

DEPARTMENT OF FRENCH

UNIVERSITY COLLEGE





DICTIONNAIRE

RAISON

DES DIFFICULTÉS

GRAMMATICALES ET LITTÉRAIRES

DE LA LANGUE FRANÇAISE

---

COULOMMIERS. — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD.

---

DICTIONNAIRE

RAISONNÉ

DES DIFFICULTÉS

GRAMMATICALES ET LITTÉRAIRES

DE LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

J.-CH. LAVEAUX

*QUATRIÈME ÉDITION*

REVUE D'APRÈS LE NOUVEAU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE  
ET LES TRAVAUX PHILOLOGIQUES LES PLUS RÉCENTS

PAR

**CH. MARTY-LAVEAUX**

Ancien élève de l'École des Chartes

OUVRAGE AUTORISÉ

PAR LE CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

---

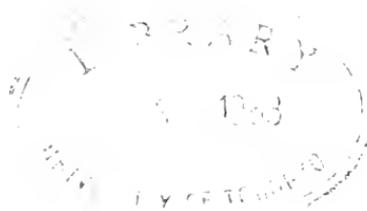
PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

—

1873



305287

# AVERTISSEMENT

## SUR CETTE TROISIÈME ÉDITION.

Nous n'avons annoncé qu'une simple révision du *Dictionnaire des difficultés grammaticales et littéraires*, de J. Ch. Laveaux. Nous ne pouvions, en effet, avoir l'intention de corriger les ouvrages d'un philologue distingué, que nous serions heureux de pouvoir un jour suivre de loin.

Respectant son jugement en général, sans cependant nous en tenir toujours aux opinions qu'il a émises dans le *Dictionnaire des difficultés*, nous avons souvent puisé sans scrupule dans ses derniers ouvrages <sup>1</sup>, soit des définitions plus claires et plus conformes à l'usage, soit des articles entiers se rapportant à notre sujet <sup>2</sup>.

Quant aux décisions que Laveaux a maintenues constamment, elles ont toutes été conservées. Mais une note avertit le lecteur lorsqu'elles ne sont pas conformes à celles de l'Académie.

Nous avons même laissé subsister cet arrêt, souvent un peu trop absolu, qu'on trouve dans un grand nombre d'articles : *Ce mot n'est pas du style noble* <sup>3</sup>.

Toutefois, certaines suppressions ont été jugées nécessaires.

Dans la seconde édition de son livre, Laveaux avait ajouté de longs articles de rhétorique, extraits textuellement de l'*Encyclopédie*, et qui n'avaient pas de liaison intime avec le reste de l'ouvrage; ils ont disparu de celle-ci. Retranchant également les jugements portés par Laveaux sur une foule de termes barbares recueillis par Mercier dans son dictionnaire de *Néologie*, nous nous sommes contenté de conserver les articles relatifs à des expressions,

<sup>1</sup> Ces ouvrages sont : le *Nouveau dictionnaire de la langue Française*, Paris, Détéville et Lefèvre, 1820, 2 vol. in-4., et le *Dictionnaire synonymique de la langue Française*, Paris, Alexis Fymerly, 1826, 2 vol. in-8.

<sup>2</sup> Voyez, par exemple, l'article *Genre*.

<sup>3</sup> Au lieu de le modifier dans chaque passage, nous nous contenterons de citer ici, comme correctif, ce morceau plein de modération et de justice que nous trouvons dans un discours de M. Patin, et où l'emploi légitime des termes familiers nous paraît parfaitement distingué de l'abus qu'on en a fait :

« Cet abandon du mot propre, ce recours à la circonlocution, à l'équivalent, devaient, à la longue, énerver et appauvrir le style, le rendre vague, froid, tendu, monotone. C'est ce qui est arrivé, et ce dont on s'est senti très-fatigué, lorsque après deux siècles de fécondité littéraire a commencé l'épuisement; c'est à quoi on a tâché de remédier en relâchant la rigueur des règles prohibitives.

« Il y avait une aristocratie de style, fière, dédaigneuse, qui avait toujours été s'épurant, se resserrant, mais qui, à la fin, pour se recruter, fut bien obligée d'ouvrir ses rangs aux mots plébéiens, roturiers, qu'elle avait jusque-là repoussés. Cette révolution se fit peu à peu, avec gradation. D'abord on y procéda par des amoindrissements partiels; ensuite ce fut une irruption, une conquête violente, une prise de possession turbulente et déréglée de la part de la démocratie des mots. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques écrivains avaient repris les mots techniques proscrits par Buffon. J.-J. Rousseau en avait hasardé plusieurs; Bernardin de Saint-Pierre les avait prodigués dans ses belles descriptions de la nature qu'ils contribuaient à animer par leur nouveauté. Après les mots techniques, les mots propres, ce fut le tour des mots familiers. On comprit de quel avantage ils pouvaient être pour délester le style, qui avait grand besoin d'être détendu. On les employa d'abord avec un art fort discret. On les prenait parmi les plus voisins du haut style; on leur choisissait une place où ils n'attirassent trop particulièrement ni l'œil, ni l'oreille, ni l'effort de la voix, ni l'attention de l'esprit; on les relevait par un entourage distingué...

« Bientôt on fit différemment et même tout autrement. On puisa dans la partie la plus basse de notre vocabulaire, et ces mots, étonnés de leur subite élévation, on les mit le plus possible en lumière; à notre vieille pourpre usée et déchirée, on n'eut pas honte de coudre des haillons, et l'on obtint ainsi un effet de surprise infaillible, qui dut passer pour du plaisir et de l'admiration auprès de tous ceux que cela ne révoltait pas. » *Mélange de littérature ancienne et moderne*, p. 189-190.

nouvelles alors, mais qui ont passé dans l'usage, ou qu'un patronage illustre aurait dû, peut-être, faire adopter. Enfin un grand nombre d'erreurs signalées par Laveaux dans le *Dictionnaire de l'Académie* et la *Grammaire des Grammaires* ayant été corrigées dans les dernières éditions de ces deux ouvrages, nous nous sommes cru obligé de supprimer des observations critiques aujourd'hui sans objet.

Ces retranchements, et le choix d'une disposition typographique plus favorable, ont permis de réduire l'ouvrage à un seul volume et d'y faire cependant quelques additions devenues indispensables. Nous avons ajouté beaucoup de citations tirées des auteurs classiques, et en particulier du texte des *Pensées de Pascal*, publié par M. Cousin dans son excellent rapport à l'Académie<sup>1</sup>. M. Egger, qui trouve un si noble plaisir à diriger les jeunes gens dans leurs travaux, a bien voulu nous fournir plusieurs exemples fort curieux qu'il avait recueillis dans ses lectures; il y a même joint quelques remarques inédites<sup>2</sup> dont il nous a permis de faire usage. Nous sommes heureux de trouver ici l'occasion de lui témoigner notre reconnaissance.

De fréquents emprunts ont été faits aux spirituels ouvrages de Charles Nodier et aux excellentes notes dont M. Lemaire a enrichi sa nouvelle édition de la *Grammaire des Grammaires*; nous avons mieux aimé les citer textuellement que d'ôter à ce travail, en l'analysant, l'autorité du nom de son auteur.

Enfin quelques améliorations matérielles ont été introduites dans cette édition. Les mots que l'Académie n'admet pas y sont précédés d'un astérisque, et, toutes les fois que cela s'est pu, le nom d'auteur, placé par Laveaux au-dessous de chaque citation, a été suivi de l'indication précise de l'ouvrage, et du numéro de la page pour les prosateurs, du vers pour les poètes. Nous espérons avoir donné ainsi plus d'autorité au travail de Laveaux; car c'est en rendant facile à tous la vérification des exemples que le grammairien se place réellement sous la sauvegarde de tous les écrivains éminents dont il cite les ouvrages.

<sup>1</sup> Notre travail, dont la publication a été retardée par des circonstances indépendantes de notre volonté, était déjà terminé, lorsque M. Faugère a donné son édition des fragments de Pascal. Nous regrettons de n'avoir pu profiter de ce travail important.

<sup>2</sup> Voyez, dans l'article *E*, les observations sur l'e muet.

CH. MARTY LAVEAUX.

---

# DISCOURS PRÉLIMINAIRE

## DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

---

Il n'est peut-être aucune science sur laquelle on ait plus écrit que sur la langue française. Depuis deux siècles qu'on a commencé de cultiver cette langue, les ouvrages destinés à l'enseigner se sont toujours multipliés de plus en plus; et comme si les difficultés augmentaient à mesure qu'on travaille à les éclaircir, plus on a d'écrits sur cette matière, plus on croit nécessaire d'en publier de nouveaux.

Cette opinion semble justifiée par l'embarras où se trouvent souvent, au milieu de tant de secours divers, les gens du monde et même les gens de lettres qui désirent parler et écrire purement. Ceux même d'entre ces derniers qui ont fait une étude particulière de la grammaire, c'est-à-dire, qui ont comparé les divers systèmes, rectifié les règles par les faits, rejeté ou concilié les décisions qui paraissent contradictoires, sont encore fréquemment arrêtés par des doutes longs à éclaircir, par des incertitudes où ils ne voient point d'issue.

La nature de cette science et l'histoire de sa marche nous révèlent les causes de ces difficultés, et du besoin toujours renaissant d'instructions nouvelles. Une langue vivante, composée des usages actuels de la nation qui la parle, doit changer en bien ou en mal, suivant les changements favorables ou défavorables que le temps apporte nécessairement à ces usages. Ainsi, de demi-siècle en demi-siècle, et quelquefois plus tôt, il y a de nouveaux usages à faire remarquer, de nouveaux abus à signaler; de sorte que les anciens réformateurs, si recommandables à l'époque où ils ont écrit, perdent successivement de leur mérite à mesure que la langue s'enrichit de nouvelles expressions et de nouveaux tours, ou qu'elle se corrompt par des écarts contre lesquels ils n'ont pas eu occasion de s'élever.

Cependant ils conservent longtemps leur autorité tout entière dans l'esprit d'un grand nombre, et les nouveaux observateurs ne peuvent qu'avec peine porter la lumière dans leurs doctrines surannées. De là les opinions diverses, soit en faveur des anciens, soit en faveur des modernes; de là des discussions et des disputes, et par conséquent des doutes et des incertitudes qui appellent des éclaircissements et des décisions nouvelles.

Mais ce qui augmente la confusion, c'est que les contemporains ne sont pas plus d'accord entre eux. Vaugelas, Bouhours, Ménage, les écrivains de Port-Royal, furent divisés; Furetière s'éleva contre l'Académie française; de nos jours, Desfontaines, Fréron et Geoffroi, contre les meilleurs écrivains de notre siècle; La Harpe contre Voltaire, son maître; et Domergue contre plusieurs de ses contemporains.

Convenons cependant qu'à travers les tourbillons que ces athlètes élèvent dans leurs arènes littéraires, la vérité et le bon goût brillent assez souvent, et qu'ils triomphent à la fin de l'ignorance et de la méchanceté. Malgré la colère de Bouhours, les illustres écrivains de Port-Royal ont enrichi notre langue d'un grand nombre d'expressions nouvelles et heureuses; Furetière a mieux fait que l'Académie française; une quantité de mots et d'expressions que Desfontaines s'était efforcé de condamner au ridicule, sont employés aujourd'hui par les écrivains les plus élégants et les plus purs; et les malheureux détracteurs du style de Voltaire n'ont fait que passer.

La marche de la science grammaticale en France n'a pas peu contribué non plus à retarder les progrès de la langue, et à répandre dans les esprits l'incertitude et l'erreur. On passa subitement de la critique des langues mortes à celle de la langue nationale; et, sans remarquer que la langue française diffère essentiellement de la langue latine par sa syntaxe et ses constructions, on a fait à cette langue une application forcée de la grammaire latine. Alors on appliqua aux noms français dont la terminaison ne change point, et dont les divers rapports ne sont indiqués que par leur place ou par les prépositions dont on les accompagne, les cas qui servent à distinguer les diverses terminaisons des noms latins, et à marquer leurs différents rapports; et la langue française fut forcée d'admettre, comme la langue latine, des cas et des déclinaisons.

Cette erreur s'est tellement enracinée, que malgré les grammairiens philosophes qui l'ont vic-

torieusement combattue, malgré l'Académie qui a déclaré qu'il n'y a point de déclinaisons dans la langue française, on trouve encore dans la plupart des grammaires et des dictionnaires, et même dans Voltaire, les mots de *nominatif*, *génitif*, etc.; et dans le Dictionnaire de l'Académie, des mots dits *déclinables* et *indéclinables*.

Ce fut une heureuse idée sans doute que l'institution d'une société littéraire chargée de donner à la nation une grammaire et un dictionnaire de sa langue, et de prononcer sur les difficultés qui s'élevaient sur le langage. Mais l'Académie française, en ne remplissant qu'une partie de cette tâche, a totalement manqué son but. Elle a composé un dictionnaire sans avoir fait une grammaire, c'est-à-dire établi des conséquences sans avoir reconnu de principes, élevé un édifice sans avoir posé de fondements.

Le Dictionnaire de l'Académie française, quelque imparfait qu'il fût au commencement, ne laissa pas d'offrir quelque utilité. Ce fut une espèce de régulateur dans un temps où un très-petit nombre de personnes s'appliquaient à l'étude de la langue. Il aurait été plus utile si les grands écrivains qui lui-avaient alors partie de cet illustre corps eussent daigné s'occuper de ce travail. Mais il fut abandonné en grande partie à des hommes médiocres qui n'avaient d'autre mérite que la faveur qui s'était efforcée de les tirer de l'obscurité, et le Dictionnaire de l'Académie fut, non pas entièrement, comme on l'a dit, le dictionnaire des halles, mais en grande partie.

Dans la partie même où son langage s'élève au-dessus des usages populaires, son utilité dut se borner à la classe moyenne du peuple, étrangère à la littérature. On y prenait, par le moyen des définitions, une idée assez juste de la signification plus ou moins générale d'un grand nombre de mots usuels, mais des exemples ajoutés à ces définitions n'indiquaient ni les différentes places que ces mots peuvent occuper dans le discours, ni les nuances ou les reflets qu'ils peuvent recevoir, ou des places, ou de leur union avec certains mots, ou de leur opposition à d'autres, ou enfin des différents tours dans lesquels ils peuvent figurer.

De quelle utilité pouvaient être aux gens de lettres des substantifs froidement accolés à des adjectifs, sans occasion et sans but, des adverbes à des verbes ou à des adjectifs, sans rapport à d'autres membres de phrase; des verbes et des prépositions à des compléments, sans application à des idées ou à des sentiments déterminés? Ce n'était pas dans ce recueil de locutions sèches et morcelées que pouvaient trouver des lumières ceux qui s'efforçaient de suivre les traces de Corneille, des Racine, des Pascal, des Bossuet, des Fénelon; la langue de ces grands écrivains n'avait rien de commun avec les morceaux de phrases du Dictionnaire de l'Académie.

Mais si d'un côté l'utilité du Dictionnaire de l'Académie fut très-bornée, de l'autre, ce recueil très-sec et très-incomplet devint un grand obstacle aux progrès de la langue. Abandonné par les académiciens hommes de lettres à ceux de leurs confrères qui n'avaient aucun droit réel à ce titre, ceux-ci voulurent en tirer une espèce d'existence littéraire, et, ne pouvant justifier ou défendre un grand nombre de leurs bizarres décisions, ils voulurent en faire des dogmes, et mirent l'autorité de l'Académie à la place de la science et du bon sens. Alors on vit s'élever une sorte de superstition grammaticale et littéraire qui fit regarder le Dictionnaire de l'Académie comme le recueil unique et sacré de toutes les beautés et de toutes les délicatesses de la langue, et l'Académie comme un conseil grammatical perpétuel, contre les décrets duquel il était défendu de s'élever sous peine d'anathème.

A la vérité, les membres distingués de l'Académie, tout en partageant le doux prestige de cette suprématie grammaticale, en secouaient impunément le joug dans la pratique; et c'est à cette hardiesse que nous devons la plupart des ouvrages immortels dont ils ont enrichi la langue. Mais les hommes faibles et timides, et c'est toujours le plus grand nombre, se courbèrent devant l'idole; les journalistes, qui trouvaient plus commode de s'appuyer sur un recueil de décisions toutes faites que de prendre la peine ou de se donner l'embarras de penser eux-mêmes, se déclarèrent les défenseurs des nouveaux dogmes. On n'osa plus hasarder d'autres expressions que celles qui se trouvaient dans le Dictionnaire de l'Académie; tout ce qui ne s'y trouvait pas fut déclaré barbare et malsonnant, et la langue resta comme stationnaire devant cette barrière magique.

Cette malheureuse superstition s'est conservée longtemps en France; mais le nombre des croyants a toujours été en diminuant à mesure que la raison a fait des progrès, et que les lumières se sont étendues sur toutes les classes. Il est bien encore quelques hommes qui en ont conservé le langage, mais c'est, ou par intérêt, ou par politique, ou par vieille habitude. La croyance n'y est plus, et le ridicule attend quiconque tenterait de la faire renaitre.

Trois éditions ont suivi, dans l'espace de près de deux siècles, la première édition du Diction-

naire de l'Académie; mais, n'offrant d'autre amélioration que la suppression de quelques expressions abandonnées, ou l'insertion de quelques mots nouvellement adoptés, elles se sont soutenues avec d'autant plus de peine que, dans cet intervalle, plusieurs hommes de génie ont répandu sur les sciences grammaticales des lumières qui ont mis au grand jour les défauts du recueil académique.

En étudiant les systèmes de grammaire de Dumarsais, de Duobos, de Condillac, de Beauzée, on vit que l'Académie avait construit sur des bases fausses ou incertaines; et les explications des synonymes publiées par Girard, Beauzée, Roubaud et quelques autres, démontrèrent la fausseté de plusieurs définitions que le vulgaire des lecteurs avait admirées jusqu'alors dans son Dictionnaire.

Les ouvrages des grammairiens célèbres dont je viens de parler conduisirent à des études mieux raisonnées. Mais, contrairement les uns aux autres en plusieurs points, ils donnèrent lieu à de nouvelles difficultés. Il fallait oublier ce qu'on avait appris : chose que l'amour-propre déconseille presque toujours; il fallait étudier de nouveaux systèmes, les examiner, les comparer, les concilier, se décider pour l'un ou pour l'autre : choses auxquelles la paresse s'oppose le plus souvent. Enfin il fallait soutenir les nouvelles théories contre les partisans des anciennes méthodes, contre l'orgueil et les préjugés des chefs d'instruction. La marche de la réformation fut très-lente, la gothique grammaire de Restaut l'emporta longtemps sur les principes raisonnés des grammairiens modernes, et aujourd'hui encore elle est préférée à toutes les autres, dans certaines maisons d'éducation où les ouvrages d'instruction ne sont estimés que par tradition.

Une autre circonstance paraît encore avoir retardé l'adoption de ces nouvelles doctrines. Leurs auteurs, obligés de combattre les anciennes erreurs, et souvent de discuter entre eux plusieurs points sur lesquels ils n'étaient pas d'accord, se sont vus forcés d'entremêler l'exposition de leurs systèmes de digressions polémiques qui en ont quelquefois rendu l'étude pénible, et l'ensemble difficile à saisir. C'est ce qu'on remarque souvent dans les dissertations de Beauzée, quelquefois dans les longs développements de Dumarsais, rarement dans les sages leçons de Condillac. Si ce dernier appuie beaucoup sur certains points, s'il multiplie les bons et les mauvais exemples, c'est toujours au profit de l'instruction positive, c'est pour fortifier l'habitude de discerner le bon du mauvais, pour établir solidement le goût de l'un et le dégoût de l'autre.

Il suit de ce que nous venons de dire qu'il existe aujourd'hui plusieurs ouvrages propres à favoriser les bonnes études grammaticales; que les préjugés qui en arrêtaient les progrès sont disparus en grande partie, et que la critique elle-même, lorsqu'elle est sans passion, abandonne l'autorité lorsqu'elle est contraire à la raison.

Mais il est certain aussi que ces secours, si précieux pour ceux qui veulent passer une partie de leur vie à l'étude de la grammaire française, ne présentent pas des moyens d'instruction bien faciles et bien prompts à ceux qui n'ont ni le loisir ni la patience de parcourir dans tous ses détours le labyrinthe de cette science.

Il existe de bons traités sur toutes les parties de la grammaire française, mais la plupart diffèrent par la nomenclature des objets qu'ils traitent, par le classement de ces objets, par les règles générales qu'ils donnent; quelques-uns sont accompagnés de discussions métaphysiques, qui ne sont pas à la portée du commun des lecteurs, et il est difficile de se décider entre les opinions qui les divisent. Si je veux m'éclaircir sur tout ce qui a rapport aux compléments des verbes, ici je trouve des *accusatifs* et des *datifs*, là des *régimes directs* et *indirects*, chez un autre des *régimes simples* et des *régimes composés*, ou des *compléments immédiats* ou *médiats*; et il faut, à chaque fois, que j'étudie ce qu'on entend par ces termes techniques, et que j'en conserve dans ma mémoire et les noms et les sens, pour comprendre l'auteur que je consulte. Si je veux connaître la nature des temps, je trouve chez les uns des *imparfaits*, des *parfaits* et des *plus-que-parfaits*; chez d'autres, des *prétérits* de diverses espèces; chez d'autres encore, des *passés*. Telle grammaire me fait l'énumération de plusieurs espèces de pronoms; dans une autre, la plupart de ces pronoms ont disparu et se trouvent rangés dans la classe des adjectifs. Ici on me dit que le verbe *être* est le *verbe substantif*, que tous les autres verbes sont des *verbes adjectifs*. A peine ai-je imprimé dans ma mémoire ces termes et les sens qu'on y attache, qu'un académicien m'assure que le verbe *être* est un *attribut commun*, et les autres verbes des *attributs combinés*; partout je vois renaître les mêmes difficultés et les mêmes obstacles, et je sens que je ne puis profiter des instructions des grammairiens modernes, sans avoir étudié pendant longtemps chacun de leurs systèmes, et m'être familiarisé avec leurs nomenclatures et leurs manières de voir.

Les dictionnaires ne me donnent point de règles et m'induisent souvent en erreur. Celui de l'Académie ne renferme pas, à beaucoup près, tous les mots que l'usage a consacrés; et si je n'y

trouve pas celui qui se présente à mon esprit comme le plus propre à rendre ma pensée, par quel moyen pourrai-je m'assurer qu'il m'est permis de l'employer? Il en est de même des diverses acceptions, dont plusieurs sont aussi omises dans ce Dictionnaire. Je sais que plusieurs adjectifs peuvent se mettre avant leurs substantifs, plusieurs adverbess avant les participes des verbes qu'ils modifient; et loin que le Dictionnaire de l'Académie ne donne quelques lumières sur le choix de ces constructions, il évite souvent au contraire de donner des exemples qui pourraient m'instruire, et me laisse presque toujours dans le doute ou l'incertitude. Si j'ai recours aux grammairiens, elles me disent que l'usage seul peut me servir de guide, et lorsque j'ai besoin d'écrire au moment même, où irai-je chercher l'usage? Il existe des observations critiques faites par des hommes habiles sur le juste emploi de plusieurs mots et de plusieurs phrases; mais ces observations sont disséminées dans une multitude d'ouvrages, et il n'y en a aucun qui m'indique où je puis trouver celles dont le besoin se présente à chaque instant, et encore moins qui m'enseigne à discerner celles qui sont justes d'avec celles qui ne le sont pas, ou à me décider dans les cas où elles se contredisent. Il faut donc, si je veux être sûr d'écrire purement, ou que j'inculque dans ma mémoire toutes les règles des grammairiens et toutes les bonnes observations des critiques, et la vie entière n'y suffirait pas; ou que je m'entoure de tous les ouvrages qui existent sur cette matière, pour y chercher à chaque occasion de quoi régler mon style et diriger mon goût, et ce moyen n'est pas plus praticable que le premier.

C'est dans le dessein de remédier à ces inconvéniens, que nous avons entrepris l'ouvrage que nous offrons aujourd'hui au public. Afin de mettre nos lecteurs à même de jouir des découvertes des nouveaux grammairiens, sans être obligés d'apprendre leurs diverses nomenclatures, nous avons réduit en un seul système tout ce que nous avons jugé utile dans les nouvelles grammairiens, et nous l'avons soumis à une nomenclature uniforme. Les discussions polémiques ont été écartées, les explications diluées resserrées, et plusieurs parties qui ne s'assortissaient qu'à un système particulier ont été refondues et appropriées au système commun.

Ce système, que l'ordre alphabétique semble morceler, se trouve lié par le moyen des renvois qui établissent la correspondance des articles entre eux; et le lecteur peut, à son gré, ou ne consulter que des articles isolés, si son besoin se borne là, ou suivre avec ordre toutes les parties, s'il veut approfondir la science.

Les règles générales et les exceptions, qui ne se présentent ordinairement qu'une fois dans les grammairiens, se reproduisent souvent ici par l'application que l'on en fait à chacun des mots qui sont soumis aux unes ou aux autres; de manière que chaque mot susceptible d'une difficulté rappelle ou la règle ou l'exception, et qu'on n'est pas obligé d'avoir recours à chaque instant aux articles qui les expliquent et les établissent.

Mais les règles de la grammaire, qui n'enseignent qu'à écrire correctement, n'offrent qu'un secours faible et souvent incertain à ceux qui veulent écrire avec élégance, et donner au discours le ton, la tournure, les couleurs et les nuances convenables, selon la nature des sujets, le caractère des idées et le besoin des circonstances. Souvent les règles grammaticales sont obligées de céder aux règles ou aux inspirations du goût, et de grandes beautés brillent quelquefois dans des expressions et des tours où ces règles sont, sinon évidemment violées, du moins élargement éludées.

Il nous a donc paru nécessaire de joindre aux règles grammaticales proprement dites, les règles du style dans chaque genre de littérature, et de montrer par des exemples comment la perfection résulte de la combinaison des unes avec les autres, de la modification des unes par les autres.

On ne s'imaginera pas sans doute que nous ayons eu la témérité de vouloir refaire un art que tant d'écrivains célèbres ont porté à sa perfection. Le tenter eût été ridicule de notre part, et la nature de notre ouvrage ne l'aurait pas permis à des littérateurs plus habiles. Il ne s'agit point ici de faire des règles nouvelles, d'établir des systèmes nouveaux, d'indiquer de nouvelles routes; mais de rassembler sous les yeux du lecteur, dans l'ordre le plus commode, tout ce qu'on a écrit de plus clair et de plus méthodique pour le guider dans l'art d'écrire.

Voltaire, Marmontel, le chevalier de Jaucourt, La Harpe, et surtout Condillac, nous ont fourni la plus grande partie de nos matériaux. Tantôt nous les avons insérés sans aucun changement, tantôt nous les avons combinés les uns avec les autres; quelquefois nous avons suppléé, par des articles de notre composition, ceux que nous n'avons pas trouvés ailleurs, ou qui ne nous ont pas paru suffisamment développés ou assez clairement présentés.

Une autre partie de notre ouvrage, qui paraîtra sans doute de quelque utilité, c'est le recueil des observations les plus importantes qui ont été faites sur un grand nombre de mots et de phrases. Nous nous sommes contenté de présenter sans remarques celles qui, n'ayant point trouvé

de **contradicteurs**, sont assez garanties par l'autorité de leurs auteurs; nous avons rapporté les objections que l'on a faites contre plusieurs autres, et nous avons tâché de concilier les opinions contraires, ou risqué de décider, en nous appuyant toujours sur des raisons que nous avons crues solides, et sur un nombre suffisant d'autorités que nous avons regardées comme prépondérantes.

Ainsi, l'on trouvera dans ce Dictionnaire les observations importantes applicables aux usages actuels de la langue, qui étaient auparavant dispersées dans un grand nombre d'ouvrages. Les anciennes remarques de Vaugelas, de Ménage, de Bouhours, de Thomas Corneille, etc., qui peuvent encore s'appliquer à ces usages, se trouvent indiquées sommairement aux articles des mots qui y ont donné lieu; et toutes celles de Voltaire, de La Harpe, de Condillac, et des autres auteurs de nos jours, y sont rapportées fidèlement; on n'en a pas même exclu les critiques souvent hasardées de quelques grammairiens peu accrédités, tels que Féraud, Domergue, etc., lorsque ces critiques ont été mal à propos accueillies dans quelque ouvrage d'instruction publique, ou qu'elles ont donné lieu à quelque discussion importante; mais aussi on a recueilli avec éloges celles dont on a reconnu la justesse, et l'on s'est efforcé de rendre justice à tous.

Mais ce ne sont pas là toutes les difficultés de la langue française, il en est un grand nombre qui s'élèvent chaque jour dans l'esprit de ceux qui consultent le Dictionnaire de l'Académie française. Comme il y a dans cet ouvrage plusieurs expressions hors d'usage, et qu'on n'y trouve pas un grand nombre d'acceptions autorisées par les écrivains les plus distingués, et particulièrement par les poètes, il nous a paru nécessaire de relever ces erreurs, de suppléer ces omissions, et de lever par ce moyen les difficultés auxquelles elles peuvent journellement donner lieu.

On voit, par les détails dans lesquels nous venons d'entrer, que notre ouvrage n'est pas un *Dictionnaire de la langue française*, mais un *Dictionnaire des difficultés de la langue française*: c'est-à-dire, des règles de la langue française, des applications de ces règles, d'un grand nombre de remarques et d'observations particulières qui n'ont pu être réduites en règles, et enfin des fautes de quelques ouvrages qui peuvent induire en erreur, parce qu'ils sont entre les mains de tout le monde, et qu'on a l'habitude de les consulter.

Il ne faut point chercher dans notre Dictionnaire la signification des mots, ni les différentes acceptions dans lesquelles on peut les prendre. Si on les donne quelquefois, ce n'est que par occasion, ou pour préciser l'objet de la question, ou pour éclaircir quelque règle, ou pour relever quelque erreur, ou enfin pour constater quelque omission.

Nous aurions intitulé notre ouvrage *Dictionnaire grammatical*, si nous nous étions borné à y ranger par ordre alphabétique toutes les règles de la grammaire française; nous l'avons intitulé *Dictionnaire des difficultés de la langue française*, parce qu'à ces règles, destinées elles-mêmes à éclaircir des difficultés, nous avons joint des questions qui, ne pouvant être immédiatement décidées par des règles, offrent d'autres difficultés d'autant plus embarrassantes qu'elles ne peuvent être éclaircies que par la discussion, ou tranchées que par des autorités imposantes et généralement reconnues.

On ne trouve nulle part des règles qui enseignent quels sont les adjectifs qui peuvent ou non précéder leurs substantifs; nous indiquons à chaque adjectif s'il doit être mis avant ou après. Les exemples dont nous faisons suivre chaque décision, et les règles que nous avons exposées à l'article *Adjectif*, et auxquelles nous renvoyons ordinairement, aplanissent beaucoup de difficultés, et jettent quelque lumière sur cette matière abandonnée jusqu'à présent à l'incertitude de l'usage. Il en est à peu près de même des cas où l'on peut placer les adverbes entre l'auxiliaire et le participe: nous avons eu soin de les indiquer à chaque adverbe. Si nous avons fait quelque faux pas dans cette route si incertaine, nous espérons du moins qu'on nous saura gré d'y avoir porté quelques lueurs, et d'avoir fourni aux écrivains plus instruits qui viendront après nous, l'occasion de compléter un recueil d'observations si nécessaires pour l'exactitude du langage.

Par les mots *difficultés littéraires*, que nous avons insérés dans le titre de notre ouvrage, nous entendons seulement les *difficultés littéraires* relatives au langage. Le caractère de chaque genre de littérature ayant un rapport essentiel avec un caractère particulier de style, nous aurions cru laisser une lacune dans notre ouvrage en n'y donnant pas des notions au moins générales sur chacun de ces genres; mais on ne doit pas s'attendre à y trouver toutes les règles de l'éloquence, de l'histoire et de chaque genre de poème. Il nous a paru suffisant, pour notre plan, de marquer les rapports de chaque genre avec l'art d'exprimer ses pensées.

# TABLE DES ÉDITIONS A CONSULTER

POUR VÉRIFIER LES CITATIONS RENFERMÉES DANS CET OUVRAGE<sup>1</sup>

- BOSSUET. — *Discours sur l'Histoire Universelle*. Paris, Charpentier, 1811, 1 vol. in-42. — *Oraisons Funèbres*. Paris, Werdet et Lequien fils, 1827, 1 vol. in-8°.
- BUFFON. — *Œuvres complètes*, mises en ordre par M. le comte de Lacepède. Paris, Eymery, 1825, 25 vol. in-8°.
- CORNEILLE (P.). — *Le Théâtre*. Paris, Gandouin, 1747, 6 vol. in-12<sup>2</sup>.
- FÉNELON. — *Les Aventures de Télémaque*. Paris, Dufort, an VII, 2 vol. in-42.
- FLÉCHIER. — *Oraisons Funèbres*. Paris, Werdet et Lequien fils, 1828, 1 vol. in-8°.
- GIRAULT-DEUVIER. — *Grammaire des Grammaires*, onzième édition entièrement revue et corrigée par Auguste Lemaire, professeur de rhétorique au collège Bourbon. Paris, Cotelle, 1844, 2 vol. in-8°.
- LA BRUYÈRE. — Dans *Les Moralistes Français*. Paris, Firmin Didot frères et Lefèvre, 1836, 1 vol. grand in-8°.
- LA HARPE. — *Lycée ou Cours de Littérature ancienne et moderne*. Paris, Lefèvre, 1816, 45 vol. in-8°.
- LA ROCHEFOUCAULD. — *Voyez La Bruyère*.
- MASSILON. — *Œuvres*. Paris, Lefèvre, 1833, 2 vol. grand in-8°.
- PASCAL. — *Les Pensées*. Paris, Aimé André, 1839, 1 vol. in-8°<sup>3</sup>. — *Des Pensées de Pascal* par M. V. Cousin. Paris, Ladrangé, 1843, 1 v. in-8°.
- RACINE. — *Œuvres avec des Commentaires*, par M. Lunéau de Boisjermain. Paris, Pougin, 1796, an IV, 7 vol. in-8°<sup>4</sup>.
- ROUSSEAU (J.-B.). — *Œuvres choisies. Odes, Cantates, Épîtres et Poésies diverses*. Paris, Janet et Cotelle, 1823, 4 vol. in-8°.
- ROUSSEAU (J.-J.). — *Œuvres*. Paris, Didot aîné, an XI, 1801, 20 vol. in-8°.
- VOLTAIRE. — *Œuvres complètes*. Imprimerie de la Société littéraire typographique 1785, 92 vol. in-42.

<sup>1</sup> Nous ne faisons figurer dans cette table ni la plupart des poètes, ni les prosateurs dont les ouvrages sont divisés en courts chapitres, car on peut facilement vérifier dans toutes les éditions les citations qui en sont tirées.

<sup>2</sup> Lorsque le passage cité est suivi immédiatement d'une observation de Voltaire, on s'est servi de l'indication donnée

par cet écrivain, et qui renvoie à l'édition qu'il avait publiée des œuvres de Corneille.

<sup>3</sup> Les passages extraits de cette édition sont suivis de l'indication des chapitres. Ceux qui sont tirés de l'ouvrage de M. Cousin, ne sont suivis que de l'indication de la page.

<sup>4</sup> Il faut remarquer que dans cette édition, *Esther* est divisée en 5 actes.

# DICTIONNAIRE

RAISONNÉ

## DES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES

ET LITTÉRAIRES

### DE LA LANGUE FRANÇAISE.

#### A.

A. Subst. m. Première lettre de l'alphabet, la première des voyelles. A ne prend pas de *s* au pluriel. Tâchons d'en découvrir la raison.

Les noms sont mis au pluriel quand ils expriment plusieurs individus distincts qui font partie d'une certaine classe. *Deux hommes* se dit de deux individus distincts de la classe indiquée par le nom appellatif *homme*; mais lorsqu'un nom n'indique pas une classe, et qu'il est seulement le signe individuel d'un objet unique, il ne peut être appliqué à plusieurs objets, ni par conséquent prendre le signe du pluriel; c'est véritablement un nom propre. Le mot *a* signifie un son particulier de la voix humaine; il ne peut donc être appliqué qu'à ce son, et par conséquent il repousse tout signe qui indique un pluriel.

A la vérité, *a* considéré comme caractère ou comme son, peut avoir plusieurs formes, plusieurs accessoires relatifs à sa figure ou à sa prononciation; mais il n'en est pas moins le signe d'un objet individuel; et, quoiqu'il puisse être accompagné de certains mots qui indiquent le pluriel, cette idée de pluralité tombe en sur la répétition du signe, ou sur la différence de ses formes écrites ou prononcées, mais non sur la signification réelle du mot, qui ne peut être appliquée qu'au son de voix qu'il indique. Quand on dit *deux a*, *trois a*, c'est comme si l'on disait le caractère *a* répété deux fois, trois fois. On fait de *petits a*, de *grands a*; il y a des *a* longs et des *a* brefs, c'est-à-dire, qu'on donne au signe *a* des formes plus ou moins grandes, et au son qu'il représente une prononciation longue ou brève; mais, dans toutes ces phrases, il n'est point question de plusieurs sons de la voix humaine: c'est toujours le même signe exprimant un son individuel, et voilà pourquoi il ne prend pas la marque caractéristique du pluriel. Au contraire, quand on dit *deux hommes*, *trois hommes*, le nom *homme* prend la forme du pluriel, parce qu'il indique deux, trois individus distincts faisant partie de la classe qu'il exprime. *Deux a*, c'est deux

fois le même signe; *deux hommes*, c'est un homme et un autre homme. C'est par cette raison qu'aucune lettre de l'alphabet ne prend le signe du pluriel.

Il en est de même des noms des chiffres, qui sont chacun un signe déterminé de tel ou tel nombre: on écrit sans *s*, *deux un*, *trois quatre*, *cinq neuf*, *six zéro*, etc.: des signes que l'on emploie dans la musique pour signifier chaque ton: *deux ut*, *trois ré*, *quatre si*, etc.; des mots qui n'expriment qu'un rapport particulier ou une vue particulière de l'esprit: *des si*, *des quand*, *des mais*, *des pourquoi*, *des comment*. Il y a *trois* que dans cette phrase; ces *deux* qui font un mauvais effet. Il ne s'agit dans toutes ces phrases que de la répétition des mêmes signes, et non de plusieurs individus distincts. Voyez *Nombre*.

*A* ne se prononce point dans *Saône*, *arviste*, *taon*, *ouïl*, *ouïleron*: on prononce comme si l'on écrivait *Saone*, *ariste*, *ton*, *ouïl*, *ouïleron*; mais *a* se fait entendre dans *ouïter*.

Dans cette façon de parler, *il y a*, *a* est verbe. C'est une de ces expressions figurées qui se sont introduites par imitation, par abus ou par catachrèse. On a dit au propre, *Pierre a de l'argent*, *il a de l'esprit*; et par imitation on a dit, *il y a de l'argent dans la bourse*, *il y a de l'esprit dans ces vers*. Il est alors un terme abstrait et général, comme *ce*, *on*. Ce sont des termes métaphysiques formés à l'imitation des mots qui marquent des objets réels. *L'y* vient de *l'ibi* des Latins, et a la même signification. *Il y*, c'est-à-dire là, ici dans le point dont il s'agit. *Il y a des hommes qui*, etc. *Il*, c'est-à-dire, l'être métaphysique, l'être imaginaire ou d'imitation, *a*, dans le point dont il s'agit, *des hommes qui*, etc. C'est aussi par imitation qu'on dit, *la raison a des bornes*, *notre langue n'a point de cas*, *la logique a quatre parties*, etc. (Dumarsais.)

*A* est la troisième personne du singulier au présent de l'indicatif du verbe *avoir*. C'est sans doute un défaut, dit Voltaire, qu'un verbe ne soit qu'une seule lettre, et qu'on exprime *il a rai-*

son, il a de l'esprit, comme on exprime *il est à Paris, il est à Lyon. Il a en choquerait horriblement l'oreille si l'on n'y était pas accoutumé. Plusieurs écrivains se servent de cette phrase, la différence qu'il y a, la distance qu'il y a entre eux; est-il rien de plus languissant à la fois et de plus rude? n'est-il pas aisé d'éviter cette imperfection du langage en disant simplement, la distance, la différence entre eux? A quoi bon ce qu'il y a et cet y a qui rendent le discours sec et diffus, et qui renussent ainsi les plus grands défauts? Ne faut-il pas surtout éviter le concours de deux *à* il va à Paris, il a Antoine en arcession. Trois et quatre *a* de suite sont insupportables; il va à Paris, et de là à Arques. La poésie française proscrire ce heurtement de voyelles :*

Gardez qu'une voyelle, à courir trop hâtée,  
Ne soit d'une voye le en son chemin heurtée.  
BOLL., A. P., t. 107,)  
(Incl. philosoph. p.)

Voltaire a voulu substituer la lettre *a* à la lettre *o* dans *françois, françoise* et dans les temps des verbes que l'on écrit avec *oi*: *français, je disais*, etc. Demaisais a très-bien prouvé que cette innovation est un abus contraire aux principes. Cependant, malgré les efforts de plusieurs gens de lettres, et ceux de l'Académie, qui n'avait point adopté cette nouvelle orthographe, elle a tellement prévalu, qu'on peut la regarder comme adoptée généralement par l'usage. Enfin, l'Académie vient de décider qu'elle l'emploierait dans le nouveau Dictionnaire auquel elle travaille. Nous avons cru devoir suivre son exemple, en écrivant *français* au lieu de *françois*, *j'allais* au lieu de *j'allôis*. Par là on ne fait que substituer un nouvel abus à l'ancien; car *ai* ne représente pas plus le son *o* que l'on fait sentir dans *français*, que *oi* le représentait. Voyez l'article *Oi*. Voyez aussi à ce sujet les nombreuses objections que M. Lemaire s'est efforcé de relater (*Grammaire des Grammaires*, p. 935 et suiv.), et quelques-unes des spirituelles dissertations de Ch. Nodier, qui n'a jamais adopté l'orthographe de Voltaire. (*Mélanges de littérature et de critique*, tom. 1, p. 172 et 179. *Examen critique des Dict.*, article *Oi*.)

A. Indique affirmation en logique

En tête d'un morceau de musique, il désigne la partie de la haute-contre, *alto*.

Il est souvent l'expression abrégée du mot *altesse*.

Dans l'usage du commerce *a* est pour *accepté*, *a. c.* pour *année courante*; *a. p.* pour *année passée* ou pour *a protester*.

Dans nos espèces d'or et d'argent cette lettre est la marque de la monnaie de Paris, et AA celle de la monnaie de Metz.

A. P. D. R. sur les anciennes gravures, signifie : avec privilège du roi.

A. préposition dont l'usage primitif est de marquer un rapport à un terme. *Aller à Paris, être à Paris*. Toutes les fois que cette préposition n'est pas prise dans le sens propre de sa destination, elle y a toujours un rapport plus ou moins éloigné. *Un air à chanter* est un air que le compositeur a destiné à être chanté; *une chaise à porteur* est une chaise que l'on a destinée à être portée; *un pot à Feu* est un pot que l'on a destiné à contenir de l'eau; *une maison à vendre* est une maison que l'on a destinée à être vendue. Dans toutes ces phrases il y a but, destination, terme. *L'Envie à Peül timide et louche*, c'est

l'Envie que l'on reconnaît à son oeil timide et louche. Dans *arracher des herbes brin à brin*, chaque brin d'herbe devient à son tour le terme d'une action; on va d'un brin à l'autre pour arracher ce dernier. Dans *donner quelque chose à quelqu'un, ôter quelque chose à quelqu'un*, *a* annonce le terme des verbes *donner* et *ôter*, et *quelqu'un* complète l'idée de ces termes; car c'est à quelqu'un que viennent aboutir l'action de donner et l'action d'ôter.

Quand je dis, *je vous remets à deux mois pour vous payer*, je ne veux pas dire que *je vous paierai* après deux mois, mais que *je vous* que j'assigne pour le paiement. Quand je dis que *je mange morceau à morceau*, cela ne signifie pas que *je mange un morceau après un autre*; mais, qu'après avoir mangé un morceau, un autre morceau devient le terme ou tend l'action de manger. *Travailler à l'aiguille* ne signifie pas *travailler avec l'aiguille*; mais *a* indique l'aiguille comme le terme du choix qu'on a fait de cet instrument préférablement à tout autre. *Vivrez à Paris* ne signifie pas *vivrez dans Paris*; mais *a* fait considérer Paris comme un point où l'on s'est fixé pour y vivre. C'est lorsque le lieu n'est pas considéré comme un point, mais comme un e-space, que l'on dit *en* ou *dans*: *Vivrez en France, vivrez dans la France, vivrez en province Vivrez dans Paris* ne signifie donc pas exactement la même chose que *vivrez à Paris*.

On ne peut pas dire comme le Dictionnaire de l'Académie, qu'*a* sert à marquer le temps, le lieu, etc. Quand je dis *je dine à ...*, il est impossible que l'on devine si cette préposition a rapport au temps ou au lieu. Elle aurait rapport au temps si je disais *je dine à quatre heures*; elle aurait rapport au lieu si je disais *je dine au faubourg Saint-Honoré*. *A* ne marque donc dans ces phrases ni le temps ni le lieu; il sert à annoncer un rapport vague de termes dont l'idée est complétée par le mot ou les mots qui suivent.

Il serait ridicule de dire avec l'abbé Girard, qu'*a* indique la spécification par vingt-cinq différents moyens. Par la forme de la structure, *lit à colonnes, table à pieds de biche*; par la qualité, *mot à double sens*; par la cause mouvante, *arme à feu*, etc., etc. Il est aisé de remarquer que, dans ces phrases, *a* ne marque ni forme de structure, ni qualité, ni cause mouvante, etc.; mais qu'il annonce seulement un rapport dont les mots qui suivent complètent l'idée. Quand j'ai dit *lit à ...*, je peux aussi bien ajouter *vendre* que *colonnes*; *a* n'indique donc pas plus l'action de vendre que la forme de la structure.

D'autres grammairiens font de la préposition *a* une préposition *collative, ordinale, unitaire, terminale*, etc; et tout cela avec aussi peu de raison.

La préposition *a* devient un mot composé, par sa jonction avec l'article *le* ou avec l'article pluriel *les*. L'article *le*, a cause du son sourd de *le* met, a amené *au*; de sorte qu'au lieu de dire *à le*, nous disons *au*, si le nom ne commence pas par une voyelle: *s'adresser au bien*; et au pluriel, au lieu de dire *à les*, nous disons *aux*, soit que le nom commence par une voyelle ou par une consonne: *aux hommes, aux femmes*, etc. Ainsi *au* est autant que *à le*, et *aux* autant que *à les*.

Il faut répéter la préposition *a* devant chacun de ses compléments. Ne dites donc pas *il aime à lire et à écrire*, mais, *il aime à lire et à écrire*. N'imitiez pas en cela A.-J. Rousseau, qui sous-

entendait ordinairement cette préposition. Il ne faut pas conclure de là que l'on doit dire, *parmi tous les romans de l'antiquité, je donne la préférence à Théogène et à Chariclée*; parce que les deux mots *Théogène* et *Chariclée* étant le titre d'un ouvrage, sont regardés comme une expression unique qui forme le complément de la préposition *a*.

On a beaucoup reproché à Boileau ce vers :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler.

(Sat. IX, 1.)

Boileau a donné ici deux termes au verbe *parler* : à vous et à qui. Il faut dire, *c'est à vous, mon esprit, que je veux parler*.

Domergue, maître l'autorité de l'Académie et un usage bien établi, ne veut pas que l'on dise, *il y avait sept à huit femmes dans cette assemblée*. On dit avec raison, ajoute cet académicien, *de sept à huit heures, allant de sept à huit heures*, parce que huit heures est le terme ou aboutit l'action d'aller; il y a un espace à parcourir, il y a des fractions d'heures. Mais on ne conçoit pas des fractions de femmes; il faut opter entre sept et huit, et dire *sept ou huit femmes*.

Il y a une grande différence entre ces deux expressions, *j'avais chez vous de sept à huit heures*, et *il y avait sept à huit femmes dans cette assemblée*. La première indique un temps divisible entre sept heures et huit heures; la seconde indique un nombre approximatif montant à sept, ou tout au plus à huit personnes. A la vérité, il n'y a point de fractions entre sept et huit femmes; mais il ne s'agit pas ici d'un nombre entre sept et huit, mais d'une estimation de sept à huit femmes. Celui qui dit, *il y avait dans cette assemblée sept à huit femmes*, n'est pas certain qu'il y avait sept femmes; mais il assure que le nombre qui s'y trouvait montait peut-être à sept, ou tout au plus à huit. Le nombre *huit* est le seul certain et déterminé; au lieu que, dans *j'avais vous voir de sept à huit heures*, les deux époques sont déterminées, et admettent un intervalle. *Il y avait dans cette assemblée sept ou huit femmes*, n'exprime pas si précisément l'estimation faite du nombre, et le terme le plus élevé porté à huit. Cette façon de parler n'affirme rien, c'est comme si l'on disait : *peut-être y en avait-il sept, peut-être y en avait-il huit, voulu mon estimation, je n'assure pas plus l'un que l'autre*. Si l'on veut bien réfléchir sur ces deux phrases, on conviendra que ce sont là les nuances qui les distinguent, et que par conséquent on peut employer l'une ou l'autre, suivant les vues de l'esprit.

Dans l'édition de 1835, l'Académie donne une décision favorable à Domergue. Voici le passage : « *A*, placé entre deux nombres, en laisse supposer un qui est intermédiaire. *Vingt à trente personnes, quinze à vingt francs, mille à douze cents francs* »

« Il se place aussi entre deux nombres consécutifs, lorsqu'ils se rapportent à des choses qui peuvent se diviser par fractions, *deux à trois lières de sucre, cinq à six liènes*. On dit *cinq ou six personnes, onze ou douze chevaux*, etc., et non, *cinq à six personnes, onze à douze chevaux*, etc. »

Il y a des prépositions qui veulent être suivies de la préposition *à*. Telles sont *par rapport, quant, attendant*, et quelquefois *sauf*, et *jusque*. *Par rapport à lui, quant à eux, attendant au palais, sauf à eux à se nourrir*; mais on dit

aussi *sauf leur recours*, et *jusque-là, jusque sur le trône*.

Plutôt que *jusque-là* j'abaisse mon orgueil, etc.  
(VOLTAIRE, Zaire, act. I, sc. 1, 67.)

Le son de *à* est plus éclatant que celui de toutes les autres voyelles, et la voix pour complaire à l'oreille, dit Marmontel, le choisit naturellement; la preuve en est dans les accents indélébiles d'une voix qui préluide, dans les cris de surprise, de douleur et de joie. — Il ne faut pas conclure de là que ce mot fasse un bon effet dans une phrase, lorsqu'il y revient souvent. Cette répétition est surtout insupportable lorsqu'il s'y présente sous des acceptions différentes, comme dans cette phrase de La Harpe : « *C'est raisonner étrangement que de dire à un homme qui n'a dû sa célébrité qu'à sa méchanceté; et de l'inriter à renoncer à la seule chose qui l'a rendu célèbre.* »

A ou Ad. Particule prépositive empruntée de la préposition latine *ad*, qui se met au commencement de certains mots, et qui sert à marquer, comme la préposition *a*, la tendance vers un but physique ou moral. On se sert de *a* dans les mots que nous composons nous-mêmes à l'imitation de ceux du latin, et même dans quelques-uns de ceux que nous en avons empruntés. *Aquerrir*, rendre propre à la guerre; *améliorer*, faire tendre à un état meilleur; *anéantir*, réduire à néant; *avocat*, que l'on écrivait anciennement *advocat*, appelé pour plaider une cause. On se sert de *ad* quand le mot simple commence par une voyelle, par un *h* muet, et quelquefois quand il commence par *j* ou par *v*. *Adapter* (*aptare ad*), *adhérer* (*haerere ad*), *admettre*, mettre dans; *adjoindre* (*junctus ad*), *adverbe* (*ad verbum junctus*), etc.

Dans quelques cas, le *d* de *ad* se transforme en la consonne qui commence le mot simple : si c'est un *e* ou un *g*, comme *accueillir*, *acquiescer*; un *f*, comme *affamer*; un *g*, comme *agglomérer*; un *l*, comme *allaiter*; un *n*, comme *annexer*; un *p*, comme *applanir*, *appourvir*, *opposition*; un *r*, comme *arranger*, *arrendir*; un *s*, comme *assaillir*, *assidu*, *assortir*; un *t*, comme *attribut*, *atténuer*, etc.

AB ou Abs. Particule prépositive empruntée du latin, qui se met au commencement d'un mot pour marquer principalement la séparation, comme dans *abhorrer*, *abjuration*, *ablation*, *abrogation*, *abortif*, *abrogé*, *absolution*, *absténence*, *abstrait*, *abusif*, etc.

ABAISSE. Subst. f. Ce n'est pas, comme le dit l'Académie, une pâte qui fait la croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie, c'est un morceau de pâte qui a été *abaissé*, c'est-à-dire dont on a diminué la hauteur en le passant sous le rouleau, jusqu'à ce qu'il soit devenu mince. Une *abaisse* est une pièce de pâte mince que l'on emploie de diverses manières.

ABAISSEMENT. Subst. m. Ce mot s'emploie-t-il au pluriel? L'Académie ne l'indique point. Bonbaud l'a employé ainsi au figuré : *l'orgueil est un des vices le plus jaloux de se venger des abaissements qu'il éprouve*. En effet, un homme peut éprouver plusieurs *abaissements*, celui de sa fortune, de son crédit, de sa réputation, etc.; mais l'état qui résulte de ces divers *abaissements* est un; et on ne peut pas dire, *il est dans les abaissements*. L'élevation ou l'abaissement des États dépend du courage d'esprit de ceux qui les gouvernent.

Ce mot s'emploie dans le style noble.

Ce triste abaissement convient à ma fortune.  
(Rac., *Iphig.*, act. III, sc. v, 51.)

**ABAISSE**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il nous semble que l'abbé Girard n'a pas indiqué avec assez d'exactitude et de clarté la différence entre les verbes *abaisser* et *baïsser*. *Abaisser* a toujours rapport à un point élevé, *baïsser*, à un point bas. On *abaisse* une chose pour qu'elle ne soit pas si haute; on la *baïsse* pour qu'elle soit basse. Si un mur m'empêche, par sa hauteur, d'avoir la vue sur la campagne, je le fais *abaisser*; si je veux pouvoir m'appuyer dessus, et qu'il ne soit pas assez bas pour cela, je le fais *baïsser* jusqu'à hauteur d'appui. Si une femme, développant entièrement son voile, le fait descendre aussi bas qu'il peut s'étendre, elle le *baïsse*, parce qu'elle veut qu'il soit bas, pour cacher ce qu'elle ne veut pas laisser voir. S'il était fixé sur le haut de sa tête, et qu'elle voulût le fixer sur son front, elle l'*abaïsserait*, parce qu'elle voudrait le placer moins haut. On *baïsse* le dessus d'une cassette qui est entièrement levé, afin qu'étant bas, il couvre l'ouverture qu'il doit couvrir. On *abaisse* le dessus d'une cassette, lorsque n'étant baïssé qu'en partie, il est trop haut pour remplir sa destination. C'est dans le même sens qu'on *baïssé* en qu'on *abaïsse* un pont-levis, la visière d'un casque, etc. On *baïsse* la tête, les bras, les yeux, les paupières, lorsqu'on les dirige en bas; mais dans le langage des arts, on *abaïsse* la tête, les bras, les yeux, les paupières d'une figure, lorsqu'on veut les placer dans une position moins élevée, soit pour se conformer aux règles générales de l'art, soit pour mieux exprimer la passion que l'on a en vue. — *Baïsser ses regards* sur un objet, c'est les diriger en bas, pour regarder cet objet. *Abaïsser* ses regards sur un objet, suppose une élévation de laquelle on descend et portant ses regards sur un objet très-inférieur, et comme indigne de nous. *Quels charmes, en effet, la nature ne répand-elle pas sur les travaux du philosophe, qui, persuadé qu'elle ne fait rien en vain, parvient à surprendre le secret de ses opérations, trouve partout l'empreinte de sa grandeur, et n'émite pas ces esprits puérilement superbes, qui n'osent abaisser leurs regards sur un insecte!* (Barthel., *Anacharsis*, ch. LXIV, tom. V, p. 247.)

**S'ABAÏSSER**. V. pronom. Ce verbe s'emploie quelquefois absolument. Il signifie alors témoigner que l'on se croit au-dessous des autres, ou qu'on ne veut point se prévaloir du mérite, de la gloire, de la réputation, des bonnes qualités que l'on peut avoir. *L'homme modeste s'abaïsse. Les plus fiers sont quelquefois forcés de s'abaïsser, quand la fortune les abandonne. L'homme sage et simple ne s'abaïsse point, ni ne se soucie d'abaïsser les autres.* (Girard.) — *S'abaïsser à*, signifie, selon l'Académie, s'avilir, se dégrader. Mais il signifie aussi, se proportionner aux personnes qui nous sont inférieures par la condition, l'esprit, les lumières, les talents, en nous mettant à leur portée. *On n'est jamais bon maître, si l'on ne sait pas s'abaïsser jusqu'au niveau de son élève.*

\* **ABALOURDIR**. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie ne met point ce mot, que l'on emploie dans le discours familier, pour signifier rendre stupide à force de mauvais traitements, et qui est surtout usité au participe passé. *Fous avez abalourdi cet enfant.* Mais elle met *abasourdir*, qui a un

autre sens. — *Abalourdir* signifie rendre lourd, stupide, et suppose une répétition de cause et un effet permanent; *abasourdir* veut dire étourdir, troubler, consterner, et suppose une cause subite, inattendue, et un effet passager. On est *abalourdi* par une suite de mauvais traitements, et on reste *abasourdi*. On est *abasourdi* par une nouvelle affligeante et inattendue, et on revient de l'abattement qu'elle a causé.

**ABANDON**. Subst. m. On confond souvent au Palais *abandon* et *abandonnement*. On dit indifféremment qu'un failli a fait l'*abandonnement* ou l'*abandon* de ses biens à ses créanciers.

L'*abandonnement* est un acte par lequel on cède ou transporte à un autre la propriété qu'on a d'une chose, ou simplement le droit qu'on peut y avoir. L'*abandon* n'est point un acte; c'est un simple état, une simple situation d'une chose délaissée. Un débiteur fait un *abandonnement* et non un *abandon* de ses biens à ses créanciers. On dira, en parlant d'un homme auquel personne ne prend intérêt, qu'il est dans l'*abandon*; et des biens dont on ne prend aucun soin, qu'*ils sont à l'abandon*.

On dit de l'*abandonnement*, qu'il est volontaire, forcé, juste, entier, sans réserve, etc. On dit de l'*abandon*, qu'il est triste, cruel, etc.

On dit et on écrit: l'*abandon d'une amante*, l'*abandon d'une actrice*, l'*abandon du style*, pour exprimer cet état ou une amante, une actrice, un écrivain se laisse aller au sentiment qui l'entraîne.

Voltaire a dit: *Il y aurait un lâche abandon de moi-même à souffrir qu'on me déshonore.* S'il eût consulté l'Académie, il aurait appris qu'*abandon* ne se dit que de l'état d'une personne ou d'une chose abandonnée, et qu'il ne se dit point pour l'action d'abandonner. Heureusement, il ne s'en est pas rapporté à cette décision; il nous a donné l'exemple d'une acception nouvelle.

**ABANDONNER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie n'a pas donné la signification primitive de ce mot. Il vient du substantif allemand *band*, qui signifie lien, et de la préposition latine *a* ou *ab*, qui signifie dégageant, libération. *Abandonner* signifie littéralement dégageur de liens. Cette signification primitive se remarque dans l'expression, *abandonner un cheval*, qui se dit en termes de manège, pour signifier ne plus retenir un cheval par la bride ou par les rênes, afin de le laisser libre d'aller à son gré; et dans la phrase de fauconnerie, *abandonner un oiseau*, qui signifie le laisser libre en campagne, sans attache et sans lien. On dit en ce sens au figuré: *abandonner son cœur au désespoir*, *abandonner son âme à la vengeance*. *J'avais abandonné mes sens à la douleur du sommeil.* (Barth., *Anacharsis*.) *Abandonner* signifie aussi cesser de fréquenter ce qu'on fréquentait auparavant. *Depuis quelque temps, on a abandonné ce spectacle. L'on se range en haie, ou l'on se place aux fenêtres, pour observer les traits et la contenance d'un homme qui est condamné et qui va mourir: vaine, maligne, inhumaine curiosité! Si les hommes étaient sages, la place publique serait abandonnée, et il serait établi qu'il y aurait de l'ignominie seulement à voir de tels spectacles.* (La Bruyère, de la Cour, p. 295.)

**ABASOURDIR**. Voyez *Abalourdir*.

**ABAT-JOUR**. Subst. m. Ce substantif composé ne doit point prendre le signe du pluriel, il est composé du verbe *abat*, qui n'est pas susceptible

de prendre le pluriel à la manière des substantifs, et du mot *jour*, qui ne peut le prendre dans le sens où il est employé ici; car il s'agit d'une chose qui abat *le jour* et non *les jours*. Il faut donc dire des *abat-jour*, et non pas des *abat-jours*. Voyez *Composé*.

**ABATEMENT.** Subst. m. Féraud voudrait que l'on écrivit *abatement* avec un *s*; et il reproche à l'Académie d'avoir écrit ainsi *abat-tis*, et d'avoir conservé *abattement*. Cette observation ne nous paraît pas juste. Tout homme qui a l'oreille délicate sent que dans *abattement*, on appuie plus sur *ba* que dans *abat-tis*; ce qui vient de ce que la syllabe suivante est une syllabe féminine sur laquelle il faut passer légèrement, passage qui exige à la syllabe précédente une prononciation plus marquée. — D'après ce principe, il faudrait peut-être ne mettre qu'un *t* aux mots de cette classe, où la syllabe qui suit *ba* est masculine, et en mettre deux à ceux qui finissent par une syllabe féminine: *Abatre*, *abattement*; nous *abatons*, j'*ai abatu*, *abateur*, *abative*, *abature*. Cette orthographe indiquerait les nuances de la prononciation.

**ABATTEUR.** Subst. m. Il régit la préposition *de*, un grand *abatteur de bois*. Un grand *abatteur de chiens*. Il n'a point de féminin.

**ABATTRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *battre*. Voyez ce mot.

**ABATTU.** CE. Part. passé du v. *abattre*. Comme participle, il se met absolument, ou régit la préposition *par*. *Télémaque, qui était abattu et inconsolable, oublie sa douleur.* (Fénel., *Télémaque*, liv. XVII, tom. II, p. 171.) *Il était abattu par une douleur que rien ne pouvait consoler.* (Idem, liv. XVI, tom. II, p. 161.) Il s'emploie aussi adjectivement; on dit, un *arbre abattu*, un *cheval abattu*, des *espérances abattues*.

**ABAT-VENT, ABAT-VOIX.** Substantifs masculins. Ils ne changent point au pluriel. Voyez *Composé*.

**ABB.** Dans les mots qui commencent par cette syllabe, on n'a jamais prononcé qu'un *b*; aujourd'hui même on n'en écrit plus qu'un, excepté dans *abbé* et dans ses dérivés. Autrefois on écrivait *abbécher*, *abboyer*, *abbriéger*, *abbreuveur*, etc. (Féauid.) — On ne voit pas trop pourquoi on a excepté les mots *abbé*, *abbesse*, *abbaye*, où le second *b* ne fait rien à la prononciation. Le seul qu'on aurait dû excepter, ce me semble, c'est le mot *abbatial*, où l'on fait un peu sentir les deux *b*; car on ne prononce pas *abbatial*, comme le dit Féraud. Cette différence de prononciation vient peut-être de ce que les syllabes *aba* ont trop de rapport avec les mots *abâtre*, *abattement*, etc., et que la prononciation faible des deux *b* indique un mot d'un autre ordre. Il est dans le génie de la langue française de prévenir les équivoques le plus qu'il est possible.

**ABBATIAL, ABBATIALE.** Adj. qui se met qu'après son subst. On fait un peu sentir les deux *b*. Il fait au plur. masc. *abbatiaux*.

**ABBAYE.** Subst. f. On prononce *abéie*, en ne faisant sentir qu'un *b*.

**ABBÉ, ABBESSE.** On ne fait sentir qu'un *b*.

**ABDOMEN.** Subst. m. On fait sentir le *n* comme dans *amen*.

**ABDOMINAL, ABDOMINALE.** Adj. qui suit toujours son subst. Il fait au plur. masc. *abdominaux*. *Les muscles abdominaux*.

**ABCÉDAIRE.** Adj. des deux genres. Il se dit des ouvrages qui traitent des lettres par rapport à la lecture. *Livre abécédaire, ouvrage abécédaire*.

Il se dit aussi des personnes qui ne sont encore qu'à l'a b c d'une science, ou qui en apprennent les premiers éléments. Dans le premier sens, on dit en plaisantant, *c'est un docteur abécédaire*. Dans le second, on dit, un *riche abécédaire*, c'est-à-dire, qui commence à apprendre une science difficile. — Cet adj. suit toujours son subst.

**ABHORRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce les deux *r*. Dans le discours familier, on emploie assez souvent ce mot dans un sens exagéré. L'imagination ardente des femmes, et quelquefois l'affectation, les porte à dire qu'elles abhorrent les personnes ou les choses qui ne leur ont causé qu'un peu d'humeur ou de dépit.

**ABHORRE, ABHORRÉ.** Part. passé du v. *abhorrer*. Comme adjectif, il s'emploie absolument, ou est suivi de la préposition *de*. *Un prince abhorré, un prince abhorré de ses sujets*.

**ABHUR.** Voyez *Abyme*.

**ABJECT, ABJECTIF.** Adj. On prononce le *c* comme un *k*. On peut, selon les cas, le mettre avant son substantif. *Un homme abject, une créature abjecte, cette abjecte créature*. Voyez *Adjectif*.

**ABJURATION.** Subst. f. Ce substantif n'a pas une signification aussi étendue que celle du verbe *abjurer*. Il est borné à signifier une renonciation solennelle à une erreur, à une hérésie; au lieu qu'*abjurer* se dit des opinions, des sentiments, des divers mouvements de l'âme. — Les mots *abjuration* et *abjurer* ne s'emploient pas également par toutes sortes de personnes. Ce qui est *abjuration* aux yeux de ceux qui regardent comme fausse et pernicieuse une religion à laquelle on renonce, est *renonciation* pour ceux qui font profession de cette religion, et qui la regardent comme vraie. Les catholiques appellent *abjuration* la renonciation solennelle aux dogmes de la religion protestante, parce qu'ils regardent ces dogmes comme des erreurs; et par la même raison, les protestants donnent le même nom à la renonciation solennelle aux dogmes de la religion catholique. — Il en est de même du verbe *abjurer*: les catholiques disent, *abjurer la religion protestante*; et les protestants, *abjurer la religion catholique*. — En ce sens, on le dit absolument lorsque les circonstances font assez connaître le régime du verbe: *Il a abjuré*.

**ABOÏEMENT.** Subst. m. Féraud prétend qu'on pourrait écrire *aboïment* sans *e*; c'est une erreur. Dans ce mot la syllabe *boï* est longue, et c'est l'*e* qui la suit qui lui donne cette quantité. Si l'on supprimait l'*e*, *boï* serait bref, à moins qu'on ne mit l'accent circonflexe sur l'*i*. Je pense qu'il faut continuer d'écrire *aboïement*. L'Académie, dans son Dictionnaire publié en 1835, met *aboïement* ou *aboïment*.

**ABOIS** signifie les derniers soupirs. Ce mot *abois* est pris du cri des chiens qui aboient autour d'un cerf forcé, avant de se jeter sur lui. Corneille a dit dans *Nicomède*:

Et ces esprits légers approchant des abois.  
(Act. IV, sc. 11, 112.)

Voltaire dit au sujet de ce vers, que cette expression *des abois*, qui par elle-même n'est pas noble, n'est plus d'usage aujourd'hui. Voltaire a voulu dire, sans doute, que ce mot n'est plus en usage dans le style noble; car dans le style ordinaire, il est encore usité au propre et au figuré.

**ABOMINABLE.** Adj. des deux genres. Il se met,

suivant les cas, avant son substantif. *Un homme abominable, un abominable homme; un crime abominable, un abominable forfait.* Voyez *Adjectif*.

L'Académie n'a pas indiqué l'exception primitive de ce mot. Il se dit au propre des choses qui blessent au plus haut degré les principes sacrés de la religion, de la nature et de l'humanité, et des personnes qui les commettent. *Les dieux des nations étrangères étaient abominables aux yeux des Juifs. L'idolâtrie est abominable aux yeux des chrétiens. Une religion qui ordonne de tuer ceux qui ne la suivent pas, est une religion abominable. Le parricide est un crime abominable. Un parricide est un homme abominable.*

**ABOMINABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il s'est conduit abominablement ou il s'est abominablement conduit.*

**ABOMINATION.** Subst. f. L'Académie le définit, détestation, exécration. Il signifie proprement et primitivement un sentiment d'aver-sion mêlé d'horreur, causé par quelque chose qui révoque les principes de la religion et de la morale naturelle. — Dans un sens étendu, on dit *c'est une abomination*, pour dire, c'est une chose très-mauvaise, très-blâmable, une chose odieuse; et on le dit souvent par exagération. Telle action paraît une *abomination* à un homme irrité, qui lui paraît tout naturelle s'il est d'un sang-froid.

**ABONDANCEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Cela est démontré abondamment, ou est abondamment démontré.*

**ABONDANCE.** Subst. f. On dit l'*abondance des idées, l'abondance des sentiments, l'abondance des expressions.* On appelle *abondance de style* une affluence de mots et de tours heureux qui expriment les nuances des idées, des sentiments et des images. *On voit dans leurs ouvrages une telle abondance de beautés...* (Barthel, *Anacharsis*). *Il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance.* (Voltaire.) Le vice de style opposé à l'*abondance* est la sécheresse et la stérilité. — Il y a aussi une *fausse abondance*, une *abondance vaine* qui ne fait que déguiser la stérilité de l'esprit et la di-cette des pensées, par l'ostentation des paroles.

**ABONDANT, ABONDANTE.** Adj. verbal tiré du v. *abonder*. On peut, selon les cas, le mettre avant son subst. *Une récolte abondante, une abondante récolte.* Voyez *Adjectif*.

L'Académie définit *abondant*, qui abonde; et *abonder*, avoir en grande quantité. D'après ces deux définitions, on pourrait dire qu'un homme qui a des richesses en grande quantité est un *homme abondant*. Ce mot signifie littéralement qui afflue, qui coule à flot, et se dit proprement d'une source qui fournit de l'eau en grande quantité. *Une source abondante.* Il se dit par analogie des mines, des terres, des campagnes, des pays qui produisent une grande quantité de choses nécessaires aux besoins. — Il se dit aussi des productions mêmes, *des eaux abondantes, une récolte abondante*; des choses considérées sous le rapport des effets utiles qu'elles doivent produire, et de leur quantité relativement aux effets, *une nourriture abondante, des pluies abondantes, des secours abondants*; — dans un sens plus restreint, il se dit abstraction faite de besoin et d'usage, d'excédant ou de superflu, et exprime seulement une quantité plus ou moins considérable de productions bonnes ou mauvaises.

*quelque tout ce qui nuit paraît plus abondant que ce qui sert...* (Buffon.)

En termes de littérature, on appelle *style abondant* un style où les expressions heureuses semblent couler comme de source pour exprimer les nuances des idées, des sentiments et des images. *Un style abondant en figures, en comparaisons.* Voyez *Abondance*. — On dit qu'une *langue est abondante*, lorsqu'elle fournit un grand nombre de mots et d'expressions diverses propres à exprimer toutes les nuances des pensées.

Cet adjectif ne se dit ordinairement que des choses; cependant, avec *en*, on le dit fort bien des personnes. *Abondant en paroles, en saillies, en comparaisons.*

**ABORDER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot ne signifie pas, comme le dit l'Académie, avoir en grande quantité. Il se dit proprement et primitivement des eaux, et signifie, venir en abondance. *Les eaux abondent dans cet étang.* — Par analogie, *les marchandises abondent dans ce port, les échalans abondent dans cette boutique.*

**ABORD.** Subst. m. Le *d* ne se prononce point. — Il en est de même de *d'abord*, adverbe.

**ABORDÉ.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. *Un homme abordable, une côte abordable.*

**ABORDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il prend les auxiliaires *être* et *avoir*. Fénelon prétend qu'aucun grammairien ne lui a donné l'auxiliaire *être*. — Il suffit, pour le lui donner, que cet auxiliaire exprime une vue particulière de l'esprit que ne saurait exprimer l'auxiliaire *avoir*, et que de bons écrivains l'aient employé. *Être abordé* exprime l'état de ceux qui sont dans le lieu où ils ont abordé depuis peu, et *avoir abordé* signifie l'action d'aborder. *Nous avons abordé à cette île avec beaucoup de peine. Ensu nous sommes abordés, nous voilà abordés.* Bossuet, Dacier, Rollin, etc., emploient l'auxiliaire *être* dans ces cas. Voyez *Auxiliaire*.

**ABORTIF, ABORTIVE.** Adj. qui suit toujours son subst. *Enfant abortif, fruit abortif.*

**ABORTISSANT, ABORTISSANTE,** adj. verbal tiré du v. *abotir*. *Terre abortissante d'un côté à la rivière, de l'autre au grand chemin.* Il s'emploie au pluriel comme substantif. *Les tenants et les aboutissants d'un champ*, et non pas *les tenants et aboutissants*, comme dit l'Académie.

**ABOYANT, ABOYANTE.** Adj. verbal, tiré du v. *aboyer*. *Un chien aboyant.*

**ABOYER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il a sans doute été formé par onomatopée, ainsi que le mot *japper*. Voilà pourquoi le premier se dit des gros chiens, et le second des petits chiens, et aussi des renards, suivant Ch. Nodier. (*Dict. des Onomatopées*.) Cependant on dit quelquefois *japper*, en parlant des gros chiens, et *aboyer* en parlant des petits. Mais alors *aboyer* suppose un objet contre lequel le chien *aboie*, et *japper* ne signifie que le cri naturel de l'animal, qui n'est animé contre aucun objet. Un gros chien *jappe* de joie en revoyant son maître après quelque temps d'absence; un petit chien *aboie* quelquefois avec chaleur contre les passants. Le passage suivant de Buffon semble prouver que *japper* se dit encore des gros chiens lorsque leur aboiement est plus faible, soit parce qu'ils dorment, soit pour une cause semblable. *Les chiens jappent souvent en dormant, et quoique cet aboiement soit sourd et faible, on y reconnaît cependant la voix de la chasse, les accents de la colère, les sons du désir ou du murmure.* etc. (*Disc. sur la nat. des anim.*, tom. XI, p. 128.)

**ABBÉGÉ.** Subst. m. C'est un ouvrage dans lequel on réduit en moins de paroles la substance de ce qui est dit ailleurs plus au long et plus en détail. Les abrégés sont utiles, dit Dumarsais, quand ils sont faits de façon qu'ils donnent la connaissance entière de la chose dont ils parlent; ils sont ce qu'est un portrait en miniature par rapport à un portrait en grand.

**ABBÉGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie le définit, rendre plus court. Cette définition peut convenir au sens de ce mot qui a rapport au temps et à sa durée, comme quand on dit, *cette méthode abrège les études, vous abrégerez vos jours par vos iniquités*; mais on ne saurait l'appliquer à ce verbe lorsqu'il signifie, faire l'abbégé d'un ouvrage. On rend un ouvrage plus court, si l'on en retranche un chapitre, un livre, un épisode; mais ce n'est pas là ce qu'on appelle l'abbéger. *Abbéger un ouvrage, c'est réduire en moins de paroles la substance de ce qui est dit dans cet ouvrage plus au long et plus en détail.*

**ABREUVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il s'emploie avec le pronom personnel, tant au propre qu'au figuré.

Ce riveur affleux

S'abreuvait à regret de leur sang malheureux.

(VOLF, *Henr.*, VIII, 175.)

**ABREUVOIR.** Subst. m. L'Académie ne le dit que d'un lieu où l'on mène boire les chevaux. Elle a oublié qu'on appelle aussi *abreuvoir*, les lieux où les oiseaux vont ordinairement boire, et qu'on dit en ce sens, *chasser à l'abreuvoir, prendre des oiseaux à l'abreuvoir, tendre à l'abreuvoir.*

**ABBREVIATION.** Subst. f. Retrachement de quelques lettres ou de quelques syllabes pour écrire plus vite ou en moins d'espace. Tous les pré-noms sont susceptibles d'être désignés par leur initiale. Nous avons indiqué les principales abréviations en usage parmi nous aux lettres typiques de chaque division.

\* **ABRUTISSEUR.** Subst. m. Ce mot n'est pas si nouveau qu'on le pense. Il y a longtemps que Voltaire a dit : *Je voudrais bien que les Turcs fussent chassés du pays des Périclés et des Platon. Il est vrai qu'ils ne sont pas persécuteurs, mais ils sont abrutisseurs. Dieu nous défasse des uns et des autres.* Lh. Nodier dit, dans son *Examen critique des Dictionnaires*, que c'est un néologisme barbare.

**ABSENCE.** Subst. f. Racine en a fait usage dans le sens de mort :

Ce héros intrépide

Consolant les mortels de l'absence d'Aleide.

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. 1, 77.)

(*Grammaire des Grammaires*, p. 1051.)

**ABSENT, ABSENTE.** Adj. On ne le met qu'après son subst. *Un homme absent, une femme absente.* Il régit quelquefois la préposition de : *absent de Paris, absente de la cour.* On ne dit pas qu'on est absent d'une personne.

**ABSENTER(S)** V. pronom. Il signifie quitter pour quelque temps le lieu que l'on habite ordinairement, une société dans laquelle on se trouve, une personne auprès de laquelle on est. *S'absenter de chez soi, il s'est absenté de Paris durant trois mois, s'absenter d'après de sa femme.* On peut s'absenter sans s'éloigner, mais on ne saurait s'éloigner de chez soi, du lieu où l'on demeure, sans s'absenter. Celui qui a chez lui

des affaires qui exigent une surveillance suivie, peut bien quelquefois *s'absenter*, mais il ne doit jamais *s'absenter*. Un homme qui a de mauvaises affaires susceptibles d'accommodement, d'arrangement, *s'absente*; celui qui ne peut être puni d'un crime dont il ne peut obtenir le pardon, *s'éloigne*.

**ABSINTHE.** Subst. f. On a écrit *absintie, absintie, absintie*, et même *apsinte*. *Absintie* n'est décidée avec raison pour *absintie*, car *absintie* vient d'*absinthium*. C'y est donc inutile. Autrefois ce mot était masculin; aujourd'hui on ne le fait plus que féminin.

**ABSOLU.** Absolu. Adj. qui, dans les cas non équivoques, peut se mettre avant son subst. Il est dérivé du mot latin *absolutus*, qui signifie débaillé, séparé entièrement, complet, entier, indépendant. Ce mot renferme une idée d'affranchissement et de toute gêne, d'indépendance, d'absence de toute liaison, de tout rapport avec d'autres êtres. *Pouvoir absolu, autorité absolue, cet absolu pouvoir.* Voyez *Adjectif*.

*Absolu*, en logique et en grammaire, est l'opposé de *relatif*; il devient alors épithète, soit des idées, soit des termes. Il y a des *idées absolues* et des idées relatives, des *termes absolus* et des termes relatifs. L'idée *absolue* est celle qui n'a pas besoin d'une autre idée à laquelle on la rapporte, pour être entièrement comprise, et qui n'en révèle nécessairement point d'autres par sa présence dans l'esprit. Tout ce qui existe, tout ce qui peut exister ou être considéré comme une seule chose, est un être positif, l'objet d'une idée *absolue*.

L'idée relative suppose nécessairement une autre idée, sans laquelle on ne la saisirait pas entièrement. *Pierre* est l'objet d'une idée *absolue*, si je le considère simplement comme individu; mais si je le considère comme père, mari, frère, maître, docteur, roi, grand, petit, prochain, éloigné, etc., je me forme autant d'idées relatives qui réveillent nécessairement chez moi par leur présence celles de fils, de femme, de frère ou de sœur, de domestique, de disciple, de sujet, etc.

Il y a encore cette différence entre l'idée *absolue* et l'idée relative, qu'il n'est point d'idée *absolue* qu'on ne puisse rendre relative à une autre en les mettant en rapport; au lieu qu'il est des idées relatives que l'on ne saurait rendre *absolues*; telles sont celles de grandeur, de quantité, de partie, de cause, de père, etc.

Les termes *absolus* sont ceux qui expriment des idées *absolues*, tels que *substance, mode, homme, cheval*, etc. Les termes relatifs expriment des idées relatives, tels que *créateur, père, époux, sujet*, etc.

Un terme *absolu* peut devenir relatif en y ajoutant quelque mot qui indique une comparaison, comme *plus noir, plus gai, moins sincère*, etc. Mais il y a des termes tellement *absolus* par leur nature, qu'ils ne souffrent pas ces signes de comparaison. On ne peut pas dire, par exemple, que *Virgile* est plus *immortel* que *Cicéron*, parce qu'on n'est pas plus ou moins *immortel*. Les adjectifs *parfait, universel, mortel, éternel, essentiel, divin, suprême*, sont des adjectifs *absolus*. J.-J. Rousseau a donc fait une faute en disant, le *premier langage de l'homme, le plus universel, le plus énergique, et le seul dont il eût besoin avant qu'il fût persuadé des hommes assemblés, est le cri de la nature*. On peut bien dire le *plus énergique*, parce qu'on peut avoir plus ou moins d'énergie; mais on ne peut

pas dire *le plus universel*, parce qu'un langage ne peut pas être plus ou moins universel. Il ne faut pas dire non plus *une vertu très-essentielle*, parce que l'essence n'admet ni extension ni restriction.

On peut donc reprocher à Boileau d'avoir dit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin  
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

(A. P., I, 161.)

Il y a des mots qui paraissent *absolus* et qui ne le sont pas, parce qu'ils supposent tacitement une relation; tels sont *roleur*, *imparfait*, *vieux*, etc. Le voleur n'est pas tel sans une chose volée; un être est imparfait relativement à une fin; un être est vieux relativement à un être plus jeune.

En grammaire, on appelle *verbes absolus* ceux qui n'ont pas besoin d'un complément pour achever l'idée qu'ils expriment; tels sont *mourir*, *naître*, *sortir*, *tomber*; et *verbes relatifs* ceux qui ont besoin d'un ou de deux compléments pour être compris entièrement; tels sont *battre*, *connaître*, *donner*, *renvoyer*, qui ont un rapport nécessaire avec un objet sur lequel s'exerce l'action qu'ils expriment. *Il bat sa femme, il connaît ses devoirs, il envoie une lettre à son ami.*

On appelle *participe absolu* celui qui ne prend les formes ni du féminin ni du pluriel. *S'il n'est pas permis de se servir en ce cas du participe absolu, il faut renoncer à faire des vers.* (Volt., *Remarques sur Cinna*, act. I, sc. III, 33.)

On distingue des propositions *absolues* et des propositions *relatives*. On appelle *absolues* celles qui sont telles que l'esprit n'a besoin que des mots qui y sont énoncés pour entendre le sens. On appelle *relatives* celles dont le sens met l'esprit dans la situation d'exiger, de supposer le sens d'une autre proposition. *Dieu est éternel* est une proposition *absolue*; *qu'il fasse jour* est une proposition relative.

On distingue aussi dans les mots le sens *absolu* et le sens *relatif*. Un mot est pris dans un sens *absolu* lorsqu'il est employé sans complément. Dans *aimez Dieu par-dessus toutes choses*, le verbe *aimer* est pris dans un sens relatif, puisqu'il est suivi de son complément, *Dieu*. Mais dans *aimez, et faites après tout ce qu'il vous plaît*, le verbe *aimer* est pris dans un sens *absolu*, puisqu'il n'est point accompagné de son régime. Dans *je suis père*, *père* est pris dans un sens *absolu*; je ne dis pas de qui je suis père; dans *l'amour que j'ai pour mon père*, *père* est pris dans un sens relatif; c'est le père de moi. *Une seule chose est nécessaire*, sens *absolu*; *la patience est nécessaire au sage*, sens relatif; *vous marcherez devant moi*, sens relatif; *vous marcherez devant, et moi derrière*, sens *absolu*. Voltaire a dit, dans ses remarques sur Corneille (*Hor.*, act. IV, sc. v, 70) : *On ne peut employer dedans que dans un sens absolu*. Voyez *Relatif*.

**ABSOLUMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il a voulu absolument partir, ou il a absolument voulu partir.*

*Absolument* est aussi un terme de grammaire. On dit qu'un mot est pris *absolument*, lorsqu'il n'a aucun rapport grammatical avec d'autres mots.

**ABSOLUTOIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. *Jugement absolutoire.*

**ABSORBANT, ABSORBANTE.** Adj. verbal tiré du V. *absorber*. Il ne se met qu'après son subst.

*riemède absorbant, terres absorbantes.* Il se prend aussi substantivement. *Un bon absorbant*

**ABSORBER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Selon l'Académie, il signifie *engloutir*. Il y a de la différence entre ces deux expressions. *Absorber* exprime une action successive qui finit par consumer le tout. *Engloutir* exprime une action qui saisit le tout et le fait disparaître tout d'un coup. Le feu *absorbe*, la mer *engloutit*.

**ABSORPTION.** Subst. f. Volney a employé ce mot au figuré. *De même que, dans un État, un parti avait absorbé la nation; puis, une famille le parti; puis, un individu la famille: de même il s'établit d'État à État un mouvement d'absorption.* (*Les Ruines*, chap. XI, p. 59.)

**ABSORBER.** V. a., irrég. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

**Indicatif.** — *Présent.* J'absorb, tu absorb, il absorb; nous absorbons, vous absorbez, ils absorbent. — *Imparfait.* J'absorbais, tu absorbais, il absorbait; nous absorbions, vous absorviez, ils absorbaient. — *Le passé simple manque.* — *Futur.* J'absoudrai, tu absoudras, il absoudra; nous absoudrons, vous absoudrez, ils absoudront.

**Conditionnel.** — *Présent.* J'absoudrais, tu absoudrais, il absoudrait; nous absoudrions, vous absoudriez, ils absoudraient.

**Impératif.** — *Présent.* Absous, qu'il absolve; absolvons, absolvez, qu'ils absolvent. **Subjonctif.** — *Présent.* Que j'absolve, que tu absolves, qu'il absolve; que nous absolvions, que vous absolviez, qu'ils absolvent. — *L'imparfait du subjonctif manque.*

**Participes.** — *Présent.* Absolvant. — *Passé.* Absous, absoute.

*On l'a absous, il a été absous. Absoudre quelqu'un d'un crime dont il était accusé. On l'a renvoyé absous.*

Quelques-uns écrivent le participe passé masculin avec un *t*, *absout*; ce qui le rend plus analogue au féminin, que l'on écrit *absoute*; mais l'usage est contraire à cette orthographe.

**ANSTÈME.** Adj. dont on a fait un subst. des deux genres. Ce mot n'est point usité dans le langage ordinaire. On dit qu'une personne ne boit point de vin; ou bien que c'est un *buveur* ou une *buveuse* d'eau. Parmi les protestants, on appelle *abstèmes* les personnes qui ne peuvent participer à la coupe, dans la célébration de la sainte Cène, à cause de l'aversion naturelle qu'elles ont pour le vin.

**ARSTENIR** (s<sup>t</sup>). V. pron. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez *Irrégulier*.

**ABSTINENCE.** Subst. f. Quand ce mot se dit au pluriel, dit Féraud, il ne marque pas la vertu de la mortification, mais les œuvres de cette vertu; et il donne pour exemple: *les abstinenances et les modérations doivent être réglées par la prudence.* — Je ne pense pas qu'*abstinence* puisse être jamais mis au pluriel. Des œuvres d'*abstinence* ne sont pas plus des *abstinenances*, que des œuvres de justice ne sont des *justices*, et des œuvres de piété des *piétés*. On dit bien des *charités*, pour exprimer certaines œuvres qui peuvent être inspirées par la charité, mais dans ce sens *les charités* a plus de rapport à aumônes qu'à la vertu qu'on nomme charité. On peut faire des charités sans avoir de la charité: on les fait souvent par pitié, par ostentation, etc. — L'Académie dit qu'en parlant du boire et du manger il s'emploie quelquefois au pluriel. *Les abstinenances*

*prescrites par l'Église. Exténué de jeûnes et d'abstinences.*

**ABSTINENT, ABSTINENTE.** Adj. qui suit toujours son subst. *Un homme abstinente, une femme abstinente.* Il est peu usité.

**ABSTRACTION.** Subst. f. Ce mot vient du latin *abstractere*, qui veut dire arracher, tirer, détacher. L'abstraction, dit Dumarsais, est une opération de l'esprit par laquelle, à l'occasion des impressions sensibles des objets extérieurs, ou à l'occasion de quelque affection intérieure, nous nous formons, par réflexion, un concept singulier que nous détachons de tout ce qui peut nous avoir donné lieu de le former. Nous le regardons à part, comme s'il y avait quelque objet réel qui répondit à ce concept, indépendamment de notre manière de penser; et parce que nous ne pouvons faire connaître aux autres hommes nos pensées autrement que par la parole, cette nécessité et l'usage ou nous sommes de donner des noms aux objets réels, nous ont portés à en donner aussi au concept métaphysique dont nous parlons.

Ainsi c'est par abstraction que nous avons formé les noms de tous les objets qui n'existent point réellement hors de nous, mais qui ne sont que des vues particulières de notre esprit.

Le sentiment uniforme que tous les objets blancs excitent en nous, nous a fait donner le même nom qualificatif à chacun de ces objets. Nous disons de chacun d'eux en particulier qu'il est blanc. Ensuite, pour marquer le point sous lequel tous ces objets se ressemblent, nous avons inventé le mot *blancheur*. Or il y a en effet des objets réels que nous appelons blancs; mais il n'y a point hors de nous un être qui soit la *blancheur*. C'est donc par abstraction que nous avons inventé le mot *blancheur*. C'est aussi par abstraction que nous avons imaginé les mots *beauté, étendue, figure, divisibilité*; et ces mots sont, par cette raison, des noms *abstrait*s.

Les termes abstraits sont nécessaires dans les langues; et si l'on voulait les éviter, on serait obligé d'avoir recours à des circonlocutions et à des périphrases qui énerveraient le discours. D'ailleurs, ces termes fixent l'esprit; ils nous forcent à mettre de l'ordre et de la précision dans nos pensées; ils donnent plus de grâce et de force au discours; ils le rendent plus vif, plus serré et plus énergique; mais on doit en connaître la valeur.

**ABSTRACTIVEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe. *Il a considéré abstractivement cette qualité.*

**ABSTRAIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *traire*. Voyez ce mot.

Ce verbe n'est pas usité à tous les temps, ni même à toutes les personnes du présent. On dit seulement *j'abstrais, tu abstrais, il abstrait*; mais au lieu de dire, *nous abstrayons*, etc.; on dit, *nous faisons abstraction*. Le parfait et le présent singulier ne sont pas usités; mais on dit, *j'ai abstrait, tu as abstrait*, etc.; *j'avais abstrait*, etc.; *j'eus abstrait*, etc. Le présent du subjonctif n'est point usité. On dit, *j'abstrairais*, etc. On dit aussi que *j'aie abstrait*, etc.

**Abstraire**, c'est faire une abstraction: c'est ne considérer qu'un attribut ou une propriété de quelque être, sans faire attention aux autres attributs ou qualités; par exemple, quand on ne considère dans le corps que l'étendue, ou qu'on ne fait attention qu'à la quantité ou au nombre.

**ABSTRAIT ABSTRAITE.** Adj. qui se dit des per-

sonnes et des choses, et qui ne se met qu'après son subst. *Un esprit abstrait est un esprit inattentif, occupé uniquement de ses propres pensées.* — Tous les termes sont individuels ou *abstrait*s. Les grammairiens appellent noms *appellatifs* ceux qui signifient des substantifs *abstrait*s.

On distingue des termes *abstrait*s et des termes concrets. On entend par les premiers ceux qui signifient les modes ou les qualités d'un être, sans aucun rapport à l'objet en qui se trouve ce mode ou cette qualité; tels sont les substantifs *blancheur, rondeur, longueur, sagesse, mort, immortalité, vie, religion, foi*, etc. Les termes concrets sont ceux qui représentent ce qu'ils sont, ces qualités avec un rapport à quelque sujet indéterminé; ou autrement ceux qui représentent le mode comme appartenant à chaque être, et ces termes sont ceux que les grammairiens appellent *adjectifs*, quoique assez souvent ils soient employés comme substantifs. Tels sont *blanc, rond, long, sage, mortel, mort, immortel*, etc. Quoique les termes *sage, fou, philosophe, lâche*, etc., s'emploient souvent comme substantifs, ils sont cependant termes concrets, parce qu'ils ont leurs *abstrait*s correspondants, *sagesse, folie, philosophie, lâcheté*, etc.

Un terme *abstrait* peut quelquefois être employé comme nom propre et individuel, en y ajoutant quelques mots qui en restreignent le sens à un seul individu, ou en indiquant quelque circonstance qui produise le même effet dans l'esprit de ceux qui le connaissent. Ainsi *père, mère, femme, sœur, maison*, sont des termes généraux, des termes *abstrait*s; ils deviendraient individuels si je dis, par exemple, *mon père, ma mère, ma femme, ma sœur, ma maison*. De même, si étant à Paris, je dis *le roi, la rivière*, chacun sait que je parle du roi régnant et de la Seine, quoique les termes *roi et rivière* soient des termes généraux qui, en tout autre cas, désignent chaque roi, chaque rivière.

De même des termes individuels, des noms propres, peuvent devenir des termes universels et *abstrait*s, parce qu'ayant pris de l'être unique que chacun désigne, les caractères les plus frappants qui les ont distingués, on en a fait un concept à part auquel on donne ce nom propre individuel, et on emploie ce nom propre à désigner tout autre être qui lui ressemble par ces traits caractéristiques. Si, ayant saisi, par exemple, dans l'idée individuelle d'Alexandre, les idées partielles d'ambition, de valeur entreprenante; dans l'idée de César, celle d'un général parfait qui joint la science militaire, l'étude des belles-lettres, la prudence, l'activité, au courage héroïque, j'emploie les noms *Alexandre et César* comme des noms communs qui ne désignent que des traits distinctifs de ces individus, je puis dire de Charles XII, *c'est l'Alexandre du Nord*; de Frédéric II, *c'est un César*. C'est dans le même sens que l'on dit d'un politique fourbe et cruel qui emploie la trahison et le crime, *c'est un Machiavel*.

**ABSTRUS, ABSTRUSE.** Adj. qui suit toujours son subst. *Raisonnement abstrus, question abstruse, sciences abstruses.*

Il ne faut point confondre ce terme avec *abstrait*, qui se dit, de même qu'*abstrus*, d'une chose difficile à comprendre. Une chose *abstruse* est difficile à comprendre, parce qu'elle dépend d'une suite de raisonnements dont on ne peut suivre la liaison et saisir l'ensemble que par le moyen d'une contention d'esprit extraordinaire.

Une chose *abstraite* est difficile à comprendre, parce qu'elle est très-éloignée des idées communes. Un traité sur l'entendement humain est nécessairement *abstrait*; la géométrie transcendante est une science *abstruse*. — Il se dit quelquefois des écrivains dans un sens défavorable. *Ce philosophe n'a paru fort abstrus.* (*Dict. de P. Acad.*)

**ABSTRUS.** Adj. des deux genres. On ne trouve nulle part que cet adjectif peut régir la préposition *à*. On en voit deux exemples dans les vers suivants de Voltaire :

.....  
Zélelat à son cœur en voulant expliquer  
Ce dogme absurde à croire, absurde à publier.  
(*VOLT., 2<sup>e</sup> Disc. sur l'Homme*, 125.)

Fénelon prétend qu'*absurde* ne se dit que des choses; il se trompe. On dit très-bien *un homme absurde*, pour signifier un homme qui ne dit que des absurdités. (*Dict. de P. Acad.*) Cet adjectif se met ordinairement après son substantif; quelquefois cependant on le met avant; *cet absurde raisonnement*.

**ABSURDEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe. *Il a raisonné absurdement.*

**ABSURDITÉ.** Subst. m. En parlant du vice ou du défaut de ce qui est absurde, il ne prend point de pluriel: *l'absurdité d'un raisonnement*; *l'absurdité de ce discours*. Quand il signifie chose absurde, il peut se mettre au pluriel: *ces discours est plein d'absurdités*.

**ABUS.** Subst. m. En terme de grammaire, il se dit de l'application d'un mot dans un sens qui n'est pas son vrai sens.

**ABUSER.** V. a. et n. Je la 1<sup>re</sup> conj. On trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, *abuser les esprits faibles, abuser les peuples*. Voltaire a dit *abuser les regards*.

Par ses déguisements à toute heure elle (la politique) abuse  
Les regards éblouis de l'Europe confuse.  
(*VOLT., Her., IV*, 251.)

On dit des choses, qu'elles *abusent*, pour dire qu'elles trompent, qu'elles induisent en erreur. *Je reconnus, mais trop tard, les chimères qui m'avaient abusé.* (J.-J. Rousseau, *Heloise*, 3<sup>e</sup> part., lettre XVIII, t. iv, p. 51.) *Deux espoir qui m'arrivais mon âme et m'abusais, te voilà donc éteint sans retour!* (*Ibid.*)

**ABUSIF.** Adjectif. qui se met ordinairement après son subst. En terme de grammaire, on appelle *terme abusif* un terme pris dans un sens qui n'est pas adopté par l'usage; *sens abusif*, un sens donné à un mot contre l'usage ou contre le bon usage.

**ABUSIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe, quand l'harmonie ne s'y oppose pas. *On a établi abusivement cette coutume; on avait abusivement établi cette coutume.*

**ABYMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie, dans ses anciennes éditions, a toujours écrit *abymer*, conformément à l'étymologie; mais dans son édition de 1793, elle a rejeté l'y et a écrit *abimer*. Ceux qui tiennent à ce que l'on conserve les traces de l'étymologie des mots diront qu'elle a mal fait; d'autres l'approuveront. Il est certain qu'aujourd'hui on retranche autant que l'on peut l'y, lorsqu'il n'a pas la prononciation de deux i. Mais pourquoi ce retranchement dans certains mots, et non dans d'autres? Si l'on peut écrire *abime*, pourquoi n'écrirait-on pas *ieux*?

Les mots *abyme*, *abymer*, offrent toujours une idée de profondeur.

Je frémis quand je voi  
Les abymes profonds que l'on creuse devant moi.  
(*Vol., Esth.*, act. IV, sc. 1, 65.)

En quel gouffre d'horreur  
Tes péris et ma perte ont abyme mon cœur.  
(*VOLT., Mahom.*, act. II, sc. 1, 11.)

Pourquoi, dit Voltaire dans ses Remarques sur Corneille, pourquoi dit-on *abyme* dans la douleur, dans la tristesse, &c.? c'est qu'on y peut ajouter l'épithète de *profonde*.

**ACABIT.** Subst. m. On ne prononce point le t. **ACABA** Subst. m. Métrage (*Observ. sur la langue française*, ch. clix, TREVINOX, Th. Corneille (*Observ. sur l'angelus*) et Fénelon, prétendent qu'*acaba* ne doit pas prendre d>s au pluriel. L'Académie veut qu'il en prenne un, et elle ne dit pas pourquoi.

**ACADÉMIQUE.** Adj. des deux genres qui se place ordinairement après son subst., excepté en vers, ou on le met ordinairement avant.

Quittant le ton de la nature,  
Rependant sur tous leurs discours  
L'academique enlumineure.  
(*GRÉSET, Chartreuse*, 555.)

**ACADÉMIQUEMENT.** Adv. On ne le met qu'après le verbe. *Cela est écrit académiquement*.

**ACARIATRE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. *Une femme acariâtre, un esprit acariâtre*.

**ACCABLANT, ACCABLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *accabler*. Il se met avant ou après le substantif, selon les cas. *Une nouvelle accablante, cette accablante nouvelle*. Voyez *Adjectif*.

Il ne se dit point comme le verbe *accabler*, des bienfaits, des faveurs, des caresses, à moins qu'ils ne soient indiqués comme a charge et insupportables. On dit bien *vos bienfaits vous accablent*; mais on ne dit pas dans le même sens, *vos bienfaits accablants*.

**ACCABLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Accabler quelqu'un de reproches, d'injures, de grâces, de faveurs*.

Je l'en avais comblé (de bienfaits), je l'en ven accabler.  
(*CORN., Cin.*, act. V, sc. III, 44.)

La Harpe a dit à l'occasion de ce vers de Voltaire :

Je voudrais... mais faut-il, dans l'état qui m'opprime...  
(*VOLT., Semir.*, act. I, sc. v, 73.)

on n'est point *opprimé par un état*; on est *accablé d'un état*, et *opprimé par le sort*. — *Etre accablé sous un fardeau*.

Son vieux père, *accablé sous le fardeau des ans*,  
Se livrait au sommeil entre ses deux enfans  
(*VOLT., Henr.*, II, 507.)

**ACCAPAREUR.** Adj., fait au féminin *Accapareuse*.

**ACCÉDER.** V. neut. *Accéder à un traité*. Il prend l'auxiliaire avoir; *j'ai accédé*.

**ACCÉLÉRATEUR.** Adj. Il fait au féminin *accélétratrice*. *Force accélératrice*. Il ne se met qu'après son subst.

**ACCENT.** Subst. m. On entend par ce mot une manière d'articuler et de prononcer les mots d'une

langue. La manière d'articuler et de prononcer les mots de la langue française suivant le bon usage et les règles de la prononciation, s'appelle *l'accent national français*.

Dans chaque province, dans chaque ville, on s'écarte plus ou moins, d'une manière ou d'une autre, du bon usage qui constitue l'accent national; et ces différences forment les accents des provinces. On distingue *l'accent gascon, l'accent picard, l'accent normand, etc.*

On donne aussi le nom d'*accent* aux diverses modifications de la voix, qui servent à distinguer certains tons dans le discours, et à y mettre plus de variété. Chaque mot qui a plus d'une syllabe reçoit plus d'un accent dans la prononciation, même lorsqu'on le prononce seul et hors de sa liaison avec d'autres. L'effet de cet *accent* est de détacher ce mot de ceux qui pourraient le précéder et le suivre, et d'en faire un tout qui ait un commencement et une fin, une élévation et un abaissement. Cet accent se nomme *accent grammatical*; c'est l'usage seul qui le détermine dans chaque langue, et il serait difficile de rendre raison de sa détermination. Il contribue à rendre les périodes sonores, en ce qu'il les divise en membres, et qu'il donne de la variété à ces membres. Dans les mots qui ont un nombre égal de syllabes, l'accent est tantôt sur la finale, tantôt sur la pénultième, et tantôt sur quelque une des autres.

On appelle *accent oratoire* les diverses modifications de la voix qui sont destinées à indiquer plus précisément le sens du discours, et à exprimer plus fortement l'idée principale. Les monosyllabes n'ont point d'accent grammatical, mais ils peuvent avoir un *accent oratoire*, lorsque c'est sur l'idée qu'ils expriment que l'orateur veut diriger l'attention de ses auditeurs. Dans les mots polysyllabes, *l'accent oratoire* renforce ou affaiblit *l'accent grammatical*; quelquefois même il fait disparaître ce dernier, en appuyant sur d'autres syllabes.

*L'accent pathétique* est une espèce particulière de *l'accent oratoire*; il donne le ton au discours, et ajoute un nouveau degré de force à *l'accent* simplement oratoire, q. il détermine plus précisément. On peut en effet prononcer les mêmes discours avec les mêmes *accents* oratoires, en des manières si différentes, qu'ils changent totalement de caractère.

C'est de l'observation exacte des *accents* que dépend en grande partie l'harmonie du discours. L'orateur ou le poète qui sait arranger les mots et les phrases de manière que les accents, agréablement variés, se présentent d'eux-mêmes à la lecture, et répondent si exactement aux pensées, qu'on ne puisse les transposer, sera à coup sûr harmonieux; car il n'est pas douteux que l'harmonie ne tienne plus à la belle variété des *accents* qu'à une prosodie scrupuleuse.

Chaque pensée, chaque passion a ses *accents* qui lui sont propres. Aussi dit-on *les accents de la douleur, de la pitié, de la joie, etc.*

On entend tout à tour les vœux de l'amitié,  
L'accent du désespoir, celui de la pitié.  
(DELILLE, *Enéide*, V, 201.)

Ses accents ressembloient à ceux de tonnerre,  
Quand du mont Sinai Dieu parlait à la terre.  
(VOLT., *Henr.*, VII, 117.)

On appelle *accent prosodique* cette espèce de modulation qui rend le son grave ou aigu. Il diffère de *l'accent oratoire*, en ce que celui-ci influe

moins sur chaque syllabe d'un mot par rapport aux autres syllabes du même mot, que sur la phrase entière par rapport au sens. On peut dire aussi que *l'accent prosodique* des mêmes mots demeure invariable au milieu de toutes les variétés de *l'accent oratoire*; parce que, dans le même mot, chaque syllabe conserve la même relation mécanique avec les autres syllabes, et que le même mot, dans différentes phrases, ne conserve pas la même relation analytique avec les autres mots de ces phrases.

Enfin, on appelle *accents* certains signes que l'on emploie dans l'écriture et dans l'impression, et que l'on met sur les voyelles, soit pour en faire connaître la prononciation, soit pour en varier le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même.

On distingue dans la langue française trois espèces d'*accents*: *l'accent aigu* (´), *l'accent grave* (`), et *l'accent circonflexe* (^).

On se sert de *l'accent aigu* pour marquer le son de l'e fermé, *bonté, chasteté, aîné*; on met *l'accent grave* sur l'e ouvert, *poivres, succès*.

Lorsqu'un e muet est précédé d'un autre e muet, celui-ci devient plus ou moins ouvert. S'il est simplement ouvert, on le marque d'un *accent grave*, *il mène, il pése, mon père, ma mère*; s'il est très ouvert, on le marque d'un *accent circonflexe*, *être, même, tête, tempête, etc.*

Notre prosodie ne souffrant pas deux e muets de suite dans le même mot simple, on met *l'accent aigu* sur l'e final des verbes qui, dans les phrases interrogatives ou autres, sont joints par un tiret avec le pronom *je*. *Aimé-je, cause-je, veillé-je*.

On met *l'accent grave* sur *à* préposition, pour le distinguer d'*a* troisième personne de l'indicatif présent du verbe *avoir*. On le met aussi sur *là* adverbe, pour le distinguer de l'article ou du pronom *la*; et sur *où* adverbe, pour le distinguer d'*ou* conjonction. *Dès* signifiant *du moment où*, s'écrit avec un *accent grave*; *des* signifiant *de les*, s'écrit sans *accent*.

Quoique dans les mots *les, mes, tes, ces*, l'*e* soit ouvert, on n'y met point d'*accent*.

*L'accent circonflexe*, qui se met sur l'e fort ouvert, se met aussi sur d'autres voyelles longues, comme *âge, bâiller, gîte, côte, flôte, etc.* Les mots qui sont aujourd'hui ainsi écrits, furent d'abord écrits avec une double lettre ou avec un *s*. On prononçait alors cette double lettre ou ce *s*, *auge, baüller, giste, coste, floste, etc.* Dans la suite on retrancha ces lettres dans la prononciation, et on les laissa subsister dans l'écriture, parce que les yeux y étaient accoutumés; au lieu de ces lettres, on fit la syllabe longue; plus tard on marqua cette longueur par *l'accent circonflexe*.

On met aussi cet *accent* sur l'o de *le nôtre, le nôtre, apôtre, bientôt, etc.*, qui s'écrivaient anciennement *rostre, nostre, apostre, bientôt*, etc. On en fait également usage à la première et à la seconde personne du pluriel du passé simple de l'indicatif: *nous aimâmes, vous aimâtes, nous reçûmes, vous reçûtes, etc.*, et à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, *qu'il eût, qu'il aimât, qu'il reçût*. On le met encore sur *mûr, sûr, etc.*, qu'on écrivait autrefois *meur, seur*. Le mot *dû*, participe passé du verbe *devoir*, prend au si *l'accent circonflexe*, parce qu'on écrivait *deu*, et aussi pour le distinguer de l'article composé *du*. Mais ce participe ne prend point cet *accent* au féminin; on écrit *due*.

En général, on ne met point d'accent sur l'e ouvert quand cet e est suivi d'une consonne avec laquelle il ne fait qu'une syllabe. Ainsi on écrit sans accent, *la mer, le fer, aimer, donner*, etc.

Depuis l'édition du Dictionnaire de l'Académie publié en 1798, l'usage abusif s'est introduit, d'après ce Dictionnaire, de mettre un accent circonflexe sur l'a du mot *âme*. L'accent circonflexe suppose la suppression d'une lettre, et l'on n'a jamais écrit *asme*; il sert à rendre une syllabe longue, et la première syllabe d'*âme* est longue par les règles générales de la prosodie. Depuis Montaigne, qui écrivait *ame*, jusqu'à l'abbé Féraud, qui a commencé d'écrire *âme*, et qui n'a été imité par personne, on avait toujours écrit ce mot sans accent. Mais aujourd'hui, d'après cette dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, la plupart des protes et des imprimeurs mettent cet accent circonflexe, et la plupart des auteurs les laissent faire.

C'est probablement dans le dictionnaire de Féraud que l'Académie de 1798 a puisé cette innovation. Ce lexicographe voulait que l'on mit l'accent circonflexe sur toutes les syllabes longues. Il voulait que l'on écrivit, et il écrivait lui-même, *âme, barbare, colère, empire, aurore, lecture, emphase, thèse, surprise, chose, muse, ôser*. Voyez le Dictionnaire de Féraud, au mot *accent*, et à tous les mots où il y a une syllabe longue. Il en donne pour raison l'avantage de marquer la prosodie de chaque syllabe, puisque toute syllabe qui n'aurait point cet accent serait, par là même, indiquée comme brève.

Je n'examinerai point si cette innovation serait utile ou non; mais elle n'a été accueillie ni par les gens de lettres ni par les gens du monde; mais l'Académie de 1798, qui n'avait pas dessein de l'admettre, et qui ne l'a point admise, n'avait aucune raison, en rejetant ce système, d'accueillir l'orthographe du seul mot *âme* qui en fait partie. L'Académie, en 1835, a persévéré dans l'emploi du circonflexe.

Voici comment M. Lemaire explique cette décision: « Le mot *âme* est évidemment formé par « contraction, soit qu'on le tire du grec *ζωυς*, « soit qu'on lui donne pour origine le latin ou « l'italien *anima*. Or, la contraction qui rend la « syllabe longue, tandis qu'elle est brève dans « *amour*, qui n'est pas contracté, nous semble « un motif suffisant pour admettre l'accent cir- « conflexe. »

(*Grammaire des Grammaires*, p. 975.)

ACCENTUATION. Subst. f. Manière d'employer les accents dans l'écriture ou dans l'imprimerie.

ACCENTUER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est mal à propos que Féraud reproche à l'Académie d'avoir indiqué ce verbe comme actif, en donnant un exemple où il est neutre: *il ne sait pas accentuer*. Ce lexicographe aurait dû savoir que tous les verbes actifs peuvent être pris absolument, sans qu'on puisse pour cela les qualifier de neutres. On pourrait très-bien donner pour exemple de l'emploi du verbe *aimer*, *il ne sait pas aimer*, sans qu'on puisse en conclure qu'il ne regarde on qu'on doit regarder ce verbe comme un verbe neutre.

ACCEPTABLE. Adj. des deux genres; il suit toujours son subst. Une proposition acceptable, des conditions acceptables.

ACCEPTER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. *Accepter un don, un présent. Je ne veux rien accepter de cet homme-là*

ACCEPTION. Subst. f. Terme de grammaire. On

peut considérer un mot matériellement comme signe, abstraction faite de sa signification primitive, comme quand je dis: *arbre est un mot de deux syllabes*; ou relativement à sa signification primitive, comme quand je dis: *arbre se dit d'une plante qui a des racines, un tronc, des branches*, etc. Ces deux manières de considérer le mot *arbre* sont deux acceptions différentes de ce mot. La première est l'acception matérielle, parce qu'on n'y considère que le matériel du mot; la seconde est l'acception formelle, parce qu'on y envisage directement et déterminément la signification primitive du mot. Ainsi un mot peut être pris dans une acception matérielle ou dans une acception formelle.

Le même mot matériel peut être destiné par l'usage à être, selon la diversité des occurrences, le signe primitif de diverses idées fondamentales; et, à cet égard, il y a autant d'acceptions qu'il y a d'idées fondamentales dont il peut être le signe. Par exemple, le mot *coin* exprime quelquefois un angle; tantôt un instrument mécanique pour fendre, et tantôt un instrument destiné à marquer les médailles et la monnaie. Ce sont autant d'acceptions différentes du mot *coin*, parce qu'il est fondamentalement le signe de chacun de ces objets que l'on ne désigne dans notre langue par aucun autre nom. Chacune de ces acceptions est formelle, puisqu'on y envisage directement la signification primitive du mot; mais on peut les nommer distinctives, puisqu'on y distingue l'une des significations primitives que l'usage a attachées au mot, de toutes les autres dont il est susceptible. Il y a dans la langue française plusieurs mots susceptibles de diverses acceptions distinctives. On remarque, par exemple, dans les phrases suivantes, quatre acceptions distinctives du mot *esprit*: *L'esprit est essentiellement indérivable; la lettre tue, et l'esprit vivifie; reprenez vos esprits; ce fatus a été conservé dans l'esprit de vin*. Ces quatre acceptions différentes se présentent sans équivoque à quiconque sait la langue française, parce que les circonstances les fixent d'une manière précise.

Outre les acceptions dont nous venons de parler, les mots qui ont une signification générale, comme les noms appellatifs, les adjectifs et les verbes, sont encore susceptibles d'une autre espèce d'acception que l'on peut nommer déterminative.

Les acceptions déterminatives des noms appellatifs dépendent de la manière dont ils sont employés, qui fait qu'ils présentent à l'esprit ou l'idée abstraite de la nature commune qui constitue leur signification primitive, ou la totalité des individus en qui se trouve cette nature, ou seulement une partie indéfinie de ces individus, ou enfin un ou plusieurs de ces individus précisément déterminés. Selon ces différents aspects, l'acception est ou spécifique, ou universelle, ou particulière, ou singulière. Quand on dit *agir en homme*, on prend le mot *homme* dans une acception spécifique, puisqu'on n'envisage que l'idée de la nature humaine; si l'on dit *tous les hommes sont avides de bonheur*, le nom *homme* a une acception universelle, parce qu'il désigne tous les individus de l'espèce humaine; *quelques hommes ont l'âme élevée*; ici le nom *homme* est pris dans une acception particulière, parce qu'on n'indique qu'une partie indéfinie de la totalité des individus de l'espèce. *Cet homme* (en parlant de César) *avait un génie supérieur; ces douze hommes* (en

parlant des douze apôtres) *n'avaient par eux-mêmes rien de ce qui peut assurer le succès de leur entreprise*. Le nom *homme*, dans ces deux exemples, a une *acception* singulière, parce qu'il sert à déterminer précisément, dans l'une des phrases, un individu, et dans l'autre douze individus de l'espèce humaine.

Plusieurs adjectifs, des verbes et des adverbes, sont également susceptibles de diverses *accep-tions* déterminatives qui sont toujours indiquées par les compléments qui les accompagnent, et dont l'effet est de restreindre la signification primitive et fondamentale de ces mots. *Un homme savant; un homme savant en grammaire; un homme très-savant; un homme plus savant qu'un autre*; voilà l'adjectif *savant* pris dans quatre *accep-tions* différentes, en conservant toujours la même signification. Il en serait de même des verbes et des adverbes, selon qu'ils auraient tel ou tel complément, ou qu'ils n'en auraient point.

Il paraît évidemment, par tout ce qui vient d'être dit, que toutes les espèces d'*accep-tions* dont les mots en général, et les différentes sortes de mots en particulier, peuvent être susceptibles, ne sont que différents aspects de la signification primitive et fondamentale; que cette signification est supposée, mais qu'on en fait abstraction dans l'*acception* matérielle; qu'elle est choisie entre plusieurs dans les *accep-tions* distinctives; qu'elle est déterminée à la simple désignation de la nature commune, dans l'*acception* spécifique; à celle de tous les individus de l'espèce dans l'*acception* universelle; à l'indication d'une partie indéfinie des individus de l'espèce, dans l'*acception* particulière; à celle d'un ou de plusieurs de ces individus précisément déterminés, dans l'*acception* singulière. En un mot, la signification primitive est toujours l'objet immédiat des diverses *accep-tions*.

On ne doit pas, dans la suite du même raisonnement, prendre un mot dans deux *accep-tions* différentes. L'*acception* d'un mot que prononce quelqu'un qui vous parle consiste à entendre ce mot dans le sens de celui qui l'emploie. Si vous l'entendez autrement, c'est une *acception* différente. La plupart des disputes ne viennent que de ce que chaque parti prend le même mot dans des *accep-tions* différentes. (Beauzée et Dumarsais.)

**ACCESSIBLE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. *Un lieu accessible, un homme accessible*.

L'Académie définit ce mot en parlant des lieux et des personnes, qui peut être abordé, dont on peut approcher. En parlant des personnes, il signifie qui se laisse approcher par ceux qui désirent le voir, lui parler, lui demander quelque chose, et les reçoit avec politesse et affabilité. *Être accessible à tout le monde, être accessible aux plaintes des malheureux*.

**ACCESSIT.** Subst. m. Mot tiré du latin. Quelques grammairiens veulent qu'on écrive des *accessits*; mais il est ridicule de donner le signe français du pluriel à une troisième personne d'un verbe latin. Vous voulez conserver aux mots tirés du grec toutes les lettres qui marquent leur origine, comme dans *abyme, mystère*, etc., et ici vous voulez dénaturer un mot latin par un signe français qui le rend méconnaissable. Soyez donc conséquents.

L'Académie en 1735, écrit des *accessit*, mais elle tolère *accessits*.

**ACCESSOIRE.** Adj. des deux genres qui suit tou-

jours son subst. *Le vice accessoire, un ornement accessoire*. Il s'emploie substantivement au masculin.

*Accessoire* se dit, en termes de logique, de tout ce qui, ayant quelque liaison avec le sujet dont il s'agit, n'est cependant point essentiel à ce sujet. C'est en ce sens qu'on dit des *idées accessoires*.

En termes de grammaire, on appelle *accessoires* les modifications dont on accompagne le sujet, l'attribut et le verbe, qui sont regardés comme les trois choses essentielles à une proposition. Les *accessoires* sont des idées qui ne sont pas absolument nécessaires au fond de la pensée, mais qui servent à la développer. Les *accessoires* étant retranchés, la proposition subsisterait encore.

Le choix des *accessoires* n'est pas une chose indifférente; car lorsqu'on fait une proposition, on compare deux termes, c'est-à-dire le sujet et l'attribut; on les considère donc sous le rapport qu'ils ont l'un à l'autre, et l'on ne doit par conséquent rien ajouter qui ne contribue à rendre ce rapport plus sensible ou plus développé.

Examinons sous ce point de vue les vers suivants de Racine, tirés du récit de la mort d'Hippolyte :

Ses superbes coursiers, qu'on voyait autrefois  
 Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix;  
 L'œil morne maintenant et la tête baissée,  
 Semblaient se conformer à sa triste pensée.

(Rac., *Phéd.*, act. V, sc. vi, 16.)

La proposition dépourvue de ses *accessoires* est ses *coursiers semblaient se conformer à sa pensée*; tout le reste ne consiste que dans des *accessoires* destinés à la développer et à la peindre avec les couleurs les plus propres à la présenter de la manière la plus avantageuse, la plus vraie, la plus sensible.

*Superbes, qu'on voyait autrefois, pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix*, sont des *accessoires* du sujet *coursiers*. Le poète, en les représentant ainsi, prépare un contraste qui rendra plus sensible l'état actuel d'abattement et de tristesse où sont les coursiers. *L'œil morne maintenant et la tête baissée*, nouveaux *accessoires* du sujet qui achèvent le contraste et en reçoivent une teinte plus forte; et ces *accessoires* réunis concourent merveilleusement à développer le rapport du sujet avec l'attribut, et à présenter l'union de ces parties essentielles de la proposition avec les couleurs et les reflets les plus propres à produire toute l'impression que le poète avait en vue. *Ses coursiers semblaient se conformer à sa triste pensée*, parce qu'ils ont *l'œil morne et la tête baissée*, attitude d'autant plus frappante, qu'autrefois on les voyait toujours *superbes, et pleins d'une noble ardeur obéir à la voix de leur maître*.

À la place de ces *accessoires*, mettez-en d'autres moins conformes à la nature de la pensée principale, et cette pensée perdra sa beauté, son coloris, une grande partie de son expression. C'est ce qui arriverait si l'on disait, *ses coursiers qui conduisirent tant de fois son char à la victoire dans les jeux de la Grèce, et qui se préparèrent à un nouveau triomphe, semblent se conformer à sa triste pensée*. On sent combien ces *accessoires* seraient déplacés, combien ils seraient ridicules. Il n'y a aucun rapport entre des coursiers qui semblent se conformer à la tristesse de leur maître, et ces mêmes coursiers remportant le prix de la course dans les jeux pu-

blies, et se préparant à un nouveau triomphe de cette nature. Ces *accessoires* sont, au contraire, opposés à l'idée qu'offre la proposition principale, et ne peuvent par conséquent servir ni à la développer, ni à rendre plus sensible la liaison du sujet avec l'attribut.

Quand on modifie le sujet d'une proposition, il le faut donc considérer relativement à ce qu'on veut en affirmer; il faut que les *accessoires* dont on l'accompagne contribuent à le lier avec l'attribut.

Comme on considère le sujet par rapport à l'attribut, il faut considérer l'attribut par rapport au sujet; et toutes les modifications ou *accessoires* ajoutées de part et d'autre doivent conspirer à le lier de plus en plus.

Quant au verbe, il ne peut être modifié que par des circonstances, et il est évident que le choix des circonstances ne peut être déterminé que par le sujet et l'attribut considérés ensemble. Tout ce qui ne tient pas à l'un et à l'autre est au moins superflu.

Le vague des *accessoires* contribue beaucoup à rendre le discours tout à fait froid. J'entends par là les modifications qui n'appartiennent pas plus à la chose dont on parle qu'à toute autre.

Condillac a donné pour exemple de ce défaut les vers suivants de Boileau :

..... Un galant de qui tout le métier  
Est de courir le jour de quartier en quartier,  
Et d'aller, à l'abri d'une perruque blonde,  
De ses froides douceurs fatiguer tout le monde,  
Condamne la science.....  
(Sat. IV, 11.)

La proposition est *un galant condamne la science*, le reste consiste en *accessoires*. Il faudra, dit Condillac, si je veux modifier le sujet de cette proposition, que je lui donne un caractère qui ne convienne qu'à lui, et qui même ne lui convienne que par rapport à la science qu'il condamne. Or, vous voyez qu'une partie des *accessoires* que lui donne Boileau ne convient pas plus à un galant qu'à un homme désœuvré, et que tous ensemble ils n'ont que fort peu ou point du tout de rapport à l'attribut de la proposition; aussi ces vers sont-ils bien froids.

Cette critique paraît bien sévère. Les *accessoires* dont il est question conviennent parfaitement à un homme galant; car son métier est d'aller de côté et d'autre fatiguer tout le monde de ses froides douceurs; mais ils ne conviennent point à un homme désœuvré, qui peut fort bien rester chez lui, et dont le caractère n'est pas de dire à tout le monde de froides douceurs.

Condillac est plus juste quand il condamne les deux vers suivants du même auteur :

Et son feu, dépourvu de sens et de lecture,  
S'éteint à chaque pas faute de nourriture.  
(A. P., III, 318.)

*Un feu dépourvu de sens et de lecture, qui s'éteint à chaque pas*, offre des *accessoires* bien étranges.

Il faut considérer une pensée composée comme un tableau bien fait où tout est d'accord. Soit que le peintre sépare ou groupe les figures, qu'il les éloigne ou les rapproche, il les lie toutes par la part qu'elles prennent à une action principale; il donne à chacune un caractère, mais ce caractère n'est développé que par les *accessoires* qui conviennent aux circonstances. Il n'est jamais

occupé d'une seule figure; il l'est continuellement du tableau entier; il fait un ensemble où tout est dans une exacte proportion.

Condillac donne pour modèle d'une pensée bien développée par des *accessoires*, une phrase ou Flechner parle des vertus civiles de Turéne :

*Turénne s'exerçait aux vertus civiles.*  
En montrant d'un côté les circonstances où ce général s'exerçait aux vertus civiles, et de l'autre les qualités qu'il apportait à cet exercice, cette pensée se développera, et les parties seront parfaitement liées; c'est ce que Flechner a fait.

*C'est alors que dans le doux repos d'une condition privée, ce prince se disposait de toute la gloire qu'il avait acquise pendant la guerre, et, se renfermant dans une société peu nombreuse de quelques amis choisis, s'exerçait sans bruit aux vertus civiles; scrupule dans ses discours, simple dans ses actions, fidèle dans ses amitiés, exact dans ses devoirs, grand même dans les moindres choses.* (Oraison funèbre de Turénne, p. 123.)

Souvent les idées se développent et se lient par le contraste. C'est ainsi que Bossuet explique cette pensée : *Carthage fut soumise à Rome. — Annibal fut battu, et Carthage, autrefois maîtresse de tout l'Afrique, de la mer Méditerranée et de tout le commerce de l'Inde, fut contrainte de subir le joug que Scipion lui imposa.* (Disc. sur l'Hist. univers., 3<sup>e</sup> part., ch. vi, pag. 484.)

La Bruyère développe ainsi, par des contrastes, l'amour du peuple pour les nouvelles de guerre :

*Le peuple, paisible dans ses foyers, au milieu des siens, et dans le sein d'une grande ville où il n'a rien à craindre ni pour ses biens, ni pour sa vie, respire le feu et le sang, succube de guerre, de ruine, d'embrasement et de massacre, souffre impatiemment que des armées qui tiennent la campagne ne viennent pas à se rencontrer.* (Du Souverain, p. 369.)

ACCESSOIREMENT. ADV. Il ne se met guère qu'après le verbe. Il ajouta *accessoirement* bien d'autres choses.

ACCIDENT. Subst. m. Terme de grammaire. Les grammairiens entendent par *accidents* une propriété qui, à la vérité, est attachée au mot, mais qui n'entre point dans la définition essentielle du mot; car de ce qu'un mot sera primitif ou dérivé, simple ou composé, il n'en sera pas moins un terme ayant une signification. Voici quels sont ces accidents :

1<sup>o</sup> Toute diction ou mot peut avoir un sens propre ou un sens figuré. Un mot est au propre quand il signifie ce pour quoi il a été premièrement établi; le mot *lion* a été d'abord destiné à signifier cet animal qu'on appelle *lion* : *je viens de la foire. J'y ai vu un beau lion*; *lion* est pris là dans le sens propre; mais si en parlant d'un homme emporté je dis que *c'est un lion*, *lion* est alors dans un sens figuré. Quand, par comparaison ou par analogie, un mot se prend en quelque sens autre que celui de sa première destination, cet *accident* peut être appelé l'exception du mot.

2<sup>o</sup> On peut observer si un mot est primitif, ou s'il est dérivé.

Un mot est primitif lorsqu'il n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. Ainsi en français, *ciel*, *roi*, *bon*, sont des mots primitifs.

Un mot est dérivé lorsqu'il est tiré de quelque autre mot comme de sa source : ainsi *céleste*, *royal*, *royaume*, *royauté*, *royalement*, *bonté*,

*bonnement*, sont autant de dérivés. Cet *accident* est appelé par les grammairiens l'espèce du mot ; ils disent qu'un mot est de l'espèce primitive ou de l'espèce dérivée.

3° On peut observer si un mot est simple ou s'il est composé : *juste, justice*, sont des mots simples ; *injuste, injustice*, sont composés. Cet *accident* d'être simple ou d'être composé, est appelé par les anciens grammairiens *la figure*. Ils disent qu'un mot est de la figure simple, ou qu'il est de la figure composée ; en sorte que *figure* vient ici de *figurer*, et se prend pour la forme ou constitution d'un mot qui peut être ou simple ou composé.

4° Un autre *accident* des mots regarde la prononciation : sur quoi il faut distinguer l'accent, qui est une élévation ou un abaissement de la voix, toujours invariable dans le même mot ; et le ton et l'emphase, qui sont des inflexions de voix qui varient selon les diverses passions et les différentes circonstances ; un ton fier, un ton insolent, un ton piteux, etc.

Voilà quatre sortes d'*accidents* qui se trouvent en toutes sortes de mots ; mais de plus, chaque sorte particulière de mots a ses *accidents* qui lui sont propres ; ainsi le substantif a encore pour *accident* le genre, qui est masculin ou féminin ; le nombre, qui est singulier ou pluriel.

L'adjectif a un *accident* de plus, qui est la comparaison : *savant, plus savant, très-savant*.

Les pronoms ont les mêmes *accidents* que les noms.

A l'égard des verbes, ils ont aussi par *accident* l'acceptation qui est ou propre ou figurée : *ce vieillard marche d'un pas ferme* ; *marche* est la ou propre : *celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres*, dit Jésus-Christ ; ici *suit* et *marche* sont pris dans un sens figuré, c'est-à-dire que celui qui pratique les maximes de l'Évangile a une bonne conduite, et n'a pas besoin de se cacher ; il ne fuit point la lumière, il vit sans crainte et sans remords.

2° L'espèce est aussi un *accident* des verbes ; ils sont ou primitifs, comme *parler, boire, sauter, trembler* ; ou dérivés, comme *parle-menter, buvoter, sautiller, trembloter*. Cette espèce de verbes dérivés en renferme plusieurs autres, tels sont les inchoatifs, les fréquentatifs, les augmentatifs, les diminutifs, les imitatifs, les desideratifs.

3° Les verbes ont aussi la figure, c'est-à-dire qu'ils sont simples, comme *venir, tenir, faire* ; ou composés, comme *prévenir, convenir, refaire*, etc.

4° La voix ou forme du verbe est de trois sortes : la voix ou forme active, la voix passive, et la forme neutre.

Les verbes de la voix active sont ceux dont les terminaisons expriment une action qui passe de l'agent au patient, c'est-à-dire de celui qui fait l'action sur celui qui la reçoit. *Pierre bat Paul* ; *bat* est un verbe de la forme active ; *Pierre est l'agent, Paul est le patient, ou le terme de l'action de Pierre. Dieu conserve ses créatures* ; *conserve* est un verbe de la forme active.

Le verbe est à la voix passive, lorsqu'il signifie que le sujet de la proposition est le patient, c'est-à-dire qu'il est le terme de l'action ou du sentiment d'un autre : *les méchants sont punis, vous serez pris par les ennemis* ; *sont punis, serez pris*, sont de la forme passive.

Le verbe est de la forme neutre, lorsqu'il signifie une action ou un état qui ne passe point du sujet de la proposition sur aucun autre objet

inférieur, comme il *pôlit, il embrasse, il maigrît, nous courus, il boitine toujours, il rit, tous rajeunissez*, etc.

5° Le mode, c'est-à-dire les différentes manières d'exprimer ce que le verbe signifie, ou par l'indicatif qui est le mode direct et absolu, ou par l'impératif, ou par le subjonctif, ou enfin par l'infinitif.

6° Le sixième *accident* des verbes, c'est de marquer le temps par des terminaisons particulières. *J'aime, j'aimais, j'ai aimé, j'aurais aimé, j'aimerais*.

7° Le septième *accident* est de marquer les personnes grammaticales, c'est-à-dire les personnes, relativement à l'ordre qu'elles tiennent dans la formation du discours ; et, en ce sens, il est évident qu'il n'y a que trois personnes.

La première est celle qui fait le discours, c'est-à-dire celle qui parle. *Je chante* ; *je* est la première personne, et *chante* est le verbe à la première personne, parce qu'il est dit de cette première personne.

La seconde personne est celle à qui le discours s'adresse : *tu chantes, vous chantez* ; c'est la personne à qui l'on parle.

Enfin lorsque la personne ou la chose dont on parle n'est ni à la première, ni à la seconde personne, alors le verbe est dit être à la troisième personne. *Pierre écrit* ; *écrit* est à la troisième personne : *le soleil luit* ; *luit* est à la troisième personne du présent de l'indicatif du verbe *luire*.

8° Le huitième *accident* du verbe est la conjugaison. La conjugaison est une distribution ou liste de toutes les parties et de toutes les inflexions du verbe, selon une certaine analogie.

Nos grammairiens comptent quatre conjugaisons de nos verbes français.

1° Les verbes de la première conjugaison ont l'infinitif en *er* : *donner*.

2° Ceux de la seconde ont l'infinitif en *ir* : *punir*.

3° Ceux de la troisième ont l'infinitif en *oir* : *devoir*.

4° Ceux de la quatrième ont l'infinitif en *re*, *dre, tre* : *faire, vendre, mettre*.

5° Enfin le dernier *accident* des verbes est l'analogie ou l'anomalie, c'est-à-dire d'être réguliers et de suivre l'analogie de leur paradigme, ou bien de s'en écarter, et alors on dit qu'ils sont irréguliers ou anomaux.

Que s'il arrive qu'ils manquent de quelque mode, de quelque temps ou de quelque personne, on les appelle defectifs.

A l'égard des prépositions, elles sont toutes primitives ou simples, *à, de, dans, avec*, etc.

La préposition ne fait qu'ajouter une circonstance ou manière au mot qui précède, et elle est toujours considérée sous le même point de vue ; c'est toujours la même manière ou circonstance qu'elle exprime : *il est dans* ; que ce soit dans la ville, ou dans la maison, ou dans le coffre, ce sera toujours être *dans*. Voilà pourquoi les prépositions sont invariables.

Mais il faut observer qu'il y a des prépositions séparables, telles que *dans, sur, avec*, etc. ; et d'autres qui sont appelées inséparables, parce qu'elles entrent dans la composition des mots, de façon qu'elles n'en peuvent être séparées sans changer la signification particulière du mot ; par exemple, dans *refaire, surfaire, defaire, contrafaire*, les mots *re, sur, de, contre*, sont des prépositions inséparables.

A l'égard de l'adverbe, c'est un mot qui, dans

sa valeur, vaut autant qu'une préposition et son complément; ainsi, *prudemment*, c'est avec prudence; *sagement*, avec sagesse, etc.

Il y a trois *accidents* à remarquer dans les adverbies. Ces trois accidents sont :

1<sup>o</sup> L'espèce, qui est ou primitive ou dérivative : *ici, là, ailleurs, quand, alors, hier, etc.*, sont des adverbes de l'espèce primitive, parce qu'ils ne viennent d'aucun autre mot de la langue; au lieu que *justement, sensément, poliment, absolument, tellement, etc.*, sont de l'espèce dérivative; ils viennent des noms adj.atifs, *juste, sensé, poli, absolu, tel, etc.*

2<sup>o</sup> La figure. C'est d'être simple ou composé. Les adverbies sont de la figure simple, quand aucun autre mot, ni aucune préposition inséparable n'entre dans leur composition. Ainsi *justement, lors, jamais*, sont des adverbies de la figure simple. Mais *injustement, alors, aujourd'hui*, sont de la figure composée.

3<sup>o</sup> La comparaison est le troisième *accident* des adverbies. Les adverbies qui viennent des noms de qualité se comparent : *justement, plus justement; très ou fort justement, le plus justement; bien, mieux; mal, pis, le pis; plus mal, très-mal, fort mal, etc.*

A l'égard de la conjonction, c'est-à-dire de ces petits mots qui servent à exprimer la liaison que l'esprit met entre des mots et des mots, ou entre des phrases et des phrases, outre leur signification particulière, il y a encore leur figure et leur position.

1<sup>o</sup> Quant à la figure, il y en a de simples, comme *et, au, mais, car, si, etc.*

Il y en a beaucoup de composées : *et si, mais si; et même il y en a qui sont composées de noms ou de verbes, par exemple, à moins que, de sorte que, bien entendu que, pourvu que.*

2<sup>o</sup> Pour ce qui est de leur position, c'est-à-dire de l'ordre, du rang que les conjonctions doivent tenir dans le discours, il faut observer qu'il n'y en a point qui ne suppose au moins un sens précédent; car ce qui joint doit être entre deux termes; mais ce sens peut quelquefois être transporté, ce qui arrive avec la conditionnelle *si*, qui peut fort bien commencer un discours : *si vous êtes utile à la société, elle pourvoira à vos besoins*. Ces deux phrases sont liées par la conjonction *si*; c'est comme s'il y avait *la société pourvoira à vos besoins, si vous lui êtes utile*. Mais vous ne sauriez commencer un discours par *mais, et, or, donc, etc.* C'est le plus ou moins de liaison qu'il y a entre la phrase qui suit une conjonction et celle qui la précède qui doit servir de règle pour la ponctuation.

A l'égard des interjections, elles ne servent qu'à marquer des mouvements subits de l'âme. Il y a autant de sortes d'interjections qu'il y a de passions différentes. Ainsi il y en a pour la tristesse et la compassion, *hélas! ah!* pour la douleur, *ai, aie, ha!* pour l'aversion et le dégoût, *fi*. Les interjections ne servent qu'à ce seul usage, et, n'étant jamais considérées que sous la même face, ne sont sujettes à aucun autre *accident*. On peut seulement observer qu'il y a des noms, des verbes et des adverbies, qui, étant prononcés dans certains mouvements de passion, ont la force de l'interjection : *courage, allons, bon Dieu, voyez, marche, tout beau, paix, etc.* C'est le ton plutôt que le mot qui fait alors l'interjection. (Dumarsais.)

Beauzée a fait sur cet article de M. Dumarsais la remarque suivante :

M. Dumarsais avance que les prépositions sont toutes primitives et simples; c'est une erreur évidente. *Concernant, durant, joignant, moyennant, pendant, suivant, touchant*, sont originellement des *gérondifs* : *concernant de concerner, durant de durer; joignant de joindre; moyennant de moyenner; pendant de pendre*, pris dans le sens de *durer* ou de *n'être pas terminé*, comme quand on dit un *procès pendant un parlement*; *suivant*, pris du verbe *suivre*, dans le sens d'*obéir*, comme quand on dit *je suivrai vos ordres*; *touchant*, du verbe *toucher*. *Attendu, excepté, vu*, sont, dans l'origine, des supins des verbes *attendre, excepter, voir*. Voilà donc des prépositions dérivées; en voici de composées : *attendant*, tenant à, de *ad* et de *tenir*; *hormis*, qui s'écrivait il n'y a pas longtemps *horsmi*, est composé de la préposition simple *hors*, et du supin *mis* du verbe *mettre*; *malgré* vient de *mal* pour *maurais*, et de *gré*; *nonobstant* des deux mots latins *non obstant*. Chacune de ces prépositions n'est qu'un mot, mais ce mot résulte de l'union de plusieurs *radicaux*.

ACCIDENTEL, ACCIDENTELLE. Adj. qui suit toujours son subst. *Une circonstance accidentelle.*

ACCIDENTELLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il n'est qu'accidentellement impliqué dans cette affaire.*

\*ACCLAMATEUR. Subst. m. Celui qui concourt à des acclamations. *Lorsque Néron jouait de la lyre sur le théâtre, il avait pour premiers acclamateurs Sénèque et Burrhus*. L'Académie n'a point recueilli ce mot, dont plusieurs bons auteurs se sont servis. Il n'a point de féminin; rien n'empêcherait de dire *acclamatrice*.

ACCOMMODABLE. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. *Une affaire accommodable, une querelle accommodable.*

ACCOMMODANT, ACCOMMODANTE. Adj. verbal tiré de *v. accommoder*. Il suit toujours son subst. *Un homme accommodant, une femme accommodante.*

ACCOMPAGNATEUR, ACCOMPAGNEMENT, ACCOMPAGNER. Dans ces trois mots on mouille *gn*.

ACCOMPLISSEMENT. Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel.

ACCORD. Subst. m. On dit en termes de musique, qu'un instrument ne tient pas l'accord, que les cordes d'un instrument ne tiennent pas l'accord; en ce sens, *accord* ne prend point le pluriel. Il le prend quand il signifie l'union de plusieurs sons entendus à la fois, formant ensemble une harmonie entière. *Une suite d'accords agréables*. *Accord* s'emploie dans le sens d'arrangement, de conciliation, de conformité d'opinions, de volontés. Corneille a dit dans *le Menteur* : *Mon affaire est d'accord* (act. III, sc. 1<sup>re</sup>, 17); et Voltaire, en condamnant cette expression, a remarqué que *les hommes sont d'accord*, et que *les affaires sont accordées, terminées, accomodées, finies*. (Remarques sur Corneille.)

En ce sens, ce mot n'a point de pluriel. On ne dit point les *accords qui règnent entre eux*; mais *l'accord qui règne entre eux*; on dit *ces hommes sont d'accord*, et non pas *sont d'accords*.

ACCORD. Terme de grammaire. C'est la conformité ou ressemblance qui doit se trouver dans la même proposition ou dans la même énonciation, entre ce que les grammairiens appellent les accidents des mots, tels que le genre, le nombre et la personne; c'est-à-dire que si un substantif et un adjectif font un sens partiel dans une proposition, et qu'ils concourent à former le sens total de *cette*

proposition, ils doivent être au même genre et au même nombre; c'est ce qu'on appelle uniformité d'accidents, concordance ou accord.

On distingue dans la grammaire française l'accord de l'adjectif avec son substantif, l'accord du verbe avec son sujet. Dans *un homme actif*, je remarque que les adjectifs *un* et *actif* portent la marque du masculin et du singulier, parce que le substantif *homme*, qu'ils modifient, est au masculin et au singulier; dans *des femmes actives*, *des*, ou plutôt *les*, qui entrent dans la composition de ce mot, et *actives*, sont deux modificatifs ou adjectifs, qui portent la marque du féminin et du pluriel, parce que le substantif *femmes*, qu'ils modifient, est au féminin et au pluriel. Je dis que les deux adjectifs portent la marque du féminin, parce que *les* se dit également pour les deux genres. Voyez *Adjectif*.

Cet accord de l'adjectif avec son substantif marque le rapport d'identité qui est entre eux. Il est évident que l'adjectif n'est au fond que le substantif même considéré avec la qualité que l'adjectif énonce; ainsi l'adjectif doit énoncer les mêmes accidents de grammaire que le substantif a énoncés d'abord, c'est-à-dire que si le substantif est au singulier, l'adjectif doit être au singulier, puisqu'ils ne sont que le substantif même considéré sous telle ou telle vue de l'esprit. Il en est de même du genre.

Le verbe n'est aussi que le substantif considéré avec la manière d'être que ce verbe attribue au substantif. Il doit donc être au même nombre et à la même personne que le substantif.

Nous dirons au mot *Adjectif* tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur l'accord de l'adjectif avec son substantif; nous allons parler de l'accord du verbe avec son sujet.

La règle générale est que le verbe doit être au même nombre et à la même personne que son sujet: *Un homme dit; des hommes disent; tu dis; nous disons*. Mais cette règle, comme celle de l'accord de l'adjectif avec son substantif, donne lieu à plusieurs observations.

Un verbe se met souvent au pluriel, quoiqu'il ait pour sujet un nom collectif singulier: *Une infinité de gens pensent ainsi; la plupart se laissent emporter à la coutume*. Alors le verbe se met en concordance avec la pluralité essentiellement comprise dans le nom collectif. Mais si le nom collectif est déterminé par un nom singulier, alors le verbe se met au singulier. *La plupart du monde ne se soucie pas de l'intention ni de la diligence des auteurs*. (Rac., *Préface des Plaideurs*.)

Souvent le verbe se trouve employé au singulier, quoique la proposition semble renfermer plusieurs sujets singuliers. Analysons quelques exemples de cette nature, et établissons des règles précises.

Voltaire a dit: *La douceur et la mollesse de la langue italienne s'est insinuée dans le génie des auteurs italiens*. (Essai sur la poésie épique, chap. 1.) Quoique le sujet soit ici composé de deux mots, l'idée n'en est pas moins une, parce que la douceur et la mollesse d'une langue sont deux qualités tellement analogues et inséparables, qu'elles n'en forment qu'une seule. Le sujet, quoique composé dans l'expression, est simple dans la pensée; et le verbe mis au singulier, loin d'avoir rien de choquant, satisfait l'esprit, parce qu'il s'accorde avec la forme de l'idée qui l'occupe. Le même auteur dit: *L'homme et la femme est chose bien fragile*. Les mêmes raisons établissent

la régularité de cette énonciation. *L'homme et la femme*, divisés par les mots, sont réunis par la pensée; on ne les considère que comme une seule espèce, que comme une seule chose; ils ne forment qu'une seule idée, l'espèce humaine. Le sujet, quoique multiple dans l'expression, est un dans la pensée; et le verbe au singulier paraît élégant, parce qu'il est en concordance avec cette unité. Massillon était guidé par les mêmes principes lorsqu'il a dit: *La politesse et l'affabilité est la seule distinction qu'ils affectent*. (Sur l'humanité des grands, t. 1, p. 378.) *La politesse et l'affabilité* sont considérées comme une seule chose, comme une distinction; le sens est *ils n'affectent qu'une seule distinction, et cette distinction est composée de la politesse et de l'affabilité*.

Établissons donc pour règle que, lorsque le sujet est composé de plusieurs substantifs exprimant des idées partielles qui n'en font qu'une par leur nature, ou qui sont présentées dans la proposition comme n'en faisant qu'une, l'accord se fait avec l'idée simple qui est dans l'esprit, plutôt qu'avec les idées partielles qui sont dans les mots.

Quelques grammairiens, observateurs plus attentifs des mots que des pensées, ont trouvé de l'irrégularité dans les phrases suivantes:

*Une pâleur de défaillance, une sueur froide se répand sur tous ses membres*. (Fénelon.)

*La gloire et la prospérité des méchants est courte*. (Le même.)

*Chaque état et chaque âge a ses devoirs*. (J.-J. Rousseau.)

*Soit dans le tragique, soit dans le comique, le tutoiement sera toujours décent de l'amant à la maîtresse, lorsque l'innocence, la simplicité, la franchise des mœurs l'autoriseront*. (Marmontel. *Éléments de littérature*, art. *Tutoiement*.)

Mais ils n'ont pas remarqué que dans ces façons de s'exprimer, il y a réellement autant de propositions qu'il y a de sujets, et que le verbe au singulier, en réunissant toutes ces propositions en une seule, se présente comme pouvant être répété et dit séparément de chaque sujet. Dans *une pâleur de défaillance, une sueur froide se répand sur tous ses membres*, il y a évidemment deux propositions distinctes; car une pâleur de défaillance ne se répand pas sur tous les membres de la même manière qu'une sueur froide. Il y a deux actions différentes, deux sujets différents, et par conséquent deux propositions différentes. C'est une pâleur de défaillance se répand, etc., et une sueur froide se répand, etc. Le singulier est mis pour l'un et pour l'autre; il indique qu'il s'accorde distributivement avec l'un et avec l'autre sujet, et non avec les deux ensemble. Dans *la gloire et la prospérité des méchants est courte*, c'est absolument la même chose. Le terme de la gloire n'est pas le même que celui de la prospérité; chacune est courte à sa manière, chacune est le sujet d'une proposition qui est réellement différente, quoi-qu'elle soit exprimée dans les mêmes termes.

Certainement on s'exprimerait mal en disant *Chaque état et chaque âge ont leurs devoirs*, parce que l'on confondrait les devoirs des états avec ceux des âges. *Leurs* au pluriel indique plusieurs choses qui appartiennent à plusieurs. Il faut donc dire, *chaque âge et chaque état a ses devoirs* (J.-J. Rousseau, *Émile*), ce qui signifie *chaque âge a ses devoirs et chaque état a ses devoirs*, et forme deux propositions distinctes d'uno

le verbe commun, étant au singulier, se rapporte, sous cette forme, à l'une ou à l'autre.

Une preuve évidente que l'exemple tiré de Marmontel est régulier avec la forme du singulier, c'est qu'avec cette forme il exprime une idée particulière, et qu'avec celle du pluriel il en exprimerait une autre. *Le tutoiement sera toujours décent de l'amant à la maîtresse, lorsque l'innocence, la simplicité, la franchise des mœurs l'autorisera*, c'est-à-dire lorsqu'il sera autorisé ou par l'innocence, ou par la simplicité, ou par la franchise des mœurs. Une seule de ces trois choses suffira pour rendre le tutoiement décent. Substituez le pluriel au singulier, mettez *autoriseront* au lieu de *autorisera*, et cela signifiera que le tutoiement ne sera décent que lorsqu'il sera autorisé par ces trois choses réunies, l'innocence, la simplicité et la franchise des mœurs. Or, deux manières de s'exprimer sont bonnes, lorsqu'elles expriment deux vues différentes de l'esprit.

Établissons donc pour règle que dans les propositions où il y a plusieurs sujets, le verbe doit être mis au singulier lorsque le sens indique que ce verbe doit être répété pour former autant de propositions qu'il y a de sujets; ou lorsque celui qui écrit ou qui parle n'a intention de lier le verbe qu'à l'un ou à l'autre des sujets, et non à tous les sujets ensemble.

Mais vous ne direz pas comme La Bruyère, *le bien et le mal est en ses mains*, parce que *le bien et le mal* ne forment pas chacun un sujet singulier du même verbe, et qui exige la répétition de ce verbe; mais qu'ils forment tous deux un sujet commun, qui convient au verbe d'une manière uniforme, qui régit ce verbe au pluriel, parce qu'il est composé de deux substantifs.

*La grandeur et la simplicité de cette idée élèveront mon âme*, et non pas *élèra*, comme a dit Thomas (*Eloge de Marc Aurèle*, tom. I, p. 563), parce que la grandeur et la simplicité concourent à la même action, et conviennent au verbe de la même manière.

On m'objectera sans doute que toute proposition qui a plusieurs sujets peut être décomposée en autant de propositions qu'elle a de sujets. Par exemple, dans *la raison et la vertu conduisent au bonheur*, il y a réellement deux propositions : *la raison conduit au bonheur, et la vertu conduit au bonheur*. Or, dira-t-on, si l'on doit mettre le verbe au singulier toutes les fois que cette décomposition peut avoir lieu, il faudra mettre au singulier tous les verbes de ces propositions, et la règle générale sera détruite.

Je réponds à cela que, quand je dis que le verbe doit être mis au singulier toutes les fois que la phrase qui a plusieurs sujets comprend plusieurs propositions, je ne parle que des propositions différentes, et dont l'attribut ne convient pas au sujet de la même manière. Dans la phrase qu'on vient de donner pour exemple, l'attribut *conduit au bonheur*, convient de la même manière à chaque sujet; *la raison conduit au bonheur, la vertu conduit au bonheur*; c'est l'homme qui est également conduit au bonheur par la raison et par la vertu; et il n'y a point de différence entre ces deux propositions prises ensemble, et la proposition composée qui les réunit.

Mais quand je dis *chaque état et chaque âge a ses devoirs*, l'attribut ne convient pas à chaque sujet de la même manière; car les devoirs de chaque état ne sont pas les devoirs de chaque âge. Cette différence reste sensible dans la phrase proposée, *chaque état et chaque âge a ses devoirs*;

elle disparaîtrait si l'on disait *chaque état et chaque âge ont leurs devoirs*, et les idées seraient confondues. C'est à cette différence, qui résulte de la nature des idées, qu'on reconnaîtra que le verbe doit être mis au singulier; et cette forme du verbe, qui rendra la proposition elliptique, annoncera qu'elle comprend plusieurs propositions d'une nature différente, et que le verbe est sous-entendu autant de fois qu'il y a de sujets dans la phrase.

Au contraire, dans l'exemple que je me suis proposé, la proposition est pleine; car elle comprend explicitement tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée; et si elle peut être décomposée en deux propositions particulières, c'est une simple opération logique, mais non une distinction grammaticale fondée sur des rapports différents. Ainsi, deux circonstances autorisent à mettre au singulier un verbe qui a plusieurs sujets : 1<sup>o</sup> la ressemblance de ces sujets, comme dans *la douceur et la mollesse de la langue italienne s'est insinuée dans le génie des auteurs italiens*; 2<sup>o</sup> la différence de ces sujets par rapport à l'attribut de la proposition, comme dans *chaque état et chaque âge a ses devoirs*.

Les grammairiens disent que dans le cas où l'un des deux substantifs sujets serait au pluriel, on ne pourrait employer que le pluriel. Cependant Racine a dit dans *Mithridate* (act. V, sc. iv, 104) :

..... Quel nouveau trouble excite en mes esprits  
Le sang du père, ô ciel, et les larmes du fils !

et si l'on voulait trouver une irrégularité dans ces vers, j'ajouterais qu'après plusieurs substantifs sujets, dont les uns sont pluriels et le dernier singulier, on met ordinairement le verbe au singulier. C'est ainsi que l'on dit, *non-seulement tous ses honneurs et toutes ses richesses, mais toute sa vertu s'évanouit* (Beauzée), et non pas *s'évanouirent*. C'est qu'ici il y a plusieurs sujets qui, ne convenant pas tous à l'attribut de la même manière, doivent y être joints chacun à part; ce qu'annonce le verbe au singulier, qui rend la proposition elliptique, et marque que, pour la rendre pleine, il faut qu'il soit répété autant de fois qu'il y a de sujets, et avec des formes analogues à chacun d'eux; et je dis que le verbe au singulier marque la nécessité de cette répétition, parce que, par sa forme singulière, il ne peut pas convenir à tous les sujets; parce que, par cette même forme, il ne pourrait convenir qu'à un seul, et qu'il faut par conséquent le regarder comme une expression elliptique qui équivaut à trois expressions semblables, sous les formes déterminées par les accidents de chaque sujet; c'est-à-dire que cette phrase a la force de ces trois propositions : *tous ses honneurs s'évanouirent, toutes ses richesses s'évanouirent, toute sa vertu s'évanouit*.

On dit *vous et moi nous sommes contents de notre sort*; parce que, quoique *vous* soit de la seconde personne, il devient réellement pronom de la première, lorsque avec un pronom de la première il concourt à former le sujet total de la proposition, et que ces deux pronoms sont confondus dans l'expression *nous*. C'est par une raison semblable qu'on dit *vous et lui savez la chose*.

Par une conséquence des règles que nous venons d'établir, la forme du singulier ou celle du pluriel doit être préférée pour les verbes qui ont plusieurs sujets liés par la conjonction *ou*; et

voici, à cet égard, les observations qui doivent servir de guide.

S'il n'y a qu'un des sujets qui puisse avoir fait l'action, l'attribut ne peut être dit que d'un de ces sujets, et non de tous les sujets ensemble; il faut donc employer le singulier. Ainsi les phrases suivantes sont régulières: *C'est Cicéron ou Démosthènes qui a dit cela; c'est le soleil ou la terre qui tourne*. L'alternative est également marquée dans les deux propositions séparées ou réunies.

Si les deux sujets peuvent concourir ensemble à l'action, il n'en faut pas moins employer le singulier, parce que la conjonction *ou* indique séparément l'action de l'un ou de l'autre, et que, par le moyen de cette conjonction, la simultanéité de l'action n'est plus comprise comme possible dans le sens de la phrase: *Son père et sa mère peuvent obtenir cela de lui*. La simultanéité d'action est comprise dans le sens de la phrase, et indiquée par la conjonction *et*. Mais je ne peux pas dire, *ce sera son père ou sa mère qui obtiendront cela de lui*, parce que la conjonction *ou* indique qu'ils n'obtiendront pas ensemble, mais que ce sera l'un ou l'autre qui obtiendra. Il faut donc mettre le singulier. Il faut, par la même raison, dire comme Massillon, *notre perte ou notre salut n'est plus une affaire qui vous intéresse* (Écueils de la Piété, t. I, p. 594); comme Bossuet, *en quelque endroit du monde que la corruption ou le hasard les jette* (Oraison fun. de la duch. d'Orléans, p. 77); et comme Fénelon, *en quelque endroit des terres inconnues que la tempête ou la colère de quelque divinité l'ait jeté* (Télémaque, liv. IX, t. I, p. 321.) Il faut dire aussi, *peut-être qu'un jour, ou la honte, ou l'occasion, ou l'exemple, leur donnera un meilleur avis, et non pas leur donneront*, comme le veut Vaugelas; car le verbe ne peut se rapporter ici qu'à l'un ou à l'autre des sujets, et non à tous les sujets ensemble.

Si les deux sujets sont supposés avoir opéré de la même manière, à part et dans des temps différents et indéterminés, le verbe doit être mis au pluriel. Ainsi Massillon a dit, *le bonheur ou la témérité ont pu faire des héros*. (Triomphe de la Religion, t. I, p. 607.) Ainsi l'on pourra dire d'après cet orateur, *l'amour ou l'ambition ont produit de grandes actions*.

Lorsque plusieurs sujets concourent tour à tour, ou dans différentes circonstances, à produire une action habituelle, il faut mettre le verbe au pluriel; car l'action habituelle, considérée comme telle, a réellement les deux sujets pour cause. Buffon a dit en parlant de la souris, *la peur ou le besoin font tous ses mouvements*; c'est-à-dire *tous les mouvements de la souris ont pour cause tantôt la peur, tantôt le besoin*. (Tom. XIII, p. 219.) J.-J. Rousseau a dit aussi, *le temps ou la mort sont nos remèdes*; c'est-à-dire, *nos remèdes sont composés du temps et de la mort, et nous pouvons éprouver ou choisir l'un ou l'autre*.

Dans le cas, disent les grammairiens, où des deux noms sujets, l'un est au singulier et l'autre au pluriel, c'est le nombre du dernier qui règle l'accord. *Le crédit que cette place donne, ou les émollements qui y sont attachés la lui font rechercher*; ou, *les émollements qui sont attachés à cette place, ou le crédit qu'elle donne, la lui fait rechercher*.

Je ne sais si cette règle est bien exacte; mais

si j'avais à choisir entre les deux phrases, je préférerais la dernière, ou le verbe est au singulier, parce que le verbe ne peut se rapporter qu'à l'un ou à l'autre des sujets, et que le pluriel, en formant une proposition pleine, semble le rapporter à tous les deux ensemble. Le singulier, au contraire, ne rapportant le verbe qu'à un d'eux, indique une proposition elliptique que l'esprit est obligé de remplir; et le rapport de chaque sujet est distingué.

On dit *c'est toi ou moi qui avons fait cela*, parce que *moi* ne peut régir que la première personne, et que, joint à un autre pronom ou à un nom substantif, il forme un nom pluriel. On dit par la même raison, *c'est lui ou moi qui avons fait cela*. Il en est de même de *toi*, qui regit nécessairement la seconde personne; et l'on dit *c'est lui ou toi qui avez fait cela*. Dans ces cas, c'est toujours le pronom de la personne que les grammairiens appellent la plus noble qui précède le verbe et en détermine la forme. Or, selon les grammairiens, la première personne est plus noble que la seconde, et la seconde que la troisième. Ain i l'on ne pourrait pas dire, *c'est moi ou lui qui avons fait cela; c'est toi ou lui qui avez fait cela*.

Quelquefois certains mots, tels que *chacun, personne, nul, rien, t ut*, renissent tous les sujets en un seul; alors le verbe se met au singulier: *Lois, police, discipline militaire, marine, commerce, manufactures, sciences, beaux-arts, tout s'est perfectionné*. (Voltaire.) *Les hommes, les femmes, les enfants*, chacun cherchant son salut dans la fuite. *Vieillards, femmes, enfants*, nul n'échappa au carnage, etc. Dans toutes ces phrases il y a ellipse, et il faudrait, pour les rendre pleines, ou répéter le verbe avec les formes convenables à chaque sujet, ou supprimer le mot qui réunit tous les sujets, et employer le pluriel.

Une proposition suit toujours sa marche naturelle, et s'accorde seulement avec son sujet, quoiqu'il y ait entre ce sujet et l'attribut une phrase incidente qui établit quelque comparaison ou ressemblance entre la proposition et l'idée exprimée par cette phrase incidente: *Phistère, ainsi que la physique, n'a commencé à se débrouiller que vers la fin du seizième siècle*. Voltaire, *Essai sur les mœurs*, chap. viii.) *La vertu, de même que le savoir, a son prix*. *Lentie, ainsi que les autres passions, s'a peu compatible avec le bonheur*. *La force de l'âme, comme celle du corps, est le fruit de la tempérance*. (Marmontel.)

On demande si après *l'un et l'autre* on doit mettre le verbe au singulier ou au pluriel, et dire, par exemple, *l'un et l'autre est bon, ou l'un et l'autre sont bons; l'un et l'autre me gêne, ou l'un et l'autre me gênent*, etc.

Il sera aisé d'éclaircir cette question par les principes que nous avons posés. S'il s'agit dans chaque sujet d'un état ou d'une action différente, c'est le singulier qu'il faut employer; s'il s'agit du même état ou de la même action, c'est le pluriel. On ne dira pas *l'un et l'autre sont morts*, parce que, quoique l'état soit semblable, il n'est pas le même. *Être mort* est un état pour l'un, et *être mort* est un état pour l'autre. Il faut dire *l'un et l'autre est mort*; mais on dira *l'un et l'autre me trompent*; parce que l'un et l'autre concourent à faire une seule et même action, à me tromper. Si je veux indiquer que de deux choses chacune a des qualités qui la rendent bonne, je dirai *l'une et l'autre est bonne*. Mais si, considérant ces deux choses comme concourant

ou pouvant concourir au même effet, à la même action, je juge qu'elles ont l'une et l'autre des qualités propres à atteindre le but ou à procurer l'effet, je dirai *l'une et l'autre sont bonnes*; je les réunis dans l'expression comme elles sont réunies dans leur concours: *Lequel me conseillez-vous d'acheter de ces deux chevaux? — Il n'y a pas de choix, l'un et l'autre est bon. — Quels sont les deux chevaux que je dois atteler à ma voiture pour arriver promptement? — Attendez Volage et Brillant, l'un et l'autre sont bons, c'est-à-dire ont des qualités propres à concourir à mener votre voiture avec célérité. Ils n'aperçoivent en même temps, je prends la fuite; l'un et l'autre me poursuivent*; ils font ensemble, et de la même manière, une action qui tend au même but, à m'atteindre. Je dirai *l'un et l'autre m'a refusé*, s'il s'agit d'offres différentes, ou de refus faits en différents temps; je dirai *l'un et l'autre m'ont refusé*, s'il s'agit d'une offre commune et d'un refus fait en même temps par tous les deux. *J'ai ru le père et la mère, l'un et l'autre m'ont promis leur fille en mariage*; ils m'ont fait la même promesse, une promesse qui ne pouvait être de quelque valeur, si elle n'avait pas été faite par l'un et par l'autre. C'est sans doute d'après cette considération que Racine a dit dans *Bajazet*:

L'un et l'autre ont promis Athalide à ma foi.  
(Act. I, sc. 1, 176.)

Et dans *Mithridate*:

L'un et l'autre à la reine ont-ils osé prétendre?  
(Act. II, sc. III, 42.)

Dans ces deux exemples, les deux sujets font ensemble la même action, tendent ensemble au même but.

Étudiez la cour et connaissez la ville;  
L'une et l'autre est toujours en modèles fertile.  
(Boil., A. P. III, 391.)

La cour à ses modèles qui lui sont propres, la ville a aussi les siens.

L'un et l'autre dès lors vécurent à l'aventure.  
(Boil., sat. X. 505.)

Ils vécurent tous deux à l'aventure, mais chacun y vécut à part.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,  
Se mesurèrent des yeux, s'observèrent, s'envisagèrent.  
(Boil., Lutr., V, 115.)

Ici la distinction des propositions est bien sensible; chacun mesure et est mesuré, observe et est observé, envisage et est envisagé; chacun fait des actions semblables, mais qui ne sont pas les mêmes, puisqu'elles ont des objets différents.

Voltaire a bien dit dans *POpélin de la Chine*:

Votre époux avec lui termine sa carrière;  
L'un et l'autre bientôt voit son heure dernière.  
(Act. V, sc. 1, 15.)

Chacun voit l'heure dernière qui lui est propre. Mais peut-être pourrait-on trouver quelque irrégularité dans le vers suivant du même auteur:

L'un et l'autre à ces mots ont levé le poignard.  
(Mér., act. II, sc. 11, 55.)

Chacun à part a levé le poignard; il y a deux actions, il fallait le singulier: telle est la loi gram-

maticale. Mais si l'on considère qu'un homme effrayé de la vue de deux assassins qui lèvent le poignard sur lui, ne voit en effet qu'une seule action, l'action qui le menace, deux poignards levés en même temps, on conviendra peut-être que l'expression préférée par Voltaire a beaucoup plus de vérité et d'énergie.

Les grammairiens trouvent plus de difficulté encore à distinguer s'il faut mettre le verbe au singulier lorsque plusieurs sujets sont liés par *ni l'un ni l'autre*, ou par *ni répété*. Ce qui nous semble confirmer les principes que nous avons établis jusqu'à présent dans cet article, c'est qu'ils servent encore à décider cette question. S'agit-il d'un état ou d'une action qui ne peut convenir qu'à l'un de ces sujets, il faut mettre le singulier, puisque le verbe ne peut convenir aux deux sujets ensemble, et que s'il convient à l'un il ne peut pas convenir à l'autre: *ni l'un ni l'autre n'est mon père*. Il serait absurde de dire, *ni l'un ni l'autre ne sont mon père*. C'est par la même raison qu'on dira, *ni l'un ni l'autre ne sera nommé à cette ambassade*, *ni l'un ni l'autre ne sera préféré*.

S'il s'agit de deux états ou de deux actions qui, quoique semblables, sont distingués dans chaque sujet, il faut encore le singulier, parce que le verbe se rapporte distributivement à chaque sujet, et non à tous les deux ensemble: *Ni l'un ni l'autre n'est mort*, *ni l'un ni l'autre n'a fait son devoir*. L'état de l'un est semblable à l'état de l'autre, mais ce n'est pas le même; le devoir de l'un n'est pas le devoir de l'autre. Mais si l'on avait imposé comme devoir à deux personnes de faire ensemble la même action, il faudrait mettre le pluriel, parce qu'ayant concouru toutes deux à la même action, elles seraient le sujet pluriel du verbe. *On leur avait ordonné d'attaquer ce poste; ils ne l'ont point attaqué; ni l'un ni l'autre n'ont fait leur devoir*; c'est-à-dire, n'ont fait le devoir commun qu'on leur avait imposé à tous deux, et qu'ils devaient faire concurremment. Dans *ni la douceur ni la force ne l'ébranlèrent*, je vois deux moyens qui tendent au même but, et j'admets le pluriel. Dans *ni l'un ni l'autre ne fut ébranlé par la force*, je vois deux sujets qui éprouvent successivement deux effets semblables, mais qui ne sont pas le même effet pour l'un et pour l'autre; et, pour marquer cette distinction, j'emploie le singulier.

Dans ce cœur malheureux son image est tracée  
La vertu ni le temps ne l'ont point effacée.  
(Vol., OEd., act. III, se. 1, 47.)

Ici deux sujets concourent à la même action, il faut le pluriel.

En parlant de Corneille et de Racine, Boileau a dit: *Ni l'un ni l'autre ne doit être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle*. (*7<sup>e</sup> Réflex. crit. sur Longin*.) C'est, d'un côté, Corneille qui ne doit point être mis en parallèle avec Euripide et avec Sophocle; et de l'autre, Racine qui ne doit point être mis en parallèle avec ces deux tragiques grecs; *ni l'un ni l'autre ne doit être mis en parallèle*; le singulier est exigé par la nature de l'idée et par la division des actions.

On a beaucoup disputé aussi pour savoir si *un* ou *une*, suivi de *de* ou *des*, régit le verbe au pluriel ou au singulier, et s'il faut dire *il fut un de ceux* qui travailla le plus efficacement à la ruine de sa patrie, ou *un de ceux* qui travaillèrent, etc.

Mais enfin on est convenu assez généralement des règles suivantes, qui sont confirmées par des exemples tirés des meilleurs écrivains.

Quand le mot *un* ou une joint au mot de ou des exclut toute idée de pluralité, il doit régir le verbe au singulier: *Une des misères des gens riches est d'être trompés en tout.* (J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. I, t. VI, p. 46.) Ici le mot *une* exclut toute idée de pluralité; il indique la mi-sère dont il est ici question, comme la seule misère des gens riches qui convienne à être trompés en tout, ou plutôt cette misère est individualisée par ces mots; car le véritable sens est: être trompé en tout est une des misères des gens riches.

Mais quand *un*, *une*, n'a rien d'exclusif, ni par lui-même, ni par les mots qui l'accompagnent, il faut faire usage du pluriel. Ainsi il faut dire: *Votre ami est un de ceux qui manquèrent de périr dans la sédition*, et non pas qui manqua, parce que le mot *un* avec les mots qui l'accompagnent, indique plusieurs personnes qui ont partagé le même danger; il est donc énumératif, et non exclusif. C'est ainsi que Boileau a dit: *Le passage du Rhin est une des plus merveilleuses actions qui aient jamais été faites*; Racine: *comme ce dessein n'a fourni une des scènes qui ont le plus réussi dans ma tragédie*. *Préface de Mithridate*; Massillon: *Les prospérités humaines ont toujours été un des pièges les plus dangereux* (*Sur les vices et les vertus des grands*, t. I, p. 60); Voltaire: *L'un de ces deux hommes de génie qui ont présidé au Dictionnaire encyclopédique, etc.* (*Préface de l'Écossaise*).

ACCORDABLE. Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. *Une grâce accordable, des plaideurs qui ne sont pas accordables.*

ACCORDAILLES. Subst. f. qui ne s'emploie qu'au pluriel: *Faire des accordailles.*

ACCORDANT, ACCORDANTE. Adj. verbal qui ne se dit qu'en termes de musique. On dit des tons accordants, comme on dit des tons discordants. Il suit toujours son substantif.

ACORDER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se dit en grammaire de l'action de mettre dans une phrase, entre les parties du discours, l'accord exigé par les règles de la grammaire. *Faire accorder l'adjectif avec son substantif, le verbe avec son sujet.* Voyez *Accord*.

Accorder, dans le sens de reconnaître pour vrai, régit *que* avec l'indicatif si la phrase est affirmative, et avec le subjonctif si elle est négative: *J'accorde que cela est; je n'accorde pas que cela soit.*

ACCORDEUR. Subst. m. On appelle *accordeurs d'orgues, de clavecins, de forte-pianos*, ceux qui font profession d'accorder ces sortes d'instruments.

ACCORT, ACCORTE. Adj., de l'italien *accorta*. Qui a dans l'esprit, dans l'humeur, quelque chose de gracieux; qui annonce des dispositions franches à se rendre agréable, à complaire. L'Académie le définit, qui est complaisant, qui s'accorde à l'humeur des autres; cette définition donne une idée fautive de ce mot. L'Académie ne dit pas qu'il a vieilli. Voltaire regrette qu'il ne soit plus en usage dans le style noble.

ACCORTISE. Subst. f. Ce mot n'est pas entièrement du style familier, comme le dit l'Académie. Voltaire a dit, dans le *Siècle de Louis XIV*: *L'accortise italienne calme la vivacité française.*

ACCOUSTABLE. Adj. des deux genres, qui suit

toujours son subst. *Un homme qui n'est pas accoustable.*

ACCOUCHEMENT. Subst. m. L'accouchement et l'enfantement sont deux expressions qu'il faut distinguer. L'accouchement comprend non-seulement l'action précise de mettre l'enfant au monde, mais aussi tout ce qui prépare et accompagne cette action, depuis les premiers douleurs jusqu'à l'entière délivrance; c'est l'expression la plus ordinaire. *Enfantement* se dit plus rarement, et n'a rapport qu'à l'action précise de mettre l'enfant au monde. L'accouchement n'est pas douloureux depuis le commencement jusqu'à la fin, mais seulement par intervalles; l'enfantement est douloureux pendant toute sa durée; voilà pourquoi on dit *les douleurs de l'enfantement*, et non pas *les douleurs de l'accouchement*, quoiqu'on puisse dire *un accouchement douloureux*.

ACCOUCHER. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne signifie pas *enfanter*, comme le dit l'Académie; il comprend tout ce qui précède et suit l'enfantement, depuis les premières douleurs jusqu'à l'entière délivrance. *Enfanter* signifie seulement produire un enfant, abstraction faite de toutes les circonstances qui, dans l'ordre de la nature, précèdent et accompagnent cette action; *accoucher* comporte l'idée de ces circonstances. En parlant de la Vierge, on dit qu'elle *enfantera un fils, qu'elle a enfanté un fils*, parce qu'elle n'a pas été sujette à toutes les circonstances qui précèdent et accompagnent les accouchements naturels. On ne le dit guère au propre que dans ces phrases. Au figuré, on dit: *Jadis la terre enfanta des géants*; on ne dit pas qu'elle *en accoucha*, parce qu'il ne s'agit que de la production, abstraction faite de la manière. On dit en plaisantant qu'un *auteur a enfanté un gros volume*, et qu'il *est accouché d'une épigramme*. La première action est une production lente, et qui n'a point de rapport avec l'accouchement naturel; la seconde, qui suppose une action faite avec peine et douleur, et en un instant assez court, a plus de rapport à cet accouchement.

Ce verbe a donné lieu à quelques difficultés. On dit ordinairement qu'une *femme est accouchée*, pour signifier l'état d'une femme qui vient de mettre un enfant au monde; et quelques grammairiens veulent qu'on le dise également de l'action de mettre un enfant au monde, c'est-à-dire, qu'on dise *cette femme est accouchée*, pour dire, cette femme a mis un enfant au monde.

Feraud s'excuse, dans son Dictionnaire critique, d'avoir dit dans son Dictionnaire grammatical, elle *a accouché*, et appelle cet exemple une faute grossière. Cependant le Dictionnaire de l'Académie dit que, pour marquer l'action, on peut employer l'auxiliaire *avoir*. Dans l'édition du Dictionnaire de l'Académie publiée en 1855, on trouve les exemples suivants: *J'ai accouché avec de cruelles douleurs; elle a accouché très couragement.*

Le verbe *accoucher* est actif ou neutre. Actif, il se dit de l'action d'un accoucheur ou d'une sage-femme qui accouche une femme, et il prend l'auxiliaire *avoir*: *C'est cette sage femme qui l'a accouchée*. Neutre, il se dit de l'action d'une femme qui met un enfant au monde, ou de l'état d'une femme qui a mis un enfant au monde. Dans le premier cas, il prend l'auxiliaire *avoir*; dans le second, l'auxiliaire *être*: *Cette femme a accouché hier; cette femme est accouchée depuis deux heures*. Si l'on vient me dire: *Madame N...*

*est accouchée*, et que je désire savoir à quelle heure elle a mis son enfant au monde, il faudrait, selon les grammairiens qui rejettent l'auxiliaire *avoir*, que je disse, à quelle heure est-elle accouchée? et l'on pourrait me répondre, elle est accouchée à l'heure qu'il est, elle est accouchée depuis qu'elle a mis un enfant au monde. Mais si je disais, à quelle heure a-t-elle accouché? je m'expliquerais clairement; cela voudrait dire, à quelle heure a-t-elle fait l'action d'accoucher? et il faudrait me répondre, elle a accouché à sept heures, et non elle est accouchée à sept heures.

Si l'on ne pouvait employer l'auxiliaire *avoir* avec le verbe neutre, il n'y aurait aucun moyen de distinguer l'action de l'état, et le besoin de l'énonciation serait sans cesse contrarié par l'usage.

Je suppose qu'une femme ait mis un enfant au monde il y a vingt ans, et un autre enfant hier seulement, il faudra donc que je dise également en parlant de l'un et de l'autre enfantement, elle est accouchée. Cependant il y a bien de la différence. Une femme qui a accouché il y a vingt ans n'est plus dans l'état d'une femme accouchée, elle n'est plus une accouchée, elle n'est plus accouchée, elle a accouché. Quant à l'accouchement qui a eu lieu hier, je puis dire, elle a accouché hier, si je n'ai en vue que l'action; et elle est accouchée, si je ne considère que l'état. Elle a accouché heureusement, elle a accouché avec courage; elle est accouchée, quand elle fut accouchée, quand elle fut dans l'état d'une femme qui a mis un enfant au monde; quand elle eut accouché, quand elle eut fini l'action d'accoucher. Voyez *Auxiliaire*.

**ACCOURIR.** V. n. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *courir*, si ce n'est qu'il prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, et tantôt l'auxiliaire *être*.

Cette différence entre ces deux verbes vient de ce que *courir* n'exprime qu'un mouvement, qu'une action; au lieu que dans *accourir*, qui signifie se mettre en mouvement pour arriver promptement à un but, on distingue deux choses : l'action de se mettre en mouvement pour courir vers un but, et l'état qui résulte de cette action faite. Dès que je l'ai entendu se plaindre, j'ai accouru à son secours; arrivé auprès de lui, je lui ai dit, je suis accouru à votre secours. Dans ce moment, j'étais accouru à son secours, s'est-à-dire, j'étais dans l'état qui résulte de l'action d'accourir au secours de quelqu'un. Voyez *Auxiliaire*.

**ACCOUTUMANCE.** Subst. f. Ce mot vieillissait déjà du temps de Vaugelas; il avait ensuite repris faveur, au dire du père Bouhours, et tous les bons écrivains s'en servaient. Il est encore abandonné aujourd'hui, et l'on ne s'en sert que dans le style marotique. Cependant il exprime une idée qui revient souvent, et il n'y a pas de terme dans la langue qui le remplace parfaitement. *Coutume*, *habitude*, ne peuvent le suppléer et n'ont pas tout à fait le même sens. Ces deux mots marquent une habitude formée, et *accoutumance* exprime les actes qui la forment. Boileau a dit dans sa traduction de Longin : *Un esprit abattu et comme dompté par l'accoutumance au joug, n'oserait plus s'enhardir à rien.* (Chap. XXXV, tom. III, p. 444.) On lit dans la Logique de Port-Royal : *La capacité de l'esprit s'étend ou se resserre par l'accoutumance.* On trouve aussi cette expression dans La Fontaine :

Le premier qui vit un chameau  
S'enfant à cet objet nouveau;

Le second en approche, un troisième sut faire

Un licou pour le dromadaire.

L'accoutumance ainsi nous rend l'et familier.

(LIV. IV, fable 10.)

Tous les bons écrivains regrettent cette expression; il ne tient qu'à eux de la faire revivre.

**ACCOUTUMER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens actif, il régit la préposition à :

Et l'indigne prison où je suis renfermé

À la voir de plus près m'a même accoutumé.

(RAC., Bajaz., act. II, s. III, 50.)

Dans le sens neutre, il signifie avoir coutume, et ne s'emploie qu'aux temps composés, avec l'auxiliaire *avoir*, ou avec l'auxiliaire *être*. Avec *avoir*, il régit la préposition de : *Il a accoutumé de se lever matin*, *il a accoutumé de dîner à deux heures*; avec l'auxiliaire *être*, il régit la préposition à : *Il est accoutumé à se lever matin*, *il est accoutumé à dîner à deux heures*. Ces phrases signifient, on l'a accoutumé ou il s'est accoutumé. Autrefois on le disait en ce sens des choses, avec le verbe *avoir* : *Ces arbres ont accoutumé de donner beaucoup de fruit*, *l'automne a accoutumé d'être pluvieuse*. Aujourd'hui ces expressions ne sont plus usitées. *Avoir accoutumé* se dit à peine des personnes.

**S'ACCOUTUMER.** V. pron. L'Académie ne dit que *s'accoutumer à*, mais on dit aussi *s'accoutumer avec*. La première expression s'emploie dans un sens actif ou passif : *S'accoutumer au travail*, *à la fatigue*, *à la peine*, *au froid*; la seconde ne marque qu'une habitude de liaison, de communication : *Je ne saurais m'accoutumer avec ces gens-là*; c'est-à-dire, je ne saurais me conformer à leur ton, à leurs manières, à leurs procédés, etc. : *Il faut s'accoutumer de bonne heure avec ces sortes d'idées, si l'on veut se les rendre familières.* (Condillac.)

**ACCREDITÉ, ACCRÉDITÉE.** Part. passé du v. *accréditer*. Il se dit principalement des hommes publics, qui ont une mission autorisée d'une puissance auprès d'une autre. Mais voici des exemples qui prouvent qu'il s'emploie adjectivement dans un autre sens : *Est-ce donc un prodige qu'un sot riche et accrédité?* (La Bruyère, des Biens de fortune, p. 281.) *Les rois, tous les jours moins accrédités...*, *crurent n'avoir pas d'autre parti à prendre que de se mettre entre les mains des ecclésiastiques.* (Montesquieu.)

**ACCROC.** Subst. m. On ne prononce point le c final. L'Académie ne le dit que d'une déchirure faite par quelque chose qui accroche : *Il y a un accroc à votre robe*. Il se dit aussi de ce qui accroche, de ce qui déchire : *J'ai passé auprès d'un accroc qui a déchiré ma robe*. Ce n'est même que dans cette acception qu'on dit figurément, qu'il est survenu un accroc à une affaire.

**ACCROIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et ne s'emploie qu'avec le verbe *faire*.

Il y a une grande différence entre *faire accroire* et *faire croire*. Ces deux expressions signifient déterminer la croyance; mais *faire accroire*, c'est la déterminer sans fondement pour une chose qui n'est pas vraie; et *faire croire*, c'est simplement déterminer la croyance, avec abstraction de toute idée de fondement et de vérité. On ne peut *faire accroire* que ce qui est faux, ou ce que l'on croit faux; on peut *faire croire* également le vrai et le faux. *Faire accroire* ne se dit que des personnes, parce qu'il n'y a que les personnes qui

puissent agir de propos délibéré, et avec intention. *Faire croire* peut se dire des personnes et des choses, parce que les personnes et les choses peuvent également déterminer la croyance, et que cette phrase fait abstraction de toute intention. Les personnes *sont accrôire le faux*, les choses *sont croire fausement*.

**ACCROÏTRE.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *croître*. M. de Wailly prétend que ce verbe, probablement dans le sens neutre, prend pour auxiliaires *être* ou *avoir*. Il prend sans doute *avoir* quand on veut exprimer l'action, et *être* quand il est question de l'état. On devrait donc dire, *son bien a accru depuis six mois*, et *son bien est accru*. Mais la prononciation de *a accru* est si dure, qu'il est bon de l'éviter; aussi ce mot est-il peu usité avec cette forme. Quand on l'emploie, on met entre *a* et *accru* quelque mot qui sauve l'hiatus. *Son bien a considérablement accru*. — L'Académie, dans son *Dictionnaire*, ne cite point l'exemple de l'auxiliaire *avoir* joint au verbe *accroître*; et il nous semble que l'emploi de cette locution doit être rare, parce que le participe de ce verbe constate presque toujours un résultat. Nous pensons donc qu'il est plus régulier de dire en tout cas : *Son bien s'est accru depuis six mois*. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 473.) Voyez *Auxiliaire*.

**ACCUEILLIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *cueillir*. Voyez ce mot. On mouille les l.

**ACCL.** Subst. m. Le l se prononce.

**ACCUSABLE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst. : *Un homme accusable*; *cet homme n'est pas accusable*.

**ACCUSATEUR.** Subst. m. Il a pour féminin *accusatrice*.

Par quel caprice

Laissez-vous le champ libre à votre accusatrice ?

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. 1, 10.)

**ACCUSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Iphigénie* :

Elle était à l'autel, et peut-être en son cœur

Du fatal sacrifice accusait la lenteur.

(Act. V, sc. vi, 44.)

Delille a dit dans le même sens :

Les dieux viennent encore accuser ma paresse.

(*Énéide*, IV, 845.)

En vain de ton départ

Les tiens impatientz accusent le retard.

(*Énéide*, III, 601.)

Suivi d'un verbe à l'infinitif, il demande la préposition de : *Carthage aime toujours les richesses*, et *Aristote l'accuse d'y être attaché jusqu'à donner lieu à ses citoyens de les préférer à la vertu*. (Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, III<sup>e</sup> part, chap. vi, p. 483.)

**ACÉPHALE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**ACHARNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Ils sont acharnés les uns contre les autres*; *être acharné contre quelqu'un*; *être acharné au combat* :

D'un peuple d'assassins les troupes effrénées,

Far devoir et par zèle au carnage acharnées.

(VOLTAIRE, *Henri*, II, 245.)

C'est neu nour son courroux d'avoir détruit Pergone.

Peu le dit, et l'usage est si commun.

(BOILEAU, *Luce*, V, 1061.)

Un homme est si nécessairement, etc.

(DELLILE, *F. et C.*, VI, 781.)

**ACHAT.** Subst. m. On ne prononce pas le z.

**ACHÉRON.** Subst. m. Fleuve des enfers. On prononce *ché* comme dans *chérir*. A l'opéra, on prononce *Ak-r-n*.

**ACHÈTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le temps de ce verbe, l'e de *che* est ouvert lorsque la syllabe suivante finit par le son d'un e muet : *j'achète*, tu *achètes*, *j'achèterai*; il est muet lorsque cette syllabe finit par tout autre son : Nous *achet* us, vous *achet* ez. *Acheter quelque chose* de *quelqu'un* a seulement rapport à l'action de vendre, abstraction faite de toute autre idée. On *achète un bijou d'un juif, d'une marchande à la t. ette*; on *achète quelque chose d'un passant*. Si une personne a acheté un objet que l'on soupçonne avoir été volé, le juge ne lui demande pas, *à qui avez-vous acheté cela?* mais de *qui avez-vous acheté cela?* c'est-à-dire, *quelle est la personne qui vous a rendu cela?* *A qui avez-vous acheté cela?* signifierait à quel marchand, à quelle personne vous êtes-vous adressé pour acheter cela?

*Acheter une chose à quel'un* : *J'ai acheté ce cheval à mon frère*; le cheval lui appartenait. *J'ai acheté ce cheval de mon frère*; il était chargé de le vendre. *J'ai acheté pour mille francs de marchandises à ce marchand*, ou *chez ce marchand*. Lorsqu'on met le pronom au lieu du substantif, on ne peut pas faire cette distinction. On dit dans les deux cas, *je lui ai acheté*, et non pas, *j'en ai acheté*.

Il faut faire attention qu'*acheter quelque chose à quelqu'un* signifie aussi *acheter pour quelqu'un*; *Elle a acheté une poupée à sa fille*, signifie *elle a acheté une poupée pour sa fille*. Dans le dessein d'exprimer l'une ou l'autre idée, il faut s'expliquer clairement, et de manière à banir toute équivoque.

**ACHETEUR.** Subst. m. **ACHETUSE.** Subst. f. Qui achète. On ne dit guère *achetuse*, à moins que ce ne soit familièrement pour exprimer le défaut d'une femme qui aime à acheter souvent et sans nécessité : *C'est une grande achetuse*.

**ACHEVER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans les temps de ce verbe l'e de *che* est ouvert, lorsque la syllabe suivante finit par le son d'un e muet : *J'achève*, tu *achèves*; *j'achèverai*; il est muet lorsque cette syllabe finit par tout autre son : nous *achevons*, vous *achevez*. *Achever une entreprise*. On ne dit pas *achever une affaire*, mais *finir, terminer une affaire*.

Dans le sens neutre, *achever* régit de devant un verbe : *Achevons de dîner*. *Le jeu et les débâches ont achevé de le perdre*.

L'Académie ne le met point avec le pronom personnel. Cependant Racine a dit dans *Iphigénie* :

Où plutôt leur hymen me servir de loi;

S'il s'achève, il suffit. ....

(Act. II, sc. 1, 429.)

**ACHEVÉ,** **ACHEVÉE.** Part. passé du v. *achever*. *Achévé*, en parlant des personnes, se dit toujours en mauvaise part : *C'est un fou achevé, un sot achevé, un scélérat achevé*. (*D. et. de l'Acad.*) Mais en parlant des choses, il se prend toujours en bonne part : *Un ouvrage achevé, une lecture*

*acherie*. (Idem.) Dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, l'Académie répète ces exemples, mais elle n'établit point cette distinction.

**ACIER**. Subst. m. Le *Dictionnaire de l'Académie* n'indique point l'emploi de ce mot au figuré. Racine a dit dans *Athalie* :

J'ai senti tout à coup un homicide acier,  
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.  
(Act. II, sc. v, 54.)

Je ne crois pas qu'on puisse l'employer ainsi, si ce n'est en vers ou en prose poétique.

**ACQUÉREUR**. Subst. m. Le *c* ne se prononce point. Richelet met *acquéreuse* au féminin. L'Académie ne le met point. Cependant ce mot est quelquefois nécessaire.

**ACQUÉRIR**. V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Le *c* ne se prononce point.

Indicatif. — *Présent*. J'acquiers, tu acquiers, il acquiert; nous acquérons, vous acquérez, ils acquièrent — *Imparfait*. J'acquérais, tu acquérais, il acquérait; nous acquérions, vous acquériez, ils acquéraient. — *Passé simple*. J'acquis, tu acquis, il acquit; nous acquimes, vous acquites, ils acquirent. — *Futur*. J'acquerrai, etc.

Conditionnel. — J'acquerrais, etc.; nous acquerrions, etc.

Impératif. — Acquiers, qu'il acquière; acquérons, etc.

Subjonctif. — *Présent*. Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière; que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent. — *Imparfait*. Que j'acquisse, que tu acquisses, qu'il acquit; que nous acquissions, etc.

Participe. — *Présent*. Acquérant. — *Passé*. Acquis, acquise.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés.

*Acquérir une chose à*. . . : Louis XIV a acquis plusieurs provinces à la France. Sa conduite lui a acquis l'estime de tout le monde. — *Acquérir une chose de quelqu'un*: J'ai acquis cette pièce de terre de mon voisin.

On l'acquiert que des choses avantageuses, comme des richesses, de la gloire, de la réputation. Ainsi on ne dit pas, *acquérir une mauvaise réputation*, ni *acquérir une maladie*.

**ACQUIS**. Subst. m. Le *c* ne se prononce point. Voltaire a employé ce mot pour signifier l'influence que l'on a dans le monde par suite de sa place, de son pouvoir, de son crédit, de ses richesses, de ses alliances, de sa réputation, etc.: *Il est vrai que cette justification aurait plus de poids si elle était faite d'une main plus importante et plus respectée; mais plus on a d'acquis dans le monde, moins on sait défendre ses amis.* (Corresp.) Je crois que cette expression peut être utile — Il est maintenant admise par l'Académie (art. *Acquitter*.)

**ACRE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une bile acre, une humeur acre.*

**ACTEUR**. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *actrice*.

**ACTIF**. **ACTIVE**. Adj. Un mot est *actif* quand il exprime une action. *Actif* est opposé à *passif*. L'agent fait l'action, le patient la reçoit. Le fer brûle, le bois est brûlé; ainsi *brûle* est un terme *actif*, *brûlé* est *passif*.

Il y a des verbes *actifs* et des verbes *passifs*. Les verbes *actifs* marquent que le sujet de la proposition fait l'action, *j'enseigne*; le verbe *passif*, au contraire, marque que le sujet de la proposition reçoit l'action, qu'il est le terme ou l'ob-

jet de l'action d'un autre, *je suis enseigné*, etc.

On dit que les verbes ont une voix *active* et une voix *passive*; c'est-à-dire, qu'ils ont une suite de terminaisons qui expriment un sens *actif* et une autre suite de desinences qui marquent un sens *passif*. En français, les verbes n'ont que la voix *active*; et ce n'est que par une espèce de périphrase, et non par une terminaison propre, que nous exprimons le sens *passif*, *je suis aimé*, *je suis aimée*.

Au lieu de dire *voix active* ou *voix passive*, on dit à l'*actif*, au *passif*; et alors *actif* et *passif* se prennent substantivement, ou bien on sous-entend *sens*. Tout verbe *passif* a nécessairement un verbe *actif*; il faut excepter *obéir*. On dit : *Je veux être obéi*, quoique l'on ne dise pas, *j'obéis quelqu'un*. *La nature a fait les enfants pour être aimés et secourus; mais les a-t-elle faits pour être obéis et craints?* (J.-J. Rouss., *Emile*, liv. II, tom. VI, p. 103.) Tout verbe *actif* a son verbe *passif*. *Avoir* fait exception. On ne dit pas en parlant de quelqu'un ou de quelque chose : *Il est eu, ou elle est eue*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 450.)

Tous les verbes qui expriment une action ne sont pas appelés pour cela *actifs*. Il faut, pour qu'on leur donne ce nom, que l'effet de l'action ait lieu hors du sujet. Par exemple, *battre* est un verbe *actif*, parce que l'effet de l'action a lieu hors du sujet; mais *aller*, *venir*, *dormir*, quoiqu'ils expriment des actions, ne sont point des verbes *actifs*, mais des verbes neutres. Quelques grammairiens appellent les premiers, verbes *actifs transitifs*, parce que l'effet de l'action *passé* du sujet à un objet; et les seconds, verbes *actifs intransitifs*, parce que ce passage n'a pas lieu. Voyez *Verbe*.

Le mot *actif* ne se dit pas que des verbes. Il y a aussi le sens *actif* et le sens *passif*, le tour *actif* et le tour *passif*.

Un mot est employé dans un sens *actif* quand le sujet auquel il se rapporte est envisagé comme le principe de l'action énoncée par ce mot; il est employé dans le sens *passif*, quand le sujet auquel il a rapport est considéré comme le terme de l'impression produite par l'action que ce mot énonce. Les mots *aide* et *secours* sont pris dans un sens *actif*, quand on dit *mon aide* ou *mon secours vous est inutile*; car c'est comme si l'on disait, *l'aide ou le secours que je vous donnerais vous est inutile*. Mais ces mêmes mots sont pris dans un sens *passif* si l'on dit, *accourez à mon aide, venez à mon secours*; car alors ces mots marquent *l'aide* ou *le secours* qu'on me donnera, dont je suis le terme, et non pas le principe. *Cet enfant se gâte*, pour dire qu'il tache ses hardes, est une phrase où les deux mots *se gâte* ont le sens *actif*, parce que l'enfant auquel ils se rapportent est envisagé comme principe de l'action de gâter. *Cette robe se gâte* est une autre phrase où les deux mêmes mots ont le sens *passif*, parce que la robe à laquelle ils ont rapport est considérée comme le terme de l'impression produite par l'action de gâter. (Dumarsais et Beauzéc.)

**ACTIVEMENT**. Adv. Il se dit, en grammaire, d'un verbe neutre qui est pris dans une signification *active*, ou de quelque autre mot qui est pris dans un sens *actif*. Voyez *Actif*.

\* **ACTIVER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mot nouveau que l'usage a adopté, malgré les efforts de ceux qui repoussent aveuglément tout ce qui est nouveau, raisonnable ou non.

**ACTUEL**, **ACTUELLE**. Adj. En prose, il se met

toujours après son subst. *État actuel, païvement actuel.*

**ACTUELLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe. *On juge actuellement son procès; il demeure actuellement en tel endroit.*

**ADDITION.** Subst. f. On fait sentir les deux *d.*

**ADDITIONNEL, ADDITIONNELLE.** Adj. On fait sentir les deux *d.* Cet adj. ne se met qu'après son subst. *Contimes additionnels.*

**ADDITIONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On fait sentir les deux *d.*

**ADHÉRENT, ADHÉRENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il régit la préposition *à.* *Une pierre adhérente à la ressie.*

**ADJACENT, ADJACENTE.** Adj. Il suit toujours son subst. *Pays adjacent, lieux adjacents.*

**ADJECTIF.** Adj. m. qui se prend aussi substantivement. Terme de grammaire. Les noms ou substantifs expriment des êtres réels ou des êtres abstraits, et les représentent comme soutiens de certaines qualités réelles. Ainsi, quand je prononce un nom, je désigne tout à la fois à ceux qui m'écourent, et la réunion de ces qualités, et l'être quelconque qui lui sert de soutien. Quand je prononce le mot *homme*, j'indique par ce nom une substance, un soutien de certaines qualités dont la réunion a donné occasion à la création de ce nom. Mais si je veux développer cette idée, exprimer une ou plusieurs des qualités de l'être désigné par ce nom et indiquer que je le conçois possédant cette qualité ou ces qualités, j'ai besoin de mots qui expriment ces qualités, et qui les fassent connaître comme jointes à cet être. Par exemple, si je veux parler d'un homme, et indiquer en même temps que je le conçois avec la qualité que l'on nomme *vertu*, il faudra que j'emploie un mot qui indique cette qualité comme réunie au substantif *homme*; ce sera le mot *vertueux*, qui seul ne désigne qu'une idée vague et indéterminée, et qui, joint à ce substantif, ajoutera à l'idée qu'il présente celle de toutes les qualités comprises dans le mot *vertu*: *Homme vertueux.* On dira de même, *figure ronde, rose blanche*, etc.

Si nous considérons les noms communs comme pouvant exprimer des genres, des espèces ou des individus, nous remarquerons qu'ils peuvent être *déterminés* ou *indéterminés*. Un nom est *indéterminé* lorsque, ne voulant ni le faire considérer comme genre, ni le restreindre à une espèce ou à un individu, on ne détermine rien sur l'étendue de sa signification. Un mot est *déterminé* lorsqu'il est employé pour désigner un genre, une espèce ou un individu. Quand je dis une *action d'homme*, je prends le nom *homme* indéterminément; car alors je ne veux parler ni de tous les hommes en général, ni de telle classe d'hommes, ni de tel homme en particulier. Mais si je prends ce nom commun dans toute son étendue, ou que je le restreigne à une classe subordonnée, ou que je n'y attache qu'une idée individuelle, j'ai besoin, pour exprimer ces différentes vues de mon esprit, de nouveaux mots que j'ajouterai au substantif *homme*, pour déterminer l'étendue dans laquelle je le considère. Par exemple, quand je dis, *l'homme est un animal raisonnable*, le mot *le* indique que je vais prendre ce nom dans une étendue déterminée. Quand je dis, *tout homme*, le mot *tout* indique que je considère distributivement les individus compris dans la classe indiquée par le mot *homme*. Enfin, quand je dis, *tous les hommes*, j'indique par les mots *tous les*, que

je considère collectivement ces mêmes individus. De même si je dis, *mon père*, le mot *mon* restreint l'idée générale de *père*, au point de la rendre individuelle, c'est-à-dire, de ne l'appliquer qu'au seul individu qui m'a donné la vie. *Chaque, plusieurs, un, deux, trois, premier, second*, servent de même à déterminer l'étendue de la signification des substantifs auxquels on les joint.

Un mot que l'on ajoute ainsi aux noms pour les modifier, soit en expliquant quelque une des qualités de l'objet qu'ils désignent, soit en déterminant le degré d'étendue sous lequel on les conçoit, se nomme *adjectif*, d'un mot latin qui veut dire *ajuter*; et en effet, ces mots sont *ajutés* aux substantifs pour les modifier d'une ou d'autre manière. Je dis *un mot*, car ce n'est pas seulement par les adjectifs que l'on modifie les noms; on se sert aussi pour cela, ou d'une proposition incidente, comme dans *un homme que l'ambition dévore*; ou d'un autre nom qui est le terme de quelque rapport, comme quand on dit, *le livre de Pierre, la loi de Moïse*, etc. Quelques grammairiens mettent les adjectifs au nombre des noms, et les appellent *noms adjectifs*, pour les distinguer des substantifs, qu'ils appellent *noms substantifs*. Il paraît plus exact d'appeler simplement *noms*, ou *substantifs*, ce qu'ils appellent *noms substantifs*, et simplement *adjectifs* ce qu'ils appellent *noms adjectifs*. Mais ces dénominations sont indifférentes, pourvu que l'on comprenne bien les choses.

Si les idées des qualités que nous remarquons dans les objets nous sont venues immédiatement par les sens, nous appelons *adjectifs physiques* les mots qui servent à les indiquer comme jointes à ces objets; et nous donnons le nom d'*adjectifs métaphysiques* aux mots qui modifient les noms par l'addition de quelque considération particulière de notre esprit à leur égard. Ainsi, *coloré, blanc, noir, rouge, bleu*, etc., qui expriment des qualités dont nous acquérons la connaissance par la vue; *doux, amer, aigre, fade*, etc., qui en expriment que nous connaissons par le goût; *rude, poli, dur, mou*, qui en indiquent que nous connaissons par le tact, sont des *adjectifs physiques*. Au contraire, *le, la, les, mon, ma, ton, ta, votre, ses, deux, trois, premier, second, grand, petit, différent, pareil*, et un très-grand nombre d'autres qui n'expriment que des considérations de notre esprit, sont des *adjectifs métaphysiques*.

Parmi les adjectifs métaphysiques, il y en a qui ne se mettent jamais que devant les noms; tels sont *le, la, les*, que les grammairiens appellent aussi *articles*, et *adjectifs déterminatifs*; *ce, cet, celle, ces*, que l'on appelle *adjectifs démonstratifs*, et que les anciens grammairiens appellent *pronoms démonstratifs*: *mon, ma, mes, ton, ta, tes, si, n, sa, ses, notre, nos, votre, vos, leur, leurs*, auxquels on a donné le nom d'*adjectifs possessifs*, au lieu de celui de *pronoms possessifs*, que leur avaient donné les anciens grammairiens. Voyez *Article, Pronom*. Tous ces adjectifs prennent en général le nom d'*adjectifs prépositifs*, ou seulement de *prépositifs*, parce qu'ils ne se mettent jamais que devant les noms. Il y en a d'autres qui ne se mettent qu'après les noms. Nous allons parler des uns et des autres.

*Des adjectifs prépositifs le, la, les, nommés autrement articles.* — Les adjectifs prépositifs *le, la, les*, ne signifient rien de physique; ils sont identifiés avec les noms devant lesquels on les place, et annoncent que le mot qui les précède sera pris sous un point de vue particulier.

Nous nous servons de le devant les noms masculins au singulier : *le roi, le jour*; de la, devant les noms féminins au singulier : *la reine, la femme*; et la lettre *s*, qui, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, a formé *les* du singulier *le*. *Les* sert également pour les deux genres : *les hommes, les femmes*.

*Le, la, les*, sont des prépositifs ou articles simples; mais ils entrent aussi en composition avec la préposition *a* et avec la préposition *de*; et alors ils forment les quatre prépositifs ou articles composés, *au, aux, du, des*. *Au* est composé de la préposition *a*, et de l'article *le*; en sorte que *au* est autant que *a le*. C'est le son obscur de *le* muet de l'article simple *le*, et le changement assez commun en notre langue de *len a*, comme *mal, aux, cheval, chevaux*, qui ont fait dire *au*, au lieu de *a le*, ou de *al*, que l'on disait autrefois. Ce n'est que quand les noms masculins commencent par une consonne ou un *h* aspiré que l'on se sert de *au* au lieu de *le*; car si le nom masculin commence par une voyelle, alors on ne fait point de contraction; la préposition *a* et l'article *le* demeurent chacun en leur entier. Ainsi, quoiqu'on dise, *le cœur, au cœur; le père, au père; le plomb, au plomb*, on dit *l'esprit, l'esprit; l'enfant, l'enfant; l'or, à l'or; l'argent, à l'argent*. Quand le substantif commence par une voyelle, le muet de *le* s'efface avec cette voyelle; ainsi la raison qui a donné lieu à la contraction *au* ne subsiste plus. D'ailleurs il se ferait un bâillement désagréable si l'on disait, *au esprit, au argent, au enfant*, etc. Si le nom est féminin, comme il n'y a point d'*e* muet dans le prépositif *la*, on ne peut plus en faire *au*; ainsi l'on conserve alors la préposition et le prépositif, *la raison, à la raison; la vertu, à la vertu*. *Aux* sert au pluriel pour les deux genres; c'est une contraction pour *à les*: *Aux hommes, aux femmes, aux rois, aux reines*, pour *à les hommes, à les femmes*, etc. *Iu* est encore une contraction pour *de le*. C'est le son obscur des deux *e* muets de suite qui a amené la contraction *du*. On a commencé par dire *del*, et enfin on a dit *du*. On dit donc *du bien, du mal*, pour *de le bien, de le mal*; et il en est de même de tous les noms qui commencent par une consonne; car si le nom commence par une voyelle, ou qu'il soit du genre féminin, alors on revient à la simplicité de la préposition; ainsi l'on dit *de l'esprit, de la vertu, de la peine*, etc.

L'article, dit le *Dictionnaire de l'Académie*, est celle des parties du discours qui précède ordinairement les noms substantifs. D'après cette définition, *ce, cet, but, quelque, nul, aucun, deux, trois, mon, ton, son, sa, ses, leur*, etc., seraient des articles; et cependant l'Académie nous dit ensuite que *le* est l'article du nom masculin; *la*, l'article du nom féminin, et *les* l'article pluriel du masculin et du féminin. Mais quelle est la nature de l'article? qu'ajoute-t-il aux noms auxquels il est ordinairement joint? C'est ce que l'Académie ne dit point.

L'article peut précéder tous les mots de la langue française qui sont substantifs ou pris substantivement. On dit *le boire, le manger, les si, les mais*. *Le* que qui commence cette phrase fait un mauvais effet; *les deux* qui rendent la phrase *louché*. L'article s'ajoute même quelquefois à une phrase entière, comme quand on dit, *le qu'en dira-t-on ne m'effraie pas; être au-dessus du qu'en dira-t-on*.

Ces exemples font voir que les grammairiens qui ont dit que l'article est une particule ajoutée à un mot pour marquer de quel genre il est (*Dictionnaires de l'écaud, de nîe, de l'estaud*), n'ont pas mieux réussi; car *si, moi, que, qui*, etc., n'ayant point de genre, l'article ne peut être ajouté à ces mots pour marquer de quel genre ils sont; il faut donc que cette addition soit faite pour indiquer quelque autre chose.

Si je consulte les nouveaux grammairiens sur la nature de l'article, je n'obtiens guère plus de lumières. Ici on me dit que *les articles sont des adjectifs qui modifient leurs substantifs, et les font prendre dans une acception particulière, individuelle et personnelle* (Dimarsais); la on m'enseigne que l'article est un adjectif qui détermine un nom à être pris dans une s. n'étendue, ou qui concourt à la restreindre (Condillac). Sur la première définition j'observe qu'elle ne convient pas plus à l'article qu'aux adjectifs *ce, cette, ces, notre, v. tre, v. s, un*, etc. Quand je dis un homme, le mot un modifie le substantif *homme*, et le fait prendre dans une acception particulière, individuelle et personnelle. Sur la seconde définition je dis, 1<sup>o</sup>, qu'elle suppose que l'article ne se met que devant les noms communs; et l'on vient de voir qu'il se joint à toutes sortes de mots, et même à des phrases entières. Quand on dit, *le qu'en dira-t-on ne l'inquiète guère*, l'article qui est en tête de cette phrase ne sert assurément ni à faire prendre un nom dans toute son étendue, ni à concourir à la restreindre.

En second lieu, il n'est pas exact de dire que l'article mis devant un nom commun détermine ce nom à être pris dans toute son étendue ou concourt à la restreindre. Si je dis *l'homme*, et que je n'achève pas la phrase, il est impossible de deviner si le mot *homme* sera pris dans toute son étendue, ou dans une étendue restreinte. Donc l'article ne l'indique ni l'une ni l'autre. Après avoir dit *l'homme*, je puis ajouter *un animal raisonnable, ou, vertueux, jouit de la paix du cœur, ou, dont v. s n'avez parlé*; dans la première phrase, le mot *homme* sera pris dans toute son étendue; dans la seconde, dans une étendue restreinte à une certaine classe d'hommes; et dans la troisième, restreinte à un individu. Mais cette différence d'étendue n'est indiquée dans la première que parce que je n'ai ajouté au mot *homme* aucun autre mot qui restreigne l'étendue de sa signification, et dans les deux autres parce que j'ai ajouté des mots qui restreignent cette signification. L'article le ne détermine donc par lui-même aucune des trois espèces d'étendues du mot *homme*, puisque seul il ne sert point à les faire connaître, et qu'il se joint également au nom, quelle que soit l'étendue de sa signification. Dans ces trois cas, l'article se prête aux trois sens, annonce que le nom sera pris dans l'un ou dans l'autre, mais n'en détermine aucun.

L'article est un mot qui, mis devant un autre mot, annonce que ce dernier, susceptible de diverses acceptions grammaticales, est considéré dans la phrase comme un substantif dont la signification peut avoir divers degrés d'étendue, et que cette étendue y est déterminée, soit par des circonstances connues, soit par le mot même sans modification, soit par des modifications qui la restreignent.

Le mot que peut être pris matériellement comme dans, que est composé de trois lettres, que est une conjonction. Dans ces deux propositions, *que*, considéré comme substantif puisqu'il est le sujet,

indique un signe individuel, et rentre en quelque sorte dans la classe des noms propres; ce qui fait qu'il n'est pas nécessaire de le faire précéder de l'article. On dit, que *est une conjonction*, comme on dit *Pierre est un homme*.

Mais si, considérant toujours *que* comme le nom propre d'un signe grammatical, je regarde ce signe comme pouvant être répété, et par conséquent prononcé, employé, placé différemment, selon des circonstances différentes, et que je veuille indiquer un ou plusieurs de ces *que* relativement à l'une ou à l'autre de ces circonstances, il faudra que je le fasse précéder de l'article. 1<sup>o</sup> pour marquer que je regarde ce mot comme pouvant avoir divers degrés d'étendue; 2<sup>o</sup> pour annoncer que cette étendue sera déterminée dans la phrase. Ainsi je dirai, *les deux que, le que rend la phrase louche*, etc.; comme je dirais *les deux Pierres*, dans une famille où il y aurait deux hommes de ce nom; ou le *Pierre que vous m'avez envoyé n'est pas celui dont j'aurais besoin*.

Le mot *vrai* peut être pris adjectivement : *une nouvelle vraie, un homme vrai*; ou adverbialement : *parler vrai*; ou substantivement : *le vrai*. Quand je le prends dans ce dernier sens, je le fais précéder de l'article, pour annoncer qu'il est considéré dans la phrase comme un substantif dont la signification peut avoir divers degrés d'étendue, et que cette étendue y est déterminée, soit par des circonstances connues : *voilà le vrai*; soit par le mot même sans modification : *le vrai est aimable*; soit par des modifications qui en restreignent l'étendue : *le vrai, dans la bouche d'un menteur, n'obtient pas toujours croyance*.

*Alexandre* est un nom propre bien déterminé, quand on parle du roi de Macédoine qui portait ce nom, ou, dans une famille ou une société, d'un homme que ceux à qui l'on parle appellent ordinairement ainsi. Je dirai donc sans article, *Alexandre est un grand conquérant*; *Alexandre n'a dit que vous vouliez me parler*. Mais si, tirant ce mot de cette signification individuelle, je veux le rendre commun à plusieurs individus, et ne parler que d'un ou de quelques-uns d'entre eux, il est nécessaire alors que je mette l'article devant ce mot, pour indiquer cette double vue de mon esprit. Je dirai donc, *l'Alexandre dont vous me parlez n'est pas celui que je connais*. On appelle *Charles XII l'Alexandre du Nord*.

La définition que nous avons donnée de l'article peut s'expliquer aussi par l'emploi de ce prépositif devant les noms que les grammairiens appellent *communs* ou *appellatifs*. Le mot *homme*, par exemple, peut être pris matériellement : *homme finit par un c muet*, ou comme signe individuel grammatical : *homme est un substantif*; ou adjectivement : *vous n'êtes pas homme*; ou adverbialement : *agir en homme*; ou enfin substantivement : *un homme*. Mais le mot *homme* pris substantivement peut être pris ou dans un sens déterminé, comme dans un *homme, tout homme, cet homme, quelque homme, mon homme, leur homme*; ou présenté seulement comme susceptible de divers degrés d'étendue, et comme devant être déterminé dans la phrase. C'est dans ce dernier cas seulement, et pour indiquer cette double vue de l'esprit, que le mot *homme* doit être précédé de l'article. Quand je dis *l'homme*, l'article annonce un substantif de cette nature, et je suspends mon jugement sur l'étendue de la signification de ce mot, jusqu'à ce que la suite m'ait appris si elle est ou non restreinte par quelque modificatif. Si le mot *homme* n'a point de

modificatif, je comprends qu'il est pris dans toute son étendue : *l'homme est un animal*. S'il a un modificatif, comme dans *l'homme vertueux*, je vois que l'étendue de sa signification est restreinte à une certaine classe d'hommes, c'est-à-dire, à ceux qui sont vertueux. Et enfin on dit, *l'homme qui s'en parle*, je juge que la signification de ce mot est restreinte à un seul individu.

Quelquefois l'étendue de la signification du nom est restreinte par les circonstances, et alors le nom sans modificatif est entendu avec la restriction qu'indiquent ces circonstances. Ainsi quand on dit, étant à table, *donnez-moi le pain, avancez-moi la salière*, ou dans un état monarchique, *le roi a dit*, les circonstances font assez comprendre qu'il est question du pain, ou de la salière qui est sur la table, du roi qui règne dans ce pays.

Cette propriété de l'article de désigner l'exception grammaticale d'un mot, et d'annoncer l'étendue de sa signification, tient au caractère de la langue française, qui, existant partout la plus grande clarté, veut que les principales parties du discours soient rapprochées et liées autant qu'il est possible, et que les mots qui en sont les signes soient déterminés par eux-mêmes, ou précédés d'autres mots qui les déterminent, ou qui annoncent du moins sous quel point de vue ils vont être déterminés.

Puisque l'article sert à indiquer qu'un mot est considéré comme un substantif dont la signification est susceptible de divers degrés d'étendue, et que cette étendue sera déterminée dans la phrase, il est inutile d'ajouter l'article à un nom précédé d'un mot qui détermine déjà cette étendue. Ainsi je ne mettrai point d'article à *homme*, lorsqu'il sera précédé des mots *un, deux, trois*, etc., parce que ces mots déterminent l'étendue de sa signification; et par la même raison, je n'en mettrai point aux noms qui seront précédés des prépositifs *ce, cet, cette, ces; mon, t, n, son; votre, notre, quelque, nul, aucun, t et* dans le sens de chaque, etc. Quand je dis *toute la ville en parle, toute la honte retombera sur vous*, je dois mettre l'article, parce qu'il ne s'agit point de *toute ville*, ni de *toute honte*, ce qu'indiquerait le mot *toute* sans article, mais d'une ville particulière, d'une honte particulière, déterminées par les circonstances. De même on dit *tous les hommes* avec l'article, parce que le nom pluriel *hommes* indique une classe d'individus qui peut être prise dans toute son étendue, ou seulement dans une partie de son étendue, ce qui n'est pas déterminé par le mot *tous*, et doit par conséquent être annoncé par l'article *les*.

L'article et les autres prépositifs ne sont pas les seuls mots qui déterminent un nom comme à être pris substantivement; le verbe actif et plusieurs prépositions font le même effet à l'égard de leur complément immédiat, lorsque ce complément est pris dans un sens général et indéterminé, et que par conséquent il n'exige point l'article, qui annonce toujours un sens déterminé. Par exemple, dans *avoir peur*, le verbe *avoir* indique assez que le mot *peur* est pris substantivement; mais ce mot étant pris dans un sens général et indéterminé, ne doit point être précédé de l'article, qui annoncerait une signification susceptible de divers degrés d'étendue, et une détermination de cette étendue. Si au contraire cette étendue devait être déterminée, l'article serait nécessaire pour annoncer cette détermination; ainsi l'on di-

rait, par exemple, *il avait la peur qu'inspire une mauvaise conscience.*

Il arrive souvent en français que les substantifs sont pris ainsi, après certains verbes, dans un sens général et indéterminé. C'est ainsi que l'on dit :

Avoir *faim, soif, dessein, honte, coutume, pitié, compassion, froid, chaud, patience, envie, besoin*, etc.

Donner *envie, occasion, prise, place, rang, séance, leçon, avis, caution, quittance, atteinte, cours, permission, congé, assurance, croyance, parole, ordre, conseil, avis, exemple, audience*, etc.

Entendre *raison, raillerie, malice, répres*, etc.

Faire *profession, métier, tort, préjudice, don, offre, défense, grâce, vengeance, chemin, accueil, honneur, peur, plaisir, choix, provision, semblant, route, banqueroute, faillite, front, face, difficulté*, etc.

Gagner *pays, chemin.*

Mettre *fin, ordre.*

Parler *français, allemand, raison, bon sens*, etc.

Porter *bateau, chape, envie, témoignage, bonheur, malheur*, etc.

Prendre *parti, femme, possession, médecine, congé, pied, part, haleine, feu, plaisir, patience, pitié, langue, garde, prétexte, occasion, date, acte, avantage, faveur, fin, jour, leçon*, etc.

Rendre *service, amour pour amour, visite, gorge*, etc.

Savoir *lire, chanter, vivre*, etc.

Tenir *parole*, etc.

Remarquons en passant que, quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, l'article n'est pas toujours nécessaire pour changer en substantif un mot qui ne l'est pas par lui-même, et que le verbe actif fait le même effet à l'égard d'un adjectif ou d'un verbe qui est son complément immédiat. Dans *avoir chaud, avoir froid*, le verbe *avoir* indique, sans le secours de l'article, que les adjectifs *chaud* et *froid* sont pris substantivement; et dans *savoir lire, savoir chanter, savoir vivre*, le verbe *savoir* indique la même chose à l'égard des infinitifs *lire, chanter, vivre*.

Ce que nous venons de dire des verbes actifs peut se dire des prépositions qui exigent un régime direct. Si ce régime est pris dans un sens général et sans détermination d'étendue de signification, la préposition indique assez que le mot est pris substantivement, et l'absence de détermination de l'étendue de la signification rend l'article inutile. On dira donc *avec prudence, sans pitié, parler avec esprit, avec grâce, avec facilité*. Mais si l'étendue de la signification du mot qui sert de complément est déterminée, l'article est nécessaire pour annoncer cette détermination; et on dira, *il parle avec la prudence d'un vieillard; sans la pitié, l'homme serait un animal féroce; il se conduit par le sentiment le plus pur*, etc.

C'est surtout après la préposition de que l'emploi de l'article offre le plus de difficultés. Examinons les principaux emplois de cette préposition, et appliquons-y les principes que nous venons d'établir.

La préposition de marque le lieu d'où l'on vient, *il vient de Rome, de Paris*. Ici il ne faut point d'article, parce que les noms propres *Rome, Paris*, offrent des idées individuelles qui ne sont pas présentées comme susceptibles de divers degrés d'étendue. Il faudrait l'article si le complément de la préposition, présenté comme suscep-

tible de divers degrés d'étendue, devait être déterminé dans la phrase, comme dans, *après avoir parlé de l'ancienne Rome; il vient des provinces méridionales*.

De marque par analogie tout terme d'où une chose commence. *Travailler du matin au soir, du commencement à la fin, d'un bout à l'autre*. Ces phrases offrent deux termes précis, les mots qui les expriment doivent être déterminés; et c'est l'article qui indique cette détermination. Mais on dirait sans article, *parcourir la ville de bout en bout*, parce que le substantif *bout* qui suit le *de* n'est pas déterminé, et qu'il ne signifie pas plus un bout que l'autre.

De marque un rapport d'appartenance: *Le palais du roi, les mouvements du corps, les facultés de l'âme, le livre de Pierre*. Dans les trois premiers exemples l'article est nécessaire, parce que ces mots *roi, corps, âme*, sont des substantifs dont la signification est insensible de divers degrés d'étendue, degrés qui sont déterminés dans la phrase; dans le troisième, il ne faut point d'article, parce que le substantif est un nom propre.

De marque des rapports de dépendance: *les tableaux de Raphaël, sans article, à cause du nom propre; les tableaux des peintres d'Italie, avec l'article, parce que l'étendue de la signification du mot peintre est déterminée. Saluer de la main, vase d'or, un vase de Por le plus pur, un homme d'esprit, de sens, de cœur, un homme de l'esprit le plus fin, être accablé de douleur, être accablé de la douleur la plus vive*. On voit dans tous ces exemples que le substantif est mis sans article lorsqu'il est indéterminé; qu'il est précédé de l'article, lorsqu'il est déterminé.

De s'emploie pour indiquer une partie venant d'un tout. *Avoir de l'esprit*, c'est avoir une partie de ce qu'on nomme *esprit*. *Donnez-moi du pain*, c'est donnez-moi une partie du pain; et dans ces phrases il faut mettre l'article, parce que *esprit* et *pain* sont pris dans un sens déterminé. C'est ainsi que l'on dit aussi, *de l'eau, du pain et des légumes me suffiront; des philosophes ont cru que le monde est éternel; cet arbre porte des fruits excellents; j'ai commis des fautes légères*.

Il en est autrement lorsque le substantif est précédé d'un adjectif; alors on ne met point l'article, comme dans *d'excellents fruits, de légères fautes*. La raison en est sensible. Quand je dis, par exemple, *cet arbre porte*, l'esprit attend pour complément du verbe un mot qui indique un objet déterminé; et dans le génie de la langue française, cette détermination doit être annoncée avant que le mot paraisse. Or, elle ne peut l'être que par un prépositif ou un adjectif. Dans *cet arbre porte des fruits excellents*, la détermination du mot *fruits* est annoncée par l'article; mais si le mot *fruit* est précédé d'un adjectif qui le détermine, l'article employé pour annoncer cette détermination devient inutile. La nature du verbe indique que le complément doit être un substantif, l'adjectif détermine le substantif; la double fonction de l'article est remplie. Il faut donc dire, *cet arbre porte d'excellents fruits*, et non *porte des excellents fruits*. Dans ces deux exemples, le mot *fruit* est annoncé comme déterminé dans son étendue; dans le premier, par l'article *les* synopés avec la préposition *de*; dans le second, par l'adjectif *excellents*.

On dit *les ouvrages de Cicéron sont pleins d'idées saines; nos connaissances doivent être tirées de principes évidents; et il a des idées saines*,

*il avance des principes évidents.* Pourquoi ne met-on pas l'article dans les deux premiers exemples, et le met-on dans les derniers? Dans les premiers, les mots *idées* et *principes* sont déterminés par les adjectifs; cette détermination devait donc être annoncée par l'article.

L'article annonce que le mot sera déterminé dans la phrase; mais il n'a pas par lui-même la force de rendre la détermination nécessaire. Cette nécessité de la détermination se tire de l'idée même que l'on veut exprimer, et particulièrement du sens du verbe. Quand je dis, *cet homme a des idées saines*, la détermination du mot *idées* est nécessaire par le verbe *a*; car un homme ne peut avoir que des idées déterminées, et je veux indiquer les idées qu'il a réellement; de sorte que le mot *idées* ne peut, après ce verbe, être pris dans un sens général et indéterminé. La nature du verbe exige donc ici la détermination, et la détermination exige l'article, ou tout autre mot qui détermine en effet: *cet homme a des idées saines*, ou *cet homme a de saines idées*. Mais quand on dit *les ouvrages de Cicéron sont pleins d'idées*, l'adjectif *plein* n'exige pas la détermination du mot *idées*; car les ouvrages d'un auteur peuvent être pleins d'idées de plusieurs espèces et de plusieurs sortes, et l'adjectif *plein* ne suppose pas que j'ai dans l'esprit d'indiquer les unes plutôt que les autres; rien n'exige donc la détermination. Quand même on ajouterait l'adjectif *saines* au mot *idées*, l'indétermination ne resterait pas moins; elle ne ferait que changer d'étendue. Dans le premier cas, il s'agirait de toute la classe des idées prises indéterminément; dans le second, de toute la classe des *idées saines* prises aussi indéterminément; car il y a diverses sortes d'*idées saines*. L'indétermination disparaîtrait si l'on disait *les saines idées*, ou *les idées saines qui sont dans les ouvrages de Cicéron*, ou bien il y a *des idées saines dans les ouvrages de Cicéron*, parce qu'il s'agirait alors des idées déterminées qui existent individuellement dans les ouvrages de cet orateur.

On peut appliquer les mêmes principes aux exemples suivants: *Nos connaissances doivent être tirées de principes évidents; il avance des principes évidents.* Dans le premier, rien n'exige la détermination des mots *principes évidents*; il y a diverses sortes de principes évidents, et je n'ai pas dessein d'indiquer l'une plutôt que l'autre. Dans le second, au contraire, le verbe *avance* exige la détermination de son complément; car on n'avance que des choses réelles, positives, individuelles. Ainsi l'article est nécessaire dans cet exemple, et il serait superflu dans le premier.

Les grammairiens donnent comme une règle générale qu'après de pris dans un sens partitif, il faut supprimer l'article toutes les fois que le nom est précédé d'un adjectif. Cette règle induit quelquefois en erreur ceux qui ne savent pas distinguer si le *de* est réellement partitif, ou s'il n'exprime qu'un simple rapport d'appartenance ou de dépendance. On dit bien dans le sens partitif, *il y a d'anciens philosophes qui prétendent que....* ce qui veut dire, *parmi les anciens philosophes il y en a qui prétendent que....*; mais on dit avec l'article, *les ouvrages, les opinions des anciens philosophes*, parce que, dans ces phrases, *de* n'est pas pris dans un sens partitif, puisque le substantif modifié par l'adjectif n'indique pas une partie des individus de la classe qu'il exprime, mais tous les individus de cette classe. *Les ouvrages des anciens philosophes* ne sont pas les

ouvrages de quelques anciens philosophes, mais les ouvrages de tous les anciens philosophes.

Cette règle n'admet point d'exception pour le pluriel, parce que le pluriel indiquant plusieurs individus, quelle que soit la construction, le sens partitif se fait toujours remarquer. Que je dise *j'ai mangé des fruits excellents*, ou *j'ai mangé d'excellents fruits*, le sens est toujours, j'ai mangé quelques-uns des fruits excellents, ou quelques-uns des excellents fruits.

Il n'en est pas de même au singulier. Quand je dis, *il a d'excellent vin*, je veux dire qu'il a du vin tiré de la classe des vins excellents, qu'il a du vin de l'excellente sorte. C'est un sens général de sorte, et l'adjectif *excellent* déterminant assez cette classe, l'article est inutile. Mais si je veux faire tomber l'idée d'excellence, non sur la classe, mais sur le vin même qui existe dans la cave de celui dont je parle, l'article est nécessaire pour indiquer cette vue de l'esprit. Je dirai donc *il a de l'excellent vin*, pour signifier, il a une partie excellente de ce qu'on appelle vin. Dans le premier exemple, le partitif tombe sur la sorte, une partie de la sorte de vins que l'on nomme excellents; dans le second, il tombe sur vin, une partie excellente de ce qu'on appelle vin. L'article mis devant l'adjectif annonce que cet adjectif est identifié avec le substantif qui le suit; il annonce que cet adjectif ne doit point être pris dans un sens général de sorte, mais appliqué individuellement au vin déterminé dont il s'agit. Je dirai à un restaurateur, *donnez-nous de bon vin*, si mon esprit n'a pas précisément en vue le vin qu'il a réellement dans sa cave, mais en général la classe des bons vins. Mais si j'ai intention de parler des différentes sortes de vins qu'il a réellement dans sa cave, je lui dirai, *donnez-nous du bon vin*; et, lorsque le vin sera sur la table, et que je l'aurai goûté, je dirai *voilà du bon vin*, et non *voilà de bon vin*. C'est par la même raison qu'on dit *voilà de la bonne philosophie*, *voilà de la vraie poésie*.

Cette doctrine est si vraie que, dans le sens négatif, c'est-à-dire qui exclut la chose signifiée par le substantif, on ne met jamais l'article. *Ce canton ne produit pas de bon vin, il n'y a pas de bonne eau dans cette ville, il n'y avait pas aujourd'hui de bon blé au marché.* Mais on dirait au contraire dans le sens positif, *il y avait aujourd'hui du bon blé au marché, j'ai acheté du bon blé, il y a actuellement de la bonne eau dans cette ville.*

On dit du *bon papier*, lorsque, ayant en vue du papier réellement existant, on veut faire tomber le sens partitif sur ce papier, et non sur la sorte exprimée par *bon*. Si je n'ai pas de bon papier, je dirai, *j'ai besoin de bon papier*; mais si j'ai chez moi différentes sortes de papiers, et que je veuille employer de celui qui est bon, je dirai, *donnez-moi du bon papier*. Je dirai à un marchand chez qui je veux acheter du papier, *donnez-moi de bon papier*, ou *donnez-moi du bon papier*, selon que je prendrai le mot *papier* dans un sens général de sorte, ou dans un sens déterminé.

*Des adjectifs démonstratifs.* — *Condillac* appelle avec raison adjectifs démonstratifs les mots auxquels les anciens grammairiens ont donné le nom de pronoms démonstratifs. Ces mots sont, *ce, cet, cette, ces; celui-ci, celui-là, ceci, cela*. Il les appelle adjectifs, parce qu'ils modifient le nom devant lequel ils sont placés, en déterminant l'étendue de sa signification: *démonstratifs*, parce qu'ils déterminent cette étendue en montrant, pour ainsi dire, les objets. Dans *cet homme*, l'ad-

jectif *cet* détermine l'étendue de la signification du mot *homme*, en la restreignant à un seul individu de l'espèce humaine, qu'il indique comme présent aux yeux ou à l'esprit, parce qu'on vient d'en parler, ou que l'on va en parler. Il en est de même lorsqu'on dit *ce héros, ce livre, cette maison, ces enfants*.

Ces sortes d'adjectifs rendent l'article inutile ; car l'article sert à annoncer que l'étendue de la signification du nom sera déterminée dans la phrase, et l'adjectif démonstratif la détermine en effet avant que le nom soit énoncé.

Quelquefois on ajoute à ces adjectifs les particules *ci* et *là*, pour servir à une distinction plus précise. *Ci* avertit que les objets sont présents ou plus prochains ; *là*, qu'ils sont absents ou plus éloignés. *Cet homme-ci, cet homme-là ; dans ce temps-ci, dans ce temps-là*.

*Ci* ne s'emploie qu'à la suite d'un nom ; *là* s'emploie aussi seul, et alors c'est une expression elliptique. *Il est là, suppléez dans ce lieu ; il vient de là ; suppléez de ce lieu ; là* est toujours un adjectif démonstratif qui détermine le mot lieu, car c'est comme s'il y avait : *Il est dans ce lieu-là, il vient de ce lieu-là*.

On a ajouté *ci* et *là* à *ce*, et on a fait *ceci, cela*, qui sont encore deux expressions elliptiques, ou l'esprit sous-entend une idée vague, un nom tel qu'*objet, être*, ou tout autre. *Donnez-moi ceci, donnez-moi cela, c'est d'une chose-ci, d'une chose-là ; donnez-moi cet objet-là ;* et les mots *cette* et *donnez* conservent toujours leur caractère d'adjectifs démonstratifs.

L'ellipse a lieu encore lorsque nous joignons *ce* au verbe *est*. *J'aime Molière, c'est le meilleur comique ; c'est-à-dire, ce Molière est le meilleur comique ;* ou l'on voit que *ce* n'est pas substitué au nom de *Molière*, mais qu'il sert à déterminer d'une manière démonstrative ce nom sous-entendu. *C'est une chose merveilleuse que de l'entendre*. Ici il n'y a point d'ellipse : car de *l'entendre* est le nom que modifie l'adjectif *ce* ; et le sens est *ce de l'entendre est une chose merveilleuse*. Mais il y a ellipse dans la phrase suivante, *prenez garde à ce que vous dites* ; car l'esprit ajoute à *ce* l'idée de discours ou de propos, et c'est comme si l'on disait *prenez garde à ces choses que vous dites, à ces propos que vous tenez*.

Ce joint au verbe *être* fixe plus particulièrement l'attention sur le substantif qui suit ; dans *c'est toi qui us commis ce crime, ce fixe plus particulièrement l'attention sur le criminel, que si l'on disait, tu as commis ce crime*. Dans la première phrase, le mot *ce* au commencement, éveille d'abord l'attention, et chaque mot qui suit la satisfait successivement ; dans la seconde, *tu* as indiqué quelque chose de vague qui peut avoir rapport à mille choses diverses ou indifférentes, ou de peu d'importance. *Ce fut Sylla qui montra le premier que la république pouvait perdre sa liberté*, indique, d'une manière plus sensible, Sylla comme le premier auteur de la tyrannie, que si l'on disait, *Sylla fut le premier*. . . *Ce fut* fixe l'attention sur Sylla et le montre au doigt, pour ainsi dire ; au lieu qu'en disant *Sylla fut*, on ne fait que le nommer.

On dit indifféremment, *c'est eux, ce sont eux, c'est elles, ce sont elles*. Mais avec les pronoms de la première personne et de la seconde, on ne peut employer que le singulier : *c'est vous, c'est nous, c'est moi*.

Dans ces phrases, le sujet du verbe est une idée vague que montre l'adjectif *ce*, et que la

suite du discours détermine. Si l'esprit se porte sur cette idée, nous disons au singulier, *c'est eux, c'est nous* ; et nous disons au pluriel, *ce sont eux, ce sont nous*, si l'esprit se porte sur le nom qui suit le verbe.

L'usage a donné ici le choix des tours, et il peut, à son gré, rejeter quel-quefois l'un des deux. C'est ce qu'il fait lorsque le nom est à la première ou à la seconde personne ; car il ne permet jamais de dire *ce sont nous, ce sont vous*. Il me semble que cette exception est fondée sur ce que les mots *nous* et *vous* se disent tantôt pour exprimer un singulier, et tantôt pour exprimer un pluriel. La règle générale n'affectant *ce sont* qu'un seul nombre pluriel, ces mots se seraient trouvés déplacés devant *nous* et *vous* signifiant un singulier ; et l'on ne pouvait pas plus dire en parlant à une seule personne, *ce sont vous qu'avez dit cela*, qu'on ne pouvait dire *ce sont lui que j'ai vu*. Il a donc paru plus simple d'employer devant les noms *nous* et *vous* pris soit au singulier soit au pluriel, le mot *c'est*, qui, dans la règle générale, précède également bien le singulier et le pluriel.

L'usage veut aussi que, lorsqu'on parle au passé, on mette le verbe au pluriel devant un nom pluriel, et qu'on dise, *ce furent (et non ce fut) les Phéniciens qui inventèrent l'art d'écrire* ; quoiqu'on puisse dire au présent, *c'est les Phéniciens qui ont inventé l'art d'écrire*. Il est évident que, dans la première phrase, le pluriel est plus convenable, parce que l'attention se porte plus particulièrement sur le nom qui est au pluriel ; et Gondillac, qui dit que le singulier ne serait pas une faute dans la seconde, convient cependant qu'il pourrait être mieux de dire, *ce sont les Phéniciens*, etc.

*Celui, celle, ceux, celles*, sont aussi des adjectifs démonstratifs, mais qui s'emploient sans nom, quand le nom est déjà connu auparavant, et toujours en concordance avec ce nom sous-entendu. Ainsi, après avoir parlé de livres, on dit, *celui que j'ai publié, ceux que j'ai consultés* ; et après avoir parlé de conditions, *celle que j'ai subie, celles que j'ai posées*. Il est clair, dans tous ces exemples, que *celui* et *ceux* se rapportent mentalement à l'idée de *livre*, et que *celle* et *celles* se rapportent à l'idée de condition ; qu'ils ont une concordance réelle avec ces noms, quoique sous-entendus ; et que les mêmes mots *celui, ceux, celle, celles*, dans d'autres phrases, pourraient se rapporter à d'autres noms, ce qui caractérise bien la nature de l'adjectif. Si l'on se sert de *celui* avant que d'avoir présenté aucun nom, comme *celui qui ment offense Dieu*, ou *ceux qui mentent offensent Dieu*, la proposition incidente qui suit est déterminative et relative à la nature de l'homme, et le nom *homme* est ici sous-entendu.

À ces adjectifs on a ajouté *ci* et *là* ; et on a fait *celui-ci, celui-là*, etc. C'est le même adjectif allongé des particules *ci* et *là*, pour servir à une distinction plus précise. *Ci* avertit que les objets sont présents ou plus prochains ; *là*, qu'ils sont absents ou plus éloignés. Voyez ces adjectifs à leurs places.

*Des adjectifs possessifs*. — On appelle adjectifs possessifs ceux qui déterminent un nom avec un rapport de propriété ; c'est ce que le commun des grammairiens appellent *pronoms possessifs*. On va voir qu'ils ne sont pas des pronoms, puisqu'ils ne se mettent point à la place des noms ; mais que ce sont de vrais adjectifs, parce qu'ils déterminent un substantif exprimé ou sous-en-

tendu auquel ils ont rapport. Dans *mon chapeau*, *mon* est adjectif, puisqu'il détermine *chapeau*; et il est *possessif*, puisqu'il marque un rapport de propriété du chapeau à moi.

Les adjectifs possessifs sont tirés des pronoms personnels; ils marquent que le substantif qu'ils modifient a un rapport de propriété avec la première, la seconde ou la troisième personne.

Les adjectifs possessifs qui se rapportent à la première personne du singulier, sont *mon*, *ma*, *mes*; *mien*, *mienn*, *miens*, *miennes*. Ceux qui se rapportent à la première personne du pluriel, sont *notre*, *nos*; *notre*, *nôtres*.

Les adjectifs possessifs qui se rapportent à la seconde pers. me du singulier sont, *ton*, *ta*, *tes*; *tien*, *tienn*; ceux qui se rapportent à la seconde personne du pluriel sont, *votre*, *vos*; *votre*, *vôtres*.

Les adjectifs possessifs qui se rapportent à la troisième personne du singulier sont, *sa*, *sa*, *ses*; *sienn*, *sienn*, *siens*, *siennes*; ceux qui se rapportent à la troisième personne du pluriel sont, *leur*, *leurs*.

*Mon*, *ton*, *son*, leur féminin et leur pluriel, s'emploient toujours avec des substantifs, et ne peuvent jamais être précédés de l'article, parce qu'ils sont eux-mêmes adjectifs prépositifs, et qu'ils déterminent leurs substantifs.

Au contraire, avec *mien*, *tienn*, *sienn*, leur féminin et leur pluriel, on met toujours l'article, parce que ces mots ne sont point des prépositifs, mais des adjectifs possessifs qui se rapportent à un substantif sous-entendu. *Voilà votre plume, donnez-moi la mienn*; la *mienn* signifie *la plume mienn*; c'est une ellipse. L'article s'emploie en pareil cas, non pour déterminer *mienn*, mais pour concourir, avec cet adjectif, à déterminer le mot *plume*, qui est sous-entendu.

Enfin *notre*, *votre*, *leur*, se mettent avec le substantif sans article, ou avec l'article sans substantif exprimé. *Votre mais n*, la *nôtre*; *leur fille*, la *leur*.

La différence qu'il y a entre les adjectifs possessifs qui prennent l'article, et ceux qui ne le prennent point, c'est que les premiers renferment dans leur signification celle des seconds et celle de l'article; en sorte que *mon* signifie *le mien*; *ton*, *le tien*; *son*, *le sien*; *nos*, *les nôtres*, etc. *Mon livre*, selon cette explication, veut donc dire, *le mien livre* ou *le livre mien*; *nos livres*, c'est *les livres nôtres*, etc.

*Mon*, *ton*, *son*, ont cela de particulier, qu'ils s'emploient non-seulement avec les noms masculins, mais encore avec les féminins qui commencent par une voyelle ou par un *h* non aspiré. *Mon âme*, *ton amitié*, et non pas, *ma âme*, *ta amitié*. C'est une règle générale, que l'on supprime les adjectifs possessifs avant un nom, toutes les fois que les circonstances y suppléent suffisamment. On dit, *j'ai mal à la tête*, *ce cheval a pris le mors aux dents*, et non pas, *j'ai mal à ma tête*, *ce cheval a pris son mors à ses dents*. Les circonstances indiquent assez qu'il s'agit de ma tête, et non de la tête d'un autre; du mors et des dents du cheval dont je parle, et non du mors et des dents d'un autre cheval.

L'usage des adjectifs possessifs de la troisième personne offre quelques difficultés. En parlant d'un homme ou d'une femme on dira, *sa tête est belle*, et on ne dira pas, *la tête en est belle*, quoique *sa* et *en* aient ici la même signification. S'il s'agissait d'une statue, il faudrait dire, au contraire, *la tête en est belle*, et non pas, *sa tête est*

*belle*. C'est une règle générale, qu'il faut employer les adjectifs *sa*, *son*, *ses*, lorsque l'on parle de personnes ou de choses que l'on personnifie, c'est-à-dire, auxquelles on attribue des vues et une volonté. Hors ce cas, l'usage varie beaucoup.

On ne dira pas, en parlant d'une rivière, *son lit est profond*, mais *le lit en est profond*; ou du cependant, *elle est s'rie de son lit*.

On ne dira pas d'un parlement, d'une armée, d'une maison, *ses magistrats sont intéressés*, *ses soldats sont bien disciplinés*, *sa situation est agréable*; il faut dire, *les magistrats en sont intéressés*, *les soldats en sont bien disciplinés*, *la situation en est agréable*. Pendant qu'on dit, *le parlement est mécontent d'une partie de ses magistrats*; l'armée a beaucoup perdu de ses soldats; cette mais n est mal située; il faudra *prendre la tirer de sa place*.

D'après ces exemples, il est aisé de se faire une règle la voici. Quand il s'agit de choses qui ne sont pas personnifiées, on doit se servir du pronom *en*, toutes les fois qu'on en peut faire usage; et on ne doit employer l'adjectif possessif que lorsqu'il est impossible de se servir de ce pronom. On dira donc, *l'Église avait ses privilèges*; *le parlement avait ses droits*; *la république avait conservé ses conquêtes*; *si la ville a ses agréments*, *la campagne a les siens*. Il n'est pas possible de substituer ici le pronom *en* aux adjectifs possessifs, et l'on doit par conséquent les employer. Mais si l'on peut se servir de ce pronom, on dira, en parlant de la ville, *les a récents en s'nt préférables à ceux de la capitale*; d'une république, *les cit yens en s'nt vertueux*; d'un parlement, *les magistrats en s'nt intéressés*; de l'Église, *les privilèges en s'nt grands*.

On peut faire l'application de cette règle aux exemples que l'on a données plus haut, et à beaucoup d'autres. On parlera donc également bien, soit que l'on dise d'un tableau, *il a ses beautés*, ou *les beautés en s'nt supérieures*; et d'une maison, *elle a ses commodités*, ou *les commodités en s'nt grandes*.

Quoique les adjectifs possessifs paraissent plus particulièrement destinés à marquer le rapport de propriété aux personnes, il est naturel de s'en servir pour marquer le même rapport aux choses, quand on n'a pas d'autres moyens. On dira donc de l'esprit, *ses avantages*; de l'amour, *ses mouvements*; d'un triangle, *ses côtés*; d'un carré, *sa diagonale*, etc.

Je remarquerai par occasion, que *ce tableau a ses beautés*, et *ce tableau a des beautés*, ne signifient pas exactement la même chose. On dira, *ce tableau a ses beautés*, en parlant à quelqu'un qui y trouve des défauts, dont on est obligé de convenir malgré soi; et ce tour exprime un consentement tacite aux critiques qui ont été faites. On dira, au contraire, *ce tableau a des beautés*, si l'on y trouve des défauts qu'on ne relève pas, qu'on veut même passer sous silence, et qu'on serait fâché de voir échapper aux autres.

On demande s'il faut dire, *tous les juges ont opiné chacun selon ses lumières*, ou *tous les juges ont opiné chacun selon leurs lumières*. Pour répondre à cette question, il faut connaître la différente signification des adjectifs *sa* et *leurs*. Or, le premier signifie que la chose appartient distributivement aux uns et aux autres; et le second, qu'elle leur appartient à tous collectivement.

De cette explication, il suit qu'on doit dire, *tous les juges ont opiné chacun sel n ses lumières*

res; car ce que vous dites de tous collectivement, c'est qu'ils ont opiné, et ce que vous dites distributivement, c'est que chacun a opiné selon ses lumières. Il y a ellipse, et le sens est, *sous les juges ont opiné, et chacun a opiné selon ses lumières*. On dira, au contraire, *sous les juges ont donné chacun leur avis suivant leurs lumières*. Pour sentir la différence de ces deux tours, il faut remarquer que dans ces mots, *les juges ont opiné*, le sens collectif est fini, et qu'il ne l'est pas dans ceux-ci, *les juges ont donné*. Or, dès que *chacun* ne vient qu'après un sens collectivement fini, c'est à ce mot que tout ce qui suit doit se rapporter, et on doit dire distributivement, *les juges ont opiné chacun selon ses lumières*. Mais si *chacun* vient avant que le sens collectif soit fini, ce qui suit ne peut plus se dire distributivement. On dira donc, *les juges ont donné chacun leur avis suivant leurs lumières*; car le sens collectif ne finit qu'après *avis*, que *chacun* précède. Par la même raison, il faut dire, *il leur a dit à chacun leur fait*, et non pas *son fait*. On dira cependant, *il a dit à chacun son fait*, parce que, n'y ayant point de nom auquel l'adjectif possède puisse se rapporter collectivement, *chacun* détermine le sens distributif.

**Des adjectifs conjonctifs.** — Nous appelons, avec Condillac, adjectifs conjonctifs les mots que le commun des grammairiens appellent pronoms relatifs, tels que, *qui, que, dont, lequel, laquelle*. Assurément ces mots ne sont point des pronoms, car ils ne sont point de nature à pouvoir être substitués à un substantif.

Un substantif peut être modifié par une proposition incidente. *Les vers de l'écrivain que vous aimez, dont vous recherchez les ouvrages, et auquel vous donnez la préférence*. Voilà trois propositions incidentes; il s'agit de savoir quelle est l'énergie des mots *que, dont, auquel*.

Observons d'abord *lequel, et auquel*, et disons: *L'écrivain lequel vous aimez et auquel...* Je sais bien que l'usage préfère *l'écrivain que...* et *dont*. Mais toutes ces expressions ont le même sens, et nous pourrions appliquer à *qui, que, dont*, ce que nous aurons démontré de *lequel et auquel*.

Or, quand je dis *l'écrivain*, j'offre une idée dans toute sa généralité; et si j'ajoute *lequel*, ce mot restreint mon idée. J'annonce que je vais parler d'un individu, et je fais pressentir que je vais le désigner par quelque modification particulière.

Cette modification est exprimée dans la proposition incidente, et cette proposition est annoncée par le mot *lequel*, qui la lie au substantif. Ce mot commence donc à déterminer celui d'*écrivain*, et par conséquent doit être mis dans la classe des adjectifs.

Mais tout adjectif est censé accompagné de son substantif; et lorsque celui-ci n'est pas exprimé, il est sous-entendu. *L'écrivain lequel vous aimez et auquel vous donnez la préférence*, est donc pour *l'écrivain, lequel écrivain vous aimez et auquel écrivain...* Or *qui, que, dont*, sont synonymes de *lequel et auquel*. Ce sont donc aussi des adjectifs, et toutes les propositions où nous les employons sont des tours elliptiques. *L'écrivain qui* est donc pour *l'écrivain, qui écrivain*. Ainsi, bien loin que ces mots, *qui, que, dont, lequel*, tiennent la place d'un nom, ils le sous-entendent au contraire toujours après eux. Nous les appelons adjectifs, parce qu'ils commencent à déterminer le nom;

conjonctifs, parce qu'ils le lient à la proposition incidente qui achève de le modifier.

Il faut remarquer que le nom que les adjectifs conjonctifs déterminent n'est pas toujours exprimé; mais ils le suppléent. *Qui vous a dit cela? c'est quel est l'homme, qui homme. Qui ne sait pas garder un secret, ne mérite pas d'avoir des amis; c'est l'homme, qui l'homme ne sait pas...* Quelquefois aussi le conjonctif n'est précédé que d'un autre adjectif vague, *celui qui*; et alors il faut supplier le substantif pour l'un et pour l'autre adjectif, *celui homme, qui homme*.

*Qui et lequel* ne se rapportent d'ordinaire qu'à un substantif qui les précède; mais nous avons d'autres adjectifs conjonctifs qui ne se rapportent jamais qu'à des noms sous-entendus; ce sont *quoi et où*. Quand on dit, *à quoi vous occupez-vous? quoi* est entièrement l'équivalent de *lequel ou laquelle*. C'est un adjectif qui est le même pour les deux genres; et il faut suppléer chose ou tout autre nom. *Quelle est la chose, à quoi chose, pour à laquelle chose vous vous occupez?*

Quand on dit *où allez-vous? d'où venez-vous?* le sens est: *Quel est le lieu auquel lieu vous allez? quel est le lieu duquel lieu vous venez?* Ces exemples font voir que l'adjectif *où* est équivalent à un conjonctif suivi de son substantif, et à une proposition qui le pourrait précéder, mais qu'on supprime.

*Lequel et laquelle* sont formés des articles *le, la*, et des adjectifs *quel et quelle*, qui ne sont pas conjonctifs et qui s'emploient souvent avec ellipse. *Quel est-il? quelle est-elle?* se disent par exemple, pour *cet homme, quel homme est-il? cette femme, quelle femme est-elle?* Nous disons aussi *qui, est-elle?* Ces adjectifs ne souffrent point de difficulté. Il n'en est pas de même des adjectifs conjonctifs.

Un adjectif conjonctif ne doit se rapporter qu'à un nom pris dans un sens déterminé. On ne dira pas *l'homme est animal qui raisonne, vous avez été reçu avec politesse qui*, parce que les mots *animal et politesse*, auxquels se rapporte l'adjectif *qui*, sont pris dans un sens indéterminé. Mais on dira bien *l'homme est un animal qui raisonne, vous avez été reçu avec la politesse qui vous était due*, parce que le mot *un* donne un sens déterminé au substantif *animal*, et que l'article *la* annonce que le substantif *politesse* est pris dans un sens déterminé.

Mais pour qu'un substantif soit déterminé, il n'est pas toujours nécessaire qu'il soit précédé d'un prépositif tel que *la, un, tout, quelque*, etc. Il y a des phrases où, sans ces adjectifs, la détermination est indiquée par le sens. Ainsi l'on dira fort bien: *Il n'a point de livre qu'il n'ait lu*; cette proposition est équivalente à celle-ci: *Il n'a pas un livre qu'il n'ait lu*; ou *chaque livre qu'il a, il l'a lu*. *Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette*; c'est-à-dire, *chaque sorte d'injustice particulière, il la commet*. *Est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante?* c'est-à-dire, *est-il quelque autre ville, est-il une ville qui soit plus obéissante que, etc.* *Il n'y a homme qui sache cela; aucun homme ne sait cela*.

Si l'on dit de quelqu'un qu'il agit *en roi, en père, en ami*, et qu'on prenne *roi, père, ami*, dans le sens spécifique et selon toute la valeur que ces mots peuvent avoir, on ne doit point y ajouter d'adjectif conjonctif; mais si les circonstances font connaître qu'en disant *roi, père,*

*mère*, on a dans l'esprit l'idée particulière de *tel roi*, de *tel père*, de *tel ami*, et que l'expression ne soit pas consacrée par l'usage au seul sens spécifique ou adverbial, alors on peut ajouter l'adjectif conjonctif et dire *il se conduit en père tendre qui...* car c'est autant que si l'on disait *comme un père tendre*; c'est le sens particulier qui peut recevoir ensuite une détermination singulière.

On dit absolument dans un sens indéfini, *se donner en spectacle*, *avoir peur*, *avoir pitié*. On ne doit donc point ajouter ensuite à ces substantifs, pris dans un sens général, des adjectifs qui les subdiviseraient dans un sens fini, et en feraient des individus métaphysiques. On ne doit donc pas dire, *se donner en spectacle qui déshonore*, *avoir peur qui trouble les sens*, etc.

Parmi ces adjectifs conjonctifs, les uns ne se disent que des personnes, et les autres se disent des personnes et des choses. Il s'agit d'observer ce que l'usage prescrit à ce sujet. Il faut d'abord distinguer si l'adjectif conjonctif est le sujet de la proposition incidente, l'objet du verbe, ou le terme d'un rapport. Il est le sujet dans *la science qui plaît le plus*, l'objet dans *la science que j'aime*, et le terme d'un rapport toutes les fois qu'il peut être précédé d'une préposition.

Lorsque le conjonctif est le sujet de la proposition incidente, *qui* doit être préféré à *lequel* et *laquelle*, soit qu'on parle de choses, soit qu'on parle de personnes : *Les écrivains qui savent penser savent écrire; les talents qui font le philosophe et ceux qui font l'homme social ne sont pas toujours les mêmes*. On ne pourrait pas substituer ici *lequel* ou *lesquels*. Lorsque le conjonctif est l'objet du verbe, c'est encore une règle générale de préférer *qui* à *lequel* et *laquelle* : *Les arts que vous cultivez, les ennemis qu'il a vaincus*. Lorsque le conjonctif est le terme d'un rapport qu'on pourrait exprimer par la préposition *de*, dont s'emploie en parlant des choses comme en parlant des personnes : il est même préférable à tous les autres : *César dont la valeur, les biens dont vous jouissez, la maladie dont vous êtes menacé*.

Si l'on voulait faire usage des autres conjonctifs, il faudrait distinguer s'ils se rapportent à une chose ou à une personne. Dans le premier cas, le plus sûr serait d'employer *duquel* ou *de laquelle*, et jamais *de qui* : *Un arbre duquel le fruit, une chose de laquelle*. Sur quoi il faut remarquer que *dont* serait préférable.

Si le conjonctif se rapporte à des personnes, il faut préférer *de qui* à *duquel* et à *de laquelle*. *César de qui la valeur*.

Mais il y a une exception à faire à ces deux dernières règles. Pour cela, il faut observer que *de qui* peut être le terme auquel se rapporte le substantif de la proposition incidente, ou le terme auquel se rapporte le verbe. Dans *César de qui la valeur*, *de qui* est le terme auquel se rapporte le substantif *la valeur*, et il le détermine comme *de César* le déterminerait. Mais dans *l'homme de qui vous m'avez parlé*, *de qui* est le terme auquel on rapporte le verbe. Or, toutes les fois que le conjonctif est le terme auquel on rapporte le verbe, on peut se servir de *qui* ou de *dont*, qui est encore mieux.

Mais s'il est le terme auquel se rapporte le substantif de la proposition incidente, il faut distinguer : ou il est suivi de ce substantif, ou il en est précédé. S'il en est suivi, *dont* pourra se dire des personnes et des choses, et *de qui* ne se dira que

des personnes : *La Seine à nulle lit*, et non pas *de qui*. *Le prince dont on dit que la protection* S'il en est précédé, il faudrait toujours préférer *duquel* ou *de laquelle* : *La Seine dans le lit de laquelle, le prince à la protection de quel*. *De qui* ne serait pas si bien, même en parlant des personnes.

Avec la préposition à on emploie les conjonctifs *lequel* et *laquelle*, en parlant des choses : *La fortune à laquelle je ne m'attendais pas*. En parlant des personnes, ou à le choix entre qui et *lequel* : *Les amis à qui ou auxquels je me suis confié*.

*A quoi* ne se dit que des choses absolument inanimées, et encore peut-on toujours y substituer *auquel* ou *à laquelle* : *C'est une objection à quoi ou à laquelle je ne m'attendais pas*. On ne dira pas *c'est un cheval à quoi je me suis fié*, mais *auquel*. *A quoi* et *de quoi* ne s'emploient proprement que lorsqu'on les rapporte à des choses plutôt qu'à des noms : *C'est de quoi je me plains, c'est à quoi je ne m'attendais pas*.

Il y a des occasions où *que* se met pour *à qui*. *C'est à vous que je parle*; et d'autres où il s'emploie pour *dont* : *C'est de lui que je parle*; on ne doit pas même s'exprimer autrement.

*Où* et *d'où* ne se disent jamais que des choses : *Voilà le point où m'arrête; voilà le principe d'où je conclus*.

Avec toute autre préposition qu'*à* et *de*, le conjonctif *lequel*, *laquelle*, peut se dire des personnes et des choses; mais *qui* ne s'emploie qu'en parlant des personnes : *Les revenus sur lesquels vous comptez; les accidents contre lesquels vous êtes en garde; l'homme chez qui ou chez lequel vous allez; la personne avec qui ou avec laquelle vous m'avez compromis*.

S'il s'agit de choses inanimées, on emploie *quoi* ou *lequel* : *Le principe sur quoi ou sur lequel je me fonde, la chose en quoi ou dans laquelle il a manqué*.

*De la terminaison de l'adjectif*. — L'adjectif et le substantif mis ensemble en construction ne présentent à l'esprit qu'un seul et même individu, ou physique ou métaphysique. Ainsi l'adjectif n'étant réellement que le substantif même considéré avec la qualité que l'adjectif énonce, ils doivent avoir l'un et l'autre les mêmes signes des vues particulières sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier, l'adjectif doit avoir la terminaison desinée à marquer le singulier. Voyez *Nombre*. Le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle *masculins*, l'adjectif doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe. Voyez *Genre*. Il en est de même à l'égard du pluriel et du féminin; c'est ce que les grammairiens appellent *concordance* ou *accord de l'adjectif avec le substantif*. Voyez *Accord*.

Si un adjectif est terminé par un *e muet*, comme *sage, fidèle, utile, facile, habile, timide, riche, aimable, volage, troisième, quatrième*, etc., alors l'adjectif sert également pour le masculin et pour le féminin : *Un amant fidèle, une femme fidèle*. — Cependant, *maître, traître, diable*, font au féminin *maîtresse, traîtresse, diablesse*; mais peut-être est ce parce qu'on emploie souvent ces adjectifs substantivement. (*Grammaire des Grammaires*, p. 230.) Si un adjectif est terminé dans sa première dénomination par quelque autre lettre que par un *e muet*, alors cette première terminaison sert pour le genre masculin, *pur, dur, brun, savant, fort, bon*. À l'égard du féminin, il faut distinguer : ou l'adjectif finit au masculin par une voyelle, ou il

est terminé par une consonne. S'il finit par toute autre voyelle que par un *e* muet, il faut ajouter seulement le muet après cette voyelle, et on aura la terminaison féminine de l'adjectif: *Sensé; sensée; joli, jolie; bourru, bourrue*. Si l'adjectif masculin finit par une consonne, détachez cette consonne de la lettre qui la précède, et ajoutez un *e* muet à cette consonne détachée, vous aurez la terminaison féminine de l'adjectif: *Par, pure; saint, sainte; sain, saine; grand, grande; sot, so-tte; bon, bonne*. A la vérité, les maîtres à écrire, pour multiplier les jumlages, dont la suite rend l'écriture plus uniforme et plus agréable à la vue, ont introduit un second *n* dans *bonne*, comme ils ont introduit un *m* dans *homme*, un *t* dans *so-tte*. Ainsi on écrit communément *bonne, homme, honneur, so-tte*, etc.

Quelques adjectifs s'écartent de cette règle. On disait autrefois au masculin, *bel, nouvel, fol, mel*; et au féminin, selon la règle, *belle, nouvelle, fille, melle*. Les féminins se sont conservés, mais les masculins ne sont en usage que devant une voyelle: *Un bel homme, un nouvel amant, un fol amour*. Ainsi, *beau, nouveau, fou, mou*, ne forment point de féminin; mais *espagnol* est en usage, et *le féminin est espagnole*.

*Blanc, fait blanche; franc, franche; long, fait longue*; ce qui fait voir que le *g* de *long* est le *g* fort que les modernes appellent *gue*. *Benin* fait *benigne; malin, maligne; caduc* fait *caduque; doux, douce; favori, favorite; frais, fraîche; gentil, gentille; jaloux, jalouse; public, publique; sec, sèche; tiers, tierce*.

Les adjectifs en *teur* font *teuse* au féminin lorsqu'ils viennent directement d'un verbe français: *Quêteur, quêtuse; menteur, menteuse*. Il y a quelques exceptions; voyez *baillieur, défenseur, demandeur, pécheur*.—À l'égard des adjectifs en *teur* qui ne viennent point directement d'un verbe français, ils changent *teur* en *trice* pour le féminin: *Dispensateur, dispensatrice*, etc.

Ceux des adjectifs en *eur* qui éveillent une idée d'opposition ou de comparaison, prennent un *e* muet au féminin: *Antérieur, antérieure; meilleur, meilleure; supérieur, supérieure*, etc.

*Ambassadeur* fait *ambassadrice*.

*Gouverneur, serviteur*, n'ont point de féminin; on emploie les mots *gouvernante* et *servante*, formés sur les participes *gouvernant, servant*. *Chasseur* fait *chasseuse* et *chasseresse*. Voyez *Chasseur*.

Tous les adjectifs en *eux* font *euse* au féminin: *Heureux, heureuse; vertueux, vertueuse*.

Le *f* et le *r* sont au fond la même lettre divisée en forte et en faible. Le *f* est la forte, et le *r* est la faible. De là, *naïf, naïve; abusif, abusive; chétif, chétive; défensif, défensive; passif, passive; négatif, négative; purgatif, purgative*, etc.

On dit *mon, ma; ton, ta; son, sa*; mais, devant une voyelle, on dit également au féminin, *mon, ton, son; mon âme, ton âme, son âme*; et que le mécanisme de l'organe a introduit pour éviter le bâillement qui se ferait à la rencontre des deux voyelles, *ma âme, ta âme, sa épouse*. En ces occasions, *mon, ton, son*, sont féminins, de la même manière que *mes, tes, ses, les*, le sont au pluriel, quand on dit *mes filles, les femmes*, etc.

On écrivait autrefois, au masculin comme au féminin, *éthérée, ignée, instantanée, momentanée, simultanée, et spontanée*; on a rejeté avec raison ces exceptions adoptées sur un léger fondement; et ces mots suivent aujourd'hui la règle

générale. On dit *éthéré* au masculin, *éthérée* au féminin, etc.

Le mot *gens* offre une exception singulière à la règle qui veut que l'adjectif prenne la terminaison qui convient au genre que l'usage a donné au substantif. On donne la terminaison féminine à l'adjectif qui le précède, et la masculine à celui qui le suit, fût-ce dans la même phrase. Voyez *Gens*.

À l'égard de la formation du pluriel, c'est une règle générale que tous les adjectifs, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par l'addition d'un *s*, soit au masculin, soit au féminin: *grand, grands; grande, grandes; petit, petits; petite, petites*.

Cette règle a plusieurs exceptions. 1<sup>o</sup> Les adjectifs terminés au singulier par un *s* ou un *x*, ne changent point au pluriel. Tels sont, *gras, gros, heureux, jaloux*, etc. On dit *il est jaloux, et ils sont jaloux; il est d'ur, et ils sont doux*, etc. 2<sup>o</sup> Les adjectifs terminés en *eau* forment leur pluriel au masculin en ajoutant *x*; ainsi, *beau, jumeau, nouveau*, font *beaux, jumeaux, nouveaux*. 3<sup>o</sup> Les adjectifs terminés en *al* forment leur pluriel en *aux*: *Egal, égaux; verbal, verbaux; féodal, féodaux; nuptial, nuptiaux*, etc.

Cependant il y a plusieurs adjectifs terminés en *al* qui ne prennent point *aux* au pluriel; tels sont *amical, automnal, chassal, frugal, glacial, naval*, etc. L'Académie dit que ces mots n'ont point de pluriel au masculin. Cependant Bailly l'astronomie a dit des *vents glaciaux*, et je pense que, puisqu'on dit un *combat naval*, on pourrait bien dire aussi des *combats navals*. Quant au mot *fatal*, l'Académie, dans son édition de 1835, lui donne pour pluriel: *fatals*, mais elle ajoute qu'il est peu usité.

Saint-Lambert a dit :

Fuyez, volez, instants fatals à mes desirs.

À l'égard des mots *bénéficial, expérimental, labial, virginal*, on dit qu'ils n'ont point de pluriel au masculin, probablement parce qu'ils ne s'emploient qu'avec des noms féminins, savoir: *bénéficial* avec *matière, cause* et *pratique*; *expérimental* avec *physique* et *philosophie*; *labial* avec *lettre* et *offres*; *virginal* avec *pudeur*, ou avec *lait*, qui n'a point de pluriel.—Mais ne dit-on pas un *teint*, un *air virginal*; et alors des *teints*, des *airs virginals*? (*Grammaire des Grammaires*, p. 245.)

À l'égard des adjectifs qui finissent en *ent* ou *ant* au singulier, dit Dumarsais, on forme leur pluriel en ajoutant *s*, selon la règle générale; et alors on peut laisser ou rejeter le *t*; cependant lorsque le *t* sert au féminin, l'analogie demande qu'on le garde: *Excellent, excellentes; excellents, excellentes*. L'Académie rejette le *t* dans les deux cas, et la plus grande partie des écrivains la suivent et cela. La principale raison que l'on apporte contre cette suppression, c'est que si l'on dit au masculin pluriel *payans* et *bienfaisans* sans *t* final, les étrangers pourront en conclure que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots; et, par conséquent, qu'on doit dire au féminin *payantes*, parce qu'on dit *bienfaisantes*, ou qu'on doit dire *bienfaisannes*, parce qu'on dit *payannes*. Je réponds à cela que ce n'est pas pour les étrangers, mais pour les nationaux, que l'on forme et que l'on perfectionne une langue, et qu'une considération de cette nature ne doit pas nous

empêcher de simplifier notre orthographe. Si la commodité des étrangers nous eût servi de guide dans les changements que nous avons faits à notre langue, nous écrivions encore *savoir* au lieu de *savoir*; *aueth rité*, au lieu d'*aut rité*; *asue*, au lieu d'*âne*; nous dirions *ère*, au lieu de *e lère*; *jacure*, au lieu de *perte*; *itèrer*, au lieu de *vétèrer*, etc.; et cette manière d'écrire et de parler, plus rapprochée de la source étymologique, leur faciliterait beaucoup l'intelligence de ces mots. Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie conserve partout le *t*, et c'est aujourd'hui la règle générale. Nous avons cru devoir la suivre dans cette édition, tout en laissant subsister les observations de l'auteur.

Autrefois on disait *lettres royales*, *ordonnances royales*; et ce mot s'est conservé en chancellerie et en jurisprudence. Cependant je crois qu'on ne l'emploie plus guère qu'en parlant des anciennes lettres et ordonnances. Il est certain du moins qu'on dit aujourd'hui *ordonnances royales*, en parlant des ordonnances du roi. Raynouard explique ainsi cette forme bizarre dans ses observations sur l'*Examen critique des Dictionnaires de la langue française*, par Ch. Nodier « *Royal*, comme tous les adjectifs venant des adjectifs latins en *alis*, était invariable, c'est-à-dire des deux genres, dans les idiomes des troubadours et des trouvères, ainsi qu'il l'était dans la langue latine. »

La règle qui dit qu'un adjectif doit être au même genre et au même nombre que le substantif qu'il modifie, donne quelquefois lieu à des doutes et à des difficultés. Pour les lever, il ne faut point perdre de vue cette règle fondamentale.

Il y a des occasions où l'adjectif se met au pluriel, quoique le substantif qu'il paraîtrait devoir modifier soit au singulier. On dit *la plupart des hommes sont ignorants*; et l'on parlerait mal si l'on disait *la plupart des hommes est ignorante*. Le raison de cette façon de parler vient de ce que *la plupart des hommes* étant la même chose que *les hommes pour la plupart*, nous rapportons l'adjectif *ignorant* au pluriel *hommes*, dont nous sommes préoccupés, et nous oublions que le sujet de la proposition est un substantif singulier et féminin.

Lorsqu'un adjectif modifie des substantifs de différents genres, il ne change ordinairement sa terminaison que pour prendre le pluriel. *Cet homme et cette femme sont prudents*. Si on dit *prudents*, et non pas *prudentes*, dit Condillac, d'où je tire cet article, ce n'est pas, comme le pensent les grammairiens, parce que le masculin est plus noble; mais, puisqu'il n'y a pas pas de raison pour faire l'adjectif masculin que pour le faire féminin, il est naturel qu'on lui laisse sa première forme, qui se trouve celle qu'il a plu d'appeler *genre masculin*.

Une preuve que la noblesse du genre n'est point une raison, c'est que l'adjectif se met toujours au féminin, lorsque, de plusieurs substantifs, celui qui le précède immédiatement est de ce genre. On dit *il a les pieds et la tête nue*, et non pas *nus*; *il parle avec un goût et une noblesse charmante*, et non pas *charmants*. L'adjectif dégenère-t-il ici de sa noblesse en prenant le genre féminin?

La raison de cet usage, c'est que l'adjectif qui précède ou suit immédiatement son substantif ne forme avec ce substantif qu'une seule et même idée, et que nous sommes tellement accoutumés à les identifier dans notre esprit, que toute termi-

naison de l'adjectif qui paraît le séparer de ce substantif est vraiment équivoque. Ne s'ensuivent-elles pas de lire *tête nue*, *noblesse charmante*. C'est pourquoi nous disons *nue et charmante* au singulier et au féminin, quoique ces adjectifs se rapportent à deux substantifs de genre différent. Si nous n'avions pas cette raison pour leur donner la terminaison féminine, nous les laisserions dans leur première forme. En effet, on dit *mes yeux et ma tête sont nus*, et non pas *nus*, parce que *tête* et *nus* étant séparés l'un de l'autre, l'adjectif ne s'offre pas à l'esprit comme ne faisant qu'une seule et même idée avec ce substantif. Au offre ici l'attribut d'une proposition qui, ayant un sujet composé de deux substantifs, doit se rapporter à l'un et à l'autre, et prendre la terminaison qui indique ce rapport commun.

Domergue s'est élevé contre cet usage, et a prétendu que l'on doit dire *les yeux et la bouche ouverts*. Une phrase, dit-il, qui ne rend qu'incomplètement la pensée peut elle être avouée par la saine grammaire? — Oui, pourvu qu'elle se complète aisément dans l'esprit par des mots sous-entendus que le sens indique suffisamment. Or, dans *il avait les yeux et la bouche ouverte*, l'adjectif *ouverte*, appliqué à un substantif féminin, et devant l'être pareillement à un substantif masculin, indique suffisamment que cet adjectif masculin doit être sous-entendu. Le sens de la phrase est donc *il avait les yeux ouverts et la bouche ouverte*. Ne voit-on pas, dans la langue, mille exemples où un adjectif d'un genre fait naître l'idée du même adjectif de l'autre genre, sous-entendu pour cause d'élegance ou de précision? Ne lit-on pas dans Voltaire, *Nan.*, act. 1, sc. vii, « S-

L'homme est jaloux des qu'il peut s'enflammer;

La femme l'est (jalouse) même avant que d'aimer.

Et dans La Bruyère: *La faiblesse est plus opposée à la vertu que le vice*; c'est-à-dire, que le vice n'y est opposé? Pourquoi donc ne ferait-on pas usage de l'ellipse dans les cas où l'expression complète offre quelque chose de choquant, un substantif et un adjectif qui, devant ne faire qu'un par la force de leur rapprochement, se trouvent disjoints par la différence de leurs terminaisons?

J'ai deux choses ouvertes, continue Domergue, *les yeux et la bouche*, et je dis, *j'ai les yeux et la bouche ouverte*; *ouverte* attache à la bouche l'idée d'ouverture, mais rien n'attache cette idée à *yeux*. Il n'est pas vrai que, dans la phrase en question, rien n'attache l'idée d'ouverture à *yeux*. Quand j'ai lu *j'ai les yeux et la bouche*, je sens que les yeux et la bouche vont être modifiés par un adjectif commun, et dès que je lis cet adjectif, je le rapporte à l'un et à l'autre substantif, soit par suite d'une terminaison commune, soit par le moyen de l'ellipse. — La *Grammaire des Grammaires* remarque qu'il est mieux d'énoncer le substantif masculin le dernier, ce qui fait cesser tout embarras (p. 210).

*Dés degrés de comparaison.* — Outre le genre et le nombre dont nous venons de parler, les adjectifs sont encore sujets à un autre accident qu'on appelle les degrés de comparaison, et qu'on devrait plutôt appeler *degrés de qualification*; car la qualification est susceptible de plus ou de moins: *Bon, meilleur, excellent; savant, plus savant, très-savant*. Le premier de ces degrés est appelé *positif*; le second, *comparatif*; et le troisième, *superlatif*. Le *positif* consiste dans la simple qualification, faite sans aucun rapport au plus ou au moins: *savant*. Le *comparatif* est une

qualification faite en augmentation ou en diminution, relativement à un autre degré de la même qualité, *plus savant, moins savant*. Le *superlatif* qualifie dans le plus haut degré, c'est-à-dire, dans celui qui est au-dessus de tous; au lieu que le comparatif n'est supérieur qu'à un des degrés de la qualité: celui-ci n'exprime qu'une comparaison particulière, et l'autre en exprime une universelle. *Voyez ces mots.*

**Du régime des adjectifs.**— Il y a des adjectifs qui, n'offrant par eux-mêmes qu'une signification vague et indéterminée, exigent après eux quelques modificatifs qui déterminent cette signification. Ainsi, après avoir dit qu'un homme *est digne, est capable*, il faut ajouter à ces adjectifs quelque modificatif qui exprime de quoi cet homme est digne ou capable: *Digne de louanges, capable de tromper*. Ces modificatifs, que l'on ajoute aux adjectifs pour déterminer leur signification, sont ce qu'on appelle les *régimes des adjectifs*.

Quelques adjectifs se mettent tantôt avec un régime, tantôt sans régime, selon qu'on les prend dans un sens déterminé ou indéterminé. Dans *je vis content*, *content* est pris dans un sens déterminé par l'idée générale de contentement; dans *je vis content de ma fortune*, *content* est présenté dans une signification vague que l'on détermine par les mots, *de ma fortune*.

Le régime de quelques adjectifs se forme avec la préposition *de*. *Digne de louange, capable de tout, content de son sort, accusé d'un crime*, etc.; d'autres se forment avec la préposition *à*, comme *bon à manger, agréable à la vue, opposé à la règle, adonné aux plaisirs, sujet à mentir*, etc.

Une règle essentielle à l'égard de ces régimes, c'est de ne pas réunir sous une même préposition deux adjectifs qui exigent des prépositions différentes. On parlerait mal en disant: *L'esprit de conquête, passion funeste et ruineuse aux nations commerçantes*. On dit bien *funeste à*, mais on ne dit pas *ruineux à*: cette préposition ne peut donc pas convenir à ce dernier adjectif; et elle est d'autant plus déplacée ici, qu'elle vient immédiatement après l'adjectif qui la repousse.

**De la place des adjectifs.**— Faut-il placer l'adjectif avant ou après le substantif qu'il modifie? Voilà une question qui n'a point encore été éclaircie par des règles certaines; et les meilleurs grammairiens se sont contentés de nous dire que nous n'avons sur ce point d'autre règle que l'oreille exercée. (Dumarsais.)

Pour parvenir à découvrir quelque lumière dans une matière si obscure, il ne sera pas inutile de faire connaître ici comment les logiciens divisent les adjectifs.

Les adjectifs, dit Dumarsais, étant destinés par leur nature à qualifier les dénominations, on en peut distinguer principalement de quatre sortes, savoir: *les nominaux, les verbaux, les numériques et les pronominaux*.

Les *adjectifs nominaux* sont ceux qui qualifient par un attribut d'espèce, c'est-à-dire, par une qualification inhérente et permanente, soit qu'elle naisse de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation ou de son état, tels que, *bon, noir, simple, beau, rond, externe, autre, pareil, semblable*.

Les *adjectifs verbaux* qualifient par un attribut d'événement, c'est-à-dire, par une qualité accidentelle et survenue, qui paraît être l'effet d'une action qui se passe ou qui s'est passée dans la chose; tels sont, *rampant, dominant, liaut, ca-*

*ressant; bonifié, simplifié, noirci, embelli*. Ils tirent leur origine des verbes: les uns du participe présent, comme, *rampant, dominant, caressant*, etc.; les autres du participe passé, comme *bonifié, simplifié, noirci, embelli*.

Les *adjectifs numériques* sont, comme leur nom l'indique, ceux qui qualifient par les nombres cardinaux, comme *un, deux, trois*, etc., ou par les nombres ordinaux, comme *premier, second*, etc.

Les *adjectifs pronominaux* qualifient par un attribut de designation individuelle, c'est-à-dire par une qualité qui, ne tenant ni de l'espèce, ni de l'action, ni de l'arrangement, n'est qu'une pure indication de certains individus. Ces adjectifs sont, ou une qualification de rapport personnel, comme *mon, ma, ton; notre, votre, son; leur, mien, tien, sien*; ou une qualification de qualité vague et indéterminée, tels que, *quelque, plusieurs, tout, nul, aucun*, etc., ou enfin une qualification de simple représentation, comme *ce, cet, chaque, tel, quel, certain*.

Au commencement de cet article, nous avons distingué les adjectifs en adjectifs qui modifient les noms en expliquant quelque une des qualités de l'objet qu'ils désignent, et en adjectifs qui déterminent le degré d'étendue sous lequel on conçoit les noms auxquels on les ajoute. De cette division résulte une règle générale pour la position des adjectifs; c'est qu'ils doivent être rapprochés le plus qu'il est possible de leurs substantifs. En effet, le nom ne pouvant être bien connu que par la fixation de l'étendue de sa signification et par le développement des qualités que l'on attribue à l'objet qu'il signifie, l'esprit resterait dans le vague et l'incertitude, ou prendrait une fausse direction pour l'intelligence de la pensée, si ces deux espèces de modifications ne l'éclairaient pas en même temps.

Il n'y a point de difficulté pour les adjectifs métaphysiques que nous avons appelés *prépositifs*; leur nom indique leur position. Ainsi, les adjectifs déterminatifs *le, la, les*; les adjectifs démonstratifs *ce, cet, celle, ces*, à l'exception de *ci et là*; les adjectifs possessifs, *mon, ma, mes; ton, ta, tes; son, sa, ses; notre, nos; votre, vos* leur, leurs, doivent toujours précéder le substantif. On peut y ajouter *plusieurs, quelque, tout, nul, aucun, quel, tel, certain*, qui sont aussi des prépositifs.

Parmi ces adjectifs sont compris les *adjectifs pronominaux*. Ainsi, l'on peut dire que les adjectifs pronominaux se mettent devant leurs substantifs. Il faut en excepter *quelconque*, qui se place toujours après. *Une raison quelconque, un obstacle quelconque*.

Les adjectifs numériques qui qualifient par les nombres cardinaux précèdent aussi les substantifs, qui sont des noms appellatifs: *Un homme, une femme, deux enfants*; mais ils se mettent après les noms propres: *Charles deux, Henri quatre, Charles six, Charles neuf*; et alors ils sont mis par abréviation pour des noms de nombre ordinaux. C'est comme si l'on disait *Henri quatrième* du nom, *Charles sixième* du nom, etc. Cependant on ne dit pas *Charles un, François un*, etc., mais *Charles premier, François premier*.

Les adjectifs numériques qui modifient par des nombres ordinaux précèdent aussi ordinairement leurs substantifs: *le premier livre, le second livre*. Cependant, dans les citations, on dit *livre premier, livre second*. Quand on les emploie après les noms propres, ils les suivent immédiatement: *Charles premier, François premier*.

Nous avons vu que les adjectifs conjonctifs suivent toujours les substantifs auxquels ils ont rapport : *La personne qui vous a parlé, les auteurs que j'ai lus, les sciences auxquelles il s'est adonné, etc.*

Les adjectifs verbaux, formés du participe présent ou du participe passé des verbes, se mettent toujours après leurs substantifs : *Une personne séduisante, un livre attachant, des fruits pendans, un esprit rampant, l'onde mugissante; un objet aimé, un prince rebouté, un secours assuré.*

Cette règle est sans exception pour les adjectifs formés des participes passés. Quelques grammairiens ont cru qu'elle ne l'était pas pour ceux qui sont formés des participes présents; et ils ont excepté *charmant, riant, etc.*, parce qu'on dit *un charmant ouvrage, une riante campagne, etc.* Mais ces deux adjectifs, *charmant* et *riant*, ne sont pas réellement formés des participes présents des verbes *charmer* et *rire*. *Un ouvrage charmant* n'est pas proprement un ouvrage qui charme dans les deux sens attribués à ce verbe, mais un ouvrage qui plaît extrêmement par ses détails. Je dirais à une personne qui se conduit envers moi d'une manière agréable et flatteuse, à laquelle je n'avais pas lieu de m'attendre : *Vous me charmez par votre conduite, par vos procédés, par vos discours*; mais je ne lui dirai pas pour cela, dans le même sens : *Vous êtes charmante, vous êtes une charmante personne*. Il en est de même de *riant* dans une *riante campagne*. Cet adjectif n'est pas formé du participe présent du verbe *rire*; car alors il signifierait *une campagne qui rit*, ou *qui a l'habitude de rire*. Il signifie proprement, qui plaît par des détails agréables, gracieux. Ces deux adjectifs sont donc plutôt composés à l'imitation des verbes *charmer* et *rire*, que des adjectifs formés des participes présents de ces deux verbes : car ils ont une signification toute différente de celle de ces deux participes. On peut donc dire que la règle est presque sans exception, surtout en prose. On dit en prose une *lumière brillante*; il n'y a guère qu'en poésie, ou dans le discours soutenu, qu'on dise *une brillante lumière*.

Il ne reste donc plus qu'à marquer la place des adjectifs nominaux. Nous avons dit que ces adjectifs sont ceux qui qualifient par un attribut d'espèce, c'est-à-dire, par une qualité inhérente et permanente, soit qu'elle naisse de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation ou de son état.

Il y a donc des adjectifs nominaux qui expriment une qualité inhérente et permanente qui naît de la nature du sujet; d'autres qui indiquent une qualité inhérente et permanente qui naît de sa forme; d'autres, enfin, qui indiquent des qualités inhérentes et permanentes qui naissent de la situation ou de l'état du sujet; et tous ces adjectifs qualifient par un attribut d'espèce.

Le propre de tous ces adjectifs est donc de distinguer, par une qualification d'espèce, les noms auxquels ils sont joints, de manière qu'ils ne puissent pas être confondus avec les autres substantifs de la même dénomination, qui sont d'une autre espèce. *Une mauvaise habitude* est une habitude mise par l'adjectif *mauvaise* dans l'espèce des habitudes qui sont mauvaises par leur nature; *une table ronde* est mise par l'adjectif *ronde* dans l'espèce des tables qui ont cette forme; *un lieu inaccessible* est un lieu qui, par l'adjectif *inaccessible*, est mis dans l'espèce des lieux dont on ne peut approcher; *une île déserte* est une île qui, par l'adjectif *déserte*, est mise

dans l'espèce des îles qui sont dans cette situation. Toutes ces qualifications servent donc à distinguer l'objet indiqué par le substantif, de tous les autres objets de même nom, qui n'ont pas la qualité indiquée par l'adjectif.

Mais, outre cette idée de distinction, ceux de ces adjectifs qui expriment une qualité qui naît de la nature du sujet présentent encore ce sujet comme possédant individuellement en lui-même les qualités naturelles qu'ils expriment. Par exemple, quand je dis *une mauvaise habitude*, l'adjectif *mauvaise* met bien le substantif dans l'espèce des qualités qui sont mauvaises; mais il indique aussi la qualité mauvaise comme existant individuellement dans le sujet qu'il modifie. Il a donc fallu deux manières, l'une pour exprimer la simple distinction spécifique, et l'autre pour marquer en même temps et cette distinction et la qualification individuelle du sujet. Pour cela, on a placé ces sortes d'adjectifs avant ou après le substantif. Après, ils marquent la simple distinction spécifique; avant, ils expriment et cette distinction et la qualification individuelle. Ainsi *une habitude mauvaise* est simplement une habitude distinguée des autres habitudes; mais une *mauvaise habitude*, est une habitude qui est mauvaise, et qui, par ses mauvaises qualités, est distinguée des autres habitudes. Dans la première phrase, la distinction est l'idée principale; dans la seconde, c'est la qualification. Dans le fond, il y a bien qualification dans l'une et dans l'autre; mais la première distingue en qualifiant, et la seconde qualifie en distinguant. *Un homme savant* est un homme distingué des autres classes d'hommes par sa science; un *savant homme* est un homme qui possède des connaissances scientifiques qui le distinguent des autres classes d'hommes. *Un homme juste* est un homme distingué des autres classes d'hommes par l'habitude qu'il a d'exercer la justice; *une juste récompense* est une récompense qui, par sa nature, est conforme aux règles de la justice.

C'est par cette raison que les adjectifs qui expriment des qualités générales qui dérivent de la nature des choses, se mettent ordinairement avant les substantifs, surtout lorsqu'on a particulièrement en vue d'identifier ces qualités avec ces objets; tels sont *bon, méchant, mauvais, beau, laid, rond, petit, etc.* : *Un bon homme, un méchant homme, une belle femme, une laide figure, une grande maison, une grosse femme, une petite fille*. Voilà pourquoi on appelle *honnête homme* un homme qui possède toutes les qualités solides qui constituent l'homme estimable, et *homme honnête*, celui qui cherche à plaire par des démonstrations de politesse. Un *galant homme* est un homme qui possède toutes les qualités propres à rendre un homme estimable; un *homme galant* est un homme qui, par des manières frivoles, cherche à plaire aux dames. *Un homme plaisant* est un homme qui se distingue des autres par des manières extérieures enjouées, folâtres, et qui font rire; un *plaisant homme* est un homme plein de mauvaises qualités qui le rendent ridicule, bizarre, singulier. *Une grosse femme* est une femme qui, de sa nature, a beaucoup d'embonpoint; *une femme grosse* est une femme qui est dans l'état accidentel de grossesse.

Dans l'ordre naturel, tous les adjectifs nominaux devraient, ainsi que les adjectifs verbaux, être placés après leurs substantifs; car il faut connaître un objet avant de le qualifier.

Mais l'usage d'en placer plusieurs avant, dans certaines circonstances, est venu de l'impatience de caractériser d'abord un objet par les qualités dont on est préoccupé; de l'empressement de préparer le vrai jour dans lequel on veut le faire voir; du désir de prévenir toute équivoque sur l'idée qu'on s'en est faite, et qu'on veut communiquer aux autres; du besoin de fixer l'esprit plutôt sur les qualités de l'objet que sur sa simple distinction spécifique. Aussi est-ce particulièrement dans les cas où parlent les passions que les adjectifs se montrent avant les substantifs; aussi est-ce particulièrement dans la poésie, qui sans cesse a besoin d'images, que ces sortes d'inversions se multiplient d'une manière qui est interdite à la prose. Ainsi l'amour ne voit pas seulement un *objet aimable, charmant, adorable*, il voit un *aimable objet, un charmant objet, un adorable objet*. L'ami ne dit pas seulement que *son ami lui est cher*; il dit que *c'est son cher ami*; il l'appelle *son cher ami*. L'homme en colère ne voit pas seulement dans celui qui l'a irrité un *homme méchant*, mais un *méchant homme*; et Orgon, sortant de dessous la table où il a connu toute la scélératesse de Tartufe, ne dit pas, voilà un *homme abominable*; mais,

Voilà, je vous l'avoue, un abominable homme.  
(Act. IV, sc. vi, 1.)

Un amant dira de sa maîtresse qu'elle lui lançait de tendres regards, parce que l'idée de tendresse est ce qui l'intéresse le plus. Un homme indifférent dira qu'une femme lançait à un autre homme des regards tendres, parce qu'il ne s'intéresse point à ces regards, et qu'il veut seulement les faire connaître, en les distinguant, par un adjectif, de la classe des regards indifférents.

En descendant à des sentiments moins vifs, nous verrons que nous sommes portés à énoncer les qualités bonnes ou mauvaises des objets, avant ou après ces objets, suivant que ces qualités nous affectent plus ou moins, ou que nous voulons plus ou moins y intéresser les autres. Voilà un *jardin qui est beau, voilà un jardin superbe, un jardin magnifique*, dira un homme qui, après avoir vu un jardin, juge simplement qu'il est beau, superbe, magnifique; voilà un *beau jardin, un superbe jardin, un magnifique jardin*, dira celui qui aura été vivement frappé de la beauté, de la grandeur, de la magnificence du jardin; et, en parlant ainsi, il joint à l'expression d'un jugement celle du sentiment d'admiration qu'il a éprouvé. Si je parle d'un homme qui est dans la misère, sans relation aux moyens de l'en tirer, ou à l'intérêt qu'il peut inspirer, je dirai *il est dans une misère extrême*; mais si je veux marquer l'intérêt que je lui porte, ou attendre quelqu'un sur son sort, je présenterai l'excès de sa misère comme l'idée principale, et je dirai, il est dans une *extrême misère, dans la dernière misère*.

Il ne faut pas perdre de vue que les adjectifs qui peuvent être placés avant leurs substantifs doivent exprimer des qualités tirées de la nature de l'objet exprimé par le substantif. Pour cela il est nécessaire qu'il y ait une analogie prochaine entre les idées exprimées par le substantif et par l'adjectif. Je m'explique. L'adjectif *sage* exprime une idée qui peut être, et qui est en effet commune à un grand nombre d'individus de l'espèce humaine, mais qui n'a pas un rapport direct, une analogie prochaine avec la nature de tel ou tel

homme en particulier considéré comme homme. Je ne puis donc pas dire *un sage homme*, parce qu'il n'y a qu'une analogie éloignée entre les deux idées. Mais si je considère un homme comme revêtu d'une magistrature dont le caractère principal doit être la sagesse, ce caractère le rapprochera de l'idée de la sagesse; il y aura entre les deux idées une analogie prochaine, et je pourrai dire *un sage magistrat*.

Les adjectifs qui désignent des qualités tirées de la nature du sujet ont cela de particulier, que, dès qu'on entend le substantif qu'ils caractérisent, ils s'identifient avec lui pour ne faire qu'une seule et même idée. Quand j'ai prononcé *bon*, et que je dis ensuite *pain*, ces deux mots, *bon* et *pain*, s'identifient tellement dans mon esprit qu'ils n'y forment plus qu'une seule et même idée. Mais si je dis *frais pain, rassis pain*, les adjectifs *frais* et *rassis* ne tenant point à la nature du pain, et n'exprimant qu'un état accidentel de la chose, il n'y a pas une analogie suffisante pour que les deux idées n'en fassent qu'une de la même nature, et par conséquent pour que l'on puisse placer l'adjectif avant le substantif.

C'est donc une règle générale que tous les adjectifs qui expriment des qualités tirées de la nature de l'objet exprimé par le substantif peuvent être placés avant ce substantif; et que tous les adjectifs qui expriment des qualités accidentelles, et qui ne font point partie de la nature de l'idée exprimée par le substantif ne peuvent être mis qu'après.

On dira, d'après cette règle, *bon pain, bon vin, mauvais pain, mauvais vin, grand arbre, petit arbre, excellent fruit; et pain bis, pain blanc, viande dure, figure ronde, matière combustible*.

Ainsi, pour savoir si un adjectif peut être mis avant son substantif, il faut examiner s'il désigne une idée tirée de la nature même de l'objet exprimé par le substantif, et s'il y a entre les deux idées exprimées par l'adjectif et par le substantif une analogie assez prochaine pour qu'au moment où ils sont énoncés ils ne fassent naître dans l'esprit qu'une seule et même idée.

Pourquoi, par exemple, ne puis-je pas dire *une basse action*, et que je dis bien *une basse intrigue*? C'est que, dans le premier exemple, quoiqu'il puisse être de la nature d'une action d'être basse, il n'y a qu'une analogie très-éloignée entre les idées exprimées par *action* et *basse*; celle d'action pouvant être modifiée par une grande quantité de qualifications étrangères à celle de *basse*, et présentant une nature commune à toutes ces modifications. Dans le second exemple, au contraire, le mot *intrigue* a une analogie étroite avec le mot *basse*, parce qu'il est particulièrement de la nature de l'intrigue d'être *basse*, et que si elle est susceptible d'autres modifications, elles ont toutes quelque analogie avec celle qui est exprimée par le mot *basse*.

Voilà pourquoi on ne dit pas *un fidèle homme*, mais un *fidèle ami*; un *modeste homme*, mais *une modeste parure*; un *juste homme*, mais *une juste récompense*.

Cependant on dit *un habile homme, un savant homme, un saint homme*. Mais les adjectifs *habile, savant, saint*, désignent des qualités individuelles qui existent dans le seul sujet exprimé, et qui lui sont particulières; ce qui les met dans une analogie prochaine avec un individu de l'espèce humaine. Un *homme sage* est un homme qui suit les préceptes de la sagesse; un *homme prudent*, celui qui observe les règles de

la prudence. Ces qualités peuvent être et sont en effet communes à un grand nombre d'hommes, et par conséquent elles n'ont pas une analogie étroite avec tel ou tel individu de l'espèce humaine. Mais un *habile homme* est un homme qui possède individuellement certaines qualités de l'esprit qui le rendent habile; un *savant homme*, certaines connaissances qui le rendent savant; un *saint homme*, certaines vertus qui le rendent saint. L'habileté d'un homme n'est pas l'habileté d'un autre homme; la science d'un homme, celle d'un autre; la sainteté d'un homme, celle d'un autre. Ces qualités se rapprochent donc, par ce caractère d'individualité, de la nature de l'individu auquel on les attribue; il y a donc une analogie prochaine entre elles et cet individu: les adjectifs qui les expriment peuvent donc être présentés comme ne faisant qu'une seule et même idée avec l'idée de cet individu, et ils sont présentés ainsi en les plaçant avant le substantif.

On croira peut-être pouvoir m'objeeter ici que si l'on dit un *habile homme*, par les raisons que je viens d'exposer, on peut dire aussi, par les mêmes raisons, un *adroit homme*; car *adroit* exprime une qualité individuelle qui peut être propre à chaque individu, et qui est différente dans les uns et dans les autres. La réponse n'est pas difficile. Les adjectifs *habile*, *savant*, *saint*, expriment des qualités intrinsèques; l'adjectif *adroit* exprime tantôt une qualité intrinsèque, tantôt une qualité extrinsèque. L'adresse peut exister dans le corps ou dans l'esprit. Ce caractère d'indétermination rend donc cet adjectif peu propre à être mis devant un substantif qui exprime un objet susceptible de l'une ou de l'autre espèce d'adresse. Il y formerait une équivoque, et l'idée de tout adjectif placé devant un substantif doit être précise et déterminée. On ne peut donc pas dire un *adroit homme*, parce que l'analogie entre l'adjectif et le substantif n'est pas bien marquée. Mais on dit un *adroit opérateur*, un *adroit fripon*, parce que les substantifs *opérateur* et *fripon* lèvent l'équivoque, et établissent l'analogie, en montrant qu'il est question, dans le premier exemple, d'une adresse de main ou de corps, et dans le second d'une adresse d'esprit.

On voit par là que l'analogie se forme entre l'adjectif et le substantif, tantôt par la nature de l'adjectif, comme dans *habile homme*, tantôt par la nature du substantif, comme dans *adroit opérateur*, *adroit fripon*. C'est donc tantôt dans la signification de l'adjectif, tantôt dans celle du substantif, qu'il faut chercher le défaut d'analogie qui les empêche de se confondre l'un et l'autre en une seule et même idée, et qui, par conséquent, repousse l'adjectif de la première place.

Cependant l'analogie se forme aussi quelquefois par les circonstances du discours, lorsqu'on a dit, avant de faire paraître le substantif et l'adjectif, des choses qui restreignent la signification du premier, de manière à le faire prendre dans un sens assez analogue à l'adjectif, pour ne former avec lui qu'une seule et même idée. Par exemple, on ne dit pas *faire une généreuse action*, parce que l'analogie des deux idées est trop éloignée. Mais après avoir parlé d'une action à laquelle on peut donner l'épithète de *généreuse*, on dira fort bien *cette généreuse action lui mérita une récompense*; parce que l'action ayant été caractérisée dans le discours d'une manière analogue à la signification de l'adjectif, l'esprit saisit ce caractère et le joint naturellement au mot *action* qui vient ensuite; ce qui forme entre l'adjectif et le

substantif une analogie prochaine et sensible.

Nous avons parlé des adjectifs nominaux qui peuvent être placés avant leurs substantifs, et indiqué les principales causes qui leur font donner ordinairement cette place. Mais, ainsi que nous l'avons remarqué, ces adjectifs peuvent aussi être mis à leur place naturelle. Il n'y en a qu'un très-petit nombre qui peuvent toujours leurs substantifs, soit parce qu'ils ne touchent qu'un seul mot avec ces substantifs, comme *sage-femme*, *petit-maître*, soit parce que, lorsqu'ils sont mis après, ils ont une signification différente. On dit toujours *grand philosophe*, *grand général*, *grand capitaine*, *grand peintre*, pour désigner des qualités très-supérieures dans les individus auxquels on applique cet adjectif; parce que *grand*, mis après un substantif, signifie seulement étendu en longueur, en largeur ou en profondeur. On dit toujours un *honnête homme* pour signifier un homme qui a de la droiture et de la probité, parce qu'*homme honnête* signifie un homme poli et qui a envie de plaire, etc.; excepté ces mots et quelques autres semblables, que l'on trouvera indiqués à leurs places, tous les adjectifs nominaux qui peuvent être mis avant leurs substantifs peuvent aussi être mis après, selon le besoin de l'énonciation ou la manière de concevoir de celui qui parle ou qui écrit.

On dit ordinairement du *bon pain*, de la *bonne viande*; mais on dit aussi du *pain bon* et *bien cuit*, de la *viande bonne* et *tendre*. On dit un *brave soldat*, mais aussi un *soldat brave* et *intrépide*; une *belle ville*, mais aussi une *ville grande et belle*; une *belle situation*, mais aussi une *situation belle et pittoresque*. Quelquefois on est obligé d'employer cette seconde construction, parce qu'on ne peut pas mettre avant le substantif deux adjectifs dont l'un peut et l'autre ne peut pas avoir cette place; comme dans *bonne et tendre viande*, du *bon et bien cuit pain*. Quelquefois aussi, lorsqu'on peut employer l'une et l'autre, on préfère la dernière, par des raisons de clarté ou de goût.

En effet, on dit également bien un *soldat brave et intrépide*, et un *brave et intrépide soldat*; parce que les deux adjectifs se mettent également bien avant ou après le substantif.

On peut mettre avant un substantif deux adjectifs liés par la conjonction *et*, un *illustre et grave auteur*; mais il faut que chacun de ces deux adjectifs soit de nature à être mis avant ce substantif. On ne peut donc pas dire un *illustre et classique auteur*, parce qu'on ne dit pas un *classique auteur*, mais un *auteur classique*. *Féraud*, au mot *Auteur*, approuve cependant cette construction, en s'appuyant sur un exemple tiré d'un auteur obscur et sur deux phrases très-familiales de madame de Sévigné. Mais, à l'article *Gratuit*, il désapprouve une phrase de cette espèce tirée de Bossuet, et appelle ces sortes de constructions, *durs et saurages*. Quelquefois elles ne sont pas dures, mais elles sont toujours irrégulières.

L'adjectif destiné par sa nature à modifier le substantif doit en être rapproché le plus qu'il est possible. Ce rapprochement ne pourrait avoir lieu si l'on mettait avant le substantif un adjectif qui a un régime, ou qui est modifié par un adverbe; car il faudrait faire suivre cet adjectif du régime ou de l'adverbe qui le modifie, et alors le substantif ne suivrait pas immédiatement l'adjectif, mais ce régime ou cet adverbe. On doit donc dire *c'est un homme capable de vous manquer de respect*. Si, au contraire, c'est le substantif qui

à un régime, il faut, autant que l'usage peut le permettre, faire précéder l'adjectif, afin qu'il soit rapproché de son substantif, et que ce substantif soit suivi de son régime: *L'incomparable auteur de l'Énéide*. Quelquefois aussi, quand le régime n'est pas exprimé par plusieurs mots, on met l'adjectif après le régime, si cette construction ne forme pas une équivoque: *Une natte de jône grossière*.

Mais dans le style soutenu, et surtout en poésie, ces règles ne sont pas toujours observées. Un poète dirait fort bien de la vertu *l'inestimable prix*; un poète ou un orateur place quelquefois élégamment l'adjectif après le verbe et loin du substantif, surtout lorsque le sens de cet adjectif ajoute au verbe quelque accessoire qui lui donne plus de force ou d'agrément: c'est ce qu'on voit dans cette phrase de l'Énéide: *Les bergers, loin de secourir le troupeau, fuyaient tremblants pour se dérober à sa fureur.* (Télé.)

Il y a un autre cas où l'adjectif est toujours séparé du substantif par le verbe, c'est lorsqu'il est l'attribut d'une proposition: *Ce vin est bon, cet homme est innocent*, etc. Mais, dans ces phrases, l'adjectif est considéré isolément comme adjectif. Il ne modifie pas réellement le substantif; on déclare seulement qu'il peut le modifier. *Ce vin est bon*, signifie, l'adjectif *bon* peut être dit de ce vin.

D'après ce que nous avons dit sur la place des adjectifs nominaux, on peut distinguer aisément ceux qui doivent être mis après le substantif, sans pouvoir jamais être mis avant.

Nous mettons dans cette classe les adjectifs qui expriment les qualités qui ne sont pas tirées de la nature de l'objet exprimé par le substantif; tels sont :

1° Les adjectifs qui désignent les impressions que les objets font sur nos sens: *Du pain blanc, du drap rouge, du drap bleu; une surface unie, raboteuse, dure, molle*, etc.; *un son aigu, aigu, perçant, éclatant*, etc.; *une odeur forte, douce, suave*, etc. Ces qualités n'existent point dans les objets qui les occasionnent; elles ne sont donc point tirées de leur nature, mais de la nature de nos sens, qui les éprouvent à leur occasion.

On dit bien, au figuré, *une noire trahison, un noir attentat, une noire calomnie*; mais alors l'adjectif *noir* ne signifie point une couleur dont l'âme reçoit l'impression à l'occasion des objets, mais une atrocité inhérente à la nature des choses qu'il qualifie. Delille a dit de *noirs orages*; mais ou c'est une licence poétique, ou il a voulu dire des orages qui, par leur nature, inspirent la tristesse, la mélancolie, la terreur.

2° Les adjectifs qui expriment les formes des objets, comme *rond, carré, octogone, triangulaire; verre convexe, verre concave*, etc.

3° Les adjectifs qui expriment des rapports du substantif avec un autre substantif, se mettent toujours après le substantif qu'ils modifient. *Un palais royal* exprime un rapport entre un palais et un roi, et l'on ne peut pas dire *un royal palais*. On dit de même, *pourpre royale, dignité royale; tendresse paternelle, maternelle, conjugale; principe grammatical; opération algébrique; oraison dominicale, bonté divine*, etc.; mais on dit aussi *divine bonté*, parce que la bonté est une qualification tirée de la nature de la Divinité, que la Divinité est la source de toute bonté, et qu'il n'y a pas réellement ici de rapport entre deux objets différents.

4° Les adjectifs qui n'expriment que les points

de vue particuliers, sous lesquels nous considérons les objets: *Une chose nécessaire, possible impossible; une beauté parfaite, une idée abusive, une idée absurde; une place incommode, un établissement utile, un homme dangereux, une maladie dangereuse, mortelle; un genre supérieur*.

5° Les adjectifs qui expriment l'état, la situation des personnes ou des choses, ou les habitudes des personnes. Dans le nombre de ces adjectifs sont compris les adjectifs verbaux dont nous avons parlé: *Un homme tranquille, calme; un homme oisif, contemplatif; un homme irritable, une vie tranquille, un esprit tranquille, un esprit content; un homme ris, indolent, colère, enlêlé, insolent, avare, grondeur, menteur, laborieux, paresseux; une chambre froide, un feu chaud, de la morue fraîche; du drap mince, épais; un bois clair, un charbon ardent*.

6° Les adjectifs qui expriment quelque modification extérieure et accidentelle, soit des personnes, soit des choses. *Un homme aveugle, borgne, bossu*, etc.; *du bois tortu, une bouteille étoilée, un bâton noueux, un bâton pointu*.

7° Les adjectifs qui ne font que distinguer simplement les objets, par des différences de genre, d'espèce ou de sorte: *Un animal raisonnable; un homme blanc, un homme noir, un homme olivâtre; un arbre fruitier, un arbre sauvage; une perdrix rouge, une perdrix grise; mode française, allemande, anglaise; méthode latine; accent gascon, normand, picard; musique italienne; poème épique; nom substantif, nom adjectif; pronom personnel; verbe actif*.

Sans doute que, malgré les règles que nous venons de donner, il se rencontrera encore des difficultés; mais comme dans cet ouvrage, nous examinons les adjectifs relativement à leur construction, elles sont toutes éclaircies à l'article de l'adjectif qui leur aura donné lieu.

Quant à l'emploi des adjectifs, il doit être réglé par la nature de la pensée qu'on veut rendre, ou de l'image qu'on veut peindre; tout ce qui s'en écarte est froid ou ridicule. Si la profusion des épithètes, dit La Harpe, est un défaut en poésie, c'en est un bien plus grand encore dans la prose, dont le ton doit être plus simple. Ce n'est pas apparemment l'avis de beaucoup de proateurs de nos jours, qui s'imaginent avoir de la force et du coloris en accumulant des mots. Cela donnait parfois un peu d'humeur à Voltaire, qui écrivait à ce sujet: « Ne pourra-t-on pas leur faire comprendre, combien souvent l'adjectif est ennemi du substantif, quoiqu'ils s'accordent en genre, en nombre et en cas? » (*Cours de Littérature*, tom. IV, p. 86.)

Il est difficile aux étrangers de distinguer les adjectifs qui ne conviennent qu'aux personnes, et ceux qui ne conviennent qu'aux choses. Pour faire cette distinction, disent les grammairiens, il faut examiner si le verbe dont l'adjectif dérive peut avoir les personnes pour régime direct. Par exemple, on dira bien *cette personne est admirable, est excusable*, parce qu'on peut dire, *admirer quelqu'un, excuser quelqu'un*; mais comme on ne dit pas *pardonner quelqu'un, contester quelqu'un*, les adjectifs *pardonnable, contestable, incontestable*, ne peuvent s'appliquer aux personnes, et par conséquent on ne peut pas dire *cet homme est pardonnable, contestable, incontestable*.

ADJECTIVEMENT. Adv. Terme de grammaire. Employer un substantif adjectivement, c'est l'em-

ployer comme adjectif. Dans cette phrase, *le remords accusateur*, le substantif *accusateur* est pris adjectivement. Cet adjectif ne se met qu'après le verbe.

\* **ADJOINT.** Subst. m. Terme de grammaire qui ne se trouve point dans les dictionnaires de la langue. On appelle *adjoins* les mots ajoutés à une proposition, et qui n'en font point partie; telles sont les interjections *hélas!* *ha!* etc. Dans ce vers de madame Deshoulières,

Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux!  
(*Les Moutons*, idyll., v. 1.)

*que vous êtes heureux*, sont les mots qui forment la proposition. *Que* y entre comme adverbe de quantité, de manière et d'admiration; *vous* est le sujet, *êtes heureux* est l'attribut dont *être* est le verbe. Voilà la proposition complète: *Hélas!* et *petits moutons* sont des adjoins. Quelques grammairiens donnent à l'*adjoins* le nom d'*adjoins*.

\* **ADJOINTIF.** Voyez *Adjoins*.

**ADJUGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et, pour lui conserver cette prononciation, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet ayant cet *a* ou cet *o*: *Je jugeais, nous jugeons*, et non pas *je jugeais, nous jugeons*.

**ADMETTRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*. Voyez ce mot.

*Admettre quelqu'un à l'audience, Admettre quelqu'un dans une société. Admettre quelqu'un parmi ses amis. Il a été admis à se justifier, à faire preuve. — Admettre des excuses, des raisons; admettre un compte.*

**ADMINISTRATEUR.** Subst. m. On dit au féminin, *administratrice*.

\* **ADMINISTRATIVEMENT.** Adv. On ne le trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Il signifie, suivant les formes, les règlements administratifs, par autorité administrative. *Décider une affaire administrativement.*

**ADMIRABLE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst., et peut se mettre avant, si l'analogie le permet. On dit un *homme admirable*, et non pas un *admirable homme*. Mais on dit bien *cette admirable conduite lui attira les applaudissements de tout le monde.* Voyez *Adjectif*.

**ADMIRABLEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe: *Il chante admirablement.*

**ADMIRATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *admira*trice.

**ADMIRATIF, ADMIRATIVE.** Adj. On dit un *ton admiratif, un geste admiratif*, pour dire un ton, un geste qui marque de la surprise, de l'admiration, ou une exclamation; et, en termes de grammaire, on appelle *particule admirative* une particule qui exprime les mêmes choses, comme *ah!* *eh!* On dit aussi un *point admiratif*, ou un *point d'admiration*, pour signifier un point qui se marque ainsi (!), et qui se met après les mots ou les phrases qui marquent la surprise, l'admiration ou l'étonnement, ou qui expriment une exclamation. Les imprimeurs l'appellent simplement *admiratif*, et alors ce mot est substantif masculin, ou adjectif en sous-entendant *point*.

On met le point admiratif après le dernier mot de la phrase qui exprime l'admiration: *Que je suis à plaindre!* Mais on demande quelle doit être la ponctuation, si la phrase commence par une interjection comme *eh, ha, hélas*. Commu-

nément on met le point admiratif d'abord après l'interjection: *Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux; ha! mon Dieu, que je souffre!* Mais, comme le sens admiratif ne finit qu'avec la phrase, il paraît mieux de ne mettre ce mot si admiratif qu'après tous les mots qui énoncent l'admiration. *Hélas, petits moutons, que vous êtes heureux! Ha, que je souffre!*

**ADMIRATION.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel. — L'Académie, en 1835, dit que ce mot se dit quelquefois de l'objet même qu'on admire, et elle donne cet exemple où il est employé au pluriel dans ce sens: *On tient à ses vieilles admirations.*

**ADOPTIF, ADOPTIVE.** Adj. Il se dit des personnes qui ont été adoptées, et suit toujours son subst.: *Fils adoptif, fille adoptive, enfants adoptifs.*

**ADORABLE.** Adj. des deux genres. Il se met avant ou après le subst., selon que celui qui parle est plus ou moins affecté. On ne dira pas un *adorable homme*, mais un *amant dit à sa maîtresse, mon adorable amie*. En vers et dans la prose soutenue, il précède souvent son substantif: *Ah! noble mystère! Adorables desseins de la Providence!* Voyez *Adjectif*.

**ADORATEUR.** Subst. m. L'Académie ne met point le féminin *adoratrice*, cependant on le dit. Ce mot s'emploie élégamment comme adjectif.

..... Je n'ai perçu qu'à peine  
Les flots toujours nouveaux d'un peuple adorateur.  
(Rac., *Bérén.*, act. I, sc. III, 5.)  
(*Grammaire des Grammaires*, p. 1056.)

**ADORÉ, ADORÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il régit la préposition *de*, ou se met absolument. *Une femme adorée de son mari, une épouse adorée.*

**ADRESSE.** Subst. f. *Leur adresse à tirer de l'arc.* (Marmontel.) *Métophis avait eu l'adresse de sortir de prison.* (Fénel., *Télé.*, liv. II, t. I, p. 413.)

**ADROIT, ADROÏTE.** Adj. On prononçait autrefois *adrèt, adrète*. Corneille a dit dans *Agésilas* (act. II, sc. 1, 412):

Ma sœur, vous êtes plus adroite:  
Souffrez que je ménage un moment de retrait.

Gresset, dans le *Méchant* (act. III, sc. vi, 48):

Et si l'on vous menait  
Que vous le haïrez.  
VALÈRE.  
On serait bien adroit.

Voltaire fait aussi rimer *adroite* avec *grisette, diserète*.

Féraud pense que, dans la conversation, on peut prononcer *adrèt, adrète*. Il se trompe, on ne prononce jamais ainsi.

Cet adjectif se met avant son substantif, dans les circonstances que nous avons indiquées au mot *adjectif*. On ne dit pas un *adroit homme*, parce que l'analogie avec le substantif n'est pas assez rapprochée; mais on dit une *adroite politique*, parce qu'il est de la nature de la politique d'être *adroite*. On dit aussi, dans un mouvement d'indignation, c'est un *adroit coquin*. Il régit la préposition *à*.

**ADROITEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il s'est tiré adroïtement, ou il s'est adroïtement tiré d'affaire.*

**ADULTEUR.** Subst. m. Au féminin on dit *adu-*

*latrice*. *Adulateur* vient du latin *adulare*, flatter de la voix et du geste, à la manière des chiens. L'*adulateur* est celui qui flatte d'une manière basse, vile, lâche, servile, impudente, et même grossière. L'*adulateur* veut montrer une soumission entière, une admiration sans bornes. Il loue sans distinction le bien et le mal, les perfections et les défauts, les vertus et les vices; il prodigue des applaudissements même au ridicule: le *flatteur* est moins bas; dire des choses agréables à celui qu'il flatte, est son but direct; plaire en flattant, son but détourné. L'*adulateur* loue avec impudence une chose évidemment mauvaise; le *flatteur* cherche à donner à une chose mauvaise des couleurs qui la fassent paraître louable. L'*adulateur* donne des louanges à tort et à travers, et veut seulement montrer qu'il loue; le *flatteur* loue par des motifs vrais ou apparents, il veut montrer du désintéressement. On l'emploie dans le style noble.

ADULATION. Subst. f. Il s'emploie dans le style noble.

ADULTEUR. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Diderot a dit : *Qu'il vous adulât basement le souverain pendant sa vie, et vous l'insultât cruellement après sa mort!* Quoique *adulateur* soit du style noble, *aduler* n'est que du style simple.

ADULTÈRE. Adj. des deux genres. Il se met avant ou après le subst., suivant l'analogie plus ou moins étroite qui existe entre les deux. On ne dit pas une *adultère femme*, une *adultère flamme*; mais on pourrait dire un *adultère mélange*, dans le sens que Rousseau donne à ce mot dans les vers suivants (1<sup>re</sup> *Allégorie*, 43):

D'où peut venir ce mélange adultère  
D'adverses, dont l'insidieuse allée  
Les plus beaux dons de la terre et des cieux ?

Le mot *mélange* ayant ici une analogie étroite avec l'adjectif *adultère*, pourrait permettre l'inversion. Voyez *Adjectif*.

ADULTÈRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne le donne que pour un terme de pharmacie. *Adultérer les médicaments*.—On dit aussi en jurisprudence, *adultérer les monnaies*, *adultérer des marchandises*. Dans le langage ordinaire, on dit *altérer*.

ADULTÉRIN, ADULTÉRINE. Adj. Il suit toujours son subst. *Un enfant adultérin*.

ADVENTICE, ou ADVENTIF, ADVENTIVE. Adj. L'un et l'autre se dit en jurisprudence: le premier se dit seul en physique et en métaphysique.—Ce mot signifie, qui n'est pas naturellement dans une chose, qui y survient de dehors. En physique, on appelle *matière adventice* la matière qui n'appartient pas proprement à un corps, mais qui y est jointe accidentellement. En botanique, on appelle *plantes adventices* les plantes qui croissent sans avoir été semées; *racines adventices*, celles qui reviennent à la place de celles qui ont été coupées.—Les philosophes qui admettaient des idées innées, appelaient *idées adventices* celles qui viennent des sens, de façon que, sans les impressions faites sur nos organes, nous ne saurions les avoir, dans l'état présent des choses. Ils les appelaient ainsi, parce qu'elles sont produites ou occasionnées en nous par les objets extérieurs.—*Adventice* ou *adventif* se dit, en jurisprudence, de ce qui arrive ou accroit du dehors à quelqu'un ou à quelque chose. *Les biens adventices* ou *adventifs* sont ceux qui viennent à quelqu'un comme un

présent de la fortune, ou par la libéralité d'un étranger, ou par succession collatérale, et non par succession directe. En ce sens, *adventif* est opposé à *profectif*, qui se dit des biens qui viennent en ligne droite du père ou de la mère.—L'Académie, en 1835, donne le premier comme terme didactique, non applicable à la jurisprudence, et le second comme un mot employé seulement dans le droit romain.

ADVERBE. Subst. m. Ce mot est formé de la préposition *ad*, vers, auprès, et du mot *verbe*, parce que l'adverbe se met ordinairement auprès du verbe, auquel il ajoute quelque modification ou circonstance. *Il aime constamment, il parle bien, il écrit mal*. La dénomination de l'adverbe est prise de son usage le plus ordinaire, qui est de modifier l'action que le verbe exprime. Mais il y a des adverbes qui se rapportent aussi aux adjectifs, aux participes, et à des noms qualificatifs, tels que *père, roi*, etc. *Il m'a paru fort changé, c'est une femme extrêmement sage et fort aimable, il est véritablement roi*.

L'adverbe équivalait à une préposition suivie de son complément; *sagement* vaut autant que *avec sagesse*; ainsi tout mot qui peut être rendu par une préposition et un nom, est un adverbe.

L'adverbe n'a pas besoin de complément; c'est un mot qui sert à modifier d'autres mots, et qui ne laisse pas l'esprit dans l'attente nécessaire d'un autre mot, comme font le verbe actif et la préposition. Si je dis du roi, *il a donné*, on me demandera *quoi et à qui?* Si je dis de quelqu'un qu'il s'est conduit *avec*, ou *par* ou *sans*, ces prépositions font attendre leur complément. Au lieu que si je dis, *il s'est conduit prudemment*, l'esprit n'a plus de question nécessaire à faire par rapport à *prudemment*. Je puis bien, à la vérité, demander en quoi a consisté cette prudence, mais ce n'est plus là le sens nécessaire et grammatical.

Il y a autant d'adverbes qu'il y a d'espèces de manières d'être qui peuvent être énoncées par une préposition et son complément. On peut les réduire à certaines classes. Il y a des adverbes de temps, *auparavant, autrefois, dernièrement*; de lieu, *ailleurs, devant, derrière, dessus, dessous*, etc.; de qualité, *saramment, précieusement, ardemment*, etc.; de quantité, *beaucoup, peu, davantage*, etc.; de manière, *promptement, lenement*, etc.; d'interrogation, *pourquoi?* etc.; d'affirmation, *certainement, vraiment, oui*, etc.; de négation, *nullement, point du tout*, etc.; de diminution, *presque, peu s'en faut*, etc.; de doute, *peut-être*, etc.; d'exception, *seulement*.

Il y a des adverbes qui servent à marquer la ressemblance, *ainsi que, comme, de même que*, etc.; d'autres marquent diversité, *d'ailleurs, autrement*, etc.; d'autres la quantité de fois, *quelquefois, souvent, rarement*, etc.; d'autres les nombres ordinaires, *premierement, secondement*, etc.; quelques-uns servent dans le raisonnement, *parce que, ainsi, or, par conséquent*; quelques autres marquent assemblage, *ensemble, pareillement*, etc.; d'autres marquent division, *séparément, à part*, etc.

Il y a plusieurs adjectifs que l'on peut prendre adverbialement, comme dans *sentir bon, sentir mauvais, voir clair*, etc.

Il y a des adverbes qui font exception à la règle générale, qui vent que les adverbes n'aient point de régime; tels sont *dépendamment, l'âme agit dépendamment des organes; indépendamment, Dieu agit indépendamment de toutes choses*;

*préférentiellement, il faut aimer Dieu préférentiellement à tout; relativement, cela se doit entendre relativement à une autre chose; convenablement, parler convenablement à son sujet; conformément, vivre conformément à l'Évangile; antérieurement, cette dette a été contractée antérieurement à la vôtre; conséquemment, je me suis conduit conséquemment à ce qui avait été réglé; postérieurement, cet acte a été fait postérieurement à celui dont vous parlez; différemment, les princes agissent différemment des particuliers; inférieurement, supérieurement, deux auteurs ont écrit sur cette matière, mais l'un a écrit bien inférieurement, bien supérieurement à l'autre; proportionnellement, il n'a pas été récompensé proportionnellement à son mérite.*

Les adverbess se placent ordinairement avant les adjectifs qu'ils modifient. *Il est fier et leucur, il est très-pauvre, je suis fortement persuadé.*

À l'égard des verbes, dans les temps simples, l'adverbe se place ordinairement après le verbe qu'il modifie. *Je danse bien, il joue adroitement, etc.*

Lorsque le verbe est à l'infinitif, l'adverbe peut se mettre avant ou après, suivant le goût ou l'harmonie. On dit bien *faire son devoir*, et faire bien *son devoir*. Lorsque le verbe est à un temps composé, l'adverbe se met ou après le verbe ou entre l'auxiliaire et le participe. *Il a mal fait, vous vous êtes bien conduit, il a soigneusement travaillé, il a merveilleusement bien travaillé, il s'est parfaitement bien conduit; mais lorsqu'au lieu d'un verbe il y a une phrase adverbiale, cette phrase se met toujours après le participe: Il s'est conduit avec sagesse, avec beaucoup de sagesse, elle a agi avec prudence.*

L'adverbe de quantité, dit d'Olivet, a cela de remarquable, qu'étant uni à un substantif par la particule *de*, il n'est, à l'égard de ce substantif, que comme un simple adjectif, puisque l'un et l'autre ensemble ne présentent qu'une idée totale et indivisible. Aussi est-ce une règle sans exception, que dans toutes les phrases où l'adverbe de quantité fait partie du sujet, la syntaxe est fondée sur le nombre et le genre du substantif. *Bien des gens disent; combien de gens pensent; vous ne savez pas combien cette maison a coûté.* Voyez Complément, Construction.

Les adverbess comparatifs *si, aussi, plus et autant* se répètent avant chaque adjectif et chaque verbe qu'ils modifient. *Il est si sage, si bon, si doux, qu'il se fait aimer de tout le monde. Plus un prince est aimé de ses peuples, plus leur bonheur lui devient cher.* (Marmontel, *Bélisaire*, chap. VIII, p. 63.) *Autant le toucher concentre ses opérations autour de lui, autant la vue étend les siennes au delà de lui.* (J.-J. Rousseau, *Emile*, liv. II.)

Beauzée et Roubaud ont établi une différence entre l'adverbe et la phrase adverbiale; par exemple, entre *sagement* et *avec sagesse*; *prudemment* et *avec prudence*. L'adverbe spécifie la façon particulière d'agir du verbe, ou une qualité propre de cette action. L'adverbe est au verbe ce que l'adjectif est au substantif: le premier est une modification du verbe, comme l'autre est une modification du nom; et de même que ce dernier indique l'aspect particulier sous lequel l'objet doit être considéré dans le discours, le premier distingue l'espèce particulière d'action que le verbe laissait en partie indéterminée. Ainsi l'adverbe exprime une modification, une qualification constante qui, en donnant au verbe un sens partici-

lier, se confond en quelque sorte avec lui, et se tient avec lui sur toute la durée de l'action; au lieu que la phrase adverbiale n'exprime qu'une circonstance particulière de l'action, et n'en embrasse pas toute l'étendue. L'adverbe spécifie caractérisé la nature de l'action; la phrase adverbiale n'en indique qu'une modification particulière, un accident particulier. Un homme qui s'est conduit *sagement* a été sage dans toute sa conduite; sa conduite a été sage; un homme qui s'est conduit *avec sagesse* a mis de la sagesse dans sa conduite; il a de la sagesse. La phrase adverbiale n'emporte qu'un rapport, une influence quelconque; l'adverbe emporte une influence continue, un concours soutenu. Voilà pourquoi, quand il s'agit de mettre un acte en opposition avec l'habitude, l'adverbe est plus propre à marquer l'habitude, et la phrase adverbiale à indiquer l'acte, comme dans ces phrases: *Un homme qui se conduit sagement ne peut pas se promettre que toutes ses actions soient faites avec sagesse. Un auteur qui n'écrit pas élégamment peut toutefois en temps rendre des pensées avec élégance. Résiste avec courage à cette tentation, et sursuivez toujours courageusement le chemin de la vertu. La finesse, la méchanceté même, peuvent quelquefois s'enrichir avec navette, mais il n'est donné qu'à la candeur et à la simplicité de parler toujours sagement.* Si ce n'est pas précisément l'habitude qu'annonce l'adverbe, il est du moins fort propre à la désigner, puisqu'il marque une influence forte et constante qui suit le verbe dans tout le cours de l'action, et imprime à l'action un caractère distinctif. Voyez Formation.

**ADVERBIAL, ADVERBIALE.** Adj. Il se dit en grammaire, d'une expression qui équivalait à un adverbe. *Adroitement* est un adverbe; *avec adresse* est une *expression adverbiale*. Cet adj. se met toujours après son subst. Voyez Adverbe.

**ADVERBIALEMENT.** Adv. À la manière des adverbess. On dit que des adjectifs sont pris adverbialement, lorsqu'ils sont employés dans un sens adverbial. Par exemple, dans ces façons de parler, *tenir bon, tenir ferme; bon et ferme*, qui sont des adjectifs, sont pris adverbialement. On dit aussi *sentir bon, sentir mauvais; et, dans ces phrases, les adjectifs bon et mauvais* ont pris adverbialement. Cet adverbe ne se met qu'après le verbe: *Ce mot est pris adverbialement.*

**ADVERSATIF, ADVERSATIVE.** Adj. Terme de grammaire qui signifie, qui marque quelque différence, quelque restriction ou opposition entre ce qui suit et ce qui précède. Il y a des conjonctions adversatives qui rassemblent les idées, et font servir l'une à contre-balancer l'autre. Telles sont *mais, quoique, bien que, cependant, pourtant, néanmoins, toutefois*. Ces conjonctions désignent, entre des propositions opposées à quelques égards, une liaison d'unité fondée sur la compatibilité intrinsèque.

On appelle *proposition adversative* celle qui est composée de deux propositions dont la seconde marque une distinction, une séparation, une sorte de contrariété et d'opposition, par rapport à la première. Cette séparation est marquée par une conjonction adversative. *La fortune peut bien ôter les richesses, mais elle ne peut pas ôter la vertu*; voilà une proposition composée qu'on appelle adversative, où la séparation est marquée par la conjonction adversative *mais*.

Il y a cette différence entre les conjonctions adversatives et les disjonctives, que, dans les ad-

versatives, le premier sens peut subsister sans le secours du second qui lui est opposé; au lieu qu'avec les disjonctives, l'esprit considère d'abord les deux membres ensemble, et ensuite les divise en donnant l'alternative, en les partageant, en les distinguant : *C'est le soleil ou la terre qui tourne; c'est vous ou moi; soit que vous mangiez, soit que vous buviez.* En un mot, l'adversative restreint ou contrarie, au lieu que la disjonctive sépare ou divise.

**ADVERSE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'avec les mots *fortune* et *partie*. Avec *partie* c'est un terme de jurisprudence qui signifie la partie avec laquelle on est en procès. Dans le langage ordinaire, on dit quelquefois *la fortune adverse*, pour dire *l'adversité*. Rousseau a dit en vers, *l'adverse fortune*; et Voltaire, en prose, *l'adverse partie*.

Jamais *l'adverse fortune*,  
 Mais surveillante importune,  
 Ne parut plus loin de moi.

(J.-B. Rouss., liv. IV, od. 15, 35.)

*Ne croyant pas que son adverse partie ait des armes, il se jette sur lui.* (Voltaire.)—On dit aussi en jurisprudence, *l'avocat adverse*, pour dire l'avocat de la partie adverse.

**ADVERSITÉ.** Subst. f. Lorsque ce mot signifie l'état d'infortune, de malheur, qu'éprouve l'homme par un ou plusieurs accidents fâcheux, il n'a point de pluriel : *Être au, 2<sup>e</sup> adversité.* *Il éprouva ce que la prospérité a de plus grand, et ce que l'adversité a de plus cruel.* Lorsqu'il signifie accident fâcheux, il prend le pluriel. *L'adversité* est un état, les *adversités* sont des accidents. On peut éprouver plusieurs *adversités*, sans être dans *l'adversité*. *L'adversité* est le résultat des grandes *adversités*.

**Æ.** Cette figure n'est aujourd'hui qu'une diphthongue aux yeux, parce que, quoiqu'elle soit composée de *a* et de *e*, on ne lui donne dans la prononciation que le son de l'*e* simple ou commun, et même on ne l'a pas conservée dans l'orthographe française. On écrit *César, Enée, Enéide, Éole*, etc. Comme on ne fait point entendre dans la prononciation le son de l'*a* et de l'*e* en une seule syllabe, on ne doit pas dire que cette figure est une diphthongue. On prononce *a-érié*, exposé à l'air, et de même *a-érien*. Ainsi *a* n'est point une diphthongue en ces mots, puisque l'*a* et l'*e* y sont prononcés chacun séparément, comme des syllabes particulières.

**AÉRIEN, AÉRIENNE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Des esprits aériens.*

**AÉRIFORME.** Adj. des deux genres. On prononce *a-é-rif-or-me*. Il ne se met qu'après son subst. : *Substance aériforme.*

**AÉROSTAT.** Subst. m. On prononce *a-é-ro-stat*. **AÉROSTATIQUE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Ballon aérostatique.*

**AF.** La syllabe *af* indique ordinairement un redoublement de l'action du simple dont il est dérivé. Ainsi *affamé*, qui a une faim extraordinaire; *affinité*, plus grande relation; *afficher*, rendre plus public; *affectation*, soin plus particulier.

**AFFABILITÉ.** Subst. f. L'Académie le définit, qualité de celui qui reçoit et qui écoute avec bonté et douceur ceux qui ont affaire à lui. Cette définition n'est pas bien exacte. *Affabilité* vient du vieux mot *fabier*, qui signifiait causer, parler, discourir, s'entretenir, converser; et de la particule *af*, qui marque redoublement; il se dit de

la qualité morale qui fait qu'on reçoit ses inférieurs avec bonté, qu'on les écoute avec complaisance, et qu'on leur parle avec bienveillance. Il se dit quelquefois d'égal à égal, mais jamais d'inférieur à supérieur.—On ne peut pas dire de soi-même qu'on est *affable*, qu'on a de *l'affabilité*. Voici ce que dit M. Lemaire au sujet de ce passage cité dans la *Grammaire des Grammaires* (p. 105) : « Nous ne voyons pas la raison de cette dernière assertion, à moins que ce ne soit un précepte de modestie. Il nous semble qu'on pourrait très-bien dire : *Je suis affable pour tout le monde, et cependant mes ennemis m'accusent de hauteur.* » Ce substantif n'a point de pluriel.

**AFFABLE.** Adj. des deux genres. Il peut précéder son subst., lorsqu'il a avec lui une analogie étroite. On ne peut pas dire, *un affable homme, une affable femme*; mais dans quelque cas on peut dire, *cette affable bonté, cette affable douceur*. Il régit les prépositions *à* ou *envers* : *Affable à tout le monde, ou envers tout le monde. Affable à tous avec dignité, elle savait estimer les uns sans s'âcher les autres.* (Bossuet.) Voyez *Adjectif*.

**AFFAIBLISSANT, AFFAIBLISSANTE.** Adj. verbal du verbe *affaiblir*. Il suit toujours son subst.

**AFFAIRE.** Subst. f. *Avoir affaire à quelqu'un* suppose pouvoir, autorité, force, supériorité de la part de celui à qui on a affaire; et dépendance, infériorité, besoin de la part de celui qui a affaire. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, a *affaire* au ministre ou à ses commis; il n'a pas *affaire* avec le ministre ou avec ses commis. Un plaideur a *affaire* à ses juges; il n'a pas *affaire* avec ses juges. Un inférieur a *affaire* à ses supérieurs, en ce qui regarde la subordination. *Je vous plains* d'avoir *affaire* à cet homme-là.—*Avoir affaire* avec quelqu'un suppose concours d'affaires, discussion, différend, contestation. Un commis a *affaire* avec le ministre lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire, et qu'il lui en dit son avis. Un associé a *affaire* avec son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes. Il faut éviter d'*avoir affaire* avec des fripons.—On dit qu'une femme a eu *affaire* avec un homme, ou un homme avec une femme, pour dire qu'ils ont eu ensemble un commerce de galanterie.—*Avoir affaire* de signifie avoir besoin de : *J'ai affaire de vous, ne vous éloignez pas; j'ai besoin de vous parler, de vous employer à quelque chose, de vous charger de quelque commission.* On dit par mécontentement ou par mépris, *j'ai bien affaire de cet homme-là*, pour dire, il m'embarrasse, il m'ennuie, je n'ai pas besoin de lui.—Il se dit aussi des choses : *J'ai affaire d'argent, j'ai besoin d'argent. J'ai affaire de cette planche, j'en ai besoin pour Pemployer, pour m'en servir.—J'avais bien affaire de cette visite, c'est-à-dire, cette visite vient bien mal à propos.*—Observez que *avoir affaire* est la seule manière d'écrire cette expression; et si l'on trouve quelquefois *avoir à faire*, c'est une irrégularité qu'il ne faut pas imiter, et qui provient le plus souvent de la négligence de l'imprimeur. (*Grammaire des Grammaires*, p. 4058.)

**AFFALER.** V. pronom. On dit d'un matelot qui, au lieu de peser sur une manœuvre seulement avec les mains pour l'affaler, la saisit et se laisse descendre avec elle, qu'il *s'affale* avec cette manœuvre. On dit aussi qu'il *s'affale* le long d'une manœuvre, lorsqu'il se laisse glisser le long d'une manœuvre fixe. Le *Dictionnaire de l'Acad.* n'in-

dique point cette acception. Voyez l'article suivant.

**AFFAIRE**, V. n. L'Académie, qui donne ce verbe comme actif, ne dit point qu'il s'emploie aussi dans le sens neutre. Il se dit d'un vaisseau qui est trop près d'une côte dont il ne peut s'éloigner. La force du vent, celle des courants, ou même le calme, font *affaler* un vaisseau. On dit qu'un *vaisseau est affalé*, lorsque la force du vent ou des courants le porte près de terre, d'où il ne peut s'éloigner ou courir au large, soit par l'obstacle du vent, soit par celui des courants, ce qui le met en danger d'échouer sur la côte et de périr. — Il semble qu'*être affalé* s'emploie plus particulièrement pour désigner que c'est le vent qui charge en côte; l'on dit que le vaisseau y est porté par les courants ou par le calme. On dit plus ordinairement *être porté à terre, être jeté, être dressé*. — On dit aussi en ce sens *s'affaler*: *Le vaisseau s'affale, va s'affaler*.

**AFFAÏSSÉ**, **AFFAÏSSÉ**. Part. passé du v. *affaïsser*, et adj. Il se dit absolument: *Il est affaïssi*; ou avec la préposition *sous*: *Il est affaïssi sous le poids des années*.

**AFFAMÉ**, **AFFAMÉ**. Part. passé du v. *affamer*, et adj. On dit sans régime d'un homme qui a une grande faim, qu'*il est affamé*. Au figuré, *affamé* régit la préposition *de*: *Affamé de gloire, d'honneurs, de nouvelles*; et dans ces phrases il y a une analogie sensible avec le sens propre:

Cent cités marcheront de carnage *affamées*,  
Et la terre à ma voix verra des armées.  
(D'ARLÉ, *Enéide*, VII, 757.)

Mais peut-on dire comme Voltaire:

C'était du grand Henri la redoutable armée,  
Qui, lasse de repos, et de sang *affamé*.  
(HENRI, VI, 151.)

Il me semble qu'on est *altéré de sang*, et non pas *affamé de sang*. Le besoin de la rime aura sans doute occasionné cette faute.

Delille a employé plus heureusement cette expression dans les vers suivants:

Leurs cœurs enflammés  
Sont altérés de sang, et de meurtre *affamés*.  
(*Enéide*, VIII, 7.)

**AFFECTATION** Subst. f. L'*affectation* dans une personne est proprement une manière d'être ou d'agir qui est ou qui paraît recherchée, et qui forme un contraste choquant avec la manière habituelle d'être ou d'agir de cette personne, ou avec la manière d'être ou d'agir des autres hommes. *Affectation dans la démarche, dans les gestes, dans le langage; cette fatuité de quelques femmes de la ville, qui cause en elles une mauvaise imitation de celles de la cour, est quelque chose de pire que la grossièreté des femmes du peuple, et que la rusticité des villageoises; elle a sur toutes deux l'affectation de plus.* (La Bruyère, de la *Ville*, p. 289.) *Molière... n'a pas assurément prétendu, en attaquant les femmes savantes, se moquer de la science et de l'esprit, il n'en a joué que l'abus et l'affectation.* (Volt., *Épître à madame du Châtelet, en tête d'Alzire*.)

L'Académie donne des exemples du pluriel: *On ne saurait la corriger de ses affectations. Une de ses affectations est de dire... Toutes ces affectations me déplaisent.*

*Affectation*, en littérature, se dit d'une manière

trop recherchée, trop étudiée de s'exprimer. L'*affectation* est dans la pensée, dans l'expression, dans le choix des mots, des tours ou des images. Quand on a, dit Marmontel, l'idée de l'affectation dans la contenance, dans la démarche, dans la parure, on a l'idée de l'affectation dans le style.

L'*affectation* est quelquefois ju-qué dans le soin trop marqué d'être naturel, dans la familiarité, dans la négligence. On tombe dans l'*affectation* en courant après l'esprit.

**AFFECTER**, V. a de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe, dans le sens de faire une chose avec une intention marquée, ou dans celui d'être touché, régit la préposition *de*: *C'est une chose à qui affecte de parler beaucoup. Il est affecté de la perte de son ami*. Dans le sens de destiner à un certain usage, il régit la préposition *à* ou la préposition *pour*: *Il a affecté les revenus de cette terre à l'entretien de sa maison. Affecter une rente pour le paiement d'une dette*.

**AFFECTÉ**, **AFFECTÉ**. Adj. L'Académie dit qu'il n'est guère usité qu'en parlant des choses de piété. Cependant J.-J. Rousseau a dit: *Les premières sensations des enfants sont purement affectives, ils n'aperçoivent que le plaisir et la douleur.* (*Emile*, 1<sup>er</sup> part., tom. VI, p. 58.)

**AFFECTER**. Subst. f. Ce mot vient du latin *affectare*, toucher, faire impression. Pris dans le sens le plus général, il signifie impression faite sur une chose, et qui y cause quelque changement. Il se dit au physique et au moral. C'est dans la première acception que les médecins disent, *une affection hystérique, une affection nerveuse*, etc. On appelle en général *affectation* l'impression que les êtres qui sont au dedans de nous ou hors de nous exercent sur notre âme: *Les affections de nos âmes, ainsi que les modifications de nos corps, sont dans un flux continu*. (J.-J. Rousseau.) *Affectation* se prend plus communément pour le sentiment vil de plaisir ou d'aversion que les objets occasionnent en nous: *L'horreur et la pitié sont moins des passions de l'âme, que des affections naturelles qui dépendent de la sensibilité du corps et de la similitude de la conformation.* (Buffon.) *Affectation*, dans un sens plus restreint, se prend pour ce sentiment de l'âme doux et profond qui fait qu'elle s'attache avec complaisance à quelque objet. L'Académie n'a défini que cette acception et celle qui est usitée en médecine. Féraud avance hardiment que ce substantif ne se dit au pluriel que dans le langage ascétique, et il le regarde comme un exemple unique et une exception à la règle générale cette phrase de l'Académie: *Le cadet est l'objet des affections de la mère*. Nous lui répondrons par les passages suivants, choisis entre mille: *Tel est le peuple de France, sensible jusqu'à l'enthousiasme, et capable de tous les excès, dans ses affections comme dans ses murmures.* (Volt., *Siècle de Louis XV*, chap. XI.) *Son cœur, qui n'était qu'à nous, se doit maintenant à d'autres affections auxquelles il fait que l'amitié cède le premier rang.* (J.-J. Rousseau, *Heloise*, II part., lettre 18, tom. III, p. 342.) *Corrige les affections déréglées.* (Idem, III<sup>e</sup> part., lettre 22, tom. IV, p. 413.) *Affectation* se dit aussi d'un sentiment de bienveillance qui nous attache à nos semblables, qui est plus que l'inclination, moins que l'amitié, et encore moins que l'amour: *L'affectation du prince pour tous ceux qui l'entourent. L'habitude de fréquenter des personnes douces et honnêtes fait naître l'affectation*. En ce sens, il n'a point de pluriel.

**AFFECTUEUSEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il m'a parlé affectueusement.* et non pas, *il m'a affectueusement parlé.*

**AFFECTUEUX, AFFECTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Discours affectueux, manière affectueuse, confiance affectueuse, cette affectueuse confiance.* Voyez *Adjectif*.

**AFFÊTÉ, AFFÊTÉE.** Adj. L'Académie le définit, qui est plein d'affectation dans son air, dans ses manières, dans son langage. *Affêté* n'est pas ce qui est plein d'affectation, mais ce qui est plein d'afféterie. En parlant des personnes, il signifie, qui a dans ses airs, dans ses manières, dans son langage, une recherche minutieuse et peu naturelle, dans le dessein de paraître doux, affable, complaisant, aimable. *Un jeune homme affêté, une femme aff.ée.* En parlant des choses, il signifie, qui marque de l'afféterie. *Air affêté, manières aff.ées.* Il suit toujours son subst.

**AFFÊTERIE.** Subst. f. *L'afféterie du style* n'est pas l'affectation du style. L'affectation suppose l'envie de se distinguer, de faire parade de quelque chose, elle se montre à découvert; *l'afféterie* suppose le désir de plaire et une recherche minutieuse dans les moyens d'y parvenir. On tombe dans l'affectation en courant après l'esprit, et dans l'afféterie en recherchant les grâces.

**AFFIDÉ, AFFIDÉE.** Adj. qui se met toujours après son subst : *Un homme affidé, une personne affidée.*

**AFFIRMATIF, AFFIRMATIVE.** Adj. Il se dit en logique et en grammaire de ce qui exprime l'affirmation. *Un raisonnement affirmatif* est un raisonnement par lequel on prouve qu'une idée, qui est l'attribut, est renfermée dans une autre qui est le sujet. On dit aussi un *jugement affirmatif.* On appelle *proposition affirmative* une proposition qui exprime un jugement affirmatif ou une affirmation.

Le sens affirmatif est opposé au sens négatif. Cet adj. suit toujours son subst.

**AFFIRMATIVEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe *Il en a parlé affirmativement.*

**AFFIRMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il régit la conjonction que avec l'indicatif, quand le sens est affirmatif : *J'affirme que je l'ai vu; je n'affirme pas que je l'aie vu.*

**AFFLICTE, AFFLICTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.

**AFFLIGEANT, AFFLIGEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *affliger.* L'*e* est muet. Il n'est là que pour donner au *g* un son doux qu'il n'a pas devant *l'a.* *Une situation affligeante.* On peut mettre cet adj. avant son subst. quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une nouvelle affligeante, cette affligeante nouvelle.*

**AFFLIGER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'affl.erais, nous affligeons,* et non pas, *j'affligais, nous affligions.*

Voltaire a dit dans *Mirope* (act. II, sc. 1, 2) :

Écartez ces terreurs dont le poids vous afflig.

La Harpe trouve ces expressions indécentes. Un poids, dit-il, accable plus qu'il n'allige. (*Cours de Littérature*)

Pascal a employé ce mot dans un sens analogue : *Quand la mort affligeait un corps innocent.*

(*Pensées*, p. 324.) M. Cousin remarque qu'il est ici pour frapper, abattre, tomber sur, du latin *affligere*.

Ce mot s'emploie en parlant des choses. On dit très-bien que la *famine afflige un pays*, que la *disséte afflige les provinces.* *Il apprit que la maladie se faisait sentir de nouveau, et affligéait plus que jamais cette terre ingrate.* (Montesquieu, *Lettres persanes*.)

**AFFOLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud dit que ce verbe est hors d'usage, et il donne des exemples où il est employé. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage que dans le style familier et au participe, et cependant qu'on l'emploie avec le pronom personnel. L'Académie et Féraud le donnent pour un verbe actif, mais ils ne citent pas un exemple où il ait ce sens. Il est certain qu'on dit *être affolé de quelqu'un ou de quelque chose*, et *s'affoler de quelqu'un ou de quelque chose.* Voltaire a dit dans une épître :

Voyez-vous pas de tous côtés  
De très-décépées beautés  
Pleurant de n'être plus aimables;  
Dans leur besoin de passion,  
Ne pouvant rester raisonnables,  
S'affoler de dévotion,  
Et rechercher l'ambition  
D'être bégueules respectables.

(*Épître*, XXXI, 27.)

**AFFRANCHI, AFFRANCHE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst., et qui est souvent suivi de la préposition de : *Etre affranchi d'un impôt.*

**AFFREUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a tourmenté affreusement, ou on l'a affreusement tourmenté.*

**AFFREUX, AFFREUSE.** Adj. Il se met avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une tempête affreuse ou une affreuse tempête.* Voyez *Adjectif*.

On dit, *c'est un homme affreux*, pour dire c'est un homme excessivement laid; et *c'est un homme affreux*, pour dire c'est un homme d'un caractère atroce : *J'ai vu des hommes affreux*, dit J.-J. Rousseau, *pleurer de douleur aux apparences d'une année fertile.*

**AFFRONT.** Subst. m. L'Académie dit : *Il ne vous fera point d'affront; sa mémoire lui fit un affront.* Féraud prétend que ces expressions indéfinies doivent toujours se dire sans préposition ou article. Domergue relève avec raison cette erreur. Il y a, dit-il, cette différence entre *faire affront* et *faire un affront*, que le premier a plus d'étendue, et annonce une suite d'actes d'où naissent la honte, le déshonneur; au lieu que le second indique un seul acte. L'enfant qui *fait affront* à sa famille, est celui dont les habitudes vicieuses font rougir ses honnêtes parents; le prédicateur à qui la mémoire *fait un affront* est celui qui, une fois, manque de mémoire. *Vous pouvez compter sur mon fils*, dira très-bien un père de famille, *j'ai toujours veillé sur ses principes et sur sa conduite, il ne vous fera point d'affront; c'est-à-dire*, il ne vous fera pas une seule chose dont vous ayez à rougir. Un acteur dira : *Jamais ma mémoire ne m'a fait d'affront, c'est-à-dire*, elle ne m'a pas trahi une seule fois.

Racine a dit dans *Iphigénie* (act. II, sc. iv, 5) :

Aux affronts d'un refus, craignant de vous commettre.

L'abbé d'Olivet pensait qu'il faudrait à *l'affront d'un refus*, plutôt qu'*aux affronts d'un refus*.

Desfontaines a prétendu, au contraire, que l'un est plus expressif que l'autre, et que les affronts présentent une idée plus étendue. — On dit *l'affront d'être refusé*, dit Féraud; mais *l'affront d'un refus* n'est guère bon. Ce qui n'est guère bon, c'est la critique de Féraud. On dit la *honte d'une mauvaise action* (l'Académie); pourquoi ne dirait-on pas *l'affront d'un refus*, ou les *affronts d'un refus*? Les *affronts* n'est pas dit ici par rapport à l'injure reçue, mais par rapport aux effets que pourrait produire cette injure sur les personnes qui en seraient témoins, ou qui en auraient connaissance de quelque autre manière.

**AFFRONTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie le définit, attaquer avec hardiesse et avec intrépidité. On peut attaquer avec hardiesse et intrépidité, sans *affronter*. *Affronter* signifie, s'avancer avec audace et intrépidité en face d'un ennemi, de manière à témoigner qu'on ne le redoute point, et qu'on se croit aussi fort que lui. Au figuré, c'est s'exposer sans crainte à un danger : *Affronter la mort*. *Affronter*, dans le sens de tromper, est du style familier.

**AFFRONTEUR.** Subst. m. Trompeur. On dit au féminin *affronteuse*. Il est familier.

**AFFUBLEMENT.** Subst. m. Ce mot signifiait autrefois, habit, vêtement, voile de religieuse. Il ne se dit plus aujourd'hui que dans un sens de dénigrement, pour signifier un habillement extraordinaire, peu convenable ou sans goût. Il est familier.

**AFFUBLER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. C'est couvrir de quelque habillement ridicule, extraordinaire. Je pense que Voltaire a fait un faux emploi de ce mot dans *l'Enfant prodige*, en disant :

Il me prend une envie :  
C'est d'affubler sa face de palais  
A poing fermé de deux larges soufflets.  
(Act. III, sc. vi, 34.)

Je ne comprends pas trop non plus comment on peut donner deux larges soufflets à poing fermé.

**AFIN.** Conjonction qui désigne le motif, la cause ou la raison pourquoi on fait une chose. Elle régit la proposition de avec l'infinitif, ou que avec le subjonctif : *J'étudie afin de m'instruire*, ou *afin que je m'instruise*. Il y a quelque ressemblance entre *afin* et *pour*; mais *pour* marque une vue plus prochaine, et *afin* une vue plus éloignée. On se présente devant le prince *pour* lui faire sa cour; on lui fait sa cour *afin* d'en obtenir des grâces. Il semble que le premier de ces mots convient mieux lorsque la chose qu'on fait en vue de l'autre en est une cause infaillible; et que le second est plus à sa place lorsque la chose qu'on a en vue en faisant l'autre en est une suite moins nécessaire. On tire le canon sur une place assiégée *pour* y faire une brèche, et *afin* de pouvoir la prendre d'assaut, ou de l'obliger de se rendre.

*Pour* regarde plus particulièrement un effet qui doit être produit; *afin* regarde proprement un but où l'on veut parvenir.

Après un impératif, ou met que *pour afin que* : *Venez, que je vous parle*.

**AGAÇANT, AGAÇANTE.** Adj. verbal tiré du v. *agaçer*. Il suit ordinairement son subst. : *Des regards agaçants, une mine agaçante*.

**AGAGER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie le définit au figuré, chercher à plaire par des regards, par des manières attrayantes. Il signifie, en ce

sens, tâcher par des regards et des manières attrayantes d'attirer l'attention, de se faire remarquer. *C'est une coquette qui n'a que tous les jeunes gens.* Il signifie, dans un autre sens figure, exister à badiner ou à quereller, par de petites attaques en paroles ou en gestes. *Éloignez des enfants avec le plus grand soin les domestiques qui les aiment, les irritent, les agacent* (J.-J. Rouss., *Emile*, liv. 1, t. VI, p. 63.) Sur quoi il faut observer qu'*agacer* ne signifie pas la même chose que *provoquer*. Le premier suppose l'intention de plaisanter, d'exercer à engager des querelles folâtres; le second suppose l'intention d'attaquer sérieusement, d'exercer à une querelle sérieuse. On *agace* par des railleries, on *provoque* par des insultes ou des menaces.

**AGE.** Subst. m. On dit à votre âge et non pas à nos âges, à votre âge et non pas à vos âges. Voltaire a dit :

J'ai consumé mon âge au sein de l'Amérique.  
(*Idem*, t. I, p. 1, 9.)

On dirait en prose, *J'ai consumé ma vie*.

Il y a de la différence entre *à de* et à l'âge de. La première expression semble désigner simplement l'âge; et la seconde, à l'idée d'âge semble joindre celle d'époque. *J'ai un fils âgé de trente ans*, et non pas *j'ai un fils qui est à l'âge de trente ans*. Il ne s'agit là que de l'âge de mon fils. Mais je dirai, *Fontenelle est mort à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans et sept mois*. Il y a là et l'idée de l'âge, et une idée d'époque; *avec* ne saurait convenir. (Domergue, pag. 463 de ses *Syllabes grammaticales*.)

L'Académie a omis plusieurs acceptions du mot *âge*. *Age* peut être considéré comme une carrière que l'on a à parcourir, et qui a un commencement, un milieu et une fin. On dit en ce sens, *les progrès de l'âge, avancer en âge, mon âge avance*. (Voltaire.) *Age* se dit des sciences et de la littérature, pour distinguer leur état différent à différentes époques. *C'était alors le bel âge de la géométrie* (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. xxxiv.) *Les quatre âges de la littérature*. *Le se* se dit du lait des nourrices, pour marquer le temps depuis lequel il leur est venu : *Je ne sais si l'on ne devrait pas faire un peu plus d'attention à l'âge du lait*. (J.-J. Rouss., *Emile*, liv. 1, t. VI, p. 47.)

**AGENOUILLER, S'AGENOUILLER.** V. n. et pronom. On mouille les II. L'Académie dit que *s'agenouiller*, c'est se mettre à genoux. Cela n'est pas exact. *S'agenouiller* exprime que le mouvement physique qui fait prendre la posture; *se mettre à genoux* exprime de plus le sentiment d'humilité ou d'adoration dont cette posture est le signe. Les incrédules *s'agenouillent* quelquefois dans les églises; les dévots s'y *mettent à genoux*. Les charmeux *s'agenouillent*, ils ne se *mettent pas à genoux*.

**AGGRAVANT, AGGRAVANTE.** Adj. verbal tiré du v. *aggraver*. On ne prononce qu'un *g*. Il ne se dit que du substantif *circonstance*, et se met toujours après ce subst. : *Une circonstance aggravante*.

**AGILE.** Adj. des deux genres. Il se met avant son subst. lorsque l'analogie ou la situation d'esprit de celui qui parle le permet. Voyez *Adjectif*.

Delille a dit (*Georg.*, I, 371).

Et ailleurs (*Géorg.*, I, 339) :

D'une *agile* main,  
Promener la navette errante sur le lin.

**AGILEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est élançé agilement sur son cheval*, ou *il s'est élançé sur son cheval*.

**AGIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. On dit *agir en honnête homme*, en *homme d'honneur*; mais on ne dit pas *en agir bien ou mal avec quelqu'un*. Il faut dire *en user bien ou mal avec quelqu'un*. *Il a bien agi, il a mal agi avec moi*; ou bien *il en a mal usé, il en a bien usé avec moi*.

On dit *agir d'autorité*. *C'est un homme qui aime à agir d'autorité*; mais non *agir de puissance*. Il ne faut donc pas imiter ce vers de Corneille,

Agissez donc, seigneur, de puissance absolue.  
(*Pertharite*, act. IV, se. III, 32.)

**AGISSANT, AGISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *agir*. Il suit toujours son substantif : *Un homme agissant, une femme agissante*.

**AGNAT, AGNATION, AGNATIQUE.** Dans ces mots le *g* se prononce *gue*, *agnenat*, *agnenation*, *agnenatique*, en passant légèrement sur la syllabe *gue*.

**AGNEAU, AGNELER, AGNELET.** Dans ces mots on mouille le *gn* comme dans *campagne*. Le dernier est vieux et peu usité.

**AGNÈS.** Subst. m. On mouille le *gn*, et on prononce le *s*. *Cette fille est une Agnès*. Elle fait *l'Agnès*.

**AGNUS.** Subst. m. Mouillez le *gn* comme dans *campagne*. On prononce le *s* final.

**AGNUS-CASTUS.** Subst. m. Arbuste. On prononce le *g* dur comme *ague*. Les deux *s* qui sont à la fin se prononcent.

**AGONISANT, AGONISANTE.** Adj. verbal tiré du v. *agoniser*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme agonisant, une femme agonisante*.

**AGRÉABLE.** Adj. des deux genres. Cet adjectif régit la préposition *à* : *Cette nouvelle est agréable à mon père*. *Cet homme m'est agréable*. *Tout ce qu'il a fait pour moi m'a été agréable*. Avec le verbe *être* impersonnel, il régit *de* et l'infinitif : *Il est agréable de vivre avec ses amis*. Il se dit des personnes et des choses, et se met avant son substantif quand l'analogie et l'harmonie le permettent. Voyez *Adjectif*. On ne dit pas *un agréable homme*, mais on dit *c'est une agréable femme*, parce que les agréments sont plus particulièrement le partage de la femme.

**AGRÉABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est agréablement logé*.

**AGRÉER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Agréer un service, une proposition*. Joint à un autre verbe, il régit que avec le subjonctif : *Agréez que j'aille vous faire ma cour*. *Faire agréer quelque chose à quelqu'un*.

**AGRÉGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Fagrégérais, nous agrégeons*, et non pas *f'agrégais, nous agrégois*.

**AGRESTE.** Adj. des deux genres, qu'on peut mettre avant son subst., en consultant l'oreille et

l'analogie. L'Académie l'explique par rustique, sauvage, et l'on peut laisser passer ces deux expressions; mais elle ajoute *champêtre*, et l'on ne peut s'empêcher d'observer que les idées d'*agreste* et de *champêtre* sont totalement opposées. Le mot *agreste* exclut toute idée de culture et d'agrément; le mot *champêtre*, au contraire, réveille l'idée de la culture et des agréments qui l'accompagnent. Un lieu *agreste* n'offre que des rochers stériles, des plantes sauvages, une terre inculte; il inspire la tristesse, ou du moins une stérile mélancolie. Un lieu *champêtre* présente un spectacle riant et agréable. Ce sont des plaines fertiles, de gras pâturages couverts de riches troupeaux, des prairies émaillées de fleurs, des arbres courbés sous le poids des fruits, des travaux utiles qu'animent l'innocence et la gaieté, et qui promettent l'abondance et le bonheur. On ne connaît point de plaisirs *agrestes*; mais rien n'est plus touchant que les plaisirs *champêtres*. L'idée de ce mot est inséparable de celle d'agrément. *Tout cela donne à cette maison un air plus champêtre, plus vivant, plus animé, plus gai*. (J.-J. Rousseau, *Héloïse*, IV<sup>e</sup> part., lettre 10, t. IV, p. 484.)

**AGRICOLE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Peuple agricole, nation agricole*.

**AH.** Interjection qui exprime la joie, la douleur, l'amour, l'admiration, la commisération, l'impatience. *Ah, quel plaisir!* *ah, que je suis heureux de vous revoir!* etc. Il ne faut pas le confondre avec *Ha!* autre interjection qui exprime la surprise et l'étonnement. Voyez ce mot. Ordinairement, on met un point admiratif après *Ah!* lors même qu'il est suivi d'une phrase admirative, *Ah! que je vous plains*. Il est mieux de ne mettre le point admiratif qu'à la fin de la phrase. Voyez *Admiratif*. D'autres mettent le point admiratif après l'interjection et après la phrase admirative. Cette ponctuation vaut mieux que la première; c'est celle de l'Académie.

**AIDE.** Subst. f. Dans le sens de secours, ce mot a tantôt un sens passif, *venez à mon aide*; tantôt un sens actif, *mon aide vous est inutile*.

**AIDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Aider quelqu'un dans ses malheurs*. *Aider quelqu'un de sa bourse*.

*Aider* quelqu'un activement, c'est prêter secours à quelqu'un, sans partager personnellement sa peine ou son travail; *aider à quelqu'un*, c'est partager personnellement le travail, la peine de quelqu'un. Celui qui a prêté de l'argent à une personne pour payer une partie de ses dettes, *a aidé cette personne à payer ses dettes*. Mais celui qui a porté une partie du fardeau dont un homme était chargé, *lui a aidé à porter ce fardeau*. Telle est l'explication que les grammairiens donnent de ces deux façons de parler. Nous ajouterons avec Voltaire, qu'*aider à quelqu'un* est une expression populaire : on ne doit pas dire, *aidez-lui à marcher*, mais *aidez-le à marcher*. Cependant Fénelon a dit : *J'aidai un Rhodien confus à se relever* (*Télémaque*, liv. V, t. I, p. 190), et la *Grammaire des Grammaires*, qui nous fournit cette citation, donne un grand nombre d'exemples analogues, tirés d'auteurs estimés (p. 1061).

En parlant des choses on emploie *à* : *Aider à la lettre, aider à une affaire*. Pascal a employé ce verbe sans régime : *Toutes choses étant aidées et aidantes* (*Pensées*, p. 300.)

**AIE.** Interjection. Exclamation de douleur. Il est impossible de dire comment on prononce ce mot. On ne fait sentir que très-faiblement l'*i* et l'*e*.

**AÏEUL.** Subst. m. Par *aïeul* ou *aïeuls*, on en-

tend précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel; et par *aïeux* ou *ancêtres*, on entend ceux qui ont devancé nos *aïeux*, c'est-à-dire, tous ceux de qui on descend. *Nos ancêtres*, *nos aïeux*, *nos pères*; ces expressions sont à peu près synonymes lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation qui ont précédé le temps où nous vivons; elles diffèrent en ce qu'il se trouve une gradation d'ancienneté, de façon que le siècle de nos *pères* touche au nôtre, que nos *aïeux* les ont devancés, et que nos *ancêtres* sont les plus reculés de nous. (Beauzée.)

**AIGLE.** Subst. Il est masculin quand il signifie oiseau de proie, pupitre d'église en forme d'aigle, et figurément, homme d'un génie, d'un esprit supérieur. — On le fait aussi masculin en parlant de l'aigle de la Légion d'honneur. *Le grand aigle*, *le petit aigle*. Il est féminin dans le sens de signes militaires, d'armoiries et de devises: *Aigle impériale*. *Les aigles romaines*. *Aigle déployée*. *Les aigles romaines étaient peintes sur les drapeaux*. *Aigle*, constellation, est aussi féminin.

Voltaire ne s'est point astreint à ces règles. Dans son discours sur l'égalité des conditions, il a fait *aigle*, oiseau, féminin.

L'aigle fière et rapide, aux ailes étendues,  
Sait l'objet de sa flamme élançé dans les nues.  
(*Prémier discours sur l'homme*, 101.)

Mais ailleurs il a dit (*Mahom.*, act. I, sc. IV, 26) :

.. L'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,  
Et l'aigle impérieux qui plane au haut du ciel,  
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel.

Aujourd'hui on fait toujours ce mot masculin dans le sens d'oiseau: *L'espèce de Paigle commun est moins pure, et la race en paraît moins noble que celle du grand aigle*. (Buffon, t. XVIII, p. 95.)

**AIGRE.** Adj. des deux genres. Il se met avant ou après son subst. Au figuré surtout on le fait précéder: *Une aigre réprimande*, *une aigre répartie*.

**AIGRE-DOUX, AIGRE-DOUCE.** Adj. qui se met toujours après son subst.: *Un fruit aigre-doux*, *des oranges aigre-douces*. On remarquera que cette expression étant composée de deux mots, ils doivent être joints par un tiret.

Dans ce mot, *aigre* est invariable, mais *doux* se met au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, suivant le substantif que modifie l'adjectif. Un fruit *aigre-doux*, une orange *aigre-douce*, des oranges *aigre-douces*. — L'Académie, en 1835, écrit *des oranges aigres-douces*, *des paroles aigres-douces*.

**AIGRELET, AIGRELETTE.** Adj. qui suit toujours son subst. L'Académie dit *aigretet* et *aigret*, et les décline de la même manière. *Aigretet* est le terme usité; *aigret* ne se dit qu'abusivement.

**AIGREMENT.** Adv. Il ne se dit point au propre, et se met toujours après le verbe. *Il lui a répondu aigrement*, et non pas, *il lui a aigrement répondu*.

**AIGRIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. *Aigrir la violence d'un mal*. *Aigrir les ennuis*, *le désespoir de quelqu'un*.

Rougissez d'un silence  
Qui de vos maux encore aigris la violence.  
(*Rac.*, *Phéd.*, act. I, sc. III, 35.)

Pourquol venir encore aigrir mon désespoir?  
(*Rac.*, *Beren.*, act. V, sc. v, 5.)

Allons, suivons ses pas, aigris sous ses ennuis.  
(*Vol.*, *Brut.*, act. II, sc. III, 24.)

**AIGU, AIGUÉ.** Adj. Il se met toujours après son subst.: *Un fer aigu*, *une maladie aiguë*.

On appelle en grammaire, *accent aigu*, un accent qui se fait de droite à gauche, et se met sur *Fe* fermée, pour marquer sa prononciation. Voyez *Accent*.

**AIGUARD, AIGUAIL, AIGUYER,** se prononcent comme s'il n'y avait point d'u. L'Académie dit qu'on prononce de même *aiguère* et *aiguirière*; mais elle se trompe, car alors il faudrait prononcer *éjière* et *éjière*, ce qu'on ne fait pas.

**AIGUE-MARINE,** plur. des *Aigues-marines*. Des pierres précieuses couleur vert de mer. *Aigue* vient du latin *AGUA*, *eau*; ainsi *aigue-marine* signifie *eau-marine* ou de mer. (*Grammaire des Grammaires*, p. 171.)

**AIGULLADE, AIGUILLE, AIGUILLÉ, AIGUILLER, AIGUILLETTE, AIGUILLETER, AIGULLON, AIGUILLONNER.** Dans tous ces mots on mouille les *l*, et on fait entendre l'u.

**AIGUISSEMENT.** Subst. m. On fait sentir l'u.

**AIGUISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On fait sentir l'u.

**AIL.** Subst. m. On mouille le *l*. L'Académie dit que ce mot fait *aulx* au pluriel, d'autres grammairiens veulent qu'il fasse *aux*. Ce pluriel est peu usité; et, si on l'emploie, je pense qu'on doit écrire *aulx*, comme l'Académie, afin de le distinguer du mot *ails* qui signifie à les.

On dit plus souvent des *gousses d'ail*, ou des *têtes d'ail*, que des *aulx*. Plusieurs naturalistes disent des *ails*. Dans sa dernière édition l'Académie en fait la remarque.

**AILÉ, AILÉE.** Adj. Il se met toujours après son subst.: *Des serpents ailés*, *un poisson ailé*.

**AILLEURS.** Adv. Les *ll* sont mouillées. Ils le sont aussi dans *d'ailleurs*.

**AIMABLE.** Adj. des deux genres. Pourquol dit-on *cela m'est aimable*? et ne peut-on pas dire *cela m'est aimable*? C'est qu'*aimable* vient d'*agrèer*; *cela m'agrèe*, c'est-à-dire, *agrée* à moi. Il n'en est pas ainsi d'*aimer*: *J'aime cette pièce*, et non pas, *cette pièce aime à moi*; ainsi on ne peut dire *m'est aimable*. (*Remarques sur le Menteur*, act. II, sc. I, 24.)

Cet adj. peut précéder son subst.: *Un homme aimable*, *un aimable homme*. *Une simplicité aimable*, *une aimable simplicité*.

\* **AIMABLEMENT.** Ce charmant adverbe a de belles autorités: saint François de Sales, Bourdaloue, madame de Sevigne; il en a de plus fortes encore, l'utilité, l'analogie, l'harmonie. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dictionnaires*.)

**AIMANT, AIMANTE.** Adj. verb. l. tiré du v. *aimer*. On dit particulièrement une *âme aimante*. Il suit toujours son subst.

**AIMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Aimer quelqu'un*. *Aimer à faire quelque chose*.

L'Académie a omis quelques acceptions de ce verbe. *Aimer* se dit des choses. On dit que l'*amour aime à faire des sacrifices pour l'objet aimé*, que la *renouance aime le son*, que l'*ignorance aime le grand jour*. *Le style des ouvrages académiques n'aime point les passages brusques, à moins que les idées intermédiaires ne se suppléent facilement*. (Condillac, *Art d'écrire*, liv. IV, chap. II, t. VII, p. 359.)

*Aimer*, suivi d'un verbe à l'infinitif, prend la préposition *à* lorsqu'il s'agit d'une action à faire:

*Aimer à jouer, à boire, à chasser.* Lorsqu'il s'agit d'une impression reçue ou d'un état, il se met sans préposition : *J'aime entendre une bonne musique. Il n'aime point ramper dans les cours.* (J.-J. Rousseau.) Ici *ramper* exprime un état. Quelquefois *aimer* reçoit *que*, comme dans les phrases suivantes, où deux prépositions sont liées par cette conjonction : *Il aime qu'on le voie. Elle aime qu'on la regarde.* — On dit familièrement *aimer quelqu'un de*, pour dire, l'aimer à cause de : *Je l'aimerais toute ma vie du courage qu'il a en de vous aller trouver.* (Madame de Sévigné.)

Quand *aimer* est pris dans un sens absolu, il ne se dit qu'en parlant des personnes et du cœur humain, et s'entend ordinairement de l'amitié ou de l'amour : *Un cœur fait pour aimer. Qui ne sait point haïr ne sait point aimer.* (Voltaire.) *Il n'y a que les gens peu répandus qui sachent aimer.* (Voltaire.) quelquefois il s'entend seulement de l'amour. C'est aux circonstances à déterminer ce sens.

*Aimer mieux*, suivi d'un verbe à l'infinitif, sert à restreindre ou déterminer la signification de ce verbe, sans qu'il soit besoin de mettre une préposition entre eux. Ainsi l'on dit, *il aime mieux posséder une fortune médiocre et tranquille, qu'une fortune brillante et tumultueuse.*

*Aimer mieux* exige que le verbe de la proposition qui lui est subordonnée soit au subjonctif. *J'aime mieux qu'Acante soit méchant que si je l'étais.*

*Aimer mieux* est quelquefois suivi d'un infinitif et de *que*, comme dans *j'aime mieux lire que jouer*; et quelquefois il est suivi de *que de*, comme dans *j'aime mieux mourir que de me déshonorer.* Le premier se dit quand il s'agit d'une préférence de goût *J'aime mieux danser que chanter*; le second s'emploie quand il s'agit d'une préférence de volonté : *J'aime mieux lui pardonner que de le réduire au désespoir.* Dans ces façons de parler, *mieux* se met après *aimer*, dans les temps simples, comme dans les exemples que l'on vient de donner. Dans les temps composés, il se met entre le verbe auxiliaire et le participe : *J'ai mieux aimé danser, j'ai mieux aimé lui pardonner.*

*Ainsi.* Conjonction. Elle exprime un rapport de prémisses et de conséquence, c'est une manière de conclure. Il suivrait de la qu'il y a un pléonasme dans *ainsi donc*, expression dont plusieurs personnes ne font pas difficulté de se servir. Camille pense qu'il n'y a point de pléonasme dans cette façon de s'exprimer, parce que la particule *donc* ne fait qu'ajouter au sens. *Ainsi* est une manière de conclure; *ainsi donc* est une manière de résoudre. Pour conclure, il ne faut que tirer une induction de quelque chose, au lieu que, pour résoudre, il faut avoir éclairci tous les doutes.

Malgré ce raisonnement, je ne puis m'empêcher de voir un pléonasme dans *ainsi donc*. L'un et l'autre est une manière de conclure; l'un et l'autre exprime un rapport de prémisses et de conséquence; je pense qu'il faut dire l'un ou l'autre.

*Ainsi que* régit l'indicatif : *Ainsi que vous ne l'avez promis.* On ditant autrefois, *ainsi que le soleil chasse les ténèbres, ainsi ou de même la science chasse l'erreur.* Aujourd'hui on met comme à la tête du premier membre, et *ainsi*, ou *de même*, à la tête du second. Comme *le soleil chasse les ténèbres, ainsi, ou de même, etc.* Dans

les phrases où *ainsi que* se trouve entre deux singuliers, ou après un singulier et devant un pluriel, le verbe qui suit se met au singulier, parce qu'alors *ainsi que* est la comme en parenthèse : *Crite futile, ainsi que beaucoup d'autres,* est toute simple.

*Air.* Subst. m. On dit qu'une femme a l'air hautain, gracieux; qu'elle a l'air grosse, boitense; qu'une robe a l'air bien faite, etc. Mais quelle est la raison de cet usage, et dans quels cas faut-il faire accorder l'adjectif avec le substantif *air*, ou avec le substantif qui est le sujet de la proposition?

Cette question a été souvent agitée par les grammairiens, et il ne me semble pas qu'elle soit encore bien résolue.

Pour parvenir à la résoudre, il faut observer que dans ces phrases, le mot *air* signifie tantôt manières, façons, et qu'il se dit de la manière de parler, d'agir, de marcher, de se tenir, de s'habiller, de se conduire dans le monde; et généralement de tout ce qui regarde le maintien, la contenance, la mine, le port, la grâce et toutes les façons de faire; et que tantôt il se prend pour apparence, extérieur.

Pour connaître si l'adjectif des phrases dont il est question doit s'accorder avec le mot *air*, il faut examiner si ce mot est pris dans le premier ou dans le second sens. Si dans le premier, l'adjectif s'accorde avec ce mot; si dans le second, il s'accorde avec le sujet de la phrase.

Mais il n'est pas aisé de faire cette distinction à l'égard des personnes; car ce sont les manières et les façons qui forment en grande partie l'apparence, l'extérieur; et par conséquent, l'apparence, l'extérieur résulte en grande partie des manières, des façons, etc.

Le moyen de distinguer ces deux choses, dans les sens dont il s'agit, c'est d'examiner si la modification exprimée par l'adjectif peut convenir à l'air pris dans le sens de manières, façons, etc., ou à l'air pris dans le sens d'apparence, d'extérieur. Essayons l'application de ce moyen. On demande s'il faut dire *cette femme a l'air fier*, ou *cette femme a l'air fière*. J'examine d'abord si l'idée de fierté comprise dans l'adjectif *fier* peut être attribuée aux manières, aux façons, etc.; et je trouve que c'est particulièrement par les manières, les façons, etc., que se manifeste la fierté; j'en conclus que la fierté convient à l'air pris en ce sens, que l'adjectif *fier* convient à ce substantif, et qu'on peut dire *cette femme a l'air fier*. Mais si je considère que, par le mot *air*, on peut entendre aussi l'apparence, l'extérieur, je serai obligé de convenir qu'on peut dire également, *cette femme a l'air fière*; car la fierté ne convient point à l'apparence, comme elle convient aux manières, aux façons, aux gestes, etc.; je ne puis, en ce sens, faire accorder l'adjectif qu'avec le sujet de la proposition. Dans *cette femme a l'air fier*, j'appelle l'attention sur ses manières, ses façons, ses démarches, ses gestes, ses discours, etc.; quand je dis *cette femme a l'air fière*, je n'ai en vue que l'apparence, l'extérieur qui résulte de ses manières et qui fait présumer qu'elle a de la fierté dans l'âme. Ainsi par ces deux phrases j'exprime deux nuances différentes; ce qui suffit pour les autoriser.

Mais si je veux faire les mêmes preuves sur les adjectifs *gros, sage, prudent, amoureux, content, heureux, bon*, je trouverai qu'ils ne conviennent point au mot *air* pris dans le sens de manières, façons; car la grosseur ne se mani-

feste ni dans les manières, ni dans les façons, et il en est de même de la sagesse, de la prudence, de l'amour, du contentement, du bonheur, de la bonté, qui peuvent bien influer en quelque sorte sur les manières et les façons, mais qui ne peuvent être exprimées entièrement par ces manières, comme les grâces par un air gracieux, la douceur par des manières soumises et affectueuses; la timidité, l'effronterie, l'embarras, la hardiesse, la fureur, par toutes les manières et les façons qui les caractérisent. Je sentirai donc qu'on ne peut pas dire de l'air dans le sens de manière, *qu'il est gros, sage, prudent, amoureux, content, heureux, etc.*; et qu'ainsi, *air* dans ces sortes de phrases ne peut être pris que dans le sens d'apparence, d'extérieur. L'en conclura que l'on doit dire *cette femme a l'air grosse, a l'air sage, prudente, contente, heureuse, bonne, etc.* En effet, ces phrases, *elle a l'air grosse, bissue, bêteuse; elle a l'air sage, prudente, amoureux, contente, etc.*, veulent dire, elle a l'apparence d'être grosse, prudente, contente, etc.

On peut dire qu'une femme a un air coquet, ou des airs coquets, parce qu'il y a certains signes de coquetterie qui se remarquent dans certaines manières ou façons d'agir. Mais en général l'air d'une femme, dans le sens des manières, ne peut pas plus être coquet qu'il ne peut être heureux ou content. On ne peut donc pas dire qu'une femme a l'air coquet; mais il faut dire qu'elle a l'air coquette.

Un air bon, ou un bon air, dans le sens de manières, n'a aucun rapport à la bonté du cœur; il signifie de bonnes manières, une bonne contenance, en un mot un bon air; mais jamais un air bon ni un bon air n'ont pu signifier en ce sens un air de bonté. L'air, dans ces phrases, ne peut donc signifier autre chose qu'apparence extérieure; et l'on doit dire qu'une femme a l'air bonne, ce qui signifie qu'elle a une apparence, un extérieur de bonté.

Il faut conclure de tout ce qu'on vient de dire.

1<sup>o</sup> Que lorsque le sujet est un nom de chose, l'adjectif ne peut se rapporter qu'à ce sujet; car les choses n'ayant point de manières, de façons d'agir, etc., *air*, dans les phrases où elles sont exprimées, ne peut signifier autre chose qu'apparence ou extérieur. On dira donc, *cette robe a l'air bien faite, cette soupe a l'air bonne, cette poire a l'air mûre, cette proposition n'a pas l'air sérieuse.* (VOLT., *Remarques sur les Horaces*, act. II, sc. vi, 7.)

2<sup>o</sup> Que lorsqu'il s'agit de personnes, et que la modification exprimée par l'adjectif convient au substantif *air* dans le sens de manières, de façons, etc., on doit le faire accorder avec le substantif *air*, si l'on a intention de le prendre en ce sens; mais que, dans le cas où l'on aurait intention d'exprimer par ce mot l'apparence ou l'extérieur, il faudrait faire accorder l'adjectif avec le sujet de la proposition. Ainsi l'on peut dire, selon la nuance de l'idée que l'on veut exprimer, *cette femme a l'air hantain*, dans le sens de manières; et *cette femme a l'air hantaine*, dans le sens d'apparence, d'extérieur; *cette femme a l'air fier*, à les manières fières; ou *cette femme a l'air fière*, à l'air, l'apparence d'être fière; *cette femme a l'air embarrassé*, ou *a l'air embarrassée*, etc.

3<sup>o</sup> Que lorsqu'il s'agit de personnes, et que la modification exprimée par l'adjectif ne peut convenir au substantif *air* pris dans le sens de manières, façons, etc., on ne peut faire accorder l'adjectif qu'avec le sujet de la proposition, et

qu'ainsi il faut dire *elle a l'air grosse, bêteuse, bissue, incommode; elle a l'air heureuse, contente, bonne, sage, etc.*

A la vérité, Fenelon a dit en parlant de statues *En voilà une qui a l'air bien gracieux*, au lieu de *gracieuse*. Boulaue, en parlant d'une femme (*les Héros de Romans*, t. II, p. 126) *Je lui trouve l'air bien coquet*, au lieu de *coquette*. J.-J. Rousseau, en parlant de convervées (*Émile*, liv. IV, t. VII, p. 175) *Est-elle a l'air plus propre et plus gai que le chaume* au lieu de *gaité*. Mais puisque cette phrase est, tant discutée depuis longtemps, ne paraît pas encore éclaircie de nos jours, elle l'est au moins du temps de Fenelon de Boulaue et de J.-J. Rousseau. — L'Académie, en 1835, la décide ainsi: « Quand a le mot *air* est immédiatement suivi d'un adjectif, si cet adjectif se rapporte au sujet de la proposition, il doit s'accorder a ce le sujet; a s'il se rapporte seulement au mot *air*, il doit être mis au masculin »

AISE. Adj. des deux genres. Il régit de avant les noms: *Que je suis aise de cette no...* Je. Avant les verbes, il régit de avec l'infinitif, ou que avec le subjonctif. *Je suis bien aise de vous voir, je suis bien aise qu'il soit venu.* On emploie de quand le verbe a rapport au sujet de la phrase, et que quand il n'y a pas rapport. Cet adj. suit toujours son subst.

AISE, AISEE. Adj. Il régit à: *Cela est aise a faire.* Quand il est joint avec le verbe être pris impersonnellement, il régit de: *C'est une chose qu'il est aise de faire.* Il suit toujours son subst.

AISEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il en est venu aisément a bout, ou il en est aisément venu a bout.*

ALARMEANT, ALARMEANTE. Adj. verbal tiré du v. *alarmer*. On peut le mettre avant son subst. v. consultant Forville et Fanalogue: *Une nouvelle, alarmante, une situation alarmante. Cette alarme nouvelle, cette alarmante situation.* Il régit quelquefois la préposition *pour*: *Cela est alarmant pour les maris. C'est une situation alarmante pour la pudeur.*

ALGÈRE. Voyez *Allégé*

ALENTOUR. Adv. *Les echos d'alentour.* Autrefois on employait la locution *a l'entour* comme préposition, en y ajoutant de:

... A son réveil il trouva

L'airail de la mort à l'entour de son corps.

(LA FONTAINE, liv. III, fable VII, 43.)

Aujourd'hui on doit dire *autour de*

ALENTOURS. Subst. m. qui ne s'emploie qu'au pluriel

ALERTE. Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst.: *Un homme alerte, une femme alerte.*

ALGÈBRE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst.: *Calcul algébrique.*

ALIBI. Subst. m. Ce mot ne prend point de s au pluriel.

ALÉXABLE. Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst.: *Domine alexable.*

ALIMENTAIRE. Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst.

ALINEA. Terme de grammaire, qui signifie, commencez par une nouvelle ligne. C'est en ce sens une espèce d'interjection. Celui qui dit dit *alinea*, pour dire, terminez par un point ce que vous venez d'écrire, laissez en blanc ce qui reste a remplir de votre dernière ligne, quittez-la, finie ou non finie, et commencez-en une nous

velle, observant que le premier mot de cette nouvelle ligne commence par une capitale, et qu'il soit un peu rentré, pour mieux marquer la séparation ou distinction du sens.

Une ligne dont le premier mot est ainsi rentré s'appelle un *alinéa*, et alors ce mot est substantif masculin. *Les alinéa bien placés contribuent à la netteté du discours.* Ce mot ne prend point de *s* au pluriel, parce que c'est le nom d'un signe individuel qui peut être répété, mais qui, dans le fond, est toujours le même. Voyez *Nombres*.

\* **ALLANGUISSEMENT.** Subst. m. Etat de languueur. Mot inusité que J.-J. Rousseau a employé. *Un tiède allanguissement énerve toutes mes facultés, et l'esprit de vie s'éteint en moi par degrés.*

**ALLANT, ALLANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *aller*. Il suit toujours son subst.

**ALLÉGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, *e g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *J'allégeais, allégeons*, et non pas *j'alligais, alligéons*.

**ALLÉGORIE.** Subst. f. On prononce les deux *l*. L'allégorie, dit Dumasais, a beaucoup de rapport avec la métaphore; l'allégorie n'est même qu'une métaphore continuée. L'allégorie est un discours qui est d'abord présenté sous un sens propre, qui paraît tout autre que ce qu'on a dessein de faire entendre, et qui cependant ne sert que de comparaison pour donner l'intelligence d'un autre sens qu'on n'exprime point.

La métaphore joint le mot figuré à quelque terme propre; par exemple, *le feu de vos yeux*; *yeux* est au propre, au lieu que dans l'allégorie tous les mots ont d'abord un sens figure; c'est-à-dire, que tous les mots d'une phrase ou d'un discours allégorique forment d'abord un sens littéral qui n'est pas celui qu'on a dessein de faire entendre. Les idées accessoires doivent ensuite facilement le véritable sens qu'on veut exciter dans l'esprit; elles démasquent, pour ainsi dire, le sens littéral étroit; elles en font l'application.

Quand on a commencé une allégorie, on doit conserver dans la suite du discours l'image dont on a emprunté les premières expressions. Ainsi l'idylle ou madame Deshoulières, sous l'image d'une bergère qui parle à ses brebis, rend compte à ses enfants de tout ce qu'elle a fait pour leur procurer des établissements, et se plaint tendrement, sous cette image, de la dureté de la fortune, est une allégorie toujours soutenue par des images, et qui toutes ont rapport à l'image principale par ou la figure a commencé; ce qui est essentiel à l'allégorie.

L'allégorie est fort en usage dans les proverbes. Les proverbes allégoriques ont d'abord un sens propre qui est vrai, mais qui n'est pas ce qu'on veut principalement faire entendre. On dit familièrement: *Tantra la cruche à l'eau, qu'à la fin elle se brise*; c'est-à-dire que, quand on affronte trop souvent les dangers, à la fin on y perit.

Les fictions que l'on débute comme histoires, pour en tirer quelque moralité, sont des allégories que l'on appelle *apologues, paraboles, ou fables morales*.

Les énigmes sont aussi une espèce d'allégorie. Mais l'énigme cache avec *s* in ce qui peut la dévoiler; au lieu que les autres espèces d'allégories doivent être exprimées de manière qu'on puisse aisément en faire l'application.

**ALLÉGORIQUE.** Adj. des deux genres. On pro-

nonce les deux *l*. En prose, il suit toujours son subst.: *Discours allégorique*. On appelle *sens allégorique*, le sens qui se tire d'un discours qui, à le prendre dans son sens propre, signifie toute autre chose. Voyez *Allégorie*.

**ALLÉGORIQUEMENT.** Adv. On prononce les deux *l*. Il ne se met qu'après le verbe: *Les prophètes parlent allégoriquement*.

**ALLÉGORISER, ALLÉGORISER, ALLÉGORISTE.** Dans ces trois mots on prononce les deux *l*.

**ALLÈGRE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Un homme allègre, une femme allègre*.

**ALLÉGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce les deux *l*. *L'u* ne se prononce pas. Il n'est mis là que pour donner au *g* une prononciation qu'il n'a pas devant *e*.

**ALLÉLUIA.** Subst. m. Mot hébreu qui ne prend point de *s* au pluriel: *Des alléluia*. — Les uns veulent qu'on prononce *al-lé-lu-ia*; les autres *al-lé-lu-ia*. Je pense qu'il n'y a pas grand inconvénient dans l'une ou dans l'autre prononciation. L'Académie indique *alléluia*.

**ALLER.** V. n. et irrégulier de la 1<sup>re</sup> conj. On ne prononce qu'un *l*. Voici comment on le conjugue: Infinitif. — Aller.

Indicatif. — *Présent* Je vais *ou* je vas, tu vas, il va; nous allons, vous allez, ils vont. — *Imparfait*. J'allais, tu allais, il allait; nous allions, vous alliez, ils allaient. — *Passé simple*. J'allai, tu allas, etc.; nous allâmes, etc. — *Passé composé*. Je suis allé *ou* allée, tu es allé *ou* allée, il est allé *ou* elle est allée; nous sommes allés *ou* allées, ils sont allés *ou* elles sont allées. — *Autre passé composé*. J'ai été, tu as été, il a été; nous avons été, vous avez été, ils ont été, *ou* elles ont été. — *Passé antérieur composé*. J'eus été, tu eus été, il eût été; nous eûmes été, vous eûtes été, ils eurent été. — *Plusqueparfait*. J'étais allé *ou* allée, tu étais allé *ou* allée, etc. — *Autre plusqueparfait*. J'avais été, etc.; nous avions été, etc. — *Futur simple*. — J'irai, tu iras, il ira; nous irons, vous irez, ils iront. — *Futur composé*. Je serai allé, etc.; nous serons allés, etc. — *Autre futur composé*. J'aurai été, etc.; nous aurons été, etc.

Conditionnel. — *Présent*. J'irais, etc.; nous irions, etc. — *Premier passé*. Je serais allé, etc.; nous serions allés, etc. — *Autre premier passé*. J'aurais été, etc.; nous aurions été, etc. — *Second passé*. J'eusse été, tu eusses été, etc.; nous eussions été, etc.

Impératif. — *Présent ou futur*. Va, qu'il aille; allons, allez, qu'ils aillent.

Subjonctif. — *Présent ou futur*. Que j'aille, que tu ailles, etc.; que nous allions, etc. — *Imparfait*. Que j'allasse, que tu allasses, qu'il allât; que nous allussions, que vous allassiez, qu'ils allassent. — *Passé*. Que je sois allé, etc.; que nous soyons allés, etc. — *Autre passé*. Que j'aie été, etc.; que nous ayons été, etc. — *Plusqueparfait*. Que je fusse allé, etc.; que nous fussions allés, etc. — *Autre plusqueparfait*. Que j'eusse été, etc.; que nous eussions été, etc.

Participe. — *Présent*. Allant. — *Passé*. Allé.

On a remarqué que ce verbe fait à la première personne du présent de l'indicatif, *je vais ou je vas*. On ne dit plus guère aujourd'hui que le premier, malgré les raisons d'analogie qui semblaient être pour le second. Voyez *Usage*.

Le verbe *être* est proprement l'auxiliaire du verbe *aller*. Il est allé à Paris. *Vous étiez allé en campagne*. Il faut donc employer cet auxiliaire pour la formation des temps composés de

ce verbe, toutes les fois qu'on lui conserve sa signification naturelle, c'est-à-dire, toutes les fois qu'il est question d'exprimer un mouvement, idée essentielle de ce verbe. Mais quelquefois on veut seulement exprimer l'existence passée d'un sujet dans un lieu, abstraction faite du mouvement par lequel il a été transporté dans ce lieu, et relativement à son absence actuelle de ce lieu; et alors on dit *j'ai été à Paris, j'ai été à Rome*; ce qui ne signifie autre chose que j'ai existé, j'ai été présent à Paris, à Rome, et je n'y existe plus, je n'y suis plus présent. Un homme qui s'est transporté de Paris à Rome, pourra bien dire *je suis allé à Rome*, ce qui signifiera, j'ai fait le voyage de Paris à Rome. Il dira, dans le même sens, *je suis allé en trois jours d'Orléans à Bordeaux*. Dans ces phrases, le mouvement est exprimé; mais si, abstraction faite du voyage, il veut indiquer seulement son existence, sa présence passée à Rome, il ne dira plus, *je suis allé à Rome*, mais *j'ai été à Rome*. Ici, *j'ai été* n'est point un temps du verbe *aller*, mais un temps du verbe *être* dans le sens d'exister, d'être présent en un lieu. A la vérité, ce temps a un rapport de conséquence avec le verbe *aller*; car pour avoir été en un lieu, il faut y être allé. Mais il n'indique en aucune manière l'idée de mouvement qui est essentielle au verbe *aller*. Il ne l'indique pas plus que *j'étais*, dans *j'étais à Rome*. Montesquieu a dit: *Strabon, malgré le témoignage d'Apollodore, paraît douter que les rois grecs soient allés plus loin que Séleucus et Alexandre; soient allés* indique évidemment un sens d'espace parcouru, et par conséquent de mouvement. Il ajoute: *Quand il serait vrai qu'ils n'auraient pas été plus loin, vers l'Orient, que Séleucus. Auraient été* indique ici la présence, l'existence en un lieu. *Vous êtes allée à Marseille pour me fuir*. (Madame de Sévigné, lettre LVII, tom. I, p. 49.) Le verbe *fuir* indique bien ici un espace parcouru, un voyage fait dans l'intention de s'éloigner. *Vous avez été* serait une faute. *Depuis la lettre reçue, je suis allé tous les jours chez M. Sylvestre* (J.-J. Rousseau), c'est-à-dire, je m'y suis transporté tous les jours. *J'ai été faire des compliments pur vous à l'hôtel Rambouillet*. (Madame de Sévigné.) Il fallait *je suis allée*, parce qu'il ne s'agit point ici d'avoir existé à l'hôtel Rambouillet, mais de s'y être transporté pour faire des compliments. *J'ai été hier à l'Opéra; je suis allé à sept heures à l'Opéra*. Dans la première phrase, je n'indique que mon existence, ma présence passée à l'Opéra; dans la seconde, je marque le mouvement que j'ai fait pour m'y transporter. *Il était trois heures quand je suis allé chez lui*, quand je me suis transporté chez lui; *j'ai été chez lui hier*; j'ai été présent chez lui, mais je n'y suis plus. *Si l'on vient me demander, vous direz que je suis allé à l'Opéra*, que je me suis transporté à l'Opéra, et que je n'en suis pas encore revenu.

L'usage des temps du verbe *être* en ce sens, auquel plusieurs personnes attachent mal à propos une idée de mouvement, a fait croire que les temps passés de ce verbe pouvaient être employés indifféremment au lieu des temps passés du verbe *aller*; et l'on a dit *je fus le voir, je fus le trouver*, etc., au lieu de *j'allai le voir, j'allai le trouver*, etc. Corneille a dit dans *Pompée* (act. I, sc. III, 57):

Il fut jusques à Rome implorer le sénat.

Voltaire a dit sur ce vers: *Il fut implorer*, c'é-

tait une licence qu'on prenait autrefois. Il y a même encore plusieurs personnes qui disent *je fus le voir, je fus lui parler*; mais c'est une faute, par la raison qu'on va parler, qu'on va voir, et qu'on n'est point parler, qu'on n'est point voir. Il faut donc dire, *j'allai lui parler, j'allai le voir, il alla l'implorer*. Ceux qui tombent dans cette faute ne disent pas *je fus lui rencontrer, je fus lui faire apercevoir*. (Remarques sur Corneille.) Cette locution, dont on trouve des exemples dans les meilleurs auteurs, et même dans Voltaire, qui la condamne, doit être regardée comme vicieuse. D'ailleurs, elle est inutile, puisque le passé *j'allai* exprime exactement ce qu'on veut lui faire signifier, en lui attribuant le mouvement qui tient essentiellement à l'idée exprimée par le verbe *aller*.

Lorsque le terme du mouvement est marqué d'une manière déterminée, le rapport du verbe à ce terme s'indique par les prépositions *à, en, ou dans*. *Aller à* indique le terme du mouvement considéré comme un point déterminé: *Aller à Lyon, à Bordeaux. Aller à la ville, à la campagne. Aller à* indique quelquefois, outre le terme du mouvement, le dessein de trouver, de se procurer quelque chose, de faire, d'obtenir quelque chose. *On va au marché pour se procurer des denrées; à la boucherie, pour acheter de la viande; à Peau, pour se procurer de l'eau; aux eaux, pour prendre les eaux; on va à la guerre, au combat, au feu. On va à la messe, à répres, au sermon, à l'Opéra, au concert. Aller au café, aller au cabaret. Aller au roi, au ministre, pour demander quelque chose, pour obtenir quelque grâce, quelque faveur.*—Quelques fois le dessein est considéré comme terme du mouvement: *Aller à confesse, à la promenade, aux informations. Aller à la chasse, à la pêche. Aller aux opinions, aux voix*. Figurément, *aller à la fortune, aux honneurs, aux dignités*. On emploie *aller en* pour indiquer le terme du mouvement considéré comme étendu, par opposition aux autres termes de la même espèce: *Aller en Espagne, en Italie*, par opposition à tout autre pays; *aller en campagne*, par opposition à rester dans le lieu où l'on demeure. Par analogie, *aller en vengeance, aller en pèlerinage*.

Lorsque l'on considère le terme non-seulement comme étendu, mais aussi comme circonscrit par des bornes dans lesquelles on est contenu, on se sert de la préposition *dans*: *Aller dans la rue, aller dans l'eau*.

*Aller de*, indique le point où commence le mouvement: *Aller de son fauteuil à son lit, aller de Paris à Lyon, aller de France en Espagne. S'en aller* se conjuge comme *aller*, dans ses temps composés: *Je m'en suis allé, tu t'en es allé, il s'en est allé, on elle s'en est allée; nous nous en sommes allés, vous vous en êtes allés, ils s'en sont allés, ou elles s'en sont allées.*—A l'impératif, *va-t-en, qu'il s'en aille; allez-vous-en, qu'ils s'en aillent*. On voit que *en* précède toujours l'auxiliaire *être*.

Il ne faut pas, disent plusieurs grammairiens, écrire à l'impératif *va-t-en*, comme si le *t* était euphonique; mais bien *va-t'en* avec une apostrophe, parce que c'est le pronom *t* dont on retranche l'e. Condillac prétend au contraire qu'il faut écrire *va-t-en* avec le *t* euphonique. Mais une preuve incontestable que ce verbe prend le pronom *t* à la seconde personne du singulier de l'impératif, c'est qu'il prend le pronom *vous* à la seconde personne du pluriel du même mode. On

dit *allez-vous-en*, donc il faut dire *va-t'en*. Il n'y a point de raison pour que la seconde personne du singulier ne suive pas, à cet égard, la même loi que la seconde personne du pluriel.

A l'imperatif on dit avec un *s*, *vas-y*, et non pas *va-y*.

Corneille a dit dans *les Horaces* (act. V, sc. 1, 5) :

Nos plaisirs les plus doux ne vont point sans tristesse.

Expression familière, dit Voltaire, dont il ne faut jamais se servir dans le style noble. *En effet, des plaisirs ne vont point.* (Remarques sur Corneille.)

Dans *Cinna* (act. I, sc. III, 86) :

Avec la liberté Rome s'en va renaître.

Voltaire ne trouve point cette expression fautive en poésie, au contraire; voyez dans *l'Iphigénie* de Racine (act. I, sc. v, 27) :

Et ce triomphe heureux qui s'en va devenir  
L'éternel entretien des siècles à venir.

On lit aussi dans *Cinna* (act. I, sc. III, 433) :

Va marcher sur leurs pas où l'honneur le convie.

Il faudrait, dit Voltaire, *va, marche*. On ne dit pas plus *allons marcher*, qu'*allons aller*. (Remarques sur Corneille.)

Corneille a dit, *allons, mon bras*, et *allons, mon âme, du moins savons l'honneur*. (*Cid*, act. I, sc. VII, 49.) Voltaire a dit à ce sujet, *allons*, signifie *marchons*; et ni un bras ni une âme ne marchent, D'ailleurs, nous ne sommes plus dans un temps où l'on parle à son bras et à son âme. (Remarques sur Corneille.)

Ce verbe sert d'auxiliaire pour former les futurs prochains des verbes: *Je vais faire, je vais chanter*. On sent que dans cet emploi il n'a pas sa signification primitive. Voyez *Conjugaison, Auxiliaire*.

ALLIANCE. On appelle en littérature *alliance des mots*, une espèce de métaphore plus hardie que les autres. Elle consiste dans le rapprochement de deux idées, de deux mots qui semblent s'exclure, comme dans ce vers de Corneille :

Et, monté sur le faîte, il aspire à descendre.  
(*Cin.*, act. II, sc. 1, 16.)

*Je désire de descendre* serait très-simple. Mais ce mot *aspire* suppose un objet élevé, et pourtant s'applique ici à *descendre*. De là l'énergie de la pensée et de l'expression. Le veru de l'ambition, qui est ordinairement de *monter*, est ici de *descendre*. Voyez *Aspirer*.

Racine dit dans *Britannicus* (act. I, sc. II, 76) :

Dans une longue enfance ils l'auraient fait vieillir.

L'enfance et la vieillesse semblent s'exclure; elles sont ici réunies et le sens est trop clair pour être expliqué.

Le père du Glorieux dit à son fils, qui se jette à ses pieds en le priant de ne pas se découvrir :

J'entends, la vanité me déclare à genoux  
Qu'un père infortuné n'est pas digne de vous.  
(DESTOUCHES, *Le Glorieux*, act. IV, sc. VII, 55.)

*La vanité à genoux* semble offrir deux choses contradictoires.

Dans *l'Orphelin de la Chine*, Gengis-Kan, voulant exprimer le vide que la grande fortune a laissé dans son âme avant qu'il aimât Idamé, dit :

Tant d'États subjugués ont-ils rempli mon cœur?  
Ce cœur lasse de tout demandant une erreur  
Qui pût de mes ennemis chasser la nuit profonde,  
Et qui me consolât sur le trône du monde.

(Act. IV, sc. III, 9.)

*Consoler sur le trône du monde!* Quel sentiment à la fois touchant et profond! et comme ces deux idées, qui paraissent si loin l'une de l'autre, sont ici naturellement réunies! (La Harpe, *Cours de Littérature*.)

Lorsque l'alliance des mots n'ajoute point à l'énergie de l'expression, c'est un vice d'élocution. *L'on voit des gens qui, dans les conversations, dégoûtent par leurs ridicules expressions, par la nouveauté, et j'ose dire par l'impropriété des termes dont ils se servent, comme par l'alliance de certains mots qui ne se rencontrent ensemble que dans leur bouche, et à qui ils font signifier des choses que leurs premiers inventeurs n'ont jamais eu intention de leur faire dire.* (La Bruyère, de la Société, p. 253.)

ALLIER. V. à. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *allier à*, et *allier avec*. *Allier avec* suppose que les choses que l'on allie sont de nature différente, et qu'elles n'ont en elles-mêmes aucun rapport qui les dispose à être alliées. On dit, c'est difficile d'*allier le fer avec l'or, ou l'argent*, pour marquer l'espèce d'incompatibilité qui s'oppose à l'alliage de ces métaux. Au figure, *il est difficile d'allier les maximes du monde avec celles de l'Évangile. Le vice ne peut pas s'allier avec la vertu.* — *Allier à* suppose que les choses que l'on allie ont un rapport, une compatibilité, une tendance qui les dispose à être alliées: *Allier par à l'argent*; au figuré, *il est aisé d'allier les maximes de l'Évangile à celles des stoïciens. On voit la sincérité, la vertu, s'allier, dans son chaste regard, à la douceur et à la sensibilité.* (J.-J. Rousseau, *Héloïse*, IV<sup>e</sup> part., lettre 6, i<sup>re</sup> IV, p. 57.) — *S'allier à une famille*, suppose des rapports d'égalité, de convenance entre la personne qui s'allie et la famille à laquelle elle s'allie. *Un noble s'allie à une famille noble. S'allier avec une famille* suppose de l'inégalité, de la disproportion: *un roturier s'allie avec une famille noble; un noble avec une famille roturière. Un homme pauvre s'allie avec une famille riche; un homme riche avec une famille pauvre.* — On dit qu'une puissance s'est alliée avec une autre puissance, lorsque l'alliance a pour but principal quelque entreprise à laquelle les deux puissances alliées doivent concourir. *L'Autriche s'est alliée avec l'Angleterre, pour faire la guerre à la France.* Si l'alliance n'avait pour but que la jouissance, le maintien d'un avantage commun déjà établi, on dirait *s'allier à*: *Cette petite république s'est alliée à la Suisse.*

ALLOBOGE, ALLOCATION, ALLOCATION, ALLODIAL, ALLODIALITÉ, ALLUSION. Dans ces mots on prononce les deux L.

ALLUSION. Subst. f. On prononce les deux L. C'est une figure de rhétorique par laquelle on dit une chose qui a du rapport à une autre, sans faire une mention expresse de celle à laquelle elle a rapport. Ainsi, *subir le joug* est une allusion à l'usage des anciens, de faire passer leurs ennemis vaincus sous une traverse de bois portant sur deux montants, laquelle s'appelait *jugum*, joug. Ces sortes d'allusions, quand elles ne sont point

**trop obscures**, donnent de la noblesse et de la grâce au discours.

On appelle aussi *allusion* l'application d'un trait de louange ou de blâme à une autre personne que celle à laquelle elle est faite expressément. *L'allusion* est souvent une manière fine et délicate de donner des louanges sans blesser la modestie de ceux qu'on a intention de louer, ou de blâmer les vices et les défauts sans s'exposer à être repris.

**ALMANACH**. Subst. m. On prononce *almana*.

**ALÔES**. Subs. m. On prononce le *s* final.

**ALONGER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*, et pour la lui conserver, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Palongeuais, alongeais, et non pas j'alonguais, alongons*.

**ALORS**. Adv. On ne prononce pas le *s* final de ce mot, à moins qu'il ne soit suivi immédiatement d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. *Alors il me dit*; prononcez *alor zil me dit*.

*Alors* se place au commencement de la phrase et devant le sujet, ou après le verbe: *Alors il me dit*; *il me dit alors*; toujours après l'infinitif: *Que pourrais-je dire alors?* et, dans les temps composés, après le participe: *Il s'est repenti alors*. Après *alors* place au commencement d'une phrase, ou met quelquefois le verbe avant le sujet, et ce tour donne plus de vivacité à l'expression: *Alors parut un homme qui devait concilier tous les esprits*.

Autrefois on disait *alors* que pour *lorsque*: *Ce monsieur de Nevers, si extraordinaire, qui glisse des mains alors qu'on y pense le moins*. (Madame de Sévigné, lettre ix, t. I, p. 20.) Quelques poètes le disent encore, et on le leur passe. Mais en prose, on dit toujours *lorsque*. — On dit *la mode d'alors, les manières d'alors*, pour dire la mode, les manières de ce temps-là.

**ALPHABET**. Subst. m. Ce mot est composé des noms des deux premières lettres de l'alphabet grec, *alpha, betha*. Pourquoi, dit Ch. Nodier, ne pas s'en tenir chez nous aux mots *abécédaire* et *abécé*, qui ont au moins une construction naturelle et intelligible pour tout le monde? (*Examen critique des Dict.*)

L'alphabet français est composé de vingt-cinq lettres, qui sont *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z*. Voyez *Lettres, Consonne, Voyelle, Diphtongue*.

**ALPHABÉTIQUE**. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. *Ordre alphabétique*.

**ALTÉRABLE**. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. *Metal altérable*.

**ALTÉRANT**, **ALTÉRANTE**. Adj. verbal du v. *altérer*: *Un rognon altérant, une sauce altérante*. Il ne se met qu'après son subst.

**ALTÉRÉ**, **ALTÉRÉE**. Adj. Il s'emploie au propre sans régime: *Santé altérée, personne altérée*. Au figuré, il s'emploie avec la préposition *de*: *Altéré de sang*.

**ALTERNATIF**, **ALTERNATIVE**. Adj. Il suit toujours son subst. En termes de grammaire, on dit que *ou, sinon*, sont des particules alternatives.

**ALTERNATIVEMENT**. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe. *Il s'est commandé alternativement*.

**ALTIER**, **ALTIERE**. Adj. Cet adjectif se dit des manières, des discours. Voilà pourquoi on dit très-bien *cette femme a l'air altier*. Voyez *Air*. Dans le discours ordinaire, il suit toujours son

subst.; mais en vers et dans la prose poétique, il peut le précéder. Cresset a dit (*Edouard III*, act. II, sc. vi, 48):

Et fausse trop souvent, cette altière rage,  
N'attend qu'un crime heurteux pour montrer sa bassesse.

Voltaire a dit dans *Alzire* (act. I, sc. vi, 3):

Allons, ne souffrons pas que cette humeur altière...

Les grammairiens ne sont pas entièrement d'accord sur la prononciation de ce mot. Les uns veulent qu'on prononce le *r* final; et les autres qu'on ne le fasse point entendre. Les premiers citent ces vers de Boileau (*J. P.* III, 133):

La colère est superbe et veut des mots altiers,  
L'abattement s'explique en des termes moins fiers.

Les autres citent ceux-ci du même auteur (*Lut.*, 1, 223):

Ce peacockier superbe est l'effroi du quartier,  
Et son courage est peint sur son visage altier.

Voltaire et La Harpe l'ont fait rimer avec *médier*:

Taisez-vous, lui répond un philosophe altier,  
Et ne vous vantez point de votre obscur métier.  
(*Les Deux Siècles*, 55.)

Vous suivez d'Appius les principes altiers,  
Et vous dédaignez trop un peuple de guerriers.  
(*Coriolan*, act. I, sc. III, 74.)

L'usage a décidé la question, et le *r* ne se fait point sentir dans ce mot, à moins qu'il ne soit suivi d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* muet. — « Nous pensons même qu'il doit rarement se faire sentir devant une voyelle, et qu'il ne se prononce pas, par exemple, dans une phrase comme celle-ci: *Un caractère altier est un défaut*. » (Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 64.)

**AMABILITÉ**. Subst. f. qui n'a point de pluriel.

**AMANT**. Subst. m. **AMANTE**. Subst. f. Ce n'est pas le *Dictionnaire de l'Académie* qui nous apprendra la signification du mot *amant*. C'est, dit ce Dictionnaire, celui ou celle qui a de l'amour pour une personne de l'autre sexe. D'après cette définition, un caporal qui, en voyant passer une belle reine, concevrait de l'amour pour elle, pourrait être appelé *l'amant* de cette reine; et une femme d'un certain rang, qui aurait dans le cœur une habiles secrète pour un homme d'une condition fort inférieure, sans lui parler, *serait son amante*. Rectifions cette définition. *Amant* se dit d'un homme qui, ayant de l'amour pour une personne du sexe, ou désirant seulement de s'en faire aimer, a déclaré ses sentiments, n'a pas été rebute, est aimé, ou tâche de se faire aimer. *Amante* ne se dit que sous le rapport des sentiments tendres et passionnés qui attachent une femme à un homme.

**AMAS**. Subst. m. Au figuré, il se dit d'un assemblage de choses inutiles, superflues, ou même nuisibles et dangereuses. *N'est illez pas votre sujet sous un amas de fleurs évanouies*. (Voltaire.) *Nos premiers historiens ad plerent sans examen cet amas confus de vérités et d'erreurs*. (Barth., *Anacharsis*, chap. I, XIV, t. V, p. 264.) *C'est un amas d'infortunés dont il est bien difficile de se tirer*.

Tous ces pompeux *amas* d'expressions frivoles.  
(BOIL., A. P., III, 159.)

Ce long *amas* d'aïeux que vous difflamez tous.  
(BOIL., Sat. V, 59.)

Un long *amas* d'honneurs rend Thésée excusable.  
(RAC., Phéd., act. I, sc. 1, 98.)

**AMATEUR.** Subst. m. On dit au féminin *amatrice*. L'Académie dit que ce mot est encore nouveau. Mais depuis que J.-J. Rousseau et Linguet l'ont hasardé, il a été reçu généralement : *Cette capitale est pleine d'amateurs et surtout d'amatrices qui font leurs ouvrages comme M. Guillaume inventait ses couleurs.* (Emile, iv, III, t. VI, p. 320.) — L'Académicien admet point le féminin dans sa dernière édition.

Il y a de la différence entre *aimer* et *être amateur*. On *aime* un objet individuel, ou en général tous les objets de la même espèce capables de flatter le goût. On n'est pas *amateur* d'un objet individuel, on l'est de l'espèce dont il fait partie. On *aime* son jardin, et on *aime* les jardins ; mais on n'est pas *amateur* de son jardin, on n'est pas *amateur* des jardins ; on est *amateur* de jardins. On *aime* un tableau, des tableaux ; et on est *amateur* de tableaux. *Amateur* suppose, outre le goût pour une classe de choses, les connaissances et les lumières nécessaires pour distinguer celles qui méritent la préférence, ce que ne suppose pas le verbe *aimer*.

**AMBASSADRICE.** Subst. f. Il se dit de la femme d'un ambassadeur ; mais il se dirait bien mieux d'une dame que l'on aurait chargée d'une ambassade, comme cela est arrivé. — *Ambassadrice* se dit familièrement d'une personne du sexe, chargée de traiter quelque affaire entre particuliers.

**AMBIANT, AMBIANTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.

**AMBIDEXTRE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst.

**AMBIGU, AMBIGÜE.** Adj. Terme de grammaire. On appelle *terme ambigu* un terme qui présente à l'esprit deux sens différents. Les réponses des anciens oracles étaient toujours ambiguës, et c'était dans cette ambiguïté que l'oracle trouvait à se défendre contre les plaintes des malheureux qui l'avaient consulté, lorsque l'événement n'avait pas répondu à ce que l'oracle avait fait espérer selon l'un des deux sens. (Dumarsais.) Cet adj. se met toujours après son subst.

**AMBIGÜITÉ.** Subst. f. *U* et *i* font deux syllabes. Défaut d'un terme qui présente des sens différents. Il y a aussi de l'ambiguïté dans les phrases qui offrent plusieurs sens. Voyez *Equivoque*, *Lonche*.

**AMBIGÜEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il m'a répondu ambiguëment*, et non pas, *il m'a ambiguëment répondu*.

**AMBIÜEUSEMENT.** Adv. On le met ordinairement entre l'auxiliaire et le participe. *Il a ambitieusement recherché cette place*.

**AMBIÜEUX, AMBIÜEUSE.** Adj. L'Académie dit *style ambitieux, ornements ambitieux*. Aujourd'hui on ne se contente pas de dire un *style ambitieux*, et des *ornements ambitieux*, on dit une *phrase ambitieuse, une expression ambitieuse*. Un *homme ambitieux* est un homme qui a de l'*ambition* ; un *projet ambitieux*, un projet enfanté par l'*ambition* ; des *prétentions ambitieuses*, des prétentions pleines d'*ambition*. Mais une *ex-*

*pression ambitieuse, une phrase ambitieuse, un style ambitieux*, qu'est-ce que c'est ? Une *expression affectée* ; mais il y a trop loin de l'*ambition* à une épithète, ou à une tournure de phrase, pour qu'on puisse dire raisonnablement, une *expression ambitieuse, une phrase ambitieuse*. Quoique cette expression soit assez généralement adoptée, nous osons la blâmer. — « On est convenu d'appliquer au styles les qualités ou les défauts de l'homme, parce que le style est l'homme même, comme dit Buffon. Il n'y a pas plus loin de l'*ambition* à une épithète, que de la *noblesse*, de la *prétention*, de la *simplicité*, etc. Pourquoi donc blâmer cette autre locution adoptée par l'usage, quand elle est expressive et juste ? » (Lemaire, Grammaire des Grammaires, p. 275.)

Autrefois *ambitieux* se mettait avec un régime. Boileau a dit *ambitieux de gloire*. Aujourd'hui on l'emploie toujours absolument. Cet adj. peut être mis avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des projets ambitieux, d'ambitieux projets*.

**AMBITION.** Subst. f. Ce mot ne régit pas les noms, on ne dit pas *l'ambition de la gloire* ; mais il régit les verbes, et l'on dit *l'ambition d'acquiescer de la gloire*.

**AMBULANT, AMBULANTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un commerce ambulante*.

**AMBULATOIRE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst.

**AME.** Subst. f. En terme de littérature et de beaux-arts, il se dit de tout ce qui marque la vivacité, la chaleur, l'énergie du sentiment. *Donner de l'âme à un ouvrage*, c'est y mettre du feu, de la vivacité, de l'action. Voyez, pour l'accentuation de ce mot, l'article *Accent*.

**AMÉNAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*, et pour la lui conserver, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant ce *a* ou cet *o* : *J'aménageais, j'aménageai* ; et non pas *j'aménaçais, j'aménaçai*.

**AMENDABLE.** Adj. des deux genres. On prononce *amandable*. Il ne se met qu'après son subst. : *Cas amendables*.

**AMENDE, AMENDEMENT, AMENDER.** Dans ces trois mots, *men* se prononce comme *man*.

**AMÉNITÉ.** Subst. f. L'Académie définit ce mot, ce qui fait qu'une chose est agréable. Cette définition est mauvaise, car l'*aménité* ne se dit point des choses, si ce n'est des mœurs et du style, du caractère et du langage. Nous n'avons encore adopté ce mot tiré du latin que dans le sens figuré. Marmontel dit de *l'aménité* : C'est dans le caractère, dans les mœurs ou dans le langage, une douceur accompagnée de politesse et de grâce. *Aménité*, continue cet auteur, se dit aussi du style d'un écrivain, et cette qualité convient particulièrement au familier noble, et aux ouvrages de sentiment.

Si cette définition et cette explication sont justes, je ne crois pas qu'on puisse dire, comme le Dictionnaire de l'Académie, *l'aménité d'un lieu, l'aménité de l'air* ; ni en adoptant sa définition, *l'aménité d'un appartement, l'aménité d'une place*.

**AMER, AMÈRE.** Adj. Le *r* final se prononce. Il se met avant ou après son subst., suivant les circonstances : *Des regrets amers. D'amers regrets. Voyez Adjectif*.

Dans les champs d'Amphitrite et des ondes amères.

(GARNIER, Epl. X, 9.)

Là, dormant sur les rocs, nourris d'amers feuillages.  
(DELLILE, Géorg. III, 266.)

**AMÈREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est plaint amèrement, ou il s'est amèrement plaint des procédés que l'on a eus envers lui.*

**AMERTUME.** Subst. f. Au propre il n'a point de pluriel : *L'amertume de la coloquinte.* Au figuré il en a un : *Les amertumes de la vie.*

**AMI.** Subst. m. Il régit de avant les noms de choses et de personnes : *C'est l'ami de mon oncle, il est ami de la gloire. Un ami de cœur, un ami de collige.*

Voltaire a dit : *Cette petite persécution lui attirera une foule d'amis.* *Amis*, dans cette phrase, signifie des partisans, des personnes qui s'intéressent à lui, qui sont disposées à le défendre.

**AMI, AMIE.** Adj. Il s'emploie surtout en poésie, et dans le style élevé, et se met après son subst. : *Les destins amis.*

*Claretet, avec qui il était ami, avait été celui qui avait fait courir cette pièce.* (Voltaire.)

Comme ce nom est une grande autorité, à fort juste titre, et que peu de personnes ont écrit plus purement que l'auteur de cette phrase, il n'est pas inutile de dire aux jeunes gens et aux étrangers qu'elle est extrêmement mauvaise, et qu'on n'est pas ami avec quelqu'un. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dict.*)

**AMIALE.** Adj. des deux genres. *Un accueil amiable, des paroles amiables.* On le met avant son subst. dans *amiable compositeur.*

**AMIALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Je lui ai parlé amialement.*

**AMICAL, AMICALE.** Adj. Qui part de l'amitié. Il ne se dit point des personnes. On ne dit pas *un homme amical*; mais on dit *un accueil amical, des protestations amicales.* Ce mot n'a point de pluriel au masculin.

**AMICALEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Je lui ai parlé amicalement, et non pas je lui ai amicalement parlé.*

**AMICÉ.** Subst. m. On prononce *ami*.

**AMITIÉ.** Subst. f. *Faire amitié à quelqu'un*, c'est lui témoigner de l'affection, de la bienveillance. On dit, *faire des amitiés à quelqu'un*, pour, lui faire accueil, avoir pour lui des prévenances, lui dire des paroles obligeantes et qui marquent de l'affection. *Faire amitié avec quelqu'un*, c'est se lier avec lui par le sentiment de l'amitié. — *Faites-moi l'amitié de...* signifie *faites-moi le plaisir de...* *Amitié*, dans le sens de sentiment du cœur, n'a point de pluriel. *On fait des amitiés à quelqu'un*, mais *on a de l'amitié pour lui*, et *on n'a pas des amitiés pour lui*. Cependant, en parlant d'unions extraordinaires, telles qu'on les raconte d'Oreste et de Pylade et de quelques autres, je crois qu'on pourrait dire *ces amitiés-là sont rares*. Mais alors le mot *amitié* signifie plutôt l'union de deux amis, que le sentiment auquel on donne ce nom.

**AMNISTIE.** Subst. f. On prononce le *m* et le *s*. Pardon accordé à des rebelles ou à des déserteurs. *Publier une amnistie.*

**AMOINDRIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il est peu usité. On dit *diminuer*.

**AMOLLIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Selon l'Académie, ce mot ne signifie autre chose au figuré, que rendre mou et efféminé. Gardons-nous d'adopter cette définition. *Amollir* au figuré signifie aussi rendre plus doux, plus humain, moins dur, moins féroce :

*Ainsi quelquefois encore la voix de la nature amollit nos cœurs farouches.* (J.-J. ROUSSEAU.)

**AMONCELLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe ou cette lettre est suivie d'un *e* muet : *J'amoncelle, j'amoncellerai, il amoncellera, il amoncellerait*; on ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *J'amoncelais, j'ai amoncelé, ils amoncellèrent.*

**AMORCER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *e* a la prononciation de *se*, et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous amorçons, j'amorçais, j'amorçai*, et non pas *nous amorcons, etc.*

**AMOUR.** Subst. Ce mot est masculin au singulier quand il signifie le sentiment par lequel le cœur est attaché à un objet : *Amour paternel, amour filial, amour conjugal.* Il était autrefois féminin au singulier, et plusieurs bons auteurs du siècle dernier et de ce siècle lui ont donné ce genre. Les poètes surtout n'ont suivi sur ce point aucune règle certaine; et, à l'exception de l'Amour de Dieu, qui s'est conservé masculin, toutes les autres espèces d'amour ont pris au singulier, tantôt un genre, tantôt un autre.

On lit dans Voltaire :

Renferme cette amour et si sainte et si pure.  
(Orest., act. IV, sc. 1, 25.)

Je crus les dieux, seigneur, et, saintement cruelle,  
J'étouffai pour mon fils mon amour maternelle.  
(OEd., act. IV, sc. 1, 93.)

Si d'une égale amour votre cœur est épris.  
(Zaïre, act. I, sc. II, 55.)

Dans tous ces vers, Voltaire fait *amour* féminin. En voici d'autres où il le fait masculin :

Cet amour malheureux n'eût de témoin que moi.  
(OEd., act. III, sc. 1, 22.)

Et l'amour n'est puissant que par notre faiblesse.  
(Brut., act. II, sc. 1, 88.)

Certain de ma faiblesse, il retourne à sa cour,  
Insulter aux projets d'un téméraire amour.  
(Brut., act. II, sc. III, 7.)

En vain de cet amour l'impérieuse voit.  
(OEd., act. IV, sc. 1, 95.)

Ne crois pas que mon cœur  
De cet amour funeste ait pu nourrir l'ardeur.  
(OEd., act. II, sc. II, 16.)

**Racine** a dit aussi au masculin :

J'ai fait l'indigne aveu d'un amour qui l'outrage.  
(Phéd., act. III, sc. III, 9.)

Peut-être le récit d'un amour si sauvage.  
(Phéd., act. II, sc. II, 90.)

D'un amour éternel,  
Nous irons confirmer le serment solennel.  
(Phéd., act. V, sc. 1, 71.)

Après que le transport d'un amour plein d'horreurs  
Jusqu'au lit de ton père a porté tes fureurs.  
(Phéd., act. IV, sc. II, 13.)

Surtout si vous m'aimez, par cet amour de mère.  
(Iphig., act. V, sc. III, 37.)

Et il a dit aussi au féminin :

Et soudain, renonçant à l'amour maternelle,  
(*Phéd.*, act. V, sc. v, 13.)

Pour parvenir au but de ses noires amours.  
(*Phéd.*, act. IV, sc. 1, 7.)

Il est inutile de multiplier les exemples; on en trouve de semblables dans presque tous les autres poètes.

Les grammairiens veulent qu'au pluriel *amours* ne s'emploie qu'au féminin. Les poètes ont un peu plus respecté cette règle que la précédente. Cependant Molière a dit (*Femmes savantes*, act. IV, sc. II, 85) :

... Ces amours pour moi sont trop subtilisées.

Et Voltaire (*OEd.*, act. II, sc. II, 39) :

Il faut l'oublier dans ses embrassements,  
Et mes premiers amours et mes premiers serments.

Mais laissons les poètes violer les règles qui les gênent; et si nous voulons écrire purement en prose, imitons les bons auteurs en ce genre, qui font toujours *amour* masculin au singulier, et féminin au pluriel. La raison de cette exception pour le pluriel vient sans doute de la nécessité de distinguer les *amours* prises pour les sentiments qui réunissent les deux sexes, des *amours* personnalisés. En effet, sans cette règle, il faudrait dire également, en parlant des uns et des autres, de beaux *amours*, de laids *amours*, ce qui ne distinguerait pas assez les deux idées, et formerait souvent équivoque. Disons donc en parlant des sentiments de l'amour, de belles *amours*, de laides *amours*, et disons de beaux *amours*, de laids *amours*, en parlant de ces petits dieux que la mythologie nous peint si jolis, et que les mauvais peintres nous représentent si laids. — « Cette raison nous paraît peu plausible, car il y a aussi au singulier le dieu *Amour*. Et d'ailleurs nos bons auteurs, même en prose, ont employé le masculin au pluriel. Il faut donc reconnaître que cet emploi est arbitraire, c'est-à-dire livré au goût, au tact, à la sensibilité de l'écrivain, qui, selon les circonstances et l'inspiration du talent, préférera l'un ou l'autre genre. » (Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 98.)

AMOUREUSEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *S'inspirer amoureuxment, regarder amoureuxment.*

AMOUREUX, AMOUREUSE. Adj. On dit sans régime, être amoureux, et avec un régime, être amoureux d'une personne, être amoureux d'une chose. Il peut se mettre avant son subst.: *Transports amoureux, amoureux transports.* Cependant on ne dirait pas un amoureux homme, une amoureuxse femme. Voyez-en la raison au mot *Adjectif*.

AMOVIBLE. Adj. des deux genres, qui suit toujours son subst.: *Un emploi amovible, une place amovible.*

AMPHIBIE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un animal amphibie.*

AMPHIBOLOGIE. Subst. f. On dit qu'il y a amphibologie dans une phrase, lorsqu'elle est susceptible de deux interprétations différentes; et cela veut dire qu'elle est équivoque, ambiguë. L'amphibologie vient de la tournure de la phrase, c'est-à-dire, de l'arrangement des mots,

plutôt que de ce que les termes sont équivoques.

quoique la langue française s'enouë communément dans un ordre qui semble prévenir toute amphibologie, cependant nous n'en avons que trop d'exemples. Celui qui compose une phrase amphibologique s'entend, et par cela seul il croit qu'il sera entendu; mais celui qui lit n'est pas dans la même disposition d'esprit. Il faut que l'arrangement des mots le force à ne pouvoir donner à la phrase ce que le sens que celui qui a écrit a voulu lui faire entendre. On ne saurait trop répéter aux jeunes gens, qu'on ne doit parler et écrire que pour être entendu, et que la clarté est la première et la plus essentielle qualité du discours. (Dumarsais.)

Les amphibologies sont occasionnées par les pronoms *il, elle, lui, eux, elles, leurs, le, la*; par les adjectifs possessifs *son, sa, ses*, et par des noms qui ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées.

Les pronoms *il, elle, etc.*, peuvent donner lieu à des amphibologies, parce que les objets qu'ils expriment étant de la troisième personne, dès qu'il y a dans le discours plusieurs noms du même genre et du même nombre, on ne sait souvent auquel doivent se rapporter ces pronoms. Exemple: *Samuel offrit son holocauste à Dieu, et il lui fut si agréable, qu'il languit au même moment de grands tonnerres contre les Philistins.* Le rapport de ces pronoms n'est pas sensible. *Lui* peut se rapporter également à Samuel ou à Dieu. On aurait pu dire: *Samuel offrit son holocauste, et Dieu le trouva si agréable, qu'il, etc.*

Le principe de la plus grande liaison des idées apprendra comment on peut éviter ces défauts. Il suffira de faire des observations sur quelques exemples. Dans le *roi fit venir le maréchal, il lui dit*, il est évidemment le roi, et *lui* le maréchal. Or, il faut remarquer que, dans la seconde proposition, les pronoms suivent la même subordination qui existe entre les noms de la première. *Roi* étant le premier substantif dans la première proposition, *il*, qui est le premier pronom de la seconde, doit se rapporter à *roi*; *maréchal* étant le second substantif de la première proposition, *lui*, qui est le second pronom de la seconde proposition, doit se rapporter à *maréchal*. La règle est donc, en pareil cas, de conserver dans la seconde proposition la subordination qui est dans la première. Multiplions les noms et les pronoms, et nous verrons ce principe se confirmer.

*Le comte dit au roi que le maréchal voulait attaquer l'ennemi, et il Passura qu'il le forcera dans ses retranchements.* Il n'y a point d'équivoque dans cette période, quoique le premier membre renferme quatre noms. La subordination est exacte, parce que les pronoms d'une proposition se rapportent aux noms d'une proposition de même genre; car le rapport se fait de la principale à la principale, et de la subordonnée à la subordonnée. *Il Passura* est la principale du second membre, et les pronoms se rapportent à la principale du premier, *il* à *comte*, *le* à *roi*. De même qu'il le forcera est la subordonnée du second membre, et les pronoms se rapportent à la subordonnée du premier; *il* à *maréchal*, *le* à *ennemi*.

Mais toutes les périodes n'ont pas cette symétrie; car un des membres peut avoir deux propositions, tandis que l'autre n'en a qu'une. Dans *le maréchal rit que l'ennemi voulait nous atta-*

*quer, il le précède*, la subordination marque encore sensiblement le rapport; le est pour l'ennemi, parce que ce mot appartient à la phrase subordonnée; il est pour le maréchal, qui est le sujet de la phrase principale.

Ainsi, règle générale, toutes les fois que dans le premier membre d'une période, il y a des noms subordonnés, les pronoms doivent suivre dans le second le même ordre de subordination. Dans tout autre cas, la règle sera de rapporter le pronom subordonné au premier nom qui sera offert dans le discours: *Le comte étoit à quelques lieues; le maréchal apprit que l'ennemi vouloit l'attaquer*; c'est-à-dire, vouloit attaquer le comte. *A peine avoit-on confié cette place au comte, que le maréchal apprit que l'ennemi vouloit l'attaquer*; c'est-à-dire, attaquer cette place. Or, puisque dans le premier exemple le pronom se rapporte à comte, et à cette place dans le second, il se rapporte donc, en pareil cas, au nom qui a été énoncé le premier. Par conséquent, il se rapporterait à maréchal si le discours commençait par cette phrase: *le maréchal apprit que l'ennemi vouloit l'attaquer*. Ainsi, lorsqu'il n'y a pas de subordination de noms, le pronom subordonné tient toujours la place du nom qui a été énoncé le premier.

Je dis le pronom subordonné; car lorsqu'un pronom est le sujet d'une proposition, il se rapporte toujours au dernier nom: *Le comte étoit à quelques lieues, le maréchal dit qu'il vouloit le joindre*. Il, sujet de la proposition, est visiblement pour le maréchal, comme le, pronom subordonné, est pour le comte. *Ce soldat croit qu'il est l'homme que vous demandez*, est une phrase correcte dans le cas où le soldat parlerait de lui-même. Dans tout autre cas il faudrait dire, *croit que c'est l'homme que vous demandez*.

Il suit de tout ce qu'on vient de dire que, dans une suite de propositions, le pronom ne peut se rapporter à un même nom, qu'autant qu'il est toujours dans la même subordination. On s'exprime clairement en disant: *Notre ami a rencontré l'homme qui s'est fait cette affaire; il lui a dit qu'il tenoit de bonne part qu'on menaçoit de l'arrêter, et qu'il avoit même ouï dire qu'on le traiteroit en criminel d'Etat*. Il est pour votre ami, comme le est pour l'homme qui s'est fait cette affaire; et la subordination est très-bien observée. Si l'on detruisait cette subordination, le discours serait tout à fait louche. *Notre ami a rencontré l'homme qui s'est fait cette affaire; il lui a dit qu'il tenoit de bonne part qu'il étoit menacé d'être arrêté, et qu'il avoit même ouï dire qu'il seroit traité en criminel d'Etat*. Le rapport de tous ces il n'est plus sensible, et le lecteur est obligé de deviner quels sont ceux qui tiennent la place de votre ami, et ceux qui tiennent celle de l'homme qui s'est fait cette affaire.

On se sert aussi du genre et du nombre pour marquer le rapport des pronoms, mais il ne faut pas, pour cela, négliger la subordination des idées: *Paris étoit renfermé dans une île; il ne s'étendoit pas au delà de la Cité*. Il signifie Paris, et cette construction est correcte, parce que le rapport est tout à la fois rendu sensible par le genre et par la subordination; car il est sujet de la seconde proposition, comme Paris l'est de la première. Si l'on disoit, *Paris étoit renfermé dans une île; elle...* le genre paraît rapporter le pronom elle à l'île; mais cette construction choquerait la subordination des idées. Ainsi, lorsque l'abbé de Vertot dit (*Révolutions*

*romaines*, liv. I, c. 1, p. 7): *Rome, bâtie sur un fond étranger, n'avoit qu'un territoire fort étroit; on prétend qu'il...* la construction ne souffre point d'équivoque, parce que le rapport du pronom il à territoire est marqué par le genre; elle serait meilleure s'il étoit encore marqué par la subordination. En effet, en substituant Paris à Rome, il ne se rapporterait plus à territoire, mais à Paris.

*Tout ce que Paül peut apercevoir*, dit l'abbé Dubois, *se trouve dans un tableau comme dans la nature; elle...* Le genre du pronom ne permet ici aucune méprise. Mais si à Paül on substituant la rue, la phrase deviendrait équivoque. Cet écrivain n'a donc pas suivi la subordination des idées.

Il en est du nombre comme du genre; il ne doit pas dispenser de se conformer aux règles que nous avons données. *Les Romains n'avoient qu'un territoire fort borné, ils l'avoient conquis*, doit être préféré à *les Romains n'avoient qu'un territoire fort borné, il avoit été conquis*; car, dans la seconde construction, le nombre seul force à rapporter le pronom il à territoire. L'ordre des idées le ferait, au contraire, rapporter au nom, si ce nom étoit au singulier. Pour le comprendre, il n'y aurait qu'à dire: *Paris n'avoit qu'un territoire fort borné, il...* car alors le pronom se rapporterait visiblement à Paris.

Une autre suite des règles que nous avons exposées, c'est qu'un pronom doit rarement se rapporter à un nom d'une proposition incidente; car le propre de cette espèce de proposition est de n'attirer l'attention qu'en passant, en sorte que l'esprit se reporte toujours sur un des noms qui la précèdent, et dont il est préoccupé. Des exemples rendront la chose sensible.

*Télémaque, qui s'étoit abandonné trop promptement à la joie d'être si bien traité par Calypso, reconnut la sagesse des conseils que Mentor venoit de lui donner*. (Fénel, *Téléme*, liv. I, t. 1, p. 76.) Calypso appartient à la proposition incidente; par conséquent l'esprit ne s'y arrête pas, et il revient à Télémaque, auquel il rapporte le pronom lui. Cette phrase est donc bien construite. *Un auteur sérieux n'est pas obligé de remplir son esprit de toutes les ineptes applications que l'on peut faire au sujet de quelques endroits de ses ouvrages, et encore moins de les supprimer*. (*Des Ouvrages de l'esprit*, p. 2 S.) La Bruyère fait la une construction forcée, en rapportant le pronom les à quelques endroits; car si le sens le pouvait permettre, on le rapporterait à ineptes applications.

Cette règle que le pronom se rapporte à l'idée dont l'esprit est préoccupé, a donne lieu à des tours élégants. *Quand le peuple hébreu entra dans la terre promise, tout y célébra leurs ancêtres*. (Bossuet.) Ses eût été plus lie avec peuple, leurs l'est plus avec l'idée dont l'esprit est rempli; et, par cette raison, il a dû être préféré. *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'une infidèle; s'il la croit fidèle, elle est perfide*. (La Bruyère, *des Femmes*, p. 273.) Il est fort bien, parce que ce n'est pas le mot personne qui reste à l'esprit, c'est l'idée d'homme, de mari.

Il faut remarquer aussi qu'en s'écartant de la subordination, on en lie quelquefois mieux les idées. On dira *il aime cette femme, mais elle ne l'aime pas*; plutôt que *il aime cette femme, mais il n'en est pas aimé*. Ce renversement a bonne grâce toutes les fois que les membres d'une pé-

riode expriment des idées qui sont en opposition.

Une dernière observation sur ces pronoms, c'est qu'ils ne doivent jamais être employés pour un nom qui a été pris vaguement. Comme ils sont originellement dans la classe de ces adjectifs que nous avons nommés articles, ils doivent toujours se rapporter à des noms déterminés. Ne dites donc pas avec La Bruyère *Tout est illusion quand il passe par l'imagination; ni ceux qui écrivent par humeur sont sujets à retoucher leurs ouvrages; comme elle n'est pas toujours fixe...* (*Des Ouvrages de l'esprit*, p. 257.) Il ne peut se rapporter à tout, ni elle à humeur.

Les adjectifs *si, sa, ses, leur*, ne sont pas propres à marquer exactement les rapports, et il faut de l'adresse pour y suppléer. *Valère alla chez Léandre, il y trouva son fils.* Il y a ici une équivoque qui devrait être levée par ce qui précède; elle serait levée trop tard, si le lecteur était obligé de lire ce qui suit. *On avait assuré à Valère que son fils avait péri dans un naufrage; cependant il veut en douter: il parcourt les ports de mer, dans l'espérance d'en apprendre quelques nouvelles; et, arrivé à Marseille, il descend chez Léandre: jugez de son ravissement, il y trouve son fils.* C'est visiblement le ravissement et le fils de Valère. (Condillac, *Art d'écrire*, chap. xi.) Voyez *Louche*.

**AMPHIBOLOGIQUE.** Adj. des deux genres. Qui contient une amphibologie. Cet adj. suit ordinairement son subst. : *Discours amphibologique, phrase amphibologique.*

**AMPHIBOLOGIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé amphibologiquement*, et non pas *il a amphibologiquement parlé.*

**AMPHIGOURI.** Subst. m. Discours sans ordre, sans suite, sans liaison, et qui ne présente aucun sens raisonnable.

**AMPHIGOURIQUE.** Adj. des deux genres. Il se dit en littérature d'un style obscur, entortillé, précieux, ou il entre du galimatias, des prétentions et de l'affecterie. Il se met ordinairement après son subst.

\* **AMPHIGOURIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il s'est expliqué amphigouriquement.*

**AMPLE.** Adj. des deux genres. Il précède ordinairement son subst., surtout quand il est employé seul : *Ample repas, ample récit, ample matière; un manteau très-ample, un recueil fort ample.*

**AMPLEMENT.** Adj. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il s'est expliqué amplement*, ou *il s'est amplement expliqué.*

**AMPLIATIF, AMPLIATIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Bref ampliatif. Bulle ampliative.*

**AMPLIFICATEUR.** Subst. m. Qui amplifie, qui fait des amplifications. Il se prend toujours en mauvaise part. On ne dit pas *amplificatrice*. Les dames amplifient assez souvent, mais c'est pour l'intérêt de leurs passions. Elles ne s'imposent pas de sang-froid, comme certains hommes, la tâche de bavarder des heures entières sur des matières qu'on peut éclaircir par une suite de raisonnements simples, et d'étouffer la vérité sous un amas de paroles sonores. Cette manie d'amplifier, que l'on remarque encore quelquefois au barreau, est un reste de barbarie qui disparaît comme les autres devant les lumières du siècle.

**AMPLIFICATION.** Subst. f. On prétend, dit Voltaire, que c'est une belle figure de rhétorique; peut-être aurait-on plus de raison si on l'appelait

un défaut. Quand on dit tout ce qu'on doit dire, on n'amplifie pas; et quand on l'a dit, si on amplifie, on dit trop.

J'ai vu autrefois dans les collèges donner des prix d'amplification. C'était réellement enseigner l'art d'être diffus. Il eût mieux valu peut-être donner des prix à celui qui aurait resserré ses pensées, et qui par là aurait appris à parler avec plus d'énergie et de force. Mais, en évitant l'amplification, craignez la sécheresse.

J'ai entendu des professeurs enseigner que certains morceaux de Virgile sont une amplification, par exemple celui dont voici la traduction (*V. 523 et suiv. du IV<sup>e</sup> liv. de l'Énéide*) :

Les astres de la nuit roulaient dans le silence;  
Eole a suspendu les haleines des vents;  
Tout se tait sur les eaux, dans les bois, dans les champs;  
Fatigué des travaux qui vont bientôt renaitre,  
Le tranquille taureau s'endort avec son maître;  
Les malheureux humains ont oublié leurs maux;  
Tout dort, tout s'abandonne au charme du repos;  
Phénisse veille et pleure.

Si la longue description du règne du sommeil dans toute la nature ne faisait pas un contraste admirable avec la cruelle inquiétude de Didon, ce morceau ne serait qu'une amplification puérile; c'est le mot *Phénisse veille et pleure* qui en fait le charme.

La description de la tempête au premier livre de l'Énéide n'est point une amplification; c'est une image ornée de tout ce qui arrive dans une tempête; il n'y a aucune idée répétée, et la répétition est le vice de tout ce qui n'est qu'amplification.

Le plus beau rôle qu'on ait jamais mis sur le théâtre dans aucune langue, est celui de *Phèdre*; presque tout ce qu'elle dit serait une amplification fatigante, si c'était un autre qui parlât de la passion de Phèdre.

Parmi nous aujourd'hui, continue Voltaire, la plupart des sermons, des oraisons funèbres, des discours d'appareil, des harangues dans de certaines cérémonies, sont des amplifications ennuyeuses, des lieux communs cent et cent fois répétés. Il faudrait que tous ces discours fussent très-rare pour être un peu supportables. Pourquoi parler quand on n'a rien à dire de nouveau? Il est temps de mettre un frein à cette extrême intemperance. (*Dictionn. philosophique.*)

**AMPOULÉ, AMPOULÉE.** Adj. Il ne se dit qu'au figuré, en parlant des expressions du style, du discours. On appelle *style ampoulé, vers ampoulé, discours ampoulé*, un style, un vers, un discours où l'on emploie de grands mots à exprimer de petites choses, où la force de l'expression se déploie mal à propos, où la parole excède la pensée, exagère le sentiment. Le style ampoulé est un style élevé outre mesure.

Mais c'est une erreur de penser que les degrés d'élevation du style soient marqués pour les divers genres. Le naturel et la vérité sont de l'essence de tous les genres, il n'en est aucun qui n'admette le haut style, quand le sujet l'exige et le soutient; il n'en est aucun où de grands mots vides de sens, des figures exagérées, des images qui donnent un corps gigantesque à de petites pensées, ne fassent de l'enflure, et ne forment ce qu'on appelle un style ampoulé.

Rien n'est si froid, dit Voltaire, que le style ampoulé. Un héros, dans une tragédie, dit qu'il a essuyé une tempête, qu'il a vu périr son ami dans cet orage. Il touche, il intéresse, s'il parle avec douleur de sa perte, s'il est plus

occupé de son ami que de tout le reste. Il ne touche point, il devient froid, s'il fait une description de la tempête, s'il parle de *source de feu bouillonnant sur les eaux, et de la foudre qui gronde et qui frappe à sillons redoublés la terre et l'onde.*

La Harpe a dit de Ronsard : *Ce n'est pas non plus par les idées qu'il peut être grand; elles sont ordinairement chez lui communes ou ampoulées.* (Cours de litt., t. IV, p. 78.)

On dit un vers *ampoulé*, un style *ampoulé*, un discours *ampoulé*; mais je ne pense pas qu'on puisse dire une *idée ampoulée*. *Ampoulé* suppose toujours de grands mots. Le *Projeit ampullas et sesquipedalia verba* d'Horace, d'où ce mot paraît être tiré, montre assez qu'il ne peut se dire que de l'enflure du style et des grands mots vides de sens et d'idées. Longin compare Clitarque, qui n'avait que du vent dans ses écrits, à un homme qui ouvrit une grande bouche pour souffler dans une petite flûte. Cet adj. ne se met qu'après son subst.

AMUSABLE. Adj. des deux genres. Qui peut être amusé. On attribue ce mot à madame de Maintenon. *Quel supplice*, disait-elle, *d'amuser un homme qui n'est plus amusable!* Ce mot doit consoler de n'être pas roi, et de n'être pas la favorite d'un grand roi. Cet adj. ne se met qu'après son subst.

AMUSANT, AMUSANTE. Adj. verbal, tiré du v. *amuser*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme amusant, une conversation amusante.*

AMUSEMENT. Subst. m. L'Académie dit que ce mot se prend dans le sens de promesses trompeuses. C'est une erreur. On ne dit pas *tout ce que vous me dites là n'est qu'un amusement*, pour dire n'est qu'un moyen employé pour me tromper. Il est vrai que le verbe *amuser* se prend en ce sens, et qu'on dit, *vous voulez m'amuser par ces paroles*, pour dire, vous voulez me tromper. Mais le substantif n'a pas toujours les mêmes significations que le verbe d'où il est tiré.

AMUSER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Amuser quelqu'un; amuser quelqu'un par des saillies, par des contes, etc.; cela m'amuse*. Montesquieu a dit dans les Lettres persanes : *Ils amusent leurs talents à des choses puériles.*

*S'amuser de quelque chose, s'amuser de quelqu'un.* — *S'amuser à quelque chose, s'amuser à faire quelque chose.*

AMUSOIRE. Subst. f. Moyen d'amuser. Je ne sais où l'Académie a puise ce mot. Elle nous le dira probablement dans la nouvelle édition qu'elle prépare. — Dans cette nouvelle édition, elle dit seulement qu'il est très-peu usité.

AN, ANNÉE. *An* est masculin, *année* est féminin. Il me semble que l'on n'a pas établi d'une manière claire la différence que l'usage a mise entre ces deux expressions.

*An* et *année* se disent également d'un espace de temps composé de douze mois; mais par le premier on considère cet espace, ou comme un tout indivisible, abstraction faite de la durée et de tout ce qui peut y avoir rapport; ou comme une durée simple, abstraction faite des rapports qu'elle a ou qu'elle peut avoir avec des effets, des événements, des résultats.

*Année* au contraire exprime la durée de douze mois, relativement aux effets, aux événements qui sont joints ou peuvent être joints à cette durée, et dont cette durée est ou peut être la cause ou l'occasion.

Je puis dire *l'an passé*, ou *l'année passée*; dans

le premier cas, je considère les douze mois comme un point, comme un tout indivisible; dans le second, je les considère sous un point de vue de durée susceptible de produire tel ou tel effet. *L'an passé on craignait la guerre*; il n'y a dans cette expression aucune idée de durée; la crainte de la guerre existait à cette époque. *L'année passée on a fait marcher sans cesse des troupes de province en province*. Ici on voit l'idée de durée; car ce mouvement successif de troupes n'a pu se faire que dans une durée de temps divisible. *L'année dernière a été fertile, abondante*; ici l'on voit la durée présentée sous le rapport des effets qu'elle a produits.

On dit *la première année, la seconde année*, et non pas *le premier an, le second an*, parce que les adjectifs *premier* et *second* supposent nécessairement une durée composée, qui, pouvant être considérée relativement à des effets, ne peut s'allier avec le mot *an*, qui en fait toujours abstraction.

Pourquoi ne peut-on pas dire *cet an*, et qu'on dit bien *cette année*? C'est que *an* étant la réunion de douze mois en un point indivisible, il ne peut pas se dire d'une époque où ces douze mois ne sont pas écoulés, ou considérés comme écoulés; au lieu qu'*année* exprimant une durée continue, et par conséquent divisible, on peut dire *cette année*, depuis le commencement du mois de janvier jusqu'à la fin du mois de décembre, parce que l'année dure pendant tout ce temps-là. *L'année commence bien*, et non pas l'an commence bien; *l'année finit bien*, et non pas l'an finit bien. *L'année est composée de douze mois* et non pas l'an est composé de douze mois.

On m'objectera qu'on dit *le premier jour de l'an*; mais cette expression consacrée ne se dit que relativement à l'usage de se faire des visites et des complimens au commencement de l'année. C'est un reste de l'ancien langage, et cela est si vrai qu'on ne dit pas *le dernier jour de l'an*, mais *le dernier jour de l'année*. On en peut dire autant des expressions *l'an 1819, le premier janvier; l'an 1820, le trente mars*, qui sont restés dans le style des notaires et des praticiens, et qui remontent à un ancien usage. D'ailleurs ces expressions indiquent une époque indivisible dans une durée, mais dans une durée qui n'a aucun rapport à un effet; ce qui rentre dans nos principes.

On dit *l'an quinzisième*, parce qu'en ces douze mois sont considérés comme une époque, comme un point indivisible; et l'on dit *la quinzisième année*, parce qu'ici *quinzième* exprime une suite, une série, et par conséquent une durée dont cette quinzisième année fait partie. C'est par la même raison qu'on dit *il est dans sa quinzisième année, la quinzisième année a été heureuse, malheureuse, etc.* Voilà pourquoi aussi on souhaite *la bonne année*, et non pas *le bon an*. *Bon jour, bon an*, est une espèce de diction populaire qui ne prouve rien contre notre observation.

On dit *il y a deux ans que je ris dans cette attente*; et non pas, *il y a deux années que je ris dans cette attente*, parce que dans cette phrase, *an* exprime à la vérité une durée, mais une durée simple, qui n'a aucun rapport à un effet, qui n'est susceptible d'aucune qualification. Si l'on voulait exprimer une durée sus ceptible d'effets, on dirait, par exemple, *j'ai reçu aujourd'hui une année de mon revenu*. C'est une durée productive.

Une preuve évidente que le mot *an* n'exprime qu'une durée simple, et fait abstraction de toute

qualité de cette durée, c'est que ce mot ne prend jamais de qualificatifs proprement dits. On ne dit pas un *bon an*, un *mauvais an*, un *bel an*, un *an d'abondance*, un *an de disette*, un *an fertile*, mais une *belle année*, une *mauvaise année*, une *belle année*, une *année pluvieuse*, une *année fertile*, une *année d'abondance*, une *année de disette*, etc. On dit abusivement le *nouvel an*, comme on dit le *premier jour de Pan*. *Bon an*, *mal an*, est une espèce d'expression adverbiale, qui est étrangère à la question.

On dit *vingt ans de guerre*, si l'on veut seulement indiquer la durée de la guerre. *Il y a eu dans ce siècle vingt ans de guerre*. On dit *vingt années de guerre*, non pas, comme le dit Marmontel, pour appuyer davantage sur la circonstance du temps, mais pour faire sentir les effets produits par la durée de la guerre : *Cette province a été ruinée par vingt années de guerre*, et non pas *par vingt ans de guerre*, car les *ans* ne ruinent pas.

Voltaire a dit dans son introduction au *Siècle de Louis XIV* : *Pendant neuf cents années, le génie des Français a été presque toujours rétréci sous un gouvernement gothique*. Il s'agit dans cette phrase d'une durée qui a produit un effet, qui a rétréci le génie de la nation : le mot *année* était le seul convenable.

Ce n'est que par une licence poétique que Racine a pu dire (*Iphig.*, act. I, sc. II, 89) :

Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'ans sans gloire,  
Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire.

Ce ne sont pas les *ans* qui ont de la gloire ou qui en sont privés, ce sont les *années*.

Et La Fontaine,

Je suis sourd, les ans en sont la cause.

Les *ans* ne sont la cause de rien, ils ne présentent qu'une durée simple, sans énergie et sans effet.

\* ANABAPTISME, ANABAPTISTE. Le *p* ne se prononce point dans ces mots.

ANACTORÈTE, ANACHRONISME. Substantifs masculins. Dans ces deux mots le *h* ne se prononce point.

ANACRÉONTIQUE. Adj. des deux genres. Cet adjectif se dit des pièces de poésie composées dans le goût d'Anacréon et du style qui est propre à cette sorte de poésie. L'ode anacréontique chante les plaisirs, les jeux folâtres. Les tableaux les plus riants de la nature, les mouvements les plus ingénus du cœur humain, l'enjouement, le plaisir, la mollesse, la négligence de l'avenir, le doux emploi du présent, les délires d'une vie dégagée d'inquiétude : voilà les sujets que choisit la muse d'Anacréon, et que doivent choisir ceux qui veulent s'exercer dans le genre qui a illustré ce poète aimable.

Le genre *anacréontique* exige le sentiment, la naïveté, l'air de la négligence, et une certaine mollesse voluptueuse dans le style. Il rejette la subtilité des réflexions, la profondeur des idées, et les tours trop recherchés. L'esprit et l'art ne doivent point y paraître. C'est un badinage élégant, léger, dont la naïveté et la délicatesse font le charme. L'ode anacréontique peut peindre la passion de l'amour dans toute sa violence, mais toujours avec les couleurs de la volupté, et en écartant ce que cette passion peut avoir de sinistre. Nos bonnes chansons sont des odes anacréontiques.

ANAGRAMME. Subst. f. Transposition des lettres d'un mot, avec un arrangement ou combinaison de ces mêmes lettres, d'où il résulte un sens avan-

tageux ou désavantageux à la personne à qui appartient ce nom.

L'anagramme est une pénible bagatelle dont la mode est passée depuis longtemps.

ANALOGIE. Subst. f. Ce mot est entièrement grec, *analogia*. Il signifie, en général, la relation, le rapport ou la proportion que plusieurs choses ont les unes avec les autres, quoique d'ailleurs différentes par des qualités qui leur sont propres.

En grammaire, l'analogie est un certain rapport de ressemblance ou d'approximation entre une lettre et une autre lettre, ou bien entre un mot et un autre mot, ou enfin entre une expression, un tour, une phrase, et une autre expression, un autre tour, une autre phrase. Par exemple, il y a de l'analogie entre le *b* et le *p*. Leur différence ne vient que de ce que les levres sont moins serrées l'une contre l'autre dans la prononciation du *b*, et qu'on les serre davantage lorsqu'on veut prononcer le *p*. Il y a de l'analogie entre le substantif *abyne*, et l'adjectif *profond*; parce que l'idée d'*abyne* comprend celle de *profond*.

On donne, par analogie, diverses significations au même mot, lorsque, le détournant de sa signification propre ou primitive, on l'applique à des idées qui ont quelque analogie avec cette signification première. *Dur* se dit dans le sens propre, d'un corps dont les parties résistent aux efforts qu'on fait pour les séparer, et cette idée de résistance l'a fait étendre à bien d'autres usages. — Souvent le fil de l'analogie est si fin, qu'il échappe si l'on n'a pas de la vivacité dans l'imagination, de la finesse dans l'esprit. Un des devoirs de l'écrivain, c'est de rendre ce fil facile à saisir, et pour cela, il doit se faire une loi de tirer ses figures des objets familiers à ceux pour qui il écrit. Tels sont les arts, les coutumes, les connaissances communes, les préjugés, toutes les choses que l'usage met dans le commerce.

L'analogie est d'un grand usage en grammaire pour tirer des inductions touchant les accidents des verbes.

La première règle de l'art de parler et d'écrire, c'est l'accord de la parole et de la pensée, et cet accord suppose une analogie. Il y a l'*analogie du style*, et on entend par là l'unité de ton et de couleur.

ANALOGIQUE. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Termes analogiques*.

ANALOGUEMENT. Adv. qui se met ordinairement après le verbe.

ANALOGUE. Adj. des deux genres. Qui a de l'analogie. On distingue les termes en univoques, équivoques et analogues. Les termes analogues sont ceux qui varient leur signification, selon les sujets auxquels on les applique, c'est-à-dire, qui n'expriment pas dans tous les sujets précisément la même idée, mais du moins quelque idée qui a un rapport de cause, ou d'effet, ou de ressemblance à la première, qui est principalement attachée au mot analogue. Par exemple, quand le mot *sain* s'attribue à l'animal, à l'air et aux viandes, l'idée jointe à ce mot est principalement la *santé* qui ne convient qu'à l'animal; mais on y joint une autre idée approchant de celle-là, qui est d'être cause de la santé, laquelle fait qu'on dit qu'un *air est sain*, qu'une viande est *saine*, parce qu'ils contribuent à conserver la santé. Ce que nous voyons dans les objets qui frappent nos sens étant une image de ce qui se passe dans l'intérieur de l'âme, nous avons donné les mêmes noms aux propriétés des corps et des esprits. Ainsi ayant toujours aperçu du mouvement et du repos dans la

matière; ayant remarqué le penchant ou l'inclination des corps; ayant vu que l'air s'agite, se trouble, s'éclaircit, que les plantes se développent, se fertilisent et s'affaiblissent, nous avons dit *le mouvement, le repos, l'inclination et le penchant de l'âme*, nous avons dit que *l'esprit s'agite, se trouble, s'éclaircit, se développe, se fertilise, s'affaiblit*. Tous ces mots sont analogues, par le rapport qui se trouve entre une action de l'âme et une action du corps.

L'abbé Girard a divisé les langues en *langues analogues*, et *langues transpositives*. Il appelle *analogues* celles dont la syntaxe est soumise à l'ordre analytique, parce que la succession des mots dans le discours y suit la gradation analytique des idées. La marche de ces langues est effectivement *analogue*, et en quelque sorte parallèle à celle de l'esprit même, dont elle suit pas à pas les opérations. Les langues transpositives sont celles qui, dans l'élocution, donnent aux mots des terminaisons relatives à l'ordre analytique, et qui acquièrent ainsi le droit de leur faire suivre dans le discours une marche libre et tout à fait indépendante de la succession naturelle des idées. Le français, l'italien, l'espagnol, etc., sont des langues *analogues*; le grec, le latin, l'allemand, etc., sont des langues transpositives.

Les étrangers se servent souvent d'expressions, de tours ou de phrases dont les mots, à la vérité, sont des mots français, mais l'ensemble ou la construction de ces mots n'est point *analogue* au tour, à la manière de parler de ceux qui savent la langue. Dans la plupart des auteurs qui ont écrit en grec ou en latin, on trouve des phrases qui sont *analogues* au tour de leur langue naturelle, mais qui ne sont pas conformes au tour propre à la langue originale qu'ils ont voulu imiter. Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**ANALYSE.** Subst. f. Ce mot, qui est grec, signifie, à proprement parler, la résolution ou le développement d'un tout en ses parties. On appelle analyse d'un livre, d'un ouvrage, un précis, un extrait fidèle d'un ouvrage, tel qu'en donnent ou qu'en doivent donner les journalistes. L'art d'une analyse impartiale consiste à bien saisir le but de l'auteur, à exposer ses principes, ses divisions, le progrès de sa marche; à écarter ce qui peut être étranger à son sujet; et, sans lui dérober rien de ce qu'il a de bon et d'excellent, à ne pas dissimuler ses défauts.

On appelle, en grammaire, analyse d'une phrase, d'une période, d'un discours, la décomposition en toutes ses parties, d'une phrase, d'une période, d'un discours, pour en distinguer les éléments, et connaître tous les rapports qu'ils ont entre eux. Voyez *Construction*.

**ANALYSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. En termes de grammaire, *analyser une phrase, une période, un discours*, c'est les décomposer en toutes leurs parties pour en mieux connaître l'ordre et la suite. On dit aussi *faire l'analyse d'une phrase, d'une période*, etc.

**ANALYTIQUE.** Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst.

**ANALYTIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Procéder analytiquement*.

**ANARCHIE.** Subst. f. Le *chi* se prononce comme dans *chicane*.

**ANARCHIQUE.** Adj. des deux genres. Le *chi* se prononce comme dans *chicane*. Cet adj. suit toujours son subst.: *Discours anarchiques*.

**ANATOMIQUE.** Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst.

**ANCÊTRES.** Subst. m. qui n'a point de singulier.

**ANCIEN, ANCIENNE.** Adj. On peut le mettre avant son subst.: *Une loi ancienne, une ancienne loi*; une coutume ancienne, une ancienne coutume.

**ANCIENNEMENT.** Adv. On peut le mettre avant ou après le verbe: *Anciennement on faisait cela; cela se faisait anciennement, cela s'est fait anciennement*.

**ANCOÛTE, ANCOÛTELLER, ANCOÛTELETTE.** Dans ces trois mots on mouille les l.

**ANÉCOTE.** Subst. f. L'Académie dit qu'on l'emploie aussi adjectivement. Autrefois on l'employait ainsi. On dit aujourd'hui *anécdotique*.

**ANÉCOTOÏQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**ANGAR.** Subst. m. On l'écrivait autrefois ainsi; mais aujourd'hui on écrit généralement *Hangar*, et l'Académie l'écrit de même.

**ANGLOÏQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un esprit angloïque, une beauté angloïque, une voix angloïque*; — *une chère angloïque*.

**ANGELLS.** Subst. m. On prononce le s.

**ANGLICAN, ANGLICANE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Le rite anglican, l'Église anglicane*.

**ANGLICISME.** Subst. m. Idiотisme anglais, c'est-à-dire, façon de parler propre à la langue anglaise.

**ANGOÏSSE.** Subst. f.

L'air résonne des cris qu'on ciel chacun envoie;

Albe en jette d'angoisses, et les Romains de joie.

(CORNEILLE, *Hor.*, act. IV, sc. II, 57.)

Voltaire dit au sujet de ces vers: On ne dit plus guère *angoisse*, et pourquoi? Quel mot lui a-t-on substitué? *Douleur, horreur, peine, afflictions*, ne sont pas des équivalents. *Angoisse* exprime la douleur pressante et la crainte à la fois. (*Remarques sur Corneille*.)

Je pense qu'un auteur qui aurait besoin du mot *angoisse* pour exprimer sa pensée ferait très-bien de s'en servir, et que les gens de goût ne lui en feraient point un reproche.

**ANGORA, ANGOLE.** Beaucoup de personnes emploient ces mots l'un pour l'autre, mais *Angola* est le nom propre d'un pays de la basse Éthiopie, sur la côte occidentale de l'Afrique, d'où l'on tire les meilleurs nègres; et *Angora* est une ville de l'Asie mineure, où l'on trouve des chèvres et des chats qui portent des soies longues et fines. Il ne faut donc pas dire d'un chat que c'est un *angora*, ni c'est un chat *angora*, mais c'est un chat d'*Angora*, ou simplement c'est un *angora*. — L'Académie, en 1835, donne pour exemple: un chat *angora*, une chèvre *angora*, et range ce mot parmi les adjectifs.

**ANGOÛLLE, ANGOÛLE.** Dans ces deux subst. on mouille les l.

**ANGULAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Figure angulaire, corps angulaire*.

**ANGULEUX, ANGULEUSE.** Adj. Il suit toujours son subst.: *Un corps anguleux*.

**ANGUSTE, ANGSTÉE.** Adj. que l'Académie dit être de peu d'usage. Il n'est pas du tout usité; et quelque'un qui s'en servirait aujourd'hui risquerait de n'être point compris.

**ANIMAL, ANIMALE.** Adj. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Vie animale. Esprits animaux. Règne animal. Les esprits vitaux et animaux*.

**ANIMAL.** Subst. m. Peut-on dire *animal de somme* au lieu de *bête de somme*, comme l'a fait La Fontaine? Je ne le crois pas. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dict.*) (Pour les noms des cris des animaux, et de leurs parties, voyez *Cris* et *Parties.*)

**ANIMÉ, ANIMÉE.** Partic. et adj. Il régit les prépositions *à* et *de*: *Animé au carnage, animé d'un zèle courageux.*

**ANIMOSITÉ.** Subst. f. L'Académie le définit, mouvement de haine. L'*animosité* n'est pas un mouvement passager, comme semble le faire entendre l'Académie; mais un sentiment vif et permanent de haine contre quelqu'un.

**ANIS.** Subst. m. On ne prononce pas le *s*.

**ANNAI, ANNALE.** Adj. On prononce les deux *n*. Il ne se met qu'après son subst.: *Possession annale, prurition annale.*

**ANNALES, ANNALISTES, ANNATE.** Dans ces trois mots, on prononce les deux *n*.

**ANNÉE.** Voyez *An*.

**ANNÉE, ANNEXÈR, ANNIHILATION, ANNIHILER.** Dans ces quatre mots on prononce les deux *n*.

**ANNIVERSAIRE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Jour anniversaire, fête anniversaire.*

**ANNONCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *e* a la prononciation de *se*; et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cedille dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous annonçons, j'annonçais, j'annonçai*, et non pas *nous annonçons, j'annoneis, j'annonçai*, et non pas *nous annonçons*, etc. Il se dit des choses:

..... Sitôt que de ce jour  
La trouppette sacrée annonçait le retour.  
(Rac., *Athal.*, act I, sc. 1, 3.)

Cette action annonce un bon cœur, un mauvais cœur, etc. Ce verbe s'emploie avec le pronom personnel: *S'annoncer par des manières polies et insinuantes. La bienfaisance s'annonce moins par une protection distinguée et des libéralités éclatantes, que par le sentiment qui nous intéresse aux malheureux.* (Barthelemy.)

**ANNUEL, ANNUELLE.** Adj. En prose, il se met toujours après son subst.: *Dignité annuelle.*

**ANNUAIRE.** Adj. des deux genres. En prose, il se met toujours après son subst.: *Doigtannulaire, Éclipse annulaire.*

**ANOBILIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il signifie donner, conférer la noblesse; c'est-à-dire une qualité imaginaire et de convention, que les rois donnent à quelques personnes de leurs États, en y attachant des titres et des privilèges. Il ne se dit que des personnes: *Anoblir un négociant, un artiste, un savant. Les rois ont souvent anobli des ministres qui les avaient avilis par leur conduite. On a beau avilir un homme vil, il reste toujours vil.*

Il ne faut pas confondre ce verbe avec *ennoblir*, qui signifie donner de l'éclat, de la considération, de l'importance à une chose. Domergue voudrait que l'on écrivit *ennoblir* dans l'un et dans l'autre sens. Il y a pourtant bien de la différence entre ces deux expressions.

**ANOMAL.** Adj. m. Il se dit, en grammaire, des verbes qui ne sont pas conjugués conformément au paradigme ou modèle de leur conjugaison. C'est ce qu'on appelle aussi verbes *irréguliers*. Voyez ce mot.

Il ne faut pas confondre les verbes anomaux avec les verbes défectifs. Ces derniers sont ceux

qui manquent de quelque temps, de quelque mode, ou de quelque personne.

**ANOMALIE.** Subst. f. C'est le nom abstrait formé d'*anomal*. Voyez ce mot. Anomalie signifie irrégularité dans la conjugaison des verbes. Voyez *Conjugaison*.

**ANOSYME.** Adj. des deux genres, qui suit toujours le subst.

**ANT, ENT.** Voyez, pour la formation du pluriel dans les subst. et les adj. terminés ainsi, les articles *Formation* et *Adjectif*.

**ANTAGONISTE.** L'Académie a oublié de dire qu'il se dit aussi des femmes. Férauld fait cette remarque. Selon lui, *antagoniste* est donc aussi féminin. En ce cas, je ne vois pas pourquoi il veut qu'on dise, en parlant d'une femme: *Vous avez là un charmant antagoniste*; et non pas *une charmante antagoniste*; et je pense qu'il faut dire le dernier.

**ANTÉCÉDENT, ANTÉCÉDENTE.** Adj. qui suit toujours son subst., et qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit, en terme de grammaire, d'un mot qui précède un adjectif conjonctif, ou une proposition incidente. Dans *l'homme que Dieu a doué de raison*, l'*homme* est l'antécédent du conjonctif *que*, et il l'est aussi de la proposition incidente *Dieu a doué de rais. n.*

**ANTÉPÉNULTIÈME.** Adj. qui se prend substantivement. On sous-entend *syllabe*. Un mot qui est composé de plusieurs syllabes a une dernière syllabe, une *pénultième*, c'est-à-dire presque la dernière, et une *antépénultième*. En sorte que, comme la *pénultième* précède la dernière, l'*antépénultième* précède la *pénultième*. Ainsi dans *générosité*, *té* est la dernière, *si* la pénultième, et *ro* l'antépénultième.

**ANTÉRIEUR, ANTÉRIEURE.** Adj. qui suit toujours son subst. Il régit ordinairement la préposition *à*: *Cet événement est antérieur à mon mariage*. En termes de grammaire, on appelle *prétérit* ou *passé antérieur*, un temps qui exprime une chose faite avant une autre, dans un temps passé; et *fatur antérieur*, un temps qui marque l'avenir avec rapport au passé, et fait connaître que, dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose, qui n'est pas encore, sera passée, comme *quand j'aurai fait mes affaires, j'irai vous voir*.

**ANTÉRIÈREMENT.** Adv. Il se met après le verbe: *Cela a été fait antérieurement*. Il exige un régime exprime ou sous-entendu: *Cette dette a été contractée antérieurement à la nôtre*.

**ANTHROPOPHAGE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst.: *Peuple anthropophage*.

**ANTI.** Préposition inséparable qui entre dans la composition de plusieurs mots. Cette préposition vient quelquefois de la préposition latine *ante*, avant; et alors elle signifie ce qui est avant, comme *antichambre, anticabinet, anticiper*, faire une chose avant le temps, *antidate*, date antérieure à la vraie date d'un acte, etc.

Souvent aussi *anti* vient de la préposition grecque *anti*, contre, qui marque ordinairement opposition, ou alternative. Elle marque opposition dans *antipodes, antidote*, etc.

Quelquefois, quand le mot qui suit *anti* commence par une voyelle, il se fait une élision de l'*i*; ainsi on dit le *pôle antarctique*, et non *anti-arctique*.

Les livres de controverse et ceux de disputes littéraires portent souvent le nom d'*anti*. On a fait un *anti-Baillet*.

**ANTICHAMBRE.** Subst. f. Quelques personnes le

font mal à propos masculin. Il doit avoir le même genre que chambre. (Dumas.)

**ANTIPIRASE.** Subst. f. Contre-vérité. Expression ou manière de parler par laquelle, en disant une chose, on entend tout le contraire. C'est ainsi qu'on dit d'un fripon : *Oh! Phénixte homme!*

**ANTIQUAILLE.** Subst. f. On mouille les l.

**ANTIQUE.** Adj. des deux genres. Il peut précéder son subst., et il le précède souvent : *C'est un antique usage, c'est un usage antique.*

Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,

L'air ni l'esprit français à l'antique Italie.

(BOILL., A. P., II, 115.)

L'Académie dit qu'*antique* se dit, par raillerie, des personnes avancées en âge. Je ne crois pas qu'on ait jamais dit d'un homme âgé ou d'une femme âgée, *c'est un homme antique, c'est une femme antique*, pour exprimer l'âge, à moins que ce ne soit dans quelques coteries de jeunes gens mal élevés. Quand on dit qu'un homme, qu'une femme a l'air antique, on ne veut pas dire qu'ils ont l'air vieux, mais qu'ils ont des manières, des habillements dont la mode est passée depuis bien longtemps. Une femme peut ne pas être très-vieille, et avoir l'air antique.

**ANTITHÈSE.** Subst. f. C'est une figure qui consiste à opposer des pensées les unes aux autres pour leur donner plus de jour. Ainsi saint Paul a dit : *On nous maudit et nous bénissons.* Les vers suivants sont des exemples d'antithèses :

Je sensis tout mon corps et transir et brûler.

(RAC., Phéd., act. I, sc. III, 124.)

Ei. monté sur le faite, il aspire à descendre.

(CORN., Cinn., act. II, sc. 1, 16.)

Triste amante des morts, elle hait les vivants.

(VOLTA., Henr., VII, 148.)

L'antithèse, lorsqu'elle se présente naturellement, et qu'elle est avouée par le goût, donne au style de la grâce et de la beauté; mais, lorsqu'elle est répétée sans cesse, et qu'elle paraît être dégenérée en habitude chez l'écrivain qui l'emploie, elle donne au style un air maniéré, et produit ce qu'on appelle des faux brillants. C'est ce qu'on remarque souvent dans le style de Fléchier, qui avait fait de l'antithèse sa figure favorite.

**ANTONOMASE.** Subst. f. Trope ou figure de rhétorique par laquelle on met un nom commun ou une périphrase à la place d'un nom propre, ou bien un nom propre à la place d'un nom commun. *Philosophe, orateur, poète, roi, ville*, sont des noms communs; cependant l'onomomase en fait des noms particuliers qui équivalent à des noms propres. Ainsi les anciens disaient le *philosophe*, pour dire Aristote; les Latins, *l'orateur*, pour dire Cicéron; le *poète*, pour dire Virgile; et nous disons le *père de la tragédie française*, pour dire Corneille.

Dans chaque royaume, quand on dit simplement le *roi*, on entend le roi du pays où l'on est; quand on dit la *ville*, on entend la capitale du royaume, de la province ou du pays dans lequel on est.

Les adjectifs ou épithètes sont des noms communs que l'on peut appliquer aux différents objets auxquels ils conviennent; l'onomomase en fait des noms particuliers. *L'invincible, le cou-*

*quérant, le grand, le juste, le sage*, se disent par onomomase de certains princes, ou d'autres personnes particulières.

Nous avons un recueil ou abrégé des lois des anciens Français, qui a pour titre *Lex salica*. Parmi ces lois, il y a un article qui exclut les femmes de la succession aux terres aliqués, c'est-à-dire aux fiefs. C'est une loi qu'on n'a observée inviolablement dans la suite qu'à l'égard des femmes, qu'on a toujours exclues de la succession à la couronne. Cet usage, toujours observé, est ce qu'on appelle aujourd'hui *la loi salique*, par onomomase; c'est-à-dire que nous donnons à la loi particulière d'exclure les femmes de la couronne, un nom que nos pères donnaient autrefois à un recueil général de lois.

La seconde espèce d'onomomase est celle où l'on prend un nom propre pour un nom commun, ou pour un adjectif. C'est ainsi que l'on dit d'un prince cruel, *c'est un Néron*; et d'un homme sage et vertueux, *c'est un Caton*, etc. (Dumas.)

**ANUS.** Subst. m. On prononce le s.

**AOUSTE.** Subst. m. On prononce *oriste*. Terme de grammaire par lequel on désigne un temps, et particulièrement un prétérit indéterminé. *J'ai fait* est un prétérit déterminé ou plutôt absolu. Au lieu que *je fis* est un *aoriste*, c'est-à-dire, un prétérit indéfini, indéterminé, ou plutôt un prétérit relatif; car on peut dire absolument *j'ai fait, j'ai écrit, j'ai donné*; au lieu que quand on dit *je fis, j'écrivis, je donnai*, il faut ajouter quelque expression qui détermine le temps où l'action dont on parle a été faite : *Je fis hier, j'écrivis il y a quinze jours.*

**AOUT.** Subst. m. On prononce *oût*. Nom du huitième mois de notre année. Il vient par corruption de celui de l'empereur Auguste. Voltaire voulait que l'on conservât ce dernier, et lui-même écrivait ordinairement *Auguste* au lieu d'*aout*. Un président du parlement disait qu'il s'imaginait entendre des chats miauler, toutes les fois que les procureurs disaient à l'audience *la mi-aout*. Depuis ce temps les grammairiens sont convenus que l'on prononcerait *oût*. Mais, en reformant la prononciation, on aurait dû reformer aussi l'orthographe; il n'y aurait pas tant de gens qui prononceraient encore *aout* comme il est écrit. La Fontaine a écrit *oût* :

Je vous paierai, lui dit-elle,

Avant l'oût, foi d'animal,

Intérêt et principal.

(LIV. I, fable 1, 12.)

Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'oût.

(LIV. V, fable ix, 10.)

**AOÛTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce *Pa*.

**AOÛTERON.** Subst. m. On prononce *oûteron*.

**APAISSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne sait pas trop pourquoi l'Académie écrit ce mot avec un seul *p*, lorsqu'elle en met deux à *appareiller, appeler*, etc.

*Apaiser quelqu'un. Apaiser une querelle, une sédition. Apaiser les flots.* — *Une personne en colère s'apaise. La tempête s'apaise.*

Corneille a dit dans *Polyeucte* :

Apaisez donc sa crainte.

(Act. I, sc. 1, 104.)

On apaise la colère et non la crainte. (Voltaire *Remarques sur Corneille.*)

**APANAGE.** Subst. m. L'Académie ne le dit point avec le régime qu'il a dans les vers suivants :

Le présent seul est de notre *apanage*,  
Et l'avenir peut consoler le sage,  
Mais ne saurait alléger son repos.

(VOLTAIRE, *Eptt.*, XLI, 22)

**APAXAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Papanageais*, *apanageons*; et non pas *papanagais*, *apanagons*.

**APARTÉ.** Subst. m. Il ne prend point de *s* au pluriel: *Des apartés*.

**APATHIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst.: *Un homme apathique, une femme apathique.* — *Une humeur apathique.* Cette *apathique* *humeur.* — On ne dit ni un *apathique* *homme*, ni une *apathique* *femme*. Nous en avons exposé les raisons au mot *Adjectif*.

**APERCEVABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit guère qu'avec la négation, et est peu usité.

**APERCEVOIR.** V. a. de la 3<sup>e</sup> conj. L'Académie dit *elle s'est aperçue de son erreur*. On trouve une très-grande difficulté à faire concorder cette phrase avec les règles des participes. Il est clair, dit-on, que *se*, dans cet exemple, n'est pas régime direct; car ce n'est pas *elle* qu'elle a *aperçu*, mais son *erreur*. On ne peut dire *elle a aperçu elle de son erreur*. Cette phrase semble donc se refuser à toute espèce d'analyse.

On peut répondre qu'il faut nécessairement que *se* soit le régime d'*aperçu*, car ici il ne peut être autre chose; et il faut bien qu'on l'ait senti, puisqu'on a fait accorder ce participe avec le pronom. *Son erreur* ne saurait être le régime direct du participe, car la préposition *de*, dont il est précédé, s'oppose à cet emploi. Ne serait-il pas plus naturel de voir une ellipse dans ces sortes de phrases, que de les regarder comme des idiotismes, et d'avouer par là qu'on se trouve dans l'impossibilité de les expliquer? *Elle s'est aperçue de sa faute* ne pourrait-il pas se tourner par, *elle a aperçu elle coupable de sa faute, ou ayant commis cette faute?* De même, *elle s'est aperçue de son erreur* ne pourrait-il pas signifier, *elle a aperçu elle répréhensible de son erreur, ou ayant commis son erreur?* Le *de* mis avant les substantifs justifierait pleinement cette analyse; et le pronom *se* aurait l'emploi qui lui est naturel. *S'apercevoir de quelque chose*, c'est *voir soi ayant la connaissance de quelque chose*. *Je m'aperçois du piège qu'on me tend*, c'est *je vois moi ayant la connaissance du piège que l'on me tend*.

*Faire apercevoir quelque chose à quelqu'un.*

**APÉTISER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On avait reproché à l'Académie d'avoir dit *apétisser, rapétisser un manteau*, au lieu d'*accourcir* ou *racourcir un manteau*. Dans son édition de 1798 et dans celle de 1835, elle n'a dit *apétisser* que d'une figure: *Cette figure est trop grande, il faut rapétisser*. Probablement elle n'a entendu parler ici que des figures qui sont l'objet des arts du dessin. En effet, *apétisser* se dit des corps que l'on rend plus petits dans toutes leurs dimensions. On le dit aussi des corps qui paraissent plus petits à mesure qu'ils s'éloignent de l'œil de celui qui les regarde. *L'éloignement apétisse*, ou *meux, rapétisse les objets*.

Je ne pense pas qu'on dise, comme l'Académie, que *les jours apétissent après le solstice d'été*;

et je m'appuie sur l'autorité de l'Académie elle-même, qui, au mot *accourcir*, dit que les jours *s'accourcissent*. En effet, ils deviennent plus courts, et ils ne deviennent pas plus *petits*. On dit au mois de décembre que *les jours sont courts*; mais on ne dit pas qu'ils *sont petits*. *Un petit jour* est un jour qui commence, qui n'est pas encore dans son éclat: *Il ne faisait encore que petit jour*. Par la même raison, on ne dit pas comme l'Académie, qu'une étoffe *s'apétisse à l'eau*, mais bien qu'elle *s'y retire*, comme on le voit dans le même Dictionnaire de l'Académie, au mot *Retirer*.

**APHORISME.** Subst. m. L'Académie a oublié de dire que ce mot est particulièrement consacré à la médecine et à la jurisprudence. On ne dit point des *aphorismes de morale*, des *aphorismes de politique*, à moins que ce ne soit en plaisanterie.

**APLANIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Féraud demande avec raison pourquoi l'Académie écrit *aplanir, aplanissement* avec un *p*, tandis qu'elle écrit avec deux *p* *applaudir, applaudissement, applaudir*, etc.

**APOCOPE.** Subst. f. Figure de diction qui a lieu lorsqu'on retranche quelque lettre ou quelque syllabe à la fin d'un mot: *encor* pour *encore*, *grand'messe* pour *grande messe*, sont des apocopes.

**APOCRYPHE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Auteur apocryphe, livre apocryphe*.

**APOLOGÉTIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Discours apologétique, lettre apologétique*.

**APOLOGUE.** Subst. m. Petit récit qui couvre une vérité du voile de l'allégorie. L'apologue fait parler les dieux, les esprits, les hommes, les animaux, les choses inanimées; c'est le genre. La fable ne fait parler que les animaux et les choses inanimées; c'est l'espèce.

**APOSTAT.** Ce mot se prend au figuré dans le sens de déserteur, transfuge; mais alors il est déterminé par un complément:

Apostats effrontés du goût et du bon sens.

(GILBERT, *Le Dix-Huitième Siècle*, sat. I, 450.)  
(*Grammaire des Grammaires*, p. 1077.)

**APOSTOLIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst.: *Doctrine apostolique, érudition apostolique, mission apostolique, vie apostolique*.

**APOSTOLIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a prêché apostoliquement*.

**APOSTROPHE.** Subst. f. Figure de rhétorique dans laquelle l'orateur interrompt le discours qu'il tenait à l'auditoire, pour s'adresser directement et nommément à quelque personne, soit aux dieux, soit aux hommes, aux vivants ou aux morts, ou à quelque être, même aux choses inanimées, ou à des êtres métaphysiques, et qu'on est en usage de personnifier. C'est ainsi que Bossuet a dit dans son oraison funèbre de la duchesse d'Orléans (p. 62): *O mort! éloigne-toi de ma pensée*, etc.

L'apostrophe peut produire un grand effet dans un discours oratoire; mais il faut qu'elle y soit placée à propos, et bien amenée par la circonstance. L'usage fréquent de cette figure ferait un très-mauvais effet. L'auditeur n'aime pas qu'on le perde trop souvent de vue.

*Apoptrophe* est un terme de grammaire. On entend par là une petite marque en forme de virgule (') dont on se sert pour marquer l'élision d'une voyelle, c'est-à-dire, sa suppression à la rencontre d'une autre voyelle.

Il y a dans la langue française trois lettres, *a, e, i*, qui, se trouvant à la fin d'un mot, se suppriment avant un autre mot qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré.

En français, l'e muet ou féminin est la seule voyelle qui s'élide toujours devant une autre voyelle, au moins dans la prononciation; car, dans l'écriture, on ne marque l'élision par l'apoptrophe que dans les monosyllabes *je, me, te, se, le, ce, que, de, ne*, et dans *jusque et quoique*: *Py cours, je m'y rendrai, je l'admire, il s'offense, elle l'avoue, c'est cela, qu'est-ce qu'il a? d'après cela, n'y pensez plus, jusqu'alors, quoi qu'il arrive.*

L'a ne doit être supprimé que dans l'article et dans le pronom *la*: *l'âme, l'église, je l'entends, pour je la entends*. On dit *la onzième*, ce qui est peut-être venu de ce que ce nom de nombre s'écrit souvent en chiffres.

L'i ne se perd que dans la conjonction *si*, devant les pronoms *il, ils*; mais il se conserve devant *elle, elles*. *S'il vient, s'ils viennent*. Mais on dit *si elle vient, si elles viennent*.

*Si*, précédé de la conjonction *et*, s'emploie dans la conversation pour *cependant, avec cela, néanmoins*; et alors il ne perd jamais sa voyelle, non pas même devant le pronom *il* ou *ils*: *Il est brave et vaillant, et si il est doux et facile.*

L'e muet de *grande* s'élide quelquefois dans la prononciation et dans l'écriture, devant des substantifs qui commencent par une consonne. On dit et on écrit *grand'mère, grand'tante, grand'messe, grand'chambre, grand'salle, grand'chère, grand'croix, grand'pitié*. Cependant il n'y a que les mots *grand'mère* pour lesquels la règle soit générale; car, dans bien des occasions, et en particulier quand le mot *grande* est précédé de quelque prépositif ou équivalent de l'article, l'e muet final ne souffre pas d'élision, et l'on dit *une grande chaire, la plus grande chère, la plus grande peine*.

L'e muet de la préposition *entre* s'élide dans les verbes réciproques, *s'entr'accorder, s'entr'accompagner, s'entr'accuser, s'entr'ouvrir*, etc.

L'usage est partagé dans les cas suivants. Les uns écrivent *entre elle, entre elles, entre eux, entre autres*; et les autres *entr'elle, entr'elles, entr'eux, entr'autres*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on écrit *entre onze heures et midi, entre un bon et un mauvais ami, entre amis*. — Maintenant l'Académie ne met que *entre eux, entre autres*. Voyez *Entre*.

L'e final de *jusque* s'élide devant *à, au, aux, ici*: *Jusqu'à Rome, jusqu'au ciel, jusqu'aux nues, jusqu'ici*.

L'e de *puisque* et de *quoique* ne s'élide que quand les mots sont suivis de *il, ils, elle, elles, on, un, une*, ou d'un mot avec lequel ces conjonctions sont immédiatement liées: *Puisqu'il le veut, quoi qu'on dise, puisqu'ainsi est*. Mais on écrit, *puisque aider les malheureux est un devoir; quoique étranger*, etc.

L'e final de *quelque* ne s'élide que devant *un, une*: *quelqu'un, quelqu'une*, et dans *quel qu'il soit, quelle qu'elle soit*. On écrit *quelque historien, quelque autre, quelque espoir*.

L'e final de *presque* ne s'élide que dans *presqu'île*. On écrit *presque achevé, presque usé*, etc.

*A et e* Le s'élident pas devant *il, la*, après l'imperatif, ni dans les adverbes: *Menez-le à Paris, ira-t-il hi avec vous?*

*A et e* ne s'élident pas non plus dans *de, le, la, que, ce*, avant les mots *huit, huitième, huitième, onze, onzième, où, un*: *Le huit du mois, dans la huitième, le onze, le onzième, le ou le un*.

La finale de *contre* ne s'élide jamais: *contre-allée, contre-amiral, contre eux*, etc.

La diphthongue de *moi* et de *toi*, lorsque ces mots sont placés après un impératif, s'élide devant *en*, et ne s'élide pas devant *y*: *Donnez-m'en, va t'en*. Mais on dit *conduisez-y-moi*, et non pas *conduisez-m'y*.

**APÔTRE.** Subst. m. On écrivait autrefois *apostre*; on a supprimé le *s*, et la syllabe est restée longue.

**APPARAÎTRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *paraître*, avec cette différence qu'*apparaître* prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*, et que *paraître* ne prend que le dernier. Les grammairiens disent que ce verbe prend indifféremment l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*. Cela n'est pas naturel. Il faut nécessairement que chacun de ces verbes indique une nuance différente, un point de vue différent. — Je pense qu'il faut dire *a apparu* quand l'action d'apparaître n'est considérée que relativement au spectre même qui l'a faite, et non relativement à l'impression de l'apparition sur les personnes. Quand je dis *ce spectre a apparu trois fois pendant la nuit*, je ne veux exprimer que l'action du spectre, indépendamment de tout effet, de toute impression. Mais quand on veut marquer l'impression de l'apparition sur les personnes, il faut dire *est apparu*: *Le spectre n'est apparu, nous est apparu*.

Vous m'êtes, en dormant, un peu triste apparu.

(LA FONTAINE, liv. VIII, fable xi, 19.)

Si l'on me demande à quelle heure le spectre s'est rendu visible, je répondrai: *il a apparu à minuit*; mais si l'on veut savoir de moi à quelle heure j'ai vu apparaître le spectre, je dirai: *il m'est apparu à minuit*. Le premier offre un sens actif, le second un sens passif. On ne peut jamais dire *le spectre m'a apparu*.

Il faut convenir cependant que *a apparu* forme un hiatus bien dur, et qu'on ferait bien de l'éviter.

Richetot, Joubert, et le *Dictionnaire de Trévoux*, prétendent que ce verbe peut être employé avec le pronom personnel. A la vérité, le P. Bruin moi a dit: *Minerve s'apparaît à eux*; mais aucun bon écrivain ne l'a imité.

Il se dit des choses qui ne paraissent que rarement et de loin en loin: *Il apparaît de temps en temps sur la surface de la terre des hommes rares et exquis qui brillent par leur vertu, et dont les qualités éminentes jettent un éclat prodigieux*. (La Bruyère.)

**APPAREMMENT.** Adv. On le met au commencement d'une phrase ou après le verbe: *Apparemment qu'il viendra, ou il viendra apparemment*.

**APPARENCE.** Subst. f. Féraud reproche avec raison à l'Académie d'avoir dit *sous apparence de l'amitié*. Dans cette phrase, quand *apparence* n'a point d'article, il n'en faut point mettre non plus devant le substantif qui le suit; il suffit de la préposition *de*: *Sous apparence d'amitié*. Mais quand *apparence* est précédé d'un article, il faut

en donner un au substantif suivant. *Sous l'apparence de Paucité.*

**APPARENT, APPARENTE.** Adj. Quand il signifie qui n'a que l'apparence sans réalité, il peut se mettre devant son subst., en consultant Poreille et l'analogie. *Un apparent et faux talent. Le mouvement apparent du soleil.* Dans toutes les autres significations, il suit son subst.

**APPAREUR.** V. n. et defectif de la 3<sup>e</sup> conj. Il n'est usité qu'à l'infinitif avec le verbe *faire*, et à la troisième personne singulière de l'infinitif, ou il fait *appert*, et ou il ne s'emploie qu'impersonnellement.

**APPARTENANT, APPARTENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *appartenir*. Les grammairiens ne sont pas d'accord sur l'emploi de cet adjectif verbal. Les uns veulent qu'on dise *une maison appartenant à un tel*, avec le participe; les autres, *une maison appartenante à un tel*, avec l'adjectif verbal. Beauzée est du nombre des derniers, et l'Académie partage cette opinion. Elle dit : *Une maison à lui appartenante. Voltaire* dit : *Une ville appartenante aux Hollandais. Barthélemy* : *Il appartient que quelques officiers de ses troupes, appartenants aux premières familles d'Athènes, méditaient une trahison en faveur des Parthes.*

**APPARTENIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez *Irrégulier*. — Quelquefois on emploie ce verbe impersonnellement, alors il régit à devant les personnes, et de devant l'infinitif : *Il appartient aux pères de châtier leurs enfants.*

≠ S'APPARTENIR. Ce mot n'est point usité. Cependant on le trouve très-bien appliqué dans une réponse que fit un particulier à Henri IV. *A qui appartenez-vous?* lui demandait le roi. *A moi,* répondit le particulier.

**APPEAU.** Subst. m. L'Académie le définit, sorte de sifflet, etc. Tous les appeaux ne sont pas des sifflets. Il y en a qu'on fait jouer avec la main. — L'Académie dit aussi que l'on appelle *appeaux* les oiseaux dont on se sert pour appeler les autres oiseaux. — Oui, excepté les femelles de perdrix, que l'on nomme *chanterelles*.

**APPELANT, APPELANTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *La partie appelante.*

**APPELER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet : *J'appelle, j'appellerai, il appellera, il appelleraït*; on ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *J'appelais, j'ai appelé, ils appellèrent.*

**APPELLATIF.** Adj. On prononce les deux *l*. En grammairien on appelle *noms appellatifs* ou *communs*, les noms qui sont communs à des classes d'êtres, par opposition aux noms propres, qui n'expriment que des individus.

Il y a deux sortes de noms appellatifs : les uns qui conviennent à tous les individus ou êtres particuliers de différentes espèces; par exemple, *arbre* convient à tous les noyers, à tous les orangers, à tous les oliviers, etc.; alors on dit que ces sortes de noms appellatifs sont des noms de genre. La seconde sorte de noms appellatifs ne convient qu'aux individus d'une espèce, tels sont *noyer, olivier, oranger*. Ainsi, *animal* est un nom de genre, parce qu'il convient à tous les individus de différentes espèces : car je puis dire *ce chien est un animal, cet éléphant est un animal*, etc. *Chien, éléphant, lion, cheval*, sont des noms d'espèces.

Les noms de genre peuvent devenir noms d'espèces, si on les renferme sous des noms plus étendus, par exemple si je dis que l'arbre est un être ou une *substance*, que l'animal est une *substance*. De même le nom d'espèce peut devenir nom de genre, s'il peut être dit de diverses sortes d'individus subordonnés à ce nom. Par exemple, *chien* sera un nom d'espèce par rapport à *animal*; mais *chien* deviendra un nom de genre par rapport aux différentes espèces de chiens. Car il y a des chiens qu'on appelle *dogues*, d'autres *limiers*, d'autres *épagneuls*, d'autres *braques*, etc.; ce sont là autant d'espèces différentes de chiens. Ainsi *chien*, qui comprend toutes ces espèces, est alors un nom de genre par rapport à ces espèces particulières, quoiqu'il puisse être en même temps nom d'espèce s'il est considéré relativement à un nom plus étendu, tel qu'*animal* ou *substance* : ce qui fait voir que ces mots *genre, espèce*, sont des termes métaphysiques qui ne se tirent que de la manière dont on les considère. (Dumarsais.) Voyez *Nom*.

**APPELLATION.** Subst. f. On prononce les deux *l*. En termes de grammaire, il se dit de l'action de nommer chaque lettre de l'alphabet.

On distingue aujourd'hui l'ancienne appellation et la nouvelle. Autrefois les consonnes se prononçaient *bé, cé, dé, effe, gé, ache, elle, emme, enne, pé, qu, erre, esse, té, vé, icse, zede*. Aujourd'hui on ne nomme les consonnes que par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la consonne. Par exemple, on appelle *be* la lettre *b*, comme on la prononce dans la dernière syllabe de *tombe*, ou dans la première de *besoin*; *de*, la lettre *d*, comme on l'entend dans la dernière syllabe de *ronde*; *fe*, la lettre *f*, et ainsi des autres, qui n'ont qu'un seul son.

Quant aux lettres qui ont plusieurs sons, comme *e, g, t, s*, on les appelle par le son le plus naturel et le plus ordinaire. Ainsi *e* se nomme *que; g, que; te*, comme dans *forte*; *s, se*, comme dans *bourse*.

Suivant la nouvelle appellation, toutes les lettres de l'alphabet sont du genre masculin; suivant l'ancienne, les unes sont du genre masculin, les autres du féminin.

**APPENDICE.** Subst. m. Prononcez *appendice*. On nomme ainsi, en terme de littérature, une addition placée à la fin d'un ouvrage ou d'un écrit, destinée à l'éclaircissement de ce qui n'a pas été suffisamment expliqué, ou à tirer la conclusion de l'ouvrage.

**APPENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Prononcez *appendre*.

**APPENTIS.** Subst. m. On prononce *apanti*.

**APPÊTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans les temps de ce verbe, l'*e* de *pe* est ouvert quand la syllabe suivante finit par le son d'un *e* muet : *J'appète, tu appètes*. Il est fermé lorsque cette syllabe finit par tout autre son : *Nous appêtons, vous appêtez*. — Mirabeau a employé ce mot dans un sens figuré : *Tout en admirant la bravoure dans les autres, ce roi n'eut pas ce ferment de sang qui fait appêter la gloire.*

**APPÊTISSANT, APPÊTISSANTE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Viande appétissante*

**APPLAUDIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. *Applaudir une chose, une personne. Applaudir à une chose. Applaudir une chose, c'est témoigner par*

des battements de mains qu'on approuve une chose, qu'on la trouve bien faite, bien exécutée. *On a beaucoup applaudi cette pièce.* Quand on dit *applaudir à une chose*, les applaudissements ont pour objet une manière particulière d'agir ou d'exécuter : *On a beaucoup applaudi au jeu de cet acteur.* — Dans le sens d'approbation simple sans battements de mains, *applaudir à* une personne, c'est la féliciter du succès des moyens qu'elle a choisis et employés pour faire une chose : *Le peuple applaudissait au gouvernement qui lui faisait avoir le pain à si bon marché.* (Condillac.) *Applaudir à une chose*, c'est témoigner qu'on la trouve belle, juste, raisonnable et digne d'éloges. On applaudit à *un acte de vertu, de générosité, de dévouement, de grandeur d'âme.* On applaudit à *la conduite de quelqu'un.*

**APPLAUDISSEMENT.** Subst. m. L'Académie le définit, grande approbation, marquée soit par des battements de mains, soit par acclamation. *L'applaudissement* n'est pas une grande approbation, mais le signe d'une grande approbation. Ce mot signifie proprement battement de mains en signe de félicitation, de joie, d'approbation, de faveur. — Figurement, c'est une approbation vive, manifestée par des éloges, par des louanges, par des marques d'estime. *Cette conduite mérite les applaudissements de tous les honnêtes gens.* Buffon a dit : *Le souris est une marque de bienveillance, d'applaudissement et de satisfaction intérieure.* (De l'homme, t. X, p. 140.) — Les applaudissements s'appliquent également aux choses et aux personnes. Les applaudissements partent de la sensibilité au plaisir que nous font les choses. Une simple acclamation, un battement de mains, suffisent pour les exprimer.

**APPLICABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst., et régit la préposition à : *Cette amende est applicable aux pauvres. Ce passage n'est pas applicable à la question.*

**APPLIQUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de mettre une chose sur une autre, il régit sur : *Appliquer un emplâtre sur un mal. Appliquer des couleurs sur une toile.* — Quand il signifie faire toucher une chose à une autre, il régit à : *Il appliqua la coupe à ses lèvres.* On dit aussi *appliquer à la question, à la torture. Appliquer une science à une autre. Appliquer une loi à un cas particulier. Appliquer un remède à une maladie*, c'est en faire usage contre une maladie. *Appliquer un passage d'un auteur à une personne, à une circonstance. Appliquer une somme à un usage. Appliquer son esprit à une science.*

**APPOINTÉ, ÉE; DÉSAPOINTÉ, ÉE.** Adj. Voyez *Appointer*.

**APPOINTÉ-CONTRAIRE.** Terme de droit que La Fontaine a transporté assez heureusement dans le style de la fable. Cette expression n'a rien de distingué, mais elle n'est pas essentiellement condamnable, et l'abbé Desfontaines, qui a blâmé un fabuliste de son temps de l'avoir employée, devait se rappeler peut-être que celui-ci n'en avait point fait usage sans l'autorité de son modèle. (Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

**APPOINTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Soit que ce mot, dit Voltaire, vienne du latin *punctum*, ce qui est très-vraisemblable, soit qu'il vienne de l'ancienne barbarie, qui se plaisait fort aux *oins, soïn, coïn, loïn, faïn, hardoin, poïng, grouïn*, etc., il est certain que cette expression, bannie aujourd'hui mal à propos du langage, est très-nécessaire. Le naïf Amiot et l'énergique Montaigne

s'en servent souvent; il n'est pas même possible, jusqu'à présent, d'en employer une autre. — *Je lui appointai l'hôtel des Ursins.* A sept heures du soir, je m'y rendis, je fus désappointé. Comment expliquerez-vous en un seul mot le manque de parole de celui qui devait venir à l'hôtel des Ursins, à sept heures du soir, et l'embarras de celui qui est venu, et qui ne trouve personne? *Est-il été trompé dans son attente?* Cela est d'une longueur insupportable, et n'exprime pas précisément la chose. *Il a été désappointé*: voilà le mot. Servez-vous-en donc, vous qui voulez qu'on vous entende vite. Vous savez que les circonlocutions sont la marque d'une langue pauvre. Il ne faut pas dire *Vous me devez cinq pièces de douze sous*, quand vous pouvez dire *Vous me devez un écu.*

**APPOSITION.** Subst. f. Figure de construction qui consiste à mettre ensemble, sans conjonction, deux noms, dont l'un est un nom propre, et l'autre un nom appellatif, en sorte que ce dernier est pris adjectivement, et est le qualificatif de l'autre; c'est ainsi qu'on a dit, *Flandre, théâtre saillant*, c'est-à-dire, qui est le théâtre saillant. (Dumarsais.)

**APPRECIABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**APPRECIATRICE.** Subst. m. On a dit *appréciatrice* au féminin : *Heureux qui possède cette philosophie appréciatrice de toutes choses.* (Mercier.) Rien ne s'oppose à l'emploi de cette expression.

**APPRECIATIVE, APPRÉCIATIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *État appréciatif de marchandises.*

**APPRECIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie le définit, estimer, évaluer, fixer la valeur. — C'est proprement juger du prix courant des choses dans le commerce de la vente et de l'achat.

**APPREHENDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe exige toujours le subjonctif dans la proposition subordonnée : *J'appréhende qu'il ne vienne, je n'appréhende pas qu'il vienne.* — Lorsqu'on désire la chose, on appréhende qu'elle n'arrive pas. Alors la proposition subordonnée d'*appréhender* est toujours négative, et la négation s'exprime par *ne pas*, quelque forme qu'ait la proposition principale : *J'appréhende qu'il n'arrive pas, je n'appréhende pas qu'il n'arrive pas, appréhende-z-vous qu'il n'arrive pas?* — Lorsqu'on ne désire pas la chose, on l'appréhende. Alors la proposition subordonnée prend *ne sans pas*, si *appréhender* n'est ni négatif ni interrogatif : *J'appréhende qu'il ne vienne.* Si *appréhender* est accompagné de *ne pas*, la proposition subordonnée ne prend pas *ne* : *Je n'appréhende pas qu'il arrive* — Il en est de même si *appréhender* est interrogatif, ou accompagné de quelques mots qui produisent l'effet de la négation : *Doit-on appréhender qu'il arrive? On appréhende peu qu'il arrive.* — Si *appréhender* est négatif et interrogatif en même temps, on doit mettre *ne* : *N'appréhendez-vous pas qu'il ne vienne?* pour dire, il pourrait bien venir.

**APPRENDRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *prendre*. Voyez ce mot.

Il faut doubler la lettre *n* toutes les fois que cette lettre doit être suivie d'un *e* muet : *Qu'j'apprenne*

Dans le sens d'acquérir des connaissances on dit *Apprendre quelque chose de quelqu'un. On apprend de l'expérience.* — Dans le sens d'enseigner, instruire, on apprend quelque chose à quelqu'un. — Dans les deux sens, il régit à devant les

verbes : *Apprendre à lire, à écrire, à danser. Je lui ai appris à lire.*

APPRENTI. Subst. m. APPRENTIE. Subst. f.

Autrefois on écrivait et l'on prononçait *appren-tif* et *appren-tière*. On a dit aussi *appren-tisse*.

Boileau disait *appren-tive*, quoique certaines éditions portent *appren-tive* :

De livres et d'écrits bourgeois admirateur,  
Vais-je épouser ici quelque appren-tive autrui ?  
(Sat. X, 463.)

Aujourd'hui on ne peut plus dire qu'*appren-tive* au féminin.

APPRÊTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Avant un verbe, il régit la préposition *a* : *Apprêter le dîner, apprêter à dîner.*

APPRÊTS. Subst. m. pluriel. Préparatifs. L'Académie l'indique au singulier, quoiqu'il ne se dise qu'au pluriel. A la vérité, elle avertit qu'il ne se dit guère qu'au pluriel, mais elle ne donne aucun exemple de cette prétendue exception. — Dans toutes ses autres acceptions, ce mot ne se dit qu'au singulier, ce que l'Académie ne dit pas.

APPROBATEUR. Il fait au féminin *approbatrice*

APPROBATIF, APPROBATIVE. Adj. qui suit toujours son subst. : *Geste approbatif.*

APPROCHANT, APPROCHANTE. Adj. verbal tiré du v. *approcher*. *Deux couleurs approchantes l'une de l'autre.* Il ne se met qu'après le subst.

APPROCHE. Subst. f. *L'approche de la nuit, l'approche de l'ennemi.* On le met au pluriel, en parlant de choses dont l'arrivée prochaine s'annonce par plusieurs effets : *Les approches de la mort.* On peut dire aussi *l'approche de la mort*, lorsque l'on considère la mort abstraction faite des circonstances qui indiquent son approche.

APPROPRIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, qu'*approprier* se dit dans le sens de mettre dans un état de propriété. Il y a longtemps qu'on ne l'emploie plus dans cette acception. On ne dit pas qu'*un appartement est bien approprié*, pour dire qu'on l'a rendu bien propre.

APPROXIMATION. Subst. f. Dans le langage ordinaire, il se dit de l'action d'approcher de l'exactitude dans les idées, dans les jugements, etc. : *Heureusement les hommes n'ont besoin que d'une certaine analogie dans les idées, d'une certaine approximation dans le langage, pour satisfaire aux devoirs de la société.* (Barthélemy.)

APPUY-MAIN. Subst. m. On dit au pluriel *des appuy-main*, sans s. La pluralité tombe sur le mot *canne* ou *baguette* qui est sous-entendu. — M. Le-maire est d'avis qu'il faut écrire des *appuy-mains*, parce qu'il s'agit de plusieurs *appuis* qui peuvent servir à plusieurs *mains* (*Grammaire des Gram-maires*, p. 474.) — L'Académie ne se prononce pas.

APPUYER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'y qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant le son de l'e muet. *J'appuyais, j'appuyai; j'appuie, tu appuies, il appuie, j'appuierai, j'appuierais.* — On dit *appuyer de*, et *appuyer par* : *Il lui donnaît des instructions qu'il appuyait de divers exemples.* (Fénelon, *Télémaque*.) *Rien n'est moins selon Dieu et selon le monde que d'appuyer tout ce que l'on dit dans la conversation, jusques aux choses les plus insignifiantes, par de longs et fastidieux serments.* (La Bruyère, *De la Société*, 271.)

APRÊ. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. : *Un fruit aprê; un chemin aprê; une réprimande aprê*, ou *une aprê réprimande*.

APRÊMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a réprimandé aprêment*, ou *on l'a aprêment réprimandé*.

APRÈS. Préposition. Les n se prononce que devant une voyelle. C'est une préposition de temps, *après le déluge*; ou d'ordre, *après la cavalerie renait l'infanterie*. — Quelquefois on l'emploie dans le sens de *contre*, *crier après quelqu'un*; de *sur*, *ils sont deux chiens après un os*; de *à la poursuite*, *la pendarmice court après ces voleurs*. — Lorsqu'il est suivi d'un verbe, il régit le verbe à l'infinitif si ce verbe se rapporte au sujet de la phrase, *il alla se promener après avoir dîné*; et il régit la conjonction que avec l'indicatif, quand le verbe ne se rapporte pas au sujet de la phrase, *après que vous aurez fini*. — *Après* ne se met que devant les noms qui expriment l'ordre, le temps ou le lieu : *Après la pluie vient le beau temps*, *après midi*, *après l'antichambre est un salon*. C'est donc avec raison qu'on a critiqué ce vers de Pierre Corneille (*Cid*, act. II, sc. vii, 12) :

Après son sang pour moi mille fois répandu.

Et cet autre de Crébillon :

Après ce fils que je viens de le rendre.

Il fallait *après que son sang a été mille fois répandu pour moi; après que je l'ai rendu ce fils*. M. Ampère n'est point de cet avis. *Après* et *après*, dit-il, étaient dans l'origine le même mot, *ad proximè* pour *proximè*. Plus tard, on a réservé *après* pour désigner l'idée de proximité, de contiguïté appliquée à l'espace. La même idée appliquée au temps a été exprimée par *après*, et a été étendue à tout ce qui suit un événement. En conséquence de cette étymologie d'*après*, il est tout naturel qu'il puisse avoir un régime direct comme dans *après cela*, *après tout*. Les tournures familières *être après un ouvrage*, *après quelqu'un*, sont bien dans le génie de la langue, et le vers de Corneille est bon; car l'étymologie conduit mieux à *après son sang qu'à après que son sang*.

On dit *être après quelque chose*, pour dire être occupé à faire quelque chose : *Il y a longtemps qu'il est après cet ouvrage*. *Être après quelqu'un*, le solliciter, le tourmenter pour l'engager à faire quelque chose. Ces expressions sont familières. — On dit *peindre d'après nature*, *d'après l'antique*, *parler d'après quelqu'un*.

*Après tout* signifie cependant, selon l'Académie. Féraud observe avec raison qu'il signifie plus souvent *quand cela serait* : *Après tout, quel mal y a-t-il d'avoir dit cela?*

APRÈS-DÎNÉE, APRÈS-SOUPÉE. Ces mots sont féminins et s'écrivent avec un trait d'union. — Ils font au pluriel des *après-dînées*, des *après-souppées*. (Académie, 4835.) On dit *après dîner* lorsqu'on veut marquer simplement une époque postérieure au dîner : *J'irai vous voir après dîner*, et alors on ne met point de trait d'union.

APRÈS-MIDI. Tous les dictionnaires font ce substantif féminin. Quelques-uns de nos grammairiens modernes prétendent qu'il est tantôt masculin, tantôt féminin : masculin, lorsque l'on considère un seul des moments qui composent la durée qu'il exprime; féminin, lorsque l'on veut

parler de la durée entière de cette partie du jour. Selon M. Domergue, on dit *J'irai vous voir cet après-midi*, comme on dit *J'irai vous voir ce soir*, cet après dîner, et après souper.

Si quelques personnes s'expriment ainsi, je pense que c'est par abus. *Une après-midi* est le temps qui dure depuis midi jusqu'au soir. Dans *J'irai vous voir cette après-midi*, ou *J'irai passer cette après-midi avec vous*, il n'y a rien qui indique une différence d'idée ou de genre. La première de ces phrases signifie *J'irai vous voir dans l'espace de temps qui s'écoulera aujourd'hui depuis midi jusqu'au soir*; et la seconde, *Je passerai avec vous l'espace de temps qui s'écoulera aujourd'hui depuis midi jusqu'au soir*: c'est toujours l'espace de temps, et l'espace de temps considéré comme durée. Toute la différence, c'est que, dans le second exemple, l'espace de temps est déterminé, et qu'il ne l'est pas dans le premier. Mais cette indétermination ne peut pas être indiquée par le masculin au lieu du féminin. Pourquoi donc introduire des innovations qui ne signifient rien, et vouloir trouver des différences où il n'en existe point? Ne vaut-il pas mieux laisser les choses comme elles sont?

D'ailleurs, il n'est pas vrai que dans *J'irai vous voir cet après-midi*, on considère un seul des moments qui composent l'après-midi; au contraire, on les considère tous, et chacun comme pouvant être celui où l'on ira voir.

Dans la langue latine, le mot *dies* est quelquefois masculin lorsqu'il indique une époque, et féminin lorsqu'il signifie une durée: *Hic dies, hec dies; dies longu videtur opus debentibus.* (Horace.) Mais cette manière de s'exprimer était peu usitée, et Cicéron disait ordinairement, *dies secundus, dies tertius*, etc. Nous n'avons point adopté cet usage, et nous exprimons cette différence par des mots différents: *jour, journée; an, année; soir, soirée; matin, matinée*. De sorte que, si par le substantif *après-midi* on eût voulu exprimer tantôt une époque, tantôt une durée, on aurait marqué cette distinction par des termes différents; mais cette distinction n'était pas nécessaire. Nous avons un moyen d'exprimer comme époque l'espace de temps qui suit l'heure de midi. On dit avec la préposition, *J'irai vous voir après midi*, aujourd'hui *après midi*, demain *après midi*. Cette distinction est donc inutile et contraire au génie de la langue.

APROPPOS. Subst. m. L'*apropos* est comme l'avenir, l'atour, l'ados, et plusieurs autres termes pareils, qui ne composent plus aujourd'hui qu'un mot, et qui en faisaient deux autrefois. Si vous dites: *A propos, j'oubliais de vous parler de cette affaire*, alors ce sont deux mots, et à devine une préposition; mais si vous dites: *Voilà un apropos heureux, un apropos bien adroit*, *apropos* n'est plus qu'un seul mot.

La Mothe a dit dans son ode intitulée *L'Arculement* (v. 37):

Le père du commerce aimable,  
Dieu qu'à tort oublia la Fable,  
Le sage, le prompt *apropos*.

L'Académie en fait deux mots dans son édition de 1835.

APTE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

ARABIQUE. Adj. des deux genres. On prononce *arabique*. En prose, cet adj. suit toujours son

subst.: *Des terres arabisées de palmiers arabiques, des animaux arabiques.*

ARABIQUE. Subst. m. Dans l'édition de 1762, on lisait *arabique* sans accent sur l'e, et c'est abus; qu'on était convenu assez généralement le F. crire. L'Académie de 1798 a renouvé l'ancienne orthographe en écrivant *arabique*. — C'est là évidemment une inadvertance; l'Académie reconnaît aujourd'hui *aqueleur*, et elle l'a écrit *aqueleur*. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 125.)

AQUEUX, AQUEUSE. Adj. On prononce *aqueux*; il suit toujours son subst.: *Humeur aqueuse, des fruits aqueux.*

AQUILIN. Adj. m. Prononcez *akilin*. Il ne se met qu'après son subst.: *Nœz aquilin.*

AQUILON. Subst. m. On prononce *akilon*.

ARABE. Adj. des deux genres. *La langue arabe. Caractères arabes. Chiffres arabes. Cerceaux arabes.* Il ne se met qu'après son subst.

ARABESQUE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Genre arabesque. Ornaments arabesques. Peintures arabesques.* On l'emploie aussi substantivement: *Des arabesques.*

ARABIQUE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst., et ne se met qu'avec *comme* et *gêlé*: *Gomme arabique. Golfe Arabique.*

ARABLE. Adj. des deux genres. Labourable. Ce mot, recueilli par l'Académie, est inutile, puisque *labourable* signifie la même chose; aussi n'est-il pas usité.

ARAGNE ou ARAGNE. La Fontaine a employé ce mot dans deux de ses fables, sans le faire passer dans l'usage. (Liv. III, fable VII, 11, 3, 35; liv. X, fable VII, 21.) On ne l'a revu des lors que dans les poésies de Bonneville. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dictionnaires*.)

ARATOIRE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Des instruments aratoires.*

ARBITRAIRE. Adj. des deux genres. En prose, il se met après son subst.: *Un pouvoir arbitraire.*

ARBITRAIREMENT. Adv. Il se met après le verbe: *Air arbitrairement.*

ARBITRAL, ARBITRALE. Adj. qui suit toujours son subst., et qui n'a point de masculin au pluriel.

ARBITRE. Subst. Voltaire a dit sur ce vers de Corneille (*Sertor.*, act. II, sc. II, 57):

Mais si de leur puissance ils vous laissent l'arbitre.

*Être arbitre des rois* se dit très-bien, parce qu'en effet des rois peuvent choisir ou recevoir un arbitre. On est *l'arbitre des lois*, parce que souvent les lois sont opposées l'une à l'autre; *l'arbitre des États qui ont des prétentions*; mais non pas *l'arbitre de la puissance*.

ARBORISATION. Subst. f. L'Académie, qui met l'adjectif *arborisé*, ne met point le subst. *arborisation*. On donne ce nom à des dessins naturels imitant des arbres ou des buissons, qu'on observe dans différentes pierres, surtout dans les agates et dans une variété de pierres de Florence.

ARBORISÉ, ARBORISÉE. Adj. qui suit toujours son subst.: *Pierre arborisée.*

ARC. Subst. m. Le *c* se prononce.

ARC-BOUTANT, ARC-DOUBLEAU. Substant. masculins. Le *c* ne se prononce point dans ces mots. Ils font au pluriel *arcs-boutants, arcs-doubleaux*, parce qu'ils sont composés d'un subst. et d'un adj. qui doivent s'accorder en nombre.

**ARC-EN-CIEL.** Subst. m. On prononce *arkanciel*, même au pluriel. (Académie, 1835. Il fut au pluriel *arcs-en-ciel*, parce qu'ici c'est le mot *arcs* qui peut seul prendre le signe du pluriel, puisqu'il y a plusieurs arcs-en-ciel; mais *ciel* doit rester au singulier, puisque tous ces *arcs* sont toujours dans le même ciel. Voyez *Composé*.)

**ARCHAÏSME, ARCHANGE, ARCHÉOLOGIE, ARCHÉOLOGIQUE, ARCHÉOLOGUE, ARCHÉTYPE.** Dans ces mots, *ch* se prononce *k*.

**ARCHI.** Mot qui ne se dit jamais seul, mais qui, joint à d'autres mots, marque dans le sens de ces derniers un degré de supériorité, en bien ou en mal. On dit un *archi-ricain*, un *archi-fou*. Le *ch* s'y prononce comme dans *chicane*; à l'exception d'*archiepiscopal* et *archiepiscopat*, que l'on prononce *arkiepiscopal*, *arkiepiscopat*.

**ARCHIEPISCOPAL, ARCHIEPISCOPAT.** V. *Archi*.

**ARCHONTAT, ARCHONTE.** Ces deux substantifs se prononcent *arkontat*, *arkonte*.

**ARDEMENT.** Adv. Il ne s'emploie qu'au figuré. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'en a sollicité ardemment*, ou *il m'en a ardemment sollicité*.

**ARDENT, ARDENTE.** Adj. Il peut se mettre avant son subst. : *Ardente soif, soif ardente; ardents transports, transports ardents*. Voy. *Embrasé*.

**ARDRE OU ARDRE.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. qui n'est plus usité, et qui signifiait *brûler*. Voltaire l'a employé quelquefois en plaisantant, et en parlant de faits passés dans le temps où il était en usage : *L'abbé de Prades est le plus drôle d'hérésiarque qui ait jamais été excommunié. Il est gai, il est aimable, il supporte en riant sa mauvaise fortune. Si les Arius, les Jean Hus, les Luther, les Calvin, avaient été de cette humeur-là, les Pères des conciles, au lieu de vouloir les ardre, se seraient pris par la main, et auraient dansé en rond avec eux.* — *Vous autres chrétiens de la mer Britannique, vous avez plus tôt fait cuire un de vos frères, soit le conseiller Anne Dubourg, soit Michel Serret, soit tous ceux qui furent ards sous Philippe II, surnommé le Discret, que nous ne faisons rôtir un rostbif à Londres. Il fit ardre réellement le corps et le sang de l'Espagnol.* (Volt., *Prix de la justice et de l'humanité*. Art. VIII.)

**ARDEUR.** Subst. f. Les poètes disent *ardeur* au singulier et au pluriel, pour dire *amour*.

Penses-tu que sensible à l'honneur de Thésée,  
Il lui cache l'ardeur dont je suis embrasé?  
(Rac., *Phéd.*, act. III, sc. III, 21.)

Il sait mes ardeurs insensées.  
(Id. m., act. III, sc. 1, 29.)

Au propre, on le met au pluriel dans les phrases suivantes : *Les ardeurs du soleil, les ardeurs de la canicule, les ardeurs de l'été*.

**ARGENT.** Subst. m. Ce mot, comme tous les noms de métaux, est masculin et n'a point de pluriel; il signifie la masse de tout ce qu'on appelle argent. C'est une espèce de mot propre.

On se sert souvent du mot *argent* pour exprimer de l'or : *Monsieur, voulez-vous me prêter cent louis d'or? — Monsieur, je le voudrais de tout mon cœur, mais je n'ai point d'argent*.

**ARGENTIN, ARGENTINE.** Adj. En prose, il suit toujours son subst. : *Son argentin, voix argentine*.

**ARGILE.** Subst. f. Terre grasse propre à faire

des vases. Voltaire, dans la tragédie d'*Agathocle*, représentée après sa mort, a fait *argile masculin* :

L'argile par mes mains autrefois façonné  
A produit sur mon front l'or qui m'a couronné.  
(Act. V, sc. III, 15.)

C'est un solecisme.

**ARGILEUX, ARGILEUSE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Terre argileuse*.

**ARGOT, ERGOT.** On confond quelquefois ces deux mots.

*Argot* se dit d'un jargon dont se servent entre eux les gueux et les filous de profession, pour n'être pas compris des autres personnes. Il se dit aussi de l'extrémité d'une branche qu'un jardinier négligent a laissée en taillant un arbre.

*Ergot* se dit d'une sorte de petit angle pointu qui vient au derrière du pied de certains animaux, comme le coq, le chien, etc.

**ARGOTER.** Voyez *Ergoter*.

**ARGUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'*n* et l'*e* se prononcent séparément, *j'argué*.

**ARGES.** Subst. m. On prononce le *s*.

**ARIDE.** Adj. des deux genres. Au figuré, on pourrait le mettre avant son subst. : *Il a fort bien traité cet aride sujet*. Rousseau a dit en vers *L'aride vertu*, dans le sens de stérile.

**ARISTOCRATIQUE.** Adj. des deux genres qui suit ordinairement son subst. : *Etat aristocratique, gouvernement aristocratique*.

**ARISTOCRATIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe. : *Cet Etat est gouverné aristocratiquement*, et non pas *est aristocratiquement gouverné*.

**ARITHMÉTIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Calcul arithmétique*.

**ARITHMÉTIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a procédé arithmétiquelement*, et non pas *il a arithmétiquelement procédé*.

**ARMILLAIRE.** Adj. f. On prononce les deux *l* sans les mouiller. Il ne se met qu'après son subst. et n'est usité que dans cette locution : *sphère armillaire*.

**ARMISTICE.** Subst. m. Suspension d'armes.

En 1762, l'Académie faisait ce mot féminin, et les écrivains suivaient l'Académie. Voltaire a dit : *Le comte de Steinboch demanda une armistice* (*Hist. de Russie*, part. II, chap. iv), mais en 1798, l'Académie a fait ce mot masculin avec raison, selon nous; car il est tiré du mot latin *armistitium*, qui est neutre, et ces sortes de mots sont ordinairement masculins en français.

**AROMATIQUE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Herbe aromatique, odeur aromatique*.

**ARRACHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *arracher de*, et *arracher à*; mais dans quel cas faut-il se servir de l'un ou de l'autre? C'est ce que l'Académie ne dit point. Essayons de découvrir la différence de ces deux manières de s'exprimer.

On dit *arracher un clou d'une muraille, arracher une pierre d'un mur, arracher une branche d'un arbre*.

Voltaire a dit :

Une femme avait vu par ces cœurs inhumains,  
Un reste d'aliments arraché de ses mains.  
(Henr., X, 285.)

On l'arrache des bras du malheureux Argire.

(Tancr., act. III, sc. III, 61.)

- A ce nom, de mes bras on arrachait le fil.  
(*At.*, act. II, sc. IV, 23.)
- Vous l'avez arraché d'une terre étrangère.  
(*Merop.*, act. IV, sc. III, 5.)
- J' m'arrachai des bras d'une mère éplorée.  
(*Œd.*, act. IV, sc. I, 153.)
- A peine ai-je arraché ce secret de son cœur.  
(*Brut.*, act. I, sc. IV, 75.)

## Racine :

- N'attends pas qu'un père furieux  
Te fasse avec opprobre arracher de ces lieux.  
(*Phed.*, act. IV, sc. II, 121.)
- Que des mains de Roxane ils viennent m'arracher.  
(*Bajaz.*, act. II, sc. III, 56.)
- Ah ! de nos bras, sans doute, elle vient l'arracher.  
(*Atth.*, act. II, sc. II, 43.)
- Si votre haine  
Persévère à vouloir l'arracher de mes mains.  
(*Iphig.*, act. IV, sc. IX, 1.)
- De mes bras tout sanglants il faudra l'arracher.  
(*Idem.*, act. IV, sc. IV, 143.)

## Delille :

- Arrache de son flanc  
D'affreux lambeaux suivis de longs ruisseaux de sang.  
(*Œneid.*, II, 279.)

Dans tous ces exemples on voit indiqués le lieu ou la chose d'où l'on arrache. C'est l'action simple de tirer avec effort une chose d'un lieu, ou de la séparer d'une autre chose à laquelle elle tenait, ou qui la retenait ; et dans ce cas, c'est à la préposition *de* à marquer le rapport, parce qu'il ne s'agit que d'extraction.

Mais lorsqu'il est question d'une personne à laquelle on veut enlever ce qui lui est cher, ou ce qui fait partie d'elle-même, le rapport n'est plus un simple rapport d'extraction, mais la personne que l'on veut priver de la chose qu'on arrache est le vrai but de l'action. Ainsi on dit *arracher un œil, un bras à une personne, arracher un enfant à sa mère, une épouse à son époux, arracher de l'argent à un avaré.*

Ainsi Racine a dit :

- Ce n'est donc pas assez que ce funeste jour  
A tout ce que j'aimais m'arrache sans retour.  
(*Mithrid.*, act. II, sc. VI, 7.)

## Delille :

- Plusieurs veillent assis à côté du bûcher ;  
Rien à ces chers objets ne peut les arracher.  
(*Œneid.*, XI, 201.)

Il en est de même lorsqu'il s'agit de soustraire quelqu'un à un danger, à un crime, à quelque cause qui tend à nuire, etc. *On arrache quelqu'un à la mort, à la vengeance de ses ennemis.*

- Du jour que j'arrachai cet enfant à la mort.  
(*Rac.*, *Atth.*, act. I, sc. II, 25.)

- La nature, éternée à ce danger funeste,  
En vous rendant un fils, vous arrache à l'inceste.  
(*Volt.*, *Sem.*, act. V, sc. I, 3.)

- Ton roi, jeune Biron, l'arrache à ces soldats,  
Dont les coups redoublés achevaient ton trépas.  
(*Volt.*, *Henr.*)

- Ils les ont arrachés à la mer en furie.  
(*Volt.*, *Orest.*, act. IV, sc. VIII, 15.)

Et je veut l'arracher aux tyrans impitoyables,  
Qui renversent les lois et corrompent les mœurs.  
(*Volt.*, *Makom.*, act. I, sc. IV, 119.)

Leurs bras vont à la rage arracher l'innocence.  
(*Idem.*, act. V, sc. II, 34.)

Regardez ce vieillard ; c'est lui dont la prolonde  
Aux mains de Polyphonte arracha son enfance.  
(*Volt.*, *Merop.*, act. V, sc. VII, 16.)

Que de-tin sâvre  
Hâtez-vous, s'il se peut, d'arracher votre frère.  
(*Delil.*, *Œneid.*, XII, 247.)

**ARRANGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j* ; et pour lui conserver cette prononciation dans les temps où il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, il faut mettre un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'arrangeais, arrangeons*, et non pas *j'arrangais, arraugons*.

**ARRÊTES.** Subst. f. pluriel. Le peuple a substitué à ce mot celui d'*erres*, qui n'est pas français. On dit aussi *denier à Dieu*, et non pas *denier adieu*, comme dit le peuple.

**ARRIÈRE.** Préposition inséparable qui entre dans la composition de plusieurs mots, pour leur faire signifier quelque chose de postérieur, qui est derrière, oppose à *avant* ou *derant*. Elle ne change point le sens des mots qu'elle précède, et reste toujours la même soit au masculin, soit au féminin, soit au singulier, soit au pluriel : *Une arrière-boutique, des arrière-boutiques. Un arrière-petit-fils, des arrière-petits-fils.*

**ARRIÈRE, ARRIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une rente arriérée, un revenu arriéré.* Il s'emploie souvent avec la préposition *de* : *Arriéré d'un terme, de deux termes.*

**ARRIVER.** V. n de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne prend point l'auxiliaire *avoir*, parce qu'il ne signifie pas une action. *Arriver*, c'est littéralement toucher la rive, toucher au but de son voyage ; *être arriéré*, c'est être au but de son voyage. Ce n'est pas avoir fait une action, c'est un état.

Il ne faut pas dire comme quelques personnes, *en arrive ce qui pourra*, mais *en arrive ce qu'il pourra.* Il y a ellipse dans ces sortes de phrases : c'est comme s'il y avait *en arrive ce qu'il pourra en arriver.*

**ARROGUMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a répondu arrogamment*, et non pas *il a arrogamment répondu.*

**ARROGANCE.** Subst. f. L'arrogance n'est point, comme le dit l'Académie, la fierté, l'orgueil, la présomption. *Pressez-les*, dit La Bruyère, *tordez-les ; ils dégouttent l'orgueil, l'arrogance, la présomption. L'arrogance est une morgue jointe à des manières hautaines et impérieuses, à des prétentions hardies.*

**ARROGANT, ARROGANTE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Un homme arrogant, une femme arrogante ; c'est un arrogant personnage.*

**ARROGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'arrogais, arrogons*, et non pas *j'arrogais, arrogons*.

**ARSENIC.** Subst. m. On ne prononce pas le *e*.  
**ART.** Subst. m. Le *t* ne se prononce pas. *Les arts mécaniques, les arts libéraux, l'art militaire. L'art de peindre, de gouverner, de s'enrichir. L'art de plaire.*

**ARTICLE.** Subst. m. Terme de grammaire. Les

articles sont *le, la, les*; *le* pour le masculin, *la* pour le féminin, *les* pour le pluriel des deux genres.

Nous avons traité au long à l'article *Adjectif* de tout ce qui concerne l'article, que nous regardons avec les meilleurs grammairiens comme un véritable adjectif; mais dans le cours de cet ouvrage nous lui laissons le nom d'*article* pour nous conformer à l'usage. Voyez *Adjectifs prépositifs*.

Si plusieurs substantifs sont réunis pour former un même sujet, ou un même complément total, il faut, ou qu'ils soient tous sans article, ou que l'article soit répété avant chacun d'eux: *Hommes, femmes, enfants, tout accourait pour le voir; ou les hommes, les femmes, les enfants, tous accouraient pour le voir. L'armée ennemie ravagea villes, villages, hameaux; ou l'armée ennemie ravagea les villes, les villages, les hameaux.*

Lorsque plusieurs adjectifs modifient des substantifs par des qualités opposées, il faut répéter l'article avant chacun de ces adjectifs. Il faut dire, *le premier, le second étage; la vingtième et la trentième page; le bon et le mauvais vin; les vieilles et les jeunes gens*; et non pas *le premier et second étage, la vingtième et trentième page*, etc. Il faut dire de même *mon père et ma mère*, et non pas *mes père et mère*.

Le seul cas où l'on puisse se dispenser de répéter l'article avant plusieurs adjectifs qui modifient un substantif, c'est lorsque le sens de ces adjectifs exprime des qualités du même genre, et qui sont, pour ainsi dire, synonymes: *Les belles et mémorables actions de nos armées, la belle et jeune Églé, l'humble et timide innocence.*

Quand ces adjectifs sont accompagnés du terme comparatif *plus*, il faut répéter l'article: *C'est l'homme le plus riche et le plus libéral que je connaisse; il pratique les plus hautes et les plus excellentes vertus.*

On dit *les messieurs*, on ne dit pas *la madame, les madames, le monsieur, les messeigneurs*; mais bien *les dames, le seigneur, les seigneurs*. Cependant on dit familièrement, *elle fait la madame, pour elle prend de grands airs*. On dit aussi *jour à la madame: Elle était trop heureuse, étant petite, de jouer à la madame avec nous.* (Mol., *Bourgeois gentilhomme*, act. III, sc. XII.)

ARTIFICIEL, ARTIFICIELLE. Adj. Il se met après son subst.: *Fleur artificielle, moyen artificiel.*

ARTIFICIELLEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Cela s'est fait artificiellement.*

ARTIFICIEUSEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est conduit artificieusement, il s'est artificieusement conduit dans cette affaire.*

ARTIFICIEUX, ARTIFICIEUSE. Adj. Il se met ordinairement après son subst.: *Un homme artificieux, une femme artificieuse*; mais il y a des cas où l'on pourrait le mettre avant: *C'est un artificieux coquin.* Voyez *Adjectif*.

ARTILLERIE, ARTILLER. Dans ces deux mots, on mouille les *l*.

ARTISTEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Cela est travaillé artistement, cela est artistement travaillé.*

As. Subst. m. On prononce le *s*.

\* ASCENDANCE. Subst. f. Mot inusité que J.-J. Rousseau a employé d'une manière heureuse. *La justice et l'invulnérabilité de mes plaintes, dit-il, me laisseront dans l'âme un germe d'indignation*

*contre nos sottes institutions civiles. Une chose empêcha ce germe de se développer: ce fut le charme de l'amitié qui tempérait et calmait ma colère par l'ascendance d'un sentiment plus doux.*

ASCENDANT, ASCENDANTE. Adj. qui suit toujours son subst.: *Ligne ascendante.*

ASCÉTIQUE. Adj. des deux genres qui suit ordinairement son subst.: *Vie ascétique, auteur ascétique, ouvrage ascétique.*

ASIATIQUE. Adj. des deux genres qui suit ordinairement son subst.: *Mœurs asiatiques, style asiatique, luxe asiatique.*

ASPECT. Subst. m. Dans ce mot, on prononce le *c*, mais jamais le *t* final.

ASPERGER, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Paspergeais, aspergeons*, et non pas *j'asperguais, aspergions*.

ASPIRANT, ASPIRANTE. Adj. qui suit son subst. Il n'est guère usité que dans cette phrase: *Pompe aspirante.*

ASPIRATION. Subst. f. En termes de grammaire, on entend par aspiration une certaine prononciation forte que l'on donne à une lettre, et qui se fait par aspiration et respiration. Nous la marquons par notre *h*, qui est tantôt muet, tantôt aspiré. Il est muet dans *homme, honnête, héroïne*, etc.; il est aspiré dans *haut, hauteur, héros.* Voyez *H*.

ASPIRER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il régit la préposition *à*. On a beaucoup disputé sur ce vers de Corneille.

Et monté sur le faite, il aspire à descendre.

(Cinna, act. II, sc. 1, 16.)

Racine, dit Voltaire, admirait surtout ces vers, et le faisait admirer à ses enfants. En effet, ce mot *aspire*, qui d'ordinaire s'emploie avec *s'élever*, devient une beauté frappante quand on le joint à *descendre*. C'est cet heureux emploi des mots qui fait la belle poésie, et qui fait passer un ouvrage à la postérité. (Remarques sur Corneille.)

Il est vrai qu'*aspire* suppose ordinairement une tendance vers une chose élevée: *Aspirer à la gloire, aux honneurs*. Mais souvent aussi ce verbe ne renferme point cette idée accessoire, et marque seulement un vif désir de pouvoir faire quelque chose. Voltaire a dit:

C'est à servir l'État que leur grand cœur aspire.

(Mort de César, act. III, sc. VIII, 18.)

Sais-tu que le sénat n'a point de vrai Romain

Qui n'aspire en secret à le percer le sein?

(idem, act. III, sc. IV, 63.)

Il n'y a dans ces vers aucune idée d'élevation. Il n'est donc pas nécessaire de faire remarquer le contraste entre *monter* et *descendre*, pour blâmer ce vers, ou pour en montrer la beauté. Quand on est *monté sur le faite*, et qu'on désire ardemment d'en descendre, on *aspire à descendre*. L'expression est belle; mais je ne pense pas qu'elle renferme la hardiesse qu'on veut y trouver. Voyez *Alliances de mots*.

ASSAILLANT, ASSAILLANTE. Adj. verbal tiré du v. *assaillir*. On mouille les *l*.

ASSAILLER. V. a. et irrégulier de la 1<sup>re</sup> conj.

Indicatif. — *Présent*. J'assaille, tu assailles, il assaille; nous assaillons, vous assaillez, ils assaillent. *Imparfait*. J'assailais, tu assaillais, il assail-

lait; nous assaillions, vous assailliez, ils assaillaient. *Passé simple.* J'assailli, tu assaillis, il assaillit; nous assaillîmes, vous assaillîtes, ils assaillirent. *Futur.* J'assaillirai, tu assailliras, il assaillira; nous assaillirons, vous assaillirez, ils assailliront.

Conditionnel. — *Présent.* J'assaillirais, tu assaillirais, il assaillirait; nous assaillirions, vous assailliriez, ils assailliraient.

Impératif. — *Présent.* Assaillis, qu'il assaille; assaillons, assailliez, qu'ils assaillent.

Subjonctif. — *Présent.* Que j'assaille, que tu assailles, qu'il assaille; que nous assaillions, que vous assailliez, qu'ils assaillent. *Imparfait.* Que j'assaille, que tu assaillisses, qu'il assaillît; que nous assaillions, que vous assaillissiez, qu'ils assaillissent.

Participle. — *Présent.* Assaillant. — *Passé.* Assailli, assaillie.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*; *J'ai assailli, j'avais assailli*, etc. — Partout les *t* sont mouillés.

ASSASSIN. Subst. m. Corneille en a fait un substantif féminin dans ce vers de *Nicomède* (act. III, sc. viii, 29) :

Et vous en avez moins à me croire assassine.

Je ne sais, dit Voltaire, si le mot *assassine*, pris comme substantif féminin, se peut dire; il est certain du moins qu'il n'est pas d'usage. (*Remarques sur Corneille.*)

ASSASSIN, ASSASSINE. Adj. L'Académie dit qu'il n'est d'usage qu'en poésie; Féraud dit que dans le style élevé, cet adjectif serait un barbarisme, et qu'il n'est que de la prose badine. Cependant on n'est guère porté à trouver un barbarisme dans ce vers de Delille (*Enéide*) :

Pour punir les forfaits de sa main assassine.

ASSEMBLER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. I, sc. iii, 23) :

Et la loi de l'hymen qui vous tient assemblés  
N'ordonne pas qu'il tremble alors que vous tremblez.

Le mot propre, dit Voltaire, est *unis*; on ne peut se servir du mot *assemblés* que pour plusieurs personnes. (*Remarques sur Corneille.*)

ASSEoir, s'ASSEoir. V. a. et pronom. de la 2<sup>e</sup> conj. Il est irrégulier, et voici sa conjugaison :

Indicatif. — *Présent.* Je m'assieds, tu t'assieds, il s'assied; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseyent. *Imparfait.* Je m'asseyais, tu t'asseyais, il s'asseyait; nous nous asseyions, vous vous asseyiez, ils s'asseyaient. *Passé simple.* Je m'assis, tu t'assis, il s'assit; nous nous assimes, vous vous assîtes, ils s'assirent. *Futur.* Je m'assiérai, ou je m'asseyerai, tu t'assiéras, il s'assiéra; nous nous assiérons, ou nous nous asseyerons, vous vous asseyerez, ils s'asseyeront.

Conditionnel. — *Présent.* Je m'assiérais, ou je m'asseyerais, tu t'assiérais, il s'assiérait; nous nous assiérions, ou nous nous asseyerions, etc.

Impératif. — *Présent.* Assieds-toi, asseyons-nous, qu'ils s'asseyent.

Subjonctif. — *Présent.* Que je m'asseye, que tu t'asseyes, qu'il s'asseye; que nous nous asseyions, que vous vous asseyiez, qu'ils s'asseyent. *Imparfait.* Que je m'assisse, que tu t'assisses, qu'il s'assît; que nous nous assissions, que vous vous assissiez, qu'ils s'assissent.

Participle. — *Présent.* S'asseyant. — *Passé.* Assis, assise.

Quelques grammairiens ont imaginé de débarrasser ce verbe des difficultés de cette conjugaison, et ils conjuguèrent ainsi : *Je m'assois, tu t'assois, il s'assoit; nous nous assoions, etc.; j'assoiais, j'assoierai, j'assoierais; nous is-tois, qu'il s'assoie, que nous nous assoions, qu'ils s'assoient; s'assoir, s'assoiant, assis.*

Il est certain que cette manière de conjuguer ce verbe est beaucoup plus commode, et qu'il serait à souhaiter qu'elle fût adoptée; mais elle ne l'est pas encore généralement. — L'Académie, dans son édition de 1835, remarque qu'elle est quelquefois employée.

ASSEZ. Adv. On ne prononce le *z* que devant une voyelle. Avant les substantifs il régit la préposition de : *Assez de bien, assez de peines.* Il suit les verbes dans les temps simples : *Il mange assez.* Dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe : *Il a assez mangé*; et il peut précéder ou suivre l'infinitif : *C'est assez manger, c'est manger assez.*

ASSEZ sert quelquefois à affaiblir la signification des mots auxquels on le joint : *Il n'abord d'un air assez impudent. Cela est assez bien, c'est-à-dire, n'est pas tout à fait bien, mais médiocrement bien. Cela paraît assez vrai, assez probable. Cette femme est assez bien.*

On dit *assez peu*, et *assez souvent*, pour dire simplement peu et souvent : *À-t-il beaucoup de bien? assez peu. C'est un homme d'assez peu de génie, d'assez peu d'esprit. Il tu assez souvent dans cette maison. On se trouve assez embarrassé à choisir.*

Il ne faut pas confondre *assez* avec *suffisamment*. *Assez* a plus de rapport avec la quantité qu'on veut avoir, et *suffisamment* à la quantité qu'on veut employer.

ASSIDU, ASSIDUE. Adj. qui ne se met qu'après son subst., du moins en prose. Avant les personnes, il régit auprès : *Assidu auprès du prince, un mari assidu auprès de sa femme, on est assidu auprès d'un malade.* Avant des noms de choses et des verbes, il régit à : *Il est assidu au travail; il est assidu à lire, à écrire.* On le met aussi ad solument : *Un enfant assidu, un ouvrier assidu.*

ASSIDUÛTÉ. Subst. f. *U* fait deux syllabes.

ASSIÉGEANT. Adv. L'Académie met un accent circonflexe sur l'*u*, et je pense qu'elle a raison. On écrivait autrefois *assiégeant*, e l' muet rendait la syllabe longue. On a retranché *le* muet, et la syllabe est restée longue; l'accent circonflexe est nécessaire pour marquer cette quantité.

ASSIÉGEANT, ASSIÉGEANTE. Adj. verbal tiré du v. *assiéger*. *Les troupes assiégeantes.* On l'a dit plus ordinairement comme substantif : *Les assiégeants.*

ASSIÉGER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'assiégeais, assiégeons, et non pas j'assiégais, assiégons.*

ASSIGNABLE. Adj. des deux genres. On mouille le *gn*. Il ne se met qu'après son subst. : *Il n'y a pas entre ces deux objets de différence assignable.*

ASSIGNAT, ASSIGNER, ASSIGNATION. Dans ces mots, on mouille le *gn*.

ASSISE. Subst. f. Ce mot se dit au singulier et au pluriel d'un rang de pierres de taille de même hauteur que l'on pose horizontalement pour construire une muraille; mais *assises* signifiait les

séances extraordinaires que tiennent les magistrats dans diverses parties de la France pour rendre la justice, ne se dit qu'au pluriel.

**ASSISTANT.** Subst. m. **ASSISTANTE.** Subst. f. Il ne s'emploie qu'au pluriel. On dit *un des assistants*, et non pas *un assistant*.

**ASSOMANT, ASSOMMER, ASSOMMOIR.** On ne prononce qu'un *m*.

**ASSONANCE.** Subst. f. Terme usité en rhétorique et dans la poésie, pour signifier la propriété qu'ont certains mots de se terminer par le même son, sans cependant former des rimes. Dans la prose et dans la poésie, il faut éviter les assonances. Dans la prose, il faut de plus éviter les rimes.

**ASSORTISSANT, ASSORTISSANTE.** Adj. Il régit la préposition *à* : *Cette doublure n'est pas assortissante à la robe*.

**ASSOUPIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Delille a dit (*Enéide*, IX, 864) :

Et du dernier sommeil la mort vient l'assoupir.

Je ne crois pas qu'on puisse dire *assoupir d'un sommeil*. Voyez *Assoupissement*.

**ASSOUPISSANT, ASSOUPISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *assoupir*. Il peut se mettre avant son subst : *Ligueur assoupissante. Langueur assoupissante. Ces assoupissantes vapeurs*.

**ASSOUPISSEMENT.** Subst. m. Ce mot n'a qu'un sens passif; il ne signifie pas l'action d'assoupir, mais l'état d'une personne assoupie. On dit *assoupir une affaire, une querelle*, etc.; mais on ne dit pas *l'assoupissement d'une affaire, d'une querelle*, etc. On ne dit pas non plus *l'assoupissement de la douleur*, comme on dit *assoupir la douleur*.

**ASSOURDIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce mot ne signifie pas rendre sourd, mais seulement causer une surdité passagère. Quand on est près d'un lieu où l'on tire le canon, *on est assourdi*, c'est-à-dire que le bruit du canon empêche d'entendre tout autre bruit; mais on n'est pas sourd pour cela, et le bruit du canon cessé, on entend comme à l'ordinaire. On ne dirait pas que *le canon a assourdi un canonnier*, pour dire qu'il est devenu sourd dans l'exercice de son état; mais on dirait que *le canon l'a rendu sourd*. Voltaire a dit (*Premier discours sur l'homme*, 54) :

Si Colin voit Paris, ce fracas de merveilles  
Sans rien dire à son cœur assourdit ses oreilles.

**ASSUJETTISSANT, ASSUJETTISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *assujettir*. *Une charge assujettissante. Des règles assujettissantes*. Il suit son subst.

**ASSURÉ, ASSURÉE.** Adj. En parlant des choses, il se met après son subst., du moins en prose : *Des regards assurés, une contenance assurée*. Appliqué aux personnes, il se prend en mauvaise part et se met avant : *C'est un assuré menteur, un assuré voleur*.

**ASSURÉMENT.** Adv. On le met tantôt avant le verbe, tantôt après. *Assurément il s'est mal comporté; il s'est mal comporté assurément*; on peut aussi le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est assurément mal comporté*.

**ASSURER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Assurer un mensonge. Assurer quelqu'un de quelque chose. Je vous en assure*.

Doit-on dire *s'assurer aux bontés de quelqu'un*, ou *s'assurer dans les bontés de quelqu'un*, ou

*s'assurer sur les bontés de quelqu'un?* Racine a dit (*Bajaz*, act. II, sc. 1, 413) :

Mais je m'assure encore aux bontés de ton frère

La Harpe dit à l'occasion de ce vers : On dit *je m'assure dans vos bontés*, et non pas *je m'assure à vos bontés*. (*Cours de Littérature*). — « L'Académie n'admet que ce régime : *Malheur à celui qui ne s'assure que dans ses richesses!* Elle dit aussi *s'assurer en Dieu*. L'expression de Racine est un changement de préposition, comme les poètes s'en permettent quelquefois par licence. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 1081.)

On dit *s'assurer sur*, dans le sens d'avoir confiance.

Ne vous assurez point sur ce cœur inconstant.  
(Rac., *Phéd.*, act. V, sc. III, 40.)

Ne vous assurez point sur ma faible puissance.  
(Rac., *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 70.)

Il en gémit, et dit que sur personne  
Il ne faudra s'assurer désormais.  
(Vol., *Enf. Prod.*, act. V, sc. II, 50.)

Corneille et Racine ont employé *assurer* au lieu de  *rassurer* :

Un oracle m'assure, un songe me travaille.  
(Cox., *Hor.*, act. IV, sc. IV, 17.)

*M'assurer*, dit Voltaire, ne signifie pas *me rassurer*, et c'est *me rassurer* que l'auteur entend. Je suis effrayé, *on me rassure*; je doute d'une chose, *on m'assure qu'elle est ainsi*.... *Assurer* avec un régime direct ne s'emploie que pour *certifier* : *J'assure ce fait*. En termes d'art, il signifie *affermir* : *Assurez cette solive, ce chevron*. (*Remarques sur Corneille*)

On trouve la même faute dans les vers suivants :

Princesse, assurez-vous, je les prends sous ma garde.  
(Rac., *Ath.*, act. II, sc. VII, 3.)

O bonté qui m'assure autant qu'elle m'honore.  
(Rac., *Eth.*, act. III, sc. VII, 54.)

Il fallait dire *rassurez-vous*, et *me rassure*.

**ASTÉRISQUE.** Subst. m. Terme de grammaire et d'imprimerie. Signe qui est ordinairement en forme d'étoile, que l'on met au-dessus ou auprès d'un mot, pour indiquer au lecteur qu'on le renvoie à un signe pareil, après lequel il trouvera quelque remarque ou explication. Une suite d'astérisques ou de points indique qu'il y a quelques mots qui manquent. Dans cet ouvrage, les astérisques qui précèdent certains mots désignent ceux qui ne se trouvent point dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*.

**ASTRE.** Subst. m. L'Académie ne l'indique point dans le sens figuré des vers suivants :

On vit paraître Guise, et le peuple, inconstant,  
Tourna bientôt ses yeux vers cet astre éclatant.  
(Vol., *Henr.*, III, 65.)

**ASTREINDRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *peindre*.

**ASTRONOMIQUE.** Adj. des deux genres. En prose, il suit ordinairement son subst. Gresset a dit en vers *ses astronomiques romans*.

**ASTUCE.** Voyez *Finesse*.

**ASTUCIEUX, ASTUCIEUSE.** Adj. Ce mot peut se mettre avant son subst., en prose et en vers, quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme astucieux, une femme astucieuse; cet astucieux procureur.* On ne dit pas *un astucieux homme.* Voyez *Adjectif*.

\* **ATHÉISTIQUE.** Adj. des deux genres. Mot inusité que Voltaire a employé heureusement : *Croirait-on qu'un jésuite irlandais a fourni des armes à la philosophie athéistique, en prétendant que les animaux se formaient tout seuls?*

**ATHLÉTIQUE.** Adj. des deux genres qui suit ordinairement son subst. : *Force athlétique.*

**ATLAS.** Subst. m. On prononce le s.

**ATOURE.** Subst. m. Il ne se met qu'au pluriel, excepté dans cette phrase, *dame d'atour.* On l'emploie souvent en plaisantant : *Elle a ses beaux atours.*

**ATOURNÉ, ATOURNÉE.** Adj. Voltaire a dit : *Vous souvenez-vous que vous avez une Pucelle d'une vieille copie, et que cette Jeanne, négligée et ridée, doit faire place à une Jeanne un peu mieux atournée?* Cette expression, qui a vieilli, s'emploie encore en plaisantant.

**ATRAILAIRE.** Adj. des deux genres. En prose, il se met ordinairement après son subst. : *Humeur atrilaire.*

**ATROCE.** Adj. des deux genres. L'Académie dit qu'il ne se dit guère que des crimes, des injures et des supplices. Elle avoue cependant plus bas qu'on dit *une âme atroce*; et en effet Montesquieu a dit : *Il faut écrire les lois pénales en fait de religion; elles impriment de la crainte, il est vrai; mais, comme la religion a ses lois pénales aussi qui inspirent la crainte, l'une est effacée par l'autre. Entre ces deux craintes différentes, les âmes deviennent atroces.* (*Esprit des Lois*, liv. XXV, ch. XII.) Depuis Montesquieu, et on a appliqué cet adjectif aux personnes, et l'on dit *un homme atroce, une femme atroce.*

Cet adjectif peut, même en prose, se mettre avant son subst., mais il faut pour cela qu'il y ait une analogie étroite entre les deux mots. On ne dira pas *un atroce homme, une atroce femme*; mais on dira *une atroce lâcheté, une atroce perfidie.* Il est naturel qu'il y ait quelque chose d'atroce dans la lâcheté et la perfidie.

On ne dit pas *un atroce crime, une atroce injure, un atroce supplice*, parce que les mots *crime, injure, supplice*, n'ont pas une analogie étroite avec l'adjectif *atroce.*

**ATROCEMENT.** Adv. Il n'est point usité, et ne se trouve que dans le *Dictionnaire de l'Académie.*

**ATROCITÉ.** Subst. f. Voltaire a dit dans *l'Orphelin de la Chine* (act. I, sc. V, 24) :

Après l'atrocité de leur indigne sort. . .

Sur quoi La Harpe a remarqué qu'on ne peut dire *l'atrocité d'un sort*, comme on dirait *l'atrocité d'un traitement, d'un supplice, d'un procédé*, etc., parce que le mot *atrocité* suppose toujours une intention et une action, et le sort n'est rien de tout cela. (*Cours de Littérature.*)

On pourrait répondre que l'on dit *le sort injuste, le sort cruel*; que par conséquent on suppose au sort une intention, une action; et qu'ainsi on peut dire *un sort atroce*, comme on dit *un homme atroce.* Toute la faute de Voltaire, en employant cette expression, est d'avoir joint à *sort* une épithète trop vague, et qui n'a pas un rapport assez direct et assez marqué avec l'idée d'atrocité.

**ATTACHANT, ATTACHANTE.** Adj. verbal tiré du v. *attacher.* Qui fixe fortement l'attention : *Une lecture attachante, un ouvrage attachant.* En prose, il suit ordinairement son sub. Dans certains cas, il pourrait le précéder : *Je ne pouvais m'arracher à cette attachante lecture.*

**ATTAQUABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst., et ordinairement avec la négation : *Cette place n'est pas attaquable.* — L'Académie donne dans ses exemples, *ce titre est attaqué.*

\* **ATTARDER (s').** V. pron. de la 1<sup>re</sup> conj. Se mettre tard en route, se retirer tard. Ce mot est peu usité; cependant il exprime une chose qui ne peut s'exprimer autrement sans employer plusieurs mots.

**ATTEINDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *peindre.* On dit *atteindre un certain âge, atteindre quelqu'un, et atteindre à la perfection, atteindre au but.* Voici la différence que trouve Boimergue entre ces deux expressions. — *Atteindre* avec le complément direct se dit des personnes en général, et des choses auxquelles on parvient sans difficulté, sans effort : *Il est difficile d'atteindre Racine; atteindre un certain âge. Atteindre à* suppose des difficultés à vaincre, des efforts à faire, et se dit particulièrement des choses : *Atteindre à la perfection.* Voltaire a dit dans *Méropé* (act. II, sc. 1, 40) :

Triste effet de l'amour dont votre âme est atteinte.

C'est à Méropé, dit La Harpe, que l'on parle ainsi. Je ne sais si le mot *atteinte* est bien juste; il le serait parfaitement s'il s'agissait d'un autre amour. On dit très-bien qu'une femme est atteinte d'un amour violent, funeste, coupable, parce que la passion de l'amour emporte avec elle l'idée d'une blessure, et que cette figure est naturelle et vraie. Mais je ne crois pas que l'on puisse dire les *atteintes de l'amour maternel*, sentiment qui par lui-même est habituel et doux. Au reste, comme l'amour maternel est dans *Méropé* une cause de douleurs, l'expression peut encore se justifier, et mon observation est moins une censure qu'un doute que je propose. (*Cours de Littérature.*)

La dernière observation de La Harpe est plus juste que la première. Dans la situation où se trouve Méropé, la douleur est tellement unie à l'amour maternel, que cet amour n'est plus qu'un sentiment douloureux. Or, on peut dire qu'on est *atteint d'un sentiment douloureux.*

**ATTEINTE.** Subst. f. Racine a dit dans *Esther* (act. III, sc. 1, 85) :

De ces amas d'honneurs la douceur passagère  
Fait sur mon cœur à peine une atteinte légère.

On dit *donner une atteinte, porter une atteinte*; mais je ne crois pas qu'on puisse dire *faire une atteinte.*

**ATELER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre l dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un e muet : *J'attelle, j'attellerai, il attellera, il attellerait*; on ne met qu'un l lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un e muet : *J'attelais, j'ai attelé, ils attelèrent.*

**ATTENANT, ATTENANTE.** Adj. L'Académie lui fait régir indifféremment les prépositions à ou de : *Un logis attendant à un autre. Son jardin est attendant du mien.* *Attendant* de est une expression populaire. *Attendant* vient du verbe *tenir*,

et, en ce sens, ce verbe régit la préposition à. C'est donc aussi cette préposition que doit régir l'adjectif *attendant*. — Il faut en dire autant de la préposition *attendant*.

**ATTENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il régit le subjonctif. Ne dites donc pas *je l'attends venir*, au lieu de *l'attends qu'il vienne*.

Féraud, qui prétend que ce verbe n'a pas ordinairement pour sujet un nom de chose, convient cependant qu'on dit *une demande n'attendait pas l'autre*. Racine a dit (*Iphig.*, act. I, sc. 1, 27) :

Tous ces mille vaisseaux qui, chargés de vingt rois,  
N'attendent que les vents pour partir sous vos loix.

et Delille (*Enéide*, liv. VII, 575) :

Là les casques creusés attendent les panaches.

**S'ATTENDRE**, dans le sens de être préparé, compter sur, régit à devant les noms et devant les verbes : *Je m'attends à son retour ; je m'attends à le voir*

*S'attendre que* régit l'indicatif quand le sens est affirmatif : *Je m'attends qu'il viendra* ; il régit le subjonctif quand le sens est négatif : *Ne vous attendez pas que je le fasse*.

**ATTENDRE.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. On dit *s'attendrir sur quelqu'un, sur le sort de quelqu'un* :

J'ai vu de vieux soldats qui servaient sous le père,  
S'attendrir sur le fils et frémir de colère.  
(VOLTAIRE, *Oreste*, act. V, sc. II, 56.)

Je m'attendris sur elle.  
(VOLTAIRE, *Sémir.*, act. II, sc. I, 71.)

D'après cela, Voltaire aurait eu tort de dire dans *Oreste* (act. IV, sc. VIII, 6) :

Pour ces deux étrangers laissez-vous attendrir.

Mais il faut observer que ce n'est pas ici le même sens. *S'attendrir sur quelqu'un*, c'est être sensible à son malheur, en avoir compassion. Mais *s'attendrir pour quelqu'un*, c'est s'attendrir en faveur de quelqu'un, prendre intérêt à quelqu'un, être disposé à le protéger, à le secourir, à le défendre.

L'Académie définit ce mot, rendre tendre et facile à manger. — On attendrit aussi ce qui ne se mange pas : *On peut attendrir le fer en le mettant au feu*.

**ATTENDRISSANT, ATTENDRISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *attendrir*. *Un spectacle attendrissant, une scène attendrissante*. On peut dire aussi cet *attendrissant spectacle*.

**ATTENDRE QUE**, façon de parler qui tient lieu de conjonction ; elle régit l'indicatif : *Attendez qu'il est malade*.

**ATTENTER.** V. n. Il régit à, contre et sur : *Attenter à la vie de quelqu'un. Attenter contre le prince. Attenter sur la personne, sur les droits de quelqu'un*.

**ATTENTIF, ATTENTIVE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Être attentif à quelque chose. Être attentif à écouter ses maîtres, attentif à saisir l'occasion*.

**ATTENTION.** Subst. f. *Faire attention à quelque chose. Avoir l'attention de... Faire attention que*. Il régit toujours l'indicatif, même dans les phrases négatives : *Il ne fait pas attention que la chose n'est pas praticable*.

*Attention*, dans le sens d'application d'esprit

et de disposition à obliger, n'a point de pluriel. Dans le sens de soins officieux, il en a un : *Avoir des attentions pour quelqu'un*.

**ATTENTIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il avait écouté attentivement ce discours, ou il avait attentivement écouté ce discours*.

**ATTICISME.** Subst. m. On fait sentir les deux t. — Finesse, politesse de langage. L'*atticisme* était ainsi nommé d'Athènes, qui était la ville de la Grèce où l'on parlait le plus purement. Ce terme est d'usage pour exprimer les grâces d'un style léger et correct.

**ATTIQUE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux t. Il suit toujours son subst. : *Manière attique ; sel attique*. On prononce aussi les deux t dans *attique*, substantif, terme d'architecture

**ATTIRAIL.** Subst. m. On mouille le l.

**ATTIRANT, ATTIRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *attirer*. *Des paroles attirantes, des promesses attirantes*.

Aussitôt il se lève, et la troupe fidèle  
Par ces mots attirants sent redoubler son zèle.  
(BOILEAU, *Lutrin*, IV, 243.)

**ATTIRER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *L'aimant attire le fer*. — Figurément : *Attirer quelqu'un à son parti. Vous attirez sur vous les châtimens du ciel*.

**ATTITUDE.** Subst. f. L'Académie l'explique par situation, position du corps. *L'attitude* n'est ni une situation, ni une position. C'est une manière de tenir son corps relativement aux convenances, au caractère des personnes, à leurs passions, à l'état actuel de leur âme. On ne dit pas la *situation, la position du respect, de la soumission*, etc. ; on dit *l'attitude du respect, de la soumission*.

**ATTOUCHEMENT.** Subst. m. L'Académie le définit, action de toucher. Ainsi quand on porte la main sur une table, sur une feuille de papier, c'est un *attouchement*. *L'attouchement* ne se fait que sur les personnes, et non sur les choses. C'est l'action de toucher une personne dans le dessein de produire quelque effet sur elle, ou d'en éprouver soi-même en la touchant. *Attouchements deshonnêtes*

L'Académie dit : *On connaît la dureté ou la mollesse d'un corps par l'attouchement*. Il fallait dire par le tact, ou par le toucher.

**ATTRACTIF, ATTRACTIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Onguent attractif, vertu attractive*.

**ATTRAIRE.** V. a. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. C'est un vieux mot que l'Académie dit encore usité à l'infinitif. Elle donne pour exemple : *Le sel est bon pour attirer les pigeons*. Je crois que l'on dit pour attirer les pigeons. On en a fait l'adjectif verbal *attrayant*.

**ATTRAIT.** Subst. m. Ce qui attire agréablement, ou bien goût, penchant, inclination. Dans ces deux sens, *attrait* ne prend point de pluriel. — *Attraitis*, au pluriel, se dit des qualités d'un objet, de l'effet desquelles résulte, soit la puissance qu'il a de nous attirer vers lui, soit le penchant qui nous y entraîne.

**ATTRAPOIRE.** Subst. f. L'Académie le définit, tour de finesse dont on se sert pour surprendre, pour tromper quelqu'un. Ce mot n'est pas usité.

**\*ATTRAPE-PARTERRE.** Subst. f. Expression inusitée que Voltaire a employée de la manière suivante, en parlant de son *Tancrede* : *N'allez pas vous attendre à de belles tirades, à de ces*

*grands vers y inflant, à des sentences, à des at-trape-parterre; style médiocre, marche simple, voilà ce que vous y trouverez. Mais s'il y a de l'intérêt, tout est sauré.*

**ATTRAYANT, ATTRAYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *attraire*, qui n'est plus usité. Il se met avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Les charmes attrayants de la volupté. Les attrayants amours du vice. Voyez Adjectif.*

**ATTRIBUT.** Subst. m. Terme de logique et de grammaire. Toute proposition a un sujet et un attribut. Le sujet est la partie de la proposition qui exprime la personne ou la chose à laquelle on attribue quelque chose. L'attribut est la partie de la proposition qui exprime ce qu'on attribue au sujet. Dans cette proposition, *Dieu est juste*, *Dieu* est le sujet, parce que c'est à Dieu que j'attribue la qualité de justice. *Juste* est l'attribut, parce qu'il exprime une qualité que j'attribue à Dieu. Quelques grammairiens regardent le verbe comme une partie de l'attribut, parce que le verbe est dit du sujet, et marque l'action de l'esprit qui considère le sujet comme étant de telle ou telle façon, comme ayant ou faisant telle chose. Il est plus simple de séparer le verbe de l'attribut, et de le regarder comme le lien qui unit le sujet avec l'attribut. **Voyez Proposition, Construction, Complexe.**

**ATTRISTANT, ATTRISTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *attrister*. *Des nouvelles attristantes.* On peut, dans les cas convenables, le mettre avant son subst. : *Ce sont d'attristants souvenirs. Voyez Adjectif.*

**AU.** Mot formé par contraction de la préposition *à* et de l'article *le*. Il équivaut à *à le*, et se met devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par un *h* aspiré. Il fait au pluriel *aux*, contraction de la préposition *à* avec l'article *les*; alors il équivaut à *à les*. **Voyez Adjectif, Article.**

**AUCUN, AUCUNE.** Adj. collectif distributif, qui désigne tous les individus de l'espèce nommée, pris distributivement, communément avec rapport à un sens négatif : *Aucune circonstance ne peut vous faire changer d'avis; aucune raison ne peut justifier le mensonge.* Cet adjectif se mettrait autrefois au pluriel; Racine a dit dans *Phèdre* (act. I, sc. 1, 97) :

Dans mes lâches soupirs d'autant plus méprisable,  
Qu'un long amas d'honneurs rend Thésée excusable;  
Qu'aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui,  
Ne m'ont acquis le droit de faillir comme lui.

Boileau et Montesquieu l'ont employé de même, et l'Académie donne pour exemple : *Elle ne m'a rendu aucuns soins; il n'a fait aucunes dispositions, aucuns préparatifs.*

Aujourd'hui on ne met plus *aucun* au pluriel, si ce n'est dans le style marotique. D'Olivet en a fait une règle d'après l'usage; on pourrait ajouter d'après la raison. En effet, *aucun* signifie *pas un*, et on ne voit pas comment le pluriel pourrait convenir à cette expression.

Il est vrai qu'on ne peut pas dire *il ne m'a rendu aucun soin*, parce que, dans cette acception, le substantif *soin* n'a point de singulier. Mais ce n'est point une raison pour forcer l'adjectif *aucun* à prendre un nombre qu'il repousse, et c'en est une pour ne pas joindre cet adjectif à un substantif qui ne peut être mis qu'au pluriel. Du reste, rien n'empêche de dire *il n'a fait aucune disposition, aucun préparatif.*

« Nous revendiquerons pour les écrivains la

faculté d'employer le pluriel. MM. Bescherelle remarquent avec raison que, dans le passage cité, Racine eût facilement pu mettre le singulier; mais qu'ici le pluriel indique plusieurs monstres domptés par Thésée. Si la pensée est différente, les deux locutions doivent être admises. » (A. Le-maire, *Grammaire des Grammaires*, p. 419.)

Féraud prétend qu'*aucun* peut s'employer substantivement, et qu'alors il signifie *aucune personne*. C'est une erreur. Il apporte pour exemple : *Aucun n'est innocent devant Dieu.* Mais cette phrase, prise isolément, n'est pas française. Elle ne peut l'être qu'autant qu'elle serait liée à une phrase précédente ou l'on aurait exprimé un substantif auquel *aucun* pourrait se rapporter, et alors aucun serait toujours adjectif.

*Aucun* se met quelquefois sans négation dans les phrases d'interrogation ou de doute, et alors il peut se rendre par *quelque, quelqu'un* : *Peut-il us mes amis, y en a-t-il aucun qui ait pu dire cela? Se doute qu'il y ait aucun auteur sans défaut?*

On dit *aucun de nous, aucun d'eux. Aucun de vous ne peut se plaindre de moi.*

*Aucun*, suivi d'un des adjectifs conjonctifs, *qui, que, dont*, etc., régit le subjonctif : *Il n'y a aucun de ses sujets qui ne hasardât sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi.* (Fénel., *Télémaque*, liv. VIII, p. 274.)

Corneille a dit dans *Rodogune* (act. II, sc. n, 37) :

Je te dirai bien plus sans violence *aucune*

Cet *aucune* à la fin d'un vers, dit Voltaire, n'est toléré que dans la comédie. (*Remarques sur Corneille*.)

**AUCUNEMENT.** Adv. L'Académie a oublié de dire qu'il n'est plus usité.

**AUDACE.** Subst. f. L'audace n'est pas, comme le dit l'Académie, une hardiesse excessive. C'est un mouvement violent de l'âme, qui porte à des entreprises ou à des actions extraordinaires, ar mépris des obstacles les plus imposants, des barrières les plus respectables et les plus sacrées, des suites les plus dangereuses. La *hardiesse* marque du courage et de l'assurance; *l'audace*, de la hauteur et de la témérité.

**AUDACIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé audacieusement; il a audacieusement répondu que...*

**AUDACIEUX, AUDACIEUSE.** Adj. Il se prend en mauvaise part lorsque ni le substantif auquel il est joint, ni les circonstances n'indiquent le contraire : *Un homme audacieux, un air audacieux.* Mais lorsqu'en parlant d'un poète lyrique, on dit *son vol audacieux*, les circonstances indiquent qu'il doit être pris en bonne part :

N'est-ce pas l'homme enfin, dont l'art audacieux  
Dans le tour d'un compas a mesuré les cieux ?

(BOILEAU, sat. VIII, 165.)

Ici le substantif et les circonstances indiquent qu'*audacieux* doit être pris en bonne part.

Quand cet adjectif est pris substantivement, il se dit toujours en mauvaise part : *C'est un audacieux, un jeune audacieux.*

Il peut se mettre avant son subst. : *Cet audacieux jeune homme.*

**AUGMENTATIF, AUGMENTATIVE.** Adj. Terme de grammaire qui se dit de certaines particules ou de certaines terminaisons qui servent à augmenter le sens des noms et des verbes : *Savantasse, lourdaud*, sont des noms augmentatifs, parce que

les terminaisons *asse* et *aud* augmentent le sens des mots *asant* et *lourd*. Très et fort sont des particules argumentatives; elles augmentent le sens des adjectifs ou des verbes auxquels on les joint. On dit aussi *terminaison augmentative*.

**ARGURAL, ARGURALE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Béton argural*.

**AUGUSTE.** Adj. des deux genres. Il peut se mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et les circonstances le permettent : *Une auguste assemblée. Ses augustes parents. Son auguste mère*.

**AUJOURD'HUI.** Adv. Girard veut que l'on écrive *aujourd'hui* sans apostrophe; mais personne n'a adopté cette orthographe, et l'on écrit *aujourd'hui* avec une apostrophe entre le *d* et le *h*.

On demande s'il faut dire *jusqu'à aujourd'hui*, ou *jusqu'aujourd'hui*.

Le dernier a prévalu, parce que la préposition *a* est déjà renfermée dans le mot *aujourd'hui*; car c'est autant que s'il y avait *le j. ur de lui*. On doit donc dire *jusqu'aujourd'hui* sans préposition, quoiqu'on dise *jusqu'à demain* avec la préposition. Par la même raison, il ne faut pas dire *je suis assigné aujourd'hui*, quoiqu'on dise bien *je suis assigné à demain*; il faut dire *je suis assigné pour aujourd'hui*, c'est-à-dire, pour comparaître aujourd'hui.

Cependant l'Académie, dans son édition de 1835, donne l'exemple suivant : *J'ai différé jusqu'à aujourd'hui ou jusqu'aujourd'hui à vous donner de mes nouvelles*.

**AUMÔNE.** Subst. f. Féraud observe avec raison que ce mot ne doit être employé qu'en matière de religion. L'aumône est une libéralité faite par des chrétiens en vue de religion. Dans les autres cas, on se sert du mot *largesse, secours, bienfait*.

**AVARANT.** Adv. Il y a des personnes qui le confondent avec la préposition *avant*, et lui donnent un régime comme à cette préposition. Elles disent *aparavant moi* au lieu de *avant moi, aparavant de faire*, au lieu de *avant de faire*. Le mot *aparavant* n'est jamais suivi d'un régime, et se dit toujours absolument.

**AUPRÈS.** Préposition de lieu. Elle régit la préposition *de*: *Sa maison est auprès de la mienne*. Quelquefois on la fait précéder de *tout*, adverbe, pour y donner un sens plus étroit : *Prochant que j'étais tout auprès de lui*. (Fénel., *Téléme.*, liv. V, t. I, p. 192.)

On a disputé longtemps et on dispute encore pour savoir si, dans des phrases où l'on établit une comparaison entre deux objets, il faut dire *auprès de* ou *au prix de*. Par exemple, *l'intérêt n'est rien auprès du devoir*, ou au prix du devoir. Quelques grammairiens prétendent qu'il faut toujours dire *au prix*, d'autres qu'on peut employer indifféremment l'une ou l'autre expression.

Il me semble que la question serait bientôt décidée si l'on voulait observer qu'*auprès* et *au prix* sont deux expressions différentes qui marquent chacune une vue particulière de l'esprit. Quand je dis *qu'une chose n'est rien auprès d'une autre*, j'entends par là que l'on remarquerait une différence énorme entre l'extérieur de chacune de ces choses, si l'on pouvait les considérer l'une *auprès* de l'autre. Mais je n'entends comparer ni le mérite intrinsèque de ces deux choses, ni l'intérêt qu'on peut prendre à l'une ou à l'autre, ni l'application qu'on peut en faire, ni les avantages qu'on peut en retirer. Mais quand je dis *qu'une chose n'est rien au prix d'une autre*, je veux parler du réel de chacune de ces choses, des avantages qu'elles peuvent procurer,

de l'intérêt qu'on peut y prendre, de l'appréciation qu'on en peut faire. Ainsi, voulant comparer seulement la grandeur de deux maisons, abstraction faite de leurs commodités, de leur prix, de leur valeur, je dirai *votre maison n'est rien auprès de la mienne*. Mais si je veux vous faire entendre que votre maison est très-inférieure à la mienne, relativement aux commodités, aux agréments, à la valeur, au produit, etc., je dirai *votre maison n'est rien au prix de la mienne*.

Je dirai donc, avec l'Académie, *votre mal n'est rien auprès du sien; la terre n'est qu'un point auprès du reste de l'univers*; avec Marmontel, *tous les ouvrages des hommes sont vils et grossiers auprès des moindres ouvrages de la nature, auprès d'un brin d'herbe ou de l'œil d'une mouche*. Dans ces exemples, il n'est point question de prix, de valeur, d'appréciation.

Je dirai, avec Marmontel, *l'intérêt n'est rien au prix du devoir*; avec Thomas, *tous les anciens physiiciens ne sont rien au prix des modernes*. (*Eloge de Descartes*). Dans ces deux exemples on compare deux choses relativement à l'intérêt que l'on doit y prendre, au prix que l'on doit y mettre, à l'appréciation que l'on doit en faire. Qui est-ce qui ne conviendra pas que l'on parlerait mal en disant *l'intérêt n'est rien auprès du devoir, les anciens physiiciens ne sont rien auprès des modernes*?

D'après ces observations, on ne pourrait approuver ces vers de Racine :

Dites, dites plutôt, cœur ingrat et farouche,  
Qu'*auprès* du diadème il n'est rien qui vous touche.  
(*Frères ennemis*, act. 3, sc. III, 68.)

*Auprès de* et *près de* expriment dans le sens propre une idée de proximité. Mais *près* marque une proximité plus vague, *auprès* une proximité plus déterminée. *Il demeure près d'ici*, signifie que sa demeure n'est pas éloignée; *il demeure auprès d'ici*, veut dire que sa demeure est très-peu éloignée. *Ma maison est près de l'église*, en dix minutes on va de l'une à l'autre; *ma maison est auprès de l'église*, elle touche à l'église ou à peu près. *Près* est susceptible de plus ou de moins, *fort près, tres-près, plus près, moins près*. *Auprès* n'en est pas susceptible; on ne dit pas *plus auprès, moins auprès*. Il est vrai qu'on dit *tout auprès*, mais c'est pour donner plus de force à l'expression. — *Auprès* n'éveille une idée d'assiduité ou de sentiment que dans un sens figuré, où on l'emploie pour exprimer l'espèce de proximité que produit la représentation habituelle, la familiarité, le favori: *On l'a placé auprès du ministre. Cet enfant n'est pas en pension, il est auprès de sa mère. Quand je vois auprès des grands, à leur table, et quelquefois dans leur familiarité, de ces hommes alertes, intrigants, aventureux, etc.* (La Bruyère, *Des Grands*, p. 302.)

**AURICULAIRE.** Adj. qui ne se met qu'*auprès* son subst. : *Témoign auriculaire. Confession auriculaire*.

**AURORE.** Subst. f. L'Académie n'a pas dit que ce mot se prend pour *jour* :

Apprenez que Ninus, à sa dernière aurore,  
Sûr qu'un poison mortel en terminait le cours.  
(VOLTAIRE, *Sémir.*, act. IV, sc. 11, 57.)

El la troisième aurore a reçu nos taiseaux,  
Abandonnés sans guide à la merci des eaux.  
(DARU, *Enéid.*, III, 257.)

**Aussi.** Conjonction. Pareillement, de même : *Vous le voulez et moi aussi ; il ne suffit pas d'être estimable, il faut aussi être aimable.* On voit que cette conjonction se met à la fin du dernier membre de la phrase, comme dans le premier exemple ; ou dans ce dernier membre après le verbe, comme dans le second. Elle ne se met jamais entre le verbe auxiliaire et le participe. On ne dit pas *il l'a aussi fait*, mais *il l'a fait aussi*.

*Aussi* se met dans le sens affirmatif : *Je le veux aussi.* Dans le sens négatif, on dit *non plus* : *Vous ne le voulez pas, ni moi non plus.* D'après cela on pourrait trouver une négligence dans les vers suivants :

Par madame

N'a pas l'honneur d'être encor votre femme,  
Elle n'est point votre maîtresse aussi.

(VOLTAIRE, *Enf. prod.*, act. IV, sc. IV, 46.)

Dans le sens de, c'est pourquoi, il se met au commencement du second membre, et alors le pronom sujet du verbe se met après le verbe comme dans les interrogations : *On l'a maltraité ; aussi veut-il se retirer.*

**Aussi.** Adv. Il se joint aux adjectifs, aux participes et aux adverbes. L'usage a fixé l'emploi de cet adverbe aux seules propositions affirmatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets, soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité : *Horace est aussi enjoué que solide. Aristide était aussi vaillant que juste.*

Lorsque dans les propositions affirmatives, il n'est question d'aucune comparaison d'égalité entre deux choses différentes, mais seulement de marquer par quelque circonstance le degré d'augmentation ou de modification qu'on attribue au sujet, c'est à l'adverbe *si* à y figurer : *L'amitié est une chose si précieuse qu'il ne faut pas la produire. Une amitié si solide est à l'épreuve de tout.* — Cependant l'Académie, dans son édition de 1835, dit qu'*aussi* se prend quelquefois pour, tellement, à ce point : *Comment un homme aussi sage a-t-il pu faire une pareille faute ?*

Girard pretend que dans les propositions négatives, même dans le cas de comparaison, il faut employer *si* : *Personne ne vous a servi si utilement que moi.*

Plusieurs écrivains emploient indifféremment dans ce cas *si* ou *aussi* : *Il ne sera pas si constant qu'il le dit. Il ne sera pas aussi constant qu'il le dit.* Nous sommes de Pavis de Girard. Pourquoi établir une exception dont la nécessité n'est pas sensible ?

L'adverbe *aussi*, employé comme adverbe de comparaison, doit toujours être suivi de *que*, et jamais de *comme* : *Il est aussi savant que son frère*, et non *comme son frère*. Cette observation est d'autant plus nécessaire, que l'on trouve assez souvent ce *comme* dans Corneille et dans Molière, et que, de leur temps, ce n'était pas une faute de l'employer ainsi.

**Aussitôt que.** Conjonction qui régit l'indicatif : *Aussitôt qu'il viendra, aussitôt qu'il parut.*

**AUSTÈRE.** Adj. des deux genres. Il se dit particulièrement des choses : *Vie austère, pénitence austère.* Cet adj. précède quelquefois son subst. : *Il s'élevait par une austère vertu au-dessus des craintes et des complaisances humaines.* (Flécher.)

En vain d'un lâche orgueil leur esprit revêtu

Se couvre du manteau d'une austère vertu.  
(BOILEAU, *Disc. au Roi*, 99.)

Soit que son cœur jaloux d'une austère fierté,  
(RACINE, *Britann.*, act. II, sc. II, 41.)

Pour le placer ainsi, il faut consulter l'oreille et l'analogie. On ne dit pas *un austère homme, une austère règle.* Mais on dit bien *un austère, devoir.*

**AUSTÉRIEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a toujours reçu austériement, ou il a toujours austériement reçu.*

**AUSTÉRITÉ.** Subst. f. Dans le sens de qualité de ce qui est austère, il ne prend point de pluriel : *L'austérité d'une règle, l'austérité des mœurs.* — On l'emploie au pluriel quand on le dit des pratiques par lesquelles les saints et les gens qui poussent à un très-haut degré la sévérité de la morale chrétienne mortifient leurs sens et affligent leur corps : *Pratiquer de grandes austérités.* L'Académie n'indique point cette distinction.

**AUSTRAL, AUSTRAL.** Adj. qui n'a point de pluriel au masculin, et qui se met toujours après son subst. : *Le pôle austral.*

**AUTANT.** Adv. qui marque l'égalité. Il modifie ordinairement les verbes, dans le même sens qu'*aussi* modifie les adjectifs : *Je l'aime autant que son frère.* Quelquefois il est répété, dans une phrase de deux membres, et il se met alors à la tête de chaque membre : *Autant vous aimez, autant il vous hait.* Quelquefois on met *autant* que au premier membre, et *autant* au second.

Mais *autant* que ton âme est bienfaisante et pure,  
Autant leur cruauté fait frémir la nature.

(VOLTAIRE, *Alz.*, act. II, sc. II, 45.)

Corneille a dit dans *Polyucte* (act. III, sc. III, 48) :

Qu'il fasse *autant* pour soi comme je fais pour lui,

Voltaire dit au sujet de ce vers : On dit *autant que*, et non pas *autant comme.* (Remarques sur Corneille.)

**AUTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme qui a composé un ouvrage d'esprit, on dit qu'elle en est l'auteur ; on dit aussi adjectivement, c'est une femme auteur. Mais on ne dirait pas elle est la première auteur de cette entreprise ; il faudrait dire le premier auteur, ou chercher un autre tour.

Une de mes chances était d'avoir toujours dans mes liaisons des femmes auteurs. (J.-J. Rousseau.)

Les femmes d'à présent sont bien loin de ces mœurs ;

Elles veulent écrire et devenir auteurs.

(MOLIÈRE, *Femmes savantes*, act. II, sc. VII, 75.)

**AUTHENTIQUE.** Adj. des deux genres qui se met qu'après son subst. : *Titre authentique, contrat authentique, acte authentique.*

**AUTHENTIQUÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a déclaré authentiquement, ou il a authentiquement déclaré.*

**AUTOCHTHONE.** Subst. m. Voltaire a employé adjectivement ce mot dans un sens qui n'est pas usité. Il écrit à un bibliothécaire du roi d'Espagne : *Je ne savais pas que vos auteurs eussent jamais rien pris, même des Italiens ; je les croyais autochthones en fait de littérature ; mais je sais bien qu'ils n'ont jamais rien pris de nous, et que nous avons beaucoup pris d'eux.*

**AUTOGRAPHE.** Subst. m. On dit au féminin *auto-*

*-ratrice*. C'est un titre que prennent les empereurs de Russie. Il signifie, qui gouverne par lui-même.

Il se prend aussi adjectivement. *On n'a exécuté aucun criminel sous l'empire de l'autocratrice Elisabeth.* (Volt., *Comment. sur le Livre des délits et des peines. De la peine de mort.*)

**AUTO-DI-FÉ.** Expression espagnole qui signifie *acte de foi*, par laquelle on désigne les exécutions barbares ordonnées par l'inquisition, où l'on fait expirer dans les flammes des malheureux qui n'ont commis d'autre crime que de ne pas partager les opinions religieuses des inquisiteurs. Cette expression étant tirée d'une langue étrangère, ne prend point de *s* au pluriel: *Des auto-da-fé.*

**AUTOGRAPHE.** Adj. des deux genres. Qui est écrit de la main même de l'auteur. Il suit son subst.: *Une lettre autographe.* Cette expression est du style didactique. Dans le langage ordinaire, on dit *original*. Il s'emploie aussi substantivement au masculin.

**AUTOMNAL, AUTOMNALE.** Adj. On prononce le *m*. Il n'a point de pluriel au masculin. *Les fièvres automnales.* Il suit toujours son subst.

Un grammairien moderne trouve qu'il faut être bien scrupuleux de ne pas vouloir qu'on dise *les trois mois automnaux*. Lors, dit-il, qu'une expression est réclamée par la pensée, et qu'elle a pour elle l'analogie et la raison, pourquoi ne pas l'employer? Ce grammairien n'a pas fait attention que la pensée ne réclame point cette expression, puisque nous avons les trois mois d'automne, qui signifient la même chose.

**AUTOMNE.** Subst. On prononce *automne*. Les uns le font masculin, les autres féminin. L'Académie le fait de l'un et de l'autre genre. Un grammairien moderne veut qu'il soit masculin quand l'adjectif le précède, *un bel automne*, et féminin quand il en est suivi; *une automne froide et pluvieuse*. Cette opinion n'est fondée sur aucun raisonnement. Mais ce qui devrait déterminer à faire ce mot toujours masculin, c'est que tous les noms des autres saisons sont de ce genre: *Un bel été, un printemps froid, un hiver sec*; pourquoi pas *un automne pluvieux*? C'est aujourd'hui l'opinion et l'usage d'un grand nombre d'écrivains.

Ce mot se prend, figurément, pour l'âge de l'homme qui approche de la vieillesse: *Il est dans son automne.*

L'automne de vos jours

Vaut mieux que le printemps d'un autre.

(VOLT., *Épître*, XXXI, 67.)

**AUTOCR.** Préposition. Autrefois on confondait ce mot avec *alentour*, qui est un adverbe: *Autour de la ville. Il rôde alentour.* *Autour* a toujours un régime; *alentour* n'en a point.

**AUTRE.** Adj. des deux genres. Les anciens grammairiens le font tantôt pronom, tantôt adjectif. Ils le regardent comme pronom quand il n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est point relatif à ce qu'ils nomment le pronom *en*: *Un autre que moi ne vous parlerait pas avec tant de franchise.* Ils l'appellent adjectif quand il est joint à un substantif, ou quand il est précédé du pronom *en*: *Un autre homme, une autre affaire. Cette maison est tombée, il faut en bâtir une autre.* *Autre* est toujours adjectif. C'est un adjectif distinctif qui désigne par une idée précise de diversité. Lorsque le substantif auquel il a rapport n'est pas exprimé, il est sous-entendu: *Un autre*

*que moi ne vous parlerait pas avec tant de franchise, c'est-à-dire, une autre personne que moi ne vous parlerait pas, etc.*

*Autre* se dit des personnes et des choses: *Un autre frère. Une autre maison.*

On demande s'il faut écrire *en voici bien d'un autre, ou en voici bien d'une autre*. Les uns écrivent de la première manière, les autres de la seconde. Je pense qu'il faut écrire *d'une autre*, parce que l'analyse de cette phrase familière revient à, *voici bien une autre chose, une autre aventure.*

Bon, dit Climène, en voici bien d'une autre :

Ma chère sœur, quelle idée est la vôtre?

(VOLT., *les Filles de Minée*, 193.)

L'Académie, dans son édition de 1535, admet les deux locutions.

On dit *l'un et l'autre, les uns et les autres*, pour marquer une distinction entre plusieurs choses: *L'un et l'autre homme, l'une et l'autre main; je les ai vaincus l'un et l'autre, je les ai vaincus les uns et les autres.*

Lorsque *l'un* est précédé d'une préposition, la même préposition doit être répétée avant *l'autre*: *Je leur ai donné dix francs à l'un et à l'autre, je suis content de l'un et de l'autre, je serai juste envers les uns et envers les autres.* Cette répétition de la préposition, qui rend la distinction plus marquée, est conforme à la nature de la phrase, dont la distinction fait le principal caractère.

On a disputé pour savoir si, après *l'un et l'autre*, il faut mettre le verbe au singulier ou au pluriel. Les uns disaient *l'un et l'autre vous a obligé*; les autres, *l'un et l'autre vous ont obligé*. La dispute sera terminée, si l'on fait attention que la distinction est ici le véritable caractère de la phrase, que tout ce qui concourt à la marquer est dans l'ordre grammatical, et que ce qui tend à la détruire est contraire à cet ordre. Quand je dis *l'un et l'autre vous ont obligé*, j'annonce par les premiers mots *l'un et l'autre*, que la distinction doit être établie dans toute la proposition, puisque j'énonce le double sujet avec cette distinction, et par les mots *vous ont*, je détruis cette distinction, et je présente le double sujet comme étant simple. Il faut donc dire *l'un et l'autre vous a obligé*, et non pas *vous ont obligé*. *Ni l'un ni l'autre ne vaut rien*, et non pas *ni l'un ni l'autre ne valent rien*.

C'est par la même raison que les substantifs qui se rapportent à *l'un et à l'autre* se mettent toujours au singulier; *l'une et l'autre maison*, et non pas *l'une et l'autre maisons*. C'est comme s'il y avait *l'une maison, et l'autre maison*.

L'un et l'autre rival, s'arrêtant au passage,

Se mesure des yeux, s'observe et s'envisage.

(BOIL., *Lutrin*, V, 115.)

Cependant il faut dire *ils s'attaquent l'un et l'autre, ils moururent l'un et l'autre*, parce que le sujet de la proposition *ils* n'annonce pas la distinction, et que cette distinction n'est indiquée que lorsque la proposition est complète. Si l'on disait, par exemple, *ils moururent l'un et l'autre dans des sentiments de piété*, il y aurait ellipse; c'est comme si l'on disait *ils moururent; et l'un et l'autre mourut dans des sentiments de piété*.

Corneille a dit dans *Héraclius* (act. IV, sc. v. 70):

..... Vous autres, suivez-moi

*Vous autres*, dit Voltaire, ne se dit point dans

le style noble. (*Remarques sur Corneille.*) Voyez *Accord*.

**AUTREFOIS.** Adv. On le met quelquefois au commencement de la phrase : *Autrefois on croyait aux sorciers*. Après un nom modifié par un ou plusieurs adjectifs, il se met entre le nom et l'adjectif, ou les adjectifs : *Cette ville autrefois superbe, autrefois grande et magnifique*. Quand il modifie un verbe, il se met toujours après : *On disait autrefois à deux heures. Il a été autrefois très-riche*.

**AUTREMENT.** Adv. Quand ce mot marque comparaison, il est suivi de *que* avec la négative *ne* : *Il parle autrement qu'il ne pense*, et non pas *autrement qu'il pense*.

**AUTRUI.** Subst. m. qui n'a point de pluriel. Il signifie, les autres hommes. C'est par erreur que les anciens grammairiens ont mis ce mot au nombre des pronoms, car il ne tient jamais la place d'un nom.

La signification du mot *homme* est renfermée dans ce mot, et de plus, par accessoire, celle d'un autre. Ainsi quand on dit *ne faire aucun tort à autrui*, *ne désirez pas le bien d'autrui*, c'est comme si l'on disait *ne faire aucun tort à un autre homme, ou aux autres hommes, ne désirez pas le bien d'un autre homme, ou des autres hommes*. Or, s'il est évident que la signification du mot *autrui* est celle d'*homme*, ce mot doit être de même nature et de même espèce que le mot *homme* lui-même, nonobstant l'idée accessoire rendue par un *autre*.

*Autrui* est ordinairement précédé d'une préposition : *Juger d'autrui par soi-même, le bien d'autrui. Ne point faire tort à autrui, être logé chez autrui*. On l'emploie quelquefois aussi en régime direct : *Tromper autrui*.

On a avancé dans la *Grammaire des Grammaires*, p. 405, qu'on ne peut pas faire rapporter au mot *autrui* les adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*, en régime simple, c'est-à-dire quand les mots auxquels ils sont joints sont sans prépositif, et qu'en ce cas il faut faire usage du relatif *en* et de l'article, et dire, par exemple, *en épousant les intérêts d'autrui, nous ne devons pas en épouser les passions*; au lieu de *nous ne devons pas épouser ses passions*. On ajoute qu'on peut faire rapporter ces adjectifs à *autrui*, en régime indirect, c'est-à-dire quand les adjectifs auxquels ces pronoms sont joints sont précédés d'une préposition; et qu'ainsi l'on peut dire *nous reprenons les défauts d'autrui, sans faire attention à ses ou à leurs bonnes qualités*. On apporte pour raison de la première règle, que le mot *autrui* présentant quelque chose de vague et d'indéfini, ne doit point être mis en rapport avec les pronoms; on ne dit rien à l'appui de la seconde.

J'observe d'abord que la première de ces règles est absolument contraire à la règle générale, qui dit qu'on doit employer les adjectifs possessifs lorsqu'on parle de personnes ou de choses personnelles. Voyez *Adjectifs possessifs*. Or, le mot *autrui* signifiant *les autres hommes*, ne désigne-t-il pas réellement des personnes? On ne peut pas dire qu'*autrui* a ses intérêts, ses qualités, ses vices, ses passions, parce que ce mot ne s'emploie jamais comme sujet d'une proposition; mais dans toutes les phrases où il est construit selon l'usage, on peut y joindre les adjectifs possessifs : *Si l'on embrasse les intérêts d'autrui, pourquoi n'accuserait-on pas ses défauts?*

En second lieu, si, pour appuyer cette règle,

on voulait tirer quelque raison solide de ce qu'il a plu aux grammairiens de mettre ce substantif au nombre des pronoms indéfinis, on pourrait leur opposer le mot *chacun* qu'il ont placé dans la même classe, et qui cependant s'accommode fort bien des adjectifs possessifs. Je pense donc que la prétendue indétermination qu'il a plu aux grammairiens de prêter à ces mots n'empêche pas qu'on ne puisse leur appliquer les adjectifs possessifs, et que de même qu'on dit *chacun a ses défauts, ses bonnes qualités, etc.*, on peut dire *en épousant les intérêts d'autrui, on ne doit pas épouser ses passions*; ou *en reprenant les défauts d'autrui sans faire attention à ses bonnes qualités*.

Je conviens, du reste, qu'on ne peut pas appliquer à ce mot les adjectifs pos-essifs *leur* ou *leurs*, parce qu'il ne peut être mis au pluriel, ce que supposeraient ces adjectifs.

Du temps de Vaugelas, plusieurs personnes regardaient *autrui* comme un vieux mot, et y substituaient l'adjectif *autre*. Ce grammairien s'éleva contre cet usage. Selon lui, ce serait mal s'exprimer que de dire *il ne faut pas désirer le bien des autres*, au lieu de *il ne faut pas désirer le bien d'autrui*, parce que *autre* a relation aux personnes dont il a déjà été parlé. Mais on parlerait bien en disant *il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner aux autres*; et mal si l'on disait *il ne faut pas ravir le bien des uns pour le donner à autrui*; par la raison que quand il y a relation de personnes, il faut dire *autres*; et que quand il n'y a point de relation, il faut dire *autrui*. D'ailleurs, ajoute Vaugelas, *autre* s'applique aux personnes et aux choses; mais *autrui* ne se dit que des personnes. L'Académie a confirmé cette remarque; elle dit, dans son Dictionnaire, *il ne faut pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous s'en fait*; et dans ses observations sur Vaugelas, elle pense, comme lui, que *autre* serait une faute.

« Cette conclusion est beaucoup trop rigoureuse. L'autorité de nos meilleurs écrivains prouve que l'on peut très-bien dire *les autres* au lieu d'*autrui*. Certes, nous n'hésiterons pas à dire avec Massillon : *Elle juge des autres par elle-même*. L'Académie, d'ailleurs, admet aujourd'hui cette locution : *Il se méfie toujours des autres*. » (M. Le Maire, *Grammaire des Grammaires*, p. 406.)

**AUXILIAIRE.** Adj. des deux genres, qui s'emploie quelquefois substantivement au masculin. On nomme verbes auxiliaires les verbes *avoir* et *être*, qui entrent dans les formes composées des temps. On peut dire en général que le verbe *être* entre dans les formes composées qui expriment l'état, et que le verbe *avoir* entre dans les formes composées qui expriment l'action. *Je suis aimé* exprime l'état du sujet; *j'ai aimé* exprime l'action.

Cette règle souffre une exception; car, quoiqu'on dise *j'ai aimé cette personne*, on ne dira pas *je m'ai aimé*; il faut dire, *je me suis aimé*.

Il y a donc ici une distinction à faire. On l'applique à pour objet le sujet même qui agit, et alors il faut dire, avec le verbe *être*, *il s'est vu, il s'est tué, il s'est reconnu*; on l'objet est différent du sujet qui agit, et alors il faut dire, avec le verbe *avoir*, *il l'a vu, il l'a tué, il l'a reconnu*. C'est ainsi qu'on doit toujours parler. On se sert encore du verbe *être* toutes les fois que le terme du verbe est le sujet de la proposition. Ainsi, quoiqu'on dise *j'ai fait des difficultés à cet écrivain*, on dit *je me suis fait des difficultés*.

A ces exceptions près, qui sont elles-mêmes une règle sans exception, la règle que nous avons d'abord établie doit être observée dans tous les cas; c'est-à-dire que le participe doit se construire avec le verbe *avoir*, toutes les fois qu'il exprime une action; et avec le verbe *être*, toutes les fois qu'il exprime un état. On dit *il a monté ce cheval, il a descendu les degrés*, parce que *monté et descendu* expriment une action; et on ne peut s'y tromper, puisque cette action a un objet, *ce cheval, ces degrés*. Mais on dit *il est monté, il est descendu*, parce qu'alors on considère moins l'action de monter, que l'état où l'on est après avoir monté. Je dirai *le régiment a passé sous mes fenêtres*, parce que je songe à l'action du régiment qui passait. Mais si quelqu'un me demande s'il vient à temps pour le voir, je répondrai *il est passé*. C'est que je ne pense plus qu'à l'état.

En un mot, on ne peut pas choisir indifféremment entre les deux auxiliaires, quoique les participes puissent se construire également avec l'un et avec l'autre. Il faut toujours considérer si l'on veut exprimer un état, ou si l'on veut exprimer une action; et c'est d'après cette règle qu'on doit choisir entre *il est accouru, il a accouru; il est disparu, il a disparu; il est apparu, il a apparu; sa fièvre est cessée, sa fièvre a cessé; il nous est échappé, il nous a échappé*.

Tous les exemples confirment cette règle. On dit *il est sorti*, en parlant de quelqu'un qui n'est pas chez lui, et *il a sorti*, en parlant de quelqu'un qui est rentré. De même on dit *il est demeuré à Paris*, de quelqu'un qui y est encore, et *il a demeuré à Paris*, de quelqu'un qui y a été et qui n'y est plus.

Tout ce que nous venons de dire est vrai des participes qui expriment également un état et une action, et nous n'avons parlé que de ceux-là. Mais quand le participe est de nature à n'exprimer qu'une action, il se construit toujours avec le verbe *avoir*. On dit *il a langué, il a dormi*.

Quelques grammairiens modernes reconnaissent deux autres verbes auxiliaires, c'est *aller* et *venir*. Le premier sert à former un futur prochain, *je vais faire*; le second à former un passé prochain, *je viens de faire*. (Condillac.)

#### Conjugaison du verbe auxiliaire AVOIR.

Infinitif. — Avoir.

Indicatif. — *Présent*. J'ai, tu as, il a ou elle a; nous avons, vous avez, ils ont ou elles ont. — *Imparfait*. J'avais, tu avais, il avait ou elle avait; nous avions, vous aviez, ils avaient ou elles avaient. — *Passé simple*. J'eus, tu eus, il eut ou elle eut; nous eûmes, vous eûtes, ils eurent ou elles eurent. — *Passé composé*. J'ai eu, tu as eu, il a eu ou elle a eu; nous avons eu, vous avez eu, ils ont eu ou elles ont eu. — *Passé antérieur composé*. J'eus eu, tu eus eu, il eut eu ou elle eut eu; nous eûmes eu, vous eûtes eu, ils eurent eu ou elles eurent eu. — *Plusqueparfait*. J'avais eu, tu avais eu, il avait eu ou elle avait eu; nous avions eu, vous aviez eu, ils avaient eu ou elles avaient eu. — *Futur simple*. J'aurai, tu auras, il aura ou elle aura; nous aurons, vous aurez, ils auront ou elles auront. — *Futur composé*. J'aurai eu, tu auras eu, il aura eu ou elle aura eu; nous aurons eu, vous aurez eu, ils auront eu ou elles auront eu.

Conditionnel. — *Présent ou futur*. J'aurais, tu aurais, il aurait ou elle aurait; nous aurions, vous auriez, ils auraient ou elles auraient. —

*Premier passé*. J'aurais eu, tu aurais eu, il aurait eu ou elle aurait eu; nous aurions eu, vous auriez eu, ils auraient eu ou elles auraient eu. — *Deuxième passé*. J'eusse eu, tu eusses eu, il eût eu ou elle eût eu; nous eussions eu, vous eussiez eu, ils eussent eu ou elles eussent eu.

Impératif. — *Présent ou futur simple*. Aye, qu'il ait; ayons, ayez, qu'ils aient ou qu'elles aient. — *Futur composé*. Aye en, qu'il ait eu ou qu'elle ait eu; ayons eu, qu'ils aient eu ou qu'elles aient eu.

Subjonctif. — *Présent ou futur*. Que j'aie, que tu aies, qu'il ait ou qu'elle ait; que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient ou qu'elles aient. — *Imparfait*. Que j'eusse, que tu eusses, qu'il eût ou qu'elle eût; que nous eussions, que vous eussiez, qu'ils eussent ou qu'elles eussent. — *Passé*. Que j'aie eu, que tu aies eu, qu'il ait eu ou qu'elle ait eu; que nous ayons eu, que vous ayez eu, qu'ils aient eu ou qu'elles aient eu. — *Plusqueparfait*. Que j'eusse eu, que tu eusses eu, qu'il eût eu ou qu'elle eût eu; que nous eussions eu, que vous eussiez eu, qu'ils eussent eu ou qu'elles eussent eu.

Participe. — *Présent*. Ayant. — *Passé*. Eu.

#### Conjugaison du verbe auxiliaire ÊTRE.

Infinitif. — Être.

Indicatif. — *Présent*. Je suis, tu es, il est ou elle est; nous sommes, vous êtes, ils sont ou elles sont. — *Imparfait*. J'étais, tu étais, il était ou elle était; nous étions, vous étiez, ils étaient ou elles étaient. — *Passé simple*. Je fus, tu fus, il fut ou elle fut; nous fûmes, vous fûtes, ils furent ou elles furent. — *Passé composé*. J'ai été, tu as été, il a été ou elle a été; nous avons été, vous avez été, ils ont été ou elles ont été. — *Passé antérieur composé*. J'eus été, tu eus été, il eut été ou elle eut été; nous eûmes été, vous eûtes été, ils eurent été ou elles eurent été. — *Plusqueparfait*. J'avais été, tu avais été, il avait été ou elle avait été; nous avions été, vous aviez été, ils avaient été ou elles avaient été. — *Futur simple*. Je serai, tu seras, il sera ou elle sera; nous serons, vous serez, ils seront ou elles seront. — *Futur composé*. J'aurai été, tu auras été, il aura été ou elle aura été; nous aurons été, vous aurez été, ils auront été ou elles auront été.

Conditionnel. — *Présent ou futur*. Je serais, tu serais, il serait ou elle serait; nous serions, vous seriez, ils seraient ou elles seraient. — *Premier passé*. J'aurais été, tu aurais été, il aurait été ou elle aurait été; nous aurions été, vous auriez été, ils auraient été ou elles auraient été. — *Deuxième passé*. J'eusse été, tu eusses été, il eût été ou elle eût été; nous eussions été, vous eussiez été, ils eussent été ou elles eussent été.

Impératif. — *Présent ou futur simple*. Sois, qu'il soit ou qu'elle soit; soyons, soyez, qu'ils soient ou qu'elles soient. — *Futur composé*. Aye été, qu'il ait été ou qu'elle ait été; ayons été, ayez été, qu'ils aient été ou qu'elles aient été.

Subjonctif. — *Présent ou futur*. Que je sois, que tu sois, qu'il soit ou qu'elle soit; que nous soyons, que vous soyez, qu'ils soient ou qu'elles soient. — *Imparfait*. Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût ou qu'elle fût; que nous fussions, que vous fussiez, qu'ils fussent ou qu'elles fussent. — *Passé*. Que j'aie été, que tu aies été, qu'il ait été ou qu'elle ait été; que nous ayons été, que vous ayez été, qu'ils aient été ou qu'elles aient été. — *Plusqueparfait*. Que j'eusse été, que tu eusses été, qu'il eût été ou qu'elle eût été; que

nous eussions été, que vous eussiez été ou qu'elles eussent été.

Participe. — *Présent*. Étant. — *Passé*. Été.

Voyez, au mot *irrégulier*, la conjugaison des verbes *aller* et *venir*, que l'on emploie aussi comme verbes auxiliaires.

Il faut remarquer qu'un verbe, lorsqu'il devient auxiliaire, ne conserve pas exactement sa première signification. Par exemple, dans *avoir fait* et *avoir des vertus*, l'idée qu'offre le verbe *avoir* n'est pas certainement la même. Elle n'est pas la même non plus dans *je suis*, dans le sens d'exister, et *je suis aimé*; dans *je vais à la campagne*, et *je vais danser*; dans *je viens de Paris*, et *je viens de dîner*.

AVANCE. Subst. f. On dit *d'avance* ou *par avance*, et non pas *à l'avance*, comme disent quelques-uns : *Je m'en réjouis d'avance*.

Mes larmes *par avance* avaient su la toucher.

(RAC., *Iphig.*, act II, sc. v. 65.)

AVANCEMENT. Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel.

AVANCER. V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *c* a la prononciation de *se*; et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une *cédille* dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous avançons*, *j'avancais*, *j'avancai*, et non pas *nous avancons*, etc. On dit *avancer vers*, et non pas *avancer de* : *Nous avançons vers la ville*.

Des deux côtés du port, un vaste roc s'avance,

Qui menace les cieux de son sommet immense.

(DELILLE, *Énéide*, I, 225.)

AVANT. Préposition qui marque préférence et priorité de temps, ou d'ordre et de rang. *Nous venons après les personnes qui passent avant nous; nous allons derrière celles qui passent devant*. Cette opinion de Girard a fait dire à Féraud qu'*avant* répond à *après* et que *derant* répond à *derrière*. Cela n'est pas exact; on dit *marchez devant, je marcherai après*, et non pas *je marcherai derrière*, du moins dans le sens dont il est question. Féraud en conclut qu'il faut dire que *l'adjectif marche devant*, et non pas *avant* son substantif, comme le disent plusieurs grammairiens et l'Académie elle-même. D'après cela on devrait dire, ce que Féraud lui-même ne dit point, qu'un *adjectif se met derrière un substantif*.

On peut dire qu'un *adjectif se met avant son substantif*; et cela marque une priorité d'ordre, et par conséquent on dira bien aussi dans un sens opposé, qu'un *adjectif se met après son substantif*. Dans ces phrases, on suppose un rapport nécessaire d'ordre entre le substantif et l'adjectif. Mais si l'on faisait abstraction de ce rapport, on pourrait employer *derant* comme l'emploi souvent plusieurs grammairiens, et notamment Dumarsais. L'adjectif et le substantif, l'adverbe et le verbe doivent être rapprochés dans la construction, l'un doit être mis *avant* l'autre. Mais s'il s'agit de choses qui n'aient pas nécessairement entre elles un rapport d'ordre, ou qu'on fasse abstraction de ce rapport, on peut se servir de *derant*. Si j'ai à placer un substantif et son article, je dirai bien *il faut mettre l'article avant le substantif*. Mais s'il est question de savoir s'il faut donner ou non un article à un substantif, on dira *il faut mettre un article devant ce substantif*, et

l'on parlerait mal en disant *il faut mettre un article avant ce substantif*. On peut donc dire, suivant les différentes vues de l'esprit, *l'adjectif se met avant le substantif, ou devant le substantif*.

*Avant* que régit le subjonctif : *Avant qu'il vienne*.

Féraud observe avec raison qu'il ne faut pas mettre indifféremment *avant* que avec le subjonctif, et *avant de* avec l'infinitif. On doit mettre *avant de* avec l'infinitif, quand cet infinitif se rapporte au sujet de la proposition : *Je lui ai payé cette somme avant de partir*, c'est-à-dire avant que je partisse. Mais si je voulais parler du départ de celui à qui j'ai payé la somme, il faudrait dire *je lui ai payé cette somme avant qu'il partît*, ou *avant son départ*, et non pas *avant de partir*.

Les grammairiens donnent comme une règle positive que la proposition subordonnée à *avant* que ne prend point la négative *ne* : *Je n'ai entré un vieillard pâle et sec, que je reconnus pour un novelliste avant qu'il se fût assis*. (Montesquieu, CXXXII<sup>e</sup> *Lettre persane*.)

Avant que son destin s'explique par ma voix.

(RAC., *Ath.*, act I, sc. II, 13.)

Cependant Delille a dit dans sa traduction de l'*Énéide* (II, 961) :

Je ne puis y toucher *avant* que des eaux pures

Du sang dont je suis teint n'aient lavé les souillures

On lit dans Marmontel : *A peine chacun se contient dans l'attente du signal. Hâtez-vous de le donner vous-mêmes*, avant que *vos trompettes ne vous échappent*, et ne le donnent malgré vous. Dans Buffon : *Celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie avant qu'il ne l'ait entamée*.

D'après ces exemples et plusieurs autres que l'on trouve dans les bons écrivains, des grammairiens modernes (*Manuel des amateurs de la langue*) ont pensé qu'il faut faire usage de *ne* après *avant* que, toutes les fois qu'il y a un doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui suit *avant* que. Cette observation paraît juste, et mérite d'être adoptée.

*Avant de*, *avant que de*. Les grammairiens et les écrivains sont très-partagés sur ces deux expressions. Vaugelas et les écrivains du siècle de Louis XIV, d'Œillet, Dumarsais, etc., sont pour *avant que de*; Beauzée veut que l'on dise *avant de*, et les écrivains de nos jours mettent tantôt l'un, tantôt l'autre.

Voici ce que dit Dumarsais pour appuyer son opinion. Il faut dire *avant que de partir*, ou *avant que vous partiez*. Je sais pourtant qu'il y a des auteurs qui veulent supprimer le *que* dans ces phrases, et dire *avant de se mettre à table*; mais je crois que c'est une faute contre le bon usage. Car *avant* étant une préposition, doit avoir un complément ou régime immédiat. Or, une préposition ne saurait être ce complément. Je crois qu'on ne peut pas plus dire *avant de*, qu'*avant pour*, *avant par*, *avant sur*. *De* ne se met avant une préposition que quand il est partitif, parce qu'alors il y a ellipse; au lieu que dans *avant que*, ce mot *que*, *hoc quod*, est le complément, ou, comme on dit, le régime de la préposition *avant*. *Avant que de*, c'est-à-dire *avant la chose de*, etc.

*Avant que de* répondre, examinez-vous bien,

(Astruc, act. II, sc. IV, 25.)

ait Quinault; et c'est ainsi qu'ont parlé tous les bons auteurs de son temps, excepté en un très-petit nombre d'occasions où une syllabe de plus s'opposait à la mesure du vers. D'ailleurs, comme on dit *pendant que, après que, depuis que, parce que*, l'analogie demande que l'on dise *avant que*.

D'Olivet observe que Racine et Despréaux ont toujours dit *avant que* comme plus conforme à l'étymologie, qui est *antequam* des Latins, et qu'il n'y a ni cacophonie, ni répétition, ni quoi que ce puisse être qui blesse l'oreille, dans une expression qu'un long usage a établie, et à laquelle l'oreille est accoutumée.

Beauzée croit qu'il est plus analogue et mieux de dire *avant de partir, avant de se mettre à table*. Il se fonde sur ce que, quand on regarderait *avant* comme une préposition, *avant de partir* ne serait encore qu'une phrase elliptique aisée à analyser, *avant le moment de partir*; au lieu qu'il est impossible d'analyser d'une manière raisonnable et satisfaisante *avant que de partir*. D'Olivet prétend justifier cette phrase par l'étymologie, qui, selon lui, est *antequam* du latin. Mais 1<sup>o</sup> *Pante* du latin est uniquement une préposition, et notre *avant*, qui est quelquefois nom, l'est peut-être toujours; du moins l'un ne répondant pas juste à l'autre, on ne peut pas dire que l'un soit l'étymologie de l'autre. 2<sup>o</sup> Quand *antequam* serait le juste correspondant de notre *avant que*, cela pourrait-il autoriser *avant que de partir*? *Antequam* a-t-il jamais eu en latin pour complément un infinitif ou un gérondif? Et quand cela serait, prouvera-t-on jamais que nous devons parler en français comme on parle en latin?

Quant à Dumarsais, il veut sauver la phrase par l'interprétation. *Que*, dit-il, *hoc quod*, est le complément de la préposition *avant*; *avant que de*, c'est-à-dire *avant la chose de*. Mais, en bonne foi, *hoc quod* a-t-il jamais signifié *la chose*? C'est *la chose que* *ca. qui*; et ce *que* ou *qui* reste toujours à justifier par une analyse satisfaisante.

L'usage, il est vrai, avait autorisé et consacré *avant que de*; mais quelques poètes s'étant permis, pour la mesure du vers, de dire *avant de*, et quelques prosateurs ayant osé, à leurs risques, les imiter, l'usage s'est enfin partagé. Ainsi, conclut Beauzée, on peut du moins choisir aujourd'hui entre *avant que de* et *avant de*; et puis-que l'analogie trouve mieux son compte dans la dernière phrase, et que d'ailleurs on y gagne de la brièveté, il ne doit donc plus y avoir de partage, et *avant de* doit mériter une préférence exclusive.

Il est bien difficile de ne pas se rendre aux raisons de Beauzée. L'analyse qu'il donne d'*avant de* est claire, et ne saurait être contestée; et il est certain qu'*avant de* est bien plus doux qu'*avant que de*, surtout lorsque ce dernier est suivi d'un troisième *e* muet. Pourquoi ne dirait-on pas *avant de partir*, comme on dit *près de partir*? Dans ces vers de Voltaire :

Mes yeux seront témoins de votre fier courage,  
Et vous aurez vu vaincre avant de se former.  
(*Tancr.*, act. I, sc. 1, 161.)

Tu m'avais en horreur avant de me connaître.  
(*Mahom.*, act III, sc. VIII, 30.)

Dans ces vers, dis-je, *avant que de se, avant que de me*, seraient bien durs.

Voltaire a dit ailleurs (*Oreste*, act. V, sc. VI) :

Et j'ai pu le prier avant que de mourir!

L'Académie approuve l'une et l'autre manière, et laisse la question indécise.

AVANTAGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* se prononce toujours comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *J'avantageais, avantageons*, et non pas *j'avantagais, avantageons*.

AVANTAGEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il est placé avantageusement*, ou *il est avantageusement placé*.

AVANTAGEUX, AVANTAGEUSE. Adj. Il suit ordinairement son subst.: *Traité avantageux, place avantageuse*. — *Un homme avantageux*.

AVANT-COUR fait au pluriel *avant-cours*; AVANT-COUREUR, *avant-coureurs*; AVANT-GARDE, *avant-gardes*; AVANT-GOUT, *avant-goûts*. Voyez *Composé*.

AVANT-SCÈNE fait au pluriel *avant-scènes*. — Girault-Duvivier écrit *avant-scène* au pluriel. Il nous semble qu'il a raison, car il s'agit d'un espace qui se trouve avant la scène. Voyez *Composés*.

AVANT-TOUT fait au pluriel *avant-toits*; AVANT-TRAIN, *avant-trains*; AVANT-VEILLE, *avant-veilles*.

AVANT-HIER. Adv. *Hier* est de deux syllabes. Il est d'une syllabe dans *avant-hier*. Le *t* se fait sentir, mais faiblement.

AVARE, pris adjectivement, peut se plaver avant son subst., lorsqu'il y a une analogie étroite avec ce subst. On ne dit pas un *avare homme, un avare ciel, un avare prince*; mais on dirait bien une *avare économie*.

AVARICIEUX, AVARICIEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un homme avaricieux, une femme avaricieuse; un humeur avaricieuse, cette avaricieuse humeur*. Voyez *Adjectif*.

AVÉ, AVÉ-MARIA. Subst. m. Il ne prend point de *s* au pluriel. C'est une espèce de nom propre qui signifie une prière unique. Le pluriel de ce mot ne marque que la répétition de la prière, mais non plusieurs individus compris dans une classe: *Deux Avé, trois Avé-Maria*.

AVEC. Préposition. Le *c* final se fait sentir. Autrement on écrivait *aveequ*.

Si plusieurs sujets d'une proposition sont liés par la préposition *avec*, c'est le premier sujet qui règle l'accord, sans aucun égard pour le genre ni pour le nombre des sujets liés au premier sujet par la préposition *avec*: *Presque toute la Livonie, avec l'Estonie entière, avait été abandonnée au roi de Suède* (Volt., *Hist. de Russie.*, part. I, chap. XI.)

AVENANT, AVENANTE. Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Un air avenant, des manières avenantes*. Il est familier.

AVENIR. V. défectueux de la 2<sup>e</sup> conj. Il ne se dit plus guère qu'aux troisièmes personnes du singulier, encore est-ce dans le style marotique: *Il avint, il avendra, qu'il avienne. Il avint que, s'il avenait que*.

L'Académie dit *je me résous à tout ce qui en peut avenir*, et Racine a dit dans *Mithridate* (act. I, sc. 1, 105) :

... Quelque malheur qu'il en puisse avenir.

Mais, selon Voltaire, *qu'il en puisse avenir* est une expression qui, peu digne de la haute poésie du temps de Racine, serait à peine aujourd'hui française.

AVENTURIER, AVENTURIÈRE. Ce mot se prend

adjectivement; Rousseau a dit (liv. II, *Épître* II, 78) :

D'un jeune auteur la muse *aventurière*,

et La Bruyère : *Combien de mots aventuriers qui paraissent subitement, durant un temps, et que bientôt on ne reçoit plus! (De la Sorcité, p. 269.)* Cet adj. ne peut se mettre qu'après son subst.

**AVERTIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. *Avertir quelqu'un de quelque chose; je vous avertis que...*

Féraud blâme Raynal d'avoir dit : *Les sauvages ont la vue, l'odorat, l'ouïe, tous les sens d'une finesse, d'une subtilité qui les avertit de loin sur leurs dangers et sur leurs besoins. De leurs dangers et de leurs besoins dirait autre chose. Sur les dangers, c'est-à-dire sur les circonstances de leurs dangers; sur leurs besoins, c'est-à-dire sur ce qui peut contribuer à satisfaire leurs besoins. Je connais en général la situation où je suis, et je n'en suis pas alarmé; mais je n'en connais pas toutes les circonstances, toutes les chances, tous les dangers. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de m'avertir de ma situation; mais il est bon de m'avertir sur ma situation, c'est-à-dire sur les circonstances, sur les dangers de ma situation. Je conviens que cela ne se dit pas ordinairement; mais si cette expression rend une vue particulière de l'esprit que l'on ne peut rendre autrement en aussi peu de mots, pourquoi ne l'adopterait-on pas?*

**AVEUGLE.** Ce mot, pris adjectivement, peut se mettre avant ou après son subst. dans le sens figuré : *Des désirs aveugles, d'aveugles désirs; une soumission aveugle, une aveugle soumission.* Au propre, il suit son subst. : *Un homme aveugle.* — Au figuré, *aveugle* régit sur : *On est aveugle sur ses défavts, clairvoyant sur ceux des autres.*

A L'AVEUGLE, EN AVEUGLE. Façons de parler adverbiales. L'Académie ne met aucune différence entre elles. Bouhours prétend qu'on doit dire *faire les choses en aveugle*, et non pas à l'aveugle; et Racine a dit dans *Andromaque* (act. I, se. 1, 97) :

Puisque après tant d'efforts ma résistance est vaine,  
Je me livre en aveugle au transport qui m'entraîne.

Beauzée a mieux jugé de cette expression. Selon lui, à l'aveugle marque un défaut d'intelligence; *aveuglement*, un abandon des lumières de la raison : *Qui agit à l'aveugle, ne voit pas; qui agit aveuglement, ne veut pas voir.*

**AVEUGLEMENT.** Subst. m. Les grammairiens disent que ce mot ne se dit point au propre; cependant on le trouve en ce sens dans plusieurs ouvrages de médecine. Aujourd'hui ce mot ne se dit qu'au figuré, pour exprimer la privation des lumières de la raison; et on emploie *cécité* au propre : *La seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets, c'est la cécité.* (Buffon, *De l'Homme*, t. X, 376.)

Plus d'un charmant ouvrage  
Était perdu pour moi; mais à ma cécité  
Ta secourable voix en transmet la beauté.  
(DELILLE.)

**AVEUGLÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est jeté aveuglément dans le danger, ou il s'est aveuglément jeté dans le danger.* Voyez A l'AVEUGLE.

**AVIDE.** Adj. des deux genres. *Aride*, signifiant au propre un désir immodéré de boire et de manger, se dit absolument; mais au figuré il régit

de : *Aride de gloire, d'honneurs*, etc. Il peut précéder son subst., lorsqu'il a avec lui une analogie étroite. On ne dit pas *un avide de honneur*, mais on dirait une *avide soif de richesses*. *Aride* et *soif* ont une analogie étroite. Voyez l'jectif.

**AVIDEMENT.** Adv. Il se met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Ils ont bu avidement, ou ils ont aridement bu.*

**AVILIR (S').** V. pronom. qui régit la préposition à, avant un infinitif.

La vertu s'avilît à se justifier.

(VOLTAIRE, OEd., act. II, se. iv, 76.)

Et, sans jamais t'avilir à répondre,

Laisse au mépris le soin de les confondre.

(GRESSET, *Épître à ma Muse*, 175.)

« Ce n'est point là ce qu'on peut appeler un régime du verbe *s'avilir*. La préposition devant l'infinitif est employée ici dans le sens du géronde, *en se justifiant, en répondant*. Ainsi, dans ce vers de Corneille :

A vaincre sans péril on triomphe sans gloire,

(Cid, act. II, se. II, 58.)

on retrouve la même tournure, et jamais personne ne sera tenté d'y voir un régime. » (A. Lemaire, *Grammaire des Gramm.*, pag. 607.)

**AVILISSANT, AVILISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *avilir*. *Une situation avilissante, une dépendance avilissante.* Il suit ordinairement son subst.; mais il y a des occasions où il pourrait le précéder : *Quelle avilissante précaution!* Voy. l'jectif.

**AVIS.** Subst. m. Le s final ne se prononce point, à moins qu'il ne soit suivi d'un mot qui commence par une voyelle ou un h non aspiré : *Un avis important.*

**AVISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie prétend qu'il se dit familièrement pour apercevoir de loin, et elle donne pour exemple : *Je Parisais dans la foule.* On le disait autrefois en ce sens, mais aujourd'hui il est absolument hors d'usage.

**AVIVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Roucher, dans son poème intitulé *les Mois*, a employé ce mot en un sens qui n'est point usité; il a dit en parlant du printemps (l, 133) :

Tout germe devant lui, tout se ment, tout s'aviver.

Le mot *s'aviver*, dit-il, révélera sans doute; mais je prie ceux qui le proscrirent d'observer qu'il manque à notre langue. En effet, revivre, s'animer, n'ont pas le même sens ni la même énergie que *s'aviver*.

**AVOCASSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mercier prétend qu'on peut l'employer pour signifier la manière ridicule dont quelques avocats emploient un style ampoulé dans les causes les plus simples. Un avocat, dit-il, commença un mémoire en ces termes : *Les couturiers ont gémi trop longtemps sous l'empire des tailleurs; les temps sont arrivés où cet abus dût cesser.* C'était plaisamment *avocasser*. L'Académie le définit *faire la profession d'avocat*. Elle ajoute qu'il est familier et ne se dit guère que par dénigrement.

**AVOINE.** Subst. f. L'Académie dit que quelques-uns prononcent encore *aveine*. Il n'y a que les gens de la campagne et les garçons d'écurie qui disent *aveine*. Il n'a de pluriel qu'en parlant des avoines quand elles sont encore sur pied : *Les avoines sont belles, on commence à faucher les avoines.* Je crois cependant qu'en termes de com-

merce on peut dire *il a acheté des avoines*, pour signifier des avoines de différentes espèces, et achetées à divers marchands.

**AVOIR.** V. a. et auxiliaire. Pour sa conjugaison, voyez *Auxiliaire*. C'est un verbe irrégulier de la troisième conjugaison.

Ce verbe signifie dans l'origine posséder : *Avoir une maison*. Mais dans la suite on l'a étendu à d'autres usages, et on a dit *j'ai faim, j'ai soif, et j'ai mangé, j'ai chanté*. Assurément il y a loin de *j'ai une maison à j'ai mangé*; mais le verbe *avoir* conserve, même dans cette dernière phrase, des traces de sa signification primitive. *J'ai mangé*, c'est je possède l'action de manger, considérée comme passée.

*Avoir* se joint avec un grand nombre de noms employés sans article, *avoir faim, avoir soif, avoir envie*; ou avec l'article, *avoir la gloire, avoir la honte, avoir la douleur*. Dans ces derniers exemples, il demande de après le substantif : *Avoir la patience d'attendre, le plaisir de vaincre*, etc. On dit aussi avec la préposition *de*, *avoir du plaisir, avoir de la peine*; et alors *à* se met après le substantif, quand un verbe doit suivre ce substantif.

On dit *j'ai à vous parler, j'ai à le remercier, j'ai des lettres à écrire, des visites à rendre*. Alors les noms qui sont les régimes de l'infinitif se mettent avant ces infinitifs, et immédiatement après *avoir*, comme s'ils étaient les régimes de ce verbe.

*Avoir* joint à *y* se dit impersonnellement dans le sens du verbe *être*. *Il y a, il y avait*, est le sens du verbe *être*. C'est une question parmi les grammairiens de savoir s'il faut dire *il y eut cent hommes tués*, ou *il y eut cent hommes de tués*, c'est-à-dire si la préposition *de* est nécessaire ou non dans ces sortes de phrases. L'Académie, loin d'éclaircir cette difficulté, ne donne d'exemple ni de l'une ni de l'autre manière. Du temps de Vaugelas, les sentiments et l'usage étaient partagés. Voici les règles qui servent aujourd'hui de guide. Quand le substantif précède l'adjectif ou le participe, il ne faut pas mettre la préposition *de*. Ainsi il faut dire *il y eut cent hommes tués*. Mais quand le substantif est sous-entendu, ou qu'il est remplacé par le pronom *en*, il faut mettre la préposition. On dira donc, *il y eut cent hommes tués, et deux cents de blessés*; ou *il y eut cent hommes tués, et il y en eut deux cents de blessés*.

On dit *il y a de l'injustice, il y a de la cruauté*, etc. Voyez *Auxiliaire*.

**AVRIL.** Subst. m. L'Académie dit qu'on mouille le *l* final. Nous pensons que cette décision est contraire à l'usage. On prononce le *l*, mais sans le mouiller.

**AXE.** Subst. m. On prononce *acse*.

**AZIME.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Les pains azimes*.

## B.

**B.** Subst. m. C'est la seconde lettre de l'alphabet, et la première des consonnes. On prononce *be*.

Le son naturel de cette lettre est comme dans *Babylone, béat, bizarre, bonnet, butin*.

Le *b* conserve toujours la prononciation qui lui est propre, soit au commencement, soit au milieu des mots, excepté devant *s* et *t*, où on le prononce comme un *p*. Quoiqu'on écrive *observer, obtenir, absent*, avec un *b*, on doit prononcer *opersever, optenir, apsent*.

Le *b* final ne se prononce point dans *plomb*, mais il se prononce dans les noms propres, *Joab, Moab, Job, Jacob*, et dans *radoub* et *ymb*. « L'Académie n'indique pas la prononciation du mot *nabab*; le *b* final doit être articulé, comme aussi dans *rob*; mais il ne sonne pas dans *Doubs*. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 36.) — Quand le *b* est redoublé, comme dans *sabbat, rabbin, abbé* et ses dérivés, on n'en prononce ordinairement qu'un.

*B* est la marque de la monnaie de Rouen; *BB* est la marque de celle de Strasbourg.

**BABIL.** Subst. m. On mouille le *l*. Il est familier.

**BABILLARD, BABILLARDE.** Adj. Il suit son subst. : *Un homme babillard, une femme babillarde*.

On dit que *la joie est babillarde*, pour dire que l'on aime à faire part aux autres de la joie que l'on éprouve.

**BAC.** Subst. m. Le *c* se fait sentir.

**BACCALURÉAT.** Subst. m. Les deux *c* se prononcent.

**BACCHANALE.** Subst. f. On prononce *baccanale*.

**BACHANTE.** Subst. f. On prononce *baccante*.

**BACHIQUE.** Adj. des deux genres. Il suit ordi-

nairement son subst. : *Fête bachique, chanson bachique*

**BADAUD.** Subst. m. Le *d* final ne se prononce point. En parlant d'une femme, on dit *badaude*.

**BADIX, BABINE.** Adj. Il se met après son subst. : *Un homme badin, un air badin*.

**BAUCR.** Subst. m. Le *t* ne se prononce pas. Ce mot est vieux et ne se dit plus que des coffres faits dans le goût antique.

**BAIE.** Subst. f. Le golfe diffère de la *baie* en ce qu'il est plus grand et la *baie* plus petite. Il y a pourtant des exceptions à faire, et l'on connaît des baies plus grandes que certains golfes, et qui, par conséquent, méritent mieux d'être appelées golfes : telles sont la *baie* de Hudson, la *baie* de Baffin, etc. Mais on leur a donné cette qualification de *baie* avant d'en avoir connu l'étendue; et d'ailleurs les navigateurs qui font les premières découvertes n'y regardent pas de si près, et ne cherchent pas tant de justesse dans les dénominations.

L'*anse* est une espèce de golfe, mais plus petit encore que la *baie*.

**BAIGNER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille le *gn*. On a dit au figuré *se baigner dans le sang* :

Une impie étrangère  
Du sceptre de David usurpe tous les droits,  
Se baigne impunément dans le sang de nos rois.  
(RAC., *Ath.*, act. 1, sc. 1, 72.)

Dans le sang innocent la main va se baigner.  
(VOLT., *Alz.*, act. V, sc. v, 12.)

On ne dit pas *je vais baigner, allons baigner*; mais *je vais me baigner, allons nous baigner*.

**BAGNOIRE, Baigneur, Baigneuse.** Dans ces trois mots on mouille *gn*.

**BAIL.** Subst. m. Il fait au pluriel *baux*.

**BAILLEMENT.** Subst. m. Terme de gramm. Il y a baillement toutes les fois qu'un mot terminé par une voyelle est suivi d'un autre mot qui commence par une voyelle, comme dans *il m'obligea à y aller*. Alors la bouche demeure ouverte entre ces deux voyelles, par la nécessité de donner passage à l'air qui forme l'une, puis l'autre, sans aucune consonne intermédiaire. Ce concours de voyelles est plus pénible à exécuter pour celui qui parle, et par conséquent moins agréable à entendre pour celui qui écoute; au lieu qu'une consonne faciliterait le passage d'une voyelle à l'autre. C'est ce qui a fait que, dans toutes les langues, le mécanisme de la parole a introduit ou l'éision de la voyelle du premier mot, ou une consonne euphonique entre les deux mots. En français, excepté dans quelques monosyllabes, on ne fait usage de l'éision que lorsque le mot suivi d'une voyelle est terminé par un *e* muet: *Une sincère amitié*, prononcez *une sincère-amitié*. Dans *si il*, on élide l'*i*, on écrit et on prononce *s'il*. On dit aussi *m'amie*, dans le style familier, au lieu de *ma mie*, ou *mon amie*. Nos pères disaient *m'amour*.

Nos voyelles sont quelquefois suivies d'un son nasal, qui fait qu'on les appelle alors voyelles nasales. Ce son nasal est un son qui peut être continué, ce qui est le caractère distinctif de toute voyelle. Ce son nasal laisse donc la bouche ouverte, et quoiqu'il soit marqué dans l'écriture par un *n*, il est une véritable voyelle; et les poètes doivent éviter de le faire suivre par un mot qui commence par une voyelle, à moins que ce ne soit dans les occasions où l'usage a introduit un *n* euphonique entre la voyelle nasale et celle du mot qui suit; par exemple, *un enfant, bon homme, on a*, se prononcent comme *un-n'enfant, bon-n-homme, on-n-a*, etc. Mais si le substantif précède, il y a ordinairement un baillement: *Un tyran odieux, un entretien honnête*, etc. On ne dit pas *un tyran-n-odieux, un entretien-n-honnête*, etc. (Dumarsais.) Voyez *Hiatus, Apostrophe*.

**BAILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Respirer en ouvrant la bouche involontairement.

**BAILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il est vieux, et on ne s'en sert plus guère qu'au barreau. Il se disait autrefois pour *donner*: *Bailler à ferme*.

**BAILLEUR.** Subst. m. Qui bâille fréquemment. Au féminin, *bâilleuse*.

**BAILLEUR, BAILLERESSE.** Substantifs, l'un masculin, l'autre féminin. Qui bâille à ferme. On dit *bailleur de fonds, bailleresse de fonds*.

\* **BAIN-MARIE.** Subst. m. Il fait au pluriel des *bains-Marie*. Voyez *Composé*.

**Baiseur.** Subst. m. **Baiseuse.** Subst. f. L'Académie l'indique adjectif, et donne pour exemple *un grand baiseur*, où il est substantif.

**BAL.** Subst. m. Il fait au pluriel *bals* et non pas *baux*.

Voltaire l'a employé figurément dans les vers suivants (*Premier Discours sur l'homme*, 4) :

Ce monde est un grand *bal* où des fous déguisés  
Sous les risibles noms d'éminence et d'atlesse,  
Pensent enfler leur être et hausser leur bassesse.

**BALANCE.** Subst. f. Ce mot s'emploie souvent au figuré :

Ma gloire intéressée emporte la *balance*.

(RAC., *Iphig.*, act. IV, sc. VII, 6.)

... Le dieu vengeur de l'innocence,  
Tout prêt à le juger, tient déjà la *balance*.

(RAC., *Esth.*, act. V, sc. II, 15.)

Penses-tu qu'un instant ma vertu démentie

Eût mis dans la *balance* un homme et la patrie?

(VOLTAIRE, *Mort de César*, act. III, sc. II, 46.)

**BALAYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe on conserve toujours l'y qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant *e, es, ent*, où l'on fait usage de l'i simple: *Je balaie, tu balaies, il balaie, ils balaient; je balaierai, je balaierais*.

**BALLADE, BALLANT, BALLE, BALLER, BALLET, BALLON, BALLOT, BALLOTTAGE, BALLOTTE, BALLOTTIER.** Dans tous ces mots on ne prononce qu'un *l*.

**BALSAMINE.** Subst. f. On prononce *balsamine*.

**BALSAMIQUE.** Adj. des deux genres. On prononce *balsamique*. Cet adj. suit ordinairement son subst.: *Odeur balsamique, vertu balsamique*.

**BANAUX, BANALE.** Adj. Il se met ordinairement après son substantif. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel masculin; mais je pense qu'on peut dire et qu'on dit *des fous banaux, des meurtres banaux*. — Dans sa dernière édition, l'Académie admet ce pluriel.

**BANG.** Subst. m. Le *e* ne se prononce pas.

**BANDIT.** Subst. m. Le *e* ne se prononce pas. Il ne se dit point au féminin.

**BANNE, BANNER, BANNERET, BANNETON, BANNIÈRE, BANNIR, BANNISSABLE, BANNISSEMENT.** Dans tous ces mots on ne prononce qu'un *n*.

**BAPTÊME, BAPTISER.** Dans ces deux mots on ne prononce point le *p*.

**BAPTISMALE, BAPTISMALE.** Adj. Le *p* se prononce. — L'Académie, dans sa dernière édition, dit qu'il ne se prononce pas. Il se met après son subst., et fait *baptismaux* au pluriel masculin: *Fonts baptismaux*.

**BAPTISTAIRE.** Adj. qui se met toujours après son subst.: *Extrait baptistaire, registre baptistaire*. On ne prononce pas le *p*.

**BAPTISIÈRE.** Subst. m. Le *p* ne se prononce point.

**BARBARE.** Adj. des deux genres. Il peut se mettre avant son subst., lorsqu'il a avec ce substantif une analogie étroite. On ne dit pas un *barbare homme*, mais on pourrait dire, dans un cas convenable, *cette barbare conduite*. Voyez *Adjectif*.

Cet adjectif se dit en grammaire des termes et des constructions inusitées; et en littérature, des ouvrages où l'on ne remarque, d'un bout à l'autre, ni art, ni goût, ni génie. Il ne faut donc pas prendre à la lettre ce que dit Boileau (*A. P.*, III, 213) :

D'un seul nom quelquefois le son dur ou bizarre  
Rend un poème entier ou burlesque ou *barbare*.

Il y a des poèmes où l'on trouve quelques mots durs ou bizarres, et qui ne sont pas pour cela des poèmes barbares.

**BARBAREMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe. *Il a été traité barbarement*. Il est peu usité.

**BARBARISME.** Subst. m. Faute contre la pureté de la langue. On fait un *barbarisme*, 1<sup>o</sup> en se servant d'un mot qui n'est pas du dictionnaire de la

langue; *il gier*, au lieu de *louer*; par *contre*, au lieu de *au contraire*, etc. : 2<sup>e</sup> en prenant un mot dans un sens différent de celui qu'il a dans l'usage ordinaire, comme quand on se sert d'un adjectif comme d'une préposition; par exemple: *Il est arrivé au paravant midi*, pour *arrivé midi*; *dessus la table*, pour *sur la table*; 3<sup>e</sup> en usant de certaines façons de parler qui ne sont en usage que dans une autre langue; comme quand on dit *je suis sec*, pour dire *j'ai soif*.

Voltaire distingue les barbarismes de mots et les barbarismes de phrases. *Égaliser les fortunes*, pour *égaler les fortunes*; *au parfoit*, au lieu de *parfaitement*; *éduquer* pour *donner de l'éducation*, *élever*; voilà des barbarismes de mots. *Je crois de bien faire*, au lieu de *je crois bien faire*; *encenser aux dieux*, pour *encenser les dieux*; *je vous aime tout ce qu'on peut aimer*; voilà des barbarismes de phrases. (*Remarques sur le Cél*, act. II, sc. v, 22.)

**BABOTER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas qu'on peut l'employer au figuré; il est employé de cette manière dans les vers suivants :

Avant qu'un Allemand trouvât l'imprimerie,  
Dans quel cloaque affreux barbotait ma patrie!  
(VOLT., *Eptre C.*, 117.)

**BARGUIGNAGE**. Subst. m. On mouille *gn*.

**BARGUIGNER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille *gn*. On dit *barguigner avec quelqu'un*, il ne faut pas tant barguigner pour.....

Il n'est plus temps qu'avec moi l'on barguigne.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. II, sc. vi, 87.)

Il est familier.

**BARGUIGNEUR**, **BARGUIGNEUSE**. Substantifs. On mouille *gn*.

**BARIL**. Subst. m. Le *l* ne se prononce pas.

**BAROQUE**. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un goût baroque*, *une musique baroque*. *Cette baroque cérémonie*.

**BARRE**, **BARREAU**, **BARRER**, **BARRETTE**, **BARRICADE**, **BARRICADEUR**, **BARRIERE**, **BARRIQUE**, \* **BARRERE**. Dans tous ces mots on ne prononce qu'un *r*.

**BARRIERE**. Subst. f. Racine a employé ce mot heureusement dans *Bojazet* et dans *Britannicus* :

Des murs de ce palais ouvrez-lui la barrière.  
(Bajaz., act. I, sc. II, 26.)

La barrière des murs est une expression très-juste ce regard aux murs du séraï.

Ai-je donc élevé si haut votre fortune,  
Pour mettre une barrière entre mon fils et moi?  
(Britann., act. I, sc. II, 16.)

**BAS**, **BASSE**. Adj. On ne prononce le *s* du masculin que devant un mot qui commence par une voyelle. On dit *une idée basse*, une expression basse, et dans cette acception, *bas* est synonyme de *triviale*. La bassesse des idées, des expressions, est une bassesse de convention ou de mode. Telle expression est basse aujourd'hui qui ne l'était pas il y a deux siècles. On trouve dans Molière plusieurs expressions qui ne choquaient point de son temps, et dont on ne peut plus aujourd'hui faire usage sur le théâtre.

Il n'en est pas de même des choses qui sont basses de leur nature. Elles peuvent plaire, lors-

qu'elles sont ennoblies par l'expression. Est-il rien de plus bas moralement que le caractère de Narcisse? Cependant par la manière dont l'a traité Racine, il a autant de noblesse que celui d'Agrippine ou de Néron.

Cet adjectif peut se mettre avant son substantif, lorsqu'il a une analogie étroite avec ce substantif. On ne dit pas un *bas homme*, une *basse femme*; mais on dit une *basse envie*, une *basse jalousie*. Voyez *Adjectif*.

Corneille a dit dans *Pompée* (act. IV, sc. iv, 42) :

Mettant leur haine bas.....

*Mettre bas*, dit Voltaire, ne se dit plus, et n'a jamais été un terme noble. (*Remarques sur Corneille*.) Il se prend adverbialement : *Ces dames partent bas*.

\* **BASER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il y a quelques années qu'on inséra dans un journal des observations sur ce mot. On prétendait qu'il est ignoble et plat, qu'il a pris naissance dans la révolution, et qu'il n'a été recueilli que par le père Duchesne et les farauds de la Courtille.

Ce mot n'est point ignoble et plat, comme le prétend l'auteur de cette critique. Il vient du mot *basse*, et l'on n'a jamais rien trouvé d'ignoble et de bas dans les expressions suivantes : *basse dorique*, *basse corinthienne*, *la base de la justice*, etc. ; il n'est pas vrai non plus que ce mot ait eu la révolution pour berceau. Féraud, qui a publié son dictionnaire en 1787, dit qu'il est fort à la mode, et l'Académie, dans son édition de 1788, n'a pas marqué de le recueillir. Dans son édition de 1833, elle ne l'a pas admis.

**BAS-FOND**, **BAS-RELIEF**. Chacun de ces mots est composé d'un adjectif et d'un substantif, qui doivent prendre l'un et l'autre la marque du pluriel : *Des bas-fonds*, *des bas-reliefs*.

**BASSE-CONTRE**. Subst. f. Voix qui est opposée, qui est contre une autre sorte de voix. Ce mot doit donc faire au pluriel des *basses-contre*.

**BASSE-COUR**, **BASSE-FOSSE**. Chacun de ces mots est composé d'un adjectif et d'un substantif qui doivent prendre l'un et l'autre la marque du pluriel : *Des basses-cours*, *des basses-fosses*.

**BASSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit bassement*, *il s'est bassement conduit*.

**BASSESSÉ**. Subst. f. Il ne se dit qu'au figuré : *La bassesse des sentiments*. Quand il signifie sentiment bas, état bas, il ne prend point de pluriel : *La bassesse de son âme*. Quand il se dit des actions qui sont l'effet de ce sentiment, il en prend un : *Commettre des bassesses* — (« La distinction ne nous paraît pas assez bien établie. Quand le mot *bassesse* indique le vice qui porte à des actions indignes d'un honnête homme, il n'a pas de pluriel; comme aussi lorsqu'il désigne le plus humble degré de la naissance : *la bassesse de leur âme*, *la bassesse de leur origine*. Mais quand il signifie des sentiments bas, il me semble qu'on peut dire avec Boileau (A. P., IV, 110) :

Le vers se sent toujours des bassesses du cœur.  
(A. LEMAITRE, *Grammaire des Grammaires*, p. 141.)

On dit *la bassesse d'une pensée*, *d'une expression*, *d'un mot*, *d'une tournure*, en parlant d'une pensée, d'une expression, d'un mot, d'une tournure qui n'est en usage que parmi le bas peuple, ou qui est au-dessous du sujet que l'on traite,

ou du genre dans lequel on écrit. On dit *la bassesse du style*, pour indiquer un style caractérisé par ces sortes de défaut.

Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse.  
(BORN., J. P., I, 79.)

Il arrive que dans une langue, l'opinion attachée au ridicule ou de la bassesse à des images qui, dans une autre langue, n'ont rien que de noble et de décent. En ce sens ce mot n'a point de pluriel. Voyez *Bas*.

**BASSE-TAILLE, BAS-VENTRE.** Chacun de ces mots est composé d'un adjectif et d'un substantif qui doivent prendre l'un et l'autre la marque du pluriel.

**BAT.** Subst. m. Queue de poisson. On prononce le *t*.

**BAT.** Subst. m. Selle pour les bêtes de somme. Le *t* ne se prononce point.

**BATAILLE.** Subst. f. On dit *livrer bataille*, mais on ne dit pas *présenter bataille*, *donner bataille*. Il faut dire *présenter la bataille*, *donner la bataille*. — Dans sa dernière édition, l'Académie n'admet pas *présenter bataille*, mais elle admet *donner bataille*. On dit, en parlant d'une armée, *le corps de bataille*, et non pas *le corps de la bataille*. On dit aussi *champ de bataille*, *cheval de bataille*.

**BATAILLEUX, BATAILLEUSE.** Adj. Ce mot n'est point usité. J.-J. Rousseau l'a employé au féminin dans ses *Confessions*. En parlant d'un des ouvrages de sa jeunesse qui annonçaient du talent pour la satire, il dit : *J'ai le cœur trop peu haïeux pour me prévaloir d'un pareil talent ; mais je crois qu'on peut juger par quelques écrits polémiques faits de temps à autre pour ma défense, que si j'avais été d'humeur batailleuse, mes agresseurs auraient eu rarement les rieurs de leur côté.* (Part. I, liv. IV, t. XIV, p. 209.)

**BATARD, BATARDE.** Adj. Il suit ordinairement son subst. : *Un arbre bâtard, un fruit bâtard*. Dans le sens de qui est né hors de légitime mariage, ce mot est devenu une injure, et n'est plus usité dans le langage ordinaire. On dit *enfant naturel*, ou *enfant né hors mariage*.

**BATT.** Dans tous les mots qui commencent ainsi, on ne prononce qu'un *t*, excepté dans *battologie*.

**BATTOLOGIE.** Subst. f. Terme de grammaire et de littérature. On prononce les deux *t*. On désigne par ce mot un des vices de l'élocution, qui consiste dans une multiplicité de paroles qui ne disent rien. C'est une abondance stérile de mots vides desens. Voyez *Amplificateur, Amplification*.

**BATTRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue de la manière suivante.

**Ind.** — *Présent.* Je bats, tu bats, il bat ; nous battons, vous battez, ils battent. — *Imparfait.* Je battais, tu battais, il battait ; nous battions, vous battiez, ils battaient. — *Passé simple.* Je battis, tu battis, il battit ; nous battîmes, vous battîtes, ils battirent. — *Futur.* Je battrai, tu battras, il battra ; nous battons, vous battriez, ils battraient.

**Conditionnel.** — *Présent.* Je battrais, tu battrais, il battrait ; nous battrions, vous battriez, ils battraient.

**Impératif.** — *Présent.* Bats, qu'il batte ; battons, battez, qu'ils battent.

**Subjonctif.** — *Présent.* Que je batte, que tu battes, qu'il batte ; que nous battions, que vous battiez, qu'ils battent. — *Imparfait.* Que je battisse, que tu battisses, qu'il battit ; que nous battissions, que vous battissiez, qu'ils battissent.

**Participe.** — *Présent.* Battant. — *Passé.* Battu, ue.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

\* **BAVARISE.** Subst. f. Propos de bavard. Ce mot n'est point usité. On dit *bavardage*. Cependant J.-J. Rousseau a dit : *Echangez votre tête et travaillez, vous aurez bientôt l'usage ou pardonné ces bavardises de société.*

**BAVEUX, BAVEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un enfant baveux*.

**BAYER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce *bé-é*. Dans la conjugaison de ce verbe on conserve toujours l'*y* qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant *e, es, ent* : *Je baie, tu baies, ils baient ; je baierai, etc.* *Bayer aux cornailles*, s'amuser à regarder en l'air naïvement.

Allons, vous, vous riez, et bayer aux cornilles.  
(MOL., Tartuf., act. I, sc. 1, 168.)

**BÉANT, BÉANTE.** Adj. verbal, tiré de l'ancien verbe *béer*, qui n'est plus usité. Il se met après son subst. : *Gruffer béant, queue béante*. *Défilé à dit lèvres béantes* (Encyc., VI, 631) :

D'autres viennent crier, et leurs voix défaillantes  
Expirent de frayer sur leurs lèvres béantes.

**BÉAT.** Subst. m. **BÊTE.** Subst. f. Il se dit par dénigrement de ceux qui affectent un air de mysticité dans leurs actions et dans leurs discours : *Faire le béat*.

**BÉATIFIER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Il y a cette différence entre *béatifier* et *canoniser*, que par la première action, le pape ne prononce que comme première privée, et use seulement de son autorité pour accorder à certaines personnes, à un ordre religieux, à une communauté, le privilège de rendre au béatifié un culte particulier. Au lieu qu'en canonisant, le pape parle comme juge, après un examen juridique, et détermine l'espèce de culte qui doit être rendu au nouveau saint par l'Eglise universelle.

**BEAU, BELLE.** Adj. Lorsqu'il est seul, il se met avant son subst. : *Un beau bâtiment* ; lorsqu'il est suivi d'un autre adjectif, il se met après : *Une maison belle et commode*. Cette règle dérive de la règle principale du langage, qui veut que les idées qui ont des rapports soient présentées dans la plus grande liaison possible. Quand je dis *une belle maison*, l'adjectif est immédiatement lié à son substantif ; mais dans *une belle et commode maison*, cette liaison n'est pas si étroite, parce que l'esprit est obligé de se porter sur deux mots vagues avant de savoir à quel substantif ils ont rapport.

Cet adjectif a deux masculins au singulier, *beau* et *bel*. On met le premier devant les noms qui commencent par une consonne, et le second devant ceux qui commencent par une voyelle. *Un beau château, un bel empire*. Cette distinction n'a lieu que pour les substantifs ; car on dit *beau à voir*, et non pas *bel à voir*. On dit aussi *beau et bon*. Voyez *Adjectif*.

On dit *avoir beau* pour marquer des efforts continuels et inutiles, pour faire faire une chose ou pour l'empêcher.

C'est un gallicisme :

Crois que dorénavant, Chimène a beau parler ;  
Je ne l'écoute plus que pour la consoler.  
CORN., *Id.*, act. IV, sc. III, 47.)

J'ai beau faire et beau dire afin de l'irriter,  
Il m'écoute si peu qu'il me force à douter.  
CORN., *Héracl.*, act. V, sc. II, 23.)

On a beau *étudier les hommes et les approfondir, on s'y accomplit tous les jours* (Fénel, *Téléph.*, liv. XII, t. II, p. 36.) *Il eut beau dire que les vultures sont libres et qu'il ne voulait ni l'un ni l'autre, il fallut faire un choix* (Volt., *Candide*, chap. II, t. LVI, p. 23.) *Je serai toujours sobre; j'aurai beau être tenté par la bonne chère, par des vins délicieux, par la séduction de la société; je n'aurai qu'à me représenter les suites des excès... je ne mangerai alors que par le besoin* (Volt., *Mémoires*, t. LVI, p. 157).

**BEAUCOUP.** Adv. Ce mot, considéré comme ad-  
verbe de quantité, régit la préposition *de* : *Beaucoup de monde, beaucoup d'esprit*, etc.

Ce mot, employé pour plusieurs, ne doit pas être mis seul; il faut y ajouter *personnes* ou *gens*. Il ne faut donc pas dire *beaucoup pensent, beaucoup sont d'avis*; mais *beaucoup de personnes pensent, beaucoup de gens sont d'avis*. Cependant on peut dire en conversation, *j'en connais beaucoup qui se persuadent*, parce que le pronom *en*, qui est devant *beaucoup*, fait sous-entendre le mot *personnes*.

Lorsque ce mot est suivi d'un substantif mis au pluriel, le verbe se met au même nombre : *Beaucoup de gens pensent...* Lorsqu'il est suivi d'un substantif mis au singulier, le verbe se met au singulier : *Beaucoup de monde se plaignait*. Voyez *Accord, Adverbe*.

*Beaucoup*, joint à un autre comparatif, marque une augmentation considérable. S'il est mis après le comparatif, il doit toujours être précédé de la préposition *de* : *Vous êtes plus savant de beaucoup*; s'il est devant, on peut le mettre avec la préposition *de* ou sans cette préposition : *Vous êtes beaucoup plus savant que lui*; ou *vous êtes de beaucoup plus savant que lui*. La seconde manière dit plus que la première.

On dit *il s'en fait de beaucoup*, quand on veut exprimer que la quantité qui devrait être dans un objet n'y est pas : *Il s'en fait de beaucoup que vous ne m'avez payé tout ce que vous me devez*. On dit *il s'en fait beaucoup* quand on veut exprimer une grande différence entre deux choses ou deux personnes : *Il s'en fait beaucoup qu'il soit aussi sage que son frère. Il s'en fait beaucoup que cette étoffe soit aussi bonne que l'autre*.

**BEAU-FILS, BEAU-FRÈRE, BEAU-PÈRE.** Ces mots étant composés d'un substantif et d'un adjectif, l'un et l'autre doit prendre la marque du pluriel : *Des beaux-fils, des beaux-frères, des beau-pères*.

**BEAUTÉ.** Subst. f.

Il la vit, mais au lieu d'offrir à ses beautés  
Un hymen, etc.

[*Rac.*, *Mithrid.*, act. I, sc. 4, 49.]

Autrefois on employait indifféremment le mot *beauté* au pluriel ou au singulier, pour signifier ce qui fait qu'une personne est belle. Mais aujourd'hui, en ce sens, on ne le met plus qu'au singulier. On ne dit pas *cette jeune personne a des beautés*; il faut dire *a de la beauté*; mais on dit qu'un ouvrage *a des beautés*.

Pascal a dit : « Comme on dit *beauté poétique*, on devrait dire aussi *beauté géométrique*, et *beauté médicinale*; cependant on ne le dit point, et la raison en est qu'on sait bien quel est l'objet de la géométrie, et quel est l'objet de la médecine; mais on ne sait pas en quoi consiste l'agrément qui est l'objet de la poésie. On ne sait ce que c'est que ce modèle naturel qu'il faut imiter; et faute de cette connaissance, on a inventé

de certains termes bizarres, *siècle d'or, merveille de nos jours, fatal laurier, bel astre*, etc.; et on appelle ce jargon *beauté poétique*. » (*Pensées*. 1<sup>re</sup> part., art. X, § 25.)

On sent assez, dit Voltaire, combien ce morceau de Pascal est pitoyable. On sait qu'il n'y a rien de beau, ni dans une médecine, ni dans les propriétés d'un triangle, et que nous n'appelons *beau* que ce qui cause à notre âme et à nos sens du plaisir et de l'admiration. C'est ainsi que raisonne Aristote; et Pascal raisonne ici fort mal. *Fatal laurier, bel astre*, n'ont jamais été des beautés poétiques. S'il avait voulu savoir ce que c'est, il n'aurait qu'à lire les grands traits d'Homère, de Virgile, d'Horace, d'Ovide, etc. (*Dictionn. philosoph.*, ... *Aristote*.)

**BEC.** Subst. m. On fait sentir le c. (Voyez *Parties des Animaux*.)

**BEC-D'ÂNE, BEC-DE-CANE, BEC-DE-CYGNE, BEC-DE-CORBIN.** Ces mots étant composés de deux substantifs joints par une préposition, il n'y a que le premier substantif qui doit être au pluriel : *Des becs-d'âne, des becs-de-cane, des becs-de-cygne, des becs-de-corbin*.

**BEC-DE-GRUE.** Subst. f. Quoique ce nom soit composé de deux substantifs, on ne dit pas *becs-de-grue*, parce que ce mot signifie une plante à la totalité de laquelle on a donné ce nom. On ne dit pas plus *des becs-de-grue* que *des mourons* ou *des persils*.

**BÉCIFIQUE.** Subst. m. L'Académie l'écrit ainsi dans sa dernière édition. Pluriel : *Des becfigues*.

**BÉQUÉE.** Subst. f. L'Académie dit aussi *bé-  
quée*. Ce dernier devrait être adopté, car c'est ainsi qu'on prononce ce mot.

**BÉGAYER.** v. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve toujours l'y qui se trouve dans l'infinitif, excepté avant *e, es, ent* : *Je bégaye, tu bégayes, ils bégayent; je bégayerai*, etc. Il s'emploie quelquefois activement

Tout charme en un enfant dont la langue sans fard,  
A peine du filet encor débarrassée,  
Sait d'un air innocent bégayer sa pensée.

[*Boil.*, *Épître IX*, 82.]

**BÉGUÈLE.** Subst. f. Voltaire l'a dit d'un homme, en plaisantant : *Non, mon cher, je ne suis pas si béguèle; je vous aime de tout mon cœur, je travaille pour vous*. (Volt., *Corresp.*)

**BEJAUNE.** Subst. m. Au propre, oiseau jeune et naïf. Au figuré, ce mot a été dit par corruption de *bec-jaune*, par allusion aux petits oiseaux qui, avant d'être en état de sortir du nid, ont le bec jaune; et on l'a appliqué aux jeunes gens simples et sans expérience. Il se dit plus ordinairement des sottises et des inepties des ignorants et des gens sans expérience : *On lui a montré son béjaune*.

**BÉLANT, BÉLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *béler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Des montons bêlants*.

**BEL-ESPRIT.** Subst. m. On dit au pluriel *des beaux-esprits*, en vertu de la règle qui veut que, lorsqu'un mot est composé d'un adjectif et d'un substantif, on donne à l'un et à l'autre la marque du pluriel.

**BELLATRE.** Subst. m. Qui a un faux air de beauté. Je ne crois pas que ce mot soit usité aujourd'hui.

**BELLE-DE-JOUR, BELLE-DE-NUIT.** Dans ces deux substantifs composés, l'adjectif seul prend la marque du pluriel : *Des belles-de-jour, des belles-de-nuit*

**BELLE-FILLE, BELLE-MÈRE, BELLE-SŒUR.** Ces mots étant composés d'un substantif et d'un adjectif, l'un et l'autre doit prendre la marque du pluriel: *Les belles-filles, les belles-mères, les belles-sœurs.*

**BELLIGÉRANT, BELLIGÉRANTE.** Adj. qui se met toujours après son subst. On prononce les deux *l*: *Les puissances belligérantes.* Féraud prétend que c'est un terme de gazette, et propose de le remplacer par *belliqueux*. Mais ces deux mots signifient des choses différentes. *Les puissances belligérantes* sont des puissances qui font actuellement la guerre, et qui peuvent ne pas être *belliqueuses*; car *belliqueux* signifie qui aime la guerre, qui a les qualités qui rendent propre à la guerre.

**BELLIQUEUX, BELLIQUEUSE.** Adj. On prononce les deux *l*. On peut le mettre avant son subst., lorsqu'il a avec lui une analogie étroite. On ne dit pas un *belliqueux prince*; mais on peut dire une *belliqueuse ardeur*.

**BELLOT, BELLOTTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. Il est du style familier.

**BELVÈDER.** Subst. m. Le *r* se fait sentir.

**BÉMOL.** Subst. m. Il fait au pluriel, *des bémols*. — Il se prend aussi adjectivement: *Un si bémol, un mi bémol, des si bémols*

**BÉNÉDICTÉ.** Subst. m. Ce mot, étant tiré du latin, ne doit pas prendre la marque du pluriel que des *ave* et des *Deum*: *Des bénédictité*.

**BÉNÉFICIAL, BÉNÉFICIALE.** Adj. Ce mot ne se dit que des substantifs féminins *matière* et *cause*; et par conséquent il n'a point de pluriel au masculin. Il suit toujours son subst.

**BÉNÉVOLE.** Adj. des deux genres. En prose, il se met après son subst.: *Lecteur bénévole, auditeur bénévole.*

**BÉNIGNEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe: *On l'a traité bénévolement.*

**BÉNIN, BÉNIGNE.** Adj. Au féminin, on mouille *gn*. Il peut se mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent: *Une influence bénigne, cette bénigne influence.*

**BÉNIR.** V. a. irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Son irrégularité consiste en ce qu'il a deux participes passés. *Béni, bénite*, se dit de la bénédiction donnée par les prêtres avec des cérémonies religieuses. *Du pain béni, de l'eau bénite, un cierge béni. Venez voir mon église, elle n'est pas encore bénite.* (Volt., *Lettre à M. Vernes*, 25. *Auguste* 1761.)

*Béni, bénie*, a toutes les autres significations de son verbe: *Être béni de Dieu et des hommes. Des armes bénites par l'Eglise avec beaucoup d'appareil, ne sont pas toujours bénies du ciel sur le champ de bataille.*

Partout ailleurs *bénir* se conjugue comme *emplit*, et, comme le remarque M. Boniface, on doit écrire *béni, bénie*, à tous les temps composés de ce verbe actif, quel que soit d'ailleurs le sens qu'on lui donne: *L'eau que le prêtre a bénie.*

**BÉQUILLARD, BÉQUILLE, BÉQUILLER, BÉQUILLON.** Dans ces quatre mots on mouille les *l*.

**BÉRCAL.** Subst. m. On mouille le *l*. Il n'a point de pluriel.

**BÉRGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *c* a la prononciation de *se*; et, pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cedille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous berçons, je berçais, je berçai*, et non pas *nous bercons, etc.*

**BESOIN.** Subst. m. *Besoin* se dit de toutes les choses nécessaires à l'homme pour satisfaire ses besoins. L'Académie a omis cette acception, ou

du moins l'a indiquée d'une manière insuffisante. *Je me procurerai tous mes besoins, et parru que je les aie, je ne me soucierai point que les autres soient misérables.* (Montesquieu, *Lettres persanes*.)

*Avoir besoin de quelque chose. Je vous fournirai ce dont vous aurez besoin.*

**BESTIAL, BESTIALE.** Adj. Il n'a point de pluriel au masculin. *Fureur bestiale.*

**BESTIALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a toujours vécu bestialement.*

**BESTIAUX, BÉTAIL.** L'Académie dit que *bestiaux* signifie la même chose que *bétail*; que l'un est un pluriel, et l'autre un singulier. Féraud, déterminé sans doute par l'identité de la signification des deux mots, dit que *bestiaux* est le pluriel de *bétail*. Je crois plutôt que *bétail* se dit de l'espèce, le *gros bétail, le petit bétail*; et *bestiaux* des individus: *Allez soigner les bestiaux.*

**BÈTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a agi bêtement.*

**BIBUS.** On prononce le *s*. Il est toujours précédé de la préposition de: *C'est une affaire de bibus.*

**BIEN.** Subst. m. On ne fait point sentir un *n* euphonique après ce mot suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré. On prononce *ce bien est a moi*, et non pas *ce bien-n'est à moi*; *c'est un bien-n-souhaiter*, et non pas *c'est un bien-n-à souhaiter*. *Bien* est aussi adverbe. Il exige l'article après lui: *Bien du monde, biende l'argent, bien des gens.*

Cet adverbe se met toujours après le verbe dans les temps simples: *Il chante bien*. Mais il se met ordinairement avant l'infinitif: *Il faut bien chanter*; et dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe: *Il a bien chanté.*

On prononce *bien* adverbe avec un *n* euphonique lorsqu'il est suivi d'un adjectif, d'un adverbe ou d'un verbe qui commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré. *C'est une fonction bien-n-honorable, il a servi bien-n-utilement la patrie, il fait bien-n-écriture*, etc. Mais si cet adverbe est suivi de tout autre mot qu'un adjectif, un adverbe ou un verbe, il ne se prononce pas avec le *n* euphonique. Ainsi l'on prononce, *il parlait bien et à propos*, et non pas, *il parlait bien-n-et à propos.*

Au lieu de *plus bien*, on dit *mieux*. Mais on dit *moins bien* et *aussi bien*.

Lorsque cet adverbe est suivi d'un substantif mis au pluriel, le verbe se met au même nombre: *Bien des gens pensent. Voyez Accord, Adverbe, Comparatif.*

**BIEN-AIMÉ, BIEN-AIMÉE.** Adj. et subst. Il se prononce avec le *n* euphonique: *Son fils bien-n-aimé, c'est ma bien-n-aimée.*

**BIEN-AISE.** Adj. des deux genres. On prononce avec le *n* euphonique, *bien-n-aise*. On dit *je suis bien-aise* de *cela*. On dit *je suis bien-aise* de *la surprise*, et *je suis bien-aise* que *vous le surprenez*. Dans le premier exemple, le verbe *surprendre* se rapporte au sujet de la proposition; dans le second, il ne s'y rapporte pas.

On dit substantivement, *laissez jouer ces enfants tout leur bien-aise*; et J.-J. Rousseau a dit: *Laissez-les haranguer tout leur bien-aise*. Féraud dit qu'il n'a vu ni entendu nulle part cette façon de parler. Quant à nous, nous pensons qu'elle s'emploie souvent dans le langage familier.

**BIEN-DIRE.** Subst. m. Il n'a point de pluriel. On dit que *quelqu'un est sur son bien-dire*; mais on ne dit pas *qu'il est sur ses bien-dire*.

**BIEN-DISANT, BIEN-DISANTE.** Adj. L'Académie dit qu'il signifie qui parle bien et avec facilité,

et qu'on l'emploie aussi par opposition à *médi-sant*. Nous pensons, comme Férauld, qu'il n'est plus usité ni dans l'une ni dans l'autre acception, et particulièrement dans la seconde. Peut-être pourrait-on dire en plaisantant, d'un homme qui affecte de bien parler, *c'est un homme bien-disant*; ou substantivement, *c'est un bien-disant*; mais nous n'en connaissons point d'exemple.

**BIEN-ÊTRE.** Subst. m. Il se prononce avec le *n* euphonique, *bien-n-être*.

**BIENFAISANCE.** Subst. f. On prononce *bien-fa-sance* dans le discours ordinaire. Ce mot, inventé par l'abbé de Saint-Pierre (*Mémoire pour diminuer le nombre des procès*, p. 37), a causé un grand scandale parmi les gens qui ne veulent que de la *charité* et des *annonces*; et l'abbé Desfontaines l'a tourné en ridicule dans son *Dictionnaire néologique*. Voltaire en fait l'éloge dans les vers suivants, et aujourd'hui il est adopté généralement.

Certain législateur, dont la plume féconde  
Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,  
Et qui, depuis trente ans, écrit pour des ingrats,  
Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas.  
Ce mot est *bienfaisance*; il me plaît; il ressemble,  
Si le cœur en est creu, bien des vertus ensemble.  
Petits grammairiens, grands précepteurs des sots,  
Qui pèsent la parole et mesurez les mots,  
Pareille expression vous semble hasardée,  
Mais l'univers entier doit en chérir l'idée.  
*Septième Discours sur l'Homme*, (417.)

Voyez *Aumône*.

**BIENFAISANT, BIENFAISANTE.** Adj. On prononce *bien-faisant* dans le discours ordinaire. Cet adj. peut précéder son subst., quand l'harmonie et l'analogie le permettent. J.-J. Rousseau a dit en prose. *la bienfaisante nature*, et Rousseau en vers, *vos bienfaitantes mains*. Voyez *Adjectif*.

**BIENHEUREUX, BIENHEUREUSE.** Adj. Dans la prononciation, on fait sentir le *n* euphonique entre *bien* et *heureux*, *bien-n-heureux*. On peut dans certains cas le mettre avant son subst. Voyez *Adjectif*.

Et je croyais toucher au *bienheureux* moment.  
(RAC., *Bajaz.*, act. I, sc. IV, 18.)

*Bienheureux* n'est plus le mot propre dans ce sens; on mettrait à présent,

Et je croyais toucher au fortuné moment.  
(LUNEAU DE BOISGERMAIN.)

Quand *bienheureux* est joint à un verbe, il s'écrit en deux mots, et alors *bien* est adverbe, et *heureux* adjectif: *Vous êtes bien heureux de l'avoir prévenu*. On voit que cet adverbe doit précéder l'adjectif.

**BIENNAL, BIENNALE.** Adj. Il se met après son subst: *Émplot biennal, charge biennale. Emplois biennaux*.

**BIENSÉANCE.** Subst. f. On dit *connaître, observer les bienséances*. — Dans le sens de convenance, *bienséance* n'a point de pluriel. On dit *celui est à ma bienséance, à votre bienséance*; mais on ne dit pas, à nos *bienséances, à leurs bienséances*.

*Bienséances*, en terme de littérature, se dit de la conformité d'un ouvrage d'esprit avec l'opinion, les mœurs, les usages, le goût du pays et du siècle où l'on écrit. Les *bienséances* varient selon les temps et les lieux. Telles scènes qui choquent les *bienséances* sur le théâtre français, passent pour excellentes en Allemagne ou en Angleterre. Nos prédicateurs, qui parsemaient autrefois leurs ser-

mons de citations d'auteurs païens, choqueraient les *bienséances* s'ils voulaient le faire aujourd'hui. Il fut un temps où, sur la scène française, les amantes et les princesses mêmes, déclaraient leur passion avec une liberté et même une licence qui révolterait aujourd'hui tout le monde.

**BIENSÉANT, BIENSÉANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Conduite bienséante*.

**BIENTÔT.** Adv. Le *t* ne se prononce que devant une voyelle. Il se place après les temps simples des verbes: *Il reviendra bientôt*; entre l'auxiliaire et le participe, lorsque les temps sont composés: *Il sera bientôt revenu*. Quelquefois on le met au commencement de la phrase: *Bientôt vous le verrez revenir*.

**BIENVEILLANCE.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel.

**BIENVEILLANT, BIENVEILLANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On ne dit pas un *bienveillant homme, une bienveillante femme*; mais rien n'empêcherait de dire un *bienveillant accueil*. Voyez *Adjectif*.

**BIFTECK.** Subst. m. Il fait au pluriel *des biftecks*. (*Dict. de l'Acad.*)

**BIGARRURE.** Subst. f. On dit *la bigarrure du style*. C'est un défaut qui consiste à mêler dans le même ouvrage des expressions nobles avec des locutions basses. On trouve encore de cette bigarrure dans les pièces de Corneille.

**BIGOT, BIGOTE.** Adj. On peut quelquefois, même en prose, le mettre avant son subst. On dirait fort bien, dans *sa bigote humeur, elle chassa son fils de sa présence*. Voyez *Adjectif*.

**BILIEUX, BILIEUSE.** Adj. Il se met toujours après son subst.

**BILL.** Subst. m. emprunté de l'anglais. On mouille les *ll*.

**BINAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Nombre binaire, arithmétique binaire*.

**BIPÈDE.** Adj. des deux genres. Il suit son subst.: *Un animal bipède*.

**Bis.** Adv. On prononce le *s*. On l'emploie pour demander que l'on répète ce que l'on vient de dire ou de chanter.

**Bis, BISE.** Adj. L'Académie ne le dit proprement que du pain ou de la pâte. Elle a oublié qu'il se dit aussi de la farine: *De la farine bise, des farines bises. Pain bis, pâte bise*. On dit aussi substantivement, le *bis de la farine*.

**BISCORNE, BISCORNE.** Adj. Qui a une forme irrégulière et bizarre. Il est familier et ne se met qu'après son subst.

**BISE.** Subst. f. Il ne se met point au pluriel.  
**BISER.** V. n. Terme d'agriculture qui signifie noircir, dégénérer d'année en année: *Le froment est plus sujet à biser que les autres grains. Les avoines bisent dans les terres froides*.

**BIZARRE.** Adj. des deux genres. Il peut, dans certains cas, se mettre avant son subst. On ne dit pas un *bizarre homme, une bizarre opinion*; mais on pourrait dire *une bizarre humeur*.

Si l'on veut prendre une idée juste de la signification de ce mot, ce n'est pas au *Dictionnaire de l'Académie* qu'il faut avoir recours. Elle le définit, fantasque, extravagant, capricieux, et donne pour exemples, *sentiments bizarres, opinions bizarres*. Ainsi des *sentiments bizarres, des opinions bizarres* sont, selon l'Académie, des sentiments, des opinions fantasques, extravagants, capricieux. L'homme *bizarre* n'est ni *l'homme fantasque*, ni *l'homme capricieux*. S'écarter du

goût par une singularité d'objet non convenable, c'est être *bizarre*; s'en écarter par excès de délicatesse, ou par une recherche du mieux faite hors de saison, c'est être *fantasque*; s'en écarter par inconstance ou par changement subit de goût, c'est être *capricieux*; s'en écarter d'une manière contraire au bon sens, c'est être *extravagant*.

En général l'adjectif *bizarre* signifie, qui diffère de plusieurs manières diverses des choses de la même espèce, et s'écarte des règles générales que la nature, l'usage ou l'opinion leur ont prescrites. Voyez *Adjectif*.

**BIZARREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit bizarrement, il a bizarrement agi.*

**BLAFARD, BLAFARDE.** Adj. Le *d* ne se prononce point au masculin. Il se met ordinairement après son subst. : *L'usage blafard, lueur blafarde.* Voyez *Adjectif*.

**BLAMABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent; on ne dit pas une *blâmable action*, parce qu'il n'y a pas une analogie assez étroite entre *blâmable* et *action*; mais on pourrait dire *ces blâmables écarts, ces blâmables erreurs.* Voyez *Adjectif*.

**BLANC, BLANCHE.** Adj. Le *c* ne se prononce pas au masculin. En prose, il se met toujours après son subst., excepté dans le proverbe, *c'est bonnet blanc et blanc bonnet.* Si l'on doit blâmer Molière d'avoir dit dans *l'Étourdi* (act. 1, sc. iv, 44) :

Non, tout ce que je sais n'est que *blanche magie*,

ce n'est pas parce qu'il a mis l'adjectif *blanche* avant son substantif; mais parce que *magie blanche* est une expression composée de deux mots, dont les places sont déterminées par l'usage, et qu'il l'a dénaturée en mettant le premier celui qui doit être le dernier.

**BLANC-BEC.** Subst. m. On ne prononce pas le *c* de *blanc*, on prononce celui de *bec*. Ici la pluralité ne peut tomber ni sur *blanc*, ni sur *bec*; mais elle tombe sur un substantif qui est sous-entendu. *Un blanc-bec*, c'est-à-dire, un jeune homme sans expérience. On écrit donc au pluriel *des blanc-bec*, et non pas *des blancs-becs*. — Girault-Duvivier met au pluriel *blancs-becs*. (Grammaire des Grammaires, p. 181.)

**BLANCHÂTRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Couleur blanchâtre.*

**BLANCHÈMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Elle tient son enfant blanchement.*

**BLANCHIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. De lilla a dit (*Enéide*, V, 4052) :

L'eau blanchit sous la rame et le vaisseau fend l'onde.

Cette acception ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

**BLANCHISSANT, BLANCHISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *blanchir*. L'Académie définit ce mot, qui blanchit, qui paraît blanc; elle aurait dû dire qu'il ne se dit que de la mer agitée par les flots. (Féraud.)

Voyez tout l'Hellas pont blanchissant sous nos rames.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. v, 21.)

**BLANC-SEING.** Subst. m. Il fait au pluriel *des blancs-seings*. Voyez *Composé*.

**BLASPHEMATEUR.** Subst. m. L'Académie ne dit pas *blasphématrice*. Féraud prétend que ce dernier est dur et peu usité. Il ne l'est pas plus

qu'*admiratrice*; et s'il n'était pas usité, il n'y aurait pas l'expression dans la langue pour signifier une femme qui blasphème.

**BLASPHEMATOIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Parole blasphématoire, écrit blasphématoire.*

**BLASPHEME.** Subst. m. Ce mot n'emporte pas tout à fait l'idée de *sacerdote*. On dira d'un homme qui aura pris le nom de Dieu en vain, qui, dans l'emportement de la colère, aura ce qu'on appelle *juré le nom de Dieu, c'est un blasphémateur*, mais on ne dira pas c'est un *sacerdote*. *L'homme sacrilège* est celui qui se jure sur l'Évangile, qui étend sa rapacité sur les choses sacrées, qui détruit les autels, qui trempe sa main dans le sang des prêtres.

**BLASPHEMER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. *Blasphémer Dieu.*

C'est bien à vous d'oser ainsi nommer  
Un dieu que votre bouche enseigne à blasphémer.  
(Rac., *Andr.*, act. III, sc. iv, 50.)

Mais je ne crois pas qu'on puisse dire, comme Massillon, *blasphémer qu'il n'y a point de Dieu*. Chaque âge et chaque nation a vu des esprits aîrés et superbes dire non-seulement dans leur cœur et en secret, mais oser blasphémer tout haut qu'il n'y a point de Dieu. (Petit Carême, sur le respect que les grands doivent à la religion, t. I, p. 57.) Féraud a eu raison de relever cette négligence.

**BLÉME.** Adj. des deux genres. L'Académie le donne pour un terme d'injure. Si cet adj. se dit encore, il doit se mettre après son subst.

**BLÉMER.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie le définit *devenir blême*; je ne crois pas que ce mot soit plus usité que l'adjectif *blême*. Féraud ne le met point, et Boiste dit avec raison qu'il est inusité.

**BLÈME.** Adj. des deux genres. L'Académie le définit *pâle*, et elle définit le mot *pâle* par *blème* l'où il résulterait que *blème* et *pâle* veulent dire la même chose. On sait cependant que *blème* dit beaucoup plus que *pâle*. Il se met ordinairement après son subst.

**BLÉMIER.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. *Blémir*, selon l'Académie, c'est *pâlir*. — *Blémir* ne se dit plus. On dit *pâlir* pour signifier devenir subitement *pâle* ou *blème*.

Mercier voudrait que l'on employât ce mot dans certaines circonstances : *Le coupable fut interrogé*, et on le vit *blémir*. *Pâlir*, dit Mercier, ne serait pas le mot. On pâlit de détresse, de fureur, de syncope; *blémir* rend la pâleur involontaire du crime.

Je ne crois pas que cette remarque soit juste. On pâlit aussi de crainte, d'effroi, et c'est le cas d'un coupable que l'on interroge. La pâleur de détresse, de fureur, de syncope, est aussi une pâleur involontaire.

**BLETTE.** Subst. f. Selon l'Académie, c'est une espèce d'amaranthe fort commune, qu'on emploie quelquefois comme plante potagère. L'Académie a mis aussi dans son Dictionnaire, *bette*, qu'elle définit plante potagère, qu'on nomme aussi poiree. Ces deux mots paraissent indiquer la même plante. Le mot *bette* n'est en usage qu'à la Halle. On dit *bette*.

**BLEU, BLEUE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Une robe bleue, du ruban bleu.*

**BLEUATRE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst.

**BLOC.** Subst. m. On prononce le *c* quand bloc se prononce isolément, ou qu'il est à la fin d'une

phrase. Dans *voyez ce bloc*, il faut prononcer le *e*. Dans *un bloc de marbre*, on ne le prononce pas. Le *e* se prononce aussi quand le mot *bloc* est suivi d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. On dit *faire marché en bloc et en tas*, et dans cette façon de parler, on fait sentir le *e* de *bloc*.

**BLOCS.** Subst. m. On prononce le *s*.

**BLOND, BLONDE.** Adj. Le *d* ne se prononce point au masculin. Cet adjectif peut, dans certains cas, se mettre avant son substantif. On ne dit pas *ses blonds poils*, *sa blonde perruque*; mais on pourrait dire *ses blonds cheveux*, *sa blonde chevelure*, parce que dans ces deux exemples, *blonds* et *cheveux* ou *chevelure* deviennent étroitement analogues par l'idée commune d'ornement, de parure naturelle; ce qui ne peut avoir lieu dans *blonds poils*, ni *blonde perruque*. Les poètes font un fréquent usage de cette inversion. *Le blond Phébus, la blonde Cérés.* Voyez *Adjectif*.

**BLONDIN, BLONDINE.** Subst. L'Académie le définit, celui, celle qui a les cheveux blonds. Mais il ajoute à cette signification une idée de mignardise, de gentillesse. On entend aussi par ce mot un jeune homme blond, ou à peu près, qui fait le beau.

**BOCAGER, BOCAGÈRE.** Adj. Delille l'a employé dans une acception que l'Académie n'a pas indiquée (*Énéide*, VI, 943) :

Le Léthé baigne en paix ces rives bocagères.

Le poète a sans doute voulu indiquer par là des rives embellies par des bocages.

**BOCAL.** Subst. m. On dit au pluriel *bocaux*.

**BOEFF.** Subst. m. Féraud prétend que l'usage actuel veut qu'on écrive *beuf*; cependant on ne trouve guère cette orthographe que dans son Dictionnaire. Les grammairiens ne sont pas d'accord sur la prononciation de ce mot. Les uns veulent qu'on ne prononce jamais le *f*; d'autres, qu'on le prononce toujours au singulier et jamais au pluriel; d'autres enfin, qu'on ne le prononce point au singulier lorsqu'il est suivi d'un adjectif.

Il faut donc consulter l'usage, et voici, je crois, ce qu'il prescrit. Le *f* se prononce dans ce mot lorsqu'il est au singulier, et même avec un adjectif. On ne dit pas du *beu fumé*, du *beu salé*, du *beu entre-lardé*. Je ne connais que l'expression populaire *boeuf-gras*, par laquelle on exprime un boeuf gras que l'on promène en pompe dans les rues de Paris pendant le carnaval, où l'on supprime le *f* dans la prononciation.

Féraud prétend qu'on prononce *ner de boeu*. Je pense qu'on prononce *ner de boeuf*.

Au pluriel le *f* ne se prononce pas.

Et pour surcroît de maux, un sort malencontreux  
Conduit en cet endroit un grand troupeau de boeufs.  
BOIL., Sat. VI, 55.)

— Dans sa dernière édition, l'Académie est du même avis.

**BOIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent.* Je bois, tu bois, il boit; nous buvons, vous buvez, ils boivent. — *Imparfait.* Je buvais, tu buvais, il buvait; nous buvions, vous buviez, ils buvaient. — *Passé simple.* Je bus, tu bus, il but; nous bûmes, vous bûtes, ils burent. — *Futur.* Je boirai, tu boiras, il boira; nous boirons, vous boirez, ils boiront.

Conditionnel. — *Présent.* Je boirais, tu boirais,

il boirait; nous boirions, vous boiriez, ils boiraient.

Impératif. — *Présent.* Bois, qu'il boive; buvons, buvez, qu'ils boivent. — Subjonctif. — *Présent.* Que je boive, que tu boives, qu'il boive; que nous buvions, que vous buviez, qu'ils boivent. — *Imparfait.* Que je bussse, que tu busses, qu'il bût; que nous bussions, que vous bussiez, qu'ils bussent.

Participe. — *Présent.* Buvant. — *Passé.* Bu, bue.

Les temps composés se mettent avec l'auxiliaire avoir.

*Boire du vin, de l'eau.* L'Académie dit que *le papier boit*, que *la terre boit l'eau*; mais elle ne donne aucun exemple qui ait rapport à l'emploi que Racine fait de ce mot dans *Phèdre* (act. II, sc. 1, 60) :

Et la terre humectée

But à regret le sang des neveux d'Erechthée.

Et Delille dans le vers suivant (*Énéide*, I, 847) :

Tant que la mer boira les fleuves vagabonds. . .

Cette dernière expression ne peut être tolérée qu'en poésie.

On dit *boire un affront*, *boire le calice jusqu'à la lie*; et en style d'écriture sainte, *boire l'iniquité comme l'eau*.

**BOISEUX, BOISEUSE.** Adj. Qui est de nature de bois, dit l'Académie. Les naturalistes disent *ligneux*. L'un et l'autre ne se met qu'après son subst.

**BOITEUX, BOITEUSE.** Adj. Pascal a appelé un esprit mal fait un *esprit boiteux*. (*Pensées*, 1<sup>re</sup> part., art. VIII, § 14.) Il ne faut pas l'imiter en cela; mais il y aurait trop de sévérité à reprocher à Delille d'avoir dit dans sa traduction de *l'Énéide* :

Tel le vaisseau boiteux se traînait avec peine.

**BOMBE.** Subst. f. On dit *la bombe a crevé*, pour exprimer l'action; et *la bombe est crevée*, pour exprimer l'état. Voltaire a dit :

On entendait gronder ces bombes effroyables,  
Des troubles de la Flandre enfants abominables.  
(Henr., VI, 159.)

**BON, BONNE.** Adj. *Meilleur* est le comparatif de *bon* : *Ceci est bon*, mais *cela est meilleur*. Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase : *Il n'est plus bon à rien*, qui veut dire il n'est plus propre à rien, il ne vaut plus rien. Mais alors *plus n'a pas le sens comparatif*. Cependant on dit *moins bon, aussi bon*. Voyez *Comparatif*.

Cet adj. se met toujours avant son subst., lorsqu'il n'est pas accompagné d'autres adjectifs : *Un bon homme, une bonne femme, du bon vin*. Quand je dis accompagné d'autres adjectifs, on sent bien que j'en excepte les prépositifs; mais quand il y a plusieurs adjectifs, il peut se mettre avant ou après : *Un bon et brave homme, un homme brave et généreux*. On peut aussi le mettre après, lorsqu'il est précédé d'un adverbe : *Du vin très-bon, assez bon, extrêmement bon*, etc.

En parlant d'une personne dont on croit tirer quelques renseignements utiles, on dit *elle est bonne à entendre*; et l'on dit aussi dans un sens analogue : *Cet oiseau est bon à manger*. Mais

quand on dit d'une personne : *Il est bon de l'entendre*, c'est-à-dire, il est convenable de l'entendre.

*Tout de bon!* au commencement d'une phrase, est une espèce d'interjection : *Tout de bon! vous lui avez répondu cela?* c'est-à-dire, est-il bien vrai que vous lui avez répondu cela? Dans le cours de la phrase, *tout de bon* est adjectif, et signifie réellement, *il se fâcha tout de bon*. *Bon* s'emploie aussi comme adjectif dans un autre sens : *Ces fleurs sentent bon*.

**BONACE.** Subst. m. Il n'est plus du style noble.

**BONASSE.** Adj. des deux genres. Il se dit des personnes qui ont une bonté dont la simplicité ou la bêtise est le principe. Il est familier, et se met toujours après son subst.

**BON-CHRÉTIEN.** Subst. m. Sorte de poire. Je ne pense pas qu'on doive dire au pluriel, *des bon-chrétiens*, ne fût-ce qu'à cause de l'équivoque. On dit abusivement au singulier, dans quelques cas seulement, *du bon-chrétien*, c'est-à-dire, des poires de l'espèce dite *bon-chrétien*; mais il faut dire au pluriel *des poires de bon-chrétien*. C'est l'espèce qui a le nom de *bon chrétien*, et non pas les individus. On m'objectera peut-être que l'on dit au pluriel *des reinettes*, quoique ce nom soit destiné à signifier une espèce. Mais, outre qu'ici il n'y a point d'équivoque, il faut observer que *reINETTE* est une dénomination positive et absolue, au lieu que *bon chrétien* n'est qu'une signification tirée d'un autre objet. On dit proprement une *poire de bon chrétien*; ce n'est que par abus qu'on dit *du bon-chrétien*; et l'on ne peut jamais dire en ce sens un *bon-chrétien* comme on dit une *reINETTE*. Il serait ridicule de dire : *J'ai mangé un bon-chrétien*, ou *j'ai mangé des bon-chrétiens*. On dit une *prune de monsieur*, et si quelques personnes disent par abus *du monsieur*, il n'en faut pas conclure qu'on puisse dire, pour désigner ces prunes, un *monsieur*, ou des *monsieurs*, ou des *messieurs*. On ne dit pas plus *j'ai mangé des bon-chrétiens*, pour dire *j'ai mangé des poires de bon-chrétien*, qu'on ne dit *j'ai mangé des messieurs*, pour dire *j'ai mangé des prunes de monsieur*. Voyez *Composé*.

**BOND.** Subst. m. Le *d* ne se prononce pas.

**BONDIE.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. De file à appliqué ce mot à la danse.

Tantôt leurs pieds légers, sur de rians gazons,  
Bondissent en cadence au doux bruit des chansons.  
(*Énéide*, VI, 861.)

**BONDISANT, BONDISANTE.** Adj. verbal, tiré du v. *bondir*. En prose, il suit toujours son subst.

**BONHEUR.** Subst. m. On prononce *bonheur*. Dans le sens d'état heureux, il n'a point de pluriel. On ne dit pas *j'envis vos bonheurs*, mais *j'envis votre bonheur*. Dans le sens d'événement heureux, il a un pluriel : *Il nous est arrivé plusieurs bonheurs en un jour*. On ne dit pas *par bonheur que*. L'Académie donne pour exemple : *Il arriva par bonheur pour lui que...*; mais, dans cette phrase, que est régi par *il arriva*, et non par *bonheur*.

Le *bonheur* vient du dehors, dit Voltaire, c'est originairement une bonne heure; la *félicité* est l'état permanent, du moins pour quelque temps, d'une âme contente, et cet état est bien rare; un *bonheur* vient, on a un *bonheur*; mais on ne peut dire *il m'est venu une félicité, j'ai eu une félicité*; et quand on dit *cet homme jouit d'une félicité par-*

*faite, une* alors n'est pas pris numériquement, et signifie seulement qu'on croit que sa félicité est parfaite. On peut avoir un *bonheur* sans être heureux; un homme a eu le bonheur d'échapper à un piège, et n'en est quelquefois que plus malheureux; on ne peut pas dire de lui qu'il a éprouvé la *félicité*. Il y a encore de la différence entre le *bonheur* et le *bonheur*, différence que le mot *félicité* n'admet point. Un *bonheur* est un événement heureux. Le *bonheur*, pris indéfiniment, signifie une suite de ces événements. Le plaisir est un sentiment agréable et passager; le *bonheur*, considéré comme sentiment, est une suite de plaisirs, la prospérité une suite d'heureux événements, la *félicité* une jouissance intime de la prospérité. On a dit que le *bonheur* est pour les riches, la *félicité* pour les sages, la *beatitude* pour les pauvres d'esprit; mais le *bonheur* paraît plutôt le partage des riches qu'il ne l'est en effet, et la *félicité* est un état dont on parle plus qu'on ne l'éprouve. Ce mot ne se dit guère en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'âme, comme tranquillité, sagesse, repos; cependant la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet que l'on dise dans *Polyeucte* (act. IV, sc. v, 41)

Qu'ils leurs félicités doivent être infuies.

Et dans *Zaïre* (act. I, sc. 1, 77) :

Que vos félicités, s'il se peut, soient pariées.

**BONHOMME.** Subst. m. On prononce *bonhomme*. Il se dit d'un homme dont la bonté semble avoir pour principe la simplicité ou la faiblesse. Il n'a point de pluriel. On dit quelquefois en parlant d'un enfant : *Un petit bonhomme, le petit bonhomme*.

**BONNOMIE.** Subst. f. On prononce *bonnomie*. Il est familier, et ne se prend pas toujours en mauvaise part comme *bonhomme*. On dit *j'aime sa bonnomie*. On dit *cette femme a beaucoup de bonnomie*, et je crois qu'on dit mal; car le mot *bonnomie* n'a aucun rapport au sexe.

**BONNEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est contenu bonnement, ou il est bonnement contenu du fait*.

**BONNETADE.** Subst. f. L'Académie le définit, coup de bonnet, révérence. Je doute qu'on fût entendu aujourd'hui si l'on se servait de ce mot. Il faut en dire autant du verbe *bonneter*, qui, selon l'Académie, signifie rendre des respects et des devoirs assidus à des personnes dont on a besoin. Il faudrait ôter de nos Dictionnaires ces sortes de mots, qui peuvent induire les étrangers en erreur et leur faire dire et écrire des phrases ridicules — Régnier a dit (sat. VIII, 473) :

Voyant un président, je lui parle d'affaire,  
S'il avait des procès, qu'il était nécessaire  
D'être toujours après ces messieurs bonneter.

**BONNÉ.** Subst. f. Dans le sens de qualité bonne ou mauvaise d'une personne ou d'une chose, il ne s'emploie qu'au singulier; mais lorsqu'il exprime les actions particulières que l'on fait par obligeance, il se met très-souvent au pluriel : *Je suis bien reconnaissant de toutes vos bontés*.

**BOQUELON.** Subst. m. Vieux mot qui signifie *bûcheron*, et qui a encore été agréablement employé par La Fontaine. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dict.*)

**BORAX.** Subst. m. *X* se prononce comme *es*, *boracs*.

**BORD.** Subst. m. Le *d* ne se prononce pas.

**BORÉAL.** **BORÉALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Pôle boréal*; *aurore boréale*. Ce mot n'a point de pluriel au masculin; mais on dit fort bien *des aurores boréales*.

**BORNE.** Adj. des deux genres et subst. Féraud prétend qu'en parlant des personnes, il ne se dit que substantivement. On dit pourtant bien, ce me semble, *cet homme est borne*; *cette femme est borne*; et je crois qu'on dit aussi, en parlant d'une femme, *elle a un mari borne*, et d'une mère, *elle a un enfant borne*.—Substantivement, ce mot ne se dit point des animaux. *Un cheval borne*, *un chien borne*.—Cet adj. suit toujours son subst.

**BORGNESSÉ.** Subst. f. C'est, dit l'Académie, un terme bas et injurieux. Il fallait donc le laisser au Dictionnaire des halles.

**BORNE.** Subst. f. Voltaire a pris ce mot dans un sens figuré, lorsqu'il a dit dans *Mahomet* (act. I, sc. 1, 69) :

Ce n'est pas qu'à mon âge aux bornes de la vie.

Et dans *Oreste* (act. I, sc. 11, 41) :

Peut-être que je touche aux bornes de ma vie.

**BORNÉ.** **BORNÉE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Un esprit borné*, *une fortune bornée*.

**BORNOYER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y qui est dans l'infinitif, excepté avant *e*, *es*, *est* : *Je bornoie*, *tu bornoies*, *ils bornoient*, *je bornoierai*, etc.

**BOSQUET.** Subst. m. Le *t* ne se prononce pas.

**BOSSELER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on double la lettre *l* toutes les fois qu'elle est suivie d'un *e* muet ou du son d'un *e* muet : *Je bosselle*, *tu bosselles*, *ils bossellent*, *je bossellerai*, etc.—L'Académie dit que *bosseler* se dit des bosses qui se font par accident à une pièce d'argenterie. C'est une erreur. Elle confond *bosser* avec *bosseler*. *Bosser*, c'est travailler en bosse sur de la vaisselle d'or ou d'argent. *Bosser*, c'est faire des bosses à de la vaisselle d'or, d'argent, d'étain, en la laissant tomber, ou de quelque autre manière.—Dans son édition de 1835, l'Académie s'exprime ainsi : « *Bosser* se dit quelquefois dans le sens de *bosser*, et alors on l'emploie surtout avec le pronom personnel : *Cette écuelle s'est bosselée en tombant*. »

**BOSSE.** **BOSSEE.** Adj. Féraud prétend qu'en parlant des personnes, on ne l'emploie guère adjectivement. Cependant on dit *cet homme est bossu*, *cette femme est bossue*, *elle a un enfant bossu*.

**BOSSEUR.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voyez *Bosser*.

**BOT.** Adj. qui n'a point de féminin. Le *t* ne se prononce pas. *Avoir un pied bot*. On dit aussi l'une personne qui a cette difformité, *c'est un pied-bot*.

**BOTTELER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on double la lettre *l* toutes les fois qu'elle est suivie d'un *e* muet ou du son d'un *e* muet : *Je bottelle*, *tu bottelles*, *il bottelle*, *ils bottellent*; *je bottellerai*, etc.

**BOTTE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit que c'est *faire des bottes*; et elle donne pour exemple, *quel est le cordonnier qui vous botte*? Le sens propre du mot *botter*, c'est chausser des bottes. On dit par extension, *quel est le cordon-*

*nier qui vous botte* comme on dit *quel est le tailleur qui vous habille*? Mais il ne s'ensuit pas de là que *faire des bottes* et *botter*, *faire des habits* et *habiller*, soient des expressions synonymes.

**BOUC.** Subst. m. On prononce le *c*. L'Académie dit qu'on appelle *barbe de bouc* la barbe d'un homme qui n'en a qu'au menton; et elle donne pour exemple, *il a une barbe de bouc*, *une vraie barbe de bouc*. On a remarqué, avec raison, qu'une *vraie barbe de bouc* est la barbe d'un vrai bouc.

L'adjectif *vrai*, *vraie*, ne peut être donné pour épithète à un substantif employé métaphoriquement, sans détruire la métaphore même.

Voltaire a dit dans ses *Remarques sur Corneille* : Les termes les plus bas employés à propos s'ennoblissent. Racine, dans *Athalie*, se sert des mots de *bouc* et de *chien* avec succès.—Il faut remarquer ici que, par *termes bas*, Voltaire n'entend pas les termes obscènes et malhonnêtes, mais seulement ceux qui ne paraissent pas propres à être employés dans la poésie et le discours oratoire. *Bouc* et *chien* ne sont des termes bas qu'en ce sens; ce ne sont pas des termes populaires, car les gens les plus instruits et les mieux élevés sont souvent obligés de s'en servir.

**BOUCHE.** Subst. f. Voyez *Parties des animaux*.—Dans les mots *bouche*, *bouchée*, *boucher*, *bouchère*, *boucherie*, la syllabe *bu* est brève, au lieu qu'elle est longue dans *boucher*, verbe.

**BOUCHE-TROU.** Subst. m. Il fait au pluriel *des bouche-trous*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 491.)

**BOUCON.** Subst. m. Morceau empoisonné.—*Donner le boucon*, dit l'Académie, n'est autre chose qu'empoisonner.—C'est un vieux mot qui n'est plus usité aujourd'hui. On disait autrefois mystérieusement, et en parlant des gens qu'on ne voulait pas traiter ouvertement d'empoisonneurs : *Il lui a donné le boucon*, *ils lui ont donné le boucon*. On parle plus franchement aujourd'hui; et, quelle que soit la dignité de la personne, on dit : *Il l'a empoisonné*, ou *il l'a fait empoisonner*.

**BOUEUR.** **BOUEUSE.** Adj. En prose il ne se met qu'après son subst. : *Un enfant boueur*, *humeur boueuse*. En vers, on pourrait dire, *cette boueuse humeur*.

**BOUE.** Subst. f. L'Académie dit que c'est la fange des rues et des chemins; or on sait que la fange est de la boue presque liquide. Donc, selon l'Académie, quand la boue n'est pas presque liquide, ce n'est plus de la boue; l'Académie ne nous dit pas ce que c'est.

Selon l'Académie, *payer les boues* et *les lanternes* signifiait autrefois payer la taxe qui est imposée pour l'entretien des boues et l'entretien des lanternes. On a remarqué avec raison que cette expression pouvait s'être introduite dans les bureaux de la ville; mais que les académiciens devaient dire *payer pour les boues et les lanternes*.

**BOUEUX.** **BOUEUSE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Chemin boueux*, *rue boueuse*; *écriture boueuse*, *estampe boueuse*.

**BOUFFANT.** **BOUFFANTE.** Adj. verbal, tiré du v. *bouffer*. Il se met toujours après son subst. : *Une étoffe bouffante*, *une garniture bouffante*.

**BOUFFISSURE.** Subst. f. La bouffissure du style est le défaut du style ampoulé.

**BOUFFON.** **BOUFFONNE.** Adj. Il peut se mettre

avant son subst. On dit *c'est un bouffon personnage*, dans sa *buffonne humeur*; et en vers :

Aux accents insolents d'une bouffonne joie  
La sagesse, l'esprit, l'honneur, furent en proie.  
(BOIL., *A. P.*, III, 539.)

On l'emploie aussi substantivement. L'Académie définit très-mal ce mot; c'est, dit-elle, un personnage de théâtre dont l'emploi est de faire rire. — Tous les acteurs de comédie dont l'emploi est de faire rire ne sont pas pour cela des bouffons. Celui qui joue le rôle de Tartufe fait rire, sans faire de bouffonneries. — On entend par ce mot un farceur, un jongleur, tout homme qui fait métier d'amuser la populace par des plaisanteries basses et grossières.

**BOUGER**, *V. n.* de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*; et, pour lui conserver cette prononciation dans les temps où il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, il faut mettre un *e* muet avant *e* et *a* ou *o* : *Je bougeais, nous bougeons*, et non pas *je bougais, nous bougons*. L'Académie dit qu'on s'en sert plus ordinairement avec la négative; elle aurait dû ajouter que dans les phrases négatives où il est employé, on supprime *pas*. *Je ne bougerai de là. Il ne bouge de cette maison*. — Dans son édition de 1835, l'Académie admet il *ne bouge de cette maison*, mais elle donne aussi les exemples suivants : *Il ne bouge pas du cabaret; il ne bouge pas d'auprès de cette femme*. Girault-Duvivier dit que c'est dans le style familier qu'on supprime *pas* après le verbe *bouger*.

**BOUILLANT**, **BOUILLANTE**. *Adj. verbal*, tiré du *v. bouillir*. On mouille les *l*. Au propre, il suit son subst. Au figuré, il peut le précéder dans certains cas : *La bouillante jeunesse, dans sa bouillante colère*; et en vers :

La bouillante jeunesse est facile à séduire.  
(VOLTAIRE, *Brutus*, act. I, sc. IV, 68.)

On dit *bouillant de colère*.

Gnise était à leur tête, et, bouillant de colère,  
Vengeait sur tous les miens les miens de son père.  
(HEUDEL, II, 253.)

**BOUILLI**, **BOUILLIE**. *Adj.* Il se met toujours après son subst.

**BOUILLIR**, *V. n.* et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj.  
Indicatif. — *Présent*. Je bouis, tu bouis, il bout; nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent. *Imparfait*. Je bouillais, tu bouillais, il bouillait; nous bouillions, vous bouilliez, ils bouillaient. *Passé simple*. Je bouillis, tu bouillis, il bouillit; nous bouillîmes, vous bouillîtes, ils bouillirent. *Futur*. Je bouillirai, tu bouilliras, il bouillira; nous bouillirons, vous bouillirez, ils bouilliront.

Conditionnel. — *Présent*. Je bouillirais, tu bouillirais, il bouillirait; nous bouillirions, vous bouilliriez, ils bouilliraient.

Impératif. — *Présent*. Bouis, qu'il bouille; bouillons, bouillez, qu'ils bouillent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille; que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent. *Imparfait*. Que je bouillisse, que tu bouillisses, qu'il bouillit; que nous bouillissions, que vous bouillissiez, qu'ils bouillissent.

Participe. — *Présent*. Bouillant. — *Passé*. Bouilli.

Ce verbe s'emploie ordinairement aux troisième personnes. Pour le rendre actif et l'employer à toutes les personnes, on se sert des temps du

verbe *faire* joints à l'infinitif *bouillir* : *Je fais bouillir, tu faisais bouillir; nous ferons bouillir, etc.* On dit aussi *l'eau, le lait commence à bouillir*.

Condillac et M. de Wailly mettent au futur *je bouillirai* ou *je bouillerais*; et au conditionnel *je bouillirais* ou *je bouillerais*; mais le dernier n'est pas usité.

**BOUILLOIRE**. *Subst. f.* On mouille les *l*.

**BOUILLON**. *Subst. m.* On mouille les *l*.

Déjà leurs nefs, pendant l'aspect de la Sicile,  
Vaguent à pleine voile, et de l'onde dorée  
Fendaient d'un cours heureux les bouillons ennuants.  
(DELILLE, *Énéide*, I, 57.)

**BOUILLONNANT**, **BOUILLONNANTE**. *Adj. verbal*, tiré du *v. bouillir*. *Un sang bouillonnant*.

Aux sables bouillonnants l'onde livre la guerre.  
(DELILLE, *Énéide*, I, 158.)

**BOUILLONNER**, *V. n.* de la 1<sup>re</sup> conj. Il s'emploie figurément. En voici des exemples :

..... La honte, la colère,  
La fureur d'un héros, le désespoir d'un père,  
Et la vengeance aveugle, et la folle douleur,  
Bouillonnent à la fois dans le fond de son cœur.  
(DELILLE, *Énéide*, X, 1211.)

**BOULEUX**. *Subst. m.* L'Académie dit qu'on l'emploie pour signifier un cheval trapu et qui n'est propre qu'à des ouvrages de fatigue. Cette explication n'est pas exacte. On dit d'un cheval qui chemine bien, qu'il est *bon bouleux*, et il n'est pas nécessaire, pour qu'on se serve de cette expression, que ce cheval soit trapu; de même qu'on dit d'un homme qui est bon piéton, qu'il chemine bien, sans égard à sa taille et à sa grosseur.

**BOUQUER**, *V. a.* de la 1<sup>re</sup> conj. C'est un terme populaire. — Regnard a dit dans *Le légataire* (act. II, sc. XI, 39) :

Moi seul j'ai fait bouquer toute la Faculté.

**BOUQUET**. *Subst. m.* Terme de belles-lettres. On nomme ainsi une petite pièce de vers adossée à une personne le jour de sa fête. C'est le plus souvent un madrigal ou une chanson. Le caractère de cette sorte de poésie est la délicatesse ou la gaïeté. La fadeur en est le défaut le plus ordinaire, comme de toute espèce de louange. (Marmontel.)

**BOURBEUX**, **BOURBEUSE**. *Adj.* Il ne se met guère qu'après son subst. : *Éau bourbeuse, rivière bourbeuse*.

**BOURDE**. *Subst. f.* On lit dans *Le menteur* de Corneille (act. III, sc. v, 78) :

Appelez-moi grand tourbe et grand donneur de bourdes.

Cette expression, dit Voltaire, est aujourd'hui un peu basse. Elle vient de l'ancien mot *bourdeler*, *bordeler*, qui signifiait *se réjouir*.

**BOURDER**, *V. a.* de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie a mis ce mot dans son Dictionnaire; mais il n'est plus usité, même parmi le peuple. Il en est de même de *bourdeur*.

**BOURGEOIS**. *Subst. m.* Corneille a dit dans *Le comédien* (act. I, sc. II, 47) :

Et ne savez-vous plus qu'il n'est princes ni rois  
Qu'elle daigne égarder à ses moindres bourgeois ?

L'expression de *bourgeois*, dit Voltaire, est bannie du style noble. Dans un État monarchique un *bourgeois* est un homme du commun. (Remarques sur Corneille.)

*Bourgeois* se prend aussi adjectivement, et alors il ne se met qu'après son subst. : *Un air bourgeois, des manières bourgeoises.*

**BOURGOISEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe. *Il a toujours vécu bourgeoisement.*

**BOURRACHE.** Subst. f. L'Académie dit que c'est une plante potagère propre à tempérer l'aéreté du sang et de la bile. L'Académie aurait dû substituer *médicinale* à *potagère*.

**BOURRELER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il ne s'emploie qu'à la figuré. Lorsque dans ce verbe la lettre *l* est suivie d'un *e* muet, on met un accent grave sur l'*e* qui la précède : *La conscience bourrelé les méchants* (Acad.)

**BOURRU, BOURRE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Un homme bourru, un esprit bourru, une humeur bourru.*

**BOURSE.** Subst. f. L'Académie dit qu'on donne le nom de *bourse* à deux sacs de cuir, qui se mettent des deux côtés, au-devant de la selle du cheval. Ce que l'Académie indique par cette description se nomme *sacche*.

**BOURSOUFFLÉ, BOURSOUFLÉE.** Adj. Il se met après son subst. au propre et à la figuré : *Un visage boursoufflé.*

On appelle *style boursoufflé*, un style formé de grands mots vides de sens.

**BOUSILLEUR.** Subst. m. On dit *bousilleuse* au féminin.

**BOUT.** Subst. m. Le *t* ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré.

Mais je sens que bienlôt ma douceur est à bout.

(RAC., Ath., act. II, sc. v, 139.)

*Être à bout*, expression familière, mais qui n'est point déplacée ici.

Paris est plein de ces petits bouts d'homme,

Vains, fiers, fous, sots, dont le caquet m'assomme.

(VOLT., Nav., act. II, sc. xii, 21.)

Voyez *Fin*.

**BOUTANT.** Adj. m. Selon l'Académie, c'est un terme qui a le même sens que *boutant*, et qui n'est d'usage qu'avec le mot *arc*. — On a remarqué au sujet de cet article que *boutant* était autrefois le participe du verbe *bouter*; et que *boutant* était le participe du verbe *buter*; que l'un de ces mots ne se dit pas pour l'autre, comme l'avance l'Académie, et que chacun de ces verbes a sa signification propre. Ce qui est *boutant* appuie par un *bout*; ce qui est *boutant* appuie par sa masse.

**BOUTE-EN-TRAIN.** Subst. m. Ce mot ne prend point de *s* au pluriel : Des *boute-en-train*. Il signifie des hommes qui boutent, c'est-à-dire qui mettent les autres en train; et dans cette phrase, ni le verbe *boute*, ni l'expression *en train*, ne peuvent prendre un *s*. On dit mettre les autres en *train*, et non pas en *trains*.

**BOUTE-FEU.** Subst. m. L'Académie met au pluriel des *boute-feux*. Mais ce mot, composé du verbe *bouter* et du substantif *feu*, ne peut admettre le signe du pluriel. On ne peut mettre un *s* à *boute*, qui est un verbe; on ne peut pas mettre un *x* à *feu*; car des *boute-feu* signifie de gens qui, de dessein prémédité, boutent, ou mettent le feu, et non pas les *feux*.

**BOUTE-HORS.** Subst. m., composé du verbe *bouter* et de la préposition *hors*, prise adverbial-

lement. Or, comme ni le verbe ni l'adverbe ne peuvent prendre la marque du pluriel affectée aux substantifs et aux adjectifs, il faut écrire des *boute-hors*. Ici *hors* ne prend un *s* que parce qu'il se trouve naturellement à la fin de ce mot.

**BOUTE-SELLE.** Subst. m. Ce mot composé signifiant le signal que l'on donne avec la trompette pour avertir la cavalerie de seller les chevaux, ne prend point de *s* au pluriel.

\* **BOUTE-TOUT-CUIRE.** Subst. m. On doit dire au pluriel des *bute-tout-cuire*, car on ne peut donner le signe du pluriel, affecté au substantif et à l'adjectif, ni à *boute* ni à *cuire*, qui sont deux verbes.

\* **BOUT-SAIGNEUX.** Subst. m. On doit dire au pluriel des *bouts-saigneux*, parce que *bout* est un substantif susceptible de prendre la marque du pluriel.

**BOUTS-RIMÉS.** Subst. m. plur. On doit donner un *s* à *bout* et à *rimé*, parce que ce mot est composé d'un substantif et d'un adjectif, qui, selon la règle générale, doivent s'accorder en genre et en nombre.

Ce sont des rimes disposées par ordre qu'on donne à un poète pour les remplir. Les *bouts-rimés* sont aujourd'hui abandonnés aux mauvais poètes.

**BRACHIAL, BRACHIALE.** Adj. On prononce *brachial*. Il fait au pluriel *brachiaux*. *Muscle brachial, artère brachiale, nerfs brachiaux.*

**BRAIE.** Subst. f. L'Académie dit que c'est un lingé dont on enveloppe le derrière des enfants. — *Braie* est un vieux mot qui signifie caleçon, culotte, et que l'on a ensuite mis seulement au pluriel. On dit encore *sortir d'une affaire les braies nettes*, pour dire s'en tirer heureusement.

Mais *braie* ne signifie point, comme a dit l'Académie, un lingé dont on enveloppe le derrière des enfants. Les linges dont on enveloppe les enfants sont nommés les uns *langes*, les autres *couches*. Aucun des linges qui composent une layette n'est nommé *braie*.

**BRAILLARD, BRAILLARDE, BRAILLEUR, BRAILLEUSE.** Adj. L'Académie n'indique pas bien clairement la différence qu'il y a entre ces deux mots. Cette différence consiste, je pense, en ce que le premier est usité, et que le second l'est très-peu. Ils se mettent après leur substantif.

**BRAIRE.** V. n. et defectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif, *braire*, aux troisièmes personnes du présent de l'infinitif, *il brait, ils braient*; et aux troisièmes personnes du futur et du conditionnel, *il braira, ils brairont, il brairait, ils brairaient*.

**BRANCHE, BRANCHEE.** Adj. qui ne se met qu'après son substantif.

**BRANDONS.** Subst. m. Féraud dit que *brandon* est vieux au figuré. Il est vrai que nos poètes disent le *flambeau de l'amour*, au lieu du *brandon de l'amour*. Mais, comme le dit le *Dictionnaire de l'Académie*, les *brandons de la discorde*, *vn brandon de la guerre*, sont usités dans le style élevé.

**BRANLANT, BRANLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *branler*. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *La tête branlante*.

**BRAS.** Subst. m. Le *s* ne se prononce qu'avant une voyelle ou un *h* non aspiré. Féraud observe avec raison, je crois, que *se jeter dans les bras de quelqu'un* est mieux dit dans le sens propre et naturel; et que *se jeter entre les bras de quelqu'un* est plus convenable au figuré, pour dire

se mettre sous la protection de quelqu'un, implorer son secours.

On dit *se jeter dans les bras du sommeil, dans les bras du repos, dans les bras de l'amour.*

Et bientôt, fatigué d'un moment de réveil,  
Las, et se rejetant dans *les bras du sommeil...*  
(VOLTAIRE, *H. nr.*, III, 105.)

Coligny languissait dans *les bras du repos.*  
(Idem, II, 179.)

Mais nourri jusqu'alors au milieu de la cour,  
Dans le sein des plaisirs, dans *les bras de l'amour.*  
(Idem, III, 173.)

Voltaire a dit aussi *dans les bras de l'orgueil.*

Qu'un vieux sultan s'endorme avec l'ignominie,  
Dans *les bras de l'orgueil* et d'un repos fatal,  
Ses bachas assoupis le serviront fort mal.  
(Épître XCVIII, 60.)

BRASSARD. Subst. m. On ne prononce pas le *d*.

BRASSER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit que ce mot signifie figurément pratiquer, tramer, négocier secrètement, et qu'il ne se dit qu'en mauvaise part. — Il est vieux en ce sens. On ne dit plus *brasser une trahison, brasser quelque chose contre l'État*. On dit tout au plus, en parlant de quelque intrigue obscure relative à des particuliers, *il se brasse quelque chose; on brasse quelque chose contre vous.*

BRAYADE. Subst. f. De lille a dit *débiter des bravades.*

Il est beau de vous voir, redoutable en paroles,  
Débiter sans péril vos *bravades* frivoles.  
(Énéide, XI, 435.)

BRAVE. Adj. des deux genres. On le met tantôt avant, tantôt après son substantif : suivant qu'il est ainsi placé, sa signification est quelquefois différente. *Un brave homme* est un honnête homme ; *un homme brave* est un homme qui a de la bravoure ; cependant on dit dans le sens de bravoure, *un brave capitaine, un brave soldat* ; analogie qu'il y a entre ces deux mots sans l'équivoque.

*Brave*, dans la langue du peuple, signifie proprement, bien mis, bien paré : *Vous voilà bien brave, bien paré*, en parlant d'une personne du peuple qui ne s'habille pas proprement tous les jours. En ce sens il suit toujours son substantif.

Féraud prétend que *brave*, subst., s'emploie le plus souvent au pluriel, et qu'il se prend presque toujours en mauvaise part. — *Brave* s'emploie souvent au singulier. *C'est un brave; et il se prend en bonne part : Les braves de l'armée française. Ce régiment n'était composé que de braves.*

BRAVEMENT. Adv. Vaillamment. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a combattu bravement, ou il a bravement combattu.*

BRAYER. V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. Racine a dit *braver la douleur, braver l'aversion.*

Vous triomphez, cruelle, et *bravez* ma douleur.  
(Iphig., act. II, sc. v, 55.)

Que pour lui des Persans *bravant* l'aversion...  
(Esth., act. IV, sc. 1, 45.)

BRAVERIE. L'Académie définit ce mot, magnificence en habits ; elle dit qu'il est du style familier, et qu'il vieillit. Elle aurait pu dire qu'il n'est plus usité. On ne dit plus aujourd'hui que *des femmes, que des enfants aiment la braverie.*

BRAVO. Terme emprunté de l'italien, espèce

d'exclamation pour témoigner son approbation, pour applaudir. En parlant d'une femme, on devrait dire *brava*. On fait aussi un substantif de ce mot. Il ne devrait point prendre de *s* au pluriel ; cependant plusieurs auteurs lui en donnent un. — On trouve l'exemple suivant dans le *Dictionnaire de l'Académie*, publié en 18.5. *Sa discours fut suivi de mille bravas.*

BRAVOURE. Subst. f. Qualité du brave. L'Académie dit qu'il signifie quelquefois les actions de valeur, et qu'en ce sens il n'est d'usage qu'au pluriel ; *Il raconte ses bravours à tout moment*. Si ce mot est usité en ce sens, ce n'est que dans le style familier. — Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie remarque que ce sens est peu usité.

BRAYER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y qui est dans l'infinitif, excepté devant un *e* muet ou le son de l'*e* muet : *Je braye, tu brayes, il brayit, ils brayaient; je brayerai, etc.*

BREBIS. Subst. f. *J e s* ne se prononce pas. On dit *brebis comptées, le loup les mange; à brebis comptées* est un solécisme. On a remarqué que ce proverbe ne signifie pas, comme l'a dit l'Académie, que les précautions ne garantissent pas d'être trompé, ou que l'excès de précaution est dangereux ; mais qu'il veut dire qu'il ne suffit pas d'avoir compté ses brebis pour savoir les conserver.

BREÛC. Subst. f.

Mais gardez-vous aussi d'oublier votre fante;  
Et comme elle fait *breûc* au pouvoir souverain.  
(CORNEILLE, *Nicom.*, act. II, sc. II, 45.)

Cette expression, *faire brèche*, dit Voltaire, n'est plus d'usage. Ce n'est pas que l'idée ne soit bonne ; mais en français, toutes les fois que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article, il forme une façon de parler trop familière : *Faire assaut, faire force de voiles, faire de nécessité vertu, faire ferme, faire brèche, faire halte*, etc. ; toutes expressions bannies du vers héroïque. (*Remarques sur Corneille.*)

BREÛCHE-DENT. Adj. *Cet homme est brèche-dent, cette fille est brèche-dent*. On ne dit point *brèche-dent, une brèche-dent*. — Cependant l'Académie remarque, dans sa dernière édition, qu'il s'emploie quelquefois substantivement : *C'est un brèche-dent, une petite brèche-dent*. Au pluriel on doit écrire *des hommes brèche dent, des femmes brèche-dent* ; car la pluralité ne tombe pas sur les dents, mais sur les personnes auxquelles il manque quelque dent de devant.

BREF, BRÈVE. Adj. On prononce le *f*.

L'Académie donne pour exemple : *Le temps que vous me donnez est bien bref*. Cette phrase n'est pas française ; on ne dit pas *un temps bref*, mais *un temps court*. *Bref* est vieux en ce sens.

On dit substantivement, en parlant des syllabes, *les brèves et les longues.*

BREF. Adv. On fait sentir le *f*. Il n'est que du style familier.

BREF. Subst. m. On fait sentir le *f*.

BRÉHAÏGNE. Adj. f. On mouille *gne*. Selon l'Académie, il se dit des femelles des animaux qui sont stériles, et le peuple l'emploie substantivement en parlant des femmes stériles : *C'est une bréhaïgne.*

*Brahaïgne, Braheïgne, Brahin, Brainoue, Brehagne, Brehonne, Brehait, Broïgne, Brehain, Brehaïne*, sont de vieux mots qui signifiaient stérile, improductif, infructueux, qui ne peut rien produire. On a conservé *bréhaïne* et *brehagne* dans

la vénerie, pour signifier une biche qui n'engendre point. Mais si l'on dit encore une *femme bréhalienne*, ou en parlant d'une femme, une *bréhalienne*, ce ne peut être que dans quelque village éloigné de la capitale.

**BRISSILLER.** V. a. L'Académie dit que ce mot signifie rompre en petits morceaux. C'est un vieux mot qui avait autrefois cette signification. Je doute qu'il soit usité aujourd'hui. Dans la Brie et la Picardie, les gens de la campagne disent *brissiller* dans le même sens.

**BRIER.** L'Académie dit qu'on appelle figurément et dans le style familier, *brides à yeux*, de sottes raisons, de sots raisonnements qui ne sont capables de persuader que des gens simples : *Tout ce que nous me dites là sont brides à yeux*. Il y a bien longtemps qu'on ne se sert plus de cette expression.

**BRIDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot n'est point admis dans le style noble, à moins qu'il ne soit joint à quelque expression qui le relève. Boileau a dit (*Satire IV*, 115) :

C'est elle (la raison) qui, farouche au milieu des plaisirs,  
D'un remords impurien vient brider nos desirs.

**BRIÈVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il lui a répondu brièvement que*, ou *il lui a brièvement répondu que*.

**BRILLAMENT.** Adv. Il se met ordinairement après le verbe : *Il s'est montré brillamment dans cette bataille*.

**BRILLANT, BRILLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *briller*. On mouille le l. Il peut se mettre avant son subst., quand l'harmonie et l'analogie le permettent. On dit *brillants apparus, brillantes clartés*. On l'emploie aussi substantivement.

**BRIS.** Subst. m. Les dictionnaires disent que l'on prononce le s ; mais ils veulent dire sans doute que le s fait que la syllabe est longue. — L'Académie dit, dans la dernière édition de son Dictionnaire, qu'on doit prononcer le s.

\* **BRISE-COU.** Subst. m. On appelle ainsi un escalier où l'on risque de tomber, si l'on n'y prend pas garde. Ce mot étant composé d'un verbe et d'un substantif, et le pluriel ne pouvant tomber que sur le mot *escalier*, et non sur le substantif *cou*, on doit écrire sans s, *des brise-cou*.

**BRISE-GLACE.** Subst. m. Espèce d'arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont pour briser les glaces et les séparer. On dit des *brise-glaces*. On ne met point de s à *brise*, parce que c'est un verbe ; on n'en met point à *glace*, parce que la pluralité ne tombe pas sur *glace*, mais sur la chose qui sert à briser la glace.

**BRISEMENT.** Subst. m. L'Académie ne le dit au propre que des flots, et au figuré que du brisement de cœur que cause la douleur du péché. Mais Bossuet a dit le *brisement des images et des autels*.

**BRISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit figurément *briser l'orgueil de quelqu'un, briser le caractère de quelqu'un*. L'Académie ne lui donne point ce sens.

Que n'ai-je point tenté ? que pouvais-je plus faire  
Pour fléchir, pour briser ton cruel caractère ?  
(VOLT., Oreste, act. II, sc. v, 61.)

**BRISE-RAISON.** Subst. m. Au pluriel, on ne met de s ni à *brise*, qui est un verbe, ni à *raison*, qui, dans le sens où il est pris, n'a point de pluriel. On dit des *brise-raison*.

**BRISE-SCELLÉ.** Subst. m. On dit au pluriel des

*brise-scellé* sans s, parce que la pluralité tombe sur les gens qui brisent les scellés, et non sur le verbe *briser* ou le substantif *scellé*.

**BRISE-VENT.** Subst. m. On dit au pluriel des *brise-vent*, et non des *brise-vents*, parce que la pluralité tombe sur les choses qui brisent le vent, et non sur le vent même.

**BROC.** Subst. m. On ne prononce pas le e, excepté dans cette expression populaire, *de brie et de broc*.

**BROCARD.** Subst. m. Le d ne se prononce pas. L'Académie le définit, parole de moquerie, raillerie piquante. — *Le brocard* est, à proprement parler, une injure plutôt qu'une raillerie. *La raillerie*, tant qu'elle ne sort point des bornes que lui prescrit la politesse, est l'effet de la gaieté et de la légèreté de l'esprit ; elle épargne l'honnête homme, et le ridicule qu'elle attaque est souvent si léger, qu'elle n'a pas même le droit d'offenser. *Le brocard*, au contraire, annonce un fond de malignité ; il offense et ulcère le cœur. Cette expression est familière.

**BROCARDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce n'est pas, comme dit l'Académie, piquer par des paroles plaisantes et satiriques ; mais insulter, piquer vivement par des traits satiriques. Il n'y a rien de plaisant dans la signification de ce mot.

**BRODEQUIN.** Subst. m. Le *brodequin* était chez les anciens une chaussure particulière affectée aux comédiens quand ils jouaient la comédie. Quand ils jouaient la tragédie, ils chaussaient le cothurne. On dit *chausser le brodequin*, pour dire faire des comédies ou jouer la comédie ; et *chausser le cothurne*, pour dire faire des tragédies, ou jouer la tragédie.

**BROUILLAMIN.** Subst. m. Expression familière qui signifie désordre, brouillerie, confusion. Voltaire a dit dans le même sens *embrouillaminé* ; quelques personnes le disent, mais on ne le trouve point dans les dictionnaires.

**BROUILLARD.** Subst. m. On ne prononce pas le d.

**BROULLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire remarque que ce mot, trop familier, ne doit jamais entrer dans la tragédie. (*Remarques sur Corneille*.)

**BROUILLON, BROUILLONNE.** Adj. Il suit son subst. : *Esprit brouillon, humeur brouillonne*.

**BRUYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y qui est dans l'infinitif, excepté avant un e muet ou le son d'un e muet : *Je broie, tu broies, il broie, ils broient ; je broierai*, etc.

**BRUIER.** V. impersonnel de la 1<sup>re</sup> conj., qui se dit de la bruine qui tombe. *Il bruine*. La bruine est une pluie extrêmement fine. Quelques personnes disent : *Il broutine ou il brouillasse*. Ces deux mots ne sont point français.

**BRUIRE.** V. n. et defectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe se dit à l'infinitif, *bruire* ; à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, *il bruit* ; aux troisième personnes de l'imparfait du même mode, *il bruissait, ils bruissaient* ; et au participe présent, *bruyant*.

**BRUIT.** Subst. m. Racine a employé ce mot dans des sens que n'indique point l'Académie :

Déjà de ma faveur on adore le bruit...  
(Britan., act. V, sc. III, 33.)

Et mon choix que flatait le bruit de sa noblesse.  
(Iphig., act. II, sc. IV, 17.)

Je fus soudain frappé du bruit de son trépas.  
(Mithrid., act. I, sc. 2, 81.)

Ils ont à soutenir le *bruit* de leurs exploits.

(*Bajaz.*, act. I, sc. 1, 56.)

Voltaire a dit : On ne dit pas *semer la renommée*, comme on dit, dans le discours familier, *semer le bruit*. (*Remarq. sur Rodogune*, act. I, sc. 1, 40.)

\***BRÛLABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se trouve point dans les dictionnaires. Cependant il existe une certaine classe de gens qui disent fréquemment *c'est un lièvre brûlable*, et même *c'est un homme brûlable*. *Si vous voulez vous réjouir*, dit Voltaire, *parlez un peu de mon brûlable lièvre à quelques jansénistes.* (*C. resp.*) On voit par cet exemple que cet adj. peut précéder son subst.

**BRÛLANT, BRÛLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *brûler*. En prose et au propre, il suit toujours son subst. Au figuré, il peut quelquefois le précéder : *Des feux brûlants, de brûlantes ardeurs.*

Quand il a un régime, il cesse d'être adjectif, pour redevenir participe : *Des lampes brûlant devant l'autel.*

Voyez *Enflamné*.

D'un bras déterminé, d'un œil *brûlant* de rage,

Parmi ses ennemis chacun s'ouvre un passage.

(*VOLT.*, *Henr.*, VI, 252.)

**BRÛLÉ, BRÛLÉE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Du pain brûlé, de la viande brûlée, un cerveau brûlé.*

**BRÛLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit bien qu'on *brûle d'ambition*, qu'on *brûle d'amour*; mais elle ne dit pas que l'*ambition*, que l'*amour brûle quelqu'un*. Racine l'a dit :

Mais quelque ambition, quelque amour qui me brûle.

(*Bajaz.*, act. II, sc. v, 77.)

L'amour vit dans son cœur et brûle dans ses veines.

(*DELIL.*, *Enéid.*, IV, 108.)

Et du peu d'e et des grands la colère insensée

Brûlait de le punir de sa faveur passée.

(*VOLT.*, *OEd.*, act. I, sc. III, 79.)

L'Académie dit *je brûle de vous revoir, je brûle d'aller là*. Racine a dit dans *Iphigénie* (act. II, sc. v, 47) :

... Vous brûlez que je ne sois partie.

On voit par cet exemple que le verbe *brûler*, dans le sens de désirer ardemment, exige le subjonctif dans les propositions subordonnées.

**BRÛLE-TOUR.** Subst. m. Il ne change pas au pluriel.

**BRUMEUX.** Adj. m. qui se met ordinairement après son subst. : *Temps brumeux, ciel brumeux.*

**BRUN, BRUNE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Un homme brun, une couleur brune.*

**BRUNETTE.** Subst. f. On donnait autrefois ce nom à une espèce de chanson dont l'air est facile et simple, et le style galant et naturel, quelquefois tendre et souvent enjoué. On les appelait ainsi, parce qu'il est arrivé souvent que dans ces chansons, le poète, s'adressant à une jeune fille, lui a donné le nom de *brunette*, petite brune. On appelait aussi *brunettes* les airs sur lesquels on chantait ces chansons.

**BRUSQUE.** Adj. des deux genres : *Un homme brusque, une femme brusque, une humeur brusque*. On peut, dans certains cas, le mettre avant son subst. : *Sa brusque humeur.*

Dans vos brusques chagrins je ne puis vous comprendre.

(*MOL.*, *Misanthr.*, act. I, sc. 1, 6.)

**BRUT, BRUTE.** Adj. On prononce le *t* final. Plusieurs auteurs, et entre autres La Bruyère et Massillon, ont écrit *brute* au masculin. Il ne faut pas suivre leur exemple en cela. Cet adj. suit toujours son subst. : *Du sucre brut, un diamant brut.*

**BRUTAL, BRUTALE.** Adj. Il peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On dit *un homme brutal, une femme brutale*, et non pas *un brutal homme, une brutale femme*. Mais on peut dire *cette brutale passion, cette brutale ignorance*. Voyez *Adjectif*.

**BRUTALEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est comporté brutalement, ou il s'est brutalement comporté.*

**BRUYANT, BRUYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *bruire*. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Sa bruyante voix, ses cris bruyants; un homme bruyant.*

**BUCOLIQUE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Poème bucolique, poésie bucolique, genre bucolique.*

*Bucolique* signifie la même chose que *pastoral*, et se dit des poésies qui regardent les bergers et les troupeaux. — Il se prend aussi substantivement, mais seulement au pluriel. L'Académie dit qu'en cette acception il ne se dit guère que dans cette phrase : *les Bucoliques de Virgile*, pour dire les *Églogues de Virgile*. C'est une erreur; on dit les *bucoliques*, pour signifier les poésies pastorales. Les *bucoliques* ont quelque conformité avec la comédie; elles sont, comme celle-ci, une image, une imitation de la vie commune et ordinaire; avec cette différence toutefois, que la comédie représente les mœurs des habitants de la ville, et les *bucoliques* les occupations des gens de la campagne. Tantôt ce poème n'est qu'un monologue, tantôt il a la forme de dialogue; quelquefois il est en action, quelquefois en récit; ou enfin mêlé de récits ou d'actions. Dans la poésie française, toute mesure est admise pour ce poème.

**BUISSONNEUX, BUISSONNEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Pays buissonneux, campagne buissonneuse.*

**BURLESQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'analogie : *Une figure burlesque, une burlesque figure*. — Il se dit particulièrement d'une sorte de poésie triviale et plaisante qu'on emploie pour jeter du ridicule sur les choses et sur les personnes : *Style burlesque, expressions burlesques, vers burlesques, le genre burlesque, un poème burlesque.*

— La principale différence entre le style marotique et le style burlesque, c'est que le marotique fait un choix, et que le burlesque s'accommode de tout. Le premier est le plus simple, mais cette simplicité a sa noblesse, et lorsque son siècle ne lui fournit point d'expressions naturelles, il les emprunte des siècles passés. Le dernier est bas et rampant, et va chercher dans le langage de la populace des expressions proscries par la décence et par le bon goût. L'un se dévoue à la nature; mais il commence par examiner si les objets qu'elle lui présente sont propres à entrer dans ses tableaux, n'y en admettant aucun qui n'apporte avec soi quelque délicatesse et quelque enjouement. L'autre donne, pour ainsi dire, tête baissée dans la bouffonnerie, et adopte par préférence tout ce qu'il y a de plus extravagant et de plus ridicule.

La parodie et le *burlesque* sont aussi des genres

très-différents, et le *Virgile travesti* de Scarron n'est rien moins qu'une parodie de l'*Énéide*. La bonne parodie est une plaisanterie fine, capable d'amuser et d'instruire les esprits les plus sages et les plus polis. Le *burlesque* est une bouffonnerie in-scrutable qui ne peut plaire qu'à la populace.

**BURLESQUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est exprimé burlesquement, ou il s'est burlesquement exprimé.*

**BURSAL, BURSALE.** Adj. Il fait *bursaux* au pluriel masculin : *Un édit bursal, des édits bursaux.*

**BUSC.** Subst. m. On prononce *busque*.

**BUT.** Subst. m. On prononce le *t* final quand ce mot termine la phrase, *viser au but*; ou quand il est devant une voyelle ou un *h* non aspiré; *c'est le but auquel*, prononcez le *bu-t-auquel*; on ne prononce point le *t* devant une consonne : *Le but que vous vous proposez.*

**BUTIN.** Subst. m. On dit *remporter la victoire, et emporter le butin.*

\* **BUTIBLUX, BUTIREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Les parties butireuses du lait.*

\* **BUTORERIE.** Subst. f. Voltaire a employé ce mot inusité, mais personne ne l'a imité. *Vous me parlez*, dit-il, *de l'Histoire universelle, ou plutôt de l'Essai sur les sottises de ce globe; je ferais un gros volume des mœurs, mais je me console en parcourant les butorderies de cet univers.*

**BUVABLE.** Adj. m. C'est un terme familier que l'on emploie quelquefois au lieu de *potable* en parlant du vin : *Ce vin n'est pas buvable.*

**BUVEUR.** Subst. m. **BUVEUSE.** Subst. f. L'Académie ne met pas le dernier; cependant on dit *une buveuse d'eau*, comme on dit un *buveur d'eau*.—En 1835 l'Académie l'admet, mais seulement dans cette locution.

## C.

**C.** Subst. m. On l'appelle *ce* devant *e* et *i*, et *he* devant *a*, *o*, *u*.

Quoiqu'on nous ayons un caractère pour le *c*, et un autre pour le *g*, cependant lorsque la prononciation du *c* a été changée en celle du *g*, par exemple dans le mot *second* et ses dérivés, nous y avons conservé le *c* parce que les yeux s'étaient accoutumés à l'y voir. Ainsi nous écrivons toujours *second, secondement, sekunder*, quoiqu'on nous prononce, surtout dans la conversation, *segond, segondement, segunder*.

**C** initial, ou dans le corps d'un mot, conserve le son qui lui est propre devant *a*, *o*, *u*, *l*, *n*, *r*, *t*; néanmoins devant *u*, il rend un son moins dur.

Il ne se prononce pas au milieu des mots quand il est suivi d'un *q* ou de *ca, co, cu, cl, cr*. On prononce *acquérir, accréditer*, etc., quoiqu'on écrive *acquérir, accréditer*, etc.

Avant *e* et *i*, il prend le son accidentel de *se, ceinture, cilindre*; il en est de même avant *a*, *o*, *u*, quand on met une cédille dessous :  *façade, garçon, reçu*.

On ne fait pas sonner le *c* final sur la voyelle initiale du mot suivant, si ce n'est dans quelques occasions assez rares qui seront indiquées dans ce Dictionnaire.

Dans le redoublement, les deux *ce* ne se prononcent qu'avant *e* ou *i*. Le premier *c* prend le son propre, et le second, le son accidentel. Ainsi *accepter, accident*, se prononcent *akcepter, akcident*.

**C**, à la fin des mots, ne se prononce point dans *estomac, cric, accree, mure, échecs* (jeu), *tabac, jone, lucs* (filets), *arsenic, escree, tronc, clere, cric, porre*, etc. Mais on le prononce dans *bee, échec* (perte), *estoc, aqueduc agarie, syndie, tricatrac, arec*, etc.

**C**, dans le commerce, est destiné à remplacer le mot *compte*; *c. e.*, *compte courant*; *c. o.*, *compte ouvert*. Il remplace aussi le mot *centime*. — **Enmu-tique**, cette lettre est l'expression abrégée du mot *enuto*. — **C** est la marque distinctivie d'un des hôtels des monnaies de France, celui qui a été transféré de Saint-Lô à Caen. **CC** est la marque de la monnaie de Besançon.

\* **CABALANT, CABALANTE.** Adj. verbal tiré du *v. cabaler*. *Une secte cabalante*. L'Académie ne le

met pas. Peut-être n'est-il pas assez généralement adopté.

**CABALEUR.** Subst. m. L'Académie ne lui donne point de féminin. Féraud remarque, avec raison, qu'il y a bien des femmes qui cabalent, et il pense, en conséquence, qu'on peut dire *une cabaleuse*. Nous sommes de son avis.

**CABANE.** Subst. f. Voltaire a remarqué que *cabane* est agréable et du haut style, et que *taudis* est une expression du peuple. Cette différence est sensible dans les deux traductions de la strophe d'Horace, *Pallida mors*, la première par Racan, la seconde par Mallerbe. Racan dit (*Ode bachique à M. Ménars*, 37) :

Les lois de la mort sont fatales  
Aussi bien aux maisons royales  
Qu'aux *taudis* couverts de roseaux.

Mallerbe dit bien mieux (*Consolation à M. du Périer*, 77) :

Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,  
Est sujet à ses lois.

**CABANON.** Subst. m. On donne ce nom dans quelques prisons, et particulièrement à Bicêtre, à des cachots très-obscurs dans lesquels on enfermait certains prisonniers.—Le peuple dit par corruption *galbanon*.

**CABRER** (SE). **V.** pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il signifie figurément s'emporter de dépit ou de colère, se révolter contre un conseil, une remontrance. On a remarqué que *se cabrer* ne se dit figurément que d'un inférieur à l'égard de son supérieur.

**CACADE.** Subst. f. Au figuré, *faire une cacade* est une expression très-familière.

**CACHECTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Sang cachectique*.

**CACHER.** Subst. m. On ne prononce point le *t* final.

**CACHETER.** **V.** a. de la 4<sup>re</sup> conj. On double le *t* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet : *Je cachette, il cachette*; on ne met plus qu'un *t* lors que cette lettre est suivie de toute autre lettre : *Nous cachetons, j'ai cacheté*.

**CACOCYME.** Adj. des deux genres. Il suit tou-

jours son subst. : *Corps cacochyme, esprit cacochyme, humeur cacochyme.*

**CACOPHONIE.** Subst. f. Vice d'élocution. C'est ou la rencontre des lettres ou des syllabes qui se choquent d'une manière désagréable, ou la répétition trop fréquente des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. La cacophonie qui résulte de la rencontre de deux voyelles se nomme *hiatus* ou *bâillement*, comme dans *il alla à Arignon*.

La Harpe a remarqué des cacophonies dans les vers suivants de Voltaire :

Et d'un œil vigilant épiant sa conduite,  
Il la traite en esclave, et la traite à sa suite.  
(Oreste, act. I, sc. 1, 25.)

*L'œilant, épiant, il la traite, il la traite*, ces consonnes, si voisines les unes des autres, dit La Harpe, offensent les oreilles délicates (*Cours de littérature*).

Eh bien, cher Azéma, ce ciel parle par vous.  
(Semir., act. V, sc. 11, 41.)

Glaca sa faible main.  
(Idem, act. IV, sc. 11, 95.)

Depuis la mort d'un père, un jour plus plein d'effroi.  
(Oreste, act. II, sc. vi, 2.)

*Parler par, glaca sa, plus plein*, cacophonies suivant La Harpe (*Cours de littérature*). Si *plus plein* est une cacophonie, il doit être bien difficile d'écrire sans en faire.

**CADAVÉREUX, CADAVÉREUSE.** Adj. En prose, il se met toujours après son subst. : *Un teint cadavéreux, une odeur cadavéreuse.*

**CADEAU.** Subst. m. Férauld prétend que *cadeau* dans le sens de présent n'est pas du bel usage. Il se trompe. On dit très-bien *faire un cadeau*, à *quelqu'un*, pour dire lui faire un présent d'une chose que l'on pense lui devoir être agréable.

**CADENCE.** Subst. f. La mesure qui règle le mouvement de celui qui danse. Voltaire l'a employé pour signifier la mesure qui règle le mouvement de celui qui marche et qui parle.

Sa gravité marche et parle en cadence.  
(Enf. prod., act. 1, sc. 1, 28.)

*Cadence* est aussi un terme de belles-lettres. Ce mot signifie, dans le discours oratoire et dans la poésie, la marche harmonieuse de la prose et des vers, qu'on appelle autrement *nombre*. — La prose, sans être mesurée comme les vers, doit cependant être nombreuse, et l'orateur doit avoir soin de contenter l'oreille, dont le jugement est si facile à révolter. En effet, la plus belle pensée a bien de la peine à plaire lorsqu'elle est énoncée en termes durs et mal arrangés. Si l'oreille est agréablement flattée d'un discours doux et coulant, elle est choquée quand le nombre est trop court, mal soutenu, quand la chute est trop rapide. C'est ce qui fait que le style haché ne paraît pas être convenable aux orateurs.

**CADÈNE.** Subst. f. C'est, dit l'Académie, une chaîne de fer dont on attache les forçats, et elle ajoute qu'il est vieux. Férauld dit que c'est un mot purement provençal, et je crois qu'il a raison.

**CADIS.** Subst. m. On ne prononce point le *s*. Sorte de serge de laine.

**CADOLE.** Subst. m. Loquet. Ce mot n'est usité que parmi les serruriers, qui aujourd'hui disent aussi *loquet*.

**CADUC, CADUCQUE.** Adj. On fait sentir le *e* final.

Cet adj. peut précéder son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas un *caduc âgé*, mais on pourrait dire *la caducque vieillesse*.

**CAFARD, CAFARDE.** Adj. Le *d* final ne se prononce pas. Il suit ordinairement son subst. : *Un air cafard, une humeur cafarde.*

L'Académie le définit hypocrite, bigot. Il y a de la différence entre ces trois expressions. L'*hypocrite* joue la dévotion afin de cacher ses vices; le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins; le *bicot* se voue aux petites pratiques de la dévotion, afin de se dispenser des devoirs de la vraie piété.

**CAFETIER.** Subst. m. L'Académie le dit d'un marchand de rafraîchissements qui prépare le café. On ne dit plus aujourd'hui que *limonadier*, et *limonadier* en parlant d'une femme.

**CAGNARD, CAGARDE.** Adj. On mouille le *gn*. Il se met après son subst. : *Une vie cagnarde.*

**CAGARDER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille le *gn*.

**CAGOT, CAGOTE.** Adj. Il se met après son subst. : *Un air cagot, des manières cagotes*. L'Académie le définit, celui qui a une dévotion fautive ou mal entendue. — Le *cagot*, dit Roubaud, charge le rôle de la dévotion, dans la vue d'être impunément méchant ou pervers.

**CAGNEUX, CAGNEUSE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Pieds cagneux, jambes cagneuses, un homme cagneux, une femme cagneuse*. On mouille le *gn*.

\* **CAJOLABLE.** Adj. des deux genres. Susceptible d'être cajolé. Ce mot ne peut être employé que dans quelques circonstances particulières, comme dans cette phrase de J.-J. Rousseau : *Madame de Warens se mit à cajoler Grossi, qui pourtant n'était pas trop cajolable.* (*Confessions*, 1<sup>re</sup> part., liv. V, t. XIV, p. 264.)

**CALAMISTRER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est un vieux mot qui signifiait friser, mettre des cheveux en boucle, et dont on ne se sert plus aujourd'hui que pour jeter du ridicule sur une frisure faite avec trop d'affectation.

**CALAMITEUX, CALAMITEUSE.** Adj. Il suit ordinairement son subst. : *Des tempes calamiteux.*

**CALCAIRE.** Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. : *Terre calcaire, pierre calcaire.*

**CALCEL.** Subst. m. On prononce le *l* final. Aujourd'hui ce mot s'emploie fréquemment au figuré. On dit, en parlant d'une affaire qui n'a pas réussi, *vous avez fait un mauvais calcel*, pour dire, vous avez mal concerté vos mesures.

**CALCULABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son substantif.

**CALCULER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot se dit souvent aujourd'hui au figuré : *On calcule une affaire, on calcule ses démarches.*

**CALÉMBOUR.** Subst. m. C'est l'abus que l'on fait d'un mot susceptible de plusieurs interprétations; tel que le mot *pièce*, qui s'emploie de tant de manières : pièces de théâtre, pièce de vin, etc. Par exemple, en disant qu'on doit donner à un théâtre une fort jolie pièce de *deux sous*, on fera de ce mot l'abus que nous appelons *calémbour*. On peut s'amuser un instant de ces bagatelles, mais on ne doit y mettre ni prétention ni importance.

**CALICE.** Subst. m. On dit au figuré *boire le calice, avaler le calice, boire le calice jusqu'à la lie*.

Quoi! du *calice* amer d'un malheur si durable  
Faut-il boire à longs traits la lie insupportable?  
(VOLT., *Atz.*, act. V, sc. 111, 8.)

**CALLEUX, CALLEUSE.** Adj. qui se met toujours après le subst. : *Un ulcère calleux, un corps calleux.*

**CALME.** Subst. m. Féraud demande si l'on peut dire avec *calme*, comme on dit avec *tranquillité*, et il se déclare pour la négative. Je suis de son avis, et voici mes raisons. Le calme est causé par des objets extérieurs ou indépendants de la volonté. *Un malade est calme*, dit l'Académie, *lorsqu'il est sans agitation et sans douleur*. La tranquillité, au contraire, est dans la dépendance de la volonté de l'homme. Quelque trouble qui agite son âme, quelques inquiétudes qui le tourmentent, il peut devenir tranquille à force de réflexion, de courage et de philosophie; et dans cet état, il agit avec *tranquillité*. On ne peut donc pas dire qu'un homme *fait une action avec calme*, parce qu'il ne peut pas employer pour agir une chose qui ne dépend pas de lui; mais on peut dire qu'il agit dans le *calme*. On dit, au contraire, qu'un homme agit avec *tranquillité*, parce qu'en faisant l'action, il fait usage de la tranquillité qu'il s'est procurée.

**CALME.** Adj. des deux genres. *Des eaux calmes, un air calme*. Il ne se met guère qu'après son subst.

**CALOMNIATEUR.** Subst. m.; on dit au féminin *calomniatrice*.

**CALOMNIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il peut se dire en parlant des actions, des intentions, etc. : *On a calomnié mes intentions, on a calomnié mes démarches.*

**CALOMNIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été accusé calomnieusement, il a été calomnieusement accusé.*

**CALOMNIEUX, CALOMNIEUSE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Discours calomnieux, imputations calomnieuses*. On pourrait dire ces *calomnieuses imputations*.

**CALQUER, DÉCALQUER.** Verbes actifs. On confond quelquefois ces deux expressions, dont le sens est bien différent. *Calquer*, c'est transporter un dessin d'un corps sur un autre, en passant une pointe sur les traits du premier afin de les imprimer sur l'autre. *Décalquer*, c'est reporter les traits du dessin calqué sur un autre papier, sur une autre toile; c'est en tirer une contre-épreuve.

**CALUS.** Subst. m. On prononce le *s*.

**CAMP.** Subst. m. On prononce *can*.

**CAMPAGNARD, CAMPAGNARDE.** Adj. On ne prononce pas le *d* au masculin. Il suit ordinairement son subst. : *Un air campagnard, des manières campagnardes.*

**CAMPAGNE.** Subst. f. *Être en campagne* signifie être en mouvement, être hors de chez soi; et c'est dans ce sens qu'on dit que *les troupes sont en campagne*, comme on dit *il s'est mis en campagne pour découvrir ce qu'il cherche. Mettre ses amis en campagne. Il a mis bien des gens en campagne.* *Être en campagne*, en parlant d'un particulier, c'est être en voyage; *être à la campagne*, c'est être dans une maison de campagne pour y passer quelque temps.

**CAMPOS.** Subst. m. On ne prononce pas le *s*.

**CAMES, CAMUSE.** Adj. On ne prononce pas le *s* au masculin. Il se met après son subst. : *Un homme camus, une femme camuse, un chien camus.*

**CANAILLE.** subst. f. Ce mot, le plus trivial de la langue, a été employé une fois dans la tragé-

die (act. V, sc. II, v. 11, de la *Médée* de Corneille, *édit. de Voltaire*) :

Quoi! vous continuez, canailles infidèles!

ce qui n'autorisera aucun lexicographe à l'indiquer comme poétique. (*Examen crit. des Dict.*)

**CANARD.** Subst. m. On ne prononce pas le *d*.

**CANCER.** Subst. m. On prononce le *r*.

**CANDEUR.** Subst. f. L'Académie le définit *pureté d'âme*. — La *candeur* n'est pas la pureté d'âme, mais une qualité qui résulte de cette pureté. C'est la qualité d'une âme pure et innocente qui, pénétrée de l'amour de la vérité, et ne connaissant point l'abus que les autres en font, se montre constamment telle qu'elle est, sans précaution et sans défiance. *Agir avec candeur, une conduite pleine de candeur.*

**CANDIDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas un *candidé homme*, une *candidé femme*, une *candidé âme*; mais on pourrait dire un *candidé aveu*.

**CANDIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a avoué candidement sa faute, ou il a candidement avoué sa faute*. Il est peu usité.

**CANE.** Subst. f. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « On dit figurément et familièrement, qu'un homme a fait la *cane*, lorsqu'il a marqué de la peur dans une occasion où il fallait témoigner du courage. — Cela peut s'être dit populairement, mais cela ne se dit plus.

**CANIF.** Subst. m. On prononce le *f*.

**CANONIAL, CANONIALE.** Adj. On ne l'emploie point au pluriel masculin. Il suit toujours son subst.

**CANONIQUE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.

**CANONIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a toujours vécu canoniquement.*

**CANTATE.** Subst. f. Petit poème fait pour être mis en musique, contenant le récit d'une action galante ou héroïque. Il est composé d'un récit qui expose le sujet, d'un air en rondeau, d'un second récit, et d'un dernier air contenant le point moral de l'ouvrage.

**CANTATRICE.** Subst. f. Il se dit particulièrement des chanteuses italiennes distinguées par leurs talents, qui chantent dans les concerts ou les opéras. *Une célèbre cantatrice*. En parlant d'un homme, on dit *chanteur*.

**CAP.** Subst. m. On fait sentir le *p*.

**CAPABLE.** Adj. des deux genres. Il prend ordinairement un régime : *Capable de tout, capable du bien et du mal, capable de reconnaissance, capable d'exercer un emploi*. Il ne se met qu'après son subst.

**CAPACITÉ.** Subst. f. *Capacité*, avec la préposition de pour régime, a un sens actif. Il se dit de celui qui suit, et non de ce dont on est capable. On dit *la capacité de l'esprit pour les affaires*; mais on ne dit pas *la capacité des affaires*, quoiqu'on dise *être capable des affaires*, ou *des grandes affaires*. Ce substantif n'a point de pluriel. — Cependant, en matière bénéficiale, on dit : *Les titres et capacités d'un ecclésiastique*, pour signifier les actes et les prières qui servent à montrer qu'il est capable de posséder le bénéfice qu'il demande. (Acad., 1835.)

**CAPILLAIRE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Tuyaux capillaires, veines capillaires*. On ne mouille pas les *t*.

**CAPITAL, CAPITALE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Ville capitale, peine capitale.* Il fait *capitiaux* au pluriel : *Les points capitiaux, les péchés capitiaux.*

*Lettre capitale.* Voyez *Majuscule.*

**CAPITAN.** Subst. m. Fanfaron, faux brave. A l'occasion du vers suivant de Corneille,

Et dédaigne de voir le ciel qui le trahit.

(*Pomp.*, act. II, sc. II, 70.)

Voltaire a dit : On peut dédaigner de regarder un ami perfide ; mais dédaigner de regarder le ciel, parce qu'on se suppose trahi par le ciel, cela est d'un *capitan* plutôt que d'un héros. (*Remarg. sur Corneille.*)

**CAPITEUX, CAPITEUSE.** Adj. L'Académie dit *vin capiteux* et *liqueur capiteuse*. Féraud prétend que cet adjectif n'a point de féminin, et qu'il ne se dit que du vin. Je crois qu'il se trompe ; ce mot signifie *qui porte à la tête* ; on peut le dire de toute liqueur qui produit cet effet, et par conséquent de certaines bières.

**CAPITULAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Assemblée capitulaire, acte capitulaire.*

**CAPITULAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : Les chanoines *assemblés capitulairement*, ou *capitulairement assemblés*.

**CAPOT.** Subst. m. On ne prononce point le *t*.

**CAPRICE.** Subst. m. *Avoir des caprices, suivre ses caprices, dépendre des caprices d'autrui.*

Il se dit des êtres moraux : *Les caprices du sort, les caprices de la fortune, les caprices de l'amour.* Voyez *Fantaisie.*

**CAPRICIEUSEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a agi capricieusement.*

**CAPRICIEUX, CAPRICIEUSE.** Adj. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Cette capricieuse humeur. La Fortune, cette capricieuse divinité. Esprit capricieux. Un homme capricieux, une femme capricieuse.*

**CAPTIEUSEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe.

**CAPTIEUX, CAPTIEUSE.** Adj. Il se dit particulièrement des raisonnements et des discours qui tendent à séduire par de belles apparences.

On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Discours captieux, raisonnement captieux. Ce captieux raisonnement.*

L'Académie pense qu'il se dit aussi des personnes. Féraud dit qu'on ne le dit guère des personnes. Je pense qu'on peut dire *un homme captieux*, pour signifier un homme qui a l'art d'inclure en erreur, et de surprendre par des discours captieux.

**CAPTIF, CAPTIVE.** Adj. On prononce le *f* au masculin. En prose, cet adjectif suit toujours son subst. Delille a dit des *déponilles captives* ; l'expression me semble bien hardie.

Autour de cet amas de dépouilles *captives*

Se pressent les enfants et les mères plaignives.

(*Eneide*, II, 102.)

**CAPTIVITÉ.** Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel. Bossuet a dit *s'élever au-dessus des captivités*. On ne le dirait pas aujourd'hui.

**CAQUET.** Subst. m. On ne prononce point le *t*. La Bruyère l'a employé au pluriel, en le soulignant : *C'est une petite ville d'où l'on a banni les*

*caquets.* Aujourd'hui on dit *faire des caquets, écouter des caquets*, etc.

**CAQUETAGE, CAQUETRIE.** Le premier est un subst. m., le second un subst. f. L'Académie définit ces deux mots, action de caqueter. On dit *caquetage*, mais *caqueterie* est très-peu usité.

**CAR.** Conjonction. Elle sert à lier deux propositions, en indiquant la seconde comme raison de la première : *Il plaira, car il est aimable.*

**CARACTÈRE.** Subst. m. Le caractère d'un homme dépend des différentes qualités qui le modifient ; c'est par là qu'il est triste ou gai, vif ou lent, doux ou colére. Il en est de même des différents sujets que traite un écrivain. Ils sont susceptibles de différents caractères, parce qu'ils sont susceptibles de différentes modifications. Mais ce n'est pas assez de leur donner le caractère qui leur est propre, il faut encore les modifier suivant les sentiments que nous devons éprouver en écrivant. Un ambitieux ne parlera pas avec le même intérêt de la gloire et des plaisirs ; un avare, du gain et des divertissements ; un amant, de sa maîtresse et d'une personne pour laquelle il n'a que de l'estime. Le langage que nous tenons lorsque nous parlons de choses qui nous touchent, est bien différent de celui que nous tenons lorsque nous parlons de choses qui ne nous touchent pas ; et notre discours se modifie naturellement de toutes les choses qui se passent en nous. Sommes-nous accablés de tristesse, nos discours prennent la teinte sombre qui règne dans notre âme ; ils sont tristes comme nos pensées. La gaieté séduit-elle notre imagination par de riantes images, nos discours sont animés par la vivacité qui la caractérise ; ils reçoivent d'elle le reflet des couleurs dont elle brille.

Le caractère du style doit donc se former de deux choses : des qualités du sujet qu'on traite, et des sentiments dont un écrivain doit être affecté.

Chaque pensée considérée en elle-même peut avoir autant de caractères qu'elle est susceptible de modifications différentes. Il n'en est pas de même lorsqu'on la considère comme faisant partie d'un discours. C'est à ce qui précède, à ce qui suit, à l'objet qu'on a en vue, à l'intérêt qu'on y prend, et en général aux circonstances où l'on parle, à indiquer les modifications auxquelles on doit la préférence. C'est au choix des termes, à celui des tours, et même à l'arrangement des mots, à exprimer ces modifications ; car il n'est rien qui n'y puisse contribuer. Voudra-t-on, dans un cas donné, quel qu'il soit, il y a toujours une expression qui est la meilleure, et qu'il faut savoir saisir. Voyez *Tour, Style*.

**CARACTÉRISTIQUE.** Adj. pris substantivement. C'est un mot dont on se sert particulièrement en grammaire pour exprimer la principale lettre d'un mot, qui se conserve dans la plupart de ses temps, de ses modes, de ses dérivés, de ses composés. La caractéristique marque souvent l'étymologie d'un mot, et elle doit être conservée dans son orthographe, comme le *r* dans les mots *course, mort*, etc.

**CARDINAL, CARDINALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il fait *cardinaux* au pluriel masculin : *Les vertus cardinales, les points cardinaux.*

C'est aussi un terme de grammaire. On appelle *adjectifs de nombre cardinaux* les adjectifs qui servent à marquer la quantité des personnes ou des choses, et répondent à la question *combien y en a-t-il ?* Ce sont *un, deux, trois, quatre*, etc.

— Lorsqu'un nombre cardinal est précédé de *en*, l'adjectif qui suit ce nombre est ordinairement précédé de la préposition *de* : *Sur mille habitants, il n'y en a pas un de riche*. Avant un substantif, on supprime *de*, et l'on prend un autre tour. On ne dit pas *sur dix mille combattants, il y en eut cent de prisonniers*; mais il y en eut cent qui furent faits prisonniers, ou cent furent faits prisonniers.

**CARÈME-PRENANT.** Subst. m. Il ne change pas au pluriel, car il signifie des hommes masqués aux jours gras, quand le carême prend, c'est-à-dire. (*Grammaire des Grammaires*, p. 492.)

**CARESSANT, CARESSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *caresser*. Il se met ordinairement après son subst. : *Un enfant caressant, humeur caressante*.

**CARES-ER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon le père Bouhours, *caresser* et *faire des caresses*, ou *faire caresse*, ne sont pas synonymes. Le premier ne se dit qu'au propre, le second au figuré, et signifie traiter les gens d'une manière et d'un air qui montre qu'on les aime, qu'on les estime. *Le roi fit beaucoup de caresses à l'amiral*, et non pas *le caressa beaucoup*. Cette remarque paraît juste. — Il se dit figurément des choses.

... Que des justes dieux Zopire soit puni,

Si tu vois cette main, jusqu'ici libre et pure,

Caresser la révolte et flatter l'impudicité !

(VOLTAIRE, *Mahom.*, act. I, sc. I, 4.)

**CARNASSIER, CARNASSIÈRE.** Adj. En prose, il se met après son subst. : *Animal carnassier, des oiseaux carnassiers*.

**CARRÉ, CARRÉE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Figure carrée, table carrée, bonnet carré*.

Cet adjectif exprimant une qualité absolue, n'est susceptible ni d'extension ni de restriction; et par conséquent ne peut être employé ni au comparatif ni au superlatif, c'est-à-dire avec les mots *plus*, *extrêmement*, *infinitement*, *moins*, *aussi*, *autant*, *si*, *combien*, ou avec tout autre mot qui exprime le plus ou le moins.

**CARRELER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe on double la lettre *l* toutes les fois qu'elle est suivie d'un *e* muet ou du son d'un *e* muet : *Je carrelle, tu carrelles, ils carrelent; je carrellerai*, etc.

**CARRÈMENT.** Adv. Il se écrit qu'après le verbe. *Cela est planté carrément*, et non pas *cela est carrément planté*.

**CARRIÈRE.** Subst. f. Voltaire a dit :

L'un et l'autre à ces mots, dans un char de lumière,

Des dieux en un moment traversent la carrière.

(HENRI, VII, 41.)

..... Ce gendarme effronté

Qui sous le nom d'une belle suivante,

Donne carrière à sa langue impudente,

(ENF. PROD., act. I, sc. IV, 54.)

On dit aussi *donner carrière à ses idées*, à son imagination.

**CARTAYER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe on conserve l'y qui est dans l'infinitif, excepté avant un *e* muet ou le son d'un *e* muet : *Je cartaye, tu cartayes, il cartaye, ils cartayent; je cartayerai*, etc.

**CARTILAGINEUX, CARTILAGINEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**CARTOUCHE.** Il faut distinguer *cartouche*, substantif masculin, qui désigne un certain ornement de sculpture, de peinture ou de gravure, et *cartouche*, substantif féminin, qui signifie la charge

entière d'une arme à feu, ou un congé donné à un militaire.

**CAS.** Subst. m. Terme de grammaire. Il y a des langues, telles que la française, où les relations des noms entre eux sont marquées par l'ordre dans lequel ils sont énoncés, ou la place qu'on leur donne. Par exemple, quand je dis *Pierre aime Paul*, on comprend que *Pierre* est le sujet ou la personne qui fait l'action exprimée par le verbe *aime*, parce que ce nom est placé avant ce verbe; et l'on comprend que *Paul* est l'objet ou vient se terminer cette action, parce que ce nom est placé après ce même verbe. Il y a d'autres langues où les relations respectives des mots ne sont pas indiquées par leur place, mais par des terminaisons différentes. Ainsi en latin, on dirait *Petrus amat Paulum*, pour exprimer *Pierre aime Paul*. La terminaison *us* de *Petrus* indiquerait le sujet, la terminaison *um* de *Paulum* indiquerait l'objet; et l'on dirait que *Petrus* est à un cas que l'on appelle nominatif, et *Paulum* à un autre cas que l'on nomme accusatif. Lorsque les relations des noms sont marquées par la place qu'ils occupent dans la phrase, on ne saurait les faire changer de place sans détruire l'ordre qui fait qu'ils forment tel ou tel sens. Ainsi *Paul aime Pierre* voudrait dire autre chose que *Pierre aime Paul*, et *aime Pierre Paul* ne serait pas compris.

Au contraire, dans les langues qui ont des cas, quelque place que l'on donne aux noms, leurs terminaisons indiquent toujours leurs relations. Soit que je dise en latin *Petrus amat Paulum*, ou *Paulum amat Petrus*, ou *amat Petrus Paulum*, les terminaisons *us* et *um* feront toujours connaître que *Pierre* est le sujet, et *Paul* l'objet.

La langue française n'ayant point de cas, il est inutile de nous étendre sur cet article. Nous remarquerons seulement que les anciens grammairiens français, ayant voulu former la grammaire française sur le modèle de la grammaire latine, ont donné des cas à la première, parce que la seconde en a. Ils ont dit, par exemple, à l'occasion de la phrase citée ci-dessus, que *Pierre* est au nominatif parce qu'il répond au latin *Petrus*, et que *Paul* est à l'accusatif parce qu'il répond à *Paulum*.

La philosophie ayant étendu ses influences sur la philosophie comme sur les autres sciences, les grammairiens modernes ont banni de la grammaire française ces dénominations qui causaient de l'embarras sans produire aucune utilité. Cependant l'ancien système n'est pas encore tellement aboli, qu'il ne se retrouve plus ou moins dans quelques grammairiens et dans quelques dictionnaires. De là résultent souvent une confusion et un désordre qui déroutent ou rebutent les personnes qui veulent étudier notre langue. Féraud, en convenant que la suppression des cas et des déclinaisons est une chose raisonnable, ne les conserve pas moins en faveur des jeunes gens et des étrangers qui sont accoutumés à l'ancien système : comme si on facilitait l'étude d'une science en y laissant des dénominations sans objet, et des règles sans fondement. Nous avons tâché d'éviter dans notre ouvrage les inconvénients et les embarras qui résultent nécessairement de l'amalgame de l'ancien et du nouveau système. La grammaire y est traitée d'une manière uniforme, suivant les principes des grammairiens modernes, qui, depuis un demi-siècle, ont répandu tant de lumière sur cette science. En rapportant les opinions ou les décisions des auteurs, nous avons accommodé leurs expressions au système général de l'ou-

vrage, et nous avons fait notre possible pour ne rien laisser dans nos articles particuliers qui fût en contradiction avec les principes que nous avons adoptés.

*Cas* se dit aussi pour accident, aventure, conjoncture, occasion. On dit dans cette acception *au cas que*, et en *cas de*. On disait autrefois *en cas que*. Beauzée trouve avec raison une différence entre ces deux expressions, et décide qu'on ne doit pas dire *en cas que*. Il motive son opinion par ce principe, que tout ce qui exige un antécédent le suppose déterminé individuellement; or, il ne peut l'être que par article. *Au cas* renferme cet article; *au cas que*, c'est-à-dire *dans le cas que*; mais *en cas* n'a point d'article, il ne doit donc pas être suivi de *que*. Il faut donc dire *au cas que cela soit*, avec le subjonctif; et *en cas de refus*, avec la préposition *de* et un substantif.

**CAS, CASSE.** Adj. L'Académie dit qu'il est vieux; Féraud dit qu'il n'est plus d'usage au masculin; cependant Voltaire l'a employé (*Enf. prod.*, act. V, se. II) :

L'un vous traitait sa voix de pédagogue,  
L'autre braillait d'un ton *cas*, d'un air rogue.

**CASANIER, CASANIÈRE.** Adj. Il se dit toujours son subst. : *Vie casanière, humeur casanière.*

**CASÉÉUX, CASÉÉUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.

**CASSANT, CASSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *casser*. Il se met après son subst.

**CASSE-COU.** Subst. m. Ce mot étant composé d'un verbe et d'un substantif, le verbe ne peut prendre le *s* au pluriel; le substantif ne peut le prendre non plus, puisque la pluralité tombe sur les lieux où l'on est exposé à se casser le cou, et non sur les *cous*. Il faut donc dire au pluriel des *casse-cou*, et non pas des *casse-cous*.

**CASSE-CUL.** On peut appliquer à ce mot composé ce qu'on a dit sur le mot *casse-cou*.

**CASSE-NOSETTE, CASSE-NOIX.** Voyez au mot *Composé* le passage où il est question des substantifs composés d'un verbe et d'un substantif.

**CASSE-TÊTE.** Voyez *Casse-cou*. M. Lemaire est d'avis d'écrire *des casse-têtes* lorsqu'il s'agit de travaux fatigants qui *cassent la tête*, et *des casse-têtes*, quand il est question des armes propres à *casser les têtes*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 187.)

**CASTAGNETTES.** Subst. f. On mouille le *gn*. L'Académie met *castagnette* au singulier, et ne donne des exemples que du pluriel. *La castagnette*, au singulier, est une des deux ou trois palettes d'ardoise, de bois ou d'autre matière, dont on compose l'instrument nommé *castagnettes* au pluriel. *Jouer des castagnettes, danser avec des castagnettes.*

**CASUEL, CASUELLE.** Adj. Fortuit, accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas. — C'est un usage assez général, surtout à Paris, d'employer ce mot dans le sens de *fragile* : *La porcelaine est casuelle, ce vase est casuel*. Les grammairiens n'approuvent pas cette expression en ce sens.

**CATACHÈSE.** Subst. f. On prononce *catacrèse*. Figure de rhétorique. Les langues les plus riches n'ont pas un assez grand nombre de mots pour exprimer chaque idée particulière par un signe qui ne soit que le signe propre de cette idée. Ainsi l'on est souvent obligé d'emprunter le mot propre de quelque autre idée qui a le plus de rapport à celle qu'on veut exprimer; et cet emploi se fait par *catachèse*. Par exemple,

l'usage ordinaire est de clouer des fers sous les pieds des chevaux, ce qui s'appelle *ferrer un cheval*. Mais s'il arrive qu'au lieu de fer on se serve d'argent, on dit alors que *les chevaux sont ferrés d'argent*, plutôt que d'inventer un nouveau mot qui ne serait pas entendu. On ferra aussi d'argent une cassette, etc. Alors *ferrer* signifie, par extension, garnir d'argent un lieu de fer. On dit de même *aller à cheval sur un bâton*, pour dire se mettre sur un bâton de la même manière qu'on se place à cheval. *Purcuide* se dit non-seulement de celui qui tue son père, ce qui est le premier usage de ce mot; mais il se dit encore par extension de celui qui fait mourir sa mère, ou quelqu'un de ses parents, ou enfin quelque personne sacrée. Ainsi la *catachèse* est un écart que certains mots font de leur première signification, pour en prendre une autre qui y a rapport; et c'est aussi ce qu'on appelle *extension*. La raison rejette ces expressions, mais la nécessité les excuse; et le sens qu'on y attache sauve la contradiction qu'elles présentent.

**CATARRHAL, CATARRHALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Fièvre catarrhale.*

**CATARRHEUX, CATARRHEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Fièvre catarrhense, vieillard catarrheux.*

**CATASTROPHE.** Subst. f. C'est le changement ou la révolution qui arrive à la fin de l'action d'un poème dramatique et qui la termine. On n'attache plus à ce mot que l'idée d'un événement funeste.

**CATÉCHISME.** Subst. m. Voltaire a dit (*Épître*, XCVII, 67) :

Et dans l'Europe enfin l'heureux tolérantisme,  
De tout esprit bien fait devient le catéchisme.

**CATÉCHUMÈNE.** Adj. des deux genres. On ne prononce point le *h*.

**CATÉGORIQUEMENT.** Adv. On le met après le verbe : *Il a parlé catégoriquement*, et non pas *il a catégoriquement parlé*.

**CATHOLIQUE.** Adj. des deux genres. Au propre, il ne se met qu'après son subst. : *La foi catholique, la religion catholique.*

**CATHOLIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a prêché catholiquement*, et non pas *il a catholiquement prêché*.

**CAUCHEMAR.** Subst. m. On prononce *cochenar*.

**CAUSAL, CAUSATIVE.** Adj. Terme de grammaire. Il se dit des conjonctions dont on se sert pour rendre raison de ce qui a été dit : *Particule causative, conjonction causative.*

**CAUSE.** Subst. f. On dit dans le sens de préposition, à *cause de*, et à *cause que*. Le premier régit toujours un nom ou un pronom; le second régit l'indicatif : *A cause du mauvais temps, a cause qu'il fait mauvais temps.*

**CAUSEUR, CAUSEUSE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Homme causeur, femme causeuse, humeur causeuse.*

**CAUSTIQUE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst. Au figuré, il pourrait quelquefois se mettre avant : *Elle prétend, dans sa caustique humeur, etc.*

**CAUTELEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a agi cauteleusement*, et non pas *il a cauteleusement agi*.

**CAUTELEUX, CAUTELEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme cauteleux, un esprit cauteleux*. L'Académie ne le dit que des personnes et de ce qui a rapport aux personnes; je pense qu'on pourrait dire *une réponse caute-*

leuse; et alors on pourrait le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie.

**CAVALIER**, Subst. m. On dit au féminin *caratière*, en parlant d'une femme qui monte bien à cheval : *Cette femme est une bonne cavalière*. — L'Académie n'admet point ce féminin.

**CAVALIER**, **CAVALIÈRE**, Adj. Il se met après son subst. : *Un air cavalier, une réponse cavalière*.

**CAVALIÈREMENT**, Adv. Il se met ordinairement après le verbe : *On l'a traité cavalièrement*.

**CAVERNEUX**, **CAVERNEUSE**, Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Lieux caverneux, montagnes cavernueuses, corps caverneux*.

**CE**, Adj. démonstratif. Il fait au féminin *cette*, et *ces* au pluriel. *Ce* ne se met au masculin que devant les noms qui commencent par une consonne ou un *h* aspiré : *Ce roi, ce héros*. Devant une voyelle ou un *h* muet, on écrit et on prononce *cet* : *Cet ami, cet homme*. Il se dit des personnes et des choses.

Cet adjectif a toujours rapport à un nom exprimé ou sous-entendu, ou à quelques mots de la phrase qui le précèdent, ou qui équivalent à un nom. Dans *cet homme est mon ami*, *cette maison est agréable*, *ce jardin me plaît beaucoup*, *cet, celle* et *ce* ont rapport aux substantifs qui précèdent. Dans *il ne faut faire que ce qui est honnête*, *ce* a rapport à *des choses honnêtes*.

*Ce* se joint souvent au verbe *être*. Alors il se met quelquefois au commencement d'une proposition, soit pour lui donner plus de force, soit pour lier cette proposition à ce qui précède. Quand après avoir parlé des Phéniciens et décrit l'esprit d'industrie et d'invention qui distinguait ce peuple, je dis *ce furent eux qui inventèrent l'écriture*, cette proposition est liée par *ce* à ce que je viens de dire; elle ne le serait pas si je disais simplement *ils inventèrent l'écriture*. Si je dis *c'est le devoir d'un chrétien de pardonner à ses ennemis*, l'expression a plus d'énergie que si je disais simplement *le devoir d'un chrétien est de pardonner à ses ennemis*.

Lorsque de deux propositions, la première doit être qualifiée par la seconde, *ce* joint au verbe *être* se met au commencement de cette seconde proposition, pour indiquer ce rapport, marquer le caractère qualificatif de la proposition qu'il commence, et former sous ce point de vue la liaison des deux propositions. *Se dévouer à la cause de la philosophie est le devoir de tous les hommes qui pensent*; voilà deux propositions dont la dernière qualifie la première; mais on sent que ce rapport est bien mieux marqué, et que la liaison formée par ce rapport est bien mieux indiquée quand on dit : *Se dévouer tout entier à la cause de la philosophie, c'est le devoir de tous les hommes qui pensent*. C'est par le même principe qu'on dit, *boire, manger, dormir, c'est le partage de la brute; penser avec liberté, sentir avec délicatesse, agir avec courage, c'est le partage de l'homme*. Dans ces deux exemples, *ce* rassemble les idées partielles du premier membre, et les indique comme une seule chose, ce qui les singularise et les rend analogues au second.

Domergue prétend que dans cet exemple, *se dévouer entièrement à la philosophie, c'est le devoir de tous les hommes qui pensent*, *ce* n'est nécessaire que parce que *se dévouer*, qui est l'idée principale de la première proposition, étant accompagné de plusieurs compléments, se trouve trop éloigné de la seconde. Le *ce*, dit-il, sert dans cet exemple à rapprocher le plus qu'il est possible deux choses qu'il faut séparer le moins possible.

Mais, selon lui, lorsque les idées principales des deux propositions ne sont point séparées, ou qu'elles ne le sont que par un complément très-court, *ce* est inutile, parce qu'il n'y a point de rapprochement à faire. Ainsi l'on disait autrefois au parlement, qui condamnait au feu les outrages des philosophes, *brûler n'est pas répondre*.

Je pense que cet académicien s'est trompé : le *ce* est nécessaire moins pour le rapprochement des deux parties principales des propositions, que pour la liaison de ces deux propositions sous le rapport qui les caractérise. Il est vrai que l'on peut dire *brûler n'est pas répondre, nier n'est pas prouver*; mais il faut observer que ces phrases sont des phrases négatives, qui signifient que la première idée n'est pas semblable à la seconde; et que *ce* joint à *est*, étant particulièrement destiné à indiquer la liaison, la convenance des deux idées, figurera mal dans une phrase qui exprime disparité, disconvenance. On ne dit pas dans le sens négatif, *brûler ce n'est pas répondre, nier ce n'est pas prouver*; mais on dit dans le sens affirmatif, *penser c'est vivre, flatter c'est tromper*.

Quelquefois *ce*, au commencement d'une proposition qui est liée avec une proposition antécédente, semble n'indiquer qu'une personne ou une chose dont on a déjà parlé dans la première proposition : *J'aime Pierre, c'est un bon ami; ce c'est Pierre; je lis volontiers Racine et Despréaux, ce sont de grands poètes; ce est pour Racine et Despréaux*.

De la quelques grammairiens ont pensé que *ce* n'est pas une faute de substituer dans ces phrases *il* ou *ils* à *ce*.

Certainement ce ne serait pas une faute, si l'on n'avait pas intention d'indiquer une liaison entre les deux propositions; dans le cas contraire, c'en serait une. Si après avoir dit *j'aime Pierre*, je dis *il est bon architecte*, il n'y a point de faute si je ne veux marquer aucune liaison entre mon amitié pour lui et son habileté dans l'architecture. Mais si je dis *j'aime Pierre, il a pris soin de ma jeunesse*, je fais une faute si je veux marquer une liaison entre mon attachement pour Pierre et les soins qu'il a pris de ma jeunesse. Il faut donc que je dise, pour marquer cette liaison, *c'est lui qui a pris soin de ma jeunesse*. On ne peut donc pas, dans ces sortes de phrases, substituer indifféremment *il* ou *elle* à *ce*.

Si plusieurs substantifs au singulier suivent le verbe *être* précédé de *ce*, ce verbe se met au singulier : C'est *l'avarice et l'ambition qui troublent le monde*, et non pas *ce sont*, etc.

Si de ces substantifs le premier est au singulier : et l'autre ou les autres au pluriel, le verbe *être* se met aussi au singulier : C'est *la gloire et les plaisirs qu'il a en vue*. Si au contraire le premier est au pluriel, et les autres au singulier, le verbe se met au pluriel : *Ce sont les plaisirs et la gloire qu'il a en vue*. Cependant si le substantif pluriel est suivi d'un substantif singulier précédé d'une négation, le verbe se met au singulier : *Les dieux décident de tout, c'est donc les dieux et non pas la mer qu'il faut craindre*. (Fénel., *Téléme.*, liv. VI, t. I, p. 220.) C'est comme s'il y avait *ce n'est pas la mer, ce sont les dieux qu'il faut craindre*.

Mais si le substantif ou les substantifs sont au pluriel, le verbe se met aussi au pluriel : *Ce sont les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont torté le vice*. (Fénel., *Téléme.*, liv. XVIII, t. II, p. 216.)

Il faut observer que dans tous les exemples que

nous venons de citer, *ce* se rapporte aux substantifs qui le suivent : *C'est l'avarice et l'ambition qui troublent le monde*, c'est-à-dire *l'avarice et l'ambition est ce qui trouble le monde*; *ce sont les plaisirs et la gloire qu'il a en vue*, c'est-à-dire *les plaisirs et la gloire sont ce qu'il a en vue*.

Mais quand *ce* ne se rapporte pas aux substantifs qui le suivent, mais à un ou à plusieurs substantifs qui précèdent, alors le verbe *être* doit s'accorder en nombre avec ce substantif ou ces substantifs. Ainsi, quoiqu'on dise Féraud, Buffon a eu raison de dire, dans son *Histoire naturelle de l'homme* : *Les nègres blancs sont des nègres dégénérés de leur race, ce ne sont pas une espèce d'homme particulière et constante*. Ce est ici pour ces nègres blancs, ou pour ils, se rapportant à ces nègres blancs; et si l'on peut dire ces nègres blancs ne sont pas, ou ils ne sont pas une espèce d'homme particulière et constante, on peut bien dire aussi *ce ne sont pas*, etc.

Le temps du verbe *être* précédé de *ce* est déterminé par le temps du verbe suivant. Ainsi il faut dire *ce sera nous qui jouirons de ses bienfaits*, et non pas *c'est nous qui jouirons*. Ce fut *Cicéron qui sauva la république*, et non pas *c'est Cicéron qui sauva la république*.

Quand *ce* joint au verbe *être* est suivi d'un infinitif, d'un adverbe, ou de l'une des prépositions *à* ou *de*, la seconde partie de la phrase doit être jointe à la première par la conjonction *que* : *C'est autoriser le mal que de l'excuser, c'est là qu'il faut aller, c'est à vous qu'il veut parler, c'est de vous qu'il s'agit*. Voyez *Adjectifs démonstratifs*.

Lorsque *ce* est suivi d'un adjectif relatif *qui*, *que*, *dont*, quelquefois on le répète, et quelquefois on ne le répète pas au second membre de phrase. Voyez *Répétition*.

CECI, CELA. Adjectifs démonstratifs qui se disent des choses, comme *celui* et *celle* se disent des personnes. *Ceci* indique l'objet qui est le plus près de nous, et *cela* l'objet le plus éloigné.

Quelquefois *ceci* et *cela* se disent seuls, et sans rapport à la distance plus ou moins grande des objets : *Ceci m'étonne, cela me surprend*. En parlant d'un objet qu'on tient et qu'on montre, ou qu'on met entre les mains de celui à qui l'on parle, on dit *voyez ceci, examinez cela*. Alors *ceci* et *cela* ne signifient autre chose que l'objet que je vous montre, ou l'objet que je mets entre vos mains. On dit dans le même sens, que dites-vous de *ceci*? que pensez-vous de *cela*?

Dans le discours très-familier, *cela* se dit quelquefois avec rapport aux personnes : *Cette petite fille est une sotte, cela ne sait pas dire un mot. Il n'est bon qu'au palais; cela suit les lois, et voilà tant*. On dit aussi, en parlant d'un enfant, *cela ne fait que jouer, que rire*, etc.

On dit aussi, dans le langage familier, *c'est parler, cela; voilà parler, cela*; pour dire, voilà ce qui s'appelle parler clairement, avec courage, avec fermeté. Voyez *Adjectifs démonstratifs*.

CÉCITÉ. Subst. f. Voyez *Arengement*.

CÉDANT, CÉDANTE. Adj. verbal tiré du v. *céder*. Il ne se dit qu'en termes de pratique, et ne s'emploie guère que substantivement : *Le cédant et le cessionnaire*.

CÉDILLE. Subst. f. La cédille est une espèce de petit *e* que l'on met sous le *e* lorsque, par la raison de l'étymologie, on conserve le *e* devant un *a*, un *o* ou un *u*. Ainsi de *glace*, *glacer*, par la raison de l'étymologie, on conserve le *e* devant un *a*, un *o* ou un *u*. Ainsi de *glace*, *glacer*, on écrit *glaçant*, *glaçon*; de *menace*, *menaçant*; de *François*, *français*; de *recevoir*, *reçu*, etc. En ces

occasions, la cédille marque que le *e* doit avoir la même prononciation douce qu'il a dans le primitif. Par cette pratique, le dérivé ne perd point la marque caractéristique, et conserve ainsi la marque de son origine. (Dumarsais.)

CEindre. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *peindre*.

CEINT, CEINTE. Part. passé du verbe *ceindre*. Employé adjectivement, il regit la préposition de. *Le front ceint de lauriers, une vûle ceinte d'une muraille*.

CELA. Voyez *Ceci*.

CÉLÈBRE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme célèbre, une femme célèbre, un auteur célèbre, un célèbre auteur, un musicien célèbre, cette assemblée célèbre, cette célèbre assemblée*.

Ce mot regit quelquefois la préposition *par* et la préposition *pour* : *Célèbre par ses exploits, par ses vertus; célèbre pour sa piété, pour sa doctrine*.

Boileau a dit *célèbre en naufrages*.

Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu l'engages?

Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages.

[Eptre 1, 54]

Je crois qu'on ne peut pas plus dire *célèbre en naufrages*, que *célèbre en malheurs, en combats, en exploits* — comment pourrait-on mieux dire? L'usage et l'Académie permettent de dire *fameux en naufrages*. L'analogie est complète. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 285.)

CÉLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il fait au présent *je cèle*; au futur, *je célerai*. *Je ne vous célerai pas que...* (Dict. de l'Académie.)

CÉLESTE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Les globes célestes, les influences célestes, le courroux céleste, le céleste courroux*.

CELU, CELUI-CI, CELUI-LÀ. Adjectifs démonstratifs formes de *ce*. *Celui* est formé de *ce* et de *lui*, et son féminin *celle* de *ce* et de *elle*, à quoi on a ajouté *ci* et *là*, pour faire *celui ci, celui-là*.

*Celui* fait *ceux* au pluriel. Le féminin *celle* forme son pluriel par l'addition d'un *s*, *celles*. *Ci* et *là* n'admettent aucune variation.

*Celui, celle, ceux*, ont toujours rapport à un nom exprimé ou sous-entendu. Dans *celui qui vous parle*, le mot *homme* est sous-entendu; c'est comme s'il y avait *celui homme qui vous parle*, ou l'on voit que l'adjectif *celui* modifie le mot *homme* en le designant. Dans les phrases où le nom est ainsi sous-entendu, ces adjectifs ne se disent que des personnes.

Quand ces adjectifs se disent des choses, ils se rapportent toujours à un nom exprimé qui les précède ou qui les suit : *C'est une belle maison que celle que nous venons de voir; voilà ceux de mes livres que j'ai achetés hier*.

Ces adjectifs doivent nécessairement être suivis des mots *de, qui, que, dont, ci, là* : *Ce fut celui de tous les jeunes gens que j'aimais le plus*. (Fénelon.) *C'est celle qui demande à vous parler. Voilà ceux dont j'ai fait choix. Voyez celle-ci, examinez celle-là*.

Il suit de là qu'un nom, un adjectif ou un participe, ne doivent pas suivre immédiatement ces adjectifs. Ainsi l'on ne peut pas dire *celui homme, celui tableau*. On ne dira pas non plus : *En vous parlant de ces ouvrages, j'ai oublié ceux faits*

par mon oncle; il faut dire *ceux qui ont été faits par mon oncle*; ni ce grût n'est pas celui dominant, mais ce grût n'est pas celui qui est dominant.

*Celui-ci* et *celui-là* ne peuvent être suivis d'un adjectif conjonctif, lorsqu'il n'y a dans la phrase qu'une proposition dont ils sont le sujet. On ne peut pas dire *celui-ci qui disait, celui-là qui chantait*. Il faut dire *ou celui-ci disait, celui-là chantait, ou celui qui disait, celui qui chantait*.

Mais quand il y a deux propositions, *celui-là* ou *celui-ci* peut être par lui-même le sujet de l'une, et par le moyen d'un adjectif conjonctif, le sujet de l'autre. Ainsi l'on dira *ceux-là se trompent qui croient que... celui-là est heureux qui ne désire rien; ce qui revient à ceux-là se trompent, lesquels ceux-là croient que... celui-là est heureux, lequel celui-là ne désire rien*. On dit de même *celui-ci, qui est grand, me convient mieux que celui-là, qui est petit; c'est-à-dire, celui-ci me convient mieux, lequel celui-ci est grand, que ne me convient celui-là, lequel celui-là est petit*. On ne peut pas dire *ceux-là qui aiment Dieu gardent ses commandements*, parce que *ceux-là* et *qui* ne peuvent pas être le sujet de la première proposition; mais on dirait très-bien *ceux-là aiment Dieu qui gardent ses commandements*, parce que *ceux-là* serait le sujet de la première proposition, et *qui* le sujet de la seconde.

Il faut observer que dans les phrases telles que, *ceux-là se trompent qui croient... celui-là est heureux qui ne désire rien*, là est une particule surabondante qui ne sert qu'à appuyer davantage sur *celui*, mais qui ne change rien au sens. Dans ces phrases, on ne pourrait pas mettre *ceux-ci* ou *celui-ci* au lieu de *ceux-là* ou *celui-là*. C'est ce que Voltaire a remarqué à l'occasion de ce vers du *Menteur* (act. IV, sc. 1, 21) :

Si celle-ci venait qui m'a rendu sa lettre.

Il faudrait, dit-il, *celle-là* ou *celle*. Le mot *celle* ne doit pas se séparer de *qui*.

On dit aussi *c'est celui-là qui m'a volé, c'est celui-ci qu'il faut arrêter, c'est celui-là que je préfère*. Dans ces phrases il y a réellement deux propositions. C'est comme si l'on disait *voyez celui-là, lequel celui-là m'a volé; voyez celui-ci, lequel celui-ci il faut arrêter; voyez celle-là, laquelle celle-là j'ai en vue*.

Quand *celui-ci* et *celui-là* ont rapport à des personnes ou à des choses dont il vient d'être question dans le discours, *celui-ci* se dit de la personne ou de la chose qui a été nommée la dernière, et *celui-là*, de celle qui a été nommée auparavant : *Le magistrat et le guerrier servent également la patrie: celui-ci par son courage, celui-là par sa sagesse. L'agriculture et le commerce sont également utiles à un Etat: celui-ci enrichit ses habitants, celle-là les nourrit*. — « Quelquefois dans les énumérations on se sert de ces deux pronoms sans qu'ils aient rapport à un substantif exprimé : *Celui-ci meurt dans les prospérités et dans les richesses; celui-là dans la misère et dans l'amertume de son âme*. (Fléchier)

« Mais quand le pronom n'a rapport qu'à un seul substantif exprimé; peut-on indifféremment mettre l'un pour l'autre? » a *Grammaire nationale* se prononce pour l'affirmative, à propos de cette phrase de Pascal : *Si j'avais écrit les Pro-*

vinciales d'un style dogmatique, il n'y aurait eu que les savants qui les auraient lues, et ceux-là n'en avaient pas besoin. (Pensées, 11<sup>e</sup> Part., Art. XVII, § 78.) Il nous semble cependant que *ceux-ci* ne rendrait pas la pensée de Pascal; il veut opposer les savants à une autre classe de lecteurs; il y a donc dans sa pensée deux termes de rapport, l'un exprimé, l'autre sous-entendu, et c'est ce qu'il faut parfaitement comprendre par le pronom *ceux-là*, qui est l'indice d'un second terme. L'un de ces mots ne peut donc pas remplacer l'autre sans changer la nuance de l'idée. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 362.) Voyez *Adjectifs démonstratifs* CENDRE. Subst. f. Il se dit pour mort.

J'ai donné comme toi des larmes à sa cendre.

(VOLTAIRE, *Alz.*, act. I, sc. IV, 27.)

S'ils ont aimé Lénis, ils vengeront sa cendre.

(VOLTAIRE, *Oed.*, act. I, sc. III, 116.)

..... Arrête, et respecte ma cendre.

Quand il en sera temps je l'y ferai descendre.

(VOLTAIRE, *Scmir.*, act. III, sc. VI, 96.)

Cela signifie proprement, dit La Harpe, *je te ferai descendre dans ma cendre*; ce qui n'est pas français. Mais les idées de *cendre* et de *tombe* sont si voisines, que la pensée les confond par approximation, et se prête à l'ellipse qu'il faut supposer, *dans la tombe où est ma cendre*. Cette licence n'est peut-être pas une faute, mais n'est pas non plus une beauté. (*Cours de Littér.*)

CENDRÉ, CENDRÉE. Adj. Qui est de couleur de cendre. Il ne se met qu'après son subst.

CENLREUX, CENLREUSE. Qui est couvert de cendres. Il ne se met qu'après son subst. : *Son habit est tout cenlreux*.

CÉNÉBIQUE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Vie cénébique*.

CENSURABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une action censurable, une proposition censurable, cette censurable proposition*.

CENT. Adj. numéral des deux genres. *Cent* prend un *s* au pluriel, quand il est suivi d'un substantif pluriel, et on prononce le *s* quand ce substantif commence par une voyelle ou un *h* non aspiré : *Deux cents soldats, trois cents hommes*. Il faut observer qu'en ce cas, *cent* est regardé comme un substantif pris pour *centaine*; c'est comme si l'on avait *deux centaines de soldats, trois centaines d'hommes*.

Mais *cent* s'écrit sans *s* au pluriel, quand il est suivi d'un autre nombre, ou qu'il est employé dans les dates : *Deux cent vingt chevaux, l'an mil huit cent*. Il s'emploie quelquefois pour un nombre incertain, mais fort grand :

..... Cent fois la bête a vu l'homme hypocondre

Adorer le métal que lui-même il fit fondre.

(BOILEAU, *sat.* VIII, 267.)

CENTENAIRE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Nombre centenaire, prescription centenaire, possession centenaire*. Il se dit substantivement d'une personne qui a cent ans : *Un centenaire*.

CENTIÈME. Adj. des deux genres qui se prend substantivement. Comme adjectif, il précède ordinairement son subst. : *La centième année*. Comme substantif, il ne faut pas confondre le *trois-centième* avec les trois centièmes. Le *trois-centième de cent* est un tiers, puisque la trois-centième partie de cent est la même chose que la

troisième partie de un. *Les trois centièmes de cent sont trois*, puisque la centième partie de cent est un.

**CENTIME.** Subst. m. C'est a tort que plusieurs personnes le font féminin.

**CENTRAL, CENTRALE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Point central, ligne centrale*. Ou ne lui donne point de pluriel au masculin.

**CENT-SUISSES.** Subst. m. pl. Il se disait d'une partie de la garde du roi, qui était composée de Suisses, au nombre de cent. On disait, au singulier, *un Cent-Suisse*, pour dire un des Cent-Suisses (*Dict. de l'Acad.*)

**CER.** Subst. m. L'Académie ne dit pas si l'on prononce le *p*. Ferrand dit qu'on le prononce. Il nous semble qu'on ne le prononce que lorsque le mot se dit isolément ou à la fin d'une phrase. On ne prononce pas le *p* dans un *cerp de rigue*.

**CEPENDANT.** Adv. Dans le sens de pendant cela, pendant ce temps-là, il se met au commencement de la phrase : *Cependant l'ennemi approchait*. Dans le sens de néanmoins, toutefois, nonobstant cela, il se met à la tête du second membre de la phrase, ou après le verbe : *On disait qu'il ne viendrait pas, cependant il est venu*, ou *il est venu cependant*.

**CERQUEIL.** Subst. m. On prononce *cerqueil*. Il se dit figurément en parlant de la mort :

Dût sa témérité le conduire au cerueil.  
(VOLTAIRE, *Henri*, VIII, 367.)

On dit *creuser son tombeau*, mais on ne dit pas *creuser son cerueil*.

**CÉRÉMONIEUX, CÉRÉMONIEUSE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Un homme cérémonieux*.

**CERF.** Subst. m. Féraud dit, d'après l'Académie, que le *f* ne se prononce jamais dans ce mot. En 1762 l'Académie l'avait décidé ainsi ; mais en 1798 et en 1835, elle a décidé autrement. Elle ne fait point de remarque au mot *cerf*, et dit au mot *cerf-volant*, qu'il faut prononcer *cer-volant*, ce qui indique assez qu'aillieurs le *f* doit se prononcer dans ce mot. Cette dernière décision doit être préférée à la première. Le *f* se prononce à la fin du mot *cerf*, lorsque ce mot est dit isolément, ou qu'il se trouve à la fin d'une phrase. On dit un *cerf*, et non pas un *cer*. Mais on dit, sans prononcer le *f*, *cer dix cors*, et dans la plupart des expressions consacrées dans la vénerie, on ne prononce pas cette lettre, ce qui a sans doute donné lieu à l'erreur de l'Académie de 1762.

**CERF-VOLANT.** Subst. m. On prononce *cer-volant*. L'Académie ne donne aucun exemple du pluriel ; mais comme ce mot est composé d'un adjectif et d'un substantif, il doit faire au pluriel *cerfs-volants*.

**CERTAIN, CERTAINE.** Adj. Dans le sens de vrai, d'assuré, il se met toujours après son substantif : *Chose certaine, nouvelle certaine, avis certain*.

*Certain*, dans le sens de quelque, se dit des personnes et des choses, et se met toujours avant son subst. C'est un prépositif. *Certains gens, certaines choses*.

**CERTAINEMENT.** Adv. Dans le sens d'affirmation, il se met avant le verbe : *Certainement il a bien fait de se comporter ainsi*. Dans le sens de indubitablement, il se met après : *Savez-vous cela certainement?*

Quelques personnes disent *certainement que*. Cette locution n'est pas adoptée par le Lon

**CERTIFIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens affirmatif, il régit l'indicatif : *Je puis certifier que cela est*. Dans le sens négatif, il régit le subjonctif : *Je ne certifie pas que cela soit*. Dans le sens interrogatif, on peut le faire suivre de l'indicatif ou du subjonctif, selon la différente vue de l'esprit. Je dis *puis-je certifier que cela est?* lorsque je suis certain que la chose n'est pas ; et *puis-je certifier que cela soit?* lorsque je n'ai pas la certitude que la chose est.

**CERTITUDE.** Subst. f. *Avoir la certitude de quelque chose. Savoir une chose avec certitude*.

**CÉSSANT, CÉSSANTE.** Adj. verbal, tire du verbe *cesser*. Il se met après son subst. : *Toute affaire cessante*.

**CÉSSER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie donne pour exemple : *Sa fièvre est cessée, et la guerre a cessé de le tourmenter*. Cela veut dire que le verbe *cesser* prend tantôt l'auxiliaire *être* et tantôt l'auxiliaire *avoir*. Mais dans quel cas prend-il l'un ou l'autre? On se sert de l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer une action. On dit *la fièvre a cessé*, si l'on veut exprimer qu'elle a cessé d'agir. On dit de même *la goutte a cessé, les plaintes ont cessé, les chants ont cessé*. Mais si l'on veut exprimer l'état qui résulte de la cessation de l'action, on emploiera l'auxiliaire *être*, et l'on dira *sa fièvre est cessée, la peste est cessée, les fêtes sont cessées*. V. *Auxiliaire*.

Après ce verbe on peut supprimer *pas* ou *point*; cette suppression a lieu quand on ne veut pas exprimer une continuation absolue et non interrompue. Quand on dit d'un ouvrier qu'il *ne cesse de travailler*, cela veut dire qu'il emploie au travail tout le temps qu'il peut y employer. *Il ne cesse de travailler du matin au soir*, ne veut pas dire qu'il travaille du matin au soir continuellement et sans interruption, mais qu'il travaille continuellement, à l'exception des heures des repas. Mais si l'on voulait exprimer une continuation absolue de travail, sans aucune espèce d'interruption, il faudrait mettre *pas* : *Depuis deux heures, il n'a pas cessé de travailler. Il n'a pas cessé de travailler depuis son dîner*.

**CÉSURE.** Subst. f. On appelle ainsi un repos que l'on prend dans la prononciation d'un vers, après un certain nombre de syllabes. C<sup>2</sup> repos soulage la respiration, et produit une cadence agréable à l'oreille. Ce sont ces deux motifs qui ont introduit la césure dans les vers.

La césure sépare les vers en deux parties, dont chacune est appelée *hémistiche*, c'est-à-dire demi-vers, moitié de vers.

En français, la césure ou repos est mal placée entre certains mots qui doivent être dits tout de suite, et qui font ensemble un sens inséparable, selon la manière ordinaire de parler et de lire. Tels sont la préposition et son complément ; ainsi le vers suivant est defectueux :

Adieu, je m'en vais à... Paris pour mes affaires.

Il en est de même du verbe *est* qui joint l'attribut et le sujet, comme dans ce vers :

On sait que la chair est... fragile quelquefois.

Par la même raison, on ne doit jamais disposer le substantif et l'adjectif de façon que l'un finisse le premier hémistiche, et que l'autre commence le second, comme dans ce vers :

iris dont la beauté... charmante nous attire

Cependant, si le substantif faisait le repos du premier hémistiche, et qu'il fût suivi de deux adjectifs qui achevaient le sens, le vers serait bon, comme dans :

Il est une ignorance... et sainte et salutaire.  
(SACY.)

Ce qui fait voir qu'en toutes les occasions, la grande règle, c'est de s'en rapporter à son jugement.

Dans les grands vers, c'est-à-dire dans ceux le douze syllabes, la césure doit être après la sixième syllabe :

Jeune et vaillant héros... dont la haute sagesse.  
(BOIL., Disc. au roi, 1.)

Observez que cette syllabe doit être une syllabe pleine ; qu'ainsi le repos ne peut se faire sur une syllabe qui finirait par un e muet. Ou bien il faut alors que cet e muet se trouve à la septième syllabe, et s'élide avec le mot qui le suit :

Et qui seul, sans ministre... à l'exemple des dieux,  
Soutiens tout par toi-même... et vois tout par tes yeux.  
(BOIL., Disc. au roi, 2.)

Dans les vers de dix syllabes, la césure doit être après la quatrième syllabe :

Ce monde-ci... n'est qu'une œuvre comique  
Où chacun fait... ses rôles différents.  
(ROUSSEAU.)

Il n'y a point de césure prescrite pour les vers de huit syllabes, ni pour ceux de sept ; cependant on peut observer que ces sortes de vers sont bien plus harmonieux quand il y a une césure après la troisième ou la quatrième syllabe dans les vers de huit syllabes, et après la troisième dans ceux de sept.

Au reste, on ne parle ici que des vers de douze, de dix, de huit et de sept syllabes. Les autres sont moins harmonieux, et n'entrent guère que dans le chant et dans les pièces de caprice (Dumarsais).

CET. Voyez *Ce* et *Adjectifs démonstratifs*.

СЯ. Ces deux lettres prennent le son du *k* quand elles sont immédiatement suivies d'un *l*, *Chloris* ; d'un *n*, *Arachné* ; d'un *r*, *Chrysis*. Quand elles sont suivies d'un *m*, elles prennent le son du *g*, *drachme*. Dans les noms tirés de l'hébreu ou du grec, *ch* a le son du *k*, *Nabucho-donosor*, *Archétype*. Mais plusieurs mots de cette classe, étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* français ; tels sont : *archevêque*, *archidiacre*, *archiduc*, *archiprêtre*, *architecte*, *chérubin*, *chimie*, *chirurgien*, *Achille*, *Ezéchias*, *Machiavel* (d'où *machiavélisme*, *machiavélique*).

CHACUN, CHACUNE. Ce mot n'est point un pronom, comme le prétendent la plupart des grammairiens ; car il ne se met jamais à la place d'un nom. C'est un adjectif collectif distributif qui détermine tous les individus compris dans l'idée d'un nom commun à être pris distributivement avec rapport à un sens affirmatif ; au contraire d'*aucun*, *aucune*, qui les font prendre distributivement avec rapport à un sens négatif.

*Chacun* s'emploie seul avec relation à un nom commun connu, soit pour avoir été énoncé auparavant, soit pour être suffisamment déterminé

par les circonstances de l'énonciation. Ainsi, après avoir parlé de livres, on dira *chacun coûte six francs* ; après avoir parlé de Pierre et de Paul, *chacun d'eux y a consenti* ; après avoir parlé de dames, *chacune avait une parure différente* ; et l'on voit, dans ces phrases, que *chacun* est en concordance avec les noms communs *livre*, *homme*, *dames*, et qu'il en suit le genre. En ce sens, il se dit des personnes et des choses : *Chacune d'elles fut surprise*. Ces *tableaux* ont *chacun leur mérite*.

Quelquefois il s'emploie d'une manière absolue en apparence, comme quand on dit *chacun se plaint de son état*, *chacun se dit ami*, *chacun veut être heureux*. Mais le sens indique assez que dans ces phrases *chacun* se dit pour *chacun homme*. Dans ce cas, *chacun* se rapportant au nom commun *homme*, qui est du masculin, il ne peut être mis au féminin. Dans aucun cas il ne peut être mis au pluriel, parce qu'il désigne toujours des individus pris l'un après l'autre. On disait autrefois *un chacun* ; cette façon de parler n'est plus admise.

Quelquefois *chacun*, quoique toujours singulier, est tantôt suivi de *son*, *sa*, *ses*, *le*, *lui* ou *elle* ; et tantôt de *leur*, *leurs*, *eux* ou *elles*. On demande dans quels cas il faut employer l'un ou l'autre de ces mots. Doit-on dire, par exemple, *il a donné à chacun sa part*, ou à *chacun leur part* ; *ils ont apporté chacun son offrande* ou *chacun leur offrande* ; *il faut remettre ces livres, chacun à sa place*, ou *chacun à leur place* ; *les deux rois faisaient chanter le Te Deum, chacun dans son camp*, ou *chacun dans leur camp* ; *ils se rendirent chacun à sa poste qui lui était assigné*, ou *qui leur était assigné* ; *la loi lie tous les hommes chacun en ce qui les concerne* ou *en ce qui le concerne*, etc. ? C'est demander dans quel cas les adjectifs possessifs, ou tout autre mot susceptible d'un double rapport, peut être mis en rapport avec le nom collectif dont *chacun* est le distributif, ou avec le distributif lui-même. Par exemple, quand je dis *il faut remettre ces livres chacun à sa place*, je fais rapporter l'adjectif possessif *sa* à l'adjectif distributif *chacun* ; et si je dis, *il faut remettre ces livres chacun à leur place*, je fais rapporter l'adjectif possessif *leur* au nom collectif *livres*.

Toute difficulté sera donc levée, si l'on juge bien auquel de l'adjectif distributif ou du nom collectif doit se rapporter l'adjectif possessif, ou tout autre mot susceptible de l'un ou l'autre rapport.

Dans les phrases où le nom pluriel dont *chacun* est le distributif n'est exprimé ni par lui-même, ni par un pronom personnel, l'adjectif possessif ne peut se rapporter qu'au distributif *chacun* ; l'on dira par conséquent *il a donné à chacun sa part* ; *je donnerai à chacun sa récompense* ; *je récompenserai chacun selon son mérite* ; *après la cérémonie, toute la compagnie se retira chacun chez soi*, etc.

La difficulté ne peut donc avoir lieu que dans les phrases où l'on trouve l'adjectif distributif *chacun*, et le nom collectif pluriel dont il est le distributif, comme dans *les hommes ont beau demander conseil, ils agissent toujours chacun selon leur fantaisie, ou selon sa fantaisie*, où l'on voit dans la même phrase, et le nom collectif *hommes*, et l'adjectif *chacun* qui est le distributif de ce nom.

Dans ce cas, disent quelques grammairiens, il faut examiner auquel des deux, ou du nom ?

riel, ou du distributif singulier, répond plus directement le rapport de possession qu'on veut exprimer par l'adjectif possessif. S'il répond au distributif, employez *son, sa ses*; s'il répond au pluriel, *leur, leurs*, doit énoncer le rapport en question. La règle serait excellente si l'on nous faisait connaître en même temps les moyens de distinguer ces deux rapports différents.

D'autres grammairiens ont essayé de faire distinguer ces rapports, et ils ont dit : Le rapport de possession répond plus directement au distributif singulier lorsque *chacun* est placé après le régime du verbe. Alors le sens collectif exprimé par le pluriel est fini, et c'est au distributif *chacun* à remplir la fonction qui lui est propre, en représentant l'espèce entière distribuée en individus. Mais le rapport de possession répond plus directement au nom pluriel lorsque *chacun* est placé avant le régime; car alors le sens collectif n'est pas fini quand le distributif *chacun* se montre dans la phrase, et alors le sens collectif doit y régner jusqu'à la fin. D'après cette règle, il faudrait dire : *Il faut remettre ces livres chacun à sa place, et ces livres ont chacun leur mérite.*

Mais pour les verbes qui n'ont point de régime, ces grammairiens ont été tellement embarrassés, que pour montrer, par exemple, s'il faut dire *tous les juges ont opiné chacun selon ses lumières*, ou *tous les juges ont opiné chacun selon leurs lumières*, ils ont dit qu'il fallait connaître l'intention de l'auteur.

De ces diverses notions on peut, je pense, tirer une règle générale qui s'applique à tous les cas. Ou *chacun* est placé dans la phrase après un sens collectif fini, ou il y est énoncé avant que ce sens soit fini. Dans le premier cas, le possessif doit se rapporter au distributif *chacun*; dans le second, il doit se rapporter au nom collectif pluriel. Ainsi l'on dira : *Ils ont apporté chacun leur offrande. Il faut remettre ces livres-là chacun à sa place.* (Acad.) *Tandis que les deux rois faisaient chanter des Te Deum, chacun dans son camp.* (Volt., *Candide*, chap. III.) *Ils se rendirent chacun au poste qui leur était assigné. La loi lie tous les hommes chacun en ce qui le concerne. Tous les juges ont opiné chacun selon ses lumières; tous les juges ont donné leur avis chacun selon ses lumières; tous les juges ont donné chacun leur avis suivant leurs lumières.* Voyez *Adjectifs possessifs*.

On disait autrefois un *chacun dit*, un *chacun remarque*; cette façon de parler n'est plus usitée. La Harpe dit, dans son *Cours de littérature*, qu'un *chacun* n'est pas du style noble; il aurait dû dire qu'il est déplacé dans tous les styles.

**CHAGRIN.** Subst. m. Ce mot n'a de pluriel que dans le sens de peine, déplaisir :

De plus cruels soucis, des *chagrins* plus pressants  
Occupent mon courage et règnent sur mes sens.  
(Volt., *Catil.*, act. II, sc. 1, 27.)

La Harpe a dit, à l'occasion de ces vers : Des *chagrins* et des soucis ne règnent point sur les sens. (*Cours de littérature*.)

M. Lemaire est d'avis que le mot *chagrin*, dans le sens d'humeur, peut s'employer au pluriel, et il cite à l'appui de son opinion ce vers de Molière (*Misanthr.*, act. I, sc. vi) :

Dans vos brusques *chagrins* je ne puis vous comprendre.

**CHAGRIN, CHAGRINE.** Adj. Au masculin, il suit

toujours son subst. Au féminin, il peut le précéder : *La chagrine vieillisse.*

**CHAGRINANT, CHAGRINANTE.** Adj. verbal, tiré du v. *chagriner*; il ne se met qu'après son subst. : *Un homme chagrinant, une nouvelle chagrinate, des propos chagrinateurs.*

**CHAGRINER.** V. a de la 1<sup>re</sup> conj.

Phèdre ici vous *chagrine* et blesse votre vue.  
(Rac., *Phed.*, act. I, sc. 1, 35.)

**CHAÎNE.** Subst. f. *Mettre à la chaîne, tenir à la chaîne.*

Ils tiennent sous leurs pieds tout un peuple à la chaîne.  
(Volt., *Hour.*, VII, 329.)

Racine a dit *la chaîne du sang* (*Androm.*, act. I, sc. II, 404) :

Du sang qui vous unit je sais l'étroite chaîne.

L'Académie dit *la chaîne des idées*. On dit aussi *la chaîne des vérités*. En ce sens, il est mis pour enchaînement.

On appelle *chaîne des êtres créés*, cette gradation d'êtres qui s'élève depuis le plus léger atome jusqu'à l'Être suprême.

**CHAÎRE.** Subst. f. On dit *la chaire de vérité*; on dit aussi quelquefois *la chaire de l'erreur ou du mensonge*.

Vous, malheureux, assis dans la chaire empestée,  
Où le mensonge règne et répand son poison...  
(Rac., *Ath.*, act. III, sc. iv, 55.)

**CHALCOGRAPHIE, CHALCOGRAPHIE, CHALDAÏQUE.** Dans ces trois mots, *cha* se prononce *ca*.

**CHALEUR.** Subst. f. Je ne crois pas qu'on dise aujourd'hui, comme le prétend l'Académie, *chaleur de foie*, pour dire un mouvement de colère prompt et passager; mais on dit *la chaleur d'un transport* :

D'un coupable transport écoutant la chaleur.  
(Rac., *Iphig.*, act. V, sc. II, 72.)

Il se dit de la vivacité de l'esprit, et de ce qui exprime cette vivacité : *Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions figurées pour se faire entendre.* (J.-J. Rousseau.) *Dans ces poésies, les grandes idées sont rendues avec simplicité, et les sentiments élevés avec chaleur. Un style plein de chaleur.*

**CHALEUREUX, CHALEUREUSE.** Adj. Qui a beaucoup de chaleur naturelle. On a dit autrefois *chaleureux*; et l'Académie, dans la première édition de son Dictionnaire, disait indifféremment *chaleureux* et *chaleureux*. Ce dernier n'est plus usité, et le premier l'est fort peu, et seulement dans le langage populaire. — Il se dit encore au sens moral : *Paroles chaleureuses, style chaleureux.*

**CHALIT.** Subst. m. On ne prononce point le *t*.  
**CHAMAILLER, CHAMAILLIS.** Dans ces deux mots on mouille les *l*.

**CHAMARRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe se prend aujourd'hui en mauvais part, tant au propre qu'au figuré. *Un habit chamarré* est un habit ridicule et de mauvais goût. Il en est de même d'un discours chamarré d'antithèses et de métaphores. Voltaire a dit *chamarré d'orgueil* (*Indiscret*, sc. III, 16) :

Horace est un vieux fou, plutôt qu'un vieux seigneur,  
Tout chamarré d'orgueil, pétri de faux honneur,  
Assez bas à la cour, important à la ville.

**CHAMBRE.** Subst. f. On dit *un valet de chambre*, et non pas *un homme de chambre*; une *femme de chambre*, et non pas *une fille de chambre*. — J.-J. Rousseau a dit *en robe de chambre*, pour dire dans l'intimité, dans le particulier: *Les hommes changent de langage comme d'habits; ils ne disent la vérité qu'en robe de chambre; en habit de parade, ils ne savent plus que mentir*. Féraud trouve dans cette phrase l'emphase ordinaire de l'exagération coutumière de l'auteur. Ce jugement est bien dur.

**CHAMBRIÈRE.** Subst. f. L'Académie dit que c'est une servante de personnes de petite condition. Cette définition n'est point exacte; une *chambrière* est une servante qui a soin des chambres, qui sert dans la chambre, et qui ne fait pas la cuisine. Il y a des menages où l'on a une cuisinière et une *chambrière*, et cette *chambrière* est appelée femme de chambre par les femmes, qui croient par là se donner du relief. Féraud prétend que ce nom est bas, et qu'il n'y a que le peuple qui s'en sert. Cela n'est pas exact.

**CHAMP.** Subst. m. On ne prononce point le *p*. Figurement, *ouvrir un champ*, *ouvrir un vaste champ à quelqu'un*, c'est le mettre à même de se distinguer, d'acquiescer de la gloire:

Et que puisse bientôt le ciel qui nous arrête  
Ouvrir un champ plus noble à ce cœur excité  
Par le prix glorieux dont vous l'avez blâti!  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. II, 11.)

On dit aussi *le champ de la gloire*:

Dans le champ de la gloire, il ne fait que d'entrer;  
Il y marche en aveugle, on l'y peut égayer.  
(VOLT., *Bruil.*, act. I, sc. IV, 66.)

**CHAMPÊTRE.** Adj. des deux genres. On le met avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Lieux champêtres, maison champêtre, musique champêtre, séjour champêtre, hampêtre séjour; repas champêtre, champêtre repas*.

Achevons de dicter ces *champêtres* leçons.  
(DELILLE, *Georg.*, III, 63.)

J'obtiens souvent le prix des *champêtres* concerts.  
(GRESSET, *Eglog.*, II, 40.)

Voyez *Agreste*.

**CHANCELANT, CHANCELANTE.** Adj. verbal tiré du *v. chanceler*. Il se dit au propre et au figuré: *Marcher d'un pas chancelant, démarche chancelante, fortune chancelante, foi chancelante*.

On peut rarement le mettre avant son subst., et seulement au féminin: *Cette chancelante résolution*.

**CHANCELER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On double les *l* dans les temps de ce verbe ou cette lettre est suivie d'un *e* muet: *Je chancelle, je chancelle-rais, il chancelera, il chancellerait*; on ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet: *Je chance/ai, j'ai chance/é, ils chance/lèrent*. Racine a dit dans *Andromaque* (act. IV, sc. III, 27):

... Hé quoi! votre haine chancelle!

Et Montesquieu dans les *Lettres persanes*: *Les sens infatigables soutiennent la vertu lorsqu'elle chancelle*.

**CHANGEANT, CHANGEANTE.** Adj. verbal tiré du

*v. changer*. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Un homme changeant, un esprit changeant, humeur changeante, couleur changeante*.

**CHANGEMENT.** Subst. m. Féraud reproche à l'Académie de n'avoir pas mis être d'un grand changement, pour dire être fort chargé, en parlant du visage, et par rapport à la santé. Il prétend que cette locution est reçue dans le style familier. Je pense que Féraud est dans l'erreur à cet égard, et l'exemple qu'il cite ne fait que me confirmer dans mon sentiment.

**CHANGER.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* se prononce toujours comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Je changeais, changeons, et non pas je changeis, changons*. L'Académie dit *changer de résolution, changer d'avis*. Il semblerait, d'après cela, qu'on doit dire *changer de dessein, et on le dit en effet*. Mais Voltaire a dit, dans la *Mort de César*, *changer ses desseins* (Act. III, sc. V, 34):

Qui change ses desseins découvre sa faiblesse.

Racine a dit dans *Bérénice* (act. I, sc. III, 9):

Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice  
Change le nom de reine au nom d'imperatrice.

On ne dit point *changer au*, mais *changer en*. La vraie phrase en prose serait: *Changer le nom de reine en celui d'imperatrice*. Le seul cas où l'on dit *changer au*, c'est dans cette phrase proverbiale *changer du blanc au noir*; et dans cette phrase mystique, *le vin est changé au sang, le pain est changé au corps de Jésus-Christ*. (Luceau de Boisjerman.)

Racine a mieux dit dans *Athalie* (act. I, sc. I, 13)

L'audace d'une femme, arrêtant ce concours,  
En des jours l'énebreaux a changé ces beaux jours.

*Changer*, dans le sens de se défaire d'une chose pour en prendre une autre, demande la préposition *pour*, ou la préposition *contre*: *Il a changé sa vieille cuisselle pour de la neuve. Il a changé ses tableaux contre des meubles*. *Changer*, dans le sens de convertir une chose en une autre, demande la préposition *en*, comme nous venons de le voir.

*Changer* prend l'auxiliaire *avoir* lorsqu'on veut exprimer l'action: *Il a changé de visage, il a changé d'avis*.

Mais quand on veut exprimer l'état qui résulte de l'action, on emploie l'auxiliaire *être*: *Cet homme est changé à ne pas le reconnaître. Cette femme est bien changée depuis sa dernière maladie*.

**CHANTANT, CHANTANTE.** Adj. verbal tiré du *v. chanter*. Le *t* ne se prononce pas au masculin. Il ne signifie pas qui chante, mais qui se chante aisément. Il suit son subst.: *Un air chantant, une musique chantante*. Il signifie aussi qui est propre à être mis en chant: *Vers chantants, paroles chantantes*.

**CHANTEUR.** Subst. m. On dit *chanteuse* en parlant d'une femme; et *cantatrice* en parlant des célèbres chanteuses italiennes.

**CHANTONNER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il signifie *chanter à demi-voix*. Féraud prétend qu'on dit dans le même sens *chantiller*, et qu'il est même

plus usité que *chantonner*. Cependant il cite un exemple de *chantonner*, et il n'en cite point de *chantiller*. Ce dernier n'est pas usité.

**CHAOS.** Subst. m. Le *h* ne se prononce point, et le *s* final ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré.

**CHAPELER.** V. a. de la 4<sup>te</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe ou cette lettre est suivie d'un *e* muet : *Je chapelé, tu chapelles, ils chapelent, je chapelerais*. On ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *Je chapelais, je chapelai, j'ai chapelé*.

**CHAQUE.** Adj. Ce mot n'est proprement qu'un adjectif qui sert à marquer distribution ou partition entre plusieurs personnes ou plusieurs choses; il est des deux genres, mais il n'a point de pluriel, et précède toujours son substantif, dont il ne peut être séparé que par un autre adjectif : *Chaque homme, chaque personne, et chaque nouvel avis*.

*Chaque* ne doit pas être confondu avec *chacon*. En général, *chaque* doit toujours se mettre avec un substantif, auquel il a rapport. *Chacun*, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif.

**CHAR.** Subst. m. Selon l'Académie, on dit figurément *s'attacher au char de quelqu'un*, pour dire s'attacher à sa fortune. Racine a dit en ce sens *s'enchaîner* (*Iphig.*, act. II, sc. v, 38) :

Moi-même à votre char je m'étois enchaîné.

**CHARCUTIER.** Subst. m. **CHARCUTIÈRE.** Subst. f., et non pas *Charcutier, Charcutière*, comme on disait autrefois.

**CHARGER.** V. a. de la 4<sup>te</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* se prononce toujours comme *g*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je chargeais, chargeons, et non pas je charçais, chargons*.

**CHARITABLE.** Adj. des deux genres. Il peut précéder son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne peut pas dire *un charitable homme*; mais on dit *une charitable personne, un charitable avis*.

**CHARITABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a averti charitablement, ou on l'a charitablement averti*.

**CHARITÉ.** Subst. f. Quand il signifie la vertu que l'on appelle charité, il n'a point de pluriel. On dit, même en parlant à plusieurs personnes : *Je recommande ce malheureux à votre charité, et non pas à vos charités*. Il ne se met au pluriel que lorsqu'il signifie les actes de la charité, des aumônes : *Faire des charités*. On l'emploie aussi au plur. et dans cette façon de parler : *Prêter une charité, prêter des charités à quelqu'un*, pour dire le calomnier.

**CHARLES.** Nom propre. En prose, on l'écrit toujours avec un *s*. En vers, on conserve ou l'on supprime cette lettre, selon le besoin de la mesure.

**CHARMANT, CHARMANTE.** Adj. verbal tiré du v. *charmer*. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst. : *Un homme charmant, une femme charmante, lieux charmants; une charmante musique, une charmante société; une fête charmante, une charmante fête*. Voyez *Adjectif*.

**CHARME.** Subst. m. L'Académie a confondu

*charme*, puissance secrète qui attire, avec *charmes, attraits, appas*. Quand Racine a dit (*Androm.*, act. II, sc. v, 49) :

Quel charme, malgré vous, vers elle vous attire ?

il n'a pas entendu parler des attraits, des appas; en ce sens, *charme* n'a point de pluriel; mais *charmes*, dans le sens d'attraits, d'appas, ne se dit qu'au pluriel. On ne dit pas qu'une femme a un charme, mais qu'elle a des charmes.

Voltaire a fait un heureux emploi de ce mot dans les vers suivants (*Hz.*, act. IV, sc. II, 22) :

Peut-être une Espagnole eût promis davantage :  
Elle eût pu prodiguer les charmes de ses pleurs.

On a reproché à d'Alembert d'avoir dit dans son parallèle de Despreaux, Racine et Voltaire : *Cette facilité délicate pour l'esprit et pour l'oreille est un des principaux charmes que la lecture de Racine fait éprouver*. C'est là, dit Linguet, un barbarisme de phrase, pour emprunter une expression de M. de Voltaire. On dit *éprouver de l'ennui, de la crainte, de la joie*, parce que ces sentiments sont le résultat d'un principe qui affecte l'âme : mais on ne peut dire *éprouver des charmes*, parce que les charmes sont ce principe même.

**CHARNER.** V. a. de la 4<sup>te</sup> conj. Voltaire a dit (*Épître XXV, 1*) :

L'heureux talent dont vous charmez la France.

Quoique cette phrase n'ait point d'exemple analogue dans le *Dictionnaire de l'Académie*, je pense qu'elle peut être admise en poésie. En prose, il faudrait dire : *Il charme toute la France par son talent ou par ses talents*.

**CHARMILLE.** Subst. f. Ou mouille les *l*.

**CHARNAGE.** Subst. m. Ce mot, que l'Académie donne comme une expression populaire qui veut dire le temps auquel il est permis de manger de la chair, est vieux, et n'est plus usité nulle part.

**CHARNEL, CHARNELLE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Appétit charnel, plaisirs charnels*.

**CHARNELLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe.

**CHARNU, CHARNE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Un corps charnu, des pruneaux charnus*.

**CHARRETTE.** Subst. f. On ne prononce qu'un *r* dans *charrette, charretée, charretier, charron, charrie*, etc. L'Académie les écrit avec deux *rr*, et tous les lexicographes, religieux imitateurs de l'Académie, les ont écrits avec deux *rr*. Peut-être l'Académie actuelle nous permettra-t-elle de les écrire comme on les prononce. En attendant le code qu'elle nous prépare, soumettons-nous. — Dans sa nouvelle édition, l'Académie a conservé à ces mots leur orthographe.

**CHARTRE.** Subst. f. L'Académie nous dit qu'il est vieux. On disait autrefois *cartre* ou *chartre*, pour dire prison; et nous avons des vestiges de cette signification dans le nom de saint Denis de la Chartre, que l'on a donné au lieu où l'on croit que saint Denis a été mis en prison. Ce mot vient du latin *carcer*.

Mais on appelait *charte*, du latin *carta*, les actes publics, les pièces authentiques, les lettres, privilèges et autres choses de cette espèce. Dans la suite, on a dit *chartre* par corruption, et aujourd'hui l'Académie appelle *chartre* ou *charte*

les anciens titres, les anciennes lettres patentes des rois, des princes, etc. L'Académie a fait prévaloir le mot *chartre*. Étymologie devrait faire préférer *charte*. — Ch. Nodier est aussi d'avis qu'il ne faut employer le mot *chartre* que dans le sens de prison, ou en parlant du *tabès* des enfants. Au reste, dans les ouvrages de paléographie récemment publiés, et notamment dans celui de M. Natalis de Wailly, c'est toujours le mot *charte* qu'on emploie pour désigner les anciens actes; et quoique l'Académie dise l'*Ecole des Chartres*, la société des anciens élèves de cette école a donné le titre de *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* au recueil périodique qu'elle publie.

CHARTRIER. Subst. m. On disait autrefois *cartrier*, pour prisonnier et geôlier, du latin *carcerarius*. Quand l'usage abusif de dire *chartre* pour *charte* a été introduit, on a dit *chartrier*, pour signifier le lieu où l'on conserve les chartes, c'est-à-dire, les anciens titres, lettres patentes, etc.; et ce mot est venu jusqu'à nous. Si l'on préférait le mot *charte* à celui de *chartre*, il faudrait dire *chartier* au lieu de *chartrier*. Mais ce dernier est reçu depuis trop longtemps pour qu'on parvienne aisément à le changer; et son analogie avec le mot *chartre* le fera probablement conserver. Voyez *Chartre*.

CHASSE. Subst. f. L'Académie dit également *donner la chasse aux ennemis*, et *donner la chasse aux vaisseaux ennemis*. Sur terre, on dit *donner la chasse aux ennemis*. Mais en terme de marine, *chasse se* dit d'un vaisseau qui en poursuit un autre; alors on dit *donner chasse*, et non pas *donner la chasse*. On dit du vaisseau qui poursuit qu'il *donne chasse*, et de celui qui fuit, qu'il *prend chasse*. Quand le vaisseau qui *prend chasse* continue de tirer sur celui qui lui *donne chasse*, on dit qu'il *soutient chasse*.

CHASSE-COUSIN. Subst. m. On le dit familièrement d'un vin qui est si mauvais, qu'il engage les gens à qui on en fait boire à ne plus revenir. Ce mot composé, se disant du mauvais vin, et non de différentes sortes de vins, n'a point de pluriel.

CHASSE-MARÉE. Subst. m. On dit au pluriel *des chasse-marée*, c'est-à-dire des voituriers qui chassent la marée, qui amènent la marée. La pluralité tombe sur voiturier, qui est sous-entendu. Ils n'apportent pas *les marées*, mais *la marée*.

CHASSE-MOUCHES. Subst. m. L'Académie écrit au singulier *chasse-mouche*, et cependant elle le définit, petit balai avec lequel on chasse *les mouches*. D'après cette définition, il faut écrire *chasse-mouches* au singulier comme au pluriel.

CHASSER. V. a. et n. On dit activement *chasser le cerf*, *le sanglier*, *le chevreuil*, *le renard*, *le lièvre*; et cela veut dire poursuivre ces animaux avec des chiens et tâcher de les forcer, ou de les tuer au passage. On dit neutralement *chasser aux perdrix*, *aux bécasses*, *aux oiseaux*, *au lièvre*, etc., c'est-à-dire chercher ces animaux pour les tuer quand on les rencontre, ou les attirer dans des filets pour les prendre. *Il y a, dit Buffon, deux espèces de loups cerviers; les uns plus grands, qui chassent et attaquent les daïms et les cerfs; les autres plus petits, qui ne chassent guère qu'au lièvre.*

CHASSEUSE. Subst. m. En prose, en parlant d'une femme, on dit une *chasseuse*; en poésie, on dit *chasseresse* :

..... La jenne *chasseresse*  
Que vous me dépeignez, nous n'avons dans ces bois

Ni rencontré ses pas, ni reconnu sa roie.  
(DELLIL, *Énéid.*, l. 446.)

CHASSIEUX, CHASSIEUSE. Adj. qui ne se met qu'après son subst.

CHASTE. Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dirait pas *un chaste homme*, *une chaste femme*; mais on dit *une chaste épouse*, *un chaste amour*; on dit *être chaste de corps et d'esprit*.

Féraud prétend, d'après une vieille remarque de Ménage, que *chaste* ne se dit presque plus des personnes. L'Académie n'est pas de cet avis; elle met *un homme chaste*, *une femme chaste*, et nous pensons qu'elle a raison.

CHASTEMENT. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a toujours vécu chastement*.

CHASTETÉ. Subst. f. Ce substantif n'a point de pluriel.

CHATAIN. Adj. m. On ne s'en sert que pour exprimer cette couleur de cheveux qui est entre le blond et le noir, et qui se rapproche de la teinte de la châtaigne : *Cheveux châtains*. Cet adjectif ne prend pas la marque du pluriel quand il est suivi d'un autre adjectif qui le modifie : *Des cheveux châtains clairs*, *châtains cendrés*.

CHAT-BUANT. Subst. m. Les *t* ne se prononcent pas, et le *h* du second mot est aspiré. Ce mot étant composé d'un substantif et d'un adjectif, l'un et l'autre doit prendre la marque du pluriel. On dit des *chats-buants*.

CHATOUILLEMENT. Subst. m. On mouille les *l*.  
CHATOUILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les *l*. L'Académie dit que ce mot signifie figurément dire des choses qui plaisent, qui flattent. Féraud prétend qu'il est peu usité dans cette acception. Il se dit mieux des choses que des personnes.

Ces noms de roi des rois, et de chef de la Grèce,  
*Chatouilloient* de mon cœur l'orgueilleuse foiblesse.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 79.)

La louange *chatouille* et gagne les esprits.  
(LA FONT., liv. I, fab. XIV, 5.)

Un auteur vertueux, dans ses vers innocents,  
Ne corrompt point le cœur en *chatouillant* les sens.  
(BOILL., *A. P.*, IV, 105.)

CHATOCILLEUX, CHATOUILLEUSE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme chatouilleux*, *une affaire chatouilleuse*, *une question chatouilleuse*.

CHATOYANT, CHATOYANTE. Adj. verbal tiré du verbe *chatoyer*. Il suit ordinairement son subst. : *Couleur chatoyants*.

CHATOYER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est une expression tirée de l'œil du chat, et transportée dans la connaissance des pierres. C'est montrer, dans une certaine exposition à la lumière, un ou plusieurs rayons brillants, colorés ou non colorés au dedans ou à la surface, partant d'un point comme centre, s'étendant vers les bords de la pierre, et disparaissant à une autre exposition.

CHAUD, CHAUDE. Adj. Il se met après son subst. : *Temps chaud*, *eau chaude*, *fer chaud*. Selon l'Académie, on dit qu'un homme est *chaud de vin*, pour dire qu'il a un peu trop bu. Cette façon de parler est très-peu usitée. Voyez *Embrasé*.

CHAUDEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est vêtu chaudement*,

ou *il est chaudement vêtu*. — *Il a suivi chaudement cette affaire*, ou *il a chaudement suivi cette affaire*. Voltaire dit, dans ses *Remarques sur Corneille*, que cet adjectif est proscrié du style noble.

**CHAUFFE-CIRE.** Subst. m. Ce mot étant composé d'un verbe et d'un substantif, et la pluralité ne tombant point sur le substantif, on doit écrire des *chauffe-cire*.

**CHAUME.** Subst. m. On dit *naître sous le chaume*, *rièrre sous le chaume*; mais je ne crois pas qu'on dise, comme l'a dit Voltaire, *naître aux chaumes*:

La fille qui naquit aux chaumes de Xantere.  
(*Epttre* LXXXVII, 18.)

**CHASSE-PIED.** Subst. m. Ce mot étant composé d'un verbe et d'un substantif, et la pluralité ne tombant point sur le substantif, mais sur l'instrument nommé ainsi, on doit écrire des *chasse-pied*.

**CHAUSSES.** Subst. f. pluriel. Vieux mot qui s'est dit d'abord des bas, de la chaussure des jambes, et ensuite du vêtement de l'homme, depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Ce mot, en ce sens, n'est plus usité que dans quelques expressions proverbiales. On l'a remplacé par les mots *bas*, *culotte*, *pantalon*.

**CHAUSSE-TRAPE.** Subst. f. Ce mot est composé d'un verbe et d'un substantif. Le verbe ne prend point de *s* au pluriel, mais le substantif en prend un : *Des chausse-trapes*.

**CHAUVÉ.** Adj. des deux genres. L'Académie le définit, qui n'a plus de cheveux, ou qui n'en a guère. D'après cela, on pourrait dire d'un homme qui s'est fait raser toute la tête, ou une très-grande partie de la tête, qu'il est *chauvé*; car un tel homme n'a plus de cheveux ou n'en a guère. On sent l'inexactitude de cette définition. Un *homme chauvé* est un homme dont les cheveux sont tombés, surtout du devant de la tête, sans qu'il y ait lieu d'espérer qu'ils reviennent, ce qui est causé ordinairement par une maladie, par le grand âge, etc. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme chauvé, une femme chauve, une tête chauve*.

**CHAUVÉ-SOURIS.** Subst. f. Ce mot étant composé d'un substantif et d'un adjectif, l'un et l'autre prend la marque du pluriel : *Des chauvé-souris*. — « Il faut dire aux étrangers qu'il n'est pas permis de lui faire subir une inversion sur lui-même, et d'écrire *souris-chauve*, comme La Fontaine, dans sa mauvaise fable du *Buisson*. (Liv. XII, fable vi, 38.) »

(Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

**CHEF.** Subst. m. On prononce le *f*.

**CHEF-D'ŒUVRE.** Subst. m. Le *f* ne se prononce pas. Ce mot étant composé de deux substantifs unis par une préposition, le premier doit prendre un *s* au pluriel, le second n'en doit point prendre : *Des chefs-d'œuvre*. On dit absolument et par manière de raillerie ou de reproche, *vous avez fait là un beau chef-d'œuvre*; mais quand le mot *chef-d'œuvre* est joint par la préposition de à un autre substantif, il peut se prendre en bonne ou en mauvaise part. *Un chef-d'œuvre d'habileté, un chef-d'œuvre de bêtise*.

**CHEF-LIEU.** Subst. m. On prononce le *f*. Ce mot étant composé de deux substantifs, sur lesquels tombe également la pluralité, on doit écrire des *chefs-lieux*; ce sont plusieurs lieux, et ces lieux sont *chefs*.

**CHÈMER** (se). V. pronominal. On disait autrefois *chêmer*, pour maigrir, tomber en étisie. Ce mot n'est plus usité.

**CHEMIN.** Subst. m. Ce mot s'emploie souvent au figuré :

L'oreille est le chemin du cœur.  
(*VOLT., Epttre* XLVII, 41.)

Aricie a trouvé le chemin de son cœur.  
(*RAC., Phéd.*, act. IV, sc. vi, 11.)

Se peut-il qu'un soldat de ce monstre imposteur  
Ait trouvé malgré lui le chemin de mon cœur!  
(*VOLT., Mahom.*, act. III, sc. VIII, 38.)

**CHEMINER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Faire du chemin. Féraud reproche à l'Académie de n'avoir pas remarqué que ce mot est vieux. Il a tort; quelque vieux qu'il soit, il est nécessaire, et nous n'avons rien pour le remplacer. Il y a de la différence entre un *homme qui chemine bien*, et un *homme qui marche bien*; d'ailleurs ce dernier est équivoque. *Les chameaux d'Arabie*, dit Buffon, cheminent quatre jours sans bière.

Si ce mot est vieux, je crois que c'est au figuré. On ne dit plus *cet homme chemine bien*, pour dire cet homme sait aller à ses fins, fait ce qu'il faut pour s'avancer. On dit *cet homme va son chemin, va bien son chemin*; et l'on ne dit pas, comme le prétend l'Académie, qu'un *poème, qu'une oraison chemine bien*, pour dire que l'ouvrage est bien suivi, que les parties en sont bien disposées. On dit *ce discours, ce poème est bien suivi*.

**CHENIL.** Subst. m. Le *l* ne se prononce pas.

**CHEUÉ, CHEUÉ.** Adj. Ce mot est vieux prose. On l'emploie encore en vers :

Ce vieillard cheuü qui s'avance,  
Le Temps, dont je subis les lois  
(*VOLT., Epttre* XLV, 19.)

**CHEPTEL.** Subst. m. Le *p* ne se prononce pas.

**CHER, CHÈRE.** Adj. Dans le sens de tendrement aime, cet adjectif, lorsqu'il est employé sans régime, précède toujours son subst. : *Mon cher ami, ma chère amie, mon cher oncle, ma chère nièce*. Mais quand il est suivi d'un régime, il suit son subst. : *Un homme cher à sa famille*. Dans les autres sens de cet adjectif, il suit toujours son subst. : *Une marchandise chère, ce marchand est cher*. Il faut en excepter l'expression *chère année*, que l'on emploie quelquefois pour dire une année pendant laquelle le blé a été beaucoup plus cher qu'à l'ordinaire.

*Cher* se prend adverbialement : *Vendre cher, acheter cher*.

Vous m'avez vendu cher vos secours inhumains.  
(*RAC., Baj.*, act. V, sc. 1, 15.)

**CHECHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne se dit point au passif. On ne dit pas *je suis cherché, vous êtes cherchés*. On dit sans article *chercher querelle, chercher noise, chercher malheur, chercher fortune*, et ces expressions sont exclues du style noble, comme l'a remarqué Voltaire.

Le verbe *chercher* a des acceptions très-diverses. En voici quelques exemples :

Hélas ! quand son épée alloit chercher mon sein.  
(*RAC., Phéd.*, act. III, sc. 1, 12.)

Il tombe atteint d'un trait qui ne le cherchoit pas.  
(*DANIEL, Enéid.*, X, 1070.)

J'écarte des soupçons peut-être légitimes,  
Et je n'ai pas besoin de lui chercher des crimes.  
(VOLT., *Henr.*, II, 169.)

Maintenant je me *cherche* et ne me trouve plus.  
(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. II, 86.)

*Chercher* devant un infinitif régit la préposition à : *Il cherche à vous tromper.*

**CHECHER.** Subst. m. Il n'est guère employé que dans le style comique ou familier. En parlant d'une femme, on dit *chercheuse*.

**CHÈREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a payé chèrement sa faute, ou il a chèrement payé sa faute.*

**CHÉRI, CHÉRIE.** Adj. Il se met après son subst., et régit quelquefois la préposition de : *Chéri de sa famille, de ses voisins.*

**CHÉRISSEABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.

**CHERSONÈSE.** Subst. f. On prononce *kersonèse*

**CHÉTIIF, CHÉTIIVE.** Adj. On prononce le *f* du masculin. Il est du style familier, et peut se mettre avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une mine chétive, une chétive créature, faire une chétive récolte.*

Et moi, chétif, de vos suivants le moindre,  
Combien de fois, las ! me suis-je vu pointer  
De traits pareils.

(J.-B. ROUSS., liv. I, épît. III, 49.)

**CHÉTIVEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il a toujours vécu chétivement, ou il a toujours chétivement vécu.*

**CHEVALERESQUE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Courage chevaleresque, enthousiasme chevaleresque, ce chevaleresque enthousiasme.*

**CHEVAU-LÉGÈRES.** Subst. m. pl. Il se disait autrefois de certaines compagnies de cavalerie légère, qui faisaient partie de la maison du roi. On disait aussi, au singulier, *un cheval-léger*, un des cavaliers dont ces compagnies étaient composées. (*Dict. de l'Acad.*)

**CHEVELU, CHEVELUE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Racine chevelue.*

**CHEVELURE.** Subst. f. L'Académie le définit *les cheveux*. On a observé que cette définition est fautive, et qu'il fallait dire *tous les cheveux de la tête d'une personne.*

**CHEVILLE.** Subst. f. En poésie, on appelle *cheville* tout mot qui n'ajoute rien à une pensée, et qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou pour la rime. Et en général on appelle *cheville*, soit en vers, soit en prose, tout ce qui est de pur remplissage. Corneille a dit (*Pol.*, act. II, sc. II, 58) :

C'est une impiété qui n'eut jamais d'exemple ;  
Je ne puis y penser sans frémir à l'instant.  
Et crains de faire un crime en vous la racontant.

*Sans frémir* dit tout ; à l'instant est ce qu'on appelle une cheville. (VOLT., *Remarques sur Corneille.*) — On remarque encore des chevilles dans les vers suivants du même auteur (*Henr.*, act. II, sc. VI, 5) :

Non, non, mon frère, non ; je ne viens en ce lieu  
Que pour vous embrasser et pour vous dire adieu.

Ces trois *non*, et *en ce lieu*, font un mauvais effet. On sent que le mot *lieu* est pour la rime, et les *non* redoublés pour la mesure. Ces négligen-

ces, si pardonnables dans un bel ouvrage, sont remarquées aujourd'hui ; mais ces termes, *en ce lieu, en ces lieux*, cessent d'être des expressions oiseuses, des chevilles, quand ils signifient qu'on doit être en ce lieu plutôt qu'ailleurs. (VOLTAIRE, *Remarques sur Corneille.*)

**CHEVILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *cheviller des vers* :

..... Ce beau nom de machine ronde  
Que nos illuques auteurs, en chevillant leurs vers,  
Donnaient à l'aventure à ce plat univers.  
(VOLT., *Eptre XXXIX*, 40.)

**CHEVRILLARD.** Subst. m. On ne prononce point le *d*.

**CHEZ.** Préposition. On ne prononce le *z* que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. Il signifie dans la maison de, au logis de. *Chez moi, chez vous.* Il est quelquefois précédé de la préposition de : *Je sors de chez lui.* On l'emploie quelquefois dans le sens de *parmi* : *Chez les Athéniens, chez les Grecs. S'il est vraie que vous désiriez de faire régner chez vous les lois de Minos.* (Fénelon, *Télémaque.*)

**CHICHE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. On l'emploie souvent avec un régime : *Chiche de ses paroles, chiche de ses pas, chiche de ses peines, chiche de louanges.* Toutes ces expressions sont familières.

**CHICOT.** Subst. m. On ne prononce point le *t*.

**CHIMÉRIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses : *Dessein chimérique, espérances chimériques*, etc. Il peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Occupé de tant de chimériques projets, il oubliait.....*

**CHIMIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Opération chimique, remède chimique.*

**CHICQUET.** Subst. m. On ne prononce point le *t*.

**CHIRURGE.** Subst. f. Goutte qui attaque les mains. On prononce *kirugre*.

**CHIROGRAPHIQUE.** Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst. On prononce *kirographaire*.

**CHIROLOGIE, CHIROMANCIE, CHIROMANCIEN, CHISTE, CHLAMYDE, CHLORATE, CHLORE, CHLORIQUE, CHLOROSE, CHLOROTIQUE, CHLORURE.** Dans tous ces mots *ch* se prononce *k*

**CHOC.** Subst. m. On prononce le *c* final.

**CHŒUR.** Subst. m. On prononce *cœur*.

**CHOIR.** V. n. et defectif de la 3<sup>e</sup> conj. Il ne se dit guère qu'à l'infinitif, *choir*, et au participe passé, *chu, chue* ; *choir*, au propre, s'emploie en vers :

Ainsi qu'on voit sous cent mains diligentes  
Choir les épis des moissons jaunissantes.  
(VOLTAIRE.)

En prose, il est du style familier et badin : *Il s'est laissé choir.* Il prend l'auxiliaire *être*. Ce verbe est peu usité.

**CHOISIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Dehille a dit (*Georg.*, II, 314) :

Enfin, à ton vignoble as-tu choisi la terre ?

Il semblerait, par cet exemple, qu'on pourrait dire *choisir une chose à une autre*. Mais cette façon de parler n'est pas fréquemment usitée. On s'en sert plutôt en parlant des personnes ; et on dit

**choisir** quelque chose à quelqu'un : *Choisissez-moi ce qu'il y a de meilleur.*

*Choisir* ne régit pas des substantifs sans article ou sans préposition. On ne dit pas il a été *choisi* gouverneur, mais il a été *choisi* pour gouverneur ; ils le *choisirent* pour leur chef.

On dit *choisir* entre plusieurs, *choisir* parmi plusieurs. Ferand pense qu'on ne peut pas dire *choisir de*, et critique, en conséquence, ces vers de Boileau (*A. P.*, III, 211) :

O le plaisant projet d'un poëte ignorant,  
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Cette critique n'est point fondée ; *choisir* entre, *choisir* parmi, et *choisir de*, se disent également, et expriment différentes vues de l'esprit. *Choisir* entre plusieurs suppose que la chose choisie a plus frappé que les autres :

Quoi ! Roxane, seigneur, qu'Amural a choisie  
Entre tant de beautés...

(*Rac.*, *Baj.*, act. I, sc. 1, 97.)

*Choisir* parmi plusieurs suppose une comparaison faite de plusieurs choses : *Romulus choisit* parmi tout le peuple ce qu'il y avait de meilleur pour en former le conseil public. (Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univers.*, III<sup>e</sup> part., ch. VII, p. 195.) *Choisir de* suppose un examen rigoureux, et un choix qui marque une préférence particulière. L'Académie a dit : *Choisissez des deux.*

Lorsque ce verbe est suivi d'un infinitif, il régit la préposition de :

A qui choisiriez-vous, mon fils, de ressembler ?  
(*Rac.*, *Ath.*, act. IV, sc. II, 20.)

**CHOIX.** Subst. m. On peut dire *faire choix*, sans prépositif :

De quelque heureux époux que l'on dût *faire* choix.  
(*Rac.*, *Iphig.*, act. I, sc. III, 27.)

**CHÔMABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. L'accent circonflexe est nécessaire parce que l'o se prononce long, et que le mot semble venir de *chaume*. On en peut dire autant de *chômage* et de *chômer*.

**CHOQUANT, CHOQUANTE.** Adj. verbal tiré du v. *choquer*. L'Académie dit un homme *choquant*, mais il semble que cet adjectif ne se dit que des choses : *Un air choquant, une mine choquante. Cet homme a quelque chose de choquant dans ses manières.* Il se met ordinairement après son subst.

**CHOQUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de déplaire, on dit ce qui ne choque en lui, ce qui me choque de lui, ce qui me choque dans cette chose, de cette chose, c'est que, etc. *Ce qui me choque de ces beaux esprits, c'est qu'ils ne se rendent pas utiles à leur patrie.* (Montesquieu, *Lettres persanes*.) L'Académie ne donne point d'exemple de ce tour.

**CHORAÏQUE, CHORÉE, CHORÈGE, CHORÉGRAPHE, CHORÉGRAPHIE, CHORÉGRAPHIQUE, CHORÈVÈQUE, CHORAMBE, CHORION, CHORISTE, CHOROGRAPHIE, CHOROGRAPHIQUE, CHOROÏDE.** Dans tous ces mots, *cho* se prononce ko.

**CHORUS.** Subst. m. On prononce *corus* en faisant sentir le s final.

**CHOSE.** Subst. f. Quand ce nom est précédé de l'adjectif *grande*, cet adjectif perd le muet final, et prend l'apostrophe, *grand'chose*. Voyez *Apostrophe*.

*Quelque ch. se*, employé comme un seul mot, est toujours masculin : *Demandez-moi quelque chose, et je vous le donnerai. On m'a dit quelque chose qui est très-plaisant. Ai-je fait quelque chose que vous n'ayez fait? Il y a dans ce livre quelque chose qui mérité d'être lu.*

S'il y a un adjectif entre *quelque* et *ch. se*, alors ce n'est plus un seul mot, et *chose* reprend son genre féminin : *Quelques belles choses que vous disiez*

Lorsque *quelque chose* est suivi d'un adjectif, il faut le joindre à cet adjectif par la préposition de : *J'ai vu quelque chose de beau, et non pas j'ai vu quelque chose beau.* S'il arrive que l'emploi de la préposition de occasionne un son dur et désagréable, il vaut mieux employer un autre tour que de faire une faute de français en supprimant la préposition. Ainsi, par exemple, au lieu de dire *il l'exhortait à faire quelque chose de digne de sa naissance*, on pourrait dire *il l'exhortait à faire quelque chose qui fût digne de sa naissance*.

On désigne indistinctement par ce mot tout être inanimé. *Être* est plus général que *chose*, en ce qu'il se dit indistinctement de tout ce qui est, au lieu qu'il y a des êtres dont *chose* ne se dit pas. On ne dit pas de Dieu que c'est une chose ; on ne le dit pas de l'homme. *Chose* se prend aussi par opposition à *mot* ; ainsi il y a le *mot* et la *chose*. Il est aussi opposé à *simulacre* ou *apparence*.

**CHOU-FLEUR.** Subst. m. Il fait au pluriel *choux-fleurs*. *Fleur* est un substantif, et l'on considère *fleur* comme un adjectif. On peut en dire autant de *chou-nare* et de *chou-rare*.

**CHOYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y qui est dans l'infinitif, excepté avant un e muet : *Je choie, tu choies, il choie, elles choient, je choierai*, etc. Il est familier.

**CHRÈME, CHRÈMEAU, CHRESTOMATHIE.** Dans ces trois mots, on ne prononce point le h.

**CHRÉTIEN, CHRÉTIENNE.** Adj. On prononce *crétien, crétienne*. Il se dit des personnes et des choses, et se met ordinairement après son subst. : *Le peuple chrétien, le monde chrétien, la religion chrétienne, le nom chrétien.* On dirait bien *cette chrétienne remontrance*.

**CHRÉTIENNEMENT, CHRÉTIENITÉ.** Dans ces deux mots, on ne prononce point le h, et la pénultième du mot *chrétienté* se prononce comme dans *chrétien*.

**Chrétiennement.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a souffert chrétiennement tous les maux que Dieu lui a envoyés, ou il a chrétiennement souffert, etc.*

**CHRIST.** Subst. m. Prononcez *Críst*, en faisant sentir le s et le t. On prononce ainsi ce mot lorsqu'il est seul ; mais lorsqu'on le joint au mot *Jésus*, comme dans *Jésus-Christ*, on prononce *Jé-su-Cri*.

**CHRISTIANISME.** Subst. m. Prononcez *cristianisme*.

\* **CHRISTIAQUE.** Adj. f. Mot inusité que Voltaire a employé au lieu de *chrétienne* : *Les religions dominantes, la grecque, la romaine, l'égyptienne, la syriaque, avaient leurs mystères, la christiaque voulut avoir les siens aussi : chaque société chrétienne eut donc ses mystères, qui n'étaient pas même communiqués aux catéchumènes, et que les baptisés juraient, sous les plus horribles serments, de ne jamais révéler.* (*Hist. de l'établissement du christianisme*, chap. x.)

CHROMATIQUE, CHRÔME, CHRONICITÉ, CHRONIQUE, CHRONIQUEUR, CHRONOGRAMME, \* CHRONOGRAPHIE, CHRONOLOGIE, CHRONOLOGIQUE, CHRONOLOGISTE, CHRONOLOGUE, CHRONOMÈTRE, CHRYSALIDE, CHRYSANTHÈME, CHRYSOCALÈ, CHRYSOCOLLE, CHRYSOCOME, CHRYSOLITE, CHRYSOPRASE. Prononcez la première syllabe de tous ces mots comme s'il n'y avait point de *h*.

CHUT. Interjection. On prononce le *t*. L'Académie dit que c'est un mot dont on se sert pour avertir ou ordonner de faire silence. — On se sert du mot *chut*, pour avertir de faire silence; mais pour imposer silence on se sert du mot *paix* ou du mot *silence*.

CHUTE. Subst. f. L'Académie l'écrit sans accent circonflexe sur l'*u*. Quelques grammairiens prétendent que cet accent est nécessaire; et d'Olivet, dans sa prosodie, dit que dans la terminaison en *ute*, *u* est bref, excepté dans *flûte*. Il nous semble cependant que tout le monde prononce cet *u* long; et je crois d'autant plus que l'accent est nécessaire, que l'on prononçait autrefois *chute*. L'accent doit remplacer l'*e* supprimé. Toutes les règles que donne l'abbé d'Olivet dans sa prosodie ne sont pas sûres.

CI. Ce mot sert à désigner l'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu qui est proche de lui, ou bien encore une chose présente. Il se met toujours après le nom; *ce temps-ci*, *cet homme-ci*. Il n'y a que dans les épitaphes où *ci* commence la phrase : *Ci-gît*.

*Ci* s'oppose quelquefois à l'adverbe *là*, qui alors se joint à un nom pour faire voir que la chose dont on parle est éloignée : *Cet homme-ci*, *cet homme-là*. *Ci* marque l'objet le plus proche, *là* l'objet le plus éloigné.

*Ci* joint à des adjectifs ou à des adverbes les précède ordinairement : *Les témoins ci-présents*, *le mémoire ci-joint*. *Ci-derant*, *ci-après*.

*Ci* se met après les prépositions *entre* et *par* : *Entre-ci et demain*, *par-ci*, *par-là*. Voyez *Adjectifs démonstratifs*.

CIEL. Subst. m. Dans le sens propre, il fait *cieux* au pluriel : *La voûte des cieux*; dans le sens figuré, il fait *ciels* : *Des ciels de lit*, *de tableaux*, *de carrière*.

L'Académie dit que le *ciel* signifie le séjour des bienheureux, le paradis. Il signifie aussi une félicité parfaite :

Un tel hymen, une union si chère,  
Si l'on en voit, c'est le ciel sur la terre.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. II, sc. 1, 19.)

*Ciel*, selon l'Académie, se prend pour Dieu même, pour la Providence, pour la volonté divine. Dans ce sens, on dit aussi *cieux* :

Nous préservent les *cieux* d'un si funeste abus !  
(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. IV, 46.)

Voltaire a dit, dans *Brutus*, le *ciel* de la cour :

Je sais bien que la cour, seigneur, a ses naufrages ;  
Mais ses jours sont plus beaux, son *ciel* a moins d'orages.  
(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. II, 59.)

CIGARRE. Mot emprunté de l'espagnol *cigarro*. Petit rouleau fait avec une feuille de tabac destiné à être fumé. Quelques lexicographes le font masculin, à cause de *cigarro*, qui est masculin en espagnol; d'autres le font féminin, à cause de sa terminaison, qui indique ce genre. Nous sommes de l'avis de ces derniers. — Maintenant tout le monde fait ce mot masculin, et on l'écrit généra-

lement avec un seul *r*. « D'après l'étymologie, il faudrait écrire *cigarre*, dit M. Lemaire, mais l'Académie ne met qu'un *r*, sans doute pour constater l'usage établi plutôt que pour décider la question. » (*Grammaire des Grammaires*, p. 425.)

CIGOGNE. Subst. f. On mouille le *gn*. On écrivait autrefois *cicogne*, et l'on prononçait *cicogne*. Aujourd'hui on l'écrit comme on le prononce.

CIGRE. Subst. f. Prononcez *guè* comme dans *aiguè*.

CIL. Subst. m. L'Académie dit qu'il faut mouiller le *l* final; la plupart des autres dictionnaires disent qu'il faut prononcer le *l* sans le mouiller. L'usage est pour les derniers.

CILLEMENT, CILLER. Dans ces deux mots les *l* sont mouillés.

CIME. Subst. f. L'Académie le définit, le sommet, la partie la plus haute d'une montagne, d'un arbre, d'un rocher, etc. C'est la partie la plus haute, remarquable par sa forme pointue : *La cime d'un arbre*, *d'un rocher*, *d'un clocher*, *d'un corps pyramidal*.

CIMENT. Subst. m. CIMENTER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Le premier ne se dit guère que dans le sens propre. Le second s'emploie au propre et au figuré : *Cimenter du pavé*, *cimenter la paix*.

CIMETIÈRE. Subst. m. Ce mot n'est pas admis dans le style noble.

CINÉRAIRE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

CINGLER. V. n. et a. Dans ce dernier sens, l'Académie dit qu'il signifie frapper avec quelque chose de délié ou de pliant : *Cingler le visage d'un coup de fouet*. Ou l'Académie se trompe ici, ou elle s'est trompée au mot *sangler*, ou bien il y a dans la langue deux mots pour exprimer la même idée. On dit figurément, dit l'Académie au mot *sangler*, *sangler un coup de fouet*. L'analogie semble indiquer qu'il faut se servir de *sangler* et non de *cingler*, et l'on peut assurer qu'ici l'usage est conforme à l'analogie. On dit *sangler un coup de fouet*, mais *cingler le visage d'un coup de fouet* ne se trouve que dans le *Dictionnaire de l'Académie*. On ne dit pas non plus, comme le prétend l'Académie, que le *vent*, que la *pluie* *cingle* le visage, mais *coupe* le visage.

CING. Adj. numéral des deux genres. Le *g* final se prononce, *cinque*, à moins que cet adjectif ne soit immédiatement suivi de son substantif masculin commençant par une consonne ou un *h* aspiré : *Cinq cavaliers* se prononce *cein-cavaliers*; *cing ans* se prononce *cein-cans*.

CINQUANTE. Adj. numéral des deux genres. Il précède son subst. *Cinquante hommes*, *cinquante chevaux*. — On dit *chapitre cinquante*, *article cinquante*. Alors *cinquante* est pris pour *cinquantième*.

CINQUIÈME. Adj. des deux genres. Nombre d'ordre. Il précède son subst. : *Le cinquième roi*, *la cinquième fois*.

CINQUIÈMEMENT. Adv. On peut le mettre au commencement de la phrase, ou après le verbe : *Cinquièmement*, *je vous dirai que....* *Je vous dirai cinquiemement que....* On ne le met jamais entre l'auxiliaire et le participe.

CIRCONCIRE. V. a. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment on le conjugue.

Indicatif. — *Présent*. Je circonceis, tu circonceis, il circonceit; nous circonceisons, vous circonceisez, ils circonceisent. — *Imparfait*. Je circonceissais, tu circonceissais, il circonceissait; nous circonceissions, vous circonceissiez, ils circonceissaient. — *Passé*

**simple.** Je circoncis, tu circoncis, il circoncis; nous circonçons, vous circonécitez, ils circoncent. — **Futur.** Je circoncirai, tu circonciras, il circoncirra; nous circoncirons, v. us circoncirerez, ils circonciront.

**Conditionnel.** — **Présent.** Je circoncirais, tu circoncirais, il circoncirait; nous circoncirerions, vous circoncireriez, ils circoncireraient.

**Impératif.** — **Présent.** Circoncis, qu'il circonécise; circonçons, circonécisez, qu'ils circonécisent.

**Subjonctif.** — **Présent.** Que je circonécise, que tu circonécises, qu'il circonécise; que nous circonécisions, que vous circonécisiez, qu'ils circonécissent. — **Imparfait.** *Manque.*

**Participe.** — **Présent.** *Manque* — **Passé.** Circoncis, circonécise.

Ses temps composés se forment avec l'auxiliaire avoir.

**CIRCONFLEXE.** Adj. m. Il se dit d'un accent qu'on met sur certaines lettres pour marquer qu'elles sont restées longues après la suppression d'une lettre. *Voyez Accent.*

**CIRCONLOCUTION.** Subst. f. Courte définition qui s'emploie pour désigner une chose qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas nommer. Souvent on ne peut ou on ne veut pas nommer une chose parce que le mot qui sert à la désigner est ou trop bas ou trop familier pour le sujet que l'on traite; alors on se sert de la circonlocution. Si Othone disait à Phédre, dans la tragédie de ce nom, *il y a trois jours que vous n'avez ni bu ni mangé*, l'expression ne conviendrait pas à la dignité de la muse tragique. Racine l'a ennoblie en disant :

Et le jour a trois fois chassé la nuit obscure,  
Depuis que votre corps languit sans nourriture.  
(Act. I, sc. III, 41.)

Quelquefois la circonlocution n'empêche pas que l'on n'emploie le nom. Elle sert alors à peindre d'abord la chose avec des accessoires dont l'idée se joignant naturellement au nom lorsqu'il vient à paraître, le rend beaucoup plus expressif qu'il ne le serait sans la circonlocution. C'est ce qu'on voit dans la fable de La Fontaine intitulée *les Animaux malades de la peste* (liv. VII, fab. 1, 4) :

Un mal qui répand la terreur,  
Mal que le ciel en sa fureur  
Inventa pour punir les crimes de la terre ;  
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom)  
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,  
Faisait aux animaux la guerre.

Le grand usage de la circonlocution est pour les choses de délicatesse, de finesse ou de décence; car ces trois caractères de la pensée tiennent aux soins qu'on a de la voiler à demi par une expression mystérieuse, et d'éviter par un détour la trop grande clarté du mot juste et précis.

**CIRCONSCRIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire*. *Voyez* ce mot.

**CIRCONSPÉCT, CIRCONSPÉCTE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Un homme circonspect, une femme circonspecte*. Quelquefois il prend un régime : *Être circonspect dans ses paroles, dans ses actions*.

\***CIRCONSTANCIÉL.** Subst. m. Quelques grammairiens ont donné ce nom à un membre de la phrase qui sert à exposer, soit la manière d'être du verbe, soit la circonstance dans laquelle a lieu l'idée qu'il exprime. Le circonstancié est ordinairement exprimé par des conjonctions, par des adver-

bes conjonctifs, ou par tout autre mot propre à indiquer la jonction ou l'union. Dans cette phrase *je vous aime tendrement, tendrement est le circonstancié du verbe aimer; dans je vous aime toujours, toujours est un autre circonstancié de ce verbe*.

**CIRCONVENIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie ne le donne que dans le sens d'employer des moyens rutilieux auprès de quelqu'un pour le déterminer à faire ce qu'on souhaite de lui.

Féaudo trouve mauvais qu'un auteur moderne ait donné à ce mot le sens d'*entraîner*. Cet auteur, dit-il, peu fait au langage du Palais, n'a pas compris la vraie signification de ce mot. Voltaire, qui comprenait bien tous les largages, s'en est servi dans ce sens : *Je n'ai pas un moment, mon cher ami; je suis circonvenu d'affaires, d'ouvriers, d'embaras et de maladies.* (Correspondance.)

**CIRCULAIRE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Forme circulaire, mouvement circulaire*. — *Lettre circulaire*.

**CIRCULAIREMENT.** Il ne se met qu'après le verbe : *Les cieux se mouvent circulairement*.

**CIRCULANT, CIRCULANTE.** Adj. verbal tiré du v. *circuler*. Il suit son subst. : *Richesses circulantes, espèces circulantes, billets circulants*.

**CIRCULER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot se dit proprement du mouvement d'un corps ou d'un point qui décrit un cercle; mais on l'a appliqué au mouvement des corps qui décrivent des courbes non circulaires, par exemple au mouvement des planètes, qui ne décrivent point autour du soleil des cercles, mais des ellipses. On l'a appliqué aussi au mouvement du sang, par lequel ce fluide est porté aux artères, et revient au cœur par les veines. En général, le mot *circuler* peut s'appliquer, par analogie, au mouvement d'un corps qui, sans sortir d'un certain espace, fait dans cet espace un chemin quelconque, en revenant d'un temps en temps au même point d'où il est parti.

**CISILLER, CISILLES.** Dans ces deux mots, on mouille les l.

**CISEAUX.** Subst. m. pl. Instrument de fer composé de deux branches tranchantes en dedans, et jointes ensemble par un clou. *Ciseaux de tailleur, de lingère. Une paire de ciseaux*. — Il s'emploie quelquefois au singulier : *Mettre le ciseau dans une étoffe*. — En mythologie, on dit *le ciseau de la Parque*.

**CISELER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on double la lettre l lorsqu'elle est suivie d'un e muet : *Je ciselle, tu ciselles, ils cisellent, je cisellerai, je cisellerai, etc.*

**CITATION.** Subst. f. C'est l'usage et l'application que l'on fait en parlant ou en écrivant d'une pensée ou d'une expression employée ailleurs; le tout pour confirmer son raisonnement par une autorité respectable, ou pour répandre plus d'agrément dans son discours ou dans sa composition.

*Faire des citations*, expression qui s'est introduite par abus dans la langue. On dit *citer*.

**CITER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Citer au tribunal, citer devant le juge, citer à comparaître*. — *Citer des auteurs, citer son auteur*.

**CITÉRIEUR, CITÉRIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**CITOYEN, CITOYENNE.** Substantifs. Les citoyens et les citoyennes, dit l'Académie, sont les habitants d'une ville, d'une cité. — Les habitants d'une ville ne sont citoyens que lorsqu'ils sont membres d'une république, qu'ils ont droit de suffrage dans les assemblées publiques, et qu'ils font partie du souverain. Dans ce sens, il n'y a point de

**citoyenne**, à moins que l'on n'entende par là la femme d'un citoyen. Dans les monarchies temporelles, on dit qu'un homme est bon citoyen, pour dire qu'il est attaché à la patrie. Ainsi un homme peut être citoyen dans cette dernière acception, sans être citoyen dans la première. J.-J. Rousseau, dit Féraud, se qualifiait de *citoyen de Genève*; plusieurs se sont moqués de cette qualification. Ces plusieurs la étaient des ignorants; et s'il fallait alors se moquer de quelqu'un, c'était d'un poteau qui se qualifiait en France de *citoyen de Calais*.

**CIVIL, CIVILE**. Adj. qui suit toujours son subst. : *La vie civile, des manières civiles*. L'Académie dit être civil à l'égard de tout le monde, envers tout le monde. Flechier avait dit civil à ceux à qui il ne pouvoit être favorable (*Oraison fun. de M. de Louvoisin*, p. 469.), et l'Académie même adopte ce régime dans son édition de 1762; elle ne l'a pas mis dans celles de 1798 et de 1835. En cela, elle a profité de la remarque de Féraud.

**CIVILEMENT**. Adv. Avec civilité. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il nous a reçus civilement, je l'ai traité civilement*. Il signifie aussi en matière civile.

**CIVILISÉ, CIVILISÉE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Les peuples civilisés, les nations civilisées*.

**CIVILITÉ**. Subst. f. Dans le sens d'honnêteté, courtoisie, manière honnête de vivre et de converser dans le monde, ce mot n'a point de pluriel. Il en a un dans le sens d'actions, de paroles civiles, de compliments, etc.

Cornille a dit dans *Polyeucte* (act. II, sc. v, 14) :

Nous ne nous combattons que de civilité.

Voltaire fait observer dans ses *Remarques* que c'est un vers de comédie.

**CIVIQUE**. Adj. f. qui suit son subst. et n'est d'usage qu'en ces phrases : *Couronne civique, vertus civiques*.

**CLAIR, CLAIRE**. Adj. Dans toutes ses acceptions, cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Un feu clair — Des armes claires, un teint clair. — De la toile claire. — Une idée claire*.

Ce mot s'emploie aussi adverbiallement : *Voilà clair, parler haut et clair*. On dit semer clair, pour dire repandre la graine de loin en loin, et en moindre quantité qu'on ne le fait ordinairement. C'est de cette expression qu'on a fait l'adjectif *clair-semé*. Voyez ce mot.

**CLAIREMENT**. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est expliqué clairement, ou il s'est clairement expliqué*.

**CLAIRE-VOIE**. Subst. m. Quand il signifie une ouverture faite à rez de-chaussée dans le mur d'un parc ou d'un jardin, et qui n'est fermée que par une grille ou par un fossé, il faut écrire au pluriel des *claires-voies*. Dans ses autres acceptions, il n'a point de pluriel, parce qu'il ne s'emploie qu'adverbiallement. On dit *fait à claire-voie*, de l'espacement des solives d'un plancher, des poteaux d'une cloison, des chevrons d'un comble, etc., lorsque cet espacement est plus large qu'il n'a coutume de l'être dans les autres ouvrages de même nature, soit qu'on l'ait pratiqué ainsi par économie, soit à cause du peu de charge. En terme d'agriculture, on sème à *claire-voie* quand les sillons sont fort écartés les uns des autres, ou que la quantité de semence qu'on repand étant peu considérable relativement à l'espace qu'on enseme, les grains laissent entre eux de

grands intervalles vides. Les ouvrages des vanneriers sont à *claire-voie* lorsque le tissu d'osier laisse des intervalles à jour; et il en est de même de l'ouvrage des tisseurs.

**CLAIR-SEMÉ, CLAIRE-SEMÉE**. Adj. Dans ce mot composé, *clair* est adjectif, et ne prend jamais la marque ni du féminin ni du pluriel. *Semé* suit la règle des autres adjectifs, et se met, selon les cas, au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel : *Du blé clair-semé, de l'avoine clair-semée, des orges clair-semées*.

**CLAIRVOYANT, CLAIREVOYANTE**. Adj. Il ne se dit qu'au figuré, et suit toujours son subst. : *Un homme clairvoyant, un esprit clairvoyant*. Voltaire dit, dans ses *Remarques sur Corneille*, que le mot *clairvoyant* est banni du style noble. Dans ce mot composé, *voyant* est un adjectif verbal, et prend par conséquent la marque du pluriel.

**CLAMEUR**. Subst. f. C'est un grand cri, suivant l'Académie. Cette explication est très-incomplète. Un homme à qui l'on fait une opération douloureuse pousse ordinairement de *grands cris*, et ce ne sont pas des *clameurs*. On pousse de *grands cris de joie*, et ces grands cris ne sont pas des *clameurs*. Le mot *clameur* emporte l'idée de plainte, de demande, d'accusation, de réclamations faites sans retenue, sans modération, avec le dessein de communiquer aux autres le sentiment de mécontentement ou d'indignation dont on est animé : *Les clameurs d'un homme qui se plaint, les clameurs d'une populace mutinée*. On dit au singulier la *clameur publique*, pour indiquer le soulèvement du peuple contre un scélérat.

**CLANDESTIN, CLANDESTINE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Mariage clandestin, assemblée clandestine. Cette clandestine assemblée*.

**CLANDESTINEMENT**. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il s'est marié clandestinement, ils se sont assemblés clandestinement*.

**CLAUQUEUR**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire l'a dit dans le sens d'applaudir (*Épître à M. Fulkener en tête d'Alzire*) :

Et le parler favorable  
Au lieu de siffler m'a clauqué.

**CLAUQUEUR**. Subst. m. Mot nouveau. Nom que l'on a donné à des gens qui se chargent, pour de l'argent ou quelque autre récompense, d'applaudir à tort et à travers les pièces nouvelles et les acteurs ou les actrices.

**CLARTÉ**. Subst. m. Il s'emploie au figuré dans le sens de lumières. Voltaire a dit dans *Alzire* (act. V, sc. vii, 45) :

Aux clartés des chrétiens si son âme est ouverte

Ce vers prouve, contre l'Académie et contre Féraud, que *clartés* se dit des personnes.

*Clarté* se dit aussi du discours. On ne parle et l'on n'écrit que pour se faire entendre. On ne se fait bien entendre que lorsqu'on s'exprime avec clarté. La clarté est la qualité par laquelle un discours est propre à donner à ceux qui l'entendent ou qui le lisent la vraie connaissance de ce que l'auteur vouloit leur faire penser. Ainsi tout ce qui, dans un discours, sert à bien faire saisir la pensée précise de l'auteur, contribue à la clarté; tout ce qui empêche de bien saisir cette pensée est un défaut contre la clarté.

Pour écrire avec clarté, il faut penser avec clarté; car comment pourrait-on rendre clairement par des paroles ce que l'on n'aperçoit que

confusément dans son esprit? Un peintre pourrait-il se flatter de faire un portrait ressemblant d'une personne qu'il ne verrait que dans l'éloignement ou à travers un nuage? Il faut donc qu'un auteur qui veut s'exprimer avec clarté commence par mettre de la clarté dans ses conceptions, et de la distinction dans ses idées. Il faut que l'idée principale qu'il veut communiquer lui soit familière, qu'il aperçoive d'une manière claire la convenance des modifications sous lesquelles il veut la faire envisager, et qu'il sente avec justesse l'effet des accessoires dont il veut l'ornier ou l'embellir. Il faut que toutes ces choses puissent se présenter facilement à son esprit, tantôt séparément, tantôt dans leurs liaisons et leur ensemble; et c'est alors seulement qu'il pourra choisir pour exprimer sa pensée des mots qui, comme autant de couleurs diverses, rendront facilement, par leurs combinaisons et leurs reliefs, l'image qui leur servira de modèle.

Pour être clair, il ne suffit pas de se faire entendre, il faut aussi se faire entendre facilement. L'esprit n'aime pas ce qui lui cause de la peine, et l'attention de l'auditeur ou du lecteur se soutient difficilement, lorsque le travail qu'exige l'intelligence d'une idée lui fait prévoir un travail semblable pour celles qui vont suivre.

La clarté demande qu'on choisisse les termes qui rendent exactement les idées, qu'on dégage le discours de toute superfluité, que le rapport des mots ne soit jamais équivoque, et que toutes les phrases, construites les unes pour les autres, marquent sensiblement la liaison et la gradation des pensées.

Rien ne nuit plus à la clarté du discours que le trop grand désir de montrer de l'esprit. De là résulte souvent l'affectation du style, l'emploi abusif des termes figurés, et les expressions recherchées qui font perdre la pensée d'un auteur dans un tout autre sens que celui qu'il avait en vue. Les tropes, pour être clairs, ne doivent pas être tirés de trop loin, et pris de choses qui ne donnent pas occasion à l'âme de penser d'abord à ce qu'il faut qu'elle se représente pour découvrir la pensée de l'auteur. L'idée du trope doit être tellement liée avec celle du mot propre, qu'elles se suivent, et qu'en excitant l'une des deux, l'autre soit renouée. Le défaut de cette liaison rend les tropes obscurs.

Si le trop grand désir de montrer de l'esprit est une cause qui nuit à la clarté du discours, celui de montrer de l'érudition en est une autre. C'est souvent une affectation déplacée chez certains auteurs, que l'usage des termes d'arts et des expressions scientifiques, auxquels ils pouvaient aisément substituer des termes et des expressions d'usage ordinaire, que chaque lecteur un peu éclairé et qui sait sa langue comprend aisément. Ce défaut est assez ordinairement celui des charlatans et des ignorants; et tel chirurgien qui ne sait pas le latin affecte de donner des noms grecs qu'il ne comprend pas à des choses qu'il rendrait beaucoup mieux dans sa langue naturelle.

La trop grande brièveté est souvent un obstacle à la clarté. Quelquefois un auteur familiarisé avec un sujet qu'il étudie depuis longtemps, veut épargner du temps et de la peine, prévenir l'ennui qu'inspirent les détails nécessaires à l'intelligence du sujet aux personnes qui les savent. Il suppose que ces détails, ces idées intermédiaires qui lient le principe à la conséquence, sont aussi familiers à ses lecteurs qu'à lui-même. Sur ce prétexte, il se dispense de les donner, et le lec-

teur, qui ne voit pas la liaison des idées, ne comprend plus ce qu'il lit. C'est un défaut dans lequel tombent souvent les gens très-savants. Nous terminerons cet article par un passage de d'Alembert sur la clarté: « La clarté, qui est la loi fondamentale du discours, dit cet illustre auteur, consiste à se faire entendre sans peine. On y parvient par deux moyens: en mettant les idées chacune à sa place dans l'ordre naturel, et en exprimant nettement chacune de ces idées. Les idées sont exprimées nettement et facilement, si l'on évite les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale; les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut sentir la finesse; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude. » *Voyez Élocution.*

**CLASSIQUE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst.: *Auteur classique.* — Ce mot se dit des auteurs que l'on explique dans les collèges.—Il se dit aussi des auteurs modernes qui peuvent être proposés pour modèles pour la beauté du style. — Nous appelons *auteurs classiques*, dans notre langue, les bons auteurs du siècle de Louis XIV, tels que Racine, Boileau, Fénelon, etc., et quelques auteurs du dix-huitième siècle, tels que Buffon, Voltaire, Jean-Jacques Rousseau, etc.

**CLAUDE.** Nom propre. Les grammairiens ont dit généralement que l'on prononçait *Glaude*. La *Grammaire des Grammaires*, d'après Wailly, décide que l'on doit prononcer comme on écrit. Nous sommes bien aussi de cet avis; mais ni Wailly, ni la *Grammaire des Grammaires*, ne sont parvenus à changer l'ancienne prononciation.

**CLAUSTRAL, CLAUSTRAL.** Adj. Il fait *claustraux* au pluriel masculin: *Les lieux claustraux.*

**CLER.** Subst. f. On ne prononce point le *f*.

**CLÉMENTE.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel.

**CLÉMENT, CLÉMENTE.** Adj. qui suit toujours son subst.: *Prince clément, père clément, juge clément.*

**CLERC.** Subst. m. Le *e* final ne se prononce pas, excepté dans le mot composé *clerc-à-maitre.*

**CLÉRICAL, CLÉRICALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Ordre cléricol, titre cléricol.*

**CLÉRIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il est vêtu clériquement.*

**CLIMATÉRIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Année climatérique.*

**CLINQUANT.** Subst. m. Ce mot se dit au figuré des faux brillants d'un ouvrage d'esprit. Boileau a dit le *clinquant* du Fasse (*Sat. IX, 475.*); Gresset, le *clinquant de l'esprit.*

**CLOAQUE.** Subst. Dans quelques dictionnaires on le fait masculin et féminin; dans d'autres, seulement masculin. L'Académie le fait féminin en parlant des ouvrages des anciens, semblables à ceux que nous nommons *égouts*; et masculin dans toutes les autres acceptations. On ne voit pas trop pourquoi l'Académie a embarrassé la langue de cette distinction frivole. Aujourd'hui, la plupart des auteurs le font masculin dans toutes ses acceptations, et nous pensons qu'on doit les suivre. L'*Encyclopédie* le fait masculin, même en parlant des *cloaques* des anciens.

**CLORÉ.** V. a. et defectif de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie écrit *clore*. On l'écrit généralement avec deux *r*. Ce verbe n'est en usage qu'aux trois personnes du présent singulier de l'indicatif: *Je clors, tu clors, il clort*; au futur simple de l'indicatif, *je clorrai*; au présent du conditionnel, *je clor-*

*rais*; au participe passé, *clos, close*. Les temps composés sont usités et se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Ce verbe est peu usité dans le sens de *fermer*. Il l'est davantage dans le sens d'enfermer, d'entourer, d'environner de murailles, de haies, de fosses : *Clorre un jardin, un parc, une ville; clorre de murailles, de haies; clorre un compte, un inventaire*. Voltaire dit, dans ses *Remarques sur Corneille*, que ce mot n'est pas d'usage dans le style tragique.

CLYSTÈRE. Subst. m. L'Académie dit qu'on se sert plus ordinairement du mot *laxement*, ou de celui de *remède*. C'est le dernier qui est le plus usité.

CO, COM, COL, CON et COX. Particule prépositive empruntée de la préposition latine *cum*, avec, que l'on met au commencement de certains mots, et qui garde le sens de la préposition latine. On se sert de *co* devant un mot simple qui commence par une voyelle ou par un *h* muet : *Coadjuteur, cocartel, coïncidence, coopération, cohabiter, cohéritier*. On emploie *com* devant une des consonnes labiales, *b, p* ou *m* : *Combattre, compétiteur, commutatif*. On se sert de *col* quand le mot simple commence par *t* : *Collection, colliger*; le mot *colporteur* n'est point contraire à cette règle, il signifie *porteur au col*. On fait usage de *cor* devant les mots qui commencent par *r* : *Corrélatif, correspondance*. Dans toutes les autres occasions, on se sert de *con* : *Concordance, condenser, considération, congutiner, conjonctif, connexion, conquérir, conspirer, contemporain, convention, etc.*

COACTIF, COACTIVE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Puissance coactive, pouvoir coactif*.

COÛTE. Subst. Il est masculin lorsqu'il signifie une voiture d'eau ou de terre; il est féminin lorsqu'on lui fait signifier une entailleure faite dans un corps solide, ou bien une truite.

CODICILLAIRE. Adj. des deux genres. On prononce les *l* sans les mouiller.

CODICILLE. Subst. m. On prononce *codicille*, comme s'il n'y avait qu'un *l*. Je ne sais pourquoi l'Académie l'écrit avec deux *l*.

COEUR. Subst. m. L'expression de *prendre cœur*, pour prendre des sentiments, n'est guère pernieuse que quand on dit : *Prenez un cœur nouveau*, ou bien *reprenre cœur, reprendre courage*. (Volt., *Ren. sur Nicomède*, act. I, sc. 1, 65.)

On dit le *cœur parle*, c'est mon *cœur* qui vous parle :

Je veux que l'on soit homme et qu'en toute rencontre  
Le fond de notre *cœur* dans nos discours se montre,  
Que ce soit lui qui parle.  
(MOL., *Misanthr.*, act. I, sc. 1, 69.)

Est-ce donc votre *cœur* qui vient de nous parler ?  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. III, 8.)

COGNASSIER. Subst. m. On mouille le *gn*.  
COGNAT, COGNATION. Dans ces deux mots le *g* se prononce durement : *Coguenat, coguation*, en passant légèrement sur *que*.

COGNÉE, COGNER. Dans ces mots on mouille le *gn*.

COI, COÛTE. Adj. Féraud dit qu'il faut dire *coïe* au féminin, et que *coïte* est un gasconisme. C'est une erreur; on dit *coïte* à Paris et partout où l'on se pique de bien parler. Il n'est guère d'usage que dans ces phrases : *Se tenir coï, demeurer coï*; et je ne pense pas qu'on dise, comme le prétend l'Académie, *une chambre coïte*, pour signifier une chambre bien fermée et bien chaude.

COIX. Subst. m. Gros fruit à pépin. Autrefois on écrivait aussi *coïn*; mais l'orthographe actuelle est la meilleure, parce que par là on distingue ce mot du mot *coïn*, qui signifie *angle*.

COLÈRE. Subst. f. :

Pressé de toutes parts des *colères* célestes.  
(COUS., *Pomp.*, act. I, sc. 1, 85.)

Voltaire remarque que *colère*, substantif, n'admet point le pluriel :

Sans emprunter la main pour servir ma *colère*,  
Je saurai bien venger mon pays et mon père.  
(COUS., *Cin.*, act. III, sc. IV, 112.)

Voltaire dit, au sujet de ces vers : Le mot de *colère* ne paraît peut-être pas assez juste. On ne sent point de *colère* pour la mort d'un père mis au nombre des proscrits il y a trente ans. Le mot de *ressentiment* serait plus propre. Mais, en poésie, *colère* peut signifier *indignation, ressentiment, souvenir des injures, désir de vengeance*. (Rem. sur *Corneille*.)

COLÈRE. Adj. des deux genres qui ne se dit que des personnes, et qui suit toujours son subst. : *Un homme colère, une femme colère*. Il signifie qui est sujet à la *colère*; et il ne faut pas le confondre avec *colérique*, qui signifie qui est enclin à la *colère*, ou qui porte à la *colère*. Le premier désigne proprement l'habitude, la fréquence des accès; le second, la disposition, la propension, la pente naturelle.

COLÉRIQUE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. Il n'est guère d'usage que dans le style didactique. Voyez *Colère*.

COLIFICHET. Subst. m. Boufflers a employé ce mot adjectivement :

L'éclat est le moyen de plaire,  
Dans ce siècle colifichet;  
La raison semble roturière,  
Et devant le faste se fait.

COLLABORATEUR, COLLABORATRICE, COLLATAIRE, COLLATÉRAL, COLLATEUR, COLLATIF. Dans tous ces mots on fait sentir les deux *l*.

COLLATION. Subst. f. Lorsque ce mot signifie un léger repas, on prononce *collation*; lorsqu'il a un autre sens, les deux *l* se prononcent.

COLLATIONNER. V. a. de a 4<sup>e</sup> conj. Lorsqu'il signifie prendre un léger repas, on prononce *collationner*; lorsqu'il a un autre sens, les deux *l* se prononcent.

COLLECTIF, COLLECTIVE. Adj. On prononce le *f* final au masculin. Cet adjectif se dit de certains noms substantifs qui présentent à l'esprit l'idée d'un tout, d'un ensemble formé par l'assemblage de plusieurs individus de même espèce. Par exemple, *armée* est un terme collectif; il nous présente l'idée singulière d'un ensemble, d'un tout formé par l'assemblage ou la réunion de plusieurs soldats. *Peuple* est aussi un terme collectif, parce qu'il excite dans l'esprit l'idée de plusieurs personnes rassemblées en un corps politique, vivant en société sous les mêmes lois. *Forêt* est encore un nom collectif; car ce mot, sous une expression singulière, excite l'idée de plusieurs arbres qui sont l'un auprès de l'autre. Ainsi le nom collectif nous donne l'idée d'unité par une pluralité assemblée.

Mais observez que, pour qu'un nom soit collectif, il ne suffit pas que le tout soit composé de parties divisibles; il faut que ces parties soient actuellement séparées, et qu'elles aient chacune

leur être à part; autrement les noms de chaque corps particulier seraient autant de noms collectifs; car tout corps est divisible. Ainsi *homme* n'est pas un nom collectif, quoique l'homme soit composé de différentes parties; mais *rille* est un nom collectif, soit qu'on prenne ce mot pour un assemblage de différentes maisons, ou pour une société de divers habitants. Il en est de même de *multitude*, *quantité*, *régiment*, *troupe*, *la plupart*, etc. (Dumarsais.)

On a distingué deux sortes de collectifs : les collectifs généraux, tels que *peuple*, *armée*, etc., qui expriment une collection entière; et les collectifs partitifs, qui n'expriment qu'une partie de la collection, tels que *la plupart*, *partie*, *nombre*, etc. Quand le collectif général est suivi d'un pluriel, l'adjectif, le pronom et le verbe s'accordent, non avec le pluriel, mais avec le collectif. *L'armée des infidèles fut entièrement défaite*, et non *furent*, etc. Au contraire, le pluriel qui suit le collectif partitif détermine le nombre du verbe, du pronom et de l'adjectif : *Une partie des infidèles y furent tués*, et non pas *y fut tuée*. La raison que l'on donne de cette différence, c'est que le partitif et le pluriel qui le suit ne font qu'une expression, au lieu que le collectif général présente une idée, indépendamment de ce qui peut suivre. On dit seuls *armée*, *peuple*, *forêt*, etc.; mais on ne peut dire *nombre*, *partie*, etc., sans les accompagner de quelque autre mot. Féraud remarque, au sujet de cette règle, qu'après les collectifs généraux, quoiqu'ils soient au singulier, on met souvent les pronoms personnels au pluriel. Il n'aurait pas dû dire que cela arrive souvent, mais seulement quelquefois en vers. L'exemple de Racine, qu'il cite à l'appui de cette assertion, prouve que le cas est rare, et particulier à la poésie; car cette construction, que l'on ne peut trouver fautive en vers, paraîtrait extraordinaire en prose :

Tout ce peuple captif, qui tremble au nom d'un maître,  
Soutient mal un pouvoir qui ne fait que de naître;  
Ils ont pour s'affranchir les yeux toujours ouverts.  
(Alex., act. II, sc. II, 15.)

Quant aux collectifs partitifs, on pourrait dire aussi qu'il y a des cas où l'on ne ferait pas une faute en mettant le singulier au lieu du pluriel. Ainsi on peut dire, suivant les cas et les accessoires de l'idée qu'on veut exprimer, *une partie des soldats s'enfuit*, ou *une partie des soldats s'enfuirent*; c'est à celui qui parle ou qui écrit à distinguer si c'est le singulier ou le pluriel qui convient mieux à l'impression qu'il veut produire en exprimant son idée.

**COLLECTIVEMENT.** Adv. Dans un sens collectif. *L'homme, se dit de tous les hommes pris collectivement*. Cet adverbe se met toujours après le verbe : *On les a pris collectivement*, et non pas *on les a collectivement pris*.

**COLLÉGIAL, COLLÉGALE.** Adj. L'Académie observe que ce mot n'est guère usité qu'au féminin, et dans cette phrase, *église collégiale*; mais Féraud pense qu'on le dit aussi de ce qui sent le collège : *Poëte collégial, production collégiale*. Il est vrai que Gresset a dit en ce sens *des poëtes collégiaux*; mais cet exemple ne suffit pas pour établir l'usage.

**COLLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *coller sa bouche à quelque chose* :

Au seuil de ces parvis, à leurs portes sacrées,

Elles collent leurs bonnets, entrelacent leurs bras.  
DELLIL., *Éncid.*, II, 658.)

*Se coller* ne signifie pas seulement se tenir droit contre. Dellille a dit :

Il dit, baise nos pieds, les inonde de larmes,  
Se colle à nos genoux...  
(*Éncid.*, III, 830.)

Il a dit aussi :

Le sang noir et glacé qui collait ses cheveux.  
(*Éncid.*, II, 568.)

**COLOPHANE.** Subst. f. Plusieurs disent *colophon*. Il est vrai que, suivant Pline, cette substance résineuse nous avait été apportée de *Colophon*, ville d'Ionie; ainsi, selon les règles, on devrait dire *colophone*; mais, selon l'usage, qui est plus fort que les règles, il faut dire *colophane*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 1095.)

**COLORAN<sup>t</sup>, COLORANTE.** Adj. verbal tiré du v. *colorer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Des drogues colorantes*.

**COLORER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il signifie figurément, dit l'Académie, donner une belle apparence à quelque chose de mauvais. — Il n'est pas nécessaire que la chose qu'on veut colorer soit mauvaise :

Que d'un prétexte heureux la trompeuse apparence  
Colore ces apprêts...  
DELLIL., *Éncid.*, IV, 116.)

Au propre, il ne faut pas confondre *colorer* avec *colorier*. Le premier se dit des couleurs naturelles : *Le soleil colore les fruits*; le second se dit des couleurs artificielles : *Un peintre qui colorie bien*. — Cependant l'Académie, dans son édition de 1835, donne les exemples suivants à l'article *colorer* : *L'art de colorer le verre, le cristal. Colorer le verre en bleu, en rouge*, etc. L'auteur d'un ouvrage publié en 1835 sous le titre de *Dictionnaire du langage vicieux*, donne une définition qui explique les exemples donnés par l'Académie. « *Colorer*, c'est donner une couleur naturelle ou artificielle, mais d'une seule teinte. *Colorier*, c'est apposer avec art des couleurs sur quelque chose. Ainsi un verre coloré est un verre qui a une teinte de couleur quelconque; un verre colorié est un verre qui représente quelque chose en peinture. »

**COLORIS.** Subst. m. Ce mot, qui est proprement un terme de peinture, se dit par extension des pensées, de l'imagination, du style et de l'expression. C'est à l'imagination à fournir des tours qui donnent un coloris vrai à chaque pensée. Le coloris du style est une suite du coloris de l'imagination. Le coloris de l'expression tient à la richesse du langage métaphorique. Voyez *Propriété*.

**COLOSSAL, COLOSSALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une figure colossale, une statue colossale*. Il n'a point de pluriel au masculin; on ne dit ni *colossaux*, ni *colossals*.

**COMBAT.** Subst. m. L'Académie dit *donner un combat*. Cette expression n'est point usitée. On dit *donner une bataille*. — Corneille a dit dans *le Cid* (act. I, sc. IV, 51) *gagner des combats*; on l'a critiqué. Mais, dit Voltaire, si l'on gagne des batailles, pourquoi ne gagnerait-on pas des combats? (*Remarques sur les sentiments de l'Académie sur le Cid*)

**COMBATTRE.** V. a., n. et irrégulier de la 4<sup>re</sup> conj.

Il se conjugue comme *battre*. Voyez ce mot. *Combattre ses ennemis, combattre ses mauvais penchants, combattre avec quelqu'un de politesse, d'honnêteté*. Montesquieu a dit dans les *Lettres persanes*: *Quand vous combattez gracieusement avec vos compagnes, de charmes, de douceur et d'enjouement...*

L'Académie ne dit point être *combattu de*.  
Crébillon a dit :

Et de quelques remords que je sois *combattu*...  
(*Rhadam.*, act. III, sc. II, 18.)

Quand du moindre intérêt le cœur est *combattu*...  
(*Pyrr.*, act. I, sc. v, 5.)

Et Racine (*Iphig.*, act. II, sc. II, 27.) :

D'un soin cruel ma joie est ici *combattue*...

Féraud prétend qu'en prose il faut dire *être combattu par* : *Je suis combattu par des sentiments tout opposés*. Je crois cependant qu'on dirait mieux les *sentiments* dont il est *combattu*, que les *sentiments* par lesquels il est *combattu*.

**COMBIEN**. Adv. de quantité. L'adverbe de quantité, dit d'Olivet, a cela de remarquable, qu'étant uni à un substantif par la particule *de*, il n'est à l'égard de ce substantif que comme un simple adjectif, puisque l'un et l'autre ensemble ne présentent qu'une idée totale et indivisible. Aussi est-ce une règle sans exception que dans toutes les phrases où l'adverbe de quantité fait partie du sujet, la syntaxe est fondée sur le nombre et le genre du substantif : *Combien de gens sont trompés par les apparences ! Vous ne savez pas combien cette maison a coûté d'argent*.

**COMBLÉ**, **COMBLÉE**. Part. et adj. Autrefois, ce mot au masculin n'était que participe : *Être comblé de biens, de gloire, de faveurs*. Aujourd'hui on l'emploie adjectivement sans régime, et dans le sens de *ravi, enchanté* :

Je suis *comblé*, ravi,  
De retrouver enfin mon plus fidèle ami.  
(*Gress.*, *Mechant*, act. II, sc. VII, 1.)

Le même auteur a dit, dans le même sens, *vous me comblez*...

Cette façon de parler est affectée, et Gresset la met dans la bouche d'un personnage ridicule.

**COMBLER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Iphigénie* (act. I, sc. II, 67) :

Ainsi, pour vous venger tant de rois assemblés,  
D'un opprobre éternel retourneront *comblés*.

On dit *couvert d'un opprobre éternel*, mais on ne dit pas qu'*on en est comblé*.

L'Académie ne joint au mot *comblé*, pris figurément, que des substantifs qui expriment des biens, des grâces, des faveurs, ou d'autres choses de cette espèce. Elle semble indiquer par là que ce verbe ne saurait s'allier avec les maux, les peines, etc. Cependant Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. I, sc. VI, 3) :

Je verrai donc mes maux ou *comblés* ou finis...

Et plus loin (act. V, sc. VIII, 5) :

Le ciel est satisfait, la vengeance est *comblée*.

**COMBUSTIBLE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Matières combustibles*

**COMBUSTION**. Subst. f. On prononce *combustion*, avec le son du *t*, et non pas *combuscion*, avec le son du *c*.

Féraud prétend que ce mot se dit toujours avec la préposition *en*. On le dit sans cette préposition, et au propre et au figuré : *L'air est nécessaire à la combustion*. (*Dict. de l'Acad.*)

**COMÉDIE**. Subst. f. On disait autrefois *aller à la comédie*, en parlant de toutes sortes de pièces de théâtre, comme *tragi-comédie, pastorale, etc.* Aujourd'hui l'on dit en ce sens *aller au spectacle*.

**COMIQUE**. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Une pièce comique, un poète comique*. On appelle *force comique*, ces grands traits qui approfondissent les caractères, et qui vont chercher le vice jusque dans les replis de l'âme pour l'exposer en plein théâtre au mépris des spectateurs.

**COMIQUE**. Subst. m. On dit *un comique pour dire un acteur comique, un poète comique* : *Molière est le modèle des comiques*. — *Comique* se prend aussi pour le genre de la comédie : *Le haut comique, le bas comique*.

**COMIÈREMENT**. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a traité comiquement ce sujet*.

**COMMANDER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il s'emploie figurément au sens moral :

Le devoir me *commande*  
Que je venge le meurtre, et que je vous défende.  
(*Volt.*, *Jer.*, act. III, sc. VI, 3.)

Delille a dit dans un sens qui n'est pas indiqué par l'Académie :

Si ce cœur, trop puni d'avoir été sensible,  
Ne s'était *commandé* de rester indolente.  
(*Enéid.*, IV, 27.)

On dit *commander à quelqu'un* ; mais on ne dit pas *commander quelqu'un*, si ce n'est en termes de guerre. C'est ce que Voltaire a remarqué dans les vers suivants de Corneille (*Rodog.*, act. II, sc. II, 67) :

Ne saurois-tu juger que si je nomme un roi,  
C'est pour le *commander* et combattre pour moi ?

*On commande une armée*, dit Voltaire, *on commande à une nation* ; on ne *commande point un homme*, excepté lorsqu'à la guerre un homme est *commandé* par un autre pour être de tranchée, pour aller reconnaître, pour attaquer. (*Remarques sur Corneille*)

**COMME**. Conjonction. Il s'emploie pour de même que : *Il est hardi comme un lion* ; pour dans le temps que : *Comme Abraham était près de frapper son fils Isaac, un ange vint l'avertir* ; pour parce que, vu que : *Comme l'estime publique est l'objet qui fait produire de grandes choses, c'est aussi par de grandes choses qu'il faut l'obtenir ou du moins la mériter* ; pour par exemple : *On met ordinairement un  $\alpha$  à la fin des substantifs pluriels, comme un ami, des amis* ; pour presque : *On le trouva comme mort* ; pour en quelque sorte : *Un véritable ami est comme un autre soi-même*.

On peut ajouter à ces significations, tirées des grammaires, que *comme* se dit aussi pour en qualité de : *Il agit comme tuteur de ses enfants* ; *il agit comme fondé de pouvoir*. Dans ce vers de Voltaire (*Deuxième discours sur l'homme*, 162) :

Il agit comme libre, et parle comme esclave.

le premier *comme* signifie, d'après sa qualité d'homme libre, et le second, conformément à son état d'esclave.

La conjonction *comment* ne peut être employée dans aucune de ces significations; au lieu qu'on peut que-fois se servir de *comme* dans celle qui est particulière à *comment*, c'est-à-dire, pour signifier de quelle manière: *Je ne vous dirai pas comme la ville fut emportée d'assaut; voici comme l'affaire se passa.*

Toutefois *comme* ne saurait s'employer pour *comment* quand on interroge. On ne peut pas dire *comme vous a-t-il reçu?* au lieu de *comment vous a-t-il reçu?* — Il y a cette remarque à faire sur l'emploi de *comme* au lieu de *comment* signifiant de quelle manière. Quand on dit *royez comment il travaille*, cela tombe sur la manière dont il travaille; et si l'on dit en raillant *royez comme il travaille*, cela tombe sur la personne, et fait entendre que celui qui doit travailler ne travaille point, ou qu'il ne travaille pas comme il faut.

La conjonction *comme*, employée au premier membre d'une phrase, ne se répète pas au second; on met à ce second membre et *que*: *Comme il aimait les plaisirs, et qu'il saisissait toutes les occasions de s'en procurer...*

Une règle générale que l'on doit appliquer à la conjonction *comme*, c'est que dans la même phrase un mot ne doit pas être pris dans deux sens différents. Le père Bouhours a donc blâmé la phrase suivante: *Ne considérons pas la vie comme un cercle de plaisirs, mais comme une source de bonheur, quand on sait en jouir comme certains hommes.* Le troisième *comme*, dit-il, fait ici un mauvais effet, parce qu'il est pris dans un autre ordre que les deux premiers.

Le vers suivant de Corneille a été justement critiqué:

Et *comme* pour toi seul l'amour veut que je vive...  
(*Cin.*, act. III, sc. IV, 121.)

Toutes les phrases qui commencent par *comme*, dit Voltaire, sentent la dissertation, le raisonnement; et la chaleur du sentiment ne permet guère ce tour prosaïque. (*Rom. sur Corneille.*)

*Comme* se régit l'indicatif: *Il me parle comme si j'étais son esclave.*

COMMENCER. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Devant un infinitif, il régit tantôt la préposition *à*, tantôt la préposition *de*. On dit *il commence à marcher*, et *il commence de marcher*. On ne trouve rien de certain dans les grammairiens, ni dans les dictionnaires, sur l'emploi de ces deux expressions. Vaugelas est d'avis qu'on peut les employer indifféremment, et pense aussi que la dernière est plus usitée; et Bouhours, qui était d'alors pour *commencer à*, avoue ensuite qu'on peut se servir également de l'une ou de l'autre préposition.

Il me semble que les grammairiens nous auraient donné quelque chose de plus précis sur cette matière si, au lieu de chercher les motifs de leurs décisions dans des exemples matériels tirés des auteurs, ils les eussent puisés dans la nature des deux prépositions, et dans la nuance particulière que chacune d'elles doit donner à l'idée.

*Commencer*, suivi d'un infinitif, exprime une action ou des actions présentées comme le commencement d'une tendance vers un but, ou le commencement d'une action présentée comme pouvant ou devant être continuée jusqu'à la fin. Dans le premier cas, il faut employer la préposition *à*; car la nature de cette préposition est de marquer le rapport à un but. *Marcher* est une habi-

tude, est un but auquel les enfants tendent par la nature de leur conformation. Ainsi, pour dire qu'un enfant fait depuis quelque temps des actions qui tendent à former cette habitude, *à atteindre ce but*, il faut dire *cet enfant commence à marcher*. Dans le second cas, il faut employer la préposition *de*, qui, étant essentiellement extractive, marque le point d'où l'on part, avec rapport à la continuité et à la fin de l'action. Si donc, voulant faire marcher un enfant, il refuse d'abord de se mettre en mouvement, et qu'ensuite il s'y mette tout à coup, je dirai, dans ce moment, *il commence de marcher*, parce que je veux exprimer son premier mouvement, non relativement à un but, mais par rapport à son inaction précédente qui est le point de départ. Il est sorti de son inaction, il a fait un mouvement pour en sortir; voilà tout ce que j'ai voulu exprimer, et tout ce que j'exprime par la préposition *de*. De même je dirai *un commencement de bâtir sur cette place*, sans rapport au but que l'on se propose dans la construction; et *un commencement à bâtir maison*, avec rapport à ce but. *Nous commençons de dîner*, c'est-à-dire, nous commençons l'action de dîner, action qui doit être continuée jusqu'à la fin. Il n'y a point de but marqué.

On dira bien *je commence de voir clair dans sa conduite*; c'est une action qui doit avoir sa continuation et sa fin. *Je commence d'y voir clair*; bientôt j'y verrai plus clair, et à la fin j'y verrai clair tout à fait. Mais on ne dira pas *je commence de voir qu vous m'avez trompé*; il faudra dire *je commence à voir*. Ce n'est point ici une action qui a son commencement, sa continuation et sa fin; c'est un trait de lumière qui a frappé tout d'un coup, qui a frappé pour la première fois. Auparavant, on ne voyait pas qu'on était trompé; on voit actuellement qu'on l'est, c'en est un but atteint. Qu'un malade, tourmenté depuis longtemps par des insomnies, prenne chaque jour quelques heures de repos, on dira qu'il *commence à dormir*, c'est-à-dire, à tendre au but auquel il aspire, le retour d'un sommeil réglé. Mais en parlant d'un homme qui se porte bien, et qui dort bien toutes les nuits, je dirai *il commence de dormir*, pour marquer le commencement d'un sommeil qui doit durer. Racine a dit dans *Phèdre* (act. II, sc. II, 63):

Puisque j'ai commencé de rompre le silence.

C'est une action susceptible d'être continuée, il n'y a point de but marqué; et Fénelon a dit *les vents commencent à s'apaiser* (*Télémaque*, liv. VI, t. I, 224.) Il y a un but auquel tendent les vents, c'est-à-dire, le calme. *On commence d'écrire une lettre*, c'est une action susceptible d'être continuée jusqu'à la fin. *On commence d'ouvrir la tranchée*. Mais *on commence à s'ennuier, à se dépiter, à se courroucer*; ce ne sont point des actions que l'on fait, ce sont des états que l'on éprouve, et qui ont une gradation, un terme.

J.-J. Rousseau a dit: *Je commence de fréquenter les spectacles, de souper en ville*; et *je commence à voir les difficultés de l'étude du monde*. Marmontel exprime autrement cette différence. *Commencer à*, dit-il, désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement:

J'adore le Seigneur, on m'explique sa loi;  
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,  
Et déjà de ma main je commence à l'écrire  
(*Ilac.*, *Ath.*, act. II, sc. VII, 46.)

Nous observons ici que le mot *commencer*

sans la préposition *à* ou *de*, ou avec l'une ou l'autre de ces prépositions, désigne toujours une action qui aura du progrès, de l'accroissement : *Je commence un ouvrage* qui doit être ou qui peut être continué, achevé. Dans *commencer d'écrire une lettre*, *écrire* désigne une action qui aura du progrès jusqu'à la fin. Dans *je commence à l'écrire*, des vers cités, ce n'est pas parce que l'action indique du progrès, de l'accroissement, que l'on a employé la préposition *à*, mais parce qu'il s'agit d'un but à atteindre. Le but de l'enfant est d'écrire la loi, il commence à faire des progrès vers ce but, *il commence à l'écrire*. Nous serions parfaitement d'accord avec Marmontel, si l'observation était rédigée ainsi qu'il suit : *Commencer à* désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement vers un but. *Commencer de*, continue Marmontel, peint une action complète qui aura de la durée :

Ses transports dès longtemps *commencent d'éclater*.  
RAC., *Britan.*, act. III, sc. 1. 5.)

*Commencer de* ne peint pas toujours une action complète. Dans l'exemple donné par l'Académie, *il avait commencé d'écrire sa lettre*, *écrire* ne peint pas une action complète; ou si l'on voulait soutenir le contraire, il faudrait convenir que ce verbe peut aussi une action complète dans *je commence à l'écrire*. On dit *il avait commencé d'écrire sa lettre*, non parce qu'*écrire* peint une action complète, mais parce qu'il s'agit ici du commencement d'une action présentée comme pouvant ou devant être continuée jusqu'à la fin et non comme tendant à un but. — L'Académie, dans son édition de 1835, donne une décision favorable à Marmontel. *Commencer de*, dit-elle, désigne une action qui aura de la durée; *commencer à* désigne une action qui aura du progrès, de l'accroissement. — Elle ajoute qu'on dit quelquefois *commencer à pour commencer de*: *Commencons à dîner*.

COMMENSAL. Subst. m. Il se dit de ceux qui mangent à la même table : *C'est mon commensal*. Il fait au pluriel *commensaux*.

COMMENT. Voyez *Comme*.

COMMERC. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est un vieux mot tout à fait hors d'usage, que l'Académie nous donne pour une expression du style familier. Il signifiait comparer. Féraud prétend que ce mot sent un peu le jargon des sociétés de la capitale. Je doute qu'il y ait une coterie de Paris où il fût compris.

COMMERCÉABLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Effets commercéables, billets commercéables*.

COMMERCIAL, COMMERCIALE. Adj. Qui appartient au commerce. Il fait *commerciaux* au pluriel masculin : *Opérations commerciales, effets commerciaux*.

COMMETTRE. V. n. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *Mettre*. Voyez ce mot.

*Commettre*, dans le sens de compromettre, exposer, ne prend point de régime indirect. On dit *prenez garde de ne commettre, je ne vous commettrai point*. Mais on ne dit pas *je ne vous commettrai pas à un affront*. Racine a donc fait une faute en disant dans *Iphigénie* (act. II, sc. IV, 5) :

*Aux affronts d'un refus craignant de me commettre;*

et dans *Bajazet* (act. IV, sc. 1, 30) :

*Mais d'autres périls je crains de le commettre.*

Selon la remarque de d'Olivet, on dit très-bien *commettre quelqu'un*, et *se commettre*, pour signifier s'exposer soi-même à recevoir quelque déplaisir; mais ce verbe ne s'emploie qu'absolument, et on ne dit point *se commettre à quelque chose*.

COMMÔDE. Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst. : *Une vie commode, des principes commodes*. Les poètes le font quelquefois précéder.

COMMÔDÉMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est logé commodément, ou il est commodément logé*.

COMMUN, COMMUNE. Adj. En termes de grammaire, il se dit du genre par rapport aux noms. Pour bien entendre ce que les grammairiens appellent genre commun, il faut observer que les individus de chaque espèce d'animal sont divisés en deux ordres, l'ordre des mâles et l'ordre des femelles. Un nom est dit être du masculin dans les animaux, quand il est dit d'un individu de l'ordre des mâles; au contraire, il est du genre féminin quand il est dit d'un individu de l'ordre des femelles. Ainsi *cog* est du genre masculin, et *poule* du genre féminin. A l'égard des noms d'être inanimés, tel que *soleil, lune, terre*, etc., ces sortes de noms n'ont point de genres proprement dits. Cependant on dit que le soleil est du genre masculin, et que la lune est du genre féminin, ce qui ne veut dire autre chose, sinon que lorsqu'on voudra joindre un adjectif à soleil, l'usage veut que des deux terminaisons de l'adjectif on choisisse celle qui est déjà consacrée aux noms substantifs des mâles dans l'ordre des animaux. Ainsi on dira *beau soleil*, comme on dit *beau cog*; et l'on dira *belle lune*, comme on dit *belle poule*. A l'égard du genre commun, on dit qu'un nom est de ce genre, c'est-à-dire, de cette classe ou sorte, lorsqu'il a une terminaison qui convient également au mâle et à la femelle. Ainsi *auteur* est du genre commun. On dit d'une dame qu'elle est *auteur d'un tel ouvrage*. Qui est du genre commun. On dit *un homme qui, etc.; une femme qui, etc. Fidèle, sage*, sont des adjectifs du genre commun : *Un amant fidèle, une femme fidèle*. (Dunarsais.)

Quand *commun* signifie général, unanime, il faut le placer avant son subst. : *D'une commune roix*, et non pas *d'une roix commune*. On dit la *commune opinion*, ou l'*opinion commune*. *Le bruit commun*.

Cet adjectif régit quelquefois la préposition *à* ou la préposition *avec* : *Le nom d'animal est commun à l'homme et à la bête; j'ai cela de commun avec lui*.

Lorsqu'il est employé sans régime, il a un sens différent de celui qu'on lui donne lorsqu'il régit la préposition *à* : *Des disgrâces communes* sont des disgrâces peu considérables; mais *des disgrâces communes à tous les hommes* sont des disgrâces auxquelles tous les hommes peuvent être sujets, et qui peuvent être des disgrâces considérables.

COMMUNAL, COMMUNALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst., et fait *communaux* au pluriel : *Biens communaux*.

COMMUNÉMENT. Adv. Il se met ordinairement après le verbe : *Cela s'est pratiqué communément autrefois*.

COMMUNICABLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Une pièce communicable*.

COMMUNICATIF, COMMUNICATIVE. Adj. qui suit

toujours son subst. : *Ce sarant est communicatif.*

**COMPACTE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un métal compacte.*

**COMPAGNE.** Subst. f. On mouille le *gn.* L'Académie ne le dit point dans les acceptions suivantes :

Les bergers, pleins d'effroi, dans les bois se cachèrent ;  
Et leurs tristes motifs, *compagns* de leurs pas,  
Emportent leurs enfans çouverts dans leurs bras.  
(*VOLT., Héor., VIII, 78.*)

C'est là, c'est au milieu de cette cour affreuse,  
Des plaisirs des humains *compagns* malheureuse,  
Que l'Amour a choisi son séjour éternel.  
(*LAM., IX, 35.*)

Je ne crois pas qu'on puisse proposer ce dernier exemple comme un modèle. *Une cour compagne malheureuse des plaisirs des humains* est une phrase bien extraordinaire.

**COMPAGNE, COMPAGNON, COMPAGNONNAGE.** Dans ces trois mots on mouille le *gn.*

**COMPARABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. Il régit la préposition à : *Un homme comparable aux plus grands hommes.*

Il régit aussi la préposition avec, lorsqu'il s'agit de choses qui sont d'une nature absolument différente; et alors cet adjectif ne s'emploie qu'avec la négative : *L'esprit n'est pas comparable avec la matière.*

**COMPARAISON.** Subst. f. On appelle ainsi une figure de rhétorique et de poésie qui sert à l'ornement et à l'éclaircissement d'un discours ou d'un poème. Elle sert à rendre plus sensible, par une image, une qualité, une action, une idée, un sentiment, une vérité abstraite. Lorsque, par exemple, nous sommes vivement frappés de quelque qualité extraordinaire d'un objet, il arrive souvent que nous trouvons de la difficulté à rendre cette qualité sensible, précisément parce qu'elle est extraordinaire dans l'objet que nous voulons peindre, et que toutes les expressions que nous empruntons de la nature de cet objet même ne peuvent le tirer qu'imparfaitement de la classe commune dont il fait partie. Si je dis qu'*un héros vole au combat, qu'une femme est belle, qu'un homme est léger à la course*, je n'en exprime rien qui ne soit dans la nature de tous les héros, de toutes les belles femmes, de tous les hommes qui sont légers à la course. Mais si je dis du héros qu'*il vole au combat comme un lion*, de la femme qu'*elle est belle comme un astre*, de l'homme qu'*il est léger comme un cerf*, ces comparaisons du héros avec le lion, de la femme avec un astre, de l'homme avec le cerf, rendent plus sensibles les qualités que je voudrais peindre dans chacun de ces objets, parce qu'elles les font voir semblables à des qualités de la même espèce que l'on connaît mieux dans les nouveaux objets qui sont présentés, et où l'on est accoutumé de les voir à leur plus haut degré. Les comparaisons sont comme autant de traits de lumière qui nous montrent dans les deux objets un rapport imprévu et frappant, et nous font embellir le premier de tout ce qui nous a séduits dans le second.

Puisque la comparaison doit rendre un objet plus sensible, par la connaissance subite d'un rapport frappant, il faut que ce rapport soit clair, qu'il embrasse tout entier l'objet à l'expression duquel il doit concourir, et que l'image qui doit caractériser, enrichir ou embellir cet objet, soit plus familière et mieux connue; il faut enfin que cette image soit plus vive. La comparaison d'un héros qui vole aux combats, avec un superbe

coursier qui s'élançait dans la carrière, ne serait pas assez claire, elle n'embrasait pas entièrement les qualités que l'on veut exprimer, parce que le coursier n'a pas un rapport sensible avec cette ardeur belliqueuse qui ne combat aucun obstacle, ne respire que le carnage et répond au lion la terre. Au contraire, la comparaison avec le lion est juste et sensible, parce qu'elle offre tous ces rapports. Le nom seul de l'animal, d'aut on connaît toutes les qualités, les fait voir tout à coup à l'esprit.

Quoiqu'il ait plu aux écrivains didactiques de caractériser cette figure comme particulière à l'éloquence et à la poésie, elle a lieu dans tous les genres et dans tous les styles, et fréquemment elle prête de l'énergie et des charmes aux phrases les plus simples de la conversation familière. Une femme du peuple dira que *son adversaire s'est jeté sur elle comme une furie*; le philosophe écrira dans son cabinet que *les hommes ont peur de la mort comme les enfans ont peur des ténèbres*; et le poète et l'orateur, pour rendre leurs idées plus sensibles, emprunteront des images qu'ils embelliront des détails et des expressions que comportent le genre dans lequel ils écrivent et le sujet particulier qu'ils traitent.

Dans la métaphore, il y a une sorte de comparaison, ou quelque rapport équivalent entre le mot auquel on donne un sens métaphorique, l'objet à quoi on veut l'appliquer. Par exemple, quand on dit d'un homme en colère *c'est un lion*, *lion* est pris alors dans un sens métaphorique; on compare l'homme en colère au lion, et voilà ce qui distingue la métaphore des autres figures. Il y a cette différence entre la métaphore et la comparaison, que dans la comparaison on se sert de termes qui font connaître que l'on compare une chose à une autre; par exemple, si l'on dit d'un homme en colère qu'*il est comme un lion*, c'est une comparaison. Mais quand on dit simplement *c'est un lion*, la comparaison n'est alors que dans l'esprit et non dans les termes, c'est une métaphore. Voyez *Métaphore*.

La comparaison est en elle-même une excursion du génie du poète, et cette excursion n'est pas également naturelle dans tous les genres. Plus l'âme est occupée de son objet direct, moins elle regarde autour d'elle; plus le mouvement qui l'emporte est rapide, plus elle est impatiente de obstacles et des détours; enfin, plus le sentiment a de chaleur et de force, plus il maîtrise l'imagination et l'empêche de s'égarer. Il suit de là que la narration tranquille admet des comparaisons fréquentes, développées, étendues et prises de loin; qu'à mesure qu'elle s'aime, elle en veut moins, les veut plus concises et aperçues de plus près; que dans le pathétique, elles ne doivent être qu'indiquées par un trait rapide; et que s'il s'en présente quelques-unes dans la véhémence de la passion, un seul mot doit les exprimer.

Quant à la source de la comparaison, elle est prise communément dans la réalité des choses, mais quelquefois aussi dans l'opinion et dans l'hypothèse du merveilleux. Ainsi Voltaire compare les ligneurs aux géants; ainsi, après avoir dit du vertueux Mornay (*Héor., IX, 267*) :

Jamais l'air de la cour, et son souffle infecté,  
N'altera de son cœur l'austère pureté,

ajoute :

Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée  
Roule au sein furieux d'Amphitrite étonnée

Un cristal toujours pur et des flots toujours clairs,  
Que jamais ne corrompt l'amertume des mers.  
(Extrait de divers auteurs.)

Comparaison est aussi un terme de grammaire. Voyez *Comparatif* et *Adjectif*.

COMPARATIF. V. u. de la 4<sup>e</sup> conj. *Hailly* et quelques autres grammairiens prétendent que ce verbe prend indifféremment les auxiliaires *avoir* ou *être*. Nous ne sommes pas de cet avis. On dit *je suis tombé*, pour exprimer l'état d'une personne qui a fait l'action de tomber. Mais *je suis comparu* n'exprime point un état. Quand *ma comparution* est passée, j'ai fait l'action de comparaître, et il n'en résulte pas un état distingué de l'état précédent. Il faut donc suivre en cela l'Académie, qui dit il n'a point comparu.

COMPARATIF. Adj. pris substantivement. C'est un terme de grammaire. Pour bien entendre ce mot, il faut observer que les objets peuvent être qualifiés ou absolument, sans aucun rapport à d'autres objets, ou relativement, c'est-à-dire, par rapport à d'autres objets.

Lorsqu'on qualifie un objet absolument, l'adjectif qualificatif est dit être au positif, parce qu'il est comme la première pierre qui est posée pour servir de fondement aux autres degrés de signification. Ces degrés sont appelés communément *dégrés de comparaison*. *César était vaillant, le soleil est brûlant; vaillant et brûlant* sont au positif.

Quand on qualifie un objet relativement à un autre objet ou à d'autres objets, alors il y a entre ces objets ou un rapport d'égalité, ou un rapport de supériorité, ou enfin un rapport de prééminence. S'il y a un rapport d'égalité, l'adjectif qualificatif est toujours regardé comme étant au positif; alors l'égalité est marquée par les adverbess *autant que, aussi que*: *César était aussi brave qu'Alexandre l'avait été; si nous étions plus proches des étoiles, elles nous paraîtraient aussi brillantes que le soleil; aux solstices, les nuits sont aussi longues que les jours*.

Lorsqu'on observe un rapport de plus ou un rapport de moins dans la qualité, alors l'adjectif qui énonce ce rapport est dit être au comparatif. C'est le second degré de signification, ou, comme on dit, de comparaison: *Pierre est plus savant que Paul, la lune est moins brillante que le soleil*; ou l'on voit que le comparatif est distingué par l'addition du mot *plus* ou du mot *moins*.

Nous n'avons en français de comparatifs en un seul mot que *meilleur, pire et moindre*. *Meilleur* est le comparatif de *bon*: *Ceci est bon; mais cela est meilleur*. Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase, *il n'est plus bon à rien*, qui veut dire, il ne vaut plus rien. Mais alors *plus* n'a pas le sens comparatif. De même au lieu de *plus bien*, on dit *mieux*. Cependant on dit *moins bon, aussi bien, moins bien, aussi bon*.

*Moindre* est le comparatif de *petit*: *Cette colonne est moindre que l'autre; son mal n'est pas moindre que le vôtres*. (Acad.) *Moindre* est aussi le comparatif de *bon* en ce sens: *Ce vin-là est moindre que l'autre*. (Acad.) *Pire* est le comparatif de *mauvais* dans ce vers de Boileau (*Art poét.*, 64):

Souvent la peur d'un mal nous conduit dans un pire.

Enfin le troisième degré est appelé *superlatif*, et marque la qualité portée au suprême degré de plus ou de moins. Voyez *Superlatif*.

Dans les comparatifs d'excès ou de défaut, si le que est suivi d'un verbe, ce verbe doit être accompagné de la négative *ne*: *Il est plus vertueux que vous ne croyez, il est moins beau que vous ne pensez*. Cependant on ne met point cette négative quand le verbe est accompagné d'une conjonction, comme *quand, lorsque*: *Il est plus vertueux que lorsque vous l'avez connu; cette maison est moins belle que quand on l'a achetée*.

Quoique l'adjectif affecte les deux termes de comparaison, on ne le joint qu'au premier: *Il est aussi sage que vous, je suis plus malheureux que lui, vous êtes moins à plaindre que moi; c'est comme si l'on disait il est aussi sage que vous êtes sage, etc.* Vaugelas croyait qu'un homme ne pouvait pas dire à une femme *je suis plus vieux que vous*, parce que *vieux*, masculin, ne peut convenir à la femme. L'usage a décidé la question, et cette locution est généralement usitée aujourd'hui. C'est une phrase elliptique, et l'on sent qu'on sous-entend *que vous n'êtes vieille*.

*Comparatif* est aussi employé adjectivement en termes de grammaire. On appelle *conjonctions comparatives* celles qui expriment les rapports de convenance, de parité, et qui servent à marquer des comparaisons. *Comme, le même que, ainsi que, etc.*, sont des conjonctions comparatives.

COMPARER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Comparer Virgile et Homère, Virgile à Homère, Virgile avec Homère*. Il doit exister quelques différences entre ces trois phrases, relativement à leur signification. Essayons de les découvrir.

Quand on compare deux choses, on suppose qu'il y a entre l'une et l'autre des rapports que l'on ne connaît point, et qu'on cherche à découvrir. On me présente deux pièces de toile que je vois pour la première fois, *je les compare*, et je juge de la ressemblance ou de la différence qu'il y a entre elles; mais dans *comparer une chose à une autre*, la préposition *à* marque un rapport entre deux idées dont l'une est supposée applicable à l'autre. Or, voici comment je conçois ce rapport. Après avoir examiné une des deux pièces de toile, et m'être fait une idée de ses qualités, si je veux appliquer cette idée des qualités connues de la première pièce aux qualités inconnues de la seconde, je dois dire *comparons maintenant cette pièce à l'autre*. Dans ces deux cas, on suppose que les pièces ont quelque chose de commun qui est le fondement de la comparaison; par exemple, ce que les deux pièces de toile ont de commun, c'est que l'une et l'autre est un tissu de fil ou de coton. On ne saurait en ce sens comparer l'une à l'autre deux choses qui n'ont rien de commun, on ne compare pas une pièce de toile à une barre de fer. Cependant on peut établir une comparaison entre une pièce de toile et une barre de fer, non pour appliquer à l'une l'idée des qualités de l'autre, d'après une base commune, mais au contraire pour établir la différence de leurs qualités, d'après la différence de leur nature. Mais alors je dirai *comparer une pièce de toile avec une barre de fer*, et non à une barre de fer. Les orateurs chrétiens disent tous les jours: *Comparez la vie du juste avec celle du pécheur, et vous verrez combien l'une est heureuse et l'autre misérable*; s'ils disaient à celle du pécheur, ils diraient mal. On compare la vertu avec le vice, mais on ne compare pas la vertu au vice. Comparer à suppose donc une analogie, un rapport commun de ressemblance

entre les deux termes; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. Buffon a marqué exactement cette différence dans les phrases suivantes: *Comparez les œuvres de la nature aux ouvrages de l'homme.* Il y a analogie, il y a un rapport commun de ressemblance entre les *œuvres* et les *ouvrages*, et c'est cette analogie, c'est cette ressemblance qui est la base de la comparaison. *Que l'on compare la docilité, la soumission du chien, avec la fierté et la férocité du tigre: l'un paraît être l'ami de l'homme, et l'autre son ennemi.* Ici nul rapport de ressemblance, rien de commun entre les deux termes; au contraire, ils sont tout à fait opposés.

C'est, je crois, d'après ces nuances dans les expressions, que l'on dit *il n'y a point d'église que l'on puisse comparer à Saint-Pierre de Rome*, c'est-à-dire, qui ait avec cette église quelque chose de commun qui puisse servir de base à la comparaison. On ne dirait pas *il n'y a point d'église que l'on puisse comparer avec Saint-Pierre de Rome*. C'est par la même raison qu'un homme orgueilleux dit: *Vous osez vous comparer à moi!* et non pas *vous osez vous comparer avec moi!* c'est-à-dire, vous osez supposer qu'il y a entre vous et moi quelque chose de commun qui puisse servir de base à une comparaison. Voyez *Adjectif*.

**COMPALOIE.** V. n. et irrég. de la 3<sup>e</sup> conj. Il a le même sens que *comparaitre*; mais *compaloier* ne se dit qu'au pabais, et dans ces phrases de pratique: *Assignment à comparoir, être assigné à comparoir.*

**COMPATIBLE.** Adj. des deux genres. Au singulier, il régit la préposition *avec*: *Son humeur n'est pas compatible avec la mienne.* Au pluriel, on peut l'employer sans régime: *Leurs humeurs ne sont pas compatibles.*

**COMPATISSANT, COMPATISSANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Cette compatissante amitié.*

**COMPLAISANCEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il m'a écouté complaisamment, ou il m'a complaisamment écouté.*

**COMPLAISANCE.** Subst. f. L'Académie le définit, douceur et facilité de caractère qui fait qu'on se conforme, qu'on acquiesce aux sentiments, aux volontés d'autrui. Cette définition est très-mauvaise. L'idée principale de complaisance est le désir de plaire à quelqu'un; l'idée principale d'acquiescer est l'amour de la paix. Ainsi la douceur, la facilité de caractère qui fait qu'on se conforme, qu'on acquiesce aux sentiments, aux volontés d'autrui, n'est pas de la *complaisance*, mais une disposition à céder aux autres par amour de la paix. La complaisance est une disposition d'esprit par laquelle on sacrifie sa volonté à celle des autres, dans la vue de leur plaire; c'est le soin, le désir de complaire, de faire ce qui plaît aux autres.

Ce mot employé pour signifier la disposition d'esprit n'a point de pluriel. Mais lorsqu'il se dit des effets de la complaisance, il s'emploie à ce nombre: *Elle a de grandes complaisances pour ses enfants. Vous avez eu tant de complaisances pour moi.*

**COMPLAISANT, COMPLAISANTE.** Adj. En prose, on ne lui donne point de régime. Racine et Molière lui en ont donné un en vers:

Les dieux à vos desirs toujours si complaisants.  
(*Phég.*, act. I, sc. 1, 13.)

Les uns, parce qu'ils sont méchants et malaisants,  
Et les autres, pour être aux méchants complaisants.  
(*Misanthr.*, act. I, sc. 1, 119.)

L'Académie ne le dit que des personnes, ou des choses qui ont rapport aux personnes. *Un homme complaisant, un esprit d'ice et complaisant. Humeur complaisante.* Je ne pense pas qu'on puisse l'employer autrement en prose; mais Delille a dit en vers (*Énéid.*, VIII, 115.)

Et, sans que les rameurs luttent contre les eaux,  
La vague complaisante obéit aux vaisseaux.

Cette épithète est très-bien placée ici.

Cet adjectif peut quelquefois se placer avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. *Cette complaisante humeur.*

Il s'emploie aussi substantivement:

Eh quoi! vit complaisant, vous louez des sottises!  
(*MOL.*, *Misanthr.*, act. I, sc. II, 77.)

**COMPLÉMENT.** Subst. m. Terme de grammaire. On doit regarder comme complément d'un mot ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification de quelque manière que ce puisse être. Or, il y a deux sortes de mots dont la signification peut être déterminée par des compléments: 1<sup>o</sup> tous ceux qui ont une signification générale susceptible de différents degrés; 2<sup>o</sup> ceux qui ont une signification relative à un terme quelconque.

Les mots dont la signification générale est susceptible de différents degrés exigent nécessairement un complément, dès qu'il faut assigner à cette signification quelque degré déterminé. Tels sont les noms appellatifs, les adjectifs et les adverbes, qui, renfermant dans leur signification une idée de quantité, sont susceptibles de ce qu'on appelle degrés de signification; et enfin tous les verbes dont l'idée individuelle peut aussi recevoir ces différents degrés. Voici des exemples: *Livre* est un nom appellatif; la signification générale en est restreinte quand on dit un *livre nouveau*, le *livre de Pierre*, un *livre de grammaire*, un *livre qui peut être utile*; et dans ces phrases, *nouveau*, de *Pierre*, de *grammaire*, *qui peut être utile*, sont autant de compléments du nom *livre*. *Savant* est un adjectif, la signification en est restreinte quand on dit, par exemple, qu'un homme est *peu savant*, qu'il est *fort savant*, qu'il est *plus savant que sage*, qu'il est *moins savant qu'un autre*, etc. Dans toutes ces phrases, les différents compléments de l'adjectif *savant* sont *peu*, *fort*, *plus que sage*, *moins qu'un autre*. Il en est de même, par exemple, du verbe *aimer*. On *aime* simplement et sans détermination de degrés; on *aime peu*, on *aime beaucoup*, on *aime ardemment*, on *aime plus sincèrement*, on *aime en apparence*, on *aime avec une constance que rien ne peut altérer*, voilà autant de manières de déterminer le degré de la signification du verbe *aimer*, et conséquemment autant de compléments de ce verbe. L'adverbe *sagement* peut recevoir aussi divers compléments; on peut dire *peu sagement*, *plus sagement que jamais*, *aussi sagement qu'heureusement*, *sagement sans affectation*, etc.

Les mots qui ont une signification relative exigent de même un complément, dès qu'il faut déterminer l'idée générale de la relation par celle d'un terme conséquent. Tels sont plusieurs noms appellatifs, plusieurs adjectifs, quelques adverbes et toutes les prépositions. Exemples de noms

relatifs : *Le fondateur de Rome, le père de Cicéron, la mère des Gracques*, etc. Dans tous ces exemples, le complément commence par *de*. Exemples d'adjectifs relatifs : *Nécessaire à l'urie, digne de louange, facile à concevoir*, etc. Exemples de verbes relatifs : *Aimer Dieu, craindre sa justice, aller à la ville, revenir de l'armée, passer par le jardin, ressembler à quelqu'un, se repentir de sa faute, commencer à biber, désirer d'être riche*, etc. Quand on dit *donner quelque chose à quelqu'un, recevoir un présent de son ami*, les verbes *donner* et *recevoir* ont chacun des compléments qui tombent sur l'idée de la relation qu'ils expriment. Exemples d'adverbes relatifs : *Relativement à vos intérêts, indépendamment des circonstances, quant à moi, pourvu que vous le voulez, conformément à la nature*. Quant aux prépositions, il est de leur essence d'exiger un complément, qui est un nom, un pronom, ou un infinitif.

Un mot qui sert de complément à un autre mot peut lui-même en exiger un second qui, par la même raison, peut encore être suivi d'un troisième, auquel un quatrième sera pareillement subordonné, et ainsi de suite ; de sorte que chaque complément étant nécessaire à la plénitude du sens du mot qu'il modifie, les deux derniers constituent le complément total de l'antépénultième, les trois premiers font la totalité du complément de celui qui précède l'antépénultième, et ainsi de suite jusqu'au premier complément, qui ne remplit toute sa destination qu'autant qu'il est accompagné de tous ceux qui lui sont subordonnés. Par exemple, dans cette phrase : *Nous avons à vivre avec des hommes semblables à nous*, ce dernier *nous* est le complément de la préposition *à* ; *à nous* est celui de l'adjectif *semblables* ; *semblables à nous* est le complément total du nom appellatif *les hommes* ; *les hommes semblables à nous*, c'est la totalité du complément de la préposition *des* ou *de* ; *des hommes semblables à nous*, est le complément total d'un nom appellatif sous-entendu, par exemple, *la multitude* ; *la multitude des hommes semblables à nous*, c'est le complément de la préposition *avec* ; *avec la multitude des hommes semblables à nous*, c'est celui de l'infinitif *vivre* ; *vivre avec la multitude des hommes semblables à nous* est la totalité du complément de la préposition *à* ; *à vivre avec la multitude des hommes semblables à nous*, c'est le complément total d'un nom appellatif sous-entendu qui doit exprimer l'objet du verbe *avons*, par exemple, *obligation* ; ainsi *obligation à vivre avec la multitude des hommes semblables à nous* est le complément total du verbe *avons*. Ce verbe, avec la totalité de son complément, est l'attribut total dont le sujet est *nous*.

Il suit de cette observation qu'un complément peut être complexe ou incomplex. Le complément est incomplex quand il est exprimé par un seul mot, qui est ou un nom, ou un pronom, ou un adjectif, ou un infinitif, ou un adverbe, comme dans *avec soin, pour nous, raison favorable, sans répondre un mot, vivre honnêtement*. Le complément est complexe quand il est exprimé par plusieurs mots dont le premier, selon l'ordre analytique, modifie immédiatement le mot antécédent, et est lui-même modifié par le suivant, comme *avec le soin requis, pour nous tous, raison favorable à ma cause, sans répondre un mot, vivre fort honnêtement*.

Un même mot, et spécialement le verbe, peut admettre autant de compléments différents qu'il

peut y avoir de manières possibles de déterminer sa signification. Voici les principaux avec les noms qu'on leur donne.

On appelle *complément d'jectif* celui qui exprime l'objet sur lequel tombe directement le rapport énoncé par le mot complété. Tel est le complément de toute préposition : *A moi, chez nous, envers Dieu, contre la loi, pour dire*, etc. Tel est aussi le complément immédiat de tout verbe actif relatif : *Aimer la vertu, désirer des richesses, bâtir une maison, teindre une étoffe*, etc.

Plusieurs verbes relatifs exigent, outre le complément objectif qui est sans préposition, un autre complément indirect qui est énoncé par une préposition ; ce dernier s'appelle *complément relatif*. Ainsi, dans cette phrase, *donner un livre au public*, le verbe *donner* exige deux compléments : un *livre*, qui est le complément objectif, et *au public*, qui est le complément relatif. Ces deux compléments sont ce que les grammairiens appellent aussi régime direct, et régime indirect. *Un livre* est le régime direct du verbe *donner*, et *au public*, le régime indirect de ce verbe.

On appelle *compléments circonstanciels de lieu* ceux qui expriment des circonstances de lieu, comme *vivre à Paris, être au lit, venir de Rome, partir de sa province, passer par Lyon, aller en Italie par mer, aller en Afrique, passer d'Angleterre en Écosse*.

D'autres compléments, que l'on nomme *compléments auxiliaires*, expriment l'instrument et les moyens de l'action énoncée par le mot complété, comme *se conduire avec précaution, frapper du bâton, obtenir un emploi par protection*, etc. On peut encore comprendre dans cette classe ce qu'on appelle *complément matériel*, c'est-à-dire, celui qui exprime la matière dont une chose est faite : *Une statue d'or, une fortune cimentée du sang des malheureux*.

On nomme *complément circonstanciel de cause* celui qui énonce une cause soit efficiente, soit occasionnelle. Ainsi quand on dit *un tableau peint par Rubens, par Rubens* exprime un complément circonstanciel de cause. On appelle *complément circonstanciel de fin*, celui qui énonce une cause finale, comme dans *Dieu nous a créés pour sa gloire*.

On appelle simplement *modificatif* le complément qui exprime une manière particulière d'être, qu'il faut ajouter à l'idée principale du mot complété. Ordinairement cette expression est un adverbe de manière simple ou modifié, ou bien une phrase adverbiale commençant par une préposition, comme dans *vivre honnêtement, vivre conformément aux lois, parler avec facilité*.

Il y a aussi des *compléments circonstanciels de temps* ; ce sont ceux qui énoncent ou un point fixe dans la suite continue du temps, ou une durée dont on l'assigne ni le commencement ni la fin, comme dans *il mourut hier, il a vécu trente ans*, etc.

Il est indispensable de distinguer les différentes sortes de compléments, afin d'entendre plus nettement l'ordre que la construction peut leur assigner. Voici les règles générales qui servent à établir cet ordre.

La grammaire générale établit une règle qui est commune à presque toutes les langues ; la voici :

De plusieurs compléments qui tombent sur le même mot, il faut mettre le plus court, le premier après le mot complété ; ensuite le plus court de ceux qui restent, et ainsi de suite jusqu'au plus long, qui reste le dernier ; exemple : *Car-*

*thage, qui faisait la guerre avec son opulence contre la pauvreté romaine, avait par cela même du désavantage.* (Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, ch. iv.) Dans cette proposition complexe, le verbe principal *avait* est suivi de deux compléments; le premier est un complément circonstanciel de cause, *par cela même*, lequel est plus court que le complément objectif *du désavantage*, qui en conséquence est placé le dernier. Dans la proposition incidente qui fait partie du sujet principal, le verbe *faisait* a : 1<sup>o</sup> un complément objectif, *la guerre*; 2<sup>o</sup> un complément auxiliaire qui est plus long, *avec son opulence*; 3<sup>o</sup> enfin, un complément relatif qui est le plus long de tous, *contre la pauvreté romaine*.

La raison de cette règle, c'est que dans l'ordre analytique, la relation d'un complément au mot qu'il complète est d'autant plus sensible que les deux termes sont plus rapprochés. Or, il est constant que la phrase a d'autant plus de netteté que le rapport mutuel de ses parties est plus marqué. Ainsi il importe à la netteté de l'expression de rapprocher d'un mot que le moins qu'il est possible ce qui lui sert de complément. Cependant, quand plusieurs compléments concourent à la détermination d'un même terme, ils ne peuvent pas tous le suivre immédiatement, et il ne reste plus qu'à en rapprocher le plus qu'il est possible celui qu'on est forcé de tenir éloigné; c'est ce que l'on fait en mettant d'abord le premier celui qui est le plus court, et réservant pour la fin celui qui a le plus d'étendue.

Si chacun des compléments qui concourent à la détermination d'un même terme a une certaine étendue, il peut encore arriver que le dernier se trouve assez éloigné du centre commun, pour n'y avoir plus une relation aussi marquée qu'il importe à la clarté de la phrase. Dans ce cas, l'analyse même autorise une sorte d'hyperbate qui, loin de nuire à la clarté de l'énonciation, sert au contraire à l'augmenter, en fortifiant les traits des rapports mutuels des parties de la phrase. Elle consiste à placer avant le mot complété l'un de ses compléments. Ce n'est ni l'objet, ni le relatif; c'est communément un complément auxiliaire, ou modificatif, ou de cause, ou de fin, ou de temps, ou de lieu. Ainsi, dans l'exemple cité, Montesquieu aurait pu dire, en transposant le complément auxiliaire de la proposition incidente: *Carthage, qui avec son opulence faisait la guerre contre la pauvreté romaine*; et la phrase n'aurait été ni moins claire; ni beaucoup moins harmonieuse. Peut-être aurait-elle perdu quelque chose de son énergie, par la séparation des termes opposés, *son opulence* et *la pauvreté romaine*; et c'est probablement ce qui a assuré la préférence au tour adopté par l'auteur.

Cette règle générale étant dictée par l'intérêt de la clarté, si son observation rigoureuse y était contraire, il faudrait s'en écarter. Par exemple, la règle veut que l'on dise: *L'Évangile inspire une piété qui n'a rien de suspect aux personnes qui veulent être sincèrement à Dieu*; mais cette construction présente une équivoque, car on ne voit pas clairement si le mot *personne* est régi par le verbe *inspire*, ou par l'adjectif *suspect*. Ici donc, l'observation de la règle faite pour la plus grande clarté nuit elle-même à cette clarté. Il faut donc préférer l'esprit à la lettre, et s'écarter de la règle pour en atteindre le but. On dira, en mettant le complément le plus long le premier: *L'Évangile inspire aux personnes qui veulent être sincèrement à Dieu une piété qui n'a rien de suspect*.

Cette construction ôte l'équivoque, mais il faut avouer qu'elle est moins claire que si l'on avait pu suivre la règle sans inconvénient; car l'esprit sent que le complément objectif est trop éloigné.

Jusqu'ici nous n'avons appliqué cette règle qu'à l'ordre des compléments différents d'un mot, mais elle doit s'entendre aussi des parties intégrantes d'un même complément réunies par quelque conjonction. Parmi les parties integrantes d'un même complément, il faut prendre celles qui sont les plus courtes pour les placer les premières, et réserver les plus longues pour la fin; et il faut les placer ainsi, par cette même raison de netteté que nous avons expliquée tout à l'heure, en parlant de l'ordre des compléments différents d'un même mot. Par exemple, dans *Dieu agit avec justice et par des voies ineffables*, voilà un complément composé de deux parties, *avec justice* et *par des voies ineffables*. Le premier étant le plus court, doit obtenir la première place, et l'on sent que l'on parlerait mal en disant: *Dieu agit par des voies ineffables et avec justice*. Mais si cette même partie que l'on place la première, parce qu'elle est la plus courte, devenait plus longue par quelque addition, il faudrait la placer la dernière, et l'on dirait: *Dieu agit par des voies ineffables et avec une justice que nous devons adorer en tremblant*.

C'est par cette règle ainsi entendue que l'on découvrirait le vice de la phrase suivante, citée par Vaugelas: *Je fermerai la bouche à ceux qui le blâment, quand je leur aurai montré que sa façon d'écrire est excellente, quoiqu'elle s'éloigne un peu de nos anciens poètes, qu'ils louent plutôt: un dégoût des choses présentes que par les sentiments d'une véritable estime*, et qu'il mérite le nom de poète. Cette dernière partie intégrante de la totalité du complément objectif est déplacée, parce qu'elle est la plus courte et pourtant la dernière. La relation du verbe *montrer* à ce complément n'est plus assez sensible; il fallait dire: *Quand je leur aurai montré qu'il mérite le nom de poète, et que sa façon d'écrire est excellente, quoiqu'elle s'éloigne, etc.*

A cette règle, que l'on peut regarder comme le principe fondamental de la construction, il faut en ajouter quelques autres qui concernent encore l'arrangement des compléments.

Si les divers compléments d'un même mot ou les différentes parties du même complément ont à peu près la même étendue, il faut placer le plus près du mot celui des compléments auquel il a un rapport plus nécessaire. Or, le rapport au complément modificatif est le plus nécessaire de tous, puis au complément objectif, ensuite la relation au complément relatif; les autres sont à peu près à un degré égal d'importance. Ainsi il faut dire: *L'Évangile inspire insensiblement* (complément modificatif) *la piété* (complément objectif ou régime direct) *aux fidèles* (complément relatif ou régime indirect).

Une autre remarque non moins importante, c'est qu'il ne faut jamais rompre l'unité d'un complément total, pour jeter entre ses parties un autre complément du même mot. La raison de cette règle est évidente. Il ne faut pas séparer des parties qui représentent un objet indivisible.

C'est dans la violation de cette règle que consiste le défaut de quelques phrases ceintures justement par Thomas Corneille. Par exemple: *On leur peut conter quelque histoire remarquable sur les principales villes qui y attache la mémoire*. Il est évident que l'antécédent de *qui*, c'est

*quelque hist ire remarquable, et que cet antécédent, avec la proposition incidente qui y attache la mémoire, exprime une idée totale qui est le complément objectif ou le régime direct du verbe conter. L'unité est donc rompue par l'arrangement de cette phrase, et il fallait dire : On peut leur conter sur les principales rilles quelque histoire remarquable qui y attache la mémoire.*

C'est le même défaut dans cette phrase : *Il y a un air de vanité et d'affection dans Pline le jeune qui gâte ses lettres.* L'unité est rompue, et il fallait dire : *Il y a dans Pline le jeune un air de vanité et d'affection qui gâte ses lettres.* On trouve une faute de la même espèce dans La Bruyère *Des Ouvrages de l'Esprit*, p. 261) : *Il y a des endroits dans l'opéra qui laissent en désirer d'autres.* Il devait dire : *Il y a dans l'opéra des endroits qui en laissent désirer d'autres.*

Beauté, dont nous avons tiré cet article en très-grande partie, prétend que le mot de régime, particulier aux langues transpositives, doit être banni de la langue française, et suppléé par le mot de complément. Nous n'entrerons point dans cette discussion, qui est étrangère à notre objet. Mais comme le mot régime est employé par la plupart des grammairiens, lorsqu'ils parlent de complément objectif et relatif des verbes, et qu'ils appellent l'un régime direct, et l'autre régime indirect; comme d'ailleurs ce mot nous paraît exprimer clairement les rapports du verbe avec ses compléments nécessaires, et qu'il est assez indifférent de quels termes on se serve, pourvu que l'on comprenne bien ceux que l'on emploie, nous avons cru devoir conserver le mot régime pour les verbes seulement. D'après cette remarque, tous les régimes sont des compléments, mais tous les compléments ne sont pas des régimes. Nous ne donnerons ce nom qu'aux compléments nécessaires des verbes, c'est-à-dire, à ceux que Beauzée appelle leur complément objectif et leur complément relatif. Voyez Régime et Construction.

**COMPLÉT, COMPLÈTE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Un habit complet, une victoire complète.*

**COMPLÈTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *L'ennemi a été battu complètement, ou a été complètement battu.*

**COMPLEXE.** Adj. des deux genres. Terme de logique et de grammaire. Ce mot vient du latin *complexus*, qui signifie embrasé, composé.

Le sujet d'une préposition est complexe lorsqu'il est accompagné de quelque adjectif ou de quelque autre modificatif. Il est opposé au sujet simple, qui est énoncé en un seul mot. Dans *Alexandre vainquit Darius, Alexandre* est un sujet simple. Mais si je dis *Alexandre, fils de Philippe, ou Alexandre, roi de Macédoine*, voilà un sujet complexe. Il faut bien distinguer dans le sujet complexe le sujet personnel ou individuel, et les mots qui le rendent sujet complexe. Dans l'exemple ci-dessus, *Alexandre* est le sujet personnel; *fils de Philippe, ou roi de Macédoine*, sont des mots qui, n'étant point séparés d'*Alexandre*, rendent ce mot sujet complexe.

L'attribut d'une proposition peut être aussi complexe. Si je dis *Alexandre vainquit Darius, roi de Perse*, l'attribut est complexe.

Les propositions sont également incomplexes ou complexes, selon la forme de l'énonciation de leur sujet et de leur attribut. Une proposition incomplexes est celle dont le sujet et l'attribut sont également incomplexes. Une proposition

complexe est celle dont le sujet ou l'attribut, ou même tous les deux sont complexes.

Les termes se divisent en simples et complexes. Les termes simples sont ceux qui, par un seul mot, expriment un objet quel qu'il soit. Ainsi *Rome, Socrate, homme, ville*, etc., sont des termes simples. Les termes complexes sont composés de plusieurs termes joints ensemble, tels que *un homme prudent, un corps transparent, Alexandre, fils de Philippe*, etc. Cette addition se fait quelquefois par un adjectif conjonctif, comme si je dis *un corps qui est transparent, Alexandre qui est fils de Philippe*, etc.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces termes complexes, c'est que l'addition que l'on fait à un terme simple est de deux sortes, l'une qu'on peut appeler explicative, et l'autre déterminative. L'addition est explicative quand elle ne fait que développer ou ce qui était enfermé dans la compréhension de l'idée du premier terme, ou du moins ce qui lui convient comme un de ses accidents, pourvu qu'il lui convienne généralement et dans toute son étendue; comme si je dis *l'homme, qui désire d'être heureux, ou l'homme, qui est mortel*. Ces additions ne sont que des explications, parce qu'elles ne changent point du tout l'idée d'*homme*, et ne la restreignent point à ne signifier qu'une partie des hommes, mais marquent seulement ce qui convient à tous les hommes. Toutes les additions dont on accompagne les noms qui marquent distinctement un individu sont de cette sorte : *Jules César, qui a été le plus grand capitaine du monde; Paris, qui est la plus belle ville de l'Europe*; car les termes individuels, distinctement exprimés, se prennent toujours dans toute leur étendue, et sont déterminés autant qu'ils peuvent l'être.

L'autre sorte d'addition, qu'on peut appeler déterminative, a lieu quand ce qu'on ajoute à un mot général en restreint la signification, et fait qu'il ne se prend plus pour le mot général dans toute son étendue, mais seulement pour une partie de cette étendue; comme si je dis *les corps transparents, les hommes savants, un animal raisonnable*. Ces additions ne sont pas de simples explications, mais des déterminations, parce qu'elles restreignent l'étendue du premier terme, en faisant que le mot *corps* ne signifie plus qu'une partie des corps, et ainsi des autres.

On peut distinguer de plus deux sortes de termes complexes : les uns dans l'expression, et les autres dans le sens seulement. Les premiers sont ceux dont l'addition est exprimée; les derniers sont ceux dont l'addition n'est point exprimée, mais seulement sous-entendue, comme quand nous disons en France *le roi*; c'est un terme complexe dans le sens, parce que nous n'avons pas dans l'esprit, en prononçant ce mot de *roi*, la seule idée générale qui répond à ce mot, mais nous y joignons mentalement l'idée du roi régnant actuellement en France.

Une chose plus remarquable encore dans ces termes complexes, c'est qu'il y en a qui sont déterminés dans la vérité à un seul individu, et qui ne laissent pas de conserver une certaine universalité équivoque, qu'on peut appeler une équivoque d'erreur; parce que les hommes demeurant d'accord que ce terme ne signifie qu'une chose unique, faute de bien discerner quelle est véritablement cette chose unique, l'appliquent les uns à une chose, les autres à une autre; ce qui fait qu'il a besoin d'être encore déterminé, ou par diverses circonstances, ou par la suite du dis-

**cours**, afin que l'on sache précisément ce qu'il signifie. Ainsi le mot de *religion* ne signifie qu'une seule et unique religion; mais parce que chaque peuple et chaque secte croit que sa religion est la véritable, ce mot est très-équivoque dans la bouche des hommes, quoique par erreur; et si on lit dans un historien qu'un prince a été zélé pour la véritable religion, on ne saurait dire ce qu'il a entendu par là, si l'on ne sait de quelle religion a été cet historien. Les termes complexes qui sont ainsi équivoques par erreur sont principalement ceux qui renferment des qualités dont les sens ne jugent point, mais seulement l'esprit, sur lesquelles il est facile, par conséquent, que les hommes aient divers sentimens.

Les termes de comparaison sont aussi sujets à être équivoques par erreur : *Le plus grand géomètre de Paris, le plus savant, le plus adroit*. Quoique ces termes soient déterminés par des conditions individuelles, n'y ayant qu'un seul homme qui soit le plus grand géomètre de Paris, néanmoins ce mot peut être facilement attribué à plusieurs, parce qu'il est fort aisé que les hommes soient partagés de sentiment sur ce sujet, et qu'ainsi plusieurs donnent ce nom à celui que chacun croit avoir cet avantage par-dessus les autres.

**COMPLEXITÉ**. Subst. f. Ce mot nouveau appartient particulièrement à la logique et à la grammaire; il peut être utile dans un grand nombre d'occasions; il signifie la qualité de ce qui est complexe. *Beauté à dit : Il y a dans chacun des mots d'une langue une complexité d'idées qui est la source de tous les malentendus.*

**COMPLICE**. Adj. des deux genres. Il régit ordinairement la préposition *de*, et se prend toujours en mauvaise part : *Complice d'un assassin, d'un voleur; complice d'un assassinat, d'un vol.*

**COMPLIMENT**. Subst. m. Le mot de *compliment*, dit Voltaire, ne se peut recevoir dans la tragédie, s'il n'est ennobli par une épithète. (*Remarkes sur Corneille.*)

Il y a une nuance entre *faire compliment à quelqu'un*, et *complimenter quelqu'un*. Elle est plus facile à saisir qu'à définir. *On complimente les rois dans certaines circonstances; on leur adresse un compliment, mais en ne leur fait pas un compliment, ni des compliments. Faire compliment, c'est féliciter; faire des compliments ou un compliment, c'est faire des politesses ou des éloges. Complimenter, c'est faire une harangue d'apparat, un discours respectueux, etc. (*Grammaire des Grammaires, p. 1097.*) Voyez *Complimenter*.*

**COMPLIMENTER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne se dit guère que des complimens d'apparat : *On complimente un roi, un prince, à son passage dans une ville. On complimente un général après une victoire remportée. Complimenter quelqu'un régit la préposition sur, quand l'action de complimenter a pour objet quelque fait, quelque événement : On le complimente sur le succès de son entreprise. Tous les corps de l'Etat vinrent complimenter le roi sur cette glorieuse victoire. — Complimenter ne signifie pas la même chose que *faire des compliments, ou faire compliment*. — *Faire des compliments, c'est dire ou écrire à quelqu'un quelque chose d'agréable, de flatteur, en lui témoignant l'estime qu'on a pour lui, l'idée que l'on a de ses bonnes qualités, l'intérêt que l'on prend à ce qui le touche : Un compliment est souvent une fauteur, ou une inutilité, ou un mensonge, ce qui n'empêche**

*pas que ce ne soit quelquefois un divertissement. — Faire des compliments signifie quelquefois faire des cérémonies, faire des civilités, disputer de civilités : Laissons là les compliments. Aissons sans compliment. Votre ouvrage n'a paru charmant, je vous le dis sans compliment. Je vous en fais mon compliment se dit d'une chose particulière dont on félicite quelqu'un. Vous l'avez emporté sur tous vos rivaux, je vous en fais mon compliment. Vous avez obtenu une place honorable, je vous en fais mon compliment. Voyez *Compliment*.*

**COMPLIQUÉ, COMPLIQUÉE**. Adj. On dit que le sujet d'une pièce de théâtre est trop compliqué, pour dire qu'il n'est pas assez simple, ou qu'il embrasse des événemens dont la liaison n'est pas assez sensible.

**COMPORTER**. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Ce sujet ne comporte pas tant d'ornemens. Le caractère d'ambassadeur ne comporte pas qu'il en use autrement. Il s'est bien comporté, il s'est mal comporté dans cette affaire. Se comporter en ami, en homme de bien.*

**COMPOSÉ, COMPOSÉE**. Adj. Ce terme est souvent employé en grammaire. On distingue les mots composés et les mots dérivés. Les mots composés sont ceux qui sont formés de plusieurs racines, comme *abaissément*, qui est formé de *à* et de *bas*. Un mot dérivé est formé d'une seule racine, avec quelque différence dans la terminaison, comme *fortement* de *fort*. Un mot peut être à la fois dérivé et composé, comme *abaissément*, dérivé de *abaissi*, qui est lui-même dérivé de *a* et de *bas*.

La plupart des substantifs composés sont écrits et imprimés sans distinction de leurs parties. Ainsi on écrit *immortel*, et non pas *in-mortel*; *indépendant*, et non pas *in-dépendant*. Mais il y en a plusieurs où l'usage exige que les parties soient séparées par un tiret, comme *passé-port*, *chef-d'œuvre*, *arc-en-ciel*, etc. La manière dont il faut indiquer le pluriel de ces noms est encore incertaine, parce que les grammairiens ne sont pas d'accord sur ce point, et que l'Académie, loin de les accorder, se contredit souvent dans les exemples qu'elle donne.

Cependant, puisque les mots qui entrent dans la composition des substantifs composés y sont distingués par une séparation, il paraît naturel de les considérer, à l'égard du nombre, comme s'ils étaient entièrement séparés, et de leur donner ou non la marque du pluriel, selon que leur nature le comporte ou ne le comporte pas.

Les mots peuvent être composés de deux substantifs, comme dans *Hôtel-Dieu*; d'un adjectif et d'un substantif, comme dans *petit-maitre*; d'un verbe et d'un substantif, comme dans *passé-droit*; d'un verbe et d'un adverbe, ou de deux verbes, ou de deux mots invariables, comme dans *passé-partout*, *laissez-passer*, *après-midi*; d'une préposition ou d'un adverbe et d'un substantif, comme dans *contre-coup*, *vice-roi*; d'un mot qui ne s'emploie pas isolément et d'un substantif ou d'un adjectif, comme dans *pie-grièche*, *franc-aileu*; de plusieurs mots étrangers : *mezze-terminé*, *auto-da-fé*; de deux substantifs liés par une préposition, comme dans *chef-d'œuvre*, *arc-en-ciel*. Examinons la nature de ces mots dans chacun des cas que nous venons d'indiquer, et cherchons les règles que l'on doit suivre pour leur donner ou leur refuser la marque du pluriel.

Dans les mots composés de deux substantifs, ordinairement il y a ellipse. Par exemple dans

*Hôtel-Dieu*, *Fête-Dieu*, *garde-marine*, *bain-marie*, la préposition de est évidemment sous-entendue. Car un *Hôtel-Dieu* est un hôtel de Dieu; *Fête-Dieu*, la fête de Dieu; un *garde-marine*, un garde de la marine; un *bain-marie*, un bain inventé par une femme nommée Marie, ou, comme d'autres le prétendent, un bain de mer. Or, comme dans la phrase pleine on ne donnerait point le signe du pluriel au sous-j. substantif, on ne doit pas non plus donner ce signe à ce même substantif dans la phrase elliptique; car la sous-entente d'un mot ne change rien aux rapports des autres mots de la phrase. On dira donc *des Hôtels-Dieu*, pour *des hôtels de Dieu*; *des Fêtes-Dieu*, pour *des fêtes de Dieu*; *des gardes-marine*, pour *des gardes de la marine*; *des bains-marie*, pour *des bains de Marie*.

Quelquefois l'ellipse consiste non-seulement dans la suppression de la préposition, mais aussi dans celle d'un substantif sur lequel seul doit tomber la pluralité. Par exemple, quand on dit *des reine-claude*, le mot *prunes* est sous-entendu; c'est ce mot seul qui est susceptible de recevoir la marque du pluriel, et la phrase pleine porte *des prunes de la reine Claude*. *Des dame-jeanne* signifie des bouteilles de la dame Jeanne; *des rose-croix*, des chevaliers distingués par une rose et une croix. On sent que dans tous ces exemples la pluralité doit tomber sur les substantifs sous-entendus, et que les autres mots ne doivent pas plus prendre la marque du pluriel qu'ils ne prendraient dans la construction pleine. — L'Académie écrit *des reines-claude* et *des rose-croix*; elle n'indique pas le pluriel des autres mots dont il est question dans ce paragraphe.

Il en est de même des substantifs composés *tête-à-tête*, *piéd-à-terre*, et autres semblables. *Des tête-à-tête* veut dire des conversations, des entrevues où l'on est tête à tête, seul à seul; *des piéd-à-terre* signifie des lieux, des logements où l'on met le piéd à terre. C'est donc sur les deux mots sous-entendus, *entrevues* et *lieux*, que doit tomber la pluralité, et non sur *tête-à-tête* ou *piéd-à-terre*, qui ne sont que des modifications ou des compléments des substantifs sous-entendus.

Quand un substantif est composé d'un substantif et d'un adjectif, il faut examiner si la phrase est pleine ou si elle est elliptique. Dans le premier cas, le sens tombant directement sur le substantif modifié par l'adjectif, l'un et l'autre sont susceptibles de recevoir la marque du pluriel: *Des petits-mâtres*, *des bas-reliefs*, *des basses-cœurs*, *des blancs-seings*, *des bouts-rimés*, *des mortes-payes*, *des plates-bandes*, etc. Mais lorsque la phrase est elliptique, de manière que le substantif sur lequel tombe la pluralité est sous-entendu, il ne faut donner la marque du pluriel ni au substantif exprimé, ni à l'adjectif qui lui est joint. Quand on dit un *blanc-bec*, on sent bien que le sens ne tombe point sur le substantif *bec*, mais sur un jeune homme sans expérience à qui l'on donne le nom de *blanc-bec*. Le mot jeune homme est donc sous-entendu, c'est sur ce mot que tombe la pluralité, et l'on doit dire *des blanc-bec*, et non pas *des blancs-becs*. Il en est de même du mot *rouge-gorge*. On ne veut point désigner par ce mot *des gorges rouges*, mais des oiseaux qui ont la gorge rouge; et c'est sur le mot *oiseau*, qui est sous-entendu, que doit tomber la pluralité. Il faut donc dire *des rouge-gorge*, et non pas *des rouges-gorges*. Quand on dit

*des pont-neuf*, on ne veut pas exprimer *des ponts*, mais des chansons de l'espèce de celles que l'on chante sur le pont Neuf. Il faut donc dire *des pont-neuf*, et non pas *des ponts-neufs*, supprimant la marque du pluriel, comme est supprimé le mot *chansons*, auquel elle appartient. — L'Académie écrit *des ponts-neufs* et *des rouges-gorges*.

Parmi les mots composés d'un substantif et d'un adjectif, il faut placer le mot *chef-lieu*. Quoique le mot *chef* ne soit employé parmi nous que comme substantif, on l'employait autrefois adjectivement, pour signifier *principal*. C'est encore dans ce sens qu'il est pris dans le mot *chef-lieu*; et par conséquent il faut le faire accorder avec son substantif, et dire *des chefs-lieux*, parce qu'il n'y a pas d'ellipse, et que la pluralité tombe directement sur *lieu*.

Dans les substantifs composés d'un verbe et d'un substantif, le substantif est régime direct du verbe, et il y a un sujet sous-entendu, sur lequel tombe la pluralité. Un *abat-jour* est une *fenêtre* qui abat le jour; un *abat-vent*, une *charpente* qui abat le vent; un *boute-feu*, un *homme* qui boute ou met le feu; un *coupe-gorge*, un lieu où l'on coupe la gorge. Dans tous ces exemples, la pluralité tombe sur *fenêtre*, *charpente*, *homme*, *lieu*, qui sont sous-entendus. Le verbe ne peut prendre la marque du pluriel propre aux substantifs, c'est-à-dire un *s*, parce que, par sa nature de verbe, il repousse cette marque.

Quant au substantif exprimé, il prendra ou ne prendra pas la marque du pluriel, selon qu'il exprime un singulier ou un pluriel dans la phrase pleine. Ainsi on dira *des abat-jour*, *des abat-vent*, parce qu'il s'agit d'objets qui abattent le jour, qui abattent le vent; et non pas qui abattent les jours, qui abattent les vents; mais on dira *des chasse-mouches*, *des casse-noisettes*, parce qu'il s'agit d'ustensiles qui servent à chasser les mouches, à casser les noix, et non pas à chasser une mouche, à casser une noix.

Lorsque les substantifs sont composés d'un verbe et d'un adverbe, ou de deux verbes, ou de deux mots invariables, il ne peut y avoir de difficulté. Qu'il y ait ellipse ou non, on ne saurait donner la marque du pluriel particulière aux noms, c'est-à-dire le *s*, à des mots qui, par leur nature, ne sont point susceptibles de recevoir cette marque. On dira donc *des passe-partout*, *des laissez-passer*, *des après-midi*, etc.

Si le substantif est composé d'une préposition ou d'un adverbe, et d'un substantif, ni la préposition, ni l'adverbe, ne peuvent prendre la marque du pluriel, qu'ils ne prennent jamais d'aucune manière; mais la pluralité tombe sur le substantif qui les suit, parce qu'il n'y a point d'ellipse, et que c'est sur le seul substantif qu'elle peut tomber. On dira donc *des contre-coups*, *des contre-marches*, *des contre-murs*, *des vice-rois*, *des vice-amiraux*, *des semi-tons*, etc.

Quelquefois, il entre dans la composition des substantifs des mots qui, employés autrefois isolément, ne le sont plus aujourd'hui que joints à d'autres mots; ces mots sont employés dans la composition des substantifs, ou comme substantifs, ou comme adjectifs, et par conséquent ils doivent prendre la marque du pluriel; ainsi on écrit *des pies-grièches*, parce que *grièche* est un vieux mot qui ne s'emploie plus seul. C'était un adjectif qui signifiait incommode. On dit aussi *des francs-alleux*, parce qu'*alleux* est un vieux

nom substantif qui ne s'emploie plus seul, mais qui conserve dans le mot composé *franc-alleu* son caractère de substantif.

Il y a des substantifs composés de plusieurs mots étrangers, tels que *Te-Deum*, *mezzo-terme*, *auto-da-fé*. Les marques du pluriel pour les noms étant différentes dans chaque langue, il serait ridicule d'appliquer les marques de la nôtre à des mots qui ne sont pas faits pour les recevoir. On ne donnera donc point à ces mots la marque du pluriel, par la même raison qu'on ne donne point aux verbes, aux prépositions et aux adverbies français qui entrent dans la composition des substantifs. On écrira donc *des Te-Deum*, *des mezzo-terme*, *des auto-da-fé*, etc. On écrira *des rasistas*, avec un *s*, parce que ce mot est composé des trois mots allemands *was is aas*, et que le dernier, *das*, a un *s* final dans la langue d'où il est tiré.

On peut appliquer à tous les cas les règles que nous venons d'indiquer, et cette application se trouvera toute faite, dans ce Dictionnaire, à chaque mot composé usité dans notre langue. Voyez *Langue française*. Sens.

COMPOSER. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie a remarqué avec raison qu'on dit *composer ses gestes*, *sa mine* et *ses regards*, etc.; mais Féraud a eu tort d'ajouter qu'on dit *composer son visage à la joie*. L'exemple qu'il en rapporte est tiré d'un auteur qui ne peut faire autorité.

COMPRÉHENSION. Subst. f. Bossuet donne à ce mot une acception que les dictionnaires n'indiquent point. C'est la faculté de comprendre en même temps dans son esprit l'ensemble d'une chose compliquée avec tous les détails qui s'y rattachent : *Le voyez-vous comme il considère tous les avantages qu'il peut en donner en prendre! avec quelle vivacité il se met dans l'esprit, en un moment, les temps, les lieux, les personnes; et non-seulement leurs intérêts et leurs talents, mais encore leurs inépuables et leurs caprices!... Rien n'échappe à sa prévoyance..... Avec cette prodigieuse compréhension de tout le détail et du plan universel de la guerre..... (Oraison fun. du prince de Condé, p. 307.)*

COMPRENDRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *prendre*. Voyez ce mot.

Il faut doubler la lettre *n*, toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet : *Que je comprenne*.

On dit *je comprends qu'il doit être fâché, qu'il doit être en colère; je ne comprends pas que cela puisse avoir lieu*. On voit, par ces exemples, qu'avec la conjonction *que*, le verbe de la phrase subordonnée est mis à l'indicatif quand le sens est affirmatif, et au subjonctif quand le sens est négatif.

COMPRIS. On dit adverbiallement *y compris*, *non compris*. On dit *il donne tous les ans mille écus aux pauvres, y compris ou non compris les aumônes extraordinaires; et il donne tous les ans mille écus aux pauvres, les aumônes extraordinaires y comprises ou non comprises*. Il est vraisemblable que, dans le premier cas, l'adjectif placé avant le nom se rapporte à *ceci*, qui est sous-entendu, *ceci compris*; et que placé après le nom, il en prend le genre et le nombre.

COMPTABILITÉ. Subst. f. Le *p* ne se prononce pas.

COMPTABLE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. On ne prononce pas le *p* : *Employé comptable, quittance comptable*.

Au figuré, cet adjectif, appliqué aux personnes,

régit à ou *envers*; applique aux choses, il régite de : Nous sommes *comptables à Dieu* ou *envers Dieu* de toutes nos actions; nous sommes *comptables à la patrie de nos talents*.

COMPTÉ. Subst. m. On ne prononce pas le *p*. On dit *rendre compte à quelqu'un de quelque chose*; mais dans cette façon de parler, et dans toutes celles où un verbe est suivi d'un substantif sans article, on ne peut mettre le substantif avant le verbe. Ces mots *rendre compte, faire grâce, avoir raison, demander pardon*, ne forment en quelque sorte qu'une seule expression, rendue par une construction consacrée. Si l'on rompt cette construction, l'idée disparaît, ou du moins se présente plus que d'une manière forcée. On ne peut donc pas dire *compte rendre* au lieu de *rendre compte*; *grâce faire* au lieu de *faire grâce*; *raison avoir* au lieu de *avoir raison*; *pardon demander* au lieu de *demander pardon*. C'est donc avec raison qu'on a critiqué ce vers de Racine :

De mille autres secrets j'aurais ce vers de Rome.  
*Britann.*, act. III, sc. 1, v. 65.

Il faut dire sans adjectif possessif *faire compte sur quelqu'un, sur quelque chose. Faire compte sur*, c'est *compter*.

*Faire son compte*, au figuré, signifie ou être assuré, être persuadé, et alors il régite *que*; ou prendre la résolution, et, dans ce cas, il est suivi de la préposition *de*. Voltaire a dit dans le premier sens (*Indiscret*, sc. xviii, 4) :

Oui, croyez ma cousine, et faites votre compte  
Que ce jeune événement vous contraira de honte;

et dans le second sens (*Van.*, act. II, sc. xii, 2) :

Vous faites donc à la fin votre compte  
De me donner la baronne pour lieu.

COMPTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne prononce pas le *p*. On dit *compter pour* dans le sens de réputer, estimer. Racine emploie souvent cette expression :

Quoi! lorsque vous voyez périr votre patrie,  
Pour quelque chose, Esther, vous comptez votre vie  
(*Esth.*, act. II, sc. 1, 54.)

Certes, plus je médite et moins je me figure  
Que vous m'osiez compter pour votre créature.  
(*Britann.*, act. I, sc. II, 25.)

Il ne faut pas imiter Boileau, qui a dit en ce sens *compter rien* (*Sat.* III, 58) :

Moi qui ne compte rien, ni le vin, ni la chère;

ni Corneille, qui a dit plus mal encore *compter à rien* (*Poly.*, act. VI, sc. III, 47) :

Je ne vous compte à rien le nom de mon époux.

On dit *compter au nombre, et mettre au rang*. C'est donc avec raison qu'on a critiqué les vers suivants de Racine (*Mithrid.*, act. I, sc. 1, 415) :

Et l'on sait que toujours la Colchide et ses princes  
Ont compté le Bosphore au rang de leurs provinces.

COMPTOIR. Subst. m. Le *p* ne se prononce pas. *Compté*. Subst. Ce mot était autrefois féminin, il a été ensuite masculin et féminin. Aujourd'hui on le fait toujours masculin, si ce n'est en parlant

de l'ancienne province de France que l'on nomme *la Franche-Comté*.

**CONCEPT, CONCEPTION.** Dans ces deux mots on prononce le *p*.

**CONCERNANT.** Ce mot est le participe présent du verbe *concerner*, dont on a fait une préposition ; et par conséquent il ne change point, et ne prend ni le féminin ni le pluriel : *Une loi concernant les patentes*, et non *pas concernant*.

**CONCERTÉ, CONCERTÉE.** Part. et adj. On dit *une entreprise bien concertée, des gens bien concertés, des mesures concertées*. Voltaire a dit *une énigme concertée* (*OEd.*, act. I, sc. 1, 51) :

Le montre chaque jour, dans Tûbe épouvanté,  
Proposait une énigme avec art concertée.

**CONCERTO.** Subst. m. Ce mot, emprunté de l'italien, ne prend point de *s* au pluriel : *Des concertos*.

**CONCETTI.** Subst. m. C'est un mot emprunté de l'italien, qui ne prend point de *s* au pluriel.

**CONCEVABLE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Cela est concevable. Une telle audace n'est pas concevable*.

**CONCHOÏDE, CONCHYLOGIE, CONCHYLOGISTE, CONCHYTE.** Dans ces quatre mots *h* se prononce *k*.

**CONCILIANT, CONCILIANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *concilier*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un esprit conciliant*.

**CONCILIATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *conciliatrice*.

Ce substantif s'emploie adjectivement en parlant des choses : *Les femmes nous enseignent cette éloquence persuasive et conciliatrice qui convient à la société* (Marmontel.)

**CONCIS, CONCISE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Un discours concis, un style concis*. Voyez *Laconique*.

**CONCISION.** Subst. f. Qualité de ce qui est concis.

**CONCLUANT, CONCLUANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *conclure*. Il suit toujours son subst. : *Un argument concluant, une raison concluyente*.

**CONCLURE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue de la manière suivante :

Indicatif.—*Présent*. Je conclus, tu conclus, il conclut ; nous concluons, vous concluez, ils concluent. — *Imparfait*. Je concluais, tu concluais, il concluait ; nous concluions, vous concluiez, ils concluaient. — *Passé simple*. Je conclus, tu conclus, il conclut ; nous conclûmes, vous conclûtes, ils conclurent. — *Futur*. Je conclurai, tu concluras, il conclura ; nous conclurons, vous conclurez, ils concluront.

Conditionnel.—*Présent*. Je conclurais, tu conclurais, il conclurait ; nous conclurions, vous concluriez, ils concluraient.

Impératif. — *Présent*. Conclue, qu'il conclue ; concluons, concluez, qu'ils concluent.

Subjonctif.—*Présent*. Que je conclue, que tu conclues, qu'il conclue ; que nous concluions, que vous concluez, qu'ils concluent. — *Imparfait*. Que je conclusse, que tu conclusses, qu'il conclût ; que nous conclussions, que vous conclussiez, qu'ils conclussent.

Participe.—*Présent*. Concluant. — *Passé*. Conclu, conclue.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Ce verbe se dit ordinairement des personnes. On le dit pourtant quelquefois des passages, des

preuves qu'on allègue : *Cet argument conclut bien, cette preuve ne conclut pas*. Mais alors ce verbe se dit absolument et sans régime.—Cependant Pascal a dit dans ses *Pensées* (p. 140) : *Cette impuissance ne conclut autre chose que la faiblesse de notre raison*, pour dire : *De cette impuissance on ne peut conclure autre chose que*, etc.

Dans le sens affirmatif, ce verbe exige l'indicatif à la proposition subordonnée. *Il conclut de là que vous avez tort*. Dans le sens négatif ou interrogatif il demande le subjonctif : *Ne concluez pas de là que j'aie tort. Concluez-vous de la que j'aie tort?*

Corneille a dit (*Cin.*, act. I, sc. III, 23) :

Voici le jour heureux

Qui doit conclure enfin nos desseins généreux.

Le mot *dessein*, dit Voltaire, ne convient pas à *conclure* ; il ne semble qu'on *conclut une affaire, un traité, un marché* ; que l'on *consomme un dessein, qu'on l'exécute, qu'on l'effectue*. Peut-être que le mot *remplir* eût été plus juste et plus poétique que *conclure*. (*Remarques sur Corneille*.)

**CONCLUSION.** Subst. f. C'est ainsi qu'on appelle en logique la proposition qu'on avait à prouver et qu'on déduit des principes. On donne aussi ce même nom généralement en logique, en métaphysique, en morale et en physique scolastique, aux différentes propositions qu'on y démontre, et aux démonstrations que l'on emploie à cet effet.

**CONCLUSIVE.** Adj. f. Terme de grammaire. Il se dit des conjonctions dont on se sert pour tirer une induction, une conséquence de quelque proposition précédente. *Or, donc, ainsi*, sont des conjonctions conclusives.

**CONCORDANCE.** Subst. f. Terme de grammaire. On entend par ce mot l'uniformité ou ressemblance qui doit se trouver dans la même proposition ou dans la même énonciation, entre ce qu'on appelle les accidents des mots, tels que le genre, le nombre et la personne ; c'est-à-dire que si un substantif et un adjectif font un sens partiel dans une proposition, et qu'ils concourent ensemble à former le sens total de cette proposition, ils doivent être au même genre et au même nombre ; c'est ce qui s'appelle concordance ou accord. Les grammairiens français distinguent la concordance de l'adjectif et du substantif, qui doivent s'accorder en genre et en nombre ; et celle du sujet avec le verbe, qui doivent s'accorder en personne et en nombre. Voyez *Accord*.

**CONCOURIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *courir*. Il régit à devant les noms et les verbes : *Tout concourt à ma ruine. Ils ont tous concouru à le perdre. J'ai concouru à faire réussir cette entreprise. On dit concourir avec quelqu'un : Il a concouru avec moi à faire réussir cette entreprise*. Il régit *pour*, en parlant d'une chose que l'on s'efforce d'obtenir : *Il a concouru pour le prix de l'Académie. Ces deux pièces ont concouru pour le prix*.

**CONCRET.** Adj. Terme de grammaire. C'est le corrélatif d'*abstrait* (voyez ce mot) ; il se met toujours après son subst. : *Terme concret*.

**CONCUBINE.** Subst. f. L'Académie donne ce mot comme une expression du langage ordinaire. La définition qu'elle en donne peut induire les étrangers en erreur. C'est, dit-elle, celle qui, n'étant point mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle était sa femme. D'après cela il ne serait

pas étonnant qu'un Allemand dit en parlant d'un homme qui vit avec une femme qu'il n'a point épousée, qu'il vit avec une concubine, qu'il entretient une concubine; ce qui serait très-ridicule. *Concubine* est un terme de jurisprudence ou de morale chrétienne. Il en est de même du mot *concubine*. — Voici un passage des *Précieuses ridicules* (sc. v) qui semble contraire à cette opinion : MADELOIS. *La belle galanterie que la leur! Quoi, débiter d'abord par le mariage?* — GORGIBUS. *Et par où venez-tu donc qu'ils débiteront? par le concubinage?*

**CONCURREMMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Ils ont agi concurremment.*

**CONDAMNABLE.** Adj. des deux genres. On ne prononce point le *m*. On peut le mettre avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une action condamnable, un homme condamnable; cette condamnable action.*

**CONDAMNATION.** Subst. f. On ne prononce point le *m*.

**CONDAMNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne prononce pas le *m*. On dit *condamner, être condamné à une peine; être condamné par un tribunal.*

Dans le sens de blâmer, désapprouver, on dit *être condamné de :*

O ciel! si notre amour est condamné de toi.  
(RAC., *Baj.*, act. I, sc. IV, 86.)

Ce mot signifie souvent que, par la nature des choses ou des circonstances, on est privé pour toujours de quelque avantage, ou soumis à quelque nécessité fâcheuse. C'est ainsi qu'on dit *je suis condamné à ne plus vous voir. Je suis condamné à souffrir toute ma vie.*

**CONDESCENDANCE.** Subst. f. *Avoir de la condescendance pour quelqu'un.* Devant un infinitif, il régit à : *Sa condescendance à pardonner les fautes qu'il devrait punir.*

L'Académie le définit, complaisance qui fait qu'on se rend aux sentiments, aux volontés de quelqu'un. — La *condescendance* n'est pas la *complaisance*. La *condescendance* fait qu'on se relâche de sa sévérité, des droits rigoureux de son autorité, de sa supériorité, de sa liberté, de sa volonté, pour se prêter aux faiblesses, aux défauts d'autrui. La *complaisance* est une disposition d'esprit par laquelle on sacrifie sa volonté à celle des autres, dans la vue de leur plaire. Il faut de la *complaisance* pour tous, et de la *condescendance* pour les faibles, pour les infortunés, pour les gens que l'on emploie. Avec de la *complaisance* on est d'un commerce doux, avec de la *condescendance* on est d'un commerce commode.

**CONDESCENDANT, CONDESCENDANTE.** Adj. verbal tiré du v. *condescendre*. C'est l'Académie qui a formé cet adjectif. Il n'est point usité.

**CONDESCENDRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce n'est pas, comme le dit l'Académie, se rendre aux sentiments, à la volonté de quelqu'un : c'est se relâcher de sa sévérité, des droits rigoureux de son autorité, de sa supériorité, de sa liberté, de sa volonté, pour se prêter aux faiblesses, aux goûts, aux défauts de quelqu'un. Celui qui se rend aux sentiments, à la volonté de son supérieur, ne *condescend* pas.

**CONDITIONNÉ, CONDITIONNÉE.** Adj. Il se dit des marchandises qui ont les conditions requises. Il est ordinairement accompagné des adverbes *bien* ou *mal* : *Des marchandises bien conditionnées, mal conditionnées.*

**CONDITIONNEL.** Adj. que l'on prend aussi substantivement. Qui dépend de certaines conditions.

En termes de grammaire, on appelle conditionnel un mode du verbe dont les temps expriment l'affirmation avec dépendance d'une condition.

Ce mode a plusieurs temps. *Je ferais*, que les grammairiens appellent le *conditionnel présent*, est un présent ou un futur, suivant les circonstances du discours, et on peut l'employer sans déterminer aucune époque : *Je ferais actuellement votre affaire, si vous m'en aviez parlé plus tôt*, est un présent ; *je ferais votre affaire avant qu'il fût peu, si elle dépendait uniquement de moi*, est un futur ; enfin *je ferais un voyage à Rome, si j'étais plus jeune*, est un futur dont l'époque peut, à notre choix, être ou n'être pas déterminée. En général, cette forme exprime presque toujours un futur : *Je l'attends, il m'a promis qu'il viendrait; viendrait* est pour *viendra*, et l'usage le préfère parce que l'exécution de ce qu'on promet dépend toujours de quelques conditions exprimées ou supposées.

Au passé on dit *j'aurais fait votre affaire, si vous m'en aviez parlé, ou j'eusse fait votre affaire, si vous m'en eussiez parlé*. La différence entre ces deux temps consiste en ce que *j'aurais fait* marque plus particulièrement le temps où l'affaire aurait été entreprise, et que *j'eusse fait* marque plus particulièrement le temps où elle eût été finie ; *j'aurais fait* signifie, je me serais occupé à faire ; *j'eusse fait* signifie, l'affaire serait faite.

On dit encore *j'aurais eu fait*, et c'est un passé antérieur à un autre passé : *Si vous m'avez écrit, j'aurais eu fait votre affaire avant que vous fussiez arrivé*. Dans cet exemple, *j'aurais eu fait* est antérieur à *avant que vous fussiez arrivé*, qui l'est lui-même à l'époque actuelle. Voyez *Modes*.

#### Résumé.

*Présent ou futur.* — Je ferais.  
Ce temps peut être un présent ou un futur, suivant les circonstances.

*Passé.* — J'aurais fait.  
Ce passé marque particulièrement le temps où l'affaire aurait été entreprise.

*Passé.* — J'eusse fait.  
Ce passé marque particulièrement le temps où l'affaire eût été finie.

*Passé antérieur.* — J'aurais eu fait.  
C'est un passé antérieur à une époque qui est elle-même antérieure à l'époque actuelle.

**CONDITIONNELLEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a promis conditionnellement.*

**CONDUCTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *conductrice*.

**CONDUIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a employé ce verbe dans des acceptions qu'on ne trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Reconnaissez les coups que vous avez conduits.  
(Iphig., act. V, sc. II, 96.)

Que ma crédule main conduise le contrat.  
(Idem, act. III, sc. VI, 31.)

Voltaire a dit dans la *Henriade* (IV, 233) :

Le mensonge subtil qui conduit ses discours,  
De la vérité même empruntant le secours.

On lit dans l'*Iphigénie* de Racine (act. II, sc. 1. 107) :

Je me laissai conduire à cet aimable guide.

On a remarqué avec raison qu'il serait plus exact de dire *par cet aimable guide*, car *se laisser conduire à quelqu'un*, c'est se laisser conduire auprès de quelqu'un.

Ce mot s'emploie figurément, tant au sens physique qu'au sens moral. On dit, par exemple, qu'un chemin, qu'une route conduit à un endroit, qu'une galerie conduit à un appartement, qu'une avenue conduit à un château; et que la vertu conduit au bonheur, le vice au malheur : *Ce poste peut conduire très aisément un homme d'esprit qui est sage, à des emplois et à des places avantageuses.* (Voltaire.)

CONDUITE. Subst. f. Ce nom n'a point de pluriel, si ce n'est en termes d'hydraulique, en parlant des tuyaux des aqueducs qui conduisent les eaux d'un endroit à un autre.

CONFABULATION. Subst. f. L'Académie le définit, entretien familier, et prétend qu'il ne se dit qu'en plaisanterie. Il serait difficile de trouver dans les auteurs un exemple de cette sorte de plaisanterie. — *Confabulation* est un vieux mot qui n'est usité ni sérieusement ni en plaisanterie. On peut en dire autant de *confabuler*.

CONFESSE. Subst. Il ne prend ni genre ni article, et ne se met jamais qu'avec un verbe, comme *aller à confesse, être à confesse, revenir de confesse, retourner à confesse*. On peut regarder à *confesse* comme une expression adverbiale.

CONFESSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne le dit que des personnes qui avouent une chose qui a rapport à eux. On le dit aussi en parlant des autres :

Il le faut confesser à sa gloire,  
Son cœur n'enferme point une malice noire.  
(Rac., *Britann.*, act. V, sc. III, 27.)

Mais tous ils confessoient que si jamais les dieux  
Ne mirent sur le trône un roi plus glorieux,  
Également comblés de leurs faveurs secrètes,  
Jamais père ne fut plus heureux que vous l'étés.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. IV, 17.)

CONFIANCE. L'Académie n'a pas dit : *Être plein de confiance sur les discours de quelqu'un*; Racine l'a dit (*Bajaz.*, act. I, sc. III, 20) :

Vingt fois sur vos discours pleine de confiance...

Il semble qu'il y a de la différence entre *être plein de confiance dans les discours de quelqu'un*, et *être plein de confiance sur les discours de quelqu'un*. Le premier paraît avoir plus de rapport à la sincérité, à la vérité des discours; le second, à la sûreté des promesses. On peut dire *être plein de confiance sur les discours de quelqu'un*, comme on dit *se confier sur la bonne foi*, sur l'équité de quelqu'un. — On a de la confiance en quelqu'un, dans le mérite et les talents de quelqu'un. On a de la défiance de, et de la confiance en. Fontenelle a donc fait une faute en écrivant au sujet de Corneille : *Il fit la comédie de Méliote, qui parut en 1623...*, et sur la confiance qu'on eut du nouvel auteur, etc. (Voll., *Remarques sur la Vie de Corneille.*)

CONFIAINT, CONFIAINTE. Adj. verbal tiré du v. *homme confiant, une femme confiante*.

CONFIRMEMENT. Adv. Il ne se met jamais qu'a-

près le verbe. On ne dit pas *je lui ai confidément écrit*, mais *je lui ai écrit confidément*.

CONFIDENT, CONFIDENTE. Subst. Racine a dit :

Prêt à fuir sur vous eclater la vengeance  
D'un geste confidant de notre intelligence.  
(*Britann.*, act. III, sc. VII, 35.)

*Confident* est mis ici pour *interprète*.

CONFIDENTIEL, CONFIDENTIELLE. Adj. Il suit toujours son subst. : *Lettre confidentielle, note confidentielle*. Il est opposé à *officiel*.

CONFIDENTIELLEMENT. Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il m'a dit, il m'a écrit confidentiellement*, et non pas *il m'a confidentiellement dit*, ou *il m'a confidentiellement écrit*.

CONFIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *se confier en la providence de Dieu, se confier en ses amis*; mais elle ne dit pas *se confier sur la probité, sur l'équité* de quelqu'un :

Sur l'équité des dieux nous osons nous confier.  
(Rac., *Phéd.*, act. V, sc. 1, 23.)

On a critiqué avec raison ces vers de Racine (*Mithrid.*, act. I, sc. 1, 65) :

Elle traitait mon père et rendit aux Romains  
La place et les trésors confiés en ses mains.

On dit *se confier en quelqu'un*, et *confier quelque chose à quelqu'un*.

CONFIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne lui donne pas un sens figuré. Voltaire a dit dans sa cinquantième épître (vers 13) :

Je plains tout être faible, aveugle en sa manie,  
Qui dans un seul objet confia son génie.

On dit aussi *se confiner* : *Se confiner dans une province*.

CONFIRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent. — *Imparfait*. Je confisais, tu confisais, il confisait; nous confisions, vous confisiez, ils confisèrent. — *Passé simple*. Je confis, tu confis, il confit; nous confimes, vous confîtes, ils confirent. — *Futur*. Je confirai, tu confiras, il confira; nous confirons, vous confirez, ils confiront.

Conditionnel. — *Présent*. Je confirais, tu confirais, il confirait; nous confirions, vous confiriez, ils confiraient.

Impératif. — *Présent*. Confis, qu'il confise; nous confisons, confisez, qu'ils confisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je confise, que tu confises, qu'il confise; que nous confisions, que vous confisiez, qu'ils confisent. — *L'imparfait* n'est pas usité.

Participe. — *Présent*. Confisant. — *Passé*. Confit, confuite.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire avoir.

CONFIRMATIF, CONFIRMATIVE. Adj. Il suit toujours son subst. : *Arrêt confirmatif, sentence confirmative*.

CONFIRMATION. Subst. f. Suivant l'Académie, c'est ce qui rend une chose ferme et stable. Ainsi, lorsqu'on met un étai à une muraille, un appui à un mur, un tuteur à un arbre, on y met une confirmation. Il n'y a personne qui ne sente le ridicule de cette définition.

CONFISCABLE. Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst. : *Des marchandises confiscales*

**CONFITEUR.** Subst. m. Il ne prend point de *s* au pluriel : *Des confitures*. On prononce l'e fermé, quoiqu'il ne prenne pas l'accent aigu. L'Académie ne met point cet accent. Peut-être serait-il mieux de le mettre.

**CONFITURIER.** Subst. m. **CONFITURIÈRE.** Subst. f. C'est, selon l'Académie, celui ou celle qui vend des confitures. On n'appelle point *confiturier* celui qui vend des confitures, mais *confiseur*, *marchand confiseur*.

**CONFIT.** Subst. m. On ne prononce point le *t* final.

**CONFONDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Confondre n'est pas précisément *convaincre en causant de la honte*. *Confondre un calomniateur*, ce n'est pas le convaincre, c'est le démasquer, c'est montrer qu'il en a imposé :

Près d'imposer silence à ce bruit imposteur,  
Achille en veut connaître et confondre l'auteur.  
(RAC., *Iphig.*, act. III, sc. 1, 9.)

*Se confondre* signifie bien se troubler, comme le dit l'Académie :

Dès vos premiers regards je l'ai vu se confondre.  
(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. 1, 44.)

**CONFORME.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst., et a un régime exprimé ou sous-entendu avec lequel il est joint par la préposition *à* : *La copie est conforme à l'original*.

**CONFORMÉMENT.** Adv. Cet adverbe étant toujours suivi de la préposition *à*, ne peut se placer entre l'auxiliaire et le participe ; on peut le mettre avant ou après le verbe : *J'ai agi conformément à vos intentions*, ou *conformément à vos intentions, je me suis transporté*, etc.

**CONFORMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il s'emploie avec le pronom personnel : *Se conformer à la volonté*, *se conformer aux inclinations*, *aux façons de vivre de quelqu'un*, *se conformer aux temps*, *se conformer aux lieux*, *se conformer aux circonstances*.

\* **CONFORTABLE.** Subst. m. Anglicisme très-intelligible et très-nécessaire en français, où il n'a pas d'équivalent. Ce mot exprime un état de commodité et de bien-être qui approche du plaisir, et auquel tous les hommes aspirent naturellement sans que cette tendance puisse leur être imputée à mollesse et à relâchement de mœurs. C'est le but de l'épicurisme bien entendu, dans sa juste acception, c'est-à-dire, de la véritable sagesse. (Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

**CONFUS.** **CONFUSE.** Adj. En prose, il se met après son subst. : *Un bruit confus, des cris confus*. Les poètes le font quelquefois précéder :

Au lieu de cet amas, de ce confus mélange...  
(DEL., *Jardins*, I, 195.)

*Confus* appliqué aux personnes régit quelquefois la préposition *de* : *Il se retira confus de sa méprise*.

**CONFUSÉMENT.** Adv. Il se met après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *J'en ai entendu parler confusément*, et non pas *J'en ai confusément entendu parler*.

**CONGÉ.** Subst. m. Permission qu'un supérieur accorde à un inférieur de faire quelque chose. On lit dans Cornille (*Cin.*, act. III, sc. III, 32) :

Et je ne puis plus rien que par votre congé.

*Par votre congé* ne se dit plus, dit Voltaire,

et en effet ne devait pas se dire, puisque ce mot vient de *congédier*, qui ne signifie pas permettre. (*Remarques sur Cornille.*)

**CONJECTURAL.** **CONJECTURALE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Preuve conjecturale*, *science conjecturale*, *art conjectural*.

**CONJECTURALEMENT.** Adv. Il ne peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. On ne dit pas *il en a conjecturalement parlé*, mais *il en a parlé conjecturalement*.

**CONJOINTEMENT.** Adv. Ensemble, l'un avec l'autre : *Agir conjointement*. Il régit aussi la préposition *avec* : *J'ai agi conjointement avec eux*. Il ne peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. On ne dit pas *nous avons conjointement agi*, mais *nous avons agi conjointement*.

**CONJONCTIF.** **CONJONCTIVE.** Adj. qui se prend substantivement. Terme de grammaire qui se dit particulièrement de certaines particules qui lient un mot à un autre mot, ou un sens à un autre sens. La conjonction est une conjonctive. On l'appelle aussi copulative.

En second lieu, le mot *conjonctif* a été substitué par quelques grammairiens à celui de *subjonctif*, qui est le nom d'un mode des verbes, parce que souvent les temps du subjonctif sont précédés d'une conjonction ; mais ce n'est nullement en vertu de la conjonction que le verbe est mis au subjonctif ; c'est uniquement parce qu'il est subordonné à une affirmation directe, exprimée ou sous-entendue. L'indicatif est souvent précédé de conjonctions, sans cesser pour cela d'être appelé indicatif. On doit donc conserver la dénomination de subjonctif. L'indicatif affirme directement et ne suppose rien ; au lieu que les terminaisons du subjonctif sont toujours subordonnées à un indicatif exprimé ou sous-entendu. Le subjonctif est ainsi appelé parce qu'il est toujours dépendant de quelque autre verbe qui le précède. Conservons donc le terme de *subjonctif*, et regardons-le comme un mode adjoind et dépendant non d'une conjonction, mais d'un sens énoncé par un indicatif. (Dumarsais.) Voyez *Subjonctif*.

Nous avons appelé, d'après Condillax, *adjectifs conjonctifs* les mots *que, qui, dont, lequel, laquelle*, quoique tous les autres grammairiens les mettent dans la classe des pronoms. Voyez *Adjectif*.

**CONJONCTION.** Subst. f. Terme de grammaire.

On donne ce nom à de petits mots qui servent à exprimer la liaison que l'esprit met entre des mots et des mots, ou entre des propositions et des propositions. Quand je dis *le frère et la sœur*, et est une conjonction qui annonce que je lie ces deux mots afin de les rendre ensemble le sujet d'une proposition qui, par cette liaison, équivaldra à deux propositions. *Le frère et la sœur sont sages* équivalent à *le frère est sage, la sœur est sage*. Il en est de même lorsque je dis *ni le frère ni la sœur* ; on sent que je considère ces deux noms comme le sujet d'une même proposition, et que je porte le même jugement sur l'un et sur l'autre, avec cette différence que par la conjonction et j'ai annoncé une proposition affirmative, et que par la conjonction *ni* j'ai annoncé une proposition négative.

Deux propositions ne se lient que par les rapports qu'elles ont l'une à l'autre. Une proposition se lie-elle à une précédente comme conséquence, nous avons les conjonctions *donc, ainsi* ; comme preuve, *car* ; comme opposé, *mais, cependant, pourtant* ; affirment-elles en-

semble, nous avons la conjonction *et*; nient-elles ensemble, *ni*; affirment elles séparément, en sorte que des deux une seule puisse être vraie, *ou*. Il y a autant de conjonctions qu'il y a de différences dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un autre mot, ou entre une pensée et une autre pensée. Ces différences sont autant de manières particulières de lier les propositions et les périodes.

Les grammairiens appellent *conjonctives copulatives* celles dont la fonction est seulement de lier, sans ajouter aucune idée particulière; telles sont *et* et *ni*. Ils appellent *augmentatives* celles qui lient par une idée accessoire d'accroissement et d'augmentation, telles que *de plus*, *d'ailleurs*, *autre que*, *au surplus*; *alternatives* ou *disjonctives*, celles qui lient en marquant alternative, distinction, partition, comme *ou*, *ou bien*, *sinon*, *tantôt*; *hypothétiques* ou *conditionnelles*, celles qui lient en marquant une condition, une supposition, une hypothèse, comme *si*, *soit*, *pourvu que*, *à moins que*, *quand*, *sauf*; *adversatives*, celles qui lient en faisant servir l'une à contre-balancer l'autre, comme *mais*, *quoique*, *combien que*, *encore que*, *loin que*, *au contraire*, *au lieu de*, *au moins*; *extensives*, celles qui lient par extension de sens, comme *jusque*, *enfin*, *aussi*, *même*, *tant*; *périodiques*, celles qui lient en marquant une circonstance de temps, comme *pendant*, *durant que*, *tandis que*, *tant que*, *aussitôt que*, *dès que*, *avant que*, *depuis que*; *causatives*, celles qui lient en marquant la cause d'une chose ou la raison pour quoi on la fait, comme *afin*, *parce que*, *puisque*, *car*, *comme*, *attendu que*, *de même que*, *aussi*; *conclusives*, celles qui servent à déduire une conséquence d'une proposition précédente, comme *donc*, *vu*, *par conséquent*, *c'est pourquoi*, *aussi*, *partant*; *explicatives*, celles qui lient par forme d'explication, comme *comme*, *savoir*, *surtout*, *de sorte que*, *ainsi que*, *de façon que*, *c'est-à-dire*; *transitices*, celles qui lient en marquant un passage ou une transition d'une chose à une autre, comme *or*, *au reste*, *après tout*, *de là*, *quant à*.

La conjonction *que* est d'un grand usage dans la langue française. L'abbé Girard la nomme *conjonction conductive*, parce qu'elle sert à conduire le sens à son complément. Voyez *Que*.

Il n'y a point de conjonction qui ne suppose au moins un sens précédent; car ce qui joint doit être entre deux termes. Mais ce sens peut être quelquefois transposé, ce qui arrive avec la conjonction conditionnelle *si*, qui peut fort bien commencer un discours: *Si vous êtes utile à la société, elle pourra à vos besoins*. Ces deux phrases sont liées par la conjonction *si*; c'est comme s'il y avait *la société pourra à vos besoins si vous lui êtes utile*. Mais on ne peut pas commencer un discours par *mais*, *et*, *or*, *donc*, etc. S'il arrive qu'un discours commence ainsi en apparence, c'est qu'il est censé la suite d'un autre qui s'est tenu antérieurement, et que l'orateur ou l'écrivain l'a sous-entendu pour donner plus de véhémence à son début. C'est ainsi que Malherbe commence une ode à Louis XIII (liv. II):

Donc ou nouveau labeur à les armes s'apprête

Voyez *Donc*.

La place des conjonctions dépend de celles

qu'occupent les propositions qu'elles précèdent. Quand une phrase est composée de deux propositions unies par une conjonction, l'harmonie et la clarté demandent ordinairement que la plus courte soit placée la première: *Lorsqu'on est honnête homme, on a bien de la peine à soupçonner les autres de ne l'être pas*. Puisque la nature se contente de peu, à quoi bon une table servie avec somptuosité et profusion? *Quand on est vertueux, on ne peut haïr la partie d'une religion qui ne prêche que la vertu*. On placerait mal à la fin de chacune de ces phrases la proposition partielle qui les commence. On s'exprimerait mal si l'on disait: *On a bien de la peine à soupçonner son semblable de n'être pas honnête homme, lorsqu'on l'est soi-même*. *On ne peut haïr la partie d'une religion qui ne prêche que la vertu, quand on est vertueux*. *A quoi bon une table servie avec somptuosité et profusion, puisque la nature se contente de peu?*

Nous donnerons à l'article de chaque conjonction les règles qu'elles doivent suivre, et les observations dont elles sont susceptibles.

CONJUGAISON. Subst. f. L'infinitif exprime le verbe avec abstraction de tous les accessoires relatifs aux modes et aux temps. En regardant cette forme comme la première que les verbes ont eue, on voit que, suivant les variations dont elle est susceptible, elle ajoutera différents accessoires à la signification des verbes.

Les infinitifs ont des terminaisons différentes. Les uns se terminent en *er*, comme *chanter*; en *ir*, comme *emplier*; en *oir*, comme *recevoir*; en *re*, comme *vendre*. Toutes les terminaisons des infinitifs peuvent se rapporter à ces quatre.

On a observé que tous les verbes dont l'infinitif se termine en *er* prennent en général dans leurs temps et dans leurs modes les mêmes formes qu'*aimer*; en conséquence, on a regardé les variations de ce verbe comme le modèle des variations de tous ceux qui se terminent de la même manière, et on en a fait une classe sous le nom de première conjugaison. Ainsi tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *er* sont de la première conjugaison. On a imaginé de même trois autres conjugaisons: la seconde, dont les infinitifs sont terminés en *ir*; la troisième, dont les infinitifs sont terminés en *oir*, et enfin la quatrième, dont les infinitifs sont terminés en *re*.

Conjuguer un verbe, c'est lui faire prendre successivement, sur le modèle d'un verbe qui sert de règle, toutes les formes que produisent les modes, c'est-à-dire, les formes de l'indicatif, de l'impératif, du conditionnel, du subjonctif, de l'infinitif et du participe.

Chaque conjugaison ayant un modèle, on regarde comme *réguliers* tous les verbes qui, ayant à l'infinitif la même terminaison que celui qui sert de règle, se conjuguent exactement de la même manière. *Calmer*, par exemple, est un verbe régulier, parce que dans tous ses temps et dans tous ses modes il se conjugue comme *aimer*, qui est le modèle de la conjugaison des verbes dont l'infinitif est terminé en *er*.

On appelle verbes *irréguliers* tous ceux dont les variations ne sont pas conformes à celles du verbe qui doit servir de modèle, et *verbes défectueux* ceux qui manquent de quelque temps ou de quelque mode. *Aller*, par exemple, est un verbe irrégulier de la première conjugaison, parce qu'il ne se conjugue pas comme *aimer*, quoique son infinitif soit aussi terminé en *er*.

*Failir* est un verbe defectueux de la seconde conjugaison, parce qu'il n'est en usage qu'à l'infinitif *failir*, et aux passés, *je failis*, *j'ai failli*, *j'avais failli*. *Querir* est plus defectueux encore; il ne se dit qu'à l'infinitif.

En considérant les verbes par rapport aux conjugaisons, il y en a donc de trois espèces: les verbes *réguliers*, les verbes *irréguliers*, et les verbes *defectueux*.

Nous remarquerons, dans les conjugaisons, des formes simples. *Je fais*, *je fis*, *je sors*, *je sortis*; et des formes composées: *J'ai fait*, *j'avais fait*, *je suis sorti*, *j'étais sorti*.

Les verbes *avoir* et *être*, qui entrent dans les formes composées, et qui se joignent au participe passé, se nomment *verbes auxiliaires*, parce qu'ils concourent à la formation des temps composés. *Aller* est aussi un verbe auxiliaire dans la formation du futur prochain, *je vais faire*; et *venir* en est un autre dans la formation du passé prochain, *je viens de faire*.

Le verbe substantif *être* peut être employé avec le participe présent: *Pierre est aimant*; et avec le participe passé: *Pierre est aimé*. Il est dans ces deux phrases le même verbe, dont le propre est d'exprimer la coexistence de l'attribut avec le sujet. Or, quand on dit *Pierre est aimant*, *Pierre* est le sujet de l'action, comme il l'est de la proposition; c'est lui qui agit. Au contraire, il n'est plus le sujet de l'action quand on dit *Pierre est aimé*. Il en est l'objet; il n'agit donc plus, et c'est ce qu'on appelle être passif.

*Être aimant* renferme deux éléments, auxquels on peut substituer *aimer*, verbe adjectif que l'on peut nommer verbe d'action, et que les grammairiens nomment *verbe actif*.

*Être aimé* renferme également deux éléments, auxquels les Latins substituaient *amari*, verbe qu'ils nommaient passif, parce que, dans les modes de ce verbe, le sujet est l'objet de l'action. Notre langue ne peut rien substituer à ces deux éléments; elle n'a donc point proprement de verbe passif. En effet, c'est avec les participes du passé, joints aux différentes formes du verbe *être*, que nous traduisons les verbes passifs des Latins.

Comme on a nommé *verbes actifs* ceux dont l'action se termine à un objet différent du sujet de la proposition, et *verbes passifs* ceux dont le sujet de la proposition est l'objet même de l'action, les verbes actifs et les verbes passifs ont emporté l'idée d'un objet sur lequel une action se termine. En conséquence, les grammairiens ont appelé *verbes neutres*, c'est-à-dire, qui ne sont ni actifs ni passifs, tous ceux où ils ne voyaient point d'action, *reposer*, *dormir*; et tous ceux où ils voyaient une action qui ne se terminait pas sur un objet, *marcher*, *rire*.

Les grammairiens distinguent encore trois espèces de verbes: des *verbes réfléchis*, dont l'action réfléchit en quelque sorte sur le sujet: *Je me connais*, *je me trompe*; des *verbes réciproques*, dont l'action réfléchit alternativement d'un sujet sur un autre: *Pierre et Paul se battent*; enfin des *verbes impersonnels*, qu'ils appellent ainsi parce qu'ils ne s'emploient ni avec la première, ni avec la seconde personne: *Il faut*, *il pleut*. (Condillac.)

Après avoir renvoyé le lecteur au mot *Auxiliaire*, pour prendre connaissance des conjugaisons des verbes qui portent ce nom, nous allons donner des modèles de toutes les conjugaisons de la langue française.

### Première conjugaison en ER.

Modèle, *Chanter*.

Infinitif — Chanter.

Indicatif.—*Présent* Je chante, tu chantes, il chante ou elle chante; nous chantons, vous chantez, ils chantent ou elles chantent. — *Imparfait*. Je chantais, tu chantais, il chantait ou elle chantait; nous chantions, vous chantiez, ils chantaient ou elles chantaient. — *Passé prochain*. Je viens de chanter, tu viens de chanter, il vient de chanter ou elle vient de chanter; nous venons de chanter, vous venez de chanter, ils viennent de chanter ou elles viennent de chanter. — *Passé prochain antérieur*. Je venais de chanter, tu venais de chanter, il venait de chanter ou elle venait de chanter; nous venions de chanter, vous veniez de chanter, ils venaient de chanter ou elles venaient de chanter. — *Passé prochain postérieur*. Je viendrai de chanter, tu viendras de chanter, il viendra de chanter ou elle viendra de chanter; nous viendrons de chanter, vous viendrez de chanter, ils viendront de chanter ou elles viendront de chanter. — *Passé simple*. Je chantai, tu chantas, il chanta ou elle chanta; nous chantâmes, vous chantâtes, ils chantèrent ou elles chantèrent. — *Passé composé*. J'ai chanté, tu as chanté, il a chanté ou elle a chanté; nous avons chanté, vous avez chanté, ils ont chanté ou elles ont chanté. — *Passé antérieur composé*. J'eus chanté, tu eus chanté, il eut chanté ou elle eut chanté; nous eûmes chanté, vous eûtes chanté, ils eurent chanté ou elles eurent chanté. — *Futur antérieur surcomposé*. J'aurai chanté, tu auras chanté, il aura chanté ou elle aura chanté; nous aurons chanté, vous aurez chanté, ils auront chanté ou elles auront chanté. — *Plusque-parfait*. J'avais chanté, tu avais chanté, il avait chanté ou elle avait chanté; nous avions chanté, vous aviez chanté, ils avaient chanté ou elles avaient chanté. — *Futur simple*. Je chanterai, tu chanteras, il chantera ou elle chantera; nous chanterons, vous chanterez, ils chanteront ou elles chanteront. — *Futur composé*. J'aurai chanté, tu auras chanté, il aura chanté ou elle aura chanté; nous aurons chanté, vous aurez chanté, ils auront chanté ou elles auront chanté. — *Futur prochain*. Je vais chanter, tu vas chanter, il va chanter ou elle va chanter; nous allons chanter, vous allez chanter, ils vont chanter ou elles vont chanter. — *Futur prochain antérieur*. J'allais chanter, tu allais chanter, il allait chanter ou elle allait chanter; nous allions chanter, vous alliez chanter, ils allaient chanter ou elles allaient chanter.

Conditionnel.—*Présent ou futur*. Je chanterais, tu chanterais, il chanterait ou elle chanterait; nous chanterions, vous chanteriez, ils chanteraient ou elles chanteraient. — *Premier passé*. J'aurais chanté, tu aurais chanté, il aurait chanté ou elle aurait chanté; nous aurions chanté, vous auriez chanté, ils auraient chanté ou elles auraient chanté. — *Second passé*. J'eusse chanté, tu eusses chanté, il eût chanté ou elle eût chanté; nous eussions chanté, vous eussiez chanté, ils eussent chanté ou elles eussent chanté. — *Passé prochain*. Je viendrais de chanter, tu viendrais de chanter, il viendrait de chanter ou elle viendrait de chanter; nous viendrions de chanter, vous viendriez de chanter, ils viendraient de chanter ou elles viendraient de chanter.

Impératif.—*Présent ou futur simple*. Chante,

qu'il chante ou qu'elle chante; chantons, chantez, qu'ils chantent ou qu'elles chantent. — *Futur composé*. Aie chanté, qu'il ait chanté ou qu'elle ait chanté; ayons chanté, qu'ils aient chanté ou qu'elles aient chanté.

Subjonctif. — *Présent* ou *futur*. Que je chante, que tu chantes, qu'il chante ou qu'elle chante; que nous chantions, que vous chantiez, qu'ils chantent ou qu'elles chantent. — *Imparfait*. Que je chantasse, que tu chantasses, qu'il chantât ou qu'elle chantât; que nous chantassions, que vous chantassiez, qu'ils chantassent ou qu'elles chantassent. — *Passé*. Que j'aie chanté, que tu aies chanté, qu'il ait chanté ou qu'elle ait chanté; que nous ayons chanté, que vous ayez chanté, qu'ils aient chanté ou qu'elles aient chanté. — *Plusqueparfait*. Que j'eusse chanté, que tu eusses chanté, qu'il eût chanté ou qu'elle eût chanté; que nous eussions chanté, que vous eussiez chanté, qu'ils eussent chanté ou qu'elles eussent chanté. — *Passé* ; *rochain*. Que je vienne de chanter, que tu viennes de chanter, qu'il vienne de chanter ou qu'elle vienne de chanter; que nous venions de chanter, que vous veniez de chanter, qu'ils viennent de chanter ou qu'elles viennent de chanter. — *Passé prochain antérieur*. Que je vinsses de chanter, que tu vinsses de chanter, qu'il vint de chanter ou qu'elle vint de chanter; que nous vinssions de chanter, que vous vinsiez de chanter, qu'ils vinssent de chanter ou qu'elles vinssent de chanter. — *Futur prochain*. Que j'aie chanter, que tu aies chanter, qu'il aille chanter ou qu'elle aille chanter; que nous allions chanter, que vous alliez chanter, qu'ils aillent chanter ou qu'elles aillent chanter. — *Futur prochain antérieur*. Que j'allasse chanter, que tu allasses chanter, qu'il allât chanter ou qu'elle allât chanter; que nous allassions chanter, que vous allassiez chanter, qu'ils allassent chanter ou qu'elles allassent chanter.

Participe. — *Présent*. Chantant. — *Passé*. Chanté, chantée. Voyez *Irrégulier* et *Défectueux*.

### Seconde conjugaison en IR.

#### Modèle, Emplir.

Infinitif. — Emplir.

Indicatif. — *Présent*. J'emplis, tu emplis, il emplit ou elle emplit; nous emplissons, vous emplissez, ils emplissent ou elles emplissent. — *Imparfait*. J'emplissais, tu emplissais, il emplissait ou elle emplissait; nous emplissions, vous emplissiez, ils emplissaient ou elles emplissaient. — *Passé prochain*. Je viens d'emplir, tu viens d'emplir, il vient d'emplir ou elle vient d'emplir; nous venons d'emplir, vous venez d'emplir, ils viennent d'emplir ou elles viennent d'emplir. — *Passé prochain antérieur*. Je venais d'emplir, tu venais d'emplir, il venait d'emplir ou elle venait d'emplir; nous venions d'emplir, vous veniez d'emplir, ils venaient d'emplir ou elles venaient d'emplir. — *Passé prochain postérieur*. Je viendrai d'emplir, tu viendras d'emplir, il viendra d'emplir ou elle viendra d'emplir; nous viendrons d'emplir, vous viendrez d'emplir, ils viendront d'emplir ou elles viendront d'emplir. — *Passé simple*. J'emplis, tu emplis, il emplit ou elle emplit; nous emplîmes, vous emplîtes, ils emplirent ou elles emplirent. — *Passé composé*. J'ai empli, tu as empli, il a empli ou elle a empli; nous avons empli, vous avez empli, ils ont empli ou elles ont empli. — *Passé antérieur*

*composé*. J'eus empli, tu eus empli, il eut empli ou elle eut empli; nous eûmes empli, vous eûtes empli, ils eurent empli ou elles eurent empli. — *Passé antérieur surcomposé*. J'en ai empli, tu as empli, il a empli ou elle a empli; nous avons eu empli, vous avez eu empli, ils ont eu empli ou elles ont eu empli. — *Plusqueparfait*. J'avais empli, tu avais empli, il avait empli ou elle avait empli; nous avions empli, vous aviez empli, ils avaient empli ou elles avaient empli. — *Futur simple*. J'emplirai, tu empliras, il emplira ou elle emplira; nous emplirons, vous emplirez, ils empliront ou elles empliront. — *Futur composé*. J'aurai empli, tu auras empli, il aura empli ou elle aura empli; nous aurons empli, vous aurez empli, ils auront empli ou elles auront empli. — *Futur prochain*. Je vais ou je vas emplir, tu vas emplir, il va emplir ou elle va emplir; nous allons emplir, vous allez emplir, ils vont emplir ou elles vont emplir. — *Futur prochain antérieur*. J'allais emplir, tu allais emplir, il allait emplir ou elle allait emplir; nous allions emplir, vous alliez emplir, ils allaient emplir ou elles allaient emplir.

Conditionnel. — *Présent* ou *futur*. J'emplirais, tu emplirais, il emplirait ou elle emplirait; nous emplirions, vous empliriez, ils empliraient ou elles empliraient. — *Premier passé*. J'aurais empli, tu aurais empli, il aurait empli ou elle aurait empli; nous aurions empli, vous auriez empli, ils auraient empli ou elles auraient empli. — *Second passé*. J'eusse empli, tu eusses empli, il eût empli ou elle eût empli; nous eussions empli, vous eussiez empli, ils eussent empli ou elles eussent empli. — *Passé prochain*. Je viendrais d'emplir, tu viendrais d'emplir, il viendrait d'emplir ou elle viendrait d'emplir; nous viendrions d'emplir, vous viendriez d'emplir, ils viendraient d'emplir ou elles viendraient d'emplir.

Impératif. — *Présent* ou *futur simple*. Emplis, qu'il emplisse ou qu'elle emplisse; emplissons, emplissez, qu'ils emplissent ou qu'elles emplissent. — *Futur composé*. Aie empli, qu'il ait empli ou qu'elle ait empli; ayons empli, ayez empli, qu'ils aient empli ou qu'elles aient empli.

Subjonctif. — *Présent* ou *futur*. Que j'emplisse, que tu emplisses, qu'il emplisse ou qu'elle emplisse; que nous emplissions, que vous emplissiez, qu'ils emplissent ou qu'elles emplissent. — *Imparfait*. Que j'emplisse, que tu emplisses, qu'il emplisse ou qu'elle emplisse; que nous emplissions, que vous emplissiez, qu'ils emplissent ou qu'elles emplissent. — *Passé*. Que j'aie empli, que tu aies empli, qu'il ait empli ou qu'elle ait empli; que nous ayons empli, que vous ayez empli, qu'ils aient empli ou qu'elles aient empli. — *Plusqueparfait*. Que j'eusse empli, que tu eusses empli, qu'il eût empli ou qu'elle eût empli; que nous eussions empli, que vous eussiez empli, qu'ils eussent empli ou qu'elles eussent empli. — *Passé prochain*. Que je vienne d'emplir, que tu viennes d'emplir, qu'il vienne d'emplir ou qu'elle vienne d'emplir; que nous venions d'emplir, que vous veniez d'emplir, qu'ils viennent d'emplir ou qu'elles viennent d'emplir. — *Passé prochain antérieur*. Que je vinsses d'emplir, que tu vinsses d'emplir, qu'il vint d'emplir ou qu'elle vint d'emplir; que nous vinssions d'emplir, que vous vinsiez d'emplir, qu'ils vinssent d'emplir ou qu'elles vinssent d'emplir. — *Futur prochain*. Que j'aie empli, que tu aies empli, qu'il aille empli ou qu'elle aille empli; que nous allions empli, que vous alliez empli, qu'ils aillent empli ou qu'elles aillent empli.

ailent emplit. — *Futur prochain antérieur*. Que j'allasse emplit, que tu allasses emplit, qu'il allât emplit ou qu'elle allât emplit; que nous allassions emplit, que vous allassiez emplit, qu'ils allassent emplit ou qu'elles allassent emplit.

Participe. — *Présent*. Emplissant. — *Passé*. Empli, emplie.

### Troisième conjugaison en OIR.

Modèle, *Recevoir*.

Infinitif. — *Recevoir*.

Indicatif. — *Présent*. Je reçois, tu reçois, il reçoit ou elle reçoit; nous recevons, vous recevez, ils reçoivent ou elles reçoivent. — *Imparfait*. Je recevais, tu recevais, il recevait ou elle recevait; nous recevions, vous receviez, ils recevaient ou elles recevaient. — *Passé prochain*. Je viens de recevoir, tu viens de recevoir, il vient de recevoir ou elle vient de recevoir; nous venons de recevoir, vous venez de recevoir, ils viennent de recevoir ou elles viennent de recevoir. — *Passé prochain antérieur*. Je venais de recevoir, tu venais de recevoir, il venait de recevoir ou elle venait de recevoir; nous venions de recevoir, vous veniez de recevoir, ils venaient de recevoir ou elles venaient de recevoir. — *Passé présent postérieur*. Je viendrai de recevoir, tu viendras de recevoir, il viendra de recevoir ou elle viendra de recevoir; nous viendrons de recevoir, vous viendrez de recevoir, ils viendront de recevoir ou elles viendront de recevoir.

— *Passé simple*. Je reçus, tu reçus, il reçut ou elle reçut; nous reçûmes, vous reçûtes, ils reçurent ou elles reçurent. — *Plusqueparfait*. J'avais reçu, tu as reçu, il a reçu ou elle a reçu; nous avons reçu, vous avez reçu, ils ont reçu ou elles ont reçu. — *Passé antérieur composé*. J'eus reçu, tu eus reçu, il eut reçu ou elle eut reçu; nous eûmes reçu, vous eûtes reçu, ils eurent reçu ou elles eurent reçu. — *Passé antérieur surcomposé*. J'ai eu reçu, tu as eu reçu, il a eu reçu ou elle a eu reçu; nous avons eu reçu, vous avez eu reçu, ils ont eu reçu ou elles ont eu reçu. — *Plusqueparfait*. J'avais reçu, tu avais reçu, il avait reçu ou elle avait reçu; nous avions reçu, vous aviez reçu, ils avaient reçu ou elles avaient reçu. — *Futur simple*. Je recevrai, tu recevras, il recevra ou elle recevra; nous recevrons, vous recevrez, ils recevront ou elles recevront. — *Futur composé*. J'aurai reçu, tu auras reçu, il aura reçu ou elle aura reçu; nous aurons reçu, vous aurez reçu, ils auront reçu ou elles auront reçu. — *Futur prochain*. Je vais ou je vas recevoir, tu vas recevoir, il va ou elle va recevoir; nous allons recevoir, vous allez recevoir, ils vont recevoir ou elles vont recevoir. — *Futur prochain antérieur*. J'allais recevoir, tu allais recevoir, il allait recevoir ou elle allait recevoir; nous allions recevoir, vous alliez recevoir, ils allaient recevoir ou elles allaient recevoir.

Conditionnel. — *Présent ou futur*. Je recevrais, tu recevrais, il recevrait ou elle recevrait; nous recevions, vous recevriez, ils recevraient ou elles recevraient. — *Premier passé*. J'aurais reçu, tu aurais reçu, il aurait reçu ou elle aurait reçu; nous aurions reçu, vous auriez reçu, ils auraient reçu ou elles auraient reçu. — *Second passé*. J'eusse reçu, tu eusses reçu, il eût reçu ou elle eût reçu; nous eussions reçu, vous eussiez reçu, ils eussent reçu ou elles eussent reçu. — *Passé prochain*. Je viendrais de recevoir, tu viendrais de recevoir, il viendrait de recevoir ou

elle viendrait de recevoir; nous viendrions de recevoir, vous viendriez de recevoir, ils viendraient ou elles viendraient de recevoir.

Impératif. — *Présent ou futur simple*. Reçois, qu'il reçoive ou qu'elle reçoive; recevons, recevez, qu'ils reçoivent ou qu'elles reçoivent. — *Futur composé*. Aie reçu, qu'il ait reçu ou qu'elle ait reçu; ayons reçu, ayez reçu, qu'ils aient reçu ou qu'elles aient reçu.

Subjonctif. — *Présent ou futur*. Que je reçoive, que tu reçoives, qu'il reçoive ou qu'elle reçoive; que nous recevions, que vous receviez, qu'ils reçoivent ou qu'elles reçoivent. — *Imparfait*. Que je reçusse, que tu reçusses, qu'il reçût ou qu'elle reçût; que nous reçussions, que vous reçussiez, qu'ils reçussent ou qu'elles reçussent. — *Passé*. Que j'aie reçu, que tu aies reçu, qu'il ait reçu ou qu'elle ait reçu; que nous ayons reçu, que vous ayez reçu, qu'ils aient reçu ou qu'elles aient reçu. — *Plusqueparfait*. Que j'eusse reçu, que tu eusses reçu, qu'il eût reçu ou qu'elle eût reçu; que nous eussions reçu, que vous eussiez reçu, qu'ils eussent reçu ou qu'elles eussent reçu.

— *Passé prochain*. Que je vinsse de recevoir, que tu vinsses de recevoir, qu'il vint de recevoir ou qu'elle vint de recevoir; que nous vinssions de recevoir, que vous vinsiez de recevoir, qu'ils vinsent de recevoir ou qu'elles vinsent de recevoir. — *Futur prochain*. Que j'aie recevoir, que tu aies recevoir, qu'il aille recevoir ou qu'elle aille recevoir; que nous allions recevoir, que vous alliez recevoir, qu'ils aillent recevoir ou qu'elles aillent recevoir. — *Futur prochain antérieur*. Que j'allasse recevoir, que tu allasses recevoir, qu'il allât recevoir ou qu'elle allât recevoir; que nous allassions recevoir, qu'ils allassent recevoir, qu'ils allassent recevoir ou qu'elles allassent recevoir.

Participe. — *Présent*. Recevant. — *Passé*. Reçu, reçue.

### Quatrième conjugaison en RE.

Modèle, *Rendre*.

Infinitif. — *Rendre*.

Indicatif. — *Présent*. Je rends, tu rends, il rend ou elle rend; nous rendons, vous rendez, ils rendent ou elles rendent. — *Imparfait*. Je rendais, tu rendais, il rendait ou elle rendait; nous rendions, vous rendiez, ils rendaient ou elles rendaient. — *Passé prochain*. Je viens de rendre, tu viens de rendre, il vient de rendre ou elle vient de rendre; nous venons de rendre, vous venez de rendre, ils viennent de rendre ou elles viennent de rendre. — *Passé prochain antérieur*. Je venais de rendre, tu venais de rendre, il venait de rendre ou elle venait de rendre; nous venions de rendre, vous veniez de rendre, ils venaient de rendre ou elles venaient de rendre. — *Passé prochain postérieur*. Je viendrai de rendre, tu viendras de rendre, il viendra de rendre ou elle viendra de rendre; nous viendrons de rendre, vous viendrez de rendre, ils viendront de rendre ou elles viendront de rendre. — *Passé simple*. Je rendis, tu rendis, il rendit ou elle rendit; nous rendîmes, vous rendîtes, ils rendirent ou elles rendirent. — *Passé composé*. J'ai rendu, tu as rendu, il a rendu ou elle a rendu; nous avons rendu, vous avez rendu, ils ont rendu ou elles ont rendu. — *Passé antérieur composé*. J'eus rendu, tu eus rendu, il eut rendu ou elle eut rendu; nous eûmes rendu, vous eûtes rendu, ils eurent rendu ou elles eurent rendu. — *Passé antérieur surcomposé*. J'ai eu

rendu, tu as eu rendu, il a eu rendu *ou* elle a eu rendu; nous avons eu rendu, vous avez eu rendu, ils ont eu rendu *ou* elles ont eu rendu. — *Plusqueparfait*. J'avais rendu, tu avais rendu, il avait rendu *ou* elle avait rendu; nous avions rendu, vous aviez rendu, ils avaient rendu *ou* elles avaient rendu. —  *futur simple*. Je rendrai, tu rendras, il rendra *ou* elle rendra; nous rendrons, vous rendrez, ils rendront *ou* elles rendront. —  *futur composé*. J'aurai rendu, tu auras rendu, il aura rendu *ou* elle aura rendu; nous aurons rendu, vous aurez rendu, ils auront rendu *ou* elles auront rendu. —  *futur prochain*. Je vais *ou* je vas rendre, tu vas rendre, il va rendre *ou* elle va rendre; nous allons rendre, vous allez rendre, ils vont rendre *ou* elles vont rendre. —  *futur prochain antérieur*. J'allais rendre, tu allais rendre, il allait rendre *ou* elle allait rendre; nous allions rendre, vous alliez rendre, ils allaient rendre *ou* elles allaient rendre.

Conditionnel. —  *Présent ou futur simple*. Je rendrais, tu rendrais, il rendrait *ou* elle rendrait; nous rendrions, vous rendriez, ils rendraient *ou* elles rendraient. —  *Premier passé*. J'aurais rendu, tu aurais rendu, il aurait rendu *ou* elle aurait rendu; nous aurions rendu, vous auriez rendu, ils auraient rendu *ou* elles auraient rendu. —  *Second passé*. J'eusse rendu, tu eusses rendu, il eût rendu *ou* elle eût rendu; nous eussions rendu, vous eussiez rendu, ils eussent rendu *ou* elles eussent rendu. —  *Passé prochain*. Je viendrais de rendre, tu viendrais de rendre, il viendrait de rendre *ou* elle viendrait de rendre; nous viendrions de rendre, vous viendriez de rendre, ils viendraient de rendre *ou* elles viendraient de rendre.

Impératif. —  *Présent ou futur simple*. Rends, qu'il rende *ou* qu'elle rende; rendons, rendez, qu'ils rendent *ou* qu'elles rendent. —  *futur composé*. Aie rendu, qu'il ait rendu *ou* qu'elle ait rendu; ayons rendu, ayez rendu, qu'ils aient rendu *ou* qu'elles aient rendu.

Subjonctif.  *Présent ou futur*. Que je rende, que tu rendes, qu'il rende *ou* qu'elle rende; que nous rendions, que vous rendiez, qu'ils rendent *ou* qu'elles rendent. —  *Imparfait*. Que je rends-e, que tu rendis-ses, qu'il rendit *ou* qu'elle rendit; que nous rendis-sions, que vous rendissiez, qu'ils rendis-sent *ou* qu'elles rendissent. —  *Passé*. Que j'aie rendu, que tu aies rendu, qu'il ait rendu *ou* qu'elle ait rendu; que nous ayons rendu, que vous ayez rendu, qu'ils aient rendu *ou* qu'elles aient rendu. —  *Plusqueparfait*. Que j'eusse rendu, que tu eusses rendu, qu'il eût rendu *ou* qu'elle eût rendu; que nous eussions rendu, que vous eussiez rendu, qu'ils eussent rendu *ou* qu'elles eussent rendu. —  *Passé prochain*. Que je vienne de rendre, que tu viennes de rendre, qu'il vienne de rendre *ou* qu'elle vienne de rendre; que nous venions de rendre, que vous veniez de rendre, qu'ils viennent de rendre *ou* qu'elles viennent de rendre. —  *Passé prochain antérieur*. Que je vinsse de rendre, que tu vinsses de rendre, qu'il vint de rendre *ou* qu'elle vint de rendre; que nous vinsions de rendre, que vous vinsiez de rendre, qu'ils vinssent de rendre *ou* qu'elles vinssent de rendre. —  *futur prochain*. Que j'aie rendre, que tu aies rendre, qu'il aille rendre *ou* qu'elle aille rendre; que nous allions rendre, que vous alliez rendre, qu'ils aillent *ou* qu'elles aillent rendre. —  *futur prochain antérieur*. Que j'allasse rendre, que tu allasses rendre, qu'il allât *ou* qu'elle allât rendre; que nous allussions rendre, que vous allussiez rendre, qu'ils *ou* qu'elles allussent rendre.

Participe. —  *Présent*. Rendant. —  *Passé*. Rendu, rendue. Voyez  *Irrégulier*,  *Passif* et  *Neutre*.

CONJUGAL, CONJUGALE. Adj. Il suit toujours son subst., et fait au pluriel masculin  *conjugaux*.

Tout le monde sent qu'on ne peut pas dire  *un traité conjugal*,  *un contrat conjugal*,  *une bénédiction conjugale*; cependant on pourrait le dire, si l'on admettait la définition que l'Académie nous donne de ce mot. C'est, dit-elle, ce qui concerne l'union entre le mari et la femme. Ainsi un sermon sur l'union des époux serait  *un sermon conjugal*; un contrat de mariage serait  *un contrat conjugal*; une bénédiction nuptiale serait  *une bénédiction conjugale*. —  *Conjugal* ne signifie pas ce qui concerne l'union du mari et de la femme; mais ce qui a un rapport d'effet avec cette union, ce qui en découle comme d'une source, ce qui dérive de sa nature:  *Lien conjugal*,  *union conjugale*,  *amour conjugal*,  *foi conjugale*,  *devoir conjugal*,  *félicité conjugale*, etc. — Les grammairiens et les lexicographes n'indiquent pas de pluriel à ce mot, mais il nous semble que l'on pourrait très-bien dire  *des liens*,  *aes devoirs conjugaux*. ( *Grammaire des Grammaires*, p. 239.)

CONJUGALEMENT. Adv. Il se met toujours après le verbe. On ne peut pas dire  *ils ont conjugalement vécu*; mais ils ont vécu  *conjugalement*.

CONJUGER. V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. Assembler ou réciter les différentes inflexions et terminaisons que reçoit un verbe, selon les temps et les modes.

CONJURATEUR. Subst. m. Ce mot ne signifie pas un simple conjuré; mais un chef, un promoteur, un des plus ardents complices d'une conjuration. — L'Académie remarque dans sa nouvelle édition que ce sens est peu usité.

CONJURATION. Subst. f. L'Académie dit qu'on l'emploie au pluriel dans le sens de prières. Il nous semble que c'est une erreur. Le verbe  *conjurer* se prend en ce sens; mais il n'en est pas de même du substantif. On ne dit pas  *il emploie les conjurations*,  *je me rendis à ses conjurations*. Voyez  *Conspiration*.

\* CONNAISSABLE. Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst. Il n'est guère d'usage qu'avec la négative:  *Un homme qui n'est pas connaissable*.

CONNAISSANCE. Subst. f. Ce substantif ne prend un pluriel que quand il signifie, en parlant des sciences, les connaissances diverses que l'on possède:  *Cet homme a bien des connaissances*; ou quand il s'applique aux personnes avec lesquelles on a quelques liaisons d'habitude:  *Je ne veux pas faire de nouvelles connaissances*.

On prend pour des amis de simples connaissances.

Et que de repentirs suivent ces imprudences!

(GUESS.,  *Meeh.*, act. IV, sc. IV, 24.)

CONNAISSEUR. Subst. m. CONNAISSEUSE. Subst. f. Il s'emploie absolument:  *Vous êtes connaisseur*,  *vous n'êtes pas connaisseur*; ou bien avec la préposition  *en*:  *Connaisseur en musique*,  *en tableaux*.  *Connaissance en vers*.

CONNAITRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se dit négativement des passions qu'on n'a point éprouvées:  *Je ne connais pas l'amour*.

Antoine, tu le sais, ne connaît point l'envie.

(VOLTAIRE,  *Mort de César*, act. I, sc. 1, 5.)

Voltaire l'a dit sans négation dans la même tragédie (act. III, sc. VIII, 38):

... Si sa grande aine eût connu la vengeance.

On lit dans Corneille (*Nicom.*, act. I, sc. III, 25) :

Ah! seigneur, excusez, si, vous *connaissant* mal.

*On connaît mal*, dit Voltaire, quand on se trompe au caractère. Laodice dit à Cléopâtre (*Rodon.*, act. II, sc. II, 77) : *Je vous connaissais mal*. Photin dit (*Pompée*, act. IV, sc. 1, 25) : *J'ai mal connu César*. Mais quand on ignore quel est l'homme à qui l'on parle, il faut dire *je ne le connaissais pas*. (Remarques sur Corneille.)

On dit *connaître quelqu'un*, *je le connais*. *Connaître une chose à quelqu'un*, savoir qu'il l'a, qu'il la possède : *Je lui connais une terre et deux maisons à Paris*. *Je lui connais un goût décidé pour les plaisirs*. — On dit *faire connaître quelque chose à quelqu'un*, et être connu de *quelqu'un*. Cependant, avec les pronoms personnels, on dit *cela n'est connu* ; comment savez-vous que cela ne leur était pas connu? — Dans le sens de connaisseur, on dit se *connaître en tableaux, en musique*. On dit aussi *s'y connaître*, il *s'y connaît*, lorsqu'il a été question auparavant de la chose dont il s'agit.

*Connaître*, dans le sens d'avoir autorité de juger de quelques matières, est neutre, et se construit toujours avec *de* ou un équivalent :

Si la justice vient à *connaître* du fait,

Elle est un peu brutale et saisit au collet.

(REGNARD, *Légat.*, act. IV, sc. III, 8.)

\* **CONNECTER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot n'est point usité. Frédéric II l'a employé dans une de ses lettres à Voltaire : *Je vous enverrai la traduction du Traité de Dieu, de l'Âme et du Monde, par Wolf, dès qu'elle sera achevée; et je suis sûr que la force de l'évidence vous frappera dans toutes les propositions, qui se suivent géométriquement et connectent les unes avec les autres comme les anneaux d'une chaîne.*

**CONNU, CONNUE**. Adj. Il régit *de, par, à et en* : *On est connu de tout le monde*. *On est connu par son esprit, par ses talents, par ses forfaits*. *On est connu en France, en Angleterre*. *On est connu à Paris*.

Connu seul parmi nous par la clémence auguste.

(VOLT., *Alz.*, act. V, sc. v, 10.)

**CONQUÉRIR**. V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *acquérir*. Mais il n'est guère usité qu'à l'infinif, *conquérir*, au passé simple, *je conquis*, aux temps composés, *j'ai conquis*, *j'avais conquis*, etc., au participe présent, *conquérant*, et au participe passé *conquis*, *conquise*.

**CONQUÊTE**. Subst. f. Voltaire a dit dans une acception que n'indique point l'Académie (*Henr.*, II, 238) :

El l'on porta sa tête aux pieds de Médeïs,

Conquête digne d'elle et digne de son fils.

**CONSACRER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voici quelques acceptions de ce mot que l'Académie n'a pas indiquées :

Surtout j'ai cru devoir aux larmes, aux prières,

Consacrer ces trois jours et ces trois nuits entières

(RAC., *Ath.*, act. I, sc. II, 31.)

Thèses depuis longtemps aux horreurs consacrée.

(VOLT., *OEd.*, act. I, sc. 1, 7.)

On dit qu'un lieu est consacré à la douleur, qu'une somme est consacrée au soulagement des pauvres, etc.

*Consacrer* se dit pour rendre éternel, rendre perpétuel dans la mémoire des hommes. *Cette seule action, par laquelle il fait sa vie, d'il consacrer sa mémoire* (Voltaire). *On consacrera cet écrivain par plusieurs monuments*. C'est dans le même sens que *le temps consacre les usages, que certains usages sont consacrés*. *Les usages les plus consacrés chez un peuple paraissent aux autres ou extravagants ou haïs sables*. (Voltaire.)

Les droits de mes aïeux que Rome a consacrés.

(RAC., *Britan.*, act. IV, sc. II, 7.)

**CONSANGUIN, CONSANGUINE**. Adj. L'*u* ne se prononce point. Il ne se met qu'après son substantif.

**CONSANGUINITÉ**. Subst. f. On fait sentir l'*u*, qui fait diphthongue avec l'*i*.

**CONSCIENCE**. Subst. f. Terme de métaphysique. Selon l'Académie, il se dit de la connaissance qu'on a d'une vérité par un sentiment intérieur. Ce n'est pas là ce que les métaphysiciens entendent par *conscience*. Le mot *conscience*, pris en ce sens, est un sentiment que donne à l'âme la connaissance des perceptions qui sont en elle. Si, comme le veut Locke, l'âme n'a point de perceptions dont elle ne prenne connaissance, en sorte qu'il y ait contradiction qu'une perception ne lui soit pas connue, la perception et la *conscience* doivent être prises pour une seule et même opération. Si au contraire il y a dans l'âme des perceptions dont elle ne prend jamais connaissance, ainsi que le prétendent les cartésiens, les malebranchistes et les leibniziens, la conscience et la perception sont deux opérations très-distinctes. Le sentiment de Locke paraît le mieux fondé; car il ne paraît pas qu'il y ait des perceptions dont l'âme ne prenne quelque connaissance plus ou moins forte; d'où il résulte que la perception et la conscience ne sont réellement qu'une même opération sous deux noms. En tant qu'on ne considère cette opération que comme une impression dans l'âme, on peut lui conserver le nom de *perception*; et en tant qu'elle avertit l'âme de sa présence, on peut lui donner celui de *conscience*. (Le chevalier de Jaucourt.) Condillac a dit : *J'appelle perception l'impression qui se produit en nous à la présence des objets; sensati-on, cette même impression, en tant qu'elle vient par les sens; concience, la connaissance qu'en on prend*. *Quand nous ne fixons point notre attention, en sorte que nous recevons les perceptions qui se produisent en nous, sans être plus avertis des unes que des autres, la conscience est si légère, que, si l'on nous retire de cet état, nous ne nous souvenons pas d'en avoir éprouvé.*

L'Académie ne définit pas mieux le mot *conscience* pris dans le sens moral. C'est, dit-elle, une lumière intérieure, un sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. La conscience, dit beaucoup mieux le chevalier de Jaucourt, est le jugement que chacun porte de ses propres actions, comparées avec les idées qu'il a d'une certaine règle nommée *loi*; en sorte qu'il conclut en lui-même que les premières sont ou ne sont pas conformes aux dernières.

CONSCIENCEUSEMENT. Adv. Il se met après le verbe. *Il a agi conscienceusement*, et non pas *il a conscienceusement agi*.

CONSCIENCEUX, CONSCIENCEUSE. Adj. il suit ordinairement son subst. : *Un homme conscienceux, une femme conscienceuse*.

CONSÉCUTIF, CONSÉCUTIVE. Adj. Il ne se dit qu'au pluriel, puisqu'il a rapport à plusieurs choses qui se suivent : *Pendant trois jours consécutifs*.

CONSÉCUTIVEMENT. Adv. Il se met toujours après le verbe et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il a eu consécutivement trois maladies*.

CONSEIL. Subst. m. L'Académie le définit, avis que l'on donne à quelqu'un sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire. Nous l'avons défini dans notre *Nouveau Dictionnaire de la langue française*, raisons exposées à quelqu'un dans la vue de l'engager à faire ou à ne pas faire une chose, ou de l'éclairer dans la conduite qu'il doit tenir. — *Conseil* en ce sens n'a point de régime par lui-même; il ne régit les noms et les verbes qu'à l'aide des verbes auxquels il est joint. Cependant J.-J. Rousseau a dit : *Je finirai ce que j'ai à dire par un conseil à mes adversaires*. Féraud prétend qu'il aurait dû dire *en donnant un conseil à mes adversaires*. C'est bien là le sens de la phrase; mais pourquoi Rousseau n'aurait-il pas pu l'exprimer par un tour elliptique? Cette phrase elliptique est claire; c'est tout ce qu'il faut.

On dit *demandeur conseil à*, et *prendre conseil de*, sans article; mais on ne dit pas *suivre conseil*, comme Rollin : *C'était un petit esprit, mais fier, plein de lui-même, et qui aurait cru se déshonorer s'il avait demandé ou suivi conseil*. Féraud, qui fait cette remarque, convient cependant que l'Académie dit *suivre conseil*, mais il condamne également cette phrase dans l'Académie et dans Rollin. C'est sans doute cette faute de l'Académie qui aura induit Rollin en erreur. Dans la dernière édition de son Dictionnaire on ne trouve point cet exemple, probablement d'après l'observation de Féraud.

*Prendre conseil* se dit figurément et élégamment des choses mêmes : *Je prendrai conseil de la situation de son âme*. (Marmontel.) C'est-à-dire, cette situation réglera mes démarches, ma conduite. *Maurice prend conseil des événements, distribue des secours, donne des ordres*, etc. (Thomas.)

Toi qui, courant à la ruine,  
Rejetant toute discipline,  
N'as pris conseil que de tes sens.  
J.-B. ROUSS., liv. 1, *Ode iv*, 59.)

On dit aussi au sens figuré suivre les conseils :

Qu'un cœur qu'ont endurci la fatigue et les ans,  
Suiet d'un vain plaisir les conseils imprudens.  
(Rac., *Baj.*, act. I, sc. 1, 179.)

Racine a dit dans *les Frères ennemis* (act. I, sc. v, 47) :

Vous inspirez au roi vos conseils dangereux.

On ne le dirait pas aujourd'hui. On inspire, on conseille des démarches; on n'inspire pas des conseils. Mais du temps de Racine, on employait *conseil* pour *dessein*, *résolution*. Bossuet a dit : *On prit aussitôt après d'autres conseils*, et il voulait dire d'autres résolutions.

En parlant de la Providence, on donnait autrefois à *conseils* le sens de *d'arts*. Bossuet a dit : *Voulez-vous que Dieu vous donne des conseils de Dieu*. Aujourd'hui on ne lui donne plus ce sens. — On dit proverbialement *la nuit porte conseil*, pour signifier qu'il ne faut pas prendre un parti à la hâte, qu'il faut se donner le loisir de réfléchir sur une affaire.

CONSEILLER. Subst. m. CONSEILLÈRE. Subst. f. Celui, celle qui donne conseil. *Conseillère* ne se dit pas souvent au propre; on dit cependant d'une femme qui a donné un bon ou un mauvais conseil, *qu'elle est une bonne ou une mauvaise conseillère* — On le dit au figuré : *Le désespoir est un mauvais conseiller, la faim est une mauvaise conseillère*.

CONSENTANT, CONSENTANTE. Adj. verbal tiré du v. *consentir*, il ne se dit qu'en style de palais, et suit toujours son subst. : *La partie consentante*.

On ne dit pas dans le langage ordinaire, *j'en suis consentant, elle en est consentante*; mais *j'y consens, elle y consent*.

CONSETEMENT. Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel : *il a donné son consentement, ils ont donné leur consentement; donner son consentement à une entreprise; cela s'est fait de mon consentement*.

CONSENTIR. V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*. Ce verbe exige le subjonctif dans la proposition subordonnée : *Je consensis qu'il s'en aigât*.

Selon l'Académie, ce verbe régit la préposition à devant un nom : *Consentir à un mariage*. On ne peut donc pas dire comme Corneille (*Menteur*, act. V, sc. 11, 49) :

... Mon indulgence, au dernier point venue,  
Consentait à les yeux l'hymen d'une inconnue.

*Consentir*, dit Voltaire, est un verbe neutre qui régit la préposition à. On ne dit pas *consentir quelque chose*, mais à *quelque chose*. Dans quelques éditions, on a substitué *approuvait à consentait*. (Remarques sur Corneille.)

L'Académie ne dit point quelle préposition régit ce verbe devant un infinitif. Dit-on *consentir à faire une chose* ou *consentir de faire une chose*? *Consentir à* est plus usité; cependant on trouve *consentir de* dans de bons auteurs, et il y a apparence que, dans la remarque de Voltaire que nous venons de rapporter, il n'a entendu parler que du verbe *consentir* suivi d'un substantif, car on lit dans une de ses lettres, *je consens de prêter, mais je ne veux plus perdre*. Racine dit aussi :

César lui-même ici consent de vous entendre.  
(*Britan.*, act. IV, sc. 1, 2.)

Je puis me plaindre à vous du sang que j'ai versé,  
Mais enfin je consens d'oublier le passé.  
(*Androm.*, act. IV, sc. v, 69.)

Je pense qu'il faut employer à lorsqu'il s'agit d'une action que l'on consent à faire; et que de est préférable lorsqu'il est question seulement de ne pas défendre, de ne pas empêcher, de ne pas s'opposer. On dira donc, *je consens de le voir, de l'entendre*, c'est-à-dire, je ne m'oppose pas à ce qu'il se présente devant moi, à ce qu'il me parle; mais on dira *je consens à vous suivre, je consens à partir*; et si cette remarque a quelque justesse, Voltaire aurait dû dire : *Je consens à prêter, et non pas je consens de prêter*.

**CONSÉQUENTEMENT.** Adv. D'une manière conséquente. Il se met toujours après le verbe, et n'a point de régime en ce sens. Quand il signifie en conséquence, il régit la préposition à : *Conséquemment à nos arrangements.*

**CONSÉQUENTE.** Voyez *Conséquent*.

**CONSÉQUENT, CONSÉQUENTE.** Adj. Depuis un demi-siècle l'abus s'étoit établi d'employer *conséquent* dans le sens d'important, de considérable. Quelques auteurs s'en étoient servis en ce sens, et les gens frivoles, toujours avides de ce qui a l'air de la nouveauté, l'avaient introduit dans les salons. Aujourd'hui on dit *important, considérable*. Il n'y a plus guère que quelques bourgeois sans instruction qui disent qu'ils font un commerce *conséquent*, qu'ils ont fait une entreprise *conséquente*; et en parlant ainsi ils font sourire les personnes qui savent leur langue. On a banni avec raison cette expression, parce que la langue n'en a pas besoin, et qu'elle est contraire au sens naturel du mot.

A la vérité, l'Académie dit *conséquence* pour *importance*, et elle donne pour exemples de cette acception *un homme de conséquence; un homme de peu de conséquence; une affaire de conséquence; une place, une charge, un emploi de conséquence.*

On pourrait penser que, puisqu'on dit *conséquence* pour *importance*, il devrait être permis de dire aussi *conséquent* pour *important*; ce raisonnement n'est pas juste; car il arrive souvent dans notre langue que le substantif est pris dans des acceptions qui ne peuvent convenir à l'adjectif. On dit *conséquence* pour *importance*, mais aucun dictionnaire ne s'est servi du mot *important* pour expliquer celui de *conséquent*.

Mais est-il bien vrai que l'on dise, ou du moins que l'on doive dire *conséquence* pour *importance*? Dans les exemples que donne l'Académie pour appuyer cette assertion, j'en trouve un qui ne peut y avoir rapport. Quand on dit *une affaire de conséquence*, on ne veut pas dire *une affaire d'importance*, mais une affaire qui a ou qui est susceptible d'avoir des suites importantes. C'est dans le même sens qu'on dit *une entreprise de conséquence, une guerre de conséquence*, et cela est conforme au sens de *suites* que l'Académie donne au mot *conséquence*. Mais je ne saurais trouver aucun rapport immédiat entre *conséquence* et *importance*, et *un homme de conséquence* me paraît aussi étrange qu'*un homme conséquent*, dans le sens abusif où on l'emploie.

Voici comment je pense que cette façon de parler se sera introduite. On aura dit d'abord *une affaire de conséquence, une entreprise de conséquence, une guerre de conséquence*, pour dire une affaire, une entreprise, une guerre qui a ou qui est susceptible d'avoir des suites importantes : *Comme les rois de Macédoine ne pouvaient pas entretenir un grand nombre de troupes, le moindre échec étoit de conséquence.* (Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. v.) Ensuite on aura dit abusivement *un homme de conséquence, une terre de conséquence*, comme on dit abusivement aujourd'hui *un homme conséquent, un emploi conséquent*. L'Académie ayant à rendre compte de ces expressions, les aura rangées sans examen sous la même rubrique, et des lecteurs bénévoles ont cru, sur la foi de l'Académie, qu'on pouvait dire *conséquence* pour *importance*. Mais que signifient *un homme de conséquence, une terre de conséquence*? et quel est l'écrivain sensé qui voudrait aujourd'hui

employer ces expressions, quoique l'Académie les approuve?

**CONSERVATEUR.** Subst. m. **CONSERVATRICE.** Subst. f. Il ne se dit qu'avec la préposition de ou un adjectif possessif : *Dieu est le conservateur de toutes choses; il a été notre conservateur.* Il se prend aussi adjectivement : *Les lois conservatrices des propriétés.*

**CONSERVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit aussi *se conserver*, dit l'Académie, pour dire se conduire si bien, si sagement en un temps difficile, en entre des personnes ennemies ou de contraire humeur, que l'on ne se mette mal avec personne. Elle donne pour exemple de cette acception : *On a bien de la peine à se conserver entre deux partis si animés l'un contre l'autre.* Féraud observe avec raison que l'Académie a confondu ici *se conserver* avec *se maintenir*.

**CONSIDÉRABLE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst. : *Une dépense considérable, un ouvrage considérable.* Voyez *Considérable*.

**CONSIDÉRABLEMENT.** Adv. Cet adverbe peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a considérablement perdu ou il a perdu considérablement.* Il s'emploie sans régime.

**CONSIDÉRATION.** Subst. f. Ce substantif n'a de pluriel que dans le sens de raison, motif : *Il s'est déterminé par toutes ces considérations.*

**CONSISTANT, CONSISTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *consister*. Il régit la préposition en : *Une escaadre consistante en vingt vaisseaux.* Il ne se met qu'après son subst.

**CONSISTER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit la perfection de l'homme *consiste* dans le bon usage de sa raison. (Acad.) *Tout son savoir consiste dans quelques morceaux qu'il a appris par cœur.* On emploie la préposition dans devant les substantifs. Devant les verbes, on emploie la préposition à : *La libéralité consiste moins à donner beaucoup qu'à donner à propos.* (La Bruyère, *Du Cœur*, p. 282.) *L'esprit de la conversation consiste bien moins à montrer beaucoup d'esprit qu'à faire trouver aux autres.* (Idem, *De la Société*, p. 257.)

Lorsque *consister* signifie, être composé de, il régit la préposition en : *Son revenu consiste en rentes, en blés, etc. Cette maison consiste en une cour, un rez-de-chaussée, trois étages, etc. Cette flotte consiste en tant de vaisseaux.*

**CONSISTORIAL, CONSISTORIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il fait au pluriel *consistoriaux*.

**CONSOLABLE.** Adj. des deux genres. Il est peu usité. L'Académie le met avec la négation : *Il n'est pas consolable.* C'est la seule manière dont on puisse l'employer; mais il vaut mieux dire *il est inconsolable*.

L'Académie, dans ses observations sur les remarques de Vaugelas, décide que *consolable* ne se dit point de la douleur. L'usage n'a pas respecté cette décision. On dit *consoler la douleur, et douleur inconsolable* : *Il étoit abattu par une douleur que rien ne pouvait consoler.* (Fenelon, *Télémaque*, liv. XVI, tom. II, p. 461.)

**CONSOLANT, CONSOLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *consoler*. Il peut se mettre avant son subst. : *Cette consolante nouvelle.* Il régit pour devant les noms : *Cette nouvelle est bien consolante pour nous*; et de devant les verbes : *Il est bien consolant pour un père de voir ses enfants se porter au bien.*

Il ne se dit ordinairement que des choses; cependant, en parlant d'une personne, on dit *il*

*n'est pas consolant*; et en parlant ironiquement à une personne qui prévoit des choses affligeantes: *Vous n'êtes pas consolant.*

CONSOLATEUR. Subst. m. CONSOLATRICE. Subst. f. Il régit la préposition *de*: *Il est le consolateur des affligés.* — Onemploie adjectivement: *Un espoir consolateur.*

CONSOLATIF. CONSOLATIVE. Adj. inusité que l'Académie a mis dans son Dictionnaire. On ne dit pas une *novelle consolative*, mais une *novelle consolante*. — Pascal a employé ce mot plusieurs fois: *Je vous commencerai ce que j'ai à vous dire par un discours bien consolatif à ceux qui ont assez de liberté d'esprit pour le concevoir au fort de la douleur.* (Pascal, *Pensées*, p. 310.) *Je vous dirai sur cela un beau mot de saint Augustin, et bien consolatif pour de certaines personnes.* (Id., p. 360.)

CONSOLATION. Subst. f. Il ne se dit pas seulement du soulagement que l'on donne à l'affliction, à la douleur, au déplaisir de quelqu'un; il se dit aussi d'un véritable sujet de satisfaction ou de joie: *C'est une grande consolation pour un père de voir ses enfants se porter au bien.*

On dit *avoir de la consolation à faire quelque chose*, et *avoir la consolation de faire quelque chose*. La première phrase se dit d'une consolation que l'on se fait à soi-même, d'une chose à laquelle on attache de la consolation: *J'ai de la consolation à penser que vous prenez part à mes peines.* La seconde se dit d'une chose qui est vraiment une consolation par sa nature: *Il vous en eût été, sans doute; mais il y va de marine, et vous avez la consolation de n'avoir sauté.* (Marmontel.)

CONSOLER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il peut se dire des choses, soit en vers, soit en prose: *Les sciences et les arts ont éclairé, consolé la terre, pendant que les guerres la désolaient.* (Voltaire.) *Il connaît pour les devoirs pénibles un prix qui console de leurs rigueurs.* (J.-J. Rousseau.) *Venez consoler mon agonie.* (Voltaire.)

De peur d'agrir les maux qu'elle veut consoler.  
Commencez, consolez de funestes amours.

On dit *consoler quelqu'un dans ses peines*, *consoler quelqu'un sur quelque chose*, *consoler quelqu'un de quelque chose*.

On peut dire *il se console d'avoir perdu son bien*; mais on ne peut pas dire *je le console d'avoir perdu son bien*. La raison en est qu'ici l'infinifit *avoir* doit se rapporter au sujet de la phrase; qu'il s'y rapporte dans la première phrase, et qu'il ne s'y rapporte pas dans la seconde.

CONSUMMATEUR. Subst. m. C'est un terme d'économie politique, qui se dit de ceux qui consomment les denrées, par opposition à ceux qui les produisent par le moyen de la culture et des fabriques: *Les cultivateurs, les fabricants et les consommateurs.* Je ne vois pas pourquoi, en ce sens, on ne dirait pas *consommatrices* au féminin.

Féraud prétend que *consummateur* ne se dit que dans cette phrase consacrée: *Jésus-Christ est l'auteur et le consummateur de notre foi.* Dans cette phrase, *consummateur* ne signifie pas, comme dans l'acceptation précédente, qui consomme; mais qui achève, qui accomplit.

CONSUMMATION. Subst. f. C'est un terme d'économie politique qui se dit de l'action de se servir des choses qui se détruisent par l'usage, comme le blé, le vin, la viande, etc., et de l'effet

de cette action: *Faire une grande consommation en viande, en blé.* Les productions croissent en raison des consommations. — Ce mot signifie aussi accomplissement, achèvement: *La consommation du sacrifice, la consommation des siècles.*

Beauzée dit la *consommation du sacrifice*, et la *consommation de l'hostie*. Bossuet a dit la *consommation actuelle de l'Eucharistie*. Nous pensons que *consommation* ne doit se dire, en ce sens, que de la destruction des denrées par l'usage; et que ce terme doit rester dans le langage du commerce ou de l'économie politique. On doit donc dire la *consomption*, et non la *consommation* de l'hostie.

CONSUMER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire a dit (*Alz.*, act. V, sc. VII, 4) dans un sens que l'on ne trouve point indiqué dans le *Dictionnaire de l'Académie*:

Tu veux donc jusqu'au bout consumer la fureur.

En lisant les définitions que l'Académie donne des verbes *consommer* et *consumer*, on n'aperçoit pas bien la différence qu'il y a entre les significations de ces deux mots. *Consommer*, dit-elle, se dit des choses qui se détruisent par l'usage, comme vin, viande, bois, et toutes sortes de provisions. *Consumer*, selon cette même Académie, signifie détruire, user, réduire à rien. Or, on détruit, on réduit à rien le vin, la viande, le bois et les autres sortes de provisions que l'on *consomme*. On peut donc dire également *consommer* des denrées, et *consumer* des denrées. L'un le disait autrefois; aujourd'hui on ne dit plus que *consommer* en ce sens. L'idée commune de destruction entre dans la signification de ces deux mots; mais *consommer* suppose une destruction utile, nécessaire, relative à la reproduction; *consumer* ne présente qu'une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport: *Les habitants d'une ville consomment* tant de blé, de vin, etc. Un incendie *consume* les maisons, les détruit. On *consomme* beaucoup de bois dans une maison, pour se chauffer ou pour faire la cuisine; le feu de cette cheminée était si ardent, qu'il *consoma* six bûches *en un quart d'heure*. *Consommation* est le substantif de *consommer*, et *consomption* celui de *consumer*.

CONSONNANCE. Subst. f. On entend par ce mot la ressemblance des sons des mots dans la même phrase ou période. La consonnance se trouve dans nos rimes, mais nous ne voulons la voir que là; et nous sommes blessés lorsque deux mots de même son se trouvent l'un près de l'autre, comme *les beaux esprits pour prix*, etc. *Si Cicéron*, etc. *Mais même*, etc. En prose, il faut éviter également les rimes et les consonnances; cependant elles se trouvent fréquemment dans nos proverbes: *Qui langue a, à Rome va; à bon chat bon rat; quand il fait beau, prend ton manteau; quand il pleut, prends-le si tu veux; qui terre a, guerre a*, etc.

CONSONNE. Subst. f. On divise les lettres en voyelles et en consonnes. Les voyelles sont ainsi appelées du mot *voix*, parce qu'elles se font entendre par elles-mêmes, qu'elles forment toutes seules un son, une voix. Les consonnes, au contraire, ne sont entendues qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle, et c'est de là que vient le nom de *consonne*, c'est-à-dire qui *sonne avec un autre*.

L'alphabet français a dix-neuf consonnes, sa-

voir : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*. Les consonnes ont reçu différents noms, relativement aux divers organes qui servent à les prononcer. On appelle *labiales* celles à la formation desquelles les lèvres sont principalement employées, telles que *b, p, r, f, m*; *linguales*, celles à la formation desquelles la langue contribue particulièrement, telles que *d, n, l, r*; *palatales*, celles dont le son s'exécute dans l'intérieur de la bouche, vers le milieu de la langue et le palais, telles que *ç, j, c, k, q*, et les sons mouillés *ill, il, ail, aïlle; dentales* ou *sifflantes*, celles dont le son s'exécute vers la pointe de la langue appuyée contre les lèvres, telles que *z* et *c* doux; *nasales*, celles qui se prononcent un peu du nez, telles que *m, n, gn*; *gutturales*, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte, et par un mouvement du fond de la gorge. Il n'y a de consonne gutturale en français que la lettre *h* quand elle est aspirée.

Autrefois on appelait les consonnes *bé, cé, dé, effe, gé, ache, éle, emme, enné, pé, qu, erre, esse, té, vé, icse, zéad*. Mais aujourd'hui on désigne les consonnes par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'e muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la consonne. Ainsi, au lieu de dire un *bé, un cé, un dé, une effe*, on dit un *bé, un ce, un de, un fe*, etc.

Suivant cette nouvelle appellation, toutes les lettres de l'alphabet sont masculines; suivant l'ancienne, il y en a qui sont féminines, et d'autres masculines. Voyez chaque consonne à son article.

Dans plusieurs mots on double les consonnes, ou par raison d'étymologie, comme *opposer, offrir*, à cause d'*opponere, offerre*; ou contre l'étymologie, comme *donner, honneur, personne, homme*, etc., qui viennent de *donare, honor, persona*, etc. L'usage seul peut apprendre quand les consonnes se doublent ou ne se doublent pas dans un mot. Cependant voici quelques remarques qui pourront être utiles en plusieurs occasions.

On ne double jamais les consonnes *h, j, k, q, v, x*; mais on double les consonnes *b, c, d, f, g, l, m, n, p, r, s* et *t*.

Une règle générale, et qui ne souffre que très-peu d'exceptions, c'est que quand les consonnes sont doublées, et que ce n'est pas par raison d'étymologie, c'est presque toujours parce que les syllabes qu'elles forment sont brèves. Les consonnes qui se doublent le plus ordinairement par cette raison, sont *l, m, n, p, t*; comme dans ces mots *moelle, pomme, couronne, frapper, trompette*. Les mêmes consonnes sont simples dans les mots *poëte, dôme, trône, tempête*, parce que les syllabes qui les précèdent sont longues.

Cependant ces consonnes ne se doublent pas auprès toutes les voyelles. Les voyelles *a* et *e*, et surtout la dernière, sont celles qui font le plus communément doubler le *l* dans les syllabes brèves; et ce doublement à l'égard de l'*e* sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *belle, selle, chandelle, libelle, sentinelle, rais-selle*, etc.

Le *m* se double souvent après l'*a*, l'*o* et l'*o*, quand la syllabe est brève : *Grammaire, ammoniac, femme, homme, somme*. Il en est de même à l'égard du *n* : *Bannir, canne, méridienne, colonne*.

Le *p* se double à la fin, et plus souvent au commencement des mots, après les voyelles *a*,

*o* : *frapper, envelopper, apprendre, rapporter, opposer, opprimer*, etc. — L'Académie écrit *super, taper*, quoique l'*a* soit bref.

Le *t* se double après *a, e, o, u*, mais principalement après *e*, tant pour avertir que la syllabe est brève que pour faire prononcer l'*e* ouvert : *Patte, battre, bagatelle, mouchette*, etc.

Souvent la raison d'étymologie empêche que les consonnes ne se doublent, quoique employées dans des syllabes brèves, comme dans *scandale, lame, opérer, dispute*, etc. Souvent aussi, sans aucune raison d'étymologie, les syllabes sont brèves et les consonnes simples, comme dans *cabale, culbute*, etc.

On peut encore établir une règle générale pour le doublement des consonnes : c'est que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*, et qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent. On connaît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot, ce qui reste est un mot français qui entrerait dans la composition du premier. Ainsi en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot français. La voyelle *o* y était donc employée comme préposition inséparable, et par conséquent *apprendre* est un mot composé dont le simple est *prendre*. Suivant cette règle, les consonnes sont doubles dans les mots *acclamations, accoler, accommoder, affermir, apparaitre*, etc. En général, quand une voyelle commence un mot composé, on double la consonne qui suit lorsque après cette consonne il y a une voyelle.

On doit doubler la consonne dans la formation des temps des verbes quand ce doublement a lieu à leur racine, qui est l'infinitif. On écrira donc *vous frappez, je meuille, vous promettez*, etc., parce que l'infinitif s'écrit avec deux *p*, deux *l*, etc. : *Frapper, mouiller, promettre*.

Après avoir établi comme règle générale que quand les consonnes sont doubles, c'est presque toujours parce que les syllabes qu'elles forment sont brèves, nous établirons comme une autre règle générale que le doublement des consonnes n'a lieu pour aucune consonne après une voyelle longue ou marquée d'un accent circonflexe. Ainsi, on écrit *côte* et *cotte*, *bâtiment* et *battement*, *tête* et *tette*, etc.; *ambition, danse, temple, infraction, ombre*, etc.

Les consonnes les plus favorables à l'harmonie sont celles qui détachent le plus distinctement les sons, et que l'organe exécute avec le plus d'aisance et de volubilité. Telles sont les articulations simples de la langue avec le palais, de la langue avec les dents, de la lèvre inférieure avec les dents, et des deux lèvres en-emble.

Le *l*, le plus doux des articulations, semble communiquer sa mollesse aux syllabes dures qu'elle sépare. Fénelon en a fait un usage merveilleux dans son style : *On fit couler*, dit Télémaque, *des flots d'huile douce et luisante sur tous les membres de mon corps*. (Liv. V, t. I, p. 48.)

Le *l*, si j'ose le dire, est lui-même comme une huile onctueuse qui, répandue dans le style, en adoucit le frottement; et le retour fréquent de l'article *le, la, les*, qu'on reproche à notre langage, est peut-être ce qui contribue le plus à lui donner de la mélodie.

Le gazouillement du *l* mouillé peut servir quelquefois à l'harmonie inutile, mais on en

doit réserver l'usage pour les peintures qui le demandent. L'articulation mouillée qui termine le mot *régne* serait insoutenable si elle revenait fréquemment.

\* CONSPIRANCE. Subst. m. Mot inusité, employé par Mirabeau dans le passage suivant : *Le corps social et politique exige que les pouvoirs qui le gouvernent aient une concordance et une conspirance entre eux pour arriver au but qu'ils se proposent, c'est-à-dire à la perfection du gouvernement.*

CONSPIRATION. Subst. f. L'Académie explique ce mot par *conjuraton*. Ces deux mots ne signifient pas la même chose. *La conspiration*, dit Roubaud, est l'intelligence sourde de gens unis de sentiments pour se défaire ou se délivrer, par quelque grand coup, de certains personnages ou de certains corps importants, puissants ou accrédités dans l'État, et changer la face des choses, et quelquefois aussi pour nuire à des particuliers. *La conjuration* est l'association, ou plutôt la confédération liée et cimentée entre des citoyens ou des sujets puissants ou armés, pour opérer, par des entreprises éclatantes et violentes, une révolution mémorable dans la chose publique.

CONSPIRER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Conspirer à*, c'est concourir à : *Tout conspirer à la fortune, à la ruine, à la destruction de, etc.*

Tout ce que vous voyez conspirer à vos desirs.  
(RAC., *Britan.*, act. II, sc. III, 123.)

Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 9.)

*Conspirer contre* annonce un mauvais dessein : *Conspirer contre l'État; ils conspirent contre vous*. — Il est quelquefois actif, et il se dit alors en mauvaise part : *Ils ont conspiré la ruine de l'État; ils ont conspiré ma perte.*

Férand dit que quand *conspirer* se dit des choses, il régit la préposition à devant l'infinitif : *Tout conspire à me chagriner, à me ruiner*; et qu'en parlant des personnes, il régit *pour*. Cependant Voltaire a dit en parlant des choses : *La nature conspire avec la fortune pour accabler l'État*. — *Conspirer* régit à avant un infinitif, lorsqu'il signifie *concourir*, et *pour* lorsqu'il signifie *faire une conspiration*.

CONSTAMMENT. Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe, surtout quand le sens du verbe n'est pas complet. On dit *il a constamment résisté*; mais on dit mieux encore *il a constamment refusé de répondre*. On ne pourrait pas même dire autrement. *Il a refusé de répondre constamment* offrirait un autre sens.

CONSTANCE. Subst. f. L'Académie définit ce mot, vertu par laquelle l'âme est affermie contre les choses qui sont capables de l'ébranler, telles que la douleur, l'adversité, les tourments, etc. Cette définition paraît plutôt convenir à la *fermeté*. — *La constance* est une vertu par laquelle l'âme, toujours ferme dans l'état où elle s'est mise, ou dans les résolutions qu'elle a formées, y persiste imperturbablement, et ne peut être ébranlée ni par l'espoir ni par la crainte. La constance suppose nécessairement une action, une résolution antérieure dans le sujet. *La constance* est une *conduite conséquente*, une résolution soutenue, c'est ce que la définition de l'Académie n'indique point. Cette définition ne convient point non plus à la constance en amour;

cette que nous donnons y convient également. *La fermeté* est le courage de suivre ses desseins et sa raison; *la constance* est une persévérance dans ses goûts. L'homme *ferme* résiste à la séduction, aux forces étrangères, à lui-même; l'homme *constant* n'est point ému par de nouveaux objets, il suit le même penchant, qui l'entraîne toujours également.

CONSTANT, CONSTANCE. Adj. Ce mot peut précéder son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette constante fidélité, ce constant amour*. Voyez *Adjectif*.

*Constant* régit dans ou en : *Il est constant dans l'adversité; elle est constante en amour ou dans ses amours*.

*Il est constant* que régit l'indicatif quand le sens est affirmatif, et le subjunctif quand le sens est négatif ou interrogatif : *Il est constant qu'il a dit cela, il n'est pas constant qu'il ait dit cela. Est-il constant qu'il ait dit cela?*

*Constant*, dans le sens de persévérant, régit dans ou en : en, lorsque le substantif qui suit est pris dans un sens général ou indéterminé : *Constant en amour, en amitié; dans*, lorsque le substantif est pris dans un sens déterminé : *Constant dans ses amours, constant dans la foi*.

CONSTERNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Delille et Racine l'ont dit des choses :

Déjà la Renommée, indiscrette déesse,  
A de ce bruit fatal consterné sa tendresse.  
(Énéide, IV, 427.)

Ne vous figurez point que dans cette journée  
D'un lâche désespoir ma vertu consternée...  
(RAC., *Baj.*, act. II, sc. v, 69.)

*On est accablé d'un désespoir, abattu par le désespoir*, dit La Harpe, et *l'on n'en est pas consterné*. On ne peut être consterné que du désespoir d'autrui : *Je l'ai vu dans un désespoir qui m'a consterné*. (*Cours de littérature*.)

*On est consterné* des choses qui sont l'occasion de la consternation; *on est consterné* par les sentiments intérieurs qui produisent la consternation : *Je suis consterné de cette nouvelle, de cet événement; je fus consterné par une terreur subite*.

CONSTITUANT, CONSTITUTE. Adj. verbal tiré du v. *constituer*. Il se dit en style de pratique et en physique : *Ledit sieur constituant, ladite dame constituante. Les parties constituantes d'un corps*.

CONSTITUTIF, CONSTITUTIVE. Adj. Il se met toujours après son subst.

CONSTITUTIONNEL, CONSTITUTIONNELLE. Adj. Il se met après son subst. : *Acte constitutionnel*.

CONSTRUCTION. Subst. f. Terme de grammaire. Ce mot vient du latin *construere*, qui veut dire bâtir, arranger. La construction est l'arrangement des mots dans le discours.

La netteté du discours dépend beaucoup des constructions. Mais comment connaissons-nous l'ordre que nous devons donner aux mots, si nous ne concevons pas celui que les idées suivent quand elles s'offrent à l'esprit? Découvri-rons-nous comment nous devons écrire, si nous ignorons comment nous devons concevoir? Cette recherche paraît d'abord difficile; cependant elle se réduit à quelque chose de bien simple. En effet, lorsque nous concevons, nous ne faisons et ne pouvons faire que des jugements; et si nous observons notre esprit lorsqu'il en fait un, nous

saurons ce qui lui arrive lorsqu'il en fait plusieurs.

A l'occasion des Grecs, je puis penser aux fables qu'ils ont imaginées, comme à l'occasion des fables, je puis penser aux Grecs. L'ordre dans lequel ces idées naissent en moi n'a donc rien de fixe.

Mais lorsque je dis *les Grecs ont imaginé des fables*, ces idées ne suivent plus aucun ordre de succession : elles ne sont toutes également présentes au moment où je prononce *les Grecs*. Voilà ce qu'on appelle *juger*. Un jugement n'est donc que le rapport aperçu entre des idées qui se présentent également à l'esprit.

Quand un jugement refine un plus grand nombre d'idées, nous n'en découvrons les rapports que parce que nous les saisissons encore tous ensemble. Car pour juger il faut comparer, et on ne compare pas des choses qu'on n'aperçoit pas en même temps. Lorsque je dis *les Grecs ignorants ont imaginé des fables grossières*, non-seulement j'aperçois le rapport des Grecs aux fables imaginées, mais j'aperçois encore au même instant le caractère d'ignorance que je donne aux Grecs, et celui de grossièreté que je donne aux fables. Si toutes ces choses ne s'offraient pas à la fois à mon esprit, je les modifierais au hasard : il pourrait m'arriver de dire *les Grecs éclairés ont imaginé des fables raisonnables* ; et je ne saurais pourquoi je préférerais une épithète à une autre. Il est vrai que je puis d'abord avoir dit seulement *les Grecs ont imaginé des fables*, et avoir ensuite ajouté les caractères d'ignorance et de grossièreté. Par là je n'aurais achevé le jugement qu'en deux reprises ; mais enfin je ne puis m'assurer qu'il est exact dans toutes ses parties, que parce que je l'embrasse dans toute son étendue.

Je dis plus, c'est que si notre esprit sent que deux jugements ont quelque rapport l'un avec l'autre, il faut nécessairement qu'il les saisisse tous les deux à la fois. *Les Grecs étaient trop ignorants pour ne pas imaginer des fables grossières et ils avaient trop d'esprit pour ne pas imaginer agréables* ; on ne saisit l'opposition qui est entre ces idées que parce que l'on aperçoit les deux jugements ensemble.

Quoique plusieurs idées se présentent en même temps à nous lorsque nous jugeons, que nous raisonnons, que nous faisons un système, nous remarquons qu'elles s'arrangent dans un certain ordre. Il y a une subordination qui les lie les unes aux autres. Or, plus cette liaison est grande, plus elle est sensible, plus aussi nous concevons avec netteté et étendue. Si nous détruisions cet ordre, la lumière se dissipe, nous n'apercevons plus que quelques faibles lueurs.

Puisque cette liaison nous est si nécessaire pour concevoir nos propres idées, on comprend combien il est nécessaire de la conserver dans le discours. Le langage doit donc exprimer sensiblement cet ordre, cette subordination, cette liaison. Par conséquent, le principe que l'on doit se faire en écrivant est de se conformer toujours à la plus grande liaison des idées.

Ce principe donnera au style différents caractères. Si nous réfléchissons sur nous-mêmes, nous remarquerons que nos idées se présentent dans un ordre qui change suivant les sentiments dont nous sommes affectés. Telle dans une occasion nous frappe vivement, qui se fait à peine apercevoir dans une autre. De là naissent autant de manières de concevoir une même chose, que nous éprouvons successivement d'espèces de

passions. De sorte que si nous conservons cet ordre dans le discours, nous communiquerons nos sentiments en communiquant nos idées.

Il est essentiel d'observer que dans une proposition tous les mots sont subordonnés à un seul. Dans cette phrase, *un prince éclairé est persuadé que tous les hommes sont faux, et qu'il ne se met au-dessus d'eux qu'en énumérant l'exemple des vertus*, *éclairé* est subordonné à *prince* ; *est persuadé*, à *prince éclairé* ; *que tous les hommes sont faux*, et *qu'il ne se met au-dessus d'eux*, à *persuadé* ; et *qu'en leur énumérant l'exemple des vertus*, à *ne se met au-dessus d'eux*.

Le propre des mots subordonnés est de modifier les autres, soit en les déterminant, soit en les expliquant. *Eclairé* modifie *prince*, parce qu'il le détermine à une classe moins générale ; et tout le reste de la phrase modifie *prince éclairé*, parce qu'il explique l'idée qu'on s'en fait. Il faut remarquer aussi que tous les mots des propositions particulières sont subordonnés les uns aux autres, dans le même ordre où ils sont ici placés.

Ces rapports de subordination se reconnaissent à différents signes : au genre et au nombre, *princes éclairés, princesses éclairées* ; à la place que les mots occupent, comme on le voit dans tout le tissu de cette phrase ; aux conjonctions, comme dans cet exemple, *que, et* ; aux prépositions, comme *de et à*.

Quand je considère dans mon esprit le jugement par lequel j'attribue la justice à Dieu, je vois deux idées, celle de Dieu et celle de la justice, et je les vois liées de manière que l'une est subordonnée à l'autre. En effet, en liant ces deux idées pour en former un jugement, la première qui s'est présentée à mon esprit, c'est celle de Dieu ; car il faut connaître un objet avant de lui attribuer quelque chose. *Dieu* est donc l'idée première, l'idée principale, et *justice* l'idée seconde, l'idée subordonnée ; et si je veux exprimer d'une manière claire ce jugement par des mots, il faudra que je conserve dans l'arrangement de ces mots l'ordre qui existe dans les idées que chacun de ces mots exprimera. J'énoncerai donc le sujet avant l'attribut, et pour faire comprendre que ces deux objets sont liés dans mon esprit, je placerais entre l'un et l'autre le verbe qui exprime cette liaison. Je dirai donc *Dieu est juste*, et par là place que je donne à chacun de ces mots, j'exprime les rapports qui les déterminent successivement, et la liaison qui les unit, pour en former une proposition complète.

Voilà la construction naturelle des mots essentiels d'une proposition simple. Mais chacun de ces mots peut être modifié par d'autres mots. Voyons quelles peuvent être ces modifications et comment elles doivent être placées.

Les modifications sont ou des adjectifs, ou des adverbes, ou des substantifs précédés d'une préposition, ou d'autres propositions, ou tout cela ensemble. Nous allons traiter successivement des modifications du nom, de celles du verbe, et de celles de l'attribut, en exposant les excellents principes que Condillac a donnés sur cette matière.

*Des modifications du nom.* — Le nom est proprement le premier terme de la proposition, puis que c'est à lui que tous les autres se rapportent. Quand la modification du nom est un adjectif, la liaison est égale, quelque arrangement qu'on voit suivre. Lorsque je dis *courageux soldat*, qu'on voit bien qu'au moment où je prononce *courageux*, je pense à un nom que j'ai dessein de modifier.

*Soldat*, quoique énoncé le second, est donc le premier subordonné. De là naissent deux sortes de constructions : l'une qui suit la subordination des mots, et que nous nommons *construction directe*, comme dans *soldat coura eux* ; l'autre qui s'en écarte, et que nous nommons *construction renversée*, ou *inversée*, comme dans *courageux soldat*.

Mais l'usage ne laisse pas toujours la liberté de mettre à notre choix l'adjectif avant ou après le nom, et il ne paraît pas suivre en cela de loi bien fixe. Voyez *Adjectif*.

Si le nom est modifié par un substantif précédé d'une préposition, ou ce substantif est pris d'une manière vague, ou il a un sens déterminé. Dans le premier cas, l'usage ne permet qu'une seule construction : *L'homme de fortune a presque toujours des revers à craindre* ; on ne dira pas *de fortune l'homme*. Dans le second cas, ou à le choix entre deux constructions ; on peut dire : *Enfin les revers de la fortune sont à craindre, et de la fortune enfin les revers sont à craindre*. *De la fortune* est une idée déterminée, sur laquelle l'esprit s'arrête ; il attend le nom qu'elle modifie, et il lie l'un à l'autre. Il ne lui est pas si naturel de se fixer d'abord sur une idée vague ; c'est pourquoi l'on ne peut pas dire *de fortune l'homme*.

Il faut remarquer que la transposition du substantif avant le nom qu'il modifie demande qu'ils soient séparés l'un de l'autre par quelque chose, et cela ne nuit pas à la liaison des idées ; car il y a des cas où les idées ne sont liées qu'autant que les mots se suivent immédiatement, et il y en a d'autres où la construction écarte les idées pour en rendre la liaison plus sensible. Tout l'artifice consiste à présenter d'abord l'idée qui, dans l'ordre direct, devrait être la dernière ; l'esprit la fixe et la lie lui-même à celle dont elle est séparée, et qu'elle lui a fait attendre. Quand on lit de *la fortune*, on attend le nom que ce substantif détermine ; et aussitôt qu'on lit *les revers*, la liaison est faite. Or, la liaison est la même, soit que la construction rapproche elle-même les idées en rapprochant les mots, soit qu'elle écarte les mots avec cet art qui engage l'esprit à rapprocher lui-même les idées. Ces deux constructions ont chacune des avantages, et sont, selon les cas, préférables l'une à l'autre. L'ordre direct est le point fixe que l'on ne doit jamais perdre de vue. Les constructions peuvent s'en écarter ; mais il faut qu'elles puissent y revenir sans effort, autrement elles seront obscures, ou du moins embarrassées. *De la fortune enfin les revers sont à craindre*, ne s'entend que parce que l'esprit rétablit naturellement l'ordre direct, qui est les *revers de la fortune sont à craindre*.

Dans ces phrases : *Un excellent fruit d'Italie, un fruit excellent d'Italie*, le nom *fruit* est modifié par un adjectif, *excellent*, et par un substantif indéterminé, précédé d'une préposition, *d'Italie*. On a ici deux constructions, parce qu'*excellent* peut avoir deux places différentes. Dans la première, cependant, *fruit* se lie mieux avec ses modifications, parce qu'il est placé entre les deux ; aussi est-elle préférable. Avec l'adjectif *bon* on n'aurait absolument qu'une construction, parce que l'adjectif *bon* ne peut pas être mis après son substantif, et que par conséquent on ne peut pas dire *fruit bon*.

Quand le substantif qui modifie est déterminé, on a quelquefois quatre constructions, et d'au-

tres fois deux. Exemples de quatre constructions : *La victoire sanglante de Fontenoi ; la sanglante victoire de Fontenoi ; de Fontenoi la victoire sanglante ; de Fontenoi la sanglante victoire*. Exemples de deux constructions : *Les attrails assujettissants de la grandeur ; de la grandeur les attrails assujettissants*. On a le choix de quatre constructions dans la première phrase, parce que l'adjectif peut se mettre avant ou après le substantif ; il n'y en a que deux dans la seconde, parce que l'adjectif doit nécessairement suivre le substantif. Chacune de ces constructions a son usage, comme on le verra dans la suite ; et on ne doit pas les employer indifféremment. On dira *l'ambitieux, l'intrépide, le téméraire roi de Suède, et le roi de Suède ambitieux, intrépide, téméraire* ; et on ne dira jamais, *le roi ambitieux, intrépide, téméraire de Suède*. *De Suède* est un substantif pris vaguement, et qui par conséquent ne peut pas être séparé du nom qu'il modifie.

Si l'on voulait n'employer qu'une seule épithète, on ne pourrait la transporter après le substantif que dans le cas où elle serait accompagnée de quelque circonstance, et comme renfermée dans une parenthèse. Vous ne direz pas *le roi de Suède téméraire entreprit*, quoique vous puissiez dire *le roi de Suède, téméraire en cette occasion, entreprit*. Alors *téméraire* est à sa place, parce qu'il doit se lier à la circonstance exprimée par ces mots, en *cette occasion* ; vous pourriez dire aussi, *téméraire en cette occasion, le roi de Suède entreprit*.

Il faut toujours prendre garde que les transpositions ne donnent point lieu à des équivoques. Ne dites donc pas *peintures des mœurs vives et brillantes* ; car d'un côté on verrait que vous voulez que les épithètes modifient *peintures*, et de l'autre elles paraîtraient modifier *mœurs*.

On peut encore remarquer qu'il doit y avoir une certaine proportion entre les parties d'une phrase. Si cette proportion n'y était pas, l'oreille en serait blessée ; et tout ce qui l'offense cause une distraction qui ne permet pas à l'esprit de saisir également la liaison des idées. Ne dites donc pas *on trouve dans La Bruyère des peintures vives, brillantes et vraies des mœurs*. Il serait mieux de retrancher quelque chose d'un côté et d'ajouter de l'autre, en disant *on trouve dans La Bruyère des peintures vives et brillantes des mœurs de son siècle*. En général, il ne faut pas multiplier les épithètes sans nécessité, car tout mot qui n'est pas nécessaire nuit à la liaison. Au reste, sans compter les épithètes, il suffit d'avoir l'esprit juste pour discerner les constructions qui altèrent la liaison des idées ; il serait ridicule de s'assurer d'être à compter les mots.

Si la modification est une proposition, elle se joint au nom par le moyen des adjectifs conjonctifs *qui, que, dont*, etc., précédés quelquefois d'une préposition : *L'homme qui m'a parlé de vous, que vous connaissez, à qui vous avez obligation*. Ces propositions incidentes doivent toujours suivre le nom lorsqu'elles en sont les seules modifications. S'il y en a plusieurs, il faut les disposer dans la gradation des idées : *Turenne, qui attaqua les troupes de l'Empire avec une armée bien inférieure, qui les défit dans plusieurs combats consécutifs, et qui mit nos frontières à l'abri de toute insulte*.

Si la modification est tout à la fois formée par des adjectifs, des substantifs et des propositions, les adjectifs et les substantifs se construisent

comme nous l'avons remarqué, et les propositions incidentes ne viennent jamais qu'après : *La sanglante victoire de Fontenoi, sur laquelle M. Voltaire a fait un poème.* On voit par là que les modifications qui tiennent le plus au nom sont celles qui sont exprimées par un adjectif ou par un substantif précédé d'une préposition; qu'il est de la nature de l'adjectif conjonctif d'être toujours entre les idées qu'il lie ensemble, et que par conséquent les propositions incidentes ne sauraient être transposées.

*Des modifications de l'attribut.* — Quand l'attribut est un adjectif, il peut être modifié par un adverbe ou par un substantif précédé d'une préposition. Les adverbes de quantité doivent toujours précéder l'adjectif : *Les phénomènes sont plus communs depuis que les observateurs sont moins rares.* Ceux de manière peuvent le précéder ou le suivre : *Il est ouvertement ambitieux, il est ambitieux ouvertement.* Si les substantifs précédés d'une préposition sont l'équivalent d'un adverbe, ils doivent être placés après l'adjectif : *Il est économe sans avarice, il est courageux avec prudence.* Ces expressions, *sans avarice, avec prudence*, marquent la manière dont on est économe ou courageux. Mais si les substantifs précédés d'une préposition indiquaient moins la manière que le rapport au terme, à la cause, ou à quelques circonstances, alors les transpositions auront lieu ou n'auront pas lieu, suivant les cas : *La tige des plantes est toujours perpendiculaire à l'horizon;* rapport au terme. *Un prince n'est grand que par les connaissances et les vertus;* rapport à la cause. *On est bien inférieur aux autres quand on ne leur est supérieur que par la naissance;* rapport à une circonstance. Dans ces exemples, aucun des noms précédés d'une préposition ne saurait changer de place.

Quelquefois l'adjectif et le verbe sont renfermés dans un seul mot. Alors rien n'est si commun que des exemples où les transpositions ne sont pas permises : *J'aime mieux commander à ceux qui possèdent de l'or que d'en posséder moi-même,* disait Fabricius aux ambassadeurs de Pyrrhus.

Exemples où la transposition peut se faire : *Aux yeux des flatteurs, un tyran est un grand homme; mais aux yeux de son peuple, l'est-il? Pour son âge, il est bien peu avancé. Avec de l'attention, on se corrige de ses mauvaises habitudes; avec de l'application, on en acquiert de bonnes.* On pourrait également dire *un tyran est un grand homme aux yeux des flatteurs, mais l'est-il aux yeux de son peuple? Il est bien peu avancé pour son âge, etc.*

Après *Saül parait David, David parait après Saül.* Dans ces deux constructions, les idées sont également liées, car l'une n'est que le renversement de l'autre. Mais dans *David après Saül parait, après Saül David parait*, la liaison n'est pas si grande. Si nous ajoutons *sur le trône*, voici les constructions où les mots se suivront dans la plus grande liaison. *Après Saül, David parait sur le trône, sur le trône David parait après Saül.* La liaison ne serait plus si sensible si l'on disait *David parait après Saül sur le trône;* car *sur le trône* est une circonstance qui ne doit faire qu'une idée avec le verbe *parait*. Si le nom est accompagné de plusieurs modifications, on ne pourra se permettre qu'une seule construction : *Après Saül parait un David, cet admirable berger, vainqueur de Goliath et de tous les ennemis du peuple de Dieu;*

*grand roi, grand conjurant, grand prophète, digne de chanter les merveilles de la toute-puissance divine, homme enfin selon le cœur de Dieu, et qui par sa pénitence a fait même avouer son crime à la gloire de son Créateur.* (Bossuet, *Disc. sur l'hist. univ.*, 1<sup>re</sup> part., chap. V, p. 25.) Il est aisé de sentir pourquoi cette construction est la seule bonne. *David parait après Saül*, voilà les parties essentielles de la proposition, et le principe de la liaison des idées exige qu'elles soient rapprochées le plus qu'il est possible; or, dans la phrase qu'on vient de lire, ces parties essentielles se touchent. Elles seraient séparées d'une manière choquante si l'on disait : *David, cet admirable berger, vainqueur de Goliath et de tous les ennemis du peuple de Dieu; grand roi et grand conjurant, grand prophète, digne de chanter les merveilles de la toute-puissance divine, homme enfin selon le cœur de Dieu, et qui par sa pénitence a fait même tourner son crime à la gloire de son Créateur, parait après Saül.*

Il faut observer sur les temps composés, qu'on peut dire également : *Les flatteurs vous ont gâté prodigieusement, ou vous ont prodigieusement gâté.* Mais l'usage ne laisse pas la liberté de transposer tous les adverbes, et on ne peut dire, par exemple, *les flatteurs vous ont gâté bien.* Quand la modification est exprimée par un substantif précédé d'une préposition, elle ne doit jamais précéder le participe. On ne dira pas *il nous a avec magnificence traités*, quoiqu'on dise *il nous a magnifiquement traités.* La raison de cette différence, c'est que la modification ne formant qu'une seule idée avec le participe, on ne peut la faire précéder que dans le cas où l'on ne craindrait pas qu'elle se liât avec le verbe. Or, dans *il nous a avec magnificence, avec* semblerait se lier au verbe *a*.

Lorsque l'attribut est un substantif, ses modifications doivent suivre les règles que nous avons établies en parlant des modifications du nom ou du sujet, en observant cependant que les transpositions ne sont pas aussi fréquentes avec l'attribut. Quoiqu'on puisse dire *le téméraire roi de Suède a ruiné ses États*, on ne dira pas *Charles XII était un téméraire roi.* La raison en est sensible. Au commencement de la proposition, le sujet n'est d'abord lié à rien, puisque c'est à lui que tous les autres mots doivent se lier à mesure qu'ils sont énoncés. Il est donc indifférent que je le nomme directement, ou que je l'annonce par un qualificatif qui le fait entendre naturellement; je dirai donc également *bin un fruit excellent, un excellent fruit.* Mais lorsque le nom est l'attribut de la proposition, il est lié d'avance avec le verbe, il est attendu immédiatement avec le verbe, et je romps la liaison, je trompe l'attente, si je fais paraître un modificatif de ce nom avant ce nom même. Quand j'ai dit *Charles XII était, on attend l'attribut.* Si je dis *un téméraire, ce qui n'est qu'un qualificatif de l'attribut, la liaison est rompue; si je dis un roi, elle est entière.*

*Des modifications du verbe.* — En parlant des modifications de l'attribut, nous avons parlé des verbes qui le renferment. Il ne s'agira donc ici que du verbe *être*, qui est distinct et séparé de l'attribut.

Les modifications du verbe *être* comprennent les circonstances de temps, de lieu, d'ordre, et le degré d'assurance avec lequel on juge. Ces modifications peuvent prendre différentes places.

On peut dire également : *Les conseils agréables sont rarement des conseils utiles; ou rarement des conseils agréables sont des conseils utiles. Ce qui flatte les passés n'est pas d'ordinaire ce qui rend heureux; ou d'ordinaire ce qui flatte les passés n'est pas ce qui rend heureux. Il était déjà bien habile il y a deux ans. Déjà et il y a deux ans* sont des modifications du verbe être : la première ne peut se déplacer, parce qu'elle tient essentiellement au verbe; la seconde peut être mise au commencement, parce qu'elle tient à la proposition entière.

Il ne faut jamais perdre de vue que les idées ne sont jamais plus liées que lorsque l'ordre est direct, et qu'on ne doit se permettre des inversions qu'autant que la liaison demeure la même.

*Des propositions composées par la multitude des rapports.* — Nous avons examiné les propositions composées par différentes modifications; nous allons maintenant examiner celles qui le sont par la multitude des rapports.

Un verbe peut avoir rapport à un objet : *J'envoie ce livre; à un terme, à votre ami; à un motif ou à une fin, pour lui faire plaisir; à une circonstance, dans sa nouveauté; à un moyen, par une commodité.* Il semble d'abord qu'il suffirait d'ajouter toutes ces choses les unes aux autres; cependant le plus médiocre écrivain ne se permettrait pas cette phrase : *J'envoie ce livre à votre ami pour lui faire plaisir, dans sa nouveauté, par une commodité.* Cherchons la manière dont doivent être construits ces différents rapports.

Principalement, le même rapport a beau être répété, la phrase n'en sera pas moins correcte. Telle est la phrase suivante, qui est très-claire, quoique le rapport d'objet y soit répété cinq fois : *Tous ne connaissez pas l'ennui qui dévore les grands, l'obsession où ils sont de cette multitude de calets dont ils ne peuvent se passer, l'inquiétude qui les porte à changer de lieu sans en trouver un qui leur plaise, la peine qu'ils ont à remplir leur journée, et la tristesse qui les suit jusque sur le trône (Lettres de madame de Maintenon).* Dans ce cas, ou il y a quelque gradation entre les idées, ou il n'y en a point. S'il y a une gradation, il faut s'assujettir à l'ordre qu'elle indique; s'il n'y en a point, on peut les disposer comme on veut, ou du moins on n'a que l'oreille à consulter.

*Les Romains sauraient profiter admirablement de tout ce qu'ils voyaient dans les autres peuples de commodité pour les campements, pour les ordres de bataille, pour le genre même des armes, en un mot, pour faciliter tout l'attaque que la défense.* (Bossuet, Disc. sur l'hist. univ., III<sup>e</sup> part., chap. vi, p. 469.) Voilà un exemple où un adjectif, *commodité*, a rapport à plusieurs fins indiquées par la proposition *pour*. Que ce soit un verbe ou un adjectif, et quel que soit le rapport, pourvu qu'il soit toujours le même, il est évident que la construction ne souffre point de difficulté. La gradation des idées était le genre des armes, les campements et les ordres de bataille; mais Bossuet a fait un renversement, parce qu'il a voulu faire sentir jusqu'au fond les Romains portaient l'attention qu'il leur attribue; c'est à quoi contribue encore l'adjectif même.

Comme il y a une gradation entre les rapports de même espèce, il y en a également entre les rapports d'espèces différentes. Le verbe est plus

lié à son objet qu'à son terme, et à son terme qu'à une circonstance. Si, par exemple, je m'interromps après avoir dit *J'envoie*, on ne me demandera pas d'abord à qui? ni où? à moins qu'on ne sût d'ailleurs ce que j'ai dessein d'envoyer; on demandera *quoi?* Si j'ajoute *un livre*, la première question ne sera pas *pourquoi?* ni *par quelle occasion?* mais plutôt à *qui?* On voit par là que ce qui y a de plus lié au verbe, c'est l'objet, et qu'après l'obj. et c'est le terme. Il sera donc mieux de dire *J'envoie ce livre à votre ami, je lui envoie à votre ami ce livre.* Remarquons que le sens de cette phrase, pour être fini, doit renfermer un objet et un terme; et qu'il n'est pas nécessaire qu'il renferme les circonstances, le moyen, la fin ou le motif. Or, on peut appeler *nécessaires* toutes les idées sans lesquelles le sens ne saurait être terminé, et *sur-ajoutées* les circonstances, le moyen, la fin, le motif, toutes les idées en un mot qu'on ajoute à un sens déjà fini.

Puisque le sens est terminé indépendamment des idées sur-ajoutées, il est évident que lorsque aucune n'est énoncée, le verbe ne porte pas à faire des questions sur l'une plutôt que sur l'autre. Elles n'y sont pas liées essentiellement. Si l'on fait des questions, ce sera uniquement par un esprit de curiosité, et elles pourront avoir pour objet les circonstances plutôt que les moyens, les moyens plutôt que la fin, et réciproquement. Je puis ajouter une circonstance à la phrase donnée pour exemple : *J'envoie ce livre à votre ami dans sa nouveauté*, n'altère point la liaison des idées; elle est à sa place, et la construction est bien faite. Je puis encore substituer à la circonstance, la fin ou le moyen, et je dirai également bien, *J'envoie ce livre à votre ami, pour lui faire plaisir; et J'envoie ce livre à votre ami par une commodité.* Mais si je veux rassembler les circonstances, les moyens et la fin, je n'ai pas de raison pour commencer par l'une de ces idées plutôt que par l'autre; voilà pourquoi la construction devient choquante. Chacune d'elles a le même droit de précéder, et la dernière paraît hors de sa place. Lors donc que je dis *J'envoie ce livre à votre ami, dans sa nouveauté, pour lui faire plaisir, par une commodité*, ces idées, *pour lui faire plaisir, par une commodité*, terminent mal la phrase, parce qu'elles sont trop séparées du verbe auquel elles se rapportent, et que d'ailleurs elles ne sont pas liées entre elles.

La multitude des rapports n'est donc un défaut que parce qu'elle altère la liaison des idées; et cette altération commence lorsqu'à l'objet et au terme on ajoute encore deux rapports. La règle générale est donc que le verbe ne peut jamais avoir que trois rapports après lui. Je dis *après lui*, car le sens étant fini indépendamment des idées sur-ajoutées, le verbe ne leur marque point de place; il n'est pas plus lié aux unes qu'aux autres, et elles peuvent commencer ou terminer la phrase.

Par le moyen de ces transpositions, on peut faire entrer dans la même phrase un rapport de plus. On dira donc : *Pour faire plaisir à votre ami, je lui envoie ce livre dans sa nouveauté; et cette construction est mieux que, J'envoie ce livre à votre ami, dans sa nouveauté, pour lui faire plaisir.* Quand nous commençons la première construction, l'idée sur-ajoutée *pour faire plaisir à votre ami* attire notre attention, et nous fait attendre le verbe auquel elle est subordonnée. Aussitôt donc que nous lisons *J'envoie*, nous l'y

lions naturellement. Il n'en est pas de même de la seconde construction. Au contraire, quand nous arrivons au mot *nouveauté*, nous n'attendons plus rien. Le sens portera bien à lier encore *pour lui faire plaisir à j'envoie*, mais la liaison ne se fera pas si naturellement. Il faut qu'une phrase semble faite d'un seul jet; il ne faut pas qu'on paraisse y revenir à plusieurs reprises. Or, quand on ajoute à la fin plusieurs idées à un sens fini, il semble qu'on a oublié ce qu'on veut dire, et qu'on est obligé d'y revenir à plusieurs fois.

La règle est donc qu'on peut faire entrer dans une phrase autant d'idées sur-ajoutées qu'on veut, lorsqu'elles ont toutes le même rapport avec le verbe; mais si elles ont des rapports différents, on n'en peut faire entrer qu'une, lorsqu'on n'en met point au commencement; et on en peut faire entrer deux, lorsqu'on en met une au commencement et une à la fin.

Il ne faut pas croire cependant qu'on soit toujours libre de changer la place des idées sur-ajoutées. Dans, *le roi reçut fièrement les députés de Tournay, pour avoir osé tenir en sa présence* (Pelisson, *Hist. de Louis XIV*, liv. V, t. n, p. 471), on ne peut rien transposer. Mais s'il avait d'abord été question du roi et de ces députés, on aurait pu dire également *le roi les reçut fièrement pour avoir osé tenir en sa présence, ou pour avoir osé tenir en sa présence, le roi les reçut fièrement*.

Il faut éviter les transpositions, lorsqu'il en peut naître quelque équivoque. Quoiqu'on puisse dire *par la voie de l'expérience, la philosophie fait des progrès*, on ne dira pas, *ce n'est pas en imaginant qu'on découvre la vérité; par la voie des expériences, la philosophie fait des progrès*. Car, *par la voie des expériences*, se rapporterait à ce qui précède, comme à ce qui suit.

Le terme n'a pas une place aussi fixe que l'objet, et l'on peut souvent le transposer. *Aux yeux de l'ignorance, tout est prodige ou tout est naturel*, fait un sens fini; ce qui montre que le terme peut être au nombre des idées sur-ajoutées. Les circonstances peuvent à leur tour devenir des idées nécessaires. En voici un exemple tiré de Bossuet : *Près du déluge se rangent le décroissement de la vie humaine, le changement dans le rière, et une nouvelle nourriture substituée aux fruits de la terre; quelques préceptes donnés à Noé de vivre roix seulement, la confusion des langues arrivée à la tour de Babel, etc.* (*Disc. sur l'hist. univers.*, 1<sup>e</sup> part, chap. n, p. 43.) *Près du déluge* est une circonstance absolument nécessaire pour terminer le sens du verbe *se rangent*. Remarquons que Bossuet n'a pas suivi l'ordre direct, parce qu'il l'a trouvé moins propre à lier les idées. En effet, s'il eût dit *le décroissement de la vie humaine, le changement dans le rière, etc.*, *se rangent près du déluge*, l'esprit eût été suspendu par l'énumération de cette multitude de sujets, et la liaison n'eût été formée qu'à la fin de la phrase; au lieu que, dans la construction qu'il a choisie, chaque nom se lie au verbe à mesure qu'il est prononcé. Avec un peu de réflexion, on sent facilement les occasions où l'on peut à son choix se permettre l'ordre direct ou l'ordre renversé. On peut dire également *le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo, le violet, entrent dans la composition de chaque faisceau de lumière*, ou *dans la composition de chaque faisceau de lumière entrent le rouge, l'orangé, etc.* Mais quand je dis que deux constructions sont bonnes, c'est que je considère une phrase comme isolée. Dans la suite

d'un discours, le choix n'est jamais indifférent. Nous avons vu que l'objet doit suivre le verbe et précéder le terme, et cela est vrai toutes les fois que l'objet et le terme ne sont pas plus composés l'un que l'autre. Mais si l'objet est plus composé, le principe de la liaison des idées veut que le terme précède l'objet. On dira fort bien avec madame de Maintenon : *M. de Catinaut sait son métier, mais il ne connaît pas Dieu; le roi n'aime pas à confier ses affaires à des gens sans dévotion.* (Lettre XI, à la comtesse de Saint-Géran.) Ce tour exprime mieux, que *le roi n'aime pas à confier à des gens sans dévotion ses affaires, etc.* Mais si l'on disait *M. de Catinaut ne connaît pas Dieu, le roi ne confie pas le commandement de ses armées à des incrédules*, ce tour ne serait pas le meilleur, quoique les idées y suivent le même ordre que dans le premier exemple. Il serait mieux de transporter le terme avant l'objet, et de dire : *Le roi ne confie pas à des incrédules le commandement de ses armées*. La raison de cette transposition, c'est que ce terme est trop éloigné du verbe, lorsqu'il en est séparé par un objet exprimé en beaucoup plus de mots. S'il était lui-même à peu près aussi composé, il faudrait lui faire reprendre sa place, et préférer ce tour : *Le roi ne confie pas le commandement de ses armées à des hommes qui sont sans religion, à celui-ci, le roi ne confie pas à des hommes qui sont sans religion le commandement de ses armées*. Lorsqu'il faut que le terme ou l'objet soit séparé du verbe par plusieurs mots, c'est par le terme qu'on doit finir, parce que par sa nature il est moins lié au verbe. C'est ainsi que, suivant les circonstances, les mêmes idées s'arrangent différemment. Ces règles reviennent à celles que nous avons données pour la construction des compléments. Voyez *Compléments*.

*Des propositions composées de plusieurs sujets ou de plusieurs attributs.* — On peut comparer plusieurs sujets avec un même attribut, plusieurs attributs avec un même sujet, ou tout à la fois plusieurs sujets et plusieurs attributs; et dans tous les cas, on a une proposition composée de plusieurs autres. La construction de ces sortes de propositions ne souffre point de difficulté. Lorsque Boileau peint la mollesse par ce vers (*Lutr.*, II, 464) :

Soupirer, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort,

il renferme quatre attributs dans une proposition, et il les présente dans la gradation qui les lie davantage. L'ordre des mots est donc alors déterminé par la gradation des idées, et on n'a pas à choisir entre deux constructions. Si la gradation n'a pas lieu, les idées seront également liées, quel que soit l'ordre qu'on leur donne. En pareil cas les constructions seront arbitraires, il suffira de consulter l'oreille.

*De la construction des diverses propositions entre elles.* — On distingue dans le discours des propositions principales, des propositions subordonnées, et des propositions incidentes. Examinons comment ces diverses propositions se lient entre elles.

Les propositions principales se lient par la gradation des idées, par les conjonctions, par l'opposition, ou parce que les dernières expliquent les premières. Par la gradation : *D'un côté, l'âme donne son attention, elle compare, elle juge, elle réfléchit, elle imagine, elle raisonne; de l'autre, elle a des besoins, des désirs,*

elle a des passions, elle pense, en un mot. Par la gradation et les conjonctions : *Le peuple attache uniquement son estime aux richesses et au pouvoir, et les grands seigneurs se laissent gouverner par l'opinion du peuple.* Par l'opposition : *Le désouvenement fait sentir le poids des grandeurs, l'occupation les rendrait faciles à supporter.* Par l'opposition et par les conjonctions : *Les Macédoniens sarent combattre les hommes, mais les Scythes sarent combattre la faim et la soif.* Phrases liées à une autre, parce qu'elles s'expliquent : *Chaque espèce commence où une autre finit. Rien ne ressemble plus à des animaux que certaines plantes; rien ne ressemble plus à des plantes que certains animaux; il y a des corps organisés qui diffèrent à peine des corps bruts.* (Fontenelle.) Dans tous ces exemples il y a une gradation d'idées qui en fait la netteté.

*De la construction des propositions subordonnées avec la principale.* — Nous avons vu que, dans l'ordre direct des idées, le sujet est le premier mot de la proposition. Or, la phrase principale est également la première; c'est à elle que se rapportent toutes les phrases subordonnées, comme tous les mots se rapportent au sujet. Pour démêler une phrase principale entre les autres, il suffit donc de consulter l'ordre direct des idées. Quelquefois l'arrangement de ces phrases est conforme à l'ordre direct : *Alcibiade coupa la queue de son chien, afin que les Athéniens parlissent de cette singularité.* D'autres fois l'ordre renversé à la préférence : *Lorsque les écrevisses quittent leur enveloppe extérieure, elles se défont de leur estomac et s'en font un autre.* La construction directe serait *les écrevisses se défont de leur estomac et s'en font un autre lorsqu'elles, etc.*

Dans une suite de phrases, chaque phrase principale peut en avoir une subordonnée : *L'intelligence nous manque (principale) pour découvrir les causes naturelles (subordonnée); les yeux même nous manquent pour voir les effets.* Deux phrases principales peuvent être renfermées dans une seule; alors une première phrase subordonnée pourra se rapporter à l'une, et une seconde pourra se rapporter à l'autre : *Madame de La Fayette et madame de Coulanges essayaient des railleries; celle-là, parce qu'elle avait un lit galonné d'or; celle-ci, parce qu'elle avait un valet de chambre.*

On peut subordonner une phrase à un seul mot, à un seul verbe, s'il est à l'impératif : *Songez que vous lui devez la vie.*

Une phrase peut être subordonnée à une phrase qui l'est elle-même : *Comptes, dit madame de Maintenon, que presque tous les hommes voient leurs parents et leurs amis, pour dire un mot de plus au roi, et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout.*

Une phrase est souvent comme enveloppée par des propositions subordonnées : *Quand un prince veut se faire aimer de ses sujets, il n'est rien qu'il ne tente pour faire régner partout la justice.*

Un grand nombre de propositions peuvent être subordonnées à une seule : *Pous avez vu qu'une subordination de causes et d'effets suppose nécessairement un premier principe; que l'ordre qui est dans tout ce que nous observons prouve son intelligence et sa puissance infinie; qu'il est indépendant, parce qu'il est le premier; qu'il est libre, parce que, connaissant tout et pouvant*

*tout, il fait tout ce qu'il veut; qu'il est immense et éternel; qu'il existe dans tous les temps et dans tous les lieux; qu'il a été, est et sera partout la première cause, et que son action embrasse tout ce qui existe; qu'il est immuable, parce que, ne pouvant acquérir de connaissances, il ne peut changer de dessein; qu'il est juste, parce que, connaissant tout et pouvant tout, il connaît le mieux, il le peut, et qu'il n'est pas en lui de ne pas le vouloir; qu'enfin tous ses attributs nous donnent une idée de la Providence par laquelle ce premier principe que nous appelons Dieu pourroit à tout.*

Dans tous les exemples que nous venons de mettre sous les yeux, la liaison est aussi grande qu'elle peut l'être, et il ne manque rien à la netteté des constructions. Tantôt la phrase subordonnée précède la phrase principale, et tantôt elle la suit. Quand elle la précède, il faut que dès qu'on arrive à la principale on voie que c'est celle à laquelle la subordonnée se rapporte. Par exemple : *Tandis que les hommes adoptent avec tant de facilité des opinions qu'ils n'entendent pas, ils se refusent aux vérités les plus claires.* A peine lisez-vous ils, que vous voyez que c'est le commencement de la phrase principale, à laquelle vous devez rapporter la précédente.

Lorsque la phrase subordonnée vient après, il faut aussi qu'en lisant le premier mot vous connaissiez à quelle phrase principale vous devez la rapporter. Par exemple : *On remarque des choses si singulières sur les insectes, qu'on croiroit que les animaux les plus admirables par le mécanisme sont ceux qui nous ressemblent moins.* On n'a pas besoin de lire ici toute la phrase subordonnée pour connaître la phrase principale dont elle dépend.

Voici un exemple où cette liaison est altérée : *Polybe voyait les Romains du milieu de la Méditerranée porter leurs regards partout aux environs, jusqu'aux Espagnes et jusqu'en Syrie; observer ce qui s'y passait; s'avancer régulièrement et de proche en proche; s'affermir avant que de s'étendre; ne se point charger de trop d'affaires; dissimuler quelque temps et se déclarer à propos; attendre qu'Annibal fût vaincu pour désarmer Philippe, roi de Macédoine, qui l'avait favorisé; après avoir commencé l'affaire, n'être jamais lui ni contents jusqu'à ce que tout fût fait; ne laisser aux Macédoniens aucun moment pour se reconnaître, et après les avoir vaincus, rendre par un décret public à la Grèce, si longtemps captive, la liberté, à laquelle elle ne pensait plus; par ce moyen, ripandre d'un côté la terreur, et de l'autre la vénération de leur nom; c'en était assez pour faire voir que les Romains ne s'avançaient pas à la conquête du monde par hasard, mais par conduite.* (Bossuet, *Discours sur l'Histoire univ.*, III<sup>e</sup> part., chap. vi, 486.)

Après avoir commencé l'affaire, après les avoir vaincus par ce moyen, sont des expressions qui suspendent la liaison, et qui rendent le discours languissant. Après avoir commencé l'affaire à même l'inconvenient de paraître appartenir à la phrase qui précède comme à celle qui suit. Il faut éviter toute équivoque; car ce n'est pas assez que, quand on a lu une phrase, on sente la vraie liaison des idées; il faut que dès les premiers mots on ne puisse pas s'y méprendre.

Puisque la liaison des propositions ne sauroit se faire sentir trop rapidement, il serait mieux

d'insérer les suspensions dans le cours d'une phrase, que de les placer au commencement. Il semble donc qu'il eût fallu dire *répondre par ce moyen*, plutôt que *par ce moyen répondre*.

Remarquez aussi que du milieu de la Méditerranée fait une équivoque : on ne sait d'abord si c'est Polybe qui voyait du milieu de la Méditerranée, ou si ce sont les Romains qui portaient du milieu, etc.

Un autre défaut, c'est de construire une suite de propositions successivement subordonnées les unes aux autres.

*Le Corrège était si rempli de ce qu'il entendait dire de Raphaël, qu'il s'était imaginé qu'il fallait que l'artisan qui faisait une si grande fortune dans le monde fût d'un mérite bien supérieur.* (Dubos, *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture*, t. II, p. 45.)

Ce n'est pas parce que les que sont répétées que nous sommes choqués de ces constructions : il y a de longues phrases où cette conjonction est fort répétée ; c'est donc parce que la même conjonction sert à marquer des subordinations toutes différentes.

On peut se permettre deux que employés de la sorte, parce qu'il est bien difficile de les éviter ; mais on ne doit jamais s'en permettre davantage.

Le fil des idées échappe, quand on subordonne trois ou quatre propositions successivement les unes aux autres. Voici encore un exemple de ce défaut :

*Je fis entendre au roi qu'autant que j'avais pu pénétrer, je voyais que le prince d'Orange se flattait que le roi d'Angleterre se démettrait de sa couronne.*

Quelquefois un écrivain s'embarrasse, par la difficulté où il est de lier également à une phrase principale plusieurs phrases subordonnées. Nicole a dit :

*La volonté de Dieu étant toujours juste et toujours sainte, elle est aussi toujours adorable, toujours digne de soumission et d'amour, quoique les effets nous en soient quelquefois durs et pénibles, puisqu'il n'y a que des âmes injustes qui puissent trouver à redire à la justice.*

La proposition principale est ici, *la volonté de Dieu est toujours adorable*, etc. Elle est précédée d'une proposition subordonnée et suivie de deux. Retranchez la dernière, *puisque'il n'y a, etc.*, la construction sera bonne ; mais cette phrase répand de l'embarras parce qu'elle n'est pas à sa place, car elle se rapporte immédiatement à la principale ; de la confusion, parce qu'elle paraît d'abord se rapporter à la subordonnée qui la précède. On ne corrigerait pas ce défaut en faisant une transposition ; mais on tomberait au contraire dans un autre. Il n'y avait qu'un moyen de l'éviter, c'était de dire : *La volonté de Dieu est toujours digne de soumission et d'amour, quoique les effets en soient quelquefois durs et pénibles ; il n'y a que des âmes injustes qui puissent trouver à redire à la justice.* Vous voyez qu'en retranchant la conjonction, vous faites de la phrase subordonnée une phrase principale, et que, par ce moyen, elle se lie à ce qui la précède.

Quand une proposition principale se lie naturellement à d'autres, il faut bien se garder d'en faire une phrase subordonnée ; car si les conjonctions n'embarrassent pas le discours, elles le rendent au moins languissant. Je pourrais dire : *On ne sent guère dans les divertissements de la cour que de la tristesse, de la fatigue*

*et de l'ennui ; et le plaisir fuit à proportion qu'on le cherche, parce que nos princes n'ont plus rien de nouveau à voir, parce qu'ils voient tout dans leur enfance, et que dès le berceau on leur prépare leur ennui.*

Mais madame de Maintenon dit beaucoup mieux :

*On ne sent guère dans les divertissements de la cour que de la tristesse, de la fatigue et de l'ennui ; et le plaisir fuit à proportion qu'on le cherche. Nos princes n'ont plus rien de nouveau à voir, parce qu'ils voient tout dans leur enfance : dès le berceau on leur prépare leur ennui.*

Les phrases subordonnées se lient aux principales :

1<sup>o</sup> Par les conjonctions, comme nous venons de le voir dans les exemples précédents.

2<sup>o</sup> En mettant à l'infinitif le verbe de la subordonnée : *La rosée paraît tomber d'une certaine région de l'air ; mais les bons observateurs la voient s'élever de la terre jusqu'à cette région.* Il faut remarquer cependant que l'on pourrait en pareil cas considérer la subordonnée et la principale comme ne formant qu'une seule phrase ; car, dans le vrai, l'un de ces verbes n'est qu'une circonstance de l'autre : *Paraît tomber*, c'est *tomber en apparence ; voir s'élever*, c'est *s'élever à la vue* ; mais il importe peu de discuter ici s'il y a deux propositions ou s'il n'y en a qu'une.

3<sup>o</sup> La subordonnée se lie à la principale par des prépositions : *Les arts et les sciences suffiraient seuls pour rendre un règne glorieux, pour étendre la langue d'une nation peut-être plus que des conquêtes ; pour lui donner l'empire de l'esprit et de l'industrie, également flateur et utile ; pour attirer chez elle une multitude d'étrangers qui l'enrichissent par leur curiosité.*

4<sup>o</sup> Par des gérondifs : *Vous étudiez une montre, et vous en découvrez le mécanisme en la décomposant, en arrangeant sous vos yeux toutes les parties, en les examinant séparément, en observant comment elles s'agencent les unes avec les autres, et en considérant comment le mouvement passe du premier ressort jusqu'à l'aiguille : en analysant de la même manière les opérations de votre âme, vous découvrirez ce qui se passe en vous quand vous pensez.* Remarquez que c'est proprement la préposition *en* qui lie ici les phrases.

5<sup>o</sup> Enfin par des participes : *Les hommes se sont rassemblés, ont bâti des villes, et ont formé des sociétés, considérant les malheurs d'une vie sauvage, réfléchissant sur les secours qu'ils pourraient se donner, découvrant de nouveaux moyens pour soulager leurs besoins, et commençant à donner naissance aux arts et aux sciences.* Ce sont là les participes, car vous pourriez dire : *parce qu'ils ont considéré, parce qu'ils ont réfléchi*, etc. On sent que ces sortes de propositions subordonnées peuvent se transposer comme toutes les autres. Mais il ne faut insérer aucune expression qui puisse suspendre la liaison et rendre les constructions languissantes ; il faut éviter les équivoques et se souvenir que le rapport de chaque proposition subordonnée doit se faire sentir dès le premier mot.

*De la construction des propositions incidentes.* — La place d'une proposition incidente est après le substantif qu'elle modifie, et elle se lie à ce substantif par le moyen des adjectifs conjonctifs *qui, que, dont*, etc. : *Les substances ont des qualités relatives que nous pouvons connaître, et elles en ont aussi que nous igno-*

rerons toujours, parce qu'il y a des comparaisons que nous ne pouvons pas faire; elles ont encore des qualités absolues que nous ne découvrirons jamais. Les philosophes qui se sont flattés de remonter à l'essence des choses, et qui ont cru trouver la nature de l'âme et du corps, ont dit des absurdités, ou ont prononcé des mots qui ne signifient rien. Les sens que la nature nous a donnés pour voir au dehors, ne nous apprennent point pourquoi les corps sont étendus, et nous interrogeons en vain cette conscience par laquelle nous observons ce qui se passe en nous; nous ne pouvons savoir ce qui rend l'âme sensible. Dans cet exemple, il y a des propositions incidentes qui suivent immédiatement le substantif qu'elles modifient : *Des comparaisons que, les philosophes qui*. Il y en a d'autres qui ne sont séparées du substantif que par des adjectifs : *Des qualités relatives que, des qualités absolues que*. Elles doivent être ainsi séparées, parce qu'elles ne se rapportent pas uniquement au substantif *qualités*, mais au substantif déjà modifié par les adjectifs *relatives* ou *absolues*. A ne consulter que les mots, la séparation est encore plus grande dans *elles en ont aussi que nous ignorons toujours*. Mais si on consulte le sens, on verra que la proposition incidente suit immédiatement le substantif qu'elle modifie; car *elles en ont aussi* est la même chose que *elles ont aussi des qualités*.

Jusqu'ici les constructions ne souffrent point de difficultés. Il sera utile cependant de s'arrêter sur quelques exemples :

*Le microscope nous fait voir des animaux qui sont vingt-sept millions de fois plus petits que le ciron. Nous connaissons neuf planètes qui étaient inconnues aux anciens. Le tumulte et l'agitation qui environne le trône, en bannit les réflexions, et ne laisse jamais le souverain avec lui-même (Massillon.) C'est l'adulation qui fait d'un bon prince un prince né pour le malheur de son peuple; c'est elle qui fait du sceptre un joug accablant, et qui, à force de louer les faiblesses des rois, rend leurs vertus mêmes méprisables. (Massillon, Petit Carême, sur les tentations des grands, p. 563.) Je ne suis pas si convaincu de notre ignorance par les choses qui sont et dont la raison nous est inconnue, que par celles qui ne sont pas et dont nous croyons trouver la raison. (Fontenelle.)*

On voit dans ces exemples que la proposition incidente se lie à un nom par le moyen des adjectifs conjonctifs *qui, que, dont*, etc.

Des grammairiens disent que les adjectifs conjonctifs se rapportent toujours au substantif qui les précède immédiatement; mais cette règle est tout à fait fautive. Dans cette phrase : *Si nous vous reprochons sans cesse des mouvements d'habitude dont vous devriez vous défaire, c'est que vous songez peu à vous corriger, dont* ne se rapporte certainement pas à *habitude*; car un adjectif conjonctif ne se rapporte jamais à un nom qui n'a pas été déterminé par un article, ou par quelque chose d'équivalent. En effet, *d'habitude* n'est pas là pour être modifié par ce qui suit, mais pour modifier lui-même ce qui précède. Voilà pourquoi l'esprit lie naturellement *dont* à *mouvements*. En pareil cas, ce serait faire une faute que de rapporter le conjonctif au dernier substantif. Ainsi Vertot s'est mal exprimé lorsqu'il a dit *il les fit patriciens, avant de les élever à la dignité de sénateurs, qui se trouvèrent jusqu'au nombre de trois cents. (Révolutions romai-*

*nes, liv. I, t. I, p. 22.)* Si, en lisant cette phrase, on s'arrête au conjonctif, on croira d'abord que la proposition incidente va modifier *dignité*. Il n'était donc pas naturel qu'elle modifiât *sénateurs*. Voici un exemple d'une autre espèce : *Il a fallu avant toute chose vous faire lire dans l'Écriture sainte l'histoire du peuple de Dieu, qui fait le fondement de la religion. (Bossuet, Avant-propos du Disc. sur l'hist. univ., p. 6.)* Ici, du peuple détermine l'espèce d'histoire, et de Dieu détermine l'espèce de peuple. Ces deux mots étant suffisamment déterminés, l'esprit ne s'y arrête plus, il remonte au substantif *histoire*, et rapporte à ce nom la proposition incidente. Voilà donc un second cas où le conjonctif se lie à un substantif éloigné. On serait choqué de cette construction : *Vous avez appris l'histoire du peuple de Dieu, qui est le créateur du ciel et de la terre.* C'est donc une règle de rapporter le conjonctif au substantif le plus éloigné, toutes les fois que le dernier substantif, n'étant employé que pour déterminer le premier, ne demande lui-même aucune modification. Mais si l'on disait avec Bossuet : *On vous a montré avec soin l'histoire de ce grand royaume que vous êtes obligé de rendre heureux. (Avant-propos du Disc. sur l'hist. univ., p. 6),* que se rapporterait à ce grand royaume; car si ce substantif commence à être déterminé, il ne l'est pas assez, et il fait encore attendre quelque autre modification. Voilà le seul cas où la proposition incidente appartient au dernier substantif.

Jusqu'ici on n'a parlé que des constructions où les substantifs se déterminent successivement, parce que ce sont les seuls qui puissent embarrasser. Dans les autres, on sent que la construction doit être faite de manière que le conjonctif suive immédiatement le substantif auquel il a rapport. On ne dira donc pas *ils trouveront des obstacles dans cette guerre qu'ils surmontèrent*, ni *ils trouveront dans cette guerre des obstacles qu'ils entreprirent*; mais on dira *ils trouveront dans cette guerre des obstacles qu'ils surmontèrent*.

On dit une espèce de fruit qui est mûr en hiver, une sorte de bois qui est dur, parce que l'esprit s'arrêtant sur les mots *fruit* et *bois*, déjà déterminés par ce qui précède, leur rapporte tout ce qui suit. Par la même raison, *une troupe de soldats qui pillèrent le château*, sera mieux qu'*une troupe de soldats qui pillà le château*.

La règle générale que l'on doit se faire dans ces sortes de cas, c'est de n'avoir nul égard à la forme matérielle du discours, de ne point examiner quel est le dernier substantif, mais de considérer l'idée sur laquelle l'esprit se porte le plus naturellement.

Voici un passage de Fléchier où vous trouverez des exemples de toute espèce :

*Cette sagesse (de Turéme) était la source de tant de prospérités éclatantes. Elle entretenait cette union des soldats avec leur chef, qui rend une armée invincible; elle répandait dans les troupes un esprit de force, de courage, et de confiance qui leur faisait tout souffrir, tout entreprendre dans l'exécution de ses desseins; elle rendait enfin des hommes grossiers capables de gloire. Car, messieurs, qu'est ce qu'une armée? C'est un corps animé d'une infinité de passions différentes, qu'un homme habile fait mouvoir pour la défense de la patrie; c'est une troupe d'hommes armés qui suivent aveuglément les ordres d'un chef, dont ils ne savent pas les intentions; c'est une multitude d'âmes, pour le*

plupart viles et mercenaires, qui, sans songer à leur propre réputation, travaillent à celle des rois et des conquérants; c'est un assemblage confus de libertins qu'il faut assujettir à l'obéissance, de lâches qu'il faut mener au combat, de téméraires qu'il faut retenir, d'impatiens qu'il faut accoutumer à la constance. (*Oraison funèbre de Turenne*, p. 117.)

Exerçons-nous encore sur d'autres exemples. Cette construction, *les tableaux de Rubens qui sont au Luxembourg*, est fort correcte; car on sent que Rubens n'est là que pour déterminer l'espèce de tableaux, et qu'il ne demande point d'être modifié. On dirait au contraire *les tableaux de ce peintre qui vient de Rome*, parce que *peintre* veut une modification.

*Les tableaux de Rubens, qui est un grand peintre*, est donc une construction forcée. Le lecteur croit d'abord que le conjonctif *qui* se rapporte à *tableaux*, et il voit ensuite qu'il se rapporte à Rubens. Cette équivoque est momentanée, elle est levée sur-le-champ; mais enfin c'est une équivoque, et les constructions ne sont jamais plus nettes que lorsque le rapport indiqué par ce qui précède n'est jamais changé par ce qui suit.

*C'est un effet de la providence divine qui est conforme à ce qui a été prédit; c'est un effet de la providence divine qui veille sur nous*. Voilà deux constructions sur lesquelles les grammairiens ont beaucoup disserté. Dans la première, *qui est conforme* se rapporte à *effet*, comme il doit s'y rapporter; car si on disait, sans achever la phrase, *c'est un effet de la providence divine qui*, on rapporterait naturellement *qui* à *effet*, plutôt qu'à *providence divine*, parce que ce mot est celui sur lequel l'attention s'arrête plus particulièrement. On est prévenu qu'un *effet* est l'idée principale dont on va s'occuper, et celle par conséquent qui sera modifiée. Quand ensuite on lit de la *providence divine*, l'attention ne s'y arrête pas comme sur des mots qui font attendre quelques modifications; au contraire, on juge qu'ils ne sont là que pour déterminer l'espèce d'effet dont on parle, et par conséquent l'esprit revient naturellement au mot *effet*, auquel on lie la proposition incidente, *qui est conforme*. Il est donc encore naturel de rapporter, dans la seconde phrase, le conjonctif *qui* au mot *effet*, et cependant le mot *veille* force à le rapporter à *providence divine*. Ce conjonctif a donc alors un double rapport. Cependant il serait rigoureux de condamner ces sortes de constructions, car l'équivoque ne s'aperçoit pas lorsque le sens la lève sur-le-champ.

Il y a des écrivains qui, faute d'avoir saisi la nature de ces constructions, rapportent la proposition incidente au dernier substantif. Ils disent avec confiance *les tableaux de Rubens, qui est un grand peintre*. Mais lorsqu'ils veulent que la proposition incidente modifie le premier, ils disent, dans la crainte d'une équivoque imaginaire, *les tableaux de Rubens lesquels; c'est un effet de la providence divine lequel*. Enfin ils sont au bout de toutes leurs ressources, quand les deux substantifs sont au même genre et au même nombre. *C'est une punition de la providence divine; ils n'ont plus ici de moyen pour éviter l'équivoque*. Le conjonctif *lequel* a mauvaise grâce dans ces dernières constructions. C'est que si ce conjonctif est employé pour rapprocher d'un mot une proposition qui devrait plutôt appartenir à une autre, on est choqué parce qu'on sent une violence faite à la liaison des idées; si, au con-

traire, ce conjonctif sert à lier une proposition à un mot auquel elle se liait déjà d'elle-même, on est encore choqué, parce qu'on n'aime pas apercevoir des précautions superflues.

En effet, nous voulons qu'un écrivain soit clair, et qu'il le soit sans travail. La beauté des constructions dépend toujours de l'ordre des idées, et le lecteur est fatigué des efforts d'un écrivain parce qu'il les partage.

*Plusieurs propositions incidentes peuvent se rapporter à un seul substantif:*

Tel fut cet empereur (Titus) sous qui Rome adorée  
Vit renaitre les jours de Saturne et de Rhée,  
Qui rendit de son joug l'univers amoureux;  
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux;  
Qui soupirait le soir si sa main fortunée  
N'avait par ses bienfaits signalé sa journée.  
(BOLL., *Epttre* 1, 109.)

Tous ces *qui* se rapportent à *empereur*, ceux qui en sont le plus loin comme celui qui en est le plus près, et cette construction est fort bonne.

La construction suivante, au contraire, est très-défectueuse, quoique le conjonctif se rapporte presque toujours au substantif qui le précède presque immédiatement: *Il faut se conduire par les lumières de la foi, qui nous apprennent que l'insensibilité est d'elle-même un très-grand mal qui nous doit faire appréhender cette menace terrible que Dieu fait aux âmes qui ne sont pas assez touchées de sa cruauté*. (Nicole, *Essais de morale*, 3<sup>e</sup> traité. De la crainte de Dieu, chap. iv.) Ce n'est pas là une phrase où les idées soient liées, c'est une suite de phrases qui tiennent mal ensemble. L'esprit s'écarte insensiblement du point d'où il est parti, et on ne sait plus où l'on est. En effet, le premier *qui* se rapporte à *lumière*, le second à *grand mal* ou à *insensibilité*, le troisième à *menace*, et le dernier à *âmes*.

Il semble que Nicole aurait pu dire: *Il faut se conduire par les lumières de la foi, qui nous apprennent que l'insensibilité est d'elle-même un très-grand mal, et qu'elle doit nous faire appréhender cette menace terrible que Dieu fait aux âmes trop peu touchées de sa cruauté*.

On n'ignore pas que peu de temps après la mort d'Auguste, la poésie, qui avait brillé avec tant d'éclat sous les yeux de ce prince, s'éteignit peu à peu sous ses successeurs, et demeura enfin comme éteinte dans les ténèbres de la barbarie, qui amena du fond du Nord ce déluge de nations féroces qui, des débris de l'empire romain, forma la plupart des royaumes qui subsistent aujourd'hui dans l'Europe. (Dubos.)

Il y a ici le même défaut que dans l'exemple précédent: car un conjonctif se rapporte à *ténèbres*, un autre à *nations*, et le dernier à *royaumes*.

Le vice est encore plus grand lorsque les conjonctifs se rapportent tantôt au dernier substantif, tantôt à un substantif éloigné; car il en résulte ou de l'embarras ou des équivoques.

*Nous tombons sans y penser dans une infinité de petites fautes à l'égard de ceux avec qui nous vivons, qui disposent à prendre en mauvaise part ce qu'ils souffriraient sans peine, s'ils n'avaient déjà un commencement d'aigreur dans l'esprit*. (Nicole, *Essais de morale*, 4<sup>e</sup> traité. Des moyens de conserver la paix parmi les hommes, chap. II.)

On pourrait éviter le second qui en disant et par là nous les disposés, etc.

*Qui ne croirait que ceux que Dieu a éclairés*

par de si pures lumières, à qui il a découvert la double fin et la double éternité de bonheur ou de misère qui les attend, qui ont l'esprit rempli de ces grands et effroyables objets, qui ont préféré Dieu à toute chose, qui ne croiraient, dis-je, qu'ils sont incapables d'être touchés des baguettes du monde? (Nicole.)

Si en lisant ces exemples vous vous arrêtez à chaque *qui*, vous remarquerez que vous rapportez naturellement le second au même nom auquel vous avez rapporté le premier; et cependant, lorsque vous continuez de lire, le sens demande que vous le rapportiez à un autre. Ces doubles rapports sont toujours vicieux, parce que, s'ils ne causent pas d'équivoques, ils embarrassent au moins la construction.

*Les étoiles fixes ne sauraient être moins éloignées de la terre que de vingt-sept mille six cent soixante fois la distance d'ici au soleil, qui est de trente millions de lieues.*

On ne peut pas absolument blâmer cette dernière proposition incidente; mais il me semble qu'elle termine mal la phrase, et qu'un tour où on l'eût évitée eût été préférable.

*Il n'y a personne dans le monde si bien lié avec nous de société et de bienveillance, qui nous goûte, qui nous fait mille offres de services, et qui nous sert quelquefois, qui n'ait en soi, par l'attachement à son intérêt, des dispositions très-proches à rompre avec nous.* (La Bruyère.)

*Il n'y a qu'une affliction qui dure, qui est celle qui vient de la perte des biens.* (La Bruyère, *Des biens de fortune*, 302.)

Il eût été mieux de dire *c'est celle qui*, etc.

*Racine, exact imitateur des anciens, dont il a suivi exactement la netteté et la simplicité de l'action.* (La Bruyère.)

Cette phrase est mauvaise, parce que la *netteté* et la *simplicité* se construisent à la fois avec *sont*, qui les précède, et avec *de l'action*, qui les suit.

A cette lumineuse théorie, que nous devons à Condillac, nous ajouterons quelques règles particulières à la forme des phrases.

Dans la phrase expositive, le sujet se place ordinairement avant le verbe, et celui-ci précède à son tour l'objet et le terme, c'est-à-dire, le régime direct et le régime indirect, lorsqu'ils sont énoncés par des expressions formelles, et non simplement désignés par des pronoms personnels ou relatifs. Ainsi l'on dit *Pierre envoie un livre à son frère*. On ne saurait changer cet ordre sans renverser entièrement le sens. Cette règle s'observe également dans la phrase impérative, qui n'admet de sujet qu'en troisième personne. On dirait donc *qu'il envoie un livre à son frère*. Elle a lieu aussi dans la phrase interrogative, mais seulement lorsque le sujet est énoncé par *qui* : *Qui m'a envoyé ce livre?* Mais dans la phrase interrogative, lorsque le sujet est énoncé par un autre nom que *qui* ou *quel*, il ne se place qu'après le verbe : *Convient-il du fait? Parle-t-il de cette affaire?* Si, dans ce cas, le verbe était à un temps composé, le pronom se mettrait entre le verbe auxiliaire et le participe : *Êtes-vous convenus de vos faits? Avez-vous répondu à cette lettre?*

Les sujets des répétées phrases-énoncées ont leur place dans les grandes, soit pour citer, soit pour indiquer à qui l'on adresse la parole, se mettent après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Enfin, disait ce grand homme; songez donc, lui a-t-on dit.*

Dans la phrase expositive, le sujet peut se

placer après le verbe, lorsque le sens exclut tout régime direct, ou que du moins il n'est énoncé que par les mots *ce, que, le, tel*, comme dans ces exemples : *Ce que pense le philosophe n'est pas toujours ce que dicte la raison; c'est ainsi que le veut la Providence.* Tel parut à nos yeux l'éclat de sa beauté.

Le sujet peut encore être placé après le verbe lorsqu'il y a à la tête de la phrase quelque mot qui, selon l'usage, favorise cette inversion; on ne dirait pas bien *obéit-il pour il obéit*; mais on dirait fort bien *il respecte beaucoup son père; aussi lui obéit-il sur-le-champ.*

Le verbe ne se met jamais à la tête de la phrase expositive, mais il s'y trouve assez ordinairement dans la phrase interrogative et impérative : *Gagne-t-on le ciel en tourmentant les hommes? Règle ta propre conduite, avant de critiquer celle des autres.*

Lorsque le régime direct et le régime indirect sont énoncés par des pronoms personnels non accompagnés de prépositions, ils se placent entre le sujet et le verbe : *Les passions nous tourmentent, la loi nous ordonne, il n'a pas la force de se corriger de ses défauts.*

Quand de plusieurs pronoms l'un exprime le régime direct et l'autre le régime indirect, *me, te, se, nous, vous*, se mettent les premiers; ensuite *le, la, les*, puis *lui et leur*; enfin *y et en*. Exemples : *Prêtez-moi votre livre, je vous le remettrai demain; si vous me le refusez; aurez-vous le courage de le leur dire? Il n'a pas voulu vous y mener.* On suit aussi cette règle dans la phrase impérative pour la troisième personne : *Qu'on me le pardonne; et même pour la seconde et la première personne, lorsque le sens est négatif : Ne leur en épargnez pas la peine, ne leur en épargnez pas la peine.*

Mais si le sens est affirmatif à la seconde ou à la première personne, ces pronoms se placent après le verbe, de façon que *le, la, les*, qui n'avaient que la seconde place, prennent la première, et faisant reculer les autres, le pronom *en*, qui était près du verbe, s'en trouve le plus éloigné : *Renvoyez-le-moi, présentez-les-leur de bonne grâce, punissez-les-en rigoureusement, approchons-nous-en avec respect.*

Le régime direct énoncé par les mots *tout et rien* se place après le verbe quand celui-ci est à un temps simple : *Il soumet tout, il ne dit rien.* Mais quand le verbe est à un temps composé, ce régime direct se met entre l'auxiliaire et le participe : *Il a tout soumis, ils ont tout prévu, il n'a rien dit.*

Dans la forme interrogative, le circonstanciel énoncé par un adjectif ne se met qu'après le sujet, et avant ou après le participe : *Aimerait-elle constamment? Nos amis arriveront-ils aujourd'hui? Avez-vous beaucoup gagné? Avez-vous gagné beaucoup?*

Dans la forme impérative, il est renvoyé après tous les pronoms qui suivent le verbe, pour faire fonction de régime direct ou indirect : *Répondez-lui hardiment, offrons-la-lui galamment.*

Quelquefois, dans les phrases impératives, l'adjectif peut être placé entre le régime direct et le régime indirect, suivant l'intérêt de la clarté ou de l'harmonie : *Faites-lui respectueusement vos observations, adressez-vous immédiatement à lui, sacrifiez leur plutôt celle-ci.*

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des constructions pleines, c'est-à-dire de celles où tous les mots sont exprimés. Il y a une autre espèce

de construction que l'on nomme *cliptique*, et qui consiste à supprimer les mots que l'esprit peut suppléer facilement. Nous expliquons à l'article *Ellipse* tout ce qui a rapport à ces sortes de constructions. Voyez *Complément, Ellipse, Liaison, Période*.

Les grammairiens distinguent trois sortes de constructions : 1<sup>o</sup> La construction *nécessaire*, *significative* ou *énonciative*; c'est celle par laquelle seule les mots font un sens; on l'appelle aussi *construction simple* et *construction naturelle*, parce que c'est celle qui est la plus conforme à l'état des choses, et que d'ailleurs elle est le moyen le plus propre et le plus facile que la nature nous ait donné pour faire connaître nos pensées par la parole; c'est ainsi que, lorsque dans un traité de géométrie les propositions sont rangées dans un ordre successif qui nous en fait apercevoir aisément la liaison et le rapport, sans qu'il y ait aucune proposition intermédiaire à suppléer, nous disons que les propositions de ce traité sont rangées dans l'ordre naturel. Cette construction est aussi appelée *nécessaire*, parce que c'est d'elle seule que les autres constructions empruntent la propriété qu'elles ont de signifier, au point que si la construction *nécessaire* ne pouvait pas se retrouver dans les autres sortes d'énonciations, celles-ci n'exerceraient aucun sens dans l'esprit, ou n'y exciteraient pas celui qu'on voulait y faire naître. 2<sup>o</sup> La seconde sorte de construction est la *construction figurée*. 3<sup>o</sup> Enfin la troisième est celle où les mots ne sont ni tous arrangés suivant l'ordre de la *construction simple*, ni tous disposés selon la *construction figurée*. Cette troisième sorte d'arrangement est la plus usitée. On lui a donné le nom de *construction usuelle*.

La *construction simple* est celle par laquelle on a commencé à nous donner l'exemple et l'usage de l'élocution. D'abord on nous a montré l'objet, ensuite on nous l'a nommé; puis on ajoutait les mots qui le modifiaient, qui en marquaient les qualités ou les actions, et que les circonstances ou les idées accessoires pouvaient aisément nous faire connaître.

A mesure que nous avançons en âge et que l'expérience nous apprend le sens et l'usage des prépositions, des adverbés, des conjonctions, et surtout des différentes terminaisons des verbes destinées à marquer le nombre, les personnes et les temps, nous devenons plus habiles à démêler les rapports des mots et à en apercevoir l'ordre successif qui forme le sens total des phrases.

Cette manière d'énoncer les mots successivement, selon l'ordre de la modification ou détermination que le mot qui suit donne à celui qui le précède, a fait règle dans notre esprit. Elle est devenue notre mode invariable, au point que, sans les secours qui nous aident à la rétablir, les mots ne présentent que leur signification absolue, sans que leur ensemble puisse former aucun sens.

Cet ordre est le plus propre à faire apercevoir les parties que la nécessité de l'élocution nous fait donner à la pensée; il nous indique les rapports que ces parties ont entre elles; rapports dont le concert produit l'ensemble, et, pour ainsi dire, le corps de chaque pensée particulière.

Cette construction est appelée *naturelle* parce que c'est celle que nous avons apprise sans maître, par la seule constitution mécanique de nos organes, et parce qu'elle suit la nature, c'est-à-dire parce qu'elle énonce les mots selon l'état

où l'esprit conçoit les choses : *Le soleil est lumineux*. On suit, ou l'ordre de la relation des causes avec les effets, ou celui des effets avec leurs causes; c'est-à-dire que la construction simple procède, ou en allant de la cause à l'effet, ou de l'agent au patient, comme quand on dit *Dieu a créé le monde, Auguste vainquit Antoine*; c'est ce que les grammairiens appellent la *voix active*; ou bien la construction énonce la pensée en remontant de l'effet à la cause, et du patient à l'agent, ce que les grammairiens appellent la *voix passive* : *Le monde a été créé par l'Être tout-puissant. Antoine fut vaincu par Auguste*. La *construction simple* présente d'abord l'objet ou le sujet, ensuite elle le qualifie selon les propriétés ou les accidents que les sens y découvrent, ou que l'imagination y suppose.

Or, dans l'un et dans l'autre de ces deux cas, l'état des choses demande que l'on commence par nommer le sujet, dont on dit ensuite ou qu'il est, ou qu'il fait, ou qu'il souffre, ou qu'il a, soit dans le sens propre, soit au figuré.

Lorsque les mots essentiels à la proposition ont des modificatifs qui en étendent ou qui en restreignent la valeur, la construction simple place ces modificatifs à la suite des mots qu'ils modifient. Ainsi tous les mots se trouvent rangés successivement selon le rapport immédiat du mot qui suit avec celui qui le précède; par exemple : *Alexandre vainquit Darius*, voilà une simple proposition; mais si j'ajoute des modificatifs ou adjoints à chacun de ces termes, la *construction simple* les placera successivement selon l'ordre de leur relation : *Alexandre, fils de Philippe et roi de Macédoine, vainquit avec peu de troupes Darius, roi des Perses, qui était à la tête d'une armée nombreuse*.

Si l'on énonce ces circonstances dont le sens tombe sur toute la proposition, on peut les placer au commencement ou à la fin de la proposition.

Les liaisons des différentes parties du discours, telles que *cependant, sur ces entre-faites, dans ces circonstances, mais, quoique, après que, avant que, etc.*, doivent précéder la proposition où elles se trouvent, parce que ces liaisons ne sont pas des parties nécessaires de la proposition; elles ne sont que des adjoints, ou des transitions, ou des conjonctions particulières qui lient les propositions partielles dont les périodes sont composées. Par la même raison, les relatifs *qui, que, dont*, précèdent tous les mots de la proposition à laquelle ils appartiennent, parce qu'ils servent à lier cette proposition à quelque rapport d'une autre, et que ce qui lui doit être entre deux termes. Ainsi dans cet exemple : *Le Dieu que nous adorons est un Dieu tout-puissant, que est avant nous adorons*, quoiqu'il dépende de *nous adorons*.

La *construction figurée* est celle où l'ordre et le procédé de l'analyse énonciative ne sont pas suivis, quoiqu'ils doivent toujours être aperçus, rectifiés ou suppléés. Cette seconde espèce de construction est appelée *construction figurée* parce qu'en effet elle prend une figure, une forme qui n'est pas celle de la *construction simple*.

Il y a quatre sortes de figures qui sont d'un grand usage dans la *construction figurée* de la langue française, savoir : *l'ellipse, le pléonasme, la syllepse ou synthèse, l'inversion ou hyperbate*. Voyez ces mots.

La *construction usuelle* est composée des deux

précédentes. On l'appelle ainsi parce qu'on entend par cette construction l'arrangement des mots qui est en usage dans les livres, dans les lettres et dans la conversation des gens instruits. Cette construction n'est souvent ni toute simple, ni toute figurée. Les figures dont nous avons parlé se trouvent souvent dans la *construction usuelle*, mais elles n'y sont pas nécessaires; et même communément l'élégance est jointe à la simplicité; et si elle admet des transpositions, des ellipses, ou quelque autre figure, elles sont aisées à ramener à l'ordre de l'analyse énonciative.

On appelle aussi *construction grammaticale*, ou *analyse grammaticale*, l'explication des diverses fonctions des mots qui entrent dans la structure des phrases, et l'indication de leurs rapports les uns avec les autres dans l'expression des pensées. Il est bon d'accoutumer les jeunes gens à faire ces explications; ces exercices leur sont très-utiles; ils les accoutument à bien connaître les fondements de la construction, et les mettent en état de rendre compte de chaque partie du discours.

Quelques grammairiens ont donné des modèles de ces exercices; mais ce qu'il y a de meilleur en ce genre, c'est la construction grammaticale et raisonnée de l'idylle de madame Deshoulières intitulée *les Moutons*, et qui est de Dumarsais. Nous allons la donner ici; les principes qui y sont développés sont applicables à toute sorte de composition.

*Construction grammaticale et raisonnée de l'idylle de madame Deshoulières intitulée les Moutons :*

Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux !

*Vous êtes heureux*, c'est la proposition.

*Hélas ! petits moutons*, ce sont des adjoints à la proposition, c'est-à-dire que ce sont des mots qui n'entrent grammaticalement ni dans le sujet, ni dans l'attribut de la proposition.

*Hélas !* c'est une interjection qui marque un sentiment de compassion. Ce sentiment a ici pour objet la personne même qui parle; elle se croit dans un état plus malheureux que la condition des moutons.

*Petits moutons*; ces deux mots sont une suite de l'exclamation; ils marquent que c'est aux moutons que l'auteur adresse la parole; il leur parle comme à des personnes raisonnables.

*Moutons*, c'est le substantif, c'est-à-dire le supposé, l'être existant, c'est le mot qui explique *vous*.

*Petits*, c'est l'adjectif ou qualificatif; c'est le mot qui marque que l'on regarde le substantif avec la qualification que ce mot exprime; c'est le substantif même considéré sous un tel point de vue.

*Petit* n'est pas ici un adjectif qui marque directement le volume et la petitesse des moutons; c'est plutôt un terme d'affection et de tendresse. La nature nous inspire ce sentiment pour les enfants et pour les petits des animaux, qui ont plus besoin de notre secours que les grands.

*Petits moutons*; selon l'ordre de l'analyse énonciative de la pensée, il faudrait dire *moutons petits*, car *petits* suppose *moutons*; et on ne met *petits* au pluriel et au masculin, que parce que *moutons* est au pluriel et au masculin. L'adjectif suit le genre et le nombre de son sub-

stantif, parce que l'adjectif n'est que le substantif même considéré avec telle ou telle qualification; mais parce que ces différentes considérations de l'esprit se font intérieurement dans le même instant, et qu'elles ne sont divisées que par la nécessité de l'énonciation, la construction usuelle place, au gré de l'usage, certains adjectifs avant, et d'autres après leurs substantifs.

*Que vous êtes heureux !* que est pris adverbiallement, et vient du latin *quantum*, *ad quantum*, à quel point, combien; ainsi *que* modifie le verbe: il marque une manière d'être, et vaut autant que l'adverbe *combien*.

*Vous* est le sujet de la proposition; c'est de *vous* que l'on juge: *vous* est le pronom de la seconde personne; il est ici au pluriel.

*Êtes heureux*, c'est l'attribut, c'est ce qu'on juge de *vous*.

*Êtes* est le verbe qui, outre la valeur ou signification particulière du qualificatif qu'il renferme, marque encore l'action de l'esprit qui attribue ou applique cette valeur à un sujet.

*Êtes*; la terminaison de ce verbe marque encore le nombre, la personne et le temps présent.

*Heureux* est le qualificatif que l'esprit considère comme uni et identifié à *vous*, à votre existence; ce que nous appelons le rapport d'identité.

Vous paissez dans nos champs sans souci, sans alarmes.

Voici une autre proposition.

*Vous* en est encore le sujet simple: c'est un pronom substantif; car c'est le nom de la seconde personne, en tant qu'elle est la personne à qui on adresse la parole; comme *roi*, *pape*, sont des noms de personnes en tant qu'elles possèdent ces dignités. Ensuite les circonstances font connaître de quel roi ou de quel pape on entend parler. De même ici les circonstances, les adjoints, font connaître que ce *vous*, ce sont les moutons. C'est se faire une fautive idée des pronoms que de les prendre pour de simples vice-gérants, et de les regarder comme des mots mis à la place des vrais noms.

*Paissez* est le verbe dans un sens neutre, c'est-à-dire que ce verbe marque ici un état du sujet: il exprime en un temps l'action et le terme de l'action: car *vous paissez* est autant que *vous mangez l'herbe*. Si le terme de l'action était exprimé séparément, et qu'on dit *vous paissez l'herbe*, ce verbe serait actif transitif.

*Dans nos champs*, voilà une circonstance de l'action.

*Dans* est une préposition qui marque une vue de l'esprit par rapport au lieu; mais *dans* ne détermine pas le lieu; c'est un de ces mots incomplets qui ne font qu'une partie d'un sens particulier, et qui ont besoin d'un autre mot pour former ce sens. Ainsi *dans* est la préposition, et *nos champs* en est le complément. Alors les mots *dans nos champs* font un sens particulier qui entre dans la composition de la proposition. Ces sortes de sens sont souvent exprimés en un seul mot qu'on appelle adverbe.

*Sans souci*, voilà encore une préposition avec son complément: c'est un sens particulier qui fait une incise. *Incise* vient du latin *incisum*, qui signifie *coupé*; c'est un sens détaché qui ajoute une circonstance de plus à la proposition. Si ce sens était supprimé, la proposition aurait

une circonstance de moins, mais elle n'en serait pas moins proposition.

*Sans alarmes* est une autre incise.

Aussitôt aimés qu'amoureux,  
On ne vous force point à répandre des larmes.

Voici une nouvelle période; elle a deux membres.

*Aussitôt aimés qu'amoureux*, c'est le premier membre, c'est-à-dire le premier sens partiel qui entre dans la composition de la période. Il y a ici ellipse, c'est-à-dire que pour faire la construction pleine, il faut suppléer des mots que la construction usuelle supprime, mais dont le sens est dans l'esprit. *Aussitôt aimés qu'amoureux*, c'est-à-dire, comme vous êtes aimés aussitôt que vous êtes amoureux.

*Comme* est ici un adjectif relatif qui sert au raisonnement, et qui doit avoir un corrélatif; comme, c'est-à-dire, et parce que vous êtes.

*Vous* est le sujet, *êtes aimés aussitôt* est l'attribut. *Aussitôt* est un adjectif relatif au temps, dans le même temps.

*Que*, autre adjectif de temps; c'est le corrélatif d'*aussitôt*. *Que* appartient à la proposition suivante, *que vous êtes amoureux*; ce que vient du latin *in quo*, dans lequel, *cum*.

*Vous êtes amoureux*, c'est la proposition corrélatrice de la précédente.

*On ne vous force point à répandre des larmes*. Cette proposition est la corrélatrice du sens total des deux propositions précédentes.

*On* est le sujet de la proposition. *On* vient de *homo*. *On* se prend dans un sens indéfini, indéterminé; une personne quelconque, un individu de votre espèce.

*Ne vous force point à répandre des larmes*. Voilà tout l'attribut; c'est l'attribut total, c'est ce qu'on juge de *on*.

*Force* est le verbe qui est dit de *on*; c'est pour cela qu'il est au singulier et à la troisième personne.

*Ne point*; ces deux mots font une négation; avec la proposition est négative.

*Vous*; ce mot, selon la construction usuelle, est ici avant le verbe; mais, selon l'ordre de la construction des vus de l'esprit, *vous* est après le verbe, puisqu'il est le terme ou l'objet de l'action de *forcer*.

*A répandre des larmes*. *Répandre des larmes*; ces trois mots font un sens total qui est le complément de la préposition *à*. Cette préposition met ce sens total en rapport avec *force*, *forcer*.

*Répandre des larmes*. *Des larmes* n'est pas le complément immédiat de *répandre*; *des larmes* est ici dans un sens partitif; il y a ici ellipse d'un substantif générique; *Répandre une certaine quantité de les larmes*.

Vous ne formez jamais d'inutiles desirs.

*Vous*, sujet de la proposition; les autres mots sont l'attribut.

*Formez* est le verbe à la seconde personne du présent de l'indicatif.

*Ne* est la négation qui rend la proposition négative. *Jamais* est un adjectif de temps. *Jamais*, en aucun temps.

*D'inutiles desirs*. C'est encore un sens partitif; vous ne formez jamais certains desirs, quelques desirs qui soient du nombre des desirs inutiles. *D'inutiles desirs*. Quand le substantif et l'adjectif sont ainsi le déterminant d'un verbe,

ou le complément d'une préposition, dans un sens affirmatif, si l'adjectif précède le substantif, il tient lieu d'article, et marque la sorte ou espèce, *vous formez d'inutiles desirs*; ou qualifie d'inutiles les desirs que vous formez. Si, au contraire, le substantif précède l'adjectif, on lui rend l'article, c'est le sens individuel, *vous formez des desirs inutiles*; ou veut dire que les desirs particuliers ou singuliers que vous formez sont du nombre des desirs inutiles. Mais dans le sens négatif on dirait *vous ne formez jamais, pas, point de desirs inutiles*; c'est alors le sens spécifique. Il ne s'agit point de déterminer tels ou tels desirs singuliers; on ne fait que marquer l'espèce ou sorte de desirs que vous formez.

Dans vos tranquilles cœurs l'amour suit la nature.

La construction est, *l'amour suit la nature dans vos cœurs tranquilles*. *L'amour* est le sujet de la proposition, et par cette raison il précède le verbe; *la nature* est le terme de l'action de *suit*, et par cette raison ce mot est après le verbe.

Sans ressentir ses maux, vous avez ses plaisirs.

Construction: *Vous avez ses plaisirs sans ressentir ses maux*. *Vous* est le sujet, les autres mots sont l'attribut.

*Sans ressentir ses maux*. *Sans* est une préposition dont *ressentir ses maux* est le complément. *Ressentir ses maux* est un sens particulier équivalent à un nom. *Ressentir* est ici un nom verbal. *Sans ressentir* est une proposition implicite, *sans que vous en ressentiez*. *Ses maux* est après l'infinitif *ressentir*, parce qu'il en est le déterminant; il est le terme de l'action de *ressentir*.

L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture,  
Qui font tant de maux parmi nous,  
Ne se rencontrent point chez vous.

Cette période est composée d'une proposition principale et d'une proposition incidente. Une proposition qui tombe entre le sujet et l'attribut d'une proposition est appelée *proposition incidente*, du latin *incidere*, tomber dans; et la proposition dans laquelle tombe l'incidente est appelée *proposition principale*, parce qu'ordinairement elle contient ce que l'on veut principalement faire entendre :

L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture,  
Ne se rencontrent point chez vous.

Voilà la proposition principale.

*L'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture*; c'est là le sujet de la proposition. Cette sorte de sujet est appelé *sujet multiple*, parce que ce sont plusieurs individus qui ont un attribut commun. Les individus sont ici des individus métaphysiques, des termes abstraits, à l'imitation d'objets réels.

*Ne se rencontrent point chez vous* est l'attribut. Or, on pouvait dire *l'ambition ne se rencontre point chez vous; l'honneur ne se rencontre point chez vous; l'intérêt, etc.*; ce qui aurait fait quatre propositions. En rassemblant plusieurs sujets dont on veut dire la même chose, on abrège le discours et on le rend plus vif.

*Qui font tant de maux parmi nous*, c'est la proposition incidente. *Qui* en est le sujet; il

rappelle à l'esprit l'ambition, l'honneur, l'intérêt, l'imposture, dont on vient de parler.

*Font tant de maux parmi nous*, c'est l'attribut de la proposition incidente.

*Tant de maux*, c'est le déterminant de *font*, c'est le terme de l'action de *font*.

*Tant* vient de l'adjectif *tentus, tantus, tantum*. *Tant* est pris ici substantivement : *Tantum malorum*, une si grande quantité de maux.

*De maux* est le qualificatif de *tant*; c'est un des usages de la préposition *de*, de servir à la qualification.

*Maux* est ici dans un sens spécifique, indéfini, et non dans un sens individuel; ainsi *maux* n'est pas précédé de l'article *les*.

*Parmi nous* est une circonstance de lieu; *nous* est le complément de la préposition *parmi*.

Cependant nous avons la raison pour partage,  
Et vous en ignorez l'usage.

Voilà deux propositions liées entre elles par la conjonction *et*.

*Cependant*, adverbe ou conjonction adversative, c'est-à-dire qui marque restriction ou opposition par rapport à une autre idée ou pensée. Ici cette pensée est *nous avons la raison*; *cependant*, malgré cet avantage, les passions font tant de maux parmi nous. Ainsi *cependant* marque opposition, contrariété, entre avoir la raison et avoir des passions. Il y a donc ici une de ces propositions que les logiciens appellent *adversatives ou discrétives*.

*Nous* est le sujet; *avons la raison pour partage* est l'attribut.

*La raison pour partage*. L'auteur pouvait dire, la raison en partage; mais alors il y aurait un lâillement ou hiatus, parce que la *raison* finit par la voyelle nasale *on*, qui aurait été suivie de *en*. Les poètes ne sont pas toujours si exacts, et redoublent le *n* en ces occasions, *la raison-n-en partage*; ce qui est une prononciation vicieuse. D'un autre côté, en disant *pour partage*, la rencontre de ces syllabes *pour, par*, est désagréable à l'oreille.

*Vous en ignorez l'usage*. *Vous* est le sujet; *en ignorez l'usage* est l'attribut. *Ignorez* est le verbe; l'usage est le déterminatif de *ignorer*; c'est le terme de la signification d'ignorer; c'est une chose ignorée; c'est le mot qui détermine *ignorez*.

*En* est une sorte d'adverbe pronominal. Je dis que *en* est une sorte d'adverbe, parce qu'il signifie autant qu'une préposition et un nom; *en, inde*: de cela, de la raison. *En* est un adverbe pronominal, parce qu'il n'est employé que pour réveiller l'idée d'un autre mot, *vous ignorez l'usage de la raison*.

Innocents animaux, n'en soyez point jaloux.

C'est ici une énonciation à l'impératif.

*Innocents animaux*; ces mots ne dépendent d'aucun autre qui les précède, et sont énoncés sans article; ils marquent, en pareil cas, la personne à qui l'on adresse la parole.

*Soyez* est le verbe à l'impératif; *ne point* est la négation.

*En*, de cela, de ce que nous avons la raison pour partage.

*Jaloux* est l'adjectif; c'est ce qu'on dit que les animaux ne doivent pas être. Ainsi, selon la pensée, *jaloux* se rapporte à *animaux*, par rapport

d'identité, mais négativement : *Ne soyez point jaloux*.

Ce n'est pas un grand avantage.

Ce, c'est ce que les grammairiens appellent pronom de la troisième personne; *hoc, ce*, cela. A savoir, *que nous avons la raison n'est pas un grand avantage*.

Cette fière raison dont on fait tant de bruit,  
Contre les passions n'est pas un sûr remède.

Voici une proposition principale et une proposition incidente.

*Cette fière raison n'est pas un remède sûr contre les passions*, voilà la proposition principale.

*Dont on fait tant de bruit*, c'est la proposition incidente.

*Dont* est encore un adverbe pronominal; de laquelle, touchant laquelle. *Dont* vient de *unde*; nous nous en servons pour *duquel, de laquelle, de qui, de quoi*.

*On* est le sujet de cette proposition incidente.

*Fait tant de bruit* en est l'attribut. *Fait* est le verbe; *tant de bruit* est le déterminant de *fait*.

Un peu de vin la trouble, un enfant la séduit.

*Un peu de vin la trouble*. *Un peu*; *peu* est un substantif, *parum vini*, une petite quantité de vin. On dit *le peu, de peu, à peu, pour peu*. *Peu* est ordinairement suivi d'un qualificatif. *De vin* est le qualificatif de *peu, un peu*. *Un* et *le* sont des adjectifs prépositifs qui indiquent des individus. *Le* et *ce* indiquent des individus déterminés; au lieu que *un* indique un individu indéterminé; il a le même sens que *quelque*. Ainsi *un peu* est bien différent de *le peu*; celui-ci précède l'individu déterminé, et l'autre l'individu indéterminé.

*Un peu de vin*; ces quatre mots expriment une idée particulière, qui est le sujet de la proposition.

*La trouble*, c'est l'attribut; *trouble* est le verbe; *la* est le terme de l'action du verbe. *La* est un pronom de la troisième personne, c'est-à-dire que *la* rappelle l'idée de la personne ou de la chose dont on a parlé : *Trouble la, elle, la raison*.

*Un enfant (l'Amour) la séduit*. C'est la même construction que dans la proposition précédente.

El déchirer un cœur qui l'appelle à son aide,  
Est tout l'effet qu'elle produit.

La construction de cette petite période mérite attention. Je dis *période*, grammaticalement parlant, parce que cette phrase est composée de trois propositions grammaticales; car il y a trois verbes à l'indicatif : *appelle, est, produit*.

*Déchirer un cœur est tout l'effet*, c'est la première proposition grammaticale; c'est la proposition principale.

*Déchirer un cœur*, c'est le sujet énoncé par plusieurs mots qui font un sens qui pourrait être énoncé par un seul, si l'usage en avait établi un. *Trouble, agitation, repentir, remords*, sont à peu près les équivalents de *déchirer un cœur*.

*Déchirer un cœur* est donc le sujet, et *est tout l'effet*, c'est l'attribut.

*Qui l'appelle à son aide* est une proposition incidente.

Qui en est le sujet ; ce qui rappelle cœur.  
L'appelle à son aide, c'est l'attribut de qui ;  
la est le terme de l'action d'appelle : appelle elle,  
appelle la raison.

Qu'elle produit, elle produit lequel effet. C'est la troisième proposition.

Elle est le sujet ; ce mot rappelle la raison.

Produit que, c'est l'attribut d'elle ; que est le terme de produit ; il rappelle effet

Que étant le déterminant ou terme de l'action de produit, est après produit dans l'ordre des pensées et selon la construction simple ; mais la construction usuelle l'énonce avant produit ; parce que le que étant un relatif conjonctif, il rappelle effet et joint elle produit avec effet. Or, ce qui joint doit être entre deux termes : la relation en est plus aisément aperçue.

Voilà trois propositions grammaticales ; mais logiquement il n'y a qu'une seule proposition.

Et déchirer un cœur qui l'appelle à son aide. Ces mots font un sens total, qui est le sujet de la proposition logique.

Est tout l'effet qu'elle produit. Voilà un autre sens total, qui est l'attribut : c'est ce qu'on dit de déchirer un cœur.

Toujours impuissante et sévère,  
Elle s'oppose à tout, et ne surmonte rien.

Il y a encore ici ellipse dans le premier membre de cette phrase. La construction pleine est : La raison est toujours impuissante et sévère ; elle s'oppose à tout, parce qu'elle est sévère ; et elle ne surmonte rien, parce qu'elle est impuissante.

Elle s'oppose à tout ce que nous voudrions faire qui nous serait agréable. Opposer (ponere ob), poser devant ; s'opposer, opposer soi, se mettre devant comme un obstacle. Se est le terme de l'action d'opposer. La construction usuelle le met avant son verbe, comme me, te, ce, que, etc.

Ne surmonte rien. Rien est ici le terme de l'action de surmonter. Rien est toujours accompagné de la négation exprimée ou sous-entendue. Rien (nullam rem).

Sous la garde de votre chien  
Vous devez beaucoup moins redouter la colère  
Des loups cruels et ravissants,  
Que, sous l'autorité d'une telle chimère,  
Nous ne devons craindre nos sens.

Il y a ici ellipse et synthèse. La synthèse se fait lorsque les mots se trouvent exprimés ou arrangés selon un certain sens que l'on a dans l'esprit.

De ce que (ex eo quod, propterea quod) vous êtes sous la garde de votre chien, vous devez redouter la colère des loups cruels et ravissants, beaucoup moins ; au lieu que nous, qui ne sommes que sous la garde de la raison, qui n'est qu'une chimère, nous n'en devons pas craindre nos sens beaucoup moins.

Nous n'en devons pas moins craindre nos sens, voilà la synthèse ou syllepse qui attire le ne dans cette phrase.

La colère des loups. La poésie se permet cette expression ; l'image en est plus noble et plus vive ; mais ce n'est pas par colère que les loups et nous, nous mangeons les moutons.

Beaucoup moins, c'est une expression adverbiale qui sert à la comparaison, et qui par conséquent demande un corrélatif, que, etc.

Ne vaudrait-il pas mieux vivre comme vous faites,  
Dans une douce oisiveté...

Voilà une proposition qui fait un sens incomplet, parce que la corrélatrice n'est pas exprimée ; mais elle va l'être dans la période suivante, qui a le même tour.

Comme vous faites est une proposition incidente.

Comme, adverbe, quomodo, à la manière dont vous le faites.

Ne vaudrait-il pas mieux être comme vous êtes,  
Dans une heureuse obscurité,  
Que d'avoir, sans tranquillité,  
Des richesses, de la naissance,  
De l'esprit et de la beauté ?

Il n'y a dans cette période que deux propositions relatives, et une incidente.

Ne vaudrait-il pas mieux être comme vous êtes, dans une heureuse obscurité, c'est la première proposition relative, avec l'incidente comme vous êtes.

Notre syntaxe marque l'interrogation en mettant les pronoms personnels après le verbe, même lorsque le nom est exprimé : Le roi ira-t-il à Saint-Cloud ? Aimez-vous la vérité ? Irai-je ?

Voici quel est le sujet de cette proposition. Il (illud), ceci, à savoir, être dans une heureuse obscurité ; sens total énoncé par plusieurs mots équivalents à un seul ; ce sens total est le sujet de la proposition.

Ne vaudrait-il pas mieux, voilà l'attribut avec le signe de l'interrogation.

Que (quam), c'est la conjonction ou particule qui lie la proposition suivante, en sorte que la proposition précédente et celle qui suit sont les deux corrélatives de la comparaison.

Que la chose, l'agrément d'avoir, sans tranquillité, l'abondance des richesses, l'avantage de la naissance, de l'esprit et de la beauté ; voilà le sujet de la proposition corrélatrice.

Ne vaut, qui est sous-entendu, en est l'attribut.

Ne, parce qu'on a dans l'esprit ne vaut pas tant que votre obscurité vaut.

Ces prétendus trésors, dont on fait vanité,  
Valent moins que votre indolence.

Ces prétendus trésors valent moins, voilà une proposition grammaticale relative ;

Que votre indolence ne vaut, voilà la corrélatrice.

Votre indolence n'est pas dans le même cas ; elle ne vaut pas le moins ; elle vaut bien davantage.

Dont on fait vanité est une proposition incidente : on fait vanité desquels, à cause desquels. On dit faire vanité, tirer vanité de, d'nt, desquels. On fait vanité ; ce mot vanité entre dans la composition du verbe, et ne marque pas une telle vanité en particulier ; ainsi il n'y a point d'article.

Ils nous livrent sans cesse à des soins criminels.

Ils. Ces trésors, ces avantages ; ils est le sujet.

Livrent nous sans cesse à, etc. C'est l'attribut.

A des soins criminels, c'est le sens partitif,

c'est-à-dire que les soins auxquels ils nous livrent sont du nombre des soins criminels.

*Sans cesse*, façon de parler adverbiale.

Par eux plus d'un remords nous ronge.

*Plus d'un remords*, voilà le sens complexe de la proposition.

*Ronge nous par eux* : à l'occasion de ces trésors ; c'est l'attribut.

*Plus d'un remords* ; plus est ici substantif ; il signifie une quantité de remords plus grande que celle d'un seul remords.

Nous voulons les rendre éternels,  
Sans songer qu'eux et nous passerons comme un songe.

*Nous* est le sujet de la proposition.  
*Voulons les rendre éternels, sans songer*, etc., c'est l'attribut logique.

*Voulons* est un verbe actif. Quand on veut, on veut quelque chose. *Les rendre éternels, rendre ces trésors éternels* ; ces mots forment un sens qui est le terme de l'action de *voulons*.

Sans songer qu'eux et nous passerons comme un songe.

*Sans songer*. *Sans*, préposition ; *songer* est pris ici substantivement ; c'est le complément de la préposition *sans*, sans la pensée que. *Sans songer* peut être regardé comme une proposition implicite : *sans que nous songions*.

*Que* est ici une conjonction qui unit à *songer* la chose que l'on ne songe point.

*Eux et nous passerons comme un songe*. Ces mots forment un sens total qui exprime la chose à quoi l'on devrait songer. Ce sens total est énoncé dans la forme d'une proposition, ce qui est fort ordinaire en toutes les langues.

Il n'est dans ce vaste univers  
Rien d'assuré, rien de solide.

*Il (illud, nempce), ceci, à savoir, rien d'assuré, rien de solide. Quelque chose d'assuré, quelque chose de solide*, voilà le sujet de la proposition ; n'est pas dans ce vaste univers, en voilà l'attribut. La négation *ne* rend la proposition négative.

*D'assuré*. Ce mot est pris substantivement. *D'assuré* est encore ici dans un sens qualificatif, et non dans un sens individuel, et c'est pour cela qu'il n'est précédé que de la préposition *de* sans article.

Des choses d'ici-bas la fortune décide  
Selon ses caprices divers.

*La fortune*, sujet simple, terme abstrait personnel ; c'est le sujet de la proposition. Quand nous ne connaissons pas la cause d'un événement, notre imagination vient au secours de notre esprit, qui n'aime pas à demeurer dans un état vague et indéterminé ; elle le fixe à des fantômes qu'elle réalise, et auxquels elle donne des noms, *fortune, hasard, bonheur, malheur*.

*Décide des choses d'ici-bas selon ses caprices divers*, c'est l'attribut complexe.

*Des choses, de les choses* ; *de* signifie ici touchant.

*D'ici-bas* détermine *choses* ; *ici-bas* est pris substantivement.

*Selon ses caprices divers* est une manière de décider ; *selon* est la préposition ; *ses caprices divers* est le complément de la préposition.

Tout l'effort de notre prudence  
Ne peut nous dérober au moindre de ses coups.

*Tout l'effort de notre prudence*, voilà le sujet complexe ; *de notre prudence* détermine l'effort, et le rend sujet complexe. *L'effort de* est un individu métaphysique et par imitation ; comme un tel homme ne peut, de même *tout l'effort ne peut*.

*Ne peut dérober nous* ; et selon la construction usuelle, *nous dérober*.

*Au moindre*, à le moindre ; *à* est la préposition ; *le moindre* est le complément de la préposition.

*Au moindre de ses coups, au moindre coup de ses coups* ; *de ses coups* est dans le sens parti if.

Paissez, moutons, paissez sans règle et sans science ;  
Malgré la trompeuse apparence,  
Vous êtes plus heureux et plus sages que nous

*La trompeuse apparence* est ici un individu métaphysique personnifié.

*Malgré*. Ce mot est composé de l'adjectif *mauvais* et du substantif *gré*, qui se prend pour *volonté, goût*. Avec le *mauvais gré de*, en retranchant le *de* à la manière de nos pères, qui supprimaient souvent cette préposition. Les anciens disaient *maigré*, puis on a dit *malgré* ; *malgré moi*, avec le mauvais gré de moi. Aujourd'hui on fait de *malgré* une préposition : *malgré la trompeuse apparence*, qui ne cherche qu'à en imposer et à nous en faire accroire, vous êtes au fond, et en réalité, plus heureux et plus sages que nous ne le sommes.

CONSUBSTANTIEL, CONSUBSTANTIELLE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. absolument, ou suivi de la préposition à : *Les trois personnes de la Trinité sont consubstantielles. Le Fils est consubstantiel au Père*.

CONSUBSTANTIELLEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe.

CONSULTANT. Adj. m. Il se met après son subst. : *Avocat consultant, médecin consultant*.

CONSULTER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Montesquieu a dit *consulter les intérêts des autres*, et cette expression est très-juste : *Tous les particuliers conviennent qu'ils n'obéiraient plus à personne ; que chacun veillerait uniquement à ses intérêts, sans consulter ceux des autres.* (XI<sup>e</sup> lettre persane.)

L'Académie donne pour exemple : *Il en veut consulter avec ses amis*. Autrefois on disait *consulter de, en consulter*, au lieu de *consulter sur*. Bossuet a dit : *Il consulta son évêque de la manière dont les solitaires qui n'ont point de prêtres doivent recevoir les saints mystères*. *Yaugelas* a dit aussi : *Il en faut consulter les maîtres*. Aujourd'hui on ne dit plus que *consulter sur*. — L'Académie dit aussi : *Cette affaire a été consultée aux meilleurs avocats, cette maladie a été consultée aux plus grands médecins*. Il nous semble que ces phrases ne sont pas françaises. *On consulte sur une affaire, sur une maladie* ; mais il y a quelque chose de barbare à dire qu'une affaire a été consultée à des avocats qu'une maladie a été consultée à des médecins *Consulter*, en ce sens, signifie, selon l'Académie, conférer ensemble, délibérer. Or, on ne peut pas dire qu'une affaire a été conférée, a été délibérée à quelqu'un. Il faut dire en ce sens a été examinée par les meilleurs avocats.

CONSUMENT, CONSUMENTE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un feu consumant*.

**CONSUMÉ, CONSOMMÉ.** Participe et adj. Racine a  
 𐀀 *consumé en cendres.*

J'attendais que le temple, en cendres consumé.  
 (Ath., act. V, sc. II, 9.)

Voyez *Embrasé.*

**CONSUMER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. — On dit *se consumer de, et se consumer en* : *Pourquoi se consumerai-je encore de travail et d'inquiétude?* (Marmontel.) *Pendant que je me consumais en regrets inutiles.* (Fénelon, *Télémaque.*) Voyez *Cosommer.*

**CONTACT.** Subst. m. On prononce les deux consonnes finales. Ferault prétend que l'on prononce *contae*; il se trompe. Notre avis est celui de l'Académie.

**CONTAGIEUX, CONTAGIEUSE.** Adj. Dans le sens propre, il suit toujours le subst. : *Une maladie contagieuse, une fièvre contagieuse.* Au figuré, on peut le faire précéder, en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette contagieuse erreur, ce contagieux exemple.*

**CONTEMPLATEUR.** Subst. m. Selon l'Académie, il fait au féminin *contemplatrice.* Il est peu usité sous cette forme, et l'Académie n'en donne point d'exemple.

**CONTEMPLATIF, CONTEMPLATIVE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Vie contemplative, philosophe contemplatif.*

**CONTEMPORAIN, CONTEMPORAINE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Les auteurs contemporains.*

**CONTEMPTEUR.** Subst. m. On prononce le p. Il ne se dit point au féminin :

Le contempteur des dieux, l'exemple des tyrans,  
 Mézence le premier conduit les fiers Tocsans.  
 (DELLI., *Encicl.*, VII, 403.)

L'Académie dit qu'il est surtout du style soutenu. La Harpe l'a employé dans le style didactique, et il n'y paraît pas déplacé : *On dirait qu'il y a une sorte de providence qui condamne les contempteurs des grands hommes, non-seulement à heurter le bon sens dans leurs opinions, mais à les décrier eux-mêmes, s'il en était besoin, par une ignorance honteuse des premiers éléments de l'art d'écrire.* (Cours de littér.) La Bruyère a dit aussi : *Les contempteurs d'Homère, les contempteurs des anciens.*

**CONTEMPTEUR.** Adj. des deux genres. On prononce *contantpible*, en faisant sentir le p. L'Académie dit qu'il est vieux. Vaugelas, qui l'a condamné dans Malherbe, dit qu'on doit préférer *méprisabile*, qui est plus beau, plus français et plus en usage que *contemptible*. Je ne vois rien qui soit plus beau dans *méprisabile* que dans *contemptible*, et s'il fallait prononcer d'après l'effet que l'un et l'autre fait à l'oreille, je pense que le dernier aurait la préférence. Mais Vaugelas n'est plus aujourd'hui une autorité. Il ne s'agit pas de savoir lequel est le plus beau de ces deux mots, mais s'ils signifient exactement la même chose; s'ils ont été adoptés par les auteurs de nos jours pour marquer des nuances différentes; enfin, si le besoin de l'énonciation exige que, dans certains cas, on préfère l'un à l'autre. Voltaire a employé plusieurs fois le mot *contemptible*. En parlant d'une thèse de Pabbé de Prades qui, après avoir été adoptée solennellement par la Sorbonne, fut scandaleusement proscrite par la même Sorbonne, à l'instigation des jésuites et d'un évêque ministre, il a dit : *Mais s'il est permis d'attester Dieu*

*dans une affaire aussi contemptible, on prend ici Dieu à témoin que, dans toute cette relation, on n'avance pas un fait qui ne soit dans la plus exacte vérité.* (Tombeau de la Sorbonne.) Il nous semble que *contemptible* est ici l'expression convenable, et que *méprisabile* ne rendrait pas exactement l'idée de l'auteur. En effet, *méprisabile* se dit des personnes, de leurs sentiments, de leur conduite, de leurs actions, et indique quelque chose de bas, de lâche, de contraire à l'honneur, à la probité, aux sentiments nobles et généreux qui constituent le caractère de l'homme estimable. L'épithète de *méprisabile* convenait donc parfaitement aux docteurs de Sorbonne qui proscrivirent cette thèse après l'avoir approuvée, à ceux qui la proscrivirent sans l'avoir lue, pour faire plaisir aux jésuites et au ministre, à ceux qui se battirent à coups de poing dans cette ridicule délibération. Elle convenait parfaitement aux jésuites qui avaient suscité cette odieuse persécution, et au ministre qui s'était rendu l'instrument de leurs passions. Mais pouvait-on dire que cette affaire était *méprisabile* dans le même sens qu'on le disait des hommes qui s'en occupaient d'une manière si passionnée et si scandaleuse? Non, sans doute; car on sent que, dans le premier cas, *méprisabile* suppose des sentiments, des intentions, des intrigues, des actions dignes de blâme et de mépris, toutes choses qu'on ne saurait dire de l'action considérée en elle-même, et sous le point de vue de sa propre nature. Cependant, cette affaire est aussi digne de mépris. Il fallait donc une autre épithète qui marquât, non des intentions, des sentiments, des passions, des actions dignes de mépris, mais une nature de choses qui méritait par elle-même ce sentiment, et *contemptible* nous semble un mot tout à fait propre à marquer cette différence.

Voltaire s'est servi de cette expression en parlant des choses supposées, des faux actes, des légendes et des fables inventées pour établir ou maintenir l'esclavage des habitants du mont Jura. Les faussaires étaient des gens *méprisables*. Ces actes, considérés comme inventés par eux dans le dessein de tromper, étaient des *impostures méprisables*; mais ces actes, considérés comme des mensonges établis, sur lesquels on voulait fonder le droit de servitude, étaient des *mensonges contemptibles*. Voici le passage : *Je ris, avec le sentiment douloureux de la piété indignée d'avoir été trompé par des fables, que toutes les légendes de saint Claude n'étaient qu'un ramas des plus grossiers mensonges inventés, comme le dit Baillet, au douzième et au treizième siècle. Je ris que des diplômes de l'empereur Charlemagne, de l'empereur Lothaire, d'un Louis V. Acroch se disant roi de Provence, de l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, de l'empereur Charles II, de Sigismond, son fils, étaient autant d'impostures aussi méprisables que la légende dorée.*

C'était pourtant sur ces mensonges si contemptibles aux yeux de tous les savants, et si punissables aux yeux de la justice, qu'autrefois les moines de Saint-Claude avaient fondé leurs richesses, leurs usurpations et l'esclavage du malheureux peuple dont la Providence n'a fait le pasteur. (La Voix du Curé, art. 1.)

Ici la différence entre *méprisabile* et *contemptible* est bien marquée. Ces actes sont des *impostures méprisables*; *imposture* suppose l'intention d'en imposer, de tromper; ces actes sont des *mensonges contemptibles aux yeux de tous les savants*, parce que tous les savants, en exa-

minant la nature de ces actes, les ont reconnus faux, par conséquent nullement propres à établir les prétentions des faussaires, par conséquent *contemptibles*.

Nous ne prétendons pas inférer de là que l'adjectif *contemptible* soit généralement reçu; mais seulement qu'un auteur du premier ordre en a fait usage pour exprimer une nuance qu'il ne pouvait pas exprimer par le mot *méprisable*; que par conséquent cette expression est nécessaire, et que c'est peut-être la décision de Vaugelas contre Malherbe qui l'a fait rejeter par des écrivains trop timides ou trop soumis.

D'après les principes que nous venons de poser, nous pensons que *contemptible* ne peut se dire que des choses, ou des personnes par rapport aux choses, et qu'il ne faut pas dire, comme l'Académie, *il s'est rendu contemptible*, *c'est un homme vil et contemptible*. Mais Voltaire a pu dire *les contemptibles théologiens*, parce qu'il regardait comme contemptibles les matières dont ils s'occupaient.

**CONTENANT, CONTENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *contenir*: *Partie contenant, partie contenue*. Il suit toujours son subst.

**CONTENDANT, CONTENDANTE.** Adj. Ce mot est peu usité, si ce n'est au palais. Partout ailleurs on préfère *compétiteur, concurrent, prétendant*. L'Académie dit les *princes contendants*; cette expression ne se trouve guère que dans son Dictionnaire.

**CONTENIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez ce mot.

*Se contenir* signifie se retenir, s'empêcher de faire paraître quelque sentiment vif, et particulièrement sa colère; on dit aussi dans ce sens: *Contenir sa colère, son indignation, ses transports*.

Priam ne contient plus son douloureux transport.  
(DELLI, *Énéid.*, II, 720.)

Pourra-t-il contenir l'horreur qu'il a pour moi?  
(RAC., *Iphig.*, act. III, sc. 114, 24.)

**CONTENT, CONTENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme content, une femme contente*. Avant un substantif il régit la préposition *de*: *Il est content de son sort, de sa fortune*.

Qui vit content de rien possède toute chose.  
(BOIL., *Épître V*, 58.)

**CONTENTEMENT.** Subst. m. Il n'a point de pluriel, et l'Académie a blâmé ce vers de Corneille (*Cid*, édition de Voltaire, act. I, sc. 11, 2):

Et que tout se dispose à leurs contentements.

Cependant en 1835 elle admet le pluriel: *Ses enfants lui donnent toutes sortes de contentements*.

L'Académie explique ce mot par joie, plaisir, satisfaction. Aucun de ces mots n'indique complètement ce que c'est que le contentement. Le contentement est un sentiment de joie, d'une joie douce, produite par la satisfaction des désirs. Votre *satisfaction* est d'obtenir ou d'avoir obtenu; votre *contentement* est de jouir, et de jouir en paix.

**CONTENTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Se contenter* régit la préposition *de* devant les noms et devant les verbes: *Se contenter de sa fortune, se contenter d'avoir de quoi vivre*. — *Contentez-vous de n'avoir trompé*.

**CONTENTIEUSEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe.

**CONTENTIEUX, CONTENTIEUSE.** Adj. Il se met après son subst.: *Droit contentieux, point contentieux*.

**CONTENTION.** Subst. f. Ce substantif a une signification que n'a pas son adjectif *contentieux*; c'est lorsqu'il se prend pour grande application d'esprit.

**CONTENU.** Subst. m. Comme terme didactique, il s'emploie absolument: *Le contenant et le contenu*. Quand il signifie ce que contient un écrit, un discours, il régit la préposition *de*: *Le contenu de sa lettre, le contenu de l'arrêt*. Quand on dit *je vous dirai le contenu*, il y a ellipse; c'est-à-dire *le contenu de la lettre, du discours*, etc.

**CONTER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Racine a dit *conter son enfance* pour dire conter le sort, les événements de son enfance (*Ath.*, act. V, sc. vi, 5):

Nos lévites, du haut de nos sacrés parvis,  
D'Ochosias au peuple ont annoncé le fils,  
Oni conté son enfance au glaive dérobée,  
Et la fille d'Achab dans le piège tombée.

On ne pourrait pas dire cela en prose.

**CONTESTABLE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst.: *Une maxime contestable, une opinion contestable*.

**CONTESTE.** Subst. f. Procès, contestation. Ce mot n'est plus usité nulle part. Anciennement on disait *contest*, dont on a fait *conteste*.

La maison à présent, comme savez de reste,  
Au bon monsieur Tartufe appartient sans conteste.  
(MOL., *Tartufe*, act. V, sc. 14, 37.)

**CONTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme on dit *conteuse*.

**CONTIGU, CONTIGLE.** Adj. *Gu* se prononce comme dans *aigu*, en faisant sentir l'*u*. *Gué* dans *contiguë* fait deux syllabes, *contigu-ë*.

**CONTIGUË.** Subst. f. On prononce *contiguï-té* en faisant sonner l'*u* et l'*i* à part.

**CONTINENCE.** Subst. f. Ce substantif n'a point de pluriel.

**CONTINENT, CONTINENTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst., et est peu usité.

**CONTINU, CONTINUE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Étendue continue, travail continu, fièvre continue*. Il ne faut pas confondre ce mot avec l'adjectif *continuuel*. Ce qui est *continu* n'est pas divisé; ce qui est *continuuel* n'est pas interrompu. Une chose est *continue* par la tenue de sa constitution; elle est *continuëlle* par la tenue de sa durée. Il peut y avoir de l'interruption dans ce qui est *continuuel*; ce qui est *continu* n'en souffre point: *Un jeu continuuel, des pluies continues, des querelles continuëlles; une fièvre continue. L'étendue est une quantité continue*.

**CONTINUEL, CONTINUELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Voyez *Continu*.

**CONTINUELLEMENT.** Adv. Il peut se placer entre l'auxiliaire et le participe: *Il a écrit continuellement*, ou *il a continuellement écrit*.

**CONTINUER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe employé neutralement régit tantôt *à*, tantôt *de* devant un infinitif. Il régit *à* lorsqu'il est suivi d'un verbe qui indique une action faite par le sujet avec une intention dirigée vers un but: *Il continuait à lui dire des injures; il continuait à le frapper*. Il continuait à lui

*parler*. Mais quand rien n'indique dans la phrase une intention dirigée vers un but, il faut mettre *de* : *Il continuait de parler, il continuait de marcher, la rivière continue de couler*. Il faut donc dire *il continuait à faire la guerre*, et non pas *il continuait de faire la guerre*. — Selon Marmontel, *continuer à* exprime qu'on fait une chose sans interruption; *continuer de*, qu'on la fait avec interruption, en la reprenant de temps en temps. Voyez *Commencer*.

**CONTINUITÉ.** Subst. f. L'*u* et l'*i* font deux syllabes.

**CONTRACTANT, CONTRACTANTE.** Adj. verbal tiré du *v. contracter*. Il ne se dit qu'au féminin et au pluriel avec *partie* : *Les parties contractantes*. On ne dit pas une *partie contractante*, mais une *des parties contractantes*. Il se met toujours après son subst.

**CONTRACTION** Subst. f. En termes de grammaire, ce mot signifie la réduction de deux syllabes en une. C'est ainsi que nous disons le *mois d'ôut* au lieu du *mois d'août*. *Du* est aussi une contraction pour *de le*; *des* pour *de les*; *au* pour *à le*; *aux* pour *à les*. Voyez *Adjectifs prépositifs*.

**CONTRADICTEUR.** Subst. m. Celui qui contredit. Il n'a point de féminin.

**CONTRADICTION.** Subst. f. L'Académie définit ce mot, action de contredire, opposition aux sentiments et aux discours de quelqu'un; discours par lequel on combat les avis d'un autre. Montesquieu a employé ce mot dans une acception qui n'a aucun rapport à ces définitions : *J'ai étudié son caractère, et j'y ai trouvé des contradictions qu'il m'est impossible de résoudre.* (37<sup>e</sup> lettre persane.)

**CONTRADICTOIRE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Propositions contradictoires, jugement contradictoire*.

**CONTRADICTOIREMENT.** Adv. Dans le langage ordinaire, il se met entre l'auxiliaire et le participe : *Ces deux propositions sont contradictoirement opposées*, et non pas *ont opposées contradictoirement*. Mais en style de palais, il se met après le verbe. On dit *qu'un arrêt a été rendu contradictoirement*, et non pas *a été contradictoirement rendu*.

**CONTRAINDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj.; il se conjugue comme *craindre*. Les dictionnaires disent que ce verbe régit *à* et *de*; mais ils ne nous disent pas dans quels cas l'une de ces prépositions est préférable à l'autre. *A* suppose un but, une tendance, une action. Il faut donc préférer *à* toutes les fois que ces idées sont comprises dans la phrase; et *de* dans tous les autres cas. On ne peut donc pas dire, comme l'Académie, *on le contraignit de faire ou à faire telle chose*, il faut *à faire*: *On le contraignit à marcher, à s'avancer, à se battre*; il s'agit d'une action. Mais on dira *on le contraignit de se taire, de céder, de se tenir en repos, de prendre la fuite*. Cette différence est assez bien marquée dans les deux exemples suivants :

Et combattre des feux contrainsts de se cacher.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 118.)

Faut-il qu'à l'admirer la fureur me contraigne.  
(Volr., *Zaïre*, act. V, sc. 1, 83.)

C'est donc à tort qu'on a trouvé deux fautes dans ces vers de Boileau (sat. X, 500) :

Elle a pour premier point

Exige qu'un époux ne la contraignait point  
À traîner après elle un pompeux équipage,  
Ni surtout de souffrir.

Tout est bien dans ces vers. *On contraignit à traîner*, parce que *traîner* indique une action; *on contraignit de souffrir*, parce que *souffrir* n'a qu'un sens passif.

**CONTRAINTE, CONTRAINTE.** Adj. Il suit ordinairement son subst. : *Un air contraint, des manières contraintes*.

**CONTRAINTÉ.** Subst. f. Ce mot n'a de pluriel qu'en style de jurisprudence. *On emploie la contrainte*, et non pas les *contraintes*. *On use de contrainte*, et non pas de *contraintes*. Cependant Bossuet a dit : *Par ses soins, le mariage deviendra si libre, qu'il n'y aura plus à se plaindre de ses contraintes et de ses inconvénients*. *Contraintes* est pris ici pour diverses sortes de gênes.

**CONTRAIRE.** Adj. des deux genres. Voltaire a dit au singulier un *effort contraire*, pour signifier *des efforts contraires*; et sa pensée est bien rendue.

On saisit, on reprend, par un contraire effort,  
Ce rempart teint de sang, théâtre de la mort.  
(Rac., VI, 253.)

On voit par cet exemple qu'en poésie cet adjectif peut se mettre avant le substantif. Il peut aussi quelquefois le précéder en prose : *Ils faisaient de contraires efforts pour*, etc.

**CONTRARIANT, CONTRARIANTE.** Adj. verbal tiré du *v. contrarier*. Il se dit des personnes et des choses : *Il est contrariant, cette nouvelle est bien contrariante*. Il se met ordinairement après son subst.

**CONTRAVENTION.** Subst. f. Il régit la préposition *à* : *Une contravention aux lois*.

**CONTRE.** Préposition. Jamais en aucun cas on ne doit en écrivant elider le muet de cette préposition. *Contre eux, contre elles*. *Contre* se place ordinairement après le verbe : *Il a parlé contre moi*; mais il peut aussi se placer devant, et même à la tête de la phrase : *C'est contre vous que je veux me battre*. *Contre un tel ennemi le courage est inutile*.

On employait autrefois *contre* adverbiallement et sans régime. On disait *je me suis élevé contre, j'ai parlé contre*. L'Académie dit qu'il s'emploie quelquefois adverbiallement, et elle donne les exemples suivants : *Parler pour et contre; quand on fit cette proposition, tout le monde s'éleva contre. Pour moi, je suis contre. Je n'ai rien à dire contre*. Cette préposition ne se prend plus en ce sens que dans le discours familier, et dans la phrase consacrée *parler pour et contre*.

L'Académie ne dit pas *tenir contre*; cependant c'est une expression très-usitée :

Mes pleurs, belle Ériphile,  
Ne tiendront pas longtemps contre les soins d'Achille.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. III, 14.)

En parlant des choses, on emploie quelquefois *contre* dans le sens d'*après, proche* : *Sa maison est contre la mienne*; mais il n'y a que les gens du peuple qui disent *s'asseoir contre quelqu'un; il a passé contre moi*.

**CONTRE.** Particule inséparable qui se met au commencement de certains mots. Elle conserve le même sens d'opposition qui est propre à la préposition; *contredire, contremander, contrevenir, contrefaire*, imiter contre la vérité. *Contrefait* veut dire quelquefois fait contre les lois ordinaires et les proportions de la nature; *contre-*

*tirer une estampe*, c'est la tirer dans un sens opposé et contraire. Mais dans *contresigner*, *contre* veut seulement dire *auprès*.

Dans tous les substantifs dans la composition desquels entre la préposition *contre*, et où elle est séparée par un trait, le substantif qui la suit prend seul la marque du pluriel : *une contre-allée*, *un contre-amiral*, *une contre-basse*, *une contre-batterie*; *des contre-allées*, *des contre-amiraux*, *des contre-basses*, *des contre-batteries*, etc.

**CONTREDIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *dire*, excepté à la seconde personne du pluriel du présent de l'indicatif, où l'on dit *vous contredisez*, au lieu de *vous contredites*. On dit aussi *contredisez* à l'impératif.

Du temps de Corneille et de Racine, on employait ce verbe neutralement, et l'on disait *contredire à quelqu'un*.

En l'état où je suis, les maux dont je soupire

M'étaient la liberté de te rien contredire.

(CORNEILLE.)

Les dieux ont prononcé; loin de leur contredire,

C'est à vous à passer du côté de l'empire.

(RAC., *Britann.*, act. II, sc. III, 61.)

Bossuet a dit aussi : *Elles ne contredisent point au témoignage extérieur des Écritures*.

Aujourd'hui ce verbe s'emploie toujours activement, et ne prend que le régime direct : *Contredire quelqu'un*, *contredire une proposition*, *se contredire*.

**CONTREDISANT, CONTREDISANTE.** Adj. verbal tiré du v. *contredire*. Il se met après son subst. : *Un esprit contredisant*, *une humeur contredisante*.

**CONTREFAIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *faire*. Voyez ce mot.

**CONTRE-PIED.** Subst. m. Il signifie *ce qui est contraire à*, et ne se dit point au pluriel.

**CONTRE-POIL.** Subst. m. Il signifie le rebours du poil, le sens contraire à celui dont le poil est couché. Il ne se dit point au pluriel.

**CONTRE-SENS.** Subst. m. Vice dans lequel on tombe quand le discours rend une autre pensée que celle qu'on a dans l'esprit, ou que l'auteur qu'on interprète y avait. Ce vice naît toujours d'un défaut de logique, quand on écrit de son propre fonds, ou d'ignorance soit de la matière, soit de la langue, quand on écrit d'après un autre.

Ce défaut est particulier aux traductions; quel que soin que l'on donne à la traduction d'un auteur ancien, il est difficile de n'y faire aucun contre-sens. Les usages, les allusions à des faits particuliers, les différentes acceptions des mots de la langue, et une infinité d'autres circonstances peuvent y donner lieu.

Il y a une autre espèce de *contre-sens*, dont on a moins parlé, et qui est pourtant plus blâmable encore, parce qu'il est, pour ainsi dire, plus incurable; c'est celui que l'on fait en s'écartant du génie et du caractère de son auteur. La traduction ressemble alors à un portrait qui rendrait grossièrement les traits, sans rendre la physionomie, ou en la rendant autre qu'elle n'est, ce qui est encore pis. Par exemple une traduction de Tacite dont le style ne serait point vil et serré, quoique bien écrite d'ailleurs, serait en quelque manière un *contre-sens* perpétuel, et ainsi des autres.

Corneille a dit (*Cid*, 1<sup>re</sup> édition, act. III, sc. vi, 35) :

L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

La construction de cette phrase met nécessairement de niveau *l'amour* et *l'honneur*, et présente l'un et l'autre comme également méprisables : en un mot elle a le même sens que celle-ci :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur n'est qu'un devoir.

Il est certain que ce n'était pas l'intention de Corneille; ainsi ce grand poète a fait un *contre-sens*.

Il faut prendre garde de confondre l'amphibologie et le contre-sens. L'*amphibologie* est dans une phrase qui peut également servir à énoncer plusieurs sens différents, et que rien de ce qui la constitue ne détermine à l'un plutôt qu'à l'autre; le *contre-sens* est dans une phrase qui ne peut avoir qu'un sens, mais qui aurait dû être construite de manière à en avoir un autre.

**CONTREVALATION.** Subst. f. Les deux *l* se prononcent sans qu'on les mouille.

**CONTRÉVENIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Plusieurs grammairiens pensent que, quoique ce verbe soit composé du verbe *venir*, il prend l'auxiliaire *avoir*. L'Académie avait mis dans son édition de 1762 des exemples avec l'auxiliaire *avoir* et l'auxiliaire *être* : *Il prétendait n'avoir point contrecenu*, *n'être point contrecenu à la loi*. Dans son édition de 1798 et dans celle de 1835, elle n'a mis que le premier.

Nous pensons que ce verbe ne prend que l'auxiliaire *avoir*, parce qu'il n'exprime réellement qu'une action.

**CONTRIBUABLE.** Subst. m. *Bua* fait deux syllabes.

**CONTRIBUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Buer* fait deux syllabes : *Contribuer à quelque chose*, *contribuer de ses deniers à la construction d'une église*. — *Contribuer pour l'entretien des routes*.

**CONTRIT, CONTRITE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Un cœur contrit*, *une âme contrite*.

**CONTOVERSÉ, CONTOVERSÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un point controversé*, *une matière controversée*.

**CONTUS, CONTEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une partie contuse*, *un muscle contus*.

**CONVAINCANT, CONVAINCANTE.** Adj. verbal tiré du v. *convaincre*. Il se met toujours après son subst. : *Un argument convaincant*, *une raison convaincante*.

**CONVAINCRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *vaincre*. On dit *convaincre quelqu'un de quelque chose*; le *convaincre par de bonnes raisons*; *se convaincre par l'expérience*, *par ses propres yeux*; *se laisser convaincre à l'évidence*.

**CONVALESCENT, CONVALESCENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une personne convalescente*.

**CONVENABLE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. Ce mot s'emploie absolument ou est suivi de la préposition à : *Faire un mariage convenable*, *faire une dépense convenable à sa fortune*.

**CONVENABLEMENT.** Adv. Il se met avec un régime ou sans régime : *Il rit convenablement à son état*, *il a répondu convenablement*. Dans ces deux cas, il se met après le verbe.

**CONVENIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *venir*. Voyez *Irrégulier*.

Il prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie être convenable : *Cela m'aurait assez convenu*. *Cette*

*marchandise ne lui a pas convenu.* Il prend l'auxiliaire être quand il signifie demeurant d'accord. *Nous sommes convenus de nos faits.*

**CONVENTIONNEL, CONVENTIONNELLE.** Adj. Qui suppose une convention. Il se met après son subst. : *Valeur conventionnelle, bail conventionnel.*

**CONVENTUEL, CONVENTUELLE.** Adj. qui se met après son subst. De ce qui concerne le convent : *Assemblée conventuelle, messe conventuelle.*

**CONVENTUELLEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Ils rient conventuellement.*

**CONVERSATION.** Subst. f. L'Académie le définit, entretien familial. Cette définition n'est pas exacte. Le mot de *conversation* désigne des discours entre gens égaux, ou à peu près égaux, sur toutes les matières que présente le hasard. Il y a cette différence entre *conversation* et *entretien*, que le premier se dit en général de quelque discours mutuel que ce puisse être; au lieu qu'*entretien* se dit d'un discours mutuel qui roule sur quelque objet déterminé. Ainsi, on dit qu'un homme est de bonne conversation, pour dire qu'il parle bien des différents objets sur lesquels on lui donne lieu de parler; on ne dit point qu'il est d'un bon *entretien*. *Entretien* se dit de supérieur à inférieur; on ne dit pas d'un sujet qu'il a eu une conversation avec le roi, on dit qu'il a eu un *entretien*. On se sert aussi du mot d'*entretien* quand le discours roule sur une matière importante. On dit, par exemple, ces deux princes ont eu ensemble un *entretien* sur les moyens de faire la paix entre eux. *Entretien* se dit pour l'ordinaire des conversations imprimées, à moins que le sujet de la conversation ne soit pas sérieux; on dit les *entretiens* de Cicéron sur la nature des dieux. *Dialogue* est propre aux conversations dramatiques, et *colloque* aux conversations polémiques et publiques qui ont pour objet des matières de doctrine, comme le *colloque* de Poissy. Lorsque plusieurs personnes, surtout au nombre de plus de deux, sont rassemblées et parlent entre elles, on dit qu'*elles sont en conversation*, et non pas *en entretien*.

**CONVIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il régit à devant les noms : *Convier à un festin, à une assemblée.* Devant les verbes il régit à ou de. L'Académie dit *convier de faire telle chose, à faire telle chose.* Il doit y avoir quelque différence entre ces deux phrases, et cette différence doit se trouver dans la nature des deux prépositions : *Je convie quelqu'un à se rendre à une assemblée, à s'y trouver;* je lui indique un but, un lieu où je l'invite à se rendre. La préposition à convient bien dans ce cas. Mais si l'invitation n'a pour objet qu'une détermination, qu'un pur acte de la volonté, qui ne suppose pas un but, c'est de qu'il convient d'employer : je ne l'invite pas à venir, à se trouver à un lieu; je le prie de prendre une détermination. Voilà pourquoi je pense que Corneille a très-bien dit (*Cin*, act. V, sc. III, 37) :

Soyons amis, Cinna; c'est moi qui l'en convie.

**CONVOITABLE, CONVOITEUX, CONVOITEUSE.** Adjectifs. L'Académie dit qu'ils vieillissent; elle aurait dû dire qu'ils sont vieux et hors d'usage.

**CONVOYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme employer. Voyez ce mot.

**CONVULSIF, CONVULSIVE.** Adj. Il se met après son subst. : *Mouvement convulsif.*

**COOPÉRATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *coopératrice.*

**COPIEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il a mangé copieusement, il a copieusement bu.*

**COPIEUX, COPIEUSE.** Adj. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Après un copieux repas.*

**COPULATIF, COPULATIVE.** Adj. Terme de grammaire. On appelle *conjonctions copulatives* celles qui ne servent qu'à lier des mots ou des phrases, sans ajouter aucune autre modification. Il y a deux conjonctions copulatives, et *et* et *ni*; elles ne diffèrent entre elles qu'en ce que la liaison que l'une exprime tombe purement sur les choses pour les joindre; au lieu que la liaison exprimée par l'autre tombe directement sur la négation attribuée aux choses, et la leur rend commune.

**COQ.** Subst. m. On prononce le *q*, excepté dans *coq d'Inde.*

**COQ-À-L'ÂNE.** Subst. m. Ce mot signifiant un discours sans suite, sans liaison, lorsqu'on le met au pluriel, la pluralité ne peut tomber que sur le mot *discours* qui est sous-entendu, et nullement sur les mots *coq* ou *âne*. On dit donc au pluriel *des coq-à-l'âne.*

**COQUET, COQUETTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une femme coquette, une humeur coquette; cette coquette humeur.* Voyez *Adjectif.*

**COR.** Subst. m. *A cor et à cris.* Il y a certains gallicismes, surtout parmi nos locutions proverbiales, où la moindre inversion devient une faute de langue même en vers. Ainsi l'on n'a pas le droit de dire *par vauz et par monts*, comme La Fontaine, *vauz* n'étant français que dans cette acception et ce tour, *par monts et par vauz*, ni à *cris et à cor*, comme Marot :

Lors eux, cuidant que fusse en grand crédit,  
M'ont appelé monsieur à cris et cor.

(CH. NODIER, *Examen critique des dict.*)

**CORAIL.** Subst. m. Il fait au pluriel *coraux*, qui se dit en parlant d'une collection de pièces de corail : *Ce naturaliste a de beaux coraux.* (*Dict. de l'Acad.*)

**CORDIAL, CORDIALE.** Adj. On peut le mettre avant son substantif lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Je fus touché de cette cordiale amitié.* Voyez *Adjectif.*

Dans le sens propre, il fait *cordiaux* au pluriel masculin : *Des remèdes cordiaux.*

**CORDIALEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe. On ne dit pas *il m'a cordialement parlé*, mais *il m'a parlé cordialement*. Madame de Sévigné disait que *cordialement* était un mot de sa grand-mère. Il paraît qu'il a raieuni.

**CORIACE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *L'âne coriace.*

**CORNU, CORNUE.** Adj. L'Académie dit *une pièce de terre cornue, un pain cornu.* Voltaire a dit des *montagnes cornues* (*Épître* XXVI, 4) :

Du fond de cet antre pierreux,  
Entre deux montagnes cornues, etc.

Cet adj. suit toujours son subst.

**COROLLAIRE.** Subst. m. On prononce les deux *l* sans les moullier.

**CORPOREL, CORPORELLE.** Adj. Qui appartient au corps, qui concerne le corps. Il se met après son

subst. : *Plaisir corporel, peine corporelle, punition corporelle.*

**CORPORELLEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe. *Il a été puni corporellement, et non pas il a été corporellement puni.*

**CORPS.** Subst. m. Devant une consonne on prononce *cor*; devant une voyelle on prononce *cors* en faisant sentir le *s*. On demande comment il faut écrire au pluriel les substantifs composés *corps-de-bâtiment, corps-de-garde, corps-de-logis*. D'après les règles que nous avons données au mot *Composé*, il n'y a que les substantifs *corps* qui puissent prendre ici le pluriel; les autres mots doivent rester comme ils seraient s'il n'y avait point de composition. Ainsi il faut dire *des corps-de-bâtiment, des corps-de-garde, des corps-de-logis*.

**CORRECT, CORRECTE.** Adj. Féraud dit qu'on prononce *korék* au masculin. Il nous semble que le *t* se fait sentir au masculin comme au féminin. Il se met toujours après son subst. : *Un style correct, une phrase correcte.*

**CORRECTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Dessiner correctement, écrire correctement; cela est correctement dessiné, correctement écrit.*

**CORRECTION.** Subst. f. On appelle *correction* une figure de rhétorique qui consiste à corriger ou à expliquer une expression, une pensée qui est déjà avancée. Cette figure est très-propre à fixer ou à réveiller l'attention des auditeurs ou des lecteurs. Voici un exemple de correction : *Non, je ne puis plus vivre dans cette incertitude. Que dis-je? hélas! Je ne suis que trop certain que mon père n'est plus; je vais chercher son ombre jusque dans les enfers.* (Fénel., *Téléme.*, liv. XVIII, t. II, p. 203.)

**CORRECTIONNEL, CORRECTIONNELLE.** Adj. Il se met après son subst. : *Juridiction correctionnelle, tribunal correctionnel.*

**CORRÉLATIF, CORRÉLATIVE.** Adj. qui suit son subst. Terme de grammaire. Ce terme désigne, de deux choses qui ont rapport entre elles, et qu'on considère par ce rapport, celle qui n'est pas présente à l'esprit, ou dont on ne fait pas premièrement ou spécialement mention, soit dans le discours, soit dans un écrit. Par exemple, si je pense, je parle ou j'écris de l'homme comme *père*, l'homme considéré comme  *fils* sera son corrélatif; si je pense, je parle ou j'écris de l'homme comme  *fils*, l'homme considéré comme *père* sera son corrélatif. — *Corrélatif* se prend aussi dans un autre sens, comme quand on dit *rienx et jeune sont des corrélatifs*. Alors *corrélatif* est appliqué aux deux objets de la corrélation, et l'on assure qu'ils ont entre eux cette espèce de rapport, sans avoir l'un plus présent à l'esprit que l'autre.

**CORRESPONDANT, CORRESPONDANTE.** Adj. verbal tiré du *v. correspondre*. Il se met toujours après son subst. : *Deux idées, deux mots, deux objets correspondants.*

**CORRIGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*, et afin qu'il la conserve dans les temps où il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, il faut mettre un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je corrigeais, corrigeons, et non pas corrigais, corrigons. Se corriger* régit la préposition de : *Se corriger de ses défauts.*

**CORRIGIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que négativement : *Cet homme n'est pas corrigible, et ne se met qu'après son subst.* On dit plus ordinairement *incorrigible* : *C'est un homme incorrigible.*

**CORROSIF, CORROSIVE.** Adj. Il se met après son subst. : *Humeur corrosive, du sublimé corrosif.*

**CORROYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y de l'infinitif, excepté devant un *e* muet : *Je corroie, tu corroies, il corroie; ils corroient, je corroierai, tu corroieras; il corroiera, etc.*

**COTIGNAC.** Subst. m. L'Académie dit qu'on ne prononce pas le *c* final; je crois qu'elle se trompe. Je n'ai jamais entendu dire du *cotigna*. Il paraît que Féraud, Gattel, Boiste et Catineau pensent comme moi; car aucun d'eux n'a recueilli cette remarque de l'Académie. Mais la *Grammaire des Grammaires* tient pour *cotigna*. — « Ce mot n'étant pas très-usité, il n'est pas étonnant que la prononciation en soit incertaine; l'usage, pour ainsi dire, n'existe pas. Si l'analogie devait nous guider, nous serions assez porté à prendre pour type *cognac*; mais il vaut mieux se soumettre à l'Académie. » (Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 38.)

**COTILLON.** Subst. m. On mouille les l.

**COTON.** Subst. m. Ce n'est point figurément, comme le dit l'Académie, que *coton* se dit du poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes garçons. Ce mot se dit par extension : *On voit déjà un léger coton sur ses joues.*

Vainement sur votre menton  
La main de l'aimable jeunesse  
N'a mis encor que son coton, etc.  
(VOLTAIRE, *Epttre* XLII, 10.)

**COTOYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Aller côte à côte de quelqu'un. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y de l'infinitif excepté devant un *e* muet : *Je cotoie, tu cotoies, il cotoie, ils cotoient, je cotoierai, je cotoierais, etc.*

**COUCHANT.** Adj. verbal tiré du *v. coucher*. Il ne se dit que dans ces deux phrases où il suit son subst. : *Chien couchant, soleil couchant.*

**COCNE.** Subst. f. Dans le style poétique, il se dit non-seulement du lit où l'on se met pour dormir, mais aussi du lit sur lequel les anciens se plaçaient pour prendre leurs repas.

Alors, environné d'une assemblée immense,  
De la couche élevée où siège le héros...  
(DELILLE, *Énéide*, II, 2.)

**COUCHER.** V. a. et pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. Quelques personnes disent *aller coucher, pour aller se coucher; allons coucher, pour allons nous coucher*; ce sont des expressions vicieuses. — Regnard a fait cette faute dans *le Joueur* (act. II, sc. iv, 42) :

... et va coucher sans bruit.

Il faut dire et *va se coucher*. — Racine donne à ce verbe pris neutralement le verbe *être* pour auxiliaire (*Plaideurs*, act. I, sc. I, 24) :

Il y serait couché sans manger et sans boire.

Il y serait couché n'est pas français, dit d'Olivet, pour signifier *il y aurait passé la nuit Voyez Auxiliaire.*

**COUCHER.** Subst. m. Ce mot ne se met point au pluriel, excepté en astronomie. Les astronomes distinguent trois *couchers* des étoiles : le cosmique, l'achronique et l'héliacque.

**COU-DE-PIED.** Subst. m. Quelques personnes écrivent *coude-pied*. C'est une faute. Le pied

n'a point de coude. La partie supérieure du pied de l'homme se nommait autrefois *col-de-pied*, qu'on prononce et qu'on écrit aujourd'hui *cou-de-pied*. — « Nous avons probablement tiré cette expression, dit M. Balin, de l'italien *collo del piede*, non parce que *collo* signifie *cou*, mais parce qu'il signifiait autrefois *la partie la plus haute de la montagne, colline, cime*. On trouve à peu près la même signification en latin, car *collum montis* signifie *le penchant de la montagne*. Et en effet, ce que nous appelons le *cou-de-pied* est bien la *partie la plus élevée, le penchant du pied*. » (*Manuel des amateurs de la langue française*, 1<sup>re</sup> année, p. 131 et 24.)

**COUDRE.** V. a. et irrég. de la 5<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue.

**Indicatif.** — *Présent.* Je couds, tu couds, il coud; nous cousons, vous cousez, ils cousent. — *Imparfait.* Je cousais, tu cousais, il cousait; nous cousions, vous cousiez, ils cousaient. — *Passé simple.* Je cousis, tu cousis, il coust; nous cousimes, vous cousites, ils couisrent. Quelques-uns disent *Je cousus*. — *Futur.* Je coudrai, tu coudras, il coudra; nous coudrons, vous coudrez, ils coudront.

**Conditionnel.** — *Présent.* Je coudrais, tu coudras, il coudrat; nous coudrions, vous coudreriez, ils coudraient.

**Impératif.** — *Présent.* Couds, qu'il couse; cousons, cousez, qu'ils cousent.

**Subjonctif.** *Présent.* Que je couse, que tu couses, qu'il couse; que nous cousions, que vous cousiez, qu'ils cousent. — *Imparfait.* Que je coussisse, que tu coussisses, qu'il coust; que nous coussissions, que vous coussissiez, qu'ils coussissent. Condillac dit *que je coussusse*.

**Participe.** — *Présent.* Cousant. — *Passé.* Cousu, cousue.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

**COULAMMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Cela est écrit coulamment*.

**COULANT, COULANTE.** Adj. Il se met après son subst. : *Ruisseau coulant, style coulant, vers coulant*.

**COULANT.** Subst. m. C'est, selon l'Académie, un diamant ou une pierre précieuse que les femmes portent pour ornement à leur cou, et qui est enfilé à un cordon de soie, en sorte qu'on le peut hausser et baisser. On a remarqué, au sujet de cette définition, que le coulant d'un collier en est la partie au moyen de laquelle on peut le resserrer ou le relâcher à volonté. Il y a des coulants de diamants et d'autres pierres précieuses; il y en a d'or, d'argent, de cuivre, etc.

**COULER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire l'a employé dans un sens qui ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Henri voit ces beaux lieux, et soudain à leur vue  
Sent couler dans son âme une joie inconnue.  
(*Henr.*, VII, 232.)

**COULEUR.** Subst. f. On dit un beau *couleur de feu*; le *couleur de rose*, d'or, d'eau, de chair, de citron, etc. C'est ainsi qu'il faut parler et écrire, et c'est ainsi qu'on parle en effet depuis plus d'un siècle.

Ceux qui disent, conformément à l'usage, le *couleur de feu*, un beau *couleur d'or*, etc., et qui en donnent pour raison que le mot *couleur* est pris alors au masculin, se trompent dans cette prétendue exception, aussi bien que ceux

qui veulent qu'il y ait ici quelque substantif masculin sous-entendu, tel que *ruban, habit, etc.*, comme si l'on disait un *ruban couleur de feu*, un *habit couleur de rose*; car si l'on y veut faire attention, on verra que le mot *couleur* est toujours féminin par lui-même; mais *couleur de feu*, *couleur de rose*, sont des expressions absolues qui ne font qu'un seul mot, comme *rouge, jaune, vert*, et tous les autres noms abstraits de couleur, qui sont toujours masculins.

Sur quoi il faut remarquer :

1<sup>o</sup> Que tous ces mots composés expriment des teintes de couleurs primitives absolues, et que ces teintes ou ces nuances n'ayant point de mot propre, sont exprimées d'après les corps colorés qui en font le sujet, par l'addition du mot *couleur*, *couleur de rose*, *couleur d'or*, etc.; ou plus brièvement, comme *orange, violet, gris-de-lin, feuille-morte*, d'après la couleur des oranges, des violettes, de la fleur du lin, des feuilles mortes. Or, ceux-ci étant visiblement masculins, même lorsque le sujet de comparaison est féminin, comme dans *feuille-morte*, ni plus, ni moins que dans *gris-de-lin*, selon l'analogie générale des noms absolus de couleur, la même analogie demande que les composés, *couleur de rose*, *couleur de chair*, etc., soient aussi masculins.

2<sup>o</sup> On dit le *rouge, le vert, le bleu*; et un *rouge brun*, un *rouge tirant sur le jaune*, un *vert d'o-livire*, et par la même raison un *couleur d'or*, un *couleur de rose*; et le mot de couleur n'est pas plus masculin dans ces derniers que celui de *feuille* dans *feuille-morte*. Quoiqu'on dise un beau *feuille-morte*, c'est le mot composé pris en entier qui est masculin, et non sa partie composante, *couleur* ou *feuille*.

3<sup>o</sup> Lorsque le mot générique de *couleur* est suivi, en tant que tel, d'un autre qui désigne l'espèce, il demeure substantif féminin; et cet autre devient son adjectif, comme la *couleur verte, blanche, noire*, etc. C'est donc mal parler de dire, la *couleur de cerise*, la *couleur de feu*, de *rose*, etc., par la raison que le mot substantif *couleur* régit alors l'article. Il faudrait dire la *couleur des cerises*, ou de la *cerise*, la *couleur du feu*, celle de la *rose*, etc., comme on le dit en effet dans bien des occasions.

4<sup>o</sup> On voit par là combien la remarque de ceux qui ne voudraient appliquer l'expression dont il s'agit qu'aux habits et aux rubans, ou qui pensent que ces mots y sont toujours sous-entendus, est futile et mal fondée. « *Tous marchands merciers de Paris*, dit Richelet dans la première édition de son dictionnaire, imprimée à Genève en 1689, font souvent le mot de couleur masculin, en parlant de leurs rubans. Ils disent, nous avons du beau couleur de feu, *roulez-vous* du couleur de feu? *Les habiles gens que j'ai consultés là-dessus condamnent ces façons de parler. Ils croient qu'il faut dire et écrire, nous avons du beau ruban couleur de feu, roulez-vous* du ruban couleur de feu? *j'en ai du fort beau*. » D'où je conclus seulement que l'usage a changé et s'est déclaré en faveur des marchands, ou que Richelet et les habiles gens qu'il avait consultés se trompaient, et ne pensaient pas bien en cette occasion à l'analogie du langage. Ce serait, si je ne me trompe, un scrupule vain et puéril de ne vouloir employer les mots de *couleur de feu, couleur de rose*, au masculin, qu'en parlant d'habits ou de rubans, et de faire difficulté de dire, par exemple : *Le couleur de feu dominait dans*

*l'aurore boréale qui parut hier au soir. Le couleur de rose, le couleur de chair et le couleur d'eau sont du nombre des couleurs que les peintres appellent légères, pour les distinguer de celles qu'ils nomment pesantes, terrestres* (Article de M. de Mairon, approuvé par l'Académie française.)

**Coup.** Subst. m. Le *p* ne se prononce que devant une voyelle. *Coup* se dit des actions humaines.

Cet ouvrage, madame, est un coup d'Agrippine.  
(Rac., Britan., act. V, sc. 1, 31.)

Non, non, Britannicus est mort empoisonné;  
Narcisse a fait le coup, vous l'avez ordonné.  
*Idem*, act. V, sc. vt, 10.

Voltaire a critiqué les vers suivants de Corneille et de Racine :

Madame, encore un coup, cet homme est-il à vous ?  
(Coxn., Nicom., act. I, sc. II, 84.)

Madame, encore un coup, qu'en peut-il arriver ?  
Rac., Bérén., act. III, sc. III, 55.)

Encore un coup, allons, il n'y faut plus penser.  
*Idem*, act. II, sc. II, 212.)

**Encore un coup** est une façon de parler trop familière et presque basse, dont Racine faisait trop souvent usage. (*Remarques sur la Bérénice de Racine.*)

Il a dit aussi dans ses *Remarques sur le Cid* (act. II, sc. II, 13), que *coup d'essai, coup de maître*, sont des termes familiers qu'on ne doit jamais employer dans le tragique.

On dit adverbiallement *coup sur coup, tout d'un coup, tout à coup*. Ces trois expressions ne signifient pas la même chose. *Coup sur coup* se dit de ce qui se fait successivement, mais sans interruption : *Ils sont arrivés coup sur coup; tout d'un coup*, de ce qui se fait en même temps : *Ils ont résolu de partir tout d'un coup; tout à coup*, de ce qui se fait soudainement et comme à l'improviste : *Ils ont disparu tout à coup*.

**COUPABLE.** Adj. des deux genres. L'Académie ne le dit que des personnes; cependant, au figuré, il se dit aussi des choses : *Sa main coupable, sa tête coupable*.

La justice, fuyant nos coupables climats,  
Sous le chaume innocent porta ses derniers pas.  
(Dellil., Géorg., II, 569.)

**Coupable** se dit quelquefois absolument : *Il est coupable*; et quelquefois il régit la préposition *de* : *Il est coupable de ce crime*.

Cet adj., au figuré, peut se mettre avant son subst., même en prose : *Cette coupable démarche*.

J'en ai trop prolongé la coupable durée.  
(Rac., Phéd., act. I, sc. III, 65.)

**COUPE.** Subst. f. On voit dans plusieurs épîtres de Marot, dit La Harpe, que Forcille lui avait appris que l'enjambement, qui est par lui-même vicieux dans l'hexamètre, à moins qu'il n'ait une intention marquée et un effet particulier, non-seulement sied très-bien aux vers de cinq pieds, mais même produit une beauté rythmique, en arrêtant le sens, ou suspendant la phrase à l'hémistiche :

Bref, le vilain ne s'en voulut aller  
Pour si petit. . . .

Finalment de ma chambre il s'en va  
Droit à l'étable. . . .  
(Épître I, 24, 31.)

Cette coupe est très-gracieuse dans cette espèce de vers, pourvu qu'on ne la prodigue pas trop; car on ne saurait trop redire à ceux qui sont toujours prêts à abuser de tout, que l'excès des meilleures choses est un mal, et que l'emploi fréquent des mêmes beautés devient affectation et monotonie. Voyez le commencement de l'épître de Voltaire sur la calomnie (*Épître XXXV*) :

Écoutez-moi, respectable Émilie :  
Vous êtes belle : ainsi doncela moitie  
Du genre humain sera votre ennemie ;  
Vous possédez un sublime génie :  
On vous craindra ; votre simple amitié  
Est confiante, et vous serez trahie.

Ces vers sont parfaitement coupés; mais si tous les vers de la pièce étaient de même, cela serait insupportable. (La Harpe, *Cours de Littérature*, 2<sup>e</sup> part., liv. I, chap. 1, t. IV, p. 75.)

On appelle *coupe des phrases* ou *coupe du style* la manière de composer le discours de phrases plus ou moins longues, suivant la nature des idées. Voici ce que dit Condillac sur cette partie du style.

La liaison des idées, si on sait la consulter, doit naturellement varier la coupe des phrases et les renfermer chacune dans de justes proportions. Les unes seront simples, les autres composées, et plusieurs formées de deux membres, de trois ou davantage. La raison en est que toutes les parties d'un discours ne sauraient être susceptibles d'un même nombre d'accessoires. Tantôt les idées, pour se lier, veulent être construites ensemble; d'autres fois elles ne veulent que se suivre; il suffit de savoir faire ce discernement. Le vrai moyen d'écrire d'une manière obscure, c'est de ne faire qu'une phrase ou il en faut plusieurs, ou d'en faire plusieurs où il n'en faut qu'une. Si deux idées doivent se modifier, il faut les réunir; si elles ne doivent pas se modifier, il faut les séparer.

*Ce même Dieu qui a fait l'enchaînement de l'univers, et qui, tout-puissant par lui-même, a voulu, pour établir l'ordre, que les parties d'un si grand tout dépendissent les unes des autres; ce même Dieu a voulu aussi que le cours des choses humaines eût sa suite et ses proportions : je veux dire que les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés; et qu'à la réserve de certains coups extraordinaires où Dieu voulait que sa main parût toute seule, il n'est point arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédents.* (Bossuet, *Disc. sur l'hist. univers.*, 3<sup>e</sup> part., ch. II, p. 411.)

On voit que tout le premier membre de la période de Bossuet est destiné à modifier l'idée de Dieu; et cela doit être, parce que c'est comme ordonnateur de l'univers que Dieu a marqué aux choses humaines leur suite et leurs proportions. L'unique objet de Bossuet est d'expliquer comment il n'arrive rien qui n'ait ses causes dans les siècles précédents. En rassemblant dans une période toutes les idées qui concourent au développement de sa pensée, il forme un tout dont les parties se lient sans se confondre.

Bossuet connaissait parfaitement la coupe du style. Quelquefois il va rapidement par une suite de phrases très-courtes; d'autres fois ses périodes

sont d'une grande page, et elles ne sont pas trop longues, parce que tous les membres en sont distincts et sans embarras; soit qu'il en accumule les idées, soit qu'il les sépare, il a toujours le style de la chose. Il va me fournir un exemple d'une autre espèce.

*Les Egyptiens sont les premiers où l'on ait eu les règles du gouvernement. Cette nation grave et sérieuse connut d'abord la vraie fin de la politique, qui est de rendre la vie commode et les peuples heureux. La température toujours uniforme du pays y faisoit les esprits solides et constants. Comme la vertu est le fondement de toute société, ils l'ont soigneusement cultivée. Leur principale vertu a été la reconnaissance; et la gloire qu'on leur a donnée d'être les plus reconnaissants de tous les hommes, fait voir qu'ils étaient les plus sociables. (Discours sur l'Hist. univ. 3<sup>e</sup> part., chap. III, p. 416.)*

Ce passage est formé de plusieurs assertions qui veulent chacune être énoncées séparément; et ce serait leur faire violence que de les réunir dans une seule période. La règle générale pour les périodes, c'est que plusieurs idées ne sauraient se réunir en une idée principale pour former un tout dans une proportion exacte, qu'elles ne produisent naturellement des membres distingués par des repos marqués.

Je ne m'arrêterai point à distinguer les périodes suivant le nombre de leurs membres. La règle est la même pour toutes : les parties en seront toujours dans de justes proportions, si le principe de la liaison des idées est bien observé.

Mais il y a des écrivains qui, affectant le style périodique, confondent les longues phrases avec les périodes. Leurs phrases sont d'une longueur insupportable; on croit qu'elles vont finir, et elles recommencent sans permettre le plus léger repos : il n'y a ni unité ni proportion, et il faut une application bien soutenue pour n'en rien laisser échapper. Pelisson, tout estime qu'il est, va m'en fournir un exemple; il en est plein.

*Les blessures étaient plus mortelles pour les Mauves; car ils se contentaient de les laver dans l'eau de la mer. et disaient, par une manière de proverbe ou de centon de leur pays, que Dieu, qui les leur avait données, les leur ôterait. Cela toutefois moins par le mépris que par l'ignorance des remèdes; car ils estimaient au dernier point un renégat, leur unique chirurgien, à qui, par une politique bizarre, à chaque blessé de conséquence qui mourait entre ses mains, ils donnoient un certain nombre de coups de bâton, pour le châtier plus ou moins, suivant l'importance du mort, puis autant de pièces de huit réales pour le consoler, et l'exhorter à mieux faire à l'avenir.*

Ce n'est pas là une période que fait Pelisson; ce sont plusieurs phrases qu'il ajoute les unes aux autres, et qu'il lie mal. Voilà où l'on tombe lorsqu'on veut lier ensemble des phrases qui ne se lient pas naturellement. Il serait mieux de les séparer par des repos.

Il y a des écrivains qui s'occupent à entremêler les phrases longues et les phrases courtes; mais l'esprit qui s'arrête à ce petit mécanisme n'est pas capable de se porter sur le fond des choses. Si l'on considère que les pensées qui forment le tissu du discours n'ont pas chacune le même nombre d'accessoires, on jugera que les phrases seront naturellement inégales, toutes les

fois qu'on les aura rendues avec les accessoires qui leur sont propres.

**COURÉ, COURÉE.** Adj. et participe. On appelle *style coupé* un style dont les phrases sont courtes et peu liées. Il est opposé au style périodique. Chaque pensée a son étendue, chaque image son caractère, chaque mouvement de l'âme son degré de force et de rapidité. Tantôt la pensée demande le développement de la période; tantôt les traits de lumière dont l'esprit est frappé sont comme autant d'éclairs qui se succèdent rapidement : le style coupé est propre à les peindre. Ce style convient encore mieux aux mouvements impétueux de l'âme; c'est le langage du pathétique véhément et passionné; et, quoique le style périodique ait plus d'impulsion à raison de sa masse, le style coupé ne laisse pas d'avoir quelquefois autant et plus de vitesse. Voyez *Coupe, Style*.

**COUPE-GORGE.** On dit au pluriel des *coupe-gorge*. Dans cette expression, il y a ellipse; c'est comme si l'on disoit des lieux ou l'on coupe la gorge. La pluralité ne tombe donc pas sur *gorge*, mais sur *lieux*. Quant au mot *coupe*, c'est un verbe qui ne peut prendre la marque du pluriel particulière au nom.

**COUPE-JARRET.** Subst. m. L'Académie écrit au pluriel des *coupe-jarrets*. La pluralité doit tomber ici sur le mot sous-entendu *hommes*, des hommes qui coupent les jarrets; et l'on devrait écrire au singulier *un coupe-jarret*. Mais puisque l'usage veut que l'on écrive au singulier *un coupe-jarret*, il faut écrire au pluriel des *coupe-jarret*, car il s'agit ici de plusieurs hommes, et non pas de plusieurs jarrets. Voyez *Composé*.

**COUPLE.** Subst. Il est masculin lorsqu'il se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage, ou seulement envisagées comme pouvant former cette union : *Un couple d'amants, un couple d'époux. Voilà un beau couple.* — L'Académie admet encore le masculin pour désigner deux êtres animés unis par la volonté, par un sentiment, ou par toute autre cause qui les rend propres à agir de concert : *Un couple d'amis, un couple de fripons, un beau couple de chiens.* — Il est aussi masculin lorsqu'on l'applique à des animaux que l'on a accouplés : *un couple de pigeons.* *Couple* est féminin quand il est employé pour signifier deux choses quelconques d'une même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement. On s'en sert même en ce sens en parlant des animaux, lorsqu'on ne les envisage que par le nombre : *une couple de bœufs; une couple de boîtes de confitures.* Quand deux choses vont nécessairement ensemble, on dit *une paire; une paire de gants.* Delille ne s'est point asservi à cette règle dans les vers suivans (*Énéide*, V, 551) :

Il dit, et de ses mains fait tomber sur le sable  
De cestes menaçans un couple épouvantable.

Il aurait dû dire *une paire*; mais *une paire* n'entre point dans le style noble. Il y aurait trop de sévérité à trouver cette expression mauvaise en poésie.

\* **COUPLETEUR, \* COUPLÉTIER.** Substantifs masculins. On disoit il y a quelque temps *coupleteur* au lieu de *chansonnier*. On dit aujourd'hui *coupletier*, dans un sens de dénigrement, qui signifie les auteurs qui font les couplets des vaudevilles,

ou qui ne sont connus que par des chansons médiocres ou mauvaises.

**COUPLÉTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit que ce verbe signifie *faire une chanson, faire des couplets contre quelqu'un*. On dit *chansonnier*.

**COUR.** Subst. f. *Faire la cour*.

Je le sais, ma princesse, et qu'il vous *fait la cour*.  
(CORN., Nicom., act. I, sc. 1, 18.)

*Faire la cour*, dans cette acception, est banni du style tragique. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

**COURAGE.** Subst. m. On dit sans article *donner courage; perdre, reprendre courage*.

Ton courage était bon, ton devoir l'a trahi.  
(CORN., Pol., act. I, sc. IV, 68.)

On dit bien dans le style familier, *tu as bon courage*, mais non pas, *ton courage est bon*. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

**COURAGE**, dans le sens d'homme courageux, prend un pluriel: *Les grands courages ne se laissent point abattre par l'adversité*. (Acad.)

Corneille a dit (*Cin.*, act. I, sc. III, 65) :

Vous dirai-je les noms de ces grands personnages,  
Dont j'ai dépeint les morts pour aiguïr les *courages* ?

Dans le temps de Corneille, dit Voltaire, on disait les *courages* pour les *esprits*; on peut même encore se servir du mot *courages* en ce sens.

**COURAGEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est défendu couragement*, ou *il s'est couragement défendu*.

**COURAGEUX**, **COURAGEUSE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst., même en prose: *Une courageuse ardeur, un courageux dévouement*.

**COURAGEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe. On dit *cela est écrit couramment*, et non pas *cela est couramment écrit*.

**COURANT**, ANTE. Adj. verbal tiré du v. *courir*. Il se met toujours après son subst.: *Un ruisseau courant; l'intérêt courant*.

**COURBER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Se courber devant quelqu'un* signifie lui donner des marques de soumission, de respect :

L'insolent devant moi ne se courba jamais.  
(Rac., *Esth.*, act. III, sc. 1, 52.)

**COURIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj.

Indicatif. — *Présent*. Je cours, tu cours, il court; nous courons, vous courez, ils courent. — *Imparfait*. Je courais, tu courais, il courait; nous courions, vous couriez, ils couraient. — *Passé simple*. Je courus, tu courus, il courut; nous courûmes, vous courûtes, ils coururent. — *Futur*. Je courrai, tu courras, il courra; nous courrons, vous courrez, ils courront.

Conditionnel. — *Présent*. Je courrais, tu courrais, il courrait; nous courrions, vous courriez, ils courraient.

Impératif. — *Présent*. Cours, qu'il coure; courons, courez, qu'ils courent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je coure, que tu courres, qu'il coure; que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent. — *Imparfait*. Que je courusse, que tu courusses, qu'il courût; que

nous courussions, que vous courussiez, qu'ils courussent.

Participe. — *Présent*. Courant. — *Passé*. Couru, courue.

*Courir*, exprimant une action, prend l'auxiliaire *avoir*. Il ne prend l'auxiliaire *être* que dans un sens passif, lorsqu'il signifie *être suivi, être recherché*: *Ce prédicateur est fort couru*.

On pourrait croire que le verbe *courir* prend pour auxiliaires le verbe *avoir* et le verbe *être*, quand on lit ces vers de Racine (*Bérén.*, act. II, sc. 1, 2) :

J'ai couru chez la reine;  
Dans son appartement ce prince avait paru.  
Il en était sorti lorsque j'y suis couru.

D'Olivet a repris avec raison *je suis couru*. Il n'y a pas ici, comme dans le verbe *partir* et plusieurs autres, deux idées distinctes, une action et un état; c'est uniquement une action; il faut toujours l'auxiliaire *avoir*.

Dans le sens actif, ce verbe s'emploie pour *parcourir*: *J'ai couru toute la ville pour vous trouver, je cours tout le sraïl*. (Montesquieu, 7<sup>e</sup> lettre persane.)

**COURONNE.** Subst. f.

Remettez en ses mains, trône, sceptre, couronne.  
(CORN., *Pompé*, act. II, sc. IV, 57.)

Ce ne sont pas trois choses différentes; c'est la même idée sous trois diverses figures. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

**COURONNÉ**, **COURONNÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst., et qui régit souvent la préposition *de*: *Un prince couronné. Couronné de lauriers, couronné de roses*.

**COURONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit :

Il va sur tant d'États couronner Bérénice.  
(*Bérén.*, act. I, sc. IV, 39.)

*Couronner quelqu'un sur des États* n'est supposable ni en vers, ni en prose.

**COURRIER.** Subst. m. L'Académie dit qu'on l'emploie en parlant de celui qui court la poste pour porter des dépêches. Féraud observe qu'elle aurait dû ajouter *à cheval*, car chaque homme qui court la poste en chaise n'est pas un courrier. — Il y a des courriers à cheval et en chaise: *Le courrier de la malle*.

**COURROUCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit de la mer qu'elle *se courrouce*, qu'elle est *courroucée*. Delille a dit *courroucer les eaux pour courroucer la mer* :

Lorsqu'un astre funeste,  
Déchaînant la tempête et courrouçant les eaux,  
Parmi d'affreux rochers a jeté nos vaisseaux.  
(*Énéid.*, I, 742.)

**COURROUX.** Subst. m. Autrefois on employait ce mot au pluriel, et les poètes s'en trouvaient bien. Aujourd'hui il ne s'emploie plus qu'au singulier :

Poursuivez, s'il se peut, un courroux légitime.  
(Rac., *Baj.*, act. V, sc. IV, 90.)

On dit *suivre le courroux*, et *poursuivre la vengeance*. La raison en est simple. *Suivre le courroux*, c'est se laisser mener par lui; *poursuivre la vengeance*, c'est courir après pour la trouver. Telle est la différence de ces deux termes, au fi-

guré comme au propre. (La Harpe, *Cours de littérature*.)

L'Académie explique ce mot par colère. Mais il y a de la différence entre l'un et l'autre. La *colère* est une passion intérieure et plus durable. La *colère*, qui se cache quelquefois; le *courroux* suppose quelque chose qui tient de la supériorité, et qui respire hautement la vengeance ou la punition. Le cœur est réellement piqué dans la *colère*; souvent le *courroux* n'a d'autre motif que la vanité.

COURS. Subst. m. Racine l'a employé figurément (*Iphig.*, act. I, sc. 1, 69) :

Ulysse, en apparence, approuvant mes discours,  
De ce premier torrent laissa passer le cours.

COURT, COURTE. Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On ne dit pas *court habit*, *courts cheveux*, *court cou*; mais on dit *courte queue*, *courte réprimande*, *courte prière*; etc. Voyez *Adjectif*.

Cet adjectif se prend souvent adverbialement : *Cette femme demeura court*, *couper les cheveux court*.

COURT-BOUILLON. Subst. m. On mouille les I. Comme il signifie une manière d'apprêter le poisson, il ne peut avoir de pluriel. On dit une *carpe au court-bouillon*, et des *carpes au court-bouillon*; comme on dit un *poulet à la broche*, et des *poulets à la broche*.

COURTE-BOITE. Subst. m. Il ne s'agit point ici de *boîtes*, mais de certains hommes très-petits, qu'on désigne par le nom de *courte-botte*. La pluralité ne doit donc pas tomber sur *boîte*, mais sur *homme*, qui est sous-entendu : *Des courte-botte*.

COURTE-POINTE. Subst. f. On devrait dire *contre-pointe*, comme on dit *contre-pointer*; et on le disait autrefois. Il signifie proprement une sorte de couverture où les *pointes* ou *points* sont piqués les uns *contre* les autres. Quand on écrivait *contre-pointe* au singulier, on écrivait *contre-pointes* au pluriel. Mais l'usage ayant changé la préposition *contre* en un adjectif *courte*, cet adjectif doit prendre comme son substantif la marque du pluriel, et l'on doit écrire des *courtes-pointes*.

COUTANT. Adj. verbal tiré du verbe *coûter*. Il n'a point de féminin : *Le prix coûtant*.

COUTEAU. Subst. m. Féraud dit que ce mot ne peut être employé dans le style noble, et blâme la phrase suivante de Bossuet : *Ainsi deux mauvaises sectes seront percées du même coup, et à travers du socinien, le calviniste portera le couteau jusque dans son propre sein*.

Féraud veut que dans le style noble on dise *glaive*. Mais *glaive* ne signifie pas la même chose que *couteau*. On dira bien le *glaive de la justice*, mais on ne dira pas le *glaive d'un assassin*. Les exemples suivants, et une foule d'autres que nous pourrions citer, prouvent que l'on emploie fréquemment le mot *couteau* dans le style noble :

C'est peu que de vouloir, sans un couteau mortel,  
Me montrer votre cœur fumant sur un autel;  
D'un appareil d'hymen couvrant ce sacrifice,  
Il veut que ce soit moi qui vous mène au supplice;  
Que ma crédule main conduise le couteau.  
(RAC., *Iphig.*, act. III, sc. vi, 27.)

De festons odieux ma fille couronnée,  
Tend la gorge aux couteaux par son père apprêtés.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. IV, 28.)

..... Et sur l'autel prochain  
Prend le sacré couteau, le plonge dans son sein.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. vi, 56.)

Du perfide couteau comme eux il fut frappé.  
(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. III, 10.)

Qu'il règne donc ce fils, ton soin et ton ouvrage!  
Et que, pour signaler son empire nouveau,  
On lui fasse en mon sein enfouer le couteau.  
(RAC., *Ath.*, act. V, sc. vi, 36.)

..... Il tient encor ce couteau paricide  
Dont le conseil des seize arma sa main perfide.  
(VOLT., *Henr.*, VII, 168.)

Et la trêve pour toi n'est qu'un moyen nouveau  
Pour venir dans nos mains enfoncez le couteau.  
(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. v, 11.)

C'était peu que les tiens, altérés de ton sang,  
Eussent osé porter le couteau dans ton flanc.  
(CRÉBILLON, *Electre*, act. I, sc. I, 19.)

La prêtresse d'abord, sous les couteaux sanglants,  
De quatre taureaux noirs a déchiré les flancs.  
(DEJLL., *Enéid.*, VI, 513.)

Et le sacré couteau  
Immole à Jupiter un superbe taureau.  
(Idem, III, 30.)

COUTELAS. Subst. m. Corneille s'est servi de ce mot dans *Pompée* (act. II, sc. 11, 58), et l'on dit à ce sujet qu'il ne peut être employé aujourd'hui en poésie que dans le style burlesque. Cependant Voltaire l'a souvent employé dans la *Henriade* :

Au mousquet réuni, le sanglant coutelas  
Déjà de tous côtés porte un double trépas.  
(VIII, 165.)

Furieuse, elle approche avec un coutelas  
De ce fils innocent qui lui tendait les bras.  
(X, 287.)

Le monstre au même instant tire son coutelas.  
L'en frappe, et dans le flanc l'enfonce avec furie.  
(V, 316.)

COUÛTER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On demande s'il faut écrire : *Les frais considérables que cette affaire m'a coûtés*, ou *les frais considérables que cette affaire m'a coûté*. On répondra facilement à cette question, si l'on se rappelle que le participe ne peut entrer en concordance avec le régime qui le précède que quand le verbe a un régime direct, c'est-à-dire qu'il est actif. Or, *coûter* n'est pas un verbe actif; *les frais considérables* ne peut donc être le régime direct du participe : l'accord ne saurait donc avoir lieu. Ainsi l'on doit écrire *les frais considérables que cette affaire m'a coûté*. Le sens est *cette affaire m'a coûté des frais considérables*, et non pas *m'a coûté les frais considérables*. On ne peut donc approuver les phrases suivantes : *Vous n'avez pas oublié les soins que vous m'avez coûtés depuis votre enfance*. (Fénelon, *Téléme.*, liv. VII, t. I, p. 251.) Il fallait *coûté*.

Que de soins m'eût coûtés cette tête charmante!  
(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. v, 77.)

Après tous les ennuis que ce jour m'a coûtés,  
Ai-je pu rassurer mes esprits agités?  
(RAC., *Britann.*, act. V, sc. v, 5.)

Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie s'exprime ainsi au sujet de ce mot :

« Le verbe *coûter* étant neutre, n'a point de participe; cependant plusieurs personnes écrivent *les vingt mille francs que cette maison m'a coûtés; les efforts que ce travail m'a coûtés, la peine qu'il m'a coûté*. L'exactitude grammaticale exige *m'a coûté*. »

**COUTEUR, COUTEUSE.** Adj. Il se met après son substantif.

**COUTUME.** Subst. f. On dit sans article *avoir coutume*. Le *Dictionnaire de l'Académie* dit qu'*avoir coutume* s'emploie en parlant des corps inanimés. Nous ne le pensons pas. Le mot *coutume* vient du latin *consuetudo*, qui signifie habitude contractée, et ne se dit point des choses inanimées. Dans le temps que l'on disait *avoir coutume* des choses inanimées, on lui préférait *avoir accoutumé*, qui ne valait guère mieux. *Avoir accoutumé* a été rejeté, et *avoir coutume* est resté dans les dictionnaires, quoiqu'il soit aussi banni du langage. L'Académie dit : *Ce pommier a coutume de donner beaucoup de fruits; cette cheminée a coutume de fumer; les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière ont coutume de se fendre à la gelée*. On pourrait donc dire aussi *une plume qui a coutume de bien écrire, un canif qui a coutume de bien couper*, etc.; on ne trouve ces expressions dans aucun bon auteur moderne. En effet, pourquoi aller détourner un mot de sa véritable signification, pour exprimer des choses que l'on exprime naturellement d'une autre manière? Ne peut-on pas dire *ce pommier a une ordinairement beaucoup de fruits; les pierres nouvellement tirées de la carrière sont sujettes à se fendre*, etc.

Voltaire a dit : *Les Anglais ont la coutume de fuir presque tous leurs actes par une comparaison* (Lettre à M. Maffei en tête de *Méropé*), et Roubaud critique cette phrase. *Avoir la coutume*, dit-il, n'est pas correct; l'article *la* est de trop. Cette critique me semble fautive. On dit *avoir coutume* lorsqu'on parle d'une chose commune, assez ordinaire et qui se voit souvent : *Avoir coutume de mentir, de se lever matin*. Mais lorsqu'on parle d'une coutume extraordinaire, singulière, on dit *avoir la coutume* : *Il y a des pays où les femmes ont la coutume de se percer le nez pour y pendre des bijoux*. Or, comme la coutume de finir presque tous les actes des tragédies par une comparaison n'est point connue des autres nations, et surtout des Français, Voltaire a dû dire *ont la coutume*, et non pas *ont coutume*. — « Il nous semble que Voltaire, par l'expression qu'il emploie, ne s'occupe pas de faire une restriction pour un usage connu seulement des Anglais; il se fût exprimé de même quand il s'agirait de tous les peuples du monde. Mais seulement le sens n'est pas le même dans les deux locutions. *Avoir coutume* est une phrase faite pour indiquer une habitude continue, une manière d'être passée dans les usages de la vie. *Avoir la coutume* désigne une mode adoptée, une sorte de convention générale, mais non un acte continu. Le premier tient à la nature, c'est l'effet d'un penchant qui nous entraîne; le second tient à l'opinion, et peut changer au gré de ses caprices. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 1107.)

**COUTUMIER, COUTUMIÈRE.** Adj. Il régit de : *Coutumier du fait, coutumier de mentir*. Il se met aussi absolument : *Pays coutumier, droit coutumier*

Et mes yeux, éclairés de célestes lumières,

Ne trouvent plus aux siens leurs grâces coutumières.  
(CORN., Pol., act. IV, sc. II, 55.)

C'est dommage, dit Voltaire, que ce dernier mot ne soit plus d'usage que dans le burlesque. (*Remarques sur Corneille*.)

**COUVRE-CHEF.** Subst. m. Coiffure qui sert à couvrir le chef. Au pluriel, *chef* ne prend point de *s*. La pluralité tombe sur *coiffe*, qui est sous-entendu. Il faut donc écrire des *couvre-chef*.

**COUVRE-FEU.** Subst. m. Ustensile qui sert à couvrir le feu. Quand ce mot est mis au pluriel, la pluralité ne peut affecter que le mot *ustensile*, qui est sous-entendu, et non le mot *feu*; car il s'agit de couvrir le feu, et non de couvrir les feux.

**COUVRE-PIED.** Subst. m. Couverture qui sert à couvrir les pieds. On devrait écrire *couvre-pieds*, car il s'agit de ce qui couvre non le pied, mais les pieds. Mais puisque l'usage veut qu'on écrive *piéd* sans *s* au singulier, on doit l'écrire de même au pluriel, car à l'un et à l'autre nombre, il a la même signification. Écrivez donc des *couvre-piéd*.

**COUVRIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Voici quelques exemples où ce mot est pris dans des acceptions qui ne sont point indiquées dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ou qui le sont mal :

Le ciel, qui dans mes mains a remis votre enfance,  
D'une profonde nuit couvre votre naissance...  
(VOLTAIRE, OEd., act. V, sc. II, 58.)

Tout imita Paris; la mort, sans résistance,  
Couvrit en un moment la face de la France.  
(VOLTAIRE, Henr. II, 555.)

Couvrant leurs intérêts de l'intérêt des cieux.  
(Idem, II, 27.)

Dispersez sur les mers ou noyez leurs vaisseaux,  
Et de leurs corps épars couvrez au loin les eaux.  
(DEUIL, Énéid., I, 412.)

..... Le héros, à ce discours flatter,  
Sentit couvrir son front d'une noble rougeur.  
(VOLTAIRE, Henr., III, 161.)

Corneille a dit dans *Héraclius* (act. IV, sc. iv, 413) :

Couvert ou de louange, ou d'opprobre éternel.

Il faut d'un opprobre éternel, dit Voltaire; d'opprobre est ici absolu, et ne souffre point d'épithète. (*Remarq. sur Corneille*.)

**CRABE.** Animal de mer du genre des crustacés. Trévoux et l'abbé Prévost (*Dict. portatif*) font ce mot féminin; mais l'Académie, les autres lexicographes et les naturalistes ne lui donnent que le genre masculin.

**CRAC.** Espèce d'interjection. On prononce le *c* final.

**CRANDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il y a quelque difficulté dans l'emploi de la négative *ne* et *ne pas* avec le verbe *crandre*, lorsqu'il est suivi d'une phrase subordonnée. Quand on ne souhaite pas la chose exprimée par le verbe de la phrase subordonnée, on emploie *ne sans pas*, si la forme de la phrase principale est affirmative ou interrogative. Quand je dis *je crains que la maladie ne devienne mortelle*, je ne souhaite pas qu'elle devienne mortelle, et par cette raison je mets *ne sans pas*.

Craignez, seigneur, craignez que le ciel rigoureux  
Ne vous hâsse assez pour exaucer vos vœux.  
(RACINE, Phéd., act. V, sc. III, 22.)

Il en est de même lorsque la phrase est interrogative : *Craignez-vous qu'il ne vienne ?*

Quoi ! craignez-vous déjà qu'ils ne soient écoutez ?  
(Idem, act. IV, sc. 14.)

Cependant le même Racine a dit (*Bérénice*, act. V, sc. v, 45) :

Quoi ! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes ?  
*Craignez-vous* que mes yeux versent trop peu de larmes ?

Mais ici *trop peu* tient lieu de la négation ; car on rend le même sens par *craignez-vous que mes yeux ne versent pas assez de larmes ?*

Si la phrase principale est négative, il ne faut mettre aucune négation à la phrase subordonnée : *Je ne crains pas qu'il vienne.*

Hélas ! on ne craint pas qu'il venge un jour son père ;  
On craint qu'il n'essuie les larmes de sa mère.  
(Rac., *Androm.*, act. I, sc. IV, 20.)

Si la phrase principale est négative et interrogative en même temps, on met *ne* à la subordonnée : *Ne craignez-vous pas qu'il ne vienne ?*

..... Et vous ne craignez pas  
Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas  
Il ne sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,  
Ou qu'en tombant sur vos cœurs morts ne vous dérasent ?  
(Rac., *Ath.*, act. III, sc. v, 3.)

Si l'on souhaite que la chose exprimée par le verbe de la phrase subordonnée arrive, ait lieu, il faut mettre *ne pas* à la subordonnée. Par exemple, quand je dis *je crains que mon frère n'arrive pas ce soir*, il est évident que je souhaite qu'il arrive, et voilà pourquoi je mets *ne pas*. Dans ce cas, il faut mettre *ne pas*, quelle que soit la forme de la proposition principale : *Je crains qu'il n'arrive pas, je ne crains pas qu'il n'arrive pas, craignez-vous qu'il n'arrive pas ?*

**CRABT, CRAÏTE.** Participe du verbe *craindre*. L'abbé Régnier pense qu'il faut éviter d'employer ce participe au féminin, à cause de sa ressemblance avec le substantif *crainte*. Celui qui dirait *c'est une maladie que j'ai crainte*, obéirait à la grammaire, mais révolterait l'oreille. Alors, continue cet auteur, il faudrait s'exprimer différemment, et dire, *c'est une maladie que j'ai appréhendée*.

Cependant d'Olivet (*Essais de Grammaire*, p. 192), Vaugelas (510<sup>e</sup> Remarque), Thomas Corneille (sur cette Remarque), et Wailly (page 257), pensent qu'on dirait très-bien *les choses que j'ai craintes*, pourvu qu'on eût l'attention de placer ce participe de manière qu'on ne pût pas le confondre avec le substantif *crainte* : *Elle fut plus crainte qu'aimée*, ajoutent-ils, n'a rien qui choque, parce que le *plus* qui précède le participe ôte l'équivoque.

**CRAÏTE.** Subst. f. *De crainte que, de crainte de*, sont des expressions conjonctives. *De crainte que* régit le subjonctif avec la négation *ne*. *De crainte de* régit l'infinitif sans négation. *De crainte que l'heure ne fût passée, de crainte de vous déplaire*. Avant un substantif on supprime quelquefois le premier *de*, et l'on dit *crainte d'accident, crainte de pis* ; mais cette suppression ne peut avoir lieu devant un verbe. On disait autrefois *crainte de manquer, crainte qu'il ne vienne* ; on ne le dit plus aujourd'hui.

Comme si notre Rome eût fait toutes vos craintes.  
(Corn., *Hor.*, act. I, sc. 1, 63.)

*On ne fait pas une crainte, on la cause, on l'inspire, on l'excite, on la fait naître.* (Voltaire, *Remarq. sur Corneille*.)

**CRAÏTIF, CRAÏTIVE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Une craïtive espérance*.

**CRAPULEUX, CRAPULEUSE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Cette crapuleuse conduite le fait mépriser de tout le monde.*

**CRASSANE.** Voyez *Cresane*.

**CRASSEUX, CRASSEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.

**CRAYONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot s'emploie figurément en littérature :

... Ce roi, dont le nom fait trembler tant de rois,  
Voulut bien que ma main crayonnât ses exploits.  
(Boil., *Épître X*, 107.)

**CRÉANCE.** Subst. f. Il s'emploie dans le sens de *croqance*.

Soigneur, à vos soupçons donnez moins de créance.  
(Rac., *Britan.*, act. III, sc. v, 21.)

**CRÉATEUR.** Subst. m., qui s'emploie aussi adjectivement. L'Académie ne lui donne point de féminin. Cependant *créatrice* est très-usité : *Quand l'imagination créatrice eut levé les premiers monuments, qu'est-il arrivé ? Le sentiment général fut d'abord sans doute celui de l'admiration.* [La Harpe, *Introd. au Cours de Littér.*, p. I.] *Là, une industrie créatrice de jouissances appela les riches de tous les climats.* (Volney.)

**CRÉATURE.** Subst. f. :

Je ne veux que le nom de votre créature.  
(Corn., *Sert.*, act. II, sc. II, 78.)

*Créature.* Ce mot, dans notre langue, n'est employé que pour les subalternes qui doivent leur fortune à leurs patrons. (*Remarq. sur Corneille*.) Voltaire n'a pensé ici qu'à l'acceptation qu'il déliné ; car on sait que ce mot en a d'autres dans la langue française. *Créature* signifie aussi être créé : *Les créatures corporelles, les créatures incorporelles.*

**CRÉDO.** Subst. m. On prononce *crédo*. Il ne prend point de s au pluriel.

**CRÉDULE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Un homme crédule, une femme crédule ; — crédule espoir.*

Mais ne flatterez-vous point un crédule transport ?  
(Gresset, *Sidney*, act. II, sc. VIII, 18.)

**CRÉMAILLÈRE, CRÉMAILLON.** Dans ces deux mots, on mouille les l.

**CRÈPE.** Subst. m. Ce mot s'emploie figurément. Delille a dit en parlant de la nuit (*Enéide*, II, 329) :

Déjà du haut des cieux jetant ses crépes sombres ;

et ailleurs (*Enéide*, III, 680) :

Le jour tombe, et la nuit de son trône d'ébène  
Jette son crépe obscur sur les monts, sur les flots...

**CRÉSANE.** Subst. f. On dit aussi plus exactement, mais plus rarement, *crassane*. (Acad. 1535.)

**CRÈVE-CŒUR.** Subst. m. Ce substantif étant composé d'un verbe et d'un substantif, ce dernier devrait prendre seul un s au pluriel, si le

sens le permettait. Mais il s'agit ici de choses qui crévent le cœur, et non de choses qui érevent les cœurs. Il faut donc écrire des *crève-cœur*, et non pas des *crève-cœurs*, et encore moins des *crèves-cœurs*. Voyez *Composé*.

**CREVER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. *Créver*, pris neutralement, prend l'auxiliaire *avoir* quand il indique une action, et l'auxiliaire *être* quand il exprime un état. Dans le premier cas on dit *la bombe a crevé*, et dans le second *la bombe est crevée*.

**CREUX, CREUSE.** Adj. Dans la prose ordinaire, il suit son subst. : mais dans la prose poétique et dans les vers il le précède souvent. Fénelon a dit dans *Télémaque* : *Il représentait les sombres forêts qui couvrent les montagnes et les creux vallons — Partout la charrie avait laissé de creux sillons*. Voyez *Adjectif*.

**CRU.** Subst. m. Il serait difficile de connaître les noms que l'on a donnés aux différents cris des animaux, s'il fallait les chercher dans les dictionnaires à chaque article qui leur est consacré. Voici une liste de ces cris qui facilitera cette connaissance : l'alouette *grisele*; l'aube *braie*; le bœuf *beugle*; la brebis et le monton *bélent*; les bourdons, les mouches, les abeilles et les hannetons *bourdonnent*; le chat *brame*; le chat *miaule*; le cheval *hennit*; le chien *jappe* ou *aboie*; la cigogne *cracquette*; le cochen *grogne*; le corbeau *croasse*; le dindon *glougloute* ou *glouglote*; la grenouille *cousse*; l'hirondelle *gazouille*; le lion *rugit*; le loup *hurle*; le merle, les pies et le serpent *sifflent*; le paon *braille* ou *criaille*; le pigeon et la colombe *roucoulent*; la poule *glousse*; les petits poulets *piulent*; le renard et les petits chiens *glapissent*; le rossignol *gringotte*; le taureau *mugit*; la tourterelle *gémît*, *roucoule*.

**CRIANT, CRIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *crier*. Il se met après son subst. : *Une injustice criante, cela est criant*.

**CRIARD, CRIARDE.** Adj. En prose, il se met après son subst. : *Humeur criarde*. — *Oiseaux criards*. *Dettes criardes*.

**CRIC.** Subst. m. Machine dont on se sert pour enlever de terre des corps très-pesants. On ne prononce point le *c* final.

**CRIC-CRAC.** Onomatopée. On fait sentir le *c* à la fin de chaque syllabe.

**CRIER.** V. n. et a. Racine a dit dans *Athalie* (act. I, sc. I, 89) :

Le sang de nos rois crié, et n'est point écouté.

L'Académie n'indique point cette acception.

**CRIMINEL, CRIMINELLE.** Adj. Il peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *De criminels desirs, ce criminel dessin*. On ne dit pas un *criminel prince*, et encore moins un *criminel homme*. Voyez *Adjectif*.

**CRIMINELLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *On l'a poursuivi criminellement*, et non pas *on l'a poursuivi criminellement*.

**CRISTALLIN, CRISTALLINE.** Adj. qui se met qu'après son subst. : *Des eaux cristallines*.

**CRISTALLISATION, CRISTALLISER.** Dans ces deux mots, on ne prononce qu'un *l*.

**CRITIQUEABLE.** Adj. des deux genres qui se met après son subst. : *Un ouvrage critiqueable*.

**CRUC.** Subst. m. On ne prononce pas le *c* final.

**CROC-EN-JAMBE.** Subst. composé m. Le *c* final

de *croc* se prononce dans ce mot. Il fait au pluriel des *croc-en-jambe*. Voyez *Composé*.

**CROCIU, CROCHUE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Des doigts crochus, des mains crochues*.

**CROIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient. — *Imparfait*. Je croyais, tu croyais, il croyait; nous croyions, vous croyiez, ils croyaient. — *Passé simple*. Je crus, tu crus, il crut; nous crûmes, vous crûtes, ils crurent. — *Futur*. Je croirai, tu croiras, il croira; nous croirons, vous croirez, ils croiront.

Conditionnel. — *Présent*. Je croirais, tu croirais, il croirait; nous croirions, vous croiriez, ils croiraient.

Impératif. — *Présent*. Crois, qu'il croie; croyons, croyez, qu'ils croient.

Subjonctif. — *Présent*. Que je croie, que tu croies, qu'il croie; que nous croyions, que vous croyiez, qu'ils croient. — *Imparfait*. Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent.

Participe. — *Présent*. Croyant. — *Passé*. Cru, crue.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Ce verbe, lorsqu'il est employé sans négation, demande que le verbe de la proposition qui lui est subordonnée soit mis à l'indicatif; et lorsqu'il est employé avec la négation, il exige que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif.

*Croire quelque chose*, c'est l'estimer véritable : *Je crois ce que vous me dites, Je crois l'immortalité de l'âme, Croire à quelque chose*, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier : *Je crois à la miséricorde divine, Je ne crois pas à l'efficacité de ce remède, Croire quelqu'un*, c'est ajouter foi à ce qu'il dit. Il ne faut pas croire les menteurs. *Croire à quelqu'un*, c'est croire à son existence. *Croire aux sorciers*, c'est croire qu'il y en a. *Croire les sorciers*, c'est croire ce qu'ils disent. — *Croire* se joint quelquefois à la particule *en* : *En croire quelqu'un, il n'en sera pas cru, en croire quelque chose, Si j'en crois ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu*.

Si j'en crois sa fertilité, si j'en crois ses hauts faits,

Sans doute il est issu d'une race divine.

(DELILLE, *Énéid.*, IV, 18.)

Que n'en croyais-je alors ma tendresse alarmée ?

(RACINE, *Iphig.*, act. I, sc. 1, 69.)

*Croire en* se dit en matière de foi religieuse : *Je crois en Dieu, Je crois en Jésus-Christ*.

Corneille a dit (*Menteur*, act. I, sc. IV, 42) :

La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre.

« *Je crois que ce soit*, dit Voltaire, est une faute de grammaire. *Je crois*, étant une chose positive, exige l'indicatif. Mais pourquoi dit-on *je crois qu'elle est aimable, qu'elle a de l'esprit*; et *croyez-vous qu'elle soit aimable, qu'elle ait de l'esprit*? C'est que *croyez-vous* n'est point positif. *Croyez-vous* exprime le doute de celui qui interroge. *Je suis sûr qu'il vous satisfera; êtes-vous sûr qu'il vous satisfasse*? Vous voyez, ajoutez-il, par cet exemple, que les règles de la grammaire sont fondées pour la plupart sur la

raison, et sur cette logique naturelle avec laquelle naissent tous les hommes bien organisés. »

Il y a une observation à faire sur ce principe de Voltaire, C'est que *croyez-vous* n'exprime pas toujours le doute, et que dans ce cas il doit être suivi de l'indicatif. Quand je dis *croyez-vous qu'elle ait de l'esprit? Croyez-vous qu'elle soit belle?* Je doute en effet si elle a de l'esprit, je doute si elle est belle; et je doute aussi si celui à qui je parle lui croit de l'esprit, de la beauté; et ma question tend à m'en éclaircir. Mais si je suis persuadé d'un côté qu'une femme n'a pas d'esprit et qu'elle est laide, et si de l'autre une personne m'a dit des choses qui m'assurent qu'elle croit que cette femme a de l'esprit et qu'elle est belle, je dirai à cette personne *croyez-vous que cette femme a de l'esprit? croyez-vous qu'elle est belle?* parce qu'il n'y a rien dans ces phrases qui annonce le doute ou l'incertitude, que je ne veux m'éclaircir de rien, et que je ne fais ces questions que comme une espèce de reproche à une personne qui croit positivement une chose qui n'est pas vraie. *Croyez-vous qu'elle a de l'esprit*, après avoir lu toutes les sottises qu'elle a écrites? *Croyez-vous qu'elle est belle* avec un nez écrasé, une taille contre-faite, etc.

On dit aussi *croyez-vous qu'il partira, qu'il reviendra*, etc., avec l'indicatif, quand on est persuadé qu'il ne partira pas, qu'il ne reviendra pas; et *croyez-vous qu'il parte, qu'il revienne*, avec le subjonctif, quand on doute s'il partira, s'il reviendra.

**CRUISSANT, CROISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *croître*. Il suit toujours son subst. : *Sédition croissante, taxe croissante.*

**CROÏRE** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue.

**Indicatif.** — *Présent.* Je crois, tu crois, il croit; nous croissons, vous croissez, ils croissent. — *Imparfait.* Je croisais, tu croisais, il croissait; nous croissions, vous croissiez, ils croissaient. — *Passé simple.* Je crus, tu crus, il crut; nous crûmes, vous crûtes, ils crurent. — *Futur.* Je croîtrai, tu croîtras, il croîtra; nous croîtrons, vous croîtrez, ils croîtront.

**Conditionnel.** — *Présent.* Je croirais, tu croîtrais, il croîtrait; nous croîtrions, vous croîtriez, ils croîtraient.

**Impératif.** *Présent.* Crois, qu'il croisse; croissons, croissez; qu'ils croissent.

**Subjonctif.** — *Présent.* Que je croisse, que tu croisses, qu'il croisse; que nous croissions, que vous croissiez, qu'ils croissent. — *Imparfait.* Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, que vous crussiez, qu'ils crussent.

**Participe.** — *Présent.* Croissant. — *Passé.* Crû, crüe.

Les grammairiens disent que ce verbe se conjugue indifféremment avec l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*. Cela n'est pas vraisemblable. Ces deux auxiliaires exprimant des idées différentes, il doit y avoir de la différence entre les phrases où on les emploie. Quand on dit *la rivière a crû depuis hier*, on veut exprimer par l'action des eaux qui se sont élevées au-dessus des eaux de la veille. Mais si l'on dit *la rivière est crüe*, on veut dire seulement que les eaux sont dans un état d'élevation supérieure à celui où elles étaient auparavant. *En deux jours, la rivière a crû de deux pieds; depuis hier, la rivière est crüe de deux pieds.*

Corneille a dit dans *le Cid* (acte II, sc. ix, 94) :

M'ordonner du repos, c'est *croître mes malheurs.*

Voltaire dit à cette occasion : *Croître* aujourd'hui n'est plus actif. On dit *accroître*; mais il me semble qu'il est permis en vers de dire *croître mes tourments, mes ennuis, mes douleurs, mes peines.* (Remarques sur Corneille.) Les pièces de Racine offrent beaucoup d'exemples de cette tournure :

Je ne prends point plaisir à *croître* ma misère.  
(Baj., act. III, sc. III, 25.)

Tu verras que les dieux n'ont dicté cet oracle  
Que pour *croître* à la fois sa gloire et son tourment.  
(Iphig., act. IV, sc. 1, 26.)

Que ce nouvel honneur va *croître* son audace !  
(Esth., IV, sc. III, 13.)

Ce verbe régit quelquefois la préposition *en* : *Croître en vertus, en grâces, en beauté.*

**CROQUANT, CROQUANTE.** Adj. verbal tiré du v. *croquer*. Il se met après son subst. : *Biscuit croquant; tourte croquante.*

**CROQUE-MORT, CROQUE-NOTE.** Substantifs masculins. On écrit au pluriel *des croque-morts, des croque-notes*. Voyez *Composé*.

**CROULANT, CROULANTE.** Adj. verbal tiré du v. *crouler*. Il suit son subst. : *Edifice croulant.*

**CROUPISSANT, CROUPISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *croupir*. Il se met après son subst. : *Des eaux croupissantes.*

**CROUSTILLEUSEMENT.** Adv. peu usité qui ne peut se mettre qu'après le verbe.

**CROUSTILLEUX, CROUSTILLEUSE.** Adj. que l'on met quelquefois avant son subst. : *De croustilleuses plaisanteries.*

**CROYABLE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Un homme croyable, une nouvelle croyable, cela n'est pas croyable.*

Le *que* après *croyable* régit l'indicatif si la phrase est affirmative : *Il est croyable que cela est ainsi.* Il régit le subjonctif si la phrase est négative ou interrogative : *Il n'est pas croyable que cela soit ainsi; est-il croyable que cela soit ainsi?*

**CRU, CRUE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Vinde crue, des fruits crus.*

**CRUCIFIX.** Subst. m. Le *x* ne se prononce pas.

**CRUEL, CRUELLE.** Adj. Il peut se mettre avant son subst. : *Un tyran cruel, un cruel tyran; une cruelle nouvelle, une nouvelle cruelle. Un cruel homme, une cruelle femme.* Ces deux derniers exemples ne se disent pas d'un homme ou d'une femme qui ont de la cruauté, mais d'un homme ou d'une femme qui ne se laissent pas toucher par les plus vives instances, ou qui font eux-mêmes des instances qui fatiguent. Quand on veut dire qu'ils ont de la cruauté, on dit *un homme cruel, une femme cruelle*. Voyez *Adjectif*.

Voltaire a donné un régime à cet adjectif, et je crois qu'on peut l'imiter.

Tous deux hâis du peuple, et tous deux admirés;  
Enfin, par leurs efforts ou par leur industrie,  
Utiles à leurs rois, cruels à la patrie.

(Henr., VII, 545.)

Racine a dit aussi (*Iphigénie*, act. II, sc. II, 42) :

Les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds.

On dit aussi *cruel envers quelqu'un*.

**CRUELLEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe. *On l'a battu cruellement, on l'a cruellement battu.*

**CRUMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il m'a dit cela crument*, et non pas *il m'a crument dit cela*.

**CUEILLIR.** V. a. irreg. de la 2<sup>e</sup> conj. On prononce *Keuillir*.

Indicatif. — *Présent.* Je cueille, tu cueilles, il cueille; nous cueillons, vous cueillez, ils cueillent. — *Imparfait.* Je cueillais, tu cueillais, il cueillait; nous cueillions, vous cueilliez, ils cueillaient. — *Passé simple.* Je cueillis, tu cueillis, il cueillit; nous cueillîmes, vous cueillîtes, ils cueillirent. — *Partur.* Je cueillerai, tu cueilleras, il cueillera; nous cueillerons, vous cueillerez, ils cueilleront.

Conditionnel. — *Présent.* Je cueillerais, tu cueillerais, il cueillerait; nous cueillerions, vous cueilleriez, ils cueilleraient.

Impératif. — *Présent.* Cueille, que'il cueille; cueillons, cueillez, qu'ils cueillent.

Subjonctif. — *Présent.* Que tu cueille, que tu cueilles, qu'il cueille, que nous cueillions, que vous cueillez, qu'ils cueillent. — *Imparfait.* Que tu cueillisses, que tu cueillisses, qu'il cueillit; que nous cueillassions, que vous cueillassiez, qu'ils cueillassent.

Participle. — *Présent.* Cueillant. — *Passé.* Cueilli, cueillie.

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*.

**CUEILLER.** Subst. m. On prononce *fortement le r* comme dans *fer* et *mer*.

**CUISANT, CUISANTE.** Adj. Il peut précéder son subst., même en prose : *Une cuisante douleur, une douleur cuisante.*

**CUL.** Subst. m. On ne prononce point le *l* dans ce mot, et plusieurs ne l'écrivent pas. Voltaire est de ce nombre, et il ne cesse de crier contre l'usage trop fréquent qu'on fait de ce mot dans notre langue. Il est indigne, dit-il, d'une langue aussi polie et aussi universelle que la nôtre, d'employer si souvent un mot déshonné et ridicule, pour signifier des choses communes qu'on pourrait exprimer autrement. Pourquoi nommer *cu-d'âne* et *cu-de-cheval* des orties de mer? Pourquoi donc donner le nom de *cu-blanc* à l'opnante, et de *cu-rouge* à l'épéiche? Cette épéiche est une espèce de pivert, et l'opnante une espèce de moineau cendre. Il y a un oiseau que l'on nomme *fêtu-en-cu*, ou *paillé-en-cu*; on avait cent manières de le désigner d'une expression beaucoup plus précise. N'est-il pas impertinent d'appeler *cu-de-cuisseau* le fond de la poupe?

On se sert communément du mot *cu-de-lampe* pour exprimer un fleuron, un petit cartouche, un pendentif, un encorbellement, une base de pyramide, un placard, une vignette. Un graveur se sera imaginé que cet ornement ressemble à la base d'une lampe : il l'aura nommé *cu-de-lampe* pour avoir plus tôt fait, et les acheteurs auront répété ce mot après lui. C'est ainsi que les langues se forment. Ce sont les artisans qui ont nommé leurs ouvrages et leurs instruments.

Certainement il n'y avait aucune nécessité de donner le nom de *cu-de-four* aux voûtes sphériques, d'autant plus que ces voûtes n'ont

rien de celle d'un four, qui est toujours surbaissée.

Le fond d'un artichaut est formé et creusé en ligne courbe, et le nom de *cu* ne lui convient en aucune manière. Les chevaux ont quelquefois une tache verdâtre dans les yeux, on l'appelle *cu-de-terre*. Une autre maladie des chevaux, qui est une espèce d'érysipèle, est appelée *cu-de-paule*. Le haut d'un chapeau est appelé *cu-de-chapeau*. Il y a des boutons à compartiments qu'on appelle *boutons à cu-de-dé*.

Comment a-t-on pu donner le nom de *cu-de-sac* à l'*angiportus* des Romains? Les Italiens ont pris le nom d'*angiporto*, pour signifier *strada senza uscita*. On lui donnait autrefois chez nous le nom d'*impasse*, qui est expressif et sonore. C'est une grossièreté énorme que le mot *cu-de-sac* ait prévalu. (*Dictionnaire philosophique*.)

**CUL-DE-FOUR, CUL-DE-LAMPE, CUL-DE-SAC,** etc. Substantifs masculins. Ces mots étant composés de deux substantifs joints par une préposition, il n'y a que le premier qui doive être au pluriel; ainsi il faut écrire *des culs-le-four, des culs-de-lampe, des culs-à-sac*, etc. Voyez *Composé, Cul*.

**CULTIVABLE.** Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. : *Un terrain cultivable*.

**CULTIVATEUR.** Subst. m. Raynal a dit adjectivement : *Une société cultivatrice*. C'est un mot de plus, et il est utile. — L'Académie ne reconnaît pas ce féminin, mais elle emploie le masculin adjectivement : *Les peuples cultivateurs*.

**CULTIVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj.

Racine a dit dans *Athalie* (act. IV, sc. II, 6) :

Il est temps de montrer cette ardeur et ce zèle  
Qu'au fond de votre cœur mes soins ont cultivés.

Delille a dit *cultiver les mœurs* :

Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs,  
Ont défriché la vie et cultivé les mœurs  
(*Éneid.*, VI, 895.)

**CULTURE.** Subst. f. Voltaire a dit dans *la Henriade* (III, 41), *la culture des ans* :

Des premiers ans du roi, la funeste culture  
N'avait que trop en lui corrompu la nature.

\* **CUNCTATEUR.** Subst. m. formé du latin *cunctator*. Ce mot nouveau est inutile puisque nous avons *temporisateur*, qui signifie la même chose. Voltaire écrit à un de ses amis : *Je reverrai Marianne et Zulime quand je retrouverai ma tête, j'entends ma tête poétique; à présent je suis tout en prose; ne volli cunctateur. Attendez.* Cette expression est employée ici en plaisantant; ce n'est pas une raison pour en faire un mot de la langue.

**CUPIDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une cupide ardeur, un homme cupide*.

**CURATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *curatrice*.

**CURATIF, CURATIVE.** Adj. qui se met toujours après son subst.

**CURE-DENT.** Subst. m. On devrait encore écrire *cure-dents*, car il s'agit d'un instrument propre à curer les dents. Mais puisqu'on écrit *cure-dent* au singulier, on ne peut pas écrire *cure-dents* au pluriel, car la pluralité du mot composé

ne tombe pas sur *dent*, mais sur *instrument*, qui est sous-entendu. Voyez *Composé*. — L'Académie met au singulier  *cure-dent*  et au pluriel  *cure-dents*  :  *Acheter des cure-dents* .

**CURE-OREILLE.** Subst. m. On devrait écrire  *cure-oreilles* , car il s'agit d'un instrument qui sert à curer les oreilles. Mais comme l'usage veut que ce mot reste sans *s* au singulier, il ne faut pas lui en donner un au pluriel, car un instrument destiné à curer l'oreille au singulier ne peut pas être au pluriel un instrument destiné à curer les oreilles. La pluralité de la totalité du mot composé ne peut tomber que sur *instrument*, qui est sous-entendu. Voyez *Composé* et *Cure-dent*.

**CURIEUSEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe :  *Il a curieusement observé ce phénomène. Il avait observé curieusement ce phénomène.*

**CURIEUX, CURIEUSE.** Adj. On dit  *curieux de tableaux, curieux de peinture* . Devant un infinitif il regit la préposition *de* :  *Je suis curieux de voir la fin de cette affaire* . Cet adj. suit ordinairement son subst. :  *Un homme curieux, une femme curieuse, un livre curieux* .

**CURIOSITÉ.** Subst. f. Il ne s'emploie au pluriel que lorsqu'il signifie choses rares, extraordinaires, parmi les productions de la nature ou des arts :  *Un cabinet de curiosités, il passe sa vie à rassembler des curiosités, un marchand de curiosités* .

**CYNIQUE.** Adj. des deux genres. Il peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent :  *Discours cynique, philosophie cynique; ces cyniques discours* . Voyez *Adjectif*.

## D.

**D.** Subst. m. C'est la quatrième lettre de l'alphabet, et la troisième des consonnes.

Le son propre de cette lettre se fait sentir dans  *dans, désir, Diane, douleur, duché* . Accidentellement, elle a le son du *t*. C'est ce qui arrive lorsqu'elle se trouve à la fin d'adjectifs immédiatement suivis de leurs substantifs, et que ceux-ci commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré :  *Second abrégé, grand homme, profond abîme* ; on prononce  *secon-tabrégé, granthomme, profon-tabîme* . *D* prend aussi le son du *t* dans le même cas, s'il est à la fin d'un verbe suivi de *il, elle, on* :  *Entend-il? coud-elle bien? répond-on ainsi? Prononcez enten-t-il? cou-telle bien? répon-ton ainsi?*

« Cette liaison n'a pas lieu seulement avec les pronoms, mais encore avec d'autres mots, surtout dans le style soutenu; ainsi l'on fera sonner  *il apprend assez bien; il répond à tout; on vous rend enfin justice; il prend intérêt* , etc., et ainsi avec toutes les troisième personnes du présent de l'indicatif dans les verbes. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 40.)

Lorsque le *d* final se trouve à la fin d'un adjectif qui n'est pas immédiatement suivi de son substantif, on ne le fait point sentir :  *Un abîme profond effraie* .

Dans la conversation, on ne fait pas sentir le *d* final d'un substantif, même lorsque ce substantif est immédiatement suivi d'un adjectif, comme dans  *un froid excessif, un bord escarpé* . Prononcez  *un froi-excessif, un bor-escarpé* .

On prononce comme un *t* le *d* final de  *fond*  et de  *pied* , dans les exemples suivants :  *De fond-en-comble, de pied-en-cap* . Dans  *pied-à-pied*  le *d* ne se fait pas sentir.

**D.** Expression abrégée du mot  *don*  ou  *donn* , en parlant d'un seigneur espagnol ou d'un moine de Saint-Benoît. — Expression abrégée du mot  *dame* , dans l'abréviation  *N.-D.*  pour  *Notre-Dame* . — Signe de douceur, en caractères de musique. — Signe du dessus, à côté ou sur l'enveloppe d'une partie de chant. — Sur les gravures,  *del*  est l'abréviation de  *delineavit* , et suit le nom de l'auteur du dessin;  *direx*  est pour  *direxit* , et désigne celui qui a dirigé le travail. — Dans l'usage du commerce,  *d<sup>s</sup>*  se met pour  *dito*  ou  *dit* , et dans les anciens comptes,  *d*  signifie  *denier* . — *D*, sur les monnaies, est la marque de la ville de Lyon.

**DA.** Particule postpositive que l'on met quelquefois après les mots  *oui*  et  *non* , pour donner plus de force à l'affirmation ou à la négation exprimée par ces mots. Cette particule était autrefois plus usitée comme affirmative :  *Il avait une épée da. C'est un habile homme da* . Plus anciennement, on l'écrivait  *dea* .

**DAIGNER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. On mouille le *gn*.

Féraud observe avec raison que ce verbe est peu usité à la première personne, à moins qu'on ne fasse parler Dieu ou un souverain, ou qu'on ne parle en plaisantant, ou dans le dépit. En conséquence, il blâme cette phrase de Bossuet :  *Je ne daignerai ni les avouer ni les nier* . Cela paraît, dit-il, trop fier et trop hautain.

**DAIM.** Subst. m. On prononce  *daïn* .

**DAINE.** Subst. f. Femelle du daim. Les chasseurs prononcent  *daïne* .

**DAM.** Subst. m. On prononce  *dan* .

**DAMAS.** Subst. m. On ne prononce pas le *s*.

**DAME.** Subst. f. Ce mot n'est usité qu'en parlant des Européennes et de nos pays policés. Il n'y a point de  *dames*  parmi les sauvages; et Buffon, en critiquant un passage du père Charlevoix, qui parlait  *des dames de Saint-Domingue* , demande s'il y avait des dames à Saint-Domingue quand on en fit la découverte.

**DAME-JEANNE.** Subst. composé féminin. Grosse bouteille. On sent que pour mettre ce nom au pluriel il ne faut pas faire tomber la pluralité sur  *dame*  ni sur  *jeanne* , mais sur le mot  *bouteille* , qui est sous-entendu. On dit donc au pluriel des  *dame-jeanne* , c'est-à-dire des bouteilles de la dame Jeanne. Voyez *Composé*.

**DAMNABLE.** Adj. des deux genres. On ne prononce pas le *m*. Cet adj. peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent :  *Cette opinion damnable, cette damnable opinion* . Voyez *Adjectif*.

**DAMNABLEMENT.** Adv. peu usité. On ne prononce pas le *m*. On pourrait le mettre entre l'auxiliaire et le participe :  *Il a damnablement abusé de ma confiance* .

**DAMNATION.** Subst. f. On ne prononce point le *m* :  *Le dogme de la damnation* .

**DAMNER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On ne prononce point le *m*.

**DANGER.** Subst. m. :  *Etre en danger de mort* ,

en danger de mourir, il y a du danger à suivre cette entreprise.

DANGEREUSEMENT. Adv. On le met ordinairement entre l'auxiliaire et le participe : *Il est dangereusement blessé, il est dangereusement malade.*

DANGEREUX, DANGEREUSE. Adj. : *Il est dangereux de résister.* Avant les noms il régit pour : *Cela est dangereux pour la patrie.*

Cet adjectif peut se placer avant son substantif lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas un *dangereux homme*, mais on dit un *dangereux coquin*, une *dangereuse blessure*. *Une personne sage méprise les froides et dangereuses fictions des romans.* (Bossuet.)

Que c'est un dangereux poison  
Qu'une délicate louange !

(CHAULIEU, Deuxième Épître à M. Dangeau, 18.)

DANS. Prépos. Le s ne se prononce point devant une consonne ou un h aspiré. Il se prononce comme un z devant une voyelle ou un h non aspiré.

Les règles qu'on donne sur l'emploi de cette préposition et sur les nuances qui la distinguent de la préposition *en* sont vagues et incertaines. Girard, et après lui tous les autres grammairiens, ont dit que *dans* emporte avec soi une idée accessoire de singularité ou de détermination individuelle, et voilà pourquoi, ajoutent-ils, *dans* est toujours suivi de l'article devant les noms appellatifs; au lieu que *en* présente un sens qui n'est point resserré à une idée singulière. C'est ainsi qu'on dit d'un domestique, *il est en maison*, c'est-à-dire dans une maison quelconque; au lieu que si l'on disait *il est dans la maison*, on indiquerait une maison individuelle déterminée par les circonstances. On dit *il est en France*, c'est-à-dire en quelque lieu de la France; *il est en ville*, cela veut dire qu'il est hors de la maison, mais qu'on ne sait pas en quel endroit particulier de la ville il est allé. On dit *il est en prison*, ce qui ne désigne aucune prison quelconque; mais on dit *il est dans la prison de la Force*, ce qui donne une idée plus précise. Quand on dit *il est dans les cachots*, on ajoute une idée plus particulière à l'idée d'être en prison; aussi met-on l'article en ces occasions : *Il est en liberté, il est en fureur, il est en appétite*; toutes ces expressions marquent un état, mais bien moins déterminé que lorsqu'on dit *il est dans une entière liberté, il est dans une extrême fureur*. On dit *il est en Espagne*, et on dit *il est dans le royaume d'Espagne*; *il est en Languedoc*, et *il est dans la province du Languedoc*.

Une multitude d'exemples prouvent que cette règle, qui peut servir à expliquer quelques cas particuliers, n'est point tirée de la nature de ces deux prépositions, et n'en marque pas clairement la différence.

*En* n'emporte pas toujours un sens qui n'est point resserré à une idée singulière, car on dit *en ce moment, en cette circonstance, en mon particulier, en ce lieu-ci, en cet endroit-là, en ce temps-là*. Dans chacune de ces phrases, *en* a rapport à une idée précise et déterminée; et comme on dit également *dans ce moment, dans cette circonstance, dans mon particulier, dans ce lieu-ci, dans cet endroit-là*, la règle n'enseigne rien sur la différence des deux prépositions.

Quand on dit qu'un domestique est en maison, cela ne veut pas dire qu'il est dans une maison

quelconque, mais cela signifie qu'il n'est plus sans emploi, sans condition, qu'il n'est plus sur le pavé. Cela est si vrai que, pour obtenir cette réponse, *il est en maison*, on ne demanderait pas *est-il dans une maison quelconque?* mais *est-il toujours sans place? est-il toujours sur le pavé?* et c'est à ces dernières questions, et non à la première, que l'on répondrait *il est en maison*. *En maison*, dans ce cas, indique un état fixe, distingué de l'état où le domestique était auparavant; et, en ce sens, l'idée n'est ni vague, ni indéterminée. Il ne s'agit point de savoir s'il est dans telle ou telle maison; mais s'il est en service ou s'il n'y est pas; et quand on dit qu'il est en maison, on exprime d'une manière déterminée le premier de ces états.

*Il est en France* ne signifie pas il est en quel lieu de la France; mais il n'est pas en Italie, en Espagne, en Hollande, etc. etc., mais seulement en France. C'est une idée finie, un lieu déterminé, relativement aux autres pays où il pourrait être. C'est la réponse à *dans quel pays est-il?* et non pas à *est-il dans quelque lieu de la France?* *Il est en ville* veut bien dire il est hors de sa maison; mais il ne signifie pas qu'on ne sait pas dans quel endroit de la ville il est allé. On dit à quelqu'un que *je dine en ville*, et cela veut dire que je ne dine pas chez moi. Mais en disant cela, on peut fort bien savoir en quel endroit je dine. Toutes ces explications sont donc fausses, et par conséquent la règle l'est aussi.

Le père Bouhours a fait sur ces deux prépositions des remarques qui ne sont pas plus satisfaisantes. Selon lui, on met toujours en devant les noms lorsqu'on ne leur donne point d'article. Mais que signifie cette règle, si on ne m'enseigne pas en même temps quand il faut ne pas donner l'article aux noms? D'ailleurs il n'est pas vrai que *en* ne soit jamais suivi de l'article. On dit *en l'absence de mon père, en l'état où je suis, mettons-nous en la présence de Dieu*.

Tâchons de trouver des règles plus claires et plus sûres.

*En* indique un rapport de lieu. *Dans* et *à* indiquent aussi un rapport de lieu. Quelles sont les nuances qui distinguent ces rapports, et qui exigent l'une ou l'autre de ces prépositions?

Un lieu peut être considéré comme un point où l'on tend, comme un point où l'on est fixé. C'est la préposition à qui doit marquer ces rapports : *je vais à Paris, je demeure à Paris, je demeure à Paris pendant six mois de l'année*.

Un lieu peut être considéré comme un espace circonscrit par des bornes dans lesquelles il est contenu. C'est la préposition *dans* qui sert toujours à marquer le rapport à un lieu considéré sous ce point de vue : *Je suis dans Paris, je vis dans Paris. Nous entrons dans Paris. Les troupes entrent dans Paris. L'ennemi est dans Paris. Les ennemis sont dans la France*.

Enfin un lieu peut être considéré seulement comme une étendue distincte d'une autre étendue, et la préposition *en* indique toujours ce rapport. Quand je dis *il est en France*, j'indique le lieu où il est par distinction des autres royaumes ou pays où il pourrait être, et où il n'est pas. *En* marque donc ici distinction, opposition, exclusion, et ne rappelle aucune idée de bornes ou de limites : *En quel pays est-il? — En France. Est-il en Italie? — Non, il est en France*.

On peut remarquer par ces exemples combien est fautive la règle des grammairiens qui dit que *en* emporte un sens qui n'est point resserré à une

idée singulière; car ici on se sert de cette préposition, précisément quand l'idée est singulière, *en Italie, en Espagne*; et l'on ne peut plus s'en servir quand elle est suivie d'un mot qui présente l'idée d'une manière générique; c'est alors, au contraire, qu'il faut employer *dans*. On ne dit pas *il est en royaume de France, en royaume d'Espagne*; il faut nécessairement dire *il est dans le royaume de France, dans le royaume d'Espagne*.

D'après la règle que nous combattons, et qui met toujours *en* avec un sens indéfini ou indéterminé, et *dans* avec un sens défini ou déterminé, un étranger doit dire *il est dans l'Espagne, au lieu de il est en Espagne*; et *il est en royaume, au lieu de il est dans un royaume*; car le mot *Espagne* présente une idée déterminée, et le mot *royaume* une idée indéterminée.

Un lieu considéré sous les trois points de vue que nous venons d'indiquer, offre toujours une idée déterminée. Sous le premier, le lieu est déterminé, puis-qu'il est considéré comme un point, *je vais à Paris*. Sous le second il est déterminé, puis-qu'il est considéré comme contenu dans des bornes, dans des limites : *Nous entrons dans l'Espagne; nous serons des hardes dans une armoire*. Sous le troisième il est déterminé, puis-qu'il est considéré comme distingué, séparé d'un autre lieu ou de plusieurs autres lieux : *Il est en ville, il est en France*. *Ville* est déterminé par rapport à la maison de celui dont on parle; *France* l'est par rapport aux autres pays. On ne dit pas *en Paris, en Lyon, en Bordeaux*, parce que les noms propres *Paris, Lyon, Bordeaux*, indiquent des lieux qui ne sont considérés que comme des enceintes circonscrites par des bornes ou des limites.

On ne met pas non plus *en* devant les noms de provinces dans la composition desquels il entre un article, comme *le Maine, le Perche*; parce que ces noms ont été dans l'origine des noms de lieux particuliers que l'on a étendus à des provinces, mais qui n'en ont pas moins conservé les rapports de leur origine. Ainsi on dit *aller au Maine, au Perche, et être au Maine, au Perche*. On ne dit pas *en Pérou, en Mexique*, etc.; parce qu'à cause de leur éloignement, ces empires, successivement découverts, n'ont été considérés au commencement que comme des lieux particuliers, et que leurs noms ont conservé les rapports propres à ces premières idées. On dit donc *il est allé au Mexique, au Pérou; être au Pérou*; ce sont des exceptions; mais on dit *aller en Amérique, être en Amérique*, parce qu'on a inventé ce nom pour l'appliquer à un pays d'une grande étendue.

On peut voyager *en carrosse, en diligence, en cabriolet, en charrette, en chaise de poste*. Quand je dis que je voyage *en chaise de poste*, j'indique cette voiture par opposition à toute autre, à l'exclusion de toute autre. Mais si je n'ai pas intention de marquer cette opposition, cette distinction, cette exclusion, et que je ne veuille considérer la chaise de poste que comme un lieu circonscrit dans lequel je suis ou je puis être contenu, je ne me sers plus de la préposition *en*, mais j'emploie *dans* pour marquer ce rapport. Ainsi l'on dit *j'étais dans ma chaise de poste quand je vous aperçus; je voyageais dans ma chaise de poste*. Je dis *je monte en voiture* quand je veux marquer que je quitte la terre pour passer en voiture; et il y a opposition de lieu. Mais je dis *je monte dans la voiture, je monte dans ma*

*voiture*, quand je n'ai en vue que mon entrée dans la voiture qui va me contenir.

On peut exercer un commerce *en chambre, en magasin, en boutique*; et chacune de ces expressions, au moyen de la préposition *en*, est opposée aux deux autres. Mais s'il n'est point question de cette opposition, et seulement du lieu circonscrit propre à contenir, c'est de la préposition *dans* que je me servirai. Je dirai donc *il travaille dans la boutique, dans le magasin, dans sa chambre*.

Un prédicateur est *en chaire*, lorsqu'il n'est plus à l'endroit où il était avant que d'y monter; il est dans la *chaire* lorsqu'il y est renfermé. *Être en prison*, c'est n'être pas libre de sortir d'un lieu où l'on est; *être dans une prison*, c'est être renfermé entre les murs d'une prison. *Être en l'air*, c'est ne plus toucher à terre; *être dans l'air* ou dans les *airs*, c'est être environné de l'air, être au milieu de l'air. *Être dans l'eau*, c'est être environné d'eau; *être en eau*, c'est être dans un état de transpiration extraordinaire, distingué de tout autre état de transpiration.

On dit *être en chemise, en reste, en habit, en pantalon*, etc.; et dans chacune de ces expressions on distingue chacun de ces états de tous les autres; mais on dit, sans marquer cette opposition, *il était enroulé dans sa redingote, je passe mes jambes dans mon pantalon, mes bras dans les manches de mon habit*.

*En*, marquant un rapport de lieu, indique donc toujours opposition, distinction. Le même caractère se remarque quand cette préposition marque un rapport de temps, et elle diffère de même de la préposition *dans*. *Nous sommes en hiver* se dit à l'exclusion des trois autres saisons; *nous sommes dans l'hiver* se dit par rapport aux deux époques entre lesquelles l'hiver est compris. On dit *nous entrons dans l'hiver*, et non pas *nous entrons en hiver*. *Je ferai cet ouvrage en deux jours* se dit par opposition à un temps plus ou moins long qu'on pourrait y employer. *Je ferai cet ouvrage dans deux jours* se dit sans opposition, seulement par rapport à l'espace de temps après lequel on commencera l'ouvrage.

Dans tous les autres cas où l'on emploie la préposition *en*, elle emporte toujours cette idée d'opposition, de distinction, d'exclusion. *Être en vie* est opposé à n'être pas mort; *être en santé*, c'est n'être pas malade; *être en liberté*, c'est n'être pas esclave ou détenu. On met un homme en liberté quand on le fait sortir de prison; *il était en prison, il est en liberté*. Ces deux états sont opposés et s'excluent l'un l'autre.

On est en paix quand on n'est pas en guerre, en guerre quand on n'est pas en paix. *En* marque l'opposition entre l'un et l'autre état; mais on dit *le commerce et les beaux-arts fleurissent dans la paix; des cruautés s'exercent dans la guerre*. Il n'y a point là d'opposition, il ne s'agit que de ce qui se passe dans la guerre ou dans la paix. On dit *qu'une armée est rangée en bataille*, par opposition aux autres manières dont elle peut être rangée ou disposée. *Dans la bataille*, et non pas *en bataille*, on distingue un soldat qui fit des prodiges de valeur; il n'y a point là d'opposition. *Être en prière* marque exclusion de toute autre occupation. *Dans la prière on élève son cœur à Dieu*; il n'y a point là d'opposition; *dans* marque l'action de la prière d'une manière absolue.

DATIF. Subst. m. On prononce le *f*. Ce mot est

un terme de grammaire pour les langues qui ont des cas. Voyez *Cas*.

**DAVANTAGE.** Adv. Cet adverbe était autrefois suivi de *que*; aujourd'hui on ne l'emploie plus avec cette conjonction. Il ne faut pas confondre *plus* avec *davantage*. Voici, d'après Beauzée, en quoi ces deux mots diffèrent.

*Plus* s'emploie pour établir explicitement et directement une comparaison. *Davantage* en rappelle implicitement l'idée et la renverse. Après *plus*, on met ordinairement un *que* qui amène le second terme ou le terme conséquent du rapport énoncé dans la phrase comparative; après *davantage*, on ne doit jamais mettre *que*, parce que le second terme est énoncé auparavant. Ainsi l'on dira, par une comparaison directe et explicite, *les Romains ont plus de bonne foi que les Grecs*; mais, dans la comparaison inverse et implicite, il faut dire *les Grecs n'ont guère de bonne foi, les Romains en ont davantage*. C'est une faute d'employer *davantage* pour le *plus*. On dit *c'est celui que j'aime le plus*; et non pas, *c'est celui que j'aime davantage*.

*Davantage* n'est guère bien placé qu'après les verbes : *Je vous en aime davantage. Celui-là m'aurait plu davantage, et non pas n'aurait davantage plu*. Cependant lorsque le verbe est à l'infinitif, *davantage* peut le précéder : *Il n'est rien qu'on doive davantage recommander aux jeunes gens que de*; ou bien *il n'est rien qu'on doive recommander davantage aux jeunes gens que de*.

**DE.** Prép. Elle sert à marquer différents rapports. Nous en avons parlé au long à l'article *Adjectif*. Voyez ce mot.

Je lui dispute tout, jusqu'à l'amour de Rome.

(VOLT., *Rome saurée*, act. IV, sc. 11, 32.)

Le vers précédent indique que *l'amour de Rome* ne veut dire que *l'amour pour Rome*. Mais remarquons, en passant, que tel est dans ces sortes de phrases l'inconvénient de la particule *de*, que souvent elle est susceptible, par elle-même, du sens actif et du sens passif; et que, pour éviter l'ambiguïté, il faut avoir soin de déterminer l'un ou l'autre. Ainsi, dans ces vers de Racine (*Britannicus*, act. III, sc. 11, 41) :

El nourrit dans son âme

Le mépris de sa mère et l'oubli de sa femme,

il n'y a pas à se méprendre; mais le second serait tout aussi bon dans le sens contraire, si l'on disait : *Il souffre sans se plaindre le mépris de sa mère et l'oubli de sa femme*. (La Harpe, *Cours de littérature*.)

De deuil et de grandeur, tout offre ici l'image.

(VOLT., *Oreste*, act. II, sc. 1, 56.)

Faute de langage, dit La Harpe : l'image exprime ici une idée définie, à cause de l'article, et la particule *de*, placée comme elle est, une idée indéfinie. La justesse grammaticale, conforme à celle des idées, exige l'une des deux constructions. Une image de deuil et de grandeur, ou l'image du deuil et de la grandeur. Il était facile de faire ainsi le vers :

Du deuil et des grandeurs tout offre ici l'image.

(*Cours de littérature*.)

Que je tâche de vaincre un indigne courroux

Et vous donner pour lui l'amour qu'il a pour vous.

(CORN., *Cin.*, act. III, sc. 17, 62.)

Voyez *Préposition*.

Quand on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie*: *Couverture de mulet, et couverture de chevaux; gelée de pomme, de groseille, et gelée de coings; un pied d'aïllet, et un pied d'aïllets*, on se demande pourquoi ces seconds substantifs sont tantôt au singulier, tantôt au pluriel; et l'on désirerait savoir s'il n'y a pas une règle pour l'emploi de l'un ou de l'autre nombre.

Simplifions la question. Il ne s'agit ici que de choses tirées ou extraites d'une certaine espèce, d'une certaine classe d'êtres, de *l'huile d'olive*; ou de choses faites, composées d'individus de certaines espèces, de certaines classes, comme *gelée de groseilles, pâte d'amandes*.

Dans le premier cas, le second mot ne prend jamais le pluriel, parce qu'il a un sens indéterminé, et qu'il indique une espèce, une classe, une sorte. Dans le second cas, il prend le pluriel, parce qu'il a un sens déterminé, et qu'il signifie des individus d'une espèce, d'une classe, d'une sorte, qui entrent dans la composition de la chose. On dit de *l'huile d'olive*, et non pas de *l'huile d'olives*, parce que les olives n'entrent pas individuellement dans la composition de l'huile, mais que l'huile en est tirée, extraite; mais on dit *un baril d'olives, une assiette d'olives*, parce que le baril, l'assiette, sont composés d'un nombre d'individus de l'espèce de fruit nommé olive. *Du suc de pomme*, et non pas *du suc de pommes*, parce que le suc est extrait de l'espèce de fruit nommé pomme; et *une marmelade de pommes*, parce que des pommes entrent individuellement dans la composition de la marmelade. *Des queues de cheval, du crin de cheval*, sont tirés de l'espèce d'animal nommé cheval; *une troupe de chevaux* est composée de plusieurs individus de cette espèce.

*Un troupeau de moutons* est composé de plusieurs individus de l'espèce; *des gigots de mouton* sont tirés, séparés de quelque animal de l'espèce. *Un bouquet de roses* est composé de plusieurs individus que l'on nomme des roses; *un bouquet de jasmin* est tiré d'une espèce de plante que l'on nomme jasmin. *De l'eau de poulet* est tirée d'une espèce d'animal que l'on nomme poulet; *une fricassée de poulets* est composée de plusieurs individus qui portent ce nom. On dit de la *gelée de groseilles*, et non de la *gelée de groseille*, parce que les groseilles entrent individuellement dans la composition de cette espèce de confiture; et l'on dit *du sirop de groseille, du sirop de citron*, parce que le sirop est tiré de la groseille, du citron, et que ces fruits n'entrent pas individuellement dans sa composition. On dit de la *gelée de viande, de poisson*, parce que la viande, le poisson, n'entrent pas comme individus dans la composition de cette gelée. *Conserve de mauve, de romarin, de capillaire, de violette*, il s'agit d'espèces; *conserve de pistaches, de citrons, de roses*, il s'agit d'individus. *Pâte d'amandes, de pommes, d'abricots, de cerises, de raisins*, composée avec des amandes, des pommes, etc. *De la ficule de pomme de terre, tirée, extraite de la pomme de terre; un ragoût de pommes de terre*, fait avec des pommes de terre. *Des morceaux de brique, tirés de plusieurs briques; une muraille de briques*, composée de briques.

Quand il ne s'agit ni d'extraction, ni de composition, il faut examiner si le second mot est pris dans un sens général et indéfini, ou dans un sens particulier ou individuel. dans le premier cas, ce second mot ne prend point de *s*; dans le second, il

en prend un. *Des gens de plume* sont des gens qui se servent de la plume en général, qui vivent du travail de la plume en général. *Des caprices de femme* sont des caprices que l'on attribue au sexe en général; *une pension de femmes* est composée d'individus. On appelle *marchand de plume* celui qui vend en masse de la plume pour faire des lits, des oreillers, etc.; *un marchand de plumes* est un marchand qui vend des plumes à écrire; c'est le sens individuel. *Un marchand d'arbres, un marchand d'estampes, une marchande d'ubricots*, toutes ces choses se vendent par individus. *Un marchand de paille, un marchand de foin* ne vend pas individuellement une paille, deux pailles, etc.; il vend en masse des parties tirées de l'espèce. On dit *une marchande de poisson*, parce que le poisson ne se vend pas toujours individuellement, mais souvent par morceaux, par tranches, comme la morue, le saumon, la raie, etc.; mais on dit *une marchande de carpes, d'écrevisses*, parce que les carpes et les écrevisses se vendent ainsi. *Un marchand de vin* est un marchand qui vend en général l'espèce de liqueur que l'on appelle vin; mais si l'on voulait indiquer des espèces particulières, il faudrait dire, par exemple, *un marchand de vins fins*. On dit de même *un marchand de drap, de toile*; et *un marchand de draps de Louriers et d'Elbeuf, un marchand de toiles blanches, de toiles grises*, etc. Voyez *Adjectif*.

DÉ. Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots. Quelquefois elle est ampliative, c'est-à-dire qu'elle sert à étendre la signification du mot, comme dans *déclarer, découper, détremper, déroger*. D'autres fois elle est négative, et sert à marquer la suppression de l'idée énoncée par le mot simple, comme dans *débarquer, décamper, dédire, défaire, dégénéré, déloyal, démasqué, dénaturé, dépourvu, déréglément, désabuser, dévaliser*.

DÉBAGOULER, DÉBAGOULER. Termes très-bas qui ne méritaient pas d'être recueillis par l'Académie.

DÉBAPTISER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne prononce pas le *p*. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage que dans cette phrase, *il se ferait plutôt débaptiser que de faire telle chose*. Voltaire a dit dans *l'Ingénu* (chap. v), *si l'on me prive de la belle Saint-Yves, sous prétexte de mon baptême, je vous avertis que je l'enlève et que je me débaptise*.

\* DÉBARBARISER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne l'a point mis dans son Dictionnaire. Voltaire a dit : *Nos veches du parterre, qu'on a en tant de peine à débarbariser, se doutent très-rarement si une pièce est bien écrite*.

DÉBARBOCILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les ll.

DÉBARRAS, DÉBARRASSER. Dans ces deux mots, on ne prononce qu'un *r*.

DÉBATTRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *battre*. Voyez ce mot.

Cornicelle a dit dans *Nicomède* (act. V, sc. v, 44) :

Amusez-le du moins à débattre avec vous.

*Débattre*, dit Voltaire, est un verbe réfléchi qui n'emporte point son action avec lui. Il en est ainsi de *plaindre, convenir*. On dit *se plaindre, se convenir, se débattre*. Mais quand *débattre* est actif, il faut un sujet, un objet, un régime : *Nous*

*avons débattu ce point, cette opinion fut débattue*. (Remarques sur *Cornicelle*.)

DÉBET. Subst. m. On fait sentir le *t* final.

DÉBIFFER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. A venir mot qui n'est plus usité, et que l'Académie a recueilli dans son Dictionnaire. Il signifiait gâter le temperament, rendre difficile, défigurer. L'Académie prétend qu'on dit en ce sens *être tout débiffé, et visage débiffé, estomac débiffé*. On ne serait pas compris si l'on employait aujourd'hui ces expressions.

DÉBILE. Adj. des deux genres. L'Académie le définit, qui manque de forces. Mais *faible* signifie aussi qui manque de forces, et cependant ces adjectifs ne peuvent être employés l'un pour l'autre. — Le sujet *faible* n'a pas assez de force relative; le sujet *débile* est d'une grande faiblesse. Le premier, fort jusqu'à un certain point, ne remplit bien qu'une certaine carrière; le second, avec un air toujours faible, ne la remplit que difficilement. Une vue *faible* ne soutient pas le grand jour; le jour fatigue une vue *débile*. Un estomac *faible* digère bien une certaine dose d'aliments; un estomac *débile* digère toujours mal. L'esprit *faible* n'a pas assez de force pour résister, pour penser et agir d'après lui contre le vœu d'un autre; il est subjugué par l'ascendant que vous prenez sur lui; l'esprit *débile* n'a pas la force de se déterminer, de penser, d'agir d'après lui-même et avec suite; il obéit à l'impulsion que le premier objet lui donne. *Faible* est, tant au propre qu'au figuré, d'un usage infiniment plus étendu que *débile*. Un soutien, un appui, un moyen, un ressort, un roseau, un mur, une poutre, une monnaie, un ouvrage, un discours, un raisonnement, etc., sont *faibles* et non *débiles*. C'est par le privilège de poète que Boileau a dit un *débile arbrisseau*. *Débile* ne s'applique guère qu'aux animaux, à leurs facultés, à leurs membres, et, par analogie, à certaines facultés spirituelles de l'homme; ainsi, l'on dira, aussi bien dans le style simple que dans le style élevé, que l'esprit devient *débile* comme le corps, à mesure qu'on vieillit. L'emploi figuré de ce mot est très-bon lorsqu'il s'agit de désigner dans le moral un rapport actuel et intime avec le physique. — Cet adj. peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas un *débile corps*, mais on dit un *débile enfant, un débile vieillard*. Voyez *Adjectif*.

DÉBITER. Subst. m. Qui doit. En parlant d'une femme on dit *débitrice*. Dans le sens de débiter des nouvelles, on dit au féminin *débitieuse*.

DÉBLAYER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *payer*. Voyez ce mot.

DÉBONNAIRE. Adj. des deux genres. On peut le mettre après son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Caractère débonnaire; humeur débonnaire, cette débonnaire humeur. Un homme débonnaire, et non pas un débonnaire homme*. Voyez *Adjectif*.

DÉBORDER. Subst. m. Il n'est plus usité qu'en termes de monnaie, pour signifier ce qui est au delà des cordons de la légende; et l'Académie ne le dit point en ce sens.

DÉBORDER. V. n. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie*, la rivière a débordé, la rivière est *débordée*. Le premier exprime l'action, le second l'état.

DÉBOUCHÉ, DÉBOUCHEMENT. Substantifs masculins. L'Académie dit ces deux mots d'un moyen de se défaire des marchandises ou des billets

dont il n'est pas aisé de trouver le débit ou de faire un bon emploi. Le premier se dit en ce sens : *On cherche un débouché pour ses marchandises, pour ses billets*; le second ne se dit plus.

**DEBOUT.** Adv. Les poètes disent quelquefois être *debout* dans le sens de subsister encore :

Ils vivent cependant, et leur temple est *debout*.  
(Rac., *Ath.*, act. II, sc. v, 133.)

Racine a dit aussi dans un autre sens (*Athalie*, act. V, sc. iv, 8) :

Songez qu'autour de vous,  
L'ange exterminateur est *debout* avec nous.

**DÉBRIS.** Subst. m. Racine a souvent employé *débris* au singulier :

Il n'a point détourné ses regards d'une fille,  
Seul reste du *débris* d'une illustre famille.  
(Britan., act. II, sc. III, 29.)

D'un malheureux empire acheter le *débris*.  
(*Mithrid.*, act. I, sc. 1, 18.)

Quel *débris* parle ici de votre résistance?  
(*Iphig.*, act. IV, sc. iv, 94.)

Par une belle chute il faut me signaler,  
Et laisser un *débris*, du moins après ma fuite,  
Qui de mes ennemis retarde la poursuite.  
(Baj., act. IV, sc. vii, 36.)

Chargeant de mon *débris* les reliques plus chères.  
(Baj., act. III, sc. II, 31.)

On a remarqué sur ce dernier vers qu'on ne dit point le *débris* de quelqu'un. Voltaire met ordinairement *débris* au pluriel :

Ces califes tremblants dans leurs tristes grandeurs,  
Couchés sur les *débris* de l'autel et du trône.  
(Zaïre, act. I, sc. 11, 16.)

An milieu des *débris* des temples renversés.  
(*Idem*, act. II, sc. 1, 77.)

A peine as-tu caché sous ces rocs escarpés  
Quelques *tristes débris* au naufrage échappés.  
(*Oreste*, act. II, sc. 1, 9.)

Dans ses sombres fureurs Assur enveloppé  
Rassemble les *débris* d'un parti dissipé.  
(*Sémir.*, act. V, sc. 1, 37.)

Amis, il faut tomber sous les *débris* des lois.  
(*Mort de César*, act. II, sc. III, 2.)

Sur les *débris* d'un trône écrasé par vos mains.  
(*Brut.*, act. III, sc. vii, 26.)

Près de ce Capitole où régnaient tant d'alarmes,  
Sur les pompeux *débris* de Bellone et de Mars,  
Un pontife est assis au trône des Césars.  
(*Henr.*, IV, 179.)

Delille l'emploie aussi ordinairement au pluriel :

Alors s'offrent aux yeux, flottant de toutes parts,  
Un mélange confus de voiles, d'étendards,  
Les *débris* d'Ilion, son antique opulente.  
(*Énéid.*, I, 471.)

Et leurs mains diligentes  
Recueillent les *débris* de leurs rames flottantes.  
(*Énéid.*, V, 293.)

Sergeste, qui, lâchant de reprendre son cours,  
Luttant contre son roc, implorant du secours,  
Essayait vainement quelques *débris* de rames.  
(*Énéid.*, V, 297.)

Partout, chez ce poète, je trouve *débris* au pluriel, excepté dans les deux passages suivants :

Au moment où sa bouche,  
Comme un gouffre profond revomit sur sa couche,  
Parmi des flots de sang, la chair des malheureux,  
Effroyable *débris* de son festin affreux.  
(*Énéid.*, III, 870.)

Ici, la chair des malheureux, étant au singulier, on ne peut pas dire que la chair des malheureux sont des *débris*. Le singulier est donc selon les règles. Il en est de même dans les vers suivants (*Énéid.*, VI, 633) :

Déiphobe soudain frappe ses yeux surpris,  
De la race des rois misérable *débris*.

*Déiphobe* ne peut pas être *débris*. Je crois que c'est seulement dans des cas semblables que l'on peut employer *débris* au singulier.

**DÉCADETER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *cacheter*. Voyez ce mot.

**DÉCADENCE.** Subst. f. Le père Bouhours a dit, et l'usage a confirmé que ce mot ne s'emploie qu'au figuré. On dit qu'une empire tombe en *décadence*; mais on ne dit pas qu'une maison, qu'un palais tombe en *décadence*; on dit qu'ils tombent en ruine.—Quand on dit qu'une maison tombe en *décadence*, c'est que le mot *maison* est pris pour famille.

**DÉCALQUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Calquer*.

**DÉCAMPER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Quoique l'Académie ne donne à ce mot que l'auxiliaire *avoir*, il est certain qu'on le conjugue aussi avec l'auxiliaire *être*. Madame de Sévigné a dit, *les troupes sont décampées*. Avec l'auxiliaire *avoir*, ce verbe signifie une action : *les troupes ont décampé hier matin*; avec l'auxiliaire *être*, il signifie l'état qui résulte de l'action de décamper : *Je me rendis au camp, et je vis avec surprise que les troupes étaient décampées*.

**DÉCANAT.** Subst. m. Le *t* ne se prononce point.

**DÉCÉDER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Ce mot ne se dit qu'en termes de palais et d'administration. Dans le langage ordinaire on dit mourir. — Dans un acte de notaire, ou un procès-verbal, on dit *lequel est décédé le...*; mais ailleurs on dit *mon frère est mort*, et non pas *mon frère est décédé*.

**DÉCÉLER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, toutes les fois que le *l* est suivi d'un *e* muet, on met un accent grave sur l'*e* qui précède : *Je décèle, je décélèrai*.

**DÉCEMENT.** Adv. On peut le mettre avant le verbe : *Il est décevement vêtu, il est vêtu décevement*.

**DÉCEMVIRAL, DÉCEMVIRALE.** Adj. Il se met toujours après son subst. On ne trouve nulle part *décémviraux* au pluriel; mais si l'on avait besoin de ce terme, je ne vois pas pourquoi on ne l'emploierait pas.

**DÉCEMVIROT.** Subst. m. On ne prononce pas le *t*.

**DÉCENCE.** Subst. f. Féraud prétend qu'on dit *décences* au pluriel, et il cite à l'appui de son assertion la phrase suivante d'un auteur obscur : *Philippe, bravant toutes les lois et toutes les décences*.—On ne dit pas *des décences*, comme on dit *des bienséances*. *Des bienséances* sont des actions conformes aux temps, aux lieux, aux personnes, et ces actions sont de différentes sortes.

La *décence* est la conformité des actions avec les temps, les lieux, etc. ; et cette conformité est une : *On met de la décence dans ses actions* ; mais des *actions décentes* ne sont pas des *décences*.

DÉCENNAL, DÉCENNALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Magistrature décennale, fête décennale*. Il fait au pluriel *décennaux* ; *Vœux décennaux, jeux décennaux*.

DÉCENT, DÉCENTE. Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme décent, une femme décente, des manières décentes, une conduite décente, cette conduite décente, ces décentes manières*.

\* DÉCEPTIF. Adj. Trompeur, séduisant.

Ce présent *déceptif* a lu toute leur force.

(CORN., *Médec.*, act. IV, sc. II, 25.)

Déceptif n'est pas bon, mais il est là, et ce passage de *Médée* est remarquable par le style, comme une très-grande partie de cette tragédie si méprisée. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dict.*)

DÉCÈS. Subst. m. On peut appliquer à ce mot les observations que l'on a faites sur le mot *décéder*. Voyez ce mot.

\* DÉCESSER. Ce mot, qui n'est pas français, n'est mis ici que parce que plusieurs personnes l'emploient. On dit abusivement qu'une *personne ne décesse de parler*, pour dire qu'elle parle continuellement. Il faut dire, en ce cas, qu'elle ne *départ pas*, ou qu'elle ne *cesse de parler*.

DÉCEVANT, DÉCEVANTE. Adj. verbal tiré du v. *décevoir*. On pourrait dans quelques cas le mettre avant son subst. : *Un espoir décevant ; ce décevant espoir*.

DÉCEVOIR. V. a. de la 3<sup>e</sup> conj. Il paraît que ce verbe est plus usité dans les temps composés que dans les temps simples :

Par quelle traïson le cruel m'a *déçu* ?

(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. III, 41.)

Cruelle ! quand ma foi vous a-t-elle *déçue* ?

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 81.)

DÉCHAÎNEMENT. Subst. m. Il ne se dit qu'au figuré. On ne dit pas le *déchaînement* d'un prisonnier, pour dire l'action de lui ôter ses chaînes. Il signifie un emportement extrême qui s'exprime par des discours violents ou des paroles injurieuses : *Son déchaînement contre cet homme est extrême, son déchaînement contre la philosophie est ridicule*.

DÉCHAÎNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Delille a dit (*Énéid.*, I, 73) :

Elle-même, tonnant du milieu des nuages,  
Bouleversa les mers, *déchaîna* les orages.

Il se dit au propre et au figuré, au lieu que *déchaînement* ne se dit qu'au figuré. *Déchaîner*, c'est ôter la chaîne ou les chaînes, détacher la chaîne ou les chaînes ; et au figuré, c'est exciter, animer, irriter contre quelqu'un ou quelque chose : *On l'a déchaîné contre vous. Il est déchaîné contre la philosophie*.

\* DÉCHALANDER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit plus ordinairement *désachalander*.

DÉCHARGE, DÉCHARGEMENT. Substantifs, le premier féminin, le second masculin. *Décharge* se dit des voitures, chariots, etc., et *déchargement* des navires, des bateaux, etc. — Cependant l'Académie dit aussi le *déchargement d'une diligence*.

DÉCHIFFRABLE. Adj. des deux genres. On ne

prononce qu'un *f*. Il se met toujours après son subst., et ordinairement avec la négation : *Cette écriture n'est pas déchiffable, son écriture n'est-elle pas déchiffable ?*

DÉCHIFFREMENT, DÉCHIFFRER, DÉCHIFFREUR. Dans ces trois mots, que l'on écrit avec deux *f*, on n'en prononce qu'un.

DÉCHIRANT, DÉCHIRANTE. Adj. verbal tiré du v. *déchirer*. Il ne se dit qu'au figuré : *Un combat déchirant entre la tendresse maternelle et la piété filiale. Il y a dans cette tragédie plusieurs situations déchirantes*. (Voltaire.)

DÉCHIREMENT. Subst. m. Au propre, il ne se dit guère que du déchirement des habits qui avait lieu chez les Juifs pour marquer de la douleur ou de l'indignation. On dit aussi *il y a eu déchirement des fibres, des muscles*. (Acad., 1835.) Au figuré, on dit *déchirement d'entrailles, déchirement de cœur*, etc.

DÉCHOIR. V. n, irrégulier et défectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif.—*Présent*. Je déchois, tu déchois, il déchoit ; nous déchoyons, vous déchoyez, ils déchoient. — *Imparfait*. Il n'est pas usité. — *Passé simple*. Je déchus, tu déchus, il déchut ; nous déchûmes, vous déchûtes, ils déchurent. — *Futur*. Je décherrai, tu décherras, il décherra ; nous décherrons, vous décherez, ils décherront.

Conditionnel.—*Présent*. Je décherrais, tu décherrais, il décherrait ; nous décherrions, vous décheriez, ils décherraient.

Impératif.—*Présent*. Déchois, qu'il déchoie ; déchoyons, déchoyez, qu'ils déchoient.

Subjonctif.—*Présent*. Que je déchoie, que tu déchoies, qu'il déchoie ; que nous déchoyons, que vous déchoyez, qu'ils déchoient. — *Imparfait*. Que je déchusse, que tu déchusses, qu'il déchût ; que nous déchussions, que vous déchussiez, qu'ils déchussent.

Participe.—*Présent*. Il n'y en a point. — *Passé*. Déchu, déchue.

Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, suivant qu'il exprime une action ou un état : *Depuis ce moment il a déchu de jour en jour, il a fait l'action de déchoir. Il y a longtemps qu'ils sont déchus de ces privilèges, il y a longtemps qu'ils n'en jouissent plus ; c'est un état qui résulte de l'action de déchoir*.

VOUS ennemis, *déchus* de leur vaine espérance,

Sont allés chez Pallas pleurer leur impuissance.

(RAC., *Britan.*, act. II, sc. II, 3.)

DÉCIDÉ, DÉCIDÉE. Adj. *Avoir un goût décidé pour les beaux-arts*. Expression qui s'est introduite dans la langue par abus. Voyez *Langue française*.

DÉCIDÉMENT. Adv. Il peut se mettre avant ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Décidément, ils ont pris leur parti ; ils ont pris décidément leur parti ; ils ont décidément pris leur parti*.

DÉCIDER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Décider une affaire, une question. Décider quelqu'un à... Se décider à... Décider de la vie et de la mort des hommes. Décider de tout, décider sur tout*.

*Décider*, dans le sens de résoudre, prendre une résolution, prend de avant l'infinitif suivant : *Il a décidé de renvoyer son domestique*.

\* DÉCIDEUR. Subst. m. Voltaire a employé ce mot, qui n'est point usité, mais qui peut être bon dans quelques cas particuliers : *Décideur impitoyable, pédagogue à phrases, raisonneur fourré*,

tu cherches les bornes de ton esprit; elles sont au bout de ton nez. (Voltaire.)

**DÉCILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie a écrit *déciller*, puis *dessiller*. Il semble qu'il est mieux d'écrire *déciller*, puisque ce mot vient de cils. — En 1835, l'Académie reconnaît cette orthographe, tout en préférant *dessiller*. Ch. Nodier, dans son *Examen critique des dictionnaires*, se déclare pour *déciller*.

**DÉCIMALE.** DÉCALÈME. Adj. qui suit toujours son subst. : Calcul décimal, arithmétique décimale, fraction décimale. Il n'a point de pluriel au masculin.

**DÉCISIF.** DÉCISIVE. Adj. Il se met toujours après son subst. : Point décisif, bataille décisive. — *Espirit décisif, ton décisif.* *Décisif* n'a pas exactement la même signification dans un argument décisif, et un homme décisif. Un argument décisif est un argument qui, par sa force et sa clarté, décide la question et termine la discussion. Dans un homme décisif, l'adjectif emporte l'idée d'un homme qui s'en fait accroire, qui se croit mieux instruit que les autres, et qui, d'après cela, décide ou a l'habitude de décider avec une certaine arrogance. C'est dans ce sens qu'on dit aussi un ton décisif, un air décisif. — Ce mot se prend en mauvaise part toutes les fois qu'il est appliqué aux personnes ou aux choses qui ont rapport aux personnes. Lorsqu'on dit un homme décisif, on entend toujours un homme qui a le défaut de décider avec une prétention marquée. J.-J. Rousseau a dit en ce sens : Rien n'est si décisif que l'ignorance; et le doute est aussi rare parmi le peuple que l'affirmation chez les vrais philosophes. (*Discours sur cette question : Quelle est la vertu la plus nécessaire aux héros* ? t. XIII, p. 437.)

**DÉCISIVEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : Il a parlé décisivement, et non pas il a décisivement parlé.

**DÉCLAMATEUR.** Subst. m. Selon l'Académie, on dit d'un homme qui récite en public, c'est un bon déclamateur, un mauvais déclamateur; et dans ce sens, on n'a regardé qu'au ton et aux gestes. Nous pensons qu'on emploie rarement cette expression en ce sens; on dit plutôt un homme qui déclame bien, qui déclame mal. Le mot *déclamateur* s'emploie plus généralement pour signifier un orateur boursoufflé, emphatique, faible de pensée et bruyant d'expression. — On l'emploie aussi adjectivement : Ton déclamateur. En ce sens, il se prend toujours en mauvaise part. Voyez *Déclamatoire*.

**DÉCLAMATION.** Subst. f. Ce mot se prend en bonne et en mauvaise part. En bonne part, c'est l'expression du discours par les traits du visage, par le geste et par la voix. On dit en ce sens *Part de la déclamation*. Ce mot, pris en mauvaise part, se dit de la fausse éloquence, de l'éloquence boursoufflée, emphatique et bruyante d'expression. *Déclamation* se prend aussi en mauvaise part, dans l'éloquence poétique. Elle consiste dans des moyens forcés qu'on emploie pour étonner, ou dans un pathétique qui n'est point à sa place. (*Encyclopédie*.)

**DÉCLAMATOIRE.** Adj. des deux genres. L'Académie le définit, qui appartient à la déclamation, et donne pour exemple, *art déclamatoire*. Je doute qu'on le prenne aujourd'hui en bonne part. — La différence entre *déclamateur* et *déclamatoire*, pris adjectivement, c'est, ce me semble, que le premier se dit particulièrement du déclamateur et de ce qui a rapport au défaut

qui le caractérise; et que *déclamatoire* se dit mieux des choses qui rendent le sujet ampoulé. On dit bien un ton *déclamateur*, et il me semble que *style déclamatoire* est plus exact que *style déclamateur*.

\* **DÉCLARATEUR.** Subst. m. Ce mot ne se trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Voltaire a appelé les théologiens les *déclarateurs des commandements célestes*.

**DÉCLARER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie le définit, manifester, faire connaître. *Déclarer*, c'est dire les choses exprès et à dessein, pour en instruire ceux à qui on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues. Ce qui était inconnu et incertain, on le *déclare* en l'exposant et en l'appuyant d'une manière positive. Ce qui était ignoré ou obscur, on le *manifeste* en le développant ouvertement ou en l'étalant au grand jour.

**DÉCLIN.** Subst. m. Voltaire a dit le *déclin de mes ans* :

Illustres chevaliers, vengeurs de la Sicile,  
Qui daignez, par égard au déclin de mes ans...  
(Tamerl., act. I, sc. 1, 4.)

Ayez pitié du déclin de mes ans.  
(Enf. prod., act. V, sc. 7, 82.)

**DÉCLINABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des noms qui, dans les langues transpositives, varient leurs désinences selon les cas des déclinaisons de ces langues. Il se met après son subst. : *Les noms de la langue latine sont déclinaibles. Les noms de la langue française ne sont pas déclinaibles.*

On appelle *invariables* ceux qui ne prennent ni la marque du féminin ni celle du pluriel : *Les adverbessont invariables.*

**DÉCOCHER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On l'emploie figurément :

Et que feront tous les traits satiriques  
Que d'un bras faible il décoche aujourd'hui ?  
(VOLT., Épître XXXV, 454.)

**DÉCOLLETER.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Lorsque le *t* est suivi d'un *e muet*, on met un accent grave sur l'*e* qui précède : *Vous avez là un habit qui décolle beaucoup.* (Acad.)

**DÉCOLORATION.** Subst. f. De *décolorer* on a fait *décoloration*, mot nouveau qui peut être utile : *Voici novembre, voici la chute des feuilles, le départ des beaux jours et le triste moment de la décoloration de la nature.* — L'Académie admet ce mot dans sa nouvelle édition, mais seulement comme terme de médecine : *La décoloration de la peau.*

**DÉCOLORÉ.** DÉCOLORÉE. Participe et adj. Il s'emploie au figuré. On dit un *style décoloré*, une *figure décolorée*.

**DÉCOMBRES.** Subst. m. pluriel. Menus débris d'un ouvrage de maçonnerie qu'on a abattu ou démolé : *Il faut enterter tous ces décombres.*

**DÉCOMPTÉ.** DÉCOMPTER. Dans ces deux mots on ne prononce point le *p*.

**DÉCONSEILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille les *l*.

\* **DÉCONSTRUIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Mot nouveau. En parlant d'une machine, *démonter* signifie la même chose, et pour les bâtiments nous avons *démolir*. *Déconstruire* est donc inutile au propre. Au figuré, en parlant de discours, de phrases, de vers, le mot *déconstruire* est utile. On *construit* une phrase, et l'arrangement des

mots dans l'ordre convenable s'appelle *construction*. On ne peut appliquer ici ni *démontér* ni *démolir*. Il manquait donc un mot pour signifier le dérangement de construction d'un discours, d'une phrase, d'un vers. La Harpe a exprimé heureusement cette idée par *déconstruire*. *Déconstruire une phrase, déconstruire des vers. Des vers déconstruits*, devenus semblables à de la prose par la suppression de la rime et de la mesure : *La poésie française déconstruite ressemble à de l'excellente prose.* (*Cours de littérature.*) — Nous pensons que l'on pourrait employer dans le même sens le substantif *déconstruction*.

**DÉCORUM.** Subst. m. tiré du latin. Il n'a point de pluriel. *Garder le decorum*, c'est garder les bienséances.

**DÉCOURE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *coude*. Voyez ce mot.

\***DÉCOUREUR.** Subst. m. Mot inusité qui peut être quelquefois bien placé. Voltaire a dit : *Quel fut le prix des services inouïs de Cortez? celui qu'eut Colomb. Il fut persécuté, et le même évêque Fonseca, qui avait contribué à faire renvoyer le découvreur de l'Amérique chargé de fers, voulut faire traiter de même celui qui en était le vainqueur.* (*Essai sur les mœurs*, chap. cxlvii.)

**DÉCOURIR.** V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *couvrir*. Voyez *Irrégulier*.

Racine a dit dans *Iphigénie* (act. I, sc. 1, 444) :

Mais surtout ne va point, par un zèle indiscret,  
Découvrir à ses yeux mon funeste secret.

On dit figurément qu'un homme se *découvre trop*, pour dire qu'il donne trop à connaître ses affaires, ses secrets, ses sentiments. — On dit aussi simplement en ce sens qu'un homme se *découvre*.

Je n'accepte la main qu'elle m'a présentée,  
Que pour m'armer contre elle, et, sans me découvrir,  
Traverser son bonheur, que je ne puis souffrir.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 412.)

**DÉCRÉDITER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On confond quelquefois ce mot avec *décrier*. Tous deux blessent la considération dont jouissait l'objet sur qui tombe l'attaque. Le premier va directement à l'honneur, le second au crédit. On *décrite* une femme en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne peu régulière. On *décrédite* un marchand, un négociant, en publiant qu'il est ruiné. L'esprit de parti *décrite* les personnes pour venir plus aisément à bout de *décréditer* leurs opinions.

**DÉCRÉPIT, DÉCRÉPITE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Age décrépité, vieillesse décrépité*. On peut le faire précéder son substantif quand l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas *un décrépité âge*, parce qu'il n'y a pas assez d'analogie entre ces deux mots ; mais on dira bien *une décrépité vieillesse*. Voyez *Adjectif*.

**DÉCRET.** Subst. m. Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. I, sc. III, 8) :

D'un Dieu qui conduit tout, le décret éternel  
Vous amène à mes yeux plus que l'ordre d'un père.

**DÉCRIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Décréditer*.

**DÉCRIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire*. Voyez ce mot.

**DÉCROÏTRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe prend

l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*. Le premier a rapport à l'action, le second à l'état : *La rivière est décroüe, la rivière a décroü*.

**DÉCROÛRE.** Subst. f. Mot nouveau qui se dit pour décroissement, et qui exprime une nuance différente. Le *décroissement* est l'action de décroître, et la *décroüe* est la quantité dont la chose a décroü : *La crue et la décroüe*.

**DÉDAIGNER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille le *gn*.

... Ce cœur, c'est trop vous le céler,  
N'a pas d'un chaste amour dédaigné de brûler.  
(Rac., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 85.)

**DÉDAIGNEUSEMENT.** Adv. On mouille le *gn*. Il se met après le verbe : *Il m'a regardé dédaigneusement*, et non pas *il m'a dédaigneusement regardé*.

**DÉDAIGNEUX, DÉDAIGNEUSE.** Adj. On mouille le *gn*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas un *dédaigneux homme*, une *dédaigneuse femme* ; mais on dit bien *cette dédaigneuse réponse*, *ces dédaigneuses manières*, lorsque ce qui précède a établi une analogie étroite entre cet adjectif et ces substantifs. Voyez *Adjectif*.

Quand on donne un régime à cet adjectif, on se sert de la préposition *de* :

Tout monarque indolent, dédaigneux de s'instruire,  
Est le jouet honteux de qui veut le séduire.  
(Volt., *Épître XLVI*, 43.)

**DÉDAN.** Subst. m. Voyez *Fierté*.

**DÉDANS.** Adv. Autrefois on employait *dedans* comme préposition, au lieu de *dans*. On disait *dedans la maison, dedans la ville*. Aujourd'hui on ne le dit plus.

Va dedans les enfers plaindre ton Curiaée.  
(Corne., *Hor.*, act. IV, sc. v, 70.)

Le mot de *dedans*, dit Voltaire, est toujours un solécisme quand on lui donne un régime. On ne peut l'employer que dans un sens absolu : *Etes-vous hors du cabinet? Je suis dedans*. Mais il est toujours mal de dire *dedans ma chambre, dehors de ma chambre*. (Volt., *Remarques sur Corneille*.)

**DÉDANS.** Subst. m.

Et quoique le dehors soit sans émotion,  
Le dedans n'est que trouble et que sédition.  
(Corne., *Poly.*, act. II, sc. II, 43.)

Le *déhors* et le *dedans* ne sont pas du style noble. (Volt., *Remarq. sur Corneille*.)

**DÉDICATOIRE.** Adj. f. qui ne se met qu'après son subst. : *Épître dédicatoire*.

**DÉDIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *dire*, à l'exception de la seconde personne du présent de l'indicatif, où l'on dit *vous dédisez*, au lieu de *vous dédites* ; on dit aussi *dédisez-vous* à l'impératif. Voyez *Dire*.

**DÉFAILLANCE.** Subst. f. Les *l* sont mouillés.

**DÉFAILLANT, DÉFAILLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *défaillir*. Les *l* sont mouillés : *La nature défaillante*.

Toi-même rappelant ma force défallante.  
(Rac., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 53.)

**DÉFAILLIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. On mouille les *l*. Il n'est plus guère usité qu'à la première personne du pluriel de l'indicatif, *nous défaillons* ; à l'imparfait, *je défaillais* ; au passé sim-

ple. *je défaillis*; et à l'infinitif, *défaillir*. On mouille les l.

J'ai senti *défaillir* ma force et mes esprits.  
(RAC., *Boj.*, act. V, sc. 1, 11.)

**DÉFAIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *faire*. Voyez ce mot.

**DÉFAITE.** Subst. f.

... Fille qui vieillit tombe dans le mépris.  
C'est un nom glorieux qui se garde avec honneur.  
Sa *défaite* est fâcheuse à moins que d'être prompte.  
(CORN., *Mentor*, act. II, sc. II, 34.)

L'usage permet qu'on dise *cette fille est de défaite*, c'est-à-dire elle est belle, on peut s'en défaire, la marier. Mais la *défaite d'une fille* exprime figurément qu'elle s'est rendue. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*)

**DÉFAUT.** Subst. m. On dit adverbiallement *au défaut*, pour dire au lieu, à la place. Dans ce sens, *à défaut* est un barbarisme, excepté le cas où le mot *défaut* est précédé des adjectifs possessifs *mon, ton, son*, etc. Ainsi l'on dit *se servir de nouveaux ouvriers, pour suppléer au défaut des anciens*. (Acad.) *A son défaut, je vous servirai.* — L'Académie, en 1835, admet parmi ses exemples: *Au défaut, à défaut d'autres armes, il prit une barre de fer; à défaut de vin, nous buvons de l'eau.* Girault-Duvivier pense que *au défaut* de signifie *à la place de*, et *à défaut de, fuite de*.

**DÉFAVORABLE.** Adj. des deux genres: *Un cas défavorable, un jugement défavorable.*

On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas *un défavorable cas*, mais on pourrait dire *cette défavorable opinion*, si ce qui précède avait établi une analogie étroite entre cet adjectif et le mot *opinion*. VOYEZ *Adjectif*.

**DÉFAVORABLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe. On dit *on l'a traité défavorablement*, et non pas *on l'a défavorablement traité*.

**DÉFECTIF.** Adj. m. Terme de grammaire. On appelle *verbes defectifs* ou *defectueux* ceux qui n'ont pas tous les modes ou tous les temps qui sont en usage dans les verbes réguliers. Règle générale: Tout verbe qui n'a point de passé simple n'a point d'imparfait du subjonctif; tout verbe qui n'a point de participe présent n'a point d'imparfait de l'indicatif, et point de présent du subjonctif; tout verbe qui n'a point de futur n'a point de conditionnel. En un mot, quand un temps primitif manque, les dérivés de ce temps manquent aussi. Cette règle a très-peu d'exceptions. A l'article de chaque verbe defectif, on trouve les observations qui lui sont propres.

**DÉFENDEUR.** Subst. m. Qui se défend en justice contre un demandeur. On dit au féminin *défenderesse*.

**DÉFENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj.

Et qu'au lieu d'attaquer il a peine à *défendre*.  
(CORN., *Sertor.*, act. I, sc. II, 26.)

*Défendre*, dit Voltaire, n'est pris neutralement que quand il signifie prohiber, ne vouloir pas: *Je défends qu'on marche de ce côté, je défends qu'on prenne les armes.* (Remarq. sur Corneille.)

*Défendre* a beaucoup d'analogie avec *empêcher*; l'un et l'autre exprime un obstacle apporté. Mais *défendre*, opposé direct de *permettre*, exprime un obstacle apporté par une volonté puissante qui agit; c'est un ordre précis pour qu'une

chose ne soit pas. En ce sens, il régit la préposition *de* avec l'infinitif, sans négation, ou la conjonction *que* avec le subjonctif: *Il défendit au général de s'éloigner. Il défendit qu'il s'éloignât.* On emploie de quand le verbe *défendre* a un régime indirect: *J'ai défendu à mon fils de le voir.* On emploie que quand le verbe *défendre* ne régit pas un infinitif: *Il défendit qu'aucun étranger entrât dans la ville.* (Voltaire, *Charles XII.*)

J'ai même *défendu*, par une expresse loi,  
Qu'on osât prononcer votre nom devant moi.  
(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. v, 23.)

**DÉFENSIF.** DÉFENSIVE. Adj. Il se met toujours après son subst.: *Traité défensif, armée défensive.*

**DÉFÉRANT.** DÉFÉRANTE. Adj. verbal tiré du v. *déférer*. On ne le dit qu'en ces phrases: *Esprit doux et déferant, humeur douce et déferante.* L'Académie donne pour exemple: *Je l'ai toujours trouvé déferant à ce que j'ai désiré de lui.* Féraud n'admet point cette phrase, et je crois qu'elle n'est pas française. On ne le met qu'après son subst.

\* **DÉFEUILLÉ.** DÉFEUILLÉE. On ne le trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Nous croyons cependant qu'on peut dire *un arbre defeuillé*. J.-J. Rousseau a dit (*Rêveries*, 2<sup>e</sup> promenade, t. XVII, p. 41): *La campagne, encore verte et riante, mais defeuillée en partie et déjà presque déserte, offrait partout l'image de la solitude et des approches de l'hiver.*

**DÉFIANT.** DÉFIANTE. Adj. qui se met ordinairement après son subst.: *Un homme défiant, une femme défiante.* On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas *un défiant homme, une défiante femme*, parce qu'il n'y a pas une analogie étroite entre cet adjectif et les mots *homme* et *femme*; mais on dira bien *un défiante réservée, ou cette défiante conduite*, si ce qui précède a établi une analogie étroite entre ces deux mots. VOYEZ *Adjectif*.

**DÉFICIT.** Subst. m. On prononce le *t*. Ce mot, étant emprunté du latin, ne prend point de *s* au pluriel. On écrit *des déficit*.

**DÉFIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On l'emploie au figuré: *Défier les dangers, défier la mort.*

Ce formidable amas d'armes étincelantes,  
Cet or, ce fer brillant, ces lances éclatantes,  
Défiaient dans les camps les rayons du soleil.  
(VOLT., *Herc.*, VIII, 41.)

*Défier*, dans le sens de faire un défi, régit la préposition *à*: *Défier quelqu'un à boire, à qui sautera le mieux; défier quelqu'un aux échecs, au triéac.*

Quand il signifie mettre quelqu'un à pis faire, déclarer qu'on ne le craint pas, il régit *de*: *Vous me menacez de me battre, je vous en défie, je vous défie de le faire.* — On dit aussi *je vous défie de devenir cette énigme. Je vous défie de m'oublier*, etc.

**DÉFINI.** Adj. m. Terme de gramm. Il se dit de l'article *le, la, les*, soit qu'il soit simple ou qu'il soit joint à la préposition *de* ou *à*. Ainsi *du, au, des, aux*, sont des articles définis, car *du* est pour *de le; au, pour à le; des, pour de les; et aux, pour à les*. On les appelle *définis* parce que ce sont des pronoms ou prépositifs qui ne se mettent que devant un nom pris dans un sens précis, circonscrit, déterminé et individuel. *Ce, cet, celle,*

est aussi un prépositif défini, mais de plus il est démonstratif.

Quand un nom est pris dans un sens indéfini, on ne met point l'article *le, la, les*; on se contente de mettre la préposition de ou la préposition à, que les grammairiens appellent alors mal à propos *articles indéfinis*. Ainsi *le palais du roi* pour *de la roi*, c'est le sens défini ou individuel; un *palais de roi*, c'est un sens indéfini, indéterminé ou d'espèce, parce qu'il n'est dit d'aucun roi en particulier.

*Défini* et *indéfini* se disent aussi du prétérit des verbes français. Le prétérit est rendu par *j'ai fait* ou par *je fis*. L'un est appelé prétérit défini ou absolu, et l'autre indéfini ou relatif; sur quoi les grammairiens ne sont pas bien d'accord, les uns appelant défini ce que les autres appellent indéfini. Pour moi, dit Dumarçais, dont nous tirons cet article, je crois que *j'ai fait* est défini et absolu, et que *je fis* est indéfini et relatif: *Je fis alors, je fis l'année passée*. Mais, après tout, l'essentiel est de bien entendre la valeur de ces prétérits et la différence qu'il y a de l'un à l'autre, sans s'arrêter à des minuties.

\* DÉFINISSEUR. Subst. m. Mot inusité. Voltaire appela Locke le *définisseur*.

DÉFINITIVE, DÉFINITIF. Adj. Il ne se met qu'à près son subst. : *Arrêt définitif, sentence définitive, jugement définitif*.

DÉFINITION. Subst. f. Les définitions consistent à expliquer un mot par un autre ou par plusieurs autres. Elles doivent être claires, précises et aussi courtes qu'il est possible; car, en ce genre, la brièveté aide à la clarté. Domergue a observé que les définitions du *Dictionnaire de l'Académie* sont vagues et souvent trompeuses. Dans l'extrême difficulté, dit-il, dans la presque impossibilité de bien définir, cette savante compagnie devrait substituer à ses définitions une décomposition étymologique de chaque mot, et des exemples bien choisis qui en détermineraient les différents emplois.

DÉFINITIVEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. On dit *cette affaire a été jugée définitivement*, et *cette affaire a été définitivement jugée*.

\* DÉFLÉCHIR. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. On ne le trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*, et il n'est pas usité. Il est cependant bien placé dans cette phrase de J.-J. Rousseau : *Tous les premiers mouvements de la nature sont bons et droits; mais bientôt, manquant de force pour suivre à travers tant de résistance leur première direction, ils se laissent défléchir par mille obstacles qui les détournent de leur vrai but*. Quel autre mot pourrait exprimer la pensée de Rousseau?

DÉFLEUR. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie prétend qu'il ne se dit qu'en parlant des arbres ou des arbrisseaux qui viennent à perdre leurs fleurs. Cependant on dit *des tiges déflourées, des prés déflourés*, etc.

DÉFRAYER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *payer*. Voyez ce mot.

DÉFRICHER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe s'emploie au figuré, et l'Académie en a donné pour exemple : *Amyot est un des premiers écrivains qui défrichèrent notre langue*. Delille a été plus hardi, il a dit *défricher la vie* (*Énéid.*, III, 11);

Et ceux qui, de nos arts utiles inventeurs,  
Ont défriché la vie et cultivé les mœurs.

DÉFUNT, DÉFUNTE. Adj. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage que dans ces phrases, *le roi défunt, la défunte reine*. Ferand observe avec raison qu'on dit plus communément *le feu roi, la feue reine*. Il n'est usité que dans le langage familier. Voyez *Fen*.

DÉGAGER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*; et pour la lui conserver lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Je dégageais, dégageons*, et non pas *je dégainis, dégainons*.

On dit *dégager sa parole, dégager ses serments*:

Je reniens dégager mes serments et les liens.

(VOLT., Zaïre, act. I, sc. IV, 2.)

DÉGAÏNER. V. n. de la 1<sup>e</sup> conj. L'Académie dit qu'il est actif, et dans tous les exemples qu'elle en donne il est pris dans un sens neutre: *Il faut dégaïner, on l'a forcé à dégaïner*.

DÉGELER. V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on double la lettre *l* lorsqu'elle est suivie d'un *e* muet: *Je dégelle, tu dégelles, il dégelle, ils dégellent; je dégellerai, etc.*

DÉGÉNÉRER. V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *il a dégénéré*, pour exprimer l'action, et *il est dégénéré*, pour signifier l'état. Ferand blâme cette phrase de Vertot: *Plusieurs disaient, pour sonder les esprits, que l'état monarchique était préférable à une république qui était dégénérée en pure monarchie*. (*Révol. romaines*, liv. XIII, t. II, p. 286) Il fallait, selon lui, *qui avait dégénéré*. — *Qui était dégénéré* est l'expression juste. Quand on voulait insinuer que l'état monarchique était préférable à une république, etc., on n'entendait pas par là une république qui avait dégénéré, qui avait fait l'action de dégénérer; mais une république dégénérée, qui était dans un état qui était la suite de la dégénération, *qui était dégénérée*.

Ce verbe s'emploie quelquefois absolument: *Il dégénère, il a dégénéré*. Quelquefois aussi il régit la préposition de et la préposition en. On emploie de lorsqu'on veut marquer l'origine pure dont on s'est écarté: *Il a dégénéré de la vertu de ses ancêtres*; alors il ne se dit que des personnes. En parlant des choses, on emploie en, ce qui marque l'imperfection dans laquelle une chose est tombée: *La démocratie dégénère ordinairement en anarchie, et la monarchie en tyrannie*; alors il ne se dit que des choses.

DÉGINGANDÉ, DÉGINGANDÉE. Adj. Expression familière qui se dit d'une personne dont la contenance et la démarche sont mal assurées, comme si elle était toute disloquée. — L'Académie a oublié d'indiquer que cette expression s'emploie aussi au figuré: *Esprit dégingandé, style dégingandé, pensées dégingandées*. *Je pense qu'il ne faut rien de plus à des conduites aussi dégingandées que les nôtres*. (Sévigné.) *Cette rage de m'éloigner encore de vous, et de voir pour quelque temps notre commerce dégingandé, me donne une véritable tristesse*. (Idem.) *Vous verrez que cette pièce n'est pas si dégingandée*. (Volt.)

DÉGOUTANT, DÉGOUTANTE. Adj. verbal tiré du v. *dégouter*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas *un dégoutant homme, une dégoutante*

*femme* ; mais on dit de *dégoûtantes injures*, *ce dégoûtant repas*. Voyez *Adjectif*, *Fastidieux*.

**DÉGOUTANT, DÉGOUTANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *dégoutter*. Il ne se met qu'après son subst. On le dit absolument : *Du linge dégouttant* ; et avec la préposition de : *Être dégouttant de sueur, de sang*.

**DÉGRAFER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Détacher une chose qui était attachée avec une agrafe ou des agrafes : *Dégrafer une jupe*.

Quelques personnes disent *désagrafer* ; mais cette expression, indiquée dans le *Dictionnaire de Trévoux*, n'est pas du bon usage.

**DÉGRAVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se dit de l'eau qui dégrade, qui déchausse des pilots, des murs. Dans la conj. de ce verbe, on conserve l'y de l'infinitif, excepté avant un e muet : *Je dégravoie, tu dégravoies, ils dégravaient, je dégraverai*, etc.

**DÉGRÉ.** Subst. m. Plusieurs personnes prononcent et écrivent *dégré* ; c'est à tort. En termes de grammaire, on le dit des adjectifs qui, par des particules prépositives, marquent ou le plus, ou le moins, ou l'excès dans la qualification qu'on donne au substantif. *Savant, plus savant, moins savant, très ou fort savant*. Ce mot *degré* se prend alors dans un sens figuré ; car, comme dans le sens propre, un degré sert à monter ou à descendre, de même ici la particule prépositive sert à relever ou à rabaisser la signification de l'adjectif. Il y a trois degrés de comparaison, ou plutôt de signification. Le positif, qui est l'adjectif même, sans aucun rapport de comparaison, *savant* ; le comparatif, qui est l'adjectif avec comparaison de plus ou de moins dans la qualité de deux choses comparées, *plus savant, moins savant* ; le superlatif, qui est l'adjectif exprimant la qualité portée au suprême degré de plus ou de moins, *très-savant, fort savant* ; le plus *savant, le moins savant*. On appelle superlatif absolu celui qui exprime d'une manière absolue une qualité portée au suprême degré, *fort savant, très-savant*. On appelle superlatif relatif celui qui exprime une qualité à un degré plus élevé ou moins élevé dans un objet que dans un autre, le plus *savant, le moins savant*. Voyez *Positif*, *Comparatif* et *Superlatif*.

**DÉGRINGOLER.** V. a. et n. de la 4<sup>re</sup> conj. Voltaire l'a employé au figuré : *Si deux ou trois personnes ne soutenaient le bon goût dans Paris, nous dégringolerions dans la barbarie*. Il est familier.

**DÉGRINGOLER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On ne fait pas sentir l'u de *gué*, et l'on mouille *gu*. Il est familier.

**DÉGUISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit dans *OEdipe* (act. IV, sc. 1, 455) :

Je *déguisai* parlant ma naissance et mon nom.

Je n'aurais point percé les ténèbres frivoles  
D'un vain sens *déguise* sous d'obscures paroles.  
(*Idem*, act. II, sc. 11, 52.)

Racine a dit dans *Esther* (act. IV, sc. 1, 43) :  
*Se déguiser le front de fausses couleurs* :

Quiconque ne sait pas dévorer un affront,  
Ni de fausses couleurs *se déguiser* le front.

**DÉHANCHÉ, DÉHANCHÉE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Un homme déhanché, un cheval déhanché*.

**DÉHONTÉ, DÉHONTÉE.** Adj. Ce mot ne se trouve

pas dans les dictionnaires. Cependant quelques personnes l'emploient pour signifier qui est sans honte, sans pudeur, qui a perdu toute honte, toute pudeur. Marmontel dit que c'est un vieux mot qu'on devrait conserver. Il ne se met qu'après son subst. Voyez *Éhonté*. — Dans sa dernière édition, l'Académie admit le mot *déhonté* comme synonyme de *éhonté*.

**DEHORS.** Adv. de lieu. Il est opposé à *dedans*. *Hors* est la préposition qui correspond à ce mot, comme *dans* correspond à *dedans*. *Dehors* ne prend point de régime : *Restez dedans, j'irai dehors*. Il y a par conséquent une faute dans ces vers de Racine :

Mille objets de douleur déchiraient mes entrailles,  
J'en voyais et *d'hors* et *dedans* nos murailles.  
(*Frères ennemis*, act. II, sc. 1, 45.)

Quelquefois il est préposition, et alors il prend un régime : *Passer par dehors la ville*.

**DEHORS.** Subst. m. Au figuré il ne se dit qu'au pluriel :

Nul sur ses passions n'eut jamais plus d'empire,  
Et ne sut mieux cacher sous *des dehors* trompeurs  
Des plus vastes desseins les sombres profondeurs.  
(*Voltaire*, *Henri*, III, 72.)

**DÉIFICATION.** Subst. f. *La déification* n'est pas la même chose que *l'apothéose*. *La déification* est l'acte d'une imagination superstitieuse et craintive, qui suppose la divinité où il n'y a que la créature, et qui, en conséquence, lui rend un culte de religion. *L'apothéose* est la cérémonie par laquelle les empereurs romains étaient, après leur mort, transmis au nombre des dieux. (Girard.)

**DÉIFIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas *se déifier*. Voltaire a dit dans *Mahomet* (act. V, sc. IV, 41) :

A force de forfaits *tu t'es déifié*.

**DÉJÀ.** Adv. de temps. Il se met ordinairement après le verbe dans les temps simples : *Il revient déjà*. Dans les temps composés, il se place entre l'auxiliaire et le participe : *Il est déjà revenu, il a déjà reconnu son erreur*. Quelquefois on le place à la tête de la phrase, surtout dans le style historique : *Déjà l'ennemi avait pris la fuite* ; et dans le style oratoire : *Déjà se répandaient dans nos campagnes ces hordes de barbares*.

**DÉJEUNER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *déjeuner d'un pâté*, et quelques grammairiens en ont conclu que les trois verbes neutres, *déjeuner, dîner et souper*, doivent être suivis de la préposition *de*, quand ils précèdent un nom. Ainsi, selon eux, il faut dire *déjeuner de café, dîner d'un dindon, souper d'un poulet*. Je pense que l'Académie et ces grammairiens sont dans l'erreur ; et l'usage, malgré leur prétendue règle, rejette cette façon de parler.

Si, après avoir mangé d'un pâté à mon souper, il en reste un morceau, je dirai bien *gardez ce morceau de pâté, j'en déjeunerai demain* ; et cela veut dire j'en ferai mon déjeuner, cela suffira pour mon déjeuner. On dira aussi dans le même sens, après un grand déjeuner, *gardez ce qui reste du déjeuner, nous en dînerons*.

Hélas ! reprit l'amant infortuné,  
L'oiseau n'est plus ; vous en avez diné.

LA FONTAINE, *le Faucon*, 225.)

Mais on ne dit pas *déjeuner, dîner, souper de quelque chose*, pour signifier ce qu'on mange à ces repas. On dit fort bien *il gagne cent louis par an, et il en vit*; mais il ne s'ensuit pas de là qu'on puisse dire *il vit de cent louis*.

Il paraît que cette expression, telle qu'on veut l'établir, se dirait de tout ce qu'on mange à déjeuner, à dîner, etc. *Déjeuner de café, c'est prendre du café pour son déjeuner*. Il faudrait donc dire, en parlant du dîner, *j'ai dîné de soupe, de bouilli, de rôti, etc.*, ce qui serait très-ridicule.

Du reste, je pense, avec les grammairiens que je combats, qu'il ne faut pas dire *j'ai déjeuné avec du pâté*, avec du *jambon*, avec du *café*, parce qu'on dit *j'ai dîné avec mon frère, avec mes amis*, et que cet *avec* rendrait le sens louche. Mais le *de* rend de même le sens louche dans *j'ai déjeuné de café*, car on dit *déjeuner de bon appétit, déjeuner de bonne heure*. On me demandera sans doute comment il faut s'exprimer en ce cas. Je crois qu'il faut dire : *J'ai pris du café à mon déjeuner; j'ai mangé du pâté à mon déjeuner*; qu'avez-vous mangé à votre déjeuner, à votre dîner, à votre souper? ou choisir quelque autre tour qui exprime exactement ce qu'on veut dire, comme *je n'ai pris que du café à mon déjeuner, je n'ai mangé que du bouilli à mon dîner*, etc.

DÉJEUNER. Subst. m. On prononce *déjeuné*, et beaucoup de personnes écrivent ainsi.

DÉJOUER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Mot nouveau que l'usage a consacré. Il ne se dit que des projets et des desseins nuisibles : *Nous déjouvons ceux qui veulent nous jouer*. On ne dit pas *déjouer une entreprise utile, un dessein honnête*; mais on dit *déjouer un complot, déjouer une intrigue*.

DÉJUCHER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il prend tantôt l'auxiliaire *être*, tantôt l'auxiliaire *avoir*. On dit *les poules ont déjuché*, pour marquer l'action de déjucher; et *elles sont déjuchées*, pour signifier l'état qui résulte de l'action de déjucher.

DÉLÀ. Préposition. Il s'écrit toujours d'un seul mot, c'est-à-dire sans trait d'union entre deux : *Déjà la rivière, déjà les monts*. On écrit aussi au *déjà*, par *déjà*; et non pas au-*déjà*, par-*déjà*.

*De là*, écrit en deux mots, est la préposition *de* et l'adverbe *là* : *De là à la rivière il y a cent toises*; c'est-à-dire de cet endroit-là à la rivière, etc.

DÉLACER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *c* a la prononciation de *se*; et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit : *Nous délaçons, je délaçais, je délaçai*, et non pas nous *delaçons*, etc.

DÉLATEUR. Subst. m. Il fait au féminin *délatrice*. L'accusateur s'adresse à la justice; il sollicite une vengeance juste et légitime; c'est une action particulière. Le dénonciateur annonce, manifeste un fait, le rend public; il défère à la justice, à la société, un crime, un complot qui intéresse la sûreté publique. Le délateur cherche, découvre, défère ou rapporte servilement ce qu'il croit avoir vu, et souvent ce qu'il est intéressé à faire croire. On peut quelquefois approuver l'accusateur, ou louer le dénonciateur, mais le délateur est toujours méprisable.

DÉLAYER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *Payer*. Voyez ce mot.

DÉLECTABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On dit un *lieu délectable, un séjour délectable*; on ne dit pas un *délectable lieu*, mais on dit un *délectable séjour*, parce qu'il y a plus d'analogie entre *délectable* et *séjour* qu'entre *délectable* et *lieu*. Voyez *Adjectif*.

DÉLIBÉRANT, DÉLIBÉRANTE. Adj. verbal tiré du v. *délibérer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Assemblée délibérante*.

DÉLIBÉRATIF, DÉLIBÉRATIVE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Genre délibératif, voir délibérative*.

DÉLIBÉRÉMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Marcher délibérément. Agir délibérément. C'est le défaut de filtration du suc nerveux qui fait que les Anglais se tuent si délibérément.* (Voltaire.)

DÉLIBÉRER. V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. :

Et je puis dire enfin que jamais potentat  
N'eut à délibérer d'un si grand coup d'État.  
(CONN., act. 1, sc. 1, 47.)

L'usage, dit Voltaire, veut aujourd'hui que *délibérer* soit suivi de *sur*; mais le *de* est aussi permis : *On délibéra sur le sort de Jacques II, dans le conseil du prince d'Orange*. Mais je crois que la règle est d'employer de quand on spécifie les intérêts dont on parle : *On délibère aujourd'hui de la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne. On délibère sur de grands intérêts, sur des points importants.* (Remarques sur Corneille.)

DÉLICATE, DÉLICATE. Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un mets délicat, une viande délicate; goût délicat; une affaire délicate, une crainte délicate, ces délicates craintes; santé délicate, cette délicate santé*.

Qu'est un dangereux poison  
Qu'une délicate lunage!  
(CHAULIEU, Deuxième épître à M. Dangeau, 18.)

On dit au figuré qu'une *pensée est délicate*, lorsque les idées en sont liées entre elles par des rapports peu communs qu'on n'aperçoit pas d'abord, quoiqu'ils ne soient point éloignés, qui causent une surprise agréable, qui éveillent adroitement des idées accessoires et secrètes de vertu, d'honnêteté, de bienveillance, de volupté, de plaisir, et qui insinuent indirectement aux autres la bonne opinion qu'on a ou d'eux ou de soi. On dit d'une expression qu'elle est *délicate*, lorsqu'elle rend l'idée clairement, mais qu'elle est empruntée, par métaphore, d'objets écartés, que nous voyons tout d'un coup rapprochés avec plaisir et surprise.

DÉLICATEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est délicatement travaillé, cela est travaillé délicatement*.

DÉLICE. Subst. m. et f. Vaugelas, Thomas Corneille et Ménage disent que ce mot ne doit pas s'employer au singulier. L'Académie et quelques grammairiens modernes ne sont pas de cet avis, et je crois qu'ils ont raison.

Au singulier, *délíce* est masculin : *C'est un délíce, c'est un grand délíce*.

Au pluriel, *délîces* est féminin : *Dans les Champs-Élysées... les rois font à leurs pieds les molles délîces et les vaines grandeurs de*

*leur ancienne condition, qu'ils déplorent.* (Fénel., *Télémaque*, liv. XIX, t. II, p. 232.)

**DÉLICIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Nous avons vécu délicieusement; nous avons délicieusement vécu.*

**DÉLICIEUX, DÉLICIEUSE.** Adj. On peut, lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent, le placer avant son subst. : *C'est un homme délicieux, un lieu délicieux, un séjour délicieux, un délicieux séjour.*

**DÉLIÉ, DÉLIÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il se dit au propre de tout ce qui a très-peu d'épaisseur relativement à sa longueur : *Un fil délié, un trait délié*, etc.; et, au figuré, d'un esprit propre aux affaires épineuses, fertile en expédients, insinuant, fin, souple, caché; qualités qui lui sont communes avec l'esprit fourbe et méchant. Cependant on peut être délié sans être ni méchant ni fourbe.

Un discours délié est celui dont on ne distingue pas du premier coup d'œil l'artifice et la fin. Il ne faut pas confondre le délié avec le délicat. Les gens délicats sont assez souvent déliés; mais les gens déliés sont rarement délicats. Répandez sur un discours délié la nuance du sentiment, et vous le rendez délicat. Supposez à celui qui tient un discours délicat quelque vue intéressée et secrète, et vous en ferez à l'instant un homme délié.

**DÉLIÉ.** Subst. m. On ne prononce pas le *t*.

**DÉLIÉANT, DÉLIÉANTE.** Adj. verbal tiré du v. *délié*. Il ne se dit guère qu'au figuré : *Une imagination déliéante.*

**DÉLIBÉR.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il signifie être en délibère : *Je m'aperçus qu'il délibrait.*

**DÉLIVÉR.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Délivrer quelque chose à quelqu'un, délivrer quelqu'un de quelque chose.*

*Délivrer*, dans le sens de *livrer*, ne peut avoir deux régimes de personne. On dit bien *délivrer des marchandises à quelqu'un*; mais on ne doit pas dire *délivrer un prisonnier à quelqu'un.* (Bouhours, de Wailly.)

**DÉLOGER.** V. a. et n. de la 3<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *r* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je délogeais, délogeons*, et non pas *je délogais, délogons*.

**DÉLOYAL, DÉLOYALE.** Adj. Il est peu usité aujourd'hui. On pourrait, dans quelques cas, le mettre avant son subst. : *Ce déloyal ami.* Il n'a point de masculin au pluriel. Voyez *Adjectif*.

**DÉLOYALEMENT.** Adv. Ce mot est peu usité. On ne pourrait pas le mettre entre l'auxiliaire et le participe. On pourrait dire *il en a usé déloyalement envers moi*, et non pas *il en a déloyalement usé envers moi*.

**DÉLUSTRER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Je ne sais pourquoi ce mot n'est pas employé dans la langue. Il signifie ôter le lustre, faire perdre le lustre. Il est vrai que nous avons *déceatir*, mais celui-ci ne se dit que des draps et des étoffes. — En 1835, l'Académie admet *déclustrer* dans le sens d'ôter le lustre, et le seul exemple qu'elle en donne est : *Déclustrer une étoffe.* — Cerutti l'a employé au figuré : *Un nom illustré par la valeur ou par le génie ne saurait être déclustré ni par la calomnie ni par le despotisme.* — L'analogie entre *illustré* et *déclustré* ne semble un peu forcée. Cela vient sans doute de ce que l'esprit

n'est pas accoutumé à prendre le mot *déclustré* dans le sens figuré.

**DÉMAIGRIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie, dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, dit que ce mot signifie devenir moins maigre. Malgré cette autorité, les bons dictionnaires n'ont point adopté cette expression. En effet, on ne sait trop ce qu'elle signifie.

**DÉMAIN.** Adv. de temps. Il peut se mettre avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Demain j'irai, ou j'irai demain.* On ne dit pas *nous aurons demain dîné à cinq heures*, mais *demain nous aurons dîné à cinq heures*.

Selon quelques grammairiens, on peut dire indifféremment *demain au matin* ou *demain matin*; mais si ces deux expressions sont également bonnes en elles-mêmes, celle qui est exprimée en moins de mots doit être la meilleure. Disons donc *hier matin*, et non pas *hier au matin*.

**DEMANDER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Demander quelque chose à quelqu'un, demander une somme à emprunter.* — Quand demander est neutre, régit-il *à* ou de devant un verbe? Faut-il dire *il demande à être reçu*, ou *à être reçu dans cette compagnie*? *Il demande à entrer* ou *il demande d'entrer*? — Si l'objet de la demande est une action, il faut employer *à* : *Il demande à parler, il demande à entrer, il demande à vous parler, il demande à entrer dans cette compagnie, il demande à vous suivre.* Lorsque l'objet de la demande n'est pas de faire une action, il faut employer *de* : *Il demande d'être reçu dans cette compagnie, il demande de ne pas vous suivre. Il demande d'être dispensé de cette démarche.* *Demander*, neutre, régit aussi que avec le subjonctif : *Ils demandèrent au roi qu'il leur fût permis de retourner dans leur patrie.*

**DEMANDEUR.** Subst. m. Dans le langage ordinaire, on dit au féminin *demandeuse*; en style de palais, *demanderesse*.

**DÉMANGEAISON.** Subst. f. Au figuré, il régit de avec l'infinifit : *Avoir la démangeaison de parler, de courir*, etc.

Il faut qu'un galant homme ait toujours grand empire Sur les démangeaisons qui nous prennent d'écrire. (MOL., *Misanthrope*, act. I, sc. II, 96.)

**DÉMANGER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*; et pour la lui conserver lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet devant cet *a* ou cet *o* : *démangeais, démangeai*, et non pas *démangais, démangaï*.

**DÉMARQUER.** V. a. de la 3<sup>re</sup> conj. Il ne se dit point de la marque qu'on ôte, mais de la chose dont on ôte la marque : *Démarquer un livre.*

**DÉMASQUER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Il n'a que le régime direct : *Démasquer quelqu'un.* On ne dit point, en parlant de quelqu'un qu'on veut faire connaître, *je vous le démasquerai*.

**DÉMÊLER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. II, sc. 1, 41) :

J'ai démêlé son âme, et j'en vois la noirceur.

**DÉMEMBREMENT.** Subst. m. L'Académie dit avec raison que ce mot ne se dit qu'au figuré : *Le démembrement d'une terre, d'un royaume.*

**DÉMEMBRER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Ce verbe, non plus que le substantif *démembrement*, ne se dit point au propre. Cependant l'Académie dit

qu'il est usité en ce sens, et elle donne pour exemple : *Les bacchantes déchirèrent et démembrèrent Panthos*. Certainement un homme qui est déchiré doit être à peu près démembré, et la seconde expression ajoutée peu de chose à la première. *Il se ferait plutôt démembrer et mettre en pièces*. C'est la même faute que dans l'exemple précédent. *Mettre en pièces* signifie à peu près la même chose que *démembrer*, qui n'est pas français en ce sens.

**DÉMENTIR**. V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*.

L'Académie dit qu'il signifie figurément faire des choses indignes de sa naissance, de son caractère, de sa profession. Racine a dit en ces sens dans *Iphigénie* (act. II, sc. IV, 19) :

Mais puisque désormais son lâche repentir  
Dément le sang des dieux dont on le fait sortir.

Mais *démentir* se dit aussi d'une chose mauvaise, odieuse :

Vous ne démentez point une race fineste.  
(Rac., *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 82.)

On dit aussi *son cœur dément sa bouche* :

Et ne voyais-tu pas dans mes emportements  
Que mon cœur démentait ma bouche à tous moments ?  
(Rac., *Androm.*, act. V, sc. III, 55.)

*Se démentir*. Voltaire l'a dit de la fierté et du sort :

Cette fierté qu'en nous sentient la modestie  
Dans mon cœur à ce point ne s'est point démentie.  
(Zaïre, act. I, sc. I, 65.)

Mais je connais le sort, il peut se démentir.  
(Mérope, act. I, sc. IV, 55.)

**DÉMÉRITER**. V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *démériter* auprès de *quelqu'un*, et *démériter de quelque un*. Je pense que *démériter auprès de quelqu'un*, c'est faire quelque chose qui, sans le toucher directement, prive cependant de sa bienveillance. Je sais qu'une personne s'intéresse à moi, qu'elle a à cœur que j'aie une conduite régulière : si je me conduis mal, *je démérite auprès d'elle*. Je jouis de la confiance d'une personne, et j'en abuse : *je démérite d'elle*.

**DÉMESURÉ**, **DÉMESURÉE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une grosseur démesurée, une ambition démesurée*.

**DÉMESURÉMENT**. Adv. Il se met après le verbe : *Il est démesurément grand*.

**DÉMETTRE**. V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*. Voyez ce mot.

**DÉMEURER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus au lieu dont il est question, qu'il n'y était plus ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit. Ainsi l'on dira : *Il a demeuré six mois à Madrid, il a demeuré longtemps à Paris, il a demeuré longtemps en chemin, il a demeuré quelque temps en Italie. J'ai demeuré captif en Egypte comme Phénicien*. (Fénel., *Télémaque*, liv. III, t. I, p. 120.)

Un grammairien prétend qu'il fallait *j'ai été captif*; la moindre réflexion fera sentir la différence entre *j'ai été* et *j'ai demeuré captif*; le premier est vague et n'a aucun rapport à la durée de la captivité; le second marque cette durée, quoique d'une manière indéfinie. Celui qui a été captif peut ne l'avoir été qu'un jour; celui

qui a demeuré captif l'a été pendant un temps considérable. Le besoin d'exprimer ces nuances et l'exemple de Fénelon justifient cette expression.

Si l'on veut exprimer que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y était ou qu'il y sera encore à l'époque dont il s'agit, *demeuré* prend l'auxiliaire *être* : *Il est demeuré en chemin, mon frère est demeuré à Paris pour faire ses études; il est demeuré court en haranguant le roi; il est demeuré deux mille hommes sur la place*.

..... Ma langue embarrassée  
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée.  
(Rac., *Bérén.*, act. II, sc. II, 157.)

Dans ces vers, dit d'Olivet, *demeurer* ne saurait être pris que pour rester; ainsi ma langue est demeurée glacée était la seule bonne manière de parler.

**DEMI**, **DEMIE**. Adj. Cet adj. se met avant ou après son subst. Quand il le précède, il est invariable, c'est-à-dire qu'il ne prend jamais ni le féminin ni le pluriel : *Un demi-cercle, un demi-bûche, une demi-lune, deux demi-cercles*. Mais quand il suit son substantif il cesse d'être invariable, c'est-à-dire qu'il prend seulement la marque du féminin quand ce substantif est féminin, mais il ne prend pas la marque du pluriel : *Un jour et demi, une heure et demie, deux heures et demie*.

*Demie*, subst., prend la marque du pluriel *Une pendule qui sonne les demies*.

\* **DEMI-HIATUS**. Subst. m. Son désagréable qui résulte de la prononciation d'un *e* muet que l'on est obligé de prononcer au milieu d'un vers :

On leur fait admirer les baies qu'on leur donne.  
(Corne., *Mentur*, act. I, sc. VI, 51.)

*Baies* signifie ici *bourdes, cassades*. Il faut éviter soigneusement au milieu des vers ces mots *baies, braies*, etc., et ne les jamais faire rencontrer par des syllabes qui les heurtent. On est obligé de faire *baies* de deux syllabes, et ce son est très-désagréable; c'est ce qu'on appelle le *demi-hiatus*. (Voltaire, *Remarq. sur Corneille*.) L'Académie ne met point ce mot.

\* **DÉMITRE**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Expression de circonstance qui signifie détruire les évêques, leur ôter leurs évêchés. Voltaire a dit : *Nous ne voulons pas vous démitrer*.

**DÉMOCRATIQUE**. Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Gouvernement démocratique, maximes démocratiques*.

**DÉMOCRATIQUEMENT**. Adv. Il se met après le verbe : *Ces pays est gouverné démocratiquement, et non pas est démocratiquement gouverné*.

**DEMOISELLE**. Subst. f. Terme devenu commun à toutes les filles d'honnête famille, et par lequel on les distingue des femmes mariées. On est quelquefois fort embarrassé aujourd'hui pour l'emploi de ce mot. Autrefois on disait d'une personne, de quelque condition qu'elle fût, *qu'elle avait un garçon et deux filles*. Aujourd'hui que le mot *filles* est devenu un terme injurieux, personne ne veut plus avoir des *filles*, tout le monde veut avoir des *demoiselles*. Une femme du peuple dit *qu'elle a deux demoiselles*, pour dire *qu'elle a deux filles*, ce qui paraît ridicule d'après l'acception commune du mot *demoiselle*.

**DÉMOLIR**. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie le définit détruire, abattre pièce à pièce. On ne dé-

truit pas ce qu'on démolit, les matériaux restent ; l'idée propre de démolir n'est pas d'abattre pièce à pièce, mais de rompre la liaison d'une masse construite.

DU VOX. Subst. m. Voltaire a dit dans la *Henriade* (l. 93) le démon du carnage :

Dans nos champs désolés le démon du carnage  
Dejà ju-qu'aux deux mers avait porté sa rage.

Dans l'*Enfant prodige* (act. II, sc. 1, 33), il se prend dans le sens de génie :

En vérité, les filles, comme en dit,  
Ont un démon qui leur forme l'esprit.

DÉMONIAQUE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Un homme démoniaque, une femme démoniaque.*

\* DÉMONISME, DÉMONISTE. Substantifs masculins. On a fait signifier au mot *démonisme* l'adoration, le culte des démons ; et à *démoniste*, celui qui adore les démons ou un démon : *L'athéisme exclut toute religion. Le démoniste peut avoir un culte.* (Diderot.)

DÉMONSTRATEUR. Subst. m. Il ne se dit point d'une femme. Mais s'il s'en trouvait une qui fit des démonstrations de botanique, je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas d'elle que c'est une *démonstratrice*. Il est vrai que l'expression est un peu dure ; mais il vaut mieux avoir une expression dure pour rendre une idée que de n'en pas avoir du tout.

DÉMONSTRATIF, DÉMONSTRATIVE. Adj. Il se met toujours après son subst. : *Argument démonstratif, preuve démonstrative.*

Plusieurs grammairiens appellent *pronoms démonstratifs* ce que, à l'exemple de plusieurs autres grammairiens, nous appelons *adjectifs démonstratifs*. Voyez *Adjectif*.

DÉMONSTRATIVEMENT. Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a démontrativement prouvé, ou il nous a prouvé démontrativement.*

DÉMONSTRABLE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Proposition démontrable.*

DÉMONTRER, PROUVER. Verbes actifs de la 1<sup>re</sup> conj. *Démontrer*, c'est prouver par la voie du raisonnement, par des conséquences nécessaires d'un principe évident. *Prouver*, c'est établir la vérité d'une chose par des preuves de fait ou de raisonnement, par un témoignage incontestable, des preuves justificatives, etc. On ne *démontre* point les faits, on ne *démontre* que les propositions ; mais on *prouve* les propositions et les faits. Le géomètre *démontre* ; le physicien ne *démontre* pas, il *prouve* seulement. C'est que les vérités physiques sont des phénomènes qui se montrent et ne se démontrent pas ; au lieu que les vérités géométriques sont des propositions qui se démontrent sans se montrer. On *prouve* tout ce que l'on *démontre* ; mais on ne *démontre* pas tout ce qu'on *prouve*.

DÉNIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Dénier*, dans le sens de refuser, ne se dit plus. On le trouve encore dans Racine :

Possédant une amour qui me fit *dénier*.  
(Rac., *Mithrid.*, act. III, sc. v, 21.)

Pour obtenir les vents que le ciel vous *dénie*...  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 61.)

\* DÉNIGREUR. Subst. m. Mot nouveau qui peut être utile : *On n'entend partout tant de dénigreurs que parce que les hommes sont en général*

*médioeres, sots, et jaloux de toute espèce de succès.* (Mercier.)

DÉNONCIATEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, quelques auteurs ont dit *dénonciatrice*. — L'Académie admet ce féminin dans sa dernière édition. — Linguet l'a dit adjectivement (*Journ. politiq. et litt.*, t. IX, p. 227). Rien n'empêche de se servir de ce mot. Voyez *Délateur*.

DÉNOTATION, et DÉNOTER. Deux mots qui sont vieux, et que l'Académie aurait pu retrancher de son Dictionnaire.

DÉNOÛMENT. Subst. m. C'est le point où aboutit et se resout une intrigue épique ou dramatique. L'Académie n'applique le mot *dénoûment* qu'à l'intrigue dramatique.

Le dénoûment de l'épopée est un événement qui tranche le fil de l'action par la cessation des périls ou des obstacles, ou par la consommation du malheur. Le dénoûment de la tragédie est souvent le même que celui du poème épique, mais communément amené avec plus d'art.

DÉNOÛER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il signifie figurément rendre plus souple, plus agile, ou, en parlant d'une pièce de théâtre, démêler, développer. Racine l'a dit d'un hymen :

Rome, aussi bien que moi, vous donne son suffrage,  
Répudie Octavie, et ne fait *dénoûer*.

Un hymen que le ciel ne veut point avouer.

(Rac., *Britann.*, act. II, sc. III, 70.)

DENSE. Adj. des deux genres. Il ne se met ordinairement qu'après son subst. : *Corps dense.*

DENTALE. Adj. f. Il se dit de certaines consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue touche les dents. *Le d et le t sont des consonnes dentales.* Il ne se met qu'après son subst.

DENTÉ, DENTÉE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Roue dentée.* Voyez le mot suivant.

DENTELÉ, DENTELÉE. Adj. Qui est taillé en forme de dents. L'Académie donne pour exemple *une roue dentelée* : nous pensons qu'une roue est *dentée*, parce qu'elle a des pointes qu'on appelle *dents*, mais qu'elle n'est pas *dentelée*, parce que ce mot ne peut se dire que des choses qui sont en forme de dents, mais non de celles qui ont réellement des dents. On appelle en botanique *feuille dentelée*, et non pas *feuille dentée*, une feuille dont le bord a des échancrures qui forment des espèces de dents.

DÉNUÉ, DÉNUÉE. Adj. qui ne se met qu'après son subst., et qui régit ordinairement la préposition *de* : *Dénué d'entendement, d'esprit, de bon sens ; dénué de secours, d'assistance, etc.*

DÉPARAILLER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les l.

DÉPARLER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il est familier, et ne se met qu'avec la négation : *Elle ne déparle pas. Il n'a pas déparlé de toute la soirée.* On ne dit pas *il déparle* pour signifier il ne sait ce qu'il dit :

Tu n'imagines pas que ma joie est extrême  
D'y voir certains gens, tout fiers de leur maintien,  
Qui ne *déparlent pas*, et qui ne disent rien.  
(REGNARD, *Democrite*, act. II, sc. v, 41.)

Point ne manquait du don de la parole  
L'oiseau disert ; hormis dans les repas,  
Tel qu'une nonne, il ne *déparlait pas*.  
(GRESSET, *Vert-Vert*, II, 2.)

DÉPARTIR. V. a. irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il s'emp

plote souvent avec le pronom personnel, et se conjugue comme *Partir*.

DÉPEIGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le e a la prononciation de *se*, et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un o ou d'un a. Ainsi on écrit *nous dépéi-ns, je dépéigais, je dépéigai*, et non pas *nous dépécons, etc.*

DÉPENDRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine l'a dit des personnes (*Phèdre*, act. I, sc. 1, 77) :

Quand tu me dépéignais ce héros intrépide.

On dit aussi familièrement *Dépéindre* une personne. *Dépéiguez-nous l'homme dont vous parlez. Je ne l'ai vu qu'un instant, je ne saurais vous le dépéindre. Vous me l'avez si bien dépéint que je le reconnaitrais à la première vue.*

DÉPENAILLÉ, DÉPENAILLÉE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme dépénaillé, une femme dépénaillée.*

DÉPENDAMMENT. Adv. Comme cet adverbe a toujours un régime, il ne peut se mettre qu'après le verbe : *L'âme agit dépendamment de ses organes.*

DÉPENDANCE. Subst. f. Devant un substantif, il régit la proposition de : *Les enfants sont dans la dépendance de leurs parents.*

DÉPENDANT, DÉPENDANTE. Adj. verbal tiré du v. *dépandre*. Il se met toujours après son subst. Il régit quelquefois de : *Elle est dépendante de sa mère. Cette affaire est dépendante de la volonté du prince.*

DÉPENSIER, DÉPENSÈRE. Adj. Qui aime excessivement la dépense, qui dépense excessivement. Il ne se met qu'après son subst.

\* DÉPERSÉCUTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mot nouveau que Voltaire a employé de la manière suivante : *Peut-être y aura-t-il enfin des âmes raisonnables qui rougiront de cet exemple de barbarie au dix-huitième siècle, et qui tâcheront d'effacer cette flétrissure en faisant dépérsécuter le compagnon de cet infortuné.* Cette expression me paraît propre à réussir.

\* DÉPERSUADER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne le trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Féraud dit qu'il est vieux. On s'en sert quelquefois dans le discours familier, et J.-J. Rousseau l'a employé dans le passage suivant : *Avant de le déclarer innocent, il faut que je le croie; et je crois si décidément le contraire, que vous aurez peine à me dépérsuader.*

DÉPIT. Subst. m.

Et je m'ose assurer qu'en dépit de mon crime,  
Mon sang leur servira d'assez pure victime.  
(CORN., *Cm.*, act. IV, sc. vii 30.)

On ne peut pas dire *en dépit de mon crime*, comme on dit *malgré mon crime*, parce qu'un crime n'a point de dépit. On dit bien *en dépit de ma haine, de mon amour*, parce que les passions se personnifient. (Volt., *Remarques sur Corneille*.)

DÉPLAIRE. V. n. Ce verbe étant essentiellement neutre, reste invariable au participe lorsqu'il est employé avec le pronom personnel. Voyez *Plaire*.

DÉPLAISANT, DÉPLAISANTE. Adj. verbal tiré du v. *dépélaire*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit pas *un déplaisant homme, un déplai-*

*sant lieu*; mais on dit *un séjour déplaisant, ou un déplaisant séjour*. Voyez *Adjectif*.

DÉPLAISIR. Subst. m. Racine a dit dans *Andromaque* (act. II, sc. 1, 67), *un cœur accablé de déplaisirs* :

Et qu'un cœur accablé de tant de déplaisirs,  
De ses persécuteurs ait brigué les soupirs.

DÉPLOIEMENT. Subst. m. Mirabeau a employé ce mot au figuré : *Quand la nation s'élance du néant de la servitude vers la création de la liberté, quand la politique va courir avec la nature au déploiement immense de ses hautes idées...*

DÉPLORABLE. Adj. des deux genres. L'Académie, dans son édition de 1762, avait dit que ce mot ne se disait que des choses : *État déplorable, sort déplorable, condition déplorable*; dans ses deux dernières éditions, elle a ajouté qu'il se dit quelquefois des personnes, en poésie et dans le style soutenu. Féraud, dont le Dictionnaire a paru longtemps avant l'année 1798, ne veut point qu'il se dise des personnes, malgré l'autorité de Racine, qui l'a employé ainsi dans plusieurs de ses tragédies. Pour nous, nous adoptons la dernière édition de l'Académie; et voici les exemples sur lesquels nous nous appuyons :

Je te vis à regret, en cet état funeste,  
Prêt à suivre partout le déplorable Oreste.  
(RAC., *Androm.*, act. I, sc. 1, 45.)

Vous voyez devant vous un prince déplorable.  
(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. 11, 67.)

Phèdre épargnait toujours un père déplorable.  
(Idem, act. IV, sc. 1, 14.)

Va, c'est trop accabler un père déplorable.  
(VOLT., *Tancr.*, act. IV, sc. vi, 68.)

Racine le fils défendit dans le temps cette expression de son père contre la décision de l'Académie; et il demandait si ces exemples n'avaient pas autant d'autorité qu'une décision dont la raison ne frappe pas. Féraud répond qu'en fait de langage, ce n'est pas la raison qui décide, mais l'usage. Mais comment l'usage s'établit-il? est-ce par une décision de l'Académie ou par les bons auteurs? et peut-on adopter cette décision donnée au hasard, quand Racine, Voltaire, Crébillon et plusieurs autres auteurs ont établi l'usage contraire?

DÉPLORABLEMENT. Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il s'est conduit déplorablement.*

DÉPLOIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie, dans ses éditions de 1798 et de 1835, ne s'est pas rétractée sur le verbe *dépélaier*, comme elle l'a fait sur l'emploi de l'adjectif *dépélaible*. Mais puisqu'on dit en poésie *un homme déplorable*, pourquoi ne dirait-on pas aussi en poésie *dépélaier une personne*? En effet, Racine l'a dit, et je crois qu'on pourrait en trouver des exemples dans d'autres poètes.

Infortunés tous deux, dignes qu'on vous dépélaie.  
(FERRAS *chaucis*, act. V, sc. 11, 23.)

DÉPLOYER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *Employer*. Voyez ce mot. Delille a dit *dépélaier une enseigne aux vents* (*Enéide*, VIII, 869) :

L'autre dépélaie aux vents une enseigne flottante.

Ce verbe s'emploie beaucoup au figuré :

Dieu, *déployant* sur lui sa vengeance sévère,  
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère.  
(VOLT., *Henr.*, III, 19.)

N'attendez pas, mon fils, qu'avec un ton sévère  
Je *dépliois* à vos yeux l'autorité de mère.  
(VOLT., *Indiscret*, sc. 1. 1.)

Votre cœur généreux, trop simple et trop ouvert,  
A cru qu'en cette cour, ainsi qu'en votre armée,  
Suivi de vos exploits et de la renommée,  
Vous pouviez *déployer*, sincère impunément,  
La fierté d'un héros et le cœur d'un amant.  
(VOLT., *Sémir.*, act. II, sc. 1, 10.)

Ce verbe s'emploie avec le pronom personnel,  
tant au propre qu'au figuré :

En tourbillons fumants la flamme *se déploie*.  
(DEL., *Énéid.*, V, 904.)

Durant ces grands débats, du monarque de Troie  
L'armée impatiente en ordre *se déploie*.  
(*Idem*, XI, 547.)

Hélas ! qu'en liberté votre cœur *se déploie*.  
(VOLT., *Oreste*, act. II, sc. 11, 35.)

Madame, il faut enfin que mon cœur *se déploie*.  
(VOLT., *Mér.*, act. I, sc. 111, 1.)

**DÉPOSANT, DÉPOSANTE.** Subst. verbal tiré du  
v. *déposer*. Il ne se dit qu'en termes de pratique :  
*Les témoins déposants.*

**DÉPOSITAIRE.** Adj. des deux genres. Lorsque  
ce mot est appliqué à une femme, l'article et les  
adjectifs qui l'accompagnent prennent le genre  
féminin : *Elle est ma dépositaire.* (Acad.)

Elle est de mes serments *seule dépositaire*.  
(RAC., *Iphig.*, act. IV, se. vi, 72.)

**DÉPOUILLE, DÉPOUILLEMENT.** Dans ces deux  
mots, on mouille les *l*. Racine a dit :

Les ronces dégoûtantes  
Portent de ses cheveux les *dépouilles* sanglantes.  
(RAC., *Phéd.*, act. V, se. vi, 70.)

Les cheveux sont les *dépouilles de la tête*; mais  
quelles peuvent être les *dépouilles des che-  
veux* ?

**DÉPOUILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille  
les *l*. On dit aussi *se dépouiller*. Le père Bou-  
hours voulait que l'on employât l'actif dans le  
sens propre, et le réciproque dans le figuré : *Dé-  
pouiller ses habits, se dépouiller du faste*. Il ne  
paraît pas que cette observation ait fait fortune ;  
car plusieurs bons écrivains ont employé  
l'actif au figuré :

Eh bien ! *dépouille* enfin cette douceur contrainte.  
(RAC., *Alex.*, act. IV, se. 111, 64.)

Avez-vous *dépouillé* cette haine si vive ?  
(RAC., *Ath.*, act. 11, se. v, 4.)

Et l'Académie elle-même a dit *il faut avoir dé-  
pouillé toute humanité pour...*

Féraud admet la remarque du père Bouhours,  
en y mettant pour restriction que l'actif est plus  
élegant que le réciproque dans la poésie et le dis-  
cours soutenu; et que le réciproque est préfé-  
rable dans le discours familier. Je pense que  
Féraud a raison.

L'Académie dit également *dépouiller le vieil  
homme, et se dépouiller du vieil homme*. La  
première expression est consacrée dans le lan-

gage de l'Écriture sainte; partout ailleurs il faut  
employer la seconde. Voyez *Vieux*.

\* **DÉPRAVATEUR.** Subst. m. L'Académie admet  
*dépravation* et *dépraver*; elle n'admet pas *dé-  
pravateur*, mot nouveau que l'usage n'a point  
sanctionné, mais qui serait utile pour désigner  
d'une manière précise les plus grands ennemis de  
la société. On me dira que nous avons *corrupteur*;  
mais parce que nous avons *corrompre*, on n'a pas  
rejeté *dépraver*. La même différence qui existe entre  
les deux verbes existerait entre les deux subst.

**DÉPRÉCATION.** Subst. f. C'est une figure de rhé-  
torique par laquelle l'orateur implore l'assis-  
tance, le secours de quelqu'un, ou par laquelle  
il souhaite qu'il arrive quelque punition ou quel-  
que grand mal à celui qui parlera faussement  
de lui ou de son adversaire. Celle-ci s'appelle  
plus proprement *imprécation*.

**DÉPRÉDATEUR.** Subst. m. L'Académie n'avait pas  
mis ce mot dans son édition de 1762, elle le met  
dans celle de 1798 et dans celle de 1835; mais les  
exemples qu'elle en donne semblent en restreindre  
le sens au pillage fait par des administrateurs,  
des tuteurs, des domestiques, etc. Féraud observe  
avec raison qu'on le dit de toute sorte de pillage.

Hardi *déprédateur*, et soldat indompté.  
(*Énéid.*, VII, 1055.)

**DÉPRENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie  
dit qu'il signifie *d'attacher*, et donne pour exemple  
*ces deux dogues étaient tellement acharnés l'un  
contre l'autre, qu'on eut toutes les peines du  
monde à les déprendre*. Elle dit qu'on l'emploie  
aussi au figuré : *Il est tellement attaché à cette  
personne qu'il ne saurait s'en déprendre*.—Ce mot  
n'est point usité, et il est inutile, car *détacher*, qui  
est plus clair et plus conforme à l'analogie, signifie  
la même chose. Féraud, qui adopte ce verbe, n'en  
donne pour exemple qu'une phrase de Rétif de la  
Bretonne. Mais l'on sait que cet auteur n'était  
pas difficile sur le choix des expressions.

\* **DÉPRISANT, DÉPRISANTE.** Adj. verbal tiré du  
v. *dépriser*. Quelques auteurs modernes s'en sont  
servis; mais l'usage ne l'a pas encore adopté. Fé-  
raud remarque avec raison que *déprisant* disant  
moins que *méprisant*, il pourrait être utile dans  
le cas où *méprisant* serait trop fort : *Employer  
une expression déprisante*.

**DÉPRISER, MÉPRISER.** Verbes actifs de la 4<sup>e</sup>  
conj. Mépriser, *contemnere*, c'est ne faire aucun  
cas d'une chose; dépriser, *depretiore*, dans la  
basse latinité, et dans Cicéron *deprimere*, c'est  
ôter du prix, du mérite, de la valeur d'une chose.  
*Mépriser* dit donc beaucoup plus que *dépriser*.  
Un acheteur peut *dépriser* une bonne marchan-  
dise que le vendeur prise trop haut. On peut *dé-  
priser* les choses au delà de l'équité, mais on *mé-  
prise* les vices bas et honteux. On *déprise* sou-  
vent les choses les plus estimables, mais on ne  
saurait les *mépriser*. Tout le monde *méprise* la  
froide avarice, et quelques gens seulement *dépri-  
sent* les avantages de la science. Le premier sen-  
timent est fondé dans la nature, l'autre est une  
folle vengeance de l'ignorance. En vain une pa-  
rodie tenterait de jeter du ridicule sur une belle  
scène de Corneille, tous ses traits ne sauraient la  
*dépriser*. En vain s'attacherait-on quelquefois à  
*dépriser* certaines personnes pour faire croire  
qu'on les *méprise*; cette affectation est au con-  
traire le langage de la jalousie, un ébragrin de ne  
pouvoir *mépriser* ceux contre lesquels on dé-  
clame avec hauteur. La grandeur d'âme *méprise*  
la vengeance; l'envie s'efforce de *dépriser* les

belles actions; l'émulation les prise, les admire et tâche de les imiter.

Notre langue dit *estimer* et *estime*, *mépriser* et *mépris*; mais elle ne dit que *dépriser*, et n'a point adopté *dépris*. Cependant ce substantif nous manque dans quelques occasions où il serait nécessaire pour désigner le sentiment qui tient le milieu entre l'estime et le mépris, et pour exprimer, comme fait le verbe, cette différence. Par exemple, le *dépris* des honneurs, des richesses, etc., serait un terme plus juste, plus exact que celui de *mépris* des richesses, des honneurs, etc., que nous employons; parce que le mot de *mépris* ne doit tomber que sur des choses basses, honteuses; et que ni les richesses ni les honneurs ne sont dans ce cas, quoiqu'on puisse les trop estimer, et les priser au delà de leur valeur. (Extrait du *Nouveau Dictionnaire de la langue française*.)

**DEPUIS.** Préposition. Devant une voyelle, on prononce le *s* comme un *z*: *Depuis-zune heure*.

*Depuis* ne régit point les verbes à l'infinitif, mais la conjonction que avec l'indicatif: *Depuis que je suis arrivé*, et non pas *depuis être arrivé*.

Ah! depuis qu'une femme a le don de se faire.

(CORN., *Menteur*, act. I, sc. iv, 45.)

*Depuis*, dit Voltaire au sujet de ce vers, ne peut être employé pour *quand*, pour *dès là que*, *lorsque*. Le mot *depuis* dénote toujours un temps passé; il n'y a point d'exception à cette règle. (*Remarques sur Corneille*.)

Après *depuis* que, suivi d'un mot qui signifie une quantité déterminée de temps, on supprime *pas*: *Depuis que je ne vous ai vu*. Mais il faut *pas* ou *point* si le verbe est au présent: *Depuis que nous ne nous voyons pas*.

Il semblerait inutile de remarquer ici que *du depuis* est une mauvaise expression qui n'est plus usitée que parmi le bas peuple; mais comme elle se trouve dans Montesquieu, quelques personnes pourraient croire qu'il est permis de l'employer après lui: *Cela fit à peu près la même révolution que la conquête des Indes a faite du depuis en Europe*. (Montesquieu.) *Du depuis* n'est plus supportable aujourd'hui.

*Depuis* est aussi adverbe, et alors il ne prend point de régime. Il se place ou devant ou après le verbe, quelquefois même à la tête de la phrase, mais jamais on ne doit le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Je n'en ai pas entendu parler depuis*. *Il ne cessa depuis de me tourmenter*. *Depuis il s'est fait d'autres amis*. On ne dirait pas *il s'est depuis fait d'autres amis*.

**DÉPUTER.** Ce verbe est tantôt actif, tantôt neutre: *Le roi députa le cardinal à la diète*. *Ils députèrent au roi pour le supplier de revenir dans sa capitale*. (Voltaire)

**DÉRACINEMENT.** Subst. m. **DÉRACINER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Le substantif ne se dit qu'au propre: *Le déracinement d'un arbre*. Le verbe se dit au propre et au figuré: *Déraciner un arbre*, *déraciner le vice*, *déraciner une opinion*, *une erreur*.

**DÉRAISONNABLE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst.: *Un homme déraisonnable*, *une femme déraisonnable*, *des propositions déraisonnables*. Voyez *Irraisonnable*.

**DÉRAISONNABLEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe. On dit *il a parlé déraisonnablement*, et non pas *il a déraisonnablement parlé*.

**DÉRANGER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe,

le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Je dérangeais*, *dérangeons*, et non pas *je dérangais*, *dérangons*.

**DÉRATÉ, DÉRATÉE.** Adj. L'Académie dit qu'il signifie au figuré *gai*, *alerte*, *étourdi*. Je doute qu'on se fit comprendre en disant ce petit garçon est *dératé*, cette petite fille est *dératée*, pour dire ce petit garçon est gai, cette petite fille est gaie.

**DÉRÈGNER.** Adv. Une seconde fois, une autre fois, de nouveau. L'Académie dit qu'il vieillit. On peut dire qu'il est vieux, et qu'on ne l'emploie plus que dans le genre burlesque. J.-J. Rousseau l'a employé assez souvent, mais cela ne l'a pas rajeuni.

**DÉRÈGLEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe: *Il a vécu déréglément*, et non pas *il a déréglément vécu*.

**DÉRIVATION.** Subst. f. On se sert de ce mot en grammaire pour signifier la descendance, et pour ainsi dire la généalogie des mots. La dérivation est la manière de faire prendre à un mot, au moyen de ses diverses inflexions, les formes établies par l'usage pour exprimer les idées accessoires qui peuvent modifier celles dont il est le type. — Très-souvent la consonne finale d'un mot ne sonne pas; pour la connaître il faut avoir recours à la dérivation, c'est-à-dire qu'il faut consulter les mots qui en sont formés et qu'on appelle dérivés. D'après ce principe on écrira *abus*, *bigot*, *champ*, *chant*, *parfum*, *sang*, etc., à cause des dérivés *abuser*, *bigoterie*, *champêtre*, *chanter*, *parfumer*, *sanglant*, etc. Le nombre des mots qui sont terminés par une consonne nulle pour l'oreille, et qui n'ont point de dérivés, n'est pas grand, si l'on considère la multitude des mots auxquels la dérivation s'applique. (*Grammaire des grammaires*, p. 94.)

**DÉRIVÉ, DÉRIVÉE.** Part. passé du verbe *dérivé*, terme de grammaire. Il se prend substantivement, comme quand on dit *le dérivé suppose un autre mot dont il dérive*. Il se prend aussi adjectivement, comme quand on dit *un mot dérivé*. On appelle *dérivé* un mot qui vient d'un autre qu'on appelle *primitif*. Par exemple, *mortalité* est dérivé de *mort*, *legiste* de *lex*, qui signifie *loi*. Notre poésie ne souffre pas la rime du dérivé avec le primitif, comme d'*ennemi* avec *ami* (Dumarsais.) Voyez l'article précédent.

**DERNIER, DERNIÈRE.** Adj. Il se met ordinairement avant son subst.: *Rendre le dernier soupir*, *rendre les derniers devoirs*. *Le dernier jour*. Cependant au féminin on le met quelquefois après, surtout dans le style noble: *Une grâce dernière*, *une faveur dernière*, *à son heure dernière*.

Il y a de la différence entre *la dernière année* et *l'année dernière*. La première expression signifie la dernière des années dans une période dont on parle: *La dernière année de son règne*. La seconde signifie l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle: *J'ai beaucoup voyagé l'année dernière*.

**DERNIÈREMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe: *Il a dit dernièrement que...*, et non pas *il a dernièrement dit*.

**DÉROBER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Voici quelques acceptations de ce mot qui ne sont point indiquées dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ou qui le sont d'une manière obscure:

*Je dérobai une victime à mes ennemis*. (Montesquieu, VIII<sup>e</sup> lettre persane.) *Je prie le ciel qu'il te dérobe à tous les dangers*. (Montesquieu, *Lettres persanes*.)

... Quels embrassements  
Vous déroberont s'ilôt à nos embrassements ?  
(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. II, 1.)

Quoi ! vous voulez vous dérober à moi ?  
(VOLT., *Anc.*, act. II, sc. III, 2.)

Tel, d'un coup incertain par le prête frappé,  
Mugit un fier taureau de l'autel échappé,  
Qui du fer suspendu, victime déjà prête,  
A la hache trompée a dérobé sa tête.  
(DELLIL., *Enéid.*, II, 201.)

Me puis-je avec honneur dérober avec vous... ?  
(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. I, 52.)

Peut-on de nos malheurs lui dérober l'histoire ?  
(RAC., *Andr.*, act. II, sc. VII, 91.)

**DÉROGEANT, DÉROGEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *déroger*. Il se met après son subst. : *Acte dérogant. Des acti us dérogeantes.*

**DÉROGER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j* ; et pour la lui conserver lorsqu'il est précédé d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je dérogeais, dérogeons* ; et non pas *je dérogeais, dérogeons*.

**DÉROUILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Le mot ne paraît pas propre au genre noble. Cependant Delille a osé l'employer dans sa traduction de *l'Énéide* (VII, 567) :

Chacun hâte à l'envi son appareil guerrier,  
L'un dérouille son dard, l'autre son bouclier.

Je ne crois pas que l'on puisse proposer ce dernier vers pour exemple.

**DÉROULER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conjugaison : *On déroule une étoffe, on déroule un plan, une carte de géographie, on déroule un drapeau.* Mais ces expressions ne sont pas du style noble ; et je ne pense pas qu'on puisse admirer ce vers de Delille (*Énéide*, VII, 587) :

Rassemble les soldats, déroule les drapeaux.

**DÉROUETTER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Ce verbe n'est pas admis dans le style noble ; et Bos-wet ne s'est pas exprimé convenablement quand il a dit : *C'est ainsi que Dieu déroule les hommes.*

**DERRIÈRE.** Prépos. Elle est opposée à *devant* : *Derrière la porte, derrière la maison.* Quelquefois il est adverbe, et alors il n'a point de régime : *Allez devant, je resterai derrière.*

**DERRIÈRE.** Subst. m. Il est un peu moins malhonnête que *cul*, excepté quand il est accompagné des adjectifs possessifs *mon, ton, son, leur*. On dit fort bien *il s'est écorché le derrière.* — *Derrière*, au pluriel, se dit en parlant d'une armée : *Les derrières de l'armée sont en sûreté.*

**DÉS.** Mot qui tient de la préposition de et de l'article *les*. Il equivaut à *de les*. Voyez *Adjectif*. On ne met point d'accent sur le *e*.

**DÉS.** Prépos. de temps ou de lieu : *Dès l'enfance, dès le point du jour, dès la source.* En ce sens, l'*e* prend l'accent grave.

Dés égaux ? *Dès* longtemps Mahomet n'en a plus.  
(VOLT., *Mahom.*, act II, sc. V, 84.)

**DÉS.** Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots, et qui est toujours négative et sert à marquer la suppression de l'idée énoncée par le mot simple, comme dans *désaccorder, désannuyer, déshabiller, déshériter, déshonneur, désintéressement, désordre, désunion*, etc.

**DÉSABUSER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie le définit *détromper* de quelque fausse croyance. Il y a quelque différence entre *détromper* et *désabuser*. Le premier suppose qu'on nous a induits malicieusement en erreur, en nous donnant pour vrai ce qui est faux. Un homme n'a vendu du cuivre pour de l'or, je reconnais ce c'est du cuivre, je suis *détrompé*. *Désabuser* suppose qu'on a abusé de notre faiblesse, de notre crédulité, de notre légèreté, pour nous induire en erreur. Les charlatans *abusent* la populace par de faux raisonnements, par des faits controuvés et absurdes, et quand ils l'ont *abusée*, ils la *trompent* en lui vendant de mauvaises drogues pour des remèdes efficaces. On est *détrompé* quand on voit que les drogues n'opèrent point ; mais on n'est pas *désabusé* si l'on n'a pas perdu toute confiance dans les discours du trompeur. — On est *détrompé* des grandeurs lorsqu'on éprouve qu'elles n'ont pas le prix qu'on y avait attaché ; on en est *désabusé* lorsqu'on n'est plus *abusé* par les faux raisonnements qui avaient engagé à croire légèrement qu'elles avaient un grand prix. Un homme qui n'a jamais joui des grandeurs qu'il désire peut en être *désabusé* ; mais il ne peut en être *détrompé* que par la jouissance.

**DÉSACCOÛTANCE.** Subst. f. Ce mot, conservé par l'Académie, n'est plus usité aujourd'hui.

**DÉSACCOÛTNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Désaccoûtnier quelqu'un de quelque chose. Se désaccoûtnier de jouer.*

**DÉSAGRÉABLE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Une personne désagréable, un discours désagréable, une visite désagréable.* Avec le verbe *être*, il régit quelquefois à devant un infinitif : *Cela est désagréable à voir, à entendre.* Mais, quand ce verbe est impersonnel, l'adjectif régit de : *Il est désagréable de le voir, de l'entendre.*

**DÉSAGRÉABLEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé désagréablement, et nous pas il a désagréablement parlé.*

**DÉSAGRÉER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On le dit des choses, mais non des personnes : *Si cela ne vous désagrée pas.* On ne dit pas *cette personne me désagrée* ; il faut dire *me déplaît, ou ne m'est point agréable.*

**DÉSALTÉRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est apaiser la soif. Fénelon a dit : *Il chantait les délicieuses nuits de l'été, où les zéphirs rafraîchissent les hommes, et où la rosée désaltère la nature.* (*Téléém.*, liv. II, t. I, 406.)

**DÉSAPPAREILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il est peu usité. On dit plus ordinairement *dépareiller*.

**DÉSAPPOINTÉ.** Voyez *Apoinié*.

**DÉSAPPRENDRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *prendre*. Voyez ce mot.

**DÉSAPPROBATEUR.** Adj. dont le féminin est *désapprobatrice*. *Un esprit désapprobateur, des intentions désapprobatrices.* Il se prend aussi substantivement : *Il eut un grand nombre de désapprobateurs.* Il ne se met qu'après son subst. Ce mot a été introduit par Montesquieu : *Je n'ai point l'esprit désapprobateur.* L'usage l'a consacré.

**DÉSAPPROBATION.** Subst. f. C'est un mot nouveau que Féraud trouve inutile. Mais s'il est vrai, comme le dit Roubaud, que *désapprouver* signifie simplement ne pas approuver, et *improuver*, blâmer, condamner, il y a la même différence entre *désapprobation* et *improbation* ; ce qui suffit pour faire adopter le premier, puisqu'il

exprime une nuance que l'on ne peut exprimer par un autre mot. — En 1835, l'Académie l'admet.

**DÉSAPPROUVER** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il ne signifie pas, comme dit l'Académie, blâmer, condamner, trouver mauvais; mais seulement ne pas approuver, n'être pas pour, juger autrement. Blâmer, trouver mauvais, c'est *improver*. On *désapprouve* ce qui ne paraît pas bien, bon, convenable; on *improve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible, vicieux.

**DÉSASTREUSEMENT** Adv. Il se met après le verbe. On dit *la fête a fini désastreusement*, et non pas *la fête a désastreusement fini*.

**DÉSASTREUX**, **DÉSASTREUSE** Adj. Il ne se dit que des choses, et peut se mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Un événement désastreux, un désastreux événement*.

**DÉSAVANTAGEUSEMENT** Adv. Il se met toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé désavantageusement de vous*, et non pas *il a désavantageusement parlé de vous*.

**DÉSAVANTAGEUX**, **DÉSAVANTAGEUSE** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Une clause désavantageuse, des discours désavantageux, un mariage désavantageux*.

**DÉSŒUV.** Subst. m. Racine a dit (*Phèdre*, act. I, sc. 1, 67) :

Des sentiment d'un cœur si fier, si dédaigneux,  
Peux-tu me demander le désœuv honteux?

**DESCENDRE** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Les grammairiens disent que *descendre*, suivi d'un régime direct, prend l'auxiliaire *avoir* : *Il a descendu la montagne*; et que *descendre* sans régime ou suivi d'un régime indirect prend *être* : *Le ballon est descendu, elles sont descendues de leur char*. Cette règle n'est pas exacte. *Avoir descendu*, suivi ou non d'un régime direct, exprime une action : *J'ai descendu les degrés; le baromètre a descendu de quatre degrés; il a descendu pour venir ici*, c'est-à-dire, j'ai fait l'action de descendre, il a fait l'action de descendre, etc.; et c'est pour exprimer cette action qu'on emploie le verbe auxiliaire *avoir*. Mais *être descendu* exprime un état relatif à l'action de descendre faite précédemment : *Votre père est-il en haut? Non, il est descendu. Quand a-t-il descendu? Il y a une heure. Depuis quand est-il descendu? Depuis une heure. Quand on fait l'action de descendre, on descend; quand on a fait cette action, on dit qu'on a descendu, si l'on veut exprimer qu'on l'a faite; et qu'on est descendu, si l'on veut exprimer l'état où l'on se trouve après l'avoir faite : *J'ai descendu la montagne en dix minutes*, et il y a une demi-heure que je suis descendu. — La décision donnée par l'Académie, dans sa dernière édition, est tout à fait conforme à ces principes : « *Descendre* se conjugue avec le verbe *avoir* ou avec le verbe *être*, selon que l'on considère l'action ou son résultat. »*

On dit *descendre au tombeau, descendre dans la tombe, descendre chez les morts*.

Ah!... puisque enfin mes mains ont pu former ces nœuds,  
Cher Montéze, au tombeau je descends trop heureux.  
(VOLT., *Alz.*, act. I, sc. 11, 29.)

Je descends dans la tombe avec cette infamie.  
(VOLT., *Oreste*, act. V, sc. vi, 9.)

Mon âme chez les morts descendra la première.  
(RAC., *Phèd.*, act. I, sc. 11, 78.)

On dira que Titus descendait chez les morts...  
(VOLT., *Brut.*, act. V, sc. vii, 49.)

Voltaire a dit aussi dans *OEdipe* (act. II, sc. iv, 7) :

J'ai pour vous trop d'estime, et je ne pense pas  
Que vous puissiez descendre à des soupçons si bas.

**DESCRIPTIF**, **DESCRIPTIVE** Adj. On appelle *poème descriptif* un poème dont le sujet consiste principalement à décrire les objets; et *genre descriptif* le genre qui a pour but la description des objets.

**DESCRIPTION** Subst. f. La description, en termes de belles-lettres, est une figure par laquelle on peint aux autres les objets tels qu'on se les représente. La description est une définition imparfaite et peu exacte, dans laquelle on tâche de faire connaître une chose par quelques propriétés et circonstances qui lui sont particulières. C'est la figure favorite des orateurs et des poètes.

\* **DÉSÉBORGNER** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Mot imité que Voltaire a employé dans une de ses lettres à Frédéric II : *O vous qui êtes Papâtre de la vérité, recevez les hommages du petit coin de mon esprit purifié de la rouille de la superstition, et désébornez mes compagnons*.

**DÉSERRAYER** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *Payer*. Voyez ce mot.

**DÉSERTER** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est un vieux mot que l'Académie a mis dans son Dictionnaire. Il suffit de rapporter les exemples qu'elle en donne pour faire sentir qu'on ne peut plus l'employer aujourd'hui : *On ne saurait le désertier de cette femme; c'est une opinion dont il faut essayer de le désertier, dont il ne peut se désertier*.

**DÉSERT**, **DÉSÉRTE** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une campagne déserte, des lieux déserts*.

**DÉSERT** Subst. m. Féraud observe que Buffon a employé ce mot au figuré, et lui a fait régir la préposition de : *Quel desert de spéculations dans la philosophie de Platon!* Nous ne conseillerons à personne de l'employer de cette manière.

**DÉSERTER** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Désserter la ville, désserter la province; désserter l'armée, désserter le service. — Désserter d'une chambre, désserter du régiment. — Il se dit aussi absolument : Ce soldat a déserté. — Désserter de se dit d'un lieu particulier où l'on est, d'où l'on sort. *On déserte l'armée, on déserte le service; on déserte de son régiment, on déserte le royaume, la province; on déserte d'une chambre. — On employait autrefois désserter dans le sens de rendre désert : C'est vouloir en quelque sorte désserter la cour que de combattre l'ambition, qui est l'âme de ceux qui la suivent.* (Bossuet, *Sermon du 4<sup>e</sup> dimanche de carême.*) *La force de ses discours, qui pensa désserter la France et l'Allemagne, en inspirant aux peuples le désir de se croiser, passa pour indiscrétion et faux zèle.* (Massillon, *Panegyrique de saint Bernard.*)*

On ne l'emploie plus aujourd'hui dans ce sens.

**DÉSERTEUR** Subst. m. La différence entre un *déserteur* et un *transfuge*, c'est que le terme de *transfuge* ajoute à celui de *déserteur* l'idée accessoire de passer au service des ennemis. Au propre, il se dit absolument; au figuré, il régit la préposition de : *Déserteur de la foi, déserteur du bon parti*.

Mathan de r. sabel; infâme *déserteur*.

(Rac., *Ath.*, act. I, sc. 1, 37.)

**DÉSÉSPÉRANT, DÉSÉSPÉRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *désespérer*. On peut quelquefois le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une affaire désespérante, une nouvelle désespérante, cette désespérante idée. Voyez Adjectif.*

**DÉSÉSPÉRÉMENT.** Adv. L'Académie, qui a recueilli ce mot, dit qu'il signifie éperdument, avec excès; et elle donne pour exemple : *Il est désespérément amoureux.* Nous ne pensons pas que cet adverbe soit usité.

**DÉSÉSPÉRÉ.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Après ce verbe précédé de *ne*, et suivi de la conjonction *que*, la phrase amenée par cette conjonction demande qu'on répète *ne*, mais tout seul : *On ne désespérât pas que vous ne devinssiez riche. (Beauze.)*

**DÉSÉSPÉRÉ.** Subst. m.

Et par les *désespoirs* d'une chaste amitié,  
Nous aurions des deux camps tiré quelque pitié.  
CORN., *Hor.*, act. III, sc. II, 137.

On n'emploie plus aujourd'hui *désespérer* au pluriel; il fait pourtant un très-bel effet. *Mes déplorables, mes craintes, mes douleurs, mes ennemis*, disent plus que *mon déplaisir, ma crainte*, etc. Pourquoi ne pourrait-on pas dire *mes désespoirs*, comme on dit *mes espérances*? Ne peut-on pas désespérer de plusieurs choses, comme on peut en espérer plusieurs? (Voltaire, *Remarques sur Corneille.*)

C'est donner au mot *désespérer* une acception qu'il n'a jamais eue, ce qui vient d'une petite confusion d'idées facile à éclaircir. Nous attribuons deux sens au mot espérance : celui d'un sentiment général qui embellit et charme la vie, et celui d'une attente particulière qui peut se multiplier à l'infini dans la pensée et par conséquent se pluraliser dans l'expression. Le mot *désespérer* n'a d'autre sens que celui qui répond à la première de ces acceptions, c'est-à-dire celui d'un sentiment absolu; le second n'est pas français. (Ch. Nodier, *Examen critique des dictionnaires.*)

**DÉSILLÉER.** Selon l'Académie, verbe actif de la 1<sup>re</sup> conj., et qui signifie déranger les heures ordinaires des occupations. Ce mot ne se trouve pas dans l'édition de 1762; il est dans celle de 1798 et dans celle de 1835. On le trouve à la vérité dans les glossaires; mais il signifie rompre, séparer, abandonner. L'Académie ajoute qu'on dit aussi *se désilléer*, pour dire se déranger de ses heures ordinaires. On trouve cette expression dans les Mémoires du cardinal de Retz, mais comme une expression populaire. Elle n'est encore usitée aujourd'hui que parmi les gens peu instruits.

**DÉSHONNÊTE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses, et se met ordinairement après son subst. : *Une action deshonnête, une pensée deshonnête.* — On confond assez souvent les deux expressions *deshonnête* et *malhonnête*. Voici, selon Bouhours, en quoi elles diffèrent. *Deshonnête* est contre la pureté, *malhonnête* est contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des pensées, des paroles *deshonnêtes*, sont des pensées, des paroles qui blessent la chasteté et la pureté. Des actions, des manières *malhonnêtes*, sont des actions, des manières qui choquent les bienséances du monde,

l'usage des honnêtes gens, la probité naturelle, et qui sont d'une personne peu polie et peu raisonnable.

**DÉSHONNÊTEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il a parlé deshonnêtement*, et non pas *il a deshonnêtement parlé.*

**DÉSHONNÊTÉ.** Subst. f. Ce mot est peu usité. Il y a la même différence entre *deshonnêteté* et *malhonnêteté* qu'entre *deshonnéte* et *malhonnête*, si ce n'est que *deshonnêteté* et *malhonnêteté* se disent des personnes comme des choses. Il faut remarquer encore que, comme *deshonnéte* et *malhonnéte* sont opposés à *honnête*, qui signifie également une personne chaste et une personne polie, *deshonnêteté* et *malhonnêteté* le sont à *honnêteté*, qui a aussi deux significations; car de même que nous disons d'une personne qu'elle est fort *honnête*, pour marquer sa régularité ou sa politesse, nous exprimons l'un et l'autre par le mot d'*honnêteté*. (Bouhours.)

**DÉSHONNÊTE.** Adj. des deux genres. Ce mot est peu usité. On dit plus ordinairement *deshonorant* : *Un acte deshonorant*, dit Mercier, *n'est pas toujours un acte deshonorant.* Tant pis. — Cette distinction est juste.

**DÉSIGNATIF, DÉSIGNATIF.** Adj. On mouille le gn. Qui désigne, qui fait connaître par un signe : *Les raisins sont un attribut désignatif de Bacchus.* (Acad.) Il ne se met qu'après son subst.

**DÉSIGNATION, DÉSIGNÉ.** On mouille le gn.

**DÉSINENCE.** Subst. f. Terme de grammaire. Il signifie la même chose que *terminaison*.

\* **DÉSINVOLTE.** Adj. des deux genres. Sans trouble, sans inquiétude, sans embarras. Not inusité que Voltaire a employé : *Après toutes les scènes de carnage dont il venait d'être témoin, Birton était aussi gai et aussi désinvolté que s'il était revenu de la comédie.*

**DÉSIR.** Subst. m. On s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer comme un *e* muet l' des mots *désir, désirer, désirable, désireux*; mais le *s* qui est après n'est pas une lettre purement euphonique; elle fait partie du mot auquel la préposition *dé* est ajoutée. (*Grammaire des grammairres*, p. 4146.) Féraud prétend que l'usage est partagé sur cette prononciation; s'il l'est dans la conversation, il ne l'est point assurément dans les dictionnaires et dans les ouvrages des auteurs instruits; on trouve partout *désir*. — L'Académie écrit *désir*; mais elle reconnaît que plusieurs font l'*e* muet, surtout dans la conversation. Comme elle ne condamne pas formellement cette prononciation, on peut en conclure qu'elle la tolère. Cependant il est mieux de l'éviter. (A. Lemaire.)

**DÉSIRABLE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Un état désirable, une situation désirable.* Voyez *Désir*.

**DÉSIRER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. *Désirer des richesses, désirer quelque chose de quelqu'un.* Lorsque *désirer* est suivi d'un verbe à l'infinitif, ce verbe peut signifier une action simple et déterminée, c'est-à-dire qui ne renferme pas une idée accessoire de doute, d'incertitude, comme dans *je désire voir cet homme, je désire l'entendre, je désire prendre du café, du chocolat; je désire me promener.* Dans toutes ces phrases, *voir, entendre, prendre, me promener*, équivalent à des substantifs; c'est comme si l'on disait *je désire cette chose savoir, voir, entendre, etc.*

Le verbe qui suit *désirer* peut signifier aussi une action qui renferme une idée accessoire de contingence, de doute, d'incertitude. Alors l'ex-

pression de ce verbe n'équivait pas à un substantif. *Je désire de réussir*, ne veut pas dire exactement : *Je désire cela, savoir, réussir*; car *réussir* ne désigne pas une chose définie, déterminée, mais une chose vague, incertaine, qui dépend de divers moyens, de divers événements, du sort, de la fortune, etc. *Je désire de réussir* peut se rendre exactement par *je désire qu'il arrive que je réussisse*, ou, de tous les événements qui peuvent me faire réussir ou m'empêcher de réussir, *je désire que les premiers arrivent*.

Dans le premier cas, *désirer* ne doit pas être suivi de *de*; dans le second, il régit cette préposition. Ainsi l'on dira *je désire le voir, l'entendre*, parce que *voir, entendre*, expriment des actions simples et déterminées. Mais on dira *je désire de le rencontrer*, parce que le verbe *rencontrer* n'exprime pas une action simple et déterminée, mais une action qui dépend de certaines circonstances, qui emporte une idée de doute et d'incertitude. On dira par la même raison, *il désire de gagner son procès, je désire de remporter le prix*, et non pas, *il désire gagner son procès, il désire remporter le prix*. On dira aussi *il désire de lui plaire, il désire d'obtenir cette grâce, il désire d'amasser des richesses*; et *il désire aller à cette fête, il désire partir bientôt*. Cependant il faudrait dire *il désire d'aller à cette fête, il désire de partir bientôt*, si la personne dont on parle avait en vue des obstacles qui pourraient l'empêcher d'aller à la fête ou de partir, et si ces obstacles rendaient les actions douteuses et incertaines. — La décision donnée par l'Académie dans sa dernière édition est tout à fait conforme à ces principes : « *Désirer* devant un verbe à l'infinitif est suivi de *de* lorsqu'il exprime un désir dont l'accomplissement est incertain, difficile ou indépendant de la volonté; quand au contraire il exprime un désir dont l'accomplissement est certain ou facile, et plus ou moins dépendant de la volonté, il s'en va sans la préposition *de*. »

Il faut remarquer que l'on emploie l'infinitif quand le verbe régi se rapporte au sujet du verbe *désirer*, et qu'on se sert de *que* avec le subjonctif quand il ne s'y rapporte pas : *Je désire partir, je désire que vous partiez*. — Avec le verbe être employé impersonnellement, on met toujours *que* : *Il est à désirer qu'il réussisse*. Voyez *Désir*.

**DÉSIREUX, DÉSIREUSE** Adj. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage que dans le style soutenu. Il y a longtemps qu'on l'a banni de la langue, et je ne crois pas que depuis Bossuet, qui a dit *désireux de la paix*, on le trouve ailleurs que dans quelques pièces marotiques. Cet adj. est toujours lié avec un subst. par la préposition *de* : *Désireux de gloire, désireux d'honneur*. Voyez *Désir*.

**DÉS LORS**. Expression adverbiale. Elle se met ou au commencement de la phrase, ou après le verbe; elle peut aussi se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il avait dès lors imaginé ce moyen, ou il avait imaginé dès lors un moyen de, ou dès lors il avait imaginé le moyen*.

**DÉSŒBÉISSANT, DÉSŒBÉISSANTE** Adj. verbal tiré du v. *désobéir*. Il se met qu'après son subst. : *Un enfant désobéissant, une fille désobéissante*.

**DÉSŒBLIGEMENT**. Adv. Il se met toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a répondu désobligamment*, et non pas *il m'a désobligamment répondu*.

**DÉSŒBLIGANT, DÉSŒBLIGEANTE**. Adj. verbal tiré du v. *désobliger*. Il se met après son subst. :

*Un homme désobligeant, une parole désobligeante*.

**DÉSŒCCUPATION**. Subst. f. Féraud prétend qu'on dit plutôt *désœuvrement*. On dit l'un ou l'autre, selon les cas. Le mot de *désœccupation*, dit le *Dictionnaire de Trévoux*, s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps; et celui de *désœuvrement* convient particulièrement à cette dernière sorte d'action. Voyez l'article suivant.

**DÉSŒCCUPÉ, DÉSŒCCUPÉE**. Adj. Féraud dit qu'il est moins en usage que *désœuré*. La Touche avait senti qu'il y a une différence entre ces deux expressions. Bien des gens, dit-il, disent *désœuré* pour *désœccupé*. Roubaud nous a expliqué cette différence. L'homme *désœccupé* n'a point d'occupation, l'homme *désœuré* ne fait œuvre quelconque. L'occupation est un emploi de ses facultés et du temps qui demande de l'application, de l'assiduité, de la tenue. L'œuvre est une action ou un travail quelconque qui nous exerce et ne nous laisse pas dans l'inaction. On est *désœccupé* quand on n'a rien à faire, mais, à proprement parler, rien de ce qui occupe. On est *désœuré* lorsqu'on ne fait absolument rien, même rien qui amuse, parce qu'on ne veut rien faire. L'homme *désœccupé* a du loisir; l'homme *désœuré* est tout oisif. La Bruyère dit qu'à la ville, comme ailleurs, il y a une classe de sottes gens, c'est celle des gens fades, oisifs, *désœccupés*; ils pèsent aux autres. Le temps, dit-il encore, pèse aux gens *désœurés*, et paraît oisif à ceux qui sont occupés utilement. Vous reconnaîtrez l'homme *désœccupé* à un certain air de malaise et d'inquiétude; il semble chercher quelque chose qui lui manque. Vous reconnaîtrez l'homme *désœuré* à un certain air de langueur et d'inertie; il semble attendre quelque chose qui l'anime. Cet adjectif ne se met qu'après son substantif.

**DÉSŒUVRÉ, DÉSŒUVRÉE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme désœuré, une femme désœurée, des gens désœurés*. Voyez *Désœccupé*.

**DÉSŒUVREMENT**. Subst. m. Voyez *Désœccupation*.

**DÉSOLANT, DÉSOLANTE**. Adj. verbal tiré du v. *désoler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Ce que vous dites là est désolant. Une nouvelle désolante. C'est un homme désolant*.

**DÉSŒLATEUR**. Subst. m. Ce mot, hasardé au commencement du dix-septième siècle, n'est pas très-usité. L'Académie dit ce conquérant fut le désolateur de *P. Asie*. Rien n'empêcherait de dire au féminin *désolatrice*.

**DÉSOLER**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie donne peu d'exemples pour ce mot, pris dans le sens de causer une grande affliction. En voici quelques autres qui feront mieux connaître son emploi :

Quoi, toujours de ce Juf l'image vous désole !  
(RAC., *Euth.*, act. IV, sc. II, 5.)

De quoi viens-tu flatter mon esprit désolé ?  
(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 3.)

L'amour des nouveautés, le faux zèle, la crainte,  
De la Mecque alarmée ont désolé l'enceinte.  
(VOLT., *Mahom.*, act. I, sc. 1, 29.)

**DÉSORDONNÉ, DÉSORDONNÉE**. Adj. Féraud n'approuve pas l'Académie d'avoir dit ce mot des personnes : *Un homme désordonné dans sa con-*

*duite*. Le régime qui suit cette expression la rend claire. Dehille l'a dit absolument, et je ne crois pas qu'on puisse l'en blâmer. (*Encid.*, VII, 505.)

Alors, les yeux hâzards, pile, *désordonnée*,  
A toute sa fureur elle erre abandonnée.

Il l'a employé plus élargiment dans les vers suivants (*Encid.*, VIII, 247) :

Voyez-vous dans les airs ces rochers suspendus,  
Ces éclats, ces débris au hazard repandus,  
De ce mont entr'ouvert l'horreur désordonnée.  
Et de son autre affreux la voûte abandonnée ?

**DÉSORDONNEMENT.** Adv. Il est peu usité, et se met après le verbe : *Vivre désordonnement, il a toujours vécu désordonnement, et non pas désordonnement vécu.*

**DÉSORDONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie n'a pas mis ce mot dans son Dictionnaire. Cependant il fait un assez bon effet dans les vers suivants :

Atinas même fui, et de ses vétérans  
Un tumulte confus *désordonne* les rangs.  
(DEILLE, *Encid.*, XI, 1161.)

Mais à son dieu déjà tous ses sens s'abandonnent ;  
Ses cheveux, son regard, ses traits s'abandonnent.  
(*Idem*, VI, 67.)

*Désordonner* signifie troubler l'ordre ; *se désordonner*, se déranger, se confondre, sortir de l'ordre.

**DÉSORDRE.** Subst. m.

Et ma bouche et mes yeux, du mensonge ennemis,  
Peut-être dans le temps que je voudrais lui plaire,  
Feraient, par leur *désordre*, un effet tout contraire.  
(RACIN, *Baj.*, act. II, sc. v, 30.)

La Harpe dit au sujet de ces vers : « On ne peut pas dire *le désordre de ma bouche et de mes yeux*. L'intervalle d'un vers rend la faute moins sensible, mais non pas moins réelle. » (*Cours de littérature*.)

**\* DÉSORGANISATEUR.** Subst. pris adjectivement. Ce mot, né dans la Révolution, s'est maintenu. *Système désorganisateur*. Je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas au féminin *désorganisatrice*.

**DÉSORGANISATION.** Subst. f. L'Académie a mis ce mot dans son édition de 1798, et elle l'a conservé dans celle de 1835. Il est né dans la Révolution, et l'usage l'a adopté.

**DÉSORGANISER.** Mot nouveau, né dans la Révolution, et que l'usage a adopté. L'Académie l'a mis dans son édition de 1798 et dans celle de 1835.

**DÉSORMAIS.** Adv. Il ne se met qu'avec le futur. Il faut dire *il est temps à présent, je suis trop vieux à présent* ; et avec le futur, *je ne sortirai plus désormais si tard*.

J.-J. Rousseau a donc eu tort de dire : *Dans l'état où sont désormais les choses*. (*Emile*.) On disait autrefois *desor, de hâc horâ*.

**\* DÉSOUÏ.** Subst. m. On prononce *dessouci*. Diderot avait dit que Sénèque, dans sa treizième lettre, traitait du courage que donne la vertu, et du *désouci de l'avenir*. On lui a reproché d'avoir créé cette expression nouvelle, comme on a reproché à l'abbé de Saint-Pierre d'avoir créé celle de *bienfaisance*, qui est aujourd'hui si bien établie. « Mais, dit Diderot, d'ancienne ou de nouvelle création, qu'importe ? Nous manque-t-

elle ? Ne doit-on pas compter *désouci de l'avenir* parmi les mots dont la disette appauvrit « notre langue ? » — Ce mot est nécessaire, il est sonore, et l'on ne doit pas craindre en l'employant d'être repris par les gens sensés.

**\* DESPOTIE.** Subst. f. On ne trouve point ce mot dans les dictionnaires. Il signifie gouvernement ou la souveraineté réside dans la volonté d'un despote, de même que *démocratie* signifie gouvernement où la souveraineté réside dans le peuple. C'est autre chose que le *despotisme*. Il peut y avoir du *despotisme* dans un État sans que la *despotie* y soit établie. *L'établissement de cet officier devrait avoir été fait lors de l'établissement de la monarchie et de la despotie.* (VOLT., *Commentaire sur l'Esprit des lois*, XLIII.)

**DESSEIN.** Subst. m. Projet, résolution, intention de faire quelque chose. Racine a dit en ce sens :

Peut-elle contre vous former quelques desseins ?  
(*Phéd.*, act. I, sc. 1, 47.)

Il faut que vous soyez instruit, même avant lous,  
Des grands desseins de Dieu sur son peuple et sur vous.  
(*Alc.*, act. IV, sc. 11, 5.)

Mais il a dit aussi :

Et ne le forçons pas, par ce cruel mépris,  
D'achever un dessein qu'il peut n'avoir pas pris.  
(*Alc.*, act. I, sc. 111, 15.)

Cette expression, *achever un dessein*, a été l'objet d'une grande discussion. L'abbé d'Olivet l'a condamnée en disant : On dit *exécuter*, non *achever un dessein*. *Achever* ne se dit que de ce qui est *commencé*. Or, ce qui est un dessein, c'est-à-dire un projet, n'est pas quelque chose de *commencé* ; ou si c'est quelque chose de *commencé*, ce n'est plus simplement un *dessein*, c'est une entreprise. L'abbé Desfontaines était pour *achever un dessein*, et Racine fils défendait l'expression de son père. Féraud dit qu'il ne voudrait pas la condamner en vers, mais qu'il ne voudrait pas l'employer en prose. — Ce qui est contraire à la raison est mauvais en vers comme en prose. Or, il est évident qu'on ne commence ni n'achève un dessein, un projet, une résolution ; on les exécute ; et le commencement et l'achèvement ne peuvent se dire que de l'exécution. Racine avait fait une faute semblable en disant dans *les Frères ennemis* (act. IV, sc. 111, 105) :

Hâtez-vous donc, cruels, de me percer le sein,  
Et commencez par moi votre horrible dessein.

Gresset, imitant Racine, a dit dans *Édouard* (act. I, sc. 1, 73) :

Parmi ces ennemis j'ai conduit mon dessein,  
Et, prêt à l'achever, je puis l'instruire enfin.

Tant il est vrai que les fautes des grands hommes peuvent avoir de fâcheuses conséquences !

**DESSERVIR.** V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*.

**DESSICCATIF, DESSICCATIVE.** Adj. qui se met après son subst. : *Onguent dessiccatif, eau dessiccatrice*.

**DESSILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voyez *Déciller*.

**DESSINATEUR.** Subst. m. Il y a beaucoup de femmes qui dessinent, et qui dessinent bien ; les appellera-t-on *dessinateurs* ou *dessinatrices* ? Il

y a près de deux cents ans que l'Académie travaille à son Dictionnaire, et elle ne nous a pas encore appris s'il faut dire *décoratrice*, *dessinatrice*, *apprécatrice*, etc. Je pense que nous ferions bien d'employer ces mots, en attendant sa décision.

**DESSOULER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce n'est pas seulement un terme populaire, comme le dit l'Académie, mais un terme bas, aussi bas que cet exemple qu'elle nous donne : *On prétend que la soupe à Pognon dessoula ceux qui ont trop bu.* Selon l'Académie, ce verbe est aussi neutre. Les gens qui se piquent de politesse dans le langage n'emploient point ce mot ; ils disent *désenivrer*.

**DESSOUS.** Subst. m. Devant une voyelle, on prononce le *s* final comme un *z* : *Touchéz le dessous-zet le dessous.*

**Dessous** est aussi adverbe. En ce sens, il n'a point de régime. On ne dit pas *dessous la table*, mais *sous la table*. *On le cherchait sur le lit, il l'était dessous.* *Il n'est ni dessus, ni dessous.* Ainsi ne dites pas *parmi les animaux il y en a qui vivent dessous la terre* ; mais *il y en a qui vivent sous terre*.

Autrefois on employait indifféremment ce mot comme préposition et comme adverbe :

..... Ses sacrilèges mains  
Dessous un même jong rangent tous les humains.  
(RAC., *Alex.*, act. II, sc. II, 91.)

Rome est dessous vos lois par le droit de la guerre.  
(CORN., *Cin.*, act. II, sc. I, 67.)

Voltaire dit au sujet de ces vers, on disait autrefois *dessous* au lieu de *sous* ; *dessous* au lieu de *sur*. *Dessous* est adverbe et n'est point préposition. (*Remarques sur Corneille*.)

Voltaire, qui relève cette faute, la fait lui-même dans sa 73<sup>e</sup> épître (v. 3) :

Vous dormez dessous les courtines  
Et des Grâces et des neuf Sœurs.

L'Académie dit qu'on l'emploie quelquefois comme préposition, et donne pour exemples : *Pai cherché inutilement dessus et dessous le lit* ; *on a tiré cela de dessous la table*. Je ne crois pas que le premier exemple soit régulier. Il faut lire *j'ai cherché dessus le lit et dessous* ; on bien prendre un tour qui mette à même de dire *j'ai cherché dessus et dessous*. Quant à l'autre exemple, je crois que *dessous* y est pris substantivement : *On a tiré cela de dessous la table*, c'est-à-dire du dessous de la table. Au moyen de cette explication, Voltaire, qui dit que *dessous* n'est pas préposition, ne se trouverait point en contradiction avec l'Académie.

**DESSUS.** Adv. On peut appliquer à cet adverbe tout ce que nous avons dit de *dessous*.

Soit que Rome succombe, on qu'elle ait le dessus.  
(CORN., *Hor.*, act. I, sc. III, 95.)

*Avoir le dessus* ou *le dessous* ne se dit que dans la poésie burlesque. (Volt., *Remarques sur Corneille*.)

J'ai trop par vos avis consulté là-dessus.  
(CORN., *Cin.*, act. IV, sc. IV, 27.)

*Là-dessus*, *là-dessous*, *ci-dessus*, *ci-dessous*, termes familiers qu'il faut absolument éviter, soit en vers, soit en prose. (Volt., *Remarques sur Corneille*.)

**DESTIN.** Subst. m. *Destin*, en poésie, se dit pour *vie* :

..... Il craint ces assassins  
Qui du roi votre époux ont tranché les destins.  
(VOLT., *Merc.*, act. I, sc. II, 13.)

Oui, j'aurais de mes jours prolongé ses destins.  
(VOLT., *Mort de César*, act. III, sc. VIII, 4)

Jurez donc avec moi.....  
Par les mêmes sacrés de tous les vrais Romains  
Qui dans les champs d'Afrique ont fini leurs destins, etc.  
(IDEM., act. II, sc. IV, 124.)

Dans les champs d'Ilion, les armes à la main,  
Que n'ai-je pu finir mon malheureux destin ?  
(DARL., *Enéid.*, I, 143.)

..... Et si dans mes alarmes  
Le ciel me permettait d'abréger un destin  
Nécessaire à mon fils, etc.  
(VOLT., *Orphelin de la Chine*, act. I, sc. v, 16.)

La Harpe dit au sujet de ces derniers vers, *un destin* ne peut en aucune manière être le synonyme d'une vie. On dit très-bien *une vie nécessaire à mon fils*, mais jamais une mère ne dira que *son destin est nécessaire à son fils* ; cette diction est trop négligée et trop vicieuse. (La Harpe, *Cours de littér.*)

Si *destin*, chez les poètes, est synonyme de *vie* dans les exemples que nous avons cités, pourquoi ne pourrait-il pas l'être dans celui que critique La Harpe ? Et si *destin* signifie *vie*, pourquoi ne dirait-on pas *un destin nécessaire à mon fils* ? *Abréger un destin* n'est pas plus étrange que *trancher les destins*, *protéger les destins*, *finir ses destins*, *finir mon destin*. Il faut remarquer ici que les poètes, dans cette acception, mettent indifféremment *destin* au singulier et au pluriel. Voyez *Fatalité*.

**DESTINER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Destiner pour* a rapport à l'emploi : *Il a destiné cet argent pour les pauvres*. *Destiner à* a rapport au but : *Il a destiné cet argent aux pauvres*.

**DESTINABLE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Un officier destinable*.

**DESTRUCTEUR.** Subst. m. qui se prend adjectivement : *Les destructeurs de Troie, un torrent destructeur*.

Quelques dictionnaires ont mis *destructrice* en parlant d'une femme. L'Académie ne le met point. Cependant Montesquieu l'a employé : *C'était une nation bien destructrice que celle des Goths. Loi qui devient destructrice du corps politique*. Féraud dit que ce mot est bien dur. Ce n'est pas une raison pour le rejeter. Il est nécessaire et conforme à l'analogie. Il prétend que *destructive* a le même sens, et qu'il doit être préféré, parce qu'il est aussi énergique et plus doux. *Destructif* n'a pas le même sens que *destructeur* : celui-ci marque la volonté, l'intention de détruire ; celui-là n'indique que l'action de détruire. On dit un homme destructeur, un animal destructeur ; et on ne dit pas un homme destructif, un animal destructif. On ne pourrait donc pas dire *une nation destructive*, au lieu d'*une nation destructrice*. Mais on pourrait dire *une loi qui devient destructrice du corps politique*, au lieu de *qui devient destructrice*, comme a dit Montesquieu.

**DESTRUCTIF.** **DESTRUCTIVE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Un principe destructif, une cause destructive*. Voyez *Destructeur*.

**DÉSŒTÉDE.** Subst. f. Le *s*, quoique entre deux

voyelles, conserve sa prononciation primitive *se*, parce que ce mot est considéré comme composé de *dé* et de *suctude*, et l'on prononce comme si ces deux éléments étaient séparés, *dé-suctude*, ce qui rend la lettre *s* initiale.

\* **DÉSUSITÉ, DÉSCUSITÉ.** Adj. On prononce *désusité*. Il ne se met qu'après son subst. : *Mon confesseur l'avait assujéti à ces pratiques peu convenables, et aujourd'hui désusitées*. (Volt., *Siècle de Louis XIV.*, chap. xxvii.) Cet adjectif est nécessaire. *Inusité* ne le remplace point. *Inusité* signifie qui n'est point en usage; *désusité* veut dire qui a été en usage, et dont on a quitté, abandonné, négligé l'usage, de manière qu'il n'existe plus.

**DÉTAIL.** Subst. m. Le père Bouhours n'approuvait pas *détails* au pluriel. Il est très-usité aujourd'hui : *Je n'aime pas les détails*.

Le pluriel de ce mot a un sens différent du singulier. *Le détail* est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties, ou dans les moindres divisions. *Les détails* sont ces petites parties ou ces petites divisions, telles qu'elles sont dans l'objet même. Vous faites *le détail*, et non les *détails*, d'une histoire, d'une affaire, d'une aventure; vous en faites *le détail* en rapportant, en parcourant, en présentant *les détails*, de la chose jusque dans les plus petites particularités. Vous n'en faites pas *les détails*, parce qu'ils existent par eux-mêmes dans la chose; ce sont les petits objets ou les objets particuliers qu'on peut détailler ou considérer, et employer en *détail*.

Il y a dans la police, dans le commerce, dans le ménage, dans la finance, mille petits *détails*, mille petites affaires dont *le détail* ou l'exposition *détaillée* n'aurait point de fin. Un ministre s'occupe en gros ou en grand des affaires ou des grandes affaires; il laisse *les détails* ou les petites affaires, et les particularités des grandes affaires à ses commis; ses commis lui en font ensuite *le détail* ou le rapport. — *Détail* annonce la manière dont vous représentez les choses; et *détails* les choses mêmes que vous représentez. Quelquefois on dit indifféremment et bien, *détail* et *détails*, mais sans que leur signification soit absolument la même, quoique les deux phrases reviennent à peu près à la même idée. Ainsi on dira *voilà le détail*, et *voilà les détails de l'affaire*. Mais *détail* signifie proprement le récit *détaillé* que vous en avez fait, et *détails* ce que la chose avait de plus particulier. On dit *beautés de détail*, pour *beautés* que l'on trouve en *détaillant*, ou *beautés* de certains *détails*; *esprit de détail*, ou propre à saisir et à régler les plus petits *détails*.

**DÉTAILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les *l*.

**DÉTÉLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où elle est suivie d'un *e* muet : *Je dételle, je détellerai, il détellera, il détellerait*; on ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *Je détélais, j'ai dételé, ils dételèrent*.

**DÉTENER.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez *Irregular*. — Ce verbe n'est guère usité qu'au palais.

**DÉTENEUR.** Subst. m. Ce mot n'est guère d'usage qu'en style de palais. En parlant d'une femme, on dit *détentricé* : *Déteneur, détentricé d'un héritage*.

**DÉTENU, DÉTENUE.** Part. passé du verbe *détenir*, et adj. Voltaire l'emploie substantivement, pour signifier ceux qui sont en prison : *Les détenus ne*

*s'entre-communiquent que des exhalaisons empestées*. Féraud dit qu'on peut regarder ce substantif comme un néologisme. — Il ne l'est plus aujourd'hui. Il est généralement adopté en administration, pour signifier une personne retenue en prison de quelque manière que ce soit, et pour quelque cause que ce puisse être. Les prévenus et les condamnés, lorsqu'ils sont en prison, sont désignés par le mot général de *détenus*.

**DÉTÉRGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans tous les temps de ce verbe, *g* doit se prononcer comme un *j*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je détergeais, détergeons*, et non pas *je détergais, détergons*.

**DÉTÉRMINANT, DÉTÉRMINANTE.** Adj. verbal tiré du v. *déterminer*. Il se met après son subst. : *Motif déterminant, raison déterminante*. Voyez *Déterminatif*.

**DÉTÉRMINATIF, DÉTÉRMINATIVE.** Adj. que l'on emploie aussi substantivement. Terme de grammaire. Il se dit d'un mot ou d'une phrase qui restreint ou détermine la signification d'un autre mot, et qui en fait une application individuelle. Tout verbe actif, toute préposition, tout individu qu'on ne désigne pas par le nom de son espèce, a besoin d'être suivi d'un déterminatif : *Il aime la vertu, il demeure avec son père, il est dans la maison; vertu* est le déterminatif de *aime*; *son père, d'avec; et la maison, de dans*. Le mot *lumière* est un mot générique. Il y a plusieurs sortes de lumières; mais si on ajoute *du soleil*, alors *lumière* deviendra un nom individuel, qui sera restreint à ne signifier que la lumière individuelle du soleil. Ainsi, dans cet exemple, *du soleil* est le déterminatif ou le déterminant de *lumière*. (Dumarsais.) Voyez *Complément, Régime*.

\* **DÉTÉRMINATION, \* DÉTÉRMINAISON** Substantifs féminins. L'Académie n'explique point le mot *détermination* comme terme de grammaire. *Détermination*, dit Dumarsais, est un terme abstrait. Il se dit de l'effet que le mot qui en suit un autre auquel il se rapporte produit sur ce mot-là : *L'amour de Dieu; de Dieu* a un tel rapport de détermination avec *amour*, qu'on n'entend plus par *amour* cette passion profane qui perdit Troie; on entend, au contraire, ce feu sacré qui sanctifie toutes les vertus.

Ce mot de *détermination* a probablement paru à Beauzée trop éloigné de sa signification primitive, dans le sens que lui donne Dumarsais; il y a substitué le mot *déterminaison*, qui paraît plus analogue, et par conséquent plus convenable. Voici comme il s'exprime à l'article *Mot* dans le *Dictionnaire encyclopédique* : *Nous pouvons donc en conclure que les adjectifs et les verbes ne présentent à l'esprit que des êtres indéterminés, puisqu'ils ont besoin d'une détermination accidentelle pour pouvoir prendre tel ou tel cas*.

**DÉTÉRMINÉMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il l'a voulu déterminément*, et non pas *il l'a déterminément voulu*.

**DÉTÉRMINER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot signifie en grammaire restreindre la signification d'un mot, et en faire une application individuelle. Dans cette phrase, *l'amour de Dieu, de Dieu* détermine le mot *amour* et en fait l'application individuelle.

L'Académie dit, *il s'est déterminé; déterminez-vous à quelque chose*. Montesquieu a dit

dans la XXIX<sup>e</sup> lettre persane : *Dans le doute, ils tiennent pour règle de se déterminer du côté de la rigueur.*

**DÉTESTABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On peut dire, suivant la manière dont on est affecté : *Un homme détestable ou un détestable homme ; un tyran détestable, ou un détestable tyran ; un système détestable, ou un détestable système.* Voyez *Adjectif*.

**DÉTESTABLEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a chanté détestablement, ou il a détestablement chanté.*

\* **DÉTIARER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Expression de circonstance qui signifie ôter la tiare, abolir la papauté. Voltaire a dit : *Nous ne voulons pas vous détiarer, vous détiarer.*

**DÉTONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Détonner*, dit l'Académie, s'emploie au figuré. On dit en parlant d'un ouvrage d'esprit *qu'il y a des choses qui détonnent*, pour dire qu'il y a des choses qui ne sont pas dans le ton général de l'ouvrage. Je crois qu'il y a peu d'occasions où l'on puisse se servir de cette expression. On dirait plutôt au figuré *il y a des disparates dans cet ouvrage ; il n'y a pas d'accord dans cet ouvrage.*

**DÉTOUR.** Subst. m. Féraud prétend que dans le sens d'adresse, de subtilité pour venir à bout de ce qu'on veut faire, *détours* ne se dit point au pluriel. On dit cependant *il cherche à vous tromper par ces détours* ; et on lit dans Racine (*Iphigénie*, act. 1, sc. II, 83) :

Non, non, tous ces détours sont trop ingénieux.

**DÉTOURNÉ, DÉTOURNÉE.** Adj. qui se met toujours après son subst., comme tous ceux qui sont formés de participes passés : *Chemin détourné, louange détournée.*

\* **DÉTOURNEMENT.** Subst. m. Action de détourner. Molière a dit (*Critique de l'École des Femmes*, sc. III) : *Leurs détournements de tête et leurs cachements de visage.* Il n'est pas français en ce sens. Mais Féraud remarque avec raison qu'on dit bien le *détournement des fonds, le détournement des deniers.* L'Académie ne le met ni dans l'un ni dans l'autre sens.

**DÉTRACTER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. *Détracter* vient du mot latin *detractare*, qui est un verbe actif, et qui signifie la même chose. Je pense donc que *détracter* est aussi un verbe actif, et qu'on peut dire *détracter quelqu'un, détracter le mérite de quelqu'un.* *Détracter*, c'est diminuer l'éloge de quelqu'un. L'Académie donne pour exemple *détracter de son prochain.* Je crois qu'on peut le dire, si j'en voyais des exemples dans les bons auteurs.

**DÉTRACTEUR.** Subst. m. qui s'emploie aussi adjectivement. On le dit absolument ou avec la préposition de : *C'est un détracteur, un détracteur d'Homère.* On ne trouve nulle part si l'on peut ou si l'on ne peut pas dire *détracteur au féminin.* Je ne vois pas ce qui empêcherait de se servir de ce mot.

**DÉTRIMENT.** Subst. m. L'Académie ne donne pas une idée juste de ce mot, en l'expliquant par dommage, préjudice. *Le dommage* attaque directement les choses, et rejait sur les personnes : l'idée de ce mot est physique. L'idée de *préjudice* est plutôt morale ; c'est un mauvais effet qui résulte de l'action d'un autre. *Le détriment* est une altération et une dégradation ; c'est un dom-

mage opéré sur la chose, et par relation sur la personne. De quelque manière que vous opérerez la perte, le déperissement, la diminution d'une chose, vous faites ou vous causez du *dommage*. Une nouvelle maison de commerce qui croise les autres, et leur enlève des bénéfices par sa concurrence, leur porte *préjudice*, mais sans attenter aux droits d'autrui. Une exemption particulière d'impôt tourne au *détriment* du peuple, sur qui l'impôt est rejeté. L'auteur du *dommage* fait une action qui fait le mal d'autrui ; l'auteur du *préjudice* fait son affaire dont il résulte quelque mal pour autrui ; l'auteur du *détriment* fait une chose qui devient un mal pour autrui.

**DÉTROMPER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit bien *détromper quelqu'un*, c'est-à-dire le désabuser, le tirer d'erreur. Voltaire dit, comme le prétend l'Académie, *je veux vous détromper* de cet homme-là ? J'en doute ! Il est vrai que Bossuet a dit : *C'en seroit assez pour se détromper de tels docteurs.* Mais cette manière de s'exprimer n'a pas été imitée ; et je pense, comme Féraud, qu'en parlant des personnes, *désabuser* vaut mieux. *On détrompe d'une erreur*, mais on ne *détrompe pas une erreur*, parce qu'on ne peut détromper que ce qui est trompé, et qu'une erreur ne peut pas être trompée. C'est donc avec raison qu'on a reproché à Racine d'avoir dit dans *Phédre* (act. I, sc. v, 21) :

Détrompez son erreur, fléchissez son courage.

Voyez *Désabuser*.

**DÉTRUIRE.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Ce mot ne signifie ni *démolir*, ni *abattre*, ni *ruiner*, ni *renverser un édifice*, comme le dit l'Académie. On abat un mur, et on ne le *détruit* pas, car les matériaux restent ; on *ruine* un château sans le *détruire*, il reste un château en ruines ; le vent *renverse* une tour, et ne la *détruit* pas. *Détruire*, c'est rompre, anéantir les ressorts, les formes, l'arrangement des parties, la construction d'une chose, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus aucune apparence. Racine a dit se *détruire* dans une acception que l'Académie n'indique pas :

Tous ses projets semblaient l'un l'autre se détruire.  
(*Ath.*, act. III, sc. III, 28.)

Comme on voit tous ses vœux l'un l'autre se détruire !  
(*Phéd.*, act. I, sc. III, 10.)

**DEUIL.** Subst. m. Le *l* final se mouille. Voltaire a dit *porter le deuil de moi*, pour éviter l'équivoque qu'il y aurait eue dans *porter mon deuil.* *Je croyais bien que ce serait elle qui porterait le deuil de moi.* (*Correspondance.*)

**DEUX.** Adj. des deux genres, qui se met avant son subst. : *Deux hommes, deux chevaux, deux maisons.* — On dit aussi *chapitre deux, article deux.* Alors *deux* est pris pour *deuxième*. Féraud demande si l'on doit dire *tous deux, toutes deux*, ou *tous les deux, toutes les deux.* Il pense que *tous deux* vaut mieux dans le discours familier, et *tous les deux* dans le style soutenu. Madame de Sévigné a dit *elles vous embrassent toutes deux* ; et Marmontel, *sa délicatesse blessée sera leur supplice à tous deux.* Féraud ne donne point d'exemple de *tous les deux.* Cependant je pense que de même qu'on ne dirait pas *tous douze, tous vingt*, etc., on ne doit pas dire *non tous deux*, et que c'est abusivement que cette façon de parler s'est introduite dans le langage familier.

lorsqu'il n'est question que d'un petit nombre seulement, *tous deux, tous trois*. Le mieux est de dire *tous les deux, tous les trois*. — Lorsque *deux* n'est pas suivi de l'espèce nombrée, ou qu'il est suivi du nom de l'espèce nombrée commençant par une consonne ou un *h* aspiré, *x* ne se prononce point, on allonge seulement la syllabe. *J'en ai deux, ils sont deux, deux maisons, deux chambres*, prononcez *deu*. — Lorsque *deux* est suivi du nom de la chose nombrée, commençant par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce le *x* avec un sifflement faible, c'est-à-dire comme un *z*.

DEUXIÈME. Adj. des deux genres. Il se met ordinairement avant son subst. : *Le deuxième étage; la deuxième maison*. On dit *chapitre deuxième, article deuxième*. Le *x* se prononce comme un *z*.

DEUXIÈME. Adv. On peut le mettre avant ou après le verbe : *Deuxièmement, je vous dirai, ou je vous dirai deuxièmement*.

DÉVALER. V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe était usité autrefois, même dans le style noble; il ne l'est plus aujourd'hui dans aucun style. Corneille avait dit (*Rodrig.*, act. II, sc. II, 73) :

On ne montera point au rang dont je dévale. . .

On dirait aujourd'hui *d'où je descends*.

DÉVALER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *c* a la prononciation de *se*; et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous devalez, je devalez, je devalez, et non pas nous devacons, etc.*

DÉVALER. Prép. On disait autrefois *devant que* pour *avant que*. Racine et Boileau s'en sont servis plusieurs fois, et Voltaire les a encore imités :

Devant que votre âme,  
Prévenant mon espoir, m'eût déclaré sa flamme.  
(RAC., Baj., act. V, sc. IV, 25.)

Ah! devant qu'il expire. . .  
(VOLT., Zancr., act. V, sc. V, 30.)

Voyez *Arant*.

DÉVASTATEUR. Subst. m. qui s'emploie adjectivement. L'Académie de 1762 n'avait pas mis ce mot dans son Dictionnaire; celle de 1798 l'a adopté, et elle nous apprend que l'on dit au féminin *dévastatrice*. C'est un mot que Raynal et quelques autres auteurs ont employé fréquemment, et que l'usage a adopté.

DÉVELOPPER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Esther* (act. III, sc. III, 7) :

Mais ce sujet zèle qui d'un œil si subtil  
Sut de ce noir complot développer le fil.

On développe une affaire qui est embrouillée, on développe une difficulté, un mystère; mais on ne développe pas le fil d'un complot, ou le débrouille.

DÉVENIR. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *venir*, mais il prend l'auxiliaire *être*. Ce verbe régit ordinairement des adjectifs et des substantifs pris adjectivement. *Devenir grand, riche, savant, jaloux, fâcheux; devenir flatteur*. Quand la phrase exprime l'état précédent, on le joint par *de* à la phrase qui exprime l'état nouveau : *Il devint riche de pauvre qu'il était*. Alors cette seconde phrase peut être mise la première. *De pauvre qu'il était, il devint riche*. On dit

aussi *les plaisirs auxquels il était le plus adonné lui étaient devenus insipides*. Mais on ne peut employer ce régime indirect qu'avec un adjectif. Corneille a dit (act. IV, sc. vii, 64) :

A quel point ma vertu devient-elle réduite!

Voltaire a dit au sujet de ce vers : *Devenir réduite* n'est pas français. Le mot *devenir* ne convient jamais qu'aux affections de l'âme; *on devient faible, malheureux, hardi, timide, etc.*; mais on ne devient pas *forcé à, réduit à*.

Ici Voltaire se trompe. *Devenir* se dit aussi bien des changements du corps que des affections de l'âme. On devient grand, gros, gras, maigre, etc. Il aurait dû dire que *devenir* ne se joint point à des participes pris adjectivement.

DÉVERGONDÉ, DÉVERGONDÉE. Il est familier, et ne se met qu'après son subst. On l'emploie aussi substantivement : *C'est un dévergondé, une dévergondée*.

DÉVERS. Préposition de lieu. Autrefois on employait cette préposition pour signifier *du côté de* :

C'est ainsi, devers Caen, que tout Normand raisonne.  
(BOILL., Eptre II, 30.)

Aujourd'hui on dit simplement *vers* : *Il demeure vers Toulouse*. — *Devers* se joint quelquefois avec la préposition *par*, et alors il n'est guère d'usage qu'avec les pronoms personnels : *Retenir des papiers par devers soi. Avoir le bon goût par devers soi. Il n'y avait guère d'homme considérable qui n'eût par devers lui quelque prédiction qui lui promettait l'empire*. (Montesquieu, *Grandeur et décadence des Romains*, chap. xxi.)

DÉVERSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Depuis quelcques temps, on a donné à ce mot une nouvelle acception. On l'emploie au figuré pour verser, répandre. On dit *déverser la mépris sur quelqu'un*. L'Académie, dans son édition de 1835, ne donne point d'exemple de ce sens.

DÉVÉRIR (st.). V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *vérir*. Il prend l'auxiliaire *être* comme tous les autres verbes pronominaux.

DÉVINEUR, DÉVINEUSE. L'Académie le fait adj. et subst. Il n'est que substantif.

DÉVIN. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *devineresse*. Voyez *Derivenc*.

DÉVINEUR. Subst. m. Il se dit pour *devin* en plaisantant, et dans le style burlesque. En parlant d'une femme on dit *devineuse* dans le même sens et dans le même style. La Fontaine a dit (liv. VII, fable xv, 13) :

Chez la devineuse on courait,  
Pour se faire annoncer ce que l'on désirait.

Il emploie aussi dans la même fable *devine* dans le même sens (vers 33) :

Moi, devine! On se moque : eh! messieurs, sais-je tire?

Ce féminin n'a point été consacré par l'Académie. DEVISE. Subst. f. Voyez *Emblème*.

DEVISER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud dit qu'il est vieux. L'Académie se contente de dire qu'il est familier. Je dirais presque qu'il est naïf. C'est causer de choses et d'autres par manière d'amusement : *Nos voyageurs devisaient en chemin*. (Voltaire.) Ce mot est ancien, mais il n'est pas vieux.

DEVOM. V. a. de la 3<sup>e</sup> conj. On dit sans article : *Un fils doit respect à son père, un citoyen doit*

*obéissance aux lois, un sujet doit obéissance à son souverain.* Toutes ces phrases ne se disent que d'un devoir fondé sur la nature ou sur les premiers principes de la société. Mais quand il s'agit de choses qui dépendent en quelque sorte de la volonté et des circonstances, il faut employer l'article : *Je vous dois des remerciements pour vos bons offices; et non pas, je vous dois remerciements. Je dois du respect à votre âge, à votre place.*

L'Académie ne l'indique point dans l'acception suivante :

*Devrai-je au dépit qui le presse  
Ce que j'aurais voulu devoir à sa tendresse ?*  
(VOLT., Brut., act. III, sc. IV, 10.)

Il s'emploie avec le pronom personnel régime indirect, dans le sens d'être obligé : *On se doit à soi-même de respecter les bienséances. Je me dois de faire cette démarche.* (Acad.) Il s'emploie également avec le pronom personnel régime direct, et alors il signifie être tenu de se dévouer, de se sacrifier :

Ma mort vous laisse un fils à qui vous vous devez.  
(RAC., Phéd., act. I, sc. V, 7.)

Voltaire a dit dans *Mérope* (act. I, sc. III, 8) :

*Nous devons l'un à l'autre un mutuel soutien.*

La Harpe a dit au sujet de ce vers : La rigueur grammaticale exigerait *nous nous devons*. Je crois qu'en poésie on doit d'autant plus supprimer cette répétition de pronom, qu'elle n'est pas agréable à l'oreille, et que l'un à l'autre exprime suffisamment la réciprocité. Je doute de la justesse de cette observation.

**DEVOIR.** Subst. m. L'Académie ne dit pas *sortir de son devoir*. *Si les femmes que tu gardes voulaient sortir de leur devoir, tu leur en ferais perdre l'espérance.* (Montesquieu, II<sup>e</sup> lettre persane.)

**DÉVORANT, DÉVORANTE.** Adj. verbal tiré du v. *dévorer*. Il peut dans quelques cas se mettre avant son subst. : *Une dévorante ardeur; un lion dévorant, une soif dévorante.*

**DÉVORATEUR.** Subst. m. qui peut être pris adjectivement. Ce mot expressif et utile, qui était en usage autrefois, n'a pas été conservé par l'Académie. On le trouve dans les anciens dictionnaires, dans quelques modernes, et dans de bons auteurs. Il ne s'emploie qu'au figuré. Rien n'empêche de dire *dévotrice* au féminin.

**DÉVORER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj.

La flamme dévorait les toits de mes ancêtres.  
(DIDON., *Énéid.*, II, 1010.)

Et de ses vœux hardis l'orgueilleuse espérance  
Dévorait en secret, dans le fond de son cœur,  
De ce grand nom de roi le dangereux honneur.  
(VOLT., *Henr.*, VI, 64.)

Durant ces mots, Didon, dévorant son offense,  
A peine à contenir sa longue impatience, etc.  
(DIDON., *Énéid.*, IV, 515.)

Il faut enfin que je vous ouvre un cœur  
Qui longtemps devant vous dévora sa douleur.  
(VOLT., *Sémir.*, act. II, sc. VII, 1.)

La plupart de ces acceptions ne se sont pas indiquées dans le *Dictionnaire de l'Académie*. On n'y trouve pas non plus dans un sens passif, *être dévoré de douleur, de chagrin*, etc. Il n'en est

pas de même de moi, qui, enfermé dans une affreuse prison, suis toujours environné des mêmes objets, et devoré des mêmes chagrins. (Montesquieu, IX<sup>e</sup> lettre persane.)

**DÉVOREUR.** Subst. m. Mot inusité, dont J.-J. Rousseau a fait un emploi que l'on ne saurait désapprouver. *Dans les festins d'H-mère, dit-il, on tue un bœuf pour réguler ses hôtes, comme on tuerait de nos jours un cochon de lait. En lisant qu'Abraham servit un veau à trois personnes, qu'Éumée fit rôti deux chevreaux pour le dîner d'Ulysse, et qu'autant en fit Hébecca pour celui de son mari, on peut juger quels terribles dévoreurs de viande étaient les hommes de ce temps-là.*

**DÉVOT, DÉVOTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme dévot, une femme dévote, les âmes dévotes, une ardeur dévote, cett dévote ardeur.* Quelquefois il regit la proposition : *Il est dévot à la Vierge.* Voyez *Adjectif*.

**DÉVOTEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a entendu dévotement la messe, ou il a entendu ia messe dévotement.*

**DÉVOTIEUX, DÉVOTIEUSE.** Adj. Il est vieux. Cependant il y a des cas où l'on pourrait l'employer utilement, en parlant d'une dévotion aveugle et superstitieuse.

**DÉVOTOIX.** Subst. f. Il s'emploie au pluriel en parlant de certaines pratiques religieuses. Montesquieu a dit : *Lorsque n us eûmes fait nos dévotions sur le tombeau de la vierge, qui a mis au monde douze prophètes....* (I<sup>re</sup> lettre persane.)

**DI.** Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots et dont le sens est ordinairement extensif. *Dilater*, c'est régler de point en point; *dilater*, c'est donner beaucoup d'étendue; *diminuer*, c'est rendre plus menu, etc.

**DIABLE.** Subst. m. Quoique l'Académie explique ce terme par celui de *démon*, il faut se garder de les confondre. *Diable* se prend toujours en mauvaise part, et *démon* quelquefois en bonne part. La malice est l'apparence du *diable*, la fureur celui du *démon*. On dit que le *diable* se mêle des affaires qui vont de travers; et que le *démon* de la jalousie trouble un mari. Ce n'est pas le *diable* qui agite les poètes dans leur enthousiasme, mais un *démon*. — Quoique *diable* se prenne toujours en mauvaise part dans le sens d'esprit malin, il se prend en bonne part dans deux expressions familières. On dit *c'est un bon diable*, pour dire un bon garçon; et *c'est un pauvre diable*, pour dire un homme malheureux, qui est dans la peine, dans la misère.

**DIABOLIQUE.** Adj. des deux genres. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Tentation diabolique; il avait de diaboliques intentions.*

**DIABOLIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe, mais quelquefois avant l'adjectif : *C'est une chose diaboliquement inventée, ou inventée diaboliquement.*

**DIAGONAL, DIAGONALE.** Adj. Cet adjectif ne s'appliquant qu'au mot *ligne*, ne peut avoir de pluriel au masculin.

**DIALECTE.** Subst. m. « L'Académie française, dit Dumarsais, fait ce mot masculin; et c'est l'usage le plus suivi. Cependant Danet, Richelet et l'auteur du *Novitius*, le font du genre féminin

*Les Latins, dit ce dernier, en parlant de la dialecte éolique, ont suivi particulièrement cette dialecte... S'il m'est permis de dire monsentiment particulier, il me paraît que ce mot étant purement grec, et n'étant en usage que parmi les gens de lettres, et seulement quand il s'agit de grec, on n'aurait dû lui donner que le genre qu'il a en grec, et c'est ce que les Latins ont fait. Quoi qu'il en soit du genre de ce mot, passons à ce qu'il signifie. La dialecte n'est pas la même chose que l'idiotisme. L'idiotisme est un tour de phrase particulier, et tombe sur la phrase entière; au lieu que la dialecte ne s'entend que d'un mot qui n'est pas tout à fait le même, ou qui se prononce autrement que dans la langue commune. Par exemple, le mot *filte* se prononce dans notre langue commune en mouillant les *l*; mais le peuple de Paris prononce *fi-ye sans l*; c'est ce qu'en grec on appellerait *une dialecte*; si le mot de dialecte était en usage parmi nous, nous pourrions dire que nous avons la dialecte picarde, la champenoise; mais le gascon, le basque, le languedocien, le provençal, ne sont pas des dialectes, ce sont autant de langages particuliers, dont le français n'est pas la langue commune, comme il l'est en Normandie, en Picardie et en Champagne.»*

Malgré l'opinion de Dumarsais, qui est fondée sur la raison, je pense que, puisque l'erreur de l'Académie, qui a fait *dialecte* masculin, a été confirmée par l'usage, il faut l'adopter.

**DIALOGIQUE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Forme dialogique.*

**DIAMÉTRAL, DIAMÉTRALE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Ligne diamétrale.* Il n'a point de masculin au pluriel.

**DIAMÉTRALEMENT.** Adv. Il se met avant l'adj. qu'il modifie : *Ces deux choses sont diamétralement opposées.*

**DIATRIBE.** Subst. f. Il ne se prend qu'en mauvais part, et se dit d'une critique amère et violente.

**DICTAMEN.** Subst. m. Le sentiment intérieur de la conscience. Le passage suivant de J.-J. Rousseau aidera à comprendre la véritable signification de ce mot. « *Y a-t-il un Dieu? dit-il, je sens se joindre à mes raisonnements le poids de l'assentiment intérieur. Je trouve dans ce jugement intérieur une sauvegarde contre les sophismes de ma raison. Craignons qu'en cette occasion nous ne confondions les penchants secrets de notre cœur, qui nous égarent, avec ce dictamen plus secret, plus interne encore, qui réclame et murmure contre ses décisions intéressées, et nous ramène en dépit de nous sur la route de la vérité. Et après tout, combien de fois la philosophie elle-même, avec toute sa fertilité, n'est-elle point forcée de recourir à ce dictamen qu'elle affecte de mépriser? N'est-ce pas lui qui seul faisait marcher Diogène, pour toute réponse, devant Zénon, qui niait le mouvement? »*

**DICTATRICE.** Subst. m. On n'a pas occasion de dire *dictatrice* au féminin.

**DICTION.** Subst. f. Pour prendre une idée juste de la signification du mot *diction*, il ne faut pas le confondre, comme on fait souvent, avec celui de *style*: le premier a une acception beaucoup plus étendue que le second. *Diction* se dit proprement des qualités générales et grammaticales du discours, c'est-à-dire de la clarté et de la pureté. Elles sont indispensables dans quelque ouvrage que ce puisse être. *Style*, au contraire,

se dit des qualités du discours plus particulières, plus difficiles et plus rares, qui marquent le génie et le talent de celui qui parle ou qui écrit.

La diction doit être claire, parce que le premier but de la parole étant de rendre les idées, on doit parler non-seulement pour se faire entendre, mais encore de manière qu'on le puisse point ne pas être entendu. La diction doit être pure, c'est-à-dire ne consister qu'en termes qui soient corrects et en usage, placés dans leur ordre naturel; elle doit être également dégagée de termes nouveaux, à moins que la nécessité ne les exige, et de mots vieilliss ou tombés en discredit. De plus, la diction doit être élégante, qualité qui consiste principalement dans le choix l'arrangement et l'harmonie des mots.

**DICIONNAIRE.** Subst. m. On ne prononce qu'un *n*. On dit un *dicionnaire* de langue, un *dicionnaire* de science.

**DICTOS, DICTUM.** Substantifs masculins. Ces deux mots, bien différents quant au sens, ne doivent être ni prononcés, ni écrits de même. *Dicton* est un proverbe ou une sentence commune qui est dans la bouche de tout le monde. C'est aussi une raillerie ou un mot plaisant et piquant contre quelqu'un. *Dictum*, mot emprunté du latin, et que l'on prononce, comme dans cette langue, en faisant sentir le *m*, est la partie de la sentence ou de l'arrêt dans laquelle le juge parle, et qu'on appelle le *dispositif*. On dit plus communément *dispositif*.

**DIDACTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Genre didactique, poème didactique.*

Ce mot se dit de la manière de penser ou d'écrire dont on fait usage pour enseigner. Le principe de la plus grande liaison des idées, dit Condillac, doit être considéré, dans le genre didactique, par rapport à la capacité de l'esprit. En effet, moins les idées sont familières, moins l'esprit en peut embrasser à la fois. Ce ne sera donc pas assez de ne faire entrer dans une phrase que les idées qui peuvent naturellement s'y construire, il faudra encore examiner jusqu'à quel point elles doivent être étrangères aux lecteurs. Plus elles lui seront difficiles à saisir, moins on doit en faire entrer dans une même phrase. En suivant cette règle, on ne s'écartera pas du principe de la plus grande liaison, mais on l'observera d'une manière plus convenable.

Le style des ouvrages didactiques demande donc qu'ordinairement les phrases en soient courtes. Il veut encore qu'il y ait entre elles une gradation sensible. Il n'aime point les passages brusques, à moins que les idées intermédiaires ne se suppléent facilement; et il rejette les transitions lorsqu'elles ne semblent faites que pour rapprocher des choses qui ne doivent pas naturellement se suivre. Il ne connaît qu'une manière de lier les idées, c'est de les mettre chacune à leur place. Par là il évite les longueurs et les redites, et il atteint à la plus grande précision. Il est vrai que cette précision présentera quelquefois les choses si rapidement, qu'elles échapperont aux lecteurs qui ne lisent pas avec réflexion. Mais si l'on voulait se mettre à leur portée, on serait diffus à l'excès, et on le serait souvent en pure perte. Un écrivain qui tend à la perfection se contente d'être entendu de ceux qui savent lire. Il viendra un temps où personne n'osera lui faire le reproche d'obscurité.

Ce n'est pas assez que les pensées soient pre-

sentées dans tout leur jour, il est nécessaire que des exemples les rendent plus sensibles; mais il faut qu'il n'y en ait point trop pour les lecteurs instruits, et qu'il y en ait assez pour les autres. Ceux qui à la lumière joindront l'agrément seront très-propres à cet effet; car on craindra moins de les produire. Tout consiste à puiser dans de bonnes sources. J'ajoutera encore que, si un exemple est nécessaire pour faire entendre une pensée, ce n'est pas par la pensée qu'il faut commencer, comme on fait communément; c'est par l'exemple.

L'instruction est sèche quand elle n'est pas ornée. Un écrivain doit imiter la nature, qui donne de l'agrément à tout ce qu'elle veut rendre utile. Elle n'érit rien fait pour notre conservation si les sensations qui nous instruisent n'ont pas été agréables. Tracez-vous donc une route à travers les plus beaux paysages; que ce que l'architecture, la peinture, ont de plus beau y forme mille points de vue; en un mot, empruntez des arts et de la nature tout ce qui est propre à embellir la vérité. Cependant prenez garde de ne pas l'obscurcir; elle veut être ornée, mais elle ne veut rien qui la cache. Le voile le plus léger l'embarraße.

On ne saurait trop étudier son sujet. D'abord, il le faut dépouiller de tout ce qui lui est étranger, ensuite le considérer par rapport à la fin qu'on se propose, et n'employer pour l'embellir et pour le développer que des idées qui se lient également à ces deux points fixes.

Dans les détails du style, il faut, parmi les tours qui se conforment à la plus grande liaison des idées, choisir ceux qui expriment l'intérêt qu'il est raisonnable de prendre aux vérités qu'on enseigne. Le style serait ridicule si les expressions marquaient un intérêt trop grand; il serait froid si elles n'en marquaient aucun. Quoique le propre du philosophe soit de voir, il n'est pas condamné à être privé de sentiment, et on s'intéresse peu aux matières qu'il traite, s'il ne paraît pas s'y intéresser lui-même. Il observera tout ce que nous avons dit sur les constructions et les différentes espèces de tours, et il emploiera les figures, moins pour donner de l'agrément à son style, que pour répandre une plus grande lumière.

**DIÈSE.** Subst. f. Terme de grammaire. Voyez *Tréma*.

**Dieu.** Subst. m. Quelques grammairiens pensent que le pronom *on* ne doit pas être employé en parlant de Dieu. En effet, *on* vient du mot *homme*, et signifie quelqu'un ou quelques-uns d'entre les hommes; il ne peut donc être appliqué à Dieu. Ainsi, dit de Wailly, au lieu de dire au jugement dernier, *on ne nous demandera pas ce que nous avons fait*, dites *Dieu ne nous demandera pas*.

Racine a dit dans *Phèdre* (act. IV, sc. vi, 30) :

La mort est le seul dieu que j'osais implorer.

On a critiqué mal à propos ce vers en disant la mort n'est point un dieu, mais une déesse. Cette critique est absurde. *Dieu* est pris ici dans un sens générique; c'est comme s'il y avait *je n'osais implorer d'autre dieu que la mort*.

On a prétendu qu'on ne doit jamais employer *par* avant le nom de *Dieu*, et que l'on doit dire : *Toutes nos actions et toutes nos pensées seront jugées de Dieu à la résurrection*, et non pas *par Dieu*.

Cette décision a sans doute pour motif d'éviter l'équivoque avec le juron vulgaire *par dieu*. Ce scrupule paraît minutieux et ne suffit pas pour violer les règles du langage. On ne peut pas dire *l'homme a été créé de Dieu*, il faut nécessairement dire *par Dieu*. Voltaire a dit *Vous dites que ces livres sont écrits par Dieu même*. *Du-logues*.)

**DIFFAMANT, DIFFAMANTE.** Adj. verbal tiré du v. *diffamer*. Il ne se dit que des choses, et se met toujours après son subst. : *Discours diffamant, paroles diffamantes*. En parlant des écrits, on dit *diffamatoire*. Voyez ce mot.

**DIFFAMATEUR.** Subst. m. Qui diffame. Il y a aussi des femmes qui diffament; les appellera-t-on des *diffamatrices*? L'Académie ne dit ni oui ni non. C'est, je crois, une licence que l'on peut prendre sans inconvénient.

**DIFFAMATOIRE.** Adj. des deux genres. Il se dit particulièrement des écrits publics qui tendent à diffamer.

**DIFFÉREMENT.** Adv. Il s'emploie absolument ou avec la préposition *de* : *Ils en parlent tous deux différemment* Il a rapporté l'affaire différemment de ce qu'elle s'est passée. Il se met toujours après le verbe.

**DIFFÉRENT.** Subst. m. Débat. Il s'écrit avec un *d* final, qui le distingue de l'adjectif *différent*, qui s'écrit avec un *t*.

**DIFFÉRENT, DIFFÉRENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. surtout au pluriel : *Les différents talents, les différentes espèces*. Mais on dit aussi *des talents différents, des espèces différentes*. Quelquefois il régit la préposition *de* : *Ils sont différents d'humeur, de langage*.

**DIFFÉRENTIEL, DIFFÉRENTIELLE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Quantité différentielle, calcul différentiel*.

**DIFFÉRER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de remettre à un autre temps, il régit la préposition *de* devant un infinitif : *Il diffère de venir*. Dans le sens de n'être pas de même, il régit *de* devant les noms : *Il diffère de son frère*, Voltaire dit dans *Brutus* (act. I, sc. 1, 39) :

Rome sait à quel point la liberté m'est chère;  
Mais, plein du même esprit, mon sentiment *diffère*.

La phrase grammaticale n'est pas complète. En prose, il faudrait donner un régime à ce verbe, et dire *mon sentiment diffère du vôtre*.

**DIFFICILE.** Adj. des deux genres. Il se dit quelquefois absolument, et quelquefois il régit la préposition *à* ou la préposition *de*. Quand il est pris absolument, on peut le mettre avant son subst., suivant l'analogie ou l'harmonie : *Une entreprise difficile, cette difficile entreprise*. Quand il a un régime, il ne se met qu'après son substantif.

*Difficile*, avec le verbe *être*, régit *à* devant les verbes : *Il est difficile à contenter; ce mot est difficile à prononcer*; mais, quand le verbe *être* est pris impersonnellement, il faut mettre *de* : *Il est difficile de bien écrire*. On dit *homme difficile à vivre*, c'est-à-dire avec lequel il est difficile de vivre.

**DIFFICILEMENT.** Adv. Quelquefois on le met au commencement de la phrase, mais alors il faut mettre le pronom sujet du verbe après son verbe, comme dans les phrases interrogatives : *Difficilement trouvera-t-on des gens qui reviennent... Par*

tout ailleurs il se met après le verbe, et jamais on ne le place entre l'auxiliaire et le participe : *Il écrit difficilement, il a parlé difficilement, et non pas il a difficilement parlé*.

**DIFFICILITEUX, DIFFICILITEUSE.** Adj. Il ne se dit que des personnes ou des facultés intellectuelles qui font partie des personnes : *Un homme difficileux, un esprit difficileux, un caractère difficileux.* Il ne se met guère qu'après son substantif.

**DIFFORME.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst. ; quelquefois on peut le placer avant, comme dans cette phrase de J.-J. Rousseau : *Le difforme contraste de la passion qui croit raisonner, et de l'entêtement en délire...* Voyez *Adjectif*.

**DIFFUS, DIFFUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un orateur diffus, un style diffus*.

L'Académie définit ce mot : verbeux, prolix, trop abondant en paroles. Les mots *prolix* et *diffus* n'expriment point la même idée. Le défaut du *prolix* consiste à dire fort longuement, comme par de vaines circonlocutions, ce qu'il aurait fallu dire en bref. Le défaut du *diffus* consiste à en dire beaucoup plus qu'il ne faudrait par des accessoires superflus. Le *diffus* se répand en paroles qui délaient la pensée dans des idées hors d'œuvre ; le *prolix* s'étend en mots qui délaient l'expression sans aucune utilité.

**DIFFUSÉMENT.** Adv. Il se met après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé diffusément, et non pas il a diffusément parlé.*

**DIGÉRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de supporter quelque chose de fâcheux, on lui fait quelquefois régir que avec le subjonctif, lorsque la phrase est négative ou interrogative : *Il ne pourrait digérer qu'on l'obligéât à partir. Pourrait-il digérer qu'on l'obligéât à partir?*

**DIGESTIF, DIGESTIVE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Remède digestif.*

**DIGNE.** Adj. des deux genres. On mouille le gn. Quand il est sans régime, il précède toujours son subst. : *Un digne magistrat, un digne homme, un digne sujet; et non pas un magistrat digne, un homme digne, un sujet digne.*

Vous a-t-elle appris

De l'orgueil d'un sujet quel est le digne prix ?

(VOLT., *Sémir.*, act. II, sc. 11, 5.)

Quand *digne* a un régime ou un complément, il se met après son subst. : *Un magistrat digne de louange, un homme digne de récompense, etc.*

Dans les phrases négatives et interrogatives, il régit que avec le subjonctif : *Il n'était pas digne qu'on fit quelque chose pour lui. Êtes-vous digne qu'on fasse quelque chose pour vous ?*

*Digne*, dans une phrase affirmative, se dit également du bien et du mal. *Il est digne de récompense; il est digne de punition, il est digne de mépris.* Mais avec une négation ou quelque modificatif équivalent, il ne se dit que du bien : *Il n'est pas digne de récompense, il n'est pas digne de votre amitié, il est peu digne de votre estime.* On ne dirait pas *il n'est pas digne de punition, il est peu digne de votre haine.* Il faudrait dire *il ne mérite pas une punition, ou qu'on le punisse.*

**DIGNEMENT.** Adv. On mouille le gn. On le met après le temps dans les verbes simples ; et dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe : *On le récompensera dignement. Il a été dignement récompensé.* On ne le dit que du bien.

Au lieu de dire *il a été dignement puni, il faut dire il a été puni comme il le méritait.*

**DIGNITAIRE, DIGNITÉ.** Dans ces deux mots, on mouille le gn.

**DIGUE.** Subst. m. L'u ne se prononce pas ; il n'est dans ce mot que pour donner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'e.

**DILAPIDATION.** Subst. f. **DILAPIDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie explique le premier de ces mots par dépense excessive et désordonnée, le second par dépenser avec excès et avec désordre. Ce n'est point la l'idée qu'ils présentent. *Dilapider*, du latin *dilapidare*, signifie littéralement ôter les pierres, démolir, disperser les pierres d'un édifice. Nous ne l'employons qu'au figuré et il ne peut s'appliquer qu'à la destruction d'une grande fortune, d'une fortune bien fondée, bien établie, bien solide, comme un édifice. Celui qui dépense les fonds avec les revenus d'une belle fortune, *dilapide*. Les mauvais administrateurs travaillent souvent à *dilapider* la fortune publique.

**DILAYER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Différer, remettre à un autre temps. Il est vieux et hors d'usage. Féraud prétend qu'il se dit encore dans le sens neutre. Il ne se dit plus ni à l'actif ni au neutre.

**DILÉCTION.** Subst. f. Vieux mot conservé par l'Académie, mais qui n'est plus usité.

Mercier donne à ce mot une acception que Pon ne trouve point dans les dictionnaires. La dilection, dit-il, est un amour calme, profond, durable : *Heureux celui qui trouve la dilection dans le ressentiment de l'amour! Dilection filiale.* Ils s'entraiment d'une dilection vraiment filiale. On sent que cette expression renferme quelque chose que n'expriment point les mots analogues ; mais l'usage ne l'a point consacrée.

**DILEMME.** Subst. m. On prononce *dilème*.

**DILIGEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé diligemment; il a diligemment travaillé.*

**DILIGENCE.** Subst. f. Ce mot ne prend de pluriel que dans le sens de poursuites, *faire ses diligences* ; et lorsqu'il se dit de certaines voitures publiques.

**DIMINUTIF, DIMINUTIVE.** Adj. qui se prend souvent substantivement. En termes de grammaire, on le dit d'un mot qui signifie une chose plus petite que celle qui est désignée par le primitif. Par exemple, *maisonnette* est le diminutif de *maison* ; *monticule* de *mont* ou *montagne* ; *globule*, de *globe*. Ce sont là des diminutifs physiques. Tels sont encore *perdreau*, de *perdreux* ; *faisandeau*, de *faisan* ; *poulet* et *poulette*, de *poule*. Outre ces diminutifs physiques, il y a encore des diminutifs de compassion, de tendresse, d'amitié, en un mot de sentiment. C'est à l'occasion de ces sentiments tendres que nos poètes ont fait autrefois tant de diminutifs : *rossignolet, tendrelet, agnellet, herbette, fleurlette, grassette*, etc. Le goût des diminutifs est depuis longtemps passé parmi nous. On peut employer ceux qui sont autorisés par l'usage ; mais il faut se garder d'en introduire de nouveaux.

Les diminutifs suivent le genre de leurs primitifs. *Maisonnette* est du féminin, parce que le primitif *maison* est de ce genre ; *globule* est masculin comme son primitif *globe* ; *monticule* est masculin, parce qu'il derive de *mont*. Il faut excepter *perdreau*, qui est masculin, et dont le primitif, *perdreux*, est féminin.

**DIMINUTION.** Subst. f. L'Académie dit sans article, *demandez diminution*. Féraud observe

avec raison qu'on dit beaucoup mieux *demander de la diminution*.

\* **DINATOIRE.** Adj. des deux genres. On dit *déjeuner dinatoire*, pour dire un déjeuner qui sert en même temps de diner. Féraud prétend que ce mot est un terme de province. Je crois qu'on le dit à Paris comme ailleurs. L'Académie ne le met point. Il est familier, et ne se met qu'après son substantif.

**DINDE.** Subst. f. Dans l'usage, on le fait tantôt masculin, tantôt féminin. On dit un *dinde* pour signifier le mâle, et une *dinde* pour la femelle. *Poule d'Inde*, qu'indique l'Académie, est plutôt un terme d'histoire naturelle ou de basse-cour, qu'un mot du langage ordinaire. Quand on dit simplement *dinde*, on ne met point d'apostrophe, et il prend un *s* au pluriel : *Les dindes*. Quand on dit *poule d'Inde*, *coq d'Inde*, on met l'apostrophe, et le *s*, signe du pluriel, se met à poule ou à coq, et non pas à *Inde* : *Des poules d'Inde*, *des coqs d'Inde*.

**DINDON.** Subst. m. Quand on dit un *troupeau de dindons*, *garder les dindons*, on entend par là les mâles, les femelles et les petits.

**DINDONNEAU.** Subst. m. L'Académie le définit petit dindon ou petite dinde. Cela n'est pas exact. Un *dindonneau* est un jeune dinde, ou une jeune dinde qui n'a pas encore pris toute sa croissance. *Élever des dindonneaux*.

**DINER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Voyez *Déjeuner*.

**DINER.** Subst. m. On prononce *diné*, et beaucoup de personnes écrivent ainsi.

**DIPHTHONGE** ou **DIPHTHONGE.** Subst. f. Ce mot par lui-même est adjectif; mais dans l'usage on le prend substantivement. Une diphthongue est une syllabe qui fait entendre le son de deux voyelles par une même émission de voix, modifiée par le concours des mouvements simultanés des organes de la parole. L'essence de la diphthongue consiste en deux points: 1<sup>o</sup> qu'il n'y ait pas, du moins sensiblement, deux mouvements successifs dans les organes de la parole; 2<sup>o</sup> que l'oreille sente distinctement ces deux voyelles par la même émission de voix. Quand on prononce *Dieu*, j'entends *i* et la voyelle *eu*, et ces deux sons se trouvent réunis en une seule syllabe et énoncés en un seul temps. Cette réunion, qui est l'effet d'une seule émission de voix, fait la diphthongue. Ainsi *ieu* est une diphthongue. L'oreille seule est juge de la diphthongue; on a beau écrire deux, ou trois, ou quatre voyelles de suite, si l'oreille n'entend qu'un son, il n'y a point de diphthongue. Par exemple, *ai, ai, aient*, prononcés à la française, ne sont point des diphthongues.

Cette différence entre l'orthographe et la prononciation, dit Dumasais, a donné lieu à nos grammairiens de diviser les diphthongues en vraies ou propres, et en fausses ou impropres. Ils appellent aussi les premières, diphthongues de l'oreille, et les autres, diphthongues aux yeux. Ainsi, *e* et *œ*, qui ne se prononcent plus aujourd'hui que comme un *e*, ne sont diphthongues qu'aux yeux; c'est improprement qu'on les appelle diphthongues. Nos voyelles sont *a, é, è, ê, i, o, u, en, e muet, ou*. Nous avons encore nos voyelles nasales *an, en, in, on, un*. C'est la combinaison ou l'union de deux de ces voyelles en une seule syllabe, en un seul temps, qui fait la diphthongue. Nos grammairiens ne sont pas d'accord sur le nombre de nos diphthongues. Voici celles qui ont été indiquées par les plus célèbres d'entre eux.

*Ai*, tel qu'on l'entend dans l'interjection de douleur ou d'exclamation *aie*, et quand l'*a* entre en composition dans la même syllabe avec le mouillé fort, comme dans *mail, bail, de l'ail, attirail, éventail, portail*; ou qu'il est suivi du mouillé faible, comme dans *Blaye*, ville, les îles *Luciaies*.

*Eau. Fléau* est de deux syllabes; *Séau* et *eau* se prononcent comme un *o* long, et alors leur ensemble n'est qu'une diphthongue oculaire, ou une sorte de demi-diphthongue.

*Ei*. Nous ne prononçons guère cette diphthongue que dans des mots étrangers, *bei* ou *bey*, *dei* ou *dey*; ou avec le *n* nasal, comme dans *teindre, Reims*, ville. Selon quelques grammairiens, on entend en ces mots un *i* très-faible, ou un *o* son particulier qui tient de l'*e* et de l'*i*. Il en est de même devant le son mouillé, dans les mots *so-leil, conseil, sommeil*, etc. Mais selon d'autres, il n'y a dans ces derniers que l'*e* suivi du son mouillé, *conse-il, somme-il*, et de même avec les voyelles *a, ou, en*. Ainsi, selon ces grammairiens, dans *ail*, qu'on prononce *euil*, il n'y a que *eu* suivi du son mouillé, ce qui paraît plus exact. Comme dans la prononciation du son mouillé, les organes commencent d'abord par être disposés comme si l'on allait prononcer *i*, il semble qu'il y ait *i*; mais on n'entend que le son mouillé, qui dans le mouillé fort est une consonne. Mais à l'égard du mouillé faible, c'est un son moyen qui paraît tenir de la voyelle et de la consonne, comme dans *moyen, puyen*. Dans ces mots, *yen* est un son bien différent de celui qu'on entend dans *mien, bien, rien*.

*Ia. Diacre, diamant, facre, viande, négociant*, etc.

*Ié. Pied, amitié, pitié, premier, dernier*, etc.

*Iè. Volière, niais, biais*, que l'on prononce *niès, biès, fièr, tiers, mièl, fèl*, etc.

*Ieu. Bien, mien, tien, lien, comédien*, etc. Dans ces mots la diphthongue a le son qui approche de l'*e* fermé; et dans *patient, inconvenient*, elle a le son d'*ian*.

*Ieu. Dieu, lieu, cieus, mieux*, etc.

*Io. Fiote, carriole, rôte*, surtout en prose.

*Iou. Pion, action, que nous aimions. Ion* est souvent de deux syllabes en vers.

*Iou.* Cette diphthongue n'est d'usage que dans nos provinces méridionales, ou dans des mots qui en viennent: *Montesquiou, chourme, Orloules*, ville.

*Ya, yan, ye, ye*, etc. Duclou ne veut pas qu'il y ait de diphthongue dans *ayant*; mais Dumasais, et plusieurs autres grammairiens distingués, mettent au rang des diphthongues les sons composés de l'*i* grec et de la voyelle suivante, dans les mots où cette lettre tient lieu de deux *i*. Ainsi ils reconnaissent une diphthongue dans les mots *ayant, voyant, payant, employé*, que l'on prononce *ai-ant, voi-ant, pai-ant, emplo-ier*.

*Oi.* La prononciation naturelle de cette diphthongue est de faire entendre l'*o* et l'*i*. C'est ainsi qu'on prononce communément *roi-yè-le, moi-yen, loi-yal, roi-yau-me*; qu'on écrit *royelle, moyen, loyal, royaume*.

Les autres manières de prononcer la diphthongue *oi* ne peuvent pas se faire entendre exactement par écrit. Cependant ce que nous allons observer pourra n'être pas inutile pour plusieurs de nos lecteurs.

Il y a des mots où *oi* est presque toujours changé en *oe*, d'autres où *oi* se change en *oa*,

d'autres enfin où il se change en *oua*; mais il ne faut pas perdre de vue que, hors les mots où l'on entend l'o et l'i, il n'est pas possible de représenter bien exactement par écrit les différentes prononciations de cette diphthongue.

Oï prononcé par *ce*, où l'e a un son ouvert qui approche de l'a, *foi*, *loi*, *froid*, *soit*, *toit*, *moi*, à *foison*, *quoi*, *coiffé*, *oiseau*, *joie*, *doigt*, *abois*, *il doit*, etc.

Oï prononcé par *oa*, *mois*, *pois*, *noix*, *trois*, *Troie*, ville; prononcé *oua*, *gou*, etc.

Oï prononcé par *ouu*, *bois*.

Dans les mots où *oi* est suivi d'un e muet final, il paraît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi. La prononciation de *soie*, *roie*, n'est pas la même que celle de *soi*, *toi*.

Oin. *S'in*, *l'in*, *besoin*, *foin*, *joindre*, *moins*. On doit plutôt prononcer en ces mots une sorte d'e nasal après l'o, que de prononcer *ouin*. Ainsi s'prononce *socin* plutôt que *souin*.

*Oua* écrit par *ua*, *équateur*, *équation*, *aquatique*, *quinquagésime*; prononcé *équateur*, *équation*, *aquatique*, *quinquagésime*.

Oe. *P. ète*, *poème*, *poétique*. Ces mots sont plus ordinairement de trois syllabes en vers; dans la liberté de la conversation, on prononce *poë* comme diphthongue.

*Ouan*. *Rouen*, ville. Diphthongue en prose.

*Que*. *Ouest*.

*Oui*. *Oui*, *Louis*. Le dernier est de deux syllabes en vers.

*Ouin*. *Baragouin*, *babouin*.

*Ue*, *Écuelle*, *casuel*, *équestre*, *ruelle*, *truelle*.

*Ui*. *Lui*, *bruit*, *fruit*, *éui*, *huit*, *luire*, *je suis*, *suisse*

*Uin*. *Juin*, *quinquagésime*, *Quintilien*.

On ne parle pas ici de *Caen*, *Laon*, *paon*, *Jean*, parce qu'on n'entend aujourd'hui qu'une voyelle nasale en ces mots-là; on prononce *Can*, *Lan*, *pan*, *Jan*.

Il faut observer qu'il y a des combinaisons de voyelles qui sont diphthongues en prose et dans la conversation, et que nos poètes font de deux syllabes.

Cette fière raison dont on fait tant de bruit,

Contre les passions n'est pas un sûr remède.

(DESNOTIÈRES, *les Moutons*, idylle, 17.)

La plupart des mots en *ion* et *ions* sont diphthongues en prose. (Extrait de Dumarsais.)

DIRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent*. Je dis, tu dis, il dit; nous disons, vous dites, ils disent. — *Imparfait*. Je disais, tu disais, il disait; nous disions, vous disiez, ils disaient. — *Passé simple*. Je dis, tu dis, il dit; nous dîmes, vous dites, ils dirent. — *Futur*. Je dirai, tu diras, il dira; nous dirons, vous direz, ils diront.

Conditionnel. — *Présent*. Je dirais, tu dirais, il dirait; nous dirions, vous diriez, ils diraient.

Impératif. — *Présent*. Dis, qu'il dise, disons, dites, qu'ils disent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je dise, que tu dises, qu'il dise; que nous disions, que vous disiez, qu'ils disent. — *Imparfait*. Que je disse, que tu disses, qu'il dit; que nous disions, que vous disiez, qu'ils dissent.

Participe. — *Présent*. Disant. — *Passé*. Dit, dite.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

*Dire du bien*, *du mal* de quelqu'un; — *dire des*

*injures*, *des duretés*; — *dire ses prières*, *sa leçon*, etc.; — *dire la messe*; — *dire à quelqu'un du bien* de quelqu'un.

Lorsqu'il y a une phrase subordonnée au verbe *dire*, le verbe de cette phrase est mis à l'indicatif si la première est affirmative: *On dit que vous l'avez trompé*; il est mis au subjonctif si la première phrase est négative: *Je ne dis pas que vous l'avez trompé*. Il en est de même si la phrase est interrogative: *At-je dit que vous l'avez trompé?*

L'Académie donne comme une locution familière, *on dirait d'un fou*, *d'un homme ivre*. *On dirait*, *vous diriez*, se disent quelquefois pour il semble, même dans le style noble. On dirait que le livre des décrets ait été ouvert à ce prophète. (Bossuet, *Disc. sur l'hist. univers.*, II<sup>e</sup> part., chap. x, p. 223.)

On est dit que du haut de son Louvre fatal,

Médecis à la France est donné le signal.

(VOLTAIRE, *Henr.*, II, 351.)

Là vous diriez que Mars a concentré sa rage.

(LAFONTAINE, *Énéid.*, II, 586.)

Il faut observer qu'en ce sens, plusieurs auteurs mettent le second verbe au subjonctif. — Il est toujours à l'indicatif dans les exemples de l'Académie: *On dirait à l'entendre qu'il peut tout faire*. *On eût dit qu'il était mort*.

DIRECT, DIRECTE. Adj. On prononce le *t* final. Il se met toujours après son subst.: *Ligne directe*, *rayon direct*, *mouvement direct*.

DIRECTEMENT. Adv. Dans le sens de droit, tout droit, en ligne droite, il se met entre l'auxiliaire et le participe: *Les deux pôles sont directement opposés*. Figurément, dans le sens d'entièrement, il se place de même: *Ces deux hommes sont directement opposés*, *leurs caractères sont directement opposés*.

Figurément, dans le sens de sans entremise, il se met après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est adressé directement au roi*. *Il s'est directement adressé au roi*.

DIRECTEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *directrice*.

DIRECTION. Subst. f. Il n'a de pluriel qu'en parlant de certains emplois, ou du mouvement de quelqu'un ou de quelque chose dans un certain sens: *Il y a deux directions vacantes*. *On envoya des éclaireurs dans toutes les directions*.

DIRIGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o: *je dirigeais*, *je dirigeai*, et non pas *je dirigeais*, *je dirigeai*.

DIS. Particule prépositive, qui se met au commencement de certains mots, et qui a le plus souvent un sens négatif, comme dans *discordance*, *disgrâce*, *disproportion*, *disparité*. Quelquefois elle marque disparité. *Disputer* (*disputare*) signifie littéralement *diversa putare*, ce qui est l'origine des disputes; *disposer*, placer les diverses parties, etc. Dans *diffuser*, *difficile*, *difforme*, le *s* final de la particule *dis* est changé en *f* à cause du *f* initial des mots simples, et elle a un sens négatif.

DISCERNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie donne pour exemples: *Discerner le flatteur d'avec l'ami*, *le bon du mauvais*, *le vrai du faux*, *le bien d'avec le mal*. Racine a dit dans *Esther* (act. III, sc. vi, 6) :

On verra l'innocent discerné du coupable.

Mais s'il faut dire *discerner une chose d'une autre* ou *d'avec une autre*, on peut donc le blâmer d'avoir dit (*Phéd.*, act. V, sc. III, 17) :

Discernez-vous si mal le crime et l'innocence ?

Je crois qu'on peut le dire. *Discerner l'innocent du coupable*, c'est, en les comparant l'un avec l'autre, distinguer celui qui est innocent de celui ou d'avec celui qui est coupable. Mais *discerner le crime et l'innocence* ou *discerner l'innocent et le coupable*, c'est, entre plusieurs choses, discerner ce qui est crime et ce qui est innocence ; entre plusieurs personnes, ceux qui sont innocents et ceux qui sont coupables. La première action tombe sur la comparaison ; la seconde sur la chose ou la personne même.

DISCIPLE. Subst. m. Selon l'Académie, c'est celui qui apprend d'un maître quelque science ou quelque art libéral. Cette définition est fautive. Celui qui apprend d'un peintre la peinture, qui est un art libéral, n'est pas le *disciple*, mais *Pé-lèce* de ce peintre. Le terme de *disciple* ne suppose pas qu'on apprenne d'un maître, mais seulement des adhésions aux sentiments d'un maître, sans rien indiquer de la manière dont on en a pris connaissance.

DISCIPLINABLE. Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Un animal disciplinable*.

DISCONTINUER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Discontinuer un ouvrage*. Avant un verbe, il régit la préposition de : *Il a discontinué de travailler*. Il se dit aussi absolument : *La pluie a discontinué*. Il ne faut pas confondre ce terme avec *cesser* et *finir*. On *finit* en achevant l'entreprise, on *cesse* en l'abandonnant, on *discontinue* en l'interrompant.

DISCONVENANCE. Subst. f. Terme de grammaire. On le dit des mots qui composent les divers membres d'une période, lorsqu'ils ne conviennent pas entre eux, parce qu'ils sont construits contre l'analogie, ou parce qu'ils rassemblent des idées séparées entre lesquelles l'esprit aperçoit de l'opposition, ou ne voit aucun rapport. Dans cette période : *Notre réputation ne dépend pas des louanges qu'on nous donne, mais des actions louables que nous faisons*, il y a disconvenance entre les deux membres, en ce que le premier présente d'abord un sens négatif, *ne dépend pas* ; et que dans le second, on sous-entend le même verbe dans un sens affirmatif. Il y a disconvenance entre les membres d'une phrase quand le premier membre étant affirmatif, on le joint au second par la conjonction *ni*. *Nous défendons que vous insultiez un malheureux, ni que vous lui refusiez votre assistance* ; il fallait *et que*, etc. La même disconvenance a lieu quand dans une phrase le premier membre étant négatif, on le joint au second membre par la conjonction *et*. Ainsi, il ne faut pas dire *il n'a jamais connu l'amitié et ses douceurs* ; mais, *il n'a jamais connu l'amitié ni ses douceurs*.

Nos grammairiens soutiennent que, lorsque dans le premier membre d'une période on a exprimé un adjectif auquel on a donné ou le genre masculin ou le genre féminin, on ne doit pas, dans le second membre, sous-entendre cet adjectif en un autre genre, comme dans ces vers de Racine (*Britann.*, act. I, sc. 1, 120) :

Sa réponse est dictée, et même son silence.

Les oreilles et les imaginations délicates veulent qu'en ces occasions l'ellipse soit précisément du même mot au même genre ; autrement ce serait un mot différent. Les adjectifs qui ont la même terminaison au masculin et au féminin, *sage, fidèle, volage*, ne sont pas exposés à cette disconvenance.

Voici une disconvenance de temps. *Il regarda votre malheur comme une punition du peu de complaisance que vous avez eu pour lui, dans le temps qu'il vous pria*, etc. Il fallait dire *que vous eûtes pour lui dans le temps qu'il vous pria*. Une disconvenance bien sensible est celle qui se trouve assez souvent dans les mots d'une métaphore. Les expressions métaphoriques doivent être liées entre elles de la même manière qu'elles le seraient dans le sens propre. On a reproché à Malherbe d'avoir dit (liv. II, *ode pour le roi*, 2) :

Prends la foudre, Louis, et va comme un lion.

Il fallait dire *comme Jupiter* ; il y a disconvenance entre *foudre* et *lion*.

Dans les premières éditions du *Cid*, Chimène disait (act. III, sc. IV, 133) :

Malgré des feux si beaux qui rompent ma colère.

*Feux* et *rompre* ne vont point ensemble. C'est une disconvenance, comme l'Académie l'a remarqué. *Écorce* se dit fort bien, dans un sens métaphorique, pour les dehors, l'apparence des choses ; ainsi l'on dit que *les ignorants s'arrêtent à l'écorce*, qu'ils *s'amuse à l'écorce*. Les verbes conviennent fort bien avec *écorce* pris au propre ; mais on ne dit pas au propre *foudre l'écorce*. *Fondre* se dit de la glace ou du métal. *Fondre l'écorce* est donc une expression trop hardie dans ces vers de Rousseau (*ode VIII*, liv. III, 3) :

Et les jeunes zéphirs par leurs chaudes balcines  
Ont fondu l'écorce des eaux.

On doit encore éviter les disconvenances dans le style, comme lorsque, traitant un sujet grave, on se sert de termes bas, ou qui ne conviennent qu'au style simple. Il y a aussi des disconvenances dans les pensées.

Après avoir extrait ces remarques de Dumas et de quelques autres grammairiens, qu'il me soit permis d'observer, au sujet des adjectifs, qu'une disconvenance grammaticale n'est pas toujours une disconvenance poétique. Il est certain que dans

Sa réponse est dictée et même son silence,  
(*Rac.*, *Britann.*, act. I, sc. 1, 120.)

il semble que c'est *dictée* qui est sous-entendu ; et *dictée* ne peut se rapporter à *silence*, qui est du masculin. Mais si l'on y fait bien attention, ce n'est pas *dictée* qui est sous-entendu ; c'est *est dicté* ; son *silence* amène cette ellipse, et la rend nécessaire et naturelle. C'est comme s'il y avait *sa réponse est dictée, et même son silence est dicté*. Il en est de même des disconvenances que les grammairiens trouvent quelquefois dans des phrases où un verbe au singulier dans un membre est sous-entendu au pluriel dans le membre suivant. Ces disconvenances peuvent paraître des négligences en prose ; mais souvent en vers elles sont des beautés ; ou plutôt si l'on analyse bien les idées, on trouvera qu'il n'y a pas toujours des

disconvenances dans des phrases où le froid grammairien croit en apercevoir.

**DISCONVENIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue avec l'auxiliaire être. *Disconvenir d'une chose, disconvenir d'avoir dit, d'avoir fait une chose.* Lorsque le verbe *disconvenir* est employé avec une négative, et qu'il est suivi de la conjonction *que*, le verbe de la phrase subordonnée doit aussi prendre *ne*. *Tous ne sauriez disconvenir qu'il ne vous ait parlé.* Cet exemple est tiré de l'Académie; mais elle dit aussi *vous ne sauriez disconvenir qu'il vous a parlé*; et c'est une faute, comme l'a très-bien observé Féraud.

**DISCORD.** Subst. m. L'Académie dit qu'il vieillit. Il ne se souffre pas même en vers. Corneille a dit dans *les Horaces* (act. III, sc. II, 50):

Puisque chacun, dit-il, s'échauffe en ce discord;

et Voltaire remarque à ce sujet qu'en ce discord ne se dit plus, mais qu'il est à regretter.

Roubaud regrette aussi ce mot. Voici comment il s'exprime à ce sujet. « Malherbe, et plusieurs autres poètes avant et après lui, ont dit *discord* pour *discorde*, ainsi que Vaugelas et d'autres grammairiens l'ont observé. Pourquoi ne serait-il pas permis de dire *discord* ou *discorde*, comme on dit *Zéphyr* ou *Zéphyre*? Nous avons laissé perdre *discord*. Marmontel le regrette dans son discours sur l'antiquité de l'usage; un orateur moderne l'a hasardé dans l'éloge funèbre d'un grand prince: *La lutte et le discord des pouvoirs était extrême.* Faudrait-il le réhabiliter? Oui, sans doute, s'il est utile, et s'il n'est pas purement et simplement le mot de *discorde* tronqué et sans idée particulière. — Le *discord* est à la *discorde* ce qu'est l'*accord* à la *concorde*. *Discord* n'est donc pas moins utile qu'*accord*; et le *discord* diffère de la *discorde* comme l'*accord* de la *concorde*. Le *discord* rompt l'*accord* et l'harmonie des cœurs, des volontés, des sentiments, etc. La *discorde* détruit la *concorde* ou le concert et l'*accord* parfait et soutenu de tous les cœurs, de toutes les volontés, de tous les sentiments, etc.

**DISCORDANT, DISCORDANTE.** Adj. verbal tiré du v. *discorder*. Il se met après son subst.: *Ton discordant, voix discordante, humeurs discordantes.*

**DISCORDE.** Subst. f. Voyez *Discord*,

**DISCOUREUR.** Subst. m. En parlant d'une femme on dit *discoureuse*.

**DISCOURIR.** V. n. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *courir*, et régit de ou sur. *Discourir sur quelque chose*, c'est en parler avec ordre, avec méthode; en parler à fond. *Discourir de quelque chose*, c'est en parler sans approfondir la matière. — L'Académie admet les deux prépositions dans le même sens: *Socrate passa le dernier jour de sa vie à discourir de l'immortalité de l'âme, sur l'immortalité de l'âme.*

**DISCOURS.** Subst. m. Corneille a dit dans *les Horaces* (act. II, sc. v, 45):

Que les pleurs d'une amante ont de puissants discours!

Voltaire a dit au sujet de ce vers: Remarquez qu'on peut dire le langage des pleurs, comme on dit le langage des yeux. Pourquoi? Parce que les regards et les pleurs expriment le sentiment; mais on ne peut dire le discours des pleurs, parce que le mot *discours* tient au

raisonnement. Les pleurs n'ont point de discours; et de plus, avoir des discours est un barbarisme. (*Remarques sur Corneille.*)

**DISCOURTOIS, DISCOURTOISE.** Adj. Il est vieux ainsi que *discourtoisie*.

**DISCRÉDITÉ, DISCRÉDITÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Papier discrédité, actions discréditées*, c'est-à-dire qui ne sont plus en crédit.

**DISCRET, DISCRÈTE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst.: *Un homme discret, une femme discrète.*

**DISCRÈTEMENT.** Adv. Il se met après le verbe: *Il s'est conduit discrètement*, et non pas *il s'est discrètement conduit*.

**DISERT, DISERTE.** Adj. Il se met après son subst.: *Un homme disert.* Il se dit des personnes et des choses: *Un discours disert, un homme disert.* La définition de l'Académie ne donne pas une idée juste de la signification de ce mot; c'est, dit-elle, celui ou celle qui parle aisément, et avec quelque élégance. Le discours *disert* est non-seulement facile et élégant, mais aussi clair, pur, et même brillant. Il diffère du discours *éloquent* en ce qu'il est faible et sans feu, et que le discours *éloquent* est vif, animé, persuasif, touchant; qu'il émeut, qu'il élève l'âme et la maîtrise. Cette différence peut s'appliquer à l'*homme disert* et à l'*homme éloquent*.

**DISERTEMENT.** Adv. Il se met après le verbe: *Il a parlé disertement.*

**DISETTEUX, DISETTEUSE.** Adj. L'Académie dit qu'il a vieilli. Deux auteurs modernes l'ont employé assez heureusement: *La classe laborieuse et disetteuse* (linguist.) *La vie dure et disetteuse des sauvages.* (Raynal.)

**DISGRACE.** Subst. f. L'Académie donne à ce mot une signification qui n'est point autorisée par l'usage. Elle prétend que *disgrâce* s'emploie pour signifier mauvaise grâce dans le maintien, la démarche, la manière de parler; et elle donne pour exemple: *Cette femme est jolie, mais elle a de la disgrâce dans la taille; cette actrice est pleine de disgrâce.*

Les lexicographes instruits se sont bien gardés de copier cet article de l'Académie, ou bien ils en ont indiqué la fausseté. On dit bien qu'une personne est *disgraciée* de la nature, ou qu'elle a quelque chose de *disgracieux* dans la taille, dans le maintien, dans la démarche, dans la manière de parler; mais on ne dit pas en ce sens qu'elle a de la *disgrâce* dans la taille, ou qu'elle est pleine de *disgrâce*. — On ne dit pas non plus dans le même sens, comme le dit l'Académie, *cet homme met de la disgrâce jusque dans le bien qu'il fait.*

**DISGRACIEUX, DISGRACIEUSE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. Cependant on pourrait dire un *disgracieux événement*, une *disgracieuse rencontre*. Voyez *Disgrâce*.

**DISJONCTIF, DISJONCTIVE.** Adj. Terme de grammaire. Il n'est d'usage qu'au féminin. On le dit de certaines conjonctions qui d'abord rassemblent les parties d'un discours, pour les faire considérer ensuite séparément. *Or, ni, soit*, sont des conjonctions disjonctives. Ce mot s'emploie aussi substantivement, une *disjonctive*.

On demande si lorsqu'il y a plusieurs substantifs séparés par une disjonctive, le verbe qui se rapporte à ces substantifs doit être au singulier ou au pluriel; faut-il dire, ou la force ou la douceur le feront, ou le fera? Vaugelas dit qu'il

**faut dire le fera**; Patru soutient qu'on dit également bien le *fera* et le *fer. nt.* L'usage s'est déclaré pour l'anglais. Voyez *Accord, Adversatif.*

**DISPARAÎTRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*. On peut le considérer tantôt comme exprimant une action, tantôt comme exprimant un état résultant d'une action. Quand je *dis le jour commence à disparaître*, j'exprime évidemment le commencement d'une action; et quand je *dis le jour a disparu*, j'exprime cette action comme entièrement faite. Mais faisant abstraction de l'action, je puis considérer le jour comme ne paraissant plus, par suite de l'action d'avoir disparu; alors j'exprime un état, et je *dis le jour est disparu*; J.-J. Rousseau a dit: *C'est ainsi que la modestie naturelle au sexe est disparue peu à peu.* Il aurait dû dire *a disparu*; *peu à peu* indique une action qui se fait successivement. Dubos a mieux dit: *Les grands auteurs étaient disparus depuis longtemps.*

**DISPARITION.** Subst. f. Quelques auteurs ont écrit *disparation*, probablement parce qu'en termes de palais on dit *comparition*. On ne trouve plus aujourd'hui que *disparition* dans le *Dictionnaire de l'Académie* et dans les bons auteurs.

**DISPENDIEUX, DISPENDIEUSE.** Adj. Il ne se dit que des choses, et se met ordinairement après son subst.: *Une entreprise dispendieuse, un luxe dispendieux.*

**DISPENSATEUR.** Subst. m. qui dispense, qui distribue. Il se dit quelquefois absolument: *Un bon dispensateur*; et quelquefois aussi il a pour complément un substantif avec lequel il est lié par la préposition *de*: *Il est le dispensateur des grâces du prince.* Voltaire a dit *les dispensateurs de l'immortalité*:

Prince, ne crois donc point que ces hommes vulgaires  
Qui prodigent aux grands des écrits incertaines,  
Imposant par leurs vers à la postérité,  
Soient les dispensateurs de l'immortalité.

(Épître XII, 67.)

En parlant d'une femme, on dit *dispensatrice*.

**DISPOS.** Adj. Il n'a pas de féminin, et ne se dit proprement que des hommes.

**DISPOSER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. *Disposer*, actif dans le sens d'arranger, prend le régime direct: *On dispose une maison, un jardin, des appartements.* *Disposer*, dans le sens de préparer et appliqué aux personnes, régit la préposition *à* devant les noms et les verbes: *On l'a disposé à l'obéissance; on l'a disposé à partir.*

A le chercher (Dieu) la peur nous dispose et nous aide.  
BOIL., Épître XII, 35.)

On dit dans le même sens, *se disposer à, être disposé à.* *Disposer*, neutre dans le sens de faire ce qu'on veut de quelqu'un ou de quelque chose, régit la préposition *de*: *Il a disposé de ses enfants, il a disposé de son bien.*

**DISPOSITION.** Subst. f. Terme de littérature. Partie de la rhétorique qui consiste à placer et ranger avec ordre et justesse les différentes parties d'un discours.

**DISPUTANT.** Part. actif du v. *disputer*. Voltaire en a fait un substantif:

Je distinguai toujours de la religion  
Les malheurs qu'apporta la superstition...  
J'ai dit aux disputants, l'un sur l'autre acharnés:  
Cessez, impertinents; cessez, infortunés.

Très-sots enfants de Dieu, chérissez-vous en frères,  
Et ne vous mordez point pour d'absurdes chimères.

**DISPUTE.** Subst. f. L'Académie explique ce mot par débat, contestation. La *dispute* est une conversation entre deux personnes à l'occasion d'une chose sur laquelle ils sont d'avis différent. Le *débat* est une conversation tumultueuse entre plusieurs personnes. La *contestation* est une dispute entre plusieurs personnes considérables sur un objet important, ou entre deux particuliers pour une affaire judiciaire.

**DISPUTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il prend le pronom personnel dans le sens de *prétendre concurrence* à, et alors il est suivi d'un régime direct: *Plusieurs rilles se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à Homère.* (Barthel., *Anacharsis, Introd.*, t. I, p. 54.) Mais lorsqu'il est employé dans un sens absolu, indépendant, et qu'il signifie *être en débat, en contestation*, c'est un gascognisme que d'en faire usage avec le pronom personnel; alors, au lieu de dire *ils se sont longtemps disputés*, dites *ils ont longtemps disputé, ils disputent perpétuellement.* (Acad.) (*Grammaire des Grammaires*, p. 1120.)

**DISPUTEUR.** Subst. m. Qui aime à disputer, à contredire: *Grand disputeur, ardent disputeur, disputeur opiniâtre.* (Acad.) Montesquieu lui donne une signification plus étendue: *Ceux dont je viens de te parler disputent en langue vulgaire; et il faut les distinguer d'une autre sorte de disputeurs qui se serent d'une langue barbare qui semble ajouter quelque chose à la fureur et à l'opiniâtreté des combattants.* (XXXVI<sup>e</sup> lettre persane.)

J.-J. Rousseau l'a employé adjectivement: *A force de disputer contre l'Eglise romaine, le clergé protestant prit l'esprit disputeur et pointilleux.*

Voltaire a dit adjectivement, *disputeuse.* *On se querellait depuis longtemps sur la Trinité, lorsque Arius se mêla de la querelle dans la disputeuse ville d'Alexandrie.*

**DISSERTATEUR.** Subst. m. Voltaire a employé le mot *dissertense*; il a écrit à madame du Défund: *Ne craignez point de faire la dissertense, ne craignez point de joindre aux grâces de votre personne la force de votre esprit...* (*Corresp.*) *Dissertense* est pris dans un autre sens que *dissertateur* ou *dissertatrice*.

**DISSERTATION.** Subst. f. Ouvrage sur quelque point particulier d'une science ou d'un art. La *dissertation* est ordinairement moins longue que la *traite*. D'ailleurs, le *traité* renferme toutes les questions générales et particulières de son objet; au lieu que la *dissertation* n'en comprend que quelques questions générales ou particulières. Ainsi un *traité d'arithmétique* est composé de tout ce qui appartient à l'arithmétique; une *dissertation* sur l'arithmétique n'envisage l'art de compter que sous quelques-unes de ses faces générales ou particulières. Si l'on compose sur une matière autant de dissertations qu'il y a de différents points de vue principaux sous lesquels l'esprit peut la considérer; si chacune de ces dissertations est d'une étendue proportionnée à son objet particulier, et si elles sont toutes enchaînées par quelque ordre méthodique, on aura un *traité* complet de cette matière.

\* **DISSERTENSE.** Subst. f. Voyez *Dissertateur*.

**DISSIMULÉ, DISSIMULÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme dissimulé, un esprit dissimulé, un caractère dissimulé.*

**DISSIMULER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire a dit *dissimuler avec quelqu'un.*

Hors dix ou douze amis, à qui je puis parler,  
Avec toute la cour je vais dissimuler.  
(*Indicr.*, sc. II, 3.)

Il est usité avec ce régime : *Ce n'est pas avec vous que je voudrais dissimuler.*

*Se dissimuler.* Ce verbe, employé dans une phrase négative ou interrogative avec le verbe *pouvoir*, régit le subjonctif précédé de *ne* : *Si cette femme étoit jolie autrefois, on ne peut se dissimuler qu'elle ne soit aujourd'hui bien laide.* Mais *dissimuler* sans le pronom, quoique dans le sens négatif, semble exiger l'indicatif : *Je ne dissimule pas que je n'ai pas toujours été de cet avis.* Au contraire, dans le sens affirmatif, il régit le subjonctif, ce qui est l'opposé de plusieurs verbes : *Il dissimula qu'il eût eu part à cette action.* La raison en est que *dissimuler* porte avec lui le sens négatif. *Dissimuler*, c'est ne pas montrer, ne pas faire paraître, de sorte que quand il est joint avec une négative, le sens devient affirmatif : *Ne pouvoir dissimuler*, c'est être obligé de montrer, de faire, de dire; au contraire, quand *dissimuler* est sans négative, c'est alors que le sens est vraiment négatif, et que le subjonctif est dans l'analogie et dans le génie de la langue. (Féru.)

**DISSIPATEUR.** Su. m. Il ne se dit que des personnes. En parlant d'une femme, on dit *dissipatrice*. L'Académie n'a pas la véritable signification de ce mot. Le *dissipateur* et le *prodigue* dépensent beaucoup; mais les dépenses du premier sont folles et extravagantes, les dépenses du second ne sont qu'inutiles.

**DISSIPATION.** Subst. f. Il se dit dans les mêmes sens que *dissiper*, excepté dans celui de disperser, écarter, etc. On dit *la dissipation des biens, des finances; vivre dans la dissipation*; mais on ne dit pas *la dissipation des bouillards, des nuages*, etc.; *la dissipation d'une armée*. Il se dit au pluriel dans le premier sens : *Il s'est ruiné par ses dissipations.* Dans le second sens, on ne le dit qu'au singulier : *Vivre dans la dissipation*, et non pas *dans les dissipations*.

**DISSIPER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Dissiper*, actif, a ordinairement des personnes pour sujet : *Il dissipe son bien.*

Des trésors de la France ils dissipent les restes.  
(*VOLT.*, *Herc.*, III, 60.)

*Se dissiper*, réfléchi, n'a pour sujet que des choses.

Racine a employé l'actif dans une occasion où il fallait le réfléchi (*Plaideurs*, act. I, se. v, 25) :

Elle voit dissiper sa jeunesse en regrets,  
Mon amour en fumée, et son bien en procès.

Il fallait *se dissiper*.

**DISSOLU, DISSOLUE.** Adj. Il ne se dit que des mœurs, surtout relativement à l'incontinence, et se met après son subst. : *Un homme dissolu, une femme dissolue, des mœurs dissolues, une vie dissolue*. Quelquefois il régit dans : *Etre dissolu dans ses mœurs, dans ses discours.*

**DISSOLUBLE.** Adj. des deux genres. Qui peut être dissous. Il se met après son subst. : *Métal dissoluble, substance dissoluble.*

**DISSOULMENT.** Adv. Il se met après le verbe :

*Il a toujours vécu dissolument, et non pas il a toujours dissolument vécu.* Il est peu usité.

**DISSOLUTION.** Subst. f. Il se prend dans le sens de *dissous* et de *dissolu* : *La dissolution des métaux, la dissolution d'un mariage, la dissolution des mœurs*. Dans ce dernier sens, il a un pluriel : *Etre plongé dans toutes sortes de dissolutions.* (Acad.)

**DISSOLVANT, DISSOLVANTE.** Adj. verbal tiré du v. *dissoudre*. Il se met après son subst. : *Acide dissolvant, qualité dissolvante.*

**DISSONANT, DISSONANTE.** Adj. Il se met après son subst. : *Voix dissonante, instrument dissonant.*

**DISSOUDRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *absoudre*. Voyez ce mot.

*L'eau dissout le sucre, le sel.* — *Dissoudre une société. Dissoudre un mariage.* — *Le fer se dissout dans l'eau forte.* — *Une société se dissout.*

**DISSUADER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il régit de devant les noms et devant les verbes : *Dissuader quelqu'un d'une entreprise. Je l'ai dissuadé de faire cette entreprise.*

**DISSYLLABE.** Adj. m. Il se dit d'un mot qui n'a que deux syllabes. *Fer-tu* est dissyllabe. Ce mot se prend aussi substantivement : *Les dissyllabes doivent être mêlés avec d'autres mots.* Un mot est appelé *monosyllabe* quand il n'a qu'une syllabe; *dissyllabe*, quand il en a deux; *trisyllabe*, quand il en a trois; mais après ce nombre, les mots sont dits *polysyllabes*, c'est-à-dire de plusieurs syllabes.

**DISTANCE.** Subst. f. *La distance des lieux, la distance d'une chose à une autre. La distance entre une chose et une autre. La distance de puis une chose jusqu'à une autre.*

**DISTANT, DISTANTE.** Adj. qui se met après son subst. Il ne se dit point au figuré : *Deux villes sont distantes l'une de l'autre; deux époques sont distantes l'une de l'autre*; mais on ne dit pas qu'un homme est distant d'un autre homme, pour signifier qu'il a un mérite bien supérieur ou bien inférieur.

**DISTILLATEUR.** Subst. m. On ne prononce qu'un *t*. On ne trouve point d'exemple de *distillatrice*, au féminin. Mais si l'occasion s'en présentait, je pense qu'on pourrait le dire.

**DISTINCT, DISTINCTE.** Adj. Il s'emploie sans régime, et se met après son subst. : *Deux choses distinctes, un son distinct, une voix distincte.*

**DISTINCTEMENT.** Adv. Clairement, nettement. Il se met après le verbe : *Il a parlé distinctement, et non pas il a distinctement parlé.*

**DISTINCTIF, DISTINCTIVE.** Adj. Il se met après son subst. : *Caractère distinctif, marque distinctive.*

**DISTINCTION.** Subst. f. *La distinction d'une chose et d'une autre. Distinction d'une chose d'avec une autre. Distinction entre une chose et une autre.*

**DISTINGUER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Distinguer la fausse monnaie d'avec la bonne.* (Acad.) *Distinguer une chose d'une autre.*

Voici, je crois, la différence entre *distinguer de* et *distinguer d'avec*. *Distinguer une chose d'une autre*, c'est saisir les nuances qu'il y a entre les qualités analogues des deux choses; *Il faut distinguer la bienfaisance de la charité, la pitié de la droiture. Distinguer une chose d'avec une autre*, c'est démêler, entre deux choses qui paraissent semblables, les qualités réelles qui les rendent différentes. *Distinguer un honnête homme d'avec un hypocrite*, c'est saisir la diffé-

rence qu'il y a entre les qualités qui, quoique dissemblables, ont des apparences qui pourraient les faire confondre. Cette explication s'accorde avec les exemples données par l'Académie, et avec ceux que l'on trouve dans les bons auteurs. Dans le premier sens, *distinguons la sensation du sentiment* (Buffon); dans le second, *distinguer la fausse monnaie d'avec la bonne* (Acad.); *distinguer l'ami d'avec le flatteur* (Acad.). On n'a qu'à lire *Virgile ou Racine*, on distinguera aisément le génie qui les élève d'avec le talent qui les soutient, et qui ne les quitte jamais. (Marmontel, *Eléments de litt.*, article *Génie*.) Ils ne peuvent plus distinguer un sentiment d'avec un sentiment. (Montesquieu, *l'Esprit de Gaieté*, IV.) Distinguer de suppose des nuances; distinguer d'avec suppose des différences. — L'Académie, dans sa dernière édition, semble admettre indistinctement les deux régimes, car après avoir donné pour exemple: *Distinguer l'ami d'avec le flatteur*, elle met: *Je sais vous distinguer de lui*, sans indiquer aucune différence entre ces deux manières de s'exprimer.

**DISTRABRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *traire*. Voyez ce mot. — Il s'emploie souvent avec le pronom personnel.

C'est là que, solitaire,  
De son image en vain j'ai voulu me distraire.

(RAC., *Britan.*, act. II, sc. II, 27.)

**DISTRAIT, DISTRAITE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme distrait, une femme distraite, un esprit distrait*.

**DISTRIBUTEUR.** Subst. m. *Distributeur de grâces, de récompenses*. En parlant d'une femme, on dit *distributrice*. Féraud trouve ce dernier très-dur. Il ne l'est pas plus que beaucoup d'autres.

**DISTRIBUTIF, DISTRIBUTIVE.** Adj. En parlant des choses, qui distribue: *Justice distributive*.

En termes de grammaire, on dit *sens distributif*, par opposition à *sens collectif*. *Distributif* vient de *distribuer*, distribuer; *collectif* vient de *colligere*, recueillir, assembler. *Saint Pierre était apôtre*; *apôtre* est là dans le sens distributif, c'est-à-dire que saint Pierre était l'un des apôtres.

Il y a des propositions qui passent pour vraies dans le sens collectif, c'est-à-dire quand on parle en général de toute une espèce, et qui seraient très-fausSES si l'on en faisait l'application à chaque individu de l'espèce, ce qui serait le sens distributif. Par exemple, on dit des habitants de certaines provinces qu'ils sont vils, emportés, ou qu'ils ont tel ou tel défaut; ce qui est vrai en général, et faux dans le sens distributif; car on y trouve des particuliers qui sont exempts de ces défauts, et doués des vertus contraires. (Dunarsais.) Voyez *Sens*.

**DISTRIBUTIVEMENT.** Adv. Dans le sens distributif. *Cela est faux distributivement*.

**DISTRIC.** Subst. m. On ne prononce point le *t*.

**DIT.** Subst. m. Le *t* ne se prononce pas.

**DIVÉRÉTIQUE.** Adj. des deux genres qui se met après son subst.: *Remède divéréétique*.

**DIVAN.** Subst. m. L'Académie dit qu'on appelle ainsi dans le Levant le conseil du Grand Seigneur. L'Académie s'est trompée: c'est en France, et non dans le Levant, que l'on donne ce nom au conseil du Grand Turc.

**DIVERS, DIVERSE.** Adj. Il se met très-souvent avant son subst.: *Ils sont de divers sentiments, d'opinions diverses, divers tempéraments, di-*

*verses propositions*. On le met toujours au pluriel; car lorsqu'il y a diversité, il y a nécessairement deux objets au moins.

La lettre *s* est muette dans le mot *divers*, excepté lorsqu'elle est suivie d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* muet. On prononce *diver-zaris, diver-zagrèments*, et non *diver aris, diver agrèments*.

**DIVERSEMENT.** Adv. Il se met ordinairement après le verbe: *On en a parlé diversement*. On peut expliquer cela diversement.

**DIVERTIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie dit que *se divertir* régit la préposition à: *Les jeunes gens se divertissent à jouer à la paume; ces messieurs roulaient se divertir à mes dépens; divertissez-vous à quelque chose*. Mais elle ne dit pas qu'il régit aussi la préposition de en parlant des choses: *Je me suis diverti de tout ce qu'il m'a dit*.

**DIVERTISSANT, DIVERTISSANTE.** Adj. Il se met toujours après son subst.: *Un homme divertissant, un spectacle divertissant, une humeur divertissante*.

**DIVIN, DIVINE.** Adj. Il peut se mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On dit *providence divine, et divine providence; oracles divins, et divins oracles; majesté divine, et divine majesté; apôtres divins, et divins apôtres*. Mais on ne dit pas *divin homme, divin service, divin office*, etc. Voyez *Adjectif*.

Cet adjectif, exprimant une qualité absolue, n'est pas susceptible de comparaison, soit en plus soit en moins, et on ne peut l'employer avec les mots *plus, extrêmement, infiniment, moins, aussi, autant, si, combien*. C'est donc avec raison qu'on a critiqué ce vers de Boileau (*A. P.*, I, 461):

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin.

On peut être *divin*, mais on ne peut pas être plus ou moins *divin*. Voyez *Absolu*.

**DIVINEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Les prophètes ont été divinement inspirés. Il a travaillé divinement bien, ou il a divinement bien travaillé*.

**DIVISER.** V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. Lorsqu'on dit *diviser en*, les substantifs qui suivent doivent être employés sans article: *Le poème dramatique se divise en tragédie et en comédie*, et non pas *la tragédie et en la comédie*.

**DIVISÉ, DIVISÉE.** Part. et adj. Voltaire a dit *divisé d'intérêt*.

Vos yeux ne verront plus tous ces chefs ennemis

Divisés d'intérêt, et pour le crime unis.

(MÉR., act. I, sc. 1, 7.)

**DIVISIBLE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Matière divisible. Quantité divisible*.

**DIVISION.** Voyez *Tiret*.

**DIVORCE.** Subst. m.

Ils ont assez longtemps joué de nos divorces.

(CONR., *Hor.*, act. I, sc. IV, 65.)

Ce mot de *divorce*, dit Voltaire, s'il ne signifiait que des querelles, serait impropre; mais il dénote des querelles de deux peuples unis, et par-là il est juste, nouveau et excellent. (*Remarques sur Corneille*.)

**DIVORCER.** Mot nouveau que l'usage a adopté: *Les deux époux sont divorcés. Divorcé, divorcée*.

*cée*, adj., est, dit l'abbé Féraud, un mot forgé par Voltaire : *Les deux époux sont réellement divorcés*, c'est un vrai barbarisme.—Ce mot est nouvellement introduit en France, mais il n'est pas nouveau dans la langue. Dans tous les pays protestants on n'en parle français, on s'en est toujours servi, et il n'était guère possible de s'en passer. Ainsi, quoiqu'en dise l'abbé Féraud, Voltaire n'a point forgé ce mot, et ce n'est point un barbarisme.—Lorsqu'on veut exprimer l'action et non l'état, on emploie l'auxiliaire *avoir* : *Ils ont divorcé, elle a divorcé avec lui.* (Acad.)

**DIVULGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *L'un de guer ne se fait pas sentir*; il n'est mis là que pour donner au *g* un son plus fort, qu'il n'a pas devant l'e. Il ne se dit que des choses : *Divulguer une nouvelle, un secret.*

**DIX.** Adj. numéral des deux genres. Devant une consonne ou un *h* aspiré, le *x* ne se prononce pas : *dix soldats, dix héros.* Devant une voyelle ou un *h* non aspiré, ou lorsque *dix* n'est qu'une partie élémentaire d'un nombre numéral composé, et se trouve suivi d'une autre partie de même nature, on prononce le *x* comme un *s*; *di-zamis, di-zhommes, dix-huit, dix-neuvième.* Quand il est final, ou suivi d'un repos, il se prononce fortement comme un *s* initial : *Nous sommes dix, ils étaient dix bien buvants et bien mangeants, le dix du mois, le dix février.* Dans ces deux derniers exemples, le repos est beaucoup moins marqué que dans les autres, mais il existe cependant; car le mot *dix*, qui désigne ici le quantième du mois, ne peut se joindre immédiatement à un nom auquel il ne se rapporte pas. Cela suffit pour conserver au *x* sa prononciation forte.—Quand *dix* est joint à un autre nom de nombre, on met un tiret entre deux : *dix-sept, dix-huit, quatre-vingt-dix*; mais on n'en met point à *cent dix, mille dix*, etc. Dans ces composés, le *x* de *dix* se prononce comme un *s* devant une consonne, et comme un *s* devant une voyelle ou un *h* non aspiré : *Dix-sept, dix-huit*, etc.

**DIXIÈME.** Adj. On prononce *dizième*. Il se met avant son subst. : *Le dixième jour, la dixième fois.*—On dit cependant *chapitre dixième, article dixième*.

**DIXIÈMEMENT.** Adv. On prononce *dizièmement*. **DIZAIN, DIZAINE.** Substantifs, l'un féminin, l'autre masculin. Autrefois on écrivait *dizain, dixaine*; aujourd'hui on n'écrit plus ces mots qu'avec un *s*.

**DOCTE.** Adj. des deux genres. En prose, il se met après son subst. : *Un enfant docile, un naturel docile, un esprit docile.* Il est quelquefois suivi d'un complément, et prend alors la préposition *à* : *Docile aux leçons de son maître.*

Il faut qu'au travail son corps rendu docile  
Fergât la terre avare à devenir fertile.

(BOILL., Épître III, 65.)

On ne dit pas *docile à une personne*.

En vers et dans le discours soutenu, il se met souvent avant son subst. :

Amener du sommet d'un rocher sourcilieux  
Un docile ruisseau.....

(DELLIL., Géorg., I, 131.)

Vous surtez sous vos lois un docile troupeau.

**DOCEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a écouté docement*

*mes leçons, ou il a docement écouté mes leçons.*

**DOCTE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement avant son subst. : *Le docte Sau-maise. Les doctes veilles, une docte dissertation, un docte discours :*

Seuls dans leurs doctes vers ils pourront nous apprendre  
Par quel art, sans bassesse, un auteur peut descendre.  
(BOILL., A. P., II, 29.)

Cependant on ne dit pas *un docte homme, un docte livre.* Voyez *Adjectif*.

Autrefois on disait souvent *docte* au lieu de *savant*. Aujourd'hui on préfère le second; et si quelquefois on dit *docte*, c'est une manière d'ironie.

**DOCEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité docement cette matière, ou il a docement traité cette matière.*

**DOCTEUR.** Subst. m. On ne dit pas *une femme docteur*, parce que les femmes ne sont pas promues au doctorat. Mais J.-J. Rousseau a dit en plaisantant, *doctoresse* : *Ce motif, qui n'agit que sur les âmes vraiment aimantes, est nul pour tous nos docteurs* et doctresses.

**DOCTORAL, DOCTORALE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Robe doctorale, bonnet doctoral, ton doctoral, marque doctorale.*

**DOCTRINAL, DOCTRINALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un avis doctrinal, un jugement doctrinal.* Trévoux dit des jugements *doctrinaux*, et l'Académie de 1735 des avis *doctrinaux*.

**DOCTRINE.** Subst. f. *Doctrine*, surtout lorsqu'il est suivi de la préposition *de*, ne se met point au pluriel : *La doctrine d'un auteur, la doctrine d'un concile.*—Ce mot ne se met au pluriel que lorsqu'on parle de systèmes différents les uns des autres. Ainsi l'on dit *la doctrine du concile de Trente*, quoique ce concile ait établi plusieurs points de doctrine; mais on dit *comparer entre elles les doctrines des anciens*, pour dire les différents systèmes des anciens.

**DODU, DODUE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Un homme dodu, une femme dodue, des pigeons dodus.*

**DOGMATIQUE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Terme dogmatique, style dogmatique.*

**DOGMATIQUEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité cette question dogmatiquement, ou il a dogmatiquement traité cette question.*

**DOGME.** Subst. m. Féraud remarque que quand on dit *le dogme* tout seul et sans addition, on l'entend toujours de la religion : *Ces matières concernent le dogme, et non la discipline.*

**DOIGT.** Subst. m. On ne prononce point le *g*. On dit *le doigt de Dieu*, pour signifier les caractères qui indiquent le dessein particulier de Dieu dans certains événements.

Je vois le doigt de Dieu marqué dans nos malheurs.

(VOLTAIRE, All., act. V, sc. VII, 64.)

**DOIGTER.** V. n. **DOIGTIER.** Subst. m. Dans ces deux mots on ne prononce point le *g*.

**DOÛANCES.** Subst. f. Vieux mot qui n'est plus usité qu'au palais, et ne se dit qu'au pluriel. Dans le discours familier, il se dit quelquefois en plaisanterie : *Il nous coûte sans cesse des doûances.*

**DOÛEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il parlait doûement, il avait parlé doûement.*

**DOLENT, DOLENTE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses qui y ont rapport : *Un homme dolent, une famille dolente, un risage dolent, un ton dolent.* En prose, il se met après son subst. ; les poètes le font quelquefois précéder :

Que ma fille  
Va ranimer la dolente famille !  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. I, sc. 1, 3.)

**DOMANIAL, DOMANIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On dit *domaniaux* au pluriel masculin : *Les biens domaniaux.*

**DOMESTIQUE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Affaires domestiques. Soins domestiques. Animal domestique.*

**DOMESTIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il vit domestiquement avec nous.* Ce mot est peu usité.

**DOMICILE.** Subst. m. *Le domicile*, dit Beauzée, ajoute à l'idée d'habitation celle d'un rapport à la société civile et au gouvernement; de là vient que ce terme n'est guère usité que dans le style de pratique.

**DOMINANT, DOMINANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *dominer*. Il ne se dit point des personnes, et se met toujours après son subst. : *Gout dominant, passion dominante.* — *Idée dominante.* Féraud critique avec raison le mot *dominant* dans cette phrase de Bossuet : *Ces institutions étaient propres, de leur nature, à former un peuple invincible et dominant*; il fallait dire *dominateur*.

**DOMINATEUR.** Subst. m. Il fait au féminin *dominatrice* : *Elle voyait, pour ainsi dire, les ondes se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers.* (Bossuet, *Oraison fun. de la reine d'Angleter.*, p. 39.)

Du cœur humain, s'embra dominatrices,  
C'est vous, surtout, fougueuses passions,  
Dont les folles émotions  
Des plus chers entretiens nous éteignent les délices.  
(DELL., *Convers.*, II, 761.)

Il s'emploie adjectivement : *Un peuple dominateur peut s'affranchir de tout impôt, parce qu'il régné sur des nations sujettes.* (Montesquieu, *Esprit des Loix*, liv. XIII, chap. XII.)

Un jour doit s'élever des cendres de Pergame  
Un peuple de sa ville orgueilleux destructeur  
Et du monde conquis vaste dominateur.  
(DELL., *Enéid.*, I, 34.)

On peut dire aussi *nation dominatrice*.

**DOMMAGE.** Subst. m. *C'est dommage*, suivi de *que*, exige le subjonctif : *C'est dommage qu'il ait été gâté; c'est dommage qu'il n'ait pas réussi.* — Dans les phrases proverbiales, restes du vieux langage, ou *pas* était habituellement retranché, on le retrace encore aujourd'hui : *C'est dommage qu'il ne fasse cela, c'est dommage qu'il ne se joue à moi.* Voyez *Détriment*.

**DOMMAGEABLE.** Adj. des deux genres. L'Académie ne le met que suivi de la préposition *à*; et, par conséquent, il doit toujours suivre son subst. : *Une entreprise dommageable au public.* Cette démarche lui a été dommageable.

**DOMPTABLE.** Adj. des deux genres. On ne fait plus sentir le *p* dans la prononciation, et on prononce le *m* comme un *n*. Il se met après son subst. : *Animal domptable, cheval domptable.* Voy. *Dompter*.

**DOMPTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne fait point

sentir le *p*, et on prononce le *m* comme un *n*, *donter*. Dehille l'a dit des métaux (*Éncide*, VII, S71) :

Cinq cités à la fois, sous les pesants marteaux,  
Fout retentir l'enclume et domptent les métaux.

Féraud prétend que l'on prononce le *p* dans le discours soutenu. Rien ne serait plus dur que la prononciation de ce *p* dans un vers. Qu'on essaie de le faire sentir dans les vers suivants, et l'on s'en convaincra :

Pardonnez-moi, grands dieux, ce souvenir funeste :  
D'un feu que j'ai dompté, c'est le malheureux reste.  
(VOLT., *Oed.*, act. II, se. II, 35.)

**DOMPTEUR.** Subst. m. On prononce *donteur*. Il est peu usité, et ne se met qu'avec un complément : *Le dompteur des monstres, le dompteur des nations.* Il n'a point de féminin.

**DON.** Subst. m. L'Académie l'explique par présent et gratification. Cela ne donne point une idée exacte du *don*. Le *don* est l'action de donner gratuitement, ou la chose gratuitement donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, pour acquit, à titre onéreux. Le *présent* est ce que l'on présente en main, ce qu'on donne de la main à la main. On fait *présent* d'un écriin de diamants; on fait *don* d'une terre, d'une maison. Le *don* a pour but particulier l'avantage de celui à qui on le fait; on fait plutôt *don* de choses utiles. Le *présent* est plutôt offert par le désir de plaire; on fait plutôt *présent* de choses agréables. Voilà pourquoi on dit plutôt les *dons* de Cérés et les *présents* de Flore. (Roubaud.) — On dit avoir le *don de plaire à tout le monde*; on dit aussi absolument en ce sens, *le don de plaire* :

Cet heureux don de plaire,  
Qui mieux que la vertu sait régner sur les cœurs.  
(VOLT., *Henr.*, III, 68.)

**DONATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme on dit *donatrice*.

**DONC.** Conjonction. Le *c* se prononce comme un *k* lorsque *donc* commence la phrase ou qu'il est suivi d'une voyelle : *Votre maître vous aime, donc vous devez l'aimer; votre frère est donc-karrivé.* Mais devant une consonne, lorsqu'il est dans le cours de la phrase, il ne se prononce pas : *Votre père est donc sorti.* (Wailly.)

*Donc* se met à la tête de la phrase ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Je pense, donc j'existe; vous avez fait une faute, il faut donc la réparer. Il se plaint, on l'a donc maltraité?*

Malherbe commence ainsi une de ses ode (liv. II, *Ode pour le roi allant châtier la rébellion des Rochellois*) :

Donc un nouveau labeur à tes armes s'apprête.

Voltaire n'approuvait pas un tel emploi du mot *donc*. Voici ce qu'il dit au sujet du vers suivant de Corneille (*Rodog.*, act. I, se. II, 42) :

Donc, pour moins hasarder, j'aime mieux moins prétendre.

*Donc* ne doit jamais entrer dans un vers, encore moins le commencer. *Quoi donc* se dit très-bien, parce que la syllabe *quoi* adoucit la dureté de la syllabe *donc*.

Racine a dit (*Androm.*, act. II, se. II, 83) :

Je suis donc un témoin de leur peu de puissance.

Mais remarquez que ce mot est glissé dans le vers, et que sa rudesse est adoucie par la voyelle qui le suit. (*Remarques sur Corneille.*)

**DONNANT, DONNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *donner*. Il ne se dit qu'avec la négative, et se met toujours après son subst. : *Il n'est pas donnant, elle n'est pas donnante.*

**DONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Donner*, dans le sens de faire don, diffère de présenter et d'offrir. Il marque plus particulièrement l'acte de la volonté qui transporte la propriété de la chose. *Présenter* désigne proprement l'action extérieure de la main ou du geste, pour livrer la chose dont on veut transporter la propriété ou l'usage. *Offrir* exprime particulièrement le mouvement du cœur qui tend à ce transport. (Girard.) Il y a plusieurs substantifs qui ne prennent point l'article lorsqu'ils sont régimes directs de ce verbe : *Donner avis, assurance, assignation, attention, audience, donner conseil, caution, chasse, carrière, cours; donner heure, jour; donner parole, part, prise; donner quittance, raison, rendez-vous, tort*, etc. Il y en a d'autres qui prennent l'article dans le même cas : *Donner le branle, donner un bon tour à une affaire, donner un démenti, donner l'absolution, la bénédiction, l'exclusion; donner des louanges, des preuves, des marques, des conseils, des avis. Donner la loi, donner le ton, l'exemple. Donner la chasse, la main, le bonjour, le bon soir*, etc.

*Donner*, devant un infinitif, régit la préposition *a* : *Donner à manger, à boire; donner à penser, à songer, à discourir, à parler, à entendre, à connaître, à deviner.*

Je le donne à combattre un homme à redouter.

(CORN., *Cid*, act. I, sc. VIII, 16.)

Il s'unit dans plusieurs expressions avec la préposition *dans* : *Donner dans le piège, dans le panneau; donner dans les bâtiments, dans le tableau*, etc.

*Donner* se dit pour communiquer :

Les Espagnols enfin l'ont donné leur fureur.

(VOLT., *Alz.*, act. V, sc. V, 8.)

**DONNEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme on dit *donneuse*.

**DONT.** Adj. conjonctif des deux genres et des deux nombres. Lorsque le conjonctif est le terme d'un rapport qu'on pourrait exprimer par la préposition *de*, *dont* s'emploie en parlant des choses et des personnes : *Alexandre, dont vous lisez l'histoire, les hommes dont vous craigniez la méchanceté, les biens dont vous jouissez.*

Malgré cette explication, qui est de Condillac, Féraud s'exprime ainsi à ce sujet : « Il y a longtemps qu'on a dit que *dont* ne se dit que des choses, et que pour les personnes il faut dire *de qui*. On a repris Malherbe d'avoir dit (liv. VI, *Vers funèbres sur la mort de Henri le Grand*, 53) :

Pour moi, dont la faiblesse à l'orage succombe.

On a observé qu'il fallait dire *de qui*. Cependant on manque tous les jours aux règles qu'on sait le mieux ; et M. d'Alembert a fait une faute en disant : *Ils se rappelleront celui dont ils les tiennent.* M. Linguet a relevé cette faute. »

Opposons à Féraud et à Linguet, Vaugelas, qui approuve cette façon de parler et dit : *L'homme dont j'ai épousé la fille, dont je vous ai parlé ;*

Thomas Corneille, qui dit : *C'est un homme dont le mérite égale la naissance*; d'Alembert, qui a dit : *Ils se rappelleront celui dont ils les tiennent*; et l'Académie, qui dit : *Dieu, dont nous admirons les œuvres, les héros dont il tire son origine*; et concluons que *dont* se dit également des personnes et des choses.

On peut quelquefois, en parlant des choses, employer *duquel* ou *de laquelle* au lieu de *dont*, mais ce dernier est toujours préférable. On dira mieux : *Un arbre dont le fruit est excellent, qu'un arbre duquel le fruit est excellent.*

Lorsqu'après le sujet auquel se rapporte le conjonctif il se trouve une préposition, on ne peut se servir de *dont*; on emploie dans ce cas *duquel* ou *desquels* : *L'homme à la réputation duquel vous voulez nuire*; et non pas *dont vous voulez nuire*.

*Dont* ne doit pas être éloigné du nom auquel il se rapporte.

*Dont* ne doit pas être régi par des prépositions. On ne dit point *la ville dont je suis près, dont je suis loin*; mais *la ville près de laquelle, loin de laquelle je suis*. La raison de cela, c'est que les prépositions ne doivent pas être mises après leur complément.

Quoiqu'on dise *tomber d'un rang*, on ne doit pas dire *le rang dont ils sont tombés*, mais *d'où ils sont tombés*. L'on dit aussi *la maison d'où je sors, le lieu d'où je viens*. Cependant, quand *maison* signifie race, il faut dire *dont* : *La maison dont il sort est illustre.* (Vaugelas, Thomas Corneille.)

On voit par-là qu'il faut employer *d'où* quand il est question d'un lieu que l'on quitte; mais, quand il n'est pas question de lieu, on peut employer *dont*. On dit très-bien *la maison dont j'ai fait l'acquisition*, quoique *maison* ne signifie point ici *race*.

On a reproché à Boileau d'avoir dit (*Sat.* IX, 4) :

C'est à vous, mon esprit, à qui je veux parler;

parce que l'usage ne permet pas de donner à un verbe actif deux régimes indirects. Par la même raison on ne peut pas dire, comme Molière dans les *Amants magnifiques* (act. II, sc. III), *ce n'est pas de vous, madame, dont il est amoureux*; ni comme Voltaire, dans le *Siècle de Louis XIV*, *ce fut de lui et de lui seul dont je tins*, etc. Il fallait dire *ce n'est pas de vous qu'il est amoureux, ce fut de lui que je tins*, etc.

*Dont* régit le subjonctif quand il est précédé d'une phrase interrogative ou qui marque un doute, un désir, une condition : *Pensez-vous que le jeu soit une passion dont on doive redouter les suites ?*

Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. III, sc. II, 43) :

Quel pouvoir a brisé l'éternelle barrière  
Dont le ciel sépara l'enfer et la lumière ?

La Harpe dit à ce sujet : Proprement, *dont* signifie *de qui, duquel*, et non *par qui, par lequel*. Mais en poésie, l'exemple des meilleurs écrivains, et l'avantage de la précision, quand elle ne nuit point à la clarté, autorisent l'une et l'autre acceptation. (*Cours de littér.*)

**DORÉNAVANT.** Adv. Il peut se mettre avant ou après le verbe : *Dorénavant je serai plus exact. Je serai dorénavant plus exact, je serai plus exact dorénavant.* Il se met aussi entre l'auxiliaire et le participe : *Je serai dorénavant intimidé en*

le voyant paraître. Cependant il vaut mieux dire dorénavant je serai intimidé.

**DORMANT, DORMANTE.** Adj. verbal tiré du v. *dormir*. Il ne se dit qu'au figuré; et en prose il suit ordinairement son subst. : *Eau dormante, chûssis dormant, pont dormant*. Delille a dit en vers (*Georg.* I, 139) :

Tandè son bras actif, desséchant les marais,  
De leurs dormantes eaux delivre les guérets.

Féraud prétend qu'on ne dit pas un homme dormant, parce que cet adjectif verbal ne se dit qu'au figuré. Mais cela n'empêche pas que dormant, participe actif, ne puisse se dire. C'est donc à tort qu'il a critiqué cette phrase de Fénelon : *Tel qu'un homme dormant, qui, dans un songe affreux, ouvre la bouche, et fait des efforts pour parler.* (*Télé.*) On dirait dans le même sens une femme dormant d'un profond sommeil. Féraud a confondu l'adjectif verbal avec le participe présent.

**DORMIR.** V. n. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme sentir. Voyez *Irrégulier*.

Féraud, en observant que les poètes font dormir les choses inanimées, se joint à l'auteur de l'*Année littéraire* pour tourner en ridicule Roucher, qui fait dormir les vents et les airs. Cependant il convient que, dans ce vers de Racine (*Iphig.*, act. I, sc. 1, 9) :

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune,

et dans cet autre de La Fontaine (liv. III, fable m, 14) :

Guillot, le vrai Guillot, étendu sur l'herbette,  
Dormait alors profondément,  
Son chien dormait aussi, comme aussi sa musette,

cette expression est employée avec beaucoup d'adresse, de délicatesse et d'art. Pourquoi se moquer dans Roucher de ce qu'on loue dans Racine et dans La Fontaine? Delille aurait mérité de même l'admiration de Féraud et des auteurs de l'*Année littéraire*, car il a dit :

Triste divinité.....  
Permettez qu'un mortel de vos rives funèbres  
Trouble le long silence et les vastes ténèbres  
Et sonde, dans ses vers noblement indécents,  
L'abîme impénétrable où dorment vos secrets.  
(*Énéid.*, VI, 347.)

Tout à coup l'air se tait, le vent meurt, le flot dort.  
(*Idem*, VII, 31.)

A ses pieds le flot dort dans un calme profond.  
(*Idem*, I, 228.)

**DORMIR.** Subst. m. qui a été employé par quelques auteurs. La Fontaine dit que le financier se plaignait

Que les soins de la Providence  
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,  
Comme le manger et le boire.

(*Liv.* VIII, fab. 11, 44.)

Wailly observe que ce substantif ne s'unit point à des adjectifs, et qu'il n'a point de pluriel. On ne dit point un grand dormir, de grands dormirs.

**DOS.** Subst. m. Le *s* ne se prononce que devant une voyelle, et alors il a le son du *z*. Ce

mot s'emploie figurément dans le style noble. Racine a dit (*Phéd.*, act. V, sc. vi, 25) :

Cependant sur le dos de la plaine liquide ;

Et Delille (*Énéid.*, VIII, 301) :

Sur le dos hérissé de cet aride sauge,  
Un roc, séjour choisi des oiseaux de carnage,  
En pyramide aiguë allongé vers les cieux,  
Cachait dans le nuage un front audacieux.

**DOT.** Subst. f. Le *t* se prononce au singulier et au pluriel.

**DOTAL, DOTALE.** Adj. Il fait au pluriel *dotaux* : *Des biens dotaux*.

**DOUBLE.** Adj. des deux genres. Il se met, selon les cas, avant ou après son subst. : *Double louis, fête double, acte double*. Voyez *Adjectif*. En grammaire, on appelle *double sens*, une phrase qui a deux significations.

**DOUBLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il est doublement coupable, il a été doublement puni*.

**DOUCEAIRE.** Adj. des deux genres. On prononce *doûcaïre*. Il se met après son subst. : *Un goût doûcaïre, une eau doûcaïre*.

**DOUCEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Marcher doucement, parler doucement; il a marché doucement*.

**DOUCEREUX, DOUCEREUSE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses, et se prend toujours en mauvaise part : *Vin doucereux, liqueur doucereuse; homme doucereux, mine doucereuse*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette doucereuse humeur*.

**DOUCEUR.** Subst. f. Il ne s'emploie au pluriel que dans le sens figuré : *Les douceurs de la société, la solitude à ses douceurs, conter des douceurs*.

**DOUILLET, DOUILLETTE.** Adj. Il se met après son subst. : *Un homme douillet, une femme douillette*.

**DOUILLETÉMENT.** Adv. Il se met après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il était couché douillettement sur un lit, ou il était douillettement couché sur un lit*.

**DOULEUR.** Subst. f. Féraud prétend que *douleur* ne se dit guère au pluriel, et que l'Académie n'en met point d'exemples. C'est une double erreur; l'Académie dit les *douleurs de la goutte, de l'enfantement*, et l'on emploie fréquemment ce mot au pluriel, tant en prose qu'en vers :

Soit que dans ces moments où je l'ai rencontrée,  
Mon âme tout entière à son bonheur livrée,  
Oubliant ses douleurs, et chassant tout effroi.  
(*VOLT.*, *Mahom.*, act. III, sc. 1, 25.)

Immolez au public les douleurs de votre âme.  
(*Idem*, act. I, sc. 1, 46.)

Soit que, privé d'enfants, je cherche à dissiper  
Cette nuit de douleurs qui vient m'envelopper.  
(*Idem*, act. I, sc. 1, 75.)

**DOULOIR.** V. pronom. de la 3<sup>e</sup> conj. Mercier voudrait rajeunir ce vieux mot. *Douloir*, dit-il, venant de *douleur*, est plus expressif que *gémir* ou se plaindre, et peint d'ailleurs la souffrance du corps : *Il ne fit que se douloir toute la nuit*.

**DOULOUREUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'était plaint dououreusement, ou il s'était dououreusement plaint*.

**DOULOUREUX, DOULOUREUSE.** Adj. Il ne se dit que des choses, et se met avant ou après son subst. : *Un souvenir douloureux, un douloureux souvenir.* On ne dirait pas *douloureux cris*, mais on dirait de *douloureux accents*.

**DOUZE.** Subst. m. On dit *éclaircir un doute*.

Un moment quelquelfois *éclaircit* plus d'un doute.  
(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. v, 14.)

**DOUËR.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a pris *douër* dans le sens d'hésiter (*Ath.*, act. III, sc. iv, 22) :

Pourriez-vous un moment *douër* de l'accepter ?

Féruad assure qu'on ne peut dire *douër d'une personne*, et critique ce vers de Voltaire (*Zaïre*, act. III, sc. iv, 9) :

*Il doute de sa fille et de ses sentiments,*

et cette phrase de Bossuet : *Il n'y a que saint Thomas dont Luther ait voulu douër.* — Je pense qu'on peut très-bien dire *douër de quelqu'un.* — Parmi les exemples que donne l'Académie en 1835, on trouve celui-ci : *Doutez-vous de moi ?*

Lorsque le verbe *douër* est suivi de *que*, il égit toujours le subjonctif, soit que la phrase soit négative ou non. Mais lorsque la phrase est négative, il faut mettre *ne* avant le second verbe : *Je doute qu'il vienne. Je ne doute pas qu'il ne vienne.* Lorsque la phrase est interrogative il faut ordinairement *ne* avant le second verbe :

*Doutez-vous que l'Euvin ne me parle en deux jours  
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours ?*  
(RAC., *Mithrid.*, act. III, sc. 1, 43.)

« L'Académie, dans son Dictionnaire, en 1835, donne pour exemple : *Doutez-vous que je sois malade ? Doutez-vous que je ne tombe malade, si je fais cette imprudence ?* Dans le premier cas, *doutez-vous* signifie *révoquez-vous en doute*, et alors la proposition subordonnée est une affirmation. Ici donc encore, la pensée domine la règle. Dans le second cas, au contraire, le verbe indique l'incertitude, et la règle s'applique. C'est ainsi que Molière a pris une tournure exceptionnelle dans ce vers (*Étourdi*, act. II, sc. viii, 3) :

Il ne faut point *douër* qu'il fera ce qu'il peut.

« C'est-à-dire, on peut être assuré, il faut croire que, etc. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 862.)

*Se douër, se douër de quelque chose.* Il régit que avant le subjonctif, si la phrase est négative ou interrogative, et l'indicatif, si elle est affirmative : *Je ne me doutais pas qu'il vint ; pouvais-je me douër qu'il pût venir sitôt ; je me doutais qu'il viendrait.* Dans le sens négatif ou interrogatif, on ne met pas *ne* avant le second verbe, comme avec *douër*.

\* **DOCTEUR.** Subst. m. On ne le trouve point dans les dictionnaires, quoique de bons écrivains l'aient employé : *Quelques gens de lettres qui ont étudié l'Encyclopédie ne proposent ici que des questions, et ne demandent que des éclaircissements : ils se déclarent douteux et non docteurs.* (Volt., *Introduction aux questions sur l'Encyclopédie*.) *J'existe, je pense, je sens de la douleur, tout cela est-il aussi certain qu'une vérité géométrique ? Oui, tout douteur que je suis, je l'avoue.* (Volt.)

**DOUTEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il en parle douteusement.* Il est peu usité.

**DOUËUX, DOUËUSE.** Adj. Il se met avant ou après son subst., selon les cas : *Un avenir douteux, un douteux avenir.* On ne dirait pas de *douteux succès, une douteuse réponse.* Il faut consulter l'harmonie et l'analogie. Voyez *Adjectif*. — La Fontaine l'a employé dans le sens de timide ou méfiant (liv. II, fabl. xiv, 17) :

Il était douteux, inquiet.

(Ch. Nodier, *Examen critique des dict.*)

**DOUX, DOUCE.** Adj. Devant une voyelle, le *x* se prononce comme un *z* ; *dou-zau toucher*. Cet adj. précède très-souvent son subst. : *Doux accents, doux murmure, doux parfum, douce harmonie, doux regard, doux souris, doux ramage.* Il est cependant certains substantifs qui feraient un mauvais effet s'ils en étaient précédés, comme *doux air, doux temps, douce orange, douce amande*, etc. Il faut consulter l'harmonie et l'analogie. Voyez *Adjectif*.

Devant un verbe, cet adjectif est suivi de la préposition *de* : *Il est doux de vivre avec ses amis ;* devant un nom, il régit à : *Un père doux à ses enfants.*

... Les dieux me seraient-ils plus doux.  
(VOLT., *OEd.*, act. 1, sc. 1, 25.)

*Une chose douce au toucher.*

**DOUZE.** Adj. des deux genres. Il se met avant son subst. : *Douze hommes, douze femmes.* Quelquefois on le met après ; mais alors il se prend pour *douzième* : *Chapitre douze, Louis Douze.*

**DOUZIÈME.** Adj. des deux genres. Il se met avant son subst. : *Le douzième mois, la douzième année.*

**DOUZIÈMENT.** Adv. Il se met, selon le besoin, avant ou après le verbe : *Douzièmement, j'examinerai, ou j'examinerai douzièmement.*

**DRAMATIQUE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst. : *Pièce dramatique, poète dramatique, genre dramatique.*

**DRAMATURGE.** Subst. m. Mot inventé par ceux qui n'aiment pas les drames, pour déprimer ceux qui en font.

**DRAME.** Subst. m. Ce mot s'emploie dans le sens générique de représentation théâtrale. Dans une acception moins étendue, *drame* se dit d'une espèce particulière de pièces de théâtre qui n'est ni tragédie, ni comédie, ni tragédie comédie, et que l'on a appelée aussi *tragédie bourgeoise*.

**DRESSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens d'instruire, former, façonner, il régit à devant les noms et les verbes : *Dresser un chien à rapporter, le dresser à la chasse.*

**DRIËLE.** Subst. m. On mouille les l.

**DROIT, DROITE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. : *Une ligne droite, un chemin droit, la main droite, le bras droit, la droite raison, le droit chemin, de droit fil, en droit ligne.* Voyez *Adjectif*.

On demande s'il faut dire *mademoiselle, tenez-vous droite, ou mademoiselle, tenez-vous droit.* Pour résoudre cette question, il faut examiner si, dans cette phrase, *droit* est adverbe, ou s'il est adjectif, c'est-à-dire s'il modifie le verbe, ou s'il modifie le nom. On dit *elle chante faux, elle écrit droit*, parce que dans ces phrases, *faux* et *droit* modifient évidemment le verbe, qu'ils sont ad- verbes, et que par conséquent ils sont invaria-

bles. Mais quand on dit *mademoiselle, tenez-vous droite*, il est évident que l'adjectif n'est pas pris adverbialement, qu'il se rapporte à la personne, et que par conséquent il doit s'accorder avec elle. Quand je dis *tenez-vous droite*, c'est comme si je disais *tenez votre personne droite*, et *droite* se rapporte au mot *personne*, qui est sous-entendu. D'après ce principe, on peut dire à une femme, *marchez droit*, et *marchez droite*. Le premier voudra dire, marchez en ligne droite; et le second, tenez-vous droite en marchant.

**DROIT.** Subst. m. Voltaire a dit dans *Oreste* (act. V, sc. v, 9):

Je suis épouse et mère, et je veux à la fois,  
Si j'en puis être digne, en remplir tous les droits.

Terme impropre, dit La Harpe; on remplit des devoirs, on n'a jamais dit remplir des droits.

**DROIT.** Adv. Il se met toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe: *Marcher droit*, *tirer droit*, *riser droit*, *aller droit au but*. Voyez *Droit*, adjectif.

**DROITEMENT.** Adv. Féraud observe avec raison que ce mot n'est plus usité.

**DROITIER, DROITIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**DROITURE.** Subst. f. Ce mot ne signifie, ni *équité*, ni *justice*, ni *rectitude*, comme l'indique l'Académie. *Rectitude* est le mot qui en approche le plus, avec cette différence qu'il exprime la conformité de la chose avec la règle, sa parfaite régularité, son exacte ordonnance; au lieu que *droiture* désigne la juste direction vers un but, l'indication de la bonne voie, le rapport des moyens avec la fin. Bonhours a fort bien observé que la *droiture* ne se dit que de l'âme, pour marquer la probité, la bonne foi, des vues honnêtes et pures; et que si ce mot s'applique à l'esprit, c'est seulement par rapport à la probité, et non à l'égard de l'intelligence. La *droiture* est proprement une qualité morale; la *rectitude* est une qualité intellectuelle ou physique. La *rectitude* d'un jugement est dans sa justesse; et sa *droiture*, dans sa justice. La *rectitude* est d'un bon esprit, et la *droiture*, d'un cœur honnête. Un esprit de travers manque de *rectitude*; un esprit partial, de *droiture*. Quoiqu'on dise *avoir l'esprit droit*, le sens *droit*, on ne dit pas *droiture d'esprit*, et encore moins *droiture de sens*; ou dit *justesse d'esprit*. En parlant du sens, on ne dit ni *justesse* ni *droiture*.

**DRÔLE.** Adj. des deux genres. Il se met après son subst.: *Un homme drôle*, *un conte fort drôle*. — Lorsqu'on le prend substantivement, il régit quelquefois la préposition de: *Un drôle de corps*, *un drôle d'homme*, *un drôle de poète*, *une drôle de manière de s'amuser*.

**DRÔLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est tiré drôlement d'affaire*, ou *il s'est drôlement tiré d'affaire*.

**DRÔLESSE.** Subst. f. Il n'est pas le féminin de drôle: *Une drôlesse* est une femme de mauvaise vie. Ce mot est très-familier.

**DRU, DRUE.** Adj. Il se met après son subst.: *Des moineaux qui sont drus*, *une jeune fille qui est drue*.

**DR.** Mot formé par contraction de la préposition de et de l'article le. Il équivaut à *de le*. Il se met devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou un h aspiré: *du bien*, *du cheval*, *du héros*. Voyez *Adjectif*, *Article*.

**DEBATIF, DEBATITIVE.** Adj. Terme de gram-

maire. Il se dit d'une préposition ou d'une conjonction qui exprime le doute: *Préposition dubitative*. Si est une conjonction dubitative.

**DUC.** Subst. m. On prononce le c. En parlant d'une femme on dit *duchesse*.

**DUCAU, DUCALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. L'Académie ne dit pas si l'on peut employer *ducaux* au pluriel masculin. Quel inconvénient y aurait-il à dire des ornements *ducaux*, comme on dit des ornements *royaux*?

**DUMEST.** Adv. qui ne se dit guère qu'en termes de pratique. Il se met toujours entre l'auxiliaire et le participe: *Il a été dûment convaincu, dûment averti*.

**DUO.** Subst. m. Ce mot ne prend point de s au pluriel: *Un duo*, *deux duo*. — Cette opinion est celle de l'Académie de 1798 et de la *Grammaire des Grammaires*; mais l'Académie de 1835 donne l'exemple suivant: *De beaux duos*.

**DUPE.** Subst. f. Ce mot est toujours féminin, quoiqu'il soit appliqué à des noms du genre masculin: *Il a été la dupe de son bon cœur*, *vous serez sa dupe*. La Fontaine l'a fait masculin par une licence qui n'a point eu d'imitateurs. Quelques écrivains retranchent le prépositif; l'Académie le met toujours, excepté dans ces deux locutions: *Passer pour dupe*, *être pris pour dupe*.

**DUPERIE.** Subst. f. Ce mot a un sens passif. De même qu'une *dupe* n'est pas un trompeur, la *duperie* n'est pas l'action de duper, de tromper. C'est une *duperie*, signifie c'est une chose où l'on a été dupé, ou bien *dont on serait la dupe*.

**DUPLICATA.** Subst. m. Il ne prend point de s au pluriel.

**DUR, DURE.** Adj. Il se met avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. Voyez *Adjectif*. *Une pierre dure*, *un lit dur*, *avoir l'oreille dure*, *une réprimande bien dure*, *une dure réprimande*. — Avec le verbe être employé impersonnellement, il demande la préposition de: *Il est dur d'entendre ces reproches*. Ailleurs il demande la préposition à: *Ces reproches sont durs à entendre*.

On dit aussi, dans le sens d'insensible, *dur comme un roc*, *dur à ses débiteurs*.

**DURABLE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst.: *Un ouvrage durable*, *une paix durable*, *un bonheur durable*. *Une passion durable*. *Une passion parfaite et durable*. *Ces faibles succès ne furent pas durables*. *L'Europe paraît avoir pris une assiette durable*. Voyez *Adjectif*.

**DURANT.** Préposition. C'est la seule préposition qu'il soit permis de placer après son complément. On peut dire *durant sa vie*, ou *sa vie durant*, *durant neuf ans*, ou *neuf ans durant*. Mais on ne dirait pas de même le *jour durant*, la *nuît durant*, *l'hiver durant*: il faut toujours dire *durant le jour*, *durant la nuit*, *durant l'hiver*. Autefois *durant* s'employait comme conjonction. On disait *durant que*, dans le sens de *pendant que*, *tandis que*; aujourd'hui on ne l'emploie plus en ce sens. On confond souvent *durant* avec *pendant*; cependant il y a de la différence entre ces deux expressions. *Durant* exprime une durée continue; *pendant* marque un moment, une époque ou une durée susceptible d'interruption. Ainsi l'on doit dire *les ennemis se sont cantonnés durant l'hiver*, s'ils sont restés cantonnés tant que l'hiver a duré; et *les ennemis se sont cantonnés pendant l'hiver*, s'ils ont seulement fait choix de cette saison pour se canton-

ner, sans cependant qu'ils soient restés tout l'hiver dans leur cantonnement.

**DURÉE.** Subst. f. Il se dit des choses et jamais des personnes : *La durée de la vie, la durée d'un règne*; mais non pas *la durée d'un roi*.

**DUREMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Être couché durement, on l'a traité durement. On lui*

*a parlé durement, et non pas on lui a durement parlé.*

**DYSCOLE.** Adj. des deux genres. Il se dit d'une personne avec qui il est difficile de vivre, ou de celui qui s'écarte de l'opinion reçue. Il est peu usité. Il se place toujours après son subst. : *Votre enfant dyscole gâte tout ce qu'il touche.* (J.-J. ROUSS., *Émile*, liv. II, t. vi, p. 126.)

## E.

**E.** Subst. m. C'est la cinquième lettre de l'alphabet, et la seconde des voyelles.

On distingue en français trois sortes d'*e* : l'*e* ouvert, l'*e* fermé, et l'*e* muet.

On les trouve tous les trois dans les mots *sérieux, fermeté, crèche, échelle*, etc. Le premier *e* de *sérieux* est fermé, c'est pourquoi il est marqué d'un accent aigu; le second est marqué d'un accent grave, qui est le signe de l'*e* ouvert; et le troisième n'a point d'accent, parce qu'il est muet.

Ces trois sortes d'*e* sont susceptibles de plus ou de moins.

L'*e* ouvert est de trois sortes : 1<sup>o</sup> l'*e* ouvert commun, autrement dit aigu; 2<sup>o</sup> l'*e* plus ouvert, autrement dit grave; 3<sup>o</sup> l'*e* très-ouvert.

L'*e* ouvert commun, ou aigu, est l'*e* que nous prononçons dans les premières syllabes de *père, mère*; dans *il appelle, nièce*, et dans tous les mots où l'*e* est suivi d'une consonne avec laquelle il forme la même syllabe, à moins que cette consonne ne soit le *s* ou le *z* qui marquent le pluriel, ou le *nt* de la troisième personne du pluriel des verbes. Ainsi l'on prononce *examen, têt, bêt, ciêt, chêt, brêt, Joseph, nèf, reliêt, Israël, Abêt, Babêt, réêt, Michêt, miêt, criminel, quel, naturel, hôtel, mortêt, mutuet, hymèn, Saducèèn, Chaldèèn, il viêt, il soutiêt*, etc.

Toutes les fois qu'un mot finit par un *e* muet, on ne saurait soutenir la voix sur cet *e* muet, puisque si on la soutenait, l'*e* ne serait plus muet. Il faut donc que l'on appuie sur la syllabe qui précède cet *e* muet, et alors, si cette syllabe est elle-même un *e* muet, cet *e* devient ouvert commun, et sert de point d'appui à la voix pour rendre le dernier *e* muet; ce qui s'entendra mieux par des exemples. Dans *mener, appeler*, etc., le premier *e* est muet, et n'est point accentué; mais quand je dis *je mène, j'appelle*, cet *e* muet devient ouvert commun.

Les grammairiens disent que la raison de ce changement de l'*e* muet, c'est qu'il ne saurait y avoir deux *e* muets de suite. Ils devraient ajouter, à la fin d'un mot; car dès que la voix passe, dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de plus d'un *e* muet, comme dans *redemander, revenir*, etc. Nous avons même plusieurs *e* muets de suite, par des monosyllabes; mais il faut que la voix passe de l'*e* muet à une syllabe soutenue. Par exemple, dans de *ce que je redemande ce qui m'est dû*, voilà six *e* muets de suite au commencement d'une phrase, et il ne saurait s'en trouver deux précisément à la fin d'un mot.

L'*e* plus ouvert, ou ouvert grave, est celui qui se prononce par une ouverture de bouche plus grande que celle qu'il faut pour prononcer l'*e* ouvert commun, comme dans *greffe*.

L'*e* très-ouvert est celui qui demande une ouverture de bouche encore plus grande, comme dans *accès, succès, être, tempête, il est, abbesse,*

*sans cesse, professe, arrêt, forêt, il rêve, la tête*, etc.

L'*e* ouvert commun, au singulier, devient ouvert long au pluriel : *Le chef, les chefs, un autel, des autels*.

Aucun des mots de la langue, à l'exception d'*être*, ne commence par un *e* très-ouvert, et aucun n'est terminé par cette même lettre. L'*e* ouvert, à la fin des mots, est toujours suivi d'une ou de deux consonnes, *procès, désert, arrêts*.

L'*e* fermé est celui que l'on prononce en ouvrant moins la bouche qu'on ne l'ouvre lorsqu'on prononce un *e* ouvert commun; tel est l'*e* de la dernière syllabe de *bonté*. On le distingue dans l'écriture et l'impression par l'accent aigu. Cet *e* est aussi appelé masculin, parce que, lorsqu'il se trouve à la fin d'un adjectif ou d'un participe, il indique le masculin, *aisé, habillé, aimé*, etc.

L'*e* des infinitifs est fermé lorsque le *r* ne se prononce point; mais lorsqu'on le prononce, ce qui arrive toutes les fois que le mot qui suit commence par une voyelle, alors l'*e* fermé devient ouvert commun, ce qui donne lieu à deux observations : la première, c'est que l'*e* fermé ne rime point avec l'*e* ouvert, *aimer, abîmer*, ne rime point avec *la mer*. La seconde, c'est que comme l'*e* de l'infinitif devient ouvert commun, lorsque le *r* qui le suit est lié avec la voyelle qui commence le mot suivant, on peut rappeler la rime, si le vers suivant commence par cette voyelle.

L'*e* muet est une pure émission de voix qui ne se fait entendre qu'à peine. Il ne peut jamais commencer une syllabe, et dans quelque endroit qu'il se trouve, il n'a jamais le son distinct des voyelles proprement dites; il ne peut même se rencontrer devant aucune de celles-ci sans être tout à fait éclidé.

L'*e* muet, dans le corps d'un mot, est presque nul. Par exemple, dans *demander*, on fait entendre le *d* et le *m*, comme si l'on écrivait *dmander*.

L'*e* muet est long dans les dernières syllabes des troisièmes personnes du pluriel des verbes, quoique cet *e* soit suivi de *nt*. Il y a peu de personnes qui ne sentent pas la différence qu'il y a dans la prononciation *il aime et ils aiment*.

L'*e* muet des monosyllabes *me, le, se, de*, est un peu plus marqué que l'*e* muet de *mener*; il ressemble au son de l'*eu* faible.

Dans le chant, à la fin des mots tels que *gloire, fidèle, triomphe*, l'*e* muet est moins faible que l'*e* muet commun, et approche davantage de l'*eu* faible.

Les vers qui finissent par un *e* muet ont une syllabe de plus que les autres, par la raison que la dernière étant muette, on appuie sur la pénultième. Alors l'oreille est satisfaite, par rapport au complément du rythme et du nombre des syllabes; et comme la dernière tombe faiblement, et qu'elle n'a pas un son plein, elle n'est point

comptée, et la mesure est remplie à la pénultième :

Jeune et vaillant héros, dont la haute sagesse.  
(BOIL., Discours au Roi, 1.)

L'oreille est satisfaite à la pénultième *ges*, qui est le point d'appui, après lequel on entend l'e muet de la dernière syllabe *se*.

L'e muet est appelé féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs, comme *saint*, *sainte*, *pur*, *pure*, etc.

Nos e muets, qui nous sont reprochés par un Italien, dit Voltaire, sont précisément ce qui forme la délicate harmonie de notre langue : *Empire*, *couronne*, *diadème*, *épouvantable*, *sensible*. Cet e muet, qu'on fait sentir sans l'articuler, laisse dans l'oreille un son mélodieux, comme celui d'un timbre qui sonne encore quand il n'est plus frappé. L'entrelacement des rimes masculines et féminines fait le charme de nos vers. Voyez *Apostrophe*, *Élision*. — Une observation fort curieuse faite par M. Egger, qui a bien voulu nous la communiquer et nous permettre de l'insérer dans cet ouvrage, explique, de la manière la plus claire et la plus juste, la cause de ce retour fréquent de l'e muet dans la plupart des mots de notre langue.

La dernière syllabe des mots n'étant jamais accentuée en latin, et par conséquent toujours plus faiblement prononcée, a dû passer facilement, quoique par une série de dégradations appréciables, à l'état d'e muet. Exemples : *vivere*, vivre; *prudentia*, prudence; *humilis*, humble; *homo*, homme, etc., etc. D'autres fois la finale, au lieu de se transformer, a entièrement disparu. C'est ce qui est arrivé dans les mots en *mentum*, qui ont servi à former nos mots en *ment* : *Argumentum*, argument, etc. Cet accent latin sert aussi à expliquer des contractions encore plus violentes; par exemple, pourquoi *avunculus* a-t-il perdu précisément la syllabe radicale *un* en devenant *oncle*? c'est que l'accent était sur *ab*, qui, devenant ainsi la syllabe dominante, ne devait point s'effacer aussi vite. Pourquoi dans *eleemosyna*, devenu *aumône*, le centre du mot a-t-il seul résisté? c'est que *mo* était accentué dans le mot latin, qui avait perdu la trace de son origine grecque, *ἐλεημοσύνη*. Dans le languedocien on dit *so pour sœur*, on plufôt pour *soror*; *co* pour *cor* ou *corde*. *Œil*, de *oculus*, conserve dans sa contraction la syllabe accentuée.

L'e qu'on ajoute après le *g*, comme dans *je mangeais*, *il mangea*, n'est mis que pour empêcher que l'on donne au *g* le son fort *gu*, qui est le seul qu'il devrait marquer. Or, cet e fait qu'on lui donne le son faible, comme s'il y avait *il manja*. Ainsi cet e n'est ni ouvert, ni fermé, ni muet; il marque seulement qu'il faut adoucir le *g*, et prononcer *j*, comme dans la dernière syllabe de *gage*.

Lorsque e est suivi de *nt*, il prend ordinairement le son de l'a, comme dans *comment*, *sentiment*, que l'on prononce *comman*, *sentiman*; il faut en excepter les troisièmes personnes du pluriel des verbes, où il est muet, *ils aiment*. Mais si e est suivi seulement d'un *n*, il conserve le son qui lui est propre, *citoyen*, *moyen*. Il a aussi le son de l'a lorsqu'il est joint à un *m* suivi d'un *b*, d'un *p* ou d'un autre *m*, comme dans *embaumer*, *empire*, *emmener*, que l'on prononce *anbaumer*, *anpire*, etc. (Dunarsais et autres.)

E est l'expression abrégée des mots *Eminence*,

*Excellence*, *Est*. L'expression latine et *catera*, exprime autrefois par un caractère spécial, auquel on donnait fort mal à propos une place dans l'alphabet, est représentée aujourd'hui par l'abréviation suivante, etc.

E ou EX. Particules prepositives qui viennent des prépositions latines e ou ex, et qui se mettent au commencement de certains mots, ou elles marquent une idée accessoire d'extraction ou de séparation, comme dans *ébrancher*, ôter les branches; *écerclé*, qui a perdu la cervelle; *édenté*, ôter les dents; *effréné*, qui est soustrait au frein; *élargir*, séparer davantage les parties élémentaires ou les bornes; *émission*, action de pousser hors de soi; *énerver*, ôter la force aux nerfs; *épousseter*, ôter la poussière; *exalter*, mettre au-dessus des autres; *excéder*, aller hors des bornes; *exhéréder*, ôter l'héritage; *exister*, être hors du néant; *exposer*, mettre au dehors; *exterminer*, mettre hors des bornes ou des termes. Il ne faut pas croire, au reste, que ce soit la particule e qui se trouve à la tête des mots *écouler*, *épi*, *éponge*, *état*, *études*, *espace*, *esprit*, *espèce*, et de plusieurs autres qui viennent de mots latins commençant par s suivi d'une autre consonne, comme *scholaris*, *spica*, *spongia*, *status*, *studium*, *spatium*, *spiritus*, *species*, etc. La difficulté que l'on trouve à prononcer de suite les deux consonnes initiales fit prendre naturellement le parti de prononcer la première comme dans l'alphabet *es*, et dès lors on dit et l'on écrit ensuite *escolier*, *espi*, *éponge*, *état*, *espèce*, *esprit*, *espèce*, etc. Dans la suite, l'euphonie supprima la lettre s de la prononciation de quelques-uns de ces mots, et l'on dit *écouler*, *épi*, *éponge*, *étude*, *état*, et ce n'est que depuis peu que nous avons supprimé cette lettre dans l'orthographe. Elle subsiste encore dans celle des mots *espace*, *esprit*, *espèce*, parce qu'on l'y prononce. Si cet e ne s'est point mis dans les dérivés de ces mots, ou dans d'autres mots d'origine semblable, c'est qu'ils se sont introduits dans la langue en d'autres temps, et qu'étant d'un usage moins populaire, ils ont été moins exposés à souffrir quelque altération dans la bouche des gens éclairés qui les introduisirent.

Eau-DE-VIE. On écrit au pluriel des *eaux-de-vie*. Voyez *Composé*.

ÉBAHIR. V. II. de la 2<sup>e</sup> conj. Corneille a dit (Pol., act. III, sc. II, 30) :

Et si de tant d'amour lui peut être ébahie...

Ébahî, dit Voltaire, ne s'emploie que dans le bas comique. (*Remarques sur Corneille*.) Il s'emploie aussi familièrement dans la conversation.

ÉBAT. Subst. m. Il n'est que du style familier, et ne se dit qu'au pluriel: *Les ébats*.

ÉBATTRE (S<sup>t</sup>). V. PRONOM. et irrégul. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme le verbe *battre*. Voyez ce mot.

ÉBAUBI, ÉBAUBIE. Adj. Il est familier. Molière et Voltaire l'ont employé :

Je suis tout ébaubie, et je tombe des nues.  
(Tart., act. V, sc. V, 4.)

Je suis émerveillée,  
Tout ébaubie et toute consolée.  
(Enf. Prod., act. V, sc. VII, 55.)

ÈBÈNE. Subst. f. Voltaire a fait ce mot mascu-

lin. (*Dialogue de Pégase et du Vieillard*, 99) :

Je vis Martin Fréron, à la mordre attache,  
Consumer de ses dents tout l'ébène ébréché.

Cette licence n'est pas heureuse. Ce qui a sûrement trompé Voltaire, c'est que les Latins appelaient l'ébène, *ebenus* ; mais il n'a pas remarqué que tous les noms d'arbres de cette terminaison sont féminins. (Ch. Nodier, *Examen critique des Dict.*)

\* ÉBRÉCHER. Subst. m. Qui éberne, qui essuie les excréments d'un enfant au maillot. Voltaire, dans sa belle humeur, emploie ce mot inusité. Il écrit à d'Alambert : *Laissez-le devenir historiographe, instituteur, correcteur, éboueur des enfans de France, et tout ce qu'il voudra*

\* ÉBÉTI. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce verbe a été hasardé par Voltaire : *Quand ils l'eurent ébété, ils lui proposèrent de se faire moine et prêtre.*

Il n'est guère usité qu'en conversation. Il exprime bien ce que l'on a souvent besoin d'exprimer. — Pas si bien, ce nous semble, que le mot *abétir*, consacré par ce passage célèbre de Pascal : *Suivez la manière par où ils ont commencé; c'est en faisant tout comme s'ils croyaient, en prenant de l'eau bénite, en faisant dire des messes, etc. Naturellement même, cela vous fera croire et vous abétira.* (*Pensées*, p. 272.)

Ce mot a été aussi employé par Voltaire : *A quinze ans un jésuite m'enquinauda, je fus novice, on m'abétit pendant deux années.* Enfin, il est admis dans la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*.

ÉBLOUISSANT, ÉBLOUISSANTE. Adj. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'analogie et l'harmonie : *Eclat éblouissant, couleur éblouissante, beauté éblouissante, cette éblouissante beauté.* Voyez *Adjectif*.

ÉBOUILLE. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *bouillir*, et ne s'emploie qu'à l'infinitif et au participe passé.

ÉBOULER. V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot se dit particulièrement des terres, ou d'autres choses mises les unes sur les autres. Les terres d'un fossé s'éboulent, une pile de bois s'éboule. Mais on ne dit pas qu'un bâtiment s'éboule, pour dire qu'il se détruit ou se dérange; on dit qu'il s'écroule.

ÉBOURGEONNEMENT. Subst. m. ÉBOURGEONNER, v. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ces deux mots, l'e qui est après le g ne se prononce pas, il n'est là que pour donner au g le son doux qu'il n'aurait pas avant l'o.

ÉBRANLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a donné à ce mot des régimes dont on ne trouve point d'exemples dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

.... Quoi! toujours les plus grandes merveilles,  
Sans ébranler ton cœur, frapperont tes oreilles!  
(*Ath.*, act. I, sc. 1, 107.)

Et les dons achevant d'ébranler leur devoir.  
(*Baj.*, act. I, sc. 1, 151.)

Croirai-je qu'une nuit à pu vous ébranler.  
(*Iphig.*, act. I, sc. III, 7)

Deuille a dit (XII, 4077) :

Le choc des boucliers ébranle au loin les airs.

ÉCAILLEUX, ÉCAILLEUSE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Ardoise écailleuse, peau écailleuse, racine écailleuse.*

ÉCART. Subst. m. On ne prononce pas le *t*. Au physique, on donne ce nom à tout ce qui s'éloigne d'une direction qu'on distingue de toute autre, par quelque considération particulière; et on le transporte au figuré, en regardant la droite raison ou la loi, ou quelque autre principe de logique ou de morale, comme des directions qu'il convient de suivre pour éviter le blâme. Ainsi il paraît qu'écart ne se devrait jamais prendre qu'en mauvaise part. Cependant il semble qu'on le prend quelquefois en bonne part, et l'on dit fort bien *c'est un esprit servile qui n'ose jamais s'écarter de la route commune*. Je crois qu'on parlerait plus régulièrement en disant *sortir ou s'éloigner*, mais peut-être qu'écart se prend en bonne ou en mauvaise part, et qu'écart ne se prend jamais qu'en mauvaise. Ce ne serait pas le seul exemple dans notre langue où l'acception du nom serait plus ou moins générale que celle du verbe, ou même le nom et le verbe auraient deux acceptions tout à fait différentes. (*Encyclop.*) Voyez l'article suivant.

ÉCARTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Rien dans les définitions ni dans les exemples de l'Académie ne peut s'appliquer aux exemples suivants :

Laissez-moi de l'autel écarter une mère.  
(*Rac.*, *Iphig.*, act. I, sc. v, 54.)

Écarter ne veut pas dire ici *éloigner*, mais empêcher d'approcher.

J'écarte des soupçons peut-être légitimes.  
(*Vol.*, *Heur.*, II, 169.)

Écarter dit plus que *mettre à l'écart*. On écarte ce dont on veut se débarrasser pour toujours; on met à l'écart ce qu'on peut ou qu'on veut reprendre ensuite. *Un juge doit écarter toute prévention, et mettre à l'écart tout sentiment personnel.* Voyez *Écart*.

ÉCCLÉSIASTIQUE. Adj. des deux genres. Les deux *e* se prononcent. Il se dit des personnes et des choses, et suit toujours le subst. qu'il modifie : *L'ordre ecclésiastique. État ecclésiastique. Lois ecclésiastiques. Prince ecclésiastique.*

ÉCCLÉSIASTIQUEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a reçu ecclésiastiquement, et non pas il a ecclésiastiquement reçu.*

ÉCERVELÉ, ÉCERVELEE. Adj. Il ne se met qu'après son subst.

ÉCHAFAUD. Subst. m. Le *d* ne se prononce pas.

ÉCHALAS. Subst. m. Le *s* ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré.

ÉCHANGEABLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Des effets échangeables.* Il régit quelquefois la préposition *contre* : *Un prisonnier de guerre échangeable contre un autre.*

ÉCHANGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le *g* doit toujours avoir le son du *j*; et pour le lui conserver devant un *a* ou un *o*, on met un *e* muet avant ce *a* ou cet *o* : *J'échangeais, échangeons, et non pas j'échangais, échangeons.*

ÉCHAPPER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est, selon l'Académie, s'évader, s'esquiver, se sauver des mains de quelqu'un, d'une prison, de quelque péril, etc. Elle ajoute qu'il se met avec la préposition *de*, quand il signifie cesser d'être où l'on était, sortir de, etc., et elle en donne pour exemples *échapper des mains des ennemis, échapper du naufrage, du feu, échapper d'un danger; et*

qu'il se met avec la préposition *a*, quand il signifie se soustraire, se dérober à, être préservé de : *Échapper à la fureur, à la poursuite des ennemis; il ne peut m'échapper, s'échapper à la tempête, échapper au danger, échapper à la mort.*

Cette règle, qui n'est pas exprimée d'une manière fort claire, est démentie par des phrases tirées des meilleurs auteurs :

Oui, c'est mon fils, le dis-je, au carnage échappé.  
(VOLT., *Mér.*, act. IV, sc. 11, 49.)

Tancrède a dissipé  
Le reste d'une armée au carnage échappé.  
(*Idem*, *Tancr.*, act. V, sc. 1V, 3.)

La rive les reçoit; son tutélaire ombrage  
Accueille les vaisseaux échappés à l'orage.  
(DELIL., *Énéid.*, I, 241.)

Dans tous ces exemples, *échapper* ne signifie pas se soustraire, se dérober à, être préservé de; et cependant on lui fait régir la préposition *a*; tandis que dans les vers suivants, où il ne signifie pas cesser d'être où l'on était, sortir de, on le construit avec la préposition *de* :

Revois ton cher Zamore échappé du trépas.  
(VOLT., *Alz.*, act. II, sc. IV, 2.)

Assurément, Voltaire n'a pas voulu dire que Zamore avait cessé d'être dans le trépas, ou qu'il était sorti du trépas; cependant, malgré la règle de l'Académie, il a employé la préposition *de*.

Trois fois l'ombre divine échappe à ses transports.  
(DELIL., *Énéid.*, VI, 938.)

Voyez voler en troupe et s'applaudir ces cygnes.  
Tout à l'heure l'oiseau du puissant Jupiter,  
D'un vol impétueux, les poursuivait dans l'air;  
Enfin leur troupe heureuse échappée à sa serre...  
(*Idem*, I, 538.)

Delille a dit aussi (*Énéid.*, I, 707) :

C'était Sergeste, Anthée, échappés du trépas.

Voici, je crois, une règle plus sûre et plus claire pour l'emploi de l'une ou de l'autre de ces prépositions après ce verbe. On *échappe* à une cause active, qui poursuit, qui persécute, qui frappe, qui dévore; on *échappe* d'une chose inerte, comme d'un lieu dangereux ou funeste, d'un état où l'on était en danger de tomber. Voilà pourquoi on *échappe* au prévôt, au carnage, à l'orage, à la fureur, à la poursuite des ennemis. Voilà aussi pourquoi on *échappe* d'une prison où l'on est renfermé, des mains des ennemis qui ne tâchent pas de vous prendre, mais qui vous tiennent. On *échappe* à la mort, parce que la mort est un être métaphysique, qui avec sa faux moissonne les êtres vivants; on *échappe* du trépas, parce que le trépas est un état, et non un être qui agit. Les exemples suivants viennent à l'appui de cette explication :

Je l'avouerai, Troyens,  
J'échappai de l'autel.  
(DELIL., *Énéid.*, II, 179.)

Tel d'un coup incertain, par un prêtre frappé,  
Mugit un fier laureau de l'autel échappé.  
(*Idem*, II, 291.)

Sa redoutable épée échappe de sa main.  
(VOLT., *Henr.*, X, 156.)

Il existe sur l'emploi de ce mot une autre difficulté: c'est celle de savoir quand il doit prendre l'auxiliaire *être*. Il est aisé de le résoudre avec le principe que nous avons établi, et souvent appliqué dans ce Dictionnaire. L'auxiliaire *avoir* indique une action, l'auxiliaire *être* indique un état. Quand on dit il a échappé à la mort, on exprime l'action que l'on a faite pour éviter la mort, pour s'y soustraire. Quand on dit il est échappé à la mort, on désigne l'état où l'on se trouve après le succès de cette action. Le cerf a échappé aux chiens, c'est-à-dire, le cerf, par ses ruses, par ses détours, par la légèreté de sa course, en un mot par son action, a évité d'être pris ou saisi par les chiens. Le cerf est échappé aux chiens, c'est-à-dire, le cerf, par suite de l'action qui l'a soustrait à la poursuite des chiens, est dans un état où il ne craint plus cette poursuite. En agissant il a échappé, et depuis qu'il a échappé, il est échappé. Voyez *Auxiliaire*.

ECHASSE. Subst. f. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage qu'au pluriel, et Féraud ne le met qu'à ce nombre. Il est vrai cependant qu'au propre il se dit au singulier: *Je n'aurais qu'une échasse, une échasse cassée*, etc.

ECHAUFFANT, ECHAUFFANTE. Adj. verbal tiré du v. *échauffer*. Il se dit, selon l'Académie, des aliments, des remèdes, et de tout ce qui augmente ou peut augmenter la chaleur animale. Féraud dit que ce mot a été forgé peu heureusement. Il aurait raison d'après les deux premiers exemples qu'il en donne: *la grâce éclairante et échauffante, l'astre lumineux et échauffant*. Mais il a tort de blâmer Tissot d'avoir dit *des boissons échauffantes*. Ce mot s'employait dans le sens indiqué par l'Académie, longtemps avant que Féraud songeât à faire son Dictionnaire. Cet adjectif se met après son subst.: *Des aliments échauffants, un remède échauffant*.

ECHÉC. Subst. m. Le dernier *e* se prononce au singulier, *échec*. Il ne se prononce point au pluriel lorsqu'il s'agit d'un jeu: *Jouer aux échecs*.

ECHENILLER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On mouille les *l*.

ECHINE. Subst. f. Il est familier, et ne peut être employé dans le style noble.

ECHO. Subst. m. et f. On prononce *écho*. Lorsqu'il signifie la nymphe qui porte ce nom, il est féminin. Partout ailleurs il est masculin: *Un écho, des échos. La plaintive Écho*. On appelle *écho* une sorte de poésie dont le dernier mot ou les dernières syllabes forment en rime un sens qui répond à chaque vers; exemple :

Nos yeux par ton éclat sont si fort éblouis,  
Louis,  
Que lorsque ton canon, qui tout le monde étonne,  
tonne, etc.

Cela s'appelle un *écho*. Nous ne sommes point les inventeurs de cette sorte de poésie. Les anciens poètes grecs et latins l'ont imaginée, et la richesse ainsi que la prosodie de leur langue s'y prêtait avec moins d'affectation. (Jaucourt.)

ECHOIR. V. n., irrég. et défectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Au présent de l'indicatif, il ne se dit qu'à la troisième personne du singulier, *il échort*, que l'on prononce quelquefois *il échêt*. Il n'a point d'imparfait. Passé simple, *j'échus, tu échus, il échut; nous échûmes, vous échûtes, ils échurent*. Futur, *j'écherrai*, etc. Conditionnel présent, *j'écherrais*, etc. Subjonctif présent, *qu'il*

*échée, qu'ils échéent.* Les autres personnes ne sont pas usitées. — Ce présent n'est point reconnu par l'Académie. — Imparfait du subjonctif, *qu'il échût, qu'ils échussent.* Participe présent, *échéant.* Participe passé, *échu, échue.* *Un billet a échu* lorsqu'il a passé de l'état où le paiement n'en était pas exigible, à l'état où ce paiement était exigible. *Un billet est échu* lorsqu'il est dans ce dernier état : *Mon billet a échu le treute du mois dernier, il y a un mois qu'il est échu.*

**ÉCHOUER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne lui donne que l'auxiliaire *avoir*; cependant, comme il peut signifier ou l'action d'échouer ou l'état qui résulte de cette action, on peut dire dans le premier sens *le vaisseau a échoué*, et dans le second *le vaisseau est échoué.* On dit de même au figuré *l'affaire a échoué ou est échouée.*

**ÉCLAIR.** Subst. m. Ce mot s'emploie au figuré dans différents sens :

Hélas, sans frissonner quel cœur audacieux  
Soutiendrait les éclairs qui parlaient de vos yeux?...  
(RAC., *Esth.*, act. III, sc. VII, 20.)

Des éclairs de ses yeux l'œil était ébloui.  
(*Idem*, act. III, sc. IX, 7.)

Leurs yeux, rouges de sang, lancent d'effreux éclairs.  
(DELLU., *Aénéid.*, II, 272.)

... Le rapide éclair des amoureux transports  
Pénètre chaque veine et court partout son corps.  
(*Idem*, VIII, 536.)

*Nous nous acharnons les uns contre les autres pour un éclair de réputation*, etc. (VOLT., *Discours préliminaire d'Alzire*.) *Si le sujet n'est pas intéressant, les vers de Virgile et de Racine, les éclairs et les raisonnements de Corneille, ne feraient pas réussir l'ouvrage.* (VOLT., *Correspondance*.)

**ÉCLAIRCIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Racine a dit (*Esth.*, act. IV, sc. 1, 7) :

*Éclaircissez ce front où la tristesse est peinte.*

L'Académie n'indique point cette acception.

Ce mot est pris ici dans une acception figurée. Mais en parlant des personnes, il ne peut s'employer sans régime indirect. On dit *éclaircir quelqu'un de quelque chose*, et non pas *éclaircir quelqu'un.* Dans ce cas il faut dire *éclaircir.* — En parlant des choses, il suffit du régime direct : *Éclaircir un doute, une difficulté.* On a reproché avec raison à Racine d'avoir dit dans *Bojazyet* (act. II, sc. v, 85) :

O ciel, combien de fois je l'aurais éclaircie,  
Si je n'eusse à sa haine exposé que ma vie!

et à Voltaire d'avoir dit dans *Zaïre* (act. IV, sc. VI, 3) :

Eh bien! madame, il faut que vous m'éclaircissiez.

**ÉCLAIRCISSEMENT.** Subst. m. Il n'embrasse pas tous les sens du verbe *éclaircir.* Il signifie explication d'une chose obscure. On dit *l'éclaircissement du temps, de la voix, de la vue*, etc.

Il y a une autre signification qui lui est propre, et qui a peu de rapport avec le verbe. Il signifie, en matière de querelle, une explication que l'on demande à un homme, pour savoir si, dans ce qu'il a dit ou fait, il a eu l'intention d'offenser, ou même s'il a dit ou fait ce qu'on lui

prête : *Tirer un éclaircissement de quelqu'un, demander, donner un éclaircissement à quelqu'un.*

**ÉCLAIRER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On disait autrefois *éclairer à quelqu'un.* *Euryclée éclairait à ce jeune prince.* (Madame Dacier, trad. de l'*Odyssée*.) *Éclairer à monsieur.* (Acad., 1762.) Maintenant on dit *éclairer quelqu'un : Éclairer quelqu'un qui descend un escalier; vous m'éclairiez mal.* (Acad. 1835.) Cette manière de s'exprimer est bien préférable à la première.

On dit au figuré *éclairer l'esprit*; on dit *éclairer quelqu'un*, pour dire le détromper, l'instruire de ce qu'il ignore; et on dit aussi dans le même sens *s'éclairer.* Dans toutes ces phrases, *éclairer* signifie procurer des lumières, faire voir clair. Or, pourqu'on ne le dirait-on pas de même au propre? *Éclairer*, soit au propre, soit au figuré, a deux significations, dans lesquelles il est également actif. *Éclairer un lieu*, y répandre de la lumière; *éclairer quelqu'un*, lui procurer de la lumière, lui faire voir clair; *cette chandelle n'éclaire pas assez ceux qui travaillent; éclairer quelqu'un dans un escalier*, lui procurer de la lumière afin qu'il voie clair; *éclairer l'esprit de quelqu'un*, procurer des lumières à son esprit, afin qu'il distingue bien les objets, qu'il les voie tels qu'ils sont. L'analogie exige donc que l'on dise *le soleil éclaire la terre, ce flambeau éclaire cette chambre, et ce flambeau éclaire ce voyageur au milieu des ténèbres, cet homme éclaire ce voyageur* en portant un flambeau devant lui; *éclairer monsieur.* Si, comme le prétendaient les grammairiens, l'on devait dire *éclairer à monsieur*, parce que, dans le vrai, on n'éclaire pas monsieur, mais le lieu par où monsieur passe, il faudrait donc dire aussi, par la même raison, *le jour éclairait encore à ces malfaiteurs*; car, dans le vrai, le jour n'éclairait pas les malfaiteurs, mais le lieu où ils se trouvaient. Il faudrait dire aussi *cette lampe n'éclaire pas assez à cette curvière*, ce que l'on ne dit pas. Racine a dit dans *Iphig.* (act. I, sc. 1, 5) :

A peine un faible jour vous éclaire et me guide.

On dira peut-être que *vous* est ici pour *à vous.* Mais faites parler Arcas en prose, et certainement il ne dira pas : *A peine un faible jour éclaire à Agamemnon.* D'ailleurs ces mots, *me guide*, indiquent assez que *vous* est ici régime direct d'*éclairer*, comme me est régime direct de *guider.* Or, si l'on peut dire que *le jour*, qu'*un flambeau éclaire une personne*, pourquoi ne dirait-on pas aussi qu'une personne qui porte un flambeau devant quelqu'un *l'éclaire?*

**ÉCLAT.** Subst. m. Nicole a dit que *Péloquence et la facilité de parler donnent un certain éclat aux pensées.* Il paraît que cet emploi du mot *éclat* était nouveau du temps de madame de Sévigné; car elle écrit à sa fille au sujet de cette phrase : *Cette expression m'a paru belle et naturelle; le mot d'éclat est bien placé, ne le trouvez-vous pas?* (1 novembre 1671, lettre CIII.)

**ÉCLATANT, ÉCLATANTE.** Adj. verbal tiré du v. *éclater.* Dans des cas convenables, il peut se mettre avant son subst. : *Blancheur éclatante, éclatante blancheur; une lumière éclatante, une éclatante lumière.* On ne dirait pas un *éclatant son, une éclatante pourpre.* Il faut consulter l'harmonie et l'analogie. Cet adjectif, appliqué aux personnes, prend toujours un complément. On ne dit pas un homme *éclatant, un héros éclatant.*

*tant*; mais bien *un homme, un héros éclatant de gloire*. Voyez *Adjectif*.

**ECLATER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. *S'éclater de rire* n'est pas usité; il ne se trouve que dans une fable de La Fontaine (liv. III, fable 1, 35) :

Le premier qui les vit de rire *s'éclata*.

Mais on sait que La Fontaine ne respectait pas toujours les règles grammaticales.

**ECLIPSE.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il signifie beaucoup plus que le mot *éclipse*, son substantif. Ce dernier ne se dit que d'un obscurcissement passager. *Éclipser*, au contraire, désigne un obscurcissement total ou durable.

Tel brille au second rang qui *s'éclipse* au premier.  
(VOLTAIRE, *Henri*, I, 27.)

Du temple du destin les portes se fermèrent,  
Et les voutes des cieus devant lui *s'éclipèrent*.  
(Idem, VII, 475.)

*Des voutes qui s'éclipent* pourra paraître étrange à quelques lecteurs; mais il faut observer que les *voutes* des cieus sont éclatantes de lumière.

**ÉCLOPÉ, ÉCLOPÉE.** Participe du v. *écloper*, qui n'est point usité. Il signifie qui a quelque incommodité qui rend la marche pénible. Il se prend adjectivement : *Un homme éclopé, une femme éclopée*.

**ÉCLORE.** V. n. et irrég. de la 4<sup>re</sup> conj. Il n'est usité qu'à l'infinitif *éclore*; aux troisièmes personnes suivantes : *il éclôt, ils éclosent; il éclore, ils éclosent; il éclosait, ils éclosaient; qu'il éclosse, qu'ils éclosent*; au participe passé *éclos, éclosse*; et aux temps composés qui se forment avec l'auxiliaire *être*.

Delille a dit (*Énéide*, XI, 704) :

Tu vois cet enfant que j'adore;  
Ses tristes jours à peine ont commencé *d'éclore*.

**ÉCONOME.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme économe, une femme économe*.

**ÉCONOMIQUE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst.

**ÉCONOMIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il a vécu économiquement*, et non pas *il a économiquement vécu*.

**ÉCOURTER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit des *billets écourtés* : *Vous autres, qui avez un peu plus de loisir, écrivez-nous de longues lettres, à nous autres misérables, qui n'y pouvons répondre qu'en billets écourtés.* (Corresp.)

\* **ÉCOUTOIR.** Subst. m. Nom reçu du cornet acoustique, omis par les dictionnaires, mais consacré par un poète :

Déjà pour secourir son oreille un peu dure,  
Orgon vers lui tourne son *écoutoir*.

(DELILLE, *Conversation*, I, 370.)

(CH. NODIER, *Examen critique des Dict.*)

**ÉCOUVILLON, ÉCOUVILLONNER.** Dans ces deux mots, on mouille les L.

**ÉCRIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>re</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. J'écris, tu écris, il écrit; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent. — *Imparfait*. J'écrivais, tu écrivais, il écrivait;

nous écrivions, vous écriviez, ils écrivaient. — *Passé simple*. J'écrivis, tu écrivis, il écrivit; nous écrivîmes, vous écrivîtes, ils écrivirent. — *Futur*. J'écrirai, tu écriras, il écrira; nous écrirons, vous écrirez, ils écriront.

*Conditionnel*. — *Présent*. J'écrirais, tu écrivais, il écrirait; nous écririons, vous écririez, ils écriraient.

*Impératif*. — *Présent*. Écris, qu'il écrive; écrivons, écrivez, qu'ils écrivent.

*Subjonctif*. — *Présent*. Que j'écrive, que tu écrives, qu'il écrive; que nous écrivions, que vous écriviez, qu'ils écrivent. — *Imparfait*. Que j'écrivisse, que tu écrivisses, qu'il écrivit; que nous écrivissions, que vous écrivissiez, qu'ils écrivissent.

*Participe*. — *Présent*. Écrivant. — *Passé*. Écrit, écrite.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

*Écrire son nom, écrire une phrase, écrire des lettres. Écrire en prose, en vers. Écrire à quelqu'un. Je lui ai écrit que... Je vous ai écrit de Paris.*

Ce verbe, quand il est pris dans un sens affirmatif, veut l'indicatif dans la phrase subordonnée : *Je vous ai écrit que j'étais malade*. Dans le sens négatif, il exige le subjonctif : *Je ne vous ai pas écrit que je fusse rétabli*.

J'écrivis en Argos pour hâter ce voyage.  
(RACINE, *Iphig.*, act. I, sc. 1, 94.)

On écrit à Londres, et l'on écrit en Angleterre. Si, comme le pense l'abbé Desfontaines, en *Argos* signifie dans le pays d'Argos, l'expression est juste. Mais si, comme le croient l'abbé d'Olivet et Marmontel, il s'agissait de la ville d'Argos, il fallait dire *J'écrivis à Argos*; et il faudrait regarder cette expression comme une licence poétique que Racine aurait prise pour éviter l'hiatus désagréable des deux *a*. Voyez *Écrivain*.

**ÉCRIVAIN, AUTEUR.** Substantifs masculins. Ces deux mots s'appliquent aux gens de lettres qui donnent au public des ouvrages de leur composition. Le premier ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles-lettres, ou du moins il ne se dit que par rapport au style. Le second s'applique à tout genre d'écriture indifféremment; il a plus de rapport au fond de l'ouvrage qu'à la forme; de plus, il peut se joindre par la préposition *de* au nom des ouvrages. Racine, Voltaire, sont d'excellents *écrivains*; Corneille est un excellent *auteur*. Descartes et Newton sont des *auteurs* célèbres; l'*auteur de la Recherche de la vérité* est un *écrivain* du premier ordre.

Je ne puis m'empêcher de remarquer, à cette occasion, un abus de notre langue. Le mot *écrire* ne s'emploie presque plus, dans un grand nombre d'occasions, que pour désigner le style; le sens propre de ce mot est alors prosaïque.

On dit qu'une lettre est bien écrite, pour dire qu'elle est d'un très-bon style. Si on veut dire que le caractère de l'écriture est net et agréable à la vue, on dit qu'elle est bien peinte. Cet usage paraît ridicule, mais il a prévalu. Cependant, il faut avouer que du moins, dans le cas dont nous venons de parler, on a un mot, très-impropre à la vérité, pour exprimer le sens propre. Mais il est d'autres cas où il n'y a plus de mot pour exprimer le sens propre, et où le sens figuré seul est employé. Par exemple, dans les mots *bassesse, aveuglement*, etc. (D'Alembert.)

**ECHEIL.** Subst. m. On prononce *écheuil*, en mouillant le *l*.

**ECUEILLE.** Subst. f. *U* et *e* forment une diphthongue.

**ECUELLÉE.** Subst. f. *U* et *e* forment une diphthongue.

**ÉCUMANT, ÉCUMANTE.** Adj. verbal tiré du v. *écumer* : *La mer écumante. Un vent favorable remplissait déjà nos voiles; les rameurs fendaient les ondes écumantes.* (Fenel., *Télémaque*, liv. III, t. I, 119.) Il se met ordinairement après son subst.

**ÉCUMÉUX, ÉCUMÉUSE.** Adj. qui n'est guère usité qu'en poésie :

Alors nous nous courbons sous les flots *écuméux*.  
(DELLÉ., *Enéide*, III, 262.)

Une île est au milieu des ondes *écuméuses*.  
(Idem, 159.)

Il se met rarement avant son subst.

**ÉDIFIANT, ÉDIFIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *édifier*. Il ne se dit que dans le sens de porter à la piété, à la vertu, ou par l'exemple ou par le discours. Il se met ordinairement après son subst. : *Livre édifiant, sermon édifiant, discours édifiant, vie édifiante.* Voyez *Adjectif*.

**ÉDIFICATEUR.** Subst. m. Celui qui élève, qui construit un édifice. Ce mot, que met l'Académie, n'est point usité. On dit *architecte* ou *constructeur*.

**ÉLÉV. Subst. m.** On ne prononce point le *t*.

**\*ÉDUCER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce mot n'est plus usité, on dit *élever*. L'Académie ne le met point. Il a été employé par Buffon : *M. de la Brosse ne dit pas si le nègre les avait éduqués.* (*Des oranges-outangs*, t. XVI, p. 5329.)

**EFFAÇABLE.** Adj. des deux genres. Il est bien moins usité que son contraire, *ineffaçable*. On le met après son subst. : *Écriture effaçable.*

**EFFAROUCHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Bajazet* (act. I, sc. iv, 59) :

Je connais sa vertu prompt à s'*effaroucher*.

Cette acception n'a point d'exemple dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

**EFFECTIF, EFFECTIVE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Une armée de trente mille hommes effectifs. Dix mille francs effectifs.*

**EFFECTIVEMENT.** Adv. Il se met ou après le verbe, ou au commencement de la phrase, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Effectivement, il est arrivé. Il est arrivé effectivement. Il est effectivement arrivé.*

**EFFEUILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les *l*.

**EFFICACE.** Adj. des deux genres. En prose, il se met toujours après son subst. : *Remède efficace, discours efficace, la grâce efficace.* Il se dit des choses, et jamais des personnes.

**EFFICACE.** Subst. f. :

Et je n'ai point appris qu'elle eût tant d'*efficace*.  
(CORN., *Menteur*, act. IV, sc. III, 18.)

Voltaire dit, au sujet de ce vers : *Efficace*, pris comme subst., n'est plus d'usage. On dit *efficacité*, ou plutôt on se sert d'un autre mot. (*Remarques sur Corneille*.)

L'Académie dit que ce mot signifie la même chose qu'*efficacité*, mais qu'il est beaucoup moins en usage.

**EFFICACEMENT.** Adv. Il se met après le verbe,

et peut aussi se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé efficacement à la paix, ou il a efficacement travaillé à la paix.*

**EFFICIENT, EFFICIENTE.** Adj. qui se met après son subst. : *Cause efficiente.*

**EFFLEURER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Delille dit, en parlant d'un baiser que Jupiter prend sur la bouche de Vénus (*Enéide*, I, 335) :

Sur sa bouche de rose *effleure* un doux baiser.

Féraud dit qu'on emploie ordinairement ce mot avec *ne faire que*, et qu'on peut lui associer aussi à *peine* : *Il effleure à peine les matières.* On rendrait l'idée de Delille bien ridicule si l'on disait : *Sur sa bouche de rose il effleure à peine un doux baiser, ou il ne fait qu'effleurer un doux baiser; ou plutôt on changerait tout à fait la nature de cette idée.*

**EFFORCER (S').** V. pronom. Ce verbe régit tantôt la préposition *à*, tantôt la préposition *de*. Lorsque les efforts tendent à faire une action déterminée dont le sujet du verbe est l'agent immédiat, il faut employer la préposition *à*, parce que le sujet, par ses efforts, tend vers un but qu'il veut atteindre, et que la préposition *à* marque cette tendance. Dans *il s'efforce à crier*, l'action est déterminée, le sujet du verbe en est l'agent immédiat, il y a un but auquel il tend, savoir, *crier*. La préposition *à* marque convenablement la tendance à ce but. On dira de même *il s'efforce à parler, à marcher; il s'efforce à porter ce fardeau; il faut s'efforcer à gagner la vie éternelle; ce jeune horloger s'efforce à faire une montre*

Laissez-moi *m'efforcer*, cruel, à vous haïr.

(VOLTA., *Indiscret*, sc. XIII, 7.)

Mais, si l'action est indéterminée, on emploiera *de*, parce que *à* suppose toujours un point fixe et déterminé : *Il s'efforce d'agir, il s'efforce de parvenir, il s'efforce de paraître indifférent.* Il en est de même si le sujet du verbe n'est pas l'agent immédiat de la totalité de l'action à laquelle tendent les efforts. Alors *de* est la seule préposition que l'on puisse employer, parce que *à*, indiquant le but des efforts, annoncerait le sujet comme l'agent immédiat de l'action totale.

Quand je dis *je m'efforce à crier*, *à* indique que c'est moi qui dois faire immédiatement l'action indiquée par le verbe qui va suivre, c'est-à-dire l'action de *crier*. Mais si je disais *je m'efforce à gagner votre amitié*, *à* annoncerait que je suis l'agent immédiat de la totalité de l'action qui va être indiquée, tandis que je n'en suis en effet que la cause occasionnelle. Je m'efforce non à faire une action déterminée, mais à attirer sur moi un effet déterminé qui dépend de vous, savoir, votre amitié. Il faut donc dire *je m'efforce de gagner votre amitié, d'obtenir la faveur du prince, le suffrage du public; et non pas, je m'efforce à gagner votre amitié, à obtenir la faveur du prince, le suffrage du public.* On dira de même qu'un homme *s'efforce d'être plaisant, d'être gai; qu'une femme s'efforce de plaire, etc.*

**EFFORT.** Subst. m. Le *t* ne se prononce point. Il se dit du corps et de l'esprit : *Effort de corps, d'esprit, d'imagination, etc. Faire des efforts pour...* On ne dit pas *faire des efforts à*, ni *faire effort à*. Cette expression ne peut être tolérée dans le vers suivant de Corneille (*Toison d'or*, act. IV, sc. 1, 81) :

Faites effort à plaire autant que l'on vous plaît.

On dit *défendre de toutes ses forces*, mais on ne dit pas *défendre de tous ses efforts*. La raison en est sensible; l'effort tend toujours vers un but; la défense n'avance pas vers un but, elle tâche d'éviter, d'arrêter, de repousser une attaque. On fait des efforts pour exécuter une action; on emploie ses forces ou pour exécuter une action, ou pour empêcher qu'une action ne soit exécutée. On fait tous ses efforts dans l'attaque, on emploie toutes ses forces dans la défense ou dans l'attaque.

**EFFRACTION.** Subst. f. C'est un terme de pratique qui signifie fracture, rupture que font les voleurs pour pénétrer dans quelque endroit. Il ne faut pas le confondre avec fraction, qui n'est l'usage qu'en quelques phrases consacrées, comme la fraction de l'hostie. On dit un vol avec effraction, et non pas fait avec fraction.

**EFFRAYANT, EFFRAYANTE.** Adj. verbal tiré du v. effrayer. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie: *Un exemple effrayant, un effrayant exemple. Une pensée effrayante, une effrayante pensée.* On ne dirait pas un effrayant homme. Voyez Adjectif.

**EFFRAYER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme payer. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y de l'infinitif, excepté devant un e muet: *J'effraie, tu effraies, ils effraient. J'effraierai. Effrayer quelqu'un. L'effrayer par quelque chose. S'effrayer ou être effrayé de.*

**EFFRÉNÉ, EFFRÉNÉE.** Adj. Qui est sans frein, sans retenue. L'Académie remarque avec raison qu'il ne se dit qu'au figuré. Mais je crois que Féraud se trompe quand il prétend qu'il ne se dit point des personnes. On dit très-bien, ce me semble, un jeune homme effréné. Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**EFFROI.** Subst. m. L'Académie dit *porter l'effroi, trembler d'effroi, pâlir d'effroi*. Mais on dit aussi être glacé d'effroi:

Quel trouble vous agite, et quel effroi vous glace ?  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. v, 4.)

**EFFRONTÉ, EFFRONTÉE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses qui ont rapport aux personnes: *Un homme effronté, une femme effrontée, un air effronté, une mine effrontée.*

Étouffe dans son sang ses desirs effrontés,  
(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 41.)

Ces douces Ménades

Se font des mois entiers, sur un lit effronté,  
Traiter d'une visible et parfaite santé.

(BOLL., *Sar. X*, 393.)

Et mille autres encor, effrontés ornements,  
Serpent sur son sein, pendent à ses oreilles.  
(GILBERT, *Le Dix-Huitième Siècle*, 122.)

Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**EFFRONTÉMENT.** Adv. Il se met ordinairement après le verbe: *Il a parlé effrontément, et non pas il a effrontément parlé.* Je crois cependant qu'on pourrait dire *il a effrontément soutenu ce mensonge*. La raison de cette différence, c'est que parler n'a pas une analogie directe avec effrontément; au lieu que cette analogie existe entre effrontément et soutenir un mensonge; de sorte que effrontément, placé après l'auxiliaire, annonce un participe avec lequel il se lie naturellement par le caractère commun des idées.

**EFFROYABLE.** Adj. des deux genres. Il peut se mettre avant son subst., selon les circonstances: *Des abîmes effroyables, d'effroyables abîmes; une race effroyable, une effroyable race.*

Un effroyable cri, sorti du fond des flots,  
Des airs en ce moment a troublé le raps.  
(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. vi, 20.)

Cet adjectif s'emploie ordinairement sans régime, surtout en prose. Crébillon a dit en vers:

Monument effroyable à la race future.

**EFFROYABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a dépensé effroyablement, ou il a effroyablement dépensé depuis quelque temps.* On ne dirait pas *il s'est effroyablement conduit*.

**EFFUSION.** Subst. f. La signification de ce mot est bien marquée dans ce vers de Racine (*Britan.*, act. V, sc. v, 9):

Ma main de cette coupe épanche les prémices,  
Dit-il, dieux que j'appelle à cette effusion...

On l'emploie aussi au figuré: *L'effusion du cœur.*

**ÉGAL, ÉGALE.** Adj. Quand il est sans régime, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Une conduite égale, une égale conduite; un embarras égal, un égal embarras.*

Mais quand il a un régime, il doit toujours être placé après. Il ne faut pas imiter en cela Gresset, lorsqu'il a dit (ég. V, 428):

Je goûte à vous entendre une égale douceur  
A celle que ressent l'aride voyageur, etc.

Voltaire a dit: *Les citoyens de Paris... voyaient dans le parlement un corps auguste... qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple.* (*Siècle de Louis XIV*, chap. IV.)

Il se prend quelquefois substantivement. On dit *il marche mon égal*. Gresset a dit (ég. IV, 60):

Vous marcherez égal aux dieux de votre rang.

Cette expression n'a pas plu à Féraud, qui a dit: *a Je crois qu'on dit toujours marcher l'égal de, et non pas marcher égal à.* Voltaire et Delille n'étaient pas de cet avis. Le premier a dit dans *Mahomet* (act. I, sc. II, 39):

Et vous semblez d'un sang fait pour donner des lois  
A l'Arabe insolent qui marche égal aux rois.

Et le second fait dire à Junon, dans le premier livre de l'*Énéide* (79):

Et moi qui marche égale au souverain des cieux.

Girault-Duvivier est d'avis que ces deux locutions: *Marcher l'égal de, et marcher égal à, sont régulières, parce que dans le premier cas, égal est substantif, et dans le second, adjectif.* (*Grammaire des Grammaires*, p. 4125.)

**ÉGALEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il les a traités également, ou il les a également traités.*

**ÉGALER, ÉGALISER.** Verbes actifs de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit que l'un et l'autre signifie rendre égal. Elle donne pour exemples du premier, *égaler les parts et les portions; la mort égale tous les hommes, égale tous les rangs; et pour*

exemples du second, *égaliser les lots d'un partage*; *l'amour égalise toutes les conditions*.

Voltaire regarde *égaliser* comme un barbarisme. Cependant ce mot s'est maintenu dans la langue. Écoutez ce que Roubaud a dit à ce sujet : « Au jugement de M. de Voltaire, dit-il, c'est un barbarisme de mot que de dire *égaliser* pour *égaler les fortunes*; cependant *égaliser* a une idée propre bien distincte, et différente de l'idée propre d'*égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaliser* signifie proprement *être ou mettre à l'égal d'un autre*, etc.; et, par sa terminaison composée, *égaliser* signifie *rendre égal, plein, uni, semblable, pareil*; comme *aiguiser* signifie *rendre aigu*; *volatiliser*, *rendre volatil*. Les deux terminaisons sont très-différentes : l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est; l'autre exprime une action, ce qu'on fait de la chose. Enfin *égaliser* rend à la lettre les verbes latins *exæquare, inæquare*; *égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare*. » — Ce raisonnement de Roubaud nous paraît juste, et nous ne croyons pas que la décision sans fondement de Voltaire suffise pour faire proscrire ce mot.

ÉGALISATION. Subst. f. C'est un terme de pratique.

ÉGAREMENT. Subst. m. L'Académie le définit, méprise du voyageur qui s'écarte de son chemin. Il y a longtemps qu'on ne le dit plus dans ce sens, et qu'il n'est usité qu'au figuré. On l'a repris dans ce vers de Racine (*Iphig.*, act. II, sc. IV, 7) :

Arcaas s'est vu tromper par notre égarement.

Dans le vers suivant, il est employé comme il doit l'être :

Dans quels égarements l'amour jeta ma mère !  
(Rac., *Phéd.*, act. I, sc. III, 98.)

Les égarements de l'esprit. Les égarements du cœur.

ÉGAYER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y de l'infinitif, excepté avant un e muet : *J'égaie, tu égaies, ils égaient. J'égaierai*, etc.

ÉGLOGUE. Subst. f. C'est ce qu'on nomme aussi poésie bucolique, ou poésie pastorale. C'est une représentation de ce qui se passe parmi les bergers. Le style de l'églogue doit être simple, parce que les bergers parlent simplement; il ne doit point être concis, parce que l'églogue reçoit les détails des petites choses qui font partie du loisir de la campagne et du caractère des bergers. Ils peuvent se permettre des digressions, parce que leurs moments ne sont point comptés, parce qu'ils jouissent d'un loisir tranquille, et qu'il s'agit de peindre leur vie. Ainsi le style bucolique doit être plus orné qu'élegant. Les pensées doivent être naïves, les images riantes ou touchantes, les comparaisons naturelles et tirées des choses communes, les sentiments les plus tendres et les plus délicats, le tour simple, les vers libres, et leur cadence harmonieuse. — Tout l'esprit de l'églogue doit être en sentiments et en images; on ne veut voir dans les bergers que des hommes bien organisés par la nature, et à qui l'art n'a point appris à composer et décomposer leurs idées. Ce n'est que par les sens qu'ils sont instruits et affectés, et leur langage doit être comme le miroir où ces impressions se retracent. Un berger ne doit apercevoir que ce qu'aperçoit l'homme le plus simple sans réflexion et sans effort. (Jaucourt.)

ÉGORGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le second g doit toujours se prononcer comme un j; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o : *J'égorgeais, égorgeons*; et non pas *j'égorgeais, égorgeons*.

ÉGRATIGNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. ÉGRATIGNURE. Subst. f. Dans ces deux mots on mouille le gn.

ÉGRILLARD, ÉGRILLARDE. Adj. qui se prend substantivement. On mouille les l. Il ne se met qu'après son subst., du moins en prose : *Esprit égrillard, humeur égrillarde*.

ÉGRUGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce second verbe, le second g doit toujours se prononcer comme j; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o : *J'égrugeais, égrugeons*, et non pas *j'égrugais, égrugons*.

En ou Hé. Interj. *Eh* exprime l'admiration, la surprise : *Eh! qui aurait pu s'attendre à cela?* — *Hé* sert principalement à appeler : *Hé! viens ça*, ce qui ne se dit qu'à des personnes fort inférieures. — *Hé* convient mieux que *eh* lorsqu'on veut avertir de prendre garde à quelque chose, comme *hé, qu'allez-vous faire?* *Hé* semble dire quelque chose de plus fort que *eh*; c'est pour cela qu'il faut écrire *hé bien!* *hé quoi!*

*Hé bien!* contentez donc l'orgueil qui vous enivre.  
(Boil., *Eptre* X, 69.)

*Hé quoi!* votre courroux n'a-t-il pas eu son cours ?  
(Rac., *Androm.*, act. I, sc. IV, 53.)

— L'Académie admet *hé quoi!* mais elle écrit *eh bien!* On se sert de *hé* pour marquer la douleur : *Hé! que je suis misérable!* ou pour témoigner la commisération : *Hé! pauvre homme, que je vous plains!*

*Hé!* mon père, oubliez votre rang à ma vue.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. II, 28.)

ÉHONTÉ, ÉHONTÉE. Adj. Il est encore usité dans la conversation. On disait autrefois *déhonté*; on dit plus ordinairement aujourd'hui *effronté*, qui ne marque pas si bien la corruption du cœur qu'*éhonté*. Voyez *Déhonté*.

ÉLABORER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Au propre, c'est un terme de médecine qui signifie préparer et perfectionner graduellement les sucs, les humeurs, etc. J.-J. Rousseau l'a employé heureusement au figuré : *L'esprit humain, moins étendu, moins usé parmi les opinions vulgaires, s'élabore et fermente mieux dans la tranquille solitude*.

ÉLANCÉ, ÉLANCÉE. Voltaire l'emploie dans un sens que l'on ne trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* (*Heur.*, III, 25) :

Son sang à gros bouillous, de son corps élancé,  
Vengeait le sang français par ses ordres versé.

ÉLANCEMENT. Subst. m. Selon l'Académie, il se dit en termes de dévotion, et signifie un mouvement affectueux et subtil : *Les élanchements de l'âme vers Dieu*. Molière a dit dans *Tartuffe* (act. I, sc. VI, 29) :

Il faisait des soupirs, de grands élanchements.

Féraud observe avec raison que ce mot est vieux en ce sens. On dit aujourd'hui *élan*.

**ÉLASTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Corps élastique, vertu élastique.*

**ÉLECTORAL, ÉLECTORIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On prononce le *l* final : *Assemblée électorale.* On dit au pluriel *électoraux* : *Les collèges électoraux.*

**ÉLECTORAT.** Subst. in. Le *t* final ne se fait pas sentir.

**ÉLECTRIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**ÉLÉGANCEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a parlé élégamment*; et non pas *il a élégamment parlé.*

**ÉLÉGANCE.** Subst. f. Ce mot vient, selon quelques-uns, d'*electus*, choisi; on ne voit pas qu'un autre mot latin puisse être son étymologie; en effet, il y a du choix dans tout ce qui est élégant. L'élégance est un résultat de la justesse et de l'agrément.

Ce terme est consacré en français à la sculpture, à la peinture, à l'éloquence, et principalement à la poésie. Il ne signifie pas en sculpture et en peinture précisément la même chose que *grâce*; le terme *grâce* se dit particulièrement du visage, et on ne dit pas *un visage élégant* comme *des contours élégants*. La raison en est que la grâce a toujours quelque chose d'animé, et c'est dans le visage que paraît l'âme; ainsi on ne dit pas une *démarche élégante*, parce que la démarche est animée.

L'*élégance du style*, dit Marmontel, suppose l'exactitude, la justesse et la pureté, c'est-à-dire la fidélité la plus sévère aux règles de la langue, au sens de la pensée, aux lois de l'usage et du goût, accord d'où résulte la correction du style. Mais tout cela contribue à l'élégance, et n'y suffit pas. Elle exige encore une liberté noble, un air facile et naturel, qui, sans nuire à la correction, en déguise l'étude et la gêne. L'élégance consiste, dit Girard, dans un tour de pensée noble et poli, rendu par des expressions claires, coulantes et gracieuses à l'oreille. Disons mieux, c'est la réunion de toutes les grâces du style.

La langueur et la mollesse du style sont les écueils voisins de l'élégance; et, parmi ceux qui la recherchent, il en est peu qui les évitent. Pour donner de l'aisance à l'expression, ils la rendent lâche et diffuse; leur style est poli, mais efféminé. La première cause de cette faiblesse est dans la manière de concevoir et de sentir. Tout ce qu'on peut exiger de l'élégance, c'est de ne pas énerver le sentiment ou la pensée; mais on ne doit pas s'attendre qu'elle donne de la chaleur ou de la force à qui n'en a pas.

Le point essentiel et difficile est de concilier l'élégance avec le naturel. L'élégance suppose le choix de l'expression; or, le moyen de choisir quand l'expression naturelle est unique? le moyen d'accorder cette vérité, ce naturel, avec toutes les convenances des mœurs, de l'usage et du goût, avec ces idées factices de bienséance et de noblesse qui varient d'un siècle à l'autre, et qui font loi dans tous les temps? Comment faire parler naturellement un villageois, un homme du peuple, sans blesser la délicatesse d'un homme poli, cultivé?

C'est là sans doute une des grandes difficultés de l'art, et peu d'écrivains ont su la vaincre. Toutefois, il y a deux moyens d'y parvenir : le choix des idées et des choses, et le talent de placer les mots. Le style n'est le plus souvent bas et commun que par les idées. Dire comme tout le

monde ce que tout le monde a pensé, ce n'est pas la peine d'écrire; vouloir dire des choses communes d'une façon nouvelle et qui n'appartienne qu'à nous, c'est courir le risque d'être précieux, affecté, peu naturel; dire des choses que nous avons tous confusément dans l'âme, mais que personne n'a pris soin encore de démêler, d'exprimer, de placer à propos; les dire dans les formes les plus simples, et en apparence les moins recherchées, c'est le moyen d'être à la fois naturel et ingénieux :

Le sage est ménager du temps et des paroles.

LA FONT., liv. VIII, fabl. xxvi, 59.)

Qui ne l'eût pas dit comme La Fontaine? qui n'eût pas dit comme lui?

Qu'un ami véritable est une douce chose!

Il cherche vos besoins au fond de votre cœur.

(Liv. VIII, fabl. xi, 24.)

Ou plutôt qui l'eût dit avec cette vérité si touchante?(Voltaire, Marmontel.)

**ÉLÉGANTE, ÉLÉGANTEMENT.** Adj. Il peut se mettre avant son subst. : *Une parure élégante, une élégante parure; une tournure élégante, une élégante tournure.* Cependant on ne dirait pas *un élégant tour, un élégant homme*, etc. Il faut consulter l'oreille et l'analogie. Voyez *Adjectif*.

**ÉLÉGIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Vers élégiaques, poésies élégiaques.* Cet adjectif se dit de ce qui appartient à l'épique, et s'applique plus particulièrement à l'espèce de vers qui entraînent dans l'épique des accents, et qui consistent dans une suite de distiques formés d'un hexamètre et d'un pentamètre. L'inégalité des *vers élégiaques* les distingue des vers héroïques, dont la marche soutenue caractérise la majesté. Parmi nous, madame de la Suze et madame Deshoulières se sont exercées dans le *genre élégiaque*.

**ÉLÉGIE.** Subst. f. Petit poème dont les plaintes et la douleur sont le principal caractère.

La plaintive élégie, en longs habits de deuil,  
Sait, les cheveux épars, gemir sur un cercueil.

(BOILEAU, A. P., II, 59.)

Nous disons le *principal caractère*, car bien que ce poème se fixe ordinairement aux objets lugubres, il ne s'y borne pourtant pas uniquement. Le même Boileau a dit (*idem*, 44) :

Elle peint des amants la joie et la tristesse,  
Flatte, menace, irrite, apaise une maîtresse.

Le vrai caractère de l'épique consiste dans la diversité des pensées, dans la délicatesse des sentiments, dans la simplicité des expressions.

**ÉLÉMENTAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Géométrie élémentaire, ouvrage élémentaire.*

**ÉLÈVE.** Subst. Il nous semble que Féraud remarque avec raison qu'en parlant des femmes, on devrait mettre ce mot au féminin, et dire *c'est une élève de tel peintre*.—Dans sa dernière édition, l'Académie donne pour exemple, *faire de bonnes élèves*.

**ÉLÈVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens d'instruire, on dit *élèver un enfant à la vertu*. *Toute leur attention était d'élèver leurs enfants à la vertu.* (Montesquieu, XII<sup>e</sup> lettre persane.) L'Académie ne donne point ce régime à ce verbe.

Dans le sens de porter plus haut, Racine a dit (*Britann.*, act. I, se. 11, 16) :

Ai-je donc *élevé* si haut votre fortune ?

Dans ce sens, l'Académie ne le dit que des personnes.

L'Académie a reproché à Corneille d'avoir fait régir à ce verbe la préposition *en* :

Enfin vous l'emportez, et la faveur du roi  
Vous élève en un rang qui n'était dû qu'à moi.  
(*Cid*, act. I, se. vi, 1.)

On doit dire *élever à un rang, à un état, à une dignité*. On dit, à la vérité, *élever en honneur, en dignité*; mais alors les mots *honneur, dignité*, sont pris dans un sens indéfini. On dit *s'élever à une grande dignité, à un grand honneur*.

On trouve la même faute dans les vers suivants de Voltaire (*Sémiramis*, act. II, se. vii, 9) :

Tranquille j'oubliai, sans crainte et sans ennuis,  
Quel degré m'éleva dans ce rang où je suis.

On n'élève pas plus en un rang que dans un rang.

*S'élever*. On peut utilement ajouter les exemples suivants à ceux de l'Académie :

Le remords dévorant s'éleva dans son cœur.  
(*VOLT.*, *Henr.*, III, 10.)

Quelle effroyable voix dans mon âme s'éleva.  
(*Mahom.*, act. IV, se. iv, 52.)

Un jour doit s'élever des cendres de Pergame  
Un peuple de sa ville orgueilleux destructeur,  
Et du monde conquis vaste dominateur.  
(*DELIL.*, *Énéide*, I, 54.)

**ÉLIDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Terme de grammaire. C'est supprimer la voyelle finale d'un mot à la rencontre d'une autre voyelle. Voyez *Élision*, *Apostrophe*.

**ÉLIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *lire*. Voyez ce mot : *Élire à la majorité des voix, il a été élu président*.

On l'employait autrefois dans le sens de *choisir*. Corneille a dit (*Cid*, édit. de Volt., act. I, se. 1, 29) :

Le roi doit à son fils élire un gouverneur.

Et Molière : *Et quel conseil vous me faites élire!* On dirait aujourd'hui *choisir*. Une seule personne *choisit*, plusieurs personnes *élisent*. Il faut observer qu'on n'élit que des personnes, et qu'ainsi plusieurs personnes pourraient *choisir un lieu*.

**ÉLISION.** Subst. f. Suppression de la voyelle d'un mot à la rencontre d'une autre voyelle. Voyez *Apostrophe*.

Dans notre poésie, nous n'avons d'autre élision que celle de l'e muet devant une voyelle; tout autre concours de deux voyelles y est interdit; règle qui peut paraître assez bizarre pour deux raisons : la première, parce qu'il y a une grande quantité de mots au milieu desquels il y a un concours de deux voyelles, et qu'il faudrait donc aussi, par la même raison, interdire ces mots à la poésie, puisqu'on ne saurait les couper en deux; la seconde, c'est que le concours de deux voyelles est permis dans notre poésie, quand la seconde est précédée d'un h aspiré, comme dans *ce héros, la*

*hauteur*; c'est-à-dire que l'hiatus n'est permis que dans le cas où il est le plus rude à l'oreille. On peut remarquer aussi que l'hiatus est permis lorsque l'e muet est précédé d'une voyelle, comme dans *immolée à mes yeux*; et que pour lors la voyelle qui précède l'e muet est plus marquée. *Immolée à mes yeux* n'est pas permis en poésie, et cependant il est moins rude que l'autre; nouvelle bizarrerie. Dans la prose, les hiatus ne sont point défendus. Il est vrai qu'une oreille délicate serait choquée s'ils étaient en grand nombre, mais il serait peut-être encore plus ridicule de vouloir les éviter tout à fait : ce serait souvent le moyen d'enlever le style, de lui faire perdre sa vivacité, sa précision et sa facilité. Avec un peu d'oreille de la part de l'écrivain, les hiatus ne seront ni fréquents, ni choquants dans la prose.

On attribue nu désagrément à l'e muet qui termine les adjectifs féminins dont le masculin est en *é, i, ou, u*, et dont il résulte *ée, ie, oue, ue*. Voici quelques observations de Beauzée sur cette matière.

Il arrive très-fréquemment que cet e ne s'entend presque point : *Elle s'est rendue plus difficile que je ne pensais*, ne donne guère qu'un u plus soutenu et plus long, jusque-là que bien des grammairiens ont cru pouvoir retrancher l'e muet qui le suit.

La poésie élide, et s'épargne par là le soin de chercher un tour plus ou moins naturel, que ne lui fournirait pas ce masculin qui ne s'élide point.

L'honneur est comme-une-ile-escarpée-et sans bords.  
(*BOILL.*, *Sat.* X, 167.)

Quatre élisions dans ce seul vers. Je vois bien que dans la quatrième l'oreille n'entend à la rigueur que *pé-et*, comme dans cet autre exemple :

Un son harmonieux s'y mêle au bruit des eaux,

elle n'entend qu'un équivalent des mots *ni eux*; mais il est de fait que ces deux vers sont très-beaux, et qu'ils ne blessent en rien notre oreille; tandis qu'*escarpé-et*, et *ni eux* y seraient insupportables.

En général, je pense que ces fréquentes élisions de notre langue y produisent une beauté.

Par toi-même bientôt conduite à l'Opéra,  
De quel air penses-tu que la sainte y verra  
Du spectacle-enchanter la pompe harmonieuse ?  
(*BOILL.*, *Sat.* X, 151.)

C'est que l'élision y fait entendre à l'esprit quelque chose de plus qu'à l'oreille : et pour en revenir à notre *escarpé et sans bords, au son harmonieux*, etc., je crois qu'il y intervient nécessairement et involontairement un jugement de l'âme qui en rectifie l'hiatus, dont l'oreille aurait souffert dans tout autre cas. Ce n'est point ici, à mon avis, une affaire de fantaisie, de pure habitude, ni de convention; c'est une espèce de sensation composée du physique et de l'intellectuel : *escarpé et, mo ni eux, pompar, voilà ce qui frappe l'oreille. Escarpé et sans bords, un son harmonieux, la pompe harmonieuse*, c'est ce que l'esprit y entend. On peut dire qu'en cette occasion, comme en beaucoup d'autres semblables, l'esprit fait illusion à l'oreille, qui à son tour, et dans bien d'autres aussi, ne manquera pas de donner le change à l'esprit.

Il faut écrire avec soin les élisions dures. La Harpe en relève une de cette nature dans ce vers de Voltaire (*Sémir.*, act. I, sc. v, 49) :

En m'arrachant mon fils m'avait punie assez.

Cette élision sèche et dure à la fin d'un vers forme une chute désagréable. (*Cours de littérature.*)

ELLE. Pronom de la 3<sup>e</sup> personne du féminin singulier. Il fait *elles* au pluriel. *Elle* est tantôt le féminin de *il*, et tantôt le féminin de *lui*. Dans le premier cas, il est toujours le sujet du verbe, le précède toujours, excepté dans les interrogations, et ne peut en être séparé que par un autre pronom personnel ou une particule négative. Elle *danse*, elle *lui* a donné sa grâce. *Vient-elle*, *danso-t-elle*? *Elle*, sujet d'une proposition, se dit également des personnes et des choses.

Quand *elle* est le féminin de *lui*, il ne se dit pas toujours des choses. On ne dit pas d'une science ou d'une profession *il s'est adonné à elle*; il faut dire, *il s'y est adonné*; ni d'une jument, *je ne me suis pas encore servi d'elle*, mais *je ne m'en suis pas encore servi*.

Il semble qu'avec les prépositions *de* et *à*, les pronoms *elle*, *lui*, *eux*, ne se disent pas indifféremment des choses et des personnes. Cependant, lorsqu'ils sont précédés des prépositions *avec* ou *après*, ils peuvent se dire des choses même inanimées: *Cette rivière, dans ses débordements, entraîne avec elle tout ce qu'elle rencontre, elle ne laisse rien après elle*.

Il y a des phrases fort en usage en parlant des personnes, dont on ne se sert pas en parlant d'une multitude. Quoiqu'on dise d'une femme, *je m'approche d'elle*, il faut dire d'une armée, *je m'en approche*. La règle que donnent les grammairiens est que, lorsque ces pronoms sont précédés d'une préposition, ils ne se disent des choses que dans le cas où elles ont été personnifiées. Mais cette règle n'est pas exacte, puisque nous venons de voir que les prépositions *avec* et *après* n'empêchent pas qu'on ne les dise des choses. D'ailleurs, quoi de plus personnifié qu'une armée qu'on fait mouvoir, agir et combattre? et pourquoi ne dirait-on pas, *nous allâmes, nous marchâmes à elle*? Pourrait-on même parler autrement? Voilà donc le pronom *elle*, précédé d'une préposition, qui se dit d'une armée. Je crois qu'on peut dire encore, *j'aime la vérité au point que je sacrifierais tout pour elle*, et il importe peu que la vérité soit personnifiée ou ne le soit pas. (Condillac.) Voltaire a fort bien dit: *Les frontières de la Flandre espagnole étaient presque sans fortifications et sans garnisons; Louis n'eut qu'à se présenter devant elles.* (*Siècle de Louis XIV*, chap. VIII.) On aurait pu demander à Féraud, qui condamne cette phrase, comment il aurait dit à la place de Voltaire.

Voltaire a dit dans *Oreste* (act. V, sc. vii, 52) :

Fers, tombez de ses mains; le sceptre est fait pour elles.

Observez, dit à ce sujet La Harpe, qu'il n'est ni dans le génie de notre langue, ni dans l'usage des bons écrivains, de placer le pronom *elle* autrement que comme sujet, quand il se rapporte aux choses; on ne l'emploie comme régime que quand il se rapporte aux personnes ou aux choses personnifiées. La violation de cette règle jette

de la longueur dans le style; c'est une sorte d'incléance. La même faute est dans ces vers de *Tancrède* (act. I, sc. iv, 99) :

Mais qui peut alterer vos bontés paternelles?  
Vous seule, vous, ma fille, en abusant trop d'elles.

Il n'y a personne qui ne sente combien ce pronom *elle*, qui finit la phrase et le vers, produit un mauvais effet; et cet effet se trouvera dans toutes les phrases du même genre, en prose et en vers. *Il se souvient de vos bontés, il en est pénétré*. Si l'on disait *il est pénétré d'elles*, cela paraîtrait ridicule. C'est que notre langue y a pourvu moyennant la particule *en*, qui tient lieu du pronom, et qui, se plaçant avant le verbe, réunit la précision et la rapidité. Il est vrai qu'il y a des occasions où l'on ne saurait se servir du mot *en*; mais alors il faut éviter ce pronom, et chercher une autre tournure. (*Cours de littérature.*)

*Elle* ne peut pas servir de régime indirect à un verbe actif; on y substitue *lui*, qui est alors féminin. En parlant d'une femme on dit *donnez-lui ce qu'elle demande*; *elle demande ses gages, donnez-les-lui*. Cependant s'il était question de savoir à qui, de plusieurs femmes, on doit donner quelque chose, on dirait fort bien *ces femmes ne méritent pas ce présent; donnez-le à elle*, en désignant celle que l'on entend indiquer par ce pronom. C'est par la même raison qu'on lit dans *Télémaque* (liv. VII, t. I, p. 249) : *Il croyait même parler à elle, ne sachant plus où il était*. Dans cette phrase, *elle* est considéré, non comme une personne à laquelle on dit quelque chose, mais comme une personne à qui l'on adresse la parole. *Il veut lui parler* signifie, il veut lui dire quelque chose, lui communiquer quelque chose par le moyen de la parole. *Il veut parler à elle*, signifie *c'est à elle qu'il veut adresser la parole*; et dans ce tour, il y a toujours une sorte d'opposition: *Ce n'est pas à lui que je veux parler, c'est à elle*.

Après les verbes neutres et réciproques qui régissent la préposition *à*, on dit *elle et elles*. *Lui* fait s'adresser à elle ou à elles, il faut revenir à elle ou à elles. Quand on y ajoute même, on peut dire à elle avec les verbes actifs, en faisant précéder *lui*: *Donnez-les-lui à elle-même*.

Quand le pronom *la* est le régime direct d'un verbe, et qu'après ce verbe il y a un nom qui concourt avec le pronom à former ce régime direct, on le répète après le verbe, par le moyen d'*elle*: *Le lion la dévora, elle et ses enfants*. De même au pluriel: *On les condamna, elles et leurs complices*.

Lorsque le pronom *elle* est le sujet d'une proposition, et qu'on veut le joindre à un nom qui concourt avec lui à former ce sujet, on laisse le verbe après le pronom, parce qu'il ne peut en être séparé; mais après le verbe on répète *elle*, pour le joindre au nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet: *Elle mourut, elle et les siens*.

Le pronom *elle*, comme plusieurs autres pronoms, s'emploie aussi pour rappeler des phrases entières: *Qui a commis ce crime abominable?* Elle. C'est-à-dire *elle a commis ce crime abominable*. Voyez *Lui*, *Pronom* et *Amphibologie*.

ELLIPSE. Subst. f. Terme de grammaire; d'un mot grec qui signifie *manquement, omission*. L'ellipse est une figure de construction. On parle par ellipse lorsqu'on retranche des mots qui seraient nécessaires pour rendre la construction

pleine. Quelquefois l'ellipse consiste à ne pas répéter dans un ou plusieurs membres d'une phrase un ou plusieurs mots qui sont énoncés dans un membre précédent. Par exemple, Voltaire a dit dans la *Henriade* (VII, 443) :

Trop ami des plaisirs, et trop des nouveautés.

Pour que cette phrase fût pleine grammaticalement, il faudrait répéter dans le second membre le mot *ami*, qui est exprimé dans le premier, et dire *trop ami des plaisirs et trop ami des nouveautés*. L'omission de cette répétition est ce que l'on appelle une ellipse, et ce qui fait que la phrase est elliptique. Dans cette pensée de La Rochefoucauld : *L'avarice produit quelquefois la prodigalité, et la prodigalité l'avarice*, l'ellipse consiste dans l'omission de deux mots qui sont exprimés dans le premier membre, et qui devraient être répétés dans le second pour rendre la construction pleine, savoir, *produit quelquefois*.

Il n'y a point de difficulté quand le mot ou les mots que l'on ne répète pas doivent être les mêmes que ceux qui sont exprimés dans le premier membre. C'est ce qu'on peut remarquer dans les exemples que nous venons de citer, et dans le suivant : *Une femme inconstante est celle qui n'aime plus ; une légère, celle qui déjà en aime un autre ; une volage, celle qui ne sait ni si elle aime, ni ce qu'elle aime ; une indifférente, celle qui n'aime rien.* (La Bruyère, *Des femmes*, p. 273.) Dans tous les membres de cette phrase où il y a ellipse, ce sont les mots *femme est* que l'on n'a pas répétés, et qu'il faudrait répéter pour rendre les constructions pleines.

Mais les grammairiens ne sont pas d'accord sur les ellipses où les mots sous-entendus ne sont pas exactement les mêmes que ceux qui sont exprimés. Par exemple, ils disent que si, dans le premier membre de la phrase, le verbe est au singulier, l'ellipse ne peut pas, dans le second membre, le supposer au pluriel. Ainsi ils condamnent l'ellipse que se trouve dans ce vers de Racine (*Androm.*, act. II, sc. II, 62) :

Le cœur est pour Pyrrhus, et les vœux pour Oreste,

parce que le sens est, *et les vœux sont pour Oreste*, et que l'ellipse ne peut rappeler que le mot *est* au singulier. Ils en disent autant de ce vers de Voltaire (*Henr.* II, 41) :

Vous régniez, Londres est libre, et vos loix florissantes ;

et de cette phrase de Montesquieu : *Le peuple jouit des refus du prince, et les courtisans de ses grâces.* (*Esprit des Loix*, liv. XII, chap. XXVII.) Cependant, quand on lit ces phrases, l'esprit n'éprouve aucun embarras ; on n'a pas besoin de réflexion pour sentir la totalité du sens et les rapports de tous les mots entre eux. A la vérité, il faut supposer au pluriel un verbe qui rappelle le même verbe qui est au singulier ; mais les sujets qui sont au pluriel conduisent naturellement à ce changement de nombre ; et quand on a lu *les vœux, vos loix, les courtisans*, on conçoit aussitôt au pluriel le verbe qui est au singulier dans le premier membre.

D'ailleurs, cette chicane que font ici les grammairiens à ces grands écrivains est si peu fondée, qu'elle taxerait d'irrégularité une multitude d'ellipses qui reviennent à chaque instant dans la conversation, et que cependant ils trouvent très-régulières. Ainsi, quand je demande à quelqu'un,

où allez-vous ? et qu'on me répond à Paris, le verbe sous-entendu n'est pas à la même personne que le verbe exprimé ; car ce verbe est *je vais*, et non pas *vous allez*, qui est le verbe exprimé. Il en est de même lorsqu'on demande à Mélite, dans la tragédie de ce nom (act. I, sc. V, 48) :

Dans un si grand revers, que vous reste-t-il ?

et qu'elle répond :

Moi.

Ce moi veut dire *je me reste*, et ce verbe à la première personne rappelle le même verbe qui est à la troisième dans la phrase interrogative.

Or, s'il n'est pas nécessaire, dans une ellipse, que le verbe supprimé soit à la même personne que le verbe exprimé, pourquoi l'un ne pourrait-il pas être au singulier et l'autre au pluriel, surtout lorsque des sujets analogues à ces membres les y déterminent ?

Trop souvent les grammairiens oublient que le discours ne doit être fait d'après leurs règles que lorsque leurs règles ont été faites pour la perfection du langage ; et que lorsqu'une phrase frappe l'esprit par sa clarté, sans choquer l'oreille par des sous-entendus, ou le goût par des idées disparates, c'est une pédanterie de s'efforcer à trouver mal dit ce que tout le monde approuve, et ce que les écrivains les plus distingués ont fréquemment autorisé par des exemples.

Une chose singulière, c'est que ces mêmes grammairiens qui ne veulent pas qu'à la faveur d'un sujet pluriel on sous-entende à ce nombre un verbe exprimé au singulier dans le premier membre d'une phrase, permettent que l'on sous-entende un masculin pour un féminin, ou un féminin pour un masculin. Ainsi l'Académie permet à une femme de dire *je suis plus grande que mon frère*, et à un homme, *je suis plus grand que ma sœur* ; ainsi elle approuve, *l'âme des femmes coquettes n'est pas moins lardée que leur visage.* (Saint-Evremond.) *La faiblesse est plus opposée à la vertu que le vice.* (La Rochefoucauld, *Max.* 445 p. 190.)

Ces locutions sont fort bonnes, dit l'Académie, parce que l'adjectif, pour ne regarder qu'un des deux sexes, ne laisse pas de convenir à l'autre par la sous-entente qui tacitement le fait du genre qu'il faut.

Il faut convenir que si ce raisonnement suffit pour autoriser ces phrases, il suffira à plus forte raison pour autoriser les ellipses des verbes dont nous venons de parler. *Ces locutions sont fort bonnes, pourra-t-on dire, parce que le verbe, pour être au singulier, ne laisse pas de convenir au pluriel, par l'expression du sujet pluriel, qui formellement le fait du nombre qu'il faut.*

Il n'en est pas de même de l'ellipse où l'on suppose le verbe sous-entendu à un autre temps que celui qui est indiqué dans le premier membre de la phrase. La différence du singulier au pluriel, du masculin au féminin, ne change point la nature des propositions ; mais la différence des temps change cette nature, et l'on ne peut pas sous-entendre, au passé ou au futur, un verbe qui est au présent dans le premier membre. Nous pensons donc qu'on peut trouver une licence dans ces vers de Voltaire (*Zaire*, act. I, sc. I, 107) :

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,  
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

Le verbe sous-entendu devant *musselmane* est *je suis*, et non pas *jeusse été*; ce qui fait que l'esprit n'est pas satisfait, et cherche en vain le temps qui convient au dernier membre. On peut faire cette critique malgré l'autorité de Voltaire, parce qu'elle est fondée en raison, et que la raison est au-dessus des grands hommes.

Plusieurs grammairiens trouvent des ellipses dans ces phrases : *En aimant on veut l'être; qui ne sait point aimer n'est pas digne de l'être; on ne trompe pas longtemps les hommes sur leurs intérêts, et ils ne haïssent rien tant que de l'être; il m'a trompé, je ne croyais pas l'être; vous vous moquez des jaloux, vous le serez un jour, etc.*

Il ne nous est pas possible de voir des ellipses proprement dites dans ces sortes de locutions. Une ellipse est un retranchement ou une omission de répétition. Il n'y a ni retranchement ni omission de répétition lorsqu'à la place d'un mot que l'on n'exprime pas formellement on en met un autre qui le représente. Or, dans toutes les phrases dont il est question, le complément du verbe *être* n'est point retranché; il est seulement exprimé par un autre mot différent du premier, mais qui en tient lieu. *En aimant on veut l'être*, c'est-à-dire on veut être *le* ou *cela*; ce qui signifie *aimé*. *Le* est donc pour *aimé*; *aimé* n'est donc pas retranché, mais remplacé, et la construction est pleine.

Si l'on ne considérait ainsi ces sortes de phrases, il n'y aurait presque point de locutions dans la langue où l'on ne trouvât une ellipse; chaque pronom en formerait une.

Mais puisqu'il a plu à quelques grammairiens de ranger ces locutions dans la classe des ellipses, et qu'ils ont, sous ce rapport, approuvé les unes et rejeté les autres, examinons sous leur vrai point de vue les difficultés qu'elles représentent, et jugeons par le rapport des pronoms ce qu'ils veulent juger par les règles de l'ellipse.

On ne peut pas, disent-ils, rappeler un actif par un passif, comme dans *en aimant on veut l'être; j'aimais, je me flattais de l'être*, etc. Ces phrases ne sont pas irrégulières, parce qu'on a sous-entendu au passif un verbe qui, dans le premier membre, est à l'actif; mais parce que, dans le second membre, on a remplacé le verbe du premier par un pronom qui ne peut le représenter. *Le*, qui dans ces phrases équivalait à *celo*, ne peut remplacer que l'idée d'une qualité déterminée, ou d'un état positif. Quand je dis *vous êtes jaloux et je ne le suis pas, vous n'êtes pas tranquille et je le suis*, le rappelle dans la première phrase *jaloux*, qui est une qualité déterminée; dans la seconde, *tranquille*, qui est un état positif; *vous êtes jaloux et je ne le suis pas*; c'est-à-dire je ne suis pas *jaloux*, ou *jalouse*. *Vous n'êtes pas tranquille, et je le suis*; c'est-à-dire *je suis tranquille*. Mais quand on dit *en aimant je veux l'être; j'aimais, je me flattais de l'être*, je ne vois dans le premier membre aucune idée déterminée, aucun état positif que puisse représenter le *le* que je trouve dans le second. Ce *le*, lorsqu'il vient frapper mon oreille, ne me représente rien, ou, pour qu'il me représente une idée, il faut que j'aïlle, par la réflexion, la chercher hors de la phrase. En effet, l'analyse grammaticale donne pour la première phrase, *en aimant je veux être aimé*; et pour la seconde, *j'aimais et je me flattais d'être j'aimais*, ce qui est contre le bon sens. Une épreuve semblable fera connaître, dans tous les cas, si le pronom est bien ou mal

employé, ou, pour parler le langage des grammairiens qui voient des ellipses dans ces phrases, si l'ellipse est régulière ou non.

On dira donc, *on m'a trompé, et je ne croyais pas l'être.... trompé. Vous êtes sensible, et je le suis plus que vous.... sensible.*

Mais on ne dira pas, *qui ne sait point aimer ne mérite pas de l'être.... aimer.*

C'est d'après ces principes qu'il faut juger ces vers de Voltaire (*Nan.*, act. I, sc. vi, 18) :

L'homme est jaloux dès qu'il peut s'enflammer;  
La femme l'est même avant que d'aimer.

Tout est bien dans ces vers, la construction est pleine. *Le*, dans le second membre, est le complément du verbe *est*, comme *jaloux* est dans le premier le complément du même verbe. Le pronom le remplace ce qu'il peut remplacer, *jaloux*, qui exprime une qualité déterminée; et il n'y a pas plus d'ellipse dans cette phrase que dans *je le suis*, que répond une femme à laquelle on demande *êtes-vous malade? Voyez Le.*

Dumarsais et Beauzee veulent qu'on ne se dispense pas de répéter le verbe dans les phrases où un membre est affirmatif et l'autre négatif. Ainsi, selon ces grammairiens, Corneille a fait une ellipse irrégulière en disant (*Cid*, act. III, sc. vi, 35) :

L'amour n'est qu'un plaisir et l'honneur un devoir.

C'est aussi l'avis de l'Académie. Quelques grammairiens ne se sont point soumis à cette décision; et ils ont approuvé l'ellipse toutes les fois qu'il y a dans la phrase des expressions qui marquent assez l'opposition ou la restriction qui amène à donner au second verbe un sens affirmatif ou négatif. Dans *l'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir*, le *ne que* du premier membre annonce assez le caractère négatif, et rien n'annonçant ce caractère dans le second membre, l'opposition est marquée, et l'on sent que ce second membre doit être pris dans le sens affirmatif.

Il en est de même de deux propositions liées par la conjonction *mais*. Cette conjonction, servant à marquer une idée d'opposition ou de restriction, annonce assez par elle-même si le membre qui suit doit être pris dans le sens affirmatif ou négatif. *La composition, qu'est en effet comme l'harmonie du discours, ne frappe pas simplement l'oreille, mais l'esprit.* (Boil., *Traité du sublime*, ch. xxxii.) *Curius, à qui les Samnites offraient de l'or, répondit que son plaisir n'était pas d'en avoir, mais de commander à ceux qui en avaient.* (Bossuet, *Disc. sur Phis. univ.*, III<sup>e</sup> part., chap. vi, p. 466.) *On ne doit pas écrire tout ce qu'ont fait les rois, mais seulement ce qu'ils ont fait de digne de la postérité.* (Voltaire.)

L'ellipse offre plus de difficultés, et l'on doit l'employer avec plus de réserve lorsqu'elle supprime plusieurs mots qui ne sont indiqués que très-imparfaitement dans le premier membre de la phrase. Telle est celle qu'on remarque dans ce vers de Racine (*Androm.*, act. IV, sc. v, 91) :

Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle ?

et dans cet autre (*Idem*, act. V, sc. II, 53) ;

Et je charge un amant du soin de mon injure.

Dans le premier, l'analyse donne pour construction pleine, *qu'aurais-je fait*, si tu avais été *fi-*

dèle? et dans le second, *je charge un amant du soin de venger mon injure*. Ces sortes d'ellipses sont de véritables licences que l'on ne souffrirait pas dans un écrivain médiocre.

Il y a encore, dit Marmontel, une foule de locutions elliptiques dont la plupart ne sont susceptibles d'aucune construction analytique, mais que l'usage autorise, et qui, reçues dans le langage, ne sont plus soumises à aucun examen.

Fénelon dit que les ellipses sont plus admises en vers qu'en prose, et qu'en vers même il ne faut pas les prodiguer. La première partie de cette observation n'est pas juste. Rien de plus commun que l'ellipse dans le langage ordinaire. Dans la langue usuelle, dit Marmontel, le besoin que l'on a communément de dire vite plutôt que de bien dire, a introduit infiniment plus de ces abréviations que dans la langue soigneusement écrite; et c'est pour cela que le style familier en admet dans toutes les langues beaucoup plus que le style noble. Combien moins de tours elliptiques dans Racine et dans Fénelon que dans Molière, La Fontaine et madame de Sévigné! mais, en revanche, la langue noble, surtout la langue poétique, a bien d'autres licences et d'autres hardiesses: Racine, le modèle dans l'art d'écrire la tragédie, Racine, le plus pur, le plus élégant de nos poètes, s'est permis souvent ce qu'on ne passerait aujourd'hui à aucun nouvel écrivain. Ainsi, au défaut de l'usage, l'analogie l'a autorisé à dire: *L'effroi de ses armes*, comme on dit *la terreur de son nom*. Il a pu dire:

Il prend l'humble sous sa défense,

(*Esth.*, act. II, sc. III, 57)

comme on dit *sous sa garde, sous sa protection*, puisque l'un, comme les deux autres, présente l'image d'un bouclier. Il a pu dire, *persécuter le père sur le fils*, comme on dirait, *se venger du père sur le fils*, puisque l'action est oppressive, et que *sur* la peint mieux que *dans*.

Nous finirons par un *passage* de Condillac qui servira à confirmer ce que nous avons dit, dans le cours de cet article, contre les grammairiens trop scrupuleux qui blâment toutes les ellipses qu'ils ne trouvent pas conformes aux petites règles qu'ils se sont faites.

« Les grammairiens disent que l'ellipse doit être autorisée par l'usage, mais il suffit qu'elle le soit par la raison. Vous pouvez vous permettre ces sortes de tours toutes les fois que les mots sous-entendus se suppléeraient facilement. Ne demandez pas si une expression est usitée, mais considérez si l'analogie autorise à s'en servir. »

**ELLIPTIQUE.** Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. Terme de grammaire. On appelle *phrase elliptique*, une phrase où il y a quelque chose de sous-entendu. *Tour elliptique.* Voyez *Ellipse*.

**ELOCUTION.** Subst. f. Ce mot, qui vient du latin *eloqui*, parler, signifie proprement, et à la rigueur, le caractère du discours, et, en ce sens, il ne s'emploie guère qu'en parlant de la conversation. On dit d'un homme qui parle bien, qu'il a une *belle élocution*.

*Élocution*, dans un sens moins vulgaire, signifie cette partie de la rhétorique qui traite de la diction et du style de l'orateur.

J'ai dit que l'*élocution* avait pour objet la *diction* et le *style* de l'orateur; car il ne faut pas croire que ces deux mots soient synonymes. Le *dernier* a une acception beaucoup plus étendue

que le premier. *Diction* ne se dit proprement que des qualités générales et grammaticales du discours, et ces qualités sont au nombre de deux, la *correction* et la *clarté*. Elles sont indispensables dans quelque ouvrage que ce puisse être, soit d'éloquence, soit de tout autre genre; l'étude de la langue et l'habitude d'écrire les donnent presque infailliblement quand on cherche de bonne foi à les acquérir. *Style*, au contraire, se dit des qualités du discours plus particulières, plus difficiles et plus rares, qui marquent le génie et le talent de celui qui écrit ou qui parle. Telles sont la propriété des termes, l'élégance, la facilité, la précision, l'élevation, la noblesse, l'harmonie, la convenance avec le sujet, etc.

La clarté, qui est la loi fondamentale du discours oratoire, et en général de quelque discours que ce soit, consiste non-seulement à se faire entendre, mais à se faire entendre sans peine. On y parvient par deux moyens: en mettant les idées chacune à sa place dans l'ordre naturel, et en exprimant nettement chacune de ces idées. Les idées sont exprimées facilement et nettement, en évitant les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale, les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut sentir la finesse; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude. Notre langue, par le défaut de déclinaisons et de conjuguaisons, par les équivoques fréquentes des *ils*, des *elles*, des *qui*, des *que*, des *son*, *sa*, *ses*, et de beaucoup d'autres mots, est plus sujette que les langues anciennes à l'ambiguïté des phrases et des tours. On doit donc y être fort attentif, en se permettant néanmoins, quoique rarement, les équivoques légères et purement grammaticales, lorsque le sens est clair d'ailleurs par lui-même, et lorsqu'on ne pourrait lever l'équivoque sans affaiblir la vivacité du discours. L'orateur peut même se permettre quelquefois la finesse des pensées et des tours, pourvu que ce soit avec sobriété, et dans les sujets qui en sont susceptibles ou qui l'autorisent, c'est-à-dire qui ne demandent ni simplicité, ni élévation, ni véhémence. Ces tours fins et délicats éclaperoient sans doute au vulgaire, mais les gens d'esprit les saisiront et en sauront gré à l'orateur.

Je n'ai rien à dire sur la correction, sinon qu'elle consiste à observer exactement les règles de la langue, mais non avec assez de scrupule pour ne pas s'en affranchir lorsque la vivacité du discours l'exige. La correction et la clarté sont encore plus étroitement nécessaires dans un discours fait pour être lu que dans un discours prononcé; car, dans ce dernier cas, une action vive, juste, animée, peut quelquefois aider à la clarté et sauver l'incorrection.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de la clarté et de la correction grammaticale qui appartiennent à la diction. Mais il est aussi une clarté et une correction non moins essentielles qui appartiennent au style, et qui consistent dans la propriété des termes. C'est principalement cette qualité qui distingue les grands écrivains d'avec ceux qui ne le sont pas. Ceux-ci sont, pour ainsi dire, toujours à côté de l'idée qu'ils veulent présenter; les autres la rendent et la font saisir avec justesse par une expression propre. De la propriété des termes naissent trois différentes qualités: la précision dans les matières de discussion, l'élégance dans les sujets agréables, l'énergie dans les sujets grands ou pathétiques.

La convenance du style avec le sujet consiste 1<sup>o</sup> à n'employer que des idées propres au sujet, c'est-à-dire, simples dans un sujet simple, nobles dans un sujet élevé, riantes dans un sujet agréable; 2<sup>o</sup> à n'employer que les termes les plus propres pour rendre chaque idée. Par ce moyen, l'orateur sera précisément de niveau à son sujet, c'est-à-dire ni au-dessus, ni au-dessous, soit par les idées, soit par les expressions. C'est en quoi consiste le premier talent d'écrire, et non dans un style qui déguise par un vain coloris des idées communes.

L'harmonie est une des qualités qui constituent le plus essentiellement le discours oratoire. Deux choses charment l'oreille dans le discours, le son et le nombre. Le son consiste dans la qualité des mots, et le nombre dans leur arrangement. Ainsi l'harmonie du discours oratoire consiste à n'employer que des mots d'un son agréable et doux; à éviter le concours des syllabes rudes, et celui des voyelles, sans affectation néanmoins; à ne pas mettre entre les membres des phrases trop d'inégalité, surtout à ne pas faire les derniers membres trop courts par rapport aux premiers; à éviter également des périodes trop longues et des phrases trop courtes; à savoir entretenir les périodes soutenues et arrondies avec d'autres qui le soient moins, et qui servent comme de repos à l'oreille.

L'harmonie souffre quelquefois de la justesse et de l'arrangement logiques des mots, et réciproquement. C'est alors à l'orateur à concilier, s'il est possible, l'une avec l'autre, ou à décider jusqu'à quel point il peut sacrifier l'harmonie à la justesse. La seule règle générale qu'on puisse donner sur ce sujet, c'est qu'on ne doit ni trop souvent sacrifier l'une à l'autre, ni jamais violer l'une ou l'autre d'une manière trop choquante.

Mais c'est en vain que l'harmonie se fera sentir dans le discours si le style est diffus, traînant et lâche. Le style de l'orateur doit être serré, et rien n'est plus opposé à l'éloquence que cette loquacité si ordinaire au barreau, qui consiste à dire si peu de chose avec tant de paroles.

Il ne suffit pas au style de l'orateur d'être clair, correct, propre, précis, élégant, noble et serré; il faut encore qu'il soit facile, c'est-à-dire que la gêne de la composition ne s'y laisse point apercevoir. Le style naturel, dit Pascal, nous enchante avec raison; car on s'attendait de trouver un auteur, et l'on trouve un homme. Le plaisir de l'auditeur ou du lecteur diminuera à mesure que le travail et la peine se feront sentir. Un des moyens de se préserver de ce défaut, c'est d'éviter ce style figuré, poétique, chargé d'ornements, de métaphores, d'antithèses et d'épithètes, qu'on appelle *style académique*. (D'Alembert.)

**ÉLOGE.** Subst. m. Ce mot a un sens passif. Il se dit de celui qui est loué, et non pas de celui qui loue : *L'éloge de Voltaire par Frédéric II.* On le dit aussi des choses : *L'éloge d'une ville, l'éloge de la filie par Erasme.*

On appelle *éloges académiques* ceux qu'on prononce, dans les académies et les sociétés littéraires, à l'honneur des membres qu'elles ont perdus. Il y en a de deux sortes, d'oratoires et d'historiques; dans les uns, le style doit être élevé; dans les autres, il doit être simple; dans tous, il doit être pur.

**ÉLOIGNÉ, ÉLOIGNÉE.** Adj. Féraud demande si l'on doit dire *étant aussi éloignés des cieux que nous en sommes*, ou que *nous le sommes*; et il se déclare avec raison pour la seconde manière.

L'analyse de la première phrase montre qu'elle n'a aucun sens. En effet, que signifie *étant aussi éloignés des cieux que nous sommes éloignés des cieux*? L'analyse de la seconde est, au contraire, *étant éloignés des cieux au point que nous le sommes*, c'est-à-dire que *nous sommes cela*, que nous sommes *éloignés*; et la phrase a un sens raisonnable. On dit de même *j'en suis fort aise*, et l'on doit dire *étant aussi aise de cela que je le suis*, et non pas que *j'en suis*.

**ÉLOQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a parlé éloquentement*, et non pas *à éloquentement parlé*.

**ÉLOQUENT, ÉLOQUENTE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses : *Un homme éloquent, un discours éloquent*. Cet adj. se met avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette éloquente péroraison*. Mais on ne dira pas *un éloquent homme, un éloquent discours*. Voyez *Adjectif, Disert*.

**ÉLUDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il ne se dit que des choses : *Éluder une question, une promesse. Éluder une loi. On élude une difficulté, des poursuites*, etc.

Par combien de détours  
L'insensible a longtemps étudié mes discours !  
(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 7.)

On a reproché avec raison à Molière d'avoir dit dans *l'Étourdi* (act. II, sc. VII, 23) :

*J'étudais un chacun d'un deuil si vraisemblable.*

**ÉMANCIPIER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On dit absolument *s'émanciper* : *Ce jeune homme s'émancipe*. On lui fait régir la préposition *à* : *Il s'est émancipé à lui dire des injures*.

**ÉMANER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Il régit la préposition *de* : *Les corpuscules qui émanent des corps*.

Où, Mitrano, en secret l'ordre émané du trône  
Remet entre tes bras Arsacé à Babylone.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. 1, 4.)

**EMBALEUR.** Subst. m. L'Académie dit que ce mot signifie figurément et populairement un habileur, qui en fait accroire, et elle en donne l'exemple suivant : *Ne croyez pas ce qu'il dit, ne vous fiez pas à ses promesses, c'est un embaieur*. Nous ne croyons pas que ce mot soit usité actuellement en ce sens, même dans la langue populaire.

\* **EMBAINDER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Mot inventé par J.-J. Rousseau : *Infailiblement un enfant dont le corps et les bras sont libres, pleurera moins qu'un enfant embandé dans un maillet.* (*Emile*, liv. 1, t. VI, p. 70.) Ce mot rend mieux l'idée de l'auteur que ne pourrait le faire aucune autre expression reçue.

**EMBARCADÈRE.** Subst. m. Lieu propre aux embarquements. C'est le mot espagnol *embarcadero*, qui a été adopté dans la langue française.

**EMBARCATION.** Subst. f. De l'espagnol *anbarcacion*, qui a la même signification. C'est le nom générique de toute espèce de bâtiment de mer, et particulièrement des petits navires à un ou deux mâts, et qui n'ont pas plus de soixante à quatre-vingts pieds de longueur.

**EMBARQUEMENT.** Subst. m. Il ne se dit qu'au propre, et par conséquent n'a pas la même étendue que le verbe *embarquer* : *Embarquement de gens de guerre. Embarquement de marchandises*.

**EMBARQUEB.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit figu-

rément on l'a *embarqué* dans cette affaire. Je me suis *embarqué* dans une mauvaise affaire. Féraud dit qu'il n'est d'usage que dans le style médiocre. Cependant Racine a dit (*Phèdre*, act. I, 113) :

Et dans un fol amour ma jeunesse *embarquée*.

On dit *s'embarquer* à faire quelque chose.

**EMBARRASSANT, EMBARRASSANTE** Adj. verbal tiré du v. *embarrasser*. Il semet toujours après son subst. *Des choses embarrassantes, un homme embarrassant, une femme embarrassante.*

**EMBRATER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit que ce mot signifie au propre faire un bât pour une bête de somme. Les autres dictionnaires disent qu'il signifie mettre un bât sur une bête de somme. Il n'est guère usité ni dans l'un ni dans l'autre sens; mais celui que donne l'Académie est contraire à toute analogie. Dans le second sens, pourquoi dire *embrâter*, puis qu'on a *bâter* qui signifie la même chose?

**EMBATONNER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Ce verbe signifie, selon l'Académie, armer d'un bâton. Elle ajoute qu'il est familier et de peu d'usage. Nous croyons pouvoir assurer qu'il n'est pas français. On dit, en termes d'arts, qu'une colonne est *cannelée* et *embâtonnée*, pour dire que ses cannelures sont remplies de figures de bâtons jusqu'à une certaine partie de son fût. Mais nous ne croyons pas qu'on dise qu'on a *embâtonné* un homme, pour dire qu'on l'a armé d'un bâton.

**EMBEILLIR**. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce verbe prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, et tantôt l'auxiliaire *être*. L'Académie ne donne d'exemple que du dernier.

Si ce verbe est pris dans le sens d'une action progressive, il prend l'auxiliaire *avoir* : Il a *embelli* depuis quelque temps. Mais si l'on y attache l'idée d'un état actuel et passif, il prend l'auxiliaire *être* : Comme cette femme est *embellie* !

Il s'emploie avec le pronom personnel, surtout en parlant des choses : Une personne *embellit*, et la campagne *s'embellit*. On dit même qu'une chose *s'embellit* d'une autre chose :

Le ciel n'a pas voulu qu'en ces heureux climats,  
Où m'attend, me dit-on, un destin plus prospère,  
Mon bonheur *s'embellit* du destin de mon père.

(DELILLE, *Énéid.*, V, 110.)

**EMBLÉMATIQUE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Figure emblématique.*

**EMBLÈME**. Subst. m. Autrefois ce mot était féminin, et Richelet lui donne les deux genres. Aujourd'hui l'usage le fait toujours masculin.

On désigne par ce mot une image ou tableau qui, par la représentation de quelque histoire ou symbole connu, accompagné d'un mot ou d'une légende, nous conduit à la connaissance d'une autre chose ou d'une moralité. L'image de Scévola tenant sa main sur un foyer embrasé, avec ces mots au-dessous : *Agere et pati fortia Romanum est*, « il est d'un Romain d'agir et de souffrir constamment, » est un emblème. L'emblème est un peu plus clair et plus facile à entendre que l'énigme.

Ce qui distingue l'emblème de la devise, c'est que les paroles de l'emblème ont toutes seules un sens plein et achevé, et même tout le sens et toute la signification qu'elles peuvent avoir jointes avec la figure. Il y a encore cette différence, que la devise est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne

en particulier; au lieu que l'emblème est un symbole plus général. Ces différences deviendront plus sensibles, pour peu qu'on veuille comparer l'emblème que nous avons cité avec une devise; par exemple, celle qui représente une bougie allumée avec ces mots : *Jurando consumor*, « je me consume en servant; » il est clair que ce dernier symbole est beaucoup moins général que le premier.

**EMBOUCHER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'une rivière *s'embouche* dans une autre rivière. Cette expression n'est pas du bon usage. *A deux lieues de Paris, la Marne se jette dans la Seine*, et non pas *s'embouche*, comme dit l'Académie.

**EMBRASÉ, EMBRASÉE**. Adj. L'Académie n'indique pas la vraie signification de ce mot. *Un corps est embrasé*, lorsque le feu dont il est pénétré dans toute sa substance est sensible pour les yeux à sa surface, mais ne paraît pas s'étendre au delà. Voici presque tous les degrés par lesquels un corps combustible peut passer, depuis son ignition, ou le moment auquel le feu lui a été appliqué, jusqu'au moment où il est consumé. Il était froid, il devient chaud, brillant, ardent, enflammé, embrasé, consumé. Tant qu'on en peut supporter le toucher, il est *chaud*; il est *brûlant* quand on ne peut plus le toucher sans ressentir de la douleur; il est *ardent*, lorsque le feu dont il est pénétré s'est rendu sensible aux yeux par une couleur rouge qu'on remarque à sa surface, il est *enflammé*, lorsque le feu dont il est pénétré s'élanche et se rend sensible aux yeux au delà de sa surface; il est *embrasé*, lorsque le feu a cessé de s'élanche et de se rendre sensible aux yeux au delà de sa surface, et qu'il paraît seulement pénétré dans toute sa substance, à peu près comme dans le cas où il n'était qu'ardent. Il est *consumé*, lorsqu'il n'en reste plus que de la cendre. L'acception du substantif *embrasement* n'est pas exactement la même que celle de l'adjectif *embrasé*. On dit un corps *embrasé*, quel que soit ce corps, grand ou petit; mais on ne dit pas l'*embrasement* d'un petit corps. *Embrasement* porte avec soi une grande idée, celle d'une masse considérable de matières allumées.

**EMBRASEMENT**. Subst. m. Féraud prétend qu'*embrasement* au propre est toujours suivi de la préposition *de*. Un exemple que donne l'Académie prouve le contraire : *Une légère étincelle peut causer un grand embrasement*. On lit aussi dans la traduction de l'*Énéide* par Delille (II, 401) :

Et de l'*embrasement* les torrents furieux  
De leur comble enflammé s'élançaient dans les cieux.

Voyez *Incendie*.

**EMBRASSER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Voici quelques exemples de ce mot qui ne sont pas indiqués dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

L'occasion est belle, il la faut *embrasser*.  
(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. 1, 45.)  
De l'état *embrasser* la conduite.  
(Idem, act. III, sc. 1, 22.)

J'*embrassai* les vertus qu'évigeait mon malheur.  
(VOLT., *Mér.*, act. V, sc. 1, 28.)

Au delà de leur cours et loin dans cet espace  
Où la matière nage, et que Dieu seul *embrasse*, etc.  
(VOLT., *Henr.*, VII, 61.)

\* **ÈMEVEILLEMENT**. Subst. m. Mot inusité que

Voltaire a employé dans le passage suivant : *Mon émerveillement dure toujours, que le fils de Samuel Bernard nous ait fait banqueroute, et qu'il ait trouvé le secret de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir.* (Lettre à M. le comte d'Argental, 15 mai 1758.)

**ÉMIER, ÉMIETTER.** Verbes actifs. L'Académie définit le premier, froisser un corps entre les doigts, de manière à le mettre en petites parties; et le second, réduire du pain en petits morceaux, en miettes. Si elle ne donnait pas pour exemple *émier du pain*, on aurait lieu de croire, d'après ces deux définitions, qu'*émiéter* ne se dit que du pain, et *émier* des autres corps. Que penser de ces deux expressions que l'Académie nous présente comme signifiant la même chose? Voici notre opinion. On appelait autrefois *mie*, de *mica*, ce que nous appelons aujourd'hui *miette*, et on a dit *émier*, pour dire réduire en *mies*, en petites parties :

*Émiant* quant à moi du pain entre mes doigts.  
(RÉGNIER, Sat. X, 545.)

Dans la suite, on a dit *miette* au lieu de *mie*, qui a changé de signification, et de *miette* on a fait *émiéter*, sans bannir *émier*. Il paraît donc qu'*émier* est l'ancien mot, conservé mal à propos, et qu'*émiéter* est un mot adopté après l'adoption du mot *miette*. Nous pensons que le dernier devrait être conservé dans la langue, et que le premier devrait disparaître. Depuis qu'on ne dit plus *mie* pour petite parcelle, *émier* n'a plus son primitif dans la langue, et puisque *miette* a remplacé ce primitif, *émiéter* doit remplacer de même le dérivé.

**ÉMIGRER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Il se conjugue aussi avec l'auxiliaire *être*. Il a *émigré* signifie, il a fait l'action d'émigrer, de sortir de son pays pour aller s'établir ailleurs. Il est *émigré* signifie, il est dans l'état qui résulte de l'action d'émigrer : Il a *émigré* en 1790 ; il se *lasse d'être émigré*, il veut retourner dans son pays.

**ÉMINEMMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Posséder éminemment une science. L'effet est contenu éminemment dans la cause.*

**ÉMINENT, ÉMINENTE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Un lieu éminent. Un homme éminent en piété.*

L'Académie dit *péril éminent*, danger *éminent*. Il semble que l'on devrait toujours dire *imminent*, d'après l'étymologie. Quoiqu'il en soit, voici la différence que mettent les grammairiens entre ces deux expressions.

*Éminent* donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme très-grand, mais dont on a le temps d'examiner la grandeur; et *imminent* donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme présent, et où souvent le hasard nous engage. L'un s'envisage seulement avec crainte, au lieu que l'autre s'envisage avec effroi. On dira donc d'un malheureux qui doit expier son crime sur l'échafaud, qu'il est dans un *péril éminent*; d'un homme qui a fait une entre-prise téméraire, qu'il *voyait bien qu'il se mettait dans un péril éminent*. Mais d'un criminel qu'on mène au supplice, ou d'un homme surpris par des voleurs, on dira qu'il est dans un *péril imminent* (Grammaire des Grammaires, p. 1130.)

**EMMANCHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. De l'île l'a employé dans le style noble (Encycl., VII, 877) :

On *emmanche* les dards, on aiguise les haches.

Cette expression nous semble déplacée dans un vers noble.

**ÉMOULIENT.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On ne prononce qu'un l : *Des herbes émoulientes.*

**ÉMOULMENT.** Subst. m. L'Académie l'explique par profit, avantage, et indique que ce mot s'emploie autrement qu'en parlant des charges et des emplois. Elle dit *tenir un grand émoulement, de grands émoulements de quelque chose. Il n'a reçu aucun émoulement dans cette affaire.* Le mot *émoulement* est mal appliqué dans ces exemples. Il est affecté aux charges et aux emplois, et marque, non-seulement la somme réglée des appointements, mais encore tous les autres revenantibus.

**ÉMOULMENTER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj., que l'Académie donne comme un synonyme de *gagner*. Il n'est point usité.

**ÉMOUDRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *moudre*. Voyez ce mot.

**ÉMOUVOIR.** V. a. de la 3<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *mouvoir*, et n'est guère usité qu'à l'infinitif, au présent de l'indicatif et du subjonctif, et aux temps composés : *Émouvoir les humeurs, la bile. Émouvoir les flots. Émouvoir la colère.*

Je pourrai de mon père *émouvoir* la tendresse.  
(RAC., Phéd., act. III, sc. vi, II.)

*Émouvoir* les cœurs de compassion. *Être ému de crainte, de compassion, etc.*

L'Académie dit *la mer commençait à s'émuouvoir, il s'émut une grande tempête. On dit aussi il s'émut une grande querelle.* (Montesquieu, Lettres persanes.)

**EMPARER (S').** V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est, selon l'Académie, se saisir d'une chose, s'en rendre maître, l'occuper, l'envahir. C'est, selon Girard, se rendre maître d'une chose en prévenant les concurrents et tous ceux qui peuvent y prétendre avec plus de droit. Ce mot emporte une idée d'adresse et de diligence.

**EMPÊCHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Empêcher quelqu'un de faire quelque chose.* On ne dit point *empêcher à*, dit Voltaire. *Il nous empêche l'accès de cette maison. Nous est la pour à nous, c'est un solécisme. Il faut dire on nous défend l'accès de cette maison; on nous interdit l'accès; on nous défend, on nous empêche d'entrer.* (Remarques sur Corneille.)

La proposition subordonnée au verbe *empêcher* est, dit-on, toujours négative, parce que ce verbe exprime un obstacle. Cette proposition ne devient jamais positive, quand même la première serait négative ou interrogative : *J'empêche qu'il ne vienne. Je n'empêche pas qu'il ne vienne. Puis-je empêcher qu'il ne vienne?* Cependant l'Académie dit *je n'empêche pas qu'il ne fasse, ou qu'il fasse*; et dans le sens allusif, elle ne donne que cet exemple : *La pluie empêche qu'on n'aille se promener. Molière a dit : Il mange et boit comme les autres, mais cela n'empêche pas qu'il ne soit fort malade.* (Malade imag., act. II, sc. III.)

Marmontel est d'avis que l'on doit dire *je n'empêche pas qu'il sorte ou qu'il ne sorte*. L'usage,

ajoute-t-il, autorise qu'il ne sorte; mais s'il sort en effet, qu'il sorte sera mieux. Il sort, je ne l'empêche pas; il ne sort point, ce n'est pas moi qui l'en empêche. C'est dans le second cas que ne semble mieux placé. On dit *n'empêchez pas qu'il sorte*. Cette distinction paraît juste, et nous croyons qu'elle doit être adoptée.

Après le verbe *empêcher* on supprime *pas* et *point* après *ne*: *Quand on le peut, il faut empêcher que le mal ne s'accomplisse*. Voyez *Expletif*.

EMPÊCHER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce les deux *n*. *En* se prononce comme dans *amen*.

EMPESÉ, EMPESÉE. Adj. qui se met toujours après son subst. On appelle *style empesé*, un style où l'on remarque une trop grande affectation d'arrangement, d'exactitude et de pureté, qui y donne de la pesanteur et de la roideur.

EMPHASE. Subst. f. Energie outrée dans l'expression, dans le ton de la voix, dans le geste.

Ce mot se prend ordinairement en mauvaise part, et marque un défaut soit dans les paroles, soit dans l'action de l'orateur. On dit d'un prédicateur qu'il prononce avec emphase, qu'il y a beaucoup d'emphase dans ses sermons, et cela n'est pas un éloge. *Quel supplice*, dit La Bruyère, *que celui d'entendre prononcer de médiocres vers avec toute l'emphase d'un mauvais poète!* (*Des ouvrages de l'Esprit*, p. 255.)

EMPHATIQUE. Adj. des deux genres. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Discours emphatique*. *Paroles, expressions emphatiques*. D'après les exemples qu'en donne l'Académie, il ne se dit pas des personnes. Cependant il nous semble qu'on pourrait dire sans commettre une faute, un orateur emphatique, un acteur emphatique.

EMPHATIQUEMENT. Adv. Il se met toujours après le verbe: *Il a parlé, il a déclamé emphatiquement*, et non pas *il a emphatiquement parlé*.

EMPLIR. Subst. m. Les exemples suivants ajouteront quelques lumières à la définition que l'Académie donne de ce mot:

Il faut me dire  
Si j'avais sur votre âme un véritable empire.  
(VOLT., Brut., act. III, sc. v, 5.)

Vivez, ne souffrez pas que le fils d'une Scythie,  
Accablant vos enfants d'un empire odieux...  
(RAC., Phéd., act. I, sc. III, 53.)

*S'il est vrai que nous n'avons sur les femmes qu'un pouvoir tyrannique, il ne l'est pas moins qu'elles ont sur nous un empire naturel, celui de la beauté, à qui rien ne résiste.* (Montesq., XXXVIII<sup>e</sup> lettre persane.)

Voltaire a dit en vers, *l'humide empire*, pour dire la mer (*Épître XLV, 49*):

Je vois l'humide empire  
S'élever, s'élaner vers le ciel qui l'attire.

\* EMPIREMENT. Subst. m. *Nos mœurs sont extrêmement corrompues, et penchent d'une fatale inclination vers l'empirement* (Montaigne). Ce mot n'est presque plus usité. Mercier pense qu'il devrait être rajeuni.

EMPIRE. V. a. et n. de la 4<sup>re</sup> conj. On dit qu'un mal a empire, pour marquer l'action qui a opéré le changement; et l'on dit le mal est empire, pour marquer l'état, le degré où il se trouve après avoir empire.

Férand reproche à J.-J. Rousseau d'avoir dit

*mon sort ne saurait être empire*. Il prétend qu'il fallait dire *ne saurait empire*. Mais ces deux expressions ne veulent pas dire la même chose. La première signifie ne peut être dans un état pire que celui où il est; et la seconde ne saurait augmenter en mal.

EMPLETTE. Subst. f. Ce mot ne se dit que des petits meubles et des marchandises prises en détail. On ne dit pas *faire emplette de cent muids de vin, de mille balles de laine*; mais on fait *emplette d'une paire de ciseaux*.

... J'ai su là-has que pour quelques emplettes  
Éliante est sortie et Céliane aussi.

(MOL., Misanth., act. I, sc. II, 1.)

EMPLIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Quelques grammairiens ont remarqué qu'il ne se dit que de ce qui contient des choses liquides, et qu'en parlant d'autres objets il faut dire *remplir*. L'Académie n'a point adopté cette remarque, et nous pensons que c'est avec raison. On dit aussi bien *emplir un sac de blé, qu'emplir un tonneau de vin*. *Remplir* a un autre sens. Voltaire a dit dans *Mérope* (act. IV, sc. v, 27):

L'horreur et la vengeance empliront tous les cœurs.

La Harpe dit au sujet de ce vers, *remplir* est du style noble, *emplir* n'en est pas. — La *Grammaire des Grammaires* (p. 4131) dit qu'*emplir* ne se dit qu'au propre, mais que *remplir* se dit au propre et au figuré.

EMPLOYER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe et de tous ceux qui se terminent en *oyer* ou en *uyer*, il faut mettre un *i* voyelle à la place de *y*, toutes les fois que cet *y* ne tient pas la place de deux *i*, ce qui arrive lorsque la lettre qui doit le suivre est un *e* muet: *J'emploie, tu emploies, il emploie*, et non pas *j'employe*. La première et la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, et les mêmes personnes du présent du subjonctif, prennent un *i* après *y*: *Nous employions, vous employiez; que nous employions, que vous employiez*. Mais il faut éviter de se servir de ces formes, que l'on ne trouve guère que dans les grammaires.

Ce verbe fait au futur simple, *j'emploierai*; et au présent du conditionnel, *j'emploierais*.

On conjugue de même les verbes *aboyer, enroyer, appuyer, enuoyer*, etc.

*Employer* régit à ou en devant les noms, et à devant les verbes à l'infinitif: *J'ai employé vingt mille francs à cette acquisition. Il a employé tout son argent en bagatelles*.

Employez mon épée à punir le coupable,  
Employez mon amour à venger cette mort.

(COGN., Cid, act. III, sc. II, 6.)

EMPOIGNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mercier prétend qu'il fut *empoigné par le précôt* est plus expressif que de dire *il fut arrêté*; cela est vrai, mais le verbe *empoigner* en ce sens offre quelque chose de bas.

EMPOISONNEMENT. Subst. m. Il n'a pas autant d'étendue que le verbe *empoisonner*, et ne se dit qu'au propre.

EMPOISONNER. V. a. et n. de la 4<sup>re</sup> conj. Il se dit figurément de tout ce qui corrompt l'esprit et les mœurs. Mais on dit aussi *empoisonner la vie, empoisonner la joie*:

Oui, je veux dans son cœur  
Empoisonner sa joie, y porter ma douleur,

(VOLT., Orest., act. I, sc. II, 35.)

EMPOISONNEUR. Subst. m. En parlant d'une

femme, on dit *empoisonneuse*. L'Académie ne dit pas qu'on l'emploie adjectivement. Cependant Racine a dit dans *Athalie* (act. IV, sc. III, 84) :

De ce fatal honneur,  
Hélas, vous ignorez le charme empoisonneur.

On ne l'emploierait pas ainsi au féminin, on ne dirait pas des *maximes empoisonneuses*.

**EMPORTÉ, EMPORTÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme emporté, une femme emportée*.

**EMPORTEMENT.** Subst. m. Ce mot ne se dit qu'au figuré. Il n'exprime pas l'action d'emporter, mais l'état de celui qui est emporté : *Emportement d'amour, de colère*, etc.

**EMPORTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit dans ses *Remarques sur Corneille* : *On emporte une place, on remporte un avantage, on a un succès*. — *Être emporté d'un faux zèle*, acception qui ne se trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Je vois d'un zèle faux nos prêtres emportés.  
(VOLT., *Henr.*, VI, 109.)

Ne crains pas qu'emporté d'un zèle téméraire,  
(THOMAS, *Ode à M. Moreau de Séchelles*, 17.)

Féraud dit qu'en prose on dirait *emporté par un zèle téméraire*. Nous pensons qu'on peut aussi bien dire *emporté d'un faux zèle*, qu'on dit *transporté d'amour, de joie, de fureur*.

**EMPREINTE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit figurément, ce sont des *sentiments que la nature a empreints dans le cœur de tous les hommes*. On dit aussi que *la vertu, la pudeur, la probité est empreinte sur le front d'une personne*.

Seigneur, je n'ai jamais contemplé qu'avec crainte  
L'auguste majesté sur votre front empreinte.  
(RAC., *Esth.*, act. II, sc. VII, 14.)

**EMPRESSER.** V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *s'empresser à faire sa cour, s'empresser de parler, de prendre la parole*; mais ces exemples ne font pas sentir dans quel cas on doit avec ce verbe employer l'une ou l'autre de ces prépositions.

L'empressement que l'on met à une chose peut être considéré ou par rapport à la cause qui le produit, ou par rapport au but où il tend. Dans le premier cas, on emploie *de*; dans le second on se sert de la préposition *à*. *On s'empresse de faire une chose qui n'a pas un but marqué hors de la personne qui agit* : *Je m'empresse de marcher, d'écrire, de parler, de demander, de répondre*. *On s'empresse à faire une chose qui a un but marqué hors de la personne qui agit* : *Je m'empresse à vous faire ma cour, je m'empresse à la secourir, à la consoler*, c'est-à-dire je m'empresse d'arriver à un but, savoir, *vous faire ma cour, la secourir, la consoler*. On dira en général, *il s'empresse de rendre service*, parce que l'expression est indéterminée, et que le but n'est pas marqué. Mais il faut dire dans cette circonstance, *il s'est empressé à rendre service à son ami*.

**EMPRUNTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit au figuré, *emprunter le nom, le bras, la plume, le crédit, le secours de quelqu'un*. Racine a dit *emprunter les yeux, emprunter le langage* :

Ne saurait-il rien voir qu'il n'emprunte vos yeux ?  
(BRITAN., act. I, sc. II, 55.)

D'Achille qui l'aimait j'empruntai le langage.  
(Iphig., act. I, sc. I, 95.)

Quand ce verbe a pour régime indirect un nom

de chose, il se joint à ce régime par la préposition *de* : *La lune emprunte sa lumière du soleil*.

Un héros qui de la victoire  
Emprunte son unique gloire,  
N'est héros que quelques moments.  
(J.-B. ROUSS., liv. III, *Ode II*, 115.)

Lorsque ce verbe est accompagné d'un régime indirect de personne, il prend tantôt la préposition *à*, tantôt la préposition *de*. On emploie *de* lorsque la chose empruntée n'ôte rien à celui qui la prête : *Les Grecs ont emprunté des Égyptiens l'idée et la forme des temples* (Barthélemy, *Anacharsis*, ch. XI, t. II, p. 467); on met *à* lorsqu'il est question d'un effet dont quelqu'un se dessaisit pour en laisser l'usage à un autre : *J'ai emprunté mille francs à mon frère*. — Dans ce dernier cas l'Académie admet les deux tournures : *J'emprunterai cette somme à un de mes amis; j'ai emprunté de mon oncle dix mille francs*.

**EMPRUNTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *emprunteuse*.

**ÉMULATEUR.** Subst. m. Celui qui est animé du sentiment d'émulation. L'Académie n'indique point comment il faut dire en parlant d'une femme, mais nous pensons que rien n'empêche de dire *émulateur*. On le trouve dans le *Dictionnaire de Trévoux*.

Le mot d'*émulateur* ne s'emploie que dans le style soutenu, où il est même assez rare qu'on en fasse usage. Cependant ce mot est beau, utile et différent d'*émule*, avec lequel on le confond souvent. On est *émule* de ses pairs ou de ses compagnons; on est *émulateur* de quelque personnage distingué. L'*émule* a des émules, l'*émulateur* a des modèles; l'*émule* tâche de surpasser son émule, l'*émulateur* d'imiter son modèle. Votre *émule* marche en concurrence avec vous, votre *émulateur* marche sur vos traces. On dit *émule* dans tout genre de travail et de concurrence; *émulateur* ne se dit que dans le grand, ou dans un ordre de choses distingué. Les Latins disaient *emulus* et *emulator* dans les sens que nous venons de distinguer. (Roubaud.)

**ÉMULE.** Subst. m. et f. Voyez *Émulateur*.

**EN.** Pronom qui a rapport à la troisième personne. Il est des deux genres et des deux nombres. Il se dit des personnes et des choses, et est employé où à la place d'un nom précédé de la préposition *de*, comme dans *avec-vous de l'argent? j'en ai*; ou, selon ce qui précède, à la place de plusieurs noms, ou même de phrases entières. *J'en ai reçu* signifiera, selon la circonstance, *de l'argent, des livres, des exemplaires d'un ouvrage qui fait beaucoup de bruit*, etc.

*En* est toujours régime indirect d'un verbe, et se place ordinairement avant le verbe : *J'en veux*.

Quand *en* a rapport aux choses, on doit souvent lui préférer les adjectifs possessifs *son, sa, ses, leur, leurs*; mais les grammairiens ne sont pas d'accord sur les règles qu'il faut suivre à cet égard. Voici celle que donne Condillac : « Quand il s'agit de choses qui ne sont pas personnifiées, on doit se servir du pronom *en* toutes les fois qu'on peut en faire usage, et l'on ne doit employer l'adjectif possessif que lorsqu'il est impossible de se servir de ce pronom. Dans *la ville a ses agréments*, il n'est pas possible de substituer *en* à *ses* : il faut donc employer *ses*. Mais je ne dirai pas, en parlant d'une rivière, *son lit est profond*,

parce que je puis employer *en*, et dire, *le lit en est profond*. » Cette règle est plus détaillée au mot *Adjectif*. Voyez ce mot.

*En* s'emploie avec plusieurs verbes, et en change la signification. Devant *prendre*, il donne à ce verbe la signification d'imputer: *Je m'en prendrai à vous si l'affaire ne réussit pas. Si je perds mon procès, je m'en prendrai à vous; c'est-à-dire je vous imputerai la perte de mon procès, le non succès de mon affaire. Se prendre sans en*, veut dire au figuré *attaquer*, et non pas *imputer*. Par exemple, *il ne faut pas se prendre à plus méchant que soi. Se prendre*, au propre, signifie *s'attacher*: *Les gens qui se noient se prennent à tout ce qu'ils trouvent*.

Il y a d'autres phrases dans notre langue où *en* est si nécessaire, que dès qu'on l'ôte on change le sens: *On en était venu si avant, qu'il fallait vaincre ou mourir*; cela veut dire dans le style figure, que les choses étaient si engagées, qu'il fallait vaincre ou mourir. Mais si on ôtait *en*, et qu'on dit, *on était venu si avant, qu'il fallait vaincre ou mourir*, cela s'entendrait dans le sens propre, et ne marquerait que le lieu où l'on serait arrivé.

*Je n'en puis plus* a une tout autre signification que *je ne puis plus*. Il en est de même de *je ne sais où j'en suis*, qui signifie autre chose que *je ne sais où je suis*. Il en est de même de *se tenir* et *s'en tenir*, qui ont des significations bien différentes.

Si *en* est devant un verbe, et que ce verbe commence par une voyelle ou par un *h* muet, le *n* se lie avec le verbe: *Vous en-nêtes assuré, en-na-t-on parlé? Pour en-n'honorer les dieux, nous en-narons des nouvelles*. Mais si *en* est après le verbe, le *n* ne se lie point avec le mot suivant, lors même que ce mot commence par une voyelle: *Parlez-en au ministre, allez-vous-en au jardin, faites-en habilement revivre le souverain*.

*En*. Préposition. Voyez *Dans*. Dans la prononciation, *en* fait entendre l'articulation *ne* dans certains cas, et ne la fait pas entendre dans d'autres. Si *en* est suivi d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* muet, on fait sentir le *n*: *en-nomme, en-nun moment, en-narrivant*. Mais si le mot suivant commence par une consonne ou par un *h* aspiré, le *n* ne se fait point sentir: *en France, en citoyen, en trois heures, en personne, en héros*.

*En*. Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots, et qui conserve à peu près le même sens que la préposition. Elle sert à marquer position ou disposition: position, comme *encaisser, endosser, enfoncer, engager, enlever, enjeu, enregistrer, ensevelir, entasser, envisager*; disposition, comme dans *encourager, enlormir, enhardir, enrichir, ensanglanter, enivrer*. Lorsque le mot qui suit *en* commence par une des labiales *b, p* ou *m*, la particule *en* devient *em*: *embaumer, empailler, emmailloter*, etc. Voyez *In*.

*ENCEINTE*. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce n'est pas précisément environner, entourer, enfermer, comme le dit l'Académie; c'est renfermer une chose dans une enceinte, l'entourer dans toute sa circonférence, comme d'une ceinture, de manière que n'étant nulle part ouverte ou découverte, d'un côté ses limites soient fixées, et de l'autre l'accès en soit défendu. Ce mot peu usité ne se dit que d'une étendue assez considérable: *Une ville est encinte de murailles*.

*ENCEINTE*. Subst. f. Circuit, tour, clôture. Il se dit aussi de l'espace qui est fermé par le circuit. *Encindre*, dit Ronbaud, c'est renfermer une chose dans une enceinte. Une chose est dans l'*enceinte*, ou hors de l'*enceinte*. J.-J. Rousseau a dit dans *Émile* (liv. I, t. VI, p. 11) : *Forme de bonne heure une enceinte autour de l'âme de ton enfant; un autre peut en marquer le circuit, mais toi seule y dois poser la barrière*. On peut donc dire le circuit d'une enceinte; et alors *encinte* est pris pour l'espace contenu dans le circuit.

Dans le premier sens, on a remarqué que l'*enceinte* peut être mobile et seulement tracée, et que la clôture est permanente et à demeure.

*ENCENS*, Subst. m. Corneille a dit (*Pompée*, act. I, sc. 4, 127) :

Mais quoique vos encens le traitent d'immortel.

Voltaire a dit au sujet de ce vers, *encens* n'a point de pluriel. *On offre de l'encens aux immortels*, mais l'*encens* ne traite point d'immortel. (*Remarques sur Corneille*.)

*ENCENSER*. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit figurément *encenser quelqu'un, encenser la fortune, encenser les défauts de quelqu'un*. Voltaire a dit *encenser des prestiges* (*Mahom.*, act. I, sc. 1, 2) :

Moi, de ce fanatique encenser les prestiges :

*ENCENSEUR*. Subst. m. Voltaire a employé ce mot pour exprimer ceux qui louent les grands en face: *Il ne fallait pas les louer en face; c'était la coutume autrefois, mais c'était une mauvaise coutume qui exposait l'encenseur et l'encensé aux méchantes langues*. (*Épître dédicatoire des Scythes*.)

*ENCENSOIR*. Subst. m. *Encensoir*, au figuré, se prend pour la dignité de souverain pontife. C'est en ce sens que Racine a dit dans *Athalie* (act. III, sc. 11, 70) :

Quand j'osai contre lui disputer l'encensoir.

*ENCHAINEMENT*, Subst. m. Il n'a pas exactement la même signification que le verbe *enchaîner*. Celui-ci se dit au propre et au figuré; celui-là au figuré seulement. *Enchaînement* se dit de la liaison des choses métaphysiques qui dépendent les unes des autres, qui conduisent successivement de l'une à l'autre: *L'enchaînement des causes, des idées, des raisonnements. Un enchaînement de circonstances, un enchaînement de malheurs*. — Au propre, on dit *enchaînement*. Des anneaux, des fils, des cordons, et autres objets semblables, entrelacés les uns dans les autres, forment une *enchaînement*.

*ENCHAINER*. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit *enchaîner les vents*; et Voltaire, *enchaîner le courroux* :

Ces vents depuis trois mois enchaînés sur nos têtes.  
(*Iphig.*, act. I, sc. 1, 30.)

Il me semble qu'un dieu descendu parmi nous,  
Maître de mes transports, enchaîne mon courroux.  
(*OEd.*, act. III, sc. v, 2.)

*ENCHAINURE*. Subst. f. Voyez *Enchaînement*. *ENCHANTÉ*, *ENCHANTÉE*. Adj. Il se met après son subst., et régit quelquefois la préposition de: *Il est enchanté de sa nouvelle acquisition*.

*ENCHANTEUR*. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *enchanteresse*. Ce mot se prend adjectivement, et alors il ne peut se mettre qu'a-

près son subst. : *Style enchanteur, voix enchantée.*

ENCHÈVÊTRER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit : *Tandis que l'édition entière de la tragédie viendra à la chambre syndicale, avec toutes les formalités ridicules dont la librairie est enchêvêtrée.* (Correspondance)

ENCLIN. Adj. : *Être enclin au mal.* L'Académie dit la nature de l'homme est enclin au mal. Le féminin n'est pas usité. — Molière l'a employé dans le *Dépit amoureux* (act. IV, sc. II, 58) :

Car, voyez-vous, la femme est, comme on dit, mon maître,  
Un certain animal difficile à connaître,  
Et de qui la nature est fort encline au mal.

Cet adj. ne se met qu'après son subst.

ENCLORE. V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *clorre*. Voyez ce mot. *Enclore un champ, enclore un jardin de murailles.*

ENCLOS. Subst. m. Quand une expression familière et commune est bien placée et fait un contraste, alors elle tient presque du sublime ; tel est ce vers de Corneille dans *Sertorius* (act. III, sc. II, 171) :

Je n'appelle plus Rome un enclos de murailles.

Ce mot *enclos*, qui d'ailleurs est si commun, et même bas, s'ennoblit et fait un très-beau contraste avec ce vers admirable du héros romain (idem, 178) :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

ENCOUNTER. Subst. f. *Aller à l'encontre de quelque chose*, pour dire s'y opposer, y être contraire, est une vieille expression condamnée depuis longtemps, et que l'Académie n'aurait pas dû mettre dans son Dictionnaire.

ENCOR ou ENCORE. Adv. Dans les temps composés des verbes, il ne peut se mettre qu'entre l'auxiliaire et le participe : *Je n'ai pas encore fini. Je ne l'ai pas encore vu.* Dans les temps simples, il se met après le verbe : *Je l'attends encore.* Quelquefois on le met à la tête de la phrase, et alors il autorise à supprimer le verbe : *Encore une réflexion que vous approuverez sûrement* ; c'est-à-dire je vais vous présenter, je vais vous exposer encore une réflexion.

Dans le sens de *du moins*, il se met aussi au commencement de la phrase ; mais alors on ne supprime pas le verbe : *Encore, s'il voulait m'écouter.*

Racine a dit dans *Iphigénie* (act. II, sc. v, 45) :

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,  
Madame ; ou ne m'a point instruite à les entendre ;  
Et les dieux contre moi, dès longtemps indignés,  
A mon oreille encor les avaient épargnés.

L'adverbe *encore* est ici pour *jusqu'à présent*. L'abbé Desfontaines observe qu'il a cette signification quand la proposition est négative. Par exemple, on dit très-bien *je n'ai pas encore été malade*, pour dire je n'ai pas été malade jusqu'à présent. Dans les vers de Racine, la proposition a véritablement un sens négatif : *On ne m'a point instruite à les entendre*, est bien une proposition négative ; et *les dieux les avaient encore épargnés à mon oreille*, qui est un développement de cette proposition négative, porte aussi le caractère négatif sous une forme affirmative, c'est-à-dire, *on ne m'a point instruite à entendre ces*

*noms, et jusqu'à présent les dieux n'avaient pas permis qu'ils parvinssent à mon oreille.*

Quelquefois *encore* est conjonction, comme dans cette phrase : *Il s'est fait prier pendant longtemps, encore ne m'a-t-il couté que de mauvaises grâces.* Dans cet emploi, on met après le verbe le pronom qui fait l'office de sujet : *Encore ne m'a-t-il... Je suis content de ma pauvre Ithaque, encore même n'y régnerai-je que trop tôt.* (Fénelon, *Télémaque.*)

En prose, on ne peut dire qu'*encore* ; en vers, on met, selon le besoin, *encore* ou *encor*.

ENCORE QUE. Conjonct. On s'en sert rarement. Elle régit le subjonctif : *Encore que les rois de Thèbes fussent les plus puissants de tous les rois de l'Égypte, jamais ils n'ont entrepris sur les dynasties voisines.* (Bossuet, *Disc. sur l'Hist. univ.*, III<sup>e</sup> part., chap. III, p. 432.)

ENCOURAGEANT, ENCOURAGEANTE. Adj. verbal tiré du v. *encourager*. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Des paroles encourageantes, d'encourageantes paroles, un succès encourageant.* Voyez *Adjectif*.

ENCOURAGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j* ; et, pour la lui conserver lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant ce *o* ou cet *a* : *j'encourageais, encourageons*, et non pas *j'encouragais, encouragons*. Ce verbe régit à devant les noms et devant les verbes : *Encourager au travail, encourager à bien faire.*

ENCOURIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *courir*. Voyez ce mot.

ENCRASSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie, *s'encrasser* se dit figurément de ceux qui s'avilissent en se mésalliant, ou en fréquentant mauvaise compagnie. Elle aurait dû ajouter que cette expression est basse.

ENCRÔTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Couvrir d'une crôte.* Au propre, c'est un terme d'architecture. Buffon a dit *le soleil encrôté*. — On l'emploie figurément au participe : *C'est un homme encrôté de préjugés.*

J'aime le vrai, je me plais à l'entendre ;  
J'aime à le dire, à gourmander mon genre ;  
A bien mater cette fautilité  
Et l'air pédant dont il est encrôté.

(VOLT., *Enf. prod.*, act. I, sc. 1, 15.)

ENCRASSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit : *Un corps encrassé de poussière, du linge encrassé d'ordures.* Je crois qu'il serait difficile de trouver ces expressions dans de bons auteurs.

ENDOLORI, ENDOLORIE. Adj. Mot inventé par J.-J. Rousseau, pour signifier qui ressent de la douleur ; à la différence de *dououreux*, qui veut dire qui cause de la douleur : *Sophie se fait donner un tablier de la bonne femme qui vient d'accoucher dans une chaumière isolée, et va l'arranger dans son lit ; elle en fait ensuite autant à l'homme qu'une chute de cheval a blessé. Sa main douce et légère sait aller chercher tout ce qui les blesse, et faire poser plus mollement leurs membres endoloris.* (*Émile*, liv. V, t. VII, p. 310.)

ENDORMIR. V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *dormir*. Voyez *Irrégulier*.

ENDURANT, ENDURANTE. Adj. verbal tiré du v. *endurer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme endurant, une femme endurante.* Il s'emploie plus souvent avec la négative : *Cet homme n'est pas endurant, n'a pas l'humeur endurante,* etc

**ENDURCI, ENDURCIE, Adj.** Il régit la préposition *dans* :

Ses yeux indifférents ont déjà la constance  
D'un tyran *dans le crime endurci* de l'enfance ;  
(RAC., *Britan.*, act. V, sc. vii, 17.)

la préposition à :

J'irais par ma constance, *aux affronts endurci*,  
Me mettre au rang des saints qu'a célébrés Bussi ;  
(BOIL., *Sat.* viii, 41.)

et la préposition *contre* : *Être endurci* contre *Perversité*.

**ENDURCIR, V. a.** de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie dit *endurcir au travail, aux intempéries de l'air, aux privations*. Elle ne fait régir à ce verbe la préposition *dans* que lorsqu'il est pronominal : *S'endurcir dans le vice, dans le crime*. Voltaire a dit dans la *Henriade* (III, 16) :

Il n'était point comme elle *endurci* dans le crime.

Voyez l'article précédent.

**ENDURER, V. a.** de la 4<sup>e</sup> conj. Corneille a dit dans les *Horaces* (act. I, sc. iv, 19) :

Mais as-tu vu ton père ? et peut-il *endurer*  
Qu'ainsi dans sa maison lu l'oses retirer ?

Ce mot *endurer*, dit Voltaire, est du style de la comédie. On ne dit que dans le discours le plus familier *j'endure que, je n'endure pas que*. Le terme *endurer* ne s'admet dans le style noble qu'avec un régime direct : *Les peines que j'endure*. (*Remarg. sur Corneille*.)

Cette remarque de Voltaire est une critique indirecte de l'Académie, qui dit : *N'endurez pas qu'on fasse tort à votre famille, sans dire que cette expression est du discours le plus familier, sans dire même qu'elle est du discours familier*.

**ÉNERGIE, Subst. f.** En parlant du discours, ce mot dit plus que *force*, et s'applique principalement aux discours qui peignent, et au caractère du style. On peut dire d'un orateur qu'il joint la force du raisonnement à l'énergie des expressions. On dit aussi, à une peinture *énergique* et des images fortes.

**ÉNERGIQUE, Adj.** des deux genres. Il se dit principalement des discours qui peignent, et du caractère du style : *Discours énergique, style énergique*. Il se met ordinairement après son substantif. Mais nous croyons qu'il y a des cas où l'on pourrait le mettre avant. On ne dit pas un *énergique discours, un énergique style* ; mais on pourrait dire *cette énergique réponse calma le courroux du roi*. Voyez *Adjectif*.

**ÉNERGIQUEMENT, Adv.** Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il s'est expliqué énergiquement*.

**ENFANT, Subst. m.** Le mot *enfant*, tiré du latin *infans*, signifie littéralement garçon ou fille qui n'est pas encore en âge de parler. Nous avons étendu la signification de ce mot jusqu'à l'âge de douze ans ; et nous appelons également *enfant* ce que les Latins appelaient *infans* et *puer*. Par la première expression, ils n'entendaient que celui qui n'est pas en âge de parler, et ils étendaient la seconde depuis la naissance jusqu'à l'âge de douze ans.

Ceci peut servir à décider si l'on peut dire, comme Racine et Voltaire, *un jeune enfant*.

*Un jeune enfant* couvert d'une robe éclatante  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. v, 49.)

*Jeune enfant*, répondez.  
(Idem, sc. vii, 9.)

De Caumont, *jeune enfant*, l'étonnante aventure  
Ira de bouche en bouche à la race future.  
(VOLT., *Henr.*, II, 504.)

Les critiques disent, au sujet de ces vers de Racine : Nous ne croyons pas qu'on puisse dire *un jeune enfant*. On est jeune après avoir été *enfant* ; mais quand on dit *enfant*, l'épithète de jeune est inutile. Cette remarque n'est pas juste. Puisque dans notre langue la signification du mot *enfant* s'étend depuis la naissance jusqu'à l'âge de douze ans, on est jeune lorsqu'on est encore *enfant* ; et l'on est proprement *enfant* lorsqu'on n'est pas en âge de parler. Un *enfant* de six mois n'est pas un *jeune enfant*, c'est simplement un *enfant*. Un *enfant* de deux ans, de quatre ans, de douze ans, etc., est un *jeune enfant* (*puer*). D'ailleurs, il faut remarquer que, dans ces sortes d'expressions, on n'a pas uniquement l'âge en vue, mais l'innocence, et que, dans certains cas, on dit fort bien *cette jeune enfant*, d'une jeune fille de quatorze à quinze ans.

Le mot *enfant*, dit Férauld, s'emploie élégamment au figuré : *Mais enfin, un généreux dépit, enfant du courage et de la raison, s'empare de son âme et en bannit la honte. Des écrits ténébreux, enfants de la nuit, du mensonge et de l'orgueil*. Voyez *Enflure*.

*Enfant* est tantôt du masculin, tantôt du féminin. On trouve dans toutes les langues des noms qui, sous la même terminaison, expriment tantôt le mâle, tantôt la femelle, et sont, en conséquence, tantôt du genre masculin, tantôt du genre féminin. On dit de ces noms qu'ils sont du genre commun, parce que ce sont des expressions communes aux deux sexes et aux deux genres. Tel est dans notre langue le mot *enfant*, puisqu'on dit en parlant d'un garçon, *le bel enfant* ; et en parlant d'une fille, *la belle enfant, ma chère enfant*.

**ENFANTER, V. a.** de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie donne les exemples suivants du style figuré : *Les guerres civiles enfantent mille maux ; enfanter des prodiges, des miracles*. On dit aussi *enfanter des projets*. Voltaire a dit *enfanter des armées*.

Et quel affreux projet avez-vous *enfanté* ?  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. iii, 71.)

Nourrissant le projet que sa fureur *enfante*.  
(DELIL., *Énéid.*, IV, 679.)

De la ligue en cent lieux les villes alarmées,  
Contre moi dans la France *enfantant* des armées.  
(VOLT., *Henr.*, III, 143.)

Ce verbe s'emploie quelquefois absolument comme tous les autres verbes actifs, mais ordinairement, et surtout au figuré, il s'emploie avec un régime. Voyez *Accoucher*.

**ENFANTIN, ENFANTINE, Adj.** qui se met ordinairement après son subst. : *Visage enfantin, voix enfantine*.

**ENFER, Subst. m.** On prononce le r.

**ENFERMER, V. a.** de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a dit dans *Britannicus* (act. V, sc. iii, 28) :

Son cœur n'enferme point une malice noire.

**ENFILADE, Subst. f.** Selon l'Académie, il ne se

dit proprement que d'une longue suite de chambres dont les portes sont sur une même ligne. — C'est une erreur. On appelle *enfilade* une suite ou continuation de plusieurs choses disposées dans une même ligne, ou sur une même file, comme une *enfilade de chambres, de portes, de bâtimens*, etc.

**ENFIN.** Adv. On dit *il viendra enfin, enfin les bons principes s'établissent*. Dans ces phrases, *enfin* ne sert qu'à indiquer la lenteur de l'événement arrivé après beaucoup de temps, d'attente, d'incertitude. Il se met avant ou après le verbe : *Enfin nous contrînmes, nous contrînmes enfin; il arriva enfin, enfin il arriva*.

**ENFLAMMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie l'explique par *allumer*, mettre le feu. — Ce mot signifie appliquer le feu à un corps combustible d'une manière sensible pour les yeux, au delà de la surface du corps; le corps serait seulement échauffé, si le feu n'y était sensible que pour le toucher; il serait seulement ardent ou embrasé, si le feu n'y était pas sensible pour les yeux au delà de sa surface. Voyez *Embraser*.

**ENFLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *enfler* absolument, pour enorgueillir. Mais on dit avec le participe *être enflé d'orgueil, enflé d'audace* :

Des états dans Paris la confuse assemblée  
Avait perdu l'orgueil dont elle était enflée.  
(VOLT., *Henr.*, VIII, 1.)

L'indiscret, à mes yeux, de trop d'orgueil enflé, etc.  
(VOLT., *Indiscret*, sc. IX, 4.)

Pendant à les voir enflés de tant d'audace.  
(BOILL., *Disc. au roi*, 33.)

**ENFLURE.** Subst. in. L'Académie dit figurément *l'enflure du cœur*; on dit aussi *l'enflure de l'orgueil*. Il paraît bien plus pardonnable à ceux qui naissent, pour ainsi dire, dans la boue, de s'enfler, de se hausser, et de tâcher de se mettre, par l'enflure de l'orgueil, de niveau avec ceux au-dessous desquels ils paraissent se trouver si fort par leur naissance. (Massillon, *Petit-Catène*.)

En terme de littérature, on appelle *enflure* un vice de style qui consiste ou à se servir de grands mots et de tours pompeux pour exprimer des idées simples ou ordinaires, ou à revêtir des idées grandes et nobles par elles-mêmes d'expressions outrées qui les font paraître gigantesques. On donne avec raison comme un exemple d'enflure, cette strophe de Rousseau (liv. I, *Ode 1*, 81) :

Où suis-je, quel nouveau miracle  
Tient encor mes sens enchantés !  
Quel vaste, quel pompeux spectacle  
Frappe mes yeux épouvantés !  
Un nouveau monde vient d'éclorre,  
L'univers se reforme encore  
Dans les abîmes du chaos !  
Et pour réparer ses ruines,  
Je vois des demeures divines  
Descendre un peuple de héros.

Cette strophe entière n'est qu'une véritable enflure dans la pensée et dans l'élocution. *Des yeux épouvantés par la pompe d'un spectacle miraculeux*, tandis que tous les autres sens sont *enchantés*; ensuite, *l'univers se reformant* dans un abîme de confusion, après qu'un nouveau monde est venu *éclorre*; enfin, un nouvel univers réfor-

mé a-t-il des *ruines à réparer*, pour lesquelles il faille qu'un peuple de héros descende des *demeures divines*?

La Harpe a trouvé un exemple d'enflure dans les vers suivans de Voltaire (*Rome sauvée*, act. I, sc. v, 81) :

Ne me reprochez plus tous mes égarements,  
D'une ardente jeunesse impétueux enfans.

Enflure de style, dit La Harpe; des égarements ne sauraient se personnifier, et ne sont point des enfans.

Si cette critique est juste, il faudra condamner aussi les vers suivans du même auteur :

Un feu tumultueux,  
De mes sens enflantés enfant impétueux.  
(OED., act. II, sc. II, 59.)

On ne se cache point ces secrets mouvemens,  
De la nature en nous indomptables enfans.  
(Idem, act. II, sc. II, 18.)

On pourrait dire, avec La Harpe, *un feu, des secrets mouvemens* ne sauraient se personnifier et ne sont point des enfans. Mais on sentira combien cette remarque est déplacée, si l'on observe que, dans ces phrases, le mot *enfant* est pris au figuré; qu'il ne suppose pas que l'on personnifie la chose à laquelle on l'applique; et que l'usage, conforme à ces expressions, permet de dire que *les regrets sont enfans du plaisir, les crimes enfans de l'ambition et de l'orgueil, que le bonheur est enfant de la vertu*. Voyez *Enfant*.

**ENFONCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe le *e* a la prononciation de *se*, et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous enfonçons, j'enfonçais, j'enfonçai*, et non pas *nous enfoncons*, etc.

L'Académie ne l'admet au figuré qu'avec le pronom personnel : *S'enfoncer dans l'étude, dans la débauche, dans le jeu*. Voici deux exemples où Racine et Voltaire l'emploient figurément sans ce pronom :

Mais Mardochée, assis aux portes du palais,  
Dans ce cœur malheureux enfoncé mille traits.  
(RAC., *Esth.*, act. III, sc. I, 87.)

Enfonçons dans son cœur le trait qui le déchire.  
(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. III, 25.)

**ENFORCIR, RENFORCER.** Verbes actifs. Ces deux verbes signifient l'un et l'autre rendre plus fort, ou devenir plus fort : *La bonne nourriture a enforcé ce cheval. Ce vin s'enforcira à la gelée. On a renforcé l'armée. Cette place se renforce tous les jours. Ce jeune homme s'est bien renforcé dans le calcul, aux échecs, sur la langue grecque*.

Quelques personnes, pensant apparemment que l'on dit *enforcer, renforcir*, ont forgé les participes *enforcé, renforci*. Mais ces participes et ces infinitifs sont autant de barbarismes, car on ne connaît qu'*enforcer* et *renforcer*, dont les participes passés sont *enforcé, renforcé*. Ainsi ceux qui disent *cet enfant est renforcé*, au lieu de *cet enfant est renforcé*; *ces bus sont renforcis*, ou *enforcés*, s'expriment mal. — *Enforcir* ne se dit pas des personnes.

**ENFOURCHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Monter à cheval, jambe de-cà, jambe de-là : *Cette femme*

*enfourché un cheval comme ferait un cavalier.* C'est un de ces verbes imités qu'on ne trouve guère que dans le *Dictionnaire de l'Académie*. On ne serait pas compris si l'on disait, comme Féraud, *j'enfourchai mon cheval, et je partis*.

**ENFUIR (S)**. V. pronom. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *fuir*, si ce n'est qu'il prend l'auxiliaire *être*, comme tous les verbes pronominaux.

On dit absolument *s'enfuir*, et, avec un complément indirect, *s'enfuir de* quelque endroit. Dans le premier sens, il faut dire *il s'est enfui*, et non pas *il s'en est enfui*, ni *il s'en est fui*. Dans le second, il faut répéter *en*, pour signifier le complément indirect. Ainsi l'Académie a bien dit : *On l'a mis en prison, il s'en est enfui*; c'est-à-dire, *il s'est enfui de prison*. Sans ce régime, elle dit *il s'est enfui, vous me ferez enfuir*. — L'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire, donne pour exemple : *On l'a mis en prison, mais il s'est enfui*. C'est sans doute par euphonie qu'elle emploie de préférence cette manière de s'exprimer.

Les poètes emploient souvent ce mot au figuré :

Ma raison *s'enfuyait* de mon âme éperdue.  
(VOLTAIRE, *Orest.*, act. III, sc. 1, 21.)

Loin d'Énée, à ces mots, le doux sommeil *s'enfuit*.  
(DELLILE, *Énéid.*, IV, 838.)

Sa vie alors *s'enfuit* comme une ombre légère.  
(Idem, X, 1124.)

**ENGAGEANT, ENGAGEANTE**. Adj. verbal tiré du v. *engager*. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Ces caresses engageantes, ces engageantes caresses*.

**ENGAGER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le second *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*; et pour la lui conserver lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'engageais, engageons*, et non pas *j'engagais, engageons*.

Le père Bouhours dit que, de son temps, on commençait à dire *engager de*, mais qu'*engager à* était toujours plus usité.

L'Académie, en ne construisant ce verbe qu'avec la préposition *à*, a contribué à rendre l'usage de *de* plus rare : *Il m'a engagé à cela. On l'a engagé à entrer dans ce parti; cette charge engage à beaucoup de dépenses*. Il est certain que la préposition *à* est bien placée dans tous ces exemples. Mais ne pourrait-on pas dire *il m'a engagé de prendre patience, il m'a engagé de fuir, de convenir de ma faute*? La préposition *de* n'a rien de choquant après le verbe *engager*, puisque Thomas Corneille et de Wailly en permettent l'usage pour éviter la cacophonie, et qu'ils veulent qu'on dise *il s'engagea d'aller, au lieu de il s'engagea à aller*. Cependant il paraît étonnant que la seule raison de la cacophonie puisse autoriser après un verbe la substitution de la préposition *de* à la préposition *à*, qui marque des rapports si différents.

Concluons de tout ceci que, malgré le silence de l'Académie, on joint et l'on peut joindre de au verbe *engager*; et cherchons si le choix ne dépendrait pas du sens que l'on donne à ce verbe.

La préposition *à*, comme nous avons eu souvent occasion de le dire, indique par sa nature, un point, un but hors du sujet qui agit, et a. — quel tend ce sujet. Or, dans les différents sens que l'on donne au verbe *engager*, quelquefois ce

but est indiqué, c'est-à-dire quand l'action doit être terminée hors du sujet qui doit la faire. Par exemple, quand on dit *je vous engage à aller voir*, on indique clairement une action qui doit être terminée hors du sujet qui doit la faire, une action qui est comme un but qu'on lui indique, qu'on lui montre. L'indication de ce but exige la préposition *à*. Mais quand on dit *je vous engage de vous taire, de vous reposer, de prendre patience, etc.*, il n'y a point de but indiqué hors du sujet qui doit faire l'action; et c'est alors que la préposition *à* serait déplacée, et qu'il faut employer *de*.

Racine a dit :

Sur les pas des tyrans veux-tu que je m'engage ?  
(BRITANNICUS, act. IV, sc. iv, 33.)

A peine au fils d'Égée  
Sous les lois de l'hymen je m'étais engagé.  
(PHÈDRE, act. I, sc. III, 117.)

L'Académie ne donne point d'exemples analoges à ces constructions.

**ENGENDRER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie, il se dit de l'homme et des animaux, mais on ne l'applique guère qu'aux mâles. D'après cela on pourrait dire *monsieur un tel a engendré trois fils; tel roi engendra deux enfants*. Ces phrases, conformes à la définition de l'Académie, ne le seraient ni à l'usage ni au bon goût. Bouhours a remarqué il y a longtemps qu'au propre, *engendrer* ne se dit point des personnes.

*Engendrer*, au propre, ne se dit point des personnes, si ce n'est dans certaines phrases de l'Écriture sainte, comme *Abraham engendra Isaac, Isaac engendra, etc.*, ou dans quelques autres phrases du style dogmatique, comme *le père engendre le fils de toute éternité*.

**ENGLOUTIR**. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Delille a dit (*Énéid.*, I, 175) :

... Si les flots ennemis  
Ont englouti les jours et les jours de ton fils.

L'Académie prétend qu'*engloutir*, en parlant d'une succession, signifie la consumer, la dissiper : *Il a englouti en peu de temps toute cette riche succession*. Voltaire emploie ce mot dans un autre sens (*Enf. prod.*, act. IV, sc. III, 114) :

S'il engloutit à jamais l'héritage  
Dont la nature avait fait mon partage...

**ENGORGER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le second *g* se prononce toujours comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'engorgeais, engorgeons*, et non pas *j'engorgais, engorgeons*.

**ENGRANGER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le second *g* se prononce comme toujours, comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'engrangeais, engrangeons*, et non pas *j'engrangais, engrangeons*.

**ENGRÈNER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie, il se dit d'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, en sorte que l'une fait tourner l'autre : *cette petite roue engrène bien dans cette autre*. Voltaire a appliqué ce mot à l'arrangement nécessaire de toutes les choses de ce monde... *Les corps graves tendent vers le*

centre de la terre, sans pouvoir tendre à se reposer en l'air. Les poiriers ne peuvent jamais porter d'ananas. L'instinct d'un espagnol ne peut être l'instinct d'une autruche; tout est arrangé, engréiné et limité. (Dict. philos.)

ENHARDI. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj.

ENHARNACHER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ces deux verbes le *h* s'aspire, et en se prononce comme dans *engourdir*.

ENIGMATIQUE. Adj. des deux genres. En prose, il ne se met guère qu'après son subst. : *Paroles énigmatiques. Discours énigmatiques. Réponse énigmatique.*

ENIGMATIQUEMENT. Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il a parlé énigmatiquement*, et non pas *il a énigmatiquement parlé*.

ENIVRANT, ENIVRANTE. Adj. verbal tiré du verbe *enivrer*. On prononce comme s'il y avait deux *n*, *enivrant*. Féraud remarque avec raison qu'on devrait écrire avec deux *n*, *ennivrant, ennivrer, ennivrement*. L'orthographe ordinaire, dit-il, peut induire en erreur pour la prononciation. En écrivant *enivrant, enivrer*, etc., il semble qu'on doive prononcer *énivrant, énivrer*, comme on prononce dans *énigme, énigmatique*. Si l'on écrivait *ennivrer* comme *ennuyer*, l'orthographe serait conforme à la prononciation. En prose, cet adjectif se met ordinairement après son subst. : *Liqueur enivrante. Louanges enivrantes.*

ENIVREMENT. Subst. m. Voyez *Enivrant*. Voltaire a dit *l'enivrement de la joie* (*Mort de César*, act. II, sc. iv, 28) :

Alors tout est en proie  
Au fo! enivrement d'une indiscrette joie.

ENIVRER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie ne donne pas assez d'exemples de l'emploi de ce mot au figuré, pour faire connaître toute l'étendue de sa signification. En voici quelques-uns qui paraîtront utiles :

Rends-lui compte du sang dont tu l'es enivrée.  
(RAC., *Ath.*, act. V, sc. v, 31.)

Des volontés de Rome alors mal assurés,  
Néron de sa grandeur n'était point enivré.  
(RAC., *Britan.*, act. I, sc. i, 97.)

Le cœur enflé d'orgueil et de haine enivré.  
(VOLT., *Oreste*, act. III, sc. vi, 72.)

De la fureur commune avec zèle enivré...  
(VOLT., *Mahom.*, act. V, sc. III, 16.)

Déjà plein d'espérance et de gloire enivré,  
Aux tentes de Valois il avait pénétré.  
(VOLT., *Henr.*, IV, 49.)

Des spectateurs joyeux  
Longtemps leurs traits chéris ont enivré les yeux.  
(DELLI., *Énéid.*, V, 785.)

Qui s'enivre à vos yeux de l'encens des humains.  
(VOLT., *Brut.*, act. III, sc. vii, 25.)

Fixé sur ces tableaux qu'il contemple à loisir,  
Le héros s'enivrait d'un douloureux plaisir.  
(DELLI., *Énéid.*, I, 675.)

Voyez *Enivrant*.

ENJAMBEMENT. Subst. m. Terme de littérature. Construction vicieuse, principalement dans les vers alexandrins. On dit qu'un vers enjambe sur un autre, dit le chevalier de Jaucourt, lorsque la pensée du poète n'est point achevée dans le même vers, et ne finit qu'au commencement ou au milieu du vers suivant. Ainsi ce défaut existe

toutes les fois qu'on ne peut point s'arrêter naturellement à la fin du vers alexandrin pour en faire sentir la rime et la pensée, mais qu'on est obligé de lire de suite et promptement l'autre vers, à cause du sens qui est demeuré suspendu. Les exemples n'en sont pas rares; en voici un seul :

Craignons qu'un Dieu vengeur ne lance sur nos têtes,  
La foudre inévitable.

Il y a ici un enjambement, parce que le sens ne permet pas qu'on se repose à la fin du premier vers.

Ce n'est pas assez d'éviter l'enjambement d'un vers à l'autre, il faut de plus éviter d'enjamber du premier hémistiche au second; c'est-à-dire que si l'on porte un sens au delà de la moitié du vers, il ne faut pas l'interrompre avant la fin, parce qu'alors le vers paraît avoir deux repos et deux cesures, ce qui est très-désagréable. Il est encore bien moins permis d'enjamber d'une stance à l'autre.

Mais si l'enjambement est défendu dans les vers alexandrins, comme nous venons de le dire, il est autorisé dans les vers de dix syllabes, et il y produit même quelquefois un agrément, parce que cette espèce de vers, faite pour la poésie familière, souffre quelques licences, et ne veut pas être assujéti à une trop grande gêne. Autrement les poètes ne s'embarrassaient guère de laisser enjambrer leurs vers les uns sur les autres; c'est à Malherbe le premier que l'on doit la correction de ce défaut de la versification. *Par ce sage écrivain, par ce guide fidèle*, dit Despréaux (*A. P.*, I, 137),

Les stances avec grâce apprirent à tomber,  
Et le vers sur le vers n'osa plus enjambrer.

Quoique ce soit une faute, en général, de terminer au milieu du vers le sens qui a commencé dans le vers précédent, il y a à cette règle des exceptions permises au génie. C'est ainsi que Despréaux fait dire à celui qui l'invite à dîner (*Sat.* III, 21) :

N'y manquez pas au moins; j'ai quatorze bouteilles  
D'un vin vieux... Boucingo n'en a point de pareilles.

La poésie dramatique permet que la passion suspende l'hémistiche, comme quand Cléopâtre dit dans *Rodogune* (act. V, sc. iv, 464) :

Où, seule et sans appui contre mes attentats,  
Je verrais....

L'exception a encore lieu dans le dialogue dramatique, lorsque celui qui parlait est coupé par quelqu'un, comme dans la même tragédie de *Rodog.* Elle dit à Antiochus (act. IV, sc. i, 3) :

Est-ce un frère, est-ce vous dont la témérité  
S' imagine...

ANTIOCHUS.  
Apaisez ce courroux emporté.

Voyez *Coupe*.

Quand le dialogue est sur la scène, chaque vers doit finir par un vers entier, à moins qu'il n'y ait occasion de couper celui qui parle, ou que le tronçon de vers par où l'on finit ne comprenne un sens entier et séparé par un point de tout ce qui a précédé. Ainsi, dans *Andromaque*, Oreste achève un récit de cette sorte (act. IV, sc. III, 14) :

De Troie en ce pays réveillons les misères,  
Et qu'on parle de nous ainsi que de nos pères.

(*Encycl. poétie.*)

**ENJOUEMENT.** Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel.

**ENLACER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Nous ajouterons les exemples suivants à ceux que donne l'Académie :

Cent serpents sur son casque enlacent leurs replis.  
(*DELIL., Énéide, VII, 925.*)

Tels jomient ces guerriers; tels, dans ces doux combats,  
Ils enlapaient leurs course et confondaient leurs pas.  
(*Idem, V, 505.*)

**ENNEMI.** Subst. m. **ENNEMIE.** Subst. f. On prononce comme s'il y avait *ennemi*, avec le premier e un peu ouvert. Ce mot s'emploie souvent comme adjectif, et alors il se met toujours après son substantif, même en vers : *Un voisin ennemi. Des peuples ennemis. Une nation ennemie. Être en pays ennemi.* Les poètes disent les *destins ennemis, la fortune ennemie, les vents ennemis* :

Je fuis; ainsi le veut la fortune ennemie.  
(*RAC., Mithrid., act. III, sc. 1, 5.*)

Mais l'e ne vois partout que des yeux ennemis.  
(*RAC., Iphig., act. II, sc. vii, 10.*)

**ENNOBLIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Voyez *Anoblir*.  
**ENNUI.** Subst. m. Ce mot se prenait autrefois pour peines, chagrins, douleur, tourments de l'âme; et les poètes l'emploient encore en ce sens :

Si d'une mère en pleurs vous plaignez les ennuis.  
(*RAC., Iphig., act. IV, sc. iv, 20.*)

Pour comble de malheur, les dieux, toutes les nuits,  
Dès qu'un léger sommeil suspendait mes ennuis.  
(*Idem, act. I, sc. 1, 85.*)

Et sans vouloir vous-même augmenter vos ennuis.  
(*RAC., Phéd., act. IV, sc. ii, 57.*)

Ah! que dis-tu? pourquoi rappeler mes ennuis?  
(*VOLT., Zaire, act. I, sc. 1, 87.*)

**ENNUYANT, ENNUYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *ennuyer*. Ce mot doit être appliqué à une action; la terminaison active *ant* indique cette action. *Ennuyeux* indique par la terminaison *eux* une qualité inhérente au sujet. Ainsi on pourra dire, selon les circonstances, *ennuyant* ou *ennuyeux*, des personnes et des choses. Un *homme ennuyant* est un homme qui, par sa simplicité, par sa sottise, par l'habitude de bavarder ou d'importuner de toute autre manière, a tout ce qu'il faut pour ennuyer. Un *discours ennuyant* est un discours long et diffus, qui, n'ayant ni suite, ni liaison, ni intérêt, ne peut être lu ou entendu sans causer de l'ennui. Un *homme ennuyant* est un homme qui ennuit actuellement par sa présence, ses discours, ou de quelque autre manière. Un *discours ennuyant* est un discours qui ennuit : et tellement, soit parce qu'il est mal fait, soit parce qu'il est mal débité. Un homme peut être *ennuyant* sans être *ennuyeux*; c'est-à-dire qu'il peut, par défaut d'attention ou de jugement, faire des choses qui ennuiant, quoique en général il ait toujours les qualités nécessaires pour être agréable, et qu'il le soit ordinaire-

ment. Un jeune homme amoureux est *ennuyant* s'il parle sans cesse de son amour aux personnes qui ne s'y intéressent pas. Mais si d'ailleurs il a de l'esprit et de l'amabilité, on ne peut pas dire qu'il est *ennuyeux*, à moins qu'on ne considère comme une qualité ou comme une habitude ses discours continuels sur l'amour qu'il éprouve. Une autre preuve qu'*ennuyant* se dit d'une qualité particulière au sujet auquel on l'applique, c'est qu'on fait *ennuyant* substantif, et qu'*ennuyant* ne l'est jamais.

Le plus souvent ici l'on parle sans rien dire;  
Et les plus *ennuyeux* savent s'y mieux conduire.  
(*VOLT., Indiscret, sc. 1, 41.*)

Cet adjectif se met ordinairement après son substantif.

**ENNUYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe on conserve l'y à l'infinitif, excepté avant un e muet : *J'ennuie, tu ennuyes, ils ennuient, j'ennuierai, j'ennuierai.*

**ENNUYÈSEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a ennuyéusement raconté tous ses faits d'armes.* Ordinairement il se met après le verbe : *Passer la journée ennuyéusement.*

**ENNUYÉUX, ENNUYÉEUSE.** Adj. Il peut se mettre avant son subst. On ne dit pas un *ennuyéux homme, une ennuyéuse femme.* Mais on peut dire *c'est un ennuyéux personnage, c'est un ennuyéux rabâchage.* Il faut pour le placer ainsi consulter l'oreille et l'analogie. Voyez *Ennuyant*.

**ÉNONCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le e a la prononciation de *se*; et pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une *é* dille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi l'on écrit *nous énonçons, j'énonçais, j'énonçai*; et non pas *nous énoncons, etc.*

L'Académie le confond avec *exprimer*. C'est, dit-elle, exprimer ce qu'on a dans la pensée. On *énonce* sa pensée en la rendant d'une manière intelligible; on *l'exprime* en la rendant d'une manière sensible. On *l'énonce* avec facilité, avec netteté, avec pureté, avec régularité, en bons termes, en termes choisis. On *l'exprime* de toutes ces manières, mais surtout avec force, avec chaleur, avec énergie. *Énoncer* demande plutôt les qualités de l'élocution; son mérite est dans la diction et le langage choisi. *Exprimer* demande les qualités de l'éloquence; son principal mérite consiste dans le parfait rapport des termes avec les idées, et de l'image avec la chose. *Le peuple s'exprime quelquefois mieux qu'il ne s'énonce, parce qu'il sent vivement et qu'il sait peu.* (Roubaud.)

**ÉNORGEUELLIR.** On prononce comme s'il y avait deux *n*. On mouille les *l*.

**ÉNORME.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une faute énorme, une énorme faute.*

**ÉNORMÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été énormément lésé.*

**ENQUÉRANT, ENQUÉRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *enquérir*. L'Académie dit qu'il signifie qui s'enquiert avec trop de curiosité, et qu'il est familier. Nous pensons que cet adjectif n'est usité dans aucun style, et qu'on ne dit pas un *homme enquérant, une femme enquérante.*

**ENQUÉRIR (s').** V. pronom. et irrégulier de la

2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *acquérir*, et prend l'auxiliaire *être* comme tous les verbes pronominaux : *Je me suis enquis de lui. S'enquérir d'un fait.*

**ENRAGEANT, ENRAGEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *enrager*. Il ne se met qu'après son subst., et n'est que du style familier.

**ENRAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le *g* doit tousjours être prononcé comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*; *j'enrageais, enrageais, enrageons*, et non pas *j'enragais, enrageais*.

**ENRAYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *payer*. Voyez ce mot.

**ENSAINGLANTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj.

Ab! n'ensaignantez plus le prix de la victoire.  
(Zaïre.)

**ENSEMBLE.** Adv. Plusieurs, dit Féraud, condamnaient *unir ensemble* comme un pléonasme et une superfluité de mots; mais Vaugelas, Chapelain et Thomas Corneille approuvent cette expression. On sait bien qu'on ne peut unir sans *mettre ensemble*, mais aussi on ne peut voir que de *ses yeux*, et *entendre que de ses oreilles*. Ainsi, pour la même raison, il faudrait condamner *je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles*, etc., expressions généralement reçues.

Nous ne croyons pas que l'expression *unir ensemble* puisse être justifiée par les expressions *je l'ai vu de mes propres yeux, je l'ai entendu de mes propres oreilles*. Ici il y a réellement pléonasme, en prenant ce mot en bonne part; c'est-à-dire qu'il y a des mots qui paraissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, et qui servent pourtant à y ajouter des idées accessoires surabondantes, et qui y jettent de la clarté ou en augmentent l'énergie. Quand on dit *je l'ai vu*, la phrase est grammaticalement complète; et si l'on ajoute de *mes propres yeux*, c'est pour donner plus d'énergie à l'expression, pour affirmer avec plus de force qu'on *a vu*.

Au contraire, dans *unir deux choses ensemble*, il n'y a point de pléonasme; et sans le mot *ensemble*, le sens grammatical ne serait pas complet. En effet, *unir* est un verbe actif qui exige un régime direct et un régime indirect: on *unit une chose à une autre, on unit deux choses à une troisième*, ou à plusieurs autres choses. Ainsi quand on dit *on les a unis*, à moins que l'on ne parle de deux amants que l'on a mariés, la phrase n'est pas complète; car on n'exprime pas à quoi on les a unis. On pouvait *les unir ou ensemble ou à d'autres choses*. *Ensemble* est donc nécessaire pour compléter le sens grammatical, et il n'y a ni pléonasme, ni périphrase.

**ENSEVELIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Les poètes en font un fréquent usage dans le sens figuré :

Enfin, depuis deux jours, la superbe Athalie  
Dans un sombre chagrin parait ensevelie.  
(Rac., Ath., act. I, sc. 1, 51.)

Surtout je redoutais cette mélancolie  
Où j'ai vu si longtemps votre âme ensevelie.  
(Rac., Androm., act. I, sc. 1, 17.)

Cet horrible secret demeure enseveli.  
(Rac., Phéd., act. II, sc. vi, 6.)

Tu prétendais qu'en un lâche silence,  
Phèdre ensevelirait ta brutale insouciance?  
(Idem, act. IV, sc. 11, 47.)

Sur quels bords malheureux, dans quels tristes climats  
Ensevelir l'horreur qui s'attache à mes pas?  
(Vol., OEd., act. IV, sc. III, 53.)

**ENSVIVRE (S').** V. pronom. et defectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il ne se dit qu'à la troisième personne tant du singulier que du pluriel, et le plus souvent il s'emploie impersonnellement.

*Il s'ensuit de là que... Il s'en est suivi de grands maux.* Il s'ensuit que demande l'indicatif quand la phrase est affirmative : *Il s'ensuit de là que vous avez tort.* Quand la phrase est négative ou interrogative, il faut mettre le subjonctif : *Il ne s'ensuit pas de là que vous ayez tort; s'ensuit-il que vous ayez tort?*

Ent. Voyez, pour la formation du pluriel dans les subst. et dans les adj. terminés ainsi, les articles *Formation et Adjectif*.

**ENTENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans le sens d'*ouïr*, de *comprendre*, il demande l'indicatif : *Au son de la voix, j'entends que c'est votre frère.* Dans le sens de *vouloir, ordonner*, il veut être suivi du subjonctif : *J'entends que vous lui obéissiez. Je n'entends pas que vous fassiez cette dépense.*

Racine a dit dans *Bérénice* (act. IV, sc. vi, 3) :

Elle n'est ni dui pleurs, ni conseil, ni raison.

On n'entend point des pleurs, dit Voltaire au sujet de ce vers; mais ici *n'entend* signifie *ne donne point attention*. (Remarques sur la *Bérénice* de Racine.)

On dit qu'un bruit s'entend, qu'une voix s'entend.

Un bruit affreux s'entend.  
(Vol., H. ar., VIII, 335.)

Au pied du trône même une voix s'entendit.  
(Idem, VII, 115.)

Il tombe, et de l'enfer tous les monstres frémissent;  
Ces lugubres accents dans les airs s'entendent.  
(Idem, X, 119.)

*S'entendre à une chose*, c'est la savoir bien faire, la faire avec adresse : *Il s'entend bien à mener une intrigue. Vous n'y entendez rien.* — *S'entendre en musique, en tableaux*, s'y bien connaître. — *S'entendre avec quelqu'un*, être d'intelligence avec lui.

**ENTHOUSIASME.** Subst. m. L'enthousiasme ou fureur poétique est ainsi nommé parce que l'âme, qui en est remplie, est toute entière à l'objet qui le lui inspire. Ce n'est autre chose qu'un sentiment, quel qu'il soit, amour, colere, joie, admiration, tristesse, etc., produit par une idée, et porté à un haut degré. Ce sentiment n'a pas proprement le nom d'*enthousiasme* quand il est naturel, c'est-à-dire qu'il existe dans un homme qui l'éprouve par la réalité même de son état; mais seulement quand il se trouve dans un artiste poète, peintre, musicien, et qu'il est l'effet d'une imagination échauffée artificiellement par les objets qu'elle se représente dans la composition. Ainsi l'enthousiasme des artistes n'est qu'un sentiment vif produit par une idée vive dont l'artiste se frappe lui-même.

Il est aussi un enthousiasme doux qu'on éprouve quand on travaille sur des sujets gracieux, déli-

cats, et qui produisent des sentiments forts, mais passibles.

Sans *enthousiasme*, point de création, et sans création, les artistes et les arts rampent dans la foule des choses communes. Ce ne sont plus que de froides copies retournées de mille petites façons différentes : les hommes disparaissent ; on ne trouve plus à leur place que des singes et des perroquets.

Il y a deux sortes d'*enthousiasme* ; l'un qui produit, l'autre qui admire. Celui-ci est toujours la suite et le salaire du premier, et la preuve certaine qu'il a été un enthousiasme véritable.

L'enthousiasme est admis dans tous les genres de poésie où il entre du sentiment ; quelquefois même il se fait place jusque dans l'épique. Le style des épîtres, des satires, réproûve l'enthousiasme ; aussi n'en trouve-t-on pas dans les ouvrages de Boileau. Nos odes, dit-on, sont de véritables chants d'enthousiasme ; mais comme elles ne se chantent point parmi nous, elles sont souvent moins des odes que des stances ornées de réflexions ingénieuses. Ce qui est toujours fort à craindre dans l'enthousiasme, c'est de se livrer à l'ampoulé, au gigantesque, au galimatias.

ENTICHER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit au figuré, *être entiché d'une opinion, entiché d'hérésie*. Voltaire a dit *entiché d'un péché* :

C'était là, dit-il, le péché  
Dont il fut le plus entiché.  
(*Épître XIX*, 45.)

Mais surtout que je suis fâché  
De le voir toujours entiché  
De l'enorme et cruel péché  
Que l'on nomme la tolérance !  
(*Épître LXXIV*, 23.)

ENTIER, ENTIÈRE. Adj. On dit *j'ai en vous une entière confiance*, et *j'ai en vous une confiance entière*. Il me semble que la première phrase marque particulièrement que la confiance est fondée sur l'amitié, sur l'attachement, sur la probité de la personne à qui l'on parle ; et que la seconde a plus de rapport aux talents, aux lumières, à l'habileté de cette personne. C'est un ami de vingt ans qui m'a toujours prouvé de l'attachement ; je lui confie un dépôt, *j'ai une entière confiance en lui*. C'est un médecin dont l'habileté est connue, qui a fait des cures admirables ; *j'ai en lui une confiance entière*.

ENTIÈREMENT. Adv. Il se met ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il est ruiné entièrement, il est entièrement ruiné*.

ENTONNER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne le dit des instruments à vent, ni au propre ni au figuré. Delille l'a dit au figuré de la trompette (*Énéid.*, I, 6) :

Désormais entonnant la trompette éclatante.

\* ENTORTILLAGE. Subst. m. Ce mot, que l'on ne trouve pas dans les dictionnaires, est cependant employé quelquefois pour signifier la qualité d'un discours ou l'on entremêle à dessein plusieurs idées sous des rapports équivoques ou difficiles à saisir, afin de n'être pas compris. Mirabeau a dit : *Je rentre dans la lice, armé de mes seuls principes et de la fermeté de ma conscience, et je prie tous ceux de mes adversaires qui ne m'entendent pas de m'arrêter, afin que je m'explique plus clairement ; car je suis décidé à dé-*

*jouer tous les reproches tant répétés d'évasion, de subtilité, d'entortillage.*

ENTOUR. Subst. m. Voltaire a dit au figuré :

Allons, je veux savoir  
Tous les entours de ce procédé noir.  
(*VOLT.*, *Inf. prod.*, act. V, sc. III, 2.)

ENTOURAGE. Subst. m. Depuis quelque temps on a employé ce mot au figuré, pour signifier les personnes qui accompagnent, qui entourent un homme en place dans les cérémonies et dans les circonstances d'apparat. Un ambassadeur dit à ceux qui lui demandent de l'accompagner, qui sollicitent cette faveur : *Cela ne se peut, j'ai composé mon entourage*. Nos généraux ont aussi leur entourage. (Mercier.) — L'Académie l'admet en remarquant qu'il est familier.

ENTR'ACTE. Subst. m. La *Grammaire des Grammaires* veut qu'on écrive au singulier un *entr'acte*. Il faut convenir qu'il serait plus régulier d'écrire ainsi, puisqu'il s'agit d'un espace, d'un intervalle placé entre deux actes ; mais l'Académie a si bien établi l'usage abusif d'écrire *entr'acte* au singulier, qu'il serait inutile de s'y opposer.

ENTRAÎLLES. Subst. f. pluriel. On mouille les l. L'Académie dit qu'il se prend figurément pour tendre affection : *Entrailles paternelles. Cette femme a des entrailles de mère pour cet enfant*. Les poètes l'emploient souvent en ce sens :

Et vous qui leur devez des entrailles de père.  
(*Rac.*, *Ath.*, act. II, sc. V, 117.)

Mes entrailles pour toi se troublent par avance.  
(*Rac.*, *Phéd.*, act. IV, sc. III, 6.)

Tu vois du moins en moi des entrailles de mère.  
(*VOLT.*, *Sémir.*, act. V, sc. I, 43.)

ENTRAÎNANT, ENTRAÎNANTE. Adj. verbal tiré du v. *entraîner*. Il ne s'emploie qu'au figuré : *Une éloquence entraînant, un charme entraînant*. Il suit toujours son subst.

ENTRAÎNEMENT. Subst. m. Féraud condamne ce mot. L'Académie l'a recueilli. Il était connu du temps de Louis XIV, et on le traite de néologisme depuis qu'il a commencé de s'accréditer. Il signifie le charme secret, l'illusion qui nous entraîne comme malgré nous. On dit *l'entraînement des passions, l'entraînement de l'imagination, l'entraînement du style*. L'Académie donne pour exemple, *cette tragédie a produit le plus grand effet, et l'entraînement a été général*. Madame de Staël aimait à employer cette expression.

ENTRAÎNER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Boileau a dit *entraîné du démon de la poésie*. Féraud observe avec raison que ce régime est reçu en vers, mais qu'en prose il faut dire *entraîné par*. On dit aussi *être entraîné dans* et *être entraîné vers* :

Un roi par les méchants dans le crime entraîné.  
(*VOLT.*, *Henr.*, III, 30.)

De soins tumultueux un prince environné  
Vers de nouveaux objets est sans cesse entraîné.  
(*Rac.*, *Esth.*, act. III, sc. III, 15.)

ENTRANT, ENTRANTE. Adj. verbal tiré du v. *entrer*. L'Académie le dit dans le sens d'insinuant, d'engageant, et ajoute qu'il est peu usité. Il ne l'est point du tout. L'exemple qu'elle en donne n'est pas supportable : *Un homme dont le caractère a je ne sais quoi d'entrant*

**ENTRE.** Préposition. Le muet s'élide dans les verbes réciproques, *s'entr'accorder*; *s'entr'aider*; *s'entr'aider*; *s'entr'aider*; *s'entr'aider*; *s'entr'aider*; *s'entr'aider*.

Plusieurs grammairiens écrivent sans élision, *entre elle*, *entre eux*, *entre autres*; d'autres mettent l'élision et écrivent *entr'elle*, *entr'eux*, *entr'autres*. Je pense qu'il vaut mieux ranger ces mots dans la règle générale, et écrire *entre eux*, *entre elles*, *entre autres*. — En 1835, l'Académie écrit toujours *entre eux*, *entre autres*.

Féraud remarque qu'*entre eux*, *entre elles*, se mettent toujours après le verbe auquel ils se rapportent, soit dans les temps simples, soit dans les temps composés: *Ils résolurent entre eux*, *elles ont résolu entre elles*; et non pas *entre eux ils résolurent*, *elles ont entre elles résolu*.

**ENTRE-CÔTE.** Subst. m. La *Grammaire des Grammaires* veut qu'on écrive *entre-côtes*, parce que c'est un morceau de bœuf coupé *entre deux côtes*. L'observation est juste; mais l'Académie a si bien établi l'usage d'écrire *entre-côte*, qu'il serait inutile de s'y opposer.

**ENTREGET.** Subst. m. L'Académie le définit, manière adroite de se conduire dans le monde. — Je doute que ce soit là la véritable signification de ce mot. Il me semble que l'entregent est proprement une certaine disposition d'esprit et de caractère qui fait que l'on se mêle aisément *entre les gens*, que l'on s'insinue aisément parmi eux, que l'on n'est pas repoussé de leur familiarité, de leur société. Le passage suivant de J.-J. Rousseau confirme cette définition: *Ayant reçu dans deux des plus brillantes maisons de Paris, je n'aurais pas laissé, malgré mon peu d'entregent, d'y faire quelques connaissances.* (*Confess.*, liv. VIII, t. XI, p. 95.)

**ENTREMETTRE (S').** V. pronom. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*.

**ENTREPRENANT.** **ENTREPRENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *entreprendre*. On peut quelquefois le mettre avant son subst.: *Cet entreprenant jeune homme*. Mais on ne dirait pas *cet entreprenant homme*. *Jeune homme* a plus d'analogie avec le sens de cet adjectif. Voyez *Adjectif*.

**ENTREPRENDRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *prendre*. Voyez ce mot.

Corneille a dit dans *Héraclius* (act. IV, sc. IV 422):

Et lorsque contre nous il m'a fait *entreprendre*,  
La nature en secret aurait su m'en défendre.

Le verbe *entreprendre*, dit Voltaire, est actif et veut ici absolument un régime. On ne dit point *entreprendre pour conspirer*. C'est parler très-bien que de dire *je sais méditer, entreprendre et agir*, parce qu'alors *entreprendre, méditer*, ont un sens indéfini. Il en est de même de plusieurs verbes actifs, qu'on laisse alors sans régime. *Il avait une tête capable d'imaginer, un cœur fait pour sentir, un bras pour exécuter*. Mais *j'exécute contre vous, j'entreprends contre vous, j' imagine contre vous*, n'est pas français, parce que ce défini *contre vous* fait attendre la chose qu'on imagine, qu'on exécute et qu'on entreprend. (*Remarques sur Corneille*.)

**ENTREPRISE.** Subst. f. Féraud remarque avec raison que ce mot, dans sa signification naturelle, porte à l'esprit quelque chose d'important qui demande des talents et des soins, et que tout dessein, tout projet, n'est pas une entreprise. D'a-

près cela, il trouve ce mot déplacé dans ce vers de Racine (*Bérénice*, act. I, sc. III, 73):

Rien ne peut-il, seigneur, changer votre *entreprise* ?

parce que cette *entreprise* n'était que le dessein de quitter Rome, pour n'être pastémoins du mariage de Bérénice avec Titus.

**ENTRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud dit que ce verbe se conjugue avec le verbe auxiliaire *être*, en convenant cependant que quelques auteurs lui ont donné le verbe *avoir*. Quant à l'Académie, elle a plutôt éludé la question qu'elle ne l'a décidée; car dans son long article sur le verbe *entrer*, elle n'a pas donné dans le sens propre un seul exemple d'un temps composé; et ceux qu'elle donne dans le sens figuré sont si adroitement choisis, que le verbe *entrer* n'y peut recevoir que l'auxiliaire *être*, qu'elle lui donne en effet.

Or, parmi les auteurs qui, selon Féraud, ont employé ce verbe avec l'auxiliaire *avoir*, on trouve trois académiciens célèbres qui sont au rang des écrivains les plus distingués du siècle de Louis XIV. Bossuet, Pellisson et La Bruyère. Voici les exemples qu'on en a extraits: *Luther eût entré lui-même dans ce sentiment s'il l'eût pu.* (Bossuet.) *Il semble que Cicéron ait entré dans les sentiments de ce philosophe.* (La Bruyère.) *Les prédicateurs ont entré en société avec les auteurs et les poètes...* (*Idem*.) *J'ai entré en ce lieu.* (Pellisson.)

En voilà assez, je pense, pour montrer que, du temps de ces écrivains, l'usage admettait l'auxiliaire *avoir* avec ce verbe.

Mais cet usage n'a pas dû être aboli; car il est fondé en raison, et réclamé par les besoins du langage. Le verbe *entrer* peut être appliqué à deux cas. On l'on veut signifier que la personne dont il est question a fait l'action de passer du dehors en dedans, et pour exprimer cette action on doit dire *il a entré*; ou l'on veut exprimer l'état de cette même personne après qu'elle a fait l'action d'entrer; et pour marquer cet état, on dit *il est entré*. Personne ne niera qu'il n'y ait une différence réelle entre cette action et cet état, et que par conséquent on n'ait besoin d'expressions différentes pour les indiquer. Or, si vous supprimez l'auxiliaire *avoir*, vous n'aurez plus aucun moyen pour exprimer l'action, ou bien vous emploieriez une expression équivoque qui pourra s'appliquer également à l'action et à l'état, et qui par conséquent sera fautive. Il en est, à cet égard, du verbe *entrer* comme du verbe *sortir*. *Sortir* c'est passer du dedans au dehors, et *entrer* c'est passer du dehors au dedans. On dit *il est sorti*, pour exprimer qu'il n'est pas rentré; et *il a sorti ce matin*, pour marquer qu'il est de retour. Pourquoi, dans un cas si analogue, ne dirait-on pas aussi, *il est entré*, pour dire qu'il n'est pas ressorti; et *il a entré ce matin dans sa chambre*, pour indiquer qu'il en est sorti?

**ENTRE-RABOTER (S').** V. pronom. Expression de circonstance. M. de Mautausier était fort rigoureux sur les mœurs. Le premier dauphin, dans son bas âge, était opiniâtre et fier. On disait: comment s'accordera-t-il avec son auguste clève? *Laissez-les faire*, dit madame de Sablé, *ils s'entre-raboteront l'un l'autre et se poliront*. C'est une de ces expressions qui font bien dans certaines circonstances, mais qu'on trouve rarement occasion de placer, et qui, par conséquent, n'entrent pas proprement dans la langue commune.

**ENTRE-SOL.** Subst. m. La pluralité ne peut tomber ni sur *entre*, qui est une préposition, ni sur *sol*, dont ici la signification est toujours singulière, mais sur *appartements*, qui est sous-entendu. Des *entre-sol* sont des appartements qui sont entre le premier étage et le sol ou la terre. Il faut donc écrire au pluriel des *entre-sol* sans *s*. Voyez *Compécé*.

**ENTREVOIR.** V. a. et irrég. de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *voir*. Voyez ce mot.

**ENTROUVRIER.** V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *ouvrir*. Voyez *Irrégulier*.

**ENVÉRMENT.** Subst. f. En termes de rhétorique et de poésie, on entend par ce mot une figure qui rassemble dans un langage harmonieux les traits les plus frappants d'un objet qu'on veut dépeindre, afin de persuader, d'étonner et d'entraîner l'esprit sans lui laisser le temps de se reconnaître. En voici un exemple tiré de la tragédie d'*Alhalie* (act. III, sc. vi, 40) :

*Jehu*, qu'avait choisi sa sagesse profonde,  
*Jehu*, sur qui je vois que votre espoir se fonde,  
D'un oubli trop ingrat à payé ses bienfaits,  
*Jehu* laisse d'Achab l'affreuse fille en paix,  
Suit du roi d'Israël les profanes exemples,  
Du vil dieu de l'Égypte a conservé les temples.  
*Jehu*, sur les hauts lieux osant enfin offrir  
Un téméraire encens que Dieu ne peut souffrir,  
N'a pour servir sa cause et venger ses injures,  
Ni le cœur assez droit, ni les mains assez pures.

\***ENVELOPPANT, ENVELOPPANTE.** Adj. verbal tiré du v. *envelopper*. Cet adv., qui a été employé par J.-J. Rousseau, peut être utile : *La partie enveloppante.* (1<sup>re</sup> lettre sur la Botanique, t. XVII, p. 231.)

**ENVERS.** Préposition. Bien des auteurs ont employé *vis-à-vis* au lieu d'*envers*, et ont dit *ils sont ingrats vis-à-vis de moi*, au lieu de dire *envers moi*. Voltaire a relevé cette faute. Voyez *Vis-à-vis*.

**ENVIEILLER.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. On mouille les *l*.

**ENVIEUX, ENVIEUSE.** Adj. En prose, il se met ordinairement après son subst. ; en poésie, il peut le précéder.

Quelquefois il régit la préposition *de*, comme dans *il est envieux de la fortune de son frère*, *il est envieux de la réputation d'autrui*.

J'ai rendu mille amants *envieux* de mon sort.  
BOILL., *Enigme.*)

**ENVIRON.** Adv. Il se met ordinairement après le verbe : *Il y a environ trois cents francs dans ce sac*. On dit aussi *trois cents francs ou environ*. Il ne faut pas dire *la perte a été d'environ cinq ou six cents hommes*, ce serait dire deux fois la même chose. *Cinq ou six cents hommes* font un nombre incertain qui ne souffre pas qu'on y ajoute *environ*, qui marque également un nombre incertain. Pour s'exprimer correctement, il faut dire *la perte a été de cinq ou six cents hommes*, sans ajouter *environ* ; ou bien, *la perte a été d'environ six cents hommes* ; ou encore *d'environ cinq à six cents hommes*, et non pas *cinq ou six cents hommes*. Voyez *A*.

\***ENVIRONNANT, ENVIRONNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *environner*. L'Académie ne le met point. *Les lieux environnants. le terrain environnant.*

**ENVIRONNER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a dit (*l'Aspégérie*, act. IV, sc. iv, 2) :

Peut-être assez d'honneurs *environnaient* ma vie.

Peut-être pourrait-on critiquer dans Delille, *environné de pleurs* (*l'Énéide*, II, 872) :

Vainement de nos pleurs, il est *environné* ;  
Vainement mon épouse, et mon fils et moi-même,  
Le conjurons pour lui, pour ses enfants qu'il aime,  
De ne pas achever de déchirer nos cœurs.

Mais cette expression, qui ne serait pas supportable si elle était isolée, est sauvée par les vers qui suivent, où l'on voit qu'*environné de pleurs* est pris pour *environné de personnes qui pleurent*.

**ENVISAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne signifie pas toujours au propre, regarder au visage, comme le dit l'Académie. Voltaire a dit dans la *Léonide* (II, 334) :

Et je n'ouvris les yeux que pour *envisager*  
Les miens que sur le marbre on venait d'égorger.

Certainement, *envisager* ne veut pas dire ici *regarder au visage*. Il en est de même dans ce vers de Delille (*l'Énéide*, VI, 733) :

L'œil t'ose *envisager* ces antres écroulés.

**ENVOLER (s').** V. pronom. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est proprement quitter un lieu en prenant son vol. *En* marque le rapport au lieu que l'oiseau quitte, *voler de*. Il ne faut donc pas répéter ce mot, et dire comme l'Académie, *les oiseaux s'en sont envolés* ; mais *les oiseaux se sont envolés*. Madame de Sévigné dit *s'en étaient envolés* ; mais il y a plusieurs négligences que l'on pardonnerait de son temps, et qu'on ne pardonnerait pas aujourd'hui.

**ENVOYER.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *employer*, si ce n'est qu'il fait *j'enverrai* au futur de l'indicatif, et *j'enverrais* au présent du conditionnel. Voyez *Employer*.

Ce verbe régit l'infinitif sans préposition, ou avec la préposition *pour*. On met *pour* lorsque *envoyer* est séparé de l'infinitif qui le suit : *Il a envoyé annoncer son arrivée* ; *il a envoyé deux postillons pour annoncer son arrivée*.

**ÉPAIS, ÉPAISSE.** Adj. Ce mot est beaucoup mieux expliqué dans l'*Encyclopédie* que dans le *Dictionnaire de l'Académie*. *Épais* se prend ou relativement à la dimension, ou relativement au nombre, ou relativement à la consistance. Dans le premier cas, on dit un *livre épais*, un *bloc épais* ; dans le second, on dit des *bataillons épais* ; dans le troisième, on dit une *encre épaisse*, du *vin épais*, etc. Il se prend aussi au figuré, et l'on dit *homme épais*, *intelligence épaisse*. — Un *livre épais* est celui qui tient un trop grand nombre de feuillets, eu égard à son format ; car un in-folio pourrait être trop mince avec le même nombre de feuillets qu'un in-42 trop épais, d'où l'on voit que le mot *épais* est un terme relatif. Il se met avant ou après son subst. : *Un nuage épais*, un *épais nuage* ; *des ténèbres épaisses*, *des épaisses ténèbres*.

Dans d'épaisses forêts de lances hérissées.....  
(VOLT., *Hér. VIII*, 177.)

Cependant on ne dirait pas un *épais air*, une *épaisse nuit*. Il faut consulter l'Oreille et l'Analogie. Voyez *Adjectif*.

**ÉPANCER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est faire couler doucement une partie de la liqueur contenue

dans un vase, en *penchant* ce vase, en l'inclinant  
On écrivait autrefois *pancher* pour *pencher*.

Ma main de cette coupe *épanche* les premières,  
Dit-il; dieux que j'appelle à cette effusion....  
(Rac., *Britan.*, act. V, sc. v, 9.)

Féraud reproche trop de hardiesse à ces vers  
de Racine :

Mon cœur pour s'*épancher* n'a que vous et les dieux....  
(*Phéd.*, act. V, sc. 1, 16.)

Il s'*épanchait* en fils qui vient en liberté  
Dans le sein de sa mère oublier sa fierté.  
(*Britan.*, act. V, sc. III, 21.)

Voltaire et Delille ont imité cette hardiesse :

Mais mon cœur dans le tien se plaît à s'*épancher*.  
(*Zaire*, act. 1, sc. 1, 52.)

Il répandent les flots bouillonnants dans l'airain,  
Et de riches parfums s'*épanchent* de leur main.  
(*Enéid.*, VI, 281.)

Féraud prétend que cela n'est bon que dans la  
haute poésie. Nous croyons cependant qu'on dit  
bien en prose. *mon cœur s'épanche dans le vôtre*.  
— Dans sa dernière édition, l'Académie donne  
pour exemple, *mon cœur a besoin de s'épancher*.  
— Féraud trouve fort bon l'emploi du mot *épancher*  
dans la phrase suivante de Fénelon : *Des*  
*laboureurs accablés sous le poids des fruits que la*  
*terre épanchait de son sein*. (*Télémaque*, liv. II, t. I,  
p. 91.) Il nous semble que c'est ici qu'il y a de  
la hardiesse, et que le verbe *épancher* est trop  
éloigné de sa signification primitive.

ÉPANDRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. :

Elle a soif de mon sang, elle a voulu l'*épandre*.  
(*Corneille*, *Rodog.*, act. V, sc. iv, 110.)

Voltaire a dit au sujet de ce vers : *Épandre*  
était un terme heureux qu'on employait au besoin  
au lieu de *répandre*. Ce mot a vieilli. (*Remarques*  
*sur Corneille*.)

ÉPARGNANT, ÉPARGNANTE. Adj. verbal tiré du  
v. *épargner*. Il ne se met qu'après son subst. :  
*Un homme épargnant, une humeur épargnante*.  
Il est peu usité.

ÉPARGNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie,  
il se dit dans les choses morales, et elle en  
donne pour exemple : *Épargne-moi ce chagrin,*  
*cette douleur, cette confusion, cette honte*. On  
dit en prose et en vers, *épargner quelque chose à*  
*quelqu'un*. *Épargne-moi ces reproches, épargne-*  
*moi ces détails*.

D'une mère en fureur *épargne-moi* les cris.  
(Rac., *Iphig.*, act. 1, sc. 1, 145.)

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,  
Madame; on ne m'a point instruit à les entendre;  
Et les dieux, contre moi des longtems irrités,  
A mon oreille encor les avaient *épargnés*.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. v, 47.)

Je dois vous *épargner* des récits superflus....  
(*Voltaire*, *Henri*, III, 153.)

C'est à toi d'*épargner* la mort à mon amant,  
Un crime à mon époux, et des larmes au monde.  
(*Voltaire*, *Alz.*, act. IV, sc. iv, 6.)

Voltaire dit au sujet d'un vers où Corneille a em-  
ployé ce mot : On dit bien *je vous épargnerai*  
*des soupirs*, mais on ne peut pas dire *j'épargne*  
*des soupirs*, comme on dit *j'épargne de l'argent*.

(*Remarques sur Rodogune*, act. I, sc. II, 49.)  
Voyez *Éviter*.

ÉPARGILLEMENT, ÉPARGILLER. Dans ces deux  
mots on mouille les L.

ÉPARS, ÉPARSE. Adj. L'Académie définit ce  
mot, répandu çà et là, en divers endroits. Cette  
définition n'est pas exacte. Il se dit en général  
d'un grand nombre d'objets de la même espèce,  
distribués sur un espace beaucoup plus grand que  
celui qu'ils devraient naturellement occuper.  
C'est un terme relatif, et les deux termes de la  
comparaison sont le nombre et le lieu, ou les dis-  
tances des objets les uns à l'égard des autres. Il  
ne se met qu'après son subst. : *Des livres épars,*  
*des bataillons épars*.

ÉPÉE. Subst. f. Voltaire a dit dans la *Mort de*  
*César* (act. I, sc. III, 68) :

Vous qui m'appartenez par le droit de l'épée.

Il y a de la différence entre *mettre l'épée à la*  
*main*, et *mettre la main à l'épée*. La première ex-  
pression marque qu'on tire l'épée tout à fait hors  
du fourreau; et la seconde signifie seulement  
qu'on se met en devoir de tirer l'épée, ou qu'on  
ne la tire qu'à demi.

ÉPERDU, ÉPERDUE. Il ne se met qu'après son  
subst., et prend quelquefois un régime : *Il accou-*  
*rut tout éperdu*. *Éperdu d'amour*.

O ciel, je demeure *éperdue*.  
(*Iphig.*, act. V, sc. vi, 10.)

Un trouble s'éleva dans mon âme *éperdue*.  
(Rac., *Phéd.*, act. I, sc. III, 122.)

ÉPÉRDUMENT. Adv. Il peut se mettre entre  
l'auxiliaire et le participe : *Il a aimé épérdument*  
*cette jeune personne*. *Il Va épérdument aimé*.

ÉPHÉMÈRE. Adj. des deux genres. Il ne se met  
qu'après son subst. : *Fière éphémère, animaux*  
*éphémères, succès éphémère*.

ÉPIÈNE. Adj. m. Terme de grammaire. Ce  
mot, dérivé du grec, signifie qui est en commun,  
qui est en commun avec un autre. On appelle  
noms *épiènes* des noms d'espèce qui, sous un  
même genre, se disent également du mâle et de la  
femelle. C'est ainsi que nous disons *un rat, une*  
*linotte, un corbeau, une corneille, une sou-*  
*ris*, etc., soit que nous parlions du mâle ou de la  
femelle. Nous disons *un coq, une poule*, parce  
que la conformation extérieure de ces animaux  
nous fait connaître aisément celui qui est le mâle  
et celui qui est la femelle; ainsi nous donnons un  
nom particulier à l'un, et un nom différent à l'au-  
tre. Mais, à l'égard des animaux qui ne nous sont  
pas assez familiers, ou dont la conformation ne  
nous indique pas plus le mâle que la femelle,  
nous leur donnons un nom que nous faisons arbi-  
trairement ou masculin ou féminin; et quand ce  
nom a une fois l'un ou l'autre de ces deux genres,  
ce nom, s'il est masculin, se dit également de la  
femelle; et s'il est féminin, il ne se dit pas moins  
du mâle; ainsi le nom *épiène* masculin garde  
toujours l'article masculin, et le nom *épiène* fé-  
minin garde l'article féminin, même quand on  
parle du mâle.

ÉPICURIEN, subst. m. ÉPICURIENNE, subst. f. Il  
se prend adjectivement. Comme adj., on le met  
toujours après son subst. : *Système épicurien,*  
*morale épicurienne*.

ÉPIDÉMIQUE. Adj. des deux genres. Il se met  
ordinairement après son subst. : *Mal épidémi-*  
*que, maladie épidémique*. On pourrait peut-être

dire au figure, et dans un cas convenable, *cet épigramme délire*. Voyez *Adjectif*.

**ÉPIER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie n'a pas dit *épier un secret, épier le secret de quelqu'un* :

Ministre dangereux,  
Tu venais épier le secret de mes feux.  
(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. III, 3.)

**ÉPIGRAMMATIQUE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Trait épigrammatique*. *Style épigrammatique*.

**ÉPIGRAMME**. Subst. f. Petit poème ou pièce de vers courte qui n'a qu'un objet, et qui finit par quelque pensée vive, ingénieuse et saillante. Boileau fait connaître dans les deux vers suivants la nature de l'épigramme moderne (*Art poét.*, II, 403) :

L'épigramme, plus libre en son tour plus borné,  
N'est souvent qu'un bou mot de deux rimes orné.

Comme l'épigramme ne roule que sur une pensée, il serait ridicule d'y multiplier les vers; elle doit avoir une sorte d'unité comme le drame, c'est-à-dire ne tendre qu'à une pensée principale; de même que le drame ne doit embrasser qu'une action. Néanmoins, elle a nécessairement deux parties : l'une, qui est l'exposition du sujet, de la chose qui a produit ou occasionné la pensée; et l'autre, qui est la pensée même, ou ce qu'on appelle le bon mot. L'exposition doit être simple, aisée, claire, libre par elle-même, et par la manière dont elle est tournée.

Sans parler de la malignité et de l'obscénité, que la raison seule réprouve, les défauts qu'on doit éviter dans l'épigramme sont la fausseté des pensées, les équivoques tirées de trop loin, les hyperboles, les pensées basses et triviales. (*Encyclopédie*)

**ÉPIGRAPHE**. Subst. f. Mot, sentence, soit en prose, soit en vers, tiré ordinairement de quelque écrivain connu, et que les auteurs mettent au frontispice de leurs ouvrages, pour en annoncer le but.

La première règle à suivre dans le choix des épigraphes, c'est qu'elles soient modestes.

**ÉPILEPTIQUE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Symptôme épileptique*, *convulsions épileptiques*.

**ÉPILOGUE**. Subst. m. C'est, dans l'art oratoire, la conclusion ou dernière partie d'un discours ou d'un traité, laquelle contient ordinairement la récapitulation des principaux points exposés dans le corps du discours ou de l'ouvrage.

**ÉPINELUX**, **ÉPINUEUX**. Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Arbre épineux*, *arbrisseau épineux*. Nous pensons que, dans un cas convenable, on pourrait dire *cette épineuse question*, *cette épineuse affaire*. Voyez *Adjectif*. Mais on ne dirait pas un *épineux homme*, un *épineux esprit*.

**ÉPIQUE**. Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst. Il signifie qui a rapport à l'épopée. On appelle *poème épique* un poème ou l'on célèbre quelques actions signalées d'un héros. On dit aussi *poète épique*, *vers épiques*, etc.

**ÉPISCOPAL**, **ÉPISCOPALE**. Adj. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *Dignité épiscopale*. Il fait *épiscopaux* au pluriel masculin : *Ornements épiscopaux*.

**ÉPIQUE**. Subst. m. Il se prend pour un incident, une histoire ou une action détachée qu'un poète ou un historien insère dans son ouvrage et lie à son action principale pour y jeter une plus grande diversité d'événements, quoique à la rigueur on appelle épisodes tous les incidents particuliers dont est composée une action ou une narration.

Les épisodes ne sont point des actions, mais des parties d'une action. Ils ne sont point ajoutés à l'action et à la matière du poème, mais sont eux-mêmes cette action et cette matière, comme les membres sont la matière du corps. Ils ne doivent point être tirés d'ailleurs, mais du fond même du sujet.

**ÉPIQUE**. Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst. : *Action épisodique*, *personnage épisodique*.

**ÉPISTOLAIRE**. Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Style épistolaire*, *genre épistolaire*.

Le style épistolaire change de ton selon les sujets. Il est simple, familier, et quelquefois badin, quand il ne traite que des sujets ordinaires; grave et sérieux quand il s'agit d'affaires importantes; affectueux ou énergique quand on veut peindre le sentiment. Voyez *Style*.

**ÉPITAPHE**. Subst. f. Le genre de ce mot a beaucoup varié. Autrefois on le faisait des deux genres, mais plus souvent féminin que masculin. Richalet le disait masculin et féminin, mais plus souvent masculin. Aujourd'hui on ne le fait plus que féminin. — Inscription gravée ou supposée devoir l'être sur un tombeau, à la mémoire d'une personne défunte. L'épithaphe est communément un trait de louange ou de morale, ou de l'une et de l'autre. Il y a aussi des épithaphe épigrammatiques, dont les unes sont naïves et plaisantes, les autres mordantes et cruelles; les dernières sont méprisables.

**ÉPITHALAME**. Subst. m. Poème à l'occasion d'un mariage; chant de noces pour féliciter des époux. Il n'y a point de règles particulières pour le genre, pour le nombre ni pour la disposition des vers propres à cet ouvrage; mais comme le sujet, en tout genre de poésie, est ce qu'il y a de principal, il semble que le poète doit chercher une fiction qui soit tout ensemble juste, ingénieuse, propre et convenable aux personnes qui en seront l'objet; et c'est en choisissant les circonstances particulières, qui ne sont jamais absolument les mêmes, que l'épithalame est susceptible de toutes sortes de diversités.

L'épithalame étant par lui-même destiné à exprimer la joie, à en faire éclater les transports, on sent qu'il ne doit employer que des images riantes, et ne peindre que des objets agréables. Ce poème a deux parties qui sont bien marquées, et qui paraissent essentielles à tout épithalame: l'une qui comprend les louanges des nouveaux époux, l'autre qui renferme des vœux pour leur prospérité. Ce genre de poème est abandonné aujourd'hui; et si quelques poètes s'y exercent quelquefois, le bruit de leurs ouvrages ne va guère au delà des cérémonies pour lesquelles ils ont travaillé.

**ÉPITHÈRE**. Subst. f. Autrefois on faisait ce mot masculin. Ménage croyait qu'on pouvait le faire indifféremment masculin ou féminin. Aujourd'hui on ne le fait plus que féminin. On appelle ainsi un adjectif qui sert à ajouter de la force, de l'énergie,

de la grâce, etc., à l'idée du substantif auquel il est appliqué. L'emploi des épithètes est une chose qui demande beaucoup d'intelligence et de discernement, et il est difficile à l'orateur ou au poète d'éviter à cet égard l'excès ou le défaut.

L'usage des épithètes doit être restreint aux seuls cas où l'idée principale ne suffit pas pour donner à la pensée une beauté sensible, une énergie réelle. Les épithètes pittoresques prises des choses sensibles sont indispensables lorsque l'orateur ou le poète veut peindre à l'aide du discours. Elles servent ou à exprimer diverses petites circonstances qui font partie du tableau, ou à épargner des descriptions prolixes qui rendraient le discours languissant. S'agit-il, non de peindre, mais de donner à une pensée un tour plus fort, plus nouveau, plus naïf; c'est à l'aide des épithètes qu'on y parviendra plus aisément. Enfin, si l'on se propose de toucher le cœur, quel que soit le genre de la passion, rien de plus efficace que les épithètes bien choisies pour exciter le sentiment. Mais autant les épithètes peuvent dans ces circonstances donner de l'énergie au discours, autant elles sont insipides partout ailleurs. Rien n'est plus désagréable qu'un style rempli d'épithètes faibles, vagues ou oiseuses.

Il y a des hommes si illustres que leur nom seul vaut le plus bel éloge. Il y a de même des idées qui par elles-mêmes sont si grandes, si parfaitement énergiques, que tout ce qu'on y ajouterait par forme d'épithète pour les rendre plus sensibles, ne pourrait que les affaiblir. Quand César, au moment qu'on le poignarde, s'écrie : *Et toi aussi, Brutus!* quelle épithète jointe à ce nom aurait pu ajouter à l'énergie de cette exclamation? Dans tous les cas de cette nature, toute épithète est déplacée.

**ÉPIÏRE.** Subst. f. Terme de littérature. Ce terme n'est presque plus en usage que pour les lettres écrites en vers, et pour les dédicaces des livres.

Quand on parle des lettres écrites par des auteurs modernes ou dans des langues vivantes, et surtout en prose, on ne se sert point du mot *épître*. Ainsi l'on dit les *Lettres de madame de Scévigné*, et non pas les *Épîtres de madame de Scévigné*.

Au contraire, on se sert du mot *épître* en parlant des anciens ou dans une langue ancienne. Ainsi l'on dit les *Épîtres de Cicéron*, de *Sénèque*, etc. Il est pourtant vrai que les modernes se sont servis du terme de *lettres* en parlant de celles de Cicéron et de Pline.

Le mot *épître* paraît encore plus particulièrement restreint aux écrits de ce genre, en matière de religion. Ainsi on dit les *Épîtres de saint Paul*, de *saint Pierre*, de *saint Jean*, et non les *Lettres de saint Paul*, etc.

On attache aujourd'hui à l'*épître* l'idée de la réflexion et du travail, et on ne lui permet point les négligences de la lettre. Le style de la lettre est libre, simple, familier. L'*épître* n'a point de style déterminé : elle prend le ton de son sujet, et s'élève ou s'abaisse selon le caractère des personnes.

**ÉPIÏROPE.** Subst. f. Figure de rhétorique, appelée par les latins *concessio*, par laquelle l'orateur accorde quelque chose qu'il pourrait nier, afin que, par cette marque d'impartialité, il puisse obtenir à son tour qu'on lui accorde ce qu'il demande.

C'est ainsi que Boileau a dit de Chapelain par *épïtrophe* (*Sat.* ix, 213) :

Qu'on vante en lui la foi, l'honneur, a probité;  
Qu'on prise sa candeur et sa exilite;  
Qu'il soit doux, complaisant, officieux, sincère;  
On le veut, j'y souscris, et suis prêt à me taire.  
Mais que pour un modèle on montre ses écrits,  
Qu'il soit le mieux renté de tous les beaux esprits,  
Comme roi des auteurs qu'on l'évoque à l'empire,  
Ma bile alors s'échauffe et je brûle d'écriter.

**ÉPIZOOTIE.** Subst. f. *Ti*, dans ce mot, conserve sa prononciation naturelle.

**ÉPLORÉ, ÉPLORÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme éploré, une femme éplorée.*

Les vieillards *éplorés* sont muets de terreur.

(DELILLE, *Énéid.*, XI, 558.)

**ÉPLUCHAGE, ÉPLUCHÉMENT.** Substantifs masculins. Le second se dit dans le langage commun, le premier dans le langage des métiers et manufactures. On dit l'*épluchage des laines, des soies*, et l'*épluchement d'une salade.*

**ÉPONGE.** Subst. f. Corneille a dit dans *Rodogune* (act. II, sc. III, 73) :

Sur les noirs couleurs d'un si triste tableau  
Il faut passer l'éponge ou tirer le rideau.

Voltaire a remarqué, au sujet de ce vers, que *passer l'éponge* est une expression un peu triviale qui ne peut être employée dans le style noble. (*Remarques sur Corneille.*)

**ÉPOPÉE.** Subst. f. L'épopée ou poème épique est, dit Voltaire, un récit en vers héroïques. Que l'action soit simple ou complexe, qu'elle s'achève dans un mois ou dans une année, ou qu'elle dure plus longtemps; que la scène soit fixée dans un seul endroit, comme dans l'*Iliade*; que le héros voyage de mers en mers comme dans l'*Odyssée*; qu'il soit heureux ou infortuné, furieux comme Achille ou pieux comme Énée; qu'il y ait un principal personnage ou plusieurs; que l'action se passe sur la terre ou sur la mer; sur le rivage d'Afrique comme dans la Louisiane; dans l'Amérique comme dans l'Araucana; dans le ciel, dans l'enfer, hors des limites de notre monde, comme dans le paradis de Milton; il n'importe : le poème sera toujours un poème épique, un poème héroïque.

Parmi les règles du poème épique, il en est quelques-unes que la nature indique, et qui sont avouées de toutes les nations. Il en est d'autres qui dépendent des lieux, des temps, des mœurs, des usages, de la religion, du génie des nations, et qui varient comme toutes ces choses.

Un poème épique doit partout être fondé sur le jugement, embellir par l'imagination; ce qui appartient au bon sens appartient également à toutes les nations du monde. Toutes vous diront qu'une action une et simple qui se développe aisément et par degrés, et qui ne coûte point une attention fatigante, leur paraît davantage qu'un amas confus d'aventures inonstrueuses. On souhaite généralement que cette unité si sage soit ornée d'une variété d'épisodes qui soient comme les membres d'un corps robuste et proportionné. Plus l'action sera grande, plus elle plaira à tout homme dont la faiblesse est d'être séduit par tout ce qui est au-dessus de la vie commune. Il faudra surtout que cette action soit intéressante; car tous les cœurs veulent être remués, et un poème parfait d'ailleurs, s'il ne touchait point, serait insipide en tout temps et en tout pays. Elle doit être entière, parce qu'il n'y a point d'homme qui

puisse être satisfait s'il ne reçoit qu'une partie du tout qu'il s'était promis d'avoir. Telles sont à peu près les principales règles que la nature dicte à toutes les nations qui cultivent les lettres; mais à machine du merveilleux, l'invention d'un pouvoir céleste, la nature des épisodes, tout ce qui dépend de la tyrannie de la coutume et de cet instinct qu'on nomme goût, voilà sur quoi il y a mille opinions et point de règles générales.

**ÉPOUSAILLES.** Subst. f. pluriel. On mouille les l.

**ÉPOUVANTABLE.** Adj. des deux genres. Il se met souvent avant son subst. : *Un spectacle épouvantable, un épouvantable spectacle*; on ne dit pas *un épouvantable homme*. Il faut consulter l'oreille et l'analogie. Voyez *Adjectif*.

**ÉPOUVANTABLEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Il est épouvantablement laid*.

**ÉPOUVANTAIL.** Subst. m. On mouille le l final. On dit au pluriel des *épouvantails*.

**ÉPOUVANTER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *il ne m'épouvantera pas par ses menaces*; et Voltaire a dit dans la *Henriade* (IV, 43) :

Le superbe d'Anmale, et Nemours et Brissac,

D'un coupable parti défenseurs intrépides,  
Épouvantaient Valois de leurs succès rapides.

On voit par ces deux exemples qu'*épouvantier* par se dit des choses qui tendent directement à causer l'épouvante; et *épouvantier de*, de celles qui ne causent l'épouvante qu'indirectement, et à cause des suites qu'elles peuvent avoir.

**ÉPREUVE.** Subst. f. L'Académie l'explique par *essai, expérience* que l'on fait de quelque chose.

— Les trois mots *épreuve, essai, expérience*, sont des termes relatifs à la manière dont nous acquérons la connaissance des objets. Nous nous assurons par *l'épreuve* si la chose a la qualité que nous lui croyons; par *l'essai*, quelles sont ses qualités; par *l'expérience*, si elle est. Vous apprendrez par *expérience* que les hommes ne vous manquent jamais dans certaines circonstances. Si vous faites *l'essai* d'une recette sur des animaux, vous pourrez ensuite l'employer plus sûrement sur l'espèce humaine. Si vous voulez conserver vos amis, ne les mettez point à des *épreuves* trop fortes. *L'expérience* est relative à l'existence, *l'essai* à l'usage, *l'épreuve* aux attributs. On dit d'un homme qu'il est *expérimenté* dans un art, quand il y a longtemps qu'il le pratique; qu'une arme a été *éprouvée*, lorsqu'on lui a fait subir certaines charges de poudre prescrites; qu'on a *essayé* un habit, lorsqu'on l'a mis une première fois pour juger s'il fait bien.

**ÉPRIS.** ÉPRISÉ. Adj. On dit *épris d'amour, épris de belle passion*; mais il ne faut pas dire, comme Racine, *épris de courroux* :

Tu sais de quel courroux mon cœur alors épris.  
(*Androm.*, act. I, sc. 1, 51.)

Voltaire a dit dans sa xxxiii<sup>e</sup> épître (v. 9) :

Un esprit vrai doit être épris  
Pour des vérités éternelles.

**ÉPUISE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *s'épuiser de* : *son État s'épuise d'hommes et d'argent*. (Fénelon, *Télémaque*.) On dit aussi *s'épuiser en soins, en services*; et *s'épuiser à faire quelque chose*.

La Harpe a critiqué justement ce vers de Voltaire (*Mér.*, act. I, sc. 11, 38) :

Ce sang s'est épuisé, versé pour la patrie.

Ces deux participes. L'un près de l'autre, dit-il, ne font pas un bon effet, et le second paraît inutile après le premier, qui est plus fort et qui dit tout. (*Cours de littérature.*)

**ÉQUARRIR, ÉQUARRISSAGE, ÉQUARRISSEMENT.** Dans ces trois mots, *qu* se prononce comme un *k*.

**ÉQUATEUR, ÉQUATION.** Dans ces deux mots, *qua* se prononce *koua*.

**ÉQUERRE.** Subst. f. On prononce *chère*.

**ÉQUESTRE.** Adj. des deux genres. On prononce *ékuestre*, en faisant sentir l'*u*.

**ÉCUIANGLE, ÉCUIDISTANT, ÉCUILATÉRAL, ÉCUILATÈRE.** Dans ces quatre mots, *qui* se prononce comme *kui*.

**ÉQUINOXIAL.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Cercle équinoxial, ligne équinoxiale, points équinoxiaux*.

**ÉQUITABLE.** Adj. des deux genres. Il peut, dans des cas convenables, se mettre avant son subst. : on ne dirait pas *un équitable homme, un équitable prince*; mais on peut dire *cette équitable décision, cet équitable jugement*. Voyez *Adjectif*.

**ÉQUITABLEMENT.** Adv. Il peut quelquefois se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a jugé équitablement, ou il a équitablement jugé*.

**ÉQUITATION.** Subst. f. *Qui* se prononce *kui*, et *ti* comme *ci*. C'est l'art de monter à cheval. On le dit aussi de l'action de monter à cheval : *L'équitation est un exercice très-salutaire*. (Féraud.)

**ÉQUIVALENT, ÉQUIVALENTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une chose équivalente*.

**ÉQUIVOQUE.** Subst. f. Ce mot était autrefois des deux genres. Boileau a dit (sat. XII, 2) :

De quel genre le faire, *équivoque maudit*,  
Ou *maudit*.

Aujourd'hui on ne le fait plus que féminin. Il se prend adjectivement. On dit d'une phrase, qu'*elle est équivoque*, ou qu'*elle renferme une équivoque*. Un mot est équivoque lorsqu'il a plusieurs significations dans le sens propre, comme le mot *coin* qui signifie un instrument pour fendre, un angle, et la matrice qui sert à marquer les monnaies et les médailles; ou bien lorsqu'avec le même son, quoique avec une orthographe différente, il sert à indiquer des objets différents, comme *ceint, sain, saint, sein, seing*, qui, sous la même prononciation, signifient environné, sans altération, qui vit saintement, poitrine et signature; ou enfin, lorsqu'il signifie deux choses différentes, l'une primitivement, et l'autre par extension; comme le mot *langue*, qui signifie primitivement cette partie charnue et mobile qui est dans la bouche le principal organe de la parole et du goût; et par extension, l'idiome, le langage d'une nation. Dans le discours, la signification de ces mots est ordinairement déterminée par les circonstances, et il est rare qu'ils y laissent de l'incertitude.

Les équivoques peuvent être encore occasionnées par le simple rapprochement de certains mots dont la réunion semble former d'autres mots, ou dire autre chose que ce qu'on a réellement intention de dire; par exemple, si l'on disait *je regarde votre amitié comme le plus grand des avantages que vous puissiez m'accorder; le plus grand des plaisirs que vous puissiez me faire est*

*de m'écrire souvent*, le rapprochement des mots *des et arantages, des et plaisirs*, pourrait faire croire que l'on a intention de dire *je regarde votre amitié comme le plus grand désavantage que vous puissiez m'accorder; le plus grand plaisir que vous puissiez me faire*, etc. Quoique ces phrases n'aient rien d'irrégulier dans la construction, il faut cependant les éviter, car la règle de la clarté est toujours indispensable, et il n'est jamais permis de s'en écarter. Voyez *Sens*.

*Équivoque* se dit aussi, dans notre langue, d'un terme à double sens dont abusent seulement ceux qui cherchent à jouer sur les mots. Ces jeux de mots, en général répréhensibles et de mauvais goût, peuvent avoir lieu dans la conversation, dans les lettres familières, dans les épigrammes, dans les madrigaux, dans les *inaprompt*, et autres petites pièces de ce genre, quand ils sont spirituels et délicats, et qu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagère. Si cette idée paraissait le fruit d'une réflexion sérieuse, et si on la débitait avec un ton dogmatique, elle ne serait pas supportable.

*Équivoque*, adj., peut quelquefois se mettre avant son subst., même en prose. Mais il faut consulter pour cela l'oreille et l'analogie. On ne dira pas *une équivoque phrase, un équivoque mot*; mais on pourra dire dans des cas convenables, *cet équivoque langage éveilla mes soupçons*. Voyez *Adjectif*.

**ÉRAILLEMENT, ÉRAILLER, ÉRAILLURE.** Dans ces trois mots on mouille les *l*.

**ÉRÉMIQUE.** Adj. des deux genres. On écrivait autrefois *hérémitique*.

**ERGOT.** Subst. m. On ne prononce point le *t* final. Voyez *Argot*.

**ERGOTÉ, ERGOTÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un coq ergoté, un chien ergoté, du seigle ergoté*, etc.

**ERGOTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Expression familière dont on se sert quelquefois pour exprimer la manie de ces esprits raisonneurs qui entassent arguments sur arguments, raisonnements sur raisonnements, pour contester les choses les plus simples et les plus claires. — Il y a des gens qui disent *argoter*, mais ce mot n'est pas français en ce sens. *Argoter* est un terme de jardinage qui signifie couper l'extrémité d'une branche morte.

**ERGOTEUR.** Subst. m. Il se dit d'un homme qui aime à ergoter. Quelques personnes disent *argoteur*. Ce dernier n'est pas français. Voyez *Ér-goter*.

**ÉRIGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine l'a employé dans un sens que l'on ne trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

J'approchai par degré de l'oreille des rois,  
Et bientôt en oracle on érigea ma voix.

(*Ath.*, act. III, sc. III, 74.)

**ERMITAGE, ERMITE.** Ces deux mots s'écrivaient autrefois avec un *h*. *Hermitage, hermite*.

**ÉROTIQUE.** Adj. des deux genres. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Cet érotique délire ne fut pas de longue durée. Poème érotique, vers érotiques*, et non pas *érotique poème, érotiques vers*. Voyez *Adjectif*.

**ERRANT, ERRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *errer*. On prononce les deux *r*. En prose, il ne se met qu'après son subst.

**ERRATA.** Subst. m. Liste, tableau, état des fautes survenues dans l'impression d'un ouvrage. On prononce les deux *r*. Ce mot est emprunté du latin *erratum* au singulier, et *errata* au pluriel, qui veut dire *faute*. Jus qu'à l'apparition du *Dictionnaire de l'Académie* de 1798, on a appelé *errata* un tableau de cette espèce, soit qu'il indiquât plusieurs fautes, soit qu'il n'en indiquât qu'une, parce que la pluralité de ce mot ne peut pas tomber sur les fautes indiquées, mais sur la quantité des tableaux ou des *Listes* qui les indiquent. Mais, en 1798, l'Académie a prétendu que lorsqu'il ne s'agit que d'une faute à relever, on doit dire un *erratum*, et, en 1835, elle dit encore que dans ce cas quelques personnes se servent du mot *erratum*. De sorte que ce mot a deux singuliers, un *errata* quand il indique plusieurs fautes, et un *erratum* quand il n'en contient qu'une. Voilà les déclinaisons latines introduites dans la langue française par les soins de l'Académie. D'après ce principe, je suis surpris que cette Académie n'ait pas décidé que *facta* est le pluriel de *factum*, *fratres*, celui de *frater*, *patres*, celui de *pater*, et *vos Deo*, celui de *Te Deum*.

Depuis qu'on enseigne peu la langue latine en France, dit un critique qui a relevé un grand nombre de fautes du *Dictionnaire de l'Académie*, nous voyons souvent le mot *erratum* substitué au mot français *errata*, par des gazetiers et des imprimeurs qui veulent donner au public une idée magnifique de leur capacité. L'Académie française aurait dû prévoir cette ridicule innovation, et la condamner par un exemple. Il paraît que le critique ne parle ici que de l'Académie de 1762; car l'Académie de 1798, loin de s'élever contre cette innovation, paraît l'avoir établie.

Le mot *errata* ne prend point de *s* au pluriel. *des errata*.

**ERREMENTS.** Subst. m. pluriel. On prononce les deux *r*. Plusieurs écrivains l'ont dit des personnes : *Il reprit ses derniers errements, et leva l'étendard de la révolte*. Boileau et Voltaire, dit Féraud, ne pouvaient souffrir cette expression appliquée aux personnes. *Suivre des errements*, s'écrie le premier, juste ciel! quel langage est-ce là? Quand Bos-wet, dit Voltaire, quand Fénelon, Péllisson, voulaient signifier qu'on suivait ses anciennes idées, ses projets, ses engagements, ils ne disaient point : *J'ai suivi mes errements; j'ai travaillé sur mes errements*. (Lettre à l'abbé d'Olivet sur la nouvelle édit. de la *Prosoodie*.)

**ERRER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce les deux *r*. L'Académie dit *laisser errer ses pensées*; elle ne dit pas *laisser errer son regard*.

Longtemps sur ces objets, ces merveilles de l'art,  
Le héros laisse errer un avide regard.

(*DELILLE, Énéide*, VI, 49.)

**ERREUR.** Subst. f. On prononce les deux *r*. Ce mot s'emploie quelquefois dans le sens d'illusion, comme dans ces vers de Voltaire (*Oreste*, act. II, sc. VII, 9) :

D'un songe flatteur  
Ne me présentez pas la dangereuse erreur.

Voyez *Fausseté*.

**ERROÑÉ, ERROÑÉE.** Adj. On prononce les deux *r*. Il ne se met qu'après son subst. : *Sentiment erroñé, opinion erroñée*.

**ÉRUDIT, ÉRUDITE.** Adj. Le *t* final ne se prononce point au masculin. Il ne se met qu'après son subst. *Un homme érudit, une femme érudite.*

**ÉRYSIPÈLE, ÉRYSIPÉLATEIX.** Autrefois on écrivait *érisipèle* et *érisipélateux*, et l'on faisait *érisipèle* féminin. Aujourd'hui on les écrit avec l'y, et *érysipèle* est masculin. — « L'Académie, en 1835, écrit *érisipèle*, et elle observe qu'autrefois on écrivait *érisipèle*, ce qui était conforme à l'étymologie. Ainsi donc le mauvais usage semble avoir triomphé. Nous pensons cependant que l'Académie en ce cas n'eût pas dû céder, et qu'il vaut mieux écrire le mot de manière à rappeler son étymologie, *ἐρυσίπελος*; c'est encore le plus sûr. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 1139.)

**ESPÉRANCE.** Subst. f. Racine a dit dans *Andromaque* (act. V, sc. v, 34) :

Grâce aux dieux, mon malheur passe mon *espérance*.

*Espérance* est pris ici pour *attente*; le mot d'*espérance* ne se prend jamais en mauvaise part. Voyez *Espoir*.

**ESPÉRER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. *Espérer une chose. Espérer quelque chose de quelqu'un. J'espère en vous, en votre justice.*

Féraud dit que ce mot ne peut avoir pour régime direct qu'un substantif de choses. Cependant madame de Sévigné a dit : *Je lis, je me promène, je vous espère*, et Féraud approuve ce régime parce qu'il y a ellipse, et que *je vous espère* signifie là, je m'occupe de l'espérance de vous voir bientôt. Dehlle a dit dans le même sens (*Énéide*, VI, 923) :

Hélas ! en l'*espérant* dans ces belles demeures,  
Mon amour mesurait et les jours et les heures.

Le *que* après *espérer* régit le futur quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative ou interrogative : *J'espère que vous le ferez; je n'espère pas que vous le fassiez; espériez-vous que je le fisse?* Dans le sens interrogatif on peut mettre assez indifféremment l'indicatif ou le subjonctif : *Espérez-vous que je le fasse ou que je le ferai? Espérait-il que je vinsse ou que je viendrais lui demander pardon?* mais dans le sens négatif, il faut toujours mettre le subjonctif.

*Espérer*, se rapportant au passé ou au présent, est un anglicisme. Les Anglais disent *j'espère que vous ne l'avez pas dit, j'espère que vous en êtes persuadé. Espérer* ne porte à l'esprit que l'idée d'une chose future. Pour les choses présentes, on dit *croire, penser, se flatter* que : *Je crois, je pense que vous ne l'avez pas dit, je me flatte que vous en êtes persuadé.* (Féraud.) Voyez *Espoir*.

On peut dire *j'espère le voir*, et *j'espère de le voir*. Voici, je crois, la différence qu'il y a entre ces deux manières de s'exprimer. On dit *j'espère* sans préposition, lorsque l'espérance paraît fondée et approche de la certitude. Ainsi on dit *j'espère le voir*, lorsqu'on est presque certain qu'on le verra, et qu'on ne prévoit aucun événement qui puisse empêcher de le voir. On dit *j'espère* avec la préposition *de*, lorsque l'espérance tient du doute, de l'incertitude, et que l'on prévoit quelques événements fortuits qui pourraient empêcher de le voir. La suppression du *de* tient tellement au fondement de l'espérance, que si au mot *j'espère* on ajoutait un adverbe qui

rendit ce fondement plus sensible, on ne pourrait pas employer la préposition *de*. Par exemple, tout le monde dira *j'espère bien le revoir*; et personne *j'espère bien de le revoir*.

Ce qui confirme encore mon opinion, c'est que, lorsque le verbe *espérer* est à l'infinitif, et que le verbe suivant est au même mode, on ne peut pas supprimer la préposition *de*. La raison en est que l'infinitif exprime quelque chose de vague et d'incertain. *Peut-on espérer de vous revoir? Je crois pouvoir espérer de le revoir. On m'a fait espérer de le revoir*; espérance vague, incertaine.

**ESPOIR.** Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel. L'Académie dit : *Je n'ai d'espoir qu'en vous.* Racine a dit dans *Iphigénie* (act. V, se. II, 15) :

Aussi tout mon *espoir*  
N'est plus qu'un coup mortel que je vais recevoir.

Le sens propre d'*espoir* ne regarde que les choses qui sont à venir. C'est avec raison que d'Olivet a reproché à Racine de l'avoir appliqué à des choses présentes :

Me cherchiez-vous, madame?  
Un *espoir* si charmant me serait-il permis?  
(*Androm.*, act I, sc. IV, 4.)

Qu'on mette cette phrase en prose, et on sentira le faux emploi de ce terme. C'est comme s'il y avait : *Madame, me serait-il permis d'espérer que vous me cherchiez?* Voyez *Espérer*.

**ESPRIT.** Subst. m. Le *t* final ne se prononce qu'avant une voyelle ou un *h* muet.

Ce mot, en tant qu'il signifie une qualité de l'âme, est, dit Voltaire, un de ces termes vagues auxquels tous ceux qui les prononcent attachent presque toujours des sens différents. Il exprime autre chose que jugement, génie, goût, talent, pénétration, étendue, grâce, finesse; et il doit tenir de tous ces mérites: on pourrait le définir raison ingénieuse. C'est un mot générique qui a toujours besoin d'un autre mot qui le détermine; et quand on dit *voilà un ouvrage plein d'esprit, un homme qui a de l'esprit*, on a grande raison de demander, duquel? *L'esprit sublime* de Corneille n'est ni l'*esprit exact* de Boileau, ni l'*esprit naïf* de La Fontaine; et l'*esprit* de La Bruyère, qui est l'art de peindre singulièrement, n'est point celui de Malebranche, qui est de l'imagination avec de la profondeur. — Quand on dit qu'un homme a un *esprit judicieux*, on entend moins qu'il a ce qu'on appelle de l'*esprit*, qu'une raison épurée. Un *esprit ferme, mâle, courageux, grand, petit, faible, léger, doux, emporté*, signifie le caractère et la trempe de l'âme, et n'a point de rapport à ce qu'on entend dans la société par cette expression, *avoir de l'esprit*.

L'*esprit*, dans l'acception ordinaire de ce mot, tient beaucoup du *bel esprit*, et cependant ne signifie pas précisément la même chose; car jamais ce terme, *homme d'esprit*, ne peut être pris en mauvaise part, et *bel esprit* est quelquefois prononcé ironiquement. D'où vient cette différence? C'est qu'*homme d'esprit* ne signifie pas *esprit supérieur*, et que *bel esprit* le signifie. Ce mot *homme d'esprit* n'annonce point de prétention, et le *bel esprit* est une affiche. C'est un art qui demande de la culture; c'est une espèce de profession, et qui par là expose à l'envie et au ridicule. C'est en ce sens que le père Bouhours aurait eu raison de faire entendre, d'après le cardinal du Perron, que les Allemands ne prétendaient pas à l'*esprit*; parce qu'alors leurs sa-

vants ne s'occupaient guère que d'ouvrages laborieux et de pénibles recherches, qui ne permettaient pas qu'on y répandit des fleurs, qu'on s'efforçât de briller, et que le *bel esprit* se mêlât au savant.

Ceux qui méprisent le génie d'Aristote, au lieu de s'en tenir à condamner sa physique, qui ne pouvait être bonne, étant privée d'expériences, seraient bien étonnés de voir qu'Aristote a enseigné parfaitement dans sa rhétorique la manière de dire les choses avec esprit. Il dit que cet art consiste à ne pas se servir simplement du mot propre, qui ne dit rien de nouveau; mais qu'il faut employer une métaphore, une figure, dont le sens soit clair et l'expression énergique. Il en rapporte plusieurs exemples, et entre autres ce que dit Périclès d'une bataille où la plus florissante jeunesse d'Athènes avait péri: *L'année a été dépouillée de son printemps*. Aristote a bien raison de dire qu'il faut du nouveau. Le premier qui, pour exprimer que les plaisirs sont mêlés d'amertume, les regarda comme des roses accompagnées d'épines, eut de l'esprit. Ceux qui le répétèrent n'en eurent point.

Ce qu'on appelle *esprit*, dit encore Voltaire, est tantôt une comparaison nouvelle, tantôt une allusion fine; ici l'abus d'un mot qu'on présente dans un sens, et qu'on laisse entendre dans un autre; la un rapport délicat entre deux idées peu communes; c'est une métaphore singulière; c'est une recherche de ce qu'un objet ne présente pas d'abord, mais qui est en effet dans lui; c'est l'art ou de réunir deux choses éloignées, ou de diviser deux choses qui paraissent se joindre, ou de les opposer l'une à l'autre; c'est celui de ne dire qu'à moitié sa pensée pour la laisser deviner. Mais tous ces brillants ne conviennent point ou conviennent fort rarement à un ouvrage sérieux et qui doit intéresser. La raison en est qu'alors c'est l'auteur qui paraît, et que le public ne veut voir que le héros. Or, ce héros est toujours ou dans la passion, ou en danger. Le danger et les passions ne cherchent point l'esprit. Priam et Hécube ne font point d'épigrammes, quand leurs enfants sont égorgés dans Troie embrasée; Didon ne soupire point en madrigaux, en volant au bûcher sur lequel elle va s'immoler; Démocritès n'a point de jolies pensées, quand il anime les Athéniens à la guerre; s'il en avait, il serait rhéteur, et il est homme d'État. (*Dict. philosophique.*) Voyez *Clarté*.

**ESSAI.** Subst. m. Voyez *Épreuve*. En littérature, ce mot, employé dans le titre de plusieurs ouvrages, a différentes acceptions. Il se dit ou des ouvrages dans lesquels l'auteur traite ou effleure différents sujets, tels que les *Essais de Montaigne*, ou des ouvrages dans lesquels l'auteur traite un sujet particulier, mais sans prétendre l'approfondir, ni l'épuiser, ni enfin le traiter en forme et avec tout le détail et toute la discussion qu'il peut exiger.

**ESSAIM.** Subst. m. Delille a dit *un essaim de colombes* (*Énéid.*, II, 697) :

Ainsi qu'aux sifflements des tempêtes rapides  
S'attroupe un faible essaim de colombes timides.

Il a dit aussi au figuré (*Géorg.*, III, 89) :

Un *essaim* de douleurs bientôt nous environne,  
La vieillesse nous glace et la mort nous moissonne.

**ESSAYER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *payer*. *Essayer*, dans le sens de tâcher, faire ses efforts, régit tantôt la préposition

à, et tantôt la préposition *de*. Il faut mettre *de* quand le sens indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent; et *à*, quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts: *Un homme faible et valetudinaire essaie de se lever, de marcher; un musicien essaie à jouer un air difficile*.

Perdez un ennemi d'autant plus dangereux,  
Qu'il *essaiera* sur vous à combattre contre eux.  
(*Rac.*, *Androm.*, act. I, sc. II, 29.)

*Essayez* sur ce point à la faire parler.  
(*CON.*, *Hor.*, act. I, sc. I, 129.)

Voltaire a dit au sujet de ce vers, *on essaie de, on s'essaie à*. Cette remarque paraît contraire à ce que nous venons d'avancer; mais nous avons pour nous le vers d'*Andromaque* que nous venons de citer, et où la préposition *à* nous semble si bien placée, que nous ne croyons pas qu'on puisse y substituer *de*.— Dans la plupart des éditions de Racine que nous avons consultées, on trouve qu'il *essaiera sur vous*, et non qu'il *essaiera sur vous*. Si cette leçon est la bonne, l'exemple cité ne peut servir, selon nous, qu'à prouver la justesse de la remarque de Voltaire.

**ESSENTIEL.** **ESSENTIELLE.** Adj. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Une chose essentielle. Une cause essentielle. Une observation essentielle*.

**ESSENTIELLEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il m'a oublié essentiellement, il m'a essentiellement obligé dans cette circonstance*.

**ESSEULÉ.** **ESSEULÉE.** Adj. Il se dit, selon l'Académie, d'un homme qui est seul et sans compagnie. On ne serait pas compris si l'on s'en servait aujourd'hui.

**ESSOR.** Subst. m. On dit bien *prendre son essor*; mais je doute qu'on puisse dire avec Delille, *abattre son essor* (*Énéid.*, VI, 48) :

Pédale, de Minos fuyant la cruauté,  
Osa, se confiant à ses rapides ailes,  
Tenter un vol hardi dans des routes nouvelles;  
Et, vainqueur fortuné des vents glacés du nord,  
Sur les remparts de Rome abattit son essor.

L'*essor* est l'action de l'oiseau *partant librement* pour s'élever dans les airs. Quand il *part* pour s'élever dans les airs, il n'est pas encore élevé; on ne peut donc pas l'abattre. On a transporté ce mot au figuré, et l'on dit d'un auteur qui a débuté hardiment, qu'il a *pris son essor*; d'un poète qui commence avec liberté, qu'il *prend son essor*. On dit aussi *l'essor du génie*, etc.

**ESSUIE-MAIN.** Subst. m. Il semble que l'on devrait écrire au singulier *essuié-mains*, et non pas *essuié-main*; car l'*essuié-main* est un linge qui ne sert pas seulement à essuyer la main, mais les mains. Cependant, puisque l'usage veut que l'on écrive au singulier *essuié-main* sans *s*, nous ne croyons pas qu'on doive y ajouter un *s* au pluriel; car plusieurs *essuié-main* essuient les mains de même qu'un seul, et si *main* se met au singulier pour *mains*, il doit s'écrire de même au pluriel, ou la signification du mot *main* n'est pas changée. Il faut donc écrire des *essuié-main*; la pluralité tombe alors sur *linge*, qui est sous-entendu, et non sur *essuié*, ni sur *main*. L'Académie ne donne point d'exemple qui puisse faire connaître son opinion sur l'orthographe de ce mot composé.

**ESSUYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, on conserve l'y de l'infinif, excepté devant un e muet: *J'essuie, tu essuies, ils essuient, j'essuierai, j'essuierais*.

**Est.** Subst. m. L'orient. On prononce le *t*.

**ESTHÉTIQUE.** Subst. f. On entend par ce mot la philosophie des beaux-arts, ou la science de déduire de la nature du goût, la théorie générale et les règles fondamentales des beaux-arts.

Ce mot vient du mot grec *aisthêsis*, qui signifie le sentiment. Ainsi l'esthétique est proprement la science des sentiments. Le grand but des beaux-arts est d'exciter un vif sentiment du vrai et du bon. Il faut donc que leur théorie soit fondée sur celle des sentiments et des notions confuses que nous acquérons à l'aide des sens.

Il faut ranger l'esthétique au nombre des sciences philosophiques qui sont encore très-imparfaites. Il n'en est que plus important de développer ici le plan général de cette nouvelle science et d'en indiquer les parties.

Le premier pas était de fixer le but et l'essence des beaux-arts; ensuite, après s'être convaincu que ce but principal est de s'assurer l'empire sur les sens à l'aide des sensations agréables ou désagréables, il fallait remonter à l'origine du sentiment, déduire de la nature de l'âme ce qui en constitue l'agrément, ou s'en rapporter aux philosophes qui en ont traité.

Cela fait, il fallait indiquer les diverses classes d'objets agréables et désagréables, et déterminer les effets qu'ils produisent sur le cœur, c'est-à-dire rechercher en quoi consiste le beau sensible et l'énergie.

Enfin il fallait traiter sous autant d'articles particuliers toutes les diverses espèces du beau et du laid, en descendant jusqu'aux plus petites subdivisions, aussi loin que la théorie, combinée avec un examen attentif des ouvrages de goût, pourrait les découvrir ou du moins les pressentir. Tous ces objets rassemblés formeraient la partie théorique de la philosophie des beaux-arts.

Dans la partie pratique, il reste à indiquer les divers genres des beaux-arts, en fixant l'étendue et le caractère particulier de chaque genre, comme de la poésie, de l'éloquence, de la musique, de la peinture, etc. Il faut en même temps caractériser le tour de génie, le goût naturel et acquis que chaque art en particulier exige de la part de l'artiste, et faire connaître quels sont les principaux moyens de réussir dans les arts, c'est-à-dire le génie, l'imagination, l'invention, le goût, l'enthousiasme, etc.

Chaque classe des beaux-arts produit diverses espèces d'ouvrages qui se distinguent entre elles par leur nature propre et par un but plus précisément déterminé. Il faut donc encore caractériser séparément chaque espèce particulière. Ainsi en poésie, par exemple, on a à traiter du poème épique, du lyrique, du didactique, du dramatique, etc. En peinture, on a à distinguer les sujets historiques, allégoriques, moraux, etc.; et l'on doit assigner à chaque espèce son caractère d'après des principes sûrs et bien établis.

De ces sources découlent enfin les règles qu'on doit suivre dans l'exécution des ouvrages de l'art. Ce sont ou des règles générales qui concernent l'invention, la disposition, ou l'ordonnance et l'ensemble, ou des règles particulières sur le choix, la proportion, l'harmonie et l'effet déterminé de chaque partie.

Telle est l'étendue du champ que l'esthétique doit embrasser. Cette science dirigera l'artiste dans l'invention, l'ordonnance et l'exécution de son ouvrage. Elle guidera l'amateur dans ses jugements, et le mettra à portée de tirer de la jouis-

sance des productions de l'art toute l'utilité qui en fait le vrai but : utilité qui ne tend pas à moins qu'à remplir les vues de la philosophie et de la morale. (Extrait de la *Théorie générale des beaux-arts*, de Sulzer.)

**ESTIMABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst. : *Un auteur estimable, cet estimable auteur.* Voyez *Adjectif*.

**ESTIME.** Subst. f. Corneille a dit dans *Nicomède* (act. II, sc. III, 41) :

Et vous offenseriez l'estime qu'elle en fait.

Voltaire a dit au sujet de ce vers : *On a de l'estime, on conçoit de l'estime, on sent de l'estime.* C'est précisément parce qu'on la sent qu'on ne la fait pas. Par la même raison, *on sent de l'amour, de l'amitié*; on ne fait ni de l'amour ni de l'amitié. (*Remarques sur Corneille.*)

Ainsi vous me rendez l'innocence et l'estime.

(CORN., *Rodog.*, act. II, sc. III, 115.)

*Vous me rendez l'estime*, dit Voltaire, ne peut se dire comme *vous me rendez l'innocence*; car l'innocence appartient à la personne, et l'estime est le sentiment d'autrui : *Vous me rendez mon innocence, ma raison, mon repos, ma gloire*; mais non pas *mon estime*. (*Remarques sur Corneille.*)

**ESTIMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On peut joindre un adjectif à *s'estimer*. En voici des exemples : *Je ne puis m'empêcher de m'estimer heureuse.* (Montesquieu, VII<sup>e</sup> lettre persane.)

Roxane s'estimait assez récompensée...

(RAC., *Baj.*, act. III, sc. IV, 29.)

**ESTROC.** Subst. m. On fait sentir le *e*.

**ESTROMAC.** Subst. m. On ne fait pas sentir le *e*.

**Et.** Conjonction copulative. Cette conjonction marque l'action de l'esprit qui considère sous un même rapport les mots et les phrases qu'elle lie. On ne prononce jamais le *t*, même quand il est suivi d'une voyelle. C'est pour cela qu'on ne met point en vers un *et* devant une voyelle, parce que cela ferait un hiatus.

Les mots que lie cette conjonction doivent être du même ordre, c'est-à-dire qu'elle doit lier des substantifs avec des substantifs, des adjectifs avec des adjectifs, des verbes avec des verbes, des adverbess avec des adverbess. Ainsi l'on ne peut pas dire *David était roi et prudent*; *vous aimez la justice et à gagner des batailles*; parce que dans la première phrase on lie un substantif avec un adjectif, et dans la seconde, un substantif avec un verbe.

Racine a dit dans *Bajazet* (act. I, sc. 1, 33) :

Amurat est content, si nous le voulons croire,

Et semblait se promettre une heureuse victoire.

D'Olivet doute avec raison qu'on puisse passer ainsi brusquement du présent *est* à l'imparfait *semblait*. Mais du moins il est certain que le changement de temps demandait le pronom qui répète le sujet : *Amurat est content, et il semblait*, etc.

Il arrive souvent que la conjonction *et* paraît d'abord lier un nom à un autre et le faire dépendre d'un même verbe; cependant, quand on continue de lire, on voit que cette conjonction ne lie que les propositions et non les mots. Par exemple, *César a égalé le courage d'Alexandre, et son bonheur a été fatal à la république ro-*

*main*. Il sembla d'abord que *bonheur* dépende d'*égalité* aussi bien que *courage*; cependant *bonheur* est le sujet de la proposition suivante. Ces sortes de constructions rendent les phrases louches.

Quand il ne s'agit que de lier plusieurs mots ensemble, on ne met la conjonction qu'avant le dernier : *L'esprit, la science et la vertu, sont les véritables biens de l'homme*.

Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.  
BOIL., *Lut.*, II, 161.

Lorsque deux adjectifs précèdent leur substantif, et qu'ils sont assez analogues pour qu'il soit inutile de répéter l'article avant le second, la conjonction *et* doit remplacer cet article : *La faible et timide innocence*.

Mais s'il y a trois adjectifs, l'article doit être répété, et la conjonction ne doit pas être employée : *L'humble, la faible, la timide innocence*.

Mais quelquefois, pour donner plus d'énergie au discours, on met la conjonction même avant le premier mot, et on la répète avant tous les autres : *Je l'ai dit et à lui et à sa femme et à tous ses amis*.

Une coquette est un vrai monstre à fuir;  
Mais une femme et tendre et belle et sage,  
De la nature est le plus bel ouvrage.

Dans les gradations et dans les phrases où l'on veut peindre avec vivacité, on supprime ordinairement la conjonction :

L'attelage suait, soufflait, était rendu,  
Moins, femmes, vieillards, tout était descendu.  
LA FONT., liv. VII, fable IX, 5.)

Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé.  
(RAC., *Androm.*, act. I, sc. IV, 61.)

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 121.)

Deux verbes joints par la conjonction et peuvent avoir le même régime direct : *J'estime et je respecte la vertu*. Mais si les deux verbes étaient joints par d'autres conjonctions, il faudrait donner au premier verbe le nom pour régime, et au second un pronom qui rappellerait ce nom : *J'estime autant la vertu que je la respecte*, et non pas *J'estime autant que je respecte la vertu*. (Buffler.)

La conjonction *et* sert à unir deux propositions affirmatives, comme *la vertu et la science sont estimables*; ou à lier une proposition affirmative avec une proposition négative, comme *je prie et ne romps pas*; elle diffère en cela de la conjonction *ni*, qui sert à lier les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbess, quand la proposition est négative : *Je ne veux ni l'un ni l'autre*. La conjonction *et* ne se multiplie point dans l'énumération; *ni* s'y multiplie autant de fois qu'il y a de choses auxquelles on veut rendre la négation commune : *Les enfants n'ont ni passé ni avenir, mais ils j'ouissent du présent*. C'est le sort des choses humaines de n'être ni stables, ni permanentes.—Lorsqu'il y a plusieurs verbes qui se suivent, le premier n'est point précédé de *ni*. *Je ne veux, ni ne dois, ni ne puis obéir*.—Lorsque *ni* est répété, on supprime toujours *pas* et *point*. On ne dit pas *il ne faut pas être ni prodige ni arare*; mais *il ne faut être ni prodige*

ni arare. Voltaire a repris Corneille d'avoir dit dans les *Horaces* (act. III, sc. IV, 48) :

Vous ne connaissez point ni l'amour ni ses traits.

Quand la conjonction *ni* n'est pas répétée, *pas* ou *point* peuvent se mettre avec *ni*. Boileau a dit (*sat.* X, 483) :

Ma maison ni mon lit ne sont point faits pour vous.

Il aurait été plus correct et plus conforme à l'usage de dire, ni ma maison ni mon lit ne sont faits pour vous.

On trouve souvent *et* au lieu de *ni* dans les propositions négatives, et *ni* au lieu de *et* dans des propositions affirmatives. Ce sont des fautes qu'il faut éviter.

Je ne connaissais pas Almanzor et l'amour.  
(ROY, *Ballet des éléments*.)

il fallait :

Je ne connaissais pas Almanzor ni l'amour,

parce que la phrase est négative.—De même, au lieu de dire *la poésie n'admet pas les expressions et les transpositions particulières*, il faut dire, avec le père Buffler, *la poésie n'admet ni les expressions ni les transpositions*, etc. Voyez *Ni*, *Copulatif*, *Disconvenance*.

ÉTALER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens d'offrir aux yeux, il se dit des choses qui flattent les regards par la grandeur, par la variété, par la pompe, par la magnificence : *Étaler quelque chose à quelqu'un* :

Quelle gloire, seigneur, quels triomphes égalent  
Les spectacles pompeux que ces bords vous étalent ?  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 25.)

ÉTAT. Subst. m. L'Académie a omis la définition de l'accepté en générale de ce mot. *État* d'un être en général, c'est la coexistence des modifications variables et successives, avec les qualités fixes et constantes. Celles-ci durent autant que le sujet qu'elles constituent, et elles ne sauraient souffrir de déclin sans la destruction de ce sujet; mais les modes peuvent varier et varier effectivement, ce qui produit les divers états par lesquels passent tous les êtres finis. On distingue l'*état d'* ne chose en interne et externe. Le premier consiste dans les qualités changeantes intrinsèques; le second dans les qualités extrinsèques, telles que sont les relations. *L'état interne* de mon corps, c'est d'être sain ou malade; son *état externe*, c'est d'être bien ou mal vêtu, dans un tel lieu ou dans un autre. L'usage de cette distinction se fait surtout sentir dans la morale, où il est souvent important de bien distinguer ces deux états de l'homme. (*Encycl. pédic.*)

On disait autrefois *faire état*, pour estimer, faire cas. *Je fais beaucoup d'état de cet homme-là*; pour presumer, penser, *je fais état qu'il y a là vingt mille hommes*; pour résoudre, *je fais état de venir en tel temps, de partir tel jour*; pour être assuré, *faites état de cette somme, faites état que vous aurez cette somme dans quinze jours*. Toutes ces façons de parler ont vieilli.

Avez-vous su l'état qu'on fait de Coriace ?  
(CORNE., *Hor.*, act. II, sc. IV, 1.)

Voltaire dit au sujet de ce vers, *l'état* ne se dit plus, et je voudrais qu'on le dit. Notre langue

n'est pas assez riche pour bannir tant de termes dont Corneille s'est servi heureusement. (*Remarques sur Corneille.*)

ÉTAVER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *payer*. Voyez ce mot.

ÉTEINDRE. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit (*OEd.*, act. I, sc. III, 3<sup>e</sup>) :

Vous éteignez l'encens que vous brûliez pour eux.

On dit *éteindre la tendresse*, *éteindre la haine* :

Et les soins de la guerre auraient-ils un jour  
Éteint dans tous les cœurs la tendresse et l'amour ?  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. III, 30.)

Éteignez dans mon sang votre inhumanité.  
(VOLT., *Orphelin de la Chine*, act. V, sc. IV, 12.)

La Harpe dit au sujet de ce vers : On ne peut, en aucun sens, *éteindre l'inhumanité*. On n'entend que ce qui offre des rapports avec l'éclat, le feu, la lumière, etc. (*Cours de littérature.*) Cependant Racine a dit *éteindre la tendresse*, et la tendresse n'a de rapport ni avec éclat, ni avec feu, ni avec lumière. Nous croyons qu'on peut dire *éteindre l'inhumanité*, comme on dit *éteindre la tendresse*, *éteindre la haine*.

ÉTENDARD. Subst. m. L'Académie dit au figuré, *suivre les étendards de quelqu'un*; *se ranger sous les étendards*, *combattre sous les étendards de quelqu'un*, pour dire embrasser son parti. On dit aussi dans le même sens, *porter les étendards* :

Le Dieu dont j'ai porté les sacrés étendards.  
(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. I, 47.)

ÉTENDRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici des acceptions du verbe *étendre*, que l'on cherche en vain dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Quand la mort sur le trône étend ses rudes coups.  
(VOLT., *Henr.*, VI, 2.)

Je vais, sur les vaincus étendant mes secours,  
Consoler leur misère et veiller sur leurs jours.  
(VOLT., *Alz.*, act. IV, sc. I, 7.)

Et sa bonté s'étend sur toute la nature.  
(Rac., *Ath.*, act. II, sc. VII, 52.)

Sur la face des eaux s'étend la nuit profonde.  
(DELIL., *Énéid.*, I, 133.)

D'un peuple d'assassins les troupes effrénées,  
Par devoir et par zèle au carnage acharnées,  
Marchaient le fer en main. Les yeux étincelants,  
Sur les corps étendus de nos frères sanglants.  
(VOLT., *Henr.*, II, 249.)

ÉTERNEL, ÉTERNELLE. Adj. Cet adjectif est un de ceux qui, exprimant une qualité absolue, ne sont pas susceptibles de comparaison soit en plus, soit en moins. Une chose ne peut pas être *plus éternelle* ou *moins éternelle* qu'une autre. — Cet adj. peut se mettre avant son subst., même en prose : *Un bonheur éternel*, *un éternel bonheur*; *un amour éternel*, *un éternel amour*. Voyez *Adjectif*.

ÉTERNELLEMENT. Adv. Il se place toujours après le verbe, et jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Cela durera éternellement*.

ÉTÉRNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit *étérner l'enfance de quelqu'un*, pour dire la prolonger :

D'abord sa politique, assurant sa puissance,  
Semblait d'un fils docile éterniser l'enfance.  
(VOLT., *Henr.*, II, 77.)

ÉTERNITÉ. Subst. f. Il n'a point de pluriel. Corneille lui en a donné un dans ces vers d'*Héraclius* (act. III, sc. I, 429) :

Ah! combien ces moments de quoi vous me flattez,  
Alors pour mon supplice auraient d'éternités!

On n'a jamais vu dans aucune langue, dit à ce sujet Voltaire, mettre le mot d'*éternité* au pluriel, excepté dans le dogmatique, quand on distingue mal à propos l'éternité passée et l'éternité à venir, comme lorsque Platon dit que *notre vie est un point entre deux éternités*. Remarquez encore qu'on ne peut dire les *moments de quoi vous me flattez*, cela n'est pas français : il faut dire *dont vous me flattez*. (*Remarques sur Corneille.*)

ÉTINCELANT, ÉTINCELANTE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Des yeux étincelants*.

Rapporter à mes yeux son image sanglante,  
D'amour et de fureur encore étincelante.  
(CORN., *Rodog.*, act. III, sc. III, 17.)

Voltaire dit au sujet de ce vers, on dirait bien *je crois le voir étincelant de courroux*; mais ce n'est pas l'image qui est encore animée. De plus, on n'*étincelle point d'amour*. (*Remarques sur Corneille.*)

ÉTINCELER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet, *j'étincelle*, *j'étincellerai*, *il étincellera*, *il étincellerait*; on ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet, *j'étincelais*, *j'ai étincelé*, *ils étincellèrent*.

ÉTINCELLE. Subst. f. Selon l'Académie, il se dit figurément, surtout en parlant de l'esprit, de l'âme : *Il n'a pas une étincelle d'esprit*, de *cou rage*. — Il a au figuré une signification plus étendue :

De la divinité les vives étincelles  
Étalent sur son front des beautés immortelles.  
(VOLT., *Henr.*, IV, 523.)

Ah! si jamais ta nation cruelle  
Avait de tes vertus montré quelque étincelle.  
(VOLT., *Alz.*, act. II, sc. II, 41.)

ÉTOILÉ, ÉTOILÉE. Adj. Il ne se met qu'après son subst.

ÉTONNANT, ÉTONNANTE. Adj. verbal tiré du v. *étonner*. On peut le mettre avant son substantif lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des succès étonnants*, *d'étonnants succès*.

ÉTONNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. V, sc. I, 3) :

La nature étonnée à ce danger funeste...

La Harpe a dit à l'occasion de cette expression, on dit *étonné de*, et non pas *étonné à*, si ce n'est dans cette phrase, *étonné à la vue*, à *l'aspect*; et il est évident qu'*étonné à ce danger* signifie *étonné à la vue de ce danger*. Ici la précision poétique est dans tous ses droits. (*Cours de littérature.*) Voltaire a dit dans *la Mort de César* (act. II, sc. III, 5) :

Notre âme incorruptible étonne ses desseins.

Ce verbe demande le subjonctif à la proposition

tion subordonnée : *Je m'étonne que vous n'ayez pas prévu cet accident, je ne m'étonne plus qu'il craigne de me voir.* — Dans les phrases interrogatives, on met quelquefois *si* au lieu de *que*, et alors le verbe de la phrase subordonnée reste à l'indicatif : *Faut-il s'étonner s'ils ne sont point aimés, puisqu'ils n'aiment rien que leurs grandeurs et leurs plaisirs?* (Fénel., *Téléph.*, liv. XIII, t. II, p. 91.) On dit aussi *ne vous étonnez pas si j'en use de la sorte.*

**ÉTOUFFANT, ÉTOUFFANTE.** Adj. verbal tiré du v. *étouffer*. Il se met ordinairement après son substantif; cependant il pourrait quelquefois le précéder, surtout au féminin : *Les étouffantes chaleurs nous empêchèrent de continuer notre route.* Voyez *Adjectif*.

**ÉTOUFFER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne le dit au propre que dans le sens de suffoquer, faire perdre la respiration, la vie. Ce verbe au propre a une signification plus étendue. Il signifie supprimer la communication avec l'air libre. On dit *étouffer le feu dans un fourneau*. On dit au figuré, *étouffer la récolte de ses sens, étouffer le courroux, la haine.*

Tu sais qu'à mon devoir tout entière attachée,  
J'étouffais de mes sens la révolte cachée. . . .  
(VOLTAIRE, OEd., act. II, sc. II, 41.)

Tant de coups imprévus m'accablent à la fois,  
Qu'ils m'ôtent la parole et m'étouffent la voix.  
(RACINE, Théod., act. IV, sc. II, 45.)

Ses malheurs, lui dit-il, ont étouffé ses haines.  
(VOLTAIRE, Henr., I, 549.)

La paix a dans son cœur étouffé son courroux.  
(Idem, VI, 549.)

**ÉTOURDI, ÉTOURDIE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme étourdi, une femme étourdie.*

**ÉTOURDIMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Agir étourdiment.*

**ÉTOURDISSANT, ÉTOURDISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *étourdir*. Il se met après son subst. : *Un bruit étourdissant.*

**ÉTRANGE.** Adj. des deux genres. L'Académie définit ce mot, ce qui n'est pas dans l'ordre et dans l'usage communs. Cette définition ne convient point au mot *étrange*; ce qui n'est pas dans l'ordre commun est désordonné, déréglé, et sans ordre. Ce qui n'est pas dans l'usage commun est *extraordinaire*. *Étrange* se dit de ce qui est ou nous paraît contraire aux notions que nous nous sommes formées des choses, d'après des expériences bien ou mal faites. Ce qui paraît *étrange* à l'un ne le paraît point à l'autre; et ce que nous regardons quelquefois comme *étrange* est très-conforme à l'ordre. Quand nous disons d'un homme qu'il est *étrange*, nous entendons que son action n'a rien de commun avec celle que nous croyons qu'un homme sensé doit faire en pareil cas; de là vient que ce qui nous semble *étrange* dans un temps, cesse quelquefois de nous le paraître quand nous sommes mieux instruits. Une affaire *étrange* est celle qui nous offre un concours de circonstances auquel on ne s'attendait point, moins parce qu'elles sont rares, que parce qu'elles ont une apparence de contradiction. Car si les circonstances étaient *rare*s, l'affaire, au lieu d'être *étrange*, serait étonnante, surprenante, singulière, etc. Cet adj. se met souvent avant son

subst. : *Étrange homme, étrange humeur, étrange affaire, étrange aveuglement; un homme étrange, une humeur étrange.* Voyez *Adjectif*.

**ÉTRANGEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est étranquement trompé, il s'est trompé bien étranquement.*

**ÉTRANGER, ÉTRANGÈRE.** Adj. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *Climats étrangers, langue étrangère.* Racine l'emploie dans un sens que l'Académie n'indique point :

David m'est en horreur, et les fils de ce roi,  
Quoique nés de mon sang, sont étrangers pour moi.  
(Ath., act. II, sc. VII, 115.)

On dit aussi *il est étranger à toute espèce d'intrigue, il est étranger dans ce pays.*

**ÉTRANGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il signifie, selon l'Académie, chasser d'un lieu, faire éloigner d'un lieu, désaccoutumer d'y venir : *Les rats, les moineaux ont étrangé les pigeons du colombier.* Elle ajoute qu'il se dit familièrement des personnes : *Il a su étranger les importuns qui venaient chez lui; et qu'il se met aussi quelquefois avec le pronom personnel : Le gibier s'est étrangé de cette plaine.* — Il n'est usité dans aucun sens.

**ÉTRANGÉTÉ.** Subst. f. On disait anciennement *estrangété*. Vieux mot qui signifiait merveille, rareté, nouveauté, chose étonnante, extraordinaire. « Si le plus grand de tous les défauts, dit La Harpe dans son *Cours de littérature*, est de ne pouvoir pas être lu, quel reproche peut-on nous faire d'avoir oublié les vers de Ronsard, tandis que les amateurs savent par cœur plusieurs morceaux de Marot et de Saint-Gelais, qui écrivaient tous deux trente ans avant lui? C'est qu'en effet il n'y a pas quatre vers de suite qui puissent être retenus, grâce à l'étrangété de sa diction (s'il m'est permis de me servir de ce mot nécessaire, et que l'exemple de plusieurs écrivains de nos jours devrait avoir déjà consacré). » (*Cours de lit.*, II<sup>e</sup> part., liv. I, ch. I, t. IV, p. 77.)

**ÊTRE.** V. auxiliaire et substantif. Pour sa conjugaison, voyez *Auxiliaire*.

Comme verbe substantif, il sert à marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit de deux termes d'une proposition, c'est-à-dire du sujet et de l'attribut, *Pierre est bon*; et par l'analyse, on le retrouve dans tous les verbes adjectifs : *Pierre aime, c'est-à-dire Pierre est aimant.*

Le verbe *être* est auxiliaire lorsqu'il se joint au participe passé d'un autre verbe, pour en former les temps composés, comme *je suis aimé, j'étais tombé*, etc. Hors de là, c'est un verbe substantif, c'est-à-dire qu'il ne signifie que l'affirmation, sans aucun attribut; à moins qu'avec l'affirmation il ne renferme le plus général de tous les attributs, qui est l'être, comme dans cette phrase : *Corneille était du temps de Racine, c'est-à-dire existait du temps de Racine.*

L'auxiliaire *être* sert à conjuguer les verbes passifs dans tous les temps : *Être aimé, il est aimé, il était aimé*; et les temps composés des verbes pronominaux, et la plupart des verbes neutres : *Je me suis blessé, j'étais arrivé, il est sorti*, etc.

Quand le verbe *être* est employé comme verbe impersonnel avec des adjectifs ou des substantifs, il régit de avec l'infinitif, ou *que* avec le subjonctif : *Il est bon, il est utile de faire, de dire*, etc.; ou *que je fusse, que je dise*, etc. Le premier est ordinairement préférable.

On dit *il est des hommes qui*, ou *il y a des hommes qui*. Ces deux façons de parler sont admises en prose; mais la dernière n'est pas soufferte en vers, à cause de l'hiatus. Voyez *II*.

On dit *c'est au maître à parler*, *c'est au disciple d'écouter*. Les grammairiens disent que de vaut mieux quand le verbe commence par une voyelle: *C'est à nous d'obéir*, et non pas *à obéir*. Nous ne saurions croire que la raison de l'hiatus soit la seule qui doive déterminer l'emploi de deux prépositions qui expriment des rapports si différents. Il nous semble qu'il faut employer à lorsqu'il s'agit d'une action à faire par le sujet, et de lorsque le sujet ne doit pas agir, mais rester seulement dans un état passif. Ainsi l'on dit bien *c'est au maître à parler*, parce qu'il est question d'une action que doit faire le maître; *c'est au disciple d'écouter*, parce que le disciple doit rester dans un état passif; dans ce dernier cas, le *de* n'est pas mis pour éviter l'hiatus, mais pour marquer l'état. On ne dirait pas *c'est au disciple à se taire*; il faut dire *de se taire*. Je conviens qu'on doit, autant que l'on peut, éviter les hiatus; mais il ne faut pas le faire aux dépens de la nature des prépositions. Il vaut mieux chercher un autre tour.

Avec la négation, *est* se met quelquefois à la tête de la phrase et avant le sujet: *N'est pas toujours gai qui veut*.

On dit *ce qui est certain*, et *ce qu'il y a de certain*. La préposition *de* est nécessaire avec *ce qu'il y a*; elle serait de trop avec *ce qui est*.

On dit *être d'une simplicité*, *d'une bêtise*, *d'une curiosité*, etc. *Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance*. (Montesquieu, XXX<sup>e</sup> lettre persane.)

ÉTREINTE. Subst. f. L'Académie ne le met qu'au propre. Les meilleurs écrivains l'ont employé au figuré:

Et du nom de l'hymen *étrainte* danseuse  
Me rend informé, s'il ne vous rend heureux.  
(VOLT., *Zaïre*, act. I, sc. II, 57.)

ÉTROIT, ÉTROITE. Adj. Il se met avant le subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un chemin étroit*, *une rue étroite*; *des bus étroits*, *des souliers étroits*; *une étroite alliance*, *une étroite amitié*; *une étroite union*, *une union étroite*; *une liaison étroite*, *une étroite liaison*. Voyez *Adjectif*.

ÉTROITEMENT. Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est étroitement attaché à la règle*. *On lui a étroitement défendu de...*

ÉTUDE. Subst. f. Voltaire a dit dans la *Mort de César* (act. II, sc. v, 6):

Tu fière ingratitude  
Se fais de m'offenser une farouche étude.

Étudier. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit *étudier un homme*, *étudier les inclinations du prince*, *étudier le monde*. — On dit aussi *étudier le cœur de quelqu'un*:

J'étudiai leur cœur, je flattai leurs caprices.  
(RAC., *Andr.*, act. III, sc. III, 76.)

ÉTYMOLOGIE. Subst. f. Origine d'un mot, dérivation d'un mot. Le mot d'où vient un autre mot s'appelle *primitif*, et celui qui vient du primitif s'appelle *dérivé*. On donne quelquefois au primitif même le nom d'*étymologie*; ainsi l'on dit que *pater* est l'étymologie de *père*. L'Académie n'a point indiqué cette acception.

ÉTYMOLOGIQUE. Adj. des deux genres, qui se met toujours après son subst. On appelle *art étymologique*, l'art de remonter à la source des mots, de débrouiller la dérivation, l'altération et le déguisement de ces mêmes mots, de les déponiller de ce qui, pour ainsi dire, leur est étranger, de découvrir les changements qui leur sont arrivés, et par ce moyen de les ramener à la simplicité de leur origine.

Eu. Il y a quelques observations à faire sur ces deux lettres qui se trouvent l'une auprès de l'autre dans l'écriture: 4<sup>o</sup> *Eu*, quoique écrit par deux caractères, n'indique qu'un son simple dans les deux syllabes du mot *heureux*. La *Grammaire générale* de Port-Royal a remarqué il y a long-temps que *eu* est un son simple, quoique nous l'écrivions avec deux voyelles. Car ce qui fait la voyelle *e* c'est la simplicité du son et non la manière de désigner le son par une ou plusieurs lettres. Les Italiens désignent le son *eu* par le simple caractère *u*, ce qui n'empêche pas que *eu* ne soit également un son simple soit en italien, soit en français. Dans la diphthongue, au contraire, on entend le son particulier de chaque voyelle, quoique ces deux sons soient énoncés par une seule émission de voix, *i-é*, *pi-tié*; *u-i*, *nuît*, *bruit*, *fruit*, au lieu que dans *feu* vous n'entendez ni *e*, ni *l'u*; vous entendez un son particulier tout à fait différent de l'un et de l'autre; et ce qui fait écrire ce son par deux caractères, c'est qu'il est formé par une disposition d'organes à peu près semblable à celle qui forme *l'e* et à celle qui forme *l'u*. 2<sup>o</sup> *Eu*, participe passif du verbe *avoir*, a subi plusieurs variations dans l'orthographe. On a écrit *heu*, puis simplement *u*; enfin on écrit communément *eu*, ce qui a donné lieu de prononcer *e-u*, usage qui s'était établi à la cour de Louis XIV, mais qui n'a jamais été général. Aujourd'hui le bon usage veut qu'on prononce *u*, comme s'il n'y avait qu'un *u*. 3<sup>o</sup> *Eu* s'écrit *ou* dans *œuvre*, *sœur*, *bois*, *ouf*. On écrit communément *œil*, et l'on prononce *euil*. Voyez *Diphthongue*.

EUCHABISTIE. Subst. f. *Ch* se prononce comme *k*, et *ti* garde sa prononciation naturelle.

EUPHÉMISME. Subst. m. C'est une figure par laquelle on déguise des idées désagréables, odieuses ou tristes, sous des noms qui ne sont point les noms propres de ces idées; c'est ainsi que nous disons *le maître des hautes œuvres*, pour ne pas dire *le bourreau*. C'est ainsi que nous disons à un pauvre qui nous demande l'aumône, *Dieu vous assiste*, *Dieu vous bénisse*, plutôt que de dire *je n'ai rien à vous donner*. Souvent, pour congédier quelqu'un, on lui dit *voilà qui est bien*, *je vous remercie*, au lieu de lui dire *allez-vous-en*.

EUPHONIE. Subst. f. Mot emprunté du grec, et qui signifie prononciation facile, agréable. Cette facilité de prononciation dont il s'agit ici vient de la facilité du mécanisme des organes de la parole. Par exemple, on aurait de la peine à prononcer *ma âme*, *ma épée*; on prononce plus aisément *mon âme*, *mon épée*. De même on dit par euphonie, *mon amie*, et même *m'amie*, au lieu de *ma amie*.

C'est par la raison de cette facilité dans la prononciation que, pour éviter la peine que cause l'hiatus ou bâillement, lorsqu'un mot finit par une voyelle et que celui qui suit commence par une voyelle, on insère quelquefois entre ces deux voyelles certaines consonnes qui mettent plus de liaison dans les mots, et par conséquent plus

de facilité dans le jeu des organes de la parole. Ces consonnes sont appelées *lettres euphoniques*. C'est ainsi que l'on dit *m'aime-t-il, dira-t-on*, au lieu de *m'aime il ? dira on ?* Le *t* est la lettre euphonique ; il doit être entre deux tirets, et non entre un tiret et une apostrophe, parce qu'il n'y a point de lettre supprimée. Mais il faut écrire *va-l'en*, parce que le *t* représente le singulier de *vous* ; on dit *va-l'en* comme on dit *allez-vous-en, allons-nous-en*.

On est un abrégé de *homme* ; ainsi comme on dit *Phomme*, on dit aussi *l'on* : *Si l'on veut*. Le *t* interrompt le hâillement que causerait la rencontre des deux voyelles *o*.

S'il y a des occasions, dit Dumasais, où il semble que l'euphonie fasse aller contre l'analogie grammaticale, on doit se souvenir de cette réflexion de Cicéron, que l'usage nous autorise à préférer l'euphonie à l'exactitude rigoureuse des règles.—Nous convenons de la justesse de la réflexion pour les cas où il ne s'agit que de quelque accident grammatical, comme *mon amitié, ma épée*, au lieu de *ma amitié, ma épée* ; mais nous n'en convenons pas si l'on veut en inférer que l'euphonie peut autoriser à changer la nature des mots, et à employer, par exemple, au lieu d'une préposition, une autre préposition qui a un rapport tout différent, comme *à pour de, ou de pour à*.

**EUPHONIQUE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. Voyez *Euphonie*.

**EUROPÉEN, EUROPÉENNE**. Adj. Il se met toujours après son subst. : *Les nations européennes, les mœurs européennes*. Voltaire disait *européen, européenne* ; mais l'usage n'a point adopté cette locution, et l'on dit généralement *européen*.

**EUX**. Pronom. de la 3<sup>e</sup> personne, m. pl. C'est le pluriel de *lui* ; mais il ne s'emploie pas comme son singulier en régime indirect ; on y supplée par le pronom *leur*, qui se dit au masculin et au féminin. Voyez *Leur*.

**EUX** se met toujours après le verbe. Souvent il est précédé d'une préposition, et alors il est le terme du rapport. S'il n'en est pas précédé, il est le sujet d'une proposition. Dans ce dernier cas, il ne se met jamais seul, et est suivi ou d'un autre substantif ou de l'adjectif *même* : *Ils souffrent beaucoup eux et leurs enfants*, c'est-à-dire, *eux et leurs enfants souffrent beaucoup* ; *ils le disent eux-mêmes*. — « Il est cependant certaines phrases où le pronom *eux* n'est pas placé nécessairement après le verbe ; témoin ce vers de La Fontaine (liv. XII, fable XVII, 6) :

*Eux seuls seront exempts de la commune loi.*

Mais il n'y a peut-être que ce seul cas. » (A. Le-maire, *Grammaire des Grammaires*, p. 333.)

Après un substantif suivi de la préposition *de*, on n'emploie guère *eux* ; mais au lieu de ce pronom on met l'adjectif possessif *leur* avant le substantif. On ne dit pas *c'est le livre d'eux*, mais *c'est leur livre*. Cependant on dit *j'ai besoin d'eux, j'ai soin d'eux* ; parce qu'*avoir besoin, avoir soin*, sont des verbes, et qu'il ne s'agit pas ici de sens possessif.

**EUX** s'emploie aussi pour rappeler au masculin l'idée du pronom *les* mis en régime direct, et pour lier ce pronom avec une proposition incidente : *Vous les blâmez, eux qui n'ont suivi que nos conseils*.

**EUX** rappelle aussi ce même pronom au masculin, lorsque ce pronom partage la fonction de régime avec un ou plusieurs substantifs placés

après le verbe, et sert à le lier avec ces substantifs : *Je les ai vus, eux et leurs enfants* ; *je les ai vus, eux, leurs femmes et leurs enfants*.

**EUX** sert aussi, dans un cas semblable, à rappeler l'idée du pronom *leur*, employé comme régime indirect : *Je leur ai parlé, à eux et à leurs adhérents*.

On peut dire, *je veux leur parler* ou *je veux parler à eux*, mais avec la même différence de sens que nous avons appliquée au mot *lui*. Voy. *Lui, Leur, Pronom, Amphibologie*.

**ÉVACUANT, ÉVACUANTE**. Adj. verbed tiré du v. *évacuer*. Il ne se met qu'après son subst. On peut en dire autant de l'adjectif *Évacuatif*.

**ÉVANGÉLIQUE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Doctrine évangélique, prédicateur évangélique*.

**ÉVANGÉLIQUEMENT**. Adv. Il se met toujours après le v. : *Il a prêché évangéliquement*, et non pas *il a évangéliquement prêché*.

**ÉVANGILE**. Subst. n. Boileau l'a fait féminin (Sat. XI, 412) :

L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :  
Sois dévot. Elle dit.....

De son temps, on mettait indifféremment ce mot à l'un ou à l'autre genre. Aujourd'hui, il n'est plus que masculin.

**ÉVASIF, ÉVASIVE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**ÉVENTUEL, ÉVENTUELLE**. Adj. qui suit toujours son subst. : *Traité éventuel, succession éventuelle*.

**ÉVENSION**. Subst. f. Il est peu usité.

**ÉVIDEMMENT**. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a prouvé évidemment ce qu'il avait avancé*.

**ÉVIDENT, ÉVIDENTE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Vérité évidente, preuve évidente, proposition évidente* ; *ces évidentes propositions*. Voyez *Adjectif*.

**ÉVIER**. Subst. m. Ce mot signifie une pierre et forme de table et légèrement creusée, avec un conduit par où s'écoulent les eaux. On dit aussi *pierre d'évier* et *pierre à laver*. Beaucoup de femmes, quoique parlant assez bien leur langue, disent un *lévier*. Ce mot n'est pas français.

**ÉVITABLE**. Adj. des deux genres. Corneille a dit dans *Pompée* (act. IV, sc. 1, 37) :

Où, par là seulement ma perte est évitable.

Pourquoi, dit Voltaire, à l'occasion de cette expression, pourquoi *évitable* n'est-il pas en usage, puisque *inévitabile* est reçu ? C'est une grande bizarrerie des langues, d'admettre le mot composé, et d'en rejeter la racine. (*Remarques sur Corneille*.) Nous avons, dit Féraud d'après Bouthours, plusieurs mots composés qui sont très-usités, quoique les simples ne le soient pas comme *inécorable, implacable, irréconciliable, insatiable, indubitable, ineffable, inmanquable, inévitable*, etc.—Dans sa dernière édition, l'Académie admet ce mot, mais elle fait remarquer qu'il est peu usité.

**ÉVITER**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On demande si l'on peut dire *éviter quelque chose à quelqu'un*. On le trouve dans de bons écrivains, et Féraud pense que si l'Académie ne l'a pas mis en ce sens, c'est peut-être un oubli : *Le lapin évite par là à ses petits les inconvénients du bas âge*. (Bul-fon, le *Lapin*, t. XII, p. 544.) *Je veux vous*

*éviter l'encre de trouver cet homme maussade.* (Marmontel.)

Malgré ces autorités, nous ne pouvons nous empêcher d'approuver les remarques suivantes, que l'on trouve dans le *Manuel de la langue française*, et dans la *Grammaire des Grammaires* p. 414). *Éviter* n'a point de régime indirect; ainsi on ne saurait en faire usage dans le sens d'épargner. *Éviter quelque chose à quelqu'un* présente donc une faute grave. En effet, si je dis à quelqu'un *je veux vous éviter cette peine*, ce que j'énonce est en opposition avec ma pensée; car, loin d'éviter, de fuir la peine, je veux la prendre sur moi en la faisant éviter, ou en l'épargnant à la personne à qui je parle. *Éviter une peine, un danger à quelqu'un*, ne doit se dire dans aucune langue, parce que c'est contre le sens commun. Est-il possible d'éviter une chose à quelqu'un, ou pour quelqu'un, si l'on veut que la personne évite elle-même cette chose? On évite une chose purement et simplement, dit Domergue, on ne l'évite ni à soi, ni aux autres. Le verbe *éviter* n'a point de régime indirect. Nos bons écrivains ont employé le verbe *épargner* dans les sens qu'on veut donner à *éviter*, ou bien, ils ont dit *faire éviter*:

J'épargne à sa vertu d'éternels déplaisirs,  
(CORN., Nicom., act. III, sc. 11, 59.)

Vous me pourriez sans doute épargner quelque peine  
Si vous vouliez avoir l'âme toute romaine.  
(CORN., Sertor., act. III, sc. 11, 51.)

Ex, devant une voyelle, a le son de *gz* : *Exagérer* se prononce comme *egzagérer*. Devant une consonne, il se prononce comme un *c*. *Exciter* se prononce *ecciter*.

**EXACT, EXACTE.** Adj. On prononce le *e* et le *t*. Il se met avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On peut dire *une exacte recherche, une exacte perquisition*. Mais on ne dirait pas *un exact homme, un exact récit, un exact compte*. On peut dire *il a une exacte connaissance des faits, ou une connaissance exacte des faits*.

**EXACTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a suivi exactement les ordres qu'on lui avait donnés, ou il a exactement suivi*, etc.

**EXAGÉRATEUR.** Subst. m. Son féminin est *exagératrice*, qui s'emploie surtout adjectivement : *Toutes les passions sont exagératrices, et elles ne sont passives que parce qu'elles exagèrent.* (Champlort, *Maximes et Pensées*, t. 1, p. 357.)

**EXAGÉRATIF, EXAGÉRATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**EXALTATION.** Subst. f. L'Académie ne dit point *exaltation du style*, expression très-usitée depuis longtemps.

**EXAMEN.** Subst. m. L'Académie dit qu'on prononce ordinairement la syllabe finale comme celle de *chemin*, mais que quelques-uns font, au singulier, sentir le *n* final, comme en latin. Il y a aujourd'hui très-peu de personnes qui fassent sentir ce *n*.

\* **EXANGUE.** Adj. des deux genres. Vieux mot qui signifiait futile. *Prête exangue*, diseur de futilités sonores en grands et en petits vers. On a critiqué le mot *exangue*, qui est de Montaigne; mais, demande Diderot, ce mot n'est-il pas énergique? N'aurait-il pas été regretté par Voltaire, et mis au nombre des expressions que cet homme

de goût se proposait de restituer au vocabulaire de l'Académie?

**EXARCHAT.** Subst. m. On prononce *exarcat*.

**EXACER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne le dit que de Dieu. Racine a dit dans *Iphigénie* (act. 1, sc. 1, S) :

Les vœux nous auraient-ils exaucés cette nuit?

Cette expression est bonne en poésie, mais elle ne vaudrait rien en prose.

**EXCÉDANT, EXCÉDANTE.** Adj. verbal tiré du v. *excéder*. Il ne se met qu'après son subst. : *Les sommes excédantes*.

**EXCELLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a écrit excellentment*. On prononce *excellament*.

**EXCELLENT, EXCELLENTE.** Adj. Cet adjectif, exprimant la nature des choses, peut se mettre avant son subst. : *Une chose excellente, une excellente chose ; un homme excellent, un excellent homme ; une musique excellente, une excellente musique ; un ouvrier excellent, un excellent ouvrier*, etc. Voyez *Adjectif*. *Excellent*, étant par lui-même un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison. On ne dit pas *plus excellent*.

**EXCEPTÉ.** Préposition : *Excepté un homme, excepté une femme*. Quand on le met après son subst., il devient adj. : *Une femme exceptée*.

**EXCÈS.** Subst. m. L'Académie ne définit ce mot que dans l'acception morale. Au physique, c'est la différence de deux quantités inégales; au moral, l'acception n'est pas fort différente. On suppose pareillement une mesure à laquelle les qualités et les actions peuvent être comparées; et c'est par cette comparaison qu'on juge qu'il y a *excès* ou défaut.

**EXCESSIF, EXCESSIVE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie. On ne dit pas *un excessif froid, un excessif prix*; mais on dit *une excessive chaleur, une excessive clarté, une excessive ambition*. Voyez *Adjectif*.

**EXCESSIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a bu excessivement, il a excessivement bu*.

**EXCLAMATIF, EXCLAMATIVE.** Adj. qui marque l'exclamation, qui contient une exclamation : *Point exclamatif, proposition exclamative*. Le point exclamatif, que l'on appelle aussi point admiratif, se met après les phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, la tendresse, ou quelque autre sentiment, comme dans *ô temps! ô mœurs! Qu'ai-je entendu! Quelle surprise extrême! Que je l'aime! Que je le hais! Qu'il est beau!* Voyez *Admiratif*.

**EXCLAMATION.** Subst. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur, élevant la voix, et employant une interjection soit exprimée, soit entendue, fait paraître un mouvement vif de surprise, d'indignation, de pitié, ou quelque autre sentiment excité par la grandeur et l'importance d'une chose. Les exclamations servent à donner de la chaleur au discours, lorsqu'elles sont naturelles et appelées par le sentiment de l'orateur; mais rien n'est plus froid lorsqu'elles ne naissent pas d'un sentiment vrai, et a l'occasion d'un objet qui mérite ce sentiment. Dans tous les cas, les exclamations ne doivent point être prodiguées.

**EXCLURE.** V. a. et irrégul. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *conclure*. Voyez ce mot. Il fait au participe passé *exclu, exclue*. Autrefois on disait aussi *exclus, excluse* :

Pourquoi de ce conseil moi seule suis-je excluse ?  
(Rac., Baj., act. II, sc. III, 34.)

On ne le dit plus maintenant.

**EXCLUSIF, EXCLUSIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une raison exclusive, un droit exclusif, un privilège exclusif.*

**EXCLUSIVEMENT.** Adv. Il se met à la fin de la phrase où se trouve le verbe : *Cela aura lieu depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre exclusivement.* J.-J. Rousseau a dit *exclusivement à toutes sortes de fleurs*; et *Régulus aimait la patrie exclusivement à soi.*

**EXCUSABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme excusable, une faute excusable.*

**EXCUSE.** Subst. f. Demander *excuse*, employé comme synonyme de *demandeur pardon*, dit la *Grammaire des Grammaires* d'après plusieurs grammairiens, est un vrai galimatias qui choque également et l'usage et la raison. En effet, on ne peut exiger des excuses d'une personne qu'on a offensée, ou la réparation serait pire que l'offense. Si donc j'ai commis une faute envers quelqu'un ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je dirai *je vous fais mes excuses, je vous prie de m'excuser*; alors quand celui que j'ai offensé est satisfait, il reçoit mes excuses, mais il ne m'accorde point d'excuses. Madame de Sévigné a dit *je vous demande excuse*; mais c'est en plaisantant. En général, les bons écrivains ont dit : *Je vous fais excuse* :

Pour vous, je ne veux point, monsieur, vous faire excuse.  
(Mol., Ecole des Maris, act. III, sc. x, 7.)

Quoi ! tu faisais excuse à qui m'osait braver !  
(Corm., Nicom., act. I, sc. iv, 4.)

**EXCUSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *S'excuser* régit la préposition de : *S'excuser de faire une chose*, s'en dispenser.

**EXÉAT.** Subst. m. Mot tiré du latin, qui ne prend point de s au pluriel. On prononce *exéat* en faisant sentir le t final.

**EXÉCRABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme exécration, un crime exécration; cette exécration conduite le déshonora entièrement.* Voyez *Adjectif*.

**EXÉCRABLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**EXÉCUTEUR.** Subst. m. Il fait au féminin *exécutive* : *On regardait les Furies comme les exécuteurs, et non comme les victimes des vengeances divines.*

**EXÉCUTIF, EXÉCUTIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Pouvoir exécutif, puissance exécutive.*

**EXEMPLAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Vertu exemplaire, vie exemplaire; châtiement, punition exemplaire.*

**EXEMPLE.** Subst. m. et f. Tous les grammairiens ont dit qu'*exemple* est féminin, lorsqu'il signifie le patron, le modèle sur lequel un écolier qui apprend à écrire forme ses caractères; et qu'il prend le même genre lorsqu'il signifie les lignes, les caractères que l'écolier forme sur ce patron. En 1835, l'Académie est d'avis que ce mot doit toujours être employé au masculin; mais elle reconnaît que quelques personnes font *exemple* féminin dans ces deux acceptations : *Une exemple gravée.* Il est, selon nous, conforme à la raison de

distinguer un *exemple de vertu*, et une *exemple d'écriture.*

Corneille a dit dans le *Cid* (act. I, sc. iv, 33) :

Instruisez-le d'exemple.

*Instruire d'exemple*, dit Voltaire, ne paraît faire un très-bel effet en poésie. Cette expression même semble y être devenue d'usage.

Il m'instruisait d'exemple au grand art des héros.  
(Vol., Henri, II, 115.)

(Remarques sur les sentiments de l'Académie.)  
Voyez *Imiter*.

**EXEMPT, EXEMPTÉ.** Adj. Le p ne se prononce point. Cet adj. ne se met qu'après son subst., et régit la préposition de : *Exempt de blâme, exempt de servir.*

**EXIGEANT, EXIGEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *exiger*. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme exigeant, une femme exigeante.* Voyez *Adjectif*.

**EXIGENT, EXIGENTE.** Subst. f. On a employé ce mot dans un sens que l'on ne trouve pas dans les dictionnaires. On lui a fait signifier, ce que les hommes exigent les uns des autres. Mirabeau a dit : *Les diverses religions varient dans leurs dogmes, sans varier dans leurs exigences.*

**EXIGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Demander quelque chose en vertu d'un droit légitime ou prétendu tel. *Exiger* suppose que la personne à qui l'on demande a de la répugnance à accorder. Dans la conjugaison de ce verbe le g doit toujours avoir la prononciation du j, et pour la lui conserver lorsqu'il est précédé d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o : *J'exigeais, exigeons*; et non pas *j'exigais, exigeons*.

**EXIGIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**EXIGU, EXIGUE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On fait sentir l'u au féminin comme au masculin.

**EXIGUITÉ.** Subst. f. On fait sentir l'u à part.

**EXIL.** Subst. f. On fait sentir le l, mais sans mouiller.

**EXILER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie, le met point au figuré. Racine a dit dans *Bérénice* (act. V, sc. v, 51) :

... Laissez-moi du moins partir persuadée  
Que déjà de votre âme exilée en secret, etc.

**EXISTANT, EXISTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *exister*. Il ne se met qu'après son subst. : *Tous les hommes existants, toutes les femmes existantes.*

**EXORABLE.** Adj. des deux genres. Corneille a dit dans *Cinna* (act. III, sc. III, 38) :

Rendez-le, comme vous, à mes vœux exorable.

*Exorable*, dit Voltaire, devrait se dire; c'est un terme sonore, intelligible, nécessaire, et digne des beaux vers que débite Cinna. Il est bien étrange qu'on dise *implacable*, et non *placable*; *âme inaltérable*, et non pas *âme altérable*; *héros indomptable*, et non pas *héros domptable*. (Remarques sur Corneille.)

Montesquieu a dit en parlant d'un prince : *Qu'exorable à la prière, il soit ferme contre les demandes* (*Esprit des lois*, liv. XII, chap. 27); et Mirabeau en parlant du peuple : *Fier, mais exorable; excessif, mais généreux.* — L'Académie, en 1835, l'a adopté; mais elle remarque qu'il est peu usité.

**EXORBITAMMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a dépensé exorbitamment*, ou *il a exorbitamment dépensé*.

**EXORBITANT, EXORBITANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Des dépenses exorbitantes, d'exorbitantes dépenses*.

**EXORDE.** Subst. m. C'est, dit Cicéron, une partie du discours dans laquelle on prépare doucement l'esprit des auditeurs aux choses qu'on doit leur annoncer par la suite. L'exorde est modéré ou brusque. Dans le premier, l'orateur prépare ses auditeurs, et les conduit par degrés et comme insensiblement aux choses qu'il va leur proposer ; dans le second, il entre brusquement en matière, et comme son auditeur en paraissant lui-même transporté de quelque passion subite.

Les qualités de l'exorde sont la convenance, la modestie et la brièveté. Par la convenance, l'exorde est naturellement lié au reste du discours dont il est l'introduction ; par la modestie, il fraie le chemin à la persuasion ; par la brièveté, il conserve le caractère qui lui est propre, et rejette tout ce qui ne tend pas à préparer l'auditeur à ce qu'on va lui dire.

Le style de l'exorde doit être noble, grave, mesuré. C'est la partie du discours qui doit être travaillée avec le plus de soin, parce que c'est elle qui commence à donner de l'orateur une opinion favorable ou défavorable.

**EXPANSIBLE.** Adj. des deux genres. Qui est capable d'expansion. Il ne se met qu'après son subst.

**EXPANSIF, EXPANSIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. qui a la force de s'étendre, d'étendre : *Principe expansif, bonté expansive*.

**EXPANSION.** Subst. f. Ce mot s'emploie depuis quelque temps dans un sens moral : *Il y a dans le caractère du Français une expansion originale. Voyagez deux jours dans une voiture publique ; lorsqu'on en descend, vous diriez, aux mutuelles démonstrations d'amitié, que ce sont des amis de vingt ans qui se séparent.* (Mercier.)

**EXPECTANT, EXPECTANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**EXPECTATIF, EXPECTATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**EXPECTORANT, EXPECTORANTE.** Adj. verbal tiré du v. *expectorer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède expectorant*.

**EXPÉDITIF, EXPÉDITIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.

**EXPÉDITIONNAIRE.** Adj. m. qui se prend substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Commis expéditionnaire*. — Subst. : *Un expéditionnaire*.

**EXPÉRIENCE.** Subst. f. Ce mot signifie communément la connaissance acquise par un long usage de la vie, jointe aux réflexions que l'on a faites sur ce qu'on a vu et sur ce qui nous est arrivé de bien et de mal. Quand on dit d'un homme qu'il a de l'expérience, qu'il est expérimenté, on veut dire qu'outre les connaissances que chacun acquiert par l'usage de la vie, il a observé particulièrement ce qui regarde son état. Cet esprit d'observation est nécessaire pour acquérir de l'expérience. C'est ce que l'Académie n'a pas suffisamment fait sentir dans la définition qu'elle a donnée de ce mot pris en ce sens. Dans cette acception, ce mot n'a point de pluriel.

En physique, le mot *expérience* se dit des épreuves que l'on fait pour découvrir les différentes opérations et le mécanisme de la nature. En ce sens, il a un pluriel : *On fait des expé-*

*riences sur la pesanteur de l'air, sur les phosphores, sur l'électricité.* Les médecins font assez souvent des *expériences*.

**EXPÉRIMENTAL, EXPÉRIMENTALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Philosophie expérimentale, physique expérimentale*. Ce mot n'a point de pluriel masculin.

**EXPERT, EXPERTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst., et régit quelquefois la préposition *en* : *Expert en chirurgie*.

**EXPIATOIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Sacrifice expiatoire, aurore expiatoire*.

**EXPIER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne dit pas qu'il peut s'employer avec le pronom personnel. Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. I, sc. v, 59) :

Et peut-être il est temps que le crime s'expie.

**EXPIRANT, EXPIRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *expirer*. Il suit presque toujours son subst. :

Les époux expirants sous leurs toits embrasés.  
(VOLTAIRE, *Henri*, II, 263.)

Je vis nos ennemis vaincus et renversés,  
Sous nos coups expirants, devant nous dispersés.  
(Idem, III, 497.)

**EXPIRER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a dit dans *Phèdre* (act. V, sc. vi, 80) :

... A ces mots, le héros expiré, etc.

Le père Brumoi et l'abbé d'Olivet ont repris cette expression ; et depuis ce temps-là les grammairiens ont fait une règle de cette critique.

Le verbe *expirer*, dit la *Grammaire des Grammaires* (p. 4147), est du nombre des verbes neutres qui admettent les deux auxiliaires *être* et *avoir* ; mais il faut distinguer dans ce verbe le sens propre et le sens figuré. Dans le sens propre, il convient aux personnes ainsi qu'aux animaux, et se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Dans le sens figuré, il convient aux choses, et se conjugue avec l'auxiliaire *être*. D'après ces principes, il est clair qu'on dira aussi bien *mon bail expiré, il faut que je me retire ; la trêve expirée, on reprendra les armes ; que mon bail étant expiré, il faut que je me retire ; la trêve étant expirée, on reprendra les armes*, parce que dans tous les verbes, excepté dans les verbes neutres qui se conjuguent avec *avoir*, l'auxiliaire peut être sous-entendu. Mais on s'exprimerait incorrectement si l'on disait *un homme expiré*, puisque *expirer*, quant aux personnes, ne se dit qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et qu'*ayant* ne se supprime jamais. D'ailleurs *expirer*, quant aux personnes, est, de même que *marcher*, un verbe neutre. Or, comme on ne peut pas dire *un homme marché*, de même on ne peut pas dire *un homme expiré*.

Examinons la nature du verbe *expirer*, et nous verrons que la *Grammaire des Grammaires* s'écarte des vrais principes. Le verbe *expirer*, soit au propre, soit au figuré, exprime deux choses bien différentes : avec *avoir*, une action ; avec *être*, un état qui résulte de cette action. On dit qu'*un homme a expiré à deux heures*, pour dire qu'à cette heure-là il a fait l'action de rendre le dernier soupir. Mais lorsqu'un homme a expiré, il résulte de cette action un état bien différent de celui où il était avant cette action, et c'est pour exprimer cet état qu'on doit joindre l'auxiliaire *être* au participe du verbe *expirer* : *Cet homme*

*est expiré.* On ne me niera pas que l'action de rendre le dernier soupir ne mette un homme dans un état différent de celui où il était auparavant ; on ne me niera pas qu'il ne soit utile et souvent nécessaire d'exprimer cet état ; il faut donc m'accorder que l'on doit dire qu'un homme *est expiré*, pour exprimer qu'il vient de rendre le dernier soupir. On me dira peut-être, pourquoi ne dites-vous pas qu'il est mort ? Mais *il est mort* exprime un état par opposition à la vie en général, et non par opposition au dernier soupir que l'on vient de rendre. *Alexandre et César sont morts* ; mais on ne peut pas dire qu'ils *sont expirés*, parce que cette dernière expression ne se dit que de l'état de ceux qui viennent de rendre le dernier soupir. On croit avoir fait une comparaison bien juste, et une réponse sans réplique, quand on a dit qu'on ne peut pas dire qu'un homme *est marcher* ; mais on ne remarque pas que le cas est bien différent. Le verbe *marcher* n'exprime pas une action dont l'exécution produise un état nouveau dans celui qui l'a faite. Un homme qui a *marché* est dans le même état où il était avant de marcher ; mais un homme qui a *expiré* n'est certainement pas dans le même état où il était avant d'expirer. Dans le premier cas, il n'y a point d'état à exprimer ; dans le second, il y en a un ; et pour l'exprimer on doit dire *cet homme est expiré*. D'ailleurs l'Académie nous donne *expirer* comme le synonyme de *mourir* ; pourquoi donc ne pourrait-on pas dire *il est expiré*, comme on dit *il est mort* ?

Dans le sens figuré, le verbe *expirer* prendra de même, tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être*, selon qu'on voudra exprimer le moment où l'expiration a eu lieu, ou l'état qui résulte de cette expiration. On dira donc *mon bail a expiré hier*, ou, sans marquer d'époque, *mon bail est expiré*. Si l'on ne pouvait pas dire le premier, il existerait une vue de l'esprit que l'on ne pourrait exprimer, ce qui serait dans la langue une marque de pauvreté.

Malgré les critiques du père Brumoi et de l'abbé d'Olivet, Voltaire et plusieurs autres écrivains ont inégalement imité Racine :

Ce nouveau coup nous perd, et ce monstre expiré...  
(*Guebres*, act. V, sc. v, 47.)

Et d'un père expiré, j'appartais en ces lieux  
La volonté dernière et les derniers vœux.  
(*Zaïre*, act. V, sc. x, 21.)

L'abbé Desfontaines a dit que cette expression, quoique hardie, ne blesse point l'oreille, parce que tout lecteur qui a du goût doit penser que la poésie ayant un langage à part, ce qui serait faute grammaticale pour le prosateur, ne l'est pas toujours pour le poète. L'abbé Desfontaines se trompe ; ce n'est pas comme licence poétique que Voltaire a employé cette expression, car il en a aussi fait usage en prose. Il dit dans sa préface du *Commentaire sur la Sophonisbe de Corneille*, en parlant de la Sophonisbe de Mairet : *Là, c'est Massinisse qui, en voyant Sophonisbe expirée*, etc. L'ingent et plusieurs autres n'ont pas fait difficulté de se servir de cette expression, et je crois que tous ces exemples doivent la faire adopter.

**EXPLÉTIF, EXPLÉTIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. C'est un terme de grammaire qui vient du latin *explere*, remplir. On appelle *mot explétifs* ceux qui ne servent, comme les interjections, qu'à remplir le discours, et n'entrent

pour rien dans la construction de la phrase, dont on entend également le sens, soit que le mot explétif soit énoncé ou qu'il ne le soit pas. Notre *moi* et notre *vous* sont quelquefois explétifs dans le langage familier. On se sert de *moi* quand on parle à l'impératif et au présent :

Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.  
(*Mot.*, *Tartufe*, act. III, sc. II, 7.)

On se sert de *vous* dans les narrations : *Il vous la prend et l'emporte.* Notre *même* est souvent explétif : *Le roi y est venu lui-même.* *J'ira moi-même.* *Lui-même, moi-même*, n'ajoutent rien à la valeur du mot *roi*, ni à celle de *je*.

Parmi nous, dit l'abbé Regnier, il y a aussi des particules explétives : par exemple, les pronoms *me, te, se*, joints à la particule *en*, comme quand on dit *je m'en retourne, il s'en va* ; les pronoms *moi, toi, lui*, employés par répétition : *S'il ne veut pas vous le dire, je vous le dirai* ; *moi ; il ne m'appartient pas, à moi, de me mêler de vos affaires ; il lui appartient bien, à lui, de parler comme il fait*, etc.

Les mots *enfin, seulement, à tout hasard, après tout*, ne doivent souvent être regardés comme des mots explétifs et surabondants, c'est-à-dire des mots qui ne contribuent en rien à la construction ni au sens de la proposition ; mais ils ont deux services.

L'Académie a remarqué que dans cette phrase, *c'est une affaire où il y va du salut de l'État*, la particule *où* paraît inutile, puisque *où* suffit pour le sens ; mais, dit l'Académie, ce sont là des formules dont on ne peut rien ôter. (*Décisions de l'Académie française*.) La particule *ne* est aussi souvent explétive, et ne doit pas pour cela être retranchée : *Je crains que vous ne veniez m'interrompre. Que fait la ce ne ? Je devrais dire simplement, je crains que vous veniez.* Non, dit l'Académie ; il est certain, ajoute-t-elle aussi bien que Vaugelas, Bouhours, etc., qu'avec *craindre, empêcher* et quelques autres verbes, il faut nécessairement ajouter la négative *ne* : *J'empêcherai bien que vous ne soyez du nombre.*

C'est la pensée habituelle de celui qui parle qui attire cette négation : *Je ne veux pas que vous veniez ; je crains, en souhaitant que vous ne veniez pas.* Mon esprit, tourné vers la négation, la met dans le discours. Ainsi le premier service des particules explétives, c'est d'entrer dans certaines façons de parler consacrées par l'usage. Le second service et le plus raisonnable, c'est de répondre au sentiment intérieur dont on est affecté, et de donner ainsi plus de force et d'énergie à l'expression. L'intelligence est prompte, elle n'a qu'un instant ; mais le sentiment est plus durable : il nous affecte, et c'est dans le temps que dure cette affection que nous laissons échapper les interjections, et que nous prononçons les mots explétifs, qui sont une sorte d'interjection, puisqu'ils sont un effet du sentiment :

C'est à vous d'en sortir, vous qui parlez.  
(*Mot.*, *Tartufe*, act. IV, sc. vii, 19)

*Vous qui parlez* est une phrase explétive qui donne plus de force au discours.

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,  
Ce qu'on appelle vu.  
(*Mot.*, *Tartufe*, act. V, sc. III, 35.)

Et je ne puis de tout me mettre dans l'esprit  
Qu'il ait voulu tenter les choses que l'on dit.  
(*Idem*, 50.)

Ces mots, *vu de mes yeux, du tout*, sont explétifs, et ne servent qu'à mieux assurer ce que l'on dit : *Je ne parle pas sur le témoignage d'un autre; je l'ai vu moi-même, je l'ai entendu de mes propres oreilles.* (Dumarsais.)

EXPLICABLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Passage explicable.*

EXPLICATIF, EXPLICATIVE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Commentaire explicatif.*

EXPLICITE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Ils l'ont explicité.*

EXPLICITEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est contenu explicitement dans le contrat, cela est explicitement dit dans le contrat.*

EXPOSITIF, EXPOSITIVE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. Terme de grammaire. On distingue les propositions expositives et les propositions interrogatives. Voyez Proposition.

EXPOSITION. Subst. f. En terme de littérature, on entend par exposition, la connaissance que l'on donne, au commencement d'un ouvrage, du sujet que l'on y traite. Dans le poème épique, l'exposition est directe et ne demande pas beaucoup d'art. Elle doit être simple, majestueuse, claire et précise, assez intéressante pour fixer l'attention, mais sans orgueil et sans emphase, en sorte qu'au lieu de promettre de grandes choses, elle en fasse espérer.

Dans le poème dramatique, l'exposition est plus difficile, parce qu'elle doit être en action, et que les personnages eux-mêmes, occupés de leurs intérêts et de l'état présent des choses, doivent en instruire les spectateurs sans aucune intention apparente que de se dire l'un à l'autre ce qu'ils se diraient s'ils étaient sans témoins. L'art de l'exposition dramatique consiste donc à la rendre si naturelle, qu'il n'y ait pas même le soupçon de l'art.

L'exposition se fait ou tout d'un coup ou successivement, selon que le sujet l'exige : c'est ainsi que, dans *Héraclius*, le secret de l'action se développe d'acte en acte, et n'est pleinement éclairci qu'au moment de la catastrophe; au lieu que dans le *Cid*, dès la première scène tout est connu.

Les expositions de ces deux pièces sont citées comme des modèles d'exposition pour la tragédie; et celles du *Tartuffe*, du *Misanthrope*, de l'*École des maris* et du *Malade imaginaire*, comme des modèles de l'exposition comique. (Extrait de Marmontel.)

EXPRIS, EXPRESSE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un commandement exprès, une loi expresse.* Voyez le mot suivant.

EXPRÉS. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a fait cela exprès, ou tout exprès; il l'a fait exprès pour vous chagriner.* Voyez le mot suivant.

EXPRESSÉMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *On vous l'a défendu expressément, on en vous l'a expressément défendu.*—*Expressément* n'est pas la même chose qu'*exprès*. *Exprès* signifie à dessein; *expressément* veut dire en termes exprès, formels; on fait une chose *exprès*, on dit une chose *expressément*. Ainsi, dans ces vers de l'*École des maris* (act. II, sc. IX, 9) :

J'ai voulu l'acheter, l'édit, *expressément*,  
Afin que d'Isabelle il soit lu hautement,

c'est du mot *exprès* que Molière aurait dû se servir. (Bret, *Commentaire sur Mol.*)

EXPRESSIF, EXPRESSIVE. Adj. Il ne se met qu'a-

près son subst. : *Un terme expressif, une façon de parler expressive. Un ton, un signe, un geste expressif.*

EXQUIS, EXQUISE. Adj. En prose, il se met ordinairement après son subst. En vers, le féminin précède quelquefois ce subst. Gresset a dit dans *Vert-vert* (I, 115) :

Mille bonbons, mille exquises douceurs  
Chargeaient toujours les poches de nos vœux.

EXTATIQUE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On dit *rarissement extatique, transport extatique*. Rousseau a dit dans son *Épître au baron de Breteuil* (v. 154) :

..... L'extatique grimace

D'un faux béat.

Voyez Adjectif.

EXTENSION. Subst. f. Terme de grammaire. On dit qu'un mot signifie telle ou telle chose par extension, pour dire qu'outre sa signification primitive, il a encore telle ou telle signification qui a rapport avec la première, et qui lui a été donnée à cause de ce rapport. Par exemple, le mot *feuille* se dit au propre et dans sa signification primitive et naturelle, des feuilles des plantes, et on l'a dit par extension des choses qui sont plates et minces comme les feuilles des plantes. Ainsi l'on a dit par extension, *une feuille de papier, une feuille de carton, une feuille de fer-blanc, une feuille d'or, une feuille d'étain*, etc. *Glace*, dans le sens propre, est le nom de l'eau gelée; ce mot signifie ensuite par extension un verre poli, une glace de miroir, une glace de carrosse, une sorte de composition de sucre et de blanc d'œuf que l'on coule sur les biscuits, ou que l'on met sur les fruits confits, et enfin une sorte de liqueur congelée. Il y a même des mots qui ont perdu leur première signification, et n'ont retenu que celle qu'ils ont eue par extension. *Florir, florissant*, se disaient autrefois des arbres et des plantes qui sont en fleur; aujourd'hui on dit *flourir* au propre, et *flourir* au figuré; si ce n'est à l'infinitif, c'est au moins dans les autres modes de ce verbe; alors il signifie être en crédit, en honneur, en réputation : *Pétrarque flourissait dans ce siècle; une armée flourissante, un empire flourissant.* Voyez Catachèse.

EXTÉRIEUR, EXTÉRIEURE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Les parties extérieures, les ornements extérieurs.*

EXTÉRIÈREMENT. Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe.

EXTERMINATEUR. Adj. On ne trouve nulle part comment il faut dire au féminin. Nous pensons qu'on pourrait dire *exterminatrice*. *Le glaive exterminateur; la guerre, la peste exterminatrice.*

EXTERNE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Cause externe.*

EXTRAIRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *traire*. Voyez ce mot.

EXTRAIT. Subst. m. Ce mot se dit, en littérature, d'une exposition abrégée, ou de l'épilogue d'un grand ouvrage. Les journaux et autres ouvrages périodiques où l'on rend compte des ouvrages nouveaux, contiennent ou doivent contenir des extraits des matières les plus importantes, ou des morceaux les plus frappants de ces ouvrages. L'extrait d'un ouvrage philosophique, historique, etc., n'exige pour être exact que de

la justesse et de la netteté dans l'esprit de celui qui le fait. Exprimer la substance de l'ouvrage, en présenter les raisonnements ou les faits capitaux dans leur ordre ou dans leur jour, c'est à quoi tout l'art se réduit. Mais pour un extrait discuté, combien ne faut-il pas réunir de talents et de lumières! (Marmontel.)

**EXTRAORDINAIRE.** Adj. des deux genres. En général, il se met après son subst. On pourrait blâmer, dans madame de Sévigné, *la vie de cet homme est une extraordinaire chose*. *Extraordinaire chose* est dur. Mais nous ne croyons pas qu'on puisse lui reprocher d'avoir dit *j'ai une extraordinaire envie de savoir de vos nouvelles*. Voyez *Adjectif*.

**EXTRAORDINAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a dispensé extraordinairement cette semaine*, ou *il a extraordinairement dispensé cette semaine*.

**EXTRAVAGAMMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit extravagamment dans cette affaire*, ou *il s'est extravagamment conduit dans cette affaire*. Il est peu usité.

**EXTRAVAGANT, EXTRAVAGANTE.** Adj. verbal tiré du v. *extravaquer*. Cet adjectif s'écrit sans u

après le g, quoiqu'il vienne du verbe *extravaquer*. Mais le participe actif *extravaquant* prend cet u. Il peut se mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Cette extravagante idée nous fit pousser de rire*.

**EXTRÊME.** Adj. des deux genres. L'Académie dit *les maux les plus extrêmes*; et l'on dit remarque, à cette occasion, que cette phrase est bonne parce qu'elle est consacrée par l'usage; mais qu'en général, *extrême* ayant la force d'un superlatif, n'est pas susceptible de degrés de comparaison. Nous pensons que Féraud est dans l'erreur. *L'extrême* a des degrés; car on dit *être réduit aux dernières extrémités*.

**EXTRÊMEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est extrêmement trompé*. Il régit la préposition *de*. *Il n'y aura pas extrêmement de vin cette année*.

**EXTRÉMITÉ.** Subst. f. Voyez *Fin* et *Extrême*.

**EXULCÉRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Terme de médecine. Voltaire a employé ce mot figurément, dans le sens de piquer fortement : *Les diatribes sont moins faites pour exulcérer, qu'une épigramme fine et mordante*.

**EX-VOTO.** Subst. m. Mot tiré du latin, qui ne prend point de s au pluriel : *Des ex-voto*.

## F.

**F.** Subst. m. On prononce *fe*. Cette lettre conserve presque toujours le son qui lui est propre au commencement et au milieu des mots. A la fin des mots, elle se fait sentir au singulier comme au pluriel, aussi bien devant les mots qui commencent par une consonne que devant ceux qui commencent par une voyelle : *Vif désir* se prononce comme *vif amour*. Il y a quelques exceptions, qui seront indiquées aux articles des mots sur lesquels elles tombent.

*F* en musique indique le *fa*; c'est aussi le nom de la plus basse des trois clefs. Au-dessus ou au-dessous d'une des lignes de la portée, il signifie encore *fort* ou *forte*. Deux *F* majuscules placés ainsi : *FF*, indiquent qu'il faut jouer *très-fort*, *fortissime*. — Double, en caractères ordinaires, mais unis ou identifiés (*ff*), il désigne les *Pandectes*. — Il est l'expression du mot *frère* lorsqu'il s'agit d'un moine et dans les sermons. — Dans les beaux-arts, *fec.*, abréviation du mot latin *fecit*, suit souvent la signature de l'artiste. — Dans le commerce, *F<sup>o</sup>* indique le *folio* d'un registre ou d'un livre. *FL* signifie *florin*; *f. franc*. — *F* sur les pièces de monnaie est la marque de la ville d'Angers.

**FABLE.** Subst. f. L'Académie dit que le mot *fable* se prend dans un sens collectif pour signifier toutes les fables de l'antiquité païenne. Il fallait dire toutes les fables de la théologie païenne. En ce sens, le mot *fable* n'a point de pluriel : *Étudier la fable*. On divise la *fable*, prise collectivement, en *fables historiques*, *philosophiques*, *allégoriques*, *morales*, *mêlées*, et *fables inventées* à plaisir. On dit qu'un homme est la *fable du peuple*, la *fable de tout le monde*, la *fable de la ville*, pour dire qu'il est la risée du peuple, de la ville, etc. Il paraît que cette expression peut s'employer aussi dans le style noble.

Racine dit dans *Iphigénie* (act. II, sc. vii, 26) :

Suis-je, sans le savoir, la fable de l'armée ?

La *fable* est le récit d'une action feinte, destinée à l'amusement et à l'instruction, sous le voile de l'allégorie.

On a dit le *style de la fable doit être simple, familier, riant, gracieux, naturel* et même *naïf*; il fallait dire et surtout *naïf*.

Tous les caractères d'esprit se concilient avec la naïveté, hors la finesse et l'affectation. D'où vient que *Janot Lapin*, *Robin Mouton*, *Carpillon Fretin*, la *Gent Trotte-Menu*, etc., ont tant de grâce et de naturel? d'où vient que *don Jugement*, *dame Mémoire* et *demoiselle Imagination*, quoique très-bien caractérisés, sont si déplacés dans la fable? Ceux-là sont du bon homme, ceux-ci de l'homme d'esprit.

Si La Fontaine emploie des personnages allégoriques, ce n'est pas lui qui les invente : on est déjà familiarisé avec eux. La Fortune, la Mort, le Temps, tout cela est reçu. Si quelquefois il en introduit de sa façon, c'est toujours en homme simple; c'est que *si que non*, frère de la Discorde; c'est *tien et mien*, son père, etc.

Lamotte, au contraire, met toute la finesse qu'il peut à personnifier des êtres moraux et métaphysiques : *Personnifions*, dit-il, *les vertus et les vices; animons, selon nos besoins, tous les êtres*; et, d'après cette licence, il introduit la Vertu, le Talent et la Réputation, pour faire faire à celle-ci un jeu de mots à la fin de la fable. C'est encore pis lorsque l'*Ignorance*, *grosse d'enfant*, accouche d'*Admiration*, de *demoiselle Opinion*, et qu'on fait venir l'*Orgueil* et la *Paresse* pour nommer l'enfant, qu'ils appellent la *Vérité*. Lamotte a beau dire qu'il se trace un nouveau chemin; ce chemin l'éloigne du but.

Encore une fois, le poète doit jouer dans la fable le rôle d'un homme simple et crédule; et celui qui personnifie des abstractions métaphysiques avec tant de subtilité, n'est pas le même qui nous dit sérieusement que *Jean Lapin*, plai-

dant contre *dame Belette*, alléguant la coutume et l'usage.

Mais comme la crédulité du poète n'est jamais plus naïve, ni par conséquent plus amusante, que dans des sujets dépourvus de vraisemblance à notre égard, ces sujets vont beaucoup plus droit au but de l'apologue que ceux qui sont naturels et dans l'ordre des possibles.

La fable des *Deux Amis*, le *Paysan du Danube*, *Philémon* et *Baucis*, ont leur charme et leur intérêt particulier; mais qu'on y prenne garde, ce n'est là ni le charme ni l'intérêt de l'apologue. Ce n'est point ce doux sourire, cette complaisance intérieure qu'excite en nous *Janot Lapin*, la *Mouche du coche*, etc. — Dans les premières, la simplicité du poète n'est qu'ingénue et n'a rien de ridicule; dans les dernières, elle est naïve, et nous amuse à ses dépens. C'est ce qui a fait penser que les fables où les animaux, les plantes, les êtres inanimés parlent et agissent à notre manière, sont peut-être les seules qui méritent le nom de fables. (Extrait de Marmontel.) Voyez *Apologue*.

Dans les poèmes épique et dramatique, la fable, l'action, le sujet, sont communément pris pour synonymes; mais, dans une acception plus étroite, le sujet du poème est l'idée subsistante de l'action; l'action, par conséquent, est le développement du sujet; l'intrigue est cette même disposition, considérée du côté des incidents qui naissent et dénouent l'action.

FABLIAUX. Subst. m. plur. Les anciens poèmes connus sous le nom de *fabliaux* sont des poèmes qui, bien exécutés, renferment le récit élégant et naïf d'une action inventée, petite, plus ou moins intriguée, quoique d'une certaine proportion, mais agréable ou plaisante, dont le but est d'instruire ou d'amuser.

FABLIER. Subst. m. Madame de la Sablière appelait La Fontaine un *fablier*, pour signifier qu'il portait des fables comme un arbre porte des fruits. On emploie encore quelquefois ce mot pour désigner cet illustre fabuliste. La Harpe dit, en parlant d'un conte de l'Passerat, *qui a eu, dans cette seule pièce à la vérité, le naturel charmant et les grâces de notre fablier*. (Cours de littér., 1<sup>re</sup> part., liv. 1, chap. 1, t. iv, p. 114.)

FABRICATEUR. Subst. m. On ne trouve nulle part comment il faudrait dire au féminin. Nous pensons que rien n'empêche de dire *fabricatrice*.

FABULEUSEMENT. Adv. Il n'est point usité.

FABULEUX, FABULEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst. : *Une histoire fabuleuse, les divinités fabuleuses. La fabuleuse antiquité*. Voy. *Adjectif*.

FABULISTE. Subst. m. Auteur qui écrit des fables, c'est-à-dire des narrations fabuleuses, accompagnées d'une moralité qui sert de fondement à la fiction. — Ce mot est de l'invention de La Fontaine; c'est Lamotte qui nous l'apprend. Lorsque cet ingénieux auteur fit paraître ses fables en 1709, c'est-à-dire plus de quarante ans après la publication de la préface de La Fontaine, il remarquait (p. 42 de l'édit. in-4<sup>e</sup>) que le mot *fabuliste* était encore nouveau, et il n'osait s'en servir qu'en s'appuyant de l'autorité de ce poète. En effet, on ne trouve ce mot ni dans les auteurs de notre ancien langage, ni dans le Dictionnaire de Nicot, et l'Académie ne l'avait pas admis encore dans la première édition de son Dictionnaire, qui fut publiée après la mort de La Fontaine. (M. Walckenaer, *Notes sur la Préface des Fables de La Fontaine*, t. I, p. 18, éd. de 1827.)

FACE. Subst. f. Ce mot se dit figurément de l'état, de la situation des affaires; et en ce sens il appartient au style noble comme au style familier.

Il suffit, j'ai parlé, tout a changé de face.

[Rac., *Britann.*, act. V, sc. III, 11.]

Ma fortune va prendre une face nouvelle.

[Rac., *Androm.*, act. I, sc. 1, 2.]

Votre fortune change et prend une autre face.

[Rac., *Phéd.*, act. 1, sc. 7, 5.]

*Face*, dans le sens de visage, ne se dit plus dans le genre noble. Il paraît que, du temps de Racine, il était admis dans la poésie :

Pyrrhus m'a reconnu mais sans changer de face.

[*Androm.*, act. V, sc. III, 9.]

EN FACE. Préposition. Elle régit de : *Cette maison est située en face du château*.

FACÉTIE. Subst. f. Il n'est point admis dans le style noble.

FACÉTIEUSEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a raconté facétieusement cette aventure, ou il nous a facétieusement raconté cette aventure*.

FACÉTIEUX, FACÉTIEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., quand l'harmonie et l'analogie le permettent. On ne dirait pas un *facétieux homme, une facétieuse femme*; mais il nous semble que rien n'empêcherait de dire une *facétieuse aventure*.

FACETTE. Subst. f. L'Académie ne le dit qu'au propre; mais il me semble que madame de Sévigné a dit avec beaucoup de justesse, *les choses de ce monde sont à facettes*.

FACHER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Corneille a dit dans *Rodogune* (act. II, sc. II, 41) :

Son retour me fêchait plus que son hyménée.

Ce mot *fâcher*, dit Voltaire, ne doit jamais entrer dans la tragédie. (*Remarques sur Corneille*.)

L'Académie explique *fâcher* par mettre en colère. Cette explication est fautive. On est *fâché* sans être en colère : *Je l'ai vu souvent en colère, mais je ne l'ai jamais vu fâché*. (J.-J. Rousseau, *Confessions*.)

FACHERIE. Subst. f. Voltaire l'a employé dans une lettre à Maupertuis, écrite en style plaisant : *Je crois que votre fâcherie est un de ces effets de la liberté de l'homme dont il n'y a point de raison à rendre*.

FACHEUX, FACHEUSE. Adj. Il se met souvent avant son subst. : *Fâcheux accident, fâcheuse nouvelle, fâcheuse condition, fâcheux état*. On dit un *fâcheux personnage*, mais on ne dit pas un *fâcheux homme*. Voyez *Adjectif*.

FACIENDE. Subst. f. Ce mot, recueilli par l'Académie, n'est plus usité.

FACILE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une chose facile, un esprit facile*. Joint à un infinitif il régit à : *Cicéron est facile à entendre*. Lorsqu'il est joint au verbe être pris impersonnellement, il régit la préposition de : *Il est facile de se tromper*.

Lorsque *facile* régit à, il donne au verbe régit le sens passif. — Il ne faut pas dire des livres faciles à se procurer, mais des livres qu'il est facile de se procurer.

Ce mot ne signifie pas seulement une chose aisément faite, mais encore qui paraît Pêtre. Le pinceau du Corrège est facile. Le style de Quinault est beaucoup plus facile que celui de Des-

préaux, comme le style d'Ovide l'emporte en facilité sur celui de Perse.

Cette facilité en peinture, en musique, en éloquence, en poésie, consiste dans un naturel heureux qui n'admet aucun tour de recherche, et qui peut se passer de force et de profondeur. Ainsi les tableaux de Paul Véronèse ont un air plus facile et moins fini que ceux de Michel-Ange. Les symphonies de Rameau sont supérieures à celles de Lulli, et semblent moins faciles. Bossuet est plus véritablement éloquent et plus facile que Fléchier. Rousseau, dans ses épîtres, n'a pas à beaucoup près la facilité et la vérité de Despréaux.

Le commentateur de Despréaux dit que ce poète laborieux avait appris à l'illustre Racine à faire difficilement des vers, et que ceux qui paraissent faciles sont ceux qui ont été faits avec le plus de difficulté.

Il est très-vrai qu'il en coûte souvent pour s'exprimer avec clarté; il est vrai qu'on peut arriver au naturel par des efforts; mais il est vrai aussi qu'un heureux génie produit souvent des beautés faciles sans aucune peine, et que l'enthousiasme va plus loin que l'art.

La plupart des morceaux passionnés de nos bons poètes sont sortis achevés de leur plume, et paraissent d'autant plus faciles qu'ils ont en effet été composés sans travail: l'imagination alors conçoit et enfante aisément. Il n'en est pas ainsi dans les ouvrages didactiques; c'est là qu'on a besoin d'art pour paraître facile. Il y a, par exemple, beaucoup moins de facilité que de profondeur dans l'admirable *Essai sur l'Homme*, de Pope.

On peut faire facilement de très-mauvais ouvrages qui n'auront rien de génie, qui paraîtront faciles, et c'est le partage de ceux qui ont, sans génie, la malheureuse habitude de composer. C'est en ce sens qu'un personnage de l'ancienne comédie, qu'on nomme italienne, dit à un autre :

Tu fais de méchants vers admirablement bien.

Le terme de facile est une injure pour une femme, et est quelquefois dans la société une louange pour un homme; c'est souvent un défaut dans un homme d'Etat.

Les mœurs d'Attiens étaient faciles; c'était le plus aimable des Romains. La facile Cléopâtre se donna à Antoine aussi facilement qu'à César. Le facile Claude se laissait gouverner par Agrippine. Facile n'est là par rapport à Claude qu'un adoucissement; le mot propre est faible.

Un homme facile est en général un esprit qui se rend aisément à la raison, aux remontrances, un cœur qui se laisse fléchir aux prières; un homme faible est celui qui laisse prendre sur lui trop d'autorité. (Volt., *Dict. philos.*)

FACILEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il parle, il écrit facilement.*

FACILITÉ. Subst. f. On dit avec la préposition de, la facilité d'entendre, d'apprendre, de s'instruire, parce qu'il s'agit d'actions qui s'opèrent dans le sujet même. Mais il faut employer la préposition à lorsqu'il s'agit d'actions qui ont un but hors du sujet: *Il a une grande facilité à parler, à s'exprimer, à se faire comprendre, à enseigner.* Voyez Facile.

FACILITER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Faciliter une affaire, faciliter les moyens de faire une chose, faciliter quelqu'un à faire une chose.

FACONDE. Subst. f. Vieux mot qui n'est plus en usage que dans les poésies badines.

FACONNER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il est aussi neutre dans le style familier, et qu'alors il se dit des difficultés qu'on fait d'accepter quelque chose: *Pourquoi tant façonner? acceptez ce qu'on vous offre.* Cette acception n'est d'usage ni dans le style familier, ni dans aucun autre style. On dit dans ce sens, *pourquoi fuser tant de façons?*

FACIEUX. Adj. des deux genres. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Pierres factieuses, caractère factieux.*

FACIEUX, FACIEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst.: *Un esprit factieux, des soldats factieux, cette factieuse assemblée.* Voyez Adjectif.

FACION. Subst. f. L'Académie définit ce mot, parti, cabale dans un Etat, dans une ville, dans un corps, dans une compagnie. Voltaire a rectifié cette définition. La principale acception de ce terme, dit-il, signifie un parti séditieux dans un Etat. Le terme de parti, par lui-même, n'a rien d'odieux; celui de faction l'est toujours. Un grand homme et un médiocre peuvent avoir aisément un parti à la cour, dans l'armée, à la ville, dans la littérature. On peut avoir un parti par son mérite et par la chaleur et le nombre de ses amis, sans être chef de parti. Le maréchal de Catinat, peu considéré à la cour, s'était fait un grand parti dans l'armée, sans y prétendre. Un chef de parti est toujours un chef de faction; tels ont été le cardinal de Retz, Henri, duc de Guise, et tant d'autres.—Un parti séditieux, quand il est encore séditieux, quand il est encore faible, quand il ne partage pas tout l'Etat, n'est qu'une faction. La faction de César devint bientôt un parti dominant qui engloutit la république. Quand l'empereur Charles VI disputait l'Espagne à Philippe V, il avait un parti dans ce royaume, et enfin il n'y eut plus qu'une faction; cependant on peut dire encore le parti de Charles VI. Il n'en est pas ainsi des hommes privés. Descartes eut longtemps un parti en France; on ne peut dire qu'il eut une faction. C'est ainsi qu'il y a des mots synonymes en plusieurs cas, qui cessent de l'être dans d'autres. (*Dict. philos.*)

FACTOREM. Subst. m. Ce substantif, comme tous ceux qui sont empruntés des langues anciennes ou étrangères, ne prend point de s au pluriel.

FACTUM. Subst. m. C'est un mot emprunté de la langue latine; il ne prend point de s au pluriel: des factum.—Ce terme a été employé dans le style judiciaire, lorsque les procédures et les jugements se rédigeaient en latin, pour exprimer le fait, c'est-à-dire les circonstances d'une affaire. On a ensuite intitulé et appelé factum un mémoire contenant l'exposition d'une affaire contentieuse. Ces sortes de mémoires furent ainsi appelés, parce que, dans le temps qu'on les rédigeait en latin, on y mettait en tête le mot factum, à cause qu'ils commençaient par l'exposition du fait, qui précède ordinairement celle des moyens. Depuis que François I<sup>er</sup> eut ordonné, en 1533, de rédiger tous les actes en français, on ne laissa pas de conserver encore au palais quelques termes latins, du nombre desquels fut celui de factum, que l'on mettait en tête des mémoires. Depuis longtemps on a substitué le terme de mémoire à celui de factum.

FADÉ. Adj. des deux genres. Au figuré, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On dit une viande fade, une sauce fade, une mine fade, une couleur fade;

mais on pourrait dire une *fade conversation*, de *faides louanges*.

**FAGUENAS.** Subst. m. On ne prononce pas le *s*. Odeur fade et mauvaise. Ce mot, que l'on trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, n'est plus usité.

**FAIBLE.** Adj. des deux genres. On écrivait dernièrement *faible*. C'est Voltaire qui a introduit *faible*. On prononce *féble*. Cet adj. peut se mettre avant son subst., quand l'harmonie et l'analogie le permettent : *Un homme faible, une femme faible, une âme faible, un remède faible, ou un faible remède; une mémoire faible, ou une faible mémoire; un jour faible, ou un faible jour.*

A peine un *faible* jour vous éclaire et me guide.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 5.)

*Une faible raison, un faible raisonnement, un faible argument, une faible défense, un faible secours, un faible soulagement, une faible espérance, un faible souvenir.* Voyez *Adjectif*.

*Faible* se dit des ouvrages de littérature. Un ouvrage, dit Voltaire, peut être *faible* par les pensées et par le style : par les pensées, quand elles sont trop communes, ou lorsqu'étant justes elles ne sont pas assez approfondies; par le style, quand il est dépourvu d'images, de tours, de figures qui réveillent l'attention. Les oraisons de Mascaron sont *faibles*, et son style n'a pas de vie en comparaison de celui de Bossuet. Toute harangue est *faible* quand elle n'est pas relevée par des tours ingénieux et par des expressions énergiques; mais un plaidoyer est *faible* quand, avec tout le secours de l'éloquence et toute la véhémence de l'action, il manque de raison. Nul ouvrage philosophique n'est *faible*, malgré la faiblesse d'un style lâche, quand le raisonnement est juste et profond. Une tragédie est *faible*, quoique le style en soit fort, quand l'intérêt n'est pas soutenu. La comédie la mieux écrite est *faible*, si elle manque de force comique. Les vers *faibles* ne sont pas ceux qui pèchent contre les règles, mais contre le génie, qui, dans leur mécanisme, sont sans variété, sans choix de termes, sans heureuses inversions, et qui, dans la poésie, conservent trop la simplicité de la prose. Voyez *Fragile*.

**FAIBLEMENT.** Adv. On écrivait dernièrement *faiblement*. C'est Voltaire qui a introduit *faiblement*. Il peut se mettre avant le verbe : *Il s'est défendu faiblement*; ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est faiblement défendu*.

**FAIBLESSE.** Subst. f. On écrivait dernièrement *faiblesse*. C'est Voltaire qui a introduit *faiblesse*. On prononce *féblesse* :

N'espérons des humains rien que par leur *faiblesse*.  
(VOLT., *Brut.*, act. III, sc. II, 73.)

**FAILLIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. On mouille les deux *l*.

**FAILLIBILITÉ.** Subst. f. On mouille les deux *l*.  
**FAILLIR.** V. n., irrégulier et défectueux de la 2<sup>e</sup> conj. On mouille les *l*. Il n'est guère d'usage qu'au passé simple : *Je faillis, tu faillis, il faillit; nous faillîmes, vous faillîtes, ils faillirent*; au passé composé, *j'ai failli*, etc.; aux temps composés tant de l'indicatif que du subjonctif; à l'infinitif, *faillir*; et au participe présent, *faillant*.

L'Académie dit *faillir à tomber*, et *faillir de tomber*.

Il nous semble que l'on dit *il a failli à*, si le verbe qui suit exprime une action qui s'opère hors du sujet, et qui indique un but auquel tend ce sujet, ou auquel il atteint sans le vouloir : *Il a failli à me tuer, il a failli à me ruiner*; et que l'on dit *il a failli de*, lorsque l'action exprimée par le verbe suivant s'opère dans le sujet même, et n'indique pas un but auquel tend le sujet, ou qu'il atteint : *Il a failli de se contredire, il a failli de tomber, le vaisseau a failli d'être submergé*. Selon l'Académie, on dit aussi sans préposition, *j'ai failli mourir, l'oublier*, etc.

Nous nous permettrons sur ces derniers exemples quelques observations, que nous ne donnons que comme notre opinion particulière. Il nous semble qu'on ne peut jamais dire *faillir* sans préposition, lorsque le sens indique un but. On ne dit pas *il a failli me tuer*; mais on dit *il a failli à me tuer*. On ne peut donc le dire sans préposition, qu'en supprimant *de* : *j'ai failli mourir*, au lieu de *j'ai failli de mourir*; *j'ai failli tomber*, au lieu de *j'ai failli de tomber*. Mais entre ces deux expressions nous remarquons une nuance qui exige que l'on préfère tantôt l'une, tantôt l'autre. Si un homme a eu une maladie grave qui l'ait mis pendant quelque temps entre la vie et la mort, ou dira bien *il a failli de mourir*; *de* exprime le doute, l'incertitude, les chances. Mais si un homme se trouve mal subitement, au point que sa mort paraisse certaine, inévitable, on dira *il a failli mourir*. On dit *j'ai failli de tomber*, lorsque j'ai eu le temps de faire des efforts pour éviter la chute; et *j'ai failli tomber*, lorsque la cause subite de chute n'a été balancée par aucun effort. On dit *j'ai failli de vous écrire*, parce que la phrase suppose délibération, chance, possibilité d'écrire ou de ne pas écrire; mais on ne dit pas *j'ai failli vous écrire*.

*Faillir* se disait autrefois pour faire une faute. Racine a dit dans *Phèdre* (act. I, sc. 1, 99) :

Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui,  
Ne m'ont acquis le droit de *faillir* comme lui.

Et Pascal : *Comme il arrive à tout le monde de faillir.* (*Pensées*, p. 244.) — En abolissant ce mot, l'usage n'en a point établi d'autre qui exprime la même idée.

**FAIM.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel.

**FAINÉANT, FAINÉANTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. Ce mot n'est pas du style noble.

**FAIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je fais, tu fais, il fait, nous faisons, vous faites, ils font. — *Imparfait*. Je faisais, tu faisais, il faisait; nous faisons, vous faisiez, ils faisaient. — *Passé simple*. Je fis, tu fis, il fit; nous fîmes, vous fîtes, ils firent. — *Futur*. Je ferai, tu feras, il fera; nous ferons, vous ferez, ils feront.

Conditionnel. — *Présent*. Je ferais, tu ferais, il ferait; nous ferions, vous feriez, ils feraient.

Impératif. — *Présent*. Fais, qu'il fasse; faisons, faites, qu'ils fassent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je fasse, que tu fasses, qu'il fasse; que nous fassions, que vous fassiez, qu'ils fassent. — *Imparfait*. Que je fissse, que tu fisses, qu'il fit; que nous fissions, que vous fissiez, qu'ils fissent.

Participe. — *Présent*. Faisant. — *Passé*. Fait, faite.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire avoir.

On prononce *fesant*. *je fesais*, *tu fesais*. *il fesait*, *nous fesions*, *vous fesiez*, *ils fesaient*. — Voltaire, et, à son exemple, plusieurs littérateurs, l'ont même écrit ainsi; mais Dumarsais, Condillac, Girard, Beauzée, d'Olivet et Domergue, se sont constamment opposés à l'adoption de ce changement, et l'Académie l'a formellement rejeté.

Cependant Wailly, Féraud, Demandre, laissent je choisis d'écrire *nous fesons* ou *nous faisons*; je *fesais* ou *je faisais*; et ils s'appuient de l'opinion de Rollin (*Traité des études*, liv. II, chap. i, art. 1), qui pense qu'il serait conforme à la raison de préférer *nous fesons*, *je fesais* écrit avec un *e*, parce que cette orthographe se trouve d'accord avec la prononciation. (*Grammaire des Grammaires*, p. 562.) Autrefois on écrivait au futur *je fairai*, au lieu de *je ferai*; il est probable que, malgré les grammairiens qui s'y opposent, l'usage deviendra bientôt général d'écrire *nous fesons*, au lieu de *nous faisons*, etc.

*Ne faire que sortir et rentrer*, signifie *sortir et rentrer continuellement*. *Ne faire que de sortir*, c'est être sorti depuis peu. — *Je n'ai que faire de cela*, je n'en ai pas besoin, je ne m'en soucie pas. — *Je ne sais qu'y faire*; ce n'est pas ma faute; *je n'y puis que faire*, je ne puis y remédier.

*Se faire moine*. — *Se faire à quelque chose*, s'y accoutumer. — Impersonnellement: *Il fait chaud*, *il fait froid*, etc. Voltaire dit, dans ses *Remarques sur Corneille*, que dans la poésie noble, on doit éviter autant qu'on le peut le mot *faire*.

La remarque suivante du même auteur peut servir de correctif à la précédente. Toutes les fois, dit-il, que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article, il forme une façon de parler trop familière. *Faire assaut*, *faire force de voiles*, *faire de nécessité vertu*, *faire ferme*, *faire breche*, *faire halte*, etc., toutes expressions bannies du vers héroïque. (*Remarques sur Nicomède*, act. II, sc. II, 43.) Voyez *Participe*.

*Faire* se met souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter, comme je n'écris plus tant que je faisais autrefois. On ne peut s'intéresser plus tendrement que je fais à ce qui vous touche. (Madame de Sevigné.)

Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe dont le sens est toujours actif. D'où il résulte que le verbe *faire* doit être précédé des pronoms *lui*, *leur*, et non des pronoms *le*, *la*, *les*, lorsque l'infinitif a un régime direct, car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs: *On lui fit obtenir un emploi*; *on lui fit faire cette démarche*; et qu'il veut avant lui les pronoms *le*, *la*, *les*, toutes les fois que le verbe qui est à l'infinitif n'a point après lui de régime direct: *On le fit renoncer à ses prétentions*; *on le fit consentir à cette demande*.

**FAISABLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Une chose faisable*.

**FAISEUR**. Subst. m. Ce mot se dit des personnes qui composent des harangues, des discours d'apparat, etc., pour ceux qui doivent les prononcer. Les évêques qui manquent de talent ou de bonne volonté pour faire des mandemens ou des sermons, ont des faiseurs qui les débarras-

sent de ce soin. *Les hommes de lettres*, dit Mercier, *ont été les faiseurs de tout ce que le clergé, la cour, la finance et les parlements ont dit de mieux*. On prononce *feseur*, et plusieurs l'écrivent. Voyez *Faire*.

En parlant de modes et d'ouvrages recherchés, on dit *cet ouvrage est du bon faiseur*, de la *bonne faiseuse*, c'est-à-dire de l'ouvrier, de l'ouvrière qui est en réputation. — On dit par mépris d'un mauvais poète, d'un mauvais auteur, *c'est un faiseur de vers*, *un faiseur de livres*.

**FAIRE**. Subst. m. L'Académie dit au figuré *la fuite des grandeurs*, *la fuite des honneurs*, *la fuite de la gloire*. — On dit aussi *la fuite du pouvoir*:

Vincennes, tu n'es plus qu'un séjour détestable  
Qu'une prison d'État, qu'un lieu de désespoir,  
Où tombent si souvent, du faite du pouvoir,  
Ces ministres, ces grands qui tonnent sur nos têtes.  
(VOLT., *Hér.*, VI, 376.)

**FALLACIEUX**, **FALLACIEUSE**. Adj. Corneille a dit dans *Rodogune* (act. II, sc. 1, 1): *Serments fallacieux*; et Voltaire dit à cette occasion: L'éloquent Bossuet est le seul qui se soit servi, après Corneille, de cette belle épithète, *fallacieux*. Pourquoi appauvrir la langue? Un mot consacré par Corneille et Bossuet peut-il être abandonné? (*Remarques sur Corneille*.) J.-J. Rousseau n'a aussi employé ce mot, et Roubaud pense qu'il est beau et nécessaire. *Une politique fallacieuse* est tout autre chose qu'une *politique trompeuse*. — L'Académie, dans sa dernière édition, remarque qu'il ne s'emploie guère que dans le style élevé.

**FALLOIR**. V. n. impersonnel de la 3<sup>e</sup> conj. *Il faut*, *il fallait*, *il fallut*, *il a fallu*, *il faudra*, *il faudrait*; qu'il *faillit*, qu'il *fallût*. L'infinitif n'est point usité. On mouille les *l* dans qu'il *faillit*.

*Falloir*, dans le sens de manquer, ne s'emploie qu'avec la particule *en* et le pronom de la troisième personne: *Il s'en faut beaucoup*, *il s'en faut de beaucoup*. On dit *il s'en faut de beaucoup*, quand il est question d'exprimer qu'une quantité n'existe pas à beaucoup près: *Vous croyez m'avoir payé tout ce que vous me devez*, *il s'en faut de beaucoup*; mais quand on veut exprimer une grande différence entre deux personnes ou deux choses, on dit simplement *il s'en faut beaucoup*: *Il s'en faut beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre*. (Acad.) *Il s'en fallait beaucoup avant Pierre le Grand que la Russie fût aussi puissante, qu'elle eût tant de terres cultivées, autant de sujets, autant de revenus que de nos jours*. (Volt., *Histoire de Russie*, part. I, chap. II.)

*Il s'en faut* exprime dans toute sa conjugaison une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée. Alors, quand ce verbe n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tels que *peu*, *guère*, *presque*, *rien*, etc., la proposition subordonnée ne prend pas la négative *ne*: *Il s'en faut de beaucoup que la somme y soit*. *Il s'en faut beaucoup que l'un ait autant de mérite que l'autre*. Mais lorsqu'il *s'en faut* est précédé de la négation, ou accompagné des mots *peu*, *guère*, etc., qui ont un sens négatif; ou bien encore si la phrase marque interrogation ou doute, la proposition subordonnée prend la négative *ne*: *Il ne s'en faut pas de beaucoup que la somme n'y soit*. *Il s'en faut peu que l'un n'ait*

*avant de mériter que l'autre; il s'en fallait peu qu'il n'eût achevé; il s'en est peu fallu qu'il n'ait été tué; il ne s'en est fallu guère qu'il n'en vint à bout; il ne s'en est fallu presque rien qu'il ne soit aussi grand que son frère. Peu s'en faut que je n'interrumpe ici mon discours.* (Flecher, *Oraison funèbre de Turenne*, p. 136.) *Peu s'en est fallu qu'ils ne l'aient obtenu à la honte de la raison.* (D'Al-nbert.)

Peu s'en faut que Malhan ne m'ait nommé son père.  
(*Rac.*, *14<sup>th</sup>*, act. III, sc. VI, 4.)

**FALOT, FALOTE.** Adj. Au masculin, il ne se met qu'après son subst. : *Conte falot, aventure falote.* Au féminin, on peut dire *cette fal-ote aventure.*

**FALSIFICATION.** Subst. m. On ne trouve nulle part comment il faut dire en parlant d'une femme. Il nous semble que rien n'empêche de dire *falsification*.

**FAMÉ, FAMÉE.** Adj. Il est toujours précédé des mots *bien* ou *mal* : *Bien famé, mal famée.* Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme bien famé, une femme mal famée.*

**FAMÉLIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un auteur famélique, ce famélique auteur.* Voyez *Adjectif*.

**FAMEUX, FAMEUSE.** Adj. Il peut se mettre avant ou après son subst. : *Un conquérant fameux, un fameux conquérant; un écrivain fameux, un fameux écrivain; un orateur fameux, un fameux orateur.* On ne dit ni un *fameux homme*, ni une *fameuse femme*. Voyez *Adjectif*.

C'est un poids bien pesant qu'un nom trop tôt fameux; Valois ne soutint pas ce fardeau dangereux.  
(*Volr.*, *Henr.*, III, 41.)

En parlant des choses, il régit quelquefois la préposition *en* devant les noms; mais alors ces noms doivent être au pluriel. Il faut donc dire *une mer fameuse en orages*, et non pas *en orage*. La raison en est qu'un orage seul ne suffit pas pour rendre une mer fameuse.

**FAMILIER, FAMILIÈRE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un commerce familier, un air familier, discours familier, style familier.*

**FAMILIÈREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils ont vécu familièrement ensemble. Pendant longtemps ils ont familièrement vécu ensemble.*

**FANAL.** Subst. m. Il fait *fanal* au pluriel.

**FANATIQUE.** Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses : *Un zèle fanatique, des opinions fanatiques, ses fanatiques discours.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'harmonie et l'analogie. On ne dit pas un *fanatique homme*, mais on pourrait dire, dans certains cas, *cette fanatique femme, ces fanatiques esprits.* Voyez *Adjectif*. Il s'emploie aussi substantivement : *Un fanatique.*

**FANFARON.** Subst. m. et adj. Celui qui affecte une bravoure qu'il n'a point. Un vrai *fanfaron* sait qu'il n'est qu'un lâche. L'usage a un peu étendu l'acceptation de ce mot. On l'applique à celui même qui exagère ou qui montre avec trop d'affectation et de confiance la bravoure qu'il a, et plus spécialement à celui qui se vante, au delà de la bienséance, d'une vertu quelle qu'elle soit. Mais les lois de la bienséance varient selon les temps et les lieux. Ainsi, tel homme est pour nous un *fanfaron*, qui ne l'était point pour son siècle,

et qui ne le serait point aujourd'hui pour sa nation. Il y a des *peuples fanfarons*. La *fanfaronnade* est aussi dans le ton. Il y a tel discours héroïque qu'un mot ajouté ou changé serait dégénérer en *fanfaronnade*; et réciproquement, il y a tel *propos fanfaron* qu'une pareille correction rendrait héroïque. Il y a plus, le même discours, dans la bouche de deux hommes différents, est un discours élevé ou une *fanfaronnade*. On tolère, on admire même dans celui qui a par-devers soi de grandes actions, un ton qu'on ne souffrirait point dans un homme qui n'a rien fait encore qui garantisse et qui justifie ses promesses. (*Encyclop.*)

**FANGEUX, FANGEUSE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Chemin fangeux.*

Un torrent débordé, qui, d'un cours orageux,  
Roule plein de gravier sur un terrain fangeux.  
(*Boil.*, *A. P.*, 169.)

**FANTAISIE.** Subst. f. *Fantaisie* signifiait autrefois imagination, et on ne se servait guère de ce mot que pour exprimer cette faculté de l'âme qui reçoit les objets sensibles. Descartes, Gassendi, et tous les philosophes de leur temps, disent que *les espèces, les images des choses se peignent en la fantaisie*; et c'est de là que vient le mot *fantôme*. Mais la plupart des termes abstraits sont reçus à la longue dans un sens différent de leur origine, comme des instruments que l'industrie emploie à des usages nouveaux. *Fantaisie* veut dire aujourd'hui un *désir singulier, un goût passager. Il a eu la fantaisie d'aller à la Chine. La fantaisie du jeu, du bal, lui a passé. Un peintre fait un portrait de fantaisie, qui n'est d'après aucun modèle. Avoir des fantaisies, c'est avoir des goûts extraordinaires qui ne sont pas de durée. La fantaisie prise dans le sens moral est une passion d'un moment, qui n'a sa source que dans l'imagination. Elle promet à ceux qu'elle occupe, non un grand bien, mais une jouissance agréable; elle s'exagère moins le mérite que l'agrément de son objet; elle en désire moins la possession que l'usage; elle est, contre l'ennui, la ressource d'un instant; elle suspend les passions sans les détruire; elle se mêle aux penchants d'habitude, et ne fait qu'en distraire. Quelquefois elle est l'effet de la passion même; c'est une bulle d'eau qui s'élève sur la surface d'un liquide, et qui retourne s'y confondre; c'est une volonté d'enfant, et qui nous ramène, par sa courte durée, à l'imbécillité du premier âge.*

*Fantaisie* en ce sens est moins que *bizarrierie* et que *caprice*. Le *caprice* peut signifier un dégoût subit et déraisonnable. *Il a eu la fantaisie de la musique, et il s'en est dégoûté par caprice.* La *bizarrierie* donne une idée d'inconséquence et de mauvais goût que la *fantaisie* n'exprime pas : *Il a eu la fantaisie de bâtir, mais il a construit sa maison dans un goût bizarre.* Il y a encore des nuances entre *avoir des fantaisies* et *être fantasque*. Le *fantasque* approche beaucoup plus du *bizarre*. Ce mot désigne un caractère inégal et brusque. L'idée d'agrément est exclue du mot *fantasque*, au lieu qu'il y a des fantaisies agréables. On dit quelquefois en conversation *familier, une fantaisie musquée, et musquée* en cette occasion est une expression expletive qui ajoute à la force du mot, comme on dit *sottise pommée, folie fioffée*, pour dire *sottise et folie complète*. (Extrait en partie de Voltaire, *Dict. philosophique*.)

**FANTASMAGORIE.** Subst. f. Art de faire apparaître

des spectres par le moyen d'une illusion d'optique.

**FANTASQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On ne dit pas un *fantasque homme*, une *fantasque femme*; mais on pourrait dire dans certains cas, *cette fantasque humeur*, *ce fantasque procédé*. Voyez *Adjectif, Fantaisie*.

**FANTASQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il s'habille fantasquement*. Il est peu usité.

**FANTASTIQUE.** Adj. des deux genres. Dans certains cas, on peut le mettre avant son subst. : *Au milieu de ces fantastiques espérances*. Voyez *Adjectif*.

**FAON.** Subst. m. On prononce *fan*.

**FAONNER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. On prononce *fanner*.

**FARDEAU.** Subst. m. La signification figurée de ce mot est fort étendue. Racine a dit dans *Phèdre* (act. III, sc. III, 40) :

Le crime d'une mère est un *pesant fardeau*.

Dans *Iphigénie* (act. I, sc. II, 92) :

Voudrais-je de la terre, inutile *fardeau*...

Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. I, sc. v, 93) :

Le *fardeau* de la vie est trop pesant pour moi ;

et dans *Henriade* (II, 307) :

Son vieux père accablé sous le *fardeau* des ans.

**FARFOUILLER.** V. n. et a. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille les l.

**FARINEUX, FARINEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Pain farineux*, *dartre farineuse*.

**FAROUCHE.** Adj. des deux genres. On peut, quand l'analogie et l'harmonie le permettent, le mettre avant son subst. : *Un homme farouche*, *une femme farouche*, *un animal farouche*; *cette farouche humeur*, *cette farouche vertu*.

**FASTE.** Subst. m. Ce mot, dit Voltaire, n'exprime que la magnificence dans ceux qui, par leur état, doivent représenter; il exprime la vanité dans les autres. Quoique le mot de *faسته* ne soit pas toujours injurieux, *fastueux* l'est toujours : *Il fit son entrée avec beaucoup de faste*; *c'est un homme fastueux*. — Le *faسته* n'est pas le *luxe*. On peut vivre avec *luxe* dans sa maison, et y vivre sans *faسته*; c'est-à-dire sans se parer en public d'une opulence révoltante. On ne peut avoir de *faسته* sans *luxe*. Le *faسته* est l'étalage des dépenses que le *luxe* coûte.

*Faste* se dit en général de l'affectation de répandre, par des marques extérieures, l'idée de son mérite, de sa puissance, de sa grandeur, etc. Il entrait quelquefois du *faسته* dans la vertu des stoïciens. Il y en a presque toujours dans les actions éclatantes. C'est le *faسته* qui élève quelquefois jusqu'à l'héroïsme, des hommes à qui il en coûterait d'être honnêtes. Il entre du *faسته* dans la dévotion quand elle inspire moins l'attachement à ses devoirs comme homme et comme citoyen, que le goût des pratiques extraordinaires.

**FASTIDIEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**FASTIDIEUX, FASTIDIEUSE.** Adj. Il peut se mettre

avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme fastidieux*, *un ouvrage fastidieux*; *un fastidieux entretien*, *les fastidieux discours de cet homme*. Voyez *Adjectif*.

*Dégoûtant* se dit plus à l'égard du corps qu'à l'égard de l'esprit : *fastidieux*, au contraire, va plus à l'esprit qu'au corps. *Dégoûtant* se dit au propre et au figuré; il s'applique aux personnes, aux viandes et à d'autres choses. La laideur est *dégoûtante*, la malpropreté est *dégoûtante*. Il y a des gens *dégoûtants* avec du mérite, et d'autres qui plaisent avec des défauts. *Fastidieux* ne s'emploie qu'au figuré. Un homme *fastidieux* est un homme ennuyeux, importun, fatigant par ses discours, par ses manières ou par ses actions. Il y a des ouvrages *fastidieux*. Ce qui rend les entretiens ordinaires si *fastidieux*, c'est l'applaudissement qu'on donne à des sottises. Le mot *fastidieux* s'emploie également en prose et en vers.

**FASTUEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est fastueusement entré dans la ville*, *suivi d'un cortège pompeux*.

**FASTUEUX, FASTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. On dit *un homme fastueux*, et non pas *un fastueux homme*; *un équipage fastueux*, et *un fastueux équipage*. Voyez *Adjectif*.

**FAT.** Adj. m. qui se prend aussi substantivement. On prononce le t : *Un homme fat*, *un fat*. Il ne se dit point au féminin.

On aurait une idée bien imparfaite de la signification du mot *fat*, si l'on s'en tenait à la définition de l'Académie. Il signifie, dit-elle, impertinent, sans jugement, plein de complaisance pour lui-même. — Le *fat* est un homme dont la vanité seule forme le caractère, qui ne fait rien par goût, qui n'agit que par ostentation, et qui, voulant s'élever au-dessus des autres, est descendu au-dessous de lui-même. Familier avec ses supérieurs, important avec ses égaux, impertinent avec ses inférieurs, il tutoie, il protège, il méprise. Il n'a aucune connaissance, et il donne des avis aux savants et aux artistes. Il consulte la mode pour ses travers comme pour ses habits, pour ses indispositions comme pour ses voitures, pour son médecin comme pour son tailleur. Vrai personnage de théâtre, à le voir, vous croiriez qu'il a un masque; à l'entendre, vous croiriez qu'il joue un rôle. Ses paroles sont vaines, ses actions sont des mensonges, son silence même est menteur. Pour peu qu'il soit fripon, il serait en tout le contraste de l'honnête homme. En un mot, c'est un homme d'esprit pour les sots qui l'admirent, c'est un sot pour les gens sensés, qui l'évitent. Mais si vous connaissez bien cet homme, ce n'est ni un homme d'esprit ni un sot, c'est un *fat*. (Extrait d'un article de Desmahis dans l'*Encyclopédie*.)

**FATAL, FATALE.** Adj. Il fait au pluriel masculin *fatals*, qui est peu usité. On peut le placer avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un événement fatal*, *un fatal événement*; *un accident fatal*, *un fatal accident*.

... Tombe avec moi ce *fatal* diadème

Odieux à la Grèce...

(VOLTAIRE, *Oreste*, act. V, sc. III, 66.)

On dit *un coup fatal*, et non pas *un fatal coup* :

Mais si du *coup fatal* vous menacez sa vie.

(DELLIÈRE, *Énéide*, VIII, 829.)

Attendra-je en tremblant qu'un avis funéraire  
Vienna du coup fatal assassiner ton père ?  
(Idem, VIII, 837.)

La Harpe, dans son *Cours de littérature*, rapproche à Voltaire d'avoir abusé de cette expression :

J'entends trop cette voix si fatale et si chère.  
(Orph. de la Chine, act. I, sc. VII, 2.)

La voix du sang, dit La Harpe, est ici cruelle; elle n'est point *fatale*; et ce mot si souvent vague est répété dans deux pages jusqu'à satiété :

Je tremble malgré moi de son fatal retour.  
(Idem, act. II, sc. 1, 3.)

Aura-t-on consommé ce fatal sacrifice ?  
(Idem, 5.)

..... Présent fatal peut-être.  
(Idem, act. II, sc. II, 7.)

On a ravi son fils dans sa fatale absence...  
(Idem, 16.)

Tant de répétitions prouvent la négligence. Voy. *Fatalité*.

**FATALEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Cela est arrivé fatalement.*

**FATALITÉ.** Subst. f. Ce mot vient du latin *fatum*. *Fatum* a été fait de *fieri*, et il a signifié d'abord, d'après son origine, le décret par lequel la cause primitive a déterminé l'existence des événements relatifs au bien ou au mal des êtres sensibles; car, quoique le décret ait dû déterminer également l'existence de tous les effets, les hommes, rapportant tout à eux, ne l'ont considéré que du côté par lequel il les intéressait. A ce décret on a substitué ensuite, dans la signification du mot *fatum*, une idée plus générale, les causes cachées des événements; et comme on a pensé que ces causes étaient liées et enchaînées les unes aux autres, on a entendu par le mot *fatum* la liaison et l'enchaînement de ces causes. Le mot *fatum* a subi encore quelques changements dans sa signification en passant dans notre langue, et en formant le mot *fatalité*; car nous avons employé particulièrement le mot *fatalité* pour désigner les événements fâcheux; au lieu que dans son origine il a signifié indifféremment la cause des événements heureux et malheureux; il a même gardé cette double signification dans le langage philosophique.—*Destin* et *destinée* sont synonymes de *fatalité*, pris dans le sens que nous venons de lui donner. Ils le sont aussi dans leur origine, puisqu'ils viennent de *destinatum*, ce qui est arrêté, déterminé.—On ne peut pas employer l'un pour l'autre les mots de *hasard* et de *fatalité*. Un événement, quoique imprévu, et tenant à des causes cachées, n'est appelé *fatal* que lorsqu'il a quelque influence sur le bien ou le mal des êtres sensibles. Car si je parie ma vie ou ma fortune que je n'amènerai pas six fois de suite le même point de dés, et que je l'amène, on s'en prendra à la fatalité; mais si, en remuant des dés sans dessein et sans intérêt, la même chose m'arrive, on attribuera ce phénomène au hasard. Dans l'usage qu'on fait du mot *hasard*, il arrive souvent, et même en philosophie, qu'on semble vouloir exclure d'un événement l'action d'une cause déterminée; au lieu qu'en employant le mot de *fatalité*, on a ces causes en vue, quoiqu'on les regarde comme cachées. Or, comme il n'y a point d'événement qui n'ait des causes dé-

terminées, il suit de là que le mot de *hasard* est employé dans un sens faux.—On entend aussi par une action faite par le *hasard*, une action faite sans dessein formé; et on voit encore que cette signification n'a rien de commun avec celle de *fatalité*, puisque le *hasard* est aveugle, au lieu que la *fatalité* a un but auquel elle conduit les êtres qui sont sous son empire. De plus, on imagine que les événements qu'on attribue au hasard pourraient arriver tout autrement, ou ne point arriver du tout, au lieu qu'on se représente ceux que la fatalité amène, comme infaillibles ou même nécessaires.—La *fortune* n'est autre chose que la *fatalité*, en tant qu'elle amène la possession ou la privation des richesses et des honneurs; d'où l'on peut voir que *fortune* est moins général que *fatalité* ou *destin*, puisque ces derniers nous désignent tous les événements qui sont relatifs aux êtres sensibles, au lieu que celui-là ne s'applique qu'aux événements qui amènent la possession ou la privation des richesses et des honneurs. C'est pourquoi si un homme perd la vie par un événement imprévu, on attribue cet événement au *destin*, à la *fatalité*; s'il perd ses biens, on accuse la *fortune*. *Fatalité* n'a point de pluriel.

**FATIGUE.** Adj. des deux genres. Ce mot n'étant en usage qu'en poésie, peut être mis, au gré du poète, avant ou après son subst. : *Le vol fatigüe des oiseaux*; *le trépied fatigüe*, *le fatigüe point trépied*.

**FATIGANT.** **FATIGANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fatiguer*. Cet adjectif s'écrit sans *u*, quoique le participe présent du verbe en prenne un, *fatiguant*. On peut, en consultant l'oreille et l'analogie, le mettre avant son subst. : *Un exercice fatigant*, *un fatigant exercice*.

**FATIGUER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes lui donnent quelquefois des acceptions qui ne sont pas indiquées dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Il fallut s'arrêter, et la rame inutile  
*Fatigua* vainement une mer immobile.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 49.)

Sous leur voûte funèbre, un torrent tortueux  
Roule, et battant les rocs de ses eaux vagabondes,  
*Fatigue* les échos du fracas de ses ondes.  
(DELL., *Énéid.*, VII, 776.)

**FAUCHAISON.** **FENAISON.** *Fauchaison* exprime le temps où l'on fauche les foins, où on les coupe; il a rapport à *faux*. *Fenaison* a rapport à *foins*. Il indique non-seulement l'action de faucher les foins, mais aussi celle de les tourner et de les retourner pour les faire sécher, de les rassembler en meules, de les mettre dans les greniers.

**FAUFILER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Au propre, c'est assembler à longs points avec du fil des pièces d'étoffes, de soie, etc., de la manière dont elles doivent être ensuite cousues. *Faufiler* est quelquefois synonyme de *bâtir*; il y a cependant cette différence, que *bâtir* se dit de tout l'ouvrage, et *faufiler* seulement de ses pièces; ainsi, quand toutes les pièces sont faufilées, l'ouvrage est *bâti*. On dit au figuré *se faufiler*, *être faufilé*. *Se faufiler*, c'est s'insinuer adroitement dans une compagnie *Être bien ou mal faufilé*, c'est avoir formé des liaisons avec des hommes estimés ou méprisés dans la société.

**FAUSSE-BRAIE.** Subst. f. Ce mot étant composé d'un adjectif et d'un subst., l'un et l'autre doivent prendre le *s* au pluriel : *Des fausses-braves*.

**FAUSSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a accusé faussement*, ou *on l'a faussement accusé*.

**FAUSSETÉ.** Subst. f. C'est, en morale, le contraire de la vérité. Ce n'est pas proprement le mensonge, dans lequel il entre toujours du dessein. On dit qu'il y a eu cent mille hommes écrasés dans le tremblement de terre de Lisbonne; ce n'est pas un mensonge, c'est une fausseté. La *fausseté* est presque toujours encore plus que l'*Erreur*. La *fausseté* tombe plus sur les faits; l'*Erreur* sur les opinions. C'est une *erreur* de croire que le soleil tourne autour de la terre; c'est une *fausseté* d'avancer que Louis XIV dicta le testament de Charles II. — Un homme a de la *fausseté* dans l'esprit quand il prend presque toujours à gauche; quand, ne considérant pas l'objet entier, il attribue à un côté de l'objet ce qui appartient à l'autre, et que ce vice de jugement est tourné chez lui en habitude. Il a de la *fausseté* dans le cœur, quand il s'est accoutumé à flatter et à se parer des sentiments qu'il n'a pas. Cette *fausseté* est pire que la dissimulation. Il y a beaucoup de *fausseté* dans les historiens, des *erreurs* chez les philosophes, des *mensonges* dans presque tous les écrits polémiques, et encore plus dans les satiriques. Les *esprits faux* sont insupportables, et les *cœurs faux* sont en horreur. (Volt., *Dict. philos.*)

**FAUTE.** Subst. f. Manquement contre le devoir, contre la loi, contre les règles de quelque art : *Il a fait cette faute par inattention*. (Acad., art. *Inattention*.) *Faute* de, locution prépositive qui signifie *par manque de*, à défaut de : *C'est faute d'attention qu'il n'a pas relevé cette erreur*. (Acad., art. *Attention*.) Ainsi l'on ne peut pas dire, en parlant d'une erreur commise par quelqu'un, *c'est une faute d'attention*; il faut dire dans ce cas, *c'est une faute commise par inattention*. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 4151.)

*Sans faute.* Façon de parler adverbiale. Elle se met toujours après le verbe : *Il arrivera sans faute*, il *sera arrivé sans faute*.

**FAUTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *fantrice*.

**FAUTIF, FAUTIVE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses, et ne se met qu'après son subst. : *Un auteur fautif*, un *ouvrage fautif*.

**FAUVE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Poil fauve*, *bêtes fauves*.

**FAUX.** Subst. f. Instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés ou les avoines. Autrefois on écrivait *faulx* avec un *l*, ce qui était conforme à l'étymologie, et distinguait ce mot de l'adjectif *faux*. On ne sait pourquoi il a plu à l'Académie de retrancher ce *l*, elle qui, dans tant d'autres mots, a conservé des lettres inutiles. Les poètes emploient souvent ce mot :

Trudaïne sait assez que le cultivateur  
Des ressorts de l'État est le premier moteur,  
Et qu'on ne doit pas moins, pour le soutien du trône,  
A la faux de Ceres qu'au sabre de Bellone.

(VOLT., *Épître LXXXIII*, 57.)

Déjà près de mon lit la Mort inexorable  
Avait levé sur moi sa faux épouvantable.

(VOLT., *Épître XXII*, 8.)

**FAUX, FAUSSE.** Adj. Il se met souvent avant son subst. Il est vrai qu'on dit *homme faux*, et non pas *faux homme*; *esprit faux*, et non pas *faux esprit*; mais on dit *faux avis*, *faux rapport*, *fausse doctrine*, *fausse gloire*, *fausse nouvelle*,

*fausse monnaie*, *faux raisonnement*, *faux témoin*, *faux prophète*, *faux testament*, etc. On peut aussi, dans presque tous ces cas, mettre cet adj. après son subst., et c'est ce que font les poètes quand ils y trouvent leur commodité : *Un aris faux*, un *rapport faux*, une *doctrine fausse*, etc. Voyez *Adjectif*.

*Faux* est aussi adverbe. Il ne se met qu'après le verbe : *Il chante faux*, *accuser faux*.

*A faux.* Façon de parler adverbiale qui ne se met qu'après le verbe :

Lui qu'Apollon jamais n'a fait parler à faux.  
(CONR., *Hor.*, act. I, sc. III, 59.)

*Parler à faux*, dit Voltaire au sujet de ce vers, n'est ni assez noble, ni même assez juste. On dit un *coup porté à faux*, on est *accusé à faux*, dans le style familier; mais on ne peut dire *il parle à faux* dans un discours tant soit peu relevé. (*Remarques sur Corneille*.)

**FAVEUR.** Subst. f. *Faveur*, du latin *favor*, suppose plutôt un bienfait qu'une récompense. *On brigue sourdement la faveur*, on mérite et on demande hautement des récompenses. Le dieu *Faveur*, chez les mythologistes romains, était fils de la Beauté et de la Fortune. Toute faveur porte l'idée de quelque chose de gratuit : *Il m'a fait la faveur de m'introduire*, de me présenter, de recommander mon ami, de corriger mon ouvrage. *La faveur des princes* est l'effet de leur goût et de la complaisance assidue; *la faveur du peuple* suppose quelquefois du mérite, et plus souvent un hasard heureux. *Faveur* diffère beaucoup de *grâce*. Cet homme est en *faveur* auprès du roi, et cependant il n'en a point encore obtenu de *grâces*. On dit *il a été reçu en grâces*; on ne dit point *il a été reçu en faveur*, quoiqu'on dise *être en faveur*, parce que *la faveur* suppose un goût habituel; et que *faire grâce*, *recevoir en grâce*, c'est pardonner, c'est moins que donner sa *faveur*. *Obtenir grâce*, c'est l'effet d'un moment; *obtenir la faveur*, c'est l'effet du temps. Cependant on dit également *faites moi la grâce*, *faites-moi la faveur* de recommander mon ami. Des lettres de recommandation s'appelaient autrefois des *lettres de faveur*. Sévère dit dans la tragédie de *Polyeucte* (act. II, sc. 1, 45) :

Car je voudrais mourir plutôt que d'abuser  
Des lettres de faveur que j'ai pour l'épouseur.

On a la *faveur*, la bienveillance, non la *grâce* au prince et du public. On obtient la *faveur* de son auditoire par la modestie; mais il ne vous fait pas *grâce* si vous êtes trop long. (Volt., *Dict. philos.*)

**FAVORABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un accueil favorable*, un *favorable accueil*; *sous des auspices favorables*, *sous de favorables auspices*. On dit *être favorable à* :

Si jamais à mes vœux vous fîtes favorable....  
(RAC., *Esth.*, act. III, sc. VII, 62.)

Voyez *Adjectif*.

**FAVORABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a écouté favorablement*, *on l'a favorablement écouté*.

**FAVORI, FAVORITE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mot favori*, *auteur favori*, *sultane favorite*, *passion favorite*.

**FÉAL, FÉALE.** Adj. Il est vieux et ne se dit plus qu'en plaisantant :

Ah ! ah ! notre féal ;  
 Votre pouvoir va, ce semble, un peu mal.  
 (VOLT., *Enf. prod.*, act. I, sc. II, 6.)

**FÉCOND, FÉCONDE.** Adj. On peut le mettre après son subst. si l'harmonie et l'analogie le permettent : *Une femme féconde, une terre féconde, une source féconde, une matière féconde, une imagination féconde, une féconde imagination, une féconde r. sée.* Il a quelquefois un régime : le s' bstantif qui suit ce régime doit toujours se mettre au pluriel (voyez *Fameux*) : *Fécond en bons mots, en réparties :*

Gouvernez cette rive en malheurs trop féconds.  
 (VOLT., *Atz.*, act. I, sc. I, 5.)

— *Fécond* est le synonyme de *fertile* quand il s'agit de la culture des terres. On peut dire également un *terrain fécond et fertile. Fertiliser et féconder un champ.* La maxime qu'il n'y a point de synonymes veut dire seulement qu'on ne peut se servir dans toutes les occasions des mêmes mots ; ainsi une femelle, de quelque espèce qu'elle soit, n'est point *fertile*, elle est *féconde*. On *féconde* des œufs, on ne les *fertilise* pas ; la nature n'est pas *fertile*, elle est *féconde*. Ces deux expressions sont quelquefois également employées au figuré et au propre. Un esprit est *fertile* ou *fécond* en grandes idées. Cependant les nuances sont si délicates, qu'on dit un *orateur fécond*, et non pas un *orateur fertile* ; *fécondité* et non *fertilité de paroles* ; *cette méthode, ce principe, ce sujet est d'une grande fécondité*, et non pas d'une grande *fertilité*. La raison en est qu'un principe, un sujet, une méthode, produisent des idées qui naissent les unes des autres, comme des êtres successivement enfantés ; ce qui a rapport à la génération :

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume.  
 (BOIL., *Sat.*, II, 77.)

Le mot *fertile* est là bien placé, parce que cette plume s'exerçait, se répandait sur toutes sortes de sujets. Le mot *fécond* convient mieux au sujet qu'à la plume. — Il y a des temps *féconds* en crimes, et non pas *fertiles* en crimes. (VOLT., *Dict. philos.*)

**FÉCONDANT, FÉCONDANTE.** Adj. verbal tiré du v. *féconder*. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'analogie et l'harmonie : *Une chaleur fécondante. Cette fécondante chaleur. Germe fécondant. Matière fécondante.*

**FÉCONDRE.** V. a. et n. de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *peindre*. Selon l'Académie, *fécondre* se prend dans le sens d'hésiter : *Je ne fécondrai point de vous dire, il n'a pas feint de lui déclarer, il ne feignit pas de l'aborder.* C'est une vieille acception qui n'est plus usitée aujourd'hui.

Cornéille a dit dans *Cinna* (act. V, sc. III, 41) :

Euphorbe vous a feint que je m'étais noyé.

Voltaire a dit au sujet de ce vers : On ne peut dire *feindre à quelqu'un.* (*Remarques sur Cornéille*) *Feindre*, c'est faire semblant, inventer, dissimuler.

**FEINT, FEINTE.** Adj. Il se met souvent avant son subst. : *Une douceur feinte, une feinte douceur. Une amitié feinte, une feinte amitié.*

*Une porte feinte, une fenêtre feinte, une histoire feinte.*

**FEINTISE.** Subst. f. Vieux mot inusité que l'on trouve encore dans le *Dictionnaire de l'Académie* et dans quelques autres. Il signifiait feinte, ruse, déguisement.

**FÉLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il n'est applicable qu'aux ouvrages de terre, de verre, et aux vaisseaux de porcelaine. Ils sont *félés* lorsque la continuité de leurs parties est rompue d'une manière apparente ou non apparente, sans qu'il y ait une séparation totale. Si la séparation était entière, alors le vaisseau serait ou cassé ou brisé.

**FÉLICITÉ.** Subst. f. L'Académie explique ce mot par béatitude, grand bonheur. La félicité n'est ni l'un ni l'autre, comme le prouve l'explication que Voltaire a donnée de ce mot. Voyez *Bonheur*.

**FÉLICITER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les mots, en passant du substantif au verbe, ont rarement la même signification. *Féliciter*, qui vient de *félicité*, et qu'on emploie au lieu de *congratuler*, ne veut pas dire rendre heureux ; il ne dit pas même se réjouir avec quelqu'un de sa félicité ; il veut dire simplement faire compliment sur un succès, sur un événement agréable. Il a pris la place de *congratuler*, parce qu'il est d'une prononciation plus douce et plus sonore. (VOLT., *Dict. philos.*) L'Académie ne lui donne que de pour régime. Cependant on dit *féliciter quelqu'un sur quelque chose. Je ne sais qui est l'auteur des vers latins ; mais je le félicite, quel qu'il soit, sur le goût qu'il a, sur son harmonie et sur le choix de sa bonne latinité.* (VOLT., *Corresp.*)

**FÉLON, FÉLONNE.** Adj. Il est encore employé quelquefois dans le sens de cruel, inhumain, barbare :

Pourrait-on croire  
 Qu'il soit encore, en ce siècle félon,  
 Un cœur si droit, un mortel aussi bon ?  
 (VOLT., *Enf. prod.*, act. III, sc. IV, 1.)

**FÉMININ, FÉMININE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. C'est un qualificatif qui marque que l'on joint à son substantif une idée accessoire de femelle. Par exemple, on dit d'un homme qu'il a un *visage féminin, une mine féminine, une voix féminine*, etc. On doit observer que ce mot a une terminaison masculine et une féminine. Si le substantif est du genre masculin, alors la grammaire exige que l'on énonce l'adjectif avec la terminaison masculine ; ainsi l'on dit un *air féminin*, selon la forme grammaticale de l'élocution ; ce qui ne fait rien perdre du sens, qui est que l'homme dont on parle a une configuration, un teint, un coloris, une voix, etc., qui ressemblent à l'air et aux manières des femmes, ou qui réveillent une idée de femme. On dit au contraire *une voix féminine*, parce que *voix* est du genre féminin. Ainsi il faut bien distinguer la forme grammaticale, et le sens ou la signification ; en sorte qu'un mot peut avoir une forme grammaticale masculine, selon l'usage de l'élocution, et réveiller en même temps un sens féminin.

En poésie, on dit *rimés féminines, vers féminins*, quoique ces rimes et ces vers ne réveillent par eux-mêmes aucune idée de femme. Il a plu aux maîtres de l'art d'appeler ainsi, par extension ou imitation, les vers qui finissent par un e muet. Ce qui a donné lieu à cette dénomination, c'est que la terminaison féminine de nos adjectifs finit

toujours par un e muet : *Bon, bonne, un, une. Voyez Rime.* (Dumarsais.)

Il n'y a point de règles certaines pour distinguer si un substantif est du masculin ou du féminin. On trouvera au mot *Genre* celles que donnent les grammairiens. Voyez aussi les articles *Nom* et *Adjectif*.

**FEMME.** Subst. f. On prononce *fame*. J.-J. Rousseau a pris ce mot adjectivement : *Faute de pouvoir se rendre hommes, Les femmes nous rendent femmes. Chaque femme de Paris renferme dans son appartement un sérail d'hommes plus femmes qu'elle.*—On dit une *femme auteur, poète, philosophe, médecin, peintre, etc.*, et non pas *autrice, poétesse, etc.* Voyez *Poète*.

**FENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie l'explique par diviser, couper en long. Cette explication est fautive. On divise un morceau d'étoffe, un morceau de toile, on le coupe en long, et l'on ne peut pas dire pour cela qu'on le fend. Ce terme ne se dit que de certaines matières, comme les pierres, les bois, la terre, etc. Par une espèce de métaphore, ce même mot s'applique à l'eau et à l'air. L'oiseau ou la flèche qui vole *fend l'air*; et le poisson qui nage ou le vaisseau qui vogue *fend les eaux*. Il s'emploie aussi en hyperbole et en ironie, et l'on dit d'un grand bruit *qu'il fend la tête*; d'un petit malheur, *cela fend le cœur*. Les poètes emploient souvent ce mot :

La Discorde aussitôt, plus prompte qu'un éclair,  
Fend d'un vol assuré les campagnes de l'air.  
(VOLT., *Henr.*, IV, 157.)

Mille jeunes Anglais vont bientôt sur ses pas  
Fendre le sein des mers et chercher les combats.  
(Idem, III, 377.)

Un peuple que je hais et qui, malgré Junon,  
Ose aux champs des Latins transporter Iton,  
Avec ses dieux vaincus fend les mers d'Éturie.  
(DÉLIL., *Énéid.*, I, 107.)

La reine enfin paraît; d'un air majestueux  
Elle fend de sa cour les flots respectueux.  
(Idem, IV, 210.)

**FER.** Subst. m. Les poètes emploient ce mot dans un grand nombre d'acceptations diverses :

Contre ses attentats vous pouviez autrefois  
Lever impunément le fer sacré des lois...  
(VOLT., *Mahom.*, act. I, sc. I, 11.)

Il a, dans sa colère,  
Du fer de la vengeance armé la main d'un père.  
(VOLT., *Alc.*, act. V, sc. v, 38.)

Qu'aux larmes, au travail, le peuple est condamné,  
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.  
(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. III, 89.)

Affranchissons la terre et donnons aux Romains  
Ces fers qu'ils destinaient au reste des humains.  
(VOLT., *Brut.*, act. I, sc. III, 19.)

Des citoyens romains ont demandé des fers!  
(Idem, act. IV, sc. VII, 7.)

**FER-BLANG.** Subst. m. Ce nom, comme les noms de métaux, n'a point de pluriel.

**FÉRIAL, FÉRIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**FÉRIR.** V. a. et défectif de la 2<sup>e</sup> conj. Ce verbe, qui signifie *frapper*, n'est plus d'usage qu'en cette

phrase, *sans coup ferir*, pour dire, saisis en venir aux mains, sans rien hasarder.

**FERMAN, FERMANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fermer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Apportez fermantes.*

**FERME.** Adj. des deux genres. L'Académie ne dit pas un *cœur ferme* :

Toi, conserve un cœur ferme au milieu du danger.  
(DÉLIL., *Énéid.*, VI, 150.)

Cet adj. peut se mettre avant son subst., en consultant l'harmonie et l'analogie. On ne dit pas un *ferme homme, une ferme femme*, etc., mais on dit *une ferme résolution, un ferme soutien*, et non pas un *soutien ferme. Un ferme propos*, et non pas un *propos ferme*. On dit *être ferme en ses résolutions, et être ferme à faire quelque chose. Ils sont laborieux, adonnés au commerce, fermes à conserver la pureté des anciennes lois.*

**FERME.** Adv. Il se met toujours après le verbe. *Frapper ferme, parler ferme.*

**FERMEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est fermement attaché à son parti.*

**FERMER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes emploient souvent ce mot dans des acceptations qui ne sont pas toutes indiquées dans le *Dictionnaire de l'Académie*.

Tandis qu'à nos vaisseaux la mer toujours fermée.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. II, 25.)

Ces vents depuis trois mois enchaînés sur nos têtes,  
D'Ilion trop longtemps nous ferment le chemin.  
(Idem, act. I, sc. I, 50.)

O ciel! pourquoi faut-il que la secrète envie  
Ferme à de tels héros le chemin de l'Asie?  
(Idem, act. I, sc. II, 49.)

Déjà même au secours toute voie est fermée.  
(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. v, 5.)

A tout autre désir mon cœur était fermé  
(RAC., *Bas.*, act. V, sc. IV, 28.)

Approuvez le respect qui me ferme la bouche.  
(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 56.)

Il expire, et ses yeux, où la mort peint ses traits,  
D'un repos sans reveil sont fermés pour jamais.  
(DÉLIL., *Énéid.*, XII, 469.)

On pourrait critiquer *des yeux fermés d'un repos*.

Ses yeux sont pour jamais fermés à la lumière.  
(VOLT., *Henr.*, VIII, 257.)

**FERMÉTÉ.** Subst. m. *Fermété* vient de *ferme*, et signifie autre chose que solidité et dureté. Une toile serrée, un sable battu, ont de la fermété, sans être durs ni solides. Il faut toujours se souvenir que les modifications de l'âme ne peuvent s'exprimer que par des images physiques. On dit *la fermété de l'âme, de l'esprit*, ce qui ne signifie pas plus solidité ou dureté qu'au propre. La *fermété* est l'exercice de l'esprit; elle suppose une résolution éclairée. *L'opiniâteté*, au contraire, suppose de l'aveuglement. Ceux qui ont toute la *fermété du style de Tacite*, n'ont pas tant de tort que le prétend le père Bouhours; c'est un terme hasarde, mais bien placé, qui exprime l'énergie et la force des pensées et du style. On peut dire que La Bruyère a un style ferme, et que d'autres écrivains n'ont qu'un style dur (Volt., *Dict. philos.*)

**FÉROCE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : On dit *une bête féroce*, *les bêtes féroces*, *la nature féroce*, *une joie féroce* et *une féroce joie*; un regard féroce et un féroce regard; un vainqueur féroce, et un féroce vainqueur. — J.-J. Rousseau a dit le féroce amour des conquêtes. Voyez *Adjectif*.

**FERRÉ, FERRÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Eau ferrée*, *chemin ferré*.

**FERRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe signifie, dans son acception primitive, garnir de fer; mais on dit, par une espèce de métaphore, *ferrer d'or*, *ferrer d'argent*, pour dire garnir d'or ou d'argent. Voyez *Catachrèse*.

**FERRUGINX, FERRUGINUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Terre ferrugineuse*, *eaux ferrugineuses*.

**FERTILE.** Adj. des deux genres. On dit *champ fertile*, *terre fertile*, *esprit fertile*, *sujet fertile*, *matière fertile*; mais on peut dire aussi nous parcourons ces fertiles campagnes. Ainsi cet adj. peut se mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie ne s'y opposent point. Voyez *Adjectif*.

*Fertile* régit la préposition *en* au propre comme un figure : *Une terre fertile en blé*, *un esprit fertile en expédients*.

Et quel temps fut jamais si fertile en miracles!  
(Rac., *Ath.*, act. I, sc. 1, 104.)

Voyez *Fécond*.

**FERTILLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**\* FERTILISATION.** Subst. f. Action de fertiliser, de rendre fertile : *La fertilisation des terres*. Ce mot, dont l'usage est bien établi, ne se trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* : *Voltaire a proposé des vues générales sur la fertilisation*. Voyez ce mot dans son *Dictionnaire philosophique*.

**FERVEMENT.** Adv. Si l'on peut se servir de cet verbe, auquel on substitue ordinairement avec *ferveur*, on peut le placer entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est fervement acquitté de ce devoir religieux*.

**FERVENT, FERVENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme fervent*, *un zèle fervent*, *une dévotion fervente*, *une prière fervente*, *une fervente dévotion*, *une fervente prière*. Voyez *Adjectif*.

**FESSE-CAHIER, FESSE-MATHIEU.** Ces deux substantifs composés ne prennent point de *s* au pluriel. La pluralité tombe sur les personnes que l'on désigne par ces mots, et non sur les mots *cahier* ou *mathieu*. Ainsi l'on dit des *fesse-cahier*, des *fesse-mathieu*. — L'Académie écrit des *fesse-mathieux*; elle n'indique pas le pluriel du mot *fesse-cahier*.

**FESTIN.** Subst. m. Ordinairement, ce mot de *festin* emporte l'idée de pompe, de magnificence, de joie, d'allégresse. C'est ainsi que l'Académie le présente dans tous les exemples qu'elle en donne, et qu'on le voit souvent employé par les poètes :

Il veut que d'un festin la pompe et l'allégresse...  
(Rac., *Britan.*, act. V, sc. 1, 4.)

Hélas ! durant ces jours de joie et de festins.  
(Rac., *Esth.*, act. I, sc. 1, 81.)

Et que le chef des Grecs, irritant les destins,  
Préparât d'un hymen la pompe et les festins.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 11, 31.)

Mais ce mot peut s'allier aussi à des idées de tristesse et d'horreur :

Bourreau de votre fille, il ne vous reste en lui  
Que d'en faire à sa mère un horrible festin.  
(Idem, act. IV, sc. 1v, 81.)

Et toi, soleil.....  
Toi qui n'osas du père éclairer le festin.  
(Idem, act. V, sc. 1v, 25.)

**FÉTIDE.** Adj. des deux genres, qui se met ordinairement après son subst. : *Huile fétide*. Nous pensons qu'il y a tels cas où l'on pourrait dire *cette fétide odeur*. Voyez *Adjectif*.

**FÊTOYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On écrivait autrefois *festoyer*. Il se conjugue comme *employer*. Voyez ce mot.

**FÊU.** Subst. m. Outre les acceptions physiques de ce mot, on l'applique aussi au moral. *Feu*, surtout en poésie, signifie souvent *amour*, et on l'emploie plus élégamment au pluriel qu'au singulier. Corneille dit souvent un *beau feu* pour un amour vertueux et noble. *Un homme a du feu dans la conversation*, cela ne veut pas dire qu'il a des idées brillantes et lumineuses, mais des expressions vives, animées par les gestes. *Le feu*, dans les écrits, ne suppose pas non plus nécessairement de la lumière et de la beauté, mais de la vivacité, des figures multipliées, des idées pressées. *Le feu* n'est un mérite dans le discours et dans les ouvrages que quand il est bien conduit. On a dit que les poètes étaient animés d'un *feu divin* quand ils étaient sublimes. On n'a point de génie sans feu, mais on peut avoir du feu sans génie.

**FEU, FÊUE.** Adj. Il se dit, selon Ménage, des personnes que nous avons vues ou que nous avons pu voir. Le pere Bouhours prétend que ce mot n'a ni pluriel ni féminin, et que par conséquent on doit dire *feu mes oncles*, et *ma feu mère*. L'Académie dit : Cet adjectif n'a point de pluriel, et il ne prend pas la terminaison féminine lorsqu'il est placé avant l'article ou avant l'adjectif possessif. — Ainsi, quoiqu'on dise *la feu reine*, il faut dire *feu la reine*. Pourquoi ces dillicultés bizarres et ces exceptions sans motif et sans nécessité? Nous pensons que cet adjectif doit avoir les mêmes accidents que les autres adjectifs, et que l'on ne fait point de faute en disant *feus mes oncles* et *feu la reine*. Ce serait mal s'exprimer que de dire *la feu reine* dans un pays où il n'y aurait pas une reine vivante ; il faudrait dire alors *feus la reine*.

**FEUILLET, FEUILLETAGE.** On mouille les l.

**FEUILLETER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *cacheter*. Les l se mouillent.

**FEUILLETON, FEUILLETTE, FEUILLE, FEUILLEURE.** Dans tous ces mots on mouille les l.

**FIANCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas *se fiancer à quelqu'un*; Voltaire l'a dit dans *l'Enfant prod.* (act. I, sc. 1, 90) :

Quand l'étourdi dut, en face d'église,  
Se fiancer à ma petite Lise.

**FIBREUX, FIBREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**FICELER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *atteler*.

**FICHER, FICHÉE.** Adj. L'Académie dit que c'est un terme bas et de mépris dont on se sert pour dire *malfait*, *impertinent*. — C'est plus que cela, c'est un terme impoli et grossier dont les honnêtes gens ne se servent jamais.

**FICTIF, FICTIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Titre fictif, propriétés fictives.*

**FIDÈLE.** Adj. des deux genres. L'Académie dit *fidèle en ses promesses*; Racine a dit *fidèle en ses menaces*. (*Athalie*, act. I, sc. 1, 112) :

Et Dieu trouvé *fidèle* en toutes ses menaces.

Delille a dit *fidèle à ses desseins* (*Énéide*, VII, 860) :

Alors Junon, *fidèle* à ses affreux desseins...

Cet adjectif peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un fidèle ami, une fidèle épouse*. On ne dirait pas un *fidèle homme, une fidèle femme*. Voyez *Adjectif*.

**FIDÈLEMENT.** Adv. On peut le placer entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est acquitté fidèlement de sa commission, ou il s'est fidèlement acquitté de sa commission.*

**FIÈFFÉ, FIÈFFÉE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *C'est un fripon fièffé, ou un fièffé fripon*. On ne dirait pas un *fièffé irrogne*, à cause de l'hiatus. Voyez *Adjectif*.

**FIÈRE.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *se fier à, se fier en, se fier sur*. Voici comment nous croyons qu'on peut expliquer les différences qui doivent exister entre ces trois manières de s'exprimer. *Nous nous fions à quelqu'un*, parce que nous croyons qu'il ne nous trompera pas. *On ne sait à qui se fier*, parce qu'on craint d'être trompé. *Nous nous fions à une chose* quand nous croyons qu'elle ne trompera pas notre espérance.

Plus il se fie à vous, plus je dois espérer.  
(*VOLT., Brut.*, act. II, sc. IV, 22.)

Vous fiez-vous encore à de si faibles armes ?  
(*RAC., Iphig.*, act. V, sc. II, 15.)

*Se fier en quelqu'un*, se dit par opposition à toute autre personne en qui on aurait pu se fier : *Je me fie en vous, je ne me fie qu'en vous*; vous êtes le seul en qui je mette ma confiance. *On se fie sur une personne* quand on croit qu'elle a tous les moyens nécessaires pour effectuer ce qu'on désire. *Dans cette malheureuse affaire, je me fie sur vous pour me tirer d'embarras; je me fie sur vos talents, sur votre adresse, sur votre éloquence.*

... Lorsque avec frayeur je parais à vos yeux,  
Que sur mon innocence à peine je me fie.  
(*RAC., Britan.*, act. II, sc. III, 80.)

**FIÈRE, FIÈRE.** Adj. Le *r* se prononce fortement. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *O'Éil fier, mine fière, air fier*. *Dans cette fière contenance, il bravait son rival*. Il régit quelquefois la préposition de : *Il est fier de cette préférence*. Voyez *Fièreté*.

**FIÈREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'était avancé fièrement vers l'ennemi, ou il s'était fièrement avancé vers l'ennemi.*

**FIÈRETÉ.** Subst. f. Il n'a point de pluriel. — Cependant lorsqu'il s'agit non plus du caractère, mais de ses actes, de ses effets, nous pensons, malgré le silence de l'Académie, qu'on peut dire avec Molière *les fièretés d'une femme*, comme on dit les *imprudences, les méchancetés*, etc. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 447.)

**FIÈRETÉ** est une de ces expressions qui, n'ayant d'abord été employées que dans un sens odieux, ont été ensuite détournées à un sens favorable. C'est un blâme quand ce mot signifie la vanité haughtaine, l'altière, orgueilleuse, dédaigneuse. C'est presque une louange quand il signifie la hauteur d'une âme noble. C'est un juste éloge dans un *général qui marche avec fièreté à l'ennemi*. Les écrivains ont loué la fièreté de la démarche de Louis XIV; ils auraient dû se contenter d'en remarquer la noblesse. *La fièreté de l'âme, sans hauteur*, est un mérite compatible avec la modestie. Il n'y a que la fièreté dans l'air et dans les manières qui choque; elle déplaît dans les rois mêmes. *La fièreté dans l'extérieur, dans la société*, est l'expression de l'orgueil. *La fièreté dans l'âme* est de la grandeur. Les nuances sont si délicates, qu'*esprit fier* est un blâme, *âme fière* une louange. C'est que par *esprit fier* on entend un homme qui pense avantageusement de lui-même, et par *âme fière* on entend des sentiments élevés. La fièreté annoncée par l'extérieur est tellement un défaut, que les petits qui louent basement les grands de ce défaut, sont obligés de l'adoucir, ou plutôt de le relever par une épithète, *cette noble fièreté*. Elle n'est pas seulement la *vanité*, qui consiste seulement à se faire valoir par les petites choses; elle n'est pas la *présomption*, qui se croit capable des grandes; elle n'est pas le *dédain*, qui ajoute encore le mépris des autres à l'air de la grande opinion de soi-même; mais elle s'allie avec tous ces défauts. On s'est servi de ce mot dans les romans et dans les vers, surtout dans les *opéra*, pour exprimer la sévérité de la pudeur; on y rencontre partout *vaine fièreté, rigoureuse fièreté*. Les poètes ont eu peut-être plus de raison qu'ils ne pensaient. La fièreté d'une femme n'est pas simplement la pudeur sévère, l'amour du devoir, mais le haut prix que son amour-propre met à sa beauté. On dit quelquefois *la fièreté du pinceau*, pour signifier des touches libres et hardies. (*VOLT., Dict. philos.*)

**FIGURATIF, FIGURATIVE.** Adj. On appelle *précepte figuratif, phrase figurative*, un précepte, une phrase, qui nous enseignent quelque chose de fait ou de doctrine, par des similitudes. Il ne se met qu'après son subst.

**FIGURATIVEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**FIGURE.** Subst. f. Terme de grammaire et de rhétorique. On entend par *figure*, une disposition particulière d'un ou de plusieurs mots, relative à l'état primitif et pour ainsi dire fondamental des mots ou des phrases. Les différents écarts que l'on fait dans cet état primitif, et les différentes altérations qu'on y apporte, font les différentes *figures de mots* ou de *pensées*. Ces deux mots *Cérès* et *Bacchus*, sont les noms propres et primitifs de deux divinités du paganisme. Ils sont pris dans le sens propre, c'est-à-dire selon leur première destination, lorsqu'ils signifient simplement l'une ou l'autre de ces divinités. Mais comme *Cérès* était la déesse du blé, et *Bacchus* le dieu du vin, on a souvent pris *Cérès* pour le pain, et *Bacchus* pour le vin; et alors les adjectifs ou les circonstances font connaître que l'esprit considère ces mots sous une nouvelle forme, sous une autre *figure*; et l'on dit qu'ils sont pris dans un sens figuré. Madame Deshoulières a pris pour refrain d'une ballade :

L'amour languit sans Bacchus et Cérès.

C'est-à-dire qu'on ne songe guère à faire l'amour quand on n'a pas de quoi vivre.

Il y a des figures de mots et des figures de pensées. Les premières tiennent essentiellement au matériel des mots, au lieu que les figures de pensées n'ont besoin des mots que pour être énoncées. Il y a des figures de mots qu'on appelle *figures de construction*. Quand les mots sont rangés selon l'ordre successif de leurs rapports dans le discours, et que le mot qui en détermine un autre est placé immédiatement et sans interruption après le mot qu'il détermine, alors il n'y a point de figure de construction. Mais lorsqu'on s'écarte de la simplicité de cet ordre, il y a figure. Les principales figures de construction sont *l'ellipse, le pléonasme, la syllepse ou synthèse, l'inversion ou hyperbate*. Voyez ces mots.

Il y a des figures de mots qu'on appelle *tropes*, à cause du changement qui arrive alors à la signification propre du mot. Ainsi toutes les fois qu'on donne à un mot un sens différent de celui pour lequel il a été primitivement établi, c'est un trope. Ces écarts de la première signification du mot se font en bien des manières différentes, auxquelles les rhéteurs ont donné des noms particuliers. Voyez *Tropes*.

Il y a une dernière sorte de figures de mots qu'il ne faut pas confondre avec celles dont nous venons de parler.

Les figures dont il s'agit ne sont point des tropes, puisque les mots y conservent leur signification propre; ce ne sont point des figures de pensées, puisque ce n'est que des mots qu'elles tirent ce qu'elles sont. Telles sont *la répétition, la synonymie, l'onomatopée*. Voyez ces mots.

Les figures de pensées consistent dans la pensée, dans le sentiment, dans le tour d'esprit; en sorte que l'on conserve la figure, quelles que soient les paroles dont on se sert pour l'exprimer.

Les figures, ou expressions figurées, ont chacune une forme particulière qui leur est propre, et qui les distingue les unes des autres. Par exemple, *l'antithèse* est distinguée des autres manières de parler, en ce que les mots qui forment l'antithèse ont une signification opposée l'une à l'autre. *L'apostrophe* est différente des autres figures, parce que ce n'est que dans l'apostrophe qu'on adresse tout d'un coup la parole à quelque personne présente ou absente. Ce n'est que dans *la prosopopée* que l'on fait parler les morts, les absents ou les étres inanimés. Il en est de même des autres figures. Les grammairiens et les rhéteurs ont fait des classes particulières de ces différentes manières, et ont donné le nom de *figures de pensées* à celles qui énoncent les pensées sous une forme particulière qui les distingue les unes des autres et de tout ce qui n'est que phrase ou expression. Ces classes sont en très-grand nombre, et il est inutile de les connaître toutes. Les principales, outre celles que nous venons de nommer, sont *l'exclamation, l'interrogation, la communication, l'énumération, la concession, la gradation, la suspension, la réticence, l'interruption, l'observation, la périphrase, l'hyperbole*, etc.

Les figures rendent le discours plus insinuant, plus agréable, plus vil, plus énergique, plus pathétique; mais elles doivent être rares et bien amenées. Elles ne doivent être que l'effet du sentiment et des mouvements naturels, et l'art n'y doit point paraître.

Nous parlons naturellement en langage figuré lorsque nous sommes animés d'une violente pas-

sion. Quand il est de notre intérêt de persuader aux autres ce que nous pensons, et de faire sur eux une impression pareille à celle dont nous sommes frappés, la nature nous dicte et nous inspire son langage. Alors toutes les figures de l'art oratoire que les rhéteurs ont revêtues de tant de noms pompeux, ne sont que des façons de parler très-communes que nous prodiguons sans aucune connaissance de la rhétorique. Ainsi le langage figuré n'est que le langage de la simple nature appliqué aux circonstances où nous le devons parler.

Rien de plus froid que les expressions figurées quand elles ne sont pas l'effet naturel du mouvement de l'âme. Pourquoi les mêmes pensées nous paraissent-elles beaucoup plus vives quand elles sont exprimées par une figure, que si elles étaient enfermées dans des expressions toutes simples? C'est que les expressions figurées marquent, outre la chose dont il s'agit, le mouvement et la passion de celui qui parle, et impriment ainsi l'une et l'autre idée dans l'esprit; au lieu que l'expression simple ne marque que la vérité toute nue.

Les figures doivent surtout être employées avec ménagement dans la prose, qui traite souvent des matières de discussion et de raisonnement. On n'admet point le style figuré dans l'histoire, car trop de métaphores nuisent à la clarté; elles nuisent même à la vérité, en disant plus ou moins que la chose même. Les ouvrages didactiques le réprouvent également. Il est bien moins à sa place dans un sermon que dans une oraison funèbre, parce que le sermon est une instruction dans laquelle on annonce la vérité, l'oraison funèbre une déclamation dans laquelle on l'exagère.

L'imagination ardente, la passion, le désir souvent trompé de plaire par des expressions surprenantes, produisent le style figuré. La poésie d'enthousiasme, comme l'épopée, l'ode, est le genre qui reçoit le plus ce style. On le prodigue moins dans la tragédie, où le dialogue doit être aussi naturel qu'élevé; encore moins dans la comédie, dont le style doit être plus simple. C'est le goût qui fixe les bornes qu'on doit donner au style figuré dans chaque genre.

L'allégorie n'est point le style figuré. On peut, dans une allégorie, ne point employer les figures, les métaphores, et dire avec simplicité ce qu'on a inventé avec imagination.

Presque toutes les maximes des anciens Orientaux et des Grecs sont dans un style figuré. Toutes ces sentences sont des métaphores, de courtes allégories; et c'est là que le style figuré fait un très-grand effet, en ébranlant l'imagination et en se gravant dans la mémoire. C'est ainsi qu'on a dit *n'attisez pas le feu avec l'épée*, pour dire n'irritez pas les esprits échauffés. Il y a dans toutes les langues beaucoup de proverbes qui sont dans le style figuré.

Lorsqu'une figure se présente trop brusquement, elle étonne plutôt qu'elle ne plaît; lorsqu'elle n'est pas soutenue, elle ne produit pas tout son effet. Il faut donc avoir soin de préparer et de soutenir les figures.

*Vous êtes bonne, quand vous dites que vous avez peur des beaux esprits! Hélas! si vous saviez combien ils sont empêchés de leur personne, vous leur mettriez bientôt à hauteur d'appui.* — *A hauteur d'appui* est ici une figure trop brusque, et qu'on a même de la peine à entendre. Mais si l'on dit avec madame de Sévigné : *Hélas! si vous saviez combien ils sont empêchés*

de leur personne, et combien ils sont petits de près, vous les remettez bientôt à hauteur d'ap-pui. Voilà ce qui s'appelle une figure préparée. En voici une autre qui ne l'est pas : *On voit peu d'esprits entièrement stupides, l'on en voit en-core moins qui soient sublimes et transcendans. Le commun des hommes nage entre deux extré-mités.* (La Bruyère, de l'Homme, p. 317.) Le mot *nager* vient mal après ces deux classes d'esprit; cette figure avait besoin d'être préparée. Il faut ici multiplier les exemples; ils instruiront mieux que les préceptes.

*Si Rome a plus porté de grands hommes qu'au-cune autre ville qui eût été avant elle, ce n'a point été le hasard; mais c'est que l'État ro-main, constitué de la manière que nous avons vu, était pour ainsi dire du tempérament qui de-vait être le plus fécond en héros.* (Bossuet, Disc. sur l'Hist. univ., 3<sup>e</sup> part., chap. VI, p. 480.

— *Constitué prépare tempérament.* Cependant, comme Bossuet n'a pas trouvé cette figure assez préparée, il sauve ce qu'elle a de plus brusque, en ajoutant *pour ainsi dire*. Il n'aurait pas eu be-soin de cette précaution s'il eût représenté la ré-publique comme un corps, et qu'il eût dit : *C'est que le corps de la république, constitué de la manière que nous avons vu, était du tempéra-ment qui devait être le plus fécond en héros.*

Que sa vérité propice  
Soit contre leur artifice  
Ton plus invincible mur;  
Que son aile tutélaire  
Contre leur âpre colère  
Soit ton rempart le plus sûr.

(J.-B. Rouss., liv. III, Ode vi, 25.)

Voilà une confusion de figures qui ne sont point préparées. Qu'est-ce, en effet, qu'une vérité qui est un mur contre l'artifice, et qu'une aile qui est un rempart contre la colère?

Bossuet a dit : *C'est en cette sorte que les es-prits une fois émus, tombant de ruine en ruine, se sont divisés en tant de sectes.* (Orais. fun. de la reine d'Angleterre, p. 27.) — Des esprits ne tombent pas de ruine en ruine, et il faudrait bien des précautions pour préparer une pareille figure.

Quelquefois c'est à la pensée même, exprimée dans les termes propres, à préparer la figure : *Je suis sans cesse occupée de vous, ma chère en-fant; je passe bien plus d'heures à Grignin qu'aux Rochers.* (Sévigné.) *Je passe bien plus d'heures à Grignin qu'aux Rochers* est une figure qu'on n'entendrait pas si la même pensée n'avait pas d'abord été rendue dans les termes propres.

Voici des exemples de figures soutenues :

Où sont ces fils de la terre  
Dont les frères légions  
Devraient allumer la guerre  
Au sein de nos régions?  
La nuit les vit rassemblés,  
Le jour les vit écoulés  
Comme les faibles ruisseaux  
Qui, gonflés par quelque orage,  
Viennent inonder la plage  
Qui doit engoulir leurs eaux.

(J.-B. Rouss., liv. III, Ode x, 11.)

Ces mots de *légions écoulées* font une image qui n'est pas assez préparée. Mais toute la suite offre une figure fort bien soutenue; car, dès qu'elles sont écoulées, il est très-naturel de les comparer à des torrents qui sont engouffrés dans les lieux où ils se repandent. Voici un autre exemple d'une figure bien soutenue, à peu de chose près :

*O Dieu! qu'est-ce donc que l'homme? est-ce un prodige? est-ce un assemblage monstrueux de choses incompatibles? est-ce une énigme in-explicable? ou bien n'est-ce pas plutôt, si je puis parler de la sorte, un reste de lui-même, une ombre de ce qu'il était dans son origine, un édifice ruiné qui, dans ses masses renversées, conserve encore quelque chose de la beauté et de la grandeur de sa première forme? Il est tombé en ruine par sa volonté depravée; le comble est abattu sur les murailles et sur le fondement; mais qu'on remue ces ruines, on trouvera dans les restes de ce bâtiment renversé, et les traces des fondations, et l'idée du premier dessein, et la marque de l'architecte.* (Bossuet.)

Ce tableau est grand et juste dans toutes ses proportions. Il faut seulement retrancher par sa volonté depravée, car ces mots ne sau-raient se dire d'un édifice; et la règle, pour soutenir une figure, est de ne rien ajouter qui ne soit dans l'analogie de la première figure. Voici un exemple où cette règle est bien observée : *Il faut que M. de la Garde ait de bonnes raisons pour se porter à l'extrémité de s'atteler avec quel qu'un; je le croyais libre et sautant et cou-rant dans un pré; mais enfin il faut venir au timon, et se mettre sous le joug comme les au-tres.* (Sévigné, lettre du 17 mai 1676.)

Nous allons ajouter plusieurs exemples de fi-gures mal préparées ou mal soutenues, afin qu'on apprenne à éviter des fautes dont les meilleurs écrivains ne se garantissent pas toujours.

*L'autant il s'oppose à la jonction de tant de se-cours amassés, et rompt le cours de ces torrents qui auraient inondé la France; tantôt il les dé-fait et les disperse par des combats réitérés; tantôt il les repousse au delà de leurs rivières.* (Flécher, Orais. fun. de Turenne, p. 416.) — On ne défait pas des torrents, on ne les dissipe pas par des combats, on ne les repousse pas au delà de leurs rivières. Cette figure est donc mal soutenue.

Votre raison, qui jamais n'a flotté  
Que dans le trouble et dans l'obscurité,  
Et qui, rampant à peine sur la terre,  
Vient s'élever au-dessus du tonnerre,  
Au moindre choc quelle trouve ici-bas,  
Bronche, trébuché et tombe à chaque pas:  
Et vous venez, fiers de cette étincelle,  
Chicaner Dieu sur ce qu'il lui révèle!

(J.-B. Rouss., liv. II, Epître 7, 89.)

Quand on considère la raison comme une *éti-celle*, peut-on dire qu'elle *flotte*, peut-on dire qu'elle *rampé*? Enfin si elle *rampé*, bronche-t-elle, trébuché-t-elle, tombe-t-elle au moindre écueil? Ce n'est là qu'une confusion de figures.

*Je ne doute point que le public ne soit étonné et fatigué d'entendre, depuis quelques années, de vieux corbeaux croasser autour de ceux qui, d'un vol libre et d'une plume légère, se sont éle-vés à quelque gloire par leurs écrits. Ces oi-seaux lugubres semblent, par leurs cris conti-nuels, leur vouloir imputer le décri universel où tombe nécessairement tout ce qu'ils exposent au grand jour de l'impression, comme si on était cause qu'ils manquent de force et d'huile, ou qu'on dût être responsable de cette médiocrité répandue sur leurs ouvrages.* (La Bruyère.)

Voilà des oiseaux, des ailes, des plumes, des ouvrages, des écrits exposés au jour de l'im-pres-sion, et qui ne sont rien moins qu'une figure sou-tenuë.

*Dieu redresse quand il lui plaît le sens égaré.* (Bossuet.) On ramène ce qui est égaré, on ne le redresse pas.

Jusques au bord du erime ils conduisent nos pas,  
Ils nous le font commettre et ne l'exécutent pas.  
(Rac., *Frères ennemis*, act. III, sc. II, 49.)

*Commettre et excuser* ne peuvent s'associer avec un erime représenté comme un précipice sur le bord duquel nos pas sont conduits.

Finitions par une figure bien soutenue :

A peine du limon où le vice m'engaze,  
J'arrache un pied timide et sors en m'agitant,  
Que l'autre m'y reporte et s'embourbe à fin-tant.  
(Boiss., *Épître* III, 90.)

On voit, par ces exemples, qu'une figure a besoin d'être préparée toutes les fois que le terme substitué n'a pas une analogie assez sensible avec celui qu'on rejette. On voit aussi qu'une figure est soutenue lorsqu'on conserve la même analogie dans tous les termes qu'on emploie. (Dumarsais, Voltaire, Jaucourt, La Harpe, Condillac.)  
*Voyez Trope.*

**FIGURÉ, FIGURÉE.** Adj. Il signifie exprimé en figures. On dit un ballet figuré, d'un ballet qui représente ou que l'on croit représenter une action, une passion, une saison, ou qui simplement forme des figures, par l'arrangement des danseurs deux à deux, quatre à quatre; copie figurée, parce qu'elle exprime précisément l'ordre et la disposition de l'original; vérité figurée par une fable, par une parabole; l'Église figurée par la jeune épouse du Cantique des Cantiques; l'ancienne Rome figurée par Babylone; style figuré par les expressions métaphoriques qui figurent les choses dont on parle, et qui les défigurent quand les métaphores ne sont pas justes. (Volt., *Dict. philos.*)

Cet adjectif se met toujours après son subst. *Voyez Figure, Style, Trope.*

**FIGURÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Ce mot est pris figurément*, et non pas est figurément pris.

**FIL.** Subst. m. On prononce le *l*, mais sans le mouiller.

**FILIAL, FILIALE.** Il n'a point de pluriel au masculin. On ne dit ni *filials*, ni *filiaux*. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Respect filial, crainte filiale, piété filiale.*

**FILIALEMENT.** Adv. Il se met après le verbe: *Il s'est comporté filialement envers son père et sa mère.*

**FILLE.** Subst. f. L'emploi de ce mot au figuré est fort étendu :

La médiancée est la fille immortelle  
De l'amour-propre et de l'oisiveté.  
(Volt., *Épître* XXXV, 13.)

La mort auprès de lui, fille affreuse du temps.  
(Volt., *Henr.*, VII, 79.)

Colbert, c'est sur tes pas que l'heureuse abondance,  
Fille de tes travaux, vient enrichir la France.  
(Idem, VII, 348.)

Ei si la perfidie est fille de l'erreur.  
(Idem, II, 8.)

Sous le puissant abri de son bras despotique,  
Au fond du Vatican régnaît la politique,  
Fille de l'intérêt et de l'ambition.  
(Idem, IV, 222.)

*Voyez Demoiselle.*

**FILS.** Subst. m. On ne prononce jamais le *l*. On prononce le *s* final devant une voyelle ou un *h* non aspiré: *Son fils-ainé.* *Voyez Lis.*

**FIN, FINÉ.** Adj. Il se met ordinairement après son subst.: *Toile fine, étoffe fine;—pensée fine, raillerie fine, plaisanterie fine*, etc. Cependant on peut dire dans quelques cas une *fine raillerie, une fine plaisanterie*. Il précède aussi son subst. dans les phrases suivantes, qui sont comme consacrées: *Un fin regard, une fine bête, une fine mouche, un fin maïs, en fin fond de forêt.* *Voy. Adjectif, Finesse.*

**FIN.** Subst. f. Terme relatif à commencement. Le commencement est des parties d'une chose celle qui est ou qu'on regarde comme la première; et la *fin* celle qui est ou qu'on regarde comme la dernière. Ainston dit la *fin d'un voyage, la fin d'un ouvrage, la fin de la vie, la fin d'une passion*. Cette passion tire à sa fin, cet ouvrage tire à sa fin. Une ouvrière dirait en dévidant un peloton de fil ou en travaillant, *je touche à la fin de mon fil*; si elle en séparait une petite portion, voilà un bout de fil; si elle considérait ce fil comme continu, *je le tiens par le bout*; si elle n'avait égard qu'au bout qu'elle tient, et qu'il fût sur le point de lui échapper des doigts, tant la partie qu'elle en tiendrait serait petite, *je n'en tiens plus que l'extrémité.*

A LA FIN. Expression adverbiale. On peut la mettre au commencement de la phrase: *A la fin il convint de tout*; ou après le verbe, *il convint de tout à la fin*; ou entre l'auxiliaire et le participe, *il est à la fin convenu de tout.*

**FINAL, FINALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *État final, compte final, quittance finale, impudence finale, persévérance finale*; il fait finals au masculin pluriel, des sons finals.—L'Académie n'indique pas le pluriel. Cet adjectif s'emploie substantivement au féminin, pour signifier la dernière syllabe d'un mot: *Finale longue, finale brève.* (Acad.)

**FINALE.** Subst. m. Terme de musique emprunté de l'italien. Morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra: *Le finale du premier acte*. On dit, dans un sens analogue, *finale de symphonie, finale de sonate.* (Acad.)

**FINALEMENT.** Adv. Il peut se mettre au commencement de la phrase: *Finalement il en est venu à bout*; ou entre l'auxiliaire et le participe, *il est finalement convenu qu'il avait tort*; ou après le verbe, *il est convenu finalement qu'il avait tort.*

**FINAUD, FINAIDE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme finaud, une femme finaude.*

**FINEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a répondu finement*, ou *il a finement répondu*. *Il s'est finement tiré d'affaire.*

**FINESSE.** Subst. f. Ce mot ne signifie, ni au propre ni au figuré, mince, léger, délic, d'une texture rare, faible, ténue; il exprime quelque chose de délicat et de fini. Un drap léger, une toile lâche, une dentelle faible, un galon mince, ne sont pas toujours fins. Ce mot a du rapport avec *finir*; de là viennent les *finesses de l'art*. Ainston dit la *finesse du pinceau de Wanderingerf, de Miéris*. On dit un cheval fin, de l'or fin, un diamant fin. Le cheval fin est opposé au cheval grossier; le diamant fin au faux; l'or fin ou affiné à l'or mêlé d'alliage. La finesse se dit communément des choses délicates et de la légèreté de la main-d'œuvre. Quoiqu'on dise un cheval fin,

on ne dit guère la *finesse* d'un cheval. On dit la *finesse* des chevaux, d'une dentelle, d'une étoffe. Quand on veut par ce mot exprimer le défaut ou le mauvais emploi de quelque chose, on ajoute l'adverbe *trop* : *Ce fil s'est cassé, il était trop fin. Cette étoffe est trop fine pour la saison.*

La *finesse*, dans le sens figuré, s'applique à la conduite, aux discours, aux ouvrages d'esprit. Dans la conduite, *finesse* exprime toujours, comme dans les arts, quelque chose de délié; elle peut quelquefois subsister sans l'habileté; il est rare qu'elle ne soit pas mêlée d'un peu de fourberie; la politique l'admet, et la société la reprouve. Le proverbe de *finesses cousues de fil blanc*, prouve que ce mot, au sens figuré, vient du sens propre de *couture fine, d'étoffe fine.*

La *finesse* n'est pas tout à fait la subtilité. On tend un piège avec *finesse*, on en échappe avec subtilité. On a une conduite fine, on joue un rôle subtil; on inspire la défiance en employant toujours la *finesse*. On se trompe presque toujours en entendant *finesse* à tout. — La *finesse*, dans les ouvrages d'esprit comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir; c'est une énigme dont les gens d'esprit doivent tout d'un coup le mot. Un chancelier offrant un jour sa protection au parlement, le premier président se tournant vers sa compagnie : *Messieurs*, dit-il, *remercions M. le chancelier, il nous donne plus que nous ne lui demandons.* C'est là une réponse très-fine.

La *finesse*, dans la conversation, dans les écrits, diffère de la *délicatesse*. La première s'étend également aux choses piquantes et agréables, au blâme et à la louange même, aux choses même indécentes, couvertes d'un voile à travers lequel on les voit sans rougir. On dit des choses hardies avec *finesse*. La *délicatesse* exprime les sentiments doux et agréables, des louanges fines; ainsi la *finesse* convient plus à l'épigramme, la *délicatesse* au madrigal. Il entre de la *délicatesse* dans les jalousies des amants; il n'y entre point de *finesse*. Les louanges que donnait Despreux à Louis XIV ne sont pas toujours également délicates; ses satires ne sont pas toujours assez fines. Quand Iphigénie, dans Racine, a reçu l'ordre de son père de ne plus revoir Achille, elle s'écrie :

Deux plus doux, vous n'aviez demandé que ma vie!  
(Rac., *Iphig.*, act. V, sc. 1, 22.)

Le véritable caractère de ce vers est plutôt la *délicatesse* que la *finesse*. (Volt., *Dict. philosophique*.)

*Finesse*, en morale, est la faculté d'apercevoir, dans les rapports superficiels des circonstances et des choses, les facultés presque insensibles qui se répondent, les points indivisibles qui se touchent, les fils déliés qui s'entrelacent et s'unissent. La *finesse* diffère de la *pénétration* en ce que celle-ci fait voir en grand, et la *finesse* en petit détail. L'homme pénétrant voit loin; l'homme fin voit clair, mais de près.

On ne peut suivre la *pénétration*, mais quelquefois aussi elle lui échappe. Un homme profond est impénétrable pour un homme qui n'est que fin; car celui-ci ne combine que les superficiels; mais l'homme profond est quelquefois surpris par l'homme fin.

La *délicatesse* est la *finesse* du sentiment qui ne réfléchit point; c'est une perception vive et rapide du résultat des combinaisons. Si la *délica-*

*tesse* est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble encore plus à la *sagacité* qu'à la *finesse*.

La *sagacité* diffère de la *finesse*, 1° en ce qu'elle est dans le tact de l'esprit, comme la *délicatesse* est dans le tact de l'âme; 2° en ce que la *finesse* est superficielle, et la *sagacité* pénétrante; ce n'est point une pénétration progressive, mais soudaine, qui franchit le milieu des idées, et touche au but dès le premier pas.

La *ruse* se distingue de la *finesse* en ce qu'elle emploie la fausseté. La *ruse* exige la *finesse* pour s'envelopper plus étroitement, et pour rendre plus subtils les pièges de l'artifice et du mensonge. La *finesse* ne sert quelquefois qu'à découvrir et à rompre ces pièges; car la *ruse* est toujours offensive, et la *finesse* peut ne pas l'être. Un honnête homme peut être fin, mais il ne peut être rusé.

Du reste, il est si facile et si dangereux de passer de l'une à l'autre, que peu d'honnêtes gens se piquent d'être fins. Le bon homme et le grand homme ont cela de commun, qu'ils ne peuvent se résoudre à l'être.

L'*astuce* est une finesse pratique dans le mal, mais en petit; c'est la *finesse* qui nuit ou qui veut nuire. Dans l'*astuce*, la *finesse* est jointe à la méchanceté, comme à la fausseté dans la ruse.

La *perfidie* suppose plus que de la *finesse*; c'est une fausseté noire et profonde qui emploie des moyens plus puissants, qui meut des ressorts plus cachés que l'*astuce* et la *ruse*. Celles-ci, pour être dirigées, n'ont besoin que de la *finesse*, et la *finesse* suffit pour leur échapper; mais pour observer et démasquer la *perfidie*, il faut la *pénétration* même. La *perfidie* est un abus de la confiance fondée sur des garants inévitables, tels que l'humanité, la bonne foi, l'autorité des lois, la reconnaissance, l'amitié, les droits du sang, etc. Plus ces droits sont sacrés, plus la confiance est tranquille, et plus, par conséquent, la *perfidie* est à couvert. On se défie moins d'un concitoyen que d'un étranger, d'un ami que d'un concitoyen, etc., ainsi par degré la *perfidie* est plus atroce, à mesure que la confiance violée était mieux établie. (Marmontel.)

FINI, FINIE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un ouvrage fini, un poème fini, un être fini.*

*Finis* signifie, en grammaire, *déterminé, appliqué*. On divise les modes des verbes en deux espèces, en mode infinitif, et en modes *finis*. L'infinitif énonce la signification du verbe dans un sens abstrait, sans en faire une application individuelle, comme *aimer, lire, écouter*; en sorte que l'infinitif par lui-même ne dit point qu'aucun individu fasse l'action qu'il signifie. Au contraire, les modes *finis* appliquent l'action par rapport à la personne, au nombre et au temps : *Pierre lit, a lu, lira, etc.* — On dit aussi *sens fini*, c'est-à-dire déterminé; on oppose alors *sens fini à sens vague ou indéterminé*. — *Sens fini* signifie aussi sens achevé, sens complet; ce qui arrive quand l'esprit n'attend plus d'autre mot pour comprendre le sens de la phrase. On met un point à la fin de la période quand le sens est fini ou complet. Alors l'esprit n'attend plus d'autre mot par rapport à la construction de la phrase particulière. (Dumarsais.) Cet adj. ne se met qu'après son subst.

FINIR. V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *emplier*. Il se joint à un infinitif avec la préposition de ou la préposition à : *Finir de parler, finir de faire une chose*, c'est cesser de la

faire parce qu'elle est entièrement faite; ou bien c'est cesser de la faire, quoiqu'on puisse la continuer: *Il a fini de chanter son air. Il parlait sans cesse, et on ne pouvait le faire finir.* Madame de Sevigné a dit *je ne finirais point à vous faire des compliments.* Il semble que *finir* à a rapport aux choses qui sont l'objet de l'action; et *finir de*, à l'action elle-même: *On finit de parler*, l'action cesse. *Je voudrais bien vous faire connaître tous les hauts faits de cet homme extraordinaire, mais je ne finirais pas à vous les raconter — Je roulais continuer, mais une indisposition subite m'a obligé de finir.*

On dit *tout a fini*, et *tout est fini*; le premier marque une action, le second un état: *Tout a fini ce jour-là*, tout a été terminé, arrangé ce jour-là. *Tout est fini*, il n'y a plus rien à faire, tout est dans un état tel, qu'il n'y a rien à y changer.

L'Académie n'a point dit *finir* dans le sens de faire cesser.

Il faut *finir* des Juifs le honteux esclavage.

(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. III, 28.)

*Finissez* vos regrets, et retenez vos larmes.

(VOLT., *OEd.*, act. V, sc. 1, 1.)

*En finir.* Cette façon de parler est née dans le bouleversement de la révolution; le peuple l'emploie en parlant d'une dispute ou d'une affaire qui est trop longue à se terminer. Quand une fille veut se marier, elle dit à son amant *qu'il faut en finir, qu'elle veut en finir*; elle l'engage à *en finir*. Cette expression ne se trouve point dans les bons auteurs. Elle n'est conforme ni à l'analogie, ni à l'ordre de la construction grammaticale. *On finit une chose, mais on ne finit pas d'une chose.*

**FISC.** Subst. m. On prononce le *s* et le *c*: *Fisk*.

**FISCAL, FISCALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Procureur fiscal, avocat fiscal, matières fiscales, droits fiscaux.* (Acad.)

**FIXE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Vue fixe, regard fixe, prix fixe, jour fixe, heure fixe.* Molière l'a mis avant le subst. (*la Princesse d'Elide*, act. I, sc. 1, 4):

Et ces fixes regards, tout chargés de langueur;

mais cette inversion paraît dure.

**FIXEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il n'a regardé fixement, ou il n'a fixement regardé.* Voyez le mot suivant.

**FIXER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce mot signifie arrêter, rendre stable, invariable: *Fixer la valeur des monnaies, fixer un jour, une heure.* Racine a dit (*Phéd.*, act. I, sc. 1, 25):

El fixant de ses vœux l'inconstance fatale;

et La Rochefoucauld: *La louange qu'on nous donne sert au moins à nous fixer dans la pratique des vertus.* — On dit aussi *fixer ses regards sur quelqu'un*, pour dire les arrêter sur quelqu'un; et *fixer les regards de quelqu'un*, pour dire devenir l'objet de son attention, de sa passion. Mais on ne dit pas *fixer quelqu'un*, pour dire le regarder fixement.

Quelques Gascons, dit Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Langue française*, hasardèrent de dire: *J'ai fixé cette dame,*

pour je l'ai regardé fixement, j'ai fixé mes yeux sur elle. De là est venue la mode de dire *fixer une personne.* Alors vous ne savez point si on entend par ce mot, *j'ai rendu cette personne moins volage, ou je l'ai observée, j'ai fixé mes regards sur elle.* Voilà une nouvelle source d'équivoques.

— Au lieu du verbe *fixer* en ces sens, ne craignons pas de dire *regarder fixement*: *Les aigles, dit-on, accoutument leurs petits à regarder fixement le soleil.* (Buffon.) — *Fixer*, dit Charles Nodier, a été employé dans le sens de *regarder fixement* par J.-J. Rousseau, Diderot, Delille, Anquetil, Rivarol, Thiebault, madame de Genlis, et cent autres. M. de Châteaubriand le condamne; mais il en use, et fait bien. (*Examen crit. des Dict.*)

**FLAGELLATION.** Subst. f. Voyez *Flageller*.

**FLAGELLER.** V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. Fouetter, ou plutôt fustiger violemment et même ignominieusement. On attache à la flagellation l'idée de pénitence. Ce mot n'est plus employé que dans le style dévot et religieux. Il ne s'applique qu'aux personnes; mais *fouetter*, qui est un terme générale, se dit des animaux et même des choses inanimées: *On fouette les chevaux, les chiens; on fouette la crème pour la faire monter; un enfant fouette sa toupie pour la faire tourner.*

**FLAGEOLER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est un terme de manège qui se dit d'un cheval aux jambes duquel on aperçoit une espèce de tremblement lorsqu'il s'arrête. J.-J. Rousseau l'a dit des jambes de Phomme: *Tout à coup, au lieu des flammes qui me dévoraient, je sens un froid mortel courir dans mes veines. Les jambes me flageolent, et, prêt à me trouver mal, je m'assieds et pleure comme un enfant.*

**FLAGORNER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est, proprement, flatter comme ces gens qui font les bons valets, pour s'insinuer dans l'esprit d'un maître, en tâchant d'y détruire tout concurrent par de faux rapports. Il est familier.

**FLAIRER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il signifie sentir par l'odorat: *Flairer une rose. Les chiens flairent le gibier.* On ne peut employer le verbe *flairer* qu'en ce sens. Voyez *Fleurer*.

**FLAMBANT, FLAMBEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *flamber*. Il ne se met qu'après son subst.: *Un tison flamboyant, une bûche flamboyante.*

**FLAMBEAU.** Subst. m. Les poètes disent le *flambeau de la rie, les flambeaux de la haine, etc.*:

Tandis que de vos jours prêts à se consumer,  
Le flambeau dure encore et peut se rallumer.

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 63.)

Laissez-vous pour adieux ces traits empoisonnés,  
Ces flambeaux de discord.....

(VOLT., *Marianne*, act. III, sc. v, 71.)

**FLAMBOYANT, FLAMBOYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *flamboyer*. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Épée flamboyante, astre flamboyant.* On pourrait dire en vers: *Sa flamboyante épée.* Voyez *Adjectif*.

**FLAMBOYER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *employer*.

**FLAMME.** Subst. f. Les deux *m* avec lesquels on écrit ce mot indiquent que la première syllabe doit être brève. L'Académie de 1762 ne nous dit point que l'on doit prononcer *flâme*; mais Féraud nous avertit que c'est là la vraie prononciation, et l'Académie de 1798 répète cet avertissement, qui se trouve encore dans l'édition de 1835. Cette prononciation vient sûrement de la licence que les poètes ont prise si souvent de faire rimer

*flamme* avec *âme*. Féraud, qui aime beaucoup les syllabes longues, voudrait que l'on écrivit *flâme*. On ne doit pas plus écrire *flâme* qu'*opigrâme*. *Flamme*, pour la passion de l'amour, n'a point de pluriel.

Le ciel mit dans mon sein une *flamme* faneste.  
(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. VII, 32.)

Je verrai le témoin de ma *flamme* adultère.  
(Idem, act. III, sc. III, 17.)

De vos feux devant moi vous éblouissez la *flamme*.  
(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. 1, 11.)

Corneille a dit dans le *Menteur* (act. III, sc. II, 4) :

... L'ardeur de Clarice est égale à vos *flammes*.

Ce mot au pluriel, dit Voltaire, était alors en usage; et, en effet, pourquoi ne pas diré à vos *flammes* aussi bien qu'à vos *feux*, à vos *amours*? (*Remarques sur Corneille.*)

FLANC. Subst. m. Le *e* ne se prononce pas

De votre dictateur ils ont percé le flanc.  
(VOLT., *Mort de César*, act. III, se. VIII, 19.)

FLANQUANT, FLANQUANTE. Adj. verbal tiré du *v. flanquer*. Il ne se met qu'après son subst. : *angle flanquant, bastion flanquant*.

FLASQUE. Adj. des deux genres. Il peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme flasque, un cheval flasque*.

FLATTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe a une signification propre et physique dont ne parle point l'Académie. Il désigne ce que fait un agent qui, au lieu de résister directement à une force dont il veut arrêter ou changer la pente, semble plutôt aider à son mouvement, et l'accompagner; mais cependant en faisant avec la ligne de sa direction un angle qui le détourne peu à peu de la route qu'il suivait, et le fait ainsi arriver à un terme très-différent de celui auquel il tendait d'abord : *On flatte le courant d'une rivière qu'on veut détourner d'un bord qu'elle endommage, non pas en lui opposant une digue qui lui résiste en face, et que bientôt elle renverserait, ou qui la porterait avec une violence nuisible du côté opposé; mais en lui présentant une surface qui, ne faisant d'abord qu'un léger angle avec son courant, l'écarte insensiblement du bord qu'elle rongerait, et porte ses eaux vers un point qui n'a rien à craindre de ses efforts. On flatte la violence des vagues de la mer, qui engloutiraient un rivage si on les abandonnait à elles-mêmes, ou qui renverseraient une digue qui leur opposerait une surface perpendiculaire contre laquelle ces eaux viendraient frapper à angle droit. On leur oppose une digue construite de manière qu'elle n'offre à l'impétuosité des flots qu'un long talus qui accompagne plutôt qu'il ne retient leur mouvement, mais qui, s'élevant insensiblement au-dessus du niveau, ralentit leur fureur, et la réduit à la fin au repos, sans secousse, sans brusque résistance, en évitant tout choc capable d'ébranler l'obstacle qu'on lui oppose. — On flatte aussi un cheval fougueux qui s'emporte, non en lui opposant brutalement un mors contre lequel il se révolterait toujours davantage, mais en laissant céder un peu à sa fantaisie, et en ralentissant et détournant insensiblement sa course par un mouvement des rênes qui n'ait rien pour lui de douloureux, et qui semble accompagner et ai-*

der ses mouvements, tout en les dirigeant avec délicatesse. On le *flatte* aussi de la main et de la voix par des caresses qui lui plaisent, et par un son de voix qui n'annonce rien de contrariant, mais qui l'encourage, l'adoucesse, et lui inspire de la confiance.

C'est dans un sens à peu près semblable que l'on emploie le mot *flatter*, en y joignant quelque rapport au moral, lorsqu'on dit qu'il faut *flatter les sots, les furieux*, les personnes emportées par un accès violent de colère. Ici le physique et le moral se réunissent, et leur action à tant d'analogie, que les mêmes termes servent à exprimer l'un et l'autre. C'est dans le même sens qu'un homme galant *flatte* une femme, qu'un courtisan *flatte* un prince. Si l'on y fait bien attention, on trouvera la plus grande analogie entre le sens propre et physique, et le sens figuré et moral de ce mot.

On dit *se flatter*, et lorsqu'il y a deux verbes dans la phrase, on met *que* si le second verbe ne se rapporte pas au sujet de la phrase : *Je me flatte que vous viendrez; et de* avec l'infinif, si ce second verbe se rapporte au sujet de la phrase : *Je me flatte d'obtenir votre suffrage*.

FLATEUR, FLATEUSE. Adj. Il peut se mettre avant son subst., lorsque l'oreille et l'analogie ne s'y opposent point : *Discours flatteur, esprit flatteur, langage flatteur, espoir flatteur; une espérance flatteuse, ou une flatteuse espérance; une image flatteuse, ou une flatteuse image*. On l'emploie aussi substantivement : *Un flatteur*.

FLECHIR. V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. Floyer, courber. Le père Bouhours pense qu'il ne se dit point au propre. On dit bien, ajoute-t-il, *flechir un homme, flechir la colère de quelqu'un*; mais on ne dit pas *flechir un arbre, flechir un bâton*. Quand on dit *flechir le genou*, cela signifie adorer, et non pas simplement plier le genou. Nous pensons que le père Bouhours a parfaitement raison.

Pour le *flechir* enfin tente tous les moyens.  
(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 74.)

Puissé-je auparavant *flechir* leur injustice!  
(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. II, 44.)

Un danger si pressant a *flechi* ma colère.  
(VOLT., *Henr.*, III, 359.)

Il n'a devant Aman pu *flechir* les genoux,  
Ni lui rendre un honneur qu'il ne croit dû qu'à vous.  
(RAC., *Esth.*, act. V, sc. 1, 111.)

*Flechir* au neutre, se dit au propre et au figuré : *Une poutre qui flechit, flechir sous le joug*.

Vous seriez libre alors, seigneur, et devant vous  
Ces maîtres orgueilleux *flechiraient* comme nous.  
(RAC., *Britan.*, act. IV, sc. IV, 75.)

Heureuse de vous suivre et de vous obéir,  
Devant vos volontés veut apprendre à *flechir*.  
(VOLT., *Zaire*, act. III, sc. VI, 10.)

FLEGMATIQUE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. On dit *un homme flegmatique, un tempérament flegmatique*. Mais on pourrait dire aussi *cette flegmatique humeur, son flegmatique tempérament*.

FLETRIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce verbe a au figuré une signification beaucoup plus étendue que ne l'indique l'Académie.

- Quel secret pénétré peut *fletrir* votre gloire!  
(VOLT., OEd., act. III, sc. 1, 39.)
- Ce trône a vu *fletrir* sa majesté suprême...  
(VOLT., Sém., act. 1, sc. 1, 15.)
- Ca cœur triste et *fletri* que les ans ont glacé.  
(VOLT., Mahom., act. 1, sc. 1, 71.)
- Le chagrin vint *fletrir* la fleur de ses beaux jours.  
(VOLT., Henri., III, 17.)
- De longs remords, une horrible tristesse,  
Sur mon visage ont *fletri* la jeunesse.  
(VOLT., Enf. Prod., act. IV, sc. III, 74.)

**FLEURER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il signifie répandre une odeur, exhaler une odeur : *Cela fleur bon, les tubéreuses fleurient bon*. On dit plus ordinairement *sentir*. Figurement et proverbiallement, on dit d'une affaire qui paraît bonne et avantageuse : *Cela fleur comme baume*. On ne peut pas dire *cela flaire comme baume*. Voyez *Flairer*.

**FLEURI, FLEURIE.** Adj. Qui est en fleur. *Arbre fleuri, rosier fleuri*. On ne dit point des fleurs qu'elles fleurissent ; on le dit des plantes et des arbres. *Téint fleuri*, dont la carnation semble un mélange de blanc et de couleur de rose. On a dit quelquefois *c'est un esprit fleuri*, pour signifier un homme qui possède une littérature légère, et dont l'imagination est riante. — *Un discours fleuri* est rempli de pensées plus agréables que fortes, d'images plus brillantes que sublimes, de termes plus recherchés qu'énergiques. Cette métaphore si ordinaire est justement prise des fleurs, qui ont de l'éclat sans solidité. (Volt., Dict. philosophique.)

**FLEURIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Au propre, il est régulier dans toutes ses formes. Au figuré, il est irrégulier à l'imparfait de l'indicatif : *Le commerce florissait* ; et au participe présent, *florissant*. — L'Académie remarque, dans sa dernière édition, qu'au figuré, on doit toujours dire *florissant* au participe ou adjectif verbal, mais qu'on emploie quelquefois l'imparfait, *florissait* : *Les sciences et les beaux-arts fleurissaient* ou *florissaient sous le règne de ce prince*. Elle ajoute qu'on dit toujours *florissant* quand on parle d'une personne ou d'une collection de personnes, comme d'un peuple, d'une ville, d'une république : *Athènes florissait sous Périclès*.

**FLEURISSANT, FLEURISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fleurir*. En vers, on le met quelquefois avant son subst. : *Les prés fleurissants, les fleurissantes prairies*. Au figuré, on dit *florissant, florissante*. Voyez *Florissant, fleurir*.

**FLEUVE.** Subst. m. Le mot *fleuve, flumen*, de *fluere*, couler, désigne une quantité considérable d'eau qui coule dans une longue étendue de pays, et qui conserve son nom depuis sa source jusqu'à ce qu'elle se jette dans la mer, ou qu'elle se perde dans les sables comme le Rhin. La grande quantité d'eaux, et la conservation du même nom jusqu'à ce que ces eaux ne coulent plus sur la terre, constituent le fleuve, et on se sert de ce mot dans tous les cas où ces idées forment le fond de la pensée. Ainsi l'on dira *les fleuves qui traversent la France, les grands fleuves d'Amérique, le cours d'un fleuve*.

Mais si l'on considère ces mêmes eaux abstraction faite de leur long cours, elles prennent le nom de *rivière*. C'est surtout ce qui arrive lorsqu'on considère ces eaux relativement à un endroit particulier, ou aux besoins journaliers des

hommes et des animaux. On dit *la rivière de Loire passe à Orléans*, comme on dit *la rivière de Bièvre passe dans Paris*. Mais on dit, sous un autre point de vue, *la Loire est un fleuve qui se jette dans l'Océan*, et *la Bièvre est une rivière qui se jette dans la Seine*. *Rivière* vient du latin *ripa*, rive, rivage. Le *fleuve*, considéré par rapport à ses rives, aux endroits qu'il arrose, aux eaux qui sont contenues entre ses rives, est une *rivière* ; ainsi l'on dit *cette province est arrosée par une grande rivière, la rivière baigne les murs de cette forteresse*. quoique cette *rivière*, considérée sous un autre point de vue, prenne le nom de *fleuve*. Cet emploi du mot *rivière*, appliqué à un fleuve, se remarque dans l'usage où sont les gens de mer d'appeler *rivières* les *fleuves* considérés sous le rapport de la position des villes qui sont près de leur embouchure. Ils appellent la Seine *la rivière de Rouen*, la Loire *la rivière de Nantes*, la Tamise *la rivière de Londres*, le Tage *la rivière de Lisbonne*, parce qu'ils veulent désigner par là, non la longueur du cours de ces fleuves, mais seulement la partie de leurs eaux qui baigne ces villes. — On dit *la rivière est marchande*, et non pas *le fleuve est marchand*, parce qu'il ne s'agit pas de la longueur du cours, mais de la quantité d'eau nécessaire pour porter bateau. On dit de *l'eau de rivière*, et non pas de *l'eau de fleuve* ; de *poisson de rivière*, et non pas de *poisson de fleuve* ; *aller puiser de l'eau à la rivière*, et non pas *au fleuve*. En parlant d'un particulier, on dit qu'il *a passé la rivière*, quoique cette *rivière* soit un *fleuve*. Mais si un *fleuve*, dans l'étendue de son cours, empêchait l'entrée d'une armée dans un pays, dans un royaume, on dirait *l'armée a passé le fleuve*.

**FLEXIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant Poreille et l'analogie : *Cet osier flexible* ou *ce flexible osier* ; *son caractère flexible* ou *son flexible caractère*. Voyez *Adjectif*.

**FLORISSANT, FLORISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fleurir*. Il n'est usité qu'au figuré, et peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On dit un *État florissant*, *le commerce florissant* ; mais on dit aussi *un florissant empire, une florissante jeunesse*. Voyez *Adjectif*.

**FLOT.** Subst. m. Le t ne se prononce point. Ce n'est ni eau agitée, ni vague, comme le dit l'Académie. De quelque manière que l'on agite de l'eau, dans un vase, dans un tonneau, il n'en résultera point de flots ; les ondes, qui sont l'effet naturel de la fluidité d'une eau qui coule, ne s'appliquent guère en prose qu'aux rivières ; et les *vagues*, qui proviennent d'un mouvement beaucoup plus violent que celui qui cause les *flots*, s'appliquent également aux rivières et à la mer ; au lieu que les *flots* s'appliquent proprement à la mer.

**FLOTTABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un canal flottable, une rivière flottable*.

**FLOTTANT, FLOTTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *flotter*. L'Académie ne le dit au figuré que de l'esprit : *Un esprit flottant*. Voltaire a dit dans *la Henriade* (IV, 9) :

A ses destins *flottants* il fallait un appui.

En prose, il ne se met qu'après son subst.

**FLOTTER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il s'emploie sou-

vent au figure, soit avec la préposition *entre*, soit sans cette préposition. Flotter *entre l'espérance et la crainte* (Acad.) :

Elle *flotte*, elle hésite, en un mot elle est femme.  
(Rac., *Ath.*, act. III, sc. III, 17.)

Le roi, vous le voyez, *flotte* encore interdit.  
(Rac., *Esth.*, act. V, sc. II, 6.)

Heureux, si dans le trouble où *flottent* mes esprits.  
(Rac., *Iphig.*, act. IV, sc. v, 3.)

**FLOTTILLE.** Subst. f. Ou mouille les *l*.

**FLUET, FLUETTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un corps fluet, une constitution fluette*.

**FLUIDE.** Adj. des deux genres. On peut, en consultant l'oreille et l'analogie, le mettre avant son subst. : *L'eau fluide, l'air fluide; le fluide élément.* Voyez *Adjectif*.

**FLÛTE, FLÛTER, FLÛTEUR.** Féraud reproche à l'Académie d'avoir marqué d'un accent circonflexe l'*û* de ces trois mots. Il prétend que cet *u* n'est long que devant l'*t* muet. Féraud se trompe. *Flûte* vient du latin *fistula*. On a écrit pendant longtemps *fleuste*, puis *fluste*, et enfin *flûte*. L'accent circonflexe indique la suppression du *s*, et cette suppression exige que la syllabe soit longue. L'*û* est bien aussi long dans *nous flûtons* et *nous flûtâmes*, que dans *flûte*, *je flûte*, *tu flûtes*, etc.

**FLUX.** Subst. f. Le *x* ne se prononce pas devant une consonne, et devant une voyelle il prend l'articulation du *z* : *Le flu zet le reflux de la mer*.

**FŒTES.** Subst. m. On prononce le *s*.

**FŒI.** Subst. f. Corneille a dit dans *Cinna* (act. III, sc. iv, 40) :

Je suis toujours moi-même, et ma foi toujours pure.

Il faut, dit Voltaire, *ma foi est toujours pure. Ma foi* ne peut être gouverné par *je suis; foi pure* ne se dit qu'en théologie (*Remarques sur Corneille*.)

**FŒS.** Subst. m. Selon l'Académie, on dit proverbialement et populairement *il a mis du foin dans ses bottes*, pour dire il a bien fait ses affaires, il a beaucoup gagné; et cela se dit d'ordinaire en mauvais part et d'un gain illicite. On dit aussi dans le même sens *il a du foin dans ses bottes*.

**FOL** ou **FŒU**, **FOLLE.** Adj. On prononce, et même on écrit *fol*, excepté lorsque ce mot, employé comme adjectif, est immédiatement suivi d'un substantif qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. Alors on dit et on écrit *fol* au lieu de *folu*. *Un homme fol. Il est fol à lier. Un fol espoir, un fol amusement. Fou* se met toujours après son subst., excepté dans cette phrase, *un fou rire*, un rire dont on n'est pas le maître. On pourrait dire aussi *un rire fou*, mais dans un autre sens; un *rire fou* est un rire sans raison. *Folle* peut se mettre quelquefois avant son substantif. On dit *une femme folle*, et l'on ne dit pas *une fille femme*; mais on dit *une entreprise folle*, et une *fille entrepris*; *une vanité folle*, et une *folle vanité*. On dit avec la préposition de : *Il est fou de fuir tant de dépense; et il est fou de sa femme, de ses enfants, de sa maison*, pour dire qu'il les aime éperdument. Voyez *Adjectif*.

**FOLÂTRE.** Adj. des deux genres. Il se met sou-

vent avant son subst. : *La jeunesse folâtre, la folâtre jeunesse; les amours folâtres, les folâtres amours.* Voyez *Adjectif*.

**FOLÂTRER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Féraud reproche à l'Académie d'avoir mis un accent circonflexe sur l'*a*; et il prétend que cet *a* n'est long que devant l'*e* muet. Féraud prend probablement ici la prononciation de sa province pour celle de la capitale. *A* est long dans tous les temps et à toutes les personnes du v. *folâtrer*. On dit et l'on écrit également *je folâtre*, et *je folâtrais*. Ce mot est familier.

**FOLICHON, FOLICHONNE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Un esprit folichon, une humeur folichonne.* Voyez *Adjectif*.

**FOLIE.** Subst. f. Féraud prétend que *faire des folies* se prend toujours en mauvais part, mais que *dire des folies* peut se prendre quelquefois en bonne part. *Il est toujours honteux*, dit-il, *de faire des folies.* — *Faire des folies* peut se prendre aussi bien en bonne part que *dire des folies*, et on dit souvent à un jeune homme *vous faites des folies*, sans avoir intention de lui reprocher de faire des actions honteuses.

**FOLLEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Parler follement, répondre follement; il a follement répondu.*

**FOLLET, FOLLETTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Poil follet, feu follet, esprit follet.*

**FONCÉ, FONCÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Couleur foncée.*

**FONCIÈREMENT.** Adv. Il se met au commencement de la phrase : *Foncièrement il est honnête homme*, ou après le verbe, *il est foncièrement honnête homme.*

**FOND.** Subst. m. On ne prononce point le *d*, même lorsque le mot suivant commence par une voyelle, excepté dans *de fond en comble*. Féraud dit, d'après Vaugelas et l'Académie, qu'il faut distinguer dans l'orthographe *fond* et *fonds*. Le premier, dit-il, est le *fundum* des Latins, c'est la partie la plus basse de ce qui contient ou peut contenir quelque chose : *Le fond d'un tonneau, d'un sac.* *Fonds* est le *fundus* des Latins. Au propre, c'est la terre qui produit les fruits; au figuré, c'est tout ce qui rapporte du profit : *Fonds de terre, faire fonds sur quelqu'un.* — Ménage et Thomas Corneille n'admettent point cette distinction, et veulent que l'on écrive toujours *fonds* sans *s* au singulier. Dumarsais s'est rangé à leur avis, et a expliqué de la manière suivante tout ce qui a rapport à la signification et à l'orthographe de ce mot.

**Fond**, subst. m., fait au pluriel *fonds*. Ce mot a plusieurs acceptions analogues entre elles, tant au propre qu'au figuré.

*Fond* signifie premièrement la partie la plus basse d'un tout : *Le fond d'un puits, le fond d'une rivière, le fond de la mer, de fond en comble, le fond du panier. Bâtir dans un fond*, c'est bâtir dans un lieu bas; *il faut mettre un fond à ce tonneau*, c'est-à-dire qu'il faut y ajouter des douves qui serviront de fond. — *Le fond des forêts, le fond d'une allée; il s'est retiré dans le fond d'une solitude, dans le fond d'un cloître.*

*Fond* signifie aussi profondeur : *Ce haut-de-chaussé n'a pas assez de fond*, c'est-à-dire de profondeur. *La digestion se fait dans le fond de l'estomac. Un fossé à fond de cuve* est un fossé sec et escarpé des deux côtés, à l'imitation d'un vase. On dit familièrement *d'jeuner à fond de cuve*, c'est-à-dire abondamment. En terme de jeu, on dit *aller à fond*, pour dire écarter au-

tant de cartes qu'on peut en prendre dans le tableau. En termes de marine, le *fond de cale* est la partie la plus basse du vaisseau; c'est celle où l'on met les provisions et les marchandises. — *Prendre fond*, c'est jeter l'ancre. *Courir à fond* se dit, dans le sens propre, d'un vaisseau qui se remplit d'eau et s'enfonce. On dit par figure, d'un homme dont la fortune est renversée, qu'il est *couré à fond*. — On dit encore, en termes de marine, *donner fond*, c'est-à-dire jeter l'ancre. On soude quelquefois sans *trouver fond*. Un bon *fond*, dans le sens propre, en termes de marine, veut dire un bon ancrage, c'est-à-dire que le fond de la mer se trouve propre à retenir l'ancre. *Bas-fond* est un endroit de la mer où il y a peu d'eau, où l'eau est basse.

Il y a des *carrosses à deux fonds*. — On dit par métaphore, le *fond de l'âme*, le *fond d'une affaire*; ce qu'il y a de plus caché, ce qui fait le mérid de la difficulté. On dit aussi en calcul, le *fond du sac*. — On dit qu'il ne faut point qu'on sache le *fond de notre bourse*, pour dire ce que nous avons de bien ou d'argent. — *A fond*, c'est-à-dire pleinement: *Il a parlé à fond de...*, etc. *Connaître à fond*, c'est connaître l'origine, la vie, l'esprit, la conduite et les mœurs de quelqu'un. — *Au fond*, sorte d'adverbe de raisonnement, pour dire *au reste*, si l'on veut bien y faire attention.

*Fond* se prend aussi dans le sens propre pour le terrain, pour ce qui sert de base: *On a planté ces arbres dans un bon fond*. Un bon *fond de terre*. *On ne doit pas bâtir sur le fond d'autrui*. On dit d'un homme qu'il est riche en *fonds de terre*, in *fundis terræ*, en sorte que, selon Ménage, *fonds* est alors au pluriel.

Le *fond* d'un tableau, c'est ce qui sert comme de base et de champ aux figures; c'est ainsi que le *fond* du drapeau est de taffetas, et que les fleurs sont de satin.

*Fond* se dit par extension pour propriété, et alors il est opposé à usufruit.

*Fond* se dit, par imitation, d'une somme d'argent qu'on amasse, et qu'on destine à certains usages: *Faire un fond* pour bâtir, pour jouer, etc. On dit d'un joueur qu'il est en *fond*, ou en *fonds* au pluriel, pour dire qu'il a de l'argent comptant. — *Fond*, dans le même sens, se dit pour le capital d'une somme d'argent: *Aliéner son fond*, à la charge d'une rente qui tient lieu de fruits. Quand on donne de l'argent à rente viagère, pour en retirer un denier plus fort, on dit qu'on *l'a placé à fond perdu*.

*Fond* est dit aussi, par figure, des choses spirituelles, comme on le dit de l'eternité: *Un fond d'esprit, de bon sens, de vertu, de probité*, etc. — On dit *faire fond sur quelqu'un*, ou *sur quelque chose*, s'engager, s'en croire assuré. L'abbé de Bellegarde dit qu'il ne faut pas toujours faire *fond sur les personnes qui se répandent en témoignages extérieurs de politesse*.

Quelques-uns de nos dictionnaires ont adopté *fundum*, *fundî*, auquel ils font signifier la partie basse d'une chose; et *fundus*, qu'ils traduisent par *fonds*, dans le sens de terre qui produit. Mais cette distinction est sans fondement. *Fundum* n'est que l'accusatif de *fundus*. Il n'y a *fundum* ne se trouve ni dans les bons dictionnaires, ni dans les bons auteurs. Il faut donc, à l'exemple de Ménage et de Thomas Corneille, écrire *fond* sans *s*, et jamais *fonds*, avec un *s*, à moins que ce mot ne soit au pluriel. — L'Académie écrit *fonds* au singulier, en parlant du sol d'une terre, d'un

champ, d'un héritage, ou d'un établissement industriel et commercial, et dans tous les sens figurés qui peuvent se rapporter à ces acceptions: *Cultiver un fonds*; ce marchand a *vendu son fonds*; c'est un homme qui a un grand *fonds d'esprit*.

Il ne faut pas confondre ce mot avec le mot *fonds* qui s'écrit avec un *t* et un *s*, et qui se dit d'un grand vaisseau de pierre ou de marbre où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser. On l'écrit avec un *t* par analogie avec le mot *fontaine*: *Les fonts baptismaux*. Tenir un enfant sur les *fonts*.

FONDAMENTAL, FONDAMENTALE. Adj. Il fait au pluriel masculin *fondamentaux*, et se se met qu'après son subst.: *Loi fondamentale, points fondamentaux*.

FONDAMENTALEMENT. Adv. Il se met ordinairement entre l'auxiliaire et le participe: *Ce point est fondamentalement établi*.

FONDANT, FONDANTE. Adj. verbal tiré du v. *fondre*. Il ne se met qu'après son subst.: *Fruit fondant, poire fondante, remède fondant*.

FONDATRICE. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *fondatrice*.

FONDATION. Subst. f. Ce mot, dans son sens primitif, s'applique à la construction de cette partie des édifices qui leur sert de base ou de fondement, et qui est plus ou moins enfoncée au-dessous du sol, suivant la hauteur de l'édifice ou la solidité du terrain. Quoique le mot *fondation*, suivant l'analogie grammaticale, ne doive signifier que l'action de poser les fondements d'un édifice, il a cependant passé en usage parmi les architectes et les maçons de donner le nom de *fondation* aux fondements eux-mêmes. Ainsi l'on dit *ce bâtiment a douze pieds de fondation*. Malgré cet usage, il semble qu'il serait mieux de préférer le mot de *fondement*, qui est plus conforme à l'analogie.

FONDEMENT. Voyez *Fondation*.

FONDRE. V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. *Fondre*, dans le sens de tomber impétueusement, ne se dit, selon le père Bouhours, que des choses visibles et animées: *Fondre sur l'ennemi*; un oiseau qui *fond sur sa proie*. Ainsi l'on ne dirait pas bien les vents sont venus *fondre sur cette maison*, un tourbillon de vent vint tout d'un coup *fondre sur le luc*. Nous pensons que ces deux dernières expressions ne sont pas régulières, parce que les vents ne tombent pas sur une maison, sur un lac, de haut en bas, ce qu'indique *fondre sur*. Mais on peut dire *l'orage est prêt à fondre*.

Le tonnerre en éclats semble *fondre* sur moi.

(VOLTAIRE, Œd., act. V, s. IV, 19.)

À la vérité, on dit *fondre sur l'ennemi*, mais *fondre* ne signifie pas ici s'élaner contre, mais s'élaner pour tomber sur l'ennemi.

FONDS. Subst. m. Voyez *Fond*.

FONTAINE. Subst. f. Il est à propos de fixer ici les acceptions précises suivant lesquelles il paraît que sont employés les termes de *fontaine* et de *source*. *Source* semble être en usage dans toutes les occasions où l'on se borne à considérer ces canaux naturels qui servent de conduits souterrains aux eaux, à quelque profondeur qu'ils soient placés, ou bien le produit de ces espèces d'aqueducs. *Fontaine* indique un bassin à la surface de la terre, et versant au dehors ce qu'il reçoit par des sources ou intérieures ou voisines: *Les sources du Rhône, du Tessin, du Rhin, sont dans le mont*

*Saint-Gothard. La fontaine d'Arrueil est à mi-côte. La source de Rungis fournit environ cinquante pouces d'eau. Les sources des mines sont très-difficiles à puiser. Dans le bassin de cette fontaine, on aperçoit l'eau de plusieurs sources qui jaillissent.*

**FORS.** Subst. m. plur. On ne prononce ni le *t* ni le *s*. Voyez *Fond*.

**FORAIN, FORAINE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Marchand forain, traite foraine.*

**FORCE.** Subst. f. On a repris avec raison Racine d'avoir dit (*Frères ennemis*, act. I, sc. vi, 11) :

Seconde mes soupirs, donne force à mes pleurs.

On ne dit pas *donner force* sans article, mais *donner de la force*. — On dit sans article *perdre courage, perdre haleine*; mais on ne dit pas *perdre force*. Il faut dire *perdre sa force* ou *les forces*.

Les forces d'un amour que vous avez fait naître.  
(*CONR., Rodog.*, act. IV, sc. iii, 30.)

Voltaire dit au sujet de ce vers : On ne dit point perdre les forces au pluriel, excepté quand on parle des forces d'un Etat. (*Remarques sur Corneille*.) Voltaire aurait dû ajouter, ou quand on parle des forces du corps.

Sa vertu combattue a redoublé ses forces.  
(*CONR., Cin.*, act. V, sc. iii, 13.)

On dit les forces d'un Etat, et la force de l'âme. (*Volt. Remarques sur Corneille*.)

On dit *par force*, lorsque *forcé* se rapporte au sujet de la proposition : *Il l'a fait par force*. On dit de *force* lorsque *force* se rapporte au régime : *On le lui a fait faire de force. Amener un homme de force devant un tribunal*.

Il faut agir de force avec de tels esprits.  
(*CONR., Héracl.*, act. I, sc. I, 87.)

On dit *entrer de force, user de force*, dit Voltaire au sujet de ce vers; je doute qu'on dise *agir de force*; le style de la conversation permet *agir de tête, agir de loin*; et s'il permet *agir de force*, la poésie ne le souffre pas. (*Remarques sur Corneille*.)

Il y a bien de la différence entre *régner par force*, et *régner par la force*. Le premier veut dire régner malgré soi; le second, maintenir son autorité par la force. Ainsi on peut trouver une faute dans ce vers de Corneille (*Horaces*, act. III, sc. iv, 53) :

Il régne avec douceur, mais il régne par force.

Il fallait dire *par la force*.

Mais ma force est au Dieu dont l'intérêt me guide.  
(*RAC., Ath.*, act. IV, sc. iii, 35.)

Il fallait dire *est dans le Dieu*; car Joad n'entend pas ici que *sa force est à Dieu, mais que Dieu fait toute sa force*.

La force de l'esprit est la pénétration, la profondeur. La force d'un raisonnement consiste dans une exposition claire des preuves exposées dans leur jour, et dans une conclusion juste. Elle n'a point lieu dans les théorèmes mathématiques, parce qu'une démonstration ne peut recevoir plus ou moins d'évidence, plus ou moins de force; elle peut seulement procéder par

un chemin plus long ou plus court, plus simple ou plus compliqué. La force du raisonnement a partout lieu dans les questions problématiques. La force de l'éloquence n'est pas seulement une suite de raisonnements justes et vigoureux, qui subsisteraient avec la sécheresse; cette force demande de l'embonpoint, des images frappantes, des termes énergiques. Ainsi on a dit que les sermons de Bourdaloue avaient plus de force, ceux de Massillon plus de grâce. Des vers peuvent avoir de la force et manquer de toutes les autres beautés. La force d'un vers, dans notre langue, vient principalement de dire quelque chose dans chaque hémistiche :

Et monté sur le faite il aspire à descendre...  
(*CONR., Cin.*, act. II, sc. I, 16.)

L'Eternel est son nom, le monde est son ouvrage.  
(*RAC., Esth.*, act. V, sc. I, 57.)

Ces deux vers, pleins de force et d'élégance, sont le meilleur modèle de poésie. (*Volt., Dict. philos.*)

**FORCÉMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a fait forcément cette démarche*; et non pas *il a forcément fait cette démarche*.

**FORCENÉ, FORCENÉE.** Adj. : *Un homme forcené, une femme forcenée*.

\* **FORCENER.** Vieux mot inusité qui signifiait être colére, en fureur, être hors de sens. Fénelon a dit : *Le despotisme du peuple est une puissance folle et orangée qui se forcené contre elle-même, et qui n'est absolue et au-dessus des lois que pour ucherer de se détruire*. Ici l'expression est heureuse et bien placée.

**FORCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le *e* doit toujours avoir le son de *s*, et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est précédé d'un *a* ou d'un *o*, on met une cédille dessous : *Je forçai, forçons*. L'Académie dit *forcer quelqu'un à faire quelque chose, et forcer quelqu'un de faire quelque chose*; mais elle ne dit point dans quel cas on peut employer l'une ou l'autre des deux prépositions; elle ne donne même pas un seul exemple qui puisse aider à le deviner.

*On force quelqu'un à faire quelque chose*, lorsque l'action dont il s'agit a un but hors du sujet qui la fait; on force *quelqu'un à manger, à partir, à se remuer*, parce que ces actions ont un but marqué hors du sujet qui agit; mais *on force quelqu'un de consentir à quelque chose, d'obéir, de se soumettre*, parce que ces actions sont des actes de la volonté qui n'ont pas un but marqué au dehors.

On sent cette différence dans cette phrase de Voltaire : *Le ministère a été si indigne de cette abominable intrigue de la cabale qui faisait agir J..., qu'on a forcé ce misérable de donner un désistement pur et simple, et à rendre cette lettre arrachée à la bonne foi*. (*Corresp*) Donner son désistement est un acte de la volonté qui n'a point de but au dehors, c'est se désister; mais rendre une lettre est une action qui a un but hors de la personne qui agit. *Ces persécutions d'un côté, et de l'autre une nouvelle invitation du prince de Prusse et du duc de Holstein, me forcent enfin à partir*. (*Volt., Corresp.*)

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,  
Et força le Jourdain de rebrousser son cours.  
(*RAC., Ath.*, act. V, sc. I, 50.)

L'action de *rebrousser son cours* ne tend pas à un but; au contraire, elle marque la cessation de l'action qui tendait à un but, l'éloignement de ce but; mais on dirait *forcer un fleuve à reprendre son cours*.

L'inconvénient de l'hiatus ne serait point une raison pour préférer *de*; il vaudrait mieux prendre un autre tour que de donner à une préposition un faux rapport grammatical.

L'Académie dit se *forcer*, pour faire quelque chose avec trop de force et de véhémence, et pour se contraindre. — Racine l'a employé dans ce dernier sens (*Britann.*, act. III, sc. viii, 29):

Ainsi Néron commence à ne se plus forcer.

**FORCLOS** Adj. Qu'on arrive aux portes d'une ville fermée, dit Voltaire, on est, quoi? Nous n'avons plus de mot pour exprimer cette situation; nous disions autrefois *forclos*.

**FORFAIRE** V. n. et defectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il n'est usité qu'à l'infinitif, *forfaire*, et au participe, *forfait*, et prend l'auxiliaire *avoir*.

**FORFAIT** Subst. m. On distingue les mauvaises actions des hommes relativement au degré de leur méchanceté. Ainsi *faute*, *crime*, *forfait*, désignent tous une mauvaise action; mais la *faute* est moins grave que le *crime*, le *crime* moins grave que le *forfait*. Le *crime* est la plus grande des *fautes*, le *forfait* le plus grand des *crimes*. La *faute* est de l'homme, le *crime* du méchant, le *forfait* du scélérat. *Forfait* ne s'applique qu'aux crimes éclatants, rares, hors de la classe ordinaire, et suppose toujours une grande audace.

**FORGER** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*, et pour lui conserver cette prononciation avant un *a* ou un *o*, on fait précéder ces voyelles d'un *e* muet : *Je forgeais*, *forgeons*, et non pas *je forgai*, *forgeons*.

**FORMATION** Subst. f. Les grammairiens entendent ordinairement par ce mot la manière de faire prendre à un mot les différentes terminaisons ou inflexions que l'usage a établies pour exprimer les différents rapports du mot à l'ordre de l'énonciation. A l'égard des noms, la formation consiste dans leurs variations du singulier au pluriel, et du masculin au féminin. A l'égard des verbes, elle consiste dans la variation relative aux temps, aux modes et aux personnes, c'est-à-dire dans les conjugaisons.

Les pluriels ne se forment pas de la même manière dans tous les substantifs. Voici les règles que l'on a établies pour cette formation.

En général, pour former le pluriel des substantifs, de quelque terminaison qu'ils soient, on ajoute un *s* à la fin du mot : le *roi*, les *rois*; le *prince*, les *princes*; la *loi*, les *lois*.

Il en faut excepter, 1<sup>o</sup> les noms terminés au singulier par un *s*, un *x* ou un *z*; ceux-là n'éprouvent aucun changement au pluriel : le *lis*, les *lis*; le *filz*, les *filz*; la *croix*, les *croix*; le *nez*, les *nez*.

2<sup>o</sup> Les noms terminés par *eau*, *au*, *en* et *ou*, prennent au pluriel un *x* ou un *s*. Le *chapeau*, les *chapeaux*; l'*étan*, les *étanx*; l'*essieu*, les *essieux*; le *chou*, les *choux*. etc. *Clou*, *filou*, *loup-garou*, *matou* et *trou*, suivent la règle générale, et prennent un *s*.

3<sup>o</sup> La plupart des noms terminés au singulier par *al* ou par *ail*, ont leur pluriel en *aux*; comme *arsenal*, *arsenaux*; *canal*, *canaux*; *cordial*, *cordiaux*; *corail*, *coraux*; *émail*, *émaux*; *canal*,

*canaux*; *ail*, *ails*; *travail*, *travaux*. — Il faut observer que la finale *al* et la finale *ail* se changent en *aux*; ainsi n'écrivez pas *cristaux*, *orientaux*, au lieu de *cristaux*, *orientaux*. *Travail* fait au pluriel *travaux*, lorsqu'il signifie une machine de bois dans laquelle les maréchaux attachent les chevaux fougueux pour les ferrer, et aussi lorsqu'il se dit des comptes qu'un ministre ou autre administrateur rend des affaires de son administration, ou des rapports que les commis font au chef d'une administration de celles qui leur ont été renvoyées.

Les noms suivants, *bal*, *cal*, *camail*, *carnaval*, *détail*, *épouventail*, *éventail*, *gouvernail*, *mail*, *pal*, *poitrail*, *portail*, *rigal*, *scérial*, etc., suivent la règle générale, et prennent un *s* au pluriel.

*Bercail*, *bétail*, *miel*, n'ont point de pluriel. **Voyez Bestiaux.**

*Ciel* et *ail*, font *cieux* et *yeux* dans le sens primitif, et *cieux* et *wils* dans le sens étendu. Ainsi l'on dit des *cieux* de lit, de tableaux, de carrières, et des *ails* de bords, terme d'architecture; des *ails* de chat, terme de lapidaire; des *ails* de caractère d'imprimerie; mais on dit les *yeux* du fromage, du pain, de la soupe. — *Pénitentiel*, rituel de la pénitence, fait *pénitentiels* au pluriel; et *pénitentiaux* est un adjectif masculin qui n'a point de singulier, et qui ne se dit qu'en parlant des psaumes, des canons. — *Universel*, terme de logique, fait au pluriel masculin *universaux*. *Aïeul* fait *aïeux* lorsqu'il signifie le grand-père paternel et le grand-père maternel; et *aïeux*, quand il s'applique à tous ceux dont on descend. **Voyez ce mot.**

Pour la formation du pluriel dans les substantifs terminés par *ant* ou par *ent*, voyez ci-après la formation des adjectifs qui ont cette terminaison.

Il règne une grande diversité d'opinions pour la formation du pluriel des substantifs composés. Nous avons exposé au mot *composé* les règles que nous croyons qu'on doit suivre à cet égard, et que nous avons suivies nous-même dans le cours de ce dictionnaire. **Voyez ce mot.**

Les adjectifs, de même que les substantifs, forment leur pluriel par l'addition d'un *s* : *Grand*, *grands*; *petit*, *petits*; *grande*, *grandes*; *petite*, *petites*. Mais il y a un grand nombre d'exceptions à cette règle générale.

1<sup>o</sup> Les adjectifs terminés au singulier par un *s* ou par un *x*, ne changent point de forme au pluriel; tels sont *gras*, *gras*, *heureux*, *jalous*. —

2<sup>o</sup> Les adjectifs terminés en *eau* forment leur pluriel au masculin en ajoutant *x*; ainsi *beau*, *jumeau*, *nouveau*, font *beaux*, *jumeaux*, *nouveaux*.

— 3<sup>o</sup> Les adjectifs terminés en *al* forment leur pluriel au masculin, en changeant *al* en *aux*; ainsi l'on dira avec l'Académie, *abbatial*, *abbatiaux*; *allodial*, *allodiaux*; *anomal*, *anomaux*; *arsénical*, *arsénicaux*; *banal*, *banaux*; *baptismal*, *baptismaux*; *brachial*, *brachiaux*; *bursal*, *bursaux*; *capital*, *capitiaux*; *cardinal*, *cardinaux*; *claustral*, *claustraux*; *collatéral*, *collatéraux*; *cordial*, *cordiaux*; *curial*, *curiaux*; *décennal*, *décennaux*; *doctrinal*, *doctrinaux*; *domanial*, *domaniaux*; *dotal*, *dotaux*; *égal*, *égaux*; *épiscopal*, *épiscopaux*; *féodal*, *féodaux*; *fiscal*, *fiscaux*; *fondamental*, *fondamentaux*; *général*, *généraux*; *grammatical*, *grammaticaux*; *infernal*, *infernaux*; *lacrymal*, *lacrymaux*; *la téral*, *latéraux*; *légal*, *légaux*; *libéral*, *libéraux*; *local*, *locaux*; *méridional*, *méridionaux*; *moral*, *moraux*; *municipal*, *municipaux*; *national*, *nationaux*; *nuptial*, *nuptiaux*; *occi-*

*dental, occidentaux; ordinal, ordinaux; oriental, orientaux; patrimonial, patrimoniaux; présidial, présidaux; pré-catal, pré-côtaux; principal, principaux; pronominal, pronominaux; quinquennal, quinquennaux; royal, royaux; rural, ruraux; sacerdotal, sacerdotaux; sacramental, sacramentaux; seigneurial, seigneuriaux; septentrional, septentrionaux; sépulcral, sépulcraux; spécial, spéciaux; spirital, spiraux; synodal, synodaux; triennal, triennaux; triomphal, triomphaux; vénéral, vénéraux; vertical, verticaux; vital, vitaux.*

On dira avec Trévoux *impartial, impartiaux*, etc. — On dira avec Buffon *des êtres idéaux, des mouvements machinaux, des muscles transversaux*. — Dans sa dernière édition, l'Académie remarque que ce pluriel est peu usité.

— On dira avec Rousseau et Desfontaines, *des compliments triviaux*, etc. — L'Académie, en 1835, reconnaît le pluriel de *trivial*, mais elle remarque qu'il est peu usité. — On dit des *instants fatals, des cierges pascals*. — L'Académie ne s'explique point sur le pluriel masculin des mots *canonial, clérical, conjectural, déloyal, diaconal, ducal, électoral, final*, etc. — Mais l'Académie dit positivement que les mots *amical, automnal, colossal, frugal, glacial et jovial*, n'ont point de pluriel au masculin. — *Bénéficial, expérimental labial, virginal*, n'ont point de pluriel au masculin, parce que *bénéficial* ne s'emploie qu'avec les mots féminins *matière, cause, pratique*; le mot *expérimental* avec les mots féminins *physique, philosophie*; le mot *labial* avec les mots féminins *lettres, offes*; enfin le mot *virginal* avec les mots *lait, pudeur*, qui n'ont point de pluriel. — Girault-Duvivier est d'avis qu'on dit un *teint*, un *air virginal*, et, par suite, des *teints, des airs virginals*.

L'usage veut, pour les adjectifs comme pour les substantifs, que l'on supprime le *t* au pluriel de ceux qui sont terminés par le son nasal *ant, ont*. Les grammairiens qui réclament contre cet usage prétendent qu'il est sujet à bien des inconvénients; car, disent-ils, si l'on dit au masculin pluriel *paysans* et *bienfaisants* sans *t* final, les étrangers n'en concluront-ils pas que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots; et par conséquent, ou qu'on doit dire au féminin *paysantes*, parce qu'on dit *bienfaites*, ou qu'on doit dire *bienfaites* parce qu'on dit *paysannes*? On peut répondre à cela que les étrangers qui apprennent notre langue, avant de former le féminin des noms ou des adjectifs, apprennent comment se fait cette formation; et, lorsqu'ils savent que le féminin d'un substantif ou d'un adjectif se forme du masculin du même nom, ils forment *paysanne* de *paysan*, *bienfaites* de *bienfaisant*, et ne vont point chercher le pluriel de l'adjectif *bienfaisant* pour apprendre comment on doit former le féminin du substantif *paysan*, ni le féminin du substantif *paysan* pour apprendre comment on doit former le féminin de l'adjectif *bienfaisant*. D'ailleurs, simplifier l'orthographe d'une langue, c'est la perfectionner. Ces retranchements donnent aux langues dérivées un caractère particulier, un caractère national; et quand même il en résulterait quelque peine de plus pour les étrangers, cette considération ne devrait point arrêter: car, comme nous l'avons dit ailleurs, les langues ne sont pas faites pour les étrangers, mais pour les nationaux. Nous ne pensons pas que les Allemands ou les Russes, en formant leur langue, aient pris en considération

les moyens de nous en faciliter la connaissance, et nous croyons, par conséquent, que nous pouvons, sans iniquer à la politesse, nous dispenser du même soin à leur égard. — L'Académie et la plupart des auteurs modernes conservent le *t* dans tous les cas. Nous avons cru devoir adopter cette orthographe, sans retrancher pour cela les remarques de l'auteur. — On trouvera à chaque substantif et à chaque adjectif des remarques sur les difficultés de la formation de leur féminin ou de leur pluriel. Voyez aussi les mots *Adjectif* et *Genre*. Passons maintenant à la formation des temps des verbes.

Les temps des verbes sont ou simples, ou composés. Les temps simples consistent en un seul mot, dérivent tous d'une même racine fondamentale, et diffèrent entre eux par les inflexions et les terminaisons propres à chacun. Les temps composés résultent de plusieurs mots, dont l'un est un temps simple du verbe même, savoir, le participe passé; et le reste est emprunté d'un des verbes auxiliaires *avoir* ou *être*.

Parmi les temps simples d'un verbe, il y en a cinq que l'on nomme *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres temps dans les quatre conjugaisons. Ces temps sont le présent, le passé simple de l'indicatif, l'infinitif, le participe présent et le participe passé.

De la première personne singulière du présent de l'indicatif, on forme la seconde personne singulière de l'impératif, en ôtant seulement le pronom *je*, comme *j'aime, je souffre, je finis, je recois, je rends*; impératif, *aime, souffre, finis, recois, rends*. Il faut en excepter les verbes *avoir, aller, servir et être*, qui sont *j'ai, impératif, aye* ou *aie*; *je rais, impératif, va*; *je sais, impératif, sache*; *je suis, impératif, sois*.

Du passé simple on forme l'imparfait du subjonctif, en changeant *ai* en *asse*, pour la première conjugaison, *j'aimai, que j'aimasse*, et en ajoutant *se* aux terminaisons du passé simple pour les autres conjugaisons: *Je finis, que je finisse*; *je recois, que je recusse*; *je rendis, que je rendisse*; *je vins, que je vinsse*; *je crus, que je crusse*.

De l'infinitif se forme le futur de l'indicatif de la manière suivante. Dans les verbes de la première conjugaison, on ajoute *ai* à la consonne *r* de l'infinitif: *Donner, oublier, jouer, prier, créer*; *je donnerai, j'oublierai, je jouerai, je prierai, je créerai*. — Dans les verbes de la seconde conjugaison, on ajoute également *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif: *Emplir, finir*; *j'emplirai, je finirai*. — Dans les verbes de la troisième conjugaison, on retranche *oir* de l'infinitif pour y substituer *rai*: *Recevoir, apercevoir, concevoir*; *je recevrai, j'apercevrai, je concevrai*. — Enfin, dans les verbes de la quatrième conjugaison on change la finale *re* de l'infinitif en la finale *rai*: *Rendre, défendre, torde*; *je rendrai, je défendrai, je tordrai*.

Le conditionnel présent se forme de même que le futur du présent de l'infinitif, en mettant la finale *ais* au lieu de la finale *ai*: *Donner, je donnerais; emplir, j'emplirais; recevoir, je recevrais; défendre, je défendrais*.

Du participe présent se forment: 1° les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif, en changeant *ant* en *ans* pour la première personne, en *ez* pour la seconde, en *ent* pour la troisième. *Aimant, nous aimons, vous aimez, ils aiment*. — Il faut en excepter toute la troisième conjugaison en ce qui concerne la troisième personne

*Ayant et sachant, font nous avons, vous avez, ils ont; nous savons, vous savez, ils savent, etc.* Il faut aussi excepter le verbe *faire* et tous ses composés: *Faisant fait nous faisons, vous faites, ils font*; 2° l'imparfait de l'indicatif en changeant la finale *ant* en *ais*: *aimant, j'aimais; emplissant, j'emplissais; recevant, je recevais; rendant, je rendais*; 3° le présent du subjonctif en changeant *ant*, selon la personne et le nombre, en *e, es, e, ious, iez, ent*: *Aimant, que j'aime, que tu aimes, qu'il aime, que nous aimions, que vous aimiez, qu'ils aiment; emplissant, que j'emplisse, que tu emplisses, etc.; rendant, que je rende, que tu rendes, etc.; couvant, que je cause, que tu causes, etc.* — Cette règle ne s'applique presque jamais à la troisième conjugaison; *recevant fait que je requière; percevant, que je perçoire, etc., etc.*

Tous les temps composés se forment du participe passé, en joignant à ce participe les différents temps des auxiliaires *avoir* ou *être*: *J'ai donné, j'aurais donné, j'ens donné, j'aurai donné, j'aurais donné, j'eusse donné, que j'aie donné, que j'eusse donné; j'ai empli, j'aurais empli, etc.*

Dans les verbes pronominaux, et dans les verbes neutres qui prennent l'auxiliaire *être*, les temps composés se forment de même, mais avec l'auxiliaire *être*: *Je me suis repenti, je m'étais repenti, etc.; je suis tombé, j'étais tombé.*

Les adverbes terminés en *ment* sont formés de quelque nom adjectif, à l'exception de l'adverbe *comment*, qui est formé de l'adverbe *comme*; de *nutamment, diablement*, formés des substantifs *nut* et *diable*; *d'incessamment, notamment, sciemment*, dont les adjectifs n'ont jamais existé, ou n'existent plus. La formation de ces adverbes se fait par la simple addition de *ment* aux adjectifs, avec quelques différences, suivant les différentes terminaisons de ces adjectifs. Voici, à cet égard, les règles qu'on donnees les grammairiens.

1° Quand l'adjectif finit au masculin par une voyelle, la simple addition de *ment* forme l'adverbe. *Juste, honnête, j. li, vrai, résolu, absolu*, donnent les adverbes *justement, honnêtement, follement, vraiment, résolument, absolument*. Il faut excepter *impuant*, dont l'adverbe est *impuément*. Le muet des adjectifs *aveugle, comode, confus, énorme*, se change en *é* fermé: *Aveuglément, commodément, confusément, énormément*. Le muet des adjectifs féminins *commune, confuse, expresse, importune, obscure, précise, profonde*, se change aussi en *é* fermé: *Communément, confusément, expressément, etc.* Les adverbes *follement, mollement, nouvellement, bellement*, se forment des adjectifs féminins *folle, molle, nouvelle, belle*.

2° Quand l'adjectif finit par un *é* fermé, la simple addition de *ment* fait l'adverbe: *Aisé, déterminé, prié, sensé; aisément, déterminément, priément, sensément, etc.*

3° Quand l'adjectif finit par une consonne au masculin, l'adverbe se forme de la terminaison féminine, en y ajoutant *ment*: *fort, franc, doux, vif, long, heureux*, forment de leur féminin, *forte, franche, douce, vive, longue, heureuse*, les adverbes *fortement, franchement, doucement, vivement, longuement, heureusement*. Il faut en excepter *gentil*, qui fait *gentiment*, parce que le *l* ne se prononce pas.

4° Les adjectifs terminés en *ant* ou *ent* forment l'adverbe en changeant *ant* en *amment*; et *ent* en *emment*: *Vaillant, élégant, constant; vaillamment, élégamment, constamment. Dili-*

*gent, éloquent, évident; diligemment, éloquemment, évidemment*. Il faut en excepter *lent* et *présent*, qui forment leurs adverbes en ajoutant *ment* à leur terminaison féminine: *Lentement, présentement*.

Nous avons donné ici ces règles des formations, parce qu'elles se trouvent dans la plupart des grammairiens, et que plusieurs grammairiens y attachent beaucoup d'importance. Mais nous ne conseillons à personne d'en embarrasser sa mémoire.

**FORMEL, FORMELLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Paroles formelles, termes formels, texte formel, aveu formel*.

L'Académie n'a pas indiqué toutes les acceptions de ce mot. Il signifie, qui est revêtu de toutes les formes nécessaires: c'est en ce sens qu'on dit un *démenti formel*; qui ordonne ou qui défend une action de la manière la plus exacte et la plus précise: on dit en ce sens *la loi est formelle*; qui n'a de rapport qu'à la forme ou à la qualité: *l'objet formel de la logique*. — Les théologiens distinguent le *formel* et le matériel d'une action. En ce sens, il est substantif.

**FORMELLEMENT.** Adv. Il peut quelquefois se placer entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'y est opposé formellement*, ou *il s'y est formellement opposé*.

**FORMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens d'instruire, élever, dresser, il se dit avec le seul régime direct: *Former un jeune homme*; ou bien il régit la préposition *à* devant les noms et devant les verbes: *Former un jeune homme à la vertu*.

Dans l'ombre du secret, depuis peu Médecin  
A la fourbe, au parjure, avait formé son fils.  
(VOLT., *Henr.*, II, 135.)

*Je conviens que cela leur forme à être impertinents.* (J.-J. Rousseau.)

L'Académie dit *se former des chimères*; mais on dit aussi *se former des obstacles*:

Ah! ne nous formons point ces indignes obstacles.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. II, 97.)

**FORMIDABLE.** Adj. des deux genres. Il peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Une armée formidable, une formidable armée*. Il régit la préposition *à*. Féraud dit qu'il n'en a guère vu d'exemples, et n'en cite qu'un seul tiré d'un auteur qui ne fait pas autorité. Racine aurait pu le tirer d'embarras:

Aux portes de Trézène, et parmi ces tombeaux,  
Des princes de ma race antiques sépultures,  
Est un temple sacré formidable aux parjures.  
(PHEA., act. V, sc. I, 64.)

On dit aussi en prose *un prince formidable à ses voisins*. — En 1835, l'Académie admet ce régime.

**FORNICATEUR.** Subst. m. Féraud dit qu'on ne dit point *fornicatrice* en parlant d'une femme. L'Académie l'indique, mais n'en donne point d'exemple. Il paraît qu'il ne peut point y avoir de *fornicateur* sans *fornicatrice*, et que ce féminin est indispensable.

**FORNICATION.** Subst. f. Ce mot, dit Voltaire, vient du mot latin *fofnix*, petites chambres voûtées, dans lesquelles se tenaient les femmes publiques à Rome. On a employé ce terme pour signifier le commerce des personnes libres; il

n'est point d'usage dans la conversation, et n'est guère reçu aujourd'hui que dans le style marotique. La decency l'a banni de la chaire. Les casuistes en faisaient un grand usage, et le distinguaient en plusieurs espèces. On a traduit par le mot *fornication* les infidélités du peuple juif pour les dieux étrangers, parce que chez les prophètes, ces infidélités sont appelées *impuretés, souillures*. C'est par la même extension qu'on a dit que les Juifs avaient rendu aux faux dieux un hommage *adultère*.

**FOR, FORTE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'harmonie et l'analogie : *Un homme fort. Avoir le bras fort, la main forte. Une expression forte, une ville forte, une place forte. Une forte pluie, une forte célé, une forte douleur, une forte maladie. Une forte inclination, une forte passion, une forte impression.*

*Se faire fort*; cette expression, dit Voltaire, signifie j'en réponds, je prends sur moi l'entreprise, je me flatte d'y réussir. *Se faire fort* ne peut être employé qu'en prose. (*Remarques sur Corneille.*) — Dans cette expression, *fort* est invariable. Une femme dira *je me fais fort*, et non pas *forte*; et au pluriel on dira *ils se font fort*, et non pas *ils se font forts*.

On dit *il est fort de votre faiblesse, ils sont forts de nos divisions*. L'Académie n'indique point ces expressions :

Je m'attachais sans crainte à servir la princesse,  
Fier de mes cheveux blancs, et fort de ma faiblesse.  
(*CONN., Pulchérie, act. II, sc. 1, 89.*)

Les Turcs encore forts de nos divisions.  
(*VOLTAIRE.*)

Quelques-uns disent *celui est fort de café, cela est fort d'eau-de-vie; son style est fort d'esprit, ce discours est fort de raisonnement*. Ces expressions ne sont guère tolérées que dans la conversation. — « Notre temps est celui des discours forts de choses, et il n'est personne entre nous qui n'ait eu le bonheur d'entendre quelque part des avocats forts de la vérité de leurs moyens, et des orateurs forts de la pureté de leur conscience. Ce style n'est pas fort. » (*Ch. Nodier, Examen critique des Dict.*)

**FORT.** Adv. Il se met avant les adjectifs et les adverbes qu'il modifie : *Fort beau, fort aimable, fort heureusement*; et après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il a frappé fort, il m'a fort diverté.*

**FORTEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé fortement, il a fortement appuyé sur cette condition.*

**FORTIFIANT, FORTIFIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fortifier*. Il ne se met qu'après son subst.

**FORTUIT, FORTUITE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Cas fortuit, rencontre fortuite, événement fortuit.*

**FORTUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Je l'ai rencontré fortueusement. Cela est arrivé fortueusement.*

**FORTUNE.** Subst. f. Ce mot se prend pour tous les événements heureux ou malheureux de la vie.

Vous avez entendu sa fortune.  
(*RAC., Ath., act. II, sc. VII, 43.*)

Cette expression est hardie. En prose, elle ne serait point reçue. Voltaire a dit (*Zaïre, act. II, sc. III, 421*) :

Tout qui seul as conduit sa fortune et la mienne,  
Mon Dieu qui me la rends, me la rends-tu chrétienne ?

Hors de l'ordre commun il nous fait des fortunes,  
(*CONN., Hor., act. II, sc. III, 14*)

Voltaire dit au sujet de ce vers : Ce mot de *fortunes* au pluriel ne doit jamais être employé sans épithète : *Bonnes et mauvaises fortunes, fortunes diverses*, mais jamais des *fortunes*. (*Remarques sur Corneille*) Voltaire a employé ce mot *fortunes* au pluriel, sans l'accompagner d'une épithète; il a dit dans *OEdipe* (*act. V, sc. II, 79*) :

A vous qui présidez aux fortunes des rois.

Mais des rois, qui suit ici *fortunes*, donne à ce mot un sens déterminé.

Je le vois éprouvant des fortunes diverses,  
Trop fier dans ses succès, mais ferme en ses traverses.  
(*VOLT., Henri, VII, 360.*)

Ce mot se construit sans article avec plusieurs verbes : *Chercher fortune, faire fortune, tenter fortune, courir fortune*, etc. Voyez *Fatalité*.

**FORTUNÉ, FORTUNÉE.** Adj. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Un prince fortuné, un amant fortuné; ces fortunés amants; ce fut pour nous un fortune présage.*

**FOR, FOLLE.** Adj. Voyez *Fil*.

**Foudre.** Subst. On l'emploie tantôt au masculin, tantôt au féminin. Ménage et Bouhours disent qu'on le fait plus souvent féminin au propre, et masculin au figuré. Cette remarque paraît juste : *Être frappé de la foudre, l'éclat de la foudre.*

Mais du jour importun les regards éblouis  
Ne distinguent point, au fort de la tempête,  
Les foudres menaçants qui grondaient sur sa tête  
(*VOLT., Henri, III, 102.*)

Allez vaincre l'Espagne, et songez qu'un grand homme  
Ne doit point rebouter les vains foudres de Rome.  
(*Idem, III, 395.*)

Avec plus d'art encore, et plus de barbarie,  
Dans des autres profonds on a su renfermer  
Des foudres souterrains, tout prêts à s'allumer.  
(*Idem, VI, 204.*)

Voltaire a dit *la foudre* dans le sens figuré, ou plutôt dans un sens étendu. (*Sémiramis, act. II, sc. 1, 6*) :

Vous seuls portant la foudre au fond de leurs deserts.

Voyez *Genre*.

*Foudre* diffère de *tonnerre*, 1<sup>o</sup> en ce que le premier ne se dit guère que de la matière enflammée qui s'échappe des nues; au lieu que le second se dit aussi de cette même matière, en tant qu'elle roule avec bruit au dedans des nuages. Ainsi l'on dit *j'ai entendu plusieurs coups de tonnerre*, plutôt que *j'ai entendu plusieurs coups de foudre*. 2<sup>o</sup> *Foudre* s'emploie souvent au figuré, et *tonnerre* toujours au propre. On dit *un foudre de guerre, un foudre d'éloquence, les foudres de l'Église*, etc.

**FOUDROYANT, FOUROYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *foudroyer*. Comme ce mot est surtout usité en poésie, on le met quelquefois avant son subst. : *Son regard foudroyant, son foudroyant regard.*

**FOUDROYER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *employer*. Voyez ce mot. Si l'on en

croit l'Académie, il ne se dit au propre que de la foudre, des canons et des mortiers. Deille lui a donné plus d'étendue. (*Énéid.*, IX, 4189.)

Acharné sur sa proie...

Le terrible Mnesthée à grands coups le foudroie.

**FOUETTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Flageller*.

**FOUQUEUX, FOUQUEUSE.** Adj. Il peut se placer quelquefois avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme fouqueux, un cheval fouqueux, un caractère fou queux, un fouqueux caractère, un fouqueux aigillon.*

**FOULANT, FOULANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fouler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une pompe foulante.*

**FOULE.** Subst. f. L'Académie dit que *foule* se prend quelquefois pour oppression, vexation : *Les privilèges tendent à la foule des citoyens, de l'État, de la province.* — Il ne faut admettre ni cette acception, ni cet exemple. On ne dit pas la *foule du peuple, la foule des citoyens, la foule de l'État*, pour signifier l'oppression du peuple, des citoyens, de l'État; mais on dit bien *fouler le peuple*, pour dire l'opprimer.

*Foule* se dit d'une multitude de personnes qui se pressent, qui s'entre-poussent. Lorsque ce mot est suivi d'un autre substantif, le verbe suit le nombre de ce dernier substantif; il se met au singulier s'il est au singulier, au pluriel s'il est au pluriel : *Une foule de monde y accourut, une foule de personnes y accoururent.*

Du temps de Corneille, on disait à la *foule* :

Les Parthes à la *foule*, aux Syriens mêlés.

(*Rodog.*, act. V, sc. 11, 15.)

À la *foule* ne se dit plus; on dit aujourd'hui en *foule* :

Les morts jonchent en *foule* et les profanes lieux

Et des temples sacrés le seuil religieux.

(*DELLI.*, *Énéid.*, II, 483.)

**FOULER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* : On dit figurément *fouler aux pieds*, pour dire traiter avec mépris : *Un vrai chrétien foule aux pieds les vanités du monde; il foule aux pieds toutes les lois.* Voltaire a donné à ce mot une acception un peu différente :

Des prêtres fortunés *foulent* d'un pied tranquille

Les tombeaux de Caton et la cendre d'Émile.

(*Henr.*, IV, 483.)

**FOURBE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Arbre fourchu, menton fourchu, chemin fourchu, barbe fourchue.*

**FOURCHU, FOURCHUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Arbre fourchu, menton fourchu, chemin fourchu, barbe fourchue.*

**FOURNAISE.** Subst. f. Espèce de four où l'on pourrait allumer un grand feu. Nous ne connaissons plus de *fournaise*, et ce mot n'est guère employé que dans ces phrases et quelques autres : *L'âme s'épure dans l'adversité comme le métal dans la fournaise; les trois enfants de la fournaise.*

**FOURNIL.** Subst. m. On ne prononce point le l. **FOURREB.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Cette expression n'est que du style très-familier.

**FOURVOYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *employer*.

**FRAGILE.** Adj. des deux genres. On peut, en consultant l'harmonie et l'analogie, le mettre avant son subst. : *Un vaisseau fragile, une fortune fragile, des grandeurs fragiles, un homme fragile; la nature est fragile; de fragiles grandeurs, ces fragiles avantages.*

On appelle *fragiles* les corps dont les parties se séparent facilement les unes des autres par le choc. Ils diffèrent des corps *mous* en ce que dans ceux-ci les parties se déplacent par le choc, sans se séparer ni se rétablir; des corps *élastiques*, en ce que les parties se déplacent dans ces derniers pour se rétablir ensuite; et des corps *durs*, en ce que les parties ne se déplacent pas dans les corps de cette dernière espèce. — On dit figurément, *une fortune fragile, la chair est fragile*, etc. On appelle *fragiles* les malheureux entraînés plus fréquemment que les autres au delà de leurs principes par leur tempérament et par leurs goûts. *L'homme fragile* diffère de l'homme faible en ce que le premier cède à son cœur, à ses penchants, et l'homme faible à des impulsions étrangères. La *fragilité* suppose des passions vives, et la *faiblesse* suppose l'inaction et le vide de l'âme. L'homme *fragile* pêche contre ses principes, et l'homme *faible* les abandonne, il n'a que des opinions. L'homme *fragile* est incertain de ce qu'il fera, et l'homme *faible* de ce qu'il veut.

**FRACHEMENT.** Adv. Dans le sens de récemment, il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est fraîchement arrivé.*

**FRACHEUR.** Subst. f. Ce mot ne se dit pas dans toutes les significations de l'adjectif *fraîs*. On dit la *fraîcheur du temps, la fraîcheur des bois, la fraîcheur de la nuit, la fraîcheur du teint, la fraîcheur d'une rose, la fraîcheur d'un ajustement*; mais on ne dit pas la *fraîcheur des troupes*, en parlant des troupes délassées, ni la *fraîcheur d'une date*, comme on dit de *fraîche date*, ni la *fraîcheur du pain*, comme on dit du *pain fraîs*.

**FRAIS, FRAÎCHE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. Quelquefois cependant on peut le faire précéder. L'Académie dit de *fraîche date, un vent fraîs, une matinée fraîche; de l'eau fraîche, un œuf fraîs, du pain fraîs.* — *Frais*, substantivement, se dit d'une température fraîche : *Prendre le fraîs.* Dans ce sens, il ne s'emploie qu'au singulier.

**FRAIS.** Subst. m. qui signifie *dépense, dépens*. Il n'a point de singulier.

**FRANC, FRANÇHE.** Adj. Le *c* ne se prononce au masculin que devant une voyelle : *Franc arbitre*. Dans certains cas, il se met avant son subst., et surtout dans le sens de vrai : *Un franc animal, une franche coquette, un franc sot, un franc péchant.* — On dit aussi avoir son *franc parler*.

**FRANC.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il n'a parlé franc.*

**FRANC-ALLEU, FRANC-FUNIN, FRANC-MAÇON,** etc. Ces mots étant composés d'un adjectif et d'un substantif, l'un et l'autre doit prendre la marque du pluriel : *Des francs-alleux, des francs-funins, des francs-maçons,* etc.

**FRACHEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. On dit *il a fraîchement avoué sa faute*; mais on ne dirait pas *il a fraîchement parlé*. Il faut dire *il a parlé franchement*. Quelquefois aussi il se met au commencement de la phrase en guise d'interjection :

**Franchement**, vous ne pouvez approuver sa conduite.

**FRANCHISE**. Subst. f. Mot qui donne toujours une idée de liberté dans quelque sens qu'on le prenne; mot venu des Francs, qui étaient libres. Il est si ancien que lorsque le Cid assiégea et prit Tolède, au onzième siècle, on donna des franchises ou franchises aux Français qui étaient venus à cette expédition, et qui s'établirent à Tolède. Toutes les villes murées avaient des franchises, des libertés, des privilèges, jusque dans la plus grande anarchie du pouvoir féodal. Dans tous les pays d'états, le souverain jurait à son avènement de garder leurs franchises.

Ce nom, qui a été donné généralement aux droits des peuples, aux immunités, aux asiles, a été plus particulièrement affecté aux quartiers des ambassadeurs à Rome. C'était un terrain autour des palais; et ce terrain était plus ou moins grand, selon la volonté de l'ambassadeur. Tout ce terrain était un asile aux criminels; on ne pouvait les y poursuivre. Cette franchise fut restreinte sous Innocent XI à l'enceinte des palais. Les églises et les couvents en Italie ont la même franchise, et ne l'ont point dans les autres États. Il y avait autrefois dans Paris plusieurs lieux de franchise, où les débiteurs ne pouvaient être saisis pour leurs dettes par la justice ordinaire, et où les ouvriers pouvaient exercer leurs métiers sans être passés maîtres. Les ouvriers avaient cette franchise dans le faubourg Saint-Antoine; mais ce n'était pas un asile comme le Temple.

Cette franchise qui exprime ordinairement la liberté d'une nation, d'une ville, d'un corps, a bientôt après signifié la liberté d'un discours, d'un conseil qu'on donne, d'un procédé dans une affaire; mais il y a une grande nuance entre parler avec franchise et parler avec liberté. Dans un discours à son supérieur, la liberté est une hardiesse ou mesurée ou trop forte; la franchise se tient plus dans les justes bornes, et est accompagnée de candeur. *Dire son avis avec liberté*, c'est ne pas craindre; *le dire avec franchise*, c'est se conduire ouvertement et noblement. *Parler avec trop de liberté*, c'est marquer de l'audace; *parler avec trop de franchise*, c'est trop ouvrir son cœur. (VOLT., *Dict. philos.*)

**FRANCISER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue.

**FRAPPANT, FRAPPANTE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un spectacle frappant, une vérité frappante; un portrait frappant de ressemblance.*

**FRAPPER**. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Voici quelques emplois de ce mot qui ne sont point indiqués dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Mon cœur désespéré se soumet, s'abandonne  
Aux volontés d'un Dieu qui frappe et qui pardonne.  
(VOLT., *Atz.*, act. V, sc. vii, 65.)

Il se sentait frapper d'une main invisible.  
(VOLT., *Henr.*, III, 27.)

Ils frappent à présent des coups en l'air;  
mais que serait-ce si la fureur était animée  
par la présence d'un ennemi? (Montesquieu,  
*Lettres persanes.*)

Nous l'avons vue,  
Un poignard à la main, sur Pyrrhus se courber,  
Lever les yeux au ciel, se frapper et tomber.  
(RAC., *Androm.*, act. V, sc. v, 23.)

**FRATERNEL, FRATERNELLE**. Adj. On peut quel-  
quefois le mettre avant son subst., lorsque l'ana-  
logie et l'harmonie le permettent : *Amour fraternel*,  
*amitié fraternelle*, *union fraternelle*;  
*cette fraternelle amitié*, *ce fraternel amour*,  
*cette fraternelle union*.

**FRATERNELLEMENT**. Adv. Il se met après le verbe  
*Ils ont toujours reçu fraternellement*, et non  
pas *fraternellement eux*.

**FRATRICIDE**. Subst. m. Vaugelas dit que l'on  
peut appliquer le nom de *fratricide* à celui qui  
tue son frère ou sa sœur comme à celui qui  
tue son père ou sa mère. On le peut en effet;  
mais quand il s'agit de distinguer clairement le  
genre du crime, *fratricide* est utile, et doit être  
employé.

**FRAUDULEUSEMENT**. Adv. Il se met après le  
verbe.

**FRAUDULEUX, FRAUDULEUSE**. Adj. Il ne se met  
guère qu'après son subst. : *Contrat frauduleux*,  
*traité frauduleux*, *banqueroute frauduleuse*.

**FRAYER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue  
comme *Payer*. Au propre, il se dit d'une route,  
d'un chemin. Celui qui fait les premiers pas ouvre  
la route, ceux qui le suivent la fraient. Une  
route frayée, ou qui a déjà été fréquentée, c'est  
la même chose.

**FREIN**. Subst. m. C'est la même chose que  
*mors*. On dit qu'un cheval *ronge son frein*, et  
non pas qu'il *ronge son mors*; qu'il *prend le*  
*mors aux dents*, et non pas qu'il *prend le frein*  
*aux dents*. — Dans la dernière édition de son  
*Dictionnaire*, l'Académie donne pour exemple : *Un*  
*cheval qui s'emporte et qui prend le frein aux*  
*dents*; mais elle ajoute que, dans cette phrase, on  
dit plus ordinairement *le mors*. — On dit *mettre*  
*un frein à ses desirs*, *à ses passions*.

Mettre un frein à son luxe, à son ambition.  
(BOIL., *Sat.*, X, 552.)

L'Académie dit seulement *mettre un frein à sa*  
*langue*.

**FRÊLE**. Adj. des deux genres. Il se met sou-  
vent avant son subst. : *Une santé frêle*, *un*  
*corps frêle*; *un frêle roseau*, *un frêle appui*,  
*un frêle vaisseau*, *un frêle avantage*. *Les Ty-*  
*riens furent les premiers qui osèrent se mettre*  
*dans un frêle vaisseau, à la merci des vagues*  
*et des tempêtes*. (Fénel., *Télém.*, liv. III, t. 1,  
p. 134.) Voyez *Adjectif*.

**FRÉMIR**. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce mot est em-  
ployé dans des acceptions très-variées :

Mais autant que ton âme est bienfaisante et pure,  
Autant leur cruauté fait frémir la nature.  
(VOLT., *Atz.*, act. II, sc. II, 45.)

Son luth harmonieux qu'accompagne sa voix,  
Ou frémit sous l'archet ou parle sous ses doigts.  
(DELILLE, *Énéid.*, VI, 865.)

.. L'airain menaçant frémit de toutes parts.  
(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. v, 2.)

**FRÉNÉTIQUE**. Adj. des deux genres. Il ne se  
met qu'après son subst. : *Un homme frénétique*.

**FRÉQUEMMENT**. Adv. On peut le mettre entre  
l'auxiliaire et le participe : *Cela lui est arrivé*  
*fréquemment*, ou *cela lui est fréquemment arrivé*.

**FRÉQUENT, FRÉQUENTE**. Adj. Il se met souvent  
avant son subst. : *Des lettres fréquentes*; *des*  
*visites fréquentes*, *de fréquentes visites*; *un*  
*usage fréquent*, *un fréquent usage*. Voyez *Ad-*  
*jectif*.

**FREQUENTATIF, FREQUENTATIVE.** Adj. Terme de grammaire. On appelle *fréquentatifs* les verbes dérivés dans lesquels l'idée primitive est modifiée par une idée accessoire de répétition. Il y a en français trois sortes de fréquentatifs différents les uns des autres, et par la différence de leurs terminaisons, et par celle de leur origine. Les uns sont naturels à cette langue, d'autres y ont été faits à l'imitation de l'analogie latine, et les autres enfin y sont étrangers, et seulement assujettis à la terminaison française. La plupart de ceux des deux premières espèces ne s'emploient guère que dans le style naturel.

Les fréquentatifs naturels à la langue française lui viennent de son propre fonds, et sont en général terminés en *ailler*. Tels sont les verbes *criailler, trailler*, qui ont pour primitifs *crier, tirer*, et qui répondent aux fréquentatifs latins *clamitare, tractare*. On y aperçoit sensiblement l'idée accessoire de répétition, de même que dans *brailler*, qui se dit plus particulièrement des hommes, et dans *piailler*, qui s'applique plus particulièrement aux femmes. Mais elle est encore plus marquée dans *ferrailler*, qui ne veut dire autre chose que mettre souvent le fer à la main.

Les fréquentatifs français, faits à l'imitation de l'analogie latine, sont des primitifs français auxquels on a donné une inflexion ressemblante à celle des fréquentatifs latins. Cette inflexion est *oter*, et désigne, comme le *tare* des latins, l'idée accessoire de répétition, comme dans *erachoter, cliqueter, chuchoter*, qui ont pour correspondants en latin *sputare, niectare, mussitare*.

Les fréquentatifs étrangers dans la langue française lui viennent de la langue latine, et ont seulement pris un air français par la terminaison *er*; tels sont *habiter, dicter, agiter*, qui ne sont que les fréquentatifs latins *habitare, dictere, agitare*.

**FREQUENTATION.** Subst. f. Ce substantif a un sens passif. Il se dit des personnes qu'on fréquente, et non pas des personnes qui fréquentent : *La fréquentation des bonnes compagnies, la fréquentation des libertins*.

**FREQUENTER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'idée précise de *fréquenter* est celle de concours, d'affluence; l'idée distincte de *hanter*, celle de société, de compagnie. Rigoureusement parlant, c'est la multitude qui *fréquente*, et elle *fréquente des lieux, des places*; ce sont des particuliers qui *hantent*, et ils *hantent des personnes, des assemblées*. On *fréquente un lieu*, quel qu'il soit; on *hante* proprement *des lieux d'assemblées, les églises, les cabarets*.

Je ne remarque pas qu'il hante les églises.  
(Moli., Tartuff., act. II, sc. II, 86.)

On dit bien avec l'Académie, dans un sens neutre, *fréquenter chez quelqu'un, fréquenter dans la maison de quelqu'un*. Boileau a dit (A. P. II, 471) :

Heureux si ses discours, craints du chaste lecteur,  
Ne se sentaient des lieux où fréquentait l'auteur.

Mais nous ne croyons pas qu'on puisse dire avec cette même Académie, *fréquenter avec quelqu'un, fréquenter avec les libertins*.

**FRESQUE.** Subst. f. On appelle *peindre à fresque* l'opération par laquelle on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau, sur un enduit assez frais pour être pénétré. En italien, on exprime cette façon de peindre par ces mots :

*dipingere à fresco*, peindre à frais. C'est de là que s'est formée une dénomination qui, dans l'orthographe française, semble avoir moins de rapport avec l'opération qu'avec le mot italien dont elle est empruntée.

**FRETEILLANT, FRETEILLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fretiller*. Il ne se met guère qu'après son subst.

**FRIAND, FRIANDE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme friand, une femme friande; avoir le goût friand*. — *Un friand morceau*.

**FRICASSER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire s'est servi de ce mot en parlant de richesse. Il a dit *fricasser huit millions* au lieu de *manger huit millions*. *Mon émerveillé dure toujours, que le fils de Samuel Bernard nous ait fait banqueroute, et qu'il ait trouvé le secret de fricasser huit millions obscurément et sans plaisir*. (Lettre à M. le comte d'Argental, 45 mai 1753.) — L'expression est un peu basse.

**FRILEUX, FRILEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme frileux, une femme frileuse*.

**FRINGANT, FRINGANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme fringant, une femme fringante, un air fringant*.

**FRIPON, FRIPONNE.** Subst. qui se prend adjectivement. Comme adjectif, il se met après son subst. : *Un air fripon, une mine friponne*.

**FRIRE.** V. a. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je fris, tu fris, il frit; *point de pluriel*. — *Point d'imparfait ni de passé simple*. — *Futur*. Je friirai, tu friiras, il friira; nous friirons, vous friirez, ils friiront.

Conditionnel. — *Présent*. Je friirais, tu friirais, il friirait; nous friirions, vous friiriez, ils friiraient. Impératif. — *Présent*. Fritis; le reste manque. Subjonctif. — *Manque*.

Participe. — *Présent, manque*. — *Passé*. Frit, frite.

On dit *frire* à l'infinitif; et les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

**FRIVOLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Une raison frivole, un argument frivole, un discours frivole; un frivole espoir, une excuse frivole, une frivole excuse*.

Il se dit des personnes et des choses. Les objets sont *frivoles* quand ils n'ont pas nécessairement rapport au bonheur et à la perfection de notre être. Les hommes sont *frivoles* quand ils s'occupent sérieusement de choses *frivoles*, ou quand ils traitent légèrement des objets sérieux. On est *frivole* parce qu'on n'a pas assez d'étendue et de justesse dans l'esprit pour mesurer le prix des choses, du temps, de son existence. On est *frivole* par vanité lorsqu'on veut plaire dans le monde où l'on est emporté par l'exemple et par l'usage; lorsqu'on adopte par faiblesse les goûts et les idées du plus grand nombre; lorsqu'en imitant et en répétant on croit sentir et penser. On est *frivole* lorsqu'on est sans passions et sans vertus; alors, pour se délivrer de l'ennui de chaque jour, on se livre chaque jour à quelque amusement, qui cesse bientôt d'en être un; on se recherche sur ses fantaisies, on est avide de nouveaux objets, autour desquels l'esprit vole sans méditer, sans s'éclairer; le cœur reste vide au milieu des spectacles, de la philosophie, des maîtres, des affaires, des beaux-arts, des soupers, des amusements, des faux devoirs, des dis-

sertations, des bons mots, et quelquefois des belles actions.

**FROC.** Subst. m. On prononce le c.

**FROID, FROIDE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., si l'analogie et l'harmonie le permettent : *Pays froid, climat froid, temps froid.* — *Tempérament froid, cerveau froid.* — *Un homme froid, un style froid.* — *Un froid discours, de froides plaisanteries, une froide raillerie, de froides caresses.* Voyez *Adjectif*.

On dit qu'un morceau de poésie, d'éloquence, de musique, qu'un tableau même est froid, quand on attend dans ces ouvrages une expression animée qu'on n'y trouve pas. Les autres arts ne sont pas si susceptibles de ce défaut. Ainsi l'architecture, la géométrie, la logique, la métaphysique, tout ce qui a pour unique mérite la justesse, ne peut être ni échauffé ni refroidi.

Dans la poésie, dans l'éloquence, les grands mouvements des passions deviennent froids quand ils sont exprimés en termes trop communs et dénués d'imagination. C'est ce qui fait que l'amour, qui est si vif dans Racine, est languissant dans Camille, son imitateur.

Les sentiments qui échappent à une âme qui veut les cacher demandent au contraire les expressions les plus simples. Rien n'est si vif, si animé que ce vers du *Cid* (act. III, sc. iv, 445) :

Va, je ne te hais point... je le dois... je ne puis.

Ce sentiment deviendrait froid, s'il était relevé par des termes étudiés. (Volt., *Dictionn. philos.*) Voyez *Amplifié*.

**FROID, FRAIS, FROIDEUR, FROIDURE.** *Froid*, dit la *Grammaire des Grammaires*, est opposé à *chaud*; c'est un corps privé de chaleur. *Frais* tient le milieu entre le *froid* et le *chaud*, mais en sorte pourtant que le *froid* est plus sensible que le *chaud*. *Froideur* est la qualité de ce qui est *froid*. On dit la *froideur de l'eau, du marbre, du temps, de la vieillesse*. *Froidure* signifie le *froid* répandu dans l'air, et ne se dit qu'au propre : *La froideur règne dans les lieux situés vers le septentrion*.

On se sert de ce mot pour signifier l'hiver; mais en ce sens il n'est d'usage qu'en poésie.

Nous observerons sur ces décisions que *froid* n'est pas un corps privé de chaleur, mais qu'il se dit d'un corps privé de chaleur; et que *frais* se dit d'une température d'air moyenne entre le *chaud* et le *froid*.

**FROID.** Subst. m. Ce mot a deux acceptions différentes. Il signifie proprement une modification particulière de notre âme, un sentiment qui résulte en nous d'un certain changement survenu dans nos organes. Tel est le sentiment que l'on a quand on touche de la neige ou de la glace. On se sert au-si du même mot pour désigner une des propriétés accidentelles de la matière, pour exprimer dans les corps l'état singulier dans lequel ils peuvent exciter en nous la sensation dont on vient de parler.

**FROIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a reçu froidement, il m'a froidement accueilli*.

**FROIDIR.** V. n. On a déjà remarqué que ce mot est un barbarisme recueilli par l'Académie. On ne dit pas *ne laissez pas froidir le diner, votre bouillon froidit, ou se froidit*; mais on dit *ne laissez pas refroidir le diner, votre bouillon se refroidit*. — L'Académie a laissé ce mot dans sa

dernière édition, mais elle remarque qu'il a vieilli et qu'on dit *refroidir*.

**FROIDUREUX, FROIDUREUSE.** Adj. C'est un barbarisme recueilli par l'Académie. On ne dit jamais *qu'un homme est froidureux*, on dit qu'il est *frileux*.

**FROGER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans la conjugaison de ce verbe, le c doit toujours se prononcer comme se; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met une cédille dessous : *je froçais, froçons*.

\* **FROXERIE.** Subst. f. Mot inusité forgé par madame de Sévigné, d'après *fonder* et *froideur*: *Il y a ici (en Bretagne) de grandes froxeries*, mais cela s'épaise dans vingt-quatre heures.

**FRONT.** Subst. m. On dit *heurter de front*, *mener de front, suivre marcher de front, se présenter de front*. *Heurtant de front tout ce qui fait aujourd'hui l'admiration des hommes, je ne puis m'attendre qu'à un blâme universel.* (J.-J. Rousseau.)

Voici quelques autres emplois de ce nom, dont on ne trouve point d'exemples dans le *Dictionnaire de l'Académie* :

Ces mots ont fait monter la rougeur sur son front.  
(RAC., *Ath.*, act. III, sc. III, 54.)

Combien nos fronts pour elle ont-ils rongé de fois!  
(RAC., *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 115.)

N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'ennuis?  
(Idem, act. II, sc. II, 37.)

Songez à ce bras puissant, vainqueur de tant de rois,  
A cet aimable front que la gloire couronne.  
(VOLT., *Zaire*, act. I, sc. I, 140.)

Avec plaisir, sans doute, il verrait à ses pieds,  
Des sénateurs tremblants les fronts humiliés.  
(VOLT., *Brutus*, act. III, sc. II, 63.)

Messène, après quinze ans de guerres intestines,  
Lève un front moins timide, et sort de ses ruines.  
(VOLT., *Mér.*, act. I, sc. I, 5.)

Le même Voltaire a dit dans *l'Orphelin de la Chine* (act. II, sc. vi, 3) :

Où mon front avili n'osa lever les yeux,

Voici la remarque que La Harpe a faite sur ce vers : « On critiqua beaucoup ce vers dans sa nouveauté; et, quoique l'auteur se soit obstiné à ne pas le changer, je crois qu'on avait raison. Ce n'est pas qu'il ne soit physiquement vrai que le mouvement des sourcils qui fait lever les yeux ne dépende en partie du front; l'idée n'est donc pas fautive, mais l'expression paraît affectée, précisément parce que, dans la pensée, nous ne séparons guère ce mouvement des yeux de celui du front, et que par conséquent il y a une sorte d'affectation à dire qu'un front lève les yeux, tandis que dans le fait c'est le même mouvement de l'âme qui fait lever ou baisser à la fois les yeux et le front; et c'est ce mouvement moral que le poète doit exprimer. » (*Cours de littér.*)

*Front* pour *air* se dit en poésie :

Ah! je n'en doute pas, et ce front satisfait  
Dit assez à mes yeux que Porus est défait.  
(RAC., *Alex.*, act. III, sc. I, 55.)

On dirait en prose *cet air satisfait*.  
*A front découvert* est aussi une expression du style soutenu, plutôt que du style familier.

Mais en ce siècle à la révolte ouvert  
L'impie marche à front découvert.  
(J.-H. Rousseau, liv. II, *Epttre* v, 79.)

On dit aussi, dans le style oratoire ou poétique,  
*lever un front orgueilleux, lever un front audacieux* :

De vils mortels, jusqu'au plus haut des cieux,  
Osent lever un front audacieux.  
(J.-H. Rousseau, liv. II, *Epttre* v, 65.)

**FRUCTUEUSEMENT.** Adv. Il peut quelquefois se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On a travaillé fructueusement à sa conversion, on a fructueusement travaillé à sa conversion.*

**FRUCTUEUX, FRUCTUEUSE.** Adj. Il se met après son subst.

**FRUGAL, FRUGALE.** Adj. Il n'a point de pluriel au masculin. On dit *des personnes frugales*, mais on ne dit pas *des hommes frugaux*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un repas frugal, un frugal repas.*

**FRUGIVORE.** Adj. des deux genres qui se met après son subst. : *Un animal frugivore.*

**FUIT.** Subst. m. On ne prononce point le *t* final. Les exemples suivants ne seront pas inutiles, même après ceux qu'a donnés l'Académie :

De leurs champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits,  
Au Dieu de l'univers consacrant ces prémices.  
(RAC., *Ath.*, act. I, sc. 1, 10.)

..... Les arrêts du sort  
Voulet que ce bonheur soit un fruit de ma mort.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 25.)

Alors de vos respects voyant les tristes fruits,  
Reconnaissez les coups que vous avez conduits.  
(*Idem*, 95.)

..... Les soupçons importuns  
Sont d'un second hymen les fruits les plus communs.  
(*Idem*, act. II, sc. v, 51.)

**FUGITIF, FUGITIVE.** Adj. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *Un esclave fugitif, l'onde fugitive.*

On appelle en littérature *pièces fugitives* tous ces petits ouvrages sérieux ou légers qui s'échappent de la plume ou du portefeuille d'un auteur, en différentes circonstances de sa vie, dont le public jouit d'abord en manuscrit, qui se perdent quelquefois, ou qui, recueillis tantôt par l'avarice, tantôt par le bon goût, font ou l'honneur ou la honte de celui qui les a composés. Rien ne peut aussi bien la vie et le caractère d'un auteur que ses pièces fugitives. C'est là que se montre l'homme triste ou gai, pesant ou léger, tendre ou sévère, sage ou libertin, méchant ou bon, heureux ou malheureux. On y voit quelquefois toutes ces nuances se succéder, tant les circonstances qui nous inspirent sont diverses.

**FUIR.** V. a. et u. de la 2<sup>e</sup> conj. Il est irrégulier, et prend l'auxiliaire *avoir*.

**Indicatif.** — *Présent.* Je fuis, tu fuis, il fuit ; nous fuyons, vous fuyez, ils fuient. — *Imparfait.* Je fuyais, tu fuyais, il fuyait ; nous fuyions, vous fuyiez, ils fuyaient. — *Passé simple.* Je fuis, tu fuis, il fuit ; nous fuimes, vous fûtes, ils fuirent. — *Futur.* Je fuirai, tu fuiras, il fuira ; nous fuirons, vous fuirez, ils fuiront.

**Conditionnel.** — *Présent.* Je fuirais, etc.

**Impératif.** — *Présent.* Fuis, qu'il fuie ; fuyons, fuyez, qu'ils fuient.

**Subjonctif.** — *Présent.* Que je fuie, que tu fuies, qu'il fuie ; que nous fuyions, que vous fuyiez, qu'ils fuient. — *Imparfait.* Que je fusse, que tu fusses, qu'il fût ; que nous fuissions, que vous fussiez, qu'ils fussent.

**Participe.** — *Présent.* Fuyant. — *Passé.* Fui, fuie.

Il faut éviter d'employer *fuyions* et *fuyiez*, que l'on trouve à l'imparfait de l'indicatif, et au présent du subjonctif.

Le participe passé *fuie*, au féminin, n'est pas usité. On ne dit pas les occasions que j'ai fues ; il faut dire que j'ai évitées, ou prendre un autre tour. *J'ai fuie* forme un son désagréable.

Voltaire a dit (*OEdipe*, act. III, sc. iv, 76) :

Vous chercherez la mort, la mort fuira de vous.

Il y a des occasions, même en prose, où ce tour peut être employé.

L'Académie ne dit ce mot que des personnes, dans le sens actif. Bclille a dit (*Énéid.*, IV, 15) :

D'où vient que le sommeil fait mon âme inquiète ?

Je ne sais où l'Académie a pris que *fuir* signifie différer, empêcher qu'une chose ne se termine. On n'a jamais dit qu'un chicaneur fut, pour dire qu'il empêche un procès de se terminer.

**FUMANT, FUMANTE.** Adj. verbal tiré du v. *fumer*. L'Académie ne donne pour exemples de l'emploi de ce mot au propre, que *tison fumant, cendres fumantes, des viandes fumantes*.

En tourbillons fumants la flamme se déploie.  
(DELLI., *Énéid.*, V, 904.)

L'impatient Valois, accourant à grands pas,  
Vint saisir dans ces lieux tout fumants de carnage,  
D'un frère infortuné le sanglant héritage.  
(VOLTAIRE, *Il. nr.*, III, 54.)

Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**FUMEUX, FUMEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Du vin fumeux, de la bière fumeuse.* — Regnier l'a employé en parlant d'une personne (*Sat. X*, 252) :

Le pédant tout fumeux de vin et de doctrine.

**FUNÈBRE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ornements funèbres, pompe funèbre, honneurs funèbres, oraisons funèbres, accents funèbres ; funèbres accents, funèbres images.* Voyez *Adjectif*.

**FUNÉRAILLES.** Subst. f. pl. On mouille les *l*.

**FUNÉRAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.

**FUNESTE.** Adj. des deux genres. On peut le placer avant son substantif en consultant l'oreille et l'analogie : *Accident funeste, funeste accident ; mort funeste, funeste trépas ; voyage funeste, funeste voyage ; conseil funeste, funeste conseil ; entreprise funeste, funeste entreprise, etc.* Voyez *Adjectif*.

**FUNESTEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**FURTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *cacheter*.

**FUREUR.** Subst. f. *Fureur*, dit l'Académie, se prend quelquefois pour passion démesurée ; *Il avait une fureur étrange pour les tulipes. Il a la fureur du jeu.* — A ces exemples, on peut ajouter les suivants :

Parmi les passions dont il est agité,

La plus grande *fureur* est pour la liberté.  
(VOLT., *Brut.*, act. I, sc. IV, 73.)

... De l'amour j'ai toutes les *fureurs*.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 107.)

Triste effet des *fureurs* dont je suis tourmentée.  
(Idem., act. II, sc. I, 111.)

On remarquera que dans les deux derniers exemples, *fureur* est employé au pluriel, ce qui change un peu l'acception de ce terme. Il paraît alors marquer les effets de la passion plutôt que son degré, comme quand on dit *les fureurs de la jalousie, les fureurs d'Oreste*. Voyez *Furie*.  
**FURIBOND, FURIBONDE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme furibond, un air furibond*.

**FURIE.** Subst. f. *Fureur* et *furie* sont synonymes que dans le cas où le premier est pris dans le sens de colère. Au singulier, *fureur* signifie le degré extrême de la colère; *fureurs*, au pluriel, semble avoir plutôt rapport aux effets de la *fureur* qu'à son degré; et en cela il se rapproche davantage du sens de *furie*. La *fureur* est une colère extrême causée par un profond ressentiment. Elle tient tellement à cette cause, qu'elle s'apaise, ou même cesse entièrement avec elle. La *furie* est un mouvement violent né de la *fureur*, qui tend à la satisfaire, qui n'a plus d'autre cause que le mouvement même qui l'agit, et qui s'y abandonne aveuglément. Les *Furies* étaient implacables; elles poursuivaient sans relâche les criminels; elles étaient filles de la Nuit ou des Ténébres. La *furie* peut cesser tout à coup, mais non s'apaiser ou se ralentir: son caractère est l'excès. Elle ne voit point le motif; en ce sens elle est aveugle. Elle ne voit que le malheureux à tourmenter, à persécuter, à détruire.

Delille peint la *furie* avec les couleurs qui lui sont propres, quand il dit (*Énéide*, IV, 874):

... Lorsque l'ingrat s'échappait de ces lieux,  
Ne pouvais-je saisir, déchirer le parjure,  
Donner à ses lambeaux la mer pour sépulture,  
Ou massacrer son peuple, ou de ma propre main  
Lui faire de son fils un horrible festin?...  
Mais le danger devait arrêter ma *furie*...  
Le danger! en est-il alors qu'on laît la vie?  
J'aurais saisi le fer, allumé les flambaux,  
Ravagé tout son camp, brûlé tous ses vaisseaux,  
Submergé ses sujets, égorgé l'infidèle,  
Et son fils, et sa race, et moi-même après elle.

Les exemples suivants serviront à confirmer ce que nous venons de dire sur la véritable signification du mot *furie*:

Il a trop écouté son avengle *furie*.  
Il a voulu mourir, mais mourir en héros.  
(VOLT., *Tancr.*, act. V, sc. VI, 3.)

Ésclave, d'où le vient cette aveugle *furie*?...  
(VOLT., *Alz.*, act. III, sc. V, 9.)

Plus loin sont ces guerriers prodiges de leur vie,  
Qu'enflamma leur devoir et non pas leur *furie*.  
(VOLT., *Henr.*, VII, 265.)

Le peuple, dont la reine avait armé le bras,  
Ouvrit enfin les yeux et vit ses attentats;  
Aisément sa pitié succéda à sa *furie*...  
(Idem., III, 5.)

Vaincus plus d'une fois aux yeux de la patrie,  
Soutiendront-ils ailleurs un vainqueur en *furie*?  
(RAC., *Mithrid.*, act. III, sc. I, 135.)

Peut-être en ce moment, Amurat en *furie*

S'approche pour trancher une si belle vie.  
(RAC., *Baj.*, act. I, sc. III, 9.)

J'entends de toutes parts menacer ma patrie,  
Je vois marcher contre elle une armée en *furie*.  
(RAC., *Iphig.*, act. III, sc. IV, 35.)

Commandez à vos vents de servir ma *furie*.  
(DELL., *Énéid.*, I, 110.)

Je ne puis m'empêcher de critiquer un vers de Voltaire où se trouve cette expression:

Demandez-moi ma vie...  
Mais laissez un champ libre à ma juste *furie*.  
(Alz., act. IV, sc. I, 14.)

Je pense qu'on peut dire *ma juste fureur*, par exemple, comme je l'ai dit, la *fureur* suppose un profond ressentiment qui peut naître d'une juste cause. Mais la *furie*, qui ne voit plus la cause et qui s'abandonne aveuglément et sans mesure à la rage de la persécution ou de la vengeance, ne peut plus être juste. Ce qui passe les bornes est contraire à la justice.

**FURIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a grandi furieusement*, ou *il a furieusement grandi*. Mauvaise expression qu'il faut laisser à la populace. — Molière et Boileau ne laissent point échapper l'occasion de critiquer l'emploi que les précieuses en faisaient. *Une oreille un peu délicate pâtit furieusement à entendre prononcer ces mots-là.* (Mol., *Précieuses ridicules*, sc. v.) *Je vous avoue que je suis furieusement pour les portraits.* (Idem., sc. x.) *Le ruban en est bien choisi?—Furieusement bien.* (Idem.) *Le siècle s'éneanaille furieusement.* (Mol., *Critique de l'École des femmes*, sc. VIII.) SAPHO. *L'illustre fille dont j'ai à vous entretenir (Tisiphone) a, en toute sa personne, je ne sais quoi de si furieusement extraordinaire et de si terriblement merveilleux, que je ne suis pas médiocrement embarrassé quand je songe à vous en tracer le portrait.* — Mlxs. *Voilà les adverbies furieusement et terriblement qui sont, à mon avis, bien placés et tout à fait en leur lieu.* (Boil., *Héros de romans*.)

**FURIEUX, FURIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme furieux, une femme furieuse, un lion furieux, un vent furieux, un furieux vent; une tempête furieuse, une furieuse tempête; un combat furieux, un furieux combat. Un furieux mangeur, un furieux menteur, un furieux travail, un furieux coup, une furieuse entorse.* Il faut remarquer que l'adjectif précède le substantif quand il est détourné de sa signification naturelle. Dans un *furieux mangeur*, le mot *furieux* est bien éloigné de sa signification naturelle, qui a rapport à une grande colère. Voyez *Adjectif, Furieusement*.

Lorsqu'il est suivi d'un verbe, il prend pour régime la préposition *de*: *Il est furieux d'avoir manqué son coup.*

**FURTIF, FURTIVE.** Adj. On peut le mettre avant son subst.: *Des amours furtives, de furtives amours; des aillades furtives, de furtives aillades.* Voyez *Adjectif*.

**FURTIVEMENT.** Adv. Il se met après le verbe: *Il est entré furtivement*, et non pas *il est furtivement entré*.

**FUSEAU.** Subst. m. L'Académie n'indique point d'acception figurée de ce mot.

Dans cette même main qu'un usage jaloux

Destinait au *fureau* sous les lois d'un époux.  
(VOLT., *Sémir.*, act. III, sc. VI, 51.)

**FUSELÉ, FUSELÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Colonne fuselée, doigt fuselé.*

**FUSIBLE.** Adj. des deux genres qui, en prose, se met après son subst. : *Des métaux fusibles.* Les poètes pourraient dire de *fusibles métaux.*

**FÉSIL.** Subst. m. On ne prononce point le l.

**FESILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les l.

**FETAIE.** Subst. f. Ce n'est pas, comme le dit l'Académie, un bois composé de grands arbres, mais de vieux arbres. On donne en général ce nom à tous les vieux bois. On dit *jeune futaie* depuis quatre-vingts ans jusqu'à cent vingt ans ; *haute futaie* depuis cet âge jusqu'à dépérissement marqué, qu'on désigne par le nom de *vieille futaie*.

**FETAILLE.** Subst. f. On mouille les l.

**FUTÉ, FUTÉE.** Adj. On le met quelquefois avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme futé, une femme futée ; un futé maître, un futé compère.*

**FUTILE.** Adj. des deux genres. Féraud reproche à J.-J. Rousseau de l'avoir dit des personnes : *Ces vains et futiles déclamateurs vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes, etc.* ; et ailleurs : *Cette éloquence frivole, l'étude et le charme des hommes futiles.*

On appelle *futillis*, futile, chez les anciens Romains, un vase à large orifice et à fond très-étroit, dont on faisait usage dans le culte de Vesta ; comme c'était une faute de répandre à terre l'eau qui était contenue dans ces

*futiles*, on fit pour cet usage d'autres vases terminés en pointe, et d'où l'eau ne pouvait pas sortir aisément. C'est de là que vient l'origine de l'adjectif *futile* appliqué aux personnes. *Un homme futile* est un homme qui ne peut rien retenir, qui a la *bouche large et peu de fond*, et qui par conséquent répand aisément ce qu'on lui a confié. — Dans sa dernière édition, l'Académie remarque qu'il se dit quelquefois des personnes : *C'est un homme futile, de vains et futiles esprits.*

Cet adj. peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des discours futiles, de futiles discours, de futiles déclamateurs.* Voyez *Adjectif*.

**FUTUR, FUTURE.** Adj. Il se dit d'une chose qui doit être, qui doit arriver. Vaugelas dit que ce mot est plus de la poésie que de la bonne prose, et il le bannit du beau style. Le père Bouhours soutient le contraire. On dit plutôt *le voyage que nous devons faire, que n'tre voyage futur* ; mais il est établi qu'on dise *les biens de la vie future*, par opposition à ceux de la vie présente. On dit aussi *les présages de sa grandeur future* ; on dit aussi *les races futures*, et on s'en sert dans plusieurs autres cas. — Cet adj. peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dit ni *les biens de la future vie*, ni *les futures races* ; mais on dirait fort bien *les présages de sa future grandeur. Les futurs époux, les futurs conjoints* sent un peu le style de notaire ; mais *le futur, la future*, ne sont que de ce style.

**FUTUR.** Subst. m. Terme de grammaire. Voyez *Temps*.

## G.

**G.** Subst. m. Septième lettre de l'alphabet, et la cinquième des consonnes.

Le son propre de cette lettre est *gue*, comme dans *gage, guérir, guide, guttural* ; le son accidentel *je*, devant *e, i* : *gelée, giboulée* ; et *li* à la fin des mots devant *e* : *volées, rang élevé*. Le *gau* commencement ou dans le corps d'un mot à le son qui lui est propre devant les voyelles *a, o, u*, et devant les consonnes *l, r* : *galon, gosier, guttural, gloire, grâce*. — Devant les voyelles *e, i*, il a le son accidentel *je*, comme dans *gène, gentil, gingembre, pigeonneau*, qui se prononcent comme s'il y avait *gène, gentil, etc.*

On insère un *e* absolument muet après la consonne *g* quand on veut lui ôter le son qui lui est propre devant *a, o, u*, pour lui donner le son de *j*, qu'elle a devant *e, i* ; ainsi l'on écrit *forgeons* pour le faire prononcer comme s'il y avait *forjons*.

Pour donner, au contraire, à la lettre *g* le son qui lui est propre avant *e, i*, et lui ôter celui que l'usage y a attaché dans ces circonstances, on met après cette consonne un *u* que l'on peut appeler muet, comme dans *guérir, guide, à ma guise*, où l'on n'entend aucunement la voyelle *u*. (Douchet et Beauzée, *Encycl. méth.*, lettre G.)

Il y a cependant quelques mots, comme *aiguille, aiguillon, aiguiser, arguer, inextinguible*, et les noms propres *d'Aiguillon, le Guide, de Guise*, dans lesquels l'*u* se fait entendre.

(Dangeau, *Essai de Gramm.* — Wailly, p. 423.)

**G** suivi de la consonne *n* forme différents sons. Le son propre de *gn* forme deux articulations, *gue ne*, comme dans *gnome*. Le son mouillé de *gn* est *gne*, comme dans *signe*. — Au commencement des mots, *gn* conserve le son qui lui est propre, *gnome. Guide, gnostique, gnomon*, que l'on prononce *guenome, Guénide, guenostique, guenomon*, en passant légèrement sur la syllabe *gue*. — Le son mouillé de *gn* n'a lieu qu'au milieu des mots ; ainsi on prononce *gn* dans *magnanime, Cocagne, incognito*, comme dans *règne, gagner, compagnie*. Il faut en excepter *agnat, diagnostie, stagnation, cognat, régnicole, inexpugnable*, que l'on prononce avec le son propre, c'est-à-dire que le *g* et le *n* sont entendus séparément. Dans les noms propres *Clugny, Regnard, Regnard*, la lettre *n* a sa prononciation naturelle, et le *g* ne se fait point du tout entendre. On prononce de même le mot *signet* ; mais *signer, assignation*, se prononcent avec un son mouillé.

**G** dans le commerce signifie un gros. — En musique il est le signe du *g-ré-sol*. — Sur nos monnaies il indique la ville de Poitiers.

**GACHEUX, GACHEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Chemins gâcheux, terres gâcheuses*.

**GAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le second *g* doit toujours être prononcé comme un *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e*

avant cet *a* ou cet *o* : *Je gageais, gageons*, et non pas *je gavais, gavons*.

Ce verbe, lorsqu'il est sans négation, exige que le verbe de la phrase subordonnée soit mis à l'indicatif : *Je gage qu'il a dit cela*; et lorsqu'il est joint à une négation, que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif : *Je ne gage pas qu'il ait dit cela*.

Nous pensons qu'on peut dire *je parie de gagner cette partie*, et non pas *je gage de gagner cette partie*. La raison en est que *gager* se dit quand il s'agit d'événements que l'on croit certains; et *parier*, quand il s'agit d'événements incertains, douteux, dépendants de causes étrangères. Or, il est de la nature de la préposition *de*, mise avant un verbe, d'indiquer ce doute, cette incertitude, cette dépendance. Madame de Sévigné a dit : *Faudriez-vous que Pauline fût parfaite; avait-elle gagé de l'être au sortir du content?* (Lettre du 23 février 1689.) Mais madame de Sévigné n'est pas une autorité irréfragable. On peut même dire que les phrases des auteurs les plus purs ne sont pas toujours les preuves de la régularité d'une expression, surtout dans des cas qui n'avaient été ni examinés, ni discutés, ni décidés de leur temps. Combien ne trouve-t-on pas d'expressions et de phrases dans Racine, qu'une critique postérieure à ce grand homme a justement condamnées?

**GAGEURE.** Subst. f. On prononce *gajure*.

**GAGNAGE, GAGNANT, GAGNE, GAGNER.** Dans ces quatre mots, *gn* se prononce mouillé.

**GAGNE-DENIER.** Subst. m. On entend par ce mot un homme qui gagne sa vie par le travail de son corps, sans savoir de métier. On écrit au pluriel *des gagne-denier*; la pluralité tombe sur *homme*, qui est sous-entendu, et non pas sur *denier*. — L'Académie écrit des *gagne-deniers*.

**GAGNE-PAIS.** Subst. m. Des outils, des objets avec lesquels on gagne son pain. On écrit au pluriel *des gagne-pain*; la pluralité tombe sur *outil* ou *objet*, qui est sous-entendu.

**GAGNE-PETIT.** Subst. m. Qui gagne peu, qui se contente d'un petit gain. On écrit au pluriel *des gagne-petit*; la pluralité tombe sur les ouvriers auxquels on donne ce nom.

**GAGNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire remarque, au sujet d'un vers de Corneille, qu'on ne dit point *gagner des diadèmes*, et il ajoute que c'est peut-être une bizarrerie. (Remarques sur Corneille.) — On a blâmé Corneille d'avoir employé dans le *Cid* l'expression *gagner des combats*. Voyez *Combat*.

**GAI, GAIE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme gai, une femme gaie, un visage gai, un air gai*. Voyez *Gaillard*.

**GAÏEMENT** ou **GAÏMENT.** Adv. Pourquoi deux manières d'écrire ce mot? Si l'Académie adoptait l'une ou l'autre, on écrirait comme elle. Cet adverbe se met après le verbe : *Il a toujours vécu gaïement*.

**GAÏÉTÉ** ou **GAÏTÉ.** Subst. f. L'Académie devrait se décider pour l'un ou pour l'autre. Voltaire dépeint ainsi la gaïeté (*Épître XXXI*, 58) :

C'est là qu'on trouve la Gaïté  
Celle sœur de la Liberté,  
Jamais aigre dans la satire,  
Toujours vive dans les bons mots,  
Se moquant quelquefois des sottis,  
Et très-souvent, mais à propos,  
Permettant au sage de rire.

**GAILLARD, GAILLARDE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme gaillard, une humeur gaillarde*. — *Chanson gaillarde, comte gaillard*.

Ce mot diffère beaucoup de *gai*. Il présente l'idée de la gaïeté jointe à celle de la bouffonnerie ou de la licence : *C'est un gaillard, ce conte est un peu gaillard*. Il se dit quelquefois de cette espèce d'hilarité ou de galanterie libertine qu'inspire une pointe de vin : *Il était assez gaillard sur la fin du repas*. On dit très-bien *à le propos gai*, et familièrement *il avait le propos gaillard*. *Un propos gaillard* est toujours gai : *un propos gai* n'est pas toujours gaillard. On peut avoir devant de jeunes personnes le *propos gai*; le *propos gaillard* y serait déplacé.

**GAILLARDEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a ricé gaillardement*, et non pas *il a gaillardement ricé*.

**GAILLAMENT.** Adv. Il peut quelquefois se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est gaillamment tiré de cette intrigue*.

**GALANT, GALANTE.** En parlant des personnes, *galant* a un sens différent selon qu'il est placé avant ou après son subst. *Un galant homme* est un homme honnête, juste, raisonnable, d'un bon commerce. *Un homme galant* est un homme qui fait la cour aux dames. — Au féminin, on entend par une *femme galante* une femme qui a des intrigues, et dont la conduite est déréglée. On ne dit pas une *galante femme* dans le sens de *galant homme*. — En parlant des choses, on peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Air galant, humeur galante, manières galantes, discours galant, style galant, habit galant, fête galante; ces galantes manières, ces galants propos*.

L'article suivant, que l'on trouve dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, est un supplément utile à celui du *Dictionnaire de l'Académie*.

Le mot *galant* signifia d'abord gaïeté et réjouissance, ainsi qu'on le voit dans Alain Chartier et dans Froissard; on trouve même dans le roman de *la Rose*, *galundé*, pour signifier *orné*, *paré* :

La belle fut bien alornée,  
Et d'un filet d'or galundée.

Il est probable que le *gal* des Italiens, et le *galan* des Espagnols, sont dérivés du mot *gal*, qui paraît originairement celtique; de là se forma insensiblement *galant*, qui signifie *un homme empressé à plaire*. Ce mot reçut une signification plus noble dans les temps de la chevalerie, où ce désir de plaire se signalait par des combats. *Se conduire galamment, se tirer d'affaire galamment*, veut encore dire *se conduire en homme de cœur*. *Un galant homme*, chez les Anglais, signifie *un homme de courage*; en France, il veut dire de plus *un homme à nobles procédés*. *Un homme galant* est tout autre chose qu'un *galant homme*; celui-ci tient plus de l'honnête homme, celui-là se rapproche plus du petit-maître, de l'homme à bonnes fortunes. *Être galant*, en général, c'est chercher à plaire par des soins agréables, par des empressements flatteurs. *Il a été très-galant avec ces dames*, veut dire seulement *il a montré quelque chose de plus que de la politesse*; mais *être le galant d'une dame* a une signification plus forte; cela signifie *être son amant*. Ce mot n'est plus guère d'usage que dans les vers familiers. *Un galant* est non-seulement

un homme à bonnes fortunes, mais ce mot porte avec lui quelque idée de hardiesse et même d'effronterie. Ainsi le même mot se prend en plusieurs sens. (*Dict. philos.*)

**GALANTERIE.** Subst. f. Il signifie, dit Voltaire, tantôt *coquetterie* dans l'esprit, paroles flatteuses; tantôt présent de petits bijoux; tantôt une intrigue avec une femme ou plusieurs; ainsi, *dire des galanteries, donner des galanteries, avoir des galanteries*, sont des choses toutes différentes. (*Dict. philos.*)

**GALÉAS.** Subst. m. On ne prononce point le s.

**GALÉUX, GALEUX.** Adj. Expression basse que l'Académie donne sans remarque. Il ne se met qu'après son subst. : *Un enfant galeux, un chien galeux, une brebis galeuse.*

**GALIMATIAS.** Subst. m. Plusieurs écrivains écrivent *galimatias*. Nous pensons qu'il faut suivre l'orthographe de l'Académie, qui est la plus simple. Ce *h* est d'autant plus mal placé qu'on ignore la véritable étymologie de ce mot.

On entend par cette expression un discours obscur et embrouillé où l'on ne comprend rien, où il n'y a que des mots sans ordre et sans liaison. Il ne faut pas confondre le *galimatias* avec le *phébus*. Le *galimatias* renferme une obscurité profonde, et n'a de soi-même nul sens raisonnable. Le *phébus* n'est pas si obscur, et a un brillant qui signifie ou semble signifier quelque chose. Bouteau appela *galimatias simple* ce que l'auteur entend, mais que les autres ne peuvent comprendre; et *galimatias double* ce qui est également inintelligible et pour le lecteur et pour l'auteur. Il donna en plaisantant pour exemple du dernier ces vers de Corneille dans *Tite et Bérénice* (act. 1, sc. 11, 4) :

Faut-il mourir, madame, et, si proche du terme,  
 Votre illustre inconstance est-elle encor si ferme,  
 Que les restes d'un feu que j'avais cru si fort  
 Pussent dans quatre jours se promettre ma mort ?

**GALLICAN, GALLICANE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Rit gallican, église gallicane.*

**GALLICISME.** Subst. m. Terme de grammaire. Le gallicisme est un écart de langage exclusivement propre à la langue française. En français, le gallicisme est à sa place; il sert ordinairement à éviter un vice. Dans une autre langue, c'est une locution empruntée qui prouve l'affinité de cette langue avec la nôtre, ou une expression figurée que l'imitation suggère à la passion ou au besoin, ou une expression vicieuse qui naît de l'ignorance. La langue française a ses gallicismes, comme la langue grecque ses hellénismes, la langue latine ses latinismes, la langue anglaise ses anglicismes, la langue allemande ses germanismes, etc. Voici des exemples de gallicismes dans la langue française.

*Chacun a son opinion.* C'est un gallicisme où l'usage autorise la transgression de la syntaxe de concordance pour ne pas choquer l'oreille par un hiatus désagréable. Le principe d'identité exigeait que l'on dit *sa opinion*; l'oreille a voulu qu'on fit entendre *son opinion*, et l'oreille a sacrifié un principe raisonnable aux agréments de l'euphonie.

*Il est incroyable le nombre de vaisseaux qui partirent pour cette expédition.* C'est un gallicisme où l'usage permet de soustraire les parties de la phrase à l'ordre qu'il a lui-même fixé, pour donner à l'ensemble un sens accessoire que la construction ordinaire ne pourrait y mettre. On aurait pu dire *le nombre de vaisseaux qui partirent pour cette expédition est incroyable*; mais

il faut convenir qu'au moyen de cet arrangement, aucune partie de la phrase n'est plus saillante que les autres; au lieu que dans la première, le mot *incroyable*, qui se présente au commencement, paraît ne s'y trouver que pour fixer davantage l'attention de l'esprit sur *le nombre des vaisseaux*, et pour en exagérer en quelque sorte la multitude; c'est une raison d'énergie.

*Nous venons d'arriver; nous allons partir.* Ce sont des gallicismes où l'usage est forcé de dépouiller de leur sens naturel les mots *nous venons, nous allons*, et de les revêtir d'un sens étranger, pour suppléer à des inflexions qu'il n'a pas autorisées dans les verbes *arriver et partir*, non plus que dans aucun autre. *Nous venons d'arriver*, c'est-à-dire *nous sommes arrivés dans le moment*; expression détournée d'un passé récent auquel l'usage n'en a point accordé d'analogique. *Nous allons partir*, c'est-à-dire *nous partirons dans le moment*; expression équivalente à un futur proclain que l'usage n'a point établi.

Le nombre des gallicismes est prodigieux, et plusieurs habiles gens ont remarqué que, si l'on en excepte les ouvrages didactiques, plus un auteur a de goût, plus on trouve dans son style de ces irrégularités heureuses et souvent pittoresques, qui ne paraissent violer les lois générales du langage que pour en atteindre plus sûrement le but. Voyez *Cor.*

**GALOP.** Subst. m. On ne prononce pas le *ph*.

**GANGRÈNE, GANGRÈNER, GANGRÈNEUX.** On prononce *cangrène, cangrèner, cangrèneux*.

**GARDE.** Dans les substantifs composés où *garde* est pris dans le sens de *gardien*, l'expression se rapporte à une personne, et alors *garde* est un substantif susceptible de prendre la marque du pluriel. Il faut donc dire *des gardes-chasse, des gardes-marine, des gardes-côte*, s'il ne s'agit que d'une seule côte; *des gardes-côtes*, s'il s'agit de plusieurs. Mais lorsque, dans les mêmes mots, *garde* est verbe, et qu'il signifie, qui conserve, qui préserve, qui garantit, alors, en sa qualité de verbe, il ne prend point la marque du pluriel. *Des garde-feu* sont des grilles qui garantissent du feu; la pluralité tombe sur *grilles*. *Des garde-manger* sont des lieux où l'on garde le manger; la pluralité tombe sur *lieux*. L'Académie met *un garde-fou* au singulier, et *des garde-fous* au pluriel. La pluralité ne doit point tomber sur *fou*, mais sur les choses qui servent à garantir les fous. Il faut écrire au singulier et au pluriel *garde-fou, ou garde-fous*. Je préfère le dernier. — On doit écrire *des garde-meuble*; la pluralité tombe sur le lieu où l'on garde les meubles, et non pas sur les meubles. Il y a plusieurs meubles dans un *garde-meuble*, comme dans deux *garde-meuble*. Le *s*, dans la seconde expression, n'ajoute donc rien à l'idée singulière, il est donc inutile. Par la même raison on doit dire *des garde-robe*, et non pas *des garde-robos*. — L'Académie, en 1835, écrit *des garde-meubles, des garde-robos*.

*Garde national.* Quand ce mot est employé dans un sens individuel, c'est-à-dire pour désigner un ou plusieurs citoyens faisant partie de la garde d'un département, d'une ville, il est masculin. Alors on dit *un garde national et des gardes nationaux*. Mais si *garde nationale* est employé dans un sens collectif, c'est-à-dire pour désigner la totalité des citoyens composant la garde d'un État, il se met au féminin : *La garde nationale de Paris, de Lyon, de la France. Les gardes nationales de la France.*

**GARDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit dans le style noble, *garder à quelqu'un une haine éternelle* :

Moi, je garde à ce fourbe une haine éternelle.  
(VOLT., *Mahom.*, act. I, sc. 1, 37.)

Dans le sens d'*observer*, on dit *garder le jeûne* :

... Que tous les juifs dans Suze répandus,  
A prier avec vous jour et nuit assidus,  
Me prêtent de leurs vœux le secours salutaire,  
Et pendant ces trois jours gardent un jeûne austère.  
(RAC., *Esth.*, act. II, sc. 1, 85.)

Ce verbe, dans le sens de prendre garde, s'emploie quelquefois sans pronom personnel ; mais c'est en poésie seulement. Employé ainsi, il exige ne dans la proposition subordonnée :

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,  
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.  
(BOIL., *A. P.*, I, 107.)

Gardez qu'avant le coup votre dessin n'éclate.  
(RAC., *Androm.*, act. III, sc. 1, 93.)

Gardez, pour vous punir de cet orgueil étrange,  
Que le ciel à la fin ne souffre qu'on vous venge.  
(CORN., *Cid.*, act. V, sc. IV, 41.)

**GARNEMENT.** Subst. m. On ne le dit guère seul, et sans le faire précéder de quelque épithète : *Un franc garnement, un mauvais garnement.*

Que cet objet charmant  
Soit préservé d'un pareil garnement.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. I, sc. 1, 69.)

La Fontaine a dit (liv. III, fable XVIII, 18) :

Le peuple des souris croit que c'est châtimant,  
.....  
Enfin qu'on a perdu le mauvais garnement.

**GARROT.** Subst. m. Le *t* final ne se prononce pas.

**GATE-ENFANT.** Subst. des deux genres. Dans ce mot composé, le pluriel ne peut tomber sur *gâte*, qui est un verbe ; mais il peut quelquefois tomber sur le substantif *enfant*. S'il n'est question que d'un seul enfant, et d'une seule personne qui le gâte, il faut dire *un gâte-enfant, une gâte-enfant*. S'il est question de plusieurs personnes qui gâtent un enfant, il faut dire au pluriel, vous êtes *des gâte-enfant*. Alors la pluralité ne tombe que sur les personnes qui gâtent. Mais si l'on veut dire de plusieurs personnes qu'en général elles gâtent les enfants, il faudra dire *vous êtes des gâte-enfants*.

**GATE-MÉTIER, GATE-PÂTE.** Dans ces substantifs composés, la pluralité ne peut tomber ni sur *gâte*, qui est un verbe, ni sur les substantifs *métier* ou *pâte* ; car il ne s'agit toujours que d'un métier et de la pâte au singulier. La pluralité ne tombe donc que sur les personnes qui gâtent, et il faut écrire au pluriel *des gâte-métier, des gâte-pâte*.

**GAUCHE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *La main gauche, le pied gauche ; la rive gauche d'un bâtiment, d'une armée ; la rive gauche, un air gauche, des manières gauches.*

**GAUCHEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il se présente gauchement, il travaille gauchement, il s'y prend gauchement.*

**GAUCHERIE.** Subst. f. L'Académie le définit, action d'un homme gauche : ce qui n'est pas fort clair, car *gauche* ne se dit que d'un homme

dont les mouvements du corps sont gênés, embarrassés, et *gaucherie* se dit aussi par rapport à l'esprit. *Une gaucherie*, dans cette dernière acception, est une résolution, une démarche, une action qui marque peu de jugement et de sagacité de la part de celui qui en est l'auteur, et qui doit nécessairement tourner à son désavantage, ou produire le contraire de ce qu'il s'était proposé : *Vous avez fait là une grande gaucherie. Ce serait une gaucherie de proposer la paix dans cette circonstance. Cet ambassadeur a fait plusieurs gaucheries qui ont obligé sa cour à le rappeler.* Il est familier.

**GAULIS.** Subst. m. L'Académie le définit, branches d'un taillis qu'on a laissées croître. Il paraîtrait, par cette définition, que *gaulis* n'a point de singulier. On dit cependant *lier avec du gaulis, ou avec des gaulis*.

**GAULOISE, GAULOIS.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Probité gauloise, franchise gauloise.*

**GAZ.** Subst. m. On prononce le *z*.

**GÉANT.** Subst. m. En parlant d'une femme on dit *une géante*. On a dit autrefois *géane*, on ne le dit plus aujourd'hui.

**GÉLATINEUX, GÉLATINEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Suc gélatineux, matières gélatineuses.*

**GÉMIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Les poètes le disent des choses :

La rive au loin gémit, blanchissante d'écume.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. VI, 62.)

Il entendit gémir la voix de sa patrie.  
(VOLT., *Henr.*, III, 8.)

L'airain couvrait le seuil de son palais divin,  
Et les gonds gémissaient sous des portes d'airain.  
(DELILLE, *Enéid.*, I, 619.)

**GÉMISSANT, GÉMISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *gémir*. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Voix gémissante, peuple gémissant ; colombe gémissante. Une gémissante voix.*

**GÉNANT, GÉNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *gêner*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une personne gênante, une posture gênante.*

**GÉNÉALOGUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Arbre généalogique, table généalogique.*

**GÉNÉRAL, GÉNÉRALE.** Adj. Il se dit des choses et des personnes, et ne se met qu'après son subst. : *Règlement général, maxime générale, assaut général.* Au pluriel masculin il fait *généraux* : *Des principes généraux.* — En parlant des personnes qui ont des emplois supérieurs : *Officier général, lieutenant général, receveur général, contrôleur général.*

Il se dit aussi quelquefois d'une femme : *Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut active et intrépide, général et soldat.* (Thomas, *Essai sur les femmes.*)

Il y a cette différence entre *général* et *universel*, que le premier comprend la totalité en gros ; le second, la totalité en détail. Le *général* admet des exceptions, *l'universel* n'en admet point. *Il n'y a point de règle si générale qui ne souffre quelque exception.* On regarde comme un *principe universel* une maxime dont tous les esprits sans exception reconnaissent la vérité, dès qu'elle leur est présentée en termes clairs et précis. — Dans les sciences, le *général* est opposé au *particulier* ; *l'universel* à *l'individuel*. **La gram-**

maire générale envisage les principes qui sont ou peuvent être communs à toutes les langues ; l'idée d'une *grammaire universelle* est une idée chimérique, parce que nul homme ne peut savoir les principes particuliers de tous les idiomes, et que quand on les saurait, on ne pourrait pas les réunir en un corps.

**GÉNÉRALEMENT** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a blâmé généralement, ou on l'a généralement blâmé. Cette opinion est reçue généralement, ou est généralement reçue.* On le joint quelquefois avec le participe *parlant*, et alors il se met ou au commencement ou à la fin de la phrase : *Généralement parlant, cela est vrai, ou cela est vrai généralement parlant.* Voyez *Général*.

**GÉNÉRATEUR, GÉNÉRATRICE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Point générateur d'une ligne, ligne génératrice d'une surface.* — *Vertu génératrice.*

**GÉNÉRATIF, GÉNÉRATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Principe génératif, faculté générative.*

**GÉNÉREUSEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a récompensé généralement, ou on l'a généralement récompensé.*

**GÉNÉREUX, GÉNÉREUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ami généreux, généreux ami ; résolution généreuse, généreuse résolution.* On ne dit pas *généreux homme, généreuse âme.* — On dit *un vin généreux*, et on ne dit pas *un généreux vin.*

**GÉNÉRIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *La différence générique.*

**GÉNÉROSITÉ.** Subst. f. L'Académie ne donne point de pluriel à ce mot. Il n'en a point quand il signifie la vertu à laquelle on donne ce nom : *La générosité est la vertu des héros.* Il en a un lorsqu'il signifie des actes particuliers de générosité, prise dans le sens de libéralité. On fait des *générosités* à ses amis.

**GÉNIE.** Subst. m. Dans le sens de talent, ce n'est autre chose que la disposition à réussir dans un art. Quand on dit qu'un homme a du *génie*, on désigne par là un talent très-supérieur. Le *génie* sans goût commet souvent des fautes grossières ; le *génie* conduit par le goût n'en commettra jamais. Voyez ce que dit La Harpe des mots *goût* et *génie.* (*Cours de littérature, Introd. , t. I, p. 14.*)

On appelle *expression de génie* une expression que l'on parait avoir créée pour rendre avec une force ou une grâce inouïe la pensée ou le sentiment. — On appelle *génie d'une langue*, son aptitude à dire, de la manière la plus courte et la plus harmonieuse, ce que les autres langues expriment moins heureusement. Le français, par la marche naturelle de toutes ses constructions, et aussi par sa prosodie, est plus propre à la coaversion qu'aucune autre langue.

*Génie* se prend quelquefois pour la personne qui a du génie ; mais on ne peut l'employer dans toutes les occasions où l'on emploierait le nom de cette personne. On dira bien *ce grand génie a contribué plus que tout autre à fixer la langue française, ce grand génie a illustré sa nation*, parce que dans ces phrases il est question de choses qui ont rapport au génie ; mais on ne dirait pas *ce grand génie étoit malade*, ni comme un grammairien, en parlant de Corneille, *deux jours après la mort de ce grand génie, le roi lui*

*envoya des marques de sa libéralité.* La *mort d'un génie* est une expression bizarre, à cause du défaut d'analogie entre les deux termes. Voyez *Industrie*.

**GENRE.** Subst. m. Terme de grammaire. Dans le langage ordinaire, *genre* ou *classe* sont à peu près synonymes, et signifient une collection d'objets réunis sous un point de vue qui leur est commun et propre. Il est probable que c'est dans le même sens que le mot *genre* a été introduit dans la grammaire, et qu'on a voulu marquer par là une classe de noms réunis sous un point de vue commun.

La distinction des sexes semble avoir occasionné celle des genres pris dans ce sens, puisqu'on a distingué le genre masculin et le genre féminin ; et pour marquer cette différence jusque dans les noms, on leur a donné des terminaisons différentes, suivant la différence des sexes, telles que *lion, lionne ; chien, chienne.* En conséquence, on a dit, les noms sont de deux genres.

Mais on a souvent tout à fait oublié ce premier motif de la distinction des genres, et on a distribué des noms masculins et des noms féminins, sans faire aucune attention au sexe des animaux. Par là un mot d'un seul genre a servi quelquefois à distinguer tous les individus d'une espèce, tant mâles que femelles ; tels sont *perdreix, lierre, carpe, bruchet.* Voyez *Epicène*.

La distinction des genres étant une fois établie, on l'a étendue à tous les noms. Quelques-uns avaient été terminés différemment, selon la différence des sexes, c'en fut assez pour voir le masculin dans certaines terminaisons, et le féminin dans d'autres.

Mais une règle si peu fondée ne pouvait être constante. Ainsi un mot a souvent été d'un genre, quand, par la terminaison, il aurait dû être d'un autre ; quelques-uns ont été des deux.

Les genres ne sont que les différentes classes dans lesquelles on a rangé les noms pour servir à déterminer le choix des terminaisons des mots qui ont avec eux un rapport d'identité. Dans les mots qui ont avec eux ce rapport d'identité, les genres sont les diverses terminaisons qu'ils prennent dans le discours, relativement à la classe des noms leurs corrélatifs. Ainsi parce qu'il a plu à l'usage que le nom *homme* fût du genre masculin, et que le nom *femme* fût du genre féminin, il faut que l'adjectif prenne avec le premier la terminaison masculine, *un bel homme* ; avec le second, la terminaison féminine, *une belle femme.* C'est le même mot sous deux terminaisons différentes, parce que c'est la même idée rapportée à des objets dont les noms sont de deux genres différents.

Ainsi, si la plupart des substantifs sont toujours de l'un ou l'autre genre, les adjectifs, au contraire, peuvent toujours être des deux ; et on leur donne l'un ou l'autre, suivant le genre des substantifs auxquels on les joint : *Un lion furieux, une lionne furieuse.* Par ce moyen, on indique plus sensiblement le substantif que l'adjectif modifié.

L'usage seul peut donner la connaissance des genres des noms. Cependant les grammairiens ont établi à ce sujet quelques règles que nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs, malgré les nombreuses exceptions dont elles sont susceptibles.

1<sup>o</sup> Il n'y a que les substantifs terminés par un *e* muet seul, ou suivi d'un *s*, selon que ces substantifs sont au singulier ou au pluriel, qui soient féminins : *Femme, abeille, caresses, plain-*

tes, etc. Tous les substantifs, au contraire, terminés autrement que par l'e muet, sont masculins, comme *éclat, portrait, carquois*, etc.

Les mots dans lesquels l'e muet est précédé d'une voyelle sont ordinairement du féminin.

Il faut en excepter *colysée, apogée, périgée, pygmée, maussolée, incendie, génie*, et plusieurs autres qui sont du masculin.

2° Les noms des jours, des mois et des saisons de l'année, sont masculins, sans en excepter *automne*, qui était autrefois des deux genres, et que l'on fait aujourd'hui masculin. Voyez ce mot.

Quand on joint le diminutif *mi* à un nom de mois, le nom composé devient féminin : *la mi-juin, la mi-août, la mi-septembre*. *Mi* est là pour moitié; c'est comme s'il y avait la *moitié de juin, la moitié d'août*, etc.

3° Les noms d'arbres, d'arbustes, de couleurs, de minéraux, de métaux, sont masculins.

4° Les noms des vents sont masculins, à l'exception de *bise* et *tramontane*.

5° Les noms de montagnes sont masculins, quelle que soit leur terminaison, à l'exception des *Alpes, des Pyrénées, des Cordilières, des Cérennes* et des *Vosges*.

6° Les noms des villes sont en général masculins, à l'exception de ceux qui se terminent par une syllabe féminine et de ceux qui portent avec eux l'article féminin. Cependant quand on personnifie une ville, on la met au féminin : *Malheureuse Tyr, en quelles mains es-tu tombée?* (Fénel.) *Télem.* liv. III, t. 1, p. 137.)

7° Les noms d'États, d'empires, de royaumes, qui ne sont pas terminés par un e muet, sont masculins : *le Piémont, le Pérou, le Portugal, la Prusse, la Hollande, la Russie*.

8° Tous les noms de personnes qui sont affectés aux hommes sont masculins, et tous ceux qui sont affectés aux femmes sont féminins, quelle que soit leur terminaison. Les noms communs des deux sexes, tels que ceux de famille, sont de l'un ou de l'autre genre, selon le sexe auquel on les applique : *Le savant et la savante Dacier*.

9° Les noms de nombres ordinaux, distributifs et proportionnels, les infinitifs des verbes pris substantivement, sont masculins.

10° Les diminutifs suivent le genre du nom d'où ils dérivent. *Globe* est masculin, parce qu'il dérive de *globe*, qui est masculin; *pellicule* est féminin, parce qu'il dérive de *peau*. Je n'en excepterai pas, comme Léviac, le mot *monticule*; car ce mot est masculin partout, excepté dans le Dictionnaire de Boiste, et dérive de *mont*, qui est du même genre.

11° Les noms des vertus et des vices sont féminins, à l'exception de *courage* et *orgueil*.

Nous expliquerons les difficultés relatives aux genres des noms, à chaque mot qui en sera susceptible. Quant aux genres des *pronoms* et des *adjectifs*, voyez ces mots. Voyez *Accord, Commun*.

Notre langue a plusieurs mots tantôt masculins, tantôt féminins, sans aucune règle pour nous diriger dans le choix du genre. Est-ce donc encore une de ces bizarreries si souvent invoquées pour trancher adroitement toutes les difficultés? Il est plus naturel de penser que chaque genre imprimé à ces mots versatiles le caractère qui le distingue lui-même.

Le masculin exprime, et par conséquent imprime au sujet un caractère de force, d'énergie, d'activité, de vertu, un caractère mâle. Le féminin exprimera et imprimera un caractère op-

posé, par la raison des contraires. Cette observation est prouvée par elle-même. Ainsi, le masculin renforcera l'idée du substantif, et le féminin l'affaiblira. Ainsi, lorsque le même mot sert également à désigner la cause et l'effet, vous désignez la cause par le genre masculin, et l'effet par le féminin. Lorsque le mot aura un sens passif et un sens actif, l'article *le* s'emparera du premier, et l'article *le* du second. Par le masculin, vous annonçerez l'agent supérieur, son exercice et sa puissance; et par le féminin, l'agent inférieur, subordonné, dirigé par cette puissance. Nous qualifions de noble le genre masculin; il donne donc une idée plus grande, plus relevée, plus forte de l'objet. Cette remarque n'est que l'application des premiers éléments de la grammaire. Au lieu d'une bizarrerie légèrement imputée, elle donne à l'usage des substantifs à double genre une raison philosophique, une nouvelle espèce de richesse et de beauté, un moyen simple de lever les équivoques, et d'ajouter à l'énergie, comme à la clarté du discours. Les exemples aideront peut-être à confirmer cette règle en l'éclaircissant.

Le physicien considère la *foudre* comme un effet naturel; mais pour animer votre tableau et relever l'action, vous direz *le foudre* et *les foudres vengeurs*. Jupiter lance *la foudre*; elle n'est qu'un instrument passif et soumis. Mais si *la foudre* est un dieu, il est alors la puissance foudroyante; on dira un *foudre*, et non une *foudre de guerre*, fût-il question d'une femme, parce qu'il s'agit de désigner l'auteur et la grandeur des exploits. L'usage favorise donc mon opinion.

*Équivoque* était autrefois des deux genres, et non sans raison; car il y a *l'équivoque* qui, dans l'intention de l'auteur, veut tromper et abuser, et *l'équivoque* qui, sans dessein, se rencontre dans les discours et le langage. Le moraliste qui juge le vice de l'action aurait dû dire *un équivoque*, et le grammairien, qui juge de la régularité de la phrase, aurait plutôt dit *une équivoque*, pour en indiquer la faute ou le défaut.

On a dit aussi *un rencontre* et *une rencontre*, et ce mot est un de ceux qui ont un sens actif et un sens passif. *Rencontre* au masculin indiquerait l'action de celui qui cherche et qui rencontre; au féminin, il indiquerait l'événement arrivé à celui qui ne cherchait pas et qui est rencontré. Cette duplicité de genre est évidemment propre à distinguer dans une action l'agent et le patient. Un duel s'appelait particulièrement *un rencontre*, ce qui exprimait une action violente et réciproque.

Plusieurs grammairiens font *horoscope* masculin et féminin, quoique l'usage du masculin l'ait emporté, conformément à l'Académie. Ce substantif n'est pas moins susceptible des deux genres, puisqu'on prend également *horoscope* dans le sens actif, pour l'observation de l'état des astres à l'instant de la naissance de quelqu'un, dans la vue d'en tirer des prédictions, et pour la prédiction tirée de cette observation astrologique. Ainsi ce mot désigne également l'opération et son résultat, ce qu'il serait bon de distinguer.

*Amour* est quelquefois féminin en poésie assez à propos, s'il ne faut exprimer que la douceur, la tendresse, la mollesse de cette passion; mais moins convenablement, si vous voulez en décrier l'ardeur, l'impétuosité, la violence. Observez qu'il vous sera facile de trouver, en poésie, *l'amour maternelle*; mais *l'amour paternelle*, vous auriez de la peine à le découvrir; l'esprit semble y répugner. Quant au pluriel, qu'en dise d'éter-

nelles, de constantes *amours*, il ne s'agit là que de leur durée. Observez encore qu'*amour* au pluriel designe plutôt la continuité d'un commerce réciproque que la force de la passion.

*Aigle* est masculin lorsqu'on parle de l'oiseau même, et ce genre convient parfaitement à son caractère. Il est féminin quand il ne sert plus que de signe, comme dans *l'aigle romaine*, *l'aigle impériale*.

Je n'exclus pas d'autres causes de la duplicité de genre. Ainsi, lorsqu'on dit d'un côté de *bonnes gens*, et de l'autre des *gens savants*, je conviens que l'oreille l'emporte souvent sur la raison et sur la règle. (Laveaux, *Dictionnaire synonymique de la langue française*, 1826, art. *Foudre*.)

*Genre*, terme de littérature, se dit pour le style. On distingue le genre simple, le genre sublime, le genre médiocre.

Chaque genre, dit Voltaire, a ses nuances différentes; on peut au fond les réduire à deux, le simple et le relevé. Ces deux genres, qui en embrassent tant d'autres, ont des beautés nécessaires qui leur sont également communes. Ces beautés sont la justesse des idées, leur convenance, l'élégance, la propriété des expressions, la pureté du langage. Tout écrit, de quelque nature qu'il soit, exige ces qualités; les différences consistent dans les idées propres à chaque sujet, dans les tropes. Ainsi, un personnage de comédie n'aura ni idées sublimes, ni idées philosophiques; un berger n'aura point les idées d'un conquérant; une épître didactique ne respirera point la passion, et dans aucun de ces écrits on n'emploiera ni métaphores hardies, ni exclamations pathétiques, ni expressions véhémentes.

Entre le simple et le sublime, il y a plusieurs nuances; et c'est l'art de les assortir qui contribue à la perfection de l'éloquence et de la poésie. La tragédie peut s'abaisser, elle le doit même; la simplicité relève souvent la grandeur. Ainsi ces deux beaux vers de Titus, si naturels et si tendres (Rac., *Bérénice*, act. II, sc. II, 208) :

Depuis cinq ans entiers chaque jour je la vois,  
Et crois toujours la voir pour la première fois.

ne seraient point du tout déplacés dans le haut comique; mais ce vers d'Antiochus (*idem*, act. I, sc. IV, 93) :

Dans l'Orient désert quel devint mon ennemi!

ne pourrait convenir à un amant dans une comédie, parce que cette belle expression figurée, dans *l'Orient désert*, est d'un genre trop relevé pour la simplicité du brodequin. Est-il une affectation plus ridicule que celle d'un auteur qui, en écrivant sur la physique, prétend qu'il y a eu un Hercule physicien, et ajoute qu'on ne pouvait résister à un philosophe de cette force? ou celle d'un autre qui, écrivant contre l'utilité de l'inoculation, dit que si on mettait en usage la petite vérole artificielle, la mort serait bien attrapée?

Il y a un autre défaut qui n'est que celui de la négligence, c'est de mêler au style simple et noble qu'exige l'histoire ces termes populaires, ces expressions triviales que la bienséance reproche. On trouve trop souvent dans Mézeray, et même dans Daniel, qui, ayant écrit longtemps après lui, devrait être plus correct, qu'un général, sur ces entrefaites, se mit aux trousses de l'ennemi; qu'il suivit sa pointe, qu'il le battit à plate couture. On ne voit point de pareilles bassesses de style dans Tite-Live, dans Tacite, dans

Guichardin, dans Clarendon. (*Dict. philos.*)

**GENS**. Subst. plur. m. et f. Ce mot très-bizarre signifie un grand nombre de choses, et est d'une construction très-difficile. Il signifie tantôt les hommes, tantôt les domestiques, tantôt les soldats, tantôt les officiers de justice d'un prince, et tantôt les personnes qui sont de même suite et de même parti. Il est toujours masculin en toutes ces significations, excepté quand il veut dire *personne*; car alors il est féminin si l'adjectif le précède, et masculin si l'adjectif le suit. Par exemple, dans *J'ai vu des gens bien faits*, l'adjectif *bien fait*, après *gens*, est masculin. Au contraire, on dit de *vieilles gens*, de *bonnes gens*; ainsi l'adjectif devant *gens* est féminin. Il n'y a peut-être qu'une seule exception, qui est pour l'adjectif *tout*, qui, étant mis devant *gens*, est masculin: *Tous les gens de bien*. On met aussi *tout* au masculin lorsqu'il est suivi d'un adjectif des deux genres qui précède le mot *gens*: *Tous les honnêtes gens*. Mais quand cet adjectif n'est que du genre féminin, *tout* revient féminin: *Toutes les vieilles gens*.

Le père Bouhours demande si, lorsque dans la même phrase il y a un adjectif devant, et un adjectif ou un participe après, il les faut mettre tous deux au même genre, selon la règle générale; ou si l'on doit mettre le féminin devant, et le masculin après; par exemple, s'il faut dire *il y a de certaines gens qui sont bien sots*, ou *bien sottes*; ce sont les *meilleures gens que j'ai jamais vus*, ou *eues*. Les meilleurs grammairiens croient qu'il faut dire *sots* et *vus*, au masculin, par la raison que le mot *gens* veut toujours le masculin après soi.

Domergue nous a rendu cette règle sensible dans les deux exemples suivants: *L'homme sage écrit de se familiariser avec les petites gens, parce qu'ils en abusent. Certaines gens étudiaient toute leur vie; à la mort ils ont tout appris, excepté à penser.*

On demande si l'on doit dire *dix gens*, *quatre gens*, en nombre déterminé, comme on dit *beaucoup de gens*, *beaucoup de jeunes gens*. Vaugelas, Ménage et le père Bouhours s'accordent unanimement à prononcer que *gens* ne se dit point d'un nombre déterminé; de sorte que c'est mal parler de dire *dix gens*, *six gens*, *quatre gens*. Ils ajoutent qu'on dit fort bien *mille gens*, mais c'est parce que le mot *mille*, en cet endroit, est un nombre indéfini; et par cette raison on pourrait dire aussi *cent gens*, sans la cacophonie. Cette décision est d'autant mieux fondée que, si en effet il y avait cent personnes dans une maison, ou bien mille, de compte fait, ce serait mal parler de dire *il y a cent gens ici*, *j'ai vu mille gens sur cette place*. Il faudrait se servir du mot *personne*.

Cependant, quoiqu'il soit formellement décidé que c'est mal parler de dire *dix gens*, on dira fort bien *dix jeunes gens*, *trois honnêtes gens*, en parlant d'un nombre déterminé. Il faut conclure de là que, quand il y a un adjectif ou un nom quelconque avant le mot *gens*, on peut faire précéder ce mot d'un nombre déterminé: *Dix jeunes gens*, *trois honnêtes gens*. C'est pour cela qu'on dit très-bien, en prenant *gens* pour soldat ou pour domestique, *cet officier accourut avec dix de ses gens*; *le prince n'avait qu'un de ses gens avec lui*.

Il faut remarquer qu'on dit *c'est un honnête homme*, mais qu'on ne dit point, en parlant indéfiniment, *ce sont des honnêtes hommes*; il faut

dire *ce sont d'honnêtes gens*. Cependant on dit *c'est un des plus honnêtes hommes que je connaisse*. Corneille a dit dans *Pompeé* (act. IV, sc. III, 407) :

Achilles et Pholin sont gens à dédaigner.

Ce mot *gens*, dit à cette occasion Voltaire, ne doit jamais entrer dans le style noble. (*Remarques sur Corneille.*) Voyez *Homme*.

**GENS DE LETTRES.** Au singulier, *homme de lettres*. L'Académie donne cette expression pour exemple au mot *gens*; mais cela ne nous apprend pas ce qu'on doit entendre par là. Ce mot, dit Voltaire, répond précisément à celui de *grammairiens*, chez les anciens. Chez les Grecs et les Romains, on entendait par grammairien, non-seulement un homme versé dans la grammaire proprement dite, qui est la base de toutes les connaissances, mais un homme qui n'était pas étranger dans la géométrie, dans la philosophie, dans l'histoire générale et particulière, qui surtout faisait son étude de la poésie et de l'éloquence: c'est ce que sont nos gens de lettres d'aujourd'hui. On ne donne point ce nom à un homme qui, avec peu de connaissances, ne cultive qu'un seul genre. Celui qui, n'ayant lu que des romans, ne fera que des romans; celui qui, sans aucune littérature, aura composé au hasard quelques pièces de théâtre; qui, dépourvu de science, aura fait quelques sermons, ne sera pas compté parmi les gens de lettres. Ce titre a, de nos jours, encore plus d'étendue que le mot *grammairien* n'en avait chez les Grecs et les Latins. Les Grecs se contentaient de leur langue, les Romains n'apprenaient que le grec; aujourd'hui l'homme de lettres ajoute souvent à l'étude du grec et du latin celle de l'italien, de l'espagnol, et surtout de l'anglais. La carrière de l'histoire est cent fois plus étendue qu'elle ne l'était pour les anciens, et l'histoire naturelle s'est accrue à proportion de celle des peuples. On n'exige pas qu'un homme de lettres approfondisse toutes ces matières; la science universelle n'est plus à la portée de l'homme. Mais les véritables gens de lettres se mettent en état de porter leurs pas dans ces différents terrains, s'ils ne peuvent les cultiver tous.

Un homme de lettres n'est pas ce qu'on appelle un *bel esprit*. Le bel esprit seul suppose moins de culture, moins d'étude, et n'exige nulle philosophie. Il consiste principalement dans l'imagination brillante, dans les agréments de la conversation, aidés d'une lecture commune. Un *bel esprit* peut aisément ne point mériter le titre d'*homme de lettres*, et l'*homme de lettres* peut ne point prétendre au brillant du *bel esprit*. Il y a des gens de lettres qui ne sont point auteurs. (*Dict. philos.*)

**GENT.** Subst. f. Ce mot, pris dans la signification de nation, se disait autrefois au singulier. Mais aujourd'hui, il n'est d'usage à ce nombre que dans la poésie burlesque. On dit le *voit des gens*. Il faut remarquer que dans ce mot on retranche au pluriel le *t* final.

**GENT, GENTE.** Adj. qui se disait autrefois dans tous les styles pour gentil, joli, mais qui ne se dit plus aujourd'hui que dans le style marotique. Il ne se met qu'avant son subst. : *Une gent demoiselle, une gente fillette, le gent amour*. — Cependant l'Académie, dans sa dernière édition, donne l'exemple suivant : *Une fille au corps gent*.

**GENTIL, GENTILLE.** Adj. Au masculin, on ne prononce point le *l* devant une consonne, *gentil cavalier*; on le mouille devant une voyelle, *gen-*

*til amant*. Au féminin on mouille les deux *l*. Cet adj. se met souvent avant son subst. : *Un homme gentil, une femme gentille; cet enfant est gentil. Un gentil cavalier, une gentille invention*. Ironiquement, *un gentil garçon, un gentil métier, un gentil personnage*. Voyez *Adjectif*.

**GENTILHOMME.** Subst. m. Le *l* se mouille. Au pluriel, il fait *gentilshommes*, et le *l* ne se prononce pas : *gentilshommes*.

**GENTILMENT.** Adj. Il se dit ordinairement par une espèce de dérision; mais on l'emploie quelquefois sérieusement : *Il s'est acquitté gentiment de sa commission. Il a joué gentiment son rôle*. Madame de Sévigné a dit : *J'ai été fort aise de savoir que le petit discours a été bien et gentiment prononcé*.

**GÉOCENTRIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Lieu géocentrique, latitude géocentrique*.

**GÉODÉSIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Opérations géodésiques*.

**GÉOGRAPHIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Description géographique, carte géographique*.

**GÉOMÉTRAL, GÉOMÉTRALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Plan géométral*.

**GÉOMÉTRIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Méthode géométrique, démonstration géométrique, proportion géométrique, esprit géométrique*.

**GÉOMÉTRIQUEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est démontré géométriquement, ou cela est géométriquement démontré*.

**GER.** Terminaison de l'infinitif de certains verbes, comme *juger, manger, obliger*, etc. Dans les temps de ces verbes où il se rencontre un *a* ou un *o*, il faut ajouter devant ces voyelles un *e*, qui ne se prononce point, et qu'on ne met que pour donner au *g* un son doux qu'il n'a pas naturellement devant l'*a* et l'*o* : *Jugeant, il jugea, nous jugeâmes, nous jugeons, il jugeait, etc.*

**GERMAIN, GERMAINE.** Adj. Dans les discours ordinaire, il ne se dit qu'avec *cousin* et *cousine*, de ceux qui sont sortis des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur : *Mon cousin germain, ma cousine germaine*.

Autrefois on faisait *germain* substantif. On disait *il est mon germain, nous sommes germains*. Bossuet a dit : *Les mariages se pouvaient faire entre germains*. Il est encore aujourd'hui substantif dans l'expression suivante : *Cousins issus de germains*.

**GERMANIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Style germanique, droit germanique*.

**GERME.** Subst. m. On dit au figuré le *germe de la haine, le germe de la vie*.

De la haine déjà le germe est dans les cœurs.  
(DELILLE, *Éneide*, VII, 56<sup>o</sup>)

Sur cette terre horrible et des anges haine,  
Dieu n'a point répandu le germe de la vie.  
(VOLT., *Henri*, VII, 153.)

**GÉRONDIF.** Voyez *Participe*.

**GÉSIR.** V. n. **et** defectueux de la 2<sup>e</sup> conj., qui signifie être couché. Il n'est plus en usage que dans *il git, nous gisons, ils gisent, il gisait, gisant*. Les épitaphes commencent ordinairement par *Ci-gît*.

**GESTICULATEUR.** Subst. m. qui fait trop de gestes. L'Académie ne dit pas comment il faudrait dire en parlant d'une femme qui aurait ce défaut.

Nous pensons que l'analogie permettrait de dire *gesticulatrice*.

**GIBBLUX, GIBBEUSE.** Adj. On prononce les deux *b*. Il ne se met qu'après son subst. : *La partie gibbeuse*.

**GIBBOSITÉ.** Subst. f. On prononce les deux *b*.

**GIBET.** Subst. m. On ne prononce pas le *t*.

**GIBIER.** Subst. m. On ne prononce pas le *r*.

**GIBOLUX, GIBOYEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une terre giboyeuse, un parc giboyeux*.

**GIGANTESQUE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une taille gigantesque, une figure gigantesque. Ces gigantesques expressions firent rire leurs auditeurs. De gigantesques jets.* Voyez *Adjectif*.

**GINGUEL, GINGUETTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un habit ginguet, du vin ginguet*.

**GLACE.** Subst. f. On dit figurément *Visage de glace, air de glace, cœur de glace*.—On dit aussi être de glace :

L'homme est de glace aux vérités,

Il est de feu pour les mensonges.

(LA FONT., liv. IX, fable vi, 35.)

Que le mensonge un instant vous outrage,

Tout est en foudroiement pour l'appuyer :

La vérité perce enfin le nuage,

Tout est de glace à vous justifier.

(VOLT., *Épître XXXV*, 145.)

**GLACER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne dit pas *glacer la tendresse, glacer de peur, d'épouvante, etc.*

Ses froids embrassements ont glacé ma tendresse.

(RAC., *Phéd.*, act. IV, se. 1, 26.)

Quoi ! la peur a glacé mes indignes soldats,

RAC., *Ath.*, act. V, se. v, 52.)

Cent présages affreux la glacent d'épouvante.

(DELIL., *Éncid.*, IV, 680.)

Ne crains rien de ce peuple imbecile et volage,

Dont un faible malheur a glacé le courage.

(VOLT., *Henr.*, IV, 150.)

Ma langue glacée

Se refuse aux transports de mon âme offensée.

(VOLT., *Zaïre*, act. III, se. vii, 1.)

Trouverai-je l'amant glacé comme le père ?

(RAC., *Iphig.*, act. II, se. III, 35.)

**GLACIAL, GLACIALE.** Adj. Il peut quelquefois se mettre après son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un vent glacial, un accueil glacial, une récepti-on glaciale, un air glacial. Ce glacial accueil, cette réception glaciale m'interdit.* Voyez *Adjectif*. Selon l'Académie, cet adj. n'a point de masculin au pluriel. Bailly Pastronome lui en a donné un. Il a dit *des vents glacials*.

**GLADIATEUR.** Subst. m. Il n'y avait point de *gladiatrices* chez les anciens, et par conséquent ce mot n'a pas de féminin.

**GLAIREUX, GLAIREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Humeur glaireuse, matière glaireuse*.

**GLAIVE.** Subst. m. Ce mot est employé très-fréquemment en poésie :

J'ai plongé dans son flanc

Le glaive consacré qui a bû son sang.

(VOLT., *Mahom.*, act. IV, se. iv, 54.)

Le glaive de Thémis,

Ce grand soutien du trône, à lui seul est soumis.

(VOLT., *Mér.*, act. II, se. vi, 13.)

Ce glaive à notre Dieu vient d'être consacré,

(VOLT., *Mahom.*, act. IV, se. iv, 18.)

Une invincible main suspend sur votre tête

Le glaive menaçant que la vengeance apprête.

(VOLT., *Œd.*, act. III, se. iv, 70.)

Celui qui des chrétiens se dit encor le père

Met aux mains de ses fils un glaive sanguinaire.

(VOLT., *Henr.*, III, 551.)

Quand l'arrêt des destins eut, durant quelques jours,

À tant de cruautés permis un libre cours,

Et que des assassins, fatigués de leurs crimes,

Les glaives émoussés manquèrent de victimes,

(VOLT., *Henr.*, III, 1.)

Je doute qu'on puisse dire *le glaive des assassins*. *Gloire* emporte une idée de justice, de vengeance, de colère divine : *Le glaive de la justice, le glaive des lois, le glaive de Thémis, le glaive sacré, le glaive de la vengeance* ; mais non pas *le glaive des assassins, le glaive des brigands*.

**GLAPISSANT, GLAPISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *glapir*. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Tou glapissant, voix glapissante. Pentendis une glapissante voix*.

**GLISSANT, GLISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *glisser*. Au propre, il ne se met qu'après son subst. ; au figuré, on peut le faire précéder, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un chemin glissant, un pas glissant ; une carrière glissante, dans cette glissante carrière.* Voyez *Adjectif*.

**GLOIRE.** Subst. f. L'Académie dit que la gloire est l'honneur, l'estime, les louanges, la réputation que les vertus, le mérite, les grandes qualités, les grandes actions ou les bons ouvrages attirent à quelqu'un. Cette définition n'est pas bien claire. Écoutez Voltaire ; il va nous faire comprendre beaucoup mieux que l'Académie ce qu'on doit entendre par ce mot.

La gloire est la réputation jointe à l'estime ; elle est au comble quand l'admiration s'y joint. Elle suppose toujours des choses éclatantes en actions, en vertus, en talents, et toujours de grandes difficultés surmontées. César, Alexandre, ont eu de la gloire. On ne peut guère dire que Socrate en ait eu. Il attire l'estime, la vénération, la pitié ; on éprouve de l'indignation contre ses ennemis ; mais le terme de *gloire* serait impropre à son égard. Sa mémoire est respectable plutôt que glorieuse. Attila eut beaucoup d'éclat ; mais il n'a point de gloire, parce que l'histoire, qui peut se tromper, ne lui donne point de vertus. Charles XII a encore de la gloire, parce que sa valeur, son désintéressement, sa libéralité, ont été extrêmes. Les succès sullissent pour la réputation, mais non pas pour la gloire. Celle de Henri IV augmente tous les jours, parce que le temps a fait connaître toutes ses vertus, qui étaient incomparablement plus grandes que ses défauts. La gloire est aussi le partage des inventeurs dans les beaux-arts ; les imitateurs n'ont que des applaudissements. Elle est encore accordée aux grands talents, mais dans les arts sublimes. On dira bien la gloire de Virgile, de Cicéron, mais non la gloire de Martial ou d'Aulu-Gelle. On a osé dire la gloire de Dieu ; il travaille pour la gloire de Dieu ; Dieu a créé le monde pour sa gloire. Ce n'est pas que l'Être suprême puisse avoir de la gloire ; mais les hommes n'ayant point d'expressions qui lui con-

viennent, emploient pour lui celles dont ils sont le plus flattés.

**La vaine gloire** est cette petite ambition qui se contente des apparences, qui s'étale dans le grand faste, et qui ne s'élève jamais aux grandes choses. On a vu des souverains qui, ayant une gloire réelle, ont encore aimé la vaine gloire, en recherchant trop de louanges, en aimant trop l'appareil de la représentation.

**La fausse gloire** tient souvent à la vaine gloire ; mais souvent elle porte à des excès, et la vaine se renferme plus dans des petitesse. Un prince qui mettra son honneur à se venger, cherchera une gloire fausse plutôt qu'une gloire vaine.

**Faire gloire, faire vanité, se faire honneur**, se prennent quelquefois dans le même sens, et ont aussi des sens différents. On dit également *il fait gloire, il fait vanité, il se fait honneur de son luxe, de ses excès* ; alors *gloire* signifie *fausse gloire* : *Il fait gloire de souffrir pour la bonne cause*, et non pas *il fait vanité*. *Il se fait honneur de son bien*, et non pas *il fait gloire ou vanité de son bien*.

**Rendre gloire** signifie reconnaître, attester : *Rendez gloire à la vérité*, reconnaissez la vérité.

Au Dieu que vous servez, princesse, rendez gloire.  
(RAC., *Ath.*, act III, sc. iv, 49.)

Attestez le Dieu que vous servez.

**La gloire** est prise pour le ciel : *Il est au séjour de la gloire*.

Où les conduisez-vous ? — A la mort. — A la gloire.  
(CORN., *Pol.*, act V, sc. III, 99.)

On ne se sert de ce mot pour désigner le ciel que dans notre religion. Il n'est pas permis de dire que Bacchus, Hercule, furent reçus dans la gloire, en parlant de leur apothéose. (*Dict. philos.*)

**Gloire** n'a point de pluriel, excepté en parlant des gloires que font les peintres.

**GLORIEUSEMENT**. Adv. Il est toujours pris en bonne part, et peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a rempli glorieusement sa carrière*, ou *il a glorieusement rempli sa carrière*.

**GLORIEUX, GLORIEUSE**. Adj. Quand il est l'épithète d'une chose inanimée, il exprime toujours une louange : *Bataille glorieuse, paix glorieuse, affaire glorieuse*. *Rang glorieux* signifie rang élevé, et non pas rang qui donne de la gloire, mais dans lequel on peut en acquérir. *Homme glorieux, esprit glorieux*, est toujours une injure ; il signifie celui qui se donne à lui-même ce qu'il devrait mériter des autres. Ainsi on dit *un règne glorieux*, et non pas *un roi glorieux*. Cependant ce ne serait pas une faute de dire au pluriel *les plus glorieux conquérants ne valent pas un prince bienfaisant* ; mais on ne dira pas *les princes glorieux*, pour dire *les princes illustres*. (Volt., *Dict. philos.*)

**GLORIEUX**. Subst. m. Le glorieux n'est pas tout à fait le fier, ni l'avantageux, ni l'orgueilleux. Le fier tient de l'arrogant et du dédaigneux, et se communique peu. L'avantageux abuse de la moindre déférence qu'on a pour lui. L'orgueilleux étale l'excès de la bonne opinion qu'il a de lui-même. Le glorieux est plus rempli de vanité ; il cherche plus à s'établir dans l'opinion des hommes ; il veut réparer par les dehors ce qui lui manque en effet. L'orgueilleux se croit quelque chose, le glorieux veut paraître quelque chose. Les nouveaux parvenus sont d'ordinaire

plus glorieux que les autres. On a appelé quelquefois les saints et les anges, les glorieux, comme habitants du séjour de la gloire. (Volt., *Dict. philos.*)

**GLORIFIER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Se glorifier* est tantôt pris en bonne part, tantôt en mauvaise, selon l'objet dont il s'agit : *Il se glorifie d'une disgrâce qui est le fruit de ses talents et l'effet de l'encre*. — On dit des martyrs *qu'ils glorifient Dieu* ; c'est-à-dire que leur constance rendait respectable aux hommes le Dieu qu'ils annonçaient.

**GLUTTON, GLUTTONNE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme glutton, un enfant glutton, un appétit glutton*.

**GLUTTONNEMENT**. Adv. Il se met après le verbe : *Il a mangé gluttonnement*, et non pas *il a gluttonnement mangé*.

**GLU**. Subst. m. L'Académie ne dit pas qu'on l'emploie au figuré. Feraud dit qu'on peut l'y employer dans le style familier, et donne cet exemple tiré des *Lettres de madame de Sévigné* : *Il murt d'envie de partir, à ce qu'il dit ; mais ces courtisans ont bien de la glu autour d'eux*. Je penche à croire que cette expression est plus que familière, et je ne crois pas qu'on puisse la donner comme un modèle à imiter. Mais on peut assurer que *glu* au figuré ne peut entrer dans le style noble ; et on rirait aujourd'hui d'un orateur qui dirait, comme Mascarou a dit dans l'*Oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre* : *Le cœur suit lentement le vol de l'esprit, parce que ses aîcés sont faibles et liées par la glu des affections de la terre*.

**GLUANT, GLUANTE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Matière gluante, sueur gluante*.

**GLUTINEUX, GLUTINEUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Suc glutineux, matière glutineuse*.

**GNOME, GNOMIDE, GNOMIQUE, GNOMON, GNOMONIQUE, GNOSTIQUE**. Dans ces six mots, et dans tous ceux qui commencent par *gn*, ces deux lettres ont le son dur *guene*.

**Gobe-mouches**. Subst. m. Ce mot ne change point au pluriel. La pluralité ne peut tomber sur *gobe*, qui est un verbe. On dit des *gobe-mouches*.

**GOBERGER (SE)**. V. pronomi. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il signifie se moquer. — *Se goberger* signifie proprement se reposer nonchalamment, prendre ses aises ; mais il ne signifie pas se moquer. On ne dit pas *se goberger de quelqu'un* ; et si dans quelque village on a dit *je m'en goberge*, ou a signifié par là, je ne m'en inquiète point, je ne me goberge pas moins pour cela, cela ne m'empêche pas de me goberger.

**GOGUENARD, GOGUENARDE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Esprit goguenard, humeur goguenarde, réponse goguenarde*.

**GOMMEUX, GOMMEUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Arbre gommeux, matière gommeuse*.

**GOND**. Subst. m. On ne prononce pas le *d*.

**GOSFLER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Il se dit de toute substance qui prend ou par la chaleur, ou par quelque autre cause que ce soit, plus de volume qu'elle n'en avait auparavant.

Le vent gonfle la voile.....  
(DELIL., *Enéid.*, III, 241.)

L'Académie ne dit au figuré que *gonflé d'orgueil*. On dit aussi *gonflé d'impertinence* :

Mais dès qu'il fut monsieur le président,

Il fut, ma foi, gonflé d'impertinence.

(VOLT., *Enf. prod.*, act. I, sc. 1, 26.)

L'un est plein de respect, l'autre gonflé d'audace.

(CORNEILLE.)

**GOTHIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Architecture gothique, écriture gothique, lettres gothiques, caractères gothiques.*

**GOUFFRE.** Subst. m. On dit au figuré *gouffre de malheurs, gouffre de misères.* On dit aussi *le gouffre des mers; les gouffres de l'enfer.*

Près d'Œdipe et de moi, je voyais des enfers

Les gouffres éternels à mes pieds entr'ouverts.

VOLT., *Œd.*, act. II, sc. II, 75.)

**GOULE, GOULUF.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme goulu, un animal goulu.*

**GOULUMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a mangé goulument, et non pas il a goulument mangé.*

**GOURD, GOURDE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Avoir les mains gourdes.*

**GOURMAND, GOURMANDE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme gourmand, un enfant gourmand, un animal gourmand.*

**GOURMANDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Delille a dit (*Énéid.*, IX, 473) :

Le fier Turnus lui seul garde une âme intrépide,

Et gourmande des siens la faiblesse timide.

Cette expression peut être approuvée, mais peut-être n'approuvera-t-on pas de même l'emploi que le même auteur fait de ce mot dans le vers suivant (*Géorg.*, I, 445) :

*Gourmander* sans relâche un terrain paresseux.

Ici le mot *gourmander* paraît bien éloigné de sa signification primitive.

**GOÛT.** Subst. m. Ce mot ne prend de pluriel ni au propre ni au figuré, lorsqu'il signifie en général, et sans application à des cas particuliers, soit le sens par lequel on distingue les saveurs, soit la faculté par laquelle on juge des défauts et des beautés dans tous les arts. *L'homme, supérieur à tous les êtres organisés, a le sens du toucher, et peut-être celui du goût plus parfait qu'aucun des animaux.* (Buffon, *Disc. sur la nat. des oiseaux*, t. XVIII, p. 32.) *L'instinct, qui est un guide si sûr, le goût, qui juge si bien, et qui cependant juge au moment même qu'il sent; les talents, qui ne sont eux-mêmes que le goût lorsqu'il produit ce dont il est le juge, toutes ces facultés sont l'ouvrage de la nature.* (Condillac.)

Mais lorsque le mot *goût* est employé pour signifier l'application à quelque objet particulier de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de juger des objets, alors ce mot peut être mis au pluriel, parce qu'il peut signifier plusieurs actes différents de la faculté de distinguer les saveurs, ou de celle de sentir les beautés ou les défauts d'un ouvrage. Ainsi l'on dira *vous aimez la sauce noire, et j'aime la sauce blanche; nos goûts sont différents.* On dira de même en peinture, *il y a autant de goûts que de nations, que d'écoles.*

*Goût* prend aussi le pluriel lorsqu'il signifie la prédilection de l'âme pour tels ou tels objets : *L'un a le goût de la bonnè chère, l'autre le goût de la sobriété, ce sont des goûts différents. La*

*nature nous a donné des goûts qu'il est aussi dangereux d'éteindre que d'épuiser.* (Barthélemi.) *J'ose me flatter quelquefois que le ciel a mis une conformité secrète entre nos affections ainsi qu'entre nos goûts.* (A.-J. Rouss., *Hélène*, 1<sup>re</sup> part., lettre 1.) *Vos goûts peuvent avoir de la légèreté, mais votre cœur n'en a point.* (Voltaire.)

*Goût* ne prend point de pluriel quand il se dit des objets capables d'exciter en nous la sensation du goût : *Ce vin a un bon goût, ces deux melons ont chacun un goût différent.*

Le *goût*, dit Voltaire, ce don de discerner nos aliments, a produit dans toutes les langues connues la métaphore qui exprime, par le mot *goût*, le sentiment des beautés et des défauts dans tous les arts. C'est un discernement prompt comme celui de la langue et du palais, et qui prévient comme lui la réflexion. Il est, comme lui, sensible et voluptueux à l'égard du bon; il rejette, comme lui, le mauvais avec soulèvement; il est souvent, comme lui, incertain et égaré, ignorant même si ce qu'on lui présente doit lui plaire, et ayant quelquefois besoin, comme lui, d'habitude pour se former.

Il ne suffit pas pour le *goût* de voir, de connaître la beauté d'un ouvrage; il faut la sentir, en être touché. Il ne suffit pas de sentir, d'être touché d'une manière confuse; il faut démêler les différentes nuances; rien ne doit échapper à la promptitude du discernement; et c'est encore une ressemblance de ce goût intellectuel, de ce goût des arts, avec le goût sensuel; car le gourmet sent et reconnaît promptement le mélange de deux liqueurs. L'homme de goût, le connaisseur, verra d'un coup d'œil prompt le mélange de deux styles; il verra un défaut à côté d'un agrément.

Comme le *mauvais goût*, au physique, consiste à n'être flatté que par des assaisonnements trop piquants et trop recherchés, ainsi le mauvais goût, dans les arts, est de ne se plaire qu'aux ornements étudiés, et de ne pas sentir la belle nature.

Le *goût dépravé* dans les aliments est de choisir ceux qui dégoûtent les autres hommes; c'est une espèce de maladie. Le goût dépravé dans les arts est de se plaire à des sujets qui révoltent les esprits bien faits; de préférer le burlesque au noble, le précieux et l'affecté au beau simple et naturel; c'est une maladie de l'esprit.

Il y a un bon et un mauvais goût. Le meilleur goût, en tout genre, est d'imiter la nature avec le plus de fidélité, de force et de grâce.

Le *goût*, quoique peu commun, n'est point arbitraire; mais il n'étend pas son ressort sur toutes les beautés dont un ouvrage de l'art est susceptible. Il en est de frappantes, de sublimes, qui saisissent également tous les esprits, que la nature produit sans effort dans tous les siècles et chez tous les peuples, et dont par conséquent tous les esprits, tous les siècles et tous les peuples sont juges. L'éloquence doit être partout persuasive; la douleur, touchante; la colère impétueuse; la sagesse, tranquille. Mais il est des beautés de détail qui ne touchent que les âmes sensibles, et qui glissent sur les autres. Ces beautés sont celles qui demandent le plus de sagacité pour être produites, et de délicatesse pour être senties. Aussi sont-elles plus fréquentes parmi les nations chez lesquelles les agréments de la société ont perfectionné l'art de vivre et de jouir; et voilà pourquoi ce qui plaît dans un siècle ne plaît

pas dans un autre, pourquoi on trouve excellent à Paris ce qu'on dédaigne à Londres ou à Vienne. Ce genre de beautés faites pour le petit nombre est proprement l'objet du *goût*, qu'on peut définir le talent de démêler, dans les ouvrages de l'art, ce qui doit plaire aux âmes sensibles, et ce qui doit les blesser.

Si le *goût* n'est pas arbitraire, il est donc fondé sur des principes incontestables; et, ce qui en est une suite nécessaire, il ne doit point y avoir d'ouvrage de l'art dont on ne puisse juger en y appliquant ces principes. En effet, la source de notre plaisir et de notre ennui est uniquement et entièrement en nous; nous trouverons donc au dedans de nous-mêmes, en y portant une vive attention, des règles générales et invariables de *goût*, qui seront comme la pierre de touche à l'épreuve de laquelle toutes les productions du talent pourront être soumises.

Le *goût* se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de goût. Il est l'ouvrage de l'étude et du temps; il tient à la connaissance d'une multitude de règles ou établies ou supposées. Pour qu'une chose soit belle selon les règles du goût, il faut qu'elle soit élégante, finie, travaillée sans le paraître.

Nous ne pouvons mieux finir cet article que par le portrait que Voltaire a fait du *faux goût*. C'est le bon goût qui parle :

Je sais qu'à vos yeux éclairés  
Le *faux goût* tremble de paraître:  
Si jamais vous le rencontrez,  
Il est aisé de le connaître.  
Toujours accablé d'ornemens,  
Composé sa voix, son visage,  
Affecté dans ses agréments,  
Et précieux dans son langage,  
Il prend mon nom, mon étendard;  
Mais on voit assez l'imposture,  
Car il n'est que le fils de l'art,  
Et je le suis de la nature.

(*Temple du Goût, à la fin*)

Voyez *Industrie, Génie*.

**GOUTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *goûter un mets, goûter d'un mets, et goûter à un mets*. On *goûte un mets* pour savoir s'il est bon ou mauvais; on *goûte d'un mets* lorsqu'on en mange un peu comme aliment; on *goûte à un mets*, pour savoir s'il y manque quelque chose, et dans le dessein de suppléer ce qui manque. *J'ai goûté ce vin-là, et je l'ai trouvé bon; je n'ai mangé que du rôti, je n'ai pas goûté des ragouls*. Un cuisinier, en faisant une sauce, *goûte à la sauce* jusqu'à ce qu'il n'y manque rien; avant de la servir, *il la goûte* pour s'assurer qu'elle est bonne. *On goûte le vin, on goûte du vin*, mais, *on ne goûte pas à du vin* parce qu'il n'y a rien à y changer.

**GOUTTE.** Subst. f. Voyez le mot *Voir*.

**GOVERNAIL.** Subst. m. On mouille le l.

**GOVERNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Terme de grammaire. Il ne suffit pas, pour exprimer une pensée, d'accumuler des mots indistinctement; il doit y avoir entre tous ces mots une corrélation générale qui concoure à l'expression du sens total. Les noms appellatifs, les prépositions et les verbes relatifs, ont essentiellement une signification vague et générale qui doit être déterminée tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, selon les conjonctures. Cette détermination se fait communément par des mots que l'on joint aux mots indéterminés, et qui, en conséquence de leur

destination, se revêtent de telle ou telle forme, prennent telle ou telle place, suivant l'usage et le génie de chaque langue.

Or, ce sont les mots indéterminés qui, dans le langage des grammairiens, *gouvernent* ou *régissent* les mots déterminants. Ainsi l'on dit qu'un verbe gouverne ou régit telle ou telle préposition, pour dire que cette préposition doit le suivre pour le déterminer.

**GRACE.** Subst. f. Terme de littérature. On appelle *grâce*, en général, ce qui plait avec attrait. Les grâces ne sont point la beauté, elles l'accompagnent. Un ouvrage qui n'a que de la beauté peut plaire par la noblesse de l'invention, par la grandeur du sujet, par l'habileté de l'exécution; il peut produire l'étonnement et l'admiration, s'il n'a rien qui soit contraire aux grâces. Mais, sans les grâces, il ne produira point ce charme secret qui invite à le regarder, qui attire, qui remplit l'âme d'un sentiment doux.

Les *grâces* de la diction, soit en éloquence, soit en poésie, dit Voltaire, dépendent du choix des mots, de l'harmonie des phrases, et encore plus de la délicatesse des idées et des descriptions riantes. L'abus des grâces est l'afféterie, comme l'abus du sublime est l'ampoulé; toute perfection est près d'un défaut. Voyez *Faueur*.

*Avoir de la grâce*, s'entend de la chose et de la personne: *Cet ajustement, cet ouvrage, cette femme a de la grâce*. La bonne grâce appartient à la personne seulement: *Elle se présente de bonne grâce*. *Il a fait de bonne grâce ce qu'on attendait de lui*. *Avoir des grâces*. *Cette femme a des grâces dans son maintien, dans ce qu'elle dit, dans ce qu'elle fait*.

*Obtenir sa grâce*, c'est, par métaphore, obtenir son pardon, comme *faire grâce* est pardonner. *On fait grâce d'une chose* en s'emparant du reste. *Les commis lui prirent tous ses effets, et lui firent grâce de son argent*. *Faire des grâces, répandre des grâces*, est le plus bel apanage de la souveraineté; c'est faire du bien; c'est plus que justice. *Avoir les bonnes grâces de quelqu'un*, ne se dit que par rapport à un supérieur. *Avoir les bonnes grâces d'une dame*, c'est être son ainant favorisé. *Être en grâce* se dit d'un courtisan qui a été en disgrâce. (Volt., *Dict. philosophique*.)

**GRACIABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Cas gracieux, fait gracieux*.

**GRACIEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe: *Il l'a reçu gracieusement*.

**GRACIEUSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On commence, dit Voltaire, à se servir du mot *gracieuser*, qui signifie recevoir, parler obligamment; mais ce mot n'est pas encore employé par les bons écrivains dans le style noble. — Depuis Voltaire, il a été entièrement abandonné, et l'Académie aurait bien fait de ne pas le mettre dans son Dictionnaire, même en avertissant qu'il est familier. Il n'est plus aujourd'hui que populaire.

**GRACIEUX, GRACIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un sourire gracieux, un gracieux sourire*. *Un air gracieux*, et non pas *un gracieux air*. *Des manières gracieuses*, et de *gracieuses manières*.

*Gracieux* est un terme qui manquait à notre langue et qu'on doit à Ménage. Bouhours, en avouant que Ménage en est l'auteur, prétend qu'il en a fait aussi l'emploi le plus juste en disant :

Pour moi de qui les vers n'ont rien de gracieux.  
(Liv. I. *Christine*, égl. vers 133)

Le mot de Ménage n'en a pas moins réussi. Il veut dire plus qu'*agréable* ; il indique l'envie de plaire.

Le sens du mot *gracieux*, dit Marmontel, n'est pas toujours absolument analogue à celui de *grâce*. On dit bien un *pinceau gracieux*, un *style gracieux*, un *tour gracieux* dans l'expression ; et cela signifie un pinceau, un style, un tour qui a de la grâce. Mais on dit aussi un *sujet gracieux*, et des *images gracieuses* ; et alors *gracieux* signifie ce qui porte à l'imagination, à l'âme, des idées, des peintures, des sentiments doux et agréables. Le *gracieux* se compose de l'élegant, du riant et du noble. Un tableau de l'Albane, du Corrège, de Claude Lorrain, est gracieux ; un tableau de Téniers, de Rembrandt, de Michel-Ange, ne l'est pas. Une scène du *Pastor fido*, ou de l'*Aminte*, est gracieuse ; une scène de Molière est plaisante ; une scène de Corneille est sublime. On trouve dans l'Arioste, dans le Tasse, dans *Télémaque*, des peintures gracieuses ; on en voit peu dans Homère.

On voit par ce morceau, qu'on dit le *gracieux* comme on dit le *beau*, et que ce mot peut se prendre substantivement. L'Académie n'en a rien dit.

**GRADATION.** Subst. f. Ce mot se dit en littérature d'un ordre gradué qui se remarque entre certaines idées, et que l'on doit suivre dans l'arrangement des mots et des phrases qui les expriment. La gradation lie les idées dans l'esprit ; elle doit lier les expressions dans les discours. La gradation va du moins au plus, ou du plus au moins, suivant l'idée totale que l'on a dans l'esprit, et la manière dont on veut l'exprimer. *Il a commis des fautes, des crimes, des forfaits* ; voilà une gradation du moins au plus. *On ne peut lui reprocher ni des forfaits ni des crimes, pas même des fautes* ; on voilà une du plus au moins. Quand il s'agit d'images ou de sentiments, la gradation peint leurs commencements, leurs progrès, leur force et leur étendue. C'est ainsi que Sapho exprime par gradation l'amour qui s'est emparé de son cœur :

Un nuage confus se répand sur ma vue,  
Je n'entends plus, je tombe en de douces langueurs ;  
El pâle, sans haleine, interdite, éperdue,  
El frisson me saisit, je tremble, je me meurs.

(Traduction de Boileau, VIII<sup>e</sup> chap. du *Traité du Sublime*.)

C'est ainsi que Racine, en imitant cette belle gradation, fait dire à *Phèdre* (act. I, sc. III, 421) :

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue ;  
Un trouble s'éleva dans mon âme éperdue.  
Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler,  
Je sentis tout mon corps et traîner et brûler.

C'est ainsi que Boileau dit, en peignant l'épuisement de la Mollesse (*Lutrin*, II, 464) :

Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Si l'on a l'esprit juste, on découvrira presque toujours entre les idées une gradation plus ou moins sensible qui les lie entre elles, et l'on sentira la nécessité d'exprimer cette liaison dans le discours par l'arrangement des mots et la construction des phrases.

Quelquefois la gradation est entre plusieurs sujets d'une même proposition : *Les besoins, les désirs, les passions, assiègent le cœur de l'homme* ; d'autres fois on la remarque entre le même rapport d'un verbe répété plusieurs fois, comme dans

*Vous ignorez mes peines, mes chagrins, ma misère* ; ou bien dans des rapports différents, dont l'ordre est marqué par la nature des idées. Il y a gradation entre le régime direct et le régime indirect d'un verbe actif, et le premier obtient naturellement la première place, à moins que la plus grande liaison des idées n'en ordonne autrement. Ainsi on observe la gradation en disant *J'envoie un présent à mon frère* ; ou l'intervertit si l'on dit *J'envoie à mon frère un présent*.

D'autres fois encore on voit la gradation entre plusieurs compléments d'une préposition : *Il travaille pour subvenir à ses besoins, pour soulager ses amis, pour secourir les pauvres*. Enfin la gradation se trouve entre plusieurs propositions principales, comme *il observe, il compare, il juge*. La gradation contribue beaucoup à la clarté de la diction, et il faut suivre l'ordre qu'elle indique, à moins que des vues particulières de l'esprit ne demandent qu'il soit interverti.

On a reproché justement à Racine d'avoir interverti cet ordre dans le vers suivant (*Androm.*, (act. V, sc. IV, 10) :

Je devins parricide, assassin, sacrilège.

L'épithète d'assassin est moins odieuse que celle de parricide. La gradation était *je devins assassin, parricide, sacrilège*. Voyez *Construction*.

**GRADUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. La Harpe a employé ce mot au figuré dans le passage suivant : *Le père Lemoine, dans son poème de Saint-Louis, ne sait ni fonder ni graduer l'intérêt des événements et des situations...* (*Cours de Littérature*, II<sup>e</sup> part., liv. I, t. IV, p. 421.)

**GRAILLON.** Subst. m. C'est, dit l'Académie, les restes ramassés d'un repas : *Beaucoup de pauvres gens vivent de grillons*. — On a déjà critiqué cet article. *Un grillon* est positivement une excréation de la poitrine, dont elle s'est débarrassée au moyen de la toux. C'est le sens littéral du mot. Quant aux acceptions métaphoriques, il est très-peu de circonstances où les gens qui respectent l'honnêteté puissent les employer.

**GRAISSEUX, GRAISSEUSE.** Adj. Il se met toujours après son subst. : *Corps grasseyeux, membrane grasseyeuse*.

**GRAMMAIRE.** Subst. f. On ne prononce qu'un *m*. Terme de littérature. C'est la science de la parole prononcée ou écrite. On appelle communément *grammaire* un recueil systématique d'observations sur une langue, contenant toutes les règles qu'il faut suivre pour la parler et l'écrire correctement, et les exceptions qui s'écartent de ces règles. Une grammaire est un livre utile pour un maître ; il y voit la liaison et l'enchaînement des principes ; il y trouve toutes les règles dont il doit donner connaissance à ses élèves, toutes les exceptions que l'usage commande ; et, s'il n'y trouve pas la meilleure manière d'enseigner, il y apprend du moins à connaître tout ce qu'il doit enseigner.

Aucune de nos grammaires n'offre une bonne méthode pour l'instruction des jeunes gens ; et ce n'est pas en voulant leur enculquer isolément les règles qu'elles contiennent, qu'on peut parvenir à leur apprendre facilement la langue. La nature nous montre que, pour apprendre à parler, il ne faut qu'entendre parler et imiter ce que l'on entend, et que les règles les mieux expliquées nous conduisent bien plus lentement à la pureté du langage que les bons exemples, et l'habitude de les imiter. Une nourrice ne commence pas par ap-

prendre à son nourrisson ce que c'est qu'un substantif, un adjectif, un adverbe, etc. ; elle lui parle sans cesse, il s'essaye à l'imiter ; ses besoins le poussent à cette imitation ; il y parvient, et au bout de deux ou trois ans il exprime des jugements, il fait accorder le substantif avec l'adjectif, le sujet avec le verbe ; il donne à chaque verbe les régimes qui lui conviennent, et tout cela sans savoir ce que c'est que grammaire, substantif, adjectif, verbe, régime, etc.

Il ne faut pas croire cependant que tout cela se soit fait en lui au hasard et sans aucune espèce de règle ; l'ordre qu'il a entendu donner aux mots, et qu'il y a donné lui-même par imitation, se grave dans sa mémoire ; l'analogie le conduit successivement des phrases qu'il a imitées à celles qu'il est obligé de composer ; il suit sans le savoir un système, et les règles de la grammaire dirigent les opérations de son esprit sans qu'il s'en aperçoive et sans qu'il réfléchisse sur la lumière qui lui sert de guide.

Cependant cette lumière existe réellement dans son esprit ; cette analogie qui lui donne l'instinct du développement de son langage est en lui une habitude. La première chose à faire pour découvrir aux jeunes gens les principes de leur langue, c'est donc de travailler sur ce premier fonds que la nature fournit à l'instituteur ; c'est de faire réfléchir les élèves sur ce qu'ils ont fait en composant des phrases, de leur apprendre à distinguer dans leurs propres opérations les règles qu'ils ont suivies sans le savoir, et de leur indiquer les noms de tous les signes qu'ils ont employés pour exprimer leurs pensées. C'est ainsi qu'on ira du connu à l'inconnu, et qu'on avancera d'une manière sûre dans la carrière de l'instruction.

Mais qu'on est loin encore de suivre cette méthode indiquée depuis si longtemps par des hommes de génie, et recommandée par tous les grammairiens qui desireroient sincèrement les progrès des lumières ! Que fait-on dans la plupart des maisons d'éducation ? Des maîtres insoucians saisissent au hasard une grammaire qui favorise leur ignorance ou leur paresse ; ils la font apprendre par cœur à leurs élèves, la leur expliquent comme ils peuvent, et s'applaudissent de leurs succès lorsque ces élèves ont répété, comme des perroquets, des mots sans les comprendre, et que souvent les maîtres eux-mêmes ne comprennent pas davantage.

La meilleure manière d'enseigner une langue à des enfants, c'est de leur montrer comment cette langue s'est formée. Les langues ont été formées avant les grammaires, et les grammaires ont été faites sur les langues. Étudions la langue sur la langue même, et cherchons-y les règles. C'est à faciliter cette recherche que consiste l'art de l'instituteur.

Je suppose qu'une institutrice intelligente, pénétrée de la nécessité de se faire comprendre, veuille enseigner la grammaire à ses jeunes élèves, elle commencera par les idées les plus simples. Si elle veut leur faire connaître ce que c'est qu'un nom, elle saisira l'occasion où l'une d'elles nommera une chose ; elle lui demandera, par exemple, pourquoi appelez-vous cela un livre ? Il est certain que l'élève finira par répondre : *C'est que c'est son nom.* Et alors, en passant en revue les noms d'un grand nombre d'objets sensibles, on lui fera comprendre, ou plutôt elle dira d'elle-même qu'un nom est un mot qui sert à nommer une chose. En la faisant réfléchir sur l'habitude qu'elle a prise de mettre le devant certains

noms, et la devant d'autres, on lui fera remarquer que depuis qu'elle parle, elle a distingué par ces mots le mâle de la femelle, et de là la connaissance des genres. Par la nécessité d'exprimer qu'elle voit telle ou telle qualité dans un objet, on lui fera comprendre ce que c'est que les adjectifs ; et on lui donnera facilement une notion juste du verbe, en lui faisant remarquer qu'elle ne saurait exprimer l'union d'une chose avec une qualité sans se servir d'un mot particulier qui n'exprime ni l'une ni l'autre, mais qui sert à indiquer qu'on les conçoit réunies. Il n'y aura pas plus de difficulté à lui faire sentir la fonction des prépositions : *Ma sœur va au jardin, je viens de la classe, elle est dans la chambre.* La moindre réflexion sur ces phrases, prononcées par l'élève, lui fera connaître qu'elle a l'habitude de marquer par les mots *à, de, dans,* le rapport des personnes avec un lieu ou elles se rendent, avec un lieu d'où elles viennent, avec un lieu dans lequel elles sont contenues ; et ces rapports bien compris, les prépositions sont connues, et leur emploi distingue de celui de tout autre mot. Que la même élève dise *ma mère gronde ma sœur,* je lui demanderai pourquoi elle ne dit pas *ma sœur gronde ma mère ;* je lui ferai remarquer comment cette transposition de mots produit un sens différent ; et si elle sera aisée de lui faire comprendre que dans l'arrangement qu'elle a suivi, elle a distingué la personne dont elle a voulu parler, l'action qu'elle a attribuée à cette personne, et l'objet sur lequel cette action se termine. De là la connaissance du sujet, du verbe, du régime. Il sera aisé de même de lui faire connaître que tout autre arrangement de mots ne rendrait point son idée, ou en rendrait une toute contraire ; et voilà les premiers principes de la construction. Il n'est aucune règle de grammaire que l'on ne puisse faire comprendre de cette manière ; et une élève ainsi instruite aura bientôt dans l'esprit une suite de connaissances claires, bien liées, bien motivées, qui la conduiront facilement, par la voie du raisonnement et de l'analogie, qui lui sera devenue familière, à toutes les autres connaissances qu'on voudra lui faire acquérir ; tandis que celle qui n'aura reçu que l'instruction ordinaire des grammaires n'aura dans la tête que des mots, des règles qu'elle ne comprendra pas, et dont par conséquent elle ne pourra jamais faire une juste application.

C'est alors, mais alors seulement, qu'on peut lire et expliquer aux jeunes gens la suite des règles que donnent les grammairiens ; ils les comprendront aisément, parce que dans les instructions qu'ils ont reçues on a eu soin de substituer peu à peu les termes techniques aux mots communs ou aux périphrases que l'on a été obligé d'employer d'abord. Ces règles leur rappelleront tout ce qu'ils savent déjà, et la grammaire leur apprendra à former un système régulier de connaissances grammaticales qu'ils ont acquises, et dont la plupart sont déjà liées dans leur esprit.

Toute autre manière d'enseigner la grammaire aux jeunes gens est inutile, rebutante, et ne fait surtout de plusieurs jeunes personnes du sexe que des pédantes insupportables qui croient savoir leur langue parce qu'elles savent des mots, et qui méprisent celles de leurs compagnes qui n'ont pas puisé comme elles les règles du langage dans Restaut, Wailly, ou quelque autre grammairien renommé.

Les exercices que je conseille doivent toujours se faire de vive voix ; l'élève doit être exercé

d'abord à répéter, puis à écrire ce qu'on lui a expliqué. Il doit composer lui-même sa grammaire.

A ces exercices doit être jointe la lecture des bons auteurs qui sont à la portée des élèves, en s'arrêtant sur les phrases qui ont du rapport à ce qu'ils ont appris, mais seulement sur ces phrases, afin de fortifier les connaissances sans les embrouiller.

**GRAMMAIRIEN.** Adj. qui est souvent pris substantivement. Il se dit d'un homme qui a fait une étude particulière de la grammaire; et l'on dirait *grammairienne* d'une femme qui aurait fait avec succès la même étude. Autrefois on distinguait entre *grammairien* et *grammatiste*. On entendait par *grammairien* ce que nous entendons par homme de lettres, homme d'érudition, bon critique. Ceux qui n'avaient pas ces connaissances et qui étaient bornés à montrer par état la pratique des premiers éléments des lettres, étaient appelés *grammatistes*.

Aujourd'hui on dit d'un homme de lettres qu'il est bon *grammairien*, lorsqu'il s'est appliqué aux connaissances qui regardent l'art de parler et d'écrire correctement. Mais s'il ne connaît pas que la parole n'est que le signe de la pensée, que par conséquent l'art de parler suppose l'art de penser; en un mot, s'il n'a pas cet esprit philosophique qui est l'instrument universel, et sans lequel nul ouvrage ne peut être conduit à la perfection, il est à peine *grammatiste*.

**GRAMMATICAL, GRAMMATICALE.** Adj. qui ne se met jamais qu'après son subst. : *Discussion grammaticale, construction grammaticale*. On n'ait au pluriel masculin *principes grammaticaux*. (Acad.) Voyez *Accent*.

**GRAMMATICALEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Cela est bien grammaticalement*.

**GRAMMATISTE.** Subst. m. Voyez *Grammairien*.

**GRAND, GRANDE.** Adj. L'adjectif *grand*, placé avant ou après un substantif, donne quelquefois à ce dernier un sens différent. Ainsi l'on entend par *Pair grand* une physionomie noble, et qui annonce de l'élevation dans l'âme; et par *un grand air* les manières d'un grand seigneur. *Un homme grand* signifie un homme de grande taille; *un grand homme* signifie un homme d'un génie extraordinaire, et qui a fait de grandes choses pour le bien de l'humanité. — En parlant d'une femme, dit Bouhours, cet adjectif n'a rapport qu'à la taille, et on ne dit point *c'est une grande femme*, pour dire *c'est une femme d'un génie extraordinaire*. — Nous ne sommes point de cet avis. On dit très-bien que *Catherine II fut une grande impératrice; Elisabeth, une grande reine*; nous pensons même que l'on pourrait donner à l'une et à l'autre le titre de *grande femme*. — Dans sa dernière édition, l'Académie dit *grande femme* dans le même sens qu'*homme grand*; et dans l'autre sens seulement, *grande reine, grande princesse*.

*Grand*, quand il est seul, se met toujours avant le subst., soit au physique, soit au moral : *Un grand orage, un grand malheur, une grande maladie, de grands biens, un grand génie, un grand esprit, un grand capitaine*. Il ne faut donc pas dire comme Molière dans le *Misanthrope* :

On a pour ma personne une aversion grande.

Quand il est joint à un adverbe de quantité, il peut se mettre avant ou après : *Un très-grand orage, ou un orage très-grand; un très-grand*

*malheur, ou un malheur très-grand; une très-grande misère, ou une misère très-grande*. Cependant on ne dirait pas *c'est un génie très-grand, un esprit très-grand*; mais on dirait *une très-grande prudence et une prudence très-grande; une très-grande sagesse, ou une sagesse très-grande, etc.*

Boileau dit que *grand*, précédé de l'article devant un nom propre, ne peut se dire que des conquérants et des saints : *Le grand Condé, le grand saint François*; et il reprend un poète d'avoir dit *le grand Apelle*. On peut bien dire, dit-il, qu'*Apelle était un grand peintre*; mais qui a jamais dit *le grand Apelle*? On peut bien appeler Cicéron *un grand orateur*; mais il serait ridicule de dire *le grand Cicéron*.

Le nom de Louis XIV. dit Voltaire, a prévalu dans le public sur celui de *Grand*. L'usage est le maître de tout Henri: qui fut surnommé *le Grand* à si juste titre après sa mort, est appelé communément Henri IV, et ce nom seul en dit assez. M. le prince de Condé est toujours appelé *le grand Condé*, non-seulement à cause de ses actions héroïques, mais par la facilité qui se trouve à le distinguer, par ce surnom, des autres princes de Condé. Si on l'avait nommé *Condé le Grand*, ce titre ne lui fût pas demeuré. On dit *le grand Corneille*, pour le distinguer de son frère. On ne dit pas *le grand Virgile, ni le grand Homère, ni le grand Tasse, Alexandre le Grand* n'est plus connu que sous le nom d'*Alexandre*. On ne dit point *César le Grand*. Charles-Quint, dont la fortune fut plus éclatante que celle de Louis XIV, n'a jamais eu le nom de *Grand*. Il n'est resté à Charlemagne que comme un nom propre. Les titres ne servent de rien pour la postérité. Le nom d'un homme qui a fait de grandes choses impose plus que toutes les épithètes. (*Siècle de Louis XIV*, chap. XIII.)

L'e muet de *grande* s'efface quelquefois dans la prononciation, et même en écrivant, devant les substantifs qui commencent par une consonne. On dit et l'on écrit *grand'mère, grand'tante, grand'messe, grand'chambre, grand'salle, grand'chère, grand'croix, grand'pitié*. Cependant il n'y a que le mot *grand'mère* pour lequel la règle soit générale; car, dans bien des occasions, et en particulier quand le mot *grande* est précédé de quelque prépositif, l'e muet final ne souffre point d'émission. Ainsi l'on dit et l'on écrit *une grande chambre, la plus grande chère, une grande messe, la plus grande peine, etc.*

Quelquefois le terme *gros* est pris au physique pour *grand*, mais jamais au moral. On dit de *gros biens*, pour de *grandes richesses; une grosse pluie*, pour *une grande pluie*; mais non pas *gros homme* pour *grand homme; gros capitaine* pour *grand capitaine; gros ministre* pour *grand ministre*. Voy. *Apostrophe, Chose*.

**GRANDELET, GRANDELETTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un enfant grandelet, une fille grandelette*.

**GRANDEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est trompé grandement, ou il s'est grandement trompé*.

**GRANDEUR.** Subst. f. Ce terme, en physique et en géométrie, est souvent absolu, et ne suppose aucune comparaison; il est synonyme de *quantité, d'étendue*. En morale, il est relatif et porte l'idée de *supériorité*. Ainsi, quand on l'applique aux qualités de l'esprit ou de l'âme, ou collectivement à la personne, il exprime un haut degré

d'élevation au-dessus de la multitude. Mais cette élévation peut être ou naturelle ou factice ; et c'est ce qui distingue la *grandeur réelle* de la *grandeur d'institution*.

**GRANDIOSE.** Adj. des deux genres. Terme emprunté de l'italien. Il se dit, en termes d'arts, de ce qui frappe l'imagination par un caractère de grandeur, d'élevation, de noblesse, de magnificence extraordinaire : *Cette esquisse a quelque chose de grandiose. Un site grandiose.* On l'emploie aussi substantivement : *Le grandiose est fils du génie.*

**GRANDIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Si, par ce verbe, on a l'intention d'exprimer l'action successive de devenir *grand*, on le conjugue avec le verbe *avoir* : *Il a bien grandi, il a grandi en peu de temps.* Si au contraire on veut exprimer l'état qui résulte de cette action, on le conjugue avec le verbe *être* : *Il est bien grandi.*

**GRAPHIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Description graphique, représentation graphique.*

**GRAPILLER, GRAPILLEUR, GRAPILLO.** Dans ces trois mots on mouille les *l*.

**GRAS, GRASSE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Un homme gras, une femme grasse, viande grasse, potage gras, vin gras, etc.* Cependant on dit figurément *dormir la grasse matinée*, pour dire dormir bien avant dans le jour, se lever fort tard.

**GRASSEMENT.** Adv. Il peut quelquefois se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été payé grassement, ou il a été grassement payé.*

**GRASSET, GRASSETTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un enfant grasset, une petite fille grassette.*

**GRASSEMENT.** Subst. m. Défaut qui fait que l'on parle gras, que l'on chante gras. On parle gras, on chante gras, quand on donne au *c* et au *d* le son du *t*, au double *l* celui de l'*y*, ou lorsqu'on prononce la lettre *r* de la gorge, en sorte qu'on la fait précéder d'un *c* ou d'un *g*. Ainsi *le mot race*, dans la bouche de ceux qui grassent, sonne comme le mot *grace* ou *truce* dans celle des gens qui parlent ou chantent bien ; et au lieu de dire *carillon, grosseille*, on prononce *caryon, grosseye*. Il est rare que dans les premières années on ne puisse pas corriger les enfants de ce vice de prononciation, qui ne vient presque jamais du défaut de l'organe.

**GRASSOUILLET, GRASSOUILLETTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Ce morceau grassouillet.*

**GRATIFICATION.** Subst. f. La gratification est un don accordé en récompense surrogatoire de quelque service rendu ; il semble donc que la gratification suppose trois choses : un consentement particulier de celui qui gratifie, une action utile de la part de celui qui est gratifié, et un avantage pour celui-ci. Sans cet avantage, la gratification ne serait qu'une récompense ordinaire.

**GRATIS.** Adv. On prononce le *s*. Il ne se met qu'après le verbe : *On lui a donné cela gratis.*

**GRATITUDE.** Subst. f. L'Académie le définit reconnaissance d'un bienfait reçu. Cette idée est commune aux deux mots *gratitude* et *reconnaissance*, e. ne fait point connaître les nuances qui les distinguent. *La reconnaissance* est le souvenir, l'aveu d'un bienfait reçu ; la *gratitude* est le sentiment, le retour inspiré par un bienfait, par un service. *La reconnaissance* est dans la mémoire, la *gratitude* dans le cœur. Le mot de *gratitude*, hasardé sur la fin du seizième siècle, a de

la peine à se soutenir ; c'est d'usage. *Il me semble*, dit Montaigne, *que nous avons besoin de mettre ce mot en crédit.* Ce besoin n'est pas moins urgent encore que du temps de Montaigne. Par une autre bizarrerie de notre langue, le mot *méconnaissance* est tombé, et le mot *ingratitude* a pris sa place.

**GRATTE-CUL.** Subst. m. L'Académie écrit *gratte-culs* au pluriel avec un *s*. Assurément, il ne s'agit point ici de plusieurs *culs*, mais de plusieurs roses détachées auxquelles on a donné ce nom ; et la pluralité tombe sur roses desfleuries, qui est sous-entendu. Il faut écrire donc *gratte-cul*, ou des *gratte-cul*.

**GRATUIT, GRATUITE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Don gratuit, supposition gratuite, méchanceté gratuite.*

**GRATUITEMENT.** Adv. Il peut quelquefois se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Vous avez avancé cela gratuitement, ou vous avez gratuitement avancé un mensonge.*

**GRAVE.** Adj. des deux genres. Dans le sens physique, il ne se met qu'après son subst. : *Un corps grave.* Dans le sens moral, on peut quelquefois le faire précéder : *Un homme grave*, et non pas *un grave homme* ; *un magistrat grave*, ou *un grave magistrat* ; *un auteur grave*, ou *un grave auteur* ; *un air grave*, et non pas *un grave air*, *Une affaire grave, une maladie grave, un style grave, un accent grave, un son grave, un ton grave.*

*Grave*, au sens moral, dit Voltaire, tient toujours du physique ; il exprime quelque chose de poids ; c'est pourquoi on dit *un homme, un auteur, des maximes de poids*, pour *homme, auteur, maximes graves*. Le *grave* est au sérieux ce que le *plaisant* est à l'enjoué ; il a un degré de plus, et ce degré est considérable. On peut être *sérieux* par humeur, et même faute d'idées. On est *grave*, ou par bienséance, ou par l'importance des idées qui donnent de la gravité. Il y a de la différence entre *être grave* et *être un homme grave*. C'est un défaut d'être *grave* hors de propos. Celui qui est *grave* dans la société est rarement recherché. *Un homme grave* est celui qui s'est concilié de l'autorité plus par sa sagesse que par son maintien. L'air décent est nécessaire partout, mais l'air *grave* n'est convenable que dans les fonctions d'un ministère important, dans un conseil.

Un *auteur grave* est celui dont les opinions sont suivies dans les matières contentieuses ; on ne le dit pas d'un auteur qui a écrit sur des matières hors de doute. Il serait ridicule d'appeler Euclide, Archimède, des auteurs graves.

Il y a de la *gravité* dans le style. Tite-Live, de Thou, ont écrit avec gravité. On ne peut pas dire la même chose de Tacite, qui a recherché la précision, et qui laisse voir de la malignité ; encore moins du cardinal de Retz, qui met quelquefois dans ses écrits une gaieté déplacée, et qui s'écarte quelquefois des bienséances. — Le *style grave* évite les saillies, les plaisanteries. S'il s'élève quelquefois au sublime, si dans l'occasion il est touchant, il rentre bientôt dans cette sagesse, dans cette simplicité noble qui fait son caractère. Il a de la force, mais peu de hardiesse. La plus grande difficulté est de n'être point monotone. *Affaire grave, cas grave*, se dit plutôt d'une cause criminelle que d'un procès civil. *Maladie grave* suppose du danger. (*Diet. philos.*) Voyez *Accent*.

**GRAVELUX, GRAVELEUSE.** Adj. Il ne se met qu'a-

près son subst. : *Urine graveleuse.*—*Conte graveleux, conversation graveleuse.*

GRAVEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé gravement, il s'est gravement avancé vers nous.*

GRAVER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie, on dit figurément *graver quelque chose dans l'esprit, dans la mémoire, dans le cœur.* Voltaire a dit (*Henr.*, VII, 109) :

Il (Dieu) grave en tous les cœurs la loi de la nature.

GRAVEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, on ne dit pas *graveuse*, mais *graveur*, de même qu'on dit une *femme auteur*.

GRAVITÉ. Subst. f. Voyez *Grave*.

GREC. GREGRE. Adj. En prose, il ne se met qu'après son subst. La Fontaine a fait précéder le féminin : *La grecque beauté.*

GREDINEE. Subst. f. Misère, gueuserie, mesquinerie. On a reproché ce mot à l'Académie, comme un barbarisme.—Dans la dernière édition de son Dictionnaire elle remarque qu'il est familier et qu'il vieillit.

GREGORIEN, GREGORIN. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Chant grégorien, année grégorienne.*

GRÈLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Taille grêle, ton grêle.*—*Intestins grêles.*

GRELOTTER. V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Voltaire l'a employé dans sa 39<sup>e</sup> épître (v. 19) :

Vous allez donc aussi sous le ciel des frimas,  
Porter en grelottant la lyre et le compas,  
Et sur des monts glacés traçant des paralles,  
Faire entendre aux Lapons vos chansons immortelles.

GRENU, GRENUE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un épi grenu.*—*Du maroquin grenu, de l'huile grenue.*

GRIEF, GRIÈVE. On prononce le *f* du masculin. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Il est défendu sous de grièves peines.* *Un péché grief, une faute griève*; et non pas, *un grief péché, ni une griève faute.* Voyez *Adjectif*.

GRIÈVEMENT. Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été offensé grièvement, ou il a été grièvement offensé. Il est blessé grièvement, ou il est grièvement blessé. On l'a insulté grièvement, ou on l'a grièvement insulté.*

GRIL. Subst. m. On ne prononce pas le *l*.

GRIMACE. Subst. f. Espèce de contorsion du visage ou de quelque'une de ses parties, qu'on fait par affectation, par habitude, ou naturellement, pour exprimer quelque sentiment de l'âme.

GRINCER. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Grincer les dents, grincer des dents.* Belle l'a employé en vers dans le style noble (*Enéid.*, III, 910) :

Là, tout sanglant encor, hideux, grinçant les dents.

GRIPE-SOU. Subst. m. Au pluriel, le mot *grippe* ne prend point de *s*, parce que c'est un verbe; le mot *sou* n'en prend point non plus. La pluralité tombe sur les personnes qui sont désignées par ce mot. *Des grippe-sou*, c'est-à-dire des gens qui grippent sou à sou.

GRIS, GRISÉ. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Drap gris, étoffe grise, cheveux gris, barbe grise.*

GRISÂTRE. Adj. des deux genres. Il ne se met

qu'après son subst. : *Couleur grisâtre, étoffe grisâtre.*

GRISON, GRISONNE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Poil grison, barbe grisonne.*

GROGNEUR, GROGNEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Humeur grogneuse. Cette grogneuse humeur.*

GRONDANT, GRONDANTE. Adj. verbal tiré du *v gronder*.

Ces guerriers intrépides  
Percent des fiots grondants les montagnes liquides.  
(*CONX.*, Victoires du roi sur les Etats de Hollande, 282.)

Cet adjectif ne se trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Il ne peut se mettre qu'après son subst.

GRONDER. V. a. et n. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie dit dans le sens neutre, *gronder contre quelqu'un*. On dit aussi *gronder de quelque chose* :

Eh! pourquoi donc gronder de tout ceci?

(*VOLT.*, *Enf. prod.*, act. IV, sc. IV, 47.)

GRONDEUR, GRONDEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Humeur grondeuse, grondeuse humeur.*

GROS, GROSSE. Adj. Terme de comparaison. Son corrélatif est *petit*. Il paraît, dans presque tous les cas, s'étendre aux trois dimensions du corps, la longueur, la largeur et la profondeur, et en marquer une quantité considérable dans le corps appelé *gros*, par comparaison à des corps de la même espèce.

J'ai dit *presque dans tous les cas*, parce qu'il y en a où il ne désigne qu'une dimension. Ainsi un *gros homme* est celui dont le corps a plus de diamètre que l'homme n'en a communément, relativement à la hauteur de cet homme. Alors *petit* n'est pas son corrélatif. Il se dit de la hauteur, et un *petit homme* est celui qui est au-dessous de la hauteur commune de l'homme. Quand cet adj. est sans modification, il se met toujours avant son subst. : *Un gros homme, une grosse femme, un gros arbre, une grosse tête, une grosse jambe.*—*Un gros mur, un gros bourg, une grosse armée.* Quand il est modifié par quelque adverbe de quantité, il se met avant ou après : *Un fort gros homme, un homme fort gros; une bien grosse femme, une femme bien grosse.* Avec les adverbes terminés en *ment*, il se met toujours après : *Un homme extrêmement gros, une femme prodigieusement grosse.*—Seul, avant le mot *femme*, il n'a pas le même sens qu'après ce mot. *Une grosse femme* est une femme qui a beaucoup d'embonpoint; *une femme grosse* est une femme enceinte. Dans ce dernier sens, il prend quelquefois un régime : *Elle était grosse de son aîné.*—Un homme dit figurément et familièrement, *je suis gros de vous voir, je suis gros de savoir cela.* Mais, quoi qu'en dise Féraud, une femme ne dirait ni *je suis grosse de vous voir*, ni *je suis grosse de savoir cela.*—Anciennement, dit Féraud, on disait devant les noms, *gros de....* *Son imagination, toujours grosse de nobles idées, enfante continuellement de nouvelles images.* (Madame Dacier.) Féraud ajoute que cette expression ne plairait pas aujourd'hui. — Cependant on dit familièrement, et même dans le style noble, *avoir le cœur gros de*

*soupirs*; et proverbiallement, que *le temps présent est gros de l'avenir*.

Le cœur gros de soupirs qu'il n'a point écoutés.  
(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. III, 19.)

Delille a employé cette expression avec beaucoup de hardiesse, en parlant du cheval de Troie (*Énéid.*, VI, 663):

Quand ce colosse altier, apportant le trépas,  
Entr'ait gros de mauxheurs, d'armes et de soldats.

**GROSSEUR** Subst. f. Ce mot a deux acceptions assez différentes. On dit *la grosseur* et *une grosseur*. Pour le premier sens, voyez *Gros*. Dans le second sens, c'est presque la même chose que *tureur*.

**GROSSIER**, **GROSSIÈRE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un ouvrage grossier, un grossier ouvrage; un travail grossier, un grossier travail; une architecture grossière, une grossière architecture. Un homme grossier, une femme grossière*. On ne dit pas *un grossier homme*. Voyez *Adjectif*.

**GROSSIÈREMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est travaillé grossièrement, cela est grossièrement travaillé*.

**GROTESQUE**. Adj. des deux genres. Au figuré, on peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des figures grotesques, des peintures grotesques*. — *Un homme grotesque, une femme grotesque; une imagination grotesque; voilà une grotesque imagination, des idées grotesques, de grotesques idées*. On ne dirait pas *un grotesque homme, une grotesque femme*. Voyez *Adjectif*.

**GROTESQUEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est vêtu grotesquement, ou il est grotesquement vêtu*.

**GROUILLANT**, **GROUILLANTE**. Adj. verbal tiré du v. *grouiller*. On mouille les l. Il ne se met qu'après son subst. On dit populairement : *Il a six enfants tout grouillants*.

**GRUGER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le second g doit toujours avoir la prononciation du j; et pour la lui conserver lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o. *Je grugeais, je grugeai*; et non pas *je grugais, je grugai*.

**GRUMELLEUX**, **GRUMELLEUSE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Caillou grumelleux, bois grumelleux, poires grumelleuses*.

**GRUYÈRE**. Subst. m. L'Académie dit que c'est une sorte de fromage qui tire son nom d'un lieu de la Suisse où il se fait. Ce fromage ne s'appelle pas proprement du *gruyère*, mais du *fromage de Gruyère*: ce n'est que par ellipse qu'on dit quelquefois du *gruyère*.

**GUÉABLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Rivière guéable*.

**GUÉDER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Souler, faire manger avec excès. Voltaire a écrit : *Si je n'étais pas guédé de vers, je crois que j'en ferais pour M. de Loudon, qui vient de prendre Shweidnitz*. Il n'est guère usité.

\* **GUENILLEUX**, **GUENILLEUSE**. Adj. L'Académie ne met point ce mot. Cependant il est utile. Diderot a dit en parlant d'une esquisse de Charles Vanloo qui représente saint Grégoire vendant son bien et le distribuant aux pauvres : *C'est ici qu'il faut voir comme on peint la mendicité, comment on la rend intéressante sans la montrer*

*hideuse, jusqu'où il est permis de la vêtir sans la rendre opulente ni guenilleuse*.

**GUENON**. Subst. f. L'Académie dit qu'on le dit par injure d'une laide femme : *C'est une guenon, une franche guen n, une laide guenon*. — Si ce mot signifie une laide femme, pourqu'on dirait-on *une laide guenon*? L'Académie ajoute qu'il se dit aussi par injure d'une femme de mauvaise vie, et qu'il est familier dans ces deux acceptions. Il est vrai qu'à la halle on emploie quelquefois ce mot dans ce dernier sens; mais on ne l'entend guère ailleurs, si ce n'est parmi la populace; ce qui prouve qu'il n'est pas familier, mais bas et grossier.

**GUÈRE** ou **GUÈRES**. Adv. On n'écrit plus *guères* qu'en vers, lorsqu'il est favorable à la mesure ou à la rime : *Il ne travaille guère, ce vin-là n'est guère bon*. Devant les substantifs, il régit de : *Il n'y a guère de bonne foi dans le monde; il n'a guère d'argent*. Cet adverbe est toujours accompagné de la négation. Dans les temps composés, il se met toujours entre l'auxiliaire et le participe : *Il n'a guère mangé, je n'ai guère dormi*. Dans les temps simples, il se met après le verbe : *Il ne mangea guère*. Mais il précède toujours l'infinitif : *Il ne vent guère manger*. Les adverbes de comparaison se mettent toujours après *guère* : *Guère plus, guère moins*.

Ceux qui disent *il ne s'en faut de guère*, pour dire *il ne s'en faut guère*, s'expriment mal. On dit : *Il ne s'en faut guère, il ne s'en est guère fallu*, lorsque ce mot est employé absolument; mais c'est quand il a rapport à une quantité comparée avec une autre qu'on ajoute *de*. Si l'on mesure deux choses, et que l'une ne soit pas beaucoup plus grande que l'autre, on dit *qu'elle ne la passe de guère*. Au mot *beaucoup*, l'Académie est d'avis qu'il faut supprimer le *de* quand il s'agit simplement d'une différence sans comparaison : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en faut beaucoup*; et qu'il faut le mettre quand il s'agit d'exprimer un manque de quantité : *Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'en faut de beaucoup*. Par une suite de ce principe, on doit dire *il ne s'en faut guère qu'il ne soit aussi avancé que son frère*; et *il ne s'en faut de guère que ce vase ne soit plein*.

**GUÉRIR**. V. a. et n. On dit *se guérir, guérir quelqu'un, et guérir d'une maladie*. C'est un terme relatif à l'état de santé et à l'état de maladie, qui marque le passage de celui-ci au premier, soit par le secours de la médecine, soit par les forces de la nature. Il se prend au propre et au figuré, et s'applique aussi communément aux maladies de l'esprit qu'à celles du corps.

**GUERRE**. Subst. f. Boileau avait dit (*Satire VIII, 129*):

L'ours fait-il dans les bois *la guerre* avec les ours?

La Fontaine, Racine, et d'autres amis du poète, remarquèrent qu'on ne dit pas *faire la guerre avec*, mais à *quelqu'un*. Boileau corrigea ce vers de cette manière :

L'ours a-t-il dans les bois *la guerre* avec les ours?

Il est vrai que, dans ce sens, on ne dit pas *faire la guerre avec quelqu'un*; mais il ne faut pas en conclure, comme semble l'avoir fait Féraud, que *faire la guerre avec quelqu'un* ne soit pas une expression française. On dit qu'on a *fait la guerre avec* quelqu'un pour dire qu'on a

servi avec lui en temps de guerre dans les armées du même souverain ou du même parti. *J'ai fait avec lui la guerre d'Italie ; nous avons fait la guerre ensemble.*

**GUERRIER, GUERRIÈRE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'harmonie et l'analogie : *Une nation guerrière, des exploits guerriers ; un air guerrier, une mine guerrière ; une audace guerrière ; cette guerrière audace.* Voyez *Adjectif*.

**GUET.** Subst. m. On dit figurément d'un homme qui est dans un lieu pour observer ce qui s'y passe, *il a l'œil et l'oreille au guet* :

On avait mis des gens au guet,

LA FONT., liv. IV, fable x. 103

On dit aussi *les oies, les chiens, sont de bon guet. De bonne guette* serait une mauvaise locution. *Grammaire des Grammaires*, p. 3460.

**GUÉSANT, GUÉSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *gueuser*. Il est peu usité comme adjectif.

**GUÉUX, GUËSE.** Adj. L'Académie l'explique par indigent, nécessaire, qui est réduit à mendier. — Les indigents, les nécessaires, les gens réduits à mendier ne sont pas des gueux ; ce sont des pauvres, des mendiants. Le mot de *gueux* emporte avec lui une idée de mépris que l'on n'attache pas ordinairement aux autres. Les gens *gueux*, ou pour mieux dire *les gueux*, car ce mot est dans l'origine un substantif que l'on emploie adjectivement ; les gueux sont des misérables qui mendient par faiméantise ou par libertinage, qui font métier de mendier, et qui ne voudraient pas travailler si on leur offrait de l'ouvrage. Il n'y a que la légèreté ou l'impertinence qui traite de *gueux* les indigents et les pauvres. On peut juger par-là combien est déplacé cet exemple du *Dictionnaire de l'Académie* : *Ces gens-là sont si gueux qu'ils n'ont point de pain.*

Voyez ce que dit Ch. Nodier à ce sujet : *a Gueux, misérable, etc.* Au sens propre, ces adjectifs se disent d'un homme très-pauvre ; au sens figuré, d'un scélérat. Il paraît que cette extension est de la langue des riches, et non pas de celle de l'humanité. Chez les anciens, *res sacra erat miser*. Chez nous, pour marquer qu'un homme est à fuir, on dit que c'est un malheureux. » (*Examen critiq. des Dict.*) L'auteur de cet article pensait donc, comme Laveaux, que le mot *gueux* ne doit point conserver deux acceptions aussi différentes ; seulement c'est le sens de *pauvre* qui, selon lui, aurait dû prévaloir. C'est le seul que Beranger ait eu en vue dans sa jolie chanson des *Gueux*.

**GUI, GUICHET, GUICHETIER, GUIDE, GUIDER.**

Dans ces mots, *gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUIDE-ÂNE.** Subst. m. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes et celui des offices relatifs à chaque fête. Dans ce substantif composé, ni le mot *guide*, qui est un verbe, ni le mot *âne*, ne doit prendre la marque du pluriel ; la pluralité tombe sur *livre*, qui est sous-entendu, et l'on doit écrire des *guide-ânes*.

**GUIDON.** Subst. m. *Gui* se prononce comme une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUIGNE, GUIGNER, GUIGNIER, GUIGNON.** Dans ces quatre mots, *gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*, et on mouille *gn*.

**GUILLAGÉ, GUILLAUME, GUILLEBOU.** Dans ces trois mots, *gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*, et on mouille les *l*.

**GUILLET.** Subst. m. C'est une espèce de caractère figuré ainsi », et qui ressemble à deux virgules assemblées. On le met au commencement et à la fin d'une citation, et souvent même au commencement de chacune des lignes qui la composent. — Dans ce mot, et dans *guillemetter*, on prononce *guil* en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*, et l'on mouille les deux *l*.

**GUILLETET, GUILLETETTE.** Adj. On prononce *guil* en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*, et on mouille les *l*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un air guilletet, un habit guilletet.*

**GUILLERI, GUILLOCHER, GUILLOCHIS.** Dans ces mots, *guil* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*, et on mouille les *l*.

**GUIMAUVE.** Subst. f. *Gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUIMBARDE, GUIMPE.** Dans ces deux mots, *guim* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUINDAGE, GUINDER.** Dans ces deux mots, *guin* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUINÉE.** Subst. f. *Gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUINGOIS, GUINGUETTE.** Dans ces deux mots, *guin* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUIRLANDE.** Subst. f. *Guir* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUISE.** Subst. f. *Gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

Il faut remarquer que, dans les noms propres, on fait sentir l'*u* : *Le duc de Guise*.

**GUITARE.** Subst. f. *Gui* se prononce en une seule syllabe, sans faire sentir l'*u*.

**GUTTURAL, GUTTURALE.** Adj. On prononce les deux *t*.

## II.

**H.** Subst. m. On prononce *he*. Cette lettre est souvent aspirée, lorsque dans la même syllabe elle est seule avec une voyelle. Quand elle est aspirée, elle donne au son de la voyelle suivante une articulation gutturale, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'élosion de la voyelle finale du mot précédent, et rend muette la consonne finale. Ainsi, au lieu de dire avec élosion *funest'hasard* en quatre syllabes, comme *funest'ardeur*, on dit *funes-te-hazard*, en cinq

syllabes. *Une haine* se prononce *u-ne-haine* ; *J'aurais honte*, comme *J'auré honte*. — Si la lettre *h* est muette, elle n'indique aucune articulation pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état actuel de simple émission de la voix ; et, dans ce cas, elle n'a pas plus d'influence sur la prononciation que si elle n'était point écrite. Ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvait, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est em-

ployée; et si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée immédiatement suivie d'une voyelle. Ainsi, au lieu de dire sans élision *ti-tre-honorable*, comme on dit *ti-tre-favorable*, il faut dire avec élision *titr'honorable*, comme on dit *titr'nérez*.

Voici, pour ceux qui savent le latin, deux règles assez générales pour distinguer les mots où il faut aspirer le *h*. Dans tous les mots français qui viennent de mots latins commençant par un *h*, cette lettre ne s'aspire point. Tels sont *homme*, qui vient de *homo*; *honneur*, qui vient de *honor*. Excepté *héros*, *hennir*, *harpie*, *hanter*, où le *h* s'aspire, quoiqu'ils viennent de mots latins qui commencent par un *h*. La seconde règle, c'est que les mots français commençant par un *h*, qui viennent de mots latins qui ne commencent pas par cette lettre, doivent s'aspire; ainsi l'on dit avec l'aspiration, *la haine*, *la honte*, dont les mots latins correspondants, *odium* et *pudor*, ne commencent pas par un *h*. Il en faut excepter *heureux*, *huile*, *huître*. Mais il est plus sûr de connaître tous les mots de la langue où le *h* est aspiré; et c'est ce que nous indiquons dans la table qui est à la fin de cet article.

Les consonnes après lesquelles on emploie la lettre *h* en français sont *e*, *l*, *p*, *r*, *t*. Après la consonne *e*, la lettre *h* est purement auxiliaire, lorsque avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la faible par *j*, et qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical. Telle est la valeur de *h* dans les mots purement français, ou qui viennent du latin, comme *chapeau*, *cheval*, *chose*, *chute*, etc. — Après *e*, la lettre *h* est purement étymologique dans plusieurs mots qui viennent du grec, ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avaient un *h* aspiré, et que dans le mot dérivé elle laisse au *e* la prononciation naturelle du *k*, comme dans *archétype*, *archépiscopal*, *archonte*, *archange*, *Chalcédoine*, *Chaldéen*, *chaos*, *chirographaire*, *chœur*, *choriste*, *chorus*, *chorographie*, *chrétien*, *chromatique*, *chronique*, *chronologie*, *chrysaïde*, *Melchisédech*, *Bacchus*, *Achélus*, *Chloris*, *Machiavel*, *Melchior*, *Michel-Ange*, que l'on prononce comme s'il y avait *archétype*, *archépiscopal*, *arkonte*, etc. Plusieurs mots de cette classe, étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* français; et l'on prononce aujourd'hui à la française *Achéron*,

*archevêque*, *archidiacre*, *archiprêtre*, *architecte*, *archiduc*, *Achille*, *chimie*, *chirurgien*, *chérubin*, etc. — *Joachim* se prononce avec le son propre, et la dernière syllabe prend un son nasal comme dans la première du mot *injuste*. — Dans *almanach* le *ch* n'a aucun son, et l'on prononce *almana*. Voyez *Ch*.

Après la consonne *l*, le *h* ne se met que pour faire mouiller le *l*, comme dans *Milieu*, ville.

*P* suivi de *h*, a pour nous le son propre de *fe*. *Phare*, *philtre*, *phosphore*, *philosophe*, *phrase*, *physionomie*, *phalange*, *philanthrope*, se prononcent comme *fare*, *filtre*, *filosefe*, etc.

*Rh* n'a point d'autre articulation que celle du *r* simple. *Rhétteur*, *rhume*, *rhythme*, se prononcent comme *réteur*, *rume*, *rytme*.

Les mots qui commencent par un *h* non aspiré font sonner le *t* final du mot précédent, auquel ils doivent être unis : *Un savant homme*. Cependant il y a des substantifs où il serait mal de prononcer le *t* final, comme dans *un goût horrible*, *un instinct heureux*. La dureté qui résulterait de la prononciation du *t* fait assez sentir la raison de cette exception.

Le *h* conserve l'aspiration dans les mots composés de ceux où il est aspiré, tels que *d'harnacher*, *enharnacher*, *enhardi*, *ahurissement*, etc. Cette lettre fait alors l'effet du tréma, et sert à annoncer que la voyelle qui la suit ne s'unit pas en diphthongue à la voyelle qui la précède. On en excepte *exhausser*, *exhaussement*, qui, quoique formés de *hausser* et *haussement*, où *h* est aspiré, ne prennent point l'aspiration. Quelques grammairiens pensent avec raison que l'on devrait aspirer le *h* dans ces deux mots, ne fût-ce que pour distinguer *exhausser*, élever, d'*exaucer*, accorder à quelqu'un ce qu'il demande. — Les dérivés du mot *héros*, tels que *héroïne*, *héroïsme*, *héroïquement*, *héroïde*, ne prennent point l'aspiration. — Le *h* de *Henri* s'aspire dans le discours soutenu, mais on ne l'aspire jamais dans la conversation. Le *h* du nom propre *Henriette* ne s'aspire dans aucun cas. — On doit toujours aspirer le *h* dans *Hollande*, *Hongrie*, excepté dans ces phrases qui ont passé du langage du peuple dans le langage commun : *Toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *du point d'Hongrie*, *can de la reine d'Hongrie*; encore est-il mieux d'y conserver l'aspiration. Voyez *Hollande*, *Hongrie*. — Quelques grammairiens ne veulent pas qu'il y ait d'aspiration dans *huit*, mais c'est sans fondement, puisqu'on écrit et qu'on prononce sans élision ni liaison, *le huit*, *les huit volumes*, *le huitième*, ou *la huitième*, *la huitaine*.

#### LISTE DE TOUS LES MOTS OU LA LETTRE H EST ASPIRÉE.

Les mots de cette liste qui ne sont pas dans le *Dictionnaire de l'Académie* se trouvent dans notre *Nouveau Dictionnaire de la langue française*. Nous avons placé ici certains mots dans lesquels plusieurs grammairiens n'ont pas cru que le *h* fût aspiré, et nous en avons omis quelques autres où ils pensent qu'il l'est. Nous avons exposé nos motifs dans l'article relatif à chacun de ces mots.

Ha! *interjection*.  
Hâbler et ses dérivés.  
Hache.  
\* Hachebaché  
\* Hachée.  
Hache-paille  
Hacher.  
Hachereau.  
Hachette.  
Hachis.

Hachoir.  
\* Hachotte.  
Hachure.  
Hagard.  
Haha, *ouverture*.  
Ha! ha!  
Hahé, *terme de chasse*.  
Haie.  
Haie, *cri des charretiers*  
Haillon.

\* Haim ou Hain.  
Haine et ses dérivés.  
Haïre.  
\* Hake.  
Halage.  
\* Halbourg.  
Halbran.  
Halbrené.  
Hâle et ses dérivés.  
Halér.

Hâler.  
Haletant.  
Haletier.  
Haleur.  
\* Hailin.  
Ballage, *droit de halle*  
Halle.  
Hallebarde.  
Hallebardier.  
Hallebreda.

\* Haller.  
 Hallier.  
 Halo.  
 Haloir.  
 Halot.  
 Halotechnie.  
 \* Halotrichum.  
 Halte.  
 Hamac.  
 \* Hamaux.  
 \* Hambourgeois.  
 \* Hambre.  
 Hamcau.  
 Hampe.  
 Han.  
 Hanap.  
 Hanche.  
 Hangar.  
 Hamneton.  
 Hanscrit.  
 Hance.  
 Hancéatique.  
 Hancière.  
 \* Hantal.  
 Hantier.  
 Hantise.  
 \* Haplaire.  
 Happe.  
 \* Happechair.  
 Happelourd.  
 Happer.  
 \* Haque.  
 Haquenée.  
 Haquet.  
 Haquetier.  
 \* Har.  
 \* Harai.  
 Harangue *et ses dérivés*.  
 Haras.  
 Harasser.  
 \* Harassier.  
 Harceler.  
 Harde.  
 Harder.  
 Harges.  
 Hardi *et ses dérivés*.  
 Harem.  
 Hareng *et ses dérivés*.  
 Harengaison.  
 Harengère.  
 Hargneux.  
 Haricot.  
 Haridelle.  
 \* Harinement.  
 Harnacher.  
 \* Harnacheur.  
 Harnais.  
 Harnois.  
 Haro.  
 Harpiller.  
 Harpe.  
 Harpé.  
 \* Harpeau.  
 Harper.  
 Harpie.  
 Harpin.  
 Harpiste.  
 Harpon.  
 Harponner.  
 Hart.  
 \* Hasard *et ses dérivés*.  
 Hase.  
 \* Hasséki.

Haste.  
 Hâte.  
 \* Hâtereau.  
 Hâteur.  
 Hâtier.  
 \* Hâture.  
 Haubans.  
 Haubergeon.  
 \* Haubergier.  
 Haubert.  
 \* Haulée.  
 Hausse *et ses dérivés*.  
 Hausse-cul.  
 Haussement.  
 \* Hausse-pied.  
 \* Hausse-queue.  
 Hausser.  
 \* Haussoire.  
 Haut *et ses dérivés*.  
 \* Haut-à-bas.  
 \* Haut-à-haut.  
 Hautbois.  
 \* Haut-bord.  
 \* Haut-de-casse.  
 Haut-de-chausse.  
 \* Haut-dessus.  
 \* Haute-bonté.  
 \* Haute-bruyère.  
 Haute-contre.  
 \* Hautee.  
 Hautesse.  
 \* Haute-taille.  
 Haut-fond.  
 \* Hautin.  
 Haut-le-corps.  
 Hauturier.  
 \* Haayne.  
 \* Havarnaal.  
 Hâve.  
 \* Haveau.  
 \* Havelée.  
 \* Haveneau.  
 \* Havenet.  
 \* Haveron.  
 \* Havet.  
 Havir.  
 Havre.  
 Havre-sac.  
 \* Hayon.  
 Hé!  
 Heaume.  
 \* Heaumier.  
 \* Hèche.  
 Heiduque.  
 Heïn.  
 Héler.  
 Hem!  
 \* Hémé.  
 \* Hemmer.  
 Hémir.  
 Hémissement.  
 \* Hémuyer.  
 \* Henri.  
 \* Henriade.  
 Hérait.  
 Hère.  
 \* Hérisée.  
 Hérisser.  
 Hérisson.  
 Hérissonné.  
 Hérniaire.  
 Hernie.  
 \* Hernieux.

Hernutes.  
 Héron.  
 Héronneau.  
 \* Héronner.  
 Héronnière.  
 Héronnière.  
 Héros.  
 \* Herpailles.  
 Herpes.  
 \* Herque.  
 Hersage.  
 Herse *et ses dérivés*.  
 Hêtre.  
 Heurt.  
 \* Heurte.  
 \* Heurtequin.  
 Heurter.  
 Heurtoir.  
 Hibou.  
 Hic.  
 Hicusement.  
 Hideux.  
 Hie *et ses dérivés*.  
 Hiérarchie.  
 Hiérarchique.  
 Hiérarchiquement.  
 \* Hiérarques.  
 \* Hiérobotane.  
 Hile.  
 \* Hille.  
 \* Hilon.  
 Hisser.  
 Hobereau.  
 Hoc.  
 Hoca.  
 Hoche.  
 Hochement *et ses dérivés*.  
 Hoche-pied.  
 Hoche-pot.  
 Hoche-queue.  
 Hocher.  
 Hochet.  
 Holà!  
 \* Hôlement.  
 \* Hôler.  
 \* Hollandais.  
 \* Hollandaise.  
 Hollander.  
 Homard.  
 Hongre.  
 Hongrer.  
 \* Hongrie.  
 \* Hongrois.  
 \* Hongroise.  
 Hongroyeur *ou* Hongroieur.  
 Honnir.  
 Honte *et ses dérivés*.  
 Hoquet.  
 Hoqueton.  
 \* Hoquette.  
 Horde.  
 Horion.  
 \* Hornblend.  
 \* Hornstein.  
 Hors.  
 Hotte.  
 Hotte.  
 Hotte.  
 \* Hottentot.  
 Hottentot.  
 Houblon.  
 Houblonner.

Houblonnrière.  
 Houe.  
 Houer.  
 \* Houette.  
 \* Hougues.  
 Houille.  
 Houiller.  
 Houillère.  
 Houilleur.  
 Houilleux.  
 \* Houillite.  
 Houlan.  
 Houle.  
 Houlette.  
 Houleux.  
 Houpper.  
 Houpe.  
 \* Houppée.  
 Houppelande.  
 Houpper.  
 \* Houppier.  
 \* Houque.  
 Hourailler.  
 Houraillis.  
 Hourdage.  
 Hourder.  
 Hourdis.  
 Houret.  
 Houri.  
 Hourvari.  
 Housard, Housard *ou* Hussard.  
 \* Housarder.  
 Housseaux.  
 Houspiller.  
 Houspiller.  
 Housseage.  
 Houssaie.  
 Housse *et ses dérivés*.  
 Houssine.  
 Houssiner.  
 Housseoir.  
 Housson.  
 \* Hout.  
 Houx.  
 \* Houzures.  
 Hoyau.  
 \* Hoyé.  
 Huard.  
 \* Huau.  
 Huche.  
 Hucher.  
 Huchet.  
 Hue, *cri des charretiers*.  
 Huée.  
 Huér.  
 Huguenot.  
 Huguenote.  
 Huît *et ses dérivés*.  
 Hulotte.  
 Humer.  
 Hune.  
 Humier.  
 Huppe.  
 Huppé.  
 \* Hurasse.  
 Hure.  
 Hurhaut.  
 \* Huri.  
 Hurlement.  
 Hurler.  
 \* Hurleur.  
 Hutte.  
 Hutter.

**HA.** Interjection. Elle exprime la surprise et l'étonnement : *Ha! ha! l'homme savant, ou vous y prend aussi! Ha, vous voilà! Voyez Ah!*

**HABILE.** Adj. des deux genres. L'Académie l'explique par capable, intelligent, adroit, savant. En général, ce mot signifie plus que capable, plus que instruit, plus que savant, soit qu'on parle d'un général, ou d'un savant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lu tout ce qu'on a écrit sur la guerre, et même l'avoir vue, sans être *habile* à la faire : il peut être capable de commander; mais pour acquérir le nom d'*habile général*, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès. Un juge peut savoir toutes les lois sans être *habile* à les appliquer. Le savant peut n'être *habile* ni à écrire, ni à enseigner. *L'habile homme* est donc celui qui fait un grand usage de ce qu'il sait. Le *capable* peut, et *l'habile* exécute. Ce mot ne convient point aux arts de pur génie. On ne dit pas un *habile poète*, un *habile orateur*, et si on le dit quelquefois d'un orateur, c'est lorsqu'il s'est tiré avec habileté, avec dextérité, d'un sujet épineux. Par exemple, Bossuet ayant à traiter, dans l'*Oraison funèbre du grand Condé*, l'article de ses guerres civiles, dit qu'il y a une pénitence aussi glorieuse que l'innocence même. Il est *habile* dans la manière dont il manie ce morceau, et dans le reste, il parle avec grandeur. — On dit *habile historien*, c'est-à-dire historien qui a puisé dans de bonnes sources, qui a comparé les relations, qui en juge sagement, en un mot qui s'est donné beaucoup de peine. S'il a encore le don de narrer avec l'éloquence convenable, il est plus qu'*habile*, il est grand historien, comme Tite-Live, de Thou, etc. — Le mot d'*habile* convient aux arts qui tiennent à la fois de l'esprit et de la main, comme la peinture, la sculpture.

On dit un *habile peintre*, un *habile sculpteur*, parce que les arts supposent un long apprentissage, au lieu qu'on est poète presque tout d'un coup, et qu'on est même orateur sans avoir beaucoup étudié. — Pourquoi dit-on pourtant *habile prédicateur*? c'est qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'éloquence; et ce n'est pas un grand éloge. On ne dit pas de Bossuet *c'est un habile faiseur d'oraisons funèbres*. Un simple joueur d'instruments est *habile*; un compositeur est plus qu'*habile*, il lui faut du génie. Le metteur en œuvre travaille adroitement ce que l'homme de goût a dessiné habilement.

Dans le style comique, *habile* peut signifier diligent, empressé. Molière fait dire à M. Loyal (*Tartufe*, act. V, sc. iv, 73) :

Il vous faut être *habile*  
A vider de céans jusqu'au moindre ustensile.

Un *habile homme* dans les affaires est instruit, prudent et actif. Si l'un de ces trois mérites lui manque, il n'est point *habile*.

*Habile couraisan* emporte un peu plus de blâme que de louange; il veut dire trop souvent *habile flatteur*; il peut aussi ne signifier qu'un homme adroit qui n'est ni bas ni méchant. Le renard qui, interrogé par le lion, sur l'odeur qui s'exhale de son palais, lui répond qu'il est enthumé, est un *couraisan habile*. Le renard qui, pour se venger de la calomnie du loup, conseille au vieux lion la peau d'un loup fraîchement écorché, pour réchauffer sa majesté, est plus qu'*habile couraisan*. C'est en conséquence qu'on dit un *habile fripon*, un *habile scélérat*.

*Habile*, en jurisprudence, signifie reconnu ca-

pable par la loi; et alors capable veut dire ayant droit, ou pouvant avoir droit. On est *habile à succéder*. (Volt., *Dict. philos.*)

Ce mot régit les prépositions *à*, *dans* et *en*, et la première n'est pas bornée à la jurisprudence. On dit *habile dans un art*, *habile à manier le ciseau*, *habile en mathématiques*. Voltaire a dit dans *Brutus* (act. II, sc. iv, 22) :

Plus je dois m'y pérer  
Qu'*habile* à le conduire, et non à l'égarer...

On dit aussi *il est habile à profiter de tous ses avantages*.

*Habile*, quand il est sans modification, se place souvent avant son subst. : *Un habile homme*, un *habile femme*, un *habile peintre*, un *habile musicien*. Quand il est modifié par des adverbess de quantité, il peut se placer avant ou après : *Un fort habile homme*, un *homme fort habile*. Avec d'autres adverbess, il se met toujours après : *Un homme extrêmement habile*.

**HABILEMENT.** Adv. Il se dit dans les mêmes acceptions qu'*habileté* : *Il travaille, il joue, il enseigne habilement*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a habilement surmonté cette difficulté*. *Il s'est tiré habilement d'affaire*, ou *il s'est habilement tiré d'affaire*.

**HABILETÉ.** Subst. f. Ce mot est à capacité ce qu'*habile* est à capable : *Habileté dans une science*, dans un art, dans la conduite. On exprime une qualité acquise en disant *il a de l'habileté*; ou on exprime une action en disant *il a conduit cette affaire avec habileté*.

**HABILLER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie, on dit *habiller un conte*, pour dire couvrir, par la manière de conter, ce qu'il peut y avoir d'indécent dans le fond. — Dans cette acception, le verbe *habiller* a une signification beaucoup plus étendue. J.-J. Rousseau a dit *habiller galamment la raison*, et Boileau (sat. VII, 61) :

Souvent j'*habille* en vers une maligne prose.

**HABIT.** Subst. m. Ce mot est banni du style noble, et l'on ne dirait pas aujourd'hui comme du temps de Racine :

Quelles traces de sang vois-je sur vos habits?  
(Frères ennemis, act. I, sc. III, 3.)

**HABITABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un bâtiment habitable*, un logement habitable.

**HABITANT, HABITANTE.** Adj. verbal tiré du v. *habiter*. L'Académie ne le donne en ce sens que pour un terme de pratique. Voltaire l'a employé autrement dans le poème sur la *Loi naturelle* (1<sup>re</sup> partie, 27) :

Dans les plis du cerveau la mémoire *habitante*  
Y peint de la nature une image vivante.

**HABITUDE.** Subst. f. L'Académie dit : *habitude au bien*, *habitude au mal*; mais elle ne dit pas que ce mot régit aussi la préposition *à* et la préposition *de* devant un verbe à l'infinitif : *L'habitude à riére de peu est le plus précieux héritage*. (Marmontel.) *J'ai déjà vieilli dans l'habitude de ne dire jamais mon secret*, et encore plus de ne trahir jamais, sous aucun prétexte, le secret d'autrui. (Fénel., *Télé.*, liv. III, t. I, p. 121.)

Il est aisé de saisir la différence de sens qui exige l'une ou l'autre de ces prépositions. *L'ha-*

*habitude* a rapport à des actes successifs dont la répétition fortifie de plus en plus l'habitude. *L'habitude a riére de peu* est formée d'actes successifs qui se répètent formellement. *L'habit, de de se* dit d'une habitude formée, sans rapport aux actes subséquents qui la fortifient : *L'habitude de se taire*. C'est dans ce sens qu'on dit *c'est une habitude de vingt ans*.

*Habitude* se dit d'une sorte de timidité naturelle qui donne de l'aversion pour les objets nouveaux. C'est dans ce sens qu'on dit *c'est un homme d'habitude; je suis femme d'habitude, je n'aime point les visages nouveaux*.

HABITUEL, HABITUELLE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mal habituel, vice habituel, péché habituel; — grâce habituelle*.

HABITUELLEMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Il s'enière habituellement, mentir habituellement*.

HABITUER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il régit à devant les noms et les verbes : *Habituier ses enfants à la pureté; les habituier à supporter le froid et le chaud*.

L'esprit à la trouver aisément s'*habitué*.

(BOIL., 4. P., t. 32.)

HAGARD, HAGARDE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *L'œil hagard, les yeux hagards, l'air hagard*.

HAGIOGRAPHE. Adj. Il est aussi subst. On donne ce nom aux auteurs de certains livres de l'Écriture, et à ceux qui ont écrit sur la vie et les actions des saints.

HAILLON. Subst. m. Ce terme est proscrit du style noble.

HAINES. Subst. f. *Haine* n'a point de pluriel quand il signifie la passion en général; il en a un quand il signifie les sentiments de haine qui ont quelque objet particulier en vue; et ce pluriel s'emploie non-seulement en vers et dans le style élevé, mais aussi dans le style simple. Voltaire a dit en prose simple : *Les haines particulières cédaient à la haine générale; j'atgrissais mon cœur, j'y nourrissais avec plaisir les défiances et les haines; et Barthélémy : Comment se garantir aujourd'hui de ces cruautés réfléchies, de ces haines froides et assez patientes pour attendre le moment de la vengeance?*

HAINIEUX, HAINIEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme hainieux, une femme hainieuse. Un caractère hainieux. Ce hainieux caractère fera votre malheur. Voy. Adjectif.*

HAIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il est irrégulier aux trois premières personnes du présent de l'indicatif, qu'on écrit *je hais, tu hais, il hait*, et à la seconde personne de l'impératif, *hais*. L'*a* et l'*i* ne font qu'une seule syllabe, qui se prononce comme un *e* ouvert. Partout ailleurs ces deux lettres forment deux syllabes, et l'on met deux points sur l'*i*, *nous haïssons, nous haïrons* :

Mais le roi qui le *hait* vent que je le *haïsses*.

(Iphig., act. V, sc. 1, 17.)

HAÏSSABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme haïssable, une femme haïssable*.

HALAGE. Subst. f. L'Académie dit que le *h* s'aspire; Féraud dit qu'il est muet. Si ce mot vient du latin *halitare*, Féraud prononce d'après la règle générale, qui dit que dans les mots français qui viennent des mots latins commençant

par un *h*, cette lettre ne s'aspire point. Mais l'usage en a autrement ordonné, et il est certain que le *h* est aspiré dans ce mot. Nous pensons donc qu'il faut ici suivre l'Académie. On dit *chemin de halage*, et non pas *chemin d'halage*. Il nous semble qu'on devrait écrire *hallage* et *haller*; ces mots sont très-anciens, et on les a toujours écrits ainsi. D'ailleurs le double *l* indique que la syllabe est brève, et distingue ces mots de *hâte* et *hâler*, dont la première est longue.

HALEINE. Subst. f. On ne dit, ni au propre ni au figuré, *une haleine de vent*. Le mot *haleine*, au singulier et au pluriel, ne se dit des vents que lorsque ceux-ci sont personnifiés; alors c'est une expression prise par analogie de l'haleine de l'homme. Fénelon a dit : *Les vents retenaient leurs haleines* (Téléme., liv. II, t. 1, 101.). Barthélémy : *Déjà les vents retiennent leur haleine, tout est calme dans la nature*. Boileau (Lutrin, II, 129) :

Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines  
Faisait taire des vents les bruyantes haleines.

Et le frane de Pompignan (Poésies sacrées, liv. I, ode XII, 59) :

(Le Seigneur) . . . . .

Empoisonne des vents les brûlantes haleines.

Mais on s'exprimerait bien ridiculement si l'on disait : *Je sens une haleine de vent qui entre par cette fenêtre*.

HALENER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit que le *h* s'aspire dans ce mot; Féraud dit qu'il est muet. Ici nous croyons que Féraud a raison, parce que ce mot est un composé d'*haleine*, où le *h* n'est point aspiré.

HALER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit que le *h* est aspiré, et Féraud le dit aussi, quoiqu'il ait dit qu'au mot *halage* cette lettre est muette. Elle est aspirée comme dans *halage*. Voyez ce mot.

HALETANT, HALETANTE. Adj. verbal tire du verbe *haler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme haletant, une femme haletante*.

HALEBREDA. Subst. f. Mot barbare qui, selon l'Académie, est un terme de mépris qui se dit d'une grande femme mal bâtie, et quelquefois d'un homme qui a le même défaut. Elle ajoute qu'il est populaire, et que le *h* s'aspire.

HAMEAU. Subst. m. On entend par ce mot un assemblage de quelques maisons qui ne forment point une commune, mais qui font partie d'une autre commune, quoiqu'elles en soient séparées.

HANSE. Subst. f. Vieux mot qui signifiait société, compagnie de marchands, et dont on se sert encore pour désigner une société de cette espèce, formée entre plusieurs villes du nord de l'Allemagne.

HANSEATIQUE. Adj. Qui a rapport à la *hanse*. L'Académie ne dit point si le *h* est aspiré dans ce mot; mais il doit l'être comme dans le mot *hanse*, d'où il est tiré.

HANTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voy. *Fréquenter*.

HANTISE. Subst. f. L'Académie dit que ce mot est du style familier; elle aurait dû dire qu'il est bas et populaire.

HAPPELORDE. Subst. f. Il se dit proprement d'une pierre fausse qui a l'éclat et l'apparence d'une vraie pierre précieuse. L'Académie ajoute qu'il se dit figurément des personnes qui ont une belle apparence, un bel extérieur, et qui n'ont

point d'esprit. Je doute que l'on dise souvent *cet homme-là est une vraie huppelourde, une belle huppelourde*. Ce mot, dans ce sens, est vieux.

**HAPPER**, V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit que dans le style familier ce mot signifie figurément atraper, saisir, surprendre à l'improviste : *Il s'est laissé happer par les huissiers, les gardarmes l'ont happé*.—Cette façon de parler n'est que du langage populaire.

**HAQUENÉE**. Subst. f. L'Académie définit ce mot, cheval ou cavale de médiocre taille, facile au montoir, et qui va ordinairement l'amble. La haquenée est une jument de prix et de parade que montaient autrefois les dames. La haquenée, d'après sa destination, devait être facile au montoir, comme tous les chevaux bien dressés; et elle ne devait avoir d'autre allure que le pas et l'amble; mais la taille n'y faisait rien; et comme la haquenée était faite pour la parade, il y a apparence qu'elle devait être de belle taille lorsque la dame qui la montait était jeune et ingambe.

**HARANGUE**. Subst. f. Discours qu'un orateur prononce en public, ou qu'un écrivain, tel qu'un historien ou un poète, met dans la bouche de ses personnages. — Ce mot se prend quelquefois dans un mauvais sens pour un discours diffus ou trop pompeux, et qui n'est qu'une pure déclamation. En ce sens, un *harangueur* est un orateur ennuyeux.

**HARCELER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans les temps de ce verbe, l'e de *ce* est ouvert lorsque la syllabe suivante finit par le son d'un e muet : *Je harcèle, je harcelerai, il harcèlera, il harcèlerait*; il est muet lorsque cette syllabe finit par tout autre son : *Je harcelais, j'ai harcelé, ils harcelèrent*.

**HARDI, HARDIE**. Adj. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'Analogie : *Un homme hardi, une femme hardie, un mot hardi, une mine hardie. Un hardi voleur, un hardi coquin, un hardi menteur. Un hardi soldat, un hardi capitaine*. Il régit à devant un infinitif : *Hardi à décider*. Voyez *Hardiesse*.

**HARDIESSE**. Subst. f. Il régit tantôt à, tantôt de : *On ne peut souffrir sa hardiesse à décider de tout. Il a la hardiesse de dire, de faire*. La différence de la *témérité* et de la *hardiesse* consiste dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la chose et les ressources de celui qui la tente. D'où il suit que tel homme ne se montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériterait le nom de *téméraire*. Voyez *Audace*.

**HARDIMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a décidé hardiment la question, ou il a hardiment décidé la question*.

\* **HARGNERIE**. Subst. f. Mot inusité que J.-J. Rousseau a employé : *Le véritable respect qu'on doit au public est de lui épargner, non de tristes vérités qui peuvent lui être utiles, mais bien toutes les petites hargneries d'auteurs dont on remplit les écrits plémiques*.

**HARGNEUX, HARGNEUSE**. Adj. Le h s'aspire, et le gn se mouille. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme hargneux, une femme hargneuse. Un chien hargneux, humeur hargneuse*.

**HARMONIE**. Subst. m. Ce que nous appelons *harmonie* dans le discours devrait s'appeler plus proprement *mélodie*; car *mélodie*, en notre langue, est une suite de sons qui se succèdent agréablement, et *harmonie* est le plaisir qui résulte du mélange de plusieurs sons qu'on entend à la fois. Les anciens, qui selon les apparences ne connais-

saient point la musique à plusieurs parties, du moins au même degré que nous, appelaient *harmonie* ce que nous appelons *mélodie*. En transportant ce mot au style, nous avons conservé l'idée qu'ils y attachaient; et en le transportant à la musique, nous lui en avons donné une autre.

Le but de l'harmonie, dans le discours, est de charmer l'oreille. Or, deux choses charment l'oreille : le son et le nombre. Le son consiste dans la qualité des mots, et le nombre dans leur arrangement. Ainsi l'harmonie du discours oratoire consiste, en général, à n'employer que des mots d'un son agréable et doux; à éviter le concours des syllabes rudes, et celui des voyelles, sans affectation néanmoins; à ne pas mettre entre les membres des phrases trop d'inégalité; surtout à ne pas faire les derniers membres trop courts, par rapport aux premiers; à éviter également des périodes trop longues et des phrases trop courtes, le style qui fait perdre haleine, celui qui force à chaque instant à la reprendre, et qui ressemble à une sorte de marqueterie; à savoir entremêler les périodes soutenues et arrondies avec d'autres qui le sont moins, et qui servent comme de repos à l'oreille. Voyez *Propriété*.

Les principes de l'harmonie, qui consiste dans l'arrangement des mots, sont aussi dans la nature. Chaque pensée a son étendue, chaque image son caractère, chaque mouvement de l'âme son degré de force et de rapidité. Tantôt la pensée est comme un arbre touffu dont les branches s'entre-lacent, elle demande le développement de la période. Tantôt les traits de lumière d'int l'esprit est frappé sont comme autant d'éclairs qui se succèdent rapidement; l'incise en est l'image naturelle. Le style coupé convient encore mieux aux mouvements impétueux de l'âme; c'est le langage du pathétique véhément et passionné, et, quoique le style périodique ait plus d'impulsion, à raison de sa masse, le style coupé ne laisse pas d'avoir quelquefois autant et plus de vitesse : cela dépend des nombres qu'on y emploie.

Il est vrai que la gêne de notre syntaxe est effrayante pour qui ne connaît pas encore les souplesses et les ressources de la langue. L'inversion, qui donnait aux anciens l'heureuse liberté de placer les mots dans l'ordre le plus harmonieux, nous est presque absolument interdite; mais cette difficulté même n'a pas rebuté les écrivains doués d'une oreille sensible, et ils ont su trouver au besoin des nombres analogues au sentiment, à la pensée, aux mouvements de l'âme qu'ils voulaient exprimer.

Il serait peut-être impossible de rendre l'harmonie continue dans notre prose, et les bons écrivains ne se sont attachés à peindre la pensée que dans les mots dont l'esprit et l'oreille devaient être vivement frappés. C'est aussi à quoi se bornait l'ambition des anciens, et l'on va voir quel effet produisent dans le style oratoire et poétique des nombres places à propos.

Éléchier, dans l'*oraison funèbre de M. de Turenne* (p. 91), termine ainsi la première période : *« Pour louer la vie, et pour déplorer la mort du sage et vaillant Machabée; »* s'il eût dit *du vaillant et sage Machabée*; s'il eût dit *pour louer la vie du sage et vaillant Machabée, et pour déplorer sa mort*, la période n'aurait plus cette majesté sombre qui en fait le caractère. *« Cet homme, ajoute l'orateur, cet homme, que Dieu avait mis autour d'Israël comme un mur d'airain où se brisèrent tant de fois toutes les forces de l'Asie... venait tous les ans, comme les*

*maîtres Israélites, réparer avec ses mains triomphantes les ruines du sanctuaire.* » Il est aisé de voir avec quel soin l'analogie des nombres, relativement aux images, est observée dans tous les repos, et quels nombres majestueux il a choisis pour faire ressortir ses idées. Si vous voulez en mieux sentir l'effet, substituez à ces mots des synonymes qui n'aient pas les mêmes quantités; supposez victorieuses à la place de triomphantes, temple au lieu de sanctuaire. *« Il venait tous les ans, comme les maîtres Israélites, réparer avec ses mains victorieuses les ruines du temple; »* vous ne trouvez plus cette harmonie qui vous a frappé. *« Ce vaillant homme, repoussant enfin avec un courage invincible les ennemis qu'il avait réduits à une fuite honteuse, reçut le coup mortel, et demeura comme enseveli dans son triomphe. »* Que ce soit par sentiment ou par choix que l'orateur a peint cette mort imprévue par deux lames et un spondeus, *riculé le coup mortel*, et qu'il a opposé la rapidité de cette chute, *comme enseveli*, à la lenteur de cette image, *dans son triomphe*, où deux nasales sourdes retentissent lugubrement, il n'est pas possible d'y méconnaître l'analogie des nombres avec les idées.

Elle n'est pas moins sensible dans la peinture suivante: *« Au premier bruit de ce funeste accident, toutes les villes de Judée furent émus, des ruisseaux de larmes coulèrent de tous les yeux des habitants; ils furent quelque temps saisis, muets, immobiles: un effort de douleur rompant enfin ce long et morne silence, d'une voix entrecoupée de sanglots que formaient dans leurs cœurs la tristesse, la pitié, la crainte, ils s'écrièrent: Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël? A ces cris, Jérusalem redoubla ses pleurs, les voûtes du temple s'ébranlèrent, le Jourdain se troubla, et tous ses riviages retentirent du son de ces lugubres paroles: Comment est mort cet homme puissant? etc. »* Avec quel soin l'orateur a coupé, comme par des soupirs, ces mots, *saisis, muets, immobiles*: comme les deux dactyles renversés expriment bien l'impétuosité de la douleur, et les deux spondeuses qui les suivent, l'effort qu'elle fait pour éclater! comme la lenteur et la résonnance des sons rendent bien l'image de *ce long et morne silence*! comme les pleurs de Jérusalem sont vivement peintes par ces mots: *Jérusalem redoubla ses pleurs*! comme le mot *s'ébranlèrent* est analogue à l'action qu'il exprime! combien plus frappante encore est l'harmonie imitative dans ces mots: *« Le Jourdain se troubla, et tous ses riviages retentirent du son de ces lugubres paroles! »*

Bossuet n'a pas donné une attention aussi sérieuse au choix des nombres. Son harmonie est plutôt dans la coupe des périodes brisées ou suspendues à propos, que dans la lenteur ou la rapidité des syllabes. Mais ce qu'il n'a presque jamais négligé dans les peintures majestueuses, c'est de donner des appuis à la voix sur des syllabes sonores et sur des nombres imposants.

*« Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires, à qui seulement appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, etc. »* (Oraison fun. de la reine d'Angleterre, p. 3.) Qu'il eût placé l'indépendance avant la gloire et la majesté, que devenait l'harmonie? *« Il leur apprend, dit-il, en parlant des rois, si leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. »* Qu'il eût dit seulement *d'une*

*manière digne de lui, ou d'une manière absolue et digne de lui*, l'expression perdait sa gravité; c'est le son déployé sur la pénultième de *souveraine* qui en fait la pompe.

*« Si elle eût de la joie de régner sur une grande nation, dit-il de la reine d'Angleterre, c'est parce qu'elle pouvait contenter le désir immense qui sans cesse la sollicitait à faire du bien. »* (Idem, p. 8.) Retranchez l'épithète *immense*, substituez-y celle d'*extrême*, ou telle autre qui n'aura pas cette nasale volumineuse, l'expression ne perdra plus rien.

Examinons du même orateur le tableau qui termine l'oraison funèbre du grand Condé. (p. 334) *« Nobles rejets de tant de rois, lumières de la France, mais aujourd'hui obscurcies et couvertes de votre douleur comme d'un nuage, venez voir le peu qui vous reste d'une si auguste naissance, de tant de grandeur, de tant de gloire. Jetez les yeux de toutes parts; voilà tout ce qu'a pu faire la magnificence et la pitié pour honorer un héros. Des titres, des inscriptions, vaines marques de ce qui n'est plus, des figures qui semblent pleurer autour d'un tombeau, et de fragiles images d'une douleur que le temps emporte avec tout le reste; des colonnes qui semblent vouloir porter jusqu'au ciel le magnifique témoignage de votre niant. »* Quel magnifique du style harmonieux! *Obscurcies et couvertes de votre douleur*, n'aurait peint qu'à l'imagination comme *d'un nuage*, rend le tableau sensible l'oreille. Bossuet pouvait dire: *Les déplérables restes d'une si auguste naissance*; mais pour exprimer son idée, il ne lui fallait pas de si grands soins; il a préféré le peu qui reste, et a réservé la pompe de l'harmonie pour la naissance, la grandeur et la gloire, qu'il a fait contraster avec ces faibles sons. La même opposition se fait sentir dans ces mots, *vaines marques de ce qui n'est plus*. Quoi de plus expressif à l'oreille que ces figures qui semblent pleurer *autour d'un tombeau*! C'est la lenteur d'une pompe funèbre. Et, qu'on ne dise pas que le hasard produit ces effets; on découvre partout, dans les bons écrivains, les traces du sentiment ou de la réflexion: ce n'est point l'art, c'est le génie; car le génie est l'instinct des grands hommes. Il suffit de lire ces paroles de Fléchier dans la péroraison de l'Oraison funèbre de Turenne (p. 136.) *« Ce grand homme, étendu sur ses propres trophées, ce corps pâle et sanglant, auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé. »* Il suffit de les lire à haute voix pour sentir l'harmonie qui résulte de cette longue suite de syllabes tristement sonores, terminées tout à coup par ces quatre brèves, *qui l'a frappé*. Dans le même endroit, au lieu de *la religion et de la patrie explorée*, que l'on dise de *la religion et de la patrie en pleurs*, il n'y a plus aucune harmonie; et cette différence si sensible pour l'oreille dépend du mot *explorée*, sur lequel tombe la période.

Nous n'avons fait sentir que les effets d'une harmonie majestueuse et funèbre, parce que nous en avons pris les modèles dans des discours où tout respire la douleur. Mais dans les moments tranquilles, dans la peinture des douces émotions de l'âme, dans les tableaux naïfs et touchants, l'éloquence française a mille exemples du pouvoir et du charme de l'harmonie. Lisez ces descriptions si douces que la plume de Fénelon a répandues dans le *Télémaque*; lisez les discours enchanteurs que Massillon adressait à un jeune roi, vous verrez combien la mélodie des paroles ajoute à l'onction

céléste de la sagesse et de la vertu. L'auteur de *Télémaque* excelle dans les situations paisibles. Sa prose mélodieuse et tendre exprime le caractère de son âme, la douceur et l'égalité; mais dans les moments où son style demanderait des mouvements brusques et rapides, son style n'y répond pas assez.

Dans tout ce que nous venons de dire, nous n'avons exposé que la simple analogie des nombres avec le caractère de la pensée, la ressemblance réelle et sensible des sons et des mouvements de la langue avec ceux de la nature; cette harmonie imitative qu'on appelle *onomatopée*, et dont nous voyons tant d'exemples dans les anciens, n'est pas permise à nos poètes. La raison en est que, dans la formation des langues grecque et latine, l'oreille avait été consultée, au lieu que les langues modernes ont pris naissance dans les temps de barbarie où l'on parlait pour le besoin, et nullement pour le plaisir. En général, plus les peuples ont eu l'oreille sensible et juste, plus le rapport des sons avec les choses a été observé dans l'invention des termes. La dureté de l'organe a produit des langues âpres et rudes; l'excessive délicatesse a produit les langues faibles, sans énergie et sans couleur. Or, une langue qui n'a que des syllabes âpres et fermes, ou que des syllabes molles et liantes, a le défaut d'un monocorde. C'est de la variété des voyelles et des articulations que dépend la fécondité d'une belle harmonie.

L'harmonie souffre quelquefois de la justesse et de l'arrangement logique des mots, et réciproquement. C'est alors à l'orateur a concilier, s'il est possible, l'une avec l'autre, ou à décider lui-même jusqu'à quel point il peut sacrifier l'harmonie à la justesse. La seule règle générale qu'on puisse donner sur ce sujet, c'est qu'on ne doit ni trop souvent sacrifier l'une à l'autre, ni jamais violer l'une ou l'autre d'une manière choquante. Le défaut de justesse offense la raison; le défaut d'harmonie blesse l'organe: l'une est un juge sévère qui pardonne difficilement, l'autre un juge orgueilleux qu'il faut ménager.

On exige dans la poésie trois sortes d'harmonie: l'harmonie du style, qui doit s'accorder avec le sujet qu'on traite et qui met une juste proportion entre l'une et l'autre. Quelle différence entre le ton de la tragédie et celui de la comédie, de la poésie lyrique, de la pastorale, etc. ! Si cette harmonie manque à quelque poème que ce soit, il devient une mascarade; c'est une sorte de grotesque qui tient de la parade; et, si quelquefois la tragédie s'abaisse ou la comédie s'élève, c'est pour se mettre au niveau de leur matière, qui varie de temps en temps. Cette harmonie poétique est essentielle; mais on ne peut que la sentir; et malheureusement les poètes ne la sentent pas toujours assez. Souvent ils confondent les genres; et on trouve dans le même ouvrage des vers tragiques, lyriques, comiques, qui ne sont nullement autorisés par la pensée qu'ils renferment.

La seconde sorte d'harmonie poétique consiste dans le rapport des sons et des mots avec l'objet de la pensée. Elle est commune au poète et à l'orateur, et nous venons de parler de cette sorte d'harmonie. C'est surtout dans le récit que le poète doit rechercher les nombres. Ils ajoutent au coloris des peintures un degré de vérité qui les rend mobiles et vivantes. Par là, les plus petits objets deviennent intéressants. Mais dans le style passionné, c'est à la coupe des périodes qu'il faut

s'attacher; c'est de là que dépend essentiellement l'imitation des mouvements de l'âme.

La troisième espèce d'harmonie dans la poésie peut être appelée artificielle, par opposition aux deux autres espèces; parce que, quoique fondée dans la nature aussi bien que les deux autres, elle ne se montre bien sensiblement que dans la poésie. Elle consiste dans un certain art qui, outre le choix des expressions et des sons par rapport à leur sens, les assortit entre eux de manière que toutes les syllabes d'un vers, prises ensemble, produisent par leur son, leur nombre, leur quantité, une autre sorte d'expression qui ajoute encore à la signification naturelle des mots. La poésie a des marches de différentes espèces pour imiter les différents mouvements, et peindre à l'oreille, par une sorte de mélodie, ce qu'elle peint à l'esprit par les mots. C'est une sorte de chant musical qui porte le caractère, non-seulement du sujet en général, mais de chaque objet en particulier. Cette harmonie n'appartient principalement qu'à la poésie, et c'est le point exquis de la versification. On sent cette espèce d'harmonie dans les vers suivants de Boileau (*Lut.*, I, 49) :

Se*s* é*ch*anoines vermeils et brillants de santé  
S'engraissent d'une langue et sainte oisiveté.

Le premier de ces vers est riant, l'autre est lent et paresseux. Au sent de même dans cet autre, où le même auteur peint la Mollesse (*Lut.*, II, 164) :

Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

(Extrait du chevalier de Jaucourt, de Marmontel et d'autres auteurs.) Voyez *Accent*.

Quoique le substantif *harmonie*, dit Voltaire, n'admette point de pluriel, non plus que *mélodie*, *musique*, *physique*, et presque tous les noms des sciences et des arts, cependant j'ose croire qu'il est des occasions où *harmonie* au pluriel n'est pas une faute. On peut dire *les mélodies de Lulli et de Rameau sont différentes*. On peut dire très-bien *les harmonies de la nature*, parce qu'il y a ensemble et accord et dans le tout et dans les différentes parties.

**HARMONIEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Chanter harmonieusement*.

**HARMONIEUX, HARMONIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Chant harmonieux, musique harmonieuse, voix harmonieuse, vers harmonieux, période harmonieuse, d'harmonieux accents*. Voyez *Adjectif*.

L'Académie ne dit *harmonieux* que des choses; cependant on le dit quelquefois des personnes : *Un poète harmonieux*. C'est ainsi que sous la plume du plus harmonieux des poètes les sons deviennent des couleurs, et les images des vérités. (Barthélemy.)

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux,  
Qui, de ses vains écrits lecteur *harmonieux*,  
Aborde en récitant quoiconque le salue.

(BOILEAU, A. P., IV, 55.)

**HARMONIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Sous harmoniques*.

**HARMONIQUEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ce morceau de musique est composé harmoniquement*, ou est *harmoniquement composé*.

\* **HARMONISER** (s'). V. pronom. Mot nouveau qui signifie se mettre en harmonie. Il n'est pas encore généralement usité.

**HARNACHER** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mettre le harnais à un cheval : *Harnacher des chevaux.*

**HARNOIS** ou **HARNAIS**. Subst. m. (Lorsqu'on parle des chevaux, *harnois* ne se dit qu'en poésie ou dans le style soutenu.) On appelait anciennement *harnois* l'armure complète d'un homme d'armes. Ce mot est encore usité dans quelques façons de parler figurées : *Blanchir ou le harnois.* (Acad. 1833.)

**HARO**. Terme de pratique : *Clameur de haro.*

**HARPAGON**. Subst. m. Nom du principal personnage de *l'Avare* de Molière. On le dit quelquefois pour désigner un homme extrêmement avare : *C'est un Harpagon.*

**HARPAILLER** (se). V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les *l* se mouillent. Ce mot, qui, selon l'Académie, est du style familier, et se dit de deux personnes qui se querellent, est bas et peu usité.

**HASARD**. Subst. m. Le *d* ne se prononce jamais. Il se dit des événements pour marquer qu'ils arrivent sans une cause nécessaire ou prévue. Quand nous disons qu'une chose est arrivée par hasard, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue, et non pas, comme quelques personnes l'imaginent mal à propos, que le hasard lui-même puisse être la cause de quelque chose. Cependant on personifie souvent le hasard, et on le prend pour une espèce d'être chimérique qu'on conçoit comme agissant arbitrairement et produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent point à nous. Dans ce sens il est équivalent à *fortune*. — *Hasard* marque aussi la manière de décider des choses dont la conduite ou la direction ne peuvent se réduire à des règles ou mesures déterminées, ou dans lesquelles on ne peut pas trouver de raison de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, etc. Les poètes le disent au pluriel des dangers de la guerre. Racine a dit dans *Mithridate* (act. 1, sc. v, 2) :

Ma vie et mon amour tous deux courent hasard.

On a trouvé que *couvrir hasard* n'est pas une expression assez noble pour la tragédie. Voyez *Fatalité*.

**HASARDER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'en parlant d'une pièce de boucherie, ou d'une pièce de gibier qu'on a gardée trop longtemps pour la rendre plus tendre, ou pour lui donner plus de fumet, on dit qu'elle est *hasardée* : *Gigot hasardé, cette perdrix est hasardée.* — Nous laissons aux maîtres d'hôtel et aux cuisiniers le soin de critiquer cette acception.

*Se hasarder* régit tantôt la préposition *à*, tantôt la préposition *de*; la première lorsque le verbe suivant indique une action qui sert de but : *Se hasarder à faire une proposition*; la seconde lorsque le second verbe indique une action qui a sa cause et son effet dans la personne même : *Se hasarder de répondre.*

**HASARDEUSEMENT**. Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a entrepris cela bien hasardeusement*, et non pas *il a hasardeusement entrepris cela.*

**HASARDEUX**, **HASARDEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un joueur hasardeux, un marchand hasardeux; un coup hasardeux, une entreprise*

*hasardeuse, cette hasardeuse entreprise.* Voyez *Adjectif*.

**HASE**. Subst. f. Ce mot, emprunté de l'allemand, où il signifie *lièvre*, se prend en français pour la femelle de cet animal. L'Académie dit qu'il se dit aussi de la femelle du lapin; mais c'est probablement du lapin de garenne; car, pour le lapin domestique, sa femelle se nomme *lapine*, comme le dit fort bien l'Académie à ce mot.

**HATER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *hâter son départ, hâter son retour, hâter les fruits, hâter le supplice.* Voltaire a dit *hâter les coups* :

Des assassins trop lents, il veut hâter les coups.  
(Henr., II, 223.)

**HÂTIF**, **HÂTIVE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Fruit hâtif, cerises hâtives, fleurs hâtives.* — *Esprit hâtif.*

**HÂTIVEMENT**. Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a fait venir ces fruits hâtivement*, et non pas *il a hâtivement fait venir ces fruits*, ni *il a fait venir hâtivement ces fruits.*

**HAUBANS**. Subst. m. plur. C'est ainsi que l'Académie l'indique. Elle n'a pas fait attention que ce mot a aussi un singulier. On dit un *hauban* et les *haubans*.

**HAUSSE-COL**. Subst. m. Au pluriel, on ne met de *s* ni à *col*, parce que *hausse* est un verbe, et qu'il ne s'agit pas d'une chose qui hausse les cols ou les cous, mais d'une plaque qui sert à hausser le col. La pluralité tombe sur le mot *plaque* ou *croissant*, qui est sous-entendu. On doit donc dire au pluriel des *hausse-col*. L'Académie dit des *hausse-cols*; mais il serait difficile de justifier cette orthographe.

**HAUT**, **HANTE**. Adj. Cet adj. se met ordinairement avant son subst. : *Haut clocher, haute montagne, haute tour.* — *Avoir la voix haute, parler à haute voix; les hauts faits, le haut style; haute estime, haute vertu.* — *Haute insolence, haute injustice, haute sottise. Aller en haute mer, jeter les hauts cris. Une messe haute, les hautes sciences.* — *Un homme haut, orgueilleux; une âme haute, avoir le cœur haut.*

**HAUT**. Adv. Il ne se met jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé haut*, et non pas *il a haut parlé.* Voyez *Hautement*.

**HAUTAIN**, **HAUTAINE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme hautain; une femme hautaine.* — *Humeur hautaine, mine hautaine, manières hautaines.*

Ce mot est le superlatif de *haut* et d'*altier*. Il ne se dit que de l'espèce humaine. On peut dire en vers :

Un coursier plein de feu lev, ni sa tête tatière.

J'aime mieux ces forêts altières  
Que ces jardins plantés par l'art.

Mais on ne peut pas dire une forêt *hautaine*, la tête *hautaine* d'un coursier. — *Hautain* est toujours pris en mauvais part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant. Un prince peut et doit rejeter avec une hauteur héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. L'âme haute est l'âme grande; la *hautaine* est superbe. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux; ce

sont des nuances qui se suivent. (Volt., *Dict. philos.*)

**HAUTAINEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé hautainement*, et non pas *il a hautainement parlé*.

**HAUT-DE-CHAUSSES, HAUTE-COURE.** *Haut-de-chausses* fait au pluriel des *hauts-de-chausses*; *haute-coure* fait des *hautes-centre*.

**HAUTEMENT.** Adv. Il se met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il a déclaré cela hautement*, ou *il a hautement déclaré cela*.

J'ai voulu l'acheter, l'édit, expressément,

Afin que d'Isabelle il soit lu hautement.

(MOL., *Ecole des Maris*, act. II, se. IX, 9.)

*Hautement* n'est pas la même chose que *haut*. On dit *hautement* sa pensée; c'est-à-dire hardiment, résolument. On lit, on parle haut, c'est-à-dire d'une voix haute. (M. Auger, *Commentaire sur Molière*) Voyez *Expressément*.

**\* HAUTE-TAILLE.** Subst. f. On écrit au pluriel des *hautes-tailles*.

**HAUTEUR.** Subst. f. Si hautain est pris en mal, *hauteur* est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve, et ceux avec qui l'on traite.

On a souvent employé au pluriel le mot *hauteur* dans le style relevé : *Les hauteurs de l'esprit humain*; et on dit dans le style simple, *Il a eu des hauteurs, il s'est fait des ennemis par ses hauteurs*. (Volt., *Dict. philos.*)

**HAVE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un visage have*.

**HAVRE-SAC.** Subst. m. Ce mot est entièrement allemand. *Habersack* signifie littéralement, dans cette langue, sac à avoine, du mot *sack*, sac, et *haber*, avoine. D'après cette étymologie, il faut écrire au pluriel des *havre-sacs*.

**HÉ.** Interjection. Voyez *Eh*.

**HEBDOMADAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Ouvrage hebdomadaire, feuille hebdomadaire*.

**HÉBÉTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Comme ce mot vient de *bête*, dont le premier e a un accent circonflexe, on devrait peut-être écrire *hébéter*, et c'est ainsi qu'on l'écrivait autrefois. Mais l'Académie en a décidé autrement; et la manière dont on prononce généralement est conforme à cette décision, si ce n'est qu'on prononce cet e ouvert et même long, lorsque la syllabe qui le suit est terminée par un e muet : *J'hébète, tu hébètes, il hébète; nous hébétons, vous hébétez, ils hébètent*. C'est ce que l'Académie aurait dû faire observer.

**HÉBRAÏQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *La langue hébraïque, phrase hébraïque, grammaire hébraïque, Bible hébraïque*.

**HÉBRAÏSANT.** Subst. in. L'Académie a omis une signification de ce mot. Il se dit non-seulement d'un homme qui a fait une étude particulière de la langue hébraïque, mais aussi d'un observateur trop scrupuleux des règles de l'Évangile, d'un homme qui suit en aveugle ses maximes sans reconnaître aucune circonstance où il soit permis à la raison de les interpréter. On s'exprime ainsi par allusion aux Hébreux, qui, en général, étaient scrupuleusement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étaient prescrites, et à toutes les minuties de la loi.

**HÉBREUX.** Subst. m., qui se prend quelquefois adjectivement. Dans cette dernière acception, il se met après son subst. : *Le texte hébreux*.

**HÉMISTICHE.** Subst. m. Moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Ce repos à la moitié d'un vers n'est proprement le partage que des vers alexandrins. La nécessité de couper toujours ces vers en deux parties égales, et la nécessité non moins forte d'éviter la monotonie, d'observer ce repos et de le caclier, sont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il est plus difficile. Voici des vers techniques qu'on propose, pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie que la loi de l'hémistiche semble entraîner avec elle :

Observez l'hémistiche et redoutez l'ennui  
Qu'un vers uniforme attache après de lui.  
Que votre phrase heurteuse, et clairement rendue,  
Soit tantôt terminée et tantôt suspendue;  
C'est le secret de l'art. Limitez ses accents  
Dont l'aisé Gélitote avait charmé nos sens.  
Toujours harmonieux, et libre sans licence,  
Il n'appesantit point ses sons et sa cadence.  
Salle, dont Terpsichore avait conduit les pas,  
Fit sentir la mesure et ne la marqua pas.

Ceux qui n'ont point d'oreille n'ont qu'à consulter seulement les points et les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toujours partagés en deux parties égales, chacune de six syllabes, la cadence y est cependant toujours variée; la phrase y est contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier. On peut même ne compléter le sens qu'au bout de six vers ou de huit; et c'est ce mélange qui produit une harmonie dont on est frappé, et dont peu de lecteurs voient la cause.

Plusieurs dictionnaires disent que l'hémistiche est la même chose que la césure; mais il y a une grande différence. L'hémistiche est toujours à la moitié du vers; la césure, qui rompt le vers, est partout où elle coupe la phrase.

Tiens, le voilà, marchons; il est à nous, viens, frappe.

Presque chaque mot est une césure dans ce vers.

Hélas! quel est le prix des vertus? La souffrance.

La césure est ici à la neuvième syllabe.

Dans les vers de cinq pieds ou de dix syllabes, il n'y a point d'hémistiche, quoi qu'en disent tant de dictionnaires; il n'y a que des césures : on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux pieds et demi.

Ainsi partagés — boitez et mûlitez,  
Ces vers languissants — ne plairaient jamais.

On en veut faire autrefois de cette espèce, dans le temps qu'on cherchait l'harmonie, qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendait imiter les vers pentamètres des Latins, les seuls qui aient en effet naturellement cet hémistiche; mais on ne songeait pas que les vers pentamètres étaient variés par les spondees et par les dactyles; que leurs hémistiches pouvaient contenir ou cinq, ou six, ou sept syllabes. Mais ce genre de vers français, au contraire, ne pouvait jamais avoir que des hémistiches de cinq syllabes égales, et ces deux mesures étant trop courtes et trop rapprochées, il en résultait nécessairement cette uniformité ennuyeuse qu'on ne peut rompre comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentamètre latin, venant après un hexamètre, produisait une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq pieds, à deux hémistiches égaux, pourraient se souffrir dans des chansons; ce fut pour la musique que Sapho les inventa chez les Grecs, et qu'Horace les imita quelque-

fois, lorsque le chant était joint à la poésie, selon sa première institution. On pourrait parmi nous introduire dans le chant cette mesure, qui approche de la saphique :

L'amour est un dieu — que la terre adore,  
Il fait nos tourments, — il sait les guérir.  
Dans un doux repos — heureux qui l'ignore,  
Plus heureux cent fois — qui peut le servir.

Mais ces vers ne pourraient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cause de la cadence uniforme. Les vers de dix syllabes ordinaires sont d'une autre mesure; la césure sans hémistiche est presque toujours à la fin du second pied, de sorte que le vers est souvent en deux mesures, l'une de quatre, l'autre de six syllabes. Mais on lui donne aussi souvent une autre place, tant la variété est nécessaire :

Languissant, faible, et courbé sous les maux,  
J'ai consumé mes jours dans les travaux.  
Quel fut le prix de tant de soins? l'envie.  
Son souffle impur empoisonna ma vie.

Au premier vers, la césure est après le mot *faible*; au second, après *jours*; au troisième, elle est encore plus loin, après *s'ins*; au quatrième, elle est après *impur*.

Dans les vers de huit syllabes, il n'y a ni hémistiche, ni césure :

Loin de nous ce discours vulgaire,  
Que la nature dégénère,  
Que tout passe et que tout finit.  
La nature est impénétrable,  
Et le travail infatigable  
Est un dieu qui la rejennit.

(Ces vers sont les derniers d'une ode que Voltaire composa en 1786. Mais Voltaire ici ne se cite pas plus exactement que de coutume. *Note de M. Beuchot.*)

Au premier vers, s'il y avait une césure, elle serait à la sixième syllabe. Au troisième, elle serait à la troisième syllabe, *passé*, on plutôt à la quatrième, *se*, qui est confondue avec la troisième, *pas*; mais, en effet, il n'y a point là de césure. L'harmonie des vers de cette mesure consiste dans le choix heureux des mots, et dans les rimes croisées, faible mérite sans les pensées et les images. (Volt., *Dict. philos.*)

**HENDÉCASYLLABE.** Adj. des deux genres. Le *s* se prononce comme s'il était double. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Vers hendécasyllabe.*

**HENRIE.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. On prononce *hanir*.

**HENNISSEMENT.** Subst. m. On prononce *hanissement*.

**HENRI.** Subst. m. Nom d'homme. Le *h* s'aspire dans le discours soutenu; il ne s'aspire pas dans le discours familier.

**HENRIETTE.** Subst. f. Nom propre de femme, où le *h* n'est jamais aspiré : *L'âge d'Henriette*, et non pas *l'âge de Henriette*.

\* **HERBAGEUX, HERBAGEUSE.** Adj. Mot nouveau, que quelques auteurs ont employé. Volney a dit *Tandis que je tenais les yeux fixés sur l'Asie, soudain du côté du nord, des tourbillons de fumée et de flamme attirèrent mon attention. Ils coururent le long du lac fangeux d'Azof, et furent se perdre dans les plaines herbageuses du Kouban.* (*Les Ruines*, ch. XII, p. 68.) Voyez *Herbeux*.

**HERBEUX, HERBEUSE.** Adj. Il se dit des lieux où il croit de l'herbe. La différence entre *herbageux* et *herbeux* est la même qu'entre *herbage* et *herbe*.

**HÉRÉDITAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Royauté héréditaire, couronne héréditaire.* — *Charge héréditaire.* — *Maladie héréditaire. Haine héréditaire.*

**HÉRÉDITAIREMENT.** Adv. Il ne se met point entre Pauxiliaire et le participe.

**HÉRÉSIE.** Subst. f. Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvais part, et qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale, contre la religion, ne désignait dans son origine qu'un simple choix, une secte bonne ou mauvaise; c'est le sens du mot grec dont il est dérivé, et qui signifie *choisir*. On disait *hérésie péripatéticienne, hérésie stoïcienne, et l'hérésie chrétienne* était la secte de Jésus-Christ. Voyez *Hérétique*.

**HÉRÉTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Proposition hérétique, dogme hérétique.*

Il se prend aussi substantivement : *Un hérétique, une hérétique.* Ce mot, dans le sens propre, signifie un homme qui fait choix d'une opinion, d'une secte bonne ou mauvaise. Dans le sens ordinaire, il désigne toute personne qui croit ou soutient opiniâtrement un sentiment erroné sur un ou sur plusieurs dogmes de la religion chrétienne.

Ce mot et celui d'*hérésie*, pris dans le sens usité de nos jours, devraient être bannis du dictionnaire d'une religion d'amour et d'une nation civilisée. En effet, ces deux mots supposent dans ceux qui en font usage, un amour-propre brutal et insolent par lequel ils affectent de déclarer orgueilleusement à leurs semblables qu'eux seuls sont en possession de la vérité, dans des choses qui sont depuis plusieurs siècles des sujets de dispute et de contestations interminables; et que tous ceux qui ne pensent pas comme eux doivent être des objets d'horreur et de mépris. Cette note d'infamie peut être renvoyée par toutes les sectes à ceux qui la leur imposent; et par la les chrétiens, qui devraient s'aimer et se tolérer les uns les autres, sont divisés en une multitude de sociétés qui s'abhorrent, et ne respirent les unes contre les autres qu'une haine destructive et implacable. Heureusement, la philosophie repousse ces dénominations odieuses, qui ont si souvent inondé la terre de sang humain; et elles ne sont plus guère usitées que parmi un petit nombre de fanatiques incorrigibles.

**HÉRISSEUR.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Delille a dit à l'actif (*Énéid.*, VIII, 461) :

Enfin s'offre à leurs yeux la roche Tarpéienne,  
Ce futur Capitole où la grandeur romaine  
Étalait son marbre et ses colonnes d'or;  
Des ronces, des buissons le hérissent encor.

Féraud, d'après *l'Année littéraire*, veut bien qu'on dise *l'hiver hérissé de glaçons*; mais il ne veut pas qu'en prose on donne ce régime au verbe. Cependant Delille a dit en prose : *Jupiter oblige l'homme à cultiver la terre, en la hérissant de plantes inutiles ou nuisibles*, et nous pensons qu'il a bien dit. — Dans la dernière édition de son dictionnaire, l'Académie dit *hérisser de pieux un bastion, hérisser son style de pointes, d'anti-thèses, de néologismes*.

**HÉRITAGE.** Subst. m. L'Académie dit que ce mot se prend dans un sens étendu pour signifier les immeubles réels, comme terres, maisons : *Vendre, acheter un héritage*. Nous pensons, comme Féraud, qu'il se dit, en ce sens, des terres, des biens de campagne; mais qu'il ne se dit

pas des maisons. Jamais on n'a dit qu'un homme a acheté un héritage, pour dire qu'il a acheté une maison ou un hôtel. Cependant ce terme est usité en ce sens en jurisprudence, où l'on entend par héritage tout immeuble réel qui peut se transmettre par succession.

**HÉRITER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe peut-il être employé activement, et peut-on dire *hériter une maison, hériter une terre*, comme on dit *hériter d'une maison, hériter d'une terre*? Féraud rapporte plusieurs exemples en prose et en vers, où ce verbe est employé ainsi. Il nous semble qu'on ne dit *hériter une chose* que lorsque ce verbe a deux régimes, et pour éviter le double régime de dans deux sens différents. Ainsi, pour ne pas dire *il a hérité de cette terre de son père*, on dit *il a hérité cette terre de son père*; mais on ne dit pas absolument, *il a hérité cette terre*. Nous pensons qu'il vaut mieux éviter de donner un régime direct à ce verbe. L'Académie dit aussi qu'on prend ce verbe activement; mais dans les exemples qu'elle en donne, elle évite ce qui pourrait les rendre choquants: *Il n'a rien hérité de son père, voilà tout ce qu'il en a hérité, il en a hérité de grands biens*. Mais elle ne dit pas positivement *il a hérité une terre, il a hérité une maison de son père*.—Dans la dernière édition de son dictionnaire, elle a ajouté les deux exemples suivants à ceux qui viennent d'être cités: *C'est une maladie qu'il a héritée de sa mère; la vertu est le seul bien qu'il ait hérité de son père*.

**HERMÉTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Science hermétique, philosophie hermétique, œuvre hermétique*.

**HERMÉTIQUEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *On a scellé ce vaisseau hermétiquement, ou on a hermétiquement scellé ce vaisseau*.

**HÉROÏDE.** Subst. f. Épître en vers, composée sous le nom de quelque héros ou personnage fameux. Voyez *Héros*.

**HÉROÏQUE.** Subst. f. Voyez *Héros*.

**HÉROÏQUE.** Adj. des deux genres. Boileau a dit: *Combien Homère est héroïque lui-même en peignant le caractère d'un héros (Traité du sublime, ch. vii.)* Massillon, en parlant de Louis XIV: *Cet héroïque vieillard*; et Flechier: *Cette femme héroïque, oraison funèbre de M<sup>me</sup> d'Aiguillon, p. 86.* Nous pensons avec Féraud qu'on ne peut pas appliquer cette épithète aux personnes. On peut être sage sans avoir donné au dehors des preuves de sagesse; voilà pourquoi on dit *un homme sage*, comme on dit *une action sage*. Vous connaissez dans *Péccation que vous avez affaire à un homme sage*. Mais on ne peut pas dire *un homme héroïque*, parce qu'on ne peut pas être un héros sans avoir donné au dehors des marques d'héroïsme; que c'est l'éclat de ces marques qui constitue le héros, et que par conséquent l'épithète d'*héroïque* appartient particulièrement à ces marques, lorsqu'on lui fait signifier ce qui caractérise les héros.—Cependant l'Académie, qui, dans ses éditions précédentes, n'avait dit *héroïque* que des choses, remarque en 1835 qu'il se dit quelquefois des personnes qui montrent de l'héroïsme, et elle donne pour exemple *une femme héroïque*, et dans un sens analogue, *une âme héroïque*.—En prose, cet adjectif se met ordinairement après son substantif; cependant on peut le mettre avant, en consultant l'harmonie et l'analogie: *Des actions héroïques, des exploits héroïques, d'héroïques exploits*.—Quand on dit *des vertus héroïques, des sentiments héroïques*, cela

ne veut pas dire des vertus, des sentiments qui font le héros, mais des vertus, des sentiments qui portent aux actions qui font le héros.—*Poème héroïque, style héroïque, vers héroïques*. Voyez *Héros*.

**HÉROÏQUEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On dit *il s'est comporté héroïquement dans cette action*, et non pas *il s'est héroïquement comporté*. Voyez *Héros*.

**HÉROÏSME.** Subst. m. Voyez *Héros*.

**HÉRONNIÈRE.** Subst. f. Selon l'Académie, on appelle familièrement *femme héronnière* une femme maigre et sèche, et qui a de ses hanches fort hautes. Cette façon de parler n'est point usitée.

**HÉROS.** Subst. m. Le *h* est aspiré dans ce mot, mais il ne l'est point dans ses dérivés, tels qu'*héronne, héroïsme, héroïque, héroïquement, héroïde*.

**HERPES MARINES.** Subst. f. plur. On donne ce nom à des productions marines que la mer tire de son sein, et qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, etc. L'Académie ne dit pas si le *h* de *herpes* est aspiré ou non; mais, comme il vient du vieux mot *harpir* (prendre), où le *h* était aspiré, il doit l'être aussi dans *herpes*. Du reste, on ne dit plus aujourd'hui *herpes de mer*, mais *épaves de mer*.

**HÉSITATION.** Subst. f. L'*hésitation* est une incertitude dans les mouvements du corps, qui marque la même incertitude dans la pensée. Si dans la comparaison que nous faisons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire quelque chose, ou qui doivent nous en empêcher, nous sommes alternativement portés et réticés, nous sommes incertains, nous *hésitons*.

**HÉSITER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Autrefois on aspirait le *h* de ce mot :

*Ne hésiter jamais et rougir encor moins.*

(CORN., Menteur, act III, sc. iv, 14, édit. de Volt.)

Aujourd'hui on ne l'aspire plus. Devant les noms, ce verbe demande la préposition *sur*; et devant les verbes, il régit à: *Il a longtemps hésité sur le choix d'une profession. Il ne faut point hésiter à prendre un parti; de prendre un parti serait une faute*.

**HÉTÉROCLITE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Nom hétéroclite. Un homme hétéroclite. Conduite, action hétéroclite, esprit hétéroclite*.

**HÉTÉRODOXE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Doctrine hétérodoxe, opinion hétérodoxe*.

**HÉTÉROGÈNE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Parties hétérogènes*.

**HEUR.** Subst. m. Vieux mot dont Corneille s'est encore servi plusieurs fois, mais qui n'est plus en usage aujourd'hui :

Chimène, qui l'eût dit,

Que notre heur fût si proche et siôt se perdit?

(CORN., Cid, act. III, sc. iv, 159.)

Sa joie éclatera dans l'heur de ses enfants.

(CORN., Hor., act. I, sc. 1, 58.)

Voltaire dit, au sujet de ce dernier vers : Ce mot d'*heur*, qui favorisait la versification, et qui ne choque point l'oreille, est aujourd'hui banni de notre langue. (*Remarques sur Corneille*.) La Bruyère regretta aussi ce mot. *Heur*, dit-il, se plaçait où *bonheur* ne saurait entrer. Il a fait *heureux*, qui est français, et il a cessé de l'être. (*De quelques usages*, chap. XIV, p. 365.)

**HEURE.** Subst. f. On dit être à sa dernière heure, ou être à son heure dernière, pour dire être sur le point de mourir. Le premier paraît être du langage ordinaire, et le second s'emploie mieux en vers :

Déjà Valois touchait à son heure dernière.

(VOLT., *Henr.*, V, 535.)

**HEUREUSEMENT.** Adv. Bien des personnes prononcent *heureusement*; c'est une faute. Cet adverbe peut se placer au commencement de la phrase, après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Heureusement il se détourna. Il échappa heureusement. Cela est exprimé heureusement, ou cela est heureusement exprimé.* Quelquefois *heureusement* est suivi de *que* : *Heureusement qu'il vous laisse à votre aise.* (Marmontel.) Quelquefois même la conjonction que est séparée d'*heureusement* : *Heureusement pour lui que son père ne l'a perçu pas.* Voyez *Heureux*.

**HEUREUX, HEUREUSE.** Adj. Il se met souvent avant son subst., soit en vers, soit en prose : *Un homme heureux, une femme heureuse. — État heureux, heureux état; condition heureuse, heureuse condition; situation heureuse, heureuse situation. Heureuse influence, influence heureuse; heureuse constellation, être né sous une constellation heureuse; sort heureux, heureux sort; règne heureux, heureux règne; séjour heureux, heureux séjour; année heureuse, heureuse année; jour heureux, heureux jour; occasion heureuse, heureuse occasion. — Un heureux présage, un présage heureux; une physionomie heureuse, une heureuse physionomie. — Un naturel heureux, un heureux naturel; un génie heureux, un heureux génie; une invention heureuse, une heureuse invention; une expression heureuse, une heureuse expression; un vers heureux, non pas un heureux vers; une rime heureuse, non pas une heureuse rime; un tour heureux. On ne dit pas un heureux homme, mais on dit une heureuse femme, un heureux enfant.*

*Heureux régit à, en et de: Il est heureux au jeu. Un esprit prompt à concevoir les matières les plus élevées, et heureux à les exprimer quand il les avait une fois conçues.* (Fleclier, *raison funèbre de Lamignon*, p. 434.) *Être heureux en affaires. Il est heureux du bonheur des autres.*

On dit *pensée heureuse, trait heureux, réplique heureuse, physionomie heureuse, climats heureux.* Ces pensées, ces traits heureux qui nous viennent comme des inspirations soudaines, et qu'on appelle *des bonnes fortunes d'homme d'esprit*, nous sont données comme la lumière entre dans nos yeux, sans effort, sans que nous les cherchions; ils ne sont pas plus en notre pouvoir que la *physionomie heureuse*, c'est-à-dire douce, noble, si indépendante de nous, et souvent si trompeuse. — *Le climat heureux est celui que la nature favorise: ainsi sont les imaginations heureuses, ainsi est l'heureux génie.*

On dit en parlant d'arts, *heureux génie*, et jamais *malheureux génie*; la raison en est palpable : c'est que celui qui ne réussit pas manque de génie absolument. Le génie est seulement plus ou moins heureux. — On dit *invention heureuse ou malheureuse*, mais c'est seulement au moral; c'est en considérant les maux qu'une invention produit : *La malheureuse invention de la poudre, l'heureuse invention de la boussole, de l'astrolabe, du compas de proportion, etc.*

Le cardinal de Mazarin demandait un général *heureux*; il entendait ou devait entendre par là

un général *habile*; car lorsqu'on a eu des succès répétés, habileté et bonheur sont ordinairement synonymes.

Quand on dit *heureux scélérat*, on n'entend par ce mot que ses succès : *heureux Sylla.* Un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont heureusement pillé, trahi, empoisonné, ravagé, égorgé; il y a apparence qu'ils étaient très-malheureux, quand même ils n'auraient pas craint leurs semblables. (Extrait des œuvres de Voltaire.)

*Heureux* se met quelquefois au commencement de la phrase, en forme d'exclamation; et alors il est ordinairement suivi de l'adjectif conjonctif *qui*, ou de la conjonction que : *Heureux le peuple qui est conduit par un sage roi!* (Fénel., *Téléph.*, liv. II, t. I, p. 91.) *Heureux le peuple qui trouve ses modèles dans ses maîtres! Heureux erreur que celle qui contribue à nous rendre meilleurs! Trop heureux si je pouvais vous plaire?*

*Heureux* qui satisfait de son humble fortune.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 10.)

Voyez *Adjectif*.

**HEURTER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans le sens de *frapper* à une porte, il ne se dit plus. On dit *frapper, frapper à une porte. J'ai frappé trois fois*, et l'on ne m'a point ouvert. On ne dit plus au figuré *qu'un homme a heurté*, mais *qu'il a frappé à toutes les portes pour faire réussir son affaire.* L'Académie ne fait cette observation ni au mot *heurter*, ni au mot *frapper*. Il semble même qu'en parlant d'une porte, elle préfère *heurter* à *frapper*, et qu'elle n'admet ce dernier que lorsqu'on frappe à une porte avec un marteau. — Cependant elle appelle *heurtoir* le marteau dont on se sert pour frapper à une porte; et elle ajoute qu'on dit plus communément *marteau*. Si l'on appelle *heurtoir* le marteau avec lequel on frappe à une porte, on pourrait donc dire *heurter* à une porte avec le marteau; et si l'on dit plus communément *marteau*, c'est que l'on dit plus communément *frapper*. *Heurter* et *heurtoir* sont vieux.

**HEXAGONE.** Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. : *Plan hexagone, figure hexagone.*

**HEXAMÈTRE.** Adj. des deux genres. En français, les vers hexamètres sont ceux de six pieds ou douze syllabes. La Harpe dit dans son *Cours de littérature* : Notre hexamètre, naturellement majestueux, doit se reposer sur lui-même; il perd toute sa noblesse si on le fait marcher par sauts et par bonds. Si la fin d'un vers se rejoint souvent au commencement de l'autre, l'effet de la rime disparaît, et l'on sait qu'elle est essentielle à notre rythme poétique. Il est vrai que, par lui-même, il est voisin de l'uniformité; mais aussi le grand art est de varier la mesure sans la détruire, et de couper le vers sans le briser. Le moyen qu'ont employé nos bons poètes, c'est de placer de temps en temps des césures ou des repos à différentes places, en sorte qu'un vers ne ressemble pas à l'autre; de ne pas toujours procéder par distiques, et de finir quelquefois le sens en faisant attendre la rime, comme dans cet endroit de Racine (*Esth.*, act. III, sc. 1, 104) :

Il faut des châtimens dont l'univers frémit;  
Qu'on tremble en comparant l'offense et le supplice;  
Que les peuples entiers dans le sang soient noyés.  
Je veux qu'on dise un jour aux peuples effrayés:  
*Il fut des Juifs.*

Et ailleurs (*Esth.*, act. III, sc. 1, 66) :

Je l'ai trouvé convert d'une affreuse poussière,  
Reculé de lambeaux, lout pâle ; — mais son œil  
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

Tous ces vers sont d'une coupe différente, et la césure est toujours placée avec une intention relative au sens. Voyez *Hexamétisme*.

L'adjectif *hexamètre* ne se met qu'après son substantif : *Un vers hexamètre*.

**HIATUS.** Subst. m. On prononce le *s*. Ce mot, purement latin, a été adopté dans notre langue sans aucun changement, pour signifier l'es-pèce de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutive de plusieurs sons qui ne sont distingués l'un de l'autre par aucune articulation. D'un autre côté, regardé comme exactement synonymes les deux mots *hiatus* et *hâillement*, mais, en les examinant bien attentivement, on trouve que *hâillement* exprime particulièrement l'état de la bouche pendant l'émission des sons consécutifs, et qu'*hiatus* exprime la cacophonie qui en résulte, en sorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *hâillement*. Le *hâillement* est pénible pour celui qui parle, l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute.

L'*hiatus* est quelquefois doux, quelquefois dur ; et l'on va s'en apercevoir. Les accents de la voix peuvent être tour à tour détachés ou coulés, comme ceux de la flûte ; et l'articulation est à l'organe ce que le coup de langue est à l'instrument. Or, la modulation du style, comme celle du chant, exige tantôt des sons coulés, et tantôt des sons détachés, selon le caractère du sentiment ou de l'image que l'on veut peindre ; donc, si la comparaison est juste, non-seulement l'*hiatus* est quelquefois permis, mais il est souvent agréable. C'est au sentiment à le choisir, c'est à l'oreille à marquer sa place. Nous sommes déjà sûrs qu'elle se plaît à la succession immédiate de certaines voyelles ; rien n'est si doux pour elle que ces mots : *Danaé, Lais, Phaon, Léandre, Ac-téon, etc.*

L'*hiatus* sera donc mélodieux dans la liaison des mots, car il est égal pour l'oreille que les voyelles se succèdent dans un seul mot, ou d'un mot à l'autre. Il y avait peut-être chez les anciens une espèce de *hâillement* dans l'*hiatus* ; mais s'il y en a chez nous, il est insensible, et la succession de deux voyelles ne me semble pas moins continue et facile dans *il y a, il a été*, que dans *Danaé, Méléagre*. — Nous éprouvons cependant qu'il y a des voyelles dont l'assemblage déplaît : *a-u, o-i, a-an, a-en, o-un*, sont de ce nombre, et l'on en trouve la cause physique dans le jeu même de l'organe. Mais deux voyelles dont les sons se modifient par des mouvements que l'organe exécute facilement, comme dans *Clio, Danaé*, non-seulement se succèdent sans dureté, mais avec beaucoup de douceur.

L'*hiatus* d'une voyelle avec elle-même est toujours dur à l'oreille. Il vaudrait mieux se donner, même en prose, la licence que Racine a prise quand il a dit *l'écrit en Argos*, que de dire *l'écrits à Argos*. C'est encore pis quand l'*hiatus* est reloué, comme dans *il alla à Athènes*.

On voit par là qu'on ne doit ni éviter ni employer indifféremment l'*hiatus* dans la prose. Il était permis anciennement dans les vers ; on l'en a banni par une règle, à mon gré, trop générale

et trop sévère. La Fontaine n'en a pas tenu compte, et je crois qu'il en a raison.

Du reste, parmi les écrivains qui observent cette règle en apparence, il n'y en a pas un qui ne la viole en effet, toutes les fois que l'e muet final se trouve entre deux voyelles ; car cet *e* muet s'élide, et les sons des deux voyelles se succèdent immédiatement :

Hector tomba sous lui, Troy' expira sous vous. . .  
(*Rac.*, *Androm.*, act. I, sc. II, 6.)

Allez donc, et portez cette joie à mon frère.  
(*Rac.*, *Britan.*, act. IV, sc. II, 189.)

Il y a peu d'*hiatus* aussi rudes que celui de ces deux vers. La règle qui permet cette élision et qui défend l'*hiatus* est donc une règle capricieuse, et aussi peu d'accord avec elle-même qu'avec l'oreille, qu'elle prive d'une infinité de douces liaisons. (Extrait de Marmontel.) Voyez *Hâillement, Demi-hiatus*.

**HIDEUSEMENT.** Adv. Il se met entre le verbe et l'adjectif, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il est hideusement laid, elle est hideusement défigurée*.

**HIDEUX, HIDEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme hideux, une femme hideuse. Un spectacle hideux. Quel hideux spectacle!* Devant un infinitif, il régit la préposition à : *Une chose hideuse à voir. Voyez Adjectif*.

**HIER.** Adv. On prononce le *r*. Cet adverbe peut se mettre devant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Hier nous allâmes, ou nous allâmes hier* ; mais non pas *nous avons hier été*.

Il désigne quelquefois une époque indéterminée, mais qui n'est passée que depuis peu : *C'est une histoire d'hier, une fortune d'hier, un homme d'hier*.

**HIERARCHIQUE.** Adj. des deux genres. Cet adj. se met toujours après son subst. : *Ordre hiérarchique, état hiérarchique, gouvernement hiérarchique*.

**HIERARCHIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *L'Eglise est gouvernée hiérarchiquement*.

**HIEROGLYPHIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Caractère hiéroglyphique, figure hiéroglyphique*.

**HISTORIOGRAPHE.** Subst. m. Titre fort différent de celui d'historien. On appelle communément en France *historiographe* l'homme de lettres pensionné, et, comme on disait autrefois, appointé pour écrire l'histoire. *Alain Chartier fut historiographe de Charles VII*.

Il est très-difficile d'assigner aux sciences et aux arts, aux travaux littéraires, leurs véritables bornes. Peut-être le propre d'un *historiographe* est de rassembler les matériaux, et on est *historien* quand on les met en œuvre. Le premier peut tout amasser, le second choisir et arranger. L'*historiographe* tient plus de l'analyste simple, et l'*historien* semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence. (*Volt.*, *Dict. philos.*)

**HISTORIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Style historique, narration historique, recueil historique, mémoires historiques, faits historiques*. — *Temps historiques, personnages historiques*.

**HISTORIQUEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a narré les faits historiquement, ou il a narré historiquement les*

*faits*; et non pas il a historiquement narré les faits.

**HIVER.** Subst. m. On appelle figurément et poétiquement la vieillesse *l'hiver des ans*, *l'hiver de la vie* :

Je sais que vos ans, encor dans leur printemps,  
Pourraient s'effaroucher de l'hiver de mes ans.  
(VOLTAIRE, *Mérid.*, act. I, sc. III, 154.)

**HO.** Interjection. Elle marque l'étonnement et l'indignation : *Ho! que me dites-vous là?* — Elle sert aussi à appeler : *Ho! venez un peu ici.*

**HOCHE.** Subst. m. Ce mot, qui signifie au propre un sonnet d'enfant, s'emploie aussi figurément : *Les hochets de la vieillesse.* Fontenelle a dit : *Il est des hochets pour tout âge.*

**HOLA.** Interjection, adv. et subst. L'Académie, en le donnant comme substantif, dit *mettre le hola*, et *mettre le hola*. Ferand dit qu'en ce sens il est substantif indéclinable. Il a voulu dire, sans doute, qu'il ne prend point de s au pluriel.

**HOLLANDE.** Dans ce mot, le h est aspiré. Cependant, dans certaines phrases qui ont passé du langage du peuple dans le langage commun, on ne l'aspire pas. Ainsi on dit *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*; mais il vaut mieux conserver partout l'aspiration. L'Académie, au mot *Fromage*, écrit *fromage de Hollande*; et au mot *Toile*, *toile de Hollande*, ou *d'Hollande*; on ne sait trop que conclure de ces trois exemples.

**HOMÉLIE.** Subst. f. L'Académie définit ce mot, discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion, et particulièrement l'Évangile. On en peut dire à peu près autant des sermons et des prêches.

Ce mot signifiait originairement *conférence* ou *assemblée*; mais il s'est dit ensuite des exhortations et des sermons qu'on faisait au peuple. Le mot grec *d'homélie* signifie discours familier, comme le mot latin *sermo*, et l'on nommait ainsi les discours qui se faisaient dans l'église, pour montrer que ce n'étaient pas des harangues et des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens, comme d'un maître à ses disciples, ou d'un père à ses enfants. On distinguait l'*homélie* du sermon, en ce que la première se faisait familièrement dans les églises par les prélats qui interrogeaient le peuple, et qui en étaient interrogés comme dans une conférence; au lieu que les sermons se faisaient en chaire, à la manière des orateurs.

**HOMME.** Subst. m. qui se prend adjectivement. Ce mot se dit et de l'action de tuer un homme, et de celui qui a commis cette action : *Commencer un homicide. On a condamné l'homicide à mort.* — *Homicide*, adjectif, n'est guère d'usage que dans le style soutenu, et se met tantôt avant, tantôt après son subst. : *Un bras homicide, sa main homicide, dessein homicide, complot homicide.*

J'ai senti tout à coup un homicide veier  
Que le traître en mon sein a plongé tout entier.  
(RACINE, *Andr.*, act. II, sc. v, 54.)

Voyez *Adjectif*.

Il est bon d'observer ici qu'il y a certaines actions qui causent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'homicide, et que l'on ne considère pas comme un crime. Ainsi les gens de guerre qui tuent des ennemis dans un combat, ne sont pas qualifiés d'homicides, et lorsque l'on exécute un homme condamné à mort, cela ne s'appelle

pas un homicide, mais une exécution à mort; et celui qui donne ainsi la mort ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

**HOMME.** Subst. m. On dit pour marquer l'état, la profession, un *homme de guerre*, un *homme d'église*, un *homme d'épée*, un *homme de lettres*; pour marquer les qualités, un *homme de cœur*, un *homme de courage*, un *homme de bon sens*, un *homme de goût*. Pour marquer ce qu'un homme est capable de faire, on dit, sans article, *il est homme à se battre*, *il est homme à tout entreprendre*, *il n'est pas homme à endurer un affront*.

*Gens* est souvent le pluriel du mot *homme*. *Un homme de bien*, *des gens de bien*; un *homme d'église*, *des gens d'église*; un *homme de lettres*, *des gens de lettres*; un *honnête homme*, *d'honnêtes gens*; un *brave homme*, *de braves gens*; un *saint homme*, *de saints gens*, etc.; et non pas *d'honnêtes hommes*, *de braves hommes*, *de saints hommes*, etc. — Voltaire, dans sa 85<sup>e</sup> Épître (v. 37), a dit *honnête homme* en parlant d'une femme :

Une femme sensible, et que l'amour engage,  
Quand elle est *honnête homme*, à mes yeux est un sage.

C'est-à-dire *quand elle a les qualités d'un honnête homme*; c'est ce que n'aurait pas exprimé *honnête femme*.

Voltaire fait de ce mot un adjectif, en écrivant à Maupertuis : *Il n'y a que le roi de Prusse que je mets de niveau avec vous, parce que c'est de tous les rois le moins roi et le plus homme.*

**HOMMASSE.** Adj. L'Académie le fait des deux genres, ce qui est en contradiction avec l'explication qu'elle donne de ce mot. Cet adjectif ne se dit que d'une femme dont les traits, le son de la voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme.

**HOMONYME.** Adj. des deux genres. Terme de grammaire. On appelle ainsi un mot qui sert à nommer plusieurs choses différentes, comme *coin*, qui signifie un instrument à fendre du bois, un angle, la matrice ou l'instrument avec quoi l'on marque la monnaie ou les médailles.

On peut distinguer deux espèces d'homonymes, l'*homonyme univoque*, et l'*homonyme équivoque*. Un homonyme univoque est un mot qui, sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, et dont par conséquent le sens actuel dépend toujours des circonstances où il est employé; tel est le mot *coin*, dont nous venons de parler. J'ai dit *diverses significations propres*, parce qu'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il signifie une chose dans le sens propre, et une autre dans le sens figuré. Ainsi le mot *voix* n'est point homonyme, quoiqu'il ait dans le sens figuré des significations différentes de celles du sens propre. Dans le sens propre, il signifie le son qui sort de la bouche; dans le figuré, il signifie quelquefois un sentiment intérieur, une sorte d'inspiration, comme quand on dit *la voix de la conscience*; et d'autres fois, un suffrage, un avis, comme quand on dit qu'il *vaudrait mieux peser les voix que de les compter*.

On appelle *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entre eux que des différences très-légères, ou dans la prononciation ou dans l'orthographe, ou même dans l'une et dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations totalement différentes. Par exemple, les mots *coïnt*, *cinctus*;

sain, *sanus*; sem, *sinus*; et seing, *chirographum*, ne diffèrent entre eux que par l'orthographe; et les mots tâche, *pensum*; et tache, *macula*, diffèrent entre eux et par la prononciation et par l'orthographe.

L'usage des homonymes de la première espèce exige que, dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé; parce qu'a coup sûr ce qui convient à l'un ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, et que dans l'une des deux acceptions on avancerait une proposition fautive, qui deviendrait

peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des homonymes de la seconde espèce exige de l'exactitude dans la prononciation et dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas, par maladresse, un sens louche et même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. (Beauzée.)

On a remarqué dans ce que nous venons de dire, que le mot *homonyme* se prend substantivement. Quand il est pris adjectivement, il suit toujours son substantif.

## HOMONYMES QUI ONT UNE SIGNIFICATION DIFFÉRENTE,

SELON QU'ILS SONT PRONONCÉS LONGS OU BREFS.

*Acre*, piquant.  
*Alène*, outil de cordonnier.  
*Avant*, préposition.  
*Bâiller*, ouvrir la bouche extraordinairement en respirant.  
*Bât*, selle pour les bêtes de somme.  
*Beauté*, régularité et perfection des traits.  
*Bête*, animal irraisonnable.  
*Boite*, ustensile à couvercle.  
*Bond*, saut.  
*Chair*, substance molle qui est entre la peau et les os de l'animal.  
*Clair*, adjectif.  
*Corps*, substance étendue.  
*Côte*, os plat et courbé qui s'étend de l'épine du dos à la poitrine.  
*Cours*, lieu de promenade.  
*Craint* (il), du verbe *craindre*.  
*Cuire*, verbe.  
*Dégoûte* (il), il ôte le goût, l'appétit.  
*Dont*, adjectif conjonctif.  
*Faute*, somnolent.  
*Forêt*, grande étendue de terrain couvert de bois.  
*Fûmes* (nous), du verbe *être*.  
*Gouta* (il), du verbe *goûter*.  
*Grave*, adjectif.  
*Hâte*, air chaud et sec qui flétrit le teint des herbes.  
*Hôte*, qui tient une hôtellerie.  
*Jais*, substance d'un noir luisant.  
*Jeûne*, abstinence.  
*Lais*, jeune baliveau.  
*Laisse* (je), du verbe *laisser*.  
*Légs*, don fait par testament.  
*Maître*, substantif.  
*Mâle*, qui est du sexe masculin.  
*Matin*, chien.  
*Mois*, douzième partie de l'année.  
*Mont*, montagne.  
*Mar*, adjectif.  
*Naît* (il), du verbe *naître*.  
*Pâte*, farine détremée et pétrie.  
*Paume*, jeu. — Le dedans de la main.  
*Pêcher*, prendre du poisson.  
*Pene*, morceau de fer qui ferme une serrure.  
*Rôt*, mets.  
*Sis*, tissu de crin qui sert à passer de la farine, etc.

*Acre* de terre.  
*Haleine*, air attiré et repoussé par les poulmons.  
*Avant*, les quatre semaines avant Noël.  
*Bâiller*, donner.  
*Bât* (il), du verbe *battre*.  
*Botté*, j'ai mis des bottes.  
*Bête*, herbe potagère.  
*Boîte* (il), du verbe *boîte*.  
*Bon*, adjectif.  
*Chër*, adjectif.  
*Clère*, celui qui travaille chez un notaire ou un procureur.  
*Cor*, durillon aux pieds. — Instrument.  
*Cote*, marque numérale.  
*Cuir*, espace découvert enfermé de murs.  
*Crin*, poil long et rude.  
*Cuir*, peau d'animal.  
*Dégoûte* (il), il tombe goutte à goutte.  
*Don*, présent.  
*Faute*, participe féminin du verbe *faire*.  
*Forêt*, petit instrument qui sert à percer.  
*Fume* (je), du verbe *fumer*.  
*Goutte*, petite partie d'un liquide.  
*Grave* (il), du verbe *graver*.  
*Halle*, lieu qui sert de marché.  
*Hotte*, panier que l'on porte sur le dos.  
*Jét*, action de jeter.  
*Jeune*, peu avancé en âge.  
*Lai*, laïc, frère lai.  
*Laisse*, cordon pour mener des lévriers.  
*Laid*, adjectif.  
*Lait*, liqueur blanche que donnent les femelles de certains animaux.  
*Mètre*, verbe.  
*Malle*, espèce de coffre.  
*Matin*, premières heures du jour.  
*Moi*, pronom personnel.  
*Môn*, adjectif possessif.  
*Mar*, muraille.  
*Nît*, adjectif.  
*Pâte*, pied des animaux.  
*Pomme*, fruit.  
*Pêcher*, transgresser la loi divine.  
*Peine*, affliction, souffrance.  
*Rot*, vent qui s'échappe avec bruit de l'estomac.  
*Câ*, adverbe.  
*Sû*, adjectif possessif.

*Saut*, action de sauter.

*Saint*, pur, souverainement parfait.

*Seine*, lieu où se passe une action.

*Cène*, dernier souper de Jésus-Christ

*Tâche*, ouvrage donné à faire en un temps limité.

*Tête*, partie de l'animal, siège des organes des sens.

*Tres*, adverbe.

*Une*, féminin de l'adjectif *rain*.

*Vier*, insecte long et rampant.

*Vires*, sul stantif.

*Voix*, son qui sort de la bouche de l'homme.

*Sot*, stupide, grossier.

*Ceint*, participe passé du verbe *ceindre*.

*Sein*, partie du corps humain.

*Seing*, signature.

*Seine*, rivière.

*Tâche*, souillure.

*Tête* (il), du verbe *teter*.

*Trait*, dard. — Ligne au crayon ou à la plume

*Veine*, vaisseau qui contient le sang.

*Vier*, la couleur verte.

*Vires*, verbe.

*Voix* (il), du verbe *voir*.

Nous avons retranché de cette liste, donnée par plusieurs grammairiens, les mots *plaine*, plate campagne, et *pleine*, féminin de l'adjectif *plein*, dont on veut que le premier soit long, et le second bref; parce que nous pensons qu'ils sont brefs l'un et l'autre. Il en est de même de *voler*, dérober, et *voler* comme les oiseaux. Nous pensons que l'on prononce *voler* dans l'un et dans l'autre sens.

**HONGRIE.** Subst. f. Nom d'un royaume. Le *h* s'aspire, excepté dans quelques phrases qui ont passé du langage du peuple dans le langage commun. Ainsi l'on dit du *point d'Hongrie*, de *l'eau de la reine d'Hongrie*. Il est mieux de conserver partout l'aspiration.

**HONGROIS.** Subst. qui se prend adjectivement. Qui est de Hongrie. Quand il est pris adjectivement il suit toujours son subst. : *Le peuple hongrois, des soldats hongrois.*

**HONNÊTE.** Adj. des deux genres. Il se met tantôt avant son subst., tantôt après. — En parlant des choses, on dit *amour honnête, honnête amitié, honnête émulation, conduite honnête, action honnête, âme honnête, récompense honnête, honnête récompense; famille honnête, honnête famille; air honnête, manières honnêtes.* — En parlant des personnes, *honnête homme, homme honnête*, ne signifient pas la même chose; le premier désigne un homme qui a de la probité, ou simplement qui a un rang, de la fortune, et qui jouit de l'estime publique; par le second on entend un homme poli qui observe toutes les bienséances et tous les usages de la société. Le pluriel d'*honnête homme* est *honnêtes gens*, et non pas *honnêtes hommes*. — On appelle *honnête femme* une femme qui n'a point d'amants, quelques défauts qu'elle puisse avoir d'ailleurs. C'est un abus du mot. Un autre abus, c'est qu'on donne le nom d'*honnêtes* aux manières, aux attitudes d'un homme poli. L'estime que méritent ces petites vertus est si peu de chose, en comparaison de celle que mérite un *honnête homme*, qu'il semble que ces abus d'un mot qui exprime une si respectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

**HONNÊTEMENT.** Adv. Il se met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Vivre honnêtement; on l'a traité honnêtement, on l'a honnêtement traité; il est honnêtement méblé.*

**HONNÊTÉ.** Subst. f. Attendu qu'elle signifie la qualité d'un honnête homme, il ne prend point de pluriel : *L'honnêteté de ces deux frères n'est connue; je répons de leur honnêteté.* — *Honnêteté* prend un pluriel quand il se dit des manières, des procédés d'un homme honnête, c'est-à-dire d'un homme civil, poli, obligeant : *Il ne lui a pas fait une honnêteté, il m'a fait mille honnêtetés.*

**HONNEUR.** Subst. m. Ce mot est pris dans un grand nombre d'acceptations, que l'Académie semble avoir quelquefois confondues.

*L'honneur* se dit du sentiment de l'estime de nous-mêmes, et du droit que nous avons à celle des autres, en conséquence de notre droiture et de notre probité. C'est dans ce sens qu'on dit *un homme d'honneur, un homme sans honneur; il aime l'honneur; il mourrait plutôt que de faire une mauvaise action.* En ce sens, le mot *honneur* n'a point de pluriel.

*L'honneur* se dit aussi de la bonne opinion que les autres ont de notre droiture, de notre probité, de notre courage. En ce sens, on peut avoir de *l'honneur* sans être *un homme d'honneur*, et être *un homme d'honneur* sans avoir de *l'honneur*; car d'un côté l'hypocrisie usurpe souvent ce qui n'est dû qu'au vrai mérite, et la calomnie se plaît à répandre son venin sur les vertus les plus pures. On dit, en ce sens, *acquérir de l'honneur; attaquer, blesser, flétrir, déchirer l'honneur de quelqu'un; faire réparation d'honneur à quelqu'un; se tirer, sortir d'une affaire avec honneur.* En ce sens, *honneur* n'a point de pluriel.

*Honneur* se dit des démonstrations de respect, des marques de civilité, de politesse. C'est ainsi qu'on dit *rendre honneur à Dieu; faire des honneurs, de grands honneurs à quelqu'un; on l'a reçu avec de grands honneurs; faire les honneurs d'une maison, d'un repas, d'une fête; rendre les honneurs funèbres.*

On appelle *honneurs* au pluriel les dignités, les décorations, les marques de distinction que le souverain accorde ou distribue à ceux qu'il en croit dignes, ou qu'il lui plaît de favoriser. Dans les états monarchiques, il y a des honneurs pour diverses classes de la société. On dit en ce sens *aspirer aux honneurs, être élevé aux honneurs, être décoré d'une marque d'honneur.* — On dit aussi proverbialement, *les honneurs changent les mœurs.*

Il y a des *conseillers d'honneur, des marguilliers d'honneur*, et même des *membres d'honneur* dans les académies, c'est-à-dire des conseillers, des marguilliers, des académiciens qui, n'ayant pas les qualités ou les talents nécessaires pour remplir les fonctions de ces places, y sont appelés sous prétexte d'un hommage rendu à leur naissance, à leur dignité, à leurs richesses, à la faveur dont ils jouissent auprès du prince, mais en effet pour se procurer de la protection ou d'autres avantages.

*Faire honneur, procurer de la gloire, de la réputation. Un homme de génie fait honneur à sa*

*patrie, à sa nation, à son pays. Un bon ouvrage fait honneur à son auteur.*

Du reste, le mot *honneur* est souvent prodigé à tort et à travers dans les formules de la civilité. *On a l'honneur de vous voir, de vous parler, de vous entendre, de vous rencontrer, de vous offrir quelque chose.* Il faut se soumettre à ces formules ridicules; car il y a des gens qui ne vous pardonneraient pas si vous n'aviez que le plaisir de les voir; ils valent absolument que ce soit pour vous un honneur.

**HONORABLE.** Adj. des deux genres. Cet adj. peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Poste honorable; profession, condition, emploi honorable; des blessures honorables, d'honorables blessures.* — On appelle *amende honorable* un acte par lequel un criminel etc., en chemise, demande publiquement pardon à Dieu, au roi et à la justice, en exécution du jugement qui l'a condamné. Il n'y a rien de si *dés-honorant* que cette amende *honorable*, et il faut convenir qu'ici l'usage a bien abusé du terme.

**HONORABLEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été reçu honorablement, on l'a traité honorablement, on l'a honorablement traité.*

**HONORAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Conseiller honoraire, tuteur honoraire.*

**HONTE.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel; il paraît qu'autrefois on lui en donnait un. La Bruyère a dit : *La plus brillante fortune ne mérite point ni le tourment que je me donne, ni les humiliations, ni les hontes que j'essuie.*

Corneille a dit aussi (*Pomp.*, act. V, sc. III, 41) :

Pour réserver sa tête aux hontes d'un supplice.

Cependant on trouve dans certaines éditions, à l'affront d'un supplice. Enfin il a dit dans *Rodogune* (act. IV, sc. III, 54) :

... Vous avez dû garder le souvenir  
Des hontes que pour vous j'avais su prévenir.

Voltaire dit au sujet de ce dernier vers : La honte n'a point de pluriel, du moins dans le style noble. — Ainsi il ne le condamne pas expressément dans le langage ordinaire.

On dit *avoir honte de faire quelque chose*, et *avoir honte de quelque chose*. Féraud prétend qu'avec le verbe *avoir*, *honte* se dit toujours sans la préposition *de*, même quand la phrase est négative. Il reproche à Fénelon d'avoir dit : *N'ayez point de honte à attribuer à leurs instructions ce que vous ferez de meilleur*; et à l'Académie d'avoir donné pour exemple : *N'avez-vous point de honte*. Il nous semble que Féraud est ici dans l'erreur. La honte est un sentiment susceptible de plus ou de moins. Quand on dit *je n'ai pas honte d'avoir dit cela*, *honte* est pris dans un sens général et indéterminé. Mais dans *je n'ai point de honte d'avoir fait cela*, *honte* est considéré comme susceptible de plus ou de moins, il est pris dans un sens partitif; c'est comme si l'on disait *je n'ai pas le moindre sentiment de honte*; et il y a une nuance entre ces deux manières de s'exprimer. On dira, dans un sens général et indéterminé, *il ne faut pas avoir honte de faire une bonne action*, et non pas *il ne faut point avoir de honte*, etc. Mais si un homme a commis une action de nature à produire la honte la plus grande dans une âme tant soit peu honnête, je

lui dirai : *N'avez-vous point de honte d'avoir fait une telle action?* c'est-à-dire cette action si propre à exciter dans toute âme honnête la honte la plus grande, n'a-t-elle pas produit dans la vôtre le plus léger sentiment de honte? Il n'y a donc rien à reprendre, ni à la phrase de Fénelon, ni à celle de l'Académie.

Une autre faute que Féraud reproche à Fénelon dans la même phrase, c'est d'avoir dit *n'ayez point de honte à attribuer*, etc. Il paraît, dit-il, que Fénelon a confondu dans cette occasion le verbe *avoir* actif, avec *avoir* impersonnel. On dit *il y a de la honte à être méchant*, *il n'y a pas de honte à être pauvre*; mais on dit *il y a honte d'être pauvre*, *il n'a pas honte d'être pauvre*. — Ici les erreurs de Féraud se multiplient. On ne dit pas *il y a de la honte à être méchant*, *il n'y a pas de honte à être pauvre*; mais *il y a de la honte d'être méchant*, *il n'y a pas de honte d'être pauvre*. La phrase de La Bruyère, que cite lui-même Féraud, en est une preuve suffisante : *Quelle plus grande honte y a-t-il, d'être refusé d'un poste que l'on mérite, ou d'y être placé sans le mériter?* (*De la Cour*, ch. VIII.) Dans ces sortes de phrases, soit que le verbe *avoir* soit actif ou impersonnel, on emploie à ou de, selon que le verbe suivant exprime une action ou un état : *Il a honte à mentir*, *il a honte d'avoir menti*. *Il y a de la honte à voler*; *il y a de la honte d'être un voleur*. Quand je dis selon que le verbe exprime une action, il ne faut pas entendre par là une action que l'on fait actuellement; car une action que l'on fait actuellement peut être considérée comme un état, relativement à celui qui la fait. Si un homme sur le point de commettre un mensonge, et qu'il rougisse de honte avant de le prononcer, *il a honte à mentir*; s'il rougit en le prononçant, *il a honte de mentir*. Quand Fénelon dit *n'ayez point de honte à attribuer à leurs instructions ce que vous ferez de meilleur*, *attribuer* n'exprime pas une action que l'on fait actuellement, mais une action que l'on doit faire dans la suite; et voilà pourquoi il emploie la préposition à. Il aurait dit, dans le cas contraire, *pourquoi avez-vous honte d'attribuer à leurs instructions ce que vous avez fait de meilleur?* Certainement, en employant la préposition à, Fénelon a eu l'intention d'exprimer la nuance dont nous parlons, car l'hiatus que forment les deux mots à *attribuer* est trop sensible pour qu'il ne l'eût pas évité en employant la construction commune, s'il l'avait crue exacte. Si l'on rejetait cette manière de parler, autorisée par cet exemple de Fénelon, je demanderais s'il existe véritablement une nuance entre les deux locutions. On ne pourrait le nier, car la honte que l'on éprouve à la vue d'une action que l'on est sur le point de faire est différente de celle que l'on éprouve en la faisant ou après l'avoir faite. Alors je demanderais s'il y a dans la langue une autre manière d'exprimer cette nuance; et si l'on convenait qu'il n'y en a point, j'insisterais, d'après l'exemple d'un de nos plus illustres écrivains, sur la nécessité de celle que je viens d'indiquer.

La Fontaine a dit dans la fable des *Deux Amis* (liv. VIII, fable XI, 2<sup>e</sup>) :

Qu'un ami véritable est une douce chose!  
Il cherche vos besoins au fond de votre cœur;  
Il vous épargne la pudeur  
De les lui découvrir vous-même.

Le mot de *pudeur*, dit Voltaire, n'est pas propre ici. On ne peut dire *j'ai la pudeur de parler* :

devant vous, au lieu de dire *j'ai honte de parler devant vous*.

**HONNEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a fui honnêtement, il a été chassé honnêtement, ou il a été honnêtement chassé.*

**HONTEUX, HONTEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une conduite honteuse, cette honteuse conduite ; un procédé honteux, ce honteux procédé, une fuite honteuse, une honteuse fuite ; un crime honteux, un homme honteux, et non pas un honteux crime, un honteux homme :*

Fier du honteux honneur d'avoir su l'éviter.

(BOILL., A. P., IV, 218.)

Il régit quelquefois la préposition *de* : *Il est honteux de sa faute.* On dit aussi *être honteux devant quelqu'un, en présence de quelqu'un.*

**HORAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement horaire.*

**HORDE.** Subst. f. Voltaire, dit La Harpe, fit entendre pour la première fois, dans *l'Orphelin de la Chine* (act. I, sc. II, 10), un mot peu usité jusqu'alors, et qui a fait depuis une grande fortune : c'est celui de *horde*, affecté originairement aux tribus errantes des Tartares. Ce mot était parfaitement à sa place dans *l'Orphelin*, et peut s'appliquer aussi à toute peuplade guerrière ou nomade. On en a fait depuis un abus ridicule en le mettant partout, même dans le langage familier, à la place de *tourbe*, qui serait le mot convenable. C'est ainsi que la multitude ignorante confond et dégrade les expressions réservées pour le style noble, qui en devient tous les jours plus difficile. (*Cours de littérature.*)

**HORIZONTAL, HORIZONTALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Ligne horizontale, plan horizontal, cadran horizontal.*

**HORIZONTALEMENT.** Adv. Il ne se met pas entre l'auxiliaire et le participe : *Un cadran placé horizontalement.*

**HOROSCOPE.** Subst. m. L'Académie, dans les premières éditions de son Dictionnaire, a fait ce mot féminin. Richelet et Trévoux le font masculin et féminin ; Ménage ne le veut que masculin, et Wailly lui donne aussi les deux genres. Les variations de l'Académie ont produit cette incertitude. Enfin l'Académie, dans ses dernières éditions, s'est fixée au genre masculin, et aujourd'hui on lui donne généralement ce genre.

**HORREUR.** Subst. f. On prononce les deux *r* : *Avoir horreur de quelque chose, avoir de l'horreur pour quelque chose.* — On dit *une sainte horreur, une divine horreur*, pour dire un saisissement mêlé de crainte et de respect :

Le ciel brille d'éclairs, s'entr'ouvre, et parmi nous

Jette une sainte horreur qui nous ras-ure tous.

(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. VI, 64.)

D'une divine horreur son âme est pénétrée.

(VOLT., *Henr.*, VI, 551.)

*Horreur* est une expression dont on abuse souvent dans la conversation. Les femmes surtout disent d'une chose tant soit peu difforme, qu'elle fait horreur, qu'elle est à faire horreur. Je suis effrayé à faire horreur. Ces sortes d'exagérations sont ridicules.

J'ai pu, dans l'horreur même où je suis parvenue  
Savoir toute nouvelle, etc.

(VOLT., *Orphelin de la Chine*, act. V, sc. I, 51.)

La Harpe dit au sujet de ce vers : Les exemples de ces abus du mot *horreur* sont sans nombre dans Voltaire. Quelles phrases que celles-ci : *Prendre une force dans l'horreur, et parvenir à une horreur !* (*Cours de littérature.*)

**HORRIBLE.** Adj. des deux genres. Il se met souvent avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Une cruauté horrible, une horrible cruauté ; une méchanceté horrible, une horrible méchanceté ; une laideur horrible, une horrible laideur ; une dépense horrible, une horrible dépense ; une faute horrible, une horrible faute, etc.* On dit *il est horrible de voir...* et *c'est une chose horrible à voir.* Voyez *Adjectif.*

**HORRIBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il aurait souffert horriblement, ou il aurait horriblement souffert.* On le met entre le verbe *être* et le participe ou l'adjectif : *Nous étions horriblement pressés, et non pas nous étions pressés horriblement. Elle est horriblement laide.*

**HORS.** Préposition. La préposition *hors* servant à marquer exclusion régit *de* : *Tous les maux sont depuis longtemps hors de la boîte de Pandora ; mais l'espérance est encore dedans.* (Marmontel.) — Cette préposition, employée dans le même sens devant un verbe à l'infinitif, régit aussi *de* : *Hors de la battre, il ne pourrait pas le traiter plus mal.* (Acad.) Devant les autres modes des verbes, on fait usage de la conjonction *que* : *Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements, hors qu'il ne l'a pas battu.* (Acad.) Peut-être serait-il mieux de dire ici, *hors de la battre.*

Mais du moins votre esprit est hors de ses alarmes.

(CORN., *Pol.*, act. II, sc. III, 2.)

Voltaire a dit au sujet de ce vers : On dit *hors d'alarmes, hors de crainte, hors de danger* ; mais non *hors de ses alarmes, de sa crainte, de son danger*, parce qu'on n'est pas hors de quelque chose qu'on a : *Il est hors de mesure*, mais non pas *hors de sa mesure*. Ce mot *hors*, bien employé, peut devenir noble :

Mais le cœur d'Émilie est hors de son pouvoir.

(CORN., *Cin.*, act. III, sc. IV, 58.)

Il nous semble que Voltaire s'est trompé quand il a dit *qu'on n'est pas hors de quelque chose qu'on a* ; car on dit *être hors de sa maison, être hors de son bon sens*. Ce n'est pas par cette raison que l'expression de Corneille est répréhensible, mais par une raison toute contraire. On ne dit pas *être hors de sa crainte*, parce qu'on ne peut pas être hors de la crainte d'un autre ; il faut donc supprimer l'adjectif possessif qui est inutile, et dire *hors de crainte*. Mais que l'on dise *hors de crainte, ou hors de sa crainte*, cela signifie toujours *hors de la crainte qu'on a ou qu'on avait*. On ne peut pas dire *être hors de maison*, pour dire *être hors de sa maison*, parce qu'on peut être hors de la maison d'un autre. De même on dit *être hors de son bon sens*, parce qu'on peut être hors du bon sens général. Cette proposition est *hors du bon sens* ; cet homme est *hors de son bon sens*. — On objectera qu'on ne peut pas dire *sa crainte*, de la crainte qu'une personne a eue, et qu'elle n'a plus. L'adjectif possessif *son, sa, ses*, peut très-bien se dire, et se dit en effet des choses que l'on a eues, et que l'on n'a plus. On dit *ses craintes, ses inquiétudes se sont dissipées, sa douleur a cessé, etc.*

**HORS-D'ŒUVRE.** Subst. m. On écrit au pluriel

*des hors-d'œuvre* ; il se dit de certains petits plats que l'on sert pour accompagner les potages , et qui ne font point partie de l'arrangement général de l'œuvre, c'est-à-dire de l'œuvre du repas : or, quel que soit le nombre de ces plats, ils seront toujours *hors de l'œuvre*, et non pas *hors des œuvres*. *Œuvre* ne doit donc point prendre de *s* au pluriel dans ce mot composé.

**HOSPICE.** Subst. m. Ce mot se dit aujourd'hui de certaines maisons de charité où l'on nourrit et entretient des indigents ou des gens hors d'état de gagner leur vie à cause de leur âge ou de leurs infirmités. On distingue les *hospices des hôpitaux* ; ceux-ci sont particulièrement destinés à la guérison des malades. *Bicêtre est un hospice* ; *l'Hôtel-Dieu est un hôpital*.

**HOSPITALIER, HOSPITALIÈRE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Peuple hospitalier, nation hospitalière*.

**HOSTIE.** Subst. f. Victime.

De tous les combattants a-t-il fait des hosties ?

(CORN., *Hor.*, act. III, sc. 11, 4.)

Voltaire dit au sujet de ce vers : *Hostie* ne se dit plus, et c'est dommage ; il ne reste plus que le mot de *victime*. (*Remarques sur Corneille.*)

**HOSTILE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une action hostile, une entreprise hostile, un projet hostile, ces hostiles projets*.

**HOSILEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il était entré hostilement sur les terres de ce prince*, et non pas *il était hostilement entré*, etc.

**HÔTEL.** Subst. m. Les bourgeois, dit Beauzée, occupent des *maisons* ; les grands à la ville occupent des *hôtels* ; les rois, les princes, les évêques y ont des *palais* ; les seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres.

**HÔTEL-DIEU.** Subst. m. Il fait au pluriel des *hôtels-Dieu*. Voyez *Composé*.

**HÔTELLERIE.** Subst. f. Féraud avertit avec raison que ce mot est vieux, et qu'il ne se dit plus guère que dans les occasions où *auberge* serait un terme trop bas. Dans le langage ordinaire, on dit *auberge*.

**HOURLIÈRE.** Subst. m. L'Académie dit que le *h* s'aspire, et que c'est un terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens sur leurs premières voies, quand ils sont tombés en défaut. Si l'on ne veut pas aspirer la première lettre de ce mot, on trouvera dans le même *Dictionnaire de l'Académie*, ce mot écrit *ourvari*. L'Académie dit que *hourvari* ou *ourvari* se disent figurément et familièrement pour dire un grand bruit, un grand tumulte : *Il y a eu là un étrange hourvari*.

On a déjà reproché à l'Académie d'avoir confondu ici *hourvari* et *boulevári*. Le second est un terme de marine, et c'est celui qu'on emploie figurément pour signifier un grand bruit, un grand tumulte. — Du reste, nous croyons qu'*ourvari* n'est pas français ; c'est *hourvari* qu'il faut dire. Féraud est sans doute du même avis, car il n'a point mis *ourvari*. Le *h* de *hourvari* doit être aspiré.

**HOUSARD.** Subst. m. L'Académie dit *houssard, housard* ou *hussard*. On prononce communément *houssard*. Le *houssard* est proprement, selon l'Académie, un cavalier hongrois ; et on donne aujourd'hui ce nom aux soldats d'une sorte de milice à cheval qui a une manière particulière de com-

battre, et dont on se sert ordinairement pour envoyer en parti ou à la découverte. — *Houssard* est un mot de notre langue qui vient du vieux mot *houses*, qui signifiait guêtres, bottes, brodequins, bottines qui se fermaient avec des boucles et des courroies, parce qu'elles étaient fendues d'un bout à l'autre. Ainsi un *houssard* se disait autrefois d'un cavalier chaussé de *houses*. Probablement le mot *houses* vient de l'allemand *hosen*, qui signifie culotte, pantalon.

**HUGUENOT.** Subst. m. HUGUENOTTE. Subst. f. De l'allemand *eidgenoss*, lié par serment. Les calvinistes suisses ayant pris, dans leurs disputes contre les catholiques, le nom de *eidgenoss*, ce nom, que les Français prononçaient *huguenots*, leur fut donné en France par sobriquet, et les catholiques de ce temps y attachèrent une note d'infamie. Ce mot, qui est une injure, n'est plus employé aujourd'hui hors de l'histoire que par quelques fanatiques. Il en est de même du mot *huguenotisme*.

**HUIT.** Adjectif numéral invariable. Le *t* final se prononce quand ce mot est seul, le *uit*. Devant un mot qui commence par une consonne, il ne se prononce pas ; on prononce *hui chevaux* ; il se prononce devant un mot qui commence par une voyelle ; *hui-técus*.

**HUMAIN, HUMAINE.** Adj. Dans le sens de, qui concerne l'homme, qui appartient à l'homme, on peut le mettre avant son subst. : *La folie humaine, l'humanité, les vertus humaines, les humaines vertus, l'industrie humaine, l'humaine industrie. Le genre humain, le corps humain. L'esprit humain, l'entendement humain, la nature humaine, le voix humaine*. — Dans le sens de sensible, il ne se met qu'après le subst. : *Un homme humain, un prince humain, un vainqueur humain*. Voyez *Adjectif*.

**HUMAINEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il l'a traité humainement*, et non pas *il l'a humainement traité*.

**HUMANITÉ.** Subst. f. L'Académie l'explique par, bonté, sensibilité, compassion pour les malheurs d'autrui. Cette explication rend faiblement la signification de ce mot. *L'humanité* est un sentiment actif de bienveillance pour tous les hommes. Il ne s'enflamme guère que dans une âme grande et sensible. Ce noble et sensible enthousiasme se tourne en des peines des autres et du besoin de les soulager. Il nous cache les fautes de nos semblables, ou nous empêche de les sentir ; mais il nous rend sévères pour les crimes. Il arrache des mains du scélérat l'arme qui serait funeste à l'homme de bien. Il ne nous porte pas à nous décharger des chaînes particulières ; il nous rend au contraire meilleurs amis, meilleurs citoyens, meilleurs époux. Il se plaît à s'épancher par la bienfaisance sur les êtres que la nature a placés près de nous.

On appelle *humanités*, au pluriel, les lettres humaines, c'est-à-dire l'étude de la grammaire, du grec et du latin, de la poésie, de la rhétorique, et des anciens poètes, orateurs, historiens ; en un mot, tout ce qu'on a coutume d'enseigner dans les collèges. On dit d'un jeune homme qui s'est distingué dans toutes ses classes, qu'il a fort bien fait ses *humanités*. On croit qu'on a nommé les belles lettres *humanités*, parce que leur but est de répandre des grâces dans l'esprit et de la douceur dans les mœurs, et par-là d'humaniser ceux qui les cultivent.

**HUMBLE.** Adj. des deux genres. En prose, lorsqu'il se dit des personnes, il suit ordinairement

son subst. : *Un homme humble, une femme humble, une âme humble.* Dehelle a dit en poésie, *l'humble laboureur.* — Lorsqu'il se dit des choses, il précède souvent son subst. : *Une humble prière, une humble supplication, faire de très-humbles remontrances, rendre de très-humbles grâces.*

Heureux qui, satisfait de son humble fortune.

(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 10.)

Dans le sens de bas, peu élevé de terre, il précède son subst. : *Les humbles fougères; les superbes palais et les humbles cabanes.*

Ce mot se prend aussi substantivement : *Dieu résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles.* Voyez *Humilité.*

**HUMBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est soumis humblement à tout ce qu'on a exigé de lui, ou il s'est humblement soumis, etc.*

**HUMECTANT, HUMECTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *humecter.* Il ne se met qu'après son subst. : *Boisson humectante.*

**HUMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mercier a dit : *On lui conseilla d'aller humer l'air de la campagne;* et il ajoute, *humér* ne vaut-il pas mieux en ce sens que *prendre*? — Je ne le pense pas; il n'y a aucune analogie entre *humér* du vin de Champagne, et *humér l'air*; et cette dernière expression a quelque chose de bas, quand on la compare avec la première. D'ailleurs nous avons aussi *respirer l'air de la campagne*, qui est l'expression la plus naturelle. Quand on dit *prendre l'air*, on regarde cette action relativement à la santé; on *prend l'air de la campagne*, comme on prend les eaux pour se guérir. — Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie dit *humér l'air, le vent, le brouillard, etc.*, dans le sens de s'exposer à l'air, au vent, au brouillard, etc.

**HUMERUS.** Subst. m. On prononce le s.

**HUMEUR.** Subst. f. Le père Bouhours remarque qu'on ne doit pas dire indifféremment *être d'humeur et être en humeur*; le premier, dit-il, marque en quelque sorte l'inclination, la constitution; le second ne marque qu'une disposition présente et passagère. *Être d'humeur* régit la préposition *à*; *être en humeur* régit la préposition *de* : *Il est d'humeur à tout souffrir, il est en humeur de rire.* La première partie de cette règle n'est pas bien exacte, car on dit souvent *être d'humeur de*, pour marquer une disposition passagère : *Je ne suis pas d'humeur de vous écouter.*

On appelle *bonne humeur* une espèce d'épanouissement de l'âme contente, produit par le bon état du corps et de l'esprit. Cette heureuse disposition a quelque chose de plus calme que la joie : c'est une sorte de gaieté plus douce, plus égale, plus uniforme et plus constante.

**HUMIDE.** Adj. des deux genres. En prose, il se met ordinairement après son subst.; mais en vers, il le précède souvent : *Un air humide, un temps humide, un lieu humide, une chambre humide.* — *L'humide élément, les humides plaines, l'humide sein de l'onde.* Voyez *Adjectif.*

**HUMIDEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il est logé humidement.*

**HUMILIANT, HUMILIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *humilier.* Il se met quelquefois avant son subst. : *Des reproches humiliants, d'humiliants reproches.*

**HUMILITÉ.** Subst. f. C'est une sorte de timidité naturelle ou acquise, qui nous détermine souvent

à accorder aux autres une prééminence que nous méritons. Elle naît d'une réflexion habituelle sur la faiblesse humaine, sur les fautes qu'on a commises, sur celles qu'on peut commettre, sur la médiocrité des talents qu'on a, sur la supériorité des talents qu'on reconnaît à d'autres, sur l'importance des devoirs de tel ou tel emploi qu'on pourrait solliciter, mais dont on s'éloigne par la comparaison qu'on fait de ses facultés personnelles avec les fonctions qu'on aurait à remplir, etc. L'orgueil est l'opposé de l'humilité. Se déprimer soi-même pour plaire à celui qu'on méprise et qu'on veut flatter, ce n'est pas *humilité*, c'est fausseté, c'est bassesse. Il y a de la différence entre *l'humilité* et la modestie. Celui qui est *humble* ne s'estime pas ce qu'il vaut; celui qui est *modeste* peut connaître toute sa valeur, mais il s'applique à la dérober aux autres, il craint de les humilier. L'homme médiocre qui se l'avoue franchement, n'est ni *humble* ni *modeste*; il est juste et n'est pas sans courage.

**HURE.** Subst. f. Voyez *Parties des animaux.*

**HURHAUT.** Mot dont se servent les charretiers pour faire tourner les chevaux à droite.

**HURLEMENT, HURLER.** Le subst. *hurlement* est souvent appliqué aux hommes dans l'Écriture sainte :

Des enfants de Levi la troupe c'enslèrèe  
Eu poussa vers le ciel des hurlements affreux.  
(Rac., *Atta.*, act. III, sc. III, 99.)

**HURLUBERLU.** Expression populaire qui signifie brusquement, inconsiderément : *Il est entré tout hurluberlu, sans dire gare.* Quelquefois ce mot s'emploie adjectivement, et même substantivement. Dans ce cas, il signifie brusque, étourdi : *C'est un homme hurluberlu, c'est un hurluberlu.* Le peuple dit *hustuberlu.* — Dans la dernière édition de son Dictionnaire, l'Académie ne donne aucun exemple où ce mot passait employé d'une manière adverbiale; elle dit seulement : *c'est un hurluberlu, agir en hurluberlu.*

**HYDRAULIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Science hydraulique, machine hydraulique.*

**HYDRE.** Quoique ce mot soit indiqué féminin dans tous les dictionnaires, quelques auteurs l'ont fait masculin. Voltaire a dit (*Pucelle*, XV, 151) :

De l'hydre affreux les têtes menaçantes,  
Tombant à terre et toujours renaissantes,  
N'eussaient point le fils de Jupiter.

De Saint-Ange a dit dans sa traduction des *Métamorphoses d'Ovide* (liv. IV, fable xxvi, 40) :

Hérissée ses cheveux d'hydres entortillés ;

et il s'exprime ainsi à ce sujet dans une remarque : « Dans la version, ce mot est masculin comme en latin, quoique au singulier il soit féminin. On ne doit pas laisser tomber en désuétude ces variations, qui ne sont que trop rares dans notre langue. »

Domergue observe que c'est le féminin latin *hydra* qui nous a donné *hydre* féminin, et il demande pourquoi le masculin latin *hydrus* ne nous donnerait pas *hydre* masculin. Nous serions de l'avis de ce grammairien, si le mot *hydre* masculin ou féminin signifiait deux choses différentes. Pourquoi établir dans les mots une différence qui n'existe pas dans les choses?

**HYDROGRAPHIQUE.** Adj. des deux genres qui ne

se met qu'après son subst. : *Description hydrographique, carte hydrographique.*

**HYMEN** ou **HYMÉNÉE**. Subst. m. Le *n* final se fait sentir dans *hymen*. C'est proprement le nom d'une divinité des anciens, qui présidait aux noces. Ces mots sont souvent employés en vers pour signifier le mariage, et on leur donne même quelquefois ce sens en prose : *L'ère sous les loix de l'hymen. Heureux hyménée.*

Achille.....  
Recherche votre fille, et d'un hymen si beau  
Veut dans Troie embrasée allumer le flambeau.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 22.)

.... Je quitte à regret la rive fortunée  
Où je vais allumer les flambeaux d'hyménée.  
(Idem, act. III, sc. III, 15.)

Je ne m'attendais pas que de notre hyménée  
Je dusse voir si tard arriver la journée.  
(Rac., *Mithrid.*, act. II, sc. IV, 4.)

Fénelon a dit figurément : *Toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'automne, qui semblent se donner la main.* (*Téléme.*, liv. VIII, t. I, p. 282.)

**HYMNE**. L'Académie dit qu'il s'emploie ordinairement au féminin, en parlant des hymnes qu'on chante dans l'église. Il ne failloit pas dire ordinairement, c'est une règle sans exception. Ce mot est masculin lorsqu'il signifie les hymnes que les anciens chantaient en l'honneur de leurs dieux.

**HYPALAGE**. Subst. m. Terme de grammaire. C'est une espèce de trope qui consiste dans une transposition ou changement de construction. C'est ainsi qu'on dit *il n'avait point de souliers dans ses pieds*, pour dire il n'avait point ses pieds dans des souliers; *enfoncer son chapeau dans sa tête*, pour dire enfoncer sa tête dans son chapeau. Cette figure est particulière à la langue latine. On n'en trouve que très-peu d'exemples en français, et il faut les regarder comme des idiotismes.

**HYPERBATE**. Subst. f. Voyez *Inversion*.

**HYPERBOLE**. Subst. f. Lorsque nous sommes vivement frappés de quelque idée que nous voulons représenter, et que les termes ordinaires nous paraissent trop faibles pour exprimer ce que nous voulons dire, nous nous servons de mots qui, à les prendre à la lettre, vont au delà de la vérité, et représentent le plus ou le moins pour faire entendre quelque excès en grand ou en petit. Ceux qui nous entendent rabattent de notre expression ce qu'il en faut rabattre, et il se forme dans leur esprit une idée plus conforme à celle que nous voulons y exciter, que si nous nous étions servis des mots propres. Par exemple, si nous voulons faire comprendre la légèreté d'un cheval qui court extrêmement vite, nous disons qu'il *va plus vite que le vent*. Cette figure s'appelle *hyperbole*, mot grec qui signifie excès.

— Au contraire, si l'on veut faire entendre qu'une personne marche avec une extrême lenteur, on dit qu'elle *marche plus lentement qu'une tortue*. Il y a des hyperboles qui consistent dans la seule diction, comme quand on nomme *géant* un homme de haute taille; *pygmée*, un petit homme. Mais elles sont souvent dans une pensée qui contient une ou plusieurs périodes; et l'hyperbole de la pensée se trouve également dans la diminution comme dans l'augmentation des choses qu'elle décrit, quoique

cette figure se plaise plus ordinairement dans l'excès que dans le défaut.

Les esprits vifs, pleins de feu, et qu'une vaste imagination emporte hors des règles et de la justesse, ne peuvent s'assouvir d'hyperboles, dit La Bruyère. (Ch. I, *Des ouvrages de l'esprit*.) Excepté quelques façons de parler communes et proverbiales, nous usons très-rarement d'hyperboles en français. On en trouve quelques exemples dans le style satirique et badin, et quelquefois même dans le style sublime et poétique. Flechier a dit dans l'*Oraison funèbre de Turenne* (p. 95) : *Des ruisseaux de larmes coulèrent des yeux de tous les habitants*. Cette figure est la ressource des petits esprits qui écrivent pour le bas peuple. Mais quand on a du génie et de l'usage du monde, on ne se sent guère de goût pour les pensées fausses et outrées.

Quant aux hyperboles que l'usage a rendues communes, on en saisit la signification du premier coup, sans avoir besoin de penser qu'il faut les prendre au rabais. Quand on dit, par exemple, qu'un homme meurt de faim, tout le monde entend ce cela signifie qu'il fait mauvaise chère, ou qu'il a beaucoup de peine à gagner sa vie. On dit encore qu'un homme ne sait rien, pour dire qu'il ne sait pas ce qu'il lui convient de savoir pour sa profession ou pour son métier.

**HYPERBOLEQUE**. Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst. : *Discours hyperbolique, expressions hyperboliques.*

**HYPERBOLEQUEMENT**. Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est exprimé hyperboliquement*, et non pas *il s'est hyperboliquement exprimé*.

**HYPERBORÉE**. Adj. des deux genres.

J'ai vu de ces brigands la horde hyperborée.  
(Orph. de la Chine, act. I, sc. II, 10.)

Voltaire, dit La Harpe, est le premier, ce me semble, qui ait hasardé de franciser l'adjectif latin *hyperboræus*, et d'en faire *hyperborée*, mot très-nombreux, et beaucoup plus commode pour la poésie que celui d'*hyperboræens*, qui était seul en usage : *Peuples hyperboréens, pays hyperboréens.* (*Cours de littérature*.)

**HYPOCONDRE**. Subst. pris adjectivement. Il se dit d'une personne bizarre et mélancolique : *Un homme hypocondre, une femme hypocondre*. La Fontaine a dit (liv. II, fable xviii, 16) : *Son hypocondre de mari.*

**HYPOCONDRIQUE**. Adj. des deux genres. Malade dont la maladie vient des hypocondres : *Un homme hypocondriac.* — *Affection hypocondriac.* Il ne se met qu'après son subst.

**HYPOCRITE**. Adj. des deux genres. Appliqué aux personnes, il ne se met qu'après son subst. : *Un homme hypocrite, une femme hypocrite*. Appliqué aux choses, il peut quelquefois le précéder : *Un air hypocrite, une contenance hypocrite, un maintien hypocrite. Cet hypocrite maintien, cette hypocrite contenance en impose à tout le monde.*

**HYPOTHÉCAIRE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Circulaire hypothécaire, dette hypothécaire.*

**HYPOTHÉCAIEMENT**. Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il est obligé hypothécairement*, et non pas *il est hypothécairement obligé*.

**HYPOTHÉTIQUE**. Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Proposition hypothétique.*

**HYPOTHÉTIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Cela n'est qu'hypothétiquement vrai.*

**HYPOTYPOSE.** Subst. f. Terme de rhétorique. C'est un mot grec qui signifie *image, tableau*. L'hypotypose est une figure qui peint l'image dont on parle avec des couleurs si vives, qu'on croit la voir de ses propres yeux, et non simplement en entendre le récit. Tels est le portrait que Boileau fait de la mollesse personnifiée (*Lutrin*, II, 461) :

La Mollesse, oppressée,  
Dans sa bouche, à ce mot, sent sa langue glacée,  
Et lasse de parler, succombant sous l'effort,  
Soupire, étend les bras, ferme l'œil, et s'endort.

Il y a une hypotypose sublime dans le tableau que Racine nous donne, dans *Athalie*, de la manière dont Josabet sauva Joas du carnage (act. I, sc. II, 77) :

Hélas ! l'état horrible où le ciel me l'offre  
Revient à tout moment effrayer mon esprit.  
De princes égorgés la chambre était remplie ;  
Un poignard à la main, l'implacable Athalie

An carnage aimait ses barbares soldats,  
Et poursuivait le cours de ses assassinats.  
Joas, laissé pour mort, frappa soudain ma cou.  
Je me figure encor sa nourrice éperdue,  
Qui devant les bourreaux s'était jetée en vain,  
Et faible le tenait renversé sur son sein.  
Je le pristout sautant ; et, baignant son visage,  
Mes pleurs du sentiment lui rendirent l'usage :  
Et, soit frayer encore, ou pour me caresser,  
De ses bras innocents je me sentis presser.

On peut aussi citer comme des exemples d'hypotypose le morceau de la même pièce où Athalie raconte à Abner et à Mathan le songe qu'elle a eu (act. II, sc. v, 31) :

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit, etc. ;

et le récit de la mort d'Hippolyte, dans *la Phèdre* de Racine (act. V, sc. vi, 26) :

Cependant sur le dos de la plaine liquide, etc.

La poésie tire son plus beau lustre de l'hypotypose.

## I.

I. Subst. m. C'est la neuvième lettre de l'alphabet, et la troisième des voyelles. L'*i* est de toutes les voyelles celle dont le son est le plus délié et le plus aigu. Sa prononciation naturelle est comme dans la première syllabe d'*image*. Lorsque, dans une syllabe, elle se joint à la consonne qui la suit, sans être précédée d'une autre voyelle, elle conserve sa prononciation naturelle, à moins que la consonne avec laquelle elle se trouve jointe ne soit un *m* ou un *n* : *Illustre, irrégulier, issue*. Mais dans *imprimer, imprudent, impassible, printemps, brin, fin, lin*, et autres semblables, le son aigu et délié de *i* se change en un autre qui tient beaucoup de *e* ouvert, tel qu'il se prononce dans le mot *lien*. Cependant si le *m* auquel *i* est joint se trouve redoublé, cette voyelle reprend sa prononciation naturelle, comme dans *immédiat, immersion, immense*, etc. Il en est de même lorsque le *n* qui se trouve après l'*i* est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré, comme dans *inaction, inattention, inexorable, inouï, inusité, inhabile, inhérent*, etc.

Les imprimeurs appellent à *tréma* celui sur lequel on met deux points disposés horizontalement. Quelques grammairiens donnent à ces deux points le nom de *dizèrèze*, qui vaut mieux, parce qu'il signifie *division, séparation*. Voyez *Tréma*.

Notre orthographe assujettit la lettre *i* à beaucoup d'usages que la raison même veut que l'on suive, quoiqu'elle les désapprouve comme inconvénients.

Dans la diphthongue oculaire *ai*, on n'entend le son d'aucune des voyelles qu'on y voit. Quelquefois *ai* se prononce de même que *e* muet, comme dans *faisant, nous faisons*, que l'on prononce *fesant, nous fesons*. Il y a même quelques auteurs qui écrivent ces mots avec *e* muet, de même que *je ferai, nous ferions*. S'ils s'écartent en cela de l'étymologie latine *facere*, et de l'analogie des temps qui conservent *ai*, comme *faire, fait, vous faites*, etc., ils se rapprochent

de l'analogie de ceux où l'on a adopté universellement *e* muet, et de la vraie prononciation. (Voyez *Faire*.) — D'autres fois *ai* se prononce de même que *é* fermé, comme dans *j'adorai, je commençai, j'adorerai, je commencerai*, et les autres temps semblables de nos verbes en *er*. — Dans d'autres mots, *ai* tient la place d'un *è* peu ouvert, comme dans les mots *plaire, faire, affaire, contraire, vainement*, et en général partout où la voyelle de la syllabe suivante est un *e* muet. — Ailleurs, *ai* présente un *é* fort ouvert, comme dans les mots *dais, fais, mais, paix, palais, portraits, souhaits*. Au reste, il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir des règles de prononciation pour cette diphthongue ; parce que, dans des cas tout à fait semblables, elle se prononce diversement. On prononce *je sais* comme *je sé*, et *je fais*, comme *je fé*. Dans le mot *donataire*, on prononce *ai* comme *a*, *donataire*. — L'Académie n'indique pas cette anomalie de prononciation. — C'est encore à peu près le son de *e* plus ou moins ouvert que représente la diphthongue oculaire *ai*, lorsque, suivie d'un *m* ou d'un *n*, elle doit devenir nasale, comme dans *faim, pain, ainsi, maintenant*, etc.

La diphthongue oculaire *ei* est à peu près assujettie au même usage que *ai*, si ce n'est qu'elle ne représente jamais *e* muet. Mais elle se prononce quelquefois de même que *é* fermé, comme dans *reine, peiner, seigneur*, et tout autre mot où la syllabe qui suit *ei* n'a pas pour voyelle un *e* muet. — D'autres fois, *ei* se rend par un *è* peu ouvert, comme dans *reine, peine, enseigne*, et tout autre mot où la voyelle de la syllabe suivante est un *e* muet. Il en faut seulement excepter *reine, veitre* et *seize*, où *ei* vaut un *è* fort ouvert. — Enfin, *ei* nasal se prononce comme l'*ai* nasal, *plein, sein, éteint*.

La voyelle *i* perd encore sa valeur naturelle dans la diphthongue *oi*, qui est quelquefois impropre et oculaire, et quelquefois propre et auri-culaire. — Si la diphthongue *oi* n'est qu'oculaire, elle représente quelquefois *e* moins ouvert,

comme dans *faible*, il avait, que l'on écrit aujourd'hui *faible*, il avait; et quelquefois l'é fort ouvert, comme dans *anglais*, j'avois, ils avoient, que l'on écrit aujourd'hui *anglais*, j'avais, ils avaient. — Si la diphthongue *i* est articulaire, c'est-à-dire qu'elle indique deux sons effectifs que l'oreille peut discerner, ce n'est aucun des deux qui est représenté naturellement par les deux voyelles *o* et *i*; au lieu de *o*, on prononce toujours *ou*, et au lieu de *i*, on prononce un *é* ouvert qui semble approcher souvent de l'a : *Devoir*, *sournois*, *lois*, *moine*, *poil*, *poivre*, etc. — Enfin, si la diphthongue articulaire *oi*, au moyen d'un *n*, doit être nasale, l'*i* y désigne encore un *é* ouvert : *Loin*, *joir*, *témoir*, *joindre*, etc.

Il est donc également contraire à la destination primitive des lettres, et à l'analogie de l'orthographe avec la prononciation, de représenter le son de l'*é* ouvert par *ai*, par *ei*, ou par *oi*; et l'usage qui a substitué *ai* à *oi*, partout où cette diphthongue oculaire représente l'*é* ouvert, comme dans *anglais*, *français*, *je lisais*, il pourrait, connaître, au lieu d'écrire *anglais*, *français*, *je lisois*, il pourrait, connaître, a remplacé un inconvenient par un autre aussi réel. Voyez *A* et *Oi*.

Non-seulement la lettre *i* est souvent employée à signifier autre chose que le son qu'elle doit primitivement représenter, mais il arrive encore qu'on joint cette lettre à quelque autre pour exprimer simplement ce son primitif. Ainsi, les lettres *ai* ne représentent que le son simple de l'*i* dans les mots *guide*, *guider*, etc., *quitter*, *acquitter*, etc., et partout où l'une des deux articulations *que* ou *que* précède le son *i*. De même, les lettres *ier* ne représentent simplement le son *i* dans *mariement*, *je prierais*, *nous remercierons*, *il liera*, qui viennent de *manier*, *prier*, *remercier*, *lier*, et dans tous les mots pareillement dérivés des verbes en *ier*. L'*u* qui précède l'*i* dans le premier cas, et l'*e* qui le suit dans le second, sont des lettres absolument muettes.

1<sup>o</sup> au milieu d'un mot est remplacé par un *y*, dans les mots où il a son double, comme dans *payer*, où l'on entend *pai-ier*, *moyen*, *employer*, *essuyer*, *nous payons*, *nous employons*, etc.; 2<sup>o</sup> dans les mots dérivés du grec, où il exprime l'upsilon de cette langue, comme dans *hymen*, qui vient du grec *humen*; *martyr*, qui vient de *martur*, etc. Voyez *Y*.

Plusieurs grammairiens voudraient que l'on écrivit toujours par un *i* simple les mots, les syllabes où l'on n'entend que le son simple de cette lettre, comme dans *anonime*, *himen*, *martyr*, *sinonime*, etc., et je pense qu'ils ont raison. Les Italiens se sont débarrassés de cette exactitude pédantesque, et leur langue n'en est pas moins claire. Ils écrivent *anonimo*, *imene*, *martirio*, *stile*, *sinonimo*, etc. L'usage a déjà aboli en français un grand nombre de signes étymologiques, il abolira sans doute aussi celui-ci. Déjà l'Académie écrit *abîme*, *asile*, au lieu d'*abyrne*, *asyle*; mais pourquoi n'écrit-elle pas aussi *anonime*, *himen*, *sinonime*, etc.? Elle aurait bien de la peine à rendre raison de cette préférence, et cette demi-réforme ne fait qu'augmenter l'incertitude et l'embarras.

La lettre *i* s'élide dans la conjonction *si* avant le pronom masculin *il*, tant au singulier qu'au pluriel : *Il viendra s'il veut*, *ils auront tort s'ils se fâchent*. Mais cette élision n'a lieu devant aucun

autre mot, par quelque voyelle qu'il commence, quand même ce serait par un *i*; on dit et l'on écrit *si elle vient*, *si on vous dit que*, *si un homme se présentait*, *si Isabelle avait régné plus longtemps*.

I. est l'expression abrégée du mot *impériale*. S. A. I. *Son Altesse Impériale*. S. M. I. *Sa Majesté Impériale*. — I signifie na dans la numération ordinaire des Romains. — La lettre I est celle qui caractérise la monnaie de Limoges. — Dans les gravures, *inc.*, abréviation du mot *incidit*, accompagne le nom du graveur, et *inv.*, abréviation du mot *invenit*, celui de l'auteur de la composition.

ICI. Adv. de lieu. Il se dit du lieu même où est la personne qui parle. Mais il comprend une certaine étendue qui varie. Lorsqu'on entre dans une maison, et qu'on demande si le maître de la maison est *ici*, l'adverbe *ici* comprend l'étendue de la maison. L'adverbe *ici* peut comprendre aussi l'étendue d'une ville. On dira tant à Paris, *est-il encore à Londres?* et on répondra, non, *il est ici*, et *ici* comprend la ville de Paris. Mais *ici* ne peut comprendre ni une province ni un royaume. On ne dira pas *il est ici* pour dire il est dans le département de la Seine, ou pour dire il est en France.

*ICI* désigne le lieu où est la personne qui parle; *là* désigne un lieu différent. *Venez ici*, *allez là*. Le premier marque et désigne l'endroit, l'autre est plus vague; il a besoin, pour être entendu, d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main. Il se met toujours après le verbe, même dans les temps composés : *Je suis arrivé ici*, et non pas, *je suis ici arrivé*. *Il a passé par ici*, *il est parti d'ici*, *il est venu jusqu'ici*, et non pas *il a par ici passé*, etc.

IDÉAL, IDÉALE. Adj. En termes de beaux-arts, il désigne le plus haut degré de perfection auquel ces arts puissent atteindre : perfection qui n'a point de modèle dans la nature, mais que le génie peut seul apercevoir. Le genre idéal est opposé à genre imitatif. Le beau idéal. On dit aussi substantivement l'idéal. Cet adjectif ne se met qu'après son subst. : *Existence idéale*, *pourvoir idéal*, *la beauté idéale*, etc.

Le Dictionnaire de l'Académie ne fait pas connaître le pluriel masculin de cet adjectif. Buffon a dit des êtres idéaux, et je crois qu'on peut l'imiter en cela.

IDENTIQUE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Propositions identiques*.

IDENTIQUEMENT. Adv. Il se met après le verbe.

IDENTITÉ. Subst. f. Terme introduit dans la grammaire pour exprimer le rapport qui sert de fondement à la concordance.

Un simple coup d'œil jeté sur les différentes espèces de mots, et sur l'unanimité de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les diviser en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles. La première classe comprend toutes les espèces de mots variables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs et les verbes, qui, dans la plupart des langues, reçoivent à leurs terminaisons des changements qui désignent des idées accessoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur signification. La seconde classe renferme les espèces de mots invariables, c'est-à-dire les adverbes, les prépositions, les conjonctions et les interjections, qui gardent dans le discours une forme invariable, parce qu'ils expriment

ment constamment une seule et même idée principale.

Entre les inflexions accidentelles des mots de la première classe, les unes sont communes à toutes les espèces qui y sont comprises, et les autres sont propres à quelques-unes de ces espèces. Les inflexions communes sont les nombres, les genres et les personnes; les temps et les modes sont des inflexions propres au verbe.

C'est entre les inflexions communes aux mots qui ont quelque corrélation qu'il y a et qu'il doit y avoir concordance dans toutes les langues qui admettent ces inflexions. Mais pour établir cette concordance, il faut d'abord déterminer l'inflexion de l'un des mots corrélatifs; et ce sont les besoins réels de l'énonciation, d'après ce qui existe dans l'esprit de celui qui parle, qui régissent cette première détermination, conformément aux usages de chaque langue. Les autres mots corrélatifs se revêtent ensuite des inflexions correspondantes par imitation, et pour être en correspondance avec leur corrélatif, qui leur sert comme d'original. Celui-ci est dominant, les autres sont subordonnés: c'est ordinairement un nom ou un pronom qui est le corrélatif dominant; les adjectifs et les verbes sont subordonnés; c'est à eux à s'accorder, et la concordance de leurs inflexions avec celle du nom ou du pronom est comme une livrée qui atteste leur dépendance.

Cette dépendance est fondée sur un rapport qui est, selon les meilleurs grammairiens modernes, un rapport d'*identité*. On voit en effet que le nom et l'adjectif qui l'accompagne ne font qu'un, n'expriment ensemble qu'une seule et même chose indivisible: *La loi naturelle, la loi politique, la loi évangélique*, sont trois objets différents, mais il n'y en a que trois; *la loi naturelle* est un objet aussi unique que *la loi* en général. Il en est de même du verbe avec son sujet; *le soleil luit* est une expression qui ne présente à l'esprit qu'une seule idée indivisible.

Cependant l'adjectif et le verbe expriment très-distinctement une idée attributive, fort différente du sujet exprimé par le nom ou par le pronom; comment peut-il y avoir identité entre des idées si différentes?

C'est que les noms et les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés, et que les adjectifs et les verbes présentent à l'esprit des sujets quelconques, sous une idée précise, applicable à tout sujet déterminé qui en est susceptible. Or, il en est dans le discours, de cette idée vague de sujet quelconque, comme de la signification générale et indéfinie des symboles algébriques dans le calcul. De part et d'autre, la généralisation des idées n'a été instituée que pour éviter l'embarras des cas particuliers trop multipliés; mais de part et d'autre, c'est à la charge de ramener la précision dans chaque occurrence, par des applications particulières ou individuelles.

C'est la concordance des inflexions de l'adjectif ou du verbe avec celles du nom ou du pronom qui désigne l'application du sens vague de l'un au sens précis de l'autre, et l'identification du sujet vague présenté par la première espèce, avec le sujet déterminé énoncé par la seconde. (Beauzée.)

**IDIOME.** Subst. m. L'Académie le définit, langue propre d'une nation. Cette définition n'est pas exacte. Une langue, dit Beauzée, est la totalité des usages propres d'une nation pour exprimer les pensées par la parole. Si dans le langage oral

d'une nation on ne considère que l'expression des pensées par la parole, d'après les principes généraux et commune à tous les hommes, le nom de *langue* exprime parfaitement cette idée; mais si l'on veut encore y ajouter les vues particulières à cette nation, et les tours singuliers qu'elle occasionne nécessairement dans sa manière de parler, le terme d'*idiome* est alors celui qui convient le mieux à cette idée moins générale et plus restreinte. De là vient que l'on donne le nom d'*idiotisme* aux tours d'élocution qui sont propres à un *idiome*.

**IDIOT, IDIOTE,** Adj. que l'on prend aussi substantivement. Comme adjectif, il ne se met qu'après son subst.: *Un homme idiot, une femme idiote*.

Un *idiot* n'est ni un stupide, ni un imbécile, comme le dit l'Académie; c'est celui en qui un défaut naturel dans les organes qui servent aux opérations de l'entendement est si grand, qu'il est incapable de combiner aucune idée, en sorte que sa condition paraît à cet égard plus bornée que celle de la bête. La différence de l'*idiot* et de l'*imbécile* consiste en ce qu'on naît *idiot*, et qu'on devient *imbécile*. Le *stupide* pèche par défaut de sentiment. Voyez *Imbécile*.

**IDRISME.** Subst. m. Façon de parler éloignée des usages ordinaires, ou des lois générales du langage, adaptée au génie propre d'une langue particulière. C'est un terme général dont on peut faire usage à l'égard de toutes les langues: un *idiotisme grec, latin, français*, etc. C'est le seul terme que l'on puisse employer dans bien des occasions; nous ne pouvons dire qu'un *idiotisme espagnol, portugais, turc*, etc.; mais à l'égard de plusieurs langues, nous avons des mots spécifiques subordonnés à celui d'*idiotisme*, et nous disons *anglicisme, gallicisme, germanisme, hébraïsme, hellénisme, latinisme*, etc.

**IDOLÂTRE.** Adj. des deux genres. Au propre, il se dit toujours absolument, et ne se met qu'après son subst.: *Les nations idolâtres, les peuples idolâtres*, etc. — Au figuré, il régit la préposition *de*: *Un homme idolâtre d'une femme, une mère idolâtre de ses enfants, une femme idolâtre de sa beauté*.

**IDOLÂTRER.** V. n. et a. de la 4<sup>re</sup> conj. Au propre, il est neutre: *Les Hébreux idolâtrèrent dans le désert*. — Au figuré, il est actif: *Il idolâtre cette femme, elle idolâtre ses enfants*.

**IDOLÂTRIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Culte idolâtrique, amour idolâtrique, superstition idolâtrique*.

**IDOLE.** Subst. f. Quand il se prend pour l'objet d'une passion extrême, il se construit quelquefois avec la préposition *à*: *Il est fidèle de sa mère*.

**IDYLLE.** Subst. f. Petit poëme champêtre qui contient des descriptions ou des narrations de quelques aventures agréables. La différence qu'il y a entre l'*idylle* et l'*églogue* est fort légère, et les auteurs les confondent souvent. Cependant il semble que l'usage vent plus d'action et de mouvement dans l'*églogue*, et que dans l'*idylle* on se contente de trouver des images, des récits ou des sentiments seulement. Voyez *Églogue*.

Autrefois ce mot était masculin et féminin. Boileau a dit *les idylles les plus courts, et une élégante idylle*. (A. P. II, 6.) Aujourd'hui on ne le fait plus que féminin.

**IGNARE.** Adj. des deux genres. *On se mouille.* Il ne se dit que des personnes, et ne se met qu'a-

près son subst. : *Un homme ignare, une femme ignare.*

**IGNÉ, IGNÉE.** Adj. On prononce le *g* dur, comme *gue*. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Corpuscules ignés. Substance ignée.*

**IGNICOLE.** Adj. des deux genres. Le *g* se prononce dur, comme *gue*. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Un peuple ignicole, une nation ignicole.*

**IGNITION.** Subst. f. Le *g* se prononce dur, comme *gue*.

**IGNOBLE.** Adj. des deux genres. *Gn* se mouille. Il se dit de l'air, des manières, des sentiments, du discours et du style. *L'air est ignoble* lorsqu'au premier aspect d'un homme qui se présente à nous, nous sommes tentés de le reléguer dans quelque condition abjecte de la société. *Les manières sont ignobles* lorsqu'elles décèlent un intérêt sordide; *les sentiments sont ignobles* lorsqu'on y remarque la vérité, la justice et la vertu blessées par la préférence qu'on accorde sur elles à tout autre objet; *le ton dans la conversation et le style dans les écrits sont ignobles*, lorsque les expressions, les comparaisons, les idées sont empruntées d'objets vils et populaires; mais il n'y en a guère que le génie et le goût ne puissent éblouir.

On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un langage ignoble, des expressions ignobles, des sentiments ignobles.* — *Ces ignobles expressions, ces ignobles sentiments.*

**IGNOBLEMENT.** Adv. Le *gn* se mouille. Cet ad-  
verbe peut se mettre entre l'auxiliaire et le partici-  
pe : *Il s'est exprimé ignoblement, il s'est ignoblement exprimé.*

**IGNOMIE.** Subst. f. *Gn* se mouille. Lorsque ce mot a le sens d'outrages, d'injures, on peut l'employer au pluriel :

Ce vieux rimeur couvert d'ignominies,  
Organe impur de tant de calomnies,  
(VOLTAIRE, *Épître XXXV*, 138.)

**IGNOMINEUSEMENT.** Adv. *Gn* se mouille. Il ne se met qu'après le verbe : *On l'a traité ignominieusement.*

**IGNOMINEUX, IGNOMINEUSE.** Adj. *Gn* se mouille. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Mort ignominieuse, supplice ignominieux, traitement ignominieux.* *Cet ignominieux supplice le faisait frémir d'horreur.* *Cet ignominieux traitement le révolta.*

**IGNORANCE.** Subst. f. *Gn* se mouille. Dans le sens de défaut de connaissance, manque de savoir, il n'a point de pluriel : *C'est un homme d'une grande ignorance.*

L'ignorance vaut mieux qu'un savoir affecté.  
(BOILEAU, *Épître IX*, 101.)

Quand il se met pour faute commise par ignorance, il a un pluriel. Bossuet a dit en parlant d'un ouvrage, *On y trouve autant d'ignorances que de mots*; et Boileau : *Que serait-ce donc si l'Alcibiade lui faisait voir ses ignorances sur Platon*, etc. (*Conclusion des neuf premières réflexions sur Longin*.) *Dieu a permis qu'il soit tombé dans des ignorances si grossières, qu'elles lui ont attiré la risée de tous les gens de lettres.* (*Idem.*) *Ce livre est plein d'ignorances imparadonnables.* (Acad.)

**IGNORANT, IGNORANTE.** Adj. verbal tiré du v. *ignorer*, mais qui a une signification plus étendue

que ce verbe. *Gn* se mouille. On le construit quelquefois avec la préposition de : *C'était un jeune métaphysicien fort ignorant des choses de ce monde.* (VOLTAIRE, *O vanité, ô mortels ignorants de leurs destinées!* (Bossuet) — On dit aussi *être ignorant en géographie, en astronomie*, pour dire n'avoir point de connaissances dans ces sciences. L'Académie dit *il est ignorant sur ces matières-là.* — L'Académie ne dit *ignorant* que des personnes; cependant plusieurs bons auteurs l'ont dit des choses : *Leurs ignorantes et iniques décisions.* (Bossuet) *Choqué de l'ignorante audace avec laquelle il y décide de tout ce qu'il y a de plus révérend dans les lettres.* (Boileau, *Conclusion des neuf premières réflexions sur Longin*.)

Un ignorant suffrage  
N'est pas moins sot qu'un ignorant ouvrage.  
(ROUSSEAU.)

Puisqu'on dit *une savante décision, une savante interprétation*, pourquoi ne dirait-on pas *une ignorante décision, une ignorante interprétation*? L'un signifie une décision, une interprétation qui montre, qui dénote de la science, de l'instruction; l'autre signifierait une décision, une interprétation qui montre, qui dénote de l'ignorance. Il est probable que l'Académie a oublié d'indiquer cette acception dans son Dictionnaire, et que peu à peu sa négligence aura passé pour une règle. — On vient de voir que cet adj. se met souvent avant son subst. Voyez *Adjectif*.

**IGNORER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Gn* se mouille. Ne savoir pas. Il signifie aussi ne pas connaître : *Us ignorent les hommes et s'ignorent eux-mêmes.* (Fénelon, *Télémaque*.)

Mon cœur, qui s'ignore,  
Peut-il admettre un Dieu que mon âme abhorre?  
(VOLTAIRE, *Zaïre*, act. I, sc. 1, 100.)

J'ai rangé sous vos lois vingt peuples de l'aurore,  
Qu'au siècle de Bélus on ignorait encore.  
(VOLTAIRE, *Sémir*, act. III, sc. vi, 56.)

Mais nos concitoyens  
Sous les armes des Grecs ignorant les Troyens...  
(DELILLE, *Énéide*, II, 545.)

Ignorez-vous leur fourbe, ignorez-vous Ulysse?  
(Idem, II, 66.)

Ignorens-nous le sort et ses jeux inconstants?  
(Idem, II, 66.)

Le verbe *ignorer*, suivi de *que*, régit le subjonctif quand la phrase est affirmative, et l'indicatif quand elle est négative : *On ignore communément que Tristan ait mis en vers l'Office de la sainte Vierge.* (Voltaire.) *Il ignore qu'on fasse des informations contre lui.* *Il n'ignore pas qu'on fait des informations contre lui.* Cet usage semble contrarier la règle générale, qui veut que, dans les verbes qui expriment la croyance, on emploie l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative. Mais le fondement de cette règle générale, c'est que la phrase affirmative marque quelque chose de certain, de positif, et que la phrase négative marque du doute, de l'incertitude. Or, l'usage que nous venons d'exposer dans l'emploi du verbe *ignorer*, est conforme à l'esprit de cette règle générale. *Ignorer*, dans une phrase affirmative, a réellement le sens négatif, et indique

du doute, de l'incertitude. *Ignorer*, c'est ne pas savoir : *J'ignore qu'il ait fait cela*. Dans une phrase négative, au contraire, *ignorer* a un sens affirmatif, et marque quelque chose de certain et de positif ; *ne pas ignorer*, c'est savoir : *e n'ignore pas qu'il a fait cela*.

11. Pronom sing. m. de la 3<sup>e</sup> personne. Il se dit des personnes et des choses, et est toujours jeté du verbe ; il fait *ils* au pluriel. Ce pronom se met à la place d'un nom déjà exprimé : *J'ai vu votre frère, il m'a dit*, etc. *J'ai lu cet ouvrage, il est beau*.

Il paraît quelquefois ne prendre la place d'aucun nom ; c'est lorsqu'on l'emploie avec les verbes qui n'ont ni première, ni seconde personne, et qu'on nomme *verbes impersonnels*. Tels sont *il faut, il importe, il tonne, il pleut*. Dans ces cas cependant il rappelle toujours l'idée d'un nom exprimé ou sous-entendu. Dans *il faut parler*, il est pour *parler* ; c'est comme s'il y avait *il parler faut*. Dans *il importe de faire*, il est pour *faire* ; c'est comme s'il y avait *il faire importe*. Il est vrai que dans *il tonne, il pleut*, on ne voit pas d'abord le nom auquel *il* peut se rapporter ; il y en a un cependant. Ce sera, par exemple, *ciel* : *il ciel tonne, il ciel pleut*. Dans ces cas, comme l'observe Cenciliac, *il* se rapproche du sens de l'article *le*.

Quand le pronom *il* est après un verbe qui finit par une voyelle, on met, pour adoucir la prononciation, un *t* euphonique entre le verbe et le pronom : *Comment cet homme ose-t-il espérer qu'on lui pardonnera ?*

Le pronom *il*, de même que les adjectifs relatifs (voyez ce mot), ne doit pas se rapporter à un mot pris indistinctement, c'est-à-dire dont la signification ne soit pas déterminée par l'article ou par quelque chose d'équivalent : *Une sentence d'interdit fut publiée sur tout le royaume ; il dura sept mois*. Il ne peut rappeler ici l'idée d'interdit, parce que ce mot, n'étant précédé que de la préposition *de*, est pris dans un sens indéterminé. Pour rectifier cette phrase, il faudrait dire *une sentence d'interdit fut publiée sur le royaume, et cet interdit dura sept mois*.

Il faut toujours que l'esprit saisisse d'abord à quel nom se rapporte le pronom *il*. Ne dites donc pas *Molière a surpassé Plaute dans tout ce qu'il a fait de meilleur* ; car ici on ne sait si *il* se rapporte à Molière ou à Plaute.

On demande s'il faut répéter le pronom *il* dans une phrase où il est le sujet de plusieurs verbes. Nous allons essayer de répondre à cette question.

On dit, *il était honteux de sa crainte, et n'avait pas le courage de la surmonter*. Ici, si l'on ne répète pas *il*, ce n'est pas, comme certains grammairiens l'ont cru, parce que les deux verbes sont au même temps, mais parce que ces verbes expriment deux actions simultanées. Dans la phrase suivante, *fourbes, adroits, hypocrites, dangereux, ils flattent, ils caressent, ils environnent de séductions*, on répète *il*, quoique les verbes soient au même temps, parce que chaque verbe exprime une action distincte qui a pour sujet seulement un des noms énoncés au commencement de la phrase. C'est comme s'il y avait, *comme fourbes, ils flattent ; comme adroits, ils caressent ; comme hypocrites dangereux, ils environnent de séductions*. Il y a réellement là trois propositions distinctes où le sujet est considéré sous trois points de vue différents. Voilà pourquoi la répétition du pronom est nécessaire.

Quand Buffon a dit : *Ce plan n'est pas encore*

*le style, mais il en est la base ; il le soutient, il le dirige, il règle son mouvement, et le soumet à des lois* (*Disc. sur le style*, t. XXV, p. 264), il a répété le pronom *il*, non parce que, sans cette répétition, l'oreille ne serait pas satisfaite, à cause du régime différent du troisième verbe ; car je crois qu'il aurait bien pu dire, *il le soutient, le dirige, règle son mouvement, et le soumet à ses lois* ; mais il a répété le pronom, parce que la première de ces propositions est une preuve, et chacune des propositions suivantes une nouvelle preuve de la proposition : *il en est la base ; et c'est pour faire mieux sentir la force de ces preuves, qui se fortifient l'une l'autre, qu'il a fait cette répétition*.

C'est ainsi qu'on dirait à un enfant ingrat : *Comment pouvez-vous ne pas chérir votre père ? il vous aime, il vous élève, il vous nourrit, il pourroit à tous vos besoins, et n'est occupé que de votre bonheur*. Assurément, on pourroit dire, sans blesser les règles de la grammaire, *il vous aime, vous élève, vous nourrit, pourroit à tous vos besoins, et n'est occupé que de votre bonheur*. Mais ce tour serait froid. C'est donc le besoin d'appuyer sur chacune de ces raisons, et de faire sentir qu'elles se renforcent l'une l'autre, qui fait répéter le pronom. La crainte de blesser l'oreille n'y a aucune part.

Souvent la répétition du pronom est nécessaire, parce que les propositions sont séparées par des incises qui indiquent une action intermédiaire. C'est par la raison de la liaison ou de la séparation des verbes, que l'on voit, dans le passage suivant de Buffon, le pronom tantôt supprimé, tantôt répété.

Buffon dit en parlant de l'homme : *Excité par l'insatiable avidité, aveuglé par l'ambition encore plus insatiable, il renonce aux sentiments d'humanité, tourne toutes ses forces contre lui-même, cherche à s'entre-détruire, se détruit en effet ; et, après ces jours de sang et de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée, il voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, les nations dispersées, les peuples affaiblis, son propre bonheur ruiné, et sa puissance réelle anéantie*.

Concluons de tout ceci que, lorsque le pronom *il* est le sujet de plusieurs verbes, il se répète quelquefois, et quelquefois ne se répète pas ; et que cette répétition est réglée par le caractère particulier que veut donner à sa pensée celui qui parle ou qui écrit, par le rapprochement ou l'éloignement des verbes, par la simultanéité ou la non simultanéité des actions exprimées par ces verbes.

Si je veux exprimer, par exemple, que plusieurs actions ont eu lieu successivement, sans interruption et pour ainsi dire dans le même temps, je dirai : *il soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort*. Mais si je veux fixer l'attention sur chaque action en particulier, et les faire considérer l'une après l'autre, je dirai : *il m'insulte, il m'outrage, il me charge de fers*.

S'il y a une sorte d'opposition dans les idées, je répéterai le pronom : *Il me corrige, mais il m'aime ; il veut, et il ne veut pas ; il donne et il reçoit*. Mais je dirai, *il ne donne ni ne reçoit*, parce que, loin qu'il y ait opposition entre ces deux actions, qui sont réellement différentes, elles sont en quelque façon assimilées par la négation. Quand je dis *il donne et il reçoit*, c'est comme si je disais *il fait l'action de donner, et il fait l'action de recevoir* ; et j'exprime deux ac-

tions différentes : mais dans *il ne donne ni ne reçoit*, il n'y a réellement qu'une idée, c'est de *ne pas faire*; c'est comme s'il y avait *il ne fait ni l'action de donner, ni l'action de recevoir*.

On dira, quoique les verbes ne soient pas au même temps, *il pleurait de l'épî, et alla trouver Calypso errante dans les sombres forêts* (Énel, Télémaque, liv. VII, t. I, p. 352), parce que l'action de pleurer et d'aller sont présentées ici comme simultanées. Mais si l'on veut exprimer deux actions faites, ou qui doivent être faites dans des temps différents, on répétera le pronom, et on dira, par exemple, *il désire vaincre, et il vaincra*.

Le pronom *il* se met avant le verbe, excepté dans les phrases interrogatives : *Il vient, vient-il ?* Lorsqu'il se met avant le verbe, il le précède immédiatement, à moins qu'il ne soit suivi d'un autre pronom personnel, *il me donne*; ou de la particule négative *ne*, *il ne veut pas*.

Le pronom *il*, se mettant à la place des noms dont on veut éviter la répétition, ne doit pas être employé dans une phrase avec le nom qu'il représente. On ne dira donc pas, *mon frère il m'a dit*. Mais quelquefois on l'emploie élégamment dans la même phrase avec le nom, lorsque ce nom vient après. Ainsi l'on dit, *ils sont rares les hommes qui confirment leur conduite aux maximes de la sagesse; ils sont passés ces beaux jours où ...* Ce tour s'emploie surtout dans les interrogations. *Où sont-ils ces gens qui veulent m'accuser d'un crime ?*

D'après la première partie de cette règle, il semblerait qu'il y a quelque chose à reprendre dans les vers suivants de Voltaire (*Henri*, VII, 25) :

Louis en ce moment prenant son diadème,  
Sur le front du vainqueur il le posa lui-même.

Il est certain qu'en prose il serait mieux de dire, *Louis prenant son diadème, le posa lui-même sur le front du vainqueur*. Mais le tour employé par Voltaire peut être admis en vers, lorsqu'il y a dans la phrase deux verbes qui expriment deux actions différentes, et faites en différents temps. Il ne serait pas supportable, s'il y avait, *Louis il posa lui-même son diadème sur le front du vainqueur*, parce qu'il y aurait évidemment répétition de sujet, et que l'on ne pourrait pas se faire illusion sur cette faute. Mais dans *Louis prenant son diadème, sur le front du vainqueur il le posa lui-même*, on voit deux verbes; et deux sujets ne paraissent point étranges, quoiqu'ils ne soient pas exactement conformes à l'exactitude grammaticale. *Louis* paraît le sujet de *prenant*, *il* le sujet de *poser*; et on pense d'autant moins que *Louis* pourrait servir de sujet aux deux verbes, que ces deux verbes sont à des temps différents. Les mots *sur le front du vainqueur*, qui séparent le premier verbe du second, servent encore à compléter l'illusion, et à faire croire à la nécessité du pronom.

Cornille a dit (*Cin*, act. II, sc. 1, 134) :

Il passe pour tyran, quiconque s'y fait maître.

Cet *il*, dit Voltaire, qui était autrefois un tour très-heureux, la tyrannie de l'usage l'a aboli : *Il est un tyran, celui qui asservit son pays. Il est un perfide, celui qui manque à sa parole*. On a encore conservé ce tour : *Ils sont dangereux, ces ennemis du théâtre, ces rigoristes outrés*.

*Il est, il y a*. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple, *il est des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais quand je dis, *il y a dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourriez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais je les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée. C'est alors que l'on doit employer *il y a*, et que *il est* serait une faute : *Il y a dans Horace des passages qu'on explique difficilement*, et non pas *il est dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit, *il est des gens qui ne se comportent pas si sagement*; et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira *il y a des gens qui ne se comportent pas si sagement*, et c'est presque comme si l'on disait, vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement. On remarquera le même sens général dans les vers suivants :

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essaie.  
(Racine, Esth., act. IV, sc. 1, 16.)

Il est des nœuds secrets, il est des sympathies.  
(Corneille, Rodog., act. I, sc. VII, 61.)

Cependant comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poètes et les orateurs préfèrent dans tous les cas *il est à il y a*. Voltaire dit dans *Sémiramis* (act. V, sc. VII, 46) :

Il est donc des forfaits  
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais !

Dans l'exactitude du sens, Voltaire aurait dû dire, *il y a donc des forfaits*, car il s'agit ici d'un forfait particulier; mais *il y a* n'est pas souffert dans un vers noble.

La même différence se remarque entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation. On dit *il n'y a que vous qui puissiez me consoler*, on désigne un être particulier; mais c'est mal s'exprimer, de dire, *il n'y a rien qui puisse me consoler*, parce que le sens tombe sur une idée générale; il faut dire *il n'est rien qui puisse me consoler*. *Il n'y a que la religion qui puisse nous consoler des bornes étroites de la vie*. (Nicole.) Le sens tombe sur une idée particulière, *la religion; il n'est que la religion qui puisse nous consoler*, serait mal dit. *Il n'est rien que je ne fasse pour vous soulager*, il n'est en général aucune chose, etc. *Il n'y a rien à manger, à boire*; il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger ou boire. *Il n'y a rien à faire*. *Il n'y a rien ici pour moi*. On ne pourrait pas dire, *il n'est rien à manger, à boire, il n'est rien à faire, il n'est rien ici pour moi*. Je sais que, dans la conversation, on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a* dans les cas où le sens général exigerait *il est* ou *il n'est*. Mais, si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimerait-

on pas dans le discours ? Les poètes, au contraire, mettent toujours *il est* et *il n'est* au lieu de *il y a* et *il n'y a*.

*Il n'est que les grands cœurs  
Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.*

(LA HARPE, *Philocète*, act. 1, sc. IV, 255.)

Selon quelques grammairiens, il faut dire *il y a plaisir* à devant une consonne, et *il y a plaisir* à devant une voyelle : *Il y a plaisir à rendre service à un vaillant homme; il y a plaisir à'être seul, entouré de bons livres.* — Il nous semble que ce n'est ni la voyelle ni la consonne qui déterminent l'emploi des prépositions *à* ou *de*, mais bien le sens de la phrase. On dit *il y a plaisir à rendre service à un vaillant homme*, parce qu'il s'agit d'une action, *rendre service*; et l'on dit, *il y a plaisir à'être seul*, parce qu'il s'agit d'un état. On dit très-bien devant une consonne, *il y a plaisir de s'entendre louer*, et devant une voyelle, *il y a plaisir à'écouter les louanges qu'on nous donne*. Voyez *Amphibologie*.

**ILLÉGAL, ILLÉGALE.** Adj. On prononce les deux *l*. Il ne se met qu'après son subst. : *Convention illégale, assemblée illégale, formes illégales; des actes illégaux.*

**ILLÉGITIME.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *l*. Quand il signifie qui n'a pas les conditions, les qualités requises par la loi, il ne se met qu'après son subst. : *Mariage illégitime, enfant illégitime.* — Dans le sens d'injuste, déraisonnable, on peut quelquefois le mettre avant : *On ne pouvait se soumettre à ces illégitimes prétentions.* Voyez *Adjectif*.

**ILLÉGITIMEMENT.** Adv. On prononce les deux *l*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a possédé illégitimement cette terre, ou il a illégitimement possédé cette terre.*

**ILLÉGITIMITÉ.** Subst. f. On prononce les deux *l*.

**ILLETTRÉ.** Subst. m. On prononce les deux *l*. Qui n'a aucune connaissance des belles-lettres.

**ILLICITE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *l*. Il ne se met qu'après son subst. : *Action illicite, plaisir illicite, amour illicite.*

**ILLICITEMENT.** Adv. On prononce les deux *l*. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a agi illicitement.*

**ILLIMITÉ, ILLIMITÉE.** Adj. On prononce les deux *l*. Il ne se met qu'après son subst. : *Espace illimité, étendue illimitée, autorité illimitée, pouvoir illimité.*

**ILISIBLE.** Adj. des deux genres. On dit *inlisible* de l'écriture, des caractères que l'on ne peut lire, que l'on ne peut déchiffrer; et *ilisible* des ouvrages qui sont si mauvais qu'on ne peut en supporter la lecture : *Sa main ne forma que des caractères inlISIBLES.* (VOLT., *Hist. de Russie*, II<sup>e</sup> part., ch. xvii, année 1725.) *Pourquoi ces trois hommes n'ont-ils écrit que d'illISIBLES ouvrages?* (La Harpe, *Cours de littérature*, II<sup>e</sup> part., liv. I, ch. 1, t. IV, p. 422.)

S'il ne s'agissait d'exprimer par ces deux mots qu'une seule idée, savoir, celle de ne pouvoir déchiffrer des caractères, il serait inutile d'employer l'un et l'autre; un seul suffirait; et nous pensons avec Feraud qu'il faudrait préférer *ilisible*; mais puisque le besoin de la pensée exige deux expressions différentes, on fera très-bien de les conserver l'une et l'autre, chacune dans un sens différent.

Il paraît qu'*inlisible* se dit aussi des ouvrages que la décence, la convenance, ne permettent pas de lire en public ou devant certaines personnes. D'Alembert a écrit à Voltaire : *Vous pourriez, au lieu des grossièretés inlISIBLES publiquement que vous citez de Shakspeare, y substituer quelques autres passages ridicules et lisibles.* Ces deux adjectifs *ilisible* et *inlisible* peuvent se mettre avant leurs substantifs, en consultant l'oreille et l'analogie. — Boiste, Noël et Girault-Duvivier partagent l'opinion de Laveau relativement au sens qu'on doit donner à ces deux adjectifs; mais l'Académie, qui semble dire indifféremment *écriture ilisible, ou inlisible*, paraît être d'avis de n'employer que ce dernier mot en parlant d'un écrit dont la lecture n'est pas supportable : *Cet ouvrage est inlisible*; enfin Charles Nodier dit positivement dans son *Examen critique des dictionnaires, qu'ilisible* a rapport à l'écriture, *inlisible* au style; mais il ne donne aucun exemple de ces acceptions.

**ILLEMINATIF, ILLUMINATIVE.** Adj. On prononce les deux *l*. Il ne se met qu'après son subst. : *Vie illuminative.*

**ILLUMINER, ILLUSION.** On prononce les deux *l*.

**ILLUSOIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Proposition illusoire, contrat illusoire, demande illusoire, promesse illusoire.* On prononce les deux *l*.

**ILLUSOIREMENT.** Adv. qui ne se met qu'après le verbe. On prononce les deux *l*.

**ILLUSTRATION.** On prononce les deux *l*.

**ILLUSTRE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *l*. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme illustre, une femme illustre, un corps illustre, un auteur illustre, un illustre auteur, une illustre compagnie, une illustre assemblée.* — Cet adjectif s'emploie ordinairement en bonne part; cependant il se joint aussi avec des noms qui marquent les vices, les crimes des hommes trop connus, trop fameux, etc. :

*D'illustres attentats ont fait toute leur gloire.*

(VOLT., *Lois de Mino*, act. 1, sc. 1, 43.)

(*Grammaire des Grammaires*, p. 1168.)

**ILLUSTRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les deux *l* se prononcent.

**ILLUSTRISSE.** Adj. qui ne se dit guère que des ecclésiastiques élevés en dignité : *Illustrissime seigneur.* On prononce les deux *l*.

**IMAGE.** Subst. f. On appelle généralement *image*, en éloquence et en poésie, toute description courte et vive qui présente les objets aux yeux autant qu'à l'esprit. Telle est la peinture qu'offrent les vers suivants dans *Athalie* (act. I, sc. II, 79) :

De princes égorgés la chambre était remplie;  
Un poignard à la main, l'implacable Athalie,  
Au carnage animait ses barbares soldats, etc.

En parlant du coloris du style, on entend par image cette espèce de métaphore qui, pour donner de la couleur à la pensée, et rendre un objet sensible s'il ne l'est pas, ou plus sensible s'il ne l'est pas assez, le peint sous des traits qui ne sont pas les siens. Toute image est une métaphore, mais toute métaphore n'est pas une image. Il y a des translations de mots qui ne présentent leur

nouvel objet que tel qu'il est en lui-même, comme, par exemple, *la clef d'une route, le pied d'une montagne*; au lieu que l'expression qui fait image peint avec les couleurs de son premier objet la nouvelle idée à laquelle on l'attache. C'est ainsi qu'Agésilas, à qui l'on demandait pourquoi Lacédémone n'avait point de murailles, répondit en montrant ses soldats : *Voilà les murailles de Lacédémone*.

L'image suppose une ressemblance, et renferme une comparaison, et de la justesse de la comparaison dépend la clarté, la transparence de l'image. Mais la comparai-on est sous-entendue, indiquée ou développée. On dit d'un homme en colère, *il rugit*; on dit de même *c'est un lion*; on dit encore *tel qu'un lion altéré de sang*, etc. *Il rugit* suppose la comparaison, *c'est un lion* l'indique, *tel qu'un lion* la développe.

Telle image est claire, comme expression simple, qui s'obscurcit dès qu'on veut l'étendre. *S'enivrer de louange* est une façon de parler familière; *s'enivrer* est pris là comme terme primitif; celui qui l'entend ne soupçonne pas qu'on lui présente la louange comme une liqueur ou comme un parfum. Mais si vous suivez l'image, et que vous disiez *un roi s'enivre des louanges que lui versent les flatteurs, ou que les flatteurs lui font respirer*, vous éprouverez que celui qui a reçu sans difficulté *s'enivrer de louange*, sera étonné d'entendre *verser la louange, respirer la louange*, et qu'il aura besoin de réflexion pour sentir que l'un est la suite de l'autre. La difficulté ou la lenteur de la conception vient alors de ce que le terme moyen est sous-entendu. *Verser et s'enivrer* annonce une liqueur. Dans *respirer et s'enivrer*, c'est une vapeur qu'on suppose. Que la liqueur ou la vapeur soit expressément énoncée, l'analogie des termes est claire et frappante par le lien qui les unit : *Un roi s'enivre du poison de la louange que lui versent les flatteurs; un roi s'enivre du parfum de la louange que les flatteurs lui font respirer*. Tout cela devient naturel et sensible.

Le nectar que l'on sert au maître du tonnerre,  
Et dont nous entrons tous les dieux de la terre,  
C'est la louange.

LA FONT., liv. X, fabl. 1, 9.)

Les langues, à les analyser avec soin, ne sont presque toutes qu'un recueil d'images que l'habitude a mises au rang des dénominations primitives et que l'on emploie sans s'en apercevoir. Il y en a de si hardies, que les poètes n'oseraient les risquer si elles n'étaient pas reçues. Les philosophes en usent eux-mêmes comme de termes abstraits. *Perception, réflexion, attention, induction*, tout cela est pris de la matière. On dit *suspendre, précipiter son jugement, balancer les opinions, les recueillir*, etc. On dit que *l'âme s'élève, que les idées s'étendent, que le génie étincelle, que Dieu vole sur les ailes des vents, qu'il habite en lui-même, que son souffle anime la matière, que sa voix commande au néant*, etc. Tout cela est familier, non-seulement à la poésie, mais à la philosophie la plus exacte, à la théologie la plus austère. Ainsi, à l'exception de quelques termes abstraits, le plus souvent confus et vagues, tous les signes de nos idées sont empruntés des objets sensibles. Il n'y a donc, pour l'emploi des images usitées, d'autres ménagements à garder que les convenances du style.

Il est des images qu'il faut laisser au peuple;

il en est qu'il faut réserver au langage héroïque; il en est de communes à tous les styles et à tous les tons; mais c'est au goût forme par l'usage à distinguer ces nuances.

Quant au choix des images rarement employées ou nouvellement introduites dans la langue, il faut y apporter beaucoup plus de circonspection et de sévérité. Que ces images reçues ne soient point exactes; que l'on dise de l'esprit qu'il est solide, de la pensée qu'elle est hardie, de l'attention qu'elle est profonde; celui qui emploie ces images n'en garantit pas la justesse; et si l'on demande pourquoi il attribue de la solidité à ce qu'il appelle un souffle (*spiritus*), de la hardiesse à l'action de peser (*pensare*), de la profondeur à la direction du mouvement (*tendere ad*), car tel est le sens primitif d'esprit, de pensée et d'attention, il n'a qu'un mot à répondre : *Cela est reçu; je parle ma langue*.

Mais s'il emploie de nouvelles images, on a droit l'exiger de lui qu'elles soient justes, claires, sensibles, et d'accord avec elles-mêmes. C'est à quoi les écrivains, même les plus élégants, ont manqué plus d'une fois. Brumoi dit que la comédie grecque, dans son troisième âge, *cessa d'être une mégère, et devint un miroir*. (*Discours sur la comédie grecque*, § v.) Quelle analogie y a-t-il entre un miroir et une mégère?

Il y a des images qui, sans être précisément fausses, n'ont pas cette vérité sensible qui doit nous saisir au premier coup d'œil. Vous représentez-vous un jour vaste par le silence, *dies per silentium vastus*? c'est l'expression dont se sert Tacite pour exprimer le jour des funérailles de Germanicus; mais même, après avoir développé la pensée de Tacite, on ne saisit point encore son image. La Fontaine, empruntant cette image à l'historien latin, a dit :

Craignez le fond des bois et leur vaste silence.

Ici l'image est claire et juste. On se transporte au milieu d'une solitude immense, où le silence règne au loin; et *silence vaste*, qui paraît hardi, est beaucoup plus sensible que *silence profond*, qui est devenu si familier.

Distinguons cependant une image confuse d'une image vague. Celle-ci peut être claire, quoique indéfinie. *L'étendue, l'élevation, le profond*, sont des termes vagues, mais clairs. Il faut même bien se garder de déterminer certaines expressions dont le vague fait toute la force. *Tout était Dieu, excepté Dieu même*, dit Bossuet en parlant des siècles d'idolâtrie; c'est le vague et l'immensité de cette image qui en fait la force et la sublimité.

Pour s'assurer de la justesse et de la clarté d'une image en elle-même, il faut se demander en écrivant, que fais-je de mon idée? une colonne, un fleuve, une plante? L'image ne doit rien représenter qui ne convienne à la plante, à la colonne, au fleuve, etc. La règle est simple, sûre et facile. Rien n'est plus commun cependant que de la voir négliger, et surtout par les commentateurs, qui n'ont pas fait de leur langue une étude philosophique.

L'analogie de l'image avec l'idée exige encore plus d'attention que la justesse de l'image en elle-même, comme étant plus difficile à saisir. Nous avons dit que toute image suppose une ressemblance, ainsi que toute comparaison; mais la comparaison développe les rapports, l'image ne fait que les indiquer. Il faut donc que l'image soit

au moins aussi juste que la comparaison peut l'être. L'image qui ne s'applique pas exactement à l'idée qu'elle enveloppe, l'obscurcit au lieu de la rendre sensible; il faut que la voile ne fasse aucun pli, ou que du moins, pour parler le langage des peintres, le nu soit bien senti sous la draperie.

Après la justesse et la clarté de l'image, il faut placer la vivacité. L'effet que l'on se propose étant d'affecter l'imagination, les traits qui l'affectent le plus doivent avoir la préférence.

Tous les sens contribuent proportionnellement au langage figuré. Nous disons le *coloris des idées, la voix des remords, la dureté de l'âme, la douceur du caractère, l'odeur de la renommée*. Mais les objets de la vue, plus clairs, plus vifs et plus distincts, ont l'avantage de se graver plus avant dans la mémoire, et de se retracer plus facilement. La vue est, par excellence, le sens de l'imagination, et les objets qui se communiquent à l'âme par l'entremise des yeux, vont s'y peindre comme dans un miroir. Aussi la vue est-elle celui de tous les sens qui enrichit le plus le langage poétique. Après la vue, c'est le toucher; après le toucher, c'est l'ouïe; après l'ouïe vient le goût; et l'odorat, le plus faible de tous, fournit à peine une image entre mille. Parmi les objets du même sens, il en est de plus vifs, de plus frappants, de plus favorables à la peinture. Mais le choix est au-dessus des règles, c'est au sens intime à le déterminer.

C'est peu que l'image soit une expression juste, il faut encore qu'elle soit une expression naturelle, c'est-à-dire qu'elle paraisse avoir dû se présenter d'elle-même à celui qui l'emploie. Les peintres nous donnent un exemple de la propriété des images; ils couronnent les naïades de perles et de corail, les bergères de fleurs, les ménades de pampre, Uranie d'étoiles, etc.

Les productions, les accidents, les phénomènes de la nature, diffèrent suivant les climats. Il n'est pas vraisemblable que deux amants qui n'ont jamais dû voir de palmiers, en tirent l'image de leur union. Il ne convient qu'aux peuples du Levant, ou à des esprits versés dans la poésie orientale, d'exprimer le rapport des deux extrêmes par le cèdre et l'hysope. L'habitant d'un climat pluvieux compare la vue de ce qu'il aime à la vue d'un ciel sans nuages; l'habitant d'un climat brûlant la compare à la rosée. Voyez combien sont opposées l'une à l'autre les idées que présente l'image d'un fleuve débordé à un berger des bords du Nil et à un berger des bords de la Loire. Il en est de même de toutes les images locales, que l'on ne doit transplanter qu'avec beaucoup de précaution.

Les images sont aussi plus ou moins familières, suivant les mœurs, les opinions, les usages, les conditions, etc. Un peuple guerrier, un peuple pasteur, un peuple matelot, ont chacun leurs images habituelles; ils les tirent des objets qui les occupent, qui les affectent, qui les intéressent le plus. Un chasseur amoureux se compare au cerf qu'il a blessé :

Portant parlout le trait dont je suis déchiré.  
(RAC., *Pheid.*, act. II, sc. II, 77.)

Un berger, dans la même situation, se compare aux fleurs exposées aux vents du midi.

C'est ce qu'on doit observer avec un soin particulier dans la poésie dramatique. *Britannicus* ne doit pas être écrit comme *Athalie*, ni *Polycéte* comme *Cinna*. C'est un heureux choix d'images inusitées parmi nous, mais rendues na-

turales par les convenances, qui fait la magie du style de *Mahomet* et d'*Alzire*, et qui manque peut-être à celui de *Bajazet*.

Il y a des phénomènes dans la nature, des opérations dans les arts qui, quoique présents à tous les hommes, ne frappent vivement que les yeux des philosophes ou des artistes. Les images, d'abord réservées au langage des arts et des sciences, ne doivent passer dans le style oratoire ou poétique qu'à mesure que la lumière des sciences et des arts se répand dans la société. Le ressort de la montre, la boussole, le télescope, le prisme, etc., fournissent aujourd'hui au langage familier des images aussi naturelles, aussi peu recherchées que celles du miroir et de la balance. Mais il ne faut hasarder ces translations nouvelles qu'avec la certitude que les deux termes sont bien connus, et que le rapport en est juste et sensible.

Le poète lui seul, comme poète, peut employer les images de tous les temps, de tous les lieux et de toutes les situations de la vie. De là vient que les morceaux épiques ou lyriques dans lesquels le poète parle lui-même en qualité d'homme inspiré, sont les plus abondants, les plus variés en images. Il a cependant lui-même des ménagements à garder.

1<sup>o</sup> Les objets d'où il emprunte ses métaphores doivent être présents aux esprits cultivés; 2<sup>o</sup> s'il adopte un système, comme il y est souvent obligé, celui, par exemple, de la théologie, ou celui de la mythologie, celui d'Epicure ou celui de Newton, il se borne lui-même dans le choix des images, et s'interdit tout ce qui n'est pas analogue au système qu'il a suivi; 3<sup>o</sup> les images que l'on emploie doivent être du ton général de la chose; élevées dans le noble, simples dans le familier, sublimes dans l'enthousiasme, et toujours plus vives, plus frappantes que la peinture de l'objet même; sans quoi l'imagination écarterait ce voile inutile. C'est ce qui arrive souvent à la lecture des poèmes dont le style est trop figuré; 4<sup>o</sup> si le poète adopte un personnage, un caractère, son langage est assujéti aux mêmes convenances que le style dramatique; il ne doit se servir alors, pour peindre ses sentiments et ses idées, que des images qui sont présentes au personnage qu'il a pris; 5<sup>o</sup> les images sont d'autant plus frappantes, que les objets en sont plus familiers; et, comme on écrit surtout pour son pays, le style poétique doit avoir naturellement une couleur natale.

Mais une règle plus délicate et plus difficile à prescrire, c'est l'économie et la sobriété dans la distribution des images. Si l'objet de l'idée est de ceux que l'imagination saisit et retrace aisément et sans confusion, on n'a besoin, pour la frapper, que de son expression naturelle; et le coloris étranger n'est plus que de décoration. Mais si l'objet, quoique sensible par lui-même, ne se présente à l'imagination que faiblement, confusément, successivement ou avec peine, l'image qui le peint avec force, avec éclat, éclaire et soulage l'esprit autant qu'elle embellit le style.

Mais ce n'est pas assez que l'idée ait besoin d'être embellie, il faut qu'elle mérite de l'être. Une pensée triviale, revêtue d'une image pompeuse ou brillante, est ce qu'on appelle du *phébus*. On croit voir une physionomie basse et commune ornée de diamants. Cela revient à ce premier principe, que l'image n'est faite que pour rendre l'idée sensible. Si l'idée ne mérite pas d'être sentie, ce n'est pas la peine de la colorer.

En observant ces deux règles, savoir : de ne jamais revêtir l'idée que sur l'embellir, et de ne

jamais embellir ce qui mérite d'être embellie, on évitera la profusion des images, on ne les emploiera qu'à propos; c'est là ce qui fait le charme du style de Racine et de La Fontaine. Il est riche et n'est point chargé; c'est l'abondance du genre que le goût ménage et répand.

La continuation de la même image est une affectation que l'on doit éviter, surtout dans le dramatique, où les personnages sont trop émus pour penser à suivre une allégorie. C'était le goût du siècle de Corneille, et lui-même il s'en est ressenti.

En changeant une idée, on peut immédiatement passer d'une image à une autre; mais le retour du figuré au simple est indispensable si l'on s'étend sur la même idée, sans quoi l'on serait obligé de soutenir la première image, ce qui dégènerait en affectation; ou de présenter le même objet sous deux images différentes, espèce d'inconséquence qui choque le bon sens et le goût.

Il est des idées qui veulent être relevées, il y en a d'autres qui veulent que l'image les abaisse au ton du style familier. Ce grand art n'a point de règle, et ne saurait se raisonner.

Dans tous les mouvements impétueux, comme l'enthousiasme, la passion, etc., le style s'élève de lui-même; il se tempère ou s'affaiblit quand l'âme s'apaise ou s'épuise. Ainsi, toutes les fois que la beauté du sentiment est dans le calme, l'image est d'autant plus belle, qu'elle est plus simple et plus familière. Les exemples de cette simplicité précieuse sont rares chez les modernes, ils sont communs chez les anciens.

Quant à l'abus des images qu'on appelle jeux de mots, il consiste dans la fausseté des rapports. Les rapports du figuré au figuré ne sont que des relations d'une image à une image, sans que ni l'une ni l'autre soit donnée pour objet réel. C'est ainsi que l'on compare les chaînes de l'amour avec celles de l'ambition, et que l'on dit que celles-ci sont plus pesantes et moins fragiles. Alors ce sont les idées mêmes que l'on compare sous des noms étrangers.

Mais c'est abuser des termes que d'établir une ressemblance réelle du figuré au simple. L'image n'est qu'une comparaison dans le sens de celui qui l'emploie; c'est la donner pour l'objet même que de lui attribuer les mêmes rapports qu'à l'objet, comme dans ces vers:

Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.  
(Rac., *Androm.*, act. I, sc. iv, 62.)

Elle fuit, mais en Parthe, en nous perçant le cœur.  
(Corneil., *Rodog.*, act. I, sc. v, 5.)

De la fiction à la réalité, les rapports sont pris à la lettre, et non pas de la métaphore à la réalité. Par exemple, après avoir changé Syrinx en roseau, le poète en peut faire une flûte; mais quoiqu'il appelle des lis et des roses les couleurs d'une bergère, il n'en fera pas un bouquet. Pourquoi cela? C'est que la métamorphose de Syrinx est donnée pour un fait dont le poète est persuadé; au lieu que les lis et les roses ne sont qu'une comparaison dans l'esprit même du poète. C'est pour n'avoir point fait cette distinction si facile, que tant de poètes ont donné dans les jeux de mots, l'un des vices les plus opposés au naturel qui fait le charme du style poétique. (Extrait de Marmontel.)

Quelquefois on présente dans une description deux images opposées qui, jointes ensemble, se relèvent mutuellement. C'est ce qu'on appelle

*double peinture*. C'est en usant d'une double peinture que Corneille, dans le récit du songe de Pauline, lui fait dire, en parlant de Sévère (*Poly.* act. I, sc. iii, 99):

Il n'était point couvert de ces tristes lambeaux  
Qu'une ombre désolée emporte des tombeaux;  
Il n'était point percé de ces coups pleins de gloire,  
Qui, retranchant sa vie, assurent sa mémoire:  
Il semblait triomphant, et tel que sur son char,  
Victorieux, dans Rome entre notre César.

La double peinture est d'un merveilleux effet pour le pathétique, mais il faut beaucoup d'adresse pour la ménager et l'employer à propos. (*Encyclop.*, article *Peinture double*.)

**IMAGINABLE**. Adj. des deux genres. Qui peut être imaginé. Fénelon prétend qu'il ne se dit guère qu'avec la négative ou en interrogation. C'est une erreur. Les exemples que donne l'Académie sont une preuve du contraire: *On lui a fait tous les remèdes imaginables. Tous les malheurs imaginables lui sont arrivés. On a fait tous les efforts imaginables pour le sauver.* Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**IMAGINAIRE**. Adj. des deux genres. Qui n'est que dans l'imagination. On dit en ce sens *un bonheur imaginaire, une peine imaginaire*. Sous ce point de vue, *imaginaire* n'est point opposé à réel; car *un bonheur imaginaire* est un bonheur réel; une *peine imaginaire* est une peine réelle. Que la chose soit ou ne soit pas comme je l'imagine, je souffre ou je suis heureux. Ainsi, *l'imaginaire* peut être dans le motif, dans l'objet; mais la réalité est toujours dans la sensation. *Le malade imaginaire* est vraiment malade, d'esprit au moins, sinon de corps. En prose, il ne se met qu'après son subst.: *Un bonheur imaginaire, des biens imaginaires. — Un malade imaginaire.*

**IMAGINATIF**, **IMAGINATIVE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Esprit imagitatif, faculté, puissance imaginative.*

**IMAGINER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Les grammairiens ont remarqué qu'il y a une grande différence entre *imaginer* et *s'imaginer*, soit par rapport au sens, soit par rapport à la syntaxe. *Imaginer*, c'est se représenter quelque chose dans l'esprit; c'est aussi en quelque sorte créer une idée, en être l'inventeur. *S'imaginer*, c'est se figurer quelque chose sans fondement, ou simplement croire, se persuader quelque chose. *Imaginer* ne peut jamais être suivi d'un *que*, ni d'un infinitif. On ne doit pas dire *j'imagine que cela est; il imagine être un grand homme*. Mais *s'imaginer* peut avoir à sa suite un *que*, un nom, un infinitif ou une proposition incidente: *On s'imagine ordinairement qu'on a plus de mérite et de perfections qu'on n'en a en effet. Celui qui imagine les premiers caractères de l'alphabet a bien des droits à la reconnaissance du genre humain. Les esprits inquiets s'imaginent d'ordinaire les choses tout autrement qu'elles ne sont. La plupart des écrivains polémiques s'imaginent avoir bien humilié leurs adversaires, lorsqu'ils leur ont dit beaucoup d'injures. On s'imagine avoir quelque jour le temps de penser à la mort; et, sur cette fausse assurance, on passe sa vie sans y penser.*

**IMBECILE**. Adj. des deux genres. Il y a une grande différence entre les *imbéciles* et les *fous*. Je croirais fort, dit Locke, que le défaut des *imbéciles* vient de manque de vivacité, d'activité, et de mouvement dans les facultés intellec-

tuelles, par où ils se trouvent privés de l'usage de la raison. Les fous, au contraire, semblent être dans l'extrémité opposée; car il ne paraît pas que ces derniers aient perdu la faculté de raisonner; mais il paraît qu'ayant joint mal à propos certaines idées, ils les prennent pour des vérités, et se trompent de la même manière que ceux qui raisonnent juste sur de faux principes. Ainsi vous verrez un fou qui, s'imaginant être roi, prétend, par une juste conséquence, être servi, honoré selon sa dignité. D'autres, qui ont cru être de verre, ont pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher leur corps d'être cassé. Ce qui constitue vrai-semblablement la différence qui se trouve entre les *imbéciles* et les fous, c'est que les fous joignent ensemble des idées mal assorties et extravagantes, sur lesquelles néanmoins ils raisonnent juste; au lieu que les *imbéciles* font très-peu de propositions, ou n'en font point, et ne raisonnent que peu, ou point du tout, suivant l'état de leur imbecillité. — Il se dit, surtout en vers, de la faiblesse du corps :

Prêtres audacieux, *imbéciles* soldats,  
Du sabre et de l'épée ils ont chargé leurs bras.  
(VOLTAIRE, *Henri*, IV, 353.)

On voit par ces vers qu'il peut se mettre avant son subst. Voyez *Adjectif*, *Idiot*.

**IMBÉCILLEMENT.** Adv. Cet adverbe, que l'on ne trouve guère que dans le *Dictionnaire de l'Académie* et dans celui de Restaut, n'est presque point usité.

**IMBÉCILLITÉ.** Subst. f. On fait sentir les deux l sans les mouiller. Voyez *Imbécile*.

**IMBERBE.** Adj. m. Il ne se met qu'après son subst. : *Un jeune homme imberbe*. L'Académie le fait des deux genres et donne pour exemple du féminin : *Plusieurs nations de l'Amérique sont imberbes*. Les nations ne sont point imberbes; il n'y a que les hommes de certaines nations qui le soient. Ce mot ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe, et qui doivent ou qui devraient en avoir, suivant les idées communes. On dit que les femmes n'ont point de barbe, mais on ne dit pas qu'elles sont imberbes.

**IMBOIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est un vieux mot très expressif, dont nous n'avons conservé que le participe *imbu*. Il signifiait recevoir par goût des idées, des opinions, etc., et se les rendre propres par la force de l'habitude. On disait aussi *s'imboire*. Montaigne a dit : *Il faut qu'il imboive leurs humeurs, non qu'il apprenne leurs préceptes; et qu'il oublie hardiment s'il veut d'où il les tient; mais qu'il se les suche approprier.* (*Essais*, liv. I. chap. xxv, t. 1, p. 143.) J.-J. Rousseau a fait renaitre cette expression, et quelques écrivains l'ont imité. *Celui qui vous parle est un solitaire qui, vivant peu avec les hommes, a moins d'occasions de s'imboire de leurs préjugés.* (J.-J. Rouss., *Émile*, liv. II, t. v, p. 146.) Nous n'avons aucun mot qui exprime convenablement l'idée que présente celui-ci; pourquoi donc le rejeter?

**IMBROGLIO.** Subst. m. On le prononce à l'italienne *cin-bro-glio*, en mouillant *gl*. L'Académie dit qu'on le prononce aussi *imbroille*, à la française, sans faire sentir l'i, et en mouillant les l.

**IMITABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit guère qu'avec la négative, et alors il diffère d'*inimitable*, en ce que celui-ci se dit du bien ou du beau auquel on ne peut atteindre, et *imitable*, des choses qu'il faut se garder d'imiter. *Virgile*

*est inimitable, Lucain n'est pas imitable. Je sens si vivement ce que le père du théâtre a de sublime, qu'il n'est permis, plus qu'à personne, de montrer en quoi il n'est pas imitable.* (VOLTAIRE, *Dernières remarques sur Terentius*.) Il en est de même dans le sens moral. *Ce trait d'héroïsme est inimitable. Cette actrice n'est pas imitable.*

**IMITATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *imitatrice*. Il se prend aussi adjectivement, et alors il ne se met qu'après son subst. : *Un esprit imitateur, un peuple imitateur.*

**IMITATIF, IMITATIVE.** Adj. Qui imite. Il ne se met qu'après son subst. : *Termes imitatifs, harmonie imitative, chants imitatifs.*

En termes de grammaire et de poésie, on appelle *phrase imitative* toute phrase qui imite en quelque manière le bruit inarticulé dont nous nous servons par instinct naturel, pour donner l'idée de la chose que la phrase exprime avec des mots articulés.

L'homme qui manque de mots pour exprimer quelque bruit extraordinaire, ou pour rendre à son gré le sentiment dont il est touché, a recours naturellement à l'expédient de contrefaire ce même bruit, et de marquer ses sentiments par des sons inarticulés. Nous sommes portés par un mouvement naturel à dépendre par des sons inarticulés le fracas qu'une maison aura fait en tombant, le bruit confus d'une assemblée tumultueuse, et plusieurs autres choses. L'instinct nous porte à suppléer par ces sons inarticulés à la stérilité de notre langue, ou bien à la lenteur de notre imagination.

Mais les écrivains latins, particulièrement les poètes, qui n'ont pas été gênés comme les nôtres, et dont la langue est infiniment plus riche, sont remplis de *phrases imitatives* qui ont été admirées et citées avec éloge par les écrivains du bon temps.

Nos poètes qui ont voulu enrichir leurs vers de ces *phrases imitatives* n'ont pas réussi au goût des Français, comme les poètes latins au goût des Romains. Nous rions du vers où Dubartas dit en décrivant un coursier (*Artifice*, 4<sup>art</sup> jour de la 2<sup>e</sup> semaine, IV<sup>e</sup> partie, 398) :

Le champ plat, bal, abaf...

Nous ne traitons pas plus sérieusement les vers suivants, où le vol de l'alouette est décrit en phrase imitative :

Elle guidée du zéphire,  
Sulmine en l'air, vire et retire,  
Et y décline un joli cri,  
Qui rit, gémît, et tère lire  
Des esprits mieux que je n'écris

Pasquier rapporte plusieurs autres *phrases imitatives* des poètes français, par lesquelles il veut prouver que notre langue n'est pas moins capable que la latine de beaux traits poétiques; mais les exemples qu'il rapporte suffisent pour réfuter sa proposition.

En effet, parce qu'on aura introduit quelques *phrases imitatives* dans des vers, il ne s'ensuit pas que ces vers soient bons. Il faut que ces phrases imitatives y aient été introduites sans préjudicier au sens et à la construction grammaticale. Or, on citerait bien peu de morceaux de poésie française qui soient de cette espèce, et qu'on puisse opposer en quelque façon à tant d'autres vers que les Latins de tous les temps ont loués dans des ouvrages de leurs poètes. Du Bus ne connaissait en ce genre que la descrip-

tion d'un assaut qui se trouve dans l'ode de Despréaux sur la *Prise de Namur* (v. 148). Le poète, dit-il, y dépeint en phrase imitative le soldat qui gravit contre une brèche, et qui vient, le fer et la flamme en la main,

Sur les morceaux de piques  
De corps morts, de rocs, de briques,  
S'ouvrir un large chemin.  
(Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**IMITATION.** Subst. f. En termes de littérature, on entend par imitation l'emprunt des images, des pensées, des sentiments qu'on puise dans les écrits de quelque auteur, et dont on fait un usage, soit différent, soit approchant, soit en enrichissant sur l'original. Rien n'est plus permis que d'user des ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde. C'est dans les bons écrits qu'il faut prendre l'abondance et la richesse des termes, la variété des figures, et la manière de composer. Ensuite on doit s'attacher fortement à imiter les perfections que l'on y voit; car on ne doit pas douter qu'une bonne partie de l'art ne consiste dans l'imitation adroitement déguisée. Virgile imite tantôt Homère, tantôt Théocrite, tantôt Hésiode, et tantôt les poètes de son temps; et c'est pour avoir eu tant de modèles, qu'il est devenu un modèle admirable à son tour.

La première chose qu'il faut faire, c'est de se choisir un bon modèle. Il est plus facile qu'on ne pense de se laisser surprendre par des guides dangereux; on a besoin de sagacité pour discerner ceux auxquels on doit se livrer. Il ne faut pas mêler s'attacher tellement à un excellent modèle, qu'il nous conduise seul, et nous fasse oublier tous les autres écrivains. Le discernement n'est pas moins nécessaire pour prendre dans les modèles ce qu'on a choisis les choses qu'on doit imiter. Tout n'est pas également bon dans les meilleurs auteurs, et tout ce qui est bon ne convient pas également dans tous les temps et dans tous les lieux. Mais ce n'est pas encore assez que de bien choisir; l'imitation doit être faite d'une manière noble, généreuse et pleine de liberté. La bonne imitation est une continuelle invention. Il faut, pour ainsi dire, se transformer en son modèle, embellir ses pensées, et, par le tour qu'on leur donne, se les approprier, enrichir ce qu'on lui prend, et lui laisser ce qu'on ne peut enrichir.

C'est ainsi que La Fontaine imitait, comme il le déclare nettement :

Mon imitation n'est point un esclavage,  
(*Épître à l'évêque d'Avranches en lui donnant un Quintilien*, 26.)

« Je n'emploie que l'idée, les tours et les lois que nos maîtres suivaient eux-mêmes. »

Si d'ailleurs quelque endroit plein chez eux d'excellence,  
Peut entrer dans mes vers sans nulle violence,  
Je l'y transporte, et veux qu'il n'ait rien d'affecté,  
Tâchant de rendre bien cet air d'antiquité.  
(*Idem*, 29.)  
(Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**IMITER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Imiter l'exemple* se dit de celui qui s'efforce de copier une écriture, un dessin. Dans le sens moral, on dit *imiter l'exemple de quelqu'un*, et *suivre l'exemple de quelqu'un*; mais *suivre l'exemple de quelqu'un* n'est pas toujours une phrase correcte, et il faut souvent dire *imiter l'exemple de quelqu'un*. On *suit des conseils*, des avis; ils indi-

quent, ils tracent une route, et on *la suit*. Mais qu'est-ce qu'un exemple? c'est une qualité morale, une action bonne ou mauvaise considérée comme pouvant être *imitée*. On ne *suit* pas une qualité morale, on ne *suit* pas une action bonne. On dit *c'est une action à imiter*, *c'est une action qu'il ne faut pas imiter*; et non pas *c'est une action à suivre*, *c'est une action qu'il ne faut pas suivre*. Qu'est-ce qu'imiter? c'est prendre pour modèle. Or, on ne suit pas un modèle, du moins dans le sens dont il est question ici; on tâche de l'imiter. Bossuet a dit : *Imitez un si bel exemple, et laissez-le à vos descendants*. Boileau a aussi employé cette expression dans les vers suivants (*Épître VII*, 74) :

*Imite mon exemple*; et lorsqu'une cabale,  
Un flot de vains auteurs follement le ravale,  
Profite de leur haine et de leur mauvais sens,  
Ris du bruit passager de leurs cris impuissans.

Dans les cas où il s'agit de la conduite que l'on tient, des efforts que l'on fait, d'une carrière que l'on parcourt, on peut dire *suivre l'exemple de quelqu'un*. Je dirai donc, *voyez comme votre frère étudie, et suivez son exemple*. *Votre ami s'enrichit par son activité et son travail, suivez son exemple*. *Un grenadier monta à l'assaut, les autres suivirent son exemple*. Mais lorsque le modèle que l'on propose est complet, lorsqu'il n'y a plus rien à y ajouter, on emploie *imiter*. *Votre frère s'est avancé par sa docilité, imitez son exemple*. *Votre ami s'est enrichi par son travail et son économie, imitez son exemple*. On ne *suit* pas l'exemple des personnes qui n'existent plus, on *imité*; le modèle est complet, il n'y a plus rien à *suivre*, il s'agit d'*imiter*. On ne dit pas *suivez les exemples de vos ancêtres*, mais *imitez les exemples de vos ancêtres*.

**IMMACULÉ, IMMACULÉE.** Adj. On prononce les deux *m*, et l'*i* conserve le son qui lui est naturel.

**IMMANGEABLE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *m*, et l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle. Cet adj., qui est très-peu usité, ne se met qu'après son subst. Au lieu de dire *cela est immangeable*, on dit ordinairement *cela n'est pas mangeable*.

**IMMANQUABLE.** Adj. des deux genres. Les deux *m* se prononcent, et l'*i* garde le son qui lui est naturel. Il ne se dit que des choses, et se met toujours après son subst. : *Une affaire immanquable*.

**IMMANQUABLEMENT.** Adv. L'*i* conserve sa prononciation naturelle, et on prononce les deux *m*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il aura fini immanquablement dans deux heures*. *Il aura immanquablement fini dans deux heures*.

**IMMÉRIALITÉ.** Subst. f. L'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et les deux *m* se font sentir.

**IMMATÉRIEL, IMMATÉRIELLE.** Adj. L'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et les deux *m* se font sentir. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Substance immatérielle*.

**IMMATICULATION, IMMATICULE, IMMATICULER.** Dans ces trois mots, l'*i* initial conserve le son qui lui est naturel, et on prononce les deux *m*.

**IMMÉDIAT, IMMÉDIATE.** Adj. L'*i* initial conserve le son qui lui est propre, et les deux *m* se font sentir. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Cause immédiate, effet immédiat*.

**IMMÉDIATEMENT.** Adv. L'*i* initial conserve la prononciation qui lui est propre, et les deux *m* se font sentir. Il doit être placé après le verbe : *Il tient immédiatement ses pouvoirs du souverain.* Lorsqu'il modifie un autre adverbe, il doit le précéder : *Immédiatement après.*

**IMMÉMORIAL, IMMÉMORIALE.** Adj. L'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et les deux *m* se font sentir. Il ne se met qu'après son subst. : *Usage immémorial, possession immémoriale.* Cet adj. se dit de ce qui passe la mémoire des hommes qui sont actuellement vivants, et dont on ne connaît point le commencement. On dit, par exemple, que de temps immémorial on en a usé ainsi, ou que l'on a une possession immémoriale d'un héritage. La possession de trente ou quarante ans, et même de cent ans, n'est point immémoriale dès qu'on en connaît l'origine.

**IMMENSE.** Adj. des deux genres. L'*i* conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. Cet adj. peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. *Une étendue immense, une immense étendue.* Cet adjectif exprimant une espèce de superlatif, n'est susceptible ni de plus ni de moins; on ne peut donc dire ni plus immense, ni moins immense. Dehille a dit fort heureusement (*Encid.*, IV, 775) :

Sur le monde assompi régnait un calme immense.

Nous pensons qu'il n'a pas si bien réussi en disant (*Encid.*, II, 73) :

A ces mots, saisissant sa javeline immense.

*Une javeline immense* semble un peu étrange. On dit bien *une hauteur immense*, parce que le mot *hauteur* présentant l'idée d'une dimension, peut s'allier dans toute sa signification avec l'idée d'*immense*. Il n'en est pas de même du mot *javeline*, qui, loin de présenter par lui-même l'idée d'une dimension, exclut au contraire celle d'une surface, qui s'allie le plus naturellement avec l'idée d'immensité. Il n'y a donc entre l'adjectif et le substantif qu'une analogie éloignée que l'esprit ne saisit pas d'abord, ce qui empêche l'idée d'être claire. Peut-être pourrait-on ne pas désapprouver le vers suivant du même auteur (*Encid.*, V, 519) :

Il montre leur vigueur, montre sa taille immense.

*Taille* présente l'idée d'une hauteur, d'une élévation, et a, par cette raison, une analogie plus directe avec l'adjectif *immense*.

**IMMENSEMENT.** Adv. L'*i* conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. On peut quelquefois le placer entre l'auxiliaire et le participe : *Il a perdu immensément dans cette entreprise.* Il a immensément perdu dans cette entreprise. Féraud veut qu'on écrive et qu'on prononce *immensement*, sans accent sur l'*e* qui suit l'*s*; mais l'usage exige cet accent.

**IMMENSITÉ, IMMERSION.** Dans ces deux mots l'*i* initial conserve le son qui lui est naturel, et on fait sentir les deux *m*.

**IMMÉUBLE.** Adj. qui se prend substantivement. L'*i* conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. Comme adj., il ne se met qu'après son subst. : *Des biens immeubles.*

**IMMINENCE.** Subst. f. L'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et les deux *m* se font sentir. Necker a dit *l'imminence du danger.* —

L'Académie a mis ce mot dans la dernière édition de son Dictionnaire.

**IMMINENT, IMMINENTE.** Adj. L'*i* initial conserve le son qui lui est propre, et on fait sentir les deux *m*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Dans ce péril imminent, dans cet imminent péril.* Voyez *Éminent*.

**IMMISER, IMMIXTION.** Dans ces deux mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. Dans *immixtion*, *ti* conserve sa prononciation naturelle.

**IMMOBILE, IMMOBILIER, IMMOBILITÉ.** Dans ces trois mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. Les deux adjectifs, *immobile* et *immobilier*, *immobilière*, ne se mettent qu'après le subst. : *Un homme immobile. Une succession immobilière.*

**IMMODÉRÉ, IMMODÉRÉMENT.** Dans ces deux mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*.

*Immodéré, immodérée*, est un adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Zèle immodéré, passion immodérée, desirs immodérés.*

L'adverbe *immodérément* ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a bu immodérément*, et non pas *il a immodérément bu*.

**IMMODESTE, IMMODESTEMENT, IMMODESTIE.** Dans ces trois mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. *Immodeste*, adj. des deux genres, peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des regards immodestes, ces immodestes regards.* L'adverbe *immodestement* ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé immodestement*, et non pas *il a immodestement parlé*.

**IMMOLATION, IMMOLER.** Dans ces deux mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les *m*. Dans *immolation*, *ti* se prononce comme *ci*.

*Immoler* signifie quelquefois, surtout dans le style poétique, tuer, massacrer, égorger. Voltaire a dit dans *la Mort de César* (act. II, sc. IV, 120) :

Courons au Capitole;  
C'est là qu'il nous opprime, et qu'il faut qu'on l'immole

**IMMONDE, IMMONDICE.** Dans ces deux mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. *Immonde*, adj. des deux genres, ne se met qu'après son subst. : *Des animaux immondes, des riandes immondes.* *Immondice*, subst. f., ne se met qu'au pluriel quand il signifie ordure; et l'Académie elle-même, qui le met au singulier en ce sens, ne donne que des exemples du pluriel : *Oter, nettoyer les immondices, les rues sont pleines d'immondices.* — Il n'a de singulier que dans le sens d'impureté légale, qui lui est donné dans l'Écriture sainte : *Immondice légale.*

**IMMORAL, IMMORALITÉ.** Dans ces deux mots, l'*i* initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux *m*. *Immoral, immorale*, ne se met qu'après son subst. : *Un caractère immoral, un ouvrage immoral.* — *Immoral*, dit Domergue, est un mot de nouvelle création que je trouve fort bon. Mais que doit-il signifier? le contraire de moral, comme *injuste, inexact*, signifient le contraire de juste, d'exact. Or, que signifie *moral*? — Ce qui a trait aux mœurs, ce qui est propre à inspirer les bonnes mœurs : *Il ne faut négliger ni l'éducation physique, ni l'é-*

ducation morale. Les contes moraux de Marmontel. L'éducation morale est la partie de l'éducation qui a trait aux mœurs, qui forme les mœurs. Les contes moraux de Marmontel ont été faits dans l'intention d'inspirer de bonnes mœurs. Un impôt immoral est un impôt qui tend à dépraver les mœurs; tout ce qui est immoral est tout ce qui est contraire aux bonnes mœurs. On voit qu'immoral se dit des choses et non des personnes. — Moral ne signifie pas qui a des mœurs; immoral ne peut donc pas signifier qui n'a point de mœurs.

Toutes les belles raisons que je viens de donner, ajoute Domergue, n'ont pas empêché l'adoption de ce mot dans le sens que lui donne Mirabeau; sens que Domergue vient de combattre.

Nous pouvons ajouter que l'Académie a donné pour exemple de l'emploi de cet adjectif, c'est l'homme le plus immoral que je connaisse. Rien n'empêche de dire immoraux au pluriel masculin.

IMMORTALISER, IMMORTALITÉ, IMMORTEL. Dans ces trois mots, l'i initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux m. Immortel, immortelle, adj., peut quelquefois se mettre avant son subst. : Dieux immortels, âme immortelle. — Monument immortel, immortel monument, des exploits immortels, d'immortels exploits. Cet adjectif n'est pas susceptible de comparaison, soit en plus, soit en moins. On n'est pas plus ou moins immortel.

IMMEUBLE, IMMEUBLEMENT, IMMUTABILITÉ. Dans ces trois mots, l'i initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux m.

Immuable, adj. des deux genres, peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : Les décrets immuables de la Divinité, les immuables décrets de la Divinité.

L'adverbe immuablement est peu usité.

IMMUNITÉ. Subst. f. L'i initial conserve sa prononciation naturelle, et on fait sentir les deux m.

IMPAIR, IMPAIRE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : Un nombre impair, les années impaires.

IMPALPABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : Poudre impalpable.

IMPARDONNABLE. Adj. des deux genres. La Grammaire des Grammaires prétend qu'on s'exprimerait incorrectement en disant une personne pardonnaible, une personne impardonnaible, parce que le verbe pardonner n'a pour régime direct qu'un nom de chose. Cependant on dit tous les jours qu'une personne est irréprochable, qu'elle est irréprochable dans ses mœurs, dans sa conduite; et on dit de même, vous êtes impardonnaible d'avoir agi ainsi.

Quand impardonnaible et irréprochable se disent des choses, ils signifient, qu'on ne peut pas pardonner, qu'on ne peut pas reprocher; quand en les dit des personnes, ils signifient, à qui on ne peut pas pardonner, à qui on ne peut rien reprocher.

Je conviens que pardonnaible et reprochable ne doivent se dire que des choses.

L'adj. impardonnaible ne se met qu'après son subst. en parlant des personnes. En parlant des choses, il peut se mettre avant ou après, en consultant l'oreille et l'analogie : Une offense impardonnaible. Cette impardonnaible offense. Une

faute impardonnaible. — L'Académie ne le dit que des choses.

IMPARFAIT, IMPARFAITE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : Une joie imparfaite, un ouvrage imparfait.

En termes de grammaire, on appelle *prétérit imparfait*, ou simplement *imparfait*, un temps qui a rapport à une époque déterminée par la suite du discours ou par quelque circonstance. Voyez Temps. L'imparfait de l'indicatif se forme du participe présent, en changeant la finale *ant* en *ais*, comme *aimant, j'aimais; emplissant, j'emplissais; recevant, je recevais; vendant, je vendais*.

Les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif sont les mêmes dans tous les verbes, tant réguliers qu'irréguliers, sans aucune exception. Pour le singulier, elles sont, *ais, ais, ait; j'aimais, tu aimais, il aimait*; et pour le pluriel, *ions, iez, aient; nous aimions, vous aimiez, ils aimaient*.

L'imparfait du subjonctif se forme du passé simple, en changeant *aien* en *asse*, pour la première conjugaison; *j'aimai, que j'aimasse*; et pour les autres conjugaisons, en ajoutant *se* à la terminaison du passé simple : *Je fusis, que je fusisse; je crus, que je crusse; je vendis, que je vendisse*.

L'imparfait se rapportant à une époque déterminée par la suite du discours, doit avoir souvent un rapport de correspondance avec des temps qui expriment ces époques. L'imparfait de l'indicatif correspond ou à son propre temps. *Je lisais quand vous écriviez*; ou au passé simple, *je lisais quand vous écrivîtes*; ou au passé composé, *je lisais quand vous avez écrit*.

L'imparfait du subjonctif correspond ou à l'imparfait de l'indicatif, *je voulais que tu vinsses*; ou aux passés simple et composé, *je voulais, j'ai voulu que tu vinsses*; ou aux deux conditionnels, *je voudrais, j'aurais voulu que tu vinsses*.

Dans les phrases où il y a subordination de propositions, c'est une règle générale que quand le verbe régissant est à l'imparfait de l'indicatif, le verbe régi soit à l'imparfait du subjonctif : *Je voulais qu'il partit, je désirais qu'il s'éloignât*. Féraud a eu raison de relever dans la phrase suivante de Bossuet une faute que j'aimerais mieux attribuer à l'ignorance d'un éditeur ou d'un imprimeur, qu'à l'inattention de cet illustre écrivain : *Les preuves indicatives du Messie devaient être distribuées de telle sorte, qu'elles soient déclarées chacune en son temps. Il fallait qu'elles fussent déclarées*.

C'est une règle générale que lorsque dans une phrase il y a deux verbes correspondants dont le premier est au passé, le second doit être à l'imparfait. Ainsi il faut dire, *J'ai cru qu'il avait raison, je croyais qu'il avait tort*. Mais cette règle est-elle sans exception? et peut-on dire *J'ai cru que Dieu était juste, je serais que deux et deux faisaient quatre*? L'Académie, consultée sur une phrase qui présentait cette difficulté, a fait une réponse qui peut nous servir de guide dans l'examen de cette question, et les observations que Domergue y a opposées nous fourniront l'occasion d'entrer dans des détails qui pourront nous aider à l'éclaircir.

Un magistrat de Lyon avait dit dans un mémoire sur la jurisprudence : « Pénétré de cette vérité avouée par les grands magistrats et les vrais jurisconsultes, j'ai tâché d'absoudre mon ouvrage de ce reproche (d'être aride); j'ai regardé comme un devoir de mettre un peu plus à

la portée de tout le monde les lois que tout le monde doit suivre; j'ai cru que le caractère essentiel d'un livre classique de jurisprudence est de rendre la jurisprudence plus aimable et moins rebutante.»

Quelques personnes pensaient, d'après la règle, qu'au lieu du présent *est*, il fallait mettre l'imparfait *était*; d'autres soutenaient que le présent devait être employé dans cette phrase.

On consulta l'Académie. Elle fit la réponse suivante par l'entremise de d'Alembert, son secrétaire perpétuel.

«..... L'Académie pense que dans la phrase proposée, et dans toutes celles du même genre, l'usage, en cela conforme à la syntaxe, autorise généralement l'imparfait au second membre, dans le cas même où la chose dont il s'agit n'est pas contingente; mais il y a cependant des cas où il est permis, et peut-être mieux, d'employer le présent, surtout quand la chose dont il s'agit est une vérité incontestable, nécessaire, et généralement reconnue; par exemple, une proposition de géométrie, etc., ou quand le premier membre de la phrase exprime une assertion absolue, comme *j'ai prouvé, j'ai démontré*, quoique la proposition ne soit pas même alors à l'abri de toute difficulté. En conséquence de ce principe, l'Académie croit que la phrase ne portant ni le caractère d'une *assertion absolue*, ni celui d'une *vérité incontestable*, on doit mettre l'imparfait au second membre.»

Nous conviendrons avec Domergue que cette décision n'est pas exprimée en termes fort clairs; mais cela ne nous empêchera pas d'y reconnaître le principe qui peut servir à éclaircir parfaitement la difficulté. Suivons Domergue dans sa critique.

« Les mots, dit-il, offrent le tableau des pensées. Le substantif exprime l'objet dont l'image se peint dans l'esprit; l'adjectif rend la modification sous laquelle l'esprit considère tel ou tel objet. Le temps grammatical doit être, par conséquent, l'expression du temps qui existe dans l'esprit; et nous devons employer le présent, le passé ou le futur, suivant que l'époque que nous avons en vue est présente, passée ou future. Ce principe ne peut être contesté; il porte sa démonstration avec lui: le langage, en effet, n'est rien, s'il n'est pas la pensée écrite ou parlée.»

Nous ne contesterons point ce principe, et nous l'admettons comme la base de notre examen, de même que Domergue en a fait la base du sien. Il ne s'agit donc plus que d'examiner quelle pensée on doit avoir dans l'esprit pour employer le présent, et quelle autre pour se servir de l'imparfait.

« Pour savoir, continue Domergue, si l'auteur a eu raison d'employer le présent, il suffit d'examiner si l'époque qu'il a en vue est actuellement existante, *si le caractère essentiel d'un livre classique de jurisprudence est, etc.*, puisque c'est d'après ce principe qu'il travaille à son ouvrage, etc.»

Ici la critique s'écarte déjà de son principe. Il vient de nous dire que le temps grammatical doit être celui qui existe dans l'esprit; et maintenant, au lieu d'examiner quel est le temps qui existe dans l'esprit, il veut que nous examinions si ce temps, quel qu'il soit, est actuellement existant, c'est-à-dire, sans doute, s'il est compris dans une période écoulée ou non écoulée.

Il ne s'agit pas d'examiner si l'époque que l'auteur a eue en vue est actuellement existante, mais bien quelle époque il a eue en vue; et s'il l'a considérée autrement que comme existante au moment où il parlait, et par rapport à la circon-

stance exprimée dans son discours. Je n'explique. Quoiqu'une vérité soit existante de toute éternité, on peut, en la croyant telle, ne l'exprimer que sous le rapport du moment où l'on parle, et des circonstances qui en dépendent. *Dieu est bon* est une vérité éternelle. Quand je dis absolument, et sans rapport à aucune autre circonstance, *je pensais que Dieu est bon*, je considère l'existence de la bonté de Dieu dans toute son étendue, et comme une vérité éternelle. Mais si, étant sur le point de m'abandonner au désespoir, je reprends courage par l'idée de la bonté de Dieu, applicable à la circonstance où je me trouve, je pourrai dire, *je pensai que Dieu était bon*; et alors, tout persuadé que je suis de l'existence éternelle de la bonté de Dieu, je ne présente pas cette existence dans toute son étendue, mais j'applique une partie de cette étendue à la circonstance où je me trouve; et c'est cette simultanéité particulière d'époque qui nécessite et justifie l'emploi de l'imparfait.

« Quoi! dit Domergue, l'auteur rendant compte de sa manière de penser, pleinement convaincu qu'il faut écarter de l'étude des lois la sèche- resse, mère du dégoût, s'est fait de ce principe une règle invariable, une règle toujours présente à son esprit, et l'on veut qu'il exprime cette existence actuelle par un temps passé! Ce serait renverser l'ordre des choses, présenter une image fautive, et mettre en contradiction les mots avec les pensées.»

Il est vrai que l'auteur s'est fait un principe, une règle invariable, une règle toujours présente à son esprit, mais il n'est pas vrai qu'il ait eu intention de présenter cette règle d'une manière absolue, et dans toute l'étendue de son existence. Il a voulu seulement appliquer l'existence de cette règle à la circonstance où il se trouvait. Il n'a pas voulu dire simplement et absolument, *j'ai cru que le caractère essentiel des livres classiques de jurisprudence est de rendre la jurisprudence plus aimable*; mais il a voulu dire, *pénétré de cette vérité..... j'ai lâché..... j'ai regardé comme un devoir de mettre mon ouvrage un peu plus à la portée de tout le monde*; et dans cette circonstance j'ai considéré le caractère essentiel de tous les livres classiques de jurisprudence, comme devant être appliqué au mien, *j'ai cru que le caractère d'un livre classique de jurisprudence était de rendre la jurisprudence plus aimable et moins rebutante*.

« En vain, continue le critique, en vain l'ai-je appelé à haute voix, dirais-je en parlant d'un homme éloigné; *j'ai vu qu'il ne m'entendait pas*. En vain lui ai-je souvent adressé la parole, dirais-je en parlant d'un sourd, *j'ai vu qu'il n'entendait pas*. Le temps n'est plus où l'homme éloigné était ne m'entendant pas; voilà pourquoi, dans la première phrase, il faut un temps passé. Le temps est encore où le sourd est n'entendant pas; voilà pourquoi, dans la seconde, il faut un temps présent.»

Dans l'une et l'autre de ces phrases, je n'ai eu l'intention d'exprimer ni l'existence d'une chose qui n'est plus actuellement, ni l'existence d'une chose qui est encore; mais seulement l'existence d'une chose à une époque que je désigne, et cette simultanéité d'existence exige l'imparfait dans l'un et l'autre cas. Au moment où j'ai adressé la parole à l'homme éloigné, il ne m'entendait pas; au moment où j'ai adressé la parole à l'homme sourd, il n'entendait pas; je n'ai pas voulu exprimer la cause, mais la simultanéité de l'exi-

sistence de l'effet avec l'existence de ma parole.

Mais si je dois dire d'un homme sourd, *en vain je lui ai souvent adressé la parole, j'ai vu qu'il n'entend pas*, par la raison que la surdité existe encore, il faudra donc, avant de m'exprimer ainsi, que je m'informe si l'homme dont il est question n'est pas guéri de sa surdité; car, dans ce cas, la phrase serait ridicule, et l'on pourrait me répondre : Vous vous trompez; vous voulez dire sans doute qu'il n'entend pas alors, car actuellement il entend très-bien. Certainement, en disant qu'un homme n'entend pas au moment où je lui parle, je ne veux pas assurer qu'il n'entend pas pendant dix ou vingt années.

Domergue prétend que ces deux phrases : *Je vous ai dit que mon frère était malade, je vous ai dit que mon frère est malade*, sont deux phrases également bonnes en soi, avec cette différence essentielle, qu'*était malade* signifie qu'il a cessé d'être malade, et *est malade*, qu'il l'est encore.

Notre critique s'embrouille ici de plus en plus, par les efforts qu'il fait pour soutenir l'erreur qu'il a avancée. Quoi! quand je vous ai dit que *mon frère était malade* j'ai voulu vous dire que sa maladie avait cessé! mais si j'avais eu cette intention, je vous aurais dit tout simplement, *mon frère n'est plus malade*. Quoi! quand je vous ai dit dans un temps passé que *mon frère est malade*, j'ai voulu vous dire qu'il l'est encore dans un temps futur! L'absurdité est évidente. Comment ai-je pu vous assurer, il y a quinze jours, par exemple, l'existence d'une chose contingente qui est présente au moment où vous me parlez, mais qui aurait pu ne pas l'être? Je n'ai pas pu vous dire il y a quinze jours que *mon frère est malade* aujourd'hui; tout ce que j'ai pu vous dire, c'est qu'il *était* malade au moment où je vous ai parlé.

Ce n'est donc pas en examinant si la chose dont il est question existe ou n'existe pas actuellement, qu'on peut s'assurer s'il faut employer l'imparfait ou le présent; mais en examinant si celui qui a parlé a voulu présenter cette chose comme ayant une existence permanente, ou seulement comme ayant une existence relative aux circonstances. Dans le premier cas, il faut mettre le présent, *je vous ai dit que Dieu est bon*; dans le second, l'imparfait, *je vous ai dit que mon frère était malade*, et jamais *est malade*, à moins que le premier verbe ne soit au présent, comme dans *je vous dis que mon frère est malade*.

Le critique, confondant ainsi les principes, prétend que nos meilleurs écrivains sont sur ce point en contradiction avec eux-mêmes, et qu'ils emploient indifféremment dans le même sens, tantôt le présent, tantôt l'imparfait. Nous allons démontrer que c'est toujours dans des sens différents, et conformément à la règle que nous venons d'indiquer.

Entre les pattes d'un lion,  
Un rat sortit de terre assez à l'étourdie;  
Le roi des animaux, en cette occasion,  
Montra ce qu'il était, et lui donna la vie.

(LA FONT., liv. II, fabl. XI, 5.)

Que signifie, dit Domergue, *montra ce qu'il était*? Cela signifie évidemment, *montra que la générosité est une de ses qualités essentielles permanentes*, et par conséquent une qualité existante actuellement dans l'esprit du poète. La phrase peut être rendue ainsi : *Le lion est géné-*

*reux*; il lui a donné la vie; il y a donc ici un temps passé pour une époque présente.

Non, cela ne signifie pas l'existence permanente d'une qualité présente, cela marque simultanéité d'une partie de l'existence permanente d'une qualité avec une circonstance particulière, *montra ce qu'il était*, c'est-à-dire, appliqua à la circonstance la preuve de l'existence de ses qualités essentielles. Ce n'est point un temps passé pour une époque présente, c'est un temps présent relativement à une époque passée; c'est l'imparfait. *Montra ce qu'il est* serait un contre-sens; il romprait une correspondance qui existe entre le second verbe et les circonstances qui doivent servir à déterminer l'époque de l'existence.

La dame au nez pointu répondit que la terre  
Était au premier occupant.

(LA FONT., liv. VII, fabl. XVI, 16.)

*La terre est au premier occupant*, répondit la belette. Ces deux phrases ont exactement la même signification, dit Domergue.

Ces deux phrases ne signifient pas exactement la même chose : la première veut dire que le principe général, *la terre est au premier occupant*, est applicable à la circonstance; et la seconde ne fait qu'exprimer absolument le principe général, sans rapport à aucune circonstance.

Voici deux exemples du même auteur, où Domergue trouve un accord parfait entre la pensée et l'expression, quoique le premier verbe soit au passé, et le second au présent.

Mais que t'a-t-il dit à l'oreille?  
Car il s'approchait de bien près,  
Te retournant avec sa serre.

Il m'a dit qu'il ne faut jamais

Vendre la peau de l'ours qu'on ne l'ait mis par terre

(LA FONT., liv. V, fabl. XX, 51.)

Comme me voilà fait! Comme doit être un ours.  
Qui t'a dit qu'une forme est plus belle qu'une autre?

(LA FONT., liv. XII, fabl. XII, 69.)

Dans ces deux exemples, on a employé le présent, parce qu'il s'agit d'une vérité générale dont l'existence est présentée dans toute son étendue, et n'est pas restreinte aux circonstances particulières de la phrase. Il n'y a pas réellement de correspondance entre les deux propositions *il m'a dit* et *il ne faut*, qui *l'a dit* et *qu'une forme est*; il n'y a qu'une suite de deux propositions isolées par le sens, et liées seulement par la conjonction conductive *que*, qui mène de la première à la seconde, comme à un complément. Cela est si vrai, que, si vous ôtez cette conjonction, les propositions seront vraies en elles-mêmes, et la seconde ne paraîtra avoir aucune liaison avec la première. *Il m'a dit, il ne faut pas vendre la peau de l'ours, etc. Qui t'a dit, ou y a-t-il quelqu'un qui t'a dit, une forme est plus belle qu'une autre?*

A la vérité, l'ours personnifié, en disant *il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir jeté par terre*, a bien intention que l'application de cette vérité générale soit faite à la circonstance particulière; mais il ne veut pas faire lui-même cette application. Il laisse à celui à qui il parle le soin de la faire. Il ne veut donc exprimer que la proposition générale, sans exprimer qu'il en fait l'application à la circonstance. Son idée doit être rendue par le présent, *qu'il ne faut*.

Mais quand on dit, *il m'a dit que son frère*

était malade, il y a entre les verbes *dit* et *était* une correspondance réelle de pensées, et non une simple liaison de complément. Si j'ôte le *que*, la seconde proposition n'est plus vraie isolément; elle présente un caractère de correspondance d'idées avec une autre proposition qui doit précéder: *Il m'a dit — son frère était malade. Son frère était malade*, considéré isolément, ne signifie rien, parce que *était* suppose une correspondance d'idées, une simultanéité avec une époque qui doit précéder, et cette époque n'est pas exprimée. Dans *il m'a dit — son frère est malade*, la dernière proposition est vraie, indépendamment de la première; elle n'a plus aucune correspondance nécessaire avec le verbe précédent; donc c'est l'imparfait qui marque cette correspondance d'idées, cette simultanéité d'époques avec un verbe précédent mis au passé; donc on doit employer l'imparfait toutes les fois qu'on veut marquer cette correspondance; et, comme on n'a pas eu l'intention de marquer cette correspondance, cette simultanéité, en disant, *il m'a dit qu'il n'a fait pas vendre la peau de l'ours*, etc., qui l'a dit qu'une forme est plus belle qu'une autre, mais qu'on a voulu seulement énoncer une vérité générale sans en faire expressément l'application à la circonstance, on a dû se servir du présent, qu'il faut, qu'une forme est.

Voici d'autres exemples par lesquels Domergue prétend prouver que Boileau est à cet égard en contradiction avec lui-même. Nous allons tâcher de montrer que cette contradiction n'existe pas, et que Boileau a employé le présent ou l'imparfait, d'après les principes que nous venons d'exposer (sat. xii, 277):

Soudain, au grand honneur de l'église païenne,  
On entendit prêcher dans l'école chrétienne,  
Que sous le joug du vice un pécheur abattu  
Pouvait sans aimer Dieu ni même la vertu,  
Par la seule frayeur au sentiment unie,  
Admis au ciel, jouir de la gloire infinie;  
Et que les clefs en main sur ce seul passe-port,  
Saint Pierre à tout venant devait ouvrir d'abord.

« On entendit prêcher qu'un pécheur pouvait; que saint Pierre devait; et quelques vers plus bas (*Idem*, 297):

C'est alors qu'on apprit qu'avec un peu d'adresse,  
Sans crime un prêtre peut vendre trois fois sa messe,  
Pourvu que, laissant là son salut à l'écart,  
Lui-même, en la disant, n'y prenne aucune part;  
C'est alors que l'on sut qu'on peut, pour une pomme,  
Sans blesser la justice assassiner un homme.

« On apprit qu'un prêtre peut; on sut qu'on peut.

« Dans l'esprit des théologiens qu'ont tourné en ridicule Boileau et l'ingénieux auteur des *Provinciales*, ce sont des maximes invariables, et par conséquent toujours présentes, qu'un homme peut être un saint sans aimer Dieu, et que saint Pierre doit lui ouvrir le paradis; qu'un prêtre peut vendre trois fois sa messe; qu'on peut assassiner pour une pomme. Et cependant ces maximes, toutes actuellement existantes dans la pensée, sont exprimées, les unes par le passé, les autres par le présent. »

J'observerai, en passant, que Domergue affecte toujours de donner à l'imparfait la dénomination de passé, ce qui n'est pas exact; il devait dire: *Et cependant ces maximes, toutes actuellement existantes dans la pensée, sont exprimées, les unes par l'imparfait, et les autres par le présent;*

ce qui n'est point contradictoire, puisque cela veut dire: *Les unes par un temps qui les marque comme présentes à une certaine époque passée, les autres comme présentes et sans rapport à aucune époque.*

« Que conclure de là, continue Domergue? qu'il y a deux usages, dont l'un détruit l'autre; qu'il n'y a de vraie autorité que celle de la raison, et que l'auteur de la phrase contestée a très-bien fait d'exprimer par le présent une époque qui n'a pas cessé d'être présente à son esprit. »

Je ne nie point que les maximes dont il est question n'aient paru à ces docteurs des maximes invariables, et qu'ils ne les aient eues toujours présentes; mais je nie que, dans tous les exemples cités, ils soient censés les avoir proposées comme telles. Dans cette phrase, *on entendit prêcher qu'un homme ne pouvait être un saint sans aimer Dieu*, le prédicateur, quelque persuadé qu'on le suppose de la maxime qu'il brèche, ne la présente point à ses auditeurs comme une vérité invariable, incontestable, mais plutôt comme un problème qu'il s'efforce de résoudre. C'est ce que prouve le mot *prêcher*, qui suppose raisonnement, discours pour persuader, et non pas énonciation simple d'une chose regardée comme incontestable. Ainsi, ceux qui ont prêché qu'un pécheur pouvait être un saint, n'ont pas eu l'intention de présenter cette maxime comme incontestable, mais seulement de prouver par des raisonnements qu'elle est incontestable. Ainsi l'on a dû dire: *On entendit prêcher qu'on pouvait*, etc.

Il n'en est pas de même des deux autres exemples. *On apprit qu'un prêtre peut vendre trois fois sa messe; on sut qu'on peut assassiner pour une pomme*. Ici les verbes *on apprit*, *on sut*, indiquent, non des problèmes à résoudre, non des maximes sur lesquelles on a besoin d'être prêché, mais des maximes invariables et constantes. *Quand on a appris, quand on sait* des maximes constantes ou regardées comme telles, on les adopte dans toute l'étendue de leur existence. *J'ai appris, j'ai su que deux et deux font quatre*, et non pas que deux et deux faisaient quatre. *J'ai appris, j'ai su qu'un prêtre peut vendre trois fois sa messe, et qu'on peut assassiner un homme pour une pomme*; et non pas *peuvait vendre, pouvait assassiner*; mais on a été obligé de me prêcher longtemps que cela était, avant que j'aie appris, avant que j'aie su que cela est. Ainsi Boileau n'est point opposé à lui-même dans ces divers exemples, mais il a suivi la raison et observé les règles.

Examinons maintenant l'examen que fait Domergue de la décision de l'Académie, et suivons-le dans ses erreurs.

« Remettons, dit-il, sous les yeux la phrase condamnée, et osons examiner le jugement qui la condamne.

« Phrase proposée: Pénétré de cette vérité, avouée par les grands magistrats et les vrais juriconsultes..., j'ai cru que le caractère essentiel d'un livre de jurisprudence est de rendre la jurisprudence plus aimable.

« Jugement de l'Académie française. L'Académie pense que, dans la phrase proposée et dans toutes celles du même genre, l'usage, en cela conforme à la syntaxe, autorise généralement l'imparfait au second membre; mais il y a cependant des cas où il est permis, et peut-être mieux, d'employer le présent, surtout quand la chose dont il s'agit est une vérité incontestable, neces-

saire, ou généralement reconue, par exemple, une proposition de géométrie; ou quand le premier membre de la phrase exprime une assertion absolue, comme *j'ai prouvé, j'ai démontré*, quoique la proposition ne soit pas même alors à l'abri de toute difficulté.

« En conséquence de ce principe, l'Académie croit que la phrase proposée ne portant ni le caractère d'une assertion absolue, ni celui d'une vérité incontestable, on doit mettre l'imparfait au second membre. »

« Ce jugement, dit Domergue, me paraît manquer de clarté dans la rédaction, de vérité dans les motifs, de justesse dans l'application.

« Que signifie *l'usage en cela conforme à la syntaxe*? Si par syntaxe on entend les règles de l'usage, je ne vois pas ce que veut dire *l'usage conforme aux règles de l'usage*. Si par syntaxe on entend les principes de la raison, on devoit prouver la conformité de l'une avec l'autre, etc.

« Après avoir posé la règle générale qui, dans ces sortes de phrases, veut l'imparfait au second membre, l'Académie ajoute : *Mais il est des cas où il est permis, et peut-être mieux, d'employer le présent*. Une chose permise fait entendre qu'une chose est ordinairement défendue; ce qui est permis est à peine bien; comment pourrait-il être mieux? D'ailleurs, ou vous mettez le présent quand il s'agit d'une chose présente, et alors il n'est pas besoin de permission, vous obéissez à la sensation que vous éprouvez; ou vous mettez l'imparfait, qui est un temps passé, quand il s'agit d'une chose qui n'est point du tout passée, et alors qui peut donner la permission? La raison ne saurait permettre d'aller contre la raison.

« Essayons de dégager la règle académique de l'ombre qui l'obscurcit, et nous verrons à la fausseté des raisons qui motivent le jugement, que ce n'est pas sans intention qu'on a mis quelque soin à l'enveopper de ténèbres.

« Lorsque dans une phrase il y a deux verbes correspondants, dont le premier est au passé, le second doit être à l'imparfait. Exemple : *J'ai appris que vous étiez marié*. — Que j'étais marié! que dites-vous? je n'ai pas cessé de l'être; je suis marié actuellement, au moment où vous parlez; vous devez dire, d'après votre pensée : *J'ai appris que vous êtes marié*. »

On sent, d'après ce que nous avons dit, combien cette critique est absurde. *J'ai appris que vous étiez marié* à l'époque où on me l'a appris; mais je n'ai pu apprendre à cette époque que vous êtes encore marié aujourd'hui. Si je dois dire, selon que vous êtes encore, ou que vous n'êtes plus marié, *j'ai appris que vous êtes marié*, ou que vous étiez marié, ce que j'ai appris dépend donc du sort qui a conservé ou enlevé votre épouse; et, pour savoir si je dois me servir de l'une ou de l'autre expression, il faudra que vous me disiez auparavant ce qui en est. Cependant, ce que j'ai appris il y a un an, par exemple, je l'ai bien véritablement appris, bien absolument appris, indépendamment de la mort de votre épouse; et c'est que vous étiez marié à l'époque où on me l'apprenait. Je n'ai appris que cela, je n'ai pu apprendre que cela; car on ne pouvait pas m'assurer que votre femme ne mourrait pas le lendemain.

« Autre exemple : *J'ai lu dans un auteur que le mariage était un enfer ou un paradis*. — Était un enfer ou un paradis? Cela est toujours dans l'esprit de cet auteur. — Hé bien! puisqu'il n'a pas changé d'opinion, puisque cette maxime est dans sa pensée une vérité invariable, et par conséquent

toujours présente, la pensée exige le présent : *J'ai lu dans un auteur que le mariage est un enfer ou un paradis*. Le second verbe, comme le premier, comme tous les verbes possibles, exprime une époque dont le type est dans l'esprit; le temps grammatical doit être la copie de l'original intellectuel. »

Rappelons ici nos principes. Dans la phrase, *J'ai lu dans un auteur que le mariage est un paradis ou un enfer*, il n'y a pas correspondance réelle d'idées entre les deux propositions, mais seulement une liaison de deux propositions par la conjonction *que*, qui conduit de l'une à l'autre. Elles ne sont liées que parce que le première est incomplète, et que la seconde lui sert de complément; mais cette seconde serait vraie isolément; et par conséquent, elle n'a aucune correspondance nécessaire d'idées avec la première : *Le mariage est un enfer ou un paradis*. Ainsi, quoique le verbe de cette phrase doive être au présent, ce n'est pas une preuve de la fausseté de la règle. Il n'y a point de correspondance d'idées entre les deux verbes, donc le second ne doit pas être mis à l'imparfait.

Cette correspondance d'idées entre les deux propositions dépend du point de vue sous lequel celui qui a parlé a considéré la dernière. S'il l'a considérée comme générale et isolée, la correspondance n'existe point. *J'ai lu dans un auteur que le mariage est un enfer ou un paradis*. S'il l'a considérée comme une vérité existant particulièrement au moment où il a parlé, ou comme pouvant être appliquée à la circonstance de son discours, la correspondance d'idées existe. Ainsi je pourrais dire, en parlant d'une personne que j'ai voulu détourner du mariage, *je lui ai dit que le mariage était un enfer*. Ici je n'ai pas voulu seulement présenter cette vérité comme générale et isolée, mais j'ai eu intention d'en montrer l'existence en correspondance avec la circonstance; j'ai formé dans mon esprit une liaison entre l'existence de cette vérité et cette circonstance, et c'est en conséquence de cette liaison que je dois employer l'imparfait.

« Exception de l'Académie. On met le présent, quand le premier verbe exprime une assertion absolue, comme *j'ai prouvé, j'ai démontré que vous êtes marié*.

« Est-ce que l'actualité de mon mariage, dit Domergue, dépend de votre preuve, de votre démonstration? et si votre assertion était moins absolue, ne serais-je plus marié? Oui, qu'au lieu de *j'ai prouvé, j'ai démontré*, vous eussiez mis *j'ai dit* ou *j'ai appris*, il n'y avait pas une assertion absolue, et j'étais veuf de par l'Académie. Cette plaisante conséquence est sérieusement déduite du principe que je combats. »

Observez que l'Académie ne dit pas, comme l'avance Domergue, qu'on met le présent quand le premier membre exprime une assertion absolue; mais elle dit qu'il y a des cas où il est permis, et peut-être mieux, d'employer le présent, surtout quand le premier membre de la phrase exprime une assertion absolue, comme *j'ai prouvé, j'ai démontré*. Voilà exactement ce que dit l'Académie. Ainsi, selon l'Académie, il y a des cas où, après avoir dit *j'ai prouvé, j'ai démontré*, il est permis, et peut-être mieux, d'employer le présent dans la phrase suivante. Or, cette exception est vraie, et il n'a manqué à l'Académie que d'indiquer quels sont ces cas. Nous allons essayer de le faire.

Quand je dis *j'ai prouvé, j'ai démontré*, je

peut avoir dessein ou d'exprimer l'existence d'une chose à l'époque où *j'ai prouvé*, ou *j'ai démontré*, ou l'existence d'une chose sur laquelle ma preuve, ma démonstration influe encore, par la raison que cette chose existe encore actuellement. Dans le premier cas, je dirai, par exemple, *j'ai prouvé que vous étiez marié*; et cette phrase sera juste, soit que vous soyez encore marié actuellement, soit que vous ne le soyez plus. Dans le second cas, je dirai, *j'ai prouvé que vous êtes marié*; et cela voudra dire, comme j'ai prouvé précédemment que vous étiez marié alors, et comme vous l'êtes encore à présent, ma preuve, ma démonstration tombe aussi bien sur l'existence actuelle de votre mariage, que sur son existence actuelle, puisqu'il s'agit du même mariage. C'est ce que dira encore à sa partie un avocat, en sortant d'un tribunal où il vient de prouver la validité du mariage de cette partie; il lui dira, *vos adversaires perdront leur procès, car j'ai prouvé, j'ai démontré que vous êtes marié*. Voilà donc des cas où, quand le premier membre exprime une assertion absolue, il est permis, et même mieux, d'employer le présent que l'imparfait. Dans ces phrases, on pourrait dire, *j'ai prouvé que vous étiez marié*, c'est-à-dire l'existence de votre mariage au moment où je prouvais; mais si l'on veut faire l'application de la preuve à l'existence actuelle, *il est mieux* de dire, *j'ai prouvé que vous êtes marié*.

Observons encore que, loin que dans ces phrases les propositions *j'ai prouvé, j'ai démontré, j'ai dit, j'ai appris*, doivent influencer, comme le dit Domergue, sur l'existence actuelle de mon mariage, c'est au contraire cette existence actuelle, quand elle est dans l'esprit de celui qui parle, qui influe sur le sens des premières propositions. De ce que votre mariage existe actuellement, il s'ensuit qu'ayant prouvé il y a un an qu'il existait, j'ai prouvé qu'il existe encore aujourd'hui, parce que la preuve tombe sur le mariage à tous les moments de son existence. Mais de ce que *j'ai dit* il y a un an que *vous étiez marié*, il ne s'ensuit pas que j'aie dit que *vous êtes marié* actuellement, quoique vous le soyez en effet; car mon dire n'étant pas une assertion absolue, n'a pu tomber que sur l'existence de votre mariage au moment où *j'ai dit*, et nullement sur votre mariage dans tous les temps de son existence. J'ai dit que *vous étiez marié*, et cela pouvait être ou ne pas être vrai, et cela peut encore actuellement être ou ne pas être vrai; aussi nulle conséquence du passé au présent. *J'ai montré que vous êtes marié*, c'est-à-dire j'ai vu la vérité de l'existence, de la validité de votre mariage, vérité qui se trouve encore établie aujourd'hui, parce que votre mariage dure encore, et qui restera établie tant que ce mariage durera.

« *Site de l'exception.* On met encore le présent quand le second membre exprime une vérité incontestable et généralement reconnue.

« Le résultat de deux ajouté à deux est quatre incontestablement. Cependant on ne pourrait pas dire *je croyais que deux et deux font quatre*; il faut nécessairement *faisaient*. La présence des vérités, même mathématiques, grammaticalement parlant, dépend non de leur nature, mais de l'opinion de celui qui les énonce. La règle la plus sûre, et en même temps la plus claire, est que l'époque qu'on a dans l'esprit est précisément celle qu'il faut peindre par la parole ou tracer sur le papier. »

Ici, comme dans l'article précédent, Domergue commet une infidélité. L'Académie n'a point dit *on met*, mais elle a dit *il est des cas où il est permis. et peut-être mieux, d'employer le présent*, quand le second membre exprime une vérité incontestable et généralement reconnue.

Cette leçon étant retablie dans sa pureté, il n'y a plus de difficulté; et d'après les nouveaux principes qu'établit Domergue dans ce paragraphe, il va se trouver d'accord avec l'Académie et avec nous.

On a vu, au commencement de cet article, que Domergue a prétendu que, pour savoir si l'on doit employer le présent, ou l'imparfait, *il suffit d'examiner si l'époque que l'auteur a eu en vue est actuellement existante*. Ici, ce n'est plus cela; il convient que *la présence des vérités* même mathématiques, grammaticalement parlant, dépend, non de leur nature, mais de l'opinion de celui qui les énonce; et il nous donne comme la règle la plus sûre et la plus claire, celle que nous avons tâché d'établir dans tout le cours de cet article, savoir, que l'époque qu'on a dans l'esprit est précisément celle qu'il faut peindre par la parole ou tracer sur le papier.

D'après cela, il est certain que, quand le second membre exprime une vérité incontestable, et généralement reconnue, il y a des cas où il est permis, et même mieux, d'employer le présent.

Par exemple, l'existence de la vérité de cette proposition *deux et deux font quatre*, peut-être considérée ou dans toute son étendue, ou seulement dans une partie de cette étendue. Si je la considère dans toute son étendue, je dois employer le présent, car *j'ai dans l'esprit une époque véritablement et éternellement présente*. Si je la considère seulement dans une partie de son étendue, que j'applique à une époque passée, je dois exprimer mon idée par l'imparfait; car *j'ai dans l'esprit* une époque présente relativement à une époque passée. Je dirai donc *je croyais que deux et deux font quatre*, si je veux exprimer que je considérais cette vérité dans toute l'étendue de son existence; et je dirai *je croyais que deux et deux faisaient quatre, je me rappelai que deux et deux faisaient quatre*, si je veux exprimer que je ne considérais l'existence de cette vérité que comme correspondante à mon action de croire ou de me rappeler. Supposons un homme si borné qu'on ne puisse lui faire presque rien comprendre, on pourra dire de lui, *je suis parvenu à lui faire croire que deux et deux faisaient quatre*; et on voudra dire par là que, ne pouvant pas parvenir à lui faire comprendre que *deux et deux font quatre* est une vérité toujours existante, on est parvenu du moins à lui faire croire que cette vérité existait relativement aux exemples qu'on lui mettait sous les yeux. L'idée qu'on a dans l'esprit ne serait pas exactement rendue, en disant que *deux et deux font quatre*. Voilà donc l'exception de l'Académie parfaitement justifiée.

Justifions de même les exemples suivants, où Domergue prétend que d'Alembert est en contradiction avec la règle de l'Académie.

« *Massillon* pensait que c'est un plaisir bien ride d'avoir affaire à des gens qui nous admirent.

« *Les sages remontrances de Massillon* furent sans effet, et il apprit, par sa propre expérience, qu'il est souvent moins difficile de ramener les méchants que de concilier ceux qui

auraient tant d'intérêt de se réunir pour les confondre.

« L'abbé de Saint-Pierre pensait que, dans les controverses théologiques, quelquefois si utiles, et toujours si dangereuses, un gouvernement sage doit fermer sciemment la bouche à ceux qui les excitent.

« Il croyait que la devise de l'homme vertueux est renfermée dans ces deux mots : *Donner et pardonner.* »

Dans toutes ces phrases, il n'y a point de correspondance d'idées entre les verbes, mais seulement des rapports d'expressions incomplètes, avec leurs compléments. Les secondes propositions sont vraies indépendamment des premières. Ces exemples ne sont donc point contraires à la règle de l'Académie, prise dans son véritable sens.

Tout ce que nous venons de dire confirme la règle que nous avons donnée au commencement de cet article, savoir, que, lorsque dans une phrase il y a deux verbes correspondants dont le premier est au passé, le second doit être à l'imparfait.

Cette règle n'a point d'exception ; mais, pour s'en convaincre, il faut bien comprendre ce qu'on entend par *correspondance des verbes*.

Il faut entendre ici, par cette expression, la simultanéité d'existence des choses exprimées, et non des rapports d'expression incomplète avec son complément, ou tout autre rapport d'une autre nature. Dans ces phrases, *j'ai appris que vous étiez marié, j'ai cru qu'il me craignait*, il y a correspondance entre les verbes ; dans la première, parce que l'existence du mariage est exprimée comme présente à l'époque où je l'ai apprise ; dans la seconde, parce que l'existence de la crainte est exprimée comme présente au moment où j'ai cru qu'elle existait. Mais dans *j'ai appris que vous êtes marié*, il n'y a point de correspondance entre les verbes, parce que l'existence du mariage n'est pas exprimée comme présente à l'époque où je l'ai apprise, mais seulement comme une vérité permanente existante indépendamment de cette époque.

Par la même raison, il n'y a point de correspondance entre les verbes de ces phrases, *j'ai appris qu'il partirait, j'ai su qu'il viendrait* ; il y a seulement rapport d'une expression incomplète avec son complément. *J'ai appris une chose, savoir, qu'il partirait ; j'ai su une chose, savoir, qu'il viendrait.*

Lorsqu'il s'agit d'une vérité incontestable, nécessaire et généralement reconnue, la correspondance existe ou n'existe pas entre les verbes, suivant qu'on a eu ou qu'on n'a pas eu dans l'esprit l'idée de la simultanéité d'existence. Dans cette phrase, *je sentis alors que Dieu était bon*, il y a correspondance, parce que l'existence de la bonté de Dieu est exprimée comme présente à l'époque où j'ai éprouvé ce sentiment. Dans cette autre, au contraire, *j'ai soutenu que Dieu est bon*, il n'y a point de correspondance, parce qu'on n'a pas marqué la simultanéité de l'existence de la bonté de Dieu avec l'époque où l'on a soutenu que cette bonté existe. Il en est de même dans les phrases où le premier membre exprime une assertion absolue.

**IMPARFAITEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**IMPARTIAL, IMPARTIALE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., surtout en parlant des choses, si l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cet examen impartial, cet impartial examen.* Un

*jugé impartial*, et non pas un *impartial juge*. Rien n'empêche qu'on ne dise *impartiaux* au pluriel masculin. La Harpe a dit des *juges impartiaux*. (Cours de littérature.) — L'Académie n'indique pas ce pluriel.

**IMPASSE.** Subst. f. Ce mot, proposé par Voltaire, a remplacé généralement celui de *cul-de-sac*. Voyez *Cul*.

**IMPASSIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un corps impassible, un juge impassible.*

**IMPATIENTMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a attendu impatientement votre retour, ou il a impatientement attendu votre retour.*

**IMPATIENT, IMPATIENTE.** Adj. En parlant des personnes, il ne se met qu'après son subst. : *Un homme impatient, et non un impatient homme.* En parlant des choses, on peut le mettre avant, en consultant l'oreille et l'analogie : *Son humeur impatiente, son impatient humeur.* Voyez *Adjectif*. Bouhours prétendait que ce adjectif ne souffre point de régime. Ménage n'était pas de cet avis. L'Académie, dans ses dernières éditions, a adopté l'opinion de Ménage, ou plutôt elle a reconnu l'usage. On dit *je suis impatient de savoir de ses nouvelles* ; et en poésie, *impatient de joug, impatient du frein*. Voltaire a dit d'un coursier (*Henriade*, VIII, 138) :

Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe.

Un grammairien moderne prétend qu'on ne peut employer *impatient* que devant un subst. Il traite de barbarisme toute phrase où ce mot est employé autrement. En conséquence, il regarde et condamne comme telles les phrases suivantes : *Pourquoi voit-on si souvent le peuple impatient du joug des lois ?* (Marmontel, *Éclys.* ch. XI, p. 402.)

Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe.  
(*Henr.*, VII, 138.)

Le peuple impatient de cette mort éternelle,  
L'attend comme une fête anguste et solennelle.  
(*VOLT.*, *Lois de Minos*, act. IV, sc. III, 12.)

Cette critique n'a pas été approuvée.

**IMPATIENTER (s')**. V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. La *Grammaire des Grammaires* prétend que ce verbe ne prend point de régime. J.-J. Rousseau ne pensait pas ainsi. Il a dit : *Tu l'impatientes de savoir où j'en veux venir.*

**IMPAYABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme impayable, un ouvrage impayable.*

**IMPECCABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un être impeccable.*

**IMPÉNÉTRABLE.** Adj. des deux genres. En parlant des personnes, il ne se met qu'après son subst. En parlant des choses, on peut le mettre avant, en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme impénétrable, une femme impénétrable, un dessin impénétrable, cet impénétrable dessein.* Il régit quelquefois la préposition *à* : *Un cuir impénétrable à l'eau.*

**IMPÉNITENT, IMPÉNITENTE.** Adj. Il se ne met qu'après son subst. : *Un homme impénitent.*

**IMPÉRATIF, IMPÉRATIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un ton impératif, un air impératif.*

*Mode impératif*, ou substantivement *l'impératif*. Terme de grammaire.

*L'impératif* est un mode du verbe qui exprime la coexistence du sujet avec l'attribut, comme devant être une suite d'un commandement, d'une prière, d'une exhortation.

Les grammairiens donnent à ce mode un présent.

*Fais*, pour le singulier; *faites*, pour le pluriel. Ces mots paraissent au présent, parce que celui qui commande semble vouloir que la chose se fasse à l'instant même. Cependant ce sont de vrais futurs, puisqu'on ne peut obéir que postérieurement au commandement.

*Ayez fait*, autre forme de l'impératif, est également un futur. *Ayez fait quand j'arriverai* est, pour le fond, la même chose que *vous aurez fait quand j'arriverai*. Voilà tous les temps de ce mode. Il n'a point de passé, et l'on voit qu'il n'en peut pas avoir.

Le futur de l'impératif n'est qu'un simple commandement; celui de l'indicatif, quand il est employé dans le même sens, est un commandement plus positif, une volonté plus absolue, dont on ne permet pas d'appeler. Si, après avoir dit *faites* ou *ayez fait*, on ne paraissait pas disposé à m'obéir, j'insisterais en disant: *Vous ferez, vous aurez fait*; et par là, je déclarerais que je ne veux ni excuse ni retardement.

Ce mode n'a point de première personne au singulier, parce que quand on se parle à soi-même, on ne peut se parler qu'à la seconde personne.

*Impératif. — Présent ou futur simple... fais.* Ce temps indique un présent par rapport à l'action de commander, et un futur par rapport à l'action commandée.

*Futur composé. . . . . ayez fait.* Ce temps exprime un futur relatif à une époque future.

La seconde personne singulière de l'impératif se forme de la première personne singulière du présent de l'indicatif en ôtant seulement le pronom *je*: *J'aime, je souffre, je fuis, je recois, je rends; aime, souffre, fuis, recois, rends*. Il n'y a que quatre verbes dont l'impératif ne suive pas cette formation; savoir: *J'ai, impératif aie; je vais, impératif va; je sais, impératif sache; et je suis, impératif, sois*.

La seconde personne de l'impératif étant formée de la première personne du présent de l'indicatif, ne doit point prendre de *s* à la fin, lorsque cette dernière n'en a point. Ainsi, il faut écrire *aime, souffre, cueille*, parce qu'on écrit *j'aime, je souffre, je cueille*, etc.; mais il faut conserver le *s* dans les verbes où il termine la première personne du présent de l'indicatif. On écrira donc à l'impératif *empulis, recois, rends*, parce qu'on écrit *j'empulis, je recois, je rends*.

Lorsque la seconde personne singulière de l'impératif doit se terminer par un *e* muet, et qu'elle doit être suivie de l'un des pronoms *y* ou *en*, alors, pour éviter un hiatus, on ajoute un *s* euphonique, et l'on écrit *donnes-en, portes-y*. On ne fait point usage de la lettre euphonique lorsqu'après le verbe terminé par un *e* muet, c'est la préposition *en* qui suit: *Admire en quel état te voilà*, et non pas *admires en*.

On doit mettre un tiret entre l'impératif et le pronom qui le suit, mais seulement quand ce pronom est régi par le verbe qui est à ce mode. Ainsi, l'on doit écrire *dites-lui, montrez-vous*. Mais quand le pronom qui suit l'impératif est régi par le verbe suivant, il ne faut point mettre un tiret entre l'impératif et ce pronom.

Ainsi il faut écrire sans tiret: *Venez me parler, va te récréer*, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par l'impératif *venez* et *va*, mais par l'infinitif *parler* et *récréer*. On dit *transportez-vous-y, envoyez-y-moi, donnez-m'en, donnez-en*, et ainsi des autres verbes; mais l'usage ne permet pas de dire *transporte-l'y, envoyez-y-vous*; il faut dire *transportez-y-toi, envoyez-vous-y*.

Quelquefois on se sert de la première personne du pluriel de l'impératif, quoiqu'il ne s'agisse que d'une personne. Un homme se dira à lui-même *écrivons-lui, oublions ses torts*.

Mais observez que, de même qu'en parlant à une seule personne le participe ne prend pas la marque du pluriel, quoiqu'on ait fait usage du pronom *vous*, et que l'on dise *Monsieur vous êtes estimé*, de même on met l'adjectif au singulier lorsqu'une personne, en se parlant à elle-même, se sert de la première personne du pluriel de l'impératif:

*Soignons indigne sœur d'un si généreux frère.*  
(CORNEILLE, *Hor.*, act. IV, sc. IV, 46.)

Ah! *soignons sage*; il est bien temps de l'être.  
(VOLT, *Enf. prod.*, act. III, sc. VI, 58.)

On emploie aussi l'impératif dans le sens de *Vous auriez beau faire, vous auriez beau être*, etc.: *Soyez savant, habile, vertueux, instruissez les hommes, saluez la patrie*, etc.: *vous êtes méprisés si vos talents ne sont pas relevés par le faste.* (FÉNELON, *Téléme*.)

*IMPÉRATIVEMENT.* Adv. Il peut se mettre quelquefois entre l'auxiliaire et le participe: *Il m'a parlé impérativement, il m'a impérativement recommandé de suivre cette affaire*.

*IMPERCEPTIBLE.* Adj. des deux genres: *Une odeur imperceptible, l'art est imperceptible*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie: *Cette imperceptible adresse*.

*IMPERCEPTIBLEMENT.* Adv. Il se met avant ou après le verbe neutre, ou entre l'auxiliaire et le participe: *Imperceptiblement il est parvenu à son but; il est parvenu imperceptiblement à son but; il est imperceptiblement parvenu à son but*.

*IMPERDABLE.* Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un procès imperdable, un jeu imperdable*.

*IMPÉRIAL, IMPÉRIALE.* Adv. Il ne se met qu'après son subst.: *Autorité impériale, couronne impériale, troupes impériales, ornements impériaux*.

*IMPÉRIEUSEMENT.* Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a parlé impérieusement, il traite impérieusement tous ses inférieurs*.

*IMPÉRIEUX, IMPÉRIEUSE.* Adj. On le dit de l'homme, du caractère, du geste et du ton. *L'homme impérieux* veut commander partout où il est; cela est dans son caractère, il a le ton haut et fier et le geste insolent. *Les hommes impérieux* avec leurs égaux sont impertinents ou vils avec leurs supérieurs; impertinents, s'ils demeurent dans leur caractère, vils, s'ils en descendent. *L'amour est une passion impérieuse*. Cet adjectif peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un homme impérieux, une femme impérieuse. Cet impérieux despote, cet impérieux caractère*.

*IMPÉRISSABLE.* Adj. des deux genres. On peut

le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Plusieurs philosophes anciens croyaient la matière impérissable. Les impérissables atomes.*

**IMPERMÉABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant ou après son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Mutières imperméables; les imperméables corporels.*

**IMPERSONNEL, IMPERSONNELLE.** Adj. Terme de grammaire. Le mot *personnel* signifie qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit des inflexions relatives aux personnes. C'est dans le premier sens que les grammairiens ont distingué les pronoms personnels, parce que chacun de ces pronoms a un rapport fixe à l'une des trois personnes; et c'est dans le second sens qu'on peut dire que les verbes sont personnels, quand on les envisage comme susceptibles d'inflexions relatives aux personnes. Ce mot *impersonnel* est composé de l'adjectif *personnel*, et de la particule privative *in*. Il signifie donc qu'il n'est pas relatif aux personnes, ou qui ne reçoit pas d'inflexions relatives aux personnes. Les grammairiens qualifient d'impersonnels certains verbes qui n'ont, disent-ils, que la troisième personne du singulier dans tous leurs temps, comme *il faut, il importe, il pleut*, etc. Cette notion, comme on voit, s'accorde assez peu avec l'idée naturelle qui résulte de l'étymologie du mot, et même elle la contredit, puisqu'elle suppose une troisième personne aux verbes que la dénomination indique comme privés de toutes les personnes.

Les modes sont personnels ou impersonnels, selon que le verbe y reçoit ou n'y reçoit pas des inflexions relatives aux personnes; et cette différence vient de celle des points de vue sous lesquels on y envisage la signification essentielle du verbe. L'indicatif, l'impératif, le subjonctif, sont des modes personnels. L'infinitif et le participe sont des modes impersonnels : les premiers sont personnels, parce que le verbe y reçoit des inflexions relatives aux personnes : à l'indicatif, *j'aime, tu aimes, nous aimons*; à l'impératif, *aime, aimons*; au subjonctif, *que j'aime, que nous aimions*. Les derniers sont impersonnels, parce que le verbe n'y reçoit aucune inflexion relative aux personnes : à l'infinitif, *aimer*; au participe, *aimant, aimé*.

Les verbes impersonnels ont cela de particulier, qu'étant précédés du pronom *il*, ils ne paraissent pas avoir de sujet. Dans les verbes personnels, le pronom *il* tient lieu d'un nom déjà exprimé, et qu'il n'est pas difficile d'y substituer, comme dans cette phrase : *Un homme sage ne s'étonne de rien; il sait que*, etc. On voit que cet *il* est mis pour *homme sage*. Mais dans les verbes appelés impersonnels, on ne peut mettre à la place de *il* aucun mot qui ait déjà été exprimé; comme dans *il faut se contenter de sa fortune*.

On peut distinguer deux sortes de verbes impersonnels, savoir : les verbes impersonnels de leur nature, c'est-à-dire ceux qui ne sont jamais employés qu'à la troisième personne, comme *il pleut, il neige*, etc.; et ceux qui sont tantôt impersonnels et tantôt personnels, c'est-à-dire qui ne sont quelquefois susceptibles que de la troisième personne, et quelquefois s'emploient à toutes les autres. Tels sont *convenir, arriver*, qui sont impersonnels dans ces phrases : *Il convient que nous rapportions à Dieu toutes nos actions; il arrive souvent que*, etc.; et personnels dans celles-ci, *pardonnez à votre fils, il convient qu'il*

*a tort; votre père n'est pas encore arrivé, mais il arrivera demain.*

Quelques grammairiens mettent au nombre des verbes impersonnels ceux qui sont précédés du mot *on*, comme *on voit, on dit*; mais, à proprement parler, ni ces verbes, ni ceux que nous venons d'indiquer, ne sont impersonnels. *On* est un pronom général qui désigne, par l'idée précise de la troisième personne, un sujet d'une nature quelconque; et conséquemment il n'y a point d'impersonnalité partout où on le rencontre. Dans les autres exemples, *il* remplit la même fonction, avec cette différence, que *on* fixe plus particulièrement l'attention sur les hommes, et que *il* détermine d'une manière plus générale. *On dit*, les hommes disent; c'est-à-dire, des hommes disent : *Il pleut*, c'est-à-dire l'eau pleut, le ciel pleut. Voyez *Il, On*.

**IMPERSONNELLEMENT.** Adv. Il se met qu'après le verbe : *Ce verbe peut être employé impersonnellement.*

**IMPERTINENNEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu impertinennement, il a impertinennement répondu.*

**IMPERTINENCE.** Subst. f. L'usage a changé le sens de ce mot. Il exprimait autrefois une action ou un discours opposé au sens commun, aux bienséances, aux petites règles qui composent le savoir-vivre. On ne s'en sert guère aujourd'hui que pour caractériser une vanité dédaigneuse, conçue sans fondement et montrée sans pudeur. Voyez *Impertinent*.

**IMPERTINENT, IMPERTINENTE.** Adj. et subst. Comme adj. on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme impertinent, une femme impertinente, une action impertinente. C'est un impertinent auteur; voilà un impertinent coquin. Une réponse impertinente, une impertinente réponse.*

L'*impertinence* se dit du caractère de l'homme, et d'une action qu'il aura faite. On dit de l'homme, c'est un *impertinent*; de l'action, c'est une *impertinence*. Il faut cependant observer qu'il en est de l'impertinence comme du mensonge, de l'injustice, et de la plupart des autres qualités bonnes ou mauvaises. Celui qui a dit un mensonge ou qui a commis une injustice, n'est pas pour cela un homme injuste ou un menteur; et celui qui a fait une impertinence n'est pas pour cela un homme impertinent. L'*impertinent* ne distingue ni les lieux, ni les circonstances, ni les choses, ni les personnes; il parle, il offense; il parle encore, et il offense encore. Il n'est pas toujours sans esprit, mais il est sans jugement, sans délicatesse; il rebute, il aigrit, on le hait, on le fuit; c'est un fat outré.

**IMPERTURBABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une mémoire imperturbable. Son imperturbable mémoire le servit bien dans cette occasion.* — Cet adjectif ne se dit guère que de la mémoire. Un prédicateur dont la mémoire ne se trouble jamais a une mémoire *imperturbable*. Cependant on dit encore d'un homme qu'aucune objection n'ébranle, qu'il est *imperturbable* dans ses principes; alors cela est relatif à la dispute. C'est par l'étude, les connaissances acquises, la réflexion, l'intérêt, le caractère, que nous nous rendons *imperturbables dans nos sentiments, dans nos projets, dans nos résolutions*, etc. Il faut avoir la raison pour soi, sinon, d'*imperturbable* qu'on était, on devient entêté, opiniâtre.

**IMPERTURBABLEMENT.** Adv. On peut le mettre

entre l'auxiliaire et le participe : *Il est attaché à perturbationnement à ce projet, ou il est imperurbationnement attaché à ce projet.*

**IMPÉTRABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Grâce impétrable, bénéfice impétrable.*

**IMPÉTRUSEMENT.** Adv. On prononce *tuou* en deux syllabes. On peut quelquefois mettre cet adverbe entre l'auxiliaire et le participe : *Agir impétrusement. Un fleuve qui coule impétrusement. Il s'est jeté impétrusement sur l'ennemi, ou il s'est impétrusement jeté sur l'ennemi.*

**IMPÉTUEUX, IMPÉTUEUSE.** Adj. *Tuou* se prononce en deux syllabes. Cet adjectif est relatif à la violence du mouvement : *Le vent est impétueux, les flots de la mer sont impétueux; le Rhône est impétueux.* Il se dit au figuré de la jeunesse, de la colère, du caractère, du zèle, du style, du discours, et de presque toutes les qualités qui peuvent pécher par excès. — On peut le mettre avant son subst., si l'harmonie et l'analogie le permettent : *Un vent impétueux, un torrent impétueux, un homme impétueux. Un impétueux torrent. Son ardeur impétueuse, son impétueuse ardeur.*

**IMPIE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme impie, une femme impie, des discours impies, des pensées impies, des paroles impies, ouvrage impie, action impie, culte impie.*

**IMPIÉTÉ.** Subst. f. *Ié* fait deux syllabes.

**IMPITOYABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme impitoyable, une âme impitoyable, un juge impitoyable, un censeur impitoyable, un impitoyable censeur; une loi impitoyable, une impitoyable loi.*

**IMPITOYABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a traité impitoyablement; on l'a dépouillé impitoyablement, ou on l'a impitoyablement dépouillé.*

**IMPLACABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme implacable. Un ennemi implacable, un implacable ennemi.* Il ne se dit que des personnes et des choses qui y ont rapport : *Une haine implacable, une colère implacable.* On ne dit point *des flots implacables, une tempête implacable.*

**IMPLANTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Être implanté,* c'est avoir son origine et son attache profondément en quelque endroit : *Les oreillettes et les artères s'implantent dans le cœur.*

**IMPLEXE.** Adj. des deux genres. Terme de littérature qui se dit des poèmes épiques et des ouvrages dramatiques. C'est l'opposé de *simple.* L'ouvrage est simple quand il n'y a point de renversement dans la fortune du héros. Il est *implexe* si la fortune du héros devient mauvaise de bonne qu'elle était, ou de mauvaise devient bonne.

**IMPLICITE.** Adj. des deux genres. C'est le contraire d'*explicite.* Il signifie non expliqué, non développé. On appelle *volonté implicite,* celle qui se manifeste moins par des paroles que par des circonstances et par des faits. Telle clause, par exemple, sans être énoncée dans un contrat, y est censée contenue, parce qu'elle suit de la volonté *explicite* et primitive des contractants, laquelle se démontre, tant par la nature de l'acte que par d'autres clauses équivalentes et nettement exprimées. On appelle *for implicite* un acquiescement général et sincère à tout ce que l'Eglise nous

propose, sans que le lidele porte sa vue ni sa foi sur tel ou tel article de croyance, qu'il ignore le plus souvent. Il ne se met qu'après son subst. : *Volonté implicite, condition implicite.*

**IMPLICITEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cette clause est contenue implicitement dans le contrat, ou est implicitement contenue dans le contrat.*

**IMPLORER.** V. a. C'est demander avec toutes les marques de l'instance : *On implore du secours, on implora la justice. Implorer l'assistance, le secours de quelqu'un, implorer Dieu dans son affliction.* Féraud prétend qu'on ne le dit point des personnes. Voici des exemples du contraire :

Hélas ! ils m'imploreraient contre leurs assassins.

(VOLT., *Mér.*, act. I, sc. 1, 76.)

Elle implora la Mort, elle est lasse du jour.

(DELL., *Enéid.*, IV, 678.)

Ici la Mort est personnifiée.

**IMPOLI, IMPOLIE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme impoli, une femme impolie, un air impoli, un ton impoli.*

**IMPOLIEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Parler impoliment.*

**IMPOLITIQUE.** Adj. des deux genres. Qui n'est pas politique. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une conduite impolitique, une démarche impolitique.* — *Ces impolitiques discours, cette impolitique maxime.*

**IMPORTANCE.** Subst. f. Terme relatif à la valeur d'un objet. S'il a, ou si nous y attachons une grande valeur, il est *important.* On dit d'un meuble précieux un *meuble d'importance*; d'un projet, d'une affaire, d'une entreprise, qu'elle est d'*importance*, si les suites en peuvent devenir ou très-avantageuses ou très-nuisibles. Le mal et le bien donnent également de l'importance. Voltaire remarque que *gens d'importance* est une expression populaire et triviale que la prose et la poésie réprovent également. (*Remarques sur Corneille.*)

**IMPORTANT, IMPORTANTE.** Adj. *D'importance* on a fait *important*, qui se prend à peu près dans le même sens. On dit *il est important* de bien commencer, d'aller vite. *Il faut que le sujet d'un poème épique ou dramatique soit important.* Cet adjectif a deux acceptions particulières. On dit d'un homme qui peut beaucoup dans la place qu'il occupe, *c'est un homme important.* On le dit aussi de celui qui ne peut rien ou peu de chose, et qui met tout en œuvre pour se faire attribuer un crédit qu'il n'a pas. En ce sens, on l'emploie substantivement : *C'est un important, il fait l'important.* L'adjectif peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un avis important, un mot important, une affaire importante; un important avis, une importante affaire.*

Quel important besoin

Vous a fait devancer l'aurore de si loin ?

(RAC., *Iphig.*, sc. 1, 3.)

**IMPORTER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il ne s'emploie qu'à l'infinitif, et aux troisièmes personnes du singulier : *Cela ne lui peut importer de rien, ne lui importe de rien.* Souvent on l'emploie impersonnellement, lorsqu'il est suivi d'un infinitif précédé de la préposition de : *Il vous importe de partir promptement;* ou lorsqu'il est

suivi d'un nom, précédé de la préposition *a* : *Il importe a votre frère que vous reviez bientôt.* Il faut employer de avec l'infinitif quand le second verbe se rapporte au régime. *Il importe à votre frère de partir,* signifie *Il importe que votre frère parte.* Mais quand le second verbe ne se rapporte pas au régime, il faut mettre *que* avec le subjonctif : *Il importe à votre frère que vous partiez.*

On demande si *qu'importe* peut régir la préposition *de*. Montesquieu a dit : *Si en général le caractère est b n, qu'importe de quelques défauts qui s'y trouvent?* (*Esprit des lois*.) Et Racine dans *Bérénice* (act. IV, se. 11, 12) :

Et que m'importe, hélas! de ces vains ornements?

L'abbé d'Olivet a critiqué ce vers, mais l'abbé Desfontaines et Racine le fils l'ont défendu. En 1762, l'Académie pensait comme l'abbé d'Olivet; mais dans les dernières éditions de son Dictionnaire, elle a cru devoir admettre ce régime; et, selon elle, on dit *qu'importe de son amour ou de sa haine? qu'importe du beau ou du mauvais temps?* — Il nous semble que les phrases de Montesquieu et de Racine ne doivent pas être regardées comme des exemples à imiter, mais comme des négligences autorisées peut-être par l'usage dans le temps où ils écrivaient. En effet, que signifie le verbe *importer*? L'Académie le définit *être d'importance, de conséquence.* Ainsi, *qu'importe* signifie *de quelle importance est...* et que *m'importe, de quelle importance est pour moi?* Or, ces phrases exigent pour complément un nom sans préposition. *Que m'importent ces vains ornements,* signifie *de quelle importance sont pour moi ces vains ornements.* Mais comment analyser *que m'importe de ces vains ornements?* cela signifierait-il *de quelle importance est pour moi de ces vains ornements?* Cette phrase est absurde, et tout à fait contraire à l'analogie de la langue. Il en est de même de celle qu'elle représente. Nous pensons, en conséquence, qu'il faut s'en tenir au sentiment de l'Académie de 1762, et dire et écrire comme tout le monde dit et écrit aujourd'hui, *que m'importent ces vains ornements? qu'importe son amour ou sa haine?* etc. J.-J. Rousseau a dit : *Qu'importe la vérité de l'imitation, pourvu que l'illusion y soit?* — M. Lemaire justifie ainsi les exemples critiqués dans cet article : « Pour nous, le véritable sujet c'est le pronom *que* absolu, et la phrase s'explique tout naturellement : *Que, quelle chose de ces vains ornements m'importe, est d'importance pour moi?* (*Grammaire des Grammaires*, p. 525.)

**IMPORTUN, IMPORTUNE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme importun, une femme importune.* — *Ses visites importunes, ses importunes visites; sa présence importune, son importune présence; son habil importun, son importun habil.* Voyez *Adjectif*.

**IMPORTUNEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a pressé importunément de lui prêter de l'argent, il m'a importunément pressé,* etc.

**IMPORTUNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas que ce verbe peut régir la préposition *de*. On dit *importuner quelqu'un de quelque chose.* *Je vous prie de me laisser en repos, et de ne m'importuner plus de vos querelles.* (Montesquieu, XI<sup>e</sup> lettre persane.)

**IMPOSANT IMPOSANTE.** Adj. verbal tiré du v.

*imposer.* Il se dit de tout ce qui imprime un sentiment de crainte, d'admiration, de respect, d'égard, de considération. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme imposant, une figure imposante; une gravité imposante, une imposante gravité.*

**IMPOSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe signifie prendre sur quelqu'un un certain ascendant qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger comme il voudrait, ou comme il devrait juger; d'agir comme il voudrait, ou devrait agir. C'est ce qui est bien décrit dans ces vers (Volt., *Mort de César*, act. I, se. 1, 101) :

Son superbe courage

Flatte en secret le mien, même alors qu'il l'outrage.  
Il m'irrite, il me plaît; son cœur indépendant  
Sur mes sens étonnés prend un fier ascendant.  
Sa fermeté m'impose.

Sémiramis veut parler de ce même ascendant quand elle dit qu'Assur pense *lui imposer* :

Je demandais Arsace, afin de l'opposer

Aux complices odieux qui pensent m'imposer.

(VOLT., *Sémir.*, act. I, se. v, 80.)

Il nous semble que les deux expressions *imposer* et *en imposer* renferment également un sens d'illusion, de fausse apparence, mais que la première s'emploie lorsque les moyens d'illusion opèrent sans intention de la part de celui qui les possède; et qu'on se sert de la seconde lorsque ces moyens sont mis en usage à dessein de faire illusion ou de tromper.

Ainsi César a dû dire de Brutus, *sa fermeté m'impose.* Brutus n'avait pas l'intention d'en imposer à César par sa fermeté, ou du moins César n'avait pas dessein d'exprimer cette intention. Sémiramis aurait dû dire d'Assur *Il pense m'imposer*, car les moyens par lesquels Assur pensait imposer à Sémiramis n'avaient pas été inventés par lui à dessein de la tromper, mais ils étaient une suite naturelle d'événements antérieurs qui avaient eu un autre objet.

Un magistrat, par l'air grave qui est habituel en lui, *m'impose*; un homme qui affecte avec moi un air impérieux ou menaçant, dans le dessein de m'amener à ses fins, *m'en impose.* Un vieillard respectable *impose*, un spadassin qui menace *en impose* aux poltrons. L'air noble et simple de l'innocence *impose*; l'air composé d'un hypocrite *en impose.* La majesté du trône *impose*; quelquefois le faste d'un sot *en impose.* L'honnête homme qui dit franchement la vérité *impose*; le fripon qui cherche à se tirer d'affaire par des mensonges *en impose.*

D'après cette règle, Orosmane, pour parler exactement, n'aurait pas dû dire à Nérestan :

Tu m'imposais ici pour me déshonorer;

(VOLT., *Zaïre*, act. V, sc. 5.)

mais *tu m'en imposais*; car il croyait que Nérestan avait dessein de le tromper. Boileau n'aurait pas dû dire *Afin qu'il ne m'accuse pas de lui imposer* (2<sup>e</sup> *Réflexion critique sur Longin*); car le verbe *accuser* suppose une mauvaise intention reprochée; il fallait dire *Afin qu'il ne m'accuse pas de lui en imposer.* De même Massillon aurait dû dire (*Petit-Carême*, VIII<sup>e</sup> sermon, *Écueils de la piété des grands*, t. 1, p. 598.) *On craindra de vous en imposer, quand l'imposture n'aura plus à attendre que*

*voire colère; et non pas de vous imposer.* — Le mot d'*imposture* marque ici l'intention, le dessein de tromper. Mais Voltaire s'est exprimé conformément à notre règle lorsqu'il a dit (*Orph. de la Chine*, act. I, sc. 1, 49) :

Lui qui traîne après lui tant de rois ses suivants,  
Dont le nom seul impose au reste des vivants.

Les exemples suivants la confirment encore :

Loin du faste de Rome et des pompes mondaines,  
Des temples consacrés aux vanités humaines,  
Dont l'appareil suprême impose à l'univers,  
L'humble religion se cache en des déserts.  
(VOLTAIRE, *Deur.*, IV, 265.)

D'où vient qu'une bergère, assise sur les fleurs,  
Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,  
Impose à ses amants surpris de sa sagesse ?  
(BERNINI, *Religion vengée*, V.)

Qui ne s'y fût trompé ? jamais l'air d'un visage,  
Si ce qu'il dit est vrai, n'imposa d'arançage.  
(MOL., *Étourdi*, act. III, sc. II, 55.)

Ils demandent un chef digne de leur courage,  
Dont le nom seul impose à ce peuple volage.  
(VOLTAIRE, *Brut.*, act. I, sc. IV, 48.)

*Demandez aux Scythes, aux Sarmates et aux Esclavons, si l'Èbre, le Danube, le Tanais, sont des barrières qui leur imposent.* (Marmontel, *Bélisaire*, chap. XI, p. 90) :

La dame qui, depuis longtemps  
Connait à fond votre personne,  
A dit : Hélas ! je lui pardonne  
D'en vouloir imposer aux gens.  
(VOLTAIRE, *Épître V*, 8.)

*Il (le théâtre) doit en imposer aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers.* (Voltaire, *Dissertation sur la tragédie*, II<sup>e</sup> partie.

Qu'elle ne pense pas que par de vaines plaintes,  
Des soupirs affectés, et quelques larmes feintes,  
Aux yeux d'un conquérant on puisse en imposer.  
(VOLTAIRE, *Orphelin de la Chine*, act. III, sc. 1, 25.)

L'Académie remarque que *en imposer* a été pris souvent dans le sens de *inspirer du respect, de l'admiration, de la crainte*; mais qu'il signifie plus exactement *tromper, abuser, en faire accroire*. Il vaut donc mieux observer strictement cette distinction, à laquelle aujourd'hui tout le monde semble se ranger. (A. Leinair, *Grammaire des Grammaires*, p. 1176.)

**IMPOSSIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *C'est une chose impossible.* On ne doit pas employer cette expression avec le verbe *pourvoir*. Il y aurait de la négligence dans cette phrase : *Il est impossible qu'on puisse vaincre la douleur que cette mort lui cause*, parce que le verbe *pourvoir* ne dit rien de plus que ce qui a été dit par le mot *impossible*. Ainsi il faut dire : *On ne peut s'imaginer, ou bien il est impossible de s'imaginer, etc.* Voyez *Peut-être*.

**IMPOSTEUR.** Subst. m. qui se prend adjectivement. Comme adjectif, il ne se met qu'après son subst. : *Un ton imposteur, un air imposteur.* Il n'y a point d'exemple du féminin, ni pour le substantif, ni pour l'adjectif.

**IMPOSTURE.** Subst. f. Ce mot vient du v. *imposer*, dans le sens d'*en imposer*. Or, on en impose aux hommes par des actions et par des discours. Toutes les manières possibles dont on abuse de

la confiance ou de l'imbecillité des hommes sont autant d'*impostures*. — *L'imposture est le masque de la vérité*, dit Vauvenargues; *la fausseté une imposture naturelle; la dissimulation une imposture réfléchie; la fourberie une imposture qui veut nuire; la duplicité une imposture à deux faces.*

**IMPOTENT, IMPOTENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme impotent, une femme impotente, un bras impotent.*

**IMPRATICABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut être pratiqué. Il se dit des choses et des personnes : *Les chemins sont impraticables; c'est un homme impraticable.* Il se dit aussi de tout ce qui fait un obstacle insurmontable à l'exercice de nos facultés. Il ne se met qu'après son subst. : *Une chose impraticable; un projet impraticable; un homme impraticable; un esprit impraticable; une maison impraticable; un appartement impraticable; des chemins impraticables.* Voltaire a dit, en parlant de certains sujets de tragédies, *ce sont les sujets les plus ingrats et les plus impraticables.* Ni l'analogie, ni l'usage, dit Féraud, n'admettent ce mot en ce sens. Jusqu'à ce qu'on dise *pratiquer un sujet de tragédie ou de comédie*, il semble que *jeu impraticable* n'est pas propre. — Cette critique de Féraud est absurde. Il n'a pas fait attention qu'on ne pratique pas un esprit, un caractère, une humeur, une maison, un appartement, et qu'on dit cependant *un esprit impraticable, un caractère impraticable, une humeur impraticable, une maison impraticable, un appartement impraticable.*

**IMPRÉCATION.** Subst. f. Ce terme, dans l'acception commune, désigne proprement des vœux formés par la colère ou par la haine. On appelle *imprécations*, les expressions que le désir de la vengeance nous arrache, lorsque, nous sentant très faibles pour nuire par nous-mêmes à ce que nous haïssons, nous osons réclamer le secours de la divinité, et l'inviter à épouser nos ressentiments.

On appelle *imprécations*, en littérature, une figure de rhétorique par laquelle l'orateur souhaite des malheurs à ceux à qui il parle, ou dont il parle. Elle est quelquefois dictée par l'horreur pour le crime et pour les scélérats, comme celle-ci du grand prêtre Joad dans l'*Athalie* de Racine (act. I, sc. II, 425) :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Nathan et sur elle,  
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,  
De la chute des rois funeste avant-coureur.

Quelquefois elle est l'effet de l'indignation, mais le plus souvent celui de la colère et de la fureur. Ainsi, dans *Rodogune*, Cléopâtre expirante souhaite à son fils Antiochus et à cette princesse tous les malheurs réunis (act. V, sc. IV, 214) :

Puisse le ciel tous deux vous prendre pour victimes,  
Et laisser choir sur vous la peine de mes crimes !  
Puissez-vous ne trouver dedans votre union  
Qu'horreur, que jalousie, et que confusion !  
Et, pour vous souhaiter tous les malheurs ensemble,  
Puisse naître de vous un fils qui me ressemble !

(*Encyclopédie*.)

\* **IMPRÉGNATION.** Subst. f. Le *g* se prononce dur, et sans mouiller. — L'Académie ne reconnaît pas le mot *imprégnation*. Mais nous ne voyons pas de raison pour changer la prononciation d'un mot à un autre, et nous nous rangeons de

l'avis de M. N. Landais, qui veut qu'on mouille *gn* dans *imprégnation* comme dans *imprégnier*. C'est un mot, au reste, dont on peut se passer. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 45.)

**IMPRÉGNÉ.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On mouille le *gn*. (De Wailly.)

**IMPREVABLE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst.

**IMPRESCRIPTIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Droits imprescriptibles*.

**IMPRÉVOYANT, IMPRÉVOYANTE.** Adj. Il peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Jeunesse imprévoyante, imprévoyante jeunesse*.

**IMPRÉVU, IMPRÉVUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un accident imprévu, une chose imprévue, mort imprévue*.

**IMPROBABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une chose improbable*.

**IMPROBATEUR.** Adj. qui se prend quelquefois substantivement. En parlant d'une femme, on dit *improbatrice*.

**IMPROBITÉ.** Subst. f. Ce mot originairement latin, dit La Harpe, a dû passer naturellement dans notre langue, dérivée en grande partie de la langue latine, et n'a fait qu'en prendre la terminaison. On peut remarquer seulement que si *improbatus* signifie en latin méchanceté, il n'exprime en français que la privation de la probité. — Nous observerons ici que de la privation de la probité il résulte une mauvaise qualité, réelle et positive, qui empêche de se conduire avec probité, et qu'ainsi l'improbité n'est pas purement la privation de la probité. Quand je dis *son improbité lui attirera quelque mauvaise affaire*, j'indique une mauvaise qualité réelle, une cause qui doit produire un effet. Voyez *In*.

**IMPROMPTU.** Subst. m. Selon la règle générale qui dit que les substantifs tirés des langues étrangères ne prennent point de *s* au pluriel, on ne met point cette lettre à la fin de ce mot lorsqu'il est au pluriel : *Un impromptu, des impromptus*. — On donne ce nom à une petite pièce de poésie assez semblable au madrigal ou à l'épigramme, mais dont le caractère propre et distinctif est d'être fait sans préparation sur un sujet qui se présente. L'impromptu, dit le comte Hamilton, est

... un certain volontaire  
Enfant de la table et du vin,  
Difficile et peu nécessaire,  
Vif, entreprenant, téméraire,  
Étourdi, négligé, badin,  
Jamais rêveur ni solitaire,  
Quelquefois d'écart et fin,  
Mais tenant toujours de son père.

(Lettre à M. de Mimure, 1<sup>er</sup> juillet 1705.)

**IMPROPRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un terme impropre, un mot impropre*.

*Impropre*, en grammaire, se dit d'un terme qui n'exprime pas exactement le sens qu'on a voulu lui faire signifier.

Voici quelques exemples de termes impropres que Condillac trouve dans Boileau. Ce poète, voulant dire qu'un esprit qui se flatte ignore souvent combien il a peu de talent, et s'aveugle sur son peu de génie, s'exprime ainsi (*A. P.*, I, 49) :

Mais souvent un esprit qui se flatte et qui s'aime  
Méconnaît son génie et s'ignore soi-même.

*Méconnaître* signifie proprement *ne pas reconnaître*, ou même *ne pas vouloir reconnaître*. D'ailleurs *ne pas reconnaître son génie* signifierait ignorer combien on a de talents; et Despréaux veut dire *ne connaît pas combien il en a peu*. Au lieu de *soi-même*, il faudrait *lui-même*. Peut-on dire *un esprit qui méconnaît son génie*? Enfin *qui s'aime* n'a été ajouté que pour rimer avec *soi-même*.

Pour dire : *Variez votre style, si vous voulez mériter les applaudissements du public*, il prend ce tour (*A. P.*, I, 69) :

Voulez-vous du public mériter les amours,  
Sans cesse en écrivant variez vos discours.

*Varié ses discours*, c'est, proprement, écrire sur différents sujets. *Les amours* pour les applaudissements est mal encore. *En écrivant* est inutile.

**IMPROPREMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé improprement*.

**IMPROPRIÉTÉ.** Subst. f. Terme de grammaire. Les grammairiens distinguent trois sortes de fautes dans le langage, savoir : le solécisme, le barbarisme, et l'impropriété. Celle-ci se commet quand on ne se sert pas d'un mot propre et qui ait une signification convenable; comme si on disoit *un grand ouvrage* en parlant d'un ouvrage prolix et diffus. Le mot *grand* serait impropre, parce qu'il serait équivoque, *grand ouvrage* pouvant se dire d'un ouvrage long, mais bien fait et utile, et il ne serait pas aussi net, aussi expressif que *diffus*, qui caractérise un défaut. Voyez *Impropre*.

**IMPROVISATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme on dit *improvisatrice*.

**IMPRUDEMMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit imprudemment dans cette circonstance, il s'est imprudemment conduit dans cette circonstance*.

**IMPRUDENCE.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel quand il signifie le vice : *Leur imprudence est connue*. On lui en donne un quand il se dit des effets de l'imprudence, des actes d'imprudence : *Il a commis bien des imprudences*.

**IMPRUDENT, IMPRUDENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme imprudent, une femme imprudente*. — *Une conduite imprudente, des discours imprudents, des actions imprudentes; cette imprudente conduite; tant d'imprudents discours, d'imprudentes actions le perdirent*.

**IMPUDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a menti impudemment, il m'a impudemment trompé*.

**IMPUDENCE.** Subst. f. L'Académie le définit effronterie, manque de pudeur. On peut le définir, une hardiesse insolente à commettre de gaïeté de cœur des actions dont les lois, soit naturelles, soit morales, soit civiles, ordonnent qu'on rougisse; car on n'est point blâmable de n'avoir pas honte d'une chose qu'aucune loi ne défend; mais il est honteux d'être insensible aux choses qui sont déshonnêtes en elles-mêmes.

Ce mot n'a point de pluriel quand il signifie le vice auquel on donne ce nom; mais il en a un lorsqu'il se dit des actes particuliers d'impudence : *Je le ferai repentir de ces impudences*. V. *Impudent*.

**IMPUDENT, IMPUDENTE.** Adj. On le met souvent avant son subst. : *Un homme impudent, une*

*femme impudente; un menteur impudent, un impudent menteur; une jeunesse impudente, une impudente jeunesse. Observez à Paris, dans une assemblée, l'air suffisant et vain, le ton ferme et tranchant d'une impudente jeunesse, tandis que les anciens, craintifs et modestes, ou n'osent ouvrir la bouche, ou sont à peine écoutés. (J.-J. Rousseau.) Voyez Adjectif.*

**IMPUDEUR.** Subst. f. Mot nouveau, dit Domergue, que rien n'empêche de laisser entrer dans la langue, mais qui n'a pas, selon moi, dans les écrits du temps, la signification que l'analogie lui assigne. *L'impudateur* doit signifier la non-pudeur, le contraire de la pudeur. Or, qu'est-ce que la pudeur? une certaine honte, un mouvement excité par ce qui blesse l'honnêteté ou la modestie. D'après ce principe, Domergue se plaint de ce qu'on le confond trop souvent avec *l'impudence*, qui est un attentat contre la pudeur. Cette observation de Domergue nous paraît juste. Voyez *Impudence*.

**IMPUDIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une femme impudique, desirs impudiques, regards impudiques; chansons impudiques. D'impudiques discours, d'impudiques regards.*

L'une fut *impudique* et l'autre parricide.  
(CORN., Cin., act. V, sc. II, 53.)

Phèdre seule charmait les *impudiques* yeux.  
(RAC., Phéd., act. IV, sc. II, 82.)

Voltaire a dit, au sujet du premier vers : Ce mot *impudique* ne se dit plus guère dans le style noble, parce qu'il présente une idée qui ne l'est pas. (*Remarques sur Corneille.*)

**IMPUDIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Vivre impudiquement.*

**IMPUISANCE.** Subst. f. L'Académie n'attribue ce mot qu'aux personnes : *Je suis dans l'impuissance de vous servir. L'impuissance où je suis de vous rendre service.* Racine a dit dans *Iphigénie* (act. I, sc. v, 29) :

Seigneur, de mes efforts je connais l'impuissance.

*Impuissance* se dit plus particulièrement de l'incapacité d'avoir des enfants, causée ou par un vice de conformation, ou par quelque accident. En ce sens, il ne se dit que des hommes. En parlant d'une femme qui est incapable d'avoir des enfants, on dit qu'elle est *stérile*.

Ce mot n'a point de pluriel.

**IMPUISSANT, IMPUISSANTE.** Adj. On peut souvent le mettre avant son subst. : *Un ennemi impuissant, un impuissant ennemi; une colère impuissante, une impuissante colère; faire des efforts impuissants, faire d'impuissants efforts.* Voyez *Adjectif*.

**IMPUNÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Voler impunément. Il a trahi impunément son devoir.*

**IMPUNI, IMPUNIE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une faute impunie, un crime impuni.* Cet adjectif exprimant une qualité absolue, n'est point susceptible de comparaison, soit en plus, soit en moins.

**IMPUR, IMPÈRE.** Adj. Au propre, il ne se met qu'après son subst. : *Des métaux impurs, un sang impur.* Au figuré, on peut le faire précéder lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des amours impures, d'impures amours.*

**IMPURER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas que ce verbe s'emploie aussi avec le pronom personnel.

Ne vous *imputez* point le malheur qui m'opprime.  
(RAC., *Mithrid.*, act. IV, sc. II, 56.)

**IN.** Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots. Cette particule a, ainsi qu'en latin, deux usages très-différents : 1<sup>o</sup> Elle conserve en plusieurs mots le sens de la préposition latine *in*, ou de notre particule française *en*, et par conséquent elle marque position ou disposition. Voyez *En*. Position, comme *incarnation, infuser, ingrédient, inhumation, inciter, inné, inoculation, inscrire, intrus, intrusion*; disposition, comme *inciter, induire, influence, innover, inquisition, insigne, intention, inversion*. *In* et *en* ont tellement le même sens quand on les considère comme venues de la préposition, que l'usage les partage quelquefois entre des mots simples qui ont une même origine et un même sens individuel, et qui ne diffèrent que par le sens spécifique : *Inclination, enclin; inflammation, enflammer; injonction, enjoindre; intonation, entonner.*

2<sup>o</sup> *In* est souvent une particule privative qui marque, dit-on, l'absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple : *Inanimé, inconstant, inducible, inégal, infortuné, ingrat, inhumain, inhumanité, inique, injustice, innombrable, incou, inquiet, inséparable, intolérance, involontaire, inutile*, etc. Quel que puisse être le sens de cette particule, on en change la finale *n* en *m* devant les mots simples qui commencent par une des labiales *b, p* ou *m* : *imbiber, imbu, imbecile, impétueux, imposer, impuissance, immersion, imminet, immodeste.* *N* se change en *l* devant *l*, et en *r* devant *r* : *illuminer, illicite, irruption, irradiation, irrévèrent*, etc.

Je ferai quelques observations sur les mots dans la composition desquels entre cette particule. Il me semble qu'on n'a pas bien indiqué la signification de ces sortes de mots, en disant qu'ils marquent l'absence de l'idée individuelle énoncée par le mot simple.

Je remarque dans l'absence d'une qualité exprimée par un mot simple, deux choses bien distinctes : 1<sup>o</sup> cette absence en elle-même; 2<sup>o</sup> une qualité contraire à la qualité exprimée par le mot simple. Par exemple, si je considère dans l'absence de la justice cette absence en elle-même, abstraction faite des effets qu'elle peut produire, je dirai, pour l'appliquer à une personne, que cette personne *n'est pas juste*; et je ne puis me servir ici que d'une expression négative, puisque l'idée est entièrement et absolument négative. Mais si je considère que l'absence de la justice produit une mauvaise qualité réelle et positive, qui est opposée à la justice, dont les effets sont sensibles et les suites fâcheuses, je n'ai plus alors dans l'esprit l'idée d'une négation, mais l'idée de quelque chose de réel et de positif qui ne peut être exprimé que d'une manière affirmative; et alors je dirai d'un homme auquel j'attribuerai cette mauvaise qualité, qu'il est *injuste*. Il y a donc cette différence entre *n'être pas juste* et *être injuste*, que la première phrase exprime la négation d'une qualité, et la seconde l'existence d'une qualité : différence rendue sensible par celle des expressions dont l'une est négative et l'autre affirmative.

On conviendra aisément de la justesse de cette

observation, si l'on fait attention que les adjectifs qui expriment une qualité dont l'absence ne produit point une qualité contraire, ne s'associent point à la particule *in*, et qu'on ne peut exprimer cette absence que par des négations. Par exemple, on ne dit pas qu'un homme est *inaimable*, *inlouable*, *inadmirable*, parce que l'absence de qualités qui rendent aimable, louable, admirable, ne produit point une qualité réelle contraire. Celui qui n'est pas *aimable* n'est pas pour cela *hais-sable*; celui qui n'est pas *louable* n'a pas une mauvaise qualité réelle contraire à la qualité que l'on désigne par le mot *louable*; celui qui n'est point *admirable* n'a pas une qualité réelle contraire à ce qui produit l'admiration. Il n'y a dans ces trois individus que des négations, des absences, et rien de réel ni de positif.

Au contraire, celui qui est *inconstant* a une mauvaise qualité réelle, produite par l'absence de la constance, qualité qui se manifeste ordinairement dans les diverses circonstances de sa vie.

Je me crois donc fondé à penser que ces expressions que l'on nomme privatives, et dont les particules *in*, *im*, *il*, *ir*, sont les signes caractéristiques, n'ont été inventées que pour exprimer l'existence d'une qualité réelle résultant de l'absence de la qualité exprimée par le mot simple.

À l'égard des adjectifs tirés des participes passifs des verbes, il faut examiner si la négation de l'action exprimée par le verbe influe ou non sur l'état du sujet. Dans le premier cas, la particule *in* peut se joindre à l'adjectif; dans le second, elle ne peut pas s'y joindre. Qu'une personne ne soit pas aimée, ne soit pas désirée, ne soit pas battue, ne soit pas blessée, ne soit pas tuée, il n'en résulte en elle aucun changement, aucun état nouveau, et voilà pourquoi l'on ne veut pas dire qu'une personne est *inaimée*, *indésirée*, *imbattue*, *imblessée*, *intuée*; mais qu'une personne ne soit pas aimée, qu'elle ne soit pas soumise comme elle devrait l'être, il en résulte en elle un état particulier qui fait qu'on peut dire qu'elle est *inanimée*, qu'elle est *insoumise*.

Il en est de même des choses. On dit qu'une maison est *inhabitée*, parce que l'absence ou le défaut d'habitants la met dans un état différent de l'état ordinaire ou de l'état précédent; mais on ne dit pas qu'une maison est *inlouée*, est *inrendue*, parce qu'il s'agit ici de circonstances qui ne changent rien à l'état actuel de la maison en elle-même.

Je sais bien qu'on dit qu'un homme est *incirconci*, que des marchandises sont *invendues*, quoique l'absence de la circoncision et le défaut de vente ne change rien à l'état de l'homme ou des marchandises; mais ces expressions ne se disent que dans un sens d'opposition. On dit les *incirconci*s par opposition à ceux qui sont *circonci*s, et pour établir une différence entre les uns et les autres. C'est une expression établie parmi les juifs et les musulmans. Chez nous, où il n'est pas d'usage de faire une distinction nominale entre ceux qui sont baptisés et ceux qui ne le sont pas, on ne dit pas les *imbaptisés*. On dit de même que des marchandises sont *invendues*, par opposition aux marchandises qui sont vendues, et pour distinguer leur état de l'état de ces dernières. Mais sans l'idée de cette opposition, et sans quelque circonstance qui la fasse sentir, on ne pourrait pas dire qu'une marchandise est *inrendue*. Si j'ai mis plusieurs marchandises en vente, je pourrai dire par opposition, relative-

ment à cette vente, que les unes sont *rendues* et que les autres sont *inrendues*. Mais si je voulais dire, sans opposition, que ma maison n'est pas vendue, je parlerais d'une manière ridicule en disant qu'elle est *inrendue*.

Les poètes, qui se permettent tout, ont pu dire des guerriers *invaincus*, ton bras est *invaincu*. Mais Voltaire lui-même, qui approuve cette expression dans Corneille, serait convenu qu'elle serait bien étrange en prose, et je ne crois pas qu'il eût voulu dire, dans une de ses compositions historiques, que des troupes se retirèrent *invaincues*, qu'une armée fut *invaincue*, ou que le bras de Louis XIV était *invaincu*. À parler grammaticalement, ton bras est *invaincu* est une expression positive employée pour exprimer une idée purement négative. Ton bras est *invaincu* signifie, dans le seul sens qu'on peut donner ici au mot *invaincu*, ton bras est et n'est pas vaincu.

La particule *in* entre dans la composition de plusieurs substantifs; mais c'est toujours pour signifier des choses positives, des qualités, un état réel, et jamais une simple absence, une négation absolue. *L'incombustibilité* est la qualité d'un corps incombustible; *l'incompréhensibilité*, la qualité d'une chose incompréhensible; *l'inconduite*, une conduite contraire aux règles de la bonne conduite; *l'inconstance*, une qualité positive contraire à la constance; *l'indocilité*, une qualité qui rend indocile; *l'ingratitude*, une qualité qui rend ingrat. Mais on ne dira pas l'*invérité*, comme le veulent certains novateurs, parce que ce mot n'exprimerait que l'absence de la vérité, et que l'absence de la vérité, en excluant la vérité, ne produit pas une chose positive contraire à la vérité, et qui puisse être exprimée par un substantif. Il en est de même d'*insuccès*, d'*inaccessité*, d'*insagesse*, d'*ingaieté*, et d'un grand nombre d'autres que des novateurs irréfléchis voudraient introduire dans la langue. Voyez *Privatif*.

\* **INABONDANCE.** Subst. f. Mot nouveau que l'usage n'a pas adopté, mais qui pourrait être utile. *Pénurie* est l'opposé d'*abondance*; mais *inabondance* est entre les deux. Ce pays n'est pas pauvre, dirait-on, il n'y a pas à craindre de pénurie. On répondra: Oui, pour vingt mille hommes; mais pour soixante mille, la seule *inabondance* est un danger. (La Harpe.)

**INABORDABLE.** Adj. des deux genres. qu'on ne peut aborder. Il ne se met qu'après son subst. : Une plage *inabordable*. — Un homme *inabordable*. Il régit quelquefois la préposition à : Cette côte est *inabordable* aux vaisseaux de l'Europe.

\* **INABORDÉ.** **INABORDÉE.** Adj. Mot nouveau que l'usage a adopté. Nous avons *inabordable*, et il faut que nous ayons *inabordé*, surtout depuis trois siècles que l'on a découvert de nouvelles terres qui n'avaient jamais été abordées. Quel plaisir de réduire toute cette périphrase en un seul mot! de peindre Colomb et Gama touchant pour la première fois des rives *inabordées*! (La Harpe.) Voyez *In*.

\* **INABSTINENCE.** Subst. f. Mot nouveau, que l'usage n'a pas adopté, qui pourrait l'être avec utilité, et sans inconvénient. Un homme est mort, parce qu'il s'est nourri de viande pendant le cours d'une maladie qui lui prescrivait de ne vivre que de légumes et de lait. On dira que c'est l'usage de la viande qui l'a tué, et cela s'entendra; cependant cela n'est pas exact, car l'usage de la viande n'est pas une chose nuisible, ni mortelle

par elle-même. Il est mort pour ne s'être pas abstenu de viande quand il fallait s'en abstenir; c'est donc l'*inabstinence* de la viande qui l'a fait mourir. (La Harpe.)

**INACCESSIBLE.** Adj. des deux genres. Dont on ne peut approcher. Il se dit au propre et au figuré: *Les torrents qui tombent de cette montagne en rendent le sommet inaccessible. Les grands sont inaccessibles.* Il ne se met qu'après son subst.: *Un rocher inaccessible. — Un homme inaccessible.* Il régit quelquefois la préposition *a*: *Il est inaccessible à la peur, à l'amour, à la flatterie. Il y a peu de cœurs inaccessibles à la flatterie.*

Du sein de ce sépulcre, inaccessible au monde.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 50.)

**INACCOMMODABLE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst.: *Une querelle inaccommodable, une affaire inaccommodable.*

**INACCORDABLE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst.: *Des caractères inaccordables.*

**INACOSTABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme inaccostable.*

**INACCOUÏMÉ, INACCOUÏMÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Des mouvements inaccouïms.*

**INACHEVÉ, INACHEVÉE.** Adj. Mot nouveau que l'usage a adopté. Nous sommes obligés de dire, en parlant de l'ancien Louvre, *ce grand monument inachévé*; il ne conviendrait pas qu'il reste *inachévé*; ce qui n'est pas la même chose qu'*imparfait*. (La Harpe.) Si l'on peut dire un *édifice inachévé*, on demandera pourquoi l'on ne pourrait pas dire une *maison imbâtie*. — Le cas est bien différent. Un *édifice inachévé* est dans un état de commencement de construction qui forme un rapport avec l'achèvement. Mais qu'est-ce qu'une *maison imbâtie*? ce n'est rien; il n'y a point d'état positif, c'est une pure négation qui ne peut être exprimée que par une expression négative. Voyez *In*.

**INACTIF, INACTIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme inactif, un peuple inactif.*

**INACTION.** Subst. f. Cessation d'action. Il y a une *inaction* qui tient de l'indolence, comme quand on dit *il aime à vivre dans l'inaction*. Il y en a une autre qui tient de la paresse et de l'indifférence: *Les plus grands intérêts ne le tiraient pas de l'inaction.*

**INADMISSIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Preuve inadmissible, moyens inadmissibles.*

**INADVERTANCE.** Subst. f. Ce n'est pas, comme le dit l'Académie, un défaut d'attention à quelque chose, mais une action ou une faute commise sans attention à ses suites.

\* **INAJOURNABLE.** Adj. des deux genres. Mot nouveau que l'usage n'a point adopté, mais qui mérite de l'être. M. Daunou a dit: *Multiplications, prolongons les séances destinées à la discussion des lois constitutionnelles; écartons inajournablement tout ce qui viendrait l'interrompre sans avoir un titre pressant et manifeste à une délibération soudaine et inajournable.* — Une chose *inajournable* est une chose qui existe dans des circonstances telles qu'elle ne peut être ajournée, et cette existence, accompagnée de cette

modification, est quelque chose qui peut être exprimé par une expression positive. Voyez *In* et *Inaimable*.

\* **INAIMABLE.** Adj. des deux genres. Mot inusité. Nous avons bien des gens *inaimables*, et cependant *inaimable* ne s'est point encore dit. (Voltaire.)

On ne dit pas *inaimable*, parce qu'une personne qui n'est pas aimable est simplement privée des qualités qui peuvent la rendre telle aux yeux des autres; mais de cette privation il ne résulte pas en elle des qualités réelles contraires à l'amabilité; ce n'est qu'une négation, qu'une privation de qualités; et cette privation ne peut être indiquée que par des expressions négatives, *elle n'est pas*, et non par des expressions positives, *elle est inaimable*. Voyez *In*.

**INALIÉNABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des choses dont la propriété ne peut valablement être transportée à une autre personne. Il ne se met qu'après son subst.: *Biens inaliénables.*

**INALIABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne se peut allier avec. Il se dit au propre et au figuré: *Ces métaux sont inaliables. Leurs intérêts sont inaliables.* Il ne se met qu'après son substantif.

**INALTÉRABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut s'altérer ou être altéré. Au propre, il ne se met qu'après son subst.: *Substance inaltérable.* Au figuré, il peut le précéder, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Une tranquillité inaltérable, une inaltérable tranquillité, un caractère inaltérable.* Voyez *Adjectif*.

**INAMOVIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après le subst.: *Emploi inamovible, place inamovible.*

\* **INAMUSABLE.** Adj. des deux genres. Mot nouveau que l'usage a adopté. Il signifie qui ne peut être amusé: *Il y a beaucoup d'Anglais qui paraissent inamusables.* Être *inamusable* suppose un état positif et réel, qui repousse tous les amusements. Voyez *In*. — Ce néologisme n'a que deux autorités, lesquelles ne paraissent équivalentes à rien: celle de Dorat et celle de Demoustier. Leurs comédies ont pu trouver souvent le public *inamusable*; mais que n'étaient-elles amusantes. (Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

\* **INAMUSANT, INAMUSANTE.** Adj. Mot nouveau que l'usage n'a point adopté. Il se peut qu'il y ait une nuance entre *inamusant* et *envyeux*; mais elle est si délicate, que je ne sais s'il y aurait un moyen de la déterminer. Ce qui n'est pas amusant est si près de l'ennui, en fait de choses qui doivent être amusantes, que bien peu de personnes se chargeront de définir l'intermédiaire, si ce n'est peut être cet Anglais à qui l'on demandait s'il s'amusait au spectacle: *Je ne m'amuse ni ne m'ennuie*, dit-il, *je suis bien.* (La Harpe.)

*Inamusant* exprimerait une privation, une négation de qualités; et cette privation ne peut être exprimée que par des expressions négatives. Il faut donc dire cette chose *n'est pas amusante*, et non *pas est inamusante*. Voyez *In*.

**INANIMÉ, INANIMÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Une créature inanimée, une figure inanimée.*

**INANITÉ.** Subst. f. Vanité, inutilité. Mot nouveau que quelques écrivains ont employé. *L'inutilité d'une chose* marque que cette chose n'est d'aucun usage, qu'elle peut même être désavantageuse et nuisible. *L'inanité* exprime le

peu de fondement d'une chose, le vide des espérances qu'on peut mettre sur cette chose ; en un mot, sa frivolité : *Le sage à son heure dernière est bien convaincu de l'humanité des choses humaines*. Ce mot me paraît utile et expressif.

**INAPERÇU, INAPERÇUE.** Adj. L'Académie le définit qu'*n'est point aperçu* : *Le hasard n'est que l'effet de causes inaperçues*. Deffille Pa dit dans le sens de qu'on n'a pas encore aperçu :

Il s'élanca, il saisit sa pesante massue,  
Cherche du noir séjour la porte inaperçue.  
(*Énéid.*, VIII, 285.)

Derrière le palais il était une issue,  
Une porte des Grecs encore inaperçue.  
(*Idem*, II, 605.)

**INAPPLIQUÉ, INAPPLIQUÉE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme inappliqué, un esprit inappliqué*.

**INAPPRÉCIABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Quantité inappréciable, valeur inappréciable*. — *Une faveur inappréciable, cette inappréciable faveur*.

\* **INAPPROVOISABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut être approuvé. Mot nouveau que quelques écrivains ont employé. *Le pinson, Palouette, la linotte, le serin, jurent et babillent tant que le jour dure; le soleil couché, ils fourrent leur tête sous l'aile, et les voila endormis. C'est alors que le génie prend la lampe et Pallume, et que l'oiseau solitaire, saurage, inapprovoisable, brun et triste de plumage, ouvre son gosier, commence son chant, fait retentir le bocage, et rompt mélodieusement le silence et les ténèbres de la nuit.* (Diderot.)

\* **INAPTE.** Adj. des deux genres. Mot nouveau proposé par Mercier d'après Volney, qui s'en est servi : *Devenu inapte aux affaires, il en a jeté le fardeau sur des mercenaires, et les mercenaires l'ont trompé*. On demandera peut-être pourquoi *inapte*, lorsqu'on a *inepte*? — Je pense que ces deux mots pourraient être employés pour exprimer deux nuances différentes. Il me semble que l'on est *inepte* par nature, par mauvaise constitution; et qu'on est *inapte* par accident, par négligence, faute d'exercice. Celui qui est *inepte* l'est toujours; on devient *inapte*, comme l'indique Volney dans la phrase citée.

**INARTICULÉ, INARTICULÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Des sons inarticulés*.

\* **INASSORTI, INASSORTIE.** Adj. Mot nouveau que l'usage a adopté. On dirait bien, dit La Harpe, en disant un composé de choses inassorties, ce qui est fort différent de mal assorties.

\* **INASSOUPÉ, INASSOUPÉE.** Adj. Qui n'est point assoupi. Mot nouveau que l'usage n'a point adopté. Un poète, dit La Harpe, s'emparera volontiers des yeux inassoupiés, pour peu qu'il ait à parler d'Argus.

**INATTAQUABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut être attaqué. On ne peut guère le mettre qu'après son subst. : *Poste inattaquable, droit inattaquable*.

**INATTENDU, INATTENDUE.** Adj. Auquel on ne s'attend point. Il ne se met qu'après son subst. : *Visite inattendue, malheur inattendu, disgrâce inattendue*.

\* **INATTENTE.** Subst. f. Mot inusité dont Mercier propose l'usage. La Harpe a dit : Serait-ce

un tort de dire *l'inattente de tout secours forcé les assiégés à capituler*?

**INATTENTIF, INATTENTIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un enfant inattentif, un esprit inattentif*.

**INCAIGNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'il signifie défier quelqu'un, le braver, en lui témoignant beaucoup de mépris. — *Incaigner* est un terme du vieux langage, que personne ne comprend aujourd'hui, et dont personne ne fait usage.

**INCAPABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme incapable; un homme incapable de raison, incapable d'application*.

**INCENDIE.** Subst. m. L'Académie le définit grand embrasement. Cette définition est très-fautive. Elle paraît indiquer qu'*incendie* est plus qu'*embrasement*, ce qui n'est pas exact; car, au contraire, *embrasement*, sans y ajouter l'adjectif *grand*, dit plus qu'*incendie*. On dit *l'incendie d'une grange, d'une maison, et l'embrasement de Troie*. Un *incendie* n'est pas un grand *embrasement*, mais un grand feu allumé par méchanceté ou par accident. L'*embrasement* est un feu général; l'*incendie* a des progrès successifs. Une étincelle allume un *incendie*, et l'*incendie* produit un vaste *embrasement*. L'*incendie* porte, lance de toutes parts des flammes; dans l'*embrasement* le feu est partout, tout brûle, tout se consume. Voyez *Embrasé*.

**INCERTAIN, INCERTAINE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Chose incertaine, événement incertain*. — *Un homme incertain, être incertain de ce qu'il arrivera*.

Racine a dit dans *Phèdre* (act. II, sc. II, 22) :

Du choix d'un successeur Athènes incertaine.

Et dans *Bajazet* (act. II, sc. I, 63) :

Infortuné, proscrit, incertain de régner.

**INCERTAINEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il ne parle qu'incertainement*.

**INCESSEMENT.** Adv. Sans délai, au plus tôt. Il ne se met qu'après le verbe : *On l'attend incessamment*.

L'Académie dit qu'il signifie plus ordinairement, continuellement, sans cesse : *Il travaille incessamment*. On ne le dit plus en ce sens.

**INCESTUEUX, INCESTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme incestueux, un commerce incestueux, un mariage incestueux, un amour incestueux, un incestueux amour*.

**INCHOATIF.** Adj. m. On prononce *inkhoatif*. En termes de grammaire, on appelle *verbes inchoatifs*, les verbes qui expriment le commencement d'une action. Tels sont les verbes *blanchir, jaunir, vieillir, grandir*, et plusieurs autres terminés en *ir*. On devrait plutôt les appeler *verbes progressifs*, car ils expriment moins un commencement qu'une progression d'action.

**INCIDENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On n'a traité cette question qu'incidemment*.

**INCIDENT, INCIDENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Demande incidente, requête incidente, question incidente*.

En grammaire, on distingue la proposition principale et la proposition incidente. La propo-

sition incidente est toujours partielle à l'égard de la principale; et l'on peut dire que c'est une proposition particulière, liée à un mot dont elle est supplément explicatif ou déterminatif. Par exemple, quand on dit : *Les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse*, c'est une proposition totale; *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, c'est une proposition partielle liée au mot *savants*, dont elle est un supplément explicatif, parce qu'elle sert à développer l'idée, pour y trouver un motif qui justifie l'énoncé de la proposition principale, *les savants devraient surpasser les autres hommes en sagesse*; la proposition partielle, *qui sont plus instruits que le commun des hommes*, est donc une proposition incidente. — Pareillement quand on dit : *La gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, c'est une proposition totale; *qui vient de la vertu*, est une proposition partielle, liée au mot *gloire*; mais elle en est un supplément déterminatif, parce qu'elle sert à restreindre la signification trop générale du mot *gloire*, par l'idée de la cause particulière qui la procure, savoir, la vertu. Ainsi la proposition partielle, *qui vient de la vertu*, est une proposition incidente.

Il y a donc deux sortes de propositions incidentes. La première est explicative, et elle sert à développer la compréhension de l'idée du mot auquel elle est liée, pour en faire sortir, pour ou contre la proposition principale, une preuve, si elle est speculative, ou un motif, si elle est pratique. La seconde est déterminative, et elle ajoute à l'idée du mot auquel elle est liée, une idée particulière qui la restreint à une étendue moins générale.

Lorsque la proposition incidente est explicative, on peut la retrancher de la principale sans en altérer le sens, parce que, laissant dans toute l'étendue de sa valeur le mot sur lequel elle tombe, elle peut en être séparée sans qu'il cesse d'exprimer la même idée. Mais si la proposition incidente est déterminative, on ne peut la retrancher de la principale sans en altérer le sens, parce que, restreignant l'étendue de la valeur du mot auquel elle est liée, elle ne peut en être séparée sans qu'il reconvre sa première généralité par la suppression de l'idée particulière exprimée dans la proposition incidente. Ainsi, dans le premier exemple, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse*, si l'on supprime la proposition incidente, la principale conservera toujours le même sens dans toute son intégrité, parce qu'elle aura toujours le même sujet et le même attribut, *les savants devraient surpasser en sagesse le commun des hommes*. Mais dans le second exemple, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, si l'on supprime la proposition incidente, l'intégrité de la principale est altérée au point que ce n'est plus la même, parce que ce n'est plus le même sujet et le même attribut; *la gloire a un éclat immortel*, il s'agit ici de la gloire en général, d'une gloire quelconque, ayant une cause quelconque; de manière qu'il en résulte une proposition fautive, au lieu de la première qui est vraie.

Quand la proposition incidente est explicative, elle est toujours liée au mot sur lequel elle tombe, par l'un des mots conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, etc.

Le mot expliqué par la proposition incidente

est appelé l'*antécédent* du conjonctif, et de la proposition incidente même, et c'est toujours un nom ou l'équivalent d'un nom. Dans ce cas, on peut, sans altérer la vérité, substituer l'antécédent au conjonctif, pour transformer la proposition incidente en principale, en soumettant l'antécédent à la même syntaxe que le conjonctif. Ainsi, lorsqu'on a la proposition totale, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes*, etc., on peut dire *les savants sont plus instruits que le commun des hommes*; et cette proposition, devenue principale, a encore la même vérité que quand elle était incidente. Ce serait la même chose de ces autres propositions incidentes : *L'homme que Dieu a doué de raison; la Providence par qui tout est gouverné; la religion chrétienne dont les preuves sont invincibles*. Après la substitution de l'antécédent à la place du conjonctif, selon la même syntaxe, on aura autant de propositions principales également vraies : *Dieu a doué l'homme de raison; tout est gouverné par la Providence; les preuves de la religion chrétienne sont invincibles*.

Mais quand la proposition incidente est déterminative, quoiqu'elle soit amenée par l'un des adjectifs conjonctifs *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, etc., on ne peut pas la rendre principale en substituant l'antécédent à l'adjectif conjonctif, sans en altérer la vérité. Ainsi, dans la proposition totale, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*, on ne peut pas dire *la gloire vient de la vertu*, parce que ce serait affirmer en général que toute gloire a sa source dans la vertu, ce que ne disait point la proposition incidente, et qui est faux en soi.

Il est essentiel d'observer que la proposition incidente, soit explicative, soit déterminative, forme, avec son antécédent, un tout qui est une partie logique de la proposition principale; l'antécédent en est la partie grammaticale correspondante. *La religion que nous professons est divine*; dans cette phrase, *la religion* est le sujet grammatical de la proposition principale, *la religion que nous professons* est le sujet logique, parce que c'est l'expression totale de l'idée unique dont la proposition principale énonce un jugement, assure qu'elle est divine.

Il faut reconnaître dans toute proposition incidente les mêmes parties essentielles que dans la principale, le sujet, l'attribut, les divers compléments, etc. Par exemple, *César fut le tyran d'une république dont il devait être le défenseur*, c'est une proposition totale et principale; *dont il devait être le défenseur*, est incidente; *il* (César) sujet de l'incidente; *devait*, verbe qui renferme l'attribut grammatical, *devant*, (était devant); *devant être le défenseur* dont on de laquelle, attribut logique; *dont* (de laquelle), complément déterminatif du nom appellatif *le défenseur*. Telles sont les parties de la proposition incidente, déterminative de l'antécédent, *d'une république*. Dans la proposition principale, *d'une république* est le complément terminatif grammatical du nom appellatif *le tyran*; *d'une république dont il devait être le défenseur*, attribut logique, *César*, sujet de la proposition totale.

Le mot conjonctif, qui sert à lier la proposition incidente à son antécédent, doit toujours être à la tête de la proposition incidente, et immédiatement après l'antécédent, soit grammatical, soit logique; sans cela, le rapport de liaison ne serait pas assez sensible, et l'énonciation en

serait moins claire. — Cependant le conjonctif peut être après une préposition dont il est complément : *Les amis sur qui vous comptez*; ou même après le complément grammatical d'une proposition, s'il est déterminatif de ce complément : *Les amis sur le secours desquels vous comptez*.

En conséquence de la distinction des propositions incidentes en explicatives et déterminatives, l'abbé Girard établit une règle de ponctuation qui est très-raisonnable : c'est de mettre entre deux virgules la proposition incidente explicative, et de mettre de suite, sans virgule, la déterminative. En effet, l'explicative est une espèce de remarque interjective mise en parenthèse, que l'on peut ajouter ou retrancher à la proposition principale, sans en altérer le sens. Elle n'a donc pas avec l'antécédent une liaison logique bien nécessaire. Mais la déterminative est une partie essentielle du tout logique qu'elle constitue avec son antécédent. Si on la retranche, on change le sens de la principale au point d'en altérer la vérité; ainsi il ne faut pas même la séparer de l'antécédent par une virgule, qui indiquerait faussement la séparabilité des deux idées. Il faut donc écrire avec la virgule, *les savants, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse*; et sans virgule, *la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel*. (*Encyclop.*) Voyez *Ponctuation*.

**INCIDENT.** Subst. m. Événement, circonstance particulière. On entend par *incident* dans un poème, un épisode ou une action particulière liée à l'action principale, ou qui en est indépendante.

**INCIRCONCIS, INCIRCONCISE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Peuple incirconcisé*.

**INCISE.** Subst. f. On donne ce nom, en grammairie, à tout sens détaché, quand il a peu d'étendue. Dans le style coupé, il y a presque autant d'incises que de propositions. Dans ces vers de La Fontaine (liv. I, fable 1, 49) :

Nuit et jour, à tout venant,  
Je chantaïs, ne vous déplaise;  
Vous chantiez, j'en suis fort aise;  
Hé bien ! dansez maintenant ;

les trois derniers vers contiennent cinq propositions qui sont autant d'incises : *Je chantaïs, ne vous déplaise; vous chantiez, j'en suis fort aise; dansez maintenant*. Dumarsais le fait masculin.

**INCISIF, INCISIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Remèdes incisifs, dents incisives*.

**INCIVIL, INCIVILE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme incivil, une personne incivile, une demande incivile, cette incivile demande; un procédé incivil, cet incivil procédé*.

**INCIVILEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Parler incivilement*.

**INCIVILITÉ.** Subst. f. Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. IV, sc. IV, 6) :

Je vous ai fait, seigneur, une incivilité.

*Incivilité*, dit Voltaire, au sujet de ce vers, ne doit jamais être employé dans la tragédie. (*Remarques sur Corneille*.)

**INCLÉMENCE.** Subst. f. Voltaire a dit dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Dictionnaire* : J'observerais que l'*inclémence des airs*

est ridicule dans une histoire, parce que ce terme d'*inclémence* a son origine dans la colère du ciel qu'on suppose manifestée par l'empire, les dérangements, les rigueurs des saisons, la violence du froid, la corruption de l'air, les tempêtes, les orages, les vapeurs pestilentielles, etc. Ainsi donc *inclémence* étant une métaphore, est consacré à la poésie.

Quoique cette observation soit fort juste, il n'en faut pas conclure que toute métaphore soit exclusivement consacrée à la poésie.

Voici quelques exemples de l'emploi de ce mot en poésie :

Tandis que, pour fléchir l'*inclémence* des dieux.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. II, 27.)

Je supporte avec toi l'*inclémence* des airs.  
(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. IV, 54.)

Prêtez vos périls, les rigueurs de l'hiver,  
Ses nefz à reparer, l'*inclémence* de l'air.  
(DELLI., *Éneid.*, IV, 85.)

Il vaut mieux s'éloigner...  
.....  
Que d'aller, de Charybde affrontant l'*inclémence*,  
Braver les tourbillons, les gouffres écumeants.  
(Idem, III, 567.)

Je vais, je vais moi-même, accusant leur silence 'des dieux',  
Par mes vœux redoublés fléchir l'*inclémence*.  
(VOLT., *Œd.*, act. II, sc. v, 57.)

**INCLINATION.** Subst. f. Penchant, disposition de l'âme à une chose par goût et par préférence. Les *inclinations* diffèrent des *appétits* que la nature a établis dans tous les hommes, tels que la faim et la soif, lesquels appétits ne tendent qu'à notre conservation, et cessent lorsqu'on a satisfait les besoins corporels; au lieu que les *inclinations* ont pour objet le bonheur de l'âme, qui a sa source dans les sensations agréables, et dans la continuation de ces sensations. — Les *inclinations* diffèrent aussi des *passions*, qui consistent dans des affections violentes, actuelles et habituelles; car les *inclinations* existent avant même que nous ayons été affectés par les sensations ou perceptions qu'elles nous rendent agréables ou désagréables. — Les *inclinations* diffèrent de l'*instinct*, qui tient lieu, dans les animaux, de connaissance, d'expérience, de raisonnement et d'art, pour leur utilité et leur conservation.

L'*inclination* diffère du *penchant*. Elle s'acquiesce, le penchant est inné. Le penchant est violent, l'*inclination* est douce. On suit son *inclination*, le penchant entraîne. Ils se prennent l'un et l'autre en bonne et en mauvaise part. On a des penchants honnêtes et des *inclinations* droites, des *inclinations* perverses et des penchants honteux.

**INCLUS, INCLUSE.** Part. passé du v. *inclure*, qui n'est plus usité. — *Inclus*, placé avant un nom dont le sens est vague, est invariable : *Vous trouverez ci-inclus copie de ce que vous me demandez*. Mais quand le sens est précis, *inclus* prend le genre et le nombre du substantif : *Vous trouverez ci-incluse la copie que vous m'avez demandée*. — *Inclus*, placé après un nom, quel qu'il soit, se rapporte nécessairement à ce nom, et doit en adopter le genre et le nombre : *Une copie de ma lettre, une promesse de mariage est ci-incluse*.

**INCLUSIVEMENT.** Adv. Il est opposé à *exclusivement*, et signifie que la chose dont on parle est comprise dans la convention ou disposition. Par

exemple, quand on dit *depuis le lundi jusqu'au dimanche suivant inclusivement*, on veut dire que le dimanche est compris dans cet espace de temps.

**INCOGNITO.** Adv. On mouille *gn*. Il ne se met qu'après le verbe : *Voyager incognito. Il a gardé l'incognito.* Dans ce dernier exemple, il est pris substantivement.

**INCOHÉRENT, INCOHÉRENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Parties incohérentes, idées incohérentes; ces incohérentes idées. Voyez Adjectif.*

**INCOMBUSTIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Mèche incombustible, toile incombustible.*

**INCOMMODE.** Adj. des deux genres. Il se dit de tout ce qui nous gêne, de quelque manière que ce soit : *Un forgeron est un voisin incommode. Il y a des vertus incommodes.* Il ne se met guère qu'après son subst. : *Une maison incommode, un bras incommode. — Un homme incommode, une femme incommode.*

**INCOMMODÉMENT.** On peut le mettre entre l'auxiliaire et le verbe : *Il est logé incommodément, il est incommodément logé.*

**INCOMMUNICABLE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst. : *Bien incommunicable, droits incommunicables.*

**INCOMPARABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une beauté incomparable, une incomparable beauté, une modestie incomparable, une incomparable modestie.*

**INCOMPARABLEMENT.** Adv. Il est toujours suivi d'un adverbe de comparaison, tel que *plus, moins, mieux*, etc. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Elle est incomparablement plus belle que sa sœur, il s'est incomparablement mieux conduit aujourd'hui qu'hier.*

**INCOMPATIBLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut subsister ou demeurer avec un autre sans le détruire : *Le froid et le chaud sont incompatibles dans un même sujet. Le mouvement et le repos sont incompatibles dans le même corps.* Ce mot, ayant un sens relatif, ne doit point s'employer au singulier absolument, et sans la préposition *avec*. Pour qu'il puisse être employé sans régime, il faut qu'on exprime les deux termes de la relation, les deux choses qui ne peuvent pas compatir ensemble. On ne dit pas plus *incompatible* absolument, que *compatible* : *Ces deux caractères sont incompatibles. L'amour de Dieu et l'amour des richesses sont incompatibles. Son humeur est incompatible avec celle de son frère.* Nous pensons qu'on peut quelquefois le mettre avant les substantifs auxquels il se rapporte, et qu'on dirait bien, dans certains cas : *Leurs incompatibles humeurs. Voyez Adjectif.*

**\* INCOMPLAISANCE.** Subst. f. Voltaire a employé ce mot (*Diet. philos.*, au mot *Impuissance*). L'Académie ne le met point. Il nous semble de nature à être adopté.

**INCOMPLÉT, INCOMPLÈTE.** Adj. Au propre, il ne se met qu'après son subst. : *Un recueil incomplét, un ouvrage incomplét.* — Au figuré, on pourrait dire : *Cette incomplète satisfaction ne serait point agréée. Voyez Adjectif.*

**INCOMPLEXE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une grandeur incomplexe.*

**INCOMPRÉHENSIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie

et l'harmonie le permettent : *Un homme incompréhensible. Les incompréhensibles voies de Dieu.*

**INCONCEVABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit d'une manière absolue ou d'une manière relative. Dans le premier sens, il est synonyme d'*incompréhensible*. Dans le second on a égard au cours ordinaire des choses, et c'est sous ce point de vue qu'on dit d'une chose qu'elle est *inconcevable*. Par exemple, si un homme fait une action qui le déshonore, qui renverse sa fortune, qui soit contraire à ses penchants, en un mot, dans laquelle on n'aperçoive rien qui ait pu l'annoncer ou la faire prévoir, on dit qu'elle est *inconcevable*. — *Inconcevable* est encore une expression d'exagération, comme nous en avons une infinité d'autres qui ont perdu toute leur énergie par l'application qu'on en fait dans des circonstances puérides et communes. Ainsi nous disons d'un poète, qu'il a une peine ou une facilité *inconcevable* à faire des vers. — Cet adj. peut se mettre avant son subst., en consultant l'harmonie et l'analogie : *Ces: une étourderie inconcevable, c'est une inconcevable étourderie.*

Il régit quelquefois la préposition *à* : *Cela est inconcevable à des esprits bornés.*

**INCONCILIABLE.** Adj. des deux genres. Au singulier, il exige la préposition *avec* : *Il est inconciliable avec son frère. Ce fait est inconciliable avec les principes.* L'Académie ne le met point avec cette construction. Au pluriel, les deux termes de la relation étant exprimés, la préposition *avec* devient inutile : *Des maximes inconciliables, des faits inconciliables; on sous-entend entre elles, entre eux.* — On pourrait quelquefois, dans ce sens, le mettre avant les substantifs qu'il modifie : *Ces inconciliables maxime. ne peuvent être adaptées. Voyez Incompatible.*

**INCONGRU, INCONGRUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une façon de parler incongrue. Une réponse incongrue.*

**INCONGRUMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé incongrument.*

**INCONNU, INCONNUE.** Adj. Il ne se dit point des choses qu'on ne connaît point; car on ne dit rien de ce qu'on ne connaît pas, mais des choses qu'on connaît et des qualités qu'on y soupçonne. Ainsi nous voyons des effets dans la nature; nous ne doutons point qu'ils ne soient liés, mais la liaison nous en est *inconnue*. Nous voyons agir un de nos semblables, nous lui supposons un motif bon ou mauvais, mais il nous est *inconnu*. L'épithète *inconnu* se joint toujours à quelque chose qu'on connaît. — Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Un homme inconnu, des terres inconnues.* Il régit quelquefois la préposition *à* : *L'ennui, qui dévore les autres hommes, est inconnu à ceux qui savent s'occuper par quelque lecture* (Fénelon, *Télémaque*, liv. VII, 670.)

**INCONSEQUENCE.** Subst. f. Voyez *Inconsequent*.

**INCONSEQUENT, INCONSEQUENTE.** Adj. Il y a *inconsequente* dans les idées, dans les discours et dans les actions. Si un homme conclut de ce qu'il pense ou de ce qu'il énonce le contraire de ce qu'il devrait faire, il est *inconsequent* dans son discours et dans ses idées. S'il tient une conduite contraire à celle qu'il a déjà tenue, ou contraire à ses intérêts, il est *inconsequent* dans ses actions. Il y a encore une troisième *inconsequente*; c'est celle des pensées et des actions, et c'est la plus commune. Il y a mille fois plus d'*inconsequentes* dans la vie que dans les jugements. Il ne faut cependant pas dire d'un homme qui tremble dans

les ténèbres, et qui ne croit point aux revenants, qu'il est *inconscient*. Sa frayeur n'est pas libre; c'est un mouvement habituel dans ses organes qu'il ne peut empêcher, et contre lequel la raison réclame inutilement. On peut mettre cet adjectif avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un raisonnement inconscient, une conduite inconsciente; cette inconsciente conduite, est inconsciemment procédée.*

**INCONSIDÉRÉ, INCONSIDÉRÉE.** Adj. Il se dit ou des actions ou des discours, lorsqu'on n'en a pas pesé les conséquences: *On se perd par un propos inconsidéré, on s'embarasse par une promesse inconsidérée, on se ruine par une largesse inconsidérée.* Il ne se met qu'après son subst.: *Homme inconsidéré, action inconsidérée, discours inconsidéré.*

**INCONSIDÉRÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a agi inconsidérément.*

**\* INCONSISTANCE.** Subst. f. Mot nouveau peu usité. *L'inconsistance des idées, du caractère, dit La Harpe, l'inconsistance d'un ministre, d'un gouvernement, sont des expressions très-claires; elles présentent avec précision ce qu'il faudrait appeler autrement le défaut de consistance.* Il y a tout à gagner pour l'élégance du style.

**INCONSOLABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme inconsolable, une femme inconsolable. Il est inconsolable de cette mort. L'image de mon inconsolable ami était toujours présente à ma pensée.* Voyez *Adjectif*.

**\* INCONSOLÉ, INCONSOLÉE.** Adj. Mot nouveau qui est peu usité. Nous avons *inconsolable*, dit La Harpe; *inconsolé* peut être utile, surtout en poésie, parce qu'il est sonore. Ne dirait-on pas bien, même en prose: *Cette femme, abandonnée de tout le monde, gémit inconsolée dans la retraite obscure où ses malheurs l'ont forcée de se cacher?*

**INCONSTANT, INCONSTANTE.** Adj. On le met souvent avant son subst.: *Un homme inconstant, une femme inconstante; la fortune inconstante, l'inconstante fortune; la renommée inconstante, l'inconstante renommée; un amour inconstant, un inconstant amour.* Voyez *Adjectif*.

**INCONTESTABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses, et peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Une vérité incontestable, un principe incontestable, un fait incontestable, cette incontestable vérité.* Voyez *Adjectif*.

**INCONTESTABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il vous a incontestablement trompé.*

**INCONTINENT, INCONTINENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme incontinent.*

**INCONTINENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Je lui ai parlé incontinent, je lui ai incontinent parlé de son affaire.*

**INCORPOREL, INCORPORELLE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Substance incorporelle. Cette incorporelle substance.* Voyez *Adjectif*.

**INCORRECT, INCORRECTE.** Adj. Si le style s'écarte souvent des lois de la grammaire, on dit qu'il est *incorrect*, qu'il est plein d'incorrections. Si une figure dessinée pèche contre les proportions requises, on dit qu'elle est *incorrecte*. Le reproche

d'incorrection suppose un modèle connu auquel on compare l'imitation. On peut mettre cet adj. avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Style incorrect, ouvrage incorrect, auteur incorrect. Oseriez-vous faire imprimer cette incorrecte rapsodie?*

**INCORRIGIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie: *Un défaut incorrigible, un incorrigible défaut.*

**INCORRUPTEBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Juge incorruptible, magistrat incorruptible, vertu incorruptible, probité incorruptible. Cet incorruptible magistrat, cette incorruptible probité.* Voyez *Adjectif*.

**INCREDULE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme incrédule, un esprit incrédule; ces incrédules esprits refusent de se soumettre aux décisions de l'Église.* Voyez *Adjectif*. On l'emploie aussi substantivement: *Un incrédule.*

**INCROYABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Une chose incroyable, une merveille incroyable. Il nous raconte d'incroyables merveilles.*

**INCULTE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst.: *Une terre inculte.—Un esprit inculte, des mœurs incultes.*

L'Académie ne dit ce mot que de l'esprit, des mœurs, du naturel, et Féraud pense qu'il ne se dit point des personnes. Cependant Bourdaloue a dit: *Car il n'était pas, si j'ose me servir de ce terme, de ces héros incultes qui de la bravoure se font un droit d'ignorance pour toute le reste.* (Oraison fun. de Louis de Bourbon, prince de Condé.) On lit aussi dans Trévoux, jeune homme inculte. Malgré Bourdaloue et le *Dictionnaire de Trévoux*, qui n'est plus une autorité, on ne dit pas un homme inculte, une femme inculte.

*Inculte* ne peut se joindre qu'à des mots qui ont une analogie étroite avec la culture, c'est-à-dire avec la préparation nécessaire pour produire, ou pour bien produire: *Une terre inculte, une vigne inculte*, qui n'est pas disposée, préparée pour produire. Mais quoiqu'on dise *cultiver une fleur, et la culture des fleurs*, on ne dit pas *une fleur inculte*, parce qu'on ne dispose pas, qu'on ne prépare pas une fleur pour produire une fleur. De même, on ne dit pas un homme inculte, parce qu'on ne cultive pas un homme dans le sens de préparation à produire, parce que l'idée d'homme est trop éloignée de l'idée du mot culture pris en ce sens. Mais on dit un esprit inculte, un talent inculte, etc., parce qu'on prépare l'esprit, le talent à produire, et qu'il y a une analogie étroite entre ces mots et celui de culture, pris dans le sens de préparation.

**INCULTURE.** Subst. f. *Inculture des terres* est un mot nécessaire, dit La Harpe. *Incultivé* est inutile au propre comme au figuré, puisque nous disons également *des terrains incultes, des esprits incultes*.

**INCURABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un mal incurable, une maladie incurable.—Un caractère incurable, une passion incurable, un défaut incurable.—Cette incurable maladie, cette incurable passion, cet incurable défaut. Un incurable amour.* Voyez *Adjectif*.

Le mot *incurable*, dit Voltaire, n'a été encore enchaîné dans un vers que par Pindustrieux Racine (*Phéd.*, act. I, sc. III, 43) :

D'un incurable amour, remèdes impuissants.

\* **INCURIEUX, INCURIEUSE.** Adj. Mot inusité proposé par Mercier. Il signifie qui n'est pas curieux : *Combien, et aux lois de la religion, et aux lois politiques, se trouvent plus d'écites et aisés à mener, les esprits simples et incurieux, que ces esprits surcroissants et pédagogues des choses divines et humaines.* (Mont.) — Ce mot peut être utile.

**INDÉBROUILLABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un point d'histoire indébrouillable, une affaire indébrouillable. Je ne sais quel parti prendre dans cette indébrouillable affaire.* On mouille les l.

**INDÉCEMENT.** Adv. (On prononce *indécement*.) On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Agir indécemment. Il s'est indécemment comporté dans cette affaire.*

**INDÉCENTE.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel lorsqu'il signifie le vice ; il en a un lorsqu'il signifie des actions indécentes : *Il a commis plusieurs indécentes.*

**INDÉCENT, INDÉCENTE.** Adj. Qui est contre le devoir, la bienséance et l'honnêteté. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Action indécente, discours indécents, conduite indécente. Cette indécente conduite lui attira le blâme de tous les honnêtes gens.*

**INDÉCHIFFRABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Écriture indéchiffable. — Conduite indéchiffable.*

**INDÉCIS, INDÉCISE.** On ne le met qu'après son subst. : *Un point indécis. — Un homme indécis.*

**INDÉCLINABLE.** Adj. des deux genres. Terme de grammaire. Il se dit des mots qui gardent dans le discours une forme immuable, parce que l'idée principale de leur signification y est toujours envisagée sous le même aspect. Dans toutes les langues, les prépositions, les adjectifs, les conjonctions et les interjections sont indéclinables. Dans la langue française, les noms sont indéclinables : on se sert de prépositions pour exprimer les rapports qui, dans d'autres langues, s'expriment par différentes terminaisons que l'on donne aux noms. Cet adj. ne peut se mettre qu'après son subst.

**INDÉFINI, INDÉFINIE.** Adj. Terme de grammaire. Il signifie la même chose qu'indéterminé, et ne se met qu'après son subst. On dit *sens indéfini*.

Chaque mot, dit Dumarsais, a une certaine signification dans le discours : autrement il ne signifierait rien ; mais ce sens, quoique déterminé, c'est-à-dire quoique fixé à être tel, ne marque pas toujours précisément un tel individu, un tel objet particulier. On appelle sens indéterminé ou indéfini celui qui marque une idée vague, une pensée générale qu'on ne fait point tomber sur un objet particulier.

Les adjectifs et les verbes, considérés en eux-mêmes, n'ont qu'un sens indéfini par rapport à l'objet auquel leur signification est applicable. *Grand, durable*, expriment à la vérité quelque chose *grand*, quelque objet *durable* ; mais cet être, et objet, est-ce un esprit ou un corps ? est-ce un corps animé ou inanimé ? est-ce un homme ou ne brute ? etc. La nature de l'être est indéfinie, et ce n'est que par des applications particu-

lières que ces mots sortent de leur indétermination pour prendre un sens défini, du moins à quelques égards : *Un grand homme, une grande entreprise, un ouvrage durable, une estime durable.* Il en est de même des verbes considérés hors de toute application.

Toute application qui n'est pas absolument individuelle ou spécifique, c'est-à-dire qui ne tombe pas précisément sur un individu ou sur toute une espèce, laisse toujours quelque chose d'indéfini dans le sens. Ainsi, quand on dit *un grand homme*, le mot *grand* est défini par son application à l'espèce humaine ; mais ce n'est pas à toute l'espèce, ni à tel individu de l'espèce ; ainsi le sens demeure encore indéfini à quelques égards, quoiqu'à d'autres il soit déterminé.

Les noms appellatifs sont pareillement indéfinis en eux-mêmes. *Homme, cheval, agrément*, désignent, à la vérité, telle ou telle nature ; mais si l'on veut qu'ils désignent tel individu, ou la totalité des individus auxquels cette nature peut convenir, il faut y ajouter d'autres mots qui en fassent disparaître le sens indéfini : par exemple, *cet homme est savant, l'homme est sujet à l'erreur*, etc.

Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**INDÉFINIMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il m'a promis indéfiniment.*

**INDÉFINISSABLE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst. : *Un homme indéfinissable, un caractère indéfinissable.*

**INDÉLIBÉ, INDÉLIBÉ.** Adj. des deux genres. Qui ne se peut effacer. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Caractère indélébile. Cet indélébile caractère que confère le sacrement, etc.*

**INDÉLIBÉRE, INDÉLIBÉRÉE.** Adj. Qui se fait sans intention, sans examen, sans délibération, presque machinalement. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement indélébère, acte indélébère.*

**INDEME.** Adj. des deux genres. *Em* se prononce comme dans *Jérusalem*. Il ne se met point avant son subst.

**INDEMNISER, INDEMNITÉ.** Dans ces deux mots, on prononce *dem* comme *dan*.

**INDEMNEMENT.** Adv. Cet adv. est toujours suivi d'un régime ; de sorte qu'on ne peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Je vous servirai indemnement de tout événement. Quelquefois on le met au commencement de la phrase : Indemnement de tout ce qui pourrait arriver, vous pouvez compter sur moi.*

**INDÉPENDANT, INDÉPENDANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme indépendant, un esprit indépendant.* — Il régit quelquefois la préposition de : *Cela est indépendant des événements.*

**INDESTRUCTIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Germe indestructible, opinion indestructible.* — Cet indestructible germe, cette indestructible opinion. Voyez *Adjectif*.

**INDÉTERMINÉ, INDÉTERMINÉE.** Adj. On ne peut le mettre qu'après son subst. : *Un espace indéterminé, un temps indéterminé, un nombre indéterminé.* — *Un homme indéterminé.*

**INDÉTERMINÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Promettre indéterminément, il a promis indéterminément.*

**INDÉVOT, INDÉVOTE.** Adj. On ne le met qu'après son subst. : *Un homme indévot, une femme indévote.*

**INDÉVOTEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après la

verbe : *Il a assisté à la messe indirectement.*

INDEX. Subst. m. Le *x* se prononce fortement. Ce mot ne change point au pluriel : *Des index.*

INDICATEUR. Subst. m. que l'on emploie aussi adjectivement. L'Académie ne dit point comment il faut dire au féminin, mais il nous semble qu'*indicatrice* n'a rien de contraire à l'analogie de la langue, et qu'on peut fort bien l'employer.

INDICATIF. Adj. qui se prend aussi substantivement. Terme de grammaire : *Le mode indicatif, ou l'indicatif.*

Nous avons dit à l'article *Verbe*, que l'indicatif est un mode dont tous les temps affirment la coexistence du sujet avec l'attribut d'une manière positive, comme *je fais, je faisais, je fis*, etc. ; et à l'article *Temps*, nous avons fait connaître tous les temps de ce mode.

Nous ajouterons ici quelques remarques. Il y a des expressions qui veulent le verbe qui les suit à l'indicatif, comme *bien entendu que, à la charge que, à condition que, de même que, ainsi que, aussi bien que, autant que, non plus que, outre que, parce que, à cause que, attendu que, vu que, puisque, c'est pour cela que, dans le temps que, pendant que, tandis que, durant que, tant que, depuis que, dès que, aussitôt que, à ce que, à mesure que, peut-être que, comme si, quand, pourquoi, tant que.*

Il existe deux différences principales entre l'indicatif et le subjonctif. La première, c'est que le subjonctif n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte et subordonnée à quelques mots qui précèdent; au lieu que l'indicatif l'exprime absolument et indépendamment de tout autre mot qui pourrait précéder. La seconde, c'est que le subjonctif n'a pas de sens déterminé lorsqu'il est séparé de ce qui le précède; au lieu que l'indicatif, s'il se trouve précédé de quelques mots, n'en forme pas moins, sans ces mots, un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe.

C'est une règle certaine que dans deux phrases dont l'une est principale et l'autre subordonnée, le verbe de la proposition subordonnée doit se mettre à l'indicatif quand le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe, positive et indépendante; et qu'il doit se mettre au subjonctif quand le verbe de la proposition principale n'exprime pas l'affirmation de cette manière. — On dira donc, en faisant usage de l'indicatif, *je crois qu'il ne peut y avoir d'amitié bien sincère entre les personnes qui ne sont pas vertueuses. Je cherche quelqu'un qui m'a rendu service, et à qui je veux témoigner ma reconnaissance. Je savais bien que vous avez étudié les mathématiques, parce que, dans chacune de ces phrases, le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe et positive. — Mais on dira avec le subjonctif, *je suis surpris ou étonné que les chrétiens ne soient pas plus respectueux dans les églises. Je cherche quelqu'un qui veuille bien m'obliger. Montrez-moi quelqu'un qui se dise parfaitement heureux. Je veux épouser une femme qui ait plus de vertu que de beauté, parce qu'ici le verbe de la proposition principale n'exprime pas l'affirmation d'une manière directe et positive.**

C'est d'après cette règle que Voltaire a critiqué ce vers de Corneille (*Menteur*, act. I, sc. iv, 42) :

La plus belle des deux, je crois que ce soit l'autre.

*Je crois que ce soit*, dit-il, est une faute de grammaire. *Je crois* étant une chose positive, exige l'indicatif. Mais pourquoi dit-on, *je crois qu'elle est aimable, qu'elle a de l'esprit? et croyez-vous qu'elle soit aimable, qu'elle ait de l'esprit?* C'est que *croyez-vous* n'est point positif. *Croyez-vous* exprime le doute de celui qui interroge. *Je suis sûr qu'il vous satisfera. Êtes-vous sûr qu'il vous satisfasse?* (Remarques sur Corneille.)

Il en est de même de *je ne crois pas qu'elle soit aimable. Je ne crois pas* marque un doute. — On peut dire également bien *je veux épouser une femme qui a plus de vertu que de beauté, ou je veux épouser une femme qui ait plus de vertu que de beauté.* Mais dans le premier cas, l'affirmation est positive; c'est une certaine femme déterminée que j'ai vue; dans le second, c'est telle ou telle femme qui aura les qualités que je désire.

INDICIBLE. Adj. des deux genres. Il se se met qu'après son subst. : *Joie indicible. Couleur indicible. Pénis indicible.*

INDIFFÉREMENT. Adv. On se met avec *indifféremment*. Il ne se met qu'après le verbe : *On l'a reçu indifféremment.*

INDIFFÉRENT. INDIFFÉRENCE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Esprit indifférent, actions indifférentes, humeur indifférente, air indifférent, œil indifférent. Voyez Indolence.*

INDIGENT, INDIGENTE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme indigent, une femme indigente.* Voltaire a employé ce mot dans un sens qui ne se trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* : *Voilà pourquoi toute traduction d'un poète grec est toujours faible, sèche et indigente.*

INDIGESTE. Adj. des deux genres. Il se dit d'un aliment incapable d'être digéré, et qui serait par conséquent plus proprement appelé *indigestible* ou *indigérable*. Un pareil aliment est encore appelé, dans le langage ordinaire, lourd, pesant. — Ce mot ne se prend point à la rigueur et dans un sens absolu, parce que les matières absolument incapables d'être digérées sont rejetées de la classe des aliments, lors même qu'elles contiennent une substance nutritive. Ainsi, comme on ne s'avise point de manger les os durs, les cornes, les poils, les racines ligneuses, on ne peut pas dire que les choses de cet ordre soient indigestes. On entend donc par un *aliment indigeste*, un aliment de difficile digestion. — Il n'y a point d'aliment généralement et absolument indigeste, c'est-à-dire dont la digestion soit difficile pour tous les sujets. Un *aliment indigeste* est donc celui qui est difficilement digéré par le plus grand nombre de sujets sains, ou par un ordre entier de sujets sains. — Cet adjectif ne se met qu'après son subst.

INDIGNATION. Subst. f. *Ti* conserve sa prononciation naturelle. C'est une incommodité ou une maladie quelquefois très-grave, dont la cause évidente est la présence des aliments non digérés dans l'estomac.

INDIGNATION. Subst. f. Le *gn* est mouillé. Sentiment mêlé de mépris et de colère que certaines injustices inattendues exercent en nous. L'*indignation* approuve la vengeance, mais n'y conduit pas. La colère passe; l'*indignation*, plus réfléchie, dure; elle nous éloigne de l'indigne. L'*indignation* est muette; c'est moins par le propos que par les mouvements qu'elle se montre. Elle ne transporte pas, elle genfle; il est rare qu'elle soit

injuste : nous sommes souvent indignés d'un mauvais procédé dont nous ne sommes pas l'objet. Une âme délicate s'indigne quelquefois des obstacles qu'on lui oppose, des motifs qu'on lui croit, des rivaux qu'on lui donne, des récompenses qu'on lui promet, des éloges qu'on lui adresse, des préférences mêmes qu'on lui accorde ; en un mot, de tout ce qui marque qu'on n'a pas d'elle l'estime qu'elle croit mériter.

**INDIGNE.** Adj. des deux genres. Le *gn* est mouillé. Il ne se prend qu'en mauvaise part. On est *indigne* du bien et non pas du mal. On dit *il est indigne de vos bontés* ; mais on ne dirait pas *il est indigne de punition*. Voyez *Digne*.

Cet adjectif peut se mettre avant son subst., dans le sens de méchant, odieux : *Une action indigne, un traitement indigne* ; *cet indigne traitement ; une conduite indigne, cette indigne conduite*. Voyez *Adjectif*.

**INDIGNÉ, INDIGNÉE.** Part. passé du v. *indigner*. On mouille le *gn*.

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,  
Madame ; on ne m'a point instruit à les entendre ;  
Et les dieux, contre moi dès longtemps indignés,  
A mon oreille en core les avaient réparés.

(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. v, 45.)

*Indignés* est ici pour *irrités*. C'est une sorte de tournure empruntée des Italiens, qui se servent souvent du mot *sdegno* pour ressentiment. (Luceau de Boisjermain.)

**INDIGNEMENT.** Adv. Le *gn* se mouille. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a maltraité indignement, on l'a indignement maltraité*. En vers, on le met quelquefois avant le verbe :

O combien de héros indignement périrent !  
(Volt., *Henr.*, II, 275.)

**INDIGNER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On mouille le *gn*. *S'indigner* peut se construire avec un nom précédé de la préposition de :

Ils lutent en grondant, ils s'indignent du frein.  
(Delil., *Énéid.*, I, 91.)

**INDIGNITÉ.** Subst. f. On mouille le *gn*. Dans le sens d'affront, on lui donne un pluriel : *On lui a fait mille indignités*. Dans les autres sens il ne se met qu'au singulier.

**INDIRECT, INDIRECTE.** Adj. On dit en physique, un mouvement *indirect*. — Au figuré, *moyen indirect, voies indirectes, rues indirectes*. Il ne faut pas confondre *indirect* avec *oblique*. *Oblique* se prend toujours en mauvaise part. *Indirect* ne se prend ni en bonne ni en mauvaise part. Parvenir à un emploi par des voies *indirectes*, n'est pas y parvenir par des voies *obliques* et *illicites*. Il ne se met ordinairement qu'après son subst.

**INDIRECTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'était indirectement adressé à moi*.

**INDISCIPLINABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un enfant indisciplinable, une armée indisciplinable ; son indisciplinable armée*. Voyez *Adjectif*.

**INDISCIPLINÉ, INDISCIPLINÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Soldats indisciplinés. Troupes indisciplinées*.

**INDISCRET, INDISCRÈTE.** Adj. Il se dit de celui qui révèle une chose confiée. L'homme qui sait

penser, parler, et prévoir les suites de ses paroles, n'est pas *indiscret*. Par un excès de confiance on ouvre son cœur à des indifférents, on répond son âme devant eux ; c'est une faiblesse à laquelle on est entraîné par l'inexpérience et par la peine. La peine cherche à se soulager, l'inexpérience nous dérober le danger de notre franchise. Les malheureux et les enfants sont presque tous *indiscrètes*. Un geste, un regard, un mot, le silence même est *indiscret*. La vanité rend *indiscret*. — L'*indiscrétion* n'est pas seulement relative à la confiance, elle s'étend à d'autres objets. On dit d'un zèle qu'il est *indiscret* ; d'une action, qu'elle est *indiscrète*, etc. — En parlant des choses, on peut le mettre avant son subst., si l'harmonie et l'aralogie le permettent : *Un homme indiscret, une femme indiscrète*. — *Un geste indiscret, un regard indiscret, un mot indiscret, un zèle indiscret, une demande indiscrète, une curiosité indiscrète, un trouble indiscret. Une indiscrète demande, une indiscrète curiosité*.

**INDISCRÈTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a agi indiscrètement. Vous avez indiscrètement agi dans cette occasion*.

**INDISCRÉTION.** Subst. f. Quand il signifie le vice de l'indiscret, il n'a point de pluriel : *Leur indiscrétion leur fera du tort*. Quand il se prend pour les effets du vice, il prend un pluriel : *Commencer une indiscrétion. Il a commis plusieurs indiscrétions*. Voyez *Indiscret*.

**INDISPENSABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un devoir indispensable, un engagement indispensable, une affaire indispensable*. — *C'est pour vous un indispensable devoir. L'indispensable loi du trépas*. Voyez *Adjectif*.

**INDISPENSABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il y est engagé indispensablement, ou il y est indispensablement engagé*.

**INDISPOSÉ, INDISPOSÉE.** Adj. Qui ne jouit pas de toute sa santé, dont le corps a souffert quelque dérangement léger. — Ce mot a encore une autre acception. Il se dit, au moral, d'un état de l'âme dans lequel les hommes répugnent à faire ce que nous désirons d'eux. Nous les plaçons nous-mêmes dans cet état par maladresse, ou les autres les y placent par méchanceté.

**INDISPUTABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Des droits indisputables ; tels sont les indisputables droits que je réclame*. Voyez *Adjectif*.

**INDISSOLUBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Des nœuds indissolubles, d'indissolubles nœuds ; une union indissoluble, une indissoluble union ; un attachement indissoluble, un indissoluble attachement*. Voyez *Adjectif*.

**INDISSOLUBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils sont unis indissolublement, ils sont indissolublement unis*.

**INDISTINCT, INDISTINCTE.** Adj. Dont toutes les parties ne se séparent pas bien les unes des autres, et ne font pas une sensation claire et nette. On dit que la mémoire ne nous laisse quelquefois des choses éloignées que des notions *indistinctes* ; mais qu'est-ce que cela signifie ? Que nous nous rappelons seulement quelques circonstances d'un

**fait qui restent isolées**, faute d'autres circonstances dont le souvenir est effacé. Il en est de même des images *indistinctes* que le sommeil nous présente, et des objets que nous n'apercevons que dans un trop grand éloignement. Les figures se séparent; l'ensemble qu'elles formaient disparaît, et nous n'en pouvons plus juger: c'est une machine désassemblée et à laquelle il manque encore des pièces. — Cet adjectif ne se met guère qu'après son subst.: *Des notions indistinctes, des images indistinctes.*

**INDISTINCTEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe: *On a reçu indistinctement tous ceux qui se sont présentés. On a indistinctement reçu tout ce qui s'est présenté.*

**INDIVIDUEL, INDIVIDUELLE.** Adj. Il ne peut se mettre qu'après son subst.: *Qualité individuelle, différence individuelle.*

**INDIVIDUELLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe.

**INDIVISIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un point indivisible, un atome indivisible. Cet indivisible atome.*

**INDIVISIBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Ils sont unis indivisiblement, ils sont indivisiblement unis.*

**INDOCILE.** Adj. des deux genres. **INDOCILITÉ.** Subst. f. Ils se disent l'un et l'autre de l'animal qui se refuse à l'instruction, ou qui plus généralement suit la liberté que la nature lui a donnée, et répugne à s'en départir. Les peuples sauvages sont d'un naturel *indocile*. Si nous ne brisons de très-bonne heure la volonté des enfants, nous les trouverions tous *indociles* lorsqu'il s'agirait de les appliquer à quelque occupation. *L'indocilité* naît ou de l'opiniâtreté, ou de l'orgueil, ou de la sottise; c'est ou un vice de l'esprit qui n'aperçoit pas l'avantage de l'instruction, ou une férocité de cœur qui la rejette.—En prose, l'adjectif *indocile* se met ordinairement après son subst.: *Un enfant indocile, un caractère indocile, un esprit indocile.* — On dit *indocile au joug, aux règles, aux leçons.*

Bossuet a employé ce mot dans un sens que l'on ne trouve point dans les dictionnaires: «*La reine régente témoigne au prince de Condé, qui venait de vaincre à Rocroi, que le roi était content de ses services. C'est dans la bouche du souverain la digne récompense de ses travaux. Si les autres osaient le louer, il repoussait leurs louanges comme des offenses, et indocile à la flatterie, il en craignait jusqu'à l'apparence.* » (*Oraison funèbre du prince de Condé, p. 294.*)

On se rappelle le vers d'Horace (lib. I, od. 1, 18):

*Indocilis pauperum pati.*

Mais l'orateur français est ici supérieur au poète latin dont il a emprunté l'expression. (Mercier.)

La langue française pourrait être enrichie de cette acception du mot *indocile*.

On ne dit pas *indocile à une personne.*

**INDOLENCE.** Subst. f. C'est une privation de sensibilité morale. L'homme *indolent* n'est touché ni de la gloire, ni de la réputation, ni de la fortune, ni des nécessités du sang, ni de l'amitié, ni de l'amour, ni des arts, ni de la nature; il jouit de son repos qu'il aime, et c'est ce qui le distingue de l'*indifférent*, qui peut avoir de l'inquiétude, de l'enrui.

**INDOLENT, INDOLENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme indolent, une femme indolente, un caractère indolent, une humeur indolente.* — *Cet indolent caractère, cette indolente humeur. Voyez Adjectif, Indolence.*

**INDOMPTABLE.** Adj. des deux genres. L'Académie dit qu'on ne prononce point le *p*. Feraud veut absolument qu'on le fasse sentir dans la prononciation soutenue; mais je crois que cela n'a lieu que dans les provinces méridionales. On peut le placer avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Courage indomptable, animal indomptable, caractère indomptable. S n indomptable courage.*

*Indomptable taureau, dragon impétueux.*

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. vi, 52.)

**INDOMPTÉ, INDOMPTÉE.** Adj. On ne prononce point le *p*. Voyez *Indomptable*. Cet adj. ne peut se mettre qu'après son subst.: *Un cheval indompté, un courage indompté.*

De Turenne déjà la valeur *indomptée*

Repoussait de Nemours la troupe épouvantée.

(VOLT., *Henr.*, VIII, 204.)

**INDU, INDUE.** Adj. *Heure indue.* Il ne se met guère qu'après son subst. L'Académie dit *indue exaction*.

**INDUBITABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *C'est une chose indubitable; tel est l'indubitable effet de cette cause. Voyez Adjectif.*

**INDUCTION.** Subst. f. C'est une manière de raisonner par laquelle on tire une conclusion générale et conforme à ce qu'on a prouvé dans tous les cas particuliers. Elle est fondée sur ce principe reçu en logique: ce qui se peut affirmer ou nier de chaque individu d'une espèce, ou de chaque espèce d'un genre, peut être affirmé ou nié de toute l'espèce et de tout le genre. Souvent, dans le langage ordinaire, la conclusion seule s'appelle *induction*. — On confond souvent *l'induction* et *l'analogie*; mais l'on pourrait et l'on doit les distinguer, en ce que l'*induction* est supposée complétée. Elle étudie tous les individus sans exception; elle embrasse tous les cas possibles sans en omettre un seul, et alors seulement elle peut conclure et elle conclut avec une connaissance sûre et certaine. Mais *l'analogie* n'est qu'une *induction* incomplète qui étend sa conclusion au delà des principes, et qui d'un nombre d'exemples observés conclut généralement pour toute l'espèce.

**INDUIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *induire en erreur, et induire à erreur*; le premier signifie tromper à dessein; le second signifie être cause que les autres se trompent, ce qui peut se faire sans malice. (Roubaud.)

**INDULGENCE.** Subst. f. Dans le sens de facilité à excuser et à pardonner les défauts, il n'a point de pluriel.—Il n'en a un qu'en parlant des indulgences de l'Église catholique: *Des indulgences plénières, la vente des indulgences.*

**INDULGENT, INDULGENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un père indulgent, une mère indulgente, un prince indulgent; cette indulgente amie.* On ne dit pas un *indulgent homme*. Voyez *Adjectif*. On donne à cet adjectif les régimes à et pour: *Il est indulgent à ses enfants, pour ses enfants.*

Et chacun pour soi-même est toujours indulgent.  
(BOLL., SAT. IV, 59.)

Rome lui sera-t-elle indulgente ou sévère ?  
—C., BERN., act. II, sc. II, 50.)

*Henri IV était indulgent à ses amis, à ses serviteurs, à ses maîtresses.* (VOLT., *Hist. du parlement*, ch. XXXVII.) On dit aussi *envers*.

**INDULT.** Subst. m. On fait sentir le *t*.

**INDUMENT.** Adv. On le met entre l'auxiliaire et le participe : *Procéder indument, on a indument procédé.*

**INDUSTRIE.** Subst. f. L'Académie le définit, adresse à faire quelque chose. Cette définition trop vague ne nous paraît pas comprendre la signification que Racine donne à ce mot dans *Iphigénie* (act. I, sc. 1, 71) :

Ulysse, en apparence, approuvant mes discours,  
De ce premier torrent laissa passer le cours;  
Mais bientôt, rappelant sa cruelle industrie,  
Il me représenta l'honneur et la patrie.  
Tout ce peuple, etc.

Cette industrie d'Ulysse est différente de celle qu'emploie un artisan pour faire subsister sa famille.

L'*industrie* dans un sens métaphysique est une faculté de l'âme dont l'objet roule sur les productions et les opérations mécaniques qui sont le fruit de l'invention, et non pas simplement de l'imitation, de l'adresse et de la routine, comme dans les ouvrages ordinaires des artisans. Quoique l'*industrie* soit fille de l'invention, elle diffère du *goût* ou du *génie*. Le sentiment exquis des beautés et des défauts dans les arts constitue le *goût*; la vivacité des sentiments, la grandeur et la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le *génie*. L'imagination tranquille et étendue, la pénétration aisée, la conception prompte, donnent l'*industrie*. Ceux qui sont fort industrieux n'ont pas toujours un *goût* sûr, ni un *génie* élevé. Je dis plus, des *génies* ordinaires, des *génies* peu propres à rechercher, à découvrir, à saisir des idées abstraites, peuvent avoir beaucoup d'*industrie*. Ces trois facultés ne portent pas sur le même objet. Le *goût* discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le *génie*, par ses productions admirables, fournit des sensations piquantes et imprévues; mais ces sortes de sensations, que font naître le *génie* et le *goût*, ne sont point l'objet de l'*industrie*. Elle ne tend qu'à découvrir, à expliquer, à représenter les opérations mécaniques de la nature; à trouver des machines utiles, ou à en inventer de curieuses et d'intéressantes par le merveilleux qu'elles présenteront à l'esprit. — Les facultés du *goût*, du *génie* et de l'*industrie*, exigent aussi divers genres de sciences pour en perfectionner l'exercice. Le *goût* se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de goût. Quoique le *génie* soit un pur don de la nature, il s'étend par la connaissance des sujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caractères, des passions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque et échauffe le *génie*. L'*industrie* doit être dirigée par la science des propriétés de la matière, des lois des mouvements simples et composés, des facilités et des difficultés que les corps qui agissent les uns sur les autres peuvent apporter dans la communication de ces mouve-

ments. L'*industrie* est l'ouvrage d'un goût particulier pour la mécanique, et quelquefois de Pétillement du temps. (*Encyclopédie*.)

**INDUSTRIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Travailler industrieusement. Cela est industrieusement exécuté; industrieusement travaillé.*

**INDUSTRIEUX, INDUSTRIEUSE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme industrieux, une ouvrière industrieuse, un esprit industrieux. Cet industrieux ouvrier.*

Le ciel, industrieux dans sa triste vengeance,  
Avait à le former épuisé sa puissance.

(VOLT., *ŒD.*, act. I, sc. 1, 43.)

Voyez *Adjectif*.

**INÉBRANABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut être ébranlé. Il s'emploie au physique et au moral. On dit, *ce mur est inébranlable; les vagues frappent en vain les rochers, ils demeurent inébranlables*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un rocher inébranlable. — Un courage inébranlable, une fermeté inébranlable. — Cette inébranlable fermeté.* On le met sans régime : *C'est un homme inébranlable; on avec la préposition à : Ce rocher est inébranlable à l'impétuosité des vents.* (Acad.) On dit aussi être *inébranlable* dans ses résolutions. Voyez *Adjectif*.

**INÉBRABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le verbe : *Il est inébranlablement attaché à son devoir.*

**INEFFABLE.** Adj. des deux genres. Qu'on n'entend point, dont on n'a nulle idée, dont on ne peut parler. Il se dit particulièrement des attributs de Dieu, des mystères de la religion, des douceurs de la vie future, et de la vision béatifique. — On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un mystère ineffable, cet ineffable mystère. Les ineffables bontés de Dieu.* Voyez *Adjectif*.

**INEFFACABLE.** Adj. des deux genres. Qu'on ne peut effacer. Il se dit au physique et au moral : *Une tache ineffaçable, un caractère ineffaçable.* — On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie : *Souvenir ineffaçable, des traits ineffaçables. — Cet ineffaçable souvenir ne poursuivrait sans cesse. L'ineffaçable caractère imprimé par le sacrement.* Voyez *Adjectif*.

**INEFFICACE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède inefficace.*

**INÉGAL, INÉGALE.** Adj. Qui est plus grand ou plus petit qu'un autre. Il se dit au physique et au moral, des choses et des personnes. — *Les grandeurs sont inégales; les pieds de cette table sont inégaux.* (Acad.) *Ce chemin est inégal, c'est-à-dire qu'il n'est pas plain et uni. Ils se sont battus à forces inégales. Un homme d'un caractère inégal.* — On peut, en vers, le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Mouvement inégal. Deux choses d'une grandeur inégale. Style inégal, homme inégal, esprit inégal.*

Comment de nos soleils l'inégale clarté.  
(DELLIL., *Georg.*, II, 577.)

Voyez *Adjectif*.

**INÉGALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Se conduire inégalement, écrire inégalement.*

\*INÉLEGAMMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cet ouvrage est inélegamment écrit.* C'est un mot que l'Académie a recueilli dans l'édition de 1798, et qu'elle n'a point admis dans celle de 1835.

INÉLEGANCE. Subst. f. Ce substantif, dont Bossuet a fait usage, et plusieurs autres après lui, ne se trouve point dans les éditions du *Dictionnaire de l'Académie* qui ont précédé celle de 1798 : *L'inélegance d'une construction.*

INÉLEGANT, INÉLEGANTE. Adj. Mot employé depuis longtemps, mais que l'Académie n'a recueilli que dans son *Dictionnaire* de 1798. La Harpe, dans son *Cours de littérature*, reproche quelquefois à Voltaire des expressions inélegantes. On peut mettre cet adj. avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ces inélegantes expressions déparent son style.* Voyez *Adjectif*.

INÉLIGIBLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Il est inéligible.*

INÉNARRABLE. Adj. des deux genres. Expression particulière au style mystique. Cet adj. peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Saint Paul rit des choses inénarrables. Ces inénarrables gémissements.* Voyez *Adjectif*.

INEPTE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme inepte. — Un raisonnement inepte. Cet inepte raisonnement.* Voyez *Adjectif*.

INEPTIE. Subst. f. C'est l'état d'une âme qui n'a d'aptitude à rien. Elle est l'effet d'une stupidité que ne remue aucune passion. Elle est aussi l'effet des circonstances qui placent un homme de mérite dans des postes au-dessous de lui, ou seulement opposés à son génie.

INÉPUISABLE. Adj. des deux genres. Qui ne se peut épuiser. Il se dit au physique et au moral. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Source inépuisable, sujet inépuisable, inépuisable matière. — Les modernes puisent sans cesse dans cette inépuisable source.* Voyez *Adjectif*.

INERTE. Adj. f. *Matière inerte, masse inerte.* On pourrait dire, dans certains cas, *cette inerte matière.* Voyez *Adjectif*.

INESPÉRÉ, INESPÉRÉE. Adj. Féraud prétend qu'on ne peut le mettre qu'après son subst. Il nous semble qu'il y a des cas où l'on pourrait dire *cet inespéré bonheur.* Voyez *Adjectif*.

INESPÉRÉMENT. Adv. Il ne se dit que des événements favorables, et ne se met qu'après le verbe : *Il lui est survenu inespérément une succession.* Il est peu usité.

INESTIMABLE. Adj. des deux genres. On dit *inestimable*, mais ce n'est pas pour signifier le contraire de son simple, dans le sens où *estimable* signifie *digne d'être estimé*, comme dans *un homme est estimable par sa probité; une action est estimable. Inestimable* signifie qui est d'une si grande valeur, qu'on n'en saurait fixer le prix : *Ce diamant est d'un prix inestimable.* Il ne se dit point des personnes, mais seulement des choses. On ne dit pas, *c'est un homme inestimable*, pour dire, *c'est un homme qui ne mérite point d'être estimé.* Il y a des cas où on pourrait le mettre avant son subst. : *Cet inestimable prix.* Voyez *Adjectif*.

INÉVITABLE. Adj. des deux genres. Qu'on ne peut éviter. Il se dit de la mort, du destin, et de toutes les lois générales et communes de la na-

ture, auxquelles la force et l'industrie ne peuvent nous soustraire. On le transporte par exagération à d'autres choses qui ne sont pas également nécessaires — On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Malheur inévitable, destinée inévitable; inévitable destinée.* Voyez *Adjectif*.

INEXACT, INEXACTE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un épistote inexact, une copie inexacte.*

INEXCUSABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Faute inexcusable. Un homme inexcusable. Cette inexcusable faute.* Voyez *Adjectif*.

INEXÉCUTABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une musique inexcutable, un projet inexcutable. Comment avez-vous pu concevoir cet inexcutable projet?* Voyez *Adjectif*.

INEXORABLE. Adj. des deux genres. L'Académie ne le dit que des personnes : *Il est inexorable. Le public est un censeur inexorable.* — Il se dit aussi des choses : *Les lois sont inexorables.*

*Ma gloire inexorable à toute heure me suit.*

(Rac., *Bérén.*, act. V, sc. vi, 32.)

On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cet inexorable censeur ne vous passera aucune négligence.* (Cet adj. régit la préposition à : *Saint Louis se rendit inexorable aux larmes et au repentir du blasphémateur.* (Fléchier.) *Un homme inexorable à soi-même n'est indulgent aux autres que par un excès de raison.* La Bruyère, chap. iv *Du cœur*, p. 266.) *Avez-vous le cœur assez dur pour être inexorable à votre roi et à vos plus tendres amis?* (Fénel., *Télémaque*, liv. xiv, t. II, p. 109.)

INEXORABLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a inexorablement repoussé ma prière.*

INEXPÉRIMENTÉ, INEXPÉRIMENTÉE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme inexpérimenté.* Mercier propose d'adopter ce mot dans le sens de, qui n'a pas été senti, éprouvé, que lui donne Montaigne; mais nous avons *inexpérimenté*, dans le sens de, qui n'a point d'expérience. Pourquoi détourner un mot d'une signification reçue, pour lui en donner une nouvelle et extraordinaire? *Inexpérimenté* en ce sens n'est pas admissible.

INEXPIABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette inexpiable faute, cette faute inexpiable.* Voyez *Adjectif*.

INEXPLICABLE. Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses, et peut précéder son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Difficulté inexplicable, conduite inexplicable. Cette inexplicable difficulté, cette inexplicable conduite.* Voyez *Adjectif*. Il régit quelquefois la préposition à. Massillon a dit : *Ils sont une énigme inexplicable à eux-mêmes.* — L'Académie remarque que ce mot signifie quelquefois incompréhensible, bizarre, étrange, et qu'alors il se dit des personnes et des choses : *Un homme, un caractère bizarre.*

INEXPRIMABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., quand l'analogie et l'harmonie le permettent : *Douleur inexprimable, joie inexprimable, reconnaissance inexprimable.*

*sentiments inexprimables.*—*Cette inexprimable douleur.* Voyez *Adjectif*.

**INEXPUGNABLE.** Adj. des deux genres. Le *g* se prononce fortement. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une forteresse inexpugnable, cette inexpugnable forteresse.* Voyez *Adjectif*.

**INEXTINGUIBLE.** Adj. des deux genres. *Gui* fait diphthongue. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une soif inextinguible, une inextinguible soif.* Voyez *Adjectif*.

**INEXTRICABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Ce chaos inextricable, cet inextricable chaos.* Voyez *Adjectif*.

**INFAILLIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Règle infaillible, succès infaillible, perte infaillible, vérité infaillible. Je vous promets un infaillible succès.* On ne dirait pas un *infaillible homme, une infaillible femme.* Voyez *Adjectif*.

**INFAILLIEMENT.** Adv. On peut le mettre au commencement de la phrase, et quelquefois après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Infailliblement cela arrivera, cela arrivera infailliblement.*

**INFAISABLE.** Adj. des deux genres. On prononce *infaesable*. Cet adj. ne se met jamais avant son subst. : *Une chose infaesable.*

**INFAMANT, INFAMANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Des paroles infamantes, une sentence infamante; cette infamante condamnation.* Voyez *Adjectif*.

**INFAME.** Adj. des deux genres : *Un homme infâme, une action infâme.* On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un projet infâme, cet infâme projet.*

**INFATIGABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme infatigable, un cheval infatigable, un esprit infatigable; cette infatigable activité.* Voyez *Adjectif*. Il régit la préposition à avant les noms et avant les verbes : *Infatigable à la course; infatigable à disputer, à écrire.*— Dans les exemples donnés par l'Académie, cet adjectif n'est suivi d'aucun régime.

**INFATIGABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est infatigablement attaché au travail.*

**INFÉCOND, INFÉCONDE.** Adj. Il s'emploie plus ordinairement en vers qu'en prose : *Terre inféconde, esprit infécond, génie infécond.*

La fille de Cérès, Proserpine, a son tour,

Sterile deite d'un stérile séjour,

En hommage reçoit une vache inféconde,

(DELIL., *Énéide*, VI, 325.)

Il ne se met guère qu'après son subst.

**INFECT, INFECTÉ.** Adj. Il ne se dit qu'au physique. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une haleine infecte, un lieu infect, air infect; d'infectes vapeurs.*

**INFECTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se dit au physique et au moral; au lieu qu'*infect* ne se dit que dans le premier sens : *Cette puanteur a infecté l'air. La peste a infecté toute la contrée.*

Jusqu'à quand souffrez-vous ce peuple respirer,  
Et d'un culte profane infectez votre empire ?

(RAC., *Esth.*, act. III, sc. 1, 125.)

De quel front cet ennemi de Dieu  
Vient-il infecter l'air qu'on respire en ce lieu ?

(RAC., *Ath.*, act. III, sc. v, 7.)

Voilà comme infectant cette simple jeunesse,  
Vous employez tous deux le calme où je vous laisse.  
(*Idem*, act. II, sc. vii, 83.)

Il forma dans Paris cette Ligue funeste,  
Qui bientôt de la France infecta tout le reste.  
(VOLT., *Henr.*, III, 91.)

Il ne faut pas confondre ce mot avec *infecter*, qui signifie *piller, ravager*, et au figuré, *incommoder, tourmenter*.

\* **INFÉLICITÉ.** Subst. f. Mercier aurait voulu faire revivre cette expression. Elle a été admise par Gattel et par Boiste, qui se contentent de remarquer qu'elle est peu usitée. Les Latins disent *infelicitas*; les Italiens *infelicità*; les Espagnols, *infelicidad*; les Portugais, *infelicidade*. Pourquoi, dit-il, ne dirions-nous pas, *jusqu'à présent il n'a éprouvé que de l'infelicità dans plusieurs de ses projets*?—Pourquoi? C'est que *infelicità* signifierait le contraire de *felicità*: or, dans notre langue, *felicità* ne signifie pas, comme en latin *felicitas*, bonheur, prospérité, mais l'état permanent d'une âme contente; or, qu'est-ce que le contraire de cet état? C'est l'absence de cet état; ce n'est pas un être positif, ce n'est rien. On ne peut donc pas éprouver de l'*infelicità*. On éprouve du *malheur*, parce que le mot *malheur* n'indique pas seulement le contraire de *bonheur*, mais quelque chose de positif qui trouble, qui chagrine, qui fait souffrir. Mais on ne peut pas plus dire *infelicità*, qu'*inbonheur*, qu'*innaladie*, etc. Voyez *In*.

**INFÉRIEUR, INFÉRIEURE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Partie inférieure, ordre inférieur. Il est inférieur à l'autre.* Il régit aussi en : *Il lui est inférieur en science, en talents.*

**INFÉRIEUREMENT.** Adv. Il prend le même régime que l'adjectif : *L'un a écrit bien inférieurement à l'autre.*

**INFERNAL, INFERNALE.** Adj. *Monstre infernal, furie infernale, dieux infernaux.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cet infernal stratagème, infernale méchanceté.* Voyez *Adjectif*.

**INFERTILE.** Adj. des deux genres. Son plus grand usage est en poésie, où l'on peut, selon les cas, le mettre avant son subst. Voyez *Adjectif*.

**INFESTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Incomm. Ser, tourmenter, ravager. Les ennemis infestèrent la frontière. Les mers sont infestées de pirates.*—Il ne faut pas le confondre avec *infecter*. Voyez ce mot.

**INFIDÈLE.** Adj. des deux genres. On le met avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un ami infidèle, un infidèle ami; une épouse infidèle, une infidèle épouse.* On ne dirait pas un *infidèle homme*. Cet adj. régit quelquefois la préposition à : *Une femme infidèle à son mari. Une ville infidèle aux traités.* Voyez *Adjectif*.

**INFIDÈLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Agir infidèlement.*

**INFIME.** Adj. des deux genres. Mercier propose de rajouter ce mot : *C'est une action infime. Dans toutes ses actions, il ne montre qu'un caractère infime.*—Peu de personnes s'en sont servies.—Il s'emploie assez souvent aujourd'hui. L'Académie, qui l'a recueilli dans la dernière

édition de son Dictionnaire, remarque qu'il ne se dit qu'au figuré.

**INFINI, INFINIE.** Adj. *L'Être infini, puissance infinie.* Il ne se met guère qu'après son subst.

**INFINIMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Dieu est infiniment bon. Il est infiniment heureux. Il souffre infiniment. Il a infiniment d'esprit.* — *Infiniment* ne paraît pas susceptible de degrés de comparaison. Malebranche a dit : *Il y a sans doute infiniment bien plus de plaisir et plus d'honneur à se conduire par ses propres yeux que par ceux des autres.* On sent qu'*infiniment* est déplacé dans cette phrase.

**INFINITÉ.** Subst. f. Quand ce mot régit un nom au pluriel, le verbe doit se mettre au pluriel : *Une infinité de gens croient, et non pas croit.* Il en est de même quand ce mot est précédé du pronom *en*, parce que ce pronom exprime un pluriel : *Il y en a une infinité qui pensent que...*

*Infinité* n'a pas ordinairement de pluriel, et l'Académie ne lui en donne point. Cependant il est des cas où le pluriel rend plus exactement l'idée que l'on attache à ce mot. J.-J. Rousseau a dit : *Il faut avoir combiné des infinités de rapports pour acquiescer des idées de convenance, de proportion, d'harmonie et d'ordre.* Ici le pluriel rend beaucoup mieux l'idée de l'auteur que ne ferait le singulier.

**INFINITIF.** A l'article *Verbe*, nous avons fait connaître la nature du mode que l'on nomme *infinitif*. Nous ajouterons ici quelques observations sur son emploi.

L'*infinitif* est employé comme les autres noms abstraits, et sert de la même manière et aux mêmes fins. 1° On l'emploie comme sujet grammatical ou logique. Nous disons, *mentir est un crime*, de même que, *le mensonge est un crime*, sujet logique; fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme est une extravagance inconcevable, de même que, l'aveuglement volontaire sur les preuves, etc. Ici fermer n'est qu'un sujet grammatical; fermer les yeux aux preuves éclatantes du christianisme est le sujet logique. 2° L'*infinitif* est quelquefois complètement adjectif d'un verbe relatif. On dit, *l'honnête homme ne sait pas mentir*, comme, *l'honnête homme ne connaît pas le mensonge*. 3° Il est souvent le complément logique ou grammatical d'une préposition. On dit, *la honte de mentir*, comme, *la turpitude du mensonge; sujet à débiter des phrases*, comme, *sujet à la fièvre; sans déguiser la vérité*, comme *sans déguisement*, etc.

Dans les phrases où il y a plusieurs verbes de suite, ceux qui sont immédiatement après le premier se mettent toujours à l'*infinitif* : *C'est aux mœurs et non au destin, qu'il faut imputer les crimes. Il se faut entraider, c'est la loi de nature. S'il est quelquel remède aux maux qui nous arrivent, le courage et la patience nous les feront surmonter.* — Toutefois cette règle ne s'applique pas aux verbes auxiliaires, dont la fonction est déterminée par des principes suffisamment établis : c'est-à-dire, qu'on met au participe, et non à l'*infinitif*, le verbe qui suit l'*auxiliaire* : *Voilà ce que j'ai fait. C'est ce qu'ils m'ont promis.*

Il est dans le génie de la langue française de préférer, quand on le peut, le mode *infinitif* à l'*indicatif* ou au *subjonctif*. En effet, l'*infinitif* débarrasse le discours de particules ou de petits mots dont l'emploi fréquent rend les constructions louches et le discours traînant. Ainsi on dit *il vaut mieux être malheureux que d'être cri-*

*minel*, plutôt que, *il vaut mieux être malheureux que vous soyez criminel.* — Mais il est des cas où l'emploi de l'*infinitif* serait une faute : c'est lorsque le rapport en est incertain et équivoque, comme dans cette phrase : *C'est pour être heureux, mon fils, que je t'ai donné une bonne éducation.* — On ne voit pas si le sens est *pour que je sois heureux*, ou *pour que mon fils soit heureux*.

On préférera encore l'*indicatif* ou le *subjonctif* à l'*infinitif*, pour éviter plusieurs de qui auraient différents sens. Ainsi, au lieu de, *le philosophe Aristippe chargea ses compagnons de dire de sa part à ses concitoyens, de songer de bonne heure à se procurer des biens qu'ils pussent sauver avec eux du naufrage, il faudrait dire, qu'ils songeassent de bonne heure, etc.*

**INFIRME.** Adj. des deux genres : *Un homme infirme, un corps infirme.* Il ne se met qu'après son subst.

**INFLAMMABLE.** Adj. des deux genres : *Corps inflammable, matière inflammable.* Il ne se met qu'après son subst.

**INFLAMMATOIRE.** Adj. des deux genres : *Maladie inflammatoire, fièvre inflammatoire.* Il ne se met qu'après son subst.

**INFLÉXIBLE.** Adj. des deux genres. Qu'on ne peut fléchir. Il se dit au physique et au moral : *Il y a des bois inflexibles. La plupart des corps fossiles sont inflexibles*, ou ne peuvent être pliés sans être rompus. Au moral, il signifie qui ne se laisse point fléchir, émuovoir à compassion, qui ne se laisse ébranler par aucune considération, et se dit des personnes et des choses qui ont rapport aux personnes : *Un homme inflexible, un caractère inflexible, une vertu inflexible, une constance inflexible.* En ce sens on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cet inflexible tyran, cette inflexible vérité.*

**INFLÉXIBLEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'*auxiliaire* et le *participe* : *Il est inflexiblement attaché à son opinion.*

**INFLÉXION.** Subst. f. Terme de grammaire. On confond assez communément les mots *inflexion* et *terminaison*, qui expriment pourtant des choses très-différentes, quoiqu'il y ait quelque chose de commun dans leur signification. Ces deux mots expriment également ce qui est ajouté à la partie radicale d'un mot; mais la *terminaison* n'est que le dernier son du mot modifié. Par exemple, *ain* est la partie radicale de tous les mots qui constituent la conjugaison du verbe *aimer*. Dans *j'aimerais, tu aimeras, il aimera*, il y a à remarquer *inflexion* et *terminaison*. Dans chacun de ces mots, la terminaison est différente, pour caractériser les différentes personnes *ai, as, a*; mais l'*inflexion* est la même pour marquer que ces mots appartiennent au même temps, c'est partout *er*. L'*inflexion* est donc ce qui peut se trouver entre la partie radicale et la *terminaison*.

**INFLUENT, INFLUENTE.** Adj. qui se met ordinairement après son subst. Mot nouveau. *Ministre influent, écrivain influent, parti influent.* Jamais mot, dit Mercier, ne fut plus nécessaire. Nous sommes de son avis. — L'Académie l'a adopté.

**INFORME.** Adj. des deux genres : *Une masse informe, un animal informe.* Il ne se met guère qu'après son subst.

**INFORMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *informer*

quelqu'un de quelque chose. Racine a dit dans *Bajazet* (act. II, sc. v, 39) :

Ne vous informez point de ce que je deviendrai.

D'Olivet et La Harpe eût remarqué avec raison qu'il y a un solécisme dans ce vers. On ne dit pas *s'informer quelque chose*, mais *s'informer de quelque chose*. Il fallait absolument ne vous informez pas de ce que je deviendrai.

**INFORTUNE.** Subst. f. Suite de malheurs auxquels l'homme n'a point d'occasion, et au milieu desquels il n'a point de reproche à se faire. *L'infortunée* tombe sur nous; nous attirons quelquefois le malheur.

**INFORTUNÉ, INFORTUNÉE.** Adj. On le met ordinairement après son subst. Cependant il est des cas où l'on pourrait le mettre avant, en consultant l'harmonie et l'analogie : *Ces guerriers infortunés, ces infortunés guerriers.* Voyez *Adjectif*.

**INFRACTUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on ne dit point *infractrice*. Mais pourquoi ne le dirait-on pas? Il y a des cas où ce mot est nécessaire.

\* **INFREQUENTÉ, INFREQUENTÉE.** Adj. Nous ne donnons pas cet adj. pour un mot usité, mais pour montrer que Delille l'a employé assez heureusement dans le vers suivant (*Énéid.*, VIII, 419) :

Surpris de voir troubler leurs bords délicieux,  
Le fleuve infrequenté, le bois silencieux, etc.

**INFRACTUEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé infractueusement. J'aurai donc infractueusement travaillé.*

**INFRACTUEUX, INFRACTUEUSE.** Adj. Au figuré, on pourrait, dans certains cas, le mettre avant son subst. : *Champ infractueux, terre infractueuse, année infractueuse.* — *Travail infractueux, infractueux travaux; veilles infractueuses, infractueuses veilles.* Voyez *Adjectif*.

**INFUS, INFUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. On dit *science infuse, grâce infuse, sagesse infuse*, c'est-à-dire qu'on n'a point acquise par ses soins, mais qu'il a plu à Dieu de verser dans quelques âmes privilégiées.

**INGAMBE.** Adj. des deux genres. Léger, alerte : *Un jeune homme ingambe.* On ne peut guère le mettre qu'après son subst.

**INGÉNIEUR.** Subst. m. Nous avons trois sortes d'*ingénieurs*; les uns pour la guerre, ils doivent savoir tout ce qui concerne la construction, l'attaque et la défense des places; les seconds pour la marine, qui sont versés dans ce qui a rapport à la guerre et au service de mer; et les trois-èmes pour les ponts et chaussées, qui s'occupent de la perfection des grandes routes, de la construction des ponts, de l'embellissement des rues, de la conduite et de la réparation des canaux, etc.

**INGÉNIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu ingénieusement, il a ingénieusement répondu.*

**INGÉNIEUX, INGÉNIEUSE.** Adj. Qui montre de l'esprit, de la sagacité. Il se dit des personnes et des choses : *Un poète ingénieux, un machiniste ingénieux. Une pensée ingénieuse, une machine ingénieuse.* Les choses *ingénieuses* déparent les grandes choses. Si elles sont accumulées dans un ouvrage, elles fatiguent. Elles sont plus faites pour être dites que pour être écrites. Elles consistent dans des rapports fins, délicats et petits, qui échappent aux hommes de sens, dont l'attention se

porte sur les masses. Homère, Virgile, Milton, le Tasse, Sophocle, Euripide, Corneille, Racine, ne sont point des poètes ingénieux. On le place avant son subst., soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On ne dira pas un *ingénieur homme*, une *ingénieuse femme*, parce qu'il n'y a pas une analogie étroite entre les mots *homme*, *femme*, et le mot *ingénieur*. Mais on dira un *ingénieur artiste*, un *ingénieur ouvrier*, une *ingénieuse ouvrière*, parce que l'analogie est plus marquée. On ne dira pas un *ingénieur prête*, parce que l'harmonie s'y oppose; mais, par la raison contraire, on dira un *ingénieur opticien*. En parlant des choses, on dit également bien, une *machine ingénieuse*, ou *cette ingénieuse machine*; une *invention ingénieuse*, ou *cette ingénieuse invention*, etc.

Il régit quelquefois la préposition à : *Il est ingénieux à se tourmenter.*

**INGÈNU, INGÈNUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme ingenu, un esprit ingenu, un air ingenu, une réponse ingène.*

**INGÈNUEté.** Subst. f. *L'ingénuité* n'est ni la naïveté, ni la simplicité, ni la franchise, comme le dit l'Académie. *L'ingénuité* fait avouer ce qu'on sait et ce qu'on sent; elle ne sait rien cacher, fait souvent pécher contre la prudence, et se trahit elle-même. *La naïveté* fait dire librement ce qu'on pense; elle fait souvent manquer à la politesse, et offense quelquefois. *La franchise* fait parler comme on pense; c'est un effet du naturel. Elle ne saurait dissimuler. *La simplicité* ne connaît ni le déguisement, ni le raffinement, ni la malice; elle montre le caractère à découvert; elle tient à une innocence pure.

**INGÈNUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Répondre ingénuement. Il a ingénument répondu que... Il a avoué ingénument, il a ingénument avoué.*

**INGRAT, INGRATE.** Adj. On le met quelquefois avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme ingrat, un ami ingrat, une épouse ingrate, une ingrate épouse.* — En parlant des personnes, il régit la préposition *envers*. On dit être *ingrat envers quelqu'un*, et non pas être *ingrat à quelqu'un*. En parlant des choses, il régit à : *Une terre ingrate à la culture, une pierre ingrate au ciseau.*

Ces mêmes dignités

Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés.

(RAC., *Bérén.* act. I, sc. III, 39.)

Ingrat à les bontés, ingrat à ton amour.

(VOLT., *Mort de César*, act. I, sc. IV, 8.)

Malheur à l'étranger, ingrat à sa patrie,  
Qui vend son avare industrie.

(DELILLE.)

Aujourd'hui que la langue semble commencer à se corrompre, dit Voltaire, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule, on se sert du mot impropre *vis-à-vis* après *ingrat* : *Plusieurs gens de lettres ont été ingrats vis-à-vis de moi, au lieu d'envers moi.*

**INGRATITUDE.** Subst. f. L'Académie ne lui donne point de pluriel. Il n'en a point en effet quand il signifie le vice de l'ingratitude : *Je suis surpris de l'ingratitude de vos enfants.* Mais on lui en donne un quand on l'emploie pour signifier des

actes qui proviennent du vice : *On prouve bien des ingratitude dans ce monde.*

Me fait un long récit de mes ingratitude.  
(Rac., Britan., act. II, sc. II, 116.)

**INGUÉRISABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme inguérissable.* Ce mot n'est que du discours familier.

**INGUINAL, INGUINALE.** Adj. On fait sentir l'u. Il ne se met qu'après son subst.

**INHABILITÉ.** Subst. f. Mot nouveau que l'usage a adopté. Ce mot, dit La Harpe, peut nous fournir une nuance de blâme au-dessus de l'imperitie ; comme un style *inélégant* est un peu au-dessus du style plat ; comme l'*inurbanité* est un peu au-dessus de la grossièreté.

**INHABILE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**INHABITABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant Foreille et l'analogie : *Maison inhabitable, pays inhabitable. Cet inhabitable pays, cette inhabitable contrée. Voyez Adjectif.*

**INHABITÉ, INHABITÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Lieux inhabités, contrée inhabitée.*

\* **INHABITUDE.** Subst. f. J.-J. Rousseau a dit : *L'inhabitude de penser dans l'enfance, en ôte la faculté durant le reste de la vie.* L'*inhabitude* n'est pas seulement l'absence, le défaut d'habitude, mais un état positif qui influe sur le reste de la vie. Voyez *la*.

**INHÉRENT, INHÉRENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Qualité inhérente.*

**INHUMAIN, INHUMAINE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Maître inhumain, tyran inhumain. — Action inhumaine, traitement inhumain, loi inhumaine, coutume inhumaine.*

**INHUMANEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On l'a traité inhumanement.*

**INIMAGINABLE.** Adj. des deux genres qui ne s'emploie que dans la conversation : *Un contre-temps inimaginable.*

**IMITABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut être imité, et non pas qu'on ne doit pas imiter : *Une action imitable, un ouvrage imitable.* On ne peut guère le mettre avant son subst. L'Académie a d'abord paru condamner cette phrase : *La nature a des beautés inimitables à l'art.* Ces expressions négatives, *inimitable, incomparable, indicible*, et une infinité d'autres, ne régissent rien ordinairement, parce que ce qu'on peut y ajouter est inutile et redondant ; car dire qu'un homme est *incomparable*, c'est dire qu'on ne peut le comparer à personne ; une *joie indicible* est celle qu'on ne peut exprimer par aucune parole ; *inimitable* est ce qu'une personne ne peut imiter ; ainsi il semble qu'il y ait quelque faute ou manière de pléonasme à dire que *la nature a des beautés inimitables à l'art.* Cependant, après un mûr examen, après avoir discuté plusieurs exemples qui ont paru très-bons, il a été décidé qu'*inimitable* va ordinairement sans régime, mais que dans le style soutenu, ou lorsqu'il y a quelque comparaison, il peut en souffrir un. (*Décisions de l'Académie.*)

**ININTELLIGIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie : *Un discours inintelligible, cet inintelligible discours. Voyez Adjectif.*

**INIQUE.** Adj. des deux genres. Il a une signification moins étendue qu'*injuste.* Il a rapport à

une injustice excessive, criante, et se dit particulièrement des juges et des jugements. On dit *un juge inique*, et un homme injuste. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un juge inique, un jugement inique, cet inique jugement. Voyez Adjectif.*

**INIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Juger iniquement. On l'a jugé iniquement.*

**INITIAL, INITIALE.** Adj. On appelle lettre *initiale* la première lettre de chaque mot, comme on appelle finale la dernière. Il ne se met qu'après son subst. : *Lettre initiale, un a initial, un d initial, etc. Voyez Majuscule.*

**INJURE.** Subst. f. Ce mot, dans une signification étendue, se prend pour tout ce qui est fait pour nuire à un tiers contre le droit et l'équité. Dans une signification plus étroite, il signifie tout ce qui se fait au mépris de quelqu'un, dans le dessein de l'offenser, soit en sa personne, ou en celle de sa femme, de ses enfants ou domestiques, ou de ceux qui lui appartiennent soit à titre de parenté ou autrement. Ce n'est pas la même chose que *ort* ; ce dernier trouble dans la possession des biens, de la réputation ; il attaque la propriété. *L'injure* impute des défauts, des crimes, des vices, des fautes ; elle nie les bonnes qualités, elle attaque la personne. Racine a dit (*Iphigénie*, act. II, sc. VIII, 2) :

Orgueilleuse rivale, on t'aime et tu murmures !  
Souffrirai-je à la fois ta gloire et tes injures ?

Racine, dit Luneau de Boisjermain, a trouvé moyen d'employer très-heureusement le mot *injures* dans le sens d'*inectives*, quoique, dans cette acception, *injure* ne soit pas noble. Cette expression, qui s'emploie très-bien lorsqu'elle signifie injure faite ou reçue, devient basse et triviale lorsqu'elle signifie parole injurieuse ; et il faut beaucoup d'art pour l'employer en ce sens dans le style noble. On en trouve encore un exemple dans *Andromaque* (act. IV, sc. v. 32) :

Je crains votre silence, et non pas vos injures.

Cet exemple n'est pas, à beaucoup près, si heureux que le premier, où la bassesse du mot *injure* est relevée par la noblesse du mot *gloire*.

**INJURIEUSEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On l'a traité injurieusement.*

**INJURIEUX, INJURIEUSE.** Adj. Il se construit tantôt avec la préposition *à*, tantôt avec la préposition *pour* : *Ce mémoire est injurieux aux magistrats. Injurieux pour ses amis.* (Acad.) On peut le mettre avant son subst., en consultant Foreille et l'analogie : *Mémoire injurieux, discours injurieux, paroles injurieuses ; cet injurieux discours, cette injurieuse apostrophe. Voyez Adjectif.*

**INJUSTE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant Foreille et l'analogie : *Un homme injuste, et non pas un injuste homme. Un arrêt injuste, un injuste arrêt ; une sentence injuste, une injuste sentence ; une demande injuste, une injuste demande ; une guerre injuste, une injuste guerre ; des moyens injustes, d'injustes moyens ; etc. Voyez Adjectif.*

**INJUSTEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été condamné injustement, il a été injustement condamné.*

**INJUSTICE.** Subst. f. Il n'a point de pluriel

lorsqu'il se prend pour l'habitude contraire à la justice : *L'injustice régnait en ce siècle*. Il en a un lorsqu'il se prend pour les effets de l'injustice, et alors il a un sens passif : *J'ai entendu de sa part de grandes injustices*. Corneille a dit *rendre injustice*. Voltaire dit à ce sujet, *on ne rend point injustice* comme *on rend justice*. La raison en est qu'on rend ce qu'on doit. *On doit justice, on ne doit pas injustice*. (Remarques sur Corneille.) — On dit *faire une injustice, faire de injustices à quelqu'un*; mais on ne dit pas sans article, *faire injustice*.

INVISIBLE. Adj. des deux genres. Voyez *illisible*.

INNAVIGABLE. Adj. On fait sentir les deux *n*. Il ne se met qu'après son subst. Cet adjectif est peu usité.

INNÉ, INNÉE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. On prononce les deux *n*. Il se dit de ce qui naît avec nous, par opposition à ce que nous acquérons.

INNOCEMENT. Adv. On prononce *inoçament*. Il ne se met qu'après le verbe : *Parler innocemment*. Il a vécu *innocemment*. Delille l'a employé dans une acception que n'indique point l'Académie (*Énéide*, II, 917) :

Sur la tête d'Asagne une flamme rayonne,  
Tourne autour de son front en brillante couronne,  
Et, d'un léger éclair l'effleurant mollement,  
Autour de ses cheveux se joue *innocemment*.

INNOCENCE. Subst. f. On prononce *inoçance*. Ce mot n'a point de pluriel. *On a reconnu son innocence*.

INNOCENT, INNOCENTE. Adj. On prononce *inoçant*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme innocent*. — *Ame innocente, esprit innocent, vie innocente, mœurs innocentes*. — *Les innocentes bergères, d'innocents plaisirs*. Voyez *Adjectif*.

INNOBRABLE. Adj. des deux genres. On ne prononce qu'un *n*. L'acception de ce mot varie dans l'esprit des hommes selon les circonstances. Pour un sauvage qui ne peut pas compter au delà de cinquante, ce qui est *innombrable* commence au delà de ce nombre. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une multitude innombrable, une innombrable multitude; des esprits innombrables, d'innombrables esprits; ses innombrables vaisseaux*. Voyez *Adjectif*.

INNOVATION. Subst. f. On fait sentir les deux *n*.

INOCUPÉ, INOCUPÉE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme inocupé, une vie inocupée*.

INODORE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. Qui n'a point d'odeur : *Fleurs inodores*.

INOFFENSIF, INOFFENSIVE. Adj. Mot nouveau qui est utile, et que l'usage a adopté. *Une réponse inoffensive*, qui n'offense point, dont on ne peut point s'offenser. C'est une qualité réelle dans une réponse d'être *inoffensive*.

INOPINÉ, INOPINÉE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. Qui vient sans être attendu : *Un accident inopiné, un bonheur inopiné*. Il se dit des événements heureux et malheureux : *Accident inopiné, affaire inopinée*.

INOPINÉMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il arriva inopinément; cela est arrivé inopinément*.

INOUI, ISOUIE. Adj. Dont on n'a pas encore entendu parler. On dit le cas est *inouï, cette action est inouïe*. Il se prend encore dans un autre sens, comme dans ces vers :

Cerbère en est ému; ses oreilles avides  
Savourent des accents aux enfers inouïs.

Il ne se met qu'après son subst. : *Une action inouïe, une cruauté inouïe*.

INQUIET, INQUIÈTE. Adj. *Être inquiet de quelque chose*, marque la cause de l'inquiétude : *Je suis inquiet de ne point recevoir de ses nouvelles*. *Être inquiet sur quelque chose*, en exprime l'objet : *Je suis inquiet sur son sort*. *Je suis inquiet sur cette affaire*.

*Inquiet* se dit des choses qui ont rapport aux personnes : *J'ai inquiète, esprit inquiet, caractère inquiet*. On le met quelquefois avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent.

Des courtisans sur nous les inquiets regards  
Avec avidité tombent de toutes parts.

(VOLTAIRE, OED., act. III, sc. 1, 25.)

Voyez *Adjectif*.

INQUIÉTANT, INQUIÉTANTE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une situation inquiétante, cette inquiétante situation; une affaire inquiétante, cette inquiétante affaire*. Voyez *Adjectif*.

INQUIÈTUDE. Subst. f. Agitation de l'âme qui a plusieurs causes. *L'inquiétude*, quand elle est devenue habituelle, se trouve ordinairement dans les hommes dont les devoirs, l'état, la fortune, contraient l'instinct, les goûts, les talents. Ils sentent fréquemment le besoin de faire autre chose que ce qu'ils font. Dans l'amour, dans l'ambition, dans l'amitié, l'*inquiétude* est presque toujours l'effet du mécontentement de soi-même, du doute de soi-même, et du prix extrême qu'on attache à la possession de sa maîtresse, d'une place, de son ami. Il y a une autre sorte d'*inquiétude* qui n'est qu'un effet de l'ennui, du besoin, des passions, du dégoût. Il y a aussi l'*inquiétude des remords*.

INSALUBRE. Adj. des deux genres. *Un logement insalubre, une exposition insalubre*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette insalubre exposition*.

INSATIABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme insatiable, une femme insatiable. Une avarice insatiable, une insatiable avarice*. — Le père Bouhours prétend qu'*insatiable* doit se dire absolument, et condamne *insatiable de biens, insatiable de voir*. L'Académie admet de avec un substantif : *Insatiable de gloire, insatiable d'honneurs, insatiable de richesses, insatiable de louanges*. Ce régime est usité aujourd'hui. Nous ne croyons pas qu'on puisse l'employer avec un verbe, et l'Académie n'en donne point d'exemple. Voyez *Adjectif*.

INSATIABLEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il est insatiatement avide de gloire*.

INSCRIPTION. Subst. f. L'inscription, en littérature, se dit de l'épigramme, de l'épitaphe, et de tout ce qui s'écrit en style lapidaire sur le cuivre, le marbre, etc.

INSCRIRE. V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire*. Voyez ce mot.

**INSCRUTABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**INSCŪ.** Subst. m. Voyez *Insu*.

**INSENSÉ, INSENSÉE.** Adj. On donne cette épithète injurieuse à ceux qui ont réellement perdu le sens et la raison, et à ceux qui se conduisent comme s'ils en étaient privés. Il se dit aussi des choses, et ne se met qu'après son subst. : *Un homme insensé, un discours insensé, une action insensée, une entreprise insensée, une passion insensée.* — On l'emploie aussi substantivement : *Un insensé.*

**INSENSIBLE.** Adj. des deux genres, qui se prend quelquefois substantivement. En consultant l'analogie et l'harmonie, on peut le mettre avant son subst., dans les deux sens que lui donnent les dictionnaires : *Un homme insensible, une femme insensible, son insensible cœur.* — *Une transpiration insensible, une insensible transpiration; un mouvement insensible, cet insensible mouvement.* Voyez *Adjectif*.

**INSÉPARABLE.** Adj. des deux genres. Employé sans régime, il se dit des personnes et des choses : *Deux amis inséparables, la chaleur et le feu sont inséparables.* Appliqué aux personnes, il a un sens actif, et signifie *qui ne se sépare point*; appliqué aux choses, il a un sens passif, et signifie *qui ne peut être séparé.* Dans les deux sens, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie : *Deux amis inséparables, deux inséparables amis; des qualités inséparables, ces inséparables qualités.* En parlant des choses, il régit la préposition de : *Le remords est inséparable du crime.* (Acad.) *L'orgueil est presque inséparable de la fureur.* (Flécher.) Voyez *Adjectif*.

**INSÉPARABLEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils sont unis inséparablement, ils sont inséparablement unis.*

**INSIDIEUSEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a amené insidieusement à faire cette promesse, ou on l'a insidieusement amené à faire cette promesse.*

**INSIDIEUX, INSIDIEUSE.** Adj. Il se dit de ce qui est suggéré par le dessein secret de tromper et de nuire. *On tient des discours insidieux, on envoie des présents insidieux, on fait des caresses insidieuses.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Des caresses insidieuses, d'insidieuses caresses.* Voyez *Adjectif*.

**INSIGNE.** Adj. des deux genres. On mouille le gn. Qui se fait distinguer par quelque qualité peu connue. Il se dit des personnes et des choses, et se prend en bonne et en mauvaise part. *Un service insigne, une calomnie insigne.* On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. *C'est un insigne bonheur, c'est un bonheur insigne; une fureur insigne, une insigne fureur; un fripon insigne, un insigne fripon.* Voyez *Adjectif*.

**INSIGNIFIANT, INSIGNIFIANTE.** Adj. On mouille le gn. *Un homme insignifiant, une promesse insignifiante.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Je ne fus point satisfait par ces insignifiantes promesses.*

**INSINUANT, INSINUANTE.** Adj. Il ne se dit qu'au figuré. En parlant des personnes, il ne se met qu'après son subst.; en parlant des choses, on peut le mettre avant, si l'analogie et l'harmonie le permettent. *Un homme insinuant, une femme*

*insinuante.* — *Des manières insinuantes, ces insinuantes manières.* Voyez *Adjectif*.

**INSIPIDE.** Adj. des deux genres. Il se dit de tout ce qui ne fait pas sur le goût une impression marquée. On l'emploie au physique et au moral. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. *Une liqueur insipide, une insipide liqueur.* — *Une plaisanterie insipide, une insipide plaisanterie; des louanges insipides, d'insipides louanges.* Voyez *Adjectif*.

**INSISTANCE.** Subst. f. Action d'insister; persévérance à demander quelque chose, à soutenir quelque avis, quelque opinion. Mot nouveau proposé par Mercier. Nous n'avons point de mot dans la langue qui exprime exactement l'idée que présente celui-ci; nous pensons donc qu'on pourrait l'admettre; et quelques écrivains l'ont déjà employé : *L'insistance du mendiant valide ajoutée encore à l'abjection du métier. Il est de fait que les hommes en place accordent plus à l'insistance qu'au malheur réel. Voulez-vous réussir, ne négligez pas l'insistance.* Tous ces exemples sont de Mercier. — En 1835, l'Académie admet ce mot.

**INSISTER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *insister à, et insister sur.*

*Insister* à exprime la continuité de l'action, et est toujours suivi d'un verbe : *Insister à demander une chose. Insister sur* a rapport à la chose même, et est toujours suivi d'un nom : *Il insiste sur cette prétention.*

**INSOCCABLE.** Adj. des deux genres : *Un homme insociable, une femme insociable.* En parlant des choses, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une humeur insociable, cette insociable humeur; un caractère insociable, cet insociable caractère.*

\* **INSOCIAL, INSOCIALE.** Adj. Mot nouveau, que Voltaire a employé : *Ce contrat social ou insocial n'est remarquable que par quelques injures dites grossièrement aux rois par le citoyen du bourg de Genève, et par quatre pages insipides contre la religion chrétienne.* L'opposition entre *social* et *insocial* peut faire passer la dernière expression.

**INSOLEMMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé insolemment, il a insolemment répondu.*

**INSOLENCE.** Subst. f. L'insolence consiste à exagérer les avantages de son état, et à les faire valoir d'une manière outrageante pour les autres. Quand ce mot signifie le défaut, il n'a point de pluriel : *L'insolence de cet homme est grande.* Quand il se dit des paroles et des actions, on lui en donne un : *Il a dit des insolences.*

**INSOLENT, INSOLENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme insolent, une femme insolente; un valet insolent, un insolent valet; des discours insolents, ces insolents discours. Ils avaient passé rapidement de la consternation la plus profonde à la plus insolente présomption.* (Barthélem.) Cet adjectif peut être suivi d'une des prépositions dans, en et avec. — *Les âmes basses sont insolentes dans la bonne fortune. Il est insolent en paroles, insolent avec les femmes.* (Acad.)

**INSOLUBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., si l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un problème insoluble, cette insoluble difficulté.*

**INSOUCIANT, INSOUCIANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et

l'analogie : *Un homme insouciant. Réveille donc l'activité de votre insouciant ami. Voyez Adjectif.*

INSOUMIS, INSOUMISE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Les peuples insoumis.*

INSOUTENABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme insoutenable, une femme insoutenable; une opinion insoutenable, cette insoutenable opinion; une vanité insoutenable, une insoutenable vanité. Voyez Adjectif.*

INSPECTEUR. Subst. m. L'Académie ne dit point comment il faut dire en parlant d'une femme. Mais il y a des *inspectrices* dans certains établissements, et rien n'empêche, ce me semble, de recueillir ce mot dans les dictionnaires.

INSPIRER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *inspirer quelque chose à quelqu'un*. Racine fait régir à ce verbe la préposition *dans*. (*Alexandre*, act. III, sc. VI, 25) :

... Vos bontés, à leur tour,  
Dans les cœurs les plus durs inspireront l'amour.

L'abbé d'Olivet a condamné ce régime. Racine fils l'a défendu, mais sans appuyer sa défense sur des raisons. Nous croyons d'autant mieux que ce régime est bon, que, comme l'a dit Racine fils, il était aisé à son père de l'éviter en mettant :

Même aux cœurs les plus durs inspireront l'amour.

Nous nous rangeons de l'avis de Racine fils, et voici nos raisons :

1<sup>o</sup> L'Académie ne dit ce mot que des personnes; et elle ne donne aucun exemple qui puisse faire croire qu'on peut dire : *Inspirer quelque chose au cœur, à l'esprit de quelqu'un.*

2<sup>o</sup> Inspirer quelqu'un, c'est lui communiquer un mouvement intérieur qui le détermine à faire quelque chose. L'idée de volonté entre donc dans celle d'inspiration; on ne peut donc inspirer que des êtres capables de volonté; on ne peut donc inspirer que des personnes.

Mais dans les vers dont il est question, Racine n'a pas pris ce verbe en ce sens, mais dans le sens figuré de souffler. On dit au propre, *inspirer de l'air dans les poumons* (Acad.), et au figuré, *inspirer de l'amour dans le cœur*. Dans le premier sens, *inspirer* suppose une action qui doit être faite par celui qui a reçu l'inspiration; dans le second, il suppose une modification, un sentiment qu'il doit éprouver. *Inspirer de l'amour à quelqu'un*, c'est lui communiquer un mouvement intérieur qui le porte à aimer. *Inspirer l'amour dans le cœur de quelqu'un*, c'est faire sur son cœur une impression qui lui fait éprouver, bon gré mal gré, *le sentiment de l'amour*. D'après cela, on pourrait fort bien dire, *il m'était indifférent; mais enfin, ses soins, sa complaisance, la bonté de son caractère, les agréments de sa conversation, m'ont inspiré de l'amour pour lui; et la beauté de cette femme est si séduisante, qu'à la première vue elle inspire de l'amour dans tous les cœurs*. — Je ne prétends pas dire que cette façon de parler soit usitée; mais je pense qu'elle devrait l'être, puisqu'elle exprime une nuance différente de l'expression ordinaire; et ce qui contribue beaucoup à l'affermir dans cette opinion, c'est l'exemple de Racine.

\* INSTABLE. Adj. des deux genres. Ce mot doit être admis, dit La Harpe, puisque nous avons

*instabilité*, et que tous deux nous viennent du latin. On dirait très-bien un caractère *instable*, pour dire un caractère qui n'a point de solidité. Cet adjectif exprime une qualité réelle et positive. Voyez *In*.

INSTANTEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'en a prié instantement, il m'en a instantement prié.*

INSTANCE. Subst. f. L'usage ne permet point d'employer ce substantif au singulier. On dit *faire des instances, faire de grandes instances*, et non pas *faire une instance, faire une grande instance*. *Instance* signifie prières, demandes répétées, ce qui emporte l'idée du pluriel. Il ne faut donc pas imiter l'Académie qui dit, *avec instance, faire instance*. — Ce mot n'a de singulier qu'en termes de palais : *L'instance était grande à tel tribunal. Tribunal de première instance.*

INSTANT. Subst. m. On dit en un instant, et cela s'applique au présent et au passé : *Il le fait en un instant, il l'a fait en un instant. Dans un instant* marque un futur : *Je reviendrai dans un instant.*

INSTANT, INSTANTE. Adj. Féraud prétend que cet adj. ne peut s'employer qu'au féminin avec les substantifs *prière, sollicitation, poursuite, demande*, et le plus souvent au pluriel. Cependant l'Académie dit : *Le péril est instant, le besoin est instant*. L'emploi de ce mot, en ce sens, est d'autant moins fréquent, qu'il dit moins que *pressant* et *urgent*, qui peuvent toujours le suppléer. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Des prières instantes, ces instantes prières. Voyez Adjectif.*

INSTANT (A L'). Expression adverbiale. Elle se met quelquefois au commencement de la phrase : *À l'instant on chanta le combat des Centaures avec les Lapithes.* (Fénel., *Télémaque*, liv. 1, t. 1, p. 74) On le met aussi après le verbe : *Il partit à l'instant*. On ne dit pas *il est à l'instant parti*.

INSTANTANÉ, INSTANTANÉE. Adj. Qui ne dure qu'un instant. Il n'y a pas longtemps encore que l'on écrivait *instantanée* au masculin comme au féminin : *Ce mouvement*, dit Voltaire, *na été qu'instantané*. Grâce à l'Académie, on a rejeté cette exception inutile, et contraire à l'analogie de la langue. On dit aujourd'hui un *mouvement instantané*. Cet adj. ne peut se mettre qu'après son subst.

INSTIGATEUR. Subst. m. Celui qui excite un autre à faire quelque chose. En parlant d'une femme, on dit *instigatrice*.

INSTIGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. En vain, dit un critique, le barbarisme *instiguer* est-il placé depuis plus de cent ans dans nos dictionnaires; le bon goût le repousse et le repoussera toujours. — Cette critique ne nous semble pas juste. *Instiguer* n'est ni plus barbare, ni plus contraire au bon goût, qu'*instigation* et *instigateur*, que l'usage admet. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il est peu usité.

INSTILLATION. Subst. f. On fait sentir les deux l sans le mouiller.

INSTILLER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On fait sentir les deux l sans le mouiller.

INSTITUER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. *Tuer* forme deux syllabes.

INSTITUTEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *Institutrice*.

INSTRUCTEUR. Subst. m. Peu d'auteurs, dit Voltaire, se sont servis de ce mot qui manque à notre langue. Il s'en est servi lui-même dans les vers suivants (*Le Russe à Paris*, 402) :

**Nommez-moi donc ces saints que le ciel favorise,**  
 Maître Abraham Chaumeir, Hayer le récollet,  
 Et Berthier le jésuite, et le diacre Troublot,  
 Et le doux Laveirac, et Nonotte et tant d'autres,  
 Ils sont tous parmi nous ce qu'étaient les apôtres,  
 Avant qu'un feu divin fût descendu sur eux,  
 De leur siècle profane instructeurs généraux, etc.

**INSTRUCTIF, INSTRUCTIVE.** Adj. Il ne se dit que des choses, et ne se met point avant son subst. Rousseau a dit en vers, *l'instructive morale*; mais l'inversion paraît dure.

**INSTRUCTION.** Subst. f. L'Académie met *avoir de l'instruction*, pour dire *être instruit*. Ce néologisme n'est pas très-régulier, car *instruction* s'est toujours dit activement de l'action d'instruire. Cependant il est adopté aujourd'hui assez généralement, et on dit qu'un *jeune homme a de l'instruction*, pour dire qu'il a des connaissances dans plusieurs sortes de sciences.

**INSTRUIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe se conjugue comme *nuire*. Il régit à devant un infinitif: *Je m'instruis à lui répondre. La nature instruit les animaux à chercher ce qui leur est propre.*

Je l'instruirai moi-même à venger les Troyens.  
 (RAC., *Androm.*, act. I, sc. IV, 69.)

Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre,  
 Madame; on ne m'a pas instruite à les entendre.  
 (RAC., *Iphig.*, act. II, sc. v, 45.)

Voltaire a dit :

..... Ne pourra-t-on m'instruire  
 Qui commande en ces lieux, quel est le sort d'Alzire,  
 Si Montèze est esclave et voitencor le jour,  
 S'il traîne ses malheurs en cette horrible cour?  
 (ALZ., act. II, sc. I, 53.)

..... C'était pour nous instruire  
 Que souvent la raison suffit à nous conduire.  
 (HENR., IX, 257.)

Son exemple *instruisait* bien mieux que ses discours.  
 (IDEM, IX, 263.)

Devant les noms, il régit ordinairement *par* : *Il m'instruit par son exemple*. Mais quelques poètes, au lieu de *par*, ont employé *de* :

Instruisez-le d'exemple.....  
 (CORN., *Cid*, act. I, sc. VI, 33.)

Il m'instruisait d'exemple au grand art des héros.  
 (VOLT., *Henr.*, II, 115.)

**INSTRUMENTAL, INSTRUMENTALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Cause instrumentale, musique instrumentale*. Il n'a point de pluriel au masculin.

**INSU.** Subst. m. Féraud observe judicieusement que, puisqu'on écrit aujourd'hui *savoir, j'ai su*, on doit écrire *insu* et non pas *insçu*. C'est ce qu'a fait l'Académie dans la dernière édition de son Dictionnaire.

**INSUFFISANT, INSUFFISANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Moyens insuffisants, quantité insuffisante. Cette insuffisante doctrine.*

**INSULTANT, INSULTANTE.** Adj. Il ne se dit que des choses, et peut se mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Discours insultant, paroles insultantes, maniè-*

*res insultantes. Ces insultantes manières, cet insultant procédé. Voyez Adjectif.*

**INSULTE.** Subst. f. Ce mot, qui ne peut être employé aujourd'hui qu'au féminin, était autrefois masculin. Boulours, Flechier, lui ont donné ce genre; et Boileau a dit dans son *Lutrin* :

Évrad seul, en un coin prudemment retiré,  
 Se croyait à couvert de l'insulte sacré.  
 (V, 235.)

Deux puissants ennemis.....  
 A mes sacrés autels font un profane insulte.  
 (VI, 135.)

L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel, ce qui ferait croire que ce mot ne peut être employé à ce nombre. Cependant on dit *faire des insultes, il a reçu de lui plusieurs insultes*.

**INSULTER.** V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. On dit *insulter quelqu'un*, et *insulter à quelqu'un*. Le premier signifie simplement *faire insulte à quelqu'un*; le second ajoute à cette idée celle de la lâcheté qui fait qu'on prend avantage de la faiblesse, de la misère, du malheur de quelqu'un pour l'insulter : *Insulter aux malheureux*.

Ce même Agamemnon à qui vous insultez  
 (RAC., *Iphig.*, act. II, sc. v, 60.)

Dans ce sens, il se dit des choses : *Les imitateurs des passions des grands insultent à leurs vices en les imitant.* (Massillon. *Petit Carême. Des exemples des grands*, 1<sup>e</sup> part., t. I, p. 557.) *Combien voit-on de femmes, parce qu'elles ne tombent pas dans des péchés grossiers, insultent à la fragilité et à la faiblesse!* (Flechier.)

Voudrait-il insulter à la crainte publique?  
 (RAC., *Iphig.*, act. I, sc. II, 30.)

Que des yeux étrangers pleurent au moins son sort,  
 Tandis que dans ces lieux on insulte à sa mort.  
 (VOLT., *Oreste*, act. II, sc. II, 35.)

Il part, et des rameurs  
 L'insolente allégresse insulte à mes douleurs.  
 (DELIL., *Enéid.*, IV, 621.)

**INSUPPORTABLE.** Adj. des deux genres. Qu'on ne peut supporter. Il se dit des choses et des personnes : *Un homme insupportable. Un jong insupportable*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une douleur insupportable, une insupportable douleur. Une humeur insupportable, une insupportable humeur. Voyez Adjectif.*

**INSUPPORTABLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il écrit insupportablement.*

**INSURMONTABLE.** Adj. des deux genres. Qui ne peut être surmonté. Le hasard, la misère et d'autres circonstances nous exposent à des tentations presque *insurmontables*. *Ce projet présente des difficultés insurmontables*. Lorsque nous jugeons qu'une chose est *insurmontable*, c'est par le rapport des moyens aux obstacles. Ainsi ce jugement suppose deux choses bien connues, la force des moyens et la grandeur des obstacles. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Des difficultés insurmontables, d'insurmontables difficultés. Voyez Adjectif.*

**INTACT, INTACTE.** Adj. On prononce le *c* et le *t*. On ne peut le mettre qu'après son subst. : *Un dépôt intact, une vertu intacte, un homme intact*.

**INTARISSABLE.** Adj. des deux genres. Qu'on ne peut tarir. Ce mot est pris de l'amas des eaux. Il

se dit au propre et au figuré, et on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une source intarissable, une carrière intarissable, des larmes intarissables.* — *Cette intarissable source de larmes...* *Cet intarissable babili.* Voyez *Adjectif*.

**INTRIGUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Juge intrègre, une vertu intrègre.*

**INTELLECT.** Subst. m. Féraud prétend qu'on prononce *intellek*. On prononce *intellect*. C'est l'âme en tant qu'elle conçoit.

**INTELLECTUEL, INTELLECTUELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Les facultés intellectuelles, objet intellectuel, vérités intellectuelles.*

**INTELLIGENCE.** Subst. f. L'Académie dit : *Ils sont d'intelligence pour vous surprendre, pour vous tromper.* Racine a dit (*Bajaz.*, act. III, sc. VII, 2) :

Tous deux à me tromper sont-ils d'intelligence ?

Lequel de ces deux régimes est le meilleur ? Il semble que le premier a rapport aux mesures concertées pour tromper, et le second au concert de l'action.

**INTELLIGENT, INTELLIGENTE.** Adj. *Être intelligent, substance intelligente, homme intelligent.* Il ne se met qu'après son subst.

**INTELLIGIBLE.** Adj. des deux genres. *Paroles intelligibles, passage intelligible, auteur intelligible.* Il ne peut guère se mettre avant son subst.

**INTELLIGIBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il a prononcé intelligiblement, ou il a intelligiblement prononcé.*

**INTÉPÉRANT, INTÉPÉRANTE.** Adj. *Un homme intépérant.* Il suit toujours son subst.

**INTÉPÉRÉ.** Subst. f. Il se dit de la mer, de l'air, du climat, des saisons et des humeurs.

**INTENTION.** Subst. f. C'est la fin que se propose un homme en agissant. L'Académie dit : *Il a intention, et il a l'intention de faire quelque chose.* Il doit y avoir quelque différence entre ces deux expressions. Je pense qu'elle peut se tirer de la nature même des termes. Dans *il a intention, intention* est pris dans un sens indéfini. Ainsi on dira d'un homme qui, en général, a intention de nuire à quelqu'un lorsqu'il en trouvera l'occasion, *il a intention de vous nuire.* Dans *avoir l'intention, le mot intention* est déterminé par l'article ; il signifie donc une intention particulière. Ainsi on dira *il a l'intention de vous nuire*, en parlant d'un homme qui cherche à exécuter un dessein particulier qu'il a formé pour nuire à quelqu'un.

**INTÉRIEUR.** V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *dire*, excepté à la seconde personne du présent de l'indicatif, où l'on dit *vous interdisez*, au lieu de *vous interdites*. On dit aussi *interdisez* à l'impératif.

**INTÉRESSANT, INTÉRESSANTE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Un ouvrage intéressant, une nouvelle intéressante, cette intéressante nouvelle, un homme intéressant.*

**INTÉRESSER** (s'), ÊTRE INTÉRESSÉ, ont des sens très-différents. L'un signifie, prendre intérêt, et l'autre, avoir intérêt à une chose. Dans cette phrase : *Fuyez les procès sur toutes choses : souvent la conscience s'y intéresse, la santé s'y altère, les biens s'y dissipent* (Wailly), il fallait y est intéressé. L'affectation de la symétrie a peut-être produit ce contre-sens. (*Dictionnaire critique* de Féraud.)

**INTÉRÊT.** Subst. m. Ce mot a beaucoup d'ac-

ceptions. Pris dans un sens absolu, sans lui donner aucun rapport immédiat avec un individu, un corps, un peuple, il signifie ce vice qui nous fait chercher nos avantages au mépris de la justice et de la vertu, et c'est une vile ambition ; c'est l'avarice, la passion de l'argent. — Quand on dit *l'intérêt d'un individu, d'un corps, d'une nation ; non intérêt, l'intérêt de l'État, son intérêt, leur intérêt*, alors ce mot signifie ce qui importe ou ce qui convient à l'État, à la personne, à moi, etc. — *Intérêt*, se dit en littérature, d'un récit, d'une peinture, d'une scène, d'un ouvrage d'esprit en général. C'est l'attrait de l'émotion qu'il nous cause, ou le plaisir que nous éprouvons à être émus, à son occasion, de curiosité, d'inquiétude, de crainte, de pitié, d'admiration, etc.

**INTÉRIEUR, INTÉRIEURE.** Adj. *Partie intérieure, mouvement intérieur, paix intérieure.* Il ne se met qu'après son subst.

**INTÉRIEUREMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *La grâce de Dieu agit intérieurement. C'est un fruit qui est gâté intérieurement.*

**INTERIM.** Subst. m. On prononce le *m*.

**INTERJECTION.** Subst. f. Terme de grammaire. C'est un mot qui peint d'un seul trait les affections subites de l'âme, et qui quelquefois équivaut à une phrase entière. Il y a autant d'interjections qu'il y a de passions différentes, et l'on emploie quelquefois comme interjections des mots qui expriment des idées. Ainsi, quand Boileau a dit (*Sat.* VI, 4) :

Qui frappe l'air, bon Dieu, de ces lugubres cris ?

L'expression *bon Dieu*, est là une interjection.

Voici les mots qui sont particulièrement destinés à former des interjections, et les passions auxquelles ils ont rapport :

*Ah ! aïe ! ouf ! ahi ! hê ! hélas !* expriment la douleur.

*Ah ! bon !* la joie.

*Ah ! hê !* la crainte.

*Fi ! fi donc !* l'aversion, le mépris, le dégoût.

*Oh ! hê ! zest !* la dérision.

*Volontiers, soit,* le consentement.

*Oh !* l'admiration.

*Ha ! ho ! bon Dieu !* miséricorde ! la surprise.

*Gà ! allons ! courage ! oh gà ! tenez ferme !* l'encouragement.

*Gare ! holà ! hem ! tout beau ! ah !* l'avertissement.

*Hola ! hê !* l'appel.

*Chut, paix, st,* le silence.

Voyez *Ha, Hê*.

Les interjections n'ont pas de place fixe dans le discours, mais elles y figurent selon que le sentiment qui les produit les manifeste à l'extérieur. La seule attention qu'il faille avoir, c'est de ne jamais les placer entre deux mots que l'usage a rendus inséparables, comme entre le sujet et le verbe, entre l'adjectif et le substantif qu'il modifie. Cependant, lorsque les interjections tiennent à une phrase, elles se placent ordinairement à la tête, et y font l'emploi d'un adjectif : *Die ! vous me faites mal ; fi ! cela est vilain.*

**INTERLIGNE.** Subst. m. *Ligne* étant féminin, dit Féraud, il semble qu'*interligne* doit l'être aussi ; Trevoux et Richelet lui donnent ce genre. L'Académie dit qu'il est masculin lorsqu'il signifie l'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées, et qu'il est féminin lorsqu'il s'applique aux lames de métal qui servent dans les imprimeries à séparer les lignes et les maintient. —

Il n'en est pas d'*interligne* comme d'*antichambre*. Cette dernière expression signifie une pièce ou chambre qui est avant la chambre proprement dite; et *interligne* ne signifie pas ligne, mais espace qui est entre deux lignes. Le genre doit donc tomber sur espace, et non pas sur ligne.

**INTERLOCUTEUR.** Subst. m. Linguet a dit *interlocutrice*, et l'Académie en 1835 admet ce féminin.

**INTERMÉDIAIRE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst. : *Temps intermédiaire, espace intermédiaire, corps intermédiaire.*

**INTERMINABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Questions interminables, difficultés interminables, procès interminable, disputes interminables.* — Cette interminable question, ces interminables difficultés, etc. Voyez *Adjectif*.

**INTERMITTENT, INTERMITTENTE.** On prononce les deux *t* du milieu. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Pouls intermittent, fièvre intermittente.*

**INTERNE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Qualité interne, vertu interne, cause interne, principe interne.*

\* **INTERNISSABLE.** Adj. des deux genres. Mot nouveau proposé par Mercier. On dit *invariable*, pour, qui ne varie point, qui ne peut varier; *interrissable*, pour, qui ne peut tarir ou être tari; *indéchiffrable*, pour, qui ne peut être déchiffré; *impérissable*, pour, qui ne peut périr. Pourquoi ne dirait-on pas *internissable*, pour signifier qui ne peut être terni? Voltaire a dit (*Pucelle*, XXI, 43):

Pour achever de lestre en tout son jour,  
De Jeanne d'Arc le lustre *internissable*, etc.

**INTERPRÉTIF, INTERPRÉTATIVE.** Adj. On ne le met qu'après son subst. : *Déclaration interprétative, clause interprétative.*

**INTERPRÊTE.** Subst. m. L'Académie n'applique qu'aux yeux cette expression, dans le sens figuré : *Les yeux sont les interprètes de l'âme.* Racine a dit (*Britan*, act. II, sc. III, 114) :

... Toujours de mon cœur la bouche est l'*interprète*.

et Voltaire (*Oreste*, act. IV, sc. VIII, 36) :

Ta bouche est de mon sort l'*interprète funeste*.

**INTERRÈGNE.** Subst. m. On prononce les deux *r*. **INTERROGANT.** Adj. qui n'est d'usage que dans cette expression, *point interrogant*. On prononce *interrogant*. Le *point interrogant*, que l'on appelle aussi *point interrogatif*, est un point dont on se sert dans l'écriture pour figurer l'interrogation. Il se figure de cette sorte (?); il se met à la fin de toute proposition qui interroge, soit qu'elle soit pleine ou elliptique; soit qu'elle fasse partie du discours où elle se trouve, ou qu'elle y soit seulement rapportée comme prononcée directement par une autre personne : *Peut-on voir, sans compassion, souffrir son semblable?*

**INTERROGATIF, INTERROGATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On prononce *interrogatif*. Terme de grammaire. Qui sert à interroger. Une phrase est interrogative, lorsqu'elle exprime de la part de celui qui parle une question plutôt qu'une assertion. On met ordinairement à la fin de cette phrase un point que l'on nomme interrogant ou interrogatif : *Qu'avez-vous? Où suis-je?* Voyez *Interrogant*.

Quoi qu'en disent plusieurs grammairiens, il n'y a dans la langue aucun terme qui soit proprement interrogatif, c'est-à-dire, qui désigne essentiellement l'interrogation. La preuve en est que les mêmes mots que l'on allègue comme tels, sont mis sans aucun changement dans les assertions les plus positives. Ainsi l'on dit bien, *combien coûte ce livre? Comment vont nos affaires? Où tendent vos discours? Pourquoi sommes-nous nés? Quand reviendra la paix? Que veut cet homme? Qui a parlé de la sorte? Sur quoi est fondée notre espérance? Quel bien est préférable?* Mais nous disons aussi sans interrogation, *je sais combien coûte ce livre; j'ignore comment vont nos affaires; vous comprenez où tendent ces discours; la religion nous enseigne pourquoi nous sommes nés; ceci nous apprend quand reviendra la paix; chacun devine ce que veut cet homme; personne ne sait qui a parlé de la sorte; vous connaissez sur quoi est fondée notre espérance; cherchons quel bien est préférable.* Qu'est-ce qui dénote donc si le sens d'une phrase est interrogatif ou non?

Dans toutes celles où l'on trouve quelque un de ces mots réputés interrogatifs en eux-mêmes, on reconnaît ce sens, en ce que ces mots mêmes étant conjonctifs, et se trouvant néanmoins à la tête de la phrase construite selon l'ordre analytique, c'est un signe assuré qu'il y a ellipse de l'antécédent, et que cet antécédent est le complément grammatical d'un verbe aussi sous-entendu, qui exprimerait directement l'interrogation s'il était énoncé.

Reprenons les exemples que nous venons de donner, et nous allons nous en convaincre. *Combien coûte ce livre?* C'est-à-dire, apprenez-moi le prix que coûte ce livre. *Comment vont vos affaires?* dites-moi la manière selon laquelle vont vos affaires, etc.

Dans les phrases où il n'y a aucun de ces mots conjonctifs, on marque souvent le sens interrogatif par un tour particulier. On met le pronom personnel qui indique le sujet du verbe immédiatement après le verbe, s'il est à un temps simple; et après l'auxiliaire, s'il est à un temps composé; et cela s'observe lors même que le sujet est exprimé d'ailleurs par un nom, soit simple, soit accompagné de modificatifs : *Vendrez-vous? Avez-je compris? La raison que vous alléguiez aurait-elle été suffisante?* Il faut cependant observer que si le verbe était au subjonctif, cette inversion du pronom personnel ne marquerait point l'interrogation, mais une simple hypothèse, ou un désir dont l'énonciation explicite est supprimée par ellipse : *Vinsiez-vous à bout de votre dessein*, pour, je suppose même que vous vinsiez à bout de votre dessein. *Puissiez-vous être content*, pour, je soulaite que vous puissiez être content. Quelquefois même le verbe étant à l'indicatif ou au conditionnel, cette inversion n'est pas interrogative; ce n'est qu'un tour plus élégant ou plus affirmatif : *Aussitôt conservons-nous nos droits; en vain formerions-nous les plus vastes projets; il le fera, dit-il.*

Ce n'est souvent que le ton et les circonstances du discours qui déterminent une phrase au sens interrogatif; et comme l'écriture ne peut figurer le ton, c'est alors le point interrogatif qui y décide le sens de la phrase. (Beauzée.) Voyez *Interrogation*.

**INTERROGATION.** Subst. f. *Interrogation*, en littérature, se dit d'une figure de rhétorique par laquelle celui qui parle avance une chose par

forme de question. L'apostrophe qu'il se fait alors à lui-même, ou qu'il fait aux autres, ne donne pas peu de poids et de véhémence à ce qu'il dit. L'orateur peut, en plusieurs occasions, employer cette figure avec avantage : 1<sup>o</sup> quand il parle d'une chose d'un ton affirmatif, et comme ne pouvant souffrir aucun doute; 2<sup>o</sup> quand il veut montrer les absurdités où l'on tomberait en entreprenant de combattre ses sentiments; 3<sup>o</sup> lorsqu'il veut démêler les réponses captieuses ou les sophismes de son adversaire; 4<sup>o</sup> quand souvent, pressé lui-même, il veut à son tour presser vivement son antagoniste. Cette figure est très-propre à peindre les passions vives, mais surtout l'indignation. Quand l'interrogation exprime le doute, l'incertitude, le verbe de la proposition subordonnée doit être mis au subjonctif : *Croyez-vous qu'il ait dit cela?* Mais quand elle n'est employée que pour affirmer ou nier avec plus d'énergie, le verbe de cette proposition se met à l'indicatif.

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,  
Peut pénétrer des morts la profonde demeure?  
(Rac., *Phéd.*, act. II, sc. 1, 23.)

Madame, oubliez-vous,  
Que Thésée est mon père, et qu'il est votre époux?  
(Rac., *Phéd.*, act. II, sc. v, 83.)

#### Voyez Interrogatif.

INTERROGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce *interger*. Dans ce verbe, *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *J'intergerais, intergerois*, et non pas *j'interrogerais, interrogerois*. Nous ajouterons les exemples suivants à ceux que donne l'Académie :

Des victimes vous-mêmes *interger* le fiancé.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. II, 40.)

Je reviens sur mes pas, et, d'un œil curieux,  
Mes avides regards *interger* ces lieux.  
(DELIL., *Énéid.*, II, 4005.)

Il faut franchir l'Averne, et, dans ses sombres bois,  
De l'antique sibylle *interger* la voix.  
(Idem., III, 585.)

Il est temps, il est temps d'*interger* le sort.  
(Idem., VI, 62.)

Le héros cependant d'un roc gagne la cime,  
Et de la mer au loin *interger* l'abîme.  
(Idem., I, 257.)

Racine a dit dans *Iphigénie* (act I, sc. iv, 9) :

Et qui de son destin qu'elle ne connaît pas,  
Viend, dit-elle, en Aulide *interger* Calchas.

On dit *interger* quelqu'un sur quelque chose. Racine dit ici, *interger* de. C'est un tour latin qui doit être permis en poésie.

INTERROMPRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugué comme *rompre*.

Mais un trouble importun vient depuis quelques jours  
De mes prospérités interrompre le cours.  
(Rac., *Ath.*, act. II, sc. v, 26.)

#### Voyez Rompre.

INTERRUPTION. Subst. f. *Interruption* ou *réticence*, en termes de littérature, se dit d'une figure de rhétorique dans laquelle l'orateur,

ou distraît par un sentiment plus violent qui s'élève subitement au fond de son âme, ou honteux de ce qui lui reste à dire, s'interrompt lui-même, et se livre à d'autres idées. Dans l'*Athalie* de Racine, cette princesse parle ainsi à Joab lorsqu'il l'a attirée dans le temple, sous prétexte de lui livrer Eliacin et ses trésors (act. V, sc. v, 4) :

En l'appui de ton Dieu tu t'étais reposé;  
De ton espoir frivole es-tu désabusé?  
Il laisse en mon pouvoir et son temple et le vie.  
Je devrais sur l'autel où la main sacrifie  
Te... Mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter.  
Ce que tu m'as promis, songe à l'exécuteur.

Hermione s'exprime ainsi dans *Andromaque* (act. II, sc. 1, 49) :

Tu veux que je le fuie; hé bien, rien ne m'arrête.  
Allons, m'envions plus son indigne conquête:  
Que sur lui sa captive étende son pouvoir;  
Fuyons; mais si l'ingrat rentrait dans son devoir;  
Si la foi dans son cœur retrouvait quelque place;  
S'il venait à mes pieds me demander sa grâce;  
Si sous mes loix, Amour, tu pouvais l'engager,  
S'il voulait... Mais l'ingrat ne veut que m'outrager.

Ces interruptions ont beaucoup de vérité et de force; il est impossible à la passion, lorsqu'elle est extrême, de suivre un long enchaînement d'idées; le trouble de l'âme passe dans le discours, et il se brise et se déçoit; mais il faut savoir les employer à propos.

On lit dans Thomas Corneille (*Comte d'Essex*, act. III, sc. II, 67) :

Que, sûr que mes bontés passent ses attentats...

Ce vers, dit Voltaire, ne signifie rien. Seulement le sens en est interrompu par des points qu'on appelle poursuivants; mais il serait difficile de les remplir. C'est une grande négligence de ne point finir sa phrase, sa période, et de se laisser ainsi interrompre, surtout quand la personne qui interromp est un subalterne qui manque aux bienséances en coupant la parole à son supérieur. — On lit encore dans Thomas Corneille (*Comte d'Essex*, act. IV, sc. III, 44) :

Pour la seule duchesse, il m'aurait été doux  
De passer... Mais, hélas! un autre est son époux.

Cette réticence au mot de *passer*, dit Voltaire, est une figure mal à propos prodiguée; la réticence ne convient que quand on craint ou qu'on rougit d'achever. Voyez *Réticence*.

INTESTIN, INTESTINE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement intestin, chaleur intestinale; guerre intestinale; discordé intestine*.

INTIME. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ami intime, cette union intime, cette intime union; liaison intime, cette intime liaison; persuasion intime, cette intime persuasion*. Voyez *Adjectif*.

INTOLÉRABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une chose intolérable, une injure intolérable; cette intolérable injure*.

INTOLÉRANT, INTOLÉRANTE. Adj. *Un homme intolérant, des préteurs intolérants*. On ne le met qu'après son subst.

INTONATION. Subst. f. C'est l'action d'entonner. *Faire l'intonation d'un chant*, c'est le commencer, et donner le ton sur lequel il doit être pour-

suivi.—*Intonation* se prend encore dans un autre sens. On dit d'un musicien qu'il a l'*intonation juste*, lorsqu'il exécute avec précision les intervalles de musique. La justesse de l'intonation dépend de la voix, de Poreille et de l'exercice. On entend par ce mot, en littérature, le ton plus ou moins fort, plus ou moins élevé, dont on prononce une phrase, ou une partie de période. On ne dit pas du même ton, *je vous aime*, et *sortez d'ici, misérable*. Les intonations dépendent du caractère de l'idée, ou de la nature du sentiment que l'on veut exprimer, et surtout de la situation de l'âme de celui qui parle, ou de l'effet qu'il a dessein de produire sur l'auditeur. Le ton est plus élevé, selon que le sentiment est plus ou moins vif. Il est moins élevé dans la plainte, dans la prière; il l'est davantage dans le reproche, dans la colère, dans l'indignation.

L'intonation se règle surtout par les figures que l'on emploie. Dans la gradation, elle doit toujours aller en croissant comme les idées dont se compose cette figure. Ainsi l'on prononcera avec une intonation plus forte chaque mot des gradations suivantes: *Il a commis des fautes, des crimes, des forfaits*.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 121.)

Dans l'antithèse, l'intonation des deux membres de la phrase, ou des deux mots opposés, ne doit pas être la même; elle doit être plus forte sur l'un que sur l'autre, afin de faire mieux sentir l'opposition.

La répétition étant destinée à donner plus de force et d'énergie à une expression, l'intonation doit être plus forte sur le mot répété, afin de mieux marquer sa destination: *Venez, venez dans mes bras*. Le second *venez* doit être plus sensible que le premier: *Je l'ai vu, je l'ai vu de mes propres yeux*.

Dans l'interrogation, l'intonation sera plus forte en proportion du sentiment qui l'inspire: *Arez-vous rempli mes intentions?* se dira avec une intonation moins forte que *n'avez-vous pas violé tous vos serments?*

L'apostrophe étant produite par un mouvement vif de l'âme, l'intonation sera d'une force plus ou moins grande, suivant les degrés de vivacité de ce mouvement. Voyez *Accent*, *Quantité*.

**INTRADUISIBLE.** Adj. des deux genres: *Un passage intraduisible, un ouvrage intraduisible, un auteur intraduisible*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Ces intraduisibles beautés*. Voyez *Adjectif*.

**INTRAÏTABLE.** Adj. des deux genres. Un homme est *intraïtable* lorsque la dureté de son caractère, la férocité de son esprit, l'inflexibilité de son humeur, la fierté rude de ses mœurs, repoussent tous ceux qui ont à traiter, à agir ou à converser avec lui. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un homme intraïtable, une femme intraïtable; une humeur intraïtable, cette intraïtable humeur*. Voyez *Adjectif*.

**INTRANSITIF.** Adj. m. qui ne se met qu'après son subst. En termes de grammaire, on appelle *verbes intransitifs* les verbes neutres qui expriment des actions qui ne passent point hors du sujet qui agit. *Dîner, souper, parler*, etc., sont des verbes intransitifs.

**INTRÉPIDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et

l'analogie: *Homme intrépide, courage intrépide*. — *Cet intrépide courage*. Par cette *intrépide attaque*... Voyez *Adjectif*.

Souvent, entre l'homme *intrépide* et le *furieux*, il n'est de différence visible que la cause qui les anime. Celui-ci, pour des biens frivoles, pour des honneurs chincériques qu'on acquerirait encore trop cher par un simple désir, sacrifiera ses amusements, sa tranquillité, sa vie même. L'autre, au contraire, connaît le prix de son existence, les charmes du plaisir, et la douceur du repos. Il y renoncera cependant pour affronter les hasards, les souffrances et la mort même, si la justice et son devoir l'ordonnent; mais il n'y renoncera qu'à ce prix. Sa vertu lui est plus chère que sa vie, que ses plaisirs et son repos; mais c'est le seul avantage qu'il préfère à tous ceux-là.

**INTRÉPIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il soutint intrépidement l'attaque de l'ennemi; il a intrépidement soutenu l'attaque de l'ennemi*.

**INTRIGANT, INTRIGANTE.** Adj. des deux genres qui se prend aussi substantivement. Quoique cet adjectif vienne du verbe *intriguer*, qui prend un *n* après le *g*, on l'écrit sans *n*, pour le distinguer du participe, qui prend ce *n*.

Cet adj. ne peut guère se mettre qu'après son subst.: *Un homme intrigant, une femme intrigante*. Peut-être pourrait-on dire dans certains cas, *cette intrigante créature*. Voyez *Adjectif*.

**INTRINSÈQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. Dans le langage des philosophes, il signifie qui est au dedans de quelque chose, et qui lui est propre et essentiel: *Virtu intrinsèque, qualité intrinsèque*.—Il a un sens plus déterminé dans le cas où il est appliqué à la valeur des objets: *La valeur intrinsèque d'un bijou d'or, c'est la matière même, sans aucun égard à la façon. La valeur intrinsèque d'une pièce de monnaie, c'est le métal considéré relativement au grain de fin, et non au travail*.

**INTRINSÈQUEMENT.** Adv. Il ne se met pas entre l'auxiliaire et le participe.

**INTRODUCTEUR.** Subst. m. L'Académie nous avertit qu'on dit au féminin *introductrice*. En effet, plusieurs auteurs ont employé ce mot.

**INTROUVABLE.** Adj. des deux genres. *Vous êtes un homme introuvable*. Il ne se met qu'après son subst.

\* **INTROUVÉ, INTROUVÉE.** Mot nouveau. Nous avons, dit La Harpe, *inviolable* et *introuvable*, pourquoi n'aurions-nous pas *inviole* et *introuvé*, qui sont dans l'analogie, et qu'on entendrait tout aussi bien? *Ce fut une loi toujours inviolée*, etc., et si l'on parle tous les jours d'objets *invendus*, pourquoi pas d'objets *introuvés*? — Oui, pourvu que vous conserviez toujours à ces expressions le sens négatif qu'elles ont essentiellement. Dites, *voilà des objets invendus*, pour dire des objets qui n'ont pas été vendus; mais ne dites pas, *ces objets sont invendus*, car alors vous employez une expression positive pour exprimer une pure négation; vous semblez, par *invendus*, supposer dans l'objet une qualité positive qu'il n'a point. L'analyse de cette phrase, *ces objets sont invendus*, est, *ces objets sont non vendus*, c'est-à-dire, *sont et ne sont pas*. Or, cela est aussi ridicule que si l'on disait, *ces deux hommes sont non amis*, au lieu de dire tout simplement, *ces deux hommes ne sont pas amis*. Voyez *In*.

**INTUITIF, INTUITIVE.** Adj. *Un* forme deux syllabes. Il n'est d'usage qu'en cette phrase: *La vision intuitive de Dieu*.

**INTUITIVEMENT.** Adv. *Ui* fait deux syllabes. Cet adverbe ne se met point entre l'auxiliaire et le participe.

**INUSITE.** **INUSITÉE.** Adj. *Chose inusitée, mot inusité, façon de parler inusitée.* Il ne se met qu'après son subst.

**INUTILE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Homme inutile, travail inutile, peine inutile, précautions inutiles.* — *Cet inutile travail, ces inutiles précautions.* Avec le verbe être, *inutile* régit *de*, quand ce verbe est pris impersonnellement : *Il est inutile de dire, de faire*; quand le verbe être est pris dans un autre sens, *inutile* régit à : *Cela est inutile à dire.* Voyez *Adjectif*.

**INUTILEMENT.** Adv. Quelquefois il se met au commencement de la phrase, et alors le pronom, sujet du verbe, est mis après le verbe : *Inutilement se flatterait-on de Papaiser.* D'autres fois on le met après le verbe : *J'ous vous tourmentez inutilement.* Enfin on peut aussi le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est inutilement tourmenté.*

**INVAINCE,** **INVAINCUE.** Adj. Corneille a dit dans le *Cid* (act. II, sc. II, 22) :

Ton bras est *invaincu*, mais non pas invincible.

Et dans les *Horaces* (act. III, sc. VI, 22) :

Ce bonheur a suivi leur courage *invaincu*.

Le mot *invaincu*, dit Voltaire, n'a point été employé par les autres écrivains; je n'en vois aucune raison. Il signifie autre chose qu'*indompté*; un pays est *indompté*, un guerrier est *invaincu*. (Remarques sur Corneille.) Voltaire a dit lui-même dans *Olympie* (act. I, sc. II, 86) :

Que mes braves guerriers et vos Grecs *invaincus*,  
Une seconde fois fassent trembler l'Euphrate.

Voyez *In*.

**INVALIDE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un soldat invalide.* — *Une cote invalide.*

**INVALIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a contracté invalidement, il a invalidement contracté.*

**INVARIABLE.** Adj. des deux genres : *Règle invariable, ordre invariable.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette invariable règle.* Voyez *Adjectif*.

On abuse souvent de cette expression. On dit *sa santé est invariable, le cours des astres est invariable*; cela n'est pas exact, il n'y a rien d'invariable dans la nature. L'application de ce terme à l'homme l'est bien moins encore. Il n'y a personne qui soit *invariable* dans ses opinions, dans ses jugements, dans ses sentiments. Dieu seul est *invariable*.

*Invariable* est aussi un terme de grammaire français, qui se dit des mots qui ne prennent point les signes du féminin ou du pluriel. On le peut pas dire qu'ils sont *invariables*; car un mot n'est déclinaison que lorsqu'il prend diverses terminaisons pour indiquer ses rapports avec les autres parties de la phrase; et en français, il n'y a point de mots qui soient dans ce cas.

**INVAIABLEMENT.** Adv. On le met souvent entre l'auxiliaire et le participe : *Il est attaché invaiablement à son devoir; il est invariablement attaché à son devoir.*

**INVENDBLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Terre invendable, marchandise invendable.*

**INVENDE,** **INVENDEE.** Adj. Il se dit des marchandises destinées à être vendues, qui ne l'ont pas encore été : *Marchandises invendues.* Voyez *Introuvé*.

**INVENTEUR.** Subst. m. L'Académie dit *inventrice* en parlant d'une femme.

**INVENTIF,** **INVENTIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Homme inventif, esprit inventif, génie inventif.*

**INVENTION.** Subst. f. L'invention, en termes de littérature, est l'action d'imaginer ou de choisir des sujets convenables, d'y découvrir, d'y saisir, d'y développer ce que n'y voit pas le commun des hommes. Celui qui compose un tout idéal, intéressant et nouveau, d'un assemblage de choses communes, ou qui donne à un tout existant une grâce, une beauté nouvelle, à ce qu'on appelle de l'invention, ou le génie de l'invention.

**INVERSION.** Subst. f. Terme de grammaire qui signifie renversement d'ordre. Ainsi toute *inversion* suppose un ordre primitif et fondamental, et nul arrangement ne peut être appelé *inversion* que par rapport à cet ordre primitif. Examinons donc en quoi consiste cet ordre.

En général, *ordre* veut dire arrangement, soit des choses, soit des mots. Quand le mot d'*ordre* est pris absolument sans aucune qualification, et qu'on parle d'êtres physiques, on entend que les objets nous sont présentés de manière que nous nous faisons aisément l'image de l'ensemble et des rapports selon lesquels ces objets sont disposés entre eux. Si nous ne pouvons pas nous représenter aisément cet ensemble, et que nous apercevions que les objets ne sont pas disposés suivant la convenance et les rapports qu'ils ont entre eux, nous disons qu'il y a confusion, dérangement, désordre.

S'il s'agit de syntaxe ou construction grammaticale, *ordre* ne se dit pas de tout arrangement des mots; il semble que ces termes, *arrangement, structure, aient* en grammaire un sens plus étendu que le mot d'*ordre*; on dit la *structure d'un discours, l'arrangement des mots d'une phrase.* A l'égard d'*ordre*, il ne se dit, à la rigueur, que de la construction grammaticale régulière.

Ainsi *ordre* ne signifie pas un arrangement quelconque; il ne marque que l'arrangement particulier des mots, selon la suite des signes des rapports qu'ils ont entre eux pour faire un sens. Les mots ne peuvent exciter de sens dans l'esprit de celui qui lit et qui écoute, que par la connaissance qu'il a des signes de ces rapports, connaissance qui s'acquiert ou simplement ou par usage, c'est-à-dire par le commerce que l'on a avec les personnes qui parlent une langue, ou bien par la voie de l'étude, de l'instruction et de la lecture.

Le sens total qui résulte de l'assemblage et de la construction des mots, ne peut être entendu qu'après que toute la proposition est énoncée. Alors l'esprit, par un simple regard, aperçoit toute la suite et l'enchaînement des rapports. C'est cette suite de rapports qu'on appelle simplement *ordre*, et souvent aussi *ordre grammatical, ordre naturel.*

Quand tous les mots d'une phrase sont exprimés, et qu'ils sont rangés selon la suite et l'enchaînement de leurs rapports, on dit qu'il n'y a pas *inversion*. Si ces mots ne sont pas rangés

selon la suite de leurs rapports, il y a *inversion*, c'est-à-dire que l'enchaînement des rapports est ou renversé, ou interrompu.

Si tous les mots nécessaires pour rendre la construction pleine et entière ne sont pas exprimés, on ne dit pas pour cela qu'il y ait inversion, on dit qu'il a ellipse, c'est-à-dire suppression, omission de quelque mot, dont l'esprit supplée aisément la valeur. *Ellipse* est opposé à construction pleine, et *inversion* à construction selon l'ordre analogue et successif des rapports des mots. Quand je dis *j'ai toutes les fureurs de l'amour*, ces mots sont dans l'ordre grammatical; ils sont tous placés selon la suite immédiate de leurs rapports. *J'ai quoi? toutes les fureurs; de quoi? de l'amour.* Mais si je dis :

..... De l'amour j'ai toutes les fureurs,  
(Rac., *Phéd.*, act. I, sc. III, 107.)

l'ordre grammatical est renversé. Il y a *inversion*, parce que les mots ne sont pas rangés selon la dépendance et la suite immédiate de leurs rapports.

Mais quand je dis *j'ai toutes les fureurs de l'amour*, ma phrase est bien moins élégante, bien moins vive et bien moins harmonieuse que si je disais de *l'amour j'ai toutes les fureurs*. Les inversions bien ménagées donnent donc de la grâce au discours; mais il faut que le dérangement soit tel qu'il ne puisse causer aucune méprise, ni aucune confusion, et qu'une simple vue de l'esprit puisse aisément considérer les mots dans l'ordre de l'analogie générale de la langue. Quand on me dit : *La coule un clair ruisseau*, j'entends le sens aussi aisément que si l'on me disait, *là un clair ruisseau coule*.

L'inversion ne doit jamais ôter à l'esprit le plaisir de se savoir gré d'apercevoir le sens malgré la transposition, et de placer en lui-même, par un simple regard, tous les mots dans l'ordre selon lequel seul ils lui présentent un sens, après que la phrase est finie.

L'inversion est très-fréquente dans la langue latine, parce que les différents rapports des mots étant exprimés par des terminaisons différentes, on reconnaît ces rapports à ces terminaisons, indépendamment de la place que les mots occupent dans la phrase. Dans la langue française, au contraire, où les rapports des mots sont marqués par leur place, les inversions sont bien plus rares.

Madame Deshoulières a dit (*ode à M. de la Rochefoucauld*, 72) :

Que les fougueux aquilons  
Sous la nef ouvrent de l'onde  
Les gouffres les plus profonds.

La construction simple est, *que les Aquilons fougueux ouvrent sous la nef les gouffres les plus profonds de l'onde*. Fléchier a dit (*Oraison fun. du duc de Montausier*, p. 301.) : *Sacrifice où coula le sang de mille victimes*. La construction est, *sacrifice où le sang de mille victimes coula*.

L'inversion appartient aussi bien au discours familier qu'au style noble et élevé; et, lorsque les transpositions servent à la clarté, il faut partout les préférer à la construction simple.

Madame Deshoulières a dit (*ode à M. de la Rochefoucauld*, 31) :

...dans les transports qu'inspire  
Cette agréable saison

Où le cœur à son empire  
Assujettit la raison.

L'esprit saisit plus aisément la pensée que si cette dame avait dit : *Dans les transports que cette agréable saison, où le cœur assujettit la raison à son empire, inspire*. Cependant, dans ces occasions même, l'esprit aperçoit les rapports des mots selon l'ordre de la construction simple.

L'inversion contribue beaucoup à la beauté des images, dit Condillac. Si je disais, *cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces, prenait déjà l'essor pour se sauver dans les montagnes*, je ne ferais que vous raconter un fait; mais je ferais un tableau en disant avec Fléchier : *Déjà prenait l'essor pour se sauver dans les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces*. (*Oraison fun. de Turenne*, p. 435.) *Prenait l'essor* est la principale action; c'est celle qu'il faut peindre sur le devant du tableau. *Déjà* est une circonstance nécessaire, qui viendrait trop tard si elle ne commençait la phrase. L'action se peint avec toute sa promptitude dans *déjà prenait l'essor*; elle se ralentirait si l'on disait, *il prenait déjà l'essor*. *Pour se sauver dans les montagnes*, est une action subordonnée; et ce n'est pas sur elle que le plus grand jour doit tomber. Si Fléchier eût dit : *Pour se sauver dans les montagnes, déjà prenait l'essor*, le coup de pinceau eût été manqué. Enfin, *dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces*, est une action encore plus éloignée; aussi l'orateur la rejette-t-il à la fin comme la partie fuyante; elle n'est la que pour contraster, pour faire ressortir davantage l'action principale.—Je pourrais dire : *Les ennemis dont nous fûmes la proie rencontrent leur tombeau dans les flots irrités*; mais, pour faire une image, il faudrait que dans les flots irrités commençât la phrase. Cela ne suffirait pas encore, car cette peinture serait faible : *Dans les flots irrités, les ennemis dont nous fûmes la proie rencontrent leur tombeau*. Le tableau demande que ces expressions, dans les flots irrités rencontrent leur tombeau, ne soient pas séparées, et que les ennemis dont nous fûmes la proie, soit présenté dans l'éloignement. Cependant cette inversion serait contre le génie de notre langue : *Dans les flots irrités rencontrent leur tombeau les ennemis dont nous fûmes la proie*. Il faut donc chercher un autre tour.—Je dis d'abord : *Les flots irrités deviennent le tombeau des ennemis dont nous fûmes la proie*. Mais, en faisant des flots irrités le sujet de la proposition, je ne marque pas si sensiblement le lieu du tombeau que lorsque je prends un tour où les mots sont précédés de la préposition dans. Je dis donc, dans les flots irrités s'ouvre un tombeau aux ennemis dont nous fûmes la proie. Vous voyez que ce mot s'ouvre remplit toutes les conditions que je cherche, qu'il ajoute même un trait au tableau, et vous comprenez comment il faut se conduire pour trouver le terme propre et la place de chaque mot.

Il est très-utile, en pareil cas, de consulter le langage d'action, qui est tout à la fois l'objet de l'écrivain et du peintre.

*La nature se trouve saisie à la vue de tant d'objets funèbres : tous les visages prennent un air triste et lugubre; tous les cœurs sont émus par horreur, par compassion ou par faiblesse.*

Pour rendre cette pensée par le langage d'action, il faudrait montrer, 1° les objets funèbres; 2° l'affaissement dans la nature; 3° la tristesse

sur tous les visages; 4° l'horreur, la compassion, la faiblesse, d'où naîtrait l'émotion dans tous les cœurs. Flechier se conforme à cet ordre, autant que la langue le permet.

*A la vue, dit-il, de tant d'objets funèbres, la nature se trouve saisie; un air triste et lugubre se répand sur tous les visages; soit horreur, soit compassion, soit faiblesse, tous les cœurs se sentent émus. Oraison fun. de la duchesse d'Anguillon, p. 57.)*

Il est certain qu'une langue où l'on pourrait dire, *sans se trouver la nature, émus tous les cœurs*, aurait de l'avantage; la nôtre ne souffre pas de pareilles inversions.

L'inversion est très-propre à augmenter la force des contrastes, et par là elle donne, pour ainsi dire, plus de relief à une idée, et la fait sortir davantage. Bossuet pouvait dire :

*Douze pécheurs envoyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection, ont accompli alors, ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter; ce que les prophètes, ni le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire. Mais Bossuet se sert d'une inversion par laquelle il fixe d'abord l'esprit sur les philosophes, sur les prophètes, sur le peuple juif protégé et fidèle; il nous fait sentir toute la grandeur de l'entreprise avant de parler de ceux qui l'ont accomplie; et le tour qu'il prend doit toute sa beauté à l'adresse qu'il a de renvoyer les douze pécheurs et l'accomplissement à la fin de la phrase. Il s'exprime ainsi :*

*Alors seulement, et ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter, ce que les prophètes, ni le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire, douze pécheurs envoyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection, l'ont accompli. (Disc. sur l'hist. univers., 1<sup>e</sup> part., ch. xxv, p. 532.)*

En général, l'art de faire valoir une idée consiste à la mettre à la place où elle doit frapper davantage.

*Celui qui n'a égard en écrivant qu'au goût de son siècle, songe plus à sa personne qu'à ses écrits. — Il faut toujours tendre à la perfection, et alors cette justice qui nous est quelquefois refusée par nos contemporains, la postérité sait nous la rendre. (La Bruyère, Des ouvrages de l'esprit, ch. 1, p. 250.)*

Par cette inversion, La Bruyère fait mieux sentir le motif qu'un écrivain doit se proposer, que s'il eût dit : *Et alors la postérité sait nous rendre cette justice*, etc.

*Je n'en ai reçu que trois de ces lettres aimables qui me pénètrent le cœur, dit madame de Sévigné à sa fille. Qu'on retranche le pronom en, la pensée sera la même, mais l'expression du sentiment sera affaiblie. Le pronom ajouté avant le nom auquel il se rapporte, fait sentir combien madame de Sévigné avait l'esprit préoccupé de ces lettres.*

*Si l'on ne le voyait de ses yeux, dit La Bruyère, pourrait-on jamais s'imaginer l'étrange disproportion que le plus ou le moins de pièces de monnaie met entre les hommes? (Des biens de fortune, ch. vi, p. 277.) — L'ordre direct n'exprimerait pas l'étonnement avec la même force.*

Voltaire a dit dans *l'Orphelin de la Chine* (act. III, sc. III, 47) :

Je n'ai pu de mon fils consentir à la mort.

La Harpe prend occasion de ce vers pour nous

donner quelques règles sur l'*inversion*. « Inversion dure et forcée, dit-il, étrangère au génie de notre langue. Observez comme principe général, que l'*inversion*, dont le but est de varier notre versification sans dénaturer les procédés du langage, est naturelle au nôtre dans le régime direct, et qu'elle y règne dans le régime indirect, quand il y a concours des deux particules *de* et *a*. Ainsi, l'on dira très-bien :

Je n'ai pu de mon fils envisager la mort.

mais on aura tort de dire :

Je n'ai pu de mon fils consentir à la mort.

Pourquoi? c'est que l'*inversion* est en quelque sorte double. Non-seulement vous mettez la particule *de* avant les mots *la mort*, qui doivent la régir, mais vous la mettez avant une autre particule qui doit naturellement la précéder, avant *a*; l'oreille alors est trop dérangée. En voulez-vous la preuve? c'est que vous diriez sans aucun embarras :

A la mort de mon fils je n'ai pu consentir.

Vous n'avez fait ici que mettre le régime avant le verbe, ce que notre poésie permet, mais dans aucun cas vous ne diriez :

De mon fils à la mort, etc.

parce que le déplacement des deux particules forme inévitablement une équivoque, ce qui devient sensible, par exemple, dans ce vers de Voltaire :

A peine de la cour j'entrai dans la carrière.

Il veut dire, *à peine j'entrai dans la carrière de la cour*. Mais qu'arrive-t-il? c'est qu'il n'eût pas construit sa phrase autrement, s'il eût voulu dire que, sortant de la cour, il était entré dans la carrière; et par le dérangement des deux particules, son vers présente en effet ce dernier sens, suivant les principes de notre construction. » (*Cours de littérature.*)

L'*inversion* se nomme aussi *hyperbate*; le premier mot vient du latin, le second du grec.

INVESTIGATEUR. Subst. m. Il fait au féminin *Investigatrice*.

INVESTIGATION. Subst. f. J.-J. Rousseau a dit dans son *discours qui a remporté le prix à l'académie de Dijon* (t. VII, p. 20.) : *Que de dangers, que de fausses routes, dans l'investigation des sciences! Investigation*, dit Domergue, mot nouveau, que la néologie approuve, parce qu'il est noble, sonore, dérivé d'une langue polie, et qu'il exprime une nuance que l'écrivain avait besoin de peindre, et qu'il ne pouvait obtenir de *recherche*. La *recherche* est l'action de chercher avec curiosité; l'*investigation* est l'action de chercher en suivant à la piste, comme l'indique le mot latin *vestigium* d'où *investigation* est tiré. Or, c'est en suivant à la piste la marche des sciences et celle des savants, à travers les épines et les détours, qu'on est investi de dangers, qu'on rencontre de fausses routes. Les deux idées s'appellent; l'expression manque à l'une d'elles, Rousseau la crée, et la langue oratoire a un mot de plus.

**INVINCIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un monarque invincible, cet invincible monarque; une armée invincible, cette invincible armée; un courage invincible, son invincible courage; un obstacle invincible, cet invincible obstacle; une opiniâtreté invincible, cette invincible opiniâtreté.* — *Argument invincible, ignorance invincible.* On ne dirait pas un *invincible homme*. Voyez *Adjectif*. — Rollin fait régir à cet adjectif la proposition à : *Peuples invincibles au fer et aux armes; et Féraud pense que ce régime, quoique peu usité, doit être autorisé.* Nous sommes d'autant plus de cet avis que Boileau et Racine, deux des meilleurs modèles dans l'art d'écrire, s'en sont servis :

Mais qui peut l'assurer qu'*invincible* au plaisir.  
(BOIL., Sat. X, 128.)

Bajaret, à vos soins tôt ou tard plus sensible,  
Madame, à tant d'attraits n'était pas *invincible*.  
(Rac., Baj., act. V, sc. vi, 21.)

(Grammaire des grammaires, p. 298.)

**INVINCIBLEMENT.** Adv. Il ne se met bien qu'après le verbe : *Il a prouvé invinciblement que...*

**INVIOUBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une loi inviolable, un serment inviolable, un vœu inviolable. Cet inviolable serment, cet inviolable vœu.* Voyez *Adjectif*.

**INVIOUBLEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a tenu inviolablement sa promesse. Cette règle est inviolablement suivie.*

\***INVIOLE, INVOLÉE.** Adj. Voyez *Introuvé*.

**INVISIBLE.** Adj. des deux genres. Il signifie, qui échappe à la vue, ou par sa nature, ou par la petitesse de ses parties, ou par sa distance. *Les substances spirituelles sont invisibles. Les particules de l'air sont invisibles. Les corps deviennent invisibles pour nous, à force de s'éloigner.* On peut le mettre avant son subst. : *Une main invisible, une invisible main; un ressort invisible, un invisible ressort.*

**INVISIBLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe.

**INVITER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Il se dit des personnes et des choses : *Inviter quelqu'un à faire quelque chose. Le temps invite à la promenade.*

Un exemple si beau vous *invite* à le suivre.  
(Rac., Frères ennemis, act. III, sc. iv, 19.)

Où le sommeil l'*invite* au fond d'un antre sombre.  
(DELIL., Géorg., III, 173.)

**INVOCATION.** Subst. f. En poésie, c'est une prière que le poète adresse, en commençant son ouvrage, à quelque divinité, surtout à sa muse, pour en être inspiré.

**INVOLONTAIRE.** Adj. des deux genres. Ce à quoi la volonté n'a point eu de part; ce qui n'a point été ou n'est pas voulu, consenti. Il paraît à celui qui examine les actions humaines de près, que toute la différence des *volontaires* et des *involontaires* consiste à avoir été ou n'avoir pas été réfléchies. Je marche, et sous mes pieds il se rencontre des insectes que j'écrase *involontairement*. Je marche, et je vois un serpent endormi; je lui appuie mon talon sur la tête, et je l'écrase *volontairement*. Ma réflexion est la seule chose

qui distingue ces deux mouvements. On ne le met point avant son subst. : *Mouvement involontaire, acte involontaire.*

**INVOLONTAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a agi involontairement. Il a involontairement renoué le bras.* Voyez *Involontaire*.

**INVAISISSABLE.** Adj. des deux genres. *S* se prononce fortement comme au commencement d'un mot. On ne le met point avant son subst. *Un fait invaisissable, une circonstance invaisissable.*

**INVAISISSABLEMENT.** Subst. f. *S* se prononce fortement comme au commencement d'un mot.

**INVULNÉRABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. Au figuré, il régit la proposition à : *Il est invulnérable aux traits de la médisance.* (Acad.)

**IONIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Vers ionique, ordre ionique, secte ionique.*

\***IRASCIBILITÉ.** Subst. f. Mot nouveau proposé par Mercier. Qualité de ce qui est irascible. Mirabeau a dit : *Les hommes qui substituent l'irascibilité de l'amour-propre au culte de la patrie.* — Il nous semble que ce mot pourrait être adopté sans inconvénient.

**IRIS.** Subst. On prononce le *s* final. Autrefois l'Académie regardait ce mot comme féminin; mais dans la dernière édition de son dictionnaire elle dit qu'il est masculin. Cette nouvelle décision est conforme à l'avis de M. de Mairan, qui nous a donné dans l'*Encyclopédie* quelques recherches sur le genre de ce substantif.

Le mot d'*iris*, dit-il, est certainement toujours féminin en latin, dans toutes ses significations quelconques. Les auteurs qui ont écrit en français il y a quatre-vingts ou cent ans, l'ont fait aussi de ce genre dans la signification d'*arc-en-ciel*, à en juger du moins par M. de la Chambre, qui donna un traité de l'*iris* pris en ce sens, en 1662. Mais je crois que les physiciens modernes l'ont fait toujours ou presque toujours masculin.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec une bibliothèque remplie de livres sur ces matières, je n'ai pu retrouver les endroits où j'avais lu le mot d'*iris* masculin ou féminin, quoique j'aie parcouru des chapitres entiers qui traitent de ce météore; par la circonstance de l'édition avec l'article *le* ou *la*, c'est toujours *l'iris*. Il faut donc en venir au détail des raisons, et à d'autres autorités qui seront peut-être en même temps plus concluantes.

*L'iris*, synonyme d'*arc-en-ciel*, météore, cercle lumineux et coloré, tous substantifs masculins, a sans doute invité d'abord les physiciens modernes à le faire masculin dans la même acception, sans compter qu'on évite par là l'équivoque d'une belle, d'une grande *iris*, avec une belle Philis ou une grande Clémène. Et en effet, il n'est pas plus question alors de la messagère de Junon ou d'une belle femme, qu'il n'est question de Junon en parlant de l'air. Mais comme une pareille induction ne suffirait pas pour constater un usage, j'ai cru plus à propos de consulter la-dessus l'Académie des sciences; et je me suis adressé à ceux de ses membres qui sont le plus au fait de la matière, et que je connais aussi pour les plus attentifs à se bien exprimer. Les uns m'ont fait l'honneur de me dire qu'ils me demandaient la chose à moi-même; les autres m'ont répondu sur-le-champ et sans hésiter, *masculin*, trouvant même ridicule qu'on pût en user autrement.

Le dictionnaire de Trévoux dit aussi fort bien que les philosophes font ce mot masculin ; mais ensuite, dans les explications et dans les exemples, on le fait tantôt masculin, tantôt féminin, tenant sans doute un peu en cela de l'usage ancien et du moderne.

Cette espèce de zone ou d'anneau circulaire et diversement coloré qui entoure la prunelle de l'œil, et qu'on appelle aussi l'*iris*, est certainement masculin sous ce nom, selon nos plus célèbres anatomistes, MM. Winslow, Morand, Ferrein, etc. Le premier, qui, tout François qu'il est, ne laisse pas de bien parler français quand il s'agit des termes de l'art, m'a fait remarquer à cette occasion qu'on disait le *tibin* quoiqu'il n'y ait pas de mot plus pleinement latin et féminin en cette langue. Quant aux ouvrages imprimés, je trouve dans le volume de l'Académie des sciences de 1704 un grand mémoire de M. Méry, qui roule entièrement sur l'*iris*, et d'où je n'ai pu tirer, non plus que de l'extrait de M. de Fontenelle, qui est de cinq à six pages, de quel genre ils font l'*iris* de l'œil : car c'est toujours l'*iris*, les fibres de l'*iris*, les *mouvements de l'iris*. Mais j'ai été plus heureux dans le mémoire de M. Petit, médecin, sur les yeux de l'homme et de plusieurs animaux, lu à la même Académie en 1726. On y trouve, sans équivoque, un *iris fort brun*, tel qu'on le voit dans des bœufs et des chevaux.

Enfin la fleur, la plante, la racine ou la poudre d'*iris*, quand elle est désignée par le seul mot d'*iris*, devient un substantif masculin dans le langage des botanistes et des naturalistes. Les fleuristes, remarque encore fort bien Trévoux, font *iris* masculin, et l'on dit en ce sens, de l'*iris commun*, les *iris bulbeux*. Cependant Savary, dans le *Dictionnaire du commerce*, que l'Académie française veut bien quelquefois consulter, a fait ce mot féminin ; mais je crois qu'il sera plus sûr de nous en tenir au sentiment des Jussieu et des Duhamel, qui le font sans difficulté masculin, et qui sont les gens du monde qui entendent le mieux cette langue.

IRONIE. Subst. f. C'est, dit Dumarsais, une figure par laquelle on veut faire entendre le contraire de ce qu'on dit. Boileau, qui n'a pas rendu à Quinault toute la justice que le public lui a rendue depuis, en parle ainsi par *ironie* (Sat. IX, 284.) :

Toutefois, s'il le faut, je veux bien m'en dédire,  
Et, pour calmer enfin tous ces flets d'ennemis,  
Réparer en mes vers les maux qu'ils ont commis.  
Puisque vous le voulez, je vais changer de style.  
Je le déclare donc, Quinault est un Virgile.

Les idées accessoires sont d'un grand usage dans l'*ironie*. Le ton de voix, et plus encore la connaissance du mérite ou du démérite personnel de quelqu'un et de la façon de penser de celui qui parle, servent plus à faire connaître l'*ironie* que les paroles dont on se sert. Un homme s'écrie : *O le bel esprit !* Parle-t-il de Cicéron, d'Horace ? Il n'y a point là d'*ironie*, les mots sont pris dans le sens propre. Parle-t-il de Zoile ? c'est une *ironie*. Ainsi, l'*ironie* fait une satire avec les mêmes paroles dont le discours ordinaire fait un éloge.

IRONIQUE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Discours ironique, un ironique, réponse ironique. Cette ironique réponse me vint au rif. Voyez Adjectif.*

IRONIQUEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le

verbe : *Parler ironiquement. Il a parlé ironiquement.*

IRRAISONNABLE. Adj. des deux genres. On prononce les deux *r*. Il ne se met qu'après son subst. : *Animal irraisonnable.*

Il ne faut pas confondre *irraisonnable* avec *déraisonnable*. Le premier est un terme didactique qui se dit des animaux, parce qu'ils ne sont pas doués de raison ; le second est un terme du langage ordinaire qui signifie, qui est contraire à la droite raison, qui n'agit pas suivant les lumières de la raison. L'homme n'est pas un animal *irraisonnable* ; mais il y a bien des hommes qui sont *déraisonnables*.

IRRÉCONCILIALE. Adj. des deux genres. On prononce les deux *r*. Qui ne se peut réconcilier. Terme relatif à la haine, à l'envie, à la jalousie, et à d'autres passions odieuses qui divisent les hommes et les aiment souvent les uns contre les autres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Haine irréconciliable, Poëlle deux ennemis irréconciliables, deux irréconciliables canemis.*

IRRÉCONCILIALEMENT. Adv. Les deux *r* se prononcent. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils sont brouillés irréconciliablement, ils sont irréconciliablement brouillés.*

\*IRRÉCONCILIÉS, IRRÉCONCILIÉES. Adj. On doit admettre ce mot, dit La Harpe, puisque nous avons *Irreconciliable*. Ne dirait-on pas très-bien *ne mettez jamais ensemble deux ennemis irréconciliés ?* — Nous pensons qu'il ne faut pas dire *ces ennemis sont irréconciliés*, mais *ces ennemis ne sont pas réconciliés*, parce que *sont* marque une affirmation, et que l'idée est entièrement négative. Voyez *In*.

IRRÉCUSABLE. Adj. des deux genres. On fait sentir les deux *r*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Témoin irrécusable, cet irrécusable témoin.*

IRRÉFLÉCHI, IRRÉFLÉCHIE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un propos irréfléchi, une action irréfléchie, une démarche irréfléchie.*

IRRÉFRAGABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Docteur irréfragable, autorité irréfragable, doctrine irréfragable, cette irréfragable doctrine. Voyez Adjectif.*

IRRÉGULIER, IRRÉGULIÈRE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Poëme irrégulier, procédé irrégulier, vers irréguliers.*

On appelle en grammaire *verbes irréguliers*, les verbes dont les variations ne sont pas conformes à celles du verbe qui doit servir de modèle. Par exemple, *aller* est un verbe irrégulier, parce que son infinitif finissant en *er*, comme tous ceux des verbes de la première conjugaison, ses variations ne sont pas conformes à celles du verbe *chanter*, qui sert de modèle pour cette conjugaison.

Les verbes *irréguliers* de la première conjugaison sont *aller*, qui est un verbe neutre, *envoyer* et *renvoyer*, qui sont des verbes actifs. Voyez ces verbes à leurs articles.

Il y a dans la seconde conjugaison en *ir*, un grand nombre de verbes irréguliers. Condillac fait quatre classes de cette conjugaison, dont il donne pour modèles, *finir, sentir, ouvrir, tenir*.

La première est la même que celle dont nous avons donné *emplir* pour modèle. (Voyez *Conjugaison*.) Elle comprend tous les verbes qui se

terminent en *is* à la seconde personne du présent de l'indicatif. Ses verbes irréguliers sont *béuir*, *fleurir* au figuré, *haïr*. Voyez ces mots.

La seconde conjugaison en *ir*, dont le modèle est *sentir*, comprend les verbes *consentir*, *resentir*, *présentir*, *mentir*, *dormir*, *endormir*, *se repentir*, *servir*, *desservir*, *sortir*, *partir*, *ressortir*, *sortir* de nouveau, et *repartir*, *répliquer*. Mais *ressortir*, être du ressort, *répartir*, partager, et *sortir*, obtenir, se conjuguent comme *finir*.

### Seconde conjugaison en Ir.

Modèle, *Sentir*.

Infinitif. — *Sentir*.

Indicatif. — *Présent*. Je sens, tu sens, il sent; nous sentons, vous sentez, ils sentent. — *Imparfait*. Je sentais, tu sentais, il sentait, etc. — *Passé simple*. Je sentis, tu sentis, il sentit; nous sentimes, vous sentîtes, ils sentirent. — *Futur simple*. Je sentirai, tu sentiras, il sentira; nous sentirons, vous sentirez, ils sentiront.

Le reste comme dans la première conjugaison en *ir*.

Conditionnel. — *Présent*. Je sentirais, etc.

Impératif. — *Présent*. Sens, qu'il sente ou qu'elle sente; sentons, sentez, qu'ils sentent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je sente, que tu sentes, qu'il sente; que nous sentions, que vous sentiez, qu'ils sentent. — *Imparfait*. Que je sentisse, que tu sentisses, qu'il sentit; que nous sentissions, que vous sentissiez, qu'ils sentissent.

Participe. — *Présent*. Sentant. — *Passé*. Senti, sentie.

Les verbes irréguliers de cette conjugaison sont *bouillir*, *courir*, *fuir*, *mourir*, *vêtir*, *revêtir*, *acquérir*, *conquérir*, *reconquérir*, *requérir*; *accourir*, *concourir*, *discourir*, *parcourir*, qui se conjuguent comme *courir*. Voyez ces verbes.

### Troisième conjugaison en Ir.

Modèle, *Ouvrir*.

Infinitif. — *Ouvrir*.

Indicatif. — *Présent*. J'ouvre, tu ouvres, il ouvre; nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. — *Imparfait*. J'ouvrais, etc. — *Passé simple*. J'ouvris, tu ouvris, il ouvrit; nous ouvrimmes, vous ouvrites, ils ouvrirent. — *Futur simple*. J'ouvrirai, etc.

Conditionnel. — *Présent*. J'ouvrirais, etc.

Impératif. — *Présent*. Ouvre, qu'il ouvre; ouvrons, ouvrez, qu'ils ouvrent.

Subjonctif. — *Présent*. Que j'ouvre, que tu ouvres, qu'il ouvre; que nous ouvriions, que vous ouvriez, qu'ils ouvrent. — *Imparfait*. Que j'ouvrisse, que tu ouvrisse, qu'il ouvrit; que nous ouvrissons, que vous ouvrissez, qu'ils ouvrisse.

Participe. — *Présent*. Ouvrant. — *Passé*. Ouvert, ouverte.

On conjugue comme *ouvrir* les verbes *couvrir*, *découvrir*, *entr'ouvrir*, *rouvrir*, *recouvrir*, *offrir*, *mésoffrir*, *souffrir*.

Les verbes irréguliers sont *cueillir*, *affaiblir*, *assaillir*, *tressaillir*. *Accueillir* et *recueillir* se conjuguent comme *cueillir*. Voyez ces ver

### Quatrième conjugaison en In.

Modèle, *Tenir*.

Infinitif. — *Tenir*.

Indicatif. — *Présent*. Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. — *Imparfait*. Je tenais, etc. — *Passé simple*. Je tins, tu tins, il tint; nous tintmes, vous tintes, ils tiurent. — *Futur simple*. Je tiendrai, etc.

Conditionnel. — *Présent*. Je tiendrais, etc.

Impératif. — *Présent*. Tiens, qu'il tienne; tenez, qu'ils tiennent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne; que nous tenions, que vous teniez, qu'ils tiennent. — *Imparfait*. Que je tinse, que tu tinsses, qu'il tint; que nous tinssions, que vous tinssiez, qu'ils tinssent.

Participe. — *Présent*. Tenant. — *Passé*. Tenu, tenue.

On conjugue comme *tenir* les verbes *appartenir*, *s'abstenir*, *entretenir*, *détenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir*, *soutenir*, *venir*, *subvenir*, *convenir*, en un mot tous ceux qui dérivent de *tenir* et de *renir*.

Les verbes irréguliers de la conjugaison en *oir*, sont *aroir* (Voyez *Auxiliaire*); *s'asseoir*, sur lequel on conjugue *rasseoir* et *se rasseoir*; *voir*, sur lequel on conjugue *entrevoir* et *revoir*; *déchoir*, *échoir*,  *falloir*, *prévoir*, *pourvoir*, *surseoir*, *mouvoir*, *pouvoir*, *savoir*, *valoir*, *prévaloir*, *vouloir*. Voyez ces verbes.

Dans la conjugaison des verbes en *re*, on distingue cinq conjugaisons, dont les modèles sont *rendre*, *paraître*, *peindre*, *plaire* et *réduire*. Nous avons fait connaître la conjugaison du verbe *rendre* à l'article *Conjugaison*.

On conjugue comme *rendre* tous les verbes qui se terminent en *dre*, *pre*, *tre*, *rre*. Les irréguliers sont :

*Prendre* et ses composés, *apprendre*, *comprendre*, etc.; *condre* et ses composés, *recoudre*, *découdre*; *mettre* et ses composés, *permettre*, *démettre*, etc.; *moudre*, *émoudre*, *remoudre*; *absoudre*, *dissoudre*, verbes defectueux; *suivre*, *s'ensuivre*, *poursuivre*; *vivre*, *revivre*, *survivre*. Voyez ces verbes.

### Seconde conjugaison en Re.

Modèle, *Paraître*.

Infinitif. — *Paraître*.

Indicatif. — *Présent*. Je paraïs, tu paraissais, il paraît; nous paraissions, vous paraissiez, ils paraissent. — *Imparfait*. Je paraissais, tu paraissais, il paraissait; nous paraissions, vous paraissiez, ils paraissaient. — *Passé simple*. Je parus, tu parus, il parut; nous parûmes, vous parûtes, ils parurent. — *Futur simple*. Je paraîtrai, tu paraîtras, il paraîtra; nous paraîtrons, vous paraîtrez, ils paraîtront.

Conditionnel. — *Présent*. Je paraîtrais, etc.; nous paraîtrions, etc.

Impératif. — *Présent*. Paraïs, qu'il paraisse paraissions, paraissiez, qu'ils paraissent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je paraisse, etc. que nous paraissions, etc. — *Imparfait*. Que je parusse, etc.; que nous parussions, etc.

Participe. — *Présent*. Paraissant. — *Passé*. Paru.

Tous les verbes en *ôtre* et en *aître* se conjuguent comme *paraître*. Il ne faut excepter que *naître*. *Paître* est defectueux. Voyez ces verbes.

## Troisième conjugaison en Re.

Modèle, *Peindre*.Infinitif. — *Peindre*.

Indicatif. — *Présent*. Je peins, tu peins, il peint; nous peignons, vous peignez, ils peignent. — *Imparfait*. Je peignais, etc.; nous peignions, etc. — *Passé simple*. Je peignis, etc.; nous peignîmes, etc. — *Futur simple*. Je peindrai, etc.; nous peindrons, etc.

Conditionnel. — *Présent*. Je peindrais, etc.; nous peindrions, etc.

Impératif. — *Présent*. Peins, qu'il peigne; peignons, qu'ils peignent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je peigne, etc.; que nous peignions, etc. — *Imparfait*. Que je peignisse, que tu peignisses, qu'il peignît; que nous peignissions, que vous peignissiez, qu'ils peignissent.

Participe. — *Présent*. Peignant. — *Passé*. Peint, peinte.

Tous les verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, se conjuguent comme *peindre*.

## Quatrième conjugaison en Re.

Modèle, *Plaire*.Infinitif. — *Plaire*.

Indicatif. — *Présent*. Je plais, tu plais, il plaît; nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent. — *Imparfait*. Je plaisais, etc.; nous plaisions, etc. — *Passé simple*. Je plus, tu plus, il plut; nous plûmes, vous plûtes, ils plurent. — *Futur*. Je plairai.

Conditionnel. — *Présent*. Je plainrais, etc.; nous plainrions, etc.

Impératif. — *Présent*. Plais, qu'il plaise; plaisons, qu'ils plaisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je plaise, que tu plaises, qu'il plaise; que nous plaisons, que vous plaisiez, qu'ils plaisent. — *Imparfait*. Que je plussé, que tu plussés, qu'il plût; que nous plussions, que vous plussiez, qu'ils plussent.

Participe. — *Présent*. Plaisant. — *Passé*. Plu. Les verbes en *aire* se conjuguent comme *plaire*. Mais *faire*, qui a des formes différentes, est la règle d'après laquelle on conjugue ses composés, *contrefaire*, *défaire*, *redéfaire*, *refaire*, *satisfaire*, *surfaire*, *parfaire*, *malfaire*, *méfaire*, *parfaire*, sont défectueux. *Braire* et *traire* sont irréguliers et défectueux. Voyez ces verbes.

## Cinquième conjugaison en Re.

Modèle, *Réduire*.Infinitif. — *Réduire*.

Indicatif. — *Présent*. Je réduis, tu réduis, il réduit; nous réduisons, vous réduisez, ils réduisent. — *Imparfait*. Je réduisais, tu réduisais, il réduisait; nous réduisions, vous réduisiez, ils réduisaient. — *Passé simple*. Je réduisis, tu réduisis, il réduisit; nous réduisîmes, vous réduisîtes, ils réduisirent. — *Futur simple*. Je réduirai, tu réduiras, il réduira; nous réduirons, etc.

Conditionnel. — *Présent*. Je réduirais, etc.; nous réduirions, etc.

Impératif. — *Présent*. Réduis, qu'il réduise; réduisons, réduisez, qu'ils réduisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je réduise, que

tu réduises, qu'il réduise; que nous réduisions, que vous réduisiez, qu'ils réduisent. — *Imparfait*. Que je réduisisse, que tu réduisisses, qu'il réduisît; que nous réduisissions, que vous réduisissiez, qu'ils réduisissent.

Participe. — *Présent*. Réduisant. — *Passé*. Réduit, réduite.

On conjugue comme *réduire* tous les verbes en *ire*. Les irréguliers sont, *circoncrire*, *dire* et *redire*, *didire*, *contredire*, *interdire*, *médire*, *prédire*, *maudire*, *confire*, *suffire*; *lire*, *relire*, *élire*; *rire*, *sourir*; *crire*, *circoscrire*, *décrire*, *frère*.

Tous les verbes en *ire* se conjuguent comme *réduire*, excepté *braire*, qui est tout à la fois irrégulier et défectueux; *taire*, *reluire*, *nuire*.

On rapporte à cette conjugaison *boire*, *clore*, *conclure*, et leurs composés. Les verbes qui ne se rapportent pas à un des modèles que nous venons de donner sont conjugués dans tous leurs temps difficiles, à leur rang alphabétique. Voyez *Défectueux*.

IRRÉGULIÈREMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Vivre irrégulièrement*. Cette maison est irrégulièrement bâtie.

IRRÉLIGIEUSEMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Vivre irréligieusement*.

IRREMÉDIABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un mal irremédiable*, *une faute irremédiable*, *cette irremédiable faute*. Voyez *Adjectif*.

IRREMÉDIABLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Les débauches l'ont ruiné irremédiablement*, ou *l'ont irremédiablement ruiné*.

IRREMISSEBLE. Adj. des deux genres : *Fautes irremissibles*, *cas irremissible*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette irremissible faute*. Voyez *Adjectif*.

IRREMISSEBLEMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Il sera puni irremissiblement*.

IRRÉPARABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Perte irréparable*, *cette irréparable perte*; *affront irréparable*, *un irréparable affront*; *injure irréparable*, *cette irréparable injure*.

IRRÉPARABLEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il Pa offensé irréparablement*.

\* IRRÉPARÉ, IRRÉPARÉE. Adj. Pourqu'on ne pas employer ce mot, dit La Harpe, quand nous avons déjà *irréparable*? Ne pourrait-on pas dire *on ne pardonne point une faute irréparée*? Je pense qu'on peut employer ce mot lorsqu'il y a opposition avec des fautes qui ont été réparées : *On a fait bien des fautes; plusieurs sont réparées, d'autres sont encore irréparées*. Mais s'il n'y avait point d'opposition, je crois qu'il faudrait dire *ne sont pas réparées*: *Vous avez commis bien des fautes qui ne sont pas encore réparées*, et non pas *qui sont irréparées*. — Si l'on admet les deux expressions, *qui sont irréparées*, et *qui ne sont pas réparées*, il faut qu'il y ait une différence entre l'une et l'autre; sans quoi il serait inutile d'admettre la première. Voyez *In*.

IRRÉPRÉHENSIBLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Homme irrépréhensible*, *vie irrépréhensible*, *action irrépréhensible*, *conduite irrépréhensible*; *cette irrépréhensible conduite*. Voyez *Adjectif*.

IRRÉPRÉHENSIBLEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a vécu irrépréhensiblement*.

IRRÉPROCHABLE. Adj. des deux genres. On peut

le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Homme irréprochable, vie irréprochable, mœurs irréprochables, conduite irréprochable; cette irréprochable conduite.*

**IRRÉPROCHABLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a reçu irréprochablement.*

**IRRÉSISTIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Ce charme irrésistible, cet irrésistible charme. Voyez Adjectif.*

**IRRÉSISTIBLEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est entraîné irrésistiblement, il est irrésistiblement entraîné.*

**IRRÉSOLU, IRRÉSOLUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme irrésolu, un caractère irrésolu, un esprit irrésolu.*

**IRRÉSOLUMENT.** Adv. On ne peut le mettre qu'après le verbe : *Il a parlé irrésolument.*

**IRRÉVÉREMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il s'est comporté irrévéremment. Il est peu usité.*

**IRRÉVÉRENCE.** Subst. f. Manque de vénération. Il ne se dit guère que des choses saintes et sacrées.

**IRRÉVÉRENT, IRRÉVÉRENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Posture irrévérente, cette irrévérente posture; discours irrévérents. Voyez Adjectif.*

**IRRÉVOCALE.** Adj. des deux genres. L'Académie ne lui donne qu'une acception; il en a deux. Il signifie qui ne peut être révoqué, *loi irrévocable; qui ne peut être rappelé, le passé est irrévocable.* On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette loi irrévocable, cette irrévocable loi; un arrêt irrévocable, cet irrévocable arrêt. Voyez Adjectif.*

**IRRÉVOQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On a prononcé irrévocablement.*

**IRRÉVOQUÉ, IRRÉVOQUÉE.** Adj. Puisque nous avons admis *irrévocable*, dit La Harpe, pourquoi ne pas admettre *irrévoqué*? Pourquoi ne pas dire *toute loi irrévocable exige l'obéissance*? — Je pense que l'on ne peut se servir de ce mot que lorsque l'on indique une opposition entre des choses *révoquées* et des choses *irrévoquées* : *La plupart de ces lois avaient été révoquées, les autres étaient irrévocables.* Mais lorsqu'on parle absolument, sans rapport à cette opposition, je pense qu'on doit employer la négation, et que l'on ne peut pas dire *toute loi irrévocable exige l'obéissance*, mais qu'il faut dire *toute loi qui n'a pas été révoquée exige l'obéissance*. Sans cela, quelle différence y aurait-il entre *une loi irrévocable* et *une loi qui n'a pas été révoquée*? et s'il n'y avait pas de différence, pourquoi admettre *irrévoquée*? Voyez *In*.

**IRRITABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.

**IRRITATION.** Subst. f. Mot nouveau proposé par Mercier. État d'une personne irritée. Je crois qu'on peut adopter ce mot en ce sens : *Dans son irritation, il a tâché de me nuire.* — Dans la dernière édition de son dictionnaire, l'Académie donne pour exemple du sens figuré de ce mot : *Calmer l'irritation des esprits.*

**IRRITER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, il signifie mettre en colère : *Irriter quelqu'un. On vous a irrité contre moi.* En parlant des choses, il veut dire augmenter, aiguïr : *Irriter la colère,*

*irriter le courroux, irriter des alarmes, irriter la douleur.*

Et respecte un courroux que la présence irrite.  
(VOLT., OEd., act. III, sc. IV, 86.)

Je crains d'irriter vos alarmes.  
(VOLT., Zaïre, act. III, sc. VII, 21.)

Toujours irritant vos douleurs,  
Croirez-vous ne plus voir que des sujets de pleurs?  
(RAC., Iphig., act. II, sc. 1, 5.)

**ISOLEMENT.** Adv. D'une manière *isolée*. Féraud regarde cet adverbe comme un néologisme qui n'a pas l'air de faire fortune. Féraud s'est trompé; cet adverbe est admis généralement. On fait une demande, une pétition *isolément* ou collectivement.

**ISSUE.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie le définit, faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. Une maison n'est pas isolée parce qu'elle ne tient pas à d'autres maisons, mais parce qu'elle en est cloignée.

**ISSUI.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Vieux mot qui signifiait *sortir*. Il n'est plus usité qu'au participe passé *issu, issue*, et il signifie venu, descendu d'une personne, d'une race.

**ITÉRATIF, ITÉRATIVE.** Adj. qui peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Mandements itératifs, commandements itératifs; itérative défense, itératives remontrances.*

**ITÉRATIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On l'a averti itérativement, on l'a itérativement averti.*

**IVOIRE.** On a été longtemps partagé sur le genre de ce mot. Vaugelas et Thomas Corneille le faisaient féminin : Boileau l'a fait masculin, et ce genre lui est resté :

L'ivoire trop hâté deux fois rompt sur sa tête  
(BOILL., Lutr., V, 18.)

**IVRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme ivre, une femme ivre.* Il régit souvent la préposition de : *Être ivre de vin, d'eau-de-vie, d'amour, d'espérance, de volupté, d'orgueil, etc.*

**IVRESSE.** Subst. f. L'Académie dit : *L'ivresse des passions, des grandeurs, des succès.* On dit aussi *l'ivresse du pouvoir* :

De l'absolu pouvoir vous ignorez l'ivresse.  
(RAC., Ath., act. IV, sc. III, 85.)

Les grammairiens disent que ce mot n'a point de pluriel; cependant J.-B. Rousseau a dit (liv. I, ode xv, 22) :

Le réveil suit de près vos trompeuses ivresses,  
Et toutes vos richesses  
S'écoulent de vos mains.

Je pense que ce mot n'a point de pluriel lorsqu'il est employé dans un sens général et absolu; mais qu'on peut le mettre au pluriel lorsqu'il signifie des états particuliers et distingués les uns des autres. On peut dire, je crois, *il est sujet à de grandes colères*; pourquoi ne dirait-on pas, *dans ses fréquentes ivresses, il ne connaît plus personne*?

**J.** Subst. m. La dixième lettre de l'alphabet. On prononce *je*. Le son propre de cette lettre est comme dans *jamais*, *j. suite*, *joli*, *jenne*, *jeter*. Il conserve au commencement des mots le son qu'il est propre.

Cette lettre ne se double point, et ne se trouve jamais ni avant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni avant la voyelle *i*, si ce n'est par élision, comme dans *j'ignore*, *j'irai*; et alors *j'* est pour *je*. — *J* a toujours le son que l'on donne au *g* avant *e*, *i*: *Je jugerai*, le *j* *ug*, la *jalousie*. — C'est le *j* et non le *g* que l'on emploie dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja*, *je*, *ju*: *Jarretière*, *jalousie*, *jolie*, *joindre*, *jujubier*. Mais c'est le *g* et non le *j* que l'on emploie dans *geôle*, *geolier*, et dans les verbes en *ger* et leurs dérivés: *il mange*, nous *mangeons*; *il gagea*, nous *gagions*, la *gagure*, etc., qui se prononcent, le *jolier*, *il manja*, la *gajure*. Si l'on a conservé l'*e* dans ces mots, c'est afin qu'on ne donnât pas au *g* le son dur qu'il a dans *garder*, *guttural*.

**J.-C.** est l'expression abrégée du nom de *Jésus-Christ*.

**JAILLIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. On mouille les *l*. Il se conjugue comme *finir*. Selon l'Académie, il ne se dit proprement que de l'eau ou de quelque autre chose de fluide. Nous croyons cependant qu'on ne saurait reprocher à Delille d'avoir dit (*Énéide*, VI, 7):

Du roi qui le recèle,  
L'un d'un fen pétilant fait jaillir l'étincelle.

**JAILLISSANT, JAILLISSANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *jaillir*. On mouille les *l*. Il ne se met qu'après son subst.: *Des eaux jaillissantes*.

**JALOUSIE.** Subst. f. Inquiétude de l'âme qui la porte à envier la gloire, le bonheur, les talents d'autrui. Cette passion ressemble beaucoup à l'envie, et on confond souvent ces deux mots. Il semble pourtant que par l'*envie* nous ne considérons le bien qu'en ce qu'un autre en jouit, et que nous le désirons pour nous; au lieu que dans la *jalousie*, il s'agit de notre bien propre que nous appréhendons de perdre, ou auquel nous craignons qu'un autre ne participe. On envie l'autorité d'autrui, on est *jaloux* de celle qu'on possède. Corneille a dit dans *Nicomède* (act. I, sc. v, 29):

Par lui j'ai jeté Rome en haute *jalousie*.

Voltaire a dit à l'occasion de ce vers: *On inspire de la jalousie, on la fait naître*. La jalousie ne peut être haute; elle est grande, elle est violente, soupçonneuse, etc. (*Remarques sur Corneille*.)

**JALOUX, JALOUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme jaloux, une femme jalouse*. Une *humeur jalouse*, cette *jalouse humeur*; *des transports jaloux*, de *jaloux transports*. — Quelquefois il régit de devant les noms et les verbes: *Je suis jaloux de ma gloire*; *je suis jaloux de mériter votre estime*. Voyez *Jalousie*.

**JAMAIS.** Adv. On le place tantôt au commencement de la phrase, *jamaïs je ne l'ai vu*; tantôt après le verbe, *je ne le verrai jamais*; tantôt entre l'auxiliaire et le participe, *je ne l'ai jamais vu*. — *Jamaïs* est ordinairement accompagné de la

négative *ne*. Il régit la préposition *de*: *Cet homme ne boit jamais d'eau*. Quelquefois il est suivi d'un nom appellatif sans article: *Jamais homme n'a eu tant de génie*. Alors ce nom appellatif doit s'employer au singulier, parce que *jamaïs* avec la négation est une expression exclusive qui n'a pas besoin de pluriel.

L'Académie dit que *jamaïs* se dit quelquefois sans être négatif: *C'est ce qu'on peut jamais dire de mieux*. Alors il ne prend point le *ne*. Féraud observe avec raison que, dans cette phrase, quoique la négation ne soit pas exprimée, le sens n'en est pas moins négatif. C'est comme si l'on disait *on ne pourra jamais rien dire de mieux*.

On dit *a jamais* et *pour jamais*. Le premier est plus énergique que le second. *Un homme est perdu* à jamais, quand il est impossible qu'il se relève de sa disgrâce; *il est perdu pour jamais*, quand il est à croire qu'il ne s'en relèvera pas.

**JARBER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Aboyer*.

**JARGON.** Subst. m. Ce mot a plusieurs acceptations. Il se dit: 1<sup>o</sup> d'un langage corrompu, tel qu'il se parle dans nos provinces; 2<sup>o</sup> d'une langue factice, dont quelques personnes conviennent pour se parler en compagnie et n'être pas entendues des autres; 3<sup>o</sup> d'un certain ramage de société qui a quelquefois son agrément et sa finesse, et qui supplée à l'esprit véritable, au bon sens, au jugement, à la raison, aux connaissances, dans les personnes qui ont un grand usage du monde. Celui-ci consiste dans des tours de phrase particuliers, dans un usage singulier des mots, dans l'art de relever de petites idées froides, puériles, communes, par une expression recherchée. Le *précieux*, ou cette affectation de langage si opposée à la naïveté, à la vérité, au bon goût et à la franchise, dont la nation était infectée, et que Molière décria dans ses *Précieuses ridicules*, fut une espèce de *jargon*. On a beau corriger ce mot de *jargon* par les épithètes de *joli*, d'*obligeant*, de *délicat*, d'*ingénieux*, il emporte toujours avec lui l'idée de la frivolité.

\* **JARRETER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mot nouveau proposé par Mercier. Nous avons *mettre ses jarretières*, qui paraît suffisant. *Madame se jarrète-t-elle au-dessus ou au-dessous du genou?* est bien plus dur à prononcer que *madame met-elle ses jarretières*, etc.?

**JAUGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*, et, pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Je jaugeais, jaugéons*, et non pas, *je jaugais, jaugons*.

**JAUNÂTRE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Une robe jaunâtre*.

**JAUNE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Du drap jaune, une fleur jaune, avoir le teint jaune*.

**JAUNISSANT, JAUNISSANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *jaunir*. Cet adj. paraît propre au genre poétique: *Les épis jaunissants, la moisson jaunissante*. Les poètes le mettent avant son substantif, suivant le besoin de la mesure ou de la rime.

**JE.** Pronom. de la 1<sup>re</sup> personne du singulier des deux genres, dont *nous* est le pluriel. Voyez *Nous*. Il est toujours le sujet de la proposition: *Je marche*. Il se met toujours devant le verbe, si ce n'est dans les phrases interrogatives, *que deviendrai-je? que ferai-je?* dans celles où l'on

exprime un souhait ou un doute en forme d'exclamation, *puissé-je! en croirai-je mes yeux!* lorsqu'il est précédé de la conjonction *aussi*; ou enfin lorsque le verbe se trouve dans une parenthèse (*lui répondis-je*), *aussi le ferai-je*.

Dans tous ces cas, le verbe ne change pas de terminaison; il se joint seulement au pronom par un tiret. Si le verbe est terminé par un *e* muet, cet *e* se change en *é* fermé, *aimé-je? souffré-je?*

Quelquefois *je*, mis après un verbe, produit un son dur et désagréable qu'il faut toujours éviter. Ainsi, au lieu de dire *dors-je? mens-je? sens-je?* on dit alors *est-ce que je dors? est-ce que je mens? est-ce que je sens?* mais on ne dit pas *dormé-je? menti-je?*

Le pronom *je*, et en général les pronoms de la première et de la seconde personne qui sont sujets de la proposition, se répètent devant les verbes qui sont à des temps différents, et lorsqu'il y a dans la phrase une sorte d'opposition: *Je dis et je dirai toujours que vous avez tort; je vous désapprouve, mais je vous aime; je vous corrige parce que je vous aime*. Les poètes ne s'astreignent pas toujours à ces règles. Racine a fort bien dit (*Athalie*, act. II, sc. II, 44) :

J'ignore tout le reste,  
Et venais vous conter ce désordre funeste;

et Voltaire (*Mahomet*, act. V, sc. IV, 64) :

J'ai trompé les mortels, et ne puis me tromper.

Quand les verbes sont au même temps, et qu'il n'y a point d'opposition, on est libre de répéter ou de ne pas répéter le pronom. On dit également bien *je dis et soutiens que vous avez tort*, et *je dis et je soutiens que vous avez tort*. Mais on ne dirait pas, *je vous corrige, mais vous aime*. Voyez *Moi*, *Nous*.

JÉSUS. Subst. m. On ne prononce le *s* final que lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et seulement dans le discours soutenu. Voyez *Christ*.

JETER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On double le *t* aux personnes qui finissent par un *e* muet : *Je jette tu jettes*.

Sur un nouveau venu le courlisant perfide,  
Avec malignité, jette un regard aride.  
(VOLTAIRE, *Indiscret*, sc. I, 9.)

Aux autres on ne met qu'un seul *t* : *Jeter, jetons, nous jetâmes*.

Racine a dit dans *Mithridate* (act. II, sc. VI, 35) :

Sous quel appui tantôt mon cœur s'est-il jeté?

et dans *Athalie* (act. II, sc. V, 430) :

De ce refus bizarre où seraient les raisons?  
Il pourrait me jeter en d'étranges soupçons.

On ne trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*, d'exemples analogues à ces expressions.

Corneille a dit dans *Cinna* (act. III, sc. IV, 35) :

Jeter un roi du trône, et donner ses États.

Et ce vers a été remplacé dans la suite par celui-ci :

Mettre un roi hors du trône et donner ses États.

Voltaire dit à ce sujet : *Mettre hors* est bien moins énergique que *jeter*, et n'est pas même une expression noble. *Roi hors* est dur à l'oreille. Pourquoi ne dirait-on pas *jeter du trône?* on dit bien *jeter du haut du trône*. En tout cas, *chasser* eût été mieux que *mettre hors*. (*Remarques sur Corneille*.)

Tant qu'on ne s'est choqué qu'en de légers combats,  
Trop faibles pour jeter un des partis à bas,  
(CONN. *Hor.*, act. I, sc. I, 69.)

*Jeter à bas*, dit Voltaire, est une expression familière, qui ne serait pas même admise dans la prose. (*Remarques sur Corneille*.)

Un même instant conlut notre hymen et la guerre,  
Fit naître notre espoir et le jeta par terre.  
(CONN. *Hor.*, act. I, sc. III, 11.)

*Un espoir jeté par terre*, dit encore Voltaire, est une expression vicieuse.

JEU. Subst. m. En littérature, on appelle *jeu de mots* une espèce d'équivoque dont la finesse fait le prix, et dont l'usage doit être fort modéré. On peut la définir, une pointe d'esprit fondée sur l'emploi de deux mots qui s'accordent pour le son, mais qui diffèrent à l'égard du sens.

Les jeux de mots, quand ils sont spirituels, se placent à merveille dans les cris de guerre, dans les devises et les symboles. Ils peuvent encore avoir lieu, lorsqu'ils sont délicats, dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, les madrigaux, les impromptu, et autres petites pièces de ce genre. Voltaire pouvait dire à Destouches (*lettre 96<sup>e</sup> du recueil des lettres en vers et en prose*) :

Auteur solide, ingénieux,  
Qui du théâtre êtes le maître,  
Vous qui fîtes le Glorieux,  
Il ne tiendrait qu'à vous de l'être.

Ces sortes de jeux mots ne sont point interdits, lorsqu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagère; car si cette idée paraissait le fruit d'une réflexion sérieuse, si on la débâtait d'un ton dogmatique, on la regarderait avec raison comme une petitesse frivole. (*Encyclopédie*.)

JEUNE. Adj. des deux genres. Quand *jeune* est précédé de l'article, il a des sens différents, suivant qu'il est placé avant ou après son subst. *Le jeune Scipion* signifierait que Scipion n'était pas âgé; *Scipion le jeune* se dit pour le distinguer de l'ancien. — Quand cet adjectif est sans modificatif, il se met toujours avant son subst. : *Un jeune médecin, un jeune garçon, une jeune fille*. Quand il est modifié par quelque adverbe de comparaison, comme *très, fort, bien*, etc., il peut se mettre avant ou après : *C'est un garçon très-jeune, c'est un très-jeune garçon. Un médecin fort jeune, un fort jeune médecin*.

JOIE. Subst. f. Barthélemy a dit : *Ne pouvant assurer sa joie. (Voyage du jeune Anacharsis.)* Voltaire a dit : *Ivre de joie (Épître XXXV, 96)* :

J'ai vu son peuple aux nouveautés en proie,  
Ivre de vin, de folie et de joie, etc.

On dit *j'ai de la joie à vous voir*, et *je n'ai pas eu la joie de le voir*. Pourquoi la préposition *à* dans le premier exemple, et la préposition *de* dans le second? C'est que, dans *j'ai de la joie*

a *vous voir*, la joie existe réellement, et *voir* est comme un but auquel la *joie* est attachée; au lieu que, dans *je n'ai pas eu la joie de le voir*, il n'existe aucun but, aucun terme qui puisse amener la préposition *à*.

Le ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine  
À rassembler sur moi tous les traits de sa haine.

(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 91.)

On dit très-bien, dit l'abbé d'Olivet, au sujet de ces vers, *j'ai de la joie à vous voir*, et *je me suis fait une joie de vous voir*. — Il serait en effet plus régulier aujourd'hui de mettre *de* que *à*, après *se faire une joie*; mais du temps de Racine cela était indifférent.

Féraud critique ce vers de Racine (*Bérénice*, act. V, sc. v, 13) :

Ne l'entendez-vous pas, cette cruelle joie ?

On entend, dit-il, *les cris de joie*; mais *entendre la joie* est une métaphore forcée, ou une ellipse un peu forte, même en vers. — Il nous semble qu'il y a un peu de pédanterie dans cette critique, et que la figure est très-bonne dans le cas où elle est employée.

L'Académie dit qu'on appelle *fille de joie* une fille prostituée. — On ne dit plus aujourd'hui *c'est une fille de joie*, mais *c'est une fille*.

On confond quelquefois le mot de *joie* avec celui de *gaieté*. L'un et l'autre de ces mots marque également une situation agréable de l'âme, causée par le plaisir ou par la possession d'un bien qu'elle éprouve; mais la *joie* est plus dans le cœur, et la *gaieté* dans les manières. La *joie* consiste dans un sentiment de l'âme plus fort, dans une satisfaction plus pleine; la *gaieté* dépend davantage du caractère, de l'humeur, du tempérament. L'une, sans paraître toujours au dehors, fait une vive impression au dedans; l'autre éclate dans les yeux et sur le visage. On agit par *gaieté*, on est affecté par la *joie*. Les degrés de la *gaieté* ne sont ni bien vifs, ni bien étendus; mais ceux de la *joie* peuvent être portés au plus haut période; ce sont alors des transports, des ravissements, une véritable ivresse.

JOIGNANT, JOIGNANTE. Adj. verbal tiré du v. *joindre*. On mouille le *gn*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une maison joignante à la mienne, les maisons joignantes*.

JOINDRE. V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. *Je joins, je joignais, je joignis, j'ai joint, je joindrai, je joindrais. Que je joignisse, joignant. Le gn* se mouille dans les temps où il se trouve. *Joindre*, dans le sens d'unir, d'allier, a pour régime quelquefois la préposition *à*, quelquefois la préposition *avec*. On emploie *à*, lorsque les choses qu'il s'agit de joindre sont de même nature, du même ordre de choses : *On joint une planche à une autre planche, un morceau de terre à un morceau de terre; et vous prie de joindre vos prières aux miennes*.

Joignons d'un sacré nœud ma maison à la vôtre.

(CORN., *Cid*, act. I, sc. vi, 16.)

Mais quand il s'agit de choses d'une nature différente, ou d'un ordre différent, on emploie *avec* : *Joindre de l'or avec du cuivre; Zénobie se rendit célèbre par toute la terre, pour avoir joint la chasteté avec la beauté, et le savoir avec la valeur*. (Bossuet, *Discours sur l'hist. univ.*, 1<sup>re</sup> Part., X<sup>e</sup> Epoque, p. 104.) Voyez *Jonction*.

CI-JOINT, CI-JOINTE. Façons de parler adverbiales. L'usage veut qu'on écrive : *Vous trouverez ci-joint copie de ce que vous demandez; et vous trouverez ci-jointe la copie que vous me demandez*. — *Joint*, placé devant un nom dont le sens est vague, comme *copie*, etc., paraît s'accorder avec *ceci*, sous-entendu. Mais quand l'énonciation est précise, comme *la copie, ma promesse*, etc., l'esprit, plus attentif, voit mieux le rapport qui est entre *joint* et le nom, et l'accord a lieu. Le vague de l'énonciation n'empêche pas d'écrire, *copie de ma lettre est ci-jointe*. *Joint*, placé après un nom, quel qu'il soit, se rapporte nécessairement à ce nom, et doit en adopter le genre et les inflexions. Voyez *Compris, Excepté, Inclus*.

JOLI, JOLIE. Adj. Il précède ordinairement son subst. : *Un joli enfant, une jolie fille, un joli cheval, une jolie maison*. Quand il est modifié par quelque adverbe de quantité, on peut le mettre avant ou après : *C'est une très-jolie personne, c'est une personne très-jolie*.

JOLIMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu joliment, ou il a joliment répondu*.

JOLIVETÉ. Subst. f. Vieux mot conservé par l'Académie, mais qui ne se dit plus en aucun sens.

JONCHER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'abbé d'Olivet a critiqué avec raison ce vers de Racine (*Alexandre*, act. II, sc. II, 40) :

Et de sang et de morts vos campagnes jonchées.

On dit bien, avec l'Académie, *une campagne jonchée de morts*; mais on ne dit pas *des campagnes jonchées de sang*. Le mot *joncher* ne convient point aux choses liquides.

JONCTION. Subst. f. Il signifie, comme *union*, la liaison de deux choses ensemble. Mais la *jonction* regarde proprement deux choses éloignées qu'on rapproche ou qui se rapprochent l'une de l'autre; et l'*union* regarde particulièrement deux différentes choses qui sont bien ensemble. Le mot de *jonction* semble supposer une marche ou quelque mouvement; celui d'*union* renferme une idée d'accord ou de convenance : on dit la *jonction des armées*, et l'*union des couleurs*; la *jonction de deux rivières*, et l'*union de deux voisins*. Ce qui n'est pas *joint* est séparé, ce qui n'est pas uni est divisé. — *Union* s'emploie souvent au figuré, et toujours avec grâce; mais on ne se sert de *jonction* que dans le sens littéral. La *jonction* des ruisseaux forme les rivières; l'*union* soutient les familles et la puissance des États.

JOUAILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Jouer à petit jeu et seulement pour s'amuser. Il est familier.

JOUER. V. n. et a. de la 4<sup>re</sup> conj. On écrit au futur simple, *je jouerai*, et au conditionnel, *je jouerais*; mais en poésie on écrit quelquefois, *je jourai, je jourais*. A la première et à la seconde personne du pluriel de l'imparfait de l'indicatif, et du présent du subjonctif, on met un tréma sur le *i* : *nous jouïons, vous jouïez; que nous jouïons, que vous jouïez*. Ce qui s'observe dans tous les verbes dont le participe présent se termine en *uant*.

Ces observations peuvent s'appliquer aux verbes *arouer, clover, déclouer, nouer, dénouer, contribuer, distribuer, échouer, secouer, trouver*,

*puer*, etc. — *Se jouer*, dit La Harpe, peut entrer dans le style le plus oratoire et le plus poétique : *La Fortune se joue des grandeurs, le Zéphyr se joue dans le feuillage*, etc. Tout cela est bon ; mais *jouer* peut être difficilement au-dessus du familier, parce qu'il rappelle trop l'idée des amusements pucierls.

**JOUEUR**. Subst. m. Ce mot s'emploie fréquemment dans le style noble : *Un homme est le jouet de la fortune. Il est le jouet de ses passions*.

Et nous, tristes jouets d'une si longue attente.  
(DELIL., *Enéid.*, III, 656.)

Misérables jouets de notre vanité.  
(BOIL., *Épître* III, 31.)

Triste jouet d'un sort impitoyable...  
(RACINE, *Phéd.*, act. II, sc. 1, 25.)

**JOUFFLU, JOUFFLUE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme joufflu, une femme joufflue*.

**JOUG**. Subst. m. Le *g* final se fait sentir légèrement comme *gue*. L'emploi de ce mot, au figuré, est fréquent dans le style noble :

Tu voudras t'affranchir du joug de mes bienfaits.  
(RAC., *Britann.*, act. V, sc. vi, 31.)

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,  
Libre du joug superbe où je suis attaché,  
Vit dans l'état obscur où les dieux l'ont caché.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. 1, 10.)

**JOUIR**. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie ne le dit que des choses avantageuses et agréables. Massillon l'a employé avec succès dans un sens contraire : *Il ne croit rien avoir s'il n'a tout; son âme est toujours aride et altérée, et il ne jouit de rien que de ses malheurs et de son inquiétude*.

Il ne faut pas conclure de là qu'on puisse dire *jouir d'une mauvaise santé, jouir d'une mauvaise réputation*. Dans cette phrase de Massillon, *jouir* est pris dans un sens détourné. Cela veut dire, il est avide et altéré de jouissances, et ces jouissances, au moment où il croit les saisir, ne sont que des malheurs et des inquiétudes.

**JOUISSANT, JOUISSANTE**. Adj. verbal tiré du v. *jouir*. Il ne se dit qu'au palais, et se met toujours après son subst. : *Majeur usant et jouissant de ses droits. Fille usante et jouissante de ses droits*.

**JOUEUR**. Subst. m. Dans le sens de lumière, on l'emploie dans le style noble : *L'astre du jour*.

Peut-être votre époux voit encore le jour ?  
(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. v, 39.)

Lasse enfin d'elle-même et du jour qui l'éclaire.  
(Idem, act. I, sc. 1, 46.)

On a critiqué le verssuivant de Racine (*Britan.*, act. I, sc. 1, 15) :

Quoi ! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire !

*On respire l'air*, a-t-on dit, mais *on ne respire pas le jour*. Nous ne croyons pas que cette critique soit juste. Voyez *Respirer*.

Dans le sens de vie, le mot *jour* paraît parti-

culièrement consacré au style noble : *Ceux à qui je dois le jour*.

Avez-vous oublié qu'il m'ont sauvé le jour ?  
(VOLTAIRE, *Alz.*, act. I, sc. 1, 91.)

**JOURS**, au pluriel, signifie la vie, l'âge, le temps auquel on vit ; et c'est encore une expression que l'on emploie fréquemment dans le style noble : *Le fil, la trame de ses jours*.

En ce malheur je tremblai pour ses jours.  
(RAC., *Mithrid.*, act. I, sc. 1, 85.)

Mes jours moins agités coulaient dans l'innocence.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 146.)

Dit-on quelle aventure a terminé ses jours ?  
(Idem, act. II, sc. 1, 13.)

Voulez-vous, sans pitié, laisser finir vos jours ?  
(Idem, act. I, sc. III, 36.)

Le chagrin vint flétrir la fleur de ses beaux jours.  
(VOLTAIRE, *Henr.*, III, 17.)

Corneille a dit dans *les Horaces* (act. I, sc. 1, 407) :

Mais hier quand elle sût qu'on avait pris journée.

*On prend jour*, dit Voltaire au sujet de ces vers, et on ne prend point *journée*, parce que *jour* signifie temps, et que *journée* signifie bataille : *La journée d'Ivry, la journée de Fontenoy*. (Remarques sur Corneille.) Il faut remarquer ici que *journée* ne signifie pas toujours bataille.

L'Académie dit *vivre au jour la journée, au jour le jour*. Au propre, c'est dépenser chaque jour ce qu'on a gagné ; au figuré, c'est jouir du présent, sans se mettre en peine de l'avenir. Voyez *Journée*.

**JOURNALIER, JOURNALIÈRE**. Adj. *Travail journalier, occupation journalière*. — *Esprit journalier, humeur journalière*. On ne peut guère le mettre qu'après son subst.

**JOURNÉE**. Subst. f. C'est la durée du jour, considérée par rapport à la manière agréable ou pénible dont on la remplit. On dit, un beau jour, et une belle journée ; mais un jour est beau en lui-même, et une journée belle par la jouissance qu'on en a : *Cette journée fut sanglante. La journée sera longue*. Il s'agit alors du chemin que l'on a à faire : *Voyager à petites journées*. Voyez *Jour*.

**JOURNELLEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé journellement à cet ouvrage; il y a journellement travaillé*.

**JOVIAL, JOVIALE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Homme jovial, esprit jovial, humeur joviale, cette joviale humeur*. — Cet adjectif n'a pas de pluriel au masculin.

**JOYEUSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *J'ai passé joyeusement la journée, j'ai joyeusement passé la journée*.

**JOYEUX, JOYEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme joyeux, une femme joyeuse; humeur joyeuse, joyeuse humeur. Mener une vie joyeuse, mener joyeuse vie; une joyeuse*

*nouvelle*. On ne dit pas un *joyeux homme*. Voyez *Adjectif*.

**JUDAÏQUE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst : *Loi judaïque, les antiquités judaïques, superstitions judaïques*.

**JUDICIAIRE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst : *Acte judiciaire, bail judiciaire, ordre judiciaire, astrologie judiciaire*.

**JUDICIEUREMENT**. Adj. Il ne se met qu'après le verbe : *Cet acte a été fait judicieurement*.

**JUDICIEUSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a pensé judicieusement que...* Il a judicieusement pensé que...

**JUDICIEUX, JUDICIEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme judicieux*. — *Une réflexion judicieuse, cette judicieuse réflexion; une critique judicieuse, cette judicieuse critique; une remarque judicieuse, cette judicieuse remarque*. On ne dirait pas un *judicieux homme*. Voyez *Adjectif*.

**JUGER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *je jugeais, jugeons*, et non pas, *je jugais, jugez*. Dans le sens de, être d'opinion, de sentiment que, il régit l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative ou interrogative : *Je juge que vous devez partir, je ne juge pas que vous deviez partir, jugez-vous que je dusse partir?*

Dans le sens de croire, il régit l'infinitif quand le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase : *Il jugea devoir se comporter ainsi*. Quand le verbe régi ne se rapporte pas au sujet de la phrase, il faut se servir de *que* avec le subjonctif : *Votre père a jugé que vous deviez vous comporter ainsi*.

On dit *juger par*, et *juger à*. *Juger d'une chose par une autre*, suppose une comparaison de choses que l'on croit semblables. *On juge de la pièce par l'échantillon, j'ai jugé de votre cœur par le mien*. *Juger une chose à*, c'est s'attacher à un accessoire, à une apparence, pour porter un jugement sur le fond, sur la réalité : *Je jugeai à son air qu'il était malade. Je jugeai du mérite des philosophes à la gravité de leur extérieur, à la pâleur de leur visage, et à la longueur de leur barbe*.

Corneille a dit dans *Rodogune* (Act. I, sc. v, 81) :

Que de sources de haine ! hélas, jugez le reste.

Voltaire dit à l'occasion de ce vers : *Jugez du reste* était l'expression propre, mais elle n'en est pas plus digne de la tragédie. *Juger quelque chose*, c'est porter un arrêt; *juger de quelque chose*, c'est dire son sentiment. (*Remarques sur Corneille*.)

**JURIDIQUE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst : *Sentence juridique, acte juridique, procédure juridique*.

**JURIDIQUEMENT**. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On a procédé juridiquement*.

**JUSQUE**. Préposition qui marque certains termes de lieu ou de temps au delà desquels on ne passe point ; il exige toujours à sa suite une autre préposition avec son complément : *Jusque dans les enfers, jusqu'à Rome, jusqu'à l'année prochaine*.

— Devant une voyelle, on écrit quelquefois *jusque* avec un *s* à la fin, et les poètes ajoutent ce *s* quand ils le jugent convenable à la mesure du vers :

J'ai poussé la vertu jusques à la rudess

(*Rac., Phéd., act. IV, sc. II, 76.*)

*Jusqu'à, jusqu'aux*, sert aussi à marquer quelque chose qui va au delà de l'ordinaire, soit en bien, soit en mal : *Notre religion nous ordonne d'aimer jusqu'à nos ennemis. Ils ont tué tout, jusqu'aux enfants*.

*Jusque*, devant *là* adverbe, prend toujours un tiret : *Jusque-là*.

Le final de *jusque* s'élide devant *à, au, aux, ici*. *Jusqu'à Rome, jusqu'au ciel, jusqu'aux nues, jusqu'ici*.

*Jusque* ne prend point la préposition *à* quand il doit être suivi des mots *ici, là*, ou d'une expression adverbiale qui commence par la préposition *à* : *Jusqu'ici, jusque-là, jusqu'à présent*. D'après cette règle, que fournit l'usage, on doit dire, *jusqu'aujourd'hui*, et non pas *jusqu'à aujourd'hui*. — En 1835 l'Académie admit les deux expressions. Voyez *Aujourd'hui*.

*Jusqu'à ce que*, régit le subjonctif : *Jusqu'à ce qu'il soit arrivé*. Quelques auteurs y joignent la négative, et disent, *jusqu'à ce qu'il ne soit arrivé*. Mais ni l'usage ni l'analogie ne demandent cette négative. *Jusqu'à ce que*, dit Voltaire dans ses *Remarques sur le Cid* (Act. III, sc. IV, 45), est rude, et ne doit jamais entrer dans un vers.

**JUSTE**. Adj. des deux genres. Cet adjectif se met tantôt avant, tantôt après le subst : *Un homme juste*. — *Une sentence juste, une juste punition, une juste récompense, une juste proportion, une juste mesure, un juste poids, un habit juste, un calcul juste, une observation juste, une rixée juste, une balance juste*. Voyez *Adjectif*.

**JUSTE**. Adv. Avec justesse. Il ne se met qu'après le verbe : *Parler juste, chanter juste*. Il prit ses mesures si juste.

**JUSTEMENT**. Adv. Avec justice. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été justement puni*. Il signifie aussi précisément. *Voilà justement ce qu'il nous faut. Il a dit justement la vérité*. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est justement arrivé comme je sortais*.

**JUSTESSE**. Subst. f. Il n'a point de pluriel. Ce mot, qu'on emploie également au propre et au figuré, désigne en général l'exactitude, la régularité, la précision. Il se dit au figuré en matière de langage, de pensées, d'esprit, de goût et de sentiment.

**JUSTICE**. Subst. f. Il n'a de pluriel que lorsqu'on parle de certaines juridictions, comme, par exemple, *les anciennes justices des seigneurs*.

**JUSTICIALE**. Adj. des deux genres : *Il est justiciable de tel tribunal*. Il ne se met point avant son subst.

**JUSTIFIABLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met pas avant son subst : *Conduite justifiable, procédé justifiable*.

**JUTEUX, JUTEUSE**. Adj. qui suit toujours son subst. : *Un melon juteux, une pêche juteuse*.

## K.

**K.** Subst. m., la onzième lettre de l'alphabet. Le son propre de cette consonne est *que* très-dur : *Kyrielle*. On ne s'en sert plus aujourd'hui que dans *ce* mot et dans quelques autres tirés des

langues étrangères, comme *kan*, *St ekholm*, *kirsch-wasser*, *kisqu*, *kyste*, etc.

**K** est la marque de la monnaie de Bordeaux.

## L.

**L.** Subst. m. On prononce *le*. Douzième lettre de l'alphabet. Elle est du nombre des consonnes.

Le son propre de cette lettre est *le*, comme dans *laurier*, *leçon*, *lièvre*, *loye*, *lune*. Au commencement des mots, elle conserve toujours le son qui lui est propre, comme dans *lapin*, *larroux*; au milieu d'un mot elle le conserve également lorsqu'elle est entre deux voyelles, comme dans *fler*, *voler*, *modèle*, *fidèle*, *appeler*. A la fin des mots, elle se fait ordinairement entendre, comme dans *profil*, *péril*, *subtil*, *fil*, etc., etc. Il faut en excepter *baril*, *chenil*, *coutil*, *fournil*, *fusil*, *outil*, *gril*, *ombrel*, *persil*, *sourcil*, *souff*.

— *Nota.* La prononciation des mots pluriels en *ils* varie conformément à celle du singulier; par exemple, on dit *des fusi-zoulevés*, *des outi-zoulevés*, parce que ces mots se prononcent au singulier sans l'articulation du *l*; mais on dit *des profil-zoulevés*, *de subtil-zoulevés*, parce que dans ces cas on fait sonner la consonne *l* au singulier; enfin *des péril-zoulevés*, en mouillant, parce que *péril* se mouille au singulier.

On fait entendre le *l* final de *gentil* dans la signification d'idolâtre; dans *gentil* signifiant joli, agréable, le *l* ne se fait entendre que devant une voyelle, et alors il prend le son mouillé : *gentil enfant*, *gentilhomme*; dans ce mot cette lettre est muette au pluriel : *De gentils enfants*, *gentilshommes*.

Le *l* final se change en *n* dans les mots *col*, *fil*. Mais quoiqu'on ait accoutumé de les prononcer *cou*, *fou*, il est néanmoins d'usage qu'en certaines phrases ils conservent, tant dans la prononciation que dans l'écriture, le *l* de leur première ortho-

graphie. Ainsi on dit et on écrit *le col de la vessie*, *un fol appel*, *un fil d'amour*, *un fol espoir*.

Autrefois on écrivait *un homme non et effeminé*; aujourd'hui on écrit *un homme non et efféminé*.

La voyelle *i* placée avant la consonne *l* donne à cette lettre un son mouillé qui est très-commun dans notre langue. Ce son devrait avoir un caractère particulier; mais comme il nous manque, il n'y a pas d'uniformité dans la manière de le désigner.

1<sup>o</sup> Nous indiquons ce son mouillé par la seule lettre *l*, quand elle est à la fin d'un mot et précédée d'un *i*, soit prononcé, soit muet, comme dans *fenil*, *babil*, *cil*, *mil*, *péril*, *baïl*, *verneil*, *écueil*, *fenouil*, etc. Il faut en excepter *fil*, et les adjectifs en *il*, comme *vil*, *civil*, *subtil*, etc., où la lettre *l* garde sa prononciation naturelle. Il faut excepter aussi les mots *fusil*, *sourcil*, *outil*, *gril*, etc., et le mot *fil*, où la lettre *l* est entièrement muette.

2<sup>o</sup> Nous représentons le son mouillé par *ll* dans le nom *Sully*, et dans les mots où il y a avant *ll* un *i* prononcé, comme dans *fille*, *anguille*, *pillage*, *cotillon*, etc. Il faut excepter *Gilles*, *mille*, *ville*, et tous les mots commençant par *ill*, comme *illégitime*, *illuminé*, *illusion*, etc.

3<sup>o</sup> Nous représentons le même son par *ill*, de manière que l'*i* est réputé muet lorsque la voyelle prononcée avant le son est autre que *i* ou *u*, comme dans *paillasse*, *treille*, *feuille*, etc.

4<sup>o</sup> Enfin nous employons quelquefois *lh* pour la même fin, comme dans *Milhan*, *ville*.

Au surplus, c'est mal rendre le son mouillé que de prononcer *meilleur*, *tailleur*, comme s'il y avait *me'tieur*, *tai'tieur*, ou comme s'il y avait *meyeur*, *taieur*.

## LISTE ALPHABÉTIQUE DES MOTS OÙ L'ON MOUILLE UN L OU DEUX L.

(Les mots de cette liste qui ne sont pas dans le Dictionnaire de l'Académie, se trouvent dans notre *Nouveau Dictionnaire de la langue française.*)

Abeille.	Aiguilletage.	*Anguillard.	*Arillée.
Accordailles.	Aiguilleter.	Anguille.	Armadille.
Accueil.	*Aiguilletier.	*Anguillers.	*Arpailleur.
Accueillir.	Aiguillette.	*Anguillière.	Artille.
*Agaillardir (s).	Aiguillier.	*Anille.	Artillerie.
Agenouiller.	*Aiguillière.	*Anille.	Artilleur.
Agenouilloir.	Aiguillon.	*Anille.	Attirail.
*Aguillot.	Aiguillonner.	Appareil.	*Annailade.
*Aigail.	Aillade.	Appareillage.	Annailles.
Aiguillade.	Ailleurs.	Appareillement.	*Aureilletos.
*Aiguillat.	Andouille.	Appareiller.	*Aureillon.
Aiguille.	Andouiller.	Appareilleur.	Avitailement.
Aiguillee.	Andouillette.	Appareilleuse.	Avitailler.
Aiguillee.	Anguillade.	Arillon.	*Avitailleur.
		*Arille.	

Babil.  
 Babillage.  
 Babillard.  
 Babillarde.  
 Babiller.  
 \*Badail.  
 Bail.  
 \*Baillard.  
 Baile.  
 \*Baille-blé.  
 Bâlement.  
 Bâiller.  
 \*Baillère.  
 Bâilleresse.  
 Baillet.  
 Bailleur.  
 Baillieur.  
 Bailli.  
 Baillage.  
 Baillive.  
 Bâillon.  
 Bâillonner.  
 \*Bailloques.  
 \*Baillotte.  
 \*Baraquille.  
 Barbillon.  
 \*Barbillonner.  
 Barbouillage.  
 Barbouiller.  
 Barbouilleur.  
 \*Barbouillon.  
 \*Barillage.  
 \*Barillard.  
 \*Barille.  
 Barillet.  
 \*Barillon.  
 \*Barillat.  
 Basse-taille.  
 Bataille.  
 Batailler.  
 Bataillon.  
 Béatilles.  
 \*Bequillon.  
 Béquillard.  
 Béquille.  
 Béquiller.  
 \*Bequillon.  
 Bereail.  
 Bétail.  
 \*Bétilles.  
 Bienveillanc.  
 Bienveillant.  
 \*Bifeuille.  
 \*Bigaille.  
 Bill.  
 Billard.  
 Billarder.  
 \*Billardiére.  
 Bille.  
 Billebarrer.  
 Billebaude.  
 \*Biller.  
 Billet.  
 Billeter.  
 \*Billeteur.  
 Billette.  
 Billon.  
 Billonnage.  
 Billonnement.  
 Billonner.  
 Billonneut.  
 Billot.  
 \*Billotee

\*Bisaille.  
 Bisaille.  
 Blanchaille.  
 \*Bordaille.  
 \*Bouillaison.  
 Bouillant.  
 \*Bouillard.  
 Bouille.  
 \*Bouilleau.  
 Bouiller.  
 \*Bouilleur.  
 Bouilli.  
 Bouillie.  
 Bouillir.  
 \*Bouillitoire.  
 Bouilloire.  
 Bouillon.  
 Bouillonnant.  
 Bouillonnement.  
 Bouillonner.  
 Bouillotte.  
 Bourbillon.  
 Bourdillon.  
 Boursiller.  
 Bousillage.  
 Bousiller.  
 Bousilleur.  
 Bousilleuse.  
 \*Bouteillage.  
 Bouteille.  
 Bouvillon.  
 Bouvreuil.  
 Braillard.  
 \*Braille.  
 \*Braillement.  
 Brailler.  
 Brailleur.  
 Brandillement.  
 Brandiller.  
 Brandilloire.  
 Brasiller.  
 Bredouille.  
 Bredouillement.  
 Bredouiller.  
 Bredouilleur.  
 Bredouilleuse.  
 Brésiller.  
 Brésillet.  
 \*Brésillot.  
 Brétailler.  
 Brétailleur.  
 Breuil.  
 \*Breuille.  
 Brillamment.  
 Brillant.  
 Brillante.  
 Brillanter.  
 Briller.  
 \*Brilloter.  
 Brindille.  
 \*Briquaillons.  
 \*Brouailles.  
 Brouillamini.  
 Brouillard.  
 Brouille.  
 Brouillement.  
 Brouiller.  
 Brouillerie.  
 Brouillon.  
 Broussailles.  
 Broustilles.  
 \*Burail.

Cabillaud.  
 \*Cabille.  
 \*Cabillots.  
 \*Cabillots.  
 \*Cabrillet.  
 Gagonille.  
 Caille.  
 Caille.  
 \*Caillebotis.  
 Caillebotte.  
 \*Caillebotté.  
 Caillement.  
 Cailleur.  
 Cailleteage.  
 Cailleteau.  
 \*Cailleter.  
 \*Cailletot.  
 Caillette.  
 \*Cailti.  
 Caillet.  
 \*Cailletot.  
 \*Cailletis.  
 Cailou.  
 Cailoutage.  
 Cailouteux.  
 Camail.  
 Camomille.  
 Campaille.  
 Canaille.  
 \*Cancetille.  
 Cannelle.  
 Cantaille.  
 \*Carcailler.  
 Carillon.  
 Carillonner.  
 Carillonneur.  
 Carpillon.  
 \*Catillac.  
 \*Cendrille.  
 Cercueil.  
 Chamailier.  
 Chamailis.  
 \*Chambrillon.  
 \*Chanterille.  
 Charbouiller.  
 Charmille.  
 \*Chatouille.  
 Chatouillement.  
 Chatouiller.  
 Chatouilleux.  
 Chenille.  
 Chenillette.  
 \*Chevillage.  
 Cheville.  
 Cheviller.  
 \*Chevillette.  
 \*Chevillon.  
 \*Chevillures.  
 Chèvrefeuille.  
 Chevreuil.  
 Chevrillard.  
 Cil. *Voyez ce mot.*  
 Cillement.  
 Ciller.  
 \*Cisaille.  
 Cisailler.  
 Cisailes.  
 Citrouille.  
 \*Coaille.  
 \*Coailler.  
 Cochenillage.  
 Cochenille.  
 Cocheniller.  
 Codille.

\*Colonailles.  
 \*Condrielle.  
 Conseil.  
 Conseiller.  
 \*Conseilleur.  
 \*Contailles.  
 \*Contre-mailler.  
 \*Contre-maïles.  
 \*Contre-tailler.  
 \*Coquillade.  
 Coquillage.  
 Coquillart.  
 Coquille.  
 \*Coquilleux.  
 Coquillier.  
 Coquillière.  
 \*Coquillon.  
 Corail.  
 \*Corailleur.  
 \*Corailière.  
 \*Corailleur.  
 \*Corailloïde.  
 Corbeille.  
 \*Corbeillée.  
 Corbillard.  
 Corbillat.  
 Corbillon.  
 \*Cordille.  
 \*Cornailleur.  
 \*Corneillard.  
 Corneille.  
 \*Cornilles.  
 Cornouille.  
 Cornouiller.  
 Coronille.  
 \*Coronopifeuille.  
 Cotillon.  
 \*Couvillard.  
 \*Courantille.  
 Courcaillet.  
 \*Courtailles.  
 Court-bonillon.  
 \*Cramailleur.  
 Crémaillère.  
 Crémaillon.  
 \*Crevailler.  
 Criailler.  
 Criaillerie.  
 Criailleur.  
 \*Croisille.  
 Croisillon.  
 Croustille.  
 Croustiller.  
 Croustilleusement.  
 Croustilleux.  
 \*Cueillage.  
 \*Cueille.  
 \*Cueillée.  
 \*Cueilleuret.  
 Cueillette.  
 \*Cueilleur.  
 \*Cueillie.  
 Cueillir.  
 Cueilloir.  
 Cuiller ou Cuillère.  
 Cuillerée.  
 Cuilleron.  
 \*Dardille.  
 \*Dardiller.  
 \*Dardillon.  
 Débarbouiller.

- Débouilli.  
 Debouillir.  
 Debrailler.  
 Debredouiller.  
 Débrouillement.  
 Débrouiller.  
 Déconseiller.  
 \*Décrampiller.  
 Defaillance.  
 Défaillant.  
 Défaillir.  
 Defeuillaison.  
 \*Defeuiller.  
 Dégobiller.  
 Dégobillis.  
 Déguenillé.  
 \*Démailler.  
 Démailloter.  
 \*Demi-demi.  
 Dépareiller.  
 Dépenaille.  
 Dépenaillement.  
 Dépouille.  
 Dépouillement.  
 Dépouiller.  
 \*Derouillement.  
 Derouiller.  
 Désappareiller.  
 \*Désentortiller.  
 Détail.  
 Détailler.  
 Détaileur.  
 Détortiller.  
 \*Détouppillonner.  
 \*Déverrouiller.  
 \*Disputailler.  
 \*Disputailleur.  
 \*Doradille.  
 \*Douillage.  
 Douille.  
 Douillet.  
 Douillette.  
 Douillement.  
 \*Douilleux.  
 \*Douillon.  
 Drille.  
 \*Driller.  
 \*Drouillet.  
 Ebouillir.  
 \*Ebrillade.  
 \*Ecaillage.  
 Écaïlle.  
 Écaïller.  
 Écaïlleux.  
 \*Écaïllure.  
 Écarbouiller.  
 Écarquillement.  
 Écarquiller.  
 Échantillon.  
 Échantillonner.  
 Échenillage.  
 Echeniller.  
 \*Echenilleur.  
 Echenilloir.  
 \*Echillon.  
 \*Écouailles.  
 Écouteille.  
 Écoutillon.  
 Écouvillon.  
 Écouvillonner.  
 Écuille.  
 \*Écrivallerie.
- Écrivailleur.  
 Écneil.  
 Écoueil.  
 Effeuilaison.  
 Effeuille.  
 Egoïllier.  
 \*Éguille.  
 Email.  
 Émailler.  
 Émailleur.  
 Émailure.  
 \*Embâillonner.  
 \*Embarraillé.  
 Embrouillement.  
 Embrouiller.  
 \*Embrouilleur.  
 Emerillon.  
 Emerillonné.  
 Emerveiller.  
 Emmailloter.  
 Emoustiller.  
 Empaillage.  
 Empailler.  
 Empaïlleur.  
 Encanailler (s').  
 \*Encastillage.  
 \*Encastillement.  
 \*Encastiller.  
 \*Encornail.  
 Enfantillage.  
 \*Enfutailler.  
 \*Enguenillé.  
 Enorgueillir.  
 Enrouiller.  
 \*Enseuillement.  
 \*Ensouaille.  
 Entaille.  
 Entailler.  
 \*Entailloir.  
 Entaillure.  
 Entortillement.  
 Entortiller.  
 Entrailles.  
 Entre-bâiller.  
 \*Entre-modillon.  
 \*Entre-pointillé.  
 Entretaille.  
 Entretailer.  
 Entretaillure.  
 \*Entripaillé.  
 Envieillir.  
 \*Épailer.  
 Éparpillement.  
 Éparpiller.  
 Épouiller.  
 Épousailles.  
 Épouvantait.  
 \*Équille.  
 \*Équilette.  
 \*Équilleur.  
 Éraillage.  
 Érailler.  
 Éraillures.  
 \*Éscarbilles.  
 \*Eschillon.  
 Esquille.  
 Essoriller.  
 \*Essorilles.  
 Estampille.  
 Estampiller.  
 \*Estavillon.  
 Étouppille.  
 \*Étoupiller.
- Étoupillon.  
 Étrauguillon.  
 Etrésillon.  
 Etrésillonner.  
 Étrille.  
 Étriller.  
 \*Étuailles.  
 Eveil.  
 Eveiller.  
 \*Eveïllure.  
 Éventail.  
 \*Eventailler.  
 Eventaillette.  
 \*Éventiller.  
 \*Extraxillaire.  
 \*Fagotaille.  
 \*Faïlle.  
 \*Faïlles.  
 Faillibilité.  
 Faillible.  
 Faïllir.  
 Faïllite.  
 \*Faïlloise.  
 Famille.  
 \*Familleux.  
 \*Faraillon.  
 Farfouriller.  
 \*Farillon.  
 Faucille.  
 \*Faucillette.  
 Fauçillon.  
 Fauteuil.  
 Fendiller.  
 Fenil.  
 Fenouil.  
 Fenouillet.  
 Fenouillette.  
 \*Ferrailage.  
 Ferraille.  
 Ferrailer.  
 Ferrailleur.  
 \*Feuillade.  
 Feuillage.  
 Feuillaïson.  
 Feuillant.  
 Feuillantine.  
 Feuillard.  
 Feuille.  
 Feuillé.  
 Feuillée.  
 Feuille-morte.  
 Feuiller.  
 \*Feuillère.  
 \*Feuilleret.  
 Feuillet.  
 Feuilletage.  
 Feuilletter.  
 \*Feuillettis.  
 Feuilleton.  
 Feuillette.  
 Feuillu.  
 Feuillure.  
 Fille.  
 Fillette.  
 Filleul.  
 Flottille.  
 \*Fondrilles.  
 Fouaille.  
 Fouailler.  
 Fouille.  
 Fouiller.  
 Fourmillement.
- Fourmillier.  
 \*Fourmillon.  
 \*Franc-tillac.  
 Frétillant.  
 \*Frétillarde.  
 \*Frétillardement.  
 Frétillement.  
 Frétiller.  
 \*Friller.  
 Funérailles.  
 Fusillade.  
 Fusiller.  
 \*Fusillette.  
 Futaille.  
 Gaillard.  
 Gaillarde.  
 Gaillardement.  
 \*Gaillardet.  
 Gaillardise.  
 Gaillet.  
 Gambiller.  
 Gargouillade.  
 Gargouille.  
 \*Gargouillée.  
 Gargouillement.  
 Gargouiller.  
 Gargouillis.  
 Gaspillage.  
 Gaspiller.  
 Gaspilleur.  
 \*Gazouillard.  
 Gazouillement.  
 Gazouiller.  
 Gazouillis.  
 \*Genouillé.  
 Genouillère.  
 \*Genouilleux.  
 Gentille.  
 Gentilhomme.  
 Gentilhommeerie.  
 Gentilhommeière.  
 Gentillâtre.  
 Gentillesse.  
 \*Gerbille.  
 \*Gerille.  
 \*Girouille.  
 \*Goailler.  
 \*Gouailler.  
 \*Gobillard.  
 \*Gobille.  
 \*Godaïlle.  
 Godaïller.  
 Gogaïlle.  
 \*Gorge-fouille.  
 \*Gosiller.  
 Goupille.  
 \*Goupiller.  
 Goupillon.  
 \*Goupillonner.  
 Gouvernail.  
 \*Gradille.  
 Graillage.  
 Grailler.  
 Graillon.  
 \*Graillonner.  
 \*Graillonneur.  
 \*Grappillage.  
 Grappiller.  
 Grappilleur.  
 Grappillon.  
 Grassouillet.  
 \*Gremillet.

Grenadille.  
Grenaille.  
Grenailleur.  
\*Grenailleur.  
\*Grenouillard.  
Grenouille.  
Grenouiller.  
Grenouillère.  
Grenouillet.  
Grenouillette.  
Grésillement.  
Grésiller.  
\*Grésillon.  
\*Grevillee.  
Gribouillage.  
Gribouiller.  
Gribouillette.  
Grillade.  
Grillage.  
\*Grillagine.  
Grille.  
Griller.  
\*Grilletier.  
\*Grilloir.  
Grillon.  
\*Grillones.  
\*Grillot.  
\*Grilloter.  
Grisaille.  
Grisailler.  
Groseille.  
Groseiller.  
Grouillant.  
Grouillement.  
Grouiller.  
Guenille.  
Guenillon.  
Gueusaïlle.  
Gueusailler.  
\*Guillage.  
\*Guillante.  
\*Guilledin.  
Guilledou.  
Guillemet.  
Guillemeter.  
\*Guillemot.  
\*Guiller.  
Guilleret.  
Guilléri.  
Guilbocher.  
Guilbochis.  
\*Guilloire.  
Guillotine.  
Guillotiner.

Habillage.  
Habillement.  
Habiller.  
\*Habilleur.  
\*Habillot.  
Haillon.  
Harpailier.  
Haute-taille.  
\*Hérillard.  
\*Herpailles.  
\*Hersillières.  
\*Hersillon.  
Hollandille.  
Houille.  
Houiller.  
Houillère.  
Houilleux.  
\*Houillite.

Hourailler.  
Houraillis.  
Houspiller.  
\*Hurtepillar.  
\*Hydrille.

Indébrouillable.  
Infaillibilité.  
Infaillible.  
Infailliblement.  
\*Intaille.

\*Jaeacail.  
Jaillir.  
Jaillissant.  
Jaillissement.  
\*Jantille.  
Jantiller.  
Joaillerie.  
Joaillier.  
Jonquille.  
Jouailler.  
Juillet.

\*Lentillac.  
\*Lentillade.  
Lentille.  
\*Lentilleux.  
Limaille.

Mail.  
Maille.  
\*Mailleau.  
Maillet.  
\*Maillier.  
\*Mailletage.  
\*Mailleter.  
\*Mailleur.  
Mailloche.  
\*Mailloir.  
\*Mailon.  
Maillot.  
\*Mailotin.  
Mailure.  
Malveillance.  
Malveillant.  
Mancenillier.  
Mandille.  
Mangeaille.  
Manille.  
Mantille.  
\*Maraudaille.  
\*Marchandailler.  
Marguillerie.  
Marguillier.  
Marnaille.  
Médaille.  
Médaillier.  
Médailliste.  
Médailleur.  
Meilleur.  
\*Menille.  
Nenuaille.  
\*Menfemillé.  
\*Merdaille.  
Merveille.  
Merveilleusement.  
Merveilleux.  
Méteil.  
Mil.  
\*Milleret.  
\*Milleric.  
Millet.

\*Miraillet.  
Mitrailade.  
Mitraille.  
Mitrailler.  
Modillon.  
Moïnaille.  
Moïnillon.  
Morailles.  
Morailon.  
Mordiller.  
Morille.  
Morillon.  
Morillons.  
Mortailable.  
\*Mosille.  
Mouillage.  
Mouiller.  
\*Mouillet.  
Mouillette.  
Mouilloir.  
Mouillure.  
\*Mourellier.  
Moustillier.  
\*Moutonnaïlle.  
Muraille.

Nasillard.  
\*Nasillardise.  
Nasiller.  
Nasillonner.  
\*Nille.

Oeil.  
Oeilade.  
\*Oëillé.  
Oëillère.  
Oëillet.  
\*Oëilletterie.  
Oëilleton.  
\*Oëilletomer.  
Oëillette.  
Ouille.  
Oisillons.  
\*Oorail.  
\*Oreille.  
Oreiller.  
Oreille.  
Oreiller.  
Oreillette.  
\*Oreillon.  
Oreillons.  
Orgueil.  
Orgueilleusement.  
Orgueilleux.  
Orillon.  
\*Orilloné.  
Oruille.  
Orpailleur.  
Orseille.  
Orteil.  
Oseille.  
Ouille.  
Ouaïlle.  
\*Ouilleir.  
Outilier.

Paillard.  
Paillarder.  
Paillardise.  
Paillasse.  
Paillasson.  
Païlle.  
\*Pailléoles.  
Païllier.

Païllet.  
Païllette.  
Païlleur.  
Païlleux.  
Paillon.  
\*Paillonner.  
\*Pailloteur.  
Papillon.  
\*Papillonacé.  
\*Papillonides.  
Papillonner.  
Papilotage.  
Papillote.  
Papilloter.  
\*Papillots.  
Pareil.  
Pareillement.  
Passacaille.  
Pastaïlle.  
\*Patouille.  
\*Patouillet.  
\*Patouilleuse.  
Patrouillage.  
Patrouille.  
Patrouiller.  
Patrouillis.  
\*Paumille.  
\*Paumillon.  
Pavillon.  
Peccadille.  
\*Peille.  
\*Peiller.  
\*Peilles.  
Penailon.  
Pendiller.  
\*Pendillon.  
Pénil.  
\*Pénille.  
Pénillement.  
Pénilleux.  
Persillade.  
Pétillant.  
Pétilement.  
Pétiller.  
\*Pharillon.  
Piailier.  
Piailerie.  
Piailleur.  
Pierraille.  
\*Pigouil.  
Pillard.  
Piller.  
Pillerie.  
Pilleur.  
\*Pillu.  
\*Platille.  
Pointillage.  
Pointiller.  
Pointillerie.  
Pointilleux.  
Poitraïl.  
\*Pontiller.  
Porte-aiguilles.  
Portefeuille.  
\*Porte-lentille.  
Postillon.  
\*Potilles.  
Pouille.  
Pouiller.  
\*Pouillerie.  
Pouilles.  
Pouilleux.  
\*Pouillier.

*Pouillis.	Retailler.	Taillable.	Troillis.
*Pouillot.	Retravailler.	Taillade.	Treillisser.
Poullailler.	*Rétrifier	Taillader.	*Tressaille.
*Poursille.	Réveil.	Taillanderie.	*Tressillon.
Prétintaille.	*Réveillée.	Taillandier.	*Tressillonner.
Prétintailier.	Réveiller.	*Taillandin.	Tressaillement.
Prétraille.	*Réveilleur.	Taillant.	Tressailler.
	Réveillon.	Taille.	Trouil.
Quadrille.	Rhabillage.	Tailler.	Tripaille.
*Quatrouill.	Rhabiller.	Tailleresse.	*Trouillotte.
Quenouille.	*Rimaille.	*Taillerolle.	Trouvaile.
Quenouillé.	Rimailler.	*Taillet.	Vaillamment.
*Quenouillette.	Rimailleur.	*Taillette.	Vaillance.
Quillage.	Ripailler.	Taillieur.	Vaillant.
*Quillai.	Rocaille.	Taillis.	Vaillantise.
Quille.	Rocailleur.	Tailloir.	Valetaille.
Quiller.	Recailleux.	Taillon.	Vanille.
Quillette.	Roquille.	*Tailleur.	*Vannillier.
*Quillon.	*Roquilles.	*Tamisaille.	*Vatrouille.
*Quillot.	Rouille.	Tatillon.	Veille.
Quincaille.	*Rouilleux.	Tatillonnage.	Veillee.
Quincaillerie.	Rouillure.	Tatillonner.	Veiller.
Quincaillier.	Roupiller.	Tenaïlle.	Veilleur.
Quoailer.	Roupilleur.	*Tenaillée.	Veilleuse.
	*Routsaïlle.	Tenailler.	*Veilloir.
	Routaïler.	Tenaillon.	*Veillote.
		*Terraille.	Ventail.
Rabouillère.	Saillant.	Tillaç.	*Ventiller.
Racaille.	*Sailler.	Tille.	*Verdillon.
Ragaillardir.	Saillie.	Tillee.	*Véretille.
*Raïlle.	Saïllir.	Tiller.	Vermeil.
Raïller.	*Sappadille.	*Tillette.	*Vermeille.
Raïlerie.	Sautillement.	Tilleul.	*Vermeillonner.
Raïleur.	Sautiller.	*Tilote.	Vermiller.
*Ramaillage.	Semaïlle.	Tiraillement.	Vernillon.
*Ramaïller.	Sémillant.	Tirailleur.	Vernillonner.
Ramilles.	Sérail.	Tirallerie.	*Verrillon.
Rappareïler.	*Serpiller.	Tirailleur.	Verrouiller.
Raréfaction.	Serpillère.	*Tire-veille.	Vétillard.
*Rarifeuille.	Seuil.	Torpille.	Vétile.
*Raspailon.	*Seuillet.	Tortillage.	Vétiller.
*Ratillon.	Sillage.	Tortille.	Vétilleur.
Ravitaillement.	Siller.	Tortillement.	Vétilleux.
Ravitailer.	Sillet.	Tortillage.	Victuaïlle.
*Rayonailles.	*Sillomètre.	Tortillis.	*Victuaïlleur.
Rebouïllir.	Sillon.	Tortillon.	Vieil.
*Rebrouïller.	Sillomer.	Touaille.	Vieillard.
Recoquillement.	Seuil.	Toupillon.	*Vieille.
Recoquiller.	Sommeil.	*Touraillon.	Vieillerie.
Recroqueviller (se).	Sommaïller.	*Touraillon.	Vieillesse.
Recueil.	Sonnaïlle.	Tourbillon.	Vieïllir.
Recueillement.	Sonnaïler.	Tourbillonner.	Vieillot.
Recueillir.	Soudrille.	Tournailler.	Volaille.
*Recueilleïr.	*Souillard.	Traïlle.	Vrille.
*Refeuïller.	*Souillardière.	*Traïller.	*Vriller.
*Refeuïllure.	Souïlle.	*Traïllet.	*Vrillerie.
*Refeuïller.	Souïller.	Tramail.	*Vrillette.
*Refeuïller.	Souïllon.	*Tramillon.	*Vrillon.
*Refeuïller.	Souïllure.	Travail.	
Rejaïllir.	Soupirail.	Travaïller.	
Rejaïllissement.	Sourciller.	Travaïlleur.	
Relevailles.	Sourcilleux.	*Travouil.	
*Remmaïlloter.	Spadille.	Treïllage.	
*Remouïller.	*Sparaïllon.	Treïlle.	
*Renille.	*Surfeuïlle.		
*Rentortïller.			
Répétaïller.			
Représaïlle.			
Retaïlle.			

L. est l'expression abrégée du mot *leurs* dans cette abréviation, LL. AA. ou LL. MM. (*leurs allées* ou *leurs majestés*). — Dans le commerce, L. veut dire *livre*; L. ST., *livre sterling*. — La monnaie fabriquée à Bayonne porte la lettre L.

LA. Voyez *Article*, *Adjectifs prépositifs*.

LA. Adv. On met un accent grave sur l'a de ce mot, pour le distinguer de *la* article ou pronom, et cet *à* ne s'écrit jamais.

On le met souvent au commencement de la phrase : *La Télémaque aperçut des visages pâles, hideux et contristés* (Fénel., *Téléme.*, liv. xviii).

1. II, p. 222). Dans cette construction, le verbe peut quelquefois précéder son sujet : *Là siègent des magistrats intègres*. Il se met aussi après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe : *Il est venu là*, et non pas *il est là venu*.

*Là* sert à désigner que la chose dont on parle est éloignée, comme *ci* sert à désigner qu'elle est proche : *En ce temps-ci, en ce temps-là*. Quelquefois il se met avec l'adverbe *ça*, pour signifier de côté et d'autre : *Les troupes étaient dispersées ça et là*. Lorsque *là* est joint à un autre mot de manière qu'on ne puisse l'en séparer en parlant, dans l'écriture, ou le joint à ce mot par un tiret : *Cet homme-là, là-haut, là-bas, quelles gens sont-ce là ? quel discours est-ce là ?*

Quelquefois *là* n'est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus de force et d'énergie au discours : *C'est là une belle action ; que dites-vous là ?* Alors *là* ne prend point le tiret.

Autrefois on disait *là où*, pour dire, *au lieu que*. Il n'est plus usité qu'abusivement, et forme un hiatus désagréable.

On disait aussi *là où*, pour, *dans cet endroit*. C'est une expression fautive. On dit *c'est là que je demeure*, et non pas *c'est là où je demeure*. *C'est là que je veux aller*, et non pas, *c'est là où je veux aller*. — S'il y avait deux verbes pour le rapport, la locution serait régulière : *Là où il n'y a rien le roi perd ses droits*. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 4186). — On a dit *là où* dans le sens de lorsque : *En fait de mots, l'analogie n'a lieu que là où l'usage l'autorise*. (Beauzée.) *Les gens de bien meurent dans une douce espérance, là où les méchants sont tourmentés de remords*. On ne le dit plus.

**LABIAL, LABIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Letres labiales, offres labiales*.

Ce mot vient du latin *labia*, les lèvres. Il signifie qui appartient aux lèvres. Il n'a point de pluriel au masculin.

On appelle en grammaire, *articulations labiales*, celles qui sont produites par les divers mouvements des lèvres ; et *consonnes labiales*, les consonnes qui représentent ces articulations. Nous avons cinq lettres *labiales*, *v, f, b, p, m*. Les deux premières, *v* et *f*, exigent que la lèvre inférieure s'approche des dents supérieures et s'y appuie, comme pour retenir le son. Quand elle s'en éloigne ensuite, le son en reçoit un degré d'explosion plus ou moins fort, selon que la lèvre inférieure appuie plus ou moins fort contre les dents supérieures ; et c'est ce qui fait la différence des deux articulations *v* et *f*, dont l'une est faible et l'autre forte.

Les trois dernières, *b, p* et *m*, exigent que les deux lèvres se rapprochent l'une de l'autre. S'il ne se fait point d'autre mouvement lorsqu'elles se séparent, le son part avec une explosion plus ou moins forte, selon le degré de force que les lèvres réunies ont opposé à son émission ; et c'est en cela que consiste la différence des deux articulations *b* et *p*, dont l'une est faible et l'autre forte. Mais si pendant la réunion des lèvres on fait passer par le nez une partie de l'air qui est la matière du son, l'explosion devient alors *m*, et c'est pour cela que cette cinquième *labiale* est justement regardée comme nasale.

L'affinité de ces cinq lettres *labiales* fait que, dans la composition et la dérivation des mots, elles se prennent les unes pour les autres, avec

d'autant plus de facilité que le degré d'affinité est plus considérable.

**LABORIEUSEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a passé laborieusement sa vie*.

**LABORIEUX, LABORIEUSE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses : *Homme laborieux, vie laborieuse, entreprise laborieuse*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette laborieuse entreprise fut exécutée dans l'espace de deux années*.

**LABOURABLE.** Adj. qui se met qu'après son subst. : *Terres labourables*.

**LACHE.** Adj. des deux genres. C'est l'opposé de *tendu* ; une corde est *lâche* si elle paraît fléchir en quelque endroit de sa longueur ; *tendue* si elle ne paraît fléchir en aucun endroit de sa longueur. C'est l'opposé de *ferme*, et le synonyme de *mol* : une étoffe est *lâche*, si elle est mal frappée ; *ferme*, si elle est bien fournie de trame. C'est l'opposé d'*actif* : un animal est *lâche*, lorsqu'il se meut nonchalamment et faiblement. C'est l'opposé de *serré* : *coude lâche*, c'est éloigner ses points et les faire longs et mous. C'est l'opposé de *resserré* : *on a le ventre lâche*. C'est, au figuré, l'opposé de *brave* : *c'est un lâche*. Il est synonyme de *vil* et *honteux* : *il a fait une action lâche*. Un style est *lâche* lorsqu'il est chargé de mots inutiles, et que ceux qu'on a employés ne peignent point l'idée fortement. Au figuré, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. On dit *un lâche soldat, un lâche coquin, un lâche trahison*.

Il devint lâche roi d'intrépide guerrier.

(VOLT., *Henr.*, I, 32.)

Voyez *Adjectif*.

**LACHEMENT.** Adv. Il ne se dit qu'au figuré, et peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Travailler lâchement, s'enfuir lâchement*. Il s'est lâchement enfui.

**LACHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est abandonner à elle-même une chose retenue par un obstacle. On *lâche* en écartant l'obstacle. On *lâche* une pierre, et elle tombe. On *lâche* la corde d'une grue, et le poids descend. On *lâche* un robinet, et l'eau coule. On *lâche* un coup de pistolet, ce qui suppose que le pistolet était armé. On *lâche* tout sous soi, ce qui suppose une faiblesse dans les intestins. On *lâche* un chien après un lièvre. On *lâche* le mot qui nous démasque. On *lâche* prise. On *lâche* le pied. On *lâche* sa proie. On *lâche* la bride. On *lâche* la mesure. On *lâche* la balle. On *lâche* l'autour. On *lâche* la main, lorsqu'on vend une chose au-dessous de son prix.

**LACONIQUE.** Adj. des deux genres. *Style laconique, auteur laconique, réponse laconique*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ce laconique auteur, cette laconique réponse*. Voyez *Adjectif*.

*Laconique* et *concis* ne signifient pas exactement la même chose. *Laconique* se dit des choses et des personnes ; *concis* ne se dit guère que des choses, et principalement des ouvrages et du style ; au lieu que *laconique* se dit principalement de la conversation ou de ce qui y a rapport. On dit un homme *laconique*, une réponse *laconique*, une lettre *laconique* ; un ouvrage *concis*, un style *concis*.

*Laconique* suppose nécessairement peu de paroles ; *concis* ne suppose que les paroles nécessaires. Un ouvrage peut être long et *concis*,

lorsqu'il embrasse un grand sujet. Une réponse, une lettre, ne peuvent être à la fois longues et *laconiques*.

*Laconique* suppose une sorte d'affectation et une espèce de défaut; *concis* emporte pour l'ordinaire une idée de perfection: *Voilà un compliment bien laconique; voilà un discours bien concis et bien nerveux*.

**LACONISME**. Subst. m. C'est-à-dire langage bref, animé et sententieux. Mais ce mot désigne proprement l'expression énergique des anciens Lacédémoniens, qui avaient une manière de s'énoncer succincte, serrée, animée et touchante.

**LACRYMAL, LACRYMALE**. Adj. C'est un terme d'anatomie. Il fait *lacrymanx* au pluriel masculin. On dit *conduits lacrymanx, points lacrymanx*.

**LACS**. Subst. m. plur. On ne fait presque point sentir le *c*.

**LACTÉE**. Adj. f. qui ne se met qu'après son subst.: *La voie lactée, les veines lactées*.

**LADRE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Une traie ladre*. — *Un homme ladre*.

L'Académie prétend qu'en prenant substantivement cet adjectif, on dit *ladresse* en parlant d'une femme. Si ce mot est usité, ce n'est que parmi la populace.

**LAID, LAIDE**. Adj. Il se dit des hommes, des femmes, des animaux, qui manquent des proportions ou des couleurs dont nous formons l'idée de beauté. Il se dit aussi des différentes parties d'un corps animé. Mais quoi qu'en disent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, et même ceux du *Dictionnaire de l'Académie*, on ne doit pas dire et on ne dit pas, quand on parle avec noblesse et avec précision, *une laide mode, une laide maison, une étoffe laide*. Quoiqu'on dise de *beaux vers*, on ne dit pas *des vers laids*. On fait usage d'autres épithètes ou de périphrases pour exprimer la privation des qualités qui nous rendraient agréables les êtres inanimés. Il en est de même des êtres moraux, et ce n'est plus que dans quelques proverbes qu'on emploie le mot de *laid* dans le sens moral.

L'Académie donne pour exemples familiers de l'emploi de cette expression, *c'est un laid magot*, en parlant d'un homme extrêmement laid; et *une laide quenon*, en parlant d'une femme qui est dans le même cas. Ces exemples sont empruntés du langage des halles. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un homme laid, une femme laide; une laide bête, un laid animal*. On dit proverbialement *il n'y a point de laides amours*. — *C'est une laide chose que de mentir*. Voyez *Adjectif*.

**LAIBERON**. Subst. f. Jeune fille ou jeune femme laide: *C'est une laide femme*.

**LAINÉUX, LAINÉUSE**. Adj. qui ne peut se mettre qu'après son subst.: *Un drap lainéux, une étoffe lainéuse*.

**LAISSER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit sans la négation, *je vous laisse à penser s'il profita de l'occasion*; et avec la négation, *il ne faut pas laisser d'aller son chemin*. On dit *ne pas laisser de faire*, pour dire continuer de faire, ne pas cesser de faire, malgré quelque opposition. Plusieurs auteurs employent *que* dans ces sortes de phrases: *Nos philosophes savent que cette petite supercherie ne laisse pas de s'en imposer aux sots*. (Marmontel.) Thomas Corneille pensait que

*ce que est inutile, et tout le monde est aujourd'hui de cet avis, excepté l'Académie, qui, laissant à chacun la liberté de s'exprimer de l'une ou de l'autre manière, donne pour exemples, dans les deux dernières éditions de son dictionnaire, cette chose ne laisse pas que d'être vraie, ne laisse pas d'être vraie*. L'Académie de 1762 n'emploie jamais *ce que*. — Montesquieu a dit dans la XXX<sup>e</sup> lettre persane: *Lant d'honneurs ne laissent pas d'être à charge*, et Buffon: *Ces grands affaissements ne laissent pas de tenir une des premières places entre les principaux faits de l'histoire de la terre*. (Théorie de la terre, t. I, p. 427.)

Racine a dit dans *Mithridate* (act. III, sc. v, 58):

*Je veux laisser de vous jusqu'à votre mémoire.*

On ne peut pas dire, *laisser la mémoire de quelqu'un*, pour, en perdre le souvenir. Voyez *Participle*.

**LAITEUX, LAITEUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Plantes laiteuses*.

**LAMBEAU**. Subst. m. Il se dit figurément en parlant des ouvrages d'esprit; mais il se prend toujours en mauvaise part. On ne dit pas *des lambeaux précieux, des lambeaux éloquentes*, comme on dit *des morceaux précieux, des morceaux éloquentes*. Cependant l'Académie dit *ou n'a retenu que quelques lambeaux de ce discours*; elle aurait mieux fait de dire *quelques morceaux*.

**LAMBINER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mercier nous apprend l'origine de ce mot. Lambin, dit-il, célèbre commentateur de Lucrèce, de Cicéron, de Plaute, etc., emmya même des savaux par le soin minutieux qu'il a constamment de rapporter avec la plus scrupuleuse exactitude les diverses leçons des auteurs qu'il commente. Il fit naître le mot *lambiner* dont on se sert encore quelquefois, quoique le règne des commentateurs soit passé.

**LAMENTABLE**. Adj. des deux genres. On le met assez souvent avant son subst.: *Une mort lamentable, un accident lamentable*. — *Une voix lamentable, des cris lamentables*. Voyez *Adjectif*.

Ce vieillard vénérable

A jeté dans mes bras un cri si lamentable.

(VOLTAIRE, Mahom., act IV, sc. iv, 57.)

— *Cette lamentable mort, ce lamentable événement, ces lamentables cris*.

Des troupeaux expirants les lamentables voix.

(DELL., Georg., III, 651.)

**LAMENTABLEMENT**. Adv. On le met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe: *Après avoir lamentablement raconté ses malheurs*.

**LAMENTATION**. Subst. f. C'est une plainte forte et continue. La *plainte* s'exprime par le discours, les gémissements accompagnent la *lamentation*.

**LAMENTER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Déplorer, regretter avec plaintes et gémissements. Il est vieux en ce sens; on ne dit plus *lamenteur la mort de ses parents, la ruine de sa patrie*. Les poètes seuls ont la liberté de l'employer. — Il ne s'emploie en prose que neutralement, ou avec le pronom personnel: *Il ne fait que lamenter. Des femmes qui se lamentent. Vous vous lamentez en vain*.

**LANCER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon l'Académie

on dit *se lancer*, pour dire, se jeter avec impétuosité, avec effort : *Il se lança au travers des ennemis, il se lança dans le bois.* — Nous pensons, avec Féraud, qu'on le disait autrefois, mais qu'aujourd'hui on dit en ce sens *s'élaner* : *S'élaner à travers les ennemis. Il s'élança dans le bois.*

**LANGAGE.** Subst. m. Le langage n'est ni l'idiome, ni la langue d'une nation. Si, dit Beauzée, dans la totalité des usages de la voix propres à une nation, on ne considère que l'expression et la communication des pensées, d'après les vues de l'esprit les plus universelles et les plus communes à tous les hommes, le nom de *langue* exprime parfaitement cette idée générale. Mais si l'on prend encore envisager les vues particulières à cette nation, et les tours singuliers qu'elles occasionnent nécessairement dans son élocution, le terme d'*idiome* est alors celui qui convient le mieux à l'expression de cette idée moins générale et plus restreinte. La différence est encore bien plus considérable entre *langue* et *langage*. C'est le matériel des mots et leur ensemble qui détermine une *langue*; elle n'a rapport qu'aux idées, aux conceptions, à l'intelligence de ceux qui la parlent. Le *langage* paraît avoir plus de rapport au caractère de celui qui parle, à ses vues, à ses intérêts; c'est l'objet du discours qui détermine le *langage*; chacun a le sien, selon ses passions, dit Condillac. Ainsi la même nation avec la même langue peut, dans des temps différents, tenir des langages différents, si elle a changé de mœurs, de vues, d'intérêts. Deux nations, au contraire, avec différentes langues, peuvent tenir le même langage si elles ont les mêmes vues, les mêmes intérêts, les mêmes mœurs. C'est que les mœurs nationales tiennent aux passions nationales, et que les unes demeurent stables ou changent comme les autres. Il en est à cet égard des hommes comme des nations. On dit *le langage des yeux, du geste*, parce que les yeux et le geste sont destinés par la nature à suivre les mouvements que les passions leur impriment, et conséquemment à les exprimer avec d'autant plus d'énergie, que la correspondance est plus grande entre le signe et la chose significative qu'il produit. *Tous les articles de ce Dictionnaire sont consacrés à la pureté du langage.*

On dit *la langue maternelle, la langue française, anglaise, etc.*, et non pas, *le langage maternel, le langage français, etc.* On dit, *bien parler sa langue*, et non pas *bien parler son langage*.

Le mot *langage* s'emploie très-bien dans le style noble :

Et depuis quand, seigneur, tenez-vous ce langage ?  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 15.)

Juste ciel ! Puis-je entendre et souffrir ce langage.  
(Idem, act. IV, sc. vi, 47.)

Vous, mourir ! ah ! cessez de tenir ce langage.  
(Idem, act. V, sc. II, 17.)

**Langage.** Le moyen le plus sûr et presque le seul d'acquérir une connaissance parfaite des finesses de notre langue, et surtout de ces exceptions qui paraissent si contraaires aux règles, c'est de converser souvent avec un homme instruit. Vous apprendrez plus dans quelques entretiens avec lui, que dans une lecture, qui laisse presque

toujours des doutes. Nous avons beau lire aujourd'hui les auteurs latins, l'étude la plus assidue ne nous apprendra jamais quelles fautes les copistes ont glissées dans les manuscrits, quels mots impropres Salluste, Tite-Live, ont employés. Nous ne pouvons presque jamais discerner ce qui est hardiesse heureuse d'avec ce qui est licence condamnable.

Les étrangers sont, à l'égard de nos auteurs, ce que nous sommes tous à l'égard des anciens. La meilleure méthode est d'examiner scrupuleusement les excellents ouvrages.

La lecture assidue des bons auteurs est encore plus nécessaire à celui qui veut se former un style pur et correct, que l'étude de la plupart de nos grammaires. Ce qu'on apprend sans peine et par le secours du plaisir, se fixe bien plus fortement dans la mémoire, que ce qu'on étudie avec des dégoûts dans des préceptes secs, souvent très-mal digérés, et dans lesquels on ne trouve que trop de contradictions. (Extrait des œuvres de Voltaire.)

**LANGOUREUSEMENT.** Adv. On peut quelquefois le placer entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu langoureusement, il a langoureusement répondu que...*

**LANGOUREUX.** LANGOUREUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme langoureux, un ton langoureux, un air langoureux, des regards langoureux; de langoureux regards, de langoureux accents.* Voyez *Adjectif*.

**LANGUE.** Subst. f. Voyez *Langue, Analogue.*  
*Langue française.* Il ne nous reste aucun monument de la langue des anciens Velches, qui faisaient, dit-on, une partie des peuples celtes ou keltes, espèces de sauvages dont on ne connaît que le nom, et qu'on a voulu en vain illustrer par des fables. Tout ce que l'on sait, c'est que les peuples que les Romains appelaient *Galli*, dont nous avons pris le nom de Gaulois, s'appelaient Velches; c'est le nom qu'on donne encore aux Français dans la Basse-Allemagne, comme on appelait cette Allemagne *Teutsch*. La province de Galles, dont les peuples sont une colonie de Gaulois, n'a d'autre nom que celui de Velch. Un reste de l'ancien patois s'est encore conservé chez quelques rustres dans cette province de Galles, dans la Basse-Bretagne, dans quelques provinces de France.

Quoique notre langue soit une corruption de la latine, mêlée de quelques expressions grecques, italiennes, espagnoles, cependant nous avons retenu plusieurs mots dont l'origine paraît être celtique. Mais il importe peu de connaître quelques restes de ces ruines barbares, quelques mots d'un jargon qui ressemblait, dit l'empereur Julien, au hurlement des bêtes. Songeons à conserver dans sa pureté la belle langue qu'on parlait dans le siècle de Louis XIV.

Ne commence-t-on pas à la corrompre? N'est-ce pas corrompre une langue que de donner aux termes employés par les bons auteurs une signification nouvelle? Qu'arriverait-il si vous changiez ainsi le sens de tous les mots? On ne vous entendrait, ni vous, ni les bons écrivains du grand siècle.

Il est sans doute très-indifférent en soi qu'une syllabe signifie une chose ou une autre. J'avouerais même que si on assemblait une société d'hommes qui eussent l'esprit et l'oreille justes, et s'il s'agissait de réformer la langue qui fut si barbare dans son origine, on adoucirait la rudesse d

plusieurs expressions; on donnerait de l'embonpoint à la sécheresse de quelques autres, et de l'harmonie à des sons rebutants. *Oncle, ongle, radoub, perdre, borque*, auraient pu être adoucis. *Epieu, lieu, Dieu, moyen, feu, bleu, peuple, nuque, plaque, porche*, auraient pu être plus harmonieux. Quelle différence du mot *théos*, au mot *Dieu*, de *populus* à *peuple*, de *locus* à *lieu*!

Quand nous communiquâmes à parler la langue des Romains nos vainqueurs, nous la corrompîmes; d'*Augustus*, nous fîmes *ouist*, *ouït*; de *pareo paon*, de *Cadomum Caën*, de *Junius Juin*, d'*unctus oint*, de *purpura pourpre*, de *pretium prix*. C'est une propriété des barbares d'abrèger tous les mots. Ainsi les Allemands et les Anglais tirent d'*ecclesia kirk*, *church*, de *foras furth*, de *condemmare damn*. Tous les nombres romains devinrent des monosyllabes dans presque tous les patois de l'Europe. Et notre mot vingt pour *viginti* n'atteste-t-il pas encore la vieille rusticité de nos pères? La plupart des lettres que nous avons retranchées, et que nous prononçons durement, sont nos anciens habits de sauvage; chaque peuple en a des magasins.

Le plus insupportable reste de la barbarie veche et gauloise, est dans nos terminaisons en *oin*: *coïn, join, oint, grovin, soïn, marsouin, tintouin, pourpoint*. Il faut qu'un langage ait d'ailleurs de grands charmes pour faire pardonner ces sons, qui tiennent moins de l'homme que de la plus dégoûtante espèce des animaux.

Mais enfin, chaque langue a des mots désagréables, que les hommes éloquentes savent placer heureusement, et dont ils ornent la rusticité. C'est un très-grand art; c'est celui de nos bons auteurs. Il faut donc s'en tenir à l'usage qu'ils ont fait de la langue reçue.

Il n'est rien de choquant dans la prononciation d'*oin*, quand ces terminaisons sont accompagnées de syllabes sonores. Au contraire, il y a beaucoup d'harmonie dans ces deux phrases: *Les tendres soïns que j'ai pris de votre enfance. Je suis loin d'être insensible à tant de vertus et de charmes.*

Mais il faut se garder de dire comme dans la tragédie de *Nicomède* (act. II, sc. III, 47):

Non; mais il m'a surtout laissé ferme en ce point,  
D'estimer beaucoup Rome, et ne la craindre point.

Le sens est beau; il fallait l'exprimer en vers plus mélodieux. Les deux rimes de *point* choquent l'oreille. Personne n'est révolté de ces vers dans l'*Andromaque* (act. V, sc. III, 67):

Nous le verrions encore nous partager ses soins;  
Il m'aimerait peut-être; il le feindrait du moins.  
Adieu, tu peux partir; je demeure en Épire.  
Je renonce à la Grèce, à Sparte, à son empire,  
A toute ma famille, etc.

Voyez comme les derniers vers soutiennent les premiers, comme ils répandent sur eux la beauté de leur harmonie!

On peut reprocher à la langue française un trop grand nombre de mots simples auxquels manque le composé, et de termes composés qui n'ont point le simple primitif. Nous avons des *architraves* et point de *traves*; un homme est *implacable* et n'est point *placable*; il y a des gens *inaimables*, cependant *inaimable* ne s'est point encore dit.

C'est par la même bizarrerie que le mot *gargon* est très-usité, et que celui de *garce* est devenu

une injure grossière. *Vénus* est un mot charmant; *vénérien* donne une idée affreuse.

Il me semble que lorsqu'on a eu dans un siècle un nombre suffisant de bons écrivains devenus classiques, il n'est plus guère permis d'employer d'autres expressions que les leurs, et qu'il faut leur donner le même sens, ou bien dans peu de temps le siècle présent n'entendrait plus le siècle passé.

Vous ne trouverez dans aucun auteur du siècle de Louis XIV que Rigault ait peint les portraits *au parfait*; que Benserade ait *persifflé* la cour, que le surintendant Fouquet ait eu un *gout décidé* pour les beaux-arts, etc.

Le ministère prenait alors des *engagements*, et non pas des *errements*. On tenait, on remplissait, on accomplissait ses promesses; on ne les *réalisait pas*. On citait les anciens, on ne *faisait pas des citations*. Les choses avaient du rapport les unes aux autres, des ressemblances, des analogies, des conformités; on les rapprochait, on en tirait des inductions, des conséquences; aujourd'hui, on imprime qu'un article d'une déclaration du roi *a trait* à un arrêt de la cour des aides. Si l'on avait demandé à Patru, à Pellisson, à Boileau, à Racine, ce que c'est qu'*avoir trait*, ils n'auraient su que répondre. On était exact, sévère, rigoureux, minutieux même; à présent on s'avise d'être *strict*. Un avis était semblable à un autre; il n'en était pas différent, il lui était conforme; il était fondé sur les mêmes raisons; deux personnes étaient du même sentiment, avaient la même opinion, etc., cela s'entendait. Je lis dans vingt mémoires nouveaux, que les états ont eu un avis *parallèle* à celui du parlement; que le parlement de Rouen n'a pas une opinion *parallèle* à celui de Paris, comme si *parallèle* pouvait signifier conforme; comme si deux choses *parallèles* ne pouvaient pas avoir mille différences.

Aucun auteur du bon siècle n'a usé du mot *fixer*, que pour signifier, arrêter, rendre stable, inviolable:

Et *fixant* de ses vœux l'inconstance fatale,  
Phédre depuis longtemps ne craint plus de rivale.  
(Rac., *Phéd.*, act. I, sc. I, 25.)

.....  
C'est à ce jour heureux qu'il *fixe* son retour.

.....  
Égayer la chagrine, et *fixer* la volage.

Quelques Gascons hasardèrent de dire *j'ai fixé cette dame, pour je l'ai regardée fixement, j'ai fixé mes yeux sur elle*. De là est venue la mode de dire *fixer une personne*. Alors vous ne savez point si on entend par ce mot *j'ai rendu cette personne moins incertaine, moins volage*; ou si on entend *je l'ai observée, j'ai fixé mes regards sur elle*. Voilà un nouveau sens attaché à un mot reçu, et une nouvelle source d'équivoques.

Presque jamais les Pellisson, les Bossuet, les Flechier, les Massillon, les Fénelon, les Racine, les Quinault, les Boileau, Molière même et La Fontaine, qui tous deux ont commis beaucoup de fautes contre la langue, ne se sont servis du terme *vis-à-vis*, que pour exprimer une position de lieu. On disait *l'aile droite de l'armée de Scipion*, *vis-à-vis l'aile gauche d'Annibal*. Quand Ptolémée fut vis-à-vis de César, il trembla.

*Vis-à-vis* est l'abrégé de visage-à-visage, et c'est une expression qui ne s'emploie jamais ni dans la poésie noble, ni dans le discours oratoire.

Aujourd'hui l'on commence à dire *coupable vis-à-vis de vous, bienfaisant vis-à-vis de nous, difficile vis-à-vis de nous, mécontent vis-à-vis de nous*; au lieu de coupable, bienfaisant *envers* nous, difficile *envers* nous, mécontent de nous.

J'ai lu dans un écrit public: *le roi mal satisfait vis-à-vis de son parlement*. C'est un amas de barbarismes. On ne peut pas être *mal satisfait*. *Mal* est le contraire de *satisfait*, qui signifie *assez*. On est *peu content, mécontent*, on se croit *mal servi, mal obéi*. On n'est ni satisfait, ni mal satisfait, ni content, ni mécontent, ni bien, ni mal obéi, *ris-à-ri*s de quelqu'un, mais *de* quelqu'un. *Mal satisfait* est de l'ancien style des bureaux. Des écrivains peu corrects se sont permis cette faute.

Presque tous les écrits nouveaux sont infectés de l'emploi vicieux de ce mot *ris-à-ri*s. On a négligé ces expressions si faciles, si heureuses, si bien mises à leur place par les bons écrivains: *envers, pour, avec, à l'égard, en faveur de*. Vous me dites qu'un homme est bien disposé vis-à-vis de moi; qu'il a un ressentiment vis-à-vis de moi; que le roi veut se conduire en père vis-à-vis de la nation. Dites que cet homme est bien disposé pour moi, à mon égard, en ma faveur; qu'il a du ressentiment contre moi; que le roi veut se conduire en père du peuple, qu'il veut agir en père avec la nation, *envers* la nation; ou bien vous parlerez fort mal.

Quelques auteurs qui ont parlé allobroge en français, on dit *élogier*, au lieu de *louer*, ou *faire un éloge*; par *contre*, au lieu de *au contraire*; *éduquer*, pour *élever*, ou *donner de l'éducation*.

C'est un défaut trop commun d'employer des termes étrangers pour exprimer ce qu'ils ne signifient pas. Ainsi de *celata*, qui signifie un casque en italien, on fit le mot *salade* dans les guerres d'Italie; de *bowlingreen*, gazon où l'on joue à la boule, on a fait *bowlingrin*; *roast beef*, bœuf rôti, a produit chez nos maîtres d'hôtel du bel air, des *bœufs rôtis* d'agneau, des *bœufs rôtis* de perdreaux; de l'habit de cheval *riding coat*, on a fait *redingote*. Si l'on continue, la langue française, si polie, redeviendra barbare. Notre théâtre l'est déjà par des imitations abominables; notre langue le sera de même. Les solécismes, les barbarismes, le style boursoufflé, guindé, inintelligible, ont inondé la scène depuis Racine, qui semblaient les avoir bannis pour jamais par la pureté de sa diction toujours élégante.

La prose n'est pas moins tombée. On voit dans des livres sérieux et faits pour instruire, une affectation qui indigné tout lecteur sensé.

*Il faut mettre sur le compte de l'amour-propre ce qu'on met sur le compte des vertus.*

*L'esprit se joue à pure perte dans ces questions où l'on a fait les frais de penser.*

*Les éclipses étaient en droit d'effrayer les hommes.*

*Épicure avait un extérieur à l'unisson de son âme.*

*L'empereur Claudius renvoya sur Auguste.*

*La religion était en collusion avec la nature.*

*Cléopâtre était une beauté privilégiée.*

*Claire de gaieté brillait sur les enseignes de l'armée.*

*Le triumvir Lépide se rendit nul.*

*Un consul se fit chef d'émeute dans la république.*

*Mécénas était d'autant plus éveillé qu'il affichait le sommeil.*

*Julie, affectée de piété, ère à son amant ses tendres supplications.*

*Elle cultiva l'espérance.*

*Son âme épuisée se fonda comme l'eau.*

*Sa philosophie n'est point parlée.*

*Son amant ne veut pas mesurer ses maximes à sa toise, et prendre une âme aux lièrres de la maison.*

Tels sont les excès d'extravagance où sont tombés les demi-beaux-esprits qui ont eu la manie de se singulariser.

On ne trouve pas dans Rollin une seule phrase qui tienne de ce jargon ridicule, et c'est en quoi il est très-estimable, puisqu'il a résisté au torrent du mauvais goût.

Le défaut contraire à l'affectation est le style négligé, lâche et rampant, l'emploi fréquent des expressions populaires et proverbiales.

*Le général poursuivit sa pointe.*

*Les ennemis furent battus à plate couture.*

*Ils s'enfuirent à caudroute.*

*Il se prêta à des propositions de paix, après avoir chanté victoire.*

*Les légions vinrent au-devant de Drusus par manière d'acquiescement.*

*Un soldat romain se donnait à dix as par jour, corps et âme.*

*La différence qu'il y avait entre eux était, au lieu de dire dans un style plus concis, la différence entre eux était.* Le plaisir qu'il ya à cacher ses démarches à son rival, au lieu de dire, le plaisir de cacher ses démarches à son rival.

*Lors de la bataille de Fontenoy, au lieu de dire, dans le temps de la bataille, à l'époque de la bataille, tandis, lorsque l'on donnait la bataille.*

Par une négligence encore plus impardonnable, et faute de chercher le mot propre, quelques écrivains ont imprimé *il Penvoya faire la revue des troupes*. Il était si aisé de dire, *il Penvoya passer les troupes en revue; il lui ordonna d'aller faire la revue!*

Il s'est glissé dans la langue un autre vice: c'est d'employer des expressions poétiques dans ce qui doit être écrit du style le plus simple. Des auteurs de journaux, et même de quelques gazettes, parlent des *faits* d'un coup de bourse condamné à être fouetté dans ces lieux. Des janissaires ont mordu la poussière. Les troupes n'ont pu résister à l'inclémence des airs. On annonce une histoire d'une petite ville de province, avec les preuves et une table des matières, en faisant l'éloge de la *magie du style de l'auteur*. Un apothicaire donne avis au public qu'il débite une drogue nouvelle à trois livres la bouteille; il dit qu'il a interrogé la nature, et qu'il l'a forcée d'obéir à ses lois.

Un avocat, à propos d'un mur mitoyen, dit que le droit de sa partie est éclairé du flambeau des présomptions.

Un historien, en parlant d'une sédition, vous dit qu'il alluma le flambeau de la discorde; s'il décrit un petit combat, il dit que ces vaillants chevaliers descendaient dans le tombeau en y précipitant leurs ennemis victorieux.

Ces puérilités amouillees ne devaient pas paraître après le plaidoyer de maître Petit-Jean dans les *Plaideurs*. Mais enfin, il y aura toujours un nombre d'esprits bien faits qui conservera les bienséances du style et le bon goût, ainsi que la pureté du langage. Le reste sera oublié. (Volt., *Dict. philos.*, au mot *Français*.)

LANGUIR. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Voltaire a dit (*Henr.*, II, 179) :

*Coligny languissait dans les bras du repos.*

LANGUISSAMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Parler languissamment, regarder languissamment*. On ne dirait pas *il m'a languissamment regardé*.

LANGUISSANT, LANGUISSANTE. Adj. On le met avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme languissant, un animal languissant*. — *Un style languissant, un discours languissant*. — *Ce languissant discours, cette languissante démarche*. Voyez *Adjectif*.

LAPIS. Subst. m. Le *s* se prononce fortement.

LAPS. Subst. m. On prononce le *p* et le *s*.

LAQUE. Subst. f. Sorte de gomme résine d'un rouge jaunâtre. On dit quelquefois adjectivement *gomme laque*. — Il se dit aussi d'une terre aluminée teinte d'un suc colorant qu'on emploie dans la peinture : *Laque de Venise, de Florence*.

*Laque* se dit encore du beau vernis de la Chine, ou noir ou rouge, et des meubles qui en sont revêtus. En ce sens il est masculin. (*Acad.* 1835.)

LARGE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un habit large, une étoffe large, un ruban large; un large ruban, une large épée*. Voyez *Adjectif*.

*Au large, au long et au large, en long et en large, du long et du large*, phrases adverbiales qui ne se mettent qu'après le verbe : *Il est logé au large; il s'est étendu au long et au large; il s'est promené en long et en large; on lui en a donné du long et du large*.

LARGEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe, lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent. On ne dit pas, *on l'a largement récompensé*, à cause de la cacophonie produite par *l'a lar*; mais on dit *il a été largement récompensé, on l'avait largement récompensé*.

LARGESSE. Subst. f. L'Académie ne nous avertit point que ce mot ne s'emploie guère qu'au pluriel.

Aux malheureux chrétiens prodiguez mes largesses.

(*VOLT.*, *Zaïre*, act. V, sc. 1, 59.)

On dit, pour se moquer de quelque présent de peu de valeur, *voilà une belle largesse!* Voyez *Aumône*.

LARME. Subst. f. On verse des larmes dans la douleur, mais on en verse aussi très-souvent dans la joie, dans l'admiration, dans le plaisir. L'amitié, l'amour, la reconnaissance, ont leurs larmes.

Leurs yeux étaient remplis de ces heureuses larmes, De ces larmes qui font les plaisirs des amants.

(*VOLT.*, *Henr.*, IX, 294.)

Certainement les larmes que versent dans les spectacles un grand nombre de femmes, d'enfants, et même d'hommes, ne sont ni des larmes de douleur, ni des larmes d'affliction. Il arrive assez souvent qu'on rit aux larmes.

De là on peut tirer la principale différence qu'il y a entre les larmes et les pleurs. Les larmes sont une lympe renfermée dans le sac lacrymal, et qui en sort soit pour humecter la cornée, et l'entretenir nette et transparente, soit lorsque ce

sac est comprimé par l'effet de quelque passion. Ainsi larmes se dit de cette lympe, quelle que soit la cause qui la rende visible. On verse des larmes de joie, de tristesse, d'admiration, de douleur, etc. On a les yeux baignés de larmes, on a les larmes aux yeux. Tous les pleurs sont des larmes, mais toutes les larmes ne sont pas des pleurs. Les larmes ne prennent le nom de pleurs lorsque elles sont excitées par quelque passion violente, par quelque blessure profonde du cœur, par un outrage sanglant, par un vif ressentiment, par un désir ardent de vengeance, par un malheur certain et direct. Il n'y a point de pleurs dans le sac lacrymal, il n'y a que des larmes.

Zaïre, avant de reconnaître son père et son frère, répand des larmes : elle en répand lorsque son âme est déchirée par deux sentiments opposés, et que son sort est incertain :

Mais, quoique ma fortune ait d'éclat et de charmes, Je ne puis vous quitter sans répandre des larmes.

(*VOLT.*, *Zaïre*, act. II, sc. II, 23.)

Mes larmes malgré moi me dérobent sa vue.

(*Idem*, 40.)

Lusignan répand des larmes lorsque, ignorant si ses enfants vivent encore, il cherche des lumières qui puissent l'éclairer sur leur sort.

Madame, ayez pitié du plus malheureux père Qui jamais ait du ciel éprouvé la colère, Qui répand devant vous des larmes que le temps Ne peut encor tarir dans mes yeux expirants.

(*Idem*, act. II, sc. III, 52.)

Ne m'abandonnez pas, Dieu qui voyez mes larmes.

(*Idem*, 100.)

Mes larmes l'imploreraient pour mes tristes enfants.

(*Idem*, 134.)

S'il eût appris la mort de ses enfants, on aurait vu couler ses pleurs.

Zaïre, voulant s'éloigner d'Orosmane, veut aller cacher ses larmes loin de lui. Ses malheurs sont un secret; elle ne doit parler que de larmes.

... Ah! souffrez que loin de votre vue, Seigneur, j'aie caché mes larmes, mes ennuis.

(*Idem*, act. III, sc. VI, 55.)

Mais, aux yeux d'Orosmane, ces larmes sont des pleurs, parce qu'il croit Zaïre en proie à une grande douleur :

Mais pourquoi donc ces pleurs, ces regrets, cette fuite, Cette douleur si sombre en ses regards écriée?

(*Idem*, act. III, sc. VII, 9.)

L'esclave qui a remis à Zaïre le billet de Nérestan, n'a vu dans Zaïre que des larmes; il ignore la cause qui les fait couler :

Elle a pitié, tremblé, ses yeux versaient des larmes.

(*Idem*, act. V, sc. VI, 4.)

Mais lorsque Orosmane croit son malheur certain, lorsqu'il se croit trahi par celle qu'il adore, lorsque son cœur est en proie aux passions les plus tumultueuses, ce n'est plus de larmes qu'il s'agit :

Voilà les premiers pleurs qui coulent de mes yeux.

(*Idem*, act. V, sc. VIII, 25.)

Mais ces pleurs sont cruels et la mort va les suivre.  
(*Idem*, 27.)

Ces pleurs  
Du sang qui va couler sont les avant-coureurs.  
(*Idem*, 28.)

On peut remarquer les mêmes différences dans les exemples suivants :

... Vos yeux de larmes moins trempés,  
A pleurer vos malheurs étaient accoutumés.  
(*RAC.*, *Iphig.*, act. II, sc. 1, 43.)

Vos généreuses mains s'empresment d'effacer  
Les larmes que le ciel me condamne à verser.  
(*VOLT.*, *Mahom.* act. I, sc. 11, 44.)

... O jours remplis d'alarmes !  
O combien les Français vont répandre de larmes,  
Quand sous la même tombe ils verront réunis  
Et l'époux et la femme, et la mère et le fils !  
(*VOLT.*, *Henr.*, VII, 413.)

L'un, saisi d'épouvante, abandonne ses armes,  
L'autre embrasse ses pieds qu'il trempe de ses larmes.  
(*Idem*, II, 217.)

Mes larmes par avance avaient su le toucher.  
(*RAC.*, *Iphig.*, act. II, sc. v, 65.)

De mes larmes au ciel j'offrais le sacrifice.  
(*RAC.*, *Esth.*, act. I, sc. 1, 64.)

Triste, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes.  
(*RAC.*, *Britan.*, act. II, sc. 11, 145.)

Il dit, et de ses yeux laisse tomber des larmes.  
(*DELIL.*, *Estid.*, VI, 956.)

A ces mots, il se mit à répandre un torrent de larmes. (Montesquieu, XIV<sup>e</sup> lettre persane.) Il s'arrêta un moment, et ses larmes coulèrent plus que jamais. (*Idem.*)

#### Exemples de pleurs :

... Quels malheurs, dans ce billet tracés,  
Vous arrachent, seigneur, les pleurs que vous versez ?  
(*RAC.*, *Iphig.*, act. I, sc. 1, 35.)

... Cette image cruelle  
Sera pour moi de pleurs une source éternelle.  
(*RAC.*, *Phéd.*, act. V, sc. vi, 56.)

On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer,  
Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer.  
(*RAC.*, *Britan.*, act. IV, sc. 11, 57.)

Je verse assez de pleurs pour la mort de mon père.  
(*CORN.*, *Cin.*, act. I, sc. 1v, 23.)

J'en verse encor des pleurs de douleur et de rage.  
(*VOLT.*, *Mahom.*, act. IV, sc. 111, 47.)

Le repentir les suit, détéint leurs fureurs,  
Et baigne en soupirant ses yeux mouillés de pleurs.  
(*VOLT.*, *Henr.*, IX, 51.)

La différence entre pleurs et larmes me semble bien marquée dans ce vers de Voltaire où Tancrède dit à Argire (act. III, sc. 1v, 6) :

... Pardonnez, dans l'état où vous êtes,  
Si je mêle à vos pleurs mes larmes indiscrettes.

Nous convenons qu'il y a dans de bons auteurs, et particulièrement dans les poètes, des exemples contraires à la distinction que nous avons tâché d'établir ; mais il suffit que cette distinction se trouve justifiée par le plus grand nombre d'exemples, pour que nous soyons autorisés à la regarder comme bien fondée. Souvent la gêne de la mesure ou le besoin de la rime a fait confondre ces deux expressions.

L'Académie ne dit point *des pleurs de joie*, et nous ne croyons pas que l'exemple de Voltaire puisse autoriser à le dire :

Le peuple impatient verse des pleurs de joie.  
(*VOLT.*, *Mér.*, act. V, sc. VIII, 5.)

Le héros, à ces mots, verse des pleurs de joie.  
(*Idem*, *Henr.*, VI, 543.)

Le mot *pleurs* nous semble consacré aux douleurs profondes, au désespoir, à la fureur, à la rage. Bossuet a employé cette expression dans toute l'énergie et l'étendue de sa signification, lorsqu'il a dit, en parlant de l'emier, *c'est là que règne un pleur éternel. Pleur* n'a point de singulier ; mais qui pourrait, sous ce petit prétexte grammatical, condamner cette énergique expression ? — L'Académie, en 1835, admet le mot au singulier dans le style élevé, et donne pour exemple la phrase de Bossuet. Nous ferons observer que dans ce cas le mot change d'acceptation ; *pleur* alors signifie l'action de pleurer ou l'état de ceux qui pleurent ; il répond au *ploratus* des Latins. » (A. Lemaître, *Grammaire des Grammaires*, p. 1223.)

Domergue explique autrement la différence entre *larmes* et *pleurs*. « C'est, dit-il, que *larmes* offre à l'esprit une idée distributive, et *pleurs* une idée collective. On dit *une larme*, *deux larmes* ; on ne peut pas dire un *pleur*, *deux pleurs* ; on ne compte pas les pleurs comme les larmes. »

« Les larmes peuvent être dans l'œil ou hors de l'œil ; les pleurs, c'est-à-dire *les larmes réunies*, sont nécessairement hors de l'œil. On dit, *il l'en conjure les larmes aux yeux*, *des larmes roulent dans ses yeux* ; on ne dirait pas, *il l'en conjure les pleurs aux yeux* ; *des pleurs roulent dans ses yeux* ; la réunion n'a pas encore pu s'opérer ; ce sont de simples gouttes, ce sont des larmes. Il est si vrai que c'est de l'idée unique de *goutte* qu'il faut tirer la signification de *larmes*, qu'on dit *une larme de vin*, pour *une goutte de vin*. »

Nous accordons à Domergue sa goutte pour expliquer les *larmes* ; mais nous ne saurions convenir avec lui que *pleurs* signifie une réunion, une collection de larmes. En effet, *les pleurs coulent* ; ils se succèdent, ils ne se réunissent nulle part, et si l'assertion de Domergue était vraie, on ne pourrait guère se servir du mot *pleurs* qu'après avoir réuni les larmes dans quelque petit vase.

On ne dirait pas, *il l'en conjure les pleurs aux yeux*, parce que le mot *pleurs* étant consacré à l'idée d'une blessure profonde de l'âme, ou d'une passion violente, ne peut point convenir aux prières, qui n'emportent pas cette idée, et c'est par la même raison qu'on ne dit point, *avoir les pleurs aux yeux*, ni un *pleur de vin*.

D'après son principe, Domergue condamne ce vers d'Orosmane (*Zaïre*, act. V, sc. VIII, 25) :

Voilà les premiers pleurs qui coulent de mes yeux.

Voltaire, dit-il, lorsqu'il peint Orosmane, non pas

pleurant, mais versant *quelques larmes* qu'arrache la jalousie et la fureur, a-t-il en raison de préférer la manière collective?—Ainsi, selon Domergue, Orosmane devrait dire, *voilà les premières larmes qui coulent de mes yeux*. Cette phrase seule, comparée au vers de Voltaire, refute Domergue. C'est une expression faible, au lieu d'une expression énergique. D'ailleurs, Orosmane ne pouvait pas dire qu'il n'avait jamais versé de *larmes*; car, au moins dans leur enfance, les empereurs et les rois en versent comme les autres hommes.

La critique que fait Domergue d'un vers de Legouvé, dans sa tragédie d'*Épicharis et Néron*, est aussi déplacée (Act. V, sc. II, 22) :

Que d'échafauds dressés me paraissent mes douleurs!  
Il faut une victime à chacun de mes plurs.

*Douleurs* exige ici *pleurs*, non pas seulement pour la rime, mais pour l'analogie des idées : *Il faut une victime à chacune de mes larmes*, serait par trop ridicule.

LARMOYANT, LARMOYANTE. Adj. verbal tiré du verbe *larmoyer*. Ce mot est vieux, il ne s'emploie plus que dans le langage familier, et le plus souvent en mauvaise part. Si l'on dit encore le *comique larmoyant*, la *comédie larmoyante*, c'est pour jeter quelque ridicule sur ce genre, dont le véritable nom est *drame*, ou *tragédie bourgeoise*.

LARMOYER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe se conjugue comme *employer*. Il est vieux et peu usité, quoique l'Académie ne le dise pas.

LARROX. Subst. m. Celui qui dérobe et prend furtivement quelque chose. En parlant d'une femme, on dit *larronesse*.

LAS, LASSE. Adj. Il ne se met point avant son subst. *Las* régit de devant les noms et les verbes : *Je suis las de tout cela; il est las de toujours demander sans jamais obtenir*.

LASCIF, LASCIVE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme lascif. — Une posture lascive, une danse lascive, des regards lascifs*.

LASCIVEMENT. Adv. On ne le met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a dansé lascivement*, et non pas, *il a lascivement dansé*.

LASSANT, LASSANTE. Adj. verbal tiré du verbe *lasser*. Il ne se met ordinairement qu'après son subst. : *Un travail lassant, une besogne lassante*.

LATÉRAL, LATÉRALE. Adj. On ne le met point avant son subst. : *Chapelle latérale, porte latérale*. Il fait *latéraux* au pluriel masculin.

LATIN, LATINE. Adj. qui ne se met jamais avant son subst. : *La langue latine, les muses latines, expression latine, l'Église latine*.

LATTIS. Subst. m. Le *s* ne se prononce pas, mais il sert à faire allonger la dernière syllabe.

LAVEMENT. Subst. m. Un journaliste nous a donné depuis peu l'histoire de ce mot, de la manière suivante :

« Dans le temps où la pudeur était plus dans les choses que dans les mots, on désignait l'injection pour laquelle la seringue est faite par le mot grec *clystème*. Des gens délicats y substituèrent longtemps après le mot *lavement*. On l'adopta quoique vague; mais les ecclésiastiques s'en scandalisèrent, parce que ce substantif est employé dans les cérémonies de l'Église. Grande rumeur à la cour et chez madame de Maintenon. Les jésuites gagnèrent l'abbé de Saint-Cyran, et employèrent leur crédit auprès de Louis XIV, pour obtenir que le mot *lavement* fût mis au nom-

bre des expressions deshonnêtes; en sorte que l'abbé de Saint-Cyran blâma publiquement le père Garasse qui s'en était servi. Mais, disait le père Garasse, je n'entends pas *lavement* qu'un bain local, une ablation; ce sont les apothicaires qui l'ont profané en l'appliquant à un usage meséant. Il fut décidé qu'on substituerait le mot *remède* à celui de *lavement*; *remède* comme équivoque, parut plus honnête. Louis XIV accorda cette grâce au père Le Tellier. Ce prince ne demanda plus de *lavement*, il demanda son *remède*, et donna ordre à l'Académie française d'insérer ce mot dans son Dictionnaire avec l'acceptation nouvelle. » Ainsi on substitua pendant quelque temps *remède* à *lavement*. »

Malgré cette décision et cet usage, malgré Saint-Cyran, les jésuites, Le Tellier et les dames de la cour, le mot *lavement* est resté dans la langue, et il a reparu dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Les médecins et les apothicaires s'en servent exclusivement, et les dames qui, sans être malades, prennent chaque matin un *lavement* pour conserver la fraîcheur de leur teint, ne donnent plus le nom de *remède* à cette injection qui ne remédie à rien. Je le parle pas ici des dames qui ont conservé religieusement la tradition des us et coutumes de l'ancienne cour.

LAVER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit proverbialement, *laver la tête à quelqu'un*, pour dire lui faire une sévère réprimande. Mais quand on emploie cette expression figurée, il faut conserver la convenance des idées, et ne pas dire comme Voltaire, dans l'*Enfant prodigue* (act. I, sc. II, 49) :

Lavons la tête à ce large visage.

On ne lave point la tête à un visage.

LAVIS. Subst. m. Le *s* ne se prononce pas, mais il sert à faire allonger la dernière syllabe.

LAXATIF, LAXATIVE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Remède laxatif, tisane laxative*.

LAZZI. Subst. m. On prononce *lazî*. Ce nom, comme tous ceux qui sont empruntés des langues étrangères, ne prend point de *s* au pluriel : *Des lazzi*.

LE, LA, LES. Adjectifs prépositifs, que les grammairiens appellent aussi articles. Voyez *Adjectifs prépositifs*.

LE, LA, LES. Pronoms de la troisième personne. Ces pronoms sont réellement l'article *le, la, les*, auquel on donne ce nom lorsqu'il n'est pas suivi d'un substantif qu'il modifie. Ainsi, il est aisé de distinguer si ces mots sont articles ou pronoms. Ils sont articles quand ils sont joints à des noms; ils sont pronoms quand ils sont joints à des verbes. Dans *j'ai acheté les sermons de Massillon*, *les* est article, parce qu'il est suivi d'un nom, *sermons*; et dans *je le défendrai jusqu'à la mort*, *le* est pronom, parce qu'il est suivi d'un verbe, *défendrai*.

Les pronoms *le, la, les*, se disent des personnes et des choses, et font toujours l'office de régime direct. *Le* est pour le masculin, *la* pour le féminin, et *les* pour le pluriel des deux genres : *Je le verrai, je la renverrai, je les ai perdus*.

Les pronoms *le, la, les*, doivent se répéter devant tous les verbes dont ils sont régimes : *Je veux les voir, les embrasser, les consoler; je vous le dis et vous le dirai toujours. Je veux vivre pour l'estimer et la chérir*.

M. Lévêque prétend qu'on ne doit pas répéter les pronoms devant les verbes qui, composés du premier, expriment la répétition de la même ac-

tion. En conséquence, il veut qu'on dise, *je vous le dis et redis*. Nous ne sommes point du tout de l'avis de M. L'évêque. Quand, après un verbe qui exprime une action, on en met un autre composé du premier, qui exprime la répétition de la même action, c'est ordinairement pour appuyer sur cette répétition, et alors rien de ce qui peut faire mieux ressortir cette répétition ne doit être omis. Je pense donc que le caractère d'une phrase de cette nature exige la répétition du pronom, et qu'il faut dire : *Je vous le dis et vous le redis ; il le fait et le refait* ; et en effet, c'est ainsi qu'on s'exprime. Peut-être, quand on ne veut pas appuyer sur la répétition, dit-on quelquefois, *il le fait et refait* ; mais c'est le cas le plus rare.

Les pronoms *le, la, les*, ne peuvent pas se rapporter à des mots pris indéterminément. On ne peut pas dire, *vous avez droit de chasse, et je le trouve bien fondé ; il m'a fait grâce, et je l'ai reçue avec reconnaissance*, parce que *droit et grâce* sont des substantifs pris indéterminément, auxquels le pronom ne peut pas se rapporter. Il faut, dans ce cas, ou répéter le substantif en le déterminant, ou le déterminer par un article ou quelque chose d'équivalent, ou chercher un autre tour : *Vous avez droit de chasse, et je trouve ce droit bien fondé. Il m'a accordé ma grâce, et je l'ai reçue avec reconnaissance*. Racine a dit (*Mithr.*, act. III, sc. v, 48) :

Quand je me fais justice, il faut qu'on se la fasse.

Mais cette phrase est irrégulière ; et *faire justice* ne peut pas plus être suivi du pronom que *faire grâce*.

Dans les phrases expositives, les pronoms *le, la, les*, comme tous les autres pronoms qui sont régimes des verbes, doivent être placés avant les verbes : *je le verrai, je la considérerai, je les applaudirai*. Mais quand plusieurs pronoms sont régimes du même verbe, et qu'à ce titre ils doivent le précéder, les pronoms *me, te, nous, vous*, prennent la première place ; ensuite viennent *le, la, les*, puis *lui, leur ; y* et en sont toujours les derniers : *Je me le promets, je te l'assure, il se les assujettit, il nous la rendra, nous vous les rendrons, je la lui promets, nous la leur abandonnons*.

Dans les phrases impératives, *le, la, les*, se mettent après le verbe, mais seulement quand ce verbe n'est pas pris dans un sens négatif : *Traitez-le bien, grondez-la, épargnez-les ; ne la perdez pas, ne la chagrinez pas, ne les effrayez pas*.

Souvent les pronoms *le, la, les*, rappellent, n nom exprime auparavant, avec toutes les modifications qui ont été données à ce nom : *Avez-vous vu la belle maison de campagne qui vient d'être vendue ? Je l'ai vue ; la, c'est-à-dire la belle maison qui vient d'être vendue*. Cette phrase, qui est déterminée par l'article *la*, n'est qu'une seule idée, comme elle n'en serait qu'une si elle était exprimée par un seul mot.

Nous avons dit que *le, la, les*, ne peuvent se rapporter qu'à un nom déterminé ; cependant il arrive souvent que le pronom *le* rappelle plutôt les idées qu'on a dans l'esprit que les mots qu'on a prononcés : *Voulez-vous que j'aie voulu vous voir ? Je le veux ; le, c'est-à-dire que j'aie voulu vous voir*. Dans ce cas, *le* n'est ni masculin, ni féminin, puisqu'il se rapporte à une phrase entière, et qu'une phrase entière n'a point de genre. C'est pour cette raison que l'on dira : *Si le public a eu*

*quelque indulgence pour moi, je le dois à votre protection ; et non pas, je la dois*, car le pronom ne se rapporte pas à *indulgence*, mais à la phrase *le public a eu quelque indulgence pour moi*. On dirait au contraire : *L'indulgence que le public a eue pour moi, je la dois à votre protection* ; parce qu'alors le pronom se rapporte au substantif *indulgence*, dont il doit par conséquent prendre le genre et le nombre. Il arrive aussi que *le* a rapport à un adjectif ou à un substantif pris adjectivement, et alors, comme dans le cas précédent, ce pronom reste dans sa signification primitive, sans prendre ni nombre ni genre. Une femme à qui l'on demande : *Êtes-vous malade ?* ou, *êtes-vous la malade dont on m'a parlé*, répond à la première question *je le suis*, parce que *malade*, étant un adjectif, n'est pas plus du masculin que du féminin, du singulier que du pluriel, et le pronom qui s'y rapporte ne peut prendre aucune de ces variations. A la seconde question, la femme répondra *je la suis*, parce qu'ici le pronom se rapporte à un substantif déterminé qui est du féminin, et doit par conséquent s'accorder avec ce substantif. Si l'on demande à une femme, *êtes-vous mère ?* elle répondra, *je le suis*, et non *je la suis* ; parce que le substantif *mère* étant indéterminé, est pris adjectivement, et que par conséquent il ne doit pas s'accorder autrement avec ce nom qu'avec un adjectif. Mais si l'on demandait, *êtes-vous la mère de cet enfant ?* il faudrait répondre, *je la suis*, parce qu'ici le substantif *mère* étant déterminé par l'article, exige le pronom au même genre et au même nombre. C'est conformément à cette règle que La Bruyère a dit : *La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait appréhender qu'elles ne le soient pas assez pour mériter d'être lues*. (Ch. I. *Des ouvrages de l'esprit*, p. 243.) Et Molière (*Amants magnifiques*, act. I, sc. 11) : *Je veux être mère, parce que je le suis ; et ce serait en vain que je ne le voudrais pas être*. Et Voltaire : *Une pauvre fille demande à être chrétienne, et on ne veut pas qu'elle le soit*. (Correspondance.)

C'est par une raison semblable que *le* ne prend ni genre ni nombre, lorsque, joint avec *plus, moins, ou mieux*, il forme avec eux un superlatif adverbial. C'est la chose que j'aime le plus, et non pas, la plus. Ce sont les biens que je désire le moins, et non pas les moins. Nous devons parler le plus sagement, et nous énoncer le plus clairement qu'il est possible. Il en est de même lorsque ces adverbies sont suivis d'un adjectif, et qu'il n'y a pas dans la phrase une idée de comparaison : *Nous ne pleurons pas toujours lorsque nous sommes le plus affligés*. Dans cet exemple, on ne veut point comparer son affliction à celle de quelques autres personnes. Mais si une comparaison était indiquée dans la phrase, le pronom reprendrait sa fonction ordinaire, et s'accorderait avec le substantif. Ainsi l'on dirait : *La personne qui pleure moins que les autres n'est pas la moins affligée*. Voyez *Superlatif, Pronom, Amphibologie, Construction*.

Quelques grammairiens modernes ont élevé des difficultés sur la prononciation du pronom *le* après un impératif. Les uns prétendent qu'on doit prononcer *gardez-le, laissez-le*, etc., comme s'il n'y avait point d'e ; *gardez-l, laissez-l*, etc. D'autres soutiennent que le mot le représentant la personne ou la chose, tient en quelque sorte la place d'un substantif, et qu'ainsi on doit le prononcer et dire en toutes lettres ; *gardez-le, laissez-le*, etc.

M. Dubroca a parfaitement bien éclairci la question dans le *Manuel des amateurs de la langue française*. Voici ce qu'il dit :

« Le monosyllabe *le* a deux sons bien distincts dans ce cas, et l'alternative ne peut jamais être indifférente. Le premier est celui de l'e muet, tel qu'on le fait entendre à la fin du mot *idole* ; et le second, celui de l'e guttural, dont la modification est à peu près *eu*. Mais dans quelles circonstances le pronom *le* se prononce-t-il avec l'un ou l'autre de ces deux sons ? La question est d'autant plus difficile à résoudre qu'aucun grammairien, que je sache, ne s'est encore occupé de la traiter. Cependant elle me paraît infiniment utile ; l'usage fréquent que nous faisons des locutions dans lesquelles nous plaçons le pronom *le* après un verbe à l'impératif, semblait devoir exiger qu'on s'en occupât. J'ai vu des hommes très-instruits manifester de l'hésitation dans ce cas, et avouer franchement leur embarras. C'est ce qui m'a engagé à faire la recherche du principe qui pourrait diriger la prononciation dans cette occurrence. Nous en avons un connu qui m'a servi de base, et qui est dans le génie de la prononciation française.

« Rarement nous prononçons deux syllabes muettes de suite ; et quand cela arrive, nous donnons à l'une d'elles une *insistance* qui dispense en quelque sorte d'une pulsation sur l'autre. C'est de ce principe que j'ai tiré la conséquence ou plutôt la règle que voici :

« Lorsque la finale de l'impératif qui précède le monosyllabe *le* est muette, comme dans cette phrase, *faites-le savoir à vos amis*, alors, par la raison que deux syllabes muettes de suite ne se prononcent pas sans qu'il y en ait une qui reçoive une *insistance* sensible, je prononcerais *le* avec l'e guttural. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si la dernière syllabe du verbe est masculine, comme dans ces phrases, *promettez-le-moi, instruisez-le de ce qui s'est passé*, je prononcerais le pronom *le* avec l'e muet, et je dirai, *promettez-l' moi, instruisez-l' de ce qui s'est passé*. Ce principe me paraît juste et universellement applicable aux locutions dont il s'agit. Il me semble d'ailleurs que la prononciation de ceux qui parlent bien y est entièrement conforme. D'après cette règle, je prononcerais ainsi ces vers de Racine :

Avouez-l', madame,

L'amour n'est pas un feu qu'on renferme en une âme.

(*Androm.*, act. II, sc. II, 98.)

Du Troyen ou de moi faites-le décider.

(*Idem*, 112.)

« J'ai été d'autant plus déterminé à poser ainsi les règles de cette prononciation, que je les ai vues s'accorder parfaitement avec celle de la prononciation de ces mêmes locutions dans le cas où le pronom *le* est suivi d'un mot commençant par une voyelle.

« En effet, si la finale du verbe est féminine, alors le monosyllabe *le* ne s'élide pas avec la voyelle suivante, et il se prononce avec l'e guttural. Ainsi on dit *Dites-le à vos amis, faites-le entrer*, et non pas *dites-l' à vos amis, faites-l' entrer*. Mais lorsque la finale du verbe est masculine, l'e du pronom s'élide. Ainsi, l'on dit très-bien : *Instruisez-l' en mon nom, promettez-l' avec sincérité, donnez-l' aux pauvres*. La raison de cette différence vient du principe que j'ai posé. Dans le premier cas, il n'y a pas élision, parce que la prononciation de deux syllabes fé-

minimes de suite ne pourrait pas avoir lieu sans blesser à la fois et la clarté et l'euphonie ; et dans le second, il y a élision, parce que la voix tombant sur une syllabe masculine qui demande de l'*insistance*, la liaison de l'e muet dans le pronom *le* qui suit, peut s'exécuter sans inconvénient. »

LECTEUR. Subst. m. Voyez *Liseur*.

LÉGAL, LÉGALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Des formes légales, des voies légales, des moyens légaux*.

LÉGALEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Nous avons procédé légalement, nous avons légalement précédé*.

LÉGER, LÉGÈRE. Adj. Féraud prétend que le *r* final se fait sentir dans le premier. Il se trompe. Cet adjectif se met ordinairement après son subst. : *Un homme léger, une femme légère, un habit léger, une étoffe légère. — Un style léger.* — Dans le sens de peu considérable, on peut le mettre avant, en consultant l'oreille et l'analogie : *C'est une faute légère, c'est une légère faute ; une légère idée, un léger sommeil, un léger repas*. Voyez *Adjectif, Légèreté*.

LÉGÈREMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est blessé légèrement, il est légèrement blessé*.

LÉGÈRETÉ. Subst. f. Au figuré, ce mot a deux sens. Il se prend pour le contraire de *grave*, d'*important* ; et c'est dans ce sens qu'on dit de *légers services, des fautes légères*. Dans l'autre sens, *légèreté* est le caractère des hommes qui ne tiennent fortement ni à leurs principes, ni à leurs habitudes, et que l'intérêt du moment décide. Dans ces deux sens, il ne se met point au pluriel. Mais on nomme des *légèretés*, les actions qui sont l'effet du caractère léger. — *Légèreté* dans l'esprit, est quelquefois pris en bonne part ; d'ordinaire elle exclut la suite, la profondeur, l'application, mais elle n'exclut pas la sagacité, la vivacité ; et quand elle est accompagnée de quelque imagination, elle a de la grâce.

LÉGISLATEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *législatrice*.

LÉGISLATIF, LÉGISLATIVE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Pouvoir législatif, puissance législative*.

LÉGITIME. Adj. des deux genres. Dans le sens de, qui a les qualités requises par la loi ; il ne se met qu'après son subst. : *Mariage légitime, enfants légitimes*. — Dans le sens de juste, équitable, fondé en raison, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une demande légitime, cette légitime demande ; des prétentions légitimes, ces légitimes prétentions*. Voyez *Adjectif*.

LÉGITIMEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a réclamé légitimement, il a légitimement réclamé*.

LEGS. Subst. m. Le *g* ne se fait point sentir. L'Académie ne dit point comment il faut prononcer l'e. Féraud prétend qu'on prononce *lé* : nous croyons qu'on prononce généralement *lè*.

LÉGUER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Délitè, employant cette expression au figuré, a dit (*Énéid.*, IV, 906) :

Didon au lit de mort le légue sa fureur.

LÉGUME. Subst. m. On entend par ce mot, non particulièrement les graines qui viennent dans des gousses, mais en général toutes les plantes potagères. *Les choux, les épinards, les laitues*

le persil, les raves, ne sont pas moins des légumes que les pois et les fèves. On distingue seulement les légumes en légumes verts et légumes secs; et le dernier se dit des pois, des fèves, des lentilles, etc., que l'on conserve pour les manger en hiver.

LÉGUMINEUX, LÉGUMINEUSE. Adj. Il ne se dit guère qu'au féminin, et ne se met qu'après son subst. : *Fleurs légumineuses, plantes légumineuses.*

LÉNITIF, LÉNITIVE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Remède lénitif, potion lénitive.*

LENT, LENTE. Adj. qui ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme lent, un esprit lent, une imagination lente, un poulx lent, un poison lent, un feu lent.* — On pourrait dire, dans certains cas, *cette lente démarche.*

Cet adjectif régit dans avant les noms, et à avant les verbes : *Il faut être lent dans le choix de ses amis; l'homme juste est lent à punir, prompt à récompenser.*

LENTEMENT. Adv. On ne le met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a marché lentement, et non pas il a lentement marché.*

LÉONIN, LÉONINE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Société léonine, principe léonin, politique léonine.*

LÉPREUX, LÉPREUSE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme lépreux, une femme lépreuse.*

LEQUEL, LAQUELLE, LESQUELS, LESQUELLES. Adjectifs conjonctifs, qui s'emploient au lieu de *qui* et *que*. Lorsque le conjonctif est le sujet de la proposition incidente, ou l'objet du verbe de cette proposition, on n'emploie pas *lequel, laquelle*, mais *qui* dans le premier cas, *que* dans le second : *Le musicien qui chante, et non lequel chante; le livre que je lis, et non pas lequel je lis.*

Cependant ces adjectifs, susceptibles de genre et de nombre, sont très-propres à prévenir les équivoques, et il y a des écrivains qui les emploient souvent dans ce dessein; mais il faut, autant qu'il est possible, préférer tout autre moyen. Si je dis *c'est un effet de la divine providence qui attire l'admiration de tout le monde*, le conjonctif *qui* est équivoque. D'après la règle, il doit se rapporter à *providence*, qui le précède, et d'après le sens, à *effet*. C'est pour éviter ces sortes d'équivoques que quelques écrivains emploient le conjonctif *lequel*, et disent, par exemple, *c'est un effet de la divine providence, lequel attire*, etc. Alors l'équivoque disparaît, parce que *lequel*, qui est du genre masculin, marque évidemment le rapport à *effet*, qui est du même genre, et non pas à *providence*, qui est du féminin. Mais ces sortes de phrases ont toujours quelque chose de contraint que le bon goût ne saurait approuver. Voyez *Adjectifs conjonctifs, Dont*.

LEST. Subst. m. On prononce le *t* final.

LESTE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un jeune homme leste.* — *Un habillement leste, des troupes lestes.* — *Un propos leste, une réponse leste.*

LESTEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a sauté lestement sur son cheval, il a lestement sauté sur son cheval.* — *Il était vêtu lestement; il était lestement vêtu; il s'est tiré lestement de ce mauvais pas; il s'est lestement tiré de ce mauvais pas.*

LÉTHARGIQUE. Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Un homme*

*léthargique, indolence léthargique, cette léthargique indolence.*

LETTRE. Subst. f. On appelle *lettres* les caractères représentatifs des éléments de la voix. Les mots considérés comme des sons sont composés de lettres, qui seules ou réunies entre elles forment des syllabes.

Par le mot *lettre* on entend quelquefois le son, ou le caractère qui sert à exprimer le son. C'est dans le premier sens qu'on dit *une lettre sifflante, une lettre liquide, une lettre rude* à prononcer. C'est dans le second sens qu'on dit *une grande lettre, une petite lettre, une lettre majuscule ou capitale, une lettre française, une lettre bâtarde.*

On appelle *voyelles* les lettres dont la prononciation est formée par une seule émission de voix, sans articulation; et *consonnes*, celles dont la prononciation se forme par le son de voix modifié, ou par les lèvres, ou par la langue, ou par le palais, ou par le gosier, ou par le nez. On les appelle *consonnes*, parce que, pour former un son, elles ont besoin d'être réunies à des voyelles.

Les lettres se composent donc de voyelles et de consonnes. Le recueil des lettres qui représentent les sons particuliers qui entrent dans la composition des mots d'une langue, s'appelle *alphabet*.

L'alphabet français n'a proprement que dix-neuf lettres; *a, b, c, d, e, f, g, h, i, l, m, n, o, p, r, s, t, u, x*, car le *x* et le *etc.* ne sont que des abréviations. Le *x* est pour *gz*, *exemple*, prononcez *egzemple*. *X* est aussi pour *cs*, *axiome*, prononcez *axiome*. On fait encore servir le *x* pour *ss*, *Auxerre*, prononcez *Aussère*.

Le *k* est une lettre grecque, qui ne se trouve en latin que dans certains mots dérivés du grec. C'est notre *c* dur, *ca, co, cu*.

Le *q* n'est aussi que le *c* dur. Ainsi ces lettres, *c, k, q*, ne doivent être comptées que pour une même lettre; c'est le même son représenté par trois caractères différents.

Le *r* représente l'articulation semi-labiale faible, dont la forte est *f*, et de là vient qu'elles se prennent aisément l'une pour l'autre. *Neuf* devant un nom qui commence par une voyelle, se prononce *neur*, on dit *neur hommes*.

Enfin l'*y* est une lettre grecque qui s'emploie pour un *i* ou pour deux *i*; pour un *i* dans les mots tirés du grec, et pour deux *i* dans les mots purement français.

On peut donc dire que l'alphabet français renferme présentement vingt-cinq lettres; savoir, six voyelles, qui sont *a, e, i, o, u, y*; et dix-neuf consonnes, qui sont *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z*. Voyez *Alphabet, Consonne, Voyelle, Diphthongue*.

LETTRE, LETTRÉ. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme lettré, une femme lettrée.*

LEUR. Adj. possessif qui a rapport à la troisième personne. Il est comme pluriel de *son, sa, ses*, avec cette différence que *ses* se dit de plusieurs choses qui appartiennent à une seule personne, *leur* d'une chose qui appartient à plusieurs personnes, et *leurs* de plusieurs choses qui appartiennent à plusieurs personnes. Il se dit des personnes et des choses : *Leur père, leur maison, leur jardin.*

*Leur* se met avec un substantif sans article, *leur père*; ou avec un article sans substantif, *le leur*.

*Leur* ne se met pas avant un nom qui est suivi

d'un adjectif relatif, et d'un pronom de la troisième personne. On ne dit pas *j'ai vendu leurs chevaux qu'ils m'avaient envoyés*; mais *j'ai vendu les chevaux qu'ils m'ont envoyés*.

L'adjectif possessif leur doit se répéter avant chaque subst. qu'il modifie: *J'ai vu leur courage et leur intrépidité. Leurs femmes, leurs enfants, leurs amis, les suppliaient de ne pas résister à la force.*

Il se répète aussi devant des adjectifs qui ont un sens opposé ou différent: *Ils nous ont montré leurs bonnes et leurs mauvaises marchandises.* Mais il ne se répète pas devant les adjectifs qui ont à peu près la même signification: *Ils nous ont montré leurs beaux et brillants équipages.* Quand on dit *ils nous ont montré leurs beaux et brillants équipages*, il est clair que les adjectifs beaux et brillants sont appliqués au même substantif; et si l'on disait *leurs beaux et leurs brillants équipages*, on indiquerait par là que l'on veut parler de deux espèces d'équipages, dont les uns sont beaux et les autres brillants.

Il me semble que c'est une question assez inutile de demander s'il faut dire, *tous les maris étaient au bal avec leurs femmes, ou avec leur femme.* Puisqu'il s'agit de plusieurs femmes, il est clair qu'il faut mettre le pluriel leurs; si l'on disait *avec leur femme*, cela voudrait dire qu'il n'y avait qu'une femme qui appartenait à tous les maris. *Leurs femmes* signifie les femmes d'eux, c'est le sens collectif; *leur femme*, c'est la femme d'eux. Cependant on dirait bien, *tous les maris étaient au bal, chacun avec sa femme*, parce que, dans cette phrase, le sens n'est plus collectif, et que le mot *chacun* le rend distributif. Voyez *Adjectif possessif, Chacun*.

LEUR. Pronom pluriel de la troisième personne. Il signifie à eux ou à elles, et est par conséquent des deux genres. Ce pronom, étant pluriel de sa nature, ne prend point de s à la fin. Il se dit des personnes, des animaux, et quelquefois des choses inanimées: *Il est resté une heure avec ses amis, sans leur dire un seul mot; vos poules ont faim, il faut leur donner à manger; j'ai pris beaucoup de bains pendant ma maladie, je leur dois ma guérison.*

Leur est toujours régime indirect d'un verbe. Il se met avant ce verbe quand la proposition est simplement énonciative: *Je leur donnerai à manger.* Quand la proposition est impérative et affirmative, il se met après le verbe; si elle est impérative et négative, il se met avant: *Né leur donnez pas ce qu'ils demandent.*

Quelquefois, pour plus d'énergie, on met à eux-mêmes ou à elles-mêmes après le verbe, précédé de leur: *C'est ce que je leur ai offert à eux-mêmes; c'est ce que je leur ai offert à elles-mêmes.* Voyez *Pronom, Amphibologie*.

LEVANT. Subst. m. Il signifie la même chose qu'orient en géographie. Mais ces deux mots ne s'emploient pas toujours indifféremment, lorsqu'il s'agit de commerce et de navigation. On appelle le Levant toutes les côtes d'Asie, le long de la Méditerranée, et même toute la Turquie asiatique; c'est pourquoi toutes les échelles, depuis Alexandrie en Egypte jusqu'à la mer Noire, et même la plupart des îles de l'Archipel, sont comprises dans ce qu'on appelle le Levant. Nous disons alors *royaume du Levant, marchandises du Levant*, etc., et non pas *voyage d'Orient, marchandises d'Orient*, à l'égard de ces lieux-là. Cela est si bien établi, que par *Orient* on entend

la Perse, les Indes, Siam, le Tonquin, la Chine, le Japon, etc. Ainsi le Levant est la partie occidentale de l'Asie, et l'Orient est tout ce qui est au delà de l'Euphrate. Enfin, quand il n'est pas question de commerce et de navigation, et qu'il s'agit d'empire et d'histoire ancienne, on doit toujours dire, *l'Orient, l'empire d'Orient, l'Eglise d'Orient*.

LEVER. Subst. m. Ce mot ne prend de pluriel que lorsqu'on l'applique aux astres. On lit dans l'Encyclopédie: Il y a pour les astronomes trois espèces de levers des étoiles: le lever cosmique, le lever achronique, et le lever héliaque.

LEVRAUDÉ, LEVRAUDÉE. Adj. Mot inusité que Voltaire a employé pour signifier pour-nivi, persécute, pourceasse comme un lièvre. *Je crois, dit-il, qu'il vaut mieux bâtir un beau château, comme j'ai fait, y jouer la comédie et y faire bonne chère, que d'être levrauté à Paris, comme Helvétius, par les gens tenant la cour de parlement, et par les gens tenant l'écurie de Sorbonne.*

LIAISON. Subst. m. Terme de littérature. Nous avons vu, à l'article *Construction*, que le principe de la plus grande liaison des idées doit diriger tout homme qui veut énoncer clairement ses pensées; nous avons fait l'application de ce principe à chaque partie de la proposition, et aux différentes espèces de phrases qui concourent à l'expression d'une pensée. Nous allons faire ici la même application aux phrases considérées sous le rapport du tissu du discours. C'est Condillac qui nous servira de guide ici, comme il nous en a servi pour les règles de la construction grammaticale.

Les phrases, dit cet écrivain célèbre, doivent être construites les unes pour les autres. Deux pensées ne peuvent se lier l'une à l'autre que par les accessoires et par les idées principales. Commençons par un exemple.

*Quand l'histoire serait inutile aux autres hommes, il faudrait la faire lire aux princes. Il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actions qu'ils occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. Si l'expérience leur est nécessaire pour acquiescer cette prudence qui fait bien régner, il n'est rien de plus utile à leur instruction que de joindre les exemples des siècles passés aux expériences qu'ils font tous les jours. Au lieu qu'ordinairement ils n'apprennent qu'aux dépens de leurs sujets et de leur propre gloire à juger des affaires dangereuses qui leur arrivent; par le secours de l'histoire, ils forment leur jugement, sans rien hasarder, sur les événements passés. Lorsqu'ils voient jusqu'aux vices les plus cachés des princes, malgré les fausses louanges qu'on leur donne pendant leur vie, exposés aux yeux de tous les hommes, ils ont honte de la vaine joie que leur cause la flatterie, et ils connaissent que la vraie gloire ne peut s'accorder qu'avec le mérite. (Boss., Avant-propos du Discours sur l'Hist. unic.)*

Il n'y a ici que deux légères négligences: l'une à ces mots, sur les événements passés, qui font un sens louche avec sans rien hasarder. Bossuet aurait pu dire *forment, sans rien hasarder, leur jugement*. L'autre est dans *louanges qu'on leur donne*, car leur est équivoque. D'ailleurs tout est parfaitement lié.

Pour mieux faire sentir cette liaison, substi-

ions d'autres constructions à celles de Bossuet, et disons :

*Il faudrait faire lire l'histoire aux princes, quand même elle serait inutile aux autres hommes. Il n'y a pas d'autre moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions et les intérêts, les temps et les conjonctures, les bons et les mauvais conseils. Les histoires ne sont composées que des actions qui les occupent, et tout semble y être fait pour leur usage. Il n'est rien de plus utile à leur instruction, que de joindre les exemples des siècles passés aux expériences qu'ils font tous les jours, s'il est vrai que l'expérience soit nécessaire pour acquérir cette prudence qui fait bien régner. Par le secours de l'histoire, ils forment, sans rien hasarder, leur jugement sur les événements passés, au lieu qu'ordinairement ils n'apprennent qu'aux dépens de leurs sujets et de leur propre gloire à juger des affaires dangereuses qui leur arrivent. Exposés aux yeux de tous les hommes, ils ont honte de la vaine joie que leur cause la flatterie; et ils connaissent que la vraie gloire ne peut s'accorder qu'avec le mérite, lorsqu'ils voient jusqu'aux vices les plus cachés des princes, malgré les fausses louanges qu'on leur donne pendant leur vie.*

Par les changements que je viens de faire aux passages de Bossuet, les phrases ne tiennent plus les unes aux autres. Il semble qu'à chacune je reprenne mon discours, sans m'occuper de ce que j'ai dit, ni de ce que je vais dire. Je suis comme un homme fatigué qui s'arrête à chaque pas, et qui n'avance qu'en faisant des efforts. Cependant, si l'on considère en elles-mêmes chacune des constructions que j'ai faites, on ne les trouvera pas defectueuses; elles ne pèchent que parce qu'elles se suivent sans faire un tissu.

On peut déjà sentir pourquoi on n'a pas le choix entre plusieurs constructions, lorsque l'on écrit une suite de pensées, quoiqu'on l'ait, lorsqu'on considère chaque pensée séparément. Il ne nous reste plus qu'à examiner comment la liaison des idées est altérée par les transpositions que j'ai faites.

*Il faudrait faire lire l'histoire aux princes, est naturellement lié avec il n'y a pas de meilleur moyen de leur découvrir ce que peuvent les passions; j'ai donc mal fait de séparer ces deux idées et de dire: Il faudrait faire lire l'histoire aux princes, quand même elle serait inutile aux autres hommes; il n'y a pas de meilleur moyen, etc.*

Après avoir remarqué combien l'étude de l'histoire est utile aux princes, l'esprit, en suivant la liaison des idées, se porte naturellement sur l'expérience, qui est une autre source d'instruction; et il considère combien il est nécessaire de joindre l'étude de l'histoire à l'expérience journalière. J'ai changé tout cet ordre, et, par conséquent, j'ai affaibli la liaison des idées.

Bossuet, voulant démontrer l'utilité que les princes peuvent retirer des exemples des siècles passés, commence par faire voir l'insuffisance de l'expérience, et finit par observer les secours que donne l'histoire.

Enfin, dans la vue de montrer quels sont ces secours, il expose d'abord ce que les princes voient dans l'histoire, et il considère ensuite quelle impression elle peut faire sur eux. Tel est sensiblement l'ordre des idées, je l'ai entièrement

changé. J'ajouterai encore un exemple que je prends dans Bossuet.

*La reine partit des ports d'Angleterre à la vue des vaisseaux des rebelles, qui la poursuivaient de si près, qu'elle entendait presque leurs cris et leurs menaces insolentes. O royaume bien différent de celui qu'elle avait fait sur la même mer, lorsque, venant prendre possession du sceptre de la Grande-Bretagne, elle voyait pour ainsi dire les ondes se courber sous elle, et soumettre toutes leurs vagues à la dominatrice des mers! Maintenant chassée, poursuivie par ses ennemis implacables, qui auraient eu l'audace de lui faire son procès, tantôt sauvée, tantôt presque prise, changeant de fortune à chaque quart d'heure, n'ayant pour elle que Dieu et son courage inébranlable, elle n'avait ni assez de vent, ni assez de voiles pour favoriser sa fuite précipitée.* (Oraison fun. de la reine d'Angleterre, p. 39.)

Il y a ici une petite faute: maintenant elle n'avait, il fallait, elle n'a. Il me paraît encore qu'inébranlable est une épithète inutile. N'ayant que Dieu et son courage, dit assez que le courage de la reine est aussi grand qu'il peut l'être.

On voit d'ailleurs que Bossuet a rapproché les idées qui contrastent, et c'est cela même qui en fait toute la liaison. Elle voyait, dit-il, les ondes se courber sous elle, et soumettre leurs vagues à la dominatrice des mers; maintenant chassée, poursuivie, etc. La construction n'aurait pas eu la même grâce s'il eût dit, elle voyait les ondes se courber sous elle, et soumettre leurs vagues à la dominatrice des mers: maintenant elle n'a ni assez de vent, ni assez de voiles pour favoriser sa fuite précipitée: chassée, poursuivie par ses ennemis, tantôt sauvée, tantôt presque prise, n'ayant que Dieu et son courage.

Les idées accessoires doivent toujours lier les idées principales: elles sont comme la trame qui, passant dans la chaîne, forme le tissu.

Par conséquent, tout accessoire qui ne sert point à la liaison des idées est déplacé ou superflu. Bien des écrivains, estimés d'ailleurs à juste titre, paraissent n'avoir pas assez senti cette vérité.

La Bruyère, voulant montrer d'un côté la nécessité des livres sur les mœurs, et de l'autre, le but que doivent se proposer ceux qui les écrivent, s'embarasse dans des idées qu'il démêle tout à fait mal. On entroit cependant une suite d'idées principales qui tendent au développement de la pensée, et je vais les exposer, afin qu'on puisse mieux juger des défauts où il tombe.

*Je rends au public ce qu'il m'a prêté.*

*Il peut regarder le portrait que j'ai fait de lui et se corriger.*

*L'unique fin que l'on doit se proposer en écrivant sur les mœurs, c'est de corriger les hommes: mais c'est aussi le succès qu'on doit le moins se promettre.*

*Cependant il ne faut pas se lasser de leur reprocher leurs vices, sans cela ils seraient peut-être pires.*

*L'approbation la moins équivoque qu'on en peut recevoir, serait le changement des mœurs.*

*Pour l'obtenir, il ne faut pas négliger de leur plaire, mais on doit proscrire tout ce qui ne tend pas à leur instruction.*

Toutes ces pensées sont claires, et on en saisit la suite. Mais cette lumière va disparaître; li-

sous: *Je rends au public ce qu'il m'a prêté: j'ai emprunté de lui la matière de cet ouvrage, il est*

juste que l'auteur achève avec toute l'attention pour la vérité dont je suis capable, et qu'il mérite de moi, je lui en fasse la restitution. Il peut regarder avec loisir ce portrait que j'ai fait de lui d'après nature; et, s'il se connaît quelques-uns des défauts que je touche, s'en corriger. C'est l'unique fin que l'on doit se proposer en écrivant, et le succès aussi que l'on doit moins se promettre. Mais comme les hommes ne se dégoûtent pas du vice, il ne faut pas aussi se lasser de le leur reprocher; ils seraient peut-être pires s'ils venaient à manquer de censeurs et de critiques. C'est ce qui fait que l'on prêche et que l'on écrit. L'orateur et l'écrivain ne sauraient vaincre la joie qu'ils ont d'être applaudis; mais ils devraient rougir d'eux-mêmes, s'ils n'avaient cherché par leurs discours et par leurs écrits que des éloges : outre que l'approbation la plus sûre et la moins équivoque est le changement des mœurs et la réformation de ceux qui les lisent ou qui les content. On ne doit parler, on ne doit écrire que pour l'instruction; et s'il arrive que l'on plaise, il ne faut pas néanmoins s'en repentir, si celui sert à insinuer et à faire recevoir les vérités qui doivent instruire. Quand donc il s'est glissé dans un livre quelques pensées ou quelques réflexions qui n'ont ni le feu, ni le tour, ni la vivacité des autres, bien qu'elles semblent y être admises pour la variété, pour délasser l'esprit, pour le rendre plus présent et plus attentif à ce qui va suivre, à moins que d'ailleurs elles ne soient sensibles, familières, instructives, accommodées au simple peuple, qu'il n'est pas permis de négliger, le lecteur peut les condamner, et l'auteur doit les proscrire : voilà la règle. (Préface, p. 210.)

Premièrement, il y a dans ce morceau des pensées fausses ou du moins rendues avec peu d'exactitude. Telles sont on ne doit écrire que pour corriger les hommes, on n'écrit qu'afin que le public ne manque pas de censeurs... Parce que La Bruyère écrit sur les mœurs, il oublie qu'on puisse écrire sur autre chose. Il dit ensuite qu'on ne doit écrire que pour l'instruction; mais si cette instruction n'est relative qu'aux mœurs, il n'a fait que se répéter; si elle se rapporte à toutes les choses que nous pouvons connaître, elle fait voir la fausseté de cette proposition : l'unique fin d'un écrivain doit être de corriger les hommes. D'ailleurs il n'est pas vrai qu'on ne doive écrire que pour instruire.

On ne doit pas croire que La Bruyère adoptât des pensées aussi fausses. Elles ne lui ont échappé que parce qu'il ne savait pas s'expliquer avec plus de précision. Quand on embarrasse son discours, il est bien difficile de ne dire que ce qu'on veut dire.

En second lieu, lorsque La Bruyère dit : *Le public peut regarder le portrait que j'ai fait de lui d'après nature; et, s'il se connaît quelques-uns des défauts que je touche, s'en corriger. C'est l'unique fin que l'on doit se proposer en écrivant;*

La seconde phrase n'est pas liée à la première; et il semble que la liaison des idées demandait au contraire : *C'est l'unique fin qu'il doit se proposer en me lisant.*

En troisième lieu, après avoir dit, *c'est ce qui fait qu'on prêche et qu'on écrit*, La Bruyère s'embarrasse pour vouloir continuer de distinguer l'orateur et l'écrivain, celui qui parle et celui qui écrit, le discours et les écrits, ceux qui lisent et ceux qui écoutent. Il ne fait par là que répéter les

mêmes idées, allonger ses phrases, et gêner ses constructions.

En quatrième lieu, la phrase qui commence par ces mots, *L'orateur et l'écrivain ne sauraient, etc.*, n'est pas absolument liée à ce qui la précède. Tout ce qui est renfermé depuis *Puis que fin*, jusqu'à *quand donc il s'est glissé*, serait plus dégagé si La Bruyère avait dit : *L'unique fin que l'on doit se proposer, en écrivant sur la morale, est la réforme des mœurs. Je veux qu'on ne puisse pas vaincre la joie qu'on a d'être applaudi; on devrait rougir un moins de n'avoir cherché que des éloges. Il est vrai que le succès que l'on doit le moins se promettre, est de voir les hommes se corriger; mais c'est aussi le moins équivoque. Dans cette vue, il ne faut pas négliger de plaire : car ce moyen est le plus propre à faire recevoir des vérités utiles.*

Enfin la dernière phrase, qui commence à ces mots, *quand donc*, est un amas de mots sans ordre; et il semble que La Bruyère n'arrive qu'avec bien de la peine jusqu'à la fin.

Fenelon veut peindre Pygmalion tourmenté par la soif des richesses, tous les jours plus misérable, et plus odieux à ses sujets. Il veut peindre sa cruauté, sa défiance, ses soupçons, ses inquiétudes, son agitation, ses yeux errants de tous côtés, son oreille ouverte au moindre bruit, son palais, où ses amis mêmes n'osent l'aborder, la garde qui y veille, les trente chambres où il couche successivement, les remords qui l'y suivent, son silence, ses gémissements, sa solitude, sa tristesse, son abattement; voila, je pense, l'ordre des idées : elles ne sauraient être trop rapprochées; c'est surtout dans ces descriptions que le style doit être rapide.

*Pygmalion, tourmenté par une soif insatiable des richesses, se rend de plus en plus misérable et odieux à ses sujets. C'est un crime à Tyr que d'avoir de grands biens. L'avarice le rend défiant, soupçonneux, cruel; il persécute les riches et il craint les pauvres. Tout Pagile, l'ingénieux, le ronge; il a peur de son ombre. Il ne dort ni nuit ni jour. Les dieux, pour le confondre, l'occident de trésors dont il n'ose jouir. Ce qu'il cherche pour être heureux est précisément ce qui l'empêche de l'être. Il regrette tout ce qu'il donne, et craint toujours de perdre; il se tourmente pour gagner. On ne le voit presque jamais : il est seul au fond de son palais; ses amis mêmes n'osent l'aborder, de peur de lui devenir suspects. Une garde terrible tient toujours des épées nues et des piques levées autour de sa maison. Trente chambres qui communiquent les unes aux autres, et dont chacune a une porte de fer, avec six gros verrous, sont le lieu où il se renferme. On ne sait jamais dans laquelle de ces chambres il couche, et on assure qu'il ne couche jamais deux nuits de suite dans la même, de peur d'y être égorgé. Il ne connaît ni les doux plaisirs, ni l'humanité encore plus douce. Si on lui parle de chercher la joie, il sent qu'elle fuit loin de lui, et qu'elle refuse d'entrer dans son cœur. Ses yeux creux sont pleins d'un feu épris et farouche; ils sont sans cesse errants de tous côtés. Il prête l'oreille au moindre bruit, et se sent tout ému : il est pâle, défait; et les noirs soucis sont peints sur son visage toujours ridé. Il se tait, il soupire; il tire de son cœur de profonds gémissements; il ne peut cacher les remords qui déchirent ses entrailles. (Téléme., liv. III, t. 1), p. 125.)*

Le désordre de ce morceau est sensible. L'au-

teur quitte une pensée pour la reprendre; il dit que Pygmalion est déflant, soupçonneux, que tout l'agite, l'inquiète; et il revient sur ces mêmes idées après s'être arrêté sur d'autres détails. Les derniers coups de pin-neaux surtout sont les plus faibles. Quelle force y a-t-il à remarquer que Pygmalion ne connaît ni l'amitié, ni les plaisirs, ni la joie, quand on a peint sa solitude et sa tristesse? Les tours sont lâches. *Si on lui parle de chercher la joie, il sent qu'elle fuit loin de lui, et qu'elle refuse d'entrer dans son cœur. Pourquoi si on lui parle? D'ailleurs, la gradation des pensées était, la joie refuse d'entrer dans son cœur, et fuit loin de lui.*

Télémaque fait ensuite des réflexions très-sages; mais les accessoires rendent son discours traînant, et y repandent du désordre.

*Vulgi, dit-il, un homme qui n'a cherché qu'à se rendre heureux; il a cru y parvenir par les richesses et par une autorité absolue. Il possède tout ce qu'il peut désirer, et cependant il est misérable par ses richesses et par son autorité mêmes. S'il était berger, comme j'étais naguère, il serait aussi heureux que je l'ai été; il jouirait des plaisirs innocents de la campagne, et en jouirait sans remords. Il ne craindrait ni le fer, ni le poison. Il aimerait les hommes, il en serait aimé: il n'aurait point ces grandes richesses qui lui sont aussi inutiles que du sable, puisqu'il n'ose y toucher; mais il jouirait librement des fruits de la terre, et ne souffrirait aucun véritable besoin. Cet homme paraît faire tout ce qu'il veut; mais il s'en fait bien qu'il ne le fasse. Il fait tout ce que veulent ses passions féroces. Il est toujours entraîné par son avarice, par sa crainte, et par ses soupçons; il paraît maître de tous les autres hommes, mais il n'est pas maître de lui-même, car il a autant de maîtres et de burreaux qu'il a de desirs violents. (Télé., liv. III, t. I, p. 128.)*

Il y a ici deux idées principales: l'une, que Pygmalion est malheureux par ses richesses et par son autorité même; et l'autre, qu'il serait plus heureux s'il n'était que berger. Aucun des accessoires propres à les développer n'échappe à Fénelon, il sent tout ce qu'il faut dire, il le dit, et il attache. Il serait difficile de le trouver en faute à cet égard. Mais pourquoi ne pas rapprocher de chaque idée principale les accessoires qui lui conviennent? Pourquoi, après avoir remarqué que Pygmalion est misérable par ses richesses et par son autorité mêmes, passer tout à coup à la seconde idée, *s'il était berger*, la développer, et renvoyer à la fin les accessoires de la première? Il me semble que si, avant cette seconde idée, il eût transporté tout ce qu'il faut dire à Télémaque, depuis, *cet homme paraît faire tout ce qu'il veut*, il aurait mis plus d'ordre dans le discours, et qu'il aurait senti la nécessité de l'élaguer.

Un beau morceau est celui où les faiblesses de Télémaque dans l'île de Chypre sont peintes par lui-même, avec une candeur qui inspire l'amour de la vertu. C'est à de pareils traits qu'on reconnoît surtout et l'esprit et le cœur de Fénelon. Pour être sûr de plaire, cet homme respectable n'a eu qu'à peindre son âme. Je critiquerai cependant encore; mais, en pareil cas, on voit avec plaisir que l'on n'a à reprendre que des fautes de style.

Le discours de Télémaque roule sur trois choses principales. L'une est l'impression que font sur lui les plaisirs de l'île de Chypre; l'autre

son abattement, l'oubli de sa raison et des vertus de son père; la dernière, ses remords qui ne sont pas tout à fait étonnés. Il est dommage que ces objets ne soient pas développés avec assez d'ordre.

*D'abord j'eus horreur de tout ce que je voyais; mais insensiblement je commençais à m'y accoutumer; le vice ne m'effrayait plus, toutes les compagnies m'inspiraient je ne sais quelle inclination pour le désordre. On se moquait de mon innocence; ma retenue et ma pudeur servaient de jouet à ces peuples effrontés. On n'oubliait rien pour exciter toutes mes passions, pour me tendre des pièges, et pour réveiller en moi le goût des plaisirs. Je me sentais affaiblir tous les jours; la bonne éducation que j'avais reçue ne me soutenait presque plus; toutes mes bonnes résolutions s'évanouissaient. Je ne me sentais plus la force de résister au mal qui me pressait de tous côtés; j'avais même une mauvaise honte de la vertu. J'étais comme un homme qui nage dans une rivière profonde et rapide: d'abord il fend les eaux, et remonte contre le torrent; mais si les bords sont escarpés, et s'il ne peut se reposer sur le rivage, il se lasse enfin peu à peu, et ses forces l'abandonnent; ses membres épuisés s'engourdissement, et le cours du fleuve l'entraîne. Ainsi mes yeux commençaient à s'obscurcir, mon cœur tombait en défaillance, je ne pouvais plus rappeler ni ma raison, ni le souvenir des vertus de mon père. Le songe où je croyais voir en le sage Mentor descendu aux Champs-Élysées, achevait de me décourager; une secrète et douce langueur s'emparait de moi; j'aimais déjà le poison flateur qui se glissait de veine en veine, et qui pénétrait jusqu'à la moelle de mes os. Je pouvais néanmoins encore de profonds soupirs, je versais des larmes amères; je rugissais comme un lion, dans ma fureur. O malheureuse jeunesse! disais-je. O dieux, qui vous jurez cruellement des hommes, pourquoi les faites-vous passer par cet âge qui est un temps de folie et de fièvre ardente? Oh! que ne suis-je couvert de cheveux blancs, courbé et proche du tombeau, comme Laërte mon aïeul! La mort me serait plus douce que la faiblesse honteuse où je me vois. (Télé., liv. IV, t. I, p. 163.)*

Il y a des longueurs dans ce morceau, parce que Télémaque appuie trop longtemps sur les mêmes accessoires; et il me semble que tout serait beaucoup mieux lié si, avant *je ne me sentais plus la force*, on transportait une secrète et douce langueur s'emparait de moi; j'aimais déjà le poison qui se glissait de veine en veine, et qui pénétrait jusqu'à la moelle de mes os. Cette image ainsi transposée préparerait ce que Télémaque dit de sa faiblesse, de son impuissance à résister au torrent, de l'oubli de sa raison, et des vertus de son père. Il peint parfaitement ses efforts et sa faiblesse, lorsqu'il se compare à un homme qui nage contre le cours d'une rivière; mais cette comparaison porte sur une supposition fautive, qu'on peut remonter un torrent rapide. Qu'on ajoute, *ainsi mes yeux commençaient à s'obscurcir*, la figure ne paraît pas assez soutenue. D'ailleurs il y a quelque chose de louche dans ce tour; car il semble d'abord qu'il compare ses yeux à l'homme qui nage; et dans le vrai, il ne les compare qu'à l'épuisement où il se le représente.

Mais, malgré ces critiques, ce morceau, je le répète, est fort beau. Il est aisé d'être plus correct que Fénelon, mais il est difficile de penser

mieux que lui : il y a des principes pour l'un, il n'y en a point pour l'autre.

Voici une suite d'idées principales :

*La chute des empires vous fait sentir qu'il n'est rien de solide parmi les hommes.*

*Mais il vous sera surtout utile et agréable de réfléchir sur la cause des progrès et de la décadence des empires.*

*Car tout ce qui est arrivé était préparé dans les siècles précédents.*

*Et la vraie science de l'histoire est de remarquer les dispositions qui ont préparé les grands changements.*

*En effet, il ne suffit pas de considérer ces grands événements ; il faut porter son attention sur les mœurs, le caractère des peuples, des princes et de tous les hommes extraordinaires qui y ont quelque part.*

Toutes ces idées sont liées. Si un esprit ordinaire ne trouvant rien à y ajouter, il ferait mieux de s'y borner que d'allonger ses phrases sans donner plus de jour ni plus de force à ses pensées. Mais à un homme de génie, elles se présentent avec tous les accessoires qui leur conviennent, et il en forme des tableaux où tout est parfaitement lié. Il n'appartient qu'à lui d'être plus long, sans être moins précis. Écoutez Bossuet.

*Quand vous voyez passer comme en un instant devant vos yeux, je ne dis pas les rois et les empereurs, mais ces grands empires qui ont fait trembler tout l'univers ; quand vous voyez les Assyriens anciens et nouveaux, les Mèdes, les Perses, les Grecs, les Romains, se présenter devant vous successivement, et tomber, pour ainsi dire, les uns sur les autres, ce fracas effroyable vous fait sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, et que l'inconstance et l'agitation est le propre partage des choses humaines.*

*Mais ce qui rendra ce spectacle plus utile et plus agréable, ce sera la réflexion que vous ferez, non-seulement sur l'élévation et sur la chute des empires, mais encore sur les causes de leurs progrès, et sur celles de leur décadence.*

*Car ce même Dieu qui a fait l'enchaînement de l'univers, et qui, tout-puissant par lui-même, a voulu, pour établir l'ordre, que les parties d'un si grand tout dépendissent les unes des autres ; ce même Dieu a voulu aussi que le cours des choses humaines eût sa suite et ses proportions : je veux dire que les hommes et les nations ont eu des qualités proportionnées à l'élévation à laquelle ils étaient destinés, et qu'à la réserve de certains coups extraordinaires, où Dieu roulait que sa main parût toute seule, il n'est point arrivé de grand changement qui n'ait eu ses causes dans les siècles précédents.*

*Et comme dans toutes les affaires il y a ce qui les prépare, ce qui détermine à les entreprendre, et ce qui les fait réussir, la vraie science de l'histoire est de remarquer dans chaque temps ces secrètes dispositions qui ont préparé les grands changements, et les conjonctures importantes qui les ont fait arriver.*

*En effet, il ne suffit pas de regarder seulement devant ses yeux, c'est-à-dire de considérer ces grands événements qui décident tout à coup de la fortune des empires. Qui veut entendre ; fond les choses humaines, doit les reprendre de plus haut ; et il lui faut observer les inclinations et les mœurs, ou, pour dire tout en un mot, le caractère, tant des peuples dominants en général, que des princes en particulier, et enfin de*

*tous les hommes extraordinaires qui, par l'importance du personnage qu'ils ont eu à faire dans le monde, ont contribué en bien ou en mal aux changements des États et à la fortune publique. (Disc. sur l'Hist. univ., III<sup>e</sup>. part., chap. 1 et II, p. 411.)*

Il n'y a rien à désirer dans ce passage : tout y est conforme à la plus grande liaison des idées ; je n'y vois pas même un mot qu'on puisse retrancher ou changer de place. (Condillac.) Voyez *Construction*.

**LIANT, LIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *lier*. On ne le met qu'après son subst. : *Caractère liant, homme liant.*

**LIBÉRAL, LIBÉRALE.** Adj. qui fait *libéraux* au pluriel masculin, et qui ne se met qu'après son subst. Il se dit de celui ou de celle qui fait part aux autres de ses propres biens : *Un homme libéral, une femme libérale.* On dit aussi une *main libérale*. On appelle *arts libéraux*, par opposition aux *arts mécaniques*, ceux qui appartiennent uniquement à l'esprit, et ceux où l'esprit a plus de part que le travail de la main.

Ce mot se dit depuis quelque temps, dans un sens plus étendu, de celui qui tend à se débarrasser de tout intérêt personnel fondé sur l'injustice, les préjugés ou l'abus des passions, en faveur du bien général, pour le plus grand avantage des sociétés humaines et le bonheur des individus qui les composent. Au commencement on a étrangement abusé de cette expression pour colorer les entreprises du despotisme et les extravagances de l'ambition ; aujourd'hui on semble vouloir la rappeler à sa signification pure et naturelle. *Des idées libérales, des institutions libérales.* On dit aussi substantivement *les libéraux*, pour désigner ceux qui font profession d'idées libérales. — Ce mot, pris en ce sens, n'a point de rapport à ce que l'on entend ordinairement par *libéralité*, il en a plutôt à ce que les anciens entendaient par *charitas humani generis*, et les premiers chrétiens par *charité, ou amour du prochain*.

**LIBÉRALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Donner libéralement ; il en a usé libéralement envers moi.*

**LIBÉRALITÉ.** Subst. f. Ce mot, appliqué à la vertu à laquelle on donne ce nom, n'a point de pluriel. Il en prend un lorsqu'il se dit des actes dont cette vertu est le principe : *César faisait beaucoup de libéralités au peuple.*

**LIBÉRATRICE.** Subst. m. On dit *libératrice* en parlant d'une femme.

**LIBERTÉ.** Subst. f. Ce mot ne prend de pluriel qu'en parlant des *libertés de l'église gallicane*, des immunités et franchises que les souverains laissent ou accordent à certaines villes, à certaines provinces, et de certaines manières d'agir trop libres et trop familières. D'après cela, on peut reprocher à Corneille d'avoir dit dans *Cinna* (act. I, sc. III, 75) :

*La perle de nos biens et de nos libertés.*

Il est évident qu'il est question dans ce vers de la liberté du peuple romain, et non de franchises ou d'immunités. Voyez *Franchise*.

**LIBERTIN, LIBERTINE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un jeune homme libertin, une vie libertine, une humeur libertine.* Voyez *Libertinage*.

**LIBERTINAGE.** Subst. m. Ce mot ne s'emploie plus guère qu'en parlant du dérèglement dans les

mœurs, dans la conduite; autrefois, il signifiait licence des opinions en matière de religion, ou, comme le dit M. Cousin, indépendance d'esprit poussée jusqu'à la témérité. *Il y a peu de vrais chrétiens, je dis même pour la foi. Il y en a bien qui croient, mais par superstition; il y en a bien qui ne croient pas, mais par libertinage. Peu sont entre deux.* (Pascal, *Pensées*, p. 227.)

Sagement éloigné même en son plus jeune âge  
Du catholicisme et du libertinage.

(J.-B. Rousseau, liv. II, *épître IV*.)

**Libertin** s'employait aussi dans le même sens :

Je le soupçonne encor d'être un peu *libertin*,  
Je ne remarque point qu'il hante les églises.

(MOL., *Tartuffe*, act. II, sc. II, 84.)

**LIBIDINEUX, LIBIDINEUSE.** Adj. Si ce mot, que l'Académie a recueilli, a été en usage autrefois, il ne l'est plus aujourd'hui, à moins que ce ne soit en plaisantant, et pour affecter de se servir d'une expression extraordinaire. C'est ainsi, je crois, et seulement ainsi qu'on pourrait employer l'exemple qu'en donne l'Académie : *Appétits libidineux*.

**LIBRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme libre, une femme libre.* — *Une ville libre, un peuple libre.* — *Une profession libre.* — *Un air libre, une contenance libre.*

*Libre de*, suivi d'un substantif, signifie *exempt, affranchi de* : *Être libre de soins, être libre de soucis.* *J'ai été jusqu'à présent libre de tout engagement.* Racine a dit en ce sens (*Iphig.*, act. I, sc. 1, 10) :

Heureux qui, satisfait de son humble fortune,  
*Libre* du joug superbe où je suis attaché.

*Libre de*, devant un verbe, veut dire *qui a la liberté de* : *Vous êtes libre d'accepter ou de refuser.*

**LIBREMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Agir librement, il a parlé librement.*

**LICENCE.** Subst. f. En termes de belles-lettres, on appelle *licence poétique* une in correction, une irrégularité de langage permise en faveur du nombre, de l'harmonie, de la rime, ou de l'élegance des vers. C'est une ellipse qui sort des règles de la syntaxe, comme dans ces exemples :

Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?

(RAC., *Androm.*, act. IV, sc. v, 91.)

Peuple roi que je sers,  
Commandez à César, César à l'univers.

C'est une voyelle supprimée, parce qu'elle altère la mesure si on ne la compte pas, ou qu'elle affaiblit le nombre et le sentiment de la cadence si on la compte pour une syllabe. Tel est l'*e muet d'assiduellement, d'ingénuement, d'enjouement, d'effraiera, d'avouera, d'encore, de quiéte*, parce qu'il ne ferait pas à l'oreille un temps assez marqué. C'est de même une consonne supprimée en faveur de l'éllision ou de la rime. Ainsi, dans les noms de villes, *Naples, Londres, Athènes*, etc., il est permis au poète d'écrire *Naple, Londre, Athène*, sans *s*; ainsi, à la première personne de certains verbes, comme *je dois, je vois, je produis, je frémis, je lis, j'avertis*, les poètes se sont permis de retrancher le *s*, et d'écrire, *je doi, je voi, je pro-*

*dui, je frémi*, etc. Ce sont aussi des abverbes absolus mis à la place des adverbes relatifs, comme *alors que, cependant que*, au lieu de *lorsque, pendant que*. C'est quelquefois le *ne* supprimé de l'interrogation négative, comme lorsqu'on dit, *savez-vous pas, voyez-vous pas, dois-je pas?* au lieu de *ne savez-vous pas, ne voyez-vous pas, ne dois-je pas?* Enfin, ce sont quelques inversions peu forcées, mais qui, n'ayant pas pour raison dans la prose la nécessité du nombre, de la rime et de la mesure, y paraîtraient gratuitement employées, quoiqu'elles fussent quelquefois très-favorables à l'harmonie, et que par conséquent il fût à désirer que l'usage les y reçût. On les trouvera presque toutes rassemblées dans ces vers de la *Henriade*, où la Discorde dit à l'Amour (IX, 71) :

Ah! si de la Discorde *attumant le tison*,  
Jamais à des fureurs *tu mêlas mon poison*,  
Si tant de fois pour toi *j'ai troublé la nature*,  
Viens, vole sur mes pas, viens venger mon injure.  
Un roi vicieux écrase ses serpents;  
Ses mains joignent l'olive aux lauriers triomphants;  
La Clémence, avec lui marchant d'un pas tranquille,  
Au sein tumultueux de la guerre civile,  
Va, sous ses étendards flottants de tous côtés,  
Réunir tous les cœurs, par moi seule écartés;  
Encore une victoire, et mon trône est en poudre.  
*Aux remparts de Paris* Henri porte la foudre.  
Ce héros va combattre, et vaincre et pardonner,  
De cent châtis d'airain son bras va m'enchaîner.  
C'est à toi d'arrêter ce torrent dans sa course,  
Va de tant de hauts faits empoisonner la source.  
Que sons ton joug, Amour, si *gémisse abattu*;  
Va dompter son courage au sein de la vertu.

(Marmontel.)

**LICENCEUSEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé licenceusement, rière licenceusement.*

**LICENTIEUX, LICENTIEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une vie licentieuse, paroles licentieuses, discours licentieux.*

**LICITE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une chose licite, une action licite.*

**LICITEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cela se peut licitement.*

**LICOL** ou **LICOU.** Subst. m. Le premier ne se dit qu'en vers, devant une voyelle, pour éviter l'h hiatus. Hors de là on dit toujours *licou*.

**LIEN.** Subst. m. On prononce *li-en*. Féraud prétend qu'il ne se dit au pluriel que dans le sens figuré. Les liens dont la pudeur enchaînait mon sexe. Il se trompe; on dit au propre *des liens*. L'Académie dit en ce sens, *faire des liens*.

L'Académie ne dit point *les liens de la vie*. Voltaire l'a dit dans la *Mort de César* (act. II, sc. IV, 48) :

J'ai traîné les liens de mon indigne vie  
Tant qu'un peu d'espérance a flatté ma patrie.

**LIEU.** Subst. m. Il ne faut pas le confondre avec *endroit*. *Lieu* marque un total d'espace; *endroit* n'indique proprement que la partie d'un espace plus étendu. Bien des gens de province disent mal à propos, *notre endroit*, pour dire notre ville ou notre village.

Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. IV sc. III, 67) :

Et sans me laisser lieu de tourner en arrière.

Voltaire dit au sujet de ce vers : *Sans me laisser lieu* est une expression de prose rampante. (*Remarques sur Corneille.*)

*Au lieu*, préposition qui régit de : *Au lieu de lui, au lieu de faire*. Il se met au commencement de la phrase : *Au lieu de venir, il s'est enfui*; ou au second membre : *Il s'est enfui au lieu de venir*.

**LIGNEUX, LIGNEUSE.** Adj. Du latin *lignum*, bois, de la nature du bois. On mouille *gn* : *Plantes ligneuses*.

\* **LIMINAIRE.** Adj. des deux genres. On disait autrefois *une épître liminaire*, au lieu d'*une épître préliminaire*. On ne le dit plus aujourd'hui.

**LIMITROPHE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Pays limitrophe, province limitrophe*.

**LIMONeux, LIMONEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Terre limoneuse, terrain limoneux*.

**LIMPIDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une eau limpide, les limpides eaux de ce ruisseau*.

**LINGUAL, LINGUALE.** Adj. L'*u* se prononce *ou*. *Nerf lingual*. — *Consonne linguale*. Il ne se met qu'après son subst., et n'a point de pluriel masculin.

Ce mot vient du latin *lingua*, langue, et signifie qui a rapport à la langue, qui en dépend. On appelle en grammaire, *articulations linguales*, celles qui dépendent principalement du mouvement de la langue; et *consonnes linguales*, les lettres qui représentent ces articulations. Dans notre langue, comme dans toutes les autres, les articulations linguales sont les plus nombreuses, parce que la langue est la principale des parties organiques nécessaires à la production de la parole. Nous en avons en français jusqu'à treize, que les uns classifient d'une manière et les autres d'une autre. Beauzée divise les consonnes linguales en quatre classes, qui sont les *dentales*, les *sifflantes*, les *liquides* et les *mouillées*.

Il appelle *dentales*, celles qui paraissent exiger l'appui d'une manière plus marquée, que la langue s'appuie contre les dents pour les produire. Nous en avons cinq, *n, d, t, g, q*. Les trois premières, *n, d, t*, exigent que la pointe de la langue se porte vers les dents supérieures, comme pour retenir le son. L'articulation *n*, puisqu'elle en repousse une partie par le nez, est une articulation nasale. Les deux autres, *d* et *t*, sont purement orales, et ne diffèrent entre elles que par le degré d'explosion plus ou moins fort que reçoit le son quand la langue se sépare des dents supérieures, vers lesquelles elle est d'abord portée; ce qui fait que l'une de ces articulations est faible et l'autre forte.

Les deux autres articulations, *g* et *q*, ont entre elles la même différence, la première étant faible, et la seconde forte; et elles diffèrent des trois premières, en ce qu'elles exigent que la pointe de la langue s'appuie contre les dents inférieures, quoique le mouvement explosif s'opère vers la racine de la langue. Ce lieu du mouvement organique a fait regarder ces articulations comme gutturales par plusieurs auteurs. Mais elles ont de commun avec les trois autres articulations dentales, de procurer l'explosion au son, en augmentant la vitesse par la résistance, et d'appuyer la langue contre les dents, ce qui semble leur assigner plus d'analogie avec celles-là qu'avec l'ar-

ticulation gutturale *h*, qui ne se sert point des dents, et qui procure l'explosion au son par une augmentation réelle de la force.

Les articulations *linguales* sifflantes diffèrent en ce qu'elles peuvent se continuer quelque temps, et devenir alors une espèce de sifflement. Nous en avons quatre, *z, s, j, ch*. Les deux premières exigent une disposition organique toute différente des deux autres, et elles diffèrent souvent du fort au faible, ainsi que les deux dernières.

Les articulations *linguales* liquides sont aussi nommées parce qu'elles s'allient si bien avec plusieurs autres articulations, qu'elles n'en paraissent plus faire ensemble qu'une seule. Nous en avons deux, *l* et *r*. La première s'opère d'un seul coup de langue vers le palais; la seconde est l'effet d'un trémoussement réitéré de la langue.

Pour ce qui est des articulations mouillées, continue Beauzée, je n'entrepris pas d'assigner l'origine de cette dénomination; je n'y entends rien, à moins que le mot *mouillé* lui-même, donné d'abord en exemple du *l* mouillé, n'en soit devenu le nom, et ensuite de *gn* par compagnie. Ce sont les deux seules articulations mouillées que nous ayons. Voyez *L*.

**LIQURATION.** Subst. f. *Qua* se prononce *coua*; et *ti, ci*.

**LIQÉFACTION.** Subst. f. On fait sentir l'*u*, et *ti* se prononce comme *ci*.

**LIQÉFIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Qui* se prononce *ké*.

**LIQUIDATION.** Subst. f. *Qui* se prononce *ki*.

**LIQUIDE.** Adj. des deux genres. *Qui* se prononce *ki*: *Corps liquides*. — *Confitures liquides*. — *Consonnes liquides*. — *Argent liquide*. En prose, il ne se met qu'après son subst. Les poètes ont dit *le liquide élément, les liquides plaines*, pour dire la mer. — En grammaire, on appelle *consonnes liquides*, les deux linguales *l* et *r*. Voyez *Linguales*.

**LIQOREUX, LIQOREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Vin liqoreux, boisson liqoreuse*.

**LIRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je lis, tu lis, il lit; nous lisons, vous lisez, ils lisent. — *Imparfait*. Je lisais, tu lisais, il lisait; nous lisions, vous lisiez, ils lisaient. — *Passé simple*. Je lus, tu lus, il lut; nous lûmes, vous lûtes, ils lurent. — *Futur*. Je lirai, tu lirais, il lira; nous lirons, vous lirez, ils liront.

Conditionnel. — *Présent*. Je lirais, tu lirais, il lirait; nous lirions, vous liriez, ils liraient.

Impératif. — *Présent*. Lis, qu'il lise; lisons, lisez, qu'ils lisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je lise, que tu lises, qu'il lise; que nous lisions, que vous lisiez, qu'ils lisent. — *Imparfait*. Que je lusse, que tu lusses, qu'il lût; que nous lussions, que vous lussiez, qu'ils lussent.

Participe. — *Présent*. Lisant. — *Passé*. Lu, lue. Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

On demande s'il faut dire, *lis-je bien?* ou *lisé-je bien?* Je pense qu'on ne doit dire ni l'un ni l'autre; ces phrases sont trop dures à l'oreille. On dit *est-ce que je lis bien?*

On dit figurément *lire dans la pensée de quelqu'un, dans les yeux de quelqu'un; lire dans l'avenir*. On dit aussi *lire quelque chose sur le visage de quelqu'un*. *Je lis votre pensée sur votre visage*.

Il se déguise en vain, je *lis* sur son visage  
Des liers Domitius l'humeur triste et sauvage.

(RAC., *Britan.*, act. I, sc. 1, 35.)

Mais on ne dit pas *lire sur un journal*, *lire sur un registre*. Il faut dire *lire dans un journal*, *dans un registre*: *J'ai lu cette nouvelle dans un journal*.

**LIS.** Subst. m. L'Académie dit qu'on prononce le *s* quand il s'agit de la fleur ou de la plante qui la porte, et quand on dit *un teint de lis*; mais qu'on ne le prononce point en termes d'armoiries, c'est-à-dire en parlant de cette figure de trois fleurs de lis liées ensemble, desquelles celle du milieu est droite, et les deux autres ont les sommités penchées et courbées en dehors. — Mais l'Académie nous dit aussi que dans l'expression poétique *l'empire des lis*, on prononce le *s*.

S'il en est ainsi, ceux qui disent la *décoration du lis*, en prononçant le *s*, prononcent mal; car il s'agit de la fleur de lis dont parle l'Académie, et qui fait partie des armoiries de la France.

Du reste, je pense qu'il en est du mot *lis* comme de celui de *filis*, dont plusieurs personnes font sentir le *s* dans la conversation, parce qu'ils entendent prononcer ainsi au théâtre. Il me semble que, dans le discours ordinaire, on dit *des lis*, et non pas *des lisses*, soit en parlant de la fleur ou de la plante, soit en parlant d'armoiries, toutes les fois que ce mot ne se lie point avec le mot suivant, commençant par une voyelle. On dit *des lis blancs*, *des lis jaunes*, et non pas *des lisses blancs*, *des lisses jaunes*; mais les poètes permettent d'indiquer ce mot avec la prononciation du *s* final, lorsque cette prononciation leur donne une rime; et ils suppriment aussi ce *s* lorsque cela leur paraît plus commode :

Là sur un trône d'or Charlemagne et Clovis  
Veillent du haut des cieux sur l'empire des lis.

(VOLTAIRE, *Henri*, VII, 247.)

Ici le *s* final doit être prononcé. Voici un autre vers où il ne doit pas l'être :

Henri dans ce moment voit sur des fleurs de lis  
Deux mortels orgueilleux auprès du trône assis.

(VOLTAIRE, *Henri*, VII, 327.)

— Ces deux exemples ne peuvent servir, selon nous, qu'à confirmer les règles données par l'Académie.

**LISEUR, LECTEUR.** Substantifs masculins. *Liseuse, lectrice.* Substantifs féminins. On appelle *lecteurs, lectrices*, ceux ou celles dont l'emploi est de lire à des personnes qui les écoutent ou qui devraient les écouter. On doit appeler *liseurs* ou *liseuses*, ceux ou celles qui ne lisent que pour leur instruction ou pour leur plaisir.

**LISIBLE.** Adj. des deux genres. *Écriture lisible, caractère lisible.* Il ne se met qu'après son subst.

**LISiblement.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est écrit lisiblement, cela est lisiblement écrit.*

**LISSE.** Adj. des deux genres. *Une étoffe lisse, un corps lisse.* Il ne se met qu'après son subst.

**LIT.** Subst. m. L'Académie dit *être au lit de la mort, au lit de mort*.

Ma mère au lit de mort a reçu nos promesses.

(VOLTAIRE, act. V, sc. III, 41.)

Racine a employé ce mot dans un sens que l'Académie n'indique point.

Ai-je dû mettre au jour l'opprobre de son lit ?

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. 1, 12.)

**LITEAUX, LINTEAU.** La ressemblance du son fait quelquefois confondre ces deux mots dans le langage familier. *Liteaux* se dit des raies colorées qui traversent certaines toiles d'une lisière à l'autre. Il n'y a que les pièces de toiles pleines destinées à faire des nappes et des serviettes qu'on appelle des linteaux. — *Linteau* se dit d'une pièce de bois qui se met au travers d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie.

**LITIGIEUX, LITIGIEUSE.** Adj. *Droits litigieux, affaires litigieuses.* Il ne se met qu'après son subst.

**LITOTE.** Subst. f. Terme de littérature. La litote, dit Dumarsais, est un trope par lequel on se sert de mots qui, à la lettre, paraissent affaiblir une pensée dont on sait bien que les idées accessoires feront sentir toute la force. On dit le moins par modestie ou par égard, mais on sait bien que le moins révélera l'idée du plus. Dans le *Cid*, quand Chimène dit à Rodrigue (act. III, sc. IV, 145) :

Va, je ne te hais point,

elle lui fait entendre bien plus que ces mots-là ne signifient dans leur sens propre.

Il en est de même de ces façons de parler, *je ne puis vous louer*, c'est-à-dire, je blâme votre conduite; *je ne méprise pas vos présents*, signifie que j'en fais beaucoup de cas; *il n'est pas sot*, veut dire, il a plus d'esprit que vous ne croyez; *il n'est pas poltron*, fait entendre qu'il a du courage; *Pythagore n'est pas un auteur méprisable*, c'est-à-dire que Pythagore est un auteur qui mérite d'être estimé; *je ne suis pas difforme*, veut dire modestement qu'on est bien fait, ou du moins qu'on le croit ainsi. — On appelle aussi cette figure *exténuation*; elle est opposée à l'hyperbole.

**LITTÉRAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Société littéraire, journal littéraire, nouvelles littéraires, mémoires littéraires, anecdote littéraire, dispute littéraire.* Il ne se dit que de ces choses.

**LITTÉRAL, LITTÉRALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Sens littéral, explication littérale.* L'Académie ne dit point s'il a un pluriel au masculin. Le P. Berruyer a dit *des commentaires littéraux*, et quelques autres littérateurs ont fait usage de ce pluriel.

**LITTÉRALEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a expliqué littéralement ce passage.*

**LITTÉRATEUR.** Subst. m. L'Académie ne dit point comment il faut appeler une femme qui est versée dans la littérature. Nous pensons qu'il n'y a point d'inconvénient à dire *littératrice*.

**LIVIDE.** Adj. des deux genres. *Teint livide, lèvres livides.* On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette livide figure s'offrait sans cesse à mon imagination.* Voyez *Adjectif*.

**LIVRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas *livrer à la mort, au trépas, au supplice*.

El fais livrer sans crainte aux supplices tout près  
L'assassin de ton fils et l'ami d'Alvarez.

(VOLTAIRE, *Alc.*, act. V, sc. v, 4.)

Delille a dit aussi, dans un sens que n'indique point l'Académie :

Combien de son bonheur l'homme aisément s'enivre !  
Sans prévoir l'avenir, au présent il se livre.

(DELIL., *Enéid.*, x, 643.)

**LOCAL, LOCALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement local, coutume locale ; usages locaux.*

**LOGAIS.** Subst. m. Cheval de louage. On prononce le *s* final. Ce mot est familier et peu usité.

**LOGEABLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une maison logeable.*

**LOGER.** V. a. et n. de la 1<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet devant cet *a* ou cet *o* : *Je logeais, logeons*, et non pas *je logais, logons*.

**LOGIS.** Subst. m. Selon Bouhours, les honnêtes gens disent *il est venu au logis ; il a dîné au logis* ; il n'y a que le peuple qui dise *il est venu à la maison*. — Aujourd'hui c'est tout le contraire. Les gens du monde ne disent jamais le *logis*, mais *la maison*. La petite bourgeoisie et le peuple disent le *logis*.

**LOGOGRAPHE.** Subst. m. Terme de littérature. Espèce de symbole ou d'énigme consistant principalement dans un mot qui en contient plusieurs autres, et qu'on propose à deviner, comme par exemple dans le mot *Rome* on trouve les mots *or*, *ré* note de musique, *mer*.

**LOGOMACHIE.** Subst. f. Ce mot vient du grec, et signifie dispute de mots. Il se prend toujours dans un sens défavorable. On lui donne trois sens divers. Il signifie : 1<sup>o</sup> une dispute en paroles ou injures ; 2<sup>o</sup> une dispute de mots, et dans laquelle les disputants ne s'entendent pas ; 3<sup>o</sup> une dispute sur des choses de nulle importance.

\* **LOGO-DIARRHÉE.** Subst. f. Mot inusité, employé en plaisantant par Voltaire : *Je me suis abandonné au flux de ma plume ; j'ai la logodiarrhée, et je barbouille inutilement du papier pour vous dire des choses que vous savez mieux que moi.*

**LOIN.** Adv. Il est quelquefois précédé, quelquefois suivi de la préposition de : *Loin d'eux s'enfuyait le doux sommeil.* (Fénel., *Télé.*, liv. XXI, t. II, 290.) *Cela est beau de loin.* *Loin de se met quelquefois au commencement de la phrase, par manière d'interjection : Loin d'ici les profanes ! Loin de nous ces héros sans humanité !* (Boss., *Oraisons fun.* du prince de Condé, p. 305.) Quelques poètes, et particulièrement Delille, disent *loin* tout seul (*Jardins*, IV, 165) :

*Loin ces vains monuments d'un chien ou d'un oiseau.*

— *De loin* se met ordinairement après le verbe, même dans les temps composés : *Il a prévu de loin ce qui arriverait*, et non pas *il a de loin prévu*. Quelquefois, cependant, il est mieux de le placer avant, afin qu'il ne sépare pas le verbe de son régime : *Ce prince qui de loin avait prévu les projets de l'ennemi.*

L'Académie dit *loin à loin, de loin à loin*, et donne pour exemples de ces phrases adverbiales, *planter des arbres loin à loin. Les hameaux, les maisons y sont semés loin à loin. Il ne me vient plus voir que de loin à loin.* — On est surpris de trouver dans le *Dictionnaire de l'Académie* cette ancienne locution, que l'on n'emploie plus aujourd'hui. Nos bons auteurs disent généralement *de loin en loin*.

*Non loin de*, expression adverbiale. C'est la même chose que *près de* ; sinon que le premier

est plus élégant, et tient davantage au style noble : *Dans les montagnes de la Savoie, non loin de la route de Briançon.* (Marmontel.)

*Non loin de ce rivage, un bois sombre et tranquille  
Sous les ombrages frais présente un doux asile.*

(VOLT., *Herc.*, t. 1, 193.)

**Bien loin**, conjonction, est suivi ou de la préposition *de* avec l'infinitif, ou de *que* avec le subjonctif : *Bien loin d'obéir, bien loin qu'il le fasse.* On dit souvent *loin de*, au lieu de *bien loin de* ; mais ce dernier est plus expressif.

*Les dieux ont prononcé ; loin de leur contredire,  
C'est à vous de passer du côté de l'empire.*

(RACIN., *Britann.*, act. II, sc. III, 61.)

*Loin que le chef ait un intérêt naturel au  
bonheur des particuliers...* (J.-J. Rousseau.)

*Bien loin équivaut à une négation* ; ainsi il doit exiger le subjonctif dans les cas où la négation l'exige. Il faut donc dire, *bien loin de convenir qu'il y ait du sublime dans les paroles que Moïse fait prononcer à Dieu au commencement de la Genèse* ; et non pas comme Boileau, *bien loin de convenir qu'il y a*, etc. (X<sup>e</sup> *Réflexion sur Longin*) ; car on dirait avec la négative, *vous ne convenez pas qu'il y ait du sublime dans ces paroles*.

**LOINTAIN, LOINTAINE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Pays lointains, régions lointaines, climats lointains, lointains climats.*

*Et le berger connaît, par d'assurés présages,  
Quand il doit éviter les lointains pâturages.*

(DELIL., *Georg.*, t. 1, 425.)

**LOISIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Cela est loisible, n'est pas loisible. Il vous est loisible de penser ainsi.*

**LOISIR.** Subst. m. Il régit quelquefois la préposition *de* avec l'infinitif : *Avoir le loisir de faire une chose.* Quand il ne régit pas l'infinitif, on dit *avoir du loisir, ou être de loisir ; J'ai du loisir, êtes-vous de loisir ?* Mais dans le cas contraire, il faut employer le verbe *avoir* : *Avez-vous le loisir d'écrire cette lettre ? et non pas, êtes-vous de loisir d'écrire cette lettre ?*

**LONG, LONGUE.** Adj. On le met souvent avant son subst. : *Une robe longue, une longue robe ; une allée longue, une longue allée ; avoir la barbe longue, une longue barbe.* Delille a dit (*Énéid.*, IV, 1015) :

*Levant un long regard vers le céleste empire.*

Voyez *Adjectif*.

**LONGTEMPS.** Adv. On peut le mettre au commencement de la phrase, ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Longtemps il refusa de nous suivre ; il a résisté longtemps, il a longtemps résisté.*

Avec *après*, *longtemps* cesse d'être adverbe, et alors on en fait deux mots distincts : *Après un si long temps.*

**LONGUEMENT.** Adv. L'*e* ne se prononce point ; il n'est là que pour donner au *g* un son fort, qu'il n'a pas devant *e*. On peut quelquefois mettre cet adverbe entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé longuement. Il a longuement discuté sur cette matière.*

**LONGUEUR, LONGUEURS.** Substantifs féminins.

Termes de littérature. *La longueur d'un discours*, c'est son étendue. Mais par *Longueurs*, on entend les défauts du style qui consistent à dire des choses inutiles au développement des idées, et qui n'y sont pas naturellement liées. D'après cela, un discours peut être long sans avoir des *longueurs*, et il peut avoir des *longueurs* sans être long.

Dans tout discours, dit Condillac, il y a une idée par où l'on doit commencer, une par où l'on doit finir, et d'autres par où l'on doit passer; la ligne est tracée, tout ce qui s'en écarte est superflu. Or, on s'en écarte en insérant des choses étrangères, en répétant ce qui a déjà été dit, en s'arrêtant sur des détails inutiles. Ces défauts, s'ils sont fréquents, refroidissent le discours, l'énervent, ou même l'obscurcissent. Le lecteur fatigué perd le fil des idées qu'on n'a pas su lui rendre sensible; il n'entend plus, il ne sent plus, et les plus grandes beautés auraient peine à le tirer de sa léthargie.

On serait court et précis, si l'on concevait bien, et dans leur ordre, toutes les pensées qui doivent développer le sujet qu'on traite. C'est donc de la manière de concevoir que naissent les *longueurs* de style, vice contre lequel on ne saurait trop se précautionner, et qu'on n'évitera pas, si on s'écarte des règles tirées du principe de la liaison des idées. Voyez *Liaison*, *Construction*.

L'abbé Dubos veut dire que l'imitation ne nous remue que parce que les objets imités nous auraient remués; mais que l'impression en est moins durable, parce qu'elle est moins forte. Voici comment il expose cette pensée:

*Les peintres et les poètes excitent en nous des passions artificielles, en présentant des imitations des objets capables d'exciter en nous des passions véritables. Comme l'impression que ces imitations font sur nous est du même genre que l'impression que l'objet imité par le peintre ou par le poète ferait sur nous; comme l'impression que l'imitation fait n'est différente de l'impression que l'objet imité ferait, qu'en ce qu'elle est moins forte, elle doit exciter dans notre âme une passion qui ressemble à celle que l'objet imité aurait pu exciter. La copie de l'objet doit, pour ainsi dire, exciter en nous une copie de la passion que l'objet y aurait excitée. Mais comme l'impression que l'imitation fait n'est pas aussi profonde que l'impression que l'objet même aurait faite... cette impression superficielle, faite par une imitation, disparaît sans avoir des suites durables, comme en aurait une impression faite par l'objet que le peintre ou le poète a imité. Réflexions crit. sur la poésie et sur la peinture, 4<sup>e</sup> part., sect. 3<sup>e</sup>.)*

L'embarras des constructions de l'abbé Dubos et ses répétitions prouvent les efforts qu'il fait pour rendre une pensée qu'il ne conçoit pas nettement. Il est long dans le dessin d'être plus clair; il en est plus obscur.

Lorsqu'on veut émouvoir, on peut et l'on doit même multiplier les images. On peut aussi, dans les ouvrages destinés à éclairer, joindre à un tour simple un tour figuré, propre à répandre la lumière. Mais il y a des écrivains qui ont de la peine à quitter une pensée, et qui font un volume de ce dont un autre ferait à peine quelques feuillets. C'est le style de l'abbé Duguet.

*Tout le monde, dit-il, est capable de comprendre quelle serait la félicité d'une nation où toute la force et toute l'autorité seraient accordées à la vertu; où toutes les menaces et tous*

*les châtimens ne seraient que contre le vice; dût le prince ne serait terrible qu'à quiconque ferait le mal, et jamais à ceux qui aiment et font le bien; où l'épée que Dieu lui a confiée serait la protection des justes, et ne ferait trembler que leurs ennemis; où la vérité et la clémence s'uniraient; où la justice et la paix se donneraient un mutuel baiser, et où l'on verrait accomplir ce qu'a dit l'apôtre: la vertu respectée et comblée d'honneurs, et le vice humilié et couvert d'ignominie.*

Voilà bien des mots pour répéter une même chose. Les derniers tours n'ajoutent aux premiers ni lumière, ni image. On voit seulement que l'écrivain s'applaudit d'une fécondité qui ne produit que des sons. (Extrait de *l'Art d'écrire* de Condillac.)

**LOUAGÉRI.** Subst. f. On prononce *louaguacité*. Habitude de parler beaucoup. Il se prend toujours en mauvais part.

**LORS.** Ce mot joint avec *que* est une conjonction. Dans *Lorsque*, on fait sentir le *s* de *lors*. Mais dans *dès lors* et *pour lors*, *lors* est adverbe, et on ne fait point entendre le *s*.

*Lorsque* régit ordinairement l'indicatif, *lorsqu'il veut, lorsqu'il voulait, lorsqu'il apprend*, etc. *Dès lors que* ne se dit point. *Dès qu'il fut arrivé*, et non pas *dès lors qu'il fut arrivé*. On peut dire, il est vrai, *je ris bien dès lors que j'étais perdu*; mais là, *que* se rapporte à *je ris*, et non pas à *dès lors*; et dans cet exemple, *dès lors* est adverbe, et non conjonction. (Vaugelas.)

**LOUABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Une action louable, une conduite louable, une louable conduite*.

**LOUANGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *je louangeais, louangeons*; et non pas *je louangais, louangons*.

**LOUCHE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme louche, une femme louche, du vin louche, une expression louche*.

Une phrase est *louche* lorsque les mots qui la composent semblent, au premier coup d'œil, avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre; de telle façon que les idées ne sont ni claires, ni intelligibles.

La Bruyère a dit: *Les femmes ne se sont-elles pas au contraire établies elles-mêmes dans cet usage de ne rien suretir, ou par la faiblesse de leur complexion, ou par la paresse de leur esprit, ou par le talent et le génie qu'elles ont seulement pour les ouvrages de la main? (ch. III, Des femmes, p. 260.)* — *Par le talent et le génie qu'elles ont, fait d'abord avec ce qui précède un sens absurde, et ces tours sont à éviter.*

Voici des exemples que Bouhours tire de Vaugelas, et où il trouve de Pélagance: *Ces gens faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour lui persuader de rebrousser chemin, ou du moins qu'il séparât cette multitude. Les ambassadeurs demandaient la paix, et qu'il lui plût... — Il fallait dire persuader de rebrousser chemin, ou du moins de séparer. C'est pécher contre la plus grande liaison des idées que de marquer dans une phrase le même rapport par deux prépositions différentes. Demandaient la paix, et qu'il lui plût n'est pas non plus assez correct. On remarquera la même faute dans l'exemple suivant: Il croyait*

le ramener par la douceur, et que ses remontrances...

Si c'est une faute d'exprimer les mêmes rapports par des moyens différents, c'en serait une plus grande d'exprimer des rapports différents par la même préposition. Ne dites donc pas *L'outrage que vous m'avez fait de me croire capable d'approuver et de me réjouir d'une action si détestable. On approuve une action*, et non pas d'une action. — Il serait mal encore de dire, *ils n'ont plus ni affecti- ni crûnce pour elles*; car on n'a pas de la crûnce pour quelqu'un, mais on quelqu'un. Il faut toujours consulter la syntaxe, et ne lier les idées que par les moyens qu'elle fournit.

Une phrase peut être louche lorsque, par sa construction, on semble supposer comme réel ce qu'on a pourtant intention de nier, ou comme faux ce qu'au contraire on prétend affirmer: *Si je ne vais pas vous voir, ce n'est pas parce que j'ai du refroidissement pour vous*; le verbe *j'ai* à l'indicatif, à cause de *parce que*, est un aveu réel du refroidissement dont on veut pourtant se défendre. Mais en disant, *ce n'est point que j'aie du refroidissement pour vous; j'aie* au subjonctif, à cause du *que* après la négation, est un désaveu formel et sans ambiguïté du refroidissement dont on se défend. Voyez *Sens*.

LOERD, LOERDE. Adj. On le met souvent avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un fardeau bien lourd, un lourd fardeau. — Un esprit lourd. — Une lourde chute, une lourde faute, une lourde besogne, une lourde tâche*. On ne dit pas *un lourd esprit*. Voyez *Adjectif*.

LOURDEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il est tombé lourdement, il est lourdement tombé. — Il s'est trompé lourdement, il s'est lourdement trompé*.

LOYAL, LOYALE. Adj. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme loyal, un procédé loyal. — Une marchandise bonne et loyale. — Cette loyale conduite, ce loyal procédé. — Des précédés loyaux*.

LOYALEMENT. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est conduit loyalement, il s'est loyalement conduit*.

LUBRIQUE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant Poreille et l'analogie: *Homme lubrique, femme lubrique. — Des regards lubriques, ces lubriques regards*. Voyez *Adjectif*.

LUBRIQUEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe.

LUCIDE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie: *Avoir des intervalles lucides, une expression lucide, un raisonnement lucide, ce lucide raisonnement*. Voyez *Adjectif*.

LUCRATIVE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant Poreille et l'analogie: *Un métier lucratif, un emploi lucratif. — Ce lucratif métier, ce lucratif emploi*. On ne dirait pas *cette lucrative charge*. Voyez *Adjectif*.

LUGBRE. Adj. des deux genres. Il semblerait, par les exemples que donne l'Académie, que ce mot ne peut se dire que des choses; cependant on dit *un homme lugubre*, pour dire un homme dont l'air, la contenance, la démarche, les vêtements, les discours, marquent une tristesse profonde. On le met souvent avant son subst.: *Voix lugubre, une lugubre voix se fit entendre;*

*cris lugubres, de lugubres cris; plainte lugubre, une lugubre plainte, t-n lugubre*. Voyez *Adjectif*.

LUGUBREMENT. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il est resté lugubrement, il est lugubrement resté*.

LUI. Pronom de la troisième personne du singulier. Sa fonction principale est de servir de complément à une préposition exprimée ou sous-entendue: *J'allai à lui, je tombai sur lui, vous irez avec lui, il lui donna un coup d'épée*. Dans ce dernier exemple, la préposition est sous-entendue; c'est comme si l'on disait, *il donna à lui un coup d'épée*. Il ne se dit ordinairement que des personnes. Quoiqu'un homme dise fort bien d'un autre qu'il se repose sur lui, qu'il s'appuie sur lui, on ne dira pas pour cela d'un lit ou d'un bâton, *reposez-vous sur lui, appuyez-vous sur lui*; mais on se servira de la préposition elliptique dessus: *Reposez-vous dessus, appuyez-vous dessus*.

En parlant des choses, on emploie le pronom en au lieu de *de lui*, et le pronom y au lieu de *à lui*. On ne dit pas d'un mur, *d'approchez pas de lui*; on dit *n'en approchez pas*; ni d'un village, *allez à lui*; il faut dire *allez-y*.

Une femme dit d'un chien qu'elle aime: *Il fait tout mon amusement, je n'aime que lui, je suis attachée à lui, je ne sors pas sans lui*. Cependant on ne dira pas d'un cheval qu'on n'a jamais monté sur lui, qu'on ne s'est pas encore servi de lui, mais qu'on ne s'en est pas encore servi.

Il semble donc qu'avec les prépositions de et à, le pronom lui ne se dit pas indifféremment des choses et des personnes. Cependant, lorsqu'il est précédé des prépositions avec ou après, il peut se dire des choses même inanimées: *Ce torrent entraîne avec lui tout ce qu'il rencontre; il ne laisse après lui que du sable et des cailloux*. Voyez *Elle*.

Lui peut être le sujet d'une proposition, mais seulement par répétition, et pour donner plus d'énergie à l'expression: *Il va dit lui-même*; ou pour représenter le pronom le, régime direct, et le lier avec une proposition incidente: *Vous l'outragez, lui qui vous aime si tendrement*.

Lui, étant particulièrement destiné à servir de complément à une préposition, est souvent régime indirect: *Je lui ai dit*, c'est-à-dire *j'ai dit à lui*. Alors il est commun aux deux genres, mais en deux cas seulement: le premier, lorsqu'il précède le verbe, *j'ai vu votre sœur, et je lui ai parlé*; le second, quand le verbe est à l'impératif: *si vous rencontrez ma sœur, parlez-lui*. Hors de là, il est toujours du genre masculin.

J'ai dit que lui, régime indirect, est commun aux deux genres lorsqu'il précède le verbe. En effet, il se met quelquefois après. Avec le verbe parler, on dira *roulez-vous parler à lui, ou voulez-vous lui parler?* Dans le premier exemple, lui ne peut convenir qu'au masculin; dans le second, il peut convenir au masculin ou au féminin.

J'ai dit aussi, d'après le *Dictionnaire de l'Académie*, que lui est des deux genres, quand le verbe est à l'impératif; mais cette règle n'est pas sans exception, car, si l'on dit *donnez-lui*, on dit aussi *donnez à lui*; et dans ce dernier exemple, lui ne peut rappeler qu'un masculin. J'observe qu'il y a de la différence entre *donnez-lui* et *donnez à lui*. Le premier exprime seulement l'action de donner à quelqu'un; le second indique une préférence, une exclusion de quelques autres: *Vous ne savez pas à qui donner ce livre,*

*donnez-le à lui*; c'est-à-dire à lui préférablement aux autres. Une différence à peu près semblable se remarque entre *je veux lui parler*, et *je veux parler à lui*. Le premier signifie *je veux lui dire quelque chose, lui faire connaître quelque chose par le moyen de la parole*; le second veut dire, *je veux lui adresser la parole, à lui et non à un autre*.

A tout autre mode que l'impératif, *lui* doit précéder le verbe, toutes les fois qu'il est le terme d'un rapport qui pourrait être exprimé par la préposition à : *Je lui ai lu mon ouvrage*. Au contraire, il doit suivre le verbe, s'il est le terme d'un rapport exprimé par la préposition de : *Vous dépendez de lui*.

Lorsque le pronom *le* est régime direct d'un verbe, et qu'il partage cette fonction avec un ou plusieurs noms placés après le verbe, il faut, après ce verbe, rappeler l'idée de ce pronom par *lui*, qui lie alors ce nom ou ces noms avec le pronom *le* : *Je l'ai vu, lui et ses amis; je l'ai vu, lui, sa femme et ses enfants*.

*Lui*, régime indirect, se répète, par la même raison, après un verbe, mais avec la préposition à : *Je lui ai parlé à lui et à sa sœur*.

On ne doit pas se servir indifféremment de *lui* et de *soi*. Quand on parle en général, et sans indiquer une personne qui est le sujet de la phrase, il faut se servir de *soi* : *Il faut que chacun prenne garde à soi*. Mais lorsqu'une personne en particulier est désignée dans la phrase, il faut mettre *lui* : *Cet homme ne prend pas garde à lui*. Voyez *Elle*, *Enx*, *Se*, *Soi*, *Pronom*, *Amphibologie*, *Expletif*.

LUIRE. V. n., defectueux et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent*. Je luis, tu luis, il luit; nous luisons, vous luisiez, ils luisent. — *Imparfait*. Je luisais, tu luisais, il luisait; nous luisions, vous luisiez, ils luisaient. — *Point de passé simple*. — *Futur*. Je luirai, tu luiras, il luira; nous luirons, vous luirez, ils luiront.

Conditionnel. — *Présent*. Je luirais, tu luirais, il luirait; nous luirions, vous luiriez, ils luiraient.

Impératif. — *Présent*. LUIS, qu'il luisse; luisons, luisiez, qu'ils luisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je luisse, que tu luises, qu'il luisse; que nous luisions, que vous luisiez, qu'ils luisent. — *L'imparfait manque*.

Participe. — *Présent*. LUISANT — *Passé*. LUI, point de féminin.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *Avoir*.

LUISANT, LUISANTE. Adj. verbal tiré du v. *Luire*. Il se met après son subst. : *Une étoile luisante, des couleurs luisantes, une étoffe luisante*. Voyez *Adjectif verbal*.

LUMIÈRE. Subst. f. On dit figurément, dit l'Académie, *mettre un livre, mettre un ouvrage en lumière*, pour dire l'imprimer, le rendre public, le mettre en vente. L'Académie ajoute qu'il est peu usité. — L'Académie aurait dû dire que cette expression, fort commune autrefois, et qu'on mettrait même au titre des ouvrages, ne s'emploie plus aujourd'hui. On dit bien qu'un ouvrage n'a pas encore vu la lumière; mais on ne dit pas qu'on va bientôt le mettre en lumière, ou qu'on l'a mis en lumière.

Racine a employé, dans un autre sens, *mettre en lumière*; mais cette expression ne passera pas aujourd'hui.

Mais plus ce rang sur moi répandrait de splendeur,  
Plus il me ferait honte et mériter en lumière  
Le crime d'en avoir dépouillé l'habitier.

(*Britan*, act. II, sc. III, 104.)

Les poètes disent souvent *la lumière* pour la vie, voir *la lumière* pour vivre :

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,  
Instruite que Joas voit encor la lumière.

(*Rac*, *Ath*, act. IV, sc. III, 23.)

... La lumière délaire encor ses yeux.

(*Volt*, *Tancr*, act. V, sc. v, 7.)

Il le faut de ma main traîner sur la poussière,  
De trois coups dans le sein lui ravir la lumière.

(*Volt*, *Mahom*, act. IV, sc. III, 79.)

Et mes yeux sans regret quitteront la lumière.

(*Volt*, *Alz*, act. I, sc. 1, 22.)

La lumière sans moi vous eût été ravie.

(*Volt*, *Oed*, act. V, sc. II, 61.)

LUMINOX. Subst. m. On mouille le gn.

LUMINEUX, LUMINEUSE. Adj. Au propre, il ne se met qu'après son subst. : *Un corps lumineux, une trace lumineuse*; au figuré, on peut le mettre avant, en consultant Poreille et l'analogie : *Un principe lumineux, ce lumineux principe; une dissertation lumineuse, cette lumineuse dissertation*. Voyez *Adjectif*.

LUNAIRE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un mois lunaire, une année lunaire*.

LUNATIQUE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un cheval lunatique, — Un homme lunatique, une femme lunatique*.

LUSTRAL, LUSTRALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Eau lustrale*.

LUTH. Subst. m. Le h ne se prononce pas; mais on prononce le t.

\* LUXURIER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Mot nouveau proposé par Mercier. Il donne pour exemples : *cet arbre luxurier de fleurs et de fruits; cet ouvrage luxurier d'images brillantes et de pensées fortes. Il luxurier de santé. Luxurier d'esprit*. Ce mot est mauvais en ce qu'il présente une équivoque. Vient-il de luxe ou de luxure? Par la composition, il semblerait venir de *luxure*, et, par la signification qu'on lui donne, on le fait venir de *luxe*. D'ailleurs, qu'est-ce que *luxurier*? Est-ce étaler avec luxe? Mais peut-on dire qu'un arbre étale avec luxe ses fleurs et ses fruits? qu'un ouvrage étale avec luxe des pensées brillantes? *Luxe* emporte une idée de dépense qui ne convient point ici. — Pascal s'est servi du mot *luxuriant*. (*Pensées*, p. 220.)

LUXE. Subst. m. C'est l'usage qu'on fait des richesses et de l'industrie pour se procurer une existence agréable. Voyez *Faste*.

LUXURE. Subst. f. Ce terme comprend dans son acception toutes les actions qui sont suggérées par la passion immodérée des hommes pour les femmes, ou des femmes pour les hommes. Il ne s'emploie guère qu'en morale religieuse. La *luxure* est un des sept péchés capitaux.

LUXURIEUX, LUXURIEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme luxurieux, une femme luxurieuse*. — *Des pensées luxurieuses, de luxurieuses pensées, des regards luxurieux*,

**de luxurieux regards.** Ce terme ne s'emploie guère que dans la morale religieuse.

**LYRIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Poésie lyrique, genre lyrique.*

*Lyrique* se dit particulièrement des anciennes odes ou stances qui répondent à nos airs ou chansons. On a appelé les odes *poésies lyriques*, parce que quand on les chantait, la lyre accompagnait la voix.

Le caractère de la poésie lyrique est la noblesse et la douceur; la noblesse pour les sujets héroïques, la douceur pour les sujets badins ou galants; car elle embrasse ces deux genres. Voyez *Ode*.

Les modernes ont une autre espèce de poème lyrique que les anciens n'avaient pas, et qui mérite mieux ce nom, parce qu'il est réellement chanté; c'est le drame appelé *Opéra*. Voyez *Style*.

## M.

**M.** Subst. m. On prononce *me*. C'est la treizième lettre de l'alphabet, et la neuvième des consonnes.

Le son propre de cette lettre est *me*, comme dans *mal, médisant, midi, mode, muse*.

Au commencement des mots, le *m* conserve toujours le son qui lui est propre; mais à la fin d'une syllabe, il est un signe de nasalité, quand il est suivi de l'une des trois lettres *m, b, p*; comme dans *emmener, combler, comparer, emmailloter*, que l'on prononce comme s'il y avait *emener, combler, comparer, emmailloter*. — Il faut en excepter les mots qui commencent par *imm*, comme *immodeste, immédiatement, immense*, que l'on prononce, *im-modeste, im-médiatement, im-mense*, etc. — On prononce aussi le *m* dans les mots où cette lettre est suivie de *n*, comme *indemniser, amnistie, Agamemnon*; excepté *dannier* et ses dérivés, *condamner* et ses dérivés, et *automne*.

Le *m* a aussi l'articulation nasale dans *comte, compte, compter, domptable, prompt*.

À la fin des mots, *m* est le signe de la nasalité de la voyelle précédente, comme dans *nom, pronon, faim, parfum*, etc. Il faut excepter l'interjection *hem*, quelques mots latins, comme *item*, et la plupart des noms propres étrangers, où la lettre *m* conserve sa prononciation naturelle, comme dans *Sem, Cham, Amsterdam, Adam* se prononce cependant avec le signe de la nasalité.

Lorsque *m* est redoublé, on n'en prononce ordinairement qu'un, comme dans *commode, commis, commissaire*, etc. Il faut excepter *Ammon, Emmanuel*, etc., et les mots où le double *m* est précédé de *i*, comme dans *immanquable, immense*, etc.

Dans *grammaire, grammairien*, on ne prononce qu'un *m*; mais dans *grammatical* et *grammatiste*, on fait sentir les deux *m*.

*M* est l'expression abrégée du mot *majesté* ou du mot *monsieur*, qui s'abrége plus ordinairement ainsi : *M.* — *Mgr* signifie *monseigneur*, *Md marchand, Mde marchande, Mme madame*. — *Ms.* ou *Msc.* *manuscrit*, *Mss manuscrits*. — *M* est la marque de la monnaie de Toulouse.

**MA.** Voyez *Mon*.

**MACARONIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.

**MACHINAL, MACHINALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement machinal, action machinale*. Buffon a dit *mouvements machinaux*. — L'Académie remarque que ce pluriel est peu usité.

**MACHINALEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Agir machinalement. Il s'est machinalement avancé.*

**MACHINATEUR.** Subst. m. L'Académie n'indique

point comment il faut dire en parlant d'une femme. Il y a bien des femmes qui se mêlent de machinations; il serait dommage qu'on ne pût pas dire *machinatrice*.

**MACHINE.** Subst. f. L'Académie dit que les poètes appellent l'univers *la machine ronde*. Féraud observe avec raison que l'Académie n'entend sûrement parler que de la poésie familière.

**MADAME.** Subst. f. Nous ne nous servons point, dit Voltaire, des mots *monsieur* et *madame*, dans les comédies tirées du grec. L'usage a permis que nous appelions les Romains et les Grecs *seigneur*, et les Romaines *madame*; usage vicieux en soi, mais qui a cessé de l'être, parce que le temps l'a autorisé. (*Remarques sur Bérénice de Racine*). Voyez *Monseigneur, Monsieur*.

**MADemoisELLE.** Subst. f. Voyez *Monsieur*.

**MADRÉ, MADRÉE.** Adj. Il ne se met avant son subst. ni dans le sens propre, ni dans le sens figuré : *Porcelaine madrée, bois madré*. — *Un homme madré, une femme madrée*.

**MADRIGAL.** Subst. m. Terme de littérature. On appelle ainsi une petite pièce ingénieuse et galante, écrite en vers libres, et qui n'est assujettie ni à la scrupuleuse régularité du sonnet, ni à la subtilité de l'épigramme, mais qui consiste seulement en quelques pensées tendres, exprimées avec délicatesse et précision. L'épigramme peut être polie, douce, mordante, maligne, etc.; *pourvu qu'elle soit vive, c'est assez*. Le madrigal, au contraire, a une pointe toujours douce, gracieuse, et qui n'a de piquant que ce qu'il lui en faut pour n'être pas fade.

On regarde le madrigal comme le plus court de tous les petits poèmes. Il peut avoir moins de vers que le sonnet et le rondeau; le mélange des rimes et des mesures dépend absolument du goût du poète. Cependant la brièveté extrême du madrigal interdit absolument toute licence, soit pour la rime, soit pour la mesure, soit pour la pureté de l'expression. Boileau en a fait connaître le caractère dans les deux vers suivants (A. P., II, 144) :

Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour,  
Respire la douceur, la tendresse et l'amour.

(Extrait de l'Encyclopédie.)

**MAFFLÉ, MAFFLÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un visage mafflé*. La Fontaine a dit *mufflue* (liv. III, fable XVII, 8) :

La voilà pour conclusion,  
Grasse, mafflue et rebondie.

**MAGIE.** Subst. f. On appelle *magie du style*, l'illusion que produit le style par son accord par-

fait avec les pensées qu'il exprime. Cette expression ne convient guère aux sujets de pur raisonnement, mais elle s'applique particulièrement aux descriptions et à la peinture des mouvements de l'âme. C'est surtout dans les beaux morceaux de Racine qu'on est séduit par la magie du style, et que le charme qui résulte de l'accord parfait de l'expression avec la vérité des objets fait qu'on s'oublie soi-même, pour s'identifier avec les personnages, et partager tous les mouvements de leur âme.

**MAGIQUE.** Adj. des deux genres. On le met quelquefois avant son subst. : *Art magique, caractère magique, paroles magiques.* — Gresset a dit *l'art des magiques accords.*

**MAGISTER.** Subst. m. L'e est très-ouvert, et on fait sentir le r.

**MAGISTRAL, MAGISTRALE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Air magistral, ton magistral, voix magistrale.* — Il n'a point de masculin au pluriel.

**MAGISTRALEMENT.** Adv. On ne le met pas entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé magistralement.*

**MAGISTRAT.** Subst. m. On ne fait pas sentir le t.

**MAGNANIME.** Adj. des deux genres. Il se dit de celui qu'élevé au-dessus des objets et des passions qui conduisent les hommes, une passion plus noble, un objet plus grand ; qui sacrifie le moment au temps, son bien-être à l'avantage des autres, la considération, l'estime même, à la gloire ou à la patrie. On mouille le gn. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un prince magnanime, un cœur magnanime, une résolution magnanime, ces magnanimes résolutions.* Voyez *Adjectif.*

**MAGNANIMEMENT.** Adv. On mouille le gn. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est comporté magnanimement, il s'est magnanimement comporté dans cette occasion.*

**MAGNANIMITÉ.** Subst. f. On mouille le gn. Voyez *Magnanime.*

**MAGNAT.** Subst. m. On prononce *maguenat*, en passant légèrement sur *que.*

**MAGNÈSE.** Subst. f. On prononçait autrefois *maguènesie* ; aujourd'hui on mouille le gn.

**MAGNÉTIQUE.** Adj. des deux genres. On a prononcé d'abord *maguénétique*. Aujourd'hui on mouille assez généralement le gn.

**MAGNÉTISME.** Subst. m. On a prononcé *maguénétisme* ; aujourd'hui on prononce assez généralement ce mot en mouillant le gn.

**MAGNIFICENCE.** Subst. f. On mouille le gn. Voyez *Magnifique.*

**MAGNIFIQUE.** Adj. des deux genres. On mouille le gn. Il se dit au propre et au figuré des personnes et des choses, et il désigne tout ce qui donne une idée de grandeur et d'opulence. Un homme est *magnifique*, lorsqu'il nous offre en lui-même, et dans tout ce qui l'intéresse, un spectacle de dépense, de libéralité et de richesse, que sa figure et ses actions ne déparent point. L'ne entrée est *magnifique*, lorsqu'on a pourvu à tout ce qui peut lui donner un grand éclat par le choix des chevaux, des voitures, des vêtements et de tout ce qui tient au cortège. Un éloge est *magnifique*, lorsqu'il nous donne de la personne qui l'a fait, et de celle à qui il est adressé, une très-haute idée. Le luxe va quelquefois sans la magnificence, mais la magnificence est inséparable du luxe ; c'est par cette raison qu'elle éblouit souvent et qu'elle ne touche jamais. On peut le mettre avant son

subst., en consultant l'analogie et l'harmonie ; *Prince magnifique, temple magnifique, meubles magnifiques, festin magnifique, magnifique festin ; magnifique repas ; équipage magnifique, magnifiques équipage ; promesses magnifiques, magnifiques promesses.*

**MAGNIFIQUEMENT.** Adv. On mouille le gn. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a traités magnifiquement, il nous a magnifiquement traités.*

**MAGOT.** Subst. m. On ne prononce point le t.

**MAIGRE.** Adj. des deux genres : *Un homme maigre, un poulet maigre, un bœuf maigre, un terrain maigre.* On le met avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un maigre sujet, un sujet léger et qui fournit peu ; un maigre divertissement, un divertissement peu agréable ; une maigre récompense, une faible récompense ; une maigre clère, une mauvaise chère ; une maigre réception, une réception froide.*

**MAILLOT.** Subst. m. On ne fait point sentir le t final.

**MAIN.** Subst. f. L'Académie dit figurément, *ma vie, ma fortune est dans vos mains, est entre vos mains.* — Cette expression *dans les mains, entre les mains*, a une signification beaucoup plus étendue :

Sa confiance auguste a mis entre mes mains  
Des secrets d'où dépend le destin des humains.  
(Rac., *Britan.*, act. V, sc. III, 25.)

Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes.  
(Rac., *Esth.*, act. I, sc. 1, 67.)

Du monde entre mes mains j'ai vu les destinées.  
(Volt., *Mort de César*, act. I, sc. 1, 38.)

... Notre gloire est dans nos propres mains.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. II, 100.)

On dit aussi figurément *dans ma main, dans sa main*, pour dire en son pouvoir, en son pouvoir.

Elle met dans ma main sa fortune et ses jours.  
(Rac., *Bas.*, act. III, sc. IV, 48.)

On dit aussi figurément, dit l'Académie, *donner la main, prêter la main à quelqu'un*, pour dire l'aider en quelque affaire, le favoriser. — On dit aussi en ce sens, *tendre la main, présenter la main.*

Et me tend une main prompte à me soulager.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 110.)

Je n'accepte la main qu'elle m'a présentée,  
Que pour m'armer contre elle. . . .  
(Idem, 112.)

**MAINT, MAINTÉ.** Adj. qui ne se met qu'avant son subst. : *Maint homme, maintes fois.*

Où maint Grec affamé, maint avide Argien,  
Au travers des charbons va piller le Troyen.  
(Boiss., *Satire*, VI, 109.)

*Maint*, dit La Bruyère (chap. XIV, *De quelques usages*), est un mot qu'on ne devait jamais abandonner, et à cause de la facilité qu'il y avait à le couler dans le style, et à cause de son origine, qui est française. Vaugelas remarquait qu'à moins d'être employé dans un

poème héroïque, il ne serait pas bien reçu si ce n'est en raillant. Thomas Corneille disait qu'il pouvait encore figurer avec grâce, non-seulement dans une épigramme ou dans un conte, mais encore dans un poème héroïque, surtout quand on le répète comme dans ce vers :

Dans maints et maints combats sa valeur éprouvée.

On ne le souffre que dans le style marotique, et dans l'enjouement de la conversation.

**MAINT** signifie plusieurs; mais plusieurs indiquer purement et simplement le nombre, tandis que *maint* réduit la pluralité à une sorte d'imité, comme si les objets formaient une exception, un tout séparé du reste, un corps à part. La locution *maint auteur*, semble annoncer un nombre d'auteurs qui forment une sorte de classe, et comme s'ils faisaient cause commune; plusieurs n'annonce que le nombre sans désigner aucun rapport particulier entre eux, si ce n'est qu'ils ont la même opinion, la même marche, le même titre, quelque chose de semblable. Ces mots disent plus que *quelques-uns* et moins que *beaucoup*. — *Maint* a le privilège rare de se répéter et d'imprimer par sa répétition un assez grand nombre. On dit *maint et maint*, comme *tant et tant*. Ces sortes de licences contribuent beaucoup à donner aux langues des formes distinctives qui les rendent intraduisibles quant à la grâce et au génie; et par là, elles ont quelque chose de précieux. La locution *maint et maint* est si commune, qu'on ne peut, en quelque manière, s'empêcher de s'en servir de temps en temps, et de dire *maints et mainte fois*.

**MAINTENIR**. V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez *Irregularité*.

Ce mot signifie, à la lettre, tenir la main à une chose, la tenir dans le même état. On maintient ce qui était déjà tenu, et qu'il faut tenir encore pour qu'il subsiste dans le même état.

**MAINTIEN**. Subst. m. Ce mot se prend dans deux sens tout à fait différents. Dans le premier, il a rapport au verbe *maintenir*, et se dit des moyens que l'on emploie afin de conserver une chose dans son intégrité, dans l'état où elle est. C'est ainsi que l'on dit le *maintien des lois*, le *maintien de la religion*, le *maintien des institutions*.

Dans l'autre sens, *maintien* se dit de l'habitude extérieure de tout le corps. Il diffère de *contenance* en ce qu'il sert à marquer des égards aux autres hommes, et que la *contenance* est destinée à leur imposer. Il y a une infinité de *contenances*, parce qu'il y a des états différents et que les positions varient; il n'y a qu'un bon *maintien*, parce que l'honnêteté civile est une et invariable.

**MAIS**. Conjonction adversative. Elle sert à marquer ou une opposition entre deux membres de phrases: *Elle est belle, mais elle est méchante*; ou à lier deux membres de phrases dont le dernier expose la raison de ce qui est exprimé par le premier. *Je l'ai puni, mais il l'avait mérité*. — Joint aux mots encore, de plus, bien plus, il sert à lier deux membres d'une phrase dont le second désigne une addition à la chose exprimée par le premier, ou une augmentation de cette chose: *Non-seulement il est bon, mais encore il est brave; il l'a insulté, mais de plus il l'a battu*. — *Mais*, employé seul, sert à lier deux membres d'une phrase dont le second exprime la diminution d'une qualité exprimée dans

le premier: *Elle est bien faite, mais elle n'est pas grande*.

Dans la conversation, *mais* se met quelquefois au commencement d'une phrase, et alors il sert à appuyer fortement sur ce qui suit: *Mais pour quoi n'avez-vous pas répondu?* — Quelquefois, il ne marque qu'une transition d'un sujet de conversation ou d'entretien à un autre: *Mais parlons maintenant de nos affaires; mais revenons à ce que nous disions*.

Lorsque de deux membres de phrases réunis par la conjonction *mais*, l'un est affirmatif et l'autre négatif, il n'est pas nécessaire de répéter le verbe dans le second membre, parce que la conjonction *mais* servant à marquer opposition ou restriction, annonce assez par elle-même si le membre qui la suit doit être pris dans un sens affirmatif ou négatif: *L'harmonie ne frappe pas simplement l'oreille, mais l'esprit*. (Boil., *Traité du sublime*, chap. XXXII. *Ce ne sont pas les places qui honorent les hommes, mais les hommes qui honorent les places* — *C'est un homme qui a de l'esprit, mais peu d'instruction*. Voyez *Ellipse*. — *Mais* se prend quelquefois substantivement: *Voilà bien des si, des mais*.

On dit familièrement *je n'en puis mais*, *en puis-je mais?* pour dire ce n'est pas ma faute, est-ce ma faute?

**MAISON**. Subst. f. Ce mot désigne au propre un bâtiment destiné au logement des hommes. Il se dit particulièrement de celles qui sont destinées à des particuliers. Les bourgeois, les négociants, les artisans, les cultivateurs ont des *maisons*; les grands à la ville occupent des *hôtels*; les rois et les princes ont des *palais*; les seigneurs ont des *châteaux* dans leurs terres.

Féraud dit que *maison de campagne* et *maison des champs* c'est la même chose. Bouthours le dit aussi, fondé sur ce qu'une maison de campagne convient aux gens de qualité, vu que leur état suppose de l'aïance; et qu'une *maison des champs* convient à la bourgeoisie, dont l'état semble exiger plus d'économie dans la dépense. Cette distinction n'est pas juste. L'idée des champs réveille celle de culture, et l'idée de campagne réveille celle d'agrément. Une *maison des champs* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vies économiques qui l'ont fait construire ou acheter, comme un verger, un potager, une basse-cour, des écuries pour toute sorte de bétail, etc. Une *maison de campagne* est une habitation avec les accessoires nécessaires aux vies de liberté, d'indépendance et de plaisir qui en ont suggéré l'acquisition, comme avenues, remises, jardins, bosquets, parterre, etc.

Dans les sociétés civiles on il y a une grande inégalité de condition, *maison* se dit au figuré des familles illustres ou très-nobles: *Une maison souveraine, une maison illustre*. En parlant des personnes d'une condition inférieure, *maison* se prend pour fortune: Cet homme, à force de travail et d'économie, a fait une *bonne maison*.

**MAÎTRESSE**. Subst. f. Dans le sens d'amante, il est banni du style noble. Voltaire dit dans ses *Remarques sur Corneille*, que jamais ce mot n'a été employé par Racine dans ses bonnes pièces.

**MAJESTÉ**. Subst. f. Quand ce mot est joint à un adjectif ou à un participe, on met au féminin cet adjectif ou ce participe; il n'y a point de difficulté sur ce cas. On dit *voire majesté est vic-*

*torieuse, votre majesté est satisfaite.* Mais il en est autrement quand ce mot est joint à des substantifs employés adjectivement. Faut-il dire, par exemple, *depuis que votre majesté est maîtresse ou est maître de cette province.* Selon le père Bouhours, il faut dire *sa majesté est le père et le protecteur de ses sujets,* et non pas la mère et la protectrice; et il faut dire de même *sa majesté est maître,* et non pas *maîtresse* de cette province.

Il est hors de doute, dit Th. Corneille, que quand il s'agit de donner aux rois un titre qui les distingue particulièrement, on doit toujours se servir de *vous,* et qu'il faut dire *vous êtes, sire, le plus grand des rois.* On dira bien, *votre majesté est très-éclairée;* mais on ne peut pas dire *entre majesté est le plus éclairé, ou la plus éclairée de tous les rois.*

**MAJESTUEUX, MAJESTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un port majestueux, un air majestueux, une tulle majestueuse, un temple majestueux;* cette majestueuse démarche était accompagnée, etc.

**MAJEUR, MAJEURE.** Adj. *Une fille majeure. — Une force majeure, un intérêt majeur.* — On dit *la majeure partie.* Partout ailleurs cet adjectif suit son subst. — On dit au piquet *terce majeure, quinte majeure;* on disait autrefois *terce major, quinte major :*

Sur mes cinq cours portés la dame arrive encor,  
Qui me fait justement une quinte majeur.

(MOT., *Pêcheux*, act. II, sc. II, 15.)

L'Académie prétend qu'on emploie encore quelquefois cette expression. Nous pensons que cela arrive bien rarement.

**MAJUSCULE.** Adj. qui se prend quelquefois substantivement. On appelle lettres majuscules ou grandes lettres, certaines lettres qui ont une figure différente de celles des lettres qu'on appelle *minuscules* ou petites lettres. On met une lettre majuscule au commencement d'un discours, et au commencement d'une phrase dont la précédente est terminée par un point. Tous les noms propres doivent commencer par une majuscule : *Tibère, César, Socrate, Pierre, Paul, la Seine.*

On doit regarder comme de vrais noms propres *Champs Élysées, Mer Rouge, Mer Méditerranée;* car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une majuscule, et il faut commencer de même le second mot, autrement on croirait que *Champs* et *Mer* forment seuls le nom propre. Par la même raison, il ne suffirait pas non plus de mettre une majuscule au second mot. — Cependant quand ces mots sont unis par un tiret, et que le second n'est pas un nom propre, ce second mot ne prend point de majuscule : *Port-Royal, les Pays-Bas.* — L'Académie écrit sans majuscule au premier mot, *mer Rouge, mer Méditerranée,* et avec majuscule au second, *Pays-Bas, Port-Royal,* ce qui nous paraît préférable, parce que, dans le premier cas, l'adjectif seul est caractéristique, et que dans le second, malgré le tiret, il ne sert pas moins à former le nom propre. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 354.) — *Les champs thessaliens, les monts italiens,* ne sont pas de vrais noms propres : ce sont des tournures poétiques pour dire la Thessalie, l'Italie.

Le nom de *Dieu,* quand il désigne individuellement l'Être suprême, doit commencer par une majuscule, parce qu'alors il est considéré comme un nom propre : *Croire en Dieu, la crainte de Dieu.* Mais le mot *dieu* ne commence point par une majuscule, s'il est appliqué aux divinités du paganisme, s'il est pris dans un sens figuré, ou s'il est regardé comme le sujet de quelque qualification de l'Être suprême : *Les dieux de la Grèce et de Rome; on appelle quelquefois les rois, les dieux de la terre. Le dieu des miséricordes, le dieu des vengeances, le dieu d'Abraham.*

Les noms des sciences, des arts, des métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier, doivent prendre une initiale majuscule : *La Grammaire est une science indispensable, la Musique est un art enchanteur; il est honteux d'ignorer les principes de l'Orthographe; la Mécanique emprunte le secours de la Géométrie et du Dessin, pour fournir des embellissements à l'Architecture.* — Mais ces noms rentrent dans l'ordre commun quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative, et on les écrit sans majuscule : *La grammaire latine, la grammaire française, la musique italienne,* etc.

Les noms des êtres abstraits personnifiés prennent une majuscule. Ainsi, on écrit *la Vertu, la Fortune, les Grâces,* quand on regarde ces êtres comme des personnes.

On commence par des lettres majuscules les noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et ceux qui déterminent par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit civile, soit ecclésiastique, lorsque ces mots sont employés sans complément déterminatif, pour désigner individuellement leur objet : *On comptait autrefois douze Parlements en France. L'Académie n'a pas donné de décision sur cet article. Le Roi des rois.*

Mais ces mêmes mots s'écrivent sans majuscule s'ils sont présentés dans les discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif : *La fermeté des membres du parlement, l'union des églises, le roi des animaux.*

Les adjectifs *saint, grand,* et semblables, doivent prendre une initiale majuscule, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre et en font partie : *Saint Pierre, Henri le Grand.*

Quand on adresse la parole à une personne, ou à un être quelconque, le nom qui désigne cette personne ou cet être, fût-il appellatif, doit avoir une initiale majuscule : *O Ciel! o Terre!* — C'est par la même raison qu'on écrit avec une initiale majuscule *Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle,* en adressant la parole aux personnes. Hors ce cas, on n'emploie point la majuscule, et on écrit *j'ai remis votre lettre à monsieur, à madame, à sa majesté.*

Quand un mot a plusieurs significations différentes, il est assez convenable d'employer une initiale majuscule pour désigner la signification la plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont l'auteur fait usage. Ainsi l'on écrira avec une initiale majuscule, *la Jeunesse,* pour désigner les jeunes gens; et avec une minuscule *la jeunesse,*

pour signifier le plus bel âge de la vie. On écrira aussi avec une majuscule *les Grands*, pour désigner les personnes les plus considérables d'un État, et *les grands hommes*, pour signifier les hommes distingués par leurs talents. Le mot *justice* s'écrira par un grand *J* lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait qu'on accorde à chacun ce qui lui appartient : *La Justice est la première vertu d'un prince*; ou bien encore lorsqu'il s'agira des officiers ou magistrats qui rendent la justice. Mais le mot de *justice* s'écrira par un petit *j*, lorsqu'il signifiera *bon droit, raison* : *Il ne faut pas se faire justice soi-même.*

Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif. *Il se rendit au sénat*, en parlant du lieu; il fut blâmé par le *Sénat*, en parlant du corps.

On écrira avec une initiale majuscule tout nom commun dérivé d'un nom propre, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre : *Les Césars, les Alexandres, les Pralons, les Corneilles.*

Il convient également de distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une initiale majuscule. Il en est de même lorsqu'on le cite : *L'Histoire de France*. On lit dans un conte de Voltaire (*Gertrude*, 16) :

Toujours sur sa toilette est la Sainte Écriture,  
Et le Petit Carême est surtout sa lecture.

Enfin, dans la poésie, il est reçu de mettre une majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il fasse partie d'un sens commencé.

Toutes les règles que nous venons d'exposer se trouvent dans les grammaires, mais il s'en faut bien que l'usage soit uniforme à l'égard de quelques-unes. Plusieurs personnes, par exemple, ne mettent une majuscule aux noms des sciences, arts, métiers, etc., que lorsque ces noms expriment le sujet, la matière dont il est particulièrement question dans un discours, dans un traité, dans un mémoire. Ainsi, dans un traité d'architecture, dans un mémoire sur l'architecture, le mot *architecture* sera toujours écrit avec une majuscule; mais dans tout autre cas, ils écrivent ces noms sans majuscule. — D'autres n'indiquent point par l'orthographe les différents sens des mots *justice*, etc., que nous avons indiqué plus haut. Il n'y a rien de bien fixe sur ce point.

Nous ne partageons pas l'indignation de Beauzée contre ceux qui s'affranchissent des vieilles règles de la grammaire, en supprimant plusieurs majuscules initiales : « C'est, dit-il, une entreprise qui doit révolter la raison, autant qu'elle choque les yeux. C'est une pratique contraire à un usage très-réflexif de la nation. Elle tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, qui dépend toujours de la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même a intérêt à la conservation des lettres majuscules; il s'égarerait et se laisserait de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les grandes lettres, répandues avec intelligence parmi les petites, sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété. » (*Grammaire des Grammaires*, p. 962.)

Nous convenons que, quand les majuscules sont nécessaires pour prévenir une équivoque, on fait fort bien de les employer; mais nous pensons qu'excepté ces cas, qui n'ont lieu que

dans un très-petit nombre de mots, et ceux où ces lettres sont prescrites par un usage uniforme et constant, on fait fort bien de les supprimer, et qu'il n'y a rien dans cette suppression qui puisse révolter la raison. Si les majuscules sont nécessaires à l'œil pour l'empêcher de s'égarer et de se lasser de l'uniformité des pages; si les majuscules ont l'avantage d'offrir en même temps à l'œil et des points de repos et les plaisirs de la variété, il nous semble qu'on évitera ces inconvénients, et qu'on procurera ces plaisirs, en mettant des majuscules au commencement de chaque phrase, et dans tous les cas où elles sont prescrites par un usage constant. Si, d'un côté, l'œil se lasse d'une trop grande uniformité de caractères, de l'autre, il est choqué à la vue d'une page hérissée de majuscules; et l'on sait combien sont choquantes à la vue ces copies où des maîtres d'écriture ignorants s'efforcent de multiplier les majuscules, pour faire briller l'adresse de leur main et la hardiesse des traits de plume.

**MAL.** Subst. m. Quelques personnes disent *J'ai cherché longtemps ce livre, j'ai eu bien du mal à le trouver; on a bien du mal à gagner sa vie; j'ai eu bien du mal à me procurer votre adresse.* Ces manières de parler ne sont autorisées que dans le discours familier. Partout ailleurs il faut dire, *j'ai eu bien de la peine.*

**MAL.** Adv. Dans les temps simples, il se met ordinairement après le verbe : *Cette affaire va mal.* Dans les temps composés, on le met entre l'auxiliaire et le participe : *Il a mal agi, il en a mal usé.* On le met quelquefois avant l'infinitif, et quelquefois après : *Je ne croyais pas mal faire, je ne croyais pas faire mal.* — *Se mal trouver de quelque chose* ne se dit qu'au figuré, et seulement à l'infinitif et aux temps composés; il signifie éprouver un mauvais effet d'une action, d'une démarche que l'on a faite. *Se trouver mal* se dit au propre, dans un sens absolu, et signifie ressentir subitement de la faiblesse : *Se sentir de faillir.* Voyez *Langue française*.

**MALADE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme malade, une femme malade, un enfant malade, ou dit être malade à mourir, et être malade d'un mal incurable.*

**MALADIE.** Subst. f. L'Académie dit *les maladies de l'âme.* On dit aussi *les maladies du cœur.*

Hélas! combien le cœur a-t-il de maladies?

(VOLT., 2<sup>e</sup> disc. sur l'homme, 106.)

**MALADIF, MALADIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme maladif, une femme maladive.*

L'Académie le définit *valétudinaire*, qui est sujet à être malade. *Valétudinaire* n'exprime pas la même chose que *maladif*. Une personne *valétudinaire* est une personne dont la santé est ou chancelante, ou délicate, ou souvent altérée par différentes maladies qui lui arrivent par intervalles; elle est d'une santé chancelante. Une personne *maladive* est sujette à être souvent malade, non par la délicatesse de sa constitution, mais par quelque affection particulière, par un principe morbide dont elle est affectée.

**MALADROIT, MALADROITE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme maladroit, un ouvrier maladroit.*

Il y a la même différence entre ce mot et *malhabile*, qu'entre *maladresse* et *malhabileté*,

*Maladresse* se dit, dans le sens propre, du peu d'aptitude aux exercices du corps. *Malhabileté* se dit que du manque d'aptitude aux fonctions de l'esprit. Un joueur de billard est *maladroit*; un négociateur est *malhabile*. On nomme quelquefois au figuré *maladresse*, le manque d'intelligence et de capacité pour des opérations qui dépendent des vues de l'esprit; mais il n'y a pas réciprorité; et l'on ne nommera jamais *malhabileté* le défaut d'aptitude aux exercices corporels. On peut donc dire qu'un négociateur est *maladroit*, mais on ne dira pas qu'un joueur de billard soit *malhabile*.

Mais quelle différence y a-t-il entre un négociateur *maladroit* et un négociateur *malhabile*? La voici: on peut distinguer dans les négociations deux choses: les moyens que l'esprit invente dans le dessein de réussir, et l'emploi de ces moyens, l'exécution du plan projeté par l'esprit. Si un négociateur invente de mauvais moyens, propres à éloigner du but, au lieu d'en rapprocher, il est *malhabile*; si, lors de l'exécution, il propose, dans une circonstance défavorable, ce qu'il a dessein de faire agréer, ou s'il le propose mal, s'il irrite les personnes qui pouvaient le servir, et met sa confiance en celles qui ont intérêt à le trahir, il est *maladroit*.

**MALADROITEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est excusé maladroitement, il s'est maladroitement excusé.*

**MALAISÉ.** Subst. m. Manque de choses nécessaires aux besoins de la vie. On dit en ce sens: *Cet homme est dans le malaisé.* On dit aussi *cet homme est pauvre et malaisé.* Mais l'adjectif *malaisé* a une acception que n'a point le substantif *malaisé*. Il est synonyme de *difficile*: *Cette affaire est malaisée.* De l'adjectif *malaisé*, pris en ce sens, on a fait l'adverbe *malaisément*.

**MALAISÉ, MALAISÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Une chose malaisée.—Un riche malaisé.* Voyez *Malaisé*.

**MALAISÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Vous réussirez malaisément.* Voyez *Malaisé*.

**MALAVISÉ, MALAVISÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme malavisé, une femme malavisée.*

**MALBÂTI, MALBÂTIE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme malbâti, une femme malbâtie.*

**MALCONTENT, MALCONTENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme malcontent, une femme malcontente.* Voyez *Mécontent*.

**MÂLE.** Adj. des deux genres: *Enfant mâle, verdrix mâle.* — En ce sens, il se met toujours après son subst. — Dans le sens figuré, on peut le mettre avant, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Courage mâle, résolution mâle, vertu mâle.* — *Son mâle courage, cette mâle résolution.*

C'est li ce qu'attendaient ma haine et ma colère  
De la mâle vertu qui fait ton caractère.

(VOLTAIRE, Mort de César, act. II, sc. IV, 76.)

Voyez *Adjectif*.

**MALÉDICTION.** Subst. f. Imprécation qu'on prononce contre quelque objet malaisant. Un père irrite *maudit* son enfant; un homme violent *maudit* la pierre qui le blesse; le peuple *maudit* le souverain qui le vexé; le philosophe qui admet la nécessité dans les événements, s'y

soumet et ne *maudit* personne. — On croit que la *malédiction* assise sur un être est une espèce de caractère; un ouvrier croit que la matière qui ne se prête pas à ses vices est *maudite*; un joueur, que l'argent qui ne lui profite pas est *maudit*.

**MALÉCONTEUX, MALÉCONTEUSE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses. *Un homme maléconteroux, sujet à rencontrer des choses fâcheuses. Un événement maléconteroux,* qui porte malheur. En parlant des personnes, il ne se met qu'après son subst.; et en parlant des choses, on peut quelquefois le mettre avant: *Ce maléconteroux événement.*

**MALFAIRE.** V. n. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il n'est usité qu'à l'infinitif, *malfaire*, et au participe passé, *malfait*. Il prend l'auxiliaire *avoir*. — L'Académie n'admet que l'infinitif.

**MALFAISANT, MALFAISANTE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst.: *Un homme malfaisant, un esprit malfaissant.* — *Une humeur malfaissante.* — *Une nourriture malfaissante.*

**MALGRACIEUX, MALGRACIEUSE.** Adj. *Disgracieux à une teinte plus forte.*

**MALGRÉ.** Préposition. Elle régit les noms sans le secours d'une autre préposition: *Malgré son père, malgré ses supérieurs.* — *Malgré la pluie, malgré la grêle.* On ne peut dire *malgré que*, que dans ces sortes de phrases: *Malgré que vous en ayez, malgré qu'il en ait, c'est-à-dire malgré vos efforts, malgré ses efforts.* En effet, *malgré que* veut dire *malvais gré que*, *quelque mauvais gré que*; on ne doit donc pas dire, *malgré qu'il ait fait cela, malgré que je fasse, malgré que je sois*; il faut dire, quoiqu'il ait fait cela, quoique je fasse, quoique je sois.

**MALHABILE.** Adj. des deux genres. On dit un homme *malhabile*, et un *malhabile homme*. Voyez *Maladroit*.

**MALHABILEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'y est pris malhabilement, il s'y est malhabilement pris.*

**MALHEUREUSEMENT.** Adv. Il se met quelquefois au commencement de la phrase: *Malheureusement il tomba de cheval.* On le met aussi après le verbe: *Il a vécu malheureusement;* ou entre l'auxiliaire et le participe: *Il a malheureusement vécu.*

**MALHEUREUX, MALHEUREUSE.** Adj. Il peut précéder son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme malheureux, un malheureux enfant, un ami malheureux, mon malheureux ami; un choix malheureux, un malheureux choix; un jour malheureux, un malheureux jour; une rencontre malheureuse, une malheureuse rencontre; une circonstance malheureuse, une malheureuse circonstance.* — En parlant des personnes, lorsqu'il signifie mauvais en son genre, il doit toujours précéder son subst.: *Un malheureux auteur, un malheureux écrivain.* Voyez *Adjectif*.

On dit indifféremment *une vie malheureuse, une vie misérable*; c'est un *malheureux, c'est un homme misérable*. Mais il y a des cas où l'un de ces deux mots convient, et où l'autre ne convient pas. On est *malheureux* au jeu, on n'y est pas *misérable*, mais on devient *misérable* en perdant beaucoup au jeu. *Misérable* semble marquer un état fâcheux, soit qu'on y soit né, soit que l'on y soit tombé. *Malheureux* semble marquer un accident qui arrive tout à coup, et qui

ruine une fortune naissante ou établie. On plaist proprement les *malheureux*, on assiste les *miserables*. Voici deux vers de Racine qui expriment fort bien la différence de ces deux mots (*Esth.*, act. III, sc. 1, 41) :

Mal, craint, envié, souvent plus *miserable*  
Que tous les *malheureux* que mon pouvoir accable.

De plus, *miserable* a d'autres sens que *malheureux* n'a pas ; car on dit d'un méchant auteur et d'un méchant ouvrage : *C'est un auteur miserable, cela est miserable*. On dit encore à peu près dans le même sens : *J'ous me traitez comme un miserable*, c'est-à-dire vous n'avez nulle considération, nul égard pour moi. On dit encore *c'est un miserable*, en parlant d'un homme méprisable par sa bassesse et par ses vices. — On emploie quelquefois *malheureux* dans le même sens : *C'est un malheureux que les honnêtes gens ne peuvent plus voir*. (Acad.) — Enfin, *miserable* s'applique aux choses inanimées, au temps, aux saisons, etc. Voyez *Gueux*.

**MALHONNÊTE.** Adj. des deux genres. En parlant des choses, il ne se met qu'après son subst. : *Une action malhonnête, une conduite malhonnête, un procédé malhonnête*. — On dit un *malhonnête homme*, pour dire un homme qui manque d'honneur et de probité. *Un homme malhonnête* se dit d'un homme qui manque à la civilité, à la politesse, aux égards que les hommes se doivent les uns aux autres dans la société. Voyez *Adjectif*.

Il ne faut pas confondre ce mot avec *deshonnête*. *Deshonnête* est contre la pureté, contre la pudeur, contre la bienséance. *Malhonnête* est contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Le premier ne se dit que des choses ; le second se dit également des choses et des personnes.

**MALICE, MALIGNITÉ, MÉCHANCÉTÉ.** Substantifs féminins. La *malice* est une inclination à nuire adroitement et finement ; la *malignité*, une malice secrète et profonde ; la *méchanceté*, un penchant à faire du mal. En effet, le propre de la *malice* est l'adresse et la finesse ; le propre de la *malignité*, la dissimulation et la profondeur ; le propre de la *méchanceté*, l'audace et l'atrocité. — Le substantif *malignité* a une tout autre force que son adjectif *malin*. On permet aux enfants d'être *malins*, on ne leur passe la *malignité* en quoi que ce soit, parce que c'est l'état d'une âme qui a perdu l'instinct de la bienveillance, qui désire le malheur de ses semblables, et souvent en jouit. On leur passe des *malices*, on va même quelquefois jusqu'à les y encourager, parce que, sans tenir à rien de révoltant, la *malice* suppose une sorte d'esprit dont on peut tirer parti par la suite. Cette sorte d'indulgence est pourtant dangereuse ; car la *ruse* que suppose la *malice* dispose insensiblement à la *malignité*, parce que rien ne coûte à l'amour-propre pour réussir ; et de la *malignité* à la *méchanceté*, il y a si peu de distance, qu'il n'est pas difficile de prendre l'une pour l'autre.

Il y a dans la *malignité* plus de suite, plus de profondeur, plus de dissimulation, plus d'activité que dans la *malice*. La *malignité* n'est pas aussi dure, ni aussi atroce que la *méchanceté*. Elle fait verser des larmes, mais elle s'attendrait peut-être si elle les voyait couler.

L'Académie ne dit *malice* que des personnes et

du péché. Racine a dit la *malice du sort* (*Esth.*, act. IV, sc. 1, 73) :

Aux malices du sort enfans écoutez-vous.

On dit être *exposé à la malice de quelqu'un*, se garantir de la malice de quelqu'un. *Je restais toujours exposé à la malice de mes ennemis, et je m'étais presque ôté les moyens de m'en garantir*. (Montesquieu, VIII<sup>e</sup> lettre persane.)

**MALICIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a dit cela malicieusement. Il a malicieusement interprété cette réponse*.

**MALICIEUX, MALICIEUSE.** Adj. *Un homme malicieux, une femme malicieuse, un enfant malicieux*. — *Un dessein malicieux*. On peut le mettre avant son subst. : *Un malicieux dessein, une malicieuse intrigue*.

**MALIGNEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a dit cela malignement. Il a malignement interprété ce passage*.

**MALIN, MALIGNE.** Adj. *Un homme malin, un esprit malin*. — *Discours malin*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une maligne bête, une maligne interprétation, une maligne joie, un malin vouloir ; l'esprit malin, le malin esprit*. Voyez *Adjectif*.

Elle avait évité la perdue machine,  
Lorsque se rencontrant sous la main de l'oiseau,  
Elle sent son ongle *malin*.

(LA FONT., liv. VI, fable XVI, 10.)

Remarquez qu'on ne dit pas la *main de l'oiseau*, qu'*ongle* est masculin, et qu'il n'est pas permis de prononcer *maline*, ce qui est toutefois très-commun dans nos provinces. (Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

**MALINGRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme malingre, une femme malingre, un enfant malingre*.

**MALINTENTIONNÉ, MALINTENTIONNÉE.** Adj. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Un homme malintentionné, une personne malintentionnée*.

Il y a des *mécontents* dans les temps de troubles ; il y a en tout temps des *malintentionnés*. Le mécontentement et la mauvaise intention peuvent être bien ou mal fondés. Le mécontentement ne se prend pas toujours en mauvaise part ; il est rare que la mauvaise intention soit excusable ; elle n'est presque jamais sans la dissimulation et l'hypocrisie.

**MALPROPRE.** Adj. des deux genres. Sale. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme malpropre, une femme malpropre*. — *Des meubles malpropres, un habit malpropre, une chambre malpropre*.

Autrefois on disait *malpropre*, pour signifier qui n'a pas les dispositions nécessaires pour réussir à une chose. Corneille a dit (*Rodogune*, act. I, sc. VI, 85) :

Vous me trouvez *malpropre* à cette confiance.

*Malpropre*, dit Voltaire à l'occasion de ce vers, ne doit pas entrer dans le style noble. Il ne doit entrer dans aucun style, à cause de l'équivoque. On dit aujourd'hui *peu propre* ; mais Corneille et Molière ont toujours dit *malpropre* en ce sens.

**MALPROPREMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il tra-*

*railler malproprement, il a malproprement travaillé.*

**MALIN, MALSAISE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Un homme malin, une femme malsaine. Un air malsain, une nourriture malsaine.*

**MALÉANT, MALÉANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un air maléant, une conduite maléante.*

**MALTRAITER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Selon Beauzée, *maltraiter* signifie faire outrage à quelqu'un, soit de paroles, soit de coups de main; *traiter mal*, signifie faire mauvaise chère à quelqu'un, ou n'en pas user à son gré. Il observe que, dans les temps composés du verbe *traiter mal*, le génie de notre langue exige que l'adverbe *mal* passe avant le participe *traite*, il m'a mal traité, ce qui semble le rapprocher du verbe *maltraiter*; mais alors la différence des sens que l'on vient d'indiquer doit toujours avoir lieu, et elle se remarque jusque dans l'orthographe. *Maltraité*, en un seul mot, vient de *maltraiter*; *mal traité*, en deux mots, vient de *traiter mal*. Nous ajouterons que cette différence n'étant pas sensible dans la prononciation, il est bon, pour prévenir l'équivoque, d'ajouter *bien* ou *fort a mal*; car alors on pourra le mettre après le participe : *Il m'a mal traité, il m'a traité fort mal.*

**MALVEILLANT, MALVEILLANTE.** Adj. On mouille les *l*. On l'emploie plus ordinairement comme substantif : *Les malveillants*. Pris adjectivement, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un caractère malveillant, avoir de malveillantes intentions.*

**MANILLE, MANELUE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme manélu, une femme manelue.*

**M'AMIE, M'AMOUR.** Substantifs féminins. Termes de mépris et de tendresse qui ne s'emploient que familièrement. On dit aussi quelquefois *m'amie*, en parlant à une femme d'une basse classe. On le dit aussi dans un sens de dénigrement et de mépris, en parlant à une femme que l'on regarde comme fort au-dessous de soi : *Apprenez m'amie que je ne suis point disposée à souffrir vos impertinences.*—L'Académie, au mot *amour*, dit que *m'amour* est une expression qui s'employait anciennement pour *mon amour*; mais elle écrit *ma mie*, et non pas *m'amie*.

**MANCHOT, MANCHOTTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme manchot, une femme manchotte.*

**MANDULE.** Subst. f. On mouille les *l*.

**MANES.** Subst. m. plur.

Et Thésée a rejoint les manes de vos frères.

(RAC, *Phèd.*, act. I, sc. 1, 12.)

Il se met toujours au pluriel, même en parlant d'une seule personne : *Les mânes d'Achille.*

**MANGEABLE.** Adj. des deux genres. L'*e* qui suit le *g* est entièrement muet. Il n'est là que pour donner au *g* un son doux, qu'il n'a pas devant l'*a*. Il se dit le plus souvent avec la négative : *Cela n'est pas mangeable*, et ne se met qu'après son subst.

**MANGEANT, MANGEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *manger*. L'*e* n'est là que pour donner au *g* un son doux, qu'il n'a pas devant l'*a*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme qui est bien buvant et bien mangeant.*

**MANGÉ.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* a la prononciation du *j*, de sorte qu'il faut met-

tre à la suite de cette lettre un *e* muet, lorsqu'elle est suivie d'un *a* ou d'un *o*, ce qui lui donne la prononciation au *j* : *Je mangeai, mangeons*, et non pas, *je manai, mangons*.

**MANIABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un cuir maniable, du fer maniable, un marteau qui n'est pas maniable.—Un esprit maniable.*

**MANIÈRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.

**MANIE.** Subst. f. L'Académie ne l'indique point dans le sens que lui donne Racine dans les vers suivants (*Iphig.*, act. IV, sc. 1, 1) :

Quelle étrange manie  
Vous peut faire envier le sort d'Iphigénie?

Ce mot entre dans la composition de plusieurs autres mots, pour signifier une passion déréglée, un goût déréglé pour quelque chose : *L'anglomanie* est un goût déréglé pour les mœurs et les usages des Anglais. *La bibliomanie* est une passion déréglée pour les livres, etc. De là on a fait *anglomane, bibliomane*, etc.

**MANIEMENT.** Subst. m. On prononce *maniment*. L'*e* ne sert qu'à rendre longue la syllabe *ni*.

**MANIÈRE.** Subst. f. Moyen particulier de faire une chose.—En termes de peinture, on dit *avoir une manière*, ou *avoir de la manière*, deux expressions qui ne signifient pas la même chose. Quoique la nature n'ait point de manière, on appelle *belle manière, une grande manière*, le faire de ceux qui l'imitent dans un style savant. C'est un éloge que la manière prise en ce sens; elle n'est qu'une élégante exagération de la vérité. Mais lorsqu'on dit qu'un dessinateur met de la *manière* dans tout ce qu'il fait, qu'il y a de la *manière* dans son trait, dans sa manœuvre, dans ses effets, c'est un reproche. On fait entendre par là qu'il sort en tout du ton de la nature, que ses contours ne sont point justes, que son clair-obscur est altéré, etc.

Le style et la manière ne sont que la même chose sous des noms différents. L'usage a assigné le terme de *manière* à la peinture, et celui de *style* à l'art d'écrire. Ainsi l'on dit, ce *tableau est dans la manière de Raphaël*, comme on dit *ce plaidoyer est dans le style de Cicéron*.—Depuis quelque temps, cependant, on parle de *style* en peinture, et de *manière* dans les belles-lettres.

*De manière* est suivi, ou de *que*, ou de la préposition à : *Faites les choses de manière que tout le monde soit content, ou de manière à contenter tout le monde.*

**MANIÈRE, MANIÈRE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme maniéré, un auteur maniéré, un style maniéré*.—En peinture, *figures maniérées, composition maniérée, couleur maniérée, draperies maniérées*.

**MANIEUR.** Subst. m. La Bruyère a employé ce mot fort à propos dans la phrase suivante : *Le manieur d'argent, l'homme d'affaires, est un ours qu'on ne saurait apprivoiser.* (Chap. VI, *Des biens de fortune*, p. 278.)

**MANIFESTE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une erreur manifeste, un crime manifeste.*

**MANIFESTEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On lui a fait voir manifestement*, et non pas, *on lui a manifestement fait voir*.

**MANIGANCE, MANIGANER.** Ces deux mots ne peuvent être employés dans le style noble.

**MANNE.** Subst. f. Drogue. L'Académie dit

qu'on prononce *mâne*. Féraud observe, avec raison, qu'il faudrait l'écrire de même, et qu'on ne devrait pas craindre de le confondre avec les *mânes*, parce que ce dernier se dit toujours au pluriel, et la *manne* toujours au singulier. — Cette orthographe aurait encore l'avantage de distinguer ce mot du mot *manne*, panier, dont la première syllabe est brève, quoiqu'on l'écrive comme l'Académie veut qu'on l'écrive *manne*, drogue.

**MANŒUVRE.** Subst. m. Il signifie littéralement celui qui s'avance de ses mains; mais on ne s'en sert que pour signifier un homme qui sert au compagnon maçon, pour lui gâcher le plâtre, pour nettoyer les règles, pour apporter sur son échafaud les moellons et autres choses nécessaires.

On appelle aussi figurément et par mépris, *manœuvre*, un homme qui exécute un ouvrage d'art grossièrement et par routine.

Il y a cette différence entre *manœuvre* et *manœvrier*, que ce dernier ne se dit que de l'art de la manœuvre dans la navigation. — L'Académie remarque qu'il se dit aussi en parlant de la manœuvre des troupes de terre.

**MANQUE.** Subst. m. Ce qui manque à une chose pour qu'elle soit complète, entière, pour qu'elle soit telle qu'elle doit être, telle qu'elle est ordinairement. Il ne faut pas confondre ce mot avec *manquement*. *Manque* a rapport à la chose à laquelle il manque quelque chose; *manquement* a rapport à la personne qui fait que la chose n'a pas ce qu'elle doit avoir. *Manque de parole* est ce qui manque à la parole pour être tenue, pour être effectuée; *manquement de parole* est l'action de celui qui cause le manque de parole, en ne tenant pas parole: *Ce manque de parole me mit dans l'embarras. Son manquement de parole mérita contre lui.*

*Manquement* est synonyme de *faute*. Le *manquement* est une faute d'omission, tandis que la *faute* est tantôt de commettre ce qui n'est pas permis, tantôt d'omettre ce qui était prescrit. Par la *faute* on fait mal, par le *manquement* on n'observe pas la règle. Dans la *faute*, il y a toujours une omission qui forme le *manquement* proprement dit. Le *manquement* est fait à la règle; ainsi on dit un *manquement de foi, de respect, de parole*; on ne dit pas une *faute de parole, de respect, de foi*. Ce terme marque l'opposition au bien, le mal.

**MANQUEMENT.** Subst. m. Voyez *Manque*.

**MANQUER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> con. Ce verbe a divers sens, suivant qu'il est neutre ou actif. On dit absolument *manquer*, dans le sens de faillir, tomber en faute: *Tous les hommes sont sujets à manquer*. On dit qu'une arme à feu a *manqué*, lorsqu'elle n'a pas pris feu, qu'elle n'a pas fait explosion, quoiqu'on ait fait tout ce qu'il fallait pour lui faire produire cet effet. *Manquer* dans le sens de *faute de*, régit la préposition de: *Manquer d'argent, de munitions, de cœur, de résolution, d'occasion*. — On dit aussi *manquer de foi, de parole*, pour dire, n'avoir point de bonne foi, ne pas tenir sa parole. — *Manquer à*, c'est ne pas faire ce qu'on doit: *Manquer à la règle, manquer à son devoir, à ses amis, à ce qu'on a promis, à son honneur, à sa parole. Une maison manque par les fondements, un cheval manque par les jambes*. — On dit les vignes ont *manqué*, les fruits ont *manqué*, ces terres ont *manqué*. *Cette année la sécheresse fut très-grande, de manière que les terres qui étaient dans les lieux élevés manquèrent absolument, tandis que celles qui purent être arrosées furent très-fertiles.*

(Montesquieu, XI<sup>e</sup> lettre persane.) — Activement. *Manquer son coup*, ne pas réussir dans son dessein; *manquer Poccasion*, la laisser échapper; *manquer quelqu'un*, ne pas le trouver, venir trop tard dans l'endroit où il était; *manquer un lièvre, une perdrix*, ne pas les tuer, pour n'avoir pas tiré juste. Ce verbe s'emploie avec le pronom personnel. On dit se *manquer à soi-même*, pour dire, manquer à ce qu'on se doit, se faire tort.

**MANSCUÈTE.** Subst. f. Corneille n'a-t-il pas grande raison de traduire par *deh auaire* le mot grec d'Aristote, si mal traduit par *fainéant*? En effet, le caractère de la *manscùte* est opposé à *colère*; *fainéant* est opposé à *laburieux* (Voltaire, Remarques sur le 1<sup>er</sup> discours de Corneille.)

**MANUEL.** MANUELLE. Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Ouvrage manuel, travail manuel, distribution manuelle*.

**MANUELLÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Donner, recevoir quelque chose manuellement*.

**MANUSCRIT.** MANUSCRITE. Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Pièce manuscrite, copie manuscrite*.

**MARAIHER.** Subst. m. On appelle maraichers, à Paris, des jardiniers qui cultivent, dans l'intérieur de cette ville ou dans les environs, des terres qui n'étaient autrefois que des marais.

**MARASME.** Subst. m. Mirabeau a dit le *marasme politique*: *Le ministère anglais pourra-t-il espérer, en favorisant la discorde, en laissant de l'espérance aux mécontents, de nous voir peu à peu tomber dans un degré égal du despotisme et de la liberté, désespérer de nous-mêmes, nous ennuier lentement dans un marasme politique*. Je pense que cette expression mérite d'être accueillie.

**MARATRE.** Subst. f. Ce mot s'emploie bien dans le style noble.

Dangerouse *marâtre*, à peine elle vous vit  
(RAC., Phéd., act. I, sc. 1, 59.)

Perisse le cœur dur, de soi-même idolâtre,  
Qui peut goûter en paix dans le suprême rang  
Le barbare plaisir d'hériter de son sang!  
(VOLT., MÉR., act. I, sc. 1, 53.)

Il s'emploie au figuré, comme nom, et même comme adjectif:

La nature *marâtre* en ces affreux climats  
Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats.  
(CRÉBILLON, Rhadamiste et Zénobie, act. II, sc. 11, 49.)

**MARCHANDER.** V. a de la 1<sup>re</sup> conj.

Je sais que les Romains, qui l'avaient en otage,  
L'ont enfin renvoyé pour un plus digne ouvrage;  
Que ce don à sa mère était le prix fatal  
Dont leur Plinius marchandait Annibal.  
(COR., Nicom., act. I, sc. 1, 19.)

Voltaire dit au sujet de ces vers: Cette expression populaire, *marchander*, devient ici très-énergique et très-noble, par l'opposition du grand nom d'Annibal, qui inspire du respect. On dirait très-bien, même en prose, *cet empereur, après avoir marchandé la couronne, traîna du sang des nations*. (Remarques sur Corneille.)

**MARCHER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe, em-

Figuré, régit la préposition à : *Marcher à la victoire.*

*Marcheront à grands pas au pouvoir despotique.*  
(VOLT., *Henr.*, vii, 353.)

Racine a dit (*Ath.*, act. III, sc. III, 95) :

*Je ceignis la tiare et marchai son égal.*

Cette belle expression, dont Racine s'est servi le premier, et qu'on a souvent employée après lui, est imitée de Virgile (*Énéide*, I, 50) :

*Ast ego que divum incedo Regina.*

Ce que Delille a traduit par (I, 79) :

*El moi qui marche égale au souverain des dieux*

Voltaire a dit aussi (*Zaïre*, act. III, sc. vi, 8) :

*Vos superbes rivales  
Qui disputaient mon cœur et marchaient vos égales.*

Il a dit encore, *les citoyens de Paris... voyaient dans le parlement un corps auguste... qui marchait d'un pas égal entre le roi et le peuple.* (*Siècle de Louis XIV*, ch. iv.)

L'Académie n'indique point cette acception.

Racine a fait un emploi hardi de cette expression dans les vers suivants d'*Athalie* (act. IV, sc. 1, 3) :

*Dans ces voiles, mes sœurs, que portent-ils tous deux ?  
Quel est ce glaive enfin qui marche devant eux ?*

*Un glaive qui marche* est une image qui ne peut être hasardée qu'en poésie.

MARÉCAGUX, MARÉCAGEUX. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Près marécageux, terre marécageuse, pays marécageux.*

MARÉE. Subst. f. Voyez *Mars*.

MARGINAL, MARGINALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Notes marginales.*

MARI. Subst. m. Ce mot ne s'emploie point dans le style noble, où *époux* convient mieux. *Mari* se dit communément dans le style familier.

MARIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Madame de Sévigné a dit : *Marié le luth à la voix*; et Gresset (*Égl.* V, 177) :

*Les bergers unis aux bergères,  
Formeront des danses légères,  
Et marieront leurs voix au son des chalumeaux.*

Nous pensons que la différence qu'il y a, au figuré, entre *marié* à et *marié avec*, c'est que *marié* à se dit de deux choses qui se confondent ensemble, et dont l'union forme un tout, *marié le luth à la voix*; et *marié avec* se dit des choses qui ne sont que jointes ensemble, et restent distinctes après leur jonction, *marié la vigne avec l'ormeau*. — L'Académie n'admet point cette distinction. Elle dit *marié la vigne avec l'ormeau*, à l'ormeau; *sa voix se marie bien avec son instrument*, à cet instrument, au son de cet instrument.

MARIN, MARINE. Adj. Il ne se met qu'après le subst. : *Un veau marin, un monstre marin, une coque marine.*

MARITAL, MARITALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Pouvoir marital.* Il n'a point de masculin au pluriel.

MARITALEMENT. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe : *Ils ont vécu maritallement*, et non pas, *ils ont maritallement vécu.*

MARITIME. Adj. des deux genres. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *Puissance maritime.* Des poètes pourraient dire *le maritime empire*, pour dire *la mer*.

MARITEUX. Subst. m. C'est, dit l'Académie, une expression familière qui signifie piteux, qui est mal sous le rapport de la fortune ou de la santé, et qui l'en plaint habituellement. — C'est un vieux mot qui n'est plus usité. Le bas peuple dit aujourd'hui *ménable*.

MAROTIQUE. Adj. des deux genres. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *Style marotique, vers marotiques*, etc.

Ce mot se dit, dans la poésie française, d'une manière d'écrire particulière, gaie, agréable, et tout à la fois simple et naturelle. Clément Marot en a donné le modèle, et c'est de lui que ce style a tiré son nom. Ce poète a eu plusieurs imitateurs dont les plus fameux sont La Fontaine et J.-B. Rousseau.

MARQUANT, MARQUANTE. Adj. verbal tiré du v. *marquer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une personne marquante, une idée marquante.*

MARRI, MARRIE. Adj. Ce mot est surtout affecté au style religieux : *Un pécheur est marié d'avoir offensé Dieu.* Autrefois on le disait communément. *Je suis extrêmement marié que vous ne me puissiez donner de meilleurs signes de paix.* (Voiture.) Rousseau a dit de Catulle en style marotique (liv. I, épître III, 242) :

*Et suis marié que le poivre assaisonne  
Un peu trop fort ses petits madrigaux.*

— Vauvenargues a employé ce mot dans le passage suivant : *On serait bien marié de passer un seul jour à la merci du temps et des fâcheux* (*Maxime* cXLVII, p. 524.)

MARS. Subst. m. Dans toutes les acceptions de ce mot, on fait sentir le s final. — *Cela rient comme mars en carène*, se dit proverbialement d'une chose qui ne manque jamais d'arriver à une certaine époque; mais en parlant d'une chose qui arrive à propos, on doit dire *arriver comme marée en carène.* (Acad.)

MARTIAL, MARTIALE. Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Courage martial, humeur martiale, air martial, ardeur martiale, cette martiale ardeur.*

Ce mot n'a point de masculin au pluriel, si ce n'est en termes de pharmacie, où l'on dit *des remèdes martiaux*.

MARTYR. Subst. m. MARTYRE. Subst. f. Se dit de celui ou de celle qui a souffert la mort ou des tourments pour la religion : *Un saint martyr; une sainte vierge et martyre. Chaque religion a ses martyrs.*

Au figuré, il se dit d'un homme ou d'une femme qui a beaucoup souffert pour une cause profane, ou qui s'expose, par sa conduite, à beaucoup de dangers, à beaucoup de disgrâces. *Il y a des martyrs de vanité aussi bien que de piété.* (Nicole.)

MARTYRE. Subst. m. Ce mot, dans le sens de mort, de tourments endurés pour la foi, ne prend point de pluriel : *Le martyre de ces saints personnalités.*

MASCULIN, MASCULINE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Le sexe masculin, la ligne masculine.*

En termes de grammaire, on appelle *terminaison masculine* la terminaison d'un mot qui n'a point d'e féminin dans la dernière syllabe, ou dans la dernière syllabe duquel l'e féminin ne se fait point sentir. *Main* et *maison* ont la terminaison masculine, quoiqu'ils soient du genre féminin. *Homme* a la terminaison féminine, quoiqu'il soit du genre masculin. *Pleurait, tombeau*, ont la terminaison masculine. C'est ce que dans les vers on appelle aussi *rime masculine*.

En grammaire, on dit le *genre masculin*, ou substantivement le *masculin*, pour désigner la classe des noms à laquelle on a donné ce nom. Voyez *Genre*.

**MASSACRANT, MASSACRANTE.** Adj. Ce mot, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire, est cependant usité dans la conversation. On dit *Il est d'une humeur massacrate, elle est d'une humeur massacrate*. La *Grammaire des Grammaires* remarque avec raison qu'il vaut mieux dire *Il est de bien mauvaise humeur, ou il est d'une humeur bien bourvue*. — L'expression *massacrant* ne peut avoir une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer. — L'Académie, en 1835, admet ce mot, mais uniquement comme adjectif féminin, et elle le dit usité seulement dans la locution familière, *humeur massacrate*, c'est-à-dire *bourvue, grondeuse, menaçante*. Le sens de ce mot est donc, par hyperbole, *prête à tout massacrer*. (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 181.)

**MASSACRE.** Subst. m. Un *massacre* signifie un nombre d'hommes tués : *Il y a eu hier un grand massacre près de Varsovie, près de Cracovie*. On ne dit point, *il s'est fait le massacre d'un homme*; et cependant on dit *un homme a été massacré*; en ce cas, on entend qu'il a été tué de plusieurs coups avec barbarie.

La poésie se sert du mot *massacré* pour tué, assassiné :

Que par sa propre main mon père massacré.  
(*Con., Cin., act. I, sc. 1, 41.*)

(*Volt., Dict. philos.*)

**MASSIF, MASSIVE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un bâtiment massif, une tour massive, de l'or massif. Cette massive architecture*. Voyez *Adjectif*.

**MASSIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Celui est bâti bien massivement, cela est massivement bâti*.

**MAT, MATTE.** Adj. On prononce le *t* au masculin comme au féminin. On le met ordinairement après son subst. : *De l'or mat, de l'argent mat, de la vaisselle matte*.

**MATÉRIEL, MATÉRIELLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Les substances matérielles, les choses matérielles*. — *Un ouvrage matériel*.

**MATERNEL, MATERNELLE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'analogie : *Amour maternel, affection maternelle; ce maternel amour*. — *Langue maternelle*.

**MATIN.** Subst. m. Thomas Corneille prétendait que *demain au matin* est plus correct que *demain matin*, et que si on peut se servir de cette dernière expression, ce n'est que dans le discours familier et non en écrivant. — Il est certain que l'on dit généralement *demain matin, hier matin, et demain au soir, hier au soir*; c'est sans doute une bizarrerie de l'usage; mais il faut s'y soumettre. Voyez *Demain, Soir*.

*Matin* s'emploie aussi adverbialment, et est

susceptible de degrés de comparaison : *Plus matin, très-matin; le plus matin que vous pouvez*. Il se joint aussi à quelques adverbes, comme *trop, aussi, fort*, etc. : *Trop matin, aussi matin qu'hier, fort matin*, etc. *Matin*, adverbe, se place toujours après le verbe, et jamais entre le participe et l'auxiliaire : *Il est venu fort matin*, et non pas, *il est fort matin venu*. — *Le matin et le soir* sont aussi des espèces d'adverbes : *Je travaille le matin et je sors le soir*. Ainsi le vers suivant de Boileau n'est pas correct (*Sat. VIII, 50*) :

Il condamne au matin ses sentiments du soir.

On dit bien, *le jour étant venu, la nuit étant venue*; mais on ne dit pas, *le matin étant venu, le soir étant venu*, parce que, dit Bouhours, on regarde cette première clarté qui fait le jour, et cette première obscurité qui fait la nuit, comme quelque chose d'indivisible, et qu'il n'en est pas ainsi du matin et du soir. — Les poètes appellent la jeune-se le *matin de la vie*.

**MATINAL, MATINIER, MATINEUX.** Il y a des différences entre les significations de ces adjectifs. Le premier signifie, qui se lève, qui s'est levé matin : *Vous êtes bien matinal aujourd'hui*; le second, qui appartient au matin, qui a rapport au matin, *L'étoile matinière*; le troisième, qui a l'habitude de se lever matin : *Un homme matineux, une femme matineuse*.

**MATOIS, MATOISE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Il est matois, elle est matoise*. Il s'emploie aussi substantivement.

**MATRIMONIAL, MATRIMONIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Causes matrimoniales, questions matrimoniales, droits matrimoniaux*.

**MAUDIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *dire*, excepté qu'il redouble le *s* au milieu du mot, dans les temps où *dire* n'a qu'un seul *s* : *Je maudissais, nous maudissions*.

**MAUDIT, MAUDITE.** Adj. Il ne s'emploie adjectivement qu'en parlant des choses, et se met ordinairement avant son subst. : *Maudit chemin, maudit livre, maudit jeu, maudite maison, maudite race, maudite engance*. — Il se dit quelquefois des personnes ou des choses pour s'en plaindre avec impatience ou colère. (Acad. 1835)

**MAUSSADE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme maussade, une femme maussade, une réponse maussade, cette maussade réponse*. — *Un habit maussade, un bâtiment maussade*. Voyez *Adjectif*.

**MAUSSADEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu maussadement, il a maussadement répondu*.

**MAUVAIS, MAUVAISE.** Adj. Il se met ordinairement avant son subst. : *Mauvais pain, mauvais vin, mauvais repas, mauvaise habitude, mauvais goût*, etc. — *Mauvais augure, mauvais présage*. On dit cependant avoir *l'air mauvais*, pour dire, avoir un extérieur redoutable. Voyez *Adjectif et Méchant*.

*Mauvais* s'emploie aussi adverbialment : *Trouver bon, trouver mauvais*. Quand *trouver mauvais* régit la conjonction *que* et le subjonctif, *mauvais* est adverbe, et par conséquent invariable. Quand il régit des noms, il est adjectif, et prend les formes du féminin et du pluriel : *Il faudrait être injuste pour trouver mauvais une action si généreuse*. Voyez *Comparatif*.

**MAXILLAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. On prononce les deux *l*, sans le mouiller : *Glandes maxillaires*.

**ME.** Pronom de la première personne, qui s'emploie au singulier pour le masculin et le féminin; il ne s'emploie que comme régime des verbes, et sert également pour le régime direct et le régime indirect: *Il me rencontre*, régime direct; *il me plaît*, régime indirect, il plaît à moi. Il se place toujours avant le verbe, dont il est le régime, et le qui le termine s'échelle lorsque ce verbe commence par une voyelle: *Il m'aime, il m'embrasse*. Cet *e* s'échelle aussi avant *y* et *en*: *Il veut m'y entraîner. Ne m'en parlez pas*.

Quand *me*, régime d'un verbe, est accompagné d'un autre pronom qui est régime du même verbe, *me* doit être placé avant ce pronom: *Vous me le direz, vous ne me le refuserez pas*.

Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement le pronom *me* avant celui dont il est le régime: *On ne peut me reprocher ce défaut, et non pas on ne peut reprocher ce défaut*. Plusieurs auteurs ne suivent pas cette règle; mais il est toujours mieux de s'y conformer, à moins qu'on ne puisse le faire sans blesser l'oreille par des sons désagréables. On ne peut jamais mettre *me* avant le premier verbe, quand ce verbe est à un temps composé. On ne peut dire, dans aucun cas, *je n'aurais voulu procurer ce plaisir*. Il faut dire, en suivant la règle, *j'aurais voulu me procurer ce plaisir*.

Quand le pronom *me* est, dans la même phrase, régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre verbe, il doit se répéter avant chacun de ces verbes: *Il m'estime et me donne chaque jour des preuves de sa bienveillance*. Dans le premier exemple, *me* est régime direct; dans le second, il est régime indirect.

Quand *y* est uni au pronom *me*, il se met avant le verbe. On dit bien *vous m'y attendez, je vous prie de m'y mener*; mais on ne dit pas, *attendez-m'y, menez-m'y*; il faut dire, *attendez-y-moi, menez-y-moi*. Voyez *MOI*.

**MÈC.** C'est la même particule prépositive, dont l'euphonie supprime souvent la finale *s*. Elle se met au commencement de certains mots, et est privative, mais dans un sens moral, et marque quelque chose de mauvais, le maléfisant que l'absence ou la privation du bien. L'abbé Régnier a donné la liste de tous les mots composés de cette particule, et usités de son temps, et il écrit *mès* partout, soit qu'on prononce ou qu'on ne prononce pas le *s*. En voici une autre un peu différente, ou l'on n'a écrit *s* que dans les mots où cette lettre se prononce, et c'est lorsque le mot simple commence par une voyelle, dont on a retranché quelques mots qui ne sont plus usités, et où l'on en a ajouté quelques-uns qui sont d'usage: *Mécompte, mécompter, méconnaissable, méconnaissance, méconnaître, mécontent, mécontentement, mécontenter; méchant; médire, médisance, médisant; méfaire, méfait; mégarde; méprendre, méprise, mépris, méprisable, méprisant, mépriser; méaise, méalliance, méallier, méestimer, méintelligence, mésoffrir; ménuance, ménuant, ménuiser; mévendre, mévente*. Les Italiens emploient *més* dans le sens de notre *més*; les Allemands ont *miss*, qui paraît être la racine de notre particule.

**MÉCANIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Les arts mécaniques*. — *Un métier mécanique*.

**MÉCANIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a tracé cette figure mécaniquement*.

**MÉCHAMMENT.** Adv. On peut le mettre entre

l'auxiliaire et le verbe: *Il a fait cela méchamment; tous ces faits ont été méchamment inventés*.

**MÉCHANCETÉ.** Subst. f. Il n'a pas toute l'étendue de la signification de l'adjectif *méchant*. Il signifie iniquité, malignité, malice: *La méchanceté d'une action; une action pleine de méchanceté*. On ne dit point *la méchanceté d'un poète, ou d'un poème, d'un discours, ou d'un orateur*. — Quand *méchanceté* désigne le vice, il n'a point de pluriel: *La méchanceté de ces deux hommes, et non pas les méchancetés*. Mais quand on parle des actions produites par le vice, on peut le mettre au pluriel: *Il m'a fait mille méchancetés*.

**MÉCHANT, MÉCHANTE.** Adj. Il se met le plus souvent avant son subst.: *Méchante terre, méchant pays, méchant cheval, méchant livre, méchant vers, méchant orateur*. — *Méchant homme, méchante femme, méchant esprit, méchante action*. — *Méchante physionomie, méchante mine*. Voyez *Adjectif*.

Quoique *méchant* et *mauvais* soient presque synonymes pour le sens, ils ne le sont pas pour l'emploi, et ne se mettent pas indifféremment. *Méchant* dit quelque chose de plus fort que *mauvais*. — On dit *trouver mauvais, sentir mauvais*, on ne dit point *trouver méchant, etc.*; on dit *prendre en mauvaise part*, et non pas *en méchante part*. — *Méchant* s'emploie quelquefois substantivement: *Les méchants, c'est un méchant*. *Mauvais* est toujours adjectif. — En parlant des ouvrages d'esprit, *mauvais* et *méchant* ont des sens différents: l'un a rapport au défaut de talent, l'autre à la malignité. Une épigramme peut être tout à la fois *mauvaise* et *méchante*. Cependant *méchant* a quelquefois le sens de *mauvais*, quand il précède le substantif.

*Une méchante épigramme* est une épigramme sans sel et sans esprit, *une épigramme méchante* est une épigramme pleine de traits malins et piquants. Dans d'autres occasions aussi, *méchant* a divers sens, suivant qu'il suit ou qu'il précède son substantif; *méchant homme* a rapport aux actions; *homme méchant*, aux pensées et aux discours. L'un fait des méchantetés, l'autre en pense et en dit. — *Méchant*, dans le premier sens, se met avant son substantif quand il est seul; mais quand il est joint aux adverbies de quantité, on peut le mettre avant ou après: *C'est le plus méchant homme, ou l'homme le plus méchant que je connaisse; c'est un fort méchant homme, ou un homme fort méchant*. Avec le moins, extrêmement, infiniment, et autres adverbies semblables, il se met toujours après: *C'est bien l'homme le moins méchant, et non pas le moins méchant homme*. *C'est un homme extrêmement méchant*.

**MÉCOMPTÉ.** Subst. m. Vauvenargues a employé ce mot dans un sens juste qui ne se trouve pas dans les dictionnaires: *Ce qui fait souvent le mécompte d'un écrivain, c'est qu'il croit rendre les choses telles qu'il les aperçoit ou qu'il les sent*. (Maxime VII, p. 515.)

**MÉCONNAISSABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme méconnaissable*. — Cet adjectif ne signifie pas simplement, comme le dit l'Académie, qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine, mais il emporte avec lui l'idée d'un changement dans la personne même, soit en bien, soit en mal. On ne dit pas d'un homme déguisé en femme, *qu'il est méconnaissable*, mais qu'il n'est pas reconnaissable.

*ble*; on le dit d'une personne dont la maladie, les chagrins, la croissance, la vieillesse, les grands travaux, ont changé les traits, la figure, la taille, etc. : *La petite vérole l'a rendu méconnaissable. Il a tellement grandi en deux ans, qu'il est méconnaissable pour ceux qui ne l'ont pas vu depuis ce temps-là.*

**MÉCONNAISSANCE.** Subst. f. C'est, dit l'Académie, un manque de reconnaissance, de gratitude; et elle définit l'ingratitude, un manque de reconnaissance pour un bienfait reçu. Suivant l'Académie, *méconnaissance* et ingratitude signifieraient donc la même chose. Si cela était, pourquoi deux mots? Il est vrai que le mot *méconnaissance* a vieilli; mais on le regrette, et plusieurs personnes s'en servent encore. Il indique une nuance de moins que l'ingratitude. La *méconnaissance* peut être un effet de l'indifférence, de Poublis; l'ingratitude est toujours la marque d'un mauvais cœur.

**MÉCONNAISSANT, MÉCONNAISSANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Il est méconnaissant.*

**MÉCONQUÏTE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe s'emploie très-bien dans le style noble :

Fier de son nouveau rang, m'ose-l-il méconquïtre ?  
(Rac., *Iphig.*, act. III, sc. II, 2.)

**MÉCONTENT, MÉCONTENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme mécontent. Elle est mécontente.* — Il y a de la différence entre *mécontent* et *malcontent*.

Ces deux mots ont rapport au déplaisir que nous éprouvons lorsque quelque chose ne réussit pas au gré de nos espérances ou de nos desirs; mais *mécontent* ajoute au premier un accessoire d'humeur, de dépit, de ressentiment contre la cause de ce déplaisir. — On est content de quelqu'un lorsqu'il fait ou qu'il a fait tout ce qu'on désirait qu'il fit. On est *malcontent* lorsqu'il le fait d'une manière peu conforme à nos vues, à nos desirs, par maladresse, par incapacité, sans aucune mauvaise intention. Un maître est *malcontent* d'un domestique qui le sert maladroitement; un maître est *mécontent* d'un domestique qui le trompe, qui le vole, qui lui manque de respect, qui fait mal son service par négligence ou par paresse. Nous sommes *malcontents* lorsque après avoir conçu un dessein, formé un plan, le succès ne répond pas à nos espérances, sans qu'il y ait de la faute de personne. Nous sommes *mécontents* des autres ou de nous-mêmes, si c'est par la faute des autres ou par la nôtre. — On est *malcontent* lorsqu'on n'a pas tout ce qu'on désire; on est *mécontent* lorsqu'on n'éprouve pas, qu'on ne reçoit pas ce qu'on croit dû, ce à quoi l'on croit avoir quelque droit. Un domestique est *malcontent* d'un maître qui ne lui donne pas les gratifications qu'il avait espérées; il en est *mécontent* s'il ne lui paie pas ses gages. — *Mécontent* s'emploie substantivement, mais seulement au pluriel; *Les mécontents*. Ce mot s'emploie en parlant de ceux qui croient qu'on n'a pas tenu à leur égard la conduite qu'on était obligé de tenir. (*Dict. synonymique* de Laveaux.)

**MÉCONTENTEMENT.** Subst. m. L'Académie le définit, déplaisir, manque de satisfaction. Ainsi, d'après cette définition, on pourrait dire qu'une personne a éprouvé un grand *mécontentement* de la maladie de son père, de la perte de son procès. *Mécontentement* a toujours rapport à quelque personne qui en est ou qu'on croit en être la

cause. C'est un sentiment pénible produit par la conduite que les autres ont tenue à notre égard, ou par l'idée que nous nous sommes faite de cette conduite. *Un enfant d'une mécontentement à ses parents; j'ai bien du mécontentement de votre conduite.* Voyez *Mécontent*.

**MÉDAILLE, MÉDAILLER, MÉDAILLISTE, MÉDAILLON.** Dans ces quatre mots, on mouille les deux *l*.

**MÉDECIN.** Subst. m. En parlant d'une femme qui exerce la médecine, on ne dit ni une *médecine*, ni une *femme médecine*, mais une *femme médecin*, de même qu'on dit une *femme auteur*.

**MÉDECINE.** Subst. f. L'art de conserver la santé et de guérir les maladies. En ce sens, il ne se dit qu'au singulier. Dans le sens de potion, breuvage, ou autre remède qu'on prend par la bouche pour se purger, ce mot a un pluriel : *Prendre plusieurs médecines.* L'Académie, ne donnant pas plus d'exemples du pluriel dans cette signification que dans la première, semble indiquer que ce mot ne se dit jamais qu'au singulier.

**MÉDIAT, MÉDIATE.** Adj. qui se met toujours après son subst. On ne prononce pas le *t* au masculin : *Cause médiate, autorité médiate, pouvoir médial.*

**MÉDIATEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cette cause a agi médiatement*, et non pas *à médiatement agi*.

**MÉDIATRICE.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *médiatrice*.

**MÉDICAL, MÉDICALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. — L'Académie n'indique point le pluriel masculin de cet adjectif; mais M. N. Landais et M. Lemaire sont d'avis que, puisqu'elle dit un *ouvrage médical*, on peut dire aussi des *ouvrages médicaux*.

**MÉDICAMENTÉUX, MÉDICAMENTEUSE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Aliment médicamenteux.*

**MÉDICINAL, MÉDICINALE.** Il ne se met jamais qu'après son subst. : *Herbe médicinale, plante médicinale, potion médicinale.* Dans les anciens dictionnaires, on trouve *médicinal*. *Médicinal* est généralement adopté aujourd'hui. Il n'a point de masculin au pluriel.

**MÉDIocre.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., et il y fait quelquefois très-bien, quoi qu'en dise Féraud : *Une fortune médiocre, une médiocre fortune; un esprit médiocre, une beauté médiocre, une médiocre beauté.* Voyez *Adjectif*.

**MÉDIocrement.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé médiocrement, il a médiocrement travaillé.* Quelquefois il se construit avec la proposition *de* : *Il a médiocrement d'esprit.*

**MÉDIRE.** V. n. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *dire*, si ce n'est à la seconde personne du présent de l'indicatif, où l'on dit *vous médisez*, au lieu de *vous médites*. On dit aussi *médisez* à l'impératif.

**MÉDISANT, MÉDISANTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme médisant, une femme médisante.*

**MÉDITATIF, MÉDITATIVE.** Adj. On ne le met qu'après son subst. : *Esprit méditatif.*

**MÉDILLAIRE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *l* sans le mouiller. On ne le met qu'après son subst.

**MÉFAIRE.** V. n. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj.

Il n'est usité qu'à l'infinitif *méfaire*, et au participe passé *méfait*, et prend l'auxiliaire *avoir*. Ce mot n'est plus admis dans le style noble, il l'est seulement dans le style comique ou familier.

**MÉFAIT.** Subst. m. Ce mot n'est plus admis dans le style noble; il ne l'est que dans le style comique ou familier :

De ses *méfaits* je veux savoir le fil.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. V, sc. III, 6.)

**MÉFIANT, MÉFIANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme méfiant, un esprit méfiant.*

**MÉFIER** (se). V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. On confond quelquefois *se méfier* et *se défier*, quoique ces deux verbes offrent des sens assez différents.

On *se méfie* de quelqu'un par suite d'un caractère *méfiant*, et quoiqu'on n'ait aucune raison particulière qui puisse justifier la méfiance. On *se défie* de quelqu'un parce qu'on a des raisons particulières de douter de la probité, de la sincérité de quelqu'un. — *Se méfier* de quelqu'un n'attaque pas aussi directement la personne que *se défier* de quelqu'un. Le premier ne suppose que le caractère méfiant de celui qui *se méfie*; le second implique quelque soupçon, quelque opinion désavantageuse à celui dont on *se défie*.

(LAVALEN., *Dict. synonymique*.)

**MEILLEUR, MEILLEURE.** Adj. C'est le comparatif de *bon* : *Ce vin-là est bon, mais celui-ci est encore meilleur. Cette étoffe est meilleure que l'autre.* — Le superlatif de *meilleur* est le *meilleur*. Il se met toujours avant son subst. : *C'est le meilleur fruit, et non pas le fruit le meilleur.* Suivi d'un verbe, il demande le subjonctif : *C'est le meilleur homme qui soit au monde.*

**MÉLANCOLIQUE.** Adj. des deux genres : *Un homme mélancolique, une femme mélancolique; humeur mélancolique, affection mélancolique, tempérament mélancolique.* — *Entretien mélancolique.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette mélancolique humeur, ce mélancolique entretien.* Voyez *Adjectif*.

**MÉLANCOLIQUEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Nous avons passé quelques jours bien mélancoliquement.*

**MÉLANGE.** Subst. m. L'Académie le définit, ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. — On ne sait trop comment appliquer cette définition à ce terme, dans les vers suivants :

Tandis que vous vivez, le sort, qui toujours change,  
Ne vous a point promis un bonheur sans mélange.

Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 35.)

Selon l'Académie, cela voudrait dire, le sort ne vous a point promis un bonheur, sans ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble; mais cela n'a aucun sens. — L'Académie aurait dû dire que *mélange* se dit aussi d'une chose accidentelle qui est ou peut être mêlée à une chose principale; et l'on aurait pu appliquer cette définition aux vers de Racine.

**MÉLANGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, *g* doit toujours se prononcer comme *g*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je mélangeais, mélangeons, et non pas je mélangais, mélangons.*

**MÊLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens pro-

pre, il signifie, brouiller ensemble plusieurs choses, et dans ce cas, il se construit avec la préposition *avec* : *Mêler de l'eau avec du vin, et non pas mêler de l'eau à du vin.* — Dans le sens figuré, il signifie joindre, unir une chose à une autre, et alors il régit la préposition *à* : *Mêler la douceur à la sévérité, mêler l'agréable à l'utile.*

Il mêle, en se vantant soi-même à tout propos,  
Les louanges d'un fat à celles d'un héros.

(BOIL., *Disc.* au roi, 23.)

**MÉLODIE.** Subst. f. L'Académie dit que *mélodie* est opposé à *harmonie*, en ce que *mélodie* ne signifie que l'heureux arrangement des sons qu'on entend successivement dans un même air chanté par une même personne, ou joué sur un même instrument; au lieu qu'*harmonie* signifie l'accord de plusieurs parties que l'on entend en même temps. — D'après cette distinction, Féraud prétend qu'on doit dire *la mélodie*, et non pas *l'harmonie du langage, du discours*.

Nous avons déjà remarqué au mot *Harmonie* que ce que nous appelons *harmonie* dans les discours, devrait s'appeler plus proprement *mélodie*; mais qu'ayant emprunté ce mot des anciens, qui entendaient par *harmonie* ce que nous entendons aujourd'hui par *mélodie*, nous avons conservé l'idée qu'ils y attachaient en parlant du discours et du langage; et nous n'avons employé le nom de *mélodie* qu'en parlant de musique. Ce serait donc contre l'usage et la raison qu'on voudrait établir aujourd'hui qu'il faut toujours dire *la mélodie du style, la mélodie du discours*, au lieu de *l'harmonie*. Nous ne prétendons pas cependant qu'on ne puisse pas dire *la mélodie du style*, quand on veut signifier seulement par ce mot la partie de l'harmonie qui consiste uniquement dans l'accord successif des tons, et l'espèce de mélodie musicale qui en résulte, abstraction faite de l'harmonie du style avec le sujet, et avec l'objet de la pensée. On pourra dire en ce sens *la mélodie d'une phrase, la mélodie du discours*; mais on ne dira pas *la mélodie imitative; la mélodie du style avec le sujet*, etc. Voyez *Harmonie*.

C'est d'après cette distinction fondée sur l'étymologie, l'usage et la raison, que le mot *mélodie oratoire* est expliqué dans le *Dictionnaire encyclopédique*.

« La mélodie, y est-il dit, est l'accord successif des sons dont il n'existe à la fois qu'une partie, mais une partie liée par ses rapports avec les sons qui précèdent et qui suivent, comme dans le chant musical, où les sons sont placés à des intervalles aisés à saisir.

« La mélodie du discours consiste dans la manière dont les sons simples ou composés sont assortis et liés entre eux pour former des syllabes, dans la manière dont les syllabes sont liées entre elles pour former un mot, les mots entre eux pour former un membre de période ainsi de suite.

« Toutes les langues sont formées de voyelles, de consonnes et de diphthongues, qui sont des combinaisons de voyelles seulement. On a fait ensuite les syllabes, qui sont des combinaisons de voyelles avec les consonnes. De ces combinaisons primordiales du langage, les peuples ont formé leurs mots, qu'ils ont figuré au gré de certaines lois que l'usage, l'habitude, l'exemple,

le besoin, l'art, l'imagination, les occasions, le hasard, ont introduites chez eux. C'est ainsi que de sept notes, les musiciens ont composé non-seulement différents airs, mais différentes espèces, différents genres de musique.

« Ceux qui ont traité de la mélodie nous disent que les lettres doivent se joindre entre elles d'une manière aisée, qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le discours mou et flottant; celui des consonnes, parce qu'elles le rendent dur et scabreux; le grand nombre des monosyllabes, parce qu'ils lui ôtent la consistance; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche et traînant. Il faut varier les cluses, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phrases, ensuite les grandes. Enfin, il faut, dit-on, que les consonnes et les voyelles soient tellement mêlées et assorties, qu'elles se donnent par retour les unes aux autres la consistance et la douceur; que les consonnes appuient, soutiennent les voyelles; et que les voyelles, à leur tour, lient et polissent les consonnes. Mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Il ne doivent pas être toujours observés avec bien du scrupule; c'est au goût à en décider. Il suffit presque que le goût soit averti qu'il y a là-dessus des lois générales, afin qu'il soit plus attentif sur lui-même. »

**MÉLODIEUSEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Le rossignol chante mélodieusement.*

**MÉLODIEUX, MÉLODIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie : *Chant mélodieux, voix mélodieuse; des accents mélodieux, de mélodieux accents.* Voyez *Adjectif*.

**MÈMBRE.** Subst. m. Voyez *Phrase* et *Période*.

**MÈME.** Ce mot peut être considéré ou comme pronom, ou comme adjectif. Quand même est pronom, il est des deux genres, et prend un *s* au pluriel; il signifie identité, c'est-à-dire que la personne ou la chose dont on parle n'est autre que celle dont il a déjà été question, comme quand on dit en parlant des personnes *le même m'est venu voir, les mêmes m'ont parlé*; et en parlant d'une affaire, *je travaille toujours à la même*.

Considéré comme adjectif, même exprime identité ou parité. On le reconnaît lorsqu'on peut le faire précéder de l'un des pronoms personnels *lui, elle, eux, elles, nous, vous*. Il s'accorde toujours en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel il se rapporte, et il a trois usages différents :

1<sup>o</sup> *Même* se met souvent immédiatement après les substantifs et après la plupart des pronoms, pour leur donner plus de force et d'énergie, comme dans les exemples suivants : *Les bienfaits mêmes veulent être assaisonnés par des manières obligantes. Les rochers mêmes sont sensibles à de touchants accords* (Gresset, *Disc. sur l'harmonie*, 1<sup>re</sup> part.) *Les criminels condamnés aux peines du Tartare n'ont pas besoin d'autres éclaircissements de leurs suites que leurs suites mêmes.* (Fénelon.) *Les grands ne semblent nés que pour eux-mêmes.* (Massillon. *Petit Carême. Sur les obstacles que la vérité trouve dans le cœur des grands*, 2<sup>e</sup> part., t. 1, p. 634.) *Ceux qui se plaignent de la fortune n'ont souvent à se plaindre que d'eux-mêmes.* (Volt., *Siècle de Louis XIV*, au mot *Cassandre*.)

2<sup>o</sup> *Même* a quelquefois la signification d'identité, comme dans ces exemples : *C'est le*

*même soleil qui éclaire toutes les nations de la terre.* (Restaut.) *Les mêmes manières qui sivent bien quand elles sont naturelles, rendent ridicule quand elles sont affectées.* (De Wailly.) Dans ce sens, il se place avant le substantif.

3<sup>o</sup> *Même* signifie encore parité, c'est-à-dire que la personne ou la chose dont on parle est égale ou semblable à une autre. Dans ce cas, même peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*, comme dans la phrase suivante : *Chose digne d'admiration, dans l'immense quantité d'hommes qui peuplent la terre, on n'en trouve pas deux ayant même visage, mêmes traits.* (Restaut.)

On a pu remarquer dans les exemples précédents que même, dans chacune de ces significations, prend le genre et le nombre; mais quand même est précédé du pronom *vous*, et que ce pronom se rapporte à un seul individu, même ne prend point de pluriel, comme dans :

*Vous-même* où seriez-vous, vous qui la combattez, Si toujours Antiope, à ses loix opposée,  
D'une pudique ardeur n'eût brûlé pour Thésée?  
(Rac., *Phéd.*, act. 1, sc. 1, 124.)

*Vous seul* pouvez parler dignement de vous-même  
(Volr., *Henr.*, t. 1, 374.)

*Même* est adverbe quand il est employé dans la signification d'*aussi*, *plus*, *encore*, et qu'il peut, sans que le sens de la phrase soit altéré, se transposer, c'est-à-dire être mis indifféremment avant ou après le substantif ou le pronom, en y joignant la conjonction *et*. On dira donc :

J'enlèverais ma femme à ce temple, à vos bras;  
Aux dieux même, à nos dieux, s'ils ne m'exhaucient pas.  
(Volr., *Olympie*, act. III, sc. III, 96.)

*Les animaux, les plantes mêmes* étaient au nombre des divinités égyptiennes. (De Wailly.) Sans altérer le sens de la phrase, on pourrait dire *J'enlèverais ma femme à ce temple, à vos bras, et même aux dieux. Les animaux et même les plantes, etc.* Dans les *libertins, les impies* même tremblent à la vue de la mort, il faut écrire même sans *s*, parce qu'on peut dire, sans altérer le sens de la phrase, les *libertins et même les impies tremblent à la vue de la mort*. Mais dans, les *impies mêmes tremblent à la vue de la mort*, il faut écrire *mêmes* avec un *s*, parce qu'on peut dire *les impies eux-mêmes tremblent à la vue de la mort*. Racine a dit :

Ces murs mêmes, seigneur, peuvent avoir des yeux...  
(Britann., act. II, sc. VI, 21.)

Les Grecs mêmes sont las de servir sa colère.

*C'est Hippocrate qui voulut que ses erreurs mêmes fussent des leçons.* (Barthélemy.) *Les dix-eux eux-mêmes devinrent jaloux des bergers.* (Fénel., *Téléph.*, liv. II, t. 1, p. 107.)

Quant au mot même mis à la suite d'un verbe, il n'y a aucun doute qu'on ne doive le regarder comme adverbe, et par conséquent l'écrire sans *s*, puisqu'on peut sans difficulté le transposer et le faire précéder de la conjonction *et*. On écrira donc, nous ne devons pas fréquenter les impies, nous devons les écrire même comme des pestes publiques. (De Wailly.)

*Même* s'emploie souvent à la suite, non-seulement des pronoms personnels, mais aussi des adjectifs démonstratifs : *Cela, cela même; celui-ci, celui-là même.* Les pronoms personnels qui prennent même à leur suite sont, *toi, moi, lui, elle,*

*vous, nous, eux, elles. Moi-même, toi même, etc.* Il suit alors le nombre auquel ces pronoms sont employés : *vous-même* au singulier, *vous-mêmes* au pluriel, *eux-mêmes, etc.* Les poètes prenaient autrefois la licence, tantôt de mettre un *s* au singulier, pour gagner une syllabe ; tantôt de le retrancher au pluriel, parce qu'il y avait une syllabe de trop. Cette licence ne se pardonnait pas aujourd'hui.

*Soi-même, lui-même*, ont des sens différents : *Se sauver, se perdre soi-même*, c'est sauver ou perdre sa propre personne. *Il s'est sauré lui-même*, c'est-à-dire sans le secours d'autrui. *Il s'est perdu lui-même*, c'est-à-dire par sa faute. *Il se loue lui-même*, c'est-à-dire *lui-même* et non pas celle d'un autre. On voit que *lui-même* est sujet de la phrase, et que *soi-même* est employé comme régime.

*De même que* fait l'office d'une conjonction. Lorsqu'il y a dans une phrase deux membres de comparaison, et qu'on met *de même que* au commencement du premier, on met aussi ordinairement *de même* au commencement du second : *De même que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, de même un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner.* (Acad.)

**A MÊME.** Adv. On l'a dit autrefois pour en même temps : *A même que la prière fut faite, l'orage fut apaisé.* Quelquefois, dit Thomas Corneille, on l'emploie à un autre usage qui n'est pas reçu par ceux qui parlent correctement ; c'est quand on dit, *boire à même la bouteille*. Cette expression est souvent employée dans le langage familier. Avant de condamner cette expression familière, que l'on peut regarder comme une espèce de gallicisme, je demanderais à Thomas Corneille par quelle autre expression il pourrait la remplacer.

L'Académie dit *mettre à même, être à même, laisser à même*, pour mettre, être, laisser à portée, en toute liberté. Ces expressions sont familières, et peuvent être regardées aussi comme des gallicismes. Il serait difficile de les remplacer exactement par d'autres expressions.

\* **MÊMÉTÉ.** Subst. f. Le mot scientifique *identité* ne signifie que même chose. Il pourrait être rendu en français par *mémété*. (Volt.) Ce mot n'est pas adopté.

**MÉMOIRE.** Subst. f. L'Académie ne le dit point dans le sens où Voltaire l'emploie dans les vers suivants :

Mon œil prit, peu jaloux de vivre en la mémoire,  
Ne considère point le r. proche ou la gloire,  
(*Mort de César*, act. III, sc. II, 140.)

Que ne puis-je plutôt ravir à la mémoire  
Les cruels momens de ces affreux succès !  
(*Volt., Henr.*, III, 220.)

**MÉMORABLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des choses qui sont dignes de mémoire, et peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Action mémorable, chose mémorable, journée mémorable, fait mémorable. Cette mémorable action, cette mémorable journée, etc.*

**MENACANT, MENAÇANTE.** Adj. verbal tiré du v. *menacer*. En prose, il ne se met qu'après son subst. : *Un visage menaçant, un air menaçant, des paroles menaçantes.*

**MENACER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine l'a employé dans des acceptions très-diverses qui n'ont pas été toutes recueillies par l'Académie :

Nous menaçons de loin les rivages de Troie,  
(*Iphig.*, act. I, sc. I, 46.)

Le bras déjà levé menaçait mes refus,  
(*Idem*, act. I, sc. I, 88.)

Songez-vous aux malheurs qui nous menacent tous ?  
(*Idem*, act. I, sc. II, 23.)

**MÉNAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* inut avant cet *a* ou cet *o* : *Je ménageais, ménageons*, et non pas *je ménagais, ménageons*.

**MÉNAGER, MÉNAGÈRE.** Adj. qui s'emploie quelquefois substantivement. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme ménager, une femme ménagère.*

Au figuré, cet adjectif prend pour régime la préposition de :

Le sage est ménager du temps et des paroles,  
(*LA FONTAINE*, liv. VIII, fable XXVI, 39.)

**MENDIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe, au figuré, s'emploie dans le style noble :

J'ai mendié la mort chez des peuples cruels.  
(*RAC.*, *Androm.*, act. II, sc. II, 15.)

Je pourrais, il est vrai, mendier son appui,  
Et son premier esclave, être tyran sous lui  
(*VOLT.*, *Brut.*, act. II, sc. II, 77.)

**MENER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. V, sc. vi, 45) :

Ils mènent une vie avec tant d'innocence.

Voltaire a dit au sujet de ce vers, *on mène une vie innocente*, et non pas avec *innocence*.

**MENSONGE.** Subst. m. Voyez *Menterie*.

**MENSONGER, MENSONGÈRE.** Adj. Cet adj. se dit bien dans le style noble, et peut être mis avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Discours mensongers, plaisirs mensongers. Ces mensongères protestations. Voyez Adjectif.* — La Bruyère met *mensonger* au nombre des mots qu'il regrette : c'est une preuve que de son temps il était déjà vieux. Il a repris faveur, et l'on s'en sert aujourd'hui non-seulement dans la haute poésie, mais dans le discours soutenu.

**MENTAL, MENTALE.** Adj. Qui s'exécute avec l'entendement. C'est l'opposé de verbal. Cet adjectif n'a point de masculin au pluriel il ne se met qu'après son subst.

**MENTERIE.** Subst. f. Il n'est que du discours familier. *Menterie* ne signifie pas la même chose que *mensonge*. La *menterie* est une simple fausseté avancée dans l'intention de tromper ; le mensonge est une fausseté combinée de manière à séduire, à abuser : *Les enfans préudent aux mensonges par des menteries.* Le fourbe fait des mensonges, le bavard dit des menteries.

**MENTEUR, MENTEUSE.** Adj. qui se prend aussi substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme menteur, une femme menteuse.*

**MENTIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*. On dit quelquefois *vous en avez menti* ; mais cette

expression n'est admise que dans les temps composés. On ne dit pas *rous en mentez*.

*Mentir* ne peut être employé qu'avec précaution dans le style noble. On a relevé avec raison les expressions suivantes, comme prosaïques et trop familières :

... Je viens tremblante, à ne vous point mentir.  
(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. VI, 2.)

Il ne faut point mentir, ma juste impatience  
Vous accusait déjà de quelque négligence.  
(RAC., *Beren.*, act. I, sc. IV, 5.)

Féraud prétend que *mentir* se dit figurément des choses, et il donne pour exemple, *J'aurais l'œil vif, qui annonce un peu d'esprit, et qui ne mentait pas totalement*. Cette phrase est très-mauvaise. On dit bien avoir une mine menteuse, une physionomie menteuse; mais on ne dit pas sa physionomie ment, sa mine ment, son œil ment.

MENU, MENUE. Adj. des deux genres : *Un homme menu, une femme menue, une corde menue*. — Il y a des cas où on ne peut le mettre qu'avant son subst. : *Menue monnaie, menues sommes, menus frais, menus plaisirs, menus grains, menus droits, menu plomb, menu rôt*. Voyez *Adjectif*.

MÉPHITIQUE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Vapeur méphitique, air méphitique*.

\* MÉPLACER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot, dit La Harpe, doit être adopté, parce qu'il est clair, qu'il a une acception qui nous manque, et que *mal placer* ne rendrait pas. *Méplacer* signifierait ne pas placer selon les convenances, et il y a un grand avantage à dire tout cela d'un seul mot. Je suppose, par exemple, qu'une femme laide s'introduisit dans une cérémonie où il faudrait que de jolies femmes représentassent, on pourrait dire, *voilà une femme méplacée*; ce que ne dirait pas aussi bien *mal placée* ou *déplacée*, parce que ces mots ont plusieurs sens. — Nous sommes de l'avis de La Harpe.

MÉPRIS. Subst. m. Quand il se dit du sentiment, il n'a point de pluriel. On dit à plusieurs comme à un seul, *je ne mérite pas votre mépris*, et non pas *vos mépris*. — Quand il signifie témoignage de mépris, il prend un pluriel : *Je ne puis souffrir vos mépris*.

MÉPRISABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'analogie : *Un homme méprisable, une femme méprisable*. — *Cette méprisable action, cette méprisable conduite*. Voyez *Contemptible*.

MÉPRISANT, MÉPRISANTE. Adj. verbal. Il ne peut guère se mettre qu'après son subst. Il ne se dit point des personnes, mais des choses qui ont rapport aux personnes. On ne dit pas *un homme méprisant, une femme méprisante*, mais *un geste méprisant, un ton méprisant, des manières méprisantes, un air méprisant*. — Dans la dernière édition de son dictionnaire, l'Académie le dit des personnes.

MÉPRISER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Dépriser*.

MER. Subst. f. Fénelon a dit *je demandai à Nabab comment les Tyriens s'étaient rendus si puissants sur la mer* (*l'Idém.*, liv. III, t. 1, 138). On peut dire *sur mer* ou *sur la mer*; l'une et l'autre expression est française, mais on emploie la première lorsque le mot *mer* est pris dans un

sens vague et indéfini, et la seconde quand on veut lui donner un sens défini.

*Mer basse* et *basse mer* ne signifient pas tout à fait la même chose. *La mer est basse en cet endroit*, c'est-à-dire il n'y a pas beaucoup d'eau. *La basse mer*, c'est la mer vers la fin de son reflux. On appelle *pleine mer* ou *haute mer*, la mer éloignée des rivages. Il semble que *haute mer* indique un éloignement plus considérable.

MERCANTILE. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Contrat mercantile, profession mercantile, esprit mercantile*. Cette dernière locution ne se prend qu'en mauvais sens.

MERCENAIRE. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Travail mercenaire, un homme mercenaire, une âme mercenaire, Des troupes mercenaires*. Si ce mot est pris comme une modification de l'âme, il signifie un caractère inspiré par un intérêt sordide. C'est dans le même sens qu'on dit *des actions, des discours, des amitiés, des amours mercenaires*.

MERCENAIREMENT. Adv. On ne le met point entre l'auxiliaire et le participe : *Il a agi mercenairement*.

MERCI. Subst. f. qui n'a point de pluriel.

MÉRIDIONAL, MÉRIDIONALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Pays méridional, peuples méridionaux, cadran méridional*.

MÉRVEILLE. Subst. f. On mouille les *l*. Il ne faut pas confondre *faire merveille*, où ce mot est employé indéfiniment et sans article, et *faire des merveilles*, où il s'emploie avec l'article. L'un signifie *faire très-bien, faire y e-t* neutre, et il ne se dit que des choses. L'autre signifie *faire des choses merveilleuses*, le verbe *faire* y est actif, et il ne se dit que des personnes : *Cette figure fait merveille dans ce discours; cet orateur a fait aujourd'hui des merveilles*. — Dans le discours familier, on dit quelquefois *faire merveilles*, dans ce dernier sens, en parlant des personnes, et en supprimant l'article et mettant *merveilles* au pluriel. L'Académie met sans remarque : *Il fit des merveilles ce jour-là*. Mais *faire des merveilles* ne se dit jamais des choses. — L'Académie, dans sa dernière édition, écrit *faire merveilles*, et n'admet point *faire merveille* en donnant au verbe un sens neutre. Aussi n'emploie-t-elle cette locution qu'en parlant des personnes.

MÉRVEILLEUSEMENT. Adv. On mouille les *l*. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé merveilleusement, ou il a merveilleusement travaillé. Cet ouvrage est merveilleusement fait, ou est fait merveilleusement*.

MÉRVEILLEUX, MÉRVEILLEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme merveilleux, c'est une chose merveilleuse, c'est une merveilleuse chose que...* — Ironiquement, *vous êtes un merveilleux homme*.

*Merveilleux* est un de ces mots que l'on emploie souvent par exagération. Pour certaines gens, et surtout pour certaines femmes, *tant est merveilleux, ou tant est affreux*. Cette exagération est un ridicule pour les gens sensés.

MES. Voyez *Mon*.

MÉSANGE. Subst. f. Trévoux le marque masculin et féminin. On ne le fait que féminin : *Une mésange*.

MÉSESTIMER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il dit moins que mépriser. *Mésestimer*, en parlant des choses,

se prend toujours en mauvais part, et signifie apprécier les choses au-dessous de leur juste valeur. *Mét estimer* se dit, soit en bien, soit en mal, et c'est estimer ou au-dessous ou au-dessus de la j<sup>e</sup>ste valeur.

\* MÉSINTERPRÈTE. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot, que l'on ne trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie*, a été employé par J.-J. Rousseau. Il signifie interpréter défavorablement : *Je ne suis pas si prompt que vous à mesinterpréter les motifs de mes amis.* (J.-J. Rousseau.)

MÉSOFOR. V. a. et utréq. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *ourir*. Voyez *Irrégulier*.

MESQUIN, MESQUINE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme mesquin, une femme mesquine.* — *Un air mesquin, une pensée mesquine.*

MESQUINEMENT. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a traités mesquinement, il nous a mesquinement traités.*

MESSÉANT, MESSÉANTE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une chose messéante.*

MESSEOR. V. n. de la 3<sup>e</sup> conj. Ce verbe, qui signifie ne pas convenir, ne pas être séant, n'est plus d'usage à l'infinitif, et s'emploie aux mêmes temps que *seoir* dans le sens d'être convenable.

MESURE. Subst. f. On dit *rompre les mesures de quel'un, il a rompu toutes mes mesures*, c'est-à-dire il a rendu inutiles tous mes projets. On joint aussi à cette expression la préposition avec : *Les Français, quoiqu'ils condamnent, n'arrivent pas encore rompu toutes mesures avec l'Église romaine.* (Boss., *Hist. des variations des églises protestantes*, liv. XI, § 75.) La Bruyère a dit être jetés hors des mesures : *L'on est né quelquefois avec des mœurs faciles, de la complaisance et tout le désir de plaire; mais par les traitements de ceux avec qui l'on vit ou de qui l'on dépend, on est jeté hors de ses mesures, et même de son naturel.*

A mesure que, expression conjonctive qui régit l'indicatif : *A mesure que l'un avança, l'autre reculait.* — L'Académie dit qu'on le met aussi quelquefois absolument sans que, et qu'alors on le met toujours à la fin de la phrase : *Travaillez, et l'on vous paiera à mesure.* — Elle donne aussi maintenant l'expression à mesure de, dont quelques bons auteurs se sont servis : *L'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie à mesure de ses pertes.* (Montesquieu.) *Les Romains augmentaient toujours leurs prétentions à mesure de leurs défaites.* (Montesquieu, *Grandeur et décad. des Rom.*, ch. 1.) J.-J. Rousseau a dit devant de jour en jour plus puissant, il devenait plus odieux en même mesure.

MÉSUSER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il dit moins qu'abuser. *On méuse de la chose qu'on emploie mal, on abuse de la chose qu'on emploie à faire du mal.*

\* MÉTAL. Subst. m. Voyez *Métal*.

MÉTAL. Subst. m. Il fait au pluriel *métaux*. Les noms des métaux et des aromates ne s'emploient point au pluriel, parce qu'ils designent comme individuelle la masse de chacun de ces métaux et de ces aromates. Leur nom est, à la vérité, celui d'une espèce, mais d'une espèce considérée individuellement, et qui ne renferme point d'individus distincts. En effet, quand on les considère comme mis en œuvre, divisés en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de les ranger dans différentes

classes, alors ils prennent un pluriel, et le nom devient un nom commun ou appellatif : *Des cuivres de différentes couleurs, les plombs d'un bâtiment.*

MÉTAL, MÉTAIL. Il ne faut pas confondre ces deux substantifs. Le premier se dit d'un corps minéral qui se forme dans les entrailles de la terre, et qui est fusible et malleable. Le second est une composition de métaux, ou un mélange de métaux, avec ce qu'on appelle des demi-métaux. *L'or est un métal, le similor un métail.* L'Académie a omis ce mot, que l'on trouve dans Buffon et dans d'autres bons auteurs.

MÉTALÉPSE. Subst. f. C'est une figure par laquelle on explique ce qui suit pour faire entendre ce qui précède, ou ce qui précède pour faire entendre ce qui suit; c'est-à-dire une espèce de métonymie ou l'on prend l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent.

On croit avant que de parler; *je crois*, dit le prophète, et c'est pour cela que je parle. Il n'y a point là de métalépsé; mais il y a une métalépsé quand on se sert de parler ou de dire pour signifier croire : *Direz-vous après cela que je ne suis pas de vos amis? c'est-à-dire croirez-vous, aurez-vous sujet de croire?*

On rapporte de même à la métalépsé ces façons de parler : *Il oublie les bienfaits*, c'est-à-dire il n'est pas reconnaissant. *Souvenez-vous de notre convention*, c'est-à-dire observez notre convention. *Seigneur, ne vous ressouvenez point de nos fautes*, c'est-à-dire ne nous en punissez point, accordez-nous-en le pardon. *Je ne vous connais pas*, c'est-à-dire je ne fais aucun cas de vous, je vous méprise, vous êtes à mon égard comme n'étant point. — *Il a été, il a réçu*, veut dire souvent, il est mort; c'est l'antécédent pour le conséquent.

.. C'en est fait, madame, et j'ai vécu;  
(RAC., *Mithr.*, act. V, sc. v, 32.)

c'est-à-dire, je me meurs.

La métalépsé se fait lorsqu'on passe, comme par degrés, d'une signification à une autre. Par exemple, les poètes prennent les hivers, les étés, les moissons, les automnes, et tout ce qui n'arrive qu'une fois en une année pour l'année même. Nous disons dans le discours ordinaire, *c'est un vin de quatre feuilles*, pour dire c'est un vin de quatre ans; et, en termes d'eaux et forêts, on dit *bois de quatre feuilles*, pour dire bois de quatre années.

Ainsi le nom des différentes opérations de l'agriculture se prend pour le temps de ces opérations, c'est le conséquent pour l'antécédent. *La moisson* se prend pour le temps de la moisson; *la vendange* pour le temps de la vendange. *Il est mort pendant la moisson*, c'est-à-dire dans le temps de la moisson. La moisson se fait ordinairement dans le mois d'août; ainsi, par métonymie ou métalépsé, on appelle la moisson l'*août*, qu'on prononce *Poût*; alors le temps dans lequel une chose se fait se prend pour la chose même, et toujours à cause de la liaison que les idées accessoires ont entre elles. (Extrait de Dumasais.)

MÉTALLIQUE. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Corps métallique, partie métallique, couleur métallique.* — *Science métallique, histoire métallique.*

MÉTAPHORE. Subst. f. C'est, dit Dumasais, une figure par laquelle on transporte, pour ainsi

dire, la signification propre d'un nom (ou plutôt d'un mot) à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison qui est dans l'esprit. Un mot pris dans un sens métaphorique perd sa signification propre, et en prend une nouvelle qui ne se présente à l'esprit que par la comparaison que l'on fait entre le sens propre de ce mot, et ce qu'on lui compare. Par exemple, quand on dit que *le mensonge se pare souvent des couleurs de la vérité*, dans cette phrase, *couleurs* n'a plus de signification propre et primitive; ce mot ne marque plus cette lumière modifiée qui nous fait voir les objets, ou blancs, ou rouges, ou jaunes, etc.; il signifie les dehors, les apparences, et cela par comparaison entre le sens propre de *couleurs*, et les dehors que prend un homme qui nous en impose sous le masque de la sincérité. Les couleurs font connaître les objets sensibles; elles en font voir les dehors et les apparences. Un homme qui ment imite quelquefois si bien la contenance et le discours de celui qui ne ment pas, que, lui trouvant le même dehors, et, pour ainsi dire, les mêmes couleurs, nous croyons qu'il nous dit la vérité. Ainsi, comme nous jugeons qu'un objet qui nous paraît blanc est blanc, de même nous sommes souvent la dupe d'une sincérité apparente; et dans le temps qu'un imposteur ne fait que prendre les dehors d'homme sincère, nous croyons qu'il nous parle sincèrement.

Quand on dit *la lumière de l'esprit*, ce mot de *lumière* est pris métaphoriquement. Car, comme la lumière, dans le sens propre, nous fait voir les objets corporels, de même la faculté de connaître et d'apercevoir éclaire l'esprit et le met en état de porter des jugements sains.

La métaphore est donc une espèce de trope. Le mot dont on se sert dans la métaphore est pris dans un autre sens que dans le sens propre; *il est*, pour ainsi dire, *dans une demeure empruntée*, dit un ancien; ce qui est commun et essentiel à tous les tropes.

De plus, il y a une sorte de comparaison, ou quelque rapport équivalent, entre le mot auquel on donne un sens métaphorique, et l'objet à quoi on veut l'appliquer. Par exemple, quand on dit d'un homme en colère que *c'est un lion*, *lion* est pris alors dans un sens métaphorique; on compare l'homme en colère au lion, et voilà ce qui distingue la métaphore des autres figures.

Il y a cette différence entre la métaphore et la comparaison, que, dans la comparaison, on se sert de termes qui font connaître que l'on compare une chose à une autre; par exemple, si l'on dit d'un homme en colère *qu'il est comme un lion*, c'est une comparaison; mais quand on dit simplement, *c'est un lion*, la comparaison n'est alors que dans l'esprit, et non dans les termes: c'est une métaphore.

*Mesurer*, dans le sens propre, c'est juger d'une quantité inconnue par une quantité connue, soit par le secours du compas, de la règle, ou de quelque autre instrument qu'on appelle mesure. Ceux qui prennent bien toutes leurs précautions pour arriver à leurs fins, sont comparés à ceux qui mesurent quelque quantité: ainsi on dit par métaphore, *qu'ils ont bien pris leurs mesures*. Par la même raison, on dit que *les personnes d'une condition médiocre ne doivent pas se mesurer avec les grands*, c'est-à-dire vivre comme les grands, se comparer à eux comme on compare une mesure avec ce qu'on veut mesurer. *On doit mesurer sa dépense avec son revenu*

c'est-à-dire qu'il faut régler sa dépense sur son revenu; la quantité du revenu doit être comme la mesure de la quantité de la dépense.

Comme une clef ouvre la porte d'un appartement et nous en donne l'entrée, de même il y a des connaissances préliminaires qui ouvrent, pour ainsi dire, l'entrée aux sciences plus profondes. Ces connaissances des principes sont appelées *clefs* par métaphore. *La grammaire est la clef des sciences, la logique est la clef de la philosophie*. On dit aussi d'une ville fortifiée qui est sur la frontière, qu'*elle est la clef du royaume*, c'est-à-dire que l'ennemi qui se rendrait maître de cette ville serait à portée d'entrer ensuite avec moins de peine dans le royaume dont on parle.

*Vue* se dit au propre de la faculté de voir, et par extension, de la manière de regarder les objets; ensuite on donne, par métaphore, le nom de *vue* aux penseurs, aux projets, aux desseins. *Avoir de grandes vues, perdre de vue une entreprise*, n'y plus penser.

*Goût* se dit au propre du sens par lequel nous recevons les impressions des saveurs. La langue est l'organe du goût. *Avoir le goût dépravé*, c'est-à-dire trouver bon ce que communément les autres trouvent mauvais, et trouver mauvais ce que les autres trouvent bon. Ensuite on se sert du terme de *goût* par métaphore, pour marquer le sentiment intérieur dont l'esprit est affecté à l'occasion de quelque ouvrage de la nature ou de l'art. L'ouvrage plaît ou déplaît, on l'approuve ou on le désapprouve; c'est le cerveau qui est l'organe de ce goût-là: *le goût de Paris s'est trouvé conforme au goût d'Athènes*, dit Racine dans sa préface d'*Iphigénie*; c'est-à-dire, comme il le dit lui-même, que les spectateurs ont été émus à Paris des mêmes choses qui ont mis autrefois en larmes le plus savant peuple de la Grèce.

La métaphore est de sa nature une source d'agrément, et rien ne flatte peut-être plus l'esprit que la représentation d'un objet sous une image étrangère. La métaphore, assujettie aux lois que la raison et l'usage de la langue lui prescrivent, est non-seulement le plus beau et le plus usité des tropes, c'en est aussi le plus utile. Il rend le discours plus abondant, par la facilité des changements et des emprunts, et il prévient la plus grande de toutes les difficultés en désignant chaque chose par une dénomination caractéristique. Ajoutez à cela que le propre des métaphores est d'agiter l'esprit, de le transporter tout d'un coup d'un objet à un autre; de le presser, de comparer soudainement les deux idées qu'elles présentent, et de lui causer, par ces vives et promptes émotions, un plaisir inexprimable.

Mais, pour que les métaphores produisent ces effets, il faut qu'elles soient justes et naturelles. Les métaphores sont défectueuses:

1<sup>o</sup> Quand elles sont tirées de sujets bas. Il ne faut pas imiter cet auteur qui dit que *le déluge universel fut la lessive de la nature*, ni celui qui dit que *le gourmand fait de son ventre un égout incommode d'aliments et de breuvages*; que *l'esprit est un champ qui languit s'il n'est fumé*, etc.

2<sup>o</sup> Quand elles sont forcées, prises de loin, et que le rapport n'est point assez naturel, ni la comparaison assez sensible, comme quand Théophile a dit (*La Solitude*, ode v, 145):

Je baignerai mes mains folitres  
Dans les ondes de tes cheveux;

et dans un autre endroit (*Le Matin*, ode v, 33.)

La charrie fécuche la plaine.

On peut rapporter à la même espèce les métaphores tirées de sujets peu connus.

3<sup>e</sup> Il faut aussi avoir égard aux convenances des différents styles. Il y a des métaphores qui conviennent au style poétique, qui seraient déplacées dans le style oratoire. Boileau a dit (*ode sur la prise de Namur*, 5) :

Accourez, troupe savante;  
Des sons que moi l'ire enfante  
Ces arbres sont ravis.

On ne dirait pas en prose qu'une lyre enfante des sons.

4<sup>e</sup> On peut quelquefois adoucir une métaphore, en la changeant en comparaison, ou bien en ajoutant quelque correctif; par exemple, en disant *pour ainsi dire*, *si l'on peut parler ainsi*, etc. : *L'art doit être pour ainsi dire enté sur la nature. La nature soutient l'art, et lui sert de base; et l'art embellit et perfectionne la nature.*

5<sup>e</sup> Lorsqu'il y a plusieurs métaphores de suite, il n'est pas toujours nécessaire qu'elles soient tirées exactement du même sujet, comme on vient de le voir dans un des exemples précédents. *Enté* est pris de la culture des arbres; *soutien*, *base*, sont pris de l'architecture. Mais il ne faut pas qu'on les prenne de sujets opposés, ni que les termes métaphoriques dont l'un est dit de l'autre, excitent des idées qui ne puissent point être liées, comme si l'on disait d'un orateur, *c'est un torrent qui s'allume*, au lieu de dire *c'est un torrent qui entraîne*. On a reproché à Malherbe d'avoir dit (liv. II, *ode pour le roi*, 2) :

Prends ta foudre, Louis, et va comme un lion.

Il fallait plutôt dire *comme Jupiter*. Dans les premières éditions du *Cid*, Chimène disait (act. III, sc. IV, 133) :

Malgré des feux si beaux qui rompent ma colère.

*Feux* et *rompent* ne vont point ensemble. C'est une observation de l'Académie sur les vers du *Cid*. Dans les éditions suivantes, on a mis *troublent* au lieu de *rompent*, et cette correction ne paraît pas réparer la première faute.

*Écorce*, dans le sens propre, est la partie extérieure des arbres et des fruits; c'est leur couverture. Ce mot se dit fort bien dans un sens métaphorique pour marquer des dehors, l'apparence des choses. Ainsi l'on dit que *les ignorants s'arrêtent à l'écorce*; qu'*ils s'attachent, qu'ils s'amusement à l'écorce*. Remarquez que tous ces verbes, *s'arrêtent*, *s'attachent*, *s'amusement*, conviennent fort bien avec *écorce* pris au propre; mais vous ne diriez pas au propre, *fondre l'écorce*. *Fondre* se dit de la glace ou du métal; vous ne devez donc pas dire au figuré, *fondre l'écorce*. Cette expression, que l'on trouve dans une ode de Rousseau, doit donc passer pour trop hardie.

L'hiver, qui si longtemps a fait blanchir nos plaines,  
N'enchaîne plus le cours des paisibles ruisseaux;  
Et les jeunes zéphirs de leurs chaudes haleines  
Ont fondu l'écorce des eaux.

(Ode VIII, liv. III, 1.)

6<sup>e</sup> Chaque langue a des métaphores particulières qui ne sont point en usage dans les autres langues. Par exemple, les Latins disaient d'une armée: *Dextrum et sinistrum cornu*; et nous disons *l'aile droite et l'aile gauche*.

Il est si vrai que chaque langue a ses méta-

phores propres et consacrées par l'usage, que, si vous en changez les termes par les équivalents mêmes qui en approchent le plus, vous vous rendez ridicule. Un étranger écrivant à son protecteur, lui disait: *Monseigneur, vous avez pour moi des bœufs de père*; il voulait dire *des entrailles*. On dit *mettre la lumière sous le boisseau*, pour dire, cacher ses talents, les rendre inutiles; l'auteur du poème de la *Madelaine* ne devait donc pas dire (liv. VI), *mettre le flambeau sous le nuil*.

A ces six remarques de Dumasais sur le mauvais usage des métaphores, Beauzée ajoute un septième principe qu'il tire de Quintilien. C'est que l'on donne à un mot un sens métaphorique, ou par nécessité, quand on manque de terme propre, ou par raison de préférence pour présenter une idée avec plus d'énergie ou avec plus de décence. Toute métaphore qui n'est pas fondée sur une de ces considérations est déplacée. Voyez *Comparaison*.

**MÉTAPHORIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Sens métaphorique, expression métaphorique.*

**MÉTAPHORIQUEMENT.** Adv. Il ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. : *Cela est dit métaphoriquement*, et non pas *celui est métaphoriquement dit*.

**MÉTAPHYSIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Science métaphysique, connaissances métaphysiques, principes métaphysiques.*

**MÉTÉOROLOGIQUE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Observations météorologiques.*

**MÉTHODE.** Subst. f. C'est l'art de concilier la plus grande clarté et la plus grande précision avec toutes les beautés dont un sujet est susceptible. — On méprise la méthode ou on l'exalte. Bien des écrivains regardent les règles comme les entraves du génie. D'autres les croient d'un grand secours; mais ils les choisissent si mal, et les multiplient si fort, qu'ils les rendent inutiles, ou même nuisibles. Tous ont également tort, ceux-là de blâmer la méthode, parce qu'ils n'en connaissent pas de bonne; ceux-ci de la croire nécessaire lorsqu'ils n'en connaissent que de fort defectueuses. — Un ouvrage sans ordre peut réussir par les détails, et placer son auteur parmi les bons écrivains; mais plus d'ordre le rendrait digne de plus de succès. Dans les matières de raisonnement, il est impossible que la lumière se répande également sur toutes les parties, si la méthode manque; dans les choses d'agrément, il est au moins certain que tout ce qui n'est pas à sa place perd de sa beauté.

Pour ne point s'égarer dans le cours d'un ouvrage, pour dire chaque chose à sa place, et pour l'exprimer convenablement, il est absolument nécessaire d'embrasser son objet d'une vue générale. L'obscurité, lorsqu'elle est rare, peut naître d'une distraction; mais lorsqu'elle est fréquente, elle vient certainement de la manière confuse dont on saisit la matière qu'on traite. On ne juge bien des proportions de chaque partie, que lorsqu'on voit le tout à la fois.

Quand on commença à faire des poèmes, on sentit combien il était important d'intéresser. On remarqua que l'intérêt augmente à proportion qu'il est moins partagé, et on reconnut combien l'unité d'action est nécessaire. D'autres observations découvrirent d'autres règles, et les poètes curent, sur la méthode, des idées si exactes, que

c'eût été à eux à en donner des leçons aux philosophes. — La méthode est pour les génies ce que les lois sont pour les hommes libres. Les poèmes ne plairont qu'autant qu'on s'écartera moins des règles. Si l'on trouve de l'agrément dans les écarts, c'est que chacun d'eux est un, et que, par conséquent, séparé de l'ouvrage auquel il ne tient pas, il a sa beauté. Tous ensemble ils font un poème où il y a de belles choses, et ne font pas un beau poème. En effet, si, descendant de détails en détails, on ne voyait l'unité nulle part, l'ouvrage entier ne serait qu'un chaos. Toutes les parties doivent donc former un seul tout.

La méthode, qui apprend à faire un tout, est commune à tous les genres. Elle est surtout nécessaire dans les ouvrages de raisonnement; car l'attention diminue à mesure qu'on la partage, et l'esprit ne saisit plus rien lorsqu'il est distrait par un trop grand nombre d'objets. — Or, l'unité d'action dans les ouvrages faits pour intéresser, et l'unité d'objet dans les ouvrages faits pour instruire, demandent également que toutes les parties soient entre elles dans des proportions exactes, et que, subordonnées les unes aux autres, elles se rapportent toutes à une même fin. Par là, l'unité nous ramène au principe de la plus grande liaison des idées; elle en dépend. En effet, cette liaison étant trouvée, le commencement, la fin et les parties intermédiaires sont déterminés: tout ce qui altère les proportions est élagué; et on ne peut plus rien retrancher ni déplacer sans nuire à la lumière ou à l'agrément.

Pour découvrir cette liaison, il faut fixer son objet jusqu'à ce qu'on puisse en déterminer les principales parties, et tout comprendre dans la division générale. Il faut éviter les divisions purement arbitraires, et même les divisions préliminaires où l'on décompose un objet dans toutes ses parties: l'esprit du lecteur se fatiguerait dès l'entrée de l'ouvrage; les choses qu'il lui serait le plus essentiel de retenir lui échapperaient, et les précautions que l'auteur aurait prises pour se faire entendre le rendraient souvent intelligible. Commencer par des divisions sans nombre, pour afficher beaucoup de méthode, c'est s'égarer dans un labyrinthe obscur pour arriver à la lumière: la méthode ne s'annonce jamais moins que lorsqu'il y en a davantage.

Le début d'un ouvrage ne saurait donc être trop simple ni trop dégagé de tout ce qui peut souffrir quelque difficulté. La division générale étant faite, on doit chercher l'ordre où les parties contribuent davantage à se prêter mutuellement de la lumière et de l'agrément. Par là tout sera dans la plus grande liaison. — Ensuite chaque partie peut être considérée en particulier, et sous-divisée autant de fois qu'elle renferme d'objets qui peuvent faire chacun un tout. Rien ne doit entrer dans ces sous-divisions qui puisse altérer l'unité, et les parties ne connaissent d'autre ordre que celui qui est indiqué par la gradation la plus sensible. Dans les ouvrages faits pour intéresser, c'est la gradation de sentiment; dans les autres, c'est la gradation de lumière.

Mais afin de se conduire sûrement, il faut savoir choisir parmi les idées qui se présentent; le choix est nécessaire pour ne rien adopter qui ne contribue à la plus grande liaison. Tout ce qui n'est pas lié au sujet qu'on traite doit être rejeté; les choses mêmes qui ont avec lui quelque liaison ne méritent pas toujours qu'on en fasse usage. Ce droit n'appartient qu'à ce qui peut

se lier plus sensiblement à la fin qu'on se propose.

Le sujet et la fin, voilà donc les deux points de vue qui doivent nous régler. Ainsi, quand une idée se présente, nous avons à considérer si, étant liée à notre sujet, elle le développe relativement à la fin pour laquelle nous le traitons, et si elle nous conduit par le chemin le plus court.

En prenant notre sujet pour un seul point fixe, nous pouvons nous étendre indifféremment de tous côtés. Alors plus nous nous écartons, moins les détails où notre esprit s'égaré ont de rapport entre eux; nous ne savons plus où nous arrêter, et nous paraissions entreprendre plusieurs ouvrages, sans en achever aucun. — Mais lorsqu'on a pour second point fixe une fin bien déterminée, la route est tracée; chaque pas contribue à un plus grand développement, et l'on arrive à la conclusion sans avoir fait d'écarts. — Si l'ouvrage entier a un sujet et une fin, chaque chapitre a également l'un et l'autre, chaque article, chaque phrase. Il faut donc tenir la même conduite dans les détails. Par là l'ouvrage sera un dans son tout, un dans chaque partie, et tout y sera dans la plus grande liaison possible.

En se conformant au principe de la plus grande liaison, un ouvrage sera donc réduit au plus petit nombre de chapitres, ses chapitres au plus petit nombre d'articles, les articles au plus petit nombre de phrases, et les phrases au plus petit nombre de mots. — Dans la nature, tous les objets sont liés pour ne former qu'un seul tout. C'est pourquoi il nous est si naturel de passer légèrement des uns aux autres. Nous sommes, jusque dans nos plus grands écarts, conduits par quelque sorte de liaison. Il faut donc continuellement veiller sur nous pour ne pas sortir du sujet que nous avons choisi. Il y faut donner d'autant plus d'attention, que, toujours en combat avec nous-mêmes pour nous prescrire des limites ou pour les franchir, nous nous croyons, sur le moindre prétexte, autorisés dans nos plus grands écarts. Il semble souvent que nous soyons plus curieux de montrer que nous savons beaucoup de choses, que de faire voir que nous savons bien celles que nous traitons.

Les digressions ne sont permises que lorsque nous ne trouvons pas dans le sujet sur lequel nous écrivons, de quoi le présenter avec tous les avantages qu'on y désire. Alors nous cherchons ailleurs ce qu'il ne fournit pas; mais c'est dans la vue d'y revenir bientôt, et dans l'espérance d'y répandre plus de lumière ou plus d'agrément. Les digressions ne doivent donc jamais faire oublier le sujet principal; il faut qu'elles aient en lui leur commencement, leur fin, et qu'elles y ramènent sans cesse. Un bon écrivain est comme un voyageur qui a la prudence de ne s'écarter de sa route que pour y rentrer avec des commodités propres à la lui faire continuer plus heureusement.

On peut travailler aux différentes parties d'un ouvrage suivant l'ordre dans lequel on les a distribuées; et on peut aussi, lorsque le plan est bien arrêté, passer indifféremment du commencement à la fin, ou au milieu; et, au lieu de s'assujettir à aucun ordre, ne consulter que l'attrait qui fait saisir le moment où l'on est plus propre à traiter une partie qu'une autre. Il y a dans cette conduite une manière libre qui ressemble au désordre, sans en être un. Elle dépasse l'esprit en lui présentant des objets toujours différents, et elle lui laisse la liberté de se livrer

à toute sa vivacité. Cependant la subordination des parties fixe des points de vue qui préviennent ou corrigent des écarts, et qui ramènent sans cesse à l'objet principal. On doit donc mettre son adresse à régler l'esprit sans lui ôter la liberté. Quelque ordre que les gens à talents mettent dans leurs ouvrages, il est rare qu'ils s'y assujétissent lorsqu'ils travaillent. Extrait de *l'Art d'écrire*, de Condillac.)

**MÉTODIQUE.** Adj. des deux genres. En parlant des personnes, il signifie qui a de la règle, de la méthode : *Un homme méthodique, un esprit méthodique.* En parlant des choses, il signifie, qui est fait avec méthode : *Discours méthodique, traité méthodique.* Dans l'un et dans l'autre sens, il ne se met qu'après son subst.

**MÉTODIQUEMENT.** Adv. : *Il a parlé méthodiquement.* On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a méthodiquement traité cette affaire.*

**MÉTODISTE.** Subst. m. C'est le nom que Buffon donne aux auteurs qui ont suivi diverses méthodes en botanique. — On le dit aussi des médecins qui suivent la méthode et les règles prescrites en médecine, par opposition aux empiriques qui ne suivent qu'une aveugle pratique. L'Académie n'admet ce mot que pour désigner une secte religieuse qui a pris naissance en Angleterre.

**MÉTIER.** Subst. m. Ce mot, qui est bas au propre, se dit figurément des professions les plus nobles. Selon Balzac, les peintres s'en offensent, et les généraux d'armées s'en font honneur, et les uns et les autres ont raison. Telle est la bizarrerie de l'usage. On dit *le métier des armes, le métier de la guerre. Cet officier aime son métier, il a le cœur au métier. Cet avocat, ce médecin sait son métier. Le métier de ceux qui commandent est le plus difficile de tous.* On dit aussi en parlant des ouvrages : *Il n'y a que les gens du métier qui en soient bons juges.* (Bouhours.) quelquefois pourtant, *métier* au figuré se prend en mauvaise part. *Le devoir des juges, dit la Bruyère, est de rendre la justice, et leur métier est de la différer : quelques-uns savent leur devoir, et font leur métier.* (Ch. XIV. De quelques usages.)

Le mot *métier*, dit Voltaire, ne peut être admis dans le style noble qu'avec une expression qui le fortifie, comme *le métier des armes.* Il est heureusement employé par Racine dans le sens le plus bas. Athalie dit à Joas (act. II, sc. VII, 78) :

Laissez là cet habit, quittez ce vil métier.

On ne peut exprimer plus fortement le mépris de cette reine pour le sacerdoce des Juifs. (*Remarques sur Nicomède*, act. III, sc. 1, 23.)

**MÉTIS, MÉTISSE.** Adj. On prononce le s final de *métis* : *Un espagnol métis, une indienne métisse.* Il ne se met qu'après son subst.

**MÉTONYMIE.** Subst. f. Figure de rhétorique. Le mot de *métonymie* signifie transposition, ou changement de nom; un nom pour un autre. En ce sens, cette figure comprend tous les autres tropes; car, dans tous les tropes, un mot n'étant pas pris dans le sens qui lui est propre, réveille une idée qui pourrait être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons au mot *Synecdoque*, ce qui distingue proprement la métonymie des autres tropes. Les maîtres de l'art

restreignent la métonymie aux usages suivants :

1<sup>o</sup> La cause pour l'effet. Par exemple, *rire de son travail*, c'est-à-dire vivre de ce qu'on gagne en travaillant. C'est prendre la cause pour l'effet, que de donner le nom de l'auteur à ses ouvrages : *Il a lu Cicéron, Horace, Virgile, etc.*, c'est-à-dire les ouvrages de Cicéron, d'Horace, de Virgile, etc. On donne souvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage. On dit d'un drap que c'est un *van-robaïs, un roussau, un pagnon*, c'est-à-dire, un drap de la manufacture de Van-Robais, ou de celle de Rousseau, etc. C'est ainsi qu'on donne le nom du peintre au tableau; on dit *j'ai vu un beau rembrandt*, pour dire, j'ai vu un beau tableau fait par Rembrandt. On dit d'un curieux en estampes, qu'il a un grand nombre de *callots*, c'est-à-dire un grand nombre d'estampes gravées par Callot.

Au lieu du nom de l'effet, on se sert souvent du nom de la cause instrumentale qui sert à le reproduire. Ainsi pour dire que quelqu'un écrit bien, c'est-à-dire qu'il forme bien les caractères de l'écriture, on dit qu'il a *une belle main.* La plume est aussi une cause instrumentale de l'écriture, et par conséquent de la composition; ainsi *plume* se dit par métonymie de la manière de former les caractères de l'écriture, et de la manière de composer. *Plume* se prend aussi pour l'auteur même : *C'est une bonne plume*, c'est-à-dire c'est un auteur qui écrit bien; *c'est une de nos meilleures plumes*, c'est-à-dire un de nos meilleurs auteurs. *Pinceau* se dit aussi par métonymie comme *plume*. On dit d'un habile peintre, que *c'est un surant pinceau.*

2<sup>o</sup> L'effet pour la cause. Ainsi les poètes disent *la pâle mort, les pâles maladies.* La mort, la maladie, ne sont point pâles, mais elles produisent la pâleur. Ainsi on donne à la cause une épithète qui ne convient qu'à l'effet.

3<sup>o</sup> Le contenant pour le contenu, comme quand on dit *il aime la bouteille*, c'est-à-dire il aime le vin. *Le ciel* se prend souvent pour Dieu même : *Implorer le secours du ciel, grâce au ciel, pêcher contre le ciel.* *La terre se tut devant Alexandre*, c'est-à-dire les peuples de la terre se soumirent à lui. *Rome désapprouva la conduite d'Appius*, c'est-à-dire les Romains désapprouvèrent.

4<sup>o</sup> Le nom du lieu où une chose se fait, pour la chose même. On dit *un caudebec*, au lieu de dire un chapeau fait à Caudebec, ville de Normandie; *un damas*, au lieu de dire un sabre ou un couteau fait à Damas.

5<sup>o</sup> Le signe pour la chose significative :

Dans ma vieillesse languissante,

Le sceptre que je tiens, pèse à ma main tremblante.

(QUINAULT, *Phaëton*, act. II, sc. v.)

c'est-à-dire je ne suis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des soins que demande la royauté. Ainsi, *le sceptre* se prend pour l'autorité royale, *le bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France. *L'épée* se prend pour la profession militaire, *la robe* pour la magistrature et pour l'état de ceux qui suivent le barreau.

A la fin j'ai quitté la robe pour l'épée

(CONN. *Menteur*, act. I, sc. 1, 1.)

La palme était autrefois le symbole de la victoire. On dit d'un saint qu'il a remporté la palme du martyr. Il y a dans cette expression une

métonymie. *Palme* se prend pour victoire, et de plus, l'expression est métaphorique; la victoire dont on veut parler est une victoire spirituelle.

6° Le nom abstrait pour le concret. Voyez *Sens*. *Blancheur* est un terme abstrait; mais quand je dis *Ce papier est blanc*, *blanc* est alors un terme concret.

7° Les parties du corps qui sont regardées comme le siège des passions et des sentiments intérieurs, se prennent pour les sentiments mêmes. C'est ainsi qu'on dit *il a du cœur*, c'est-à-dire du courage. *La cervelle* se prend aussi pour l'esprit; on dit d'un étourdi que *c'est une tête sans cervelle*. Quand on dit *c'est un homme de tête*, *c'est une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle est un homme habile, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'est-à-dire il a perdu le bon sens, la présence d'esprit. *Avoir de la tête* se dit aussi figurément d'un opiniâtre; *tête de fer* se dit d'un homme appliqué sans relâche, et encore d'un entêté. *La langue*, qui est le principal organe de la parole, se prend pour la parole; c'est *une méchante langue*, c'est-à-dire c'est un médisant. *Avoir la langue bien pendue*, c'est avoir le talent de la parole, c'est parler facilement.

8° On donne aux pièces de monnaie le nom du souverain dont elles portent l'empreinte. Nous disons *un louis d'or*.

Voilà les principales espèces de métonymies. Quelques-uns y ajoutent la métonymie par laquelle on nomme ce qui précède pour ce qui suit, ou ce qui suit pour ce qui précède. C'est ce qu'on appelle l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent. On en trouvera des exemples dans la métalepse, qui n'est qu'une espèce de métonymie à laquelle on a donné un nom particulier. Voyez *Métalepse*. Au lieu qu'à l'égard des autres espèces de métonymies, on se contente de dire métonymie de la cause pour l'effet, métonymie du contenant pour le contenu, métonymie du signe, etc.

**METTABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst., et ordinairement avec la négative : *Cet habit n'est pas mettable*. — On dit *cet habit est encore mettable*.

**METTRE.** V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment on le conjugue :

**Indicatif.** — *Présent.* Je mets, tu mets, il met; nous mettons, vous mettez, ils mettent. — *Imparfait.* Je mettais, tu mettais, il mettait; nous mettions, vous mettiez, ils mettaient. — *Passé simple.* Je mis, tu mis, il mit; nous mîmes, vous mîtes, ils mirent. — *Futur.* Je mettrai, tu mettras, il mettra, nous mettrons, vous mettrez, ils mettront.

**Conditionnel.** — *Présent.* Je mettrais, tu mettrais, il mettrait; nous mettrions, vous mettriez, ils mettraient.

**Impératif.** — *Présent.* Mets, qu'il mette; mettons, mettez, qu'ils mettent.

**Subjonctif.** — *Présent.* Que je mette, que tu mettes, qu'il mette; que nous mettions, que vous mettiez, qu'ils mettent. — *Imparfait.* Que je misse, que tu misses, qu'il mit; que nous missions, que vous missiez, qu'ils missent.

**Participe.** — *Présent.* Mettant. — *Passé.* Mis, mise.

Il forme ses temps composés avec l'auxiliaire *avoir*.

Dans ce verbe, le *t* se double toujours, suivi ou non suivi d'un *e* muet, excepté cependant

aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, et à la seconde personne du singulier de l'impératif.

Ce verbe s'unit avec toutes sortes de prépositions, comme *dans*, *sur*, *avec*, *après*, *dedans*, *dehors*, etc. Avec certains noms, il régit à et l'infinitif : *Mettre sa gloire à choir*, *à se plaire à faire du bien*. — *Se mettre* a plusieurs significations. Au propre, c'est se placer; *mettez-vous à côté de moi*; *il s'est mis à la première place*. Au figuré, il signifie tantôt commencer, tantôt s'habiller : *Se mettre à travailler*, *se mettre à crier*. — *Il se met bien*, *il se met mal*.

**Mettre** s'emploie très-bien dans le style noble :

Mettez le sceptre aux mains dignes de le porter.

(RAC., *Phéd.*, act. II, sc. vi, 23.)

Je puis dans tout son jour mettre la vérité.

(RAC., *Ath.*, act. II, sc. vi, 1.)

Après *mettre sa confiance*, on emploie ordinairement la préposition *en*, lorsqu'il s'agit de personnes, et *ou dans*, lorsqu'il s'agit de choses : *Il met une grande confiance en ses amis*. On dit *mettre sa confiance en ses richesses*, et *mettre sa confiance dans ses richesses*. La différence entre ces deux locutions, c'est que la première exprime une opposition avec toute autre chose en quoi on pourrait mettre sa confiance; *il met sa confiance en ses richesses*, au lieu de la mettre *ou* ses amis, etc.; et que la seconde a plus de rapport au service, au secours que l'on peut tirer des choses dans lesquelles on a mis sa confiance : *Dans cette malheureuse affaire*, *il met sa confiance dans ses richesses*, il croit que ses richesses pourront le sauver.

**MÉUBLE.** Subst. m. Il ne faut pas confondre *meuble* et *ustensile*. On les distingue bien dans une cuisine. Les tables, les chaises, etc., sont les *meubles*; les casseroles, les poêlons, etc., sont les *ustensiles*.

**MEURTIER, MEURTRIÈRE.** Adj. L'Académie ne le dit que des choses : *Des armes meurtrières*, *guerre meurtrière*. — Poétiquement : *Le glaive meurtrier*, *la dent meurtrière du sanglier*.

Racine l'a dit des personnes :

Bientôt de Jézabel la fille meurtrière,  
Instruite que Joas voit encor la lumière.

(*Ath.*, act. IV, sc. III, 23.)

Il ne se met guère qu'après son subst.

**MEURTRE.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. On le disait autrefois pour tuer, égorgé :

Allez, sacrés vengeurs de vos princes meurtris.

(RAC., *Ath.*, act. V, sc. vi, 49.)

Il ne signifie plus aujourd'hui que faire une confusion.

**MÉVENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie le définit, vendre une chose moins qu'elle ne vaut. — Ce n'est pas là la signification de ce mot. Il veut dire vendre à perte, vendre une marchandise à moindre prix qu'elle ne coûte. Celui qui vend une marchandise moins qu'elle ne vaut, peut y gagner, et alors il ne *mévend* pas, il vend à bon marché.

**MEZZO-TERMINO.** Subst. m. C'est un mot emprunté de l'italien, qui signifie, parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embar-

rassante, pour concilier des prétentions opposées.

**Mi.** Particule invariable, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et qui signifie demi : *Mi-côte, mi-chemin*. Il se joint ordinairement par un tiret au mot qui suit. *Mi* est féminin quand il est joint à un nom de mois : *La mi-mai, la mi-juin*. Hors de là, il est du même genre que le mot auquel il est joint, excepté *mi-carême*, qui est féminin, quoique *carême* soit masculin : *La mi-carême*. — Il s'emploie aussi adverbiallement : *A mi-côte, à mi-chemin, à mi-jambes*.

**MIAULANT, MIAULANTE.** Adj. verbal, tiré du verbe *miauler* : *Une chatte miaulante, des chats miaulants*. Il ne se met qu'après son subst.

**MICHEL-ANGE.** Nom d'un peintre italien. Il faut prononcer *Mikel-Ange*.

**MICROSCOPE.** Subst. m. L'Académie ne le met qu'au propre. On l'emploie aussi au figuré.

L'un d'eux était de ces couleurs

Qui n'ont jamais rien vu qu'avec un microscope ;  
Tout est géant chez eux, etc.

(LA FONT., liv. IX, fable 1, 79.)

**MIDI.** Subst. m. Il ne s'emploie point au pluriel : *Je m'y rendrai sur le midi*, et non pas *sur les midi*. On dit *midi est sonné*, et non pas *a sonné*, et encore moins *ont sonné*.

**MIELLEUX, MIELLEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Gâté mielleux*. — *Ton mielleux*.

**MIEU, MIEUNE.** Adj. possessif qui se rapporte à la première personne du singulier. Voyez *Adjectif fs possessifs*.

*Mien*, dans le style familier, se joint quelquefois avec *un*, et se met devant le subst. : *Un mien frère, un mien parent, un mien neveu, une mienne cousine*. (Acad.)

Voltaire a dit dans *l'Enfant prodigue* (act. V, sc. vii, 49) :

Je gagne en cette affaire

Beaucoup sans doute, en trouvant un mien frère.

Voyez *Adjectif*.

**MIEUX.** Adv. C'est le comparatif de *bien*, adjectif ; *le mieux* en est le superlatif. Il signifie parfaitement, d'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse.

Lorsque *mieux* est suivi de deux infinitifs, on met de avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition : *Il y a beaucoup d'occasions où il vaut mieux se taire que de parler* (Acad. au mot *vaincre*). *J'aime mieux vous déplaire que de vous tromper*. (Marmontel.)

Quelques auteurs modernes ont supprimé le *de*. Marmontel est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en l'omettant. Cependant, il croit qu'il est mieux de le conserver. Ce n'est pas inutilement, dit-il, qu'il s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe. Il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu, qui, dans la phrase analytique, le régirait, comme lorsqu'on dit : *Il vaut mieux mourir libre que de vivre esclave ; de*, fait entendre le *malheur et la honte ; je crains moins le malheur de mourir que la honte de vivre esclave*.

Plus et *mieux* ne sont pas synonymes, dit M. Sicard ; le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension, et le second quand il s'agit de perfection : *L'abbé Prévôt a plus écrit que Fénelon*,

*mais Fénelon a mieux écrit que l'abbé Prévôt* Plus, dans la première phrase, tombe sur le nombre des volumes ; et *mieux*, dans la seconde, a pour objet la perfection du style.

Lorsque *mieux* fait partie du premier membre d'une phrase, et que ce premier membre est affirmatif, le second membre doit être négatif et prendre *ne* : *Vous écrivez mieux que vous ne parlez*. Dans cette phrase, il faut supprimer *pas* ou *point*.

Dans les temps simples, *mieux* se met après le verbe : *Il est mieux, il se porte mieux* ; mais dans les temps composés, il vaut mieux le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a mieux chanté aujourd'hui qu'hier*, et non pas, *il a chanté mieux*. *J'ai mieux aimé*, et non pas, *j'ai aimé mieux*.

\* **MIEUX-FAISANT.** Adj. Il est à conserver, dit Mercier, car il dit plus que *bienfaisant*. J.-J. Rousseau l'a employé : *Je revis le chirurgien Paris le meilleur et le mieux-faisant des hommes*. (Confess., 2<sup>e</sup> part., liv. VII, t. xv, p. 8.)

**MIGNARD, MIGNARDE.** Adj. Il ne se dit que des choses, ne se met qu'après son subst., et n'est point admis dans le style noble. *Un sourire mignard, un parler mignard, des manières mignardes*.

**MIGNARDEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe. *Cet enfant a été élevé mignardement*.

**MIGNON, MIGNONNE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. *L'usage mignon, bouche mignonne, beauté mignonne, des souliers mignons*. — *Argent mignon, péché mignon*.

**MIGNONEMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est fait mignonement, ou cela est mignonement fait*.

**MIL.** Subst. m. Millet. On mouille le l.

**MIL.** Adj. numéral. Voyez *Mille*.

**MILITAIRE.** Adj. des deux genres. Corneille a dit dans *Rodogune* (act. I, sc. 1, 63) :

Avant régné sept ans, son ardeur militaire.

Voltaire dit au sujet de ce vers : Ce mot *militaire* est technique, c'est-à-dire un terme d'art : *Le pas militaire, la discipline militaire, l'ordre militaire de Saint-Louis*. Il faut en poésie employer les mots *guerrière, belliqueuse*. (Remarques sur Corneille.) Ce mot ne se met qu'après son subst.

**MILLE.** On prononce les deux l sans le mouiller. Ce mot, employé comme adjectif numéral, est des deux genres, et, de même que les autres nombres cardinaux, il ne prend point la marque du pluriel : *Les Mille et une Nuits*. — Il en est de même de *mille* employé pour signifier un nombre considérable, mais incertain : *Nous tenons au monde par mille chaînes*. (Nicole.)

Mille bras sont levés pour punir l'assassin.

(VOLT., *Henr.*, V, 319.)

Dans la supputation ordinaire des années, quand *mille* est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on retranche la dernière syllabe. Ainsi on écrit, *Pan mil huit cent vingt-deux*, et non pas *mille*. — Domergue prétend qu'on n'écrit ainsi *mil* que lorsqu'il s'agit du millésime où l'on se trouve, et que partout ailleurs, il faut écrire *mille*. Ainsi Pon écrira, *Pan cinq mille huit cent vingt* de la création du monde ; *Pan deux mille quatre cent quarante*. Nous pensons que cette observation est juste.

*Mille*, employé substantivement pour signifier un espace de chemin, prend un s au pluriel :

Il y a deux milles de Londres à tel lieu. Des milles d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne.

MILLENAIRE. Adj. des deux genres. On prononce les deux l, mais sans les mouiller. Il ne se met qu'après son subst. : *Le nombre millénaire.*

MILLESIME. Subst. m. On fait sentir les deux l, mais sans les mouiller.

MILLET. Subst. m. On mouille les l.

MILLIAIRE, MILLIARD, MILLIASSE, MILLIÈME, MILLIER, MILLION, MILLIONNAIRE, MILLIONNIÈME. Dans ces huit mots, on ne prononce qu'un l.

Million prend un s au pluriel, même lorsqu'il est suivi d'un autre nom de nombre : *Trois millions quatre cent mille francs.*

\*MINABLE. Adj. des deux genres. Expression basse et populaire que l'Académie a bien fait de ne pas mettre dans son Dictionnaire, mais qui est moins basse que *marmiteux*, qu'elle a recueilli, et auquel elle a donné le même sens. Voyez ce mot.

MINCE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une étoffe mince, une doubleure mince, une lame mince.* — *Une raison mince, un esprit mince; une mince considération.* — L'Académie ne le dit point dans l'acception suivante : *Je les trouvai chauffés sur une dispute la plus mince qui se puisse imaginer.* (MONTESQUIEU, XXXVI<sup>e</sup> lettre persane.)

MINÉRAL, MINÉRALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Sel minéral, eaux minérales.*

MINEUR, MINEURE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Enfant mineur, fille mineure.*

MINIATURE. Subst. f. On prononce *mignature*.

MINISTÉRIEL, MINISTÉRIELLE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Affaires ministérielles, décision ministérielle, lettre ministérielle, opération ministérielle.*

MINISTÉRIELLEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a répondu ministériellement,* et non pas *il a ministériellement répondu.*

MINISTRE. Subst. m. Ce mot est toujours masculin, même lorsqu'il modifie un nom du genre féminin. On a donc eu raison de reprocher à Racine ces vers des *Frères ennemis* (Act. II, sc. III, 41.)

Dois-je prendre pour juge une troupe insolente,  
D'un fier usurpateur ministre violent ?

Il fallait dire *ministre violent*.

Ce mot s'emploie dans le style noble, surtout au figuré :

Des vengeances des rois ministre rigoureux.  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. v, 114.)

Ministre impétueux des faiblesses du roi.  
(VOLT., *Henr.*, III, 146.)

MINUIT. Subst. m. On ne prononce point le t. Il n'a point de pluriel. C'est le milieu de la nuit, l'heure à laquelle le soleil, descendu au-dessous de notre horizon, se retrouve dans le plan du même méridien. On dit *minuit est sonné*, et non pas *a sonné*, et encore moins *ont sonné*.

MINUSCULE. Adj. des deux genres qui se prend aussi substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Lettre minuscule.* Voyez *Majuscule*.

MINUTIEUX, MINUTIEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Sans minutieux, recherches*

*minutieuses, attentions minutieuses.* — *De minutieuses recherches, de minutieuses attentions.* Voyez *Adjectif*.

MI-PARTI, MI-PARTIE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une robe mi-partie de blanc et de noir.* — *Les acis sont mi-partis*, sont partagés par moitié.

MIRACULEUSEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a miraculeusement échappé, il a été miraculeusement délivré.*

MIRACULEUX, MIRACULEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Chose miraculeuse, action miraculeuse.* — *Cette miraculeuse guérison.* Voyez *Adjectif*.

MIROIR. Subst. m. Corneille a dit dans *Polyeucte* (Act. I, sc. III, 31) :

Il passe dans Rome, avec autorité,  
Pour fidèle miroir de la fatalité.

Voltaire a dit au sujet de ces vers : On dit bien *miroir de l'avenir*, parce qu'on est supposé voir l'avenir comme dans un miroir. Mais on ne peut dire *miroir de la fatalité*, parce que ce n'est pas cette fatalité qu'on voit, mais les événements qu'elle amène. (*Remarques sur Corneille*.)

MISÉRABLE. Adj. des deux genres. Il se met souvent avant son subst. : *Un homme misérable, une famille misérable, une misérable famille; un état misérable, un misérable état; des raisons misérables, de misérables raisons; une misérable ambition, un misérable repas.* Voyez *Adjectif, Genre, Malheureux*.

MISÈRE. Subst. f. Dans le sens d'indigence, ce terme n'est point admis dans le style noble. On l'y emploie dans celui de calamité :

Je vais suivre vos pas, mais pour revoir mes frères,  
Et savoir d'eux encore la fin de nos misères.  
(COR., *Hor.*, act. I, sc. IV, 109.)

J'entends, vous gémissiez. Mais telle est ma misère :  
Je ne suis point à vous, je suis à votre père.  
(RAC., *Mithr.*, act. II, sc. VI, 65.)

Ce n'est qu'en ce sens que *misère* se dit aussi bien au pluriel qu'au singulier.

MISÉRICORDIEUX, MISÉRICORDIEUSE. Adj. On dit que *Dieu est tout miséricordieux*. On ne dit pas absolument *un homme miséricordieux, une femme miséricordieuse*; il faut dire *un homme miséricordieux envers les pauvres, une femme miséricordieuse envers les malheureux*. Bossuet dit que *Jésus-Christ a été miséricordieux envers les pécheurs*.

MITIGER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, g doit toujours se prononcer comme j; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o : *Je mitigeais, mitigeons, et non pas je mitigais, mitignons.*

MITOYEN, MITOYENNE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mur mitoyen.* — *Acis mitoyen-parti mitoyen.*

MITRAILLE. Subst. f. On mouille les l.

MIXTE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Corps mixte.*

MIXTION. Subst. f. Dans ce mot, ti conserve sa prononciation naturelle.

MIXTIONNER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce mot, ti, conserve sa prononciation naturelle.

MOBILE. Adj. des deux genres. On peut, au

figuré, le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Corps mobile, roue mobile, caractère mobile, ce mobile caractère; une imagination mobile, cette mobile imagination. Voyez Adjectif.*

**MOBILITÉ** Subst. f. L'Académie ne dit point la *mobilité de la physionomie*, expression dont on se sert souvent, surtout en parlant des acteurs : *Cet acteur a une grande mobilité dans la physionomie.*

**MOËDE** Subst. m. Terme de grammaire. Voyez *Verbe*.

**MODÉRATEUR** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *modératrice*.

**MODÉRÉ**. Subst. f. Il n'a point de pluriel.

**MODÉRÉ**, **MODÉRÉE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Esprit modéré, humeur modérée. — Feu modéré, chaleur modérée.*

**MODÉRÉMENT**. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il s'est comporté modérément, et non pas il s'est modérément comporté.*

**MODERNE**. Adj. des deux genres. On le met avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Les auteurs modernes, ces modernes acteurs; une invention moderne, cette moderne invention. Voyez Adjectif.*

**MODESTE**. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Air modeste, visage modeste. Un maintien modeste, son modeste maintien; sa contenance modeste, sa modeste contenance; ses desirs modestes, ses modestes desirs. Voyez Adjectif, Humilité.*

**MODESTEMENT**. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il s'est comporté modestement; il s'est modestement comporté dans cette occasion.*

**MODESTIE**. Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel quand il signifie en général la vertu à laquelle on donne ce nom. Il en a un lorsqu'on veut distinguer des nuances dans cette qualité appliquée à plusieurs individus. Bossuet a très-bien dit, *C'était là de ces modesties que la crainte inspire.* — Bossuet l'a dit aussi moins heureusement pour discours modestes : *Au milieu de ces modesties.* On ne peut l'employer en ce sens. Voyez *Humilité*.

**MODIFICATIF**, **MODIFICATIVE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst., et qui se prend quelquefois substantivement : *Un terme modificatif, une expression modificative. Un modificatif.*

**MODIFICATION**. Subst. f. V. *Construction*.

**MODIQUE**. Adj. des deux genres. Il se met avant ou après le subst. : *Une somme modique, une modique somme; un repas modique, un modique repas; un revenu modique, un modique revenu. Voyez Adjectif.*

**MODIQUEMENT**. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il paie modiquement ses domestiques.*

**MODULER**. V. a. et n. L'Académie dit *moduler un air*. Dehille dit *moduler sa voix* (*Énéide*, VII, 11.)

Il vole; il voit déjà le trop fameux séjour  
Où la belle Circé, fille du dieu du jour,  
Modulant avec art sa voix mélodieuse,  
Charme de ses doux sons son ile insidieuse

**MOELLE**. Subst. f. Substance grasse, oléagineuse, qu'on trouve en masse dans le milieu des fœtus os. On dit au propre, la *moelle des os*. Fénelon l'a dit au figuré pour signifier le fond de l'âme : *Les hommes, à un certain âge, ne peuvent presque plus se plier eux-mêmes contre*

*certaines habitudes qui ont vieilli avec eux, et qui sont entrées jusque dans la moelle de leurs os.* (*Téléme*, liv. XVI, t. II, p. 475.) Féraud observe avec raison que cette expression n'est pas fort noble, et qu'elle semble peu digne d'un poëme, même en prose. Mais il prétend que l'on dit la *moelle d'un livre*, pour dire ce qu'il y a de meilleur dans un livre; et nous pensons que cette expression n'est bonne ni en vers ni en prose.

**MOELLEUX**, **MOELLEUSE**. Adj. Au propre, il se met toujours après son subst. : *Un os moelleux.* Au figuré, on peut le mettre avant, en consultant l'oreille et l'analogie : *Des discours moelleux, ce moelleux discours. — Des contours moelleux, de moelleux contours. Voyez Adjectif.*

**MOEURS**. Subst. m. plur. Le *s* final ne se prononce qu'avant une voyelle ou un *h* non aspiré. Ce mot, à l'égard de l'épopée, de la tragédie ou de la comédie, désigne le caractère, le génie, l'honneur des personnages qu'on fait parler. Ainsi, le terme de *mœurs* ne s'emploie point ici selon son usage commun. Par les *mœurs* d'un personnage qu'on introduit sur la scène, on entend le fond, quel qu'il soit, de son génie, c'est-à-dire les inclinations, bonnes ou mauvaises de sa part, qui doivent le constituer de telle sorte que son caractère soit fixe, permanent, et qu'on entrevoie tout ce que la personne représentée est capable de faire, sans qu'elle puisse se détacher des premières inclinations par où elle s'est montrée d'abord; car l'égalité doit régner d'un bout à l'autre de la pièce.

Il y a une autre espèce de *mœurs* qui doit régner dans tous les poëmes dramatiques, et qu'il faut s'attacher à bien caractériser : ce sont les *mœurs nationales*. Corneille a conservé précieusement les *mœurs* ou le caractère propre des Romains; il a même osé lui donner plus d'élevation et de dignité. Il n'a pas essuyé pour cela les reproches que l'on fait à Racine, d'avoir françaisé ses héros, si on peut parler ainsi.

Le terme de *mœurs* veut donc être entendu fort différemment, et même il n'a trait en aucune manière à ce que nous appelons morale, quoiqu'en quelque sorte elle soit le véritable objet de la tragédie, qui ne devrait avoir d'autre but que d'attaquer les passions criminelles, et d'établir le goût de la vertu, d'où dépend le bonheur de la société. (Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**Moi**. Pron. de la 1<sup>re</sup> pers. du sing. et des deux genres, dont la fonction principale est de servir de complément à des prépositions. Il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées. Après une préposition, il n'y a que le pronom *moi* qui puisse exprimer la première personne du singulier : *Vous servirez-vous de moi? Pense-t-on à moi? Ils auront besoin de moi. Ils auront affaire à moi. Selon moi, vous avez raison. Faites cela pour moi. Vous ne serez pas arrêté avant moi.* Il en est de même après une conjonction : *Mon frère et moi, mon frère ou moi, nul autre que moi.*

*Moi* s'emploie aussi soit comme régime direct, soit comme régime indirect des verbes actifs; mais c'est seulement à l'impératif, et alors *moi* est toujours placé après le verbe, avec lequel il est joint par un trait d'union : *Aimez-moi, régime direct; donnez-moi, régime indirect; c'est comme donnez à moi.*

Cependant *donnez-moi*, sans préposition, ou *donnez à moi* avec la préposition *à*, ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On dit *don-*

*nez-moi*, lorsqu'on se borne à demander une chose; et l'on dit *donnez à moi*, lorsqu'on la demande à quelqu'un qui, paraissant ne savoir à qui la donner, est au moment de la donner à un autre.

A tout autre mode que l'impératif, *moi* ne peut se construire seul. Quelquefois il se construit avec *je*, et sert à donner plus d'énergie au sujet : *Moi, je vous dis; moi, je prétends. Moi, je souffrirais une pareille insolence!*

Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence!

(Rac., *Phéd.*, act. III, sc. III, 69.)

D'autres fois il se construit avec *me*, et sert à donner plus d'énergie à ce pronom, soit comme régime direct, soit comme régime indirect, ou bien il sert à tenir la place de ce pronom, pour le lier à un pronom conjonctif. *Vous me chassez, moi! vous me donnez si peu de chose, à moi! il me méprise, moi! qui lui ai fait tant de bien!* Quand il n'est mis que pour donner plus d'énergie à *me*, on y ajoute quelquefois *même*, qui en donne davantage encore, et qui se joint à *moi* par un trait d'union. *Vous me chassez, moi, ou moi-même; vous me soutenez cela, à moi, ou à moi-même.*

Dans ce vers de Corneille *Médée*, act. I, sc. v, 48) :

Dans un si grand revers que vous reste-t-il? — Moi.

*Moi* rappelle l'idée d'un phrase entière; il signifie *je me reste*.

Quand *moi* est régime direct ou indirect d'un verbe à l'impératif suivi du pronom *y*, il se met après ce pronom : *Vous allez à l'Opéra, menez-y-moi; vous avez là votre voiture, donnez-y-moi une place*; et alors *y* se met entre deux traits d'union. A la seconde personne du singulier, le pronom *moi* se met à la même place, et si le verbe finit par un *e* muet, on met après ce verbe un *s*, que l'on place entre deux traits d'union, afin d'éviter la dureté de la prononciation : *Mène-s-y-moi, donne-s-y-moi une place.*

Lorsque *moi* est présente comme sujet d'une proposition incidente, il doit régir le verbe à la première personne, et l'on doit dire *moi qui t'aimai*, et non pas *moi qui t'aima*; *si c'était moi qui eusse*, et non pas *si c'était moi qui eût*.

Suivant la règle, *moi* doit régir *me*, et il faut dire *c'est moi qui me nomme Pierre*, et non pas *c'est moi qui se nomme Pierre*.

Féraud, dans son *Dictionnaire critique*, en approuvant cette règle, prétend que l'usage y est contraire, et que l'oreille est choquée d'entendre dire, *si c'était moi qui l'eusse fait, si c'était moi qui préchasse*. Je pense que Féraud s'est trompé, et que tous les gens qui se piquent de bien parler et de bien écrire ne manquent jamais à cette règle. Voyez *Qui*.

Si le pronom *moi* est joint à un autre pronom personnel ou à un substantif pour former le sujet d'un verbe, on met ensuite le pronom personnel *nous*, qui devient le sujet de la proposition : *Vous et moi nous lui rendrons visite. Mon frère et moi nous irons à la campagne.* Sur quoi il faut remarquer que la politesse française demande que la personne qui parle se nomme toujours la dernière. *Vous et moi*, et non pas *moi et vous*; cependant, dans le cas d'une grande infériorité, celui qui parle peut se nommer le premier. Un père dira *moi et mon fils*; un maître, *moi et mon domestique*. Voyez *Apостrophe*.

*De moi, pour moi, quant à moi*, expression adverbiales. *De moi* était très-usité autrefois. Malherbe s'en sert souvent; Menage le croyait propre à la poésie, et réservait *pour moi* pour la prose. *De moi* ne se dit plus, et l'on dit *pour moi* en vers et en prose :

Pour moi, soit que le ciel me soit dur ou propice.

(CORN., *Cin.*, act. I, sc. III, 116.)

*Quant à moi* a été proscriit par Vaugelas, et défendu par Chapelain. Il s'est soutenu dans le style familier. — *A moi!* est une sorte d'exclamation pour appeler quelqu'un auprès de soi : *A moi, soldats!* — *De vous à moi*, est une façon de parler familière qui signifie, je vous le dis en confiance, *de vous à moi*, je ne crois pas que la chose réussisse.

MOINDRE. Adj. comparatif des deux genres. C'est le comparatif de *petit*, et il signifie *plus petit*: *Cette somme est moindre que l'autre*. Il s'emploie quelquefois absolument sans la conjonction *que*: *Votre douleur en sera moindre*. — *Le moindre* ou est le superlatif : *C'est la moindre satisfaction qu'on lui doive. Au moindre bruit il s'éveille*. — Avec la négative, il signifie *aucun*: *Je n'en ai pas la moindre appréhension*.

MOINS. Adv. On prononce le *s* devant un mot qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. C'est le comparatif de *peu*, le superlatif est le *moins*: *Parlez moins, parlez moins haut. C'est le moins que l'on puisse faire. Moins d'argent, moins de soldats*, etc. *Il a cinq ans de moins que son frère*. — *Moins* se place après les temps simples des verbes; et quand il est seul et qu'il n'est pas suivi de *que*, il se met, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe. Les poètes s'affranchissent quelquefois de cette règle, et Voltaire a dit dans *OEdipe* (act. III, sc. 1, 51) :

Si je l'eusse aimé moins.

En prose, il faudrait dire *Si je l'eusse moins aimé*. — *Si moins* est suivi de *que*, on peut le mettre devant ou après le participe dans les temps composés : *Si je l'eusse moins aimé que vous*, ou *si je l'eusse aimé moins que vous*. — *Si moins* est suivi d'un autre adjectif, il doit être mis après le participe : *Ils ont combattu moins courageusement*. Ces mêmes règles doivent s'observer devant un infinitif : *Vous ne pouvez moins faire, ou faire moins pour l'un que pour l'autre. On l'a vu combattre moins courageusement*. — *A moins*, devant un nom, régit la préposition *de* : *A moins d'un prompt secours. A moins*, devant un verbe, régit *que* avec le subjonctif et la négative : *A moins que vous ne changiez de conduite. A moins que* se construit aussi dans le même sens, avec l'infinitif et la préposition *de*, et alors on supprime la négative : *Je ne pourrais pas lui parler plus fortement, à moins que de le querreller*. On peut aussi supprimer le *que* : *A moins d'être fou, on ne peut parler ainsi*.

Lorsque au *moins*, ou du *moins*, commençant une phrase, le pronom, sujet du verbe suivant, peut être mis après ce verbe : *S'il n'est pas riche, du moins il a, ou du moins a-t-il de quoi vivre*.

MOIS. Subst. m. Avec les noms de nombre cardinaux, on dit sans préposition : *Le trois janvier, le six mai*, etc. Mais avec les noms de nombre ordinaux, il faut que le nom du mois

soit précédé de la préposition de : *Le troisième jour de janvier, le sixième de mai, ou du mois de mai.*

**MOISIR** (se). V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Se couvrir d'une certaine mousse blanche qui marque un commencement de corruption. Beauzeau dit que *moisir* et *chancier* diffèrent en ce que celui-ci se dit des premiers signes de changement, celui-là du changement entier. Des confitures sont *chancées* lorsqu'elles sont couvertes d'une pellicule blanchâtre; elles sont *moisées* quand il s'élève de cette pellicule une efflorescence en mousse blanchâtre ou verdâtre. Un pâté, un jambon qui se *chanceissent*, doivent être mangés promptement; quand ils sont *moisés*, ils ne sont plus mangeables. — L'Académie n'indique aucune différence entre ces deux mots; elle remarque seulement que *chancier* est vieux.

**MOISSON**. Subst. f. L'Académie dit au figuré : *Moisson de lauriers, et moisson de gloire.* Pour *moisson de lauriers*, il n'y a point de doute :

Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes.  
(Rac., *Iphig.*, act. V, sc. II, 53.)

Mais peut-on dire également des *moissons de gloire*? Certainement on ne dirait pas des *moissons d'honneur, des moissons de réputation; gloire* semble être dans le même ordre d'idées. Il est vrai que Racine a dit dans *Iphigénie* (act. V, sc. II, 25) :

Songez, seigneur, songez à ces moissons de gloire  
Qu'à vos vaillantes mains présente la victoire.

Mais c'est, ce me semble, une licence qui est justifiée par le second vers. Ce second vers donne, pour ainsi dire, à *gloire*, le sens de *lauriers*;

Qu'à vos vaillantes mains présente la victoire.

La victoire ne présente pas la gloire aux mains; mais elle présente aux mains les lauriers qui procurent de la gloire. Sans ce second vers, je crois que la licence serait trop forte. — On trouve dans les poètes classiques d'autres exemples de cette expression. Boileau a dit (*A. P.*, IV, 22) :

Que de moissons de gloire en courant amassées

Et La Fontaine (liv. VII, fab. xviii, 56) :

Mars nous fait recueillir d'amples moissons de gloire.

Quelques-uns disent proverbialement, *porter la faux dans la moisson d'autrui*, pour dire, entreprendre sur les droits, sur les fonctions. Ce proverbe vient du latin. Richelet et l'Académie disent, *mettre la faucille dans la moisson d'autrui*, et cela est mieux; car pour faire la moisson, on se sert de faucilles et non pas de faux.

**MOISSONNER**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce terme est fréquemment employé dans la poésie et dans le style soutenu. L'Académie dit *moissonner des palmes, moissonner des lauriers, la mort a moissonné un grand nombre d'hommes; sa vie a été moissonnée dans sa fleur.* Mais on dit aussi *qu'un homme, que des hommes ont été moissonnés*, pour dire qu'ils ont été tués, ou qu'ils sont morts.

J'ai perdu, dans la fleur de leur jeune saison,  
Six frères.....  
Le fer moissonna tout.....

(Rac., *Phéd.*, act. II, sc. I, 57.)

Il le faut avouer, parmi ces courtisans,  
Que moissonna le fer en la fleur de leurs ans.

(Voltaire, *Henri*, III, 201.)

Et le peuple, étonné de cette fin terrible,  
Plaignt un roi si jeune, et sifflé moissonné.

(Idem, III, 28.)

Tel d'un bras foudroyant fondant sur les rebelles,  
Il moissonne en courant leurs troupes criminelles

(Idem, VI, 303.)

Il reconnaît surtout ces généreux Troyens  
Que moissonna le fer dans les champs phrygiens.

(Delille, *Énéid.*, VI, 617.)

**MOISSONNEUR**. Subst. m. **MOISSONNETTE**. Subst. f. Quoique *moisson* et *moissonner* s'emploient au figuré, il n'en est pas de même de *moissonneur*.

**MOÏTE**. Adj. des deux genres : *Draps moïtes, mains moïtes, murailles moïtes.* Il ne se met qu'après son subst. Quelques poètes ont dit *le moïte empire, le moïte élément*, pour dire la mer. Rousseau a dit *le moïte élément*, et Gresset (*Carême impromptu*, 65) :

Quelque autre curé plus savant...  
Bravant les fougues de la bise,  
Se serait livré sans remise  
Aux périls du moïte élément.

Cette expression ne serait guère admise aujourd'hui que dans le style badin.

**MORTIÉ**. Subst. f. L'Académie dit qu'il se prend dans une signification particulière, et se dit figurément et familièrement d'une femme à l'égard de son mari : *Comment se porte votre mortié? Il a perdu sa chère mortié.* Beaucoup d'écrivains ont employé cette expression dans le style noble :

Laissez à Ménélas racheter d'un tel prix  
Sa coupable mortié dont il est trop épris.  
(Rac., *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 104.)

Tandis que plein d'amour, d'horreur et de pitié,  
Je vole sur les pas de ma chère mortié.

(Delille, *Énéid.*, II, 1027.)

Delille l'a dit d'une sœur à l'égard de sa sœur :

O toi qui de mon âme es la chère mortié,  
Ma sœur, lis avec moi dans mon cœur élargé.  
(*Énéid.*, IV, 13.)

*Mortié* s'emploie souvent sans article : *J'ai mortié dans cette succession, cette ville perdit mortié de ses habitants.*

**MOLLASSE**. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Chair mollasse, étoffe mollasse.*

**MOLLEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit mollement dans cette affaire, il s'est mollement conduit.*

**MOLLESSE**. Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel.

**MOLLET**, **MOLLETTE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un lit mollet, des coussins mollets, du pain mollet.*

**MOMENTANÉ**, **MOMENTANÉE**. Adj. On disait autrefois *momentané* au masculin comme au fémi-

nin. On dit aujourd'hui *momentané*, et l'Académie l'indique ainsi. Il ne se met qu'après son subst. : *Un effort momentané, un plaisir momentané, une action momentanée.*

**MOMENTANÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Ce météore n'a paru que momentanément.*

**Mox.** Adj. possessif qui répond à la première personne. Il fait *ma* au féminin, et *mes* au pluriel des deux genres. Il s'emploie toujours avec des substantifs, et ne peut jamais être précédé de l'article.

Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, et qu'il suit immédiatement ce pronom, on met *mon* au lieu de *ma*, afin d'éviter l'hiatus qui résulterait de la rencontre des deux voyelles : *Mon âme, mon épée, mon aimable amie*, et non pas *ma âme, ma épée, ma aimable amie*; et devant un *h* aspiré on dit *ma* au féminin : *ma hache, ma harangue.*

Quand le pronom personnel sujet du verbe indique assez le sens de l'adjectif possessif, on ne met point ce dernier. Ainsi l'on dit *j'ai mal à la tête*, et non pas *j'ai mal à ma tête*, parce que le pronom *je* indique assez qu'il s'agit de la tête de celui qui parle; car on ne peut pas avoir mal à la tête d'un autre. On dit de même *j'ai reçu un coup au bras, à la jambe*, et non pas *à mon bras, à ma jambe*. Mais quand le pronom qui est sujet ne désigne pas clairement que la chose dont il est question appartient à celui qui parle, il faut mettre l'adjectif possessif. Par exemple, si je disais *je vois que la jambe s'enfle*, je n'indiquerais pas assez qu'il est question de ma jambe, car je puis voir de même enfler la jambe d'un autre. Il faudrait donc dire, si je voulais indiquer que je veux parler de ma jambe, et non de celle d'un autre, *je vois que ma jambe s'enfle*. C'est par la même raison qu'il faut dire *j'ai perdu mon argent, je perds tout mon sang*, quand on parle de son propre argent, et de son propre sang. Ces équivoques ne peuvent pas avoir lieu avec les verbes réfléchis; et quand je dis *je me suis blessé à la main*, on entend bien que je veux parler de ma main et non de celle d'un autre. Cependant l'usage veut que l'on dise, *je me suis tenu toute la journée sur mes jambes*, peut-être pour mieux exprimer la fatigue de cette position : de même qu'on dit, pour augmenter l'énergie de l'expression, *je l'ai vu de mes propres yeux, je l'ai entendu de mes propres oreilles.*

L'adjectif possessif *mon, ma, mes*, se répète devant chaque substantif et devant chaque adjectif, à moins que ces adjectifs n'aient à peu près le même sens. On dit donc, *mon père et ma mère sont venus*, et non pas *mes père et mère sont venus*. *Mon père, ma mère, mes frères et mes sœurs sont morts; je lui ai montré mes beaux et mes vilains habits; je lui ai montré mes beaux et brillants équipages.*

Il est clair que dans la dernière phrase les adjectifs *beaux* et *brillants* sont appliqués au même substantif; et que si l'on disait *mes beaux et mes brillants équipages*, on indiquerait par là que l'on veut parler de deux espèces d'équipages, dont les uns sont *beaux* et les autres *brillants*. Voyez *Adjectifs possessifs, Accord.*

**MONACAL, MONAGALE.** Adj. Il se dit par mépris de tout ce qui a rapport à l'état de moine : *Vie monacale, petitesse monacales, intrigues mo-*

*nacales.* Il n'a point de pluriel au masculin. Voyez *Monastique.*

**MONACALEMENT.** Adv. D'une façon monacale. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a toujours vécu monacalement.* C'est un terme de mépris.

**MONARCHIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Gouvernement monarchique, État monarchique.*

**MONARCHIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a gouverné monarchiquement*, et non pas *il a monarchiquement gouverné.*

**MONASTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Vie monastique, discipline monastique, les ordres monastiques.* Il diffère de *monacal*, en ce qu'il se prend toujours en bonne part, et que le dernier ne se dit qu'en mauvaise part et par mépris.

**MONDAIN, MONDAINE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Femme mondaine, parure mondaine; ces mondaines parures.* Voyez *Adjectif.*

**MONDAINEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a toujours vécu mondainement.*

**MONOLOGUE.** Subst. m. Terme de littérature. Scène dramatique où un personnage paraît et parle seul. Le monologue est un raisonnement et un discours que quelqu'un se fait à lui-même. Les monologues doivent être rares, extrêmement courts, et même ne doivent être employés que dans la passion.

**MONOPOLE.** Subst. m. Le *monopole* ne consiste pas à vendre seul, mais à s'être rendu maître d'une denrée pour la vendre seul. Un homme qui aurait dans un pays la propriété d'une mine unique qui y existerait, ne commettrait pas un *monopole* en vendant seul les produits de sa mine; ou du moins cette espèce de *monopole* n'emporterait pas le sens odieux que l'on attache ordinairement à ce mot. — *Monopole* se dit du trafic illicite et odieux que fait celui qui se rend seul le maître d'une sorte de marchandise, pour en être le seul vendeur, et la mettre à si haut prix que bon lui semble, ou bien en surprenant des lettres du prince pour être autorisé à faire seul le commerce d'une certaine sorte de marchandise, ou enfin lorsque tous les marchands d'un même corps sont d'intelligence pour enlêcher les marchandises ou y faire quelque altération.

**MONOSYLLABE.** Adj. m que l'on prend substantivement. Ce mot est composé de deux mots grecs, *monos* seul, et *syllabé* syllabe, qui se prononcent comme si ces deux éléments étaient séparés et qu'on écrivit *mono-syllabe*. La lettre *s*, qui se trouvant entre deux voyelles, devrait être prononcée comme *s*, se prononce *z*, parce qu'au moyen de cette séparation mentale, elle est considérée comme initiale.

Il se dit des mots d'une syllabe. On lit dans l'*Encyclopédie*, à l'article *Monosyllabe*, qu'une langue qui abondera en monosyllabes sera prompt, énergique, rapide; mais qu'il est difficile qu'elle soit harmonieuse.

Vaugelas, Ménage et Marmontel n'étaient point de cet avis, et ils citent pour exemple ces deux vers de Malherbe :

Et moi je ne vois rien quand je ne la vois pas...  
(Liv. V, Stances, v. 14.)

Et tout ce que je vois n'est qu'un point à mes yeux.  
(Liv. V, chanson, v. 30.)

Il n'est pas vrai, dit Marmontel, comme on l'a dit tant de fois, qu'un vers composé de monosyllabes soit communément dur, et que l'on doive l'éviter. On doit savoir le composer de sons pleins et d'articulations liantes qui se succèdent sans peine; et alors une suite de monosyllabes fera un vers mélodieux. On cite comme une exception rare ce vers de Racine (*Phèdre*, act. IV, sc. II, 78) :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

On en trouvera cent dans nos bons poètes, tels que ceux-ci :

Mon père vertueux,  
Fait le bien, suit les lois, et ne craint que les dieux...  
(VOLTAIRE, *Mér.*, act. II, sc. II, 75.)

L'art n'est pas fait pour toi, tu n'en as pas besoin;  
(VOLTAIRE, *Zaïre*, act. IV, sc. II, 65.)

lesquels ne sont ni moins coulants, ni moins harmonieux que ceux de Racine.

On pourrait encore ajouter à ces exemples ce vers de Racine, dans *Bajazet* (act. I, sc. III, 63) :

Quand je fais tout pour lui, s'il ne fait tout pour moi.

— On trouve aussi dans les œuvres de Régnier un assez grand nombre de vers qui, bien que composés de monosyllabes, n'ont rien de désagréable pour l'oreille. Nous avons recueilli ceux-ci :

Par Dieu, les plus grands cleres ne sont pas les plus fins.  
(SAT. III, 256.)

Et moi qui ne leur dis ni bonsoir ni bonjour.  
(SAT. XI, 324.)

Tout le mal que tu sens, c'est toi qui le te fais.  
(ÉPIQUE I, 130.)

Quant aux suivants, ils pourraient à bon droit être cités par les critiques qui accusent les vers composés de monosyllabes d'être durs et rocailleux :

Hai! que ne suis-je roi pour cent ou six-vingts ans!  
(SAT. VI, 60.)

Et sont ceux qu'on peut dire et saints et gens de bien.  
(SAT. XII, 112.)

**MONOTONE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Chant monotone, prononciation monotone, style monotone.*

**MONOTONIE.** Subst. l' Défaut de variation du ton. Il y a la monotonie de la voix, la monotonie de la déclamation, la monotonie du style. Voyez *Style*.

**MONS.** Expression familière; abréviation méprisante du mot *monsieur* :

Mais mons ton fils, le sieur de Fierenfat,  
Me semble avoir un procédé bien plat.  
(VOLTAIRE, *Enf. prod.*, act. I, sc. I, 5.)

C'est moi seul, mons Damis, qui fais ce mariage.  
(L'Indiscret, sc. XXI, 7.)

**MONSIEGNEUR.** Subst. m. Il s'écrit en une seul mot quand on parle aux hommes : *Monsieur le prince de...* On l'écrit en deux mots quand on parle à Dieu : *Mon Seigneur et mon Dieu.* — Il n'en faut pas mettre deux de suite dans la même

phrase. — Quand le pronom *vous* termine un membre de la période, il faut le faire suivre de *Monsieur* : *J'ai reçu de vous, Monsieur*; *il n'appartient qu'à vous, Monsieur*. On le place ordinairement après *car*, *mais*, *au reste*, *du reste*, *après tout*, *certes*, *certainement*, *c'est pourquoi*, et autres semblables : *Car, Monsieur*; *mais, Monsieur*, etc. — On évite de le mettre après un verbe actif, parce qu'il en résulte ordinairement une sorte d'équivoque. On ne dira donc pas, *je ne veux pas acheter, Monsieur*; il faut dire, *je ne veux pas, Monsieur, acheter*... Il y a plusieurs autres occasions où il faut éviter les équivoques que le peuple trouve entre ce mot et celui qui le précède. Ainsi, il faut éviter de dire, *c'est du veau, Monsieur*; *c'est une bête, Monsieur*. Ces équivoques ne sont pas fondées en raison; mais il suffit que le vulgaire les voie pour qu'il faille les éviter. — Il ne faut pas mettre ce mot entre un substantif et son adjectif, si l'adjectif est du même genre que *Monsieur*, comme, *c'est un procédé, Monsieur*, *très-insolent*. — On dit, *Monsieur, votre altesse*; et non pas *notre altesse, Monsieur*. Ces règles peuvent être appliquées aux mots *monsieur* et *madame*.

**MONSIEUR.** Subst. m. En prose on ne prononce ni le *n* ni le *r*; en poésie on prononce quelquefois le *r*.

Vous oubliez, Monsieur,  
Qu'Hortense est ma cousine et clérit son honneur.  
(VOLTAIRE, *L'Indiscret*, sc. VI, 55.)

Le pluriel est *messieurs*, où l'on ne prononce ni le *r*, ni le *s*.

Le nom de *monsieur* ne doit se mettre que devant le nom des auteurs qui sont encore vivants, ou dont la mémoire est encore récente. On dit, *Cornéille, Racine, Voltaire, Gresset*; et on dit quelquefois encore *monsieur de La Harpe*. On ne doit pas ajouter aux noms de *monsieur, madame, mademoiselle*, le nom propre de la personne à laquelle on adresse la parole, à moins que, dans une compagnie, on ne puisse désigner autrement la personne à qui l'on veut parler; mais on peut ajouter les noms de dignité à ceux de *monsieur, madame* : *Monsieur le comte, madame la comtesse*, pourvu cependant qu'on le fasse rarement et sans affectation.

Nous ne nous servons point, dit Voltaire, des mots *monsieur, madame*, dans les comédies tirées du grec. L'usage a permis que nous appelions les Romains et les Grecs *seigneurs*, et les Romains *madame*; usage vicieux en soi, mais qui cesse de l'être, parce que le temps l'a autorisé. (*Remarques sur la Bérénice de Racine.*) Voyez *Monsieur*.

**MONSTRE.** Subst. m. Au propre et au figuré, il régit quelquefois la préposition *de* : *C'est un monstre de laideur, un monstre de nature.* — *Un monstre d'ingratitude, de cruauté.* L'Académie le définit, animal qui a une conformation contraire à l'ordre de la nature. On pourrait croire d'après cela que le mot *monstre* ne peut se dire que des animaux. Il se dit de toutes les productions de la nature qui ne sont pas conformes aux lois ordinaires. On donne ce nom en général à toute production organisée dans laquelle la conformation, l'arrangement ou le nombre de quelques-unes des parties ne suivent pas les règles ordinaires. Il y a des *monstres* dans les fleurs, dans les fruits, etc.

**MONSTRUEUX, MONSTRUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un enfant monstrueux, un animal monstrueux, un monstrueux animal.* — *Une ingratitude monstrueuse, une monstrueuse ingratitude.*

**MONT, MONTAGNE.** L'Académie explique ces deux mots par la même définition, sans indiquer précisément la différence de leurs significations. *Mont* désigne une masse détachée de toute autre masse pareille, soit physiquement, soit idéalement; *montagne* ne forme qu'une appellation vague, sans aucune distinction individuelle; et on y joint la préposition *de*, pour l'appliquer à des objets individuels : *Les montagnes des Alpes, les montagnes de Suisse.* Le *mont* est opposé au val ou vallon; *on court par monts et par vaux.* La *montagne* est proprement opposée à la plaine; on mène paître un troupeau de la plaine sur la *montagne*. — Quand on dit *les monts*, on entend ordinairement les Alpes, comme dans ces phrases, *passer les monts, repasser les monts, au delà des monts, deçà les monts.*

On dit le *mont Caucase*, le *mont Etna*, le *mont Liban*, le *mont Apennin*, le *mont Olympe*. Il semble que le mot *mont* soit affecté aux montagnes fameuses par leur hauteur; cependant on dit *les montagnes de la Lune*, et *les montagnes de la Table*, pour marquer cette montagne voisine du cap de Bonne-Espérance à la pointe méridionale de l'Afrique, quoique au rapport des voyageurs ce soit une des plus hautes du monde. Enfin, l'usage a voulu qu'en parlant de certaines montagnes on se servit de leur nom tout simple. C'est ainsi qu'on dit *les Alpes, les Andes, les Pyrénées, les Cévennes, le Pésuvr, le Stromboli, les Vosges, le Schwarzwalden, le Pic, l'Apennin.* Voyez *Genre*.

**MONTAGNARD, MONTAGNEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Peuples montagnards, animaux montagnards.* Voyez *Montagneux*.

**MONTAGNE.** Subst. f. Voyez *Mont* et *Genre*.

**MONTAGNEUX, MONTAGNEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Pays montagneux, contrée montagneuse, cette montagneuse contrée.* — *Montagneux* ne se dit que des pays où il y a beaucoup de montagnes; et *montagnard* se dit des hommes et des animaux qui habitent ces pays.

**MONTÉE.** Subst. f. Il se dit, selon l'Académie, d'un petit escalier, dans une maison de pauvres gens. — *Montée* en ce sens est une expression vulgaire par laquelle le bas peuple désigne l'escalier d'une maison quelconque, petite ou grande, riche ou pauvre.

*Montée* se dit proprement de la pente plus ou moins douce d'un escalier. On le dit aussi de la pente plus ou moins douce d'une montagne, d'une éminence, d'un coteau. Les anciens architectes disaient une *montée*, pour dire une marche d'escalier.

**MONTÉ.** V. n. et a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie donne des exemples où ce verbe prend tantôt l'auxiliaire *avoir*, tantôt l'auxiliaire *être*; mais elle ne dit pas dans quels cas il faut employer l'un ou l'autre. *Notre-Seigneur est monté au ciel; il a monté quatre fois à sa chambre pendant la journée; il est monté dans sa chambre et y est resté.* — Féraud dit qu'il prend l'auxiliaire *avoir* quand il est actif et qu'il a un régime direct : *J'ai monté les degrés*; et qu'il prend l'auxiliaire *être* quand il est neutre. Mais

cette règle n'est pas suffisante, car elle ne peut pas s'appliquer au second exemple donné par l'Académie, qui emploie *avoir* dans un sens neutre. — Voici la règle qu'il faut suivre pour ce verbe et pour tous les autres semblables. Si l'on veut exprimer l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *avoir* : *Il a monté quatre fois à sa chambre pendant la journée; il a monté pendant trois heures au haut de la montagne; il a monté les degrés; la rivière a monté de six pouces depuis hier.* Si, au contraire, on veut exprimer l'état qui résulte de l'action de monter, il faut employer l'auxiliaire *être* : *Il est monté dans sa chambre il n'y a qu'une heure. Votre père est-il monté dans sa chambre? — Oui, il y est monté. A quelle heure y a-t-il monté? C'est-à-dire, a-t-il fait l'action d'y monter? Il y a monté à huit heures.*

Le vers suivant de Voltaire offre un exemple contraire à cette règle (*Œd.*, act. V, sc. 1, 6) :

J'ai sauvé cet empire en arrivant au Irône;  
J'en descendrai du moins comme j'y suis monté.

Mais je soutiens que, sans le mauvais son de *J'y ai*, Voltaire aurait dit *J'y ai monté*. C'est une licence qu'un usage abusif autorise, mais qui ne doit point tirer à conséquence. Voyez *Aspirer*.

Ce verbe a un grand nombre d'acceptions. On dit *monter à cheval; la mer monte; monter une pendule; cet instrument est monté trop haut; ce mur monte au-dessus du voisin; monter la garde; monter un vaisseau; monter en graine; monter en couleur; monter une machine; la somme de ces nombres monte haut; les astres montent sur l'horizon; il est monté sur le théâtre; le luxe est monté à un haut excès; la voix de l'innocence est montée au ciel; il est monté de cette classe à une autre; le blé monte, etc.* D'où l'on voit que dans presque toutes ses acceptions, il exprime ou simplement ou figurément l'action de passer d'une situation à une autre situation plus élevée.

*Monter* régit les prépositions *à, sur, dans, en*.

*Monter à* suppose un but que l'on veut atteindre, en allant de bas en haut : *Monter à l'assaut; monter à la brèche; monter au haut d'un arbre; monter à une tour, au haut d'une tour.*

*Monter à un arbre* marque le dessein d'en atteindre une partie élevée, en quittant la terre et s'attachant à l'arbre : *Monter à un arbre pour prendre un nid d'oiseaux.* On dit dans le même sens, *monter à une échelle. Monter sur un arbre* suppose le dessein de se placer parmi les branches, soit pour en cueillir le fruit, soit pour éviter quelque danger, soit pour mieux voir ce qui se passe aux environs : *Le sanglier le poursuivait, il monta sur un arbre, et non pas à un arbre. Il faut monter sur cet arbre pour en cueillir les fruits. Il monta sur un arbre pour voir passer le cortège. On monte aussi sur un arbre pour le tailler, pour l'élaguer, pour l'émonder.*

*Monter à cheval* suppose le dessein de partir, et a toujours quelque rapport à l'art de manier un cheval, de sorte que *monter à* ne se dit point avec les noms des animaux qui ne rappellent pas directement l'idée de cet art. On ne dit pas *monter à jument, monter à cavale, monter à mulet, monter à âne, monter à chameau. Monter à cheval* se dit même particulièrement de l'art de manier un cheval, de se tenir bien à

cheval. *Ce jeune homme monte bien à cheval. Il apprend à monter à cheval.* Quand l'expression n'a aucun rapport à cet art, on dit *monter sur* : *Il monta sur son cheval pour ne pas être pressé dans la file. Il monta sur son cheval pour mieux voir la cérémonie.*

On dit *monter sur*, pour désigner simplement une supériorité de position : *Monter sur un cheval, sur un âne, sur une jument, sur un chameau; monter sur une chaise, sur un escabeau, sur une table, sur un banc; monter sur une échelle*, pour être dans une position commode pour atteindre ou pour faire quelque chose.

*On monte à sa chambre, et on monte dans sa chambre.* La première locution indique simplement l'action de monter : *En montant à ma chambre, je fis un faux pas.* La seconde suppose l'intention de rester dans sa chambre, de s'y renfermer. *On monte à sa chambre* pour prendre son chapeau, sa canne, un livre, etc.; pour en redescendre peu de temps après. *On monte dans sa chambre* pour s'y occuper, pour y travailler, pour s'y entretenir avec quelqu'un, pour y passer la soirée, pour se coucher.

*On monte en voiture* pour partir, *en chaire* pour prêcher; on monte dans une voiture par choix, par préférence : *Je ne veux pas monter dans cette mauvaise voiture. On monte dans une voiture*, pour y arranger quelque chose, pour prendre ce qu'on y avait oublié, pour la raccommoder; en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de départ. *On monte dans une chaire* pour la décorer, pour la réparer, pour y mettre ce dont le prédicateur a besoin; en un mot, dans tous les cas où il n'est pas directement question de prêcher. On a fait dans une église une chaire neuve, le curé va la voir, y monte pour juger si elle est commode, dans un temps où le public n'est pas assemblé dans l'église; alors on dit qu'il *monte dans la chaire*, et non pas qu'il *monte en chaire*. Voyez *Dans*.

*Monter au trône* se dit d'un prince qui, par les lois du pays, a droit d'y monter : *Il monta au trône de son père, au trône de ses ancêtres. Monter sur un trône* suppose que l'on y monte autrement que par droit de succession : *Les princes qui étaient autrefois élus pour régner en Pologne, montaient sur le trône de Pologne. Darius, fils d'Hystaspes, ne dans une condition piree, monta sur le trône de Perse.*

\* MONTREBLE. Adj. des deux genres. Mot usité que l'on peut employer dans quelques circonstances particulières. Voltaire écrit à madame du Deffant, qui était aveugle : *Si vous ariez des yeux, vous ririez bien de ma figure de quatre-vingt-un ans; elle n'est ni transportable, ni montable.*

MONTRE. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud dit que ce mot n'est pas du style noble. C'est une erreur; on le trouve dans nos meilleurs poètes :

Il faut montrer ici son zèle et sa prudence.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 126.)

Qu'éloigné du malheur qui m'opprime,  
Votre cœur aisément se montre magnanime.  
(Idem, act. I, sc. 10, 43.)

Le reste pour son Dieu montre un oubli fatal.  
(Rac., *Ath.*, act. I, sc. 1, 17.)

MONTUEUX, MONTUEUSE. Adj. Il ne se met qu'après son substantif : *Pays montueux*

MOQUER. V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud blâme les auteurs qui l'ont employé au passif. Au lieu de dire *la crainte d'être moqué, il veut qu'on dise la crainte qu'on ne se moque de moi, de nous, de vous, etc.*; et c'est en faveur de l'opposition qu'il passe cette phrase de J.-J. Rousseau, *Les esprits forts qui s'étaient moqués de la fée, furent moqués à leur tour.* (*Rêve fantastique*, t. xiii, 309.) Il ne faut pas en croire Féraud sur cet article. Tout le monde emploie ce verbe au passif; et outre le proverbe qui dit *les moqueurs sont souvent moqués*, l'Académie donne pour exemple *Il fut moqué de tout le monde*, et dit expressément que ce verbe s'emploie au participe avec le verbe être.

MOQUEUR, MOQUEUSE. Adj. qui se prend substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme moqueur, une femme moqueuse; un ris moqueur, un air moqueur.*

MORAL, MORALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Discours moral, théologie morale, préceptes moraux, réflexions morales; vertus morales, certitude morale.*

MORALE. Subst. f. Il n'a point de pluriel. C'est abusivement que quelques personnes disent *faire des morales à quelqu'un*.

MORALEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il vit moralement bien; il a moralement bien vécu.* — *Cela est prouvé moralement, cela est moralement prouvé.* — On dit *moralement parlant*, et on le met comme incise, au commencement ou à la fin d'une proposition : *Moralement parlant, cela est impossible; cela est impossible, moralement parlant.*

MORALISER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. *Tout événement moralise*, a dit La Motte. Expression neuve et philosophique, dit Mercier. — En 1835, l'Académie l'admet.

MORALITÉ. Subst. f. Depuis la révolution, on a dit ce mot pour désigner le caractère moral d'une personne, ses mœurs, ses principes. Plusieurs grammairiens se sont élevés contre cette nouvelle acception; mais elle a été et elle est encore employée partout. On demande des renseignements sur la moralité d'une personne à qui l'on veut confier un emploi; on exige des certificats de moralité. Il est présumable que l'usage maintiendra cette expression, malgré les grammairiens. — On la trouve dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie.

Moralité. Terme de littérature. Toute poésie un peu sérieuse doit avoir son objet d'utilité, son but moral; et la vérité de sentiment ou de réflexion qui en résulte, l'impression salutaire de crainte, de pitié, d'admiration, de mépris, de haine ou d'amour qu'elle fait sur l'âme, est ce qu'on nomme moralité. (Marmontel.) Dans l'apologue, on appelle moralité la vérité qui résulte du récit allégorique.

MORDANT, MORDANTE. Adj. On le met avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Esprit mordant, style mordant, traits mordants. Une épigramme mordante, cette mordante épiqramme; une humeur mordante, cette mordante humeur; une satire mordante, cette mordante satire; des censures mordantes, de mordantes censures.* Voyez *Adjectif*.

MORDICANT, MORDICANTE. Adj. Au figuré, et au féminin, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une humeur mordicante, cette mordicante humeur.*

**MORGE, MORGUER.** L'u n'est dans ces mots que pour donner au g un son fort, qu'il n'a pas devant l'e. Sans cet u, on prononcerait *morje, morjer*.

**MORT, MORTE.** Adj. Dans les expressions suivantes, il a un sens différent, selon qu'il est placé avant ou après le subst. *Du mort-bois* est du bois de peu de valeur qui n'est propre à aucun ouvrage; *du bois mort*, est du bois séché sur pied. — *Morte-eau* se dit des marées quand elles sont au point le plus bas; *eau morte* se dit de l'eau qui ne coule pas, comme l'eau des étangs, des marais, etc.

**MORTEL, MORTELLE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. Dans le sens de, qui donne la mort, ou qui paraît devoir la causer, on dit *une maladie mortelle, un coup mortel, une blessure mortelle, un poison mortel*; et l'on peut dire *cette mortelle blessure*. — Dans le sens de grand, extrême, excessif, *haine mortelle, inimitié mortelle, un déplaisir mortel, un mortel déplaisir; c'est son ennemi mortel, c'est son mortel ennemi. Il y a trois mortelles lieues d'ici là, et non pas trois lieues mortelles.* On dit un *effroi mortel, et mortel effroi*. Féraud prétend que, quand il signifie qui est sujet à la mort, il ne peut se mettre qu'après son subst.; et en conséquence il blâme ce vers de Racine dans *Esther* (act. III, sc. vii, 52) :

Le succès est certain

Si le succès dépend d'une mortelle main.

Je ne pense pas que la critique soit juste. On peut quelquefois mettre cet adjectif avant son subst., dans le sens indiqué par Féraud.

**MORTELEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a offensés mortellement, ou il nous a mortellement offensés.*

**MORT-GAGE.** Subst. m. Ce mot étant composé d'un substantif et d'un adjectif, l'un et l'autre doit prendre la marque du pluriel; ainsi l'on doit écrire au pluriel *des morts-gages*.

**MORTE-SAISON.** Subst. f. Ce mot étant composé d'un substantif et d'un adjectif, l'un et l'autre doit prendre la marque du pluriel. Il faut donc écrire au pluriel *des mortes-saisons*.

**MORTIFIANT, MORTIFIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *mortifier*. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une chose mortifiante. Une injure mortifiante, une mortifiante injure; des humiliations mortifiantes; de mortifiantes humiliations. Un refus mortifiant, un mortifiant refus.*

**MORT-IVRE.** Adj. L'Académie dit *ivre-mort*. On dit l'un et l'autre. Nous pensons que *mort-ivre* se dit d'un homme, et qu'en parlant d'une femme, on doit dire *ivre-morte*, pour distinguer par la prononciation le féminin du masculin; car il n'y aurait aucune différence pour la prononciation entre *mort-ivre* et *morte-ivre*. — On dira de même au pluriel, *morts-ivres* au masculin, et *ivres-mortes* au féminin. Ce féminin pluriel sera analogue au singulier; et l'on évitera la prononciation dure de *mortes-ivres*.

**MORT-NÉ.** Adj. L'Académie écrit au pluriel deux enfants *mort-nés*. Il nous semble qu'on doit écrire *morts-nés*. Un enfant *mort-né* est un enfant né mort; des enfants *morts-nés* sont des enfants nés morts.

**MORTUAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un drap mortuaire,*

*un registre mortuaire, un extrait mortuaire*

**MORVEUX, MORVEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Enfant morveux, nez morveux.*

**Mor.** Subst. m. Le t final ne se prononce que devant une voyelle. *Mot*, dit l'Académie, se dit d'une ou plusieurs syllabes réunies qui expriment une idée. Les grammairiens divisent les mots en *substantif, article, adjectif, pronom, verbe, préposition, adverbe, conjonction et interjection*. Voyez ces mots.

Il faut distinguer dans ces mots la signification objective et la signification formelle; la signification objective, c'est l'idée fondamentale qui est l'objet de la signification du mot, et qui peut être désignée par des mots de différentes espèces. La signification formelle, c'est la manière particulière dont le mot présente à l'esprit l'objet dont il est le signe, laquelle est commune à tous les mots de la même espèce, et ne peut convenir à ceux des autres espèces.

Le même objet pouvant donc être signifié par des mots de différentes espèces, on peut dire que tous ces mots ont une même signification objective, parce qu'ils représentent tous la même idée fondamentale; mais chaque espèce ayant sa manière propre de présenter l'objet dont il est le signe, la signification formelle est nécessairement différente dans les mots de diverses espèces, quoiqu'ils puissent avoir une même signification objective. Communément ils ont, dans ce cas, une racine générique commune, qui est le type matériel de l'idée fondamentale qu'ils représentent tous; mais cette racine est accompagnée d'inflexions et de terminaisons qui, en désignant la diversité des espèces, caractérisent en même temps la signification formelle. Ainsi la racine commune *am* dans *aimer, amitié, ami, amical, amicalement*, est le type de la signification objective commune à tous ces mots, dont l'idée fondamentale est celle de ce sentiment affectueux qui lie les hommes par la bienveillance; mais les diverses inflexions ajoutées à cette racine désignent tout à la fois la diversité des espèces, et les différentes significations formelles qui y sont attachées.

Il faut encore distinguer, dans la signification objective des mots, l'idée principale et les idées accessoires. Lorsque plusieurs mots de la même espèce représentent une même idée objective, variée seulement de l'une à l'autre par des nuances différentes qui naissent de la diversité des idées ajoutées à la première, celle qui est commune à tous les mots est l'idée principale; et celles qui y sont ajoutées, et qui différencient les signes, sont les idées accessoires. Par exemple, *amour* et *amitié* sont des noms qui présentent également à l'esprit l'idée de ce sentiment de l'âme qui porte les hommes à se réunir; c'est l'idée principale de la signification objective de ces deux mots. Mais le nom *amour* ajoute à cette idée principale l'idée accessoire de l'inclination d'un sexe pour l'autre; et le nom *amitié* y ajoute l'idée accessoire d'un juste fondement, sans distinction de sexe. On trouvera, dans les mêmes accessoires, la différence des substantifs *aman*; et *ami*, des adjectifs *amoureux* et *amical*, des adverbes *amoureusement* et *amicalement*.

Quand on ne considère dans les mots de la même espèce qui désignent une même idée objective principale, que cette seule idée principale, ils sont synonymes; mais ils cessent de l'être quand on fait attention aux idées acces-

soires qui les différencient. Voyez *Synonymes*. Dans bien des cas, on peut les employer indistinctement et sans choix; c'est surtout lorsqu'on ne veut et qu'on ne doit présenter dans le discours que l'idée principale, et qu'il n'y a dans la langue aucun mot qui l'exprime seule, avec abstraction de toute idée accessoire. Alors les circonstances font assez connaître que l'on fait abstraction des idées accessoires, que l'on désignerait par le même mot en d'autres occurrences. Mais, s'il y avait dans la langue un mot qui signifiait l'idée principale seule, et abstraite de toute autre idée accessoire, ce serait, en cette occasion, une faute contre la justesse, de ne pas s'en servir plutôt que d'un autre auquel l'usage aurait attaché la signification de la même idée, modifiée par d'autres idées accessoires.

Dans d'autres cas, la justesse de l'expression exige que l'on choisisse scrupuleusement entre les synonymes, parce qu'il n'est pas toujours indifférent de présenter l'idée principale sous un aspect ou sous un autre.

Aux mots synonymes, caractérisés par l'identité du sens principal, malgré les différences matérielles, on peut opposer les mots homonymes, caractérisés au contraire par la diversité des sens principaux, malgré l'identité ou la ressemblance dans le matériel.

Remarquez qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot, pour juger de quelle espèce il est. On trouve des homonymes qui sont tantôt d'une espèce et tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit *si vous voulez*; il est adverbe quand on dit *vous parlez si bien*; il est nom lorsqu'en termes de musique on dit un *si cadence*. *En* est quelquefois préposition, *parler en maître*; d'autres fois il est pronom, *nous en arrivons*. *Tout* est nom dans cette phrase : *Le tout est plus grand que sa partie*; il est adjectif dans celle-ci : *Tout homme est menteur*; il est adverbe dans cette troisième : *Je suis tout surpris*.

C'est donc surtout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger; et l'on ne doit en fixer les espèces que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que sa nature sous diverses formes; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumières.

Une chose essentielle pour penser juste et pour exprimer nettement ses pensées, c'est d'attacher toujours aux mots des idées claires et précises. Il n'est que trop fréquent, et l'expérience nous montre tous les jours, que l'on est dans l'habitude d'employer des mots sans y joindre des idées précises, ou même aucune idée; de les employer tantôt dans un sens, tantôt dans un autre; ou de les lier à d'autres qui en rendent la signification indéterminée, et de supposer toujours que les mots existent chez les autres les mêmes idées que nous y avons attachées. Le meilleur conseil que l'on puisse donner contre cet abus, c'est de s'appliquer à n'avoir que des idées bien nettes et bien déterminées, de n'employer jamais, ou du moins que le plus rarement possible, des mots qui ne nous donnent pas une idée claire; de tâcher de fixer la signification de ces mots; de suivre en cela l'usage

commun, autant qu'on le pourra; et enfin d'éviter de prendre le même mot en deux sens différents. Si cette règle générale, dictée par le bon sens, était suivie et observée dans tous les détails avec quelque soin, les mots, bien loin d'être un obstacle, deviendraient un aide et un secours.

Tout mot peut avoir un sens propre et un sens figure. Un mot est au propre quand il signifie ce pour quoi il a été premièrement établi. Le mot *lion* a été d'abord destiné à signifier cet animal qu'on appelle lion: *Je viens de la ménagerie, j'y ai vu un beau lion*; *lion* est pris là dans le sens propre. Mais si, en parlant d'un homme emporté, je dis *c'est un lion*, *lion* est alors dans le sens figuré. — Quand, par comparaison ou par analogie, un mot se prend dans quelque autre sens que celui de sa destination, cet accident peut être appelé *Paccption du mot*.

Il y a des mots primitifs et des mots dérivés. Un mot est primitif lorsqu'il n'est tiré d'aucun autre mot de la langue dans laquelle il est en usage. *Ciel, roi, bon*, sont des mots primitifs. Un mot est dérivé lorsqu'il est tiré de quelque autre mot comme sa source. Ainsi *céleste, royal, royaume, royauté, royalement, bonté, bonnement*, sont des mots dérivés.

Un mot peut être simple ou composé. *Juste, justice*, sont des mots simples; *injuste, injustice*, sont des mots composés.

On connaît en français les rapports respectifs des mots entre eux par l'arrangement dans lequel on les place; voyez *Construction*; par les prépositions qui mettent les noms en rapport, comme *par, pour, sur, dans, en, à, de*, etc. Les prénomens ou prépositifs, ainsi nommés parce qu'on les place devant les substantifs, servent aussi à faire connaître si l'on doit prendre les noms dans un sens général, ou dans un sens singulier, ou dans un sens indéfini, ou dans un sens individuel. Enfin, après que toute une phrase a été lue ou énoncée, l'esprit, accoutumé à la langue, se prête à considérer les mots dans l'arrangement convenable au sens total, et même à suppléer, par analogie, des mots qui sont quelquefois sous-entendus. Rien de plus commun aujourd'hui que de créer des mots nouveaux sans nécessité. J.-J. Rousseau a indiqué, dans le passage suivant, les conditions auxquelles on peut se permettre cette création. « Quand j'ai hasardé, dit-il, le mot *investigation*, j'ai voulu rendre un service à la langue, en y introduisant un terme doux et harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français. C'est, je crois, toutes les conditions qu'on exige pour autoriser cette liberté salutaire. » (Note 3<sup>e</sup> de la lettre de J.-J. sur une nouvelle réfutation de son discours par un académicien de Dijon.) Voyez *Néologie*.

Nous avons dit, au mot *Monsyllabe*, ce qu'il faut penser des vers qui ne sont composés que de ces sortes de mots. La Harpe nous donne un autre conseil sur les mots composés de cinq syllabes. Voltaire a dit dans l'*Orphelin de la Chine* (act. I, se. 1, 4) :

Se peut-il qu'en ce temps de désolation ?

En général, dit La Harpe, il faut être fort sobre de ces sortes de mots de cinq syllabes, difficiles à bien placer dans nos vers, et particulièrement ceux qui finissent en *ion*. Ils sont très-rare dans Racine; mais surtout ils ne sont pas faits pour le commencement d'une pièce, qui doit toujours

être soigné, et prévenir favorablement l'oreille du spectateur. (*Cours de littérature.*)

*A ces ots.* Expression adverbiale. Quand il eut dit cela. Il se met à la tête de la phrase : *A ces mots, Idoménée embrassa Télémaque.* (Fénelon, *Téléme.*, liv. IX, t. 1, p. 310.)

*Mot à mot.* Phrase adverbiale. Sans aucun changement, ni dans les mots ni dans leur ordre : *Apprendre un discours mot à mot.*

*Mot pour mot.* Expression adverbiale. En rendant le sens de chaque mot, traduire un discours mot pour mot.

*Mot* signifie aussi sentence, apophthegme, dit notable, parole remarquable, ingénieuse, plaisante, agréable. — On appelle *mot heureux*, un mot heureusement trouvé; *beau mot*, un mot plein de sens et de raison : *Ce beau mot est d'un philosophe grec.* On dit *le mot pour rire*, en parlant des plaisanteries que l'on dit pour égayer une compagnie : *Ce vieillard a toujours le mot pour rire.* En parlant d'une chose sérieuse et importante qui ne saurait être tournée en plaisanterie, on dit *il n'y a pas le mot pour rire.*

— *Mot profond* se dit d'un mot qui, sous l'apparence d'un sens ordinaire, renferme un sens plus important. On appelle *mot fin*, une expression qui, sous une apparence de simplicité, offre une idée délicate et spirituelle. On appelle familièrement *le fin mot d'une affaire*, l'intention secrète de ceux qui la proposent ou qui la font marcher.

*Mot consacré.* On appelle *mots consacrés*, certains mots particuliers qui ne sont bons qu'en certaines occasions, et on leur a peut-être donné ce nom, parce que ces mots ont commencé par la religion, dont les mystères n'ont pu être exprimés que par des mots faits exprès. *Trinité, incarnation, nativité, transfiguration, annonciation, visitation, assumption, fils de perdition, portes de l'enfer, vase d'élection, homme de péché,* etc., sont des mots consacrés aussi bien que *cène, cénuacle, fraction de pain, acte des apôtres,* etc.

De la religion, on a étendu ce mot de consacré aux sciences et aux arts, de sorte que les mots propres des sciences et des arts s'appellent *consacrés*. Tels sont *gravitation, rarefaction, condensation, et un grand nombre d'autres* en matière de physique; *allegro, adagio, aria, arpeggio,* en musique, etc.

Il faut se servir sans difficulté des mots consacrés dans les matières de religion, de sciences et d'arts. Celui qui voudrait dire, par exemple, *la fête de la naissance de Notre-Seigneur. la fête de la visite de la Vierge,* parlerait très-mal. L'usage veut qu'on dise, en parlant de ces deux mystères, *la nativité et la visitation.* Ce n'est pas qu'on ne puisse dire *la naissance de Notre-Seigneur, et la visite de la Vierge.* Par exemple, *la naissance de Notre-Seigneur est bien différente de celle des princes; la visite que rendit la Vierge à sa cousine, ne ressemblait point aux visites profanes du monde.* L'usage veut qu'on dise aussi *la cène et le cénuacle;* et ceux qui diraient une chambre haute pour *le cénuacle,* et le souper pour *la cène,* s'exprimeraient fort mal.

*Bon mot.* On appelle ainsi un sentiment vivement et finement exprimé. Il faut que le bon mot naisse naturellement et sur-le-champ; qu'il soit ingénieux, plaisant, agréable, enfin qu'il ne renferme point de raillerie grossière, injurieuse et piquante. La plupart des bons mots consistent

dans des tours d'expression qui offrent à l'esprit deux sens également vrais, mais dont le premier, qui saute d'abord aux yeux, n'a rien que d'innocent; au lieu que l'autre, qui est le plus caché, renferme souvent une malice ingénieuse.

Le bon mot est plutôt imaginé que pensé; il prévient la méditation et le raisonnement, et c'est en partie pourquoi tous les bons mots ne sont pas capables de soutenir l'impression. La plupart perdent leur grâce dès qu'on les rapporte détachés des circonstances qui les ont fait naître, circonstances qu'il n'est pas aisé de faire sentir à ceux qui n'en ont pas été les témoins. Voyez *Jeu de mots.* (Extrait en grande partie de l'*Encyclopédie.*) Voyez *Accident.*

*Mot,* pris adverbialement, exclut *pas* ou *point* : *Il n'a dit mot.*

*MOTEUR.* Subst. m. L'Académie n'indique pas de quel mot il faut se servir en parlant d'une femme, mais elle dit que l'adjectif *moteur* fait au féminin *motrice* : *Vertu, faculté, puissance motrice.* Féraud prend qu'en parlant d'une femme qui aurait donné le branle à une affaire, on pourrait et on devrait dire qu'elle a été *le moteur,* et non pas *la motrice* de cette affaire. — Comme Féraud n'appuie son opinion ni sur des raisons ni sur des exemples, je pense qu'on peut se dispenser de l'adopter; puisque l'Académie dit *motrice* dans la signification adjectivale, on ne voit pas pourquoi on ne le dirait pas substantivement; et, puisqu'on dit *elle a été l'instigatrice de cet événement,* disons aussi *elle a été la motrice de cet événement.*

*MOTES.* Interjection. On prononce le *s.* Il est familier.

*Mou, MOLLE.* Adj. Il fait au pluriel *mous* et non pas *moux.* Le masculin se met toujours après le subst. : *Un lit mou, un cheval mou, un général mou.* Le féminin peut quelquefois se mettre avant son subst. On dit *une molle oisiveté,* et l'on ne peut pas dire *une oisiveté molle.*

J'aime mieux un ruisseau qui sur la *molle arène*

Dans un pré plein de fleurs lentement se promène.

(BOIL., A. P., I, 167.)

Mais on dit de la *cire molle, des chairs molles, des poires molles.*

*MOUCHARD.* Subst. m. On ne fait point sentir le *d.*

*MOUCHER.* V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Moucher un enfant, se moucher.* Il y a des gens qui disent et des auteurs qui ont écrit *moucher* dans un sens neutre, comme *lousser, cracher;* c'est une faute qu'il faut éviter. *Moucher* doit toujours avoir un régime. *Je me mouche souvent,* et non pas *je mouche souvent.* — L'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire, dit que le verbe *moucher* s'emploie quelquefois absolument, dans le même sens que s'il était accompagné du pronom : *Il ne mouche presque point, le tabac fait moucher.* Elle permet aussi de dire *moucher du sang.*

*MOUCHETTES.* Subst. f. plur. Ce mot n'a point de singulier. On dit *les mouchettes,* et non pas *la mouchette.*

*MOUDRE.* V. a. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent.* Je mouls, tu mouls, il moult; nous moulois, vous moulez, ils moulent. — *Imparfait.* Je moulais, tu moulais, il mouloit; nous mouloions, vous mouliez, ils moulaient. — *Passé simple.* Je mouls, tu mouls, il moult;

nous moulinâmes, vous moulinâtes, ils moulinèrent. — *Futur*. Je moudrai, tu moudras, il moudra; nous moudrons, vous moudrez, ils moudront.

Conditionnel. — *Présent*. Je moudrais, tu moudrais, il moudrait; nous moudrions, vous moudriez, ils moudraient.

Impératif. — *Présent*. Mouds, qu'il moule; moulons, qu'ils moulent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je moule, que tu moules, qu'il moule; que nous moulions, que vous mouliez, qu'ils moulent. — *Imparfait*. Que je moulassse, que tu moulassses, qu'il moullât; que nous moulasssons, que vous moulasssiez, qu'ils moulasssent.

Participe. — *Présent*. Moulant. — *Passé*. Moulu, moulue.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

MOUELLER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. En terme de grammaire, on dit *moueller les l*, pour dire les prononcer, non tout à fait selon leur son naturel, comme dans *Achille, ville*, mais avec une sorte de mollesse, comme dans *fille, grille*. Alors les deux *l* sont pre. que toujours précédés d'un *i*, et quand cette voyelle *y* est seule, elle se fait sentir comme à l'ordinaire, *fille, grille*; mais quand il s'y trouve d'autres voyelles ou quelque diphthongue, l'è est presque muet, n'étant mis là que pour faire mouiller les deux *l*: *Boutaille, bouteille, cueille*. (Acad.) Voyez *L*. On dit aussi qu'on mouille les deux lettres *gn*, pour dire qu'on les prononce comme dans *agneau*, et non pas avec un son dur comme dans *agnat*, que l'on prononce *agneut*.

MOURANT, MOURANTE. Adj. verbal tiré du verbe *mourir*. Le masculin suit toujours le subst : *Un homme mourant, les uns mourants*. Le féminin peut quelquefois le précéder : *Sa voix mourante, ou sa mourante voix*; cet adjectif est admis dans le style noble :

Et la triste Italie eneor toute fumante  
De feux qu'a rallumés sa liberté mourante.

RAC., *Mithrid.*, act. III, sc. 1. (6.)

Son père à ses côtés sous mille coups mourant.  
(VOLT., *Henr.*, II, 319.)

Je la vois cette lettre à jamais effrayante  
Que, prête à se glacer, traça sa main mourante.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 21.)

MOURIR. V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. On le conjuge ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent*. Je meurs, tu meurs, il meurt; nous mourons, vous mourez, ils meurent. — *Imparfait*. Je mourais, tu mourais, il mourait; nous mourions, vous mouriez, ils mouraient.

— *Passé simple*. Je mourus, tu mourus, il mourut; nous mourûmes, vous mourûtes, ils moururent. — *Futur*. Je mourrai, tu mourras, il mourra; nous mourrons, vous mourrez, ils mourront.

Conditionnel. — *Présent*. Je mourrais, tu mourrais, il mourrait; nous mourrions, vous mourriez, ils mourraient.

Impératif. — *Présent*. Meurs, qu'il meure; mourons, mourez, qu'ils meurent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je meure, que tu meures, qu'il meure; que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent. — *Imparfait*. Que je mourusse, que tu mourusses, qu'il mourût; que nous mourussions, que vous mourussiez, qu'ils mourussent.

Participe. — *Présent*. Mourant. — *Passé*. Mort, morte.

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés.

*Faire mourir* ne se dit point au passif. Quoique Vaugelas ait condamné il y a longtemps les expressions *il a été fait mourir, il fut fait mourir*, le peuple ne laisse pas de s'en servir encore, et surtout à Paris.

Racine a dit (*Frères ennemis*, act. V, sc. v, 4) :

Et du même poignard dont est morte la reine,  
Cette fière princesse a percé son beau sein.

On dit bien *mourir de faim, de chagrin, de douleur, mourir de ses blessures*, mais on ne dit pas *mourir d'un poignard, d'une épée, d'un boulet de canon*. Il faut dire *mourir d'un coup de poignard, d'un coup d'épée*, etc.

On ne dit pas *je meurs d'aller, je meurs de savoir*; mais *je meurs d'entrer d'aller, de savoir*, et cela ne se dit que dans la conversation familière. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

MOUSQUET. Subst. m. On ne prononce point le *t*.

MOSSE. J.-J. Rousseau a employé ce mot adjectivement, et lui a fait signifier le contraire d'aiguisé : *Ma pénétration est naturellement très-mousse, mais elle s'est aiguisée à force de s'exercer dans les ténébres*.

MOUSSEUX, MOUSSEUSE. Adj. Qui mousse. Il ne se met qu'après son subst. : *Du vin mousseux*. — *Rose mousseuse* se dit abusivement, pour *rose moussue*, d'une rose dont le calice et la tige sont garnis d'une espèce de mousse. (Acad.)

Mousse, MOUSSE. Adj. Qui est couvert de mousse. Il ne se met qu'après son subst. : *Un arbre moussu, une pierre moussue*. Voyez *Mousseux*.

MOUVANT, MOUVANTE. Adj. verbal tiré du v. *mouvoir*. Il ne se met qu'après son subst. : *Force mouvante, sable mouvant, terre mouvante*. — *Tableau mouvant*.

MOUVOIR. V. a. et irrégulier de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comme il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je meus, tu meus, il meut; nous mouvons, vous mouvez, ils meuvent. — *Imparfait*. Je mouvais, tu mouvais, il mouvait; nous mouvions, vous mouviez, ils mouvaient. — *Passé simple*. Je mus, tu mus, il mut; nous mûmes, vous mûtes, ils murent. — *Futur*. Je mouvrai, tu mouvras, il mouvra; nous mouvrons, vous mouvez, ils mouvront.

Conditionnel. — *Présent*. Je mouvrais, tu mouvrais, il mouvrait; nous mouvriions, vous mouvriez, ils mouvraient.

Impératif. *Présent*. Meus, qu'il meuve; mouvons, mouvez, qu'ils meuvent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve; que nous mouvions, que vous mouviez, qu'ils meuvent. — *Imparfait*. Que je mussse, que tu musses, qu'il mût; que nous mussions, que vous mussiez, qu'ils mussent.

Participe. — *Présent*. Mouvant. — *Passé*. Mu, Mue.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Plusieurs de ces temps ne sont usités que dans le style didactique. *On ne peut concevoir comment l'âme peut mouvoir le corps*. Dans le discours ordinaire, il y a plusieurs temps de ce verbe qui rebulent l'oreille, et qui par conséquent ne sont point usités. On n'aime pas à lire dans Bossuet : *Les premières affaires qui se*

murent dans l'Église; mais on dit fort bien un corps qui se meurt.

**MOYEN, MOYENNE.** Adj. Il se met souvent avant son subst. : *Une taille moyenne, une moyenne taille; une grandeur moyenne, une moyenne grandeur.* — *Temps moyen.* Voyez *Adjectif*.

**MUABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Vent muable, relâché muable.*

**MUET, MUETTE.** Adj. Il se dit, 1<sup>o</sup> de celui qui ne peut parler à cause de quelque empêchement naturel ou par quelque accident : *Un homme muet, une femme muette, un enfant muet*; 2<sup>o</sup> des personnes qui ne s'expliquent point dans quelque circonstance, par crainte, par étonnement, etc. : *Il demeura muet d'étonnement. Croyez-vous qu'il reste muet dans cette affaire?*

Avez-vous prétendu que, muet et tranquille,  
Ce héros, qu'armera l'amour et la raison,  
Vous laisse pour ce meurtre abuser de son nom ?  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 98.)

*Muet* se dit aussi des choses. On dit un jeu muet, une scène muette.

J'entendrai des regards que vous croirez muets.  
(RAC., *Britan.*, act. II, sc. III, 156.)

Cet adj., appliqué aux personnes, se met toujours après son subst. Appliqué aux choses, il peut le précéder, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une muette horreur.*

Voyez là-haut ces bois dont la muette horreur  
Aujourd'hui même encore inspire l'épouvante.  
(DELILLE, *Énéid.*, VIII, 463.)

Et sur ces sombres lieux, muettes régions,  
Où le trépas conduit ses pâles légions.  
(GRESSET, *Égl.* VI, 74.)

**Muet, Muette.** Terme de grammaire. Cette qualification a été donnée aux lettres, par les grammairiens, en deux sens différents; dans le premier sens, elle n'est attribuée qu'à certaines consonnes dont on a prétendu caractériser la nature; dans le second sens, elle désigne toute lettre, voyelle ou consonne, qui est employée dans l'orthographe, sans être rendue en aucune manière dans la prononciation.

Il est démontré qu'aucune consonne n'a de valeur qu'avec la voyelle, ou, si l'on veut, que toute articulation doit précéder un son. Ainsi, en ce sens, toutes les consonnes sont muettes par leur nature, puisqu'elles ne rendent aucun son, mais qu'elles modifient seulement les sons.

Quant aux lettres muettes dans l'orthographe, nous n'avons rien de mieux à faire que de transcrire les observations de M. Harduyn, que Beauzée a fait insérer dans l'*Encyclopédie*.

« Qu'on ait autrefois prononcé des lettres qui ne se prononcent plus aujourd'hui, cela semble prouvé par les usages qui se sont perpétués dans plus d'une province, et par la comparaison de quelques mots analogues entre eux, dans l'un desquels on fait sonner une lettre qui demeure oiseuse dans l'autre. C'est ainsi que *s* et *p* ont gardé leur prononciation dans *veste*, *espion*, *bastonnade*, *hospitalier*, *septembre*, *septuagésimaire*, quoiqu'ils l'aient perdue dans *vestir*, *espier*, *bastion*, *hôpital*, *baptême*, *sept*, etc. (On supprime même ces lettres dans l'orthographe moderne de plusieurs de ces mots, et l'on écrit *vestir*, *épier*, *bâton*, *hôpital*.)

« Mon intention n'est cependant pas de soute-

nir que toutes les consonnes muettes qu'on emploie ou qu'on employait il n'y a pas longtemps au milieu de nos mots, se prononçaient originairement. Il est au contraire fort vraisemblable que les savants se sont plu à introduire des lettres muettes dans un grand nombre de mots, afin qu'on sentit mieux la relation de ces mots avec la langue latine. » Beauzée ajoute, ou même par un motif moins louable, mais plus naturel, parce que, comme le remarque l'abbé Girard, on mettait sa gloire à montrer dans l'écriture française qu'on savait le latin. « Du moins est-il constant que les manuscrits anciens, antérieurs à l'imprimerie, offrent beaucoup de mots écrits avec une simplicité qui montre qu'on les prononçait alors comme à présent, quoiqu'ils se trouvent écrits moins simplement dans des livres bien plus modernes. J'ai eu la curiosité de parcourir quelques ouvrages du quatorzième siècle, ou j'ai vu les mots suivants avec l'orthographe que je leur donne ici : *droit, saint, traité, dette, devoir, doute, avenir, autre, moult, recevoir, votre*; ce qui n'a pas empêché d'écrire longtemps après : *droict, saint, traicté, dette, dévoir, double, advenir, autre, moult, recevoir, vostre*, pour marquer le rapport de ces mots avec les noms latins : *directus, sanctus, tractatus, debitum, debere, dubitatio, advenire, alter, multum, recipere, vester*. On remarque même en plusieurs endroits de nos manuscrits dont je parle une orthographe encore plus simple, et plus conforme à la prononciation actuelle que l'orthographe dont nous nous servons aujourd'hui. Au lieu d'écrire *science, corps, temps, compte, meurs*, on écrivait dans les siècles éloignés, *science, cors, tems, conte, meurs*. »

M. Beauzée observe ici qu'on a bien fait de ramener *science*, à cause de l'étymologie; *corps* et *temps*, tant à cause de l'étymologie qu'à cause de l'analogie qu'il est utile de conserver sensiblement entre ces mots et leurs dérivés, *corporel, corporifier, corpulence, temporel, temporalité, temporiser, temporisation*, et pour les distinguer par l'orthographe des mots homogènes, *cors* de cerf, ou *cors* des pieds; *tant*, ad-  
verbe, pour le distinguer de *tan* pour les tanneurs, et de *tend*, verbe. Parcelllement, *compte*, en conservant les traces de son origine, *computum*, se trouve différencié par la de *comte*, seigneur d'un comté, et de *conte*, narration fabuleuse.

« Outre la raison des étymologies latines ou grecques, nos aïeux insérèrent et conservèrent des lettres muettes pour rendre plus sensible l'analogie de certains mots avec d'autres mots français. Ainsi, comme *maniement, éternement, dévouement, je lierai, je tuerai, j'avouerai*, sont formés de *manier, éternuer, dévouer, lier, tuer, avouer*, on crut devoir mettre ou laisser à la pénultième syllabe de ces premiers mots un *e* qu'on n'y prononçait pas. On en usa de même dans *beau, nouveau, oiseau, damoiseau, chasteau*, et autres mots semblables, parce que la terminaison *eau* y a succédé à *el*. Nous disons encore *un bel homme, un nouvel ouvrage*; et l'on disait jadis, *oiseil, damoiseil, chasteil*.

« Les écrivains modernes, plus entreprenants que leurs devanciers, rapproché de jour en jour l'orthographe de la prononciation. On n'a guère réussi, à la vérité, dans les tentatives qu'on a faites jusqu'ici pour rendre les lettres qui se prononcent plus conformes aux sons et aux articulations qu'elles représentent; et ceux qui ont voulu faire écrire *ampereur, acsion*, au lieu

d'empereur, action, n'ont point trouvé d'imitateurs. Mais on a été plus heureux dans la suppression d'une quantité de lettres muettes, que l'on a entièrement proscrites, sans considérer si nos aïeux les prononçaient ou non, et sans même avoir trop d'égards pour celles que des raisons d'étymologie ou d'analogie avaient maintenues si longtemps. On est donc parvenu à écrire *doute, parfaite, honnête, arrêté, ajouter, omettre*, au lieu de *doubte, parfaicte, honneste, arrest, ad-jouter, obmettre*; et la consonne oïseuse a été remplacée dans plusieurs mots par un accent circonflexe, marqué sur la voyelle précédente, lequel a souvent la double propriété d'indiquer le retranchement d'une lettre et la longueur de la syllabe. On commence aussi à ôter le muet de *guièrement, remerciement, éternement, dévouement*, etc.

« Mais, malgré les changements considérables que notre orthographe a reçus depuis un siècle, il s'en faut encore de beaucoup qu'on ait abandonné tous les caractères muets. Il semble qu'en se déterminant à écrire *sûr, mâr*, au lieu de *seur, meur*, on aurait dû prendre aussi le parti d'écrire *bar, chapau, et euf, beuf*, au lieu d'*auf, bæuf*, quoique ces derniers mots viennent d'*ovum, boris*; mais l'innovation ne s'est pas étendue jusque-là; et comme les hommes sont rarement uniformes dans leur conduite, on a même épargné dans certains mots telle lettre qui n'avait pas plus le droit de s'y maintenir qu'en plusieurs autres de la même classe d'où elle a été retranchée. Le *g*, par exemple, est resté dans *poing, après avoir été banni de soing, loing, témoing*. Que dirai-je des consonnes redoublées qui sont demeurées dans une foule de mots où nous ne prononçons qu'une consonne simple?

« Quelques progrès que fasse à l'avenir la nouvelle orthographe, nous avons des lettres muettes qu'elle ne pourrait supprimer sans défigurer la langue, et sans en détruire l'économie. Telles sont celles qui servent à désigner la nature et le sens des mots; comme *n* dans *ils aiment, ils aimèrent, ils aimassent*; et *en* dans les temps où les troisïèmes personnes plurielles se terminent en *aient* ou en *oient, ils aimaient, ils aimeroient, ils soient*. Car à l'égard du *t* de ces mots, et de beaucoup d'autres consonnes qui sont ordinairement muettes, personne n'ignore qu'il faut les prononcer quelquefois en conversation, et plus souvent encore dans la lecture ou dans le discours soutenu, surtout lorsque le mot suivant commence par une voyelle.

« Il y a des lettres muettes d'une autre espèce, qui probablement ne disparaîtront jamais de l'écriture. De ce nombre est l'*u* servile qu'on met toujours après la consonne *q*, à moins qu'elle ne soit finale; pratique singulière qui avait lieu dans la langue latine aussi constamment que dans la française. Il est vrai que cet *u* se prononce en quelques mots, *quadrature, équestre, quinquagésime*; mais il est muet dans la plupart, *quarante, querelle, quotidien, quinze*.

« J'ai peine à croire que l'on bannisse jamais l'*u* et l'*e* qui sont presque toujours muets entre un *g* et une voyelle. Cette consonne *g* répond à deux sortes d'articulations bien différentes. Devant *a, o, u*, elle doit se prononcer durement; mais quand elle précède un *e* ou un *i*, la prononciation en est plus douce, et ressemble entièrement à celle du *j*. Or, pour apporter des exceptions à ces deux règles, et pour donner au *g*, en certains cas, une valeur contraire à sa

position actuelle, il fallait des signes qui fissent connaître les cas exceptés. On aura donc pu imaginer l'expédient de mettre un *u* après le *g*, pour en rendre l'articulation dure devant un *e* ou un *i*, comme dans *guéir, collègue, orgueil, guitare, guimpe*; et d'ajouter un *e* à cette consonne, pour la faire prononcer mollement devant *a, o, u*, comme dans *geui, George, gageure*. L'*u* muet semble pareillement n'avoir été inséré dans *cerueil, accueu, éveuil*, que pour y affermir le *c*, qui n'annoncerait comme *s* s'il était immédiatement suivi de l'*e*.

« Il n'est pas démontré néanmoins que ces voyelles muettes l'aient toujours été; il est possible, absolument parlant, qu'on ait autrefois prononcé l'*u* et l'*e* dans *écueil, guider, George*, comme on les prononce dans *écuelle, Guise, ville*, et dans *géomètre*. Mais une remarque tirée de la conjugaison des verbes, jointe à l'usage où l'on est depuis longtemps de rendre ces lettres muettes, donne lieu de conjecturer en effet qu'elles ont été placées après le *g* et le *c*, non pour y être prononcées, mais seulement pour prêter à des consonnes une valeur contraire à celle que devrait leur donner leur situation devant telle ou telle voyelle.

« Il est de principe dans les verbes de la première conjugaison, comme *flatter, je flatte, blâmer, je blâme*, que la première personne plurielle du présent de l'indicatif se forme du participe présent en changeant *ant* en *ons*, et que l'imparfait de l'indicatif se forme par le changement du même *ant* en *ais*; *flattant, nous flattons, je flattais; blâmant, nous blâmons, je blâmais*. (Voyez Formation.) Suivant ces exemples, on devrait écrire, *je mange, nous mangons, je mangais*, etc.; mais comme le *g* doux de *mange* serait devenu un *g* dur dans les autres mots, par la rencontre de l'*o* et de l'*a*, il est presque évident que ce fut tout exprès pour conserver le *g* doux dans *nous mangeons, je mangais*, que l'on y introduisit un *e* sans vouloir qu'il fut prononcé. Par là on crut trouver le moyen de marquer tout à la fois dans la prononciation et dans l'orthographe l'analogie de ces deux mots avec *je mange*, dont ils dérivent. La même chose peut se dire de *nous commençons, je commençais*, qu'on n'écrivait sans doute ainsi avant l'invention de la cédille, que pour laisser au *c* la prononciation douce qu'il a dans *je commence*.

« Cette cédille, inventée si à propos, aurait dû faire imaginer d'autres marques pour distinguer les cas où le *c* doit se prononcer comme un *k* devant la voyelle *e*, et pour faire connaître ceux où le doit être articulé d'une façon opposée aux règles ordinaires. Ces signes particuliers vaudraient beaucoup mieux que l'interposition d'un *e* ou d'un *u*, qui est d'autant moins satisfaisante qu'elle induit à prononcer *écuelle*, comme *écueil*, *aiguille* comme *anguille*, et même *géographe* et *aigué* comme *George* et *figue*.

« Quoi qu'il en soit de mon idée de réforme, dont il n'y a point d'apparence qu'on voie jamais l'exécution, on doit envisager la voyelle *e* dans *beau* tout autrement que dans *il mangeait*. Elle ne fournit par elle-même aucun son dans le premier de ces mots; mais elle est censée tenir aux deux autres voyelles, et on la regarde en quelque sorte comme faisant partie des caractères employés à représenter le son *o*; au lieu que dans *il mangeait*, l'*e* ne concourt en rien à la représentation du son; il n'a nulle espèce de

liaison avec l'a suivant, c'est à la seule consonne *g* qu'il est uni, pour en changer l'articulation, eu égard à la place qu'elle occupe. Ce que je dis ici de l'e, par rapport au mot *mangeait*, doit s'entendre également de l'u tel qu'il est dans *guerre, recueil, quotité*; et ce que j'observe sur l'e, par rapport au mot *beau*, doit s'entendre aussi de l'a et de l'o dans *Suône et baruf*.

MUGISSANT, MUGISSANTE. Adj. verbal tiré du v. *mugir*: *Un taureau mugissant, les ondes mugissantes, sa voix mugissante, la mer mugissante, les flots mugissants*.

Soudain avec un bruit terrible,  
Sur ses gonds mugissants tourne la porte horrible.  
(DELLI., *Enéid.*, VI, 747.)

Au féminin, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. On pourrait dire en poésie, *une mugissante voix, les mugissantes ondes*.

MUGUETTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Vieux mot inusité que Voltaire a employé agréablement dans les vers suivants:

Une fille d'ici  
Me tracassait, me donnait du souci :  
C'était Colette; et j'ai vu la friponne  
Pour mes écus muguetter ma personne.

MUID. Subst. m. Le *d* ne se prononce point. MUNICIPAL, MUNICIPALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Conseil municipal, droit municipal, lois municipales*. Il fait au pluriel masculin *municipaux* : *Officiers municipaux*.

MUNITION. Subst. f. Provisions de guerre qui concernent les armes et les vivres. En ce sens il ne se met guère qu'au pluriel : *Munitions de guerre, munitions de bouche*. — On dit au singulier, *pain de munition*.

MUQUEUX, MUQUEUSE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Glandes muqueuses, plantes muqueuses*.

MUR, MURE. Adj. On le met ordinairement après son subst. Cependant on dit après une mère *délibération, Blé mur, fruit mur*. — *Age mur, homme mur, jugement mur, esprit mur*.

MUREMENT. Adv. Il ne se dit qu'au figuré, et peut quelquefois se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a considéré murement cette affaire, ou il a murement considéré cette affaire*.

MURMURE. Subst. m. Voltaire a dit le *murmure du sang* (*Oreste*, act. I, sc. v, 87) :

Écoutez-vous du sang le danseur murmure,  
Pour des enfants ingrats qui bravent la nature ?

MUSARD, MUSARDE. Adj. qui se prend aussi substantivement. Il ne se met qu'après son subst.

MUSCLÉ, MUSCLÉE. Adj. Qui a des muscles bien marqués. Il ne se met qu'après son subst. : *Une figure bien musclée, une statue bien musclée*.

MUSCULAIRE. Adj. des deux genres. Qui appartient aux muscles. Il suit toujours son subst. : *Mouvement musculaire, force musculaire*.

MUSCULEUX, MUSCULEUSE. Adj. Qui a beaucoup de muscles. Il ne se met qu'après son subst. : *Partie musculieuse*.

MUSICAL, MUSICALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Art musical, phrase musicale, caractères musicaux*.

\*MUSIQUER V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Mot inusité

employé par J.-J. Rousseau (*Confessions*, 11<sup>e</sup> part., liv. viii) : *Nous musicâmes tout le jour*.

MUTIN, MUTINE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un enfant mutin, un esprit mutin*.

MUTINER (SE). V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. Corneille a dit dans *Cinna* (act. IV, sc. 1, 43) :

Cinna sent dans sa rage s'obstiner,  
Et contre vos bontés d'autant plus se mutine.

Voltaire a dit au sujet de ce vers, *Se mutiner contre des bontés* est une expression bourgeoise. On ne l'emploie qu'en parlant des enfants. Ce n'est pas que le mot *mutiné*, employé avec art, ne puisse faire un très-bel effet. Racine a dit (*Phèdre*, act. II, sc. 1, 85) :

Enchaîner un captif de ses fers étonné,  
Contre un joug qui lui plaît vainement mutiné.

*D'autant plus exige un que*; c'est une phrase qui n'est pas achevée. (*Remarques sur Corneille*.)

MUTINERIE. Subst. f. Corneille a dit dans *Héraclius* (act. V, sc. vii, 14) :

Son ordre excitait seul cette mutinerie.

Ce mot, dit Voltaire, est trop familier. *Révolte, sédition, tumulte*, sont les termes usités dans le style noble. (*Remarques sur Corneille*.)

MUTUEL, MUTUELLE. Adj. Suivant Vaugelas, on dit *réciproque* de deux, et *mutuel* d'un plus grand nombre : *Le mari et la femme doivent s'aimer d'un amour réciproque; les chrétiens doivent s'aimer d'un amour mutuel*. — L'usage ne confirme pas cette décision, car on dit que *deux personnes se sont fait un don mutuel*, et non pas un don *réciproque*. Thomas Corneille prétend qu'il n'y a que peu de différence entre ces termes, et même qu'on peut les prendre indifféremment l'un pour l'autre. L'Académie semble être de cet avis; elle définit *mutuel* par *réciproque*, et *réciproque* par *mutuel*, et dit ce dernier de deux personnes comme d'un plus grand nombre.

Il est certain cependant que ces deux mots ne peuvent pas s'employer indifféremment l'un pour l'autre, et nous pensons que Roubaud a bien établi leur différence. *Mutuel*, dit-il, désigne l'échange; *réciproque*, le retour. Le premier exprime l'action de donner et de recevoir de part et d'autre; le second, l'action de rendre selon qu'on reçoit. L'échange est libre et volontaire; on donne en échange, et cette action est *mutuelle*. Le retour est dû ou exigé; on *paie de retour*, et cette action est *réciproque*. On dit que *l'affection est mutuelle*, pour signifier qu'on s'aime l'un l'autre; on dit qu'*elle est réciproque*, pour marquer qu'on se rend sentiment pour sentiment. Le don qu'on se fait l'un à l'autre est *mutuel*, le don qu'on se rend l'un pour l'autre est *réciproque*. Mais le don est surtout *mutuel* quand il est le même ou du même genre de part et d'autre; il n'est que *réciproque* s'il s'agit d'objets différents cédés en compensation. Un mari et une femme s'engagent *mutuellement* leur foi, et ils s'engagent *réciproquement* à des devoirs différents.

L'adjectif *mutuel* peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Amour mutuel, leur mutuel amour*,

*Haine mutuelle. Des devoirs mutuels, de mutuels devoirs. La Justice et la Paix se donnaient un mutuel baiser.* (Du Guet.)

**MUTUELLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils se sont promis mutuellement, ou ils se sont mutuellement promis de...* Voyez *Mutuel*.

**MYSTÈRE.** Subst. m. Ce mot est admis, dans le style noble, au propre et au figuré :

Sur ces murs l'éclairent des lances sont rangées ;  
Dans des vases de sang leurs pointes sont plongées,  
Appareil menaçant de leur mystère affreux.

(VOLT., *Henr.*, V, 229.)

Qui sait si le roi votre père  
Veut que de son absence on sache le mystère ?

(RAC., *Phéd.*, act. I, se. 1, 47.)

**MYSTÉRIEUSEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il*

*s'est conduit mystérieusement, ou il s'est mystérieusement conduit dans cette affaire.*

**MYSTÉRIEUX, MYSTÉRIEUSE.** Adj. : *Caractères mystérieux, paroles mystérieuses, sans mystérieux.* — *Un homme mystérieux, une femme mystérieuse.* En parlant des choses, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ces mystérieux caractères, ces mystérieuses paroles.*

**MYSTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que par rapport aux choses de la religion : *Le sens mystique de l'Écriture sainte.* — *Auteur mystique, livre mystique.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Ce mystique auteur, cette mystique explication.*

**MYSTIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a expliqué mystiquement ce passage.*

**MYTHOLOGIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Discours mythologique, livre mythologique.*

## N.

**N.** Subst. m. On prononce *ne*. La quatorzième lettre de l'alphabet et la onzième des consonnes. Le son propre de cette lettre est comme dans *nager, négoce, nippe, norcée, nuage.*

Cette lettre, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, conserve toujours le son qui lui est propre au commencement et au milieu des mots, comme dans *nourrice, anodin, cabane.* On en excepte *civrier* et ses dérivés, et *enorgueillir*, qui se prononcent comme s'il y avait deux *n* ; le premier nasal, le second articulé : *an-nièrer, annor-gueillir.*

*n*, suivi d'une autre consonne, perd le son qui lui est propre, et prend le son nasal, comme dans *ancêtre, engraver, ingrédient.*

*n* flu. Il se fait sentir dans *abdomen, anen, Édén, aramen, hymen*, et dans tous les mots où il se lie naturellement avec le mot suivant, commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré.

Il faut remarquer à ce sujet qu'on ne doit jamais faire sentir la terminaison nasale, à moins que le mot où elle se trouve n'appelle, par sa nature grammaticale, le mot qui le suit, et n'ait avec lui une liaison nécessaire. Voyez *Voyelle, En.*

Dans *bien* et *rien*, suivis immédiatement de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe qu'ils modifient, on fait sentir le *n*, lorsque cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré : *Bien honorable, bien utilement, bien écrire* ; prononcez *bien-nhonorabile, bien-nutilement, bien-nécirire*. Mais si les mots *bien* et *rien* sont suivis d'un tout autre mot que d'un adjectif, d'un adverbe ou d'un verbe, le *n* ne se fait pas sentir : *Il parlait bien et à propos ; il ne voyait rien et n'entendait pas un mot.* Il en est de même de *bien* et *rien* employés substantivement : *Ce bien est à moi, c'est un bien à souhaiter ; ce rien a des attraits pour moi.*

Quand *n* est redoublé, il ne donne jamais à la voyelle précédente le son nasal, si ce n'est dans *ennobli, ennui*, et leurs dérivés. Ainsi deux *nn* ne servent qu'à rendre la syllabe précédente brève, et *anneau, année, innocence, innombrable*, se prononcent *aneau, anée, innocence, innombrable*. Dans *annales, annexe, inné, innové, innominé*, on fait sentir les deux *nn*.

En termes de marine ou de géographie, *N.* est l'expression abrégée du mot *nord*. — *N.* est souvent employé pour signifier *notre*. — *N.-S.* veut dire *Notre-Seigneur*. — Dans le commerce, *N. C.* signifie *notre compte, N<sup>o</sup> numéro*. — Sur les monnaies, *N* indique la ville de Montpellier.

**NACELLE.** Subst. f. L'Académie prétend qu'on dit figurément la *nacelle de saint Pierre*, pour dire l'Eglise catholique romaine. Nous ne conseillons à personne de se servir de cette expression.

**NAGE.** Subst. f. On dit *être tout en nage*, pour dire avoir très-chaud. Le mot *nage* est ici une corruption du vieux mot *age*, qui signifiait *eau*. On devrait donc dire *être tout en age* ; mais l'usage a prévalu. (Roquefort, *Glossaire de la langue romane*.)

**NAGER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne donne point d'exemple des acceptations suivantes :

Le bûcher, par mes mains détruit et renversé,  
Dans le sang des bourreaux nagera dispersé.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 91.)

Nageant dans le reflux des contrariétés.  
(VOLT., *Mahom.*, act. IV, sc. III, 49.)

**NAGUÈRE ou NAGUÈRES.** Adv. On dit l'un ou l'autre indifféremment. On ne s'en sert guère dans la conversation ; mais on l'emploie souvent dans la poésie et dans le style soutenu : *Elle ne laissait pas d'avoir la douleur dans l'âme en voyant qu'on la chercherait vainement des yeux dans ces fêtes où naguère elle s'était vue adorée.* (Marmontel, *Contes moraux. Le bon mari*, t. II, p. 97.)

N'avez-vous pas naguère entendu sans terreur  
Des rochers de Scylla la bruyante fureur ?  
(DELIL., *Énéid.*, I, 283.)

On peut le mettre avant ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe.

**NAÏF, NAÏVE.** Adj. Naturel, sans fard, sans artifice. Dans tous les sens, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une beauté naïve, une naïve beauté ; une description naïve, une naïve description ; une*

*humeur naïve, une naïve humeur. Voyez Affectif, Style.*

En littérature, ce mot se prend souvent substantivement :

..... La cour, désabusée,  
Dédaigna de ces vers l'extravagance aisée,  
Distingua le naïf du plat et du bouffon.

(BOIL., A. P., I, 91.)

*Une des choses qui nous plaît le plus, c'est le naïf; mais c'est aussi le style le plus difficile à attraper. La raison en est qu'il est précisément entre le noble et le bas; et il est si près du bas, qu'il est très-difficile de le côtoyer toujours sans y tomber.*

Il ne faut pas confondre le *naturel* et le *naïf*. Le *naturel* est opposé au recherché et au forcé; le *naïf* est opposé au réfléchi, et n'appartient qu'au sentiment.

**NAÏN, NAÏNE.** Adj. qui se prend aussi substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Arbre naïn, buis naïn, œuf naïn*. En parlant des personnes, on l'emploie substantivement : *C'est un naïn, c'est une naïne*.

**NAÏSSANT, NAÏSSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *naître*. Les poètes le mettent souvent avant son subst. : *Des fleurs naissantes, de naissantes fleurs*. Corneille a dit, *votre naissante gloire*; Delille, *ce naissant usage*; Gresset, *le naissant gazou*, un amour naissant, une passion naissante.

**NAÏTRE.** V. n. et irrégul. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *paraître*, si ce n'est qu'il fait *je naquis*, au passé simple, et *né, née*, au participe passé. Il prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés.

**NAÏVEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a avoué naïvement sa faute, ou il a naïvement avoué sa faute*.

**NAÏVÉTÉ.** Subst. f. Il n'a point de pluriel quand il signifie le caractère naïf : *La naïveté de ces deux enfants*; il en a un quand il signifie discours naïf : *Dire des naïvetés*.

Il y a une grande différence entre la *naïveté* et une *naïveté*. La *naïveté* est le langage du beau génie et de la simplicité pleine de lumière; elle fait les charmes du discours; elle est le chef-d'œuvre de l'art dans ceux à qui elle n'est pas naturelle. Ce qu'on appelle une naïveté est une pensée, un trait d'imagination, un sentiment qui nous échappe malgré nous, et qui peut quelquefois nous faire tort à nous-mêmes : c'est l'expression de la vivacité, de l'imprudence, de l'ignorance des usages du monde. Une *naïveté* sied bien à un enfant, à un villageois, parce qu'elle porte le caractère de la candeur et de l'ingénuité; mais la *naïveté* dans les pensées et dans le style fait une impression qui nous enchante, à proportion qu'elle est la peinture la plus simple d'une idée dont le fond est fin et délicat. Voyez *Style*.

**NARCOTIQUE.** Adj. des deux genres. Qui assoupit : *Remède narcotique*. On dit au figuré *discours narcotique, poésie narcotique, style narcotique*. On peut, en ce sens, le mettre avant son subst. : *Cette narcotique poésie*. — L'Académie n'emploie ce mot au figuré que substantivement; elle dit : *Ce livre est un bon, un vrai narcotique*.

**NARQUE.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne fait pas sentir l'*u*, qui n'est là que pour donner au *g* la prononciation de *ge*.

**NARINE.** Subst. f. Delille a dit, en parlant de cheval (*Jardins*, I, 251 :

Superbe, l'œil en feu, les narines fumantes

Un critique a trouvé cette expression ignoble, un autre a prétendu qu'elle était plus noble qu'*nascaux*. Nous sommes de l'avis de ce dernier.

**NARRATEUR.** Subst. m. Comme ce mot a rapport aux discours oratoires et d'apparat, et que les femmes n'en font pas ordinairement, on ne le dit point au féminin. Si l'on était obligé de l'employer à ce genre, il faudrait dire *narratrice*. On fait sentir les deux *r*.

**NARRATIF, NARRATIVE.** Adj. : *Style narratif, poésie narrative, procès-verbal narratif du fait; mémoire narratif d'une cérémonie*. Il ne se met qu'après son subst. On fait sentir les deux *r*.

**NARRATION.** Subst. f. On fait sentir les deux *r*. Terme de littérature. Dans l'éloquence et dans l'histoire, la narration est le récit ou la relation d'un fait ou d'un événement comme il est arrivé, ou comme on le suppose arrivé.

On demande quatre qualités essentielles dans la narration : la clarté, la probabilité, la brièveté et l'agrément.

On rend la narration claire en y observant l'ordre des temps, en sorte qu'il ne résulte nulle confusion dans l'enchaînement des faits, en n'employant que des termes propres et usités, et en racontant l'action sans interruption.

Elle devient probable par le degré de confiance que mérite le narrateur; par la simplicité et la sincérité de son récit; par le soin qu'on a de n'y rien faire entrer de contraire au sens commun, aux opinions reçues; par le détail précis des circonstances et par leur union, en sorte qu'elles n'impliquent point contradiction, et ne se détruisent point mutuellement.

La brièveté consiste à ne point reprendre les choses de plus haut qu'il est nécessaire, et à ne les point charger de circonstances triviales, ou de détails inutiles.

Enfin, on donne à la narration de l'agrément, en employant des expressions nombreuses, d'un son agréable et doux, en évitant dans leur arrangement les hiatus et les dissonances; en choisissant, pour sujet de son récit, des choses grandes, nouvelles, inattendues; en embellissant sa diction de tropes et de figures; en tenant l'auditeur en suspens sur certaines circonstances intéressantes, et en excitant des mouvements de tristesse ou de joie, de terreur ou de pitié.

C'est principalement la narration oratoire qui comporte ces ornements; car la narration historique n'exige qu'une simplicité mâle et majestueuse, qui coûte plus à un écrivain que tous les agréments du style qu'on peut répandre sur les sujets qui sont du ressort de l'éloquence.

**NARRATION** est un mot dont on fait usage particulièrement en *poésie*, pour signifier l'action ou l'événement principal d'un poème. Les actions dont le récit est sous une forme artificielle, ou active, constituent les poèmes dramatiques. Celles qui sont seulement racontées par le poète, comme historien, forment les poèmes épiques.

**NARRÉ.** Subst. m. On fait sentir les deux *r*.

**NARRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On fait sentir les deux *r*. L'Académie explique *narrer* par *raconter*, et *raconter* par *narrer*. Il paraît que

*narrer* se dit plus particulièrement de l'exposition et du développement des faits, dans les ouvrages historiques, ou dans les discours oratoires.

**NASAL, NASALE.** Adj. Terme de grammaire. Il se dit d'un son mollié par le nez, et ne se met qu'après son subst. : *Son nasal, prononciation nasale, voyelle nasale, os nasaux.* On distingue dans l'alphabet des voyelles et des consonnes nasales. Les voyelles nasales sont celles qui représenteraient des sons dont l'émission se ferait en partie par l'ouverture de la bouche, et en partie par le canal du nez. Nous n'avons point de caractères destinés exclusivement à cet usage ; nous nous servons de *m* ou de *n* après une voyelle simple pour en marquer la nasalité, *an* ou *am*, *ain* ou *aïm*, *un* ou *um*, *on* ou *om*. On donne quelquefois aux sons mêmes le nom de voyelles ; et, dans ce sens, les voyelles nasales sont des sons dont l'émission se fait en partie par le canal du nez. Les consonnes nasales sont les deux *m* et *n* ; la première labiale, et la seconde linguale et dentale ; toutes deux ainsi nommées, parce que le mouvement organique qui produit les articulations qu'elles représentent, fait passer par le nez une partie de l'air sonore qu'elles modifient. (Beauzée.) Voyez *Lettre, Voyelle, M, N.*

**NATAL, NATALE.** Adj. L'Académie dit qu'il n'a point de masculin au pluriel. Cependant on appelle *jeux natalis*, des jeux par lesquels les anciens célébraient la naissance des hommes illustres. Cet adjectif se dit du temps et du lieu de la naissance. Il ne se met qu'après son subst. : *Sa terre natale, sa ville natale.* — Molière a dit (*École des Femmes*, act. V, sc. ix, 27) :

L'obligea de sortir de sa natale terre.

Mais il ne doit pas être imité en cela. — On dit *respirer l'air natal*, pour dire respirer l'air du lieu où l'on est né.

**NATIF, NATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme natif de Paris.* — De l'or natif, de l'argent natif.

En parlant des personnes, on dit *né à Paris*, et *natif de Paris*. *Natif* suppose le domicile fixe des parents, au lieu que *né* suppose seulement naissance. Celui qui naît dans un endroit paraccident, est *né* dans cet endroit ; celui qui y naît parce que son père et sa mère y ont leur séjour, en est natif.

Ce mot, dit Mercier, appliqué jusqu'à présent aux personnes, peut aussi l'être aux choses. Par exemple : *Tout ouvrage étranger perd infiniment de sa couleur native dans une traduction française, avec quelque précision et quelque énergie qu'on en puisse rendre les idées, les images et les sentiments.* — Plusieurs l'ont employé ainsi. En 1835, l'Académie donne les exemples suivants : *Il n'a pas encore perdu sa couleur native ; il a toute sa simplicité, toute sa pudeur native.*

**NATION.** Subst. f. On dit indifféremment *les peuples de l'Asie* ou *d'Asie* ; mais après le mot *nation*, on met toujours l'article : *Les nations de l'Asie, les nations de l'Europe.*

Une nation est bien, comme le dit l'Académie, un terme collectif par lequel on désigne la totalité des personnes nées ou naturalisées dans un pays et vivant sous un même gouvernement ; mais comme, dans le sens littéral et primitif, le mot *nation* marque un rapport commun de naissance, d'origine, il est naturel d'appeler nation la totalité des races nées ou établies de père en fils dans le

même pays, et désignées par une dénomination commune, comme le nom à l'égard des familles. Dans cette acception, *nation* comprend tous les naturels du pays, et *peuple* tous les habitants. Politiquement parlant, la *nation* est une grande famille politique à l'instar de la famille naturelle ; le peuple est une grande multitude rassemblée et réunie par des liens communs. La *nation* est attachée au pays par la culture, elle le possède ; le peuple est dans le pays, il l'habite. Dans plusieurs États, le peuple est distingué de la *nation* comme un ordre particulier ; la *nation* est le tout, le peuple est la partie, et cette partie est composée d'une grande multitude. La *nation* se divise en plusieurs ordres, et le peuple en est le dernier.

**NATIONAL, NATIONALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Assemblée nationale, concile national, les conciles nationaux, troupes nationales.*

Ce mot s'emploie substantivement au pluriel masculin : *Les étrangers et les nationaux.*

**NATURALISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas se *naturaliser*. Raynal a dit, *engager les princes à envoyer leurs enfants à Goa, pour s'y naturaliser en quelque manière avec les mœurs et les principes de la cour de Lisbonne.*

**NATURALISTE.** Subst. m. L'Académie n'indique par ce mot que celui qui a étudié la nature. Il a une autre acception qu'elle a omise.

On appelle aussi *naturalistes* ceux qui n'admettent point de Dieu, mais qui croient qu'il n'y a qu'une substance matérielle revêtue de diverses qualités qui lui sont essentielles, et par le moyen desquelles tout s'exécute nécessairement dans la nature, comme nous le voyons. *Naturaliste* en ce sens est synonyme de *matérialiste*.

**NATURE.** Subst. f. Autrefois on employait ce mot sans article :

C'est un œuvre où nature a fait tous ses efforts.  
(MILHERBE, liv. V, sonnet, v. 2.)

Aujourd'hui on ne le dit sans article que dans quelques expressions, comme *crime contre nature, peindre d'après nature, représenter d'après nature*.

Corneille a dit dans *Héraclius* (act. IV, sc. 1, 9) :

Vous, pour qui son amour a forcé la nature.

Voltaire dit, au sujet de ce vers : Il eût été mieux, je crois, de dire *a dompté la nature* ; car *forcer la nature* signifie pousser la nature trop loin. (*Remarques sur Corneille.*)

**NATUREL, NATURELLE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *La loi naturelle, les lumières naturelles, les forces naturelles, les sentiments naturels, l'histoire naturelle.* — *Fils naturel, fille naturelle.* — *Du vin naturel, un style naturel.*

Une pensée *naturelle* est nécessairement *vraie* ; mais toute pensée *vraie* ne paraît pas toujours *naturelle*, parce que le rapport réel qui peut se trouver entre des idées n'est pas toujours sensible. Nous ne jugeons une pensée *naturelle* que lorsqu'elle se présente d'abord à l'esprit ; si elle lui échappe, ou qu'elle ne se laisse qu'entrevoir, nous ne manquons pas de nous en prendre à l'auteur. Notre amour-propre nous persuade aisément que ce que nous ne concevons pas sans

effort n'a pu être produit sans beaucoup de travail. (*Encyclop.*) Voyez le mot suivant.

**NATUREL**, adjectif, est employé substantivement dans cette phrase : *Les naturels du pays* ; mais cela n'a lieu qu'au pluriel ; on ne dit pas *c'est un naturel, c'est une naturelle du pays*. — Girault-Duvivier remarque que ce mot ne s'emploie pas avec les noms des nations européennes, et qu'on s'exprimerait mal en disant *les naturels de France, les naturels d'Espagne*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 1200.)

**NATUREL**. Subst. m. Terme de belles-lettres. Le naturel est un sentiment de la belle nature joint à une grande facilité pour la peindre. L'art, dit Condillac, entre plus ou moins dans ce que nous nommons naturel. Tantôt il ne craint pas de paraître, tantôt il semble se cacher ; il se montre plus dans une ode que dans une épître, dans un poème épique que dans une fable. Si quelquefois il disparaît dans la prose, s'il faut même qu'il disparaisse, ce n'est pas qu'on écrive bien sans art ; c'est que l'art est devenu en nous une seconde nature. Quand le style n'a pas tout l'art que le genre d'un ouvrage annonce, il est au-dessous du sujet ; et, au lieu de paraître naturel, il paraît familier ou trop commun ; quand il en a plus, il est forcé ou affecté. Il n'est donc naturel qu'autant que l'art est d'accord avec le genre dans lequel on écrit, et cet accord en fait toute l'éléance. Mais ce sont là des choses difficiles à déterminer lorsqu'il s'agit du style poétique, parce qu'il y entre plus d'arbitraire que dans celui de la prose.

Nous nous imaginons volontiers avoir des idées absolues de toutes les choses dont nous parlons, jusque-là qu'il faut quelque réflexion pour remarquer que les mots *grand* et *petit* ne signifient que des idées relatives. Ainsi, lorsque nous disons que Racine, Despréaux, Bossuet et madame de Sévigné écrivent naturellement, nous sommes portés à prendre ce mot dans un sens absolu, comme si le naturel était le même dans tous les genres ; et nous croyons toujours dire la même chose, parce que nous nous servons toujours du même mot. Nous ne tombons dans cette erreur que parce que nous ne remarquons pas tous les jugements que nous portons, et que néanmoins nos jugements sont différents, suivant les dispositions où nous sommes ; dispositions que nous ne remarquons pas davantage, et auxquelles nous obéissons à notre insu. En effet, au seul titre d'un ouvrage, nous sommes disposés à désirer dans le style plus ou moins d'art, parce que nous voulons que tout soit d'accord avec l'idée que nous nous faisons du genre ; nous ne disons pas à la vérité ce que nous entendons par cet accord, nous ne déterminons rien à cet effet ; contents de sentir confusément ce que nous désirons, nous approuvons, nous condamnons, et nous supposons que le naturel est toujours le même, parce que la notion vague que nous attachons à ce mot se retrouve dans toutes les acceptions dont il est susceptible. Mais si nous savions observer le sentiment, qui, en pareil cas, nous conduit mieux que la réflexion, nous verrions que toutes les fois que les genres diffèrent, nous sommes disposés différemment, et qu'en conséquence nous jugeons d'après des règles différentes. — Lorsque je vais commencer la lecture de Racine, mes dispositions ne sont pas les mêmes que lorsque je vais commencer celle de madame de Sévigné. Je puis ne pas le remarquer, mais je le sens ; et en conséquence je m'attends à

trouver plus d'art dans l'un, et moins dans l'autre. D'après cette attente, dont je ne me rends pas compte, je juge qu'ils ont écrit tous deux naturellement ; et, en me servant du même mot, je porte deux jugements qui diffèrent autant que le style d'une lettre diffère de celui d'une tragédie.

Pour achever de déterminer nos idées sur ce que nous nommons naturel, il faut considérer que nous devons à l'art tout ce que nous avons acquis, et que proprement il n'y a de naturel en nous que ce que nous tenons de la nature. Or, la nature ne nous fait pas avec telle ou telle habitude ; elle nous y prépare seulement, et nous sommes, au sortir de ses mains, comme une argile qui, n'ayant par elle-même aucune forme arrêtée, reçoit toutes celles que l'art lui donne. Mais parce qu'on ne sait pas démêler ce que ces deux principes sont, chacun séparément, on attribue au premier plus qu'il ne fait, et on croit naturel ce que le second produit. Cependant l'art nous prend au berceau, et nos études commencent avec le premier exercice de nos organes. Nous en serions convaincus si nous jugeons des choses que nous avons apprises dans notre enfance, par les choses que nous sommes obligés d'apprendre aujourd'hui, ou par celles que nous nous souvenons d'avoir étudiées. — Quand nous admirons, par exemple, dans un danseur le naturel des mouvements et des attitudes, nous ne pensons pas sans doute qu'il se soit formé sans art ; nous jugeons seulement que l'art est en lui une habitude, et qu'il n'a plus besoin d'étude pour danser, comme nous n'en avons plus besoin pour marcher.

Le naturel consiste donc dans la facilité de faire une chose, lorsqu'après s'être étudié pour y réussir, on y réussit enfin sans s'étudier davantage ; c'est l'art tourné en habitude. Le poète et le danseur sont également naturels, lorsqu'ils sont parvenus l'un et l'autre à ce degré de perfection qui ne permet plus de remarquer en eux aucun effort pour observer les règles qu'ils se sont faites. (Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**NATURELLEMENT**. Adv. Il se met après le verbe : *Écrire naturellement, cela se fait naturellement, il a parlé naturellement*. — On dit quelquefois par forme d'incise, *naturellement parlant*.

**NAUFRAGÉ**, **NAUFRAGÉE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Vaisseau naufragé, effets naufragés*.

**NAUTIQUE**. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Cartes nautiques, Astronomie nautique*.

**NAVAL**, **NAVALE**. Adj. L'Académie dit qu'il n'a pas de pluriel au masculin ; mais je pense que, puisqu'on dit un *combat naval*, on pourrait bien dire aussi des *combats navals*. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Bataille navale, armée navale, forces navales*.

**NAVIGABLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Mer navigable, rivière navigable, canal navigable*.

**NAVIGATEUR**. Subst. m. Qui a fait de grands voyages sur mer. Comme jusqu'à présent il n'y a aucune femme qui ait entrepris de grands voyages sur mer, par des vues particulières, on ne dit point *navigatrice*.

**NAVIGUER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'u est là pour donner au g le son de gue, qu'il n'a pas devant l'e. On disait autrefois *naviger*.

**NAVIRE**. Subst. m. Ce mot était autrefois féminin, et dans la haute poésie, on disait plus

souvent la navire que le navire. La *Grassi* saire des Grammaires prétend que le féminin s'est conservé en parlant du vaisseau des Argonautes, et qu'on dit la navire *Argo*. On ne fait plus cette exception aujourd'hui, et l'on dit également le navire *Argo*, soit en parlant de ce vaisseau, soit en parlant de la constellation.

NAVREANT, NAVREANTE. Adj. verbal tiré du v. *navrer*. Il ne se met qu'après un subst. : *Un spectacle navrant*.

NE. Le mot *ne*, que nous joignons au verbe l'une proposition pour la rendre négative, est appelé *négation* par quelques grammairiens, et *négative* par d'autres. Il est ordinairement suivi de *pas* ou de *point*; quelquefois aussi il n'en est pas suivi. Voyez *Pas* et *Point*.

Le verbe de la proposition se met entre *ne* et *pas*, *je ne sais pas*. Dans les temps composés, l'auxiliaire se met entre *ne* et *pas*, *je n'ai pas su*. Si le verbe est à l'infinitif, on place ordinairement *ne pas* avant cet infinitif, *ne pas savoir*. On dit aussi *ne savoir pas*; mais le premier a un sens plus négatif que le second.

Lorsque *ne* n'est suivi ni de *pas*, ni de *point*, ni d'aucun autre mot équivalent, le sens de la proposition est moins négatif. *Je ne sais* marque une ignorance moins absolue que *je ne sais pas*.

Les mots *pas* et *point* que l'on joint à la négation, peuvent donc en être regardés comme des compléments, puisqu'ils rendent le sens plus négatif. Les mots *goutte*, *brin*, *mot*, *mie*, *rien*, etc., servent aussi à compléter la négation; et quand on les emploie à cet usage, on supprime *pas* et *point*. Mais alors il faut que ces mots ne soient point précédés de l'article. On ne dit pas, *je n'en dirai le mot*, mais, *je n'en dirai mot*.

Dans les phrases comparatives, quelquefois on met la négative *ne* après *que*, et quelquefois on la supprime : *Elle n'est pas si belle que vous le pensez; elle est moins belle, plus belle que vous le croyez*.

Pour comprendre les règles que nous allons donner sur cette matière, il faut distinguer, avec Beauzéc, des comparatifs d'égalité, comme *tout*, *autant*, *aussi*, *si*, et des comparatifs d'inégalité, comme *autre*, *autrement*, *plus*, *moins*, *mieux*, *meilleur*, *pis*, *pire*, et observer que les comparaisons ont toujours deux membres, liés ordinairement par la conjonction *que*. Voici maintenant les règles que donnent les grammairiens pour l'emploi ou la suppression de *ne* dans ces sortes de phrases.

1<sup>o</sup> Après les comparatifs d'égalité, le *que* qui réunit les deux membres de la comparaison n'est jamais suivi de *ne* : *Je n'ai pas tant de crédit que vous l'imaginez; il n'a pas tant d'ennemis qu'il le croit; il vit aussi bien qu'il le peut; il n'est pas si sage qu'on le dit*.

On supprime le *ne*, parce que le second membre énonce affirmativement le terme auquel on compare le premier, pour affirmer ou nier l'égalité du premier avec le second, en rendant simplement le premier positif ou négatif : *Je fis*, ou *je ne fis pas*, *autant de réponses victorieuses qu'on me fit d'objections*, c'est-à-dire, on me fit des objections, et c'est le terme auquel je compare mes réponses victorieuses; *j'en fis*, ou *je n'en fis pas un nombre égal*.

2<sup>o</sup> Après les comparatifs d'inégalité, marqués par *plus* ou par *moins*, explicitement ou implicitement énoncés, ou bien par *autre*, *autrement*, ou quelque autre terme équivalent; si le premier

membre est affirmatif, le second, qui vient après *que*, doit être négatif, et prendre *ne* : *Il est plus riche qu'il n'était; vous écrivez mieux que vous ne parlez; il pense autrement aujourd'hui qu'il ne pensait hier; j'avois vos raisons mieux que vous ne pensez; il est moins malheureux que je ne le suis*.

On emploie la négative dans la seconde proposition, pour faire sentir la différence qu'il y a entre ce qui est exprimé dans la première proposition, et ce qui est exprimé dans la seconde. *Il est plus riche qu'il n'était*, exprime que la richesse qu'il possède présentement n'est pas égale à celle qu'il possédait autrefois. Il possède *plus*, et il n'avait pas ce *plus*. La négative est donc nécessaire dans la seconde proposition, pour faire sentir cette différence. Sans cette négative, cette différence, qui est essentielle à l'idée, ne serait pas exprimée; *il est plus riche qu'il était*. Mais on ne complète pas la négation par les mots *pas*, *point*, etc., parce qu'on ne nie pas l'existence de la richesse, mais seulement l'existence d'une richesse plus grande. Le sens négatif ne se porte pas uniquement sur *il est riche*, mais sur *il est plus riche*.

3<sup>o</sup> Après les mêmes comparatifs d'inégalité, si le premier membre est négatif, le second, qui vient après *que*, est affirmatif, et ne prend point *ne* : *Il n'est pas plus riche qu'il était. Vous n'écrivez pas mieux que vous parlez; vous ne pensez pas autrement que vous dites*.

Dans les comparaisons d'inégalité, il y a toujours une proposition négative; de sorte que, si la première proposition est positive, la seconde doit être négative; et, si la première est négative, la seconde doit être positive; car, au moyen d'une simple conversion, on peut toujours ramener la phrase, dont le premier membre est négatif, à la forme simple; et pour cela, il suffit de mettre le second membre à la place du premier : *Personne ne peut être plus persuadé que je le suis*, se convertit en, *je suis plus persuadé que personne ne peut l'être*.

Au reste, ces deux dernières règles ne sont applicables que quand on veut réellement exprimer l'inégalité dans la comparaison; car il est des cas où l'on prend le même tour pour marquer l'égalité réelle, au moyen d'une proposition négative, qui nie l'inégalité. *Pierre n'est pas moins riche que Paul*, est un tour que l'on prend quelquefois pour faire entendre que l'un est aussi riche que l'autre. Cependant l'inégalité pouvant être en plus ou en moins, la négation simple de l'une n'emporte pas la négation de l'autre, et conséquemment il peut rester du doute, parce qu'il y a équivoque; mais on peut, en prenant le même tour, et selon le sens qu'on voudra donner à la phrase, éviter cette équivoque, au moyen de *ne* mis ou supprimé après le *que*. Ainsi, pour exprimer qu'on est persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : *On ne peut pas être plus persuadé que je le suis*; et pour dire qu'on n'est point persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : *On ne peut être plus persuadé que je ne le suis*. (Beauzéc.)

Lorsque les deux membres d'une comparaison sont négatifs, comme dans le dernier exemple que nous avons cité, ce n'est pas une comparaison d'inégalité qui est exprimée, mais réellement une comparaison d'égalité sous la forme d'une comparaison d'inégalité. Dans un *ne peut être plus persuadé que je ne le suis*, il n'y a point comparaison d'inégalité, mais comparaison d'éga-

lité. *Ma non persuasion est égale à toute autre non persuasion.* D'Alembert a dit, *l'existence de Scipion ne sera pas plus douteuse dans dix siècles qu'elle ne l'est aujourd'hui.* On voit dans cette phrase que l'existence n'est pas douteuse aujourd'hui, et qu'elle ne le sera pas dans dix siècles. Il y a égalité de non doute ou de certitude. L'existence de Scipion sera aussi certaine dans dix siècles qu'elle l'est aujourd'hui. Ainsi la négation, dans les deux membres d'une comparaison, est une manière de former une comparaison d'égalité. Dans cette phrase de madame de Sévigné, *cependant vous m'avez fait une réponse, et on ne peut avoir été mieux perdue qu'elle ne l'a été,* il faut supprimer le *ne* du second membre, car madame de Sévigné fait entendre que la réponse a été mieux perdue qu'aucune autre ne l'a été. Ce n'est pas une comparaison d'égalité.

L'interrogation produit dans une phrase le même effet que la négation. On supprime donc le *ne* dans le second membre de la comparaison, lorsque le premier est interrogatif, à moins que ce ne soit une comparaison d'inégalité, sous la forme d'une comparaison d'inégalité : *Croyez-vous qu'un homme puisse être plus heureux que vous l'êtes depuis trois mois?* (J.-J. Rousseau.)

Si le premier membre est négatif et interrogatif en même temps, il faut mettre *ne* dans le second : *Ne vous ai-je pas mieux servi que je ne puis servir aucun maître?*

Enfin, si le tour interrogatif se trouve dans une comparaison d'égalité, sous la forme négative, il faut mettre *ne* dans le second membre. D'Alembert aurait pu dire, *l'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse dans dix siècles, qu'elle ne l'est aujourd'hui?*

A moins que précédant un verbe employé à un mode personnel est toujours suivi de *ne* : *A moins qu'il ne s'abuse; je ne sors pas, à moins qu'il ne fasse beau; à moins que vous ne lui parliez.* Cependant Corneille a dit :

A moins que pour régner le destin les sépare ;

et Molière (*Dépit amoureux*, act. I, sc. 1, 72) :

A moins que la suivante en fasse autant pour moi.

Mais ce sont des licences qui ne prouvent rien contre la règle. Voyez *Moins*.

Toute proposition, soit affirmative, soit négative, qui suit les mots *sans que*, ne peut renfermer la négative *ne* : *Ce n'est pas à nous à penser aux règles, c'est à elles à nous conduire sans que nous y pensions.* (Condillac.) *Les puissances établies par le commerce s'élevaient peu à peu, et sans que personne s'en aperçût.* (Montesquieu, *Grand. et décad. des Rom.*, ch. IV.)

Je regus et je vois le jour que je respire,  
Sans que mère ni père ait daigné me sourire

RAC., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 51.)

La proposition subordonnée à *avant que* ne prend point la négative *ne*, lorsque le verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il n'y a point de doute : *N'avons-nous pas vu les satellites de Pompée environner Milan avant qu'il fût jugé?* Il n'y a aucun doute sur le jugement de Milon, puisque ce jugement avait existé. Mais quand l'action exprimée par le verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il y a du doute, il

faut mettre la négative *ne*, qui marque ce doute. On dirait, *tenez ce sicere du gîte avant qu'il ne parte*, et non pas *avant qu'il parte. Voyez Arant.* Nous finirons cet article par une remarque de Voltaire sur deux vers de Corneille.

Si j'ai besoin de vous, de peur qu'on me contraigne.  
(*Vicom.*, act. I, sc. 1, 85.)

Il faudrait, pour que la phrase fût régulière. le négation *ne*, qu'on ne me contraigne. En général, voici la règle. Quand les Latins emploient le *ne*, nous l'employons aussi : *Vereor ne cadat*, je crains qu'il ne tombe. Quand les Latins se servent d'*ut*, *utrum*, nous supprimons ce *ne* : *Dubito utrum eas*, je doute que vous alliez ; *opto ut vivas*, je souhaite que vous viviez. Quand *je doute* est accompagnée d'une négation, *je ne doute pas*, on la redouble pour exprimer la chose : *Je ne doute pas que vous ne l'aimiez.* La suppression du *ne* dans le cas où il est d'usage, est une licence qui n'est permise que quand la force de l'expression la fait pardonner.

Seigneur, je crains pour vous qu'un Romain vous écoute.  
(*Vicom.*, act. I, sc. 11, 58.)

C'est ici une expression de doute, et la négation *ne* est nécessaire : *Je crains qu'un Romain ne vous écoute.* Mais en poésie on peut se dispenser de cette règle. (*Remarques sur Corneille.*) *Voyez Nier, Désespérer, Disconvenir, Douter, Empêcher, Défendre, Craindre, Trembler, Appréhender, Falloir.*

NÉANMOINS. Adv. Le *s* se prononce devant une voyelle ou un *h* non aspiré. On le met ou au commencement de la phrase : *Néanmoins je lui parlerai* ; ou après une conjonction : *Et néanmoins, si néanmoins* ; ou au milieu d'une phrase : *Je ne laisserai pas néanmoins de l'aller voir.*

NÉANT. Subst. m. Le *t* final ne se prononce pas.

NÉBULEUX, NÉBULEUSE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Temps nébuleux, ciel nébuleux.* Si l'on voulait l'employer au figuré, on pourrait le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. Voyez *Adjectif*.

NÉCESSAIRE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Chose nécessaire, mal nécessaire.* Cet adjectif s'emploie tantôt absolument, tantôt avec les prépositions *à* et *pour* : *La respiration est nécessaire à la vie; la foi est nécessaire pour le salut; il est nécessaire de manger pour vivre.*

NÉCESSAIREMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Il faut nécessairement manger pour vivre.*

NÉCESSITEUX, NÉCESSITEUSE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. On l'emploie substantivement : *Les nécessiteux.* L'Académie ne l'indique point. — Marmontel a dit *une langue nécessiteuse*, et je pense qu'il a bien dit. *La langue écrite ne laisse pas d'être nécessiteuse, parce que ses besoins s'étendent au dehors. L'élégance de la langue française a trop pris sur sa rigueur; ses politisseurs l'ont affaiblie.*

NÉF. Subst. f. On prononce le *f* final.

NÉGATIF, NÉGATIVE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Proposition négative, particule négative, terme négatif.* Voyez *Disconvenance*.

Les métaphysiciens distinguent entre *négation* et *privation*. Ils appellent *négation* l'absence d'un attribut qui ne saurait se trouver dans le sujet, parce qu'il est incompatible avec la nature du

sujet. C'est ainsi que l'on nie que le monde soit l'ouvrage du hasard. Ils appellent *privation* l'absence d'un attribut qui non-seulement peut se trouver, mais se trouve même ordinairement dans le sujet, parce qu'il est compatible avec la nature du sujet, et qu'il en est un accompagnement ordinaire. C'est ainsi qu'un aveugle est privé de la vue.

Les grammairiens sont moins circonspects, parce que cette distinction est inutile aux vues de la parole. L'absence de tout attribut est pour eux négation. Mais ils donnent particulièrement ce nom aux mots destinés à désigner cette absence, comme *non, ne*. Sur quoi il est important d'observer que la négation désigne l'absence d'un attribut, non comme conçu par celui qui parle, mais comme un mode propre à sa pensée actuelle. En un mot, la négation ne présente point à l'esprit l'idée de cette absence comme pouvant être sujet de quelques attributs; c'est l'absence elle-même qu'elle indique immédiatement comme l'un des caractères propres au jugement actuellement énoncé. Si je dis, par exemple, *la négation est contradictoire à l'affirmation*, le nom *négation* en désigne l'idée comme sujet de l'attribut contradictoire, mais ce nom n'est point la négation elle-même; la voici dans cette phrase, *Dieu ne peut être injuste*, parce que *ne* désigne l'absence du pouvoir d'être injuste, qui ne saurait se trouver dans le sujet qui est *Dieu*.

La distinction philosophique entre *négation* et *privation* n'est pourtant pas tout à fait perdue pour la grammaire, et l'on y distingue des mots négatifs et des mots privatifs.

Les mots négatifs sont ceux qui ajoutent à l'idée caractéristique de leur espèce, et à l'idée propre qui les individualise, l'idée particulière de la négation grammaticale. Les mots *personne, rien, aucun, ni*, etc., sont des mots négatifs.

Les mots *privatifs* sont ceux qui expriment directement l'absence de l'idée individuelle qui en constitue la signification propre, ce qui se fait communément par une particule composante mise à la tête du mot positif. Les Grecs se servaient pour cela de *alpha*, que les grammairiens nomment par cette raison *alpha privatif*. La particule *in* était souvent privative en latin. *Dignus*, mot positif; *indignus*, mot privatif. Quelquefois le *n* de *in* se change en *l* ou en *r*, quand le mot positif commence par une de ces liquides; et d'autres fois en *m*, si le mot commence par les labiales *b, p* et *m*. *Legitimus*, de là *illegitimus; regularis*, de là *irregularis*, etc.

Nous avons transporté dans notre langue les mots privatifs grecs et latins, avec les particules de ces langues; nous disons *anomal, abîme, indigne, indécent, insensé, inviolable, infortune, illégitime, irrégulier*, etc. Mais si nous introduisons quelques mots privatifs nouveaux, nous suivons la méthode latine, et nous nous servons de *in*.

Ainsi la principale différence entre les mots *négatifs* et les mots *privatifs*, c'est que la négation, renfermée dans la signification des premiers, tombe sur la proposition entière dont ils font partie et la rendent négative, au lieu que celle qui constitue les mots *privatifs* tombe sur l'idée individuelle de leur signification, sans influencer sur la nature de la proposition.

Qu'il me soit permis de faire quelques observations sur cet article, que j'ai emprunté de M. Beauzée, l'un de nos plus habiles gram-

mairiens, et de développer ici l'idée nouvelle que j'ai avancée sur cette matière à l'article *in*.

Je ne comprends pas trop cette distinction entre la *négation* des mots négatifs, qui tombe sur la phrase entière et la rend négative, et la *négation* des mots privatifs, qui tombe sur l'idée individuelle de leur signification, sans influencer sur la nature de la proposition.

M. Beauzée convient qu'il y a également *négation* dans les mots négatifs et dans les mots privatifs. S'il en est ainsi, l'expression doit être négative pour les uns et pour les autres, et la *négation* des mots privatifs ne doit point avoir la force de rendre la phrase affirmative; car il n'y a rien de plus opposé que la *négation* et l'*affirmation*, et il est impossible qu'une négation produise une affirmation.

M. Beauzée répondrait sans doute que dans les mots privatifs, la négation ne tombant pas sur la proposition entière, mais seulement sur l'idée individuelle de leur signification, cette *négation* ne produit point l'affirmation. Mais puisqu'on suppose une *négation* dans l'expression privative, et une *négation* dans l'expression négative, il s'ensuit que dans ces deux phrases, *cet homme n'est pas constant*, et *cet homme est inconstant*, l'absence, la privation, la négation de constance est également exprimée, quoiqu'elle ne le soit pas d'une manière semblable. Or, si dans la première phrase je dois employer une expression négative, et dans la seconde une expression affirmative, il est bien clair que la négation que l'on appelle privation influe sur la nature de la phrase, puisqu'elle la rend affirmative, de négative qu'elle devait être naturellement. Cependant il doit y avoir une différence entre ces deux manières de s'exprimer, d'autant plus qu'elles sont énoncées dans des formes opposées et contradictoires.

Je crois pouvoir avancer qu'il n'y a point de *négation* dans ces prétendues expressions *privatives*. En effet, s'il y en avait une, le mot *inconstant* signifierait, *pas constant*; et la phrase *cet homme est inconstant*, voudrait dire, *cet homme est pas constant*, ce qui revient à *n'est pas constant*, et ramène à l'expression négative. Il serait donc inutile de distinguer *cet homme n'est pas constant*, et *cet homme est inconstant*, puisque ces deux phrases signifieraient exactement la même chose.

Il me semble que la dénomination de *privatifs*, que l'on a appliquée à ces mots, ne leur convient nullement; et qu'ils désignent toujours quelque chose de positif. La preuve que j'en donne, c'est qu'ils sont toujours accompagnés d'une expression positive qui annonce, non une privation, mais l'existence d'une chose réelle ou idéale. Quand *on est*, on est quelque chose, et l'on n'est ni une négation ni une privation.

L'absence, le défaut, la privation d'une qualité, ne sont pas tellement absolus qu'il n'en résulte souvent une qualité contraire, qui a une existence réelle, qui a ses modifications et ses effets. Par exemple, quand je dis *cet homme n'est pas courtisan*, il ne résulte pas de l'absence de la qualité de courtisan une qualité contraire, appréciable, qui ait ses modifications et ses effets. Voilà pourquoi je ne puis pas dire, *cet homme est incourtisan*. Il en est de même des mots *amusant, contrariant, blessé, aimable, aimé*, etc. Mais quand je dis *cet homme est inconstant*, on sent que je veux désigner par cette expression une qualité réelle et positive, qui a ses modifications et ses effets, et qui résulte de l'absence de la constance.

On peut distinguer dans l'absence de la constance deux points de vue différents : 1<sup>o</sup> l'absence absolue de la constance, sans aucun rapport à la mauvaise qualité qui résulte de cette absence ; et on dit en ce sens, *cet homme n'est pas constant* ; 2<sup>o</sup> on peut regarder l'absence de la constance comme une mauvaise qualité positive, qui a ses modifications et ses effets, et alors l'expression doit être affirmative, *cet homme est inconstant*. Cette explication rend sensible la différence des deux expressions.

Or, je pense que l'on a imaginé ces mots, que l'on nomme abusivement *privatifs*, pour désigner ces qualités réelles qui résultent de l'absence d'une qualité ; et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que l'absence simple des qualités, qui ne produit pas une qualité contraire, n'est pas susceptible d'être désignée par ces sortes de mots. On dit *cet homme est incapable, est injuste, est insouciant, etc.* ; mais on ne peut pas dire *cet homme est inspiré, inaimable, insouffrant, etc.* ; il faut se borner à dire *n'est pas spirituel, n'est pas aimable, n'est pas souffrant*.

Concluons de là qu'il faudrait un autre mot pour désigner les mots que l'on a appelés jusqu'à présent *privatifs*. Je laisse le soin de le chercher à des personnes plus habiles que moi, qui auront trouvé quelque justesse dans mes observations.

Il me semble que si le principe que je propose était adopté, il mettrait une barrière à cette fureur néologique qui s'efforce d'introduire dans la langue une foule d'expressions de cette espèce, qui choquent autant le bon sens que les oreilles ; et qu'on aurait une règle sûre pour connaître celles que l'on peut adopter, ou qu'il faut rejeter. Voyez *In*.

**NÉGATION.** Subst. f. Les grammairiens entendent par ce mot l'absence de tout attribut ; mais ils donnent particulièrement ce nom aux mots destinés à désigner cette absence, comme *non, ne*.

La langue française a l'avantage de pouvoir exprimer différents degrés de négation, soit en employant simplement la négative *ne*, soit en complétant le sens de cette négative par les mots *pas* et *point*. *Ne* exprime le degré le plus faible de négation, *je ne puis, je ne sais ; ne pas* exprime un degré plus élevé, *je ne puis pas, je ne sais pas ; ne point* exprime la négation avec plus d'énergie encore, *je ne puis point, je ne sais point*. Voy. *Négatif, Ne, Non, Pas, Point*.

**NÉGATIVEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a répondu négativement*.

**NÉGLIGEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Elle était négligemment vêtue*.

**NÉGLIGENCE.** Subst. f. On appelle en général *négligence de style*, tout ce qui, dans le discours écrit, choque l'oreille sans choquer les règles de la grammaire.

Il y a des négligences aimables, qui donnent de l'agrément aux pensées, et que par cette raison l'on ne saurait blâmer. Elles ne sont guère admises que dans les lettres familières, et dans les poésies légères. Les lettres de madame de Sévigné et les fables de La Fontaine offrent un grand nombre d'exemples de ces sortes de négligences.

**NÉGLIGENT, NÉGLIGENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme négligent, une femme négligente*. — Je ne vois nulle part qu'il se dise des choses ; mais je lis dans Voltaire, *mon amitié n'est point du tout négligente*

(*Correspondance*) ; et il me semble que cela est bien dit.

**NÉGLIGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je négligeais, négligeons*, et non pas *je négligais, néglignons*.

**NÉGOCIATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *négociatrice*.

**NEIGEUX, NEIGEUSE.** Adj. qui ne se met guère qu'après son subst. : *Temps neigeux, saison neigeuse*. Volney a dit : *Au nord, par delà une mer irrégulière et longuement étroite, sont les campagnes de l'Europe, riches en prairies et en champs cultivés ; à sa droite, depuis la mer Caspienne, s'étendent les plaines neigeuses et nues de la Tartarie (Les Ruines, ch. IV) ;* et Delille a employé ce mot de la même manière dans les vers suivants (*Énéide*, VII, 935) :

Deux Centaures altiers, fiers enfants des nuages,  
De leurs sommets neigeux descendent à grands pas.

**NÉOGRAPHE.** Adj. pris substantivement. On appelle ainsi celui qui affecte une manière d'écrire nouvelle et contraire à l'orthographe reçue. L'orthographe ordinaire nous faisait écrire *français, j'étais, ils aimeraient* ; Voltaire a écrit *françaïs, j'étais, ils aimeraient*, en mettant *ai* pour *oi* dans ces exemples, et partout où *Poi* est le signe d'un *e* ouvert. Nous employons des lettres majuscules à la tête de chaque phrase qui commence après un point, à la tête de chaque nom propre, etc. ; Voltaire avait supprimé toutes ces capitales dans la première édition de son *Siècle de Louis XIV*. Dumasais a supprimé sans exception toutes les lettres doubles qui ne se prononcent point et qui ne sont point autorisées par l'étymologie ; il a écrit *homé, comé, aréter, doner, anciéne, candâner*. Duclos n'a pas même égard à celles que l'étymologie ou l'analogie semblent autoriser ; il supprime toutes les lettres muettes, il écrit *différentes, lètres, èle, têtère*, etc. ; il change *ph* en *f*, *ortografe, filosofique*, etc. Ainsi Voltaire, Dumasais, Duclos, sont des néographes modernes.

**NÉOGRAPHISME.** Subst. m. Manière d'écrire nouvelle, et contraire à l'orthographe reçue. Le fondement et le prétexte du néographisme, c'est que les lettres étant instituées pour représenter les éléments de la voix, l'écriture doit se conformer à la prononciation. Mais il est aisé d'abuser de ce principe. Les lettres, il est vrai, sont établies pour représenter les éléments de la voix ; mais comme elles n'en sont pas les signes naturels, elles ne peuvent les signifier qu'en vertu de la convention la plus unanime, qui ne peut jamais se reconnaître que par l'usage le plus général de la plus grande partie des gens de lettres. Il y aura, si vous voulez, plusieurs articles de cette convention qui auraient pu être plus généraux, plus conséquents, plus faciles à saisir ; mais enfin ils ne le sont pas, et il faut s'en tenir aux termes de la convention. Toutes les langues ont, dans leur orthographe, des irrégularités semblables à celles que l'on reproche à la nôtre ; et on bouleverserait tout si l'on voulait les faire disparaître, et peut-être même ne pourrait-on y parvenir entièrement.

J'avoue que de siècle en siècle il s'établit de nouvelles manières d'écrire certains mots, et que

notre orthographe actuelle est bien différente, à plusieurs égards, de celle du seizième siècle. Mais la plupart de ces changements sont une suite de ceux qui ont eu lieu dans la prononciation; ils ne peuvent se faire que peu à peu, et ne doivent passer pour règle que lorsque l'usage général les a adoptés. Certainement on n'écrira pas aujourd'hui *estude*, au lieu d'*étude*; *scavoir*, au lieu de *savoir*, comme écrivait Montaigne, parce que l'usage d'écrire *étude* et *savoir* est généralement adopté. Mais comme plusieurs gens de lettres se sont élevés contre le néographisme de Voltaire, de Dumarsais, de Duclos, etc.; que l'usage est partagé sur quelques-unes de ces nouvelles manières d'écrire, et qu'il a entièrement repoussé les autres; les règles que ces écrivains ont données sur cette matière ne peuvent passer que pour des systèmes, et ne doivent point être rangées parmi les principes de notre grammaire. Le Dictionnaire de l'Académie française pourrait être d'une grande utilité à cet égard, si ses éditions successives indiquaient exactement les changements que l'usage a généralement adoptés. Il servirait de régulateur dans cette partie, épargnerait l'embarras de se décider pour tel ou tel système, et empêcherait la propagation des innovations contraires à la raison et aux vrais principes. C'est ce qu'il a fait pour le néographisme des écrivains dont nous venons de parler. Mais que d'irrégularités n'offre-t-il pas d'ailleurs dans un grand nombre de mots!

**NÉOLOGIE.** Subst. f. Invention, usage, emploi de termes nouveaux. Notre langue, comme toutes les autres, s'est formée peu à peu. Pauvre dans les commencements, et bornée à un petit nombre de mots, elle s'est successivement accrue et enrichie d'un grand nombre d'expressions devenues nécessaires, par les changements de gouvernements, de mœurs, d'usages, de relation, par la naissance et l'accroissement des sciences, des arts, du commerce, et par une multitude d'autres causes nées de ces circonstances. La néologie est donc le principe de l'accroissement, de la richesse et de la perfection de la langue. C'est surtout à l'époque où la langue française a pris une forme régulière, qu'on a vu paraître un grand nombre de mots nouveaux, et les illustres solitaires de Port-Royal, qui ont tant contribué à lui donner cette forme, ont été les pères de la néologie française. En vain le jésuite Bouthours a voulu s'opposer à ces innovations; les expressions nouvelles conformes à la raison et à l'analogie ont prévalu sur ses critiques, et sont généralement adoptées. Il en a été de même du *Dictionnaire néologique* du fameux abbé Desfontaines; et si l'usage eût rejeté tous les mots réprochés par ce critique, nous n'aurions pas aujourd'hui dans notre langue plusieurs expressions qui contribuent à en faire l'ornement et la richesse.

Prétendre qu'on ne doit point créer de mots nouveaux, c'est donc s'opposer aux progrès et à la perfection de la langue; c'est mettre des bornes à l'avancement des sciences, des arts et de la philosophie; c'est entraver le génie. La France ne posséderait pas aujourd'hui les ouvrages immortels qui font les délices de la nation et l'admiration de l'Europe entière, si, dès les commencements, on eût interdit au génie toutes les expressions nouvelles, tous les tours nouveaux; notre langue serait encore celle des Vélèches.

Je dis *les tours nouveaux*, car c'est aussi en

cela que consiste la néologie; et c'est surtout dans le sens figuré qu'on peut quelquefois introduire avec succès, dans le langage, un tour extraordinaire ou une association de termes dont on n'a pas encore fait usage. Pourquoi m'empêcheriez-vous de créer un mot nouveau, si j'ai une idée nouvelle à exprimer; un tour nouveau, s'il rend mieux ma pensée que le tour ordinaire?

Mais si la néologie est permise, le *néologisme*, qui en est l'abus, est dangereux et répréhensible. On peut employer un terme nouveau, mais il faut qu'il soit nécessaire; il faut qu'il n'y ait pas dans la langue un autre mot qui rende la même idée, ou qui l'exprime avec la même force, avec la même énergie. Il faut enfin que ce mot soit intelligible, et qu'il prenne sa source dans l'analogie, qui n'est qu'une extension de l'usage. Tout mot qui se présente sans l'attache de l'analogie, qui lui donne pour ainsi dire le sceau de l'usage actuel, est rejeté avec dédain.

Il en est de même des tours extraordinaires et des figures inusitées; ils sont rejetés s'ils ne font pas jaillir une lumière extraordinaire, s'ils ne peignent pas l'objet d'une manière plus vive qu'il n'a été peint jusqu'alors, s'ils n'expriment pas le sentiment d'une manière plus énergique que ne l'a fait jusqu'alors aucun autre tour, aucune autre figure.

Mais dans l'usage de la néologie, il faut beaucoup de circonspection et de retenue. Les mots nouveaux, les tours nouveaux, doivent être employés rarement et sans affectation. Rien n'est plus ridicule qu'un ouvrage où l'auteur affecte d'en mettre dans presque toutes ses phrases. Alors ce n'est plus la langue française, c'est un jargon; ce n'est plus la néologie, c'est le *néologisme*. Nous avons vu naguère paraître quelques ouvrages de cette espèce. Ils ont imposé d'abord à quelques fanatiques dont ils flattaient les visions, à quelques jeunes gens dont l'imagination n'était pas encore réglée par la raison; mais enfin le bon goût en a fait justice, et ils ne sont plus aujourd'hui qu'un objet de risée. Voyez *Mot Néologisme*.

**NÉOLOGIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Expression néologique*, *dictionnaire néologique*.

**NÉOLOGISME.** Subst. m. On entend par ce mot l'affectation de certaines personnes à se servir d'expressions nouvelles et éloignées de celles que l'usage autorise. C'est l'abus de la néologie. Voy. ce mot.

Le *néologisme* ne consiste pas seulement à introduire dans le langage des mots nouveaux qui y sont inutiles; c'est le tour affecté des phrases, c'est la bizarrerie des signes, qui caractérise surtout le *néologisme*. Un auteur qui connaît les droits et les décisions de l'usage, ne se sert que des mots reçus, ou ne se résout à en introduire de nouveaux que quand il y est forcé par une disette absolue et un besoin indispensable. Simple et sans affectation dans ses tours, il ne rejette point les expressions figurées qui s'adaptent naturellement à son sujet; mais il ne les recherche point, et n'a garde de se laisser éblouir par le faux éclat de certains traits plus hardis que solides, et par les tournures bizarres que lui présente une imagination échauffée.

C'est, dit Voltaire, l'envie de briller et de dire d'une manière nouvelle ce que les autres ont dit, qui est la source des expressions nouvelles, comme des pensées recherchées. Qui ne peut briller par une pensée veut se faire remarquer

par un mot... Pourquoi éviter une expression qui est d'usage, pour en introduire une qui dit précisément la même chose? Un mot nouveau n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore. On est obligé d'en créer en physique : une nouvelle découverte, une nouvelle machine, exigent un nouveau mot. Mais fait-on de nouvelles découvertes dans le cœur humain? Y a-t-il une autre grandeur que celle de Corneille et de Bossuet? Y a-t-il d'autres passions que celles qui ont été maniées par Racine, effleurées par Quinault? Y a-t-il une autre morale évangélique que celle du père Bourdaloue?

Ceux qui accusent notre langue de n'être pas assez féconde doivent en effet trouver de la stérilité, mais c'est en eux-mêmes. Quand on est bien pénétré d'une idée, quand un esprit juste et plein de chaleur possède bien sa pensée, elle sort de son cerveau tout ornée des expressions convenables, comme Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter.

**NÉOLOGUE.** Subst. m. On donne ce nom à celui qui affecte un langage nouveau, des expressions bizarres, des tours recherchés, des figures extraordinaires. Voyez *Néologie* et *Néologisme*.

**NERF.** Subst. m. On ne prononce point le *f* au pluriel; souvent même, au singulier, on ne le fait pas sentir dans la conversation : *Un nerf de bœuf*.

**NERVEUX, NERVEUSE.** Adj. Il ne se met pas avant son subst. : *Corps nerveux, bras nerveux*. — *Fluide nerveux, affection nerveuse*. — *Discours nerveux, style nerveux*.

**NET, NETTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une place nette, de la vaisselle nette*. — *Une pensée nette*. — *Un affaire nette, un compte net, un bien net, un produit net*. — *Une conscience nette*.

On dit qu'*une pensée est nette*, lorsqu'elle représente l'objet sans nuage et sans obscurité. Voyez *Clarté*.

**NETTEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est expliqué nettement sur cet article*, ou *il s'est nettement expliqué sur cet article*.

**NETTOYER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe se conjugue comme *employer*. Il paraît peu propre au style noble, si ce n'est dans l'acception suivante :

**Et** toi, Neptune, et toi, si jadis mon courage  
D'infâmes assassins nettoya Ion rivage.

(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 51.)

**NEUF.** Adj. numéral des deux genres. Le *f* ne se prononce point dans ce mot quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une consonne : *Neuf cavaliers, neuf chevaux*; prononcez *neu cavaliers, neu chevaux*. Quand il est suivi d'un nom qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, le *f* se prononce comme un *v* : *Neuf écus, neuf ans, neuf enfants, neuf hommes*, prononcez *neuf écus, neuf ans, neuf enfants, neuf hommes*. Mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou qu'il n'est suivi d'un adjectif ni d'un substantif, on laisse au *f* sa prononciation naturelle : *Ils étaient neuf. Neuf et demi. Tous les neuf arrivèrent à la fois*.

**NEUF, NEUVE.** Adj. Dans ce mot le *f* final se prononce au singulier et au pluriel : *Un habit neuf, des bas neufs, et un chapeau neuf, une*

*maison neuve*. — *Une pensée neuve, une expression neuve*. — *Un homme neuf*. Il ne se met guère qu'après son subst. Voltaire a dit (*épître XLVII, 29*) :

Je veux de neufs vérités.

On dit *à neuf* et *de neuf*. Ce sont deux phrases adverbiales qui ne signifient pas précisément la même chose. *À neuf* se dit des choses qu'on raccommode et qu'on renouvelle en quelque sorte : *Refaire un bâtiment à neuf, Remettre un tableau à neuf, blanchir des bas à neuf*. *De neuf* se dit des choses toutes neuves. On dit qu'*une personne a fait habiller ses gens de neuf*, pour dire qu'elle leur a fait faire des habits neufs.

**NEUTRALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Vous avez employé ce verbe actif neutralement*, et non pas, *vous avez neutralement employé*.

**NEUTRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. Ce mot nous vient du latin *neuter*, qui veut dire, ni l'un ni l'autre. En le transportant dans notre langue avec un léger changement dans la terminaison, nous en avons conservé la signification originelle, mais avec quelque extension. *Neutre* veut dire qui n'est ni de l'un ni de l'autre, ni à l'un ni à l'autre, ni pour l'un ni pour l'autre, indépendant de tous deux, indifférent ou impartial entre les deux. C'est dans ce sens qu'un État peut demeurer neutre entre deux puissances belligérantes, un savant entre deux opinions contraires, un citoyen entre deux partis opposés, etc.

Le mot *neutre* est aussi un terme propre à la grammaire, et il y est employé en deux sens différents.

Dans plusieurs langues, il y a trois genres pour les noms : le masculin, le féminin et le neutre. Dans la langue française, il n'y en a que deux, le masculin et le féminin.

Dans la langue française, comme dans plusieurs autres, on distingue des verbes actifs, des verbes passifs et des verbes neutres. Les verbes neutres sont de deux sortes. Les uns ne signifient pas une action, mais seulement une qualité, comme *il excelle*, ou une situation, comme *il languit*, ou quelque autre état ou attribut, comme *il règne*. Les autres verbes neutres signifient des actions, mais qui ne passent point dans un sujet différent de celui qui agit, ou dont l'impression ne peut être reçue par un objet étranger, comme *dîner, souper, marcher, triompher*.

Le verbe *neutre* diffère du verbe actif, en ce que celui-ci exprime une action qui se reporte sur un objet étranger, et que le verbe *neutre* exprime une action faite par le sujet, et sans rapport à un objet étranger. Il suit de là que le verbe *neutre* n'a jamais de régime direct.

Il est important d'observer que nous avons plusieurs verbes qui forment leurs temps composés, ou par l'auxiliaire *avoir*, ou par l'auxiliaire *être* : tels sont *convenir, demeurer, descendre, monter, repartir*; et la plupart, dans ce cas, changent de sens en changeant d'auxiliaire. Voyez ces mots et *Conjugaison*.

**NEUVIÈME.** Adj. des deux genres. Nombre d'ordre. Il se met entre l'article et le substantif qu'il modifie : *Le neuvième jour, la neuvième fois*.

**NEZ.** Subst. m. On ne prononce pas le *z*.

**Ni.** Conjonction négative qui signifie *et ne*. Elle sert à lier entre elles les parties similaires

d'une proposition négative. Quand deux ou plusieurs propositions négatives ont le même sujet avec différents attributs, ou le même attribut avec différents sujets, nous réunissons toutes les propositions en une seule, en répétant *ni* devant chaque sujet ou devant chaque attribut. Au lieu de dire *l'un ne me convient pas, l'autre ne me convient pas*, on dit *ni l'un ni l'autre ne me convient*. La justice ne fut jamais ni si délaissée, ni si secourable. (Boss., *Orais. fun. de Michel Le Tellier*, p. 253.) *Ni* doit toujours être accompagné de la négative *ne*, et faut supprimer *pas* ou *point* lorsqu'il est répété. Boileau a dit (*A. P.*, I, 159) :

Mon esprit n'admet point un pompeux barbarisme,  
Ni d'un vers ampoulé l'orgueilleux solécisme.

S'il eût dit, *mon esprit n'admet ni un pompeux barbarisme, ni, etc.*, il aurait supprimé *point*.

*Ni* est quelquefois suivi immédiatement de *ne*, lorsqu'il joint deux propositions négatives; dans ce cas, la proposition liée rejette *pas*: *Jamais pécheur ne demanda un pardon plus humble, ni ne s'en crut plus indigné*. (Boss., *Orais. fun. de Michel Le Tellier*, p. 271.) Voyez *Accord*.

**NIALE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Une proposition niale, un cas niale*.

**NIAIS, NIAISE**. Adj. : *Un oiseau niais. — Un garçon niais, une fille niaise. — Une démarche niaise, un raisonnement niais, un style niais*.

Trois sceptres à son trône attachés par mon bras,  
Parleront au lieu d'elle et ne se tairont pas.

(CORN., *Nicom.*, act. I, sc. 1, 105.)

Puisque les sceptres parleront, dit Voltaire, il est clair qu'ils ne se tairont pas. Ces sortes de pléonasmes retombent quelquefois dans ce qu'on appelle le style niais : *Hélas! s'il n'était pas mort, il serait encore en vie*. (Remarques sur *Corneille*.) — Cet adjectif peut quelquefois se mettre avant son subst. : *Cette niaise réponse fit rire tout le monde*.

**NIAISEMENT**. Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu niaisement, il a niaisement répondu*.

**NIE**. Subst. m. On ne prononce point le *d*.

**NIE**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe, suivi d'un autre verbe, demande *de* et l'infinif, lorsque le verbe régi se rapporte au sujet de la phrase : *Il a nie d'avoir dit cela*. Dans le cas contraire, on emploie que avec le subjonctif : *Je ne nie pas que vous ne soyez fondé à faire cette demande, je nie que cela soit, je ne nie pas que cela ne soit*.

On voit que lorsque *nier* est employé avec la négation, le *ne* doit être répété dans la proposition subordonnée : *Je ne nie pas que je ne l'aie dit*, et non pas, *je ne nie pas que je l'aie dit*. *Vous ne sauriez nier qu'un homme n'apprenne bien des choses quand il voyage*. (Fénel., XVII<sup>e</sup> dialogue des morts. *Socrate et Alcibiade*.) *On ne peut nier que je ne sois très-fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux*. (J.-J. ROUSS., le *Persefleure*.) — Selon le *Dict. de l'Académie*, on peut indifféremment mettre ou supprimer la négative : *Je ne nie pas qu'il ait fait cela, qu'il n'ait fait cela*. Mais si l'on consulte les meilleurs grammairiens et les écrivains

les plus distingués, on verra qu'il faut toujours mettre cette négative. Il en est de même quand ce verbe paraît sous une forme interrogative : *Peut-on nier qu'il n'ait urancé cette proposition?* — Lorsque le sens de *nier* est affirmatif, le verbe de la subordonnée ne prend point *ne* : *Je nie qu'il soit venu*.

**NIGAUD, NIGAUDE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Il est nigaud, elle est nigaude*. — On l'emploie souvent substantivement : *Un nigaud, une nigaude*. Ce mot est familier.

**NIVELER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet : *Je nivelle, je nivellerai, il nivellera, il nivellerait*. On ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *Je nivelais, j'ai nivelé, ils nivelèrent*.

**NOBLE**. Adj. Il se met quelquefois avant son subst., et il y a même des cas où l'on ne peut le placer autrement. On dit *un air noble, une âme noble, un cœur noble, un style noble, les parties nobles*. On peut dire *son cœur noble, ou son noble cœur*; mais il faut dire *ces nobles délassements, un noble loisir*, et non pas *ces délassements nobles, un loisir noble*.

**NOBLEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est comporté noblement, ou il s'est noblement comporté dans cette occasion*.

**NOBLESSE**. Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel : *La noblesse de leurs ancêtres, la noblesse de leur style*, et non pas *les noblesses*.

*Noblesse* est aussi un terme de belles-lettres. Diderot blâme la prétendue noblesse qui nous fait exclure de notre langue un grand nombre d'expressions énergiques. Les Grecs et les Latins, dit-il, qui ne connaissaient guère cette fausse délicatesse, disaient en leur langue ce qu'ils voulaient, et comme ils le voulaient. Pour nous, à force de réprimer, nous avons appauvri la nôtre; et n'ayant souvent qu'un terme propre à rendre une idée, nous aimons mieux affaiblir l'idée, que de ne pas employer un terme noble. Quelle perte pour ceux d'entre nos écrivains qui ont l'imagination forte, que celle de tant de mots que nous revoiyons avec plaisir dans Amyot et dans Montaigne! Ils ont commencé par être rejetés du beau style, parce qu'ils avaient passé dans le peuple; et ensuite rebutés par le peuple même, qui, à la longue, est toujours le singe des grands, ils sont devenus tout à fait inusités. Je ne doute point que nous n'ayons bientôt, comme les Chinois, la langue parlée et la langue écrite.

**NOCE**. Subst. f. Ce mot s'emploie dans le même sens au singulier et au pluriel : *Aller à ta nocce, ou aux nocces*.

Nos nocces, croyez-moi, ne seront point secrètes.

(VOLT., *l'Indiscret*, sc. vi, 69.)

Des nocces que je veux.....

(CORN., *Héracl.*, act. III, sc. II, 2.)

Ce mot *nocces*, dit Voltaire, est de la comédie, à moins qu'il ne soit relevé par quelque épithète terrible. (Remarques sur *Corneille*.)

**NOCHER**. Subst. m. Ce mot ne s'emploie qu'en poésie :

L'effroyable Caron est nocher de cette onde.

(DELL., *Enéid.*, VI, 588.)

**NOCTURNE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Vision nocturne, apparition nocturne, une expédition nocturne, cette nocturne expédition; une retraite nocturne, cette nocturne retraite.*

**NOIR, NOIRE.** Adj. Dans le sens propre, il se met assez souvent avant son subst. : *Un habit noir, une barbe noire, de la bile noire. Un noir limon.* On ne dit pas un *noir crime, une noire malice*, mais on dit un *noir attentat, une noire trahison, ces noirs artifices, ces noirs abîmes.*

Son cœur n'enferme point une malice noire.

(RAC., *Britan.*, act. V, sc. III, 28.)

**NOIRÂTRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Couleur noirâtre, eau noirâtre, teint noirâtre.*

**NOIRAUD, NOIRAUDE.** Adj. que l'on prend quelquefois substantivement : *Il est noiraud, elle est noiraude. C'est un noiraud, une noiraude.* Il ne se met guère qu'après son subst.

**NOIRCIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce mot est souvent employé au figuré dans le style noble.

Moi, que j'ose opprimer et noircir l'innocence!

(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. III, 69.)

Je ne me noircis point pour le justifier.

(RAC., *Haj.*, act. V, sc. VI, 16.)

Pourquoi la bouche impie,

A-t-elle, en l'accusant, osé noircir sa vie?

(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. VI, 100.)

J'ignore de quel crime on a pu me noircir.

(RAC., *Britan.*, act. IV, sc. II, 3.)

Je sais de quels forfaits on peut noircir ma vie.

(VOLT., *OEd.*, act. II, sc. IV, 5.)

\* **NOLITION.** Subst. f. On a quelquefois employé ce mot dans le style didactique, comme le contraire de volition.

**NOM.** Subst. m. Terme de grammaire.

Un homme qui ne saurait aucune langue, recevrait par les sens les impressions des objets, se formerait une idée de chacun d'eux, mais sans pouvoir communiquer ces idées à d'autres hommes par le moyen de la parole.

Pour pouvoir parler d'une chose, il faut que cette chose ait un nom, c'est-à-dire qu'il existe un mot établi pour la désigner et en rappeler l'idée : il faut que celui qui veut parler de cette chose connaisse ce nom; et, pour qu'il soit compris de ceux à qui il veut en parler, il faut qu'ils le connaissent aussi. Voyez *Mot*.

Un nom est donc un mot établi par l'usage d'une langue pour désigner une chose, et rappeler l'idée de cette chose à ceux qui connaissent cet usage. Ainsi, dans la langue française, le mot *soleil* étant établi par l'usage pour désigner l'astre qui nous éclaire pendant le jour, est le nom français de cet astre; et toutes les fois que ce mot est prononcé, il rappelle l'idée de cet astre dans l'esprit de ceux qui connaissent cette destination. De même, dans la langue latine, le mot *sol* rappelle cette même idée dans l'esprit de ceux qui connaissent l'usage auquel ce mot a été consacré dans cette langue.

Les noms sont donc la base de la communication des pensées par le moyen de la parole, c'est-à-dire la base du discours.

Pour donner un nom à une chose, il faut qu'elle existe, ou que nous puissions la regarder

comme existante. Les mots *néant, rien*, qu'ils expriment la négation de l'existence, sont des noms que nous avons donnés à l'idée que nous nous sommes formée de cette négation; et cette idée existe dans notre esprit.

Dans la nature, chaque objet est un être distinct et séparé de tout autre être : il a son existence singulière, son existence à part, qui n'appartient qu'à lui, et ne peut appartenir à un autre. Ainsi, dans une allée d'arbres, le premier arbre est un arbre distinct du second et de tous les autres; il a son existence à part et qui n'appartient qu'à lui, et l'on peut en dire autant du second, du troisième et de chacun des arbres dont l'allée est composée. De même mon frère a une existence singulière qui n'est qu'à lui, et qui ne peut être communiquée ni à moi, ni à aucun autre homme; et moi, j'ai aussi mon existence qui m'est propre, et qui ne peut être confondue ni avec celle de mon frère ni avec celle de tout autre homme. Les choses, considérées ainsi en elles-mêmes, et sans rapport avec d'autres choses, sont ce qu'on appelle des *individus*. Les idées qu'on s'en forme, sont des *idées individuelles*, et les noms qu'on leur donne, s'appellent des *noms propres*. Ainsi un nom propre est un nom donné à un individu, c'est un nom propre à désigner cet individu de manière à le distinguer de tout autre individu. *Pierre*, qui est le nom que l'on a donné à mon frère, est un nom propre, et *Jaques*, qui est celui que l'on m'a imposé, est aussi un nom propre. *Paris*, qui est le nom d'une ville distincte de toute autre ville, est un nom propre.

Dans la nature, il n'existe réellement que des individus. Il suit de là que, dans la formation des langues, les hommes ne durent inventer d'abord que des *noms propres*, qu'ils appliquèrent aux objets individuels, à mesure d'usage qu'ils eurent d'en communiquer ou d'en rappeler les idées aux autres.

Mais lorsqu'on eut un grand nombre de *noms propres*, on sentit que leur multitude, loin de faciliter la communication des idées, y portait le désordre et la confusion, par la difficulté et même par l'impossibilité de les garder tous dans la mémoire, et que plus on en créerait de nouveaux, plus on augmenterait le désordre et l'embarras. Je suppose, par exemple, qu'une famille isolée n'eût que trente arbres autour de son habitation, et qu'elle n'en connût point d'autres; je suppose qu'elle eût donné un nom propre à chacun de ces trente arbres. Jusque-là, la confusion n'est pas grande, parce que chaque arbre ayant on une situation ou une forme particulière bien remarquable, chaque membre de la famille peut aisément s'en rappeler l'idée lorsqu'il entend prononcer le nom propre qu'on est convenu de lui donner. Mais si, par quelque circonstance assez ordinaire aux sociétés naissantes, cette famille se trouve transportée dans une forêt, alors elle n'a plus de mots pour désigner chaque arbre de cette forêt. Elle sent qu'il lui est impossible de donner un nom à chacun d'eux, et que, quand même elle le pourrait, ce grand nombre de noms se confondraient dans la mémoire, et ne pourraient servir à les indiquer et à en rappeler l'idée. Le besoin met donc cette famille dans la nécessité de créer un nom qui puisse convenir à tous les individus qui composent cette forêt. Pour cela, elle remarque des traits de ressemblance entre tous ces individus; elle observe qu'ils ont tous un tronc, des branches et des

ramenés ; qu'ils sont tous attachés à la terre par des racines, qu'ils croissent et s'élèvent plus haut que toutes les autres productions terrestres ; et elle donne un *nom commun* à tous les individus qui ont ces rapports de ressemblance. Je suppose que ce nom soit *arbre*. *Arbre* est alors pour cette famille un *nom commun*, qui n'exprime pas, comme tous les autres noms qu'elle a formés jusqu'alors, un seul individu, mais qui est commun à plusieurs individus dont elle a formé une classe, d'après les traits de ressemblance qu'ils ont entre eux. Les grammairiens appellent aussi ces noms, *noms appellatifs*.

Le *nom commun* n'exprime pas, comme le *nom propre*, une chose qui existe réellement dans la nature, mais une classe d'individus que l'esprit a formée, et qui n'a d'existence que dans l'esprit. Cela est si vrai, que la classe d'individus désignée par le mot *arbre*, par exemple, comprend indistinctement tous ces individus, soit qu'ils existent, soit qu'ils n'existent pas ; elle comprend et tous les arbres qui existent, et tous ceux qui ont existé, et tous ceux qui existeront ou pourront exister dans la suite.

On sent combien les *noms communs* ont dû étendre la communication des idées, par le moyen de la parole. Avant leur institution, on ne pouvait parler que des individus, c'est-à-dire des choses qui ont une existence réelle ; depuis cette institution, on a pu parler des classes, et désigner des opérations de l'esprit.

Supposons que cette famille ait trouvé dans cette forêt des arbres qui produisent des glands, des pommes, des poires, des cerises, des prunes, et d'autres fruits dont elle a appris à faire sa nourriture, elle aura bientôt éprouvé le besoin d'avoir des noms pour distinguer ces arbres de la classe générale qu'elle a formée auparavant ; et, remarquant ce qui les distingue de tous les autres arbres, elle aura formé, par leurs différences, des classes particulières, comme elle a formé une classe générale par les ressemblances ; et elle inventera les noms de *chêne*, *pommier*, *poirier*, *cerisier*, *prunier*, etc., qui indiqueront autant de classes particulières comprises dans la classe générale indiquée par le mot *arbre*. Ces noms seront aussi des *noms communs*, mais qui comprendront un nombre d'individus moins grand que le mot *arbre*. On appelle *genres* les classes générales qui comprennent des classes particulières, et *espèces* celles qui sont comprises dans des classes générales. Ainsi, les *noms communs* sont, ou des *noms de genres*, ou des *noms d'espèces*.

Il y a aussi des *noms de sortes*, c'est-à-dire des noms de classes inférieures aux espèces, et qui, dans ces espèces, sont distinguées par des apparences ou des formes particulières. Ainsi, dans l'espèce des pommes, la reinette est une sorte de pomme ; et si, dans cette sorte on remarque encore d'autres apparences, d'autres formes particulières, la reinette deviendra une espèce de pomme à laquelle ces sortes seront subordonnées.

Cette formation des classes n'empêche pas que les noms qui servent à les indiquer ne puissent servir aussi à désigner les individus qui les composent : on se sert pour cela de certains mots qui en restreignent l'étendue à une ou à plusieurs idées individuelles, comme quand on dit : *Le roi, cet homme, l'arbre que vous voyez*, etc. *Quelques hommes*. Voyez *Article, Adjectif, Prépositif*. Ainsi, dans la formation des langues,

on a commencé par les individus, puis on a remonté jusqu'aux genres, après quoi l'on a descendu aux espèces, aux sortes, et jusqu'aux individus, point d'où l'on était parti.

Les genres, comme je l'ai dit, sont des classes générales qui comprennent des classes particulières que l'on nomme espèces, si on les considère comme contenues dans une classe plus générale que celle qu'ils représentent. Le mot *plante*, par exemple, exprime une classe plus générale que le mot *arbre*, et comprend dans sa signification, avec plusieurs autres classes, celle qui est exprimée par ce dernier. Ainsi le mot *arbre*, qui est un nom de genre lorsqu'on le considère comme signifiant une classe générale qui comprend dans son étendue les classes particulières exprimées par les mots *chêne*, *poirier*, *pommier*, etc., est un nom d'espèce si on le considère comme exprimant une classe qui est contenue dans une classe plus générale, exprimée par le mot *plante*. Il en est de même des espèces, qui peuvent devenir des genres par rapport aux classes inférieures qu'elles comprennent.

Après avoir ainsi fait des *noms propres* pour désigner séparément les individus, et des *noms communs* pour désigner les classes dans lesquelles on les a rangés, on a fait des *noms collectifs*, pour présenter à l'esprit l'idée d'un tout individuel formé par l'assemblage de plusieurs individus d'une même espèce. Ainsi on a appelé *armée*, un tout formé par l'assemblage ou réunion de plusieurs soldats sous la conduite d'un général. *Peuple* est une collection de plusieurs individus de l'espèce humaine, rassemblés en un corps politique, vivant en société sous les mêmes lois ; *forêt*, l'assemblage d'un grand nombre d'arbres qui sont les uns auprès des autres. Ces noms sont dits *collectifs*, en ce qu'ils rassemblent sous une idée individuelle les idées de plusieurs individus ; et, en ce sens, ce sont des noms individuels qui ne peuvent être appliqués que distributivement aux individus de la collection qu'ils expriment. Mais si l'on considère l'idée individuelle désignée par le nom collectif comme faisant partie d'une classe d'individus à laquelle on a donné ce nom, alors il est véritablement *nom commun*, puisqu'il peut s'appliquer à tous les individus de cette classe. Ainsi, le mot *armée*, qui est *nom collectif* par rapport à *soldats*, est *nom commun* par rapport à la classe d'êtres que l'on a désignés par le mot *armée*.

Jusqu'ici, nous avons considéré les noms par rapport à la manière dont l'esprit envisage les êtres. Les grammairiens les considèrent aussi par rapport à la nature même des objets. Sous ce point de vue, ils distinguent des *noms substantifs* et des *noms adjectifs*, qu'ils appellent simplement *substantifs* et *adjectifs*. Voyez ces mots.

Nous n'acquiesçons la connaissance des objets corporels que par l'impression que leurs qualités font sur nos sens. Lorsqu'un de ces objets frappe nos yeux par la couleur ou blanche, ou rouge, ou noire, etc. : par une forme ou ronde, ou carrée, ou triangulaire, etc. ; qu'il nous paraît au toucher ou rude, ou poli, ou dur, ou mou ; ces qualités, et toutes les autres que nous remarquons réunies, nous paraissent l'être sur quelque chose qui est différent d'elles, qui est comme sous elles, et leur sert de soutien. Ce quelque chose que nous ne connaissons pas et que nous ne connaissons jamais, mais dont nous concevons l'existence, nous l'avons appelé *substance*, des deux mots latins *stare sub*, être dessous, et de

là le *nom substantif*, par lequel on désigne tout nom de substance corporelle. Nous avons senti aussi que la réunion des qualités dont nous acquérons la connaissance, non immédiatement par les sens, mais par la réflexion, ne peut exister sans un être qu'elles modifient, et qui leur serve comme de soutien, et nous nous sommes fait une idée des substances spirituelles ou esprits; et nous avons appelé aussi *substantifs* les noms par lesquels on désigne ces sortes de substances.

Un *nom substantif*, ou un *substantif*, est donc un mot qui signifie une substance, c'est-à-dire un être dont la nature est inconnue, dans lequel nous concevons réunies différentes modifications que nous apercevons par les sens ou par la réflexion, et dont nous ne pourrions concevoir la réunion sans l'idée d'un être réel qu'elles modifient et qui les soutient. A proprement parler, le nom de *substantif* ne devrait être appliqué qu'aux noms qui désignent des êtres corporels, parce qu'eux seuls désignent des substances proprement dites, mais on l'a appliqué aussi aux êtres spirituels. Les mots *arbre, plante, maison, pommier, eau, mer, sable, ame, ange, Dieu*, sont des *noms substantifs*.

Après avoir nommé *substantifs* les noms qui expriment un être quelconque modifié par des qualités réunies, on a observé que chacune de ces qualités pouvait elle-même recevoir différentes modifications; et, à cause de cette analogie ou ressemblance avec les substances réelles, on a supposé qu'elles étaient le soutien de ces modifications; on les a rangées dans la classe des substances, et on a nommé *substantifs* les noms qui les désignent. Ainsi, par exemple, la blancheur, qui est la qualité d'une substance, peut être considérée à part de cette substance; on peut, en la considérant ainsi, lui attribuer différentes modifications: *blancheur éclatante, blancheur éblouissante*, etc., et alors *blancheur* est un substantif. On appelle ces sortes de substantifs, *substantifs abstraits*, parce que ces qualités existent dans notre esprit, comme séparées de tout objet; et pour les distinguer des autres substantifs que l'on nomme *concrets*, c'est-à-dire qui désignent la substance même revêtue de ses qualités.

Les substantifs *abstrait*s sont aussi des noms communs qui expriment des classes plus ou moins étendues et subordonnées les unes aux autres. Le mot *vice*, par exemple, exprime une classe générale, dont la *gourmandise, l'ivrognerie, la paresse, l'ingratitude*, sont des classes particulières; de même que les mots *magistrat, poète, orateur, peintre, médecin*, expriment des classes particulières, comprises dans la classe générale exprimée par le mot *homme*.

On verra, au mot *Adjectif*, que les substantifs font quelquefois l'office d'adjectifs.

Les grammairiens appellent *adjectifs*, ou *noms adjectifs*, les mots qui servent à modifier les substantifs, ou, comme ils disent, les *noms substantifs*. On a tâché d'expliquer clairement, au mot *adjectif*, ce qu'on doit entendre par ces dénominations. Voyez *Abstrait, Adjectif, Complément, Concret, Nombre, Genre*.

*Nom* se prend quelquefois pour renommée, réputation.

Corneille a dit dans *Sertorius* (act. II, sc. II, 74) :

Voltaire a fait sur ce vers la remarque suivante: Le mot de *peu* ne convient point à un nom. *Un peu de gloire, un peu de renommée, de réputation, de puissance*, se dit dans toutes les langues; et *un peu de nom* dans aucune. Il y a une grammaire commune à toutes les nations, qui ne permet pas que les adverbies de quantité se joignent à des choses qui n'ont pas de quantité. On peut avoir plus ou moins de gloire ou de puissance, mais non pas plus ou moins de nom. (*Remarques sur Corneille*.)

NOMBRE. Subst. m. Il se dit de plusieurs unités considérées ensemble. Un ne fait pas nombre, deux font nombre. *Le nombre de dix, de vingt*, etc.

Les noms de nombre sont des noms qui expriment la quantité ou le rang des personnes ou des choses. Ils sont *substantifs* ou *adjectifs*. Les noms de nombre *substantifs* peuvent être comptés eux-mêmes, et sont toujours précédés par un autre nom de nombre, ou par un article. Tels sont les noms de nombre collectifs ou d'assemblage, comme *une d'uzaine, un millier*; les noms de nombre distributifs, comme *la moitié, le tiers, le quart*; les noms de nombre proportionnels, comme *le double, le quadruple, le centuple*, etc.

Les noms de nombre *adjectifs* servent à compter. Ils précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient, et ne peuvent être précédés que par l'article, ou par les adjectifs pronominaux. On les distingue en nombres cardinaux et nombres ordinaux.

Les nombres *cardinaux* servent à marquer la quantité des personnes et des choses, et répondent à cette question: *Combien y en a-t-il?* Tels sont *un, deux, trois, quatre, vingt*, etc. — Les nombres *ordinaux* marquent le rang que les personnes et les choses occupent entre elles. Tels sont *premier, second, troisième, vingtième*, etc.

Excepté *premier* et *second*, tous les nombres ordinaux se forment des nombres cardinaux, en changeant en *ième* ceux qui finissent en *f*; en changeant en *ième* le muet de ceux qui ont cette terminaison, et en ajoutant *ième* à ceux qui finissent par une consonne. Le nombre *vingt* prend en outre *u* après le *g*. Ainsi de *neuf, de trois, de quatre, de cinq*, on fait *neuvième, troisième, quatrième, cinquième*. — *Unième* ne s'emploie qu'après *vingt, trente, quarante, cinquante, soixante, quatre-vingt, cent* et *mille*.

On emploie les nombres cardinaux au lieu des nombres ordinaux, en parlant des heures et des années, *il est six heures, l'an mil huit cent vingt-deux*; dans le discours familier, en parlant du jour du mois, *le deux de mars, le quatre de mai*; mais on dit toujours *le premier de juin, d'août*, etc.; en parlant des souverains et des princes du même nom qui ont gouverné le même pays, *Louis douze, Henri quatre*. On dit cependant *François premier, Henri second*, parce qu'après les noms des princes, on ne met point *un, deux*. — Girault-Duvivier, se fondant sur l'opinion d'un assez grand nombre de grammairiens, pense qu'on ne dit pas *Henri un, Franc is un*, mais qu'on dit assez indifféremment *Henri second* ou *Henri deux*. — On dit aussi *Charles cinq, Philippe cinq*, etc.; mais on dit *Charles-Quint*, en parlant du cinquième empereur d'Allemagne, qui a porté ce nom, et *Sixte-Quint*, en parlant d'un pape contemporain d'Henri IV.

De tous les nombres adjectifs cardinaux, il n'y a que *vingt* et *cent* qui prennent un *s*, quand on les multiplie par un autre nom de nombre cardinal, c'est-à-dire quand il est question de plusieurs *vingts*, ou de plusieurs *cents*; comme quand on dit *quatre-vingts*, *six-vingts*, *deux cents*, *trois cents*, etc. Mais quand il est question de dater les années, on ne met point à ces mots la marque du pluriel, et l'on écrit *Pan mil sept cent*, *Pan mil sept cent quatre-vingt*, quoique *cent* et *vingt* soient précédés d'un autre nom de nombre, parce que ce sont des nombres cardinaux pour des nombres ordinaux, et qu'il ne s'agit que d'une année, comme s'il y avait *l'an milleième*, *sept centième*, etc. — *Vingt*, au pluriel, ne prend de *s* que quand il est immédiatement suivi d'un nom substantif, *quatre-vingts chevaux*; mais il s'écrit sans *s*, lorsqu'il précède un nom de nombre auquel il est joint. — Il en est de même du nombre *cent*; l'usage veut qu'on écrive *neuf cent mille*, et *neuf cents hommes*.

Quant au genre, il n'y a, de tous les nombres adjectifs cardinaux, que *un*, dont la terminaison varie du masculin au féminin, *un tableau*, *une bouteille*.

On dit *vingt et un*, *trente et un*, *quarante et un*, etc., jusqu'à *soixante et dix* inclusivement; mais on dit sans la conjonction, *vingt-deux*, *vingt-trois*, *trente-deux*, *trente-trois*, etc., *soixante-deux*, etc. Enfin, l'on dit sans la conjonction *et*, *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*, etc., comme *quatre-vingt-deux*, *quatre-vingt-trois*, etc.

Lorsqu'un nombre cardinal est précédé du pronom *en*, l'adjectif qui suit ce nombre est ordinairement précédé de la préposition *de*: *Il n'y en a pas un de riche*; *il y en eut mille de tués*. Mais devant un substantif on supprime *de*, et l'on prend un autre tour: *Il y en eut cent qui furent faits prisonniers*, et non pas, *il y en eut cent de prisonniers*.

Lorsque le substantif est avant le nombre cardinal, mis pour un nombre ordinal, on met ce substantif au singulier, *l'an mil sept cent*; mais si ce substantif est après le nombre, il se met au pluriel: *Nous irons à six heures précises*; *il est quatre heures*.

Quant aux noms de nombre adjectifs ordinaux, et aux noms de nombre substantifs, collectifs, distributifs ou proportionnels, ils prennent la marque du pluriel: *Les premiers*, *les seconds*, *deux douzaines*, *les trois quarts*, *les trois centièmes*, *trois millions*, etc.

On appelle *nombres*, en grammaire, des terminaisons qui ajoutent à l'idée principale du mot l'idée accessoire de la quantité. Il y a deux nombres: le singulier, qui désigne l'unité, et le pluriel, qui marque pluralité. *Cheval*, *chevaux*, présentent en quelque manière le même mot sous deux terminaisons différentes: c'est comme le même mot, afin de présenter à l'esprit la même idée principale, l'idée de la même espèce d'animal; les terminaisons sont différentes, afin de désigner par l'une un seul individu de cette espèce, ou cette seule espèce; et par l'autre, plusieurs individus de cette espèce. Dans le *cheval est utile à l'homme*, *cheval* signifie l'unité de l'espèce; dans *mon cheval m'a coûté cher*, *cheval* signifie un seul individu de l'espèce; dans, *j'ai acheté dix chevaux*, *chevaux* désigne plusieurs individus de la même espèce.

Il y a quatre espèces de mots qui sont susceptibles de cette espèce d'accident: Les noms, les pronoms, les adjectifs et les verbes.

Quand je dis les *noms*, j'entends par là les noms appellatifs; car les noms propres emportent l'unité, et sont toujours du nombre singulier. Si l'on en trouve qui prennent la terminaison du pluriel, c'est qu'ils sont employés figurément dans un sens appellatif, comme quand on dit *les Cicérons* pour les grands orateurs, *les Césars* pour les grands capitaines, *les Platons* pour les grands philosophes, *les Saumaises* pour les bons critiques, etc.; ou qu'ils sont appliqués à une collection d'individus, comme *les Bourbons*, etc.

Quand je dis *les deux Corneille*, *les deux Scipion*, il y a ellipse; c'est comme si je disais, les deux hommes, les deux individus qui portent chacune le nom propre de *Corneille*, de *Scipion*; et alors le pluriel tombe sur le mot *homme* ou sur le mot *individu*, et nullement sur le mot *Corneille*, ou sur le mot *Scipion*, qui, par conséquent, ne doit point prendre le signe caractéristique du pluriel. Mais quand je dis *les Bourbons*, *Bourbon* est plus le nom propre d'un individu; il est devenu le nom propre d'une classe d'individus. On dit *les Bourbons*, *les Stuarts*, *les Antonins*, comme on dit *les Français*, *les Allemands*, *les Champenois*, *les Bourguignons*. Ce sont des classes dont tous les individus ont un nom commun. Les Romains disaient de même au pluriel, *Julii*, *Antonini*, *Scipiones*, de même que *Romani*, *Afri*, *Aquitanes*; ce sont des noms propres de collections que nous rendons aussi en français par le pluriel, quand nous les traduisons.

Lorsque les noms propres prennent la signification plurielle, ils prennent ou ne prennent pas la terminaison caractéristique de ce nombre, suivant les cas. S'ils désignent seulement plusieurs individus d'une même famille, parce qu'ils sont le nom propre d'une famille, ils ne prennent pas la terminaison plurielle: *Les deux Corneille se sont distingués dans les lettres*; *les Cicéron ne se sont pas également illustrés*. Si les noms propres sont pris dans un sens appellatif, ils prennent la terminaison plurielle: *Les Cornelles sont rares sur notre Parnasse*, et *les Cicérons dans notre barreau*.

On dit qu'il y a des noms appellatifs qui n'ont point de pluriel. Tels sont les noms de métaux, comme *or*, *argent*, *fer*, *plomb*, etc.; les noms des aromates, comme *le baume*, *la myrrhe*, *le storax*, *l'encens*, *l'absynthe*, *le genièvre*, etc.; les noms des vertus et des vices, comme *la chasteté*, *la pudeur*, *la gloire*, *la charité*, *la paresse*, *l'ivrognerie*, etc.; les adjectifs pris substantive-ment, comme *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, etc.; quelques mots relatifs à l'homme physique et à l'homme moral, comme *le repos*, *le sang*, *la pauvreté*, *la bile*, etc.; *Podorat*, *l'ouïe*, *le toucher*, *la vue*, *le goût*, *l'enfance*, *l'adolescence*, *la jeunesse*, *la santé*, etc.; la plupart des mots qui ont passé des langues mortes ou étrangères dans notre langue, comme des *alibi*, des *alinea*, etc. Mais on ne fait pas attention que ces noms sont réellement des noms propres, ou qui doivent être regardés comme tels.

En effet, les noms de métaux et d'aromates désignent comme individuelle la masse de chacun de ces métaux et de ces aromates; leur nom est, à la vérité, le nom d'une espèce, mais d'une espèce considérée individuellement, et qui ne renferme point d'individus distincts. Mais quand on les considère comme mis en œuvre, divisés en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de les ranger dans diffé-

rentes classes, alors ils prennent un pluriel, et le nom devient un nom commun ou appellatif : *Des ors de couleurs, des fers aigres, les plombs d'un bâtiment.*

Notre langue, formée à l'imitation de celle des Latins, a donné des noms propres aux vertus et aux vices, que ces peuples avaient divinisés; elle a considérée aussi comme individuelles toutes les choses que l'esprit ne peut pas diviser en plusieurs individus distincts; et c'est ainsi que *le beau, le vrai, l'honneur, la rue, le sang, l'enfer, etc.*, sont devenus des espèces de noms propres qui ne prennent point de pluriel.

Quant aux noms étrangers introduits dans notre langue, tous se mettent au pluriel, par le moyen des prépositifs; mais ils ne prennent point la terminaison de ce nombre, parce que leurs terminaisons propres ne se prêtent pas à cette variation, que plusieurs d'entre eux portent le caractère du pluriel dans la langue d'où ils ont été tirés, comme des *errata, des duplicata, des tizzis*; et que d'autres, qui sont au singulier dans cette langue, ne pourraient, sans quelque apparence de barbarie, prendre le signe de pluralité de la nôtre, comme des *te Deum, des quiproquo*, etc. (Voyez chaque article de ce genre pour connaître les exceptions et l'opinion de l'Académie.)

Il est une autre classe très-nombreuse de mots qui se mettent au pluriel par le moyen des prépositifs, sans prendre la terminaison caractéristique de ce nombre. Tels sont les signes inventés pour représenter une chose ou une idée unique. Les lettres de l'alphabet, les chiffres, les notes de musique, et tous les mots de la langue considérés matériellement, sont dans ce cas. On dit *deux a, deux b; deux un, deux trois, deux quatre; trois sol, deux ut, quatre la; les si, les mais, les que, les qui*, etc. La marque du pluriel qui précède ces mots indique, non plusieurs individus distincts de la même espèce, mais la répétition du même signe individuel. *Voyez A.*

S'il y a des noms qui n'ont point de pluriel, il y en a aussi qui n'ont point de singulier, parce qu'ils expriment plusieurs choses distinctes réunies sous le même nom. Tels sont *ancêtres, broussailles, ciseaux, hardes, rivières*, et plusieurs autres que l'on indiquera à leur article. *Voyez Substantif, Pronom, Adjectif, Verbe.*

**Nombre.** Terme de belles-lettres. Il se dit d'une certaine mesure, proportion ou cadence qui rend un vers, une période agréable à l'oreille. Il y a quelque différence entre le nombre de la poésie et celui de la prose. Le nombre de la poésie consiste dans une harmonie plus marquée, qui dépend du nombre déterminé des syllabes, de la richesse du choix, du mélange des rimes, et enfin de l'assortiment des mots et des sons dont ils sont composés. Le nombre est donc ce qui fait proprement le caractère, et, pour ainsi dire, l'air d'un vers. C'est par le nombre qu'il est doux, coulant, sonore; et la privation de ce nombre le rend faible, rude, ou dur.

Le nombre de la prose est une sorte d'harmonie simple et sans affectation, moins marquée que celle des vers, mais que l'oreille pourtant aperçoit et goûte avec plaisir. C'est ce nombre qui rend le style aisé, libre, coulant, et qui donne au discours une certaine rondeur.

La plus belle pensée plaît difficilement lorsqu'elle est énoncée en termes durs et mal arrangés. Si l'oreille est agréablement flattée d'un

discours doux et coulant, elle est choquée quand le nombre est trop court, mal soutenu, quand la chute est trop rapide. L'orateur doit éviter et le style haché, qui n'offre que des idées décousues, et le style traînant et languissant, qui lasse l'oreille et la dégoûte. C'est en gardant un juste milieu entre ces deux défauts, qu'on donnera au discours cette harmonie toujours nécessaire pour plaire, et quelquefois pour persuader.

Notre langue a son harmonie propre et particulière qui résulte des cadences tantôt graves et lentes, tantôt légères et rapides, tantôt fortes et impétueuses, tantôt douces et coulantes, que nos bons orateurs savent distribuer dans leurs discours, et varier selon la différence des sujets qu'ils traitent; c'est dans leurs ouvrages qu'il faut la chercher et l'étudier. *Voyez Harmonie.*

**NOMBREUX, NOMBREUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un peuple nombreux, une armée nombreuse, une nombreuse armée; une nombreuse assemblée, une assemblée nombreuse.* *Voyez Adjectif.*

**NOMBRIL.** Subst. m. On ne prononce point le *l* final.

**NOMINATIF.** Subst. m. On prononce le *f*. On appelle ainsi, dans les langues qui ont des cas, celui qui désigne le sujet d'une proposition. La langue française, n'ayant point de déclinaisons, n'a point de cas, et par conséquent point de nominatif; nous disons qu'un nom est le sujet du verbe, lorsque l'on dit qu'il est au nominatif dans les langues où il y a une terminaison particulière pour cet accident; et nous reconnaissons qu'un nom est le sujet d'un verbe, non à sa terminaison, qui est invariable, mais à la place qu'il occupe dans la phrase. Dans le *ciel est juste, le ciel* est ce qu'on appelait autrefois le nominatif. Il en est de même des autres cas. *Voyez Cas.*

**NOMMÉMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *On en accuse plusieurs personnes, et nommément tel ou tel.*

**NON.** Mot négatif, qui est directement opposé au mot affirmatif *oui*. Il s'emploie seul et isolément pour répondre négativement : *Vieudrez-vous? Non.* Dans le style familier, il est remplacé quelquefois par *neuni*, et par *point du tout* : *Ne parez-vous pas vu hier? Nenni. Vous avez donc vu aujourd'hui? Point du tout.*

*Non* se met quelquefois à la tête de la phrase, et on le répète pour donner plus de force à la négation : *Non, le vice ne peut rendre heureux l'homme qui s'y livre. Ne croyez pas, ô Crétois, que je méprise les hommes; non, non, je sais combien il est grand de travailler à les rendre bons et heureux.* (Fenel., *Téléme.*, liv. VI, t. 1, p. 210.)

Dans le cours de la phrase, *non* s'emploie quelquefois seul, quelquefois avec *pas*, jamais avec *point* : *Ils ont soutenu cette diatribe, non par de doctes écrits, mais par de sanglantes batailles.* (Bossuet.) Avec les adjectifs et les adverbess, il faut employer *non pas*, quand il y a comparaison : *Il écrit, non pas supérieurement, mais agréablement. Il a un style, non pas brillant, mais pur et correct.* Dans les autres cas, on met seulement *non* devant les adjectifs : *C'est un témoin non recevable.*

*Non*, suivi de *que*, signifie *ce n'est pas*, et régit le subjonctif : *Non que je veuille.* *Non an'il voutût.*

**Non plus**, expression proverbiale. Il se dit ou seul : *Jous ne l'aimez pas, ni moi non plus*; ou comme adverbe de comparaison : *Il ne bouge non plus qu'une statue*.

**NONCHALAMMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il était nonchalamment sur un canapé*.

**NONPARÉIL**, **NONPARÉILLE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un mérite n'apareil, une vertu nonpareille*. Il est vieux et hors d'usage.

**NOTABLE**. Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Dits notables, faits notables, un dommage notable, un notable dommage; un notable bourgeois*.

**NOTABLEMENT**. Adv. On le met entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été notablement lésé dans cette affaire*.

**NOTOIRE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un fait notoire, une vérité notoire*.

**NOTOIREMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est notoirement coupable, il s'est notoirement rendu coupable*.

**NOTRE**. Possessif des deux genres, qui répond au pronom personnel *nous*. — Quand il modifie un substantif exprimé, il se met toujours avant ce substantif, exclus l'article, et fait au pluriel *nos* : *Notre maison, notre frère, nos sœurs*. — Quand il modifie un substantif sous-entendu, il prend l'accent circonflexe sur l'o, est toujours précédé de l'article, et fait au pluriel *notres* : *Notre frère et le nôtre, cette maison et la nôtre, vos sœurs et les nôtres*. Voyez *Adjectifs possessifs*.

*Notre* et *notre*, ainsi que les autres pronoms possessifs, signifient quelquefois, non ce qui nous appartient, mais ce qui nous intéresse : *Astarbé vous défend de décourrir au roi quel est votre étranger*. (Fénel., *Téléme*, liv. III, t. 1, 146). *Notre France. Notre grande ville*. Les bourgeois disent *notre quartier*; les gens du bon ton, *mon quartier*. Les domestiques disent *notre maître*. — *Serez-vous des nôtres?* c'est-à-dire de notre partie. *Les nôtres ont bien combattu*, c'est-à-dire ceux de notre nation, de notre parti.

**NOUVEUX**, **NOUVEUSE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Du bois nouveau, un bâton nouveau*.

**NOURRI**. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce verbe s'emploie fréquemment au figuré dans le style noble :

Ce cœur nourri de sang et de guerre affamé.  
(Rac., *Mithrid.*, act. II, sc. III, 24.)

Moi, nourri dans la guerre, aux horreurs du carnage.  
Rac., *Ath.*, act. II, sc. v, 143.)

Vous, nourri dans la fourbe et dans la trahison.  
(Idem, act. III, sc. iv, 35.)

Un cœur toujours nourri d'amertume et de pleurs.  
(Rac., *Phéd.*, act. II, sc. 1, 33.)

Ni que du fol amour qui trouble ma raison,  
Ma lâche complaisance ait nourri le poison.  
(Idem, act. II, sc. v, 95.)

Et puisse ton supplice à jamais effrayer  
Tous ceux qui comme toi, par de lâches caresses,  
Des princes malheureux nourrissent les faiblesses.  
(Idem, act. IV, sc. vi, 107.)

Par sa mère élevé, nourri dans ses maximes.  
(Volt., *Henr.*, III, 15.)

J'ai nourri mes chiens sans les manifester.  
(Volt., *Sémir.*, act. I, sc. v, 96.)

Ses périls nourrissent ma tendresse inquiète.  
(Volt., *Mér.*, act. I, sc. 1, 32.)

La rapide étincelle en pétillant s'échappe;  
Des feuillies l'ont reçue. Alors dans son bercéau,  
Achate d'un bois sec nourrit ce feu nouveau.  
(DELL., *Éneid.* I, 246.)

*Se nourrir* s'emploie aussi au figuré : *Il ne se nourrit que d'idées tristes*. — Il se dit au propre avec la préposition de : *Il ne se nourrissait que d'herbes et de racines; ou sans régime : Cet homme se nourrit bien*.

**NOURRISSANT**, **NOURRISSANTE**. Adj. verbal tiré du v. *nourrir*. Il ne se met qu'après son subst. : *Vierge nourrissante*.

**NOURRIURE**. Subst. f. Ce mot se disait autrefois pour *éducation*. Richelet dit, *il n'a point de nourriture*, pour, *il n'a point d'éducation*. Corneille parlant d'Attale, qui avait été élevé à Rome, dit (*Nicomède*, act. II, sc. III, 9) :

Si vous faites état de cette nourriture,  
Donnez ordre qu'il régné, elle vous en conjure.

Il ne s'est conservé que dans le proverbe, *nourriture passe nature*; pour dire, la bonne éducation peut corriger un mauvais naturel. — En parlant d'un enfant mal élevé, on dit, en plaisantant, en parlant de celui qui en a pris soin : *Vous avez fait là une belle nourriture*.

**NOUS**. Pronom de la première personne du pluriel. Il est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées.

Il s'emploie comme sujet du verbe, *nous voulons*, et alors il est le pluriel de *je*. Il s'emploie aussi comme régime direct, *il nous blâme*; comme régime indirect, *il nous a donné de l'argent*; et, dans ces deux cas, il est le pluriel de *me*. Il s'emploie aussi comme complément des prépositions, et alors il est le pluriel de *moi* : *Il se moque de nous, venez avec nous, faites cela pour nous*. Pour la construction, il suit les règles des pronoms dont il est le pluriel. Voyez ces pronoms.

Lorsque *nous*, employé comme sujet ou comme régime, est joint à un autre nom qui concourt avec ce pronom à former le sujet ou le régime, il faut d'abord mettre *nous* avant le verbe, puis le répéter après ce verbe, sans préposition, s'il est sujet ou régime direct; avec une préposition, s'il est régime indirect, afin de le lier avec le nom qui concourt à former le sujet ou le régime : *Nous partirons demain, nous et nos domestiques; il nous a bien regus, nous et nos amis; il nous a donné de l'argent, à nous et à nos amis*.

Quelquefois un auteur dit *nous*, au lieu de *moi* et *je*; et cette façon de parler est plus modeste que la dernière. — Quand le pronom *nous* est employé au lieu du pronom *je*, on doit écrire avec le nombre singulier le participe mis en rapport avec le pronom *nous*, et alors dire : *persuadé comme nous le sommes*, parce que le discours répond plutôt à la pensée qu'aux règles de la grammaire.

(Grammaire des Grammaires, p. 323)

Et le ciel nous ordonne  
Que, sans peser ses droits, nous respections son trône.  
(Volt., *Oreste*, act. III, sc. iv, 20.)

Le premier *nous*, dit La Harpe, est ici de trop. On dit, *je vous ordonne de faire*, ou *J'ordonne que vous fussiez*. On ne dit pas *je vous ordonne que vous fussiez*. On en voit la raison : c'est que l'un des deux *vous* est inutile. Cette faute revient plusieurs fois dans les pièces de Voltaire :

Ah çà, Nanine,  
Permettez-moi qu'ici l'on vous destine...  
(Nanine, act. I, sc. vii, 44.)

(Cours de littérature.)

**NOUVEAU**, ou **NOUVEL**, **NOUVELLE**. Adj. On met toujours *nouvel* avant le subst. : *Le nouvel an*, *nouvel accident*, *nouvel honnête*; *nouveau* et *nouvelle* peuvent se placer avant ou après, selon les cas : *Du vin nouveau*, *une chanson nouvelle*, *la nouvelle lune*, *la nouvelle année*, *une nouvelle manière*. — Quelquesfois *nouveau*, avant le substantif, a un sens différent de celui qu'il présente quand il est après. On entend par *nouveaux livres*, d'autres livres que ceux qu'on a eu qu'on a lus; et par *livres nouveaux*, des livres qui ont paru depuis peu. *Un nouvel habit* est un habit différent de celui qu'on vient de quitter; *un habit nouveau* est un habit de nouvelle mode. — Bossuet dit, *une chose si nouvelle aux chrétiens*. On dit aujourd'hui pour : *Cette chose est nouvelle pour moi*. — *Nouveau* s'emploie quelquefois adverbiallement et signifie nouvellement. *Du beurre nouveau battu*. On ne l'emploie pas en ce sens avec un substantif féminin, excepté dans la locution *une fille nouveau-née*. Il s'emploie encore dans le sens de nouvellement, avec quelques autres participes qui deviennent des substantifs; et alors il est adjectif variable : *Un nouveau marié*, *de nouveaux mariés*, *une nouvelle mariée*. (Acad. 1835.)

**NOUVELLEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a consenti nouvellement*, ou *il a nouvellement consenti à cet arrangement*.

**NOUVEAU**. Subst. m. L'Académie ne dit point comment il faudrait dire en parlant d'une femme. Il nous semble que rien n'empêcherait de dire *novatrice*.

**NOYER**. Adv. Mot emprunté du latin. On ne peut le mettre qu'après le verbe : *Cela est arrivé noyissimé*.

**NOYER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *Employer*. Ménage prétend que de son temps le bon usage était de prononcer *noier*. Richelet est du même avis. Il soutient qu'il n'y a que les poètes qui disent *noyer*. Aujourd'hui on ne dit plus que *noyer*. Ce verbe s'emploie dans le style noble, au figuré :

Tandis que dans les pleurs moi seule je me noie.  
(Rac., *Bérén.*, act. V, sc. v, 14.)

Longtemps dans notre sang Sylla s'était noyé.  
(Volt., *Mort de César*, act. III, sc. iv, 27.)

Delille a dit (*Énéid.* I, 414) :

Dispersez sur les mers ou noyez leurs vaisseaux.

**NU**, **NUE**. Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Un homme nu*, *une femme nue*, *les pieds nus*, *la tête nue*; *une épée nue*.

... Je l'expose ici mon âme toute nue.  
(Rac., *Britan.*, act. II, sc. II, 127.)

*Nu* est invariable dans les locutions suivantes où il précède son subst. : *Nu-pieds*, *nu-tête*, *nu-jambes*.

**NUAGE**. Subst. m. Ce terme est admis dans le style noble, au propre et au figuré : *Le ciel est couvert de nuages*.

Déjà de traits en l'air s'élevait un nuage.  
(Rac., *Iphig.*, act. V, sc. vi, 22.)

Madame, ou je me trompe, ou durant vos adieux,  
Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux.  
Puis-je savoir quel trouble a formé ce nuage ?  
(Rac., *Britan.*, act. V, sc. III, 1.)

**NUAGEUX**, **NUAGEUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un ciel nuageux*.

**NUBLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Age nubile*, *filie nubile*.

**NUIRE**. V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je nuis, tu nuis, il nuit; nous nuisons, vous nuisiez, ils nuisent. — *Imparfait*. Je nuisais, tu nuisais, il nuisait; nous nuisions, vous nuisiez, ils nuisaient. — *Passé simple*. Je nuisis, tu nuisis, il nuisit; nous nuisîmes, vous nuisîtes, ils nuisirent. — *Futur*. Je nuirai, tu nuiras, il nuira; nous nuirons, vous nuirez, ils nuiront.

Conditionnel. — *Présent*. Je nuirais, tu nuirais, il nuirait; nous nuirions, vous nuiriez, ils nuiraient.

Impératif. — *Présent*. Nuis, qu'il nuise; nuisons, nuisiez, qu'ils nuisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je nuise, que tu nuises, qu'il nuise; que nous nuisions, que vous nuisiez, qu'ils nuisent. — *Imparfait*. Que je nuisisse, que tu nuisisses, qu'il nuisît; que nous nuisissions, que vous nuisissiez, qu'ils nuisissent.

Participe. — *Présent*. Nuisant. — *Passé*. Nui; point de féminin.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

*Nuire à quelqu'un; cela nuit à mon projet*.  
**NUISIBLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une chose nuisible à la santé; un homme nuisible à la société*.

**NUIR**. Subst. f. Ce mot est reçu dans le style noble au propre et au figuré :

Bientôt de l'occident, où se forment les ombres,  
La nuit vint sur Paris porter ses voiles sombres,  
Et cacher aux mortels, en ce saignant séjour,  
Ces morts et ces combats qu'avait vus l'œil du jour.  
(Volt., *Henr.*, VI, 535.)

Dans la nuit du tombeau j'enfermerai ma honte.  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. I, 432.)

Ces horribles secrets  
Sont encor demeurés dans une nuit profonde.  
(Volt., *Sémir.*, act. I, sc. III, 29.)

De la nuit du silence un secret peut sortir.  
(Volt., *Mér.*, act. I, sc. IV, 56.)

Dans cette nuit d'erreur où le monde est plongé,  
Apportons, s'il se peut, une faible lumière.  
(Volt., *Disc. sur la loi naturelle*, Exorde, vers 8.)

**NUITAMMENT**. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Après l'avoir tué nuitamment*, et non pas, *après l'avoir nuitamment tué*.

**NUL**, **NULLE**. Adj. Aucun, pas un. Il ne se met

qu'avant son subst. : *Nul homme, nulle femme*. Féraud prétend qu'il ne se dit que des personnes. C'est une erreur. On dit *nulle exactitude, nulle prudence, nulle justice, nul cas*, etc. En ce sens il n'a pas de pluriel.

*Nul* signifie aussi d'aucune valeur. Dans ce sens, il prend un pluriel, et se met après son subst. : *Un testament nul, un arrêt nul, une clause nulle, un talent nul. Des procédures nulles*.

**NULLEMENT.** Adv. Quand il sert de réponse à une question, il se met sans la négative : *Voulez-vous céder vos droits? Nullement*. Partout ailleurs il doit être précédé de la négative : *Je ne le souffrirai nullement; je ne le veux nullement; il n'est nullement instruit de cette affaire*.

**NULMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a conté nu-*

*ment le fait, ou il a nulment conté le fait*.

**NUMÉRAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Valeur numéraire*.

**NUMÉRAL, NUMÉRALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Adjectif numéral, lettre numérale*. Il fait au pluriel masculin, *numéraux; Des adjectifs numéraux*.

**NUMÉRIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Opération numérique, rapport numérique*.

**NUMÉRO.** Subst. m. Il ne prend point de *s* au pluriel. — En 1835, l'Académie met un *s* au pluriel, et c'est aujourd'hui l'usage général.

**NUPTIAL, NUPTIALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Robe nuptiale, bénédiction nuptiale, habits nuptiaux, lit nuptial, couche nuptiale*.

**NUTRITIF, NUTRITIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Remède nutritif, faculté nutritive*.

## O.

O. Subst. m. C'est la quinzième lettre de l'alphabet et la quatrième des voyelles. Notre prononciation distingue un *o* long et un *o* bref. Nous prononçons différemment un *ôte*, et une *otte*; une *côte*, et une *cotte*. — Nous représentons souvent le son de l'*o* par la diphthongue oculaire *au*, comme dans *aune, baudrier, cause, dauphin, fusillé, gaule, haut, jeune, laurier, naufrage, pauvre, rauque, fauteur, taupe, vautour*. D'autres fois nous représentons *o* par *eau*, comme dans *eau, tombeau, cerveau, cadeau, chameau, fourneau, troupeau, fuseau, gâteau, veau*.

La lettre *o* est quelquefois pseudonyme, en ce qu'elle est le signe d'un autre son que de celui pour lequel elle est instituée; ce qui arrive partout où elle est prépositive, dans une diphthongue réelle et auriculaire. Elle représente alors le son *ou*, comme dans *bois, foin*, que l'on prononce en effet, *boua, fouen*.

Elle est quelquefois auxiliaire, comme quand on l'associe avec la voyelle *u* pour représenter le son *ou*, qui n'a pas de caractère propre en français, comme dans *bouton, ouvrage, foudre, goutte, houblon, jour, loupange, moularde, nous, poule, souper, tour, vous*.

Dans tous les cas où l'*o*, joint à l'*i*, forme la diphthongue apparente *oi*, et se prononce *é* ou *è*, on a substitué l'*a* à l'*o*, et cet usage est devenu si général, que l'Académie a cru devoir l'adopter et que nous l'avons adopté nous-même, malgré notre répugnance. Ainsi nouscrivons comme les autres, *Anglais, Français, Bourbonnais, je lisais, je lirais, monnaie, connaître, paraître; il lisait*, etc. Voyez *Oi*.

La lettre *o* est muette, 1<sup>o</sup> dans les trois mots *paon, faon, Laon* (ville), que l'on prononce *pan, fan, Lan*; et dans les dérivés, comme *paonneau* (petit paon), qui diffère ainsi de *panneau* (terme de menuiserie); *Laonnaïs*, qui est de la ville ou du pays de Laon; 2<sup>o</sup> dans les sept mots, *ouf, bouf, mouf, cœur, mœurs et saur*, que l'on prononce *ouf, bouf, mouf, cœur, mœurs, et saur*; 3<sup>o</sup> dans les trois mots *œil, œillet et aillade*, soit que l'on prononce par *e*, comme à la fin de *soleil*, ou par *eu*, comme à la fin de *cerceuil*. On écrit aujourd'hui *économie, économique, cœmétique*, sans *o* à la première syllabe : le mot *Œdipe* est étranger dans notre langue.

O est l'expression abrégée du mot *Ouest*. — Dans le commerce, C. O. est l'abréviation de *compte ouvert*. Dans les anciens livres de commerce, O.N.C. ou O.N. signifie *once*.

**OBÉISSANCE.** Subst. f. Il ne se met point au pluriel. On ne dit plus comme autrefois, *présenter ses obéissances à quelqu'un, assurer quelqu'un de ses obéissances*.

**OBÉISSANT, OBÉISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *obéir*. Il se met ordinairement après son subst., si ce n'est dans les formules de politesse : *Votre obéissant serviteur, votre très-obéissant serviteur. Un enfant obéissant, des sujets obéissants*.

**OBLIGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et, pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet devant cet *a* ou cet *o*. *J'obligeai, j'obligeais*; et non pas *j'obligai, j'obligeais*. Féraud prétend qu'*obliger* régit indifféremment à *ou de*, et que l'oreille seule doit décider du choix. Cette opinion est une erreur. *A* et *de* sont des prépositions dont la signification est si différente, que ce n'est pas l'oreille, mais bien la différence des idées, ou celle des points de vue sous lesquels on considère une idée, qui peut autoriser à préférer l'une à l'autre. Lorsqu'une cause extérieure, agissant immédiatement sur nous, y produit une obligation, elle nous *oblige* à : *La religion nous oblige à restituer ce que nous avons dérobé; la loi nous oblige à payer notre part des contributions publiques; l'honneur nous oblige à réparer le tort que nous avons fait aux autres. Les devoirs que l'on nous impose nous obligent souvent à faire des choses que nous ne voudrions pas faire*.

Mais lorsque l'obligation est considérée comme existant déjà en nous, et que c'est de nous-mêmes, comme d'un principe, que nous tirons la nécessité de faire, nous sommes *obligés* de : *Je me trouvais mal, et je fus obligé de m'arrêter*. L'obligation, la nécessité de m'arrêter est venue d'une cause intérieure, du mal que j'éprouvais. *Dieu nous a caché le moment de notre mort, pour nous obliger d'avoir attention à tous les moments de notre vie*. (La Rochefoucauld.) Ici, Dieu ne nous oblige pas immédiatement; il fait

une chose propre à faire naître en nous l'obligation. Voilà pourquoi, comme dit Féraud, de est meilleur avec le passif, et à avec le pronom personnel : *Il est obligé de le faire; il s'oblige à le faire.*

*Obliger*, dans le sens de rendre service, faire plaisir, veut être suivi de la préposition de : *Vous m'obligerez beaucoup de faire cela.*

Quand être obligé ne marque qu'un devoir moral, il se dit des personnes et jamais des choses. Ainsi, quoiqu'on dise *on est obligé d'obéir aux lois divines et humaines; on est obligé de travailler à réprimer ses passions; on ne dira pas, la jeunesse est obligée d'avoir du respect pour les personnes âgées.* Dans ce cas, on dit, *la jeunesse a le respect, etc.; ou un jeune homme est obligé d'avoir du respect.* De même, au lieu de dire, *la critique est obligée d'être sévère, lorsqu'un livre contient des maximes contraires à la morale,* dites : *La critique doit être sévère, ou un critique est obligé d'être sévère.*

**OBLIQUE.** Adj. des deux genres. *Ligne oblique; — moyens obliques, rotes obliques; Jouange oblique.* Il ne se met qu'après son subst.; et, si on pouvait le mettre avant, ce ne serait que dans le sens figuré : *Ces obliques moyens.* Voyez *Adjectif.*

*Oblique* est aussi un terme de grammaire. Il est opposé à *direct*. On s'en sert pour caractériser certains cas dans les langues transpositives, et dans toutes pour distinguer certains modes et certaines propositions. On ne connaît point de cas obliques dans la langue française.

On distingue dans les verbes deux espèces générales de modes, les uns personnels et les autres impersonnels. Les premiers sont ceux qui servent à énoncer des propositions, et le verbe y reçoit des terminaisons par lesquelles il s'accorde en personne avec le sujet; les autres ne servent qu'à exprimer des idées partielles de la proposition, et non la proposition même; c'est pourquoi ils n'ont aucune terminaison relative aux personnes. C'est entre les modes personnels que les uns sont directs et les autres obliques. Les modes directs sont ceux dans lesquels le verbe sert à énoncer une proposition principale, c'est-à-dire l'expression immédiate de la pensée qu'on veut manifester; tels sont l'indicatif, l'imperatif et le conditionnel, que l'on appelle aussi suppositif. Les modes obliques sont ceux qui ne peuvent servir qu'à énoncer une proposition incidente subordonnée à un antécédent qui n'est qu'une partie de la proposition principale. Tels sont le subjonctif, qui existe dans presque toutes les langues, et le optatif, qui n'appartient qu'aux Grecs.

Le verbe a été introduit dans le système de la parole pour énoncer l'existence intellectuelle des sujets sous leurs attributs, ce qui se fait par des propositions. Quand le verbe est donc à un mode où il sert primitivement à cette destination, il va directement au but de son institution, le mode est direct. Mais si le mode est exclusivement destiné à exprimer une énonciation subordonnée et partielle de la proposition primitive et principale, le verbe y va d'une manière moins directe à la fin pour laquelle il est institué, le mode est oblique.

On distingue pareillement des propositions directes et des propositions obliques.

Une proposition directe est celle par laquelle on énonce directement l'existence intellectuelle d'un sujet, sous un attribut : *Dieu est éternel;*

*soyez sage; il faut que la volonté de Dieu se fasse; nous serions ineptes à tout sans le concours de Dieu,* etc. Le verbe d'une proposition directe est à l'un des trois modes directs, l'indicatif, l'imperatif ou le conditionnel.

Une proposition oblique est celle par laquelle on énonce l'existence d'un sujet sous un attribut, de manière à présenter cette énonciation comme subordonnée à une autre dont elle dépend, et à l'intégrité de laquelle elle est nécessaire : *Il faut que la volonté de Dieu soit faite; quoi que vous fussiez, faites-le au nom du Seigneur,* etc. Le verbe d'une proposition oblique est en français un subjonctif.

Toute proposition oblique est nécessairement incidente, puisqu'elle est nécessaire à l'intégrité d'une autre proposition dont elle dépend : *Il faut que la volonté de Dieu soit faite;* la proposition oblique *que la volonté de Dieu soit faite,* est une proposition incidente qui tombe sur le sujet *il,* dont elle restreint l'étendue; *il (cette chose) que la volonté de Dieu soit faite,* est nécessaire; *quoi que vous fussiez* est une proposition incidente qui tombe sur le complément objectif *le du verbe faites,* et en restreint l'étendue; c'est pour dire, *faites au nom du Seigneur le quoi que vous fussiez.*

Mais toute proposition incidente n'est pas oblique, parce que le mode de toute proposition incidente n'est pas lui-même oblique, ce qui est nécessaire à l'obliquité; si on peut le dire de la proposition. Ainsi, quand on dit, *les savaux, qui sont plus instruits que le commun des hommes, devraient aussi les surpasser en sagesse,* la proposition incidente, *qui sont plus instruits que le commun des hommes,* n'est point oblique, mais directe, parce que le verbe *sont* est à l'indicatif, qui est un mode direct.

La proposition opposée à l'incidente, c'est la principale; la proposition opposée à l'oblique, c'est la directe. L'incidente peut être ou n'être pas nécessaire à l'intégrité de la principale selon qu'elle est explicative ou déterminative; mais l'oblique est à l'intégrité de la principale d'une nécessité indiquée par le mode du verbe; la principale peut être ou directe ou oblique, et la directe peut être ou incidente ou principale, selon l'occurrence. (Beauzée.)

**OBLIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a tiré obliquement cette ligne,* ou *il a tiré cette ligne obliquement;* mais non pas, *il a obliquement tiré cette ligne.*

L'Académie dit qu'il signifie aussi indirectement : *Louer, blâmer obliquement.* — Nous pensons qu'il faut préférer *indirectement.*

**OBLONG, OBLONGUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un jardin oblong, une place oblongue, un livre oblong.*

**OBSCÈNE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Mot obscène, paroles obscènes, chanson obscène; ces obscènes peintures, ces obscènes dis cours, ces obscènes images.*

**OBSCUR, OBSCURE.** Adj. Il se met avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Lieu obscur, prison obscure, une obscure prison; retraite obscure, obscure retraite; naissance obscure, obscure naissance; une vieillesse obscure, une obscure vieillesse.*

Voudrais-je, de la terre inutile fardeau,  
Attendre chez mon père une obscure vieillesse ?

(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. II, 92.)

**OBSCUREMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a vécu obscurement*, et non pas, *il a obscurément vécu*.

**OBSCURITÉ.** Subst. f. Terme de littérature. C'est la dénomination d'une chose obscure. *L'obscurité* peut être ou dans la perception, ou dans la direction.

*L'obscurité* dans la perception vient principalement de ce qu'on ne conçoit pas les choses comme elles sont, ou comme on trouve qu'elles sont, mais comme on juge qu'elles doivent être avant de les avoir connues; de sorte que notre jugement précède alors notre connaissance, et devient la règle de nos conceptions; au lieu que la nature et la raison nous disent que les choses ne doivent être jugées que comme elles sont connues, et que nous les connaissons, non comme elles sont en elles-mêmes, mais telles qu'il a plu à Dieu de nous les faire connaître.

*L'obscurité* dans la diction peut venir en premier lieu de l'ambiguïté du sens des mots; secondement, des figures ou ornements de rhétorique; troisièmement, de la nouveauté ou de l'ancienneté surannée des mots. Voyez *Style*.

**OBSCÉRATION.** Subst. f. Figure de rhétorique, par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de quelque homme.

**OBSTINER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire l'a employé dans une acception que n'indique point l'Académie :

Souvent de ses erreurs notre âme est *obsédée*.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I. se. v. 62.)

**OBSEQUIEUX, OBSEQUIEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme obsequieux, une satisfaction obsequieuse*.

**OBSERVATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *observatrice*.

On l'emploie aussi adjectivement, et il ne se met qu'après son subst. : *Un esprit observateur*.

**OBSERVATION.** Subst. f. Voyez *Observer*. Faire une observation, c'est observer. Or, si l'on ne doit pas dire *observer à quelqu'un*, il ne faut donc pas dire, *faire une observation à quelqu'un, je vous fais cette observation*; il faut dire *faire part de son observation à quelqu'un, je vous fais faire cette observation*.

**OBSERVER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce mot, la prononciation du *b* approche un peu de celle du *p*. On ne trouve point dans le *Dictionnaire de l'Académie* d'exemple analogue à la manière dont ce verbe est employé dans les vers suivants :

Je verrai le témoin de ma flamme adultère  
*Observer* de quel front j'ose aborder son père.  
(RAC., *Phéd.*, act III, se. III, 17.)

Lorsque ce verbe signifie épier, remarquer les actions, les gestes, les discours d'une personne, il est actif et prend un régime direct : *Je vous observe, c'est-à-dire j'observe vous*. — Mais lorsqu'il signifie faire une remarque, remarquer, il est neutre. Alors, quand on veut l'employer dans ce sens, il ne faut ni qu'il soit précédé d'un pronom personnel régime, ni suivi d'un nom avec ou sans préposition. Ainsi il ne faut pas dire *je vous observe que, je lui ai observé que, je vous observe une chose à laquelle vous n'avez pas pensé, j'observe à l'assemblée que*; car, comme on ne considère pas une chose à quelqu'un, comme on ne la lui remarque pas, on ne doit pas non

plus la lui observer; mais on doit la lui faire remarquer, la lui faire considérer, la lui faire observer. Pour parler correctement, il faut donc dire, *observez bien que, je lui ai fait observer que, je vous fais observer, je vous prie d'observer une chose à laquelle vous n'avez pas pensé; je prie l'assemblée d'observer que, ou l'assemblée voudra bien observer que. Fuyez-leur même observer que rien ne contribue plus à l'économie et à la prospérité, que de tenir chaque chose en sa place* (FENEL., *Éducation des filles*, ch. XI. *La juste défense de moi-même m'oblige seulement à vous faire observer qu'en peignant les misères humaines, etc.* (J.-J. Rousseau.) *Je me borne à faire observer à un enfant ce qu'il fait continuellement*. (Condillac.)

**OBSTINÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a soutenu obstinément ce mensonge*, ou *il a obstinément soutenu ce mensonge*.

**OBSTINER** (s'). V. pronom. Ce verbe régit la préposition à devant un infinitif : *Il s'obstine à me persécuter*.

**OBTENIR.** V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez *Irrégulier*. Dans ce mot, la prononciation du *b* approche un peu de celle du *p* : *Obtenir quelque chose de quelqu'un. Il a obtenu de partir; il a obtenu que je partisse*. On met de quand la chose obtenue a été accordée à la personne qui est le sujet de la proposition; on met que quand la chose obtenue a été accordée à une autre personne.

**OBTUS, OBTUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un angle obtus*. — *Un esprit obtus*.

**OCCASION.** Subst. f. On dit *prendre occasion*, sans article. Montesquieu a dit, *mettre en occasion* : *Je demeurais quelquefois une heure dans une compagnie sans qu'on m'eût regardé, et qu'on m'eût mis en occasion d'ouvrir la bouche*. (XXX<sup>e</sup> lettre persane.) Cette expression nouvelle paraît nécessaire ici; *fournir l'occasion* ne signifierait pas la même chose.

**OCCASIONNEL, OCCASIONNELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Cause occasionnelle*.

**OCCASIONNELLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Je suis venu occasionnellement*, et non pas *je suis occasionnellement venu*.

**OCCIDENTAL, OCCIDENTALE.** Adj. : *Pays occidental, peuples occidentaux, les Indes occidentales*. — On dit *empire d'Occident, église d'Occident*, et non pas, *empire occidental, église occidentale*.

**OCCIPUT.** Subst. m. On prononce le *t*.

**OCCULTE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Cause occulte, vertu occulte, faculté occulte, qualité occulte, propriété occulte, maladie occulte; les sciences occultes*.

**OCCUPATION.** Subst. f. Figure de rhétorique qui consiste à prévenir une objection que l'on prévoit, en se la faisant à soi-même, et en y répondant. Fléchier a mis cette figure en usage dans cet endroit de l'*Oraison funèbre de Turenne* (p. 110) : « *Quoi donc, n'y a-t-il point de valear et de générosité chrétienne? L'Écriture, qui commande de se sanctifier, ne nous apprend-elle pas que la pitié n'est point incompatible avec les armes?... Je suis, messieurs, que ce n'est point en vain que les princes portent l'épée; que la force peut agir quand elle se trouve jointe avec l'équité; que le Dieu des armées préside à cette redoutable justice que les souverains se font eux-mêmes; que le droit des armes est néces-*

taire pour la conservation de la société, et que les guerres sont permises pour assurer la paix, pour protéger l'innocence, pour arrêter la malice qui se déborde, et pour retenir la cupidité dans les bornes de la justice.»

On nomme ainsi cette figure, du mot latin *occupare*, occuper, s'emparer, parce qu'elle sert à s'emparer, pour ainsi dire, de l'esprit de l'auditeur. On l'appelle autrement, *preoccupation*. (*Encyclop.*)

**OCCUPER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *s'occuper à*, et *s'occuper de*. Le premier se met avec les verbes, le second avec les adjectifs : *On s'occupe de son affaire, on s'occupe à le tourmenter.*

Hier au soir, de pleurs toute trempée,  
De ce dessein étiez-vous occupée?

(VOLT., *Nan.*, act. II, sc. III, 11.)

Tandis que tout s'occupe à me persécuter.

(RAC., *Mithr.*, act. III, sc. 1, 75.)

L'Académie dit *s'occuper de son jardin*, et *s'occuper à son jardin*. Le second exemple ne peut être bon que comme phrase elliptique ; *s'occuper à son jardin*, c'est-à-dire *s'occuper à travailler à son jardin*. On peut *s'occuper de son jardin*, sans *s'occuper à son jardin*. — L'Académie admet les deux prépositions devant un infinitif, selon le sens de *s'occuper* ; ainsi on dira *il s'occupe de détruire les abus* ; il y songe, il en cherche les moyens ; et *il s'occupe à détruire les abus*, il y travaille. Il en est de même avec les substantifs.

*S'occuper se dit aussi absolument : Vous vous ennuyez, il faut vous occuper.*

Souffrez que mon courage ose enfin s'occuper.

(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. v, 27.)

**OCCURRENT, OCCURRENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Les cas occurrents, les affaires occurrentes.*

**Océan.** Subst. m. Voltaire a donné, par extension, au lac de Genève le nom d'Océan. (*Épître LXXVI, 17*) :

D'un tranquille Océan l'eau pure et transparente  
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés.

Delille a dit *l'océan de l'air* (*Énéid.*, VI, 24) :

Il l'élève un beau temple, ô Dieu de la lumière !  
Et l'offre, heureux nocher d'une nouvelle mer,  
L'aile dont il vogue dans l'océan de l'air.

**OCTOGÉNAIRE.** Adj. des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Comme adjectif, il ne se met qu'après son subst. : *Vieillard octogénaire.*

**OCTOGONE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Figure octogone.*

**OCLAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Témoin oculaire.*

**ODE.** Subst. f. Terme de littérature. Dans la poésie grecque et latine, l'ode est une pièce de vers qui se chantait, et dont la lyre accompagnait le chant. Le mot *ode* signifie *chant, chanson, hymne, cantique.*

Dans la poésie française, l'ode est un poème lyrique composé d'un nombre égal de rimes plates ou croisées, et qui se distingue par des strophes qui doivent être égales entre elles, et dont la

première fixe la mesure des autres. Boileau parle ainsi de l'ode (*A. P.*, II, 58) :

L'ode avec plus d'éclat et non moins d'énergie,  
Élevant jusqu'au ciel son vol ambitieux,  
Entretient dans ses vers commercée avec les dieux.

.....  
Chante un vainqueur poudré au bout de la carrière ;  
Mène Achille sanglant au bord du Simois ;  
Ou fait fléchir l'Éscaut sous le joug de Louis.

.....  
Son style impétueux souvent marche au hasard :  
Chez elle, un beau désordre est un effet de l'art.

Comme l'ode est une poésie faite pour inspi- rer les sentiments les plus passionnés, elle admet l'enthousiasme, le sublime lyrique, la hardiesse des débuts, les écarts, les digressions, enfin le désordre poétique.

On distingue l'ode sacrée, qui s'adresse à Dieu, et que l'on nomme aussi *hymne* ou *cantique* ; l'ode héroïque, consacrée à la gloire des héros ; l'ode morale ou philosophique, où le poète chante les charmes de la vertu ou la haineur du vice ; l'ode anaecröntique, qui célèbre les plaisirs.

Le caractère de l'ode, de quelque espèce qu'elle soit, ce qui la distingue de tous les autres poèmes, consiste dans le plus haut degré de pensée et de sentiment dont l'esprit et le cœur de l'homme soient capables. L'ode choisit ce qu'il y a de plus grand dans la religion, de plus surprenant dans les merveilles de la nature, de plus admirable dans les belles actions des héros, de plus aimable dans les vertus, de plus condamnable dans les vices, de plus vif dans les plaisirs de Bacchus, de plus tendre dans ceux de l'Amour. Elle ne doit pas seulement plaire, étonner ; elle doit ravir et transporter. (*Encyclopédie*, extrait de l'article *Ode* par le chevalier de Jaucourt.)

**ODIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est comporté odieusement, ou il s'est odieusement comporté dans cette affaire.*

**ODIEUX, ODIEUSE.** Adj. Il régit quelquefois la préposition *à* : *C'est un homme odieux à sa famille.* Employé sans régime, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. On ne dit pas un *odieux homme*, un *odieux prince*, un *odieux crime* ; mais on peut dire *une odieuse entreprise*, un *odieux attentat*, etc.

**ODORANT, ODORANTE.** Adj. Il est surtout usité en poésie, et peut se mettre avant son subst., lorsque l'oreille et l'analogie le permettent : *Bois odorant, fleurs odorantes, ces odorantes fleurs.* Voyez *Adjectif*.

**ODORAT.** Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel.

**ODORIFÉRANT, ODORIFÉRANTE.** Adj. Il signifie la même chose qu'odorant, mais il s'emploie surtout en prose. Il ne se met qu'après son subst. : *Parfums odoriférants, aromates odoriférants.*

**ŒIL.** Subst. m. Le pluriel est *yeux*, dans le sens propre, et *œils* dans le sens analogique : *Il a mal aux yeux, des œils de bœuf.* — Cependant on dit les *yeux du pain, du fromage, du bouillon.* (Acad. 1835.) Voyez *Formation*.

J'en réponds sur ma tête et j'aurai l'œil à tout.

(CORN., *Héracl.*, act. III, sc. iv, 52.)

Voltaire remarque sur ce vers, que *j'aurai l'œil à tout* est une expression de comédie.

On dit *entre quatre yeux*, pour dire tête à tête. Voyez *Quatre*.

**ŒUF.** Subst. m. On prononce *euf*. Le *f se*

fait sentir au singulier, non au pluriel : *Un œuf, des œufs*. Prononcez *des œuf*.

**ŒUVRE**. Subst. Il est ordinairement féminin : *L'œuvre de la création fut achevée en six jours; l'œuvre de la rédemption fut accomplie sur la croix; faire une bonne œuvre*. Cependant, dans le style soutenu, il est quelquefois masculin au singulier : *Un œuvre de génie, ce saint œuvre*.

Sans cela toute fable est un œuvre imparfait.

(LA FONTAINE, liv. XII, fable 11, 52.)

— **Œuvre**, lieu et banc destinés dans une paroisse pour les marguilliers, est féminin : *Il y a une belle œuvre dans cette église*. — **Œuvre**, production de l'esprit, pièce qu'un auteur a composée, soit en prose, soit en vers, n'est usité qu'au pluriel et au féminin : *On a fait un recueil de toutes ses œuvres*. — **Œuvre**, dans le sens d'action morale, est féminin : *Chacun sera jugé selon ses bonnes ou mauvaises œuvres*. (Acad.) **Œuvre**, employé pour signifier la pierre philosophale, ne se dit qu'au singulier et au masculin, et seulement avec le mot *grand* : *Le grand œuvre*. — **Œuvre**, employé pour signifier un recueil de toutes les estampes d'un même graveur, est masculin : *L'œuvre de Callot, d'Albert Durer*, etc. — En parlant des ouvrages de musique, *œuvre* se dit de certaines compositions des auteurs, auxquelles ils donnent ce titre, et il est masculin : *Le premier et le second œuvre de ce musicien sont fort recherchés*.

**OFFENSANT, OFFENSANTE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Discours offensant, paroles offensantes; cette offensante repartie*. Voyez *Adjectif*.

**OFFENSIF, OFFENSIVE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Guerre offensive, armées offensives, ligne offensive et défensive*.

**OFFENSIVEMENT**. Adv. Il se met après le verbe : *Il a agi offensivement*, et non pas, *il a offensivement agi*.

**OFFICE**. Subst. m. Corneille, en employant ce mot dans le sens de service, a dit (*Rodogune*, act. I, sc. II, 1) :

Vous pouvez comme lui me rendre un bon office.

Voltaire dit à cette occasion : Jamais ce mot familier, *bon office*, ne doit entrer dans le style tragique. (*Remarques sur Corneille*.)

**Office** est féminin lorsqu'il signifie le lieu où l'on prépare tout ce qu'on sert sur la table pour le dessert : *Une belle office*. — C'est l'avis de l'Académie; mais elle remarque qu'en parlant de la classe de domestiques qui mange à l'office il s'emploie au masculin : *Dans cette maison, l'office est très-nombreux*. La *Grammaire des Grammaires* dit au contraire qu'il est féminin dans ce dernier sens.

**OFFICIEL, OFFICIELLE**. Adj. il ne se met qu'après son subst. : *Lettre officielle, déclaration officielle, réponse officielle*.

**OFFICIELLEMENT**. Adv. Il se met après le verbe : *Il a agi officiellement dans cette affaire*, et non pas, *il a officiellement agi*.

**OFFICIEUSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est offert à moi officieusement*, ou *il s'est officieusement offert à moi*.

**OFFICIEUX, OFFICIEUSE**. Adv. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une personne officieuse*. — *Cet officieux*

*ami*. — *Un mensonge officieux*. Voyez *Adjectif*.

Il régit quelquefois la préposition *envers*. Fléchier a dit, *il est officieux à ceux qui sont au-dessous de lui*. L'usage n'a pas adopté ce régime.

**OFFRE**. Subst. f. Racine a dit dans *Bajazet* (act. III, sc. vii, 27) :

Ah! si d'une autre chaîne il n'était point lié,  
L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé,  
L'eût-il refusé même aux dépens de sa vie?

Geoffroi a prétendu que, dans ce vers, Racine avait fait *offre* masculin. Mais peut-être Racine a-t-il voulu, par une ellipse hardie, rapporter le participe *refusé* à hymen. Ce rapport n'est point forcé, et paraît assez naturel : *L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé? et eût-il refusé cet hymen, même aux dépens de sa vie?*

**OFFRIR**. V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *ouvrir*. Voyez *Irrégulier*. *Offrir une chose, offrir quelque chose à quelqu'un. Offrir à quelqu'un une chose à faire. Je lui offris une bonne œuvre à faire*. Devant les verbes, il régit de : *Il m'offrait de le reprendre*. — *S'offrir* régit à : *C'est le premier objet qui s'offrit à mes yeux*. — *Offrir un prix de quelque chose. Je lui en ai offert deux cent mille francs*.

**OFFUSQUÉ**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit (*Épître à M. Falkener, en tête de Zaïre*) :

Des larmes même ont offusqué  
Plus d'un œil que j'ai remarqué  
Pleuré de l'air le plus aimable.

**OGNON**. Subst. m. On mouille le *gn*. On écrit aussi *oignon*, mais on prononce *ognon*.

Où on a introduit la diphthongue oculaire *ai* à la place de la diphthongue oculaire *oi*, dans les mots *françois, j'avois*, etc., comme si *ai* était plus propre qu'*oi* à représenter le son de l'*o* ou de l'*é*. Si l'on avait à reformer *oi* dans les mots où il se prononce *è* ou *é*, il faudrait y substituer *è* ou *é*, autrement, c'est réformer un abus par un plus grand, c'est pécher contre l'analogie. Si l'on a écrit *françois, j'avois*, c'est que nos pères prononçaient ainsi; mais on n'a jamais prononcé *français* en faisant entendre l'*a* et l'*i*. En un mot, si l'on voulait une réforme, il fallait plutôt la tirer de *procès, succès, très, auprès, dès*, etc., que de se régler sur un petit nombre de mots pareils qu'on écrit par *ai*, par la raison de l'étymologie *palais, palatium*, et parce que telle était la prononciation de nos pères, prononciation qui se conserve encore non-seulement dans les autres langues vulgaires, mais même dans quelques-unes de nos provinces. — Telles sont les objections que Dumarsais a faites dans l'*Encyclopédie* (au mot *Diphthongue*) contre l'orthographe de Voltaire. Ailleurs il ajoute que ce changement renverse toutes les analogies pareilles à celles qu'il y a entre *notion* et *convoitè*, *apparaître* et *paroitre*, *anglais* et *anglomane*, etc.

M. Dessiaux a répondu à ces objections de la manière suivante dans le *Journal grammatical* : « Ici, à la vérité, l'analogie est altérée dans une lettre, mais elle n'est pas détruite pour cela; dans une foule d'expressions il y a des mutations, des suppressions, des métaplasmes qui divisent les mots de la même famille, quand la prononciation est contraire à l'uniformité de leur orthographe. Ainsi nous avons *barbe* et *imberbe*, *inaptitude* et *inepte*, *foin* et *faner*, *vert* et *verdure*, *nuît* et

*nocturne*, et des milliers de mots semblables.

« J'avouerai de bonne foi qu'en these générale *ê* n'est pas mieux représenté par *ai* que par *oi*; mais examinons les circonstances particulières qui viennent affaiblir cette objection, et nous la verrons tomber d'elle-même. Si Voltaire et les réformateurs dont il embrasse l'opinion eussent proposé l'introduction de ce signe dans notre langue à la place de la diphthongue *oi*, nos adversaires auraient raison; mais l'usage de la voyelle *ai* est si ancien, si fréquent, que l'on reste stupéfait en voyant Dumasrais écrire que les réformateurs se sont réglés sur un petit nombre de mots pour réclamer ce changement. » Voyez *A.*

OIN. Voyez *Langue française*.

OINDRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comme il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. J'oins, tu oins, il oint; nous oignons, vous oignez, ils oignent. — *Imparfait*. J'oignais, tu oignais, il oignait; nous oignons, vous oigniez, ils oignaient. — *Passé simple*. J'oignis, tu oignis, il oignit; nous oignimes, vous oignites, ils oignirent. — *Futur*. J'oindrai, tu oindras, il oindra; nous oindrons, vous oindrez, ils oindront.

Conditionnel. — *Présent*. J'oindra, tu oindra, il oindrait; nous oindrions, vous oindriez, ils oindraient.

Impératif. — *Présent*. Oins, tu oigne, etc.

Subjonctif. — *Présent*. Que j'oigne, que tu oignes, qu'il oigne; que nous oignions, que vous oigniez, qu'ils oignent. — *Imparfait*. Que j'oignisse, que tu oignisses, qu'il oignit; que nous oignissions, que vous oignissiez, qu'ils oignissent.

Participe. — *Présent*. Oignant. — *Passé*. Oint, ointe.

Les temps composés se conjuguent avec le verbe auxiliaire *avoir*.

OING. Subst. m. On ne prononce point le *g*.

OISEUX, OISEUSE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Des goûts oiseux, des disputes oiseuses, des considérations oiseuses. — Une épithète oiseuse, des ornements oiseux. — Des paroles oiseuses.* — Quoique l'Académie dise des *gens oiseux*, il est certain que cet adjectif ne se dit plus des personnes.

OISIF, OISIVE. Adj. : *Un homme oisif, une femme oisive.* — On dit aussi *une vie oisive, des talents oisifs*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette oisive nonchalance, cette oisive indolence.* Voyez *Adjectif*.

OLIGARQUE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *État oligarchique, gouvernement oligarchique.*

OLIVATRE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Teint olivâtre, visage olivâtre.*

OLIVE. Subst. f. Selon l'Académie, on dit quelquefois *un rameau d'olives*, pour dire un rameau d'olivier. — On ne dit pas plus *un rameau d'olives*, qu'on ne dit *un rameau de poires*, pour dire un rameau de poirier. Le peuple dit *le jardin des Olives*, pour dire *le jardin des Oliviers*; mais c'est une expression que l'on peut regarder comme consacrée. Cependant on dit au figuré *l'olive*, pour dire un rameau d'olivier :

Le front calme et serein,

Mahomet marche en maître et l'olive à la main.

(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. II, 31.)

OLOGRAPHE. Adj. m. qui n'est guère d'usage que dans cette phrase : *testament olographe*.

OMBRAGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et, pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *j'ombrageai, j'ombrageais*, et non pas *j'ombragai, j'ombragais*.

Il ne faut pas confondre *ombrager* avec *ombrer*. Le premier se dit des corps qui font de l'ombre : *Une grande quantité d'arbres ombragent la campagne*. Le second ne se dit qu'en peinture, et signifie, faire les ombres dans un tableau, dans un dessin : *Ce peintre ombre bien*.

OMBRAGEUX, OMBRAGEUSE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il ne se dit *à* propre que des chevaux, des mulets, etc., qui sont sujets à avoir peur, et à s'arrêter ou à se jeter subitement de côté quand ils voient ou leur ombre, ou quelque objet qui les surprend : *Cheval ombrageux*. Il se dit figurément des hommes qui prennent trop légèrement des soupçons, de l'*ombrage*, sur des choses qui les regardent, qu'ils intéressent : *Un homme ombrageux, un esprit ombrageux*.

OMBRE. Subst. f. Dans le sens de prétexte, il ne s'emploie qu'avec la préposition *sous*, et sans article : *Il a trompé bien des gens sous ombre d'amitié.* — Dans le sens d'apparence, il s'emploie avec l'article ou sans article : *Il n'y a pas ombre de doute, il n'y a pas l'ombre de doute*.

OMBRER. Voy. *Ombrager*.

OMBREUX, OMBREUSE. Adj. Qui fait de l'ombre. Il est usité en poésie, et peut se mettre avant son subst. : *Les ombreuses forêts*.

Dans la nuit ténébreuse,

Dont un bois vaste entoure une vallée ombreuse.

(DEJUL., *Énéide*, VI, 185.)

OMETTRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*. Voyez ce mot.

ON. Mot que les anciens grammairiens ont mis au nombre des pronoms indéfinis, et qui est un nom qui signifie *homme*. En effet, ce mot s'est formé, par abréviation ou par corruption, du mot *homme*. Ainsi, quand je dis *on étudie, on joue, on mange*, c'est comme si je disais, *homme étudie, homme joue, homme mange*; et c'est ainsi qu'on disait anciennement. On disait aussi *l'homme étudie, l'homme joue*, etc., avec l'article; et *on* a conservé parmi nous cet article dans certains cas.

*On* ne se joint jamais qu'avec la troisième personne du singulier des verbes, mais il ne peut précéder ceux que l'on nomme impersonnels. Il est synonyme d'*homme*, et sert à indiquer ou l'espèce, *on naît pour mourir*, ou une partie vague des individus de l'espèce, sans aucune désignation individuelle, comme, *on nous écoute*.

Il suit de l'étymologie de ce mot, qu'il ne peut se dire que des personnes. M. de Wailly prétend qu'on ne peut le dire de Dieu; et il a bien raison, puisque ce mot ne peut s'entendre d'un individu désigné. Mais il en conclut qu'on ne peut pas dire, *au jugement dernier, on ne nous demandera pas ce que nous avons lu, mais ce que nous avons fait*; et qu'il faut dire, *Dieu ne nous demandera pas*, etc. En cela, je crois que ce grammairien s'est trompé. Dans, *au jugement dernier, on ne nous demandera pas*, etc., *on* ne se met pas au lieu de *Dieu*, mais il indique un être quelconque qui demandera compte : ce qui fait tomber l'idée principale sur les lectures et sur

les actions, et non sur l'être qui doit en demander compte. En effet, il y a de la différence entre ces deux phrases. Dans, au jugement dernier, on nous demandera ce que nous avons fait, la conséquence de cette vérité, c'est, prenez donc garde à ce que vous faites, veillez donc sur vos actions, puisque c'est de ces actions qu'on vous demandera compte. Ce que vous avez fait, ou vos actions, est ici la chose principale que l'on a en vue. Mais quand on dit, au jugement dernier, Dieu vous demandera ce que vous avez fait, l'idée tombe principalement sur Dieu. La conséquence est, craignez ce juge suprême, mettez-vous en état de paraître devant lui, et de lui rendre compte de vos actions. Il suffit que ces deux phrases expriment chacune une nuance différente, une vue particulière de l'esprit, pour qu'elles doivent être conservées.

On dit *on* et *Pon*; mais on ne se sert du dernier que pour éviter quelque son désagréable qui résulterait de ce qui précède ou de ce qui suit. Ainsi on ne dit pas, et *on*, si *on*, ou *on*; mais, et *Pon*, si *Pon*, ou *Pon*, afin d'éviter la rencontre désagréable des deux sons. De même on ne dit pas *Pon* quand ce mot est suivi de *le*, *la*, *les*, *lui*, et autres mots qui formeraient cacophonie. On sent combien est désagréable à l'oreille, *Pon le lui a dit*, *Pon le lui dira*, *Pon ne veux pas que Pon le tourmente*; cette répétition du son produit par le *l* est insupportable. *On* est le mot primitif, *Pon* n'a été inventé que pour les cas particuliers dont nous avons parlé, et il ne faut l'employer que dans ces cas.

*On*, comme sujet d'un verbe. le précède, si ce n'est dans les interrogations. *On dit, on pense; dit-on? pense-t-on?* Sur quoi il faut remarquer que, dans ce dernier cas, lorsque le verbe finit par un *a* ou un *e*, on met entre *on* et le verbe un *t* euphonique, que l'on fait précéder et suivre d'un trait d'union : *Que fera-t-on? que demande-t-on?*

*On* se joint à des noms féminins ou à des noms pluriels, lorsque les circonstances conduisent naturellement l'esprit à saisir ces rapports. Ainsi une femme dira, *on n'est pas toujours jeune et jolie* (Acad.), et l'on n'en sera point échoqué, parce qu'on sait que c'est une femme qui parle de son sexe, et que par là l'esprit est disposé à saisir le rapport de *on* avec le féminin. Molière a dit dans les *Précieuses ridicules* (sc. X.) : *C'est un admirable lieu que Paris; il s'y passe tous les jours cent choses qu'on ignore, quelque spirituelle qu'on puisse être.* Madame de Sévigné mettait toujours le féminin dans ces phrases : *Un malheur continué pique et offense; on hait d'être houspillée par la fortune.*

Cependant, pour autoriser ce rapport, il ne suffit pas que ce soit une femme qui parle, mais il faut qu'elle parle de son sexe. Si une femme, après avoir parlé d'un homme qui s'est vengé d'une injure, l'excuse en disant, *on n'aime pas à être méprisée*, elle ne peut employer que le masculin. L'esprit est préoccupé d'un substantif masculin, il rejeterait l'autre rapport. Mais si une femme parle d'une personne de son sexe qui s'est retirée d'une société où elle n'était pas estimée, elle ne peut employer que le féminin, et l'esprit, préoccupé d'un substantif féminin, rejeterait le masculin. Elle dira donc, *on n'aime pas à être méprisée*.

M. Lézicaz, imitant ici les anciens grammairiens, qui fondaient plutôt les règles sur les mots que sur les idées, prétend que l'usage d'employer

le féminin avec le mot *on* est un abus consacré par les écrivains, parce que l'origine de *on* annonce le masculin, auquel l'assujettit encore sa signification vague et indéterminée, et que rien d'indéterminé n'a ni ne peut avoir de genre.

On peut répondre que *quiconque* par son origine annonce le masculin, auquel l'assujettit encore sa signification vague et indéterminée, et que cependant il se met en rapport avec un féminin, lorsque le discours ou les circonstances indiquent qu'il est question d'une femme. Voyez *Quiconque*.

On pourrait dire, pour sauver la règle, que, dans ces cas, les circonstances ou les expressions qui indiquent le féminin tirent en quelque sorte le mot de son indétermination, et le restreignent à une signification féminine.

Il en est de même du pluriel. Les circonstances exigent quelquefois que l'on fasse rapporter *on* à un substantif de ce nombre. L'Académie donne pour exemple, *on n'est pas des esclaves, pour essayer de si mauvais traitements*. Cette phrase est régulière, parce que les circonstances indiquent que l'on veut parler de plusieurs. C'est en effet comme si l'on disait, *nous ne sommes pas des esclaves, ou les hommes ne sont pas des esclaves*. La Bruyère a dit : *Le commencement et le déclin de l'amour se font sentir par l'embaras où l'on est de se trouver seuls.* (Ch. IV. *Du Cœur*, p. 281.) Et on lit dans Corneille (*Polyeucte*, act. 1, sc. III, 21) :

*On n'a tous deux qu'un cœur qui sent mêmes traverses.*

Voltaire, dans ses commentaires sur Corneille, dit que cette expression ne paraît pas d'abord française, mais qu'elle l'est en effet. *Est-on allé là?* dit-il, *on y est allé deux.* C'est là un gallicisme qui ne s'emploie que dans le style très-familier.

C'est aussi dans le style très-familier que l'on emploie *on* pour la première personne du singulier ou du pluriel. Ainsi, un homme qui aura été longtemps sans en voir un autre, lui dira fort bien : *Il y a longtemps qu'on ne vous a vu, c'est-à-dire que je ne vous ai vu, ou que nous ne vous avons vu.* Les auteurs se servent aussi quelquefois de cette expression, pour éviter de se désigner directement. *On a dit plus haut, c'est-à-dire, j'ai dit plus haut.*

On l'emploie aussi en ce sens dans le style comique :

Je hais la vanité, mais ce n'est point un vice

De savoir se connaître et se rendre justice.

On n'est pas sans esprit, on plait, on a je crois,

Aux petits cabinets l'air de l'ami du roi.

Il faut bien s'avouer que l'on est fait à peindre;

On danse, on chante, on boit, on sait parler et feindre.

(VOLTAIRE, *l'Indiscret*, sc. II, 9.)

Il est assez indifférent pour le sens de dire *on* ou *Pon*, mais l'un doit être quelquefois préféré à l'autre, selon ce qui précède ou ce qui suit; c'est à l'oreille à décider. *On* est suivi dans la prononciation d'un *n* euphonique lorsqu'il précède une voyelle avec laquelle il doit se lier : *On n'a dit, on n'estime*, etc. — C'est pour cela que plusieurs personnes, accoutumées à lier le *n* final de *on* avec la voyelle suivante, suppriment le *n* qui doit caractériser la négation que le sens de la phrase exige; par exemple, au lieu d'écrire, *on n'a rien à faire, on n'est bon à rien*, elles écrivent *on a rien à faire, on est bon à rien*. Mais

**AUS** ces phrases, *rien*, signifiant *néant*, *nulle chose*, *pas du tout*, et ayant conséquemment un sens négatif, demande évidemment la négative *ne*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 398.)

**ONCTUEUSEMENT** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ce livre est onctueusement écrit; il a prêché onctueusement.*

**ONCTUEUX**, **ONCTUEUSE** Adj. : *Du bois onctueux; — un prédicateur onctueux.* On pourrait dire, *cet onctueux prédicateur.* Voyez *Adjectif*. Ferraud prétend qu'*onctueux* ne se dit que des choses matérielles, pour exprimer ce qui est d'une substance grasse et huileuse, et qu'on ne dit point un *prédicateur onctueux*. L'Académie le dit.

**ONDE** Subst. f. On l'emploie en poésie pour l'eau en général : *Le cristal de l'onde, l'onde fugitive.*

Le cristal sur leurs mains verse une onde limpide.  
(HÉLÈNE, *Énéid.*, I, 966.)

**ONDOYANT**, **ONDOYANTE** Adj. verbal tiré du v. *ondoyer*. On peut en poésie le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *L'ague ondoyante, plaines ondoyantes, fumée ondoiyante. Les ondoyantes plaines.*

**ONÉREUX**, **ONÉREUSE** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Charge onéreuse, condition onéreuse, voisinage onéreux.*

**ONOMATOPÉIÉ** Subst. f. On appelle ainsi une figure de rhétorique par laquelle un mot imite le son naturel de ce qu'il signifie. On réduit sous cette figure les mots formés par imitation du son; comme le *gongolou* de la bouteille, le *cliquetis*, c'est-à-dire le bruit que font les boucliers, les épées, et les autres armes, en se choquant; le *trietrac*, sorte de jeu, nommé ainsi du bruit que font les dames et les dés en se choquant. Cette figure n'est point un trope, puisque le mot se prend dans un sens propre. Voyez *Figure*, *Trope*. — Ch. Nodier a fait un dictionnaire spécial des *Onomatopées* françaises.

**ONZE** Adj. numéral des deux genres. Il se met ordinairement avant son subst. : *Onze chevaux, onze francs, onze heures.* — On dit : *ils sont onze, ils étaient onze.* L'Académie remarque que bien que ce mot commence par une voyelle, il arrive quelquefois, et surtout quand il est question de dates, qu'on prononce et qu'on écrit sans élision, l'article, la préposition, ou la particule qui le précède : *De onze enfants qu'ils étaient, il en est mort dix. De vingt, il n'en est resté que onze.* Il faut aussi remarquer que quand *onze* est précédé d'un mot qui finit par une consonne, on ne prononce pas plus la consonne finale que s'il y avait une aspiration : *Vers les onze heures.* — On dit aussi *le onze* du mois. Voyez *Apostrophe*.

**ONZIÈME** Adj. des deux genres. Il se met avant son subst. ; et il suit, pour la prononciation et l'orthographe, les mêmes règles que *onze* : *Le onzième jour, le onzième mois. Il vivait au onzième siècle.* L'Académie remarque que certaines personnes disent encore *l'onzième*; mais l'usage le plus général est pour le *onzième*. Voyez *Apostrophe*.

**ONZIÈMEMENT** Adv. Il se met après le verbe : *Je lui ai fait observer onzièmement, et non pas je lui ai onzièmement fait observer.*

**OPAQUE** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Corps opaque, matière opaque.*

**OPÉRA** Subst. m. Les meilleurs grammairiens lui donnent point de *s* au pluriel; en 1762 l'Académie était de cet avis. Mais dans les éditions de 1798 et de 1835 elle prend qu'il prend ce signe du pluriel. Ce qu'il y a de certain, c'est que Boileau, Voltaire, Condillac et plusieurs autres l'ont toujours écrit sans *s*.

**Opéra**. Terme de littérature. L'opéra est une espèce de poème dramatique fait pour être mis en musique, et chanté sur le théâtre avec la symphonie, et toutes sortes de décorations en machines et en habits. La Bruyère dit que l'opéra doit tenir les yeux et les oreilles dans un égal enchantement. (Ch. I. *Des Ouvrages de l'esprit*, p. 261.)

**OPÉRATEUR** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *opératrice*.

**OPIAT** Subst. m. On fait sentir le *t*, et l'on prononce comme s'il y avait *opiate*.

**OPINIÂTRE** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme opiniâtre, un esprit opiniâtre, travail opiniâtre, silence opiniâtre.* — *Cette opiniâtre aversion, cet opiniâtre zèle.* On ne dit ni *un opiniâtre homme*, ni *un opiniâtre esprit*. Voyez *Adjectif*.

**OPINIÂTRÉMENT** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a défendument opiniâtrément cette place, ou il a opiniâtrément défendu cette place.*

**OPPORTUN**, **OPPORTUNE** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un temps opportun, une occasion opportune.*

**OPPOSITION** Subst. f. Terme de rhétorique; c'est une figure de rhétorique par laquelle on joint deux choses qui, en apparence, sont incompatibles, comme quand Horace parle d'une *folle sagesse*, et qu'Anacréon dit que l'amour est une *agréable folie*. Cette figure, qui semble nier ce qu'elle établit et se contredire dans ses termes, est cependant très-élégante; elle réveille plus que toute autre l'attention et l'admiration des lecteurs, et donne de la grâce aux discours quand elle n'est point recherchée et qu'elle est placée à propos. Voulez-vous un exemple d'une opposition brillante, moins marquée dans les mots que dans la pensée; je n'en puis guère citer de plus heureuse que celle de ces beaux vers de la *Henriade* (ix, 300) :

Les Amours enfants désarmaient ce héros,  
L'un tenait sa cuirasse eneor de sang trempée,  
L'autre avait détaché sa redoutable épée,  
Et riait en tenant dans ses débris sa main  
Ce fer, l'appui du trône, et l'effroi des humains.

Il fallait dire, peut-être, *l'effroi des ennemis*.

**OPRESSEUR** Subst. m. Personne ne nous apprend comment il faudrait dire en parlant d'une femme.

**OPPRESSION** Subst. f. Il n'a qu'un sens passif, et ne se dit que de ce qui est opprimé ou opprimé : *Une oppression. L'oppression du peuple.* — L'Académie dit qu'au figuré, il s'emploie aussi pour exprimer l'action d'opprimer : *Jamais on ne poussa l'oppression plus loin.*

**OPPRIMER** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Accabler*.

**OPTIQUE** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Apparence optique, illusion optique.*

**OPULENT**, **OPULENTE** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Homme opulent, ville opulente, cette opulente ville.*

**Or.** Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel quand il désigne comme individuelle la masse du métal qu'il signifie : *Une bête d'or, une montre d'or, de l'or en barre*. Mais quand on considère l'or comme mis en œuvre, divisé en plusieurs parties, et qu'on y distingue des qualités qui permettent de le ranger dans différentes classes, alors ce mot prend un pluriel : *Des ors de couleur, une boîte de deux ors*. Voyez *Nombre*.

**ORAGE.** Subst. m. Corneille a dit dans *Rodomonte* (act. III, sc. vi, 14) :

Cependant allons voir si nous vaincrons l'orage.

*Vaincre l'orage*, dit Voltaire, est impropre. *On détourne, on calme un orage, on s'y débête, on le brave*, etc. On ne le vainc pas. (*Remarques sur Corneille*.)

**ORAGEUX, ORAGEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une mer orageuse, un temps orageux, une saison orageuse. — Une cour orageuse, une vie orageuse, une liberté orageuse. Ces orageuses déliérations*. Voyez *Adjectif*.

**ORAISON.** Subst. f. **DISCOURS.** Subst. m. Ces deux mots, en grammaire, signifient également l'énonciation de la pensée par la parole, et en cela ils sont synonymes.

Dans le *discours*, on envisage surtout l'analogie et la ressemblance de l'énonciation avec la pensée énoncée. Dans l'*oraison*, on fait plus d'attention à la matière physique de l'énonciation, et aux signes vocaux qui y sont employés. Ainsi lorsqu'on dit en latin, *Deus est æternus*; en français, *Dieu est éternel*; en italien *eterno è iddio*; en allemand, *Gott ist ewig*, c'est toujours le même *discours*, parce que c'est toujours la même pensée énoncée par la parole et rendue avec la même fidélité; mais l'*oraison* est différente dans chaque énonciation, parce que la même pensée n'est pas rendue partout par les mêmes signes vocaux; *legi tuas litteras, tuas legi litteras, litteras tuas legi*, c'est encore en latin le même *discours*, parce que c'est l'énonciation fidèle de la même pensée. Mais quoique les mêmes signes vocaux soient employés dans les trois phrases, l'*oraison* n'est pourtant pas tout à fait la même, parce que l'ensemble physique de l'énonciation varie de l'une à l'autre.

Le *discours* est donc plus intellectuel; ses parties sont les mêmes que celles de la pensée, le sujet, l'attribut, et les divers compléments nécessaires aux vues de l'énonciation; il est du ressort de la logique.

L'*oraison* est plus matérielle; ses parties sont les différentes espèces de mots, l'interjection, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la préposition, l'adverbe et la conjonction, que l'on nomme les parties d'*oraison*. Elle suit les lois de la grammaire.

Le style caractérise le *discours* et le rend précis ou diffus, élevé ou rampant, facile ou embarrassé, vil ou froid, etc. La diction caractérise l'*oraison*, et fait qu'elle est correcte ou incorrecte, claire ou obscure, etc.

L'étymologie peut servir à confirmer la distinction que l'on vient d'établir entre *discours* et *oraison*. Le mot *discours*, en latin *discursus*, vient du verbe *discurrere*, courir de place en place, ou d'idée en idée, parce que l'analyse de la pensée, qui est l'objet du *discours*, montre l'une après l'autre les idées partielles, et passe en quelque manière de l'une à l'autre. Le mot

*oraison* est tiré immédiatement du latin *oratio*, formé d'*oratum*, supin d'*orare*; et *orare* a une première origine dans le génitif *oris*, du nom *os*, bouche, qui est le nom de l'instrument organique du matériel de la parole. *Orare*, faire usage de la bouche pour énoncer sa pensée; *oratio*, la matière physique de l'énonciation.

J'ajouterai ici ce qu'a écrit M. l'abbé Girard sur la différence des trois mots *harangue*, *discours*, *oraison*. Quoiqu'il prenne ces mots relativement à l'éloquence, on verra néanmoins qu'il met entre les deux derniers une distinction de même nature que celle que j'y ai mise moi-même.

« La *harangue*, dit-il, en veut proprement au cœur; elle a pour but de persuader et d'émouvoir; sa beauté consiste à être vive, forte et touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer et d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste et élégant. L'*oraison* travaille à prévenir l'imagination; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique; sa beauté consiste à être noble, délicate et brillante. Le capitaine fait à ses soldats une *harangue* pour les animer au combat. L'académicien prononce un *discours* pour développer ou pour soutenir un système. L'orateur prononce une *oraison* funèbre pour donner l'assimilation une grande idée de son héros.

« La longueur de la *harangue* ralentit quelquefois le feu de l'action. Les fleurs du *discours* en diminuent souvent les grâces. La recherche du merveilleux dans l'*oraison*, fait perdre davantage du vrai.»

Ainsi il en est du *discours* et de l'*oraison* dans le langage des rhéteurs, comme dans celui des grammairiens; de part et d'autre le *discours* est pour l'esprit, parce qu'il en représente les pensées; l'*oraison* est pour l'imagination, parce qu'elle représente d'une manière matérielle et sensible. (Beauzée.)

**ORAL, ORALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Loi orale, tradition orale*.

Ce mot, dans l'usage ordinaire, signifie qui s'expose de bouche ou de vive voix; et on l'emploie principalement pour marquer quelque chose de différent de ce qui est écrit : *La tradition orale, la tradition écrite*.

En grammaire, c'est un adjectif qui sert à distinguer certains sons ou certaines articulations des autres éléments semblables.

Un son est *oral*, lorsque l'air qui en est la matière sort entièrement par l'ouverture de la bouche, sans qu'il en reflue rien par le nez. Une articulation est *orale*, quand elle ne fait refluer par le nez aucune partie de l'air dont elle modifie le son; tout son qui n'est point *oral* est nasal; il en est de même des articulations.

On appelle aussi voyelle ou consonne *orale*, toute lettre qui représente ou un son *oral*, ou une articulation *orale*.

**ORANGÉ, ORANGÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Du taffetas orangé, des rubans orangés, satin orangé*.

**ORATEUR.** Subst. m. Je pense que si l'on parlait d'une femme, il faudrait dire *une femme orateur*, comme on dit *une femme auteur*. Delille a dit *orateur du crime* (*Enéide*, VI, 688 :

Ulysse les suivait, cet orateur du crime.

**ORATOIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *L'art oratoire, discours*

*oratoire, style oratoire. Voyez Accent, Harmonie, Style.*

**ORATOIREMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il a parlé oratoirement, et non pas il a oratoirement parlé.*

**ORATORIO ou ORATOIRE.** Subst. m. Espèce de drame en latin ou en langue vulgaire, divisé par scènes, à l'imitation des pièces de théâtre, mais qui roule toujours sur des sujets pris de la religion, et qu'on met en musique pour être exécuté dans quelque église durant le carême, ou en d'autres temps. Le mot *oratorio* est emprunté de l'italien.

**ORBICULAIRE.** Adj. des deux genres : *Mouvement orbiculaire, figure orbiculaire.* La Fontaine a dit : *L'orbiculaire image.* Voyez *Adjectif.*

**ORCHESTRE.** Subst. m. On prononce *orchestre*. Autrefois on faisait ce mot féminin. Aujourd'hui on ne le fait plus que masculin.

**ORDINAIRE.** Adj. des deux genres : *État ordinaire des choses; le cours ordinaire de la nature; usage ordinaire, procédé ordinaire, langage ordinaire.* — *Un homme ordinaire, un esprit ordinaire.* Il se met rarement avant son subst. Cependant Boileau a dit (*Sat. X, 341*) :

Ce récit passe un peu l'ordinaire mesure.

**ORDINAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est ordinairement levé à six heures.*

**ORDINAL.** Adj. m. qui ne se met qu'après son subst. : *Nombre ordinal.*

Les nombres ordinaux se mettent ordinairement entre l'article et le substantif qu'ils modifient : *Le premier jour, le troisième mois de l'année.* Avec certains noms propres, le nombre ordinal se met après le subst : *François premier, Henri second.* On dit aussi, dans les citations, *livre second, chapitre troisième.* — Les nombres ordinaux forment leur adjectif en ajoutant *ment* à ceux qui finissent par un *e muet, et ement* à ceux qui finissent par une consonne : *Premier, second, premièrement, secondement; troisième, quatrième, troisième, quatrième.* Voyez *Nombre.*

**ORDONNATEUR.** Subst. m. On lui donne quelquefois un féminin : *Elle a été l'ordonnatrice de la fête.* (Acad. 1835.)

**ORDONNER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Disposer, mettre en ordre. *Voltaire dit, dans ses Remarques sur Corneille, qu'il est plus énergique qu'arranger, disposer.* — Dans le sens de commander, prescrire, il régit *de* avec l'infinitif, lorsqu'il a un régime indirect : *On a ordonné à votre frère de partir; et que avec le subjonctif quand il n'a point de nom en régime : Votre père a ordonné que vous le fîssiez.* Cependant Voltaire a dit dans *Oreste* (act. III, sc. iv, 20) :

Il règne, c'est assez; et le ciel nous ordonne  
Que, sans peser ses droits, nous respections son trône.

En prose, il faudrait dire *nous ordonne de respecter, ou ordonne que nous respections.*

**ORDRE.** Subst. m. On dit *mettre ordre à quelque chose, et donner ordre à quelqu'un de faire quelque chose. Mettre ordre n'a point de pluriel.* On ne dit pas *mettre des ordres à quelque chose, mais on dit donner des ordres.*

**ORDRIER, ORDRIÈRE.** Adj. Qui se plaît à dire des ordures, des paroles sales et déshonnêtes. Il ne se met qu'après son subst. : *Il est ordurier.*

**OREILLE.** Subst. f. On mouille les *l.* L'Acadé-

mie dit avoir l'oreille d'un ministre. Racine a dit dans le même sens (*Athalie, act. III, sc. iii, 74*) :

J'approchai par degrés de l'oreille des rois.

**OREMUS.** Subst. m, tiré du latin. On prononce le *s* final.

**ORGANIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Corps organique.*

**ORGE.** Subst. f. On le faisait autrefois masculin. Il a plu à l'Académie de le faire féminin, et on l'a fait féminin : *De l'orge bien levée, de belles orges.* Cependant il est resté masculin dans ces deux phrases : *De l'orge mondé, de l'orge perlé.* L'Académie aurait pu, et peut-être dû, le faire féminin dans ces deux expressions.

**ORGEAT.** Subst. m. On ne prononce pas le *t.*

**ORGUE, ou ORGUES.** Subst. Il est masculin au singulier et féminin au pluriel : *Un bon orgue, de belles orgues.*

Faut-il dire *c'est une des plus belles orgues, ou un des plus beaux orgues, ou un des plus belles orgues?* Les grammairiens ne sont pas d'accord sur ces locutions. La règle d'accord, dit l'un d'eux, semblerait autoriser *c'est un des plus belles orgues.* En suppliant ce qui manque dans cette phrase elliptique, nous aurons *c'est un orgue du nombre des plus belles orgues; or, un* correspond à *orgue* au singulier, qui est masculin, il devrait donc en prendre le genre. Mais ce serait une bizarrerie trop frappante de présenter dans la même phrase le même substantif sous deux genres différents. Ainsi cette phrase ne peut être tolérée. Les deux autres, n'étant pas dans l'accord, ne peuvent pas l'être davantage, suivant ce grammairien.

Domergue pense que c'est déjà une bizarrerie de donner à un substantif un genre au singulier et un autre genre au pluriel; mais il croit qu'elle serait bien plus frappante, si elle se trouvait dans la même phrase. Il est d'avis que, dans le cas proposé, *orgue* n'adopte qu'un genre, et c'est le masculin, soit parce qu'il est le plus noble, comme le disent les grammairiens, soit parce qu'ayant été employé le premier, c'est à lui à donner l'ordre. *La Grammaire des Grammaires, embarrassée dans la diversité de ces opinions, pense qu'il faut éviter ces phrases, et prendre un autre tour.*

Quant à nous, nous pensons avec Domergue, que c'est une irrégularité échoquante de faire un mot masculin au singulier, et féminin au pluriel; que c'en est une bien plus grande encore de le faire dans la même phrase et masculin et féminin; et qu'il faudrait qu'*orgue* n'eût qu'un genre dans ces sortes de phrases. Nous ajoutons qu'il faudrait partout ne lui en donner qu'un, mais que dans le choix, on devrait préférer le féminin, à cause de la terminaison féminine du mot. La prétendue noblesse du masculin est ridicule; et, si l'on faisait ce mot féminin, ce genre serait employé le premier, et réglerait le reste. On doit donc dire, suivant nous, *c'est une des plus belles orgues.* Nous disons qu'on doit le dire, mais nous ne disons pas que cette locution serait généralement reçue. C'est au lecteur à se décider.

**ORGUEIL.** Subst. m. En voyant ce mot ainsi écrit, on pourrait croire qu'il faut prononcer *orgheil*, car l'*h* n'étant là que pour donner au *g* la prononciation forte qu'il n'aurait pas devant l'*e*, il ne reste que *eil* à prononcer avec le *g*. Il faut

sonner comme si l'on écrivait *orgueil*, et ouvrir le l final.

On dit par ellipse, *l'orgueil de la naissance*, *l'orgueil des richesses* :

Nous ne connaissons point *l'orgueil de la naissance*.  
(VOLTAIRE, *Makom*, act. I, sc. 11, 11.)

Oser d'un luxe vain fouler aux pieds *l'orgueil*.  
(DELLIL, *Essai*, VIII, 495.)

*Orgueil* se prend quelquefois en bonne part : *Un noble orgueil*.

J'étais, je l'aurais, cet *orgueil généreux*  
Qui n'a jamais fléchi sous le joug amoureux.  
(RACINE, *Phéd.*, act. II, sc. 7, 77.)

ORGUEILLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu orgueilleusement. Il a orgueilleusement parlé de ses richesses*.

ORGUEILLEUX, ORGUEILLEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme orgueilleux, une femme orgueilleuse* — *Un air orgueilleux, un ton orgueilleux, des manières orgueilleuses*. — *Des orgueilleux transpirés, l'orgueilleuse colère*. Voyez *Adjectif*.

Cet adjectif régit quelquefois la préposition de avant les noms et avant les verbes : *Il est orgueilleux de ses bons succès*. (Acad.) *Il est orgueilleux d'avoir remporté le prix*.

ORIENT. Voyez *Lorient*.

ORIENTAL, ORIENTALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Pays oriental, régions orientales, peuples orientaux*. — *Langues orientales*.

ORIGINAIRE. Adj. des deux genres, qui se met qu'après son subst. : *Un homme originaire de Languedoc, des peuples originaires de Germanie*.

ORIGINAIREMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Ce mot-là vient originairement du grec*. — L'Académie dit *cet homme, cette famille est originairement d'Allemagne*. Féraud observe avec raison qu'on doit dire *être originaire*, et *venir originairement de*, etc.

ORIGINAL, ORIGINALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un tableau original, une statue originale, titre original, un acte original*. — *Un auteur original, des écrivains originaux*.

Substantivement, on ne le dit des personnes qu'en mauvaise part, pour signifier un homme singulier en quelque chose qui le rend ridicule : *C'est un original, un vrai original, un franc original*. *Original* n'est plus admis dans le style noble. Il fait au pluriel masculin *originaux*.

ORIGINE. Subst. f. Voltaire a dit dans *Oreste* (act. II, sc. 3, 9) :

De votre sang soutenir l'origine :

La Harpe dit, à l'occasion de ce vers, *on soutient l'honneur, la dignité, les droits du sang*; on n'en soutient pas l'origine. (*Cours de littérature*.)

ORIGINEL, ORIGINELLE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Justice originelle, grâce originelle, péché originel*.

ORIGINELLEMENT. Adv. Il se met après le verbe : *L'homme est originellement pécheur*.

ORTHODOXE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Auteur orthodoxe, doctrine orthodoxe*.

ORTHOGRAPHE. Subst. f. Terme de grammaire. Ce mot, par sa valeur étymologique, signifie *peinture* ou *représentation régulière*. Dans le langage des grammairiens qui se sont approprié ce terme, c'est, ou la représentation régulière de la parole, ou l'art de représenter régulièrement la parole.

Il ne peut y avoir qu'un seul système de principes pour peindre la parole qui soit le meilleur et le véritable; car il y aurait trop d'inconvénients à trouver bons tous ceux que l'on peut imaginer. Cependant on donne également le nom d'*orthographe* à tous les systèmes d'écriture que différents auteurs ont publiés; et l'on dit *l'orthographe de Dumarsais, de Ducloux, de Voltaire*, etc., pour désigner les systèmes particuliers que ces écrivains ont publiés ou suivis. C'est que la régularité indiquée par l'étymologie du mot n'est autre chose que celle qui suit nécessairement de tout corps systématique de principes, qui réunit tous les cas particuliers sous la même loi.

Aussi n'appelle-t-on pas *orthographe* la manière d'écrire des gens non instruits, qui se rapprochent tant qu'ils peuvent de la valeur alphabétique des lettres, qui s'en écartent en quelques cas, lorsqu'ils se rappellent la manière dont ils ont vu écrire quelques mots; qui n'ont et ne peuvent avoir aucun égard aux différentes manières d'écrire qui résultent de la différence des genres, des nombres, des personnes, et autres accidents grammaticaux; en un mot, qui n'ont aucun principe stable, et qui donnent tout au hasard; on dit simplement *qu'ils ne savent pas l'orthographe, qu'ils n'ont point d'orthographe, qu'il n'y en a point dans leurs écrits*.

Si tout système d'orthographe n'est pas admissible, s'il en est un qui mérite sur tous les autres une préférence exclusive, tâchons d'en assigner ici le fondement, et d'indiquer les caractères qui le rendent reconnaissable.

Une langue est la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix. Vous vient cette nécessité de ne reconnaître dans les langues que les décisions de l'usage? C'est que l'on ne parle que pour être entendu; que l'on ne peut être entendu qu'en employant les signes dont la signification est connue de ceux pour qui on les emploie; qu'y ayant une nécessité indispensable d'employer les mêmes signes pour tous ceux avec qui l'on a les mêmes liaisons, afin de ne pas être surchargé par le grand nombre, ou embarrassé par la distinction qu'il faudrait en faire, il est également nécessaire d'user des signes connus et autorisés par la multitude; et que, pour y parvenir, il n'y a pas d'autre moyen que d'employer ceux qu'emploie la multitude elle-même, c'est-à-dire ceux qui sont autorisés par l'usage.

Tout ce qui a la même fin et la même universalité doit avoir le même fondement, et l'écriture est dans ce cas. C'est un autre moyen de communiquer ses pensées, par la peinture des sons usuels qui en constituent l'expression orale. La pensée, étant purement intellectuelle, ne peut être représentée par aucun signe matériel ou sensible qui en soit le type naturel. Elle ne peut l'être que par des signes conventionnels, et la convention ne peut être autorisée ni connue que par l'usage. Les productions de la voix, ne pouvant être que du ressort de l'ouïe, ne peuvent pareillement être représentées par aucune des choses qui ressortissent au tribunal des autres sens, à moins d'une convention qui établisse entre les éléments de la voix et certaines figures visibles, par exemple,

la relation nécessaire pour fonder cette signification. Or, cette convention est de même nature que la première : c'est l'usage qui doit l'autoriser et la faire connaître.

Il y aura peut-être des articles de cette convention qui auraient pu être plus généraux, plus analogues à d'autres articles antécédents, plus aisés à saisir, plus faciles et plus simples à exécuter. Qu'importe? vous devez vous conformer aux décisions de l'usage, quelque capricieuses et quelque inconséquentes qu'elles puissent vous paraître.

Nul particulier ne doit se flatter d'opérer subitement une révolution dans les choses qui intéressent toute une grande société, surtout si ces choses ont une existence permanente; et il ne doit pas plus se promettre d'altérer le cours des variations des choses dont l'existence est passagère et dépendante de la multitude. Or, l'expression de la pensée par la voix est nécessairement variable, parce qu'elle est passagère, et que par là elle fixe moins les traces sensibles qu'elle peut mettre dans l'imagination. Au contraire, l'expression de la parole par l'écriture est permanente, parce qu'elle offre aux yeux une image durable, que l'on se représente aussi souvent et aussi longtemps qu'on le juge à propos, et qui par conséquent fait dans l'imagination des traces plus profondes. C'est donc une prétention chimérique que de vouloir mener l'écriture parallèlement avec la parole; c'est pervertir la nature des choses, donner de la mobilité à celles qui sont essentiellement permanentes, et de la stabilité à celles qui sont essentiellement changeantes et variables.

Devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures de deux choses qui ont d'ailleurs entre elles d'autres relations si intimes? Applaudissons-nous au contraire, des avantages qui en résultent. Si l'orthographe est moins sujette que la voix à subir des changements de forme, elle devient par la même dépositaire et témoin de l'ancienne prononciation des mots, et elle facilite la connaissance des étymologies. Voyez *Neographie*.

On trouve les règles générales de l'orthographe aux divers articles de grammaire qui y ont rapport, et les règles particulières aux mots susceptibles de quelque observation relative à cette matière.

**ORTHOGRAPHIQUE** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Dictionnaire orthographique*.

**ORTHOLOGIE** Subst. f. Terme de grammaire adopté par quelques grammairiens. La grammaire considère la parole dans deux états, ou comme prononcée, ou comme écrite : voilà un motif bien naturel de diviser en deux classes le corps entier des observations grammaticales. Toutes celles qui concernent la parole prononcée sont de la première classe, à laquelle on a donné le nom d'*orthologie*, parce que c'est elle qui apprend tout ce qui appartient à l'art de parler. Toutes celles qui regardent la parole écrite sont de la seconde classe, qui est appelée *orthographe*, parce que c'est elle qui apprend l'art d'écrire.

**OS** Subst. m. Gacel prétend qu'on doit prononcer le *s* final, surtout au singulier et à la fin de la phrase. C'est probablement d'après cet auteur que tant de beaux parleurs et de belles parleuses affectent de prononcer ce mot comme si l'on écrivait *osse*. On ne prononce pas ce *s* final, à moins que le mot *os* ne soit suivi immé-

diatement d'un mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré : *Ses os étaient curiés. Un amas d'os et de chairs.*

**OSER** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens neutre, on supprime souvent *pas* : *Je n'ose, je n'oserai vous le dire; je n'oserai le faire.* Mais quand ce verbe est actif, il faut mettre *ne pas* : *Vous aurez raison de ne pas l'oser.* L'usage condamne en conséquence cette phrase de Bossuet : *Il a fait ce que l'autre n'aurait osé.* Il fallait dire *n'aurait pas osé.*

**OSTENSIBLE** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Lettre ostensible, instructions ostensibles*, par opposition à *instructions secrètes.*

**OSTENSIBLEMENT** Adv. Il se met après le verbe : *Je lui ai écrit ostensiblement*, et non pas, *je lui ai ostensiblement écrit.*

**\*OSTENTATEUR, OSTENTATRICE** Adj. Mot nouveau employé par J.-J. Rousseau : *Un régime purement négatif n'est pas celui qui convient à une philosophie ostentatrice qui ne veut que des œuvres d'éclat, et n'apprend rien tant à ses sectateurs qu'à beaucoup se montrer.* (Rousseau juge de Jean-Jacques, 2<sup>e</sup> dial.)

**OU** Conjonction alternative. Il faut remarquer qu'on ne met jamais l'accent grave sur l'*u* de *ou* conjonction. On peut le répéter devant chacun des mots qu'il joint, ou ne le mettre que devant le second : *Ou vous ou lui; vous ou lui; vous ou lui ou moi.* Il se joint quelquefois avec *bien*, dans le discours familier, ou lorsqu'on veut le mieux distinguer de l'adverbe *ou*. — Après *ou*, il faut répéter l'article, le pronom, ou la préposition, dont on s'est servi auparavant. Corneille a dit :

Réduit à le déplaire, ou souffrir un affront.

Il fallait répéter la préposition, et dire *réduit à te déplaire ou à souffrir un affront.* — Lorsque *soit* doit être redoublé, on met quel-quefois au lieu du second *soit* : *Soit que vous ayez fait cela, ou que vous ne l'ayez pas fait. — Ou ne doit être employé que dans le sens affirmatif. Dans le sens négatif on se sert de ni. C'est donc avec raison qu'on a critiqué ces vers de Corneille (Cid, act. 1, sc. 1, 5, éd. de Volt.) :*

Ce n'est pas que Chimène écoute leurs soupirs,  
Ou d'un regard propice anime leurs desirs.

Il fallait mettre *ni d'un regard propice.*

On a demandé s'il faut dire *lequel des deux fut le plus intrépide*, de César ou d'Alexandre? ou en supprimant la préposition *de*, *lequel des deux fut le plus intrépide, César ou Alexandre?* Il est certain que plusieurs écrivains emploient de dans ces occasions, et que d'autres l'omettent. Quelques grammairiens se sont élevés contre la première de ces locutions, et ont exposé ainsi leurs raisons : « L'analyse fait connaître le vice de cette locution. Dans cette phrase, *lequel des deux fut le plus intrépide*, de César ou d'Alexandre, je distingue trois propositions : 1<sup>o</sup> *Lequel des deux fut le plus intrépide?* 2<sup>o</sup> *César fut-il plus intrépide qu'Alexandre?* 3<sup>o</sup> *Alexandre fut-il plus intrépide que César?* César et Alexandre font donc chacun le sujet d'une proposition. Or, le sujet d'une proposition ne saurait être précédé d'une préposition; il doit être énoncé purement et simplement. Il s'ensuit donc qu'on doit dire *lequel des deux fut le plus intrépide, César ou Alexandre?* C'est ainsi que parlent les Latins, les Anglais, les Italiens, et tous les peuples qui

ont une langue raisonnée. La préposition *de*, que l'on a introduite dans ces sortes de locutions, ne peut être regardée comme euphonique; c'est un terme né de l'ignorance: *l'usage l'a sanctionné en quelque sorte*; mais la raison, plus forte que l'usage, veut enfin qu'on le proscrive.

Vous direz, par exemple, *duquel des deux a-t-on le plus honorablement parlé, de mon père ou de mon oncle?* parce que la proposition sous-entendue est celle-ci: *A-t-on parlé plus honorablement de mon oncle que de mon père?* Ainsi, de ce que, dans cette seconde phrase, *duquel des deux a-t-on*, etc., la préposition *de* n'est employée que parce que le terme interrogatif *duquel des deux* est lui-même précédé de la préposition *de*, on doit conclure que, dans la première locution, *lequel des deux fut le plus intrépide*, etc., on ne doit pas employer la préposition *de*, parce que le terme interrogatif, *lequel des deux*, n'en est pas précédé. »

La Grammaire des Grammaires remarque avec raison que *l'usage n'a point sanctionné* la locution que l'on condamne ici, et les observations qu'on vient de lire paraissent d'autant plus justes, qu'elles se trouvent confirmées par des exemples tirés de nos meilleurs écrivains: *Ils ne seraient lequel ils devaient admirer davantage*, ou un roi de Suède qui, à l'âge de vingt-deux ans, donnait la couronne de Pologne, ou le prince qui la refusait. (VOLT., *Hist. de Charles XII*, liv. II, année 1704.) *Lequel des deux a tort, ou celui qui cesse d'aimer, ou celui qui cesse de plaire?* (Marmontel.)

Lamécion, nous irons, libres d'inquiétude,  
Chercher.....  
Que chemin le plus droit à la gloire nous guide,  
Ou la vaste science ou la vertu solide?

(BOIL., *Épître VI*, 435.)

Je ne sais, dans son funeste sort,  
Qui m'afflige le plus, ou sa vie, ou sa mort.

(CORN., *Rodoïp*, act. V, sc. v, 7.)

Où. Adv. de lieu et de temps. Dans les phrases interrogatives, il se met avant le verbe: *Où allez-vous? où sont-ils?*

On disait autrefois indifféremment, dans le temps que j'étais jeune, ou dans le temps où j'étais jeune. On dit aujourd'hui dans le temps où j'étais jeune. Boileau a dit (*Lutrin*, II, 423):

Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,  
Où les rois s'honoraient du nom de fainéants?

Il y aurait donc aujourd'hui quelque chose à reprendre dans ce vers de Racine (*Britannicus*, act. I, sc. 1, 41):

Non, non, le temps n'est plus que Néron, jeune encore,  
Me renvoyait les vœux d'une cour qui l'adore.

On dit bien *où* pour dans lequel, auquel, dans laquelle, à laquelle, dans lesquels, auxquels, dans lesquelles, auxquelles, mais seulement quand il s'agit de temps ou de lieu. *Le lieu où je suis, la maison où je demeure, le siècle où il vivait*. Mais on ne dira pas *le bonheur, la félicité où j'aspire*; ce sont des affaires où je suis intéressé; il faut dire, *le bonheur auquel j'aspire, la félicité à laquelle j'aspire*. C'est par cette raison

que d'Olivet trouvait insupportable ce vers de La Fontaine (Liv. III, fable VII, 4):

Chacun a son défaut, où toujours il revient.

Il fallait *auquel toujours il revient*. On peut reprocher le même défaut à cette phrase de Montesquieu, *c'est un mal où mes amis ne peuvent porter de remède*. (Vie *lettre persane*.) Il a mieux dit dans la phrase suivante. *Sois assuré qu'en quelque lieu du monde où je sois, tu as un ami fidèle*. (Montesquieu, 1<sup>re</sup> *lettre persane*.)

Il faut avouer cependant que les poètes s'affranchissent de cette règle, parce que dans lequel, dans lesquels, etc., ne sont pas des expressions très-propres à entrer dans un vers:

Faites qu'en ce moment je lui puisse annoncer  
Un bonheur où peut-être il n'ose plus penser.

(RAC., *Bérénice*, act. V, sc. 1, 3.)

Je romps le joug funeste où les Juifs sont soumis.

(RAC., *Esth.*, act. V, sc. 1v, 7.)

Reine, l'exéc des maux où la France est livrée  
Est d'autant plus affreux que leur source est sacrée.

(VOLT., *Henr.*, II, 1.)

Vos premiers sentiments doivent tous s'effacer  
À l'aspect des grandeurs où vous n'osiez penser.

(VOLT., *Mahom.*, act. V, sc. II, 15.)

On dit aussi *où* au lieu de *dont*, mais seulement quand il est question de lieu ou de temps. *La maison d'où il est sorti*, en parlant d'un logis; *la maison dont il est sorti*, en parlant de race. D'après ce principe, Wailly trouve une faute dans cette phrase: *Les alliés de Rome, indignés et honteux tout à la fois de connaître pour maîtresse une ville dont la liberté paraissait bannie*. — Dans le discours oratoire, quand il y a plusieurs interrogations de suite, on ne met quelquefois le verbe que dans la première, et on le supprime dans les autres: *Où sont, diront-ils, les promesses de Jésus-Christ? où la fermeté de son Église? où la pureté tant vantée du christianisme?* (Bossuet.) *Là* n'est une locution dure, et par conséquent vicieuse. — On dit familièrement *d'où vient que*, au lieu de *pourquoi*; mais il faut observer qu'alors le verbe doit être précédé du pronom personnel qui lui sert de sujet: *D'où vient qu'il me gronde*; au lieu qu'avec *pourquoi*, le pronom doit suivre le verbe: *Pourquoi me gronde-t-il?* On ne doit pas dire *d'où vient me gronde-t-il?* — *Où que*, en quelque lieu que:

Où que soit Rosidor, il le suivra de près,  
Et je saurai changer ses mythes en exprès.

(CORN., *Citandre*, act. IV, sc. VII, 11.)

Expression provinciale, mais que sa vivacité elliptique rendait digne d'être conservée. Marot a dit admirablement (*Léander et Hérodote*, 435):

L'œil et le cœur de tous ceux qui la virent,  
Où qu'elle allât tous les jours la suivirent.

François de Neufbâteau a remarqué cette locution dans Bullion et J.-J. Rousseau. (Ch. Nodier, *Examen crit. des dict.*)

OUATE. Subst. f. L'Académie prétend que l'on prononce *ouète*. Il nous semble que c'est une erreur. Cette même Académie donne pour

exemple *acheter de la ouate*; ce qui ferait croire que l'o de ce mot est aspiré; cependant elle donne aussi les exemples suivants, on il ne l'est pas : *Une camisole d'ouate, une jupe doublée d'ouate, une couverture d'ouate*. Boileau a dit (*Lutrin*, IV, 44) :

Où sur l'ouate molle éclate le talis.

Il est possible que quelques couturieres de Paris disent de la *ouate*, ou de la *ouète*; mais il vaut mieux, en ceci, imiter Boileau que les couturieres.

OUATER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie prétend qu'on prononce *ouêter*. Voyez *Ouate*.

OUBLI. Subst. m. Il n'a point de pluriel.

OUBLIANCE. Subst. f. Vieux mot que Mercier voudrait rejuvenir : *Ce qu'il y a de plus nécessaire au repos, au bonheur de la vie, c'est l'oubliance des injures passées*. — Ce mot dit quelque autre chose qu'*oubli*; il indique la disposition habituelle, l'habitude d'oublier.

OUBLIER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *oublier à*, quand il s'agit d'un manque d'usage, d'habitude; ainsi on *oublie à danser, à lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas. On dit *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire : *J'ai oublié d'aller en tel endroit; j'avais oublié de vous dire que*. — *Je n'oublierais jamais d'avoir vu beaucoup pleurer une petite fille qu'on avait désoignée avec la fable du Loup et du Chien*. (J.-J. Rouss., *Emile*, liv. II, t. vi, p. 156.)

Ces nuances délicates n'étaient pas connues, sans doute, du temps de Boileau, car il a dit : *J'oubliais à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes ouvrages*. (*Lettre au R. P. Thoulhier*, 13 d.c. 1709.) Aujourd'hui il dirait : *J'oubliais de vous dire*, et plusieurs éditeurs ont ainsi corrigé cette phrase.

OUBLIEUX, OUBLIEUSE. Adj. qui ne se met qu'à-près son subst. : *Il est oublieux, elle est oublieuse*.

OUI. Mot qui marque l'affirmation; il est opposé à *non*. Il se prononce ordinairement comme s'il était écrit *houï*, avec un h aspiré. L'on écrit et l'on prononce *le oui, ce oui; Le oui et le non*. On le répète en vers sans qu'il fasse hiatus.

Oui, oui, cette vertu sera récompensée.

(Rac., *Frères ennemis*, act. III, sc. III, 57.)

Oui, oui, vous me suivrez, n'en doutez nullement.

(Rac., *Androm.*, act. II, sc. III, 1.)

Cependant cette répétition paraît un peu dure, et Racine l'a évitée dans ses autres pièces. On dit *je crois qu'oui*. — *Oui* est souvent la réponse à une interrogation, et alors il équivaut à une phrase entière : *Avez-vous fait cela? Oui, c'est-à-dire j'ai fait cela*. — Il se dit quelquefois absolument, et se met comme incisive au commencement d'une phrase : *Oui, je le soutiendrai devant tout le monde*. Voyez *Apostrophe*.

OUI-DIRE. Subst. m. Ce nom étant composé de deux mots qui ne prennent point de s au pluriel, on ne peut en mettre ni à l'un ni à l'autre; et on dit au pluriel, *des oui-dire*.

OUIR. V. a. irrégulier et défectueux de la 2<sup>e</sup> conj. On disait autrefois : *j'ouis, tu ois, il oit; nous oyons, vous oyez, ils oient*. On disait, à l'imparfait, *j'oyais*; au futur, *j'oirai*; mais il n'est plus employé maintenant qu'à passé simple de l'indicatif : *j'ouis, il oit*; à l'imparfait du subjonctif, *que j'ouïsse, qu'il oût*; à l'infinitif, *ouir*; et aux temps composés qui se forment

avec l'auxiliaire *avoir* et le participe passé *ouï*, *ouïe*.

Corneille a dit dans le *Menteur* (act. I, sc. vi, édit. de Volt.) :

Quand je veux être parler de guerre et de tourments.

Voltaire a dit, au sujet de ce vers : *Je vous ois* ne se dit plus. Pourquoi? Cette diphtongue n'est-elle pas sonore? *Fait, loi, crois, bois*, révoltent-ils l'oreille? Pourquoi l'infinitif *ouïr* est-il resté, et le présent est-il proscrit? La syntaxe est toujours fondée sur la raison l'usage et l'abolition des mots dépend quelquefois du caprice; mais l'on peut dire que cet usage tend toujours à la douceur de la prononciation. *Je fois, j'ois*, est sec et rude; on s'en est défait insensiblement. (*Remarques sur Corneille*.)

OUIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie dit au figuré : *Ouirir une trahison; c'est lui qui a ourdi cette trahison*. — Il s'emploie figurément avec d'autres mots; on dit, par exemple, *ourdir un ouvrage*. *Si j'osais vous donner un conseil*, dit Voltaire, *ce serait de songer à être simple, à ourdir votre ouvrage d'une manière bien naturelle, bien claire, qui ne coûte aucune attention à l'esprit du lecteur*. (Correspondance.)

OUILE. Subst. m. On ne prononce point le l.

OUIILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit familièrement d'un ouvrier, qu'il est *bien ou mal outillé*, pour dire qu'il a de bons ou de mauvais outils, ou qu'il a beaucoup ou peu d'outils.

OUTRAGEANT, OUTRAGEANTE. Adj. verbal tiré du v. *outrager*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des paroles outrageantes, ces outrageantes paroles; un procédé outrageant, cet outrageant procédé*; il ne se dit que des choses. Voyez *Adjectifs, Outrageux*.

OUTRAGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le g doit toujours être prononcé comme un j; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o : *J'outrageai, j'outrageais*, et non pas *j'outragai, j'outragais*. L'Académie ne le dit que des personnes. Voltaire a dit dans *l'Enfant prodigue* (act. III, sc. v, 88) :

J'ai de tous deux outragé la tendresse.

On dit *outrager quelqu'un de paroles*; mais c'est le seul cas où l'on dise *outrager de quelque chose*. On ne dit pas *il l'a outragé de termes injurieux, les termes dont vous m'avez outragé*. Cette règle, qui est certaine en prose, n'est pas toujours respectée par les poètes; et Racine a dit élégamment dans *Iphigénie* (act. III, sc. vi, 62) :

Croyez qu'il faut aimer autant que je vous aime,  
Pour avoir pu souffrir tous les noms odieux  
Dont votre amour le vient d'outrager à mes yeux.

On ne dirait point en prose, *vous m'avez outragé de noms odieux*.

OUTRAGEMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Il m'a traité outrageusement*, et non pas *il m'a outrageusement traité*. On l'a battu outrageusement.

OUTRAGEUX, OUTRAGEUSE. Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Des paroles outrageuses, ces outrageuses paroles*. Voltaire a dit, au sujet de ce vers de Corneille (*Polyeucte*, act. V, sc. II, 51) :

Cesse de me tenir ce discours outrageux.

Le mot *outrageux* n'est pas usité; mais plusieurs auteurs s'en sont heureusement servis. Nous ne sommes pas assez riches pour nous priver de ce que nous avons.

Je pense qu'il y a quelque différence entre *outrageux* et *outrageant*. *Oufrageant* me semble avoir rapport particulièrement à l'action, au geste, au ton; et *outrageux* à la nature de la chose. Je dirai donc à quelqu'un que je crois avoir eu intention de m'outrager: *Vous m'avez adressé des paroles outrageantes*, c'est-à-dire par lesquelles vous avez eu intention de m'outrager. Mais on pourra me répondre: Comment pouvez-vous appeler *outrageantes*, des paroles qui ne contiennent rien d'*outrageux*? On pourra dire, un geste, un regard *outrageant*; on ne dirait pas, un geste, un regard *outrageux*.

**OUTRE.** Préposition. Corneille a dit dans *Héraclius* (act. III, sc. 1, 425):

*Outre que le succès est encore à douter.*

*Outre que*, dit Voltaire, à l'occasion de ce vers, ne doit jamais entrer dans un vers héroïque. (*Remarques sur Corneille.*)

**OUTRECIDANCE.** Subst. f. Il est vieux. Voltaire s'en est servi: *Quant à l'attraction, voici très-nécessairement ce qui m'a déterminé à en parler avec tant d'outrecuidance.* (*Correspondance.*)

**OUTREER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. C'est excéder la juste mesure. On dit, *des pensées outrées, une déclaration outrée, une plainte outrée, des passions outrées*. Mais où est la règle de ces choses? Qui est-ce qui a fixé le point en deçà duquel la chose est facile, et au delà duquel elle est outrée? Qui est-ce qui a donné au public, mêlé de tout état et de toute condition, ce tact délicat qui, dans la représentation d'une pièce, lui fait discerner un sentiment juste d'un sentiment *outré*, une expression vraie d'une expression fautive? Il le fait souvent de manière à étonner les hommes du goût le plus délicat.

**OUVERTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il m'a déclaré ouvertement ce qu'il pense*, ou *il m'a ouvertement déclaré ce qu'il pense*. On peut le mettre avant ou après l'objectif qu'il modifie: *Il est ouvertement ambitieux, ou il est ambitieux ouvertement*.

**OUVERTURE.** Subst. f. Dans le sens figuré d'expédients, on dit *donner des ouvertures*, et non pas *faire des ouvertures*. *Combien d'ouvertures a-t-il données?* (Hélicier.) — Dans le sens d'avis, de proposition, on dit *faire*, et non pas *donner*: *Il fit une ouverture qui plut à tout le monde*.

**OUVRABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Un jour ouvrable, des jours ouvrables*.

**OUVRAGE.** Subst. m. On dit *ouvrage de l'esprit*, et *ouvrage d'esprit*, et ces deux expressions ne signifient pas la même chose. L'esprit a part à l'un et à l'autre; mais on entend par *ouvrage de l'esprit* un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête; et par *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polie, de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un autre homme. Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts est un *ouvrage de l'esprit*. Les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont des *ouvrages d'esprit*: *Les systèmes*

*des règles qui constituent la Logique, la rhétorique, la politique, sont de beaux ouvrages de l'esprit; le Lutrin, la Henriade, Athalie, le Tartufe, sont d'excellents ouvrages d'esprit.* (Beauzée, *Synonymes.*)

On appelle *ouvrage d'esprit* une composition d'un homme de lettres faite pour communiquer au public et à la postérité quelque chose d'instructif ou d'amusant. L'histoire d'un ouvrage renferme ce que l'ouvrage contient, et c'est ce qu'on appelle ordinairement *extrait ou analyse*. *Le corps d'un ouvrage* consiste dans les matières qui y sont traitées; entre ces matières il y a un sujet principal, à l'égard duquel tout le reste est seulement accessoire. *Le plan d'un ouvrage* consiste dans l'ordre et la division de toutes ses parties. *La beauté d'un ouvrage* dépend beaucoup du plan que l'auteur s'est formé. *L'intérêt d'un ouvrage* consiste dans le choix, l'ordre et la représentation de la pensée. Le choix décide le sujet, l'ordre établit le plan, la représentation donne l'style. Si l'ouvrage affecte par le sujet, s'il satisfait par le plan, s'il attache par le style, c'est un ouvrage intéressant. — Un ouvrage est *complet*, lorsqu'il contient tout ce qui regarde le sujet traité. On dit qu'un ouvrage est *relativement complet*, lorsqu'il renferme tout ce qui était connu sur le sujet traité pendant un certain temps; ou si l'ouvrage est écrit dans une vue particulière, on peut dire qu'il est simplement complet, s'il contient tout ce qui est nécessaire pour atteindre son but. Au contraire, on appelle *incomplets* les ouvrages qui manquent de cet arrangement, ou dans lesquels on trouve des lacunes causées par la perte de certains morceaux de ces ouvrages.

On peut encore donner une division des ouvrages d'après la manière dont ils sont écrits, et les distinguer en *ouvrages obscurs*, c'est-à-dire dont tous les mots sont trop généraux, et qui ne portent aucune idée claire et précise à l'esprit; en *ouvrages polaires*, qui contiennent des choses étrangères et inutiles au but que l'auteur paraît s'être proposé; en *ouvrages utiles*, qui traitent de choses nécessaires aux connaissances ou à la conduite de l'homme; en *ouvrages amusants*, qui ne sont écrits que pour divertir les lecteurs, tels que les nouvelles, les contes, les romans et les recueils d'anecdotes. *Un bon ouvrage* est un ouvrage instructif et bien écrit.

**OUVRANT, OUVRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *ouvrir*. Il n'est d'usage que dans ces phrases, à *porte ouvrante, à portes ouvrantes*.

**OUVRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il est vieux et ne se dit plus que de la monnaie: *Ouvrer la monnaie*, fabriquer des espèces. — On dit adjectivement du linge *ouvré*, pour dire du linge de table façonné, travaillé; *Nappes, serviettes ouvrées*. — *Du fer ouvré, du cuivre ouvré, travaillé*, pour le distinguer du fer en barres, du cuivre en lames.

**OUVRIER, OUVRIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Jour ouvrier, cherté ouvrière*.

Il s'emploie aussi substantivement: *Un ouvrier, une ouvrière*.

Ce mot est de trois syllabes en vers :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,  
Ouvrier estimé dans un art nécessaire,  
Qu'écrivain du commun et poète vulgaire.

(BOIL., A. P., IV, 26.)

La Fontaine, en citant ce proverbe, dit *artisan* (liv. I, fable XXI, 1) :

A l'œuvre on connaît l'*artisan*.

Il fallait dire *Pourrier*. Il n'est pas permis de changer les mots d'un proverbe. On dit d'un ouvrage qu'on veut louer qu'il est *de main de maître*; La Bruyère a dit, en ce sens, *de main d'ouvrier*. C'est une faute. Tout ouvrage est fait de main d'ouvrier; et quand on dit *de main de maître*, on entend distinguer les maîtres, que l'on suppose plus habiles que de simples ouvriers. — On ne dirait pas aujourd'hui *ouvrier* d'un poète, comme Vaugelas l'a dit autrefois de Malherbe. *Ouvrier* et *artisan* se disent au propre seuls et sans régime; mais au figuré, ils s'unissent élégamment à des noms avec la préposition *de*. On ne dit point d'un cordonnier qu'il est *l'artisan d'un soulier*, ni d'un menuisier qu'il est *l'ouvrier d'une porte*; mais on dit d'un homme, pour le louer, qu'il est *l'artisan de sa fortune*, qu'il a été *Pourrier d'une révolution*.

OUVRIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Voyez *Irrégulier*. Voici quelques exemples où ce verbe est employé dans des acceptions qui ne sont point indiquées par l'Académie :

Un autre lénébreux  
Ouvre une bouche innu...  
(DULLI., *Enéid.*, VI, 305.)

A des tourment nouveaux tous mes sens sont ouverts  
(VOLTA., *Orést.*, act. I, sc. v, 2.)

Turins ouvre à pe... leurs sa marche solennelle.  
(DULLI., *Enéid.*, XII, 259.)

Quelque accès m'est ouvert en ce séjour sacré.  
(VOLTA., *Sémir.*, act. I, sc. 1, 103.)

J'espère que du moins un heureux avenir  
A vos faits immortels joindra mon souvenir;  
Et qu'un jour montrepas, source de votre gloire,  
Ouvrira le récit d'une si belle histoire.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 45.)

OVALE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Une table ovale, une figure ovale, un trou ovale*.

Il est aussi substantif masculin. Autrefois le substantif était féminin, et l'on écrivait comme aujourd'hui *ovale*; mais depuis qu'on le fait masculin, on lui a conservé la terminaison féminine. Voilà sans doute pourquoi on a conservé à l'adjectif masculin la même terminaison. On devrait écrire *oval* au substantif et à l'adjectif masculin : *Un oval, un fruit oval*.

## P.

P. Subst. m. On prononce *pe*. C'est la seizième lettre de l'alphabet, et la douzième des consonnes.

Le son propre de cette lettre est *pe*, comme dans *péril, pigeon, pomme*.

Le *p* initial conserve toujours le son qui lui est propre, soit devant une voyelle, soit devant une consonne, comme dans *peuple, psaume*. Cependant devant *h*, le *p* initial a, comme nous allons le voir ci-après, une prononciation qui lui est particulière.

Dans le corps du mot, *p* conserve également le son qui lui est propre. On le fait sentir dans *incepte, inepte, adoption, captieux, reptile, exempté*; n, quoiqu'on ne le prononce pas dans *exempter*; dans *redempteur, rédempteur, septante, septantième, septembre, septennaire, septennal, septentrion, septentrional, septuagénnaire, septuagésime*, dans *accepter, excepter* et leurs dérivés; mais il est muet dans *Baptiste, compte*, et ses dérivés; dans *dompter, compter prompt* et ses dérivés, et en général dans presque tous les mots où il se trouve entre deux consonnes.

Le *p* final se prononce dans *Alep, Gap, jalap, julep, cap*; il ne se prononce point dans *camp, champ, drap, sirap*, quoique suivi d'autres mots qui commencent par une voyelle. — Il ne se prononce point à la fin de certains mots où il n'est conservé que pour l'étymologie, comme dans *loup, corps, sept, temps*, qu'on prononce *lou, cor, set, tan*. — Le *p* final ne se prononce que dans *coup, beaucoup, trop*, et seulement devant les mots qui commencent par une voyelle: *Il a beaucoup étudié, il est trop entêté*. Dans le discours soutenu, *coup inattendu, coup extraordinaire*, se prononcent *cou-pinattendu, cou-pe-tradinaire*.

P, suivi de *h*, se prononce comme *fe* : *Phare, philtre, phosphore, philosophie, phrase, physiognomie, phalange, philanthrope*, se prononcent *fare, filtre, filofese*, etc. — Quand le *p* est redou-

blé, on n'en prononce qu'un : *Apprendre, frapper, opposer*, etc., prononcez *aprendre, fraper, oposer*.

P en musique signifie *piano* ou *d'ux*. — P dans le commerce signifie *protecté*. — C'est l'ex pression abrégée du mot *père*. — P. R. signifie *Port-Royal*. Sur les gravures, *piaz*, pour *pinxit*, accompagne le nom du peintre.

PACIFI-ATEUR. Subst. m. L'Académie n'indique point comment il faudrait dire en parlant d'une femme. Il nous semble que l'analogie indique *pacificatrice*, et quelques écrivains l'ont employé. Voltaire écrit à Catherine II : *Vos ennemis ne seront vaincus qu'à faire graver sur vos médailles : Triomphatrice de l'empire Ottoman, et pacificatrice de la Pologne.* (XX<sup>e</sup> lettre, 27 mai 1769.)

PACIFIQUE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Prince pacifique, esprit pacifique, humeur pacifique*. — Règne *pacifique, vie pacifique*. Voyez *Paisible*.

PACIFIQUEMENT. Adv. On peut le mettre entre *Pauxiliaire* et le participe : *Il a répondu pacifiquement à tout ce qu'on lui a demandé, ou il a pacifiquement répondu à tout ce qu'on lui a demandé*.

PACTISER. V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce mot, qui est un terme de pratique, a été employé par J.-J. Rousseau dans le langage commun : *Il (l'enfant) sait toujours vous faire payer une heure d'application par huit jours de complaisance. A chaque instant il fait pactiser avec lui.* (*Émile*, liv. II.)

PAGINATION. Subst. f. Série de numéros dans un livre ou dans un manuscrit. Ce mot n'est guère usité que dans les imprimeries et dans les librairies : *La pagination de ce volume est fautive*.

PAGNOTERIE. Subst. f. Ce mot est défini dans les dictionnaires, action de pagnote, lâcheté, poltronnerie. Voltaire l'a employé dans le sens de bevue, de balourdise : *Le Suisse, dit-il, qui*

*imprime pour le libraire genevois, s'est avisé de mettre dans *Alzire* (act. V, se. vii, 19) :*

Le bonheur m'aveugla, l'amour m'a détrompé ;

au lieu de :

Le bonheur m'aveugla, la mort m'a détrompé.

Cette pagnoterie fait rire le parterre, mais fait enrager l'auteur.

**PAÏEN, PAÏENNE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Les philosphes païens, la religion païenne.*

**PAIR.** Adj. m. qui ne se met qu'après son subst. : *Un nombre pair.*

**PAIRE.** Subst. f. Il se dit de deux choses qui vont ensemble par une nécessité d'usage, comme les bas, les souliers, les jaretières, les gants, les manchettes, les bottes, les sabots, les boucles d'oreilles, les pistolets, etc. ; ou d'une seule chose, nécessairement composée de deux parties qui font le même service, comme des ciseaux, des lunettes, des pincettes, des culottes, etc. — *Une couple et une paire* peuvent se dire aussi des animaux ; mais *la couple* ne marque que le nombre, et *la paire* y ajoute l'idée d'une association. Un bouclier dira qu'il achètera une *couple* de bœufs, parce qu'il en veut deux ; mais un laboureur doit dire qu'il en achètera une *paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue.

**PAÏSIBLE.** Adj. des deux genres. On peut, surtout dans le discours soutenu, le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme paisible, un animal paisible.* — *Des bis paisibles, des forêts paisibles ; ces paisibles bis, ces paisibles forêts.* *Paisible* se dit de celui qui demeure en paix ; *pacifique*, de celui qui aime la paix, qui la procure, qui la maintient. Voyez *Adjectif*.

**PAÏSIBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a fini paisiblement de son revenu ; il a paisiblement joué de son revenu.*

**PAÏSSANT, PAÏSSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *paître* : *Des animaux paissants.* Il ne se met guère qu'après son subst.

**PAÏTRE.** V. n. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *nuitre*, si ce n'est qu'il n'a ni pas-e simple de l'indicatif, ni imparfait du subjonctif, et qu'il ne s'emploie aux temps composés que dans cette phrase de discours familier : *Il a pu et repu.* — « On l'a pris en sens différents : pour l'action de *paître* proprement dite, et pour celle de conduire les troupeaux qui *paissent*. Cette dernière acception n'est pas française, mais elle est conforme à l'expression antique et naïve des premières langues où l'on retrouve cette identité, comme dans le patois des habitants presque nomades de nos grandes montagnes. »

Précieuse faveur du dieu paissant des ondes,  
Dont il pait les troupeaux dans les grottes profondes.  
(DELILLE, *Georg.*, IV, 451.)

[Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*]

**PAIX.** Subst. f. Féraud remarque que, dans le sens de tranquillité de l'âme, *paix* ne se joint pas avec les adjectifs possessifs, et qu'on ne dit pas *ma paix, sa paix, leur paix*, comme on dit *ma tranquillité, sa tranquillité, leur tranquillité*.

Delille a dit (*Énéide*, V, 989) :

Car je n'habile pas le séjour des forfaits,  
Mais le vert Élysée et sa tranquille paix.

Je doute qu'on puisse dire *habiter la paix d'un lieu*.

**PALATALE.** Adj. f. qui se dit des consonnes qui sont produites par le mouvement de la langue qui va toucher au palais. *D, T, L, N, R*, sont des consonnes palatales.

**PALE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. : *Un homme pâle, une femme pâle ; une lumière pâle, une pâle lumière ; un flambeau pâle, un pâle flambeau.* Voyez *Adjectif*.

**PALEUR.** Subst. f. Il ne se dit que des personnes. Quoiqu'on dise *une couleur pâle*, on ne dit pas *la pâleur d'une couleur*. — On dit *la pâleur de la mort* :

La pâleur de la mort est déjà sur son teint.  
(RAC., *Phéd.*, act. V, se. v, 4.)

**PALIR.** V. n. et a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie dit *pâlir de colère*. Racine a dit dans *Phèdre* (act. IV, se. vi, 3) :

J'ai pâli du dessein qui vous a fait sortir.

Il a dit aussi dans la même pièce (act. III, se. 1, 42) :

... Quand son épée allait chercher mon sein,  
A-t-il pâli pour moi ?

**PALIS.** Subst. m. Picu. Delille l'a employé dans le style noble (*Énéide*, IX, 735) :

Déjà leur main s'apprête à combler les fossés  
De leurs palis aigus vainement hérissés.

**PALLIATIF, PALLIATIVE.** Adj. On prononce les deux l sans le mouiller. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède palliatif, cure palliative.*

**PALLIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce les deux l sans le mouiller.

**PALLIUM.** Subst. m. Mot latin qui a conservé en français sa prononciation latine. On fait sentir les deux l : *Pal-lium.*

**PALPABLE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Les corps sont palpables.* — *Raisonnement palpable.*

**PALPABLEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *On lui a montré palpablement sa méprise.*

**PALPER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Féraud dit que ce mot est bas et populaire, et qu'il n'est bon que pour le style burlesque, ou plaisant, ou moqueur. Il est certain qu'il a ces caractères dans l'expression *palper de l'argent* ; mais dans cette phrase, il est détourné de sa véritable signification. *Palper* dans le sens de manier, toucher doucement, n'est ni bas, ni populaire, ni trivial. Buffon a dit : *En général, les oiseaux se servent de leurs doigts beaucoup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour palper les corps.* (Disc. sur la nat. des oiseaux, t. XVIII, p. 64.)

**PALPITANT, PALPITANTE.** Adj. verbal tiré du v. *palpiter*. Il ne se met qu'après son subst. : *Les entrailles palpitantes, des chairs palpitantes, le cœur palpitant.*

**PALPIÈRE.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *La paupière*

*lui palpïte. Mon cœur palpïte, son cœur palpïte*

Ah ! que mon cœur palpïtât à sa vue !

(VOLT., *Enf. prod.*, act. III, sc. v, 16.)

\* PAMPHLÉTÈRE. Subst. m. Mot nouveau. Terme de mépris. Faïseur de mauvais pamphlets : *Ce qui me fâche, c'est que le nom de madame Duchâtelet soit indignement livré à la malignité d'un pamphlétier comme Desfontaines.* (Voltaire.)

PANÉGYRIQUE. Subst. m. Terme de belles-lettres. Discours public à la louange d'une personne illustre, d'une vertu signalée, ou d'une grande action. Il se dit particulièrement aujourd'hui des éloges publics des anciens, et de ceux de nos saints : *Le panégyrique de Trojan, le panégyrique de saint François.*

Les grands orateurs modernes fondent leurs panégyriques des saints, des rois, des héros, sur une ou deux vertus principales auxquelles ils rapportent comme à leur centre toutes leurs autres vertus, et les circonstances glorieuses de leur vie ou de leurs actions. D'ailleurs il faut se garder d'entasser trop de faits dans un panégyrique ; ils doivent être comme fondus dans les réflexions et dans les tours oratoires ; ce qui est comme impossible en suivant historiquement l'ordre des temps.

Parmi nos panégyristes modernes, Fléchier est brillant, ingénieux ; Bourdaloue, moins orné, mais plus grave et plus majestueux ; le caractère des panégyriques de Massillon est un mélange de ce qui domine dans les deux autres.

PAON. Subst. m. On prononce *pan*.

PAONNEAU. Subst. m. On prononce *pancan*.

PAQUE. Subst. En parlant de la fête des Juifs, qui porte ce nom, il est féminin et prend l'article : *La Pâque des Juifs.* En parlant de la fête des chrétiens qui porte ce nom, *Pâque* ou *Pâques* ne prend point d'article, et est du genre masculin : *Quand Pâque ou Pâques sera passé.*

*Pâques* est féminin et pluriel dans ces phrases : *Pâques fleuries, Pâques closes, faire ses Pâques.*

PAR. Préposition. On est souvent embarrassé, dit la *Grammaire des Grammaires* (p. 598), sur le choix que l'on doit faire des prépositions *de* ou *par*, que régit ordinairement le verbe passif ; voici, pour se fixer, une règle qui, si elle n'est pas universelle, est du moins très-étendue.

Quand le verbe exprime des actes intérieurs de l'âme, on emploie *de* : *Un jeune homme vertueux est estimé de tout le monde, même des libertins.*

Mais si le verbe présente une opération de l'esprit, ou une action du corps, on emploie la préposition *par* : *La poudre à canon fut inventée par un moine, et les bombes le furent par un évêque.*

Si le verbe passif, outre son régime, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, alors on doit employer *par* pour le régime du verbe passif : *Votre ouvrage a été loué d'une manière fort délicate par un célèbre académicien.* — Restant, Wailly et Féraud sont d'avis qu'on ne doit jamais employer *par* avant le nom de Dieu, et alors ils pensent que l'on doit dire : *Toutes nos actions seront jugées de Dieu à la résurrection,* et non pas *par Dieu.* Cette opinion a sûrement pour motif d'éviter l'équivoque du juron vulgaire *pardieu* avec les mots *par Dieu* ; quoi qu'il

en soit, il nous semble qu'il faut dire : *Le ciel, la terre, Pluïme, la femme, ont été créés par Dieu,* plutôt que *le ciel, la terre, l'homme, la femme, ont été créés de Dieu.* (*Grammaire des Grammaires*, p. 599.) — Molière semble avoir voulu éviter cette équivoque dans le passage suivant, où il lui était facile, s'il l'eût voulu, de remplacer *de* par la préposition *par* (*École des maris*, act. I, sc. II, 70) :

Sommes-nous chez les Turcs, pour reformer les femmes ? Car on dit qu'on les tient esclaves en ce lieu, Et que c'est pour cela qu'ils sont maudits de Dieu.

Corneille a dit dans *Pompée* (act. IV, sc. III, 405) :

Faites grâce, seigneur, ou souffrez que j'en fasse, Et montre à tous par là que j'ai repris ma place.

Voltaire dit au sujet de ces vers : Jamais, dans la poésie, on ne doit employer *par là, par ici, si ce n'est dans le style comique.* (*Remarques sur Corneille.*)

Corneille a dit dans *Cinna* (act. III, sc. IV, 43) :

Et prends vos intérêts par delà mes serments.

*Par delà mes serments*, dit Voltaire, est une expression dont on ne trouve que cet exemple ; et cet exemple me paraît devoir mériter d'être suivi. (*Remarques sur Corneille.*)

*Parce que*, conjonction. Il ne faut pas la confondre avec ces trois mots, *par ce que ; je le crois, parce que vous le dites* ; c'est-à-dire, à cause que vous le dites. *Je vois par ce que vous m'avez écrit, c'est-à-dire par les choses que vous m'avez écrites.* Voyez *Préposition.*

*Par ou per.* Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots. Elle est ampliative et marque une idée accessoire de plénitude ou de perfection : *Parfait*, entièrement fait ; *parevenir*, venir jusqu'au bout ; *persécuter*, suivre avec acharnement ; *péroraison*, ce qui donne la plénitude entière à l'oraison, etc. La particule latine *per* avait la même énergie : *Periniquus*, très-injuste.

PARABOLIQUE. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Miroir parabologique, ligne parabologique.*

PARADE. Subst. f. Espèce de farce ordinairement préparée pour amuser le peuple, et qui souvent fait rire pour un moment la meilleure compagnie. Ce spectacle tient également des anciennes comédies nommées *platarie*, composées de simples dialogues presque sans action, et de celles dont les personnages étaient pris dans le bas peuple, dont les scènes se passaient dans les cabarets, et qui pour cette raison furent nommées *tubernarie*.

Les personnages ordinaires des parades d'aujourd'hui sont le *bonhomme Cassandre*, père, tuteur, ou anant surnamé d'Isabelle ; le vrai caractère de la charmante *Isabelle* est d'être également faible, fausse et précieuse ; celui du beau *Léandre*, son anant, est d'allier le ton grivois d'un soldat à la fatuité d'un petit-maitre. Un *Pierrat*, et quelquefois un *Arlequin*, et un moucheur de chandelles, achèvent de remplir tous les rôles de la parade, dont le vrai ton est toujours le plus bas comique.

La parade subsistait encore sur le théâtre français du temps de la minorité de Louis XIV ;

lorsque Scarron, dans son *Roman comique*, fait le portrait du vieux comédien la Rancune, et de mademoiselle de la Caverne, il donne une idée du peu difficile des acteurs et du ton platement bouffon de la plupart des petites pièces de ce temps.

La comédie ayant enfin reçu des lois de la décence et du bon goût, la parade ne fut pas cependant absolument anéantie. Elle ne pouvait l'être, parce qu'elle porte un caractère de vérité, et qu'elle peint les mœurs du peuple qui s'en amuse; elle fut seulement abandonnée à la populace, et reléguée dans les foires et sur les théâtres des charlatans, qui jouent souvent des scènes bonnes pour attirer un plus grand nombre d'acheteurs. (Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**PARADIGME.** Subst. m. Terme de grammaire. Il se dit de quelques conjuguais qui peuvent servir de modèles pour les autres verbes que l'usage et l'analogie ont soumis aux mêmes variations. Voyez *C njuguais n.*

**PARADOXAL, PARADOXALE.** Adj. qui se met après son subst. : *Opinion paradoxale, esprit paradoxal.*

**PARADOXE.** Subst. m. Autrefois il s'employait aussi adjectivement : *Une opinion paradoxale.* Aujourd'hui on ne dit plus en ce sens que *paradoxal.*

**PARAÎTRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. On prononce *parêtre*.

L'un après l'autre enfin se vont faire paraître.

(CORN., *Israël*, act. III, sc. III, 47.)

*Se vont faire paraître*, dit Voltaire, est un barbarisme. *On se fait voir*, on ne se fait point paraître. La raison en est évidente: c'est qu'on paraît soi-même, et que ce sont les autres qui vous voient. (*Remarques sur Corneille*.) Cela ne doit s'entendre que lorsque le verbe est joint au pronom personnel; car, dans le sens actif, on dit très-bien *faire paraître*: *Il n'y a sorte d'estime particulière qu'elle ne fasse paraître pour vous.* (Sévigné.) Mais alors *faire paraître* ne peut régir que des noms; et on ne dirait pas aujourd'hui, comme a dit Bossuet, *sa fin nous a fait paraître que ce n'est pas pour ces avantages*, etc. Il faudrait dire, *sa fin nous a fait connaître, nous a montré*. — *Paraître* se met quelquefois avant son sujet. *Tout à coup parut un homme*... Il régit l'infinitif sans préposition; on dit, *vous me paraîsez d'être de ma sincérité*, ou *il me paraît que vous doutez de ma sincérité*. Dans le sens négatif, il régit le subjonctif: *Il ne paraît pas que vous doutiez de sa sincérité*.

**PARALIPSE.** Subst. f. Terme de rhétorique. La *paralipse* est, dans l'art oratoire, une figure par laquelle on feint de vouloir omettre certains faits, pour les détailler avec plus d'assurance et plus d'éclat. *Je ne vous parlerai pas, messieurs, de ses injustices* (dit Cicéron au sujet de Verrès), *je passe sans silence ses crimes; je tais ses débauches; je jette un voile obscur sur ses brutalités; je supprime même ses extorsions depuis son retour de Sicile; je ne veux vous offrir qu'une peinture légère de ses moindres pillages.* Cette figure est assez naturelle, et peut s'employer avec adresse en bonne et en mauvaise part.

**PARALLÈLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Ligne parallèle.*

Vaugelas dit qu'au propre on écrit *parallèle*,

et au figuré *parallèle*, et il se récrie sur cette bizarrerie. Elle n'a plus lieu aujourd'hui. Voyez *Langue française*.

**PARALLÈLE.** Subst. m. Le *parallèle* est, dans l'art oratoire, la comparaison de deux hommes illustres; exercice agréable pour l'esprit, qui va et revient de l'un à l'autre, qui compare les traits, qui les compte, et qui juge continuellement de la différence.

**PARANT, PARANTE.** Adj. verbal tiré du v. *parer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une étoffe parante.*

**PARASOL.** Subst. m. D'après la règle générale qui veut que le s entre deux voyelles soit prononcé comme un z, on devrait prononcer *para-zol*. Mais ce mot est considéré comme composé des deux mots *para* et *sol*, et dans cette vue, le s de *sol* étant une lettre initiale, doit conserver sa prononciation primitive.

**PARCOURIR.** V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *courir*.

**PARDONNABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses, et ne se met qu'après son subst. : *Une faute pardonnable, une offense pardonnable.*

**PARDONNER.** V. a. de la 1<sup>e</sup> conj. Il se dit, en rég me direct, des choses, et jamais des personnes. On dit *pardonner un crime*, mais on ne dit pas *pardonner un criminel*. Il faut dire *pardonner à un criminel*. Il régit aussi la préposition de devant un infinitif: *Je vous pardonne d'arriver ainsi.*

*Pardonner* signifie proprement accorder la rémission, remettre le châtiement, promettre l'oubli d'une faute. Cette signification suppose toujours un délit, une offense et une peine encourue par un coupable. Ainsi l'on doit dire *pardonner une offense, une injure, une insulte*. C'est ce que les Latins appelaient *ignoscere*. On dit dans le même sens, *on ne lui pardone pas ses talents, s'il a écrit, s'il supériorité*, parce que dans ces phrases, les talents, le mérite, la supériorité, sont regardés comme des offenses qui blessent l'amour-propre.

Mais *pardonner* se dit aussi de plusieurs choses qui n'offensent personne, qui ne blessent l'amour-propre de personne, qui ne méritent aucun châtiement, aucun ressentiment; alors, *pardonner* n'exprime pas précisément une rémission de peine qui tombe sur celui qui a commis la faute, mais une indulgence qui a pour objet la faute même, parce qu'elle a été commise sans mauvaise intention, par inadvertance, par oubli, par faiblesse humaine, ou par une espèce d'impossibilité de faire autrement. Alors le *pard n*, ou plutôt l'indulgence, tombe, non sur la personne, mais sur la chose même, et pour marquer ce but on dira, en parlant de la chose, *pardonnez à*. Ainsi on dira avec Voltaire : *On dit pardonner à ces petites fautes, inséparables d'un art dans lequel on éprouve autant d'obstacles qu'on fait de pas.* — *Il se trouvera en France des âmes nobles et éclairées qui sauront rendre justice aux talents, qui pardonneront aux fautes inséparables de l'humanité, qui encourageront les beaux-arts.* (Épître dédicatoire des *Lois de Minos*.) *Pardonnez à cette petite digression un peu aigrelette.* (Lettre 112, au comte d'Argental, 2 février 1701.) *Ce Tancrède est, dit-on, joué et reçu avec quelque indulgence, comme une pièce à laquelle vos bons conseils ont ôté quelques défauts, et l'on pardonne à ceux qui restent.* (Lettre 133<sup>e</sup>, au comte d'Argental, 11 avril

4764.) *Je me flatte que vous avez pardonné a mon embarras.*

On dira avec Fenelon (*Téléme.*, liv. I, t. 1, p. 76) : *Pardonnez à ma douleur!* C'est ce que les Latins expriment par *indulgere*. Le pardon ne peut tomber que sur la cause de la faute. On *pardonne à une personne*, lorsque cette personne est la cause même de la faute, lorsqu'elle l'a commise avec intention, et que par là elle s'est mise dans le cas d'une peine, d'un reproche, ou de quelque chose de semblable. Mais on *pardonne à une faute*, lorsque cette faute n'a point sa source dans l'intention de la personne; et cette dernière expression est analogue à la première. On *pardonne à un homme une faute qu'il a commise; on pardonne à l'oubli, à la faiblesse, à l'état de quelqu'un.*

**PARÉIL, PARÉILLE.** Adj. On mouille le *l* final au masculin, et les deux *l* au féminin. Il se met après son subst. : *Deux choses paréilles.*

**PARÉILLEMENT.** Adv. On mouille les deux *l*.

**PARÉMENTÉ.** Subst. f. On appelle ainsi une figure formée de cette manière ( ), et qui s'emploie pour clore une phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est insérée. Il vient à moi (*observez bien ceci*), dans le dessein de me maltraiter. *Observez bien ceci* est en parenthèse. C'est un défaut dans le style que les parenthèses trop fréquentes et trop longues. Elles embarrassent et obscurcissent le discours, et le rendent lâche et traînant.

**PARER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a dit dans *Bajazet* (act. II, sc. v, 3) :

Bien ne m'a pu parer contre ses derniers coups.

La Harpe dit au sujet de ce vers : On dit *parer des coups* et *se garantir des coups*. *Parer* ne peut s'appliquer aux personnes que comme verbe pronominal, suivi de la particule *de* : *Se parer des embûches de Penemir, se parer du soleil*; mais on ne pourrait pas dire *se parer contre Penemir*.

**PARÉSSÉ.** Ce mot n'a pas de pluriel. Subst. f. L'Académie ne le dit que des personnes. En poésie, on le dit aussi des choses :

... Après lui, Cléopâtre fend les flots;  
Ses rameurs sont plus forts; mais l'art des matelots  
De son vaisseau pesant accuse la paresse.  
(DELIL., *Enéid.*, V, 209.)

**PARÉSSEUX, PARÉSSEUSE.** Adj. Il ne se met ordinairement qu'après son subst. : *Un homme paresseux, une femme paresseuse.*

On dit *paresseux* à lorsque l'action dont il est question est un but qu'il s'agit d'atteindre : *Il est paresseux à servir, il est paresseux à remplir ses devoirs.* On emploie de lorsqu'il s'agit d'une détermination intérieure : *Il est paresseux d'écrire.*

Vos froids raisonnements ne feront qu'attêdir  
Un spectateur toujours paresseux d'applaudir.  
(A. P., III, 21.)

*Quoique mon fils ne soit pas paresseux d'écrire, je n'ai jamais de lettre comme les autres.* (Sévigné.) *Je sais que vous êtes un peu paresseux d'écrire; mais vous ne l'êtes ni de penser ni de rendre service.* (Voltaire.)

**PARFAIRE.** V. a. et defectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il n'est usité qu'à l'infinitif, *parfaire*, et au participe passé, *parfait*, et prend l'auxiliaire *avoir*.

**PARFAIT, PARFAITE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Une beauté parfaite, une parfaite beauté; un parfait accord, un parfait courtisan.* Voyez *Adjectif*.

*Parfait honnête homme.* Cette locution est dans la bouche de tout le monde. Cependant il y a beaucoup de grammairiens qui pensent qu'elle est incorrecte, parce que, disent-ils, deux adjectifs ne doivent pas être joints à un nom sans conjonction, et que *parfait* et *honnête*, qui précèdent le mot *homme*, présentent cette faute. — Les grammairiens se trompent. Ici le mot *honnête* n'est pas précisément un adjectif, c'est un mot joint au mot *homme*, pour l'exprimer avec lui qu'un seul substantif. Il n'y a donc réellement qu'un adjectif. Voltaire a dit (*Éducation d'un prince*, v. 33) : *Ce pauvre honnête homme; Colardeau (Perfolies à la mode, act. I, sc. ix, 404) : Ce sévère honnête homme.* Racine, dans une lettre à son fils (la 36<sup>e</sup> du recueil, 24 juillet) : *Je veux me flatter que faisant votre possible pour devenir un parfait honnête homme, vous conserverez qu'on ne peut l'être sans rendre à Dieu ce qu'on lui doit.*

*Faire une chose au parfait*, est une expression qui s'est introduite dans la langue par abus. Voyez *Langue française*.

*Parfait* est un mot absolu. Il rejette toute modification en plus ou en moins. On ne peut dire ni *plus parfait*, ni *moins parfait*.

**PARFAIT.** Subst. m. Terme de grammaire. Voyez *Temps*.

**PARFAITEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a fait parfaitement sa commission, il a parfaitement bien fait sa commission.*

**PARLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Quand ce verbe est employé sans négation, il faut mettre à l'indicatif la phrase qui lui est subordonnée : *Je parle qu'il u dit cela; il faut au contraire la mettre au subjonctif quand il est accompagné d'une négation : Je ne parle pas qu'il ait dit cela.*

**PARLAGE.** Subst. m. qui n'est pas fort ancien dans la langue. C'est une expression familière dont on se sert quelquefois pour désigner une abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens : *A quoi bon tout ce parlage?* — Il se dit aussi de discours apprêtés que l'on tient dans le dessein de tromper : *Se laisser surprendre au parlage d'un fourbe.*

**PARLANT, PARLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *parler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un portrait parlant, une tête parlante.*

**PARLÉE.** Adj. f. Il ne se dit qu'avec *langue*. On distingue la *langue parlée* de la *langue écrite*.

**PARLER.** V. n. et quelquefois actif de la 4<sup>e</sup> conj. Ce mot s'emploie figurément dans un grand nombre de cas. L'Académie dit, *les yeux, le visage d'une personne, parlent; son silence parle; son mérite, ses services parlent; les murailles parlent.* Voici d'autres exemples qui ne sont pas moins utiles que ceux de l'Académie :

Célebas qui l'attend en ces lieux,  
Fera laire nos pleurs, fera parler les dieux.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 153.)

L'honneur parle, il suffit, ce sont là nos oracles.  
(Idem., act. I, sc. 11, 98.)

Est-ce donc votre cœur qui vient de nous parler?  
(Idem., act. II, sc. 111, 8.)

Votre troul le à Mathan n'a-il point *parlé* ?

(RAC., *Ath.*, act. III, sc. vi, 6.)

L'humanité vous *parle* ainsi que votre père.

(VOLT., *Alz.*, act. I, sc. 1, 169.)

L'indulgent veutu *parle* par votre bouche.

(*Idem.*, act. I, sc. 1, 158.)

Ce sang prêt à couler *parle* à ses sens surpris.

(VOLT., *Oreste.*, act. V, sc. II, 44.)

Au conseil assemblée

L'esprit de Mahomet par ma bouche a *parlé*.

(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. II, 5.)

Ta loi *parle* du cœur, tu la cherches des yeux.

RAC., *Androm.*, act. IV, sc. V, 105.)

Mais, soit qu'un vieux respect pour le sang de leurs maîtres  
*Parle* : encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.

(VOLT., *Henr.*, II, 358.)

A quel dessein veut-il *parler* à moi ?

CORN., *Héracl.*, act. II, sc. IV, 5.)

Voltaire a dit au sujet de ce dernier vers, *parler à moi* ne se dit point. Il faut, me *parler*. On peut dire, en reproche, *parlez à moi, oubliez-vous que vous parlez à moi ?* (Remarques sur *Cornéille*.)

*Parler mal* et *mal parler* ne sont pas synonymes. Le second tombe sur les choses que l'on dit, et le premier sur la manière de les dire. Celui-ci est contre la grammaire, et l'autre contre la morale. Il ne faut ni *mal parler* des absents, ni *parler mal* devant les savants. — Au reste, cette distinction n'a lieu qu'à l'infinitif et dans les temps composés du verbe *parler*. On ne dirait pas, *il mal parle, il mal parlait*. Il faudrait prendre un autre tour, et dire, par exemple, *il ose mal parler, il se donnait la liberté de mal parler*, etc. (Beauzée.) Ajoutons que *parler mal* peut se dire dans les temps simples, pour *mal parler*. *Il parle mal de tout le monde*. Mais ce qui ôte l'équivoque, c'est que quand il est question de langage, *parler mal* s'emploie sans régime; et quand il s'agit de censure et de médisance, il régit la préposition *de*: *Cet homme parle mal, il parle mal de vous*.

*Trouver à qui parler, et trouver avec qui parler*, ont aussi des significations différentes. Le premier signifie que nous trouvons des gens qui nous répondent, qui nous rabattent le caquet; et le second, qu'on trouve des gens avec qui l'on peut s'entretenir. Le premier se prend plutôt en mal qu'en bien.

— On dit généralement *parlant, et à parler généralement*. Le premier est plus usité et se met ordinairement à la tête de la phrase. — *Faire parler de soi*, se prend ordinairement en mauvais part: *C'est un malheur pour une femme de faire parler d'elle*.

**PARLEUSE.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *parleuse*. Voltaire dit en parlant d'*Armide*, dans l'opéra de Quinault qui porte ce nom, *l'amour parle en elle, et elle n'est point parleuse*. (Remarques sur *Cornéille*) Il veut dire par là que, quand la passion domine en elle, elle ne disserte pas sur l'amour, elle ne débite pas des lieux communs, elle ne cherche point à discuter la difficulté de vaincre cette passion, à prouver que l'amour triomphe des cœurs les plus durs.

On appelle *grand parler*, un homme qui parle trop, qui parle souvent mal à propos, qui parle en *Pair*, qui parle pour parler. On ne dit pas d'un

homme qui ne dit rien que de sensé, qui ne dit rien d'inutile, qu'il est un *grand parler*, quoiqu'il parle beaucoup; on ne le dirait pas même d'un homme qui, dans une ou deux rencontres, aurait tenu de longs discours contre sa coutume, et se serait trouvé en humeur de parler plus qu'à l'ordinaire. *Grand parler* marque une habitude, et il ne faut pas s'en servir dans les cas où il n'est question que d'un acte. — On n'exhorte guère les gens à n'être pas *grands parler*; on les exhorte à parler peu; du moins on ne dit ordinairement *grand parler* que pour marquer un homme qui est sujet à parler beaucoup.

\* **PAGÈRE.** Adj. f. Mot nouveau digne d'être adopté: *Donnez-nous vite votre œuvre des six jours; vos pièces seules ont du mouvement et de l'intérêt, et, ce qui vaut mieux que cela, de la philosophie, non pas de la philosophie froide et parlée, mais de la philosophie en action.* (Voltaire.)

**PARMI.** Préposition. *Cornéille* a dit dans *Polyeucte* (act. I, sc. III, 69 :

*Parmi* ce grand amour que j'avais pour Sèvre,  
J'attendais un époux de la main de mon père.

*Parmi ce grand amour*, dit Voltaire, est un solécisme. *Parmi* demande toujours un pluriel, ou un nom collectif. (Remarques sur *Cornéille*.) D'après cela, il y a aussi un solécisme dans ce vers de Racine (*Britannicus*, act. II, sc. vi, 3) :

Mais *parmi* ce plaisir quel chagrin me dévore ?

Mais on peut dire *parmi le peuple, vous avez mis du faux argent parmi de l'or* (ici *argent* signifie *monnaie*); parce que dans ces phrases *parmi* est suivi d'une expression collective.

Cependant, on ne saurait blâmer l'emploi de cette expression dans les vers suivants :

Que crois-tu qu'Alexandre, en ravageant la terre,  
Cherche *parmi* l'horreur, le tumulte et la guerre ?  
(BOIL., *Épître V*, 45.)

*Parmi* ce bruit confus de plaintes, de clameurs,  
Henri, vous répandez véritables pleurs ;  
(VOLT., *Henr.*, V, 342.)

Il y porta la flamme, et *parmi* le carnage,  
*Parmi* les traits, le fen, le trouble, le pillage...  
(VOLT., *Mér.*, act. III, sc. v, 55.)

parce que tout ce qui donne une idée de confusion, donne aussi une idée de multitude.

Quoique *parmi* demande toujours un pluriel, on ne peut pas dire *parmi deux hommes, parmi trois hommes*; il faut que le nombre soit indéfini, ou du moins qu'il présente l'idée d'une multitude, dont les individus ne peuvent pas se présenter en même temps individuellement à l'esprit. *Parmi cent personnes, vous n'en trouverez pas une qui...*

Autrefois on employait *parmi* comme adverbe, et alors on ne lui donnait point de régime. La Fontaine a dit (liv. VIII, fable x, 17) :

Ces deux emplois sont beaux, mais je voudrais *parmi*  
Quelque doux et discret ami.

Aujourd'hui il n'est plus usité en ce sens.

**PARODIE.** Subst. f. Terme de littérature. Il se dit proprement d'une plaisanterie poétique qui consiste à appliquer certains vers d'un sujet à un autre, pour tourner ce dernier en ridicule, ou à travestir le sérieux en burlesque, en affectant

tant de conserver autant qu'il est possible les mêmes rimes, les mêmes mots et les mêmes cadences. Le changement d'un seul mot suffit pour parodier un vers. Ainsi Corneille fait dire dans le *Cid*, à un de ses personnages (act. I, sc. VI, 7 :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes,  
Ils peuvent se tromper comme les autres hommes.

Un très-petit changement a fait de ces deux vers une maxime reçue dans tout l'empire des lettres :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes,  
Et se trompent en vers comme les autres hommes.

On appelle aussi *parodie*, l'application toute simple, mais maligne, de quelques vers connus, ou d'une partie de ces vers, sans y rien changer. — Une autre espèce de *parodie* consiste à faire des vers dans le goût et dans le style de certains auteurs peu approuvés. Tels sont, dans notre langue, ceux où Boileau a imité la dureté des vers de la *Pucelle* (XIV<sup>e</sup> *épigramme*) :

Maudit soit l'auteur dur dont l'épre et rude verve,  
Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve,  
Et de son lourd marteau marquant le bon sens.  
A fait de méchants vers douze fois douze cents !

Enfin, la principale espèce de *parodie* est un ouvrage en vers composé sur une pièce entière, ou sur une partie considérable d'une pièce de poésie connue, qu'on détourne à un autre sujet et à un autre sens, par le changement de quelques expressions.

On appelle parmi nous *parodie*, une imitation ridicule d'un ouvrage sérieux ; et le moyen le plus commun que le parodiste y emploie, est de substituer une action triviale à une action héroïque. Les sots prennent une *parodie* pour une critique ; mais la *parodie* peut être plaisante, et la critique très-mauvaise. Souvent le sublime et le ridicule se touchent ; plus souvent encore, pour faire rire, il suffit d'appliquer le langage sérieux et noble à un sujet ridicule et bas. La *parodie* de quelques scènes du *Cid* n'empêche point que ces scènes ne soient très-belles ; et les mêmes choses dites sur la perruque de Chapelain et sur l'honneur de don Diègue, peuvent être risibles dans la bouche d'un vieux rimeur, quoique très-nobles et très-touchantes dans la bouche d'un guerrier vénérable et mortellement offensé. *Rime ou crève*, à la place de *mours ou tue*, est le sublime de la *parodie*, et le mot de don Diègue n'en est pas moins terrible dans la situation du *Cid*.

Une excellente *parodie* serait celle qui porterait avec elle une saine critique comme l'éloquence de *Petit-Jean* et de *l'Intimé* dans les *Plaidiers*. Alors on ne demanderait pas si la *parodie* est utile ou nuisible au goût d'une nation. Mais celle qui ne fait que travestir les beautés sérieuses d'un ouvrage, dispose et accoutume les esprits à plaisanter de tout, ce qui fait pis que de les rendre faux.

La *parodie* et le *burlesque* sont des genres très-différents, et le *Virgile travesti* de Scarron n'est rien moins qu'une *parodie* de *l'Énéide*. La bonne *parodie* est une plaisanterie fine, capable d'amuser et d'instruire les esprits les plus sensés et les plus polis ; le *burlesque* est une bouffonnerie misérable qui ne peut plaire qu'à la popu-

lance. (Extrait de Marmontel et des *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*.)

PAROISSIAL, PAROISSIALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Eglise paroissiale, messe paroissiale*.

PART. Subst. f. Le t final ne se prononce jamais. — Selon Féraud, on dit indifféremment de *toute part*, et de *toutes parts* ; le premier est le meilleur. L'Académie dit de *toutes parts* et de *toute part*. Nous pensons que de *toutes parts* est préférable, car cela veut dire de tous les endroits, de tous les côtés.

Et quand de *toutes parts* assemblés en ces lieux.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. III, 35.)

*A part*. Façon de parler adverbiale qui se n. et ordinairement après le verbe : *Mettre à part* ; et quelquefois après un substantif : *Précédation à part, vaillerie à part*.

On dit familièrement, *à part moi, à part soi, à part vous* ; mais on ne dit pas, *à part eux, à part elles*.

On disait autrefois *part* au lieu de *partie* :

Une si belle *part* d'une si belle nuit.

(CORNEILLE.)

Une *part* de mes chiens se sépare de l'autre.

On le disait aussi pour *côté* : *Des deux parts, des deux côtés*.

Et combien des *deux parts* l'amour et la fureur  
Étaleront ici de spectacles d'horreur !

(CORNEILLE.)

PARTAGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j* ; et pour lui conserver cette prononciation, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je partageais, partageons, et non pas, je partagais, partagons*.

On dit *partager avec*, quand on retient pour soi une partie des choses que l'on partage ; et *partager entre*, quand on ne retient rien : *Il partageait son bien avec les pauvres, et n'en réservait qu'une très-petite partie. Il vendit tous ses biens et les partagea entre les pauvres*.

Voltaire a dit dans la *Henriade* (IV, 444) :

Cent desseins partageaient son âme irrésolue.

Et Delille (*Énéid.*, VI, 811) :

Ne me demandez pas les peines innombrables  
Que partage le ciel à tous ces misérables.

PARTI. Subst. m. *Prendre parti*, et *prendre son parti*, ont des sens différents. Le premier signifie se déclarer dans une querelle pour l'un ou l'autre *parti* ; le second veut dire prendre une résolution :

Et sans compter sur moi prenez votre parti.

(RAC., *Baj.*, act. II, sc. III, 8.)

Cette expression, *prenez votre parti*, est trop familière pour le style noble. Voyez *Faction*.

PARTIAL, PARTIALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un juge partial, un historien partial* — Le pluriel *partiaux* est inusité. (Acad. 1835.)

PARTIALEMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Il s'est conduit partialement dans cette affaire, et non pas, il s'est partialement conduit*.

**PARTICIPANT, PARTICIPE.** Adj. verbal tiré du v. *participer* : *Il en est participant*. On ne le met qu'après son subst.

**PARTICIPE.** Nous avons dit (voyez *Verbe*) que les verbes adjectifs sont des expressions abrégées, équivalentes à deux éléments du discours, à un adjectif, et au verbe *être*. *Aimer* est l'équivalent d'*être aimant*; *lire*, d'*être lisant*. Or, cet adjectif, séparé du verbe *être*, reprend sa fonction première d'adjectif; mais il n'exprime pas exactement de la même manière que les autres adjectifs, qui ne peuvent pas entrer dans la composition des verbes; il conserve un rapport à ces verbes; ce qui lui a fait donner le nom de *participe*.

Le *participe* est un mot qui participe de la nature du verbe et de celle de l'adjectif ou du substantif.

On distingue deux sortes de *participes*; le *participe présent*, qui est l'adjectif résultant de la décomposition d'un verbe adjectif, et le *participe passé*, qui est celui qui sert avec les verbes auxiliaires à former les temps composés des verbes. Lorsque, décomposant le verbe adjectif *aimer*, je dis *être aimant*, *aimant* est le *participe présent* du verbe *aimer*; et quand je dis, *j'ai aimé*, *je suis venu*, *aimé* et *venu* sont les *participes passés* des verbes *aimer* et *venir*.

**DU PARTICIPE PRÉSENT.** — Les *participes présents* se seraient tous en *ant*. Ils sont distingués des adjectifs *simples*, en ce qu'ils ont à un verbe un rapport que ces derniers n'ont pas. *Bon* est un adjectif *simple*, parce qu'il ne peut pas entrer dans la composition d'un verbe adjectif; *marchant*, *jouant*, sont des *participes présents*, parce qu'ils entrent dans la composition des verbes *marcher*, *jouer*, et qu'ils participent de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Quand je dis *j'ai vu un homme marchant*, *marchant* est un adjectif qui modifie le substantif *homme*; mais cet adjectif tient aussi de la nature du verbe, puisqu'il modifie le substantif avec un rapport de simultanéité à une époque quelconque, et qu'il peut avoir aussi d'autres propriétés du verbe, comme dans cette phrase, *une femme caressant son enfant*, où l'on voit que le *participe caressant* a un régime direct, de même que le verbe d'où il est tiré, régime que ne peut jamais avoir un adjectif *simple*.

Anciennement, les *participes présents* prenaient, comme les adjectifs *simples*, les formes du genre et du nombre des substantifs qu'ils modifiaient, et l'on écrivait, *une femme caressante son enfant*, *des satyres portant un panier de fleurs*. Aujourd'hui ces *participes* sont invariables, et conservent toujours la forme du masculin et du singulier : *Une femme caressant son enfant*, *des satyres portant un panier de fleurs*.

Quelquefois les *participes présents* sont dépourvus de tout rapport avec le verbe, et ne sont employés qu'à signifier une qualité, une situation, un état du substantif, abstraction faite de tout rapport aux temps et aux autres propriétés du verbe. Par exemple, dans *une mère caressant son enfant*, le rapport au verbe est bien marqué. *Caressant* modifie la femme avec le rapport à l'action de caresser; mais si je veux désigner dans cette femme, non l'action de caresser, mais une qualité, une disposition naturelle qui la porte à l'action de caresser, je dirai qu'elle est *caressante*, et alors le mot *caressante* est semblable à un adjectif *simple*.

Ces sortes d'adjectifs, tirés des verbes, et que

l'on appelle *adjectifs verbaux*, n'étant plus des *participes présents*, mais des adjectifs *simples*, s'accordent en genre et en nombre avec le substantif qu'ils modifient, comme on vient de le voir dans l'exemple cité.

Il y a beaucoup de verbes dont le *participe* peut être change ainsi en adjectif verbal; mais il n'est pas toujours aisé de distinguer l'un de l'autre, et par conséquent de savoir s'il faut faire accorder ou non avec son substantif un adjectif terminé en *ant*.

Souvent les *participes présents* sont précédés de la préposition *en*, et alors ils restent *participes présents*, et ne peuvent pas être confondus avec l'adjectif verbal. Quelques grammairiens les appellent *gérondifs*, mais il n'y a pas d'inconvénient à leur laisser le nom de *participe*. La préposition *en*, mise avant le *participe présent*, sert particulièrement à indiquer que le *participe* se rapporte au sujet du verbe dans les cas où, sans cette préposition, il pourrait se rapporter au sujet ou au régime. Par exemple, dans *je l'ai rencontré allant à la campagne*, *allant* peut se rapporter également au sujet ou au régime, et le sens peut être, *je l'ai rencontré lorsque j'allais à la campagne*, ou *je l'ai rencontré qui allait à la campagne*. Mais on ôte l'équivoque en mettant la préposition *en* avant le *participe*; et *je l'ai rencontré en allant à la campagne* voudra dire, *je l'ai rencontré lorsque j'allais à la campagne*, parce que la particule *en* détermine le *participe* à se rapporter au sujet.

Les verbes actifs exprimant essentiellement une action, leurs *participes présents* ne peuvent être changés en adjectifs verbaux modifiant le sujet qui fait l'action. Le changement ne peut avoir lieu que pour signifier dans le sujet une qualité, une disposition, ou un état permanent relatif au sens exprimé par le verbe.

Je ne peux pas dire qu'une personne est *aimante*, pour dire qu'elle aime actuellement; car *aimer* est une action, et n'est ni une qualité, ni une disposition, ni un état permanent. Mais si je veux dire qu'une personne, par l'effet de la sensibilité de son cœur, a une qualité permanente qui la porte à se livrer au sentiment de l'amitié ou de l'amour, je dirai que cette personne est *aimante*, indiquant par là, non qu'elle fait l'action d'aimer, mais qu'elle a une qualité permanente, habituelle, qui la porte à aimer. On ne peut pas dire *une femme parlante*, parce que *parlant* exprime une action et non une qualité. Mais on dit *une tête parlante* en parlant d'un ouvrage de mécanique qui a la qualité de parler, et qui par là est distinguée des autres têtes artificielles qui n'ont pas la même qualité. Une personne n'est pas *chantante*, parce qu'en chantant elle fait une action; mais *un air est chantant* parce qu'il a des qualités qui le rendent propre à être chanté. Je ne dirai pas d'une personne qui m'outrage, que c'est *une personne outrageante*, parce qu'il ne s'agit que d'une action, et non d'une qualité; mais je dirai que *les paroles qu'elle m'adresse sont outrageantes*, parce que ces paroles ont une qualité qui les rend telles. *Une couleur changeante* n'est pas une couleur qui change, mais une couleur dont la qualité, la propriété est de changer. *Des instruments tranchants* ne sont pas des instruments qui tranchent, mais des instruments qui ont la qualité, la propriété de trancher. Une personne *affligeant* une autre personne, fait l'action d'affliger; et sous ce rapport, je ne puis pas dire qu'elle est *affli-*

*geante*. Mais *une nouvelle est affligante* lorsqu'elle a des qualités propres à affliger.

Ce que l'on vient de dire des verbes actifs peut s'appliquer aux verbes neutres qui expriment une action. Leur participe présent ne peut se changer en adjectif verbal qu'en cessant d'exprimer une action, pour exprimer une qualité ou un état. On ne dit pas *une personne riante*, parce que rire est une action, et non une qualité ou un état permanent. Mais on dit *un air riante, une campagne riante*, parce qu'il s'agit ici de substantifs que l'on ne représente pas comme faisant une action, mais comme ayant des qualités qui les rendent agréables. *Une personne souffrant* est une personne qui souffre, c'est l'action de souffrir; c'est le participe présent. Si je dis d'une personne *qu'elle est souffrante*, je ne la considère plus relativement à l'action de souffrir, mais relativement à l'état de souffrance où elle se trouve. On dira, *je les ai vus mourant sur le champ de bataille, je les ai vus mourant d'une mort glorieuse*, parce qu'il s'agit ici de l'action de mourir; mais si l'on veut exprimer l'état de personnes qui meurent, on dira *je les ai laissés mourants sur le champ de bataille, cette femme est mourante*.

Il faut observer que les participes présents des verbes neutres qui expriment des actions peuvent se changer en adjectifs verbaux, lorsque ces actions sont en même temps les qualités distinctives de l'espèce dont on parle. Ainsi, l'on dit *des hommes pleurants, une femme pleurante, des oiseaux volant, des chiens aboyants, des tourtereaux mugissants, des agneaux bêlants, des chats miaulants, un lion rugissant, une lionne rugissante, Des animaux rampants, du lierre rampant, des arbres verdoyants, une campagne verdoyante, Des flots écumants*. On dit *des épis jaunissants, des moissons jaunissantes*, parce qu'il est dans la nature propre des épis et des moissons de jaunir. Mais on ne dirait pas d'un homme attaqué de la jaunisse, *qu'il est jaunissant*, parce qu'il ne s'agit ici que d'une chose accidentelle. On ne dit pas non plus *des animaux sautants, marchants, mangeants*, parce qu'il s'agit d'actions qui ne sont pas des caractères distinctifs d'une espèce.

Quand les verbes neutres n'expriment pas une action, le changement du participe présent en adjectif verbal est naturel, parce qu'alors le verbe neutre exprime un état. On dit donc *toutes les créatures existantes, les hommes vivants, les monuments subsistants*, etc.

Toutes les fois que le participe présent est précédé du pronom *se*, il ex prime nécessairement une action, et ne peut par conséquent être regardé comme un adjectif simple. Dans *deux personnes s'aimant, des femmes se parlant, des branches s'agitant*, on voit clairement qu'il ne peut être question d'une qualité, mais qu'il s'agit d'une action dont *se* exprime l'objet. On ne dira donc pas, *deux personnes s'aimantes, des femmes se parlantes, des branches s'agitantes*. A la vérité, Boileau, La Fontaine, Molière et Racine, ont donné quelquefois à ces participes la forme du pluriel; mais, outre que les exemples puisés dans les poètes ne doivent pas toujours être imités par les prosateurs, on peut penser que c'est un reste de l'usage qui n'était pas encore entièrement aboli alors, de faire prendre aux participes présents toutes les formes des adjectifs simples. Ces auteurs mêmes paraissent n'avoir agi ainsi que lorsque la rime les y invitait. Partout ailleurs ils ont

laissé au participe présent sa forme primitive. Boileau a dit :

Et pour lier des mots si mal s'entr'accordants,  
Prendre dans ce jardin la lune avec les dents.  
(Épître, XI, 63.)

Et plus loin, des Lapins, l'un l'autre s'agaçants,  
Font aboyer les chiens et jurer les passants.  
(Sat. VI, 57.)

Mais il a dit aussi (Sat. III, 220) :

Nos braves s'accrochant, se prennent aux cheveux.

On lit dans Racine (*Idylle sur la paix*, v. 40)

En leur fureur de nouveau s'oublants.

Mais on y lit aussi (*Athalie*, act. I, sc. 1, 124) :

Les morts se ranimant à la voix d'Élisée.

La Fontaine a dit, à cause de la rime (*Phélicien et Baucis*, 102) :

Moitié secours des dieux, moitié peur se hâtants.

Et,

Ces deux rivaux ensemble se jouants.

Mais lorsqu'il n'est point gêné par la rime, il dit (liv. IV, fab. XII, 73) :

Corsaires à corsaires  
L'un l'autre s'attaquant ne font pas leurs affaires.

Delille, qui vivait dans un temps où il n'était plus permis de faire des adjectifs simples de ces sortes de participes, ne tombe point dans cette faute :

Vois ces groupes d'enfants se jouant sous l'ombrage.  
Des milliers d'ennemis se pressant sous nos portes,  
Fondent sur nos remparts.  
(Énéid., I, 438.)

Bossuet et Fénelon, qui écrivaient en prose, ont évité ces fautes que la gêne de la rime faisait faire quelquefois aux poètes leurs contemporains : *La mémoire de la création allait s'affaiblissant peu à peu*. (Bossuet.) *En même temps Jupiter eut l'enfant Cupidon, dont les petites ailes s'agitant, le faisaient voler autour de sa mère*. (Fénel., *Télémaque*, liv. IV, t. I, p. 456.)

Ce que l'on vient de dire suffira, je pense, pour faire distinguer dans quel cas il faut employer le participe présent ou l'adjectif simple; appliquons à quelques autres exemples le résultat de nos observations.

Nous avons dit que le participe présent ne peut se changer en adjectif verbal qu'en se déplaçant de tout rapport à une action. Ainsi toutes les fois que je vois le participe accompagné de quelque circonstance qui indique un rapport au verbe, je dois en conclure qu'il est participe, et non adjectif. Dans *j'ai eu cette année obligant ses amis*, le mot *obligant* étant suivi du régime *ses amis*, je reconnais dans ce mot une propriété du verbe, qui est d'avoir un régime direct, et j'y vois par conséquent un participe présent.

*La mer mugissant ressemblait à une personne qui*. (Fénelon.) Ici, je vois deux verbes mis en rapport. *La mer, par son action de mugir, res-*

semblait, etc. *Mugissant* a donc rapport au verbe, il est donc participe. Dans *combien de pères, tremblant de leplaire à leurs enfants, s'nt faibles, et se croient tendres*, je remarque que *tremblant* a le régime du verbe dont il tire son origine; j'en conclus qu'il exprime la même action que ce verbe, et par conséquent qu'il est participe. Mais dans *un père tremblant se jette à ses genoux*, je ne vois qu'un substantif et un adjectif, *père tremblant*; rien ne m'avertit que *tremblant* signifie une action; tout me montre, au contraire, qu'il indique un état; et, par cette raison, je dois le regarder comme un adjectif verbal. *Les autres hommes paraissent tremblants à leurs pieds.* (Fénelon.) Je vois de même des adjectifs verbaux dans les phrases suivantes: *des feux dévorants, une eau dormante, des eaux jaillissantes*, parce que n'y a aperçu aucune fonction du verbe; mais si cette fonction se fait remarquer de quelque manière que ce soit, je reconnaitrais des participes présents. C'est ce qui a lieu dans *une femme aimant ses devoirs, les eaux jaillissant du rocher; les éclairs sillonnant la nue*, etc. Par les mêmes raisons, je reconnais des adjectifs verbaux dans *des feux volants, des étoiles volantes, des oiseaux volants*; et des participes présents dans *des traits volant du haut des murs, des flèches volant de part et d'autre, des oiseaux volant de vers le nord*. Dans ces derniers exemples, *du haut des murs, de part et d'autre, vers le nord*, donnent au sens de *volant* le caractère d'une action. Il en est de même des exemples suivants. *J'ai trouvé une femme tremblante*, languissante, mourante; voilà évidemment des adjectifs, ils expriment un état. *J'ai trouvé cette femme jouant, sortant de son lit, allant et venant dans la maison*, voilà évidemment des participes présents, puisqu'ils désignent des actions, soit par eux-mêmes, soit par les accessoires qui les accompagnent. Girard a dit *des esprits bas et rampants ne s'élèvent jamais au sublime*. Je ne puis m'empêcher de voir dans *bas et rampants* deux qualités qui m'indiquent des adjectifs. Mais quand je lis dans Fénelon, *il entend les serpents, il croit les voir rampant autour de lui*, le sens de la phrase me montre *rampant* comme exprimant une action; c'est comme si y avait *il croit les voir ramper*. Dans ces vers de Boileau (Sat. III, 215) :

*L'assiette volant,  
S'en va frapper le mur et revient en roulant.*

On remarque quatre actions dont l'assiette est le sujet. *Elle vole, elle va frapper le mur; elle revient, elle roule; volant, qui exprime une de ces actions, est donc un participe présent, et ne peut être un adjectif verbal.*

Chez les hommes ailleurs sous ton joug gémissants,  
Vainement on cherche la raison, le droit sens.  
Bott., Sat. XI, 145.

Je les peins dans le meurtre à l'envi triomphants,  
Rome entière noyée au sang de ses enfants.  
(CORN., Cin., act. I, sc. III, 54.)

L'autre, avec des yeux secs et presque indifférents,  
Voit mourir ses dents blés par son orcle expirants.  
Rac., Beren., act. IV, sc. v, 125.)

Selon quelques grammairiens, l'adjectif verbal n'est employé dans ces vers que parce que le régime indirect précède le participe; de sorte, ajoutent-ils, que, si l'on rétablissait l'ordre na-

turel, il faudrait conserver le participe, et dire *les hommes gémissant s'us ton joug, triomphant à l'envi dans le meurtre, expirant par son orcle*.

Je pense qu'il faut mettre ces exemples au nombre des licences que se permettait encore les poètes du temps de Corneille, de Racine et de Boileau, pour éviter la contrainte de la rime. Dans ces exemples, les compléments *sous ton joug, à l'envi, par son orcle*, désignent des actions, et cela suffit pour conserver le participe, soit qu'il y ait inversion ou non.

On lit dans l'*Orphelin de la Chine* (act. I, sc. III, 17) :

Tandis que leurs sujets tremblants de murmurer.

Voici, dit La Harpe, un exemple de cette règle que j'ai indiquée ailleurs, et qui défend de décliner le participe présent d'un verbe quand il en régit un autre au moyen de la particule *de*. *Tremblant, tremblante*, est un adjectif verbal qui ne peut régir un verbe. Il fallait donc écrire, *tremblant de murmurer*, et non pas *tremblants*. Mais cette faute, devenue aujourd'hui si commune partout, par une suite de l'ignorance presque générale de la langue, ne peut être attribuée ici qu'aux imprimeurs. Voltaire ne pouvait ignorer ni violer gratuitement une règle si essentielle. (*Cours de littérature.*)

*Du participe passé.* — Le participe passé sert, comme nous l'avons dit, à former avec les verbes auxiliaires les temps composés. *Aimé* est le participe passé du verbe *aimer*, parce qu'il sert avec le verbe *avoir* à former les temps composés de ce verbe : *J'ai aimé, j'avais aimé; venu* est le participe passé du verbe *venir*, parce qu'il sert avec le verbe *être* à former les temps composés du verbe *venir*.

Dans certains cas, ce participe reste invariable; dans d'autres, il prend le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte. La distinction de ces cas est un des points sur lesquels les grammairiens ont le plus écrit, sans pouvoir s'accorder. Au lieu de nous mêler dans cette discussion, nous allons présenter le système de Condillac sur cette matière, et tâcher d'y ramener toutes les difficultés.

On dit *j'ai habillé mes troupes, mes troupes que j'ai habillées, mes troupes sont habillées*; voilà constamment l'usage. Or, on voit pourquoi, dans la dernière phrase, le participe se met au féminin et au pluriel, c'est qu'*habillées* est un adjectif qui modifie un substantif féminin et pluriel. On dit *mes troupes sont habillées*, comme on dirait *ces marchandises sont bonnes*.

Mais si, dans la seconde phrase, ce participe modifie également le substantif *troupes*, il y devra prendre encore la terminaison qu'il a prise dans la troisième, et il faudra dire *mes troupes que j'ai habillées*. Or, il le modifie. En effet, quel est l'objet du verbe *avoir*, lorsque je dis *mes troupes que j'ai*, ou, ce qui est la même chose, *mes troupes, lesquelles j'ai*? Il est évident que c'est *mes troupes*. Si j'ajoute donc *habillées*, ce participe ne peut exprimer qu'une des modifications du substantif *troupes*, il est donc encore adjectif.

Mais que sera-t-il dans la phrase où il ne prend ni le féminin, ni le pluriel, *j'ai habillé mes troupes*? Dumarsais a remarqué le premier qu'en pareil cas le participe est toujours un substantif. Le participe passé est donc substantif ou adjectif suivant la manière dont on l'emploie.

Le verbe *avoir*, dit ce célèbre grammairien, signifie proprement *posséder* : *j'ai une terre*. On l'a ensuite étendu à d'autres usages, et on a dit *j'ai faim, j'ai soif*; car, quoiqu'on n'ait pas faim comme on a une terre, et que, dans l'un comme dans l'autre cas, *avoir* ne signifie pas absolument la même chose que *posséder*, il y a cependant quelque analogie entre *j'ai une terre* et *j'ai faim*. Or, d'analogie en analogie, un mot finit souvent par être pris dans une acception qui a à peine quelque rapport avec la première. C'est ce qui est arrivé au verbe *avoir*; il a passé par une suite d'acceptions, dont les deux extrêmes sont *j'ai une terre, j'ai habillé*; et ces deux extrêmes diffèrent en ce que l'un a pour accessoire un rapport au présent, et que l'autre de l'autre est un rapport au passé. Dans *j'ai une terre*, l'objet du verbe *avoir* est une terre; *habillé* est donc également l'objet du verbe *avoir* dans *j'ai habillé*. Or, un verbe ne peut avoir pour objet qu'une chose qui existe, ou que nous considérons comme existante; c'est-à-dire qu'il ne peut avoir pour objet qu'une chose que nous désignons par un nom substantif. *Habillé* est donc, ainsi qu'*une terre*, un nom substantif.

Ces sortes de substantifs participent du verbe; ils ont un objet quand le verbe en a un. *Mes troupes*, par exemple, est l'objet d'*habillé*, dans *j'ai habillé mes troupes*. Ils n'ont point d'objet quand le verbe n'en a pas. Ainsi dans *j'ai parlé*, *parlé* est un substantif qui n'a pas d'objet.

De même qu'on distingue des verbes d'action et des verbes d'état, on pourrait distinguer deux espèces de participes substantifs : les uns sont des substantifs qui expriment une action, *habillé, parlé*; les autres sont des substantifs qui expriment un état, *dormi, languit*.

Tous ces substantifs diffèrent des autres, en ce qu'ils ne sont ni masculins, ni féminins, ni singuliers, ni pluriels. Leur terminaison ne varie donc jamais; et, par conséquent, les participes adjectifs sont seuls susceptibles de genre et de nombre.

Dès que les participes substantifs sont invariables dans leur terminaison, il ne peut y avoir aucune difficulté sur la manière de les employer. Passons donc aux participes adjectifs.

Les participes adjectifs peuvent se construire avec le verbe *être*, ou avec le verbe *avoir*. Dans le premier cas, ou le verbe *être* conserve la signification qui lui est propre, ou il ne la conserve pas. S'il la conserve, le participe doit toujours s'accorder avec le sujet de la proposition, *il est aimé, elle est aimée, ils sont aimés*.

*La vertu timide est souvent opprimée.* (Mass., *Petit Carême. Vices et vertus des grands*, 2 part.)  
*La vertu obscure est souvent méprisée.* (Idem.)  
*Les gens de mérite étaient connus parmi les Perses, et ils n'égarquaient rien pour les gagner.* (Boss., *Disc. sur l'hist. univ.*, 3<sup>e</sup> part., ch. v, p. 446.)  
*Les anciens Grecs étaient généralement persuadés que l'âme est immortelle.* (Barth.)  
*Ils sont tombés, ils ont été châtiés, ces enfants tant aimés de leurs parents.*

Si le verbe *être* ne conserve pas la signification qui lui est propre, il est employé à la place du verbe *avoir*, et on dira *il s'est tué* pour *il a tué soi*, et *il s'est crevé les yeux*, pour *il a crevé les yeux à soi*. Alors il y a encore une distinction à faire.

Où l'action exprimée par le participe a pour objet le sujet même de la proposition, et vous direz *il s'est tué, elle s'est tuée, ils se sont tués*; car, en pareil cas, le participe est un ad-

jectif qui doit prendre le genre et le nombre du nom qu'il modifie.

Où l'action a pour objet un nom différent du sujet de la proposition, et vous direz *il s'est crevé les yeux, elle s'est crevé les yeux, ils se sont crevé les yeux*; car ici le participe *crevé* est un substantif. *Il s'est crevé* est pour *il a crevé à soi*, où l'on voit que *crevé* est l'objet du verbe *avoir*, et que se pour à soi est le terme du rapport. Dans *il s'est tué*, au contraire, *se* est l'objet du participe, qui, par cette raison, s'accorde avec ce pronom.

La règle que l'usage suit dans toutes les phrases où le verbe *être* est employé à la place du verbe *avoir*, est donc de regarder comme adjectif tout participe qui a pour objet le sujet même de la proposition, et de regarder comme substantif tout participe qui a un autre nom pour objet. Dans le premier cas, le participe est susceptible de genre et de nombre; dans le second, il ne l'est pas. Cette règle est constante, et ne souffre point d'exception. Exemples du premier cas : *Cette femme s'est voilée, a voilé elle. Elle s'est blessée à la jambe, a blessé la jambe à elle. Elle s'est imaginé que nous l'aimiez.* Elle n'a pas imaginé *elle*, mais *elle a imaginé une chose*, savoir, que vous l'aimiez. *Ils se sont dissimulé qu'on les trompés, c'est-à-dire ils ont dissimulé à eux cette chose*, savoir, qu'on les a trompés. *Ils se sont arrogé plusieurs droits, c'est-à-dire ils ont arrogé à eux, etc.*

Quelquefois on ne voit pas clairement que le pronom soit l'objet du participe; mais il l'est réellement toutes les fois qu'il ne peut pas se tourner par *à soi, en soi, à moi, à toi, etc.*; c'est-à-dire toutes les fois qu'on ne peut pas le regarder comme régime indirect. Par exemple, dans *nous nous sommes abstenus*, il semble que *nous* ne soit pas l'objet d'*abstenus*, parce qu'*abstenir* est un verbe neutre qui n'admet pas de régime indirect, et qu'on ne peut pas dire *abstenir soi*. A la vérité, le matériel de la langue ne permet pas de dire qu'on a *abstenu quelqu'un*; mais l'esprit, dans *nous nous sommes abstenus*, voit *nous* avoir tenu nous *soin* de, car c'est là la véritable sens du verbe *abstenir*; et, selon ce sens, *nous* est l'objet du participe. Il en est de même des verbes *se moquer, se repentir, etc.*; et l'on doit dire, en faisant accorder le participe avec le pronom, *elles se sont moquées de vous, ils se sont repentis, elles se sont prévaluées, elle s'est repentie, elle s'est enfiée*.

Lorsque le participe est joint au verbe auxiliaire *avoir*, il est aisé de connaître s'il est substantif, ou s'il est adjectif. Il est substantif toutes les fois qu'il est suivi de son objet, *j'ai reçu les lettres*; il est adjectif toutes les fois qu'il en est précédé, *les lettres que j'ai reçues*. On dira donc, *de deux filles qu'elle avait, elle en a fait une religieuse*, et non pas *fait*; car une est l'objet du participe *fait*, et il ne vient qu'après. Le sens est, *elle a fait l'une d'elles religieuse*. Par la même raison on dira, en faisant du participe un substantif, *les académies ont fait des objections*; et, en faisant de ce même participe un adjectif, *j'ignore les objections que les académies ont faites*.

Pendant longtemps tous les grammairiens ont prétendu que le participe passé d'un verbe actif, quoique précédé d'un régime direct, devait être

invariable lorsqu'il était suivi du sujet de la proposition. En conséquence, on devait dire, selon eux, *la justice que vous ont rendu vos juges, la leçon que vous ont donné vos maîtres, les ouvrages qu'a écrit ce grand homme, les peines que m'a causé cet événement*. Mais on a reconnu que cette raison est sans fondement, et personne aujourd'hui n'admet cette exception; on dit *la justice que vous ont rendue vos juges, la leçon que vous ont donnée vos maîtres*, etc.

Mais une question sur laquelle les grammairiens ne sont point d'accord, c'est de savoir si le participe est variable dans sa terminaison lorsqu'il est suivi d'un verbe ou d'un adjectif. Faut-il dire, par exemple, *elle s'est laissée mourir*, ou *elle s'est laissée mourir*; *elle s'est rendue catholique*, ou *elle s'est rendu catholique*? Commençons par examiner le participe lorsqu'il est suivi d'un verbe.

On dit *elle s'est fait peindre*, et non pas *elle s'est faite peindre*, parce que ce n'est pas du participe *fait* que *se* est l'objet; il l'est d'une idée qui est exprimée par ces deux mots *fait peindre*. De même, quoiqu'on dise *une maison que j'ai faite*, parce que l'adjectif conjonctif que est l'objet du participe *faite*, on doit dire *une maison que j'ai fait faire*, parce qu'alors le conjonctif, au lieu d'être l'objet du participe, devient l'objet de *fait faire*. On dira aussi *imitez les vertus que vous avez entendu louer*, et non pas *entendues*, parce que le conjonctif n'est l'objet ni d'*entendre*, ni de *louer*, pris séparément. Il l'est de ces deux mots, réunion d'une idée qu'on exprime avec ces deux mots comme on pourrait l'exprimer avec un seul. Enfin on dira, *terminez les affaires que vous avez prévu que vous ariez*, et non pas *prévues*, parce que le conjonctif est l'objet d'une seule idée exprimée par ces mots, *prévu que vous ariez*.

D'après ces exemples, on peut établir pour règle, que le participe est invariable dans sa terminaison, toutes les fois qu'on le joint à un verbe, pour exprimer avec deux mots une seule idée, comme nous l'exprimons avec un seul. Il ne s'agit donc plus, pour juger si le participe suivi d'un verbe doit être ou n'être pas suscep- tible de genre et de nombre, que de considérer si l'un ou l'autre comme deux idées séparées, celle du verbe et celle du participe, ou si, au contraire, nous sommes portés à les regarder comme une seule idée.

On doit dire *elle a pris un remède qui l'a fait mourir*, parce que le pronom la est l'objet d'une seule idée, *fait mourir*. Mais dira-t-on *elle a pris un remède qui l'a laissée mourir*, ou *qui l'a laissée mourir*? Quelques grammairiens veulent qu'on dise *laissée*. Ils considèrent donc séparément l'idée de *laissé* et celle de *mourir*; et, parce que mourir ne peut pas avoir un objet, ils pensent que le pronom la est celui du participe *laissée*. De même ils veulent qu'on dise *elle s'est présentée à la porte, je l'ai laissée passer*, quoiqu'on doive dire, *je l'ai fait passer*. Pour rendre la chose plus sensible, ils traduisent ces phrases, *je l'ai laissée passer, je l'ai laissée mourir*, par celles-ci, *j'ai laissé elle passer, j'ai laissé elle mourir*. Mais que veut dire *j'ai laissé elle*? Il semble que nous sommes portés à regarder *laissé mourir* ou *laisser passer* comme une seule idée, et que nous sommes choqués de la voir partagée en deux par un pronom placé entre le participe et le verbe.

Autre exemple des mêmes grammairiens: *Aviez-vous entendu chanter la nouvelle actrice?* Je

*l'ai entendue chanter*, c'est-à-dire *j'ai entendu elle chanter*. *Aviez-vous entendu chanter la nouvelle actrice?* Je *l'ai entendu chanter*, c'est-à-dire *j'ai entendu chanter l'actrice*. Quand il s'agit de l'actrice, ils considèrent donc *entendu chanter* comme une seule idée, parce que, en effet, l'actrice ne peut être l'objet que de l'idée exprimée par ces deux mots réunis, *entendu chanter*. Or, il faut convenir qu'à la rigueur, la nouvelle actrice pourrait être l'objet d'*entendu*; mais il ne s'agit pas seulement de l'avoir entendu, il s'agit de l'avoir entendu chanter, et il semble qu'on ne peut pas considérer comme deux idées séparées celle du participe et celle du verbe; il faudrait donc dire, *je l'ai entendu chanter*, même de l'actrice.

Les grammairiens opposés au système de Condillac, que je viens d'exposer, distinguent le cas où l'infinitif qui suit le participe est neutre, de celui où il est actif. Dans le premier cas, disent-ils, le participe *laissé* doit être variable; dans le second, il doit être invariable. En conséquence, ils veulent que l'on écrive avec accord, *une personne s'est présentée à la porte, je l'ai laissée passer*, parce que le pronom, régime direct, appartient au participe, et non à *passer*, qui est un verbe neutre. *J'ai laissé elle passer*. Mais ils voudraient que l'on dit, sans accord, *elle s'est laissée conduire*, *elle s'est laissée gouverner*, par la raison que *conduire*, *gouverner*, sont des verbes actifs, et qu'alors le pronom relatif n'est pas le régime de *laissé*, mais de ces deux verbes, *elle a laissée conduire elle, elle a laissée gouverner elle*.

Mais si l'on examine bien la nature du verbe *laisser*, suivi d'un infinitif, on verra qu'il ne peut être séparé de cet infinitif sans présenter un sens différent de celui que lui donne sa liaison avec cet infinitif. *Je l'ai laissé*, signifie, je l'ai quitté, je l'ai abandonné, je l'ai oublié; et c'est ce sens qu'aurait le verbe, si, en le séparant de l'infinitif, on disait *j'ai laissé elle*, et *l'on s'est laissé*; et si l'on ajoutait ensuite *passer*, cet infinitif ne serait plus lié à la phrase, il n'aurait point de régissant. Il ne pourrait être l'objet de *laissé*; car, dans ce cas, ce participe en aurait déjà un; savoir, *elle, je l'ai laissé*, et l'on sait qu'un participe, non plus qu'un verbe actif, ne peut avoir deux objets ou deux régimes directs. Après avoir entendu *je l'ai laissé*, l'esprit attacherait à ce verbe le sens qu'il a lorsqu'il est employé seul; et si l'on ajoutait *passer*, il faudrait qu'il revint sur ses pas, et qu'il abandonnât ce sens, pour lui en donner un autre; ce qui est absolument contraire au génie de la langue, qui veut que chaque mot présente le plus tôt possible le sens qu'il doit avoir, et qu'il n'y ait point d'intermédiaire entre un mot et celui ou ceux qui doivent déterminer le sens dans lequel il doit être pris. Or, ici la terminaison du participe *laissée* marquerait un intermédiaire, puisqu'elle rappellerait le pronom *la*, comme régime de ce participe.

Mais si ce participe pouvait être séparé de l'infinitif, et avoir son régime à part, pourquoi cela n'aurait-il pas lieu dans les cas où le substantif est exprimé? Or, on ne dit pas *j'ai laissé ces dames passer*, ce qu'on pourrait dire si ces dames étaient réellement le régime de *laissé*. On dit, au contraire, *j'ai laissé passer ces dames*, ce qui prouve que le régime appartient réellement aux deux verbes, qui ensemble équivalent à un verbe actif, et non au seul verbe *passer*, qui est un verbe neutre. On dit *laisser tomber des li-*

*vros*, et non pas *laisser des livres tomber* ; or, pourquoi, dans cette phrase, *les livres* seraient-ils le régime de *laisser tomber*, et ne seraient-ils que le régime de *laissés*, dans *je les ai laissés tomber* ?

Je lis dans un traité des participes : *Les livres qu'il a laissés tomber* ; on *laisse les livres tomber* ; on ne les retient pas lorsqu'ils tombent ; que est donc le régime de *il a laissés* et non de *tomber*. Malgré cette assertion, je doute que l'auteur ait jamais dit à quelqu'un *vous laissez*, ou *vous avez laissés votre livre tomber*. On *laisse tomber des livres*, on *fait tomber des livres*, et ordinairement on ne sépare point ces deux verbes.

On dit également, *il faut laisser manger ces enfants*, et *il faut leur laisser manger cette salade* ; d'où il suit qu'il faut dire, en parlant des enfants, *je les ai laissés manger*, et en parlant de la salade, *je l'ai laissée manger*. Quoique le verbe *manger* ait dans ces phrases des sens très-différents, on ne saurait y être trompé, parce qu'il y a toujours dans ce qui précède quelque circonstance qui détermine le sens dans lequel ce verbe doit être pris.

Mais, dira-t-on, si l'infinitif est un verbe actif, et qu'il soit suivi lui-même d'un régime direct, on sera bien obligé de regarder le pronom comme le régime direct du participe, puisqu'on ne peut l'attribuer à l'infinitif, et à lui-même son régime direct. Ainsi, il faudra dire *je les ai laissés tuer mes pigeons*, *je les ai laissés boire mon vin*, sans quoi les verbes *tuer* et *boire* auraient deux régimes directs : *eux* et *mes pigeons*, dans la première phrase ; *eux* et *mon vin*, dans la seconde.

Si l'on convient que *laisser tuer* équivant à une seule expression qui a le sens d'un verbe actif, cette expression ne peut pas plus qu'un verbe actif avoir deux régimes directs. On ne dira donc pas, *je les ai laissés tuer mes pigeons*, mais *je leur ai laissé tuer mes pigeons* ; on dit *laissez boire un coup à cet homme*, et non pas *laissez cet homme boire un coup* ; et, par conséquent, on dira *je leur ai laissé boire mon vin*, ce qui signifiera *j'ai laissé boire mon vin à eux*. C'est ainsi qu'on dit *je leur ai fait traverser le fleuve*, ou *je leur ai laissé traverser le fleuve* ; et non pas *je les ai fait*, *je les ai laissés traverser le fleuve*.

Il n'y a peut-être qu'un cas où le verbe *laisser* puisse être séparé de l'infinitif qui le suit, c'est lorsque cet infinitif est un verbe pronominal, comme dans *il faut laisser ces enfants se divertir*. Encore peut-on dire que, dans ce cas, *laisser* n'est pas joint à l'infinitif, pour ne former, avec cet infinitif, qu'une seule idée, puisqu'il en est séparé par le pronom *se*, qui donne au verbe *divertir* un caractère particulier, en formant son régime direct, indépendamment du verbe *laisser*. On dira bien, dans ce cas, en parlant de plusieurs enfants, *je les ai laissés se divertir*, et on ne peut pas dire autrement.

Je sais que quelques grammairiens donnent pour règle incontestable que, lorsque le participe est un verbe actif, et l'infinitif un verbe neutre, il faut faire tomber le régime sur le participe et non sur le verbe ; et qu'ainsi il faut dire, *je les ai laissés passer*, *je les ai laissés tomber*, *je les ai vus mourir*. Je sais qu'ils citent même à l'appui de cette règle quel-

ques exemples tirés de nos meilleurs poètes : comme :

Allez, dis-je, et sachez quel lieu les a vus naître.  
(VOLTAIRE, *Oreste*, act. II, sc. III, 18.)

Cette nuit je l'ai vu arriver en ces lieux.  
(RACINE, *Britannic*, act. II, sc. II, 11.)

Lui-même d'aussi loin qu'il nous a vus paraître.  
(RACINE, *Daj*, act. V, sc. XI, 7.)

Mais il ne faut pas se lasser de répéter que des exemples pris dans les poètes, lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec les principes et l'usage, peuvent n'être que des licences. Il ne s'agit pas ici de savoir si Racine et Voltaire ont vu deux idées distinctes dans *voir paraître*, *voir arriver*, *voir naître*, mais s'il est dans l'esprit et le génie de la langue de voir ces deux idées. Or, il est certain qu'il est plus naturel de dire *j'ai vu paraître cet astre*, *j'ai vu arriver cette princesse*, *j'ai vu naître cette femme*, que *j'ai vu cet astre paraître*, *j'ai vu cette princesse arriver*, *j'ai vu cette femme naître*. Donc, dans le langage ordinaire, les deux verbes sont regardés comme ne formant qu'une seule idée, susceptible d'un régime comme un verbe actif. Racine même avait mis dans sa première édition :

Je l'ai vu cette nuit arriver en ces lieux.

Et c'est probablement pour éviter le son désagréable de *cette nuit arriver*, qu'il a changé ce vers. Il a sacrifié l'exactitude à l'harmonie ; cette faute, n'ayant point été relevée, en a amené une autre de la même nature ; enfin, dans la suite, un grammairien célèbre ayant tâché de la justifier, elle a trouvé des imitateurs.

Il faut convenir cependant qu'il y a des cas où le participe peut être séparé de l'infinitif ; mais alors le sens de la phrase et la construction naturelle indiquent et autorisent cette séparation. On dit, par exemple, *j'ai vu cette dame peindre*, et cette phrase signifie *j'ai vu cette dame qui peignait*. Je dirai donc dans ce sens *je l'ai vu peindre*. Si je disais *j'ai vu peindre cette dame*, cela signifierait évidemment *j'ai vu quelqu'un qui faisait le portrait de cette dame* ; ainsi je dirais, en ce sens, *je l'ai vu peindre*. On dit même, en ce sens, *je les ai vus piller*, en parlant de gens qui pillaient, c'est-à-dire *j'ai vu des hommes piller, occupés à piller* ; et *je les ai vu piller*, en parlant de gens que l'on pillait, c'est-à-dire *j'ai vu piller ces gens*, etc.

Il ne nous reste plus qu'à considérer le participe lorsqu'il est suivi d'un adjectif. Faut-il dire *elle s'est rendue maîtresse*, *elle s'est rendue catholique*, ou *elle s'est rendu maîtresse*, *elle s'est rendu catholique* ? Pour résoudre cette question, il faut considérer si nous sommes portés à séparer les idées, ou à les unir dans une seule. Or, il semble qu'on dit beaucoup mieux, *le commerce a rendu riche cette ville*, que *le commerce a rendu cette ville riche*. Ainsi, quoique nous employions deux mots, nous ne paraissions avoir qu'une seule idée, comme si nous disions *a enrichi*. L'idée serait-elle donc une lorsque nous nous servons d'une périphrase, comme lorsque nous la rendons en un seul mot ? Mais cette conclusion serait peut-être trop précipitée ; car l'oreille est quelquefois la règle de nos constructions, autant au moins que notre manière de concevoir. En effet, on dira plutôt *le commerce a*

*rendu cette ville opulente, que le commerce a rendu opulente cette ville; j'ai rendu cette personne maîtresse de mon sort, que j'ai rendu maîtresse de mon sort cette personne; un docteur a rendu ce protestant catholique, qu'un docteur a rendu catholique ce protestant.* Il semble donc que nous soyons portés à séparer l'idée du participe de celle de l'adjectif, et, par conséquent, on peut dire *elle s'est rendue catholique, elle s'est rendue maîtresse.* Mais si nous séparons plus volontiers l'idée du participe de celle d'un adjectif, c'est qu'un adjectif présente une idée qui, étant plus déterminée, se distingue davantage de toute autre. Celle d'un verbe à l'infinitif, étant au contraire indéterminée, est, par cette raison, plus propre à se confondre avec celle du participe.

Le participe passé est invariable dans les verbes impersonnels. On dit *les chaleurs qu'il a fait*, et non pas *les chaleurs qu'il a faites*; *la grande disette qu'il y a eu*, et non pas *la grande disette qu'il y a eue*.

À ces observations sur les participes nous joignons quelques remarques de Voltaire et de La Harpe.

La par un long récit de toutes les misères  
Que durant notre enfance ont enduré nos pères.  
(CORN., *Cin.*, act. I, sc. III, 52.)

*Ont enduré*, dit Voltaire, paraît une faute aux grammairiens; ils voudraient les *misères qu'ont endurés nos pères*. Je ne suis point du tout de leur avis. Il serait ridicule de dire *les misères qu'on souffertes nos pères*, quoiqu'il faille dire *les misères que nos pères ont souffertes*. (Remarques sur Corneille.)

Voltaire s'est souvent mis au-dessus de ces règles des participes; il a dit, en parlant d'une femme (*Tancrède*, act. IV, sc. II, 17) :

Et l'eussé-je aimé moins, comment l'abandonner ?

Il fallait *aimée*, dit La Harpe. (*Cours de littérature*.) Voyez *Absolu*.

**PARTICIPER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il régit à et de. *Participer à*, c'est avoir part à quelque chose. *Un associé participe à tous les droits d'une société. Les différentes classes des élèves assistent aux repas sans participer.* (Barthel., *Anacharsis*, ch. XLVIII, t. IV, p. 436.) *Il les attirait par les charmes de la conversation, en s'associant à leurs plaisirs, sans participer à leurs excès.* (Idem, ch. LXXII, t. V, p. 285.)

Participer à ma gloire au lieu de la souiller,  
Tâche à l'en révéler, non à m'en dépouiller.  
(CORN., *Hor.*, act. IV, se. VII, 23.)

*Participer de*, c'est tenir de la nature de quelque chose : *Un minéral qui participe du vitriol. Le mulet, engendré d'un âne et d'une cavale, participe de la nature de l'un et de l'autre.*

Déjà de Vespérus la douteuse lumière,  
Qui participe ensemble et de l'ombre et du jour,  
Éclairait à demi le céleste séjour.  
(DELIL., *Paradis perdu*, IX, 50.)

Quelques grammairiens ont conclu de ces exemples que *participer* est suivi de à quand son sujet est un nom de personne, et qu'il est suivi de la préposition de quand son sujet est un nom de choses.

Cette règle est fautive, car on pourrait fort bien

dire d'un homme, *né d'un blanc et d'un noir*, il participait de l'un et de l'autre; et en parlant d'une plante, *elle participait aux soins que l'on donnait à toutes les plantes de ce jardin*.

Quelques-uns disent *participer* pour prendre part : *je participe à votre douleur.* L'Académie dit qu'il s'emploie quelquefois en ce sens; elle aurait dû dire que le bon goût le rejette.

**PARTICULE.** Subst. f. Terme de grammaire. Ce mot est un diminutif de *partie*; il signifie une petite partie d'un tout. Les grammairiens l'ont adopté en ce sens, pour désigner par un nom unique toutes les parties d'oraison invariables, les prépositions, les adverbes, les conjonctions et les interjections. Il n'y aurait pas grand mal à cette dénomination, si, en effet, elle ne désignait que les espèces dont le caractère commun est l'invariabilité. Mais, par un abus presque général chez les grammairiens, on a appelé particules, non-seulement les mots invariables, mais encore de petits mots extraits des espèces variables. Il n'est pas rare de trouver dans des livres élémentaires la particule *se*, les particules *son*, *ses*, ou *leur*, et on sait que la particule *on* y joue un rôle très-important. C'est un abus réel, parce qu'il n'est plus possible d'assigner un caractère qui soit commun à tous ces mots, et qui puisse fonder la dénomination commune par laquelle on les désigne.

Beauzée ne regarde, avec raison, comme particules que les parties élémentaires qui entrent dans la composition de certains mots, pour ajouter à l'idée primitive du mot simple auquel on les adapte une idée accessoire dont ces éléments sont les signes. Il appelle particules prépositives celles qui se mettent à la tête du mot, et particules postpositives celles qui se mettent à la fin.

Nous avons parlé à leur rang alphabétique des principales particules prépositives. Voyez *A* ou *Ad*; *Ab* ou *Abs*; *Anti*; *Co. Com.*, *Col.*, *Cor.*, *Con*; *Contre*; *Dé*; *Dés*; *Di*; *Dis*; *E* ou *Ex*; *En*; *In*; *Mé* ou *Més*; *Par* ou *Per*; *Re* ou *Ré*.

Nous avons encore plusieurs autres particules qui viennent ou de nos prépositions, ou des prépositions latines, ou de quelques particules latines; elles en conservent le sens dans nos mots composés, et n'ont pas grand besoin d'être expliquées ici. En voici quelques exemples : *Entreprendre*, *interrompre*, *introduire*, *pouvoir*, *prévoir*, *produire*, *retrograder*, *subvenir*, *subdéléguer*, *soumettre*, *sourire*, *surrévenir*, *travailler*, *transposer*.

Le nombre de nos particules postpositives n'est pas grand; nous n'en avons que trois, *ci*, *la*, et *da*. Voyez ces mots.

**PARTICULIER, PARTICULIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un motif particulier, une raison particulière.* — *Un cas particulier, une aventure particulière, un talent particulier.* — *Une chambre particulière, une maison particulière.* — *Un homme particulier, un esprit particulier.*

*Particulier* est opposé à *général*, dans *il faut sacrifier l'intérêt particulier à l'intérêt général*; à *public*, dans *il est d'oux, après avoir vécu dans le tumulte des affaires, de retourner à la vie particulière*; à *universel*, dans *l'Église admet un jugement particulier*; à l'idée de *collection*, dans *un particulier de cet endroit a fait une belle action*; à *commun*, dans *dans cette maison chacun a sa chambre particulière*. Dans cette phrase, les assemblées particulières sont *illécites*, il est corrélatif de *publiques*. Dans *il faut*

connaître les circonstances particulières d'une affaire pour en décider, il est opposé à ordinaires et à communes. Quand il se dit d'une liaison, il en marque l'intimité; d'un officier, il en marque la subordination; d'un événement, il en marque la rareté; d'un goût, il en marque la vivacité; etc.

Ce mot s'emploie aussi substantivement. On dit le particulier d'une affaire, pour dire ce qu'il y a de plus particulier dans une affaire, le détail et les circonstances d'une affaire.

On dit aussi un particulier, pour dire une personne privée, par opposition à une société, à une commune, à une collection: Il avait établi le plus grand commerce qu'un particulier de l'Europe pût jamais embrasser. (Volt.)

En particulier. Expression adverbiale. A part; séparément des autres: Voir, prendre quelqu'un en particulier. — On dit être en son particulier, pour dire, être retiré dans son cabinet, dans sa chambre, dans son appartement. — On dit aussi en mon particulier, pour dire, pour ce qui est de moi.

PARTICULIÈREMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: On m'a recommandé particulièrement cette affaire, ou on m'a particulièrement recommandé cette affaire.

PARTIE. Subst. f. Parties du discours. Voyez Nom, Substantif, Adjectif, Pronom, Verbe, Préposition, Adverbe, Conjonction, et Interjection.

Parties des animaux. On dit le pied d'un cheval, d'un bœuf, d'un cerf, d'un chameau, d'un éléphant, d'un mouton, d'un veau, d'une chèvre, et des autres animaux dont cette partie est de corne. On dit la patte d'un chien, d'un chat, d'un lièvre, d'un lapin, d'un loup, d'un ours, d'un singe, d'un rat, et des autres animaux chez qui cette partie n'est pas de corne. — On dit les ongles d'un lion, les griffes d'un chat, d'un tigre, etc.; les serres d'un aigle, d'un vautour; les serres ou les mains d'un épervier. — On dit la bouche d'un cheval, d'un chameau, d'un âne, d'un mulet, d'un éléphant, et en général des bêtes de somme et de trait. — La gueule d'un bœuf, d'un chien, d'un brochet, d'un lion, d'un loup, d'un crocodile, etc. On nomme de même cette partie dans la plupart des animaux à quatre pieds, et dans les poissons. — On dit le groin d'un cochon, le museau d'un cerf, d'un bœuf, d'un lion, d'un léopard, d'un tigre, — le museau d'un chien, d'un renard, pour désigner cette partie de la tête qui comprend la gueule et le nez. — On appelle les défenses, ou les broches du sanglier, les deux grosses dents crochues et effilées qui sortent de sa gueule. — On dit la hure d'un sanglier, d'un saumon, pour dire la tête.

Les termes les plus bas deviennent quelquefois les plus nobles, soit par la place où ils sont mis, soit par le secours d'une épithète heureuse. Corneille dit dans son *Héraclius* (act. II, sc. II, 40):

Il semble que de Dieu la main appesantie,  
Se faisant du tyran l'effroyable partie,  
Veuille avancer par là son juste châtement.

Terme de chicane. La main de Dieu appesantie, qui devient l'effroyable partie du tyran, est une idée terrible. (Voltaire.)

Parties d'raison. Voyez *Raison*.

PARTIEL, PARTIELLE. Adj. Il ne se met qu'après son subst.: Les sommes partielles.

PARTIE. V. n. irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irregulier*.

Si l'on voulait s'en rapporter aux grammairiens plutôt qu'à la raison, on se trouverait embarrassé pour décider si le verbe *partir* prend toujours le verbe auxiliaire *être*, ou s'il prend tantôt le verbe *être*, tantôt le verbe *avoir*. Ferand nous dit, dans son dictionnaire, que quelque-uns, par ignorance, ou par inadvertance, disent, *j'ai parti*, au lieu de *je suis parti*; et il ajoute que le verbe *partir* prend toujours *être* pour auxiliaire dans ses temps composés.

D'un autre côté, je trouve dans la *Grammaire des Grammaires* (p. 473), que *partir*, comme *monter*, *descendre*, et plusieurs autres verbes, prend tantôt l'auxiliaire *être*, et tantôt l'auxiliaire *avoir*; et je lis dans le *Dictionnaire de Trévoux* la phrase suivante: *Le fusil a parti tout à coup*.

La richesse d'une langue consiste surtout dans la quantité des moyens qu'elle offre pour exprimer les différentes vues de l'esprit, et les nuances qui les distinguent. Ce serait appauvrir une langue que de rejeter quelques-uns de ces moyens, sans démontrer qu'il en existe d'équivalents.

Dans la signification du mot *partir*, il y a deux vues bien distinctes: la première, qui représente l'action du sujet, lors du départ, *avoir parti*; la seconde, qui montre l'état du sujet après le départ, *être parti*. Or, si le verbe *partir* ne pouvait prendre que l'auxiliaire *être*, il n'existerait pas d'expression dans la langue pour distinguer les nuances de ces deux idées, et l'on dirait également le lièvre *est parti*, et pour marquer l'action du départ, et pour signifier l'état du lièvre relativement à cette action, après qu'elle est faite. J'arrive près d'un chasseur une demi-heure après qu'un lièvre a *parti*, il me dit le lièvre *est parti*; et j'entends par là qu'il s'en est allé, qu'il a quitté le lieu où il était, qu'il n'y est plus. Mais si je lui demande, *quand a-t-il parti?* et qu'il me réponde, *il est parti il y a une demi-heure*; voilà *il est parti* employé pour signifier et l'action que le lièvre a faite en partant, et l'état du lièvre relativement à cette action depuis le moment de son départ. Je conçois bien que *le lièvre est parti* depuis le moment de son départ; mais je ne comprends pas comment *il est parti*, lorsqu'il partait.

Disons donc que le verbe *partir* prend l'auxiliaire *avoir* quand on veut exprimer l'action de partir, et qu'il prend l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état du sujet relativement à cette action finie. Il y a la même différence entre *il a parti* et *il est parti*, qu'entre *il a passé* et *il est passé*.

PARTISAN. Subst. m. Qui est attaché au parti de quelqu'un, qui soutient son parti. Quelques auteurs ont dit *partisane* au féminin. Voltaire dit dans une lettre à madame du Boscage (2<sup>e</sup> lettre, 12 octobre 1749): *Elle vous rendait bien justice, vous n'aviez point de partisane plus sincère*. Ce mot est peu usité.

PARTITIF, PARTITIVE. Adj. Ce terme est usité pour caractériser les adjectifs qui désignent une partie des individus compris dans l'étendue de la signification des noms auxquels ils sont joints, comme *quelques*, *plusieurs*, etc. Les grammairiens regardent encore comme partitifs les adjectifs comparatifs et superlatifs, les adjectifs numériques, soit cardinaux, comme *un*, *deux*, soit ordinaux, comme *premier*, *second*, *troisième*, etc., parce qu'en effet tous ces mots désignent

des objets extraits de la totalité, au moyen de la qualification comparative, superlative ou numérique, désignée par un adjectif : *Plusieurs de nos anciens auteurs*; il ne s'agit pas ici de tous nos anciens auteurs, mais d'une partie indéterminée qui est désignée par l'adjectif *plusieurs*, qui, par cette raison, est partitif. *Deux de mes amis*; il s'agit ici non de la totalité de mes amis, mais d'une partie précise déterminée numériquement par l'adjectif cardinal ou collectif *deux*, qui est partitif. Quelques grammairiens ont admis un article partitif, et il est vrai qu'il y a partition dans les phrases où ils prétendent voir cet article, comme *du pain, de l'eau, de l'honneur*; mais ces locutions ont déjà été appréciées et analysées ailleurs. Voyez *Adjectif et Article*. Ce qu'elles ont de réellement partitif, c'est la préposition *de* qui est extractive. (Beauzée.)

**PARTITION.** Subst. f. Le premier *ti* conserve sa prononciation naturelle, le second se prononce comme *ci*.

**PARYENIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *venir* et prend l'auxiliaire *être*. *Être allé, être arrivé, être décédé, être mort, être né, être tombé, être venu, être parvenu*, etc., ne signifient point une action, mais un état qui résulte d'une action. Celui qui *est allé*, est dans l'état d'un homme qui s'est allé pour se rendre en quelque endroit, et il en est de même lorsque l'action d'aller est déterminée. On dit d'un homme qui est à Rome depuis six ans, *il est allé à Rome*. *Être arrivé*, c'est être au but de son voyage, c'est un état, etc.

**PAS.** POINT. Expressions qui se joignent ordinairement à la négative *ne*. Elles se mettent après le verbe, dans les temps simples : *Je ne l'aime pas, je n'en veux point*. Dans les temps composés, on les met entre l'auxiliaire et le participe : *Je n'ai pas dormi, il n'est point venu*. Ordinairement on les met devant l'infinifitif : *Il faut ne le pas montrer*. Quelquefois on peut les mettre après, comme dans cet exemple de Flechier : *Platon ne laissait aux femmes, pour toute gloire, que celle de n'en avoir point*.

Voltaire a dit dans la *Henriade* (VIII, 323) :

Amitié que les rois, ces illustres ingrats,  
Sont assez malheureux, pour ne connaître pas.

On peut supporter cette inversion; mais celle-ci, de Molière, est trop dure à l'oreille (*Tartufe*, act. V, sc. III, 58) :

Aux menaces du fourbe on ne doit dormir point.

*Pas* et *point* peuvent être regardés comme les compléments de la négation à laquelle ils sont joints; car sans eux le sens est moins négatif, et ils servent à l'achever, à le préciser, à le compléter. *Je ne puis*, nie moins que *je ne puis pas* ou *je ne puis point*. Ces mots ne sont point négatifs par eux-mêmes; cet usage leur vient, selon toute apparence, de ce que, dans l'ordre des choses qu'ils expriment, ils sont la limite, le *ne plus* *ultra* des dimensions ou soustractions qu'on peut y faire. De là vient qu'avec *point*, la négation est plus forte qu'avec *pas*, parce que, dans l'ordre des distances, le point est une limite plus éloignée que le pas.

On supprime *pas* et *point* devant *ni, rien, jamais, plus, aucun*, parce que ces mots sont autant de compléments de la négation *ne* : *Je ne l'aime ni ne l'estime; il ne vaut rien; je ne le*

*verrai jamais; je ne lui pardonnerai plus; il n'en a aucun*. On les supprime aussi devant *autre* : *Je ne veux d'autre récompense que votre amitié*. — On les retranche aussi après les adjectifs conjonctifs suivis du subjonctif : *Est-il quelqu'un qui ne le sache?* devant que signifiant seulement, *je ne ferai que ce qu'il voudra; après que signifiant pourquoi ne, que ne parlez-vous? après si, à moins que*, et les autres conjonctions qui ont le même sens, *si vous ne l'ordonnez, à moins que vous ne le souhaitiez*. Après les verbes *oser, pouvoir, cesser*, on peut omettre ou employer *pas* ou *point*, selon que l'on veut nier plus ou moins fortement; *je n'ose, nie moins fortement que je n'ose pas; je n'ose pas, que je n'ose point*. Lorsque ces trois verbes, employés dans le sens négatif, n'ont pas pour complément un infinitif, ou lorsqu'ils sont employés sans complément, ils sont presque toujours suivis de *pas* : *Dieu ne peut pas l'impossible, il ne cesse pas, vous n'osez pas*. — Avec les noms de nombre joints à la préposition *de*, ou à la conjonction *que*, on retranche *pas* ou *point* : *Je ne le verrai de dix jours, il y a dix jours que je ne l'ai vu*. Observons cependant à l'égard du second exemple, qu'il ne faut supprimer *pas* ou *point* après *il y a*, que lorsque le verbe qui suit cette expression est au passé; car, s'il était à tout autre temps, on mettrait *pas* ou *point* : *Il y a un an que je ne lui parle pas, il y aurait un an que je ne lui parlais point*.

*Pas* énonce simplement la négative, *point* l'exprime avec beaucoup plus de force. Le premier, souvent, ne nie la chose qu'en partie, ou avec une modification; le second la nie toujours absolument, totalement et sans réserve. On dira *vous ne croyez pas une chose qu'en ne peut vous persuader. Vous ne croyez point celle que votre esprit rejette entièrement*. Dans le premier cas, il peut vous rester quelque doute; dans le second, vous êtes décidé. On dira aussi, *il n'a pas ce qu'il faudrait d'esprit pour une telle place*; parce que cela suppose qu'il n'est pas réellement sans esprit; mais si l'on dit *il n'a point d'esprit*, cela signifie qu'il en est entièrement dépourvu.

Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point* avant les mots qui servent à marquer le degré de qualité et de quantité, tels que *moins, plus, beaucoup, si, fort*, et autres semblables : *Cicéron n'est pas moins véhément que Démosthènes; Démosthènes n'est pas si abondant que Cicéron; les riches ne sont pas toujours plus heureux que les pauvres. Assez ordinairement, il n'y a pas beaucoup d'argent chez les gens de lettres*.

Par la même raison, *pas* est préférable avant les noms de nombre : *Qui n'a pas un sou à dépenser, n'a pas un grain de mérite à faire paraître*.

De même, *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel; *point* à quelque chose de permanent et d'habituel. *Il ne lit pas*, c'est-à-dire présentement; *il ne lit point*, c'est-à-dire jamais, dans aucun temps. On dira également d'un homme qu'il ne dort point, pour faire entendre qu'il a une insomnie habituelle; et qu'il ne dort pas, pour marquer qu'actuellement il est éveillé.

Par la même raison encore, *pas*, après *tout*, marque une exclusion partielle, et *point* une exclusion totale. *Tous ceux qu'on accusait n'ont pas été convaincus*; c'est-à-dire quelques-uns de ceux qu'on accusait n'ont pas été convaincus

Tous ceux qu'on accusait n'ont point été convaincus, c'est-à-dire aucun de ceux qu'on accusait n'a été convaincu.

Quand *pas* ou *point* entre dans l'interrogation, c'est avec des sens un peu différents. Si ma question est accompagnée de quelque doute, je dirai : *N'avez-vous point été là ? N'est-ce point vous qui me trahissez ?* Mais si j'en suis persuadé, je dirai par manière de reproche, *n'avez-vous pas été là ? n'est-ce pas vous qui m'avez trahi ?*

De même lorsqu'on dit *n'avez-vous point vu un tel ?* c'est une question simple, et lorsqu'on dit *n'avez-vous pas vu un tel ?* on veut marquer par là qu'on croit que celui qu'on interroge a vu celui dont on parle. Voyez *Point*.

PASCAL, PASCALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *L'agneau pascal, cirge pascal*, on dit au masculin pluriel *des cirges pascals*, et non pas *pascaux*. — L'Académie dit qu'il fait *pascaux*, mais elle ajoute que ce pluriel est inusité.

PASSABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Du vin passable, des vers passables*.

PASSABLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est acquitté passablement de sa commission*, ou *il s'est passablement acquitté de sa commission*.

PASSAGER, PASSAGÈRE. Adj. Il ne se dit que des choses, et on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Plusieurs passagers, douleur passagère, cette beauté passagère, cette passagère beauté; des oiseaux passagers*. — Il faut se garder de le confondre avec l'adjectif *passant, passante*. Voyez ce mot.

PASSAGÈREMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a occupé passagèrement ce poste*.

PASSANT, PASSANTE. Adj. verbal tiré du v. *passer*. Quoique cet adjectif ait la terminaison active, il a le sens passif. Il ne se dit pas de celui qui passe, mais de l'endroit où l'on passe fréquemment : *Un chemin passant, une ville passante*. Il se met ordinairement après son subst.

PASSE-DROIT. Subst. m. On doit dire au pluriel *des passe-droit* sans s. Le mot *passé* est verbe, et ne peut prendre un s au pluriel; et il ne s'agit point de passer des droits, mais de passer le droit. *Des passe-droit* sont des grâces qui passent le droit. La pluralité tombe sur grâces, qui est sous-entendu : *On m'a fait un grand nombre de passe-droit*. — L'Académie écrit *des passe-droits*.

PASSE-PAROLE. Subst. m. On dit au pluriel *des passe-parole*, sans s. La pluralité ne peut tomber ni sur *passé*, qui est un verbe, ni sur le substantif *parole*; car il ne s'agit que de passer par la parole et non de passer des paroles. La pluralité tombe sur *commandement*, qui est sous-entendu. *Des passe-parole* sont des commandements qui passent par la parole.

PASSE-PARTOUT. Subst. m. On dit au pluriel *des passe-partout* sans s; la pluralité tombe sur le mot *clef*; *des passe-partout* sont des clefs qui ouvrent toutes les portes d'une maison.

PASSE-PORT. Subst. m. On dit au pluriel *des passe-ports*.

PASSER. V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir* quand il signifie l'action de passer : *Il a passé en Amérique en tel temps*; nous avons passé par la Champagne après avoir passé la Meuse. *L'empire des Assyriens a passé aux Mèdes; Charles-Quint a passé l'Éuphrate*. (De Wailly.) *La procession a passé sous*

*mes fenêtres*. (Condillac.) Mais on emploie l'auxiliaire *être* lorsqu'on veut exprimer l'état qui résulte de cette action : *Il est passé en Amérique depuis tel temps. Ce temps est passé, et il a passé bien vite. Cette mode est passée, cette fleur est passée. La procession est passée*.

Et comment savez-vous.....

... Si leur sang tout pur, ainsi que leur noblesse,

Est passé jusqu'à vous de Lucrèce en Lucrèce,

(Boull., Sit. V, 83.)

Boileau aurait pu mettre *a passé*, s'il avait voulu exprimer l'action par laquelle le sang et la noblesse passent; mais comme il a voulu exprimer particulièrement l'effet résultant de cette action, l'existence réelle du sang et de la noblesse après le passage, il a dû dire *est passé*. C'est donc à tort que l'abbé d'Olivet a prétendu que Boileau aurait dû dire *a passé*.

*Se passer à, se passer de*, sont deux locutions absolument différentes. *Se passer à* signifie se contenter de ce qu'on a; *se passer de* signifie soutenir le besoin de ce qu'on n'a pas : *Il a quatre attelages, on peut se passer à moins. Vous avez cent mille écus de rente, et je m'en passe*. (Volt., *Remarques sur le Menteur*, act. I, sc. v, 75.)

Ce verbe est relatif au mouvement d'un lieu dans un autre, sans aucun égard ni à celui d'où le mouvement se fait, ni à celui où il est dirigé, mais seulement à l'endroit où il se fait, ou bien à celui qui le voit et en juge. Il a une infinité d'acceptations que se reconnaissent par les phrases où il est employé. Le cerf *a passé* par cet endroit. Ils ont *passé* debout ou sans s'arrêter. *Passer* du papier sur le feu pour le sécher. Ce malade ne *passera* pas l'hiver. Ce marteau *a passé* deux années. *Il passe* mal son temps. Les plaisirs *passent* vite. La vie *se passe*. La beauté et la jeunesse *se passent*. Cette étoffe *se passera*. Ces sortes de couleurs *passent*. Rien ne *passé* comme les modes. Ces fruits, ce vin, ce fromage, ces mets, sont *passés*. *Des raisins passés*. Ces raisins *passent*, on n'en voit plus guère. Il vous *passé* de toute la tête. Il était homme de bien, je ne sais comment il a commis cette action; cela me *passé*. Le madrigal ne *passé* guère dix à douze vers. Elle *a passé* sa chemise par-dessus sa tête. Il y a des physiiciens qui ont prétendu que la poussière dont l'air est rempli *passait* à travers le verre. La vertu ne *passé* pas toujours des pères aux enfants. Le nom de quelques hommes de ce siècle *passera* à la postérité. Ses succès ont *passé* mes espérances. Quelques opinions des anciens qu'on regardait comme des erreurs, *passent* maintenant pour des vérités constantes. Il ne peut pas *se passer* de vin, je ne *passé* de peu. Il faut en *passer* par là. Il y a des considérations au-dessus desquelles je ne saurais *passer*, elles m'arrêtent tout court. *Passé* le préambule, allez à la chose. Vous me trouverez intraitable, je ne vous *passerai* rien. Racontez les choses comme elles se sont *passées*; tous ces traits d'imagination qui embellissent un récit, sont autant de petits mensonges. Cette monnaie ne *passé* pas. Je vous *passerai* cette pièce pour vingt francs.

*Passer* par les mains. *Passer* par les armes. *Passer* sur le ventre à quelqu'un. Cela *a passé* tout d'une voix dans le conseil. *Passer* un acte. *Passer* d'un objet à un autre. *Passer* au feu, à la calandre, à la filière, à la claie, en blanc, en carton, au tamis, à la chausse, au filtre, au charmois, à l'alambic. *Passer* maître. *Passer* licencié.

*Passer* la plume par le bec. *Passer* Péponge. *Passer* le luit.

**PASSE-TEMPS.** Subst. m. Racine a dit dans *Athalie* (Act. II, sc. VII, 61) :

He quoi : vous n'avez point de *passé-temps* plus doux ?

On a remarqué avec raison que *passé-temps* ne peut s'employer dans la poésie noble. — Nous pensons que cette expression est très-bien placée ici.

**PASSE-VOLANT.** Subst. m. On dit au pluriel des *passé-volants*.

**PASSIBLE.** Adj. des deux genres, qui se met après son subst. : *Un corps passible*.

**PASSIF, PASSIVE.** Adj. que l'on prend aussi substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Un être passif, un rôle passif*.

En termes de grammaire, on dit *verbe passif, rôle passif, sens passif, signification passive*. Ce mot est formé de *passum*, supin du verbe *pati*, souffrir, être affecté. Le passif est opposé à l'actif.

Le verbe passif est un verbe qui contient un attribut dans lequel l'action est considérée comme soufferte par le sujet. *Je suis aimé* est un verbe passif. — Le verbe passif se conjugue, dans tous ses temps, avec l'auxiliaire *être*, ainsi qu'il suit :

Indicatif. — Je suis loué ou louée; j'étais loué ou louée; je fus loué ou louée; j'ai été loué ou louée; j'eus été loué ou louée; j'avais été loué ou louée; je serai loué ou louée; j'aurais été loué ou louée.

Conditionnel. — Je serais loué ou louée; j'aurais été loué ou louée; j'eusse été loué ou louée.

Impératif. — Sois loué ou louée.

Subjonctif. — Que je sois loué ou louée; que je fusse loué ou louée; que j'aie été loué ou louée; que j'eusse été loué ou louée.

Infinitif. — Être loué ou louée.

Participe. — *Présent.* Etant loué ou louée. — *Passé.* Ayant été loué ou louée.

Il y a des verbes qui ont le sens passif sans avoir la forme passive, comme *périr*. Il y en a au contraire qui ont la forme passive sans avoir le sens passif, comme *je suis entré*. — Quelquefois nous employons le tour actif avec le pronom réfléchi, pour exprimer le sens passif, au lieu de faire usage de la forme passive. Ainsi on dit *cette marchandise se débitera*, quoique la marchandise soit évidemment le sujet passif du débit, et qu'on eût pu dire *sera débilité*, s'il avait plu à l'usage d'autoriser cette phrase d'us ce sens; je dis *dans ce sens*, car dans un autre on dit très-bien *quand cette marchandise sera débilitée, j'en achèterai d'autres*. La différence de ces deux phrases est dans le temps : *cette marchandise se débitera*, est au futur, et l'on dirait dans le sens actif, *je débiterai cette marchandise; quand cette marchandise sera débilitée*, est un futur composé, et l'on dirait dans le sens actif, *quand j'aurai débité cette marchandise*. (Beauzée.) Voyez *Sens, Conjugaison*.

**PASSIONS.** Subst. f. plur. Terme de rhétorique et de poésie. On appelle ainsi tout mouvement de la volonté qui, causé par la recherche d'un bien ou par l'appréhension d'un mal, apporte un tel changement dans l'esprit, qu'il en résulte une différence notable dans les jugements qu'il porte en cet état, et que ces mouvements influent même sur le corps. Telles sont la pitié, la crainte, la colère, etc.

L'éloquence, non-seulement admet les passions,

mais encore elle les exige nécessairement. « On sait, dit Rollin, que les *passions* sont l'âme du discours, que c'est ce qui lui donne une impétuosité et une véhémence qui emportent et entraînent tout, et que l'orateur exerce par là sur ses auditeurs un empire absolu, et leur inspire tels sentiments qu'il lui plaît; quelquefois en profitant adroitement de la pente et de la disposition favorable qu'il trouve dans les esprits, mais d'autres fois en surmontant toute leur résistance par la force victorieuse du discours, et les obligant de se rendre comme malgré eux. La péroraison, ajoute-t-il, est, à proprement parler, le lieu des passions; c'est là que l'orateur, pour achever d'abattre les esprits et pour enlever leur consentement, emploie sans ménagement, selon l'importance et la nature des affaires, tout ce que l'éloquence a de plus fort, de plus tendre et de plus affectueux. »

Les rhéteurs donnent des préceptes fort étendus sur la manière d'exciter les passions, et ils peuvent être utiles jusqu'à un certain point; mais ils sont tous forcés d'en revenir à ce principe, que, pour toucher les autres, il faut être touché soi-même.

On sent assez que des mouvements forts et pathétiques seraient mal rendus par un discours brillant et fleuri, et qu'il ne doit s'agir de rien moins que d'amuser l'esprit quand on veut triompher du cœur. De même dans les passions plus douces, tout doit se faire d'une manière simple et naturelle, sans étude et sans affectation; l'air, l'extérieur, les gestes, le ton, le style, tout doit respirer je ne sais quoi de doux et de tendre qui parte du cœur et qui aille droit au cœur.

On entend par *passions*, en poésie, les sentiments, les mouvements, les actions passionnées que le poète donne à ses personnages.

Les *passions* sont, pour ainsi dire, la vie et l'esprit des poèmes un peu longs. Tout le monde en connaît la nécessité dans la tragédie et dans la comédie; l'épopée ne peut pas subsister sans elles.

**PASSIONNÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il aime passionnément cette femme; il est passionnément aimé de cette femme*.

**PASSIONNER** (SE). V. pronom. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe n'est point usité à l'actif. Quelques personnes ont dit *passionner son chant, passionner sa déclamation*, mais ces locutions n'ont pas été sanctionnées par l'usage. — En 1835, l'Académie les admet.

*Se passionner*, c'est se préoccuper fortement et aveuglément. *Les gens à imagination se passionnent facilement*. Il est difficile de ne pas se passionner pour une chose, lorsqu'on y prend un grand intérêt. Un auteur a dit assez heureusement : *J'ai su jouer une de ces languours qui touchent, et j'ai vu quelquefois qu'on se passionnait à mon rôle*. — On dit adjectivement : *Un amant passionné, un style passionné, un regard passionné, un ton passionné*. — *On est passionné pour la musique, pour la danse, pour la peinture*. — Je ne crois pas qu'on dise, comme on le prétend dans l'*Encyclopédie*, *être passionné des richesses, être passionné d'une femme*. — On dit quelquefois absolument, *c'est un homme passionné*.

**PASSIVEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Ce verbe se prend passivement*.

**PASTORAL, PASTORALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Chant pastoral, habit pastoral, vie pastorale, poésies pastorales*. — *Lettre pas-*

*torale, instruction pastorale.* — Le pluriel *pastorales* n'est point usité. (Acad. 1835.)

On appelle *poésie pastorale*, une imitation de la vie champêtre représentée avec tous ses charmes possibles.

On donne aussi aux *pièces pastorales* le nom d'*églogue*, d'un mot grec qui signifiait recueil de pièces choisies, dans quelque genre que ce fût. On a jugé à propos de donner ce nom aux petits poèmes sur la vie champêtre, recueillis dans un même volume. Ainsi on a dit les *églogues de Virgile*, c'est-à-dire le recueil de ses petits poèmes sur la vie pastorale.

Quelquefois aussi on les a nommés *idylles*, d'un mot grec qui signifie une petite image, une peinture dans le genre gracieux et doux.

Si l'y a quelque différence entre les idylles et les églogues, elle est fort légère; les auteurs les confondent souvent; cependant il semble que l'usage veut plus d'action et de mouvement dans l'églogue; et que dans l'idylle on se contente de trouver des images, des récits ou des sentiments seulement.

La *poésie pastorale* peut se présenter non-seulement sous la forme du récit, mais encore sous toutes les formes qui sont du ressort de la poésie. Ce sont des hommes en société, qu'on y représente avec leurs intérêts, et par conséquent avec leurs passions; passions plus douces et plus innocentes que les nôtres, il est vrai, mais qui peuvent prendre toutes les mêmes formes, quand elles sont entre les mains des poètes. Les bergers peuvent donc figurer dans des poèmes épiques, comme l'*Athys* de Segrais; dans des comédies, comme les *Bergeries* de Racan; dans des tragédies, des opéras, des élégies, des églogues, des idylles, des épigrammes, des allégories, des chants funèbres, etc. (Extrait de l'ouvrage intitulé *Principes de littérature.*)

**PATAUGER.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. C'est une expression familière dont on se sert quelquefois pour dire, marcher avec embarras, avec peine, dans de l'eau bourbeuse, ou dans quelque autre liquide malpropre. Voltaire a dit : *Vous avez raison de trouver de grandes difficultés dans le chapitre de Locke sur la liberté. Il avouait lui-même qu'il était là comme le diable pataugeant dans le chais.*

**PATER.** Subst. m. On prononce le *r*. Il ne prend point de *s* au pluriel : *Trois Pater.*

**PATÈRE.** Subst. f. Vase très-ouvert dont les anciens se servaient dans leurs sacrifices. Il se dit également d'une espèce de crochet terminé par un ornement en cuivre doré, à peu près de la forme d'une patère antique, et enfin de certains ornements d'architecture.

**PATERNEL, PATERNELLE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Amour paternel, tendresse paternelle, affection paternelle, soins paternels, un paternel amour.* Voyez *Aljectif.*

**PATERNELLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il l'a traité paternellement,* et non pas *il Pa paternellement traité.*

**PÂTEUX, PÂTEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Du pain pâteux, des poires pâteuses.* — *Avoir la bouche pâteuse, la langue pâteuse.*

**PÂTHÉTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Discours pathétique, un orateur pathétique, des accents pathétiques.* Voyez *Accent.*

Le *pathétique* est cet enthousiasme, cette vé-

hémence naturelle, cette peinture forte qui émeut, qui touche, qui agite le cœur de l'homme. Tout ce qui transporte l'auditeur hors de lui-même, tout ce qui captive son entendement et subjugue sa volonté, voilà le pathétique.

**PÂTHÉTIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cet acteur a joué très pathétiquement.*

**PATHOS.** Subst. m. Mot purement grec qui signifie les mouvements ou les passions que l'orateur excite ou se propose d'exciter dans l'âme de ses auditeurs :

On voit partout chez vous l'*ithos* et le *pathos.*

(MOL., *Femmes savantes*, act. III, sc. v, 37.)

Ce mot ne se prend plus guère aujourd'hui qu'en mauvaise part. On l'emploie dans le discours familier pour exprimer une chaleur affectée ou ridicule dans un discours ou dans un ouvrage. On prononce le *s*.

**PATIBULAIRE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Des fourches patibulaires. Mine patibulaire, physionomie patibulaire.*

**PATIENTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a souffert patientement, ou il a patientement souffert tout ce qu'on lui a dit.*

**PATIENT, PATIENTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme patient.*

**PATRIARCAL, PATRIARCALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Siège patriarcal, trône patriarcal.* On ne dit pas *patriarcaux* au pluriel masculin.

**PATRIMONIAL, PATRIMONIALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Héritage patrimonial, biens patrimoniaux, terre patrimoniale.*

**PATRIOTIQUE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Ces sentiments patriotiques, ces patriotiques sentiments.*

**PATRONAL, PATRONALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Fête patronale.*

**PATRONYMIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Nom patronymique.*

**PATTE.** Subst. f. Il se dit du pied des animaux à quatre pieds qui ont des doigts, des ongles ou des griffes. Voyez *Parties des animaux.*

**PAUVRE.** Adj. des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. *Pauvre*, placé avant ou après les substantifs *homme* et *femme*, a quelquefois des sens différents. *Un pauvre homme* veut dire quelquefois un homme sans mérite; quelquefois il signifie un homme à plaisir : *Le pauvre homme ne sait que devenir*; quelquefois aussi il signifie un homme qui n'a pas de bien, *j'ai rencontré un pauvre homme. Un homme pauvre, une femme pauvre*, signifient un homme, une femme qui est dans l'indigence. Il y a de la différence entre un *pauvre auteur* et un *auteur pauvre*. Le premier est un auteur sans mérite, le second est un auteur qui est dans l'indigence.

On dit *une langue pauvre*, en parlant d'une langue qui n'a pas tous les termes et tous les tours nécessaires pour bien exprimer les pensées. — En général, dans le sens de chétif, mauvais dans son genre, il se met avant son subst. : *Une pauvre harangue, une pauvre pièce, un pauvre esprit, une pauvre espèce.*

**PAUVREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a vécu pauvrement, ou il a pauvrement vécu.*

**PAUVRESSE.** Subst. f. Domergue prétend qu'on dit une *pauvresse*, et que cette expression est une qualification de mépris. *Pauvresse* est une expression populaire, qui n'emporte point une qualification de mépris.

**PAUVRETÉ.** Subst. f. Ce mot n'a de pluriel que lorsqu'il signifie des choses basses, méprisables, sottes, ridicules : *Il ne dit que des pauvretés*.

**PAVOY.** Subst. m. Le *t* final ne se prononce point. Les poètes se servent fréquemment de ce mot pour signifier le sommeil. *Ce ne fut point le Sommeil qui lui versa ses doux pavots, ce fut la Discorde qui l'enivra de ses poisons.* (Fénel., *Télé.*)

Ses yeux creux et percants, ennemis du repos,  
Jamais du doux sommeil n'ont senti les pavots.

(VOLTAI., *Hér.*, IV, 229.)

Ce fut dans ce terrible et lugubre appareil,  
Qu'un milieu des pavots que verse le Sommeil...

(Idem., v, 127.)

**PAYABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une somme payable à telle époque.*

**PAYEMENT.** Subst. m. L'Académie l'écrivit ainsi. Mais aujourd'hui on écrit et l'on prononce assez généralement *paiement* sans *y*. — En 1835, l'Académie reconnaît cette dernière orthographe, mais elle continue à écrire *payement*.

**PAVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est un usage assez général aujourd'hui de mettre dans ce verbe et dans tous ceux qui se terminent en *ayer*, un *i* voyelle à la place de l'*y*, toutes les fois que cet *y* ne tient pas la place de deux *i*. Ainsi l'on écrit *je paie, tu paies, il paie; nous payons, etc. Je paierai, je paierais*. Cette observation est applicable aux verbes *balayer, bégayer, essayer, etc.* — L'Académie ne blâme pas cette innovation, cependant elle conserve partout l'*y*.

**PECCABLE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *e*. Il ne se met qu'après son subst. : *Tout homme est peccable.*

**PECCADILLE.** Subst. f. On prononce les deux *e*, et on mouille les *l*.

**PECCANT, PECCANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On prononce les deux *e* : *Humeur peccante.*

**PECCATA, PECCAVI.** Dans ces deux mots, on prononce les deux *e*.

**PÊCHEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *pêcheresse*.

**PÊCHEUR.** Subst. m. On dit *pêcheuse*, d'une femme qui pêche.

**PECTORAL, PECTORALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Sirope pectoral, vin pectoral; — croix pectorale. — Muscles pectoraux.*

**PÉCUNIAIRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Amende pécuniaire, peine pécuniaire. — Intérêt pécuniaire, secours pécuniaire.*

**PÉCUNIEUX, PÉCUNIEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.

**PÉDANT, PÉDANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme pédant, une femme pédante, un air pédant, des manières pédantes.* — Il s'emploie substantivement : *Un pédant, une pédante.* Voyez *Adjectif*.

**PÉDANTESQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'harmonie et l'analogie : *Discours pédantesque, ce pédantesque discours.*

**PÉDANTESQUEMENT.** Adv. On peut le mettre

entre l'auxiliaire et le participe : *Il a disserté pédantesquement, ou il a pédantesquement disserté.*

**PÉDESTREMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il est venu pédestrement, et non pas il est pédestrement venu.*

**PEINDRE.** V. a., n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Pour connaître la manière dont ce verbe se conjugue, voyez *Irrégulier*.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

*Peindre une personne, un animal, une bouteille. — Peindre sur bois, sur toile. — Peindre à l'huile, à fresque, en détrempe, en miniature. — Peindre les passions.*

**PEINE.** Subst. f. — On dit adverbialement, à *peine* : *Télémaque suivait à peine, regardant toujours derrière lui.* (Fénel., *Télé.*, liv. VII, t. 1, p. 245.) On le met quelquefois à la tête de la phrase, et alors le pronom sujet se met après le verbe. A *peine nous est-il quittés*. Il est essentiel de bien placer cet adverbe, et il faut qu'il soit rapproché des mots auxquels il a rapport. C'est avec raison que l'abbé d'Olivet a critiqué, sous ce rapport, les vers suivants de Racine (*Britannicus*, act. IV, sc. 11, 83) :

Du fruit de tant de soins, à peine jouissant,  
En avez-vous six mois paru reconnaissant?

Qui ne croirait qu'à *peine* doit se lier avec *jouissant*, comme si Neron ne faisait que commencer à jouir? et cependant à *peine* doit se lier avec le vers suivant : *A peine en avez-vous, etc.* A *peine* se place après le verbe dans les temps simples : *On trouva à peine de l'eau pour boire.* Dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe : *On eut à peine trouvé cet homme.*

**PEINTRE.** Subst. m. et f. On dit une *femme peintre*, comme on dit une *femme auteur* : *Elle est peintre.*

**PEINTURE.** Subst. f. Terme de rhétorique et de poésie. Voyez *Description, Image*.

On appelle *double peinture*, celle qui consiste à présenter deux images opposées, qui, jointes ensemble, se relèvent mutuellement. C'est ainsi que Virgile fait dire à Énée, lorsqu'il voit Hector en songe (*Énéide*, II, 363) :

... Qu'Hector ressembloit peu

A ce terrible Hector qui, dans leur flotte en feu,  
Poussait des ennemis les cohortes tremblantes,  
Ou d'Achille emportait les dépouilles fumantes!  
Sa barbe hérissée, et ses habits poudreux,  
Le sang noir et glacé qui collait ses cheveux,  
Ses pieds qu'avaient gonflés par l'excès des tortures,  
Les hons dont le cuir traversait leurs blessures,  
Son sein encor percé des honorables coups  
Qu'il reçut sous nos murs en combattant pour nous,  
Tout, de ses longs malheurs m'offrait ici l'image.

C'est aussi en usant d'une double peinture que Corneille, dans le récit du rôle de Pauline, lui fait dire, en parlant de Sévère (*Polyeucte*, act. I, sc. III, 99) :

Il n'était point couvert de ces tristes lambeaux  
Qu'une ombre dévolée emporte des tombeaux;  
Il n'était point percé de ces coups pleins de gloire  
Qui, retranchant sa vie, assurent sa mémoire;  
Il sembla triomphant, et tel que sur son char,  
Victorieux dans Rome, entre notre César, etc.

La double peinture est d'un effet merveilleux pour le pathétique; mais comme cette adresse est une des plus grandes du poète et de l'orateur,

il faut la savoir ménager, l'employer sobrement et à propos. (*Encyclopédie.*)

\* PÉJORATIF, PÉJORATIVE. Adj. On nomme ainsi une expression, et particulièrement une terminaison qui ravale le sens. — Il n'y a point un mot français sous la lettre *pej*, et on ne sait pourquoi *péjoratif* n'y est point. Cela vient peut-être de la vieille erreur qu'il n'y a point de péjoratif en français. — Nous avons pris aux Italiens leur *péjoratif* en *accio*, et nous l'employons à tout moment. Dans *bravache*, dans *villace*, la dernière syllabe est *péjorative*. — Il en est de même de nos diminutifs en *otte*, et d'une foule d'autres; ce qui prouve qu'il y a beaucoup de *péjoratifs* français, quoique *péjoratif* ne le soit pas. (Ch. Nodder, *Examen crit. des Dict.*)

PÊLE-MÊLE. Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Ils entrèrent pêle-mêle dans la ville avec les ennemis.*

PÉNAL, PÉNALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Code pénal, loi pénale.*

PENAUD, PENAUDE. Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Il est penaud, elle est penaude.*

PENCHANT, PENCHANTE. Adj. verbal tiré du v. *pencher*. Il ne se met qu'après son subst.: *Une muraille penchante.*

PENCHANT. Subst. m. *Penchant* n'a un pluriel que lorsqu'il se dit absolument et sans régime: *Il faut résister à ses penchants.* Quand il régit à ou *pour*, il se met toujours au singulier. On dit *il a un grand penchant à la vanité*, et non pas de *grands penchants*.

PENDABLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Un homme pendable, un cas pendable.*

PENDANT. Préposition. Elle exige un régime direct: *Pendant l'orage.*

*Pendant que*, conjonction, régit l'indicatif: *Tous les bergers, oubliant leurs cabanes et leurs troupeaux, étaient suspendus et immobiles pendant que je leur donnais des leçons.* (Fénel., *Téléme.* liv. II, t. I, p. 408.)

*Pendant que* marque la simultanéité de deux événements, de deux choses: *Pendant que vous étiez en Espagne, j'étais en Italie. Tandis que* marque non pas la simultanéité de deux événements, de deux choses, mais une opposition, soit entre le temps que cette conjonction indique, et un autre temps exprimé ou sous-entendu, soit entre deux actions qui se font simultanément: *Jouissez des plaisirs tandis que vous êtes riche, vous ne le serez peut-être pas toujours. Vous faites fort bien, tandis que vous êtes encore jeune, d'enrichir votre mémoire par la connaissance des langues.* (Volt. à M. le marquis d'Argens, LII<sup>e</sup> lettre, 22 juin 1737.) Quand vous serez vieux, il ne sera plus temps de les étudier. Dans ces phrases, il y a opposition entre un temps exprimé et un autre temps qui n'est que vaguement indiqué. Tandis que *vous vous divertissez, je me consume dans le chagrin.* Ici on ne veut pas marquer précisément la simultanéité de deux choses, mais l'opposition de deux choses qui sont simultanées.

Dans ces vers de La Fontaine (Liv. VII, fable xviii, 1):

*Pendant qu'un philosophe assure  
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,  
Un autre philosophe jure  
Qu'ils ne nous ont jamais trompés.*

Il n'y a pas expression de la simultanéité de deux événements, mais opposition entre deux événe-

ments simultanés. Il me semble donc que notre fabuliste aurait dû dire:

*Tandis qu'un philosophe assure, etc.*

Les exemples suivants sont conformes à l'explication que nous venons de donner:

Ces Juifs dont vous voulez délivrer la nature,  
Que vous croyez, seigneur, le rebout des humains,  
D'une riche contre autrefois souverains,  
Pendant qu'ils n'adoraient que le dieu de leurs pères,  
Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères.  
(Rac., *Esth.*, act. V, sc. 1, 30.)

C'est l'asile du juste, et la simple innocence  
Y trouve son repos; tandis que la licence  
N'y trouve qu'un sujet d'affroi.  
(J.-B. ROUSS., liv. I, *Ode sur la Providence divine*, 47.)

Et que me servira que la Grèce m'admire,  
Tandis que je serai la fable de l'Épire?  
(Rac., *Androm.*, act. III, sc. 1, 61.)

Un astrologue un jour se laissa choir  
Au fond d'un puits. On lui dit: Pauvre bête,  
Tandis qu'il peine à les pieds tu peux voir,  
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?  
(LA FONT., liv. II, fable XIII, 1.)

PENDANT, PENDANTE. Adj. verbal tiré du v. *pendre*. Il ne se met qu'après son subst.: *Fruits pendants, oreille pendante.*

PENDEULE. Subst. Il est féminin quand il signifie une horloge à poids ou à ressort, *une belle pendule*; et masculin quand il signifie un poids attaché à une verge, à un fil de fer ou de soie, qui, par ses vibrations, règle les mouvements d'une horloge, et à divers autres usages.

PÉNÉTRANT, PÉNÉTRANTE. Adj. verbal tiré du v. *pénétrer*: *Liqueur pénétrante, odeur pénétrante; esprit pénétrant.* Il suit ordinairement son subst.

PÉNÉTRER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Pénétrer*, avec le régime direct, signifie percer, passer à travers, entrer bien avant: *L'huile pénètre les étoffes, la pluie a pénétré mes habits. — Buffon a pénétré les secrets de la nature.*

*Pénétrer dans* se dit des lieux où l'on entre avec quelque difficulté: *Malgré les gardes, il a pénétré dans la prison. — On pénètre les corps, on pénètre dans les lieux.* (Domergue.)

PÉNIBLE. Adj. des deux genres. Il se met souvent avant son subst.: *Un ouvrage pénible, un travail pénible, un pénible travail; une entreprise pénible, une pénible entreprise; un effort pénible, un pénible effort. — Une situation pénible, une pénible situation; un doute pénible, un pénible doute. Voyez Adjectif.*

Quelquefois cet adjectif régit la préposition à devant un infinitif (Boil., *A. P.*, I, 45):

Tout doit tendre au bon sens; mais, pour y parvenir,  
Le chemin est glissant et pénible à tenir.

Avec le verbe *être* employé impersonnellement, il régit la préposition *de*: *Il est pénible de quitter un trône.*

PÉNIBLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a travaillé péniblement, ou il a péniblement travaillé.*

PÉNITENT, PÉNITENTE. Adj. qui se met toujours après son subst.: *Un pécheur pénitent, une femme pénitente.*

PÉNITENTIAUX, PÉNITENTIELLES. Adj. Il n'a point

de singulier : *Psaumes pénitentioux, œuvres pénitentielles*. On ne peut pas le mettre avant son subst.

**PENSANT, PENSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *penser*.

**PENSÉE.** Subst. f. La pensée, en général, est la représentation de quelque chose dans l'esprit; et l'expression est la représentation de la pensée par la parole.

Les pensées doivent être considérées dans l'art oratoire comme ayant deux sortes de qualités : les unes sont appelées *logiques*, parce que c'est la raison et le bon sens qui les exigent; les autres sont des qualités de goût, parce que c'est le goût qui en décide. Celles-là sont la substance du discours, celles-ci en sont l'assaisonnement.

La première qualité logique de la *pensée*, c'est qu'elle soit  *vraie*, c'est-à-dire qu'elle représente la chose telle qu'elle est. A cette première qualité tient la justesse. Une pensée parfaitement vraie est juste. Cependant l'usage met quelque différence entre la vérité et la justesse de la pensée. La *vérité* signifie plus précisément la conformité de la pensée avec l'objet; la *justesse* marque plus expressément l'étendue. La pensée est donc vraie quand elle représente l'objet, et elle est juste quand elle n'a ni plus ni moins d'étendue que lui.

La seconde qualité est la *clarté*. Peut-être même est-ce la première; car une pensée qui n'est pas claire n'est pas proprement une pensée. La clarté consiste dans la vue nette et distincte de l'objet qu'on se représente, et qu'on voit sans nuage, sans obscurité : c'est ce qui rend la pensée nette. On le voit séparé de tous les autres objets qui l'environnent; c'est ce qui la rend distincte.

La première chose qu'on doit faire, quand il s'agit de rendre une pensée, c'est donc de la bien reconnaître, de la démêler d'avec tout ce qui n'est point elle, d'en saisir les contours et les parties. C'est à quoi se réduisent les qualités logiques des pensées; mais pour plaire, ce n'est pas assez d'être sans défaut, il faut avoir des grâces; et c'est le goût qui les donne. Ainsi, tout ce que les pensées peuvent avoir d'agrément dans un discours vient de leur choix et de leur arrangement. Toutes les règles de l'élocution se réduisent à ces deux points, choisir et arranger. (*Encyclop.*)

**PENSER.** V. n. et a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de faire réflexion, faire attention, avoir dessein, il régit la préposition *à*, parce qu'il s'agit d'un but vers lequel l'esprit s'est porté : *Je pense à cette affaire, pensez à vous, je pense à vous répondre, à vous surprendre*. — Quand il signifie avoir une idée ou une opinion dans l'esprit, il régit un complément direct, ou la conjonction *que* : *Voilà ce que je pense, je pense que vous avez tort. Voilà ce que je pense*, signifie, voilà l'idée, l'opinion que j'ai dans l'esprit; *voilà à quoi je pense*, veut dire, voilà l'objet auquel mon esprit est appliqué, comme à un point, comme à un terme. — *Penser*, dans le sens de croire, régit, comme ce verbe, la conjonction *que*, de la même manière, c'est-à-dire avec l'indicatif dans la phrase affirmative, et avec le subjonctif dans la phrase négative ou interrogative : *Je pense qu'il peut arriver aujourd'hui; il ne pense pas que cela puisse réussir; pensez-vous que j'aibesse aveuglément? Penser*, dans le sens d'être sur le point de, ne régit point de préposition : *J'ai pensé mourir*.

Je pris certain auteur autrefois pour mon maître;  
Il pensa me gêner.

(LA FONT., *Épître à l'évêque d'Avranches en lui donnant un Quantilien*, 46.)

**PENSER.** Subst. m. L'Académie dit qu'il n'a guère d'usage que dans la poésie. Féraud dit qu'il est vieux et qu'il ne s'emploie plus, même en poésie. Voltaire l'a employé heureusement dans la phrase suivante : *Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer, sans une impiété absurde, qu'il est impossible à Dieu de donner à la matière le sentiment et le penser?* (*Dictionnaire Philosophique*.) *Penser* ne signifie pas ici *pensée*, mais la faculté de penser. J.-J. Rousseau a dit, le *penser des âmes fortes leur donne un idiome particulier, et les âmes communes n'ont pas même la grammaire de cette langue*.

**PERÇANT, PERÇANTE.** Adj. verbal tiré du v. *percer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un poignou perçant, une âlène percante, un froid perçant, un vent perçant, des cris perçants, une voix percante, des yeux perçants, un esprit perçant*.

**PERÇER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne donne pas un nombre suffisant d'exemples de l'emploi de ce verbe au figuré. En voici quelques-uns qui paraîtront utiles :

Mais on ne peut tromper l'œil vigilant des dieux;  
Des plus obscurs complots il perce les abîmes.

(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 44.)

Nous avons lons cri voir Agamemnon lui-même  
Qui, perçant du lombeau les gouffres éternels...

(VOLT., *Oreste*, act. V, sc. VII, 20.)

Vous seule avez percé ce mystère odieux.

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. 1, 45.)

Déjà de l'avenir perçant la nuit profonde,  
Les oracles sacrés le promettent au monde.

(DELIL., *Énéid.*, VI, 1079.)

**PERÇUS, PERÇUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Il est perçus, elle est perçuse. Il est perçus d'un bras*.

**PERDABLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un procès perdable*.

**PERDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Fléchier, dit Féraud, voulait qu'on dit *perdi-je*; et Vaugelas, *perds-je*; il ajoute que l'usage a décidé pour le dernier, que cette décision est raisonnable et suivant l'analogie, et qu'on ne peut imaginer sur quoi Fléchier appuyait son opinion. — C'était sans doute sur la dureté de la prononciation de *perds-je*. Je pense, au contraire, que l'usage a adopté l'opinion de Fléchier, et que l'on dit *perdi-je*. Au mot *personnel*, Féraud dit expressément, si je après le verbe fait un son dur ou équivoque, l'usage le condamne. Il ne faut point dire *cours-je, perds-je, mens-je*, etc.; mais il faut prendre un autre tour, et dire : *Est-ce que je cours? est-ce que je mens?* Il ajoute que *perdi-je* est tout à fait mauvais.

**PÈRE.** Subst. m. L'Académie ne donne point d'exemple du mot *père*, pris dans le sens suivant :

Le travail est souvent le père du plaisir.

(VOLT., 4<sup>e</sup> disc. sur l'homme, 115.)

**PERFECTIBLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un être perfectible*.

**PERFIDE.** Adj. des deux genres. Il se met souvent avant son subst. : *Un homme perfide, une*

*femme perfide, un amant perfide, un perfide amant; un ami perfide, un perfide ami; un éclat perfide, un perfide éclat; des serments perfides, de perfides serments. Voyez Adjectif.*

**PÉFIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il l'a livré péfidement, ou il l'a péfidement livré à ses ennemis.*

**PÉRIEL.** Subst. m. Voyez *Éminent*. Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. IV, sc. III, 66):

Il m'ôte des périls que j'aurais pu courir.

*On n'ôte point des périls, on vous saure d'un péril, on détourne un péril, on vous arrache à un péril. (Voll., Remarques sur Corneille.)*

**PÉRILLEUSEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a marché périlleusement entre deux précipices, et non pas, il a périlleusement marché.*

**PÉRILLEUX, PÉRILLEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Ocasion périlleuse, poste périlleux, situation périlleuse, périlleuse situation; entreprise périlleuse, périlleuse entreprise. Saut périlleux. Voy. Adjectif.*

**PÉRIODE.** Subst. Il est féminin quand il signifie: 1<sup>o</sup> une révolution qui se renouvelle régulièrement, comme la *période solaire, la période lunaire*; 2<sup>o</sup> une phrase composée de plusieurs membres; 3<sup>o</sup> un espace de temps qui s'écoule entre deux époques. Il est masculin quand il signifie le plus haut point où une chose puisse arriver: *Il est au plus haut période de la gloire.* Il est encore masculin lorsqu'on veut exprimer un espace de temps vague, comme dans le *dernier période de sa vie.*

*Période*, en grammaire, se dit d'un assemblage de phrases et de propositions qui, liées entre elles, forment un sens total, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres. On distingue la période simple, qui n'a qu'un membre, et la période composée, qui en a plusieurs; mais la première n'est autre chose que ce qu'on appelle proposition; et une période proprement dite doit avoir au moins deux membres.

Nous ne pouvions rien donner de meilleur sur cette matière que ce qu'en a dit Condillac dans son *Art d'écrire*.

Dans une période, dit-il, plusieurs propositions de différentes espèces concourent au développement d'une seule pensée. Elles forment un discours dont les principales parties, sans avoir un sens fini, sont distinguées par des repos plus marqués. Or, ces différentes parties sont ce qu'on appelle *membres*, et le discours entier est ce qu'on nomme *période*. *Il y a bien des phénomènes qui embarrassent les philosophes; et les plus communs ne sont pas ceux qui les embarrassent le moins. Voilà une période. Elle renferme deux phrases que l'on appelle membres. Il y a bien des phénomènes qui embarrassent les philosophes, c'est le premier membre; et les plus communs ne sont pas ceux qui les embarrassent le moins, c'est le second.*

Une période peut avoir un plus grand nombre de membres, trois, par exemple, quatre ou davantage; mais il est inutile de les compter. Il suffit de bien lier les idées; et il serait ridicule de s'occuper du nombre des phrases ou des mots.

*Comme donc, en considérant une carte universelle, vous sortez du pays où vous êtes né,*

*et du lieu qui vous renferme, pour parcourir toute la terre habitable, que vous embrassez par la pensée avec toutes les mers et tous les pays; ainsi, en considérant l'abrégé chronologique, vous s'itez des bornes étroites de votre âge, et vous vous étendez dans tous les siècles.*

*Mais de même que, pour aider sa mémoire dans la connaissance des lieux, on retient certaines villes principales, autour desquelles on place les autres, chacune selon sa distance; ainsi dans l'ordre des siècles, il faut voir certains temps marqués par quelque grand événement, auquel on rapporte tout le reste. (Boss., Avant-propos du Disc. sur l'Hist. univers., p. 7.)*

Tout est lié dans cette période; en voici un où il y a quelques petits détails.

*C'est la suite de la religion et des empires que vous devez imprimer dans votre mémoire; et comme la religion et le gouvernement politique sont deux points sur lesquels roulent les choses humaines, voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé, et en découvrir par ce moyen tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. (Idem.)*

J'aimerais mieux voir dans un abrégé, que voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé. Je retrancherais encore par ce moyen, comme inutile.

Il y a deux inconvénients à craindre dans les longues périodes: l'un, de tomber dans des équivoques pour éviter les constructions forcées; l'autre, de faire violence aux constructions pour éviter les équivoques. Ce n'est pas assez qu'une transposition prévienne les doubles sens, il faut encore que les idées se lient également dans l'ordre renversé comme dans l'ordre direct. Voici une longue période qui est fort bien faite.

*Quel témoignage n'est-ce pas de la vérité, de voir que dans les temps où les histoires profanes n'ont à nous conter que des faibles, ou tout au plus des faits confus ou à demi oubliés, l'Écriture, c'est-à-dire, sans contestation, le plus ancien livre qui soit au monde, nous ramène par tant d'énoncements précis, et par la suite même des choses, à leurs véritables principes, c'est-à-dire à Dieu qui a tout fait, et nous marque si distinctement la création de l'univers, celle de l'homme en particulier, le bonheur de son premier état, les causes de ses misères et de ses faiblesses, la corruption du monde et le déluge, l'origine des arts et celle des nations, la distribution des terres, enfin la propagation du genre humain, et d'autres faits de même importance, dont les histoires humaines ne parlent qu'en confusion, et nous obligent à chercher ailleurs les sources certaines? (Boss., Disc. sur l'Hist. univers., 2<sup>e</sup> part., ch. 1, p. 147.)*

On voit que dans une période, tous les membres doivent être distincts, et liés les uns aux autres. Quand ces conditions ne sont pas remplies, ce n'est qu'un assemblage confus de plusieurs phrases. En voici un exemple:

*Comme les arcs triomphaux des Romains ne se dressaient que pour éterniser la mémoire d'un triomphe réel, les ornements tirés des dépouilles qui avaient paru dans un triomphe, et qui étaient propres pour orner l'arc qu'on dressait, afin d'en perpétuer la mémoire, n'étaient point propres pour embellir l'arc qu'on élevait en mémoire d'un autre triomphe, principalement si la victoire avait été remportée sur un autre*

peuple que celui sur qui avait été remportée la victoire, laquelle avait donné lieu au premier triomphe, comme au premier arc. (Dubos, *Réflexions sur la poésie et sur la peinture*, 2<sup>e</sup> part., sect. XIII, 2<sup>e</sup> Réflex.)

Bossuet conçoit nettement sa pensée, et ses idées s'arrangent naturellement; mais plus l'abbé Dubos fait d'efforts, plus il s'embarrasse. Il est obscur par les précautions qu'il prend pour se faire entendre. On démêle qu'il veut dire que les arcs triomphaux étant ornés de dépouilles des ennemis, on ne pouvait pas faire servir les mêmes dans des occasions où la victoire avait été remportée sur des peuples différents.

Quand on accumule les idées sans ordre, on s'embarrasse dans sa propre pensée, et on ne sait plus par où finir. On sent qu'on est obscur, et on le devient davantage, parce qu'on veut cesser de l'être. On pourrait dire :

*Rien n'est plus propre à nous faire connaître ce que peuvent sur tous les hommes, et principalement sur les enfants, les qualités propres à l'air d'un certain pays, que de considérer le pouvoir des simples ricissitudes ou altérations passagères de l'air sur les organes qui ont acquis toute leur consistance.*

L'abbé Dubos exprime cette même pensée avec beaucoup de désordre et de superfluité.

*Rien n'est plus propre à nous donner une juste idée du pouvoir que doivent avoir sur tous les hommes, et principalement sur les enfants, les qualités qui sont si près à l'air d'un certain pays, en vertu de sa composition, lesquelles on pourrait appeler ses qualités permanentes; que de rappeler la connaissance que nous avons du pouvoir que les simples ricissitudes ou les altérations passagères de l'air ont même sur les hommes, dont les organes ont acquis la consistance dont ils sont susceptibles.* (Dubos, *Réflexions sur la poésie et sur la peinture*, 2<sup>e</sup> part., sect. XIV.)

Les fautes de la période suivante sont sensibles.

*Tout persuadé que je suis que ceux qui l'on choisit pour de différents emplois, chacun selon son génie et sa profession, font bien; je me hasarde de dire qu'il se peut faire qu'il y ait au monde plusieurs personnes, connues ou inconnues, que l'on n'emploie pas, qui seraient très-bien.* (La Bruyère, ch. II, *Du mérite personnel*, p. 265.)

En lisant La Bruyère, on trouve souvent des constructions dans ce goût-là.

Si l'on étudie les périodes bien faites, on remarquera que les idées principales des différents membres tendent toutes au même but, et que les modifications qui les accompagnent, les développent et les arrangent avec ordre autour d'une idée, qui est comme un centre commun. C'est pourquoi une période bien faite est appelée une période arrondie.

Celui qui met un frein à la fureur des flots,  
Sait aussi des méchants arrêter les complots;  
Soumis avec respect à sa volonté sainte,  
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

(Rac., *Atth.*, act. 1, sc. 1, 61.)

*Je ne crains que Dieu*, voilà à quoi toute la période se rapporte. Cette idée est en même temps la principale du second membre; elle est naturellement liée à la principale du premier, et les propositions subordonnées la développent et l'articulent. Voici un passage où Massillon lie parfaitement ses idées dans une suite de périodes.

L'idée principale, à laquelle toutes les autres se rapportent, est qu'on n'oserait dire la vérité aux princes.

*Gâtés par les louanges, on n'oserait pas leur parler le langage de la vérité. Eux seuls ignorent dans leur État ce qu'eux seuls devraient connaître; ils croient des ministres pour être informés de ce qui se passe de plus secret dans les cours et dans les royaumes les plus éloignés, et personne n'oserait leur apprendre ce qui se passe dans leur royaume propre; les discours flatteurs assiégent leur trône, s'emparent de toutes les avenues, et ne laissent plus d'accès à la vérité. Ainsi, le souverain est seul étranger au milieu de ses peuples; il croit manier les ressorts les plus secrets de l'empire, et il en ignore les événements les plus publics; on lui cache ses pertes, on grossit ses avantages, on lui diminue ses misères publiques, on le joue à force de le respecter; il ne voit plus rien tel qu'il est, tout lui paraît tel qu'il le souhaite.* (Petit Carême, *Des tentations des grands*, 2<sup>e</sup> part., t. 1, p. 562.)

Voici une période qui n'est pas si bien faite, parce qu'il y a trop de propositions incidentes dans le premier membre. Elle est encore de Massillon.

*Souvenez-vous de ce jeune roi de Juda, qui, pour avoir préféré les avis d'une jeunesse inconsidérée à la sagesse et à la maturité de ceux aux conseils desquels Salomon son père était redevable de la gloire et de la prospérité de son règne, et qui lui conseillaient d'affermir les commencements du sien par le soulagement de ses peuples, vit un nouveau royaume se former des débris de celui de Juda, et qui, pour avoir voulu exiger de ses sujets au delà de ce qu'ils lui devaient, perdit leur amour et leur fidélité qui lui étaient dus.* (Petit Carême, *Des tentations des grands*, 2<sup>e</sup> part., t. 1, p. 562.)

La liaison des idées est ralentie, parce que Massillon s'arrête sur un nom de la première proposition incidente, pour le modifier par deux autres propositions assez longues : *Aux conseils desquels, etc.*, et *qui lui conseillaient, etc.* Or, l'esprit n'aime pas à être retardé de la sorte.

Si des propositions de cette espèce, jetées dans le premier membre, ralentissent les discours, elles rendent la période traînante lorsqu'elles sont ajoutées au dernier. Fénelon écrit ainsi à madame de Maintenon :

*Comme le roi se conduisit bien moins par des maximes saines que par l'impression des gens qui l'environnent, et auxquels il a confié son autorité, le capital est de ne perdre aucune occasion pour l'obscurer par des gens sûrs, qui agissent de concert avec vous, pour lui faire accomplir dans leur vraie étendue ses devoirs, dont il n'a aucune idée.*

C'est au dernier *pour* que la période devient languissante.

Une préposition ne peut être répétée qu'autant qu'elle exprime le même rapport, et qu'elle subordonne deux propositions à une même proposition principale.

Ce ne serait pas faire une période, ce serait écrire une suite de phrases mal liées, que de dire avec Pascal :

1<sup>o</sup> *Qu'est-ce donc que nous erie cette avidité (d'acquiescer des connaissances), sinon qu'il y a eu autrefois en l'homme un véritable bonheur dont il ne lui reste maintenant que la marque et la trace toute vide;* 2<sup>o</sup> *qu'il essaye de remplir de*

*tout ce qui l'environne; 3° en cherchant dans les choses absentes le secours qu'il n'obtient pas des présentes, et que les unes et les autres sont incapables de lui donner; 4° par ce que ce gouffre infini ne peut être rempli que par un objet infini et immuable. (Pensées, 2<sup>e</sup> part., art. V, § 3.)*

Les phrases sont distinguées par des chiffres. On voit que la seconde modifie le dernier nom de la première, que la troisième modifie la seconde, et que la quatrième modifie la dernière partie de la troisième. Ce n'est certainement pas là une période arrondie.

*L'ennui dévore les grands, et ils ont bien de la peine à remplir leur journée.* Voilà une idée principale que madame de Maintenon développe dans une suite de phrases bien faites et bien liées :

*Que ne puis-je vous donner toute mon expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine qu'ils ont à remplir leur journée! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer, et qu'il n'y a que le secours de Dieu qui m'empêche d'y succomber? J'ai été jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée partout. Dans un âge plus avancé, j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit; je suis venue à la fureur; et je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux, une inquiétude, une lassitude, une envie de connaître autre chose, parce qu'en tout cela rien ne satisfait entièrement (A madame de la Maisonfort, 1696.)* Voyez *Coupe, Narration*.

**PÉRIODIQUE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Mouvement périodique, révolution périodique, fièvre périodique.* — *Ouvrage périodique.* — *Style périodique, discours périodique.* Voyez *Narration*.

**PÉRIODIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Les astres se meuvent périodiquement.*

**PÉRIPIÉTIE.** Subst. f. *Péripétie*, en terme de littérature, est dans le poème dramatique ce qu'on appelle ordinairement dénoûment. La péripétie est proprement le changement de condition, soit heureuse, soit malheureuse, qui arrive au principal personnage d'un drame, et qui résulte de quelque reconnaissance ou autre incident qui donne un nouveau tour à l'action. Ainsi la péripétie est la même chose que la catastrophe, à moins qu'on ne dise que celle-ci dépend de l'autre, comme un effet dépend de sa cause ou de son occasion.

Les qualités que doit avoir la péripétie sont d'être probable et nécessaire; pour cela, elle doit être une suite naturelle, ou au moins l'effet des actions précédentes, et encore mieux, naître du sujet même de la pièce, et, par conséquent, ne point venir d'une cause étrangère, et pour ainsi dire collatérale.

**PÉRIPHRASE.** Subst. f. La périphrase est une circonlocution, un circuit de paroles. Ainsi ce tour sera vicieux s'il n'est pas employé à propos. Quand on prononce le nom d'une chose, l'esprit ne se porte pas plus sur une qualité que sur une autre; il les embrasse toutes confusément. Il voit la chose, mais il n'y aperçoit point encore de caractère déterminé. Au contraire, il déneûle quelques-unes des qualités qui la distinguent, lorsqu'au nom on substitue une circonlocution. En un mot, le nom montre la chose dans un éloignement où on la recon-

naît; mais on l'aperçoit imparfaitement, et les détails échappent. La périphrase, au contraire, la rapproche, et en rend les traits plus distincts et plus sensibles. Le nom de Dieu, par exemple, ne réveille pas l'idée de tel ou tel attribut; mais la périphrase, *celui qui a créé le ciel et la terre*, représente la Divinité avec toute sa intelligence et toute sa puissance. Cette même idée peut être caractérisée par autant de périphrases qu'il y a d'attributs dans Dieu; mais le choix des caractères n'est jamais indifférent.

*Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, est aussi celui qui fait la loi aux rois, et qui leur donne, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons.* (Bossuet.)

Celui qui met un frein à la fureur des flots,  
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

(RAC., *Ath.*, act. 1, sc. 1, 61.)

Dans ces deux exemples, Dieu est caractérisé bien différemment. Mais essayons de changer les périphrases de l'un à l'autre, et disons :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots, est aussi celui qui fait la loi aux rois, et qui leur donne, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons.*

*Celui qui règne dans les cieux, de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté, l'indépendance, sait arrêter les complots des méchants.*

Ces périphrases n'ont plus la même grâce: elles paraissent froides, déplacées, et l'on en voit la raison. C'est que le caractère donné à Dieu n'a plus assez de rapport avec l'action de cet être; l'attribut n'est plus assez lié avec le sujet de la proposition.

Les orateurs médiocres se perdent souvent dans le vague de ces sortes de périphrases. Ils craignent de nommer les choses, et ils croient trouver du sublime dans des circonlocutions prises au hasard. Quelquefois aussi le besoin de quelques syllabes fait tomber dans ce défaut jusqu'aux meilleurs poètes; mais rien n'est plus capable de rendre le discours froid, pesant ou ridicule. Quand donc les périphrases ne contribuent pas à lier les idées, il faut se borner à nommer les choses.

Rien n'est plus lié aux propositions que nous formons, que les sentiments dont nous sommes alors affectés. Aussi les périphrases ne sont-elles jamais plus élégantes que lorsque, caractérisant une pensée, elles expriment encore des sentiments.

Au lieu d'expliquer la métémpycose en disant qu'elle fait sans cesse passer les âmes par différents corps, Bossuet emploie des périphrases qui font voir toute l'absurdité qu'il trouve dans cette opinion. Il s'explique ainsi :

*Que dirai-je de ceux qui croyaient la transmigration des âmes, qui les faisaient rouler des cieux à la terre, et puis de la terre aux cieux; des animaux dans les hommes, et des hommes dans les animaux; de la félicité à la misère, et de la misère à la félicité, sans que ces révolutions eussent jamais ni de terme, ni d'ordre certain?*

On peut, après une périphrase, en ajouter une seconde, une troisième, et cela sera fort bien, pourvu qu'elles expriment chacune des accessoires qui renchérisseient les uns sur les autres, et qui

soient tous relatifs à la chose et aux circonstances où l'on en parle; les idées, par ce moyen, se lieront de plus en plus. Mais, au contraire, la liaison s'affaiblira, et le style deviendra lâche, si les dernières périphrases ont moins de force que les premières. Despreaux a dit (*Sat.* I, 29) :

Tandis que, libre encor, . . .  
Mon corps n'est point courbé sous le fait des années,  
Qu'on ne voit point mes pas sous l'âge chanceler,  
Et qu'il reste à la Parque encor de quoi filer.

Voilà trois périphrases pour dire, *tandis que je ne suis pas vieux*. La première est bonne, parce qu'elle fait image; la seconde est une peinture plus faible; la troisième ne peint rien, et n'est pas même exacte; car on peut être vieux, quoiqu'il reste à la Parque de quoi filer. D'ailleurs, *qu'on ne voit point mes pas chanceler* est un tour lâche; il eût été mieux de dire, *que je ne chancelle pas*. Enfin, *sous l'âge* est une faible répétition de *sous le fait des années*.

La règle est donc que, quand on veut exprimer une même chose par plusieurs périphrases, il faut que les images soient dans une certaine gradation; qu'elles ajoutent successivement les unes aux autres, et que tout ce qu'elles expriment convienne également, non-seulement à la chose dont on parle, mais encore à ce qu'on en dit.

Il faut encore consulter le caractère de l'ouvrage où l'on veut faire entrer les images. Dans un poëme, par exemple, on exprimera ainsi la pointe du jour (Volt, *Henriade*, VII, 475) :

L'aurore cependant, au visage vermeil,  
Gourrait dans l'Orient le palais du soleil.  
La nuit en d'autres lieux portait ses voiles sombres,  
Les songes voltigeants fuyaient avec les ombres.

Ce langage serait froid et ridicule partout ailleurs.

Comme on se sert d'une périphrase pour ajouter des accessoires, on s'en sert aussi pour écarter des idées désagréables, basses ou peu honnêtes. Mais il faut bien se garder d'éviter des termes, uniquement parce qu'ils sont dans la bouche de tout le monde. Lorsque le langage commun convient au sentiment qu'on éprouve et aux circonstances où l'on est, il ne faut préférer une périphrase qu'autant qu'elle convient encore davantage. Il est, par exemple, tout naturel qu'un père dise, *ma fille devrait pleurer ma mort, et c'est moi qui pleure la sienne*. Je ne vois pas pourquoi il craindrait de se servir du mot *pleurer*. Cependant le père Bouhours loue ces vers que Maynard a faits sur ce sujet (*Ode IX*, 49) :

Hâte ma fin que la rigueur diffère,  
Je hais le monde et n'y pretends plus rien.  
Sur mon tombeau ma fille devrait faire  
Ce que je fais maintenant sur le sien.

Ce père tendre parait se faire un petit plaisir de donner à deviner s'il répand des larmes. La périphrase ne doit pas être employée pour écarter l'idée du sentiment, et pour y substituer une énigme. Ces vers de Maynard sont donc d'un mauvais goût; *et n'y prétends plus rien* est une phrase qui n'est là que pour achever le vers.

Les définitions et les analyses sont proprement des périphrases, dont le propre est d'expliquer une chose. *Dieu est la cause première*, voilà une définition; car de là naissent tous les attributs de

la Divinité. Vous ferez une analyse si vous dites, *Dieu est la cause première indépendante, souverainement intelligente, toute-puissante, etc.* Vous pouvez donc substituer au nom de *Dieu* sa définition ou son analyse. Mais alors votre dessein est uniquement de faire connaître l'idée que vous vous faites, et vous remplissez votre objet si vous vous expliquez clairement. Quant aux périphrases qui ne sont ni définitions, ni analyses, vous n'en devez faire usage qu'autant qu'elles caractérisent les choses, soit par rapport aux circonstances où vous les considérez, soit par rapport aux sentiments dont vous êtes affecté. Si vous les employez toujours avec ce discernement, vous ne devez pas craindre de les trop multiplier. (Condillac, *Art d'écrire*.)

PÉRIR. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. *Périr*, avec l'auxiliaire *avoir*, exprime l'action qui a fait périr. *Il a péri ce jour-là*; ce jour-là, l'action qui l'a fait périr a eu lieu. *Il a péri dans le combat*. *Périr*, avec l'auxiliaire *être*, indique l'état qui résulte de l'action de périr: *Ils sont périssés*, ils n'existent plus.

Lorsque Calypso, voulant retenir Télémaque dans son île, lui peint le naufrage d'Ulysse, elle ne doit pas vouloir lui représenter l'action par laquelle *il a péri*, mais l'état qui est résulté de cette action, c'est-à-dire la mort d'Ulysse. Fénelon ne se serait donc pas aussi bien exprimé qu'il l'a fait s'il eût dit, *elle voulait faire entendre qu'il avait péri dans le naufrage*; aussi, dit-il, *elle voulait faire entendre qu'il était péri dans le naufrage* (*Téléme.*, liv. I, t. 1, p. 76); c'est-à-dire que sa mort en avait été la suite. — On dira donc également bien, *il a péri dans le combat*, ou *il est péri dans le combat*, suivant qu'on voudra fixer l'esprit ou sur l'action qui a donné la mort, ou sur la mort même qui a été l'effet de l'action. — L'Académie, qui donnait autrefois à ce verbe l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir*, a retranché dans la dernière édition de son dictionnaire les exemples où il était accompagné du premier. Mais elle indique le participe *péris*, *périsse*; ce qui doit faire supposer qu'elle autorise dans certains cas l'usage de l'auxiliaire *être*.  
Corneille a dit (*Cinna*, act. III, sc. 1, 74) :

Je conserve ce sang qu'elle veut voir périr.

*Périr un sang*, dit Voltaire, est un barbarisme. (*Remarques sur Corneille*.)

PÉRISSABLE. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Des biens périssables*.

\* PÉRISOLOGIE. Subst. f. Terme de grammaire. Voyez *Pléonasme*.

PERMANENT, PERMANENTE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un bonheur permanent*.

PERMETTRE. V. a., n. et irrégul. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme mettre. Voyez ce mot.

Quand ce verbe a un régime indirect, il demande *de* et l'infinitif : *On vous permet de sortir*. Dans le cas contraire, il demande *que* et le subjonctif : *Votre père a permis que vous sortissiez*.

PERNICIEUSEMENT. Adv. Il se met entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est pernicieusement inventé*.

PERNICIEUX, PERNICIEUSE. Adj. On le met souvent avant son subst. : *Conseil pernicieux, pernicieux conseil; maxime pernicieuse, pernicieuse maxime; invention pernicieuse, perni-*

*ciense invention; exemple pernicieux, pernicieux exemple. Voyez Adjectif.*

**PÉRORAISON.** Subst. f. Terme de rhétorique. On appelle ainsi la conclusion ou la dernière partie du discours, dans laquelle l'orateur résume en peu de mots les principaux chefs qu'il a traités avec étendue dans le corps de la pièce, et tâche d'émuover les passions de ses auditeurs. Voyez *Passions*. Les passions qu'on doit exciter dans la péroraison varient suivant les diverses espèces de discours. Dans un panégyrique, ce sont des sentiments d'amour, d'admiration, de joie, d'émulation, qu'on se propose d'imprimer dans l'âme des auditeurs. Dans une invective, c'est la haine, le mépris, l'indignation, la colère, etc. Dans un discours du genre délibératif, on s'efforce de faire naître l'espérance ou la confiance, d'inspirer la crainte, ou de jeter le trouble dans les cœurs. La péroraison doit être véhément et pleine de passion, mais en même temps courte. Il ne faut pas laisser à l'auditeur le temps de respirer, pour ainsi dire, parce que le propre de la réflexion est d'éteindre ou d'amoortir la passion.

Quand on dit que la péroraison doit émuover les passions, on suppose que le sujet en est susceptible; car rien ne serait plus ridicule que de terminer par des traits pathétiques une cause où il ne s'agirait que d'un intérêt léger ou d'un objet fort peu important. (*Encyclopédie.*)

**PÉRÉTIUEL, PÉRÉTIELLE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Mouvement perpétuel, rente perpétuelle.*

**PÉRÉTIUELLEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a tourmentés perpétuellement, ou il nous a perpétuellement tourmentés.*

**PERPLEXE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Cas perplexes, une situation perplexée.*

**PÉRSÉCUTANT, PÉRSÉCUTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *persécuter*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme persécutant, une femme persécutante.*

**PÉRSÉCUTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *persécutrice*.

**PÉRSÉVÈRANT, PÉRSÉVÈRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *persévérer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme persévérant, une femme persévérante.*

**PERSIL.** Subst. m. On ne prononce pas le l.

**PERSILLADE, PERSILLÉ.** Dans ces deux mots, on mouille les l.

**PERSONNE.** Subst. f. et m. Nom qui exprime principalement l'idée d'homme, et, par accessoire, l'idée de la totalité des individus pris distributivement : *Personne ne l'a dit, c'est-à-dire aucun homme ne l'a dit, ni Pierre, ni Paul, ni, etc.* Puisque l'idée d'homme est la principale dans la signification du mot *personne*, ce mot est donc un nom comme *homme*. Nous disons en latin *nemo* : *personne ne*, et il est évident que c'est une contraction de *ne homo*, où l'on voit sensiblement le mot *homo*. Nous disons en français *une personne m'a dit*; c'est très-évidemment le même mot, non-seulement quant au matériel, mais quant au sens; c'est comme si l'on disait, *un individu de l'espèce humaine m'a dit*, et certainement, dans cette phrase, *personne* est bien un nom. Mais dans *personne ne l'a dit*, c'est

encore le même nom employé sans prépositif, afin qu'il soit pris dans un sens général ou indéterminé; c'est comme s'il y avait, *nul individu de l'espèce des hommes ne l'a dit*. C'est donc à tort que la plupart des grammairiens ont fait du mot *personne*, tantôt un substantif, tantôt un pronom indéfini.

*Personne*, employé d'une manière déterminée, est toujours du genre féminin, et se met au singulier ou au pluriel : *Une personne instruite, des personnes instruites.*

Quelques grammairiens ont prétendu que, parce que le mot *personne* se dit également de l'homme et de la femme, on peut, dans la même phrase, le supposer tantôt masculin, tantôt féminin, et dire, par exemple, *la personne que j'ai vu, des personnes instruites m'ont assuré le contraire, ils prétendent que...* Cette règle, que l'on n'appuie sur aucun raisonnement solide, paraît avoir été faite pour justifier un mauvais usage, dans un temps où le chaos de la grammaire commençait à peine à se débrouiller. C'est une chose contraire aux principes généraux de toutes les langues, qu'un mot puisse être présente dans la même phrase sous deux genres différents; et si l'usage avait établi une exception pour le mot *personne*, la raison devrait l'abolir. C'est, je crois, ce qui est arrivé depuis Vaugelas, et je ne crois pas qu'aujourd'hui aucun bon écrivain voulût se prévaloir d'une exception de cette nature.

Quand *personne* est pris dans un sens général et indéterminé, il garde toujours la forme du masculin et du singulier, et soumet à la même forme les mots auxquels il se rapporte, qui en sont susceptibles : *Personne n'est venu, personne ne s'est encore avisé de cela, personne ne sait s'il est digne d'amour ou de haine, personne n'est aussi heureux que vous.*

*Personne.* Terme de grammaire. Il y a trois relations générales que peut avoir à l'acte de la parole le sujet de la proposition; car, ou il prononce lui-même la proposition dont il est le sujet, ou la parole lui est adressée par un autre, ou il est simplement sujet sans prononcer le discours et sans être apostrophé. Dans cette proposition, *Je suis le seigneur ton Dieu*, c'est *Dieu* qui en est le sujet, et à qui il est attribué d'être le seigneur Dieu d'Israël; mais en même temps c'est lui qui produit l'acte de la parole, qui prononce ce discours. Dans celle-ci, *Dieu, ayez pitié de moi, selon votre grande miséricorde*, c'est encore Dieu qui est le sujet, mais ce n'est pas lui qui parle; c'est à lui que la parole est adressée. Enfin dans celle-ci, *Dieu a créé l'homme de terre, et l'a fait à son image, Dieu* est encore le sujet; mais il ne parle point, et le discours ne lui est point adressé. Les grammairiens ont donné à ces trois relations générales le nom de personnes. On appelle première personne celle qui parle, *Je vois, nous voyons*; seconde personne, celle à qui l'on parle, *tu vois, vous voyez*; troisième personne, celle de qui l'on parle; *il voit, elle voit, ils voient, elles voient*. Les verbes ont différentes terminaisons, suivant les personnes. Voyez *Coujugaïson, Accord*.

**PERSONNEL, PERSONNELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Mérite personnel, qualité personnelle, droit personnel.* — *Homme personnel.*

*Personnel*, en terme de grammaire, signifie qui est relatif aux personnes, ou qui reçoit les inflexions relatives aux personnes. On applique

mot aux pronoms, aux terminaisons de certains modes des verbes, à ces modes des verbes, et aux verbes mêmes.

On appelle *pronoms personnels* ceux qui présentent de l'esprit des êtres déterminés par l'idée prise de l'une des trois personnes. Les pronoms personnels, dans le système ordinaire des grammairiens, ne sont qu'une espèce particulière, et l'on y ajoute les pronoms démonstratifs, les possessifs, les relatifs, etc. Mais il n'y a de véritables pronoms que ceux que l'on nomme *personnels*; et les autres prétendus pronoms sont ou des noms ou des adjectifs, ou même des adverbess. Voyez *Adjectif, Pronom*.

**PERSONNELLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a offensé personnellement, ou il m'a personnellement offensé.*

**PERSONNIFIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Prêter un corps, une âme, un visage, un esprit à des êtres purement intellectuels ou moraux, auxquels on attribue aussi un langage, un caractère, des sentiments et des actions.

Ainsi les poètes personnifient les passions ou d'autres êtres métaphysiques dont ils ont fait des divinités, et que les païens adoraient ou craignaient, tels que l'Envie, la Discorde, la Faim, la Fortune, la Victoire. A leur imitation, les modernes ont aussi personnifié des êtres semblables; telle est la Mollesse dans le *Lutrin* de Boileau; le Fanatisme, la Discorde, la Politique, l'Amour, dans la *Henriade* de Voltaire.

**PERSUADÉ.** Part. et adj. Voltaire en a fait un subst. : *Le frère Riglet avait toute la simplicité et tout l'enthousiasme d'un persuadé.*

**PERSUADER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On lit dans le Dictionnaire de l'Académie de 1798, *ils s'étaient persuadés qu'on n'oserait les contredire*. Plusieurs grammairiens ont prétendu que l'Académie avait eu tort de faire accorder le participe avec le pronom *se*, et de mettre *persuadés* au pluriel. Ils se fondent sur ce que le pronom *se*, signifiant ici *à soi*, est un régime indirect; *car se persuader quelque chose*, c'est *persuader quelque chose à soi*. — Mais ces grammairiens n'ont pas observé qu'on dit aussi, *persuader quelqu'un de quelque chose*, et que par conséquent *ils s'étaient persuadés que personne n'oserait les contredire*, peut se tourner par *ils avaient persuadé eux, que personne n'oserait les contredire*; ou l'on voit que le pronom *se* est le régime direct du participe. Voilà pourquoi l'usage s'est établi de faire accorder le régime dans ces sortes de phrases: *Ils se sont persuadés que cela seul suffit.* (Bull., manière de traiter l'histoire naturelle, t. 1, p. 42.)

Cependant comme on peut dire également *persuader quelqu'un de quelque chose*, et *persuader quelque chose à quelqu'un*, on peut à son gré regarder le pronom *se* comme un régime direct, ou comme un régime indirect, et faire accorder ou non le participe avec ce pronom, suivant l'idée qu'on a dans l'esprit. — Nous devons faire remarquer que dans l'édition de 1835, l'Académie écrit ainsi la phrase qui a donné lieu à cet article: *Ils s'étaient persuadé qu'on n'oserait les contredire.*

**PERSUASIF, PERSUASIVE.** adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Raison persuasive, orateur persuasif.*

**PERTINEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il en a parlé pertinemment, il en a discouru pertinemment.*

**PERTURBATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *perturbatrice*.

**PERVERS, PERVERSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. : *Un naturel pervers, un homme pervers, une doctrine perversse, cette perversse doctrine.*

**PESAMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il était pesamment armé.*

**PESANT, PESANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Style pesant, charge pesante, pesante charge, un fardeau pesant, un pesant fardeau.*

**PÈSE-LIQUEUR.** Subst. m. On écrit au pluriel *des pèse-liqueur sans s*. La pluralité ne peut tomber ni sur *pèse*, qui est un verbe, ni sur *liqueur*; elle tombe sur *instrument*, qui est sous-entendu : *Des pèse-liqueur* sont des instruments avec lesquels on pèse la liqueur ou les liqueurs.

**PESTIFÈRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un air pestifère, une vapèur pestifère, une odeur pestifère.* Il est peu usité.

**PESTIFÈRE, PESTIFÉRÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un lieu pestifère, des marchandises pestiférées.*

**PESTILENT, PESTILENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une fièvre pestilente, un air pestilent.*

**PESTILENTIEL, PESTILENTIELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Air pestilentiel, maladie pestilentielle.*

**PETILLANT, PETILLANTE.** Adj. On mouille les l. On ne le met qu'après son subst. : *Du vin pétillant, des yeux pétillants, un sang pétillant.*

**PETILLEMENT, PETILLER.** Dans ces deux mots, les l sont mouillés.

**PETIT, PETITE.** Adj. Petit, joint aux mots *homme* ou *femme*, n'exprime ordinairement qu'une petite taille : *Un petit homme, une petite femme.* On dit de même un *petit cheval, un petit chien*. Mis avant d'autres noms, il signifie quelquefois de peu d'importance, de peu de valeur : *Un petit prince, un petit génie, des petites gens. Une petite affaire. Une petite circonstance.* — Quand cet adj. n'est pas modifié par un adverbe de quantité, il se met avant son subst. : *Un petit homme, une petite femme.* Quand il est joint à un adverbe de quantité, il se met avant ou après : *Un homme fort petit, une femme bien petite; un fort petit homme, une bien petite femme.*

*Petit* est quelquefois un terme d'affection et de tendresse, comme dans ce vers de madame Deshoulières (*Les moutons*, idylle 4) :

Hélas! petits moutons, que vous êtes heureux!

*Petit* n'est pas ici un adjectif qui marque directement le volume et la petitesse des moutons. Voyez *Comparatif*.

**PETITEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a toujours vécu petitement, ou il a toujours petitement vécu.*

\* **PETITISSIME.** Voltaire s'est servi de ce mot en parlant de la petite république de Genève : *La philosophie, dit-il, a fait de merveilleux progrès depuis quelque temps, mais cette philosophie n'a pourtant pas empêché qu'on ait incarné le livre de Jean-Jacques dans la petitissime république.* Ce mot est un terme de circonstance, qui ne fait point partie de la langue.

**PÉTRIFIANT, PÉTRIFIANTE.** Adj. verbal qui ne se met qu'après son subst. : *Sucs pétrifiants, fontaine pétrifiante.*

**PÉTRIF.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie n'a

pas indiqué exactement l'emploi que l'on peut faire de ce mot au figuré :

A mon j'laisir j'ai pétri sa jeune âme.  
VOLT., *Enf. prod.*, act. I, sc. 1, 110.

Ces ramas de farcins marotiques,  
Moitié français et moitié germaniques,  
Pétrus d'erreur et de haine et d'ennui.

(VOLT., *éptre XXXV*, 157.)

**PÉTULANT, PÉTULANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme pétulant, un enfant pétulant. Cette pétulante jeunesse.*

PEU. Adv. Il est opposé à beaucoup ; et, joint à un substantif, il régit la préposition de sans article : *Peu d'argent, peu de bois, peu d'hommes, peu de soldats.* On le met avant les adjectifs qu'il modifie : *Peu aimable, peu complaisant.* Il précède les adverbess qu'il modifie, *peu agréablement*, et suit ceux qui le modifient, *fort peu, bien peu.* — Joint au verbe, il se met après dans les temps simples, *il boit peu* ; et dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe, *il a peu bu.* S'il est modifié par quelque autre adverbe, on peut le mettre ou avant ou après le participe : *Il m'a coûté fort peu, ou il m'a fort peu coûté.*

Je n'ose m'éblouir d'un peu de nom fameux.  
(CORN., *Sertor.*, act. II, sc. 11, 74.)

Voltaire dit au sujet de ce vers : Le mot de *peu* ne convient pas au nom : *Un peu de gloire, un peu de renommée, de réputation, de puissance*, se dit dans toutes les langues, et un *peu de nom* se dit dans aucune. Il y a une grammaire commune à toutes les nations qui ne permet pas que des adverbess de quantité se joignent à des choses qui n'ont pas de quantité. On peut avoir plus ou moins de gloire et de puissance, mais non pas plus ou moins de nom. (*Remarques sur Corneille.*)

*Peu* et *tout* s'excluent l'un l'autre. Aussi Voltaire a-t-il blâmé cet autre vers de la même tragédie (act. II, sc. 11, 80) :

Et malgré tout le peu que le ciel m'a fait naître.

Tout le *peu*, dit-il, renferme une contradiction manifeste.

Quelques personnes disent *un petit peu*, pour dire une petite quantité. Cette locution est vicieuse. *Peu* signifie seul une petite quantité.

Dans cette phrase, *un peu de vin, peu est substantif* ; il l'est aussi dans *le peu, de peu, à peu, pour peu.*

*Peu* joint à la préposition *de*, et suivi d'un substantif singulier, régit le verbe au singulier : *Peu de monde a su mon arrivée* ; mais *peu* régit le verbe au pluriel, lorsqu'il est suivi d'un substantif pluriel : *Peu de personnes savent se suffire à elles-mêmes.*

C'était peu.

C'était peu que les tiens altérés de ton sang  
Eussent osé porter le couteau dans ton flanc ;  
Qu'à la face des dieux le meurtre de mon père  
Fût pour comble d'horreur le crime de sa mère :  
C'est peu qu'en d'autres mains la perle ait remis  
Le sceptre qu'après toi devait porter ton fils,  
Et que dans mes malheurs Égisté qui me brava,  
Sans respect, sans pitié, traite Électre en esclave ;  
Pour m'accabler encore, son fils audacieux,  
Lit, jusqu'à la fille ose lever les yeux.

(CRÉBILLON, *Electre*, act. I, sc. 1, 49.)

La Harpe fait sur ces vers les remarques suivantes. Cette longue période, commençant par ces mots, *c'était peu*, qui annoncent une progression d'idées, la dément à la fin. On se sert de cette tournure quand ce qui précède est moins fort que ce qui suit, comme dans *Athalie* (act. I, sc. 1, 39) :

C'est peu que le front ceint d'une mitre étrangère,  
Ce levite à Baal prête son ministère ;  
Ce temple l'importune, et son impiété  
Voudrait anéantir le dieu qu'il a quitté.

Ici la phrase va en croissant. Quitter le Dieu d'Israël pour Baal est une impiété ; c'en est une plus grande de vouloir anéantir le temple et le culte d'un dieu qu'on a quitté. Mais l'hymne d'His est certainement beaucoup moins horrible pour Électre que le meurtre de son père assassiné par sa mère. (*Cours de littérature.*)

Cette règle est parfaitement bien observée dans les vers suivants de Racine (*Iphigénie*, act. III, sc. 11, 26) :

C'est peu de violer l'amitié, la nature ;  
C'est peu que de vouloir, sous un couteau mortel,  
Me montrer votre cœur fumant sur un autel ;  
D'un appareil d'hymen couvrant ce sacrifice,  
Il vent que ce soit moi qui vous mène au supplice !  
Que ma crédule main conduise le couteau !  
Qu'au lieu de votre époux, je sois votre bourreau !

Il faut seulement remarquer que *c'est peu* devant un infinitif ne doit pas être suivi de *que* ; du moins c'est la décision des grammairiens. Racine devait donc dire, *c'est peu de vouloir*, et non pas, *c'est peu que de vouloir*.

Il nous semble, dit la *Grammaire des Grammaires* (éd. de 1819, p. 844), que de même qu'on dit, *il s'en faut de beaucoup*, lorsqu'il s'agit de quantité, de même on doit dire, *il s'en faut de peu* ; et comme on dit, lorsqu'il est question de différence, *il s'en faut beaucoup*, on doit également dire, *il s'en faut peu*.

Si ces observations sont justes, nous sommes fondé à en conclure que ce serait s'exprimer incorrectement que de dire, *il s'en faut peu que ce vase ne soit plein*, au lieu de, *il s'en faut de peu que ce vase ne soit plein* ; et *il s'en faut de peu qu'il n'ait achevé son ouvrage*, au lieu de, *il s'en faut peu qu'il n'ait achevé son ouvrage.* Voyez *Beaucoup, Falloir, Guère.*

PEUR. Subst. f. On dit *crainte d'accident*, mais on ne dit pas *peur d'accident*. On dit toujours de *peur*, et jamais *peur de* : *De peur des voleurs, de peur qu'on ne vous critique.* On le dit même devant un verbe à l'infinitif, quoique la répétition de la préposition paraisse blesser l'oreille : *Il s'abstient de manger, par la crainte d'être empoisonné, et se laisse mourir de faim, de peur de mourir.*

Lorsqu'après de *peur* il y a une phrase subordonnée, il faut mettre ne au verbe de cette phrase : *Il se retira, de peur qu'on ne l'obligeât à répondre*, et non pas, *qu'on l'obligeât à répondre.*

PEUREUX, PEUREUSE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme peureux, une femme peureuse, un animal peureux.*

PEUT-ÊTRE. Adv. dubitatif. On joint toujours ces deux mots par un tiret, et ils sont souvent suivis de *que* : *Peut-être que oui, peut-être que non, peut-être qu'il viendra.* — On peut dire aussi, *peut-être viendra-t-il.* — On peut le placer avant ou après le verbe, et dans les temps com

posés, ou après l'auxiliaire, ou après le participe : *Peut-être le fera-t-il, il le fera peut-être; il l'a peut-être fait, il l'a fait peut-être.* — Quand *peut-être* est au commencement de la phrase, il faut mettre le pronom sujet du verbe après le verbe : *Peut-être nous-nous.* Mais quand il est au milieu de la phrase, le pronom conserve sa place naturelle : *Tels sont les conseils auxquels peut-être nous sommes redevables de notre tranquillité, et non pas, auxquels peut-être nous sommes redevables de notre tranquillité.* — C'est une négligence de mettre le verbe *pouvoir* avec *eut être*, parce que ce mot, exprimant doute, incertitude, ne saurait modifier un verbe qui l'exprime également. — \* Le verbe *pouvoir* employé avec *il est possible*, forme un pléonasme. Mais avec le mot *peut-être*, qui n'est plus pour nous qu'un simple adverbe dubitatif, la question est différente. Si Bossuet eût supprimé le mot *peut-être* dans la phrase suivante : *Mais peut-être au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands dessins, les vustes pensées pourrout nous distinguer au reste des hommes,* il eût affirmé ce pouvoir; ce qui serait contraire à sa pensée, puisqu'il n'a voulu faire qu'une objection dubitative. » (A. Lemaire. *Grammaire des Grammaires*, p. 551.)

*Peut être* se prend dans un autre sens qui n'est point indiqué dans le Dictionnaire de l'Académie. Dans le sens dont je parle, au lieu d'être dubitatif il est réellement affirmatif. En voici un exemple : *J'ai mon champ à labourer, je n'irai peut-être pas employer mon temps à terminer vos différends, et à traquer à vos affaires, tandis que je négligerai les miennes.* (Montesquieu, XI<sup>e</sup> lettre persane.) *Peut-être pas* veut dire ici sûrement pas.

**PHÉRES.** Subst. m. On prononce le *s* final. En littérature, on entend par ce mot une pensée triviale revêtue d'une image pompeuse ou brillante. Voyez *Image, Galimatias*.

**PHÉNIX.** Subst. m. On prononce *Phénixe*.

**PHILOLOGIE.** Subst. f. Espèce de science composée de grammaire, de poétique, d'antiquités, d'histoire, de philosophie, quelquefois même de mathématiques, de médecine, de jurisprudence, sans traiter d'aucune de ces matières à fond, ni séparément, mais les effleurant toutes ou en partie. La philologie est une espèce de littérature universelle, qui traite de toutes les sciences, de leur origine, de leurs progrès, des auteurs qui les ont cultivées, etc. C'est ce que nous appelons en France les belles-lettres, et ce qu'on nomme dans les universités *les humanités*. — On appelle *philologues*, ceux qui ont embrassé cette science universelle.

**PHILOLOGIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Recherches philologiques, mélanges philologiques.*

\***PHILOSOPHAÏLLE.** Subst. f. Terme de mépris inventé par Fréron, répété par Linguet, et recueilli par Féraud. On l'emploie, dit ce dernier, en parlant de la tourbe des prétendus philosophes modernes. Et dans cette tourbe il comprend Voltaire. — Le mot *philosophaïlle* a été inventé contre les philosophes, comme le mot *prêtreaille* contre les prêtres. Ce dernier a pris, et se trouve dans tous les dictionnaires; le premier est tombé, et n'a été ramassé que par l'abbé Féraud. Cela tient à l'esprit du siècle.

**PHILOSOPHALE.** Adj. f. qui ne se dit que dans cette phrase : *Pierre philosophaie.* On ne le met point avant son subst.

**PHILOSOPHE.** Subst. m. que l'on prend quelquefois adjectivement. Dans cette dernière signification, il ne se met qu'après son subst. : *Un roi philosophe. C'est cette épître que les beaux esprits n'entendent peut-être pas, car ils sont peu philosophes.* (Voltaire, *Correspondance*.) L'abbé Féraud veut nous faire croire que ce mot est presque toujours pris en mauvaise part.

*Philosophe* se dit aussi des femmes : *Une femme philosophe. Nous sommes au temps où une femme peut être hardiment philosophe.* (Voltaire.)

\***PHILOSOPHERIE, \*PHILOSOPHISQUE, \*PHILOSOPHISSE, \*PHILOSOPHISTE.** Mots barbares inventés par Fréron, répétés par Linguet, et recueillis par Féraud. Ces mots nouveaux, dit ce dernier, commencent à s'accréditer. « L'indignation qu'ont excitée dans les bons esprits les horribles écarts de certains philosophes modernes, a fait inventer ces mots assez singuliers. » — Ces mots ne commençaient point à s'accréditer du temps de Féraud, et ils ne sont pas plus en honneur aujourd'hui que les noms de Fréron et de Linguet.

**Philosopherie.** Subst. f. Selon Féraud, il se dit en plaisantant pour philosophie. — Ainsi l'on pourrait dire en plaisantant, *la philosopherie de Socrate.* Cette décision de Féraud n'a pas fait fortune.

**Philosophesque.** Adj. des deux genres. Il se dit pour ridiculiser le travers d'esprit de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de d'Alembert, de Diderot, de Buffon, de Marmontel, de Dumarsais, afin de faire mieux ressortir le génie de Fréron, de Nollet, de l'abbé Geoffroi et de l'abbé Féraud. Du moins, c'est l'avis de ce dernier.

**Philosophiser, v. n.**, a le même sens que *philosopher* pris en mauvais part. C'est raisonner comme les auteurs que je viens de nommer dans l'article précédent.

**Philosophiste.** Subst. m. Faux philosophe, tel que Voltaire, J.-J. Rousseau, d'Alembert, Diderot, Buffon, Marmontel, etc., etc.

Tous ces mots ne se trouvent point dans le Dictionnaire de l'Académie, ce qui prouve qu'ils n'ont pas fait fortune; ils ne sont guère usités que dans les sacristies.

**PHILOSOPHIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Raisonnement philosophique, discours philosophique, matière philosophique.* — *Esprit philosophique.*

**PHILOSOPHIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Vivre philosophiquement. Il a toujours vécu philosophiquement.*

**PHRASE.** Subst. f. Terme de grammaire. Il se dit particulièrement d'une façon de parler, d'un tour d'expression, en tant que les mots y sont construits et assemblés d'une manière particulière. Par exemple, *on dit* est une phrase française; *hoc dicitur*, une phrase latine; *si dice*, une phrase italienne; *man sagt*, une phrase allemande. Voilà autant de manières différentes d'analyser et de rendre la pensée. Il ne faut pas confondre la phrase avec la proposition. Une proposition peut être rendue de diverses manières, et elle est toujours la même, quoique les phrases qui l'expriment d'une manière différente soient différentes. Aussi les qualités bonnes ou mauvaises de la phrase sont-elles bien différentes de celles de la proposition. Une phrase est bonne ou mauvaise selon que les mots dont elle résulte sont assemblés, terminés et construits d'après ou contre les règles établies par l'usage de la langue. Une proposition, au contraire, est bonne ou mauvaise, selon qu'elle

est conforme ou non aux principes immuables de la morale. Une phrase est correcte ou incorrecte, claire ou obscure, élégante ou commune, simple ou figurée, etc. : une proposition est vraie ou fautive, honnête ou déshonnête, juste ou injuste, pieuse ou scandaleuse, etc., si on l'envisage par rapport à la matière; et si on l'envisage dans le discours, elle est directe ou indirecte, principale ou incidente, etc. — Un excellent et judicieux écrivain, dit Vaugelas, peut inventer de nouvelles façons de parler, pourvu qu'il y apporte toutes les circonstances requises. — Cela est vrai, mais il faut être fondé sur un besoin réel ou très-apparent; et, dans ce cas-la même, il faut être circonspect, et agir avec retenue. Voyez *Néologie, Proposition*.

*Parler par phrases*, dit Bonhours, c'est quitter une expression courte et simple qui se présente d'elle-même pour en prendre une plus étendue et moins naturelle, qui a je ne sais quoi de fastueux. Un écrivain qui aime ce qu'on appelle *phraser* (c'est ce qu'on appelle aujourd'hui un *phrasier*), ne dira pas, *si vous saviez vous contenir dans de justes bornes*; mais il dira, *si vous aviez soin de retenir les mouvements de votre esprit dans les bornes d'une juste modération*.

Rien n'est plus opposé à la pureté de notre style. Voyez *Clarté, Coupe*.

On emploie quelquefois le mot de *phrase* dans un sens plus général, pour désigner le génie particulier d'une langue dans l'expression des pensées. C'est dans ce sens qu'on dit que la *phrase hébraïque* a de l'énergie, la *phrase grecque* de l'harmonie, la *phrase latine* de la majesté, la *phrase française* de la clarté et de la naïveté, etc.

**PHYSIOLOGIQUE**. Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. : *Recherches physiologiques*.

**PIAILLER, PIAILLERIE, PIAILLEUR**. Dans ces trois mots, on mouille les deux *l*.

**PIÈCE**. Subst. f. Terme de littérature. On entend par ce mot, en français, un poème dramatique tout entier; et on appelle en général *pièces de théâtre*, les tragédies, les comédies, les opéras, les opéras-comiques, et même les mélodrames.

On appelle *pièces de poésie*, certains ouvrages en vers d'une médiocre longueur, telles qu'une ode, une élégie, etc. — *Pièces fugitives*. Voyez *Fugitif*.

**PIED**. Subst. m. Le *d* ne se prononce pas. Voyez *Parties des animaux*. On dit le *piéd d'une montagne*, d'un *rocher*, d'une *muraille*, d'une *bastion*; les *piéd d'une table*, d'une *armoire*, d'une *chaise*, d'un *banc*, d'une *commode*; le *piéd d'un chandelier*; les *piéd d'un chenet*, d'une *marmite*. On appelle le *piéd* ou les *piéd* du lit, l'endroit du lit où l'on a ordinairement les *piéd* lorsqu'on est dans le lit, et qui est opposé au chevet.

En poésie, on appelle *piéd*, l'alliance ou l'accord de plusieurs syllabes qui entrent dans la composition des vers, et leur donnent de la cadence. Le nom de *piéd* ne convient qu'à la poésie des anciens, et à celle de quelques langues modernes. En français on mesure les vers par le nombre des syllabes; ainsi nous appelons *vers de douze syllabes*, nos grands vers ou vers alexandrins; et nous en avons de dix, de huit, de six, de quatre, de deux syllabes, et d'autres irréguliers, d'un nombre impair de syllabes.

**PIERRAILLE**. Subst. f. On mouille les deux *l*.  
**PIERREUX, PIERREUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un champ pierreux, un chemin pierreux*. — *Une poire pierreuse*.

**PIÈTRE**. Adj. des deux genres. Il est familier, et se met souvent avant son subst. : *Un habit piètre, un piètre habit; des meubles bien piètres*.

Quelle étrange aventure  
T'a donc réduit en si piètre posture?  
(VOLTAIRE, *Enf. prod.*, act. III, sc. II, 17.)

Voyez *Adjectif*.

**PIÈTEMENT**. Adv. Il est familier, et peut se placer entre l'auxiliaire et le participe : *Il est logé piètement, ou il est piètement logé*.

**PIËTEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a toujours vécu piëtement, ou il a toujours piëtement vécu*.

**PIËUX, PIËUSE**. Adj. On le dit de la piété envers Dieu : *Un homme piëux, une femme piëuse*; de la piété filiale et de la compassion pour les malheureux : *Il était conduit par l'amour piëux qu'un fils doit à son père*. (Fénel., *Téléme.*) *Il alla lui-même retirer son corps sanglant et d'ignominie; il versa sur lui des larmes piëuses*. (Fénel., *Téléme.*, liv. XVII, t. II, p. 490.) On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. On ne dit pas un *piëux homme*, un *piëux prêtre*; et en général le masculin figure mal devant un mot de deux syllabes terminé par un *e* muet; mais on dit une *femme piëuse*, et une *piëuse femme*; une *piëuse piëuse*, et une *piëuse piëuse*; un *dessein piëux*, et un *piëux dessein*; une *entreprise piëuse*, et une *piëuse entreprise*; une *méditation piëuse*, et une *piëuse méditation*; une *croissance piëuse*, et une *piëuse croissance*. — On dit un *legs piëux*, et non pas un *piëux legs*. Voyez *Adjectif*.

**PIGEON**. Subst. m. C'est un terme moins noble que *colombe*. Il ne faut pas dire que le *Saint-Esprit* apparut à la sainte Vierge sous la forme d'un *pigeon*, mais sous la forme d'une *colombe*.

— Quand on parle de pigeons vivants et qui sont appariés, on dit une *paire de pigeons*; quand on parle de pigeons pour manger, on dit une *couple de pigeons*. Voyez *Couple, Paire*.

**PIGNORATIF**. Adj. m. Terme de jurisprudence. Le *g* a le son dur; prononcez *pignoratif*.

**PILLAGE, PILLARD, PILLER, PILLERIE, PILLER**. Dans ces cinq mots, les *l* sont mouillés.

*Pillard, pillarde*, adj., ne se met qu'après son subst. : *Une troupe pillarde, une humeur pillarde*.

**PIMPANT, PIMPANTE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme pimpant, une femme pimpante*.

Nou, tu n'es plus ce monsieur d'Entremonde,  
Ce chevalier si pimpant dans le monde.  
(VOLTAIRE, *Enf. prod.*, act. III, sc. 1, 5.)

**PINCÉ, PINCÉE**. Adj. qui se met après son subst. : *Un air pincé, un style pincé*. L'Académie ne lui fait point régir la préposition *de*. Mais Voltaire dit *pincé d'avarice* (*Enfant prodigue*, act. I, sc. IV, 19) :

Être à la fois et Midas et Narcisse,  
Enflé d'orgueil et pincé d'avarice.

**PINCER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *c* a la prononciation de *se*; et, pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi, on écrit

*nous pinçons, je pinçais, je pinçai, et non pas nous pinçons, etc.*

**Pincer, toucher.** On dit *pincer* en parlant de quelques instruments de musique à cordes, lorsqu'on en tire le son en les touchant du bout des doigts, au lieu de les toucher avec un archet : *Pincer la guitare, le luth, la harpe.* On dit *toucher* en parlant des instruments à touches, comme l'orgue, le clavecin, le forté-piano. On a observé que les verbes *toucher, battre*, employés pour exprimer l'action de jouer des instruments, sont actifs, et que l'instrument en est l'objet ou le régime direct. On a conclu de là que ce régime ne doit pas être précédé d'une préposition, et que puisqu'on dit *toucher quelque chose, battre quelque chose*, on doit dire, pour parler correctement, *toucher le clavecin, le forté-piano, l'orgue; pincer la harpe, la guitare, le luth; battre la caisse, le tambour, les timbales.* On ne dit plus guère aujourd'hui *toucher le clavecin, le forté-piano, l'orgue, mais jouer du clavecin, de l'orgue*, etc. — L'Académie, en 1833, dit *toucher la lyre* (expression qui nous semble peu à juste, puisqu'il s'agit d'un instrument à cordes); *toucher l'orgue, le piano.* Mais elle ajoute qu'on dit aussi, abusivement, *toucher du piano, de l'orgue.* Nous croyons même qu'en général, l'usage est pour cette dernière tournure, et qu'on dit plus habituellement : *Cette jeune personne touche du piano.* C'est qu'alors « le mot *toucher* est devenu neutre et synonyme de *jouer*. Mais quand il s'agit d'un fait particulier, le régime direct nous paraît devoir être employé de préférence : *Elle va toucher le piano. Qui donc touche l'orgue à la paroisse?* » Quant au mot *pincer*, l'Académie, dans ce cas, le regarde comme ordinairement neutre; « elle dit : *Pincer de la harpe, de la guitare.* » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 418.)

**PINCETTES.** Subst. f. plur. Il n'a point de singulier. L'Académie dit qu'on dit quelquefois au singulier, *donnez-moi la pincette.* Mais ceux qui parlent ainsi parlent mal. On dit, et l'on doit dire, *donnez-moi les pincettes.* On ne dit pas plus *donnez-moi la pincette*, pour dire *donnez-moi les pincettes*, qu'on ne dit *donnez-moi le ciseau*, pour dire *donnez-moi les ciseaux*; ou *donnez-moi la force*, pour *donnez-moi les forces.*

**PINDARIQUE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Ode pindarique, style pindarique.*

**PIERRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Pascal a employé ce mot dans un sens figuré : *Le présent ne nous satisfaisant jamais, l'espérance nous pîpe, et nous mène jusqu'à la mort.*

**PIEUX.** Subst. m. Qui trompe au jeu. L'Académie ne dit pas comment il faudrait dire en parlant d'une femme, et on ne le trouve nulle part. Pourquoi ne dirait-on pas *pieuse*?

**PIQUANT, PIQUANTE.** Adj. Au propre, il ne se met qu'après son subst. : *Une branche piquante, du vin piquant, une sauce piquante.* — Au figuré, on peut le mettre avant, en consultant l'oreille et l'analogie : *Une réponse piquante, cette piquante réponse; une hyperbole piquante, une piquante hyperbole; une repartie piquante, une piquante repartie.* Voyez *Adjectif*.

**PIQUE-NIQUE.** Subst. m. On doit dire au pluriel des *pique-nique* sans s. La pluralité tombe sur le mot *repas* qui est sous-entendu. — L'Académie écrit des *pique-niques*.

**PIRE.** Adj. des deux genres. C'est l'opposé de *meilleur*, et le comparatif de *mauvais*; au superlatif on dit *le pire*. Il signifie plus mauvais, de plus méchante qualité, plus nuisible : *Les hommes seraient peut-être pires, s'ils venaient à manquer de censeurs.* (La Bruyère.) *La condition des hommes serait pire que celle des bêtes, si la solide philosophie et la religion ne les soutenaient.* (Fénelon.) Quand il forme une comparaison, il est suivi de la conjonction que : *Ce vin-là est pire que le premier*; et quand il est superlatif, il regit la préposition de : *C'est le pire de tous.* Voyez *Pis*.

**PIS.** Adv. comparatif. C'est l'opposé de *mieux*. Il signifie plus mal, plus désavantageusement : *Ils sont pis que jamais ensemble. Il en a dit pis que peut-être.*

Quelques personnes ont eru que *pis* est adjectif dans les phrases suivantes : *Il n'y a rien qui soit pis que cela; ce que j'y trouve de pis; il ne saurait rien arriver de pis.* Mais *pis* est adverbe dans ces phrases, comme *mieux* dans celles-ci : *Il n'y a rien qui soit mieux que cela; ce que j'y trouve de mieux*, etc. *Pis*, l'opposé de *mieux*, se place dans les mêmes cas, comme adverbe; *pire*, l'opposé de *meilleur*, s'emploie de même seul, comme adjectif.

*Pis*, dans aucun cas, ne peut être regardé comme adjectif; s'il pouvait l'être, on lui connaîtrait un féminin, car ce mot ne saurait être de deux genres. Serait-ce *pire*? Mais *pire* est un adjectif des deux genres, et il est ridicule de supposer qu'un adjectif qui est masculin et féminin ait encore, on ne saurait pourquoi, un autre masculin. *Pire* est le latin *pejor*, des deux genres, comme *meilleur* est *melior*; *pis* est l'adverbe *pejus*, comme *mieux* est *melius*.

Il n'est point de cas où *pis* ne puisse être reconnu pour adverbe comme *mieux*, et *pire* pour adjectif comme *meilleur*; il n'y a que le peuple qui dise *tant pire, de mal en pire*, etc.

Enfin, si *pis* était adjectif, il serait du moins quelquefois joint à un substantif, puisque c'est là l'office propre d'un adjectif. Or, il ne l'est jamais. On ne dira certainement pas, *il n'y a pis eau que l'eau qui dort, il n'y a pis état que celui d'un homme dont la conscience n'est pas pure.* C'est toujours *pire* que vous joignez à un substantif. (Roubaud.)

**PISTIL.** Subst. m. On ne mouille pas le l.

**PITEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'était lamenté piteusement, ou il s'était piteusement lamenté.*

**PITEUX, PITEUSE.** Adj. Il est familier, ne se dit que des choses, et ne se met guère qu'avant son subst. : *Il est dans un piteux état. Faire une piteuse mine, faire piteuse chère.*

**PIToyABLE.** Adj. des deux genres. L'Académie le dit pour *enclin à la pitié*; il n'est plus usité en ce sens :

C'est être ambassadeur et tendre et pitoyable.

(CORN., Nicom., act. III, sc. III, 14.)

Le mot *pitoyable*, dit Voltaire, signifiait alors *compatisant*, aussi bien que *digne de pitié*. (*Remarques sur Corneille.*) — Il signifie digne de pitié, ou méprisable, mauvais dans son genre; et on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un état pitoyable, un pitoyable état; des cris pitoyables, de pitoyables cris.* — *Un style pitoyable, un pitoyable style; un ouvrage pitoyable, un pitoyable ouvrage.*

**PITOYABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est affligé pitoyablement, ou il est pitoyablement affligé.*

**PITTORESQUE.** Adj. des deux genres. On prononce les deux *t*. Il ne se met qu'après son subst. : *Site pittoresque, description pittoresque.* — *Attitude pittoresque, sujet pittoresque.*

**PITTORESQUEMENT.** Adv. on prononce les deux *t*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a pittoresquement décrit ce voyage.*

**PITTORESQUE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Humeur pittoresque, temperament pittoresque.*

\* **PLACABLE.** Adj. des deux genres. Nous avons, dit Voltaire, des architectes, et point de *traces*; des archivistes, et point de *colles*, en architecture. On est *impotent*, on n'est point *potent*; il y a des gens *implacables*, et pas un de *placable*. On ne finirait pas si on voulait exposer tous les besoins de notre langue; c'est une gousse fière, et a qui il faut faire l'aunône malgré elle. Il est bien étrange qu'on dise *implacable*, et non pas *placable*; âme inaltérable, et non pas *altérable*; héros *indomptable*, et non héros *domptable*.

Voltaire a osé braver l'usage, en employant le mot *placable*. *Il n'est pas surprenant*, dit-il, *que les hommes aient imaginé une infinité de moyens différents d'apaiser la colère de l'Être suprême; mais tous dépendent du même principe, de l'idée d'un Dieu placable.*

**PLACÉ.** Subst. f. Racine a dit dans *Mithridate* (act. II, sc. III, 5) :

Pompée a saisi l'avantage  
D'une nuit qui laissait peu de place au courage.

*Peu de place pour peu de ressources*, n'est pas français.

**PLACET.** Subst. m. Le *t* ne se prononce point. — Quoique ce mot soit tiré d'un verbe latin à la 3<sup>e</sup> personne du singulier, l'Académie lui donne le signe du pluriel : *Des placets*.

**PLAFOND.** Subst. m. Le *d* ne se prononce point.

**PLAIDANT, PLAIGNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *plaider*. Il se met toujours après son subst. : *Les parties plaidantes.* — *Un avocat plaidant.*

**PLAIDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *plaider une cause*, mais on ne dit pas *plaider un procès*.

L'Académie prétend qu'on dit *plaider quelqu'un*; et elle donne pour exemple : *Il a été obligé de plaider son tuteur pour lui faire rendre compte.* On parlait ainsi autrefois. Aujourd'hui on dit *plaider contre quelqu'un*.

Boileau a dit dans *Le Lutrin* (III, 419) :

Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,  
Fût plaide le prélat et le chantre avec lui.

**PLAIGNANT, PLAIGNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *plaindre*. C'est un terme de pratique. Il ne se met jamais qu'après le subst. : *La partie plaignante.*

**PLAIN, PLAINE.** Adj. Quand il signifie uni, *plat*, il se met avant son subst. : *En plain champ, en plain campagne.* — Quand il se dit des étoffes, pour signifier qu'elles sont sans figures, sans façons, il se met après son subst. : *Du re-lours plain, du satin plain, du linge plain.*

**PLAINDE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a dit dans *Phèdre* (act. II, sc. II, 12) :

Je révoque des lois dont j'ai plaint la rigueur.

On a remarqué avec raison qu'on se plaint de la rigueur d'une loi, mais qu'on ne peut pas dire en plaindre la rigueur.

Se plaindre de ce que, se plaindre que. On lit dans la *Grammaire des Grammaires* (p. 4218), que lorsque le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif, ces deux locutions s'emploient indifféremment l'une pour l'autre; et que lorsqu'il est au subjonctif, se plaindre que est la seule qui soit autorisée. Il ne faut presque jamais croire que, dans une langue fixe, deux expressions différentes puissent être employées indifféremment; et si le cas existait, il faudrait rejeter l'une ou l'autre de ces expressions. Examinons donc la première partie de cette règle de la *Grammaire des Grammaires*.

Quand on dit se plaindre de quelque chose, la préposition de indique un rapport direct entre la chose dont on se plaint, et la personne qui s'en plaint. Dans on se plaint de ce que, de indique de même un rapport direct, positif, entre le sujet du verbe et la chose qui cause la plainte : *Je me plains de ce que vous m'avez insulté, de ce que vous m'avez frappé, de ce que vous n'avez pas rempli vos obligations envers moi; votre frère se plaint de ce que vous n'avez point d'amitié pour lui; je me plains de ce que j'ai éprouvé une injustice.* Dans toutes ces phrases, se plaindre signifie proprement faire des plaintes, des reproches relativement à une chose dont on a reçu quelque tort, quelque dommage.

Mais se plaindre signifie aussi blâmer, trouver mauvais, sans rapport direct et positif de la chose avec le sujet; et alors il me semble qu'il faut employer que : *On se plaint qu'il y a de la partialité dans les tribunaux.* C'est une plainte générale, et où la chose n'a pas un rapport direct avec le sujet. Un homme qui se croirait lésé par un jugement dirait : *Je me plains de ce qu'il y a eu de la partialité dans le tribunal.* *On se plaignait que l'indiscipline était dans l'armée. Combien de fois ne s'est-on pas plaint que les affaires n'avaient ni règle ni fin!* (Boss., *Oraison funèbre de Le Tellier*, p. 254.) Je dirai, je me plains qu'on met trop de précipitation dans les affaires, si je parle en général des affaires, sans rapport à moi; et je me plains de ce qu'on a mis trop de précipitation dans mon affaire, parce qu'il s'agit d'une affaire qui m'est personnelle : *Les gens de mer se plaignent que j'ai favorisé les gens de la campagne.* (Marmontel, *Trépid d'Illyène*.) La plainte ne tombe pas directement sur le désavantage de ceux qui se plaignent, mais sur la faveur accordée aux gens de la campagne.

Parlez; Phèdre se plaint que je suis outragé.  
Rac., *Phéd.*, act. III, sc. v, 59.)

*Permettez que mon amitié se plaigne que vous avez hasardé dans votre préface des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter.* (Voltaire.) *Ils se plaignaient peut-être avec justice que les nobles et les patriciens ne travaillaient qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement.* (Vertot.) Que l'on essaie de substituer dans toutes ces phrases de ce que à que, et l'on sentira que ce régime n'y peut être admis. Il me paraît donc clair qu'on ne dit pas indifféremment se plaindre de ce que et se plaindre que.

Il est vrai, comme le dit la *Grammaire des Grammaires*, que lorsque le verbe de la phrase

subordonnée est au subjonctif, il faut nécessairement mettre *se plaindre que*. Cette règle confine ce que nous venons d'établir. Le subjonctif marque doute, incertitude, et repousse par conséquent de ce que, qui indique toujours quelque chose de déterminé, de positif. *Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et se sont plaints que j'en eusse fait un très-méchant homme.* (Rac., Préface de Britan.) *Je m'infermerai si elles se plaignaient qu'on les eût ennuies.* (Idem.) *Vous-même, monsieur, pouvez-vous vous plaindre qu'on n'ait pas rendu justice à votre Dialogue de l'Amour et de l'Amitié?* (Bil., Lettre à Ch. Perrault.) *Pauvre comme je croyais l'être, je n'avais pas droit de me plaindre que l'on voulait me rendre ménaçère du peu d'argent qu'on me donnait.* (Marmontel.)

**PLAINTE, PLAINTIVE.** Adj. Il se dit ordinairement des choses qui ont rapport aux personnes : *Tou plaintif, voix plaintive.* — On dit cependant familièrement qu'un homme est *plaintif*, pour dire qu'il se plaint toujours.

Cet adjectif se met ordinairement après son subst. On peut quelquefois le mettre avant. C'est ce qui arrive en poésie : *De plaintifs accents, la plaintive tourterelle.*

**PLAINTEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a chanté plaintivement cette romance, ou il a plaintivement chanté cette romance.*

**PLAIRE, V. n.** et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Voyez *Irregular.*

*Plaire à quelqu'un, cet ouvrage plaît, plaît à tout le monde.*

*Plaire* devant un verbe à l'infinitif régit à ou de. Il régit de quand il est employé impersonnellement : *Il me plaît, il ne me plaît pas de vous obéir.* *Vous plaît-il de m'écouter?* Quand le verbe régit ne se rapporte pas au sujet du verbe, on emploie que : *Vous plaît-il que je me retire?* Ailleurs, il régit à : *Cela plaît à mon frère.* *Cela ne plaît pas à tout le monde.*

Il y a de la différence entre ce qui te plaît et ce qu'il te plaît. Le premier signifie ce qui est agréable ; et le second ce que tu veux. Ainsi Racine, au lieu de dire dans les *Plaidours* (act. II, sc. III, 6) :

Tu prétends faire ici de moi ce qui te plaît,

aurait dû dire : *Tu prétends faire ici de moi ce qu'il te plaît, c'est-à-dire ce que tu veux.*

Cette faute se rencontre fréquemment, même chez de bons auteurs. J.-J. Rousseau dit toujours ce qui pour ce qu'il. Si l'on demande à quelqu'un qui est à table, que voulez-vous que je vous serve ? et qu'il réponde, ce qui vous plaira, cela signifiera servez-moi ce que vous trouvez, ce que vous jugez bon. Mais s'il répond, ce qu'il vous plaira, cela voudra dire, ce qu'il vous plaira me donner. Il y a ellipse.

*Je fais ce qui me plaît,* signifie, *je fais ce qui m'est agréable ; et je fais ce qu'il me plaît,* veut dire, *je fais ma volonté.* *Les hommes seront toujours ce qu'il plaira aux femmes,* sous-entendu *qu'ils soient.* (J.-J. Rousseau.) *Choisissez, et prenez ce qui vous plaira,* ce qui vous sera agréable, ce que vous trouverez de votre goût.

*Se plaire* régit à avec l'infinitif : *Se plaire à malfaire.* Racine a dit dans *Esther* :

Relevez les superbes prières  
Du temple où notre Dieu se plaît d'être adoré.

D'Olivet remarque que Racine aurait dit *se plaît à être adoré*, si Phébus l'avait permis

*Se plaire* se joint aux noms par la préposition à ou la préposition dans. *Se plaire à quelque chose*, suppose toujours une action exprimée ou sous-entendue : *Il se plaît à lire, à écrire ; il se plaît à la lecture, à la chasse ; il se plaît à la ville, à la campagne, c'est-à-dire à vivre à la ville, à la campagne.* Mais quand il s'agit d'un état, on se sert de dans : *Il se plaît dans les fêtes, dans les plaisirs, dans la douleur, dans les larmes, dans la pauvreté, dans la solitude.*

Faut-il dire, *ils se sont plus à me tourmenter*, ou *ils se sont plu à me tourmenter*? Il paraît certain qu'il faut dire *ils se sont plu.* *Plaire* est un verbe essentiellement neutre ; son participe ne peut donc pas être susceptible d'un régime direct. *Elle s'est plu ne signifie pas elle a plu soi, mais elle a plu à soi ; ils se sont plu à me tourmenter* signifie *il a plu à eux de me tourmenter.* Ainsi, il faut dire, *ils se sont plu à me tourmenter.* (Acad.) *Ils se sont plu à me persuader.* (Idem.) *Insectes invisibles que la main du Créateur s'est plu à faire naître dans l'abîme de l'infiniment petit.* (Volt., *Micromégas*, ch. VI.) *Les poètes épiques se sont toujours plu à décrire des batailles.* (Dell., Préface de l'*Énéide*, p. 63.)

*A Dieu ne plaise* régit que avec le subjonctif : *A Dieu ne plaise que je me plaigne de lui!* — *Plût à Dieu* régit pareillement que avec le subjonctif : *Plût à Dieu qu'il s'en allât!* *Plût à Dieu* se met aussi seul comme réponse à une phrase qui précède : *Je crois que vous vous êtes trompé. Plût à Dieu!* C'est-à-dire je le souhaite fort, cela me ferait beaucoup de plaisir.

**PLAISAMENT.** Adv. On prononce *plaisament.* On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a plaisamment raconté cette aventure.* ou il a raconté plaisamment cette aventure. — *Elle était plaisamment coiffée.*

**PLAISANT, PLAISANTE.** Adj. verbal tiré du *v plaire.* Il se disait autrefois pour agréable, surtout en vers :

Plaisant séjour des âmes affligées,  
Vieilles forêts de trois siècles âgées.

(RACAN.)

Vallons, fleuves, rochers, *plaisante* solitude,  
Si vous fûtes témoins de mon inquiétude,  
Soyez-le désormais de mon contentement!

(Idem.)

Aujourd'hui, il ne se prend plus en ce sens. Il signifie qui récréé, qui divertit, qui fait rire ; et, dans ce sens, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie : *Un conte plaisant, une aventure plaisante, une plaisante aventure.* — Il se dit aussi pour signifier impertinent, ridicule ; et alors il se met toujours avant son subst. : *C'est un plaisant homme, un plaisant personnage, un plaisant visage, un plaisant conte.*

Oh ! le plaisant projet d'un poète ignorant!  
(BOILL., A. P., III, 241.)

**PLAISANT.** Adj. et subst. m. Terme de littérature. Tout ce qui est risible n'est pas ridicule ; tout ce qui est plaisant n'est pas comique ; tout ce qui est comique n'est pas plaisant. Une maladresse est risible ; une prétention manquée est ridicule ; une situation qui expose le vice au

mépris est *comique* ; un bon mot est *plaisant*. — Le *comique* est le ridicule qui résulte de la faiblesse, de l'erreur, des travers de l'esprit ou des vices du caractère. — Le *plaisant* est l'effet de la surprise réjouissante que nous cause un contraste frappant, singulier et nouveau, aperçu entre deux objets, ou entre un objet et l'idée disparate qu'il a fait naître. C'est une rencontre imprévue qui, par des rapports inexplicables, excite en nous la douce convulsion du rire. — La *bouffonnerie* est une exagération du comique et du plaisant. L'Avare et le Tartufe sont deux personnages *comiques*; Crispin, dans le *Légitime*, est un personnage *plaisant*; Jodelet, un personnage *bouffon*. Il arrive naturellement que le bon comique est plaisant. Ce vers,

Oui, mon frère, je suis un méchant, un coupable,  
(*Mot., Tartufe*, act. III, sc. vi. 2.)

a l'un et l'autre caractère dans la bouche de Tartufe. Il est plaisant par l'opposition de la vérité que dit Tartufe avec l'effet qu'elle produit, et par la singularité piquante de ce contraste; il est comique, parce qu'il exprime le plus vivement qu'il est possible l'adresse du fourbe qui trompe, et qu'il va faire sentir de même la crédule prévention de l'homme simple qui est trompé.

Mais le plaisant n'est pas toujours comique, parce que le contraste qu'il présente peut n'être qu'une singularité de rapports entre deux idées qu'on ne croyait pas faites pour se lier ensemble; comme si, par exemple, un valet imagine de prendre la place de son maître au lit de la mort, de dicter son testament, et d'oser, après, lui soutenir qu'il l'a fait lui-même, et que sa léthargie le lui a fait oublier. Il n'y a rien de si ridicule dans les mœurs ni dans les caractères; mais il y a une contrariété d'idées si imprévue, et il en résulte une surprise si naturelle et si amusante, que le vrai comique ne l'est pas davantage. Cependant si, dans cet exemple, on ne voit pas le comique de caractère, on croit y voir du moins le comique de situation, dans l'embarras où s'est mis le fourbe; mais comme il se dégage de ses propres filets, et que ce n'est pas à ses dépens que l'on rit, comme l'on rit aux dépens de Tartufe lorsqu'il se voit pris sur le fait, il est facile de reconnaître que la situation de Crispin n'est que plaisante, et que celle de Tartufe est comique. (Extrait de Marmontel.)

**PLAISANTERIE.** Subst. f. On dit adverbiallement, *plaisanterie à part*, pour dire, parlant sérieusement. Il se met ordinairement au commencement de la phrase, et en manière d'incise: *Plaisanterie à part, c'est vraiment une belle action*.

**PLAISIR.** Subst. m. Féraud dit qu'avec le verbe *être*, on met après *plaisir* la préposition *de*; cela est vrai. *Son plaisir est de faire du bien*. Mais il ajoute qu'avec le verbe *avoir*, il faut mettre la préposition *à*; et cela n'est pas exact, car on dit également bien, *J'aurai le plaisir de vous voir*, et *J'ai du plaisir à le voir, à l'entendre*. Le premier indique un sentiment qui naîtra dans l'âme, sans un but marqué auquel elle tendra pour faire naître ce sentiment; le second indique hors de l'âme un but duquel naîtra le plaisir. *J'ai du plaisir à le voir, à l'entendre*, signifie que l'attention que je donne à le voir, à l'entendre, me procure du plaisir. *J'aurai le plaisir de vous voir* signifie seulement j'éprouverai du plaisir quand je vous verrai: *J'ai eu le plaisir de*

*le rencontrer, de lui parler*. On dit *Il y a plaisir à s'acquitter de ses devoirs*; et Pascal a dit *Il y a plaisir d'être dans un vaisseau battu de l'orage, lorsqu'on est assuré qu'il ne périra point*. On voit dans le premier exemple un but auquel on tend, et c'est ce qui demande la préposition *à*. On voit dans le second, qu'il n'est question que d'un état, d'une situation, et c'est le cas d'employer *de*; ce n'est donc pas, comme dit Féraud, parce que le verbe commence par une consonne ou par une voyelle que l'on met *à* ou *de*.

**PLAN, PLANE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Angle plan, surface plane, figure plane*.

**PLAN.** Subst. m. Terme de littérature. Ce terme, emprunté de l'architecture, et appliqué aux ouvrages d'esprit, signifie, les premiers linéaments qui traçent le dessin d'un ouvrage, son étendue circonscrite, son commencement, son milieu, sa fin, la distribution et l'ordonnance de ses parties principales, leur rapport, leur enchaînement.

Ce doit être le premier travail de l'orateur, du poète, du philosophe, de l'historien, de tout homme qui se propose de faire un tout qui ait de l'ensemble et de la régularité.

Un homme qui n'écrit que de caprice et par pensées détachées, comme Montaigne dans ses *Essais*, peut n'avoir qu'une intention générale; il est dispensé de se tracer un plan. Mais dans un ouvrage où tout doit se lier, se combiner comme dans une montre, pour produire un effet commun, est-il prudent de se livrer à son génie sans avoir son plan sous les yeux? C'est cependant ce qui arrive assez souvent aux jeunes écrivains, et surtout dans le genre où ce premier travail bien médité serait le plus indispensable. (Extrait de Marmontel.)

**PLANÉTAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Système planétaire, région planétaire, années planétaires*.

**PLAT, PLATE.** Adj.: *Un terrain plat, un bâtiment plat, des cheveux plats, un style plat, un ouvrage plat, une plate réponse*. — On appelle *plat pays*, la campagne, les villages, les bourgades, par opposition aux villes, aux places fortes; et l'on dit *pays plat* par opposition aux pays de montagnes. — On dit qu'une armée a été *battue à plate couture*; et on appelle *plate peinture* les ouvrages de peinture qui se font sur des superficies plates, par opposition aux peintures de relief.

**PLAT-BORD, PLATE-BANDE, PLATE-FORME, PLATE-LONGE.** Chacun de ces mots est composé d'un adjectif et d'un substantif qui prennent l'un et l'autre la marque du pluriel: *Des plats-bords, des plates-bandes, des plates-formes, des plates-longes*. Voyez *Composé*.

**PLATEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a parlé platement, ou il a platement parlé*.

**PLATINE, OU OR BLANC.** Métal nouvellement découvert. Autrefois on n'était pas d'accord sur son genre, mais aujourd'hui l'Académie et tous les savants le font masculin, comme les autres métaux: *Le platine*.

\* **PLATISE.** Subst. f. Mot inusité que J.-J. Rousseau a employé au lieu de *platitude*: *Peu de jours après la publication de mon livre (Emile), parut un autre ouvrage sur le même sujet, tiré mot à mot de mon premier volume, hors quelques platises dont on avait entremêlé cet extrait.* (*Confessions*, 2<sup>e</sup> part., liv. XI.)

Mercier veut qu'on admette *platise*. *Platise*, dit-il, *lieux communs, choses insignifiantes. Les critiques de profession, les pédants, les journalistes qui se répètent sans cesse, qui se lamentent sur la perte du goût, et toujours sur le même ton, n'écrivent que des platises.* — Mais nous appelons toutes ces choses-là des *platitudes* ; pourquoi un mot nouveau qui ne signifierait rien de plus ?

**PLATREUX, PLATREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un terrain platreux, terre platreuse*

**PLAUSIBLE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement après son subst. : *Une raison plausible, un prétexte plausible, une excuse plausible.*

**PLEIN, PLEINE.** Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Un muid plein, une bouteille pleine, un verre plein, un vase plein.* — Il est souvent suivi de la préposition de : *Un muid plein de vin, une bouteille pleine d'eau, un livre plein de recherches.* — Dans les phrases suivantes, il se met avant son subst. : *Pleine vendange, pleine récolte.* — On le met aussi avant son subst., dans le sens d'entier, absolu : *Une pleine connaissance, une pleine autorité, une pleine puissance, une pleine liberté, une pleine victoire, un plein pouvoir.* — On dit aussi *pleine lune, en pleine rue, en plein marché, en pleine assemblée, en plein vent, en pleine marche, en pleine retraite.* — *Crier à pleine tête, à pleine gorge, cogner à pleines voiles, boire à plein verre,* etc. Voyez *Adjectif.*

**PLEINEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *J'en suis pleinement convaincu, il s'est pleinement justifié.*

**PLÉNIÈRE.** Adj. f., qui ne se dit qu'avec *cour* et *indulgence*, et qui se met toujours après ces substantifs : *Cour plénière, indulgence plénière.*

**PLÉONASME.** Subst. m. Terme de grammaire. Selon les grammairiens, c'est une figure de construction, qui est opposée à l'ellipse. Elle se fait lorsque dans le discours on met quelque mot qui est inutile pour le sens, et qui, étant ôté, laisse ce sens dans son intégrité. Le mot de *pléonasmé* signifie ou plénitude, ou superfluité. Si on l'entend dans le premier sens, c'est une figure qui donne au discours plus de grâce, plus de netteté ou plus de force ; si on le prend dans le second sens, c'est un véritable défaut qui tend à la *batologie*.

C'est un défaut dans le langage grammatical de désigner par un seul et même mot deux idées aussi opposées que le sont celle d'une figure de construction, et celle d'un vice d'élocution. A la bonne heure qu'on eût laissé à la figure le nom de *pléonasmé*, qui marque simplement abondance et richesse ; mais il fallait désigner la superfluité des mots dans chaque phrase par un autre terme ; par exemple, celui de *périssologie*, qui est connu, devrait être employé seul dans ce sens.

Il y a *pléonasmé* lorsque des mots qui paraissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, servent pourtant à y ajouter des idées accessoires, surabondantes, qui y jettent de la clarté ou qui en augmentent l'énergie. Quand on dit *je l'ai vu de mes yeux*, les mots de *mes yeux* sont effectivement superflus par rapport au sens grammatical du verbe *j'ai vu*, puisqu'on ne peut jamais voir que des yeux, et que qui dit *j'ai vu*, dit assez que c'est par les yeux, et de plus, que c'est par les siens. Ainsi

il y a, grammaticalement parlant, une double superfluité ; mais ce superflu grammatical ajouté des idées accessoires qui augmentent l'énergie du sens, et qui font entendre qu'on ne parle pas sur le rapport douteux d'autrui ou qu'on n'a pas vu la chose par hasard et sans attention, mais qu'on l'a vue avec réflexion, et qu'on ne l'assure que d'après sa propre expérience bien constatée : c'est donc un *pléonasmé* nécessaire à l'énergie du sens. « Cela est fondé en raison, dit Vaugelas, parce que, lorsque nous voulons bien assurer une chose, il ne suffit pas de dire simplement *je l'ai vue*, puisque bien souvent il nous semble avoir vu des choses que, si l'on nous pressait de dire la vérité, nous n'oserions assurer avoir vues. Il faut donc dire *je l'ai vu de mes yeux*, pour ne laisser aucun sujet de douter que cela ne soit ainsi ; tellement qu'à le bien prendre, il n'y a point de mots superflus ; parce qu'au contraire ils sont nécessaires pour donner une pleine assurance de ce que l'on affirme. En un mot, il suffit que l'une des choses dise plus que l'autre pour éviter le vice du *pléonasmé*, c'est-à-dire la *périssologie*, qui consiste à ne dire qu'une même chose en paroles différentes et oisives, sans qu'elles aient une signification ni plus étendue, ni plus forte que les premières. »

**PLEURANT, PLEURANTE.** Adj. verbal tiré du v. *pleurer*. On ne le met qu'après son subst. : *Un homme pleurant, une femme pleurante.*

**PLEURER.** V. n. et a. de la 1<sup>e</sup> conj. *Pleurer amèrement.* Il regit la préposition *de*, pour exprimer la cause des larmes : *Pleurer de joie, pleurer de dépit, pleurer de rage :*

Et de quelque disgrâce enfin que vous pleuriez.

(RACINE, *Iphig.*, act. II, sc. III, 12.)

*Pleurer*, actif, se dit des choses et des personnes : *Pleurer ses péchés, pleurer la mort de son père, de sa mère ; pleurer la perte de ses amis ; pleurer une épouse, un fils. Il faut pleurer les hommes à leur naissance, et non pas à leur mort.* (MONTESQUIEU, XI<sup>e</sup> lettre persane.)

Pleurez-vous Clytemnestre ou bien Iphigénie ?

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. I, 33.)

**PLEUREUR.** Subst. m. On dit *pleureur*, en parlant d'une femme. On l'emploie quelquefois adjectivement : *Un saule pleureur.*

**PLEUREUX, PLEUREUSE.** Adj. recueilli par l'Académie, mais qui n'est plus guère usité. Il ne se met qu'après son subst. : *Un air pleureux, une mine pleureuse, les yeux pleureux.*

**PLEURS.** Subst. m. plur. Voyez *Larmes*.

**PLEUVOIR.** V. n. et défectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif. *pleuvoir* ; au participe passé, *plu, il a plu* ; et aux troisièmes personnes du singulier, ainsi qu'il suit : *Il pleut, il pleuvait, il plut, il pleura, il pleuvrait, qu'il pleure, qu'il plût.* Il n'a point d'impératif. Aux temps composés : *il a plu, il avait plu, il eût plu, il aura plu, il aurait plu, qu'il ait plu, qu'il eût plu.*

Ce verbe se dit au figuré des choses morales : *Dieu fait pleuvoir ses grâces sur ses élus.*

Que de biens, que d'honneurs sur toi s'en vont pleuvoir !

(BOILEAU, *Sat.* VIII, 136.)

**PLIABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *L'osier est pliable.* — *Une humeur pliable.* Voyez *Pliant*.

**PLIANT, PLIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *plier*. Il ne se met qu'après son subst. : *L'osier est pliant, un siège pliant.* — Caractère pliant, humeur pliante, esprit pliant.

Feraud dit que *pliable* et *pliant* ont à peu près le même sens. — La différence de ces deux mots est sensible. Ce qui est *pliable* est susceptible d'être plié, quoique peut-être il n'aît jamais été plié. Ce qui est *pliant* est ce qu'on plie, et ce qui en effet a été plié. On ne dit pas un *siège pliable*, mais un *siège pliant*. Un caractère *pliable* est un caractère qui n'a pas encore été plié, mais qui peut l'être; un caractère *pliant* est un caractère qui plie facilement.

**PLIER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il s'emploie souvent au figuré : *Plier son esprit, plier son humeur, plier son caractère.*

Tu dois à ton état plier ton caractère  
(VOLTAIRE, *Alz.*, act. I, sc. IV, 7.)

L'Académie ne donne à ce verbe, dans le sens actif, que des personnes pour sujet; et cependant il se dit aussi des choses :

La coutume, la loi, plia mes premiers ans  
A la religion des heureux musulmans.  
(VOLTAIRE, *Zaïre*, act. I, sc. 1, 105.)

*Plier, ployer.* L'Académie confond complètement ces deux verbes. Ainsi elle dit : *Pliez votre serviette, ployez votre serviette; pliez des branches d'arbres, ployer le genou en marchant*, etc. Cependant elle ajoute : « *Ployer* s'emploie comme « actif, comme neutre, et avec le pronom personnel, dans presque toutes les acceptions du « verbe *plier*, mais seulement en poésies et dans « le style élevé. Dans le langage ordinaire on se « sert de *plier*. »

Pour se convaincre de l'inexactitude de ces décisions, il suffira de lire la différence de ces deux mots, telle qu'elle est expliquée dans notre *Nouveau Dictionnaire de la langue française*. « Au propre, *plier*, c'est mettre en double, par plis, de manière qu'une partie de la chose se rabatte sur l'autre; *ployer*, c'est mettre en forme de boule ou d'arc, de manière que les deux bouts de la chose se rapprochent plus ou moins. On *plie* à plat, on *ploie* en rond. Ainsi *plier* et *ployer* diffèrent comme le *pli* de la *courbure*. Le papier que vous plissez, vous le *pliez*; le papier que vous *ployez*, vous le roulez. — *Plier* se dit particulièrement des corps minces et flasques, ou du moins fort souples, qui se plissent facilement et gardent leurs plis. *Ployer* se dit particulièrement des corps roides et élastiques qui fléchissent sous l'effort, et tendent à se rétablir dans leur premier état. On *plie* de la mousseline, et on *ploie* une branche d'arbre. *Plier* et *ployer* s'emploient quelquefois l'un et l'autre dans le sens de courber, fléchir, céder; mais alors *plier* indique un effet plus grand, plus marqué, plus approchant du *pli* rigoureux. En marchant, vous *ployez* le genou; dans une genuflexion profonde, vous le *pliez*. Pour marquer qu'une personne *ploie* beaucoup le corps sans pouvoir se relever, on dira qu'elle est *pliée* en deux. Si vous voulez en effet qu'une épée *plie*, quoi qu'elle ne fasse en effet que *ployer*, ce sera lorsqu'elle pliera, comme on dit, jusqu'à la garde. Sous le lardeau qui fait *ployer* un homme fort, l'homme faible *plie*. Une armée ne fait que *ployer*, tant qu'elle résiste et s'efforce de reprendre sa place; sinon elle *plie*, elle s'enfonce, il ne lui reste que la retraite. — Ainsi, au figuré, il faut

fléchir, faiblir, mollir, pour *plier*; on *plie* quand on ne fait plus que céder, obcir, succomber.

« *Plier* et *ployer* emportent quelquefois une idée secondaire d'arrangement avec une fin ou une destination particulière. Le marchand *plie* sa marchandise pour en diminuer l'étendue, car en la dépliant, il l'étend; il *ploie* sa marchandise pour la soustraire à la vue, car en la dépliant, il l'étale. On *plie* du linze afin de le placer commodément et de le conserver propre; on le *ploie* pour le mettre à part et à couvert. — En fait d'arrangement et d'ordre, on ne doit dire *plier* que des choses qui se mettent en plis, ou bien par lits et par couches semblables à des lits, telles que des nippes, des toiles, des vêtements, des étoffes; *ployer* convient mieux à ce qui se met en paquet, en bloc, en peloton; à ce qui se roule, s'enveloppe, sans avoir besoin de plis. Un marchand de draps *plie* sa marchandise; un marchand de porcelaine *ploie* la sième. »

Ces explications, fondées sur des usages que personne ne peut contester, prouvent assez contre l'Académie que le verbe *ployer* est d'usage ailleurs que dans la poésie et le haut style, et que *plier* se dit très-souvent au figuré.

**PLOMB.** Subst. m. On ne prononce point le b. L'Académie dit bien que *plomb* se prend quelquefois pour les balles des fusils et des autres sortes d'armes à feu, mais elle n'indique pas l'emploi que les poètes font de cette expression.

Le vieux Montmorency, près du tombeau des rois,  
D'un plomb mortel atteint par une main guerrière,  
De cent ans de travaux termina la carrière.

(VOLTAIRE, *Henri*, II, 84.)

**PLONGEANT, PLONGEANTE.** Adj. verbal tiré du v. *plonger*. Il ne se met qu'après son subst. : *Feu plongeant, vue plongeante*.

**PLONGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le g doit toujours se prononcer comme un j; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un a ou d'un o, on met un e muet avant cet a ou cet o : *Je plongeai, plongeons*, et non pas *je plongat, plongons*. Les poètes emploient figurément ce mot en plusieurs manières que l'Académie n'indique point :

J'ai fait, jusqu'au moment qui me plonge au cercueil,  
Gémir l'humanité du poids de mon orgueil.

(VOLTAIRE, *Alz.*, act. V, sc. VII, 15.)

Son cœur en ces horreurs n'est pas toujours plongé.

(VOLTAIRE, *Sémir*, act. I, sc. 1, 51.)

Delille dit, en parlant d'un chêne :

Et plonge sa racine au gouffre des enfers...

(DELILLE, *Énéid.*, IV, 670.)

L'œil plonge avec effroi sous sa profonde voûte.

(Idem, VI, 308.)

Et quels cœurs si plongés dans un lâche sommeil.

(RACINE, *Ath.*, act. IV, sc. III, 45.)

Le sérail est plongé dans un profond silence

(VOLTAIRE, *Zaïre*, act. V, sc. VIII, 15.)

Si dans les différends où l'Europe se plonge.

(VOLTAIRE, *Henri*, II, 9.)

Le fer étincelant se plonge dans son sein.

(Idem, VIII, 383.)

Mais, sur la foi d'un songe,  
 Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se plonge ?  
 (Rac., *Ath.*, act. II, sc. v, 100.)

**PLUPART (LA).** On écrivait autrefois *la pluspart*. Il se joint toujours avec l'article *la*. Il signifie la plus grande partie. Quand il est suivi de la préposition de avec un substantif, il régit le verbe au singulier, si le substantif est à ce nombre, et au pluriel, si le substantif est au pluriel : *La plupart du monde pense; la plupart des hommes pensent*. Quand il est sans régime, le verbe doit être au pluriel : *La plupart pensent*.

**PLURIEL.** Adj. et subst. m. Terme de grammaire. Nos pères écrivaient ce mot avec un *r*, *plurier*, par analogie avec *singulier*, qui a la même terminaison; mais Vaugelas, sur de très-mauvaises raisons, a prétendu qu'il fallait écrire *pluriel* avec un *l*.

« Je mets toujours *pluriel* avec un *l*, dit-il dans sa 42<sup>e</sup> remarque, quoique tous les grammairiens aient toujours écrit *plurier* avec *r*. La raison sur laquelle je me fonde, est que venant du latin *plurēlis*, où il y a un *l* en dernière syllabe, il faut nécessairement qu'il la retienne en français. Ce qui a trompé nos grammairiens, c'est sans doute parce qu'on dit *singulier* avec un *r* à la fin, et alors ils ont cru qu'il fallait écrire *plurier* également avec un *r*, ne songeant pas que *singulier* vient de *singularis*, qui a un *r* à la fin. »

C'est comme si quelqu'un venait nous dire aujourd'hui qu'on a tort d'écrire *alouette* avec deux *t*, parce qu'il vient d'*alauda*, qui a un *d* à la fin, et qu'il faut écrire *alouède*. Cette pédantesque innovation prévalut, malgré l'opposition de Ménage, de Bouhours, de Thomas Corneille et des écrivains de Port-Royal. L'Académie la consacra en observant que l'usage général s'était entièrement déclaré pour *pluriel*, et que c'était ainsi qu'il fallait parler et écrire. Mais si l'usage autorise à écrire *pluriel*, depuis la remarque de Vaugelas et la décision de l'Académie, pourquoi ce même usage, qui auparavant faisait écrire *plurier*, n'a-t-il pas fait rejeter et la remarque et la décision? et pourquoi ne revient-on pas aujourd'hui à cet ancien usage défendu par de bons écrivains, et qui paraît raisonnable? En effet, n'est-il pas ridicule d'écrire de deux manières différentes, deux mots comme *singulier* et *pluriel*, qui ont entre eux une analogie si étroite? Mais si le changement s'est opéré dans l'orthographe, on ne l'a point adopté dans la prononciation, et quoique Molière ait dit (*Femmes savantes*, act. II, sc. vi, 62) :

Ton esprit, je l'avoue, est bien matériel;  
 Je n'est qu'un singulier, avons est pluriel.

Le public insoumis s'obstine aujourd'hui à prononcer *plurier*. Écrivons donc *pluriel*, puisque Vaugelas et l'Académie le veulent; mais espérons qu'on fera disparaître quelque jour cette choquante contradiction. — En 1835, l'Académie dit que quelques-uns écrivent *plurier* et que la plupart prononcent *pluriel*.

Nous avons donné, à l'article *Formation*, les règles qui indiquent la manière de former les *pluriels* des substantifs et des adjectifs. Voyez aussi *Nom*, *Adjectif* et *Nombre*. Il n'y a rien à remarquer sur les terminaisons plurielles des temps des verbes français, parce que cela s'apprend dans les conjuguaisons. Voyez ce mot. Nous nous bornerons à placer ici quelques remarques

de Beauzée, de La Harpe et de Voltaire, sur l'emploi du *pluriel*.

Dans toutes les langues, dit Beauzée, il arrive souvent qu'on emploie un nom singulier pour un nom pluriel, comme, *ni la colère, ni la joie du soldat, ne sont jamais modérées; le paysan se saura dans les bois; le bourgeois prit les armes*. C'est, dit-on, une synecdoque; mais parler ainsi, c'est donner un nom scientifique à la phrase, sans en faire connaître le fondement. Le voici : Cette manière de parler n'a lieu qu'à l'égard des noms appellatifs qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée d'une nature commune à plusieurs. Cette idée commune a une compréhension et une étendue; et cette étendue peut se restreindre à un nombre plus ou moins grand d'individus. Le propre de l'article est de déterminer l'étendue de manière que, si aucune autre circonstance du discours ne sert à la restreindre, il faut entendre alors l'espèce; si l'article est au singulier, il annonce que le sens du nom est appliqué à l'espèce sans désignation d'individus; si l'article est au pluriel, il indique que le sens du nom est appliqué distributivement à tous les individus de l'espèce.

Ainsi, *l'horreur de ces lieux étouffa* le soldat, veut faire entendre ce qui arriva à l'espèce en général, sans vouloir y comprendre chacun des individus; et si l'on disait, *l'horreur de ces lieux étouffa* les soldats, on marquerait plus positivement les individus de l'espèce. Un écrivain correct et précis ne sera pas toujours indifférent sur le choix de ces deux expressions.

Voltaire a dit dans *Méropé* (act. II, sc. II, 2) :

Celle de qui la gloire et l'infortune affreuse  
 Retentit jusqu'à moi, etc.

La Harpe a dit, au sujet de ces vers : Il faut absolument le pluriel, *ont retentit* vers moi. Quand la conjonctive et se trouve entre deux substantifs, ils exigent le pluriel du verbe dont ils sont les *nominatifs* (les sujets), à moins qu'il n'y ait entre eux une certaine conformité d'idées qui ressemble à l'identité; et la gloire et l'infortune n'ont rien de commun. (*Cours de littérature*.)

En aucune langue, dit Voltaire, les métaux, les minéraux, les aromates, n'ont jamais de pluriel. Ainsi, chez toutes les nations, *on offre de l'or, de l'encens, de la myrrhe, et non des ors, des encens, des myrrhes*. (Remarques sur Corneille.) Les mots qui expriment un état de l'âme, comme *félicité, tranquillité, sagesse, repos*, n'ont point de pluriel. Voyez *A, Adjectif, Formation*.

**Plus.** Adv. On prononce *plu* devant une consonne, et *pluz* devant une voyelle. Cet adverbe demande tantôt un *de*, tantôt un *que* après l'adjectif qu'il modifie. Il demande un *que* lorsqu'il fait terme de comparaison, c'est-à-dire lorsqu'on compare la qualité d'une personne ou d'une chose à une autre, et encore faut-il que l'adverbe soit au simple degré comparatif : *Il est plus savant que son frère; vous êtes plus heureux que moi*.

— Si l'adverbe est au superlatif, alors c'est la préposition *de* qui unit les deux termes de la comparaison : *Démosthènes fut l'orateur le plus éloquent de la Grèce*. — *Plus* demande encore de avant le substantif qu'il modifie, lorsqu'il est adverbe de quantité, et non adverbe de comparaison, c'est-à-dire lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité marque

quelque mesure précise et positive de cette quantité : *Cela est plus long d'un quart; cela ne vaut pas plus d'un œu; cela n'a pas plus de trente pieds; il est plus grand de toute la tête.*

Mais doit-on dire *il est plus d'à demi mort; ou, il est plus qu'à demi mort? il a été plus d'à demi convaincu; ou, il a été plus qu'à demi convaincu?* Les grammairiens ne sont pas d'accord sur ces sortes de locutions. Girard et de Wailly sont pour *de*, parce que, dit le premier, ces expressions de mesure qui suivent l'adverbe *plus*, servent moins à faire terme de comparaison qu'à spécifier la quantité différentielle entre les choses comparées, et que par conséquent elles doivent avoir la préposition *de*, et non pas la conjonction *que*, qui ne s'emploie que dans ce dernier cas. De Wailly, en adoptant ce principe, critique ces vers de Racan (*Stances sur la retraite*, 2) :

La course de nos jours est plus qu'à demi faite,

et prétend qu'il fallait dire, *est plus d'à demi faite*. J.-J. Rousseau paraît avoir été du même avis, puisqu'il dit, dans *Émile* (liv. III, t. vi, p. 315), *son apprentissage est déjà plus d'à moitié fait*. Enfin, l'Académie paraît avoir décidé indirectement en faveur de Girard, car elle ne donne point d'exemple où *que* soit placé dans ces sortes de phrases.

Domergue et quelques autres grammairiens modernes pensent, au contraire, que le *que* est indispensable dans ces sortes de phrases, et que la décomposition de la phrase de Racan ne saurait amener *de*, parce que son véritable sens est, *la course de nos jours est faite supérieurement à ceci, à demi*. — Les raisons de Domergue nous paraissent bien faibles; et il nous semble qu'il faut forcer le sens de cette phrase pour y trouver une comparaison. Nous croyons en conséquence devoir nous ranger à l'avis de Girard, et de Wailly et de J.-J. Rousseau. — En 1835, l'Académie donne au mot *demi* les exemples suivants : *Cela est plus d'à demi fait, cela est plus qu'à demi fait*.

Si l'adverbe comparatif *plus* est suivi d'un *que* et d'un verbe à l'infinitif, on répète devant cet infinitif la préposition que demande l'adjectif : *Il n'y a rien de plus agréable que de l'entendre; nous sommes plus portés à nous excuser qu'à reconnaître nos torts*.

Enfin lorsque *plus* est suivi de deux infinitifs, il faut mettre de avant le second : *Il est plus beau de vaincre ses passions que de triompher de ses ennemis*.

*Plus d'un*, terme collectif partitif, ou adverbe de quantité, régit le verbe qui le suit, au singulier : *Plus d'un auteur a dit; plus d'un lecteur pensera; plus d'un témoin a déposé*. — Il faut excepter le cas où le verbe serait réciproque; par cette espèce de verbe exprimant l'action de deux ou de plusieurs sujets, exige le pluriel : *A Paris, on voit plus d'un fripon qui se dupent l'un l'autre*. (Varmontel, *Incas*, chap. xlv.)

*Plus* se répète quand il y a plusieurs adjectifs, plusieurs verbes dans la phrase, et se met devant chacun d'eux : *Plus on réfléchit, plus on étudie, et plus on sent la faiblesse de l'esprit humain. Plus on est sage, plus on est heureux*.

Quelques grammairiens veulent que l'on joigne toujours ces phrases par la conjonction *et*, et que l'on dise, par exemple : *Plus on est sage et plus*

*on est heureux*. D'Olivet n'est point de cet avis, et voici sur quoi il appuie son opinion. Dans cette phrase, *plus on lit Racine, plus on admire*, il y a deux propositions simples : *On lit Racine, on admire*, lesquelles, prises séparément, n'ont point encore de rapport ensemble; pour les unir et n'en faire qu'une phrase, je n'ai qu'à dire, *on lit Racine et on admire*; mais si je veux faire entendre que l'une est à l'autre ce qu'est la cause à l'effet, alors il ne s'agit plus de les unir, il faut marquer le rapport qu'elles ont ensemble. Or, c'est à quoi nous servent les adverbes comparatifs *plus, moins, etc.*, dont l'un est toujours nécessaire à la tête de chaque proposition, sans pouvoir céder sa place, ni pouvoir souffrir un autre mot avant lui. Conséquemment on doit dire : *Plus notre discernement se perfectionne, plus les classes se multiplient; et non pas, et plus les classes se multiplient*.

Je pense que cette règle n'est pas sans exception. Par exemple, dans *plus on réfléchit, plus on étudie, et plus on sent la faiblesse de l'esprit humain*, il nous semble que *et* est nécessaire dans le second membre. Quand on a dit *plus on réfléchit, plus on étudie*, le second *plus*, qui est de la même nature que le premier, et qui, comme le premier, a rapport à une cause, ne fait pas attendre naturellement le *plus* du second membre de la phrase; au contraire, il semble faire attendre un troisième *plus* dans le même ordre. On pourrait dire *plus on réfléchit, plus on étudie, plus on raisonne, etc.* Il est donc nécessaire de rompre cette série semblable de *plus* par un mot qui annonce que le troisième *plus* n'est pas du même ordre, et qu'il a rapport à un effet. On peut appliquer cette observation aux adverbes *autant, aussi et mieux*.

*Plus et mieux*, dit M. Sicard, ne sont pas synonymes. Le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension, et le second quand il s'agit de perfection. Exemple : *L'abbé Prévôt a plus écrit que Fénelon; mais Fénelon a mieux écrit que l'abbé Prévôt*. *Plus*, dans la première phrase, tombe sur le nombre des volumes; et *mieux*, dans la seconde, a pour objet la perfection du style. Ne dites donc pas comme quelques-uns, *J'ai gagné mieux de cent francs; cette terre vaut mieux de cent mille francs*; mais *J'ai gagné plus de cent francs; cette terre vaut plus de cent mille francs*.

Dans les comparatifs d'inégalité caractérisés par *plus*, si le premier membre est affirmatif, le second, qui suit *que*, doit être négatif et prendre *ne* : *Il est plus riche qu'il n'était; je suis plus heureux que vous ne pensez*. Il y a donc une faute dans ces vers de Voltaire :

Accourez de l'enfer en ces horribles lieux,  
En ces lieux plus cruels et plus remplis de crimes  
Que vos gouffres profonds, regorgent de victimes.

Il fallait *ne regorgent*.

Quand *plus* est adverbe de comparaison, il se met toujours après le verbe dans les temps simples; devant ou après le participe dans les temps composés; devant ou après l'infinitif : *Il m'en coûte plus qu'à vous; il m'en a plus coûté; ou il m'en a coûté plus qu'à vous; il devrait vous en plus coûter, ou vous en coûter plus qu'à moi*.

Quand *plus* est employé comme adverbe, sans qu'il y ait comparaison, il s'emploie avec la négative, et se place toujours après le verbe, dans

les temps simples : *Je ne veux plus, je ne le verrais plus*. Dans les temps composés, il se met entre l'auxiliaire et le participe : *Je ne l'ai plus vu*. On peut, selon les circonstances, le mettre avant ou après l'infinifit : *Je ne puis plus me taire; je ne puis m'accoutumer à ne le voir plus*. (Sévigné.)

Racine a dit dans *Bajazet* (act. III, sc. IV, 68) :

J'irai, bien plus content et de vous et de moi,  
Détromper son amour d'une feinte forcée,  
Que je n'allais tantôt déguiser ma pensée.

Le comparatif *plus*, dit La Harpe, est séparé du relatif *que*, de manière que la phrase n'est plus française. La construction exacte et naturelle demandait que la phrase fût disposée ainsi : *J'irai détromper son amour d'une feinte forcée, bien plus content de vous et de moi, que je n'allais tantôt déguiser ma pensée*. (*Cours de littérature*)

La pluspart. Voyez *Plupart*.

*Plus tôt, Plus tard*. Phrases adverbiales de temps et de lieu. *Plus tôt* dans le sens de plus vite, et *plus tard* opposé à *plus tôt*, doivent s'écrire en deux mots : *Sortez au plus tôt de cette ville, de peur que vous ne corrompiez ses habitants*. (Barthelémy.)

*Plutôt* sert quelquefois à marquer le choix que l'on fait d'une chose par préférence à une autre ; et c'est alors qu'il s'écrit en un seul mot, comme nous l'écrivons ici : *Plutôt perdre tout que de rien faire contre sa conscience*. — *Plutôt* suivi de la conjonction *de* doit toujours être suivi de la préposition *de* : *Ceux qui nuisent à la réputation ou à la fortune des autres, plutôt que de perdre un bon mot, méritent une peine infamante*. (La Bruyère, ch. VIII, *De la Cour*, p. 319.) *Que les dieux ne fassent périr, plutôt que de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur*. (Fénel., *Téléme*, liv. I, t. I, p. 72.)

*Plusieurs*. Adj. plur. des deux genres qui s'emploie aussi substantivement. Il se dit des personnes et des choses, et précède toujours le subst. qu'il modifie : *Plusieurs personnes, plusieurs choses, plusieurs avantages*. Il tient lieu de l'article. Quelquefois il régit la préposition *de* : *Plusieurs de vos amis, plusieurs de vos livres*. — Il s'emploie quelquefois substantivement, mais par ellipse, et ne peut être modifié par un adjectif : *Plusieurs disent, c'est-à-dire plusieurs personnes disent*. On peut dire qu'en ce sens il reste réellement adjectif.

*Plusieurs* a rapport à la quantité qui se compte, et *beaucoup* à la quantité qui se mesure. *Plusieurs hommes, beaucoup d'eau*. L'opposé de *plusieurs* est *un*; l'opposé de *beaucoup* est *peu*. Voyez *Maint*.

*PLUS-QUE-FAIT*. On prononce le *s* de *plus*. Terme de grammaire. On a désigné par ce mot un temps des verbes qui exprime l'antériorité de l'existence, à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole : *J'avais soupé lorsque...*

Cette dénomination, dit Beauzée, a tous les vices les plus propres à la faire proscrire. 1<sup>o</sup> Elle ne donne aucune idée de la nature du temps qu'elle désigne, puisqu'elle n'indique rien de l'antériorité de l'existence, à l'égard d'une époque antérieure elle-même au moment où l'on parle; 2<sup>o</sup> elle implique contradiction, parce qu'elle sup-

pose le parfait susceptible de plus ou de moins, quoiqu'il n'y ait rien de mieux que ce qui est parfait; 3<sup>o</sup> elle emporte encore une autre supposition également fautive, savoir, qu'il y a quelque perfection dans l'antériorité, quoiqu'elle n'en admette ni plus ni moins que la simultanéité ou la postériorité. Voyez *Temps*.

*Plutôt*. Adv. Voyez *Plus*, à la fin.

*PLUVIALE*. Adj. f. qui ne se dit que des eaux, et ne se met qu'après son subst. : *Des eaux pluviales*.

*PLUVIEUX, PLUVIEUSE*. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Jour pluvieux, saison pluvieuse, hiver pluvieux*. — *Vent pluvieux*.

*POÈME*. Subst. m. L'usage de tous les bons écrivains est d'écrire *poème* et *poète*, malgré l'Académie, qui écrit *poëme* et *poëte*. En effet, dit Domergue, lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le tréma est inutile, et l'accent est de rigueur. Au lieu d'écrire *Briséis, Robinson Crusœ, Israélites*, on écrit *Briséis, Robinson Crusœ, Israélites*; il faut donc écrire aussi *poète* et *poème*, au lieu de *poëte* et *poëme*. — L'Académie conserve, en 1835, le tréma dans ces deux mots, sans doute, comme le fait observer M. Lemaire, pour marquer l'accentuation plus forte de la syllabe suivie d'un *e* muet final. Comme il existe en effet une légère différence, nous écrivons, avec l'Académie, *poème, poëte*, et par un *é* tous les autres mots de la même racine : *poésie, poëterean, poëtique*, etc.

Terme de littérature. C'est une imitation de la belle nature, exprimée par le discours mesuré.

Le discours ordinaire est un simple récit des choses, pour les présenter telles que nous les pensons. Il n'y est question que d'exprimer clairement et sans détour ce qui est présent à notre esprit; et nous sommes contents des expressions, pourvu qu'elles soient déterminées et intelligibles. L'éloquence veut plus de circonspection et d'apparat. Son but n'est pas seulement de se faire comprendre, mais de procurer la réussite de quelque dessein qu'elle a en vue; et, pour cet effet, elle pése attentivement tout ce qui peut concourir à cette réussite. La poésie, au contraire, s'applique plutôt à exprimer vivement les objets qu'elle se représente, qu'à produire certains effets particuliers sur les autres. Le poète est vivement touché; son objet lui inspire de la passion, ou du moins le met en verve; il ne saurait résister au désir qu'il a de manifester ce qui se passe au dedans de lui; il est entraîné; ce qui l'occupe principalement, c'est de peindre avec énergie l'objet qui l'affecte, et de manifester en même temps l'impression qu'il fait sur lui. Il parle quand même personne ne devrait l'écouter, parce qu'il ne dépend pas de lui de se taire dans l'émotion qu'il éprouve. Cela donne à ce qu'il dit un air extraordinaire, un ton enthousiaste.

Il semble que ce soit précisément le ton enthousiaste, plus ou moins sensible dans le langage du poète, qui fasse le caractère propre de tout poème, et qu'il faille aller chercher la source de la poésie dans ce désordre de l'âme qu'on nomme enthousiasme, où la présence de certains objets jette les imaginations vives, les génies ardents. Le silence des passions, le calme de l'âme, n'enfanteront jamais rien de poétique.

La versification n'est pas la seule chose qui donne le ton au poème. Le langage poétique a une certaine vivacité d'expression qui lui est

propre. Qu'un poëme soit en vers ou en prose poétique, le caractère de l'expression doit toujours s'y trouver.

Mais pour que le poëme ait quelque prix, il faut que l'enthousiasme du poëte soit excité par un objet important. Cet enthousiasme est ridicule si le sujet est commun et sans intérêt.

On distingue en général quatre sortes de poëmes : le poëme lyrique, qui comprend toutes les poésies qui ne sont destinées qu'à exprimer les mouvements passionnés qu'éprouve l'âme du poëte, en considérant l'objet dont il s'occupe ; le poëme dramatique, qui comprend tout ce qui peint comme présente une action unique et passagère, dont les acteurs eux-mêmes paraissent, parlent, agissent, et se font connaître, sans qu'on ait besoin des récits du poëte ; le poëme épique, dans lequel le poëte raconte lui-même un événement présente comme passé ; enfin, le poëme didactique, où le poëte expose une vérité spéculative ou pratique. (Extrait de l'*Encyclopédie*.) Voyez *Poésie, Sujet*.

**POËTE.** Subst. f. On appelle *poésie du style, une hardiesse, une liberté, une richesse de style particulières à la poésie*. La poésie du style comprend les pensées, les mots, les tours et l'harmonie. Toutes ces parties se trouvent dans la prose même ; mais comme dans les arts tels que la poésie, il s'agit non-seulement de rendre la nature, mais de la rendre avec tous ses agréments et ses charmes possibles, la poésie, pour arriver à sa fin, a été en droit d'y ajouter un degré de perfection qui les éleva, pour ainsi dire, au-dessus de leur condition naturelle. C'est pour cette raison que les pensées, les mots, les tours, ont dans la poésie une hardiesse, une liberté, une richesse qui paraîtrait excessive dans le langage ordinaire. Ce sont des comparaisons toutes nues, des métaphores éclatantes, des répétitions vives, des apostrophes singulières. La poésie du style consiste encore à prêter des sentiments intéressants à tout ce qu'on fait parler, comme à exprimer par des figures, et à présenter sous des images capables de nous émouvoir, ce qui ne nous toucherait pas s'il était simplement en style prosaïque. — Mais chaque genre de poëme a quelque chose de particulier dans la poésie de son style. La plupart des images dont il convient que le style de la tragédie soit nourri, pour ainsi dire, sont trop graves pour le style de la comédie ; du moins le style comique ne doit-il en faire qu'un usage très-sobre. Les églogues empruntent leurs peintures et leurs images des objets qui parent la campagne, et des événements de la vie rustique. La poésie du style de la satire doit être nourrie des images les plus propres à exciter notre bile. L'ode monte aux cieux pour y emprunter ses images et ses comparaisons du tonnerre, des astres et des dieux mêmes. — C'est par la poésie du style que les vers diffèrent le plus de la prose. Bien des métaphores qui passeraient pour des figures trop hardies dans le style oratoire le plus élevé, sont reçues en poésie ; les images et les figures doivent être encore plus fréquentes dans la plupart des genres de la poésie, que dans les discours oratoires ; la rhétorique, qui veut persuader notre raison, doit toujours conserver un air de modération et de sincérité. Il n'en est pas de même de la poésie, qui songe à nous émouvoir préférentiellement à toute chose. — Cette partie de la poésie la plus importante est en même temps la plus difficile. Il n'y a qu'un homme de génie qui puisse soutenir ses vers par

des fictions et par des images sans cesse renouvelées. (Extrait de l'*Encyclopédie*.) Voyez *Style, Vers*.

**POËTE.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit aussi *poëte* : *Cette femme est poëte*. Mais on ne dirait pas avec l'article, *la poëte Sapho*. Ce serait le cas de dire *la poëtresse*. L'Académie admet ce mot, mais elle remarque qu'il est peu usité, et elle a raison.

**POËTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses, et on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Ourvrage poétique, style poétique, expression poétique, invention poétique ; cette poétique invention ; enthousiasme poétique, ce poétique enthousiasme*. Voyez *Adjectif*.

**POËTIQUEMENT.** Adv. Il se met après le verbe : *Il s'est exprimé poëtiqnement*.

**POINS.** Subst. m. Le *d* ne se prononce point. **POIGNANT, POIGNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *poindre*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une douleur poignante*. Féraud prétend qu'il vieillit, et que c'est un mot à demi gaulois. Nous pensons qu'il y a des cas où il ne peut être remplacé.

**POINDRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Paraître. Il ne se dit qu'à l'infinitif et au futur : *Le jour ne fait que poindre ; le jour commence à poindre ; je partirai dès que le jour poindra*.

**POINT.** Adv. de négation, qui est ordinairement précédé de *ne*, et qui lui sert comme de complément : *Je ne veux point*. Quand on l'emploie seul, c'est qu'il y a ellipse, comme dans ces vers de Crébillon (*Catiline*, act. I, sc. iv, 37) :

Souvenez-vous enfin qu'un généreux courage  
Pardonne à qui le hait, mais point à qui l'outrage.

C'est-à-dire, *ne pardonne point à qui l'outrage. Point de bonheur sans vertu, c'est-à-dire, il n'y a point de bonheur*, etc. Il en est de même quand *point* sert de réponse à une question : *En voulez-vous ? — Point, c'est-à-dire, je n'en veux point*. On le met aussi quelquefois seul devant un adjectif ; alors l'ellipse a encore lieu : *Il est bienfaisant, indulgent, point soupçonneux, c'est-à-dire, il n'est point soupçonneux*. Voyez *Ne, Négation, Pas*.

**POINT.** Subst. m. Corneille a employé ce mot dans le sens de question, difficulté (*Cinna*, act. IV, sc. iv, 67) :

Je ne vous quitte point,  
Seigneur, que mon amour n'ait obtenu ce point.

Ce mot *point* est trivial et didactique ; *premier point, second point, point principal*. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

**POINT.** Subst. m. Terme de grammaire. Petite marque qui se fait avec la pointe de la plume posée sur le papier comme pour le piquer. On se sert de cette marque à bien des usages.

1<sup>o</sup> On termine par un point toute proposition dont le sens est entièrement absolu et indépendant de la proposition suivante ; et il y a pour cela trois sortes de points : le *point simple*, qui termine une proposition purement expositive ; le *point interrogatif* ou d'interrogation, qui termine une proposition interrogative, et qui se marque ainsi (?) voyez *Interrogatif* ; enfin le *point admiratif* ou d'admiration, que l'on nomme aussi *point d'exclamation*, et dont voici la figure (!) Voyez *Admiratif*.

2° On se sert aussi de deux points posés verticalement, ou d'un point sur une virgule, à la fin d'une proposition explicative dont le sens grammatical est complet et fini, mais qui a avec la proposition suivante une liaison logique et nécessaire.

3° On met deux points horizontalement au-dessus d'une voyelle pour indiquer qu'il faut la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède, avec laquelle on pourrait croire qu'elle ferait une diphthongue, si l'on n'en était averti par cette marque, que l'on nomme *diérèse*, comme dans *Saül*, qui, sans la diérèse, pourrait se prononcer *Saul*, comme nous prononçons *Paul*. Voyez *Trema*.

4° On disp. se quelquefois quatre points horizontalement dans le corps de la ligne, pour indiquer la suppression, soit du reste d'un discours commencé, et qu'on n'achève pas par pudeur, par modération, ou par quelque autre motif; soit d'une partie d'un texte que l'on cite, ou d'un discours que l'on rapporte : *Il a dit... mais épargnons-lui la honte de ce reproche.*

5° Enfin, la crainte que l'on ne confondit l'i écrit avec un jambage d'n, a introduit l'usage de mettre un point au-dessus. Voyez *Punctuation*.

POINTÉ. Subst. f. Terme de littérature. Jeu d'esprit qui roule sur les mots, ou sur les pensées.

Voyez ce qu'en dit Boileau, dans son *Art poétique* (II, 405) :

Jadis de nos auteurs les pointes ignorées  
Furent de l'Italie en nos vers attirées.  
.....  
La raison outragée enfin ouvrit les yeux,  
La chassa pour jamais des discours sérieux,  
Et dans tous ces écrits la déclarant infâme,  
Par grâce lui laissa l'entrée en l'épigramme,  
Pourvu que sa finesse, éclatant à propos,  
Roulât sur la pensée et non pas sur les mots.

Ce n'était pas seulement dans les ouvrages d'esprit qu'on imaginait devoir donner place aux *pointes*, elles faisaient les plus riches ornements de nos sermons. Le père Caussin, dans sa *Cour Sainte*, dit que *les hommes ont bâti la tour de Babel, et les femmes la tour de Babil*. Dans les ouvrages sérieux, cet abus des termes est de mauvais goût; mais dans un ouvrage badin, ou dans la conversation familière, il peut trouver sa place. M. Orri, contrôleur général des finances, disait à quelqu'un : *Savez-vous bien que j'ai quatre-vingt mille hommes sous mes ordres? — Ah! monsieur, lui répondit-on, vous avez là un beau camp volant*. Voilà comme il faut faire des pointes, on ne pas s'en mêler.

On nomme *pointe* de l'épigramme, la pensée qui pique le lecteur et qui pinte. Toute épigramme a deux parties : l'exposition du sujet, et la pointe qui en résulte :

Ci-gît ma femme :

Voilà l'exposition du sujet :

Ah! qu'elle est bien,  
Pour son repos et pour le mien!

Voilà la pointe. Cette *pointe* doit être présentée heureusement et en peu de mots; elle doit être intéressante, soit pour le fond, soit pour le tour. Elle intéresse encore par la finesse de l'idée,

comme dans l'épigramme de l'Anthologie, renfermée dans un seul vers :

Je chantais, Homère écrivait,

Quelquefois la plaisanterie fait la pointe de l'épigramme, comme dans celle-ci, du chevalier de Cailly :

Dis-je quelque chose assez belle?  
L'antiquité toute en cervelle  
Me dit : Je l'ai dit avant toi.  
C'est une plaisante donzelle;  
Que ne venait-elle après moi?  
J'aurais dit la chose avant elle.

Quelquefois c'est le jeu de mots :

Huissiers, qu'on fasse silence,  
Dit en tenant l'audience  
Un président de Basgé;  
C'est un bruit à tête fendre;  
Nous avons déjà jugé  
Dix causes sans les entendre.

D'autres fois c'est la malignité, ou une absurdité qui n'était pas attendue. Mais de toutes les espèces de pointes épigrammatiques, il n'y en a guère qui frappent plus que les retours inattendus :

Un gros serpent mordit Aurèle,  
Que croyez-vous qu'il arriva?  
Qu'Aurèle en mourut? Bagatelle;  
Ce fut le serpent qui creva.

(*Encyclopédis*.)

POINTILLEUX, POINTILLEUSE. Adj. : *Un homme pointilleux, pointilleux sur le cérémonial*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie :

Or, votre sagesse n'est pas  
Cette pointilleux harpie  
Qui raisonne sur tous les cas.

(VOLT., *Épître*, XXXI, 15.)

POINTU, POINTUE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une épée pointue, un couteau pointu*. — *Nez pointu, menton pointu*. — *Esprit pointu*.

POISON. Subst. m. l'usage de ce mot au figuré est très-fréquent et très-varié. L'Académie ne l'a indiqué que fort imparfaitement. Nous allons y suppléer par quelques exemples : *Tout le reste n'a servi qu'à augmenter le poison qui brûle déjà dans mon cœur*. (Fénel., *Téléme*., liv. IV, t. I, p. 153.) *Vous avez dans l'âme un poison plus mortel que celui dont vous voulez guérir*. (Montesquieu, *1<sup>re</sup> lettre persane*.)

D'un regard enchanteur connaît-il le poison ?

(RAC., *Britan*., act. II, sc. II, 57.)

Quel funeste poison  
L'amour a répandu sur toute ma maison!

(RAC., *Phéd*., act. III, sc. VI, 4)

Un funeste poison  
Se répand en secret sur toute ma maison.

(VOLT., *Brut*., act. II, sc. IV, 2.)

Ce mot était autrefois féminin, et le peuple le fait aujourd'hui de ce genre.

POISSARD, POISSARDE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Le genre poissard, chanson poissarde, expresseion poissarde*.

POISSONNEUX, POISSONNEUSE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Rivière poissonneuse*.

**POLAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Cercle polaire, étoile polaire.*

**POLÉMIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met guère qu'après son subst. : *Ouvrage polémique, style polémique, genre polémique, écrivain polémique.*

**POLIMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a reçu poliment tout le monde, ou il a poliment reçu tout le monde.*

**POLISSEUR.** Adj. employé substantivement. Il fait au féminin *polisseuse.*

**POLITIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met ordinairement qu'après son subst. : *Maxime politique, discours politique, réflexions politiques, conduite politique.*

**POLITIQUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a agi politiquement dans cette circonstance, ou il a politiquement agi.*

**POLYSYLLABE.** Adj. des deux genres. On prononce ce mot comme si les deux mots dont il est composé étaient séparés, et qu'on écrivit *poly-syllabe.* En conséquence, le *s* de *syllabe* est considéré comme une lettre initiale, et conserve sa prononciation primitive. Terme de grammaire. Il signifie, qui est de plusieurs syllabes. Il ne se met qu'après son subst. : *Un mot polysyllabe.*

**POLYSYNODIE.** Subst. f. On prononce ce mot comme si les deux mots dont il est composé étaient séparés, *poly-synodie.* En conséquence, le *s* est considéré comme une lettre initiale, et conserve sa prononciation primitive.

**POMPEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a commencé pompeusement sa harangue, ou il a pompeusement commencé sa harangue.*

**POMPEUX.** POMPEUSE. Adj. On peut souvent le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Appareil pompeux, pompeux appareil; entrée pompeuse, pompeuse entrée; équipage pompeux, pompeux équipage.*

Calchas, dit-on, prépare un pompeux sacrifice.

(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. II, 43.)

**PONCTUATION.** Subst. f. Terme de grammaire. La ponctuation est l'art d'indiquer dans l'écriture, par les signes reçus, la proportion des pauses que l'on doit faire en parlant; de distinguer les sens partiels qui constituent un discours; et de marquer la différence des degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens. Nous croyons ne pouvoir rien donner de meilleur sur cette matière, qu'un extrait de l'article *Ponctuation* que Beauzee a fait insérer dans l'*Encyclopédie.*

Les caractères usuels de la ponctuation sont la virgule, qui marque la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible; un point et une virgule, qui désigne une pause un peu plus grande; les deux points, qui annoncent un repos encore un peu plus considérable; et le point, qui marque la plus grande de toutes les pauses.

Le choix de ces caractères devant dépendre de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses, l'art de ponctuer se réduit à bien connaître les principes de cette proportion. Or, il est évident qu'elle doit se régler sur les besoins de la respiration, combinés néanmoins avec les sens partiels qui constituent les propositions

totales. Si l'on n'avait égard qu'aux besoins de la respiration, le discours devrait se partager en parties à peu près égales; et souvent on suspendrait maladroïtement un sens qui pourrait même par là devenir intelligible; d'autres fois on unirait ensemble des sens tout à fait dissemblables et sans liaison, ou la fin de l'expression d'un sens avec le commencement d'un autre. Si, au contraire, on ne se proposait que la disinction des sens partiels, sans égard aux besoins de la respiration, chacun placera ces caractères distinctifs selon qu'il jugerait convenable d'anatomiser plus ou moins les parties du discours: l'un le couperait par masses énormes qui mettraient hors d'haleine ceux qui voudraient les prononcer de suite; l'autre le réduirait en particules qui feraient de la parole une espèce de bégaiement dans la bouche de ceux qui voudraient marquer toutes les pauses écrites.

Outre qu'il faut combiner les besoins des poumons avec les sens partiels, il est encore indispensable de prendre garde aux différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens partiels, dans l'ensemble d'une proposition ou d'une période, et d'en tenir compte dans la ponctuation par une gradation proportionnée dans le choix des signes. Sans cette attention, les parties subalternes du troisième ordre, par exemple, seraient séparées entre elles par des intervalles égaux à ceux qui distinguent les parties du second ordre et du premier; et cette égalité des intervalles amènerait dans la prononciation une sorte d'équivoque, puisqu'elle présenterait comme parties également dépendantes d'un même tout, des sens réellement subordonnés les uns aux autres, et distingués par différents degrés d'affinité.

Passons au détail du système qui doit naître naturellement de ces principes. J'en réduis toutes les règles à quatre chefs principaux, relativement aux quatre espèces de caractères usités dans notre ponctuation.

I. *De la virgule.* La virgule doit être le seul caractère dont on fasse usage partout où l'on ne fait qu'une seule division des sens partiels, sans aucune subdivision subalterne. La raison de cette première règle générale est que la division dont il s'agit se faisant pour ménager la faiblesse ou de l'organe, ou de l'intelligence, mais toujours un peu aux dépens de l'unité de la pensée totale, qui est réellement indivisible, il ne faut accorder aux besoins de l'humanité que ce qui leur est indispensablement nécessaire, et conserver le plus scrupuleusement qu'il est possible la vérité et l'unité de la pensée, dont la parole doit présenter une image fidèle. C'est donc le cas d'employer la virgule, qui est suffisante pour marquer un repos ou une distinction, mais qui, indiquant le moindre de tous les repos, désigne aussi une division qui altère peu l'unité de l'expression et de la pensée. Appliquons cette règle générale aux cas particuliers:

1<sup>o</sup> Les parties similaires d'une même proposition composée doivent être séparées par des virgules, pourvu qu'il y en ait plus de deux, et qu'aucune de ces parties ne soit subdivisée en d'autres parties subalternes.

Exemples pour plusieurs sujets : *La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour qui ne sait pas en user. (Théor. des sent., ch. XIV.) — Le regret du passé, le chagrin du présent, l'inquiétude sur l'avenir, sont les fléaux qui affligent le plus le genre humain. (Idem.)*

Exemple de plusieurs attributs réunis sur un même sujet : *Un prince d'une naissance incertaine, n'arriva par une femme prostituée, élevé par des bergers, et depuis devenu chef de brigands, jeta les premiers fondements de la capitale du monde.* (Vertot., *Révol. rom.*, liv. 1.)

Exemple de plusieurs verbes rapportés au même sujet : *Il alla dans cette caverne, trouva des instruments, abattit des peuliers, et mit en un seul jour un vaisseau en état de voguer.* (Fénel., *Télé.*, liv. vii, t. 1, p. 241.)

Exemples de plusieurs compléments d'un même verbe : *C'est que d'autres encore plus anciens qui enseignèrent à se nourrir du blé, à se retirer, à se faire des habitations, à se procurer les besoins de la vie, à se précautionner contre les bêtes féroces.* (D'Olivet, traduction d'une phrase des *Insulaires*, liv. 1, ch. 25) *Je connais quelqu'un qui ne sans estime, qui décide sans connaître, qui contredit sans avoir d'opinion, qui parle sans penser, et qui s'occupe sans rien faire.* (Girard, t. II, p. 456.)

2<sup>o</sup> Lorsqu'il n'y a que deux parties similaires, si elles ne sont que rapprochées sans conjonction, le besoin d'indiquer la diversité de ces parties exige entre deux une virgule dans l'orthographe, et une pause dans la prononciation. Exemple : *Des anciennes mœurs, un certain usage de la pauvreté, rendaient à Rome les fortunes à peu près égales.* (Montesquieu, *Grandeur et décad. des Rom.*, ch. IV.)

Si les deux parties similaires sont liées par une conjonction, et que les deux ensemble n'exèdent pas la portée commune de la respiration, la conjonction suffit pour marquer la diversité des parties, et la virgule romprait mal à propos l'unité du tout qu'elles constituent, puisque l'organe n'exige point de repos. Exemples : *L'imagination et le jugement ne sont pas toujours d'accord.* (Gramm. de Buffier, n<sup>o</sup> 98.) *Il parle de ce qu'il ne sait point ou de ce qu'il suit mal.* (La Bruyère, ch. XI. *De l'homme*, p. 354.)

Mais si les deux parties similaires réunies par la conjonction, ont une certaine étendue qui empêche qu'on ne puisse aisément les prononcer tout de suite sans respirer, alors, nonobstant la conjonction qui marque la diversité, il faut faire usage de la virgule pour indiquer la pause : c'est le besoin seul de l'organe qui fait ici la loi. Exemples : *Il formait ces foudres dont le bruit a retenti par tout le monde, et ceux qui grondent encore sur le point d'éclater.* (Pelisson.) *Elle (l'Église) n'a jamais regardé comme purement inspiré de Dieu, que ce que les apôtres ont écrit, et ce qu'ils ont confirmé par leur aut-rite.* (Boss., *Disc. sur l'hist. univers.*, II<sup>e</sup> part., ch. 27, p. 366)

Restant (ch. XVI) veut qu'on écrive sans virgule, *L'exercice et la frugalité furent le tempérément. Je ne veux plus vous voir ni nous parler;* et il fait bien. Mais on met la virgule, dit-il, avant ces conjonctions, si les termes qu'ils assemblent sont accompagnés de circonstances ou de phrases incidentes, comme quand on dit : *L'exercice que l'on prend à la classe, et la frugalité que l'on observe dans les repas, fortifient le tempérément. Je ne veux plus vous voir dans l'état où vous êtes, ni nous parler des risques que vous courez.* — Cette remarque indique une raison fautive. L'addition d'une circonstance ou d'une phrase incidente ne rompt jamais l'unité de l'expression totale, et conséquemment n'a même jamais le besoin d'en séparer les parties par des pauses;

ce n'est que quand les parties s'allongent assez pour fatiguer l'organe de la prononciation, qu'il faut indiquer un repos entre deux par la virgule; si l'addition n'est pas assez considérable pour cela, il ne faudrait point de virgule, et l'on dira très-bien sans pause : *Un exercice modéré et une frugalité honnête fortifient le tempérément. Je ne veux plus vous voir ici ni vous parler sans témoins.* Dans ce cas, la règle de Restaut est fautive, pour être trop générale.

3<sup>o</sup> Ce qui vient d'être dit des deux parties similaires d'une proposition composée, doit encore se dire des membres d'une période qui n'en a que deux, lorsque ni l'un ni l'autre n'est subdivisé en parties subalternes dont la distinction exige la virgule; il faut alors en séparer les deux membres par une simple virgule. Exemples : *La certitude de nos connaissances ne suffit pas pour les rendre précieuses, c'est leur importance qui en fait le prix. On croit quelquefois haïr la flatterie, mais on ne hait que la manière de flatter.* (La Rochefoucauld, 32<sup>e</sup> maxime, p. 484.) *Si nous n'avions point de défauts, nous ne prendrions pas tant de plaisir à en trouver dans les autres.* (Idem, 31<sup>e</sup> maxime, 164.)

4<sup>o</sup> Dans le style coupé, ou un sens total est énoncé par plusieurs propositions qui se succèdent rapidement, et dont chacune a un sens fini et qui semble complet, la simple virgule suffit encore pour séparer ces propositions, si aucune d'elles n'est divisée en d'autres parties subalternes qui exigent la virgule. Exemple : *Les voilà comme des bêtes cruelles qui cherchent à se déchirer; le feu brille dans leurs yeux, ils se raccourcissent, ils s'allongent, ils se baissent, ils se relèvent, ils s'élancent, ils sont altérés de sang.* (Fénel., *Télé.*, liv. xvi, t. II, p. 135.) On débute par une proposition générale : *Les voilà comme deux bêtes cruelles qui cherchent à se déchirer;* et elle est séparée du reste par une ponctuation plus forte; les autres propositions sont comme différents aspects et divers développements de la première.

5<sup>o</sup> Si une proposition est simple et sans hyperbate, et que l'étendue n'en excède pas la portée commune de la respiration, elle doit s'écrire de suite sans aucun signe de ponctuation. Exemples : *L'homme injuste ne voit la mort que comme un fantôme affreux. Il est plus honteux de se défer de ses amis que d'en être trompé.* (La Rochefoucauld, 84<sup>e</sup> maxime, p. 486.) *Je préfère le témoignage de ma conscience à tous les discours qu'on peut tenir de moi.* (D'Olivet, traduction d'un passage des lettres de Cicéron à Atticus, liv. XII, lettre 25.)

Mais si l'étendue d'une proposition excède la portée ordinaire de la respiration, dont la mesure est à peu près dans le dernier exemple que je viens de citer, il faut y marquer des repos par des virgules placées de manière qu'elles servent à y distinguer quelques-unes des parties constitutives, comme le sujet logique, la totalité d'un complément objectif, d'un complément accessoire ou circonstanciel du verbe, un attribut total, etc.

Exemple où la virgule distingue le sujet logique : *La venue des faux Christs et des faux prophètes, semblaient être un plus prochain achèvement à sa dernière ruine.* (Boss., *Disc. sur l'hist. univers.*, II<sup>e</sup> part., ch. 22, p. 304.)

Exemple où la virgule sépare un complément circonstanciel : *Chaque connaissance ne se développe, qu'après qu'un certain nombre de com-*

naissances précédentes se sont développées. (Fontenelle, *Préface des éléments de la géométrie de l'infini.*)

Exemple où la virgule sert à distinguer un complément accessoire : *L'homme impatient est entraîné par ses desirs indomptés et furieux, dans un abîme de malheurs.* (Fénel., *Téléme.*, liv. xxiv, t. II, p. 386.)

Lorsque l'ordre naturel d'une proposition simple est trouble par quelque hyperbate, la partie transposée doit être terminée par une virgule, si elle commence la proposition; elle doit être entre deux virgules, si elle est enclavée dans d'autres parties de la proposition.

Exemple de la première espèce : *Toutes les vérités produites seulement par le calcul, on les pourrait traiter de vérités d'expérience.* (Fontenelle, *Préface des éléments de la géométrie de l'infini.*) C'est le complément objectif qui se trouve ici à la tête de la phrase entière.

Exemple de la seconde espèce : *La versification des Grecs et des Latins, par un ordre réglé de syllabes brèves et longues, donnait à la mémoire une prise suffisante.* (Théor. des sent., ch. 3.) Ici c'est un complément modificatif qui se trouve jeté entre le sujet logique et le verbe.

Il n'en est pas de même du complément déterminatif d'un nom; quoique l'hyperbate en dispose, comme cela arrive fréquemment dans la poésie, on n'y emploie pas la virgule, à moins que trop d'étendue de la phrase ne l'exige pour le soulagement de la poitrine. Le grand prêtre Joad parle ainsi à Abner dans *Athalie* (act. I, sc. 1, 64) :

Celui qui met un frein à la fureur des flets  
Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Le juste est invulnérable;  
De son bonheur immuable  
Les anges sont les garants.

(J.-B. Rousseau, liv. I. *Ode tirée du ps. xc, v. 55.*)

Remarque encore que je n'indique l'usage de la virgule que pour les cas où l'ordre naturel de la proposition est trouble par l'hyperbate; car s'il n'y avait qu'inversion, la virgule n'y serait nécessaire qu'autant qu'elle pourrait l'être dans le cas même où la construction serait directe.

De tant d'objets divers le bizarre assemblage,  
(*Rac., Ath.*, act. II, sc. 7, 56.)

*Je ne sentis point devant lui le désordre où nous jette ordinairement la présence des grands hommes.* (Montesquieu, *DIALOGUE de SYLLA et d'EURÉATE.*) Il ne faut point de virgule en ces exemples, parce que l'on n'y en mettrait point si l'on disait sans inversion : *Le bizarre assemblage de tant d'objets divers. Je ne sentis point devant lui le désordre où la présence des grands hommes jette ordinairement.*

La raison de ceci est simple. Le renversement d'ordre, amené par l'inversion, ne rompt pas la liaison des idées consécutives, et la ponctuation serait en contradiction avec l'ordre actuel de la phrase, si l'on introduisait des pauses où la liaison des idées est continue.

Il faut mettre entre deux virgules toute proposition incidente purement explicative, et écrire de suite sans virgule toute proposition incidente déterminative. Une proposition incidente explicative est une espèce de remarque interjective qui n'a pas avec l'antécédent une

liaison nécessaire, puisqu'on peut la retrancher sans altérer le sens de la proposition principale; elle ne fait pas avec l'antécédent un tout indivisible; c'est plutôt une répétition du même antécédent sous une forme plus développée. Mais une proposition incidente déterminative est une partie essentielle du tout logique qu'elle constitue avec l'antécédent; l'antécédent exprime une idée partielle, la proposition incidente déterminative en exprime une autre, et toutes deux constituent une seule idée tot le indivisible, de manière que la suppression de la proposition incidente changerait le sens de la principale, quelquefois jusqu'à la rendre fautive. Il y a donc un fondement juste et raisonnable à employer la virgule pour celle qui est explicative, et à ne pas s'en servir pour celle qui est déterminative. Dans le premier cas, la virgule indique la diversité des aspects sous lesquels est présentée la même idée, et le peu de liaison de l'incidente avec l'antécédent; dans le second cas, la suppression de la virgule indique l'union intime et indissoluble des deux idées partielles, exprimées par l'antécédent et par l'incidente.

Il faut donc écrire avec la virgule : *Les passions, qui sont les maladies de l'âme, ne viennent que de notre révolte contre la raison.* (D'Olivet, *Pensées de Cicéron.*) Il faut écrire sans virgule : *La gloire des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir.* (La Rochefoucauld, 157<sup>e</sup> maxime, p. 172.)

Les propositions incidentes ne sont pas toujours amenées par *qui, que, dont, lequel, duquel, auquel, laquelle, lesquels, desquels, auxquels, où, comment*, etc.; c'est quelquefois un simple adjectif ou un participe suivi de quelques compléments, mais il peut toujours être ramené au tour conjonctif. Ces additions sont explicatives, quand elles précèdent l'antécédent, ou que l'antécédent précède le verbe, tandis que l'addition ne vient qu'après; dans l'un et l'autre cas, il faut user de la virgule, pour la raison déjà alléguée. Exemples :

Soumis avec respect à sa volonté sainte,  
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.  
(*Rac., Ath.*, act. I, sc. 1, 63.)

*Arides de plaisirs, nous nous flattés d'en recevoir de tous les objets inconnus qui semblent nous en promettre.*

Le fruit meurt en naissant, dans son germe infecté.  
(*VOLT, Hour.*, IV, 162.)

Si ces additions suivent immédiatement l'antécédent, on peut conclure qu'elles sont explicatives, si on peut les retrancher sans altérer le sens de la proposition principale; et dans ce cas on doit employer la virgule :

Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle  
Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,  
Du la chute des rois fumée avant-coureur.  
(*Rac., Ath.*, act. I, sc. II, 123.)

70 Toute addition mise à la tête ou dans le cours d'une phrase, et qui ne peut être regardée comme faisant partie de la constitution grammaticale, doit être distinguée du reste par une virgule mise après, si l'addition est à la tête; et si elle est enclavée dans le corps de la phrase, elle doit être entre deux virgules. Exemples :

*Contre une fille qui devient de jour en jour plus insolente, qui me manque, à moi, qui vous manquera bientôt, à vous.* (Diderot, *Père de famille*, act. III, sc. VII.) Cet *à moi* et cet *à vous* sont deux véritables hors-d'œuvre, introduits par énergie dans l'ensemble de la phrase, mais entièrement inutiles à sa constitution grammaticale.

*Non, non, bien loin d'être des demi-dieux, ce ne sont pas même des hommes.* (Fénel., *Télémaque*, liv. XVII, t. II, p. 481.) Ces deux *non*, qui commencent la phrase, n'ont avec elle aucun lien grammatical; c'est une addition emphatique dictée par la vive persuasion de la vérité qu'énonce ensuite Télémaque. *O mortels, l'espérance enivre.* (Vauvenargues, *Méditation sur la foi*.) Ces deux mots, *o mortels*, sont entièrement indépendants de la syntaxe de la proposition suivante, et doivent être séparés par la virgule; c'est le sujet d'un verbe sous entendu à la seconde personne du pluriel, par exemple, du verbe *écoutez*, ou *prenez-y garde*. Or, si l'auteur avait dit, *mortels, prenez-y garde. L'espérance enivre*, il aurait énoncé deux propositions distinctes qu'il aurait dû séparer par la virgule; cette distinction n'est pas moins nécessaire, parce que la première proposition devient elliptique, ou plutôt elle l'est encore plus, pour empêcher qu'on ne cherche à rapporter à la seconde un mot qui ne peut lui convenir.

Il suit de cette remarque que, quand l'apostrophe est avant un verbe à la seconde personne, on ne doit pas l'en séparer par la virgule, parce que le sujet ne doit pas être séparé de son verbe; il faut donc écrire sans virgule, *tribuns cédez la place aux consuls.* (Vertot, *Révol. rom.*, liv. II.) Cependant l'usage universel est d'employer la virgule dans ce cas-là même; mais c'est un abus introduit par le besoin de ponctuer ainsi, dans les occasions où l'apostrophe n'est pas sujet du verbe, et ces occurrences sont très-fréquentes.

*Vous avez vaincu, plébéiens.* (Vertot, *Révol. rom.*, liv. II.) Il faut ici la virgule, quoique le mot *plébéiens* soit sujet de *vous avez vaincu*; mais ce sujet est d'abord exprimé par *vous*, lequel est à sa place naturelle, et le mot *plébéiens* n'est plus qu'un hors-d'œuvre grammatical.

*Pour mademoiselle, elle paraît trop instruite de sa beauté.* (Girard.) Ces deux mots, *pour mademoiselle*, doivent être distingués du reste par la virgule, parce qu'ils ne peuvent se lier grammaticalement avec aucune partie de la proposition suivante, et qu'ils doivent en conséquence être regardés comme tenant à une autre proposition elliptique, par exemple: *Je parle pour mademoiselle.*

Il serait apparemment très-facile de multiplier davantage les observations que l'on pourrait faire sur l'usage de la virgule, en entrant dans le détail de tous les cas particuliers. Mais je crois qu'il suffit d'avoir exposé les règles les plus générales, et qui sont d'une nécessité plus commune: parce que, quand on en aura compris le sens, la raison, et le fondement, on saura très-bien ponctuer dans les autres cas qui ne sont point ici détaillés. Il suffira de se rappeler que la ponctuation doit marquer un repos ou distinction, ou l'un et l'autre à la fois, et qu'elle doit être proportionnée à la subordination des sens.

Mais avant que de passer au second article, je terminerai celui-ci par une remarque de l'abbé Girard, dont j'adopte volontiers la doctrine sur ce point. « Quelques personnes, dit-il (*Disc.* 16, t. II, p. 445), ne mettent jamais de virgule

avant la conjonction *et*, même dans l'énumération; en quoi on ne doit pas les imiter, du moins dans la dernière circonstance; car tous les énumératifs ont droit de distinction, et l'un n'en a pas plus que l'autre. La virgule est alors d'autant plus nécessaire avant la conjonction, qu'elle y sert à faire connaître que celle-ci emporte la même idée de clôture, par laquelle elle indique la fin de l'énumération; et cette virgule y sert de plus à montrer que ce dernier membre n'a pas, avec celui qui le précède immédiatement, une liaison plus étroite qu'avec les autres. Ainsi, la raison qui fait distinguer le second du premier, fait également distinguer le troisième du second, et successivement tous ceux dont l'énumération est composée. Il faut donc que la virgule se trouve entre chaque énumératif sans exception. » — J'ajouterai que, si les parties de l'énumération doivent être séparées par une ponctuation plus forte que la virgule, pour quelqu'une des causes que l'on verra par la suite, cette ponctuation forte doit rester la même avant la conjonction qui amène la dernière partie.

II. *Du point avec une virgule.* Lorsque les parties principales dans lesquelles une proposition est d'abord partagée sont subdivisées en parties subalternes, ces parties subalternes doivent être séparées entre elles par une simple virgule, et les parties principales par un point et une virgule.

On ne doit rompre l'unité de la proposition entière que le moins qu'il est possible; mais on doit encore préférer la netteté de l'énonciation orale ou écrite, à la représentation trop scrupuleuse de l'unité du sens total, laquelle, après tout, se fait assez connaître par l'ensemble de la phrase, et dont l'idée subsiste toujours tant qu'on ne la détruit pas par des repos trop considérables, ou par des ponctuations trop fortes. Or, la netteté de l'énonciation exige que la subordination respectueuse des sens partiels y soit rendue sensible, ce qui ne peut se faire que par la différence marquée des repos et des caractères qui les représentent.

S'il n'y a donc dans un sens total que deux divisions subordonnées, il ne faut employer que deux espèces de ponctuations, parce qu'on ne doit pas employer plus de signes qu'il n'y a de choses à signifier: il faut employer la virgule pour l'une des deux divisions, et un point avec une virgule pour l'autre, parce que ce sont les deux ponctuations les moins fortes, et qu'il ne faut rompre que le moins qu'il est possible l'unité du sens total. Le point avec une virgule doit distinguer entre elles les parties principales ou de la première division, et la simple virgule doit distinguer les parties subalternes ou de la subdivision, parce que les parties subalternes ont une affinité plus intime entre elles que les parties principales, et qu'elles doivent en conséquence être moins désunies.

Passons aux cas particuliers.

1<sup>o</sup> Lorsque les parties similaires d'une proposition composée, ou les membres d'une période, ont d'autres parties subalternes distinguées par la virgule, pour quelqu'une des raisons énoncées ci-devant, ces parties similaires ou ces membres doivent être séparés les uns des autres par un point et une virgule. Exemples:

*Quelle pensez-vous qu'ait été sa douleur de quitter Rome, sans l'avoir réduite en cendre; d'y laisser encore des citoyens, sans les avoir*

*passés au fil de l'épée; de voir que nous lui avons arraché le fer d'entre les mains, avant qu'il l'ait teint de notre sang?* (D'Olivet, *Traduction de la 2<sup>e</sup> Catilinaire*.) Les parties similaires distinguées ici par un point et une virgule, sont des compléments déterminatifs du nom *douleur*.

*Qu'un vieillard joue le rôle d'un jeune homme, lorsqu'un jeune homme jouera le rôle d'un vieillard; que les décorations soient champêtres, quoique la scène soit dans un palais; que les habillements ne répondent point à la dignité du personnage; que toutes ces discordances nous blesseront.* (Théor. des sent., ch. 3.) C'est ici l'idée générale de discordance présentée sous trois aspects différents, et le tout forme le sujet logique de *blesseront*.

*Quoique vous ayez de la naissance, que votre mérite soit connu, et que vous ne manquiez pas d'amis; vos projets ne réussiront pourtant point sans l'aide de Plutus.* (Girard, t. II, p. 460.) C'est une période de deux membres dont le premier est séparé du second par un point et une virgule, parce qu'il est divisé en trois parties similaires subordonnées à la seule conjonction *quoique*.

*Comme l'un des caractères de la vraie religion a toujours été d'autoriser les princes de la terre; aussi, par un retour de piété, que la reconnaissance même semblait exiger, l'un des devoirs essentiels des princes de la terre, a toujours été de maintenir et de défendre la vraie religion.* (Bourdaloue, *Orais. fun. de Henri de Bourbon, prince de Condé*, 2<sup>e</sup> part.) C'est une autre période de deux membres dont le premier est séparé du second par un point et une virgule, parce que le second est séparé par des virgules en diverses parties pour différentes raisons; par un retour de piété, que la reconnaissance même semblait exiger, se trouve entre deux virgules, par la cinquième règle du premier article, parce qu'il y a hyperbate. Cette même phrase est coupée en deux par une autre virgule, par la sixième règle, parce que la proposition incidente est explicative. Il y a une virgule après *l'un des devoirs essentiels des princes de la terre*, par la cinquième règle, qui veut que l'on assigne des repos, dans les propositions trop longues pour être énoncées de suite avec aisance.

2<sup>o</sup> Lorsque plusieurs propositions incidentes sont accumulées sur le même antécédent, et que toutes ou quelques-unes d'entre elles sont subdivisées par des virgules qui y marquent des repos ou des distinctions, il faut les séparer les unes des autres par un point et une virgule. Si elles sont déterminatives, la première tiendra immédiatement à l'antécédent, sans aucune ponctuation; si elles sont explicatives, la première sera séparée de l'antécédent par une virgule, selon la sixième règle du premier article.

Exemple : *Politesse noble, qui sait approuver sans fadeur, louer sans jalousie, railler sans aigreur; qui saisit les ridicules avec plus de gaieté que de malice; qui jette de l'agrément sur les choses les plus sérieuses, soit par le sel de l'ironie, soit par la finesse de l'expression; qui passe légèrement du grave à l'enjoué, sait se faire entendre en se faisant deviner, montre de l'esprit sans en chercher, et donne à des sentiments vertueux le ton et les couleurs d'une joie douce.* (Théor. des sent., ch. V.) Ce sont ici des propositions incidentes explicatives, et c'est pour cela qu'il y a une virgule après l'antécédent, *politesse noble*. Si au contraire on disait, par exemple: *Eudoxe est un homme qui sait approuver, etc.;*

comme les mêmes propositions incidentes deviendraient déterminatives de l'antécédent *homme*, on ne mettrait point de virgule entre cet antécédent et la première incidente; mais la ponctuation resterait la même partout ailleurs.

3<sup>o</sup> Dans le style coupé, si quelque une des propositions détachées qui forment le sens total est divisée par quelque cause que ce soit en parties subalternes distinguées par des virgules, il faut séparer par un point et une virgule les propositions partielles du sens total.

Exemple : *Cette persuasion, sans l'évidence qui l'accompagne, n'aurait pas été si ferme et si durable; elle n'aurait pas acquis de nouvelles forces en vieillissant; elle n'aurait pu résister au torrent des années, et passer de siècle en siècle jusqu'à nous.* (D'Olivet, *Traduction d'une pensée de Cicéron*, *Nature des Dieux*, liv. II, ch. 2.)

4<sup>o</sup> Dans l'énumération de plusieurs choses opposées, ou seulement différentes, que l'on compare deux à deux, il faut séparer les uns des autres par un point et une virgule les membres de l'énumération qui renferment une comparaison; et par une simple virgule les parties subalternes de ces membres comparatifs. Exemple : *Elle n'est point autre à Rome, autre à Athènes; autre aujourd'hui, et autre demain.* (D'Olivet, *Trad. d'une pensée de Cicéron*, tirée du 3<sup>e</sup> liv. de la République.)

En général, dans toute énumération dont les principaux articles sont subdivisés pour quelque raison que ce puisse être, il faut distinguer les parties subalternes par la virgule, et les articles principaux par un point et une virgule.

Exemple : *La brillante d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des Letellier, des Lamoignon et des Montausier; la reine, les princesses, les héroïnes chrétiennes, reçoivent une couronne de louange qui ne périra jamais; la Turenne parait aussi grand qu'il l'était à la tête des armées et dans le sein de la victoire.* (Colin, *préf. de la trad. de l'Orateur de Cicéron*.)

III. *Des deux points.* — La même proportion qui règle l'emploi respectif de la virgule et du point avec la virgule, lorsqu'il y a division de sens partiels, doit encore décider de l'usage des deux points pour les cas où il y a trois divisions subordonnées les unes aux autres. Ainsi,

4<sup>o</sup> Si l'un des deux membres d'une période renferme plusieurs propositions subdivisées en parties subalternes, il faudra diviser ces parties subalternes entre elles par une virgule, les propositions intégrantes du membre de la période par un point et une virgule, et les deux parties principales de la période par les deux points.

Exemple : *Si vous ne trouvez aucune manière de gagner honnête, vous qui êtes d'un rang pour lequel il n'y en a point d'honnête; si tous les jours c'est quelque fourberie nouvelle, quelque traité frauduleux, quelque tour de fripon, quelque vol; si vous pillés et les alliés et le trésor public; si vous mendiez des testaments qui vous soient favorables, ou si même vous en fabriquez; dites-moi, sont-ce là des signes d'opulence ou d'indigence?* (D'Olivet, *Pensées de Cicéron*.)

2<sup>o</sup> Si, après une proposition qui a par elle-même un sens complet, et dont le tour ne donne pas lieu à attendre autre chose, on ajoute une autre proposition qui serve d'explication ou d'extension à la première, il faut séparer l'une de l'autre par une ponctuation plus forte d'un

derré que celle qui aurait distingué les parties de l'une ou de l'autre.

Si les deux propositions sont simples et sans division, une virgule est suffisante entre deux. Exemple: *La plupart des hommes s'exposent assez dans la guerre pour sauver leur honneur, mais peu se veulent exposer autant qu'il est nécessaire pour faire réussir le dessein pour lequel ils s'exposent.* (La Rochefoucauld, 219<sup>e</sup> maxime, p. 176.)

Si l'une des deux, ou si toutes deux sont divisées par deux virgules, soit pour les besoins de l'organe, soit pour la distinction des membres dont elles sont composées comme période, il faut les distinguer l'une de l'autre par un point et une virgule. Exemple: *Résus est un si excellent acteur, qu'il parait seul digne de monter sur le théâtre; mais, d'un autre côté, il est si homme de bien, qu'il parait seul digne de n'y monter jamais.* (Restant, trad. du disc. de Cicéron pour Roscius, ch. 25.)

Enfin, si les divisions subalternes de l'une des deux propositions ou de toutes deux exigent un point et une virgule, il faut deux points entre les deux.

Exemple: *Si les beautés de l'éloquence oratoire ou poétique étaient palpables, qu'on pût les toucher au doigt et à l'œil, comme on dit; rien ne serait si commun que l'éloquence, un médiocre génie pourrait y atteindre; et quelquefois, faute de les connaître assez, un homme né pour l'éloquence reste en chemin, ou s'égaré dans la route.* Le Batteux, *Précis de la littérature*, III<sup>e</sup> part., art. 3, § 9.)

3<sup>o</sup> Si une énumération est précédée d'une proposition détachée qui l'annonce, ou qui en montre l'objet sous un aspect général, cette proposition doit être distinguée du détail par deux points, et le détail doit être ponctué comme il a été dit dans la quatrième règle du second article.

Exemples: *Il y a dans la nature de l'homme deux principes opposés: l'un un propre, qui nous rappelle à nous; et la bienveillance, qui nous répand.* (Diderot, *Épître dédicatoire du Père de famille*.)

*Il y a diverses sortes de curiosités: l'une d'intérêt, qui nous porte à désirer d'apprendre ce qui nous peut être utile; et l'autre d'orgueil, qui vient du désir de savoir ce que les autres ignorent.* (La Rochefoucauld, 473<sup>e</sup> maxime, p. 173.)

4<sup>o</sup> Un détail de maximes relatives à un point capital, des sentences adaptées à une même fin, si elles sont toutes construites à peu près de la même manière, peuvent et doivent être distinguées par les deux points. Chaque étant une proposition complète grammaticalement, et même indépendante des autres quant au sens, du moins jusqu'à un certain point, elles doivent être séparées autant qu'il est possible; mais comme elles sont pourtant relatives à une même fin, à un même point capital, il faut les rapprocher, en ne les distinguant pas par la plus forte des ponctuations. C'est donc les deux points qu'il faut employer.

Exemple: *L'heureuse conformation des organes s'annonce par un air de force; celle des fluides, par un air de vivacité; un air fin est comme l'étincelle de l'esprit; un air doux promet des regards flatteurs; un air noble marque l'élevation des sentiments; un air tendre semble être le garant d'un retour d'amitié.* (Théor. des sent., ch. V.)

5<sup>o</sup> C'est un usage universel et fondé en raison de mettre les deux points après qu'on a annoncé un discours direct que l'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit ou par un autre ou par soi-même. Ce discours tient, comme complément, à la proposition qui l'a annoncé, et il y aurait une sorte d'inconséquence à l'en séparer par un point simple, qui marque une indépendance entière; mais il en est pourtant très-distingué, puisqu'il n'appartient pas à celui qui le rapporte, ou qu'il ne lui appartient qu'historiquement, au lieu que l'annonce est actuelle; il est donc raisonnable de séparer le discours direct de l'annonce par la ponctuation la plus forte au-dessous du point, c'est-à-dire par les deux points.

Exemples: *Lorsque j'entendis les scènes du paysan dans le faux Généreux, je dis: « Voilà qui plaira à toute la terre et dans tous les temps, voilà qui fera fondre en larmes. »* (Diderot, *De la poésie dramatique.*)

La Mollesse en pleurant sur un bras se relève,  
Ouvre un œil languissant, et d'une faible voix  
Laisse tomber ces mots, qu'elle interrompit vingt fois:  
« O nuit, que m'as-tu dit? etc. »

(Boil., *Lutr.*, II, 118.)

Il faut remarquer que le discours direct que l'on rapporte doit commencer par une lettre capitale, quoiqu'on ne mette pas un point à la fin de la phrase précédente. Si c'est un discours feint, comme ceux des exemples précédents, on a coutume de le distinguer par des guillemets; si c'est un discours écrit que l'on cite, il est assez ordinaire de le rapporter en un autre caractère d'imprimerie que le reste du discours.

IV. *Du point.* — Il y a trois sortes de points: le point simple, le point interrogatif, et le point admiratif ou exclamatif.

1<sup>o</sup> Le point simple est sujet à l'influence de la proposition, qui, jusqu'ici, a paru régler l'usage des autres signes de ponctuation. Ainsi, il doit être mis après une période ou une proposition composée, dans laquelle on a fait usage des deux points en vertu de quelque une des règles précédentes; mais on l'emploie encore après toutes les propositions qui ont un sens absolument terminé, telles, par exemple, que la conclusion d'un raisonnement, quand elle est précédée de ses prémisses.

On peut encore remarquer que le besoin de prendre des repos un peu considérables, combiné avec les différents degrés de relation qui se trouvent entre les sens partiels d'un ensemble, donne encore lieu d'employer le point. Par exemple, un récit peut se diviser par le secours du point, relativement aux faits élémentaires qui en font la matière.

En un mot, on met le point à la fin de toutes les phrases qui ont un sens tout à fait indépendant de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la convenance de la matière et l'analogie générale des pensées dirigées vers une même fin.

Les principes de proportion que l'on a appliqués ci-devant aux autres ponctuations, peuvent aisément s'appliquer à celle-ci, soit qu'on veuille juger si elle est employée avec intelligence dans les écrits qu'on a sous les yeux, soit qu'il s'agisse d'en faire usage et de l'employer à propos; les phrases précédentes peuvent servir d'exemple.

2º Le point interrogatif se met à la fin de toute proposition qui interroge, soit qu'elle fasse partie du discours ou elle se trouve, soit qu'elle y soit seulement rapportée comme prononcée directement par un autre.

Exemple où l'interrogation fait partie du discours : *En effet, s'ils sont injustes et ambitieux* (les voisins d'un roi juste), *que ne devraient-ils pas craindre de cette réputation universelle de probité qui lui attire l'admiration de toute la terre, la confiance de ses alliés, l'amour de ses peuples et l'affection de ses troupes? De quoi n'est pas capable une armée prévenue de cette opinion, et disciplinée sous les ordres d'un tel prince?* (Cohn, *Disc. couronné à l'Acad. en 1705.*) Ces interrogations font partie du discours total.

Exemple où l'interrogation est rapportée comme prononcée directement par un autre : Le juge, lui adressant la parole, lui demanda : *Qui êtes vous?*

S'il y a de suite plusieurs phrases interrogatives tendantes à une même fin, et qui soient d'une étendue médiocre, en sorte qu'elles constituent ce qu'on appelle le style coupé, on ne commence que la première par une lettre capitale, et on les distingue par le point interrogatif, qui n'indique pas une pause plus grande que les deux points, que le point avec la virgule, que la virgule même, selon l'étendue des phrases et le degré de liaison qu'elles ont entre elles.

Exemple : *Mais pour qui sont ces apprêts? à qui ce magnifique séjour est-il destiné? pour qui sont tous ces dévotions et ce grand héritage?* (Pluche, *Hist. du ciel*, liv. III, § 2.)

Si la phrase interrogative n'est pas directe, et que la forme en soit rendue dépendante de la constitution grammaticale de la proposition expositive ou elle est rapportée, on ne doit pas mettre le point interrogatif. La ponctuation appartient à la proposition principale, dans laquelle celle-ci n'est qu'incidente : *Mentor demanda ensuite à Idoménée quelle était la conduite de Protésilas dans ce changement des affinités.* (Fénel., *Téléph.*, liv. XIII, t. II, p. 89.)

3º La véritable place du point exclamatif est après toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, ou quelque autre sentiment affectueux, comme de tendresse, de pitié, etc. Exemples : *Que les sages sont en petit nombre! Qu'il est rare d'en trouver!* (Girard, t. II, p. 467.) *Oh! que les rois sont à plaindre! Oh! que ceux qui les servent sont dignes de compassion! S'ils sont méchants, combien font-ils souffrir les hommes, et quels tourments leur sont préparés dans le noir Tartare! S'ils sont bons, quelles difficultés n'ont-ils pas à vaincre! quels püges à écrire! que de maux à souffrir!* (Fénel., *Téléph.*, liv. XIV, t. II, p. 407.) Sentiments d'admiration, de pitié, d'horreur, etc.

J'ajouterai encore un exemple pris d'une lettre de madame de Sévigné, dans lequel on verra l'usage des trois points tout à la fois : *En effet, dès qu'elle parut : Ah! mademoiselle! comment se porte mon frère? Sa pensée n'osa aller plus loin. Madame, il se porte bien de sa blessure : et mon fils! On ne lui répondit rien. Ah! mademoiselle! mon fils! mon cher enfant! répondez-moi, est-il mort sur-le-champ? n'a-t-il pas eu un seul moment? Ah! mon Dieu! quel sacrifice!*

Nous finirons cet article, qui est un extrait du *Traité de ponctuation*, par ce que dit Beauzée, après avoir exposé les règles qu'on vient de lire :

« Je me suis peut-être assez étendu sur la ponctuation, dit-il, pour paraître prolive à bien des lecteurs. Mais ce qu'en ont écrit la plupart des grammairiens m'a paru si superficiel, si peu approfondi, si vague, que j'ai cru devoir essayer de poser du moins quelques principes généraux qui pussent servir de fondement à un art qui n'est rien moins qu'indifférent, et qui, comme tout autre, a ses finesses. Je ne me flatte pas de les avoir toutes saisies, et j'ai été contraint d'abandonner bien des choses à la décision du goût; mais j'ai osé prétendre à l'éclairer. Si je me suis fait illusion à moi-même, comme cela n'est que trop facile, c'est un malheur; mais ce n'est qu'un malheur. Au reste, en faisant dépendre la ponctuation de la proportion des sens, partielles combine avec celle des repos nécessaires à l'organe, j'ai posé le fondement naturel de tous les systèmes imaginables de ponctuation; car rien n'est plus aisé que d'en imaginer d'autres que celui que nous avons adopté; on pourrait imaginer plus de caractères et plus de degrés dans la subordination des sens partiels, et peut-être l'expression écrite y gagnerait-elle plus de netteté. »

**PONCTUEL, PONCTUELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme ponctuel.*

**PONCTUELLEMENT.** Adv. On peut le mettre quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est acquitté ponctuellement de cette commission, ou il s'est ponctuellement acquitté de cette commission.*

**PONCTUER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. C'est observer, en écrivant, les règles de la ponctuation. Voyez *Ponctuation*.

**PONTIFICAL, PONTIFICALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Dignité pontificale, ornements pontificaux.*

**PONTIFICALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a officié pontificalement*, et non pas, *il a pontificalement officié.*

**PONT-NEUF.** Subst. m. L'Académie écrit des *Ponts-neufs*, mais la pluralité doit tomber sur le mot *chanson*, qui est sans entendu. On doit donc écrire des *pont-neuf*. Voyez *Composé*.

**POPULAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Éminent populaire, erreur populaire. — Gouvernement populaire, état populaire. — Maladies populaires. — Un homme populaire. — Une vérité populaire.*

**POPULAIREMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé populairement*, et non pas, *il a populairement parlé.*

**POPULEUX, POPULEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Région populeuse, cette populeuse région.* Voyez *Adjectif*.

**POREUX, POREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Corps poreux.*

**PORANT, PORTANTE.** Adj. verbal qui est employé abusivement par quelques personnes qui disent : *Je suis bien portant, il est mal portant, elle est bien portante*; au lieu de *je me porte bien, elle se porte mal, il se porte bien.*

**PORTATIF, PORTATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un livre portatif.*

**PORTER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie n'indique point l'emploi figuré que les poètes font de ce mot. En voici quelques exemples :

Mahomet, je suis père et je porte un cœur tendre.

(VOLTAIRE, *Mahom.*, act. II, sc. v. 126.)

Le soldat à son gré sur ce funeste mur,  
 Combattant de plus près, porte un trépas plus sûr.  
 (VOLT., *Henr.*, VI, 248.)

Et moi, jusqu'en son camp j'ai porté le carnage.  
 (VOLT., *Mahom.*, act. I, sc. 1, 41.)

Ah! j'ai porté la mort dans le sein d'Orosmane.  
 (VOLT., *Zaire*, act. IV, sc. 1, 14.)

On porte jusqu'aux cieux leur justice suprême.  
 (VOLT., *OEd.*, act. I, sc. III, 27.)

Vous toutes qui portez le sacré nom de mère.  
 (DELL., *Enéid.*, VII, 549.)

On dit *porter envie*. Selon Bouhours, cette façon de parler diffère d'*envier*, en ce que ce dernier ne se dit que des choses, et que *porter envie* ne se dit que des personnes. On envie le bonheur de quelqu'un, et on porte envie à quelqu'un. Cependant l'Académie dit tout le monde l'*envie*.

**PORTÉ-AIGUILLE**. Subst. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour donner plus de longueur aux aiguilles, et pour les tenir d'une manière plus stable. On dit au pluriel, *des porteaiguilles* sans s, parce que la pluralité tombe sur le mot sous-entendu *instrument*, et non sur *porte*, qui est un verbe, ni sur *aiguille*, qui n'est pas la chose dont on veut exprimer la quantité.

On peut appliquer cette observation à *portearquebuse*, *porte-assiette*, *\*porteaune*, *portebagnette*, *\*portebalance*, *porte-Dieu*, *portedrapeau*, *porte-enseigne*; *portecépée*, *portecendard*, *portemousqueton*, *portepierre*, *portetapisserie*, *portevent*, *porteverge*, etc. — L'Académie ne donne point le signe du pluriel à ceux de ces mots qui est un verbe, ni aux autres du même genre; mais elle écrit au singulier comme au pluriel, *porteclefs*, *portemontres* (armoire d'horloger), *portemouillettes*; de plus elle admet comme substantifs pluriels *des porteballes*, *portechape*, *portehouze*, *portecollet*, *portecrayon*, *portefeuille*, *portemanteau*. Ces derniers noms suivent par conséquent la règle de formation du pluriel à laquelle sont soumis les substantifs simples.

**POSTRASSE**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire dit dans ses *Remarques sur l'épître dédicatoire de Médée*, que c'est un mot nécessaire que nous avons abandonné.

**POSTRASSE**. Subst. m. Terme de littérature. Peinture ou description, en prose ou en vers, des qualités bonnes ou mauvaises d'une personne. *Portraits*, ou *caractères*, en littérature, se prennent souvent l'un pour l'autre. Voyez *Narration*.

**POSTRASSE**. Subst. f. C'est, dit Voltaire, un mot suranné, et c'est dommage; il est nécessaire. *Portraiture* signifie l'art de faire ressembler; on emploie aujourd'hui *portrait* pour exprimer l'art et la chose. (*Remarques sur l'épître dédicatoire de Médée*.)

**POSER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *poser les armes*, pour mettre bas les armes, faire la paix. Racine a dit *poser le fer* (*Athalie*, act. IV, sc. III, 67):

Où, nous jurons ici.....  
 De ne poser le fer entre nos mains remis.....

**POSITIF**, **POSITIVE**. Adj. Il ne se dit que de choses. Maintenant on l'emploie quelquefois en parlant des personnes: *C'est un homme positif*. Dans ce sens il se dit de celui dont les idées sont positives. — Il ne se met qu'après son subst.: *Un fait positif, une chose positive*. — *Quantités positives, droit positif*. — *Topologie positive*.

*Positif, positive*, est aussi un terme de grammaire. Dans l'usage ordinaire, il est opposé à l'adjectif *négatif*. *Égal est un terme positif, inégal est un terme négatif*.

Les grammairiens le prennent encore dans un autre sens, qui diffère du sens primitif que l'on vient de voir, en ce qu'il exclut l'idée de comparaison, d'augmentation et de diminution actuelle. Dans cette nouvelle acception, le mot *positif* est opposé à *comparatif* et *superlatif*. C'est donc ainsi qu'il faut entendre ce que l'on dit en grammaire de certains adjectifs et de certains adverbés, qu'ils sont susceptibles de différents degrés de comparaison, savoir: *le positif, le comparatif et le superlatif*.

Le degré positif, que d'ordinaire on nomme simplement *le positif*, est la signification primitive et fondamentale de l'adjectif ou de l'adverbe, sans aucun rapport au plus ou au moins dont elle est susceptible; comme quand on dit *un bon livre, des meubles magnifiques, un profond silence, les hommes courageux; écrire bien, méditer profondément, meubler magnifiquement, combattre courageusement*. Voyez *Degrés de comparaison, Comparatif*.

**POSITIVEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a répondu positivement cela*, ou il a *positivement répondu cela*.

**POSSÉDER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie ne donne point d'exemple qui réponde à l'acception de ce mot dans les vers suivants:

Mais de ce souvenir mon âme possédée,  
 A deux fois en dormant revu la même idée.  
 (RAC., *Ath.*, act. II, sc. v, 60.)

Ne possédez-vous pas son oreille et son cœur?  
 (RAC., *Esth.*, act. IV, sc. II, 8.)

Corneille a dit dans *Rodogune* (act. II, sc. II, 23):

Cependant je possède, et leur droit incertain  
 Me laisse avec leur sort leur sceptre dans la main.

*Je possède*, dit Voltaire, demande un régime; *jouir* est neutre quelquefois; *posséder* ne l'est pas: cependant je crois que cette hardiesse est très-permise, et fait un bel effet.

Je trouve quelque chose à redresser dans cette remarque de Voltaire: c'est que le verbe *posséder* ne demande pas toujours un régime. On dit absolument *je possède*, comme on dit *j'aime*, comme on dit *je jouis*.

**POSSÉSSIF**, **POSSÉSSIVE**. Adj. Terme de grammaire. Il ne se met qu'après son subst. Voyez *Adjectif*.

**POSSIBLE**. Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst.: *Une chose possible, les êtres possibles*.

**POSTÉRIEUR**, **POSTÉRIEURE**. Adj. Il se dit absolument, ou il est suivi de la préposition *à*, et ne se met qu'après son subst.: *Droit postérieur, date postérieure; son droit est postérieur à celui de votre frère*.

**POSTÉRIEUREMENT**. Adv. Cet adverbe, exigeant

un régime, ne peut être mis entre l'auxiliaire et le participe : *Cet acte a été fait postérieurement à celui dont vous parlez.*

**POSTHUME.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Enfant posthume. OEuvres posthumes.* Féraud, qui n'a pas trouvé dans le Dictionnaire de l'Académie *adoption posthume*, blâme d'Alembert d'avoir dit que l'adoption de Molière faite par l'Académie était une *adoption posthume*. D'Alembert a voulu dire, une adoption faite après la mort de cet auteur; et le mot *posthume* rend parfaitement bien cette idée. Fontenelle a dit de même de Descartes, qu'il n'a reçu que des honneurs *posthumes*, c'est-à-dire qu'il n'a reçu des honneurs qu'après sa mort.

**POSTICHE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Ornements postiches.* — *Dents postiches, cheveux postiches.*

**POST-SCRIPTUM.** Subst. m. Comme la prononciation de ce mot est dure, on supprime le *t*, et l'on prononce *pos-scriptum*; mais il faut laisser le *t* dans l'écriture.

**POSTRE.** Subst. f. Corneille a dit dans *Héraclius* (act. IV, sc. vi, 24) :

Vous voyez la posture où j'y suis aujourd'hui.

Le mot de *posture*, dit Voltaire à l'occasion de ce vers, n'est pas assez noble.

**POT.** Subst. m. Le *t* final ne se prononce que devant une voyelle : *Un pot à l'eau.* Ce mot est banni du style noble.

On appelle *pot-au-feu* la viande que l'on met dans le pot pour faire du bouillon et du bouilli : *Un bon pot-au-feu.* Dans cette acception, *pot* ne prend point de *s* au pluriel : Deux *pot-au-feu*.

**POTABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Vin potable, liqueur potable.*

**POTELÉ, POTELÉE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Enfant potelé, bras potelés.*

**POUDRE.** Subst. f. Ce mot, pris dans le sens de poussière, ne se dit guère qu'en vers. Il ne faut pas dire, comme l'Académie, *il y a beaucoup de poudre à la campagne*, mais *il y a beaucoup de poussière; il serait nécessaire qu'il plût pour abattre la poudre*, mais *il serait nécessaire qu'il plût pour abattre la poussière; la poudre vole*, mais *la poussière vole; on ne se voit point à cause de la poudre*, mais *à cause de la poussière; un tourbillon de poudre*, mais *un tourbillon de poussière*, etc.

Il en est autrement en vers, où *poudre* est fréquemment employé pour *poussière*.

Chacun voit en tremblant ce corps défiguré,  
Ce front souillé de sang, cette bouche ent'ouverte,  
Cette tête penchée et de poudre couverte.

(VOLT., *Henr.*, X, 168.)

Tels, des antres du Nord échappés sur la terre,  
Précédés par les vents et suivis du tonnerre,  
D'un tourbillon de poudre obscurcissant les airs,  
Les orages foudroyeux parcourent l'univers.

(Idem, VI, 147.)

Ce que le fer atteint, tombe réduit en poudre.

(Idem, VI, 191.)

Après ce jour de Fontenoi,  
Où couvert de sang et de poudre, etc.

(VOLT., *Épître*, LXVIII, 47.)

Voyez *Poussière*.

**POUDREUX, POUDEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il signifie couvert de poussière, comme on dit en prose; ou couvert de poudre, comme on dit en vers : *Un habit poudreux, un char poudreux, des chevaux poudreux.*

**POUILLES.** Subst. f. qui n'a point de singulier : *Il lui a chanté pouilles, il lui a dit mille pouilles; il lui a dit toutes les pouilles imaginables.* — Voltaire a dit, *écrite des pouilles* : *Un peu de maladie m'a privé de la consolation de vous écrire des pouilles.* (Correspondance.) On mouille les deux *l*.

**POUILLE, POUILLEE, POUILLEUX, POUILLEUX.** Dans ces quatre mots on mouille le *l*.

**POUIS.** Subst. m. On ne prononce point le *l*. Le *s* se prononce devant une voyelle.

**POUR.** Préposition. *Pour* ne doit régir l'infinitif que lorsque cet infinitif se rapporte au sujet du verbe précédent; autrement il faut se servir de *que* avec le subjonctif : *Il a été chassé pour avoir trop parlé; il est malade pour avoir trop mangé; je vous écris pour que vous veniez à mon secours.* Racine a péché contre cette règle quand il a dit (*Alex.*, act. IV, sc. 11, 75) :

Qu'ai-je fait pour venir accabler en ces lieux...

Il y a dans cette phrase une équivoque sensible. On croit que ces mots, *pour venir*, regardent la personne qui dit, *qu'ai-je fait?* et dans la pensée de l'auteur, ils regardent une autre personne. *Qu'ai-je fait*, dit Axiane, *pour que vous veniez*, vous Alexandre, *accabler*, etc. Racine le fils dit sur cette remarque, qui est de l'abbé d'Olivet, que *pour venir* est une ellipse, et qu'on doit approuver en vers tout ce qui contribue à la vacuité, sans nuire à la clarté. — Oui, mais ici l'expression nuit à la clarté, puisqu'il y a équivoque.

*Le Créateur se fait sentir à l'intelligence humaine, pour lui rendre hommage.* (Milot.) Il semble ici que c'est le Créateur qui veut rendre hommage à sa créature. Il fallait dire, *pour qu'elle lui rende hommage.*

Quand *pour* régît l'infinitif, il ne doit pas en être trop séparé. On sent cette faute dans ce vers de Corneille (*D. Sanche*, act. 1, sc. 11, 125) :

Mais pour en quelque sorte obéir à vos lois.

Vaugelas était d'avis qu'on ne répétait pas les prépositions devant les mots synonymes, ou d'une signification à peu près semblable, et que l'on dit, par exemple, *pour le bien et l'honneur de son maître.* Hors de là, il voulait que la préposition fût répétée devant chaque complément, et que l'on dit, *pour le bien et pour le mal de son maître.* L'Académie prétend au contraire qu'on doit toujours répéter la préposition, même quand les compléments ont une signification presque semblable. On peut donc dire qu'il est plus correct de répéter les prépositions devant chaque complément, et qu'il n'y a que des raisons d'euphonie qui puissent, dans certains cas, en autoriser la suppression.

Si la phrase renferme une comparaison, la répétition de la préposition est indispensable. On ne peut donc pas dire, *il n'y a point de capitaine parmi les Romains pour qui j'aie plus d'estime que César.* Il faut nécessairement dire, *que pour César.* — Il faut dire de même, *Dieu souffre qu'il y ait des malheureux pour exercer*

eur patience, et pour donner lieu aux riches de pratiquer la libéralité.

Pour se disait autrefois au lieu de *quelque*.

Pour grands que soient les r'is, ils sont ce que nous sommes. (CORN., *Cid*, act. I, sc. IV, 7; Éd. de Volt.)

Cette phrase, dit Voltaire, a vieilli; on dirait aujourd'hui, *Tout grands que soient les rois, quelque grands que soient les rois.* (Remarques sur Corneille.)

Pour que exige que le verbe de la proposition subordonnée soit au subjonctif: *Vous n'avez rendu trop de services pour que je puisse jamais douter de votre amitié.*

POURPRE. Subst. Il est masculin quand il signifie une couleur: *Un drap d'un beau pourpre*; et quand il signifie la maladie à laquelle on donne ce nom. — Il est féminin quand il se dit de la couleur que les anciens tiraient d'un coquillage; et au figuré, de la dignité royale: *La pourpre de Tyr, la pourpre royale.*

Tous deux sont revêtus de la pourpre romaine. (VOLT., *Henr.*, VII, 350.)

POURQUOI. Conjonction. Il sert ordinairement à demander la raison d'une chose: *Pourquoi êtes-vous venu si tard?* — On s'en sert aussi, dans certaines occasions, pour confirmer ou pour justifier ce qu'on avait dit auparavant, et alors il est ordinairement précédé de la préposition aussi: *Aussi pourquoi se mêle-t-il de ce qui ne le regarde pas?* — On l'emploie aussi sans interrogation avec des verbes qui marquent connaissance ou ignorance, et il régit l'indicatif, même lorsque la phrase est négative: *Je sais pourquoi il est parti, j'ignore pourquoi il est venu; je ne sais pas pourquoi il me boude.* — Si la négative se trouve après *pourquoi*, elle doit toujours être complétée par *pas*. On ne dit pas, *pourquoi il ne vient-il?* il faut dire, *pourquoi ne vient-il pas?* — Quelquefois *pourquoi* est suivi de l'infinitif, au lieu de l'indicatif: *Pourquoi être venu si tard?* — Quelquefois aussi il est suivi d'un nom sans verbe: *Pourquoi ce mystère? pourquoi tant de bruit?* alors il y a une ellipse. — Voltaire dit dans ses *Remarques sur Corneille*, Vous ne trouverez jamais dans le style noble, *il m'a dit pourquoi, je sais pourquoi.*

*Pourquoi* se change quelquefois en *que* au commencement d'une phrase, et alors on supprime *pas*: *Que n'avez-vous dit cela plus tôt?*

POURSUIVRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici quelques emplois de ce mot qu'on ne trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie:

Il veut voler à Troie, et *poursuivre* sa route. (RAC., *Iphig.*, act. I, sc. III, 2.)

L'Académie ne dit que *poursuivre son chemin.*

Il *poursuit* seulement ses amoureux projets. (RAC., *Androm.*, act. V, sc. II, 23.)

Des ennemis cruels ont *poursuivi* mes jours. (VOLT., *Oreste*, act. III, sc. VI, 20.)

A ces mots je m'éloigne, en retournant les yeux Vers ces murs fraternels, cette terre chérie, Et vais sur l'onde encor *poursuivre* une patrie. (DELLIL., *Énéid.*, III, 674.)

POURRIENT. Adv. On ne le met point au com-

mencement d'une phrase; on le place immédiatement après le verbe dans les temps simples, ou entre l'auxiliaire et le participe dans les temps composés: *Je voudrais pourtant vous parler; quoiqu'il s'en habile, il a pourtant fait une grande faute.*

POURVOIR. V. n. et irrég. de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *voir*, excepté aux temps suivants.

*Passé simple.* Je pourvus; futur, je pourvoirai; conditionnel, je pourvoierais; imparfait du subj. actif, que je pourvusse, etc.

POURVE. Adv. qui est toujours suivi médiatement ou immédiatement de *que*, et qui régit le subjonctif: *Pourve que vous y veniez.*

POUSSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voici quelques exemples de l'emploi de ce mot en vers:

Les Juifs parlent de joie en *poussèrent* des cris. (RAC., *Esth.*, act. V, sc. I, 67.)

Et de mes froids soupirs ses regards offensés Verraient trop que mon cœur ne les a point *poussés.* (RAC., *Baj.*, act. II, sc. v, 83.)

Et que chacun enfin, d'un même esprit *poussé*, Garde en mourant le poste où je l'aurai placé. (RAC., *Ath.*, act. IV, sc. v, 50.)

Peut-être *animé* aurait-il été mieux placé ici.

Honteux d'avoir *poussé* tant de vœux superflus. (RAC., *Androm.*, act. I, sc. I, 35.)

On dit bien souvent des soupirs, mais non pas *pousser* des vœux.

Et le peuple accablé *poussant* de vains soupirs, Gémissait de leur luxe et payait leurs plaisirs. (VOLT., *Henr.*, III, 61.)

Je vais tenter mon sort, Et *pousser* la vertu jusqu'au dernier effort; Je veux voir à quel point une femme hardie Pourra de son côté *pousser* la perfidie. (VOLT., *Zaïre*, act. IV, sc. v, 62.)

POUSSIÈRE. Subst. f. Ce mot se dit en poésie de même que *poudre*, qui signifie la même chose.

Son casque auprès de lui roule sur la *poussière.* (VOLT., *Henr.*, VIII, 258.)

Là le fils de Thétis, sous les murs d'Ilion, Avait traîné trois fois Hector dans la *poussière.* (DELLIL., *Énéid.*, I, 660.)

Et figurément:

Sixte au trône élevé du sein de la *poussière.* (VOLT., *Henr.*, III, 463.)

Voyez *Poudre*.

POUVOIR. V. a. irrégulier et défectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue.

Indicatif. — *Présent.* Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — *Imparfait.* Je pouvais, tu pouvais, il pouvait; nous pouvions, vous pouviez, ils pouvaient. — *Passé simple.* Je pus, tu pus, il put; nous pûmes, vous pûtes, ils purent. — *Futur.* Je pourrai, tu pourras, il pourra; nous pourrons, vous pourrez, ils pourront.

Conditionnel. *Présent.* Je pourrais, tu pourrais, il pourrait; nous pourrions, vous pourriez, ils pourraient. — *Point d'impréatif.*

Subjonctif. *Présent*. Que je puisse, que tu puisses, qu'il puisse; que nous puissions, que vous puissiez, qu'ils puissent. — *Imparfait*. Que je pusse, que tu pussés, qu'il pût; que nous puissions, que vous pussiez, qu'ils pussent.

Participe. — *Présent*. Pourant. — *Passé*. Pu; *point de féminin*.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

Quoi qu'on mette deux *r* au futur et au présent du conditionnel, on n'en prononce qu'un.

*Je peux* se dit quelquefois en vers, et dans la conversation; mais *je puis* est préféré. On ne dit pas *peux-je*, mais *puis-je*.

Pir quel gaze éclatant et digne d'un grand roi,  
Puis-je récompenser le mérite et la foi?

(RAC., *Esth.*, act. III, sc. v, 10.)

L'univers m'embarrasse, et je ne puis sonner  
Que cette horloge existe et n'ait point d'horloger.

(VOLT., *les Cabales*, 111.)

Enfin, c'est mon plaisir, je veux me satisfaire;  
Je ne puis bien parler, et ne saurais me taire.

(BOIL., *Sat.* VII, 89.)

On dit *je ne puis*, et *je ne puis pas*. Dans le premier exemple la négative est moins forte. *Je ne puis* suppose des embarras, des difficultés, des inconvénients; *je ne puis pas*, exprime une impossibilité absolue.

On dit familièrement, *il se pourra faire que*, *il se pourrait faire que*, pour dire, *il pourra*, *il pourrait arriver que*.

PRATICABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Moyen praticable*, *chemin praticable*. On l'emploie le plus souvent avec la négative : *Ce chemin n'est pas praticable*, *ces moyens ne sont pas praticables*; mais on dit, *ce moyen est praticable*, *il a employé tous les moyens praticables*. *Des chemins ne sont pas praticables*, lorsqu'il est impossible d'y passer, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture. Un gué, un marais qui n'est pas praticable. On dit aussi qu'une chose est ou n'est pas praticable.

PRATIQUE. Subst. f. On peut l'employer dans le style noble, dans le sens de menées, d'intelligences secrètes :

J'ai découvert au roi les sanglantes pratiques  
Que formaient contre lui deux ingrats domestiques.

(RAC., *Esth.*, act. I, sc. 1, 99.)

PRATIQUE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Instruction pratique*, *morale pratique*, *vertu pratique*.

PRATIQUÉMENT. Adv. L'Académie de 1798 l'a mis dans son Dictionnaire et celle de 1835 l'a conservé, mais nous ne croyons pas qu'il soit usité.

PRÉALABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Question préalable*, *condition préalable*.

PRÉALABLEMENT. Adv. On peut le mettre quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il faut préalablement*; *il a préalablement fallu* ou *il a fallu préalablement*.

PRÉAIRE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Autorité préaïre*, *pouvoir préaïre*, *possession préaïre*.

PRÉAÏREMENT. Adv. Il se met après le verbe : *Il en jouit préaïrement*, *il en a joui préaïrement*.

PRÉCÉDENMENT. Adv. On peut le mettre entre

l'auxiliaire et le participe : *Nous avons dit précédemment*, *nous avons précédemment expliqué les causes de ce phénomène*.

PRÉCÉDENT, PRÉCÉDENTE. Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Le jour précédent*, *le régime précédent*. *Les précédentes assemblées ont décidé que*. Voyez *Adjectif*.

PRÉCEPTORAL, PRÉCEPTORALE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Ton préceptoral*, *généralité préceptorale*. L'Académie, Trévoux, Ferand, Wailly, Gattel, etc., ne donnent point de masculin pluriel à cet adjectif; nous pensons cependant qu'on pourrait fort bien dire *des conseils-préceptoraux*.

\* PRÉCEPTERISER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Donner des leçons à la manière d'un précepteur. Mot nouveau employé par Diderot : *Si la vérité blesse si fréquemment*, dit-il, *c'est un peu la faute de celui qui la dit*; *on c'est un orgueilleux qui nous humilie*, *ou un ignorant qui nous précepterise*, *ou un grossier personnage qui nous insulte*.

PRÊCHEUR. Subst. m. Il se dit par dénigrement d'un mauvais prédicateur, et d'un homme qui ne cesse de faire des remontrances à tort et à travers : *Les prêcheurs de morale*, *dans les lières et ailleurs*, dit Diderot, *ressemblent assez aux marchands de tisane*, *qui la vendent bonne, excellente, bienfaisante*, *mais qui en boivent fort peu pour leur compte*.

Au féminin on dit *prêcheuse*.

PRÉCIEUSEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On a conservé précieusement cette tradition*, *ou on a précieusement conservé cette tradition*.

PRÉCIEUX, PRÉCIEUSE. Adj. On le met avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Pierre précieuse*, *des meubles précieux*. — *Des moments précieux*, *de précieux moments*; *un avantage précieux*, *un précieux avantage*. *Tâchons de conserver ses jours précieux*, *ou ses précieux jours*. — On dit le *précieux corps*, *le précieux sang de Jésus-Christ*; *une relique précieuse*, *une précieuse relique*. Il régit quelquefois la préposition *à*, ou la préposition *pour* : *Ce souveïeur est précieux à mon père*. *C'est un avantage précieux pour moi*. Voyez *Adjectif*.

PRÉCIPITAMMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est avancé précipitamment*, *ou il s'est précipitamment avancé*.

PRÉCIPITER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes l'emploient assez souvent, et quelquefois dans des acceptions que n'indique pas l'Académie :

Que du trône, où le sang l'a dû faire monter,

Britannicus par moi s'est vu précipiter,

(RAC., *Britan.*, act. I, sc. 1, 61.)

Vous trahissez enfin vos enfants malheureux,

Que vous précipitez sous un joug rigoureux.

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. 1<sup>re</sup>, 47.)

Guise, tranquille et fier au milieu de l'orage,

Précipitait du peuple on retenait la rage.

(VOLT., *Henr.*, III, 251.)

Je l'ai vu courir seul et se précipiter.

(VOLT., *Taner.*, act. V, sc. 1, 53.)

PRÉCIS, PRÉCISE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Temps précis*, *jour précis*, *à l'heure précise*; — *demandes précises*, *mesures précises*. Voyez *Précision*.

**PRÉCISEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a rencontré précisément ce qu'il cherchait, ou il a précisément rencontré ce qu'il cherchait.*

**PRÉCISION.** Subst. f. Terme de grammaire. C'est une brièveté convenable en parlant ou en écrivant, et qui consiste à ne rien dire de superflu et à ne rien omettre de nécessaire. La précision a deux opposés, savoir : la prolixité, qui déguère en une abondance de paroles vagues; et l'extrême concision, qui fait qu'on tombe dans l'obscurité. — Il y a de la différence entre *justesse* et *précision*. La justesse empêche de donner dans le faux; et la précision écarte l'inutile. Le discours précis est une marque ordinaire de la justesse de l'esprit. (Girard.)

La précision est sans contredit une des qualités les plus essentielles du discours. Elle dit beaucoup en peu de mots, et elle atteint de la manière la plus parfaite au but du discours. — Il faut distinguer la précision des pensées de la précision des expressions. L'une vient de la richesse de l'imagination, et l'autre d'une sage économie dans les termes et dans la façon de s'exprimer. Celle-ci est la plus difficile à obtenir. Il ne faut pas peu d'art pour exprimer un nombre de pensées donné par le plus petit nombre de mots, sans autre expédient que de rejeter tout ce qui est superflu. On ne peut parvenir à cette précision qu'en examinant à loisir un plan d'idées fort étendu. Lorsque l'on a rassemblé tout ce qui appartient au sujet, il faut, pour être aussi précis qu'il est possible, travailler sur chaque idée en particulier, et la renfermer dans le moins de mots qu'elle le permet. La précision est surtout nécessaire dans les endroits où l'on multiplie les images qui doivent promptement produire l'effet qu'on se propose; car plus elles sont serrées, plus elles opèrent.

**PRÉCOCE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Fruit précoce, arbre précoce.* — *Un esprit précoce.*

De votre cœur l'inconstance est précoce.  
(VOLT., *Enf. prod.*, ac. IV, sc. iv, 28.)

Instruisez au combat son précoce courage.  
(DELL., *Enéid.*, VIII, 733.)

Voyez *Adjectif*.

**PRÉCOMPTER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Le second *p* ne se prononce pas. *Précomter.*

**PRÉCIEUX.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *dire*, excepté à la seconde personne du présent de l'indicatif, où l'on dit *vous préciez* au lieu de *vous précitez*. On dit aussi *préciez* à l'impératif.

**PRÉDOMINANT, PRÉDOMINANTE.** Adj. verbal tiré du v. *prédominer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Vice prédominant, humeur prédominante, passion prédominante, vertu prédominante.*

**PRÉÉMINENT, PRÉÉMINENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Vertu prééminente, dignité prééminente.* La *charité* est la *vertu prééminente*.

**PRÉFÉRABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *La vertu est préférable à tous les autres biens.*

**PRÉFÉRABLEMENT.** Adv. Comme il est toujours suivi de la préposition *à*, on ne peut le mettre qu'après le verbe : *Il a aimé cette fille préfé-*

*ablement à tous ses autres enfants. Il faut aimer Dieu préférablement à tout.*

**PRÉFÉRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Doit-on dire, *il préfère mourir*, sans préposition; ou, avec la préposition *de*, *il préfère de mourir*? Féraud est pour le second, et il se fonde sur ces deux phrases de Buffon : *On préfère d'élever des aigles mâles pour la chasse, et il préfère de périr avec eux plutôt que de les abandonner.*

Pour décider cette question, il faut observer que l'infinitif d'un verbe peut être considéré ou comme un verbe, ou simplement comme un nom, abstraction faite de toutes les propriétés qui le rangent dans la classe des verbes. Dans *je préfère mourir*, *mourir* est présenté comme un pur nom, parce qu'il n'est point accompagné d'accessoirs qui rappellent sa nature de verbe; c'est comme si l'on disait, *je préfère la mort*. Mais quand on dit, *je préfère de mourir avec vous*, *mourir* n'est pas présenté comme un pur nom, parce que les mots *avec vous*, dont il est accompagné, le ramènent à la nature du verbe. Dans ce dernier cas, il faut employer la préposition *de*; dans le premier, il faut la supprimer. Les deux exemples de Buffon ne prouvent donc rien en faveur de l'opinion de Féraud. Dans le premier, on préfère d'élever des aigles mâles pour la chasse; ces mots, *des aigles mâles pour la chasse*, qui sont le complément du verbe *élever*, indiquent que cet infinitif est pris dans le sens d'un verbe, et non absolument dans le sens d'un nom. Il fallait donc mettre *de*. Dans le second, *je préfère de périr avec eux*, *avec eux* rappelle aussi l'infinitif *périr* à la nature du verbe, et empêche qu'on ne puisse le considérer comme un nom; il fallait donc aussi employer la préposition. Il faut donc dire, *je préfère mourir plutôt que de vivre dans l'ignominie*, et *je préfère de mourir avec vous, plutôt que de vous trahir*; *je préfère périr plutôt que de m'avouer coupable*, et *je préfère de périr dans les tourments, plutôt que de m'avouer coupable*. — S'il est simplement question de manger, on dira, *je préfère manger*; mais s'il s'agit de décider entre deux sortes de mets, et que le verbe *manger* soit présenté avec un régime, il faudra dire, *je préfère de manger du poulet*, et non pas, *je préfère manger du poulet*, sans préposition. — En un mot, toutes les fois que l'infinitif est présenté comme un nom pur, il est complément direct du verbe, comme tout autre nom. On ne dit pas *je préfère de la mort*; on ne doit pas dire davantage *je préfère de mourir*, quand *mourir* est un nom comme *la mort* en est un.

**PRÉFIX, PRÉFIXE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Jour prefix, terme prefix, somme prefixe.*

**PRÉJUDICABLE.** Adj. des deux genres. Il est toujours suivi de la préposition *à*, et ne peut être placé avant son subst. : *Chose préjudiciable à la santé, à l'honneur.*

**PRÉJUGER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et pour lui conserver cette prononciation, lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je préjugeai, préjugeons*; et non pas, *je préjugai, préjugons*.

**PRÉLIMINAIRE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Discours préliminaire, question préliminaire.* — *Articles préliminaires.*

**PRÉLIMINAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a exigé pré-*

*liminairement que...*, ou *il a préliminairement exigé que...*

**PRÉMATURÉ, PRÉMATURÉE** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Fruit prématuré. — Esprit prématuré, sagesse prématurée. — Entreprise prématurée, démarche prématurée.*

**PRÉMATURÉMENT** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Vous avez fait prématurément toutes ces démarches, et non pas, vous avez prématurément fait.*

**PRÉMIÈRES** Subst. f. plur. Ce mot désigne les premiers froids de la terre ou du bétail, et figurément les premières productions de l'esprit, les premiers mouvements du cœur, les premiers fruits d'une entreprise, d'un règne, etc. :

Toujours la tyrannie a d'heureuses *premières*.  
(RAC., *Britan.*, act. I, sc. 1, 55.)

Cependant Rome entière, en ce même moment,  
Fait des vœux pour Titus, et, par des sacrifices,  
De son règne naissant célèbre les *premières*.  
(RAC., *Bérén.*, act. I, sc. v, 55.)

Étraud a dit, à l'occasion de ce vers : On dit les *premières de mon travail*; on peut donc dire aussi les *premières d'un règne*, c'est-à-dire ses commencements.

Ma main de cette coupe épanche les *premières*.  
(RAC., *Britan.*, act. V, sc. v, 9.)

Déjà coulait le sang, *premières* du carnage.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. vi, 25.)

De la vengeance au moins j'ai goûté les *premières*.  
(VOLT., *Oreste*, act. III, sc. VIII, 21.)

La mort de Coligny, *premières* des horreurs,  
N'était qu'un faible essai de toutes leurs fureurs.  
(VOLT., *Henr.*, II, 247.)

...Euphémon qui, malgré tous ses vices,  
De votre cœur eut les tendres *premières*.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. III, sc. II, 45.)

**PREMIER, PREMIÈRE** Adj. En prose, il se met ordinairement avant son subst. : *Le premier homme, le premier du mois*; en vers, il le suit quelquefois :

De ces chagrins mortels son esprit dégagé  
Souvent reprend sa force et sa splendeur *première*.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. 1, 52.)

**PREMIÈREMENT** Adv. Il n'est guère employé que suivi des mots *secondement*, *en second lieu*, *ensuite*, ou autres expressions semblables. On le met ou au commencement de la phrase, ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Premièrement, je vous parlerai de ce qui est arrivé; en second lieu, je vous en expliquerai les causes. Il a parlé premièrement de sa situation, il a premièrement parlé de sa situation.*

**PRÉMISSÉS** Subst. f. plur. Il se prononce comme *premières*, mais il s'écrit avec deux s. Il signifie, en terme de logique, les deux premières propositions d'un syllogisme.

**PRENABLE** Adj. des deux genres. Il soit toujours son subst. : *Cette place est prenable*. On l'emploie ordinairement avec la négative : *Cette ville n'était prenable que par cet endroit. Cette place n'est prenable que par la faim. Cet homme n'est prenable ni par or ni par argent.*

**PRENANT, PRENANTE** Adj. verbal tiré du v. *prendre*. Il n'est d'usage qu'en termes de finances, *partie prenante*, et en termes d'histoire naturelle, où il se dit de la queue de certains animaux, qui s'en servent pour s'attacher, pour se suspendre : *Cet animal a la queue prenante*. — On dit aussi populairement, *carême-prenant*, pour dire le mardi gras.

**PRENDRE** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

**Indicatif.** — *Présent*. Je prends, tu prends, il prend; nous prenons, vous prenez, ils prennent. — *Imparfait*. Je prenais, tu prenais, il prenait; nous prenions, vous preniez, ils prenaient. — *Passé simple*. Je pris, tu pris, il prit; nous primes, vous prîtes, ils prirent. — *Futur*. Je prendrai, tu prendras, il prendra; nous prendrons, vous prendrez, ils prendront.

**Conditionnel.** — *Présent*. Je prendrais, tu prendrais, il prendrait; nous prendrions, vous prendriez, ils prendraient.

**Impératif.** — *Présent*. Prends, qu'il prenne; prenons, qu'ils prennent.

**Subjonctif.** — *Présent*. Que je prenne, que tu prennes, qu'il prenne; que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent. — *Imparfait*. Que je prisses, que tu prisses, qu'il prît; que nous prissions, que vous prissiez, qu'ils prissent.

**Participe.** — *Présent*. Prenant. — *Passé*. Pris, prise.

Il forme ses temps composés avec le verbe auxiliaire *avoir*.

Voici quelques exemples de la manière dont les poètes emploient ce verbe :

Si tu venais d'entendre  
Quel funeste dessein Roxane vient de prendre.  
(RAC., *Baj.*, act. I, sc. IV, 4.)

J'ai pris la vie en haine, et ma flamme en horreur.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 156.)

Ne rougis point de prendre une voix suppliante.  
(Idem, act. III, sc. 1, 74.)

Si ce front est malpropre à m'acquiescer le vôtre,  
Quand j'en aurai dessein, j'en saurai prendre un autre.  
(CORN., *Nicom.*, act. I, sc. II, 5.)

Voltaire dit, au sujet de ces vers : *Prendre un front* est un barbarisme. On dit bien, *il prit un visage sévère, un visage serein*; mais, en général, on ne peut pas dire *prendre un front*, parce qu'on ne peut pas prendre ce qu'on a. Il faut ajouter une épithète qui marque le sentiment qu'on prend sur son front, sur son visage. (*Remarques sur Corneille.*)

*Se prendre, s'en prendre*. Voyez *En*.  
*Prendre parti*, tout seul, signifie s'entourer pour servir à la guerre : *Il a pris parti; il a pris parti dans mon régiment*. — *Prendre parti* signifie aussi s'attacher au service de quelqu'un; mais alors on marque toujours avec qui on s'engage : *Il a pris parti avec M. le duc*. — *Prendre son parti* veut dire se résoudre : *J'ai pris mon parti; elle prit son parti sur-le-champ*. — *Prendre le parti de quelqu'un*, c'est se mettre de son côté, le défendre : *Il faut prendre le parti des malheureux, des gens qu'on opprime, qu'on calomnie, qu'on persécute; c'est un devoir de l'humanité*. Voyez *Parti*.

On dit *prendre confiance en quelqu'un*, en parlant de l'assurance qu'on a de la probité, de la discrétion de quelqu'un; et on dit aussi *prendre*

*confiance en quelque chose*, quoi qu'en disent Bouhours et Wailly, qui veulent qu'en parlant des choses on emploie la préposition *à*, et qu'on dise *prendre confiance à une affaire*. Cette phrase n'indiquant point un but auquel tend l'action du verbe, mais une chose prise dans la chose même, la préposition *à* ne peut être employée à exprimer ce rapport. Il faut dire comme l'enseigne Marmontel dans sa grammaire, *prendre confiance en la probité de quelqu'un*. — En 1835, l'Académie donne pour exemple : *Prendre confiance dans l'avenir*.

*Prendre garde* exige le subjonctif dans la proposition subordonnée :

*Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire  
Ne te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.*

Rac., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 27.

Dans ce cas, on supprime *pas* ou *point*.

*PRÉPARATOIRE*. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Procédures préparatoires, sentences préparatoires*.

*PRÉPONDÉRANT, PRÉPONDÉRANTE*. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Voix prép. adérante*.

*PRÉPOSITIF, PRÉPOSITIVE*. Adj. Terme de grammaire, qui s'emploie aussi substantivement. On appelle *particules prépositives*, ou *prépositions inséparables*, des parties élémentaires qui entrent dans la composition des mots, comme *ad* dans *adjoind*, *in* dans *infini*, etc. Voyez *Particule*.

On appelle *adjectifs prépositifs*, ou, substantivement, *prépositifs*, certains petits mots qui ne signifient rien de physique, qui sont identifiés avec ceux devant lesquels on les place, et les font prendre dans une acception particulière. Tels sont *le, la, les, ce, cet, cette, ces, certain, quelque, tout, chaque, nul, aucun, mon, ma, mes*. On appelle *prépositif défini*, *le, la, les*, soit qu'il soit simple, soit qu'il soit composé des prépositions *à* ou *de*. Ainsi *du, au, des, aux*, sont des prépositifs définis, parce qu'ils ne se mettent que devant un nom pris dans un sens précis, circonscrit, déterminé et individuel. *Ce, cet, cette*, est aussi un prépositif défini. Les autres prépositifs, tels que *tout, nul, aucun, chaque, quelque, un*, dans le sens de *quidam*, ont chacun leur service particulier. Voyez *Adjectif et Article*.

*PRÉPOSITION*. Subst. f. Terme de grammaire. Les prépositions sont des mots qui expriment ou indiquent des rapports entre deux termes, dont l'un se nomme l'antécédent, et l'autre le conséquent. Quand je dis, *le livre de Pierre*, *de* exprime un rapport entre *le livre* et *Pierre*. *Le livre* est l'antécédent, *Pierre* le conséquent, et *de* la préposition qui marque le rapport entre l'un et l'autre.

Le terme *antécédent* est un mot dont le sens, général par lui-même, est susceptible de différents degrés de détermination et de restriction, et la préposition, avec le conséquent qui en complète le sens, exprime cette détermination ou cette restriction. Ce mot, *le livre*, a par lui-même un sens général susceptible de différents degrés de détermination et de restriction : il peut appartenir à Pierre ou à Paul, à Jean ou à Jacques; *de Pierre* restreint ce sens général.

Les mots susceptibles d'être les antécédents d'une préposition sont les noms appellatifs, comme *livre*; les adjectifs, les verbes et les adverbes. Quand je dis *l'exercice est utile à la santé*, le

sens général de l'adjectif *utile* est déterminé par les mots *à la santé*, c'est-à-dire par la préposition *à* et le terme conséquent *la santé*. Il en est de même dans *je travaille à un poème*; le sens général du verbe *je travaille* est déterminé par *à un poème*; de même aussi dans *courageusement sans témérité*, où l'adverbe *courageusement* est déterminé par les mots *sans témérité*, c'est-à-dire par la préposition *sans*, et le terme conséquent *témérité*.

Le terme conséquent devant énoncer le terme du rapport dont la préposition est le signe, ne peut être qu'un mot qui présente à l'esprit l'idée d'un être déterminé, et tels sont les noms, les pronoms et les infinitifs, qui sont une espèce de noms.

Quand je dis *le livre de, utile à, je travaille à, courageusement sans*, les rapports ne sont qu'annoncés, les sens ne sont pas complets; il faut, pour les compléter, que les conséquents soient exprimés. Le conséquent sert donc à compléter l'idée totale du rapport que l'on se propose d'énoncer, et c'est pour cela que les grammairiens l'appellent le complément de la préposition.

Il suit de ce qu'on vient de dire, 1<sup>o</sup> que toute préposition a nécessairement pour complément un nom, un pronom, ou un infinitif; 2<sup>o</sup> que la préposition avec son complément forme un complément total déterminatif d'un nom appellatif, d'un adjectif, d'un verbe ou d'un adverbe qui est le terme antécédent du rapport : *Je travaille pour vous*; le pronom *vous* est le complément de la préposition *pour*, et *pour vous* est le complément déterminatif du verbe *travaille*. *La nécessité de mourir*; l'infinitif *mourir* est le complément de la préposition *de*, et *de mourir* est le complément déterminatif du nom appellatif *nécessité*. *Utile à la santé*; le nom appellatif *la santé* est le complément de la préposition *à*, et *à la santé* est le complément déterminatif de l'adjectif *utile*. *Prudemment sans anxiété, courageusement sans témérité, noblement sans hauteur*; les noms appellatifs *anxiété, témérité, hauteur*, sont les compléments des trois prépositions *sans*; et *sans anxiété, sans témérité, sans hauteur*, sont les compléments déterminatifs des adjectifs *prudemment, courageusement, noblement*.

Selon les grammairiens, il y a des prépositions simples, *dans, pour*, et des prépositions composées, *à l'égard de, à la réserve de*. Mais pourquoi appeler prépositions des substantifs qui sont précédés d'une préposition et suivis d'une autre? Si l'on ne veut pas tout confondre, il faut toujours rappeler les expressions aux premiers éléments du discours.

Le rapport qui est entre deux mots n'est pas toujours le même. Ainsi, entre ces mots, *je suis et Paul*, il peut y avoir une multitude de rapports, comme, *je suis dans l'eau, je suis sur l'eau, je suis sous l'eau, je suis devant l'eau, je suis derrière l'eau, je suis contre l'eau*; et les mots *dans, sur, sous, devant, derrière, contre*, sont des prépositions qui déterminent ces différents rapports.

Quelquefois on indique un rapport par la place seule que les mots occupent dans la proposition; c'est ainsi, par exemple, qu'est exprimé un rapport entre un verbe actif et son régime direct. Dans *Pierre aime Paul*, le rapport entre le verbe *aime* et le substantif *Paul* est suffisamment exprimé par la place de ce dernier après le verbe. Les prépositions sont indispensables toutes

les fois que le rapport ne peut pas être déterminé ainsi.

Les prépositions considérées seules ne sont que des signes généraux et indéterminés des rapports. Elles font abstraction de tout terme antécédent et conséquent, et cette indétermination en rend l'usage plus général, par la liberté d'appliquer l'idée de chaque rapport à tel terme, soit antécédent, soit conséquent, qui peut convenir aux différentes vues de l'énonciation. Mais nulle préposition ne peut être employée dans le discours sans être appliquée actuellement à un terme antécédent dont elle restreint le sens général par l'idée dont elle est le signe, et sans être suivie d'un terme conséquent qui achève d'individualiser le rapport indiqué d'une manière vague et indéfinie dans la préposition.

Il y a des prépositions qui, en indiquant le terme conséquent d'un rapport, expriment en même temps ce rapport, et d'autres qui se bornent à indiquer le conséquent d'un rapport déjà exprimé. Quand on dit *Pierre ressemble à son frère*, le verbe *ressemble* exprime le rapport qui est entre *Pierre* et *son frère*, et la préposition *à* se borne à indiquer *son frère* comme second terme de ce rapport. Mais dans *le livre de Pierre*, la préposition *de*, qui indique le second terme, explique encore le rapport d'appartenance du livre de Pierre. Elle modifie donc le premier terme *le livre*, auquel elle ajoute la qualité d'appartenir.

Il aurait été à désirer, pour la clarté et la précision de notre langue, qu'une préposition ne marquât qu'un seul rapport. Mais il n'en est pas ainsi, et les mêmes prépositions, lorsqu'elles se bornent à indiquer le second terme d'un rapport, sont employées dans des cas différents. En effet, il y a bien de la différence entre *aller à Paris* et *être à Paris*, et cependant nous employons dans l'un et l'autre cas la même préposition *à*. C'est que cette préposition indique seulement le second terme *Paris*, et que le rapport est exprimé par les verbes *aller* et *être*. Mais parce qu'on a cru voir dans *être dans le royaume*, *être en Italie*, *être à Rome*, plus de ressemblance qu'il n'y en a, on a dit que des prépositions différentes sont employées dans des cas semblables; c'est une erreur.

Le premier emploi des prépositions a été de marquer des rapports entre les objets sensibles. Mais parce que les idées abstraites, exprimées par des noms substantifs, prennent dans notre imagination presque autant de réalité que les choses en ont au dehors, elles peuvent être considérées comme ayant entre elles des rapports à peu près semblables à ceux qui sont entre les objets sensibles. C'est pourquoi on dit, *de la vertu au vice*, comme on dit, *de la ville à la campagne*; on n'est pas *dans la jeunesse*, comme on est *dans la maison*; mais l'analogie qui est entre ces deux noms, comme substantifs, a fait employer la même préposition devant l'un et l'autre.

Par la une même préposition est usitée dans des cas différents, et quelquefois les dernières acceptions ressemblent si peu aux premières, que si on ne saisit pas le fil de l'analogie, il ne sera pas possible de rendre raison de l'usage. En voici quelques exemples.

*De la préposition à.* — On dit *je suis à Paris*, *je vais à Paris*; et cette préposition, dans l'une et l'autre phrase, se borne à indiquer un lieu comme terme d'un rapport. — Il y a beaucoup

d'analogie entre la manière d'être dans un lieu et celle d'être dans le temps: on dira donc, à *une heure*, à *midi*, à *l'aurore*. — Il y en a encore entre les lieux et les circonstances où l'on se trouve, et l'on dira, à *ce sujet*, à *cette occasion*. — Ce que nous appelons *substance* ne se montre à nous que par les manières d'être qui paraissent l'envelopper: c'est une chose qui existe comme au milieu d'elles. Il y a donc de l'analogie entre être dans un lieu, et exister ou agir d'une certaine manière, être à *un pied*, à *un cheval*, prier *Dieu* à *deux mains jointes*, recevoir à *bras ouverts*. — Dès lors on dira par analogie à ces derniers tours, *peindre à l'huile*, *travailler à l'aiguille*, parce que ce sont là des manières de peindre et de travailler. — Tout terme auquel une chose tend est analogue au lieu où l'on va. *Donner à son ami*, *ôter à son ami*, *parler à son ami*. *Son ami* est le terme des actions de donner, d'ôter et de parler. Cette analogie est encore plus sensible dans *en venir à des injures*, à *des reproches*. — *Table à manger*, *maison à vendre*, *action à raconter*, *homme à nasarder*, parce que la fin, ainsi que l'usage qu'on fait d'une chose, est comme le terme auquel elle tend. — Par la même raison on emploiera cette préposition lorsqu'on parlera des dispositions d'une personne: *Homme à réussir*, à *ne pas pardonner*. Ces exemples suffisent pour faire comprendre que les usages de cette préposition sont tous analogues, quoiqu'ils paraissent d'abord avoir peu de rapport les uns aux autres. Voyez *A*.

*De la préposition de.* — Cette préposition marque le lieu d'où l'on vient, et, par analogie, tout terme d'où une chose commence. *Du matin au soir*, *d'un bout à l'autre*, *du commencement à la fin*, de *Cornuëlle à Racine*. — On dit *près*, *loin de Paris*, parce que *Paris* est un terme sur lequel l'esprit se porte pour revenir de là à la chose dont on parle, et en marquer la situation. — Il y a quelque analogie entre le rapport de situation et le rapport d'appartenance; car on est comme différemment situé, suivant les choses auxquelles on appartient: *Le palais du roi*, les *mouvements du corps*, les *facultés de l'âme*. — Les rapports de dépendance sont analogues aux rapports d'appartenance, et il y en a de plusieurs espèces; l'effet à la cause, les *tableaux de Raphaël*; au moyen, *saluer de la main*; à la manière, *parler d'un ton bas*; à la matière, *case d'or*. — Nous dépendons des qualités dont nous sommes doués; *homme d'esprit*, de *sens*, de *cœur*; — des principes qui nous changent ou qui nous affectent: *accablé de douleur*, *combé de bonheur*, *mort de chagrin*. — Le genre dépend de l'espèce qui le détermine: *La faculté de la vue*, de *l'ouïe*, de *l'odorat*; car la signification du mot *faculté* est déterminée par les mots *vue*, *ouïe*, *odorat*, et par conséquent e'le en dépend. — Les parties appartiennent à leur tout: *Moitié de*, *quart de*, c'est pourquoi l'on emploie cette préposition lorsqu'on ne veut parler que d'une partie, et on la retranche lorsqu'on parle du tout. *Perdre l'esprit*, c'est perdre tout ce qu'on en a; *avoir de l'esprit*, c'est avoir une partie de ce qu'on nomme esprit; et il y a ellipse, car le premier terme du rapport est sous-entendu. On dit également, *J'ai de la raison*, pour *J'ai une partie de la raison*; et *J'ai raison*, pour *J'ai toute la raison qu'on peut avoir dans le cas dont il s'agit*. — Une chose peut être regardée comme appartenant à la collection d'un elle est tirée. D'ailleurs il y a beaucoup d'analogie entre *être tiré* et *venir*

de. On doit donc dire, *c'est un des hommes des plus savants*; car le sens est, *cet homme est tiré d'entre les plus savants*. Au contraire, on dira : *c'est l'un des hommes les plus savants*, parce qu'alors *hommes* n'est pas pris comme une partie des plus savants, mais comme tous les plus savants ensemble. Voyez *De*. — Il faut remarquer qu'il y a ellipse toutes les fois que les prépositions à et de se construisent ensemble. Puisqu'elles indiquent des termes différents, elles ne peuvent se renvoyer que lorsqu'on sous-entend les mots qui devraient les séparer. *Il s'est occupé à des ouvrages utiles*, signifie donc à quelques-uns des ouvrages utiles.

Dans les exemples que nous venons de rapporter, l'analogie marque suffisamment les différentes acceptions de ces prépositions; mais dans d'autres le fil en devient si délié, qu'il échappe tout à fait. C'est pourquoi il semble qu'on puisse alors les employer indifféremment l'une pour l'autre. Cependant elles ne sont jamais synonymes; et il y a de la différence entre *continuer de parler*, et *continuer à parler*. Il en est de même des tours où nous croyons pouvoir, à notre choix, employer ou retrancher la préposition. Tel est, *il espère de réussir*, *il espère réussir*. Voyez *Préférer*. — Nous employons souvent la préposition de avec ellipse, d'où il arrive que nous apercevons moins facilement l'espèce de rapport qu'elle exprime. Par exemple, on ne verra pas que dans *marcher de jour*, de nuit, *Je* marque le rapport de la partie au tout, si on ne sait pas que cette expression revient à celle-ci : *Marcher en temps de jour*, *marcher en temps de nuit*.

*Des prépositions dans et en*. — On dit, *dans une maison*, *dans ce temps*, *dans cette année*; et par analogie, dans le *désordre*, dans le *plaisir*, dans la *prosperité*. — *A* désigne seulement le lieu où est une chose; *dans* le désigne avec un rapport du contenu au contenant. *Je partirai dans le mois d'avril*, signifie avant la fin ou dans le courant du mois. Au contraire, je ferai entendre que je partirai dès le commencement, si je disais, *je partirai au mois d'avril*, ou, en supprimant la préposition, *je partirai le mois d'avril*. Voyez *Dans*.

*De la préposition par*. — Comme préposition de lieu, *par* indique l'endroit par où une chose passe : *aller par les rues*, *par monts et par vaux*, *passer par la ville*; et, par analogie, *passer par l'étamine*, *par de rudes épreuves*, *par le plaisir*, *par les peines*. — Un effet peut être en quelque sorte considéré comme passant par la cause qui le produit : *tableau fait par Rubens*, *tragédie faite par Racine*. — Mais dès que *par* indique le rapport de l'effet à la cause, il indiquera encore les rapports qui sont à peu près dans la même analogie : celui de Pefflet au moyen, *élévé par ses intrigues*, *connaître par la raison*; au motif, *se refuser tout par avarice*, *agir par intérêt*, *par ressentiment*; à la manière, *parler par énigmes*, *se conduire par coutume*, *rire par intervalles*. En voilà assez pour faire connaître comment l'analogie a étendu chaque préposition à des usages différents; on peut soi-même s'amuser à chercher d'autres exemples. Mais il faut commencer toujours par observer comment les prépositions ont d'abord été employées avec des idées sensibles, et chercher ensuite par quelle analogie on en a fait usage avec des idées abstraites.

On compte dans la langue française quarante-

huit prépositions, c'est-à-dire celles seulement que les grammairiens appellent simples. Nous avons expliqué, à chacune d'elles, les difficultés dont elles peuvent être susceptibles.

Les grammairiens distinguent des prépositions de lieu, d'ordre, d'union, de séparation, d'opposition, de but, de cause, de moyen, de spécification. On pourrait étendre cette division beaucoup plus loin, car les rapports qu'expriment les prépositions sont très-variés et très-nombreux.

Passons à quelques règles générales que donnent les grammairiens sur les prépositions, et rapportons les observations qu'ils ont faites sur cette partie du discours.

1<sup>o</sup> Il y a quelques prépositions qui en régissent d'autres. Telles sont *de*, *hors*, *excepté* : *Un tableau peint d'après nature*, *distinguer ses amis d'avec ses ennemis*, *la partie d'en haut et la partie d'en bas*, *deux d'entre eux pensent ainsi*, *je viens de chez vous*, de *par le roi*. — *Il est hors de chez lui*; *excepté de le battre*.

2<sup>o</sup> Il en est du régime des prépositions comme de ceux des verbes. Quand le régime de deux prépositions mises de suite tombe sur un même nom, il faut que ces deux prépositions demandent le même régime, sinon le nom sur lequel tombent les différents régimes doit être répété, ou par lui-même, ou par un pronom, et accompagné du régime qui convient à chacune des prépositions. On dira, *un homme qui écrit, selon les circonstances, pour ou contre un parti*, est un homme bien méprisable. La phrase est correcte, parce que les deux prépositions *pour* et *contre* souffrent le même régime, c'est-à-dire qu'on peut dire également *pour un parti*, et *contre un parti*. Mais on ne pourrait pas dire, *celui qui écrit selon les circonstances, en faveur et contre un parti*, etc., parce qu'en *faveur* veut être suivi de la préposition *de*, et que *contre* ne veut pas de préposition à sa suite.

3<sup>o</sup> Il y a des cas où il faut répéter les prépositions, et c'est surtout lorsque le sens est comparatif. Ainsi il faut dire, *il n'y a point de capitaine parmi les Romains pour qui j'aie plus d'estime que pour César*, et non pas que *César*; *il n'y a point de poète auquel je m'attache avec plus de plaisir qu'à Horace*, et non pas qu'*Horace*; *il n'y a point d'homme sur qui je compte plus que sur lui*; et ainsi de toutes les autres prépositions.

En général, presque toutes les prépositions qui sont d'une seule syllabe veulent être répétées avant tous les noms en régime, toutes les fois qu'il y en a plusieurs : *Dieu souffre qu'il y ait des malheureux pour exercer leur patience*, et pour donner lieu aux riches de pratiquer la libéralité. — *La lecture sert à orner l'esprit, à régler les mœurs, et à former le jugement*. — *La patrie a des droits sur vos talents, sur vos vertus, sur vos sentiments et sur toutes vos actions*.

L'homme de bien, modeste avec courage,  
Et la beauté spirituelle et sage,  
Sans biens, sans nom, sans tous ces titres vains,  
Sont à mes yeux les premiers des humains.

(VOLTAIRE, Nan., act. I, sc. 1, 113.)

— *La conversation d'aujourd'hui est toute en saillies, en menus propos, en équivoques, en calembours, en jolis riens*.

Cependant on peut se dispenser de répéter les prépositions *de* et *en* lorsqu'il y a une énumération à faire, comme dans ces vers :

Toujours logés en de très-beaux châteaux  
De princes, ducs, comtes et cardinaux...  
Et voit partout de grands prédicateurs,  
Et chez prélats, casuistes, docteurs,  
Mouines d'Espagne et nonnains d'Italie.

(VOLTAIRE.)

Eux, bien payés, consultèrent soudain,  
En grec, hébreu, syriaque, latin.

(Idem.)

**Voyez Complément.**

**PRÉS.** Préposition. Elle veut être suivie de la préposition de : *Près de vous, près de la maison, près de mourir.* Cependant Wailly remarque que dans le discours familier, *près* peut n'être pas suivi de *de*, quand il a pour régime un substantif de plusieurs syllabes : *Près le Palais-Royal* ; mais qu'il régit toujours cette préposition quand le substantif est un monosyllabe : *Près de lui, près de vous.* — *Près le Palais-Royal, près l'église,* sont des expressions que l'usage a abusivement consacrées. Il est plus régulier de dire, *près du Palais-Royal, près de l'église.* Il n'y a que quelques expressions entièrement consacrées ou l'on puisse supprimer la préposition *de*, comme *ministre du roi près la cour d'Espagne, Passy près Paris, etc.*

Cette préposition est susceptible de degrés de comparaison : *Plus près, le plus près, très-près.* — Quelquefois on la joint à un verbe, mais il la précède toujours : *Fort près, très-près, extrêmement près.* Racine a dit dans *Esther* (act. III, sc. v, 16) :

Seigneur, je cherche, j'envisage  
Des monarques persans la conduite et l'usage.  
Mais à mes vœux en vain je les rappelle tous ;  
Pour vous régler sur eux, que souteils près de vous ?

*Près de vous* signifie ici à votre égard, en comparaison de vous, au prix de ce que vous êtes. L'abbé d'Olivet doute que l'usage souffre cette manière de parler. L'abbé Desfontaines, au contraire, prétend que cette expression est d'usage, et qu'elle se trouve dans les bons auteurs. Vaugelas, ajoute l'abbé d'Olivet, dit que c'est un barbarisme. — Cela pouvait être de son temps ; mais, comme l'a très-bien observé l'abbé Desfontaines, Vaugelas n'est plus un législateur, non plus que l'atru, ni Ménage. Horace se moquait de ceux qui, de son temps, voulaient qu'on n'usât d'aucun terme qui ne se trouvât pas dans les lois des Douze Tables. (LunEAU de Boisjermain.)

Si près de voir sur soi fondre de tels orages,  
L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages.  
(CORN., *Hor.*, act. I, sc. 1, 3.)

Si près de voir, dit Voltaire, n'est pas français ; *Près* de veut un substantif : *Près de la ruine, près d'être ruiné.* (Remarques sur Corneille.) — Il faut que Voltaire ait rédigé cette remarque avec beaucoup de précipitation ; car il prouve lui-même la fausseté de son observation, en donnant pour exemple *près d'être ruiné.* On trouve souvent dans ses ouvrages, et dans tous les bons auteurs, un verbe après *près* de :

Percé de coups lui-même, il est près de périr.  
(HENR., VIII, 311.)

Je lui restais encore, et tout près de périr  
Il n'avait plus que moi qui pâtes le secourir.  
(Idem, III, 109.)

Delille a dit aussi (*Énéide*, II, 79) :

Sans cet aveuglement, sans le courroux des dieux,  
Dans les flancs entr'ouverts du colosse odieux  
Nous aurions ébloui les fleaux près d'éclater.

On confond souvent *près* de et *prêt* à ; cependant ces deux locutions offrent un sens bien différent, et leur régime n'est pas le même. *Près* de est une préposition qui signifie sur le point de, et *prêt* à est un adjectif qui signifie disposé à. — *Près* régit la préposition *de*, et *prêt* la préposition *à* : Il est près de mourir.

La mort ne surprend point le sage,  
Il est toujours prêt à partir.  
(LA FONT., liv. VIII, fabl. 1, 4.)

*Près de mourir* signifie sur le point de mourir ; *prêt à partir*, veut dire disposé, résigné à partir. — Madame de Sévigné a dit : *Elle est prête d'accoucher.* C'est une faute ; il fallait *près d'accoucher.* — Rien n'est si commun dans les poètes que de prendre ces deux mots l'un pour l'autre.

... Ses rois, qui pouvaient vous disputer ce rang,  
Sont prêts, pour vous servir, de verser tout leur sang.  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. III, 59.)

Loin de blâmer vos pleurs, je suis prêt de pleurer  
(Idem, act. I, sc. v, 12.)

... Plus j'y pense et moins je puis douter  
Que sur vous son courroux ne soit prêt d'éclater.  
(Idem, *Ath.*, act. I, sc. 1, 57.)

Je me sens prêt, s'il veut, de lui donner ma vie.  
(Idem, act. IV, sc. II, 10.)

... Sur eux quelque orage est tout prêt d'éclater.  
(Idem, act. II, sc. VIII, 5.)

Prêt d'imposer silence à ce bruit imposteur.  
(Idem, act. III, sc. 1, 9.)

Et les chefs de l'État tout prêts de prononcer.  
(VOLT., *Mér.*, act. I, sc. III, 3.)

Voyez *Prêt* ; vous y trouverez tout autant d'exemples de *prêt à*. Je pense qu'il faut mettre la plupart de ces fautes sur le compte des imprimeurs.

**PRÉSAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j* ; et, pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je présageais, présageas, et non pas je présagais, présagons.*

**PRÉSYTÉRAL, PRÉSYTÉRALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Maison presbytérale.*

**PRÉSCIRE.** V. a., n. et irrég. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjuge comme *écrire*. Voyez ce mot.

**PRÉSENCE.** Subst. f. On prononce ce mot comme si les deux mots dont il est composé étaient séparés, *prés-séance*. En conséquence, le *s* de *séance* est considéré comme une lettre initiale, et conserve sa prononciation primitive *se*.

**PRÉSENCE.** Subst. f. Racine a dit dans *Phèdre* (act. I, sc. 1, 29) :

Hé ! depuis quand, seigneur, craignez-vous la présence  
De ces paisibles lieux, si chers à votre enfance ?

Craignez-vous la présence de ces lieux ? pour

dire craignez-vous d'être présent à ces lieux? est une hardiesse poétique contre laquelle on s'est élevée avec raison, parce que le mot *présence* ne s'applique point à un lieu, mais signifie seulement l'existence d'une personne dans un lieu.

*En présence*, régit ordinairement la préposition de : *Cela s'est passé en présence de plusieurs personnes*. En parlant des armées, on le met sans régime : *Les deux armées étaient en présence*. — Dans la langue ascétique, on l'emploie avec l'article : *Se mettre en la présence de Dieu*. La Bruyère dit aussi, en la *présence des mystères*. (Ch. XV. *De la chaire*, p. 392.) — En 1825, l'Académie l'emploie ainsi dans le langage ordinaire : *Cela s'est passé en la présence, en présence de plusieurs personnes dignes de foi*.

*PRÉSENT, PRÉSENTE*. Adj. Il se met ordinairement après son subst. : *Le temps présent, les affaires présentes*. — *Un homme présent, l'esprit présent*. On dit familièrement, le *présent porteur, le présent billet, la présente lettre*.

*PRÉSENT*. Subst. m. On appelle ainsi, en grammaire, un temps des verbes qui marque qu'une chose est ou se fait dans le moment de la parole. Quand je dis *j'écris*, c'est comme si je disais, *j'écris actuellement*.

On se sert aussi de ce temps pour exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet : *Il aime la paix, il blâme tous les excès. Il se lève tous les jours à cinq heures. Il est sobre*.

Les choses d'une vérité éternelle, étant toujours les mêmes, doivent être indiquées par le présent : *Dieu est éternel. Deux et deux font quatre*.

Quelquefois, pour donner plus de vivacité au discours, on emploie le présent au lieu du futur. *Je pars demain, il revient ce soir*. Mais dans ce cas on ne peut l'employer que relativement à un futur prochain. On ne dirait pas *je pars dans quinze jours, il revient dans un an*.

Le présent s'emploie aussi pour désigner le futur, quand il est précédé du mot *si* exprimant une condition :

Si Titus a parlé, s'il l'épouse, je pars.

(RAC., *Bérén.*, act. I, sc. III, 80.)

Enfin, on fait usage du présent pour exprimer un passé, afin de réveiller l'attention et de frapper fortement l'imagination, comme dans ces vers de Racine (*Phèdre*, act. V, sc. VI, 60) :

J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils  
Traîné par les chevaux que sa main a nourris.  
Il veut les rappeler, mais sa voix les effraie.

Ce dernier vers est un tableau que la forme du présent met sous les yeux. Si Racine eût dit : *Il a voulu les rappeler, mais sa voix les a effrayés*, ce n'eût été qu'un simple récit.

Toutefois, quand on emploie le présent pour marquer un passé, il faut que les verbes qui sont en rapport dans la même phrase soient aussi au présent. Racine aurait fait une faute en disant : *Il veut les rappeler, mais sa voix les a effrayés*. Voyez *Temps, Verbe*.

*PRÉSENT*. Subst. m. Don. Voyez ce mot. L'Académie, dans l'édition de 1798, ne dit point les *présents du ciel*, expression que les poètes emploient souvent :

Ses présents (du ciel) sont souvent la peine de nos crimes.

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. III, 25.)

Désolables flateurs, *présent* le plus funeste  
Que puisse faire aux rois la colère céleste.  
(Idem, act. IV, sc. VI, 412.)

— Cette expression a trouvé place dans l'édition de 1835.

*PRÉSENTABLE*. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un fruit, présentable, une personne présentable*.

*PRÉSENTEMENT*. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Je le quitte présentement*.

*PRÉSENTÉ*. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce mot ne signifie pas toujours offrir quelque chose ; il signifie aussi montrer en menaçant : *Il lui présenta le poignard* :

... Présentant la foudre à mon esprit confus,  
Le bras déjà levé, menaçait ses refus.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. I, 87.)

\* *PRÉSENTEUR*. Subst. m. Mot nouveau employé par Voltaire : *Je tâche surtout d'être extrêmement content dans mes demandes, car il m'a paru que les présenteurs de requêtes sont presque toujours d'une proximité insupportable*.

*PRÉSERVATIF, PRÉSERVATIVE*. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Remède préservatif*. Il s'emploie plus souvent substantivement.

*PRÉSIDENTIAL*. Adj. qui se met toujours après son subst. : *Siège présidentiel, sentence présidentielle, cas présidentiel*.

*PRÉSUMPTIF, PRÉSUMPTIVE*. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Héritier présomptif*.

*PRÉSUMPTUEUSEMENT*. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il s'est engagé présomptueusement dans cette affaire*.

*PRÉSUMPTUEUX, PRÉSUMPTUEUSE*. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme présomptueux, c'est un présomptueux mortel; une confiance présomptueuse, une présomptueuse confiance*. Voyez *Adjectif*.

*PRESQUE*. Adv. Il se met après le verbe dans les temps simples : *Ce n'est presque rien, il ne pourrait presque pas parler*. Dans les temps composés, on le place entre l'auxiliaire et le participe : *Je ne l'ai presque pas vu*. — On dit *presque personne ne l'a vu*, et non pas, *personne presque ne l'a vu*. Je sais que La Bruyère a dit *personne presque n'est en état de se livrer au plaisir que donne la perfection d'un ouvrage*.

(Ch. I. *Des ouvrages de l'esprit*, p. 257.) Mais ce tour n'est plus usité aujourd'hui ; il faut dire, *presque personne*, etc. Il est aisé d'en sentir la raison. Il est dans le caractère de la langue française que les premiers mots d'une phrase soient déterminés le plus tôt qu'il est possible. Quand on dit *personne presque*, le mot *personne* indique une exclusion générale, puis le mot *presque* indique que cette exclusion n'est pas entière, de sorte que l'esprit, trompé sur l'idée qu'il s'est faite du sens du mot *personne*, est obligé de revenir sur ses pas pour s'en faire une autre moins étendue. Au lieu que lorsqu'on dit *presque personne*, *presque* indique d'abord une restriction, et lorsqu'on lit ensuite *personne*, ce mot se présente avec la juste signification qu'on a voulu lui donner. Massillon a dit aussi, *chaque siècle presque en a vu de tristes exemples*. Il fallait dire, *presque chaque siècle en a vu de tristes exemples*.

La mauvaise construction de cet adverbe peut occasionner des contre-sens. M. Arnaud a dit : *C'est une faute qui se trouve presque dans toutes les éditions de Cicéron*. Dans cette

phrase, *presque* paraît se rapporter à *qui se trouve*, et dans le sens de l'auteur, il se rapporte à *toutes les éditions*. Il fallait dire, *qui se trouve dans presque toutes les éditions de Cicéron*.

L'e final de ce mot ne s'élide que dans *presqu'île*. On écrit sans apostrophe, *un ouvrage presque achevé, presque aussi avancé, presque usé*. Voyez *Apostrophe*.

**PRESQU'ÎLE**. Subst. f. Péninsule, terre presque entourée d'eau, et qui ne tient au continent que par un bout. Féraud observe que *péninsule* est plus latin et plus savant; et que *presqu'île* est plus français et plus du langage ordinaire. — Il me semble que l'usage met une autre différence entre ces deux expressions. Par *presqu'île*, on entend une partie de terre jointe à une autre par une langue étroite, c'est-à-dire par un *isthme*. Mais lorsque des parties de terre qui s'avancent dans la mer sont jointes au reste du continent par un large trajet, on les désigne ordinairement par le mot de *péninsule*. Ainsi l'on dit la *presqu'île de Corinthe*, et on appelle *péninsules*, l'Italie, l'Espagne, etc.

**PRESSAMENT**. Adv. Instantement, d'une manière pressante. C'est un mot inusité que l'on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie. Malgré cette autorité il faut se garder de s'en servir.

**PRESSANT, PRESSANTE**. Adj. verbal tiré du v. *presser*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme pressant, une femme pressante*. — *Une recommandation pressante, des prières pressantes, des rais ns pressantes*. — *Une douleur pressante, une affaire pressante, une occasion pressante*.

**PRESSE**. Subst. f. Foule. En ce sens, il est admis dans le style noble :

Du peuple épouvanté j'ai traversé la presse.  
(RAC., *Androm.*, act. V, sc. III, 29.)

Féraud prétend qu'on dit *une foule, une multitude*, et qu'on ne dit point *une presse*. C'est une erreur. On dit *il y a une grande presse à la porte de ce spectacle*, et la phrase suivante de Voltaire, que Féraud trouve extraordinaire, est toute naturelle : *Où, j'ai vu Paris, c'est un chaos, c'est une presse où tout le monde cherche le plaisir, et où personne ne le trouve*. — On ne dit pas, comme le prétend Féraud, *qu'un ouvrage est sous la presse*, mais *qu'il est sous presse*.

**PRESSENTIR**. V. a. et irrég. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*.

**PRESSER**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici quelques exemples de l'emploi que les poètes font de ce verbe :

Je lis dans vos regards la douleur qui vous presse.  
(RAC., *Iphig.*, act. III, sc. v, 45.)

Cruels, sauvez Alzire, et pressez mon supplice.  
(VOLT., *Alz.*, act. V, sc. VII, 1.)

Tandis que sous le joug de ses maîtres avides  
Valois pressait l'Etat du fardeau des subsides.  
(VOLT., *Henr.*, III, 63.)

Tout est dans l'épouvante, et de leurs bras tremblants  
Les mères sur leur sein ont pressé leurs enfants.  
(DELIL., *Énéid.*, VII, 711.)

*Presser*. devant un infinitif, régit la préposition *de*: *Pressez-le de partir*. Il ne presse de

*conclure ce marché*. Racine fils a dit : *Ex plarés presse Monime à consentir à l'hymen de son père*. Il fallait de *consentir*.

**PRESTE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme preste, un tour preste, un coup preste*. — *Une v p nse preste*.

**PRESTEMENT**. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a prestement sauté sur son cheval*.

**PRÉSUMABLE**. Adj. des deux genres. Féraud dit que l'usage en estait moins douteux. Cependant il n'y a personne qui ne l'ait lu, ou entendu dire : *Cela n'est pas présumable, le cas n'est pas présumable, il n'est pas présumable que...* Il signifie qu'on peut ou qu'on doit présumer, et ne se met qu'après son subst. — En 1835 l'Académie l'admet.

**PRÉSUMER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe régit l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative : *Je presume qu'il est malade, je ne presume pas qu'il soit malade*.

**PRÉSUPPOSER**. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Quoique le *s* de ce mot soit entre deux voyelles, on ne le prononce pas comme un *z*. Ce mot étant composé des deux mots *pré* et *supposer*, on le considère comme séparés, et par conséquent le *s* de *supposer* comme une lettre initiale qui conserve sa prononciation primitive. Il en est de même de *présupposition*.

**PRÉSUPPOSITION**. Subst. f. Voyez *Présupposer*.

**PRÊT, PRÊTE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. Il régit à devant les noms et les verbes *Il est prêt à tout, il est prêt à partir*. Il faut se garder de confondre *prêt à*, et *près de*. Voyez *Près*.

Déjà même Hippolyte est tout prêt à partir.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. IV, 16.)

Je vois, malgré vos soins, vos pleurs prêts à couler.  
(RAC., *Mithr.*, act. II, sc. IV, 55.)

Achille menaçant, tout prêt à l'accabler.  
(RAC., *Iphig.*, act. IV, sc. I, 40)

Tandis que de vos jours prêts à se consumer,  
Le flambeau dure encore et peut se rallumer.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 65.)

Ma rougeur ne fut pas, prêts à vous déclater.  
(RAC., *Bojaz.*, act. II, sc. v, 108.)

Ces lévites et moi prêts à vous secourir.  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. VIII, 5.)

Prêts à vous recevoir, mes vaisseaux vous attendent.  
(RAC., *Mithr.*, act. I, sc. III, 17.)

Je croyais ma vertu moins prête à succomber.  
(RAC., *Bérén.*, act. V, sc. VI, 11.)

Vous voyez qu'au tombeau je suis prêt à descendre.  
(VOLT., *Zaire*, act. II, sc. III, 45.)

Tu vois tous nos amis, ils sont prêts à nous suivre,  
A frapper, à mourir, à vivre s'il faut vivre;  
A servir le sénat dans l'un ou l'autre sort.  
(VOLT., *Mort de César*, act. III, sc. I, 9)

Conjure leurs serpents prêts à te déchirer.  
(VOLT., *OEd.*, act. IV, sc. I, 135.)

Je le hais, mais mon bras est prêt à le servir.  
(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. II, 57.)

*Prêt* à s'unir à vous d'un éternel lien,  
Votre his aux autels va devenir le sien.

(VOLT., *Mér.*, act. III, sc. v, 15.)

Les vaisseaux sous leurs mains, fiers souverains des ondes,  
Étaient prêts à voler sur les plaines profondes.

(VOLT., *Henr.*, I, 161.)

L'affreux tranchant du glaive, et la pointe des dards,  
Prêts à donner la mort, brillent de toutes parts.

(DELLI., *Enéid.*, II, 445.)

**PRÉTENDRE.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. — Dans le sens d'aspirer, il régit la préposition *à*, et c'est une règle qu'il ne faut jamais enfreindre en prose. Mais les poètes s'en affranchissent quand ils y trouvent leur commodité :

Il crut que sans *prétendre* une plus haute gloire,  
(RAC., *Mithr.*, act. I, sc. 1, 51.)

Corneille a dit dans *Héraclius* (act. I, sc. 11, 49) :

Mais connais Pulchérie, et cesse de *prétendre*.

Ce verbe *prétendre*, dit Voltaire au sujet de ce vers, exige absolument un régime; ce n'est point un verbe neutre; ainsi la phrase n'est point achevée. On pourrait dire *cesser d'aimer ou de haïr*, quoique ce soient des verbes actifs, parce qu'en pareil cas cela veut dire: *Cessez d'avoir des sentiments d'amour ou de haine*; mais on ne peut dire, *cesses de prétendre, de satisfaire, de secourir*. (*Remarques sur Corneille*.)

*Prétendre*, dans le sens de croire, soutenir, se construit avec *que*, ou même avec l'infinitif, et quelquefois avec le régime direct: *Je prétends que mon droit est incontestable, je prétends faire ce voyage, je prétends une moitié dans cette société*. Il demande l'indicatif, parce qu'alors il exprime l'affirmation d'une manière positive: *Je prétends que j'ai raison*. Dans le sens de vouloir, ordonner, il veut le subjonctif: *Il est naturel à l'homme de prétendre que sa volonté fasse loi*. (Marmontel.) *Il prétend que tout vienne et dépende de lui*. (Voltaire.)

**PRÊTE-NOM.** Subst. m. On dit au pluriel des *prête-nom*, et non pas des *prêtes-noms*, parce qu'il ne s'agit pas de prêter des noms, mais de personnes qui prêtent leur nom. La pluralité tombe sur le mot *personnes*, qui est sous-entendu. — L'Académie écrit des *prête-noms*.

**PRÊTER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Voici quelques exemples de l'emploi que les poètes font de ce mot :

C'est moi qui *prête* ici ma voix aux malheureux.  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. v, 115.)

*Prêtes-moi* l'un et l'autre une oreille attentive.  
(Idem, act. II, sc. v, 5.)

O nuit, nuit effroyable,  
Peux-tu *prêter* ton voile à de pareils forfaits?  
(VOLT., *Zaire*, act. V, sc. VIII, 5.)

Veuillent les immortels, s'expliquant par ma bouche,  
*Prêter* à mon organe un pouvoir qui le touche.  
(VOLT., *Mort de César*, act. III, sc. 11, 102.)

Dès que la nuit plus sombre  
Aux crimes des mortels viendra *prêter* son ombre.  
(VOLT., *Zaire*, act. IV, sc. VII, 24.)

On ne dit pas *prêter des soins*, dit Voltaire. On ne prête que les choses qu'on peut retirer. Quand les soins sont une fois donnés, on peut en refuser de nouveaux. Il n'en est pas de même du mot *appui*, *secours*: On *prête son appui*, *son secours*, *son bras*, *son armée*, etc., parce qu'on peut les retirer, les reprendre. (*Remarques sur Corneille*.)

Pourquoi, dit Voltaire dans un autre endroit, pourquoi dit-on *prêter l'oreille*, et que *prêter les yeux* n'est pas français? N'est-ce pas parce qu'on peut s'empêcher à toute force d'entendre, en détournant ailleurs son attention; et qu'on ne peut s'empêcher de voir quand on a les yeux ouverts? (*Remarques sur Corneille*.)

**PRÊTER.** Adj. employé souvent comme substantif. C'est un terme exclusivement propre au langage grammatical, pour y signifier *passé*. Nous avons préféré dans cet ouvrage le mot *passé*. Voyez *Temps*. La Harpe dit, à l'occasion de ce vers de Voltaire (*Sémiramis*, act. II, sc. 1, 7) :

*Brisés* mes liens, *remplis* ma vengeance.

Il faut éviter ces sortes de *prêtés*, dont la prononciation lourde et emphatique déplaît à l'oreille. Il faut surtout se garder d'en mettre deux de suite, l'un près de l'autre; c'est une négligence de style. (*Cours de littérature*.)

**PRÉTERITION.** Subst. f. Figure de rhétorique par laquelle on proteste qu'on passe sous silence, qu'on ignore certaines choses qu'on ne laisse pas de dire. Comme quand on dit *je ne vous parlerai point de sa naissance, de sa valeur*, etc. Cette figure est très-propre à insinuer très-légalement dans un discours les choses sur lesquelles on ne doit pas appuyer, et à préparer l'auditeur à donner plus d'attention aux objets plus importants. On l'appelle autrement *prétermission*.

**PRÉTERMISSION.** Subst. f. Voyez *Préterition*.

**PRÉTEXTE.** Subst. f. Racine fait régir à *prétexte* la préposition à devant l'infinitif (*Britannicus*, act. I, sc. II, 437) :

Quoi! de vos ennemis devenez-vous l'appui,  
Pour trouver un *prétexte* à vous plaindre de lui?

En prose on dirait de *vous plaindre*: *Il voulait trouver quelque prétexte de dire au roi que nous étions Phéniciens*. (Fénel., *Télé.*, liv. II, t. 1, p. 98.)

On dit *sous le prétexte*, et *sous prétexte*. Ces expressions adverbiales régissent de devant les noms et les verbes, ou que avec l'indicatif: *Sous prétexte de maladie, sous prétexte de s'amuser, sous prétexte qu'il en résulterait des inconvéniens*.

**PREUVE.** Subst. f. On appelle *preuve*, dans l'art oratoire, les raisons ou moyens dont se sert l'orateur pour démontrer la vérité d'une chose. L'orateur dans sa preuve a deux choses à faire: l'une, d'établir sa proposition par tous les moyens que sa cause lui fournit; l'autre, de réfuter les moyens de son adversaire.

**PREUX.** Adj. m. qui se met ordinairement avant son subst.: *Un preux chevalier*.

**PRÉVALOIR.** V. n. et irrég. de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *valoir*, si ce n'est qu'au présent du subjonctif on dit, *que je prévaille, que tu prévailles, qu'il prévaille, que nous prévailions, que vous prévailiez, qu'ils prévallaient*. Son adjectif a *prévalu*. *Il ne faut pas que la coutume prévaille sur la raison*.

Sur mes justes projets les pleurs ont prévalu.

(Rac., *Phéd.*, act. III, sc. III, 12.)

— *Se prévaloir de quelque chose, il s'est prévalu de son crédit.* En ce sens, il ne se prend qu'en mauvais part, et régit la préposition *de*.

**PRÉVENANT, PRÉVENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *prévenir*. Il ne se met qu'après son subst. : *Grâce prévenante.* — *Air prévenant, mine prévenante, physionomie prévenante.*

**PRÉVENIR (SE),** ou *être prévenu*, régressent pour, en faveur ou contre : *Se prévenir, être prévenu pour quelqu'un, en faveur de quelqu'un, contre quelqu'un.*

**PRÉVOIR.** V. a. et irrég. de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *voir*, si ce n'est qu'il fait au futur simple de l'indicatif, *je prévoirai*, et au présent du conditionnel, *je prévoirais*.

**PRÉVOTAL, PRÉVOTALE.** Adj. Il fait au masculin pluriel *prévotaux* : *Des cas prévotaux.*

**PRÉVOYANT, PRÉVOYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *prévoir*. Il ne se met qu'après son subst. : *Homme prévoyant, esprit prévoyant.*

**PRIE-DIEU.** Subst. m. On disait autrefois un *prie-Dieu*, et Ménage condamne formellement *prie-Dieu*. L'Académie veut qu'on préfère ce dernier. Ce substantif composé ne prend point le signe du pluriel : *Des prie-Dieu.*

**PRIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On lit dans les grammaires que ce verbe, et tous ceux qui ont l'infinitif en *ier*, prennent deux *i* à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif : *Nous priions, priez*; *que nous priions, que vous priiez*. Ces formes ont quelque chose de dur à l'oreille, et il faut éviter de les employer.

*La Grammaire des Grammaires* (p. 1230) dit que *prier*, suivi d'un verbe à l'infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance, qui est celle où il est employé avant l'infinitif *dîner*.

Cette prétendue exception n'en est point une; car *dîner* dans cette phrase n'est point un infinitif, mais un nom; c'est comme si l'on disait *prier à un dîner*.

Du reste, on dit *prier à dîner*, et *prier de dîner*, et il doit y avoir quelque différence entre ces deux phrases. Pour sentir cette différence, il faut se rappeler que la préposition *à* indique toujours un but, une tendance à un but. Si j'ai préparé un dîner pour quelques personnes, ce dîner est un but pour ceux que je dois y inviter, et *je les prie à dîner*, c'est-à-dire à un repas que j'ai fait préparer pour eux. Mais si une personne vient me voir au moment où je suis près de me mettre à table avec ceux que j'ai *priés de dîner*, *je la prie de dîner*, parce que ce dîner n'avait pas été préparé pour elle. Il en est de même si je rencontre quelqu'un dans la rue, que je n'avais pas intention de *prier à dîner*, et pour lequel je n'avais rien fait préparer, *je le prie de dîner. J'ai envoyé chez lui pour le prier à dîner. Il est venu me voir à l'heure de dîner, et je l'ai prié de dîner.*

**PRIMITIF, PRIMITIVE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Titre primitif*; *état primitif, primitif état*; *église primitive, primitive église.*

*Primitif* est aussi un terme de grammaire. Ce mot est dérivé du latin *primus*, mais il ajoute quelque chose à la signification de son origine.

De plusieurs êtres qui se succèdent dans un certain espace de temps ou d'étendue, on appelle *premier* (*primus*) celui qui est à la tête de la succession, qui la commence. Mais on appelle *primitif* celui qui commence une succession issue de lui. Ainsi, dans l'ordre des temps, le consulat de L. Junius Brutus et de L. Tarquinius Collatinus, est le *premier* des consulats de la république romaine. Mais Adam est non-seulement le *premier* des hommes, il est encore l'homme *primitif*, parce que ceux qui sont venus après lui sont issus de lui. C'est à peu près dans ce sens que les grammairiens entendent ce terme, quand ils disent *une langue primitive, un mot primitif. La langue primitive* est non-seulement celle que parlèrent les premiers hommes, mais encore celle dont tous les idiomes subséquents ne sont, en quelque sorte, que diverses reproductions, sous différentes formes. — *Un mot primitif* est un mot dont d'autres sont formés, ou dans la même langue, ou dans plusieurs langues différentes. Par exemple, *primitif* vient de *primus*, *primus* de l'ancien adjectif latin *pris*; ainsi *pris* est primitif à l'égard de *primus* et de *primitif*, et *primus* à l'égard de *primitif* seulement. (Beauzée.)

On appelle, dans les verbes, *temps primitifs*, ceux qui servent à former les autres temps, et qui ne sont formés eux-mêmes d'aucun autre. Ils sont au nombre de cinq, savoir : le présent de l'infinitif, le participe présent, le participe passé, le présent de l'indicatif et le passé simple. Voyez *Formation*.

**PRIMITIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ce mot a été employé primitivement, ou a été primitivement employé pour signifier...*

**PRIMORDIAL, PRIMORDIALE.** Adj. des deux genres. Il se met toujours après son subst. : *Titre primordial, état primordial.* Rien n'empêche de dire *des titres primordiaux*.

**PRINCESSE.** Subst. f. Ce mot, que l'on trouve souvent dans les tragédies de Racine, passe maintenant pour une expression fade.

*Ma princesse, avez-vous daigné me souhaiter?*

(Rac., *Britan.*, act. II, sc. VI, 15.)

**PRINCIPAL, PRINCIPALE.** Adj. Il se met ordinairement avant son subst. : *Principal emploi, principal but, principal défaut, principale affaire, principale raison.*

Il fait *principaux* au pluriel masculin : *Des articles principaux.*

**PRINCIPALEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a insisté principalement, ou il a principalement insisté sur son innocence.*

**PRINTANIER, PRINTANIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Saison printanière, fleurs printanières.*

**PRISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Phèdre* (act. II, sc. 1, 75) :

*J'aime, je prise en lui de plus nobles richesses.*

On a remarqué avec raison que le mot *priser* est exclu depuis longtemps du style noble.

**PRIVATIF, PRIVATIVE.** Voyez *Particule*.

**PRIVATIVEMENT.** Adv. Exclusivement, à l'exclusion. Il régit la préposition *à* : *Privativement à tout autre.*

**PRIVILÉGIÉ, PRIVILÉGIÉE.** Adj. qui ne se met

qu'après son subst. : *Marchand privilégié, personnes privilégiées. — Autel privilégié, lieu privilégié.*

**PRIX.** Subst. m. Racine a dit dans les *Frères ennemis* (act. III, sc. II, 55) :

Si vous donnez les prix, comme vous punissez.

*Donner les prix*, pour récompenser, n'est pas une bonne expression. — *Relever le prix* ne se dit qu'au figuré : *Sa modestie relève le prix de ses autres vertus.* Au propre, on dit, *augmente le prix.* Il ne faut donc pas dire comme le père Boulhours : *Ces perles ne valaient pas tant, si le luxe et l'opinion n'en relevaient le prix.* Il fallait, *n'en augmentaient le prix.*

*A prix de*, expression adverbiale. On dit bien *a prix d'argent*, mais on ne dit pas *a prix de travail.* — On dit au propre et au figuré, *à quelque prix que ce soit*, pour dire, quoi qu'il en coûte : *Je veux avoir cette maison, à quelque prix que ce soit. Il veut en venir à bout, à quelque prix que ce soit.*

On dit, *chacun vaut son prix*, pour dire qu'il ne faut pas tant élever le mérite d'une personne, qu'on rabaisse celui des autres. — On dit qu'*une chose est hors de prix*, pour dire qu'elle est extrêmement chère; et qu'*une chose est sans prix, n'a point de prix*, pour dire qu'elle est d'une très-grande valeur. — *Mettre la tête d'un homme à prix*, c'est promettre une somme pour récompense à celui qui le tuera.

**PROBABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Opinion probable, argument probable.*

**PROBE.** Adj. des deux genres qui se place toujours après son substantif : *Un homme probe.*

**PROBLÉMATIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Proposition problématique, doctrine problématique.*

**PROBLÉMATIQUEMENT.** Adv. On ne le met guère qu'après le verbe : *Il a traité problématiquement cette question.*

**PROCÉDÉ.** Subst. m. Conduite ou manière d'agir d'une personne à l'égard d'une autre.

Férand dit que quand ce mot est sans épithète, il se prend en mauvaise part. C'est le contraire qui est vrai. Quand ce mot se dit absolument, il se prend toujours en bonne part : *Cet homme a des procédés avec tout le monde*, signifie, cet homme se conduit avec tout le monde d'une manière honnête, convenable : *C'est un homme qui ne connaît pas les procédés. Manquer aux procédés. C'est un homme à procédés.*

**PROGRESSIF, PROGRESSIVE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Homme progressif, esprit progressif, humeur progressive.*

**PROCHAIN, PROCHAINE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Le village prochain, le prochain village; l'occasion prochaine, à la prochaine occasion.* Voyez *Adjectif*.

**PROCHAIN.** Subst. m. Un homme ou tous les hommes en général considérés sous les rapports qui les lient les uns avec les autres. Il ne se dit qu'en parlant des chrétiens. Il n'a point de pluriel.

**PROCHAINEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il viendra prochainement, très-prochainement.*

**PROCHE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ses proches parents.*

Au superlatif, on dit son *plus proche voisin*, ou son *voisin le plus proche*; son *plus proche parent*, son *parent le plus proche.* Voyez *Adjectif*.

**PROCHIE.** Préposition. Elle régit ordinairement la préposition de : *Proche de chez moi, proche du palais.* — On dit familièrement *proche le palais, proche l'église.*

**PROCURER.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *procuratrice.*

**PRODIGIEUX, PRODIGIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une mémoire prodigieuse, une prodigieuse mémoire; une dépense prodigieuse, une prodigieuse dépense.* Voyez *Adjectif*.

**PRODIGE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme prodigue, une femme prodigue.*

Il régit quelquefois la préposition de : *Prodigue de son bien, de son sang, de sa vie; prodigue de louanges, de paroles, de promesses.*

**PROFANEUR.** Subst. m. L'Académie ne dit point comment il faut dire en parlant d'une femme. Rien n'empêche, ce me semble, de dire *profanatrice.*

**PROFANE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une action profane, cette profane action; des discours profanes, ces profanes discours.* Voyez *Adjectif*.

Il s'emploie aussi substantivement.

C'est des ministres saints la demeure sacrée;

Les lois à tout profane en défendent l'entrée.

(RAC., *Ath.*, act. III, sc. II, 2.)

**PROFANER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie explique très-succinctement ce mot, et n'en donne que des exemples très-communs. En voici d'autres qui pourront mieux faire connaître ses différentes acceptions :

Va profaner des dieux la majesté sacrée;

(RAC., *Androm.*, act. IV, sc. v, 103.)

Persécuteur nouveau de cette cité sainte,

D'où vient que ton audace en profane l'enceinte?

(VOLT., *Mahom.*, act. I, sc. IV, 5.)

On ne m'a jamais vu, surpassant mon pouvoir,

D'une indiscrette main profaner l'encensoir.

(VOLT., *Henr.*, II, 15.)

... Si vous aviez vu ce temple abandonné,

Du Dieu que nous servons le tombeau profané.

(VOLT., *Zaïre*, act. II, sc. II, 69.)

Jusques à quand, Romains,

Voulez-vous profaner tous les droits des humains?

(VOLT., *Brut.*, act. II, sc. I, 70.)

Phèdre dit dans Racine, en parlant de l'épé d'Hippolyte (act. III, sc. I, 44) :

Il suffit que ma main l'ait une fois touchée,

Je l'ai rendue horrible à ses yeux inhumains,

Et ce fer malheureux profanerait ses mains.

**PROFIL.** Subst. m. On prononce le *l* final.

**PROFITABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un avis profitable un emploi profitable.*

**PROFOND, PROFONDE.** Adj. On peut souvent le mettre avant son subst. : *Un puits profond, un précipice profond, un profond précipice; une plaine profonde, une profonde plaine.* — *Une pro-*

*fonde vénération, une vénération profonde. — Un savant profond, un profond mathématicien, un profond politique, un profond scélérat. — Dans le sens de grand, extrême, on peut aussi le mettre avant son subst. : Un silence profond, un profond silence; un profond sommeil, un sommeil profond; un respect profond, un profond respect; une douleur profonde, une profonde douleur; une profonde mélancolie, une mélancolie profonde; un profond savoir, un savoir profond; une érudition profonde, une profonde érudition; une sagesse profonde, une profonde sagesse; une dissimulation profonde, une profonde dissimulation.*

Voltaire, dans la *Henriade*, emploie ce mot substantivement (VI, 319) :

Comme il parlait ainsi du profond d'une nue,  
Un faucon éclatant se présente à sa vue.

Cette expression n'a rien de choquant. On pourrait dire cependant qu'il ne faut pas inventer des mots sans nécessité; et *fond* a exactement le même sens que Voltaire donne ici au mot *profond*. — L'Académie remarque dans la dernière édition de son Dictionnaire, que *profond* s'emploie quelquefois substantivement, et elle donne les exemples suivants : *Du profond des enfers; il est tombé au plus profond du gouffre.*

**PROFONDÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a médité profondément sur cette question, ou il a profondément médité sur cette question. Il est profondément versé dans ces matières.*

**PROFUSÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il donne profusément. Il a profusément récompensé les services qu'on lui a rendus.*

**PROGRESSIF, PROGRESSIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement progressif.*

**PROGRESSION.** Subst. f. Terme de rhétorique. C'est l'amplification d'une même idée qui marche dans une ou plusieurs phrases, avec un accroissement de grandeur et de force. Tel est ce morceau de l'*Oraison funèbre de M. de Turenne*, par Fléchier (p. 136) :

« N'attendez pas, messieurs, que je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées! que je découvre ce corps pâle et sanglant, auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé! que je fusse crier son sang comme celui d'Abel, et que j'expose à vos yeux les images de la religion et de la patrie éplorées. »

Voilà trois membres d'une phrase qui font une progression ascendante d'images. Cette distribution, qui sied bien dans le style élevé, forme une figure qui réunit à la fois la variété, la grandeur et l'unité. (*Encyclopédie*.)

**PROGRESSIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela s'est augmenté progressivement, ou s'est progressivement augmenté.*

**PROHIBITIF, PROHIBITIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Lois prohibitives, régime prohibitif.*

**PROIE.** Subst. f. Voltaire a critiqué avec raison ce vers de la tragédie de *Didon* (act. I, sc. 1, éd. de 1734) :

Pour la dernière fois en proie à ses hauteurs.

On peut, dit-il, être exposé à des hauteurs, mais on ne peut y être en proie comme on l'est à la colère, à la vengeance, à la cruauté. Pourquoi?

c'est que la cruauté, la vengeance, la colère, poursuivent en effet l'objet de leur ressentiment; et cet objet est regardé comme leur proie; mais des hauteurs ne poursuivent personne, des hauteurs n'ont point de proie. (*Dict. philosophique*, au mot *Vers*.)

**PROJETÉ.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double le *t* toutes les fois qu'il est suivi d'un *e* muet : *Je projette, tu projettes, nous projetons*, etc.

**PROLEPSE.** Subst. f. Terme de rhétorique. Figure par laquelle on prévient les objections de ses adversaires. Cette figure produit un bon effet dans les plaidoyers, particulièrement dans l'exorde, où c'est une espèce de précaution et de justification que l'orateur juge utile à sa cause.

**PROLIXE.** Adj. des deux genres qui suit ordinairement son subst. : *Un discours prolix, un homme prolix.* — On pourrait dire, dans certains cas, *ce prolix discours*.

**PROLIXÈMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a rapporté prolixement le fait, ou il a prolixement rapporté le fait.*

**PROLIXITÉ.** Subst. f. C'est le défaut d'un discours qui entre dans des détails minutieux, ou qui est long et circonstancié jusqu'à l'ennui. La prolixité est un vice du style opposé à la brièveté et au laconisme. Si la prolixité rend la prose traînante, elle doit être bannie des vers avec encore plus de sévérité. Là, selon Despréaux (*A. P.*, I, 61) :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant,  
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

(Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**PROLOGUE.** Subst. m. Terme de littérature. On appelle ainsi, dans la poésie dramatique, un discours qui précède la pièce, et dans lequel on introduit tantôt un seul acteur, et tantôt plusieurs interlocuteurs. L'objet du *prologue* chez les anciens était d'apprendre aux spectateurs le sujet de la pièce qu'on allait représenter, et de les préparer à entrer plus aisément dans l'action et à en suivre le fil; quelquefois aussi il contenait l'apologie du poète, et une réponse aux critiques qu'on avait faites des pièces précédentes. Les Français ont presque entièrement banni le prologue de leurs pièces de théâtre, à l'exception des opéras. On a cependant quelques comédies avec des prologues.

Le sujet du prologue des opéras est presque toujours détaché de la pièce; souvent il n'a pas avec elle la moindre ombre de liaison. La plupart des prologues des opéras de Quinault sont à la louange de Louis XIV. On regarde cependant comme les meilleurs prologues ceux qui ont du rapport à la pièce qu'ils précèdent, quoiqu'ils n'aient pas le même sujet. (Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**PROLONGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je prolongeai, prolongeons*, et non pas *je prolongai, prolongons*.

**PROMENADE.** Subst. f. **PROMENAIR.** Subst. m. Le premier mot s'est maintenu pour signifier un lieu où l'on se promène, et le second a vieilli. On aurait dû le conserver parce qu'il enrichissait notre langue, et que du temps de Louis XIV on mettait une différence entre ces deux mots. *Promenade* désignait quelque chose de plus naturel, *promenair* tenait plus de l'art

De belles promenades étaient, par exemple, des plaines ou des prairies; de beaux *promenoirs* étaient des lieux plantés selon les alignements de l'art. Le cours la Reine s'appelait un beau *promenoir*, et la plaine de Grenelle une belle *promenade*.

PROMENER. V. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe, dans le sens de marcher, d'aller soit à pied, soit à cheval, s'emploie toujours avec le pronom personnel. Voy. *Pr-nominal*. Ainsi on ne doit pas dire *allons promener*, il est *allé promener*; il faut dire, *allons nous promener*, il est *allé se promener*. Il est vrai qu'on dit, *je l'enverrai promener*, *je l'ai envoyé promener*; mais ce sont des phrases familières et consacrées qui n'ont aucun rapport avec la *promenade*.

Si *promener* était pris dans la signification de conduire, faire marcher, soit un homme, soit une bête, alors on emploierait ce verbe activement, et l'on dirait: *Il a bien promené ces étrangers par la ville. Il est bon de promener un cheval échauffé, avant de le mettre à l'écurie*. On dit aussi au figuré, *promener son esprit sur divers objets*, *il promène ici près sa rêverie*.

PROMENOIR. Subst. m. Voyez *Promenade*.

PROMETTRE. V. a., n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*. Voyez ce mot: *Promettre quelque chose à quelqu'un*. — *J'ai promis à mon frère de revenir demain. Je vous promets qu'il s'en souviendra*. — *Ils se sont promis une fidélité à toute épreuve. Ils s'étaient promis de profiter des troubles civils. Je n'ose me promettre que vous me ferez cet honneur*.

PROMOTTEUR. Subst. m. L'Académie ne dit pas comment il faut dire en parlant d'une femme. De Wailly dit *promotrice*, et il me semble qu'on peut le dire.

PROMOUVOIR. V. a., irrégulier et défectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Il ne se dit qu'à l'infinitif et aux temps composés: *Promouvoir*; *on l'a promu*, *nous l'avons promu*, *il a été promu*; *être promu à un grade*, *à une dignité*.

PROMPT, PROMPTÉ. Adj. On ne prononce pas le second *p*. On ne prononce le *t* final du masculin que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. Prononcez *prompt*.

Il regit quelquefois la préposition *à*: *Un homme prompt à servir ses amis. La jeunesse est promptée à s'enflammer*. (Fénelon, *Télémaque*.) — Écrauda ne lui donne ce régime qu'en parlant des personnes. Voici un exemple du contraire:

Cet orageux torrent, prompt à se déborder,

Dans son choc ténébreux allait tout inonder.

(VOLT., *HÉR.*, IV, 53.)

On peut quelquefois mettre cet adj. avant son subst.: *Un homme prompt, une femme prompte, un esprit prompt, une conception prompte; un rapport prompt, un prompt rapport; une réponse prompte, une prompt réponse*.

PROMPTEMENT. Adv. On ne prononce point le second *p*. Prononcez *promptement*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il est revenu promptement, il est promptement revenu*.

PROMPTITUDE. Subst. f. Prononcez *promptitude*.

PROMON. Subst. m. Tout jugement a pour objet une chose. Ainsi toute proposition étant un jugement exprimé par des paroles, doit avoir un nom qui rappelle l'idée de cette chose, et ce nom s'appelle le sujet de la proposition. *Dans Pierre est raisonnable, Pierre* est le sujet de la proposition.

Le sujet de la proposition peut être ou la per-

sonne qui parle, ou la personne à qui l'on parle, ou bien la personne ou la chose dont on parle.

Quand la personne qui parle est elle-même le sujet de la proposition, elle ne se nomme pas, car alors son nom et la répétition de ce nom formeraient des équivoques et des embarras continuels dans l'expression. Par exemple, si, voulant parler de moi, je disais *Charles dîne; et, après dîner, Charles ira se promener; puis Charles viendra se coucher*. Le mot *Charles* formerait autant d'équivoques qu'il serait énoncé de fols. Car rien n'indique si c'est moi *Charles qui dîne, qui ira, qui viendra*, etc.; ou si j'entends parler d'un autre *Charles* que moi. Les deux verbes *ira* et *viendra* indiqueraient même que je veux parler d'un autre *Charles*.

Pour éviter ces équivoques et ces répétitions, on a inventé un mot qui se met à la place de la personne qui parle, et en rappelle toujours l'idée sous le rapport de la parole. Ce mot est *je*. Ainsi au lieu de dire *Charles dîne, Charles ira, Charles viendra*, je dis *je dîne, j'ira, je viendra*; et ce mot *je* rappelle toujours mon nom sous le rapport de l'acte de la parole que j'exerce actuellement.

Lorsque la personne à laquelle j'adresse la parole est elle-même le sujet de la proposition, je ne la nomme pas non plus, par la même raison et pour éviter les mêmes inconvénients. Si, par exemple, parlant à une personne qui se nomme *Pierre*, je lui disais, *Pierre joue, Pierre marche*, rien dans le mot *Pierre* n'indiquerait que ce nom désigne la personne à qui je parle; car elle pourrait aussi bien en désigner une autre du même nom. On a inventé le mot *tu*, pour le mettre à la place du nom de la personne à qui l'on parle, et pour représenter toujours ce nom sous le rapport de la parole adressée à cette personne. Ainsi au lieu de *Pierre joue, Pierre marche*, on dit *tu joues, tu marches*.

Quand la personne ou la chose dont je parle est le sujet de la proposition, et qu'elle est assez connue de celui ou de ceux à qui je parle, soit parce que je l'ai déjà nommée, soit parce qu'elle est présente et que je l'indique comme telle, je ne la nomme pas non plus toutes les fois qu'il est nécessaire d'en rappeler l'idée, mais je me sers des mots *il* ou *elle*, inventés pour la représenter sous le rapport de la parole. Ainsi je ne dirai pas, *Pierre lit bien, mais Pierre écrit mal; Louise a de l'esprit, mais Louise s'exprime mal; cette maison est belle, mais cette maison n'est pas bonne*. Je dirai *Pierre lit bien, mais il écrit mal; Louise a de l'esprit, mais elle s'exprime mal; cette maison est belle, mais elle n'est pas bonne*; où l'on voit qu'après avoir désigné une fois par son nom la personne ou la chose dont je parle, j'en rappelle ensuite l'idée par le mot *il* si elle est du genre masculin, et par le mot *elle* si elle est du féminin.

On appelle la personne qui parle la *première personne*; celle à qui l'on parle la *seconde personne*; et celle de qui l'on parle la *troisième personne*.

Les mots qui se mettent à la place des noms pour les représenter et en rappeler l'idée sont nommés *pronoms*; et les grammairiens qui distinguent plusieurs sortes de pronoms, appellent *pronoms personnels* ceux qui servent à représenter les personnes ou les choses sous le rapport de l'acte de la parole.

Pour rappeler les noms qui sont sujets d'une proposition, la première personne n'a que deux

pronoms, *je* pour le singulier, et *nous* pour le pluriel : *Je mange, nous mangeons*. La seconde personne en a deux pour le singulier, *tu* et *vous*, et celui-ci est le même pour les deux nombres : *Tu dors ou vous dormez*.

Sans doute, dit Condillac, on a, dans les commencements, dit *tu* à tout le monde, quel que fût le rang de celui à qui l'on parlait. Dans la suite, nos pères barbares et serviles imaginèrent de parler au pluriel à une seule personne, lorsqu'elle se faisait respecter ou craindre; et *vous* devint le langage d'un esclave devant son maître. Il arriva de là que *tu* ne peut plus se dire qu'en parlant à ses esclaves, à ses valets ou à un homme fort inférieur. La familiarité qu'on prenait avec ses inférieurs, on crut souvent la pouvoir prendre avec ses égaux, et l'usage introduisit le *tu* d'égal à égal, surtout entre les amis. Cependant, parce qu'il est difficile de concilier la familiarité avec la politesse, deux personnes qui se tutoient dans le tête-à-tête ne croiront pas, par égard pour le public, devoir se tutoyer devant le monde. Les poètes ont conservé le *tu*; et en vers, cette licence a de la noblesse.

Les pronoms de la troisième personne sont différents, suivant les genres. On dit *il* au masculin, *elle* au féminin, *ils* ou *elles* au pluriel.

Mais les noms de la première, de la seconde et de la troisième personne, sont souvent aussi régimes des verbes, ou compléments des prépositions; et il y a des pronoms pour en rappeler l'idée dans ces cas. Ces pronoms sont, pour la première personne, *me* pour le singulier, et *nous* pour le pluriel, et ils se mettent également pour le régime direct et le régime indirect: *Il me frappe, il me donne de l'argent*. Le premier est le régime direct, et revient au cas que les Latins appellent accusatif; le second est le régime indirect, et revient au datif: c'est comme s'il y avait *il donne de l'argent à moi; ils nous calomnient, ils nous ont donné de l'argent*. Ces pronoms sont, pour la seconde personne, *te* au singulier, *vous* au singulier et au pluriel: *Il te contredit, il vous hait, cet homme vous a donné de l'argent*.

Ceux de la troisième personne sont le pour le régime direct singulier masculin, *lui* pour le régime direct féminin singulier, *les* pour le régime direct pluriel des deux genres, *lui* pour le régime indirect singulier des deux genres, *leur* pour le régime indirect pluriel des deux genres: *Je le vois, je la console, je les aime, je lui ai donné ma confiance, je leur donnerai un bon avis*.

Les pronoms qui servent de complément aux prépositions sont, pour la première personne, *moi* au singulier, *avec moi; nous* au pluriel, *avec nous*; pour la seconde, *toi* ou *vous*, j'ai fait cela pour *toi* ou pour *vous*. Ils se disent également pour le masculin et pour le féminin. Pour la troisième personne, on dit *lui* au masculin singulier, *avant lui; elle* au féminin singulier, *derrière elle; eux* au masculin pluriel, *c'est pour eux; elles* au féminin pluriel, *à cause d'elles*. Voyez ces pronoms.

Lorsque le sujet de la proposition est aussi le régime du verbe, on se sert de *se* au masculin et au féminin, au singulier et au pluriel, pour marquer le régime direct ou indirect: *Il s'aime, elle s'aime, ils s'aiment, elles s'aiment; il se donne des louanges*, etc. Dans ce cas, on se sert de *soi*, pour complément des prépositions: *Chacun est pour soi*. Les grammairiens appellent ce pronom, pronom réfléchi.

*Y* et *en* sont aussi des pronoms de la troisième

personne. On les emploie à la place d'un nom précédé d'une préposition: *Allez-vous à Paris? J'y vais; y* est pour *à Paris*. *Avez-vous de l'argent? J'en ai; en* est pour *de l'argent*.

Les grammairiens mettent aussi au nombre des pronoms personnels de la troisième personne qui sont sujets des propositions, *on* ou *l'on*, et ils l'appellent *pronom indéfini*, parce que, disent-ils, il marque indéfiniment une ou plusieurs personnes: *On dit, l'on assure*. Mais ce mot n'est pas un pronom, puisqu'il ne se met jamais à la place d'un nom. *On* vient par corruption d'*homme*; et *l'on*, de *l'homme*. En allemand, le même mot qui répond à notre *on*, signifie *homme*; *man sagt*, homme dit, ou on dit. Ce mot est un vrai substantif, il n'est mis à la place d'aucun nom, il ne se rapporte même à aucun, et il ne laisse rien à suppléer. En effet dans *on joue, on est* le nom d'une idée qui existe dans l'esprit, comme celle de tout autre substantif; seulement cette idée est vague, et si l'on dit *on*, c'est qu'on ne veut déterminer ni quelles sont les personnes qui jouent, ni quel en est le nombre.

On voit, par ce que nous venons de dire, que les pronoms sont employés, ou à la place des noms que les circonstances du discours indiquent, *je parle, tu Jones*; ou à la place des noms qui ont été énoncés auparavant, *j'ai acheté une maison, elle m'a coûté cher*.

On peut ajouter que le pronom est une expression abrégée qui équivaut quelquefois à une phrase entière; car il tient la place d'un nom qu'on ne veut pas répéter, et de tous les accessoires dont on l'a modifié: *Je fais beaucoup de cas de l'homme dont vous me parlez et que vous aimez, je le verrai incessamment*. Le est un pronom qui est employé pour éviter la répétition de *l'homme dont vous me parlez et que vous aimez*. Le pronom rappelle un nom avec toutes les modifications qui lui ont été données: *Avez-vous vu la belle maison de campagne qui vient d'être vendue? Je l'ai vue; la*, c'est-à-dire *la belle maison de campagne qui vient d'être vendue*. Cette phrase, qui est déterminée par le pronom *la*, n'est qu'une seule idée, comme elle n'en serait qu'une si elle était exprimée par un seul mot.

Souvent les pronoms rappellent plutôt les idées qu'on a dans l'esprit, que les mots qu'on a prononcés: *l'oubliez-vous que j'aille vous voir? Je le veux*. Le signifie que vous veniez me voir.

Nous avons parlé à l'article *Adjectif* des pronoms que les grammairiens appellent communément *démonstratifs, possessifs, et relatifs*. Voyez *Adjectif*.

Quant aux pronoms que l'on appelle communément *indéfinis*, ce sont ou des noms, ou des adjectifs, ou des adverbes, qui ne s'emploient point à la place des noms, et qui par conséquent ne doivent point être appelés *pronoms*. On les trouvera chacun à son article, ainsi que les véritables pronoms.

**PRONOMINAL.** Adj. m. Terme de grammaire. Il ne se met qu'après son subst., et fait au pluriel *pronominaux*: *Verbe pronominal, verbes pronominaux*.

On appelle, en grammaire, *verbes pronominaux* ceux qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne: *Je me, tu te, il se; nous nous, vous vous, ils se*. *Je me-promène, je m'arroge*.

Sous le nom de *verbes pronominaux*, on comprend les verbes *réfléchis* et les verbes *réci-*

*proques.* Voyez ces mots. Ces verbes n'ont point de conjugaison qui leur soit particulière. Dans les temps simples, ils se conjuguent comme la conjugaison à laquelle ils appartiennent, et dans les temps composés, ils prennent l'auxiliaire *être*; mais alors le verbe *être* est employé pour *avoir*. *Je me suis flatté* est pour *j'ai flatté moi*.

#### Modèle.

Indicatif. — *Présent.* Je me promène, tu te promènes, il se promène; nous nous promenons, vous vous promenez, ils se promènent. — *Imparfait.* Je me promenais, etc. — *Temps composés.* Je me suis promène, je n'étais promené.

Conditionnel. — Je me promènerais, je me serais promené.

Impératif. — Promène-toi, promenons-nous.

Subjonctif. — *Présent.* Que je me promène, que tu te promènes, qu'il se promène, etc. — *Imparfait.* Que je me promenasse, que tu te promenasses, qu'il se promenât, etc. — Que je me sois promené, que je me fusse promené.

Infinitif. — Se promener.

Participe. — *Présent.* Se promenant. — *Passé.* Promène ou proménée; s'étant promené ou s'étant proménée.

PRONONCIATION. Subst. f. La prononciation, en grammaire, est l'art d'articuler les lettres et les syllabes des mots d'une manière conforme à l'usage. Il y a en français deux prononciations différentes, l'une pour les vers et le discours soutenu, l'autre pour la prose commune et le discours ordinaire. Dans la première, on prononce la plupart des consonnes qui sont à la fin des mots, quand les mots suivants commencent par une voyelle ou un *h* non aspiré. Dans la seconde, ce serait une affectation ridicule de vouloir prononcer toutes les consonnes finales, lorsque les deux mots n'ont pas une liaison nécessaire entre eux. Nous avons exposé ces difficultés de la prononciation à chaque article qui nous a paru en offrir quelques-unes, et particulièrement à l'article de chaque lettre.

*Prononciation.* On appelle ainsi, en littérature, l'action de la voix dans un orateur ou dans un lecteur, quand il déclame ou lit quel que ouvrage. — La prononciation doit être correcte et claire. Correcte, c'est-à-dire exempte de défauts; en sorte que le son de la voix ait quelque chose d'aisé, de naturel, d'agréable, et soit accompagné d'une certaine délicatesse que les anciens nommaient *urbanité*, et qui consiste à en écarter tout son étranger et rustique. La prononciation doit être claire, et deux choses contribuent à cette clarté. La première, c'est de bien articuler toutes les syllabes; la seconde de savoir soutenir et suspendre sa voix par différents repos et différentes pauses dans les divers membres qui composent une période. La cadence, l'oreille, la respiration même, demandent ces repos qui jettent beaucoup d'agrément dans la prononciation. — On appelle *prononciation ornée*, celle qui est secondée d'un heureux organe, d'une voix aisée, grande, flexible, ferme, durable, claire, sonore, douce et entraînant; car il y a une voix faite pour l'oreille, non pas tant par son étendue que par sa flexibilité, susceptible de tous les sons, depuis le plus fort jusqu'au plus doux, depuis le plus haut jusqu'au plus bas. Ce n'est pas par de violents efforts, ni par de grands éclats, qu'on vient à bout de se faire entendre, mais par une prononciation nette, distincte et soutenue. L'ha-

bileté consiste à savoir ménager adroitement les différents ports de voix; à commencer d'un ton qui puisse hausser et baisser sans peine et sans contrainte; à conduire tellement sa voix, qu'elle puisse se déployer tout entière dans les endroits où le discours demande beaucoup de force et de véhémence, et principalement à bien étudier et suivre en tout la nature.

L'union de deux qualités opposées en apparence fait toute la beauté de la prononciation: l'égalité et la variété. Par la première, l'orateur soutient sa voix, et en règle l'élevation et l'abaissement sur des lois fixes qui l'empêchent d'aller haut et bas comme au hasard, sans garder d'ordre ni de proportion. Par la seconde, il évite un des plus considérables défauts qu'il y ait en matière de prononciation, la monotonie. Il y a encore un autre défaut non moins considérable que celui-ci, et qui en tient beaucoup; c'est de chanter en prononçant, et surtout des vers. Ce chant consiste à baisser ou à élever sur le même ton plusieurs membres d'une période, ou plusieurs périodes de suite, en sorte que les mêmes inflexions de voix reviennent fréquemment, et presque toujours de la même sorte.

Enfin la prononciation doit être proportionnée aux sujets que l'on traite, ce qui paraît surtout dans les passions, qui ont toutes un ton particulier. La voix, qui est l'interprète de nos sentiments, reçoit toutes les impressions, tous les changements dont l'âme elle-même est susceptible. Ainsi, dans la joie, elle est pleine, claire, coulante; dans la tristesse, au contraire, elle est traînante et basse; la colère la rend impétueuse, entrecoupée; quand il s'agit de confesser une faute, de faire satisfaction, de supplier, elle devient douce, timide, soumise. Les exordes demandent un ton grave et modéré; les preuves un ton un peu plus élevé; les récits, un ton simple, uni, tranquille, et semblable à peu près à celui de la conversation. (Rollin, *Traité des études*.)

La prononciation est une suite des mouvements variés que l'organe exécute; et du passage pénible ou facile de l'un à l'autre, dépend le sentiment de dureté ou de douceur dont l'oreille est affectée. Il faut donc examiner avec soin quelles sont les articulations sympathiques et antipathiques dans les mots déjà composés, afin d'en rechercher et d'en éviter la rencontre dans le passage d'un mot à un autre. On sait, par exemple, qu'il est plus facile de doubler une consonne en l'appuyant, que de changer d'articulation. Si l'on est libre de choisir, on préférera donc pour l'initial d'un mot la finale du mot qui précède: *Les Grecs sont nos modèles; le soc qui fend la terre.*

L'hymen n'est pas toujours entouré de flambeaut.  
(Rac., *Phéd.*, act. V, sc. 1, 63.)

Il avait de plant vif fermé cette avenue.  
(LA FONTAINE.)

Si La Fontaine avait mis *bordé* au lieu de *fermé*, l'articulation serait plus pénible.

On sait que deux différentes labiales de suite sont pénibles à articuler; on ne dira donc point, *Alep fait le commerce de l'Inde*, etc.

PROPAGATEUR. Subst. m. L'Académie ne nous apprend point comment il faut dire en parlant d'une femme. Il nous semble qu'on peut dire *propagatrice*.

**PROPAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Je propageais, propageons*, et non pas *je propagai, propageus*.

**PROPHÉTIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Discours prophétique, esprit prophétique, style prophétique*. — *Ce prophétique discours, ces prophétiques paroles*. Voyez *Adjectif*.

Ainsi de l'autre saint la prophétique horreur  
Trouble sur son trépid li prîtresse en fureur.  
(DELLI., *Eneide*, VI, 134.)

**PROPHÉTIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe: *Il a parlé prophétiquement*, et non pas *il a prophétiquement parlé*.

**PROPICE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst.: *Temps propice, occasion propice, saison propice*.

Le moment est propice, il en faut profiter.  
(VOLT., *Tanor.*, act. I, sc. 1, 27.)

Quelquefois il régit la préposition *à*: *Que Dieu soit propice à nos vœux*.

Et je bénis le ciel propice à nos desseins.  
(VOLT., *Zaïre*, act. II, sc. 1, 133.)

**PROPIATOIRE.** Adj. des deux genres. Cet adjectif ne se met qu'après son subst.: *Sacrifice propitiatoire, offrande propitiatoire*.

**PROPORTIONNEMENT.** Adv. Comme cet adverbe régit *à* avec un complément, on ne doit pas le placer entre l'auxiliaire et le participe; il les séparerait trop l'un de l'autre: *Il leur a parlé proportionnellement à leur capacité*.

**PROFOS.** Subst. m. On ne prononce le *s* que devant une voyelle ou un *h* non aspiré.

**PROPOSABLE.** Adj. des deux genres, qui suit toujours son subst.: *Une affaire proposable, une question proposable*. — On l'emploie le plus souvent avec la négation.

**PROPOSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit, *on lui a proposé d'examiner cette question*, et *on lui a proposé cette question à examiner*, parce que dans la première phrase, il ne s'agit que d'une détermination que l'on propose de prendre; et dans la seconde d'une chose que l'on propose comme un but.

**PROPOSITION.** Terme de grammaire. Une proposition est l'expression d'un jugement. Un jugement est la perception de l'existence d'un être, sous une relation à quelque modification ou manière d'être.

Une proposition est composée de deux parties intégrantes, le sujet et l'attribut. Le sujet est la partie de la proposition qui exprime l'être dont l'esprit aperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être. L'attribut est la partie de la proposition qui exprime l'existence intellectuelle du sujet, sous cette relation à quelque manière d'être.

Ainsi, quand on dit *Dieu est juste*, c'est une proposition qui renferme un sujet, *Dieu*; et un attribut, *est juste*. *Dieu* exprime l'être dont l'esprit aperçoit l'existence sous la relation de convenance avec la justice; *est juste* en exprime l'existence sous cette relation; *est*, en particulier, exprime l'existence du sujet; *juste* en

exprime le rapport de convenance à la justice. Si la relation du sujet à la manière d'être de convenance, on met avant le verbe une négation pour indiquer le contraire de la convenance: *Dieu n'est pas menteur*.

Quelques grammairiens n'appellent attribut que le mot qui exprime la modification, et regardent le verbe *être* comme une simple liaison entre le sujet et l'attribut. Mais ces différentes manières de voir importent fort peu à la grammaire. Il suffit d'avoir une idée nette de la proposition et des parties qui la composent.

Le sujet et l'attribut peuvent être: 1<sup>o</sup> simples ou composés; 2<sup>o</sup> incomplexes ou complexes.

Le sujet est simple quand il présente à l'esprit un être déterminé par une idée unique. Tels sont tous les sujets des propositions suivantes: *Dieu est éternel; les hommes sont mortels; la gloire qui vient de la vertu a un éclat immortel; les preuves dont on appuie la vérité de la religion chrétienne sont invincibles; craindre Dieu est le commencement de la sagesse*. En effet, *Dieu* exprime un sujet déterminé par l'idée unique de la nature individuelle de l'être suprême; *les hommes*, un sujet déterminé par la seule nature spécifique commune à tous les individus de cette espèce; *la gloire qui vient de la vertu*, un sujet déterminé par l'idée unique de la nature générale de la gloire restreinte par l'idée de la vertu envisagée comme un fondement particulier; *les preuves dont on appuie la vérité de la religion chrétienne*, un sujet déterminé par l'idée unique de la nature des preuves restreintes par l'idée d'application à la vérité de la religion chrétienne; enfin ces mots, *craindre Dieu*, présentent encore à l'esprit un sujet déterminé par l'idée unique d'une crainte actuelle restreinte par l'idée d'un objet particulier qui est *Dieu*.

Le sujet, au contraire, est composé, quand il comprend plusieurs sujets déterminés par des idées différentes. Ainsi, quand on dit, *la foi, l'espérance et la charité, sont trois vertus théologiques*, le sujet total est composé, parce qu'il comprend trois sujets déterminés chacun par l'idée caractéristique de sa nature propre et individuelle. Voici une autre proposition dont le sujet total est composé en apparence, quoique au fond il soit simple: *Croire à l'Évangile, et vivre en païen, est une extravagance inconcevable*. Il semble que *croire à l'Évangile* soit un premier sujet partiel, et que *vivre en païen* en soit un second; mais l'attribut ne peut pas convenir séparément à chacun de ces deux prétendus sujets, puisqu'on ne peut pas dire que croire à l'Évangile est une extravagance inconcevable. Ainsi il faut convenir que le véritable sujet est l'idée unique de la réunion de ces deux idées particulières, et par conséquent que c'est un sujet simple.

L'attribut peut être également simple ou composé. L'attribut est simple quand il n'exprime qu'une manière d'être du sujet, soit qu'il le fasse en un seul mot, soit qu'il en comprenne plusieurs. Ainsi, quand on dit *Dieu est éternel; Dieu gouverne toutes les parties de l'univers; un homme avare recherche avec avidité des biens dont il ignore le véritable usage; être sage avec excès, c'est être fou*; les attributs de toutes ces propositions sont simples, parce que chacun n'exprime qu'une seule manière d'être du sujet: *est éternel, gouverne toutes les parties de l'univers*, sont deux attributs qui expriment cha-

cun une manière d'être de Dieu : l'un dans le premier exemple, l'autre dans le second. *Rcherche avec acuité des biens dont il ignore le véritable usage*, c'est une manière d'être d'un homme avare; *être fou*, c'est une manière d'être de ce qu'on appelle *être sage avec excès*.

L'attribut est composé quand il exprime plusieurs manières d'être du sujet. Ainsi, quand on dit *Dieu est juste et tout-puissant*, l'attribut total est composé, parce qu'il comprend deux manières d'être de Dieu : la justice et la toute-puissance.

Les propositions sont pareillement simples ou composées, selon la nature de leur sujet et de leur attribut. — Une proposition simple est celle dont le sujet et l'attribut sont également simples, c'est-à-dire également déterminés par une simple idée totale. Exemples : *La sagesse est précieuse; la puissance législative est le premier droit de la souveraineté; la considération qu'on accorde à la vertu est préférable à celle qu'on rend à la naissance*. Une proposition composée est celle dont le sujet ou l'attribut, ou même ces deux parties, sont composées, c'est-à-dire déterminées par différentes idées totales. Exemples : *L'Écriture et la tradition sont les appuis de la sainte théologie*; il y a ici deux sujets, *l'Écriture et la tradition*. *La plupart des hommes sont aveugles et injustes*; il y a ici deux attributs, *sont aveugles et sont injustes*. *Les savants et les ignorants sont sujets à se tromper, prompts à se décider, et lents à se rétracter*; il y a ici deux sujets simples, *les savants, les ignorants*; et trois attributs simples, *sont sujets à se tromper, sont prompts à se décider, sont lents à se rétracter*.

Le sujet est incomplexé quand il n'est exprimé que par un nom, un pronom ou un infinitif, qui sont les seules espèces de mots qui puissent présenter à l'esprit un sujet déterminé. Tels sont les sujets des propositions suivantes : *Dieu est éternel; les hommes sont mortels; nous naissons pour mourir; dormir est un temps perdu*.

Le sujet est complexe quand le nom, le pronom ou l'infinitif est accompagné de quelque addition qui en est un complément explicatif ou déterminatif. Tels sont les sujets des propositions suivantes : *Les livres utiles sont en petit nombre; les principes de la morale méritent attention; vous qui connaissez ma conduite, jugez-moi; craindre Dieu est le commencement de la sagesse*; où l'on voit le nom *livres* modifié par l'addition de l'adjectif *utiles*, qui en restreint l'étendue; le nom *principes* modifié par l'addition de ces mots *de la morale*, qui en est un complément déterminatif; le pronom *vous*, modifié par l'addition de la proposition incidente, *qui connaissez ma conduite*, laquelle en est explicative; et l'infinitif *craindre*, déterminé par l'addition du complément *Dieu*.

L'attribut peut être également incomplexé ou complexe. — L'attribut est incomplexé quand la relation du sujet à la manière d'être dont il s'agit y est exprimée en un seul mot, soit que ce mot exprime en même temps l'existence intellectuelle du sujet, soit que cette existence se trouve énoncée séparément. Ainsi, quand on dit *je lis, je suis attentif*, les attributs de ces deux propositions sont incomplexés, parce que dans chacun on exprime en un seul mot la relation du sujet à la manière d'être qui lui est attribuée : *je lis* énonce tout à la fois cette relation et l'existence du sujet, et il équivaut à

*suis lisant; attentif* n'énonce que la relation de convenance du sujet à l'attribut.

L'attribut est complexe quand le mot principalement destiné à énoncer la relation du sujet à la manière d'être qu'on lui attribue est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. Ainsi, quand on dit *je lis avec soin les meilleurs grammairiens, et je suis attentif à leurs procédés*, les attributs de ces deux propositions sont complexes, parce que dans chacun le mot principal est accompagné d'autres mots qui en modifient la signification. *Lis*, dans le premier exemple, est suivi de ces mots, *avec soin*, qui présentent l'action de lire comme modifiée par un caractère particulier; et ensuite de ceux-ci, *les meilleurs grammairiens*, qui déterminent la même action de lire par l'application de cette action à un objet spécial. *Attentif*, dans le second exemple, est accompagné de ces mots, à *leurs procédés*, qui restreignent l'idée générale d'attention par l'idée spéciale d'un objet déterminé.

Les propositions sont également incomplexes ou complexes, selon la forme de l'énonciation de leur sujet et de leur attribut. — Une proposition incomplexé est celle dont le sujet et l'attribut sont également incomplexés, comme dans *la sagesse est précieuse; vous parriendrez; mentir est une lâcheté*. — Une proposition complexe est celle dont le sujet ou l'attribut, ou même ces deux parties sont complexes, comme dans *la puissance législative est respectable; les preuves dont on appuie la vérité de la religion chrétienne sont invincibles*. Ces propositions sont complexes par le sujet. — *Dieu gouverne toutes les parties de l'univers; César fut le tyran d'une république dont il devait être le défenseur*. Ces propositions sont complexes par l'attribut. — *La gloire qui vient de la vertu est plus solide que celle qui vient de la naissance; être sage avec excès est une véritable folie*. Ces propositions sont complexes par le sujet et par l'attribut.

La forme grammaticale de la proposition consiste dans les inflexions particulières, et dans l'arrangement respectif des différentes parties dont elle est composée. Voyez *Construction*.

On peut envisager la forme des propositions sous trois principaux aspects : 1<sup>o</sup> par rapport à la totalité des parties principales et subalternes qui doivent entrer dans la composition analytique de la proposition; 2<sup>o</sup> par rapport à l'ordre successif que l'analyse assigne à chacune de ces parties; 3<sup>o</sup> par rapport au sens particulier qui peut dépendre de telle ou telle disposition.

1<sup>o</sup> Par rapport à la totalité des parties principales et subalternes qui doivent entrer dans la composition analytique de la proposition, elle peut être pleine ou elliptique. — Une proposition est pleine lorsqu'elle comprend explicitement tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée. — Une proposition est elliptique lorsqu'elle ne renferme pas tous les mots nécessaires à l'expression analytique de la pensée.

Il faut observer ici que, comme l'un et l'autre de ces accidents tombent moins sur les choses que sur la manière de les dire, on dit plutôt que *la phrase est pleine, ou elliptique*, qu'on ne le dit de la proposition. Voyez *Ellipse*.

2<sup>o</sup> Par rapport à l'ordre successif que l'analyse assigne à chacune des parties de la proposition, la phrase est directe ou inverse. — La phrase est directe lorsque tous les mots en sont disposés

selon l'ordre et la nature des rapports successifs qui fondent leur liaison. Quand je dis *j'ai toutes les fureurs de l'amour*, la phrase est directe; quand je dis :

..... De l'amour j'ai toutes les fureurs.

(Rac., *Phèdre*, act. I, sc. III, 107.)

la phrase est inverse. Voyez *Inversion*.

3° Enfin, par rapport au sens particulier qui peut dépendre de la disposition des parties de la proposition, elle peut être ou simplement expositive, ou interrogative. — La proposition est simplement expositive quand elle est l'expression propre du jugement actuel de celui qui la prononce : *Dieu a créé le ciel et la terre; Dieu ne veut point la mort du pécheur*. — La proposition est interrogative quand elle est l'expression d'un jugement sur lequel est incertain celui qui la prononce, soit qu'il doute sur le sujet ou sur l'attribut, soit qu'il soit incertain sur la nature de la relation du sujet à l'attribut : *Qui a créé le ciel et la terre?* interrogation sur le sujet. *Quelle est la doctrine de l'Église sur le culte des saints?* interrogation sur l'attribut. *Dieu veut-il la mort du pécheur?* interrogation sur la relation du sujet à l'attribut.

Tout ce qu'enseigne la grammaire est finalement relatif à la proposition expositive, dont elle envisage surtout la composition. S'il y a quelques remarques particulières sur la proposition interrogative, on les trouvera au mot *Interrogatif*. (Extrait de l'article *Proposition*, par Beauzée, dans l'*Encyclopédie*.) Voyez *Absolu*, *Relatif*, *Accord*, *Attribut*, *Construction*, *Incident*.

**PROPRE**. Adj. des deux genres. Quand *propre* signifie qui appartient à quelqu'un, il se met ordinairement avant son subst. : *Son propre fils, mon propre frère; écrire de sa propre main*. — On dit cependant, *d'uner, remettre en main propre*. — *Amour-propre*.

Dans le sens de *même*, il précède aussi son subst. : *Il a dit cela en propres termes; ce furent ses propres paroles*. — Dans le sens de convenable, il se met après son subst., et régit la préposition à : *Cela n'est pas propre à toutes sortes de gens*. Dans le sens de qui peut servir, qui est d'usage à certaines choses, il se met aussi après son subst., et régit la préposition à : *Du bois propre à bâtir, une herbe propre à guérir les plaies*. On dit en ce sens, *propre à et propre pour*, avec cette différence que la première de ces locutions désigne plutôt un pouvoir éloigné, et la seconde un pouvoir prochain. *L'homme propre à une chose*, a des talents relatifs à la chose; *l'homme propre pour la chose*, a le talent même de la chose. *Un homme propre à tout*, n'est pas également propre pour tout. *Un objet est propre pour fuir, et propre à devenir*.

Dans le sens de net, *propre* se met après son subst. : *Un habit propre, un appartement propre, un homme propre, une femme propre*.

Quelquefois il change de sens, suivant qu'il est placé avant ou après son subst. : *Les propres termes*, ce sont les mots, sans y rien changer; *les termes propres*, ce sont les mots qui expriment bien, conformément à l'usage de la langue.

*Propre* est aussi un terme de grammaire. On appelle *nom propre* un nom qui ne désigne pas une espèce, une classe d'êtres, mais un seul individu. *Pierre, Alexandre*, sont des noms pro-

pres. Le nom propre est opposé au nom appellatif. On appelle *mot propre, terme propre, expression propre*, le mot, le terme, l'expression qui convient exclusivement pour signifier la chose que l'on veut exprimer et la rendre de la manière qu'on a intention de l'exprimer. — *Propre* est aussi quelquefois opposé à *figuré*. On dit le *sens propre et le sens figuré*. En ce sens une *expression propre* se dit d'une expression dont le mot ou les mots sont pris dans leur acception primitive et naturelle, par opposition aux expressions figurées où ils sont pris dans une acception détournée. Voyez *Mot, Propriété*.

**PROPRE**. Subst. m. Il se dit d'un attribut nécessairement lié à l'essence d'une chose, et régit la préposition de : *C'est le propre de l'homme de raisonner. Le propre des oiseaux est de voler. le propre du chien est d'aboyer*.

**PROPREMENT**. Adv. Dans le sens de terme propre, d'expression propre, on peut le mettre avant ou après le verbe qu'il modifie : *C'est proprement ce que signifie ce mot, ce mot signifie proprement cela*. — Dans le sens opposé à figurément, il ne se met qu'après le verbe : *Dans cette phrase, ce mot est employé proprement, et non pas est proprement employé*. — Quand un même mot s'étend à plusieurs choses et convient encore particulièrement à une seule, on se sert du mot *proprement* pour désigner cette signification particulière. Ainsi on dit, la *Grèce proprement dite*, pour désigner l'Achaïe, le Péloponèse, etc., à la différence des autres pays que l'on comprend aussi sous le nom de *Grèce*, quand on le prend dans une signification plus étendue. (Acad.)

Dans le sens de net, on peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a accommodé proprement ce dîner, ou il a proprement accommodé ce dîner*.

*Proprement* signifie aussi avec adresse, d'une manière agréable et convenable, avec facilité, avec grâce. Dans ce sens, on peut aussi le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est fait proprement, ou cela est proprement fait. Il a chanté proprement cette ariette, ou il a proprement chanté cette ariette*. — En 1835, l'Académie remarque que *chanter proprement, danser proprement*, sont des phrases qui ont vieilli.

**PROPRET, PROPRETTE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Une personne proprette, un vicillard propret*. Il est familier.

**PROPRIÉTÉ**. Subst. f. Ce mot est employé en terme de grammaire. On dit la *propriété du style, la propriété des termes*. — La propriété du style renferme d'abord la *propriété des termes*, c'est-à-dire l'assortiment des termes aux idées. Elles doivent être rendues dans leur signification précise, suivant les acceptions reçues, selon leurs modifications diverses, avec leurs nuances caractéristiques, par leurs signes équivalents : simples, par des termes simples; complexes, par des termes complexes; mêlées d'une perception et d'un sentiment, par des termes représentatifs d'un sentiment et d'une perception; mêlées d'un sentiment et d'une image, par des termes représentatifs d'une image et d'un sentiment; nobles, dans toute leur noblesse; énergiques, dans toute leur énergie. Les termes sont le portrait des idées; un terme propre rend l'idée tout entière; un terme peu propre ne la rend qu'à demi; un terme impropre la rend moins qu'il ne la défigure. Dans le premier cas, on saisit l'idée; dans le second, on la cherche; dans le troisième, on la méconnaît.

La propriété du style renferme ensuite la *propriété du ton*, c'est-à-dire l'assortiment du style au genre; la *propriété du tour*, c'est-à-dire l'assortiment du style au sujet; la *propriété du coloris*, c'est-à-dire l'assortiment du style à la chose particulière qu'on doit peindre; la *propriété des sons*, c'est-à-dire l'assortiment du style au mouvement qu'on décrit; la *propriété des traits*, c'est-à-dire l'assortiment du style à la passion qu'on exprime; enfin la *propriété de la manière*, c'est-à-dire l'assortiment du style au génie de l'auteur. Lorsque ces divers mérites se trouvent réunis, la représentation esquivaux à la réalité; alors la distraction cesse, l'attention croît, le style a toutes les qualités nécessaires pour plaire et pour attacher. (Extrait de l'*Encyclopédie*.) Voyez *Genre*, *Harmonie*, *Style*.

**PRORATA.** Mot latin que l'on n'emploie en français que dans cette phrase adverbiale, *au prorata*, pour signifier à proportion. Il est familier et régit la proposition de : *Les héritiers doivent payer au prorata de leurs parts et portions*.

**PROROGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je prorogeaï, prorogeais, et non pas je prorogai, prorogois*.

**PROSAÏQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit qu'en mauvaise part, et suit toujours son subst. : *Style prosaïque, expression prosaïque*.

**PROSAISER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. C'est un mot forgé par J.-B. Rousseau, en imitation du style de Marot. Faire de la prose :

Maître Vincent, le grand faiseur de lettres,  
Si bien que vous n'eût son prosaïser.

Il est peu usité.

**PROSAÏSME.** Subst. m. Manière d'écrire en vers conforme à celle dont on écrit en prose.

**PROSATEUR.** Subst. m. Écrivain en prose. Ce mot, inventé par Ménage, n'a pas pris dans le temps. Aujourd'hui, il est généralement usité : *Presque partout la hardiesse du poète a effleuré la timidité du prosateur*. (Delille.) — Pourquoi ne dirait-on pas *prosatrice*, si l'occasion s'en présentait?

**PROSCRIBTEUR.** Subst. m. Mot nouveau très-nécessaire; il signifie celui qui proscriit : *Les auteurs des proscriptions soutiennent que, dans l'arie politique des États, il y a des circonstances malheureuses qui exigent nécessairement le sacrifice de quelques têtes; mais ce que ces honnêtes gens n'osent pas dire, et ce qu'ils pensent profondément, c'est que ces crimes envers les proscriits sont infiniment utiles aux proscripteurs*. (Raynal.)

**PROSCRIBRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire*. Voyez ce mot.

**PROSE.** Subst. f. C'est le langage ordinaire des hommes, qui n'est point gêné par les mesures et les rimes que demande la poésie. Quoique la prose ait les liaisons qui la soutiennent, et une structure qui la rend nombreuse, elle doit paraître fort libre, et n'avoir rien qui sente la gêne. L'éloquence et la poésie ont chacune leur harmonie, mais si opposée, que ce qui embellit l'une défigure l'autre. L'oreille est choquée de la mesure des vers, quand elle se trouve dans la prose,

et tout vers prosaïque déplaît dans la poésie. La prose emploie à la vérité les mêmes figures et les mêmes images que la poésie; mais le style est différent, et la cadence est toute contraire. Dans la poésie même, chaque espèce a sa cadence propre. Autre est le ton de l'épopée, autre est celui de la tragédie; le genre lyrique n'est ni épique ni dramatique, ainsi des autres; et la prose, dont la marche est uniforme, ne pourrait pas diversifier ses accords pour s'adapter à ces divers genres. Voyez *Style*.

**PROSODIE.** Subst. f. Terme de grammaire. C'est la prononciation régulière des mots, conformément à l'accent et à la quantité. C'est en vain que quelques lexicographes ont voulu, d'après l'abbé d'Olivet, donner des règles certaines sur cette matière; leurs efforts n'ont point eu de succès, et le traité de l'abbé d'Olivet offre tant de règles démenties par l'usage, et de principes contradictoires, qu'on ne saurait le proposer comme un guide sûr. Sans doute, dit Beauzée, l'art de la prosodie existe par rapport à notre langue, puisque nous en admirons les effets dans un nombre de grands écrivains dont la lecture nous fait toujours un nouveau plaisir; mais les principes n'en sont pas encore rédigés en système; il n'y en a que quelques-uns éparés çà et là; et c'est peut-être une affaire de génie de les mettre en corps. Voyez *Accent*, *Quantité*.

**PROSODIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Accent prosodique*. — C'est par cette épithète que l'on distingue l'espèce d'accent qui est du ressort de la prosodie, des autres modulations que l'on nomme aussi *accents*. Ainsi, l'on dit *l'accent prosodique, l'accent oratoire, l'accent musical, l'accent national*, etc. Voyez *Accent*.

**\*PROSOPOGRAPHIE.** Subst. f. Terme d'art oratoire, c'est-à-dire image, portrait, description, peinture. Tantôt on appelle cette figure *hypotypose*, et tantôt *éthopée*. L'*éthopée* est ce qu'on nomme dans le langage ordinaire *portrait* ou *caractère*. Voyez *Portrait*, *Hypotypose*.

**PROSOPÉE.** Subst. f. Figure de rhétorique. Cette figure du style élevé est une des plus brillantes parures de l'éloquence. On l'appelle *prosopée*, parce qu'elle représente des choses qui ne sont pas; elle ouvre les tombeaux, en invoque les mânes, ressuscite les morts, fait parler les dieux, le ciel, la terre, le peuple, les villes; en un mot, tous les êtres réels, abstraits, imaginaires. Fléchier, pour assurer ses auditeurs que l'adulation n'aura point de part dans son *Éloge du duc de Montausier*, parle de cette manière (p. 304) : « Ce tombeau s'ouvrirait, ces ossements se rejoindraient pour me dire : Pourquoi viens-tu mentir pour moi, moi qui ne mentis jamais pour personne? Laisse-moi reposer dans le sein de la vérité, et ne trouble point ma paix par la flatterie, que j'ai toujours haïe. »

Dans d'autres cas, l'art oratoire emploie la *prosopopée* pour mettre sous un nom emprunté les reproches les plus vifs, et les répréhensions les plus amères. Enfin, les poètes usent de cette figure avec un merveilleux succès, pour donner de mouvement à leurs fictions. (Extrait de l'*Encyclopédie*.)

**PROSPÉREUX.** Subst. m. On prononce les deux s.

**PROSPÈRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Destins prospères, fortune prospère*. — L'abbé l'Olivet remarque qu'il ne se dit presque plus en prose, mais qu'il est tou-

jours beau en vers. Racine l'a employé plusieurs fois.

Ces Juifs.....  
Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères,  
Ont vu venir le cours de leurs destins prospères.  
(Rac., *Esth.*, act. V, sc. 1, 50.)

Dans le cours triomphant de ses destins prospères  
Il fut assassiné par des mains étrangères.  
(Vol., *Oed.*, act. IV, sc. 1, 105.)

**PROTASE.** Subst. f. On appelait ainsi, dans l'ancienne poésie dramatique, la première partie d'une pièce de théâtre, qui servait à faire connaître le caractère des principaux personnages, et à exposer le sujet sur lequel roulait toute la pièce.

Ce que les anciens entendaient par *protase*, nous l'appellons *exposition du sujet*. — Molière plaisait ainsi, dans la *Critique de l'École des femmes* (sc. VII) ceux qui se servent de ces grands mots dans la conversation : *Humanisez votre discours, et parlez pour être entendu. Pensez-vous qu'un nom grec donne plus de poids à vos raisons? Et ne trouveriez-vous pas qu'il fût aussi beau de dire l'exposition du sujet, que la protase; le naud, que l'épîtase; et le dénouement, que la péripète? Voyez Exposition.*

**PROTECTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *protectrice*. Il se prend aussi adjectivement : *Les lois protectrices, une amitié protectrice.*

**PROTÉGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je protégeai, protégeons, et non pas, je protégai, protégeons.*

**PROTESTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe suivi d'un autre verbe exige *que*. On dit, *il lui protesta qu'il ne l'abandonnerait jamais*; et non comme l'Académie, *il lui protesta de ne l'abandonner jamais*. La raison en est que *protester* emporte dans l'idée de celui qui emploie cette expression quelque chose d'assuré, d'immuable, qui bannit tout doute, toute incertitude; et la préposition *de*, qui marque doute, incertitude, contingence, répugne à cette idée. C'est par la même raison que l'on dit, *il m'a assuré qu'il viendrait me voir*, et non pas *il m'a assuré de venir me voir*. — On dit *il m'a promis de venir me voir*, et *il m'a promis qu'il viendrait me voir*. Dans la première phrase, la promesse a quelque chose de vague, d'incertain; dans la seconde, la promesse est plus positive.

**PROVENANT, PROVENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *provenir*. Il se met après son subst., et régit la préposition *de* : *Des deniers provenant d'une vente; des sommes provenant d'une succession.*

**PROVERBE.** Subst. m. Espèce de sentence exprimée en peu de mots, et devenue commune et vulgaire. Les proverbes et les expressions verbales ne sont bons que dans le style familier. Il ne faut pas trop les prodigier, et on doit avoir soin de les appliquer avec justesse et bon goût. Il ne faut pas perdre de vue que les proverbes sont des expressions consacrées qu'on ne doit pas changer, et auxquelles on ne doit pas substituer des synonymes et des équivalents. Voyez *Cor.*

**PROVERBIAL, PROVERBIALE.** Adj. qui ne se met

qu'après son subst. : *Expression proverbiale*. L'Académie ne dit pas s'il a un pluriel masculin. Je pense que rien n'empêche de dire *proverbiaux*.

**PROVERBIALEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Parler proverbialement.*

**PROVINCIAL, PROVINCIALE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Assemblée provinciale, syn de provincial, concile provincial, air provincial, manières provinciales*. Il fait *provinciaux* au masculin pluriel : *Des juges provinciaux.*

*Provincial*, en parlant des airs, des manières, etc., ne se dit qu'en mauvaise part. *Un air provincial est un air gêné et sans grâce. Des manières provinciales, un accent provincial, un style provincial.*

**PROVINCIAL.** Subst. m. **PROVINCIALE.** Subst. f. Ces mots supposent ordinairement quelque chose de contraînt et d'embarassé dans les manières, et de plus un mauvais accent et quelque chose de peu poli et d'irrégulier dans le langage. — Quand on ne veut pas indiquer ces accessoires défavorables, on dit *un homme de province, une dame de province, une personne de province*. Une *personne de province* peut être aimable sous tous les rapports; un *provincial* est toujours ridicule.

**PROVISIONNEL, PROVISIONNELLE.** Adj. On ne prononce qu'un *n*. Il ne se met qu'après son subst. : *Traité provisionnel, partage provisionnel.*

**PROVISIONNELLEMENT.** Adv. On ne prononce qu'un *n*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela a été ordonné provisionnellement, ou a été provisionnellement ordonné.*

**PROVISoire.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Jugement provisoire, sentence provisoire.*

**PROVISoireMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On a décidé provisoirement, ou on a provisoirement décidé, que...*

**PRUDE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Une femme prude, un air prude.*

**PRUDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit prudemment, ou il s'est prudemment conduit dans cette affaire.*

**PRUDENT, PRUDENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme prudent, une fi, une prudente; cette conduite prudente, cette prudente conduite.* Voyez *Adjectif*.

**PUAMMENT.** Adv. L'Académie le met sans exemple au propre; en effet, il est peu usité. Elle dit au figuré, *mentir puamment*; mais cette expression est bien basse.

**PUANTE, PUANTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Chairs puantes, haleine puante.*

**PUANTEUR.** Subst. f. Il ne se dit point au figuré. On dit autrefois, *la puanteur du vice*; on ne le dit plus aujourd'hui.

**PUBLIC, PUBLIQUE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *L'intérêt public, l'utilité publique.* — *Personne publique, charge publique, lieux publics.* — Boileau a dit (*A P.*, IV, 3 :

Lui seul y fit longtemps la publique misère

La Bruyère, *le public remerciement*; et Voltaire (*Méropé*, act. IV, sc. v, 16):

Et mes malheurs encor font la **publique** joie.

Voyez *Adjectif*.

**PUBLIQUEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a déclaré publiquement, ou il a publiquement déclaré que...*

**PUDEUR**. Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel. Il est admis dans le style noble.

De l'austère **pudeur** les bornes sont passées.

(Rac., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 30.)

Une noble **pudeur** à tout ce que vous faites

Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.

(Rac., *Esth.*, act. V, sc. 1, 2.)

Moi-même je l'avoue avec quelque **pudeur**,

Charmé de mon pouvoir et plein de ma grandeur.

(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 79.)

Voyez *Honte*.

**PUDIBOND**, **PUDIBONDE**. Adj. Il ne se dit qu'en plaisantant, et peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cet air pudibond, cette rougeur pudibonde, ou cette pudibonde rougeur*. Féraud dit qu'il ne s'applique qu'aux personnes, et cependant il donne pour exemple : *Un air pudibond*.

**PUDIQUE**. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Le pudique Joseph, la pudique Lucrèce*. — *Discours pudiques, oreilles pudiques; une pudique ardeur*. Il n'est guère d'usage qu'en poésie et dans le discours soutenu. Voyez *Adjectif*.

**PUER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, au présent, à l'imparfait, au futur et au conditionnel présent. Autrefois on écrivait, *je pus, tu pus, il put*; à présent on écrit, *je pue, tu pues, il pue*. On l'emploie activement dans ces phrases : *Puer le vin, puer le muse, puer l'ail*, etc. Ce mot est bas, et n'est point souffert en poésie.

**PUÉRI**, **PUÉRIE**. Adj. On prononce le *l* du singulier, mais sans le mouiller. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Discours puérils, ces puérils discours; raisonnement puéril, ces puérils raisonnements; excuses puériles, ces puériles excuses*. Voyez *Adjectif*.

**PUÉRIÈLEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est amusé puérièlement, ou il s'est puérièlement amusé à des bagatelles*.

**PUIS**. Adv. *Il court d'abord, puis il s'arrête. On sertit des légumes, puis des fruits*. Ce mot est exclu de la poésie noble.

**PUISQU'**. Conjonction. Elle sert à marquer la cause, le motif, la raison pour laquelle on agit, et, par conséquent, sa place naturelle est après la proposition qui exprime l'action : *Je travaillerai aujourd'hui, puisque vous le voulez*. Quelquefois, cependant, on met cette seconde phrase avant la première, et l'on dit, *puisque vous le voulez, je travaillerai aujourd'hui*.

Le *de* de *puisque* s'élide avant les mots *il, elle, ils, elles, on, un, une*; et avant les mots avec lesquels *puisque* est immédiatement lié, et qui commencent par une voyelle : *Puisqu'ainsi est*.

**PUÏSSAMMENT**. Adv. On le met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il a secouru*

*puïssamment ses alliés, ou il a puïssamment secouru ses alliés*.

**PUÏSSANT**, **PUÏSSANTE**. Adj. On le met souvent avant son subst. : *Un prince puïssant, un puïssant prince; des amis puïssants, de puïssants amis; un État puïssant, un puïssant État; un empire puïssant, un puïssant empire*. Voyez *Adjectif*.

**PULMONIQUE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme pulmonique, une femme pulmonique*.

**PUNAI**, **PUNAISE**. Adj. qui suit toujours son subst. Ce mot est familier.

**PUNISSABLE**. Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Un crime punissable, une action punissable; cette punissable audace*.

**PUNISSEUR**. Subst. m. J.-J. Rousseau et Voltaire se sont servis de ce terme : *Songez de des yeux perçants sont sans cesse ouverts sur toi, que le glaive punisseur pend sur ta tête, et qu'à ton premier crime tu ne peux lui échapper*. (J.-J. Rousseau.) *La croyance d'un Dieu rémunérateur des bonnes actions, pardonneur des fautes légères, et punisseur des crimes, est la croyance la plus utile au genre humain*. (Voltaire.)

Corneille a dit dans *Pompée* (act. IV, sc. iv, 43) :

Je n'irai point chercher sur les bords africains  
Le foudre souhaité que je vois en tes mains.

Il y avait d'abord, dit Voltaire, le *foudre punisseur*. *Punisseur* était un beau mot qui manquait à notre langue. *Punir* doit fournir *punisseur*, comme *venger* fournit *vengeur*. J'ose souhaiter encore une fois qu'on eût conservé la plupart de ces termes, qui faisaient un si bel effet du temps de Corneille; mais il a mis lui-même à la place le *foudre souhaité*, épithète qui est bien plus faible :

Je n'irai point chercher sur les bords africains  
Le foudre punisseur que je vois en tes mains.

**PEPILLAIRE**, **PEPILLARITÉ**, **PEPILLE**. Dans ces trois mots, on prononce les deux *l* sans les mouiller.

**PUR**, **PURE**. Adj. On le met souvent avant son subst. : *Du vin pur, de l'or pur*. — *Des esprits purs, de purs esprits*. — *La vérité pure, la pure vérité; une pure libéralité, un pur entêtement*. — L'Académie remarque qu'il précède ordinairement son subst., lorsqu'il est employé pour mieux marquer l'essence, la vraie nature des choses, ou pour donner plus de force à la signification des mots auxquels on l'associe; mais qu'il suit au contraire le subst., quand il est précédé lui-même du mot *tout*, qui ajoute encore à son énergie : *Ce latin est du Cicéron tout pur*.

**PUREMENT**. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Vivre purement*. — *Il a dessiné purement cette figure*.

**PURETÉ**. Subst. f. On appelle *pureté de style*, une qualité que doit avoir la diction, et qui consiste à n'employer que des termes qui soient corrects, à les placer dans un ordre naturel, à éviter les mots nouveaux, à moins que la nécessité ne les exige, et les mots vieilliss ou tombés en désuétude.

**PURGATIF**, **PURGATIVE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède purgatif, potion purgative*.

**PURGER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe,

le *g* doit toujours avoir la prononciation du *j*; pour la lui conserver lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o*: *Je purgeais, purgeons*, et non *pas, je purgais, purgions*.

D'un perfide ennemi j'ai purgé la nature.  
(Rac. *Phéd.*, act. III, sc. v, 49.)

Reste impur des brigands dont j'ai purgé la terre.  
*Idem*, act. IV, sc. II, 12.

**PURISME.** Subst. m. Affectation de pureté dans le langage. Voyez *Puriste*.

**PURISTE.** Subst. m. On nomme ainsi une personne qui affecte sans cesse une grande pureté dans le langage. *Il y a des gens qui parlent un moment avant que d'avoir pensé: il y en a d'autres qui ont une fade attention à ce qu'ils disent, et avec qui l'on souffre, dans la conversation, de tout le travail de leur esprit: ils sont comme pétris de phrases et de petits tours d'expression,*

*concertés dans leurs gestes et dans tout leur maintien; ils sont puristes, et ne haïssent pas le moindre mot, quand il devrait faire le plus bel effet du monde; rien d'heureux ne leur échappe, rien chez eux ne coule de source et avec liberté: ils parlent proprement et ennuieusement.* (La Bruy. Ch. V. *De la Société et de la Conversation.*)

**PURPURIN, PURPURINE.** Adj. qui se met qu'après son subst.: *Fleurs purpurines*.

**PUS.** Subst. m. Feraud dit qu'on prononce le *s* final. C'est une erreur. On ne le prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré.

**PUSILLANIE.** Adj. On prononce les deux *l* sans les mouiller. Il se met ordinairement après son subst.: *Un homme pusillanime, une femme pusillanime*.

**PUTATIF, PUTATIVE.** Adj. qui se met toujours après son subst.: *Père putatif*.

**PYRAMIDAL, PYRAMIDALE.** Adj. On dit au masculin pluriel, *pyramidaux*: *Des muscles pyramidaux*.

Q.

**Q.** Subst. m. On prononce *quo*. C'est la dix-septième lettre de l'alphabet, et la treizième consonne. Il est toujours suivi d'un *u* quand il n'est pas à la fin d'un mot. Le son propre de cette lettre est comme dans *quinze, quotidien, quotidien, quolibet*. — *Q*, initial ou dans le cours d'un mot, conserve toujours le son qui lui est propre, mais avec cette différence que, dans *qua, quo*, il a un son très-dur, comme dans *qualité, quolibet*, et que dans *que, qui*, il l'a moins dur, *acquérir, quitter*. — *Q* final a le son dur dans *coq, cinq*; excepté, pour le premier, le mot *coq d'Inde*, où le *q* ne se prononce pas; et pour le second, le cas où il est suivi immédiatement de son subst. commençant par une consonne. *Cinq cavaliers, cinq garçons*, se prononcent *cin-cavaliers, cinq-garçons*. Le *q* se prononce dans tous les autres cas comme *coq de bruyère, coq-à-l'épave, cinq ans, trois et deux font cinq, cinq pour cent*, etc. — Le *q* n'est jamais redoublé. — Il y a quelques mots où l'*u* et la voyelle suivante font une diphthongue propre. Alors l'*u* a trois sons particuliers. — *Qu* a le son de *ou* dans *aquatique, équatour, équation, quadragénaire, quadragesime, quadruple, quadrupède, quaker*, que l'on prononce *accuatique, cœnatour*, etc. — *Qu* a le son qui lui est propre dans *équestre, équilatéral, quintuple, quinquennium, questure, ubiquiste, Quinte-Curve, Quintilien*, et dans la première syllabe de *quinquagésime*, que l'on prononce *cinquocouagésime*. — *Qu* a le son du *k* dans *quidam, quince, quinsimo, quinquina, quatrain, quartaut, Sixte-Quint, Charles-Quint, Quadrature*, terme de géométrie, se prononce *couadrature*; et *quadrature*, terme d'horlogerie, se prononce *kadrature*. — *Quadrige* se prononce *couadrige*, et *quadrille* se prononce *kadrille*. Dans *liquéfaction* on fait entendre l'*u*, et dans *liquéfier* il est muet; on prononce *likéfier*.

*Q* est la marque de la monnaie frappée à Perpignan.

**QUADRAGÉNAIRE.** Adj. des deux genres qui se prend aussi substantivement. La première syllabe se prononce *coua*. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme quadragénaire, une femme quadragénaire*.

**QUADRAGÉSIMAL, QUADRAGÉSIMALE.** Adj. La première syllabe se prononce *coua*. Il ne se met qu'après son subst.: *Jéne quadragésimal, abstinence quadragésimale*. Il n'a pas de masculin au pluriel.

**QUADRAT.** Subst. m. Terme d'astronomie. La première syllabe se prononce *coua*. — Terme d'imprimerie. En 1835, l'Académie l'écrivit *aïnc, cadrat*, ce qui ne laisse aucun doute sur la manière dont on doit le prononcer.

**QUADRATRICE.** Subst. f. Terme de géométrie. Prononcez *couadratrice*.

**QUADRATURE.** Subst. f. Quand il est terme de géométrie ou d'astronomie, prononcez *couadrature*; quand il est terme d'horlogerie, prononcez *kadrature*.

**QUADRIGE.** Subst. m. Prononcez *couadrige*.

**QUADRILATÈRE.** Subst. m. Prononcez *couadrilatère*.

**QUADRILLE.** Subst. m. On prononce la première syllabe comme *ka*, et on mouille les *l*. Il est féminin lorsqu'il signifie une troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel, mais lorsqu'il se dit d'un groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses, on le fait ordinairement masculin (Acad. 1835).

**QUADRINÔME.** Subst. m. Prononcez *couadrinôme*.

**QUADRUMANE, QUADRUPÈDE.** Adjectifs des deux genres. On prononce *coua*. Ils suivent leurs substantifs: *Les animaux quadrumanes, les animaux quadrupèdes*.

**QUADRUPLE, QUADRUPLER.** Dans ces deux mots, la première syllabe se prononce *coua*.

**QUAKER.** Subst. m. Prononcez *couaquer*.

**QUALIFICATIF.** Adj. m. qui se prend substantivement. Terme de grammaire. Il se dit de l'adjectif, parce qu'il sert à exprimer la qualité du substantif auquel il est joint.

**QUAND.** Conjonction et adv. Le *d* ne se prononce que devant une voyelle. *Quand il viendra, prononcez quan-til viendra*. Il régit l'indicatif. *Quand vous viendrez, quand viendrez-vous?* Lorsque quand a rapport à une condition, il régit le conditionnel: *Quand il le voudrait, je ne le ferais pas*. Quelquefois on ajoute *même* à

*quand*, pour donner plus de force à l'expression : *Je le jure, quand même on me le défendrait.* — On dit autrefois *quand bien même*; on ne le dit plus aujourd'hui. — Lorsqu'il y a dans la phrase deux verbes régis par *quand*, on met *que* devant le second, au lieu de répéter *quand* : *Quand vous serez arrivé, et que vous vous serez reposé...*

Lorsque *quand* est placé à la tête de la phrase, et que le sens est interrogatif, le sujet se met après ou avant le verbe. Il se met après quand il est exprimé par un pronom, ou quand le verbe est sans régime : *Quand viendrez-vous ? quand viendra cet homme ?* Il se met avant quand il est exprimé par un nom, et que le verbe est au passif, ou qu'il a un régime, et on met après le verbe le pronom personnel, quoique le nom soit déjà exprimé : *Quand cet homme sera-t-il fatigué de tant de courses ? Quand cette femme commencera-t-elle à réfléchir.*

*Quand et quand*. Sorte de préposition. Expression populaire qu'on est surpris de trouver dans le Dictionnaire de l'Académie. La dernière classe du peuple dit *quand et quand moi, quand et quand nous*, pour dire, en même temps que moi, en même temps que nous. Voyez *Quant*.

*QUANQUAN*. Subst. m. Bruit, éclat. Prononcez *vanon*. C'est même ainsi que l'Académie l'écrivit en 1835.

*QUANT*. Adv. On prononce le *t*, parce qu'il est toujours suivi de la préposition à : *Quant à moi, quant à lui.* — Suivant Vaugelas, Ménage, Bouhours et Thomas Corneille, on ne doit pas dire *quant à moi, quant à lui, quant à vous*; il faut dire *pour moi, pour lui, pour vous*. L'usage a cassé la décision de ces grammairiens; et ces expressions sont reçues, mais seulement dans le style familier. Voyez *Quand*.

*QUANTES*. Adj. qui n'a point de singulier. C'est une expression que l'on employait assez fréquemment autrefois dans le langage familier, et qui est rejetée aujourd'hui dans le langage populaire. Le peuple dit, *je ferai cela toutes et quantes fois vous voudrez*, pour dire, autant de fois que vous voudrez.

*QUANTITÉ*. Subst. f. On entend par ce mot, en grammaire, la mesure de la durée du son dans chaque syllabe de chaque mot. La quantité des sons, dans chaque syllabe, ne consiste point dans un rapport déterminé de la durée du son à quelque une des parties du temps que nous assignons par nos montres, à une minute, par exemple, à une seconde, etc. Elle consiste dans une proportion invariable entre les sons, en sorte qu'une syllabe n'est longue ou brève dans un mot que par relation à une autre syllabe qui n'a pas la même quantité. Une brève se prononce dans le moins de temps possible. Quand nous lisons à *Strasbourg*, il est clair que la première syllabe, qui n'est composée que d'une seule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux suivantes, qui, outre la voyelle, renferme plusieurs consonnes; mais les deux dernières, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps que la première *à*, n'en sont pas moins essentiellement brèves, parce qu'elles se prononcent dans le moins de temps possible. Il y a donc des brèves, moins brèves les unes que les autres; et, par la même raison, il y a des longues plus ou moins longues, sans cependant que la moins brève puisse être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les brèves.

Nous avons plusieurs mots qui ont des signi-

fications tout à fait différentes, selon que l'une de leurs voyelles est longue ou brève; et celui qui prononcerait ces voyelles au hasard, sans soin ni discernement, ferait souvent entendre autre chose que ce qu'il aurait voulu dire, et tomberait dans des méprises fréquentes. Par exemple, une *tâche* à remplir, n'est pas une *toche*, souillure; *tâcher* de faire son devoir, ne se prononce pas comme *tacher* son habit. Voyez *Homonymie*.

Dans nos langues modernes, l'usage est le meilleur et le plus sûr maître de *quantité* que nous puissions consulter; mais dans celles qui admettent les vers rimés, il faut surtout faire attention à la dernière syllabe masculine, soit qu'elle termine le mot, soit qu'elle ait encore après elle une syllabe féminine. La rime ne serait pas soutenable si les sons correspondants n'avaient pas la même *quantité*. Ainsi, on a blâmé comme inexcusables ces deux vers de Boileau (*Sat.* IX, 487):

Un auteur à genoux dans une humble *préface*,  
Au lecteur qu'il ennuie à beau demander *grâce*.

Et ces deux autres :

Je l'instruirai de tout, je l'en donne *parole*,  
Mais songe seulement à bien jouer ton *role*.

Voici les règles générales que donne l'abbé d'Olivet, dans son traité sur la prosodie :

1<sup>o</sup> Toute syllabe dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale qui n'est ni *s* ni *z*, est brève : *sic, nectar, sil, fil, pot, tuf*, etc.

2<sup>o</sup> Toute syllabe masculine, brève ou non au singulier, est toujours longue au pluriel : *des sâcs, des sels, des pots*, etc.

*Remarque*. Nous pensons qu'il faut excepter de cette règle les substantifs qui n'ont ni *s* ni *z* au pluriel. Dans le *Deum, kirschwasser*, la dernière syllabe n'est pas plus longue au pluriel qu'au singulier; c'est le *s*, le *x* ou le *z* qui rend la syllabe longue.

3<sup>o</sup> Tout singulier masculin dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long ; le temps, le nez, etc.

4<sup>o</sup> Quand un mot finit par un *l* mouillé, la syllabe est brève : *éventail, avril, vermill, quenouille, fauteuil*.

*Remarque*. Il nous semble que *noeil* est long dans *quenouille*.

5<sup>o</sup> Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jâmbe, jâmbon, crainte, trembler, peindre, ondre, tomber, hûmble*, etc.

6<sup>o</sup> Quand les consonnes qui servent à former les voyelles nasales, c'est-à-dire *m* ou *n*, se redoublent, cela rend brève la syllabe à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale : *épigramme, consonne, personne, qu'il prénne*, etc.

7<sup>o</sup> Toute syllabe qui finit par *r*, et qui est suivie d'une syllabe commençant par toute autre consonne, est brève : *barbe, barque, bécreau, infirme, ordre*, etc.

8<sup>o</sup> Quelle que soit la voyelle qui précède deux *r*, quand ces deux lettres ne forment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue : *arrêt, barre, bizarre, tonnerre*, etc.

9° Entre deux voyelles, dont la dernière est muette, les lettres *s* et *z* allongent la syllabe pénultième: *bâse, extâse, bêtiè, franchiè, rôse, pouâse*, etc.

Mais si la syllabe qui commence par une de ces lettres est longue de sa nature, elle conserve sa quantité, et souvent l'antépénultième devient brève: *il s'exaltâse, présée, épousâse*.

Remarque. Il nous semble que *pou* est long dans *pousée*.

10° Un *r* ou un *s* qui suit une voyelle, et précède une autre consonne, rend la syllabe toujours brève: *jâsse, mâsse, âstre, burlâsse, funâsse, bârbe, bêrreau, infirmâsse, ordâsse*, etc.

11° Tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultième longue: *pensée, armée, joie, je loue, il joue, la rue, la nue*, etc.

Mais si, dans ces mots, l'*e* muet se change en *é* fermé, alors la pénultième, de longue qu'elle était, devient brève: *louer, jouer*, etc.

12° Quand une voyelle finit la syllabe, et qu'elle est suivie d'une autre voyelle qui n'est pas *e* muet, la syllabe est brève: *crié, féal, action, hâtr, doué, louer*, etc.

La quantité est d'un grand secours pour les poètes et les orateurs. Elle leur fournit les moyens de peindre avec vérité les divers mouvements de l'âme, et de donner aux objets les couleurs qui leur conviennent. Tantôt plusieurs syllabes brèves rapprochées expriment la vivacité d'un désir, d'une passion violente, d'une action rapide, impétueuse; tantôt une suite de syllabes longues marquent l'abattement, la tristesse, la langueur, l'inertie, la lassitude, la défaillance, le sombre aspect de certains lieux, la triste lenteur d'une suite d'actions affligeantes.

C'est ainsi que Racine peint par des syllabes brèves l'attente rapide de l'amour (*Phèdre*, act. I, sc. III, 421):

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue;

la rapidité d'une action (*Idem*, act. V, sc. VI, 37):

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

C'est ainsi qu'il peint par des syllabes longues l'abattement, la langueur (*Idem*, act. I, sc. III, 4):

N'allons point plus avant, demeurons, chère Oénone;  
Je ne me soutiens plus, ma force m'abandonne,  
Mes yeux sont éblouis du jour que je revois,  
Et mes genoux tremblans se dérobent sous moi.  
Que ces vains ornemens, que ces voiles me présentent...

la vaste horreur d'un lieu (*Idem*, act. III, sc. V, 45):

Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres,  
Lieux profonds et voisins de l'empire des ombres;

la tristesse (*Idem*, act. V, sc. VI, 42):

Ses gardes affligés  
Imitaient son silence, autour de lui rangés  
.....  
Ses superbes coursiers .....  
.....  
L'œil morne maintenant et la tête baissée,  
Semblaient se conformer à sa triste pensée.

C'est ainsi que Boileau, par un heureux mé-

lange de longues et de brèves, peint d'une manière admirable le caractère de la mollesse (*Lutrin*, II, 161):

*La mollesse, opprèssée,  
Dans sa bouche à ce mot sert sa langue glacée,  
Et, lisse de parler, succombant sous l'effort,  
S'empere, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.*

Nous n'avons rien dans notre langue, dit d'Olivet, de plus beau que ces vers; le dernier surtout est admirable, et, dans le second, on voit effectivement la langue glacée de la mollesse; ou la voit glacée par l'embarras que cause la rencontre de ces monosyllabes *sa, ce, sent, sa*, qui augmente encore par ces deux mots où *que* et *glu* font presque au lecteur l'effet que Boileau dépeint. Voyez *Harmonie*.

QUARANTE. Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst.: *Quarante hommes, quarante ans, quarante jours*.

QUARANTIÈME. Adj. des deux genres. Nombre d'ordre. Il se met avant son subst.: *Le quarantième jour, la quarantième année*.

QUART, QUARTE. Adj. On dit le *quart denier*, et la *fièvre quart*.

QUASI. Adv. Il n'est plus guère usité, ou il l'est seulement dans le langage familier. On prononce *kasi*. Voyez *Quasimodo*.

QUASIMODO. Subst. f. On prononce *kasimodo*; et *qua* se prononce de même dans tous les mots composés de l'adverbe *quasi*, comme *quasi-contrat, quasi-lit*, où l'on prononce *kasi*.

QUATERNAIRE. Adj. des deux genres qui se met après son subst.: *Le nombre quaternaire*. On prononce *Kuaternaire*.

QUATERNE. Subst. m. On prononce *katerne*.

QUATORZE. Adj. numéral qui se met avant son subst.: *Quatorze hommes, quatorze lieues*. — Quelquefois il se met après les noms propres, comme dans *Louis quatorze*; alors il se dit pour *quatorzième*. On dit aussi *article quatorze, chapitre quatorze*.

QUATORZIÈME. Adj. des deux genres. Nombre ordinal. Il se met avant son subst.: *Le quatorzième jour, la quatorzième année, Le quatorzième de la lune, jour est sous-entendu*.

QUATRAIN. Subst. m. Terme de littérature. Stance ou strophe composée de quatre vers qui doivent former un sens complet, et dont les rimes peuvent être suivies ou mêlées.

On peut disposer les vers du quatrain de trois manières.

1° On peut faire rimer le premier avec le troisième, et le second avec le quatrième; comme dans cet exemple de Malherbe, destiné à servir d'inscription à une fontaine (Liv. VI):

Vois-tu, passant, couler cette onde,  
Et s'écouler incontinent?  
Ainsi fait la gloire du monde,  
Et rien que Dieu n'est permanent.

2° On peut faire rimer le premier vers avec le quatrième, et le second avec le troisième, comme dans cet exemple de La Motte:

Amour, si jamais moins cruel  
Pour moi tu fléchissais Sylvie,  
Dans ces délices que j'envie  
J'oublirais que je suis mortel.

3° On peut faire succéder les rimes deux à

deux, sans les croiser, comme dans cet exemple de Malherbe (Liv. V. *Victoire de la constance*, v. 13) :

Il n'est rien ici-bas d'éternelle durée ;  
Une chose qui plaît n'est jamais assurée ;  
L'épine suit la rose, et ceux qui sont contents  
Ne le sont pas longtemps.

**QUATRE.** Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst. : *Quatre hommes, quatre femmes, quatre jours*. — On écrit *quatre-vingt*, et *quatre-vingts*. Le dernier a lieu lorsqu'il précède immédiatement un substantif, *quatre-vingts chevaux* ; mais on écrit *quatre-vingt* sans *s* lorsque ce mot est suivi d'un autre nom de nombre, *quatre-vingt-deux ; quatre-vingt-dix*. — Quand ce mot est pris absolument, on met un *s* après *vingt*, *quatre-vingts, six-vingts ; nous étions quatre-vingts*.

On écrit *entre quatre yeux*, pour signifier tête à tête ; et l'on prononce *quatre-s-yeux*, pour l'euphonie. Beauzée (*Encycl. p. méth.* au mot *euphonique*) est d'avis qu'il serait mieux d'écrire *quatre-s-yeux*, parce qu'alors il ne resterait aucun doute sur la prononciation. Il pense d'ailleurs qu'il y aurait de l'inconvénient à ne pas introduire un *s* dans la prononciation, parce que autrement il faudrait prononcer *quatre-è-yeux*, en admettant le premier mot, ou *quatre ieux*, en décomposant le second ; au lieu qu'on ne gêne ni l'un ni l'autre en introduisant le *s* euphonique, qui, au surplus, a de l'analogie au nombre pluriel désigné par *quatre*.

Cependant quelques grammairiens ne veulent point adopter cette lettre euphonique, et ils se fondent sur ce qu'il est de principe que, de tous les adjectifs numéraux, il n'y a que *vingt* et *cent* qui, dans quelques cas, prennent le *s* caractéristique du pluriel. — Ces grammairiens se trompent assurément. Le *s* n'est point ici le signe caractéristique du pluriel, mais une simple lettre euphonique admise pour adoucir la prononciation, et qui n'influe sur aucun des accidents du mot qui la précède ou qui la suit. — L'Académie écrit *entre quatre yeux*, mais elle fait observer qu'on prononce ordinairement *entre quatre-z-yeux*. — « C'était une difficulté à trancher en abandonnant la phrase au peuple qui ne lit pas les dictionnaires et qui prononce comme il veut. L'abbé Thonier d'Olivet, qui était un bon bourgeois de Franche-Comté, et qui avait des traditions du pays, décida qu'il fallait dire *quatre-s-yeux*, ce qui fut généralement adopté par la bonne compagnie, où cette petite locution est comme on sait très-commune ; mais l'Académie oublia *mille-s-yeux* dans le dictionnaire. On ne peut pas penser à tout. » (Ch. Nodier. *Examen crit. des dict.*)

**QUATRIÈME.** Adj. des deux genres. Nombre d'ordre qui ne se met qu'avant son subst. : *Le quatrième jour, la quatrième année*.

**QUATRIÈMEMENT.** Adv. On peut le mettre avant ou après le verbe : *Quatrièmement je vous dirai, ou je vous dirai quatrièmement*.

**QUATRIENNAL, QUATRIENNALE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Office quatriennal, charge quatriennale*. On dit au pluriel masculin *quatriennaux*.

**QUATROUR.** Subst. m. On prononce *coua*. Il ne prend point le signe du pluriel : *Des quatuor*.

**QUE.** Adj. conjonctif qui se met pour *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*. Tous ces mots, dit Condillac, sont des adjectifs, et toutes les propo-

sitions où nous les employons sont des tours elliptiques : *La personne que j'aime*, est pour *la personne, laquelle personne j'aime*. Ainsi, bien loin que ces mots tiennent la place d'un nom, ils le sous-entendent au contraire après eux : *Je ne sais que vous donner, c'est je ne sais pas la chose, laquelle chose je puis ou je dois vous donner. Que ne puis-je vous obliger ! je suis fâché d'une chose, laquelle chose est ne pouvoir vous obliger*, etc. Lorsque le conjonctif est l'objet du verbe, c'est une règle générale de préférer *que* à *lequel* ou *laquelle* : *Les arts que vous étudiez, les villes qu'il a prises, la conduite qu'il a tenue*, et non *les arts lesquels, la conduite laquelle*, etc.

L'adjectif conjonctif *que* est d'un grand usage. Sa fonction est de conduire le sens à son complément. Il est toujours placé entre deux idées qu'il lie en modifiant la première. Voyez *Adjectifs conjonctifs*.

Il ne faut pas confondre *que*, adjectif conjonctif, avec *que* conjonction conductive, c'est-à-dire qui conduit d'un sens à un autre. Telle est sa nature dans les vers suivants de Racine (*Iphigénie*, act. IV, sc. vi, 19) :

Pourquoi je le demande ? ô ciel ! le puis-je croire,  
Qu'on ose des fureurs avouer la plus noire ?

Règle générale : Dans les phrases composées de deux membres, liées par *que*, quand le verbe du second membre n'est pas le même que celui du premier, le *que* se répète non-seulement à ce second membre, mais à tous les membres de la même nature qui se succèdent : *Les Gaulois adorent Apollon, Mars, Jupiter et Minerve ; ils croient qu'Apollon chasse les maladies, que Minerve préside aux travaux, que Jupiter est le souverain des dieux, et Mars l'arbitre de la guerre*.

*Que* signifie quelquefois *si ce n'est* :

Et pour qui mépriser tous nos rois *que* pour lui.  
(CORN., Scrtor., act. II, sc. 1, 16.)

Ce vers, dit Voltaire, est digne du grand Corneille.

*Que de*. Il y a une grande différence entre *que* et *que de* devant un verbe à l'infinitif. Dans cette phrase, *ils ne font que sortir*, on donne à entendre que ceux dont on parle sortent à chaque instant ; dans cette autre, *il ne font que de sortir*, on donne à entendre qu'ils viennent de sortir.

*Que* a quelquefois le sens d'un adverbe, comme dans cette phrase, *que vous êtes heureux !* Il vient alors du latin *quantum, adquantum*, et signifie à quel point, combien : *Que de choses il m'a dites ! que de phélos-phas se sont égarés !*

O ciel ! que de vertus vous me faites haïr.  
(CORN., Pompée, act. III, sc. v, 88.)

**QUEL.** Adj. qui énonce un objet quelconque sous l'idée précise d'une qualité vague et indéterminée. Il fait *quelle* au féminin singulier, *quels* au masculin pluriel, et *quelles* au féminin du même nombre : *Quel livre lisez-vous ? je ne sais quelle résolution vous avez prise ; quels hommes, quelles femmes voyez-vous ?*

Quelquefois le substantif auquel cet adjectif se rapporte est sous-entendu. C'est, par exemple, quand, en rappelant ce dont on a déjà parlé, on demande *quel est-il ? quelle est-elle ?* ou bien encore si, après avoir dit, *j'ai des nouvelles à*

*vous apprendre, on demande quelles sont-elles?* Alors il y a ellipse. *Quelles sont-elles?* c'est-à-dire, *quelles sont ces nouvelles?*

Il ne faut pas confondre l'adjectif *quel* avec *quelque*, et dire comme certaines personnes, *quel mérite que l'on ait, il faut être modeste*; ou lieu de dire, *quelque mérite que l'on ait, etc.* Voyez *Quelque*.

**QUELCONQUE.** Mot que les anciens grammairiens mettent au nombre des pronoms indéfinis. C'est un adjectif des deux genres qui est à peu près synonyme de *nul* ou *aucun* dans une phrase négative; et alors, comme ces deux mots, il n'a point de pluriel: *Il n'a chose quelconque.*

Dans une phrase positive, il signifie *quel qu'il soit, quelle qu'elle soit, et dans ce sens il prend un pluriel: Cherchez des prétextes quelconques, donnez-lui une récompense quelconque, trouvez une personne quelconque.*

Cet adj. se met toujours à la suite d'un subst. L'abbé Regnier et Restant disent que ce mot est peu usité. Il l'est davantage aujourd'hui, surtout dans le second sens.

**QUELQUE.** Adj. partitif des deux genres qui fait *quelques* au pluriel, que l'on place avant un nom appellatif, et qui désigne ou un individu vague, ou une quotité vague des individus compris dans sa signification: *Quelque personne indisciplinée aura causé cette brouillerie.*

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes.  
(Rac., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 59.)

*Quelque*, dans cette signification, répond à *Pati-quis* des latins.

*Quelque* s'emploie aussi avec *que*, et alors il est adjectif, s'il est suivi d'un substantif, et signifie *quel que soit le, quelle que soit la, quels ou quelles que soient les.* *Quelque mal que vous ayez, quelque science que vous cultiviez, quelques erreurs que vous suiviez.*

Mais d'adjectif il devient adverbe dans le même sens, quand il se trouve avant un adjectif ou un adverbe: *Quelque savants que vous soyez, quelque sagement que vous parliez, quelque grands que soient vos travaux.*

Quelques anciens grammairiens ont prétendu que lorsque, dans ce sens, le mot *quelque* se trouve devant un adjectif suivi immédiatement de son substantif, il n'est plus adverbe, mais pronom, et qu'il faut dire, par exemple, *quelques grands biens qu'on possède, quelques belles qualités que l'on ait.* Mais dans ces sortes de phrases, il faut seulement avoir égard à l'idée qu'elles portent dans l'esprit. En effet, *quelque grands biens que l'on possède, veut toujours dire quelque grands que soient les biens que l'on possède, quelque belles qualités que l'on ait, quelque belles que soient les qualités que l'on ait.*

Cependant plusieurs bons auteurs ou poètes du siècle de Louis XIV ont fait, dans ce cas, *quelque* pronom, ou, si l'on veut, adjectif, et l'ont fait accorder avec le substantif. Ils en ont agi ainsi, dit-on, parce qu'ils ont pensé que l'adjectif, placé soit avant, soit après le substantif, ne change rien à la nature de *quelque*, qui modifie dans l'un et l'autre cas, le substantif et l'adjectif.

Il me semble que cette raison n'est pas admissible. A la vérité, que l'adjectif soit placé avant ou après le substantif, *quelque* signifie toujours la même chose, savoir *quel que soit.* Mais il change de rapport suivant qu'il précède le sub-

stantif ou l'adjectif. Dans le premier cas, il modifie un substantif, et est par conséquent adjectif; dans le second, il modifie un adjectif, et est par conséquent adverbe. Dans *quelques auteurs savants que vous consultiez, quelques* modifie évidemment auteurs; il est donc adjectif; c'est comme si l'on disait, *quels que soient les auteurs savants que vous consultiez.* Mais dans, *quelque savants auteurs que vous consultiez, et que l'on voit, quelque savants que soient les auteurs que vous consultiez.*

*Quelque* est un mot vague qui peut modifier un adjectif comme un substantif; car on peut dire, *quelque belle, quelque bonne qu'elle soit, et quelque auteur que vous me citiez.* Dès que ce mot est prononcé, l'esprit attend le mot modifié, et porte cette modification sur le premier qui se présente, s'il est de nature à être modifié par *quelque*. Or, *quelque* pouvant modifier un adjectif, et *savant* étant un adjectif, c'est à ce mot, et non au substantif qui vient après, que l'esprit attache naturellement la modification exprimée par *quelque*. Ainsi, dans ces sortes de phrases, *quelque* modifie un adjectif, et est par conséquent adverbe.

Une autre raison qui vient à l'appui de ce que nous venons de dire, c'est que l'esprit ne doit jamais rester dans l'incertitude sur le caractère d'un mot énoncé dans le discours. Or, si *quelque*, placé devant un adjectif, pouvait être tantôt adjectif, tantôt adverbe, il faudrait, ou y attacher d'abord au hasard l'un ou l'autre caractère, et attendre le substantif qui doit déterminer ce caractère. Si, par exemple, voulant dire *quelque belles qualités que l'on ait, on dit quelque belles, et qu'on s'arrête là, l'esprit est porté à attribuer à quelque le caractère d'adverbe, à cause de l'adjectif qui le suit, ou bien il faudra, pour s'en faire une idée juste, qu'il attende le mot suivant, afin de savoir si c'est un substantif. Dans le premier cas, il se sera trompé, et il faudra qu'il revienne sur ses pas, lorsqu'il aura entendu ce substantif; dans le second, il aura entendu quelque suivi d'un adjectif, sans attacher une idée précise à ce mot. Or, rien n'est plus contraire au génie de la langue française que ce tâtonnement ou cette incertitude. — Lorsque l'auteur donnait cette règle il avait peut-être l'Académie qui, dans ses *Observations sur Vaugelas*, était d'avis qu'on écrivit: *quelques grands avantages que la nature donne.* Mais dans l'édition de son Dictionnaire qui a paru en 1835, elle écrit: *quelques grands biens que vous ayez.* La *Grammaire des Grammaires* (p. 431) s'explique ainsi sur cette question: « Lorsque le substantif est précédé d'un adjectif, ce n'est point à l'adjectif qui se rapporte quelque mais au substantif, et cela est si vrai qu'on peut dans ce cas transporter l'adjectif après le substantif et même le supprimer, sans nullement nuire à la signification de quelque.*

« Il est un cas cependant où quelque, joint à un adjectif suivi de son substantif au pluriel, ne prendrait point la marque du pluriel; ce serait celui où sa signification répondrait au quanturvis des Latins, comme dans cette phrase: *Quelque bons écrivains qu'aient été Racine et Boileau, ils ont cependant fait des fautes de grammaire;* en effet, *quelque*, voulant dire ici à quelque degré, et alors tenant lieu d'un adverbe, ne doit pas prendre le signe du pluriel; et afin de rendre plus frappante

• cette observation, nous la ferons suivre de cette phrase : *quelques bons écrivains ont dit*, dans laquelle on voit que *quelque* n'a point la signification d'un adverbe, mais qu'il répond à l'*aliquis* des Latins.

*Quelleque*, suivi d'un verbe, s'écrit en deux mots, *quel que*, et alors le premier est adjectif, et s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou le pronom qui est le sujet de ce verbe : *Quelle que soit votre intention; quels que soient vos desseins; quelles que soient vos vues. Quelle que puisse être la pluie des grands sur la terre, elle a toujours à craindre; premièrement la malignité de Pluton qui cherche à l'obscurcir.* (Massillon, *Petit Catechisme, Triomphe de la religion*, 1<sup>re</sup> part., t. 1, p. 635.)

La loi, dans tout l'état, doit être universelle;  
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.  
(VOLT., *Poème sur la Loi naturelle*, IV, 89.)

Souvent on confond *tel que* avec *quel que*; mais *tel que* sert à la comparaison, et régit l'indicatif, parce que, dans les phrases où on l'emploie, il a un sens précis et positif : *On craint de se voir tel qu'en est, parce qu'on n'est pas tel qu'on devrait être.*

Au contraire, *quel que* est suppositif, et, dans le sens vague du doute, il régit le subjonctif : *Je n'en excepte personne, quel qu'il puisse être. Quel que soit le mérite, quelle que soit la vertu de cet homme.*

Ainsi, au lieu de dire avec Voltaire, dans *Sémiramis* (act. III, sc. vi, 45) :

Ce grand choix tel qu'il soit peut m'offenser que moi,

il faudra dire, *ce grand choix*, quel qu'il soit. Et au lieu de dire avec J. J. Rousseau (*Émile*, liv. IV, t. vi, p. 425) : *On prouve très-bien à cet enfant que cette religion, telle qu'elle soit, est la seule véritable*, on devra dire : *On prouve très-bien à cet enfant que cette religion, quelle qu'elle soit*, etc.

*Quelleque* est adverbe lorsqu'il précède immédiatement un nombre cardinal. Il signifie alors *environ*, et n'est que du style familier : *Il y a quelque soixante ans que cela est arrivé.*

*Quelleque chose*. Cette expression est considérée comme un seul mot, et on lui donne le genre masculin :

Pour savoir quelque chose, il faut l'avoir appris.

(ANDRIEU, *Socrate et Glaucon*, V, 64.)

Autrefois on doutait du genre de ce mot. *Quelques-uns* le faisaient masculin, et d'autres féminin. Il n'y a plus de doute aujourd'hui, et tous les grammairiens le font masculin. Il y a donc deux fautes dans les vers suivants :

Quand on aura de vous quelque chose à prétendre,  
Accordez-la civilement;  
Et pour obliger doublement,  
Ne la faites jamais attendre.

Cependant, lorsqu'il y a un adjectif entre *quelque* et *chose*, l'expression n'est plus un seul mot, et *chose* reprend son genre féminin. On dira donc, *quelques belles choses que vous désirez*, elles ne seront jamais goûtées si vous les prononcez mal.

Après *quelque chose*, Vaugelas est d'avis qu'on peut supprimer de avant les adjectifs qui régissent

cette préposition. La raison qu'il en donne, c'est que ce *de* rend ordinairement la phrase dure et désagréable. Il veut qu'on dise : *Il l'exhortait à faire quelque chose digne de sa naissance*, au lieu de, *il l'exhortait à faire quelque chose de digne de sa naissance*. Les grammairiens et les auteurs modernes n'admettent point cette suppression. *Heureux si Bayle avait plus respecté la religion et les mœurs, ou quelque chose d'approchant.* (VOLT. à d'Alembert, 2 oct. 1761.) *Si Eschyle et Sophocle n'ont pas eu cette idée, ils ont dû concevoir quelque chose d'approchant.* (La Harpe.) — S'il se trouvait quelque phrase où le *de* rendit avec ce qui suit un son dur et désagréable, il faudrait prendre un autre tour, modifier *quelque chose* par le relatif *qui*, et dire, par exemple, *il l'exhortait à faire quelque chose qui fût digne de sa naissance*. — L'Académie, qui semblait partager autrefois l'opinion de Vaugelas, s'exprime ainsi en 1835 au mot *chose* : « Quand l'adjectif suivant n'est pas précédé d'un relatif, il doit l'être de la préposition *de*. »

**QUELQUEFOIS**. Adv. On peut le mettre avant le verbe, après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe : *Quelquefois il ment; quelquefois il a menti; il ment quelquefois; il a menti quelquefois; il a quelquefois menti.*

**QUELQU'UN, QUELQU'UNE, QUELQUES-UNS, QUELQUES-UNES**. Les anciens grammairiens mettaient ce mot au nombre des pronoms indéfinis. C'est un adjectif synonyme de *quelque*, comme *chacun* est synonyme de *chaque*; et il y a de part et d'autre les mêmes différences.

Quand *quelqu'un* est employé seul, il a une relation expresse avec un nom sous-entendu et connu par les circonstances. Dans *quelqu'un a dit*, le sens indique assez que *quelqu'un* se rapporte à *homme*. En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend jamais le féminin ni le pluriel. On dit *j'ai vu quelqu'un, j'ai parlé à quelqu'un qui m'a dit*; mais on ne dit pas *j'ai vu quelqu'une, j'ai vu quelques-uns*.

Cependant quand *quelqu'un* est employé comme sujet de la préposition, il peut se mettre au pluriel, mais seulement au masculin : *Quelques-uns m'ont assuré.*

Quand *quelqu'un* a rapport à un nom exprimé dans la phrase, il se dit des personnes et des choses, et signifie une partie indéterminée d'un nombre. Alors il est précédé du pronom *en*, et s'emploie à tous les genres et à tous les nombres : *De tous ces hommes, j'espère qu'il en viendra quelques-uns. Que vous ont dit ces dames? en viendra-t-il quelques-unes? S'il en reste encore quelque'un d'assez juste pour avoir pitié de moi....* (Fenelon.) Voyez *Main*.

**QU'EN DIRA-T-ON**. Ce substantif composé ne prend point le signe du pluriel; on dit *des qu'en dira-t-on*. — Il nous semble même que cette locution est peu usitée au pluriel. Il est certain du moins que l'Académie n'emploie qu'un singulier : *Se moquer du qu'en dira-t-on, se mettre au-dessus du qu'en dira-t-on*, etc.

**QUERELLEUR, QUERELLEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme querelleur, une femme querelleuse. — Une humeur querelleuse, cette querelleuse humeur.*

**QUÉRIR**. V. a. et défectueux de la 2<sup>e</sup> conj. Il n'est usité qu'à l'infinitif *quérir*, et avec les verbes *aller, venir, envoyer*. Il n'est point admis dans le style noble.

Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. IV, sc. 1, 17) :

L'autre m'obligerait d'aller *quérir* Sévère.

Voltaire a dit au sujet de ce vers : *Quérir* ne se dit plus (*Remarques sur Corneille*).

QUESTEUR. Subst. m. On prononce *questeur*.

QUESTION. Subst. f. On prononce *question*. Le *t* conserve sa prononciation naturelle dans *ti*.

QUESTIONNEUR. Subst. m. QUESTIONNEUSE. Subst. f. On désigne par ce mot celui ou celle qui fait des questions importunes : *C'est un questionneur insupportable*. Voyez *Question*.

QUESTURE. Subst. f. On prononce *questure*.

QUÊTEUR. Adj. que l'on emploie substantivement. Il fait *quêteuse* au féminin.

Qui. On prononce *ki*. Selon le Dictionnaire de l'Académie, c'est un pronom relatif des deux genres et des deux nombres; nous l'appelons adjectif conjonctif. Voyez *Adjectifs conjonctifs*. Les grammairiens disent qu'il y a un *qui* relatif, comme dans cette phrase, *l'homme qui vous parle*; et un *qui absolu*, comme dans celle-ci, *qui vous a accusé*? Cette distinction est vaine. *Qui*, adjectif conjonctif, a toujours rapport à un substantif exprimé ou sous-entendu, et par conséquent n'est jamais absolu. Dans les phrases où il paraît tel, il y a une ellipse dont l'analyse fait paraître le substantif : *Je sais qui vous a accusé*, c'est-à-dire *je sais la personne qui vous a accusé*? c'est-à-dire dites-moi la personne *qui vous a accusé*.

Lorsque l'adjectif conjonctif *qui* est le sujet d'une proposition incidente, c'est-à-dire lorsqu'il détermine un nom exprimé ou sous-entendu à être le sujet d'une proposition de cette nature, il se dit des personnes et des choses; et on doit le préférer à *lequel*, *laquelle*, *lesquels*: *L'homme qui veut vivre en paix, la maison qui m'appartient, les hommes qui craignent Dieu*. On ne peut pas dire *l'homme lequel veut vivre en paix, la maison laquelle m'appartient; les hommes lesquels craignent Dieu*.

Lorsque *qui* est le terme d'un rapport, c'est-à-dire lorsqu'il détermine un nom exprimé ou sous-entendu à être le complément d'une proposition, il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées : *L'homme à qui j'ai parlé, la vertu à qui je rends hommage*.

Mais, en parlant des choses, on se sert des adjectifs conjonctifs *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles* : *La chose à laquelle vous devez surtout faire attention, c'est le point sur lequel il faut réfléchir*. Voyez *Lequel*.

Après la proposition *de*, on préfère *dont à de qui*, soit qu'on parle des personnes, soit qu'on parle des choses : *L'homme dont vous parlez, la réputation dont vous jouissez*.

Les poètes, qui personnifient tous les objets, et qui sacrifient souvent l'exactitude grammaticale à la vivacité de l'expression, ou à la contrainte de la mesure ou de la rime, ne suivent pas toujours ces règles. On trouve dans Racine (*Phèdre*, act. III, sc. v, 48) :

J'ai su tromper les yeux *par* qui j'étais gardé.

et dans J. B. Rousseau (liv. I, ode VIII, 7) :

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,  
Il a brisé la lance et l'épée homicide  
Sur qui l'impie fondait son ferme appui

*Qui*, sujet d'une proposition incidente, prend le caractère du nom qu'il modifie, en le liant à cette proposition; il est, comme ce nom, de la première, de la seconde ou de la troisième personne, soit du singulier, soit du pluriel, et il détermine le verbe dont il est le sujet à prendre celle de ces formes qu'il a tirée de sa liaison avec ce mot. Ainsi on dit, *moi qui ai parlé*, et non pas, *moi qui a parlé*, parce que, *qui*, étant l'adjectif conjonctif de *moi*, qui est de la première personne, doit prendre ce caractère de première personne dans la phrase dont il est le sujet. De même on dira à la seconde personne, *toi qui as parlé, vous qui avez parlé*; à la troisième, *lui qui a parlé, eux qui ont parlé*.

Par la même raison il faut dire, *si c'était moi qui eusse*, et non pas, *si c'était moi qui eût*; *si c'était vous qui eussiez*, *si c'était lui qui eût*, etc. Molière a péché contre cette règle en disant (*Sganarelle*, sc. II, 6) :

Ce ne serait pas moi qui se ferait prier.

Il fallait dire *qui me ferait prier*.

*Qui*, sujet d'une proposition incidente, doit toujours suivre immédiatement le substantif auquel il se rapporte. On dira, par conséquent, *cet homme qui ne cherche qu'à tromper a grand tort*, et non pas, *cet homme a grand tort qui ne cherche qu'à tromper*.

Les meilleurs poètes se sont quelquefois écartés de cette règle. Racine a dit (*Andronaque*, act. V, sc. II, 26) :

*Phœnix* même en répond, qui l'a conduit exprès  
Dans un fort éloigné du temple et du palais.

Et Boileau (*Lutrin*, I, 69) :

La déesse, en entrant, qui voit la nappe mise.

Le second exemple paraît plus excusable que le premier, parce que *en entrant* n'étant qu'une phrase incidente, ne semble pas séparer autant le *qui* du nom auquel il se rapporte, que la proposition directe et entière *qui*, dans la première, forme la séparation.

Comme un substantif ne fait qu'une seule et même idée avec l'adjectif qui le modifie, *qui* est censé suivre immédiatement son substantif, lorsqu'il suit l'adjectif qui modifie ce substantif. Ce ne sera donc pas pecher contre cette règle de dire, *l'homme intrépide qui marche à l'ennemi*. Il en est de même lorsque le substantif est suivi de la proposition *de* avec son complément, expression qui équivaut à un adjectif : *Les amis de mon père qui nous suivaient*.

La répétition de *qui*, toujours sujet de la proposition incidente, n'est pas non plus contraire à cette règle. Tous les *qui* touchent au substantif par le moyen du premier, dont ils ne sont que la répétition. C'est ainsi qu'on dit, *un auteur qui est sensé, qui sait bien sa langue, qui médite bien son sujet, qui travaille à loisir, qui consulte ses amis, est presque toujours sûr du succès*.

Cette règle peut servir de guide dans le cas où, voyant deux substantifs dans une phrase, on doute auquel des deux il faut faire rapporter le *qui*. On sentira qu'il ne peut se rapporter qu'au substantif qui le précède. On dira donc, *vous êtes, grande reine, un génie tutélaire* qui est venu consolider la paix, parce qu'on fera rapporter *qui* à *génie tutélaire* qui le précède immédiatement, et non à *reine*, qui en

est le plus éloigné ; et l'on ne dira pas, *vous êtes, grande reine, un génie tutélaire qui êtes venue, parce qu'alors on ferait rapporter le qui à un nom qui ne le précède pas immédiatement.*

C'est par la même raison qu'on dira : *Vous parlez en homme qui entend la matière et non pas qui entendez la matière. Vous êtes le premier qui ait éclairci cette difficulté, et non pas, qui avez éclairci. Je suis le seul qui ait développé cette vérité ; et non pas, qui ai développé.* Dans ces phrases, *qui* ne se rapporte pas à *vous* ou à *je*, mais bien à *homme*, qui est exprimé dans le premier exemple, et sous-entendu dans les autres : *Vous êtes le premier ; c'est-à-dire le premier homme ; je suis le seul, c'est-à-dire le seul homme ; et qui, se rapportant à ce mot homme, le rend, par sa fonction conjonctive, le sujet de la proposition.*

Racine a dit dans *Iphigénie* (act. IV, sc. iv, 26) :

Fille d'Agamemnon, c'est moi qui la première,  
Seigneur, vous appelai de ce doux nom de père.

Et dans *Britannicus* (act. III, sc. III, 49) :

Pour moi qui le premier secondai vos desseins.

Voltaire a dit aussi, dans sa correspondance, en parlant de Shakspeare : *C'est moi qui le premier montraux Français quelques perles que j'avais trouvées dans son énorme foinier.*

Ces trois exemples sont parfaitement conformes à la règle générale, parce que le *qui* suivant immédiatement le nom *moi*, c'est à ce nom qu'il doit se rapporter. Le sens est, *c'est moi qui, c'est-à-dire, lequel moi, montraux Français, etc.*

Il y a une difficulté réelle que Condillac propose et résout de la manière suivante :

On dit : *Votre ami est un des hommes qui manqueraient périr dans la sédition*, quoiqu'on dise,  *votre ami est un des hommes qui doit le moins compter sur moi*. Pourquoi le pluriel *qui manqueraient* dans l'une de ces phrases, et pourqu'on dans l'autre le singulier *qui doit* ? c'est que les vues de l'esprit ne sont pas les mêmes. On se sert de la première phrase quand on veut mettre  *votre ami* parmi ceux qui manqueraient périr ; et on se sert au contraire de la seconde quand on veut le mettre à part ; et le sens est,  *votre ami est un homme qui doit le moins de tous les hommes compter sur moi*.

Racine a dit *Britannicus*, act. II. sc. III, 429) :

Britannicus est seul ; quelque ennui qui le presse,  
Il ne voit dans son sort que moi qui s'intéresse.

On a remarqué avec raison que à son sort serait mieux que dans son sort. Mais l'emploi de la troisième personne, approuvé par Marmontel, a été blâmé par Domergue. Ce grammairien dit que dans les verbes réfléchis ou réciproques, qui admettent *se*, tels que *se repentir, s'intéresser*, et., l'usage seul indique assez qu'il faut *me* à la première personne, *te* à la seconde personne, *se* à la troisième ; et qu'on dit *je m'intéresse, tu t'intéresses, il s'intéresse*. En conséquence il dit que *il n'est que moi qui m'intéresse*, équivalant à *il n'est que moi, lequel moi m'intéresse* ; et il en conclut qu'on ne peut pas dire, *il n'est que moi qui s'intéresse*.

Cette critique ne me paraît pas juste. Dans *il n'est que moi qui s'intéresse*, le sens est évidemment négatif. Cela veut dire, *il n'est personne, qui personne ne s'intéresse, hors moi, excepté*

*moi, si ce n'est moi*. Au contraire, dans *il n'est que moi qui m'intéresse*, le sens serait *moi, qui moi suis le seul qui m'intéresse*. Or, ce n'est point là du tout ce qu'a voulu dire le poète. Son intention a été de peindre principalement l'absence d'intérêt, l'abandon presque total ; et cette absence, cet abandon, ne seraient pas peints si l'on fixait principalement l'esprit sur l'intérêt qui existe, et non sur celui qui n'existe pas. C'est pourtant ce qui arriverait si l'on disait *il ne voit que moi qui m'intéresse à lui*. L'idée se présente sous un point de vue tout différent quand on dit, *il ne voit que moi qui s'intéresse à lui*. Domergue n'a pas fait attention que dans cette phrase, *que moi* n'est qu'un accessoire de la proposition, qu'une expression qui restreint l'étendue du mot *personne* qui est sous-entendu, et que ce n'est pas à cet accessoire que doit se rapporter l'adjectif conjonctif.

L'auteur de la *Grammaire des Grammaires* établit comme règle que, lorsque c'est un nom propre qui précède le *qui*, le verbe doit être mis à la première personne, si le nom propre indique la personne qui parle ; à la seconde, s'il indique celle à qui l'on parle ; à la troisième, s'il indique celle de qui l'on parle : *Je suis cet Alexandre qui ai vaincu Darius, vous êtes ce César qui avez conquis les Gaules, je parle de cet Érosstrate qui a brûlé le temple d'Éphèse*.

D'après cette règle, il semble que Racine aurait dû dire dans *Mithridate* (act. II, sc. III, 2) :

Enfin, après un an, tu me revois, Arbate,  
Non plus comme autrefois, cet heureux Mithridate,  
Qui, de Rome toujours balançant le destin,  
Tenais entre elle et moi l'univers incertain :  
Je suis vaincu.

Domergue prétend qu'il fallait dire : *tenait entre elle et moi, etc.* ; et voici comme il fait l'analyse de ce morceau :

Tu, toi, Arbate, revois enfin après un an, moi, tu ne vois plus moi, comme tu vis autrefois moi, cet heureux Mithridate, lequel Mithridate, balançant toujours le destin de Rome, tenait l'univers incertain entre elle et moi. L'analyse, continue-t-il, n'amène pas, lequel moi tenais, donc il ne faut pas la première personne ; elle amène lequel Mithridate tenait, donc il faut la troisième personne.

Quoi qu'en dise ce grammairien, si l'analyse amène lequel Mithridate, elle amène lequel moi Mithridate, car ce Mithridate n'est autre chose que moi qui parle. Cependant je pense aussi qu'il faut la troisième personne, et que Racine a dû dire *tenait entre elle et moi*, et voici mes raisons : Racine suppose ici deux moi ; le premier, qui n'existe plus, était cet heureux Mithridate qui balançait le destin de Rome ; le second, qui ne ressemble point au premier, est ce moi Mithridate malheureux que tu revois et qui te parle. Par cette explication, les mots entre elle et moi qui viennent après tenait, conviennent à la phrase, c'est-à-dire entre elle et ce moi heureux qui n'existe plus. Dans le système de Domergue, il faudrait entre elle et lui. On ignore si Racine a mis tenais ou tenait. Il y a des éditions où on lit le premier, et d'autres où l'on trouve le second. Voyez *Qui que ce soit* à son rang alphabétique.

Quiconque. Les grammairiens mettent ordinairement ce mot au nombre des pronoms indéfinis. C'est un nom qui équivalait à tout homme qui. On pourrait l'appeler nom conjonctif, à cause de ce qui, lequel sert à joindre à l'idée de

*tout homme*, une proposition incidente déterminative : *Je dis à quiconque veut l'entendre, c'est-à-dire à tout homme qui veut l'entendre*. On voit que l'idée d'*homme* est la principale dans la signification de *quiconque*, et par conséquent que c'est un nom comme le nom *homme*.

Cette signification du mot *quiconque* indique assez qu'il ne peut se dire que des personnes, et qu'il ne peut avoir de pluriel : *Quiconque flatte ses maîtres les trahit* (Massillon, *Petit Carême. Lentations des Grands*, 2<sup>e</sup> part., t. I, p. 563.) *Quiconque est capable de mentir est indigne d'être compté au nombre des hommes.* (Fenel, *Téléme.*, liv. III, t. I, p. 122.)

Quand *quiconque* est employé dans le premier membre d'une phrase, il ne doit pas être rappelé dans le second membre par le pronom *il*, et l'on ne doit pas dire *quiconque a dit cela, il n'a pas dit la vérité*. La raison en est sensible. C'est que *qui* ne renferme non-seulement un nom, *tout homme*, mais encore un adjectif conjonctif qui lie ce nom à la proposition suivante : *Quiconque a dit cela, c'est tout homme qui a dit cela*; or, on ne dirait pas, *tout homme qui a dit cela, il n'a pas dit la vérité*.

Cependant Massillon avait coutume de mettre ce pronom *il* après *quiconque*. Lorsque le second verbe en était un peu éloigné : *Quiconque, fût-il maître de punir, s'éloigne de la règle et de la sagesse, il s'éloigne du seul bonheur où l'homme puisse aspirer sur la terre* (*Petit Carême. Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu. 3<sup>e</sup> réflexion*, t. I, p. 576.) C'est une faute que l'on doit éviter.

Ordinairement *quiconque* est du masculin; mais quand il a un rapport précis à une femme, l'adjectif qui le suit doit être mis au féminin. Il faut donc dire, en parlant à des femmes, *quiconque de vous sera assez hardie pour médire de moi, je l'en ferai repentir*. C'est une décision de l'Académie.

Regnier Desmarais pense avec raison que ce qui donne lieu, dans cet exemple, à mettre au féminin l'adjectif dont *quiconque* est suivi, c'est que ce mot n'est plus employé indéfiniment, et qu'il est restreint et déterminé par *de vous*.

QUIDAM, QUIDAM. Subst. On prononce *kidan*.

QUINCAILLERIE. Subst. f. Trévous et Restaut écrivent *clinqaillerie*; mais aujourd'hui on dit et on écrit généralement *quincaillerie*, conformément à l'étymologie. En effet, *quincaillerie* vient du latin *quinque*, qui veut dire *cinq*, parce qu'anciennement on prélevait un droit exorbitant à chaque vente de marchandises; on en exceptait seulement les objets au-dessous de cinq sous, qu'on a appelés, à cause de cela sans doute, *quincaillerie*.

QUINDECAGONE. Subst. m. Prononcez *cuindécagone*.

QUINDECENNAIRES. Subst. m. plur. On prononce *cuindécenniers*.

QUINQUAGÉNAIRE. Adj. des deux genres. On prononce *cuinquagénaire*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme quinquagénaire, une femme quinquagénaire*.

QUINQUAGÉSIMÉ. Subst. f. On prononce *cuinquagésime*.

QUINQUENAL, QUINQUENALE. Adj. On prononce *cuinquennal*. Il ne se met qu'après son subst. : *Magistrat quinquennal, fêtes quinquennales, jeux quinquennaux*.

QUINQUENNIUM. Subst. m. On prononce *cuinquennium*.

QUINQUERCE. Subst. m. On prononce *cuinquerce*.

QUINQUÉRIE. Subst. f. On prononce *cuinquérié*.

QUINOTTO. Subst. m. On prononce *cuin*. Terme de musique emprunté de l'Italien. Il fut au pluriel *quintetti* (Acad., 1835).

QUINTEUX, QUINTEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme quinteux, une femme quinteuse, une humeur quinteuse, cette quinteuse humeur*.

QUINTIL, QUINTILE. Adj. Terme d'astronomie. On prononce *cuintil*. Il se met avant son subst. : *Quintil aspect*.

QUINTUPLE. Adj. et subst. On prononce *cuintuple*. Comme adj., il se met après son subst. *Vingt est quintuple de quatre*.

QUINZE. Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst. : *Quinze hommes, quinze femmes, quinze chevaux, quinze arbres, quinze jours*.

QUINZIÈME. Adj. des deux genres. Nombre d'ordre. Il se met avant son subst. : *Au quinzième jour, au quinzième mois*.

QUIPROQUO. Subst. m. Mot emprunté du latin, qui ne prend point de s au pluriel.

QUI QUE CE SOIT. Expression qui s'emploie seulement en parlant des personnes, au masculin singulier, avec ou sans négation, avec ou sans proposition.

Employé sans négation, *qui que ce soit* signifie la même chose que *quiconque*, ou *quelque personne que ce soit* : *A qui que ce soit que nous parlions, nous devons être polis. Qui que ce soit qui me demande, dites que je suis occupé*.

Employé avec une négation, il signifie *personne, ou aucune personne*. *Je n'envie la fortune de qui que ce soit. On ne doit jamais mal parler de qui que ce soit en son absence*.

QUITE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Je suis quite*.

QUOI. Adj. conjonctif qui ne se rapporte jamais qu'à un nom sous-entendu. Quand on dit : *à quoi vous occupez-vous ?* c'est comme si l'on disait : *à quelle chose vous occupez-vous ?* *Quoi est entièrement l'équivalent de lequel ou laquelle*. C'est un adjectif qui est le même pour les deux genres, et il faut suppléer *chose* ou tout autre nom.

Ah! combien ces moments de quoi vous me flattez, Alors pour mon supplice aurai-je ôternités ! (COR., Héracl., act. III, sc. 1, 129.)

Voltaire a dit, à l'occasion de ces vers, remarquez qu'on ne peut pas dire : *ces moments de quoi vous me flattez*; cela n'est pas français; il faut dire : *ces moments dont vous me flattez*. (Remarques sur Corneille.)

Quoi, suivi d'un *que* qui en est séparé, ne doit pas être confondu avec *quoique* conjonction. *Quoi que s'écrit toujours en deux mots quand il signifie quelque chose que*. On dit en prose, *quoi que vous disiez*, pour quelque chose que vous disiez. Mais en vers, cette expression est un peu dure. L'Académie l'a blâmée autrefois dans ce vers de Corneille (*Cid*, act. III, sc. III, 27) :

Et quoi que mon amour ait sur moi de pouvoir.

Cette critique n'a pas empêché Voltaire de dire dans *Mahomet* (act. III, sc. III, 52) :

Quoi que la voix du ciel ordonne de Seide.

et dans les *Péripides* (act. I, sc. 1, 67) :

Nous faisons nos destins; quoi que vous puissiez dire,  
L'homme par sa raison sur l'homme a quelque empire.

Boileau a dit aussi (*Art poétique*, I, 161) :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin  
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain.

Et Thomas Corneille (*Festin de Pierre*, act. I, sc. 1, 1) :

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,  
Le tabac est divin, il n'est rien qui l'égale.

*De quoi* a un usage étendu, et l'on s'en sert pour signifier le moyen, la faculté, la matière, enfin tout ce qui est nécessaire ou convenable pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune négation. *Donnez-moi de quoi écrire. Nous avons de quoi nous amuser.* Voyez *Quoi que ce soit*, à son rang alphabétique.

*Quoique*. Conjonction. Il signifie encore *que, bien que*, s'écrit en un seul mot, et régit toujours le subjonctif : *Quoiqu'il soit pauvre, quoiqu'il ait déclaré.* On dit, *quoique peu riche, il est généreux*; mais, dans le premier membre de cette phrase, il y a ellipse. C'est comme si l'on disait *quoiqu'il soit peu riche*.

*Quoique* ne doit point s'unir à des participes

présents. On ne dira donc pas *quoique n'ayant pu le voir*... Il ne doit pas non plus régir des participes passés privés du verbe auxiliaire : *Quoique accoutumés aux excès d'ambition, nous n'avons pas vu sans surprise* etc.; il fallait, *quoique nous soyons accoutumés*, etc. — Lorsqu'un membre d'une période commence par *quoique*, et que le commencement du second membre exige la même idée, il ne faut pas répéter *quoique* à ce second membre, mais mettre ce à la place. *Quoique Dieu soit bon, et qu'il soit toujours prêt à recevoir les pécheurs à repentance, cependant*, etc.

Il ne faut pas confondre la conjonction *quoique* avec *quoi que* qui s'écrit en deux mots. Voyez *Quoi*.

*QUOI QUE CE SOIT*. Expression qui se dit seulement des choses au masculin singulier, avec ou sans négation, avec ou sans préposition.

Sans négation, il signifie la même chose que *quelque chose que*. *Quoi que ce soit qu'elle dise, elle ne me persuadera pas*.

Avec une négation, il signifie *rien*. *Quelque mérite que l'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur ni protection, réussir à quoi que ce soit.* (Girard.) *Ceux qui ne s'occupent à quoi que ce soit de bon et d'utile me paraissent fort méprisables*.

*QUOTIDIEN, QUOTIDIENNE*. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Pain quotidien, fièvre quotidienne*.

## R.

**R.** Subst. m. On prononce *re*. C'est la dix-huitième lettre de l'alphabet, et la quatorzième des consonnes. Elle est du nombre de celles que l'on nomme liquides, parce qu'elles se lient aisément avec les consonnes muettes dans une même syllabe, comme on voit dans *branche, crainte, France, grandeur, travail*, etc.

Le son propre et naturel de *r* est *re*, comme dans *ragout, règle, rivage, rouge*. — *R*, au commencement et dans le cours d'un mot, se prononce toujours sans variation dans le discours soutenu; n.ais dans la conversation, sa prononciation est très-adoucie dans *notre, votre* avant une consonne, excepté dans *Notre-Dame* (la sainte Vierge). Mais il reprend sa prononciation ordinaire dans ces deux mots, s'ils sont suivis d'une voyelle, ou précédés de l'article. Ainsi dans *notre ami et le nôtre*, la lettre *r* a le son qui lui est propre.

*R* final se fait entendre dans les monosyllabes *fer, mer, cher, or, mur, sieur*. On ne le prononce pas dans *monsieur*. — *R* se fait entendre dans la terminaison *er*, immédiatement précédée de *m, f, ou r*, comme dans *enfer, amer, hiver*; dans *belvédère, cancer, cuiller, chère, fier, frater, gaster, hier, magister, pater*, et dans les noms propres, *Jupiter, Esther, Munster, le Niger*; dans les mots en *ir, plaisir, loisir, repentir*. — Mais il ne se prononce pas à la fin des substantifs polysyllabes en *ier*, comme dans *officier, sommelier, teinturier*, que l'on prononce *officie, sommelier, teinturier*, etc. Il en est de même dans les adjectifs polysyllabes en *ier*, comme *entier, particulier, singulier*, etc. — *R* ne se prononce pas à la fin des mots polysyllabes en *er* ou cette finale n'est pas immédiatement précédée de *f, m* ou *r*,

comme dans *danger, verger*, etc. — *R* ne se fait point sentir dans les infinitifs en *er*, quand ces infinitifs ne sont pas suivis d'une voyelle. *Il veut aimer, il veut danser*, on prononce *aimé, dansé*. On lit dans plusieurs grammaires, qu'on ne prononce pas non plus le *r* de ces mots dans la conversation familière, lorsqu'ils sont suivis d'une voyelle; mais c'est une erreur. On ne dit pas *aimé à boire, mais aimer à boire*. Il faut observer seulement que l'*e* est peu ouvert. — On soumet dans les mêmes grammaires, aux mêmes règles, les infinitifs terminés en *ir*, et l'on prétend qu'il faut prononcer *je vais venir*, au lieu de *je vais venir*; *veni à ses fins*, au lieu de *venir à ses fins*. Quelques gens du peuple peuvent prononcer ainsi; mais ce n'est pas l'usage parmi les gens instruits.

Lorsque la lettre *r* est redoublée, on n'en prononce ordinairement qu'une, comme dans *parraïn, marraine, carrosse*, etc. Seulement ces deux *r* rendent la voyelle précédente plus longue; et si c'est la voyelle *e*, on la prononce plus ouverte, comme dans *guerre, tonnerre*. Cette règle est sujette à quelques exceptions que voici. Les deux *r* se prononcent dans *errata, errer, erroné, abhorrer, concurrent, interrègne, narration, terreur, torrent*; — dans la plupart des mots qui commencent par *ir*, comme *irregulier, irrévocable, irréfragable*, etc.; — dans les futurs, les conditionnels des verbes *mourir, acquiescir, courir*: *je mourrai, je mourrais; j'acquiescerai, j'acquiescerais; je courrai, je courrais*.

*Rh* ne se prononce pas autrement que le *r* simple. *Rhétteur, rhume, rythme*, se prononcent *réteur, rume, rythme*.

*R* dans l'expression abrégée du mot *vénérend*;

R. P., *révérend père*. — Dans les auteurs du siècle de Louis XIV on rencontre assez souvent l'abréviation suivante : R. P. R. qui signifie : *religion prétendue réformée*. — Dans le commerce R. signifie *remise, reçu*, etc. R<sup>o</sup> signifie *recto*. — R est la marque de la monnaie frappée à Orléans.

RABACHER. V. d. de la 1<sup>re</sup> conj. Quelques écrivains le font quelquefois actif ; et l'on dit dans la conversation qu'un homme *rabâche toujours la même chose*.

RABACHERIE. Subst. f. Mot nouveau que J.-J. Rousseau a employé : *Je me souviens d'avoir jadis rencontré sur mon chemin cette question de l'origine du mal, et de l'avoir effleurée ; bon jeune homme et qui me paraissez bien né, r us n'aurez point la ces rabâcheries ; moi je les ai oubliées, et nous avons très-bien fait tous deux*.

RABAT. Subst. m. Le t ne se prononce que devant une voyelle.

RABAT-JOIE. Subst. m. On dit au pluriel *des rabat-joies* sans s. La pluralité tombe sur le mot sous-entendu qui exprime la chose qui rabat la joie.

RABATTE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *battre*. Voyez ce mot.

RABOTEUX, RABOTEUSE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Du bois raboteux, des chemins raboteux, une allée raboteuse*.

RACILLE. Subst. f. Expression familière et injurieuse par laquelle on désigne les gens de la populace qui joignent des mœurs déréglées et des inclinations basses à une misère qui prend sa source dans la fainéantise et les vices les plus honteux.

Il ne faut pas confondre ce mot avec celui de *canaille*, qui ne désigne que la bassesse de cœur et l'absence de tout sentiment d'honneur et d'humanité, abstraction faite de la condition et de l'état de ceux à qui on les applique. La *racaille* n'existe que dans la classe la plus misérable du peuple ; la *canaille* se trouve dans toutes les classes de la société, à la cour comme à la ville, parmi les riches comme parmi les pauvres, mais moins dans la classe moyenne qu'ailleurs.

La *canaille* sacrifie tout à sa cupidité ; elle vend sa conscience, ses opinions, ses suffrages ; elle est fourbe, avide, sans foi, sans probité, sans honneur, sans pitié. La *racaille* se plaint dans sa bassesse ; rien ne l'humilie ; elle aime mieux souffrir, mendier ou voler que de travailler.

RACHETABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une rente rachetable, une terre rachetable*.

RACHETER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *acheter*. Voyez ce mot.

RACHITIQUE. Adj. des deux genres. On prononce *rachitique*, *rachitisme* et *rachitis*, et non pas *rakitique*, etc.

RACINE. Subst. f. Terme de grammaire. On donne en général ce nom à tout mot dont un autre est formé, soit par dérivation ou par composition, soit dans la même langue ou dans une autre langue, avec cette différence qu'on peut appeler *racines génératrices*, les mots primitifs, à l'égard de ceux qui en sont dérivés, et *racines élémentaires*, les mots simples, à l'égard de ceux qui en sont composés.

RACONTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *raconter une histoire, raconter un fait*. Delille a dit *raconter la nuit*, pour dire *raconter les événements de la nuit*. (*Énéide*, II, 5.)

Reine, de ce grand jour faut-il troubler les charmes,  
Et rouvrir à vos vœux la source de nos larmes ?  
Vous raconter la nuit, l'épouvantable nuit  
Qui vit Pergame en cendre, et son règne détruit ?

Je ne crois pas qu'on puisse blâmer cette expression en vers.

RADICAL, RADICALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Nice radical, guérison radicale, terme radical, lettres radicales, pédoncules radicaux*.

RADICALEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est guéri radicalement, ou il est radicalement guéri*.

RADIEUX, RADIEUSE, Adj. On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Front radieux, soleil radieux, éclat radieux, ce radieux éclat ; l'aurore radieuse, la radieuse aurore. Voyez Adjectif*.

RADIS. Subst. m. On ne prononce le s final que devant une voyelle, ou un h non aspiré.

RADIS. Subst. m. On prononce le s final.

RADOUB. Subst. m. On prononce le b.

RAFFRAÏCHISSANT, RAFFRAÏCHISSANTE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède raffraïchissant, tisane raffraïchissante*.

RAGE. Subst. f.

Déployez toutes vos rages,  
Princes, vents, peuples, frimas,  
(BOIL., Ode sur la prise de Namur, 81.)

Quoique tous nos vieux poètes, dit Saint-Marc, eussent employé ce pluriel, il n'était déjà plus en usage quand notre poète composa son ode. Je ne lui ferai pourtant pas un crime de s'en être servi dans cet endroit où le pluriel me paraît bien plus énergique que le singulier.

Le sang de Polyecte a satisfait leurs rages.  
(CORN., Pol., act. I, sc. III, 418.)

*Rages*, dit Voltaire, ne se dit plus au pluriel ; je ne sais pourquoi, car il faisait un très-bel effet dans Malherbe et dans Corneille (*Remarques sur Corneille*).

L'Académie, en 1735, donne les exemples suivants, qui prouvent que le pluriel s'emploie encore dans certains cas : *Cet homme est toujours furieux, ce sont des rages continuelles. Il est dans une rage si grande, dans des rages si grandes, que*.

RAGOT, RAGOTE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme ragot, une femme ragote*.

RAGOUTANT, RAGOUTANTE. Adj. tiré du v. *ragouter*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme ragoutant, une femme ragoutante*.

RAILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les l.

RAILLERIE. Subst. f. Il ne faut pas confondre *entendre raillerie* et *entendre la raillerie*. L'un signifie prendre bien ce qu'on nous dit ; l'autre, entendre l'art de railler.

RAILLEUR, RAILLEUSE. Adj. On peut le mettre après son subst. en consultant *Corneille* et l'analogie : *Un homme railleur, une femme railleuse, un esprit railleur, un caractère railleur, une humeur railleuse. Cette railleuse humeur lui attirait bien des ennemis. Voyez Adjectif*.

RAISONNABLE. Adjectif des deux genres. Il ne se met qu'après son substantif : *Un homme raisonnable, une femme raisonnable, une taille raisonnable, un prix raisonnable*.

RAISONNABLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a parlé raisonnable-*

ment, ou il a raisonnablement parlé. — Il se met avant l'adjectif qu'il modifie : *Sa maison est raisonnablement grande, cette femme est raisonnablement laide.*

\* **RAISONNÉ.** Subst. m. On ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire. Mais il serait difficile de s'en passer pour exprimer l'idée de Voltaire dans les exemples suivants : *Il y aura toujours de l'esprit dans la nation ; il y aura du raisonné, et malheureusement beaucoup trop, etc. — Il y a des vers heureux dans Corneille, des vers pleins de force, tels que Rotrou en faisait avant lui, et même plus nerveux que ceux de Rotrou. Il y a du raisonné ; mais, en vérité, il y a bien rarement de la terreur ou de la pitié, qui sont l'âme de la vraie tragédie. — Je prie monsieur N. de conserver sa bienveillance pour celui qui n'est ni Pierre (Corneille), ni Jean (Racine) ; qui n'aime point du tout le raisonné de Pierre, et qui n'approche point du sentiment de Jean.*

**RAISONNEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *raisonneuse*. — Ce mot se prend aussi adjectivement. On dit : *Un valet raisonneur, un enfant raisonneur. On est épouvanté de voir jusqu'à quel point notre siècle raisonneur a poussé, dans ses maximes, le mépris des devoirs du citoyen.* (J.-J. Rousseau.)

**RAJEUNI.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. On dit d'un homme qu'il a *rajeuni* et qu'il est *rajeuni*. Par la première expression, on peut indiquer l'action progressive du rajeunissement ; par la seconde, l'état qui résulte de cette action.

**RALLUMER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voltaire a employé ce mot dans une acception qui ne se trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie :

La fière ambition qu'il renferme dans l'âme,  
Au flambeau de l'amour peut rallumer sa flamme.  
(VOLT., *Brutus*, act. III, sc. II, 61.)

On peut employer ce verbe au figuré dans toutes les occasions où la chose pourra se comparer au feu et à son action.

\* **RAMENTER, au lieu de ramenter.** Voltaire s'est servi de ce mot en plaisantant : *Comme les vieillards aiment à conter, et même à répéter, je vous ramenterai, et nous vous ramenterons ici qu'il y a six semaines que nous primes la liberté de, etc.*

**RAMEUX, RAMEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une plante rameuse, les cornes rameuses d'un cerf.*

**RAMPANT, RAMPANTE.** Adj. verb. tiré du v. *rampier*. Il ne se met qu'après son subst. : *Animal rampant, insecte rampant, plante rampante.* — *Style rampant.* — *Un homme rampant, un caractère rampant, une conduite rampante.*

**RANCE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Du lard rance.*

**RANCUNE.** Subst. f. Ce terme est banni du style noble.

**RANCIER, RANCIÈRE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme rancier, une femme rancière, un esprit rancier, une humeur rancière ; cette rancière humeur.*

Quelques-uns disent *rancineux, rancineuse*, et on le trouve dans un dictionnaire moderne. C'est un mot que le bon usage n'approuve point.

**RANG.** Subst. m. *Mettre au rang.* Voyez *compter*.

**RANGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe,

le *g* doit toujours se prononcer comme *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je rangeai, rangeois, et non pas je rangai, rangeois.* L'Académie dit : *Se ranger du parti, du côté de quelqu'un.* Racine a dit : *Ranger tous les cœurs du parti des larmes de quelqu'un.*

J'irai semer partout ma crainte et ses alarmes,  
Et ranger tous les cœurs du parti de ses larmes.  
(BRITAN., act. III, sc. V, 29.)

*Se ranger du parti, du côté de quelqu'un*, c'est embrasser le parti de quelqu'un ; *se ranger à l'avis, à l'opinion de quelqu'un*, c'est déclarer qu'on est de l'avis, de l'opinion de quelqu'un. Racine a dit (*Androm.*, act. IV, sc. 1, 61) :

Fais-lui valoir l'hymen où je me suis rangée.

Cette expression, qui d'ailleurs pourrait déplaire, est belle ici, parce qu'elle fait sentir qu'Andromaque n'a consenti que malgré elle à cet hymen.

**RANIMER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie n'a pas dit *ranimer les esprits*.

Si vue a ranimé mes esprits abattus.  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. V, 51.)

**RAPACE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un animal rapace ; un homme rapace.* Voyez *Adjectif*.

**RAPIDE.** Adj. des deux genres. On peut assez souvent le mettre avant son subst. : *Mouvement rapide, ce rapide mouvement ; une expédition rapide, cette rapide expédition ; des progrès rapides, de rapides progrès.* Voyez *Adjectif*.

**RAPIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Le temps s'est écoulé rapidement, ou le temps s'est rapidement écoulé.*

**RAPIÉCER, RAPIÉCETÉ, RAPIÉCER.** Verbes actifs de la 1<sup>re</sup> conj. On emploie souvent indifféremment ces trois mots, qui cependant présentent des différences assez sensibles. *Rapiécer*, c'est mettre des pièces ou remettre une pièce ; *rapiécer*, c'est remettre de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces ; *rapéculer*, c'est raccommoder grossièrement de vieilles bardes, y mettre des pièces. On *rapéculé* un bas, du linge, un rideau, auquel on met proprement une pièce. On *rapéculé* le linge, les vêtements, les meubles que l'on *rapéculé* souvent, et où l'on ne voit que pièces et petites pièces. On *rapéculé* les vieilles bardes qui ne sont plus que des lambeaux cousus ensemble, ou appliqués les uns sur les autres.

**RAPPELER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet : *Je rappelle, je rappellerai, il rappellera, il rappellerait.* On ne met qu'un *l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *Je rappelaï, j'ai rappélé, ils rappellèrent.*

*Je me rappelle de cela, je m'en rappelle*, sont des locutions vicieuses ; car elles signifient l'une et l'autre, *je rappelle à moi de cela.* Or, à moi et de cela sont deux régimes indirects, et c'est un principe consacré par l'usage, que l'on ne doit pas donner à un verbe actif deux régimes semblables. Pour s'exprimer correctement, il faut dire, *je me rappelle cela, je me le rappelle.* Alors le verbe *rappeler* se trouve accompagné du régime direct

ca, et du régime indirect à moi; ce qui est conforme aux règles de la syntaxe.

On dit cependant, *rappelez-lui d'aller à la campagne*, mais ici il y a ellipse; c'est comme si l'on disait *rappelez-lui une chose, savoir, d'aller à la campagne*; et *d'aller à la campagne* ne doit pas être regardé comme un régime direct. On lit dans le Dictionnaire de l'Académie, *je me rappelle d'avoir vu, d'avoir fait*; il y a aussi ellipse dans cet exemple; c'est comme si l'on avait *je me rappelle l'action d'avoir vu, d'avoir fait*. Il s'est rappelé de vous avoir vu (J.-J. Rousseau, *Héloïse*). *Nous ne nous rappelons pas d'avoir été priés*. (Combillac.)

**RAPPORT.** Subst. m. On dit qu'une chose a rapport à une autre chose, ou qu'elle a rapport avec une autre chose. Une chose a rapport à une autre chose quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvent, ou par quelque autre raison. *Les sujets ont rapport aux princes, les effets aux causes, les copies aux originaux*. — Une chose a rapport avec une autre chose quand elle y est proportionnée, conforme, semblable. *Une copie*, en termes de peinture, a rapport avec l'original, si elle lui ressemble, qu'elle en représente tous les traits; mais bien qu'elle soit imparfaite, elle ne laisse pas d'avoir rapport à l'original. (Beauzée.)

Par rapport à est une expression qui tient lieu de préposition, et qui signifie en considération de, en vue de. *J'ai fait cela par rapport à vous*. Elle ne signifie pas pour ce qui est de, quant à ce qui regarde, à moins que ce ne soit dans des expressions populaires que le bon usage réprouve. On ne dit pas plus, par rapport aux héritiers, je vous dirai que, que l'on ne dit je n'ai pas fait cela par rapport que.

**Rapport**, terme de grammaire. Les mots ont rapport entre eux lorsqu'ils sont liés par les règles de la construction, lorsqu'ils dépendent les uns des autres, lorsqu'ils sont subordonnés les uns aux autres. Il y a dans toute phrase un mot principal auquel tous les autres ont rapport. Dans le mensonge est une chose honteuse, tous les mots de la phrase ont rapport au premier mot, c'est-à-dire lui sont subordonnés; c'est le mensonge qui est, c'est le mensonge qui est une chose, c'est le mensonge qui est une chose honteuse; et outre ce rapport général, chaque mot a un rapport particulier à un autre mot de la phrase. Est a un rapport particulier à mensonge, une à chose, honteuse à une chose.

Un rapport peut être régulier ou vicieux. Il est régulier lorsqu'il est conforme aux vues de l'énonciation et aux règles de la syntaxe. Il est vicieux lorsqu'il s'écarte de ces vues et de ces règles. Un rapport est vicieux lorsqu'un mot se rapporte à un autre mot auquel il ne devrait pas se rapporter. *De quoi les juges n'étant pas d'avis, on dépêcha à l'empereur pour savoir le sien. D'avis étant incliné, le sien ne devrait pas s'y rapporter*. Si l'on avait les juges dirent leur avis, et on dépêcha à l'empereur pour savoir le sien, cela serait régulier, et le sien se rapporterait bien à leur avis, qui est une expression définie, déterminée. — Il faut dire la même chose des deux exemples suivants: *Il n'est pas d'humeur à faire plaisir, et la mienné est bienfaisante. Que j'ai de joie de vous revoir!* la vôtre n'en approche point. Si l'on avait dit, son humeur n'est pas de faire plaisir; que ma joie est grande de vous revoir! on aurait pu ajouter régulièrement, la mienné

est bienfaisante, la vôtre n'en approche point, en opposant la mienné à son humeur, et la vôtre à ma joie. — Voici quelques autres exemples: *Pour ce qui est des malheureux, nous les secourons avec un plaisir secret; il est comme le prix qui nous paie en quelque façon du soulagement que nous leur donnons*. Il ne se rapporte pas bien à plaisir secret; il fallait mettre qui. La raison en est que il, qui commence le second membre, doit se rapporter à quelque idée principale déterminée, exprimée dans le premier membre; et avec un plaisir secret n'est qu'une idée subordonnée. La phrase serait bonne si l'on disait, le plaisir secret de secourir les malheureux est bien doux; il est le prix, etc. Alors il se rapporterait à le plaisir, qui est l'idée principale du premier membre. — *Mettez-moi en repos là-dessus; car cela a troublé le mien*. Ce rapport de le mien à repos n'est pas régulier, parce que repos, dans le premier membre, est pris dans un sens indéfini. *Si la cour de Rome ne laissait en repos, je ne troublerais celui de personne*. L'observation faite sur la phrase précédente peut s'appliquer à celle-ci. En repos est une expression indéterminée, et celui ne peut se rapporter qu'à une expression déterminée. Déterminez le substantif repos en le faisant précéder d'un prépositif, et le rapport sera régulier: *Si la cour de Rome ne troublerait pas mon repos, je ne troublerais celui de personne*.

On doit éviter de faire rapporter un mot à ce qui est dit de la chose, au lieu de le faire rapporter à la chose même dont on parle principalement. On ne dira donc pas, *il faut que la conversation soit le plus agréable bien de la vie, mais il faut qu'il ait ses bornes*; parce que conversation, qui est le mot principal du premier membre, a un rapport sensible avec le sujet du second membre, dans l'ordre de la phrase, et que le sujet de la seconde proposition devait se rapporter à ce mot, et non à bien, qui n'est qu'un terme subordonné à conversation. Il fallait donc dire: *Il faut que la conversation soit le plus agréable bien de la vie, mais il faut qu'elle ait ses bornes*, faisant rapporter le pronom à conversation, et non à bien.

**RAPPRENDRE.** V. 3. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme prendre. Voyez ce mot.

**RAPT.** Subst. m. On prononce le t final.

**RARE.** Adj. des deux genres. On le met souvent avant son subst.: *Une chose rare, un oiseau rare, une médaille rare, un livre rare*. — *Un rare exemple de vertu; un des plus rares effets de la nature; une beauté rare, une rare beauté; un homme d'un rare savoir, d'un rare esprit, d'un rare mérite*.

Avec le verbe être employé impersonnellement, rare régit la conjonction que et le subjonctif, ou la préposition de avant l'infinitif: *Il est rare qu'on excelle sans enthousiasme. Il est rare qu'il s'éleve des difficultés. Il est rare d'exceller dans cette science*.

**RAREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Cela est arrivé rarement, ou cela est rarement arrivé*. On dit aussi, *rarement il manqua à son devoir*.

**RARISSE.** Adj. des deux genres. Ce mot n'est pas français; mais on se le permet quelquefois dans la conversation. C'est ce qui a sans doute engagé l'Académie à l'insérer dans son Dictionnaire.

**RAS.** RASE. Adj. Il se met ordinairement après

son subst : *Menton ras, tête rase, poil ras, vêtements ras.*

On dit *en rase campagne*, en parlant de bataille, de combat. *Il ne voulait jamais en venir à un engagement en rase campagne.* — Hors de là, dit Féraud, il me semble que *rase campagne* n'est guère de l'usage actuel. — Cependant l'Académie dit, *au pied de cette colline est une rase campagne, au sortir de ce parc on trouve la rase campagne.* — Nous pensons qu'il faut prendre le milieu entre ces deux opinions. Il nous semble que *rase campagne* peut se dire toutes les fois que la phrase indiquée, par opposition, des embarras, des difficultés causées par des montagnes, des rivières, des ravins, des bois, etc., soit qu'on parle ou non de bataille ou de combat. Ainsi des voyageurs dirent fort bien, selon nous, *après avoir traversé pendant vingt jours des pays montagneux, nous trouvâmes enfin la rase campagne.* Ainsi, nous ne condamnons pas, comme Féraud, cette phrase de Rollin : *Le lieu où il campaît était une campagne rase et unie, très-propre à mettre en bataille un corps nombreux de gens à pied pesamment armés.* Quoique le mot *camper* n'indique pas directement l'idée de bataille ou de combat, cependant le mot *rase* est mis ici par rapport à cette idée, comme on le voit par ce qui suit. Mais nous ne croyons pas qu'on puisse dire avec l'Académie, *au pied de cette colline est une rase campagne*, ni, *au sortir de ce parc on trouve la rase campagne*, parce que, dans ces phrases, il n'y a point d'opposition entre les difficultés des pays où l'on trouve des montagnes, des rivières, des bois, etc., et ceux où un terrain plat et uni n'offre point ces difficultés.

**RASANT, RASANTE.** Adj. verbal tiré du v. *raser*. Il ne se met qu'après son subst : *Ligne de défense rasante, flanc rasant, feu rasant.*

**RASSASANT, RASSASIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *rassasier*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un mets rassasiant, des viandes rassasiantes.* — Féraud dit, d'après une phrase de madame Ducier, qu'on dit poétiquement des flèches, des traits, *qu'ils se rassassient du sang des combattants.* Nous ne conseillons de faire usage de cette métaphore ni en prose ni en vers.

**RASSEMBLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie de définition que l'on puisse bien appliquer au sens que Voltaire a donné à ce mot dans les vers suivants : (*Sémiramis*, act. III, sc. vi, 7).

Princes, mace, guerriers, soutiens de Babilone,  
Par l'ordre de la reine en ces lieux rassemblés.

**RASSOIR.** V. a. n. et pronom. de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *asseoir*. Voyez ce mot.

**RASSIS, RASSISE.** Part. et adj. On trouve, dans les anciens dictionnaires, de *sens rassis*, pour dire, sans être ému, sans être troublé. L'Académie dit, *de sens rassis*. Nous pensons, comme Féraud, qu'il faut dire *de sens rassis* quand il s'agit d'un trouble qui est dans l'esprit, et *de sens rassis* quand il s'agit d'une émotion physique. *C'est un homme qui divague sans cesse, il n'est jamais de sens rassis.*

... Fous de sens rassis.  
(BOILEAU, A. P., II, 47.)

*Il est dans une grande colère, il faut attendre pour lui parler qu'il soit de sens rassis.*

**RASSURANT, RASSERANTE.** Adj. verbal tiré du v. *rassurer*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. *Une nouvelle rassurante, cette rassurante nouvelle; ses précautions rassurantes, une perspective rassurante, cette rassurante perspective.* V. Adjectif.

**RASSURER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit : *Rassurer quelqu'un, rassurer quelqu'un, rassurer quelqu'un dans sa foi.* Regnard a dit dans le *Distrait* (Act. IV, sc. VIII, 4) :

Je veux la rassurer de ses soupçons jaloux.

Féraud observe avec raison, au sujet de ce vers, qu'on dit *guérir les soupçons de quelqu'un*, et non pas *rassurer quelqu'un de ses soupçons*.

**RAT.** Subst. m. le *t* final ne se prononce pas. Il n'a point de féminin ; on ne dit pas *une rate*, mais *un rat femelle*. Cependant La Fontaine a dit, (L. XII, fab. xxv, 36) :

Quelques rates, dit-on, répandirent des larmes

Mais c'est dans le style badin.

**RATIONNEL, RATIONNELLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst : *Horizon rationnel.*

**RARQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une voix rarque, un son rarque, les rarques accents.* Voyez Adjectif.

**RAVAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je ravageai, ravageons, et non pas : Je ravagai, ravagons.*

**RAVIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Dans le sens d'enlever de force, il est souvent employé dans le style noble :

La mort m'avait ravi les auteurs de mes jours.

(RACINE, *Esth.*, act. I, sc. 1, 46.)

Mais que t'a fait Alzire ? et quelle barbarie  
Te force à lui ravir une innocente vie ?

(VOLTAIRE, *Alz.*, act. V, sc. v, 6.)

De belle emploie ce mot dans une acception qui n'est point indiquée dans le Dictionnaire de l'Académie.

Tout à coup il entend mille voix gémissantes ;  
C'étaient d'un peuple enfant les ombres innocentes,  
Malheureux qui, flétris dans leur première fleur,  
À peine de la vie ont goûté la douceur,  
Et, ravés en naissant aux biberons de leurs mères,  
N'ont qu'entrevu le jour et fermé leurs paupières.  
(*Énéide*, VI, 543.)

*Ravir*, dans le sens de charmer, transporter de joie, est banni du style noble.

Un si glorieux titre a de quoi me ravir.

(CORNÉILLE, *Sertor.*, act. II, sc. II, 78.)

Le mot *ravir*, dit Voltaire, est trop familier (*Remarques sur Corneille.*)

Et se laissant ravir à l'amour maternelle.

(CORNÉILLE, *Hor.*, act. I, sc. 1, 59.)

Le mot de *ravir*, dans le sens de joie, dit Voltaire, ne peut se construire avec la préposition *à*. On n'est point *ravi à quelque chose*. C'est un solécisme de phrase. (*Remarques sur Corneille.*)

*Être ravi*, pour *être aise*, se dit par exagéra-

tion dans le style familier. Il régit de devant les noms et les verbes : *Je suis ravi de ce succès ; je suis ravi de pouvoir vous rendre ce service.* Il régit aussi que avec le subjonctif : *Je suis ravi que nous legions ensemble.* On se sert de ce dernier tout quand le sujet de la proposition principale n'est pas aussi le sujet de la proposition subordonnée. Dans la phrase que nous venons de rapporter, ce n'est pas *je* qui est le sujet de *nous legions*, mais *je* et *vous*, c'est-à-dire *nous*. Dans *je suis ravi que ma présence vous soit agréable*, ce n'est pas *je*, mais *ma présence* qui est le sujet du verbe de la phrase subordonnée. Mais dans *je suis ravi de vous voir*, de *vous entendre*, les verbes *voir*, *entendre*, ont un rapport direct avec *je*, qui peut être considéré comme le sujet de ces verbes, car c'est comme s'il y avait, *je suis ravi de ce que je vous vois, de ce que je vous entends*.

**RAVISSANT, RAVISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *ravir*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un loup ravissant, des animaux ravissants. Un discours ravissant, une beauté ravissante, cette ravissante beauté.*

**RAVOIR.** V. a. et defectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif *ravoir* : *Je voudrais bien ravoir ce que je lui ai donné.*

**RAYONNANT, RAYONNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *rayonner*. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un visage rayonnant.* Il régit quelquefois la préposition *de*. *Son visage devint tout rayonnant de joie.* (Marmontel.)

**RAYONNER.** V. d. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne le dit au propre que du soleil : *Le soleil commençait à rayonner sur la cime des montagnes.* Delille a dit (*Enéide*, II, 917) :

Sur la tête l'Ascagne une flamme rayonne.

**RE** ou **RÉ.** Particule prépositive qui se met au commencement de certains mots. Souvent un même mot reçoit des significations très-différentes, selon qu'il est précédé de *re* avec l'e muet, ou de *ré* avec l'é fermé. *Repondre*, c'est pondre de nouveau ; *répondre*, c'est répliquer à un discours ; *reformier*, c'est former de nouveau ; *réformer*, c'est donner une meilleure forme ; *repartir*, c'est répliquer, ou partir pour retourner ; *répartir*, c'est distribuer en plusieurs parts.

**RÉALISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. — En 1833, l'Académie donne pour exemple : *Réalisez vos promesses.* Voltaire n'aurait point cette expression. Voyez *Langue française*.

**RÉBARBATIF, RÉBARBATIVE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Visage rébarbatif, mine rébarbative, humeur rébarbative, cette rébarbative humeur.*

On disait autrefois *rébarbatif* ; on ne dit plus aujourd'hui que *rébarbatif*.

**RÉBATTRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *battre*. Voyez ce mot.

**REBELLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un sujet rebelle, ces rebelles sujets ; esprit rebelle.* Il régit quelquefois la préposition *à* : *Rebelle au roi, rebelle aux lois.*

**REBELLER, SE REBELLER.** V. pronom. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie le met comme s'il était encore en usage.

Je dois vous avertir, en serviteur fidèle.  
Qu'en sa faveur déjà la ville se rebelle.

(CORN., Pol., act. III, sc. v, 77.)

*Rebeller* ne se dit plus, dit Voltaire, et devrait se dire, puisqu'il vient de *rebelle, rebellion.* (Remarques sur Corneille.) On dit aujourd'hui *se révolter*.

**REBONDI, REBONDIE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Des jeunes rebondies.*

**REBOURS.** Subst. m. qui se dit principalement du contre-poil des étoffes : *On prend le rebours des étoffes pour en user les nettoyer.* — Ce mot s'emploie plus ordinairement au figuré pour dire le contre-pied, le contre-sens, tout le contraire de ce qu'il faut : *Fous n'expliquez pas bien cela ; c'est tout le rebours de ce que vous dites. Il faut prendre tout le rebours de ce qu'il dit.* Il est familier.

*Le rebours, au rebours*, sont des expressions adverbiales qui signifient à contre-sens, à contre-pied : *Fergeter du drap à rebours. Il fait tout au rebours de ce qu'on lui dit.*

*Au rebours* se dit dans le style marotique, pour au contraire, J.-B. Rousseau l'a employé en ce sens dans une épigramme contre les journalistes de Trévoux :

Petits auteurs.....  
Vous vous Inez à chercher dans les nôtres (dans nos ouvrages)

De quoi blâmer, et l'y trouvez très-bien ;  
Nous, au rebours, nous cherchons dans les vôtres  
De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.

Le peuple dit à la rebours.

**REBOUSSER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Féraud prétend que l'usage n'admet point les *richeurs reboussent leurs cours*. Nous répondrons à cette remarque par les vers suivants de Racine (*Ath.* act. V, sc. 1, 36) :

L'arche qui fit tomber tant de superbes tours,  
Et força le Jourdain de rebousser son cours.

**RÉBUS.** Subst. m. tiré du latin. On prononce *rébus*, en faisant sentir le *s* final.

**REBUTANT, REBUTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *rebuter*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un travail rebutant, une étude rebutante, cette rebutante étude.* — *Un homme rebutant, une mine rebutante, une physionomie rebutante, cette rebutante physionomie.*

**RÉCALCITRANT, RÉCALCITRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *récalcitrer*. Il signifie qui résiste avec humeur et opiniâtreté : *Humeur récalcitrante.* Regnard a dit dans le *Joueur* (act. I, sc. x, 65) :

Puisqu'aujourd'hui votre humeur pétuleuse  
Vous rend l'âme aux leçons un peu récalcitrante,  
Je reviendrai demain.

— On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette récalcitrante humeur.*

**RÉCAPITULATION.** Subst. f. C'est, dans un discours oratoire, une partie de la péroraison, qui consiste dans une énumération courte et précise des principaux points sur lesquels on a le plus insisté dans le discours, afin de les présenter à l'auditeur comme rassemblés et réunis en un seul corps, pour faire une dernière et vive impression sur son esprit. — Une récapitulation bien faite demande beaucoup de netteté et de justesse d'esprit, afin d'en écarter tout ce qui pourrait être inutile, traînant ou superflu. — *Récapitulation* se dit aussi de l'opération de l'esprit par laquelle

il se rappelle plusieurs idées pour se les remettre toutes sous le même point de vue.

**RÉCÉDER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *céder*. Voyez ce mot.

**RÉCEMENT**, Adv. On peut le placer entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est arrivé récemment, ou est récemment arrivé.*

**RÉCENT**, **RÉCENTE**, Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une pluie récente, une écriture récente, une nouvelle récente; une aventure récente, cette récente aventure.*

Dehlla a employé ce mot dans une acception nouvelle (*Encide*, VI, 817) :

Le héros, le premier, touche au bout de sa course,  
Se baigne en des flots purs tout récente de leur source.

**RÉCIPÉSSÉ**, Subst. m. Quoique ce mot soit tout latin, il ne laisse pas de prendre un *s* au pluriel : *Des récipsés.*

**RECEVABLE**, Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Des marchandises recevables, une excuse qui n'est pas recevable.*

**RECHERCHE**, Subst. f. Ce mot signifie en général perquisition ; mais il ne se dit pas indifféremment de toutes les choses. Ce ne serait pas parler correctement que de dire, *faire la recherche d'une chose perdue* ; cependant on dit *faire la recherche de l'auteur d'un meurtre, des secrets de la nature*. — On ne dit pas au propre, *la recherche des perles, la recherche des trésors que la terre et la mer renferment dans leurs abîmes* ; mais on dirait bien au figuré, *la recherche des biens de la terre, et la recherche des trésors*. — Quand on dit d'une chose égarée, *quelque recherche que j'en aie faite, je n'ai pu en rien apprendre* ; alors *recherche* est pris au figuré, et c'est comme si l'on disait *quelque soin que j'aie pris pour en apprendre des nouvelles*. — Non-seulement on ne dit pas *recherche* au propre, en parlant d'une chose perdue, mais on ne dit pas même *rechercher*, à moins que, par ce verbe, on n'entende chercher une seconde fois. *On n'a pas bien cherché partout, il faut rechercher.* — *Recherche* se dit au figuré des choses curieusement recherchées. — *Un livre plein de belles recherches.*

**RECHERCHER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voici des acceptions de ce mot qui ne sont pas clairement indiquées dans le Dictionnaire de l'Académie :

Il (Dieu) ne recherche point, avengle en sa colère,  
Sur le fils qui le craint l'impie du père.

(RAC., *Ath.*, act. I, sc. II, 103.)

Une femme en furie  
Recherchait dans son flanc les restes de sa vie.

(VOLT., *Oreste*, act. I, sc. II, 57.)

**RÉCIDIVER**, V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Il se prend toujours en mauvaise part, et ne se dit que des fautes ou des crimes.

**RÉCIPROQUE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Amour réciproque, leur réciproque amour ; amitié réciproque, cette réciproque amitié.* Voyez *Adjectif*.

*Réciproque* est aussi un terme de grammaire. On appelle *verbes réciproques* les verbes qui se conjuguent comme les verbes réfléchis (voyez *Réfléchi*), avec les pronoms *nous, vous, se* ; ils en diffèrent en ce qu'ils ne se conjuguent point avec *me* et *te*, et en ce qu'ils expriment l'action de

plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, en sorte que le premier agit sur le second, et réciproquement le second sur le premier. Quand je dis *Pierre et Paul s'aiment*, le pronom *se* ne peut pas se rapporter au sujet du verbe, car je ne veux pas dire que *Pierre s'aime lui-même*, ni que *Paul s'aime lui-même*, mais j'entends dire que *Pierre aime Paul, et que Paul aime Pierre*, ou qu'ils s'aiment réciproquement. *Aimer* n'est donc pas employé ici comme verbe réfléchi, mais comme verbe réciproque.

Il y a des verbes réciproques directs et indirects, suivant que les sujets agissent directement ou indirectement les uns sur les autres. Dans cette phrase, *Pierre et Paul se louent*, le verbe *louer* est réciproque direct, parce que c'est comme si je disais *Pierre loue Paul, et Paul loue Pierre* ; mais dans cette autre, *Pierre et Paul se donnent des louanges*, le verbe *donner* est réciproque indirect, parce que c'est comme si je disais *Pierre donne des louanges à Paul, Paul donne des louanges à Pierre*.

Les verbes réciproques, exprimant l'action de plusieurs sujets, doivent être mis au pluriel : *Ils se battent, nous nous cherchons*. D'après cette règle, quelques grammairiens ont trouvé incroyable que Racine ait pu dire des *Frères ennemis* (act. IV, sc. III, 18) :

L'un ni l'autre ne veut s'embrasser le premier

Mais ces grammairiens n'ont pas fait attention qu'ici le verbe n'est pas réellement réciproque, et que la faute que l'on peut reprocher à Racine n'est pas de n'avoir pas mis *veulent* au pluriel, au lieu de *veut* au singulier ; mais d'avoir mis le pronom *se* avant *embrasser*, ce qui paraît donner à ce verbe le sens d'un verbe réfléchi. En effet, le sens de la phrase est *ni l'un ni l'autre ne veut embrasser son frère le premier*, et il n'y a rien là qui indique un sens réciproque, car le verbe réciproque explique l'action simultanée de plusieurs sujets les uns sur les autres ; et ici il est question de deux actions qui doivent avoir lieu l'une après l'autre. Ces actions ne seront réciproques que lorsque le premier ayant embrassé le second, le second embrassera en même temps le premier ; alors on pourra dire *ils s'embrassent l'un l'autre*, et le verbe sera vraiment réciproque. Racine ne pouvait donc pas dire, *l'un ni l'autre ne veulent s'embrasser le premier* ; mais il devait dire, si la mesure du vers le lui eût permis, *ni l'un ni l'autre ne veut embrasser son frère le premier*.

On excepte de cette règle les verbes réciproques qui ont pour sujet un nom collectif, comme, *tout le monde, tout le peuple* ; et l'on dira fort bien, *tout le monde s'entre-tuait, on se tuait ; le peuple s'entre-battait, on se battait*. Il en est de même quand on emploie le mot *on* dans le sens de plusieurs personnes indéfiniment : *On se battait à toute outrage, on se tuait les uns les autres, on se disait toutes sortes d'injures*.

Pour déterminer la signification des verbes réciproques, et les restreindre au sens qui leur est propre, il est quelquefois nécessaire d'y ajouter les mots *l'un l'autre, les uns les autres, réciproquement, ou entre* ; et ce dernier se joint au verbe de manière qu'il en fait partie, sans que le verbe pourrait être pris pour un verbe réfléchi. Ainsi quand je dis simplement *Pierre et Paul se louent à tout moment*, on peut entendre que Pierre et Paul se louent eux-mêmes, et alors

c'est un verbe réfléchi. Mais si je dis *Pierre et Paul se louent l'un l'autre, se louent réciproquement*, ou *s'entre-louent*, le verbe est nécessairement déterminé, et la signification réciproque. Voyez *Pronominal*.

**RÉCIPROQUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils se sont aimés réciproquement*, ou *ils se sont réciproquement aimés*.

**RÉCIT.** Subst. m. On ne prononce point le t.

**RÉCITATEUR.** Subst. m. Voltaire a employé ce mot. Il écrit à madame du Deffant, qui était aveugle : *Je vous ai envoyé, en grand secret, la tragédie des Guèbres... faites-vous lire la pièce par un bon récitateur de vers, et vous verrez de quoi il s'agit* (24 juillet 1769). — Rien n'empêche, ce me semble, de dire *récitatrice*, en parlant d'une femme.

**RÉCITER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie n'indique pas l'acception dans laquelle il est pris dans ce vers de Racine (*Phéd.*, act. II, sc. 1, 39).

Je sais de ces froideurs tout ce que l'on récite.

**RECOMMANDABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme recommandable*.

**RECOMPENSER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie ne dit pas qu'au figuré on le dit des choses dans le style noble : *Les fruits dorés dont l'automne récompense les travaux des laboureurs* (Fénel., *Télé.*, liv. II, t. 1, p. 106).

**RÉCONCILIABLE.** Adj. Il s'emploie ordinairement avec la négative, et ne se met qu'après son subst. : *Ces deux familles ne sont pas réconciliables*.

**RÉCONCILIATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *réconciliatrice*.

**RECONNAISSABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Il n'est pas reconnaissable*.

**RECONNAISSANCE.** Subst. f. Gratitude, ressentiment des bienfaits reçus. En ce sens, il n'a point de pluriel.

Quoiqu'on dise *reconnaître sa faute*, on ne dit pas *faire la reconnaissance de sa faute*, mais en *faire l'aveu*.

*Reconnaissance* est aussi un terme de poésie dramatique. Dans le poème épique et le poème dramatique, il arrive souvent qu'un personnage ne se connaît pas lui-même, ou ne connaît pas celui avec lequel il est en action; et le moment où il acquiert cette connaissance de lui-même ou d'un autre s'appelle *reconnaissance*. La *reconnaissance* peut être simple et réciproque, et des deux côtés, ou d'un seul; ce peut être soi que l'on reconnoisse, ou un autre; ou un autre et soi en même temps.

La *reconnaissance* est précieuse dans la tragédie, soit avant, soit après le crime; avant, pour empêcher qu'il ne soit commis; après, pour en faire sentir tout le regret. La *reconnaissance* est dans le comique une source de ridicule, comme dans la tragédie une source de pathétique: dans celle-ci, c'est une mère qui va tuer son fils, un fils qui vient de tuer sa mère, et qui reconnoissent, l'une le crime qu'elle allait commettre, l'autre le crime qu'il a commis; dans celle-là, c'est un vieux jaloux qui, par erreur, livre à son rival sa maîtresse, et ne s'aperçoit de sa méprise que lorsqu'il n'est plus temps, comme dans *l'École des maris*; c'est un jeune étourdi qui ne reconnoît son rival qu'après qu'il lui a confié tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il veut *faire* pour lui enlever sa maîtresse, comme dans

*l'École des femmes*; c'est un oncle et un neveu dont l'un veut faire enfermer l'autre, et qui se trouvent camarades de troupe dans une comédie de société, comme dans la *Métromanie*; c'est un fils dissipateur et un père usurier, qui, dans le prêteur et l'emprunteur qu'ils cherchent réciproquement, se rencontrent, comme dans *l'Avare*.

On sent combien la méprise qui précède ces *reconnaissances*, la surprise, l'étonnement, l'embarras, la révolution qui les suit, doivent contribuer à ce qu'on appelle le comique de situation; et si à la *reconnaissance* des personnages on ajoute celle des choses, c'est-à-dire des bévues et des erreurs où le personnage ridicule est tombé, des pièges où il s'est laissé prendre, on aura l'idée de presque tous les moyens qui, dans la comédie, animent les révolutions. (Extrait de Marmontel.) En ce sens, *reconnaissance* prend un pluriel.

**RECONNAISSANT, RECONNAISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *reconnaître*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme reconnaissant, une femme reconnaissante, une âme reconnaissante*.

*Reconnaissant.* En parlant des personnes, il régit la préposition *envers*; et en parlant des choses, la préposition de : *Il est reconnaissant envers ses bienfaiteurs. Je suis reconnaissant des services que vous m'avez rendus*.

**RECONNAÎTRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se dit non-seulement de ce qu'on voit, mais encore de ce qu'on entend :

Viens, reconnais la voix qui frappe ton oreille.

(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 2.)

Il s'emploie figurément au sens moral. On reconnaît les gens à la nature de leurs actions, bonnes ou mauvaises. On dit d'un homme bienfaisant qui soulage un malheureux, *on le reconnaît bien à cette action, à cette bonne action*. On dit de même d'un méchant homme, d'un scélérat, *on le reconnaît à cette scélératesse, on le reconnaît bien là*.

On reconnait Joad à cette violence.

(Rac., *Ath.*, act. III, sc. 9.)

**RECONQUÉRIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *conquérir*. Voyez ce mot.

**RECOURRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *couvrir*. Voyez ce mot.

**RECOURIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *couvrir*, et régit la préposition à : *Recourir à Dieu dans ses afflictions*.

**RECOURS.** Subst. m. Le s ne se prononce que devant une voyelle ou un h non aspiré. — Quand il signifie l'action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours, il se met toujours sans prépositif : *J'ai recours à Dieu*, et non pas *j'ai mon recours à Dieu. Avoir recours à la justice, avoir recours au médecin*. Dans le sens de refuge, ou l'accompagnement de prépositifs : *Tout mon recours est en Dieu, Dieu est mon seul recours, Dieu est le recours des misérables*. — Il en est de même dans le sens de droit de reprise par voie légale. On ne dit pas *j'aurai recours contre vous*, mais *j'aurai mon recours contre vous. On lui a réservé son recours*, et non pas *on lui a réservé recours*.

**RECOUVRABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Deniers recouvrables, fonds recouvrables*.

**RECOUVREER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Le

de ce passé de ce verbe est *recourré*, et non *recouvert*. Il ne faut pas confondre ces deux participes, comme le font plusieurs personnes. *Recourré* est le participe du verbe *recourir*, qui signifie couvrir de nouveau. *Recouvert* est le participe du verbe *recouvrer*, qui signifie retrouver, rentrer en possession, acquérir de nouveau une chose qu'on avait perdue. Bien des personnes confondent plusieurs temps du verbe *recourir* avec ceux du verbe *recouvrer*, et il y en a effectivement plusieurs qui leur sont communs, comme le présent et l'imparfait de l'indicatif; mais le passé simple et le participe passé de ces deux verbes sont très-différents. On dit *recourrit* au passé simple du verbe *recourir*: *Il recourrit sa maison*; et on dit *recouvra* au passé simple du verbe *recouvrer*: *Il recouvra la santé, la rue*; et, comme nous l'avons déjà dit, le participe passé du verbe *recouvrer* est *recouvert*, et le participe passé du verbe *recourir* est *recourré*.

**RECOUVRIER**, V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *ouvrir*. Voyez *Irrégulier* et *Recouvrer*.

**RÉCRÉATIF, RÉCRÉATIVE**, Adj. Il suit ordinairement son subst.: *Jeu récréatif, homme récréatif*.

**RÉCRÉER, RECRÉER**, Verbes actifs de la 1<sup>re</sup> conj., qu'il ne faut pas confondre l'un avec l'autre. Ils ne diffèrent dans l'orthographe que par l'accent aigu que l'on met sur le premier *e* du premier. Dans la signification, ils diffèrent beaucoup. Le premier signifie procurer de la récréation, et le second, donner une nouvelle existence: *Les chagrins ne sauraient faire impression sur toi: chaque instant te montre des choses nouvelles; tout ce que tu vois te récréé, et te fait passer le temps sans le sentir*. (Montesquieu, *LX<sup>e</sup> lettre persane*). — *L'auteur a su recréer son sujet par la manière dont il l'a traité*.

**RÉCRIRE**, V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire*. Voyez ce mot.

**RECRUQUILLER**, V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les deux *l*.

**RECRUTER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne signifie pas la même chose que *faire des recrues*. *Recruter* un régiment, c'est le rendre complet par le moyen de recrues. *Faire des recrues*, c'est en général lever, engager des hommes pour recruter un corps. Racine écrit à son fils: *a Prenez garde de ne pas prendre vos nouvelles dans la gazette de Hollande; car, outre que nous les avons comme vous, vous y pourriez apprendre certains termes qui ne valent rien, comme celui de recruter, dont vous vous servez: au lieu de quoi il faut dire, faire des recrues*.

**RECTANGLE**, Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Un triangle rectangle, un parallélogramme rectangle*.

**RECTANGULAIRE**, Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Figure rectangulaire*.

**RECTILIGNE**, Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Figure rectiligne*.

**RECUEIL**, Subst. m. On mouille le *l* final.

**RECUEILLEMENT**, Subst. m. On mouille les deux *l*.

**RECUEILLIR**, V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *cueillir*. On mouille les deux *l*. Voyez *Cueillir*.

**RECUIL**, Subst. m. On prononce le *l*.

**RECUILLER**, V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens actif, il régit quelquefois la préposition *de*: *Recuillez cette chaise de la cheminée*.

Mais il est des objets que l'art judiciaire  
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux.

(BOLL., A. P., III, 55.)

Racine a dit dans *Bajazet* (act. II, se. v, 8):

*J'ai reculé vos pleurs autant que je l'ai pu.*

Terme impropre, dit La Harpe. Si c'est une ellipse pour dire *j'ai reculé le moment de faire couler vos pleurs*, elle est trop forte; si c'est une métaphore, elle est fautive. On ne peut ni *avancer*, ni *reculer* des pleurs (*Cours de littérature*). Racine a dit dans le sens neutre (*Britannicus*, act. V, se. vi, 25):

Poursuis, Néron; avec de tels ministres,  
Par des faits glorieux tu vas le signaler;  
Poursuis, tu n'as pas fait ce pas pour reculer.

**RÉCUSABLE**, Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Juge récusable, témoin récusable*. — *Témoignage récusable, autorité récusable*.

**RÉDACTEUR**, Subst. m. L'Académie ne dit point comment il faut dire en parlant d'une femme. Peut-être faut-il dire *une femme rédacteur*, par analogie, parce qu'on dit *une femme auteur*.

**RÉDARGUER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce l'*n*: *Rédarguer*.

**RÉDEFAIRE**, V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *faire*. Voyez ce mot.

**RÉDEMPTEUR**, Subst. f. On prononce le *p*.

**REDEVABLE**, Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Il est redevable de trois mille francs. Je suis fort redevable à votre bonté*. (Acad.)

**REDHIBITOIRE**, Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst.: *Cas redhibitoire, action redhibitoire*.

**REDIRE**, V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *dire*.

**RÉDONDANCE**, Subst. f. Terme de grammaire et de littérature. Beaucoup de personnes écrivent et prononcent *Re* dans ce mot et dans ses dérivés. On appelle redondance le vice ou défaut qui consiste à multiplier mal à propos les paroles. Il faut éviter dans un discours les termes parfaitement synonymes; ils rendent le style faible et languissant. Quand on a dit une chose, il ne faut pas la répéter, à moins que la répétition ne serve à donner plus d'énergie à l'expression, comme dans *Non, non*.

Je l'ai vu, dis-je, vu, de mes propres yeux vu,  
Ce qu'on appelle vu.

(MOL., *Tart.*, act. V, se. III, 35.)

Un poète a dit :

O ciel qui m'as vu naître! à cité maternelle  
Où j'ai reçu la vie!

Fréron trouve sublime cette répétition de la même idée. Si ces vers eussent été de Voltaire, il y aurait trouvé une redondance insupportable.

**RÉDONDANT, RÉDONDANTE**, Adj. verbal tiré du verbe *redondier*, qui est peu usité. Il suit ordinairement son subst.: *Termes redondant, expression redondante*. Voyez *Redondance*.

**REDONNER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Bérénice* (act. I, se. III, 7):

Cet amant se redonne au soin de son amour.

*Se redonner* n'est point usité. — En 1835, l'Acad-

démie dit qu'il s'emploie quelquefois, et donne pour exemple : *Se redonner au soin de ses affaires*.

**REDOUTABLE.** V. a. et n. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit pas qu'il s'emploie avec le pronom personnel. Quelques bons auteurs l'ont employé ainsi, mais abusivement : *Ses tendresses se redoutaient avec son estime* (Bossuet). Cette expression est d'autant moins usitée, que le verbe *redoubler*, dans le sens neutre, signifie la même chose. On dirait aujourd'hui *ses tendresses redoublent*.

**REDOUTABLE.** Adj. des deux genres. On peut assez souvent le mettre avant son subst. : *Un ennemi redoutable, un redoutable ennemi; ses jugements redoutables, ses redoutables jugements; son épée redoutable, sa redoutable épée. Voyez Adjectif*.

Il régit quelquefois la préposition à : *Il est redoutable à ses ennemis*.

**REDOUTER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Les poëtes emploient souvent ce terme :

Mais l'innocence enfin n'a rien à redouter.

(RACI., *Phéd.*, act. III, sc. VI, 9.)

Dieux, écartez les maux que son âme redoute.

(LEFRANC DE POMPIGNAN, *Didon*, act. V, sc. II, 19.)

**RÉDUPLICATIF, RÉDUPLICATIVE.** Adj. Terme de grammaire. Il se dit des noms, des verbes, et en général des mots qui marquent la réitération d'une action : *Particule réduplicative, sens réduplicatif. Re, dans redire, recommencer, est une particule réduplicative.* — On appelle *proposition réduplicative*, celle dans laquelle le sujet est répété avec la même circonstance ou condition. Par exemple, *l'homme, comme homme, est raisonnable* est une proposition réduplicative. — Cet adj. ne se met qu'après son subst.

**RÉEL, RÉELLE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un être réel, une existence réelle, un paiement réel.*

**RÉELLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cet argent lui a été compté réellement, ou lui a été réellement compté.*

**RÉFAIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *faire*. Voyez ce mot.

**RÉFLÉCHI, RÉFLÉCHIE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Action réfléchie, pensée réfléchie, crime réfléchi.* — *Un homme réfléchi, une action réfléchie.*

Les grammairiens appellent *verbes réfléchis* ceux dont le sujet et le régime signifient la même personne ou la même chose, en sorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même, et est en même temps et sujet et objet de l'action. Quand je dis *je me blesse, je me connais*, c'est moi qui suis le principe des actions de *blesser* et de *connaître*, et j'en suis en même temps l'objet, puisque j'agis sur moi-même, et que c'est moi non-seulement qui blesse et qui connais, mais encore qui suis blessé et qui suis connu. — Pour exprimer dans cette sorte de verbes le rapport du sujet avec son régime, on se sert des pronoms *me, te, se*, pour les trois personnes du singulier, et des pronoms *nous, vous, se*, pour les trois personnes du pluriel. Voyez *Pronominal*.

Mais toutes les fois qu'il se trouve un de ces pronoms entre un sujet et un verbe, ce verbe n'est pas pour cela réfléchi, il faut encore que ce pronom se rapporte à la même personne ou à la même chose que le non ou pronom personnel qui ex-

prime le sujet du verbe. Ainsi, *vous me louez*, n'est pas un verbe réfléchi, puisque *vous* et *me* se rapportent à des personnes différentes. — Tous les verbes actifs peuvent devenir réfléchis, dès que le sujet qui agit peut agir sur lui-même. Ainsi, *je flatte* est un verbe actif, et il devient réfléchi quand on dit, *je me flatte*. — On distingue quatre sortes de verbes réfléchis, les verbes réfléchis directs, les verbes réfléchis indirects, les verbes réfléchis passifs, et les verbes réfléchis neutres. — Les verbes réfléchis directs expriment l'action d'un sujet qui agit directement sur lui-même, *Pierre se félicite*. — Les verbes réfléchis indirects expriment l'action d'un sujet qui n'agit qu'indirectement sur lui-même, *Pierre se donne un habit. Pierre n'agit qu'indirectement sur lui-même*, et par conséquent *se*, qui se rapporte à *Pierre*, n'est que le régime indirect du verbe *donne*, dont le régime direct est un habit. — Les verbes réfléchis passifs sont ceux dont le sujet exprime une chose inanimée et incapable d'action, comme quand je dis, *cette histoire se raconte différemment. L'histoire* est une chose inanimée et incapable d'agir. On appelle ces verbes réfléchis passifs, parce qu'ils ont ordinairement une signification passive, et qu'ils peuvent être changés en verbes passifs. Ainsi, au lieu de dire, *cette histoire se raconte différemment*, on peut dire, *cette histoire est racontée bien différemment*. — Il y a des verbes réfléchis passifs dont le sujet est une chose animée, et capable de produire l'action du verbe; mais alors le verbe ne peut être pris que dans une signification passive, parce que la personne n'agit pas sur elle-même, et qu'elle est au contraire le sujet de l'action exprimée par le verbe : *Suzanne s'est trouvée innocente du crime dont on l'accusait*; c'est comme si l'on disait, *Suzanne a été trouvée innocente du crime dont on l'accusait*. — Les verbes réfléchis neutres sont ceux qui ne signifient ni l'action qu'un sujet fait sur lui-même, ni une action reçue, mais qui expriment une situation, une manière d'être. On les conjugue toujours avec les pronoms *me, te, se; nous, vous, se*. *Elle s'endort, elle se meurt*, c'est-à-dire, elle est dans un état voisin du sommeil, dans un état de sommeil qui commence, dans un état voisin de la mort. Voyez *Réciproque*.

**REFLEX.** Subst. m. Devant une voyelle ou un *h* non aspiré, le *x* se prononce comme un *z*.

**RÉFORMABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Abus réformable*. On l'emploie ordinairement avec la négative : *Ces abus ne sont pas réformables*.

**RÉFORMATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *réformatrice*.

**REFORMER, RÉFORMER.** Verbes actifs de la 4<sup>re</sup> conj. Il faut prendre garde de confondre ces deux verbes, qui ne diffèrent dans l'orthographe que par l'accent aigu que l'on met sur le premier *e* du second, et qu'on ne met point sur celui du premier. *Reformer* sans accent veut dire former de nouveau; et *réformer* avec un accent signifie rétablir dans l'ancienne forme, donner une nouvelle forme.

**RÉFRAC TAIRE.** Adj. des deux genres. Il régit ordinairement la préposition *à*, et ne se met qu'après son subst. : *Un homme réfractaire aux ordres de son supérieur*.

**REFUS.** Subst. m. Le *s* final ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré.

**REFUSER.** V. a. de la 5<sup>re</sup> conj. On dit, sans article, *demandeur grâce*, mais on ne dit pas *re-*

*Refuser grâce* ; c'est donc avec raison qu'on a trouvé une faute dans ce vers de Corneille (*Scitor.*, act. I, sc. III, 30).

J'aurais peine, seigneur, à lui *refuser grâce*.

— *Refuser*, dans un sens absolu, régit la préposition de avec l'infinitif : *Il a refusé de marcher, de lire, de consentir*. On dit cependant, *il lui a refusé à dîner, à déjeuner* ; mais c'est parce que, dans ces phrases, les expressions *à dîner, à déjeuner*, ne sont pas de véritables infinitifs, mais signifient *de quoi dîner, de quoi déjeuner*, les choses nécessaires pour dîner, pour déjeuner. On dirait de même, *il lui a refusé à manger*.

**REGAGNER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille gn.  
**REGARD**. Subst. m. Corneille a dit dans *les Horaces* (act. IV, sc. 1, 11) :

Le jugement de Rome est peu pour mon regard.

Voltaire a dit, à l'occasion de ce vers, *pour mon regard* est suranné et hors d'usage ; c'est pourtant une expression nécessaire (*Remarques sur Corneille*). On dit *laisser tomber ses regards sur quelqu'un, sur quelque chose*.

Tous vos regards sur moi ne tombent qu'avec peine.

(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. II, 25.)

**REGARDER**. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. *Regarder comme*, signifie estimer tel. On dit, *je le regarde comme un honnête homme, comme un fripon*.

L'ennemi nous regarde, en son aveugle rage,  
Comme de vils troupeaux réservés au carnage.

(Rac., *Ath.*, act. IV, sc. v, 32.)

**RÉGÉNÉRATEUR**. Subst. m. En parlant d'une femme on dit *régénératrice*.

**REGIMBLER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce terme est exclu du style noble.

**RÉGIME**. Subst. m. Les mots *complément* et *régime* paraissent se confondre ; cependant il y a une différence entre l'un et l'autre. Voyez *Complément*. Tout régime est complément, mais tout complément n'est pas régime. Régime se dit proprement, dans la grammaire française, des compléments nécessaires des verbes, et des compléments des prépositions, qui sont aussi nécessaires

J'appelle complément nécessaire d'un verbe, celui sans lequel le sens d'un verbe ne serait pas complet. Quand je dis *j'envoie*, le sens n'est pas complet tant que je n'ai pas dit ce que j'envoie ; le mot qui exprime ce que j'envoie est donc un complément nécessaire ou un régime du verbe *envoyer*. Mais quand j'ai exprimé ce complément nécessaire, et que j'ai dit, par exemple, *j'envoie un livre*, le sens du verbe *envoyer* n'est pas encore complet, et il ne le sera que lorsque j'aurai exprimé à qui j'envoie un livre ; le mot ou les mots par lesquels j'exprime à qui j'envoie, sont donc aussi un complément nécessaire ou un régime du verbe *envoyer*. Quand je dis, *mettez ce livre sur*, la préposition *sur* n'a pas un sens complet, il est nécessaire qu'elle soit suivie d'un complément qui achève ce sens, et ce complément est ce qu'on appelle le régime de la préposition. On appelle quelquefois *régime*, les compléments des noms, des adverbes, etc., mais c'est abusivement ; et il n'y a réellement que les verbes et les prépositions qui aient des régimes.

Le régime d'un verbe peut être un substantif,

un pronom ou un verbe à l'infinitif, qui est une espèce de nom. Le régime d'un verbe restreint ou détermine sa signification. Cette signification peut être restreinte ou déterminée directement ou indirectement. Quand je dis, *j'envoie un livre*, un *livre* détermine directement la signification du verbe *j'envoie*. C'est par cette raison qu'on l'appelle régime direct, ou régime simple. Quand je dis, *j'envoie un livre à mon ami, à mon ami* restreint ou détermine indirectement la signification du verbe *j'envoie*, c'est-à-dire par le moyen d'une préposition. C'est pour cela qu'on appelle ce régime, régime indirect, ou régime composé, parce qu'il est composé d'une préposition et d'un nom. — Le régime direct est la réponse à *qui?* ou *quoi?* *J'envoie, qui?* mon frère. c'est le régime direct ; *quoi?* un livre, c'est encore le régime direct. Le régime indirect est la réponse à *à qui?* ou de *qui?* à *quoi?* ? j'envoie un livre, à *qui?* à mon frère ; de *quoi?* de mon frère, c'est le régime indirect. *Je pense, à quoi?* à mon salut, c'est le régime indirect ; *je m'occupe, de quoi?* de mon salut, c'est le régime indirect.

Le régime, soit direct, soit indirect, peut être un pronom : *Je le veux ; je veux, quoi?* cela, régime direct exprimé par le pronom *le*. *Je lui ai parlé ; j'ai parlé à qui?* à lui, régime indirect exprimé par le pronom *lui*. — Le régime direct ou indirect d'un verbe peut être un autre verbe à l'infinitif : *Je veux manger ; je veux, quoi?* manger, régime direct du verbe *je veux ; j'aspire, à quoi?* à voir mon père ; à voir, régime indirect du verbe *j'aspire*, lequel a lui-même un régime direct, *mon père*.

Le verbe actif a toujours un régime direct ; plusieurs verbes actifs doivent avoir un régime direct et un régime indirect : *J'aime mon père*, le sens est complet avec le régime direct ; *J'envoie un livre à mon père*, le sens ne peut être complet qu'avec le régime direct et le régime indirect.

Le verbe passif a pour régime un nom précédé des prépositions de ou par : *Le vaisseau a été longtemps battu de l'orage. Ce tableau a été peint par Rubens*. Souvent les verbes passifs s'emploient sans régime : *Il est aimé*.

Quelques verbes neutres n'ont point de régime, comme *languir, gémir* ; plusieurs ont un régime indirect : *Les excès nuisent à la santé. Les excès nuisent, à quoi?* à la santé, régime indirect du verbe neutre *nuisent*. *Il médit de son prochain. Il médit, de qui?* de son prochain, régime indirect du verbe neutre *médire*.

Enfin, les verbes réfléchis et les verbes réciproques ont pour régimes les pronoms *me, te, se, nous, vous* ; or, ces pronoms sont quelquefois régime direct, comme dans *je me loue, tu te lones, il se loue ; nous nous louons, vous vous louez, il se louent* ; et quelquefois ils sont régime indirect, *je me reproche, tu te reproches, il se reproche ; nous nous reprochons, vous vous reprochez, ils se reprochent* ; où *me* est pour *a moi, te* pour *a toi, se* pour *a lui, ou à eux, nous* pour *a nous*. Voyez *Complément, Construction*.

Plusieurs adjectifs ont aussi leur régime. C'est un substantif ou un verbe précédé de l'une des prépositions *à, de, dans, en, sur*, etc. Les adjectifs qui ont un sens déterminé, absolu, qui ne font point attendre une autre idée pour compléter celle qu'ils présentent, n'ont point de régime. Tels sont *intrépide, inviolable, vertueux*, etc.

Ceux au contraire dont l'idée est indéterminée, et qui font attendre quelque autre idée pour compléter celle qu'ils présentent, ont des régimes. Si je dis, par exemple, *il est capable*, on me demandera de quoi? Cet adjectif *capable* appelle donc une autre idée pour compléter celle qu'il présente; il appelle un régime; et ce régime est quelquefois un nom: capable de *résistance*; quelquefois un verbe: capable de *résister*. Tel adjectif qui appelle un régime parce qu'il est pris dans un sens relatif, n'en appelle point lorsqu'il est pris dans un sens absolu. On dit, *c'est un homme capable*, pour dire absolument c'est un homme qui a de la capacité, de l'intelligence, des talents. Voici les règles que donnent les grammairiens sur cette matière.

1<sup>o</sup> Il ne faut pas donner de régime à un adjectif qui n'est pas susceptible d'en recevoir un. Cette règle signifie qu'avant de donner un régime à un adjectif il faut examiner s'il est pris dans un sens absolu ou relatif; et ce n'est que dans ce second cas qu'il faut lui donner un régime. Ainsi je dirai, *je suis content*, si je veux exprimer d'une manière absolue le contentement de mon âme, sans relation avec les objets qui ont causé ce contentement; et je dirai *je suis content de mon frère*, pour exprimer le contentement de mon âme, considéré relativement à la conduite de mon frère.

2<sup>o</sup> Il ne faut pas donner à un adjectif un régime que celui qui lui est assigné par l'usage. Cela veut dire qu'il faut étudier avec soin quels sont les régimes que l'usage donne aux adjectifs. Par exemple, on ne dira pas, *cela m'est aimable*, comme on dit *cela m'est agréable*. Voyez *Aimable*.

3<sup>o</sup> Un substantif peut être régi par deux adjectifs, pourvu que les rapports qui les lient soient exprimés par la même préposition, ou, ce qui est la même chose, pourvu que les adjectifs demandent le même régime: *Ce père est utile et cher à sa famille*, est une phrase correcte, parce que les adjectifs *utile* et *cher* régissent la même préposition. On dit *utile à*, *cher à*. Mais on ne pourrait pas dire *cet homme est utile et chéri de sa famille*, parce que *utile* et *chéri* ne régissent pas la même préposition, car on dit *utile à* et *chéri de*. Il faudrait donc, dans ce cas, employer un autre tour et dire: *Cet homme est utile à sa famille et il en est chéri*.

M. Lemaire a fait une excellente note sur le régime des adjectifs. Comme elle est trop étendue pour que nous la rapportions en entier, nous en extrairons seulement les passages suivants: mais nous engageons les personnes qui voudraient étudier cette question à fond, à lire ce morceau dans la *Grammaire des Grammaires* (p. 276).

« Quelques grammairiens ont cru trouver un régime de l'adjectif dans la phrase suivante: *Il est doux de jouir dans la solitude des plaisirs innocents que rien ne peut ôter aux bergers*. (Fénel., *Téléme.*, liv. II, t. 1, p. 408.) Mais évidemment c'est là un gallicisme dans lequel la préposition de semble n'être, comme le dit l'Académie, qu'une particule destinée à lier le verbe avec ce qui précède. En effet, dans cette proposition, *il est honteux de mentir*, le véritable sujet est l'infinitif *mentir*; et l'on ne pourrait traduire cette phrase en latin qu'en changeant ainsi la tournure: *mentir est honteux; turpe est mentiri*... L'infinitif deviendra-t-il nécessairement un régime dans ces phrases? *Cet homme est fou de parler ainsi. Vous êtes bien*

bon de le croire. A notre avis, ces locutions ne présentent pas le caractère d'un véritable complément de l'adjectif; c'est plutôt une sorte de proposition subordonnée qui se rattache à la proposition principale par le mot *de*, faisant les fonctions d'une particule conjonctive. En effet, pour traduire cette tournure de phrase en latin, il serait nécessaire d'employer un relatif...

« La préposition *à* devant un infinitif s'emploie quelquefois dans un sens analogue: *Il est fou à (ce point qu'on doit le) lier*. Par suite de l'ellipse, le verbe prend ici une signification passive, comme si l'on disait *fou à être lié*. Mais cela n'a pas toujours lieu, et la signification peut également rester active: *Laid à (ce point qu'il doit) faire peur*. A n'exprime pas un complément de l'adjectif toutes les fois qu'il doit se résoudre par une explication semblable à celles que nous venons d'indiquer.

« Mais au contraire le régime existe toutes les fois que l'infinitif semble n'avoir dans la phrase d'autre valeur que celle d'un substantif précédé d'une préposition. Ainsi *ambiciable à lire, étouffant à voir*, auront pour explication à ou par la *lecture, la vue*. C'est alors une locution imitée du supin en *u* des Latins. Nous ne citons ici que des phrases où l'infinitif a le sens passif ou neutre, à l'imitation d'une tournure latine; l'emploi du sens actif ne peut jamais faire de doute; c'est le régime ordinaire: *ardent à travailler*. »  
RÉGIM. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Voyez *Gouverner* et *Régime*.

RÉGLEMENTAIRE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Lois réglementaires, régime réglementaire*.

RÉGLISSE. Subst. f. On le faisait autrefois masculin.

RÉGNANT, RÉGNANTE. Adj. verbal tiré du verbe *régner*. On mouille le gn. Il ne se met qu'après son subst.: *Le roi régnant, le prince régnant*. — *Le goût régnant, l'opinion régnante*.

RÉGNER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes emploient souvent ce verbe au figuré dans divers sens:

Sur ce visage austère où régnait la tristesse.

(VOLT., *Henr.*, IX, 317.)

Néron dans tous les cœurs est-il las de régner?

(RAC., *Britan.*, act. IV, sc. III, 26.)

RÉGNIQUE. Adj. des deux genres. On ne mouille pas gn, le *ge* prononce durement: *Régne-nicole. Il est régnicole*. — On le prend aussi substantivement: *Les régnicoles*.

REGORGER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Voici des acceptions que l'Académie n'indique point:

Le sang de vos sujets regorger jusqu'à vous.

(RAC., *Esth.*, act. V, sc. 1, 88.)

Ses cruels favoris, d'un regard curieux,

Voyaient les flots de sang regorger sous leurs yeux.

(VOLT., *Henr.*, II, 287.)

Que vos gouffres profonds regorgeront de victimes.

(VOLT., *Oreste*, act. IV, sc. IV, 6.)

*L'enfer regorgeant de victimes*, a dit La Harpe à l'occasion de ce vers, est une expression à la fois emphatique et triviale (*Cours de Littérature*). Cette critique ne semble pas bien juste.

**REGRETTABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme regrettable, une situation regrettable.*

**REGRETTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *je regrette dr.*, et *je regrette que.* Le premier s'emploie quand le sujet de la proposition principale est le même que celui de la proposition subordonnée : *Je regrette de ne plus la voir. Je est le sujet de regretter et de voir.* C'est comme s'il y avait que *je ne la vois plus.* On emploie *que* lorsque le sujet du second verbe n'est pas le même que celui du premier : *Je regrette qu'il soit parti si tôt.*

**RÉGULIER, RÉGULIÈRE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Mouvement régulier, un homme régulier, une femme régulière. — Des traits réguliers, une conduite régulière.*

On appelle, en termes de grammaire, *tours réguliers, phrases régulières*, les tours, les phrases qui sont conformes aux procédés autorisés par la langue. On appelle *verbes réguliers* les verbes qui, dans la formation de leurs temps, suivent les règles générales des conjugaisons, par opposition aux *verbes irréguliers*, qui ne suivent pas ces règles. Voyez *Conjugaison*.

**RÉGULIÈREMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a toujours vécu régulièrement, ou il a toujours régulièrement vécu.*

**REJAILLIR, REJAILLISSEMENT.** Dans ces deux mots on mouille les deux *l*.

**REJETABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Proposition rejetable, excuse rejetable, pièce rejetable.*

**REJETTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On double le *t* dans les temps qui finissent par un *e* muet ; dans les autres, on ne met qu'un *t* : *Je rejette, tu jettes, il rejette ; nous rejetons, vous rejetez, s rejettent.*

**RÉJOUISSANT, RÉJOUISSANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un spectacle réjouissant, ce réjouissant spectacle. Un homme réjouissant.* Voyez *Adjectif*.

**RELACHE.** Ce substantif est féminin en termes de marine ; dans tous les autres sens il est masculin.

**RELACHEMENT.** Subst. m. : *Le relâchement des lois de la pudeur et de la modestie.* (Montesquieu, *Lettres persanes*). L'Académie n'indique point cette acception.

**RELAPS, RELAPSE.** Adj. On prononce le *p* et le *s*. Il ne se met qu'après son subst. : *Il est relaps, elle est relapse.*

\* **RELATEUR.** Subst. m. Qui fait, qui a fait des récits, des narrations. L'usage n'a point adopté ce mot, que Fenelon a employé assez heureusement dans la phrase suivante : *Vos historiens nous sont inconnus ; on n'en a que des morceaux extraits et rapportés par des relateurs peu critiques.*

**RELATIF, RELATIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Qualités relatives.* Il régit quelquefois la préposition *à* : *Cet article est relatif au premier.*

*Relatif* est aussi un mot de grammaire. On appelle *relatif* tout mot qui exprime une relation à un terme conséquent dont il fait abstraction. En sorte que si l'on emploie un mot de cette espèce sans y joindre l'expression d'un terme conséquent déterminé, c'est pour présenter à

l'esprit l'idée générale de la relation, indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être. Si le mot relatif ne peut ou ne doit être envisagé qu'avec application à un terme conséquent déterminé, alors ce mot seul ne présente qu'un sens suspendu et incomplet, lequel ne satisfait l'esprit que quand on y a ajouté le complément. Il y a des mots de plusieurs espèces qui sont relatifs en ce sens, savoir, des noms, des adjectifs, des verbes, des adverbes et des prépositions.

Tous les rapports imaginables supposent deux termes, et ces deux termes peuvent être vus sous deux combinaisons. Il peut arriver que le rapport du premier terme au second ne soit pas le même que celui du second au premier, quoiqu'il le détermine ; et il peut arriver que le rapport des deux termes soit le même sous les deux combinaisons.

On appelle noms réciproquement relatifs ceux qui expriment un rapport qui est toujours le même sous chacune des deux combinaisons des termes, comme *frère, collègue, cousin*, etc., car si Pierre est frère, ou collègue, ou cousin de Paul, il est vrai aussi que Paul est réciproquement frère, ou collègue, ou cousin de Pierre.

On appelle simplement relatifs les noms qui expriment un rapport qui n'est tel que sous une idée des deux combinaisons ; de sorte que le rapport qui se trouve sous l'autre combinaison est différent, et s'exprime par un autre nom. On dit en ce cas que ces deux noms sont *corrélatifs* l'un de l'autre. Par exemple, si Pierre est le père, ou l'oncle, ou le roi, ou le maître, etc., de Paul, cela n'est pas réciproque ; mais Paul est, par corrélation, le fils, ou le neveu, ou le sujet, ou l'esclave de Pierre. Ainsi, père et fils, oncle et neveu, roi et sujet, maître et esclave, sont corrélatifs entre eux, et chacun d'eux est simplement relatif.

Il en est des adjectifs relatifs comme des noms ; les uns le sont simplement, les autres réciproquement. *Utile, inutile, avantageux, nuisible*, sont simplement relatifs, parce qu'ils désignent un rapport qui n'est tel que sous l'une des deux combinaisons ; la diète est *utile* à la santé, la santé n'est pas *utile* à la diète. *Égal, inégal, semblable, dissemblable*, sont réciproquement relatifs, parce qu'ils désignent un rapport qui est toujours le même sous les deux combinaisons. Si Rome est *semblable* à Mantoue, Mantoue est *semblable* à Rome.

Il y a des verbes qui expriment l'existence d'un sujet sous un attribut qui a rapport à quelque objet extérieur. Tels sont les verbes qui ont un complément direct nécessaire ou un régime simple, c'est-à-dire les verbes actifs, comme *J'aime, j'envoie* ; tels sont aussi les verbes passifs, *je suis aimé* ; l'action des uns et la passion des autres est relative à un objet différent du sujet ; ce sont donc des verbes relatifs.

Quant aux verbes neutres, ils ne peuvent jamais être relatifs, parce que, exprimant un état du sujet, il n'y a rien à chercher pour cela hors du sujet.

Il y a aussi des adverbes relatifs, puisqu'on en trouve quelques-uns qui, étant seuls, n'ont qu'un sens suspendu, et qui exigent nécessairement l'addition d'un complément pour la plénitude du sens. Tels sont *conformément, relativement, indépendamment*. Le sens de ces mots est suspendu si l'on n'y ajoute pas un complément, comme *conformément* à la nature, *relativement*

à mes vues, indépendamment des circonstances.

Enfin toutes les prépositions sont essentiellement relatives, puisqu'elles ont toujours rapport à un complément sans lequel leur sens reste suspendu : *Sur la table, à Paris, etc.*

Les grammairiens distinguent encore dans les mots le sens absolu et le sens relatif. Cette distinction ne peut tomber que sur quelques-uns des mots dont on vient de parler, parce qu'ils sont quelquefois employés sans complément, et que, par conséquent, le sens en est envisagé indépendamment de toute application à quelque terme conséquent que ce puisse être. Ce sens n'est pas réellement absolu, car un mot essentiellement relatif ne peut cesser de l'être; mais il paraît absolu, parce qu'il y a une abstraction actuelle du terme conséquent. Que je dise, par exemple : *Aimez Dieu par-dessus toutes choses, et votre prochain comme vous-même*, le verbe *aimez*, essentiellement relatif, parce qu'on ne peut aimer sans aimer un objet déterminé, est employé ici dans le sens relatif, puisque le sens en est complété par l'expression de l'objet qui est le terme conséquent du rapport renfermé dans le sens de ce verbe. Mais si je dis *aimez*, et faites après cela ce que vous voudrez, le verbe *aimez* est ici dans un sens absolu, parce qu'on fait abstraction de tout terme conséquent, de tout objet déterminé auquel l'amour puisse se rapporter. — Il en est de même de toutes les autres sortes de mots relatifs, comme noms, adjectifs, prépositions : *Je suis père, et je reconnais à ce titre toute l'étendue de l'amour que je dois à mon père*; le premier *père* est dans un sens absolu; le second a un sens relatif : car *mon père*, c'est le père de moi. Voyez *Absolu*.

On distingue aussi des propositions absolues et des propositions relatives. Lorsqu'une proposition est telle que l'esprit n'a besoin que des mots qui y sont enoncés pour en entendre le sens, nous disons que c'est une proposition absolue ou complète. Quand le sens d'une proposition met l'esprit dans la situation d'exiger ou de supposer le sens d'une autre proposition, nous disons que ces propositions sont relatives.

Le principal usage que font les grammairiens du terme *relatif* est pour désigner individuellement l'adjectif conjonctif *qui, que, lequel*; c'est, disent-ils, un *pronom relatif*. Mais ce mot est réellement un adjectif. Voyez *Adjectifs conjonctifs*. (Extrait en partie de Beauzéc.)

**RELATION**. Subst. f. En termes de grammaire, on entend par *relation*, la correspondance que les mots ont les uns avec les autres, dans l'ordre de la syntaxe. Les relations irrégulières et mal appliquées sont des fautes que l'on doit éviter avec soin, parce qu'elles rendent le sens obscur, et souvent même équivoque, comme dans cet exemple : *On le reçut avec froideur, qui était d'autant plus étonnante, etc.* Ici le mot *froidueur* étant employé d'une manière indéfinie, l'adjectif conjonctif *qui* ne peut pas avoir avec ce mot une relation juste et régulière. Voyez *Relatif, Rapport*.

**RELATIVEMENT**. Adv. Cet adverbe ayant un complément nécessaire, *relativement à....*, ne peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe, parce que, ne pouvant y être mis qu'avec son complément, il les éloignerait trop l'un de l'autre. Il serait ridicule de dire, *cela a été relativement à ce qui précède dit*.

**RELEVER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *payer*.

**RELEVER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Relever une chose par une autre* signifie faire valoir une chose en la rapprochant d'une autre.

*Quand vous relevez l'éclat de votre teint par les plus belles couleurs* Montesquieu, XXVI<sup>e</sup> lettre persane). C'est dans le même sens que Racine a dit dans *Iphigénie* (act. II, sc. v, 57) :

Et vous ne comparez votre exil à ma gloire,  
Que pour mieux relever votre injuste victoire.

**RELIGIEUSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe. *Il a gardé religieusement sa parole, ou il a religieusement gardé sa parole*.

**RELIGIEUX, RELIGIEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Culte religieux, cérémonies religieuses, opinions religieuses*. — *Un homme religieux, sentiments religieux, ces religieux sentiments; dispositions religieuses, ces religieux dispositions*. Voyez *Adjectif*.

**RELIGUEUX**. Subst. f. plur. L'Académie prétend que ce mot au pluriel se prend quelquefois, dans le style oratoire ou poétique, pour les restes de quelque chose de grand. — Il se prenait autrefois en ce sens, mais il ne s'y prend plus aujourd'hui.

Ils s'arrêtent non loin de ces tombeaux antiques,  
Où des rois ses aïeux sont les froides reliques.

[Rac., *Phéd.*, act. V, sc. vi, 664]

Voltaire a dit, au sujet de ce vers : *Reliques*, mot dérivé du latin *reliquiæ*, qui veut dire restes, a vieilli; on ne le dit plus que des choses saintes.

**RELIRE**. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *lire*. Voyez ce mot.

**RELIRE**. V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *lire*. Voyez ce mot.

**RELUISANT, RELUISANTE**. Adj. verbal tiré du v. *reluire*. Il ne se dit qu'au propre. On peut, en vers, le mettre avant son subst. : *Une étoffe reluisante, des armes reluisantes, ces reluisantes armes*. Voyez *Adjectif*.

**REMARQUABLE**. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un événement remarquable, ces remarquables événements; action remarquable, fait remarquable, homme remarquable* Il régit quelquefois la préposition *par* : *Une femme remarquable par sa beauté*.

**REMBOURSABLE**. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Une rente remboursable*.

**REMETTRE**. V. a. et irrégulier de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*. Voyez ce mot. *Remettre une chose à sa place. Remettre l'épée dans le fourreau, remettre à la voile*. — *Se remettre à table, au lit, au jeu*. — *Remettre deux ensemble des personnes qui étaient brouillées*. — *Il se remet de son trouble, de sa douleur, de son affliction*. — *Je ne me remets pas son nom*.

**RÉMISSIBLE**. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Faute rémissible, cas rémissible*.

**REMEMORS**. Subst. m. L'Académie n'indique qu'imparfaitement les diverses acceptions de ce mot. Les exemples suivants les feront mieux connaître :

Je veux... laisser...  
Dans ton cœur qui m'aima le poison du remords.  
(VOLT., *Tancr.*, act. IV, sc. VII, 10.)

... D'un juste remords je ne puis me défendre.  
(VOLT., *Tancr.*, act. V, sc. VI, 10.)

Je vais seule en ces lieux...  
Mourir dans le remords d'avoir trahi ma foi.  
(VOLT., *Alz.*, act. IV, sc. IV, 19.)

De quelque grand remords in sensibles déchiré.  
(VOLT., *Mahom.*, act. III, sc. VIII, 55.)

Si les remords sont vrais, ton cœur n'est plus coupable.  
(*Idem*, 57.)

J'obéis; d'où vient donc que le remords m'accable?  
(VOLT., *Mahom.*, act. IV, sc. IV, 56.)

Ah! si le ciel enfin vous parle et vous éclaire,  
S'il vous donne en secret un remords salutaire.  
(VOLT., *Orreste*, act. I, sc. III, 39.)

Lui seul, à la pitié toujours inaccessible,  
Aurait cru faire un crime et trahir Médecis,  
Si du moindre remords il se sentait surpris.  
(VOLT., *Henr.*, II, 226.)

Ah! je ne puis contenir ma tendresse;  
Je cède au trouble, au remords qui me presse.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. III, sc. V, 7.)

Rhadamanthe en ces lieux juge, absout à son gré.  
Terrible, il interroge, il entend les coupables,  
Les contraint d'avouer les forfaits exécrables  
Qu'ils ont cachés dans l'ombre, et qu'au sein de la mort  
Ne peut plus expier un stérile remords.  
(DÉLILLE, *Énéid.*, VI, 733.)

La lettre *s* est muette dans le mot *remords*, excepté lorsque le mot suivant commence par une voyelle ou un *h* non aspiré.

Quelques poètes, et entre autres Voltaire et Delille, ont écrit *remord* sans *s*. C'est une licence qu'il n'est pas bon d'imiter.

REMOUDRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *moudre*. Voyez ce mot.

\* REMOURIR. V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. On ne le trouve point dans les dictionnaires, et l'occasion d'en faire usage est très-rare. Il paraît assez bien placé dans la phrase suivante : *Nicéphore assure que deux évêques morts pendant les premières sessions (du concile de Nicée), ressusciteront pour signer la condamnation d'Arius, et remourront incontinent après* (VOLL., *Dict. philos.*, article *Conciles*. 2<sup>e</sup> section).

REMPART. Subst. m. Voici quelques exemples de l'emploi de ce mot au figuré, que l'on ne trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie :

Tout le reste, assemblé près de mon étendard,  
Vous offre de ses rangs l'invincible rempart.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 7.)

Pendant Athalie, un poignard à la main,  
Rit des faibles remparts de nos portes d'airain.  
(RAC., *Ath.*, act. V, sc. I, 23.)

On ne voyait jamais marcher devant son char  
D'un bataillon nombreux le fastueux rempart.  
(VOLT., *OEd.*, act. IV, sc. I, 23.)

REMPLEIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Voltaire a dit dans la *Henriade* (III, 309) :

Bientôt ce fruit affreux se répand dans Paris,  
Le peuple épouvante remplit l'air de ses cris.

*Remplir* et *Emplir* se prennent souvent mal à propos l'un pour l'autre. Voici, je pense, les nuances qui les distinguent. *Emplir* c'est combler exactement la capacité d'une chose, de manière qu'il n'y reste point de vide; et il se dit des vases, des vaisseaux destinés à contenir ce dont on les *emplit* : *On emplit un muid de vin, d'eau, de cidre, de rinaigre, etc.; on emplit un sac d'orge, d'avoine, etc.; un coffre de hardes, une armoire de linge ou de livres, etc.* S'il s'agit seulement d'achever de mettre dans des vases, dans des vaisseaux, ce qu'il faut pour qu'ils soient pleins, on dit *remplir* : *Ce tonneau n'est pas plein, il faut le remplir.*

*Remplir*, dans un autre sens, se dit des lieux, des endroits où l'on met une grande quantité de choses, soit que ces lieux soient destinés à les recevoir, soit qu'ils ne le soient pas; et, pour cela, il n'est pas nécessaire que la capacité de ces lieux, de ces endroits soit exactement pleine, mais il suffit qu'il y ait une grande quantité de choses dont on les remplit : *On remplit une cave de vin, un grenier de grains, une rue de gravois, une basse-cour de fumier, un pays de mendiants.*  
Au figuré, on dit toujours *remplir* : *Remplir la terre du bruit de son nom; remplir une ville d'épouvante; remplir son devoir, ses obligations, sa promesse; remplir sa tête de chimères, etc.*

REMUANT, REMUANTE. Adj. verbal tiré du v. *remuer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un enfant remuant, un esprit remuant.*

REMUNÉRATEUR. Subst. m. L'Académie ne dit pas *rémunératrice* en parlant d'une femme; nous pensons que rien n'empêcherait de le dire, si l'occasion s'en présentait.

RENAISSANT, RENAISSANTE. Adj. verbal tiré du v. *renaître*. En vers, on peut le mettre avant son subst. : *La nature renaissante, les plaisirs renaissants. L'aurore renaissante, la renaissante aurore.*

RENAÎTRE. V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *naître*. Voyez ce mot. Ce verbe régît quelquefois la préposition *de* : *Renaître de ses cendres.*

Revois ton cher Zamore échappé du trépas,  
Qui du sein du tombeau *renait* pour le défendre.  
(VOLT., *Alz.*, act. II, sc. IV, 2.)

Ce verbe ne se dit au propre que du phénix, oiseau fabuleux que les anciens font renaître de sa cendre; de Prométhée, qui, suivant la fable, avait un foie *renaisant*, pour servir de pâture perpétuelle au vautour qui le déchirait; des têtes de l'Hydre qui renaissaient à mesure qu'on les coupait (Voyez *Hydre*); et enfin des fleurs, des plantes, etc. On dit *l'herbe renaît, les fleurs renaissent.*

RENCONTRE. Subst. f. On dit *venir à la rencontre de quelqu'un*, pour dire venir au-devant de quelqu'un. Cette expression est familière, et on a eu raison de la relever dans ce vers de Racine (*Mithridate*, act. II, sc. 1, 43) :

Croyez-moi, montrez-vous, venez à sa rencontre.

On dit *aller à la rencontre de quelqu'un, et aller au-devant de quelqu'un*; mais ces deux locutions ne signifient pas exactement la même chose. On va à la *rencontre* de quelqu'un, uniquement dans l'intention de le joindre plus tôt, ou pour lui épargner une partie du chemin; on va *au-devant* de quelqu'un, pour l'honorer par

cette marque d'empressement. Autrefois on employait *rencontre* au masculin. Voyez *Genre*.

**RENCONTRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit dans *Iphigénie* (act. II, sc. 1, 99) :

Je fremissais, Doris, et d'un vainqueur sauvage  
Craignais de rencontrer l'effroyable visage.

L'Académie ne l'indique point en ce sens.

**RENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il régit plusieurs noms sans article : *Rendre raison, rendre hommage, rendre gloire, rendre obéissance, rendre compte, rendre réponse, rendre grâce, rendre foi et hommage, rendre visite, rendre justice, rendre service, rendre témoignage.* — Voici quelques acceptions de ce mot qui ne sont point indiquées dans le Dictionnaire de l'Académie :

Pyrrhus rend à l'aëlul son infidèle vie.  
(RAC., *Androm.*, act. V, sc. III, 2.)

Je rends dans les tourments une pénible vie.  
(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. VI, 81.)

Dieux ! vous rendez Oreste aux larmes de sa sœur.  
(VOLT., *Oreste*, act. I, sc. II, 103.)

Ce héros malheureux, de Bouillon descendu,  
Aux soupirs des chrétiens ne sera point rendu.  
(VOLT., *Zaïre*, act. II, sc. I, 57.)

**RENFORCER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Enforcer*.

**RENTABLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Cus rentable*.

\* **RÉNITENT, RÉNITENTE.** Adj. Mot inusité dont Voltaire a fait usage : *Mahomet, dans ses premiers combats en Arabie contre les ennemis de son imposture, faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes rénitents, c'est-à-dire qui faisaient des efforts pour repousser sa doctrine.* — Nous pensons qu'on peut très-bien s'en servir en ce sens.

**RENOMMÉE.** Subst. f. Voltaire a dit dans *Alzire* (act. V, sc. 4, 18) :

Que je sois de ton peuple applaudie ou blâmée,  
Ta seule opinion fera ma renommée.

L'opinion d'une seule personne ne peut pas faire la renommée de quelqu'un. *Fera ma renommée* signifie ici me tiendra lieu de renommée.

Et lui, désespéré, s'en alla dans l'armée,  
Chercher d'un beau trépas l'illustre renommée.  
(CORN., *Pol.*, act. I, sc. III, 81.)

La renommée ne convient point à trépas, dit Voltaire. Ce mot ne regarde jamais que la personne, parce que renommée vient de nom : *La renommée d'un guerrier, la gloire du trépas* (*Remarques sur Corneille*). Voyez *Bruit*.

Ce mot ne se dit au pluriel qu'en terme de peinture, et lorsqu'on parle des figures de la Renommée.

**RENONCER.** V. n. et a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens neutre, *renoncer à quelque chose* :

Aux promesses du ciel pourquoi renoncez-vous ?  
(RAC., *Ath.*, act. I, sc. 1, 137.)

— Dans le sens actif, *renoncer quelqu'un* : *Il me renonce*.

De ses remords pressé,  
Pour le sang de vos rois il vous a renoncé.  
(VOLT., *Oed.*, act. V, sc. II, 50.)

**RENOUVELER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On double la lettre *l* dans les temps de ce verbe où cette lettre est suivie d'un *e* muet : *Je renouvellerai, je renouvellerai, il renouvellera, il renouvellerait. On ne met qu'un l* lorsque cette lettre est suivie de toute autre lettre qu'un *e* muet : *Je renourelais, j'ai renourelé, ils renourelèrent.*

**RENTRE.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit *rentre* dans les fers :

Par quel charme, oubliant tant de tourments soufferts,  
Pouvez-vous consentir à rentrer dans ses fers ?  
(RAC., *Androm.*, act. I, sc. 1, 51.)

On dit aussi *rentre* dans son devoir, *rentre* en son bon sens, en soi-même.

**RENOUVER.** V. a. et irrégulier de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *Envoyer*. Voyez ce mot.

**RÉORGANISATION.** Subst. f. Nouvelle organisation. Il est utile d'adopter ce mot, surtout dans le temps présent, où l'on a un si grand besoin de réorganisations. — En 1835, l'Académie l'admet.

**REPAIRE.** Subst. m. Vieux mot qui signifiait demeure, habitation, et que l'on ne dit plus aujourd'hui que pour signifier un lieu où se retiennent des animaux malfaisants. Il vient du latin *reperire*, trouver. *Un repaire* est un lieu où l'on trouve des bêtes malfaisantes. D'après cette étymologie, on peut bien dire un *repaire de bêtes féroces*, mais non pas un *repaire de férocité*. — On dit aussi un *repaire de brigands*, mais on ne dit pas un *repaire de brigandage*.

**REPAÎRE.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *paître* et a de plus un passé simple, *je repus*, et un participe passé, *repu, repue*, qui sert à former le passé composé, *j'ai repu*. Au propre, il est neutre et peu usité. L'Académie donne pour exemple, *il a fait trente lieues sans repaître* ; vos chevaux n'ont point repu. Cela ne se dit point. On dit sans manger, sans boire ni manger. — Au figuré, il est actif et pronominal : *Repaître son esprit de chimères* ; se repaître de chimères, de vaines espérances.

Hélas ! si cette paix dont vous vous repaîsez  
Couvrirait contre vos jours quelques pièges dressés !  
(RAC., *Britann.*, act. V, sc. I, 61.)

**RÉPARABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'analogie : *Un dommage réparable, ce réparable dommage* ; une faute réparable, cette réparable faute.

**RÉPARER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit *réparer le crime, réparer les ruines de la liberté* ; et Racine, *réparer l'outrage des ans* :

Repare-t-on le crime, hélas ! par des présents ?  
(SÉMIER., act. I, sc. v, 109.)

Et de la liberté réparer les ruines.  
(MORT DE CÉSAR, act. III, sc. VII, 34.)

Même elle avait encor cet éclat emprunté  
Dont elle eut soin de peindre et d'orner son visage,  
Pour réparer des ans l'irréparable outrage.  
(ATH., act. II, sc. v, 35.)

**REPARTIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Dans le sens de répliquer, répondre sur-le-champ et vivement, il se conjugue comme *partir*.

*Repartir*, v. n., dans le sens de partir de nouveau, se conjugue de même.

*Répartir*, V. a. Dans le sens de distribuer, partager il se conjugue comme *emplir*. Voyez ce mot.

*Repartir*, dit Beauzée, signifie répondre, ou partir une seconde fois; les circonstances le font entendre; mais dans le premier sens, il forme ses préterits avec l'auxiliaire *avoir*: *Il a repartit avec esprit*, c'est-à-dire *il a répondu*; dans le second sens, il prendra ses préterits l'auxiliaire *être*: *Il est repartit promptement*, c'est-à-dire *il s'en est allé*.

Il me semble que le verbe *repartir*, dans le second sens, prend l'auxiliaire *être* et l'auxiliaire *avoir*, selon les vues de l'esprit. Si je veux exprimer l'action de partir, je dirai *il a repartit*, *il a repartit ce matin à six heures*; si je veux indiquer l'état qui résulte de l'action de partir, je dirai, en employant l'auxiliaire *être*, *il est repartit*; *il y a longtemps qu'il est repartit*. Il y a ici deux vues de l'esprit qui sont bien distinguées par les auxiliaires *avoir* et *être*, et qui ne pourraient pas l'être si ce verbe ne pouvait pas prendre l'auxiliaire *avoir*. Voyez *Partir*.

REPENTANT, REPENTANTE. Adj. verbal tiré du v. *se repentir*. Il ne se met qu'après son subst.: *Un pécheur repentant, une femme repentante*.

REPENTIR (SE). V. pronom. irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*. Corneille a dit dans *Rodogune* (act. 1, sc. VII, 41):

Pent-être qu'en son cœur, plus douce et repentie,  
Elle en dissimulait la meilleure partie.

*Repentie*, dit Voltaire, n'est pas français, du moins aujourd'hui. On ne peut pas dire *une princesse repentie*; mais pourquoi n'emploierions-nous pas une expression nécessaire dont l'équivalent est reçu dans toutes les langues de l'Europe? (*Remarques sur Corneille*.)

RÉPÉTILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les l.

RÉPÉTITION. Subst. f. Ce mot signifie, en termes de grammaire, l'emploi dans une même phrase d'une expression qu'on y a déjà employée.

Il y a trois sortes de répétitions: des répétitions nécessaires, des répétitions élégantes, et des répétitions vicieuses. Il y a des répétitions si nécessaires, qu'on ne saurait les omettre sans faire une mauvaise construction. Exemples: *Le fruit qu'on tire de la retraite est de se connaître, et de connaître tous ses défauts*. Si l'on disait simplement, *le fruit qu'on tire de la retraite est de se connaître et tous ses défauts*, on parlerait mal; car *se connaître* ne serait pas bien construit avec *tous ses défauts*. Il n'avait point en cela d'autres vues que de lui apprendre, et d'apprendre à chacun, par son exemple, à obéir avec soumission. Apprendre est répété ici par la même raison que *connaître* est répété dans le premier exemple.

Il y a d'autres répétitions nécessaires pour la régularité du style, ou pour la netteté. Exemples: *Ils ne viennent tous vos troubles et vos peines d'esprit? Tous, qui est masculin, ne peut pas se construire avec peines, qui est féminin; ainsi il faut dire et toutes vos peines*. Mais quand deux substantifs seraient du même genre, il ne faudrait pas laisser de répéter quelquefois *tout*, comme, *L'ancien serpent s'arma contre vous de toute sa malice et de toute sa violence*; et non pas de *toute sa malice et sa violence*. — Voici deux exemples qui regardent la netteté: *Faites état d'acquiescer une grande patience, plutôt qu'une grande paix; vous la trouverez, cette paix, non pas sur la terre, mais dans le ciel*. Le mot de

*paix* répété rend le discours plus net; car sans cette répétition, le pronom *la* pourrait se rapporter à *patience* aussi bien qu'à *paix*: *La vue de l'esprit a plus d'étendue que la vue du corps*. Si l'on disait que *celle du corps, celle serait équivoque avec étendue*.

Les répétitions élégantes sont celles qui contribuent à l'ornement du discours. En voici des exemples: *Quoi donc, ô mon cher père, je ne vous verrai jamais!.. jamais je n'embrasserais celui qui m'aimait tant! jamais je n'entrerais à parler cette bouche d'où sortait la sagesse! jamais, etc.* (Fénel., *Téléme.*, liv. XVIII, t. II, p. 203.)

Ces murs portent le nom, le nom sacré de Troie.

(DELIL., *Énéid.*, V, 1019.)

Il faut, dit Voltaire, éviter les répétitions, à moins qu'elles ne donnent une grande force au discours. — Voici des exemples de répétitions vicieuses: *Souffrez que je vous demande si vous vous souvenez de m'avoir vu autrefois, comme il me semble que je me souviens de vous avoir vu*. *Votre visage ne m'est point inconnu; il m'a d'abord frappé, mais je ne sais où je vous ai vu*. (Fénel., *Téléme.*, liv. VIII, t. I, p. 259.) *Vénus alla trouver Neptune, elle raconta à Neptune ce que Jupiter lui avait dit*.

Tu n'as plus qu'un ami dont le destin t'opprime.

.....  
Mais de notre destin pourquoi désespérer?

(VOL., *Oreste*, act. II, se. I, 7.)

Plistène sous les coups a fini ses destins.

(Idem, 18.)

La Harpe dit au sujet de ces vers: Cette répétition si fréquente du même mot, dans un couplet de peu de vers, est une négligence marquée. (*Cours de littérature*.)

Les grammairiens ont donné quelques règles sur les répétitions des éléments du discours qui en sont susceptibles. Nous allons les exposer.

Quelquefois on répète l'article avant plusieurs substantifs qui se suivent, quelquefois on ne le répète pas. Si plusieurs noms sont réunis pour former un même sujet ou un même complément total, il faut, ou qu'ils soient tous sans article, ou que le même article soit répété avant chacun d'eux. Exemples sans article: *Prières, remontrances, commandements, tout est inutile*. — *La tempête renversa tours, palais, églises*. Exemples avec l'article: *Les prières, les remontrances, les commandements, tout est inutile*. *La tempête renversa les tours, les cabanes, les palais, les églises*. — Quelquefois, par exception, un seul article détermine deux substantifs; mais cela ne peut avoir lieu que devant certains mots habituellement réunis et liés étroitement par le sens, comme les *us* et *coutumes*. (Acad.) *Dictionnaire des arts et métiers*. (Acad.)

Lorsque plusieurs adjectifs, unis par et, modifient un même substantif, de manière qu'on ne puisse pas en sous-entendre un autre, il ne faut pas répéter l'article: *Le sage et pieux Fénelon, les belles et mémorables actions, les belles et charmantes femmes, le vaste et profond savoir, l'humble et timide innocence*. Mais lorsque deux adjectifs unis, par la conjonction et, modifient, l'un un substantif exprimé, l'autre un substantif sous-entendu, il faut répéter l'article avant chacun de ces adjectifs. Ainsi on dira, *le premier et le second étage, la vingtième et la*

trouzième page, le bon et le mauvais vin, les philosophes anciens et les modernes, les belles et les jolies femmes. On parlerait mal en disant le premier et second étage, la vingtième et trentième page, etc.

Si les mots *plus, moins, mieux*, modifiant les adjectifs, doivent être précédés de l'article, il faut répéter l'article autant de fois que ces mots. Ainsi on dira, en parlant d'un riche avaricieux, *c'est le plus riche et le plus pauvre homme que je connaisse*; et non pas, *c'est le plus riche et plus pauvre homme que je connaisse*; et encore moins *c'est le plus riche et pauvre homme que je connaisse*. On dira de même: *C'est le plus riche et le plus libéral homme que je connaisse*, et non pas *le plus riche et plus libéral homme*. Il pratique les *plus hautes et les plus excellentes vertus*, et non pas *les plus hautes et excellentes vertus*.

Les adjectifs possessifs se répètent, 1<sup>o</sup> avant chaque substantif: *Mon père et ma mère sont revenus, mes frères et mes sœurs sont partis*; et non pas *mes père et mère sont venus, mes frères et sœurs sont partis*. 2<sup>o</sup> Ils se répètent devant les adjectifs qui ne qualifient pas un seul et même substantif: *Je lui ai montré mes beaux et mes vilains habits*. Cette phrase équivaut à celle-ci: *Je lui ai montré mes beaux habits et mes vilains habits*. Or, puisqu'il y a un substantif sous-entendu, il faut bien l'indiquer et le déterminer; cela ne se peut faire qu'en répétant *mes*.

3<sup>o</sup> Ils ne se répètent pas devant les adjectifs qui qualifient le même substantif: *Mes beaux et magnifiques habits*. Voyez *Mon*.

L'adjectif démonstratif *ce* se répète quelquefois, et quelquefois ne se répète pas dans les phrases où il est suivi des adjectifs relatifs *qui, que, dont*. Par exemple, on dit, en répétant *ce*, *ce que j'aime le plus, c'est d'être seul*; *ce que je crains, c'est de vous déplaire*; *ce qui soutient l'homme, c'est l'espérance*; *ce qui m'attache à la vie, ce sont mes enfants*; et l'on dit, sans répéter *ce*, *ce que je dis est vrai, ce qui est vrai est beau, ce que vous éprouvez est de l'amour*.

Les grammairiens nous disent que, dans ces phrases, lorsque le verbe *être* est suivi d'un verbe il faut répéter *ce*, comme *ce que je crains, c'est de vous déplaire*; que lorsqu'il est suivi d'un adjectif, cette répétition n'a pas lieu: *ce que je dis est vrai*; enfin que lorsqu'il est suivi d'un substantif, la répétition a lieu: *ce qui soutient l'homme, c'est l'espérance*. — Cette dernière règle est fautive, car on dit aussi: *ce que vous voyez est une tour, ce que vous éprouvez est de l'amour, ce que je dis est la vérité*.

Voyons si, en expliquant ces phrases par la nature des idées, au lieu de les expliquer par le matériel des mots, nous parviendrons à trouver des règles plus claires et plus sûres.

Dans ces sortes de phrases, on l'on veut exprimer qu'il y a identité entre l'idée du premier membre de la phrase et l'idée du second membre, ou bien on veut indiquer entre le premier membre et le second un rapport de choix, de préférence, de distinction. Quand je dis *ce que je vois est une tour*, je veux exprimer l'identité entre ce que je vois et une tour; c'est comme si je disais, ce que je vois et une tour est la même chose; ou une tour et ce que je vois est la même chose. Mais dans ce que j'aime, c'est d'être seul; ce que j'aime, c'est la solitude, les idées des deux membres de la phrase ne sont pas identiques, j'indique

seulement entre ces deux membres un rapport de choix, de préférence. C'est comme si je disais, entre toutes les situations que je pourrais désirer, je choisis, je préfère, j'aime celle d'être seul.

Dans le premier cas, il est clair que le *ce* est superflu, car j'affirme seulement une chose déterminée d'une autre chose déterminée. *Ce que vous voyez est une tour* est une proposition le la même nature que *cette chose est une tour*; *ce que je vous dis est vrai* est une proposition de la même nature que *cette chose est vraie*.

Mais lorsqu'il est question de choix, de préférence, l'adjectif démonstratif *ce* est nécessaire, parce qu'il sert à indiquer particulièrement une chose entre plusieurs, ce qui marque choix, préférence, distinction. *Ce que j'aime le plus, c'est la solitude*, signifie parmi les choses que j'aime, celle-là, savoir, la solitude, est celle que j'aime le plus. *Ce qui m'attache à la vie, ce sont mes enfants, c'est-à-dire*, de toutes les choses qui pourraient m'attacher à la vie, *celle-là, savoir, mes enfants, est celle qui m'y attache de préférence*.

D'après cette règle simple, et qui est applicable à tous les cas, on dira en répétant *ce*:

*Ce qui me plaît, c'est d'être seul, ou c'est la solitude*; *ce qui me console, c'est votre amitié*; *ce qui m'attache à la vie, ce sont mes enfants*.

Et l'on dira, sans répéter *ce*:

*Ce que je dis est vrai, ou ce que je dis est la vérité*; *ce que vous éprouvez est de l'amour*; *ce que vous voyez est une tour*.

Il y a des cas où l'on pourrait dire, *ce que vous éprouvez, c'est de l'amour*. Par exemple, si une personne doutait que les sentiments qu'elle éprouve fussent de l'amour, et si elle voulait prouver qu'ils ne sont que de l'amitié, de l'estime, ou autre chose, on lui dirait, *ce que vous éprouvez, c'est de l'amour*, afin de lui indiquer, par l'adjectif démonstratif *ce*, le sentiment de l'amour particulièrement distingué des autres sentiments qu'elle a dans la pensée. *Ne vous y trompez pas, ne confondez pas, ce que vous éprouvez, c'est de l'amour*. On dirait de même à un homme qui douterait si ce qu'il voit est une tour ou un autre objet, *ne vous y trompez pas, ce que vous voyez n'est autre chose qu'une tour, c'est une tour*. Qu'est-ce que je vois sur cette montagne? *C'est une tour. Ce que vous voyez, c'est une tour*, un objet distingué de tous les objets que vous pourriez vous figurer.

Et il ne faut pas croire, comme le disent les grammairiens, que la répétition de *ce* ait lieu pour donner plus d'énergie à la phrase; cet adjectif démonstratif est nécessaire la pour désigner particulièrement une chose entre plusieurs autres, et y fait sa fonction ordinaire.

Le pronom *je*, et en général les pronoms de la première et de la seconde personne se répètent 1<sup>o</sup> avant les verbes qui sont à des temps différents: *Je vous l'ai dit, et je vous le répète*. — *Je soutiens et je soutiendrai toujours que...* 2<sup>o</sup> quand le premier pronom personnel est joint à une proposition négative, et que la seconde proposition qui dépend du même pronom est affirmative; ou quand la première proposition est affirmative et la seconde négative: *Je n'ignore pas qu'on ne saurait être heureux sans la vertu, et je me propose bien de toujours la pratiquer, et non pas, et me propose bien. Vous êtes heureux présentement; vous ne le serez pas toujours*; 3<sup>o</sup> on répète aussi ces pronoms après les conjonc-

tions, excepté après *et, mais, ni* : *Je désire vous voir heureux, parce que je vous suis attaché. Vous serez vraiment estimé, si vous êtes sage et modeste*; 4<sup>e</sup> la même répétition a lieu quand le premier verbe est suivi d'un régime : *Je cueillis un second et un troisième fruit, et je ne me lassais point d'exercer ma main pour satisfaire mon goût* (Buffon, *De l'homme, des sens en général*, t. X, p. 363); 5<sup>e</sup> on répète aussi le pronom quand les deux verbes sont au même temps : *J'entendis les bras pour embrasser l'horizon, et je ne trouvais que le vide des airs*.

Mais souvent, pour donner plus de rapidité à l'expression, les écrivains se mettent au-dessus de ces règles : *Je m'imaginai avoir fait une conquête, et me glorifiais de la faculté que je sentais de pouvoir contenir dans ma main un autre être tout entier*.

J'ignore tout le reste,

Et venais vous compter ce désordre funeste.

Rac., *Ath.*, act. II, sc. II, 41.)

J'ai trompé les mortels, et ne puis me tromper.

Voltaire, *Mahom.*, V, sc. IV, 64.)

On ne répète pas ordinairement le pronom *il*, ni en général les pronoms de la troisième personne, quand les verbes sont au même temps; et on les répète ou on ne les répète pas, selon le jugement de l'oreille, quand les verbes sont à des temps différents. *Il était honteux de sa crainte, et n'avait pas le courage de la surmonter*. (Fénelon, *Télémaque*). — *Il désire vaincre, et il vaincra; il pleurait de dépit, et alla trouver Calypso*. (Idem, liv. VII, t. 1, p. 252.)

Voici les cas où l'on doit répéter les pronoms de la troisième personne quand les verbes sont au même temps.

1<sup>o</sup> Quand, dans une suite de verbes, on veut supprimer la conjonction et avant le dernier, afin de soutenir l'attention : *Ils flattaient, ils caressent, ils environnent de séductions*.

2<sup>o</sup> Quand, dans une suite de verbes, il y en a un suivi d'un régime différent des autres, on répète le pronom, excepté avant le dernier verbe qui est précédé de la conjonction et : *Il le soutient, il le dirige, il règle son mouvement et le soumet à des lois*. (Buffon.) Sans la répétition du pronom, l'oreille ne serait pas satisfaite, à cause du régime différent du troisième verbe.

3<sup>o</sup> On répète le pronom quand le dernier verbe, uni au précédent par la conjonction *et*, est lui-même précédé d'une préposition qui, avec son régime, exprime une circonstance. Telle est cette phrase de Fénelon : *Il fuit sur son ennemi, et après l'avoir saisi d'une main victorieuse, il le reverse*, etc. On trouve néanmoins des exemples contraires. Les meilleurs guides, dans ces cas, c'est l'oreille, le goût, et la loi de clarté, qui est la première de toutes.

4<sup>o</sup> On répète le pronom avant le dernier verbe, quand il est précédé d'une proposition incidente formant une longue phrase, quoique les verbes auxquels il est uni par la conjonction et soient eux-mêmes sans pronom : *Il renonce aux sentiments d'humanité, tourne toutes ses forces contre lui-même, cherche à s'entre-détruire, se détruit en effet; et, après ces jours de sang et de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée, il voit d'un œil triste la terre dévastée*, etc.

Il est aisé de sentir la raison de cette règle. Les verbes *tourne, cherche, se détruit*, peuvent se passer de pronom, parce qu'ils sont liés avec le

premier, *il renonce*, et qu'ils se suivent dans le même ordre de construction. Mais lorsqu'on a dit, après ces jours de sang et de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée, on a perdu cet ordre de vue, et la liaison entre les verbes sans pronom et le premier verbe est pour ainsi dire oubliée. Il est donc nécessaire que le pronom vienne rappeler cette liaison, et qu'il la rappelle distinctement, en répétant le pronom qui précède le premier verbe.

On se répète devant tous les verbes auxquels il sert de sujet : *On le loue, on le menace, on le caresse; et non pas, on le loue, le menace, le caresse*.

Quand on répète *on*, il faut toujours le faire rapporter à un seul et même sujet, autrement c'est une source d'obscurité : *On dit qu'on a pris cette ville; on croit n'être pas trompé, cependant on nous trompe à tout moment; on croit être aimé, et l'on ne vous aime pas*. Toutes ces phrases ne sont pas correctes, parce que *on* y a des rapports différents. Dans la première phrase, le premier *on* se rapporte à ceux qui disent qu'on a pris la ville, et le second à ceux qui l'ont prise. Dans la seconde, le premier *on* se rapporte à ceux qui croient n'être pas trompés, et le second à ceux qui trompent, et ainsi des autres phrases. Mais le rapport sera le même, et la faute disparaîtra, si l'on dit : *On dit que cette ville a été prise; on croit n'être pas trompé, cependant on l'est à tout moment; on croit être aimé, et on ne l'est pas*.

Tout se répète devant chaque substantif qu'il modifie, quand même ces substantifs expriment des idées de la même espèce : *Il a perdu toute l'affection et toute l'inclination qu'il avait pour moi, et non pas, il a perdu toute l'affection et l'inclination*. — A plus forte raison tout doit-il être répété devant des substantifs qui expriment des idées différentes : *Je suis avec toute l'ardeur et tout le respect possible, et non pas, avec toute l'ardeur et le respect possible*.

En général, on répète les prépositions devant chacun de leur complément. Voyez *Préposition*.

Les adjectifs comparatifs *si, aussi, plus, le plus, et autant*, doivent se répéter avant chaque adjectif, chaque verbe ou chaque adverbe qu'ils modifient : *Il est si sage, si bon, etc. Plus on lit Racine, plus on l'admire. Autant j'estime l'homme sincère, autant je méprise l'homme fourbe et dissimulé*.

Les conjonctions *et, ni, ou, si*, se répètent ordinairement lorsqu'elles sont employées sous les mêmes rapports. La conjonction *et* se répète ou ne se répète pas, selon que l'on veut ou non appuyer sur chaque expression qui la suit. On dit sans cette conjonction, *une femme tendre, belle, sage*; mais Voltaire a donné plus d'énergie à sa pensée, en disant :

Une coquette est un vrai monstre à fuir;  
Mais une femme et tendre, et belle, et sage,  
De la nature est le plus digne ouvrage.

(La Prude, act. I, sc. v, 25.)

Rien n'est constant dans le monde, ni les fortunes les plus florissantes, ni les amitiés les plus vives, ni les réputations les plus brillantes, ni les faveurs les plus enviées. (Massillon, *Sermon de la Toussaint*). — *Il est si généreux, si honnête, si bienfaisant, que, etc.* — *Vous verrez ou votre père, ou votre mère*.

Dans les phrases où il y a plusieurs membres régis par la conjonction *que*, il faut la répéter à

chaque membre : *Les Gaulois croyaient qu'Apollon chassait les maladies, que Minerve présidait aux ouvrages, que Jupiter était le souverain des cieux, etc.*

Soit, dans le sens de la préposition latine *sive*, se répète devant chacun des noms qu'il joint : Soit *réflexion*, soit *instinct*, soit *hasard*. — Quelquefois, au lieu de répéter *soit*, on met *ou* : *La fortune, soit bonne ou mauvaise, soit volage ou constante, ne peut rien sur l'âme du sage*. Il faut remarquer ici que *ou* marque mieux chaque membre de la phrase caractérisé par une opposition. Ces membres ne seraient pas bien distingués, si l'on disait : *La fortune, soit bonne, soit mauvaise, soit volage, soit constante, etc.*

Quelquefois, au lieu de répéter la conjonction *si*, et autres conjonctions semblables, on met *que*, et cette conjonction, employée de la sorte après *si*, régit le subjonctif. Ainsi, au lieu de dire, *si vous m'aimez, et si vous voulez me le persuader*, on dit, *si vous m'aimez et que vous vouliez me le persuader*. Il y a quelque différence entre ces deux expressions. On emploie la première si les choses que l'on exige ne regardent que la personne à qui l'on parle : *Si vous m'aimez et si vous voulez me le persuader, lievez-vous à l'étude*. Mais si les choses qu'on exige ont rapport à la personne qui parle, *et que* doit être préféré : *Si vous m'aimez et que vous vouliez me le persuader, faites-moi ce sacrifice*. — Quand que tient la place d'une autre conjonction qu'il faudrait répéter, il régit l'indicatif : lorsque *je vous ai dit* et que *je vous ai assuré*, etc.

Il faut éviter d'employer dans une même phrase la même conjonction sous des rapports différents. C'est une source d'obscurité : *Un homme témoin d'une querelle survenue entre deux de ses amis, est quelquefois obligé de se déclarer pour l'un d'eux, pour ne pas les avoir tous deux pour ennemis*. Ces trois *pour*, pris sous des rapports différents, rendent la phrase louche et embarrassée. — Fléchier dit, en parlant d'un juge méchant et d'un juge ignorant : *L'un pêche avec connaissance, et il est plus inexcusable; mais l'autre pêche sans remords, et il est plus incorrigible* : mais ils sont également criminels, à l'égard de ceux qu'ils condamnent ou par erreur ou par malice. (*Oraison fun. de M. de Lamoignon*, p. 157.) Ces deux *mais*, avec des rapports différents, font un mauvais effet.

Lorsque, dans une proposition, l'un des membres est affirmatif et l'autre négatif, il faut répéter le verbe. Ainsi, suivant les grammairiens, *Cornéille a fait une faute en disant (Cid, act. III, sc. vi, 35, 1<sup>re</sup> édition)* :

L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

L'Académie a remarqué qu'il aurait dû dire, *et l'honneur est un devoir*. — Cette règle peut être fort bonne pour la prose, mais une phrase poétique qui, comme celle de *Cornéille*, joint le mérite de la clarté à celui de la précision, peut se passer de la répétition du verbe. Un écart qui produit une beauté est une exception. Voyez *Ellipse, Pléonasme*.

REPIE. Subst. m. On prononce le *c* final.

REPLET, REPLETTE. Adj. Il ne se dit que des personnes, et suit toujours son subst. : *Un homme replet, une femme replette*.

REPLI. Subst. m. Les poètes l'emploient souvent au figuré :

Il est temps que mon cœur  
De ses derniers replis l'ouvre le profondeur.  
(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. iv, 1.)

Dans votre âme avec vous il est temps que je lise;  
Il faut que ses replis s'ouvrent à ma franchise.  
(VOLT., *Zaïre*, act. IV, sc. vi, 15.)

REPLONGER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il signifie plonger de nouveau, et se dit au propre et au figuré : *Plonger et replonger une cruche dans la rivière*. — *Il ne roult pas replonger son royaume dans une guerre nouvelle* (Voltaire)

Bienlôt de Jézabel la fille meurtrière,  
Instruite que Joas voit encor la lumière,  
Dans l'horreur du tombeau viendra le replonger.  
(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. III, 25.)

J'avais de quelque espoir une faible étincelle :  
J'entrevois le jour; et mes yeux affligés  
Dans la profonde nuit sont déjà replongés  
(VOLT., *Mer.*, act. II, sc. II, 66.)

RÉPONDRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Les acceptions suivantes ne sont pas indiquées clairement dans le Dictionnaire de l'Académie.

Il faut que votre cœur à mes bonetés réponde.  
(VOLT., *Mahom.*, act. V, sc. II, 17.)

J'attends de votre âme  
Un amour qui réponde à ma brûlante flamme.  
(VOLT., *Zaïre*, act. I, sc. II, 49.)

Son silence souvent répond à mes discours.  
(VOLT., *Sémir.*, act. II, sc. vi, 7.)

Cornéille a dit dans *le Menteur* (act. II, sc. I, 7, éd. de Volt.) :

S'il faut qu'à vos projets la suite ne réponde.

Voltaire dit au sujet de ce vers : Il faut *ne réponde pas*. Ce *ne* seul ne se dit que dans les occasions suivantes : *Je crains qu'elle ne réponde; il n'est point de douceurs qu'elle ne réponde aux compliments qu'on lui a faits; il n'y a personne dans cette maison dont je ne réponde; est-il une question difficile à laquelle il ne réponde?* (*Remarques sur Cornéille*.)

REPOS. Subst. m. Il n'a point de pluriel dans le langage ordinaire. Il en a un lorsqu'il est employé comme terme d'art : *Les repos d'un escalier, les repos et les ombres en peinture*.

On appelle *repos*, en poésie, la césure qui se fait, dans les grands vers, à la sixième syllabe, et dans les vers de dix syllabes, à la quatrième. On appelle cette césure *repos*, parce que l'oreille et la prononciation semblent s'y reposer; c'est pourquoi le *repos* ne doit point tomber sur des monosyllabes où l'oreille ne saurait s'arrêter.

Le mot *repos* se dit aussi, en poésie, de la pause qui se fait dans les stances de six ou de dix vers, savoir : dans celles de six, après le troisième vers; dans celles de dix, après le quatrième et après le septième vers. A la fin de chaque stance ou couplet, il faut qu'il y ait un plein repos, c'est-à-dire un sens parfait.

REPOSER. V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Les poètes l'emploient au propre et au figuré :

..... Tu vois mon trouble, apprends ce qui te cause,  
Et juge s'il est temps, ami, que je repose.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 11.)

En l'appui de ton dieu tu t'étais reposé.  
(Rac., *Ath.*, act. V, sc. v, 1.)

Je m'en reposerai sur votre expérience.  
(Rac., *Britan.*, act. III, sc. 1, 55.)

Où, mon fils, c'est vous seul sur qui je me repose.  
(Rac., *Mithr.*, act. II, sc. v, 10.)

ROXANE, se livrant tout entière à ma foi,  
Du cœur de Bajazet se reposait sur moi.  
(Rac., *Bay.*, act. I, sc. iv, 14.)

Mais moi, qui de ce soin sur Calchas me repose.  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 11, 42.)

**REPOUSSANT, REPOUSSANTE.** Adj. verbal, tiré du *v. repousser*. On peut le mettre avant son subst. Ferait dit qu'il doit toujours le précéder; c'est une erreur : *Laideur repoussante, cette repoussante laideur; manières repoussantes, air repoussant. Cette âpre et repoussante raison, qui trouve toujours dans son indifférence pour le bien public le premier obstacle à ce qui peut le favoriser.* (J.-J. Rousseau).

**RÉPRÉHENSIBLE.** Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, et peut se mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme répréhensible, une femme répréhensible; une action répréhensible, une conduite répréhensible, cette répréhensible conduite.*

**REPRENDRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *prendre*. Voyez ce mot.

**REPRÉSENTATIF, REPRÉSENTATIVE.** Adj. qui se met qu'après son subst. : *Caractère représentatif, gouvernement représentatif.*

**REPRESENTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit que ce verbe se prend dans le sens de *remonter*; mais cette acception ne peut convenir au sens que lui donne Racine dans les vers suivants. Ce sens est plutôt *faire considérer*.

Il me représenta l'honneur et la patrie,  
Tout ce peuple, ces rois à mes ordres soumis,  
Et l'empire d'Asie à la Grèce promis;  
De quel front, immolant tout l'Etat à ma fille,  
Roi sans gloire, j'irais vieillir dans ma famille.  
(*Iphig.*, act. I, sc. 1, 74.)

**RÉPRESSIF, RÉPRESSIVE.** Adj. qui se met qu'après son subst. : *Lois répressives.*

**RÉPRIMABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Licence réprimable, cette réprimable licence, abus réprimable, ce réprimable abus.* Voyez *Adjectif*.

**RÉPRIMER.** V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit point *réprimer des complots*.

Où serais-je aujourd'hui si, domptant ma faiblesse,  
Je n'eusse d'une mère étouffé la tendresse;  
Si, de mon propre sang ma main, versant des flots,  
N'eût par ce coup hardi réprimé vos complots ?  
(Rac., *Ath.*, act. II, sc. vii, 107.)

**RÉPROCHABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Action reprochable, conduite reprochable. — Témoin reprochable, témoignage reprochable.*

**RÉPROUVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Racine a dit (*Bajazet*, act. I, sc. 1, 65) :

..... Ne doutez point que, fiers de sa disgrâce,  
A la haine bientôt ils ne joignent l'aubace,  
Et n'épluchent, seigneur, la perte du combat  
Comme un arrêt du ciel qui réproûve Amurat.

Delille a dit dans le même sens (*Énéide*, VII, 800) :

Tous veulent des combats réproûvés par les dieux.

**RÉPUBLICAIN, RÉPUBLICAINE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Gouvernement républicain, forme républicaine, esprit républicain, maximes républicaines, institutions républicaines, ces républicaines institutions.* Voyez *Adjectif*.

**RÉPUTATION.** Subst. f. *Réputation*, sans épithète, se prend toujours en bonne part : *Être en réputation, avoir de la réputation.*

**REQUÉRIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *acquies*. Voyez ce mot.

**REQUINQUER (SE).** V. pronom. Il se dit des vieilles qui se parent plus qu'il ne convient à leur âge : *C'est une vieille qui se requinque.* Il se dit aussi en général de tous ceux qui se parent d'une manière affectée. (*Acad.*) Voltaire l'a employé dans un sens figuré :

Mais je ne suis point requinqué  
Par un succès si désirable.  
(*Épître à M. Falkener, en tête de Zaïre.*)

**RÉSIDER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit : *Toute l'autorité réside dans la personne d'un tel.* Racine a dit (*Athalie*, act. IV, sc. III, 36) :

Songez qu'en cet enfant tout Israël réside.

**RÉSINEUX, RÉSINEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Arbre résineux, substance résineuse.*

**RÉSOLUMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu résolument qu'il n'en ferait rien, ou il a résolument répondu qu'il n'en ferait rien.* On le met aussi au commencement de la phrase : *Résolument, je n'en ferai rien.*

**RÉSONNANT, RÉSONNANTE.** Adj. verbal tiré du *v. résonner*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une route résonnante, une église résonnante.*

**RÉSONNER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot, au propre, s'emploie bien dans le style noble :

La voix d'Énée encor résonne à son oreille.  
(*Delile*, *Énéid.*, IV, 7.)

Là des fiers escadrons le rapide tonnerre  
Sous des coursiers poudreux fait résonner la terre.  
(*Idem*, VII, 865.)

**RÉSoudre.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent.* Je résous, tu résous, il résout; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. — *Imparfait.* Je résolvais, tu résolvais, il résolvait; nous résolvions, vous résolviez, ils résolvaient. — *Passé simple.* Je résolus, tu résolus, il résolut; nous résolûmes, vous résolûtes, ils résolurent. — *Futur.* Je résoudrai, tu résoudras, il résoudra; nous résoudrons, vous résoudrez, ils résoudront.

Conditionnel. — *Présent.* Je résoudrais, tu résoudrais, il résoudrait; nous résoudrions, vous résoudriez, ils résoudraient

Impératif. — *Présent*. Résous, qu'il résolve; résolvons, résolvez, qu'ils résolvent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je résolve, que tu résolves, qu'il résolve; que nous résolvions, que vous résolviez, qu'ils résolvent. — *Imparfait*. Que je résolusse, que tu résolusses, qu'il résolût; que nous résolussions, que vous résolussiez, qu'ils résolussent.

Participe. — *Présent*. Résolvant. — *Passé*. Résolu, résolue.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Dans le sens de décider, de terminer, déterminer, on emploie le participe passé *résolu, résolue*: *Il a résolu de partir*; et dans le sens de changer, se convertir en quelque autre chose, on se sert du participe passé *résous*: *Le soleil a résous le brouillard en pluie*. Le participe *résous* n'a point de féminin.

La reine, au désespoir de ne rien obtenir,  
Se résout de se perdre ou de le prévenir.

(CORN., *Rodog.*, act. I, sc. vi, 45.)

Se résout de se perdre, dit Voltaire, est un solécisme. *Je me résous à, je résous de. Il s'est résolu à mourir. Il est résolu de mourir.* (Remarques sur Corneille.)

Voltaire trouve dans Corneille une faute que, selon ses principes, il a faite lui-même :

C'est un breuvage affreux, plein d'amertume,  
Que, dans l'excès du mal qui me consume,  
Je me résous de prendre malgré moi.

(*Enf. prod.*, act. IV, sc. II, 30.)

Mais je pense qu'on peut dire, suivant les cas, *se résoudre à, se résoudre de*. On dit *se résoudre de*, lorsque l'action exprimée par le verbe suivant doit se passer dans le sujet même. *Il s'est résolu de souffrir. il s'est résolu de prendre un breuvage. il s'est résolu de mourir*; et si cette observation est juste, Voltaire a pu dire, *c'est un breuvage que je me résous de prendre*. Mais quand l'action exprimée par le verbe doit se passer hors du sujet, je pense qu'alors il faut employer la préposition *à*, parce que *résoudre* exprime une tendance à un but: *Il s'est résolu à partir; il s'est résolu à marcher contre l'ennemi*. Ainsi Corneille a fait une faute en disant, *la reine se résout de se perdre, ou de le prévenir*, parce qu'il est question ici d'actions qui doivent se passer hors d'elle.

RESPECT. Subst. m. Le *t* ne se prononce jamais.

RESPECTABLE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme respectable, une femme respectable, un ministre respectable, ce respectable ministre, ce respectable vieillard*. Voyez *Adjectif*.

Il régit quelquefois la préposition *par*: *Un homme respectable par ses vertus. Un vieillard respectable par son âge. Un monument respectable par son ancienneté*. — On dit aussi, *rien n'est plus respectable pour moi, rien n'est plus respectable à mes yeux que la vertu malheureuse*.

RESPECTIF, RESPECTIVE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Leurs demandes respectives, leurs respectives demandes; leurs prétentions respectives, leurs respectives prétentions*. Voyez *Adjectif*.

RESPECTIVEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *ils ont présenté res-*

*pectivement leurs requêtes, ou ils ont respectivement présenté leurs requêtes; ils seront respectivement maintenus dans leurs droits*.

RESPECTUEUSEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il s'est avancé respectueusement, ou il s'est respectueusement avancé*.

RESPECTUEUX, RESPECTUEUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Un homme respectueux, un enfant respectueux, un air respectueux, des manières respectueuses, des salutations respectueuses, ces respectueuses salutations*. Voyez *Adjectif*.

RESPIRANT, RESPIRANTE. Adj. verbal tiré du v. *respirer*. On ne le trouve point dans le Dictionnaire de l'Académie, mais on le trouve dans Voltaire (*Heur.* II, 281):

Sanglants, percés de coups, et respirants à peine,  
Jusqu'aux portes du Louvre on les pousse, on les trains.

RESPIRER. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *respirer l'air*; et les poètes ont dit *respirer le jour*, pour dire *vivre*.

Je reçus et je vis le jour que je respire.

(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. I, 51.)

Quoi! vous à qui Néron doit le jour qu'il respire.

(RAC., *Britan.*, act. I, sc. I, 15.)

Cette expression a été relevée par quelques critiques qui ont prétendu qu'on ne respire pas le jour. Mais le jour n'est pourtant que de l'air éclairé; et si l'on respire l'air pendant le jour, pourquoi les poètes ne pourraient-ils pas dire qu'on respire le jour? On dit bien *respirer la fraîcheur*, et la fraîcheur n'est autre chose que de l'air frais, comme le jour est de l'air éclairé.

Énée, en ce moment, couvert d'épais rameaux,  
R-spirant la fraîcheur et de l'ombre et des saux.  
(DELIL., *Énéid.*, VIII, 885.)

Féraud et Fréron veulent bien que l'on dise, au propre, qu'un homme respire l'air, et ils ne veulent pas souffrir qu'on dise d'un homme, au figuré, qu'il respire quelque chose. Ainsi, selon eux, il ne faut pas dire qu'un homme respire la tendresse, qu'il respire la grâce, etc. Nous avons contre ces deux critiques, Voltaire et Delille; c'est assez, je crois, pour faire pencher la balance.

Je l'écris aujourd'hui, voluptueux Horace,  
A toi qui respiras la mollesse et la grâce.

(VOLT., *Épître* CII, 7.)

Il s'agit, il respire une rage insensée.

(DELIL., *Énéid.*, VII, 625.)

En ce sens, on l'emploie souvent avec la négative suivie de *que*: *Il ne respire que les plaisirs; un tyran ne respire que le sang et le carnage; un usurier ne respire que gain; un homme outragé ne respire que la vengeance*. «Peut-être, dit D'Olivet dans ses *Remarques sur Racine*, cette manière de n'employer *respirer* qu'avec la négative, paraîtra-t-elle une bizarrerie; néanmoins il faut l'appeler une délicatesse, une finesse, qui est de nature à ne pouvoir se trahir que dans une langue extrêmement cultivée... *Respirer*, lorsqu'il est employé sans la négative, a communément une autre signification. *Tout respire ici la piété,*

signifie, non pas que tout désire ici la piété, mais que tout donne ici des marques de piété. »

Il faut conclure de tout ceci que l'on peut dire également, il respire la vengeance, et il ne respire que la vengeance. La première phrase signifie que la vengeance est l'objet de ses desirs, et la seconde, que ce désir est porté à un si haut point qu'il absorbe tous les autres, et que l'homme dont on le dit sacrifierait tout pour se venger.

*Respirer* signifie figurément, prendre quelque relâche, avoir quelque relâche après de grandes peines, après un travail pénible; on dit en ce sens, respirer de quelque chose: *Laissez-les respirer de leur accablement.* (Massillon.)

Il respirait enfin du tumulte des armes.  
(DELIL., *Énéid.*, VIII, 13.)

RESPLENDIR. V. D. de la 2<sup>e</sup> conj. Il n'est que du style soutenu.

LÀ, sur de longs cuissards, l'argent pur resplendit.  
(DELIL., *Énéid.*, VII, 880.)

RESPLENDISSANT, RESPLENDISSANTE. Adj. verbal tiré du v. *resplendir*, il ne se met qu'après son subst. : *Le soleil resplendissant, les étoiles resplendissantes. Un guerrier resplendissant de l'éclat de ses armes.*

RESPONSABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Il est responsable des fautes de ses domestiques. Il est responsable à Dieu, aux hommes, à soi-même. — Un fonctionnaire responsable, un commis responsable.*

On dit aussi être responsable envers Dieu, envers quelqu'un.

RESSEMBLANT, RESSEMBLANTE. Adj. verbal tiré du v. *ressembler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Portrait ressemblant, deux personnes ressemblantes.*

RESENTIMENT. Subst. m. Ce mot se disait autrefois pour reconnaissance, et on le trouve, dans Racine, employé en ce sens (*Bérénice*, act. II, sc. IV, 3) :

Tandis qu'autour de moi votre cour assemblée  
Relentit des bienfaits dont vous m'avez comblée,  
Est-il juste, seigneur, que, seule en ce moment,  
Je demeure sans voix et sans resentment?

Ce mot ne se dit plus aujourd'hui que pour exprimer le souvenir des outrages.

RESENTIR. V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*.

Selon Bouhours, *resentir* se prend en bonne et en mauvaise part : *Je ressens le plaisir qu'il m'a fait, l'injure qu'il m'a faite*; mais *se ressentir* ne se prend qu'en mauvaise part : *Je me ressens de l'injure, de l'injustice qu'il m'a faite*, et non pas, *je me ressens du plaisir qu'il m'a fait*. — On ne fait plus cette distinction aujourd'hui, et *resentir* et *se ressentir* se prennent également en bonne et en mauvaise part : *Je ressens les obligations que je vous ai; je ressens vivement cette injure; il se ressent des dérèglements de sa jeunesse; il se ressent des bienfaits du roi.*

RESSORT. Subst. m. Ce mot s'emploie souvent au figuré dans le style noble :

Pour vous perdre, il n'est point de ressort qu'il n'invente.  
(RAC., *Ath.*, act. I, sc. 1, 43.)

Tu sais combien, terrible en ses soudains transports,  
De nos desseins souvent il rompt tous les ressorts.  
(RAC., *Esth.*, act. III, sc. 1, 147.)

RESSORTIR. V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Dans le sens de sortir après être entré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti, il se conjugue comme *sentir*. Voyez *Irrégulier*. — Dans le sens de être de la dépendance de quelque juridiction, il se conjugue comme *emplir*. Voyez *Conjugaison*.

RESSOUVENIR. Subst. m. Voltaire a dit :

RESSOUVENIR affreux dont l'horreur me dévor  
(Zaïre, act. II, sc. 1, 95.)

De quel ressouvenir mon âme est déchirée.

(Idem, sc. III, 80.)

RESSOUVENIR (SE) V. pronom. Il se conjugue comme *venir*. Autrefois *se ressouvenir* se disait pour *considérer*, et Vaugelas l'approuvait. Ses soldats voyant ce triste spectacle, et se ressouvenant qu'ils n'auraient plus de chef. Ce chef venait d'être tué. C'était donc *considérant* qu'il fallait dire. Quoique l'Académie dise que ce verbe s'emploie pour dire, considérer, faire attention, faire réflexion, on peut assurer que l'usage actuel repousse cette acception. Il serait ridicule aujourd'hui de dire à un homme malade qui veut faire un ouvrage pénible, *ressouvenez-vous que vous êtes malade*, au lieu de lui dire, *considérez que vous êtes malade*. Voyez *se souvenir*.

RESTANT, RESTANTE. Adj. verbal tiré du verbe *rester*. Il ne se met qu'après son subst. : *Le seul enfant restant, le seul héritier restant, la somme restante.*

RESTAURANT, RESTAURANTE. Adj. verbal tiré du v. *restaurer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède restaurant, potion restaurante, aliments restaurants.*

RESTAURATEUR. Subst. m. Qui répare, qui rétablit. Il fait au féminin *restauratrice*. Bossuet a dit : *Nous pouvons l'appeler la restauratrice de la règle de saint Benoît.*

RESTE. *Au reste*, dit Voltaire, signifie quant à ce qui reste. Il ne s'emploie que pour les choses dont on a déjà parlé, et dont on a omis quelque point dont on veut traiter. Mais quand on passe d'un sujet à un autre, il faut cependant, ou quelque autre transition. (*Remarques sur le Cid*, act. II, sc. VI, 52.)

Et s'il l'aima jadis, il estime aujourd'hui

Les restes d'un rival trop indignes de lui,

(CORN., *Pol.*, act. V, sc. 1, 7.)

*Les restes*, dit Voltaire à l'occasion de ce vers, est une expression toujours déshonnée et du discours familier. (*Remarques sur Corneille*.)

*Du reste*. On emploie cette expression au lieu d'*au reste*, quand ce qui suit n'est pas dans le genre même de ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle : *Cet homme est bizarre, emporté; du reste, brave et intrépide. Il est ca pricieux; du reste, honnête homme.*

RESTER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe prend l'auxiliaire *avoir*, si l'on veut faire entendre que le sujet n'est plus au lieu dont on parle, qu'il n'y était plus, ou qu'il n'y sera plus à l'époque dont il s'agit : *Il a resté deux jours à Lyon; j'ai resté sept mois à Colmar, sans sortir de ma chambre.* (Voltaire.) *Il a resté longtemps en chemin.* Mais si l'on veut faire entendre que le sujet est encore au lieu dont il est question, qu'il y était ou qu'il y sera à l'époque dont il s'agit, alors *rester* prend l'auxiliaire *être* : *Il est resté à Lyon, et nous avons continué notre route.*

*Il est resté en Amérique, il n'en est pas revenu.*

On demande s'il faut dire *il ne lui a resté que l'espérance*, ou *il ne lui est resté que l'espérance*. Je pense qu'on peut dire l'un ou l'autre, suivant les cas. Si je veux parler du moment où un homme a tout perdu, excepté l'espérance, je dirai, *il ne lui a resté que l'espérance*; mais si je veux parler de l'état habituel d'un homme qui a tout perdu, excepté l'espérance, je dirai, *il ne lui est resté que l'espérance*. Ruiné depuis deux ans, il ne lui est resté que l'espérance. Ce verbe régit quelquefois la préposition *à*, comme dans ce vers de Voltaire :

Henri te resta à vaincre après tant de guerriers.

(*Henr.*, IX, 95.)

**RÉSULTER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il ne se dit qu'à l'infinitif et à la troisième personne des autres temps. L'Académie dit qu'il se conjugue avec le verbe *avoir* et avec le verbe *être* : *Qu'a-t-il résulté de là ? qu'en est-il résulté ?* mais elle ne dit pas dans quel cas on doit préférer l'un à l'autre. — Je pense qu'il faut employer l'auxiliaire *avoir* quand il est question d'un résultat qui s'opère, qui commence, et dont on veut marquer le commencement : *Vous avez été témoin de leurs différends, de leurs querelles, et vous avez vu ce qui en a résulté*; mais s'il s'agit d'un résultat déjà existant, et dont on ne veut exprimer que l'existence, il faut préférer l'auxiliaire *être* : *Rappelez-vous nos querelles, nos dissensions, et voyez ce qui en est résulté*.

**RÉTABLIR**. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Il signifie remettre en bon état, en meilleur état, une chose qui a été altérée ou ruinée. Ainsi, la phrase suivante, qui est de Vaugelas, n'est pas correcte : *Avec un renfort considérable, il marcha pour rétablir le désordre des provinces révoltées*. L'Académie a décidé que c'est l'ordre qu'on rétablit, et non pas le désordre, et que par conséquent il fallait dire, *avec un renfort considérable, il marcha pour rétablir l'ordre*.

**RETENIR**. V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*. Voyez *Irrégulier*.

Autrefois on employait *retenir* au lieu d'*empêcher*. *Une discipline si sainte devrait les retenir de rien avancer contre, etc.* (Bossuet.) *Un si grand exemple a toujours retenu les personnes sages de s'engager au ministère des autels. A retenu de s'engager* n'est pas correct, dit M. de Wailly; dites, *a empêché de s'engager*.

**RENTIR**. V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Voltaire a dit dans *Mahomet* (act. II, se. II, 27) :

Nous faisons rentir à ce peuple agité  
Les noms sacrés de Dieu, de paix, de liberté.

L'Académie ne donne point d'exemple de ce tour.

**RÉTICENCE**. Subst. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur s'interrompt lui-même au milieu de son discours, et, ne poursuivant point le propos qu'il a commencé, passe à d'autres choses, de sorte néanmoins que ce qu'il a dit fasse suffisamment entendre ce qu'il voulait dire, et que l'auditeur le supplée aisément. Voyez *Interception*.

D'autres appellent aussi réticence une figure par laquelle on fait mention d'une chose indirectement, en même temps que l'on assure que l'on s'abstiendra d'en parler. Par exemple, *sans parler de la noblesse de ses ancêtres, ni de la grandeur de son courage, je me bornerai à vous entretenir de la pureté de ses mœurs*. Mais cette

notion n'est pas exacte, et ce tour oratoire s'appelle proprement *précision*, ou *prémisson*. Voyez *Précision*.

**RETOMBER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit *retomber dans*; mais elle ne dit pas que ce verbe régit aussi quelquefois la préposition *à*. On dit *retomber à genoux, retomber à la renverse*. Dehille a dit (*Enide*, III, 776) :

Les vagues quelquefois nous portent sur leur faite,  
Nous poussent vers les cieux, et des volutes des airs  
Retombent avec nous au gouffre des enfers.

Cette expression peut passer en vers; mais elle ne serait pas régulière en prose; *on tombe dans un gouffre, on ne tombe pas à un gouffre*.

**RETORS**, **RETORSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Du fil retors, de la soie retorse*.

**RETOUR**. Subst. m. Voici quelques acceptions de ce mot qui ne sont point indiquées dans le Dictionnaire de l'Académie, ou qui le sont d'une manière peu satisfaisante :

Et, dès le premier jour,  
Sans pitié le condamne, et même sans retour.

(*VOLT.*, *l'Indice*, act. I, se. 1, 44.)

On a vu plus d'un roi, par un triste retour,  
Vainqueur dans les combats, esclave dans sa cour.

(*VOLT.*, *Henr.*, III, 49.)

Il se faisait aimer des grands qu'il haïssait;  
Terrible et sans retour alors qu'il offensait.

(*Idem*, III, 81.)

**RETOURNER**. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Aller de nouveau dans un lieu. — Avec la signification de *renvoyer*, c'est un barbarisme, beaucoup trop commun malheureusement en style d'affaires. (*Dict. crit. du langage vicieux*, Paris, 1835.)

**RETRACER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie définit ce mot, tracer de nouveau, ou d'une manière nouvelle; et, au figuré, raconter les choses passées et connues, en renouveler la mémoire, les décrire. On ne peut guère appliquer ces définitions au sens que Racine donne à ce mot dans les vers suivants (*Athalie*, act. I, se. 1, 45) :

D'adorateurs zélés à peine un petit nombre  
Ose des premiers temps nous retracer quelque ombre.

**RETRAIRE**. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *traire*. Voyez ce mot.

**RETRAITE**. Subst. f. Racine a dit dans *Mithridate* (act. III, se. 1, 457) :

Tout vaincu que vous êtes,  
La guerre, les périls sont vos seules retraites.

*Retraite* est mis là pour *ressource*, car la guerre ne peut être la retraite de personne, mais elle est très-bien la ressource d'un prince habile qui sait mettre ses pertes à profit. (L'anneau de Boisjermain.)

**RETRANCHEMENT**. Subst. m. Terme de grammaire française. Action de retrancher, de supprimer certains mots dans une phrase, pour rendre le discours plus vif. Il y a des *retranchements* vicieux et des *retranchements* élégants.

La matière qu'on traite demande quelquefois un style vif et concis; mais il ne faut pas pour cela supprimer ce qui est absolument nécessaire. Exemples : *Ce désir ardent avec lesquelles hommes*

cherchent un objet qu'ils puissent aimer et en être aimés, vient de la corruption du cœur; il fallait dire, qu'ils puissent aimer et dont ils puissent être aimés. Je ne puis assurer quand je parlerai d'ici; si dans un mois, dans deux, ou dans trois. Il fallait dire, si ce sera dans un mois, dans deux, etc.

Mais s'il y a des retranchements vicieux, il y en a d'autres qui sont fort élégants, et qui contribuent beaucoup à la force et à la beauté du discours. En voici quelques exemples : *Citoyens, étrangers, ennemis, peuples, rois, empereurs, le plainent et le révèrent*; ce passage deviendrait facile, si l'on disait, *les citoyens, les étrangers, les ennemis, les peuples, les rois, les empereurs le plaignent et le révèrent*. Voici un exemple tiré du discours que Racine prononça à l'Académie française, le jour de la réception de Thomas Corneille : « Vous savez en quel état se trouvoit la scène française lorsque M. Corneille commença à travailler; quel désordre, quelles irrégularités! Nul goût, nulle connaissance des véritables beautés du théâtre; les auteurs aussi ignorants que les spectateurs; la plupart des sujets extravagants et dénués de vraisemblance; point de mœurs, point de caractères; la diction encore plus vicieuse que l'action... en un mot, toutes les règles de l'art, celles de l'honnêteté et de la bienséance, partout violées. » L'auteur a retranché de cette période plusieurs mots qu'un autre auteur moins éloquent n'aurait pas manqué d'y mettre. Si latinus, dit M. de Saint-Evremond, en parlant de Sénèque, n'a rien de celui du temps d'Auguste, rien de facile, rien de naturel; toutes pointes, toutes imaginations qui sentent plus la chaleur d'Afrique ou d'Espagne que la lumière de Grèce ou d'Italie. Ce serait gâter cet exemple que de dire, n'a rien de facile, n'a rien de naturel; ce ne sont que des pointes, ce ne sont que des imaginations, etc.

Il est souvent à propos de retrancher les et; en voici un exemple de Masearon dans son *Oraison funèbre* de M. de Turenne (1<sup>re</sup> part.) : « Comme on voit la foudre conçue presque en un moment dans le sein de la nue, briller, éclater, frapper, abattre; ces premiers feux d'une ardeur militaire sont à peine allumés dans le cœur du rot, qu'ils brillent, éclatent, frappent partout. » Lorsque le sujet qu'on traite demande du feu et du mouvement, les périodes coupées ont bonne grâce, et il est élégant de retrancher des mots et des liaisons inutiles, pour donner de la force et du brillant au discours. (*Encyclopédie*.)

**RETRANCHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Diminuer, ôter quelque chose d'un tout. En ce sens il régit la préposition de : *Retrancher d'un arbre les branches superflues*. Mais lorsqu'il signifie priver quelqu'un de quelque chose, il régit la préposition à : *On lui a retranché la moitié de sa pension. Les médecins ont retranché le vin à ce malade*.

**RÉTROACTIF, RÉTROACTIVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Effet rétroactif*.

\* **RETUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Mot inusité, expression de circonstance qui ne peut être employée que dans des cas très-rares. Voltaire a dit : *Souvenez-vous que Jéhova fit pleuvoir des pierres sur les Amorrhéens, dans le chemin de Bethoron, et les tua avant d'arrêter le soleil et la lune, pour avoir tout le temps de les retuer tandis que le mouvement de ces astres était suspendu*.

**RÉUSSIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. On le fait mainte-

nant actif dans certaines acceptions : *Mal réussir un tableau, une composition, un ouvrage*. Un tableau qui a réussi est celui qui a plu au public et aux connoisseurs; un tableau qui est réussi est celui dont l'exécution a répondu à la pensée, à l'intention du peintre. J'emprunte ces exemples à la peinture, parce que c'est ici en effet de l'argot de peinture; mais comme il n'est point de langue spéciale qui tienne plus de place dans le Dictionnaire des salons, il y a lieu de craindre que ce solecisme ne gagne du terrain, et qu'on ne dise avant peu *riussir un projet, riussir une entreprise*. Les arts et les métiers ont recourus à certains mots de convention pour exprimer des nuances d'idées qui leur sont propres; mais ce serait une faute irrémissible que d'en souffrir l'introduction dans la langue écrite. (Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

**RÉUSSITE.** Subst. f. Bouhours prétend que ce mot ne se dit que des ouvrages d'esprit : *Je vous réponds de la réussite de votre livre*. Pour les armes et la négociation, dit-il, on dit plutôt *succès*. La signification de ce mot est beaucoup plus étendue aujourd'hui. La réussite est proprement un succès final et une issue prospère. C'est un terme simple et modeste; il se dit à l'égard des affaires, des entreprises, des événements et des succès communs, ordinaires. Succès s'applique à toutes sortes d'objets et de choses. *La vie est mille fois plus heureuse par des réussites ordinaires que par des succès brillants*. La prudence domestique ne cherche que les réussites. Les armes promettent des succès glorieux. Il y a divers succès, divers événements successifs, jusqu'à la réussite, qui est le dernier événement et le succès décisif.

**REVANCHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj.

Pour nous en revancher conservez ma mémoire. (CORN., *Cid*, act. V, sc. vii, 26.)

Le mot de *revancher*, dit Voltaire, est bas; on dirait aujourd'hui, pour m'en récompenser. (*Remarques sur Corneille*.)

**RÉVASSEUR.** Subst. m. Voltaire l'a dit de Descartes, en plaisantant : *Quand cela sera fait, vous aurez votre sublime révasseur René* (Descartes). (*Correspondance*.)

**REVÊCHE.** Adj. des deux genres : *Poires revêches, vin revêché*. — *Un homme revêché, une femme revêché; humeur revêché, caractère revêché*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Cette revêché humeur*.

**RÉVEILLE-MATIN.** Subst. m. Il fait au pluriel des *réveille-matin*. Voyez *Composé*.

**RÉVEILLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. La particule *ré*, qui entre dans la composition de *réveiller*, marque répétition, redoublement d'action, et suppose, ou que la personne s'était endormie, ou qu'elle était plongée dans un profond sommeil. *Il ne dormait pas profondément, je l'ai éveillé*; il dormait profondément, *je l'ai réveillé*; *je l'ai éveillé à la pointe du jour*; *il s'est endormi, et je l'ai réveillé*; *je l'ai réveillé au milieu de la nuit*.

Oui, c'est Agameñnon, c'est Ion roi qui l'éveille.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 1.)

La différence entre *éveiller* et *réveiller* se remarque surtout au figuré : *Éveiller les passions, c'est exciter les passions qui ne se sont point en-*

core montrées. *Réveiller les passions*, c'est les exciter de nouveau lorsqu'elles sont assoupies.

Sous la cendre *réveille*  
Les restes assoupis des flammes de la veille...  
(DELL., *Enéide*, VIII, 773.)

Et *réveillant* la foi dans les cœurs endormie....  
(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. III, 45.)

Ceux même dont la gloire aigrit l'ambition,  
*Réveilleront* leur brigue et leur prétention...  
(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 159.)

Quel espoir séduisant dans mon cœur se *réveille*?  
(VOLT., *Œd.*, act. I, sc. 1, 24.)

Valcis se *réveille* du sein de son ivresse.  
(VOLT., *Henr.*, III, 99.)

**RÉVÉLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'acception suivante n'est pas bien indiquée par la définition ni par les exemples que donne l'Académie :

Elle marche, et son port *révèle* une déesse.  
(DELL., *Enéid.*, I, 358.)

**REVENANT, REVENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *revenir*. Qui plaint, qui revient. Il ne se met qu'après son subst. : *Un air revenant, une physionomie revenante.*

**RÉVER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj.

Et ce cœur, tant de fois dans la guerre éprouvé,  
S'alarme d'un péril qu'une femme a *révé*.  
(CORN., *Pol.*, act. I, sc. 1, 5.)

Le mot de *réver*, dit Voltaire, est devenu trop familier ; peut-être ne l'était-il pas du temps de Corneille. (*Remarques sur Corneille*). — On peut remarquer aussi que, dans ces vers de Corneille, *réver* est pris dans le sens actif, et qu'on le prend encore quelquefois dans ce sens. On dit, *voilà ce que j'ai révé*, pour dire *voilà le rêve que j'ai fait* ; mais on ne dirait pas *j'ai révé un péril*.

**RÉVÊTIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *révir*.

Voltaire a dit (*Henr.*, IV, 493) :

Leur front d'un vain éclat n'était point *révetu*.

Ce mot semble ici un peu trop éloigné de sa signification primitive.

**REVIVRE.** V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *piere*. Voyez ce mot.

**REVOCABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une procuration révocable, une commission révocable.*

**REVOIR.** V. a. et irrégulier de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conj. comme *voir*. Voyez ce mot. — *Au revoir* ; dans cette locution, *revoir* est employé substantivement. On dit *au revoir*, par ellipse, pour *au (plaisir de vous) revoir* :

Suffit. Adieu, muses ; jusqu'au *revoir*.  
(J.-B. ROUSS., liv. I, *Épître* 1.)

Jusqu'au *revoir*.  
DESTOUCHES, *Glorieux*, act. I, sc. ix, 89.)

Il ne faut pas confondre cette phrase avec la locution à *revoir* dont on se sert pour dire qu'il faut faire un nouvel examen d'un compte, d'une éducation, d'un écrit, etc. : *A côté de chaque article douteux de ce compte j'ai mis : à revoir.* (Avad.)

**RÉVOLTANT, RÉVOLTANTE.** Adj. verbal tiré du v.

*révolter*. Il se met quelquefois avant son subst. — *Procédé révoltant, proposition révoltante, absurdité révoltante, idée révoltante.* — *Cette révoltante idée, cette révoltante absurdité.*

**RHABILLAGE, RHABILLER.** Dans ces deux mots on moule les l.

**RHÉTORIQUE.** Subst. f. Art de parler sur quelque sujet que ce soit avec clouance et avec force. La rhétorique est à l'éloquence ce que la théorie est à la pratique, ou comme la poétique est à la poésie. Le rhéteur prescrit des règles d'éloquence, l'orateur ou l'homme éloquent fait usage de ces règles pour bien parler ; aussi la rhétorique est-elle appelée *l'art de parler*, et ses règles, *règles de l'éloquence*. Il est vrai, dit Quintilien, que, sans le secours de la nature, ces préceptes ou règles ne sont d'aucun usage ; mais il est vrai aussi qu'ils l'aident et l. fortifient beaucoup, en lui servant de guides ; ces préceptes ne sont autre chose que des observations qu'on a faites sur ce qu'il y avait de beau ou de défectueux dans les discours qu'on entendait ; car, comme le dit Cicéron, l'éloquence n'est point née de l'art, mais l'art est né de l'éloquence ; ces réflexions, mises par ordre, ont formé ce qu'on appelle *rhétorique*.

**RHUM.** Subst. m. On prononce *rom* en faisant sentir le m.

**RHYTHME.** Subst. m. Ce mot se prend pour nombre ou cadence. Il consiste proprement dans la mesure et le mouvement. Le rythme convient plus particulièrement à la poésie ; mais la prose a aussi le sien. En poésie, le choix du rythme est important. Tel rythme convient à un genre de sentiment, qui ne convient pas à un autre. Les vers de douze syllabes sont ceux qui ont le plus d'harmonie et de majesté ; on les emploie dans les poèmes héroïques, dans les tragédies, les comédies, les églouzes, les élégies, et autres pièces sérieuses et de longue haleine. Les petits comme les grands vers entrent dans la composition des ouvrages en vers libres ; cependant il n'y a guère que la poésie lyrique et la fable qui admettent les vers de deux ou trois syllabes. On peut remarquer, pour peu qu'on ait l'oreille soumise, que le vers de huit syllabes se mêle très-bien avec celui de douze, mais jamais le vers de dix syllabes, qui n'est fait que pour aller seul. On peut remarquer dans les stances que Malherbe adresse à son ami Dupérier, qui avait perdu sa fille, à peine au sortir de l'enfance, combien le rythme peut contribuer à l'expression d'un sentiment (liv. VI, *Consolation à M. Dupérier*, 4) :

Ta douleur, Dupérier, sera donc éternelle,  
Et les tristes discours  
Que te met en l'esprit l'amitié paternelle  
L'augmenteront toujours.

Ce petit vers, qui tombe si régulièrement après le premier, peint si bien l'abattement et la douleur ! C'est là le vrai secret de l'harmonie. Il ne s'agit pas de la travailler avec effort, il faut la choisir avec goût.

Dans la prose, le rythme est, comme dans la poésie, la mesure et le mouvement. En prose, la mesure n'est que la longueur ou la brièveté des phrases, et leur partage en plus ou moins de membres ; et ce mouvement résulte de la quantité des syllabes dont sont composés les mots. Il est impossible de prononcer une longue suite de paroles sans prendre haleine ; quand celui qui parle pourrait y suffire, ceux qui l'écoutent ne

pourraient le supporter. Il a donc été nécessaire de diviser le discours en plusieurs parties, on y a inséré des pauses de plus ou de moins de durée, selon qu'il était convenable, et de là s'est formé ce qu'on peut appeler la mesure de la prose. C'est le besoin de respirer, c'est la nécessité de donner de temps en temps quelque relâche à ceux qui nous écoutent, qui ont fait partager la prose en plusieurs membres; et ce partage, perfectionné par l'art, est devenu une des grandes beautés du discours.

**RIANT, RIANTE.** Adj. verbal tiré du *v. rire*. Il se met souvent avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie ne s'y opposent point : *Un visage riant, une mine riante, une physionomie riante, un paysage riant, une image riante, une riante image.*

**RICHE.** Adj. des deux genres. Il précède souvent son subst. : *Un homme riche, une femme riche, une riche héritière, une riche veuve. — Un riche mariage, un riche parti.* — Il régit ordinairement les prépositions *en* et *de*. *Riche en argent, en terres, en rentes, en bijoux, en piergeries. Riche de son patrimoine, des bienfaits du prince.*

Il régit aussi la préposition *par*. La Bruyère a employé avec justesse dans la même phrase cette préposition et la préposition *de*. *Nos ancêtres... plus riches par leur économie et par leur modeste, que de leurs revenus et de leurs domaines...*

**RICHEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est richement vêtu; il a richement marié sa fille, ou il a marié richement sa fille.*

**RICHESS.** Subst. f. Au singulier, il se dit particulièrement ou de l'abondance de plusieurs choses utiles et précieuses, relativement à la source qui les produit : *La richesse d'un pays, la richesse d'une contrée, la richesse d'une mine;* ou bien il se dit d'une quantité considérable de biens, relativement à celui qui les possède : *La richesse de cet homme, la richesse du prince, la richesse de l'Etat;* ou bien, enfin, il se dit d'une quantité considérable de choses précieuses relativement au lieu qui les contient : *La richesse de ce trésor. — Les richesses, au pluriel, se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverse nature. D'un homme qui possède beaucoup de biens en portefeuille, ou en bijoux, ou en marchandises, je dirai sa richesse; de celui qui possède des palais, des châteaux, des terres, qui a des revenus considérables de diverses espèces, je dirai ses richesses : La richesse de la Bourgogne consiste dans ses vins; les richesses de l'Inde consistent dans un grand nombre de productions diverses. Les richesses de ce monde signifient les biens divers qui rendent riche : Jouissons paisiblement des richesses de ce monde, ne les cherchons pas avec avidité.*

Louis Racine a dit :

Heureux qui de la sagesse  
Attendant tout son secours,  
N'a point mis dans la richesse  
L'espoir de ses derniers jours.

Féraud pense que ce n'est pas une faute en vers, mais qu'en prose c'en serait une et qu'il faudrait employer le pluriel. Nous pensons que ce n'en est une ni en vers ni en prose. On peut dire qu'un homme met tout son espoir dans la richesse, ou

qu'il a mis tout son espoir dans ses richesses. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif, et par la seconde, dans un sens distributif.

**RIDEAU.** Subst. m. On dit figurément, *tirer le rideau*, pour dire, découvrir ce qui est caché; et *tirer le rideau sur*, pour dire, couvrir ce qui devrait être caché et qui ne l'est pas. Cette expression, *tirer le rideau*, dit Voltaire, est un peu triviale, et ne peut être employée dans le style noble. (*Remarques sur Rodog.*, act. II, sc. III, 72.)

**RIDER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se dit proprement des pluies qui se font sur le front, sur le visage et les mains, effet naturel de l'âge, des chagrins, des maladies. Les poètes le disent au figuré des légères élévations que forme le vent sur la surface de l'eau :

Le moindre vent qui d'aventure  
A ridé la face de l'eau,

(LA FONT., liv. I, fabl. XXI, 4.)

Il faut au moins, pour se mirer dans l'onde,  
Laisser calmer la tempête qui gronde,  
Et que l'orage et les vents en repos  
Ne rident plus la surface des eaux.

(VOLT., *Enf. prod.*, act. II, sc. 1, 54.)

**RIDICULE.** Adj. des deux genres. On le met souvent avant son subst. : *Un homme ridicule, une femme ridicule, un auteur ridicule, un ridicule auteur; une action ridicule, une ridicule action; un ouvrage ridicule, un ridicule ouvrage. Voyez Adjectif.*

**RIDICULEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a chanté ridiculement, ou il a ridiculement chanté.*

\* **RIDICULISSIME.** Très-ridicule. Expression de circonstance que Voltaire a employée dans le passage suivant : *Les évêques n'ont aucun droit de s'arroger la qualification de monseigneur, qui contredit l'humilité dont ils doivent donner l'exemple. Ils ont eu l'humilité de changer en monseigneur le titre de révérendissime père en Dieu, qu'ils avaient porté douze cents ans. Pour Jean-George (évêque du Puy), il n'est assurément que ridiculissime.*

**RIDICULTÉ.** Subst. f. Il ne faut pas confondre ce mot, dit Mercier, avec celui de *ridicule*. On dit fort bien qu'un homme a des *ridicules*; mais il fait des *ridicultés*. Ce mot est peu en usage, mais on doit s'en servir à l'exemple de Voltaire : *Les ridiculités des sots et des gens d'esprit viennent de ce que les uns veulent toujours passer pour ce qu'ils ne sont pas, et les autres toujours pour ce qu'ils sont.*

**RIEN.** Les grammairiens mettent ordinairement ce mot au nombre des pronoms indéfinis. C'est un nom distributif comme *personne*, mais qui ne se dit que des choses. Voyez pour sa prononciation l'article *N*.

*Rien* vient du mot latin *rem*, qui signifie chose. Il conserve cette signification en français quand on le met sans négation; et c'est ce qui arrive dans les phrases qui marquent le doute, l'incertitude ou l'interrogation, et où ce mot est pris dans un sens indéterminé : *Je doute que rien vous soit plus agréable que sa société, c'est-à-dire qu'il y ait quelque chose, qu'il y ait une chose qui vous soit plus agréable. Y a-t-il rien de plus rare qu'un véritable ami? c'est-à-dire y a-t-il quel-*

que chose, y a-t-il une chose qui soit plus rare? etc. Mais quand on ajoute une négation à rien pris en ce sens, on lui fait signifier la négation de toute chose. Il n'y a rien de plus estimable que la vertu, c'est-à-dire il n'y a point de chose plus estimable, etc. Il n'a rien, c'est-à-dire il n'a aucune chose.

Il faut donc nécessairement ajouter ne à rien, pour exprimer une idée négative. Cependant il semble que l'usage autorise à supprimer la négation dans le sens de *nulle chose*, quand il est employé avec le verbe *compter*. On dit, je compte cela pour rien, et Racine a dit dans *Athalie* (act. I, sc. II, 62) :

Eh comptez-vous pour rien Dieu qui combat pour nous?

Mais je pense, comme Ménage et quelques autres grammairiers, qu'il serait mieux de dire: *Eh! ne comptez-vous pour rien...?* — L'Académie, au mot *compter*, donne les exemples suivants de cette locution: *Il compte pour rien tous les services qu'on lui rend. Pensez-vous qu'il se compte pour rien?* Et au mot *rien* elle admet quelques phrases dans lesquelles il serait impossible d'introduire la négative. *Il a eu cette maison pour rien, il vit de rien, il se fâche de rien.* Au reste, l'Académie remarque que dans ces locutions, *rien* signifie par exagération *peu de chose*, ce qui peut servir à expliquer pourquoi l'on retranche la négative.

La langue ne permet pas, dit Domergue, qu'on dise *faire rien, rien faire*; elle exige la négation: *Ne faire rien, ne rien faire.*

La Fontaine a dit dans son *épigramme* :

Quant à son temps, bien le suit dispenser;  
Deux parts en fit dont il soulaït passer  
L'une à dormir, et l'autre à ne rien faire.

Mais Boileau ne l'a pas imité dans les deux vers suivants (*Sat.* II, 61) :

Passer tranquillement, sans soucis, sans affaire,  
La nuit à bien dormir, et le jour à rien faire.

Il fallait à ne rien faire.

*Rien* s'emploie quelquefois après plusieurs substantifs pris négativement. Alors il semble les réunir en un seul mot, ce qui autorise à mettre le verbe au singulier.

Remords, crainte, périls, rien ne m'a retenu.  
(*Rac.*, *Brian.*, act. IV, sc. II, 165.)

*Rien* se joint, par la préposition *de*, à l'adjectif qui le suit: *Il n'y a rien de si beau, de si louable, de si laid, de si détestable. Il n'y a rien de si beau que de modérer ses passions. Jamais l'amour ne fit rien de tel.*

Du temps de Boileau, on croyait qu'en employant *il n'est rien*, au lieu de *il n'y a rien*, on pourrait, pour la douceur de la prononciation, supprimer le *de*, et dire, par exemple, *il n'est rien tel que la richesse, il n'est rien tel que d'être vaillant.* Le temps n'a pas confirmé cette exception, et l'on trouverait difficilement aujourd'hui, dans nos bons écrivains, des exemples de cette façon de parler, à moins peut-être que ce ne fût dans le langage familier.

Quand *rien* est employé dans le sens négatif, il exclut *pas* et *point*. Voilà pourquoi on a critiqué ce vers de Racine, dans les *Plaideurs* (act. II, sc. VI, 43) :

On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaît.

Molière a exprimé plaisamment cette règle dans les *Femmes savantes* (act. II, sc. VI, 56) :

De pas mis avec rien tu fais la récidive;  
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.

*Ne savoir rien de rien* est une phrase du style familier, et signifie ne savoir absolument rien.

On dit *cet homme ne m'est rien*, pour dire, cet homme n'est ni mon parent ni mon ami. — On dit aussi populairement, *cet homme ne m'est de rien, cela ne m'est de rien*, pour dire, je n'y prends aucun intérêt.

« On a souvent demandé, dit la *Grammaire des Grammaires* (p. 1231), si l'on doit dire, *cela ne sert de rien, ou cela ne sert à rien; à quoi sert-il, ou de quoi sert-il?*

« Ce qui ne sert de rien ne peut être employé qu'il est hors de tout service. *Par reconnaissance, il nourrit un vieux cheval qui ne lui sert de rien. Nous eûmes beau pleurer, nos larmes ne servirent de rien.* (*Florian.*)

Il met toute sa gloire et son souverain bien  
A grossir son trésor qui ne lui sert de rien.

(*Boil.*, *Sat.* IV, 63.)

« Toutes ces phrases éveillent l'idée d'une nullité absolue de service.

« Ce qui ne sert à rien aujourd'hui peut servir demain à quelque chose. *Il a des talents qui ne lui servent à rien. Vous pouvez prendre mon cheval, car il ne me sert à rien aujourd'hui.*

« Ici il y a nullité momentanée de service, un défaut d'emploi.

« C'est dans le même sens que Fénelon a préféré à *à de* dans cette phrase: *A quoi sert-il à un peuple que son roi subjugué d'autres nations, si l'on est malheureux sous son règne?* (*Télé.*, liv. V, t. 1, p. 198)

On dit aussi que pour à quoi, dans la même signification, surtout en vers :

Que nous servent, hélas! ces regrets superflus?  
(*Rac.*, *Esth.*, act. II, sc. III, 41.)

Il me semble que voici comment on peut expliquer clairement la différence de ces deux locutions.

*Servir de* signifie tenir lieu de: *Il m'a servi de père, je vous servirai de guide, elle m'a servi de garde malade, vous nous servirez d'interprète, un éventail sert de contenance à une femme, ce bâton sert d'appui.* Ainsi l'on dit qu'une chose ne sert de rien, lorsque, pouvant être ordinairement employée de diverses manières, on ne peut en tirer ou l'on n'en tire aucune espèce de service, soit parce qu'elle est hors d'état d'être mise en usage, soit parce qu'on néglige de l'y mettre: *Ce domestique est infirme, il ne me sert plus de rien; je ne sors jamais ni à cheval ni en voiture, un cheval ne me servirait de rien.*

*Servir à* se dit pour indiquer l'usage fixe, l'emploi déterminé, la destination des choses: *Un ressort qui sert à faire tourner une roue, une pelle qui sert à remuer des terres, un outil qui sert à percer, un bateau qui sert à passer la rivière. Servir à* signifie aussi concourir à produire un effet. Ainsi on dit qu'une chose ne sert à rien, lorsqu'elle n'est pas employée selon sa destination, lorsqu'elle ne concourt pas à un effet auquel elle devrait concourir. On dira donc, *vous ne montez jamais votre montre, elle ne vous*

*sert à rien ; v us êtes aveugle, des lunettes ne vous serviraient à rien. Quatre roues servent à faire rouler un carrosse, mais une cinquième roue ne sert à rien.*

On voit par cette explication et ces exemples qu'il n'est pas exact de dire que ce qui ne sert de rien ne peut être employé utilement, est hors de tout service. Quoiqu'un cheval ne me serve de rien, il n'est pas hors de tout service, et peut être employé utilement par un autre. Cette expression n'éveille donc pas toujours, comme le lit la *Grammaire des Grammaires*, une nullité absolue de service, mais souvent une nullité relative. Ce n'est que par rapport à moi que mon cheval ne sert de rien. Il n'est pas vrai non plus que l'expression *ne sert à rien* marque une nullité momentanée de service ; car il se peut faire que ce qui ne sert actuellement à rien, ne serve jamais à quelque chose.

*Rien*, pris dans un sens déterminé, signifie *néant, nulle chose, ou chose de peu d'importance*. Il suit les règles des autres substantifs, et prend un genre et un pluriel. On dit un *rien, le rien, faire des riens*.

Loin des riens brillants de la cour. . . . .

(VOLTAIRE.)

**RIEN MOINS.** Expression adverbiale qui a quelquefois deux acceptions opposées. Avec le verbe *être*, *rien moins* signifie le contraire de l'adjectif qui le suit : *Il n'est rien moins que sage*, veut dire, il n'est point sage. Mais quand cette expression est suivie d'un substantif, elle peut avoir, selon la circonstance, un sens positif ou négatif. *Je suis lui d'voz du respect, car il n'est rien moins que votre père*, c'est-à-dire, il est votre père ; *vous ne lui devez point de respect, il n'est rien moins que votre père*, c'est-à-dire, il n'est pas votre père.

On dit impersonnellement, *il n'y a rien de nouveau vrai que cette nouvelle*, pour dire, cette nouvelle n'est pas vraie.

Avec un verbe actif ou neutre, le sens de *rien moins* serait équivoque, s'il n'était pas déterminé par ce qui précède : *Vous le croyez votre concurrent ; il n'a d'autres vus, il ne désire rien moins, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter* ; c'est-à-dire qu'il n'est point votre concurrent, qu'il ne veut point vous supplanter. — *Vous ne le regardez point comme votre concurrent ; cependant il ne désire rien moins, il ne se propose rien moins que de vous supplanter, il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter* ; c'est-à-dire qu'il est votre concurrent. Dans le premier sens, *il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins ; dans le second sens, *il n'aspire à rien moins qu'à vous supplanter*, veut dire, il n'aspire pas à moins qu'à vous supplanter. Au reste, il faut autant qu'on peut éviter cette façon de parler, à cause de l'équivoque qu'elle présente assez souvent.

**RIGIDE.** Adj. des deux genres. On le met assez souvent avant son subst. : *Un homme rigide, un censeur rigide, un rigide censeur, un rigide observateur des lois*. Voyez *Adjectif*.

**RIGIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a censuré rigidement cet ouvrage, ou il a rigidement censuré cet ouvrage*.

**RIGOREUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre

l'auxiliaire et le participe : *On l'a traité rigoureusement, ou on l'a rigoureusement traité*.

**RIGOREUX, RIGORÉUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme rigoureux, un magistrat rigoureux, une sentence rigoureuse, cette rigoureuse sentence, une pénitence rigoureuse, une rigoureuse pénitence*.

**RIME.** Subst. f. Terme de poésie. C'est en général l'uniformité de son dans la terminaison de deux mots. En poésie, c'est la consonnance des finales des vers. La rime est un agrément dans les vers français, mais cet agrément n'est pas comparable à celui que produit le nombre et l'harmonie. Une syllabe terminée par un certain son n'est point une beauté par elle-même ; la beauté de la rime n'est qu'une beauté de rapport, qui consiste dans une conformité de désinence entre le dernier mot d'un vers et le dernier mot du vers réciproque. On n'entrevoit donc cette beauté, qui passe si vite, qu'au bout de deux vers, et après avoir entendu le dernier mot du second vers qui rime au premier. On ne sent même l'agrément de la rime qu'au bout de trois ou de quatre vers, lorsque les rimes masculines et féminines sont entrelacées de manière que la première et la quatrième soient masculines, et la seconde et la troisième féminines, mélange fort en usage dans plusieurs espèces de poésies.

Le rythme et l'harmonie sont une lumière qui luit toujours, et la rime n'est qu'un éclair qui disparaît après avoir jeté quelque lueur ; aussi la rime la plus riche ne fait-elle qu'un effet bien passager ; c'est la règle de la poésie dont l'observation coûte le plus, et qui jette le moins de beautés dans les vers. Pour une pensée heureuse que l'ardeur de rimer richement peut faire rencontrer par hasard, elle en fait certainement employer tous les jours cent autres dont on aurait dédaigné de se servir sans la richesse ou la nouveauté de la rime que ces pensées amènent. A n'estimer le mérite des vers que par les difficultés qu'il faut surmonter pour les faire, il est moins difficile, sans comparaison, de rimer richement que de composer des vers nombreux et remplis d'harmonie. Rien n'aide un poète français à vaincre cette difficulté que son génie, son oreille et sa persévérance. Aucune méthode réduite en art ne vient à son secours. Les difficultés ne se présentent pas si souvent quand on ne veut que rimer richement ; et l'on s'aide encore, pour les surmonter, d'un dictionnaire de rimes.

Mais la rime est absolument nécessaire à la poésie française. Chaque langue a son génie particulier ; celui de la nôtre est la clarté, la précision et la délicatesse. Nous permettons rarement des licences à notre poésie ; elle doit marcher, comme notre prose, dans l'ordre timide de nos constructions. Nous avons donc un besoin essentiel du retour des mêmes sons, pour que notre poésie ne soit pas confondue avec la prose.

Nous allons exposer les règles que l'on a données sur l'emploi des rimes.

On n'admet point pour la rime une seule lettre, quoiqu'elle fasse une syllabe. Ainsi les mots *joué* et *lié* ne riment point ensemble. Il y a des mots qui, finissant par différentes lettres, peuvent faire une bonne rime lorsque ces lettres rendent le même son, comme dans les mots *sung* et *flanc*, *nous* et *doux*.

On a proscrit la rime du simple avec son composé, lorsque l'un et l'autre sont employés dans leur signification naturelle ; ainsi *ordre* et *désordre*

ne riment pas ensemble; mais *front* et *affront* riment bien. Un mot peut rimer avec lui-même lorsqu'il a deux sens différents. Ainsi *pas*, que l'on fait en marchant, rime avec *pas*, mot négatif.

La rime n'étant que pour l'oreille, et non pas pour les yeux, on doit en juger plutôt par le son que par l'orthographe. Ainsi, quoique les syllabes finales de deux mots s'écrivent différemment, il suffit ordinairement qu'elles produisent le même son pour qu'elles riment ensemble, comme *repos* et *maux*. Par la même raison, si les syllabes finales de deux mots s'écrivent de la même manière et qu'elles se prononcent différemment, elles ne peuvent rimer ensemble, comme *je reconnais* avec *à la fois*. Le *p* non suivi d'un *s* ne rime bien qu'avec lui-même. Ainsi *camp* ne rime point avec *imposant*, *coup* avec *tout*. Deux *l* mouillés ne riment bien qu'avec eux-mêmes. Ainsi *maillé* ne rime pas avec *rappelé*.

La rime se divise en rime masculine et rime féminine. La rime féminine est celle qui se termine par des sons muets finissant par un *e* muet, comme *ouvrage*, *outrage*; ou par un *e* muet suivi d'un *s* comme *célestes*, *tu détestes*; ou enfin par un *e* muet suivi de *nt*, *ils ouvrent*, *ils découvrent*, *ils pétillent*, *ils fourmillent*.

La rime masculine est celle qui est terminée par tout autre son que par un son muet, comme *beautés* et *côtés*, *vanité* et *infirmité*, *innocents* et *enfans*, etc.

On ne considère presque jamais que le son de la dernière syllabe des mots pour la rime masculine. Ainsi *vérité* rime avec *piété*, *malheur* avec *douleur*, *succès* avec *procès*. Mais le son de la dernière syllabe des mots ne suffit pas pour la rime féminine, parce que la prononciation sourde et obscure de l'*e* muet empêche d'y apercevoir une convenance sensible. Ainsi, quoique la dernière syllabe de *monde* soit semblable à celle de *demande*, ces deux mots ne riment point ensemble. Pour la rime féminine, il faut qu'il y ait convenance entre les pénultièmes des mots. Ainsi *monde* rime avec *profonde*, *demande* avec *offrande*, *scandale* avec *morale*.

La rime, tant masculine que féminine, est d'autant plus parfaite, qu'il y a plus de ressemblances dans les sons qui la forment. Ainsi, quoique *plaisir* rime bien avec *soupir*, et *prudence* avec *récompense*, cependant *plaisir* rime encore mieux avec *désir*, et *prudence* avec *providence*; parce que, outre la conformité des sons *ir* et *ence*, essentielle à l'une et à l'autre rime, les consonnes *s* et *d* qui les précèdent sont aussi les mêmes, ce qui ajoute un degré de perfection à la rime.

Quand les syllabes qui forment la rime, c'est-à-dire la dernière pour la rime masculine, et la pénultième pour la rime féminine, commencent par une voyelle, il est nécessaire, si elles ne sont pas les premières du mot, qu'elles soient précédées d'une autre voyelle, comme dans *li-en*, *nati-on*, *préci-eux*, *artifici-elle*, *vertu-euse*, *sci-ence*, etc. Or il faut, pour la plus grande perfection de la rime de ces syllabes, que non-seulement elles soient précédées des mêmes syllabes, mais encore que les consonnes qui précèdent ces voyelles soient les mêmes, ou aient le même son. Ainsi *lien*, qui rime avec *gardien*, rime encore mieux avec *italien*; *nation*, qui rime avec *union*, rime encore mieux avec *ambition*; *précieux*, qui rime avec *curieux*, rime encore mieux avec *audacieux*; *artificielle*, qui rime avec

*citadelle*, rime encore mieux avec *essentielle*, etc.

On appelle *rime riche* ou *heureuse*, celle qui est formée par la plus grande conformité de sons; et *rime suffisante* ou *essentielle*, celle qui n'a rien de plus que les sons essentiels. On appelle *rime pleine*, celle où non-seulement le son, mais l'articulation est la même, comme *vertu* et *abattu*, *étude* et *s'étude*. — Quand la rime qu'on emploie est très-abondante, comme celle des mots en *ant*, on regarde comme une négligence la rime qui n'est que dans le son et qui n'est pas dans la consonne; aussi voit-on peu d'exemples dans les bons poètes du temps de Boileau et de Racine, de rimes aussi négligées que celle d'*amant* et de *constant*. Si toutefois il y a deux consonnes qui précèdent la voyelle, comme dans la finale de *surprend*, c'est assez pour l'oreille que la seconde de ces consonnes soit la même. Ainsi *surprend* rime très bien avec *grand*. — La rime est double lorsque non-seulement la finale sonore, mais la pénultième, a le même son, comme *attiver*, *respirer*. La rime est simple lorsqu'elle n'est que dans la finale, comme *différer*, *respirer*. Elle est en même temps pleine et double lorsque l'articulation et le son des deux syllabes sont les mêmes, comme *préférer*, *différer*.

Quand les rimes masculines sont bonnes ou suffisantes, elles sont encore meilleurs en devenant féminines par l'addition de l'*e* muet; parce qu'outre la nouvelle conformité de son que l'*e* muet y ajoute, il oblige encore d'appuyer davantage sur la pénultième, et en rend par là le son plus plein qu'il n'était auparavant. Par exemple, si *consacré* et *révéré*, *soupir* et *désir*, *sujet* et *inliscré*, *interdit* et *petit*, riment bien; *consacrée* et *révérée*, *sonpire* et *désire*, *sujette* et *discrette*, *interdite* et *petite*, riment encore mieux; mais de ce que les rimes féminines sont bonnes, comme *puissante* et *chancelante*, il ne s'ensuit pas que les rimes semblables masculines le soient aussi; car *puissant* ne rime pas avec *chancelant*, ni *heureux* avec *furieux*.

On ne cherche pas une si grande conformité de sons quand on fait rimer un monosyllabe avec un autre monosyllabe, ou avec un mot de plusieurs syllabes. Il suffit que le son essentiel à la rime s'y trouve. Ainsi, *toi* rime avec *foi* et avec *effroi*; *pas* avec *bas* et avec *états*; *paix* avec *faiz* et avec *jamais*, etc.

Comme il n'y a qu'un petit nombre de mots où les sons essentiels à la rime soient précédés des mêmes consonnes ou des mêmes voyelles, cette rareté autorise à se contenter des rimes suffisantes. Ainsi, parce qu'il n'y a que très-peu de mots terminés en *nir*, on fait rimer *soupir* avec *désir*, et l'on fait rimer *trahir* avec *abîr*, à cause du petit nombre de mots où *ir* est précédé des mêmes voyelles. Cette licence ne peut regarder qu'un très-petit nombre de mots terminés en *u*, *us*, *is*, *it*, *ir*; encore faut-il en user avec beaucoup de modération, et quand on y est absolument forcé par la disette de la rime. — Mais, à l'égard des mots terminés en *é* fermé seul, ou suivis des lettres *n*, *s*, *r*, et *l*, seul, le nombre *e* est si grand, qu'on ne doit jamais se dispenser de les faire rimer par les consonnes ou les voyelles qui précèdent l'*e* ou l'*i*. — La terminaison en *ai* des passés simples de l'indicatif de la première conjugaison, des futurs de tous les verbes, et du présent de l'indicatif du verbe *avoir*, ayant le son de l'*e* fermé, on peut fort bien la faire rimer avec

un mot terminé en *i* fermé, comme *consumé* et *j'allumai* :

De regret *consumé*,  
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.  
(Illaç., *Androm.*, act. I, sc. IV, 61.)

— La rime féminine de l'*i* fermé ne doit pas être moins parfaite que la masculine, et doit suivre les mêmes règles. *Aimée* ne rimerait bien qu'avec un mot terminé en *ée*.

Il n'en est pas de même des rimes féminines en *ie* et en *ue* ; on les emploie quelquefois sans qu'elles soient précédées des mêmes consonnes, comme dans ces vers de Racine :

O ciel ! pourquoi faut-il que ta secrète envie  
Ferme à de tels héros le chemin de l'Asie ?  
(*Iphig.*, act. I, sc. II, 49.)

Polynice, seigneur, demande une entrevue ;  
C'est ce que d'un héros nous apprend la venue.  
(*Frères ennemis*, act. III, sc. v, 1.)

Les mots terminés en *ui*, *nie*, *uis*, *uit*, doivent toujours rimer avec des mots qui aient la même terminaison ; et le son de la diphthongue *ui* étant assez plein de lui-même, il n'est pas nécessaire qu'elle soit précédée des mêmes consonnes.

Quoique nous ayons dit plus haut qu'il n'est pas nécessaire pour la rime que les dernières syllabes des mots s'écrivent avec les mêmes lettres, et qu'il suffit qu'elles produisent le même son, il est cependant des cas où l'orthographe doit s'accorder avec la rime. — Un mot terminé par un *s*, un *x*, ou un *z*, ne rimerait pas avec un mot qui ne serait pas terminé par l'une de ces trois lettres. Ainsi, *aimable* ne rime pas avec *fables*, *discours* avec *jour*, *vérité* avec *raillés* ou *vous méritez*, *genou* avec *vous* ou *courroux*, ni *cherché* avec *heureux*, etc. Mais il n'est pas nécessaire que les mots dont la rime est terminée par l'une de ces trois lettres soient du nombre pluriel, ni que ce soit la même lettre qui les termine. Ainsi, le *discours* rime avec *les jours*, *célestes* avec *tu détestes*, *le nez* avec *vous donnez*, *raillés* avec *vous méritez*, *vous* avec *courroux*, *paix* avec *jamais*, etc.

Quoique le *r* ne se prononce pas à la fin des infinitifs terminés en *er*, cependant ils ne doivent rimer qu'avec des mots terminés en *r*, *encouragez*, *danger*.

On ne fait guère rimer une personne de verbe terminée en *ais* ou *ait*, ayant le son de l'*e* ouvert, avec un mot qui a le même son, mais qui s'écrit différemment, comme *mauquait* avec *banquet*. Il faut ordinairement recourir à une semblable personne d'un autre verbe.

Les troisièmes personnes du pluriel des verbes terminées en *ent* ou *aient*, ne doivent rimer qu'avec d'autres troisièmes personnes qui aient les mêmes terminaisons. Ainsi, ils *disent* ne rime pas avec *marchandises*, ni *fassent* avec *sur-face* ; mais *disent* rime avec *lisent*, et *fassent* avec *effacent*.

Les mots terminés par *anc* ou *ang* ne riment ordinairement qu'avec des mots qui ont l'une ou l'autre terminaison. *Song* rime avec *flanc*.

Quand un mot est terminé par un *t*, il ne peut rimer qu'avec un mot qui soit aussi terminé par un *t* ou par un *d*. Ainsi, *hasard* rime avec *départ*, *verd* avec *couvert*, *nid* avec *finit*, *accord* avec *fort*, *sourd* avec *court*, etc.

On fait rimer ensemble tous les mots dont la dernière syllabe a le son de la voyelle nasale *in*, de quelque manière qu'elle s'écrive. Ainsi, *dirin* rime avec *humain*, *faim*, *dessain*, et chacun de ces mots rime avec les autres.

Quand les mots sont terminés par un *s* ou par un *x*, la convenance des consonnes ou des voyelles précédentes ne s'exige plus avec la même sévérité. Ainsi, *combats* rime avec *trépas*, *rangs* avec *tyrans*, *effets* avec *satisfaits*, *héros* avec *travaux*, etc.

Enfin, hors les circonstances que nous venons d'expliquer, on peut faire rimer ensemble toutes les consonnes et les voyelles qui ont le même son, quelque différentes qu'elles puissent être par le caractère. Ainsi *être* rimerait avec *connaître*, *race* avec *terrasse*, *contraire* avec *frère*, *chose* avec *cause*, etc.

Le *l* mouillé ne peut jamais rimer avec le *l* simple ; *travail* ne rime pas avec *cheval*, ni *merveille* avec *nouvelle*, ni *famille* avec *tranquille*.

Les voyelles longues, soit qu'elles se trouvent dans la dernière syllabe des vers masculins, ou dans la pénultième des vers féminins, riment mal avec les voyelles brèves, comme *mûle* avec *cabale*, *intérêt* avec *objet*, *prêt* avec *projet*, *conquête* avec *coquette*, etc. Cependant une voyelle longue peut absolument rimer avec une brève quand elle a de sa nature un son assez plein, et que, la différence du bref au long n'étant pas trop sensible, elle peut être modérée par la prononciation ; ce qui regarde particulièrement les voyelles *a* et *ou*. Ainsi, quoiqu'elles soient brèves dans les mots *préface* et *tout*, Despreaux les a fait rimer avec *grâce* et *goût*, où elles sont longues :

Un auteur à genoux, dans une humble préface,  
Au lecteur qu'il ennuit a beau demander grâce. . .  
(*BOIL.*, *Sat.* IX, 187.)

Aimez-vous la museade ? on en a mis partout.  
Ah ! monsieur ! ces ponlets sont d'un merveilleux goût !  
(*BOIL.*, *Sat.* III, 119.)

Au reste, c'est à l'oreille à juger si les voyelles longues et brèves peuvent ou non former de bonnes rimes. Voyez *Quantité*.

La rime est vicieuse en prose. Ne dites pas *les eaux jaillissantes sont plus réjouissantes que les eaux tranquilles* et dormantes. Dites, *les eaux qui jaillissent sont plus agréables que celles qui sont tranquilles et dormantes.* (Wailly.)

RINCER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *c* a la prononciation de *se* ; et, pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit *nous rinçons*, *je rinçai*, et non pas *nous rincens*, etc. — Il ne se dit que des verres, tasses, cruches, etc., et de la bouche qu'on lave. (Férad.)

RIPAILLE. Subst. f. On ne l'emploie qu'avec le verbe *faire* : *Câ, faisons ripaille.* (Voltaire.) C'est-à-dire, faisons grand'échère. Cette expression est basse et populaire.

RIPAPÉ. Subst. f. Je ne sais ce qui a pu engager Férad à mettre *Ripapé*, substantif masculin, que l'on ne trouve que dans les vieux dictionnaires. Expression populaire qui se dit du mélange que font les cabaretiers de différents restes de vin. On le dit aussi du mélange de différentes

liqueurs; mais je ne crois pas qu'on le dise, comme l'assure Féraud, d'un discours mêlé de différentes choses qui ne font qu'un mechant composé. On n'a jamais dit d'un mauvais auteur qu'il n'écrivait que des *ripopées*, ou que ses discours fussent des *ripopées*.

**RIRE**, V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

**Indicatif**. — *Présent*. Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient. — *Imparfait*. Je riais, tu riais, il riait; nous riions, vous riez, ils riaient. — *Passé simple*. Je ris, tu ris, il rit; nous rimes, vous rites, ils rient. — *Futur*. Je rirai, tu riras, il rira; nous rirons, vous rirez, ils riront.

**Conditionnel**. — *Présent*. Je rirais, tu rirais, il rirait; nous ririons, vous ririez, ils riraient.

**Impératif**. — *Présent*. Ris, qu'il rie; rions, qu'ils rient.

**Subjonctif**. — *Présent*. Que je rie, que tu ries, qu'il rie; que nous riions, que vous riez, qu'ils rient. — *Imparfait*. Que je risse, que tu risses, qu'il rit; que nous rissions, que vous rissiez, qu'ils rissent.

**Participe**. — *Présent*. Riant. — *Passé*. Ri; le féminin manque.

Les temps composés se forment avec le verbe avoir :

*Il se prit à rire, il se mit à rire, apprêter à rire, aimer à rire, céler de rire, mourir de rire, pâmer de rire. Rire de tout son cœur. — Rire du bout des dents. — Rire aux dépens de quelqu'un. — Se rire de quelqu'un, s'en moquer. — Il rit des menaces qu'on lui fait. Il se rit de ses menaces.*

*Rire au figuré se dit des choses sans régime : Tout rit dans cette maison, dans ce jardin, tout y est agréable; ou avec la préposition à : La fortune lui rit, tout rit à ses desirs, tout lui est favorable.*

L'arbre qu'on a planté rit plus à notre vue  
Que le parc de Versailles et sa vaste étendue.

(VOLTAIRE, *Épître*, LXXXIII, 12.)

Delille a dit heureusement dans le poëme des *Jardins* (I, 6) :

Quand tout rit de bonheur, d'espérance et d'amour.

*Rire* s'emploie avec le pronom personnel, dans le sens de *se moquer* :

A votre nez, mon frère, elle se rit de vous.

(MOLÈRE, *Tartuffe*, act. I, sc. 11, 1.)

Voltaire a dit *faire rire l'esprit* : *Le peuple n'est pas content quand on ne fait rire que l'esprit; il faut le faire rire tout haut, et il est difficile de le réduire à aimer mieux des plaisanteries fines que des équivoques fades.* (*Correspondance*.)

**RIRE**, Subst. m. Il s'emploie au pluriel et s'unit à des adjectifs : *Des rires forcés*. — L'Académie ne donne aucun exemple du pluriel. Voyez *Ris*.

**RIS**, Subst. m. Quoique les dictionnaires disent que le *rire* et le *ris* signifient la même chose, il me semble qu'on pourrait leur assigner des différences. Le *rire* me paraît avoir proprement rapport à l'action physique de rire : *De grands éclats de rire. Qui de vous n'a pas regretté cet*

*âge où le rire est toujours sur les lèvres?* (J.-J. ROUSS., *Émile*, liv. II, t. VI, p. 85.) *Le tumulte, les jeux bruyants, les longs éclats de rire, ne retentissent point dans ce paisible séjour.* (Idem., *Hélène*, V<sup>e</sup> part., lettre II, t. I, p. 9.)

*Ris* ne devrait se dire et ne se dit ordinairement que du *rire* qui exprime quelque sentiment de l'âme : *Un ris dédaigneux, un ris moqueur, un ris gracieux, un ris atroçant, un ris de satisfaction, de contentement.* On ne personnellement le *rire*, et on ne l'associe point aux grâces; mais on personnellement les ris et les grâces. Buffon a dit, *Le ris est un son entrecoupé subitement et à plusieurs reprises, qui est marqué à l'intérieur par le mouvement du ventre qui s'élève et s'abaisse précipitamment*, etc. (Buffon, *De l'homme*, t. X, p. 439.) Il me semble qu'il aurait dû dire le *rire*, etc. (Ceci est une observation que je hasarde sans en garantir l'exactitude, parce que l'usage semble quelquefois y être contraire.)

**RISIBLE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une farce risible, un homme risible, un risible personnage.* Voyez *Adj. ctiif*.

**RISQUABLE**, Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Une entreprise risquée.*

**RISQUE**, Subst. m. Ce substantif était autrefois féminin. Aujourd'hui on ne le fait plus que masculin. Péril, danger. On dit *s'exposer au risque de, courir le risque de. Il a couru grand risque d'être condamné.*

Il y a une différence entre *courir risque de faire* et *courir un risque à faire*. Le premier signifie, qu'on était dans le risque, ou sur le point de faire une chose; et le second, qu'en la faisant on était exposé à des malheurs : *Nous avons couru risque de faire naufrage. On ne court aucun risque à suivre cette route.*

**RISQUER**, V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Hasarder, mettre en danger : *Risquer sa vie, son honneur, son argent.* Lorsqu'il est neutre, il régit la préposition *de* : *Le risque de perdre la vie. Risquer de perdre sa fortune.*

Quand *risquer* est actif et qu'il signifie, courir des risques, il régit la préposition *à* après son régime direct : *Vous risquez tout à prendre ce parti.*

**RIVAGE**, Subst. m. Il s'emploie au pluriel. Fléclier a dit : *Le Jourdain se troubla, et ses rivages retentirent du son de ces lugubres paroles.* (*Oraison fun. de Turenne*, p. 95.)

**ROBORATIF**, **ROBORATIVE**, Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Remède roboratif, propriété roborative.*

**ROBUSTE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme robuste, une femme robuste, un corps robuste, une complexion robuste, une robuste complexion.*

**ROCAILLEUX**, **ROCAILLEUSE**, Adj. Au propre, on dit un *chemin rocailleux*, pour dire un chemin plein de rocailles, de petits cailloux. Au figuré, on dit *des vers rocailleux, un style rocailleux*. Il ne se met qu'après son subst.

**ROGUE**, Adj. des deux genres. L'u ne se prononce pas; il n'est là que pour donner au *o* son rude qu'il n'aurait pas devant l'e. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un ton rogue, un air rogue, des manières rogues.*

**ROIDE**, **MIENX**, **RUIDE**, Adj. des deux genres. On prononce *roède*. Le premier e a un son moyen entre l'é fermé et l'é ouvert. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Une corde roide, une mon-*

*tagne roide.* — Une homme roide, un esprit roide. — L'Académie écrit *roide*, et fait la remarque suivante. En conversation et quelquefois dans les discours soutenus, on prononce *roide, roideur, rûdir*; aussi plusieurs écrivent-ils *roide, roideur, roidir*.

**ROIDEUR.** Subst. f. On prononce *roideur*. Quelques-uns, dans la conversation, prononcent *rêdeur*. Voyez *Roide*.

**ROIDILLON.** Subst. m. On prononce *roaidillon*. Il est peu usité.

**ROIDIR,** mieux *RUIDIR.* V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Voyez *R* *ide*.

**ROMAIN, ROMAINE.** Adj. En prose, il ne se met guère qu'après son subst. : *L'empire romain, l'église romaine.* — *Beauté romaine.*

**ROMAN.** Subst. m. Récit fictif de diverses aventures merveilleuses ou vraisemblables de la vie humaine. Les événements ne doivent être, dans les romans, que l'occasion de développer les passions du cœur humain ; il faut conserver dans les événements assez de vraisemblance pour que l'illusion ne soit point détruite ; mais les romans qui excitent la curiosité seulement par l'invention des faits ne captivent dans les hommes que cette imagination qui a fait dire que les yeux sont toujours enfants. Les bons romans ont pour but de révéler ou de retracer une foule de sentiments dont se compose au fond de l'âme le bonheur ou le malheur de l'existence : ces sentiments qu'on ne dit point, parce qu'ils se trouvent liés avec nos secrets ou avec nos faiblesses, et parce que les hommes passent leur vie avec les hommes sans se confier jamais mutuellement ce qu'ils éprouvent. — L'histoire ne nous apprend que les grands traits manifestés par la force des circonstances, mais elle ne peut nous faire pénétrer dans les impressions intimes qui, en influant sur la volonté de quelques-uns, ont disposé du sort de tous. Les découvertes, en ce genre sont inépuisables ; il n'y a qu'une chose étonnante pour l'esprit humain, c'est lui-même.

Un style commun, un style ingénieux, sont également éloignés du naturel qu'exige le roman. L'ingénieux ne convient qu'aux affections de parure, à ces affections qu'on éprouve seulement pour le montrer ; l'ingénieux enfin est une telle preuve de sang-froid, qu'il exclut la possibilité de toute émotion profonde. Les expressions communes sont aussi loin de la vérité que les expressions recherchées, parce que les expressions communes ne peignent jamais ce qui se passe réellement dans notre cœur. Chaque homme a une manière de sentir particulière qui lui inspirerait de l'originalité s'il s'y livrait ; le talent ne consiste peut-être que dans la mobilité qui transporte l'âme dans toutes les affections que l'imagination peut se représenter. Le génie ne dira jamais mieux que la nature, mais il dira comme elle dans les situations même inventées, tandis que le homme ordinaire ne sera inspiré que par la sienne propre. (Madame de Staël.)

Les lois, dit Gouillard, sont les mêmes pour les ouvrages d'invention, tels que les romans, que pour l'histoire. Car, soit que vous imaginiez les faits, soit que vous les preniez dans l'histoire, c'est toujours à l'objet que vous vous proposez à marquer les détails dans lesquels vous devez entrer, à mettre chaque chose à sa place, à donner à chacune l'expression convenable, en un mot à faire un ensemble dont toutes les parties soient bien proportionnées. La seule différence entre celui qui écrit l'histoire et celui qui écrit des

romans, c'est que le premier peint les caractères d'après les faits, et que le second imagine les faits d'après les caractères supposés. Voyez *Narration*.

**ROMANCI.** Subst. f. Vieille historiette amoureuse et souvent tragique, écrite en vers simples, faciles et naturels. La naïveté est le caractère principal de la romance. Ce poème se chante.

**ROMANESQUE.** Adj. des deux genres. L'Académie le définit, qui tient du roman, qui est merveilleux comme les aventures de roman ou exalté comme les personnages de roman. Il me semble que ce mot ne s'entend guère que des vieux et ridicules romans qui faisaient les délices de nos bons aïeux, et surtout des romans de chevalerie. Voilà pourquoi il se prend toujours en mauvaise part. *Aventure romanesque, style romanesque, sentiments romanesques.* — On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Ces romanesques aventures, ces romanesques sentiments, ces romanesques descriptions.* — Les bons romans modernes, qui sont des peintures vraies de la vie humaine, ne contiennent pas ordinairement des aventures romanesques, si ce n'est qu'on entende simplement par ce terme des aventures imaginées ; et ils ne sont pas écrits en style romanesque.

**ROMANTIQUE.** Adj. des deux genres. Il se dit ordinairement des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans. Il se prend toujours en bonne part. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Situation romantique, aspect romantique.* — *Ces romantiques contrées inspirent une douce mélancolie. Les rives du lac de Biènnne sont plus sauvages et plus romantiques que celles du lac de Genève, parce que les rochers et les bois y bordent l'eau de plus près ; mais elles n'en sont pas moins riantes.* (J.-J. Rouss. *Rêveries, V<sup>e</sup> promenade*, t. xvii, p. 88) — En 1835, l'Académie explique ainsi l'acception nouvelle de ce mot. *Romantique* se dit encore de certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par les auteurs classiques. — Il se dit également des ouvrages de ces écrivains. — Il s'emploie substantivement au masculin et se dit du genre romantique : *Le romantique est un genre nouveau.*

**ROMPRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Les poètes font souvent usage de ce mot, surtout au figuré :

Enfin de votre Dieu l'implacable vengeance  
Entre nos deux maisons rompit toute alliance.  
(Rac., *Ath.*, act. II, sc. viii, 241.)

Tu frémissas d'horreur si je romps le silence.  
(Rac., *Phéd.*, act. I, sc. iiii, 86.)

.... Rompre des méchants les trames criminelles.  
(Rac., *Esth.*, act. V, sc. i, 97.)

Bénis le coup affreux qui rompt mon hyménée.  
(Voltaire, *Alz.*, act. V, sc. iv, 14.)

Cornéille dit rompre des coups, rompre des spectacles (*Nicomède*, act. I, sc. 1, 25) :

El rompt par sa mort les spectacles pompeux.

*Rompre des spectacles*, dit Voltaire, n'est pas français, par une singularité commune à toutes les langues. *On interromp des spectacles*, quoiqu'on ne les rompe pas. *On corrompt le goût*, on

ne le rompt pas. Souvent le composé est en usage quand le simple n'est pas admis. Il y en a mille exemples. (*Remarques sur Corneille.*)

Le ciel rompt le succès que je m'étais promis.

(*Conn., Cin., act. V, sc. II, 19.*)

*On ne rompt point un succès*, dit Voltaire, encore moins un succès qu'on s'était promis. *On rompt une union, on détruit des espérances, on fait avorter des dessins, on prévient des projets.* (*Remarques sur Corneille.*)

**ROND, RONDE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Corps rond, figure ronde, table ronde. — Un homme rond. — Un compte rond.*

**RONDEAU.** Subst. m. Terme de poésie française. C'est un petit poème d'un caractère ingénu, badin et naïf. Il est composé de treize vers partagés en trois strophes inégales sur deux rimes, huit masculines et cinq féminines, ou sept masculines et six féminines. — Les deux ou trois premiers mots du premier vers de la première strophe servent de refrain, et doivent se trouver au bout des deux strophes suivantes, c'est-à-dire que le refrain doit se trouver après le huitième vers et après le treizième. Outre cela, il y a un repos nécessaire après le cinquième vers. — L'art consiste à donner aux vers de chaque strophe un air original et naturel qui en pêche qu'ils ne paraissent faits exprès pour le refrain, auquel ils doivent se rapporter comme par hasard.

La troisième strophe doit être égale à la première, et pour le nombre des vers, et pour la disposition des rimes. — La seconde strophe, inégale aux deux autres, ne contient jamais que trois vers et le refrain, qui n'est point compté pour un vers.

Ce petit poème a peut-être bien autant de difficultés que le sonnet; et on y est plus borné pour les rimes, et on est de plus assujéti au joug du refrain. D'ailleurs, cette naïveté qu'exige le rondeau n'est pas plus aisée à attraper que le style noble et délicat du sonnet.

Les vers de huit et de dix syllabes sont presque les seuls qui conviennent au rondeau. Les uns préfèrent ceux de huit, les autres ceux de dix; mais c'est le mérite du rondeau qui seul en fait le prix. La Fontaine et madame Deshoulières sont les derniers qui se soient exercés dans ce genre de poésie. Voici un rondeau de madame Deshoulières qui pourra donner une idée du genre :

Entre deux draps de toile belle et bonne,  
Que très-souvent on rechange, on savonne,  
La jeune Iris, au cœur sincère et haut,  
Aux yeux brillants, à l'esprit sans défaut,  
Jusqu'à midi volontiers se mitonne,  
Je ne combats de goût contre personne ;  
Mais, franchement, sa paresse m'étonne :  
C'est demeurer seule plus qu'il ne faut  
Entre deux draps.

Quand à rêver ainsi l'on s'abandonne,  
Le trêfle Amour rarement le pardonne ;  
À soupircr on s'exerce bientôt,  
Et la vertu soulève un grand assaut  
Quand une fille avec son cœur raisonne  
Entre deux draps.

Le refrain doit être toujours lié avec la pensée qui précède, et en terminer le sens d'une manière naturelle; et il plaît surtout quand, représentant les mêmes mots, il présente des idées un peu différentes.

Il y a aussi le rondeau redoublé, qui est composé d'une certaine quantité de strophes égales

entre elles, et qui dépendent du nombre de vers que contient la première strophe. Ordinairement elle en contient quatre, et alors elle est suivie de cinq autres strophes, dont les quatre premières finissent chacune par un vers de la première strophe; et lorsque, par ce moyen, cette strophe est entièrement répétée, on en ajoute une dernière, au bout de laquelle se trouve, par forme de refrain, les deux ou trois premiers mots du premier vers de tout le poème. — Dans le rondeau redoublé, si la première strophe avait cinq vers, le rondeau aurait sept strophes, parce qu'il en faudrait cinq pour répéter la première. (*Encyclopédie.*)

**RONDELET, RONDELETTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme rondelet, une femme rondelette.*

**RONDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé rondement, ou il a rondement travaillé.*

**RONFLANT, RONFLANTE.** Adj. Verbal tiré du v. *ronfler*. On peut le mettre avant son subst. : *Style ronflant, mots ronflants. — Des promesses ronflantes, ces ronflantes promesses.*

**RONGER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je ronguais, je ronguai, et non pas, je rongais, je rongai.*

**ROSAT.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Finaigre rosat, huile rosat.*

**ROSE-CROIX** Subst. m. On écrit au pluriel des *rose-croix*. Voyez *Composé*.

**ROSSIGNOL.** Subst. m. On mouille le *gu*, de même que dans *rossignoler*.

**ROSTRALE.** Adj. f. qui ne se met qu'après son subst.

**RÔT, RÔTI.** Substantifs masculins. Le *rôt* est le service des mets rôtis.

J'allais sortir enfin quand le rôt a paru.

(*Boull., Sat. III, 88.*)

Le *rôti* est la viande rôtie. Les viandes de boucherie, la volaille, le gibier, etc., cuits à la broche, sont du *rôti*; les différents plats de cette espèce composent le *rôt*. On sert le *rôt*, et vous mangez du *rôti*.

**ROTONDITÉ.** Subst. f. L'abbé Féraud n'a jugé de la signification de ce mot que par ces vers du *Joueur* (act. I, sc. 1, 44) :

J'aurais un bon carrosse à ressorts bien pliants,  
De ma *rotondité* j'emplirais le dedans.

Comme *rotondité* a, dans ces vers, un sens plaisant, Féraud a cru qu'on ne pouvait l'employer autrement, et il a même ajouté qu'il ne se dit que de la taille.

*Rotundité* signifie rondeur en tous sens. *Rondeur* exprime l'idée abstraite d'une figure ronde; la *rotondité* est la *rondeur* propre à tel ou tel corps, la figure d'un corps rond; tandis que *rondeur* ne désigne que la figure, *rotondité* sert encore à désigner la grosseur, l'ampleur, la capacité de tel corps rond. Une roue et une boule sont rondes, mais elles diffèrent dans leur *rondeur*. La roue est plate, la boule est ronde en tous sens; et c'est ce qui sera fort bien distingué par le mot *rotondité*. — On dit fort bien la *rondeur* et la *rotondité* de la terre; la *rondeur* pour désigner sa figure; la *rotondité* pour désigner sa capacité, ou l'espace renfermé dans sa *rondeur* en différents sens.

**ROUGE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst., si ce n'est dans cette expression familière, *rouge bord*, qui signifie un verre plein de vin jusqu'au bord, et dans *rouge troque*, qui se dit du gros visage rouge d'un ivrogne : *Drap rouge, rose rouge, cuire rouge, encre rouge, œufs rouges.* — *Fer rouge, boulet rouge.*

*Rouge* se prend aussi substantivement. Alors il n'a point de pluriel, à moins qu'on ne parle de rouges de différentes nuances : *Les différents rouges.*

**ROUGEÂTRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Couleur rougeâtre.*

**ROUGEAUD, ROUGEAUDE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un garçon rougeaud, un visage rougeaud, une face rougeaude.*

**ROUGE-GORGE.** Subst. m. L'Académie écrit au pluriel des *rouges-gorges*, mais la pluralité doit tomber sur le mot *oiseau* qui est sous-entendu. Il faut donc écrire des *rouge-gorge*. Voyez *Composé*.

**ROUGIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. Ce verbe s'emploie au propre et au figuré : *Rougir une porte, rougir la tranche d'un livre, rougir des roues de voiture, rougir la terre de sang, rougir ses mains de sang.* (Acad.)

Mais sitôt que Séide  
Aura rougi ses mains de ce grand homicide.  
(VOLT., *Mahom.*, act. IV, sc. 1, 17.)

**ROULANT, ROULANTE.** Adj. verbal tiré du verbe *rouler*. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Chaise roulante.*

**ROULER.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici quelques exemples de la manière dont les poètes emploient ce mot :

Où le Xante effrayé *roule* encor dans ses flots  
Les caques et les dards, et les corps des héros.  
(DELIL., *Enéide*, I, 147.)

Son esprit (de Jupiter) des humains *roulait* la destinée.  
(*Idem*, I, 317.)

Elle dit; et, *roulant* son projet dans son âme,  
De ses jours odieux cherche à rompre la trame.  
(*Idem*, IV, 925.)

*Roulant* en traits de feu ses prunelles sanglantes, etc.  
(*Idem*, IV, 943.)

Les étoiles *roulaient* dans un profond silence.  
(*Idem*, IV, 776.)

**ROUSSÂTRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Poil roussâtre, eau roussâtre.*

**ROUYIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *ouvir*. Voyez *Irrégulier*.

**ROUX, ROUSSE.** Adj. Il suit ordinairement son subst. : *Poil roux, cheveux roux, barbe rousse.* — *Homme roux, femme rousse.*

**ROYAL, ROYALE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Famille royale, maison royale, sang royal.* — *Une si royale main.* (Bossuet, *Oraison fun. de Marie-Thérèse d'Autriche*, p. 418.) *Cette royale maison.* (La Bruyère.) — Il fait *royaux* au pluriel masculin. — Précédé des substantifs *lettres, ordonnances*, quand on parle des anciennes lettres, des anciennes ordonnances, il fait

*royaux*, quoique ces substantifs soient au féminin pluriel : *Des lettres royaux, des ordonnances royaux.* Aujourd'hui, en parlant des ordonnances nouvelles qui émanent de l'autorité royale, on dit des *ordonnances royales*. Voyez *Adjectif*.

**ROYALEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il nous a traités royalement, ou il nous a royalement traités.*

**ROYALISTE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Il est royaliste.* — Il se dit plus ordinairement comme subst. : *C'est un royaliste.* Ce mot emporte dans sa signification une idée de parti : *Les royalistes et les ligueurs, les royalistes et les républicains.*

**RUBICOND, RUBICONDE.** Adj. Il ne se dit qu'en plaisantant, d'un visage dont la rougeur annonce une vie passée dans l'abondance, sans inquiétude et sans souci, ou dans le vice de l'ivrognerie. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un visage rubicond, une face rubiconde.* — On dit aussi *un nez rubicond*.

**RUDE.** Adj. des deux genres. On le met souvent avant son subst. : *Peau rude, poil rude, brosse rude, visage rude, air rude.* — *De rudes coups, de rudes épreuves, de rudes combats, un travail rude, un rude travail.* Voyez *Adjectif*.

**RUDEMENT.** Adv. On le met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il a été attaqué rudement, ou il a été rudement attaqué.*

**RUDESSÉ.** Subst. f. Racine a dit : *La rudesse des forêts*, pour dire la rudesse des mœurs que l'on contracte en vivant dans les forêts :

Nourri dans les forêts, il en a la *rudesse*.  
(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 46.)

**RUELLE.** Subst. f. On appelait autrefois ainsi une alcôve ou un lieu orné où les femmes recevaient des visites familières, soit au lit, soit debout, et l'on disait figurément d'un homme *il passe sa vie dans les ruelles*, il va de ruelle en ruelle, pour dire qu'il était souvent chez les dames, et qu'il se plaisait dans leur conversation.

« Boileau a eu beau dire dans son *Art poétique* (iv, 499), en parlant de Louis XIV :

Que de son nez, chanté par la bouche des belles,  
Bersérade en tous lieux amuse les ruelles,

il y a longtemps qu'il n'est plus question de *ruelles*. Aujourd'hui nos rimeurs galants, qui font l'amour dans nos almanachs, ne croiraient pas leurs vers du bon ton, s'ils n'y plaçaient pas un *boudoir*; et peut-être dans cent ans, si la mode change encore, le boudoir aura passé comme leurs vers. » (La Harpe, *Cours de littérature*.)

**RUER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Autrefois on l'employait dans le style noble, et Malherbe a dit : *ruer le tonnerre*; aujourd'hui il en est banni. On peut même assurer qu'il n'est plus admis dans aucun style, si ce n'est avec le pronom personnel : *Se ruer sur quelqu'un*, ou en parlant des chevaux et des mulets qui jettent les pieds de derrière en l'air avec force.

**RUGISSANT, RUGISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *rugir*. Il suit son subst. : *Un lion rugissant, une linne rugissante.*

**RUINEUX, RUINEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Edifice ruineux, fondement ruineux.* — *Dépense ruineuse, cette ruineuse dé-*

*pense; empli ruineux, ce ruineux emploi. Voyez Affectif.*

**RUISSEAU.** Subst. m. L'Académie dit : *Uerser des ruisseaux de larmes; elle ne dit pas, verser des ruisseaux de pleurs.*

Elle dit, et soudain  
D'un long ruisseau de pleurs elle inonde son sein.  
(DELL., *Enéid.*, III, 409.)

Voyez *Larmes.*

**RUISSELANTE, RUISSELANTE.** Adj. verbal tiré du v. *ruisseler.* Il ne se met qu'après son subst. : *Des eaux ruisselantes, le sang ruisselant.*

RUM. Subst. m. Voyez *Rhum.*

**RUMB.** Subst. m. On prononce *rumb*, en faisant sentir le *b.*

**RUMINANT, RUMINANTE.** Adj. qui se met ordinairement après son subst. : *Les animaux ruminants.*

**RUPTURE.** Subst. f. L'Académie dit : *La rupture de la paix, la rupture d'une société, la rupture d'un mariage; elle ne dit pas, la rupture des nœuds.*

Après l'éclat et la triste aventure  
Qui de nos nœuds a causé la rupture.

(VOLT., *Enf. prod.*, act. V, sc. 7.)

**RURAL, RURALE.** Adj. Il fait au pluriel masculin *ruraux*, et ne se met qu'après son subst. : *Bien rural, biens ruraux, vie rurale, commune rurale.*

**RUSE.** Subst. f.

Ah, ciel! quelle est sa ruse?  
(CONX., *Héracl.*, act. IV, sc. iv, 82.)

Ce mot *rus*, dit Voltaire, ne doit point entrer dans le tragique, à moins qu'il ne soit relevé par une épithète noble. (*Remarques sur Corneille.*)

**RUSÉ, RUSÉE.** Part. passé du v. *ruser*, et adj. Cet adjectif, contre l'ordinaire des adjectifs formés des participes passés, précède quelquefois son subst. On dit : *C'est un rusé matois, c'est un rusé politique.*

\* **RUSÉER.** Subst. m. Mot nouveau que J.-J.

Rousseau a employé dans le passage suivant : « *Labb! Trubert voulant savoir comment cette impression s'étoit pu faire, et, dans son tour d'esprit fiact et jésuitique, me demandait mon avis sur la réimpression de cette lettre, sans vouloir me dire le sien. Comme je hais souverainement les ruseurs de cette espèce, j'e lui fis les remerciements que je lui devais; mais j'y mis un ton dur qu'il sentit, et qui ne l'empêcha pas de me pateler encore en deux ou trois lettres, jusqu'à ce qu'il sût tout ce qu'il avait voulu savoir.* » (*Confessions*, II<sup>e</sup> part., liv. 8.)

**RUSSE.** Adj. des deux genres. On disait autrefois *russe*. Aujourd'hui l'on ne dit plus que *russe*, soit adjectivement, soit substantivement : *L'empire russe, les provinces russes, les Russes.* Il ne se met qu'après son subst.

**RUSTAUD, RUSTAUDE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Un air rustaud, des manières rustaudes.* Il s'emploie comme le mot *rustre* en parlant des gens qui ont des mœurs ou des manières grossières et opposées à celles des gens qui sont polis et bien élevés. Mais on est *rustaud* faute d'éducation, faute d'usage, par l'habitude de vivre toujours avec de grossiers campagnards; on est *rustre* par caractère, par humeur, par goût, par caprice, par mécontentement.

**RUSTIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Vie rustique, danse rustique, paysage rustique, manières rustiques, ces rustiques manières.*

Prêt à quitter pour toi la rustique muette.  
(GRESSET, *Egl.* VIII, 11.)

Sous ses rustiques toits, mon père vertueux  
Fait le bien, suit les lois et ne craint que les dieux.  
(VOLT., *Mér.*, act. II, sc. II, 75.)

**RUSTIQUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu rustiquement, ou il a rustiquement répondu; cet ouvrage est fait rustiquement, ou est rustiquement fait.*

**RUSTRE.** Adj. des deux genres. On le met ordinairement après son subst. : *Un air rustre, des manières rustres.* Voyez *Rustaud.*

## S.

**S.** Subst. m. On prononce *se*. C'est la dix-neuvième lettre de notre alphabet, et la quinzième des consonnes.

Le son propre de cette lettre est comme dans *sage, séjour, silence, solitude, sucre.* Elle a le son accidentel de *ze*, comme dans *user, oser*, etc.

S conserve au commencement des mots le son qui lui est propre, lorsqu'il est suivi d'une autre consonne, comme dans *scorpion, statue, scandale, scorsonère, scubac, scubieuse, squelette, stoacal.* Mais dans la prononciation de ces mots, on passe si rapidement sur l'*e* muet du son propre de *se*, qu'on ne l'entend presque point.

Lorsque le *s* initial est suivi d'un *c*, et qu'il se trouve ensuite un *e*, un *i*, ou un *h*, comme dans *scœu, scel, scéléral, scène, scie, schisme, sciure*, le *s* ne se fait point sentir, et on prononce comme s'il y avait *œau, cel, céléral, cène, cie, chisme, ciure.*

Dans le corps des mots, le *s* conserve le son qui lui est propre, quand il est précédé ou suivi d'une autre consonne, comme dans *absolu, converser, conseil, bastonnade, disque, lorsque, puisque*, etc.; et quand il est redoublé, comme dans *passer, essai, missel, bossu, mousse.* — Il faut excepter, 1<sup>o</sup> les mots *transiger, transaction, transition, transit, transitoire, intrusitif, transalpin*, dans lesquels la lettre *s* prend le son du *z*, quoique précédée d'une consonne. Cette exception est fondée sur ce que ces mots étant composés de la préposition latine *trans*, la lettre *s* y est considérée comme finale, et se prononce, en conséquence avec le son accidentel. Cette exception n'a pas lieu pour les mots *transir* et *Transylvanie.*

2<sup>o</sup> Il faut excepter de la règle générale *Alsace, Alsaciens, balsamier, balsamique, balsamite*, ainsi que les mots où la lettre *s* est suivie d'un *ô*

ou d'un *d*, dans lesquels cette lettre se prononce comme un *z*.

Dans le corps d'un mot, quand *s* est seul entre deux voyelles, on le prononce comme un *z*, comme dans *rase, hesiter, misanthrope, misère, rose, vésicatoire*, etc.

On excepte de cette règle les mots *désuétude, mono-syllabe, mono-syllabique, parasol, polysyllabe, préstance, prissupposer, prissuppositif, vraisemblance, vraisemblable, vraisemblablement*, et quelques autres qui sont soigneusement indiqués dans ce Dictionnaire. Mais, dans le fond, ce n'est point une exception; car ces mots étant composés des particules *dé, mono, para, poly, pré, vrai*, le *s* qui commence les mots qui suivent ces particules est réellement un *s* initial. On prononce comme si l'on écrivait *dé-suétude, mono-syllabe, para-sol*, etc.

*S* final est muet dans les mots *trépas, tamis, avis, os, alors*, etc. Mais il rend la syllabe longue. Il se fait sentir dans les mots *ris, as, mus, iris, aloès, agnus, fœtus, lapis, laps, Mars, culis, rébus, ornémus, chorus, bibus, gratis, sinus*, etc., et dans les noms propres étrangers, comme *Délos, Vénus, Bacchus, Pallas, Rubens*, etc. On ne le prononce cependant pas dans *Thomas, Judas*.

*S* final, quand on doit le faire entendre à cause de la voyelle qui commence le mot suivant, se prononce comme un *z* : *Vous avez de bons avis*, etc. Prononcez *rou-zavez de bon-zavis*, etc.

Dans les adjectifs pluriels terminés par un *s*, ce *s* se lie toujours avec le substantif suivant qui commence par une voyelle ou un *h* muet, et alors il a la prononciation du *z*, comme dans *grandes actions, bonnes œuvres, grands hommes*, que l'on prononce *grande-zactions, bonne-zœuvres, grand-zhommes*. La raison de cette liaison, c'est que tout adjectif appelle un substantif avec lequel il est lié grammaticalement. Mais si ce substantif précède l'adjectif, ce substantif présentant une idée absolue qui n'exige pas nécessairement un adjectif, la liaison ne s'opère pas toujours, surtout dans la conversation. On ne la fait que dans le discours soutenu, ou quelquefois dans des conversations dont le ton est au-dessus de la familiarité. On peut donc prononcer, suivant les cas, *des amis attentifs, et des passions effrénées*; ou bien, *des amis-zattentifs, et des passions-zeffrénées*.

La lettre *s* se trouve double dans certains mots, ou parce que ces mots sont composés d'une particule et de quelque autre mot, ou parce que les deux *s* entrent eux-mêmes dans la formation du mot. Ainsi, les mots *desservier, desservir, dessouder*, sont composés de la particule *de* ou *dé* qui marque extraction ou privation, et des mots *servir, servir, souder*. Dans l'origine, on doit avoir dit en deux mots, *dé-servir, dé-servir, dé-souder*, et l'on prononçait comme on prononce aujourd'hui, parce que le *s*, étant initial, avait la prononciation forte que nous lui donnons; mais lorsque de ces mots doubles on en a fait un seul, on s'est aperçu que dans *dé-servir, dé-servir, dé-souder*, *s*, se trouvant entre deux voyelles, devait avoir la prononciation du *z*. En conséquence, on a ajouté un *s* à *de* ou à *dé*, afin de rétablir la prononciation primitive de ces mots, et de donner aux *s* de *servir, servir et souder*, une prononciation forte qu'ils n'auraient point eue sans cette addition; et on a écrit *dé-servir, desservir, dessouder*. Dans ces sortes de mots,

on ne prononce qu'un *s*, mais on le prononce fortement.

Mais lorsque les deux *s* entrent d'eux-mêmes dans la composition du mot, et que l'un n'a point été ajouté à l'autre par la seule raison d'une rectification de prononciation, ces deux lettres doivent être prononcées; tels sont les mots *essieu, essence*, et autres semblables, où les deux *s* se trouvent primitivement. Tout homme dont l'oreille est accoutumée à la bonne prononciation conviendra qu'on ne prononce pas *é-sieu, é-sence*; mais *es-sieu, es-sence*.

*S*, est l'expression abrégée du mot *saint*, du mot *sa* ou *son* : *S. S., Sa Sainteté; S. M., Sa Majesté; S. A. R., Son Altesse Royale; S. Ex., Son Excellence; S. Em., Son Éminence*, etc. — *S*, dans les anciens comptes signifie *sol*; en musique il veut dire *solo*. — Les monnaies frappées à Reims sont marquées d'un *s*.

*SA*, Adj. possessif sing. f. Voyez *Son*.

*SABBAT*, Subst. m. On prononce *sabat*.

*SABLEUX, SABLEUSE*, Adj. qui se met toujours après son subst. : *Farine sableuse*.

*SABLONNEUX, SABLONNEUSE*, Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Rivage sablonneux, terre sablonneuse, contrée sablonneuse, dans cette sablonneuse contrée*. Voyez *Adjectif*.

*SABRE*, Subst. m. Ce mot ne s'emploie guère dans le style noble, à moins qu'il ne soit question d'expéditions militaires. On dit *le glaive du tyran, et le sabre du soldat*.

*SABRER*, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot est exclus du style noble.

\* *SACCAGEUR*, Subst. m. Ce mot, que l'usage n'a pas adopté, a été employé par Voltaire : *Chez moi, les grands hommes sont les premiers, et les héros les derniers. J'appelle grands hommes tous ceux qui ont excellé dans l'utile ou dans l'agréable*. Les saccageurs de provinces ne sont que héros.

*SACERDOTAL, SACERDOTALE*, Adj. qui ne se met qu'après son subst. Il fait au pluriel masculin *sacerdotaux* : *Dignité sacerdotale, fonctions sacerdotales, ornements sacerdotaux*.

*SACRAMENTAL, SACRAMENTALE, ou SACRAMENTEL, SACRAMENTELLE*, Adjectifs. On peut les mettre avant leur subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une absolution sacramentale, cette sacramentelle absolution*. — Il semble qu'au féminin on emploie plus ordinairement *sacramentelle* que *sacramentale*. — On dit au pluriel, *sacramentaux* : *Mots sacramentaux*.

*SACRAMENTALEMENT ou SACRAMENTELLEMENT*, Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Le corps de Jésus-Christ est sacramentellement dans l'eucharistie*.

*SACRÉ, SACRÉE*, Part. du v. *sacrer*, et : *adj.* Voltaire a employé ce mot dans une acception qui n'est point indiquée dans le Dictionnaire de l'Académie (*Zaïre*, act. V, sc. x, 73) :

Porte aux tiens ce poignard que mon bras égaré  
A plongé dans un sein qui dut m'être sacré.

*SACRIFIER*, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Faire un sacrifice. Dans le sens religieux, il se dit de toutes sortes d'objets : *Les premiers hommes ne sacrifiaient que de l'herbe*. (Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. IV, ch. 25.) On n'immole que des victimes, des êtres animés. L'objet *sacrifié* est voué à la divinité; l'objet *immolé* est détruit à l'honneur de la divinité. Dans le sens profane, vous *sacrifiez*

tous les genres d'objets ou de choses auxquels vous renoncez volontairement, dont vous vous dévouez, que vous abandonnez pour quelque autre intérêt, ou pour l'intérêt d'un autre. Vous *immolez* pour votre satisfaction, ou pour la satisfaction d'autrui, des objets aimés que vous ratez comme des victimes, que vous dévouez de ce qu'ils ont de plus précieux, que vous vouez à la mort, à l'anathème.

SACRILÈGE. Adj. que l'on prend aussi substantivement. Quand on emploie ce mot adjectivement, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme sacrilège, cette sacrilège pensée; action sacrilège, cette sacrilège action.*

САКРЪ. Subst. m. On prononce le *m* comme en latin.

SAGACE. Adj. des deux genres. En 1798, l'Académie le donne comme un mot nouveau et utile, et il est en effet l'un et l'autre. Je pense qu'on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette critique sagace, ou cette sagace critique.*

SAGE. Adj. des deux genres. On peut le placer avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme sage, une femme sage, un jeune homme sage. — Une conduite sage, une sage conduite; une répense sage, une sage réponse; un conseil sage, un sage conseil; un air sage, un esprit sage, un style sage. — En parlant des personnes, on met sage avant le subst., lorsqu'on veut exprimer la sagesse, la prudence, l'habileté avec lesquelles elles exercent les fonctions qui leur sont confiées : Un sage magistrat, un sage général, un sage ministre, un sage directeur. — C'est à peu près en ce sens qu'on appelle sage-femme celle qui fait profession d'accoucher les femmes. Voyez Adjectif.*

SAGEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Vous avez fait sagement, vous avez sagement fait; il s'est conduit sagement, il s'est sagement conduit; il a sagement conduit sa barque.*

SAGESSE. Subst. f. Aucune des définitions que donnent les dictionnaires ne peut s'appliquer à l'espèce de sagesse que Voltaire décrit dans les vers suivants *Épître XXXI, v. 46* :

Or, votre sagesse n'est pas  
Celle pointilleuse harpie  
Qui raisonne sur tous les cas,  
Et qui, triste sœur de l'Envie,  
Ouvrant un gosier édenté,  
Contre la tendre Volupté  
Toujours prêche, argumente et crie;  
Mais celle qui si doucement,  
Sans effort et sans industrie,  
Se bornant toute au sentiment,  
Sait jusques au dernier moment  
Répandre un charme sur la vie.

SAIGNANT, SAIGNANTE. Adj. verbal tiré du *v. saigner*. On mouille le *gn*. Cet adj. ne se met qu'après son subst. : *Avoir le nez saignant, la bouche saignante; plaie saignante. — Bœuf saignant.*

SAIGNÉ, SAIGNEMENT. Dans ces deux mots, on mouille *gn*.

SAIGNER. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille le *gn* : *Saigner quelqu'un au bras, à la gorge, etc. La plaie saigne. — On dit au propre saigner du nez, pour dire répandre du sang par le nez; et au figuré, saigner du nez, pour dire manquer, dans l'occasion, de courage, de résolution. Quel-*

ques personnes, pour distinguer ces deux sens, prétendent qu'on doit dire au propre, *saigner au nez*; c'est une erreur. *Saigner au nez* ne voudrait dire autre chose que tirer du sang du nez, comme on en tire du bras, du pied, etc.

SAIGNEUX, SAIGNEUSE. Adj. On mouille le *gn*. Cet adj. ne se met qu'après son subst. L'Académie dit, *avoir le nez saigneux*; je pense qu'il est mieux de dire, *avoir du sang au nez. Vando saigneuse.*

SAILLANT, SAILLANTE. Adj. verbal tiré du *v. saillir*, pris dans le sens d'avancer en dehors. Au figuré, on peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Angle saillant, corniche saillante. — Pensées saillantes, ces saillantes pensées. Voyez Adjectif.*

SAILLIR. V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Dans le sens de jaillir, sortir avec impétuosité et par secousses, il ne se dit que des choses liquides, et alors on dit au présent de l'indicatif, *je saillais*, etc.; à l'imparfait, *je saillissais*, etc.; au passé simple, *je saillis*, etc.; au futur, *je saillirai*, etc.; au présent du conditionnel, *je saillirais*, etc.; au présent du subjonctif, *que je saillisse*, etc.; au participe présent, *saillant*; au participe passé, *sailli, saillie. — On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et à la troisième personne de quelques temps. (Acad.)*

Dans le sens de s'avancer en dehors, il n'est d'usage qu'aux troisièmes personnes des temps simples, *il saille, ils saillent, il saillait, il saillera, qu'il saille, qu'il saillit; et au participe présent, saillant. Ce balcon saille trop.*

SAIN, SAINTE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme sain, un corps sain. — Un jugement sain, un esprit sain. — La saine raison, la saine critique, la saine philosophie. Voyez Adjectif.*

SAINEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est logé sainement, ou il n'est pas sainement logé; cela est sainement posé.*

SAINTE, SAINT. Adj. Il se met très-souvent avant son subst., et commence par une lettre majuscule lorsqu'il est joint à un nom propre : *La sainte Trinité, le Saint-Esprit, saint Pierre, saint Paul, sainte Madeleine, sainte Geneviève. — Les saints anges, les saints apôtres, les saints docteurs. — Un saint homme, une sainte femme, un saint personnage, une âme sainte. — Une sainte pensée, de saintes œuvres, un saint mouvement; mener une vie sainte. — L'Écriture sainte, les livres saints, la sainte Bible, la sainte Église, le saint concile, les saints canons. — Le temple saint, le saint temple; un zèle saint, un saint zèle; une sainte volonté, une sainte audace. — Féraud trouve ridicule qu'on dise sainte liberté, sainte humanité, sainte nature; et il trouve tout naturel qu'on dise la sainte inquisition.*

SAINTEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a toujours vécu saintement, ou il a toujours saintement vécu.*

SAISISSEMENT. Subst. m. Ce mot ne s'emploie qu'au figuré, et dans un sens passif. C'est l'état de celui qui est saisi : *Ce discours lui causa un saisissement qui ne lui permit pas de répondre.*

Ses regards ont changé mon âme en un moment,  
Je n'ai pu lui parler qu'avec saisissement.

(Gressut, Méchant, act. III, sc. III, 5.)

**SALARIER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud prétend qu'il est vieux, et qu'il ne se dit plus. C'est une erreur. Il faut salarier un grand nombre de *c. muits*.

**SALÉ.** Adj. des deux genres. On peut, au figuré, le mettre avant son subst., en consultant Foreille et l'analogie : *Un homme sale, une chambre sale, du linge sale.* — *Des paroles sales, des actions sales.* — *Un sale intérêt, de sales discours, les sales voluptés.*

**SALÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est couché salement, ou il est salement couché.*

**SALIN, SALINE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Esprits salins, concrétions salines.*

**SALIQUE.** Adj. f. qui ne se met qu'après son subst. : *La loi salique.*

**SALISSANT, SALISSANTE.** Adj. verbal tiré du v. *salir*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un drap salissant, une étoffe salissante.*

**SALOPEMENT.** Adv. que l'on trouve dans le Dictionnaire de l'Académie, et dans quelques autres. On lui fait signifier, d'une manière salope. — Il n'est point usité. On ne dit pas, comme le prétend l'Académie, *manger salopement, être couché salopement.* On dit, *manger malproprement, être couché malproprement.*

**SALUADE.** Subst. f. Vieux mot inusité. Féraud dit qu'on peut l'employer dans le style plaisant et moqueur : *Il fait des saluades extraordinaires, ridicules. Tout le monde se moque de ses saluades.* Je pense que Féraud se trompe. On dirait mieux, ce me semble, en ce sens, *salutations*.

**SALUBRE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des eaux salubres, un régime salubre, une nourriture, salubre, une salubre nourriture.* Voyez *Adjectif*.

**SALUER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Saluer quelqu'un, saluer l'autel, saluer le deuil, saluer de la main, saluer de l'épée, saluer en ôtant son chapeau, saluer en tirant le canon, en baissant pavillon.*

**SALUT.** Subst. m. Ce mot n'a de pluriel que lorsqu'il signifie l'action de saluer : *Après plusieurs saluts faits et rendus*; ou les prières que l'on fait le soir dans les églises à certains jours : *Cette femme assiste à tous les saluts.*

**SALUTAIRE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant Foreille et l'analogie : *Un remède salutaire, un avis salutaire, un salutaire avis; une doctrine salutaire, cette salutaire doctrine.*

D'un bonnet vert le salutaire affront.

(BOLL., *Sat.*, I, 15.)

Voyez *Adjectif*.

**SALUTAIREMENT.** Adv. Il peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cet usage a été salutairement établi.*

**SANCTIFIANT, SANCTIFIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *sanctifier*. Il ne se met qu'après son subst. : *Esprit sanctifiant, la grâce sanctifiante.*

**SANG.** Subst. m. Devant une consonne, on ne fait point sentir le *g*; devant une voyelle, on le prononce comme un *k*, ou un *g* dur. Ce mot n'a point de pluriel. On dit toujours le *sang*, et jamais les *sangs*. Voici quelques exemples de la manière dont les poètes l'emploient :

Un oracle cruel

Veut qu'ici votre sang coule sur un autel.

(RAC., *Iphig.*, act. IV, sc. iv, 56.)

Vos mains n'ont point trempé dans le sang innocent.

(RAC., *Phèdre*, act. I, sc. III, 63.)

... Vers mon cœur tout mon sang se retire.

(Idem, act. II, sc. v, 4.)

Depuis ce jour de sang.

(VOLTAIRE, *Mahom.*, act. II, sc. 1, 5.)

Dans le sens de race, de famille :

J'aime en elle le sang dont elle est descendue.

(RAC., *Bajaz.*, act. I, sc. 1, 152.)

Quel mortel ennui,  
Contre tout votre sang vous anime aujourd'hui?

(RAC., *Phèd.*, act. I, sc. III, 103.)

Oui, vous êtes le sang d'Astrée et de Thyeste.

(RAC., *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 83.)

J'allais, en reprenant et mon nom et mon rang,

Des plus grands rois en moi reconnaître le sang.

(Idem, act. II, sc. 1, 49.)

Comme ils ont même sang avec pareil mérite.

(CORN., *Rodog.*, act. I, sc. VII, 57.)

*Avoir même sang*, dit Voltaire, est un barbarisme. On dit, *ils sont du même sang; ils sont nés, formés du même sang.* (Remarques sur *Cornéille*.)

Nous ne sommes qu'un sang.

(CORN., *Nicom.*, act. III, sc. VIII, 27.)

Je crois, dit Voltaire, que cette expression peut s'admettre, quoiqu'on ne dise pas *deux sangs*.

Dans le sens des sentiments que la nature inspire aux pères pour leurs enfants :

Vous n'avez point du sang dédaigné les faiblesses.

(RAC., *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 51.)

... De ce soupir que faut-il que j'aure?

Du sang qui se retolle est-ce quelque murmure?

(Idem, act. I, sc. III, 5.)

*De sang-froid, de sang rassis.* Voyez *Rassis*.

**SANGLANT, SANGLANTE.** Adj. Qui rend du sang, qui est taché de sang, couvert de sang. On le met souvent avant son subst. : *Une robe sanglante, une épée sanglante, cette sanglante épée.* — *Une bataille sanglante, une sanglante bataille; un affront sanglant, un sanglant affront; un outrage sanglant, un sanglant outrage; une injure sanglante, une sanglante injure; une satire sanglante, une sanglante satire; une raillerie sanglante, une sanglante raillerie.*

Les dieux, toutes les nuits,

Dès qu'un léger sommeil suspendait mes ennuis,

Vengeant de leurs autels le sanglant privilège....

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 83.)

Cet Achille.....

Dont la sanglante main m'enleva prisonnière.

(Idem, act. II, sc. 1, 78.)

Féraud doute que ce mot se dise des personnes, mais il ne donne point de raisons de son doute; je ne vois pas pourquoi on ne dirait pas d'un homme couvert du sang qui coule de ses plaies, qu'*il est tout sanglant*. Féraud pense qu'il faut dire en ce cas, *tout ensanglanté*, ou *tout couvert de sang*. Mais *ensanglanté*, ou *couvert de sang*, se dit d'un sang qui vient de dehors, et

*sanglant*, d'un sang qui vient de l'objet même, ou qui a été cause par l'objet; une blessure est *sanglante*, une épée est *sanglante*; la terre est *ensanglantée*.

**SANGSUE.** Subst. f. On ne prononce point le *g*.  
**SANGUIN, SANGUINE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Tempérament sanguin.* — *Rouge sanguin, couleur sanguine.*

**SANGUINAIRE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Un homme sanguinaire, une nation sanguinaire, une humeur sanguinaire, des exploits sanguinaires, de sanguinaires exploits.*

**SANGUINOLENT, SANGUINOLENTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Flegmes sanguinolents, glaires sanguinolentes.*

**SANITAIRE.** Adj. des deux genres. Il se dit de ce qui a rapport à la conservation de la santé, et ne se met qu'après son subst. : *Lois sanitaires.*

**SANS.** Préposition. Le *s* final ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. Cette préposition reçoit également après elle *ni* ou *et* entre deux régimes : *Sans crainte ni pudeur, sans force ni vertu*; et dans ce cas, *sans* ne se répète point. Ou bien, *sans crainte et sans pudeur, sans force et sans vertu*; et alors *sans* se répète. La raison de cette différence, c'est que *sans* est exclusif par lui-même, et que *ni* l'est aussi, ce qui fait que ce dernier peut suppléer *sans*; au lieu que *et*, n'ayant pas le même caractère, ne dit pas ce que *sans* doit dire, ce qui oblige à le répéter. — Mais n'y a-t-il pas une différence entre ces deux expressions? Il me semble que *sans crainte ni pudeur* dit quelque chose de moins que *sans crainte et sans pudeur*. La répétition de *sans* marque plus positivement le défaut que *ni*. Je pense donc qu'on ménagerait en quelque sorte une personne à qui l'on ferait des reproches, en lui disant : *Comment avez-vous pu, sans crainte ni pudeur, tenir de tels propos?* et qu'on ne la ménagerait point du tout en lui disant : *Comment avez-vous pu, sans crainte et sans pudeur, tenir de tels propos?* Vous agissez sans crainte ni pudeur, vous agissez sans crainte et sans pudeur. Le reproche est moins fort dans la première phrase que dans la seconde.

Cette proposition, étant entièrement exclusive, n'a pas besoin de *pas* ou *point* pour la compléter. On dit *sans argent*, et non pas *sans point d'argent*. On a donc critiqué avec raison cette phrase de Montesquieu : *César avait tant de grandes qualités sans pas un défaut.* Grand, et décad. des Romains, ch. XI. Par la même raison, *sans* ne doit pas être suivi de la négative *ne*, même après le verbe *craindre* : *Vous pouvez traiter avec lui sans craindre qu'il vous trompe*, et non pas *qu'il ne vous trompe*. — On dit également bien *sans exciter de plaintes*, avec de sans article, et *sans exciter des plaintes* avec l'article. Ces expressions diffèrent en ce que la dernière présente le mot *plaintes* dans un sens défini.

*Sans* peut se placer au commencement de la phrase, ou dans le corps de la phrase : *Sans les injustices des hommes, à quoi servirait la jurisprudence? Que ferions-nous des arts, sans le luxe qui les nourrit?*

Les verbes régis par *sans* régissent le subjonctif, comme dans les phrases négatives : *Sans nous apercevoir que nous iugions ensemble.* — *Sans* ne doit pas être trop éloigné du verbe qu'il régit. Il peut tout au plus en être séparé par un pronom personnel et un adverbe : *Il m'a parié longtemps*

*sans jamais me rien dire du sujet qui l'amenaient chez moi.* Bossuet a dit : *Sans ici lui disputer l'avantage; sans* aurait été plus rapproché de son verbe si l'auteur eût dit : *Sans lui disputer ici l'avantage.*

*Sans* régit l'infinitif des verbes qui se rapportent au sujet de la phrase : *Je l'ai grondé sans être ému*; et il régit la conjonction que avec le subjonctif des verbes qui ne se rapportent pas à ce sujet. *Je l'ai grondé sans qu'il ait été ému.*

*Sans* que ne doit être suivi de *ne*, ni dans les propositions affirmatives, ni dans les propositions négatives : *On ne pourra pas se moquer des passages d'Escobar et des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs, sans qu'on soit accusé de rire de la religion.* (Pascal, XI<sup>e</sup> lettre provinciale.) *Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, sans que la mort s'y mêle aussitôt pour t'ut offusquer de son ombre.* (Boss., Oraison fun. de madame la duchesse d'Orléans, p. 62.) — Et dans les propositions négatives : *Né le rogez-vous pas bien, sans que je vous le dise?* (Regnard, *Le retour impréca*, sc. xx.)

La négative *ne* n'est pas même admise après *sans que*, suivi de *ni, aucun, personne, rien, jamais* :

Je reçus et je vois le jour que je respire.  
*Sans qu' ni mère ni père ait daigné me sourire.*  
(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 51.)

Le soin de m'élever est le seul qui me guide,  
*Sans que rien sur ce point m'arrête ou m'intimide.*  
(CÉBÉLON, *Xerxès*, act. I, sc. 1, 115.)

Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous,  
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous;  
Que le jour recommence et que le jour finisse  
*Sans que jamais Titus puisse voir Bérénice.*  
*Sans que de tout le jour je puisse voir Titus?*  
(Rac., *Bérén.*, act. IV, sc. 1, 75.)

*Les puissances établies par le commerce... s'élevèrent peu à peu, et sans que personne s'en aperçût.* (Montesquieu, *Grand et décad. des Romains*, ch. IV.) Si, dans tous ces exemples, on supprime *sans que*, il faudra dire avec *ne* négative, *ni père, ni mère n'a daigné; rien ne m'arrête, rien ne m'intimide; comment souffrirons-nous que jamais Titus ne puisse, etc.*, etc. Ainsi, c'est *sans que* qui exclut la négative.

*Sans* se joint sans article avec plusieurs substantifs, pour former des expressions adverbiales. *Sans doute, sans difficulté, sans contredit, sans faute, sans vanité, sans cesse*, etc.

Comme il les craint sans cesse, ils le craignent toujours.  
(Rac., *Baj.*, act. I, sc. 1, 44.)

Quoique Racine, madame de Sévigné et quelques autres aient dit *sans plus*, cette expression a été bannie du langage :

Et sans plus me charger du soin de votre gloire,  
Je veux laisser de vous jusqu'à votre mémoire.  
(Rac., *Mithr.*, act. III, sc. 5, 57.)

On dirait aujourd'hui, *sans me charger plus longtemps du soin de votre gloire.*

**SAPIDE.** Adj. des deux genres. Du latin *sapidus*, qui a du goût, de la saveur. On dit *coloré, odorant, sonore; sapide et tangible* manquant. Saut-Lambert a dit : *« Les yeux me donnent les idées des couleurs; l'oreille, celles des sons; l'odorat,*

*celles des odeurs; le goût, celles des saveurs. Ces idées ne tiennent point les unes aux autres; elles sont des idées séparées des différentes qualités des corps; c'est le sens du toucher qui les réunit dans un seul sujet qui peut être à la fois coloré, odorant, sonore et solide.* — En 1835, l'Académie admet *sapide* et *tangible*.

**SATANIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Esprit satanique, méchanceté satanique. Cette satanique méchanceté, cette satanique engeance. Voyez Adjectif.*

**SATELLITE.** Subst. m. En parlant des hommes, il se prend toujours en mauvaise part :

Ses ardents satellites,  
Partout du Capitole occupent les limites.

(VOLT., *Mort de César*, act. II, sc. iv, 108.)

**SATIRE.** Subst. f. Ce mot doit s'écrire avec un *i*, pour le distinguer de *satyre*, *demi-dieu* de la fable, qui s'écrit avec un *y*. Terme de littérature. Ouvrage moral en prose ou en vers dans lequel on attaque directement le vice, ou quelque ridicule blâmable. Voyez *Satyre*.

**SATIRIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Ouvrage satirique, trait satirique, vètte satirique, pèste satirique.* — *Ce satirique auteur, ces satiriques discours. Voyez Adjectif.*

**SATISFAITEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cela est dit satisfaitement.*

**SATISFAIRE.** V. a., n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *faire*. Voyez ce mot. *Satisfaire ses maîtres, cela satisfait l'esprit, le goût.* — *Satisfaire à son devoir.* — *Se satisfaire.*

... De force ou de gré je veux me satisfaire.  
(CORN., *Héracl.*, act. I, sc. ii, 12.)

*Se satisfaire* n'est pas le mot propre; on ne dit *je veux me satisfaire* que dans le discours familier; je veux contenter mes goûts, mes inclinations, mes caprices. *Je veux me satisfaire de gré* est un pléonasme, et *je veux me satisfaire de force* est un contre-sens. On se fait *obéir de gré ou de force*, mais on ne se satisfait pas de force. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

**SATISFAISANT, SATISFAISANTE.** Adj. verbal tiré du *v. satisfaire*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un discours satisfaisant, des manières satisfaisantes, des raisons satisfaisantes.*

**SATURÉ, SATURÉE.** Part. passé du *v. saturer* et adj. J.-J. Rousseau l'a employé heureusement au figuré : *Je pars de Turin, la bourse légère aient garnie, mais le cœur saturé de joie, et ne s'engageant qu'à jurer de l'ambulant félicité à laquelle je berrais désormais tous mes projets.* (*Confessions*, liv. III, t. xiv, p. 130.)

**SATYRE.** Subst. f. Terme d'antiquité. Ce nom désignait, chez les Grecs, certains poèmes mordants, espèce de pastorales aimables et naïves, parce que les Satyres en étaient les principaux personnages; ces poèmes n'avaient point de ressemblance avec ceux que nous appelons *satires* d'après les Romains. (Acad. 1825.)

**SAU, SAUVE.** Adj. On le joint ordinairement avec *sain* : *Il est sain et sauf. Il a eu la vie sauve.* Il ne se met qu'après son subst.

*Sauf* est aussi préposition : *Sauf votre honneur, sauf le respect.* Il est familier.

**SAUF-CONDUIT.** Subst. m. Ce mot ne prend point de pluriel. La pluralité tombe sur le mot *lettre* qui est sous-entendu : *Des sauf-conduit*

sont des lettres qui conduisent *sauf*. — L'Académie écrit des *sauf-conduits*.

**SAUGRENU, SAUGREUSE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst., et ne se dit que des choses : *Question saugrenue, réponse saugrenue, raisonnement saugrenu.*

**SAUMÂTRE.** Adj. des deux genres, et ne se met qu'après son subst. : *Eau saumâtre, goût saumâtre.*

**SAUVAGE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Animal sauvage, air sauvage, manières sauvages.* — *Contrées sauvages, ces sauvages contrées.*

J'ai conquis avec vous ce sauvage hémisphère.

(VOLT., *Alz.*, act. I, sc. 1, 25.)

Selon l'Académie, on dit figurément *une façon de parler sauvage*, un *procédé sauvage*. — Ces expressions, dont quelques gens affectent de se servir, ne sont jamais répétées par les personnes qui se piquent de parler purement. Féraud aime à les employer; mais on ne les trouve dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à l'article que nous traitons.

**SAUVAGERIE.** Subst. f. Caractère de l'homme sauvage, c'est-à-dire de celui qui ne peut souffrir la société. Mot nouveau qui peut être employé utilement : *La sauvagerie de J.-J. Rousseau tenait à la crainte qu'il avait de perdre, avec les hommes, des moments qui lui devenaient plus précieux à raison de son âge et de ses études. La sauvagerie du méchant, de l'homme personnel, est tout autre assurément.* (Mercier.)

**SAUVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Sauver quelqu'un, sauver quelque chose, sauver son père, son frère, son ami.*

Tes yeux sur ma conduite incessamment ouverts,

M'ont sauvé jusqu'ici de mille écueils divers.  
(RAC., *Britan.*, act. I, sc. iv, 41.)

Ma fille, il faut partir sans que rien nous retienne,  
Et sauver, en fuyant, votre gloire et la mienne.

(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. iv, 4.)

Qu'il sauve en s'éloignant et ma gloire et sa vie.

(VOLT., *OEd.*, act. III, sc. 1, 60.)

Daignez sauver des jours de gloire environnés.

(Idem, act. III, sc. ii, 55.)

*Sauver quelque chose à quelqu'un; vous n'avez sauvé l'honneur, je lui ai sauvé la vie.*

**SAVANNEMENT.** Adv. On le met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité savamment cette question, ou il a savamment traité cette question.*

**SAVANT, SAVANTE.** Adj. Il précède souvent son subst. : *Un homme savant, un savant homme; une dissertation savante, une savante dissertation. Voyez Adjectif.*

**SAVOIR.** V. a. et irrégulier de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent.* Je sais, tu sais, il sait; nous savons, vous savez, ils savent. — *Imparfait.* Je savais, tu savais, il savait; nous savions, vous saviez, ils savaient. — *Passé simple.* Je sus, tu sus, il sut; nous sûmes, vous sûtes, ils sûrent. — *Futur.* Je saurai, tu sauras, il saura; nous saurons, vous saurez, ils sauront.

Conditionnel. — *Présent.* Je saurais, tu saurais, il saurait; nous saurions, vous sauriez, ils sauraient.

**Impératif.** — *Présent.* Sache, qu'il sache; sachons, sachez, qu'ils sachent.

**Subjonctif.** — *Présent.* Que je sache, que tu saches, qu'il sache; que nous sachions, que vous sachiez, qu'ils sachent. — *Imparfait.* Que je susses, que tu susses, qu'il sût; que nous sussions, que vous sussiez, qu'ils sussent.

**Participe.** — *Présent.* Sachant. — *Passé.* Su, sue.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés.

On dit, au conditionnel, *je ne saurais, pour je ne puis*, mais on ne dit pas *je ne saurais, pour je ne pourrais*. Quand on se sert du verbe *savoir*, au lieu du verbe *pouvoir*, il faut que ce soit toujours avec une négation. On ne pourrait pas dire *je saurais, pour je puis*.

Ce verbe est le seul de la langue française dont le subjonctif n'exige pas une proposition principale qui le précède. Mais alors il doit être accompagné d'une négation : *Je ne sache rien de plus précieux que la vertu*.

Les poètes mettent indifféremment *sais-je pas*, au lieu de *ne sais-je pas*, mais c'est une faute de mettre l'un et l'autre dans la même phrase, comme a fait Racine dans les vers suivants (*Mithridate*, act. I, sc. 1, 123) :

Sans vous, ne sais-je pas que ma mort assurée.  
De Pharnace en ces lieux allait suivre l'entrée?  
Sais-je pas que mon sang....

Corneille a dit (*Polyeucte*, act. V, sc. iv, 25) :

Quand vous verrez Pauline, et que son desespoir  
Par ses pleurs et ses cris saura vous emouvoir.

Voltaire dit, au sujet de ces vers : Nous employons souvent ce mot *savoir* en poésie assez mal à propos : *J'ai su le satisfaire, pour je l'ai satisfait; j'ai su lui plaire, au lieu de je lui ai plu*. Il ne faut employer ce mot que quand il marque quelque dessin. (*Remarques sur Corneille*.)

On dit *je ne sais et je ne sais pas*. Le dernier nie plus fortement que le premier. — On dit aussi *je ne sais*, pour exprimer que l'on éprouve quelque chose dont on ignore la cause :

Je ne sais, mais l'aspect de ce fatal tombeau  
Dans mes sens étonnés porte un trouble nouveau.

(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 47.)

La *Grammaire des Grammaires* (p. 548) prétend que *savoir* ne régit pas les personnes. C'est une erreur. On dit tous les jours, *je sais cet homme par cœur, je le sais par cœur*. On ne saurait donc reprocher à Piron d'avoir dit dans la *Métromanie* (act. II, sc. viii, 26) :

Un valet veut tout voir, voit tout et sait son maître.

*Savoir*, devant un infinitif, ne s'emploie que pour exprimer quelque chose de pénible, de difficile : *J'ai su vaincre et régner*.

J'ai su, par une longue et pénible industrie,  
Des plus mortels venins prévenir la furie.

(RAC., *Mithr.*, act. IV, sc. v, 41.)

Le mot *savoir* est bien placé dans ces exemples, dit Voltaire; il indique la peine qu'on a prise. Mais *j'ai su rencontrer un homme en chemin est ridicule*.

**SAVOIR-FAIRE, SAVOIR-VIVRE.** Ces deux substantifs composés n'ont point de pluriel.

**SAVOURER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Féraud prétend que ce mot ne s'emploie au figuré que tout au plus dans le style médiocre. — Il s'emploie dans tous les styles.

Déjà d'un doux repos je savourais les charmes.

(DELLI., *Écrid.*, II, 557.)

**SAVOUREUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a bu savoureusement cette liqueur, ou il a savoureusement bu cette liqueur*. Il est peu usité.

**SAVOUREUX, SAVOUREUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un mets savoureux, des fruits savoureux, une viande savoureuse. Cette savoureuse liqueur. Voyez Adjectif.*

**SCABREUX, SCABREUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Chemin scabreux, entreprise scabreuse, une scabreuse entreprise, une affaire scabreuse, une scabreuse affaire. Voyez Adjectif.*

**SCANDALEUX, SCANDALEUSE.** Adj. On peut souvent le mettre avant son subst. : *Un homme scandaleux. — Une action scandaleuse, cette scandaleuse action; un livre scandaleux; une proposition scandaleuse, cette scandaleuse proposition; une doctrine scandaleuse, une scandaleuse doctrine. Voyez Adjectif.*

**SCANDALISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Scandaliser quelqu'un. — Se scandaliser de quelque chose.*

SCÈ. Tous les mots qui commencent ainsi se prononcent comme s'il n'y avait point de *s* initial.

**SCÈAU.** Subst. m. On prononce *ceau*. Il fait *v* pluriel *seaux*. On l'emploie dans le style noble, au propre et au figuré.

Au propre :

Voici ce même sceau dont Ninus autrefois  
Transmit aux nations l'empreinte de ses loix.

(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 19.)

Au figuré,

Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,  
Marqua ce roi mourant du sceau de sa colère.

(VOLT., *Henr.*, III, 149.)

Le mensonge subtil qui conduit ses discours,  
De la vérité même empruntant le secours,  
Du sceau du Dieu vivant empreint ses impostures

(VOLT., *Henr.*, IV, 257)

**SCÈLÉRAT, SCÈLÉRATE.** Adj. On prononce *cé* *t*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une âme scélérate, une conduite scélérate, cette scélérate conduite, un projet scélérat.*

\*SCÈLÉRATISME. Subst. m. Mot nouveau employé par Diderot : *Le seul vice que je connais dans l'univers est l'avarice; tous les autres, quelque nom qu'on leur donne, ne sont que des degrés de celui-ci. C'est le Protée de tous les vices. Analysez la vanité, l'orgueil, l'ambition, la fourberie, la tartuferie, le scélératisme, tout cela se résout en ce subtil élément, le désir d'avoir; vous le retrouverez au sein même du désintéressement.*

**SCÈNE.** Subst. f. Voyez *Scè*. Division du poème dramatique déterminée par l'entrée ou la sortie d'un acteur. On divise une pièce en actes, et les

actes en scènes. La contexture, ou la liaison et l'enchaînement des scènes, est une des règles du théâtre. Elles doivent se succéder les unes aux autres, de manière que le théâtre ne reste jamais vide jusqu'à la fin de l'acte.

**SCÉPTIQUE.** Adj. des deux genres. On prononce *scéptiq.* Il ne se met qu'après son subst. : *La philosophie scéptique.*

**SCÉPTRE.** Subst. m. On prononce *scéptre.* On dit *le scéptre des mers, le scéptre des arts.*

*Le scéptre de la Ligue a passé dans ses mains.*

(VOLT., *Henr.*, III, 322.)

**SCISMATIQUE.** Adj. des deux genres. On prononce *scismatique.* Il ne se met qu'après son subst. : *Les peuples scismatiques.*

**SCIEMENT.** Adv. On prononce *scie ment.* On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a pêché scie ment contre cette règle, ou il a scie ment éché contre cette règle.*

**SCIENTIFIQUE.** Adj. des deux genres. On prononce *scientifique.* Il ne se met guère qu'après son subst. : *Question scientifique, matières scientifiques.*

**SCIENTIFIQUEMENT.** Adv. On prononce *scientifi quement.* On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité cette question scientifi quement, ou il a scientifi quement traité cette question.*

**SCINTILLANT, SCINTILLANTE.** On prononce *scintillant* sans mouiller les *l.* Adj. Mercier l'a appliqué au style : *Il a dans son style une ma nière scintillante qui nous révéle et la gaieté habituelle de son caractère, et la viracité rare de son esprit.*

**SCINTILLATION.** Subst. f. On prononce *scintilla tion*, sans mouiller les *l.*

**SCINTILLE.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce *scintiller*, sans mouiller les *l.*

**SCOLASTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Philosophie scolastique, théologie scolastique, terme scolastique.*

**SCOLASTIQUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a scolastiquement embrouillé cette question.*

**SCORBUTIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Maladie scorbutique, affection scorbutique.*

**SCROFULEUX, SCROFULEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Humeur scrofuleuse, tumeur scrofuleuse.*

**SCRUPULEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a examiné scrupuleusement cette affaire, ou il a scrupu leusement examiné cette affaire.*

**SCRUPULEUX, SCRUPULEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme scrupuleux, une femme scrupuleuse, une conscience scrupuleuse.* — *Une exactitude scrupuleuse, une scrupuleuse exactitude; une recherche scrupuleuse, une scrupuleuse recherche.*

**SCRUTATEUR.** Subst. m. que l'on emploie quel quefois adjectivement : *L'œil scrutateur de la critique.* — L'Académie ne dit pas comment il fait au féminin. Domergue a dit *l'analyse scruta trice*, et je pense qu'on peut se servir de cette expression dans les cas convenables.

**SCULPTABLE.** Adj. des deux genres. Voltaire a dit : *Le vieux magot que Pigal veut sculpter a perdu toutes ses dents, et perd ses yeux; il n'est point du tout sculptable.*

**SCULPTER, SCULPTEUR, SCULPTURE.** On prononce *sculpter, sculpteur, sculpture.*

**SCULPTEUR.** Subst. m. On dit *une femme sculp teur*, de même qu'on dit *une femme auteur.* Voyez *Sculpter.*

**SE.** Pronom. de la troisième personne, des deux nombres et des deux genres. Il se dit des person nes et des choses.

*Se sert aux verbes actifs, tantôt de régime direct, tantôt de régime indirect : Se soulager, se venger, c'est-à-dire soulager soi, venger soi; se faire une loi, se prescrire un devoir, c'est-à-dire, faire une loi à soi, prescrire un devoir à soi.*

*Se sert à la conjugaison des verbes réfléchis : Il se repent, elle se repent, etc.*

Quand deux verbes sont à des temps composés, se peut servir pour l'un et pour l'autre, sans qu'il soit besoin de le répéter, s'il est régime direct ou régime indirect des deux verbes, comme dans *il s'est instruit et rendu recommandable par ses lumières*; mais on ne peut se dispenser de répéter le pronom, si ce pronom est régime direct d'un verbe, et régime indirect d'un autre. On ne dira donc pas, *il s'est instruit et acquis beaucoup d'estime par ses lumières*, mais bien, *il s'est instruit et s'est acquis, etc.*

Lorsqu'il y a dans la phrase deux verbes, dont l'un est regissant et l'autre régi, le pronom se doit se mettre avant le verbe régi, parce que c'est de celui-là seul qu'il est le régime. On dira donc, *il doit se justifier, il vint se justifier, et non pas il se doit justifier, il se vint justifier.* En effet, *il se doit, il se vint*, à quelque chose de dur.

Autrefois, on n'observait point cette règle, et l'on aimait à placer se devant le premier verbe. Mais aujourd'hui toutes les personnes qui se piquent de bien parler et de bien écrire le pla cent devant le second. Racine a dit (*Bajazet*, act. I, sc. 1, 4) :

Viens, suis-moi; la sultane en ce lieu se doit rendre.

Mais Racine suivait l'usage de son temps; et si un poète employait aujourd'hui cette construc tion, ce serait une licence qui ne pourrait être excusée que par la difficulté de la rime ou de la mesure, ou par le besoin d'éviter des sons dés agréables. Voyez *Soi. Pronom.*

**SÉANT, SÉANTE.** Adj. verbal tiré du v. *seoir.* On n'est point d'accord sur l'emploi du mot *séant*, comme adjectif ou comme participe. Les cours de judicature et les sociétés savantes aux quelles cette expression appartient principalement, emploient tantôt l'un, tantôt l'autre. A cet égard, nous pensons comme M. Girault-Duvivier (*Grammaire des Grammaires*, p. 715), que, si l'on veut désigner la cour ou la société par le pays qu'elle habite, ou par le lieu habituel de ses séances, on doit adopter l'adjectif verbal, et dire, *la cour royale séante à Paris, la cour de justice séante au Palais, la société académique séante au Louvre*, parce que c'est une manière d'être, un usage constant. Mais si l'on voulait exprimer une circonstance particulière, on emploierait le participe, et l'on dirait, *la cour royale de Paris séant, ou séageant à Versailles, la cour royale séant ou séageant en robes rouges.* Dans ce cas, c'est une circonstance, c'est l'action de séier en tel lieu, ou avec tel ou tel costume, que l'on veut désigner.

**SEC, SÈQUE.** Adj. On peut le mettre avant son

subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Du bois sec, des branches sèches, un arbre sec, des fleurs sèches, un temps sec, un froid sec.* — *Des fruits secs, des confitures sèches.* — *Du pain sec.* — *Un compliment sec, une réponse sèche, cette sèche réponse.* — *Une énumération sèche, une sèche énumération; une description sèche, cette sèche description.* — *Un style sec.* — *Un esprit sec, une âme sèche.* Voyez *Adjectif*.

**SÈCHEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu sèchement que, ou il a sèchement répondu que... Il a traité sèchement ce sujet, ou il a sèchement traité ce sujet.*

**SECHER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie ne dit figurément dans le sens actif que *secher les larmes*. Cette expression a une signification plus étendue.

La maladie et l'excès du malheur  
De son printemps avaient séché la fleur.

(VOLT., *Enf. prod.*, act. II, sc. vi, 35.)

**SECOND, SECONDE.** Adj. On prononce *second*. Ce mot s'emploie pour exprimer le rang qui suit ordinairement le premier. Lorsque, dans une comparaison, on s'est servi d'abord du mot *premier*, on doit se servir ensuite du mot *second*. Il ne faut pas dire le *premier pleurait* et l'*autre riait*; mais le *premier pleurait* et le *second riait*; ou bien, *l'un pleurait, l'autre riait*. — Cette opinion peut avoir quelque fondement; cependant La Harpe a dit dans son *Cours de littérature*, en parlant de Corneille et de Racine : *Le premier, naturellement porté au grand, a subordonné l'art à son génie; l'autre, plus souple et plus flexible, a vu dans la terreur et la pitié les ressorts naturels de la tragédie*. Beaucoup d'autres auteurs se sont exprimés de même : de sorte que nous pencherions à croire que cette tournure de phrase n'est pas une faute assez grave pour qu'on doive la relever (Girault-Duvivier, *Grammaire des Grammaires*, p. 1256). — Cela est si vrai que l'Académie elle-même dit au mot *autre*, qu'il s'emploie avec l'article, comme une sorte de relatif, et s'oppose à *l'un, les uns*, ou à quelque autre *terme analogue*; ce qui semble autoriser la tournure critiquée (A. Lemaire, *Ibidem*).

Il se met ordinairement avant son subst. : *Le second jour, la seconde année, le second livre d'un ouvrage, le second chant d'un poème.* — Cependant dans la division des ouvrages de littérature, on dit *livre second, chapitre second, chant second*, etc.

**SECONDAIRE.** Adj. des deux genres. On prononce *secondaire*. Il se met qu'après son subst. : *Motif secondaire, preuves secondaires, raisons secondaires.*

**SECONDEMENT.** Adv. On prononce *secondement*. Il se met au commencement de la phrase ou après le verbe : *Secondement, je prouverai que; je prouverai secondement que...*

**SECOUR.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit au figuré *secourir le foug des passions, secourir les préjugés*. Delille a dit : *Secourir les torches de la guerre* (*Énéide*, XII, 319) :

Avant que la Discorde, ensanglantant la terre,  
Revienne secourir les torches de la guerre.

**SECOURABLE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst. : *Un homme secourable, une main secourable*. Il régit quelquefois la préposition à : *Soyez secourable aux malheureux.*

— *Une place qui n'est plus secourable, qui ne peut plus être secourue.*

**SECOURIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *courir*. Voyez ce mot.

**SECOURS.** Subst. m. Ce mot a un sens tantôt actif : *Mon secours vous est inutile*; tantôt passif : *Venez à mon secours.*

**SECRET, SECRÈTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un dessin secret, un secret dessin; une résolution secrète, une secrète résolution; une pensée secrète, une secrète pensée; les ressorts secrets, les secrets ressorts.* — *Un escalier secret, une porte secrète.* — *Un homme secret.* Voyez *Adjectif*.

Sois secret....  
A toi je m'abandonne,  
VOLT., *Indiscret*, sc. vii, 18.)

**SECRÉTAIRE.** Subst. m. Ce mot se prenait autrefois pour confident, et les poètes l'employaient fréquemment en ce sens. Corneille a dit dans le *Menteur* (act. II, sc. vi, 46) :

Tu seras de mon cœur l'unique secrétaire,  
Et de tous mes secrets le grand dépositaire.

Aujourd'hui, il ne se dit plus, en parlant des personnes, que de celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour quelqu'un, ou de rédiger les actes, les délibérations de quelque assemblée notable.

**SECRÈTEMENT.** Adv. On le met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'était secrètement glissé dans la chambre, ou il s'était secrètement glissé dans la chambre.*

Il y a une assez grande différence entre *secrètement* et *secret*. Ce que vous faites *secrètement*, dit Roulaud, vous le faites à l'insu de tout le monde, de manière que votre action est absolument ignorée; ce que vous faites *en secret*, vous le faites en particulier, en sorte que la chose se passe sans témoins. Vous faites *en secret* beaucoup d'actions naturelles et légitimes que la bienséance ne permet pas de faire devant tout le monde, mais vous ne les faites pas *secrètement*, car vous ne vous en cachez pas. Dans votre cabinet, vous traitez *en secret* d'une affaire, mais vous n'en traitez pas *secrètement*, si l'affaire n'est pas un secret. Vous tramerez *secrètement* un complot; vous faites *en secret* une confidence. Au milieu d'un cercle, vous parlez à une personne en particulier et tout bas, vous ne lui parlez pas *secrètement*, car on voit que vous lui parlez; vous lui parlez *en secret*, car on n'entend pas ce que vous lui dites.

**SECTAIRE.** Subst. m. L'Académie ne dit point s'il a un féminin. Rien n'empêche, ce me semble, de dire *sectaïre*.

**SÉCULAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Année séculaire, jeux séculaires.*

**SÉCULIER, SÉCULIÈRE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Vie séculière, état séculier.*

**SÉDENTAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme sédentaire, une vie sédentaire, un emploi sédentaire.*

**SÉDITIEUSEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a parlé séditieusement au peuple.*

**SÉDITIEUX, SÉDITIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une harangue séditieuse, cette séditieuse harangue; un discours séditieux,*

*ces séditieux discours; écrits séditieux, ces séditieux écrits; une assemblée séditieuse, cette séditieuse assemblée. Voyez Adjectif.*

**SÉDUCTEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *séductrice*. — Il est aussi adj., et ne se met guère qu'après son subst. : *Discours séducteur, ton séducteur, appas séducteurs. Conseils séducteurs, des vers séducteurs, style séducteur.*

**SÉDUCTION.** Subst. f. Feraud le définit comme l'Académie, action par laquelle on séduit; et cependant il dit que ce nom a un sens passif, et qu'il se dit de celui qui est séduit, et non pas de celui qui séduit. — Il y a ici contradiction et inexactitude. Ce mot se prend aussi dans un sens actif. On dit *employer la séduction*; et par cette phrase, la *séduction des richesses*, on ne veut pas dire que ce sont les richesses qui sont séduites, mais les richesses qui séduisent.

**SÉDUIRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. On dit *Part de séduire, séduire l'enfance.*

Nul ne sut mieux que lui le grand art de séduire.  
(VOLT., *Henr.*, III, 71.)

Telle est des musulmans la funeste prudence;  
De leurs chrétiens captifs ils séduisent l'enfance.  
(VOLT., *Zaïre*, act. II, sc. 1, sc. 151.)

.... Ses yeux ne l'ont-il pas séduite?  
Roxane est-elle morte?  
(RAC., *Baj.*, act. V, sc. XI, 4.)

La Harpe dit, à l'occasion de ces vers : *Séduire* ne peut être ici le synonyme de *tromper*; il ne l'est jamais que dans le sens moral : *J'ai cru le voir, mes yeux m'ont trompé*, et non pas, *mes yeux m'ont séduit. Les yeux de cette femme m'ont fait croire qu'elle m'aimait; ils m'ont trompé, ils m'ont séduit.* Tous les deux sont bons (*Cours de littérature*).

Aisément des mortels ils ont séduit les yeux.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 43.)

Terme impropre, dit La Harpe. La même faute est dans *Bajazet*, et ne devait pas être imitée. Il fallait, *ils ont trompé les yeux.* (*Cours de littérature*.)

Avec toute ma flotte allons le recevoir,  
Et par ces vains honneurs séduire son pouvoir.  
(CORN., *Pomp.*, act. II, sc. IV, 75.)

Notre langue, dit Voltaire à l'occasion de ces vers, ne permet guère qu'on applique à des choses inanimées, des verbes qui ne sont appropriés qu'à des choses animées. *On séduit un homme*, et, par une métaphore très-juste, *on séduit sa passion*; mais quand on séduit un homme puissant, ce n'est pas son pouvoir qu'on séduit. (*Remarques sur Corneille*.)

**SÉDUISANT, SÉDUISANTE.** Adj. verbal tiré du v. *séduire*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Discours séduisants, ces séduisants discours; caresses séduisantes, ces séduisantes caresses. Voyez Adjectif.*

\* **SÉGRÉGATIVEMENT.** Adj. Séparément. Mot inusité qui a été employé par J.-J. Rousseau : *Les rois prises par masses et collectivement vont toujours moins directement à l'intérêt commun, que prises ségrégativement par individus.*

**SEIGNEUR.** Subst. m. Nous ne nous servons point des mots *monsieur, madame*, dans les comédies tirées du grec. L'usage a permis que

nous appelions les Romains et les Grecs *seigneur*, et les Romaines *madame* : usage vicieux en soi, mais qui cesse de l'être, parce que le temps l'a autorisé. (Voltaire, *Remarques sur la Bérénice de Racine*.)

**SEIGNEURIAL, SEIGNEURIALE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Titre seigneurial, droits seigneuriaux.*

**SEIN.** Subst. m. L'Académie n'indique que très-imparfaitement la signification de ce mot au figuré. On dit au sein des *plaisirs*, au sein des *voltuptés*; le sein de la *patrie*, au sein du *rice*, au sein de la *vertu*, etc.

Du sein de ma patrie il fallut m'exiler.  
(VOLT., *OEd.*, act. IV, sc. I, 143.)

Les courtisans en foule, attachés à son sort,  
Du sein des voluptés s'avantagèrent à la mort.  
(VOLT., *Henr.*, III, 177.)

**SEIZE.** Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst. : *Seize hommes, seize ans, seize onces.* — On dit, dans la division des ouvrages de littérature, *chapitre seize*. Alors *seize* est pris pour *seizième*.

**SEIZIÈME.** Adj. Il se met avant son subst. : *Le seizième jour, la seizième année, le seizième chapitre.* On dit aussi le *chapitre seizième*.

**SEMAINE.** Subst. f. Il s'entend de la division du temps, de sept jours en sept jours, à commencer par le dimanche jusqu'au samedi inclusivement.

**SEMBLABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst., et au singulier, il régit ordinairement la préposition *à*, qui est quelquefois exprimée, quelquefois sous-entendue : *Cette étoffe est semblable à la vôtre. Ces deux choses sont semblables*; on sous-entend *l'une à l'autre*. — *On n'a jamais rien vu de semblable*, on sous-entend *à ce que nous voyons*.

**SEMBLANT.** Subst. m. *Faire semblant* régit de devant les noms et les verbes : *Ne faire semblant de rien, sans faire semblant de rien.* — *Il en fait le semblant.* — *Il fait semblant d'être fâché.* — Quand *faire semblant* régit un verbe, *semblant* se met sans article : *Il fait semblant de le quereller*, et non pas *il fait le semblant de le quereller*.

**SEMBLER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe ne s'emploie guère à l'infinitif. Il s'emploie surtout impersonnellement : *Il me semble que, il me semblait que.* — Il régit l'indicatif quand il est suivi d'un régime indirect : *Il semble à mon frère que vous vous moquez de lui.* Quand il est sans régime, on met ordinairement le verbe de la phrase subordonnée au subjonctif : *Il semble qu'il prenne à tâche de me désoler.* Dans ce cas, cependant, on peut mettre aussi l'indicatif; mais il y a quelque différence entre ces deux expressions. Je dirai, *il semble qu'il prenne à tâche de me désoler*, si je veux faire entendre seulement l'habitude qu'il a de faire tout ce qui peut me désoler. Mais si, outre cette habitude, je veux fixer l'attention sur ce qu'il fait actuellement pour me désoler, je dirai : *il semble qu'il prend à tâche de me désoler.* — Si quelqu'un s'étonne actuellement à la vue d'un objet nouveau, je lui dirai, *il semble que vous n'avez rien vu*; mais si quelqu'un, dans le discours, s'étonne des choses dont on parle, je lui dirai, *il semble que vous n'avez rien vu.* — Dans les interrogations, *sembler* régit la préposition *de*. *Que vous semble de cette affaire? Que vous semble-t-il de ce tableau? Que vous en*

*semble?* — On dit *il nous semble bon de vous avertir*, c'est-à-dire nous trouvons bon, nous trouvons à propos de vous avertir; et en retranchant *il*, *si bon lui semble, comme bon lui semblera*. Alors *bon* se met avant le verbe.

**SEMER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Les poètes emploient souvent ce mot au figure :

Je leur semai de fleurs le bord des précipices.  
(RAC., *Alc.*, act. III, sc. III, 77.)

.... Vos refus pourraient me confirmer  
Un bruit sourd que déjà l'on commence à semer.  
(Idem, act. III, sc. IV, 54.)

.... Sémiramis, à ses douleurs livrée,  
Sème ici les chagrins dont elle est dévorée.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. I, 17.)

.... Toi de qui la main sème ici les forfaits.  
(VOLT., *Mahom.*, act. II, sc. V, 7.)

Ses mains, autour du trône, avec confusion  
Semaient la jalousie et la division.  
(VOLT., *Henr.*, II, 55.)

**SÉMILLANT, SÉMILLANTE.** Adj. Il est familier, et ne se met qu'après son subst.

**SEMPITERNELLE.** Adj. f. On prononce *sain*. Il se dit d'une femme très-vieille, et se prend aussi substantivement. Il ne se met qu'après son subst. : *Une vieille sempiternelle*.

De cet antre où je vois venir  
D'impolentes sempiternelles, etc.  
(VOLT., *Épître XXVI*, 44.)

**SÉNATORIAL, SÉNATORIALE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Dignité sénatoriale, gravité sénatoriale, ornements sénatoriaux*.

**SENS.** Subst. m. Terme de grammaire. Ce mot est souvent synonyme de *signification* et d'*acception* ; et quand on n'a qu'à indiquer d'une manière vague et indéfinie la représentation dont les mots sont chargés, on peut se servir indifféremment de l'un ou de l'autre de ces trois termes. Mais il y a bien des circonstances où le choix n'en est pas indifférent, parce qu'ils sont distingués l'un de l'autre par des idées accessoires qu'il ne faut pas confondre. La *signification* est l'idée totale dont un mot est le signe primitif par la décision unanime de l'usage ; l'*acception* est un aspect particulier sous lequel la *signification* primitive est envisagée dans une phrase ; le *sens* est une autre *signification* différente de la primitive, qui est entée pour ainsi dire sur cette première, qui lui est analogue ou accessoire, et qui est moins indiquée par le mot même que par sa combinaison avec les autres mots qui constituent la phrase ; c'est pourquoi l'on dit également le *sens d'un mot* et le *sens d'une phrase* ; au lieu qu'on ne dit pas de même la *signification* ou l'*acception* d'une phrase. Voyez *Acception*.

Nous allons parler des différentes espèces de sens dans lesquels on prend les mots et les phrases.

Le *sens propre* d'un mot est sa signification primitive sans aucune altération, comme quand on dit le *feu brûle, la lumière nous éclaire*. Les mots *brûle, éclaire*, sont employés dans la signification primitive qui leur appartient ; c'est pourquoi ils sont dans le sens propre.

*Sens figuré.* — Quand un mot est pris dans un autre sens que le sens propre, il paraît alors, pour ainsi dire, sous une forme empruntée, sous une

figure qui n'est pas sa figure naturelle, c'est-à-dire celle qu'il a eue d'abord ; alors on dit que le mot est dans un *sens figuré*, quel que puisse être le nom que l'on donne ensuite à cette figure particulière. Par exemple, le feu de *vos yeux, le feu de l'imagination, la lumière de l'esprit, la clarté d'un discours*. La liaison qu'il y a entre les idées accessoires, c'est-à-dire entre les idées qui ont rapport les unes aux autres, est la source de divers sens figurés que l'on donne aux mots. Les objets qui font sur nous des impressions sont toujours accompagnés de différentes circonstances qui nous frappent, et par lesquelles nous désignons souvent, ou les objets mêmes qu'elles n'ont fait qu'accompagner, ou ceux dont elles nous rappellent le souvenir. Souvent les idées accessoires, désignant les objets avec plus de circonstances que ne feraient les noms propres de ces objets, les peignent ou avec plus d'énergie ou avec plus d'agrément. De là le signe pour la chose signifiée, la cause pour l'effet, la partie pour le tout, l'antécédent pour le conséquent, et les autres tropes. Voyez *Tropes*. Comme l'une de ces idées ne saurait être réveillée sans exciter l'autre, il arrive que l'expression figurée est aussi facilement entendue que si l'on se servait du mot propre ; elle est même ordinairement plus vive et plus agréable quand elle est employée à propos, parce qu'elle réveille plus d'une image.

Il n'y a presque point de mot qui ne se prenne en quelque sens figuré, c'est-à-dire éloigné de sa signification propre et primitive. Les mots les plus communs, et qui reviennent le plus souvent dans le discours, sont ceux qui sont pris le plus fréquemment dans un sens figuré, et qui ont un plus grand nombre de ces sortes de sens. Tels sont *corps, âme, tête, couleur, avoir, faire*, etc.

*Sens déterminé, sens indéterminé.* — Quoique chaque mot ait nécessairement dans le discours une signification fixe et une acception déterminée, il peut néanmoins avoir un sens indéterminé, en ce qu'il peut encore laisser dans l'esprit quelque incertitude sur la détermination précise et individuelle des sujets dont on parle, des objets que l'on désigne. Que l'on dise, par exemple, *des hommes ont cru que les animaux sont de pures machines* ; un homme *d'une naissance incertaine jeta les premiers fondements de la capitale du monde*. Le nom *homme*, qui a, dans ces deux exemples, une signification fixe, qui est pris sous une acception formelle et déterminative, y conserve encore un sens indéterminé, parce que la détermination individuelle des sujets qu'il y désigne n'y est pas assez complète ; il peut y avoir encore de l'incertitude sur cette détermination totale, pour ceux du moins qui ignoraient l'histoire du cartésianisme et celle de Rome. Mais si l'on dit, les cartésiens ont cru que les animaux sont de pures machines, Romulus jeta les premiers fondements de la capitale du monde, ces deux propositions ne laissent plus aucune incertitude sur la détermination individuelle des hommes dont il est question ; le sens en est totalement déterminé.

*Sens passif, sens actif.* Voyez *Actif*.

*Sens absolu, sens relatif.* Voyez *Relatif et Absolu*.

*Sens collectif, sens distributif.* — Ceci ne peut regarder que les mots pris dans une acception universelle. Or, il faut distinguer deux sortes d'universalité, l'une métaphysique et l'autre morale. L'universalité est métaphysique quand elle est sans exception, comme *tout homme est*

*mortel*. L'universalité est morale quand elle est susceptible de quelques exceptions, comme *tout vieillard loue le temps passé*. C'est donc à l'égard des mots pris dans une acception universelle qu'il y a un sens collectif ou sens distributif. Ils sont dans un sens collectif quand ils énoncent la totalité des individus simplement comme totalité; ils sont dans un sens distributif quand on y envisage chacun des individus séparément. Par exemple, quand on dit en France que *les évêques jugent infailliblement en matière de foi*, le nom *évêque* est pris, dans cette phrase, seulement dans le sens collectif, parce que la proposition n'est regardée comme vraie que du corps épiscopal, et non pas de chaque évêque en particulier, ce qui est le sens distributif. Lorsque l'universalité est morale, il n'y a de même que le sens collectif qui puisse être regardé comme vrai, le sens distributif y est nécessairement faux, à cause des exceptions. Ainsi, dans cette proposition, *tout vieillard loue le temps passé*, il n'y a de vrai que le sens collectif, parce que cela est généralement vrai. Le sens distributif en est faux, parce qu'il se trouve des vieillards équitables qui ne louent que ce qui mérite d'être loué. Lorsque l'universalité est métaphysique, et qu'elle n'indique pas individuellement la totalité, il y a vérité dans le sens collectif et dans le sens distributif, parce que l'énoncé est vrai de tout et de chacun des individus, comme *tout homme est mortel*.

*Sens composé, sens divisé*. — Quand l'Évangile dit *les aveugles voient, les boiteux marchent*; ces termes, les *aveugles*, les *boiteux*, se prennent, en cette occasion, dans le sens divisé, c'est-à-dire que ce mot *aveugles* se dit là de ceux qui étaient aveugles et qui ne le sont plus; ils sont divisés pour ainsi dire de leur aveuglement: car les aveugles, en tant qu'aveugles (ce qui serait le sens composé), ne voient pas. — Quand saint Paul a dit: *Les idolâtres n'entreront point dans le royaume des cieux*, il a parlé des *idolâtres* dans le sens composé, c'est-à-dire de ceux qui demeureront dans l'idolâtrie. Les idolâtres, en tant qu'idolâtres, n'entreront point dans le royaume des cieux; c'est le sens composé; mais les idolâtres qui auront quitté l'idolâtrie, et qui auront fait pénitence, entreront dans le royaume des cieux; c'est le sens divisé. — Dans le sens composé, un mot conserve sa signification à tous égards, et cette signification entre dans la composition du sens de toute la phrase; au lieu que dans le sens divisé, ce n'est qu'en un certain sens et avec restriction qu'un mot conserve son ancienne signification.

*Sens littéral, sens spirituel*. — Le sens littéral est celui que les mots excitent d'abord dans l'esprit de ceux qui entendent une langue; c'est le sens qui se présente naturellement à l'esprit. Entendre une expression littéralement, c'est la prendre au pied de la lettre. Le sens spirituel est celui que le sens littéral renferme; il est enté pour ainsi dire sur le sens littéral; c'est celui que les choses significées par le sens littéral font naître dans l'esprit. Ainsi, dans les paraboles, dans les fables, dans les allégories, il y a d'abord un sens littéral. On dit, par exemple, qu'un loup et un agneau vinrent boire à un même ruisseau; que le loup ayant cherché querelle à l'agneau, le dévora. Si vous vous attachez simplement à la lettre, vous ne verrez dans ces paroles qu'une simple aventure arrivée à deux animaux. Mais cette narration a un autre objet; on a dessein de vous faire voir que les faibles sont quelquefois

opprimés par ceux qui sont plus puissants, et voilà le sens spirituel, qui est toujours fondé sur le sens littéral.

*Sens louche, sens équivoque*. — Le sens louche naît plutôt de la proposition particulière des mots qui entrent dans une phrase, que de ce que les termes en sont équivoques en soi. Ainsi, ce serait plutôt la phrase qui devrait être appelée *louche*, si l'on voulait s'en tenir au sens littéral de la métaphore; car, dit Dumarsais, comme les personnes louches paraissent regarder d'un côté pendant qu'elles regardent d'un autre, de même, dans les constructions louches, les mots semblent avoir un certain rapport pendant qu'ils en ont un autre. Par conséquent, c'est la phrase même qui a le vice d'être louche; et comme les objets vus par les personnes louches ne sont point louches pour cela, mais seulement incertains à l'égard des autres, de même le sens louche ne peut être regardé proprement comme *louche*; il n'est qu'incertain pour ceux qui entendent ou qui lisent la phrase. Si donc on donne le nom de sens *louche* à celui qui résulte d'une disposition louche de la phrase, c'est par métonymie que l'on transporte à la chose signifiée le nom métaphorique donné d'abord au signe. *Germanicus a égalé sa vertu*, et son bonheur *n'a jamais eu de pareil*. On appelle cela une construction louche, parce que *son bonheur*, qui paraît d'abord avoir rapport à *égalé*, a réellement rapport à *n'a jamais eu de pareil*. Le sens louche naît donc de l'incertitude de la relation grammaticale de quel'un des mots qui composent la phrase.

Le sens équivoque paraît venir surtout de l'indétermination essentielle à certains mots, lorsqu'ils sont employés de manière que l'application actuelle n'en est pas fixée avec assez de précision. Tels sont les adjectifs conjonctifs *qui* et *que*, et l'adverbe conjonctif *donc*; parce que, n'ayant par eux-mêmes ni nombre, ni genre déterminé, la relation en devient nécessairement douteuse, pour peu qu'ils ne tiennent plus immédiatement à leur antécédent. Tels sont nos pronoms de la troisième personne, *il, lui, elle, le, la, les, ils, eux, elles, leur*; parce que tous les objets dont on parle étant de la troisième personne, il doit y avoir incertitude sur la relation de ces mots, dès qu'il y a dans le même discours plusieurs noms du même genre et du même nombre, si l'on n'a soin de rendre cette relation bien sensible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guère à ceux qui savent écrire. Tels sont enfin les prépositifs possessifs de la troisième personne, *son, sa ses, leur, leurs*; et les purs adjectifs possessifs de la même personne, *siens, sienne, siens, siennes*, parce que la troisième personne déterminée à laquelle ils doivent se rapporter, peut être incertaine à leur égard comme à l'égard des pronoms personnels, et pour la même raison. Voyez *Absolu, Equivoque, Collectif, Distributif*. (Dumarsais et Beauzée.)

*Sens dessus dessous*. Façon de parler adverbiale et du style familier, qui signifie qu'une chose est tellement bouleversée qu'on ne reconnaît plus ni le dessus ni le dessous. Vaugelas (31<sup>e</sup> remarque) veut que l'on écrive *sans dessus dessous*, avec un *a* au mot *sans*; mais maintenant l'Académie et les meilleurs auteurs écrivent *sens dessus dessous*.

*SENSÉE, SENSÉE*. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme sensé, une personne sensée. Un discours sensé, une réponse sensée, une action sensée.*

*SENSÉMENT*. Adv. On peut le mettre entre l'auxi-

liaire et le participe : *Il a répondu sensément, ou il a sensément répondu.*

**SENSIBLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un fruit sensible.* — *Un déplaisir sensible, un sensible plaisir.* Il régit quelquefois la préposition à : *Sensible aux maux d'autrui, sensible à l'amitié, à l'amour.*

Penses-tu que, sensible à l'honneur de Thésée,  
Il lui cache l'aideur dont je suis embrasée ?

(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. III, 21.)

**SENSIBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela se voit sensiblement.* Nous avons sensiblement remarqué son trouble. — *Il a été sensiblement touché de cette perte.*

**SENSIBLERIE.** Subst. f. Fausse sensibilité. Ce mot nouveau a été adopté par l'usage : *Les êtres privés de la vraie sensibilité,* dit Mercier, *abondent en sensiblerie.*

**SENSUEL, SENSUELLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme sensuel, une femme sensuelle.* — *Une vie sensuelle.*

**SENSUELLEMENT.** Adv. On ne le met guère qu'après le verbe : *Il a toujours vécu sensuellement.*

**SENTENCEUSEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a parlé sentenceusement.*

**SENTENCEUX, SENTENCEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un discours sentenceux, un mot sentenceux, une réponse sentenceuse; cette sentenceuse réponse. Un homme sentenceux.* Voyez *Adjectif*.

**SENTI.** Subst. m. Expression nouvelle employée par Voltaire. *Je prie M. \*\*\* de conserver sa bienveillance pour celui qui n'est ni Pierre (Cornille), ni Jean (Racine), qui n'aime point du tout le raisonné de Pierre, et qui n'approche point du senti de Jean.*

**SENTIER.** Subst. m. On l'emploie souvent au figuré dans le style noble : *Le sentier ou les sentiers de la vertu, le sentier ou les sentiers de la gloire.*

Et toujours de la gloire évant le sentier,  
Ne laisser aucun nom, et invoquer tout entier.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. II, 95.)

**SENTIMENTAL, SENTIMENTALE.** Adj. Mot nouveau qui a rapport au sentiment. Il se prend ordinairement en mauvaise part, pour exprimer la faiblesse du sentiment : *Des expressions sentimentales, une tirade sentimentale.* On ne dit point *sentimentaux.* On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie. *Ces sentimentales expressions qui reviennent à chaque instant dans ce discours, le rendent bien froid.* Voyez *Adjectif*.

**SENTINELLE.** Subst. f. Quelques poètes l'ont fait masculin. On trouve dans Voltaire (Ve *Disc. sur l'Homme*, 43) :

Ce sentiment si prompt, dans nos cœurs répandu,  
Parmi tous nos dangers sentinelle assidu ;

et dans Delille (*Paradis perdu*, II, 481) :

Ces postes menaçants, ces nombreux sentinelles  
Qui veillent nuit et jour aux portes éternelles.

C'est probablement le besoin d'une rime chez Voltaire, et l'embaras de la mesure chez Delille, qui ont produit cette licence.

**SENTIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. Voyez sa conjugaison au mot *Irrégulier*. Ce verbe régit quelquefois l'infinitif sans préposition : *Je sentais renaitre mon courage.* (Fenel, *Télémaque*, liv. II, t. I, p. 94.) Il régit *que*, lorsqu'il est suivi d'un verbe qui ne se rapporte pas à son propre sujet : *Je sentais qu'il me trompait.* — *On sent du plaisir, de l'orgueil à faire quelque chose. On sent un secret orgueil à honorer ceux qu'on a vaincus.* (Thomas).

Voltaire a dit dans *Mahomet* (act. IV, sc. III, 45) :

Je ne me sens point fait pour être un assassin.

**SEoir.** V. n., irrégulier et défectueux de la 3<sup>e</sup> conj. Dans le sens d'être convenable, il n'a que les temps simples, et aux troisièmes personnes : *Il sied, ils sièent; il seyait, ils seyaient; il siéra, ils sièrent; il siérait, ils siéraient; qu'il siée, qu'ils siéent.* Participe présent, *seyant*. L'infinitif *seoir* n'est point usité. Il s'emploie impersonnellement. *Il vous sied bien de prendre ce ton-là.*

Il vous sied bien d'avoir l'impertinence  
De refuser un mari de ma main.

(VOLT., *Nan.*, act. I, sc. v, 87.)

*Seoir*, dans le sens de prendre séance, n'est plus d'usage qu'au participe présent *seyant*, et au participe passé, *sis, sise.* Voyez *Séant* et *Sis*.

**SÉPARABLE.** Adj. des deux genres. Il est peu usité, et ne se met qu'après le substantif qu'il modifie : *Ces deux choses sont séparables.*

**SÉPARÉMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité ces deux questions séparément, ou il a séparément traité ces deux questions. On les interroge séparément.*

**SEPT.** Adj. numéral des deux genres. On ne prononce point le *p*. On prononce le *t* quand *sept* est seul : *Il y en a sept; ou bien* quand il est suivi immédiatement d'un mot qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré : *Sept amis, sept ou huit, sept hommes.* On le met ordinairement avant son subst. Cependant on le voit quelquefois après les noms propres : *Charles sept, Louis sept.* Alors il signifie *septième*. On dit aussi, dans le même sens, *chapitre sept, article sept, le sept du mois*, c'est-à-dire le septième jour du mois.

Boileau a fait rimer *sept* avec *cornet* (*Sat.* IV, 75) :

(En joueur).....  
Attendant son destin d'un quatorze ou d'un sept,  
Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet;

et avec *secret* (*Sat.* VIII, 213) :

Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret,  
Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept.

Voltaire l'a fait rimer avec *objet* (*Gertrude* conte, v. 22.)

Elle avait une fille; un dix avec un sept  
Composait l'âge heureux de ce divin objet.

Ce sont des licences poétiques qui ne doivent point influer sur la prononciation usitée dans la prose.

**SEPTANTE.** Adj. numéral des deux genres. On prononce le *p*. Soixante et dix. On ne l'emploie qu'au jour d'hui qu'en parlant des *septante semaines de Daniel*, et des soixante et douze traducteurs de l'Ancien Testament, que l'on dé-

signe sous le nom *des Septante*. — « J'insisterais pour que ces expressions si heurieuses de *septante*, *d'octante* et de *nonante*, remplacassent enfin la traînante alliance de nombres qu'on y substitue. Six vingts, quinze vingts ne se disent plus; pourquoi conserver quatre-vingts qui n'est pas moins ridicule? » (Ch. Nodier. *Examen crit. des dict.*)

**SEPTENTRIONAL, SEPTENTRIONALE.** Adj. Le *p* se prononce. Il fait *septentrional* au pluriel masculin, et ne se met qu'après son subst. : *L'océan septentrional, les pays septentrionaux*.

**SEPTIÈME.** Adj. des deux genres. Nombre ordinal. On ne prononce point le *p*. Il ne se met qu'avant son subst. : *Le septième jour, la septième année, la septième génération*.

**SEPTIÈMENT.** Adv. On le met au commencement de la phrase : *Septièmement, je vais vous expliquer*; ou bien après le verbe : *Je vous dirai septièmement que...* Le *p* ne se prononce point.

**SEPTUAGÉNAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme septuagénaire, une femme septuagénaire*. On prononce le *p*.

**SEPTUAGÉSIME, SEPTUPLE, SEPTUPLER.** Dans ces trois mots, on prononce le *p* de *sep*.

**SÉPULCRAL, SÉPULCRALE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Urne sépulcrale, cérémonies sépulcrales; organe sépulcral, un sépulcral organe; voix sépulcrale*. Il fait au pluriel masculin *sépulcraux* : *Des vases sépulcraux*. (*Acad.*)

**SÉPULCRE.** Subst. m. L'Académie prétend qu'il ne se dit plus dans le style ordinaire que pour signifier les tombeaux des anciens. Cela suppose qu'il se dit dans le style noble, pour signifier un lieu destiné à la sépulture d'un mort.

Vous me forcez, seigneur, à la reconnaissance;  
Et lout près du sépulcre où l'on va m'enfermer,  
Mon dernier sentiment est de vous estimer.

(VOLT., *Tancr.*, act. II, sc. VI, 45.)

Du sein de ce sépulture inaccessible au monde.

(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 50.)

**SÉPULTURE.** Subst. f. Delille a dit (*Énéide*, IV, 874) :

... Lorsque l'ingrat s'échappait de ces lieux,  
Ne pouvais-je saisir, déchirer le parjure,  
Donner à ses lambeaux la mer pour sépulture?

**SÉREIN, SÉREINE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un temps séreïn, un jour séreïn, une nuit séreïne*. — *Un visage séreïn, un front séreïn*.

**SÉREUX, SÉREUSE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Humeur séreuse, sang séreux*.

**SERF, SERVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On prononce le *f* : *Un homme serf, un homme de condition serve*.

**SÉRIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a travaillé sérieusement à sa fortune, ou il a sérieusement travaillé à sa fortune*.

**SÉRIEUX, SÉRIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Visage sérieux; air sérieux, mine sérieuse*. — *Faire des réflexions sérieuses, faire de sérieuses réflexions*. Voyez *Adjectif*.

**SERPENT.** Subst. m. Voltaire a dit *les serpents de la colonnie* (*Épître XII, 33*) :

En vain contre Henri la France a vu longtemps  
La colonnie affreuse cester ses serpents.

**SERRE-PAPIERS.** Subst. m. On écrit ce mot ainsi même au singulier, parce qu'un *serre-papiers* est un meuble destiné à serrer plusieurs papiers. Voyez *Composé*.

**SERRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit, *avoir le cœur serré*; cette expression est souvent suivie de la préposition *de* : *Avoir le cœur serré de douleur, de tristesse*. *Il s'était retiré dans sa maison, le cœur serré de tristesse* (Montesquieu, *XIV<sup>e</sup> lettre persane*).

**SERRE-TÊTE.** subst. m. Ruban ou coiffe dont on se serre la tête. On écrit au pluriel *des serre-tête*. Voyez *Casse-Cou, Composé*.

**SERVIABLE.** Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. : *Un homme serviable, une femme serviable*.

**SERVILE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Emploi servile, condition servile, âme servile, esprit servile*. — *Une crainte servile, un servile crainte; un adulateur servile, un servile adulateur; une complaisance servile, une servile complaisance*. Voyez *Adjectif*.

**SERVILEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il lui a fait servilement la cour, ou il lui a servilement fait la cour*. *Il a traduit servilement ce passage, ou il a servilement traduit ce passage*.

**SERVIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. Il est irrégulier, et se conjugue comme *sourir*. Voyez *Ir-régulier*.

*Servir de, tenir lieu de; tenir la place, faire l'office de* : *Il m'a servi de père, cela lui a servi de médecine*. *Il a servi de père à ses neveux*.

*Servir à, être utile. Cet instrument sert au labourage. Un cheval qui sert à tirer et à porter.*

*A quoi sert-il? De quoi sert-il? Il ne sert à rien, il ne sert de rien*, exigent le subjonctif dans les propositions subordonnées : *A quoi a-t-il servi que vous soyez venu si matin? Il ne servirait de rien que vous viussiez avant midi*. V. *Rien*.

Voltaire a dit *servir simple cavalier, simple soldat*. *Il vint d'abord servir simple cavalier*.

Avec honneur je servirai soldat.

(VOLT., *Enf. prod.*, act. IV, sc. III, 85.)

Ces sortes d'expressions sont peu usitées. On dit ordinairement *servir comme soldat, servir en qualité de soldat*. Il a mieux employé ce mot dans les deux exemples suivants :

Servez à genoux

L'idole dont le poids va vous écraser tous.

(Mahom., act. I, sc. 1, 35.)

Par cent mille assassins son courroux fut servi.

(Henr., II, 356.)

**SER.** Voyez *Son*.

**SEUIL.** Subst. m. On mouille le *l* final. Ce mot s'emploie dans le style noble :

... Dès que cette reine, ivre d'un fol orgueil,  
De la porte du temple aura passé le seuil.

(Rac., *Ath.*, act. V, sc. III, 14.)

**SEUL, SEULE.** Adj. Il se dit 4<sup>e</sup> d'un homme qui n'a personne avec lui, auprès de lui, autour de

**lui**, ou qui n'a avec lui que les personnes avec lesquelles il vit ordinairement et familièrement : *Cet homme était seul dans sa chambre ; il était seul avec sa femme et ses enfants. Il était seul avec son dom stique.* — Il se dit aussi de plusieurs personnes. *Le mari et la femme étaient seuls.* En parlant des choses, il signifie, qui n'est point accompagné de choses de la même espèce ; *un fait seul* est un fait qui n'est point accompagné d'autres faits ; *un mot seul* est un mot qui n'est point accompagné d'autres mots. En ce sens, il suit toujours son subst. — 2<sup>o</sup> Il signifie unique : *Il n'y a qu'un seul Dieu. Il n'a qu'un seul domestique ; c'est le seul bien qui me reste ; c'est le seul mot qui exprime ma pensée.* En ce sens, il précède toujours son subst.

3<sup>o</sup> Il me semble que quand on dit, *un seul homme a changé la face du monde, seul*, dans cette phrase, ne veut pas dire unique. Je pense qu'il ajoute au substantif qu'il modifie l'idée d'individu, et que c'est comme si l'on disait, *un seul individu de la même espèce.* Dans ce sens aussi, l'adjectif doit précéder son subst.

*Un mot seul vous fera comprendre ce que je veux dire ; c'est-à-dire un mot considéré numériquement : Un seul mot a suffi pour le convaincre, c'est-à-dire un mot considéré relativement à sa signification, à son énergie.*

L'Académie donne pour exemples *C'est la seule loi qu'il faut suivre ; voilà les seules raisons que vous puissiez alléguer.* Dans le premier exemple, on voit le verbe à l'indicatif, *il faut ;* dans le second il est au subjonctif, *vous puissiez.* On pourrait induire de là que lorsque *seul* est précédé de l'article, et suivi des adjectifs relatifs, *qui, que, dont,* etc., on peut mettre indifféremment le verbe qui suit à l'indicatif ou au subjonctif. Cette induction serait erronée, et si l'on se sert de l'un ou de l'autre, c'est sans doute par des raisons différentes.

*Seul* doit être suivi du subjonctif quand l'idée n'est pas positive, quand elle tient lieu de doute. Mais cette difficulté n'a été encore clairement expliquée dans aucune grammaire. Essayons de la résoudre ici.

L'indicatif est un mode qui exprime directement, absolument, l'existence d'un sujet sous un attribut déterminé. Le subjonctif au contraire exprime d'une manière dépendante, vague, subordonnée.

Or, l'adjectif *seul* peut être pris, ou dans un sens absolu, ou dans un sens relatif. Il est pris dans un sens absolu lorsqu'il n'ajoute au subst. que l'idée d'unité numérique, abstraction faite de tout rapport avec d'autres individus. Comme dans, *c'est mon frère seul qui est coupable. C'est lui seul qui m'a frappé. C'est à lui seul que je confierai mon secret.* L'adjectif *seul* est pris dans un sens relatif lorsqu'il l'idée principale qu'il exprime se joint une idée accessoire qui indique un rapport, une comparaison avec d'autres individus ou d'autres choses, une dépendance de ces individus ou de ces choses. Quand je dis, *de tous les spectateurs, mon frère est le seul qui ait applaudi.* le mot *seul*, outre sa signification principale, indique un rapport, une comparaison avec les autres spectateurs.

Dans le premier sens, le verbe de la proposition doit être mis à l'indicatif. Ce n'est point une proposition incidente, subordonnée, c'est une proposition absolue, et qui, par conséquent, exige l'indicatif. *C'est lui seul qui m'a frappé, veut*

dire, un seul homme m'a frappé, et cet homme c'est lui. *C'est mon frère seul qui est coupable,* signifie, il y a un seul coupable, et ce coupable c'est mon frère.

Dans le second sens, le verbe de la proposition doit être mis au subjonctif, parce qu'il l'affirme pas d'une manière absolue, indépendante, mais avec un rapport à d'autres individus, à d'autres choses.

Buffon a dit : *On peut dire que le chien est le seul animal dont la fidélité soit à l'épreuve.* Il fallait le subjonctif, parce que la fidélité du chien est exprimée ici comparativement avec la fidélité des autres animaux.

Racine a dit (*Alexandre*, act. II, sc. II, 439) :

La gloire est le seul bien qui nous puisse tenter.

En employant le subjonctif, il a fait sentir que le *seul bien* est dit comparativement aux autres biens. Mais si l'on disait, *c'est le seul bien qui peut nous tenter*, on parlerait d'un bien qui contiendrait absolument et positivement en soi la seule chose qui peut nous tenter. De tous ces biens-là, la gloire est le *seul bien* qui puisse nous tenter. La gloire peut *seule* nous tenter, parce qu'elle seule contient en elle des attraits auxquels nous sommes sensibles.

Je dirai, *c'est la seule chose que nous désirons*, si je veux exprimer notre désir comme existant réellement, absolument, sans rapport à d'autres désirs ; et je dirai, *c'est la seule chose que nous désirions*, si je veux présenter notre désir relativement aux autres désirs que nous pourrions avoir et que nous n'avons pas.

On dit également bien, *c'est le seul homme de la famille qui a de l'esprit, et c'est le seul homme de la famille qui ait de l'esprit.* Dans la première phrase, j'exprime l'existence directe, absolue d'un *seul homme d'esprit* dans la famille. Il n'existe réellement, positivement dans la famille qu'un *seul homme d'esprit*. Dans la seconde, j'exprime l'existence d'un *seul homme d'esprit* dans la famille, comparativement aux autres hommes qui existent dans cette famille : c'est de toutes les personnes de la famille la *seule* qui ait de l'esprit ; et c'est ce rapport, cette comparaison, cette dépendance de l'idée, qui exige le subjonctif.

*C'est le seul homme qui a pu me plaire*, exprime l'existence positive des moyens par lesquels la personne a réussi à me plaire : *C'est le seul homme qui ait pu me plaire*, a rapport aux autres moyens que d'autres ont employés inutilement pour me plaire.

On dit, *c'est le seul parti que vous pouvez prendre*, s'il n'existe réellement, positivement, absolument, qu'un *seul parti* à prendre ; et *c'est le seul parti que vous puissiez prendre*, si je veux faire entendre qu'entre plusieurs partis, celui qu'en propose est le seul convenable. Dans, *c'est la seule personne que je chéris*, l'existence de la personne dans mon affection est présentée d'une manière positive, déterminée, absolue, je veux appeler l'attention sur un individu que je chéris réellement, absolument ; au contraire, dans *c'est la seule personne que je chérissais*, l'attention n'est plus appelée d'une manière positive sur la personne que je chéris, mais sur plusieurs personnes que je pourrais chérir et que je ne chéris pas. *C'est le seul homme que je chéris*, signifie, je le chéris lui seul ; *c'est le seul homme que je chérissais*, veut dire, je ne chéris aucun autre

homme que lui. *C'est la seule loi qu'il faut suivre*, suppose l'existence positive et absolue de la nécessité de suivre cette loi; *c'est la seule loi qu'il faille suivre*, suppose que l'on pourrait faire un choix entre plusieurs lois.

Voici d'autres exemples auxquels on peut appliquer ces principes.

*C'est le seul conseil que je peux vous donner; c'est le seul conseil que je puisse vous donner. C'est la seule place qui peut vous convenir; c'est la seule place qui puisse vous convenir. De tous les reproches qu'il m'a faits, celui-là est le seul qui m'ait affecté.* On ne peut pas dire *qui m'a*, le rapport aux autres reproches est trop marqué. — *Il y avait en du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger* (Voltaire), qui avait seul les moyens de les venger. *Le seul qui pût les venger*, voudrait dire, le seul dont les moyens de les venger pussent être plus efficaces que les autres. — *Les mauvais succès sont les seuls maîtres qui peuvent nous reprendre utilement, et nous arracher cet arc d'avoir failli qui coûte tant à notre orgueil.* (Bossuet.) — *Locke est le seul que je crois devoir excepter* (Condillac.) *Que je croie, supposerait du doute.* — *La religion est le seul moyen que les rois puissent encore blanchir* (Marmontel.) — *La tendre jeunesse est le seul âge où l'homme peut encore tout sur lui-même pour se corriger.* (Fénelon.)

**SEULEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il lui a demandé seulement une grâce*, ou *il lui a seulement demandé une grâce.*

**SEULET, SEULETTE.** Adj. qui ne s'emploie que dans le style pastoral, et ne se met qu'après son subst. : *Une fille seulette.*

**SÉVÈRE.** Adj. des deux genres. Il précède souvent son subst. : *Un prince sévère, un juge sévère, un censeur sévère, un s'ère censeur.* — *Une vertu sévère, une punition sévère, une sévère punition.* — *Une beauté sévère, cette sévère beauté.*

*Sévère régit les prépositions à, pour, envers, à l'égard : Il est sévère aux autres comme à lui-même :*

Que faut-il que Bérénice espère?

Rome lui sera-t-elle indulgente ou sévère?

(Rac., Bérén., act. II, sc. II, 29.)

*Il est plus sévère pour lui-même que pour les autres. Un père sévère pour ses enfants, envers ses enfants, à l'égard de ses enfants.* Toutes ces expressions ont des différences fondées sur la nature des prépositions qui y sont employées.

**SEXAGÉNAIRE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Un homme sexagénaire, une femme sexagénaire.*

**SEXUEL, SEXUELLE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Les organes sexuels, les qualités sexuelles.*

**Si.** Conjonction et adverbe. La lettre *i* de *si* s'élide devant *il, ils : S'il vient, s'ils viennent.* Elle ne s'élide devant aucun autre mot : *Si elle vient, si ou dit.* — Dans la conversation, on dit *et si*, pour dire *cependant, néanmoins*; dans cette façon de parler, *si* ne perd pas sa voyelle, même devant le pronom *il* : *Il est brave et vaillant, et si il est doux et facile; je souffre plus que vous, et si je ne me plains pas.*

*Si*, conjonction, exprimant par lui-même le oute de l'esprit, n'a pas besoin d'un mode dou-

teux au verbe qui le suit; ce verbe doit être à l'indicatif. *Je serais venu si j'avais eu le temps, et non pas si j'eusse eu le temps.*

On ne peut se servir de *si* au premier et au second membre d'une période; mais au second, on met *que* au lieu de *si*, et alors on met un subjonctif le verbe qui suit : *Si vous parlez, et que vous vouliez me prendre avec vous.* Ce tour, disent les grammairiens, vaut mieux que *si vous parlez, et si vous vouliez me prendre avec vous.*

— Cette règle n'est pas tout à fait exacte; on répète le *si*, ou on met le *que*, suivant les cas. Lorsqu'il n'y a pas de liaison entre les deux propositions, il faut répéter *si*; lorsqu'il y en a, il faut mettre la conjonction *que*, qui alors marque cette liaison. On dira donc fort bien, *si vous gagnez votre procès, et si vous allez dans votre pays*, si l'on ne veut pas marquer une liaison de conséquence entre ces deux propositions. Mais on dira, *si vous gagnez votre procès, et que vous vous trouviez dans une situation plus avantageuse*, parce que l'on marque par là la liaison qu'il y a entre les deux propositions, et que l'on fait considérer l'une comme une suite de l'autre.

Quand *si* est répété devant deux substantifs, on peut mettre le verbe au singulier, si les deux substantifs sont pris dans un sens disjonctif, c'est-à-dire, si l'un ou l'autre est le sujet du verbe, et non tous les deux ensemble. On dira donc, *si votre père, si votre mère vient à mourir, ce qui veut dire, si votre père vient à mourir, ou si votre mère vient à mourir*; et c'est *père ou mère* qui est le sujet du verbe. Mais on dira, *si l'aimer, si la reconnaissance m'attachent à vous*, et non pas, *m'attache*, pour marquer que ces deux choses existent ensemble, et que les deux substantifs sont le sujet complexe de la proposition. D'après cela, il y a dans les vers suivants une négligence, ou un sacrifice fait à l'harmonie :

Vous n'avez plus, madame, à craindre pour ma vie,  
Et je serais heureux si la foi, si l'honneur  
Ne me reprochait point mon injuste bonheur.

(Rac., Bajazet, act. III, sc. IV, 2.)

Quelquefois on retranche *pas* du verbe pris négativement qui suit la conjonction *si*, quelquefois on ne le retranche pas. Dans le premier cas, on veut indiquer une liaison entre les deux membres de la phrase, et marquer que l'effet exprimé par le second est indéterminé. *Si vous ne changez, vous éprouverez des malheurs, tel ou tel malheur.* Dans le second cas, on marque une liaison entre les deux membres, et un effet déterminé dans le second; *si vous ne changez pas, vous mourrez.* Effet déterminé.

Fénelon a dit dans *Télémaque* (liv. III, t. I, p. 438) : *Si Pygmalion ne change de conduite, notre gloire et notre puissance seront bientôt transportées à quelque autre peuple mieux gouverné que nous; à quelque autre peuple, effet indéterminé; avec un effet déterminé, Fénelon aurait dit : Si Pygmalion ne change pas de conduite, il perdra sa couronne.*

*Si*, adverbe, se met devant les adjectifs comme les adverbés de quantité : *Il est si aimable, si bon. S'il y a plusieurs adjectifs, il faut répéter si : Il est si bon, si doux, si complaisant.*

Il ne faut pas confondre *si* avec *aussi*; le second se dit quand il y a comparaison, le premier quand il n'y en a pas. *Il est si faible, qu'il ne peut pas marcher; il est aussi faible que vous*

Hors de la comparaison, *si* est suivi de *que*, et ce *que* régit le verbe qui le suit au subjonctif, lorsque le premier verbe est à l'impératif, ou que les deux verbes sont employés négativement : *Arrangez-vous si bien, que vous ne vous en repentiez pas. Il n'est pas si habile, qu'il ne fasse quelquefois des fautes*; et l'on voit *que*, dans le second exemple, on retranche *pas* du second verbe.

*Si* ne doit modifier les participes passés que lorsqu'ils sont adjectifs. On dit bien *un homme si éclairé, si rangé*, mais on ne dit pas *un homme si aimé, une éclipse si observée*; il faut dire *si tendrement aimé, si exactement observée*; et alors *si* modifie, non le participe, mais l'adverbe.

*Si* ne peut modifier les adjectifs que lorsqu'ils sont susceptibles de degrés de comparaison. *Démontré et inconnu*, par exemple, ne comportant pas le plus ou le moins, on ne dirait pas, une proposition *peu* ou *beaucoup démontrée, une loi de la nature peu* ou *beaucoup inconnue*; par la même raison, on ne peut pas dire *si démontrée, si inconnue*, il faut dire *si bien démontrée et si peu connue*.

*Si* ne peut modifier les adverbes que quand il les précède immédiatement : *Si bien, si mal, si récemment*. Mais il ne peut modifier les expressions adverbiales composées de plusieurs mots. On ne doit pas dire *il était si en peine, si en colère*, mais *il était si fort en peine, si fort en colère*, etc.

*SI CE N'EST*. Expression adverbiale qui signifie *excepté*, et qui est invariable : (*L'ambitieux ne jouit de rien, si ce n'est de ses malheurs et de ses inquiétudes* (Massillon. *Petit Carême. Sur le malheur des grands qui abandonnent Dieu*. 3<sup>e</sup> ref.)

Cependant, dans le cas où la négation serait suivie de *pas*, le verbe être changerait de temps et de nombre : *Si ce ne sont pas des bons livres, pourquoi les lisez-vous?* (Wailly).

**SIBYLLE**. Subst. f. On ne mouille point les *l*.

**SIFFLANT, SIFFLANTE**. Adj. verbal, tiré du v. *siffler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Une lettre sifflante*.

**SIFFLEMENT**. Subst. m. Dehille a dit les *sifflements des câbles* (*Énéide*, I, 431) :

On entend des nochers les tristes hurlements,  
Et des câbles froissés les affreux sifflements.

\* **SIFFLER**. Subst. f. L'action de siffler des pièces de théâtre. Mot nouveau employé par Voltaire. Il dit, en parlant de sa tragédie des *Lois de Minos* : *J'ai bien peur que les ciseaux de la plume n'aient coupé le nez à Minos. Quelques bonnes gens auront substitué des vers huppés à des vers un peu hardis, et c'est encore un encouragement à la sifflerie; car vous savez que ces vers si sages sont d'ordinaire fort plats et fort froids*.

**SIGNAL**. Subst. m. Dans ce mot et ses dérivés on mouille *gn*.

**SIGNALÉ, SIGNALÉE**. Part. passé du verbe *signaler*, et adj. On mouille *gn*. Cet adjectif verbal est une exception à la règle générale qui veut que les adjectifs formés des participes passés suivent toujours leur substantif. On dit *un service signalé et un signalé service; un signalé fripon*.

**SIGNAIRE, SIGNE, SIGNER**. Dans ces trois mots on mouille *gn*.

**Signe**. Subst. m. On dit sans article, *c'est signe que*.

**Signer**. Subst. m. On ne prononce pas le *g*.

**SIGNIFIANT, SIGNIFICATIF, SIGNIFIER, SIGNIFICATION**. Dans ces quatre mots, on mouille *gn*.

**Signifiant, Signifiante**. Adj. verbal qui ne se met qu'après son subst. : *Une expression qui n'est pas assez signifiante*.

**Significatif, significative**. Adj. qui se met toujours après son subst. : *Un mot significatif, un terme significatif*. — *Un geste significatif, un souris significatif*.

**SILENCE**. Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel, si ce n'est en musique ou dans la déclamation, où l'on dit *observer les silences*. — On ne dit pas *un silence*, à moins que le mot *silence* ne soit modifié par un adjectif : *Un morne silence, un silence morne; un silence profond, un profond silence*. Voyez *Adjectif*.

**SILENCIEUX, SILENCIEUSE**. Adj. Qui garde le silence. Dans ce sens il ne se dit que des personnes. Mais quelquefois il se dit des lieux où l'on n'entend pas de bruit. Il suit toujours son subst. : *Un homme silencieux, b-és silencieux*.

**SILIQUE**. Subst. f. C'est le synonyme de *gousse*, dit Mercier. Ce mot, tiré du latin, est français et harmonieux. Vous croiriez que notre versificateur en titre l'aurait employé dans sa traduction des *Géorgiques*, point du tout :

Les pois retentissants dans leurs cosses tremblantes  
(*Delille, Géorg.*, I, 90.)

Voilà ce qui remplace *silique*.

Mauvaise critique, mauvaise observation. Nous avons en français *gousse* et *cosse*, pourquoi aller chercher *silique*, et ne pas laisser ce terme à l'histoire naturelle, qui s'en est emparée?

**SILLAGE, SILLER, SILLON, SILLONNER**. Dans ces quatre mots, on mouille les *l*.

**SIMILITUDE**. Subst. f. Figure de rhétorique par laquelle on tâche de rendre une chose sensible par une autre toute différente. On s'en sert, ou pour prouver, ou pour orner, ou pour rendre le discours plus clair et plus agréable.

**SIMPLE**. Adj. des deux genres. (et adj. tantôt suit et tantôt précède son subst., et il a des sens différents, selon qu'il occupe l'une ou l'autre place : *Un simple homme* est un homme qui n'est qu'homme; *un homme simple* est un homme qui a de la simplicité. *De simples airs* sont des airs qui ne sont pas accompagnés de paroles; *des airs simples* sont des airs naturels, naïfs, sans ornements.

En grammaire, on dit qu'un mot est *simple* relativement aux autres mots qui en sont formes, pour exprimer avec la même idée quelque autre idée qu'on lui associe. On appelle proposition *simple*, celle dont le sujet et l'attribut sont également simples, c'est-à-dire également déterminés par une seule idée totale. *La sagesse est précieuse*; voilà une proposition simple. En parlant des verbes, on appelle *temps simples* ceux qui consistent en un seul mot, qui dérivent d'une même racine fondamentale, et diffèrent entre eux par les inflexions et les terminaisons propres à chacun. *J'aime, j'aimai, j'aimerai*, etc., sont des temps simples. — Dans l'éloquence, on distingue le genre simple, qui n'expose que des choses simples.

**SIMPLEMENT**. Adv. Il a quelquefois, comme l'adjectif, un sens différent, lorsqu'il est mis après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Il lui a exposé simplement son affaire*, veut dire, il lui a exposé son affaire naïvement,

sans art, sans déguisement. *Il lui a simplement exposé son affaire*, signifie, il n'a fait autre chose que lui exposer son affaire.

**SIMPLICITÉ** Subst. f. Qualité de ce qui est simple. En ce sens, il n'a point de pluriel. — Dans le sens de maïseries, il a un pluriel : *Il a dit des simplicités qui nous ont beaucoup amusés*.

**SIMULATION** Subst. f. Déguisement frauduleux. C'est un terme de jurisprudence. Mercier pense que l'on pourrait l'employer dans le langage commun, et je le pense comme lui : *Les gens nés froids sont toujours plus près de la simulation que les autres; ils s'observent et ils se possèdent; mais chez un homme né ris, la simulation devient difficile; l'âme s'échappe par un geste dans un regard*.

Alors, *simulation* ne signifierait pas exactement la même chose que *dissimulation*. La première expression signifierait l'action de faire semblant qu'une chose est, quoiqu'elle ne soit pas, tandis que la seconde signifie l'action de cacher ce qui est. C'est la même différence qu'entre les verbes latins *simulare* et *dissimulare*.

**SIMULTANÉ, SIMULTANÉE**, Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Mouvement simultané, action simultanée*. On écrivait autrefois *simultané* au masculin, mais cette manière d'écrire est contraire à l'analogie de la langue.

**SIMULTANÉMENT**, Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils ont agi simultanément ou ils ont simultanément agi*.

**SINCÈRE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme sincère, une femme sincère*. — *Un procédé sincère, une réconciliation sincère, une sincère réconciliation; un repentir sincère, un sincère repentir; des protestations sincères, de sincères protestations; un aveu sincère, un sincère aveu*. On ne dit pas un sincère homme. Voyez *Adjectif*.

**SINCÈREMENT**, Adj. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a avoué sincèrement sa faute, ou il a sincèrement avoué sa faute*.

**SINCÉRITÉ**, Subst. f. Ce mot n'a point de pluriel lorsqu'il signifie la qualité, la vertu. Si on l'emploie à ce nombre, c'est lorsqu'on entend par là les effets de la sincérité. On dit des sincérités, comme on dit des naïvetés.

\* **SINGER, SINGERESSE**. Mots nouveaux. Le premier n'est pas généralement adopté, et a été quelquefois employé substantivement : *Il exhale sans ménagement son mépris pour les vils singers de la magistrature, qui, après avoir déposé leurs concitoyens, osaient les juger sans savoir les lois*. (Mirabeau.) — *Singeresse* est ordinairement employé adjectivement, et plus usité que *singeur* : *Je craignais de lui voir cette politesse manière, ces façons singeresses qu'on ne manque jamais de contracter à Paris*. (J.-J. Rouss. *Id. ib.*, IV<sup>e</sup> part., ix<sup>e</sup> lettre, t. iv, p. 478.)

**SINGULIER, SINGULIÈRE**, Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Un homme singulier, une femme singulière*. — *Une façon singulière, une singulière façon; une manière singulière, une singulière manière; une opinion singulière, une singulière opinion*. Voyez *Adjectif*.

En grammaire, ce terme est con-acré pour désigner celui des nombres qui marque l'unité. On dit, le nombre singulier et le nombre pluriel, ou substantivement, le singulier et le pluriel. Voyez *Nombre*.

On met quelquefois le singulier pour le pluriel : *Le soldat, le matelot, le paysan, le pauvre, le riche, l'homme, la femme*, etc., pour les soldats, les matelots, les paysans, les pauvres, les riches, les hommes, les femmes, etc. *Le soldat murmura, le matelot commençait à prier, le paysan s'était écarté, le riche méprise souvent le pauvre, le Français est brave et léger*.

Un même nom avec la même signification ne laisse pas très-souvent de recevoir des sens fort différents, selon qu'il est employé au nombre singulier ou au nombre pluriel. Par exemple, *donner la main*, c'est présenter la main à quelqu'un par politesse, pour l'aider à marcher, à descendre, à monter, etc. *Donner les mains*, n'est plus qu'une expression figurée qui veut dire consentir à une proposition.

L'usage a introduit dans notre langue une manière de parler qui mérite d'être remarquée; c'est celle où l'on emploie, par synecdoque, le nombre pluriel au lieu du nombre singulier, quand on adresse la parole à une personne : *Monsieur, vous m'avez ordonné, je vous prie*, etc. La politesse française fait que l'on traite la personne à qui l'on parle, comme si elle en valait plusieurs; et c'est pour cela que l'on n'emploie que le singulier, quand on parle d'une personne à qui l'on doit plus de franchise ou moins d'égards. On lui dit, *tu m'as donné, je l'ordonne, sur tes aris*, etc. Cette dernière façon de parler s'appelle *l'usage*. Ainsi, l'on ne tutoie que ceux avec qui l'on est très-familier ou ceux pour qui l'on a peu d'égards.

On demande si un nom substantif, suivi de plusieurs adjectifs qui expriment différentes espèces du même genre, doit être mis au singulier ou au pluriel. Les uns veulent qu'on mette le substantif au pluriel, et que les adjectifs qui le suivent restent au singulier. Les autres, au contraire, veulent que le substantif, ainsi que les adjectifs qui l'accompagnent, soient mis au singulier. Selon les premiers, on dira les cotes *personnelle, somptuaire et mobilière*. *Un cours de langues française, italienne et espagnole*. Selon les seconds, la cote *personnelle, la mobilière et la somptuaire; un cours de langue française, italienne et espagnole*.

Pour savoir laquelle de ces deux constructions on doit adopter, il suffit de remarquer que le substantif impose ses accidents, sa forme à tous les adjectifs qui le déterminent, mais que ce droit n'est pas réciproque, car plusieurs adjectifs réunis ne sauraient forcer un substantif à l'accord. Or, dans le cas où l'on admettrait la première construction, c'est-à-dire où l'on admettrait que le substantif fût mis au pluriel, tandis que chacun des adjectifs resterait au singulier, ce serait les adjectifs qui régleraient l'accord, ce qui ne peut être toléré en grammaire. On doit donc dire : la cote *personnelle, la mobilière et la somptuaire; un cours de langue française, italienne et espagnole*. De cette manière, les lois de la syntaxe ne sont pas violées, et l'on peut rendre raison de ces phrases au moyen de l'ellipse, c'est-à-dire que c'est comme s'il y avait, *la cote personnelle, la cote mobilière, la cote somptuaire; un cours de langue française, de langue italienne, de langue espagnole*. Voltaire a dit : *Cornéille a reformé la scène tragique et la scène comique par d'heureuses imitations*. Préface des *Remarques sur le Menteur*. Fénelon : *Je vous ai montré, par des expériences sensibles, les vrais et les fausses maximes par lesquelles on peut régner*

(*Téléme.*, liv. XXIV, t. II, p. 390.); et Thomas : *Il est très-sûr que le seizième et le dix-septième siècle furent marqués par de grands changements et de grandes découvertes. (Éloge de Descartes.)* Ces règles sont fondées en raison; mais on les viole tous les jours. Voyez *Accord, Adjectif, Nom, Nombre, Pluriel*.

**SINGULIÈREMENT.** Adv. Il se met souvent entre l'auxiliaire et le participe, et quelquefois même on ne peut pas le placer autrement : *Il a été singulièrement affecté de cette perte*; ou ne dirait pas, *Il a été affecté singulièrement. Il a toujours été singulièrement attaché à ses devoirs. Il s'est conduit singulièrement dans cette affaire*, ou *il s'est singulièrement conduit dans cette affaire*.

**SINISTRE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un accident sinistre, un sinistre accident; une aventure sinistre, une sinistre aventure; un présage sinistre, un sinistre présage; un augure sinistre, un sinistre augure.* Voyez *Adjectif*.

**SINISTREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il avait jugé sinistrement de l'état de ses affaires, ou il avait sinistrement jugé*, etc.

**SINUEUX, SINUEUSE.** Adv. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Les replis sinueux, ou les sinueux replis.* Voyez *Adjectif*.

**SIXUS.** subst. m. On prononce le *s*.

**SINOP.** Subst. m. On ne prononce point le *p*.

**SIS, SISE.** Part. passé du v. *savoir*, qui n'est plus en usage. Il ne s'emploie guère que comme adj. et en style de pratique, où il signifie *situé, située.* *Un héritage sis à Saint-Denis, une maison sise rue Virienne.* Il ne se met qu'après son subst.

**SITUATION.** Subst. f. Dans la poésie dramatique, on appelle *situation* un moment de l'action théâtrale, où de la seule position des personnages, résulte pour le spectateur un saisissement de crainte ou de pitié, si la situation est tragique; de curiosité, d'impatience ou de maligne joie, si la situation est comique. C'est, dans l'un et dans l'autre genre, le plus infailible moyen de l'art.

Pour bien juger d'une *situation*, il faut supposer les acteurs muets dans le moment critique, et se demander à soi-même quel mouvement excitera dans le spectateur la seule vue de la scène. Si le spectateur, pour être ému, doit attendre qu'on ait parlé, il n'y a plus de *situation*. (Marmontel.)

**SIX.** Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst. : *Six hommes, six femmes, six maisons.* — Quelquefois on le met après les noms propres au lieu de *sixième* : *Charles six, Louis six.* — On dit le *six* du mois, pour dire le *sixième jour du mois*.

Lorsque ce mot n'est pas suivi du nom de l'espèce nombrée, *x* se prononce avec un sifflement fort : *Ils étaient six, j'en ai demandé six.* Lorsqu'il est suivi du nom de l'espèce nombrée commençant par une consonne ou un *h* aspiré, le *x* ne se prononce point; la syllabe est seulement un peu longue : *Six maisons, six héros*; prononcez, *si-maisons, si-héros*. Lorsqu'il est suivi du nom de l'espèce nombrée, commençant par une voyelle ou par un *h* muet, on prononce le *x* avec un sifflement faible. C'est-à-dire comme un *s* : *Six ans, six aunes*; prononcez, *si-zans, si-zaunes*.

**SIXAIN.** Subst. f. On prononce *sizain*.

On appelle *sixain*, en poésie, une strophe composée de six vers. Nous avons deux sortes de *si-*

*zains* qui ont des différences très-remarquables. Les premiers ne sont autre chose qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers de rime différente de celle qui a terminé le quatrain. Les sixains de cette espèce admettent deux vers de rime différente, soit avant, soit après, comme dans l'exemple suivant :

Seigneur, dans ton temple adorable  
 Quel mortel est digne d'entrer ?  
 Qui pourra, grand Dieu, pénétrer  
 Dans ce séjour impénétrable,  
 Où les saints inclinés, d'un air respectueux,  
 Contemplant de ton front l'éclat majestueux ?  
 (J.-B. Rouss., liv. I, od. 1, 1.)

La seconde espèce de sixains comprend deux tercets, qui ne doivent jamais enjamber le sens de l'un à l'autre. Il doit donc y avoir un repos après le troisième vers. Les deux premiers y riment toujours ensemble, et le troisième avec le dernier ou avec le cinquième, mais ordinairement avec celui-ci.

1<sup>er</sup> Exemple :

Renonçons au stérile appui  
 Des grands qu'on explore aujourd'hui;  
 Ne fondons point sur eux une espérance folle :  
 Leur pompe, indigne de nos vœux,  
 N'est qu'un simulacre frivole,  
 Et les solides biens ne dépendent pas d'eux.  
 (J.-B. Rouss., liv. I, od. ix, 7.)

2<sup>e</sup> Exemple :

Je disais à la nuit sombre :  
 O nuit! tu vas dans ton ombre  
 M'ensevelir pour toujours.  
 Je redisais à l'aurore :  
 Le jour que tu fais éclore  
 Est le dernier de mes jours.  
 (J.-B. Rouss., liv. I, od. x, 33. (*Encyclop.*))

**SIXIÈME.** Adj. des deux genres. *X* se prononce comme *s*. On le met avant son substantif : *Le sixième jour, la sixième année.*

**SIXIÈMEMENT.** Adv. On peut le mettre au commencement de la phrase, ou après le verbe : *Sixièmement, je vous dirai*, etc.; ou *je vous dirai sixièmement*, etc.

**SLOOP.** Subst. m. On prononce, et quelques-uns écrivent, *sloupe*. (Acad. 1835).

**SOBRE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme sobre, une femme sobre* — *Un repas sobre, un sobre repas.* Voyez *Adjectif*. Diderot a employé ce mot dans une acception qui ne se trouve point dans les dictionnaires : *Si j'attends l'ennemi, dit-il, quand il s'agit du salut de ma patrie, je ne suis qu'un citoyen ordinaire. Mon amitié n'est que circonspéctive, si le péril d'un ami me laisse les yeux ouverts sur le mien. La vie m'est-elle plus chère que ma maîtresse? je ne suis qu'un amant ordinaire. Les passions sobres font les hommes communs.*

**SOBREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a usé sobrement de cette permission*, ou *il a sobrement usé de cette permission*.

**SOC, SOCLE, SOCCOE.** Substantifs masculins. Il faut se garder de confondre ces trois mots qui ont entre eux quelque analogie quant à la prononciation, mais qui diffèrent complètement pour l'orthographe et pour le sens.

Le *soc* est un instrument de fer qui fait partie d'une charue, et qui sert à fendre et à renverser la terre quand on laboure.

Le *scèle* est un corps carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes les décorations d'architecture; il se dit aussi d'un petit piédestal sur lequel on pose des vases, des statues, etc.

Enfin on appelle *socque* une chaussure de cuir qui s'adapte à la chaussure ordinaire, et qui sert à mieux garantir les pieds de l'humidité. Ce mot se dit aussi de la chaussure dont les acteurs de l'antiquité se servaient dans les pièces comiques, à la différence du *colturne*, chaussure haute dont ils se servaient dans la tragédie. Par suite, ce mot s'emploie quelquefois au figuré pour opposer la comédie à la tragédie.

**SOCIABLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme sociable, une femme sociable.* — *L'homme sociable et l'homme sauvage.*

**SOCIAL.** SOCIALE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Les vertus sociales, les qualités sociales, les rapports sociaux.*

**SOCLE.** Subst. m. Voyez *Soc.*

**SOÛRE.** Subst. m. Voyez *Soe.*

**SOI.** Pronom. singulier de la troisième personne et des deux genres. Il se dit des personnes et des choses.

*Soi* est destiné particulièrement à servir de complément à des prépositions : *Prendre garde à soi, être content de soi, n'aimer personne que soi, ne vivre que pour soi, etc.*

Quand *soi* se dit des personnes, il se construit ordinairement avec des noms qui n'offrent qu'une idée indéterminée : Chacun pense à soi. Quand on est content de soi. Aucun n'est prophète chez soi.

Si l'on veut appliquer l'idée exprimée par *soi* à une personne déterminée, il faut se servir, au lieu de *soi*, de *lui* ou *elle*, suivant le genre : *Mon frère ne pense qu'à lui, ma sœur est contente d'elle.*

Racine a péché contre cette règle dans les deux vers suivants :

Mais il se craint, dit-il, *soi-même* plus que tout.  
(*Androm.*, act. V, sc. II, 59.)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi.  
(*Phéd.*, act. II, sc. v, 59.)

Cependant, lorsqu'il s'agit dans la phrase d'une qualité qui peut être appliquée ou en général à une certaine classe d'hommes, ou en particulier à un individu de cette classe, on emploie *soi* ou *lui*, même avec un nom déterminé, selon que l'on a dessein de faire l'une ou l'autre application. Quand on dit, par exemple : *Un homme juste tire son bonheur de soi*, on entend par là, tire son bonheur de cette justice qui lui est commune avec tous les gens qui sont justes comme lui; mais quand on dit : *Un homme juste tire son bonheur de lui*, on veut dire qu'il tire son bonheur des actions particulières de justice qu'il exerce. En parlant d'une femme, on dirait d'elle, au lieu de lui.

Quand *soi* se dit des choses, il a toujours rapport à leur nature. Dans le cas contraire, on peut substituer *elle* à *soi*, mais rarement *lui*. On dit, la vertu est aimable en soi, c'est-à-dire la vertu est aimable par sa nature, de sa nature; mais on dit aussi, la vertu a dans elle tout ce qui peut la rendre aimable, c'est-à-dire, on trouve dans la vertu, dans l'exercice de la vertu, tout ce qui peut la rendre aimable. Mais, comme dit le père Bouhours, on ne dirait pas, le vice a dans lui tout ce qui peut le rendre odieux; il faudrait

dire, le vice a dans soi, etc., parce que *lui* ne convient pas si généralement à un nom de chose que *elle*. J'ajoute, parce que c'est par sa nature que le vice est odieux, et qu'on trouve dans le vice, dans l'exercice du vice, beaucoup de choses aimables aux yeux de ceux qui s'y abandonnent.

*Soi*, comme nous l'avons dit, est un pronom singulier. Il ne peut se rapporter à un pluriel. On pensait autrefois différemment, et l'Académie elle-même avait décidé que l'on pouvait dire, de soi ces choses sont indifférentes. D'Olivet a soutenu le sentiment contraire, et l'Académie s'est rangée à son avis. Dans ce cas, on se sert d'*eux-mêmes* et d'*elles-mêmes*, au lieu de *soi*.

L'adjectif même se met souvent après *soi*, auquel il se joint par un tiret : On se tourmente soi-même, on fait soi-même son bonheur, chacun est soi-même son juge. Cet adjectif n'ajoute rien au sens de *soi*, mais il donne plus d'énergie à l'expression. Tout ce que nous venons de dire du pronom *soi* peut s'appliquer à *soi-même*. Voyez *Même, Lui, Pronom.*

**SOIF.** Subst. f. On prononce toujours le *f* final de ce mot.

Les poètes emploient souvent ce mot au figuré :

Elle aura plus de soif de mon sang que du vôtre.  
(*Rac.*, *Baj.*, act. II, sc. v, 102.)

Cette soif de régner que rien ne peut éteindre.  
(*Rac.*, *Iphig.*, act. IV, sc. IV, 122.)

La soif de commander.  
(*Rac.*, *Ath.*, act. III, sc. III, 66.)

Tantôt voyant pour l'or sa soif insatiable.  
(*Idem*, act. I, sc. 1, 48.)

**SOIGNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille *gn*. **SOIGNEUSEMENT.** Adv. On mouille *gn*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *J'ai examiné soigneusement cette affaire, ou j'ai soigneusement examiné cette affaire.*

**SOIGNEUX, SOIGNEUSE.** Adj. On mouille *gn*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme soigneux, une femme soigneuse.* Il régit quelquefois la préposition de avec un substantif ou un verbe : *Il est soigneux de son honneur, il est soigneux de conserver sa réputation.*

Je m'attendris sur elle, et je ne puis comprendre  
Qu'après plus de quinze ans, soigneux de la défendre,  
Le ciel la persécute, et paraisse outragé.  
(*VOLT.*, *Sémir.*, act. II, sc. 1, 71)

Son rival, chaque jour, soigneux de lui déplaire.  
(*VOLT.*, *Henr.*, III, 295.)

**SOIN.** Subst. m. On dit sans article, avoir soin, prendre soin.

J'aurai soin de ma mort, prenez soin de sa vie.  
(*Rac.*, *Baj.*, act. V, sc. VI, 46.)

*Soin* régit quelquefois de avec un infinitif : *Le soin de s'embellir est presque le désir de plaire.* (Marmontel)

**SOIR.** Subst. m. On dit absolument, et sans rapport au jour : *Les assemblées se tiennent le soir, il y va le soir*, et non pas au soir. — Quand il y a rapport à un jour, on dit au soir : *J'irai vous voir demain au soir, lundi au soir, jeudi au soir.* — Féraud prétend qu'il faut dire du matin au soir, et non pas du soir au matin; c'est selon les cas. On dit, travailler du matin

**au soir**, quand il s'agit d'un travail qui commence le matin et finit le soir; mais en parlant d'un homme qui travaille pendant la nuit, on dit fort bien, *il travaille du soir au matin; ils ont joué; ils ont bu du soir au matin*. Voyez *Matin*.

**SOIT**, Conjonction alternative. On la redouble ordinairement : *Soit l'un, soit l'autre*. Quelquefois, au lieu du second *soit*, on met ou : *soit réflexion ou instinct*. Mais il doit y avoir une grande différence entre ces deux expressions. Il me semble qu'on répète *soit*, pour marquer une liaison plus forte entre les deux premières propositions et la troisième. On dira donc, *soit qu'il dorme, soit qu'il veille, il a toujours le visage enflammé*. Il y a ici liaison intime entre les deux premières propositions et la troisième; il y a simultanéité d'état dans les deux cas. Mais je dirai, *soit qu'il ait de l'appétit ou qu'il n'en ait pas, il croit toujours qu'il est malade*. Ici la liaison n'est pas intime, il n'y a pas simultanéité d'état; c'est seulement une opinion qui résulte également d'une circonstance ou d'une autre.

**SOIXANTE**, Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst. : *Soixante hommes, soixante chevaux, soixante maisons*. On écrit *soixante* et on, *soixante-deux, soixante et dix*.

**SOIXANTIÈME**, Adj. des deux genres. Nombre d'ordre. Il se met avant le subst. : *Le soixantième jour, la soixantième année*.

**SOLDAT**, Subst. m. On ne prononce point le *t* final. On le dit d'un homme et d'une femme : *Jeanne d'Arc se fit soldat et suivra la France*.

\* **SOLÉCISER**. Faire exprès des solécismes. Mot inusité dont Diderot a fait un emploi heureux dans le passage suivant : « *S'il n'eût tenu qu'à saint Grégoire le Grand, nous serions dans le cas des mahométans, qui en sont réduits pour toute lecture à celle de leur Alman; car quel eût été le sort des anciens écrivains, entre les mains d'un homme qui solécisait par principe de religion, qui s'imaginait qu'observer les règles de la grammaire, c'était s'omettre Jésus-Christ à Dieu, et qui se crut obligé en conscience de combler les ruines de l'antiquité?* »

**SOLÉCISME**, Subst. m. Terme de grammaire. Le solécisme est, comme le barbarisme, une faute contre la langue. Mais il y a de la différence entre la signification de ces deux mots; le barbarisme est une locution étrangère, au lieu que le solécisme est une faute contre la construction d'une langue, faute que les naturels du pays peuvent faire par ignorance ou par inadvertance, comme quand ils se trompent dans le genre des noms, ou qu'ils font quelque autre faute contre la syntaxe de leur langue.

Le *solécisme* regarde le genre et le nombre des noms, comme quand on dit *les émaïls*, au lieu de dire *les émaux*; — les conjugaisons, comme si l'on disait *il allait pour il alla*; — la syntaxe, comme dans *je n'ai point de l'argent*, au lieu de *je n'ai point d'argent*.

**SOLENNEL**, **SOLENNELLE**, Adj. Il n'y a pas encore longtemps que l'on écrivait *solemnel*. Aujourd'hui on n'écrit plus que *solennel*, que l'on prononce *solanel*. Cet adj. peut se mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une fête solennelle, un jour solennel, une pompe solennelle, cette solennelle pompe; une déclaration solennelle, cette solennelle déclaration*. Voyez *Adjectif*.

**SOLENNELLEMENT**, Adv. On prononce *solanellement*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le

participe : *La paix a été proclamée solennellement, ou a été solennellement proclamée*.

**SOLENNISER**, **SOLENNITÉ**. On prononce *solaniser, solanité*.

**SOLIDAIRE**, Adj. des deux genres. Il se dit des personnes et des choses, et ne se met qu'après son subst. : *Cet homme est solidaire, ils sont solidaire*. — *Obligation solidaire, action solidaire*.

**SOLIDAIÈREMENT**, Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils s'nt obligés solidairement, ou ils sont solidairement obligés*.

**SOLIDE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Les corps solides. — Un bâtiment solide, un fondement solide. — Une nourriture solide, des aliments solides. — Un homme solide; des honneurs solides, de solides honneurs*. Voyez *Adjectif*.

**SOLIDEMENT**, Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a établi solidement sa fortune, ou il a solidement établi sa fortune*.

**SOLIDITÉ**, Subst. f. Quoiqu'on dise *un homme solide*, on ne dit pas *la solidité d'un homme*. On dit *la solidité de son esprit, de son caractère*.

**SOLILIQUE**, Subst. m. Il signifie la même chose que monologue, avec cette différence qu'il ne se dit que des matières de piété, et que monologue se dit des pièces de théâtres : *Les soliloques de saint Augustin. Il y a un beau monologue dans cette tragédie*.

**SOLITAIRE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme solitaire, une femme solitaire. — Ces lieux solitaires, ces solitaires lieux, ces solitaires contrées*.

**SOLITAIREMENT**, Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a toujours vécu solitairement*.

**SOLLICITER**, V. a. de la 3<sup>e</sup> conj. L'Académie dit, *soliciter quelqu'un à faire quelque chose, ou de faire quelque chose*; et elle n'indique point la différence de ces deux expressions. Il me semble que *soliciter* à indique une action qui a un but hors du sujet : *On l'a sollicité à faire cette démarche*; et que *soliciter* de indique une action qui doit se terminer au sujet : *Je l'ai sollicité de venir me voir; il m'a sollicité d'aller le voir*. L'Académie dit, *ils l'avaient sollicité d'entrer dans leur parti*. Avec des substantifs, on emploie aussi à ou de; à pour marquer une chose qui est hors du sujet : *Soliciter à la révolte, au mal*, c'est-à-dire à se révolter, à faire du mal; et de, lorsque la chose est dans le même sujet : *Soliciter quelqu'un de son déshonneur, c'est-à-dire de faire son déshonneur*.

**SOLO**, Subst. m. Ce substantif, emprunté de l'italien, ne prend point de *s* au pluriel : *Deux solo*.

**SOLUBLE**, Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. Qui peut être résolu. *Une question qui n'est pas soluble. — Des sels solubles dans l'eau. Ce problème n'est pas soluble*.

**SOLVABLE**, Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Un homme solvable, une caution solvable*.

**SOMBRE**, Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une retraite sombre, une sombre retraite; forêts sombres, sombres forêts. — Les sombres visages*. Ce mot s'emploie au figuré dans le sens de morne, mélancolique, taciturne, rêveur, chagrin :

1. *Le sombre* Politique, au cœur faux, à l'œil louche.

(VOLTAIRE, *Henri*, X, 70.)

**SOMMAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Traité sommaire, réponse sommaire, requête sommaire.*

**SOMMAIEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a exposé sommairement le contenu de ce livre, ou il a sommairement exposé, etc.*

**SOMMEIL.** Subst. m. On mouille le *l* final.

**SOMMITÉ.** Subst. f. On prononce les deux *m*.

**SOMMABLE.** Subst. des deux genres. On prononce le premier *m*; le second se prononce comme un *n*.

**SOMNIFÈRE.** Adj. des deux genres. On prononce le *m*. Il ne se met qu'après son subst. : *Plante somnifère, potion somnifère.*

**SOMPTUAIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Édit somptuaire, lois somptuaires.*

**SOMPTUEUSEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a vécu somptueusement.*

**SOMPTUEUX.** **SOMPTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un édifice somptueux, un somptueux édifice.*

**SON.** Adj. possessif qui a rapport à la troisième personne. Il fait *sa* au féminin, et *ses* au pluriel pour les deux genres. Il se met toujours avant le subst., et exclut l'article.

Quoique *son* soit destiné à modifier un substantif masculin, on l'emploie devant un substantif féminin, lorsque ce substantif commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ainsi l'on dit, *son amitié, son habitude*, et non pas *sa amitié, sa habitude*.

Cet adjectif possessif se dit des personnes et des choses personnifiées; mais aussi il se dit quelquefois des choses, et à cet égard son emploi est sujet à des difficultés. Nous les avons expliquées au mot *Adjectif*, en parlant des adjectifs possessifs. Voyez ce mot.

Les adjectifs *son, sa, ses*, doivent se répéter devant chaque substantif et devant chaque adjectif, à moins que les adjectifs n'aient à peu près le même sens. On dit *son père et sa mère, ses frères et ses sœurs*, et non *ses père et mère, ses frères et sœurs*. On dit *j'ai vu ses grandes et ses petites maisons*; mais on dit *j'ai vu sa belle et brillante parure*, et parce que *belle et brillante* signifient ici des choses de même ordre, et parce que ces adjectifs sont appliqués au même substantif. On dira, par la même raison, *je vais parler de grandes et mémorables actions*. Voyez *Moi, Mon, Pronom.*

**SONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes l'emploient souvent au figuré :

Peu de son cœur profond ont sondé les replis.  
(VOLTAIRE, *Henri*, II, 47.)

Il faut d'un œil sévère  
Sonder la profondeur de ce triste mystère.  
(VOLTAIRE, *OEd.*, act. I, sc. III, 95.)

Ma main téméraire  
Du prodige effrayant veut sonder le mystère.  
(DELILLE, *Énéid.*, III, 39.)

Vous qui de la philosophie  
Avez sondé les profondeurs.  
(VOLTAIRE, *Épître* LXVI, 3.)

**SONGER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j*; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je songeais, songeons, et non pas, je songuais, songons.*

*Penser* signifie avoir une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* signifie seulement router une idée dans son esprit, y faire quelque attention, se la rappeler, s'en occuper légèrement, l'avoir présente à sa mémoire. Vous ne direz point *songer* profondément, mûrement, fortement; vous direz *penser* toutes les fois qu'il s'agira de réflexion, de méditation, d'occupation suivie.

**SONNANT.** **SONNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *sonner*. Il ne se met qu'après son subst. : *Horloge sonnante, montre sonnante.*

**SONNER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *sonner les cloches, et sonner la messe, sonner le dîner*. — On dit *midi est sonné*, et non pas *a sonné*, et encore moins *ont sonné*. Mais on dit *l'horloge a sonné*, parce que c'est l'horloge qui sonne, et que les heures sont sonnées.

J.-J. Rousseau a employé ce mot heureusement dans cette phrase : *Le son de sa voix était net, plein, bien timbré; une voix de basse, étoffée et mordante, qui remplissait l'oreille et sonnait au cœur.*

**SONNET.** Subst. m. Terme de poésie. Petit poème de quatorze vers, qui demande tant de qualités, qu'à peine entre mille on peut en trouver deux ou trois qui méritent d'être loués. Despréaux dit que le dieu des vers

Lui-même en mesura le nombre et la cadence,  
Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,  
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y rencontrer.

(A. P., II, 90.)

Voilà pour la forme naturelle du sonnet.

Il y a outre cela la forme artificielle, qui consiste dans l'arrangement et la qualité des rimes, ce que le même Despréaux a exprimé ainsi qu'il suit (A. P. II, 85) : Apollon

Voulut qu'en deux quatrains, de mesure pareille,  
La rime avec deux sons frappât huit fois l'oreille,  
Et qu'ensuite six vers, artiquement rangés,  
Fussent en deux tercets par le sens partagés.

Le tercet commence par deux rimes semblables, et l'arrangement des quatre derniers vers est arbitraire.

Voici un sonnet de Despréaux, qui pourra donner une idée de ce genre de poésie :

Nourri dès le berceau près de la jeune Orante  
Et non moins par le cœur que par le sang lié,  
A ses jeux innocents enfant associé,  
Je goûtais les douceurs d'une amitié charmante

Quand non faux Esculape, à cervelle ignorante,  
A la fin d'un long mal vainement pallié,  
Rompant de ses beaux jours le fil trop délié,  
Pour jamais me ravit mon aimable parente.

Oh! qu'un si rude coup me fit verser de pleurs  
Bientôt, ma plume en main, signalant mes douleurs,  
Je demandai raison d'un acte si perfide.

Où, j'en fis des quinze ans ma plainte à l'oubli;  
Et l'ardeur de venger ce premier homicide  
Fut le premier démon qui m'inspira des vers.

**SONORE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une voix sonore, une syllabe sonore.* — *Une église sonore, une voûte sonore.*

**SOPHISTIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un argument sophistique, un raisonnement sophistique.*

**SOPORATIF, SOPORATIVE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Des diétiques soporatives.*

**SOPOREUX, SOPOREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Affection soporeuse.* C'est un terme de médecine.

**SOPORIFIQUE.** Adj. des deux genres. Au figuré, on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un discours soporifique, ces soporifiques discours.* On dit aussi dans le même sens, *soporifère.*

**SORDIDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme sordide.* — *Une avarice sordide, une sordide avarice; un intérêt sordide, un sordide intérêt; une épargne sordide, une sordide épargne.* Voyez *Adjectif.*

**SORDIDEMENT.** Adv. On ne le met qu'après le verbe : *Il a toujours vécu sordidement.*

**SORT.** Subst. m. Le *t* ne se prononce jamais. L'Académie a oublié de dire qu'on le prend quelquefois dans le sens de vie :

Tous les miens, à mes yeux, terminèrent leur *sort.*

(VOLY., *Atz.*, act. I, sc. 1, 95.)

Je touchai au moment qui terminait mon *sort.*

(VOLY., *Henr.*, II, 335.)

**SORTABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un mariage sortable, un parti sortable, une union sortable, cette sortable union.* Voyez *Adjectif.*

**SORTE.** Subst. m. Ménage pense qu'il est plus élégant de dire *toute sorte* au singulier, à moins que cette expression ne soit employée absolument, et précédée d'un relatif, cas où il faut le pluriel, comme dans cette phrase : *Il y en a de toutes sortes.* Vaugelas dit qu'on doit mettre *toutes sortes* avec des mots pluriels, *toutes sortes de prospérités; et toute sorte* avec un mot singulier, *toute sorte de bonheur.* L'Académie veut qu'on mette *toute sorte* ou *toutes sortes* avec des mots pluriels, *toute sorte de malheurs et toutes sortes d'animaux; et qu'avec des mots singuliers, on mette toute sorte* au singulier : *Je vous souhaite toute sorte de bonheur, et non pas toutes sortes de bonheur.*

Il suivrait de là qu'on pourrait dire également *toute sorte de livres et toutes sortes de livres.* Si cela était, il faudrait supprimer une de ces deux expressions, car à quoi bon deux expressions pour signifier la même chose? Domergue observe que le singulier, se rapprochant plus du sens de *chaque*, exprime mieux une idée de détail, *toute sorte de livres; et que le pluriel se rapprochant plus du sens de tous, exprime mieux une idée collective, toutes sortes de livres.* Quand on dit, ajoute Domergue, *j'entends de tous côtés*, on n'a dans l'esprit qu'une idée collective; et une amante qui soupire après l'arrivée de son amant, devrait dire : *A tout moment je crois le voir venir, parce qu'elle compte chaque moment d'une absence cruelle.*

Dans les phrases où le mot *sorte* est employé,

il ne détermine pas l'accord du verbe; cet accord est déterminé par le subst. qui suit : *Toute sorte de livres ne sont pas également bons. Il n'y a sorte de soins qu'il n'ait pris, et non pas prise.*

La raison pour laquelle on fait accorder le verbe avec le substantif qui suit *sorte* plutôt qu'avec *sorte* même, c'est que le sujet n'est pas seulement formé par le mot *sorte*, mais par les mots *sorte de livres.* Ainsi, selon la syntaxe ordinaire, le verbe doit être régi par l'idée que présente la collection de ces mots, et non par l'un d'eux séparément. Lorsqu'après le substantif qui suit le mot *sorte* il y a un adjectif relatif, il ne faut pas faire accorder cet adjectif avec le mot *sorte*, mais avec le substantif qui suit. On dira donc, *une sorte de fruit qui est mûr en hiver, et non pas mûre; une espèce de bois qui est fort dur, et non pas dure.*

Corneille a dit (*Horaces*, act. III, se. vi, 64) :

Dieu! verrons-nous toujours des malheurs de la *sorte* ?

Ce *de la sorte*, dit Voltaire, est une expression du peuple qui n'est pas convenable; elle n'est pas même française. Il faudrait dire, *de cette sorte*, ou *d'une telle sorte.*

*De sorte que*, expression conjonctive qui régit l'indicatif : *De sorte que je n'ai pu réussir.*

*En sorte que*, expression conjonctive qui régit le subjonctif : *Faites en sorte qu'il soit content.*

**SORTIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. Dans le sens de passer du dedans au dehors, il est irrégulier, et se conjuge comme *sentir* : *Il sort de sa chambre.* Ce verbe prend, en ce sens, l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être.* Le premier s'emploie lorsqu'on veut exprimer une action qui a un objet : *On a sorti ces marchandises. On a sorti cet homme de cette mauvaise affaire.* On emploie l'auxiliaire *être* lorsqu'on veut exprimer un état : *Ces marchandises sont sorties. Mon frère est sorti. A peine étiez-vous sorti, qu'il est entré.*

On dit aussi qu'une *personne a sorti*, pour dire qu'elle a fait l'action de sortir, et qu'elle est rentrée : *Il a sorti ce matin; et l'on dit qu'elle est sortie*, pour dire qu'elle est dehors, et qu'elle n'est pas rentrée : *Mon frère est sorti, et ne rentrera que ce soir.*

Il ne faut pas confondre *il ne fait que de sortir* avec *il ne fait que sortir.* Le premier veut dire, *il n'y a pas longtemps qu'il est sorti; et le second, il sort sans cesse.*

**Sortir**, en terme de jurisprudence, signifie avoir, tenir ou produire. En ce sens, *sortir* est un verbe défectueux. Il ne se dit qu'à quelques temps, et seulement à la troisième personne. Au présent de l'indicatif, *il sortit, ils sortissent; à l'imparfait, il sortissait, ils sortissaient; au futur, il sortira : Cette clause sortira son plein et entier effet; ce jugement sortira effet.* Au subjonctif, *qu'il sortisse, qu'elle sortisse, etc.*

**SOT, SOTTE.** Adj. et subst. Il se met ordinairement avant son subst. : *Un sot homme, une sottie femme, un sot enfant.* — *Une sottie entreprise, un sot dessein, un sot livre, un sot discours.* — On dit : *Poils un homme bien sot, voilà une femme bien sottie, un discours bien sot, une réponse bien sottie.* Voyez *Adjectif.*

Voltaire dit, dans ses *Remarques sur Corneille*, que ce mot doit être évité dans le style noble.

Férand dit que le *t* final se prononce dans *sot*, d'autres disent le contraire. Il est certain qu'on prononce souvent *sot* sans faire sonner le *t*, et

que d'autres fois on le fait sonner; mais il semble qu'il y a quelque différence d'idée entre ces deux prononciations. On dit d'un homme, *c'est un sot*, sans prononcer le *t*, lorsqu'on porte de lui un jugement sans aigreur, sans passion, sans indignation. On prononce de même dans ce vers (Boil. *A. P.*, I, 232 :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Mais lorsqu'à l'idée de ce mot se joint un sentiment de mécontentement, d'humeur, de colère, d'indignation, on prononce le *t*. Ainsi un père en courroux dira à son fils, *vous êtes un sot*, en prononçant le *t*; ainsi on dira, en prononçant le *t*, *vous êtes un sot, c'est un sot*, en parlant de quelqu'un qui nous a donné quelque sujet de mécontentement, qui nous a offensé, qui a blessé notre amour-propre.

Le *t* final de *sot* adjectif se fait sentir lorsqu'il est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré : *Un sot amour, un sot attachement*, etc.; prononcez *un sot-tamour, un sot-tattachement*. On ne le prononce pas lorsque le substantif commence par une consonne : *Un sot discours, un sot livre*.

SOTTEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu sottement, il a sottement répondu*.

SOUCCIER (SE). V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se emploie ordinairement avec une négative : *Il ne se soucie pas de cet homme-là, il se soucie fort peu de conserver ses amis*. Ici *peu* est une sorte de négative. *Se soucier peu*, c'est ne se soucier guère. *Se soucier* régit de avec l'infinitif, quand cet infinitif se rapporte au sujet : *Je ne me soucie pas de l'entendre*. Il régit que avec le subjonctif quand le second verbe ne se rapporte pas au sujet : *Je ne me soucie pas qu'il rienné*.

SOUCCIEUX, SOCCIEUSE. Adj. On le met ordinairement après son subst. : *Un air soucieux, une mine soucieuse, un visage soucieux*.

SOUDAIN, SOUDAINE. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Départ soudain, mort soudaine, irruption soudaine, bruit soudain, une horreur soudaine, une soudaine horreur*. Voyez *Adjectif*.

SOUDAIN. Adv. Il n'est guère employé qu'en poésie. On le met au commencement de la phrase, ou après le verbe : *Soudain il rappelle toutes ses forces*.

Il ouvre un œil mourant qu'il referme soudain.

(Rac., *Phéd.*, act. V, sc. vi, 73.)

SOUDAINEMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il part soudainement*.

SOUDAINÉTÉ. Subst. f. Chamfort nous apprend que La Fontaine aimait ce mot. *Comment*, dit-il, *peindra un poète (La Fontaine) qui souvent semble s'abandonner comme dans une conversation facile; qui, citant Ulysse à propos des voyages d'une tortue, s'étonne lui-même de le trouver là; dont les beautés paraissent quelquefois une heureuse rencontre, et possèdent, pour me servir d'un mot qu'il aimait, la grâce de la soudaineté* (*Éloge de La Fontaine*, 2<sup>e</sup> part.). Mirabeau dit : *Il faut assortir toutes ces choses à la révolution, et suivre la soudaineté du passage*.

SOUILLER. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. dont l'infinitif est seul employé. Donner la solution. Il est vieux. (Acad. 1835 :

SOUFRANT, SOUFFRANTE. Adj. verbal tiré du v. *souffrir*. Il suit toujours son subst. : *Un homme souffrant*. — *L'humanité souffrante, la vertu souffrante*.

SOUFFRETEUX, SOUFFRETEUSE. Adj. Vieux mot inusité que J.-J. Rousseau a employé : *Quand ma personne fut affichée par mes écrits, je devins dès lors le bureau d'adresses de tous les souffreteux ou soi-disant tels, et de tous les aventuriers qui cherchaient des dupes*. Mercier voudrait que l'on rajoutât ce mot. Il donne pour exemple : *Il était non-seulement pauvre et indigent, mais encore souffreteux*. — Ce mot est maintenant fort employé.

SOUFFRIRE. V. a., n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *ouvrir*. Voyez *Irrégulier*.

*Je souffre de vous voir dans cette situation, c'est-à-dire, j'éprouve du déplaisir, du chagrin de vous voir*, etc. En ce sens, *souffrir* régit la préposition de avec l'infinitif. Mais quand il s'agit d'une action qui cause de la douleur, *souffrir* régit la préposition à : *L'homme ne se sent pas naître, il souffre à mourir, et il oublie de vivre*. (La Bruyère, *De l'homme*, ch. xi.)

Ce verbe exige le subjonctif dans la phrase subordonnée : *Je ne souffrirai pas qu'on lui fasse du mal*.

Souffrez que Bajazet voie enfin la lumière.

(Rac., *Baj.*, act. I, sc. II, 25.)

Corneille a dit :

Mais quand j'aurai vengé Rome des maux soufferts.

(Cinna., act. II, sc. II, 48.)

L'esprit de notre langue, dit Voltaire, ne permet guère ces participes. Nous ne pouvons dire *des maux soufferts*, comme on dit *des maux passés*. *Soufferts* suppose par quelqu'un : *les maux qu'elle a soufferts*. Il serait à souhaiter que cet exemple de Corneille eût fait une règle, la langue y gagnerait une marche plus rapide. (*Remarques sur Corneille*.)

SOUHAITABLE. Adj. des deux genres. Il ne se dit que des choses et suit toujours son subst. : *Un bonheur souhaitable*. Il est peu usité.

SOUHAITER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *je souhaite de le voir, et je souhaite qu'il rienné*. On emploie de avec l'infinitif, quand le second verbe se rapporte au sujet du premier; et *que* avec le subjonctif quand il ne s'y rapporte pas.

Ce verbe ayant toujours rapport à quelque chose d'incertain, de contingent, je pense qu'il doit toujours être suivi de la préposition de devant un infinitif : *Je souhaite de le voir*, et non pas, *je souhaite le voir*. Cependant l'Académie dit sans préposition, *je souhaiterais pouvoir vous obliger*. Mais Montesquieu a dit : *J'aurais souhaité d'adoucir les maux d'un homme tel que vous*. (Lysimaque.)

SOUILLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les l. Les poètes emploient très-souvent ce mot au figuré dans différentes acceptions.

Sans que le mort et cor, honieuse à ma mémoire,

De mes nobles travaux vienne souiller la gloire.

(Rac., *Phéd.*, act. IV, sc. II, 23.)

Tendre ami de son maître, et qui dans ce haut rang

Ne souilla point ses mains de rapine et de sang.

(Voltaire, *Henri*, VII, 259.)

Le roi, le roi lui-même, au milieu des lieutenants  
Poursuivant des procrustes les trompes et les cros.  
Du sang de ses sujets souillant ses mains sacrées.  
*Idem, II, 292.*

Il se pe l'orgueil  
Que vous ayez d'une tache si noire  
Souiller l'honneur de vos jours importants.  
*(VOLT., Enf. prod., act. V, sc. II, P.)*

**SOUÏL, SOUÏLE.** Adj. On ne prononce pas le *l* final. Il ne se met qu'après son subst. : *C'est un souïl, une femme souïle.* — Quelquefois il régit la préposition *de* : *Souïl de misère, souïl de spectacle.* — On dit substantivement, *tout mon souïl, tout son souïl*, etc. Ce mot est banni du style noble.

**SOUÏAGEMENT.** Subst. m. Il s'emploie bien dans le style noble. (*Rac., Iphigénie, act. II, sc. 1, 73.*)

Tu vois avec étonnement  
Que ma douleur ne souffre aucun souïagement.

**SOUÏAGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Souïager quelqu'un, souïager la douleur de quelqu'un, souïager quelqu'un dans sa douleur.* Racine a dit figurément, souïager le poids.

Amé de mes conseils, et qui seul tant de feix  
Du sceptre dans ma main a souïagé le poids.  
*Rac., Esth., act. III, sc. v, 2.*

**SOUÏER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Autrefois ce terme était admis dans le style noble. Corneille a dit (*Cid, act. III, sc. IV, 2<sup>e</sup> édit. de Volt.*) :

Souïez-vous du plaisir de m'émecher de vivre;

et l'Académie, dans la critique du *Cid*, n'a point relevé cette expression. Aujourd'hui on ne la souffrirait pas.

**SOUÏEVER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes l'emploient au propre et au figuré :

Et quand la mer a souïevé ses flots, . . .  
*(VOLT., Épître III, 41.)*

Non, non, il n'ira point, par un lâche attentat,  
Souïever contre lui le peuple et le sénat.  
*Rac., Britann., act. V, sc. 1, 49.)*

Ce verbe se dit particulièrement au propre en parlant des sujets relativement à leur souverain : *Le peuple se souïeva. Toutes les provinces se sont souïevées*, en parlant d'une émotion populaire générale. *Les Guisès firent souïever plusieurs villes contre Henri III.* Mais on ne dirait pas que la *Grande-Bretagne* s'est souïevée *contre la France*, en lui déclarant la guerre.

*Souïever* se dit encore au figuré de tout ce qui révolte l'humanité ou qui cause du scandale et de l'indignation, sans qu'il s'agisse de souverains ni de sujets : *L'apologiste de la Saint-Barthélemy a souïevé tout le monde contre lui.*

**SOUÏRE.** V. n. de la 3<sup>e</sup> conj. Ce verbe, qui signifie avoir coutume, a vieilli, et ne s'est guère dit qu'à l'imparfait. On l'emploie encore dans le style marotique :

Quart à souïre . . . . .  
Deux peris en fit dont il souïait passer  
L'une à dormir et l'autre à ne rien faire.

*(Épigramme de La Fontaine.)*

\* **SOUÏÇONNABLE.** Adj. des deux sexes. On peut être souïçonné. On ne trouve point ce mot dans les dictionnaires, probablement parce que l'Académie ne l'a pas mis dans le sien. Voltaire l'a employé, et nous pensons qu'on peut l'employer en cela : *Les Chinois, dit-il, s'attachent à souïçonner et à trop souïçonner les puissances étrangères sur un grand commerce, qui leur est interdit par le droit et de la franchise.*

**SOUÏÇONNER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. *Souïçonner, c'est nier que qu'un de quel qu'un soit le mal.* — En parlant des choses : *Un homme dévot n'a souïçonné.*

Quel pressens souïçonna-t-on de son malin ?  
*VOLT., II, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.*

Ma fille, qui l'appelle, et qui se souïçonne  
Qui, loin de souïçonner, se souïçonne  
*(Rac., Iphigénie, act. I, sc. 1, 112.)*

Dans le sens neutre, il régit *que* avec l'infinitif, quand la phrase est affirmative : *Tous souïçonnez que je veux vous tromper*; et avec le subjonctif quand la phrase est négative ou interrogative : *Il ne souïçonnait pas qu'il vouloit se tromper; pouvait-il souïçonner qu'il vouloit se tromper?*

Ce verbe se joint à un infinitif par la préposition *de* : *Souïçonné d'avoir*, et non pas, *souïçonné avoir*. Il ne faut donc pas mettre Romain, qui a dit : *Il est l'année de défier tous ceux qui souïçonnent avoir eu du penchant à secourir Persée.* *Souïçonner*, renfermant dans l'élève qu'il présente quelque chose de vague, d'incertain, d'indéterminé, exige nécessairement dans ce cas la préposition *de*.

**SOUÏÇONNEUX, SOUÏÇONNEUSE.** Adj. : *Un homme souïçonneux, une femme souïçonneuse.* Il ne se met qu'après son subst.

**SOUÏFFER.** Subst. m. Le passage suivant de Voltaire fera bien comprendre ce qu'on entendait quelquefois par ce mot : *« Le ne vous voyez point de souïffer tous les soirs avec M. de La Fayette, mais je vous reproche de venir à Paris; l'homme avait été créé uniquement pour souïffer; vous n'avez d'existence que depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures après minuit. Il n'y a souïffer qui se couche, ni bêgaient qui se lève plus tard que vous. »* On dirait aujourd'hui en ce sens, *dîner*.

**SOUÏFFIR.** Subst. m. Le *r* final se fait sentir.

**SOUÏPIER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens d'aspérer, de prétendre à une chose, de la désirer, de la rechercher avec ardeur, avec passion, ce verbe est ordinairement suivi de la préposition *après*, ou de la préposition *pour* : *Les arives souïpirent sans cesse après les richesses, les ambitieux après les honneurs, les dignités.* *Il souïpire pour cette femme.* — On dit *souïpire de douleur, d'amour, de regret.*

Les poètes emploient souvent ce verbe dans un sens actif :

Tantôt vous souïpirez mes peines,  
Tantôt vous chantez mes plaisirs.

*(MOLIÈRE, liv. III, « Le jour la reine mère du roi, pendant sa regence, 25.*

Toi qui, d'un même jour souffrait l'expression,  
M'aidais à souïpirer les maux de Sion,

*(Rac., Esth., act. I, sc. 1, 5.)*

Qu'il n'ait pas jadis sur ce ton ridicule  
 Ce pour un détail les vers que *soupirait* Tibulle.  
 (BOILL., *A. P.*, II, 55.)

..... Il (l'Amour) vole vers Vaucluse,  
 Asile encor plus doux, lieux où dans ses six jours  
 Pétrarque *soupira* ses vers et ses amours.  
 (VOLT., *Henr.*, IX, 122.)

**SOUPLÉ.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Du cuir souple. L'osier est souple.* — *Un homme souple, un caractère souple.*

**SOURCE.** Subst. f. Voyez *Fontaine*.

**SOURCEL.** Subst. m. On prononce *Sourci*.

**SOURCILLER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. On mouille les *l*. Il s'emploie ordinairement avec la négative. *Il n'a pas sourcillé, elle n'a pas sourcillé*

**SOURCILLEUX, SOURCILLEUSE.** Adj. Autrefois on le disait des personnes, dans le sens de hantain, d'orgueilleux; aujourd'hui il ne se dit plus que des choses, et seulement en poésie : *Montagnes sourcilleuses, rochers sourcilleux.*

.....leur insensible pente  
 Vous conduit par degrés à ces monts sourcilleux  
 Qui pressent les enfers et qui fendent les cieux.  
 (VOLT., *Épître* LXXVI, 20.)

Il ne se met qu'après son subst.

**SOURD, SOURDE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme sourd, une femme sourde.* — *Un bruit sourd.* — *Une douleur sourde.* — *Pratiques sourdes, sourdes pratiques; menées sourdes, sourdes menées.* — Figurément, il régit la préposition à : *Etre sourd aux prières, aux menaces,* etc.

Les dieux depuis longtemps me sont cruels et sourds.  
 (RAC., *Iphig.*, act. II, sc. II, 42.)

Sourds aux cris douloureux des peuples opprimés.  
 (VOLT., *Henr.*, III, 55.)

**Surd et muet, sourd-muet.** On peut employer ces deux expressions. La première désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme est indépendant de la surdité; la seconde, un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme n'est qu'une conséquence de la surdité. Voilà pourquoi on doit dire : *L'Institution des Sourds-Muets,* et non *L'Institution des Sourds et Muets.*

**SOURDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il avait mené sourdement cette intrigue,* ou *il avait sourdement mené cette intrigue.*

**SOURDE.** V. n. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif, *sourde,* et aux troisième personnes du présent de l'indicatif : *L'eau sourd, les eaux sourdent.*

**SOURIRE.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *rire.* Voyez ce mot. *Sourire de dédain, de pitié.* — *Sourire à quelqu'un.*

Je reçus et je vois le jour que je respire,  
 Sans que mère ni père ait daigné me sourire.  
 (RAC., *Iphig.*, act. II, sc. I, 51.)

**SOURNOIS, SOURNOISE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme sournois, un enfant sournois, une humeur sournoise, cette sournoise*

*humeur.* — Ce mot est exclu du style noble. Voyez *Adjectif*.

**SOUS.** Préposition. On ne prononce le *s* final que devant une voyelle.

**SOUS-AMENDMENT, SOUS-ARRISSEUR, SOUS-BAIL, SOUS-PRÉFET,** etc., font au pluriel *des sous-amendements, des sous-arbrisseaux, des sous-baux, des sous-préfets,* etc. Voyez *Composé*.

**SOUSCRIPTION.** Subst. f. *Ti* se prononce comme *ci*. Il ne faut pas confondre *souscription* avec *suscription*. *Souscription* se dit de la signature qu'on met au bas d'un acte pour l'approuver, ou de celle que l'on met au bas d'une lettre que l'on a écrite; *suscription* se dit de ce qui est écrit au-dessus d'une lettre, d'un acte, ou de ce qui se met au dos d'une missive ou d'un acte mis sous enveloppe.

**SOUSCRIRE.** V. a. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire.* Voyez ce mot. *Souscrire un contrat, le signer. Souscrire à quelque chose, y consentir. Souscrire pour un ouvrage de littérature.*

**SOUS-DIVISER** et **SOUS-DIVISION.** Voyez *Subdiviser*.

**SOUSTRAIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *traire.* Voyez ce mot : *Soustraire des papiers, des bijoux.* — *Se soustraire à la tyrannie, se soustraire au châtiement.*

\* **SOUS-TYRAN.** Subst. m. Mot nouveau dont personne ne peut contester l'utilité, si ce n'est ceux à qui on pourrait l'appliquer. Voltaire a dit : « Les barbares qui, des bords de la mer Baltique, firent dans le reste de l'Europe, appartirent avec eux l'usage des états ou parlements... Les chefs de ces sauvages se firent monarques; leurs capitaines partagèrent entre eux les terres des vaincus. De là ces sous-tyrans qui disputaient avec des rois mal affermis les dépouilles du peuple. »

**SOUTENABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. et s'emploie souvent avec la négative : *Opinion soutenable, proposition soutenable.* — *Un procédé qui n'est pas soutenable, un poste qui n'est pas soutenable.*

**SOUTENIR.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir.* Voyez *Irrégulier* : — *Soutenir un mur, une charpente.* — *Soutenir sa réputation, soutenir la conversation.* — Dans le sens d'affirmer, il régit ce avec l'indicatif, quand le second verbe ne se rapporte pas au sujet du verbe *soutenir* : *il soutient que vous l'avez dit*; et il régit l'infinitif sans préposition, quand le second verbe se rapporte à ce sujet : *il soutient l'avoir vu.* — Dans le sens d'appuyer, protéger, il régit quelquefois dans la même phrase, pour complément indirect, de et contre : *Il a soutenu mon frère de son crédit contre ses ennemis.*

Les poètes emploient volontiers ce verbe au figuré :

A-t-il jusqu'à la fin soutenu sa fierté?  
 (RAC., *Androm.*, act. V, sc. II, 19.)

Vos mains de mon empire ont soutenu le poids.  
 (VOLT., *Sémir.*, act. II, sc. VII, 6.)

Leurs bataillons serrés present de toutes parts  
 Ce roi dont ils n'osaient soutenir les regards.  
 (VOLT., *Henr.*, VI, 241.)

**SOUTERRAIN, SOUTERRAINE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Chemin souterrain, vents*

*souterrains, feux souterrains. Cette souterraine retraitte. Voyez Adjectif.*

**SOUVENIR** (SU). V. pronom. de la 2<sup>e</sup> conj. Il régit la préposition de devant les noms et les verbes : *Je me souviens de ce que j'ai dit, je me souviens de tous vos bienfaits :*

Tu te souviens du jour qu'en Andide assemblé...  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. 1. 43.)

On dit *je me souviens, et il me souvient*. Il me semble que le premier marque mieux une chose qu'on rappelle à dessein dans sa mémoire, et le second, une chose qui s'y présente d'elle-même. Je me souviens que vous m'avez dit cela ; il me souvient que vous m'écrites il y a quelque temps que *Lecké était le premier qui eût hasardé de dire que Dieu pouvait communiquer la pensée à la matière.* (Voltaire, *Correspondance.*)

Vaugelas et Thomas Corneille sont d'avis qu'on doit employer *se souvenir* en parlant de choses qu'on peut encore appeler présentes, et qu'il faut dire *se ressouvenir* en parlant des choses qui sont éloignées et que le temps semble avoir effacées de notre esprit. Cependant, observe Thomas Corneille, la plupart emploient indifféremment l'un et l'autre verbe, et même plutôt *se ressouvenir* que *se souvenir*. Ils disent, par exemple : *Lorsqu'il fut à trente pas de chez lui, il se ressouvint qu'il avait oublié un papier dans son cabinet.* Féraud trouve qu'il est beaucoup mieux de dire *il se souvient*. Je pense que ces observations ne sont pas exactes.

*Se souvenir*, c'est garder le souvenir d'une chose, éloignée ou non. On dit également bien, *je me souviens de ce que j'ai dit ce matin, et je me souviens du temps passé, je me souviens de fort loin.* — *Se ressouvenir*, c'est se rappeler le souvenir d'une chose que l'on avait oubliée, soit qu'elle soit éloignée, ou qu'elle ne le soit pas : *J'avais oublié cette circonstance, vous m'en faites ressouvenir. Il m'a dit que dans ma jeunesse, il fréquentait la maison de mon père, j'ai eu beaucoup de peine à m'en ressouvenir, à m'en rappeler le souvenir.* *Ressouvenir* suppose un affaiblissement ou une interruption dans le souvenir. D'après cela, il est clair qu'il faut dire, malgré l'opinion de Féraud : *Lorsqu'il fut à trente pas de chez lui, il se ressouvint qu'il avait oublié un papier dans son cabinet.* Il s'était *souvenu* auparavant qu'il devait prendre ce papier sur lui ; mais ce souvenir était suspendu un moment où il sortit de chez lui, il se le rappelle lorsqu'il fut à trente pas, il se *ressouvint*. On dit, *si vous l'oubliez, je vous en ferai ressouvenir.*

**SOUVENT**. Adv. On peut le mettre au commencement de la phrase, devant ou après le verbe, ou entre l'auxiliaire et le participe : *Souvent il a nié ce qu'il avait dit, il a souvent nié ce qu'il avait dit, il a nié souvent ce qu'il avait dit.*

**SOUVERAIN, SOUVERAINE**. Ad. On peut le mettre avant le subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Prince souverain, maison souveraine, pouvoir souverain.* — *Le souverain bien, le souverain bonheur, la souveraine félicité.* Voyez *Adjectif*. On l'emploie aussi substantivement. Corneille a dit (*Cinna*, act. III, sc. iv, 84) :

Il nous fait *souverains* sur leurs grandeurs suprêmes.

Voltaire dit, au sujet de ce vers : On est *souverain* de, on n'est pas *souverain* sur une grandeur. (*Remarques sur Corneille.*)

**SOUVERAINEMENT**. Adv. Il se met après le verbe et avant l'adjectif qu'il modifie : *Il a jugé souverainement, il commande souverainement.* — *Souverainement bon, souverainement juste.*

**SOYEUX, SOYEUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Laine soyeuse, fil soyeux, taffetas soyeux.*

**SPACIEUSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est logé spacieusement, ou il est spacieusement logé.*

**SPACIEUX, SPACIEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'analogie et l'harmonie : *Un lieu spacieux, un jardin spacieux, une cour spacieuse, une contrée spacieuse, ces spacieuses contrées.* Voyez *Adjectif*.

**SPÉCIAL, SPÉCIALE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une grâce spéciale, une procuration spéciale, un pouvoir spécial.* Il fait *spéciaux* au pluriel masculin : *Des pouvoirs spéciaux.*

**SPÉCIALEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il lui a donné tous ses meubles, et spécialement tous ses livres. Il lui a donné spécialement ses livres.*

**SPÉCIEUSEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a exposé spécieusement le fait, ou il a spécieusement exposé le fait.*

**SPÉCIEUX, SPÉCIEUSE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un prétexte spécieux, un spécieux prétexte ; des raisons spécieuses.* Voyez *Adjectif*.

**SPÉCIFIQUE**. Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Différence spécifique, qualité spécifique, remède spécifique.*

**SPECTATEUR**. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *spectatrice*. On l'emploie aussi adjectivement : *Les peuples spectateurs, les nations spectatrices.* Alors il suit toujours son subst.

**SPECULATEUR**. Subst. m. L'Académie ne dit pas s'il a un féminin. Nous pensons qu'on peut dire *spéculatrice*.

**SPECULATIF, SPECULATIVE**. Adj. qui suit toujours son subst. : *Esprit spéculatif, les philosophes spéculatifs.* — *Science spéculative.*

**SPIRAL, SPIRALE**. Adj. On le met toujours après son subst. : *Forme spirale, ressorts spiraux.*

**SPIRITUEL, SPIRITUELLE**. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Substance spirituelle.* — *Un homme spirituel, une femme spirituelle.* — *Une réponse spirituelle.* — *Un air spirituel, une physionomie spirituelle.* — *La vie spirituelle, un livre spirituel.*

**SPIRITUELLEMENT**. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a observé spirituellement, ou il a spirituellement observé que...*

**SPIRITUEUX, SPIRITUEUSE**. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Vin spiritueux, liqueur spiritueuse.*

**SPLÈEN**. Subst. m. On prononce *spline*.  
**SPLÈNDEUR**. Subst. f.

De ses chagrins mortels son esprit déçagé  
Souvent reprend sa force et sa splendeur première.  
(VOLTAIRE, *Sémir*, act. I, sc. 1. 52.)

*Splendeur* ne se dit proprement que des objets extérieurs : *La splendeur d'un règne, d'une fête, d'une cérémonie, du trône, etc.* Il ne peut se dire de l'esprit. (La Harpe, *Cours de Littérature.*)

**SPLENDIDE**. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une cour splendide*

*un repas splendide, un splendide repas. Voyez Adjectif.*

**SPLENDIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *il nous a traités splendidement, ou il nous a splendidement traités.*

**SPOLIATEUR.** Subst. in. En parlant d'une femme on dit *spoliatrice*.

Il s'emploie aussi adjectivement : *Des lois spoliatrices, des vnes spoliatrices, des entreprises spoliatrices. Un gouvernement spoliateur.*

**SPONGIEUX, SPONGIEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Un corps spongieux, une substance spongieuse.*

**SPONTANÉ, SPONTANÉE.** Adj. Il suit son subst. : *Mouvement spontané, action spontanée.* On écrivant autrefois *spontanée* au masculin comme au féminin; aujourd'hui, on écrit et l'on prononce *spontané*.

**SPONTANÉMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ce mouvement s'est opéré spontanément, ou s'est spontanément opéré.*

\* **SPROPOSITO.** Les Italiens appellent une chose dite hors de propos un *sproposito*. Ce mot manque à notre langue. (Volt.)

**STABLE.** Adj. des deux genres. On ne le met qu'après son subst. : *Un édifice stable, une paix stable.*

Les œuvres des humains sont fragiles comme eux;  
Dieu dissipe à son gré leurs desseins factieux;  
Lui seul est toujours stable.

(VOLT., *Henr.*, I, 247.)

Dieu pourra vous montrer, par d'importants bienfaits,  
Que sa parole est stable, et ne trompe jamais.

RAC., *Ath.*, act. I, sc. I, 157.)

**STAGNANT, STAGNANTE.** Adj. On ne mouille pas le *gn*. Prononcez *stagnuant*, en passant légèrement sur *que*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Des eaux stagnantes, ces stagnantes eaux; des humeurs stagnantes. Voyez Adjectif.*

**STAGNATION.** Subst. f. On ne mouille pas *gn*. Prononcez *stagnuation*, en passant légèrement sur *que*.

\* **STAGNER.** V. inusité que quelques écrivains ont voulu introduire dans la langue. Linguet a dit : *Ces cavernes où l'eau stagne sur des parés de mosaïque.* Ce mot n'est point sonore, et c'est probablement ce défaut qui a empêché qu'il ne soit admis.

**STALLE.** Subst. f. On faisait autrefois *stalle* masculin au singulier et au pluriel; on l'a fait ensuite féminin, et quelques-uns ont continué de le faire masculin au pluriel. De là quelques grammairiens timides ou minutieux ont donné les deux genres à ce nom, et ont converti la faute en règle. *Stalle* est féminin au singulier et au pluriel.

**STANCE.** Subst. f. Terme de poésie. On nomme ainsi un nombre arrêté de vers, comprenant un sens parfait, et mêlés d'une manière particulière qui s'observe dans toute la pièce.

Une stance n'est proprement appelée *stance* que quand elle est jointe à d'autres stances; si elle est seule, elle prend son nom du nombre de vers dont elle est composée. On l'appelle *quatrain* si elle est de quatre vers, *sixain* si elle est de six. — On appelle *stances régulières* les stances d'un ouvrage qui ont un même nombre de vers de même mesure, et un même mélange de rimes. On appelle *stances irrégulières* celles qui sont

différentes les unes des autres, ou par le mélange des rimes, ou par la mesure des vers.

Il est nécessaire, pour la perfection des stances, que celles qui sont faites sur un même sujet commencent et finissent par les mêmes rimes, c'est-à-dire que si la première stance commence par une rime féminine, et finit par une rime masculine, la seconde, et toutes les autres, doivent commencer et finir de même. — Le dernier vers d'une stance ne doit jamais rimer avec le premier de la stance suivante. — Il est indispensable que le sens finisse avec le dernier vers de chaque stance.

On divise aussi les stances en *stances de nombre pair*, et en *stances de nombre impair*.

*Stances de nombre pair.* — Dans les stances de quatre vers, les rimes peuvent s'entremêler de deux manières, en faisant rimer le premier avec le troisième, et le second avec le quatrième; ou en faisant rimer le premier avec le quatrième, et le second avec le troisième. — La stance de six vers, ou le sixain, n'est autre chose qu'un quatrain auquel on ajoute deux vers d'une même rime. Ces deux vers se mettent ordinairement au commencement, et alors il doit y avoir un repos à la fin du troisième vers. Du reste on entremêle les rimes des quatre derniers vers, comme dans les quatrains. — Quelquefois les deux vers de même rime se mettent à la fin de la stance; alors le repos n'est pas nécessaire à la fin du troisième vers, et le mélange des rimes, dans les quatre premiers vers, est le même que lorsque ces deux vers sont au commencement. — Les stances de huit vers sont ordinairement deux quatrains joints ensemble, dans chacun desquels les vers sont entremêlés comme nous l'avons déjà dit. Il doit y avoir un repos à la fin du premier quatrain. Dans ces stances, on peut aussi arranger les rimes de manière qu'elles commencent ou finissent par deux vers de même rime, et que, des six vers qui restent il y en ait trois sur une rime, et trois sur une autre. — Les stances de dix vers ne sont proprement qu'un quatrain et un sixain joints ensemble, dans chacun desquels les rimes sont entremêlées comme nous venons de le dire. Ce que ces stances ont de particulier, et ce qui en fait l'harmonie, ce sont deux repos, dont l'un doit être après le quatrième vers, et l'autre à la fin du septième. — Les stances de douze vers se composent de vers de huit ou de douze syllabes, ou de tous les deux ensemble. Elles ne sont proprement que des stances de dix vers, à la fin de chacune desquelles on ajoute deux vers qui sont quelquefois de même rime que ceux qui les précèdent. — Les stances de quatorze vers sont des stances de dix vers, à la fin de chacune desquelles on met quatre vers que l'on fait rimer, si l'on veut, avec ceux qui les précèdent. Ces stances, ainsi que celles de douze vers, sont aujourd'hui hors d'usage.

*Stances de nombre impair.* — Ces stances doivent nécessairement avoir trois vers sur la même rime, et qui ne doivent jamais être mis de suite. Il faut qu'ils soient tous les trois séparés par des rimes différentes, ou qu'au moins il y en ait un séparé des deux autres. — Dans les stances de cinq vers, on observe les règles que nous avons données pour le mélange des rimes; le reste est au choix du poète. — Les stances de sept vers commencent par un quatrain à la fin duquel on observe ordinairement un sens fini. — Les stances de neuf vers sont composées d'un quatrain qui est au commencement, et qui est suivi d'une

stance de cinq vers. — Les stances de treize vers ne sont plus en usage.

**STATIONNAIRE.** Adj. des deux genres. Cet adjectif est originairement un terme d'astronomie. Depuis quelque temps on l'emploie dans le langage ordinaire : *Les arts furent stationnaires.* Il ne se met qu'après son substantif.

**STENTOR.** Subst. m. C'est le nom d'un homme dont parle Homère. Sa voix était plus éclatante que l'airain ; seul, il se faisait entendre de plus loin que cinquante hommes des plus robustes, et il servait de trompette à l'armée. C'est par allusion à ce personnage fabuleux qu'on dit qu'un homme a une voix de stentor, pour dire qu'il a une voix très-forte.

**STÉRILE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Champ stérile, terre stérile, arbre stérile.* — *Femme stérile.* — *Année stérile.* — *Esprit stérile, sujet stérile, gloire stérile, admiration stérile.* — *Un stérile sujet, une stérile gloire, une stérile admiration.*

Par de stériles vœux pensez-vous m'honorer ?

(Rac., *lith.*, act. I, sc. 1, 86.)

Voyez *Adjectif.* Cet adjectif, suivi d'un régime, prend la préposition *en* : *Le temps est stérile en nouvelles. Ce siècle est stérile en orateurs.*

**STIGMATE.** Subst. m. On appelait *stigmates*, chez les anciens, une marque qu'on imprimait sur l'épaule gauche des soldats qu'on enrôlait. Chez nous, on entend ordinairement par ce mot les marques des plaies de Jésus-Christ, qu'on prétend avoir été imprimées, par faveur du ciel, sur le corps de saint François.

On l'emploie par extension en histoire naturelle. Buffon a dit que *les chameaux portent toutes les empreintes de la serritude, et les stigmates de la douleur.* (Du chameau, t. XV, p. 546.) Il a dit aussi, *cette bosse du bison, comme celle du chameau, est moins un produit de la nature qu'un effet du travail, un stigmatisme d'esclavage.* (Du buffle, etc., t. XV, p. 410.)

On appelle aussi *stigmates*, en histoire naturelle, certains points qu'on aperçoit aux côtés du ventre de plusieurs insectes, et qui sont les organes extérieurs de la respiration. En botanique, on appelle *stigmaté* la partie qui termine le style, dans les pistils des fleurs.

**STIMULANT, STIMULANTE.** Adj. verbal tiré du v. *stimuler.* Il ne se met qu'après son subst. : *Remède stimulant.*

**STOÏCIEU, STOÏCIENNE.** Adj. qui se met toujours après son subst. : *Philosophe stoïcien, doctrine stoïcienne, opinion stoïcienne.* On l'emploie aussi substantivement : *Un stoïcien.* Voyez *Stoïque.*

**STOÏQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Vertu stoïque, cette stoïque vertu ; indifférence stoïque, cette stoïque indifférence ; un courage stoïque, ce stoïque courage.*

Mais il ne permet pas à ses stoïques mains

De se souiller du sang des malheureux humains.

(VOLT., *Henr.*, VIII, 199.)

De mes stoïques yeux des larmes ont coulé.

(VOLT., *Mort de César*, act. III, sc. II, 81.)

On confond assez souvent les adjectifs *stoïque* et *stoïcien*, qui ne signifient pas exactement la même chose. *Stoïcien* se dit de la doctrine, des maximes, des opinions des *stoïciens* ; *stoïque* se dit de la vertu, du caractère de ces philosophes.

Le premier va à l'esprit, le second à l'humeur et à la conduite : *Une vertu stoïque est une vertu courageuse et inébranlable ; une vertu stoïcienne pourrait bien n'être qu'un masque de pure représentation.* Panétius, disciple de Zénon, plus attaché à la pratique qu'aux dogmes de la philosophie, était plus *stoïque* que *stoïcien*.

**STOÏQUEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a supporté stoïquement ce malheur.*

**STOMACAL, STOMACALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Le vin est stomacal, aliment stomacal.* Voyez *Stomachique.*

**STOMACHIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Feines stomachiques.*

*Stomachique* et *stomacal* se prennent tous deux substantivement. Il semble que la différence qu'il y a entre ces deux expressions, c'est que *stomacal* se dit des choses naturelles, et *stomachique* des compositions artificielles. (Féraud.) — L'Académie ne dit pas que *stomacal* puisse se prendre substantivement, et la *Grammaire des Grammaires* (p. 1272) dit positivement qu'il n'y a que *stomachique* qui s'emploie ainsi.

**STRICT, STRICTE.** Adj. On fait sentir le *c* et le *t*. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une obligation stricte, une stricte obligation ; un devoir strict.* — On dit d'un terme qu'il faut le prendre dans un sens *strict*.

**STRICTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a rempli strictement ses obligations, ou il a strictement rempli ses obligations.*

**STROPHE.** Subst. f. Terme de poésie. On appelle ainsi les stances dont les odes sont composées. La strophe est dans les odes ce que le couplet est dans les chansons. Une strophe doit avoir au moins quatre vers, dix au plus. La première strophe sert toujours de règle aux autres strophes de la même ode pour le nombre, la mesure des vers, et pour l'arrangement des rimes.

**STUDIEUSEMENT.** Adv. Il se met ordinairement entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est studieusement travaillé.*

**STUDIEUX, STUDIEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme studieux.*

**STUPÉFAIT, STUPÉFAITE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Il est stupéfait.*

**STUPIDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme stupide, une femme stupide.* — *Un silence stupide, un stupide silence ; une insensibilité stupide, une stupide insensibilité.* Voyez *Adjectif, Idiote.*

**STUPIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est conduit stupidement, ou il s'est stupidement conduit dans cette affaire.*

**STYLE.** Subst. m. Terme de grammaire et de littérature. C'est la manière d'exprimer ses pensées de vive voix ou par écrit.

Les mots étant choisis et arrangés selon les lois de l'harmonie et du nombre, relativement à l'élévation ou à la simplicité du sujet qu'on traite, il en résulte ce qu'on appelle *style*.

Il y a trois sortes de *style* : le simple, le moyen, et le sublime, ou plutôt le style élevé. — *Le style simple* s'emploie dans les entretiens familiers, dans les lettres, dans les fables. Il doit être pur, clair, sans ornement apparent. Nous en parlerons plus bas. — *Le style sublime*, et ce qu'on appelle *le sublime*, ne sont pas la même chose. Celui-ci est tout ce qui enlève notre âme, qui la saisit qui la

trouble tout à coup; c'est un éclat d'un moment. *Le style sublime* peut se soutenir longtemps; c'est un ton élevé, une marche noble et majestueuse.

J'ai vu l'impie adoré sur la terre :  
Pareil au cedre, il portait dans les cieux  
Son front audacieux;  
Il semblait à son gré gouverner le tonnerre,  
Foulait aux pieds ses ennemis vaincus :  
Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus.  
(RAC., *Esth.*, act. V, sc. VI, 9.)

Les cinq premiers vers sont du style sublime, sans être sublimes; le dernier est du sublime, sans être du style sublime. Voyez *Sublime*. — *Le style moyen*, ou *médiocre*, tient le milieu entre les deux; il a toute la netteté du style simple, et reçoit tous les ornements et tout le coloris de l'élocution.

Ces trois sortes de styles se trouvent souvent dans le même ouvrage, parce que la matière s'élevant et s'abaissant, le style, qui est comme porté sur la matière, doit s'élever aussi et s'abaisser avec elle. Et comme dans les matières tout se tient, se lie par des nœuds secrets, il faut aussi que tout se tienne et se lie dans les styles. Par conséquent, il faut y ménager les passages, les liaisons, affaiblir ou fortifier insensiblement les teintes, à moins que la matière ne se brisant tout d'un coup, et devenant comme escarpée, le style ne soit obligé de changer aussi brusquement.

Comme on écrit en vers et en prose, il faut d'abord marquer quelle est la différence de ces deux genres de style. La prose, toujours timide, n'ose se permettre les inversions qui font le sel du style poétique. Tandis que la prose met le régissant avant le régime, la poésie ne manque pas de faire le contraire. Si l'actif est plus ordinaire dans la prose, la poésie le délaisse et adopte le passif. Elle entasse les épithètes, dont la prose ne se pare qu'avec retenue. Elle n'appelle point les hommes par leurs noms; c'est le fils de Pélee, le berger de Sicile, le cygne de Dirce. L'année est chez elle le grand cercle qui s'achève par la révolution des mois. Elle donne un corps à tout ce qui est spirituel, et la vie à tout ce qui ne l'a point. — Ce n'est pas tout; chaque genre de poésie a son ton et ses couleurs. Les qualités principales du style épique sont la force, l'éloquence, l'harmonie et le coloris. *Le style dramatique* doit toujours être conforme à l'état de celui qui parle. Un roi, un simple particulier, un commerçant, un laboureur, ne doivent point parler du même ton. Mais ce n'est pas assez; ces mêmes hommes sont dans la joie ou dans la douleur, dans l'espérance ou dans la crainte; cet état actuel doit donner encore une seconde conformation à leur style, laquelle sera fondée sur la première, comme cet état actuel est fondé sur l'habituel. — *Le style de la comédie* doit être simple, clair, familier; mais jamais bas ni rampant. Il est vrai que la comédie doit élever quelquefois son ton; mais dans ses plus grandes hardiesses elle ne s'oublie point, elle est toujours ce qu'elle doit être. Si elle allait jusqu'au tragique, elle serait hors de ses limites. Son style demande encore d'être assaisonné de pensées fines, délicates, et d'expressions plus vives qu'éclatantes. — *Le style lyrique* s'élève comme un trait de flamme, et tient par sa chaleur au sentiment et au goût; il est tout rempli de penthousiasme que lui inspire l'objet présent à sa lyre; ses images sont sublimes, ses sentimens pleins de feu. De là les termes riches, forts, hardis, les sons harmonieux, les figures brillantes, hyperboliques, et les tours singuliers de ce genre de

poésie. — *Le style bucolique* doit être sans apprêt, sans faste, doux, simple, naïf et gracieux dans ses descriptions. — *Le style de l'épologue* doit être simple, familier, riant, gracieux, naturel et naïf. La simplicité de ce style consiste à dire en peu de mots, et avec les termes ordinaires, tout ce qu'on veut dire. Il y a cependant des fables ou La Fontaine prend l'essor, mais cela ne lui arrive que quand les personnages ont de la grandeur et de la noblesse. D'ailleurs cette élévation ne détruit point la simplicité, qui s'accorde, on ne peut mieux, avec la dignité. Le familier de l'épologue est un choix de ce qu'il y a de plus noble et de plus délicat dans le langage des conversations; le riant est caractérisé par son opposition au sérieux, le gracieux par son opposition au désagréable. *Sa majesté feurrée, une Hélène au beau plumage* (liv. VII, fabl. xiii, 9), sont du style riant. *Le style gracieux* peint les choses agréables avec tout l'agrément qu'elles peuvent recevoir :

Des lapins qui, sur la bruyère,  
L'œil éveillé, l'oreille au gnet,  
S'éçayaient, et de thym parfumaient leur banquet.  
(Liv. X, fabl. xv, 19.)

Le naturel est opposé en général au forcé; le naïf l'est au réfléchi, et semble n'appartenir qu'au sentiment, comme la fable de la Laitière.

*Le style de la prose* peut être périodique ou coupé, dans tout genre d'ouvrage. — *Le style périodique* est celui où les propositions ou les phrases sont liées les unes aux autres, soit par le sens même, soit par des conjonctions. *Le style coupé* est celui dont toutes les parties sont indépendantes et sans liaison rétrograde. Un exemple suffira pour les deux espèces: *Si M. de Turenne n'avait su que combattre et vaincre, s'il ne s'était élevé au-dessus des vertus humaines, si sa valeur et sa prudence n'avaient été animées d'un esprit de foi et de charité, je le mettrais au rang des Fabius et des Scipions.* (Flécher, *Oraison fun. de Turenne*, p. 427.) Voilà une période qui a quatre membres, dont le sens est suspendu: *Si M. de Turenne n'avait su que combattre et vaincre, etc.* Ce sens n'est pas achevé, parce que la conjonction *si* promet au moins un second membre; ainsi le style est la périodique. Le veut-on coupé, il suffit d'ôter la conjonction. *M. de Turenne, à su autre chose que combattre et vaincre; il s'est élevé au-dessus des vertus humaines; sa valeur et sa prudence étaient animées d'un esprit de foi et de charité; il est bien au-dessus des Fabius et des Scipions.* — *Le style périodique* a deux avantages sur le style coupé, le premier, qu'il est plus harmonieux; le second, qu'il tient l'esprit en suspens. La période commencée, l'esprit de l'auditeur s'engage, et est obligé de suivre l'orateur jusqu'au point, sans quoi il perdrait le fruit de l'attention qu'il a donnée aux premiers mots. Cette suspension est très-agréable à l'auditeur; elle le tient toujours éveillé et en haleine. — *Le style coupé* a plus de vivacité et plus d'éclat. On emploie tour à tour le style périodique et le style coupé, suivant que la matière l'exige.

Mais cela ne suffit pas pour la perfection au style. La même remarque que nous avons faite au sujet de la poésie s'applique également à la prose; je veux dire que chaque genre d'ouvrage en prose demande le style qui lui est propre. *Le style oratoire, le style historique et le style épistolaire*, ont chacun leurs règles, leur ton, et leurs lois particulières.

*Le style oratoire* veut un arrangement choisi, des pensées et des expressions conformes au sujet qu'on doit traiter. Cet arrangement des mots et des pensées comprend toutes les espèces de figures de rhétorique, et toutes les combinaisons qui peuvent produire l'harmonie et le nombre. — Le caractère principal du *style historique* est la clarté. Les images brillantes figurent avec éclat dans l'histoire; elle peint les faits; c'est le combat des Horaces et des Curiaces, c'est la peste de Rome, l'arrivée d'Agrippine avec les cendres de Germanicus, ou Germanicus lui-même au lit de la mort. Elle peint les traits du corps, le caractère d'esprit, les mœurs; c'est Caton, Catilina, Pison. — La simplicité sied bien au style de l'histoire; c'est en ce point que César s'est montré le premier homme de son siècle. Son style, dit Cicéron, n'est ni frisé, ni paré, ni ajusté; mais il est plus beau que s'il l'était. — Une des principales qualités du style historique, c'est d'être rapide. — Enfin il doit être proportionné au sujet. Une histoire générale ne s'écrie pas du même ton qu'une histoire particulière; c'est presque un discours soutenu; elle est plus périodique et plus nombreuse. Cicéron demande pour le style de l'histoire des périodes nombreuses, semblables, dit-il, à celles d'Isocrate; mais il ajoute que ces nombres fatigueraient bientôt l'oreille s'ils n'étaient pas interrompus par des incisives. Ce mélange a de plus l'avantage de donner au récit plus d'aisance et de naturel: or, quand on est obligé, comme l'historien, de dire la vérité, et de ne dire que la vérité, on doit éviter avec soin tout ce qui ressemble à l'artifice. — *Le style épistolaire* doit se conformer à la nature des lettres qu'on écrit. On peut distinguer deux sortes de lettres; les unes philosophiques, où l'on traite d'une manière libre quelque sujet littéraire; les autres familières, qui sont une espèce de conversation entre les absents. *Le style* de celles-ci doit ressembler à celui d'un entretien, tel qu'on l'aurait avec la personne même si elle était présente. Dans les lettres philosophiques, il convient de s'élever quelquefois avec la matière, suivant les circonstances. On écrit d'un style simple aux personnes les plus qualifiées au-dessus de soi; on écrit à ses amis d'un style familier. — *Le style épistolaire* n'est point assujéti aux lois du discours oratoire. Sa marche est sans contrainte. Il est une sorte de négligence qui plait, de même qu'il y a des femmes à qui il sied bien de n'être point parées. — *Le style épistolaire* admet toutes les figures de mots et de pensées, mais il les admet à sa manière. Il y a des métaphores pour tous les états; les suspensions, les interrogations, sont ici permises, parce que ces tours sont les expressions mêmes de la nature.

Mais soit que l'on écrive une lettre, une histoire, une oraison, ou tout autre ouvrage, il ne faut jamais oublier d'être clair. La clarté de l'arrangement des paroles et des pensées est la première qualité du style.

A la clarté du style, joignez, s'il se peut, la noblesse et l'éclat, mais un éclat qui soit soutenu. Un éclair qui nous éblouit passe légèrement devant les yeux, et nous laissons dans la tranquillité où nous étions auparavant; un faux brillant nous surprend d'abord et nous agite; mais bientôt après nous rentrons dans le calme, et nous avons honte d'avoir pris du cliquant pour de l'or.

Quoique la beauté du *style* dépende des ornements dont on se sert pour l'embellir, il faut les ménager avec adresse; car un *style* trop orné

devient insipide. — Tâchez surtout d'avoir un *style* qui revête la couleur du sentiment; cette couleur consiste dans certains tours de phrase, dans certaines figures qui rendent les expressions touchantes. Si l'extérieur est triste, le *style* doit y répondre. Il doit toujours être conforme à la situation de celui qui parle.

Enfin il est une autre qualité du *style* qui enchante tout le monde; c'est la naïveté. Le style naïf ne prend que ce qui est né du sujet et des circonstances; le travail n'y paraît pas plus que s'il n'y en avait point. La naïveté du *style* consiste dans le choix de certaines expressions simples qui paraissent nées d'elles-mêmes plutôt que choisies; dans des constructions faites comme par hasard; dans certains tours rajennés, et qui conservent encore un air de vieille mode. Il est donné à peu de gens d'avoir en partage la naïveté du *style*; elle demande un goût naturel perfectionné par la lecture de nos vieux auteurs français, d'Amyot, par exemple, dont la naïveté du *style* est charmante.

Les plus grands défauts du *style* sont d'être obscur, affecté, bas, ampoulé, froid, ou toujours uniforme. L'obscurité du *style* est le plus grand vice de l'élocution, soit qu'elle vienne d'un mauvais arrangement de paroles, d'une construction louche et équivoque, ou d'une trop grande brièveté. — L'affectation dans le langage et dans la conversation est un vice assez ordinaire aux gens qu'on appelle *beaux parleurs*. Il consiste à dire en termes bien recherchés, et quelquefois ridiculement choisis, des choses triviales ou communes. C'est pour cette raison que les beaux parleurs sont ordinairement si insupportables aux gens d'esprit, qui cherchent beaucoup plus à bien penser qu'à bien dire, ou plutôt qu'ils croient que, pour bien dire, il suffit de bien penser; qu'une pensée neuve, forte, juste, lumineuse, porte avec elle son expression, et qu'une pensée commune ne doit jamais être présentée que pour ce qu'elle est, c'est-à-dire avec une expression simple. — L'affectation dans le style est à peu près la même chose que l'affectation dans le langage, avec cette différence que ce qui est écrit doit être naturellement un peu plus soigné que ce que l'on dit, parce qu'on est supposé y penser mûrement en l'écrivant; d'où il suit que ce qui est affectation dans le langage ne l'est pas quelquefois dans le *style*. — La bassesse du *style* consiste principalement dans une diction vulgaire, grossière, sèche, qui rebute et dégoûte le lecteur. — *Le style ampoulé* n'est qu'une élévation vicieuse; il ressemble à la bouffissure des malades. — *Le style froid* vient tantôt de la stérilité, tantôt de l'indifférence des idées; celui-là parle froidement qui n'échauffe point notre âme, et qui ne sait point l'élever par la vigueur de ses idées et de ses expressions. — *Le style* trop uniforme nous assoupit et nous endort. — La variété, nécessaire en tout, l'est dans le discours plus qu'ailleurs. Il faut se délier de la *monotonie du style*, et savoir passer du grave au doux, du plaisant au sévère. — Pour se former le *style*, il faut lire beaucoup les meilleurs écrivains, écrire soi-même, et soumettre ce qu'on écrit à un censeur judicieux; imiter d'excellents modèles, et se proposer de leur ressembler. Il faut aussi étudier les hommes, et prendre, d'après nature, des expressions qui soient non-seulement vraies, comme dans un portrait qui ressemble, mais vivantes et animées comme le modèle même du portrait. (Le chevalier de Jaucourt.) Voyez *Am-*

*poulé, Nombre, Harmonie, Poésie, Prose, Coupe, Éducation, Empeché, Figure.*

**SCANT, SCANTE.** Adj. verbal tiré du v. *suer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Le visage suant, les mains suantes.*

**SVAVE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre après son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une odeur suave, cette suave odeur.* — *Une mélodie suave, cette suave mélodie.* Voyez *Adjectif*.

**SUBALTERNE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un juge subalterne, un officier subalterne.*

**SUBDIVISER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez *Subdiviser*.

**SUBDIVISION.** Subst. f. Féraud blâme les auteurs qui écrivent *sous-diviser*, et *sous-division*. Il nous semble que c'est mal à propos. Pourquoi ne pas franciser les mots qui viennent du latin, afin de les mettre autant qu'il est possible à la portée de l'intelligence du commun des lecteurs? Puisque l'on dit *subscription* et non *subscriptio*, *souscrire* et non *subscrire*, *soustraire* et non *substraire*, *soustraction* et non *substraction*, etc., etc., pourquoi ne dirait-on pas *sous-diviser* et *sous-division*, au lieu de *subdiviser* et *sub-division*?

**SUBIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Racine a dit *subir la mort, subir l'ignominie.*

Pintôt que dans mes mains par Joad soit livré

Un enfant qu'à son dieu Joad a consacré,

Tu lui verras *subir* la mort la plus terrible.

Rac., *Ath.*, act. III, sc. III, 46.

Je n'ai point de leur joug *subi* l'ignominie.

(Rac., *Mithr.*, act. V, sc. 7, 10.)

L'Académie ne fait pas connaître cette dernière expression.

**SUBIT, SUBITE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Mouvement subit, mort subite, changement subit, cette apparition subite, cette subite apparition.*

**SUBITEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cela est arrivé subitement.*

**SUBJONCTIF.** Subst. m. Le subjonctif est un mode qui sert à marquer la subordination du verbe d'une proposition subordonnée, au verbe de la proposition principale, avec un rapport indéterminé au temps. Cette subordination est telle, que la proposition dont le verbe est au subjonctif ne forme plus un sens complet dès qu'elle est séparée de la proposition principale. Ainsi dans cette phrase, *je veux que vous partiez, que vous partiez* est tellement subordonné à *je veux*, qu'il n'a aucun sens déterminé s'il est séparé de ce verbe. Voyez *Verbe*.

#### Résumé des temps du subjonctif.

**Subjonctif. — Présent ou futur.** Que je fasse. Ce temps peut être un présent ou un futur, suivant les circonstances.

*Imparfait.* Que je fisse.

Ce temps peut être passé ou futur, suivant les circonstances.

*Passé.* Que j'aie fait.

Ce temps peut être passé ou futur, suivant les circonstances.

*Plus-que-parfait.* Que j'eusse fait.

Ce temps peut être un passé ou un futur, suivant les circonstances.

Il n'est pas toujours aisé de distinguer les cas

où l'on doit employer le subjonctif. Voici des règles qui peuvent servir de guide :

1<sup>o</sup> Il faut mettre au subjonctif le verbe d'une proposition subordonnée, quand le verbe de la proposition principale exprime surprise, admiration, volonté, souhait, consentement, défense, doute, crainte, dénégation, commandement : *Je suis étonné, je suis surpris qu'il en ait agi ainsi. Je ne veux pas qu'il le fasse; je doute qu'il le fasse. Je cherche quelqu'un à qui je puisse me confier. Je craignais qu'ils ne vissent. J'ai peur que cela ne vous fasse de la peine. Il me tarde bien que je sois hors d'affaire. Je suis charmé que cela se soit passé ainsi. Je veux que vous m'obéissiez.*

2<sup>o</sup> Il faut mettre à l'indicatif le verbe de la proposition subordonnée, lorsque le verbe de la proposition principale affirme directement, positivement, et sans idée accessoire de doute, de crainte, d'incertitude, etc. : *Je crois qu'il y a un Dieu. Je pense que deux et deux font quatre. Je cherche un homme que j'ai vu hier. Je suis que vous avez étudié les mathématiques. Je soutiens que c'est mon frère que j'ai vu. Je gage qu'il a dit cela.*

3<sup>o</sup> Les propositions interrogatives exigent le subjonctif, s'il s'agit d'une chose vague, douteuse, incertaine, ou que l'on regarde comme telle. *Croyez-vous qu'il veuille y consentir? Pensez-vous que ce soit lui? Elles exigent l'indicatif, quand il s'agit d'une vérité incontestable, ou regardée comme telle par celui qui interroge. Ainsi on dira, croyez-vous que deux et deux font quatre? Une personne qui croirait fermement à la création dirait, croyez-vous que Dieu a créé le ciel et la terre? ou ne croyez-vous pas que Dieu a créé le ciel et la terre? Si elle en doutait, elle dirait, croyez-vous que Dieu ait créé le ciel et la terre?*

Comparons quelques-uns de ces propositions, afin de faire mieux sentir leurs différences.

*Je crois qu'il y a un Dieu;* ma croyance est affirmée d'une manière positive, sans accessoire de doute, d'incertitude. *Je ne suis pas sûr qu'il y ait un Dieu;* doute, incertitude.

*Je cherche un homme que j'ai vu hier.* Point de doute, point d'incertitude sur l'objet que je cherche, c'est celui que j'ai vu hier. *Je cherche quelqu'un qui veuille m'obliger.* Il y a doute, incertitude sur l'objet que je cherche; je ne sais si je le trouverai.

*Je sais que vous avez étudié les mathématiques.* J'en ai la connaissance positive, certaine. *Je ne sçavais pas que vous eussiez étudié les mathématiques.* Je n'en avais pas la connaissance positive, certaine, je l'ignorais.

*Je suis surpris qu'il ait changé.* L'objet de l'affirmation n'est pas positif, certain; quoiqu'il ait changé, je témoigne par ma surprise que je croyais qu'il ne changerait pas. *Il a épousé une femme qui a de la vertu;* objet réel, positif. *Je veux épouser une femme qui ait de la vertu;* objet incertain.

*Je pense qu'il arrivera;* l'arrivée est déterminée. *Je ne pense pas qu'il arrive;* l'arrivée n'est pas exprimée positivement; au contraire elle est niée.

*Je gage qu'il a dit cela;* affirmation positive. *Je ne gage pas qu'il ait dit cela;* incertitude, négation. *Je crois qu'il y a une révélation; je ne crois pas, je doute qu'il y ait une révélation.*

*Je prétends qu'il a raison.* Il s'agit d'une chose présentée comme existant réellement. *Je prétends*

que vous m'obéissiez. Il s'agit d'une chose contingente, qui peut arriver ou ne pas arriver; car on peut vous obéir ou ne pas vous obéir.

Il prétend que tout dépend de lui, que tout est actuellement, réellement sous sa dépendance. Il prétend que tout dépende de lui, c'est-à-dire que tout soit pour l'avenir sous sa dépendance, ce qui peut être ou ne pas être.

Vous ordonnez que je me taise, vous voulez que je fuie, vous aimez mieux que je m'en aille. L'affirmation ne porte pas sur des choses réelles et positives; je puis parler ou ne taire, fuir ou rester, m'en aller ou rester.

49 Les expressions conjonctives suivantes sont ordinairement suivies du subjonctif: *Afin que, afin que vous le sachiez. A moins que, à moins qu'il ne veuille pas. Avant que, avant que je fusse venu. En cas que, en cas qu'il fit difficulté. Bien que, bien que cela dépende de lui. Encore que, encore qu'il soit fort jeune. Quoique, quoiqu'il y ait consenti. De peur que, de peur qu'il ne s'en aille. De crainte que, de crainte qu'il ne se dedise. Jusqu'à ce que, jusqu'à ce que tout soit fini. Pose que, posé que cela fût. Pourvu que, pourvu qu'il fasse ce qu'on lui a dit, etc.*

50 Les temps du subjonctif sont aussi employés dans certaines phrases elliptiques, comme, *puissiez-vous réussir, c'est-à-dire je désire que vous réussissiez. Fasse le ciel que nous ayons bientôt la paix, c'est-à-dire je désire que le ciel fasse en sorte, etc. Qu'il fusse, qu'il s'amuse, etc.*, que les grammairiens appellent des troisièmes personnes du présent de l'impératif, sont réellement des phrases elliptiques avec la forme du subjonctif. *Qu'il fusse, c'est-à-dire il faut qu'il fasse; qu'il s'amuse, c'est-à-dire j'ordonne, je consens qu'il s'amuse. Qu'il médite beaucoup avant que d'écrire, c'est-à-dire il faut, il est nécessaire, il est convenable, je lui conseille, etc.*, qu'il médite beaucoup avant que d'écrire. *Qu'elles aient tout préparé quand nous arriverons, c'est-à-dire, par exemple, je désire ou je veux qu'elles aient tout préparé quand nous arriverons.*

Voici quelle est la correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif, c'est-à-dire quels temps du subjonctif régissent les divers temps de l'indicatif :

Indicatif.	Subjonctif.
Je veux	} que tu viennes.
Je voudrai	
Quand j'aurai voulu	
Je voulais	} que tu vinsses.
Je voulais, j'ai voulu	
J'avais voulu	
Je voudrais	
J'aurais voulu	
Je veux	} que tu aies écrit.
J'ai voulu	
Je voudrai	
Quand j'aurai voulu	
Je voulais	} que tu eusses écrit.
Je voulais, j'ai voulu	
Quand j'eus voulu	
J'avais voulu	
Je voudrais	
J'aurais voulu	} que tu fusses venu.

On voit par là que, comme nous l'avons fait remarquer au commencement de cet article, les temps du subjonctif correspondent à plusieurs temps de l'indicatif, et qu'ils peuvent exprimer

tantôt un présent, tantôt un passé, tantôt un futur, selon les circonstances et les différentes vues de l'esprit.

**SUBLIME.** Adj. des deux genres qui se prend substantivement. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un mérite sublime, un génie sublime; un esprit sublime, une âme sublime; une pensée sublime, une sublime pensée; des connaissances sublimes, ces sublimes connaissances. Voyez Adjectif.*

Le sublime est, dit Boileau, une certaine force de discours propre à élever et à ravir l'âme, et qui provient ou de la grandeur de la pensée et de la noblesse du sentiment, ou de la magnificence des paroles, ou du tour harmonieux, vif et animé de l'expression, c'est-à-dire d'une de ces choses regardées séparément, ou, ce qui fait le parfait sublime, de ces trois choses jointes ensemble. (XII<sup>e</sup> Réflex. crit. sur Longin.) — Le sublime, en général, est tout ce qui nous élève au-dessus de ce que nous étions, et qui nous fait sentir en même temps cette élévation. Le sublime peint la vérité, mais en un sujet noble; il la peint tout entière dans sa cause et dans son effet; il est l'expression ou l'image la plus digne de cette vérité. C'est un extraordinaire merveilleux dans le discours, qui frappe, ravit, transporte l'âme, et lui donne une haute opinion d'elle-même.

On distingue le sublime des images et le sublime des sentiments. Ce n'est pas que les sentiments ne présentent aussi en un sens de nobles images, puisqu'ils ne sont sublimes que parce qu'ils exposent aux yeux l'âme et le cœur; mais comme le sublime des images peint seulement un objet sans mouvement, et que l'autre sublime marque un mouvement du cœur, il a fallu distinguer ces deux espèces par ce qui domine en chacune.

Le sublime des images se trouve souvent dans les bons poètes. Homère et Virgile en sont remplis.

Les peintures que Racine a faites de la grandeur de Dieu sont sublimes; en voici un exemple (*Esther*, act. V, sc. 1, 37) :

L'Éternel est son nom, le monde est son ouvrage;  
Il entend les soupirs de l'humble où son outrage,  
Juge tous les mortels avec d'égaux lois,  
Et du haut de son trône interroge les rois.

Les sentiments sont sublimes quand, fondés sur une vraie vertu, ils paraissent être au-dessus de la condition humaine, et qu'ils font voir, comme l'a dit Sénèque, dans la faiblesse de l'humanité la constance d'un dieu. L'univers tomberait sur la tête du juste, son âme serait tranquille dans le temps même de sa chute. L'idée de cette tranquillité, comparée avec le fracas du monde entier qui se brise, est une image sublime, et la tranquillité du juste est un sentiment sublime.

Il faut distinguer entre le sublime du sentiment et la vivacité du sentiment. Le sentiment peut être d'une extrême vivacité sans être sublime. La colère qui va jusqu'à la fureur est dans le plus haut degré de vivacité, et cependant elle n'est pas sublime. Une grande âme est plutôt celle qui voit ce qui affecte les âmes ordinaires et qui le sent sans en être trop émue, que celle qui suit aisément l'impression des objets. Régulus s'en retourne paisiblement à Carthage pour y souffrir les plus cruels supplices qu'il sait qu'on lui apprête; ce sentiment est sublime sans être vif. — Le sublime des sentiments est ordi-

nairement tranquille. Une raison affermie sur elle-même les guide dans tous leurs mouvements. L'âme sublime n'est altérée ni des triomphes de Tibère, ni des disgrâces de Varus. Aria se donne tranquillement un coup de poignard, pour donner à son mari l'exemple d'une mort héroïque : elle retire le poignard et le lui présente en disant ce mot sublime : *Pertus, cela ne fait point de mal*. On représentait à Horace fils, allant combattre les Curiaces, que peut-être il faudrait le pleurer ; il répond :

Quoi ! vous me pleureriez, mourant pour mon pays ?  
(CORN., *Hor.*, act. II, sc. 1, 52.)

Voilà des sentiments sublimes ; voilà des hommes au-dessus des passions et des vertus communes.

Il y a de la différence entre le style sublime et le sublime. Le premier consiste dans une suite d'idées nobles exprimées noblement ; le second est un trait extraordinaire, merveilleux, qui enlève, ravit, transporte. Le style sublime veut toutes les figures de l'éloquence, le sublime peut se trouver dans un seul mot. Une chose peut être décrite dans le style sublime et n'être pourtant pas sublime, c'est-à-dire n'avoir rien qui élève nos âmes. Ce sont de grands objets et des sentiments extraordinaires qui caractérisent le sublime. La description d'un pays peut être écrite en style sublime. Mais Neptune, calmant d'un mot les flots irrités ; Jupiter, faisant trembler les dieux d'un clin d'œil ; voilà des images qui étonnent, qui élèvent l'imagination. — Il ne faut pas non plus confondre le sublime avec le grand. L'expression d'une grandeur extraordinaire fait le sublime, et l'expression d'une grandeur ordinaire fait le grand. Il est bien vrai que la grandeur ordinaire du discours donne beaucoup de plaisir, mais le sublime ne plaît pas simplement, il ravit. Ce qui fait le grand dans le discours a plusieurs degrés ; mais ce qui fait le sublime n'en a qu'un. (Extrait de l'article *Sublime*, du chevalier de Jaucourt, dans l'*Encyclopédie*.) Voyez *Style*.

**SUBSTANTIEL, SUBSTANTIELLE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Nourriture substantielle*.

**SUBSTANTIF.** Adj. m., qui se prend aussi substantivement. Comme adj. il ne se met qu'après son subst. : *Un non substantif, verbe substantif*. — Nous avons dit à l'article *Nom* tout ce que nous voulions dire sur le substantif. Voyez *Nom, Formation, Participe*.

**SUBSTANTIVEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cet adjectif est pris substantivement*. Si, quand un adjectif est employé seul dans une phrase, on le rapporte à quelque nom sous-entendu qu'on a dans l'esprit, il est évident qu'alors il est employé comme tous les autres adjectifs, et qu'il n'est pas pris substantivement. Ainsi, quand on dit *Dieu vengera les faibles*, l'adjectif *faibles* demeure un pur et véritable adjectif, et il n'est au pluriel et au masculin que par concordance avec le nom sous-entendu *les hommes*, que l'on a dans l'esprit. Cependant, dans le langage ordinaire des grammairiens, on dit que ces sortes d'adjectifs sont pris substantivement. — Il y a cependant des cas où les adjectifs deviennent véritablement des noms, c'est lorsqu'on s'en sert comme de mots propres à marquer d'une manière déterminée la nature des êtres dont on veut parler, et que l'on n'envisage que relativement à cette idée. Que je dise, par exemple, *ce discours est vrai, une vraie définition*, l'adjectif *vrai* de-

meure adjectif, parce qu'il énonce une idée que l'on n'envisage, dans ces exemples, que comme devant faire partie de la nature totale de ce qu'on appelle *discours* et *définition*, et qu'il demeure applicable à toute autre chose, selon l'occurrence, à une nouvelle, à un récit, à un système. Aussi, *vrai*, dans le premier exemple, s'accorde-t-il en genre et en nombre avec le nom *discours* ; et *vraie*, dans le second exemple, avec le nom *définition*. Mais quand on dit *le vrai persuade*, le mot *vrai* est alors un véritable nom, parce qu'il sert à présenter à l'esprit un être déterminé par l'idée de sa nature. Voyez *Accord, Nom, Complément*.

**SUBSTITUTION.** Subst. f. Le premier *ti* garde sa prononciation naturelle, le second se prononce comme *ci*.

**SUBTIL, SUBTILE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Matière subtile, air subtil, sang subtil, esprit subtil, pensée subtile, cette subtile pensée, un argument subtil, ce subtil argument*. Voyez *Adjectif*.

**SUBTILEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a entré subtilement dans ma chambre, ou il a subtilement entré dans ma chambre*.

**SUBVENIR.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *venir*, si ce n'est que, dans les temps composés, il prend l'auxiliaire *avoir*, au lieu de l'auxiliaire *être*. Il régit la préposition *à* : *Subvenir aux malheureux, subvenir aux besoins de quelqu'un*.

Subst. m. On prononce le *c*.

**SUCCÉDER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Le premier *c* se prononce comme un *k* ; le second, comme un *s*. Il régit la préposition *à* : *La nuit succède au jour*.

Un farouche silence, enfant de la fureur,  
A ces bruyants éclats succède avec horreur.

(VOLT., *Henr.*, VI, 249.)

Tout succède, madame, à mon empressément.

(RAC., *Iphig.*, act. III, sc. III, 1.)

**SUCCESSIF, SUCCESSIVE.** Adj. On ne le met qu'après son subst. : *Mouvement successif, ordre successif*.

**SUCCESSIVEMENT.** Adv. On ne le met guère qu'après le verbe : *Toutes ces choses sont arrivées successivement*.

**SUCCINCT, SUCCINCTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un discours succinct, une relation succincte, cette succincte relation*. — *Soyez succinct*. Voyez *Adjectif*.

**SUCCINCTEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a exposé succinctement ses raisons, ou il a succinctement exposé ses raisons*.

**SUCCOMBER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. L'Académie dit, *succomber sous le poids, sous le faix* ; et *succomber à la douleur, à la tentation, à la fatigue*, pour dire, se laisser vaincre à la douleur, se laisser aller à la douleur, se laisser aller à la tentation, être accablé de fatigue.

Voltaire a dit (*Zaïre*, act. III, sc. VI, 40) :

Un vieillard qui succomba au poids de ses années, etc.

Il semble qu'il faudrait dire ici, *sous le poids*. Mais on peut se figurer les années, ou comme un poids qui accable un vieillard, en pesant sur lui ;

ou comme un poids qui l'entraîne vers le tombeau. Dans le premier cas, il faut dire *sous le poids*; dans le second, on pourrait justifier *succomber au poids*.

Le même Voltaire a dit plus régulièrement (*Sémiramis*, act. I, sc. 1, 57) :

Mais lorsque succombant au mil qui la déchire....

Ici le mal n'est pas représenté comme un poids.

**SUCCULENT, SUCCULENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *V viande succulente, bouillon succulent, nourriture succulente; cette succulente nourriture.* Voyez *Adjectif*.

**SUCCLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le c a la prononciation de *se*; et, pour la lui conserver à tous les temps et à toutes les personnes, il faut mettre une cédille dessous, toutes les fois qu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*. Ainsi on écrit, nous *suçons*, je *suçais*, je *suçai*, et non pas nous *sucsons*, etc.

**SUCRÉ, SUCRÉE.** Part. passé du v. *sucrer*, et adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Melon sucré.* — *Un air sucré.*

Et vous semblez vous boucher les oreilles,

Vous, infidèle, avec votre air sucré.

Qui m'avez fait ce tour prémature! etc.

(VOLT., *Enf. Prod.*, act. IV, sc. iv, 25.)

**SUD.** Subst. m. On prononce le *d*.

**SUDORIFIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Poudre sudorifique, breuvage sudorifique.*

**SUIRE.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Les verbes dont le participe présent est terminé en *uant* exigent, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, un tréma sur l'*i* placé après la lettre *u* : *Nous suions, vous suiez, que nous suions, que vous suiez*; afin qu'on ne prononce pas *ui*, comme dans *je suis*. (*Grammaire des Grammaires*, p. 509.)

**SUFFIRE.** V. n. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent.* Je suffis, tu suffis, il suffit; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent. — *Imparfait.* Je suffisais, tu suffisais, il suffisait; nous suffisions, vous suffisiez, ils suffisaient. — *Passé simple.* Je suffis, tu suffis, il suffit; nous suffimes, vous suffîtes, ils suffirent. — *Futur.* Je suffirai, tu suffiras, il suffira; nous suffirons, vous suffirez, ils suffiront.

Conditionnel. — *Présent.* Je suffirais, tu suffirais, il suffirait; nous suffirions, vous suffiriez, ils suffiraient.

Impératif. — *Présent.* Suffis, qu'il suffise; suffisons, suffisez, qu'ils suffisent.

Subjonctif. *Présent.* Que je suffise, que tu suffises, qu'il suffise; que nous suffisions, que vous suffisiez, qu'ils suffisent.

L'imparfait n'est pas usité.

Particpe. — *Présent.* Suffisant. — *Passé.* Suffi. Point de féminin.

Ce verbe régit à ou *pour*, devant les noms et les verbes : *Peu de bien suffit au sage. Cette somme suffit à ses besoins, je ne puis suffire à toutes ces affaires. La vie, qui est courte et qui ne suffit presque pour aucun art, suffit pour être bon chrétien.* (Nicole.) *Cette rente ne lui suffit pas pour vivre.*

Lorsque ce verbe est employé impersonnellement, il régit *de* devant un nom et devant un

infinif : *Il suffit d'être malheureux pour être injuste. Pour réprimer cet abus, il suffit de votre fermeté. Il ne suffit pas d'un grand homme pour faire ces changements. — Il suffit que vous le disiez pour que je le croie. — Se suffire à soi-même, n'avoir pas besoin du secours d'autrui.*

**SUFFISAMMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il y a suffisamment de monde. Il est suffisamment informé de cette affaire.*

**SUFFISANT, SUFFISANTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une somme suffisante, une troupe suffisante. — Un homme suffisant. Le suffisant personnage! Un air suffisant, une mine suffisante.* Voyez *Adjectif*.

**SUFFOCANT, SUFFOCANTE.** Adj. verbal tiré du v. *suffoquer*. On ne le met qu'après son subst. : *Catarrhe suffocant, rumeur suffocante, chaleur suffocante.*

**SUGGÉRER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On prononce les deux *g*, le premier comme *que*, le second comme *j* : *Suggérer quelque chose à quelqu'un.*

Quels timides conseils m'osez-vous suggérer ?

(RAC., *Atth.*, act. III, sc. vi, 35.)

**SUGGESTION.** Subst. f. Les deux *g* se prononcent, le premier comme *que*, le second comme *j*. *Té* conserve sa prononciation naturelle.

**SUIF.** Subst. m. On prononce le *f* final.

**SUITE.** Subst. f. On dit *tout de suite*, et de *suite*. Ce sont deux expressions adverbiales qu'il ne faut pas confondre. *De suite* signifie l'un après l'autre, sans interruption : *Il a marché deux jours de suite, il ne savait dire deux mots de suite.* — Il se dit aussi de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées : *Ces livres, ces médailles ne sont pas de suite.*

*De suite*, précédé de l'adverbe *tout*, signifie *incontinent, sur l'heure; il faut que les enfants obéissent tout de suite. Il faut envoyer chercher tout de suite le médecin. Allez-y tout de suite.* — Toutefois l'Académie fait remarquer que *tout de suite* signifie, dans certains cas, sans interruption : *Il but trois rasades tout de suite; il a couru vingt postes de suite.*

**SUIVANT, SUIVANTE.** Adj. verbal tiré du v. *suivre*. Il ne se dit que des choses, et se met toujours après son subst. : *Le livre suivant, l'article suivant.*

**SUIVANT.** Préposition. Il signifie, en suivant, pour suivre, si l'on suit : *Suivant la doctrine d'Aristote, ou suivant Aristote.* — Selon exprime quelque chose de plus fort, de plus positif, de plus absolu : *Selon l'Évangile.*

**SUIVRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent.* Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent. — *Imparfait.* Je suivais, tu suivais, il suivait; nous suivions, vous suiviez, ils suivaient. — *Passé simple.* Je suivis, tu suivis, il suivit; nous suivîmes, vous suivîtes, ils suivirent. — *Futur.* Je suivrai, tu suivras, il suivra; nous suivrons, vous suivrez, ils suivront.

Conditionnel. — *Présent.* Je suivrais, tu suivrais, il suivrait; nous suivrions, vous suivriez, ils suivraient.

Impératif. — *Présent.* Suis, qu'il suive; suivons, suivez, qu'ils suivent.

Subjonctif. — *Présent.* Que je suive, que tu

suives, qu'il suive; que nous suivions, que vous suiviez, qu'ils suivent. — *Imparfait*. Que je suivisse, que tu suivisses, qu'il suivit; que nous suivissions, que vous suivissiez, qu'ils suivissent.

Participe. — *Présent*. Suivant. — *Passé*. Sui-vi, suivie.

Il forme ses temps composés avec l'auxiliaire avoir.

On dit *suivre une affaire, suivre un projet*.

Junon n'en suit pas moins ses projets de vengeance.  
(DELLI., *Enéid.*, VII, 785.)

Voltaire a dit : suivre le torrent, au figuré :

Il suivait le torrent de la rébellion.  
(Henr., V, 56.)

Voyez *Imiter*.

SUJET, SÉJANTE. Adj. Il ne se met qu'après son subst., et régit la préposition à : *Nous sommes sujets à la mort. — Un homme sujet à la colère.*

SUJET. Subst. m. Terme de grammaire et de logique. En logique, le sujet d'un jugement est l'être dont l'esprit aperçoit l'existence sous telle ou telle relation à quelque modification ou manière d'être; en grammaire, c'est la partie de la proposition qui exprime le sujet logique. Voyez *Construction*, et surtout *Proposition*, *Attribut*, *Complexe*.

*Sujet*, en littérature, se dit de la matière qui sert de fond à un ouvrage. Dans l'art dramatique, le sujet est le fond principal de l'action d'une pièce dramatique. Le sujet est réel ou d'imagination. Tous les sujets frappants dans l'histoire ne peuvent pas toujours paraître heureusement sur la scène. Leur beauté dépend souvent de quelque circonstance que le théâtre ne peut souffrir. Le poète peut ajouter ou retrancher à son sujet, parce qu'il n'est pas d'une nécessité absolue que la scène donne les choses comme elles ont été, mais seulement comme elles ont pu être. — On peut distinguer plusieurs sortes de sujets; les uns sont d'incidents, les autres de passions; et il y a des sujets qui admettent tout à la fois les incidents et les passions. Un sujet d'incidents est, lorsque d'acte en acte, et presque de scène en scène, il arrive quelque chose de nouveau dans l'action. Un sujet de passions est, quand d'un fond simple en apparence, le poète à l'art de faire sortir des mouvements rapides et extraordinaires, qui portent l'épouvante ou l'admiration dans l'âme des spectateurs. — Enfin les sujets mixtes sont ceux qui produisent en même temps la surprise des incidents et le trouble des passions. Les sujets mixtes sont les plus avantageux, et ceux qui se soutiennent le mieux.

SULFUREUX, SULFUREUSE. Adj. qui suit toujours son subst. : *Matières sulfureuses, exhalaisons sulfureuses.*

SUPERBE. Adj. On peut souvent le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une superbe femme, un cheval superbe, un superbe coursier. — Un discours superbe, un superbe discours, une superbe pensée.*

Je sais qu'ils se sont fait une superbe loi  
De ne point à l'hymen assujettir leur foi.  
(RAC., *Boj.*, act. I, sc. III, 34.)

SUPERBE. Subst. f. *Orgueil*.

▲ allons en superbe avec sa liberté.  
(CORN., *Pompée*, act. I, sc. 1, 195.)

La superbe, au Voltaire, ne se dit plus dans la poésie noble. Il est aisé d'y substituer *orgueil* (*Remarques sur Corneille*.) — L'Académie remarque qu'il n'est plus guère usité que dans les matières de dévotion.

SUPERBEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il était vêtu superbement, ou il était superbement vêtu.*

SUPERBESSE. Subst. f. Jamais ce mot, dit Voltaire, ne doit entrer dans la tragédie. (*Remarques sur Héraclius*, act. V, sc. III, 81.)

SUPERFICIEL. SUPERFICIELLE. Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Une plaie superficielle, connaissance superficielle, homme superficiel, une conversation superficielle, cette superficielle conversation.* Voyez *Adjectif*.

SUPERFICIELLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité la question superficiellement, ou il a superficiellement traité la question.*

SUPERFIN. SUPERFINE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Papier superfin, liqueur superfine.*

SUPERFLU. SUPERFLUE. Adj. qui suit toujours son subst. : *Ornements superflus, meubles superflus. — Discours superflus, raisonnements superflus.*

SUPERFLU. Subst. m. Ce substantif n'a point de pluriel. On dit à plusieurs, *votre superflu doit être employé à secourir les pauvres*, et non pas, *vos superflus*.

SUPÉRIEUR. SUPÉRIEURE. Adj. Il suit toujours son subst. : *La lèvres supérieure, génie supérieur. — Force supérieure.*

SUPÉRIEUREMENT. Adv. On le met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il a traité supérieurement ce sujet, ou il a supérieurement traité ce sujet. Ces deux auteurs ont écrit sur la même matière, mais l'un bien supérieurement à l'autre.* (Acad.)

SUPERLATIF, SUPERLATIVE. Adj. qui se prend substantivement. Terme de grammaire. Le superlatif se dit de l'adjectif exprimant la qualité portée au suprême degré de plus ou de moins. On distingue le *superlatif relatif*, et le *superlatif absolu*. Le *superlatif relatif* exprime une qualité un degré plus élevé ou moins élevé dans un objet que dans un autre; mais il exprime cette qualité avec rapport à une autre chose. — Ce superlatif ne doit point être confondu avec le simple comparatif ou simple degré de qualification : le superlatif relatif exprime une comparaison, mais cette comparaison est générale; au lieu que le comparatif simple n'exprime qu'une comparaison particulière.

On forme le superlatif relatif en plaçant le, la, les, du, de la, des, mon, ton, son, notre, votre, leur, devant les adjectifs et les adverbés comparatifs plus, pire, meilleur, moindre et moins. *La plus douce consolation d'un homme de bien affligé, c'est la pensée de son innocence.* (Bossuet.) *L'amour des peuples est l'éloge le moins suspect du souverain, etc.*

Comme dans le superlatif relatif il y a excès et comparaison, ce superlatif appartient aux degrés de comparaison; aussi l'article qui correspond à un substantif sous-entendu après lui, prend-il les inflexions du substantif qui est énoncé avant. On dira donc : *Quoique cette femme montre plus de fermeté que les autres, elle n'est pas pour cela la moins affligée. De tant de criminels, il ne faut punir que les plus coupables.* En effet, c'est comme si l'on disait : *Quoique cette femme*

montre plus de fermeté que les autres, elle n'est pas pour cela la femme moins affligée que les autres. De tant de criminels, il ne faut punir que les criminels plus coupables que les autres.

Le superlatif absolu exprime, comme le superlatif relatif, une qualité à un degré plus ou moins élevé. Mais il exprime cette qualité d'une manière absolue, sans aucune relation, sans aucun rapport à une autre chose, c'est-à-dire qu'il n'énonce aucune comparaison. On le forme en plaçant devant l'adjectif un de ces mots : *fort, très, bien, infiniment, extrêmement*. Cette femme est fort aimable ; cet homme est très-riche, cette maison est bien grande, son style est infiniment dur, Dieu est infiniment bon.

Les superlatifs absolus sont aussi quelquefois exprimés par le plus ; mais comme dans cette sorte de superlatifs il y a exclusion de comparaison, il n'appartient qu'au degré de qualification ; et alors, le plus qui exprime le superlatif est pris adverbiallement, c'est-à-dire qu'il n'a point de genre ni de nombre, parce qu'il ne correspond pas au substantif, mais seulement à l'adjectif. On doit donc dire : Cette scène est une de celles qui furent le plus applaudies ; ceux que j'ai toujours vus le plus frappés de la lecture des écrits d'Homère, de Virgile, etc. La lune n'est pas aussi éloignée de la terre que le soleil, lors même qu'elle en est le plus éloignée. — Dans chacune de ces phrases, il y a excès sans qu'il y ait comparaison ; c'est comme si on disait, cette scène est une de celles qui furent applaudies le plus, au degré le plus haut ; le mot qui exprime le superlatif tombe donc sur l'adjectif, et non sur le substantif ; c'est un adverbe, il doit rester invariable.

Dira-t-on les opinions les plus ou le plus généralement suivies ? les mieux ou le mieux établies ? les sentiments les plus ou le plus approuvés ? les opérations les plus ou le plus sagement combinées ? ceux qui étaient les plus ou le plus favorables ?

La réponse dépend de l'intention de celui qui parle, ou de ce qu'il veut faire entendre. — Des opinions considérées en elles-mêmes et sans comparaison, peuvent être mal établies, bien établies, mieux ou plus mal établies, plus ou moins généralement suivies. Si c'est là ce que vous entendez, le relatif à l'adverbe, sera invariable comme lui ; et le plus, le mieux, signifiera le plus, le mieux qu'il est possible. — Si vous avez en vue d'autres opinions, moins bien établies, moins suivies que celles-là, et que vous vouliez indiquer cette comparaison, c'est au nom que doit se rapporter l'article, et vous direz, les plus, les mieux. — De même si vous n'avez égard qu'au degré d'approbation que tels sentiments ont pu obtenir, vous direz le plus approuvés. Mais si vous comparez cette estime à celle que d'autres sentiments obtiennent, vous direz les plus approuvés. — De même encore, vous direz les opérations le plus sagement combinées, s'il ne s'agit que de faire entendre qu'on a mis à les combiner toute la sagesse possible ; et les plus sagement combinées, si l'on veut leur attribuer cet avantage sur d'autres opérations. Cela est si vrai, que, si un objet de comparaison est indiqué, et que l'on dise, par exemple, les opérations le mieux combinées de la campagne, on parlera mal ; il faudra dire les.

Il en est de même de tout superlatif dont le rapport est déterminé : Les arbres les plus hauts de la forêt ; les arbres les plus hauts sont les plus exposés à la tempête. Mais si le rapport

n'est pas déterminé, on dira les arbres le plus profondément enracinés, les arbres le plus durcis par le temps, les arbres le plus chargés de fruits. — On dira les parures les plus à la mode, les talents les plus en honneur, parce qu'il y a concurrence ; mais on dira les parures le plus recherchées, les talents le plus cultivés.

En parlant d'une femme, on dit : Dans une fête, à un spectacle, elle est toujours la plus belle. Mais on devrait dire, c'est dans son négligé qu'elle était le plus belle, et cela répugne à l'oreille. Que faut-il faire alors, un solécisme, en disant la plus belle ? Non, il faut prendre un autre tour, et dire, qu'elle avait le plus de beauté. — Si l'adjectif est le même pour les deux genres, le plus avec un féminin ne paraît plus déplacé : C'est dans le tête-à-tête qu'elle est le plus aimable. C'est quand son mari gronde qu'elle est le plus tranquille.

Cette expression adverbiale, le plus, ne paraît point choquant non plus avant un adjectif féminin qui est précédé ou suivi d'un complément, ou devant un adjectif verbal. On dira donc, c'est une de ces faiblesses auxquelles les femmes les mieux nées sont le plus sujettes, ou les femmes les mieux nées sont le plus sujettes à ces sortes de faiblesses. Ici le plus ne choque point, parce qu'après avoir entendu l'adjectif sujettes, l'esprit se porte vers son complément aux faiblesses ; et comme on est plus ou moins sujet à des faiblesses, cette idée de l'adjectif joint à son complément ramène l'adverbe le plus à son véritable sens. — Il en est de même d'un adjectif verbal. On dira bien, ces deux faits sont ceux dont la vérité est le plus frappante. L'idée de frappante, qui rappelle une action susceptible de plus ou de moins, ramène le plus à son véritable sens, et empêche qu'il ne choque.

Au contraire, quand on dit, c'est dans son négligé qu'elle est le plus belle, l'adjectif belle qui termine le sens de la phrase, qui n'a point de rapport à un complément, qui n'exprime point d'action, ne peut être rapporté qu'à le plus directement, et en sa qualité d'adjectif féminin ; et ce rapport paraît choquant, parce qu'il n'y a point d'idée accessoire qui rapproche ces deux mots du sens adverbial. Voyez Degré, Comparatif, Positif.

**SUPERSTITIEUSEMENT.** Adv. Le premier *le* conserve sa prononciation naturelle, le second se prononce comme *ci*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : Il s'est attaché superstitieusement, ou il s'est superstitieusement attaché à ces pratiques minutieuses.

**SUPERSTITIEUX, SUPERSTITIEUSE.** Adj. On peut mettre cet adj. avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : Un homme superstitieux, une femme superstitieuse. — Culte superstitieux, cérémonies superstitieuses, ces superstitieuses cérémonies. Voyez Adjectif.

**\*SUPERSTRUCTURE.** Subst. f. Structure superflue et inutile à l'édifice. Mot nouveau. Voltaire a dit dans la préface du commentaire sur la Mort de Pompée par Corneille : La pièce est finie quand Ptolomée est mort. Tout le reste n'est qu'une superstructure inutile à l'édifice. Nous n'avons point de mot qui soit équivalent à celui-là.

**SUPPLÉER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit suppléer une chose, et suppléer à une chose. Ces deux expressions ont des sens très-différents. — Suppléer une chose, c'est ajouter ce qui manque, fournir ce qu'il faut de surplus, pour que cette chose soit complète : Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y a de moins je le suppléerai,

je supplérai le reste. — *Suppléer à une chose*, signifie réparer le manquement, le défaut de quelque chose, mettre à sa place une chose qui en tient lieu. *Si votre troupe est inférieure à celle de l'ennemi, le vainqueur suppléera au nombre. Dans les temps de disette, les pommes de terre suppléent au pain.* On ne dirait pas bien *suppléera le nombre, suppléera le pain.* — Deux objets du même genre et égaux *se suppléent l'un l'autre*: deux objets d'un genre différent, mais d'une égale valeur, *suppléent l'un à l'autre.* A proprement parler, il faut exactement remplir la place de ce qu'on suppléer; il suffit de produire à peu près le même effet que la chose à laquelle on supplée. — Remarquez qu'avec un nom ou un pronom de personne qui lui sert de régime, *suppléer* ne prend jamais la préposition *à*; on dit *suppléer quelqu'un. S'il ne vient pas, je le suppléerai*, et ce verbe signifie, dans ce cas, représenter une personne absente, en faire les fonctions.

**SUPPLÉMENT.** Subst. m. Terme de grammaire. On appelle *supplément*, les mots que la construction analytique ajoute pour la plénitude du sens, à ceux qui composent la phrase usuelle. — Quoique la pensée soit essentiellement une et indivisible, la parole ne peut en faire la peinture qu'au moyen de la distinction des parties que l'analyse y envisage dans un ordre successif. Mais cette décomposition même oppose à l'activité de l'esprit qui pense des embarras qui se renouvellent sans cesse, et donnent à la curiosité agissante de ceux qui écoutent ou qui lisent un discours des entraves sans fin. De là la nécessité générale de ne mettre dans chaque phrase que les mots qui y sont les plus nécessaires, et de supprimer les autres, tant pour aider l'activité de l'esprit, que pour se rapprocher le plus qu'il est possible de l'unité indivisible de la pensée, dont la parole fait la peinture. Voyez *Ellipse*.

**SUPPLIANT.** SUPPLIANTE. Adj. verbal tiré du v. *supplier*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme suppliant, une femme suppliante, une voix suppliante, un visage suppliant*

**SUPPORTABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Une douleur supportable, un douleur qui n'est pas supportable.*

L'Académie dit qu'il s'emploie dans le sens d'excusable, qu'on peut tolérer, excuser, et elle donne pour exemple de cette acception : *cela n'est pas supportable à un homme, dans un homme de son âge, de sa qualité, de sa profession.* On ne dit pas *supportable à*, mais je pense qu'on peut dire *supportable dans* : *Cela n'est pas supportable dans un homme de votre profession. Cette expression n'est pas supportable dans une tragédie.*

**SUPPORTABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cela est écrit supportablement, ou cela est supportablement écrit.* Il est peu usité.

**SUPPOSÉ.** Sorte de préposition. Quand ce mot précède un substantif, il est toujours prépositif et invariable : *Supposé le cas.* Mais quand il suit un subst., il devient adj., et prend les formes du féminin et du pluriel : *La chose supposée, le cas supposé.*

**SUPPRIMER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il régit quelquefois de après son régime direct : *On a supprimé cette clause du traité, supprimer une pièce d'un manuscrit.*

**SUPRÊME.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'antilogie et l'harmonie le permettent : *Pouvoir suprême, le*

*suprême pouvoir; autorité suprême, la suprême autorité; dignité suprême, vertu suprême.* Cet adjectif n'est pas susceptible de comparaison, soit en plus, soit en moins, et on ne peut l'employer ni au comparatif, ni au superlatif. On ne peut pas dire *plus suprême, moins suprême, aussi suprême*, etc.

**SUR.** SURE. Adj. Qui a un goût acide et aigre. Il ne se met qu'après son subst. : *Un fruit sur, des pommes surcs.*

**SÛR.** SÛRE. Adj. Certain, inébranlable, vrai. L'u prend un accent circonflexe. Cet adj. suit toujours son subst. : *Une chose sûre, une nouvelle sûre, un père sûr, un ami sûr.* Quelquefois il régit la préposition de : *Je suis sûr de mon nom ou un pronom de personne qui lui sert de régime, suppléer ne prend jamais la préposition à; on dit suppléer quelqu'un. S'il ne vient pas, je le suppléerai, et ce verbe signifie, dans ce cas, représenter une personne absente, en faire les fonctions.*

**SUR.** Préposition. On ne met point d'accent circonflexe sur *Sur*. Cette préposition, comme toutes les autres, se répète devant chacun de ses compléments. Il faut dire, *il n'y a pas d'homme sur qui je compte plus que sur lui. Il était délicat sur l'honneur et sur les bienséances. Il peut compter sur vous et sur moi.*

Féraud prétend qu'en conversation, on ne prononce point le *r* de *sur* devant une consonne : *Sur la table*, au lieu de *sur la table*. C'est la prononciation des cuisinières.

**SUR.** Ce mot est aussi une particule prépositive que l'on met au commencement de certains mots, où elle marque excès : *Surabondance, surabondant, surcharge, surcharger, surcroît, surfaire, etc.*; position supérieure, *surmonter, surnager*, etc.

**SURABONDANT, SURABONDANTE.** Adj. verbal tiré du v. *surabonder*. Il suit toujours son subst. : *Une preuve surabondante, une grâce surabondante.*

**SURÉROGATOIRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *OEuvre surérogatoire.*

**SURET, SURÊTE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un goût suret, une pomme surée.*

**SURFACE.** Subst. f. Il signifie la même chose que *superficie*, avec cette différence, qu'on emploie celui-ci quand on ne veut parler que de ce qui est extérieur et visible, sans aucun égard à ce qui ne paraît point; au lieu qu'on se sert de *surface* quand on a dessein de mettre ce qui paraît au dehors en opposition avec ce qui ne paraît pas.

**SURFAIRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *faire*. Voyez ce mot.

*Surfaire une marchandise.* On dit *vous me surfaites*, à quelqu'un qui demande d'une marchandise plus qu'elle ne vaut. Dans cet exemple, il y a ellipse : *Ne me surfaites point*, c'est-à-dire, *ne surfaites point votre marchandise à moi. Ne me surfaites point votre marchandise.*

**SURGER.** V. n. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage qu'à l'infinitif. Cela n'est pas exact. On dit nous avons surgi. J.-J. Rousseau a dit : *J'ai surgi dans une seconde île déserte, plus inconnue, plus charmante que la première.* — Féraud prétend qu'il ne se dit ni au figure, ni en prose, ni en vers. La phrase de Rousseau que nous venons de citer est une preuve du contraire pour la prose; et pour les vers, je ne vois point de raison qui puisse le faire rejeter.

**SURHUMAIN, SURHUMAINE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Une taille surhumaine, un courage surhumain.*

**SURMONTER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Racine a dit (*Athalie*, act. III, sc. iv, 24) :

J'admiraîs si Mathan.....  
Avait pu de son cœur surmonter l'injustice.

**SURNAGER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Feraud le définit *nager*. *Surnager* signifie, se soutenir à la surface, sûr la surface d'un fluide. Ainsi, l'on peut dire avec Marmontel, il surnageait au torrent du monde, c'est-à-dire, il se soutenait au-dessus du torrent du monde.

**SURNATUREL, SURNATURELLE.** Adj. Il suit toujours son subst : *Ceuse surnaturelle, effet surnaturel, don surnaturel*.

**SURNATURELLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cela s'est fait surnaturellement*.

**SURPASSER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Il le surpassa de toute la tête; surpasser quelqu'un en science, en méchanceté.* — *Cela me surpassa, surpassa mon intelligence.*

**SURPLUS.** Subst. m. Ce qui est au delà d'une certaine quantité, ou d'un certain prix. L'Académie le définit, ce qui reste. Ainsi, ce qui reste d'un repas pourrait s'appeler le *surplus*. On sent que cette définition est loin d'être bonne.

*Au surplus*, expression adverbiale qui se dit pour, quant à ce qu'on pourrait dire de plus. Il se place ou au commencement de la phrase, ou après les premiers mots : *Au surplus, j'imagine que... Je pense, au surplus, que...* Il est familier et n'est point admis dans la haute poésie.

La Fontaine a dit pour le *surplus*. Cette expression n'est point usitée.

**SURPRENANT, SURPRENANTE.** Adj. verbal tiré du v. *surprendre*. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'Analogie : *Une nouvelle surprenante, cette surprenante nouvelle*.

**SURPRENDRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *prendre*. Voyez ce mot.

J'ai surpris ses soupçons qu'il me voulait cacher.  
(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. V, 64.)

Dans le sens d'*être étonné*, ce verbe régit l'indicatif après *de ce que* : *Vous êtes surpris de ce qu'il ne vient pas*. Mais après *que*, il régit le subjonctif : *Vous êtes surpris qu'il ne vienne pas*.

Voltaire a dit :

De votre esprit la naïve justesse  
Me rend surpris autant qu'il m'intéresse.

En prose, il aurait dit, *me surprend*.

**SURSEOIR.** V. n. et irrégulier de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je sursois, tu sursois, il sursoit ; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. — *Imparfait*. Je sursoyais, tu sursoyais, il sursoyait ; nous sursoyions, vous sursoyiez, ils sursoyaient. — *Passé simple*. Je sursis, tu sursis, il sursit ; nous sursimes, vous sursites, ils sursièrent. — *Futur*. Je surseoirai, tu surseoiras, il surseoira ; nous surseoirons, vous surseoirez, ils surseoiront.

Conditionnel. — *Présent*. Je surseoirais, tu surseoirais, il surseoirait ; nous surseoirions, vous surseoiriez, ils surseoiraient.

Impératif. — *Présent*. Sursois, qu'il sursoie ; sursoyons, sursoyez, qu'ils sursoient.

Subjonctif. *Présent*. Que je sursoie, que tu sursoies, qu'il sursoie ; que nous sursoyions, que vous sursoyiez, qu'ils sursoient. — *Imparfait*.

Que je sursisse, que tu sursissses, qu'il sursit ; que nous sursissons, que vous sursissez, qu'ils sursisserent.

Participe. — *Présent*. Sursoyant. — *Passé*. Sursis, sursisse. — L'Académie ne lui donne ni impératif, ni présent du subjonctif.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans ses temps composés.

*Surseoir au jugement d'une affaire*.

L'Académie le fait aussi actif dans le langage ordinaire : *On a sursis toutes les affaires*. Il est certain du moins qu'il est neutre en termes de palais ; mais on ne cite aucun auteur de quelque poids qui l'ait fait actif.

**SURTOUT.** Adv. L'Académie l'écrit ainsi ; nous pensons qu'il vaut mieux écrire *sur-tout* avec un tiret, pour le distinguer du substantif. Cet adjectif peut se mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Je lui ai recommandé sur-tout, ou je lui ai sur-tout recommandé d'être sage*.

**SURVEILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. : *Surveiller quelqu'un, surveiller quelque chose*. — On dit aussi *surveiller à quelque chose*.

**SURVENIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *venir*. Voyez *Irrégulier*.

\* **SURVÊTRE.** V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *vêtir*. Voyez ce mot.

**SURVIVRE.** V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *vivre*. Voyez ce mot.

*Survivre à sa femme, à ses enfants*. — *Survivre à son honneur*. — *Un père se survit dans ses enfants*.

*Survivre à quelqu'un*. Cette locution est autorisée par l'usage. L'Académie a donné aussi pour exemples de ce verbe, *survivre son fils, sa femme*, en faisant remarquer que cette manière d'employer le verbe a vieilli, mais sans expliquer la différence qu'il y a entre cette locution et la locution ordinaire. — *Survivre quelqu'un* est proprement une façon de s'exprimer en jurisprudence, et qui n'entre que rarement dans le langage ordinaire. Elle désigne la survie de la personne dont la vie ou l'existence avait des rapports très-particuliers, très-intimes, très-intéressants avec celle de la personne qui meurt la première. Ainsi l'on dit *qu'une femme a survécu son mari, qu'un père a survécu ses enfants ; que de deux jumeaux qui ont vécu, l'un n'a survécu l'autre que de quelques jours*. C'est ainsi qu'on parle sur-tout quand il y a quelque intérêt stipulé entre deux personnes pour le survivant.

**SUS.** En sus. On prononce le *s* final.

**SUSCEPTIBLE.** Adj. des deux genres. Il ne faut pas le confondre avec *capable*. Ce dernier signifie, qui est en état de faire, et se dit des personnes ; *susceptible* signifie, qui peut recevoir, et se dit des choses : *Un homme qui ne croit point en Dieu est capable de tous les crimes. La jeunesse est susceptible de toutes sortes d'impressions*. On ne dit *capable*, en parlant des choses, que dans cette acception : *Cette salle est capable de contenir tant de personnes. Ce vase est capable de tenir tant de pintes*, pour dire que la salle, que le vase dont on parle, ont l'étendue qu'il faut pour contenir tant de personnes, pour tenir tant de pintes ; et alors il n'est guère d'usage qu'avec les verbes *tenir* et *contenir*. — On ne dit *susceptible*, en parlant des personnes, que pour donner à entendre qu'elles sont trop sensibles, trop promptes à s'offenser. — Cependant Fléchier a dit : *Levons-le sans crainte, en un temps où nous ne pourrions être suspects de*

*flatterie, ni lui susceptible de vanité.* (Oraison fun. de Turenne, p. 123.) Massillon: *Les grands sont d'autant plus susceptibles de préjugés qu'ils aiment moins la peine de l'examen.* (Petit Carême. Ecueils de la piété des grands. 5<sup>e</sup> part., t. I, p. 596.) Et Pascal: *Le peuple n'est pas susceptible de cette doctrine.* (Pensées, p. 169.)

**SUSCITATION.** Subst. f. Mot inusité que l'Académie nous donne comme synonyme de suggestion, insigation. Les deux derniers suffisent. Elle donne pour exemple: *Elle a fait cela à la suscitation d'un tel.* Féraud en a trouvé un exemple dans Fleury: *le tribun Marcellin fut enveloppé dans ce malheur, à la suscitation des donatistes: il fallait dire à l'instigation.*

**SUSCRIPTION.** Subst. f. Voyez *Souscription*.

**SUSDIT, SUSDITE.** Adj. Terme de palais. Il ne se met guère qu'avant son subst.: *Le susdit témoin, la susdite maison.*

**SUSPECT, SUSPECTE.** Adj. On ne le met qu'après son subst.: *Homme suspect, lieu suspect, maison suspecte. Suspect de fraude, suspect de trahison.*

**SUSPECTER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Ce verbe n'est point usité dans le bon langage. L'Académie a bien fait de ne pas le recueillir dans son dictionnaire. *Soupponner* suffit. — En 1835, l'Académie l'admet.

**SUSPENSION.** Subst. f. Terme de belles-lettres. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur commence son discours, de manière que l'auditeur n'en prévoit pas la conclusion, et que l'attente de quelque chose de grand excite son attention et pique sa curiosité. Telle est cette pensée de Brébeuf, dans ses *entretiens solitaires* (chap. xv, 79.) Il s'adresse à Dieu :

Les ombres de la nuit à la clarté du jour,  
Les tran-ports de la rage aux douceurs de l'amour,  
A l'extroite amitié la discorde et l'envie,  
Le plus bruyant orage au calme le plus doux,  
La douleur au plaisir, le trépas à la vie,  
Sont bien moins opposés que le pécheur à vous.

**SVELTE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Une taille svelte, une figure svelte.*

**SYLLABE.** Subst. f. La syllabe est un son simple ou composé, prononcé avec toutes les articulations, par une seule impulsion de la voix. C'est ce qu'on appelle la syllabe parlée. La syllabe écrite est formée ou d'une seule lettre, et alors on l'appelle syllabe simple; ou de plusieurs lettres, et alors on l'appelle syllabe composée; l'une est pour l'oreille, et l'autre pour les yeux.

Comme le nombre des syllabes fait la mesure des vers français, il serait à souhaiter qu'il y eût des règles fixes et certaines pour déterminer le nombre des syllabes de chaque mot; car il y a des mots douteux à cet égard, et il y en a même qui ont plus de syllabes en vers qu'en prose. Les noms qui se terminent en *ieux*, en *iel*, en *ien*, en *ion*, en *ier*, etc., causent beaucoup d'embarras à ceux qui se piquent d'exactitude; *adieux*, *précieux*, sont de trois syllabes; et cependant *vieux*, *lieux*, *dieux*, n'ont qu'une syllabe. De même *fiel*, *miel*, *bien*, *mien*, sont mono-syllabes; mais dans *lien*, *ancien*, *magicien*, *académicien*, *musicien*, la terminaison en *ien* est de deux syllabes. Dans les mots *fier*, *altier*, *métier*, la rime en *ier* est d'une seule syllabe, mais de deux dans *b-uchier*, *ouvrier*, *meurtrier*, et *fier*, quand il est verbe. Toutes ces différences demandent une

application particulière pour ne pas s'y tromper, et ne pas faire un solecismo de quantité. En général, il faut consulter l'oreille, qui doit être le principal juge du nombre des syllabes, et pour lors la prononciation la plus douce et la plus naturelle doit être préférée.

Corneille a dit dans *les Horaces* (act. I, sc. 1, 25.):

Je suis Romaine, hélas! puisqu'Horace est Romain.

Il y avait dans les premières éditions :

Je suis Romaine, hélas! puisque mon époux l'est.

Pourquoi, dit Voltaire à cette occasion, peut-on finir un vers par *je le suis*, et que *mon époux l'est* est pro-saïque, faible et dur? c'est que ces trois syllabes, *je le suis*, semblent ne composer qu'un seul mot; c'est que l'oreille n'est point blessée. Mais ce mot *l'est*, détaché et finissant la phrase, détruit toute harmonie. C'est cette attention qui rend la lecture des vers ou agréable ou rebuteuse. On doit même avoir cette attention en prose. Un ouvrage dont les phrases finiraient par des syllabes sèches et dures, ne pourrait être lu, quelque bon qu'il fût d'ailleurs. (*Remarques sur Corneille.*) Voyez *Mot*, *Monosyllabe*.

**SYLLEPSE.** Subst. f. Terme de grammaire. La syllepse est un trope au moyen duquel le même mot est pris en deux sens différents dans la même phrase. Ainsi, dans ces vers de Racine (*Andromaque*, act. I, sc. iv, 60.):

Je souffre tous les maux que j'ai faits devant Troie,  
Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,  
Brûlé de plus de feux que je n'en allumai.

*Brûlé* est au propre, par rapport aux feux que Pyrrhus alluma dans la ville de Troie; et il est au figuré par rapport à la passion violente que Pyrrhus dit qu'il ressent pour Andromaque. Cette figure joue trop sur des mots pour ne pas demander bien de la circonspection. Il faut éviter donc les jeux de mots trop affectés et tirés de loin. (Dumarsais. *Des tropes.*)

**SYMBOLE.** Subst. m. En terme de grammaire, le symbole est une espèce de trope par lequel on substitue au nom d'une chose le nom d'un signe que l'usage a choisi pour la désigner. Ces sortes de tropes ne font point image, et cependant ils ont quelquefois de la grâce. Despréaux a dit (*Épître I*, 100):

La Seine a des Bourbons, le Tibre a des Césars.

Et il a préféré avec raison ce tour à celui-ci :

La France a des Bourbons, et Rome a des Césars.

En vain au lion belge  
Il voit l'aigle germanique  
Uni sous les léopards.

(BOILL., *Ode sur la prise de Namur*, 58.)

Par le lion, l'aigle et les léopards, Despréaux désigne trois nations, les Hollandais, les Allemands et les Anglais. Si ces tropes ne contribuent pas à la liaison des idées, ils n'y sont pas contraires. Ils ont le petit avantage de prendre le mot dans le sens détourné; c'est pour cette raison qu'ils nous plaisent, et que les poètes et les orateurs leur donnent la préférence. Il faut convenir que ces figures tiennent le dernier rang.

Les anciens faisaient un grand usage de ces

tours. Ils avaient donné des symboles aux villes, aux fleuves, aux nations, aux divinités, aux vertus, aux vices même. Leur poésie est remplie de ces mots dont le sens est détourné sans être obscur, et elle a un langage tout différent de celui de la prose. Ce sont des noms harmonieux, des noms hors de l'usage vulgaire, des noms qui tiennent à la religion, et dont les accessoires sont enveloppés dans des idées mystérieuses, toujours agréables à l'imagination. — Ce langage symbolique a cessé avec la religion qui lui avait donné naissance. Un poète ne serait plus entendu aujourd'hui s'il en voulait faire le même usage que les anciens. On n'est pas poète aujourd'hui par le seul choix des mots, il faut l'être par les idées; et la poésie est devenue un art bien plus difficile.

**SYMBOLIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Figure symbolique, image symbolique, cette symbolique image.* Voyez *Adjectif*.

**SYMÉTRIQUE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un arrangement symétrique, ce symétrique arrangement.* Voyez *Adjectif*.

**SYMÉTRIQUEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ces figures étaient arrangées symétriquement, ou étaient symétriquement arrangées.*

**SYMPATHIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Vertu sympathique, qualités sympathiques.*

**SYNECDOQUE, OU SYNECOCHE.** Subst. f. Figure de rhétorique. Ce mot signifie compréhension. En effet, dans la synecdoque, on fait concevoir à l'esprit plus ou moins que le mot dont on se sert ne signifie dans le sens propre. Quand, au lieu de dire d'un homme qu'il aime le vin, je dis qu'il aime la bouteille, c'est une simple métonymie, c'est un nom pour un autre; mais quand je dis cent voiles pour cent vaisseaux, non-seulement je prends un nom pour un autre, mais je donne au mot *voiles* une signification plus étendue que celle qu'il a dans le sens propre, je prends la partie pour le tout. La synecdoque est donc une espèce de métonymie par laquelle on donne une signification particulière à un mot qui, dans le sens propre, a une signification peu générale; ou, au contraire, on donne une signification générale à un mot qui, dans le sens propre, n'a qu'une signification particulière. En un mot, dans la métonymie, je prends un nom pour un autre, au lieu que dans la synecdoque, je prends le plus pour le moins, ou le moins pour le plus. (Dumarsais. *Des tropes*.)

**SYNOBAL, SYNOCALE.** Adj. Il fait *synodaux* au pluriel masculin : *Des réglemens synodaux.*

**SYNONYME.** Adj. des deux genres. Terme de grammair. Il se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification à peu près semblable : *Termes synonymes.* Il ne faut pas s'imaginer, dit l'abbé Girard, que les mots qu'on nomme *synonymes* le soient dans toute la rigueur d'une ressemblance parfaite, en sorte que le sens soit aussi uniforme entre eux que l'est la saveur entre les gouttes d'eau d'une même source; car, en les considérant de près, on verra que cette ressemblance n'embrasse pas toute l'étendue et la force de la signification, qu'elle ne consiste que dans une idée principale que tous énoncent, mais que chacun diversifie à

sa manière par une idée accessoire qui lui constitue un caractère propre et singulier. La ressemblance que produit l'idée générale fait donc les mots synonymes; et la différence qui vient de l'idée particulière qui accompagne la générale, fait qu'ils ne le sont pas parfaitement, et qu'on les distingue comme les diverses nuances d'une même couleur.

D'Alembert a fait sur les synonymes une observation utile qui nous paraît propre à donner une juste idée de ce qu'on doit entendre par ce mot, et de la manière dont on doit considérer les synonymes dans l'usage qu'on en fait. « L'expérience, dit-il, nous a appris qu'il n'y a pas dans notre langue deux mots qui soient parfaitement synonymes, c'est-à-dire qui, en toute occasion, puissent être substitués indifféremment l'un à l'autre. Je dis en toute occasion, car ce serait une imagination fautive et puérile que de prétendre qu'il n'y a aucune circonstance où deux mots puissent être employés sans choix l'un à la place de l'autre; l'expérience prouverait le contraire, ainsi que la lecture de nos meilleurs ouvrages. Deux mots exactement et absolument synonymes seraient sans doute un défaut dans une langue morte, parce qu'on ne doit point multiplier sans nécessité les mots, non plus que les êtres, et que la première qualité d'une langue est de rendre clairement toutes les idées avec le moins de mots qu'il est possible; mais ce ne serait pas un moindre inconvénient que de ne pouvoir jamais employer un mot à la place d'un autre. Non-seulement l'harmonie et l'agrément du discours en souffriraient, par l'obligation où l'on serait de répéter souvent les mêmes termes, mais encore une telle langue serait nécessairement pauvre et sans aucune finesse. Car, qu'est-ce qui constitue un ou plusieurs mots synonymes? C'est un sens général qui est commun à ces mots. Qu'est-ce qui fait ensuite que tous ces mots ne sont pas toujours synonymes? Ce sont des nuances souvent délicates et quelquefois presque imperceptibles qui modifient ce sens primitif et général. Donc, toutes les fois que, par la nature du sujet qu'on traite, on n'a point à exprimer ces nuances, et qu'on n'a besoin que du sens général, chacun des synonymes peut être indifféremment employé. Donc, réciproquement, toutes les fois qu'on ne pourra jamais employer deux mots l'un pour l'autre dans une langue, il s'ensuivra que le sens de ces deux mots différera, non par des nuances fines, mais par des différences très-marquées et très-grossières: ainsi les mots de la langue n'exprimeront plus ces nuances, et dès lors la langue sera pauvre et sans finesse. »

**SYNONYME.** Subst. f. Ce mot a deux significations différentes. Par l'une, on entend l'idée générale qui fait que plusieurs mots sont synonymes, c'est-à-dire qu'ils ont une signification semblable, quoique, considérés sous certains rapports particuliers, ils aient entre eux des différences sensibles. La synonymie des mots *fleuve* et *rivière* consiste dans l'idée d'eau courante qui leur est commune.

*Synonymie*, en termes de rhétorique, est une figure par laquelle on emploie plusieurs mots synonymes, ou différents termes qui ont la même signification, dans le dessein d'amplifier ou d'enfler le discours. Voyez *Amplification*.

**SYNTAXE.** Subst. f. Il ne faut pas confondre *construction* avec *syntaxe*. *Construction* ne présente que l'idée de combinaison et d'arrangement. Dans ces phrases :

Des chevaliers français tel est le caractère

(VOLT., *Zaïre*, act. II, sc. III, 29.)

et *tel est le caractère des chevaliers français*, il y a deux constructions, puisqu'il y a deux différents arrangements de mots; cependant il n'y a qu'une syntaxe; car, dans chacune de ces constructions, il y a les mêmes signes de rapport que ces mots ont entre eux. Ainsi, ces rapports sont les mêmes dans chacune de ces phrases. Chaque mot de l'une indique également le même corrélatif qui est indiqué dans chaque mot de l'autre, en sorte qu'après qu'on a achevé de lire ou d'entendre une de ces deux phrases, l'esprit voit également que *des chevaliers* est le déterminatif de *caractère*; que *français* est l'adjectif de *chevaliers*. Ainsi, chacun de ces deux arrangements excite dans l'esprit le même sens, *tel est le caractère des chevaliers français*. Or, ce qui fait en chaque langue que les mots excitent le sens que l'on veut faire naître dans l'esprit de ceux qui savent la langue, c'est ce qu'on appelle *syntaxe*. La syntaxe est donc la partie de la grammaire qui donne la connaissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans

l'esprit. Les signes, quand on en sait la destination, font connaître les rapports successifs que les mots ont entre eux; c'est pourquoi, lorsque celui qui parle ou qui écrit s'écarte de cet ordre par des transpositions que l'usage autorise, l'esprit de celui qui écoute ou qui lit rétablit cependant tout dans l'ordre, en vertu des signes dont nous parlons, et dont il connaît la destination par usage. Les règles de la syntaxe sont détaillées dans les articles de notre ouvrage où nous avons parlé des signes, des rapports que les mots ont entre eux. Tels sont les articles *Nom, Adjectif, Verbe, Adverbe, Préposition*, et autres articles généraux; tels sont encore les articles particuliers où nous avons indiqué les divers régimes ou compléments des verbes, de quelques adjectifs et de quelques adverbes.

**SYSTÈME.** Subst. m. Terme de belles-lettres. En poésie, ce mot se dit d'une hypothèse que le poète choisit, et dont il ne doit jamais s'éloigner. Par exemple, s'il fait son plan selon la mythologie, il doit suivre le système fabuleux, s'y renfermer dans tout le cours de son ouvrage, sans y mêler aucune idée de christianisme. Si, au contraire, il traite un sujet chrétien, il doit en écarter toute hypothèse de paganisme.

## T.

**T.** Subst. m. C'est la vingtième lettre de l'alphabet, et la seizième consonne. On prononce *te*.

Le son propre du *t* est comme dans *table, ténèbres, tinette, tonique, tulipe*. — Le son accidentel est *ce*, comme dans *abbatial, patient, captieux*.

Au commencement des mots, cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre, même lorsqu'elle est suivie d'une autre voyelle, comme dans *taire, tiédeur, le tiers, le tien*.

Au milieu d'un mot, le *t* tantôt conserve sa prononciation propre, et tantôt prend sa prononciation accidentelle. Voici quelques règles qui pourront servir à distinguer ces deux cas.

*Ti* se prononce avec l'articulation propre lorsqu'il n'est pas suivi d'une voyelle dans le même mot; mais, lorsqu'il est suivi d'une voyelle, il prend tantôt l'articulation propre, tantôt l'articulation accidentelle.

Il conserve sa prononciation propre devant une voyelle :

1<sup>o</sup> Dans tous les mots où il est précédé d'un *s* ou d'un *x* : *bastion, bristal, mixtion*, etc.

2<sup>o</sup> Dans tous les noms terminés en *tié* ou *entier*, comme *amitié, moitié, pitié, entier, chanter, layetier*, etc. Les mots qui se terminent en *ciér* s'écrivent par un *c* ou par un *s* : *foncier, oursier*.

3<sup>o</sup> Dans les mots terminés en *tié*, comme *partie, amnistie, dynastie, garantie, hostie, modestie, repartie, sacristie*, etc., à l'exception de ceux dont nous parlerons ci-après.

4<sup>o</sup> Dans les mots terminés en *tién* et *tiénue*, tels que *soutien, maintien, antiénue, tiénue, absténienne*, etc., à l'exception de quelques mots dont nous parlerons ci-après, qui se prononcent *cién, ciénue*.

5<sup>o</sup> Enfin, dans le verbe *châtier* et toutes ses parties, et dans les autres parties des verbes ter-

minés en *tions* : *nous partions, nous mettions, nous consentions*.

Mais *ti* devant une voyelle se prononce comme *ci*, dans le milieu des mots :

1<sup>o</sup> Dans le mot *patient* et ses dérivés; dans tous les mots terminés en *tial, tiel, tion*, et dans tous ceux qui en dérivent : *partial, essentiel, perfection, ration, rationnel*. Il faut en excepter les mots terminés en *ation*, dans lesquels le *t* conserve le son propre : *question, indigestion*.

2<sup>o</sup> Dans les noms propres terminés en *tién*, comme *Gratien, Dioclétien*; et dans ceux qui désignent de quel pays on est, comme *Vénitien, Vénitienne*. Dans tous les autres mots terminés en *tién*, *ti* conserve l'articulation propre.

3<sup>o</sup> Dans quelques mots terminés en *tié*, tels que *ineptie, inertie, minutie, prophétie*; et dans ceux qui sont terminés en *atie*, comme *primatie, démocratie, aristocratie*, etc.

4<sup>o</sup> Dans les mots *satiété, insatiable*, et dans ces deux verbes, *initier, balbutier*. — Tous les autres verbes qui se terminent en *ciér* s'écrivent par un *c*, comme *apprécier, négocier*.

Le *t* final ne sonne pas dans un grand nombre de mots, tels que *contrat, respect, caquet, mousquet, acabit, trot, cachet, alphabet, mot, et conjonction*, ni dans *Jésus-Christ*. — Le *t* de *vingt* ne sonne pas à la fin d'une phrase, *nous étions vingt*; ni quand il est suivi d'une consonne, *vingt soldats*; de même que dans la série de quatre-vingt à cent; mais il sonne dans toute la série de vingt à trente, et quand il est suivi d'une voyelle, *vingt-quatre, vingtabricots*.

Dans *sept* le *t* ne sonne pas devant une consonne, ni devant un *h* aspiré, *sept chemises, sept houpelandes*; mais il sonne quand il est seul, *ils étaient sept*; ou qu'il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré, *sept écus, sept hommes*; ou encore lorsqu'il est pris substantivement, *le sept de cœur*. — *Huit* suit les mêmes

règles. Ainsi le *t* ne sonne pas dans *huit cavaliers*, *huit hameaux*; mais il sonne dans *ils restèrent huit*, *huit abricots*, *huit héritages*, le *huit* du *mois*, le *huit* de *pique*.

*Ent*, qui caractérise les troisièmes personnes plurielles des verbes, comme dans *ils disent*, *ils craignent*, à le son de *le muet*. On prononce comme s'il n'y avait ni *a* ni *t*.

Le *t* final se fait sentir dans *désist*, *tacot*, *fat*, *chant*, *indult*, *brut*, *contact*, *dôt*, *exact*, *luth*, *lest*, *échec* et *mat*, *rupt*, *striet*, *zénith*, *zist* et *zest*. On le prononce aussi dans *Christ* employé seul; mais on ne le prononce pas dans *Jésus-Christ*. On le prononce aussi quand il est suivi d'une voyelle ou d'un *h* non aspiré auquel il doit s'unir : *Un savant homme, je suis tout à vous, s'il vient à partir*, se prononce un *savan*-homme, *je suis tou-tà vous, s'il vien-tà partir*. Cependant il y a des substantifs, même suivis de leurs adjectifs commençant par une voyelle, où il serait mal de prononcer le *t* final, comme un *gout horrible*, un *respect extrême*, un *instinct heureux*, un *tort incroyable*. Si le *t* final est précédé d'un *r*, comme dans *il part aujourd'hui*, *il court à bride abattue*, *il s'endort à l'ombre*, l'usage le plus commun est de ne point faire sentir le *t*. — On lit dans la *Grammaire des grammaires* (p. 72.) que, lorsque le *t* est redouble, on n'en prononce qu'un. Cela est vrai dans les mots composés où la particule a changée en *a* et a été placée au commencement du mot; mais lorsque les deux *t* sont des parties primitives du mot, comme dans *atticisme*, *attique*, *battologie*, *pittresque*, on les prononce. La *Grammaire des grammaires* indique ces exceptions, mais elle n'en donne point la raison.

*Th* n'a pas d'autre articulation que le *t* simple, *absinthe*, *acanthé*, *théracque*, *thun*, *Thalie*, *Mithridate*, se prononcent *absinte*, *acante*, etc. Le *h*, dans cette sorte de mots, n'est qu'une lettre étymologique qui indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu. *Th* ne se prononce pas dans *asthme*, *asthmétique*. — « L'écriture n'est étymologique qu'autant qu'elle représente un signe par un signe, et le *h* est un signe simple. Il est absurde de rendre un signe simple par deux signes, surtout quand on a dans sa langue une figure qui suffit à elle seule à l'expression de la consonnance dont il s'agit. » (Ch. Nodier. *Eramen crit. des Dict.*)

*T*, en musique, indique que la taille prend la place de la basse, et qu'elle est écrite sur la même portée, la basse gardant le *tacet*. — Il s'emploie aussi pour *tous* ou *tutti*. — Un caractère du même genre, défiguré en croix dans nos partitions, indiquait le *trille* ou *tremblement*. — *T* est l'expression abrégée de l'adverbe *très* dans l'abréviation *T. S. P.*, *très-saint-père*. — Il signifie *Tournez* dans la musique et au bas des lettres; *T. S. V. P.*, *Tournez, s'il vous plaît*. — Dans le commerce, *TR<sup>s</sup>* signifie *traités*. — *T* est la marque des monnaies frappées à Nantes.

*Ta*. Voyez *Ton*.

*TABAC*. Subst. m. On ne prononce pas le *c* final. On donna ce nom en 1560 à cette herbe découverte dans l'île de Tabago. Les naturels de la Floride la nommaient *petun*; elle eut en France le nom de *nicotiane*, d'*herbe à la reine*, et divers autres noms. Il y a plusieurs espèces de tabac; chacune prend son nom ou de l'endroit où cette plante croît, ou de celui où elle est manufacturée, ou du port principal, ou du pays d'où part cette

marchandise. Le petit peuple ayant commencé en France à prendre du tabac par le nez, ce fut d'abord une indécence aux femmes d'en faire usage. Voilà pourquoi Boileau dit (Sat. X, 674) :

Fait même à ses amants, trop faibles d'estomac,  
Redouter ses baisers pleins d'art et de tabac.

On dit *fumer du tabac*, et on entend la même chose par le mot seul de *fumer*. (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*.)

*TABARIN*. Subst. m. Nom propre devenu nom appellatif. *Tabarin*, valet de Mondor, charlatan sur le Pont-Neuf, du temps de Henri IV, fit donner ce nom aux bouffons grossiers :

Et sans honte à TERENCE allier Tabarin.

(BOIL., A. P., III, 528.)

*Tabarine* n'est pas d'usage, et ne doit pas l'être, parce que les femmes sont ordinairement plus décentes que les hommes.

*TABARINAGE*, et surtout *TABARINIQUE*, que l'on trouve dans le dictionnaire de Trévoux, sont aussi proscrits. — En 1835, l'Académie admet le premier, mais rejette le second.

*TABATIÈRE*. Subst. f. Petite boîte où l'on met du tabac en poudre. Il y eut un temps où ce mot paraissait ignoble aux gens du bel air; ils le laissaient aux gens du peuple et disaient *boîte*. *A table, je lui ai demandé s'il n'appelle pas sa tabatière, qu'il n'appelle pas sa boîte*. (J.-J. ROUSS., *Héloïse*, IV<sup>e</sup> part., IX<sup>e</sup> lettre, t. IV, p. 179.) Ce mot donne lieu à bien des équivoques. Cependant on le dit encore dans le sens où les circonstances indiquent suffisamment qu'il est question de tabatière : *Le roi lui a fait présent d'une boîte d'or enrichie de diamants*. On dit à quelqu'un qui prend du tabac, *vous avez là une belle boîte*. Mais *boîte* ne se dit en général que des tabatières de prix; pour les autres on dit *tabatière* : *Une boîte d'or, une tabatière de bois*.

*TABLEAU*. Subst. m. Terme de littérature. On appelle ainsi des descriptions de passions, d'événements, de phénomènes naturels qu'un orateur ou un poète répand dans sa composition, ou leur effet est d'amuser, ou d'étonner, ou de toucher, ou d'effrayer, ou d'imiter, etc. Les principaux moyens que le poète emploie pour peindre à l'imagination sont les images, les tropes, les figures qui remuent plus fortement l'imagination que ne pourrait le faire une simple description de l'objet exprimée par les termes propres d'un langage naturel. C'est ce qu'on appelle en poésie les *couleurs poétiques*.

C'est à la manière de les dispenser qu'on connaît au vrai le jugement et le goût du poète et de l'orateur. Un coloris brillant, avec un dessin faible qui ne s'élève jamais à des objets intellectuels capables de faire de fortes impressions, déceit un goût minutieux. On pardonnera plutôt dans un ouvrage, la disette d'ornements que l'excès. Les plus grands poètes, Homère et les tragiques grecs, ont donné à cet égard une preuve de leur bon goût. Ils ont réservé les plus belles couleurs pour en orner les endroits de leurs ouvrages que la liaison de l'ensemble rendait nécessaires, mais qui, dénués de ces ornements, n'eussent fait qu'une légère impression. C'est lorsqu'il faut ménager des repos au cœur et à l'entendement qu'il est permis de flatter agréablement l'imagination.

*TABLER*. V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Il vient du jeu de triétraque. On disait *tabler* quand on posait deux

dames sur la même ligne; on dit aujourd'hui *caser*, et le mot *tabler*, qui n'est plus d'usage au propre, s'est conservé au figure: *tabler sur cet arrangement. Tabler sur cette nouvelle*. Il était d'usage dans le dix-septième siècle de dire *tabler* pour tenir table.

Allez *tabler* jusqu'à demain.

(MOT., *Amphitryon*, act. III, sc. VI, 6.)

**TACET.** Subst. m. On prononce le *t* final: *Tenir le tacet, faire le tacet*; — *garder le tacet*.

**TACHER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *tâcher de*, et *tâcher à*. Le premier se dit quand il s'agit d'une action qui n'a pas un but marqué hors du sujet: *Je tâcherai d'oublier cette injure*, l'action s'opère dans le sujet même, *je tâche de me débarrasser de mes dettes*, l'action s'opère sur le sujet même; *je tâcherai de vous satisfaire*, c'est-à-dire de faire tout ce qui dépendra de moi pour que vous soyez satisfait. Il y a bien la un but hors du sujet, mais ce but n'est pas marqué distinctement, le sens de *je tâcherai* tombe particulièrement sur les efforts faits par le sujet. On emploie *à* quand il s'agit d'une action qui a un but marqué hors du sujet: *Il tâche au but, il tâche à m'embarasser*; ici les esprits tendent directement à un but qui est hors du sujet: *Il tâche à me nuire*.

**TACITE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Une condition tacite, cette tacite condition; une convention tacite, cette tacite convention; approbation tacite, cette tacite approbation; un arcu tacite, ce tacite arcu*; — *tacite réconciliation*. Voyez *Adjectif*.

**TACITEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il a consenti tacitement à cette condition*, ou *il a tacitement consenti à cette condition*.

**TACITURNE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un homme taciturne, une femme taciturne*. — *Humeur taciturne, cette taciturne humeur*. Voyez *Adjectif*.

**TACT.** Subst. m. On prononce le *c* et le *t*.

**TAIE.** Subst. f. On a toujours dit et écrit *une taie d'oreiller*. L'Académie de 1798 dit aussi *têt*; nous attendrions que l'usage ait adopté cette orthographe. — En 1835, l'Académie n'écrivit plus que *taie*.

**TAILLER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. *Tailler une pierre, tailler des arbres, tailler de l'ouvrage, de la besogne à quelqu'un*; — *tailler une armée en pièces*.

**TAILLEUR.** Subst. m. On mouille les *l*.

**TAILLIS.** Subst. m. On mouille les *l*. On le prend adjectivement dans cette expression, *bois taillis*.

**TAILLOIR, TAILLON.** Dans ces deux mots, on mouille les *l*.

**TAIRE.** V. a. et défectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue:

Indicatif. — *Présent*. Je tais, tu tais, il tait; nous taisons, vous taisez, ils taisent. — *Imparfait*. Je taisais, tu taisais, il taisait; nous taisions, vous taisiez, ils taisaient. — *Passé simple*. Je tus, tu tus, il tut; nous tûmes, vous tûtes, ils turent. — *Future*. Je tairai, tu tairas, il taira; nous tairons, vous tairiez, ils tairaient.

Conditionnel. *Présent*. Je tairais, tu tairais, il tairait; nous tairions, vous tairiez, ils tairaient.

Impératif. — Tais, qu'il taise; taisons, taisez, qu'ils taisent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je taise, que tu taises, qu'il taise; que nous taisions, que vous taisiez, qu'ils taisent. — *Imparfait*. Que je tussé, que tu tusses, qu'il tût; que nous tussions, que vous tussiez, qu'ils tussent.

Participe. — *Présent*. Taisant. — *Passé*. Tu, tue.

Les temps composés se forment avec le verbe auxiliaire *avoir*.

Il s'emploie aussi avec le pronom personnel, *se taire*, et alors il prend aux temps composés l'auxiliaire *être*:

J'ai fait *taire* les lois et gémir l'innocence.

(RAC., *Esth.*, act. IV, sc. 1, 44.)

Un prodige étonnant fit *taire* ce transport.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 47.)

L'Académie ne dit pas *faire taire un transport*.

**TALC.** Subst. m. Le *c* se prononce comme un *k*, même devant une consonne.

**TALISMANIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met guère qu'après son subst.: *Vertu talismanique*.

**TALOND.** Subst. m. On prononce le *d*.

**TALOCHÉ.** Subst. f. Expression populaire. Voltaire l'a employée en plaisantant, au figuré: *Il faut toujours que, de près ou de loin, je reçoive quelque taloché de la Fortune*. (*Correspondance*.)

**TALONNER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne prononce qu'un *n*.

**TALES.** Subst. m. On ne prononce point le *s* final.

**TAMBOUR.** Subst. m. Terme imitatif qui exprime le son de cet instrument de guerre. *Battre du tambour*, signifie tirer des sons du tambour. *Il a appris à battre du tambour. Battre le tambour*, veut dire donner une annonce, un signal avec le tambour.

**TAMS.** Subst. m. On ne prononce point le *s* final.

**TANDIS.** Conjonction. Le *s* final ne se prononce pas, excepté devant une voyelle. Ce mot est toujours suivi de *que*, et régit l'indicatif. Corneille a dit dans les *Horaces* (act, IV, sc. II, 84):

Et *tandis*, il m'envoie

Faire office envers vous de douleur et de joie.

Voltaire a dit, à l'occasion de ces vers: *Tandis*, sans *que*, est absolument proserit, et n'est plus permis que dans une espèce de style burlesque et naïf qu'on nomme *marotique*. *Tandis* la perdrix rira. (*Remarques sur Corneille*.)

Celui que par deux fois mon père avait vaincu,

Et qu'il tint enchaîné *tandis* qu'il a vécu.

(VOL., *Zaire*, act. III, sc. 1, 27.)

*Tandis* que vous vivez, le sort, qui toujours change,

Ne vous a point promis un bonheur sans mélange.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 33.)

Voyez *Pendant*.

**TANT.** Adv. de quantité qui devient quelquefois conjonction. Il est adverbe quand il est attaché au verbe, quand il en modifie le sens: *Il aime tant la patrie. Vous connaissez les coquettes? Oh tant! Il a tant de finesse dans l'esprit, qu'il se trompe presque toujours*.

*Tant* est conjonction quand il signifie *tandis*

que; elle sera aimée tant qu'elle sera jolie, c'est-à-dire tandis qu'elle sera jolie.

*Tant*, lorsqu'il est suivi de quelque mot dont il désigne la quantité, est toujours suivi de la préposition de: *Tant d'amitié, tant de richesses, tant de crimes.*

*Tant* ne se joint jamais à un simple adjectif. On ne dit point *tant vertueux, tant méchant, tant libéral, tant avare*; mais *si vertueux, si méchant, si libéral, si avare.*

Après le verbe actif ou neutre, sans auxiliaire, il faut toujours mettre *tant*: *il travaille tant, il pleut tant*. Quand le verbe auxiliaire se joint au verbe actif vous placez *tant* entre l'un et l'autre; *il a tant travaillé, il a tant plu, ils ont tant écrit*; et jamais on ne se sert de *si*; *il a si plu, ils ont si écrit*, seraient des barbarismes. Mais avec un verbe passif, *tant* est remplacé par *si*, et voici dans quel cas. Lorsque vous avez à exprimer un sentiment particulier par un verbe passif, comme *je suis si touché, si ému, si courroucé, si animé*, vous ne pouvez dire *je suis tant ému, tant né, tant courroucé, tant animé*, parce que ces mots tiennent lieu d'épithète; mais lorsqu'il s'agit d'une action, d'un fait, vous employez le mot *tant*: *Cette affaire fut tant débattue; ces accusations furent tant renouvelées, les juges tant sollicités, les témoins tant confrontés, et non pas, si confrontés, si sollicités, si renouvelés, si débattue*. La raison en est que ces participes expriment des faits, et ne peuvent être regardés comme des épithètes.

On ne dit point *cette femme tant belle*, parce que *belle* est épithète; mais on peut dire, surtout en vers, *cette femme autrefois tant aimée*, encore mieux que *si aimée*; mais quand on ajoute de qui elle a été aimée, il faut dire, *si aimée de vous, de lui*, et non, *tant aimée de vous, de lui*, parce qu'alors vous désignez un sentiment particulier: *Cette personne autrefois tant célébrée par vous*; célébrer est un fait. *Cette personne autrefois si estimée par vous*, c'est un sentiment.

Est-ce là cette ardeur tant promise à sa cendre?  
(Rac., *Androm.*, act. IV, sc. 1, 53.)

Quel crime a donc commis ce fils tant condamné?  
(Rac., *Britan.*, act. IV, sc. II, 119.)

*Condamné, promis*, expriment des faits.

*Tant* peut être considéré comme une particule d'exclamation: *Tant il est difficile de bien écrire! tant les oreilles s'nt délicates!*

*Tant* se met pour *autant*; *tant plein que vide*, pour dire, autant plein que vide; *tant vaut l'homme, tant vaut sa terre*, pour, autant vaut l'homme, autant vaut sa terre; *tant tenu, tant payé*, c'est-à-dire il sera payé autant qu'il aura servi.

On ne dit plus *tant plus, tant moins*, parce que *tant* est alors inutile: *Plus on la pare, moins elle est belle*. A quoi servirait *tant plus on la pare, tant plus elle est belle?*

Il n'en est pas de même de *tant pis* et de *tant mieux*. *Pis* et *mieux* ne feraient pas seuls un sens assez complet: *Il se croit sûr de la victoire, tant pis*; *il se désire de sa bonne fortune, tant mieux*. *Tant* alors signifie *d'autant, il fait d'autant mieux*.

*Tant que ma vue peut s'étendre*, pour autant que ma vue peut s'étendre. — *Tant et si peu qu'il vous plaira*, au lieu de dire, autant et si

peu qu'il vous plaira. (Voltaire, *Dictionnaire philosophique.*)

**TANTÔT**. Adv. de temps qui désigne ordinairement le futur. On peut le placer avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participie: *Tantôt il viendra, ou il viendra tantôt*. — Quelquefois il marque le passé, et signifie il y a peu de temps. Alors il se place comme nous venons de le dire: *Tantôt il est venu, il est venu tantôt*, et non pas, *il est tantôt venu*. — Souvent on redouble cet adverbe; alors il se met aussi avant ou après le verbe: *Tantôt il pleure, tantôt il rit*; *il se porte tantôt bien, tantôt mal*.

**TANON**. Subst. m. On prononce *ton*.

**TAGUIN**, **TAGUINE**. Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme taguin, une femme taguine*. — *Humeur taguine*.

**TARD**. Adv. Il se place toujours après le verbe, même dans les temps composés: *Vous arriverez tard*; *il est venu tard*, et non pas, *il est tard venu*.

**TARDE**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce verbe, pris neutralement et devant un verbe à l'infinitif, régit la préposition à: alors il signifie différer à faire quelque chose: *Dieu tarde quelquefois à punir le coupable; mais le remords ne tarde jamais à le faire repentir de sa faute. Pourquoi tardons-nous tant à travailler à notre salut?*

Pris impersonnellement, ce verbe régit de, quand c'est un infinitif qui suit; et, en cette acception, il signifie avoir impatience de quelque chose, et trouver le temps long dans l'attente de ce qu'on souhaite: *Il me tarde bien d'achever mon ouvrage*; *il me tarde d'être à la fin de l'année*. — Voilà ce que disent les grammairiens, et l'Académie elle-même. L'Académie ajoute, en parlant de ce verbe pris neutralement, on peut dire *tarder de*, mais l'usage préfère *tarder à*.

L'usage préfère tantôt *tarder à*, tantôt *tarder de*; et la préférence est toujours fondée sur des raisons. On dit *tarder à*, lorsque le verbe qui suit signifie une action qui a un but marqué hors du sujet: *Il tarde à vous punir, il tarde à se mettre en campagne, il tarde à venir*. Mais on dit *tarder de*, lorsque le verbe signifie une action qui n'a pas un but marqué hors du sujet, mais qui doit s'opérer dans le sujet même: *Il tarde de se repentir, il tarde de se déterminer*.

Quand le verbe *tarder*, pris impersonnellement, n'est pas suivi d'un infinitif, c'est-à-dire quand le verbe qui suit n'a pas rapport à la personne exprimée par le régime indirect, on emploie que avec le subjonctif: *Il me tarde de vous voir*; ici le verbe *voir* a rapport au régime indirect *me*, c'est moi qui désire impatientement de vous voir. Mais dans *il me tarde qu'il soit parti, parti* n'a pas rapport au régime indirect *me*, mais à une autre personne: *Il me tarde d'arriver, il me tarde que vous arriviez*. — Après *il me tarde que* on ne met point la négative: *Il me tarde que vous arriviez*, et non pas, *il me tarde que vous n'arriviez*. La raison en est claire. Il n'est pas ici question d'une chose douteuse, incertaine, comme dans *je crains que vous ne tombiez*, mais d'une chose que l'on regarde comme positive, comme certaine.

**TARDIF**, **TARDIVE**. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'Analogie: *Un repentir tardif, un tardif repentir; des regrets tardifs, de tardifs regrets; un mouvement tardif, des pas tardifs*. — *Un esprit tardif, des fruits tardifs*. Voyez *Adjectif*.

Cet adjectif régit quelquefois la préposition à. *Il est tardif à régler ses comptes*. Rousseau a dit

en parlant de la justice divine (liv. I, *od.* iv, 80) :

Et n'en est pas moins redoutable  
Pour être tardive à punir.

**TARDIVEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Ce repentir est venu bien tardivement.*

**TARGUER (se).** V. pronom. de la 1<sup>re</sup> conj. L'u est muet; il n'est mis là que pour donner au *g* un *on* fort qu'il n'a pas devant l'*o*.

**TARIR.** V. a. et n. de la 2<sup>e</sup> conj. L'Académie dit, *tarir la source des maux*; mais elle ne dit point, *tarir la source des larmes*.

*Des larmes d'Octavie on peut tarir la source.*  
(Rac., *Britan.*, act. III, sc. III, 20.)

**TARISSABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se dit guère qu'avec la négative, et se met toujours après son subst. : *Cette source n'est pas tarissable*; *la source de ses larmes n'est pas tarissable*.

**TATER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de goûter, ce verbe régit à ou de; on dit *tâter a quelque chose*, *tâter de quelque chose*. L'Académie ne met point de différence entre ces deux expressions; elle dit, sans explication, *tâter aux saucés*, *tâter au vin*, et *tâtez de ce vin-là*; *tâter d'un pâté*, *tâter d'une perdrix*.

Il me semble que *tâter a une saucée*, *tâter à du vin*, c'est en faire un léger essai, pour connaître si la saucée, si le vin a un bon ou un mauvais goût; et pour cela, on ne fait pour ainsi dire qu'y toucher : *Les cuisiniers tâtent aux saucés*, *les gourmets tâtent au vin* avant d'en boire. Mais quand on dit *tâter de quelque chose*, la préposition *de*, qui indique un sens partitif, marque assez qu'on veut dire par là, manger ou boire d'une chose, non pour connaître ses qualités, mais pour en jouir. C'est ainsi que l'on dit, *je n'ai point tâté de ce mets*, pour dire, je n'en ai point mangé. On ne dirait pas, dans ce cas, *je n'ai point tâté a ce mets*.

**TE.** Pronom. singulier de la seconde personne et des deux genres. Il est toujours régime direct ou indirect d'un verbe, et s'élide lorsque ce verbe commence par une voyelle : *Je te promets*, *il te donne des espérances*, *je t'abandonne*. Il se place toujours devant le verbe dont il est le régime : *Il veut te faire peur*, et non pas, *il te veut faire peur*.

Avant le pronom *y*, on ne peut se servir de *te*; et, quoiqu'on dise bien *transportez-vous-y*, on ne peut pas dire *transporte-t-y*. Il faut employer un autre tour. Voyez *Pronom.*

**TE DEUM.** Subst. m. On dit au pluriel, des *Te Deum*.

**TECHNIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Terme technique*, *expression technique*, *langage technique*.

**TEINDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Les poètes emploient souvent ce mot au figuré :

Obéissez, frappez; t'aint du sang d'un impie,  
Méritez par sa mort une éternelle vie.  
(VOLT., *Muham.*, act. III, sc. vi, 49.)

Mon bras n'est encor teint que du sang des Français.  
(VOLT., *Henr.*, III, 222.)

Ils teignent de leur sang ce palais odieux,  
En implorant leur roi qui les trahit tous deux.  
(Idem, II, 253.)

**TEINTURIER.** Subst. m. **TEINTURIÈRE.** Subst. f.

Ouvrier, ouvrière dont le métier est de teindre.

Ce mot s'emploie figurément en style de plaisanterie, pour désigner celui qui retouche ou refait les ouvrages des auteurs médiocres : *Voltaire était le teinturier de Frédéric II*.

**TEL, TELLE.** Adj. démonstratif ou comparatif. Il est adjectif démonstratif dans la phrase suivante : *Tel homme ou telle femme s'enorgueillit des qualités de son esprit, qui devrait rongir de la turpitude de son cœur*. Quelquefois le nom auquel se rapporte *tel* est sous-entendu : *Tel rit aujourd'hui qui pleurera demain*. Dans la phrase suivante, *tel* est un adjectif comparatif : *Un homme tel que lui*. Dans ces phrases comparatives, on indique bien la comparaison d'une personne ou d'une chose avec une autre, mais on n'exprime pas à quoi la personne ou la chose est comparée. Voyez *Quel*.

*Tel* est quelquefois substantif, comme dans les exemples suivants :

Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne;  
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.  
(CORN., *Menteur*, act. I, sc. 1, 89.)

Tel repousse aujourd'hui la misère importune  
Qui tombera demain dans la même infortune.  
(LA HARPE, *Philoctète*, act. I, sc. IV, 268.)

En ce sens, il tient lieu de *homme*, ne se dit que des personnes, et ne se met jamais au pluriel.

*Tel* s'emploie en poésie, tant au commencement du premier membre qui établit une comparaison, qu'au commencement de celui où elle est appliquée : *Tel qu'un lion rugissant met en fuite les bergers épouvantés*, *tel Achille*, etc. (Académie.)

Telle qu'une bergère au plus beau jour de fête,  
De superbes rubis ne charge point sa tête.  
.....  
Telle aimable en son air, mais humble dans son style,  
Doit éclater sans pompe une élégante idylle.  
(BOILL., *A. P.*, II, 1.)

Il ne faut pas oublier la différence qu'il y a entre *tel que* et *quelque*. Voyez *Quel*.

**TELLEMENT.** Adv. Il est toujours suivi de *que* : *Il est tellement préoccupé, qu'il ne vous entend pas*. Il se met quelquefois au commencement d'une phrase, avec rapport à la phrase précédente, et alors il signifie de sorte que : *Tellement donc que vous ne voulez point consentir à cet arrangement*.

**TÉMÉRAIRE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avec son subst., lorsque l'oreille et l'analogie le permettent : *Un homme téméraire, une action téméraire; une entreprise téméraire, cette téméraire entreprise; une démarche téméraire, cette téméraire démarche*. Voyez *Adjectif*.

**TÉMÉRAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a avancé témérement cette proposition*, ou *il a témérement avancé cette proposition*.

**TÉMÉRITÉ.** Subst. f. Voltaire a dit dans *Tancrède* (act. I, sc. IV, 91) :

Est peu respectueuse  
Cette témérité

Il est trop sûr, dit la Harpe au sujet de ce vers, que jamais *la témérité* ne peut être *respectueuse*; ces deux idées s'excluent. C'est tomber dans

ce qu'on appelle le style niais. (*Cours de Littérature.*)

C'est apparemment dans quelque édition fautive que La Harpe a trouvé ce vers. On lit dans les éditions de Beaumarchais :

Cette témérité

Vous offense peut-être et vous semble une injure.

Et il n'y a rien en cela de niais.

**TÉMOIN.** Subst. m. Il s'emploie toujours au masculin, même en parlant d'une femme : *Ma sœur fut témoin de ce que je vous dis.*

... Te semble-t-il que la triste Ériphile  
Doive être de leur joie un témoin si tranquille?

(Rac., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 25.)

Ce substantif placé au commencement d'un membre de phrase est toujours invariable : *Témoin les victoires qu'il a remportées.* (Acad.) *La diction dépend de la grammaire, témoin les beaux vers de Corneille.* (Voltaire.)

Il y a une grande différence entre *je vous prends à témoin* et *je vous prends pour témoin*. La première locution signifie, j'invoque votre témoignage; et la seconde, j'accepte ou je présente votre témoignage. On peut *prendre à témoin* les grands, les princes, Dieu même; mais on ne les prend pas pour témoins.

Dans cette phrase, *je vous prends tous à témoin*, on ne met pas *témoin* au pluriel, parce que *témoin* se prend là adverbiallement, comme nous en avons plusieurs exemples dans notre langue, tels que, *je vous prends tous à partie*, et *je vous prends à témoin, vous tous qui m'écoutez et qui voyez mes larmes.* (Vassillon.)

**TEMPÉRANT, TEMPÉRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *tempérer*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme tempérant, une femme tempérante.* — *Poudre tempérante.*

**TEMPÊTE.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Ce mot est exclu du style noble. Corneille a dit dans *Polyeucte* (act. V, sc. 1, 15) :

C'est en vain qu'il tempête...

Ce mot n'est que burlesque, a dit Voltaire.

**TEMPORAL, TEMPORALE.** Adj. Il fait *temporaux* au pluriel masculin, et ne se met qu'après son subst. : *Fosses temporales, muscles temporaux.*

**TEMPOREL, TEMPORELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Biens temporels, puissance temporelle.*

**TEMPORELLEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Les méchants ne sont heureux que temporellement.*

**TEMPS.** Subst. m. Le *p* ne se prononce point. Voltaire a dit dans *Sémiramis* (act. II, sc. II, 1) :

... Vois enfin si les temps sont venus  
De lui porter des coups, etc.

Phrase vicieuse, dit La Harpe. On dit, *le temps de faire quelque chose.* On ne peut pas dire, *les temps de faire.* La raison en est sensible; c'est que *le temps de faire* marque un point défini du temps, qui revient à occasion; *les temps* offrent une idée indéfinie. C'est donc une contradiction dans les termes, une faute grave et d'autant plus choquante, qu'elle est visiblement arrivée par la rime, qui seule s'est opposée à l'expression juste, *si le temps est venu.* Il est d'autant plus blâmable dans un bon versificateur de se montrer dépendant de la rime, qu'il est plus beau d'en paraître toujours indépendant. (*Cours de Littérature.*)

On appelle *temps* dans la déclamation les pauses, les silences qu'il faut observer entre certaines phrases, entre certains mots. *Souvenez-vous*, écrit Voltaire à mademoiselle Gaussin (décembre 1730), *souvenez-vous de ne rien précipiter, d'aimer tout, de mêler des soupirs à votre déclamation, de mettre de grands temps... Mettez de la terreur, des sanglots et de grands temps.*

**Temps.** Terme de grammaire. Nous avons dit au mot *Verbe*, qu'en formant des propositions, nous désignons des sujets comme coexistant avec des attributs, et que cette coexistence peut être représentée comme présente, comme passée, ou comme future. Les diverses époques du temps se lient donc avec les verbes, ou, pour mieux dire, l'expression des verbes doit donc marquer les différentes époques du temps. Les formes dont on se sert dans les verbes pour marquer ces époques se nomment aussi *temps*.

Le moment où nous parlons est comme un point fixe par rapport auquel nous divisons le temps en différentes parties que l'on nomme *époques*; et les verbes prennent des formes différentes, selon qu'ils ont rapport à l'une ou à l'autre de ces époques.

Quand je dis *j'aime*, j'exprime l'action d'aimer comme simultanée à l'époque où je parle; et l'on dit alors que ce verbe est au *présent*. Quand je dis *j'ai aimé*, j'exprime l'action d'aimer comme simultanée à une époque antérieure à celle où je parle, et l'on dit que le verbe est au *passé*. Quand je dis *j'aimerai*, j'exprime l'action comme simultanée à une époque postérieure à celle où je parle, et l'on dit que le verbe est au *futur*. Ainsi, comme l'idée d'actualité constitue le présent, l'idée d'antériorité constitue le passé, et l'idée de postériorité constitue le futur. Ainsi, un verbe est au passé, au présent ou au futur, suivant que l'époque avec laquelle il exprime un rapport de simultanéité est antérieure, actuelle ou postérieure.

L'époque actuelle ne saurait être plus ou moins présente; car, ou elle est simultanée avec le moment où je parle, ou elle ne l'est pas. Si elle l'est elle est présente; si elle ne l'est pas, elle est antérieure ou postérieure, et par conséquent passée ou future. Il n'y a donc qu'une manière d'envisager le présent dans chaque verbe, *j'aime, je fais.*

Il n'en est pas de même du passé et du futur. Nous pouvons les considérer l'un et l'autre sous différents points de vue. Aussi avons-nous des passés plus ou moins passés, des futurs plus ou moins futurs, suivant que les époques sont elles-mêmes plus ou moins antérieures, plus ou moins postérieures.

*Je viens de faire, je faisais, je fis, j'ai fait, j'avais fait, j'eus fait, j'ai eu fait,* sont autant de passés différents.

*Je viens de faire* est un passé prochain; il signifie, il n'y a qu'un moment que j'ai fait.

*Je faisais* n'est ni prochain ni éloigné; mai il devient l'un et l'autre par la suite du discours : *Il n'y a qu'un moment qu'il faisait beau; il faisait chaud l'été dernier.* Cette forme peut même devenir l'expression du présent, comme lorsqu'on dit à une personne qu'on rencontre, *j'allais chez vous.* L'époque avec laquelle *je faisais* a un rapport de simultanéité peut être considérée comme une période où l'on n'est plus. Si l'on dit, *je travaillais aujourd'hui à cet ouvrage*, l'action du verbe se rapporte à une période où l'on est encore; et elle se rapporte à une période où l'on

n'est plus, si l'on dit, *je travaillais hier*. Quand je dis, *je soupais lorsqu'il est entré*, l'action du verbe se rapporte à une circonstance qui n'est plus. Les grammairiens ont nommé ce temps *prétérit imparfait*, ou seulement *imparfait*, parce qu'il n'exprime pas précisément une action antérieure à l'époque où l'on parle, mais une action présente à l'égard d'une période où l'on n'est plus, ou d'une période où l'on est encore, ou enfin à l'égard d'une circonstance qui n'est plus.

*Je fis* se dit d'une période où l'on n'est plus, *je fis hier*. Il diffère de *je faisais*, en ce qu'il suppose une antériorité plus ou moins éloignée. C'est le temps que les grammairiens appellent *passé ou prétérit simple*.

*J'ai fait*, que les grammairiens appellent *passé ou prétérit composé*, se dit d'une période où l'on est encore : *j'ai fait aujourd'hui*, *j'ai fait cette année*. Il diffère de *je faisais* en ce qu'il suppose une antériorité plus ou moins éloignée. Le passé composé peut s'employer au lieu du passé simple, et l'on peut dire, *j'ai fait hier*; mais le passé simple ne peut s'employer au lieu du passé composé; et l'on ne peut pas dire, *je fis aujourd'hui*. *Je fis hier* est antérieur à la période actuelle qui est le jour où nous sommes; *j'ai fait aujourd'hui* est antérieur à l'époque actuelle qui est l'acte de la parole.

*J'aurais fait* est antérieur à une époque qui est elle-même antérieure. *J'aurais fait lorsqu'il arriva*, l'action de *faire* est exprimée non-seulement comme passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée. Les grammairiens, voyant dans ce temps l'expression d'une chose doublement passée, lui ont donné le nom de *plus-que-parfait*.

Nous avons remarqué que *j'ai fait* se dit également d'une période dans laquelle on n'est plus, et d'une période dans laquelle on est encore. Il n'en est pas de même du passé *j'ai eu fait*. On parlerait mal si l'on disait, *j'ai eu fait hier*; il faut dire, *j'eus fait*. Le passé *j'ai eu fait* ne s'emploie donc qu'en parlant d'une période qui n'est pas finie. *Aujourd'hui, dès que j'ai eu soupé, je suis sorti; hier, dès que j'eus soupé, je sortis*. Quand on dit *je fis* ou *j'ai fait*, on indique l'époque où la chose se faisait; quand, au contraire, on dit *j'eus fait* ou *j'ai eu fait*, on indique l'époque où la chose était faite. On distingue donc ces deux passes par les époques différentes auxquelles on les rapporte.

Les grammairiens appellent *j'ai eu fait, prétérit ou passé antérieur composé*, parce qu'il marque une chose faite avant une autre, dans un temps passé et dont il ne reste plus de partie à écouler; et ils appellent *j'ai eu fait, prétérit ou passé antérieur sur-composé*, parce qu'il marque une chose faite avant une autre, dans un temps qui n'est pas encore entièrement écoulé.

Quelques grammairiens ont encore imaginé deux autres passés. Comme on dit *j'ai eu fait*, ils disent par analogie, *j'eus eu fait, et j'aurais eu fait*; mais il serait difficile de trouver des exemples de ces passés ailleurs que dans les grammaires. On a été fondé à distinguer *j'ai fait* de *j'ai eu fait*, puisque ces deux passés se rapportent à des époques différentes: l'un se dit du temps où l'on agissait, et l'autre du temps où l'on a fini d'agir. Si l'on disait, aussitôt que *j'eus eu soupé, je sortis*; ou *j'aurais eu soupé quand il arriva*, le sens serait exactement le même que si l'on avait dit, aussitôt que *j'eus soupé, je sortis; j'aurais soupé quand il arriva*. Or, dès que ces

deux passés, *j'eus eu fait* et *j'aurais eu fait*, n'expriment que ce qu'on aurait pu dire avec les passés *j'eus fait* et *j'aurais fait*, ils sont au moins tout à fait inutiles, et on doit les rejeter.

Comme nous avons plusieurs passes, nous avons aussi plusieurs futurs.

*Je ferai* a un rapport de simultanéité avec une époque postérieure. C'est donc un futur. Il a cela de particulier que l'époque peut, à notre choix, être déterminée ou ne l'être pas. Je puis dire, *je ferai*, sans ajouter quand; et je puis dire, *je ferai demain*. C'est ce que les grammairiens appellent *futur absolu ou simple*.

*J'aurai fait* est un futur dont il faut que l'époque soit déterminée. On dira, par exemple, *j'aurai fait quand vous arriverez*. Or, quand vous arriverez détermine l'époque. *J'aurai fait* diffère de *je ferai*, en ce qu'il renferme deux rapports: un rapport de postériorité à l'époque actuelle et un rapport d'antériorité à une époque qui n'est pas encore. En effet, *j'aurai fait* est postérieur à l'acte de la parole, antérieur à quand vous arriverez. On donne à ce futur le nom de *futur composé*.

*Je vais faire* signifie, *je ferai dans un moment*. C'est un temps adopté par plusieurs grammairiens, et que l'on nomme *futur prochain*.

Il y a des grammairiens qui mettent parmi les futurs les expressions suivantes: *Je dois faire, j'ai à faire*; mais cette innovation n'a pas été accueillie. En effet, si *je dois faire* signifiait il est de mon devoir, *je suis dans l'obligation*, il est évident que ce serait un présent. Si, au contraire, je voulais dire qu'il est arrêté que *je ferai*, ou que *je ferai, parce que je l'ai arrêté*, il paraîtrait plus naturel de regarder cette expression comme l'équivalent de deux phrases, dont l'une marque un futur, et l'autre un présent ou un passé. Il est vrai que *je dois faire* paraît quelquefois l'expression du futur. Par exemple, si je dis, *je crains le jugement que vous devez porter de mon ouvrage, devez porter* est pour *porterez*. Mais observons les accessoires qui distinguent ces deux tours. Si je ne doute pas que vous ne portiez un jugement, je préférerais de dire, *je crains le jugement que vous porterez de mon ouvrage*; et je dirai, au contraire, *je crains le jugement que vous devez porter*, si je présume que votre jugement ne me sera pas favorable. *Porterez* a donc pour accessoire la persuasion où je suis que vous jugerez mon ouvrage; et l'accessoire de *devez porter* est la présomption où je suis que vous n'en jugerez pas favorablement. Or, serait-on fondé, d'après ces accessoires, à regarder ces expressions comme deux futurs différents? En effet, qu'est-ce qui constitue le futur? C'est un rapport de simultanéité avec une époque postérieure. On n'en peut donc admettre de plusieurs espèces qu'autant que les époques avec lesquelles ils ont un rapport de simultanéité ne sont pas les mêmes. On les multiplierait à l'infini, si on les distinguait d'après tous les accessoires qui les peuvent accompagner. *J'ai à faire* signifie *je ferai*, parce qu'il faut, parce qu'il convient que je fasse, parce que je me suis proposé de faire. Le rapport de simultanéité est donc le même avec cette expression qu'avec *je ferai*, et l'époque est la même encore. *J'ai à faire*, quoiqu'il soit accompagné d'accessoires qui lui sont particuliers, n'est donc pas un futur différent de *je ferai*. Il se pourrait même que cette expression ne fût pas un futur; et c'est ce qui arrive

toutes les fois qu'il signifie, il me conrient de faire, je me suis proposé de faire. (Extrait en grande partie de la Grammaire de Condillac.)

Résumé des temps.

Indicatif. — *Présent*. Je fais.

Ce temps exprime l'action comme simultanée à l'époque où l'on parle.

*Passé prochain*. Je viens de faire.

Ce temps signifie que l'action a été faite il n'y a qu'un moment.

*Imparfait*. Je faisais.

Passé qui paraît quelquefois se confondre avec le présent, et qui se rapporte à une époque déterminée par la suite du discours ou par quelque circonstance.

*Passé simple*. Je fis.

Passé qui se rapporte à une période où l'on n'est plus, et qui marque particulièrement le temps où la chose se faisait.

*Passé composé*. J'ai fait.

Passé qui se rapporte à une période où l'on est encore, et qui indique le temps où la chose se faisait.

*Passé antérieur composé*. J'eus fait.

Passé qui se rapporte à une période où l'on n'est plus, et qui marque le temps où la chose était faite.

*Passé antérieur sur-composé*. J'ai eu fait.

Passé qui se rapporte à une période où l'on est encore, et qui indique le temps où la chose était faite.

*Plus-que-parfait*. J'avais fait.

Passé antérieur à une époque qui est elle-même antérieure à l'époque actuelle.

*Futur simple*. Je ferai.

Dont l'époque peut être ou n'être pas déterminée.

*Futur composé*. J'aurai fait.

Dont l'époque doit être déterminée.

*Futur prochain*. Je vais faire.

Dont l'époque est très-prochaine.

Voyez Verbe, Conditionnel, Impératif, Infinitif, Participe.

TENABLE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst., et ne s'emploie guère qu'avec la négative : Une place qui n'est pas tenable.

TENACE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : Des humeurs tenaces. — Un homme tenace.

TENDANT, TENDANTE. Adj. verbal tiré du v. tendre. Il régit la préposition à, et ne se met qu'après son subst. : Un discours tendant à prouver que... Une requête tendant à...

TENDINEUX, TENDINEUSE. Adj. Il suit toujours son subst. : Membrane tendineuse.

TENDON. Subst. m. Terme d'anatomie. Substance compacte, aplatie ou cylindrique, blancheâtre, composée de fibres étroitement serrées, qui termine ordinairement les muscles, et qui est plus ou moins tendue, selon que ces organes sont plus ou moins contractés. Il faut éviter de le confondre avec le mot tendron. Voyez ce mot.

TENDRE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : Bois tendre, pierre tendre.

— Viande tendre, du pain tendre, l'écorce tendre. — Vue tendre, discours tendre, paroles tendres, vers tendres. — Ame tendre, cœur tendre. — Un ami tendre, un tendre ami ; une amie tendre, une tendre amie ; une déclaration

tendre, une tendre déclaration ; des sentiments tendres, de tendres sentiments. Voyez Adjectif.

TENDREMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : Il paraît regardé tendrement, ou il paraît tendrement regardé. Cette femme était tendrement aimée de son mari ; il paraît tendrement aimé.

TENDRESSE. Subst. f. Les grammairiens disent que ce mot ne s'emploie plus au pluriel. Cela est vrai quand il signifie la sensibilité ou la passion de l'amour. En ce sens on ne dit pas les tendresses, mais la tendresse de ces amants. Mais quand il se dit des marques de tendresse, des témoignages de tendresse, on l'emploie fort bien au pluriel. On ne doit donc pas dire avec Voltaire (*Tancrède*, act. V, sc. III, 41) :

Ma mère au lit de mort a reçu nos promesses ;  
Sa dernière prière a béni nos tendresses, etc.

Mais on dira avec le même auteur (*Henriade*, II, 444) :

Médecins en pleurant me reçut dans ses bras,  
Me prodigua longtems des tendresses de mère.

Et avec Bossuet : Ses tendresses redoublaient avec son estime. Sa tendresse redoublait avec son estime. voudrait dire autre chose.

Le passage suivant de l'oraison funèbre du prince de Condé (p. 330) confirme notre opinion :

« Que dirai-je de ses derniers entretiens avec le duc d'Enghien ? Quelles couleurs assez vives pourraient vous représenter et la constance du père et les extrêmes douleurs du fils ? D'abord le visage en pleurs, avec plus de sanglots que de paroles ; tantôt la bouche collée sur ces mains victorieuses et maintenant défaillantes ; tantôt se jetant entre ces bras et dans ce sein paternel, il semble, par tant d'efforts, vouloir retenir ce cher objet de ses respects et de ses tendresses. »

Tendresse ne se dit pas des viandes, des fruits, des légumes, pour exprimer qu'ils sont tendres. On dit tendreté.

TENDRETÉ. Subst. f. Qualité de ce qui est tendre. Il ne se dit que des viandes, des fruits et des légumes.

TENDRON. Subst. m. Partie tendre d'un animal, d'une plante. On dit, des tendrons de veau, pour dire des parties cartilagineuses qui tiennent aux os : Des tendrons d'artichauts, de choux, de laitues, c'est-à-dire les parties solides auxquelles les feuilles sont attachées. On dit figurément et familièrement en parlant d'une jeune fille, c'est un jeune tendron. Voyez Tendon.

TÉNÉBREUX, TÉNÉBREUSE. Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : Un nuage ténébreux, un ténébreux nuage.

TENIR. V. a. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Voyez Irrégulier. Tenir un livre ; tenir quelque chose de quelqu'un ; tenir de quelqu'un, tenir de quelque chose. Il tient de son père.

L'ari le plus innocent tient de la perfidie.

VOLT., Zaire, act. IV, sc. II, 65.

Je tiens cela vrai, je tiens l'affaire fautive.

Btje tiendrais mes coups bien plus sûrs que les siens.

(RAC., Antrém., act. IV, sc. IV, 6.)

*Tenter pour quelqu'un. Il tient à fuir cet ouvrage.* etc.

Après ce verbe, pris dans le sens de faire obstacle ou empêchement, et employé affirmativement ou négativement, le *que* doit être accompagné de *ne*, sans *pas* ni *point* : *Il ne tiendra pas à moi qu'on ne vous rende justice. C'est à vous qu'il tient qu'on ne parte demain.*

TENTANT, TENTANTE. Adj. verbal tiré du v. *tenter*. Il suit toujours son subst. : *Un objet tentant, une occasion tentante.*

TENTATEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *tentatrice*.

TENTER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Tenter fortune, tenter une entreprise.*

Mes soldats dont je veux tenter la complaisance.

(RAC., *Mithr.*, act. II, sc. v, 43.)

Comment donc pourriez-vous du joug de l'hyménée  
Une seconde fois tenter la destinée ?

(VOLT., *OEd.*, act. II, sc. II, 44.)

Solaimir veut tenter le destin des batailles.

(VOLT., *Tancr.*, act. III, sc. v, 5.)

Quelquefois il régit de avec l'infinitif : *J'ai tenté de combattre sa flamme. Être tenté de faire quelque chose.*

Racine a dit dans *Phèdre* (act. I, sc. III, 43) :

À quel affreux dessein vous laissez-vous tenter ?

On ne dit point *se laisser tenter à quelque chose.*

TERME. Subst. m. Terme de grammaire. Les termes sont distingués des mots, en ce que ces derniers sont de la langue, et que les premiers sont du sujet, ainsi que les expressions sont de la pensée. L'usage décide des mots, la convenance avec les choses fait la bonté des termes, le tour fait le mérite de l'expression. Ainsi l'on dira fort bien que tout discours demande que les mots soient français, que les termes soient propres, et que les expressions soient nobles. — Les termes se divisent en plusieurs classes. On distingue les termes concrets et les termes abstraits. Les termes concrets sont ceux qui signifient les manières, en marquant en même temps le sujet auquel elles conviennent. Les termes concrets ont donc essentiellement deux significations, l'une distincte, qui est celle du mode ou de la manière ; l'autre confuse, qui est celle du sujet. Mais, quoique la signification du mode soit plus distincte, elle est pourtant indirecte ; et, au contraire, celle du sujet, quoique confuse, est directe. Le mot de *blanc* signifie directement, mais confusément, le sujet ; et, indirectement, quoique distinctement, la *blancheur*.

Lorsque, par une abstraction de l'esprit, on enjoint des modes, des manières, sans les rapporter à un certain sujet, comme ces formes subsistent alors en quelque sorte dans l'esprit, par elles-mêmes, elles s'expriment par un nom substantif, comme *sagesse, blancheur, couleur*. Or, on appelle termes abstraits les noms qui expriment ces formes abstraites.

Les termes se divisent en simples et complexes. Voyez *Complexe*.

Les termes se divisent en univoques, équivoques et analogues. Les univoques sont ceux qui retiennent constamment la même signification, à quelques sujets qu'on les applique. Tels sont ces mots, *homme, ville, cheval*. — Les équivoques sont ceux qui varient leur signification selon les

sujets auxquels on les applique. Ainsi le mot *canon* signifie une machine de guerre, un décret de concile, et une sorte d'ajustement ancien ; mais il ne les signifie que selon des idées toutes différentes. — Les analogues sont ceux qui n'expriment pas dans tous les sujets précisément la même idée, mais du moins quelque idée qui a un rapport de cause ou d'effet, ou de signe ou de ressemblance à la première. Voyez *Analogie*.

Les termes se divisent en absolus et en relatifs. Les absolus expriment les êtres en tant qu'on s'arrête à ces êtres, et qu'on en fait l'objet de sa réflexion, sans les rapporter à d'autres ; au lieu que les relatifs expriment les rapports, les liaisons et les dépendances des uns et des autres.

Les termes se divisent en positifs et en négatifs. Les termes positifs sont ceux qui signifient directement des idées positives, et les termes négatifs sont ceux qui ne signifient directement que l'absence de ces idées, tels que sont les mots *insipide, silence, rien, ténébreux*, etc., lesquels désignent des idées positives, comme celles du *goût, du son, de l'être, de la lumière*, avec une signification de l'absence de ces choses.

Une chose qu'il faut encore observer touchant les termes, c'est qu'ils excitent, outre la signification qui leur est propre, plusieurs autres idées qu'on peut appeler accessoires, auxquelles on ne prend pas garde, quoique l'esprit en reçoive l'impression. Par exemple, si l'on dit à quelqu'un, *vous en avez menti*, et que l'on ne regarde que la signification principale de cette expression, c'est la même chose que si l'on disait, *vous savez le contraire de ce que vous dites*. Mais, outre cette signification principale, ces paroles emportent dans l'usage une idée de mépris et d'outrage, et elles font croire que celui qui nous les dit ne se soucie pas de nous faire injure, ce qui les rend injurieuses et offensantes.

Quelquefois ces idées accessoires ne sont pas attachées aux mots par un usage commun, mais elles y sont seulement jointes par celui qui s'en sert ; et ce sont proprement celles qui sont excitées par le son de la voix, par l'air du visage, par les gestes, et par les autres signes naturels, qui attachent à nos paroles une infinité d'idées qui en diversifient, en changent, en diminuent, en augmentent la signification, en y joignant l'image des mouvements, des jugements et des opinions de celui qui parle. Le ton signifie souvent autant que les paroles mêmes. Il y a une voix pour instruire, une voix pour flatter, une voix pour reprendre. Souvent on ne veut pas seulement qu'elle arrive jusqu'aux oreilles de celui à qui on parle, mais on veut qu'elle le frappe et qu'elle le perce ; le ton fait partie de la réprimande, et est nécessaire pour former dans l'esprit l'idée qu'on y veut imprimer.

Mais quelquefois ces idées accessoires sont attachées aux mots mêmes, parce qu'elles s'excitent ordinairement par tous ceux qui les prononcent ; et c'est ce qui fait qu'entre des expressions qui semblent signifier la même chose, les unes sont injurieuses, les autres douces ; les unes modestes, et les autres impudentes ; quelques-unes honnêtes, et d'autres déshonnêtes, parce que, outre cette idée principale en quoi elles conviennent, les hommes y ont attaché d'autres idées qui sont cause de cette diversité.

C'est encore par là qu'on peut reconnaître la différence du style simple et du style figuré, et pourquoi les mêmes pensées nous paraissent beaucoup plus vives quand elles sont exprimées

par une figure que si elles étaient renfermées dans des expressions toutes simples. Car cela vient de ce que les expressions figurées signifient, outre la chose principale, le mouvement et la passion de celui qui parle, et impriment ainsi l'une et l'autre idée dans l'esprit; au lieu que l'expression simple ne marque que la vérité toute nue. Mais comme le style figure signifie ordinairement, avec les choses, les mouvements que nous ressentons en les concevant et en en parlant, on peut juger par là de l'usage que l'on en doit faire, et quels sont les sujets auxquels il est propre. Il est visible qu'il est ridicule de s'en servir dans les matières purement spéculatives, que l'on regarde l'un œil tranquille, et qui ne produisent aucun mouvement dans l'esprit; car, puisque les figures expriment les mouvements de notre âme, celles que l'on mêle en des sujets où l'âme ne s'émeut point sont des mouvements contre la nature, et des espèces de convulsions. Mais lorsque la matière que l'on traite est telle qu'elle nous doit raisonnablement toucher, c'est un défaut d'en parler d'une manière sèche, froide, et sans mouvement, parce que c'est un défaut de n'être pas touché de ce que l'on dit. (Extrait de l'article *Terme*, dans *l'Encyclopédie*.)

Voltaire a remarqué que presque tous les termes qui entrent fréquemment dans la conversation reçoivent beaucoup de nuances qu'il est difficile de démêler, et que les mots techniques ont une signification plus précise et moins arbitraire. (*Dictionnaire philosophique*, article *Galant*.) Voyez *Absolu*, *relatif*, *Abstrait*, *Analogie*, *Équivoque*, *Univoque*.

TERMINAISON. Subst. f. On appelle ainsi, dans le langage grammatical, le dernier son d'un mot : *Terminaison masculine*, comme dans *liberté*; *terminaison féminine*, comme dans *j'aime*.

TERNE. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Argentière terne*, *pierreries ternes*. — *Coloris terne*, *style terne*.

TERNIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Voltaire lui fait régir de dans le sens passif. (*Zaïre*, act. I, sc. I, 6) :

Cet éclat de vos yeux n'est plus terni de larmes.

TERRAIN OU TERREIN. Subst. m. Les uns écrivent *terrain*, comme l'Académie; d'autres préfèrent *terrein*. Le premier paraît dérivé du latin *terra*; le second, du français *terre*; voilà pourquoi je le préférerais. Plus nous franciserons les mots tirés de la langue latine, plus nous les rendrons intelligibles à toutes les classes.

TERRASSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit dans *Oreste* (act. III, sc. II, 37) :

Sous des fardeaux sans nombre ils vivent terrassés.

Expression impropre, dit La Harpe. La figure est exagérée : on peut bien se représenter *les mortels qui vivent courbés sous des fardeaux*, mais non pas *qui vivent terrassés*. (*Cours de Littérature*.)

TERRE-PLEIN. Subst. m. On dit au pluriel *des terre-pleins*.

TERRESTRE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'Analogie et l'harmonie le permettent :  *Animaux terrestres*, *vapeurs terrestres*, *exhalaisons terrestres*, *vues terrestres*, *pensées terrestres*, *ces terrestres pensées*; *inclinations terrestres*, *ces terrestres inclinations*. Voyez *Adjectif*.

TERREUR. Subst. f. Ce mot, joint aux adjectifs

possessifs, a un sens actif; il se dit de celui qui craint, et non de celui qui est craint :  *Leur terreur était au comble*.

TERRÉUX, TERRÉUSE. Adj. Il suit toujours son subst. : *Sable terreux*, *métal terreux*. — *Avoir le visage terreux*, *les mains terreuses*.

TERRIBLE. Adj. des deux genres. On le met souvent avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Jugement terrible*, *ce terrible jugement*; *un humeur terrible*, *une terrible humeur*; *un temps terrible*, *un terrible temps*; *un bruit terrible*, *un terrible bruit*. — *Un homme terrible*, *un terrible homme*.

Il le fait donc remplir ce terrible devoir?

(VOLT., *Mahom.*, act. IV, sc. II, 1.)

Voyez *Adjectif*.

TERRIBLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il l'a menacé terriblement*, ou *il l'a terriblement menacé*.

TESTACÉ, TESTACÉE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Les animaux testacés*. — Il est quelquefois substantif : *Les huîtres*, *les moules*, *les escargots sont des testacés*. (Acad.)

TESTAMENTAIRE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Disposition testamentaire*, *exécution testamentaire*.

TESTATEUR. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *testatrice*.

TESTIMONIAL, TESTIMONIALE. Adj. Il suit toujours son subst. : *Lettres testimoniales*, *preuves testimoniales*.

TÊTE. Subst. f. La partie de l'animal qui tient au reste du corps par le cou, dont les diverses cavités renferment le cerveau et les principaux organes des sens. On dit figurément et familièrement, *crier à pleine tête*, *crier à tue-tête*, pour dire, crier de toute sa force; mais on ne dit pas comme l'Académie dans le même sens, *crier du haut de sa tête*.

En poésie, *tête* se prend quelquefois pour *personne*.

J'ignore le destin d'une tête si chère.

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. I, 6.)

On appelle la *tête d'un cerf*, ou le *bois d'un cerf*, le grand bois que cet animal porte sur le devant de sa tête, et qu'il met bas tous les ans vers le mois d'avril. — On donne à la tête de quelques animaux le nom de *hure*. Voyez *Parties des animaux*. Ce mot se prend quelquefois pour *vie*.

De son fils qu'il lui cache il menace la tête.

(RAC., *Androm.*, act. I, sc. I, 113.)

Il en coûte la vie et la tête à Pompée.

(CORN., *Pompée*, act. II, sc. III, 15.)

Quand on dit *la vie*, *la tête* est de trop. (Voltaire, *Remarques sur Corneille*.)

TÊTE-À-TÊTE. Subst. m. Ce substantif ne prend point de s au pluriel : *Des tête-à-tête*.

TÊTU, TÊTUE. Adj. On ne le met qu'après son subst. : *Un homme têtu*, *une femme têtue*, *un enfant têtu*.

TEXTILE. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Matière textile*.

THÉÂTRAL, THÉÂTRALE. Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Action théâtrale*, *expression théâtrale*, *situation théâtrale*.

On ne dit point *théâtraux* au pluriel masculin.

Quelques-uns veulent qu'on dise *théâtraux*; mais ils n'en citent aucun exemple.

**THÉISME.** DÉISME; THÉISTE, DÉISTE. Substantifs masculins. Une différence bien réelle entre ces mots, c'est que *théisme* et *théiste* viennent du grec, et *déisme* et *déiste* du latin. Diderot nous en a donné une autre. Le *déiste*, dit-il, est celui qui croit en Dieu, mais qui nie toute révélation; le *théiste*, au contraire, est celui qui est prêt d'admettre la révélation, et qui admet déjà l'existence d'un Dieu. Quoiqu'il soit vrai de dire que tout *théiste* n'est pas encore chrétien, il n'est pas moins vrai d'assurer que, pour devenir chrétien, il faut commencer par être théiste. Le fondement de toute religion, c'est le théisme.

**THÉOCRATIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Gouvernement théocratique.*

**THÉOLOGIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Matière théologique, proposition, question, doctrine théologique.*

**THÉOLOGIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a traité cette question théologiquement.*

**THÉORICIEN.** Subst. m. Il se dit de celui qui connaît les principes d'un art sans le pratiquer. *C'est au musicien d'avoir du génie et du goût pour trouver les choses d'effet; c'est au théoricien à en chercher les causes et à dire pourquoi ce sont des choses d'effet.* (J.-J. Rousseau.)

**THÉORIQUE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Cours théorique, notions théoriques.*

**THÉORIQUEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a traité théoriquement cette matière.*

**THÉSARISEUR.** Subst. m. L'Académie le fait adjectif, et ne donne des exemples que du substantif : *C'est un thésauriseur, un grand thésauriseur.* — En parlant d'une femme, on dit *thésauriseuse.*

**THYM.** Subst. m. On prononce *tin*.

**THYRSE.** Subst. m. On prononce *tirse.*

**TIC.** Subst. m. On prononce *tique.*

**TIÈDE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *De l'eau tiède, un bain tiède.* — *Un ami tiède, un amant tiède, une amitié tiède, une tiède amitié; un amour tiède, un tiède amour; une dévotion tiède, une tiède dévotion.* Voyez *Adjectif.*

**TIÈDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a servi tièdement, ou il m'a tièdement serré dans cette occasion.*

**TIERS, TIERCE.** Adj. Il se met ordinairement avant son subst. : *Une tierce partie, la tierce partie.* — *Un tiers arbitre, un tiers parti, tierce personne, le tiers état.* — On dit *fièvre tierce.*

**TIGNON, TIGNONER.** Dans ces deux mots, on mouille *gn*.

**TIMIDE.** Adj. des deux genres. On le met souvent avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme timide, une femme timide, une âme timide, un caractère timide, un esprit timide, des conseils timides, de timides conseils; la vertu timide, la timide vertu.* Voyez *Adjectif.*

**TIMIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a répondu timidement, il a timidement répondu.*

**TIMORÉ, TIMORÉE.** Adj. Il ne se met qu'après

son subst. : *Ame timorée, conscience timorée.* Féraud pretend qu'on ne doit point s'en servir au masculin, et qu'on ne dit pas un *homme timoré, un esprit timoré.* L'Académie dit le contraire; car elle donne pour exemple, *il ne faut pas craindre qu'il s'éloigne de son devoir, il est trop timoré.* — Entre ces deux opinions, nous pensons qu'il faut adopter celle de l'Académie; c'est du moins une autorité, et Féraud ne s'appuie sur aucune. D'ailleurs nous pensons que l'on dit assez souvent un *esprit timoré.*

**TIQUETÉ, TIQUETÉE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Un œillet tiqueté.*

**TIRADE.** Subst. f. Terme de littérature. On désigne par ce mot certains lieux communs dont nos poètes dramatiques surtout embellissent, ou, pour mieux dire, défigurent leurs ouvrages. S'ils rencontrent par hasard, dans le cours d'une scène, les mots de *misère, de vertu, de crime, de patrie, de superstition, de prêtres, de religion,* etc., ils ont dans leurs portefeuilles une demi-douzaine de vers faits d'avance; qu'ils plaquent dans ces endroits. Il n'y a qu'un art incroyable, un grand charme de diction, et la nouveauté ou la force des idées qui puissent faire supporter ces hors-d'œuvre. Pour juger combien ils sont déplacés, on n'a qu'à considérer l'embaras de l'acteur dans ces endroits : il ne sait à qui s'adresser; à celui avec lequel il est en scène? cela serait ridicule; ou ne fait pas de ces sortes de petits sermons à ceux qu'on entretient sur sa situation. Au parterre? on ne doit jamais lui parler. Les tirades sont donc presque toujours de mauvais goût. Aussi ce mot se prend-il ordinairement en mauvaise part; et quand on le prend en bonne part, il faut y joindre un adjectif, une *belle tirade.* (*Encyclopédie.*)

**TIRE-BALLE.** Subst. m. L'Académie dit au pluriel, des *tire-balles.* Mais il me semble que, quand on dit des *tire-balles*, on n'a pas dessein d'indiquer plusieurs balles, mais seulement plusieurs instruments qui servent à tirer une balle ou des balles d'un fusil; et comme on dit *tire-balle* au singulier, il ne faut pas dire *tire-balles* au pluriel. Peut-être serait-il mieux d'écrire *tire-balles* au singulier et au pluriel, car cet instrument sert proprement à tirer les balles; mais l'usage a consacré *tire-balle.*

On peut appliquer ces observations, en tout ou en partie, aux mots *tire-bourre, tire-botte, tire-bouchon, tire-fond, tire-ligne, tire-moelle, tire-pied,* etc.

**TIRER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *tirer quelqu'un d'erreur.*

Je l'en ai dit assez pour le tirer d'erreur.

(Rac., *Phéd.*, act. II, sc. v, 91.)

L'Académie ne le dit pas.

Son amour, épanché sur toute la famille,

Tire après lui le père aussi bien que la fille.

(Corne., *Pol.*, act. V, sc. vi, 30.)

*Tirer après soi*, dit Voltaire, est devenu bas avec le temps.

**TIRET.** Subst. m. Terme de grammaire. C'est un petit trait droit et horizontal en cette manière -, que les imprimeurs appellent *division*, et que les grammairiens nomment *trait-d'union*. Les deux dénominations de *division* et *trait-d'union* sont contradictoires, et cependant toutes deux fondées. Quand un mot commence à la fin d'une ligne et qu'il finit au commencement de la

ligne suivante, ce mot est réellement divisé; et le tiret que l'on met au bout de la ligne a été regardé par les imprimeurs comme le signe de cette division. Les grammairiens le regardent comme un signe qui avertit le lecteur de regarder comme unies les deux parties du mot séparées par le fait. C'est pourquoi le mot de *tiret* paraît préférable, parce qu'il ne contredit ni les uns ni les autres, et qu'il peut également s'accommoder aux deux points de vue.

On fait usage du tiret,

1<sup>o</sup> Lorsqu'il ne reste pas assez de blanc à la fin d'une ligne pour contenir un mot entier, mais qu'il y en a suffisamment pour une ou deux syllabes du mot; on divise alors le mot. On place au bout de cette ligne les syllabes qui peuvent y entrer, et on y joint le tiret. Il faut avoir attention de ne jamais diviser les lettres qui font une syllabe. Ce serait, par exemple, une faute de diviser *cause* en écrivant ou imprimant *ca* à la fin d'une ligne, et *use* au commencement de la ligne suivante. Il faut diviser ce mot ainsi, *cau-se*. On doit aussi éviter de ne mettre qu'une seule lettre d'un mot au bout de la ligne.

2<sup>o</sup> Le second emploi du tiret est de joindre des mots composés, comme *arc-en-ciel, porte-montre, c'est-à-dire, vis-à-vis*, etc.

3<sup>o</sup> On met un tiret après un verbe suivi du pronom, transposé par une interrogation: *Que dites-vous? que fait-il? que dit-on?* — Le mot ce après les verbes *être* ou *pouvoir* doit être attaché à ces verbes par un tiret: *Qu'est-ce que Dieu? était-ce mon frère? sont-ce vos livres? qui pourrait-ce être? eût-ce été lui-même?*

4<sup>o</sup> Lorsqu'après les premières ou les secondes personnes de l'impératif il y a pour complément l'un des mots *moi, toi, nous, vous, le, la, lui, les, leur, en, y*, on les joint au verbe par un tiret, et l'on met même un second tiret s'il y a de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *Donne-moi, dépêchez-vous, flattons-nous-en, transportez-vous-y, accordez-la-leur, rendez-le-lui*, etc. Mais on écrit, *faites-moi lui parler*, et non pas *fait-s-moi-lui parler*, parce que *lui* est complément de *parler*, et non pas de *faites*; *venez me parler, va te reposer*, sans tiret, parce que *me* et *te* ne sont pas regis par l'impératif *venez* et *va*, mais par les infinitifs *parler* et *reposer*.

5<sup>o</sup> On joint aussi par un tiret les monosyllabes *ci, là, ce*, lorsqu'ils sont joints à quelque mot que ce soit, de manière qu'on ne puisse les en séparer en parlant: *Celui-ci, celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, là-haut, là-bas, ci-dessus, ci-dessous, venez-çà, quels gens sont-ce-là? quel discours est-ce-là?* — Mais on écrit *sans tiret, c'est là une belle action, que dites-vous là? sont-ce là nos gens? vous avez fait là une belle affaire*; parce que dans ces phrases, *là* n'est pas un mot nécessaire, indispensable; il n'y est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus de force et d'énergie au discours.

6<sup>o</sup> Tous les mots précédés de *très* se joignent également à ce mot par un tiret: *Très-bien, très-fort, très-caillant, très-sagement*.

Cependant on s'est aperçu depuis quelque temps que ce tiret ne signifiait rien, et les imprimeurs intelligents, tels que M. Didot, le suppriment. Un effet, puisqu'on écrit sans tiret *bien sage, non aimable, fort bon, fort beau*, pourquoi écrit-on avec un tiret, *très-sage, très-aimable, très-bon, très-beau*? — L'Académie, en 1335, a conservé le tiret dans toutes ces expressions

7<sup>o</sup> On met un tiret entre les pronoms personnels et le mot *même*: *Moi-même, lui-même, nous-mêmes, vous-mêmes*.

Tison. Subst. m. Selon l'Académie, on appello figurement *tison* de la discorde, *tison de discorde*, un caractère séditieux et funeste au repos de la société; et *tison de discorde* une chose qui est une matière continuelle de discorde, un sujet de longues dissensions. Elle ne dit point allumer le *tison* de la discorde, etc.

Ah! si de la Discorde allumant le tison.

(VOLT., *Henr.*, IX, 71.)

TISONNER, TISONNEUR, TISONNEUSE. Dans ces trois mots, on ne prononce qu'un *n*.

TISSER. V. a. et n. de la 4<sup>re</sup> conj. C'est travailler sur le métier où se fait de la toile, du drap; c'est faire des étoffes. Ce verbe fait au participe *tissé, tissée*, et ne s'emploie qu'au propre. Mais on se sert au propre et au figuré du participe *tissu*, qui est emprunté du vieux verbe *tistre*. (Voyez ce mot.) Au propre, *tissu* signifie entrelacement, liaison de plusieurs choses qui font un corps, comme des fils de chanvre, de laine, de soie, d'or et d'argent, dont on fait des toiles, des étoffes. Au figuré, on l'emploie comme substantif, comme adjectif et comme participe: *Le tissu du discours, le tissu d'une intrigue*.

Moi seule j'ai tissé le lien malheureux

Dont tu viens d'éprouver les déte-tables nœuds.

(RAC., *Boj.*, act. V, sc. XII, 41.)

Loin de cacher en paix

Des jours tissus de honte et de forfaits.

(VOLT., *Épître*, XXXV, 143.)

TISSE. Subst. m. Voyez *tisser*. *Tissu du discours*. Voyez *Liaison*.

TISTRE. V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il signifie la même chose que *tisser*, et n'est plus en usage que dans les temps composés de *tissu*, qui est son participe, et de l'auxiliaire *avoir*.

TITILLANT, TITILLANTE. Adj. verbal tiré du v. *titiller*. Il ne se met qu'après son subst.: *Du vin de Champagne titillant*. Dans ce mot, et dans le verbe *titiller*, dont il est tiré, on prononce les deux *l* sans les mouiller.

TOAST. Subst. m. Voyez *Toste*.

TOI. Pronom de la seconde personne du singulier et des deux genres, dont la fonction principale est de servir de complément à des prépositions. Il ne se dit que des personnes et des choses personnifiées: *On se servira de toi, on pensera à toi, on fait cela pour toi*. On le joint aussi à d'autres noms par des conjonctions, *ton père et toi, ton père ou toi*.

Quelquefois aussi on l'emploie comme sujet de la proposition, mais en le joignant à *tu*, et pour donner plus d'énergie à l'expression: *Tu, tu ferais une action si honteuse!* On dit aussi, *ô toi*, pour marquer une apostrophe. Il s'ajoute aussi au régime, pour lui donner plus d'énergie: *On l'a chassé, toi*; ou pour le joindre à une proposition incidente: *On l'a chassé, toi qui as rendu tant de services*.

Lorsque *toi* est sujet de proposition comme dans le dernier exemple, il tient la place de *tu*, et détermine, comme ce dernier, le verbe *être* à la seconde personne. On dit donc *toi qui as rendu*, et non pas *toi qui a rendu*. On dit de même *c'est toi qui te nommes Charles*, et non pas *c'est toi qui te nomme Charles*.

Si le pronom *toi* est joint à un pronom de la troisième personne, ou à un substantif, pour former le sujet d'un verbe, on met ensuite le pronom personnel *vous*, qui devient le sujet de la proposition: *Toi et lui, vous avez tort; ton frère et toi, vous irez à la campagne.*

Dans les phrases impératives, *toi* est régime direct ou régime indirect: *Regarde-toi dans le miroir*, régime direct; *Donne-toi du bon temps*, régime indirect. Alors il se joint toujours au verbe par un tiret.

*Toi*, placé après un impératif, s'élide devant *en, va-t'en.*

*Toi* ne s'emploie en prose que dans le cas d'une grande familiarité, ou quand on parle à des personnes très-inférieures. En poésie on en fait un fréquent usage, même en parlant à Dieu, aux dieux, aux princes, etc. Voyez *Pronom.*

**TOIT.** Subst. m. Les poètes l'emploient souvent dans le sens de maison :

Que mon *toit* soit impénétrable  
Aux craintes, aux remords teneurs.

(Gresset.)

**TOLÉRABLE.** Adj. On l'emploie ordinairement avec la négative, et il ne se met qu'après son subst. : *Cela n'est pas tolérable.*

**TOLÉRANT.** TOLÉRANTE. Adj. verbal tiré de *v. tolérer*. Il ne se dit qu'en matière de religion, et ne se met qu'après son subst. : *Un prince tolérant, un gouvernement tolérant.*

**TOMBAC.** Subst. m. On prononce le *c*.

**TOMBER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. La plupart des grammairiens disent que le verbe *tomber* ne prend pour auxiliaire que le verbe *être*, et qu'on ne peut jamais le conjuguer avec le verbe *avoir*. Cependant, en donnant cette règle avec beaucoup d'assurance, ils ne peuvent se dispenser de convenir que plusieurs écrivains, dans certains cas, ont conjugué *tomber* avec l'auxiliaire *avoir* : mais ils appellent ces locutions des distractions ou des fautes, et n'en regardent pas moins leur règle comme infaillible.

Je conviendrai qu'il faut toujours dire *je suis tombé*, si par cette locution on peut exprimer toutes les nuances, toutes les vues de l'esprit que peuvent présenter les temps composés du verbe *tomber* ; mais s'il est des cas où cette locution confonde une vue de l'esprit avec une autre, je serai fondé à croire qu'elle ne suffit pas. Une mère voit son enfant près de tomber; elle dit *il va tomber*, elle le voit tombant, elle dit *il tombe*; elle le voit à terre après sa chute, elle dit *il est tombé*; mais si elle le relève, et qu'elle veuille indiquer à quelqu'un l'accident qui lui est arrivé, comment dira-t-elle? Dira-t-elle encore *mon enfant est tombé*? Elle se servira donc de la même locution pour exprimer deux vues différentes de l'esprit: — *Mon enfant est tombé*, on lui répondra, courez vite le relever. — Mais je ne veux pas dire qu'il est actuellement par terre, par suite de sa chute; on l'a relevé. Que voulez-vous donc dire? — Il n'y a point de femme qui, pressée par ces questions, ne réponde alors: Je veux dire qu'*il a tombé*. — Il y a des choses dont on peut dire qu'*elles ont tombé*, et dont on ne peut jamais dire, exactement parlant, qu'*elles sont tombées*. Telles sont les choses qui, ayant un nom avant leur chute et dans leur chute, le perdent quand la chute est consommée. On appelle *pluie*, l'eau qui tombe du ciel; *la pluie tombée*, *la pluie a tombé*; mais, strictement par-

lant, on ne devrait pas dire que *la pluie est tombée*; car quand l'eau du ciel est sur la terre, ce n'est plus de la pluie, c'est de l'eau de pluie. Ainsi la pluie qui peut être ou avoir été dans un état de chose tombante, ne peut être dans un état de chose tombée. On peut donc dire *la pluie tombe*, *la pluie a tombé*; mais on ne devrait pas dire *la pluie est tombée*. Cependant on le dit, en parlant d'une période qui n'est pas encore écoulée; *la pluie est tombée ce matin à verse*. Mais il serait ridicule de dire, *la pluie est tombée à verse il y a six jours*; il faut dire *a tombé*. On peut appliquer les mêmes observations aux mots *foudre* et *tonnerre*: *L'année dernière le tonnerre a tombé sur plusieurs édifices*; le tonnerre est tombé ce matin, ou *a tombé ce matin dans la Seine*.

Vouloir absolument que l'on emploie également l'auxiliaire *être* pour signifier et l'action et l'état qui résulte de l'action, c'est confondre dans une seule expression deux choses réellement distinctes, c'est bannir de la langue une locution nécessaire pour exprimer une vue particulière de l'esprit, c'est appauvrir la langue.

On m'objectera peut-être que les verbes *arriver* et *venir* prennent toujours l'auxiliaire *être*, quoiqu'on puisse y distinguer une action, et un état qui résulte de cette action. Mais *être arrivé*, *être venu*, ne signifient pas l'action d'arriver, de venir, mais être parvenu à un lieu, à un point. Ces participes n'expriment donc qu'un état, et un état constant; quand un enfant *est tombé*, on peut le relever, et il *n'est plus tombé*, ce qui offre deux points de vue différents, et exige deux expressions différentes. Mais quand un homme *est venu*, quand *il est arrivé*, on ne peut pas dire qu'*il ne soit plus venu*, qu'*il ne soit plus arrivé*; c'est un état invariable, il ne faut qu'une expression. On dit qu'une femme *a accouché* et qu'*elle est accouchée*, que *la profession a passé*, et qu'*elle est passée*; rien n'empêche donc de dire qu'un enfant *a tombé* et qu'*il est tombé*, puisque les besoins de l'énonciation sont les mêmes. L'expression est bonne, et même nécessaire et indispensable dans les cas que j'ai indiqués. — Voltaire a dit (*Orphelin de la Chine*, act. II, sc. III, 31) :

Où serais-je, grand Dieu ! si ma crédulité  
Ét<sup>ait</sup> tombé dans le piège à mes pas présenté?

et La Harpe dans son *Cours de littérature*, III<sup>e</sup> part., ch. III, section S, t. VIII, p. 343 :

Jamais Voltaire n'avait été plus brillant que dans *Alzire*, et l'on a peine à concevoir qu'il ait tombé de si haut jusqu'à Zulime. Enfin l'Académie, dans la dernière édition de son Dictionnaire, donne les exemples suivants : *Les poètes disent que Zulcaïn a tombé du ciel pendant un jour entier; ce grand ouvrage a tombé tout à coup.*

Voici quelques exemples de l'emploi que les poètes font de ce verbe :

Je croyais ma vertu moins prompte à succomber,  
Et j'ai honte du trouble où je la vois tomber.

(Rac., *Bérén.*, act. V, sc. VI, 11.)

Je vois mes honneurs croître, et tomber mon créa :

(Rac., *Britan.*, act. I, sc. 1. 90.)

Des courans sur nous les inquiets regards  
Avec avidité tombent de toutes parts.

(Voltaire, *Œd.*, act. III, sc. 1. 25.)

**Tombe** avec moi plutôt ce fatal diadème,  
Odieux à la Grèce....

(VOLT., *Oreste*, act. V, sc. III, 66.)

On peut pour son esclave, oubliant sa fierté,  
Laisser **tomber** sur elle un regard de bonté.

(VOLT., *Zaïre*, act. III, sc. VII, 59.)

Je **tombaï**s dans le piège en voulant l'éviter.

(VOLT., *Œdipe*, act. V, sc. IV, 8.)

Le nombre nous accable, et, le premier, hélas !  
Corèbe **tombe** mort aux autels de Pallas ;  
Il **tombe** en défendant le jeune objet qu'il aime.  
Rhipée à ses côtés **tombe** égorgé de même.

De leurs amis trompés, malheureuses victimes,  
Hyanis et Dymas **tombe**nt aux noirs abîmes.

(DELL., *Énéide*, II, 563.)

Sur ces chers monuments, ce portrait et ces armes,  
Pensive, elle s'arrête et répand quelques larmes,  
Se place sur le lit, et, parmi des sanglots,  
Laisse, d'un **tor** mourant, **tomber** ces derniers mots.

(Idem, IV, 955.)

Toute votre félicité,  
Sujette à l'instabilité,  
En moins de rien **tombe** par terre.

(CORN., *Pol.*, act. IV, sc. II, 6.)

**Tombe par terre** est toujours mauvais, dit  
Voltaire. La raison en est que *par terre* est inutile,  
et n'est pas noble. Cette manière de parler est de  
la conversation familière : *Il est tombé par terre.*  
(*Remarques sur Corneille.*)

**Tomber par terre**, **tomber à terre**. Ces deux  
expressions ne signifient point la même chose.  
**Tomber par terre** se dit de ce qui, touchant à  
terre, tombe de sa hauteur ; et **tomber à terre** de  
ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe d'en  
haut. Un homme, par exemple, qui passe dans  
une rue, et qui vient à tomber, **tombe par terre**,  
et non pas **à terre**, car il y était déjà ; mais un  
couvreur à qui le pied manque sur le toit, **tombe**  
**à terre**, et non pas **par terre**. Un arbre **tombe**  
**à terre**, mais le fruit de l'arbre **tombe à terre** : *Ils*  
*étaient si serrés les uns contre les autres qu'ils*  
*ne pouvaient lancer leurs javalots ; et, s'ils en*  
*lançaient quelques-uns, ils se rencontraient et*  
*s'entre-choquaient en l'air, de sorte que la plu-*  
*part tombaient à terre, sans effet.* (Vaugelas, *tra-*  
*duction de Quinte-Curce*, liv. III, ch. 44.)

Là, près d'un Guarini, Tércène **tombe** à terre.

(BOIL., *Lutrin*, V, 149.)

Êtes-vous ici près, monsieur, **tombé par terre** ?

(VOLT., *Dépositaire*, act. III, sc. II, 9.)

**TOME**, **VOLUME**. Substantifs masculins. **Tome**  
vient du grec *temno*, je coupe, je divise. C'est  
une espèce de division d'un ouvrage de science  
ou de littérature. Il y a quelquefois plusieurs  
**tomes** dans un **volume**, et quelquefois aussi il y a  
plusieurs **volumes** sans qu'il y ait de **tomes**. La  
reliure sépare les **volumes**, et la division de  
l'ouvrage distingue les **tomes**. Cependant ces  
deux termes se prennent assez souvent l'un  
pour l'autre, et l'on dit indistinctement *j'ai*  
*perdu un volume*, ou *un tome*, de *l'Histoire*  
*romaine*.

**Tox**. Adj. possessif qui répond à la seconde  
personne. Il fait *ta* au féminin, et *tes* au pluriel  
des deux genres.

Tout ce que nous avons dit de l'adjectif pos-

sessif *mon*, peut s'appliquer à l'adjectif possessif  
*ton*. Voyez *Mon*.

**TON**. Subst. m. Terme de littérature. Cou-  
leurs, nuances du style, langage propre à chaque  
ouvrage.

Il y a : 1<sup>o</sup> le *ton* du genre, comme du genre  
comique ou du genre tragique ; 2<sup>o</sup> le *ton* du  
sujet dans le genre ; le sujet, dans le comique,  
peut être plus ou moins comique ; 3<sup>o</sup> le *ton* des  
parties : chaque partie du sujet a, outre le *ton*  
général, son *ton* particulier ; une scène est plus  
forte et plus vigoureuse qu'une autre ; celle-ci  
est plus molle, plus douce ; 4<sup>o</sup> le *ton* de chaque  
pensée, de chaque idée : toutes les parties, quel-  
que petites qu'elles soient, ont un caractère de  
propriété qu'il faut faire sentir, et c'est ce qui  
fait le poète. Voyez *Style*, *Propriété*.

**TONNANT**, **TONNANTE**. Adj. verbal tiré du v.  
*tonner*. Au propre, *Jupiter tonnant* ; au figuré,  
*voix tonnante*. Il ne se met qu'après son subst.

**TONNER**. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. **Tonner** contre  
*quelqu'un*, ou contre *quelque chose*. **Tonner**  
sur *quelqu'un*. L'Académie ne dit point le dernier

Ainsi contre Juda, du haut de Samarie,  
Des prophètes menteurs **tonnait** la bouche impie, etc  
(VOLT., *Henr.*, V, 253.)

Dans ce moment encor le fils de Jupiter,  
.....  
A fait sur moi **tonner** l'ordre suprême..  
(DELL., *Énéide*, IV, 505.)

**TONNERRE**. Subst. m. Les grammairiens disent  
qu'il n'a point de pluriel ; les poètes ont bien fait  
de s'affranchir de cette règle.

Sous un ciel noir et pluvieux,  
Où les **tonnerres** orageux  
Sont portés sur d'épaisses nues.

(VOLT., *Épître* XXVI, 3.)

Voyez *Foudre*.

**TOPOGRAPHIQUE**. Adj. des deux genres qui se  
met toujours après son subst. : *Description to-*  
*topographique*, *carte topographique*.

**TORRENT**. Subs. m. Les poètes emploient sou-  
vent ce mot au figuré, ou pour des compa-  
raisons.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.  
(RAC., *Ath.*, act. II, sc. VII, 72.)

Mais qui peut, dans sa course, arrêter ce torrent ?  
Achille va combattre et triompher en courant.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. I, 107.)

**TORRIDE**. Adj. des deux genres qui ne se met  
qu'après son substantif, et n'est employé que  
dans cette phrase : *La zone torride*.

**TORS**, **TORSE**. Adj. qui suit toujours son subst. :  
*Cou tors*, *colonne torsé* ; ou *la soie torsé*, *du fil*  
*tors*.

**TORT**. Subst. m. Le *t* final ne se prononce  
point. On dit sans article, *avoir tort*, *donner tort*  
*à quelqu'un*, *faire tort à quelqu'un*, et *avoir des*  
*torts*, *faire du tort à quelqu'un*.

**TORTIONNAIRE**. Adj. des deux genres. Cet ad-  
jectif suit toujours son subst. : *Emprisonnement*  
*tortionnaire*, *saisie tionnaire*.

**TORTU**, **TORTUE**. Adj. Il suit toujours son subst. :  
*Un arbre tortu*, *un bâton tortu*, *jambes tortues*,  
*chemin tortu* — *Esprit tortu*, *raisonnements*  
*tortus*.

**TORTUEUSEMENT**. Adv. Il ne se dit qu'au figuré,

et ne se met qu'après le verbe : *On l'a interrogé tortueusement*.

**TORTUEUX, TORTUEUSE** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Chemin tortueux, replis tortueux*.

Indomptable taureau, dragon impétueux.

Sa croupe se recourbe en replis tortueux.

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. vi, 32.)

Sous leur voûte funèbre un torrent tortueux,

Roule, etc.

DELL., *Énéide*, VII, 776.)

Ce mot s'emploie au figuré ; on dit les replis tortueux de la conscience, les replis tortueux du cœur humain.

**TOAST**, Subst. m. On écrit aussi *toast*, dont on ne prononce pas l'a. — L'Académie écrit *toast*, mais elle tolère *t ste*.

**TOSTER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Toster quel'qu'un, toster quelque chose, toster le roi, toster la paix, tster la destruction des abus*.

**TÔT**, Adv. de temps. On ne prononce le *t* que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. Il est susceptible de degrés de comparaison, *plus tôt, aussitôt ; il est arrivé plus tôt, aussitôt que vous*. Il n'a point de superlatif absolu, on ne dit pas *très-tôt* ; mais il a le superlatif relatif, *le plus tôt que vous le pourrez*. — *Tôt* ne se dit guère au positif que quand il est joint avec *tard* ; *il viendra tôt ou tard*. On ne dit pas, *vous êtes venu tôt*, comme on dit *vous êtes venu tard*. L'Académie met, *allez tôt, revenez tôt*, mais elle observe que ce sont des locutions populaires. — *Tôt* ne s'unit guère qu'avec les adverbés *trop, assez, bien, si, aussi* : *Il s'est déclaré trop tôt, vous êtes venu assez tôt, vous les verrez bientôt, il ne fallût pas venir sitôt, aussitôt qu'il fut arrivé*.

— Féraud prétend qu'on ne dit pas *de sitôt* ; cependant l'Académie dit, *il n'arrivera pas sitôt, de sitôt* ; et cette expression est usitée. — *Sitôt* que n'est pas du style noble ; on dit *dès que, aussitôt que*. — *Tôt ou tard*, de même que *bientôt*, se met devant ou après le verbe, et, dans les temps composés, entre l'auxiliaire et le participe : *Bientôt il aura fini, il finira bientôt, il aura bientôt fini, tôt ou tard il finira, tôt ou tard, il sera tôt ou tard obligé de finir*. Avec *arriver, tôt ou tard* ne se met point entre l'auxiliaire et le participe. On ne dit pas *il aura tôt ou tard fini*, mais *il aura fini tôt ou tard, ou tôt ou tard il aura fini*. Voyez *Plus tôt*.

**TOTAL, TOTALE** Adj. Il n'a point de pluriel au masculin, et se met toujours après son subst. : *Ruine totale, somme totale, les sommes totales, nombre total*. — Il s'emploie substantivement ; et en style de comptes, on dit, au pluriel masculin, *les t-taux*.

**TOTALEMENT**, Adv. On le met ordinairement entre l'auxiliaire et le participe : *Il est totalement changé, il a totalement renoncé à ses prétentions, ou il a renoncé totalement à ses prétentions*.

**TOUCHANT, TOUCHANTE** Adj. On peut souvent le mettre avant son subst., en consultant Foreille et l'analogie : *Un discours touchant, un touchant discours ; un spectacle touchant, un touchant spectacle ; une harmonie touchante, une touchante harmonie*. Voyez *Adjectif*.

**TOUCHANT**, Préposition : *Touchant vos affaires, touchant vos intérêts*.

**TOUCHER**, V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. ; *Toucher que'*

*que chose, toucher à quelque chose, cela me touche, me regarde, me concerne*.

Laissez-le s'expliquer sur tout ce qui le touche.

(RAC., *Ath.*, act. II, sc. vii, 15.)

Les charmes d'un empire ont paru le toucher.

(RAC., *Phéd.*, act. III, sc. 1, 59.)

C'est-à-dire faire impression sur son cœur. C'est dans le même sens que, dans *Britannicus*, Junie dit en parlant de ce prince (act. II, sc. III, 141) :

Il a su me toucher.

**TOUCHER**, Subst. m. Ce mot n'a point de pluriel. **TOUFFEUR**, Subst. f. Exhalaison chaude qui saisit en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême. C'est, dit Féraud, un barbarisme usité dans quelques provinces ; et l'Académie n'a eu garde de le mettre dans son Dictionnaire. — Féraud veut parler de l'Académie de 1762, car celle de 1798 l'a recueilli. Je ne crois pas qu'on puisse le lui reprocher. Ce mot exprime bien l'idée qu'on lui fait signifier, et il n'y en a point d'autre dans la langue qui signifie la même chose.

**TOUFFU, TOUFFUE** Adj. On ne le met qu'après son subst. : *Un arbre touffu, une branche touffue*. — *Une barbe touffue*.

**TOUJOURS**, Adv. de temps. On peut le mettre avant le verbe, après le verbe, et entre l'auxiliaire et le participe : *Toujours je le dis, je le dis toujours, je l'ai toujours dit, et non pas, je l'ai dit toujours*. — Dans le sens de *au moins*, il faut mettre après le verbe qui le suit, le pronom sujet de ce verbe : *Si je n'ai pas réussi, toujours ai-je fait mon devoir*.

**TOUR**, Subst. m. Terme de Grammaire. On ne se contente pas, dans un discours, de parcourir rapidement la suite des idées principales ; on s'arrête au contraire plus ou moins sur chacune ; on tourne pour ainsi dire autour, pour saisir les points de vue sous lesquels elles se développent et se lient les unes aux autres. Voilà pourquoi on appelle *tours* les différentes expressions dont on se sert pour les rendre. Voici en quoi consistent ces *tours*. Tantôt on substitue à un nom une périphrase ; d'autres fois on compare deux idées, et on en fait sentir l'opposition ou la ressemblance ; quelquefois, au lieu du nom de la chose, on emploie un terme figuré ; dans d'autres occasions, on change l'affirmation en interrogation, en doute, et réciproquement ; souvent nous donnons un corps et une âme aux êtres insensibles, aux idées les plus abstraites, et nous personifions tout ; enfin nous renversons l'ordre des mots. Telles sont en général les différentes espèces de *tours* dont on se sert pour rendre les pensées. Nous les avons fait connaître aux mots *Périphrase, Comparaison, Antithèse, Trope, Figure, Inversion*, etc. Nous allons examiner maintenant quels sont les *tours* propres à chaque espèce de pensée, et indiquer les fautes dans lesquelles on peut tomber en employant les diverses espèces de *tours*.

Il y a des *tours* propres aux maximes et aux principes, d'autres propres aux sentiments, d'autres enfin qui peignent mieux les objets qui s'offrent à notre imagination. Il y a des *tours* ingénieux, des *tours* précieux ou recherchés. Il y a des *tours* irréguliers qui sont permis, parce qu'ils donnent de l'éloquence au discours.

Des *tours* propres aux maximes et aux prin-

*cipes.* — Il semble que dans le langage on ne fait que substituer les expressions les unes aux autres. Si l'on met les idées sensibles à la place des idées abstraites, on met aussi les idées abstraites à la place des idées sensibles; et chacun de ces *tours* a sa beauté s'il est employé à propos. — Les idées abstraites ne sont souvent que le résultat de plusieurs choses sensibles: ce sont des extraits qui représentent plusieurs idées à la fois. Elles ont l'avantage de la précision, et il n'y manque rien si elles y joignent la lumière. Les principes et les maximes ne se forment que de ces sortes d'idées. — Une maxime ou un principe est un jugement dont la vérité est fondée sur le raisonnement ou sur l'expérience. Au lieu de dire que nous nous laissons toujours séduire par les objets que nous désirons avec passion, que nous nous en exagérons la bonté et la beauté, que nous nous en dissimulons les défauts, et que nous ne nous doutons point des erreurs ou ils nous font tomber, on dira en deux mots avec La Rochefoucauld, *L'esprit est la dupe du cœur.* — Les maximes sont d'un grand usage en morale et en politique; elles expriment la profondeur de celui qui écrit, parce qu'elles supposent souvent beaucoup d'expérience, de réflexions fines, et de grandes lectures. Elles plaisent au lecteur, parce qu'elles le font penser: c'est une lumière qui éclaire tout à coup un grand espace. — *Principe* et *maxime* sont deux mots synonymes; ils signifient l'un et l'autre une vérité qui est le précis de plusieurs autres; mais celui-là s'applique plus particulièrement aux connaissances théoriques, et celui-ci aux connaissances pratiques. *Toutes nos connaissances viennent des sens*, voilà un principe; il éclaire notre esprit, mais il ne nous instruit point de ce que nous devons faire. Une maxime, au contraire, nous montre nos devoirs, et voici la plus générale: *Nous ne devons faire aux autres que ce que nous voudrions qui nous fût fait.* La théorie et la pratique tiennent si fort l'une à l'autre, que l'on trouve des vérités qu'on peut mettre indifféremment parmi les maximes ou parmi les principes. C'est pourquoi ces deux mots se confondent souvent; la différence néanmoins est sensible. — Les maximes, quoique règles de conduite, ne montrent pas toujours ce qu'on doit faire; ce n'est souvent qu'une observation sur la manière générale de sentir et d'agir. Telle est celle que nous avons donnée pour premier exemple, *L'esprit est la dupe du cœur*; telle est encore celle-ci: *On a besoin d'être averti pour bien voir.* Ce ne sont pas là des règles de ce que l'on doit faire; ce sont cependant des leçons de conduite, car la première nous apprend comment nous nous trompons; et la seconde, comment nous pouvons sortir de l'ignorance. Toute observation qui tient plus à la pratique est une maxime; toute observation qui tient plus à la théorie est un principe.

Quand on établit des principes ou des maximes, on s'exprime en si peu de mots, et on considère les choses d'une vue si générale, que souvent les mêmes jugemens paraissent vrais et faux tout à la fois. La Rochefoucauld a dit: *Qu'on n'est jamais si heureux ni si malheureux qu'on s'imagine.* La Rochefoucauld n'a égard qu'aux causes antérieures de notre bonheur ou de notre malheur; et sa pensée est, qu'il n'y en a jamais autant que nous l'imaginons. Je considère, au contraire, le bonheur ou le malheur dans le sentiment; et dans ce sens, il est évident que nous en avons autant que nous nous imaginons en

avoir. — Ce serait là le plus petit défaut des principes et des maximes, s'il était toujours aussi facile d'en saisir le vrai sens; mais ce défaut est la source d'une infinité d'abus que l'on connaît lorsqu'on étudie l'histoire de l'esprit humain. Cependant on ne saurait se passer de ces expressions abrégées. Sans elles, les facultés de l'entendement se développeraient difficilement, et auraient beaucoup moins d'exercice; et on reconnaît davantage leur utilité à mesure que l'on acquiert plus de connaissances. — Dès qu'on connaît la nature des principes et des maximes, on voit combien l'expression en doit être simple. Il ne s'agit pas de peindre ni d'exprimer aucun sentiment, il ne faut que de la lumière: *Il est dangereux d'écouter les louanges*, est une maxime; voici les vers on elle est renfermée, mais elle y prend un autre tour:

Qu'est un dangereux poison  
 Que n'est délicat louange!  
 Hélas! qu'insensiblement il dérange  
 Le peu que l'on a de raison!

(CHAULIEU, 2<sup>e</sup> éptre à M. Dangeau, 18.)

Ce n'est pas là le tour d'une maxime; c'est le sentiment d'un homme qui réfléchit sur une maxime. — Il faut se garder dans une maxime de jouer sur les mots, comme La Bruyère dans celle-ci: *Un caractère bien fade, est de n'en avoir aucun.* Pourquoi ne pas dire simplement: *C'est une chose bien fade que de n'avoir point de caractère?*

*Des tours propres aux sentiments.* — Il y a pour chaque sentiment un mot propre à en réveiller l'idée; tels sont *aimer*, *haïr*. Quand je dis donc, *j'aime*, *je hais*, j'exprime un sentiment; mais c'est l'expression la plus faible. En changeant la forme du discours, on modifie le sentiment, et on le rend avec plus de vivacité: *Si je l'aime! si je le hais!* exprime combien on aime, combien on hait. *Moi, je ne l'aimerais pas! moi, je ne le haïrais pas!* fait sentir combien on croit avoir de raisons d'aimer ou de haïr.

Une âme qui sent ne cherche pas la précision; elle analyse au contraire jusque dans le moindre détail; elle saisit les idées qui échapperaient à tout autre, et elle aime à s'y arrêter. C'est ainsi que madame de Sévigné développe tout ce que l'amour qu'elle avait pour sa fille lui faisait éprouver. En voici quelques exemples:

*Ah! mon enfant, que je voudrais bien vous voir un peu, vous entendre, vous embrasser, de voir passer, si c'est trop que le reste.*

*Hélas! c'est ma folie que de vous voir, de vous parler, de vous entendre; je me dévore de cette envie, et du déplaisir de ne vous avoir pas assez écoutée, pas assez regardée.*

*Je vous cherche toujours, et je trouve que tout me manque, parce que vous me manquez. Mes yeux, qui vous ont tant rencontrée, depuis quatorze mois, ne vous trouvent plus... Il me semble que je ne vous ai pas assez embrassée en partant. Qu'aurais-je à ménager? Je ne vous ai point assez dit combien je suis contente de votre tendresse; je ne vous ai point assez recommandée à M. de Grignan.*

*Je n'ai pas encore cessé de penser à vous depuis que je suis arrivée; et, ne pouvant contenir tous mes sentiments, je me suis mise à vous écrire au bout de cette petite allée sombre que vous aimez, assise sur ce siège de mousse où je vous ai vue quelquefois couchée. Mais,*

ô mon Dieu! où ne vous ai-je point vue ici?

Si l'on considère séparément les morceaux qui sont rassemblés ici, on jugera que le langage en est simple, et qu'il exprime le sentiment par des idées qui ne peuvent se trouver que dans une âme qui sent. Aussi ces morceaux sont-ils épars dans plusieurs lettres de madame de Sévigné. Mais lorsqu'on les rapproche, et qu'on les lit de suite, on y remarque une profusion trop recherchée; et cette affectation, qui paraît rendre suspect l'amour de madame de Sévigné pour sa fille, affaiblit l'expression de ses sentiments. Cette profusion serait donc un défaut, si on la trouvait dans quelqu'une de ses lettres. — Madame de Sévigné ferait une plus grande faute, si elle s'arrêtait sur des circonstances qui doivent échapper à une âme qui sent, et qui demanderaient, pour être remarquées, une âme qui réfléchit. En voici un exemple :

*Je cours toute émue; je trouve cette pauvre tante toute froide, et couchée si à son aise, que je ne crois pas que depuis six mois elle ait eu un moment si doux que celui de sa mort; elle n'était quasi point changée, à force de l'avoir été auparavant. Je me mis à genoux, et vous pouvez penser si je pleurai abondamment en voyant ce triste spectacle. Le spectacle d'une mort qui fait répandre des larmes permet-il cette remarque: Couchée si à son aise, que je ne crois pas que depuis six mois elle ait eu un moment si doux que celui de la mort?*

Un sentiment est mieux exprimé quand nous appuyons avec force sur les raisons qui le produisent en nous. Lorsque Abner représente les entreprises dont Mathan et Athalie sont capables, Joad pouvait répondre : *Je les méprise et ne les crains point.* Il pouvait employer des formes plus propres au sentiment, et se récrier : *Moi! je les craindrais? moi! je succomberais sous les coups de Mathan ou d'Athalie!* Enfin il pouvait dire : *Je crains Dieu, et je n'ai pas d'autre crainte.* Mais, avant d'exprimer ce sentiment, il expose les raisons qu'il a de mettre sa confiance en Dieu :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,  
Sait aussi des méchants arrêter les complots;  
Soumis avec respect à sa volonté sainte,  
Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

(Rac., *Ath.*, act. I, sc. 1, 64.)

Le dernier vers est très-simple. Il est beau par lui-même; il l'est encore, parce que sa simplicité contraste avec le tour figuré des deux premiers; enfin, il reçoit des vers qui le précèdent une force qu'il n'aurait pas s'il était seul, parce qu'alors on ne verrait pas si sensiblement combien la confiance de Joad est fondée.

Les détails de tous les effets d'une passion sont encore l'expression du sentiment. Hermione dit à Pyrrhus (Rac., *Andromaque*, act. IV, sc. v, 82) :

Je ne t'ai point aimé, cruel! qu'ai-je donc fait!  
J'ai délogé pour toi les vœux de tous nos princes;  
Je t'ai cherché moi-même au fond de ses provinces;  
J'y suis encore malgré tes indifférences,  
Et malgré tous les Grecs, honteux de mes bontés.  
Je leur ai commandé de cacher mon injure;  
J'attendais en secret le retour d'un pirate;  
J'ai cru que, tôt ou tard, à ton devoir rendu,  
Tu me rapporterais un cœur qui m'était dû.

Je l'aimais inconstant, qu'aurais-je taudé?  
Et même en ce moment, où ta bouche cruelle  
Vient si tranquillement m'annoncer le trépas,  
Ingrat! je doute encor si je ne t'aime pas.

L'interrogation contribue encore à l'expression des sentiments; elle paraît être le tour le plus propre aux reproches. C'est aussi celui que Racine met dans la bouche de Clytemnestre, lorsqu'elle s'exhale en reproches contre Agamemnon (*Iphigénie*, act. IV, sc. iv, 88) :

Quoi! l'horreur de souscrire à cet ordre inhumain  
N'a pas, en le traçant, arrêté votre main!  
Pourquoi feindre à nos yeux une fausse tristesse?  
Pensez-vous par des pleurs prouver votre tendresse?  
Où sont-ils ces combats que vous avez rendus?  
Quels flots de sang pour elle avez-vous répandus?  
Quel débris parle ici de votre résistance?  
Quel camp couvert de morts me condamne au silence?  
Voilà par quels témoins il fallait me prouver,  
Cruel, que votre amour a voulu la sauver.  
Un oracle fatal ordonne qu'elle expire!  
Un oracle dit-il tout ce qu'il semble dire?  
Le ciel, le juste ciel, par le meurtre honoré,  
Du sang de l'innocence est-il donc altéré?

L'ironie donne encore plus de force aux reproches. Hermione dit à Pyrrhus (Rac., *Andromaque*, act. IV, sc. v, 35) :

Seigneur, dans cet aveu dépouillé d'artifice,  
J'aime à voir que du moins vous vous rendiez justice.  
Et que voulant bien rompre un nœud si solennel,  
Vous vous abandonniez au crime en criminel.  
Est-il juste, après tout, qu'un conquérant s'abaisse  
Sous la servile loi de garder sa promesse?  
Non, non; la perfidie a de quoi vous tenter,  
Et vous ne me cherchez que pour vous en venter.  
Quoi! sans que ni serment, ni devoir vous retiennent,  
Rechercher une Grecque, amant d'une Troyenne?  
Me quitter, me reprendre, et retourner encor  
De la fille d'Hélène à la veuve d'Hector?  
Couronner tout à tour l'esclave et la princesse?  
Immoler Troie aux Grecs, au fils d'Hector la Grèce?  
Tout cela part d'un cœur toujours maître de soi,  
D'un héros qui n'est point esclave de sa foi.

Quelquefois le langage du sentiment est rapide : c'est une exclamation qui tient lieu d'une phrase entière. OÉnone, au lieu de dire, *nous sommes au désespoir; ce crime est horrible; cette race est déplorable*, s'écrie (Rac., *Phèdre*, act. I, sc. iii, 444) :

O désespoir! ô crime! ô déplorable race!

*O vanité!* dit Bossuet. *O néant, ô mortels ignorants de leurs destinées!* Il ne dit pas, *tout n'est que vanité, tout n'est que néant; les mortels sont ignorants de leurs destinées.*

*Des tours propres à peindre les choses telles qu'elles s'offrent à l'imagination.* — Nous ne saurions réfléchir sans former des idées abstraites. En les formant, nous séparons les qualités des objets auxquels elles appartiennent, nous les considérons comme si elles existaient par elles-mêmes, et nous leur donnons une sorte de réalité. C'est pourquoi notre langage paraît leur attribuer les sentiments et les actions des êtres animés. Nous disons, *la loi nous ordonne, la vertu nous prescrit, la vérité nous guide*, etc.

Nous allons plus loin; nous leur donnons un corps et une âme. Aussitôt elles agissent comme nous; elles ont nos vœux, nos desirs, nos passions. Les êtres se multiplient sous nos yeux; ils se répandent dans la nature, nous les apostrophons, et nous semblons attendre leur réponse.

Nous sommes bien plus fondés à tenir cette conduite par rapport aux objets sensibles. Aussi tous les corps s'aiment. Tous, jusqu'aux plus bruts, ont leurs desseins; et nos discours ne portent plus que sur des fictions.

Ce langage doit être lié à la situation de l'écrivain. Il ne saurait s'associer avec le sang-froid d'un homme qui raisonne ou qui analyse; il ne convient qu'à une imagination qui est vivement frappée d'une idée, et qui veut la peindre. — Fléchier pouvait dire, *Les villes que nos ennemis s'étaient déjà partagées sont encore dans le sein de notre empire; les provinces qu'ils devaient ravager ont recueilli leurs moissons, etc.* Mais cet orateur, ayant l'imagination remplie du tableau des peuples ligués contre la France, et des succès de Turenne qui dissipe toutes les armées ennemies, fait une apostrophe qui convient parfaitement à la situation de son âme :

*Villes que nos ennemis s'étaient déjà partagées, vous êtes encore dans le sein de notre empire. Provinces qu'ils avaient de déjà ravagées dans le désir et dans la pensée, vous avez encore recueilli vos moissons. Vous durez encore, places que l'art et la nature ont fortifiées, et qu'ils avaient dessein de démolir; et vous n'avez tremblé que sous les projets frivoles d'un vainqueur en idée, qui comptait le nombre de nos soldats, et qui ne songeait pas à la sagesse de leur capitaine. (Oraison fun. de Turenne, p. 117.)*

Lorsqu'on personnifie les êtres moraux, il faut avoir égard aux idées qu'on s'en fait communément, et aux actions qu'on leur attribue; c'est à ces deux choses que tout ce qu'on dit doit être lié.

*La victoire*, dit un orateur en parlant de Louis XIV, *la victoire asservie et inséparablement attachée au char de notre conquérant, lui doit encore plus que le tribut qu'elle paie, et ne peut être assez reconnaissante. Son trophée est formé des armes des ennemis de Louis le Grand; son front n'est couronné que des lauriers qu'il a lui-même cueillis; ses mains sont pleines de nos palmes; la France seule empêche la proscription de sa gloire, oubliée dans les autres nations. Le vainqueur a plus fait pour la victoire qu'il a rendue constante, que la victoire n'a fait pour le vainqueur qu'elle rend heureux.* — Ces pensées, s'écrie un grammairien, sont neuves et bien maniées. Il est vrai qu'elles sont neuves, car on n'a jamais rien imaginé de semblable. Mais est-il vrai que la victoire *dûre de la reconnaissance à un conquérant, parce qu'elle est attachée à son char, parce qu'elle ne se couronne que de lauriers qu'il a cueillis, etc.*? Est-il vrai que la gloire de la victoire dépend des succès de la France? Quand Louis XIV eût été battu, y aurait-il eu lieu à la proscription de cette gloire? et n'est-il pas indifférent à la victoire que ses lauriers soient cueillis chez nous ou chez nos ennemis, que ses trophées soient formés de nos armes ou des leurs? Enfin, Louis fait-il quelque chose pour la victoire, lorsqu'il la rend constante? Et, n'est-ce pas la victoire qui fait tout pour lui lorsqu'elle veut l'être?

Les êtres moraux qu'on fait agir ou parler appartenent plus particulièrement à la poésie. La règle est de les caractériser relativement aux idées reçues et aux actions qu'on leur attribue.

*Des tours ingénieux.* — On entend ici par tours ingénieux les bons mots, les traits, les sail-

lies, les pensées fines et délicates. Leur caractère est la gaieté. Tantôt ils expriment des vérités agréables aux personnes à qui l'on parle, tantôt ils repandent le ridicule. — La gaieté ne plaît qu'autant qu'elle est naturelle. C'est pourquoi l'expression en doit être fort simple. Celui qui travaille pour badiner, ne badine pas; il est froid du moins, s'il n'est ridicule.

Souvent un tour ingénieux n'est qu'une métaphore. A la mort du maréchal de Turenne, Louis XIV ayant fait une promotion de plusieurs maréchaux de France, quelqu'un dit : *Il croit nous donner la monnaie de M. de Turenne.* — Un tour ingénieux peut être un tableau agréable : *Madame de Brissac avait aujourd'hui la colique; elle était au lit, belle et coiffée à coiffer tout le monde. Je voudrais que vous eussiez vu ce qu'elle faisait de ses douleurs, et de ses yeux, et des cris, et des bras et des mains qui travaillaient sur sa couverture; et les situations et la compassion qu'elle voulait qu'on eût... En vérité, vous êtes une vraie pitié, quand je songe avec quelle simplicité vous êtes malade.* (Sévigné, 21 mai 1676.) — On ne relève pas les négligences que madame de Sévigné s'est permises dans ce morceau; il suffit que ce tableau soit ingénieux; peut-être plus de correction l'eût gâté.

Un mot peut être ingénieux par une allusion, lorsque ce qu'on dit fait entendre ce qu'on ne dit pas. Madame de Sévigné en rapporte un du comte de Grammont. « Vous connaissez, dit-elle, l'Anglée, il est fier et familier au possible. Il jouait l'autre jour au brelan avec le comte de Grammont, qui lui dit, sur quelques manières un peu libres : *Monsieur de l'Anglée, gardez ces familiarités-là pour quand vous jouerez avec le roi.* »

Un bon mot n'est quelquefois qu'une réponse fort simple, mais à laquelle on ne s'attendait pas. Le cardinal de Richelieu, ayant rétabli la pension de Vaugelas, lui dit : *Vous n'oublierez pas dans le Dictionnaire le mot de pension.* — *Non, monseigneur*, dit Vaugelas, *et encore moins celui de reconnaissance.* — Un tour ingénieux peut n'être qu'une réflexion plaisante. Telle est celle-ci de madame de Sévigné : *Il n'y a rien qui ruine comme de n'avoir point d'argent.* Il peut même ne se trouver que dans une expression qui surprend par sa nouveauté, et qu'on approuve pour sa justesse. Madame de Sévigné dit à sa fille : *La bise de Grignan me fait mal à votre poitrine.* (29 décembre 1688.)

*Des tours précieux ou recherchés.* — Il y a des écrivains qui paraissent craindre de dire ce que tout le monde pense, et surtout de le dire avec des expressions qui sont dans la bouche de tout le monde. Ils aiment ces tours précieux qui ne sont que l'art d'embrasser une pensée commune, pour lui donner un air de nouveauté et de finesse.

*Ce qui nous environne nous fait ombre.* Voilà un tour assez obscur. L'expression est-elle au propre ou au figuré? Veut-on dire que ce qui nous environne nous couvre de son ombre, ou s'il est à notre égard ce que les ombres sont aux figures d'un tableau? En paraissions-nous plus, ou en paraissions-nous moins? Est-ce à notre avantage ou à notre désavantage? Il n'est pas douteux qu'il ne faille une espèce de finesse pour démêler le sens de cette expression. Continuez donc, et dites :

*Les grands mérites qui sont éloignés ne nous découvrent pas notre petitesse.* Au lieu d'expli-

quer tout uniment l'effet des mérites qui sont proches de nous, vous le donnez à deviner, en disant ce que ne font pas les mérites éloignés. Votre pensée commence à devenir moins obscure. Achevez donc, et dites : *Celui qui la joint la mesure et la mesure.* — On ne voit pas beaucoup de rapport entre ces deux propositions : *Ce qui nous environne nous fait ombre, et les mérites qui nous environnent montrent notre petitesse*; mais moins on aperçoit ce rapport, plus on suppose de finesse. Si vous vous étiez contenté de dire, *le mérite de ceux qui nous approchent fait voir combien nous en avons peu*, le tour eût été aussi commun que la pensée.

On pourrait parler ainsi à une femme : *Il y a longtemps, ma lame, que j'aurais pris la liberté de vous déclarer mon amour, si vous aviez le loisir de m'entendre; mais vous êtes occupée par je ne sais combien d'autres soupirants, et j'ai jugé à propos de me taire; il pourra arriver un moment plus favorable, où je hasarderai de parler.* Mais un peu d'obscurité et de contradiction dans les termes donnerait à ce langage un faux air d'esprit et de finesse. On dira donc :

*Il y a longtemps que j'aurais pris la liberté de vous aimer, si vous aviez le loisir d'être aimée de moi; mais vous êtes occupée par je ne sais combien d'autres soupirants. J'ai jugé à propos de vous garder mon amour; il pourra arriver quelque moment plus favorable où je le placeraï.*

Ce n'est pas prendre une liberté que d'aimer une personne aimable, mais c'est en prendre une que de lui déclarer son amour. En confondant ces deux choses, vous mêlez le vrai et le faux, voilà l'art. — Supposer qu'une personne n'a pas le loisir d'être aimée, c'est encore supposer faux; et il faut une sorte de finesse pour comprendre que cela veut dire qu'une femme n'a pas le temps d'écouter un amant. — Enfin, garder un amour pour un autre temps, c'est proprement n'avoir point d'amour. On se sait donc gré de deviner que cela signifie qu'on réserve sa déclaration pour un autre temps.

Voilà tout le secret de ces tours recherchés. Prenez une pensée commune, exprimez-la d'abord avec obscurité, devenez ensuite votre commentateur, vous avez le mot de l'énigme; mais ne vous hâtez pas de le prononcer; faites-le deviner, et vous paraîtrez penser d'une manière fort neuve et fort fine.

Souvent le précieux n'est qu'un seul mot; et cela a lieu lorsqu'une métaphore réveille des accessoires qui obscurcissent une pensée. On dira fort bien, *les réflexions sont la nourriture de l'âme*; mais on paraîtra recherché si l'on dit, *les réflexions sont les mets friands de l'âme*. On entend par *mets friands*, des ragouts qui sont moins faits pour nourrir, et surtout pour nourrir sainement, que pour flatter le goût. L'abbé Girard, qui emploie cette métaphore, veut faire entendre que l'âme aime les réflexions; et c'est un accessoire qu'il serait bon d'exprimer; mais le tour qu'il choisit est précieux, parce qu'il abandonne une métaphore reçue, pour chercher cet accessoire dans une figure où l'idée de nourriture se montre à peine.

La Mothe dit qu'une haie est le suisse d'un jardin, et il veut dire qu'elle en défend l'entrée. — Quelqu'un a dit encore, *donner une attitude mesurée à son style*, pour dire, écrire sensiblement, avec réflexion; *se promener dans les siècles passés*, pour apprendre l'histoire.

Il y a des écrivains qui veulent toujours être énergiques et ingénieux. Ils croiraient ne pas bien écrire s'ils ne terminaient pas chaque article par un trait ou par une maxime; et, dès la première ligne, on voit qu'ils préparent le mot par lequel ils veulent finir. Ils font continuellement violence à la liaison des idées; leur style est monotone, contraint, embarrassé. Toutes leurs phrases, toutes leurs périodes paraissent jetées au même moule, ils n'ont absolument qu'une manière. Quelque ingénieux que soient les traits, quelque précision qu'aient les maximes, il ne faut les employer qu'autant que la liaison des idées les amène : ils doivent naître du fond du sujet.

Il y a des écrivains qui aiment à prodiguer l'ironie. Cette figure a fait le succès des lettres de Voiture qu'on ne lit plus. On se lasse enfin de ce qui est recherché; et rien ne l'est plus que de dire toujours le contraire de ce qu'on veut faire entendre. L'ironie est froide, si elle est déplacée.

Sans multiplier davantage les exemples, il suffit de remarquer qu'il faut distinguer trois sortes de langages : celui des traits d'esprit, celui des maximes, et celui du sentiment. Le premier parle à l'imagination, le second à la réflexion, et le troisième à une âme qui n'est que sensible, à une âme qui, pour le moment, en quelque sorte sans imagination, sans réflexion, est incapable du plus petit raisonnement. Il faut donc éviter d'exprimer le sentiment par un tour propre aux traits et aux maximes; c'est ce que Fontenelle n'a pas fait dans ces vers :

Je ne crains rien pour moi, vous êtes immortelle...

Il ne faut pas aimer quand on a le cœur tendre.

Le premier est un trait à la place du sentiment; le second est le tour d'une maxime qui veut être ingénieuse.

Remarquez qu'on ne prononce pas de la même manière un trait, une maxime, un sentiment. On ne prend pas le même ton pour dire, *il ne faut pas pleurer celui qui meurt pour sa patrie*; et pour dire :

Quoi! vous me pleureriez, mourant pour mon pays!  
(CORN., *Hor.*, act. II, sc. 1, 52.)

Il y a plus, c'est que l'attitude du corps ne sera pas la même dans l'un et dans l'autre cas; on ne lera pas les mêmes gestes. Voulez-vous donc vous assurer d'avoir parlé le langage du sentiment? considérez si votre discours rend les accessoires qu'on devrait lire sur votre visage, dans vos yeux et dans tous vos mouvements; vous verrez que les tours fins supposent un visage qui ne change que pour sourire à ce qu'il dit, et que les tours de maximes supposent un visage tranquille et froid. Chaque passion a son geste, son regard, son attitude; elle a ses craintes, ses espérances, ses peines, ses plaisirs. Tout cela varie même suivant les circonstances, et doit avoir un caractère dans le discours comme dans l'action du corps. Si votre âme est sensible, la langue vous fournira toujours les tours propres aux sentiments. (Extrait de l'*Art d'Écrire* de Condillac.)

*Tours irréguliers élégants.* — Les tours sont réguliers quand ils sont conformes aux règles de la construction, et aux usages de la langue; ils sont irréguliers quand ils s'écartent de ces règles et de ces usages. Cependant il y a des

tours irréguliers non-seulement que l'on tolère, mais même que l'on regarde comme des beautés.

Il y a un tour irrégulier élégant qui consiste à mettre le régime direct avant le verbe. On s'en sert souvent avec beaucoup de grâce dans le style élevé.

Ces moissons de lauriers, ces honneurs, ces conquêtes,  
Ma main, en vous servant, les trouve toutes prêtes.

(Rac., *Iphig.*, act. V, sc. II, 55.)

La construction régulière serait, *ma main trouve toutes prêtes ces moissons de lauriers, etc.*

Il y a un autre tour irrégulier qui consiste à mettre le sujet après son verbe. Ce renversement, bien loin d'être vieillesse, a de la grandeur, et est même quelquefois absolument nécessaire. Voyez-en des exemples au mot *Inversion*. (Extrait de l'*Encyclopédie*.) Voyez aussi les articles *Expression*, *Propriété*.

**TOURMENTANT, TOURMENTANTE.** Adj. verbal tiré du v. *tourmenter* : *Un désir tourmentant, une pensée tourmentante.* On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Ces tourmentantes pensées.*

**TOURMENTER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Voltaire a dit dans l'*Enfant Prodigue* (act. III, sc. III, 28) :

Où, je suis las de tourmenter ma vie ;

et Racine dans *Iphigénie* (act. II, sc. I, 414) :

Triste effet des fureurs dont je suis tourmenté !

*Se tourmenter de quelque chose, pour quelque chose.*

Pourquoi nous tourmenter de leurs ordres suprêmes ?  
(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. II, 101.)

*Vous vous tourmentez pour peu de chose.*

**TOURNANT, TOURNANTE.** Adj. verbal tiré du v. *tourner*. On ne le met qu'après son subst. : *Un pont tournant, des rames tournantes.*

**TOURNER.** V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Tourner une roue, une broche; tourner les yeux, les regards sur, vers. — Tourner son cœur à Dieu, vers Dieu.*

Je ne veux point ici vous rappeler ces temps  
Où nous tournions sur nous nos armes criminelles.  
(VOLT., *Tancr.*, act. I, sc. I, 55.)

*Tourner une chose de tous les sens. — Se tourner sur le côté. — Tourner quelqu'un en ridicule.*

**TOURNESOL.** Subst. m. Quoique le *s* soit ici entre deux voyelles, il conserve le son qui lui est propre, parce que ce mot est composé des deux mots *tourne* et *sol*, et qu'on prononce le *s* du dernier comme si cette lettre était initiale.

**TOURNEVIS.** Subst. m. On prononce le *s* final.

**TOU, TOUTE.** Adj. Il fait au pluriel *tous* et *toutes*. Il précède ordinairement son subst. : *Tout le peuple, toute la ville, tous les animaux, toutes les plantes.* On voit par ces exemples qu'il n'exclut pas toujours l'article, et qu'il le précède. — Quand *tout* est joint aux adjectifs possessifs *mon, ton, son, votre, notre, etc.*, il précède ces adjectifs : *De tout mon cœur, de tout votre pouvoir, etc.* — Quand il est accompagné des pronoms *nous, vous, eux*, il les suit toujours : *Nous tous, vous tous, eux tous.* — Quand il est accompagné des adjectifs démon-

stratifs *ce, celui, ceci, cela, etc.*, il les précède : *Tout ce que vous avez dit, tout ceci, tout cela, etc.* — Les, employé comme régime direct, ne veut *tout* ni avant ni après lui; il le renvoie après le verbe dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le participe dans les temps composés : *Je les vois tous, je les ai tous vus.*

On répète *tout* devant chaque substantif qu'il modifie, quoiqu'ils signifient des choses de même genre. Ainsi, l'on doit dire, *il a perdu toute l'affection et toute l'inclination qu'il avait pour moi*, et non pas *il a perdu toute l'affection et l'inclination, etc.* — Il faut surtout répéter *tout* devant deux substantifs de genre différent. Ne dites donc pas, *je suis avec toute l'ardeur et le respect possible*; mais avec *toute l'ardeur et tout le respect, etc.*

**TOU, Adv.** Il signifie tout à fait, entièrement, quoique, sans exception, sans réserve. Il est assujéti à quelques règles particulières.

Souvent *tout* n'est qu'un mot explicatif qui rend plus énergiques les expressions auxquelles il est joint, comme devant les adverbess : *Parler tout haut, parler tout bas; tout franc, tout bonnement, tout aussi bon, tout aussi mauvais; tout en riant, tout en grondant.* Alors il est invariable.

*Tout* est aussi invariable lorsqu'il est joint à un adjectif masculin pluriel : *Ils sont tout étonnés, tout interdits.* (Marmontel.) *Ces enfants sont tout pleins d'esprit.* (Académie.) *Les hommes, tout ingrats qu'ils sont, s'intéressent toujours à une femme tendre.* (Voltaire.) *Les jours que j'ai passés tout entiers avec moi seul.* (J.-J. Rousseau.) *Ils s'en tout autres que vous ne les avez vus.* (Vaugelas.)

Sont-ils morts tout entiers avec leurs grands desseins ?  
(CORN., *Cin.*, act. II, sc. III, 126.)

*Tout* est invariable devant un adjectif féminin singulier ou pluriel qui commence par une voyelle ou un *h* non aspiré. *Elle est tout éblouie, tout enchantée; des femmes tout éplorées; elle est tout abattue de sa disgrâce. La compagnie était tout attentive et tout émue.* (Voltaire.) *Une constance tout héroïque; elles sont tout autres; elle est tout autre.* Avant *autre*, il est quelquefois difficile de distinguer si *tout* est adverbe ou adjectif, et par conséquent s'il est invariable ou variable. Dans cette maison est tout autre qu'elle n'était, *tout* est évidemment adverbe, car il n'a point de substantif exprimé ou sous-entendu auquel il puisse se rapporter; il signifie tout à fait, entièrement. Mais quand on dit, *toute autre se serait rendue à leurs discours*, *toute* est un adjectif qui se rapporte au substantif sous-entendu *personne*; c'est-à-dire, *toute autre personne se serait rendue à leurs discours*. Il en est de même dans cette phrase de Voltaire : *Cette liberté à ses bornes, comme toute autre espèce de liberté.* (Préface des remarques sur le comte d'Essex.)

*Tout*, adverbe, devant un adjectif féminin qui commence par une consonne ou un *h* aspiré, prend le genre et le nombre de cet adjectif. Alors l'adverbe se convertit en adjectif, sans perdre néanmoins sa signification adverbiale, et sans prendre celle de l'adjectif, dont il ne revêt que la forme : *Une femme toute pénétrée de douleur; de l'eau-de-vie toute pure; elles sont toutes décorées; elle est, toute consolée; elles sont toutes rêveuses, toutes languissantes. L'Espérance,*

*toute trompeuse qu'elle est, sert au moins à nous mener à la fin de la vie par un chemin agréable. — Il faut remarquer que, dans ces exemples, tout peut quelquefois occasionner des équivoques. Par exemple, elles sont toutes consolées peut signifier ou que toutes les personnes dont on parle sont consolées, sans en excepter aucune, ou qu'elles sont entièrement, tout à fait consolées. Féraud est d'avis que, si l'on prend tout dans le sens adverbial, on peut éviter l'équivoque, en disant : elles sont tout consolées ; mais cette locution, contraire à celle que nous venons de donner, ne serait pas supportable. Nous pensons qu'on pourrait éviter l'équivoque en disant, par exemple, toutes sont consolées, pour signifier que toutes les personnes dont on parle sont consolées.*

*Tout, adverbe, joint à un substantif masculin ou féminin, est invariable : Il est tout feu, il est tout oreilles.*

*Tout à fait. Expression adverbiale :*

Je suis chrétien, Néarque, et le suis tout à fait.  
(CORN., Pol., act. II, sc. vi, 31.)

*Tout à fait, dit Voltaire, ne doit jamais entrer dans la poésie noble. (Remarques sur Corneille.)*

*Tout beau. Expression familière que l'on employait autrefois dans le style noble, et qui en est bannie aujourd'hui.*

... *Tout beau, ma passion, deviens un peu moins forte.*  
(CORN., Cin., act. I, sc. II, 75.)

*Tout beau, Pauline, il entend vos paroles.*  
(CORN., Pol., act. IV, sc. III, 55.)

*Tout beau, dit Voltaire, revient au pian piano des Italiens. Ce mot familier est banni du discours sérieux, à plus forte raison de la poésie. Il ne peut jamais être ennobli, parce qu'il ne peut être accompagné de rien qui le relève. (Remarques sur Corneille.)*

*Tout de suite. Voyez Suite.*

*TOUTEFOIS. Adv. On le met tantôt au commencement de la phrase, tantôt après et, ou après quelque autre conjonction, tantôt dans le corps de la phrase, et quelquefois à la fin : Toutefois il viendra ; et toutefois il y consent ; si toutefois la chose est possible ; je ne laisserai pas toutefois de le servir ; il en est venu à bout toutefois. — Quand il est joint à quoique, bien que, parce que, et autres conjonctions dont le que est inséparable, il se met après ces conjonctions, et ordinairement entre la conjonction et le que : Pourvu toutefois qu'il le vaille ; afin toutefois qu'il puisse le faire ; à condition toutefois qu'il y consentira.*

**TRACASSER, TRACASSERIE, TRACASSIER.** Ces trois mots sont exclus du style noble.

**TRACE.** Subst. f. L'Académie le définit, vestige qu'un homme ou quelque animal laisse à l'endroit où il a passé. On a donc eu raison de critiquer ce vers de Racine (*Frères ennemis*, act. I, sc. III, 3) :

Quelles traces de sang vois-je sur vos habits ?

Il fallait dire des taches de sang. *Trace* est mieux employé dans le vers suivant (Rac., *Phèdre*, act. V, sc. vi, 69) :

De son généreux sang la trace nous conduit.

*Traces, au figuré, dit Féraud, ne se dit guère au singulier : Il marche sur les traces de ses ancêtres. — Les poètes s'affranchissent quelquefois de cet usage.*

La discorde civile est parlott sur la trace.

(VOLT., Mahom., act. II, sc. v, 15.)

Ce n'est pas là une heureuse licence, et *la trace* n'est point du tout harmonieux.

**TRACER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Tracer une ligne, tracer une allée. — Figurement, tracer le chemin, la route à quelqu'un.*

... Il est des vertus que je lui puis tracer.

(RAC., Britan., act. I, sc. II, 38.)

C'est-à-dire, dont je puis lui donner l'exemple, que je puis lui apprendre à pratiquer. Voltaire a dit au propre, *tracer une lettre.*

Je la vois cette lettre à jamais effrayante,

Que, prête à se glacer, traça sa main mourante.

(VOLT., Sémir., act. I, sc. III, 21.)

L'expression est bonne, mais *traça sa* est bien dur.

**TRADITIONNEL, TRADITIONNELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Lois traditionnelles, opinion traditionnelle.*

**TRADUCTEUR.** Subst. m. L'Académie ne lui donne point de féminin. Voltaire dit à madame Dacier : *Vous êtes la seule traductrice et commentatrice. (Dictionnaire Philosophique, article Scoliaste.)*

**TRADUCTION.** Subst. f. Il ne faut pas confondre les deux mots *traduction* et *version*. Ces deux mots diffèrent entre eux par quelques idées accessoires ; car on emploie l'un en bien des cas où l'on ne pourrait pas se servir de l'autre. On dit en parlant des saintes écritures, la *version des Septante*, la *version vulgate*, et l'on ne dirait pas de même la *traduction des Septante*, la *traduction vulgate*. On dit au contraire que Vaugelas a fait une *traduction* de Quinte-Curce, et l'on ne pourrait pas dire qu'il en a fait une *version*. Il semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés propres de la langue originale, et plus asservie dans ses moyens aux vues de la construction analytique ; et que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et plus assujettie dans les expressions aux tours et aux idiomes de cette langue. L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version* ; de là vient que les translations que l'on fait faire à nos jeunes gens dans nos collèges, du grec ou du latin en français, sont très-bien nommées des *versions*. (Beauzée.)

**TRADUISIBLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst., et ne s'emploie guère qu'avec la négation : *Ce poème n'est pas traduisible.*

**TRAFIQUER.** V. n. et a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Trafiquer en laines, en soieries. — Trafiquer une lettre de change. — Au figuré, trafiquer de quelque chose.*

Britannicus se plaint, dans la tragédie de ce nom, des témoins assidus

Qui, choisis par Néron pour ce commerce infime,  
Traquent avec lui des secrets de mon âme.

(Act. I, sc. iv, 27.)

**TRAGÉDIE.** Subst. f. C'est la représentation d'une action héroïque. Elle est héroïque si elle est l'effet de l'âme portée à un degré extraordinaire jusqu'à un certain point. L'héroïsme est un courage, une valeur, une générosité, qui est au-dessus des âmes vulgaires.

Les vices entrent dans l'idée de cet héroïsme. Un poète peut peindre Néron, sinon comme un héros, du moins comme un homme d'une cruauté extraordinaire, et, s'il est permis de le dire, en quelque sorte héroïque, parce qu'en général les vices sont héroïques quand ils ont pour principe quelque qualité qui suppose une hardiesse et une fermeté peu communes.

L'action est héroïque par elle-même, ou par le caractère de ceux qui la font. Elle est héroïque par elle-même quand elle a un grand objet, comme l'acquisition d'un trône, la punition d'un tyran. Elle est héroïque par le caractère de ceux qui la font, quand ce sont des rois, des princes qui agissent, ou contre qui on agit. Quand l'entreprise est d'un roi, elle s'élève, s'ennoblit par la grandeur de la personne qui agit. Quand elle est contre un roi, elle s'ennoblit par la grandeur de celui qu'on attaque.

La première qualité de l'action tragique est donc qu'elle soit héroïque. Mais ce n'est point assez. Elle doit être encore de nature à exciter la terreur et la pitié, c'est ce qui fait la différence et la rend proprement tragique. — L'épopée traite une action héroïque aussi bien que la tragédie; mais son principal but étant d'exciter la terreur et l'admiration, elle ne remue l'âme que pour l'élever peu à peu. Elle ne connaît point ces ressources violentes et ces frémissements du théâtre qui forment le vrai tragique.

Le but de la tragédie étant d'exciter la terreur et la compassion, il faut d'abord que le poète tragique nous fasse voir des personnages également aimables et estimables, et qu'ensuite il nous les représente dans un état malheureux. Commencez par faire estimer ceux pour lesquels vous voulez m'intéresser. Inspirez de la vénération pour les personnages destinés à faire couler mes larmes.

Il est donc nécessaire que les personnages de la tragédie ne méritent point d'être malheureux, ou du moins d'être aussi malheureux qu'ils le sont. Il ne faut pas néanmoins défendre d'introduire des personnages scélérats dans la tragédie, pourvu que le principal intérêt de la pièce ne retombe pas sur eux. Les poètes dramatiques dignes d'écrire pour le théâtre ont toujours regardé l'obligation d'inspirer la haine du vice et l'amour de la vertu comme la première obligation de leur art. Non-seulement il faut que le caractère des principaux personnages soit intéressant, mais il est nécessaire que les accidents qui leur arrivent soient tels qu'ils puissent affliger des personnes raisonnables, et jeter dans la crainte un homme courageux. (Extrait de l'*Encyclopédie*.)

Le double intérêt de la terreur et de la pitié doit être l'âme de la tragédie. Pour cela, il est de l'essence de ce spectacle, 1<sup>o</sup> de nous présenter nos semblables dans le péril et dans le malheur; 2<sup>o</sup> de nous les présenter dans un péril qui nous effraie, et dans un malheur qui nous touche; 3<sup>o</sup> de donner à cette imitation une

apparence de vérité qui nous séduise et nous persuade assez pour être émus, comme nous nous plaisons de l'être, jusqu'à la douleur exclusivement. De là toutes les règles sur le choix du sujet, sur les mœurs et les caractères, sur la composition de la fable, et sur toutes les vraisemblances du langage et de l'action. Nous ne donnerons point ici toutes ces règles; elles sont étrangères à notre plan.

**TRAGIQUE.** Adj. des deux genres. Au propre, il ne se met qu'après son subst. : *Poème tragique, poète tragique, genre tragique, incident tragique, style tragique.* — Au figuré on peut le mettre avant son substantif, en consultant l'oreille et l'analogie : *Un événement tragique, ce tragique événement; une histoire tragique, cette tragique histoire.*

**TRAGIQUEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a fini tragiquement,* et non pas, *il a tragiquement fini.*

**TRAHIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. : *Trahir sa patrie, trahir son ami.* Voici quelques exemples ou ce mot est pris dans des acceptions qui ne sont point indiquées dans le Dictionnaire de l'Académie, ou qui du moins le sont imparfaitement :

Ne me déguise rien; mes feux sont-ils trahis?

(VOLTAIRE, Zaïre, act. III, sc. vit, 19.)

Laus vous était cher, et votre obéissance  
De ses mines sacrés a trahi la vengeance.

(VOLTAIRE, OEdipe, act. I, sc. III, 25.)

La rougeur de son front trahissait sa pensée....

(VOLTAIRE, Sémir, act. II, sc. I, 88.)

Un seul mot, un soupir, un coup d'œil nous trahit.

(VOLTAIRE, OEdipe, act. I, sc. III, 25.)

De sa postérité pourquoi trahir l'espoir?

(DELILLE, Énéide, IV, 598.)

**TRAINANT, TRAINANTE.** Adj. verbal tiré du v. *trainer.* Il ne se met qu'après son subst. : *Une robe traînante, une queue traînante.* — Des drapeaux traînants.

**TRAÎNER.** V. a. et n. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit *traîner une vie malheureuse.* Voltaire a dit dans le même sens (*Henriade*, II, 88) :

Mon père malheureux, à la cour enchaîné,  
Trop faible, et maltré lui servant toujours la reine,  
Traîna dans les affronts sa fortune incertaine.

Delille a dit *traîner sa roix* (*Énéide*, IV, 693) :

Tantôt l'affreux hibou, seul au sommet des toits,  
Traîne en accents plaintifs son effrayante voix.

\***TRAÎNERIE.** Subst. f. Action de traîner. Mot insinué que J.-J. Rousseau a appliqué à la musique française de son temps. *Quelle temps,* dit-il, *avant qu'on donnât le Devin du village, il était arrivé à Paris des bouffons italiens qu'on fit jouer sur le théâtre de l'Opéra, sans prévoir l'effet qu'ils y allaient faire. La comparaison de ces deux musiques entendues le même jour, sur le même théâtre, déboucha les oreilles françaises. Il n'y eut personne qui pût endurer la traînerie de leur musique, après l'accent vif et marqué de l'italienne.* (Confessions, II<sup>e</sup> part., liv. VIII, t. xv, p. 143.)

**TRAÎRE.** V. a., irrégulier et defectueux de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue ainsi qu'il suit :

Indicatif. — *Présent*. Je traais, tu traais, il traait; nous traayons, vous traayez, ils traient. — *Imparfait*. Je traayais, tu traayais, il traayait; nous traayions, vous traayiez, ils traayaient. — *Le passé simple manque*. — *Futur*. Je traairai, tu traairas, il traaira; nous traairons, vous trairez, ils trairont.

Conditionnel. — *Présent*. Je traairais, tu traairais, il traairait; nous traairions, vous traairiez, ils traairaient.

Impératif. — *Présent*. Traais, qu'il traie; traayons, traayez, qu'ils traient.

Subjonctif. — *Présent*. Que je traie, que tu traies, qu'il traie; que nous traayions, que vous traayiez, qu'ils traient. — *L'imparfait manque*.

Participe. — *Présent*. Traayant. — *Passé*. Traait, traite.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

**TRAIT**. Subst. m. En parlant des ouvrages d'esprit, on appelle *trait*, *trait d'esprit*, une pensée ingénieuse et extraordinaire qui surprend par sa nouveauté, et frappe l'imagination par sa vivacité. Voyez *Tour*.

*Trait*, dans le sens d'action.

Ah! C'est le dernier *trait* à mon âme éperdue.

(VOLT., *Sémir.*, act. V, sc. VIII, 37.)

Cette phrase est vicieuse, dit La Harpe. On ne peut pas dire proprement *c'est le dernier trait* à. Il est impossible de supporter cette phrase elliptique; car on ne dit pas *porter un trait*, comme on dit *porter un coup*. (*Cours de Littérature*.)

*Avoir trait*. Voyez *Langue française*.

**TRAITÉ**. Subst. m. Terme de littérature. Discours étendu écrit sur quelque sujet. Le *traité* est plus positif, plus formel et plus méthodique que *l'essai*; mais il est moins profond qu'un *système*. La *dissertation* est ordinairement moins longue que le *traité*. D'ailleurs, le *traité* renferme toutes les questions générales et particulières de son objet; au lieu que la *dissertation* n'en comprend que quelques questions générales ou particulières. Ainsi, un *traité* d'arithmétique est composé de tout ce qui appartient à l'arithmétique; une *dissertation* sur l'arithmétique n'envisage l'art de compter que sous quelques-unes de ses faces générales ou particulières. Si l'on compose sur une matière autant de dissertations qu'il y a de différents points de vue principaux sous lesquels l'esprit peut la considérer, si chacune de ces dissertations est d'une étendue proportionnée à son objet particulier, et si elles sont toutes enchaînées par quelque ordre méthodique, vous aurez un *traité* complet sur cette matière.

**TRAITER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. *Traiter une matière, un sujet*. — *Traiter la paix, un mariage*. — *Traiter avec les ennemis*. — *Traiter un malade*. — *Traiter quelqu'un de fripon, de voleur*. — *Traiter quelqu'un d'ami*; *traiter quelqu'un en ami*. La première de ces expressions signifie donner à quelqu'un le nom d'ami; la seconde en agir à l'égard de quelqu'un comme on le fait avec un ami.

On dit *traiter une matière, un sujet, une question*. Dans tous ces exemples, la matière, le sujet, la question, ne sont pas spécifiés. Quand ils le sont, il faut dire *traiter de*: *Dans son ouvrage il traite des plantes, des métaux*, etc. — On dit *traiter une affaire*, et *traiter d'une*

*affaire*; mais il me semble que *traiter une affaire*, c'est l'examiner à fond; et *traiter d'une affaire*, c'est la discuter: *Le rapporteur a bien traité l'affaire; les juges ont traité de cette affaire pendant deux heures*. — *Traiter*, dans le sens de négocier une acquisition, est toujours suivi de la préposition *de*: *Il traite de cette terre*.

**TRAITRE, TRAITRESSE**. Adj. qui se prend substantivement. Il ne se met guère qu'après son subst.: *Un homme traître, une femme traîtresse*. — *Un cœur traître, un esprit traître*. — *Un procédé bien traître*.

**TRAITREUSEMENT**. Adv. On ne le met guère qu'après le verbe: *Il lui donna traîtreusement un coup de poignard*.

**TRAMAIL**. Subst. m. On mouille le *t* final.

**TRAME**. Subst. f. Les poètes emploient très-fréquemment ce mot au figuré.

... Les cruels, dont les coupables mains  
Du plus juste des rois ont privé les humains,  
Ont de leur trahison caché la trame impie.

(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 39.)

Apprenez, infidèles,  
A former contre moi des trames criminelles.

(VOLT., *Mahom.*, act. V, sc. IV, 29.)

**TRAMER**. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Au propre, *tramer une étoffe*; au figuré *tramer une intrigue, une conspiration; tramer quelque chose contre quelqu'un*.

**TRANCHANT, TRANCHANTE**. Adj. verbal tiré du v. *trancher*. Il ne se met qu'après son subst.: *Couteau tranchant, épée tranchante*. — *Argument tranchant, raisons tranchantes*. — *Des couleurs tranchantes*. — On dit aussi un *homme tranchant*, pour désigner un homme qui décide de tout avec une affectation de supériorité; et un *ton tranchant*, pour désigner le ton qui marque cette affectation: *Un esprit tranchant*.

**TRANCHER**. V. a. et n. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit *trancher la tête*, mais on ne dit pas *trancher les pieds, les mains*; il faut dire *couper*.

L'Académie dit *trancher court*, pour dire terminer en peu de mots une conversation, un discours.

Racine a dit :

Songez-vous, pour trancher d'inutiles discours,  
Que le bonheur d'Achille est fondé sur vos jours ?

(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 19.)

Du plus grand des mortels j'ai vu trancher le sort.

(CONX., *Pompée*, act. II, sc. II, 5.)

On tranche la vie, dit Voltaire, on tranche la tête; on ne tranche point un sort. (*Remarques sur Corneille*.)

Voltaire a dit *trancher les jours* (*Mort de César*, act. III, sc. VIII, 60) :

Un lâche assasinal  
Vient de trancher ici les jours de ce grand homme.

On dit familièrement *trancher du grand seigneur, du bel esprit*, etc.; et Corneille a dit (*Polyeucte*, act. V, sc. I, 41) :

Tranchant du généreux.

Voltaire dit de cette expression qu'elle est familière et du style comique. (*Remarques sur Corneille*.)

**TRANQUILLE**. Adj. des deux genres. On no

mouille pas les *l*. Il se dit des personnes et des choses, et on peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme tranquille, une femme tranquille, une même tranquille, un esprit tranquille, une vie tranquille. Il ne lui laissa voir qu'une tranquille reconnaissance.* (Marmontel.)

O paix, tranquille paix, secourable immortelle.  
(ROUSSEAU, *liv. IV, ode VIII, l.*)

Les sincères amours, peu connus dans nos villes,  
Sous nos tranquilles loits ont choisi des asiles.  
(GRÉSSET, *Églogue II, 49.*)

Racine lui a fait être la préposition à (*Andromaque*, act. V, sc. 1, 9) :

Muet à mes soupirs, tranquille à mes alarmes.

Féraud prétend qu'on ne peut lui faire prendre ce régime que dans le haut style. Si, par le haut style, Féraud entend la haute poésie, nous ne sommes pas de son avis, et nous croyons que l'on peut très-bien employer cette expression en prose. *Tranquille à mes alarmes* est une phrase elliptique qui peut se traduire par, *tranquille à la vue de mes alarmes*; l'ellipse est naturelle, l'ens est clair; il n'y a rien là que la prose doive rejeter, même dans le style épistolaire.

TRANQUILLEMENT. Adv. On ne mouille pas les *l*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a reçu tranquillement cette mauvaise nouvelle*, ou il a tranquillement reçu cette mauvaise nouvelle.

TRANQUILLISANT, TRANQUILLISANTE. Adj. verbal tiré du v. *tranquilliser*. Il y a longtemps que l'usage l'a adopté; et l'Académie aurait pu, dès 1798, le recueillir dans son Dictionnaire, mais elle ne l'a admis qu'en 1835. Il ne se met qu'après son subst. : *Une nouvelle tranquillisante, une déclaration tranquillisante. Cela est tranquillisant pour vous.*

TRANQUILLISER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On ne mouille pas les *l*. Il se dit au propre des humeurs du corps humain : *Un remède propre à tranquilliser les humeurs*. Peut-être dirait-on mieux, à calmer les humeurs. Au figuré, il ne se dit que des personnes, relativement au trouble et à l'inquiétude de l'âme. — *Il était inquiet, et je l'ai tranquilisé. J'ai tranquilisé son esprit. Il ne parviendra pas à tranquilliser sa conscience.* — On ne dit pas *tranquilliser un royaume, un État, une province.* — *Se tranquilliser, se tranquilliser sur quelque chose qui donne de l'inquiétude.*

TRANQUILLITÉ. Subst. f. On ne mouille pas les *l* : *La tranquillité du cœur, de l'esprit, de la conscience*. Quoiqu'on ne dise pas *tranquilliser un royaume, un État*, on dit *la tranquillité du royaume, de l'État*.

TRANSACTION. Subst. f. Quoique dans ce mot, le *s* ne soit pas entre deux voyelles, il prend la prononciation du *z*, et on prononce *transzaction*. La raison en est que ce mot étant composé de deux mots, *trans* et *action*, on considère le *s* de la préposition *trans* comme un *s* final qui doit se lier avec la voyelle initiale du mot suivant.

TRANSCENDANT, TRANSCENDANTE. Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Esprit transcendant, mérite transcendant, vertu transcendante.*

TRANScrire. V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *écrire*. Voyez ce mot.

TRANSFÉRER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Transférer un tribunal d'une ville dans une autre. Con-*

*stantin transféra le siège de l'empire de Rome à Constantinople.*

TRANSFORMER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Circé transforma les compagnons d'Ulysse en porceaux.*

TRANSGRESSIF. Subst. m. Il ne se dit point au féminin. Racine l'a employé au masculin (*Athalie*, act. IV, sc. III, 71) :

Si quelque transgressif enfreint cette promesse,  
Qu'il éprouve, grand Dieu, la fureur vengeresse.

TRANSIGER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Quoique *s* ne soit pas ici entre deux voyelles, il n'en prend pas moins le son du *z*. La raison en est que ce mot, dérivé du latin *transigere*, est composé de la préposition latine *trans* où le *s* est considéré comme final, et devant se lier au mot suivant.

TRANSIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. Dans ce mot le *s* ne prend pas le son du *z*, comme dans *transiger, transaction*, etc.; la raison en est que la préposition latine *trans* n'entre point dans sa composition comme dans celle de ces derniers; et qu'étant dérivé du latin barbare *strinxire*, il n'est pas considéré comme un mot composé. — Il en est de même de *transissement*.

Racine a employé ce verbe dans le sens neutre (*Phèdre*, act. I, sc. III, 424) :

Je sentis tout mon corps et transir et brûler

TRANSIT. Subst. m. On prononce le *s* comme un *z*, parce qu'on considère ce *s* de la préposition *trans* qui entre dans la composition du mot, comme un *s* final qui se lie avec la voyelle initiale du mot suivant. On prononce le *t* final.

TRANSITIF, TRANSITIVE. Adj. On prononce *transitif*, parce qu'on considère le *s* de la préposition *trans* qui entre dans la composition du mot, comme un *s* final qui doit se lier avec la voyelle initiale du mot suivant. Terme de grammaire qui se dit des verbes qui marquent une action qui passe d'un sujet qui la fait, dans un autre qui la reçoit. Il ne se met qu'après son subst. : *Les verbes transitifs. Voyez Actif.*

TRANSITION. Subst. f. Dans ce mot le *s* se prononce comme un *z*, quoiqu'il ne soit pas entre deux voyelles, *transition* : ce mot étant composé de la préposition latine *trans* et du substantif inusité *ition*, on regarde ces deux mots comme séparés, et on joint le premier au second, selon la règle ordinaire.

On entend par ce mot, en littérature, la liaison d'un sujet à un autre dans le même discours. Tous les préceptes qu'on donne pour former les transitions, pour les placer à propos, pour les varier avec goût, sont autant de préceptes frivoles. Il faut que toutes les parties d'un discours soient unies comme le sont celles d'un tout naturel; c'est la vraie liaison et presque la seule qui doit y être. Tout ce qui n'y tient que par insertion artificielle y est étranger. Ce qui rend si difficile la pratique des transitions à la plupart des auteurs, c'est qu'ils n'ont pas assez médité leurs sujets pour en connaître tout l'enchaînement; et faute d'avoir saisi une partie médiane qui servait de liaison, ils font aboutir les unes aux autres, des parties qui ne sont point taillées pour se joindre. De là les transitions artificielles et les tours gauches employés pour couvrir un vide, et tromper ceux qui jugent de la solidité de l'édifice par le plâtre dont il est revêtu.

Qu'on parcoure les ouvrages des célèbres

écrivains, on n'y verra point de ces tours de souplesse, si j'ose m'exprimer ainsi; le sujet se développe de lui-même, et s'explique franchement. Tout se suit, et quand ils ont dit sur un chef tout ce qu'il y avait à dire, ils passent à un autre simplement, et avec un air de bonne foi beaucoup plus agréable pour le lecteur que ces subtilités qui marquent la petitesse de l'esprit, ou au moins un auteur trop oisif. (*Principes de Littérature.*)

**TRANSITOIRE.** Adj. des deux genres. On prononce *transitoire*, parce qu'on considère le *s* de la préposition *trans* qui entre dans la composition de ce mot, comme un *s* final qui doit se lier avec la voyelle initiale du mot suivant : *Les choses de ce monde sont transitoires.*

**TRANSLATER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. L'Académie dit qu'il est vieux; mais il s'emploie encore en parlant de la version servile que l'on fait d'une langue dans une autre. Celui qui s'éloigne de l'original, pour en rendre les beautés par des tours analogues, traduit; celui qui rend son original mot à mot, translate.

**TRANSLATEUR.** Subst. m. L'Académie dit qu'il est vieux. On s'en sert encore pour signifier un traducteur qui, sans se soucier de rendre les beautés de son original, le traduit servilement et mot à mot. Il n'a point de féminin. Il me semble qu'on pourrait dire *translatrice*.

**TRANSMETTRE.** V. a. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *mettre*. Voyez ce mot. *Il lui a transmis la propriété de cette ferme.* — Figurément, *transmettre son nom à la postérité.*

Le droit de commander n'est plus un avantage  
Transmis par la nature ainsi qu'un héritage...

(VOLTAIRE, *Mémoires*, act. I, sc. III, 61.)

... Ce fait remonte au berceau de l'histoire;  
Mais le temps, d'âge en âge, en transmet la mémoire.  
(DELAURE, *Énéide*, IX, 109.)

**TRANSMISSIBLE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Des droits transmissibles.*

**TRANSPARENT, TRANSPARENTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Corps transparent.*

**TRANSPORT.** Subst. m. Ce mot au figuré se dit plutôt du cœur que de l'esprit, surtout quand il est question de sentiments et de passion. Andromaque dit à Pyrrhus (act. I, sc. IV, 41) :

Voyez-vous qu'un dessein si beau, si généreux,  
Passe pour le transport d'un esprit amoureux?

On peut croire que le poète aurait dit, *le transport d'un cœur amoureux*, si la mesure du vers l'eût permis.

**TRANSPOSITION.** Subst. f. Terme de littérature. C'est le renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés, comme quand le verbe précède le sujet ou que le régime se place devant le verbe. Il y a des transpositions élégantes. — La poésie admet plusieurs *transpositions* qui n'ont pas lieu dans la prose. Par exemple, on dit très-bien en vers

Jamais de la nature il ne faut s'écarter.

(BOILEAU, *Art. P.*, III, 414.)

Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est point faite.

(VOLTAIRE.)

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

(RACINE, *Andr.*, act. II, sc. VII, 72.)

Mais en prose on dirait, *jamais il ne faut s'écarter de la nature, l'amitié n'est point faite pour les cœurs corrompus, le bonheur des méchants s'écoule comme un torrent. Voyez Inversion.*

**TRANSVERSAL, TRANSVERSALE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Ligne transversale, section transversale.*

L'Académie n'indique point son masculin au pluriel. Buffon a dit, *des muscles transversaux.*

**TRANSVERSEMENT.** Adv. Il se met toujours après le verbe : *Cette ligne coupe transversalement ce carré.*

**TRAPU, TRAPUE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Un homme trapu, une femme trapue, un cheval trapu.*

**TRAVAIL.** Subst. m. Il fait au pluriel *travails*, lorsqu'il signifie une machine de bois dans laquelle les maréchaux attachent les chevaux fougueux pour les ferrer; ou bien encore en parlant des comptes que les ministres rendent des affaires de leur département, ou des rapports que les commis font aux ministres des affaires qui leur ont été renvoyées. Dans tous les autres sens, on dit *travaux* au pluriel.

**TRAVAILLER.** V. d. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Travailler à un ouvrage, travailler à purifier son cœur; travailler pour quelqu'un, travailler pour sa fortune, travailler à sa fortune, travailler de son métier, travailler de corps, d'esprit.* — Il se prend aussi activement : *Travailler son style; travailler le bois, le fer.* — *Se travailler.* Il se travaille en vain.

**TRAVAILLEUR.** Subst. m. On mouille les *l.* — En parlant d'une femme, on dit *travailleuse.*

**TRAVERS.** Subst. m. — On dit *au travers* et *à travers*. Ce sont des phrases employées comme prépositions, mais qui ont des sens différents. *A travers* est toujours suivi d'un régime simple : *A travers les bois. Au travers* est toujours suivi de la préposition *de* : *Il lui passa son épée au travers du corps.* — Il faut remarquer cependant avec Boniface que si le complément des mots *à travers* est pris dans un sens partitif, on fera nécessairement usage de l'article contracté *du, des*; mais ce n'est pas là une dérogation à la règle : *Il porta ses armes redoutées à travers des espaces immenses de terre et de mer.* (Bossuet.) (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 814.) *A travers* marque purement et simplement l'action de passer par un milieu, et d'aller par delà ou d'un bout à l'autre; *au travers* marque proprement ou particulièrement l'action et l'effet de pénétrer dans un milieu, et de le percer de part en part, ou d'outre en outre. Vous passez *à travers* le milieu qui vous laisse un passage, une ouverture, un jour; vous passez *au travers* d'un milieu dans lequel il faut vous faire un passage, faire une ouverture, vous faire jour pour passer. Là vous avez la liberté de passer, rien ne s'y oppose; ici vous trouvez de la résistance, il faut la forcer. Le jour qui passe entre les nuages passe *à travers*; celui qui passe dans le corps d'un nuage passe *au travers*. Cette différence est assez bien observée dans les exemples suivants :

... Quel chemin a pu jusqu'en ces lieux  
Vous conduire *au travers* d'un camp qui vous assiége?

(RACINE, *Andr.*, act. V, sc. II, 1.)

Quand pourrai-je, au travers d'une noble poussière,  
Soivre de l'œil un char fuyant dans la carrière?

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 25.)

Au travers des périls un grand cœur se fait jour.

(RAC., *Androm.*, act. III, sc. 1, 79.)

A travers les respects, leurs trompeuses softesses  
Pénétrant dans nos cœurs et cherchant nos faiblesses.

(VOLT., *OEd.*, act. III, sc. 1, 27.)

### TREBÜCHER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj.

Ce n'est pas tout d'un coup que tant d'orgueil *trebuche*.  
CONN., *Rodog.*, act. IV, sc. v, 15.

*Trebücher*, dit Voltaire, n'a jamais été du style noble (*Commentaires sur Corneille*.)

**TREIZE.** Adj. numéral des deux genres. Il se met avant son subst. : *Treize personnes, treize maisons*. Il s'emploie quelquefois pour *treizième*, et alors on peut le mettre après son subst. : *Le vis treize, chapitre treize; le treize du mois*, c'est-à-dire le treizième jour du mois.

**TRÉMA.** Subst. m. Terme de grammaire. Figure composée de deux points disposés horizontalement en cette manière (\*), que l'on met sur une voyelle pour indiquer qu'on doit la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède immédiatement, et avec laquelle elle formerait sans cela une diphthongue, ou le signe composé d'une voix simple. — Quelques grammairiens donnent à ce signe le nom de diérèse, qui signifie division, parce qu'en effet il divise ou sépare une lettre d'une autre. Mais l'usage le plus général a confirmé l'emploi du mot *tréma*.

On emploie le tréma pour les mots *païen, aïeul, aïe, haïr, héroïde, héroïque, Ésaï, Antinoïs, faïence, faïencier, laïque, naïf*, afin d'indiquer que la voyelle sur laquelle on le place commence une nouvelle syllabe, et ne forme avec la voyelle qui la précède ni une diphthongue, ni un signe composé d'une voix simple. — On met aussi le tréma sur l'e qui se trouve après un *u*, précédé de *g*, dans le substantif *ciguë*, et dans les adjectifs féminins *ambiguë, exiguë, contiguë, aiguë*, pour indiquer que cette voyelle doit faire une syllabe distincte de celle de l'*u*, et que ces mots doivent être prononcés autrement que les mots *intrigue, brigue, figue*, etc., dans lesquels la lettre *u* n'est placée que pour donner au *g* une articulation dure. — Il ne faut pas écrire avec le tréma *citôïen, emploïer, essaïer, essuïer, païs*, parce qu'il indiquerait qu'il faut prononcer *citôïen, emploïer, essuïer, essuïer, païs*, lorsque la véritable prononciation de ces mots est *citôïen, emploïer, essaïer, essuïer, païs*, que l'on écrit par cette raison *citoyen, employer, essayer, essayer, pays*. — Enfin, il ne faut pas mettre le tréma sur un *i* précédé d'un *é* accentué, parce que l'accent suffit pour faire détacher les deux voyelles. Ainsi on écrit *athéïsme, déïsté, réintégration, déïsté*, etc. Voyez *Poëme*.

**TREBLANT, TREBLANTE.** Adj. verbal tiré du *v. trembler*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Sa main tremblante, sa tremblante main; sa voix tremblante, sa tremblante voix*. Voyez *Adjectif*.

**TREMBLER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Trembler de froid, de peur, trembler pour quelqu'un*.

Ce verbe demande toujours au subjonctif le verbe de la phrase subordonnée : *Je tremble qu'il*

*ne vienne*. — Il régit aussi *de* avec l'infinitif : *Je tremble de le voir*; et quelquefois à : *Je tremble à l'aborder*.

Je tremble à vous nommer l'ennemi qui m'opprime.

(RAC., *Mithr.*, act. I, sc. II, 7.)

Féraud prétend que, si la mesure du vers l'eût permis, Racine aurait mis *de vous nommer*. Nous ne sommes point de cet avis. On dit *je tremble de* pour marquer un rapport de la chose que l'on craint avec le sujet du verbe *trembler* : *Je tremble de laisser pénétrer mon secret; je tremble de me trahir; je tremble de le voir, de l'entendre*, et, comme dit l'Académie, *je tremble d'arouer*, etc. Et l'on dit *je tremble à* pour marquer un rapport de la chose que l'on craint avec la personne dont on parle : *Je tremble à lui découvrir la conspiration qu'on a faite contre lui; je tremble à lui faire ce reproche*; et, comme a dit Racine, *je tremble à lui découvrir l'ennemi qui m'opprime*. La crainte de celui qui tremble de prend sa source dans l'action même qu'il fait ou qu'il doit faire; la crainte de celui qui tremble à prend sa source dans l'impression que fera cette action sur un autre.

**TREMBLEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *trembleuse*.

**TREMBLOANT, TREMBLOANTE.** Adj. verbal tiré du *v. trembloter*.

Lorsque vous conserviez un esprit tout romain,  
Le sien, irrésolu, *tremblotant*, incertain.

(CONN., *Hor.*, act. I, sc. I, 101.)

*Tremblotant*, dit Voltaire au sujet de ces vers, n'est pas du style noble. (*Remarques sur Corneille*.)

**TREMBLOTER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Il est banni du style noble.

**TREMPER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Les poètes l'emploient souvent au figuré.

Vos mains n'ont point *trempé* dans le sang innocent.  
(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. III, 68.)

Rarement dans le sang il a *trempé* sa main.

(VOLT., *Henr.*, II, 500.)

Racine lui fait aussi régir la préposition *à*. (*Phédre*, act. I, sc. I, 52.)

Jamais l'aimable sœur des cruels Pallantides  
*Trempa-t-elle* aux complots de ses frères perfides?

C'est sans doute ici une licence; le verbe *trempier* ne peut s'allier avec la préposition *à*.

**TRENTE.** Adj. des deux genres. Il se met avant son subst. : *Trente hommes, trente chevaux*. — Quelquefois il se dit pour *trentième*, et alors on peut le mettre après son subst. : *Chapitre trente*. — *Le trente du mois*, c'est-à-dire le trentième jour du mois.

**TRENTIÈME.** Adj. des deux genres. Nombre d'ordre. Il se met avant son subst. : *Le trentième jour, la trentième année*.

**TRÉPAS.** Subst. m. Le *s* final ne se prononce pas. Ce mot est souvent employé par les poètes au lieu de *mort*.

Son *trépas* n'a pas calmé la reine.

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. v, 9.)

Je n'ai donc traversé tant de mers, tant d'États,  
Que pour venir si loin préparer son *trépas*.

RAC., *Androm.*, act. V, sc. I, 55.)

Ne reprocher jamais mon trépas à mon père.  
 RAC., *Iphig.*, act. V, sc. III, 35.)  
 ... Son trépas me coûte encor des larmes.  
 (VOLT., *Attil.*, act. I, sc. v, 32.)  
 Hélas ! trop jeune encor, mon bras, mon faible bras  
 Ne put ni prévenir, ni venger son trépas.  
 (VOLT., *Henr.*, II, 105.)  
 Je vais chercher le trépas à la guerre.  
 (VOLT., *Enf. prod.*, act. IV, sc. III, 91.)

**TRÉPASSER.** V. n. de la 4<sup>e</sup> conj. Quoique *trépas* soit un terme noble et consacré à la haute poésie, *trépasser* ne l'est point, et ne se dit guère qu'en style de sacristie ou en style marotique : Féraud ne veut pas qu'on dise *il a trépassé*, mais toujours *il est trépassé*. Cependant il y a une différence entre l'action de passer de cette vie dans l'autre et l'état qui résulte de cette action. On dira donc, pour marquer cette action, *il a trépassé à six heures du soir* ; et, pour marquer l'état, *il est trépassé depuis une heure*.

**TRÈS.** Particule qui se joint à un adjectif ou à un adverbe, pour en marquer le plus haut degré de qualité, c'est-à-dire le superlatif absolu. Il se joint toujours par un tiret, disent les grammairiens, à cet adjectif ou à cet adverbe : *Très-sage, très-sagement*. Voyez *Tiret*.

Ce mot ne s'associe guère bien avec les participes, surtout avec ceux des verbes pronominaux. Il est vrai qu'on dit *très-bien, il est très-occupé, elle est très-occupée; il est très-fâché, elle est très-fâchée; il est très-humilié, elle est très-humiliée*. Mais cela ne se dit que parce que le participe marque une action ou un état qui se rapporte absolument au sujet du verbe. Mais si le participe indiquait un rapport marqué à une cause étrangère, *très* ferait un mauvais effet. Ainsi l'on ne dit pas *la ville est très-attaquée, très-menacée; l'armée a été très-battue*, parce que les participes *attaquée, menacée, battue*, indiquent des rapports marqués à des causes étrangères, savoir, à ceux qui attaquent, qui menacent, qui ont battu.

**TRESSAILLEMENT.** Subst. m. On mouille les *l*.

**TRESSAILLER.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. On mouille les *l*. Il se conjugue comme *assaillir*. Voyez ce mot. — Féraud dit que ce verbe se trouve rarement dans de bons auteurs aux trois premières personnes du présent de l'indicatif. Je ne vois pas pourquoi les bons auteurs éviteraient ces trois personnes, qui n'ont rien de choquant dans la prononciation.

Énée à cet aspect tressaille d'allégresse.  
 (DÉLIL., *Énéid.*, VIII, 895.)

**TRIANGULAIRE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Figure triangulaire*.

**TRIBUT.** Subst. m. L'Académie dit *payer tribut*, et *payer le tribut*. Féraud préfère le dernier. Ils sont bons l'un et l'autre, selon les cas. On dit *payer le tribut* quand il s'agit de déterminer le sens du mot *tribut*; on dit *payer tribut* quand on prend ce mot dans un sens indéterminé : *Tous ces peuples paient tribut au Grand-Seigneur. Chaque année ils paient le tribut*. On dira, en parlant de la douleur que doit causer à un père la mort d'un fils chéri, *il faut payer tribut à la nature*; mais en parlant d'un père qui a pleuré pendant longtemps la mort de son fils, on lui

dira, dans le dessein de le consoler, *vous avez payé le tribut à la nature*.

**TRIBUTAIRE.** Adj. des deux genres qui se met toujours après son subst. : *Pays tributaire*. Quelquefois il régit la preposition de : *Ce royaume était tributaire de la Turquie*.

**TRICHER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Il est banni du style noble.

**TRICHEUR.** Subst. m. Au féminin on dit *tricheuse*. Ces mots ne sont point admis dans le style noble.

**TRIENNAL, TRIENNALE.** Adj. On fait sentir les deux *n*, et on prononce l'*e* un peu ouvert, et non pas fermé, comme le marque Féraud. Il ne se met qu'après son subst. : *Charge triennale, office triennal*. On dit au pluriel masculin *triennaux* : *Des administrateurs triennaux*.

**TRIGAUD, TRIGAUDE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Il est trigaud; une mine trigaude*. Il n'est point admis dans le style noble.

**TRO.** Subst. m. Mot emprunté de l'italien, qui ne prend point de *s* au pluriel. — L'Académie écrit au pluriel des *trios*.

**TRIOLET.** Subst. m. Terme de poésie française. C'est une pièce de huit vers sur deux rimes. La bonté de la pièce consiste dans l'application heureuse qui se fait des deux premiers vers, qui sont comme un refrain. Le caractère de cette espèce de rondeau est d'être plaisant et naïf. En voici un exemple :

Que vous montrez de jugement,  
 De prévoyance et de courage !  
 Vous allez au feu rarement ;  
 Que vous montrez de jugement !  
 Mais on vous voit avidement  
 Courir des premiers au pillage.  
 Que vous montrez de jugement,  
 De prévoyance et de courage !  
 (Encyclopédie.)

**TRIOMPHAL, TRIOMPHALE.** Adj. Il fait *triomphaux* au pluriel masculin.

Le peuple rassemblé sous ses arcs *triomphaux*.  
 (VOLT., *Brut.*, act. II, sc. III, 15.)

**TRIOMPHANT, TRIOMPHANTE.** Adj. verbal tiré du v. *triompher*. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Il est triomphant. — Armes triomphantes, ses triomphantes armes; ses mains triomphantes, ses triomphantes mains*.

De ses triomphantes années  
 Le temps respectera le cours.  
 (ROUSSEAU, *liv. I, ode v, 71.*)

**TRIOMPHATEUR.** L'Académie ne le donne que comme un substantif; cependant il est souvent pris adjectivement dans le style élevé :

Là siège auprès de moi ce dieu *triomphateur*.  
 (DÉLIL., *Énéid.*, VIII, 492.)

Sa prière  
 Qui daigna la première accueillir nos vaisseaux,  
 Heureux triomphateurs et des vents et des eaux.  
 (Idem, III, 740.)

L'Académie ne lui donne point de féminin. Voltaire a écrit à Catherine II : *Vos ennemis ne seront parvenus qu'à faire graver sur vos médailles* : *Triomphatrice de l'empire ottoman*. (27 mai 1769.)

**TRIOMPHER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens

de vaincre, il régit la préposition *de* : *Triompher de ses ennemis.*

Tel enfin, triomphant de sa digue impuissante,  
Un fier torrent s'échappe.....  
(DELLI., *Énée*, II, 669.)

Que j'aime à triompher de ce tendre embarras !  
(VOLT., *Zaire*, act. III, sc. VI, 18.)

On ne peut s'empêcher de remarquer que ce vers tient un peu de la comédie.

**TRIPAILLE.** Subst. f. On mouille les l.  
**TRIPHONGUE.** Subst. f. Terme de grammaire. Assemblage de trois sons qui ne font qu'une syllabe. Il n'y a pas de triphongue dans notre langue, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun assemblage de voyelles qui, se prononçant en une seule syllabe, fassent entendre un triple son. *Lieur*, *yeux*, ne sont que des diphongues, parce que, quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux sons simples, qui sont *i* et *u* ; le premier exprimé par une voyelle simple, et le second par deux voyelles combinées. Il en est de même de *iaï*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux sons, et qui par conséquent ne sont que des diphongues. — M. Lemaire observe que le mot *foailler* présente trois sons réunis, *ou*, *a*, *i*, c'est-à-dire une triphongue.

**TRIPLE.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement avant son subst. : *Des soutiers à triple semelle*, *un bâtiment à triple étage*, *un menton à triple étage.*

**TRIPLEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est triplement trompé.*

**TRIPOT.** Subst. m. Le *t* final ne se prononce point.

**TRISSYLLABE.** Adj. des deux genres. Terme de grammaire. Il suit toujours son subst. : *Un mot trissyllabe.* — On dit aussi dans le même sens, *trissyllabique* : *Un pied trissyllabique*, *un vers trissyllabique.*

**TRISTE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme triste*, *une femme triste.* — *Un air triste*, *une mine triste.* — *Des lieux tristes*, *un jardin triste.* — *Une triste mine*, *ces tristes lieux.* — *Un triste souvenir*, *un triste accident*, *un triste spectacle*, *une vie triste.* — *une triste vie.*

Ce destructeur fatal des tristes Lesbiens.  
(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. 1, 77.)

Triste effet des fureurs dont je suis tourmentée !  
(Idem, 111.)

Voilà ce qui m'amène, et non l'impatience  
D'apprendre à qui je dois une triste naissance.  
(Idem, 127.)

Voyez *Adjectif*.

**TRISTEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a vécu tristement*, ou *il a tristement vécu.*

**TRIVIAL.** TRIVIALE. Adj. qui suit toujours son subst. L'Académie de 1798 nous fait remarquer qu'on dit *triviaux* au pluriel masculin. En effet, quelques auteurs l'ont dit ; et il n'y a pas d'inconvénient à les imiter : *Des compliments triviaux.* — En 1835, l'Académie continue à indiquer ce pluriel, mais elle observe qu'il est peu usité.

**TRIVIALEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Cet ouvrage est écrit trivialement*, et non pas *trivialement écrit.*

**TROC.** Subst. m. On prononce le *c*.  
**TROIS.** Adj. numeral des deux genres. Il se met ordinairement avant son subst. : *Trois hommes*, *trois femmes*, *trois chevaux.* — Il se dit quelquefois pour l'ordinal : *Henri trois*, *chopitre trois.* — *Le trois du mois*, c'est-à-dire le troisième jour du mois.

**TROISIÈME.** Adj. des deux genres. Nombre d'ordre, quand ce mot est précédé de l'article, il suit ou précède son subst. : *L'article troisième*, *le troisième article.*

**TROISIÈMEMENT.** Adv. Il se met au commencement de la phrase, ou après le verbe : *Troisièmement*, *je vous dirai* ; ou *je vous dirai troisièmement.*

**TROMPER.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Voici des exemples où ce verbe est employé dans des acceptions que l'Académie n'indique point :

Quelques-uns, il est vrai, dans la foule des morts,  
Du fer des assassins trompèrent les efforts.  
(VOLT., *Henr.*, II, 505.)

Mais on ne peut tromper l'œil vigilant des dieux.  
(VOLT., *Sémir.*, act. I, sc. III, 49.)

Mais la reine... Ah ! qui peut tromper l'œil d'une amante ?  
(DELLI., *Énée*, IV, 423.)

Souffrez, Iris, que ma muse aujourd'hui  
Cherche à tromper un moment votre ennui.  
(VOLT., *Eptre* XXI, 7.)

**TROMPEUR.** **TROMPEUSE.** Adj. Il se dit des personnes et des choses. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme trompeur*, *une femme trompeuse*, *un valet trompeur.* — *Un visage trompeur*, *une mine trompeuse*, *un discours trompeur*, *des promesses trompeuses*, *de trompeuses promesses* ; *des espérances trompeuses*, *de trompeuses espérances.* Voyez *Adjectif*.

**TROUC.** Subst. m. Le *c* ne se prononce point.

**TROP.** Adv. Le *p* ne se prononce que devant une voyelle ou un *h* non aspiré ; il modifie les adjectifs, les adverbes et les verbes : *Trop ambitieux* ; *il va trop vite* ; *il va trop lentement* ; *il mange trop.* Il se joint aux substantifs au moyen de la préposition *de* : *Trop de pain*, *trop de vin*, *trop d'argent.* — Il se met après le verbe dans les temps simples, *il boit trop.* Dans les temps composés, on le met entre l'auxiliaire et le participe lorsqu'il est sans régime, *il a trop bu* ; et après le participe, lorsqu'il est suivi d'un régime, *il a bu trop de vin*, et non pas, *il a trop bu de vin.* — L'Académie admet les deux expressions.

Voltaire s'est affranchi de cette règle dans les vers suivants :

J'ai tardé trop ; il est temps de partir.  
(NAN., act. III, sc. 1, 2.)

*J'ai trop tardé, il est temps de partir*, aurait été dur à cause du rapprochement des deux voyelles.  
— Quelquefois de précède *trop*, comme dans *celui est de trop.*

On ne trouve pas dans Féraud, *mon trop*, *son trop*, *ton trop.* Cependant on les trouve dans les meilleurs poètes :

J'abuse, cher ami, de ton trop d'amitié.  
(RAC., *Androm.*, act. III, sc. 1, 87.)

Jeux je me plains à vous de son trop de vertu.

(FOLLET, *Mémoires*, act. V, sc. IV, 12.)

En 1733, l'Académie remarque que *trop* est quelquefois substantif, et elle approuve toutes ces locutions.

**TROPE**, Subst. m. Terme de grammaire. Les tropes sont des figures par lesquelles on fait prendre à un mot une signification qui n'est pas précisément la signification propre de ce mot. Ces figures sont appelées *tropes*, d'un mot grec qui signifie *tourner*, parce que, quand on prend un mot dans le sens figuré, on le tourne, pour ainsi dire, afin de lui faire signifier ce qu'il ne signifie point dans le sens propre. *Voiles*, dans le sens propre, ne signifie point *vaisseau*, les voiles ne sont qu'une partie du vaisseau. Cependant *voiles* se dit quelquefois pour *vaisseau*. Par exemple, lorsque parlant d'une armée navale, je dis qu'elle était composée de cent voiles, c'est un trope. *Voiles* est la pour *vaisseau*. — Les tropes paraissent donner des figures aux idées mêmes qui s'éloignent le plus des sens, et c'est peut-être là ce qui les fait appeler *figures* ou *expressions figurées*. On nomme par exemple *âme*, *esprit*, cette substance simple qui seule sent, qui seule pense, et ces dénominations ne signifient originairement qu'un souffle, qu'un air subtil. Veut-on parler de ses qualités, on semble lui communiquer celles du corps, on dit *l'étendue*, *la profondeur*, *les bornes de l'esprit*; *les penchans*, *les inclinations*, *les mouvements de l'âme*.

La nature des tropes ou figures est de faire *image*, en donnant du corps ou du mouvement à toutes nos idées. On conçoit par là combien ils sont nécessaires, et combien il nous serait souvent impossible de nous exprimer, si nous n'y avions recours. Mais il faut se servir des tropes avec discernement pour donner à chaque pensée son vrai caractère.

Tout écrivain doit être peintre, autant du moins que le sujet qu'il traite le permet. Or, nos pensées sont susceptibles de différents coloris. Séparées, chacune a une couleur qui lui est propre; rapprochées, elles se prêtent mutuellement des nuances, et l'art consiste à peindre ces reflets. Étudions donc les tropes, et voyons comment ils produisent différents coloris.

Une image doit contribuer à la liaison des idées, ou du moins elle ne doit jamais l'altérer. Son moindre avantage est de faire tomber sous les sens jusqu'aux idées les plus abstraites. — Les tropes, qui répandent une grande lumière, ne sauraient nuire à la liaison des idées; ils y contribuent au contraire. Il n'est peut-être pas aussi aisé de choisir parmi ces figures, lorsqu'on doit se borner à accompagner d'accessoires convenables une pensée qui est par elle-même dans un grand jour; c'est alors que le discernement est surtout nécessaire. — Les rhéteurs distinguent bien des espèces de tropes, mais il est inutile de les suivre dans tous ces détails. C'est uniquement à la liaison des idées à nous éclairer sur l'usage que nous en devons faire; et quand on sait appliquer ce principe, il importe peu de savoir si l'on fait une métonymie, une métalepse, une litote, etc.

Pourquoi peut-on quelquefois substituer *voile* à *vaisseau*, et pourquoi ne le peut-on pas toujours? On dira *une flotte de vingt voiles sortit des ports*, et *prit sa route vers Port-Mahon*; et on ne dira pas *une flotte de vingt vaisseaux se battit contre une flotte de vingt voiles*. Dans ce dernier

cas, il faut dire, *une flotte de vingt vaisseaux*. La raison de cet usage est sensible. Les voiles représentent non-seulement les vaisseaux, mais elles les représentent encore en mouvement; car elles sont l'instrument qui les fait mouvoir. Toutes les fois donc que l'on dit, *vingt voiles sortirent du port*, et *prirent la route*, etc., ce trope fait une image qui se lie avec l'action de la chose; mais lorsqu'il s'agit d'un combat, les voiles ne sont plus l'instrument, et l'image devient confuse, parce qu'elle n'a pas assez de rapport avec l'action. — On peut dire cependant à son choix, *nous avions une flotte de vingt voiles*, ou *de vingt vaisseaux*; on donnera même la préférence au trope, parce qu'on le peut toutes les fois que l'image ne contrarie point la liaison des idées. — Lorsque *voile* est pris dans sa signification primitive, il ne désigne qu'une partie du vaisseau; mais lorsqu'on le substitue au mot *vaisseau*, il s'approprie une nouvelle idée, et il y ajoute pour accessoire l'image des vents qui soufflent dans les voiles déployées. C'est ainsi qu'un mot, en passant du propre au figuré, change de signification. La première idée n'est plus que l'accessoire, et la nouvelle devient principale.

On dit d'un peintre: *C'est un grand pineau*; et d'un écrivain: *C'est une belle plume*. Mais on ne dit pas *la vie de ce grand pineau*, ou *de cette belle plume*. La raison en est sensible; c'est que les idées de *plume* et de *pineau* n'ont pas de rapport avec les actions d'un peintre et d'un écrivain; elles n'en ont qu'avec leurs ouvrages. Ces exemples font déjà connaître comment on doit employer les tropes.

Vous juriez autrefois que ce *fleuve* rebelle  
Se ferait vers sa source une route nouvelle,  
Plutôt qu'on ne verrait votre cœur délogé.  
Voyez couler ces *eaux* dans cette vaste plaine;  
C'est le même penchant qui toujours les entraîne:  
Leur cours ne change point, et vous avez changé.

Ces vers sont beaux, mais on y ajoutera une image, si on substitue cette *ende* à ce *fleuve*, et ces *flots* à ces *eaux*. On dira donc avec Quinault, (*Isis*, act. I, sc. III, 14):

Vous juriez autrefois que cette *onde* rebelle  
Se ferait vers sa source une route nouvelle,  
Plutôt qu'on ne verrait votre cœur délogé.  
Voyez couler ces *flots* dans cette vaste plaine;  
C'est le même penchant qui toujours les entraîne:  
Leur cours ne change point, et vous avez changé.

Ces tropes établis s'accordent parfaitement avec le tableau que le poète met sous nos yeux; et, en les retranchant, on fait comme un peintre qui, voulant représenter le cours d'une rivière, éviterait de peindre les ondes et les flots.

Les tropes qui font image ont souvent l'avantage de la précision: *La haine publique se cache d'ordinaire sous l'adulation*. Il faudrait un long discours pour rendre cette pensée sans figures. Il en est de même de ce vers où Despréaux peint un joueur qui

Voit sa vie ou sa mort sortir de son cornet.  
(*Sat.* IV, 76.)

Quand même l'expression figurée serait plus allongée, elle doit être préférée si l'image est belle: *Que vous dites bien sur la mort le M. de La Rochefoucauld, et de tous les autres, on serre les flès, et il n'y paraît plus.* (*Madame de S'vigné*). — Il eût été plus court de dire *on se console*; mais le trope embellit une pensée commune.

Il y a des mots qui sont de vrais tropes, et qui ne paraissent plus l'être. Tel est *inspirer*, qui signifie proprement *souffler dedans*. Mais, comme il a perdu cette signification, il ne présente plus aucune image. Il faut donc, si l'on veut peindre, substituer une autre figure. C'est ce qu'a fait Despréaux (*Lutrin*, II, 121) :

C nuit, que m'as-tu dit? quel démon sur la terre  
Souffle dans tous les cœurs la fatigue et la guerre?

Ce poète pouvait dire *inspire à tous les cœurs*; c'eût été encore une image; mais elle eût été à peine aperçue.

On est si fort accoutumé de dire que tout a plusieurs faces, qu'on ne remarque pas que cette expression est figurée. Madame de Sévigné dit : *Tout est à facettes*, et donne par là plus de corps à cette pensée.

Lorsque le duc d'Anjou, Philippe V, monta sur le trône, Louis XIV pouvait dire : *L'Espagne et la France ne seront plus divisées*; mais cette expression eût à peine paru figurée. Il pouvait dire encore : *Il n'y a plus de barrière entre la France et l'Espagne*, et la figure eût été plus sensible. Il fit mieux, et il dit : *Il n'y a plus de Pyrénées*; raot d'autant plus heureuse, qu'il ne convient qu'aux deux royaumes. On voit, par cet exemple, comment les tropes doivent être accommodés au sujet.

Dans le choix des tropes, il faut avoir égard aux sentiments que nous éprouvons. *Je cours*, dit Télémaque à Calypso, *avec les mêmes dangers qu'Ulysse, pour apprendre où il est. Mais, que dis-je? peut-être qu'il est maintenant enseveli dans les profonds abîmes de la mer.* (Liv. I, t. 1, p. 68.) — Si Télémaque parlait de quelqu'un à qui il prit peu d'intérêt, il dirait simplement : *Peut-être qu'il a péri dans un naufrage*; car rien alors ne serait si déplacé que cette figure : *Il est enseveli dans les profonds abîmes de la mer*. Mais il parle d'un père qu'il aime; son intérêt est vif, sa frayeur est grande; il voit ce qu'il craint, il peint ce qu'il voit, et tout, dans son langage, est lié aux sentiments d'amour et de crainte qui l'agitent. Ce ne sont pas les serments de Calypso. Aussi emploie-t-elle d'autres images lorsqu'elle veut faire croire à Télémaque qu'Ulysse a péri : *Il voulut me quitter*, dit-elle; *il partit, et je fus vengée par la tempête. Son vaisseau, après avoir été longtemps le jouet des vents, fut enseveli dans les ondes.* (Liv. I, t. 1, p. 75.) — Si Ulysse n'avait pas échappé au naufrage, elle pourrait s'arrêter sur l'image d'*enseveli*, et la colère lui ferait tenir le même langage que l'amour et la crainte font tenir à Télémaque. Elle jouirait de sa vengeance en se représentant Ulysse enseveli dans les profonds abîmes de la mer. Mais elle sait qu'il vit encore, et elle ne fait entendre le contraire que dans l'espérance de retenir Télémaque. Cependant la tempête et le vaisseau qui a péri, après avoir été le jouet des vents, sont des images chères à sa colère, parce qu'elles lui retracent les dangers qu'Ulysse a courus. Aussi elle s'y arrête avec complaisance, et elle se peint jusqu'aux ondes. Pour sentir encore mieux cette différence, mettons dans la bouche de Télémaque les paroles de Calypso : *Je cours avec les mêmes dangers qu'Ulysse, pour apprendre où il est. Mais, que dis-je? peut-être qu'après avoir été longtemps le jouet des vents, il est enseveli dans les ondes.* On sent qu'*après avoir été le jouet des vents*, est une image qui ne

doit pas s'offrir à Télémaque; son amour et sa crainte ne le permettent pas; il ne peut voir que le naufrage. Il serait aussi déplacé de faire tenir à Calypso le langage de Télémaque : *Il voulait me quitter, il partit, et je fus vengée par la tempête; son vaisseau fut enseveli dans les profonds abîmes de la mer.* Il n'est pas naturel que l'œil de Calypso suive jusque dans ces abîmes un vaisseau où elle sait qu'Ulysse n'était plus; les dangers que ce Grec a courus sont les seules images qu'elle peut se retracer avec plaisir.

Arrêtons-nous un instant sur deux tropes qui sont plus connus que les autres. L'un est la *métaphore*. Ce trope est l'expression abrégée d'une comparaison. Quand on dit, par exemple : *Donner un frein à ses passions*, c'est en quelque sorte arrêter ses passions comme on arrête un cheval avec un frein. On voit que la comparaison est dans l'esprit, et que le langage n'en donne que le résultat. Ce que nous avons dit des comparaisons doit s'appliquer aux métaphores. Il faut seulement remarquer, qu'à consulter l'étymologie, tous les tropes sont des métaphores; car *métaphore* signifie proprement un mot transporté d'une signification à une autre.

L'autre trope est l'*hyperbole*. Ce mot signifie *excès*. Cette figure est chère à tous ceux qui, ne voyant pas avec précision, n'imaginent pas qu'on puisse jamais dire trop. L'usage en a introduit quelques-unes : *Plus vite que le vent, répandre des vuisseaux de larmes*. On peut les employer, parce que l'esprit s'étant fait une habitude d'en retrancher l'excès, elles rentrent dans l'ordre des figures qui se conformant à la liaison des idées. L'hyperbole est propre à peindre le désordre d'un esprit à qui une grande passion exagère tout. Voilà les seuls cas où l'on doit se permettre cette figure. Voyez *Hyperbole*, *Symbole*.

Après avoir montré avec quel discernement on doit se servir des tropes, nous allons examiner quelles sont les fautes où l'on peut tomber en les employant.

Premièrement, on ne doit pas rapprocher des figures dont les accessoires se contraient : *Ce prince abusa moins d'un despotisme que ses prédécesseurs; il diminua les chaînes de ses sujets, et rendit le joug plus léger.* — Le *joug* et les *chaînes* se contraient. On ne met pas un *joug* à ceux qu'on enchaîne; on n'enchaîne pas ceux à qui on met un *joug*. Les chaînes ôtent la liberté d'agir, le *joug* règle l'action. Madame de Sévigné rapproche des figures qui ne peuvent s'associer, lorsqu'elle donne un moule à l'esprit et au cœur, qu'elle en fait des métaux et de la vieille roche : *Il n'y a point d'esprit ni de cœur sur ce moule; ce sont de ces sortes de métaux qui ont été altérés par la corruption du temps; enfin, il n'y a plus de cette vieille roche.*

En second lieu, il faut éviter les tropes lorsque les accessoires qui les accompagnent n'ont pas de rapport avec la chose dont nous parlons. En pareil cas, ils sont extrêmement froids : *Le père Bourdaloue a prêché ce matin au delà de tous les plus beaux sermons qu'il ait jamais faits.* (Sévigné. 6 mars 1671.)

*En deçà et au delà* n'ont aucune analogie avec la perfection des choses. On serait plus fondé à regarder comme mal en soi tout ce qui est en deçà et au delà du bien. — *Que vous dirai-je de Pin-ùrét que je prends à vous, à vingt lieues à la ronde?* (Sévigné.) Ce tour est encore bien froid. — *Les métaphores sont des voiles transparents qui laissent voir ce qu'ils couvrent, ou des habits de*

*masque, sous lesquels on reconnaît la personne qui est masquée* (Bouhours.) — Les bonnes métaphores ne voilent ni ne masquent ; elles présentent au contraire les choses par les côtés qui les caractérisent, et elles les mettent dans leur vrai jour. Despreaux a dit *la hauteur de l'art des vers* (A. P., I, 2), expression qui la rime lui a dictée et qu'il n'a pu faire passer. Bouhours dit qu'elle ne peut être blâmée que par de méchants critiques ; mais certainement les bons écrivains ne la répéteront pas.

En troisième lieu, les figures sont encore bien froides quand les rapports sont vagues : *J'ai accoutumé de lui dire que son style n'est qu'or et azur, et que ses paroles sont toutes d'or et de soie ; mais je puis dire encore avec plus de vérité que ce ne sont que perles et que pierreries*. (Vaugelas.) Cette symétrie de figures froides qui vont deux à deux est glaçante.

En quatrième lieu, on doit prendre garde de ne pas joindre à des figures reçues, des accessoires tout à fait étrangers : *Alexandre fut heureux toute sa vie, parce qu'elle devait être de courte durée. Si sa carrière eût été de plus longue étendue, il eût trouvé au bout les épines des roses dont la fortune l'avait couronné*. (Saint-Evremond.) — Alexandre couronné de roses par la fortune est une image contraire à toutes les idées reçues ; mais Saint-Evremond avait besoin d'épines, et les lauriers n'en ont pas.

Et, le fer à la main, briguer le privilège  
De mourir en héros.

(J.-B. Rousseau, liv. IV, Ode IV, 27.)

*Briguer* a des accessoires qui ne conviennent pas à la pensée de Rousseau, car on ne brigue pas avec le fer, mais avec des soins, des promesses, des dons, etc.

Il y a bien des manières de se tromper sur le choix des expressions figurées. Cependant il ne faudrait pas être scrupuleux jusqu'à les condamner, uniquement parce qu'on aurait quelques répugnance à les employer. Il faut voir si cette répugnance est fondée. Quelques exemples vont expliquer cette pensée. — *Vouir des injures* est une métaphore qui, dans sa nouveauté, déplut aux femmes, parce que, dit Vaugelas, l'idée en est désagréable. C'est une fausse délicatesse. Il y aurait bien peu de jugement à vouloir, en pareil cas, employer de plus belles couleurs. Cette figure est bonne par la raison même qui l'a fait condamner ; aussi l'usage l'a-t-il adoptée. — Nicole a dit : *L'orgueil est une enflure du cœur*. L'expression est juste, parce que le cœur est regardé comme le siège de l'orgueil, et qu'une enflure n'a que l'apparence de l'embouppoint. Madame de Sévigné fut d'abord choquée de cette métaphore. (*Lettre du 19 août 1671*.) A la vérité, elle s'y accoutuma dans la suite, et elle la trouva bonne. (*Lettre du 23 sept. 1671*.) Je conjecture que son dégoût venait du rapport qu'a l'enflure du cœur avec avoir le cœur gros, expression populaire qui signifie être prêt à répandre des larmes. Il ne faut pas être arrêté par de pareils scrupules. Racine a dit, et fort bien (*Phédre*, act. III, sc. III, 49) :

Le cœur gros de soupirs qu'il n'a point écoutez.

Les rieurs avertissent continuellement de ne pas tirer les figures de trop loin ; mais ils ne savent guère ce qu'ils veulent dire par là. Il est certain que, tout étant d'ailleurs égal, elles ne sont

jamais plus belles que lorsqu'elles rapprochent des idées plus éloignées ; tout consiste dans la manière de les employer.

Il y a des personnes qui trouvent de la hardiesse à se servir d'un nouveau tour ; elles blâment tout ce qui n'a pas été dit. Fontenelle a été critiqué pour avoir osé dire *Ces vérités se ramifient presque à l'infini*. Donner des scènes au public a paru recherché au père Bouhours ; et il n'a pas tenu aux grammairiens que notre langue ait été privée de quantité d'expressions qui font une partie de sa richesse. Il faut consulter uniquement le principe de la liaison des idées ; et, sans s'occuper de ce qui a été dit ou de ce qui ne l'a pas été, songer uniquement à ce qui peut se dire. (Extrait des *Tropes* de Dumarsais et de l'*Art d'écrire* de Condillac, ch. VI.) Voyez *Clarté*, *Figure*.

TROU. Subst. m. Le t final ne se prononce pas.

TROUBLE. Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Vin trouble, eau trouble, vue trouble*.

TROUBLE-FÊTE. Subst. m. Il ne prend point de s au pluriel, parce que l'idée du nombre tombe sur le mot *personne* qui est sous-entendu, et non sur *trouble* qui est un verbe, ni sur *fête* qui ne participe point au nombre. *Des trouble-fête*. Cependant Voltaire a dit (*Enfant prodige*, act. I, sc. v, 33) :

Je veux un peu voir nos deux trouble-fêtes.

Mais il avait besoin du s pour la rime.

TROUBLER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. L'Académie dit qu'un homme a été *troublé* dans la possession de cette terre, mais elle n'indique pas s'il faut dire être *troublé* par quelque chose, et être *troublé* de quelque chose. Féraud ne veut que par lorsqu'il est question des choses. *La Russie était troublée par des divisions*. — On dit *troublé par*, lorsque la chose dont il est question cause réellement et activement le trouble. *Ce pays a été longtemps troublé par des guerres civiles*. On dit *troublé de* lorsque le trouble résulte de l'impression que fait la chose. C'est un sens passif.

Nous vous verrions *troublé* de cette affreuse image.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. III, 49.)

TROUSSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. On dit familièrement, dit l'Académie, qu'une *maladie violente* a *troussé un homme en deux jours*. Voltaire a employé cette expression sans rapport à une maladie (*Épître LXXV, 41*) :

Dieu se joue à son gré de la race mortelle ;  
Il fait vivre cent ans le normand Fontenelle,  
Et trousser à trente-neuf mon dévot de Pascal.

\* TROUVABLE. Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst. : *Trouver une forme de gouvernement qui mette la loi au-dessus de l'homme ; si cette forme est trouvable, cherchons-la, et tâchons de l'établir*. (J.-J. Rousseau.)

TROUVER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Trouver bon, trouver mauvais*. Lorsque ces expressions peuvent se résoudre par *trouver bien, trouver mal, bon et mauvais* sont pris adverbialement, et répondent au *benè probare, malè probare*, des Latins : *J'ai trouvé bon la réprimande que vous avez faite à ma fille ; j'ai trouvé bon ou mauvais la liberté que vous avez prise*. En effet, *trouver bon ou mauvais* qu'une chose ait été

faite, ce n'est pas dire qu'on trouve cette chose bonne ou mauvaise en elle-même, c'est dire qu'on trouve bien ou mal ce qui a été fait, ce qui a été dit.

Mais on dira très-bien, *j'ai trouvé bonne et bien placée la réprimande que vous avez faite. J'ai trouvé bonne l'action que vous trouvez mauvais*; parce que dans ces phrases, *bonne, mauvaise*, sont là pour qualifier le substantif : c'est réellement la réprimande, l'action, qu'on trouve bonne ou mauvaise en elle-même. (Lemaire.) — « Il nous semble que cette dernière tournure est la seule admissible dans les phrases indiquées, et que dans aucun cas on ne peut dire *j'ai trouvé bon la réprimande*, etc. Cela évidemment choque l'oreille. Aussi l'Académie ne donne-t-elle aucun exemple de ce genre. Partout elle fait suivre les locutions absolues *trouver bon, trouver mauvais* de la conjonction *que* : *Je trouve bon que vous ayez le voir; je trouve mauvais que vous ayez fait cette démarche*. Il faut donc que les mots *bon, mauvais* s'accordent, comme adjectifs, avec le régime du verbe *trouver*, ou, s'ils sont adverbés, il faut les faire suivre de la conjonction *que*. Et dans le premier cas, l'adjectif très-souvent se sépare du verbe : *Je trouve ces vers mauvais; je trouve cette démarche bonne*. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 397.)

TU. Pronom. de la seconde personne du singulier, des deux genres. Il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées, et est toujours sujet d'une proposition : *Tu aimes, tu dances*. Voyez *Pronom.*

TUDESQUE. Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre devant son subst. : *Un langage tudesque, ce tudesque langage*.

TUER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *Suer*. Voyez ce mot.

TUF. Subst. m. On prononce le *f*.

TUMULTE. Subst. m. L'Académie dit le *tumulte des passions*. Voltaire a dit le *tumulte du cœur* :

De mon cœur étonné vous voyez le *tumulte*.

(*Oreste*, act. I, sc. v, 71.)

TUMULTUAIRE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Cette assemblée tumultuaire, cette tumultuaire assemblée; résolution tumultuaire, délibération tumultuaire*. Voyez *Adjectif*.

TUMULTUEUSEMENT. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *On a procédé tumultueusement à cette élection*.

TUMULTUEUSEMENT. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils se sont assemblés tumultueusement*, ou *ils se sont tumultueusement assemblés*.

TUMULTUEUX, TUMULTUEUSE. Adj. On peut le mettre après son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Une assemblée tumultueuse, cette tumultueuse assemblée; des cris tumultueux, un bruit tumultueux*.

TURBULEMENT. Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a agi turbulemment*.

TURBULENT, TURBULENTE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme turbulent, un esprit turbulent*.

TURC. Subst. m. On prononce le *c*.

TUTÉLAIRE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst. en consultant l'oreille et l'analogie : *Bonté tutélaire, cette tutélaire bonté*.

TYRAN. Subst. m. L'Académie ne le dit au figuré que de *Pusage qui est le tyran des langues*. Il a, dans ce sens, une signification plus étendue :

Ainsi, lorsque les vents, fougueux tyrans des eaux,  
De la Seine ou du Rhône ont soulevé les flots.

(*VOLT., Henri*, IV, 355.)

TYRANNIQUE. Adj. des deux genres. On peut le mettre devant son subst. lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Pouvoir tyrannique, ce tyrannique pouvoir; une loi tyrannique, ces tyranniques lois*. Voyez *Adjectif*.

TYRANNIQUEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est emparé tyranniquement de tous les pouvoirs; il a régné tyranniquement*.

## U.

U. Subst. m. La cinquième des voyelles. Sa prononciation naturelle est comme dans *utile*. U suivi d'un *i*, fait diphthongue avec cette lettre, comme dans *lui, cui, muid*, etc. Quelquefois on emploie *u* sans le prononcer après la consonne *g*, quand on veut donner à cette consonne un son guttural, comme dans *prodigue*, qui se prononce autrement que *prodige*, par la seule raison de l'*u*, qui du reste est absolument muet. U est muet, ou ne se prononce presque pas, dans toutes les syllabes où il est après *q* : *Quelque, que, quand*. Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou*, comme dans *équateur, aquatique, quadrature, quadragésime*, que l'on prononce *équatour, akouatique, kouadrature, kouadragésime*. Cependant lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle dans les mots de pareille origine, et nous disons, par exemple, *quinquagésime* pour *quinqagésime*.

ULTÉRIEUR, ULTÉRIÈRE. Adj. Il ne se met

qu'après son subst. : *La Calabre ultérieure*. — *Demandes ultérieures*.

UN, UNE. Adj. Devant une consonne ou un *h* aspiré, *un* a le son nasal au masculin : *Un cavalier, un héros*. Devant une voyelle ou un *h* muet, l'*u* de *un* conserve sa prononciation nasale, et se joint à la voyelle qui suit par un *n* euphonique : *un air, un effort, un homme*, prononcez *un nair, un neffort, un nhomme*.

U conserve le son qui lui est propre dans le féminin *une*. On prononce *u-ne femmez*, et non pas *eune femme*.

Un grammairien prétend qu'il faut prononcer de même *u nemployé, u nimbécile, u nhérétique*, et non pas un *nemployé, un nimbécile, un nhérétique*; cette prononciation serait vicieuse. Quand on prononce *u ne femme*, la prononciation de l'*u* seul annonce un subst. fém.; et quand on prononce *un nhomme*, la prononciation nasale annonce un substantif masculin; si l'on prononçait *u nhomme*, cette prononciation annoncerait

un substantif féminin, ce qui serait une fautive indication.

Ordinairement le *n* final ne se fait point sentir dans *un* lorsqu'il n'est point suivi d'un substantif. Cependant on prononce *un autre homme, un missez grand nombre*, etc.; quoique dans ces phrases *un* ne soit pas suivi d'un substantif. Mais il faut observer qu'il y a ici une faible inversion qui ne rompt point la liaison de l'adjectif *un* avec le substantif *homme* ou avec le substantif *nombre*. C'est comme s'il y avait, un homme autre que celui dont on vient de parler, un nombre assez grand.

Ce n'est pas, comme le prétendent quelques grammairiens, parce qu'on regarde *l'un d'une* comme aspiré que l'on prononce *vers les une heure*, et non pas *vers les zune heure*; c'est parce que le mot *les*, qui marque un pluriel, loin d'appeler grammaticalement le mot *une*, le repousse au contraire, et ne peut souffrir aucune liaison grammaticale avec ce mot; c'est parce que, dans cette phrase, le substantif pluriel qu'appelle *les* est sous-entendu par ellipse, et que c'est comme s'il y avait, dans les moments qui précèdent ou qui suivent immédiatement une heure. On laisse subsister l'article pluriel, quoique le substantif qu'il appelle ne soit pas exprimé. Mais il faut prononcer *l'un et l'autre*, et non pas *l'un net l'autre*; *l'un est d'un avis et l'autre de l'autre*, et non pas *l'un nest d'un avis et l'autre d'un autre*; *l'un aime le vin et l'autre le jeu*, et non pas *l'un aime le vin et l'autre le jeu*; parce que, dans ces trois phrases, *l'un* s'appelle grammaticalement la conjonction *et*, ni le verbe *est*, ni le verbe *aimer*. Voyez *Voelles nasales*.

*Un, une*, quand il n'exprime pas l'unité numérique, est un prépositif qui exclut l'article: *Un homme d'honneur ne doit jamais manquer à sa parole*. — Il prend l'article quand il est joint à *autre*: *L'un et l'autre, de l'un et de l'autre, à l'un et à l'autre*. Quand il est suivi de la préposition *de*, le nom qui suit prend l'article: *Un des dévôts de l'homme*.

Quand le mot *un* ou *une*, joint au mot *de* ou *des*, exclut toute idée de pluralité, il doit régir le verbe au singulier: *Une des misères des gens riches est d'être trompés en tout*. (J.-J. Rousseau, *Émile*, liv. I, t. VI, p. 46.) Ici, le mot *un* exclut toute idée de pluralité; il indique la misère dont il est question, comme la seule misère des gens riches qui convienne à *être trompés en tout*; ou plutôt cette misère est individualisée par ces mots; car le véritable sens est, *être trompé en tout est une des misères des gens riches*.

Mais quand *un, une*, n'a rien d'exclusif, ni par lui-même, ni par les mots qui l'accompagnent, il fait faire usage du pluriel. Ainsi il faut dire, *voire ami est un de ceux qui manquèrent de périr dans la sédition*, et non pas *qui manqua*, parce que le *un* avec les mots qui l'accompagnent indique plusieurs personnes qui ont partagé le même danger; il est donc énumératif, et non exclusif. *Un de ceux qui manqua* serait une phrase barbare; qui ne peut se rapporter qu'à *ceux*; sans quoi *ceux* n'aurait pas de complément, et il doit en avoir un. Voyez *Accord*.

*Un de et l'un de* signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complètement déterminée, ou, pour mieux dire, doublement déterminée, savoir: par un nom ou

un pronom qui précède, et par un nombre qui suit. On dira donc, *Henri IV est un de nos plus grands rois*; parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *plus grands rois*, qui n'exprime pas un nombre précis. On dit un des *quarante de l'Académie française*, on cite *de mon avis*. Il y a ici nombre précis, mais *un* ne se rapporte à aucun substantif ou pronom qui précède. Mais on dira, *Ducis, l'un des quarante de l'Académie française, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène*; parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée; il y a tout à la fois et un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*) qui suit.

Il y a donc une faute dans les vers suivants:

Vos jolis vers remplis de grâce  
Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs;  
Votre couvent est le Parnasse;  
Vous êtes une des neuf sœurs.

Il faut dire *l'une des neuf sœurs*. (Domergue.)

— M. Marle a traité cette question dans le *Journal Grammatical*. Nous croyons devoir extraire de son article les règles suivantes, qui serviront à corriger ce que les assertions de Domergue peuvent avoir de trop absolu. — 1<sup>o</sup> *L'un de* s'emploie de préférence au commencement d'une proposition incidente: *Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, l'un des plus anciens poètes lyriques, ont écrit*, etc. (Racine.) *Shaftesbury, l'un des héros du parti philosophique*. (Voltaire.) Cette locution s'applique surtout comme apposition. Si l'on exprimait le sujet et le verbe, *un de* vaudrait mieux, et l'on écrirait: *qui était un des héros*, etc. — 2<sup>o</sup> *L'un de* doit encore avoir la préférence quand le substantif destiné à le suivre est sous-entendu: *L'arabe charge ses chameaux de butin. Monté sur l'un des plus légers*, etc. (Buffon.) — 3<sup>o</sup> L'article est presque toujours nécessaire lorsque le mot qui suit est un pronom:

*L'un d'eux*, en blasphémant, vient de nous faire entendre  
Qu'Abner est dans les fers.....

(RAC., *Ath.*, act. IV, sc. v, 8.)

— 4<sup>o</sup> Enfin, après *et* ou *si* on met par euphonie *l'un de* de préférence: *Si l'un de vos amis a besoin de vous*, etc. — « *Un* est quelquefois emphatique: *Un Virgile, un Turanne, un Voltaire*. Je crois que les dictionnaires ne l'ont jamais remarqué dans cet emploi. C'est encore un mot à acceptions extrêmes:

On s'étonne de voir qu'un homme tel qu'Othon,  
Othon dont les hauts faits soutiennent le grand nom,  
Daigne d'un Yvius se réduire à la fille.

(CORN., *Othon*, act. I, sc. 1, 7.)

Remarquons, à propos de ces vers, que cette dernière hyperbate, *se réduire à la fille*, ne serait pas admissible en français. » (Ch. Nodier, *Examen crit. des Dict.*)

Quelquefois *un* se supprime élégamment: on dira très-bien, *il se trouva grand nombre de séditieux, de chevaliers, lorsqu'on délibéra sur cette affaire*; mais cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre*. Il ne faut pas dire, *trois aunes et quart*; *monsieur tel, madame telle*; il faut absolument dire, *trois aunes et un quart monsieur un tel, madame une telle*.

UNANIME. Adj. des deux genres qui se met tou-

jours après son subst. : *Un consentement unanime, une résolution unanime.*

UNANIMEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Ils ont résolu unanimement, ou ils ont unanimement résolu.*

UNI, UNIE. Adj. qui suit toujours son subst. : *Un habit uni, du linge uni. — Une conduite unie, des manières unies.*

UNIFORME. Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Mouvement uniforme, croyance uniforme, conduite uniforme, style uniforme.*

UNIFORMÉMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Ils ont opiné uniformément; ils ont écrit uniformément.*

UNIMENT. Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Cette toile est travaillée uniment; il a toujours vécu uniment.*

UNION. Subst. f. : *L'union de deux choses; l'union d'une chose avec une autre.*

UNIQUE. Adj. des deux genres. Cet adj., placé avant son subst., signifie seul en nombre; placé après, il signifie seul en son genre : *C'est mon unique espoir, mon unique ressource, mon unique consolation; unique héritier. — C'est un tableau unique, c'est un homme unique.*

Je verrai mon amant, mon plus unique bien,  
(CORN., *Hor.*, act. I, sc. III, 7.)

Voltaire dit, au sujet de ce vers : *Plus unique ne peut se dire; unique n'admet ni de plus, ni de moins. (Remarques sur Corneille.)*

Corneille a dit dans le *Menteur* (act. II, sc. 1, 24) :

Je cherche à l'arrêter, parce qu'il m'est unique.

Voltaire a dit, au sujet de ce vers : *On ne dit pas il m'est unique, comme il m'est cher, il m'est agréable, parce qu'unique n'est pas un adjectif, une qualité susceptible de régime. Unique est absolu. (Remarques sur Corneille.) Voyez Aimable.*

UNIQUEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est appliqué uniquement à la poésie, ou il s'est uniquement appliqué à la poésie.*

UNIR. V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. : *Unir deux choses, unir une chose à une autre.*

UNIVERSEL, UNIVERSELLE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un bien universel, un mal universel, le déluge universel. — Esprit universel, science universelle; remède universel. Voyez Général. — Universel est substantif en termes de logique, et se dit de ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. En ce sens, son pluriel est *Universaux*. (Acad.)*

UNIVERSELLEMENT. Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il est regretté universellement, ou il est universellement regretté. Voyez Général.*

UNIVOQUE. Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Terme univoque.*

URGENT, URGENTE. Adj. On le met quelquefois avant son subst. : *Un besoin urgent, un urgent besoin; une nécessité urgente, une urgente nécessité.*

USAGE. Subst. m. Terme de grammaire. Tout est usage dans une langue; le matériel et la signification des mots, l'analogie et l'anomalie des terminaisons, la servitude ou la liberté des construc-

tions, le purisme ou le barbarisme des ensembles; de sorte qu'une langue n'est autre chose que la totalité des usages propres à une nation pour exprimer les pensées par la voix.

Il y a deux sortes d'usages, un bon et un mauvais. Le mauvais usage se compose des habitudes du plus grand nombre, qui, presque en toutes choses, ne sont pas les meilleures; et le bon usage, au contraire, consiste, non dans les habitudes de la multitude, mais dans les habitudes des gens les mieux élevés et les plus instruits, dans celles des écrivains généralement reconnus pour les meilleurs du temps.

Le bon usage peut être déclaré, ou douteux. Il est douteux, quand on ignore quelle doit être la pratique de ceux dont l'autorité, en ce cas, serait prépondérante. Il est déclaré, quand on connaît avec évidence la pratique de ceux dont l'autorité, en ce cas, doit être prépondérante. — L'usage ayant et devant avoir une égale influence sur la manière de parler et sur celle d'écrire, précisément par les mêmes raisons, de là viennent plusieurs causes qui peuvent le rendre douteux. — Lorsque la prononciation d'un mot est douteuse, et qu'ainsi on ne sait comment on doit le prononcer, il faut nécessairement que la façon dont on doit l'écrire le soit aussi. — La seconde cause du doute de l'usage, c'est la rareté de l'usage. Par exemple, il y a de certains mots dont on use rarement, et à cause de cela on n'est pas bien éclairé de leur genre, on ne sait s'ils sont masculins ou féminins; de sorte que, comme on ne sait pas bien de quelle façon on les lit, on ne sait pas bien non plus de quelle façon il faut les écrire. — Si le doute où l'on est sur l'usage procède de la prononciation qui est équivoque, il faut consulter l'orthographe des bons auteurs, qui, par leur manière d'écrire, indiquent celle dont on doit prononcer. Si ce moyen de consulter manque, à cause de la rareté des témoignages, ou même à cause de celle de l'usage, il faut recourir alors à l'analogie, pour décider les cas douteux par comparaison; car l'analogie n'est autre chose que l'extension de l'usage à tous les cas semblables à ceux qu'il a décidés par le fait. On dit, par exemple, *je vous prends tous à partie*, et non à parties; donc, par l'analogie, il faut dire *je vous prends tous à témoin*, et non à témoins; parce que *témoin*, dans ce second exemple, est un nom abstraitif, comme *partie* dans le premier; et la preuve qu'il est abstraitif quelquefois, et équivalent à *témoignage*, c'est que l'on dit *en témoin de quoi j'ai signé*, etc., c'est-à-dire en témoignage de quoi, ou, comme on dit encore, *en foi de quoi*, etc.

La même analogie qui doit éclairer l'usage dans les cas douteux, doit le maintenir aussi contre les entreprises du néographisme. On écrit, par exemple, *temporel, temporiser*, où la lettre *p* est nécessaire; c'est une raison pressante pour la conserver dans le mot *temps*, plutôt que d'écrire *tems*, du moins jusqu'à ce que l'usage soit devenu général sur ce dernier article.

L'usage déclaré est général ou partagé; général, lorsque tous ceux dont l'autorité fait poids parlent ou écrivent unanimement de la même manière; partagé, lorsqu'il y a deux manières de parler ou d'écrire également autorisées par des personnes instruites, et par des auteurs distingués dans le temps.

À l'égard de l'usage général, il ne faut pas s'imaginer qu'il le soit au point que chacun de ceux qui parlent ou qui écrivent le mieux, parlent ou

arrivent en tout comme tous les autres. « Mais, dit le père Buffier, si quelqu'un s'écarte en des points particuliers, ou de tous, ou presque de tous les autres, alors il doit être censé ne pas bien parler en ce point-là même. Du reste, il n'est homme si versé dans une langue à qui cela n'arrive. » Mais on ne doit jamais se permettre volontairement soit de parler, soit d'écrire d'une manière contraire à l'usage déclaré; autrement on s'expose ou à la pitié qu'excite l'ignorance, ou au blâme et au ridicule que mérite le néologisme.

« Les témoins les plus sûrs de l'usage déclaré, dit encore le père Buffier, sont les livres des auteurs qui passent communément pour bien écrire, et particulièrement ceux où l'on fait des recherches sur la langue, comme les remarques, les grammaires et les dictionnaires qui sont les plus répandus, surtout parmi les gens de lettres; car, plus ils sont recherchés, plus c'est une marque que le public adopte et approuve leur témoignage. »

Lorsque l'usage est partagé, le père Buffier pense que chacun doit s'en rapporter à son goût. Mais qu'est-ce que le goût, sinon un jugement déterminé sur quelque raison prépondérante? Et où faut-il chercher des raisons prépondérantes, quand l'autorité de l'usage se trouve également partagée? L'analogie est presque toujours un moyen sûr de décider la préférence en pareil cas; mais il faut être sûr de la bien reconnaître, et ne pas se faire illusion. Il est sage, dans ce cas, de comparer les raisonnements contraires des grammairiens, pour en tirer la connaissance de la véritable analogie, et en faire son guide.

Par exemple, si l'on veut se déterminer pour *je vais* ou *je vas*, dont l'usage est partagé, il faut comparer les raisons que l'un apporte pour ou contre l'une ou l'autre de ces expressions. Ménage donnait la préférence à *je vais*, par la raison que les verbes *taire* et *faire* font *je tais* et *je fais*. Mais il est évident que c'est ici une fausse analogie, et que, comme l'observe Thomas Corneille, *faire* et *taire* ne tirent point à conséquence pour le verbe *aller*, parce qu'ils ne sont pas de la même conjugaison, de la même classe analogique. — L'abbé Girard penche pour *je vas*, par une autre raison analogique. « L'analogie générale de la conjugaison veut, dit-il, que la première personne des présents de tous les verbes soit semblable à la troisième, quand la terminaison en est féminine; et semblable à la seconde tutoyante, quand la terminaison en est masculine. *Jé crie, il crie; j'adore, il adore; je sors, tu sors; je vais, tu vois*, etc. » Il est évident que ce raisonnement est mieux fondé que le précédent. Ici l'analogie est vraiment commune à tous les verbes de notre langue; et il est plus raisonnable, en cas de partage dans l'autorité, de se décider pour l'expression analogique, que pour celle qui est anormale; parce que l'analogie facilite le langage, et qu'on ne saurait mettre trop de facilité dans le commerce qu'exige la sociabilité. Voyez *Aller*.

Il faut remarquer qu'on ne peut autoriser les raisonnements analogiques que dans deux circonstances: savoir, quand l'usage est douteux, et quand il est partagé. Hors de là, c'est pécher contre le fondement de toutes les langues, que d'opposer à l'usage général les raisonnements même les plus vraisemblables et les plus plausibles; parce qu'une langue est en effet la totalité des usages propres à une nation pour exprimer la pensée par la parole, et non pas le résultat des

conventions réfléchies et symétrisées des philosophes ou des raisonneurs de la nation.

Mais cet usage dont l'autorité est si absolue sur les langues, contre lequel on ne permet pas même à la raison de réclamer, et dont on vante l'excellence, surtout quand il est universel, n'a jamais eu sa faveur qu'une universalité momentanée, sujette à des changements continuels; il n'est plus tel qu'il était du temps de nos pères, qui avaient altéré celui de nos aïeux, comme nos enfants altéreront celui que nous leur avons transmis, pour y en substituer un autre qui essuiera les mêmes révolutions. Quel est celui de tous ces usages, qui se succèdent sans fin comme les eaux d'un même fleuve, qui doit dominer sur le langage national?

La réponse à cette question est assez simple. On ne parle que pour être entendu, et pour l'être principalement de ceux avec qui l'on vit. Nous n'avons aucun besoin de nous expliquer avec notre postérité: c'est à elle à étudier notre langage, si elle veut pénétrer dans nos pensées pour en tirer des lumières, comme nous étudions le langage des anciens, pour tourner au profit de notre expérience leurs découvertes et leurs pensées, cachées pour nous sous le voile de l'ancien langage. C'est donc l'usage du temps où nous vivons qui doit nous servir de règle, et c'est pour cela que l'on doit faire entrer dans la notion du bon usage l'autorité des auteurs estimés du temps.

Au surplus, entre tous ces usages successifs, il peut s'en trouver un qui devienne la règle universelle pour tous les temps, du moins à bien des égards. « Quand une langue, dit Vaugelas (*Préface de ses remarques*, art. X, § 2), a nombre et cadence en ses périodes, comme la française l'a maintenant, elle est en sa perfection; et, étant venue à ce point, on en peut donner des règles certaines qui dureront toujours. Les règles que Cicéron a observées, et toutes les dictions et toutes les phrases dont il s'est servi, étaient aussi bonnes et aussi estimées du temps de Sénèque, que quatre-vingts ou cent ans auparavant, quoique du temps de Sénèque on ne parlât plus comme au siècle de Cicéron, et que la langue fût extrêmement décbue. »

On peut ajouter à cette observation, qu'il subsiste toujours deux sources inépuisables de changement par rapport aux langues, qui ne changent en effet que la superficie du bon usage une fois constaté, sans en altérer les principes fondamentaux et analogiques: ce sont la cupidité et la curiosité. La curiosité fait naître ou combine sans fin de nouvelles idées, qui tiennent nécessairement à de nouveaux mots; la cupidité combine, en mille manières différentes, les passions et les idées des objets qui les irritent; ce qui donne perpétuellement lieu à de nouvelles combinaisons de mots, à de nouvelles phrases. Mais la création de ces mots et de ces phrases est en core assujettie aux lois de l'analogie, qui n'est comme nous l'avons dit plus haut, qu'une extension de l'usage à tous les cas semblables à ceux qu'il a déjà décidés. Voyez *Néologie*.

Si un mot nouveau ou une phrase insolite se présentent sans l'attache de l'analogie, sans avoir, pour ainsi dire, le sceau de l'usage actuel, on les rejette avec dédain. Si, nonobstant ce défaut d'analogie, il arrive, par quelque hasard, qu'une phrase nouvelle ou un mot nouveau fasse une fortune suffisante pour être enfin reconnus dans la langue, on peut assurer, ou qu'insensiblement

ils prendront une forme analogique, ou que leur forme actuelle les mènera petit à petit à un sens tout autre que celui de leur institution primitive, et plus analogue à leur forme : ou qu'ils n'auront fait qu'une fortune momentanée, pour rentrer bientôt dans le néant. (*Encyclopédie.*)

USER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *User de quelque chose. En user. ou en use ainsi dans ce pays.*

USITÉ, USITÉE. Adj. qui se met toujours après son subst. : *Cela est usité, terme usité, façon de parler usitée.*

USTENSILE. Le genre de ce mot a varié ; aujourd'hui on ne le fait que masculin. Voyez *Meuble*.

USUEL, USUELLE. Adj. qui suit toujours son subst. : *Terme usuel, plantes usuelles.*

USURAIÈRE. Adj. qui suit toujours son subst. — *Contrat usuraire, intérêt usuraire.*

USURPATRICE. Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *usurpatrice*.

UTILE. Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un ouvrage utile, cet utile ouvrage ; cette remarque utile, cette utile remarque.*

UTILEMENT. Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a employé utilement son temps, ou il a utilement employé son temps.*

UTILISER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. Rendre utile ce qui ne l'était pas auparavant. Mot nouveau qui commence à prendre faveur. — En 1835, l'Académie l'admet.

V.

V. Subst. C'est la vingt-deuxième lettre de l'alphabet, et la dix-septième des consonnes. On prononce *re*.

Le son propre de *r* est comme dans *valeur, vèlin, ville, volonté, vulgaire*. Il ne varie jamais.

V. Expression abrégée du mot *Voyez*. — V, en musique, indique les parties de violons. — Dans le commerce, V<sup>o</sup> signifie *vers*. — V est la marque des monnaies frappées à Troyes.

VACANT, VACANTE. Adj. verbal tiré du v. *vaquer*. Il se met toujours après son subst. : *Emploi vacant, maison vacante, lit vacant.*

VACILLANT, VACILLANTE. Adj. verbal tiré du v. *vaciller*. On prononce les deux *l* sans les mouiller. Il ne se met qu'après son subst. : *Démarche vacillante, pied vacillant ; — esprit vacillant.*

VACILLATION. Subst. f. On prononce les deux *l* sans les mouiller.

VACILLER. V. a. de la 4<sup>re</sup> conj. On prononce les deux *l* sans les mouiller.

VAGABOND, VAGABONDE. Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme vagabond, une femme vagabonde ; — une imagination vagabonde, une course vagabonde.*

VAGUE. Adj. des deux genres. L'*u* est muet. Il n'est mis là que pour donner au *g* un son fort, qu'il n'a pas devant *e*. On peut quelquefois le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Lieux vagues, espace vague ; — terres vagues ; — esprit vague, pensée vague, ces vagues pensées ; discours vagues, ces vagues discours ; promesses vagues, ces vagues promesses.* Voyez *Adjectif*.

VAGUE. Subst. f. Voyez pour la prononciation l'article précédent.

VAGUEMENT. Adv. Voyez pour la prononciation au mot *Vague*. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il en a parlé vaguement, ou il en a vaguement parlé.* Il ne se dit qu'au figuré.

VAGUER. V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Voyez pour la prononciation au mot *Vague*.

VAILLAMENT. Adv. On mouille les *l*, et on ne prononce qu'un *m*. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a combattu vaillamment, ou il a vaillamment combattu.*

VAILLANT, VAILLANTE. Adj. Il se met quelquefois avant son subst. : *Un peuple vaillant, un vaillant capitaine.*

VAIN, VAINÈ. Adj. Il se met souvent avant

son subst. : *Vains efforts, espérance vaine, vaine espérance, vaine gloire, vains projets.*

Juste ciel! c'est ainsi qu'assurant la vengeance.

Tu romps tous les re-sorts de ma vaine prudence.

(Rac., *Iphig.*, act. I, sc. V, 1.)

VAIN. (en) Expression adverbiale. On la met ou au commencement de la phrase, *en vain travaille-t-il à s'avancer* ; ou après le verbe, *il travaille en vain à s'avancer* ; ou entre l'auxiliaire et le participe, *il a en vain travaillé à...*

VAINCRE. V. a. et irrégulier de la 4<sup>re</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent*. Je vaincs, tu vaincs, il vainc ; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — *Imparfait*. Je vainquais, tu vainquais, il vainquait ; nous vainquions, vous vainquiez, ils vainquaient. — *Passé simple*. Je vainquis, tu vainquis, il vainquit ; nous vainquîmes, vous vainquîtes, ils vainquirent. — *Futur*. Je vaincrai, tu vaincra, il vaincra ; nous vaincrons, vous vaincrez, ils vaincraient.

Conditionnel. — *Présent*. Je vaincrais, tu vaincrais, il vaincrait ; nous vaincristions, vous vaincristiez, ils vaincristaient.

Impératif. — *Présent*. Vaincs, qu'il vainque ; vainquons, vainquez, qu'ils vainquent.

Subjonctif. — *Présent*. Que je vainque, que tu vainques, qu'il vainque ; que nous vainquions, que vous vainquiez, qu'ils vainquent. — *Imparfait*. Que je vainquisse, que tu vainquisses, qu'il vainquît ; que nous vainquissions, que vous vainquissiez, qu'ils vainquissent.

Participe. — *Présent*. Vainquant. — *Passé*. Vaincu, vaincue.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir*.

Le présent et l'imparfait de l'indicatif ne sont guère usités, et le présent du subjonctif s'emploie rarement au singulier.

Thomas Corneille a dit dans *Ariane* (act. IV, sc. iv, 2) :

De l'amour aisément on ne vainc pas les charmes.

Le mot *vaine*, dit Voltaire au sujet de ce vers, ne doit jamais entrer dans les vers, ni même dans la prose. On doit éviter tous les mots dont le son est désagréable, et qui ne sont qu'un reste de l'ancienne barbarie.

On dit être *vaincu par*, et non pas être *vaincu de*.

Je me rendis, Arcas, et, vaincu par Ulysse,  
De ma fille, en pleurant, j'ordonnai le supplice.

(RAC., *Iphig.*, act. I, sc. 1, 89.)

On a repris avec raison cet autre vers de Racine (*Bajazet*, act. IV, se. VI, 43) :

Quoi! déjà votre amour des obstacles vaincu.

**VAINEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *On a essayé vainement, ou on a vainement essayé.*

**VAINQUEUR.** Subst. m. Il se dit aussi en parlant d'une femme :

Aurais-je pour vainqueur dû choisir Aricie ?

(RAC., *Phéd.*, act. I, sc. 1, 102.)

se met toujours adjectivement, et alors il se met toujours après son subst. : *Objet vainqueur, charme vainqueur.*

Le vaisseau fatigué s'ouvre, se brise, éclate,  
Et les torrents vainqueurs entrent de tous côtés.

(DELL., *Énéid.*, I, 478.)

**VALABLE.** Adj. des deux genres qui suit toujours son subst. : *Acte valable, quittance valable, excuse valable.*

**VALABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a contracté valablement, ou il a valablement contracté.*

**VALETAILLE.** Subst. f. On mouille les l.

**VALÉTUDINAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un homme valétudinaire, une femme valétudinaire.*

**VALEUREUSEMENT.** Adv. Il se met quelquefois entre l'auxiliaire et le participe : *Il a combattu valeureusement, ou il a valeureusement combattu.*

**VALEUREUX, VALEUREUSE.** Adj. On le met quelquefois avant son subst. : *Un soldat valeureux, un valeureux soldat.*

**VALIDE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Contrat valide. — Mendians valides.*

**VALIDEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a contracté validement, ou il a validement contracté.*

**VALLÉE.** Subst. f. On ne prononce qu'un l. Voyez *Fallon*.

**VALLON.** Subst. m. On ne prononce qu'un l. Il y a de la différence entre *vallée* et *vallon*. La *vallée* est un espace entre deux montagnes, le *vallon* un espace entre deux coteaux. Les poètes se servent souvent du mot de *vallon*, et joignent à l'idée principale qu'il présente, une idée accessoire d'agrément champêtre. Au lieu que *vallée* ne signifie qu'un lieu bas, situé entre deux lieux plus élevés.

**VALOIR.** V. a. et irrégulier de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent.* Je vauX, tu vauX, il vaut; nous valons, vous valez, ils valent. — *Imparfait.* Je valais, tu valais, il valait; nous valions, vous valiez, ils valaient. — *Passé simple.* Je valus, tu valus, il valut; nous valûmes, vous valûtes, ils valurent. — *Futur.* Je vaudrai, tu vaudras, il vaudra; nous vaudrons, vous vaudrez, ils vaudront.

Conditionnel. — *Présent.* Je vaudrais, tu vau-

drais, il vaudrait; nous vaudrions, vous vaudriez, ils vaudraient.

Impératif. — *Présent.* VauX, qu'il vaille; valons, valez, qu'ils valent.

Subjonctif. — *Présent.* Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille; que nous valions, que vous valiez, qu'ils valent. — *Imparfait.* Que je valusse, que tu valusses, qu'il valût; que nous valussions, que vous valussiez, qu'ils valussent.

Participe. — *Présent.* Valant. — *Passé.* Valu, value.

Il prend l'auxiliaire avoir dans les temps composés.

Éraud dit que *vouloir* et *pouvoir* sont les seuls verbes qui aient un x aux deux premières personnes du présent de l'indicatif. Il a oublié *valoir*, qui fait à ces personnes, je vauX, tu vauX.

**VANITÉ.** Subst. f. En parlant du vice, il n'a point de pluriel : *La vanité les a perdus.* — En parlant des choses de luxe, d'ostentation, de mondanité, il se dit au pluriel : *Il a renoncé à toutes les vanités.* On dit tirer *vanité* de quelque chose. Voyez *Fierté*.

**VANITEUX, VANITEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme vaniteux, un propos vaniteux, ces vaniteux propos.*

**VAPEUR.** Subst. m. Ce mot s'emploie en poésie.

Je l'ai vu; ce n'est point une erreur passagère  
Qu'enfante du sommeil la vapeur mensongère.

(VOLTAIRE, *Sémir.*, act. I, sc. v, 66.)

Et lorsque dans le feu d'une fête brillante  
Qu'échauffera du vin la vapeur enivrante...

(DELL., *Énéid.*, I, 945.)

**VAPOREUX, VAPOREUSE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Un ciel vapoureux, une lumière vapoureuse.* — *Un homme vapoureux.*

**VARIABLE.** Adj. des deux genres. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Temps variable, vent variable, esprit variable.*

**VARIANT, VARIANTE.** Adj. verbal tiré du *v* *varier*. Il suit toujours son subst. : *Esprit variant, humeur variante.*

**VASEUX, VASEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Fonds vaseux, terres vaseuses.*

**VASISTAS.** Subst. m. On prononce *vazistâsse*. Mot composé des mots allemands, *was ist das?* qui signifient, qu'est-ce que cela? On le dit d'une fenêtre de porte que l'on ouvre ou que l'on ferme à volonté, sans ouvrir ou fermer la porte, et dont on fait usage pour voir si qui se passe au dehors, ou pour répondre aux personnes qui se présentent.

**VASTE.** Adj. des deux genres. Cet adj. précède très-souvent son subst. : *Vaste campagne, vaste désert, vaste mer; un lieu vaste.* — *Esprit vaste, génie vaste, ruste génie; un projet vaste, un vaste projet; une érudition vaste, une vaste érudition.* Voyez *Adjectif*.

**VAUDEVILLE.** Subst. m. On ne mouille pas les l. Terme de poésie. C'est une sorte de chanson faite sur des airs connus, à laquelle on passe les négligences, pourvu que les airs en soient chantants, et qu'il y ait du naturel et de la saillie. — On appelle aussi *vaudeville* une petite comédie dans laquelle le dialogue est entremêlé de *vaudevilles*.

**VÉGÉTAL, VÉGÉTALE.** Adj. qui ne se met qu'a-

**près son subst.** : Genre végétal, règne végétal; matières végétales.

**VÉHÉMENT, VÉHÉMENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Esprit véhément, naturel véhément, passion véhément, désirs véhéments, ton véhément.* — *Orateur véhément, discours véhément, ce véhément orateur, cette véhément apostrophe.* Voyez *Adjectif*.

**VEINÉ, VEINÉE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Bois veiné, marbre veiné.*

**VEINEUX, VEINEUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Bois veinoux, racine veineuse.* — *Vaisseaux veinoux.*

**VELOUTÉ, VELOUTÉE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Satin velouté, étoffe veloutée.*

**VELU, VELUE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Homme velu, poitrine velue, jambes velues.* On ne le dit ni par rapport à la barbe, ni par rapport aux cheveux.

**VÉNAL, VÉNALE.** Adj. Il fait au pluriel masculin *vénaux* et se met toujours après son subst. : *Charge vénale, valeur vénale.*

**VENDEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *vendeuse*, pour signifier celle dont la profession est de vendre, et *renderesse*, en style de pratique, en parlant de celle qui a vendu une terre, une maison, un héritage.

**VENDRE.** V. a. de la 4<sup>e</sup> conj. Les poètes l'emploient ordinairement au figuré.

... Oui, je te dois des jours que je déteste ;  
Tu m'as rendu bien cher un présent si funeste,  
(VOLT., *Atz.*, act. V, sc. v, 26.)

Peut-on vendre un présent ?

Quoi qu'il en soit, Narcisse, on me vend tous les jours ;  
Il prévoit mes desseins, il entend mes discours.  
(RAC., *Britan.*, act. I, sc. iv, 29.)

**VÉNÉNEUX, VÉNÉNEUSE.** Adj. Il se met toujours après son subst. Au propre, il ne se dit que des plantes. *Plantes vénéneuses.* — Au figuré, en style de théologie : *Langage vénéneux, doctrine vénéneuse.*

**VÉNÉRABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un vieillard vénérable, un vénérable vieillard, une assemblée vénérable, une vénérable assemblée, un air vénérable.* Voyez *Adjectif*.

**VENGEANCE.** Subst. f. L'Académie ne le met au pluriel que dans cette phrase : *Le Dieu des vengeances.* Il prend ce nombre dans plusieurs autres cas.

Va, ton père est bien loin de joindre à ses souffrances  
Cet horrible plaisir que donnent les vengeances.  
(VOLT., *Atz.*, act. V, sc. v, 54.)

Oui, je l'avoue, et ses lâches offenses  
Ont d'autant mieux mérité mes vengeances.  
(VOLT., *Enf. prod.*, act. V, sc. v, 51.)

On dit tirer vengeance de, prendre vengeance de ; *j'en aurai vengeance ; ne respirer que vengeance.*

Corneille a dit dans *Rodogune* (act. II, sc. II, 57) :

Quoi ! vous parlez encor de vengeance et de haine  
Pour celle dont vous-même allez faire une reine !

La particule *pour*, dit Voltaire, ne peut convenir

à vengeance. On n'a point de vengeance pour quelqu'un. (*Remarques sur Corneille.*)

**VENGER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans ce verbe, le *g* doit toujours se prononcer comme un *j* ; et pour lui conserver cette prononciation lorsqu'il est suivi d'un *a* ou d'un *o*, on met un *e* muet avant cet *a* ou cet *o* : *Je vengeais, vengeons*, et non pas *je vengais, vengons*. Voltaire a dit dans la *Henriade* (II, 397) :

Allez des nations venger la liberté.

**VENGEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *vengeresse*.

Tisiphone aussitôt, vengeresse des crimes.  
(DELLI., *Énéid.*, VI, 745.)

Il se prend aussi adjectivement dans les deux genres, et ne se met qu'après son subst. : *Le Dieu vengeur, sa main vengeresse, le tonnerre vengeur, la foudre vengeresse.*

Allez, et secondez ma fureur vengeresse.  
(VOLT., *Oreste*, act. IV, sc. VII, 7.)

... Les dieux, touchés des vœux qu'on leur adresse,  
Suspendent-ils enfin leur fureur vengeresse ?  
(VOLT., *OED.*, act. III sc. IV, 1.)

**VÉNIEL, VÉNIELLE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Péché véniel, faute vénielle.*

**VÉNIELEMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe : *Il a péché vénielement*, et non pas *il a vénielement péché.*

**VENIMEUX, VENIMEUSE.** Adj. Il ne se dit que des animaux, et suit toujours son subst. : *Animal venimeux.*

**VENIN.** Subst. m. Les poètes l'emploient souvent au figuré.

Ah ! si de ce soupçon votre âme est prévenue,  
Pourquoi nourrissez-vous le venin qui nous tue ?  
(RAC., *Britan.*, act. I, sc. I, 115.)

Et la morsure du serpent  
Est moins aiguë et moins subtile  
Que le venin caché que sa langue répand.  
(J.-B. ROUSS., *liv. I, Ode xv, 7.*)

**VENIR.** V. n. et irrégulier de la 2<sup>e</sup> conj. Il se conjugue comme *tenir*, mais il prend l'auxiliaire *être*. Voyez *Irrégulier*. — *Venir* de sert, avec les participes passés des verbes, à former des passés prochains : *Je viens de dîner, mon père vient de sortir, il venait de partir*, etc.

**VENTEUX, VENTEUSE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Légume venteux, saison venteuse, collique venteuse.*

**VENTRU, VENTRUE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Un homme ventru, une femme ventrue.*

**VÊPRE.** Subst. m. Le soir, la fin du jour. *Sur le vêpre.* Il est vieux et ne se dit qu'en plaisantant. (Acad.)

**VÊPRES.** Subst. f. plur. Terme de liturgie catholique. Cette partie des heures de l'office divin qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant, pour l'ordinaire, à deux ou trois heures après midi. (Acad.)

**VERBAL, VERBALE.** Adj. Terme de grammaire. On appelle ainsi les mots dérivés des verbes. Il y a des noms verbaux, et des adjectifs verbaux. Dans le cours de cet ouvrage, nous avons appelé particulièrement adjectifs verbaux les adjectifs

formes du participe présent. *Amusant* est un adjectif verbal tiré du verbe *amuser*, et formé du participe présent de ce verbe.

*Verbal* signifie aussi qui n'est que de vive voix, et non par écrit. C'est un adj. qui suit toujours son subst. : *Promesse verbale*, *ordre verbal*.

**VERBALEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a promis verbalement de*, ou *il a verbalement promis*.

**VERBE.** Subst. m. Il n'a pas suffi d'avoir donné des noms aux objets physiques et métaphysiques, et aux qualités que nous remarquons en eux, pour faire connaître aux autres les jugements que nous portons de ces objets; il a fallu encore que l'on ait inventé un mot qui exprimât la liaison que nous apercevons entre les uns et les autres.

Quand je juge que *Dieu est bon*, on distingue dans ce jugement trois choses. *Dieu*, qui est la chose à laquelle je pense; *bon*, qui est la qualité que j'aperçois en Dieu, et l'action de mon esprit qui lie l'idée de Dieu à l'idée de cette qualité.

Dans la proposition, qui est le jugement exprimé par des paroles, le mot qui exprime la chose à laquelle on pense, s'appelle le sujet de la proposition; celui qui exprime la qualité qu'on aperçoit dans cette chose, s'appelle l'attribut de la proposition; et celui qui exprime l'action de l'esprit qui lie cette chose avec la qualité, s'appelle le verbe. Ainsi, dans cette proposition, *Dieu est bon*, *Dieu* est le sujet; *bon*, l'attribut; et *est* le verbe.

On voit par là que le verbe est le mot principal, le mot essentiel du discours; car tous nos discours sont composés de propositions; et sans le verbe, nous ne pourrions pas en former une seule. En effet, j'aurais beau répéter les deux mots, *Dieu et bon*, je n'exprimerais pas que je lie ensemble les deux idées qu'ils expriment, que je les conçois existant ensemble; et il faudrait conjecturer pour comprendre ma pensée tout entière. Mais quand je dis *Dieu est bon*, mon jugement est rendu avec clarté et précision, et l'on comprend que je lie l'idée de bonté à celle de Dieu, et que je les conçois existant ensemble. C'est le verbe *être* qui jette cette lumière sur la proposition, en exprimant l'existence du sujet et sa liaison avec l'attribut.

Le verbe *être* pourrait suffire pour exprimer tous les jugements de notre esprit; car il peut exprimer l'existence de tous les sujets, et leur liaison avec tous les attributs. Ainsi, l'on pourrait dire *je suis dansant*, *je suis chantant*, *tu es aimant*, *il est courant*, etc. Dans ces exemples, le verbe *est* exprime seulement l'existence du sujet, et sa liaison avec un attribut quelconque, sans exprimer cet attribut; mais on a trouvé le moyen d'exprimer, dans un grand nombre de cas, en un seul et même mot, le verbe et l'attribut; et on a dit, par exemple, *je danse*, au lieu de *je suis dansant*; *je chante*, au lieu de *je suis chantant*; *tu aimes*, au lieu de *tu es aimant*, etc.

De là deux sortes de verbes : le verbe *être*, que l'on appelle verbe substantif ou abstrait, parce qu'il exprime l'existence du sujet sous une relation à une modification quelconque qui n'est point comprise dans sa signification, et les verbes adjectifs ou concrets, qui expriment l'existence du sujet, sous une relation à une modification déterminée qui est comprise dans sa signification.

Le verbe *être*, dans le sens d'exister, est lui-même un verbe adjectif; et quand on dit *Dieu est*, c'est comme si l'on disait *Dieu est existant*.

L'attribut d'une proposition peut indiquer, ou une action que fait le sujet, comme dans *Pierre bat*, qui signifie *Pierre est battant*; ou une action qui est faite sur le sujet, qu'il éprouve malgré lui, ou du moins sans y concourir, comme dans *Pierre est battu*; ou enfin une qualité du sujet, indépendante de toute action faite ou reçue, une simple manière d'être, comme dans *Dieu existe*.

Dans le premier cas, le verbe s'appelle verbe actif; *battre* est un verbe actif; dans le second, il s'appelle verbe passif; *être battu*, est un verbe passif; dans le troisième, on l'appelle verbe neutre; *exister* est un verbe neutre.

On distingue dans les verbes la personne qui parle, *je suis*, *j'aime*; la personne à qui l'on parle, *tu es*, *tu aimes*; et la personne dont on parle, *il est*, *il aime*. Voilà pour le singulier. Au pluriel, les personnes ont les mêmes noms, et il se fait quelques changements dans la terminaison des verbes : *Nous sommes*, *vous êtes*, *ils sont*; *nous aimons*, *vous aimez*, *ils aiment*. Voyez *Pronom*.

Lorsqu'en formant des propositions, nous désignons des sujets comme coexistant avec des attributs, ou nous voulons parler d'une coexistence présente, ou d'une coexistence passée, ou d'une coexistence future. Les diverses époques des temps se lient donc avec les verbes. Cette circonstance ne change rien ni à la nature du sujet, ni à celle de l'attribut, mais elle modifie l'existence du sujet et de sa relation à l'attribut.

On exprime ces diverses circonstances du temps, en donnant aux verbes des formes différentes. Ainsi nous distinguons les temps suivant qu'ils sont présents, passés ou futurs, en disant, par exemple, *je suis*, *je fus*, *je serai*; *j'aime*, *j'aimai*, *j'aimerai*. Ces formes prennent elles-mêmes le nom de temps. Voyez *Temps*.

Quand je dis, *je travaille*, *je travaillai*, *je travaillerai*, j'affirme positivement la coexistence de l'attribut avec le sujet; mais toutes les propositions n'ont pas ce caractère d'affirmation. Si, au lieu de dire *je travaille*, je dis, *travaille*, l'affirmation disparaît, et la coexistence de l'attribut avec le sujet n'est plus énoncée que comme pouvant ou devant être une suite de mon commandement.

Les différentes manières dont les verbes énoncent la coexistence du sujet avec l'attribut se nomment modes, et chaque mode a un nom particulier.

On appelle *indicatif*, ou mode indicatif, tous les temps des verbes où la coexistence du sujet avec l'attribut est affirmée d'une manière positive. Tels sont, *je suis*, *je fus*, *je serai*, etc. On appelle *impératif*, ou mode impératif, les temps où cette coexistence est énoncée avec dépendance d'un commandement, comme *travaille*, *travillez*, *travaillons*.

Quand je dis *je travaillerais*, l'affirmation n'est pas positive comme dans l'indicatif *je travaille*, elle est conditionnelle. Ce mode d'affirmation conditionnelle se nomme *conditionnel*, ou mode conditionnel : *Je mangerais si j'avais faim*.

Il y a des propositions principales et des propositions subordonnées. Voyez *Proposition*. Or une proposition principale renferme toujours

une affirmation positive ou conditionnelle, avec un rapport déterminé au présent, au passé ou au futur. Ces propositions doivent donc prendre ces formes dans le mode indicatif, *je fais, j'ai fait, je ferai*; ou dans le mode conditionnel, *je ferais, j'aurais fait*.

Il arrive souvent que l'on trouve aussi, dans les propositions subordonnées, la même affirmation positive ou conditionnelle, avec un rapport déterminé au présent, au passé ou au futur; et alors il faut que le verbe de cette proposition, comme celui de la principale, emprunte également ses formes du mode indicatif ou du mode conditionnel. On dit, *je crois que vous faites, que vous avez fait; je croyais que vous feriez, que vous auriez fait*.

Mais il y a des propositions subordonnées dont le verbe, n'ayant pas un rapport déterminé à un temps plutôt qu'à un autre, est, suivant les circonstances du discours, présent par exemple, ou futur, quoiqu'on lui conserve toujours la même forme. Si on me dit de quelqu'un, *il part*, je puis répondre, *je ne crois pas qu'il parte*; et si l'on me dit, *il partira*, je puis également répondre, *je ne crois pas qu'il parte*. Par où l'on voit que *partir*, indéterminé par lui-même à être présent ou futur, devient tour à tour l'un et l'autre, par les circonstances du discours.

De même, soit qu'on dise, *il est parti*, ou *il partira*, je puis répondre, *je ne croyais pas qu'il partirait; partir* est donc tour à tour passé ou futur.

*Que j'aie fait*, autre forme que l'on emploie dans les propositions subordonnées, est également indéterminé, et peut se rapporter, suivant les circonstances, à des époques différentes. On voit un passé dans *il a fallu que j'aie consulté*, et un futur dans *je n'entreprendrai rien que je n'aie consulté*. De même dans *je fusse fait*, on voit tantôt un passé : *je ne croyais pas que vous eussiez fait si tôt*; tantôt un futur : *je voudrais que vous eussiez fait avant mon retour*.

Toutes les nouvelles formes qu'on fait prendre aux verbes dans les propositions subordonnées expriment donc un rapport indéterminé au temps. Or, cette indétermination est l'accessoire qui constitue le mode que l'on nomme *subjonctif*. Il paraît que, dans ce mode, le verbe, étant subordonné aux circonstances du discours, tient plus d'elles que de sa forme, les rapports d'antériorité, d'actualité ou de postériorité qu'il exprime; et que les différentes formes du subjonctif sont moins destinées à distinguer les temps, qu'à marquer la subordination du verbe de la proposition subordonnée au verbe de la proposition principale.

Nous avons fait connaître quatre modes, l'indicatif, l'impératif, le conditionnel et le subjonctif. Tous ces modes supposent un sujet lié, par le verbe exprimé ou sous-entendu, à un attribut; aussi sont-ils tous susceptibles de la différence des personnes. C'est par cette raison que quelques grammairiens les ont nommés *modes personnels*, par opposition aux autres modes qu'ils nomment *impersonnels*.

Mais il y a d'autres modes dans lesquels le verbe, dépouillé d'une partie de ses qualités, n'en conserve qu'une partie, à laquelle il joint les qualités du substantif ou de l'adjectif. Tels sont les modes que l'on nomme *infinitif* et *participe*.

Dans les autres modes, le verbe signifie l'existence d'un sujet déterminé, avec relation à un

attribut; et c'est ce sujet qui fait que le verbe peut admettre des distinctions de genres, de nombres et de personnes. Mais on peut aussi exprimer l'existence avec un attribut, sans rapport avec un sujet déterminé. Ainsi, quand je dis *dormir ou être dormant*, j'exprime l'existence avec l'attribut *dormant*, sans rapport à aucun sujet déterminé auquel cet attribut soit lié. C'est ce mode que l'on appelle *infinitif*. *Être, lire, devenir*, sont à l'infinitif, ou sont des infinitifs.

L'infinitif, quoique subordonné à une proposition, n'en saurait former une. Dans *je veux que vous fussiez, que vous dormiez*, les formes du subjonctif, *vous fussiez, vous dormiez*, sont deux propositions. Au contraire, si je dis, *je veux faire, je veux dormir*, on n'aperçoit point de propositions dans *faire ni dormir*; on n'y voit qu'une action ou un état. Une autre différence entre l'infinitif et le subjonctif, c'est que, dans le premier, l'indétermination est encore plus sensible que dans le second; car l'infinitif qui, par lui-même, ne se rapporte à aucune époque, semble pouvoir se rapporter à toutes. *Faire*, par exemple, paraît présent dans *je puis faire*, passé dans *j'ai pu faire*, futur dans *je pourrai faire*. Mais, à mieux juger des choses, c'est *je puis* qui est présent, *j'ai pu* qui est passé, *je pourrai* qui est futur, et *faire* n'est pas plus présent, passé et futur dans ces phrases, que le serait le substantif *maison* dans *j'ai une maison, j'ai eu une maison, j'aurai une maison*. En effet, si l'on considère que, lorsque le verbe est à l'infinitif, nous faisons abstraction de tous les accessoires qu'il a pris dans les autres modes, on en conclura que nous faisons abstraction des rapports d'actualité, d'antériorité et de postériorité, et que, par conséquent, il ne peut plus exprimer aucun de ces rapports.

Le verbe, ainsi dépouillé de tous les accessoires qu'il avait dans les autres modes, ne peut plus être qu'un nom substantif qui exprime une action ou un état. Il y a même bien des occasions où l'on ne peut s'y méprendre. Nous disons, par exemple, *mentir est un crime, pour le mensonge est un crime*.

Nous avons vu qu'on forme des verbes adjectifs en réunissant l'idée du verbe substantif à celle de quelque adjectif, *faire pour être faisant*. Ainsi, en décomposant cette idée, on retrouve un adjectif dans les verbes d'action et dans les verbes d'état; *faisant, dormant*. Cet adjectif verbal est un mode que l'on a nommé *participe*. Il y a deux participes, l'un est le participe du présent, ainsi nommé, d'après ce qu'il paraît être, *faisant*; l'autre est le participe du passé, qui concourt aux formes composées des temps passés, *fait*. Ces noms participent de l'adjectif et du verbe: de l'adjectif, en ce qu'ils modifient un substantif; du verbe, en ce qu'ils le modifient avec un rapport de simultanéité à une époque quelconque.

Comme on a dit à l'indicatif, *j'ai fait, j'aurais fait*, on a dit à l'infinitif *avoir fait*, et cette forme a paru exprimer un passé ou un futur: un passé antérieur à un autre passé, *après avoir fait, il partit*; un futur antérieur à un autre futur, *il faudra avoir fait quand j'arriverai*. Mais, dit Condillac, si le verbe à l'infinitif ne conserve aucun des accessoires qu'il avait dans les autres modes, comment *avoir fait* pourrait-il être un passé ou un futur? Je vois un passé dans *il partit*, et un futur dans *il faudra*. Je ne vois qu'un

nom dans *avoir fait*, et à ce nom j'en pourrais substituer un autre, *la chose faite*, par exemple: *Après la chose faite, il partit; la chose faite il faudrait, quand j'arriverai.* (Extrait en grande partie, de la *Grammaire* de Condillac.) Voyez *Abolu, Modes, Participle, Passif, Relatif, Conjonction, Neutre, Réfléchi, Réciproque, Irrégulier, Disconvenances.*

**VERBEUX, VERBEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie: *Un homme verbeux, un avocat verbeux, ce verbeux avocat; une éloquence verbeuse, cette verbeuse éloquence.* Voyez *Adjectif.*

**VERDATRE.** Adj. des deux genres qui ne se met qu'après son subst.: *Couteur verdâtre, eau verdâtre, Stoffe verdâtre, marbre verdâtre.*

**VERDOYANT, VERDOYANTE.** Adj. verbal tiré du v. *verdoyer*. Il ne se met qu'après son subst., et ne s'emploie guère qu'en poésie: *Les arbres verdoyants, les plaines verdoyantes.*

**VERDOYER.** V. n. de la 4<sup>re</sup> conj. Il se conjugue comme *employer*.

**VÉREUX, VÉREUSE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst.: *Fruit véreux, pomme véreuse; — caution véreuse, créance véreuse.*

**VERGETTES.** Subst. f. plur. Epoussette, brosse servant à nettoyer des habits, des étoffes, etc. On dit aussi, dans le même sens, *une vergette.*

**VERGÈRE.** Subst. f. On prononce *verjère.*

**VÉRIDIQUE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst.: *Un homme véridique, une femme véridique.*

**VÉRITABLE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent: *Histoire véritable, discours véritable; — de véritable or, de véritable vin de Modène; — un véritable ami, un ami véritable; — un véritable orateur.* Voyez *Adjectif.*

**VÉRITABLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe: *Il est parti véritablement, ou il est véritablement parti.*

**VÉRITÉ.** Subst. f. *En vérité* est une expression adverbiale qui se dit en confirmation de ce qu'on vient de dire. Il se met au commencement de la phrase: *En vérité vous avez tort; ou après le verbe: Je vous le dis en vérité; ou entre l'auxiliaire et le participe: Je suis en vérité fort occupé de toutes ces choses.*

*A la vérité*, expression adverbiale, qui se met en opposition à ce qu'on vient de dire, et qui annonce une explication ou une restriction. Il se met toujours au commencement de la phrase: *A la vérité, il a dit cela d'un ton fort doux. A la vérité, je l'ai frappé, mais il n'avait offensé.*

**VERMEIL, VERMILLE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst.: *Rose vermeille, bouton vermeil, teint vermeil, bouche vermeille, lèvres vermeilles.*

**VERMICELLE.** Subst. m. On prononce *vermicelle*. — L'Académie n'indique pas cette prononciation conforme à l'origine italienne de ce mot. Il faut en conclure qu'elle pense qu'on doit le prononcer comme il s'écrit.

**VERNIS.** Subst. m. On l'emploie fréquemment au figuré: *Un vernis de modestie, un vernis de réputation. Quand j'aurai passé sur tout l'ouvrage un vernis d'une belle poésie.* (Volt., *Correspondance.*)

**VERROU.** Subst. m. On n'écrit plus *verrouil*, comme on faisait autrefois.

**VERS.** Subst. m. On ne prononce le *s* que devant une voyelle ou un *h* non aspiré. Terme de poésie. Les vers français n'ont ni mesure ni nombre pré-

cis. On ne les mesure que par le nombre des syllabes. — Nos vers réguliers sont de douze, de dix, de huit, ou de sept syllabes. Voilà ce qu'on appelle *mesure*. Le vers de douze syllabes est divisé par un repos après la sixième, et le vers de dix après la quatrième. Le repos doit tomber sur une syllabe sonore, et le vers doit finir tantôt par une syllabe sonore, tantôt par une syllabe muette. Voilà ce qu'on appelle *cadence*.

Toutes les syllabes du vers, excepté la finale muette, doivent être sensibles à l'oreille; voilà ce qu'on appelle *nombre*.

La syllabe muette est celle qui n'a que le son de *e* faible qu'on appelle muet ou féminin; telle est la finale de *rie* et de *flamme*. Toute autre voyelle a un son plein. — Dans le cours du vers, le féminin n'est admis qu'autant qu'il est soutenu d'une consonne, comme dans *Rome* et dans *gloire*. S'il est seul sans articulation, comme à la fin de *rie* et d'*année*, il ne fait pas nombre, et l'on est obligé de placer après lui une voyelle qui l'efface, comme *vi-active, ané-abondante*; cela s'appelle *élision*. Le *h* initial qui n'est point aspiré est nul, et n'empêche point l'élision. — On peut élider l'*e* muet final, quand même il est articulé et soutenu d'une consonne, mais on n'y est pas obligé. *Gloire durable, et gloire-éclatante* sont au choix du poète. Si l'on veut que l'*e* muet articulé fasse nombre, il faut éviter qu'il soit suivi d'une voyelle; et, si l'on veut qu'il s'élide, il faut qu'il soit immédiatement suivi d'une voyelle initiale. Dans la liaison d'*hommes illustres*, l'*e* muet d'*hommes* ne s'élide point, le *s* final y met obstacle. — Le repos de l'hémistiche ne pouvant tomber que sur une syllabe pleine, lorsque le mot qui fait repos finit par une syllabe muette, l'*e* muet doit s'élider, et l'hémistiche s'appuyer sur la syllabe qui la précède. — Il n'y a d'élision que pour l'*e* muet; la rencontre de deux voyelles sonores s'appelle *hiatus*, et l'hiatus est banni du vers.

Nous avons dit que la finale du vers est tour à tour sonore ou muette. Le vers à finale sonore s'appelle *vers masculin*, le vers à finale muette s'appelle *vers féminin*. Cette finale sur laquelle la voix expire, n'étant pas assez sensible à l'oreille pour faire nombre, on la regarde comme superflue, et on ne la compte pas. Le vers féminin a donc le même nombre de syllabes que le vers masculin, et de plus sa finale muette.

Les vers masculins sans mélange auraient une marche brusque et heurtée; les vers féminins sans mélange auraient de la douceur, mais de la mollesse. Au moyen du retour alternatif et périodique de ces deux espèces de vers, la dureté de l'un et la mollesse de l'autre se corrigent mutuellement. — On a voulu que la tragédie et l'épopée fussent rimées par distiques, et que ces distiques fussent tour à tour masculins et féminins. Voltaire a écrit *Tancrède* en vers croisés, et cet essai a réussi. — On a permis les rimes croisées au poème lyrique, à la comédie, à tout ce qu'on appelle *poésies familières, et poésies fugitives*. Ainsi la gêne et la monotonie sont pour les longs poèmes, et les plus courts ont le double avantage de la liberté et de la variété.

De quelque façon qu'on entrelace les rimes, l'oreille exige qu'il n'y ait jamais de suite deux syllabes pleines, ni deux syllabes muettes de différents sons, comme *vainqueur et combat*, comme *victoire et couronne*. Elle demande aussi que la rime ne change qu'au repos absolu. C'est une règle trop négligée. Elle a cependant son excep-

trou non-seulement dans le dialogue, mais lorsqu'une longue suite de vers est terminée par un vers isolé dont la pensée est d'un grand poids. Alors ce vers jeté seul et sans rime n'en est que plus étonnant pour l'oreille. On fait donc bien de réserver la rime pour la reprise qui le suit.

Le nombre des syllabes dont un vers est composé se prend par rapport à la prononciation, et non par rapport à l'orthographe. Le vers suivant n'a que douze syllabes pour l'oreille, et il en offre dix-neuf aux yeux.

Cache une âme agitée, aime, ose, espère et craint.

Quoiqu'on prétende communément que notre poésie n'adopte que cinq espèces différentes de vers : ceux de six, de sept, de huit et de dix syllabes, appelés *vers communs*, et ceux de douze qu'on nomme *alexandrins*, cette division n'est pas néanmoins trop juste, car on peut faire des vers depuis trois syllabes jusqu'à douze. Il est vrai que les vers qui ont moins de cinq syllabes, loin de plaire, ennui par leur monotonie. — Les vers de cinq syllabes ne sont pas dans ce cas, et peuvent être employés dans les contes, les fables, et autres petites pièces où il s'agit de peindre des choses agréables avec rapidité. On peut citer pour exemple les deux strophes suivantes tirées d'une épître.

Telle est des saisons  
La marche éternelle :  
Des fleurs, des moissons,  
Des fruits, des glaçons,  
Le tribut fidèle,  
Qui se renouvelle,  
Avec nos desirs,  
En changeant nos plaines,  
Fait tantôt nos peines,  
Tantôt nos plaisirs.

Cédant nos campagnes  
Aux tyrans des airs,  
Flora et ses compagnes  
Ont fui ces déserts ;  
Si quelque une y reste,  
Son sein outragé  
Gémit ombragé  
D'un voile funeste,  
Et la nymphe en pleurs  
Doit être modeste  
Jusqu'au temps des fleurs.

Les vers de six syllabes servaient autrefois à des odes ; mais aujourd'hui on les emploie volontiers dans les petites pièces de poésie et dans les chansons.

Cher ami, la fureur  
Contre ton procureur  
Injustement s'allume,  
Cess : d'en mal parler ;  
Tout ce qui porte plume  
Fut créé pour voler.

Les vers de sept syllabes ont de l'harmonie. Ils sont propres à exprimer les choses très-vivement ; c'est pourquoi ils servent à composer de belles odes, des sonnets, et plus ordinairement des épîtres, des contes et des épigrammes.

Les vers de huit syllabes, aussi bien que ceux de douze, sont les plus anciens vers français, et ils sont encore fort en usage. On les emploie ordinairement dans les odes, dans les épîtres, dans les épigrammes.

On se sert ordinairement de vers communs ou de dix syllabes, dans les épîtres, les ballades, les rondeaux, les contes, et rarement dans les

poèmes, les odes, les élégies, les sonnets et les épigrammes. Le repos de ces vers est à la quatrième syllabe, quand elle est masculine ; sinon il se fait à la cinquième, qui doit être toujours un e muet au singulier, pour se perdre avec une voyelle suivante.

Les vers que nous appelons alexandrins sont nos plus grands vers. Ils ont douze syllabes étant masculins, et treize étant féminins, avec un repos au milieu, c'est-à-dire après les six premières syllabes. Ce repos doit être nécessairement la fin d'un mot, ou un monosyllabe, sur lequel l'oreille puisse agréablement s'arrêter. Il faut de plus qu'il se fasse sur la sixième syllabe, quand elle est masculine, ou sur la septième, quand elle est féminine ; mais alors cette septième peut être d'un e muet au singulier, qui se perd avec une voyelle suivante. (*Encyclopédie*.)

VERSANT, VERSANTE. Adj. verbal, tiré du v. *verser*. Il ne se met qu'après son subst. : *Un carrosse versant, une berline versante*.

VERSATILE. Adj. des deux genres. Il ne se prend qu'en mauvaise part, et ne se met guère qu'après son subst. : *Esprit versatile, caractère versatile, volonté versatile*.

VERSER. V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. : *On verse des larmes, du sang* ; mais j'ai doute qu'on puisse dire, comme Voltaire, *verser une flamme* (*Hérodote*, III, 367) :

Je ne me flatte point d'avoir pu dans son âme  
Verser par mon exemple une si belle flamme.

Ce qui tend toujours à s'élever ne peut pas être versé.

VERSICULETS. Subst. m. plur. Mot dont Voltaire se servait quelquefois pour signifier des petits vers : *Je vous prie de lire les petits versiculets qui se trouvent dans la lettre au marquis d'Argens*. (Volt.) — *Vous devriez bien m'envoyer les versiculets du prince*. (Volt., 1<sup>re</sup> lettre à M. Thiriot, 6 déc. 1737.)

VERSIFICATEUR. Subst. m. Comment doit-on dire en parlant d'une femme ? L'Académie ne le dit point. L'analogie semble indiquer une femme *versificateur*, puisqu'on dit une femme *autzur*.

VERSIFICATION. Subst. f. C'est un terme de littérature. On entend par ce mot l'art ou la manière de construire des vers. Il se dit aussi du ton et de la cadence des vers.

On entend ordinairement par versification ce que le poète fait par son travail, par art, et par règle, plutôt que par son invention, par génie et par enthousiasme. La matière de la versification consiste en syllabes ; sa forme est l'arrangement de ces syllabes en vers corrects, nombreux et harmonieux. Il y a presque autant de différence entre la grammaire et la rhétorique, qu'il s'en trouve entre l'art de faire des vers et celui d'inventer des poèmes. Il ne faut donc confondre la versification ni avec ce qu'on nomme la *poésie des choses*, ni avec ce qu'on appelle la *poésie du style*. On pourrait s'ignorer rien des règles concernant la construction des vers, savoir exactement les noms, les définitions, les qualités propres à chaque genre de poésie, sans mériter pour cela le nom de poète, toutes ces connaissances n'étant que l'extérieur et l'écorce de la poésie ; comme il ne suffit pas, pour être éloquent, de savoir les préceptes de la rhétorique (*Encyclopédie*.) On trouvera les règles de la versification à chacun des articles qui y ont rapport, tels que *Verse, Césure, Cadence, Hémistiche, Rime*, etc.

**VERSION** Subst. f. Voyez *Traduction*.

**VERT, VERTUE.** Adj. On peut le mettre avant son substantif, lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Drap vert, satin vert. Un vert gazon, une verte jeunesse.*

Là règne un vert gazon qu'enfretiant la nature.

(DELL., *Géorg.*, I, 66.)

Autrefois on écrivait *verd* au masculin, avec un *d* final; et au féminin avec un *t* et un *e*. Aujourd'hui on écrit *vert* au masculin, et *verte* au féminin.

**VERTEMENT.** Adv. On peut quelquefois le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Cette place fut attaquée vertement, ou cette place fut vertement attaquée.*

**VERTICAL, VERTICALE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Cadran vertical, cercles verticaux.*

**VERTU.** Subst. f.

La vertu du Très-Haut brille au ur de sa tête,  
Et des traits qu'on lui lance écarte la tempête.

(VOLT., *Henr.*, VI, 559.)

Ici vertu est pris pour force.

Depuis vingt ans je règne, et j'en sais les vertus.

(CORN., *Cin.*, act. IV, sc. IV, 56.)

*Les vertus de régner* est un barbarisme de phrase, un solécisme. On peut dire, *les vertus des rois, des capitaines, des magistrats*; mais non *les vertus de régner, de combattre, de juger.* (Voltaire, *Remarques sur Corneille.*)

C'est cette vertu même, à vos désirs cruelle,  
Que vous louez alors en blasphemant contre elle.

(CORN., *Pol.*, act. II, sc. II, 57.)

Voltaire dit, au sujet de ces vers, *vous blasphémiez contre une vertu*, cela ne peut se dire ni en vers ni en prose. Une femme doit faire sentir qu'elle est vertueuse, et ne jamais dire, *ma vertu.* (*Remarques sur Corneille.*)

**VERTUEUSEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a vécu vertueusement.*

**VERTUEUX, VERTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme vertueux, une femme vertueuse, cette vertueuse femme, cette vertueuse dame; un ami vertueux, un vertueux ami.* Voyez *Adjectif*.

**VERVE.** Subst. Terme de poésie. On entend par ce mot, une vive représentation de l'objet dans l'esprit, et une émotion du cœur proportionnée à cet objet; moment heureux pour le génie du poète, où son âme, enflammée comme d'un feu divin, se représente avec vivacité ce qu'il veut peindre, et repand sur son tableau cet esprit de vie qui l'anime, et ces traits touchants qui nous conduisent ou nous ravissent. (*Encyclopédie.*)

**VESTIGE.** Subst. m. Voltaire a dit : *Les vestiges d'un crime.* (*OEdipe*, act. I, sc. II, 39) :

Et n'a-t-on jamais pu, parmi tant de prodiges,  
De ce crime impuni retrouver les vestiges ?

**VÉTÉRINAIRE.** Adj. des deux genres, qui ne se met qu'après son subst. : *Art vétérinaire, médecine vétérinaire, école vétérinaire.*

**VÉTILLER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. : *Il ne fait que*

*vétiller.* — Voltaire l'a employé dans un sens actif :

Plus d'un épilateur intraitable

M'a vétillé, m'a critiqué.

(Épître à M. Falkener, en tête de *Zaïra*.)

**VÉTILLEUX, VÉTILLEUSE.** Adj. On peut quelquefois le mettre avant son subst. : *Ouvrage vétilleux; c'est une vétilleuse besogne.*

**VÊTRE.** V. a. et defectueux de la 2<sup>e</sup> conj.

Indicatif. — *Présent.* Je vêts, tu vêts, il vêt; nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent. — *Imparfait.* Je vêttais, etc. — *Passé simple.* Je vêtis, etc. *Futur.* Je vêtirai, etc.

Conditionnel. — *Présent.* Je vêtirais, etc.

Impératif. — *Présent.* Vêts, vêtez, etc.

Subjonctif. — *Présent.* Que je vête, etc. — *Imparfait.* Que je vêtisse, etc.

Participe. *Présent.* Vêtant. — *Passé.* Vêtu, vêtue.

Il prend l'auxiliaire *avoir*. Le singulier du présent de l'indicatif n'est guère usité.

Ce verbe s'emploie plus ordinairement avec les pronoms personnels, et alors il signifie s'habiller. Dans ce sens, ses temps simples se conjuguent comme ceux de *vêtir*; mais ses temps composés se forment avec l'auxiliaire *être*. *Je me vêts, nous nous vêtez, nous nous sommes vêtus, elle s'est vêtue.*

L'Académie ne dit *vêtir* que des hommes et des oignons; Delille le dit des chevaux. (*Énéide*, V, 751) :

Sur des coursiers vêtus avec magnificence,  
Dans un ordre pompeux la jeunesse s'avance.

**VÊVE, VÊVE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. On prononce le *f* du masculin, même au pluriel : *Un homme vevf, une femme vevve.*

**VEXATOIRE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Impôt vexatoire, administration vexatoire.*

**VIAGER, VIAGÈRE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Rente viagère, pension viagère.*

**VIBRANT, VIBRANTE.** Adj. verbal tiré du v. *vibrer*. Il suit toujours son subst. : *Une corde vibrante.*

**VICE-AMIRAL, VICE-BAILLI, VICE-CONSUL, etc.** font au pluriel *des vice-amiraux, des vice-baillis, des vice-consuls.* Voyez *Composé*.

**VICIEUX, VICIEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un homme vicieux, une femme vicieuse, une conduite vicieuse, cette vicieuse conduite.* — *Une façon de parler vicieuse.*

**VICTORIEUSEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a réfuté victorieusement, ou il a victorieusement réfuté les raisons de son adversaire.*

**VICTORIEUX, VICTORIEUSE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Un prince victorieux, une armée victorieuse.* — *Des preuves victorieuses, des moyens victorieux.*

**VICUAILLE.** Subst. f. On mouille les *l*.

**VIDE.** Adj. Il ne se met qu'après son subst. : *Place vide, espace vide, nuïd vide, bourse vide* — *Le cerveau vide, la tête vide.* — Il régit quelquefois la préposition *de* :

Aller, et dans ses murs vides de citoyens,

Failes pleurer ma mort aux veuves des Troyens.

(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 59.)

Autrefois on écrivait *vide* avec un *u*; aujour-

d'hui on n'écrit plus que *vide*. Voyez *Ad-j-usif*.

**VIDE-BOUTEILLE.** Subst. m. Petite maison avec un jardin, près de la ville. Ce mot composé ne prend point de *s* au pluriel. Le pluriel tombe sur maison, qui est sous-entendu. On doit donc écrire des *vide-bouteille*, et non pas des *vide-bouteilles*.

**VIE.** Subst. f. Racine a dit (*Iphigénie*, act. V, sc. iv, 7) :

Mourrai-je tant de fois sans sortir de la vie ?

Ce vers ne paraît dire autre chose que : *Mourrai-je tant de fois sans mourir ?* Et cependant, en l'examinant avec attention, on voit que le poète a voulu dire : *La douleur me conduira-t-elle si souvent aux portes de la mort, sans me faire mourir ?*

**VEIL** ou **VIEUX**, **VEILLE.** Adj. L'Académie dit : Quand cet adjectif, employé au masculin, est placé après le substantif, on dit toujours *vieux*. Quand il précède le substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré, on dit plus ordinairement *vieil*. — Féraud contredit cette décision de l'Académie en ce qui regarde *vieil*. Il prétend qu'on ne dit plus un *vieil avare*, ni un *vieil homme*, ni un *vieil ami*, ni un *vieil habit*, et qu'on ne dit même guère plus *le vieil Adam*, *le vieil homme*. Nous pensons que l'on dit communément *vieil* dans les cas indiqués par l'Académie, et nous ne croyons pas qu'un prédicateur osât dire *le vieux Adam* et *le vieux homme* dans un sens religieux. — Cet adjectif, quand il est sans modificatif, précède ordinairement son subst., comme on vient de le voir. Cependant on dit du *vin vieux*. — Quand *vieux* est accompagné des adverbes de comparaison ou de quantité, on peut le mettre avant ou après son subst. : *C'est un très-vieux médecin*, *c'est un médecin très-vieux*. — Avec *plus*, *moins*, *extrêmement*, et autres adverbes semblables, il se place toujours après le nom : *C'est un homme plus vieux qu'on ne pense*, *c'est un homme extrêmement vieux*. Voyez *Comparatif*.

**VEILLIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. On dit d'un homme qu'il a *vieilli* et qu'il *est vieilli*. Par la première expression on veut signifier l'action progressive de vieillir ; par la seconde, l'état qui résulte de cette action. *Il a bien vieilli depuis deux ans*. *Je le sais, vous êtes vieilli ; mais roulez-vous que je crusse que vous êtes baissé, que vous n'êtes point poète ni bel esprit....* (La Bruyère.)

**VERGE.** Subst. f. On l'emploie adjectivement au propre et au figuré, et alors il ne se met qu'après son subst. : *Un jeune garçon qui est vierge*. — *Métaux vierges*, or vierge, argent vierge, cure vierge, parchemin vierge.

**VIF, VIVE.** Adj. Le *f* du masculin se fait également sentir devant une consonne et devant une voyelle : *Un vif désir*, *un vif amour*. Cet adj. se met souvent avant son subst. : *Un homme vif*, *un enfant vif*, *un air vif*, *une haie vive*, *de la chaux vive*. — *Une sensation vive*, *une vive sensation* ; *une impression vive*, *une vive impression* ; *une reconnaissance vive*, *une vive reconnaissance*. — *Des reproches vifs*, *de vifs reproches* ; *des représentations vives*, *de vives représentations*.

**VIGILANT, VIGILANTE.** Adj. Il ne se met guère

qu'après son subst. : *Un homme vigilant*, *une femme vigilante*.

**VIGNE, VIGNERON, VIGNETTE, VIGNOBLE, VIGOGNE.** Dans ces cinq mots, on mouille *gn*.

**VIGOREUSEMENT.** Adverbe. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a soutenu vigoureusement*, *il a vigoureusement soutenu son opinion*.

**VIGOREUX, VIGOREUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent. : *Un homme vigoureux*, *une femme vigoureuse*. — *Une jeunesse vigoureuse*, *une vigoureuse jeunesse* ; *une attaque vigoureuse*, *une vigoureuse attaque* ; *un discours vigoureux*, *un vigoureux discours* ; *une action vigoureuse*, *une vigoureuse action*. Voyez *Adjectif*.

**VIL, VILE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un homme vil*, *une femme vile* ; *un homme de vile condition* ; *une profession vile*, *une vile profession*. *Vendre à vil prix*. Voyez *Adjectif*.

**VILAIN, VILAINE.** Adj. Il se met ordinairement avant son subst. : *Cet homme est vilain*. *Cette maison est vilaine*. *Vilain homme*, *vilaine femme*, *vilain jardin*, *vilaine maison*, *vilaine action*, *vilain métier*, *vilain discours*. Voyez *Adjectif*.

**VILAINEMENT.** Adv. On le met souvent entre l'auxiliaire et le participe : *Il m'a trahi vilainement*, ou *il m'a vilainement trahi*.

**VILEMENT.** On le met entre l'auxiliaire et le participe : *Il a agi vilement*, ou *il a vilement agi dans cette circonstance*.

**VILLAGE.** Subst. f. On ne mouille pas les *l*, et l'on n'en prononce qu'un.

**VILLAGE.** Subst. m. On ne prononce qu'un *l*, sans le mouiller.

**VILLAGEOIS, VILLAGEOISE.** Subst. que l'on emploie aussi adjectivement. On ne prononce qu'un *l* sans le mouiller. Comme adj., on ne le met guère qu'après son subst. : *Un air villageois*, *des manières villageoises*. Voyez *Adjectif*.

**VILLANELLE.** Subst. f. On ne mouille point les *l*, et l'on n'en prononce qu'un, *vilanelle*. C'est une sorte de poésie pastorale, dont tous les couplets finissent par le même refrain.

**VILLE.** Subst. f. On ne mouille point les *l*. On prononce *vile*.

**VILLETTE.** Subst. f. Diminutif de *ville*. On ne mouille point les *l*, et on n'en prononce qu'un, *villette*.

**VINDAS.** Subst. m. On prononce le *s* final.

**VINDICATIF, VINDICATIVE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Un homme vindicatif*, *une femme vindicative* ; *un esprit vindicatif*, *une ame vindicative*.

\* **VINDICATION.** Subst. f. Du latin *vindicatio*. Mot nouveau proposé par Mercier. C'est, dit-il, une petite, froide et longue vengeance, plus honteuse que la vengeance même. La vindication est le partage des âmes faibles, elle agit sourdement, à la dérobée ; elle devient plus redoutable que la colère ouverte et que le ressentiment le plus prononcé. La vindication a son siège dans les couvents, dans les académies ; elle se venge en multipliant et volant les coups qu'elle porte. Il y a loin de la vengeance de Médée à la vindication d'une religieuse. — Ce mot, pris en ce sens, nous semble utile.

**VINEUX, VINEUSE.** Adj. qui suit toujours *ce*

**ALBÊT.** : *Vin vineux, pêche vineuse, melon vineux.*

**VINGT.** Nom de nombre cardinal. On ne prononce jamais le *g*. Le *t* ne se fait pas sentir à la fin. D'une phrase, nous étions vingt; ni devant une consonne, vingt soldats; ni dans la série des nombres de quatre-vingts à cent. Mais il se fait sentir dans toute la série des nombres de vingt à trente, et quand il est suivi d'une voyelle, vingt abbécots. — *Vingt* prend un *s* au pluriel, quand on le multiplie par un autre nom de nombre cardinal, c'est-à-dire quand il est question de plusieurs vingts, comme quand on dit quatre-vingts, six-vingts. Mais on n'ajoute point le *s* quand vingt précède un autre nombre auquel il est joint : *Quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre, quatre-vingt-dix.* *Vingt* précède toujours son subst., excepté quand il se met pour vingtième : *Vingt hommes, vingt chevaux.* — *Chapitre vingt.*

On a douté pendant quelque temps s'il fallait écrire *vingt et un cheval, vingt et un an, vingt et un jour, ou vingt et un chevaux, vingt et un ans, vingt et un jours.* L'Académie, consultée sur cette question, décida qu'il fallait dire *vingt et un cheval, vingt et un an et vingt et un jour*; mais que, quand le substantif *cheval* était suivi d'un adjectif, il fallait alors rapporter l'adjectif à tout le nombre entier, et dire *il a vingt et un chevaux enharnachés*; mais que dans *vingt et un an, vingt et un jour*, les mots *an* et *jour* devaient chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mit l'adjectif au pluriel, et qu'ainsi on devait dire *il a vingt et un an accomplis, il a vingt et un jour passés.* — L'Académie regardait ces façons de parler comme elliptiques; c'était, disait-elle, comme s'il y avait, *il a vingt ans accomplis et un an, il a vingt jours passés et un jour.* — Il paraît que l'usage a abrogé cette décision, et l'Académie donne elle-même pour exemple *vingt et un chevaux.* En effet, *vingt et un* est un nom de nombre formé de deux autres, et qui n'est pas moins pluriel que celui de *quinze*, exprimé en un seul mot. Ainsi il ne peut modifier qu'un substantif pluriel. D'ailleurs, on ne veut pas parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs; il faut donc écrire, *vingt et un ans, vingt et un jours, vingt et un ans accomplis, vingt et un jours passés*, de même que l'on écrit *vingt et un chevaux, vingt et un chevaux enharnachés, vingt-cinq ans accomplis*, et de même qu'on a toujours écrit, sans difficulté, *quinze ans, quinze jours.*

**VINGTIÈME.** Adj. des deux genres. Il se met ordinairement avant son subst. : *Le vingtième jour, la vingtième année.* — On dit aussi *chapitre vingtième, article vingtième.*

**VIOLATEUR.** Subst. m. En parlant d'une femme, on dit *violatrice.*

**VIOLEMMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Le vent a soufflé violemment, ou a violemment soufflé.*

**VIOLENT, VIOLENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Remède violent, vent violent, tête violente, violente tempête; douleur violente, violente douleur.* — *Un homme violent, humeur violente, cette violente humeur; une passion violente, cette violente passion.*

**VOILET, VIOLETTE.** Adj. qui ne se met qu'après son subst. : *Couleur villette, drap violet.*

**VIOLONCELLE.** Subst. m. On prononce *violoncelle.* — L'Académie n'indique pas cette pronon-

ciation, ce qui doit faire penser qu'elle est d'avant que ce mot se prononce comme il s'écrit.

**VIRGINAL, VIRGINALE.** Adj. Il ne se met guère qu'après son subst. : *Pudeur virginale, modestie virginale, air virginal.*

**VIRGULE.** Subst. f. Voyez *Ponctuation.*

**VIRIL, VIRILE.** Adj. On prononce le *l* final du masculin sans le mouiller.

**VIRILEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il s'est comporté virilement.*

**VIRTOUSE.** Subst. m. et f. Ce mot est exclu du style noble.

**VIRULENT, VIRULENTE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. quand il est pris dans un sens figuré, et en consultant l'oreille et l'analogie : *Un ulcère virulent.* — *Une satire virulente, une virulente satire.*

**VIRUS.** Subst. m. On fait sentir le *s*.

**VIS.** Subst. m. Prononcez *visse.*

**VIS-À-VIS.** Expression que l'on emploie en guise de préposition, et qui doit être suivie de la préposition de : *Vis-à-vis de moi, vis-à-vis de mes fenêtres.* Dans le discours familier, on supprime quelquefois le *de*, et l'on dit *vis-à-vis l'église, pour vis-à-vis de l'église; vis-à-vis la porte Saint-Denis, vis-à-vis le marché.*

Plusieurs personnes emploient cette expression dans le sens d'*envers, à l'égard de*, etc. Voltaire s'est élevé fortement contre ces acceptions vicieuses. Aujourd'hui, dit-il, que la langue sembleroit commencer à se corrompre, et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule, on se sert du mot impropre *vis-à-vis* après *ingrat*; *plusieurs gens de lettres ont été ingrats vis-à-vis de moi, au lieu d'envers moi.* — Y a-t-il un seul des écrivains du grand siècle de Louis XIV qui ait dit *ingrat vis-à-vis de moi, au lieu de ingrat envers moi; il se ménageait vis-à-vis ses rivaux, au lieu de dire avec ses rivaux; il était fier vis-à-vis de ses supérieurs, pour fier avec ses supérieurs, etc.* ? Dès qu'une expression vicieuse s'introduit, la foule s'en empare. (*Lettre à M. d'Olivet.*) Voyez *Langue française.*

**VISAGE.** Subst. m.

Si je l'entretiens hier, et lui fis bon visage.

CORN., *Her.*, act. I, sc. 117, 29.)

*Faire bon visage*, dit Voltaire, est du style le plus familier. (*Remarques sur Corneille.*)

**VISER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj., qui signifie *viser*, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, de trait, d'arme à feu, etc. : *Viser à un but.* — Figurément, avoir en vue une certaine fin, une certaine affaire : *Il ne visait point à cette place.* — Ce verbe se prend activement dans certains cas que l'usage autorise, et il est permis de dire on a visé cet homme au cœur, on a visé cet animal à la tête.

**VISIBLE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Une chose visible.* — *Une fausseté visible, une imposture visible.*

**VISIBLEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il vous a trompé visiblement, ou il vous a visiblement trompé.*

**VISITE.** Subst. f.

A ma seule prière il rend cette visite.

CORN., *Pol.*, act. IV, sc. 17, 4.)

Voltaire a dit au sujet de ce vers : *Visite* ne doit jamais être employé dans la tragédie. (*Remarques sur Corneille.*) — On dit sans article, *faire visite, et recevoir visite.*

**VISQUEUX, VISQUEUSE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Humeur risquée, liqueur visqueuse.*

**VITAL, VITALE.** Adj. qui suit toujours son subst. On dit au pluriel masculin *vital* : *Les parties vitales, les esprits vitaux.*

**VITE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Un cheval vite, un mouvement vite.*

*Vite* se prend aussi adverbialement, et alors il se met tantôt après le verbe, tantôt entre l'auxiliaire et le participe : *Aller vite, il a vite couru chez lui.*

**VITEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il s'est vite mis à l'ouvrage, ou il s'est vite mis à l'ouvrage.*

**VIVACE.** Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Animal vivace, plantes vivaces.*

**VIVANT, VIVANTE.** Adj. verbal tiré du v. *vivre.* Il se met ordinairement après son subst. : *Un homme vivant, une femme vivante, des enfants vivants.* — On dit qu'un homme est le portrait vivant, est la vivante image de son père.

**VIVEMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il l'a attaqué vivement, ou il l'a vivement attaqué.*

**VIVIFIANT, VIVIFIANTE.** Adj. verbal tiré du v. *vivifier.* Il suit toujours son subst. : *Un élixir vivifiant, une chaleur vivifiante.*

**VIVRE.** V. n. et irrégulier de la 4<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

Indicatif. — *Présent.* Je vis, tu vis, il vit ; nous vivons, vous vivez, ils vivent. — *Imparfait.* Je vivais, tu vivais, il vivait ; nous vivions, vous viviez, ils vivaient. — *Passé simple.* Je vécus, tu vécus, il vécut ; nous vécûmes, vous vécûtes, ils vécurent. — *Futur.* Je vivrai, tu vivras, il vivra ; nous vivrons, vous vivrez, ils vivront.

Conditionnel. — *Présent.* Je vivrais, tu vivrais, il vivrait ; nous vivrions, vous vivriez, ils vivraient.

Impératif. — *Présent.* Vis, qu'il vive ; vivons, vivez, qu'ils vivent.

Subjonctif. — *Présent.* Que je vive, que tu vives, qu'il vive ; que nous vivions, que vous viviez, qu'ils vivent. — *Imparfait.* Que je vécusse, que tu vécusses, qu'il vécût ; que nous vécussions, que vous vécussiez, qu'ils vécussent.

Participe. — *Présent.* Vivant. — *Passé.* Vécu. Point de féminin.

Les temps composés se forment avec l'auxiliaire *avoir.*

*Tous les hommes qui vivent sur la terre. Il vivait au douzième siècle. — Il ne vit que de lait. — Vivre de son bien, de ses rentes, etc. — Vivre de régime, de ménage, d'industrie. — Vivre en grand seigneur, en prince. — Vivre dans le célibat, dans sa famille, dans le grand monde. — Vivre bien, vivre mal avec quelqu'un. — Vivre sous les lois d'un pays. — Vivre sous un bon, sous un mauvais gouvernement. — Vivre un temps. Le regret qu'ont les hommes du mauvais emploi du temps qu'ils ont vécu, ne les conduit pas toujours à faire de celui qui leur reste à vivre un meilleur usage. (L. Bruyère, ch. XI. De l'homme.) Le temps qu'ils ont vécu, c'est-à-dire pendant lequel ils ont vécu.*

Les poètes emploient ce mot au propre, mais plus souvent au figuré :

Quoi ! tu crois, cher Osmin, que m'a gloire passée  
Platte encor leur vider, et vit dans leur pensée ?

(Rac., Baj., act. I, sc. 1, 49.)

Croyez que vos vœux vivent dans sa mémoire.

(Idem, act. I, sc. 111, 48.)

Sa haine bravée

Fit au fond de son cœur profondément grave.

(Dell., Enéid., l. 45.)

*Vive le roi!* Acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. *Le peuple cria Vive le roi! On dit de même: Vive la liberté! Vive la charte! Vivent les braves! Vivent nos libérateurs!* etc.

*Vive* est aussi un terme familier dont on se sert pour marquer qu'on estime quelqu'un, qu'on fait grand cas de quelque chose : *Vive un tel! c'est un galant homme; vivent les arts!* (Acad.)

Ma foi, vive Mignot et tout ce qu'il apprêlé!

(Boil., Sat. III, 65.)

**VOCAL, VOCALE.** Adj. Il suit toujours son subst. : *Oraison vocale, musique vocale.*

**VOGUE, VOGUER, VOGUEUR.** Dans ces trois mots, *l'u* est muet ; il n'est là que pour donner au *g* un son fort qu'il n'a pas devant *l'e*.

**VOICI, VOILÀ.** Prépositions. La première sert à désigner, à montrer un objet plus proche ; et la seconde, un objet plus éloigné : *Voici mon livre, voilà le votre.* — *Voici et voilà* se disent aussi des choses qui ne s'aperçoivent pas par les sens ; et alors *voici* se dit pour indiquer ce qu'on va dire, et *voilà*, ce qu'on vient de dire : *La droiture du cœur, la vérité, l'innocence et la règle des mœurs, l'empire sur les passions, voilà la véritable grandeur et la seule gloire réelle que personne ne peut nous disputer. (Mass., Petit Carême. Sur la fausseté de la gloire humaine. 3<sup>e</sup> part.) Voici la cause de cet événement, je vais vous la faire connaître en peu de mots. — Voilà donne plus de mouvement et de force à la pensée, lorsqu'on veut plutôt marquer l'effet que produit l'objet que l'objet même, quoique cet objet soit proche :*

Du côté du levant bientôt Bourbon s'avance ;

Le voilà qui s'approche, et la mort le devance.

(Voltaire, II<sup>e</sup> m., VI, 185A)

Voilà qu'au fond d'un bois se présente sa mère.

(Dell., Enéid., l. 425.)

*Voici, voilà*, sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes *ci* et *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms pour régime : *Me voici, te voici, le voici, le voilà, nous voici, nous voilà, les voici, les voilà* ; ce qui ne peut convenir aux prépositions. — C'est par la même raison qu'on dit, *le voilà qui vient, le voyez-vous qui vient!* et non pas, *le voilà qu'il vient, le voyez-vous qu'il vient?* Car il est certain que dans les deux premières phrases, *qui* est relatif à *te* et à *la*, qui est devant, quoiqu'on ne puisse pas l'exprimer par *lequel* ni par *laquelle* ; et en effet, c'est la même chose que si l'on disait : *Voilà lui qui vient, ou voilà lui lequel vient. Voyez-vous lui qui vient? ou Voyez-vous lui lequel vient?* Mais quand *voici* et *voilà* sont employés sans article, on met après la conjonction que : *Voilà qu'il arrive ; voilà qu'il se jette à ses pieds.* — On met aussi la conjonction *que* entre des noms et *voici* ou *voilà* : *Monsieur que voici, madame que voilà.* — Quelquefois *voilà* régit la préposition *de* : *Voilà de vos soupçons.*

**VOIE.** Subst. f. Il s'emploie souvent au figuré. Voltaire a dit, *ouvrir une voie* (Tancrède, act. I, sc. 1, 26) :

A notre liberté le ciel ouvre une voie.

VOILA. Voyez *Voici*.

VOILE. Subst. m. L'Académie ne dit point au figure, le voile de la mort, le voile du mystère.

Le voile de la mort se répand sur sa vue.

(VOLT., *Henr.*, VIII, 278.)

De la religion le prétexte ordinaire

Fut un voile honorable à cet affreux mystère.

(Idem, III, 119.)

VOIR. V. a. et irrégulier de la 3<sup>e</sup> conj. Il se conjugue de la manière suivante :

Indicatif. — *Présent*. Je vois, tu vois, il voit ; nous voyons, vous voyez, ils voient. — *Imparfait*. Je voyais, tu voyais, il voyait ; nous voyions, vous voyiez, ils voyaient. — *Passé simple*. Je vis, tu vis, il vit ; nous vîmes, vous vîtes, ils virent. — *Futur*. Je verrai, tu verras, il verra ; nous verrons, vous verrez, ils verront.

Conditionnel. — *Présent*. Je verrais, tu verrais, il verrait ; nous verrions, vous verriez, ils verraient.

Impératif. — *Présent*. Vois, qu'il voie ; voyons, voyez, qu'ils voient.

Subjonctif. — *Présent*. Que je voie, que tu voies, qu'il voie ; que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient. — *Imparfait*. Que je visse, que tu visses, qu'il vît ; que nous vissions, que vous vissiez, qu'ils vissent.

Participe. — *Présent*. Voyant. — *Passé*. Vu, vue.

Il prend l'auxiliaire *avoir* dans les temps composés.

*Voir* régit l'infinitif sans préposition : *Voir venir quelqu'un, je l'ai vu venir ;* ou la conjonction que suivie de l'indicatif : *J'ai vu qu'il venait ;* ou l'adjectif conjonctif *qui*, aussi avec l'indicatif : *Je l'ai vu qui venait*. Dans les phrases négatives ou interrogatives, il demande le subjonctif à la proposition subordonnée : *Je ne vois pas qu'il s'en mette fort en peine. Voyez-vous qu'il s'en mette fort en peine ?* Massillon a dit : *Les peuples voient assez souvent que les souverains peuvent se tromper ; mais ils voient assez rarement qu'ils sachent se désabuser et contenir de leurs méprises*. Dans cette phrase, *rarement* équivalant à une négative ; *voir rarement*, c'est ne pas voir souvent. — Quand la phrase est tout à la fois négative et interrogative, on doit mettre l'indicatif : *Ne voyez-vous pas que je le puis par ce moyen ?* La raison en est que la négation, jointe à l'interrogation, équivalant à l'affirmation. — Avec *comment*, on met toujours l'indicatif, quoique la phrase soit négative : *Je ne vois pas comment on peut s'en défendre*.

Quelques poètes ont écrit *je voi* pour la commodité de la rime ; mais en prose on écrit toujours *je vois*. L'Académie laisse le choix d'écrire à l'imperatif *voi* ou *vois*.

L'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif sont, comme les verbes terminés en *oyer* ou *uyer*, etc., distingués dans les premières et les secondes personnes du pluriel, par un *i* ajouté à *oy* : *Nous voyions, vous voyiez ; que nous voyions, que vous voyiez*. La prononciation de ces personnes est si dure, qu'il faut toujours les éviter. En effet, l'y ayant le son de deux *i*, il faudrait donc prononcer trois *i* de suite : *Il faut que nous voyions*. Cette prononciation est insupportable.

Corneille a dit (*Horaces*, act. I, sc. 1, 425) :

Voyez qu'un bon génie à propos nous l'envoie.

Ce tour a vieilli, dit Voltaire ; c'est un malheur pour la langue ; il est vil, naturel, et mérite, je crois, d'être imité.

On dit *ne voir goutte*, et il s'est glissé à l'égard de cette locution un mot qui, quoique employé par beaucoup de personnes, n'en est pas moins inutile et déplacé ; c'est le mot *y* : *Lorsque j'ai les yeux fermés, je n'y vois pas du tout. L'Amour est un petit dieu qui n'y voit goutte. On dirait que vous n'y voyez pas clair*. Mais pourquoi employer ici ce pronom *y* ? il n'exprime point une relation avec ce qui précède ; c'est cependant là le seul cas où il soit nécessaire. S'il est permis de dire, *ce dialogue est si obscur que les plus doctes n'y voient goutte*, c'est parce qu'avec le mot *dialogue* dont on a parlé précédemment, on est obligé de déterminer cette intention par le pronom *y* ; de sorte que c'est comme si l'on disait, *ils ne voient, ils ne comprennent rien à ce dialogue ; au lieu que dans les autres exemples on n'a rien à déterminer, conséquemment le pronom y est absolument inutile*. Si donc on veut parler correctement, on dira, *lorsque j'ai les yeux fermés, je ne vois pas du tout. L'Amour est un petit dieu qui ne voit goutte*, etc. (Dumergue.) — L'Académie, en 1835, donne pour exemples au mot *goutte* : *Il fait bien obscur ici, je n'y vois goutte. Cette affaire est fort embrouillée, je n'y entends goutte*. Dans ces deux cas, *y* peut très-bien s'expliquer comme adverbe relatif, *en cet endroit, à cette chose*, et par conséquent l'emploi en est motivé par les mots *ici, affaire*, qui précèdent. Mais au mot *voir*, l'Académie donne ces locutions absolues : *Il n'y voit goutte ; il n'y voit pas ;* et au mot *clair* : *Avant de m'engager, je veux y voir clair*. Il résulte de ces exemples, qui nous semblent confirmés par l'usage, que dans ces locutions l'adverbe relatif *y* s'emploie d'une manière absolue et explétive avec le sens neutre des langues anciennes, et qu'il signifie *à cela, à cette chose, en cette affaire*. C'est encore la un de ces idiotismes que l'usage défend contre la grammaire. » (A. Lemaire, *Grammaire des Grammaires*, p. 4289.)

VOISIN, VOISINE. Adj. Il suit toujours son subst. : *Les lieux voisins, la maison voisine* — Il régit quelquefois la préposition *de* :

Fusses-tu par delà les colonnes d'Alcide,  
Je me croirais encor trop voisin d'un perfide.

(RAC., *Phéd.*, act. IV, sc. 11, 107.)

VOIX. Subst. f. L'Académie a dit au figuré, *la voix du sang* ; elle n'a pas dit, *la voix de la guerre, la voix des bienfaits*.

Il lorsque la trompette et la voix de la guerre

Du Nil au Pont-Euxin font retentir la terre.

(VOLT., *Zaïre*, act. I, sc. 11, 29.)

Malgré la voix du sang qui parle à ma douleur,

qui demande vengeance à mon âme éperdue,

La voix de tes bienfaits est encore entendue.

(VOLT., *Alz.*, act. V, sc. v, 29.)

On dit, *il n'y a qu'une voix sur lui, il n'y a pas deux voix sur son compte. Le Cid n'a eu qu'une voix pour lui, à sa naissance, qui est celle de l'admiration*. (La Bruyère.) *Il n'y a pas deux voix différentes sur ce personnage*. (Idem.)

VOLABLE. Adj. des deux genres. Il suit toujours son subst. : *Ce n'est pas un homme volable, des effets volables*.

**VOLAGE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et l'analogie : *Un cœur volage, un esprit volage, un amant volage, un volage amant.* Voyez *Adjectif*.

**VOLANT, VOLANTE.** Adj. verbal tiré du v. *voler*. Il ne se met qu'après son subst. : *Dragon volant, poisson volant.* — *Peuille volante.*

Quand tu verras nos cœurs, justement enchanés,  
Au-devant de tes pas volants de tous côtés.

(VOLT., *Épître XII*, 21.)

**VOLER.** V. n. de la 1<sup>re</sup> conj. Dans le sens de courir avec grande vitesse, il est souvent employé par les poètes, surtout au figuré :

Mon cœur pour le chercher volait loin devant moi.  
(RAC., *Iphig.*, act. II, sc. III, 28.)

Sur ce lit malheureux la mort vole au hasard,  
(VOLT., *Henr.*, II, 512.)

Un vain peuple qui vole après la nouveauté.  
(VOLT., *Mér.*, act. IV, sc. v, 2.)

Le fer avec le feu vole de toutes parts,  
Des mains des assiégeants et du haut des remparts.  
(VOLT., *Henr.*, VI, 185.)

Que notre âme épurée  
Vole à ces vérités dont elle est éclairée.  
(VOLT., *Épître XLIV*, 69.)

**VOLER.** V. a. de la 1<sup>re</sup> conj. Prendre le bien d'autrui. Ce terme est exclu du style noble au propre et au figuré.

Et loin de lui voter son bien en son absence.  
(CORN., *Nicom.*, act. I, sc. II, 94.)

Le mot *voler* est bas, dit Voltaire au sujet de ce vers. On emploie dans le style noble, *ravir, enlever, arracher, ôter, priver, dépouiller*, etc. (*Remarques sur Corneille.*)

Vous suivrez un époux avoué par lui-même;  
C'est un titre qu'en vain il prétend me voler.  
(RAC., *Iphig.*, act. V, sc. II, 62.)

On peut appliquer la remarque précédente de Voltaire à ces vers de Racine.

**VOLONTAIRE.** Adj. des deux genres. Il ne se met qu'après son subst. : *Action volontaire, mouvement volontaire, accord volontaire, traité volontaire.*

**VOLONTAIREMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Je l'ai fait volontairement; il a avoué volontairement sa faute, ou il a volontairement avoué sa faute.*

**VOLONTIERS.** Adj. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a consenti volontiers, il aurait consenti volontiers, ou il aurait volontiers consenti à ce que vous désirez.*

**VOLUME.** Subst. m. Voyez *Tome*.

**VOLUMINEUX, VOLUMINEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Un ouvrage volumineux, un volumineux ouvrage; une compilation volumineuse, une volumineuse compilation.* Voyez *Adjectif*.

**VOLUPTUEUSEMENT.** Adv. Il ne se met guère qu'après le verbe : *Il a toujours vécu voluptueusement.*

**VOLUPTUEUX, VOLUPTUEUSE.** Adj. On peut le mettre avant son subst., en consultant l'oreille et

l'analogie : *Un séjour voluptueux, ce voluptueux séjour; une vie voluptueuse.*

**VOMIR.** V. a. de la 2<sup>e</sup> conj. On dit au figuré *vomir des injures, vomir des blasphèmes*. Ces expressions choquent au commencement, et Vaugelas conseille de s'en abstenir devant les dames. Aujourd'hui elles sont généralement adoptées.

L'onde approche, se brise, et vomit à nos yeux  
Parmi des flots d'écume un monstre furieux.

(RAC., *Phéd.*, act. V, sc. VI, 28.)

Là, l'Achéron bouillonne, et, roulant à grand bruit,  
Dans le Cyclope affreux vomit sa fange immonde.

(DEUIL., *Énéid.*, VI, 386.)

**VOMISSEMENT.** Subst. m. Quoique *vomir* au figuré soit admis dans le style noble, *vomissement* en est exclu. Ce mot ne se dit qu'au propre, si ce n'est dans cette expression de l'Écriture Sainte, *retourner à son vomissement*, qui signifie retomber dans ses erreurs ou dans son péché.

**VORACE.** Adj. des deux genres. On peut le mettre avant son subst., lorsque l'harmonie et l'analogie le permettent : *Animal vorace, vorace animal, un homme vorace, un estomac vorace.* Voyez *Adjectif*.

**VOTIF, VOTIVE.** Adj. qui suit toujours son subst. : *Tableau votif, messe votive.*

**VOTRE.** Adj. possessif des deux genres qui répond au pronom personnel *vous*.

Quand il modifie un subst. exprimé, il se met toujours avant ce subst., exclut l'article, et fait *vos* au pluriel : *Votre maison, vos frères, vos sœurs.* — Quand il modifie un subst. sous-entendu, il prend l'accent circonflexe sur l'*ô*, est toujours précédé de l'article, et fait *vôtre* au pluriel : *Mon frère et le vôtre, ma maison et la vôtre, mes sœurs et les vôtres.*

**VOULOIR.** V. a. de la 3<sup>e</sup> conj. Voici comment il se conjugue :

**Indicatif.** — *Présent.* Je veux, tu veux, il veut; nous voulons, vous voulez, ils veulent. — *Imparfait.* Je voulais, tu voulais, il voulait; nous voulions, vous vouliez, ils voulaient. — *Passé simple.* Je voulus, tu voulus, il voulut; nous voulûmes, vous voulûtes, ils voulurent. *Futur.* Je voudrai, tu voudras, il voudra; nous voudrons, vous voudrez, ils voudront.

**Conditionnel.** — *Présent.* Je voudrais, tu voudrais, il voudrait; nous voudrions, vous voudriez, ils voudraient. — *Il n'est pas usité, dit-on, à l'impératif.*

**Subjonctif.** — *Présent.* Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. *Imparfait.* Que je voulusse, que tu voulusses, qu'il voulût; que nous voulussions, que vous voulussiez, qu'ils voulussent.

**Participe.** — *Présent.* Voulant. — *Passé.* Voulu, voulue.

Il prend l'auxiliaire *avoir* aux temps composés. L'impératif *veux, voulons, voulez*, n'est usité que dans certaines occasions très-rares où l'on engage à s'arrêter d'une ferme volonté. Mais l'usage a établi le mot *veuillez*, pour seconde personne de ce mode; on le trouve dans plusieurs écrivains distingués, et on le dit journellement dans la conversation.

Veuillez vous souvenir

Que les événements régleront l'avenir.

(CORN., *Pompée*, act. II, sc. IV, 55.)

Pour les être d'écouter,  
Et n'avez pas, de grâce, éventer mon secret.  
VOL., *École des Femmes*, act. I, sc. VI, 405.

Veuillez donc que votre Dieu soit juste. (Marmontel.) Veuillez auparavant examiner comment cet article s'est introduit dans la langue latine et dans la notre. (Diderot. Veuillez du moins nous dire qui nous devons suivre. (Volney.) Veuillez, monsieur, rendre hommage au mérite. (Voltaire.)

Il regit l'infinitif sans préposition, *il veut partir*; ou que avec le subjonctif, *ou veut que vous obéissiez*. Le premier se dit quand le second verbe se rapporte au sujet du verbe *vouloir*; le second, quand il se rapporte à une autre personne. Quand je dis, *mon frère veut partir*, *partir* se rapporte à mon frère, qui est le sujet du verbe *vouloir*. Quand je dis *mon père veut que j'obéisse*, *obéisse* a rapport à moi, et non à mon père, qui est le sujet du verbe *vouloir*.

On dit *en vouloir à quelqu'un*, pour dire, vouloir du mal à quelqu'un; et cette expression est admise dans le style noble.

Va, César est bien loin d'en vouloir à la vie.  
(VOLT., *Mort de César*, act. I, sc. III, 92.)

.... Si ma colère en voulait à tes jours, etc.  
(Idem, act. II, sc. v, 4.)

VOULU, VOULUE. Participe passé du v. *vouloir*, et adj. On dit *être bien voulu*, *être mal voulu dans une maison*. Il paraît que nous ne sommes pas extrêmement bien voulus dans les pays étrangers. (Voltaire, *Correspondance*.) — L'Académie remarque que ces phrases vieillissent.

VOUS. Pronom de la seconde personne. Il est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées. Il est singulier quand on parle à une seule personne, et pluriel quand on adresse la parole à plusieurs. Il s'emploie comme sujet des verbes : *Vous voulez, monsieur; vous voulez, messieurs*.

*Vous* s'emploie aussi comme régime direct, *il vous aime*, ou comme régime indirect, *il vous a dit*; et dans ces deux cas il est le pluriel de *te*. Il s'emploie aussi comme complément des prépositions, et alors il est le pluriel de *toi* : *Il se moque de vous, j'ai été avec vous, je ferai cela pour vous*. Pour la construction, il suit les règles des pronoms dont il est le pluriel. — « Remarquez que quand, par politesse, on emploie le pronom pluriel *vous* au lieu du pronom *tu*, le participe prend bien la terminaison féminine lorsqu'il est question d'une femme, mais il ne prend pas le *s* qui est la marque du pluriel, et l'on dit : *Madame, vous êtes estimée*, et non pas *estimées*, parce qu'alors on emploie le participe par rapport à la personne à laquelle on parle, et non par rapport au pronom *vous*, ni au verbe auxiliaire pluriel dont on se sert. La syntaxe est la même pour les adjectifs et pour les pronoms. (*Grammaire des Grammaires*, p. 322.) Voyez *Pronom*.

VOYELLE. Subst. f. La voix humaine comprend deux sortes d'éléments, le son et l'articulation. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la matière. L'articulation est le degré d'explosion que reçoivent les sons, par le mouvement subit

et instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe.

L'écriture, qui peint la parole en représentant les éléments dans leur ordre naturel, par des signes d'une valeur arbitraire et constatée par l'usage, que l'on nomme *lettres*, doit donc comprendre pareillement deux sortes de lettres; les unes doivent être les signes représentatifs des sons, les autres les signes représentatifs des articulations; ce sont les *voyelles* et les *consonnes*.

Les *voyelles* sont des lettres consacrées par l'usage national à la représentation des sons. Elles sont ainsi appelées du mot *voix*, parce qu'elles se font entendre par elles-mêmes; elles forment toutes seules un son, une *voix*, c'est-à-dire qu'elles représentent des sons qui peuvent se faire entendre sans le secours des articulations; au lieu que les *consonnes*, qui sont destinées par l'usage national à la représentation des articulations, ne représentent, en conséquence, rien qui puisse se faire entendre seul, parce que l'explosion d'un son ne peut exister sans ce son, de même qu'aucune modification ne peut exister sans l'être qui est modifié. De là vient le nom de *consonne* (qui somme avec), parce que l'articulation représentée ne devient sensible qu'avec le son qu'elle modifie.

On compte dans l'alphabet français six *voyelles*, *a, e, i, o, u, y*. Ces *voyelles* ne sont cependant pas les seules que nous ayons dans notre langue, car, outre que chacune d'elles peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son, il semble qu'à consulter la différence des sons simples, selon les diverses ouvertures de la bouche, on aurait pu en ajouter encore d'autres. Mais, au lieu d'imaginer des caractères particuliers pour exprimer ces divers sons, on a donné plusieurs sons différents à un même caractère, ou bien on a joint d'autres lettres aux voyelles ordinaires, parce que, comme l'observe Dumarsais, c'est pas la manière d'écrire qui fait la voyelle. C'est la simplicité du son, qui ne dépend que d'une situation d'organes, et qui peut être continue. Aussi l'Académie a-t-elle décidé que c'est s'expliquer improprement que de donner le nom de diphthongues aux combinaisons de voyelles qui rendent un son simple. C'est pour avoir confondu ces combinaisons avec celles qui rendent un double son, qu'on trouve dans beaucoup de grammaires tant de confusion dans la théorie des sons. Pour éclaircir cette matière, il est nécessaire de distinguer les *voyelles* pures et simples, des *voyelles* nasales et des diphthongues.

On doit regarder comme des voyelles *eu, ou, ai, an*, etc., lorsque la réunion des lettres qui les composent se prononce de manière à ne former qu'un son simple, comme les voyelles *a, e, i, o, u*.

Les combinaisons des voyelles *a, e, i, o, u*, avec les lettres *m* et *n* finales, forment ce qu'on appelle *voyelles nasales*, lorsqu'elles sont suivies de quelque autre consonne, ou qu'elles terminent le mot. Ces combinaisons sont, *am, an, ean, em, en, im, aim, ein, on, con, um, un* et *eu, aux* — quelles on donne la prononciation nasale de *au, en, in, on, un*, et que l'on appelle par cette raison *voyelles nasales*. Dans *ambassadeur, entrecôte, insulte, onologie, am, en, in on*, sont des voyelles nasales.

Il y a quelques exceptions à cette règle. Quelques mots empruntés des langues étrangères, comme *amen, Jerusalem, hymen, abdomen*,

*Éden*, etc., ne prennent point le son nasal; et dans *ennui* et *emmené*, la première syllabe garde le son nasal, quoique la consonne y soit redoublée. Les trois lettres *ent*, qui sont à la fin des troisième personnes plurielles des verbes, ne forment point un son nasal, mais seulement celui d'un *e* muet.

Quelquefois les mots qui finissent par une voyelle nasale se joignent dans la prononciation au mot suivant, lorsque ce mot commence par une voyelle ou par un *h* muet, comme dans *ancien ami*, *certain auteur*, *vilain homme*, *en plein air*, que l'on prononce *ancien-n-ami*, *certain-n-auteur*, *vilain-n-homme*, *en plein-n-air*. D'autres fois cette liaison ne s'opère point, comme dans *passion aveugle*, *question importante*, *bon à monter*, *cela est certain et indubitable*. Mais dans quels cas faut-il former cette liaison? dans quels cas faut-il l'omettre? C'est une difficulté sur laquelle les grammairiens ne sont pas parfaitement d'accord. La *Grammaire des Grammaires*, qui s'efforce de l'expliquer, ne fait que l'embrouiller, au lieu de la résoudre.

Cette grammaire donne pour principe général, qu'on ne doit faire sonner les finales que quand le mot ou elles se trouvent et le mot qui les suit sont *immédiatement*, *nécessairement* et *inséparablement* unis, et que quand le sens ne permet pas une petite pause après la syllabe nasale. Ce principe général, qui contient quelque chose de vaine, est exposé d'une manière obscure et incomplète, et il serait très-difficile d'en faire l'application. Dans *certain auteur*, *certain* n'est pas plus *immédiatement*, plus *nécessairement*, plus *inséparablement* uni avec *auteur*, que, dans *passion aveugle*, le premier mot ne l'est avec le second; et on ne peut pas plus faire de pause après *certain* qu'après *passion*, ou, si l'on veut, on peut en faire également une après l'un et après l'autre. Dans l'une et dans l'autre phrase, c'est un adjectif et un substantif, ou un substantif et un adjectif, immédiatement, nécessairement et inséparablement unis dans la pensée de l'auteur, comme dans l'énonciation de cette pensée. Ainsi, après l'exposition du principe général de la *Grammaire des Grammaires*, on peut se demander encore pourquoi dans la première phrase, on prononce *certain-n-auteur*, et dans la seconde, *passion aveugle*.

Voici une règle qui me semble plus claire, plus sûre et plus précise que le principe de la *Grammaire des Grammaires* :

Il faut faire sonner le *n* de la voyelle nasale avant un mot qui commence par une voyelle ou un *h* muet, toutes les fois que ce mot est, dans l'ordre grammatical, un complément nécessaire du premier mot.

Un adjectif n'a qu'un sens vague et incertain, tant qu'il n'est pas joint au substantif qu'il doit modifier; une préposition, quand elle n'est pas joint à un complément. L'adjectif prononcé le premier fait donc attendre un substantif, la préposition un complément, et le passage de l'un à l'autre doit être aussi simple dans l'énonciation qu'il l'est dans l'esprit de celui qui parle. Or, ce passage serait dur, lorsque le dernier mot commence par une voyelle, et l'hiatus séparerait en quelque sorte ce qui est uni dans la pensée, si l'on ne faisait disparaître cette séparation par la prolongation du son nasal. Si l'on prononçait *certain auteur*, la liaison du premier mot qui appelle le second ne serait point marquée, et le passage de l'un à l'autre ne serait pas sensible.

Ce passage devient sensible lorsqu'on prononce *certain-n-auteur*. Il en est de même de ces phrases, *en Allemagne*, *en Espagne*, qu'il faut prononcer, *en-n-Allemagne*, *en-n-Espagne*. *En* est une préposition qui appelle nécessairement un complément; et le son nasal marque l'union entre cette préposition et ce complément, et forme le passage de l'une à l'autre. Lorsque le second mot commence par une consonne, ce passage se fait naturellement, parce qu'il n'y a point de choc dans la prononciation, point d'hiatus qui opère séparation. *Certain poète*, *en France*.

Mais lorsque la première expression n'appelle pas nécessairement la seconde dans l'ordre grammatical, les deux expressions ne sont pas nécessairement liées, et il ne faut pas marquer par le son nasal une liaison qui n'existe point. Dans *passion aveugle*, le mot *passion* n'appelle nécessairement ni l'adjectif *aveugle*, ni aucun autre adjectif. Le sens de ce mot est par lui-même complet et absolu. La liaison existe bien dans l'idée, mais elle n'existe pas dans l'énonciation grammaticale. Voilà pourquoi on prononce *passion aveugle*, et non *passion-n-aveugle*.

On prononce *on-n-a dit*, et non pas, *on a dit*, parce que *on* est un mot vague et incomplet qui exige nécessairement un verbe auquel il doit être lié; et on prononcera *a-t-on eu soin?* *arrive-t-on aujourd'hui?* et non pas *a-t-on-n-eu soin?* *arrive-t-on-n-aujourd'hui?* parce que *on* n'exige ni *eu*, ni *aujourd'hui*, et que les verbes *o* et *arrivé*, qu'il exige grammaticalement, sont déjà exprimés.

On prononce *bon à savoir*, et non pas, *bon-à savoir*, parce qu'ici l'adjectif *bon*, qui appelle naturellement un substantif, est suivi d'un autre mot; mais on prononce *bon-n-ami*, parce que *bon* est suivi du mot qu'il appelle naturellement, c'est-à-dire d'un substantif. Par la même raison, on prononce *un-n-homme*, *un-n-arbre*.

Dans les exemples que nous venons de donner, où la voyelle nasale se fait sentir, on laisse à cette syllabe sa nasalité entière, et on en prolonge le son par l'addition d'un *n* euphonique, que l'on prononce au commencement du second mot: *certain nateur*. Quelques grammairiens, s'élevant contre cet usage général dont les meilleurs grammairiens ont fait une règle, veulent que l'on retranche le *n* de la voyelle nasale, qu'on le transporte au commencement du mot suivant, et qu'on prononce par exemple, *certain nateur*, au lieu de *certain-n-auteur*; *o na dit*, au lieu de *on-n-a dit*. Cette innovation est d'autant plus absurde qu'elle dénaturerait le premier mot de chacune de ces phrases, pour en faire des mots barbares. *Certain*, *o*, ne sont pas des mots français, et la lettre *n* que l'on mettrait au commencement des mots qui les suivent ne suffirait pas pour leur donner un sens raisonnable, puisque dans la prononciation elle n'affecte que le mot au commencement duquel elle est placée.

Voici comment l'auteur de cette singulière innovation tâche de justifier son système. « Cette manière, dit-il, de lier les voyelles, sauve les principes, et ne jette pas dans l'insoutenable contradiction du double emploi de ce son qui est simple et indivisible par essence. Le caractère grammatical de ces sons est renversé, à la vérité, dans leur liaison; mais c'est pour en faire résulter un ordre naturel de prononciation, un ordre qui est tellement dans le génie de notre langue, que nous l'exécutons dans un très-grand nombre de

mots, par un principe de prononciation universel et reconnu. En effet, que l'on observe notre manière de prononcer les mots *inattentif*, *inabordable*, *inhumain*, etc., quel qu'un s'avise-t-il de dire *in-attentif*, *in-abordable*, *in-humain*? Non, sans doute; et cependant qui ignore que ces mots sont composés de la particule *in*, qui répond à la préposition latine *non*, particule que l'on rend toujours nasale dans les mots où elle est suivie d'une consonne, comme dans *indécent*, *intempérant*? Que fait-on donc dans le premier cas? On prononce *l'i pur*, dont on forme la première syllabe du mot, tandis que le *n* qui lui appartient naturellement va se réunir comme une pure consonne à la voyelle suivante, et l'on dit *i-nattentif*, *i-nabordable*, *i-nhumain*. C'est d'après ce même principe que nous prononçons encore *bon-heur*, formé de *bon* et de *heur*; *no-nobstant*, qui résulte de *non* et d'*obstant*; *ri-naigre*, évidemment formé des mots *rin* et *aigre*.

l'observe d'abord que la manière établie de prononcer les syllabes nasales avant les voyelles, ne jette pas dans l'insupportable contradiction du double emploi de ce son. Dans certain-*n*-auteur, le son de la voyelle nasale n'est point double, il est affecté au mot auquel il appartient, et *n*-auteur ne donne point ce son nasal, mais le son naturel d'un *n* joint à une voyelle.—D'ailleurs, si, comme le dit l'auteur de l'innovation, la voyelle nasale est simple et indivisible par essence, pourquoi donc la divisez-vous, ou plutôt pourquoi la détruisez-vous? car dans votre prononciation de certain *n*-auteur, non-seulement on ne trouve plus aucune trace de nasalité, mais même on cherche en vain le premier mot qui est réduit à des syllabes barbares et inintelligibles.

La prononciation des mots composés où l'on a formé un seul mot d'une particule et d'un autre mot, ne peut être mise en comparaison avec celle de deux mots qui, dans le discours, doivent conserver chacun leur caractère distinct. Dans la composition des premiers, l'usage ne laisse plus de distinction entre les éléments dont elle les forme. Le résultat n'est plus qu'un seul mot dont les éléments sont inséparables et dont l'orthographe et la prononciation suivent les inspirations de l'euphonie. Ainsi dans les mots *aguerrier*, *adapter*, *accumuler*, *agréger*, *allaier*, *arranger*, *arrondir*, *assaillir*, *attribut*, c'est toujours la particule *a* changée en *ad*, *ac*, *ag*, *al*, *as*, *at*, suivant le besoin de l'euphonie, et dans ces variations, cette particule ne conserve ni son orthographe ni sa prononciation primitive; elle ne forme point un mot à part, mais elle est tellement unie au mot dans la composition duquel on l'a fait entrer, qu'elle en est devenue une partie inséparable. — Il en est de même de *in* dans les mots *inattentif*, *inabordable*, *indécent*; ce n'est pas proprement un mot qui ait par lui-même un sens individuel; c'est une particule qui n'a de sens que lorsqu'elle fait partie de quelque autre mot; et qui, par raison d'euphonie, prend deux sons différents avant une voyelle ou avant une consonne. On ne prononce pas *inabordable*, parce que *in* n'est pas un mot dont il faille distinguer le sens et le caractère, mais une particule inséparable qui sert à déterminer le sens du mot *inabordable*.

Il n'en est pas de même des mots dont il est question ici. *Certain* est un mot distinct, *auteur* est un autre mot distinct, et ces deux mots ne sont pas des parties inséparables d'un mot com-

posé. Il est nécessaire, en indiquant la liaison de l'un avec l'autre, de conserver à chacun sa signification propre. Or, c'est ce qu'on ne fait pas dans la prononciation proposée. *Certain* ne signifie rien, et *n*-auteur est absurde, quand le *n* par où il commence n'indique pas une liaison avec le mot précédent. Or, dans *certain n*-auteur, *n*-auteur n'indique point de liaison avec le mot *certain*, qui ne finit pas par un *n*. En voila peut-être trop sur un système dont l'absurdité est évidente. Mais il n'y a point d'erreur qui ne trouve quelques partisans, surtout dans les questions où l'on est porté à suivre sans examen les opinions des autres. Voyez les articles, *Un*, *A*, *E*, *I*, *O*, *U*, *Y*, *Diphthongue*, *Lettres*, *Nasal*, *Apostrophe*.

**VRAI, VRAIE.** Adj. Quand il signifie, qui est tel qu'il doit être, qui a toutes les qualités essentielles de sa nature, il se met toujours avant son subst. : *Le vrai Dieu, du vrai marbre, de vrais amis, un vrai philosophe, un vrai savant.* — On dit aussi la *véritable cause, le vrai sujet, le vrai motif*, pour dire l'unique ou la principale cause, l'unique ou le principal sujet, etc. — D'autres fois, cet adj. se met après son subst. *Un homme vrai* est un homme sincère, qui aime et qui dit la vérité. Cette expression paraît avoir été hasardée par madame de Sévigné : *Il y a longtemps que je dis que vous êtes vraie. Cette louange ne plaît, elle est nouvelle... Ah! qu'il y a peu de personnes vraies! Révez un peu sur ce mot, vous l'aimerez. J'y trouve, comme je l'entends, une force au delà de sa signification ordinaire.* (Sévigné.)

**VRAIMENT.** Adv. On peut le mettre entre l'auxiliaire et le participe : *Il a vraiment souffert, il est vraiment affligé.*

**VRAISEMBLABLE.** Adj. des deux genres. Comme ce mot est composé de *vrai* et de *semblable*, le *s* se prononce durement, comme s'il était initial. Cet adj. ne se met guère qu'après son subst. : *Chose vraisemblable, opinion vraisemblable.*

**VRAISEMBLEMENT.** Adv. Le *s* se prononce durement, comme dans *semblablement*. Cet adverbe peut se mettre ou au commencement de la phrase, *vraisemblablement il arrivera demain*; ou après le verbe, *il arrivera vraisemblablement demain*; ou entre l'auxiliaire et le participe, *il a vraisemblablement éprouvé quelque accident*; *il est vraisemblablement arrivé.*

**VRAISEMBLANCE.** Subst. f. Comme ce mot est composé des deux mots *vrai* et *semblance*, le *s* de ce dernier a conservé sa prononciation naturelle, comme s'il était initial.

**VUE,** Subst. f.

Elle a jeté sur moi sa vue épouvantée.

(VOLTAIRE, *Oreste*, act. III, sc. 1, 15.)

La Harpe dit au sujet de ce vers : On dit bien *jeter la vue sur quelqu'un*, mais on ne peut y joindre aucune épithète, comme on en donne aux yeux et aux regards. C'est que *jeter la vue, tourner la vue, porter la vue*, sont ce qu'on appelle des phrases faites qui n'admettent aucune idée d'attribution; aussi n'y en a-t-il point d'exemples. (*Cours de littérature.*)

La Harpe a fait la même observation sur cet autre vers de Voltaire (*Oreste*, act. IV, sc. 1, 4) :

Le perfide! il échappe à ma vue indignée.

Quand ce mot signifie en général la faculté de voir, sans application à un sujet particulier, il ne

prend point de pluriel. Il en prend un dans tous les autres sens.

**VULGAIRE.** Adj. des deux genres. On peut quelquefois le mettre avant son subst., lorsque l'analogie et l'harmonie le permettent : *Préjugé vulgaire, croyance vulgaire, cette vulgaire croyance; opinion vulgaire, ces vulgaires opinions; expression vulgaire, ces vulgaires expressions.*

**W.** Subst. m. Cette lettre n'est pas proprement de l'alphabet français. C'est la nécessité de conformer notre écriture à celle des étrangers qui en a donné l'usage. Si l'on eût consulté l'oreille et la prononciation, on l'aurait rendue par *ou*. **W** est la marque de la monnaie frappée à Lille.

**WING.** Subst. m. On prononce *Ouigue*.

**WINSR.** Subst. m. Ce mot est tiré de l'interjec-

Assez et trop longtemps de vulgaires merveilles  
Ont des peuples oisifs fatigué les oreilles.

(DELLI. *Georg.*, III, 5.)

Voyez *Adjectif*.

**VULGAIREMENT.** Adv. Il ne se met qu'après le verbe, ou au commencement de la phrase : *On dit vulgairement que... Vulgairement on dit que... Vulgairement parlant.*

## W.

tion anglaise *whist*, qui signifie silence ! parce que ce jeu exige en effet beaucoup de silence et d'attention. C'est par corruption que certaines personnes écrivent *wisk*.

**WISKY.** Subst. m. On prononce *ouiski*. Sorte d'eau-de-vie de grains.

**WISKI.** Subst. m. On prononce *ouiski*. Sorte de cabriolet léger.

## X.

**X.** Subst. m. C'est la vingt-troisième lettre, et la dix-huitième consonne de notre alphabet. On prononce *xe*.

Cette lettre a différentes valeurs, et pour les déterminer, nous allons la considérer au commencement, au milieu et à la fin des mots.

Elle ne se trouve au commencement de d'un très-petit nombre de noms propres empruntés des langues étrangères, et il faut l'y prononcer avec sa valeur primitive *cs*, excepté quelques-uns devenus plus communs et adoucis par l'usage, comme *Xavier*, que l'on prononce *Gzavier*; *Xénophon*, que l'on prononce quelquefois *Gzénophon*; *Ximènes*, qui se prononce *Gzimenez* ou *Chimenez*.

Si cette lettre *x* est au milieu d'un mot, elle y a différentes valeurs, selon ses diverses positions.

— Elle tient lieu de *cs* entre deux voyelles, lorsque la première n'est pas un *e* initial, comme *axe, maxime, Alexandre, Mexique, sexe, flexible, vexation, fixer, Ixion, oxyrate, paradoxe, luxe, luxation, fluxion*, etc. On en excepte *soixante* et ses dérivés, *Bruxelles, Auxonne, Auxerre*, que l'on prononce *soissante, Bruxelles, Aussonne, Auxerre*; ainsi que *sixain, sixième, deuxième, dixain, dixaine, dixainier, dixième*, où *x* se prononce comme un *z*. — La lettre *x* tient encore lieu de *cs*, lorsqu'elle a après elle un son guttural suivi d'une des trois voyelles *a, o, u*, ou d'une consonne, ou lorsqu'elle est suivie d'une consonne autre que la lettre *h*; comme *excavation, excommunié, excuse, exclusion, excrément, exfolier, expédient, mixtion, exploit, extrait*, etc. — *X* tient lieu de *gz* lorsque étant entre deux voyelles, la première est un *e* initial; et dans ce cas, la lettre *h* qui précéderait une des deux voyelles est réputée nulle; comme dans *examen, hexamètre, exécution, exhérédation,*

*exil, exhiber, exorde, exhorter, exaltati u, ex-humer.* — *X* tient lieu de *c* guttural quand il est suivi d'un *e* sifflant, à cause de la voyelle *e* ou *i*; comme dans *excès, exciter*, qui se prononcent *eccès, ecciter*.

*X* a la fin des mots a différentes valeurs, selon les occurrences. Il vaut autant que *cs* à la fin des noms propres, *Palafix, Pollux, Styx* (excepté *Aix* en Provence, où *x* se prononce toujours avec le son de *s*); à la fin des noms appellatifs *borax, index, larynx, lynx, sphynx, phénix, storax, thorax, onyx*, et de l'adjectif *préfix*. — Lorsque les deux adjectifs numériques *six, dix*, ne sont point suivis du nom de l'espèce nombrée, on y prononce *x* comme un sifflement fort : *J'en ai dix, prenez-en six.* — *Deux, six, dix*, étant suivis du nom de l'espèce nombrée commençant par une voyelle ou par un *h* muet, ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire du nombre numéral composé, et se trouvant suivi d'une autre partie de même nature, on prononce *x* avec un sifflement faible, ou comme un *z* : *Deux hommes, six aunes, dix ans, dix-huit, dix-neuvième.* — A la fin de tout autre mot, *x* ne se prononce pas, ou se prononce comme *z*. Voici les cas où l'on prononce *x* comme *z* à la fin des mots, le mot suivant commençant par une voyelle ou par un *h* non aspiré : 1<sup>o</sup> Dans *aux, aux amis, aux hommes.* 2<sup>o</sup> A la fin d'un nom suivi de son adjectif, quand ce nom n'a pas de *x* au singulier : *Chevaux alertes, cheveux épars, travaux utiles, feux ardents, vœux indiscrets.* 3<sup>o</sup> A la fin d'un adjectif suivi du nom avec lequel il s'accorde : *heureux amant, faux accords, affreux état, séditions insulaires.* 4<sup>o</sup> Après les verbes *vaut, veut et peut*, comme *je vaut autant, je veux y aller, tu peut écrire, je peut attendre, tu en veut une.* — La lettre *x* n'est jamais redoublée.

## Y.

Y. Subst. m. C'est la vingt-quatrième lettre de l'alphabet. Cette lettre est appelée *î* grec, parce qu'elle répond à l'upsilon des Grecs, et parce qu'en général nous en faisons usage par grec, tels que *anonyme, cacochyme, dysenterie, myope, stéréotype*, etc. — Toutefois l'Académie a adopté l'î voyelle au lieu de l'y pour quelques mots qui sont cependant dérivés du grec, et elle écrit *asile, abîme, cristal*, etc.

Cette lettre a le son de l'î simple quand elle fait seule le mot, ou qu'elle est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle : *Il y a, yeux, yacht*. Elle a le même son entre deux consonnes dans les mots qui viennent du grec : *Aedyle, mystère, syntaxe, style, physique*, etc. — Mais, placée entre deux voyelles, elle a le son de deux î ; *essayer, abbaye, payer*, se prononcent comme s'il y avait *essai-ier, abbai-ic, pai-ier*.

On ne sait trop pourquoi l'Académie, qui conserve l'y étymologique dans la plupart des mots tirés du grec, le supprime dans d'autres, et le remplace par un î simple. Pourquoi écrit-elle *asile*, au lieu d'*asytle* ; *abîme*, au lieu d'*abyrne* ? S'il est nécessaire de conserver ces lettres étymologiques, il n'y a point de raison pour faire des exceptions ; si cela n'est pas nécessaire, il faut les retrancher partout, comme on fait les Italiens. Il serait bien plus simple d'écrire tous ces mots avec un î, ce serait un embarras de moins.

M. Boissonade remarque avec raison qu'une foule de gens se trompent sur l'emploi de l'y grec. Personne ne se tromperait si l'on substituait l'î simple à l'y grec, toutes les fois que ce dernier n'équivaut pas à deux î. On écrirait *payer, analyse, mystère, anonyme*. Mais on ne se défat que très-légalement d'une vieille habitude. Voici une règle du même M. Boissonade qui pourra paraître de quelque utilité, en attendant que la vieille méthode soit abolie.

Une foule de gens, dit-il, écrivent *Hypolite, Hypocrate*. Voici une règle pour les personnes qui ne savent ni le latin, ni le grec. Toutes les fois qu'il y a deux p à *hip*, il ne faut pas d'y grec ;

au contraire, il en faut un quand il n'y a qu'un p : *Hippolyte, Hippocrate, Hippius* ; et *hypothèse, hyperbole, hypothèque*. — Y est la marque de la monnaie frappée à Bourges.

Y. Pronom de la troisième personne qui se dit des choses et quelquefois des personnes, et s'emploie à la place d'un nom précédé de la préposition à : *Allez-vous à Paris, j'y vais ; y, c'est-à-dire à Paris*.

Y s'emploie dans les phrases où l'usage rejette le pronom *lui*. Ainsi il faut dire d'une maison, *vous y avez ajouté un pavillon*. Voyez *Lui*. Dans la phrase suivante, il se rapporte aux personnes : *Avez-vous pensé à nous ? je n'y ai pas pensé ; y, c'est-à-dire à vous*.

Quand le verbe qui suit le pronom y commence par un î, on supprime ce pronom pour éviter la rencontre des deux î, qui formeraient un son désagréable. Ainsi, au lieu de dire, *il m'a dit qu'il y irait*, on dit *il m'a dit qu'il irait*. Voyez *Moi*.

Un grammairien moderne, tout en avouant que cette suppression serait nécessaire pour l'euphonie, ne croit pas qu'elle puisse être tolérée dans le discours soutenu, ni même dans l'écriture. Il appuie cette opinion sur cette phrase de Fénelon (*Télémaque*, liv. VII, t. 1, p. 239) : *Il ne me sert donc de rien d'avoir voulu troubler ces deux amants, en déclarant que je veux être de cette chasse ! En serais-je ?.. O malheureuse, qu'ai-je fait ? non, je n'y irai pas, ils n'y iront pas eux-mêmes, je saurais les en empêcher*.

Je ne saurais croire que Fénelon, dont le style est partout si harmonieux, ait pu employer une expression si dure, et la répéter deux fois de suite sans interruption. Deux hiatus si désagréables ont dû naturellement le choquer, et il aurait cherché un autre tour, plutôt que de les admettre. J'aime mieux mettre cette faute sur le compte de ses imprimeurs, qui sans doute n'avaient pas l'oreille aussi délicate. — Cependant l'édition qui a été publiée récemment d'après les manuscrits originaux n'indique aucune variante pour ce passage.

On dit *il y a* et *il est*. Voyez *Il*. Voyez aussi l'article *Voir*.

## Z.

Z. Subst. m. C'est la vingt-cinquième lettre de l'alphabet. On prononce *ze* ; le son propre de cette lettre est comme dans *Zacharie, zèle, zizanie, zodiaque*. Elle a un son fort doux, le même que le s entre deux voyelles. Le z, à la fin des mots, donne à l'e qui le précède le son de l'é fermé : *Le nez, chantez, lisez* ; et il ne se prononce point, à moins que le mot suivant ne commence par une voyelle ou un h non aspiré.

On dit dans la *Grammaire des Grammaires*, que, dans la conversation, cette lettre, lorsqu'elle est à la fin d'un mot, peut ne pas se faire entendre, même devant une voyelle ; ainsi,  *aimez avec respect et servez avec amour votre père et votre mère*, pourra très-bien se prononcer,  *aimé avec respect et servé avec amour votre père et votre*

*mère*. — Nous ne sommes point de l'avis de la *Grammaire des Grammaires*. Cette prononciation peut s'être introduite dans le langage populaire, mais les gens instruits qui pensent que la douceur et l'harmonie ne doivent point être exclues du langage de la conversation, évitent avec soin ces hiatus qui choquent les oreilles délicates.

D'ailleurs la clarté est la première qualité de la langue française ; et, surtout au commencement des phrases, il faut que les mots aient un sens fixe, qui frappe tellement l'esprit de l'auditeur, qu'il ne puisse pas leur en soupçonner un autre. Or, si vous dites  *aimé avec respect*, au lieu de  *aimé avec respect*, ces mots m'offrent un sens équivoque ; car vous pourriez dire  *aimé avec*

*respect de ses enfants.* — Mais si vous dites *aimez avec respect*, la liaison m'indique positivement la seconde personne de l'impératif, il n'y a plus d'équivoque, et dès le premier mot vous me faites sentir clairement ce que vous voulez dire.

On m'objectera peut-être qu'il y a la même équivoque lorsque le mot *aimez*, étant suivi d'un mot qui commence par une consonne, n'est pas susceptible de la liaison. On dit sans liaison, *aimez votre père, aimez sans cesse la vertu.* Mais je répondrai que, dans la première phrase, l'équivoque est levée dès le second mot, et que si elle ne l'est pas entièrement dans la seconde, c'est la faute de celui qui parle, qui aurait été beaucoup plus clair s'il eût trouvé le moyen de placer le régime immédiatement après le verbe. Mais quand même, dans ce dernier cas, la langue ne fournirait aucun moyen d'éviter l'équivoque, ce ne serait pas une raison pour l'admettre dans les cas où on peut la faire disparaître entièrement.

— Les pièces de monnaie frappées à Grenoble portent un Z.

**ZÉLÉ, ZÉLÉE.** Adj. On peut le mettre avant son subst. : *Un homme zélé, une femme zélée; un serviteur zélé, un zélé serviteur.* Voyez *Adjectif*.

**ZÉNITH.** Subst. m. On ne prononce point le *h*, et l'on fait sentir le *t*.

**ZÉPHIRE.** Subst. m. Nom que les anciens donnaient au vent d'occident : *Le souffle du zéphire.* Il se dit aussi du vent d'occident personnifié et qualifié de dieu par la Fable. Dans ce sens il ne prend jamais l'article : *Les amours de Flore et de Zéphire.* (Acad.)

**ZÉPHYR.** Subst. m. On appelle ainsi toute sorte de vents doux et agréables : *Les doux zéphyrs, un agréable zéphyr.* (Acad.)

**ZÉRO.** Subst. m. qui ne prend point de *s* au pluriel. — L'Académie écrit *des zéros.*

**ZIST, ZEST.** Subst. m. Le *t* final se prononce dans ces deux mots

FIN.

---

COULOMMIERS, — TYPOGRAPHIE PAUL BRODARD

---





1004  
LA  
1873

Arnaud, Jean Charles  
Hibault  
Dictionnaire abrégé des  
difficultés grammaticales et  
littéraires de la langue  
française. 2. éd. Rev.

PLEASE DO NOT REMOVE  
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

---

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

---

